

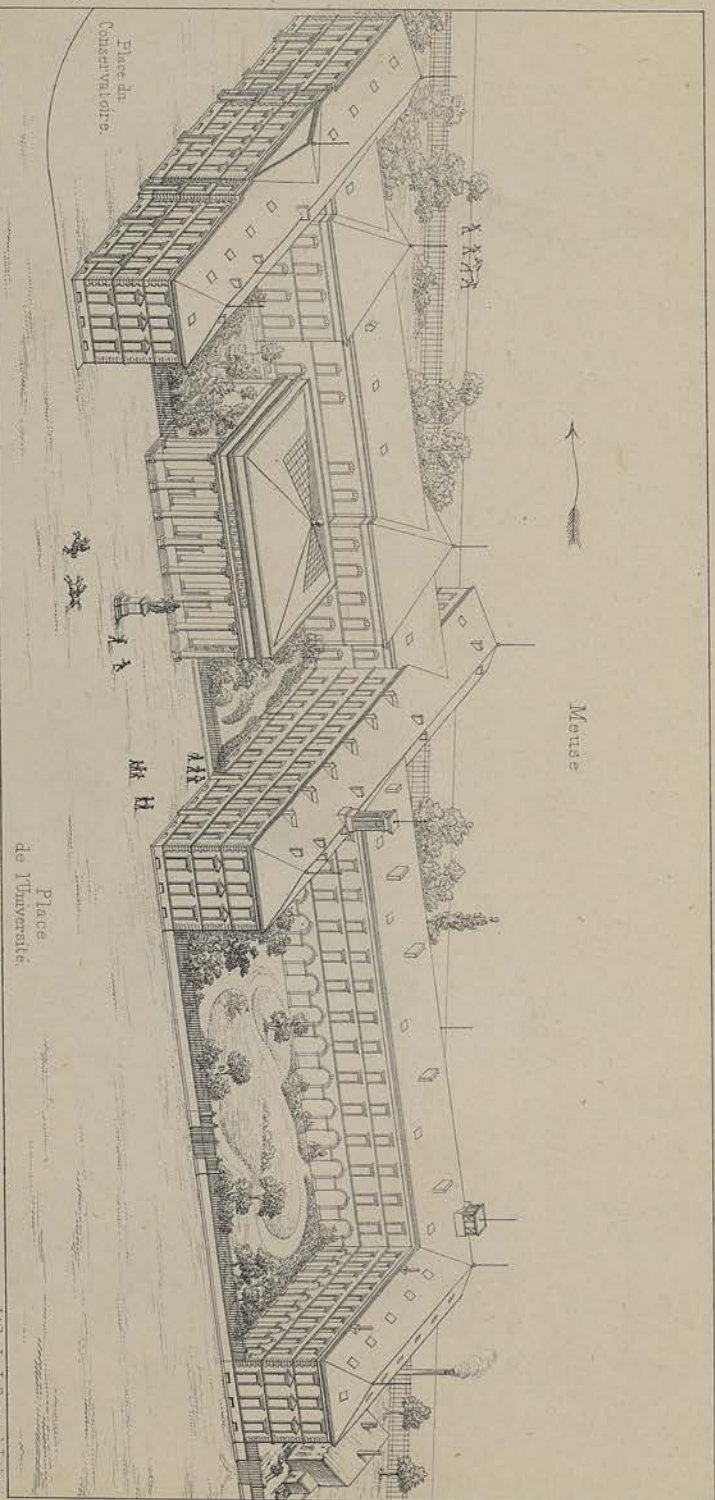


BIBLIOTHÈQUE  
DE L'UNIVERSITÉ  
DE LIÈGE

L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE



L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE



J. P. Schmitt.

VUE AXONOMETRIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE (1869)  
(Echelle 1:2500)

Tabl. de J. Douve à Liège.



L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

PATRIMOINE  
DE L'UNIVERSITÉ  
DE LIÈGE

LIBER MEMORIALIS

---

# L'UNIVERSITÉ

## DE LIÈGE

DEPUIS SA FONDATION

PAR

ALPHONSE LE ROY

Professeur ordinaire à la Faculté des lettres.

---

OUVRAGE RÉDIGÉ ET PUBLIÉ EN VERTU D'UNE DÉCISION DU CONSEIL ACADÉMIQUE,  
A L'OCCASION DU PREMIER JUBILÉ SEMI-SÉCULAIRE DE L'UNIVERSITÉ  
(3 NOVEMBRE 1867).



LIÈGE

IMPRIMERIE DE J.-G. CARMANNE

(H. VAILLANT-CARMANNE ET C<sup>ie</sup>)

rue St-Adalbert, 8.

1869



LIBER MEMORIALIS

# L'UNIVERSITE

DE LIÈGE

DEPUIS SA FONDATION

178

APPROUVE LE ROI

Présenté par le Sénat de l'Université de Liège

Le Sénat de l'Université de Liège a l'honneur de vous adresser ce volume qui contient le rapport de son administration pendant l'année scolaire 1880-1881.



LIÈGE

IMPRIMERIE DE J.-G. D'ARLANGE

(RUE DE LA CHAUSSEE 10)

1880

L'installation de l'Université de Liège remonte au 25 septembre 1817; l'ouverture des cours, au 3 novembre suivant.

C'est à cette dernière date que le Conseil académique a donné la préférence lorsqu'il a résolu, dans sa séance du 8 juillet 1867, de célébrer avec éclat le cinquantième anniversaire de la fondation de l'établissement.

Le Conseil a voulu, à cette occasion, réunir toute la grande famille universitaire : non-seulement les autorités ont été invitées à honorer de leur présence la cérémonie du 3 novembre, mais les anciens élèves des quatre Facultés et des Écoles spéciales y ont été conviés.

Il a été décidé :

1° Qu'une séance solennelle aurait lieu dans la Salle académique, et qu'un professeur serait chargé, à cette occasion, de passer en revue les principaux épisodes des annales de l'Université;

2° Que la journée se terminerait par un banquet à



LES FÊTES DE 5 NOVEMBRE

1897

## CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA

## FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

3 NOVEMBRE 1867.

### I. SÉANCE ACADÉMIQUE.

Le Corps professoral au grand complet, en robe, se réunit à 11 1/2 heures du matin, dans la Salle de lecture de la Bibliothèque, pour y recevoir les invités.

MM. les professeurs de Savoye et Trassenster, envoyés à la station des Guillemins au devant des hauts dignitaires attendus de Bruxelles, furent de retour à midi. Un détachement de ligne formait la haie entre les bâtiments de l'Université et la Salle académique. Au moment où les voitures tournèrent l'angle de la place, les tambours battirent aux champs. MM. Frère-Orban, ministre des finances et Ch. Rogier, ministre des affaires étrangères (1), firent leur entrée accompagnés de MM. Dolez, président de la Chambre des Représentants, de Tornaco, vice-président du Sénat, H. de Brouckère, ministre d'Etat, et de plusieurs membres des deux Chambres, tous, ainsi que les ministres eux-mêmes, anciens élèves de l'Université

(1) L'Université de Gand célébrant le même jour son cinquantième anniversaire, le cabinet ne pouvait être que partiellement représenté aux deux cérémonies.



et désireux de lui donner, en ce jour solennel, un témoignage public d'estime et de sympathie. M. le recteur Ch. de Cuyper, suivi du Collège des assesseurs, se porta au devant des visiteurs et leur souhaita la bienvenue ; M. Dolez lui répondit par quelques paroles chaleureuses et cordiales. On rentra dans le salon de lecture, où se pressait une foule d'élite : les autorités civiles et militaires du ressort de Liège, Monseigneur l'Évêque du diocèse avec un de ses vicaires-généraux, nombre d'hommes distingués appartenant aux professions libérales ou à la grande industrie ; en un mot, un groupe dont en aucune autre circonstance peut-être on n'aurait pu rassembler les éléments. Toutes les forces vives de la nation, tous les pouvoirs étaient là personnifiés, et la Hollande donnait la main à la Belgique. Bientôt les conversations s'animent ; les rangs, les âges se confondent ; un sentiment unique domina tous les assistants. Les condisciples d'autrefois ne pouvaient dissimuler leur satisfaction de se retrouver ensemble, sous le toit qui les avaient abrités au temps de la jeunesse et des ardentés espérances ; les préoccupations, les combats de la vie active, les dissidences d'opinion, tout était oublié ; les liens d'amitié se renouaient, les confidences s'échangeaient comme entre les fils d'une même mère, se revoyant après une longue séparation et légitimement fiers les uns des autres. C'était là véritablement la fête : de pareilles heures sont des jalons dans la vie ; il en reste au cœur une impression qui ne s'efface point.

Le cortège se forma pour se rendre à la Salle académique. Au bruit des tambours et aux accords d'une excellente musique militaire, se joignirent les salves d'applaudissements des étudiants de 1867 et de la foule qui encombrait les abords de l'édifice. Suivant l'usage, les appariteurs ouvrirent la marche, portant les *masses* ou sceptres universitaires et précédant M. le recteur qui, accompagné de M. l'administrateur-inspecteur, des autorités académiques et des membres du corps professoral, introduisit les invités dans l'hémicycle. Les autorités et les anciens élèves prirent rang en face des tribunes ; les professeurs se dirigèrent vers leur place habituelle, à droite, tandis que les étudiants de l'année, pénétrant par les couloirs,



venaient occuper les gradins qui leur avaient été réservés dans la galerie inférieure. Les loges latérales, au-dessus de la première colonnade, étaient garnies de dames élégantes ; la masse du public remplissait le reste de la salle. On remarquait la décoration des murs et des tribunes, à la fois riche et pleine de goût : des tentures en velours rouge frangées d'or, des faisceaux de drapeaux aux couleurs nationales, des guirlandes et des massifs de verdure ; au-dessus de la tribune la plus élevée, où devait siéger le recteur, le buste de Léopold II ; vis-à-vis, le buste de Léopold I<sup>er</sup>, ceint d'une couronne de lauriers.

Le fauteuil d'honneur, au centre, avait été réservé au président de la Chambre des représentants. A la droite de M. Dolez s'assirent MM. Ch. Rogier, ministre des affaires étrangères ; le baron de Tornaco, vice-président du Sénat ; Beltjens, procureur-général près la Cour d'appel de Liège ; de Luesemans, gouverneur civil de la province ; M<sup>sr</sup> de Montpellier, évêque de Liège, et M. Polain, administrateur-inspecteur de l'Université. Du côté gauche se trouvaient MM. Frère-Orban, ministre des finances ; H. de Brouckère, ministre d'Etat et représentant ; le général Lecocq, commandant la division territoriale ; Forgeur, sénateur ; de Rossius-Orban, président du Conseil provincial ; J. d'Andrimont, bourgmestre de Liège ; le général Jambers, commandant la division d'infanterie, et Bottin, colonel de la garde civique. Parmi les autres notabilités, nous signalerons MM. les sénateurs Dehasse, Dolez, Lonhienne, Malou, de Rasse, Sacqueleu et Van Schoor ; MM. Moreau, vice-président de la Chambre des représentants, Orts et Vervoort, anciens présidents ; MM. les représentants Dupont, Elias, Muller et Vandermaesen ; MM. Bayet, conseiller à la Cour de cassation ; de Bavay, procureur-général à Bruxelles ; Pety, président à la Cour d'appel de Liège ; plusieurs conseillers de la même Cour ; MM. Lamaye, vice-président du Conseil provincial, et Laloux, greffier de la Députation ; plusieurs membres du Conseil provincial et du Conseil communal de Liège, notamment MM. les Échevins ; M. Arntz, ancien recteur de l'Université de Bruxelles ; des membres du barreau liégeois, entr'autres



M. l'avocat Dereux, *étudiant de 1817* (1); des fonctionnaires des diverses administrations; des membres du clergé, entr'autres M. le vicaire-général Warblings et M. le recteur du collège St-Servais; des consuls des puissances étrangères, etc. La Hollande était représentée par M. Strens, procureur-général à Maestricht, et par plusieurs avocats ou magistrats éminents du Duché de Limbourg.

M. le recteur, revêtu des insignes de la dignité, monte à la tribune, où prennent également place, à sa droite, M. Is. Kupfferschlaeger, secrétaire du Conseil accadémique pour l'année 1867-1868, et à sa gauche, M. Em. de Laveleye, secrétaire de l'année écoulée. Le chef de l'Université ouvre la séance par l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Mes premières paroles à cette tribune s'adresseront aux anciens étudiants de l'Université pour leur souhaiter la bienvenue et les remercier de leur présence à cette solennité. L'empressement qu'ils ont mis à répondre à notre appel témoigne mieux que je ne puis le dire de la grandeur de la fête qui nous réunit.

Nous n'avons pas, il est vrai, à glorifier des extensions de territoire acquises au prix du sang et de l'humanité; mais aux conquêtes plus pacifiques qui réveillent nos souvenirs, nous ajouterons avec fierté celle de l'indépendance nationale. Aussi n'est-ce pas seulement l'étude, la science, les arts et l'industrie qui en ce jour soulèvent notre émotion commune, élèvent notre pensée et nous inspirent des sentiments de profonde gratitude. En voyant aux premiers rangs de cette assemblée les fondateurs de notre nationalité, les hommes éminents qui, par nos institutions constitutionnelles, ont fait de la Belgique le foyer de toutes les libertés, nous saluerons la mémoire des anciens maîtres qui nous ont légué un si glorieux héritage.

Une voix plus autorisée que la mienne vous dira tout ce que l'Université de Liège a fait pour remplir la mission qui lui était dévolue, la part qu'elle réclame à juste titre au développement moral et intellectuel du pays, les grands caractères qu'elle a formés, cette trempe

(1) On cite quatre étudiants de 1817 présents à la cérémonie.: MM. H. de Brouckère, Pety, Dereux et Hubert (avoué).



solide qu'elle a donnée au cœur de la jeunesse, cet amour noble, pur et désintéressé de la vérité qu'elle lui a toujours inspiré.

Mais permettez-moi de remonter quelques instants aux premiers jours de sa fondation et de vous montrer, accourant vers ce nouveau foyer d'instruction, une jeune génération excitée en tous sens par les grands événements qui avaient changé la face du monde, avide de science et pleine d'espoir dans l'avenir. Ardente au travail, disposée aux fortes études, elle s'élançait avec impatience vers les horizons nouveaux ouverts à son esprit, comme si elle pressentait que les jours de la lutte étaient proches.

Lorsque l'heure fut venue, la patrie la trouva prête. Ces étudiants, hier si avides d'érudition, aujourd'hui soldats enflammés d'un sentiment d'héroïsme, se rallient pour le combat dans une même pensée d'honneur. Plus tard, les jours des grands dangers étant passés, nous les voyons, au Congrès national et dans les assemblées législatives, aborder et élucider les questions les plus ardues, défendre les motions les plus généreuses; dans la magistrature, interpréter et appliquer les lois avec cette indépendance morale qui fait la force de la justice; dans l'armée, former une pépinière de savants officiers; dans les administrations civiles, occuper avec éclat les positions les plus élevées; dans les carrières libérales, briller au premier rang. Quelques-uns, passionnés pour les grandes luttes, continuent d'affronter les orages politiques à la tribune et dans la presse.

Et comment expliquer ces aptitudes diverses que la jeunesse universitaire appliquait alors avec tant de succès? Comment un enseignement, auquel on faisait le reproche de n'être pas assez pratique, a-t-il pu préparer un passage si fécond de la théorie à l'application, de l'école à la société?

N'est-ce pas parce que, loin de forcer la vocation, il lui donnait, dans les premières années où elle est toujours hésitante, la large base des études littéraires, qu'avec raison on a qualifiées d'humanités, et sans lesquelles le talent moderne peut rarement acquérir toute sa vigueur? N'est-ce pas que, dans toutes les facultés, les études philosophiques, initiant aux questions sociales, formaient le caractère, avant qu'on cherchât à le contenir par les études techniques? En un mot, l'éducation intellectuelle était basée sur le culte pur de la science. Dans son régime libre et uniforme, elle dirigeait toutes les intelligences vers un même but, la véritable civilisation, les principes éternels de la morale et des lois, l'union intime du génie et de la conscience. Dégagée des intérêts et des passions qui l'agitent trop souvent aujourd'hui, elle ne devait pas compter avec les préventions des partis, avec les opinions du jour.

Tous ne suivaient pas rigoureusement la même voie, car à côté



de la direction immédiate de la loi se trouvait l'indépendance de la chaire universitaire; mais tous se pénétraient d'une certaine concordance de principes d'action qui forme le cachet du caractère national.

Il ne suffit pas, en effet, de l'identité des intérêts matériels pour constituer ce caractère, il faut encore l'unité des intérêts moraux, de l'activité intellectuelle.

Cette unité peut-elle se concilier avec la liberté de l'enseignement? A cette grave question qui nous ramène à la situation présente de l'instruction supérieure, je n'hésite pas à donner hautement une réponse affirmative, dès que la liberté de l'enseignement, acceptant toutes les charges de la responsabilité, respecte la liberté de la science.

La science doit être libre dans son action sur le progrès de l'esprit humain. Elle doit s'élever au-dessus des rivalités qu'excite la convoitise du pouvoir et, dans la recherche de la vérité, repousser également ces principes absolus d'intolérance qui tendent à ramener la société au fanatisme, et ces théories aventureuses qui la précipiteraient dans l'abîme du doute et de la négation.

Dans les anciennes universités, la liberté scientifique était protégée par des privilèges. Aujourd'hui, pour assurer l'équilibre des quatre éléments politique, religieux, moral et philosophique, elle cherche son point d'appui dans la loi, son expression dans le concours nécessaire de l'enseignement de l'Etat.

Cet enseignement national a donc un double devoir à remplir envers le pays et envers la science. Pour l'accomplir, il dominera le caprice variable des écoles et des sectes; son unique préoccupation ne sera pas de soutenir l'essor des connaissances exactes, d'assurer le progrès des découvertes; mais en ramenant la jeunesse vers toutes les pensées morales et sociales, vers les nobles goûts de l'intelligence, il fera plus que des savants, il formera des hommes et des citoyens utiles.

Il ne m'appartient pas ici, messieurs, d'examiner si notre Université maintient les études publiques à cette hauteur; car si j'ai pu rendre hommage à un passé auquel je suis entièrement étranger, je crois devoir m'abstenir de juger le présent.

Je demanderai, toutefois, si l'éloquence judiciaire brille d'un moindre éclat, si l'art de guérir compte moins de nobles et d'utiles dévouements, si la science de l'ingénieur n'est plus cette base solide sur laquelle s'appuie la prospérité de l'industrie nationale, et j'attendrai avec confiance le verdict impartial que prononcera le pays.

De ce que le culte des lettres, la splendeur des beaux-arts semblent être momentanément éclipsés par l'éclat des sciences et les productions de l'industrie, devons-nous douter du progrès de l'état social?



Vous ne le pensez pas, messieurs ; mais vous direz avec moi que, tout en applaudissant aux triomphes de l'expérience et du savoir, nous devons nous garder de négliger les génies antiques, nos maîtres encore et nos éternels modèles.

Si, comme on le suppose trop facilement, leur étude met la jeunesse en opposition passagère avec les traditions modernes, elle développe en son âme le désintéressement et l'amour de la patrie ; elle lui apprend que le vrai lien de sécurité entre les hommes ne réside pas dans la seule force de l'intérêt, dans la seule puissance de l'association des richesses mises en œuvre par le talent.

L'instinct de grandeur et de force, le généreux penchant vers ce qui est droit et légitime, que la nature a déposés en son cœur, s'épanouissent plus activement au contact de cette éducation antique, par les pensées élevées qui se rattachent à la poésie, à l'histoire, à la philosophie ; elle lui fait mieux apprécier la nécessité de se disposer aux grandes épreuves de la vie par le développement du caractère, par la soumission de la volonté aux inspirations des sentiments du devoir.

Élèves de l'Université de Liège, que ces nobles inspirations continuent à vous soutenir dans la voie du travail, et vous saurez vous montrer dignes de marcher sur les traces de ceux qui vous ont précédés à cette école ; comme eux vous comprendrez que c'est par des méditations fortes et puissantes que l'intelligence acquiert toute sa plénitude, les facultés de l'âme toute leur énergie. — Et à cette heure, applaudissant au récit que vous allez entendre d'un passé que vous vous efforcerez d'égaliser, vous y trouverez les leçons du présent, les espérances de l'avenir.

De vifs applaudissements accueillent ce discours.

M. le recteur donne ensuite la parole à M. Nypels, chargé par le Conseil académique de résumer les annales de l'Université depuis sa fondation. L'honorable professeur rappelle les circonstances qui ont amené la réorganisation de l'instruction supérieure dans les provinces méridionales de l'ancien royaume des Pays-Bas ; sans dissimuler les fautes qui ont aliéné au gouvernement de Guillaume I l'esprit des populations belges, il rend un légitime hommage aux efforts de ce monarque ; il évoque le souvenir des professeurs d'élite qui l'aidèrent à relever dans notre pays le niveau des études ; entrant alors au cœur de son sujet, il insiste sur l'influence qu'exerça sur la jeunesse,



avant 1830, l'enseignement donné à l'Université de Liège dans un esprit vraiment libéral. Lorsque l'orateur proclame les noms de quelques-uns de ces généreux enfants qui devinrent, au sortir des bancs, les fondateurs de l'indépendance nationale, les promoteurs de nos institutions libres et plus tard leurs plus fermes soutiens, l'assistance tout entière tressaille comme sous le coup d'un choc électrique; un tonnerre d'applaudissements frénétiques ébranle les voûtes de la salle. Les étudiants surtout sont fiers de compter parmi leurs prédécesseurs ces grands citoyens; la présence de MM. H. de Broukère, Ch. Rogier et Forgeur surexcite leur enthousiasme. C'est une ovation, c'est un triomphe. La séance est suspendue pendant quelques minutes....

M. Nypels, d'une voix émue, poursuit sa revue rétrospective. Il fait l'histoire de la législation universitaire depuis 1835; il rappelle les nombreux tâtonnements, les incertitudes, les ménagements qui ont empêché jusqu'ici les jurys d'examen d'être organisés d'une manière définitive; tout en déplorant l'influence de ce long provisoire sur les études, il réfute l'opinion des pessimistes qui les regardent comme entrées dans une période de décadence en Belgique; en même temps il n'hésite pas à reconnaître qu'il reste quelque chose à faire pour développer l'esprit scientifique dans nos Universités. Cette franchise dans la critique, cette équité dans l'appréciation des faits sont accueillies par l'assemblée avec des marques d'approbation non douteuses. Après avoir rappelé les progrès accomplis depuis quelques années, M. Nypels évoque le souvenir des anciens professeurs, définit en quelques mots l'esprit de sagesse de l'Université de Liège, restée fidèle à son passé, étrangère aux passions d'un jour et par là digne de la confiance que les pères de famille lui accordent plus que jamais. Le plus éclatant témoignage de cette confiance n'est-il pas dans ce fait, que Léopold I a choisi le précepteur de son fils parmi les professeurs de l'Université de Liège? L'éloge bien mérité de notre jeune roi est ainsi amené tout naturellement: « Ce n'est pas flatterie, nous n'avons jamais connu ce défaut, s'écrie l'orateur; c'est justice! » A ces mots les acclamations éclatent de nouveau avec un entraîne-



ment irrésistible; à peine a-t-il été possible d'entendre les dernières phrases du discours (1).

A M. Nypels succède M. J. d'Andrimont, bourgmestre de Liège, ingénieur sorti de notre Ecole spéciale des mines, et à ce double titre, empressé de manifester ses sympathies pour la grande institution nationale dont un ancien recteur vient de dresser le bilan. Sa parole chaleureuse provoque à diverses reprises d'ardents applaudissements, surtout dans les rangs de la jeunesse, dont il semble avoir pris à tâche de formuler les aspirations. Il s'est exprimé en ces termes :

MESSIEURS,

L'administration communale ne saurait rester indifférente à cette fête de l'intelligence, à ce jubilé demi-séculaire de la science, qui réunit en ce moment tant d'hommes distingués.

Sans doute, ce n'est pas à nous que la loi a confié la mission de veiller aux besoins de l'instruction supérieure. L'Université est une institution nationale, et l'Etat est chargé du soin de ses intérêts.

Est-ce à dire, messieurs, que nous n'ayons pas à nous préoccuper de tout ce qui peut rehausser l'éclat d'un établissement qui a rendu au pays et à la ville de Liège en particulier tant et de si grands services?

Les sympathies de tous nos prédécesseurs ne lui ont jamais fait défaut. Ces vastes constructions, ces collections nombreuses sont là pour attester le vif intérêt que l'administration communale a toujours porté à l'Université.

Et nous, les derniers venus, qui, pour la plupart étions, il y a peu d'années, fiers de nous asseoir sur ses bancs, n'avons-nous pas plus impérieusement encore le devoir de suivre ces excellentes traditions?

Fondée en 1817, l'Université de Liège a provoqué un large mouvement intellectuel.

Depuis cinquante ans, elle sème, avec les principes immortels du vrai et du juste, ces notions d'égalité civile et politique, de liberté et de dignité humaines, qui sont devenues le code imprescriptible du peuple belge.

Elle a créé un foyer permanent d'où n'ont cessé de jaillir les clartés

(1) Le discours de M. Nypels, annoté par l'auteur, a dû être reporté, vu son étendue, à la fin du présent compte-rendu.



de la science. Elle a été une école de démocratie véritable, où tous, assis sur les mêmes bancs, sans acceptation de classe, ni d'opinion, ni de parti, nous avons appris, avec le respect de nous-mêmes, le respect d'autrui, la tolérance réciproque, l'amour de tous nos semblables, des heureux de ce monde comme des déshérités de la fortune, où nous avons juré de ne rien négliger pour leur assurer à tous, à l'aide d'une instruction solide, l'instrument indispensable de leur émancipation.

Ainsi le soleil inonde d'abord de ses feux la cime des montagnes ; mais peu à peu ses rayons plongent jusqu'au fond des vallées et vont y porter, avec de chaudes brises, la vie et la fécondité.

L'Université n'est-elle pas l'asile inviolable de la vérité ? N'est-ce pas ici que l'on peut et que l'on doit cultiver la science pour la science ? Que, sans souci d'attaques injustes, toujours attentif au progrès des idées, l'on peut et l'on doit marcher en avant, et planter chaque jour de nouveaux jalons sur la route du progrès ?

Lorsqu'en 1817, Guillaume I<sup>er</sup>, ce prince à qui, en ce moment du moins, on ne pouvait contester ni un esprit éclairé, ni une certaine largeur de vues, résolut de créer à Liège une pépinière d'intelligences d'élite, son but était de relever le pays de l'abaissement où l'avaient plongé l'intolérance religieuse et la domination étrangère.

Quand plus tard, infidèle à son propre passé, il voulut à son tour pratiquer l'absolutisme, il vit se tourner contre lui ces hommes qu'il croyait avoir façonnés à sa guise, mais qui avaient reçu la trempe énergique que donne toujours aux âmes le culte des hautes idées.

Glorieux rénovateurs de la nationalité belge, vous êtes au milieu de nous.

C'est ici que vous avez conçu le dessein d'affranchir votre patrie.

Ces murs ont été les témoins de vos serments ; ici vous avez jeté les bases de cette Constitution qui, se proclamant elle-même perfectible, est pourtant un des plus beaux monuments que l'esprit libéral ait élevé à la liberté.

Non, Liège n'oubliera jamais ces vaillants cœurs qui, fidèles aux traditions du pays, ont établi sur le roc du self-gouvernement le fondement inébranlable de notre nationalité.

Vous avez été, messieurs, les continuateurs de ces généreux patriotes qui, à toutes les époques de notre histoire, n'ont cessé de lutter pour la défense des prérogatives populaires.

Et permettez-moi de croire que l'esprit libéral qui a toujours animé les Liégeois n'a pas été sans influence sur les résolutions que vous avez prises à cette époque.

Dans cette cité qui, depuis des temps reculés, n'a cessé de fournir des martyrs à la cause de la liberté, où, malgré l'absolutisme des



princes, le levain démocratique fermente toujours, vous avez puisé cette énergie que donne le bon droit et qui devait vous assurer le triomphe.

Votre œuvre, œuvre de justice et d'avenir, a porté ses fruits, et vous pouvez vous dire que vos successeurs n'ont pas démerité de vous.

C'est par milliers que se comptent les hommes intelligents et dévoués qui, après s'être formés à cette grande école, ont payé leur dette au pays.

Que dis-je ?

La réputation de l'Université et des écoles spéciales annexées s'est étendue au delà de nos frontières. Sur les ailes de la reconnaissance, son renom a pénétré dans le monde entier.

De tous les points du globe, les étrangers viennent se désaltérer à cette source vive de l'intelligence, et, lorsqu'ils retournent dans leur pays, leurs souvenirs se reportent avec complaisance et amour vers cette bonne cité de Liège, où ils ont trouvé, avec la science, une hospitalité toujours empressée, une cordialité généreuse et un patriotisme d'autant plus ferme qu'il plonge ses racines dans un sol chaque jour mieux préparé.

C'est à l'Université, messieurs, que nous sommes redevables de tous ces bienfaits. C'est elle qui a fait en quelque sorte de Liège un centre vers lequel, à tout âge, on se sent attiré et dont on garde précieusement le souvenir.

C'est grâce à vous, messieurs les professeurs, que se sont établies ces relations cosmopolites qui ont influé et influenceront chaque jour davantage sur notre prospérité et sur nos destinées.

Nous vous connaissons tous, messieurs. Vous persévérerez dans l'œuvre que vous avez entreprise.

Vous n'hésitez pas à rester à l'avant-garde de la civilisation et à favoriser la propagation des grandes idées modernes.

Vous lutterez sans fiel, mais avec énergie, contre les tentatives insensées de cette réaction qui, trop souvent, n'invoque la liberté que pour la maudire.

Loin de vous effrayer de ces aspirations généreuses et démocratiques du pays, vous les encouragerez, vous vous en ferez les apôtres dévoués ; en un mot, vous serez toujours à la tête du progrès, et l'administration communale de Liège sera fière de vous accorder ses sympathies, et le pays tout entier se souviendra de vos éloquents leçons.

Un des anciens élèves dont l'Université s'honore le plus, l'éminent avocat, l'honneur du barreau liégeois, M. le sénateur Forgeur, l'un



des auteurs de la Constitution belge, fait entendre à son tour sa parole éloquente et respectée. L'auditoire est suspendu à ses lèvres et reste sous le charme jusqu'au dernier moment ; puis de toutes parts les battements de mains retentissent et se prolongent, et l'orateur aimé reçoit une nouvelle ovation. Voici son discours :

MESSIEURS,

Il y a 50 ans, à pareil jour, dans cette belle église des jésuites trop hâtivement détruite, avait lieu une cérémonie imposante : l'inauguration de cette Université, qui devait bientôt briller d'un si vif éclat.

C'était un événement heureux pour notre bonne ville de Liège et qui devait exercer une influence considérable sur son avenir.

C'était un grand bienfait pour tous les déshérités de la fortune, qui voyaient s'ouvrir devant eux des carrières qui paraissaient leur être à toujours fermées.

C'est grâce à notre Université, messieurs, qu'il m'a été donné d'aborder cette noble profession du barreau dans laquelle j'ai rencontré tant de témoignages d'affectueuse sympathie. (*Applaudissements*).

En créant l'Université, le gouvernement des Pays-Bas répondait à cette belle prescription de la loi fondamentale. « L'instruction publique est un objet constant des soins du gouvernement (art. 226). »

Mais il ne suffisait pas de créer, il fallait peupler l'Université de professeurs capables, et il dût bien le reconnaître, la tâche était difficile.

Quinze années de domination étrangère venaient de peser sur la Belgique, quinze années pendant lesquelles le plus pur de son sang avait été répandu sur le champ de bataille ; quinze années pendant lesquelles la pensée avait été étouffée et l'enseignement restreint aux plus humbles proportions.

La Belgique possédait des praticiens capables ; les hommes de science faisaient généralement défaut.

Le gouvernement n'hésita pas ; il prit à la Belgique tout ce qu'elle put lui donner. Il demanda à l'Allemagne une pléiade de savants, et, dès les premiers jours, l'Université put montrer avec orgueil un corps enseignant distingué.

Ma pensée, celle de mes anciens camarades d'Université, si rares, hélas ! aujourd'hui, se reporte avec bonheur sur ces figures aimées.

A côté d'Ernst aîné, cet éminent juriste, ce redoutable antagoniste de l'illustre professeur de Rennes ; de Destriveaux, si spirituel



causeur et dont l'éloquence dans les débats criminels était toute puissante; de ces médecins renommés qui avaient nom Ansiaux, Comhaire, Delyaux, Sauveur (Sauveur, notre premier recteur magnifique); de cet aimable Rouillé, dont les leçons sur la littérature avaient tant d'attrait, je vois défilier devant moi le grave Denzinger, dont le traité sur la logique restera un ouvrage de valeur; le grand helléniste Gall; ce bon et candide Gaëde, le premier botaniste de l'époque; Fuss, le savant classique par excellence; je vois surtout deux grandes individualités: Warnkœnig, devenu, si jeune, professeur de droit romain; Warnkœnig, qui a promené son esprit inquiet dans tant d'Universités, en laissant partout une trace lumineuse, et ce sympathique Wagemann, économiste sans rival et dont la mort prématurée nous avait tous frappés au cœur.

Tous ces hommes, messieurs, ne vivent plus que dans nos souvenirs.

Et la génération qui leur a succédé a été, elle aussi, moissonnée presque tout entière.

Ainsi ont disparu Antoine Ernst, digne successeur de son illustre aîné; et Lombard, Simon, Vottem, de Lavacherie, et Fohman, pour qui l'anatomie n'avait pas de secrets et que son illustre successeur fait à peine oublier; et Baron et Lesbroussart, qui survivent dans leurs ouvrages; et Ackersdyck, digne successeur de Wagemann, et le colonel Dandelin, et Adolphe Lesoinne, et Morren, signalé par tant de publications savantes, et enfin le plus illustre de tous, Dumont, dont le bronze nous a conservés les traits.

J'en passe et des plus distingués.

Il n'est guère que S<sup>te</sup>-Beuve, l'éminent critique, l'inépuisable causeur du lundi, ce courageux défenseur des droits de la pensée dans le sein du Sénat français, qui soit resté debout!

Messieurs, l'honorable recteur magnifique vous parlait tantôt des anciens étudiants de l'Université en termes trop flatteurs, et dont je le remercie vivement en leur nom; mais si ses éloges sont en partie mérités, si nous valons quelque chose, si nous avons eu le bonheur d'être utiles à notre chère Belgique et d'être distingués par elle dans les différentes carrières que nous avons parcourues, c'est à nos excellents maîtres que nous le devons; c'est à cette Université, notre mère chérie, qu'en revient tout le mérite. A elle donc le tribut de notre reconnaissance, de notre respect, de notre attachement!

L'Université, messieurs, a eu le rare bonheur de ne pas déchoir un moment dans la longue période qu'elle vient de traverser. Ses représentants actuels, dont la modestie souffrirait trop de mes éloges, ont conservé intacts ses titres de noblesse.

Mais les temps changent, les situations se modifient, et notre



Révolution de 1830, en proclamant la liberté de l'enseignement, en a nécessairement changé les conditions.

C'est à la faveur de cette liberté que nous avons vu surgir deux Universités libres, déployant chacune un drapeau opposé.

La nôtre, messieurs, n'a rien à redouter de cette concurrence. Elle ne peut être, elle n'a été qu'un stimulant de plus.

La liberté de l'enseignement ne pourrait être nuisible, pour ne pas dire désastreuse, que si elle enchaînait la liberté du professeur, si l'enseignement devait s'asservir aux nécessités de l'examen, si ce lit de Procuste devait être le moule dans lequel le professeur serait tenu de se renfermer ! Il n'en sera rien, messieurs ; on finira par comprendre que chaque Université devra marcher drapeau déployé, sans recourir à des combinaisons qui amoindriraient, tout à la fois, et le professeur et l'enseignement (*Applaudissements*).

Messieurs, l'avenir ne nous appartient pas, et dans ces temps troublés il n'est guère donné de le prévoir. Mais, s'il est permis de faire des vœux, le plus ardent de notre cœur à tous est que, dans 50 années d'ici, lorsque l'Université célébrera le 2<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, elle soit le phare dont la lumière, de plus en plus brillante et pure, attirera les regards de notre chère patrie ! (*Applaudissements prolongés*).

M. Forgeur avait parlé au nom des anciens étudiants. M. Reuleaux, élève de la Faculté de droit, est à son tour appelé à la tribune, où il va interpréter les sentiments de la génération nouvelle. Il s'acquitte de sa mission avec une parfaite convenance, et se fait, lui aussi, sincèrement et vivement applaudir. Nous reproduisons ses paroles :

MESSIEURS,

Nous assistons aujourd'hui à une de ces belles cérémonies où toutes les personnes présentes, sans distinction d'opinions ni de partis, s'unissent dans une même idée, sont animées d'un même sentiment : professeurs, élèves, anciens étudiants, tous nous aimons à reporter notre pensée vers cette époque où l'Université fut fondée au sein de la ville de Liège, et nous célébrons avec un enthousiasme égal cette fête de l'intelligence.

Mais si tous, en nous réunissant ici, nous avons voulu témoigner



de notre attachement à l'Université, les motifs qui ont fait naître en nous ce sentiment ne pouvaient être les mêmes.

Les hommes vénérables qui sont à la tête de notre enseignement supérieur contemplent avec un orgueil et une joie bien légitimes le solide édifice de science et de raison qu'ils ont élevé par leurs travaux et leurs talents : ils ont la satisfaction de voir en ce moment les anciens élèves de l'Université, qui forment actuellement parmi les citoyens belges une phalange d'élite, accorder, par leur participation à cette solennité, un éclatant hommage aux services rendus par le corps professoral.

Les étudiants, au nom desquels j'ai l'honneur de porter la parole, s'associent de tout cœur à cette fête, parce que, faisant partie intégrante de l'Université, profitant immédiatement des bienfaits de l'enseignement supérieur, persuadés qu'en se procurant ces jouissances intellectuelles et morales ils contractent, envers l'Etat, l'obligation de mettre à son service tout leur savoir, toutes leurs lumières, ils sont par là même le plus directement frappés de l'importance des études universitaires.

Ils aiment cette noble institution que nous fêtons aujourd'hui, parce qu'ils comprennent ce qu'il y a de grand dans la mission qu'elle s'est imposée : la recherche sincère du vrai, du bien et du beau. Oui, je suis heureux de pouvoir le proclamer hautement, l'amour de la science enflamme toujours l'esprit et le cœur de la jeunesse ; ce n'est pas un culte égoïste qu'elle lui voue ; elle ne l'aime pas uniquement pour elle-même, mais à cause des grands résultats qu'elle produit ; car tout progrès réalisé par un peuple correspond toujours, sur le terrain des idées, à la découverte de quelque vérité.

Ce qui fait donc, messieurs, la gloire et la grandeur de l'Université, c'est le but élevé qu'elle poursuit ; ce qui contribue à sa prospérité croissante, c'est qu'elle répond à un besoin social impérieux. Un des phénomènes de notre époque, c'est l'expansion d'idées neuves et hardies ; cette tendance grandit toujours, secondée par la presse et les relations sociales.

C'est un fait dont on doit se réjouir ; il résulte de la liberté des opinions, et, pour employer un vieil adage, c'est de la discussion que jaillit la lumière ; mais au milieu de cette tempête des idées, où le vrai et le faux à chaque instant se heurtent, se mêlent, se confondent, il faut qu'il s'élève des phares dont la clarté puisse guider les esprits incertains et timides ; c'est à l'Université qu'il appartient de remplir ce rôle de pouvoir régulateur ; car aucune idée ne doit pénétrer chez elle qu'après avoir passé au contrôle de la science et de la philosophie.

Il est encore un service éminent que l'Université est appelée à



rendre à l'État : celui d'aider au développement sage et éclairé des institutions belges. Notre pays, parce qu'il est libre, comprend que ses institutions ne peuvent être toutes parfaites ; différant en cela des gouvernements absolus, qui par leur nature sont voués à l'immobilisme, il veut toujours marcher en avant. Il faut donc à la tête de l'État des hommes capables d'opérer des réformes et de guider la Belgique dans la voie du progrès. C'est là une tâche difficile, que peuvent seuls remplir les hommes qui joignent à un talent exceptionnel un profond amour de la patrie.

Et qui peut à plus juste titre que notre-Université revendiquer la gloire de former de tels hommes ?

Qui est plus digne d'accomplir une telle mission ? Les mots inscrits sur le drapeau universitaire ne sont-ils pas science et progrès ?

Et le législateur, en prenant notre établissement supérieur sous sa protection, n'a-t-il pas eu surtout en vue de développer par un enseignement libéral notre attachement aux institutions de la Belgique ? Si tel est le but poursuivi, je puis le dire au nom des étudiants de Liège, le but est atteint : la jeunesse universitaire, instruite de ses devoirs, attend impatiemment que le moment soit venu pour elle de s'élancer vers l'idéal que lui montre son amour de la liberté.

La séance fut alors levée. Elle avait duré deux heures et personne ne l'avait trouvée trop longue, tant cette solennité répondait à un sentiment vrai, profond, universellement partagé. On peut juger des dispositions des assistants d'après les regrets exprimés à M. le Recteur par un grand nombre d'anciens élèves absents bien malgré eux, le jour de la fête. A côté de ceux-ci nous citerons le dernier survivant des professeurs démissionnés en 1830, M. Van Rees, qui n'a pu s'exposer, à cause de son âge, à entreprendre le trajet d'Utrecht à Liège (1). Sa lettre, ainsi que celles de MM. Jules Ansiaux, Barbanson, de Bavay (ancien ministre), Bidaut, Braconnier, Delcour, P. Devaux, de Villers de Pité, Descamps, F. Dewalque, Dohet, Ch. Faider, Foury, Gérard (auditeur militaire à Bruxelles), Gœthals, J. Guillery, Hanquet, Jottrand (2), Ch. Lesoinne, le comte de Looz, le baron Misson, Mouton, Nothomb (ministre de Belgique à Berlin), E. Rolin, Sainctelette, Tesch, Thiéry, Tielemans,

(1) S. M. le roi des Belges a eu l'attention délicate de conférer à M. Van Rees la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, à l'occasion de la fête jubilaire de l'Université de Liège.

(2) M. Jottrand a pu arriver le soir et assister au banquet.



Thonissen, celles des ministres partis pour Gand, enfin les lettres d'acceptation arrivées de toutes parts en réponse à l'invitation rectorale, resteront dans les archives de l'Université comme de précieux témoignages des bons souvenirs qu'elle a laissés à ceux qui l'ont fréquentée, et aussi de l'intérêt que les hommes les plus considérables du pays continuent de porter à sa prospérité. Rien qu'à ce titre, le 3 novembre 1867 est une date glorieuse dans son histoire ; il a été reconnu ce jour-là qu'on croyait en elle, et qu'elle pouvait hardiment avoir confiance en elle-même.

## II. BANQUET (1).

A cinq heures, les autorités et les anciens étudiants de l'Université de Liège qui avaient assisté à la cérémonie de la Salle Académique se retrouvaient dans les magnifiques salons de l'Hôtel-de-Ville, ornés de draperies, d'arbustes et de fleurs, étincelants de lumières. La cloison qui sépare la salle du Collège de celle des mariages avait été enlevée ; l'ensemble présentait un splendide coup-d'œil.

A cinq heures et demie, les convives se mirent joyeusement à table.

M. de Cuyper, recteur, occupait le centre de la table d'honneur.

A sa droite étaient placés MM. Dolez, président de la Chambre, Frère-Orban, Forgeur, le Général commandant la division territoriale, le Gouverneur de la province, le Général commandant la division d'infanterie, l'Évêque de Liège et M. Spring, pro-recteur.

A sa gauche, MM. Rogier, de Tornaco, de Brouckère, Beltjens, le Gouverneur militaire de la province, le Bourgmestre de Liège, M. Müller et l'Administrateur-inspecteur de l'Université.

Venaient ensuite, aux trois marteaux placés dans la salle du Collège : d'un côté, au marteau de droite : MM. Bottin, Dehasse,

(1) A part quelques changements de détails et quelques additions, nous reproduisons le compte rendu très-fidèle qui a paru dans le *Journal de Liège*, (n° du 4 novembre 1867).



Elias, Gernaert, Hanssens, de Koninck, Fallize, Bayet, Thiry et Arntz; de l'autre, MM. Lamaye, Dereux, Pety, Putzeys, Prinz, Schwann et le colonel de Libert; au marteau du centre : d'un côté, MM. Moreau, vice-président; Borgnet, Malou, Orts, Trassenster et Vervoort; de l'autre, MM. de Rasse, Van Schoor, Nypels, Vandermaesen, Dolez, sénateur; de Savoye, Sacqueleu et Aug. Visschers; au marteau de gauche : d'un côté, MM. Lonhienne, Dupont, professeur, Emile Dupont, Laloux, Jaminé, Dewildt, Strens, Koeler et Gloesener; de l'autre, MM. F. de Rossius, Lion, de Bavay, Warnant, Merchie, inspecteur-général, Pyro, lauréat du concours universitaire et Reuleaux, étudiant.

MM. Lesoinne, Vilain XIII, Mouton, Braconnier, Preudhomme, représentants; de Looz, sénateur; Grandgagnage, président de la Cour; Piercot, ancien bourgmestre; de Rossius-Orban, Thiéry, directeur-général de l'instruction publique, et Gérard, auditeur-général, avaient été empêchés de se rendre au banquet.

On remarquait, en outre, aux quatre grandes tables placées dans la salle des mariages, dont la cloison avait été enlevée : MM. Jottrand, ancien membre du Congrès; Mersman, Allard, et plusieurs autres avocats de Bruxelles; plusieurs conseillers de la Cour d'appel de Liège; plusieurs membres du parquet de la Cour et du tribunal; M. Keppenne, président du tribunal, et plusieurs juges et avocats de Liège; M. Capitaine, ancien président de Chambre de commerce, plusieurs directeurs et ingénieurs de nos grands établissements industriels, et des notabilités appartenant à toutes les professions libérales.

Quarante professeurs étaient présents (1).

(1) Savoir : M. le recteur CH. DE CUYPER et M. Is. KUPFFERSCHLAEGER, secrétaire du Conseil académique; de la faculté de philosophie, MM. BORGNET, BURGGRAFF, LOOMANS, TROISFONTAINES, STECHER, LE ROY et DELBOEUF; de la faculté de droit, MM. DUPONT, NYPELS, THIRY, DE SAVOYE, F. MACORS, DE LAVELEYE, NAMUR et MAYNZ; de la faculté des sciences, MM. GLOESENER, LACORDAIRE, BRASSEUR, CHANDELON, DE KONINCK, TRASENSTER, CATALAN, DEWALQUE, ED. MORREN, GILLON, SCHMIT, FOSSION et PÉRARD; de la faculté de médecine, MM. SPRING, ANSIAUX, SAUVEUR, SCHWANN, VAUST, PETERS-VAUST, BORLÉE, HEUSE, WASSEIGE et MASIUS.

Les invités présents étaient : MM. les ministres ROGIER et FRÈRE; MM. FORGEUR, BELTIENS, le général LECOQ, le Gouverneur civil de la province, le général JAMBERS,



L'entrain le plus cordial n'a cessé de régner pendant toute la fête. Les anciens condisciples, heureux de se revoir, retrouvaient la gaieté et l'animation de leurs jeunes années.

Les toasts portés au dessert méritent d'être conservés. Le premier de tous, *au Roi* ! a été chaleureusement accueilli, et d'autant plus que

l'Évêque de Liège, le colonel BOTTIN (de la garde civique), le général POSWICK, le Bourgmestre de la ville, l'Administrateur-inspecteur de l'Université, les sénateurs DEHASSE et LONHIENNE, les représentants MULLER, EM. DUPONT, ELIAS et F. DE ROSSUIS ; GERNAERT (inspecteur-général des mines), PRINZ (directeur de l'École normale des humanités), LALOUX (greffier provincial), FALLIZE (secrétaire communal), PYRO et REULEAUX (étudiants) ; enfin MM. GILSON, capitaine, et DRESSE, lieutenant de place.

*Souscripteurs qui ont assisté au banquet.*

- |   |   |
|---|---|
| MM. ALLARD, G., avocat à Bruxelles.   | DETIENNE, SERVAIS, médecin de régiment (3 <sup>e</sup> chasseurs à pied). |
| ANSIAUX, O., Dr-méd., conseiller communal à Liège.                                | DE TORNACO (baron), vice-président du Sénat, à Vervoz.                    |
| ANSIAUX-RUTTEN, banquier à Liège et ancien bourgmestre.                           | DE WANDRE, avocat à Liège.  |
| ARTZ, professeur à l'Université de Bruxelles.                                     | DEWILDT, id. et ancien bourgmestre.                                       |
| AUBERT, notaire à Ciney.  | DE ZANTIS DE FRYMERSOM, ancien magistrat, à Liège.                        |
| AUDENT, avocat à Charleroi.   | DOGNÉE aîné, avocat, <i>ibid.</i>   |
| BAYET, conseiller à la Cour de cassation.   | DOHET, avocat à Namur.  |
| BELTIENS, procureur du roi à Hasselt.   | DOLEZ, président de la Chambre des représentants, à Bruxelles.            |
| BIAR, notaire à Liège.  | DOLEZ, sénateur et bourgmestre de Mons.                                   |
| BOUGARD, avocat-général à la Cour d'appel de Liège.                               | DONCKIER, précepteur des postes à Liège.                                  |
| BURY, AUG., avocat à Liège.   | DUBOIS, ERNEST, substitut du procureur du roi, à Liège.                   |
| CAPITAINE père, ancien président de la chambre de commerce, <i>ibid.</i>          | DUGUET, G., ingénieur, à Liège.   |
| CAPITAINE, ULYSSE, administrateur de la Banque nationale, <i>ib.</i>              | DULAIT, id., à Charleroi.   |
| COMHAIRE, avocat, <i>ib.</i>  | DUMOULIN, Dr en médecine, à Maestricht.                                   |
| D'ANDRIMONT, LÉON, ingénieur et administrateur de la Banque nationale, <i>ib.</i> | DUPONT, secrétaire des travaux publics.                                   |
| DE BAVAY, procureur-général à Bruxelles.  | FALLOISE, juge à Liège.   |
| DE BROUCKÈRE, HENRI, ministre d'Etat.   | FASSIN, professeur émérite de l'Athénée et conseiller communal à Liège.   |
| DEJAER, ANT., procureur du roi à Verviers.  | FAYN, J., ingénieur, directeur des établissements du Rocheux, à Theux.    |
| DELBUILLE, LOUIS, notaire à Liège.  | FLECHET, J.-F., notaire à Verviers.                                       |
| DE LHONNEUX, HYACINTHE, banquier à Huy.   | FRANKINET, professeur émérite de l'Université de Liège.                   |
| DE LIBERT, colonel, à Mons.   | FRANQUOY, J., ingénieur, au Bleyberg.                                     |
| DEL MARMOL (Baron CH.), avocat à Liège.   | FRÉDÉRIX, ALPH., ingénieur à Liège.                                       |
| DE MOLINARI, avocat à Bruxelles.  | FRÉSON, G., id.   |
| DE RASSE, sénateur et bourgmestre de Tournai.                                     | FUSS, TH., conseiller à la Cour d'appel, <i>ib.</i>                       |
| DEREUX, père, avocat à Liège.   | GAEDE, H., Dr en médecine, <i>ib.</i>                                     |
| DESOER, EMMANUEL, <i>id.</i>  | GILLIEUX, Dr en médéc. et bourgmestre d'Angleur.                          |
|   | GOBERT, avocat à Liège.   |



M. de Cuyper a traduit en excellents termes les sentiments des assistants. M. le recteur s'est exprimé comme suit :

« MESSIEURS,

» Dans cette fête jubilaire, qui réunit autour de l'Université de Liège l'élite de ses anciens élèves, le premier toast appartient au Chef de l'Etat ; mais en acclamant la santé du Roi nous obéirons moins à un sentiment de haute convenance qu'à notre dévouement au pays, et, dans les vœux sincères que nous formons, nous ne séparerons pas les destinées du Trône de celles de la Belgique.

- MM. GODDYN, EM., substitut du procureur du roi, à Bruges.
- GRANDGAGNAGE, CH., avocat à Liège.
- GRANDJEAN, M., sous-bibliothécaire de l'Université.
- HAMAL, avocat à Liège.
- HANSENS, avocat et échevin de la ville de Liège.
- HENNAU, prof. émérite de l'Université.
- HUBERT, avoué à Liège.
- JACQUÉ, avocat à Bruges.
- JAMINÉ, avocat à Tongres et anc. membre du Congrès national.
- JOTTRAND, id. à Bruxelles, anc. membre du Congrès.
- KEPPENNE, président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Liège.
- KLEINERMANN, D<sup>r</sup> en médecine, à Liège.
- KOELER, conseiller des mines, au château de Froidcour.
- KUBORN, H., D<sup>r</sup> en médecine, à Seraing.
- LAHAYE, C., avocat à Bruxelles.
- LAMAYE, avocat et vice-président du Conseil provincial à Liège.
- LEQUARRÉ, prof., à l'Athénée royal, *ibid.*
- LIBERT, W., ingénieur, *ib.*
- LION, L., échevin de la ville de Liège.
- MALOU, JULES, sénateur, à Bruxelles.
- MARCOTTY, H., avocat-général à la Cour d'appel de Liège.
- MASSET, L., bourgmestre de Herstal.
- MERCHIE, insp.-général du service de santé, à Bruxelles.
- MERSMAN, avocat à Bruxelles.
- MM. MOREAU, vice-président de la Chambre des représentants, *ibid.*
- NAGELMACKERS, CHARLES, à Liège.
- NEUVILLE, avocat et ancien bourgmestre de Liège.
- NICOLAÏ, bourgmestre d'Aubel.
- ORTS, membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
- PAQUOT, directeur-gérant des établissements du Bleyberg.
- PETY DE THOZÉE, président de chambre à la Cour d'appel de Liège.
- PICARD, AD., conseiller à la même Cour.
- PUTZEYS, échevin de la ville de Liège.
- SACQUELEU, sénateur, à Tournai.
- SAGEHOMME, commissaire d'arrondissement à Verviers.
- STRENS, procureur-général à Maestricht.
- VAN AUBEL, D<sup>r</sup> en médecine, à Liège.
- VANDER MAESEN, membre de la Chambre des représentants, à Verviers.
- VAN SCHERPENZEEL-THIM, ingénieur, directeur d'établissements métallurgiques, à Mulheim-sur-la-Ruhr.
- VAN SCHOOR, sénateur, à Bruxelles.
- VERDUCHÈNE, avocat à Maestricht.
- VERVOORT, avocat, ancien président de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
- VISSCHERS, A., conseiller des mines, *ibid.*
- WARNANT, JULIEN, avocat et échevin de la ville de Liège.
- WASSEIGE père, D<sup>r</sup> en médecine et conseiller provincial, à Liège.



» Au Roi dont la sagesse, continuant les exemples laissés par son auguste Père, comprend que le premier devoir du gouvernement est de développer les facultés morales de la nation, de former et d'enrichir ses facultés intellectuelles !

» Au Roi, juste appréciateur des bienfaits de l'instruction et dont la bienveillante protection ne fera jamais défaut à la mission qui nous est confiée !

» Nous répondrons à la sollicitude royale pour des intérêts qui se rattachent si intimement à la gloire et à la prospérité du pays, en continuant à inspirer à la jeunesse, avec l'ardeur pour l'étude, l'amour de la patrie, le respect de la loi ; à lui apprendre, par l'exemple comme par la parole, qu'il n'est pas de drapeau qu'elle puisse placer au-dessus du drapeau national ; c'est en nous serrant autour de ce drapeau, qui depuis 37 ans abrite nos libertés, que nous affirmerons nos droits et nos devoirs par le cri de *vive le Roi !*

» A ce cri, l'écho de vos cœurs a déjà répondu par ceux de *vive la Reine ! vive la Famille royale !*

» A notre jeune Reine, dont la Belgique entière admire et bénit le noble dévouement ! à la digne héritière des vertus de Louise-Marie, et qui saura, comme Elle, former les cœurs qu'elle a donnés à ses enfants, par les généreuses inspirations qu'elle puisera dans le sien !

» *Au Roi, à la Reine, à la Famille royale !* »

Les applaudissements éclatent et les cris patriotiques qu'on vient d'entendre sont répétés avec énergie par tous les convives.

M. Spring, pro-recteur, s'adresse ensuite aux invités et aux anciens étudiants et se fait interrompre, presque à chaque phrase, par des explosions d'enthousiasme.

« A NOS INVITÉS !

» Aux anciens étudiants, dont la présence honore l'Université !

» MESSIEURS,

» On vous a exposé ce matin les titres qui justifient cette solennité semi-séculaire.

» Parmi ces titres, il en est deux surtout sur lesquels j'ai mission d'insister :

» C'est, d'abord, l'estime dont l'Université, depuis sa fondation, n'a cessé de jouir auprès de tous les dépositaires de l'autorité



publique ; c'est, ensuite, l'affection que lui ont conservée ses anciens élèves.

» Aussi avons-nous tenu à réunir autour de ces tables, et les amis de la maison et les aînés de la famille.

» Vous avez bien voulu, messieurs, vous rendre à notre invitation :

» Vous qui siégez à présent dans les conseils de la nation, de la couronne ;

» Vous, messieurs, qui brillez au premier rang des carrières libérales ;

» Vous, les guides du monde des affaires ;

» Vous, l'ornement des hautes conditions sociales :

» Présidents et membres des Chambres législatives,

» Ministres du Roi,

» Anciens membres du Congrès national,

» Chefs des administrations civiles, militaires et religieuses,

» Magistrats, avocats, médecins,

» Écrivains et savants,

» Ingénieurs et professeurs,

» Toutes les illustrations dont nous sommes fiers !

» Tout en rehaussant l'éclat de cet anniversaire, vous lui avez communiqué le caractère qui lui convenait le plus : celui d'une fête de famille où, tout en se glorifiant d'une longue carrière parcourue, on aime à se retremper dans les souvenirs de la jeunesse, et d'où il semble à plusieurs d'entre nous qu'une nouvelle foi, une nouvelle espérance, un nouveau courage doivent renaitre.

» Vous êtes revenus au foyer qui a nourri vos jeunes intelligences.

» Vous avez salué de nouveau ces lieux qui furent jadis les témoins de vos premiers succès.

» Hélas ! en revoyant ces lieux, la plupart d'entre vous n'ont plus rencontré les maîtres d'autrefois. Leur piété a dû en souffrir ! Cependant, messieurs, serions-nous assez heureux, nous qui avons eu l'insigne honneur de leur succéder, pour recevoir votre approbation, pour lire dans vos regards que l'honneur de l'institution a été maintenu ?

» Car la réputation de l'Université, réputation de science, de sagesse et de patriotisme, vous appartient autant qu'à nous-mêmes. En la transmettant intacte aux générations futures, nous remplissons un devoir envers les générations passées. Le souvenir de cette journée nous le redira constamment.

» Merci, messieurs, au nom de l'Université que vous aimez et dont vous êtes l'orgueil ! — Merci d'être venu répandre autour de cette fête un sentiment inexprimable de douceur et d'élévation !

» *Je bois à nos invités !*

» *Je bois aux enfants de l'Université de Liège !* »



C'est l'honorable M. Dolez, président de la Chambre des représentants, qui a répondu au toast de M. Spring. Il l'a fait avec éloquence, d'une voix vibrante et sympathique, qui a produit une grande impression sur les convives. M. Dolez parlant d'abondance, nous ne pourrions malheureusement donner qu'un résumé bien incolore de sa touchante improvisation.

M. le président de la Chambre s'est à peu près exprimé en ces termes :

« MESSIEURS,

» C'est un ancien enfant de la famille qui a le bonheur de parler aujourd'hui devant vous ; c'est à l'un des enfants les plus dévoués et les plus reconnaissants de l'Université de Liège qu'incombe aujourd'hui l'agréable mission de répondre, au nom des anciens étudiants, aux éloquents paroles que vient de prononcer votre éminent pro-recteur.

» Permettez-moi de rappeler ici un souvenir qui m'est personnel. Pour moi, le retour aux moments heureux de la jeunesse est aujourd'hui complet. Il y a trente-huit ans, j'avais, jeune étudiant, l'honneur d'être l'organe de mes compagnons d'étude : aujourd'hui, du poste éminent où vient de m'appeler la confiance de mes collègues de la Chambre, j'ai encore le bonheur de porter la parole au milieu de vous, au nom des anciens étudiants de l'Université de Liège.

» Ma chère Université, je vous ai toujours aimée, parce que c'est à vous que je dois d'avoir mérité peut-être la confiance dont le pays m'a plusieurs fois honoré ; je vous aime plus encore, parce que c'est à vous que je dois le bonheur de prendre part à cette fête émouvante. (*Applaudissements.*)

» Merci à l'Université de Liège d'avoir pensé à nous convoquer à cette fête de famille ! (*Acclamations prolongées.*)

» La jeunesse est rentrée ce matin dans mon cœur ; en revoyant cette belle Salle Académique, je retrouvais les émotions d'un cœur de 18 ans.

» L'Université de Liège a fait immensément pour la liberté de notre patrie. Qui a paru au premier rang en 1830, lorsqu'il a fallu l'établir sur des bases solides ? Ce sont vos enfants, MM. de l'Université. Gloire et reconnaissance aux professeurs qui avaient préparé de tels hommes à une pareille tâche ! Gloire aux professeurs qui ont su apprendre à cette jeunesse d'élite que le premier des biens est



l'indépendance de la patrie, et le plus grand honneur, celui de la bien servir. (*Tonnerre d'applaudissements.*)

» Avec un pareil corps professoral, le pays est sûr de son avenir, et nous pouvons avoir foi dans la perpétuité de l'Université de Liège.

» J'aurais voulu terminer par un toast à l'Université, mais je ne veux pas empiéter sur la tâche dévolue à l'honorable M. de Brouckère; il me sera du moins permis de porter un toast que m'inspire la reconnaissance : je bois, et du fond de mon cœur, à la mémoire des professeurs de l'Université qui ne sont plus ! »

Les applaudissements les plus chaleureux couvrirent ces dernières paroles, que l'honorable président de la Chambre prononça d'une voix profondément émue.

Le toast à l'Université fut porté par M. Henri de Brouckère, ministre d'Etat, en termes fort heureux et souvent couverts par les marques d'assentiment de l'assemblée. Voici ses paroles, autant qu'il a été possible de les recueillir :

» Enfant de l'Université de Liège, je suis l'un de ceux que l'honorable M. Spring a appelés les amis de la maison ; je suis l'un de ceux qu'il a signalés comme lui ayant conservé dans leur cœur une vive et profonde affection. Oui, je porte à l'Université de Liège trop d'affection et trop de reconnaissance, j'ai gardé un trop agréable souvenir de mes années universitaires, période d'un bonheur sans mélange, pour avoir pu hésiter un seul moment à me rendre à cette fête jubilaire.

» Mais j'aurais voulu y pouvoir assister silencieusement et modestement, car à personne ici plus qu'à moi il ne convient d'être silencieux et modeste dans une semblable réunion.

» La Commission organisatrice de la fête et M. le recteur en ont décidé autrement. Simple étudiant aujourd'hui, comme je l'étais il y a un demi-siècle à pareil jour, quand Monsieur le recteur a ordonné, il ne me reste qu'à obéir.

» Aussi bien je n'éprouve aucun embarras à remplir la tâche qui m'a été confiée, tant elle répond à mes sentiments les plus intimes, tant je suis certain que vous accueillerez avec faveur, que vous acclamerez de tout cœur le toast dont on m'a fait l'honneur de me charger :

» A l'Université de Liège !

» A l'Université de Liège, dont le corps professoral, par une si appréciable bonne fortune, a depuis 50 ans été constamment composé



d'hommes aussi éminents par leur savoir que distingués par leur dévouement et par toutes les qualités qui honorent le fonctionnaire et le citoyen !

» A l'Université de Liège, dont l'enseignement toujours progressif, toujours à la hauteur de la science et sans en négliger la moindre découverte, a toujours aussi été empreint d'une telle sagesse, qu'il inspire la plus légitime confiance à tous les pères de famille !

» A l'Université de Liège, du sein de laquelle sont sortis tant d'hommes d'un mérite supérieur, qui se sont illustrés dans toutes les carrières, et qui a exercé une immense influence sur les destinées de la Belgique !

» A l'Université de Liège, dont nous, anciens étudiants, nous nous glorifions d'être les enfants, où nous avons puisé les principes de la science que nous pratiquons, à qui nous devons, pour la plupart, ce que nous sommes et les succès que nous pouvons avoir obtenus !

» A l'Université de Liège, enfin, qui dès son début, brillant entre toutes les Universités du royaume des Pays-Bas, n'a fait depuis lors que prospérer, grandir et progresser, et qui, dans les mains auxquelles elle est confiée aujourd'hui, continuera infailliblement à prospérer, à grandir et à progresser !

» Mais, tandis que nous nous livrons ensemble aux plus douces émotions, un impérieux devoir me prescrit, messieurs, de vous en détourner, de vous en distraire un instant pour réveiller en vous une triste pensée qui ne trouble et n'altère que trop le bonheur que nous goûtons de nous voir réunis.

» Pourrions-nous, en effet, messieurs, ne pas éprouver un douloureux serrement de cœur, en ne retrouvant à cette fête jubilaire et fraternelle aucun de nos chers et vénérés professeurs de 1817, aucun de ces glorieux maîtres qui ont imprimé à l'Université la marche qu'elle a si noblement suivie depuis lors sans s'en écarter ? Qu'il me soit au moins permis de rappeler encore une fois leurs noms, et de les signaler de nouveau à la gratitude de tous. C'étaient, dans la faculté de médecine, MM. Sauveur, premier recteur de l'Université ; Ansiaux, Combaire ;

» Dans la faculté de droit, MM. Ernst aîné, Destriveaux et Warnkœnig ;

» Dans la faculté de philosophie, MM. Rouillé, Fuss, Denzinger et Gall ;

» Dans la faculté des sciences, MM. Delvaux, Vanderheyden et Gaède.

» Tous, messieurs, ils ont payé le dernier tribut à la nature ; honneur à ces hommes éminents, si dignes de nos respects et de nos regrets ! leur mémoire est gravée dans nos cœurs ; et si j'avais le droit d'exprimer ici un vœu, je voudrais qu'une inscription, rappelant



leurs noms, fût placée dans la Salle Académique et conservât à jamais leur souvenir.

» Un mot encore, un dernier mot de reconnaissance. Il s'adresse aux spirituels et généreux habitants de cette noble ville de Liège, qui accueillent les étudiants avec une si sympathique courtoisie, avec un si cordial empressement. Il n'en est pas un parmi nous, j'ose l'affirmer, qui n'ait conservé un doux et précieux souvenir de ses relations sociales pendant son séjour à l'Université.

» Et maintenant une dernière fois, messieurs, et du fond de mon cœur, à l'Université de Liège, à sa prospérité, à ses succès, à son glorieux avenir ! »

La mission de remercier M. de Brouckère revenait naturellement à M. Dupont, professeur émérite et doyen de l'Université. Voici sa réponse :

» MESSIEURS,

» L'honorable M. de Brouckère, avec l'autorité que lui donne son caractère et sa position, vous a retracé, en termes éloquents et convaincans, l'importance de l'institution et les services qu'elle a rendus.

» Permettez-moi, messieurs, en ma qualité de doyen de l'Université, de le remercier au nom de mes collègues et de dire :

» Que c'est avec bonheur et avec respect que nous avons recueilli de la bouche d'un de nos anciens lauréats l'hommage qu'il a rendu à la mémoire de nos prédécesseurs, ces professeurs éminents qui fondèrent la réputation de notre établissement et dont le souvenir restera ineffaçable parmi nous.

» Permettez aussi que nous le remercions d'avoir apprécié, dans des termes si bienveillants et si honorables pour nous, les efforts que nous avons faits pour maintenir jusqu'à ce jour cette réputation si légitimement acquise.

» Le témoignage d'estime et d'intérêt que M. de Brouckère donne à tout le corps enseignant en cette séance solennelle est d'autant plus précieux que vous vous y êtes associés, messieurs, par vos applaudissements unanimes et chaleureux ; que vous avez ainsi affirmé devant le pays *tout entier* que l'Université, pendant le demi-siècle qui s'est écoulé, a dignement rempli la mission qui lui est confiée.

» Messieurs, nous sommes reconnaissans et fiers de cette manifestation, qui émane de tant d'hommes distingués sortis de nos rangs ;



qui, dans toutes les carrières, dans l'industrie, au barreau, dans la magistrature, dans les assemblées délibérantes, partout où les appellent le suffrage de leurs concitoyens ou la confiance de la Couronne, occupent les positions les plus élevées. Et, en effet, si, sous un Monarque illustre et vénéré, la Belgique a conquis son indépendance; si, à une époque où une sorte de vertige s'était emparé de toutes les nations, elle a été préservée des dangers qui la menaçaient; si son nom est respecté à l'étranger; si enfin elle vit prospère, libre et heureuse, pour connaître les hommes d'élite à qui elle doit tout cela, nous n'avons pas besoin de sortir de cette enceinte.

» En présence d'un passé si glorieux, en présence d'une situation si brillante aujourd'hui encore, l'Université envisage l'avenir avec assurance: confiante en elle-même, fidèle aux sages traditions de nos anciens maîtres, elle continuera à enseigner la science pour la science, et elle s'appliquera comme toujours à développer dans le cœur de la jeunesse les sentiments nobles et généreux, et à lui inspirer l'amour de son Roi, de son pays et de ses libres institutions. — Sur ce terrain, tous les Belges doivent être unis en ne formant qu'une seule famille. » (*Applaudissements.*)

Le toast à la ville de Liège fut ensuite porté par M. le professeur Borgnet, et M. le bourgmestre y répondit au nom de l'administration communale.

M. Borgnet s'est exprimé comme suit :

« Mes collègues m'ont fait l'honneur de me choisir pour porter un toast auquel, je ne puis en douter, vous ferez bon accueil :

» A l'administration communale de Liège, qui nous a prêté, à l'occasion de cette solennité universitaire, un concours si bienveillant et j'ajouterais si spontané, ce qui nous le rend doublement précieux!

» Il faut aussi le reconnaître, les précédents nous autorisaient à y compter. Quels que soient les hommes que les vicissitudes électorales aient appelé à ce poste honorable, on les a toujours vus montrer le plus louable empressement chaque fois qu'il s'est agi des intérêts de l'Université. Représentants d'une population généreuse, qui n'a jamais failli à la cause de la liberté ni au développement de l'instruction, son principal auxiliaire, ils n'ont cessé d'apprécier les avantages d'un établissement dont l'existence est intimement liée à la propagation des idées vraiment libérales.

» A l'administration communale de Liège ! »



M. d'Andrimont, bourgmestre, a répondu :

« Au nom de la ville de Liège, je remercie l'érudit historien, le savant professeur qui vient de s'asseoir, pour les paroles pleines de bienveillance qu'il a bien voulu nous adresser.

» L'Université de Liège peut et doit compter sur le concours sympathique de l'administration communale.

» C'est un honneur pour la Cité de posséder un étincelant foyer de science et d'intelligence.

» Toutes les Facultés ont droit à notre reconnaissance ; toutes elles ont contribué à la prospérité de notre chère ville de Liège ; toutes elles ont ajouté quelques fleurons à son ancienne gloire.

» Nos médecins, nos chirurgiens ont acquis jusque dans les pays étrangers, comme savants, comme praticiens, comme professeurs, une haute réputation, et ils ont su la justifier par leurs nombreux travaux scientifiques.

» Le barreau s'enorgueillit de compter dans son sein des orateurs, des jurisconsultes de premier ordre.

» Dans les hautes sphères de la politique, nous possédons des noms qui désormais appartiennent à l'histoire, et qui toujours feront l'honneur de la Belgique !

» La philosophie, les sciences, elles aussi, ont apporté leur contingent d'hommes remarquables, érudits, consciencieux, qui, sans souci de la tâche ardue à laquelle ils s'étaient voués, n'ont pas craint de soulever les plus grandes questions de l'humanité, d'aborder les plus vastes problèmes de la nature. Ils ont éclairé ce qui était obscur ; ils ont, en un mot, vulgarisé la science.

» L'École des mines, cette sœur puînée des quatre Facultés, vient à peine de naître : elle n'a que peu d'années d'existence ; elle n'a pas, comme ses quatre aînées, le droit de fêter la cinquantaine, et cependant elle a su conquérir une renommée universelle.

» La brillante pléiade d'ingénieurs qu'elle a formés par un enseignement solide, profond et varié, s'est dispersée dans l'un et dans l'autre hémisphère, et, par ses travaux, elle a fait connaître, apprécier, honorer notre Belgique.

» Et si notre pays figure maintenant au premier rang des nations industrielles, s'il est riche et prospère, le mérite et l'honneur en reviennent pour une large part à l'École des mines.

» Cette brillante phalange d'hommes remarquables : avocats, orateurs, politiques, philosophes, géologues, botanistes, ingénieurs, qui, après s'être frayé un chemin à travers les incertitudes de la science économique, politique et sociale, a su établir sur des bases solides notre nationalité et porter haut le renom du pays, cette bril-



lante phalange, dis-je, servira d'exemple à la jeunesse universitaire.

» Elle comprendra, cette jeunesse, que tout en marchant sur les traces de ses devanciers, elle se doit à elle-même de faire plus encore.

» Qui ne progresse, décline.

» Je bois donc au brillant avenir de l'Université de Liège !

» A ses professeurs éminents, qui, par leurs travaux, le préparent dès à présent !

» A la jeunesse universitaire, qui doit les seconder dans cette grande œuvre pour la continuer après eux ! » (*Applaudissements.*)

Pendant tout le banquet, la musique du 1<sup>er</sup> régiment de ligne, sous l'habile direction de M. Simar, a joué, avec un ensemble parfait, des morceaux de choix de son répertoire varié (1).

La Salle académique et les bâtiments de l'Université, ainsi que l'Hôtel-de-Ville et le Palais, sont restés brillamment illuminés pendant toute la soirée, la Société d'Emulation avait aussi fait illuminer son local. Une grande animation régnait en ville.

Après le banquet, MM. Dolez, Rogier, de Brouckère et un grand nombre d'autres notabilités se sont rendus au théâtre, qui avait pris aussi un air de fête. Les sénateurs et les représentants étrangers à la ville de Liège, ainsi que plusieurs autres personnes, avaient été gracieusement invités à s'y rendre par M. le bourgmestre, qui avait mis plusieurs loges à leur disposition.

---

Un grand nombre d'anciens étudiants de l'Université (avocats,

(1) Pour ne rien omettre, rappelons que la carte placée devant chaque convive était aux armes de Belgique et de Hollande. En dessous, le *péron* de Liège, brochant sur les faisceaux académiques, laissait déborder des deux côtés l'inscription : *Universis disciplinis*. On lisait sur des banderoles les noms des quatre facultés et une inscription rappelant la signification de la fête. Voici la composition du menu, qui a valu à M. Bernay, restaurateur, des éloges mérités.

Huitres anglaises. — Potage à la Reine. — Bouchée à la Joinville. — Turbot à la Hollandaise. — Filet de bœuf à la Monglas. — Côtelettes d'Agneau à la Villeroy. — Chapons de la Bresse à la Pompadour. — Selle de Chevreuil à la Solférino. — *Punch royal*. — Petits pois à la Française. — Faisans de Bohême truffés. — Bécasses bardées. — Chaud-froid de Coq de Bruyère. — Groupe de Homards. — Terrines de foies gras de Strasbourg. — Bavaroise à la Léopold II. — Suédoise de fruits au kirsch. — *Glaces*. Ananas. Fruits. — Dessert. Café. Liqueurs.



ingénieurs, etc.), qui n'avaient pu trouver place à l'Hôtel-de-Ville, se sont réunis le même soir dans les salons du restaurateur Lanhay, où était préparé un magnifique banquet.

Dans toute la force du terme, c'était véritablement une fête d'amis, toute cordiale, pleine d'expansion et de gaieté.

Le toast suivant a été porté à l'Université, par M. l'avocat Houet :

MESSIEURS,

Réunis dans ce banquet par l'amitié qui nous lie, pour fêter en famille le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université de Liège, dont tous ici nous sommes anciens étudiants, je vous propose de boire au passé glorieux et à la prospérité future de cette institution, qui nous est chère à tant de titres.

Nous devons joindre nos souhaits à ceux que des voix éloquantes ont formé aujourd'hui pour l'avenir d'un établissement auquel nous tenons encore ou par des relations scientifiques, ou par des amitiés précieuses, ou enfin par des souvenirs pleins d'affection et de gratitude.

Faisons aussi des vœux, messieurs, pour que les étudiants de l'Université de Liège vivent toujours dans cet esprit d'union, de solidarité et de tolérance qui leur a déjà fait faire de grandes et belles choses.

Je parle surtout, vous le comprenez, de cette Association générale des étudiants, fondée sous l'impulsion des sentiments patriotiques les plus ardents, et j'en parle avec le souvenir de ce qu'elle était dans ses beaux jours : nombreuse, disciplinée, admirée dans ses manifestations, approuvée par tous les hommes sincères.

L'utilité d'une pareille société ne peut être complètement appréciée que par ceux qui en ont ressenti les excellents effets.

Enfin, messieurs, s'il nous est encore permis d'exprimer cette espérance, souhaitons aux étudiants qui sortiront de notre Université le dévouement à l'œuvre de l'émancipation intellectuelle des classes laborieuses, le goût des institutions qui ont pour but de moraliser et d'instruire le peuple. C'est d'ailleurs par le zèle qu'ils mettront à répandre la lumière et la vérité qu'ils feront le plus d'honneur aux leçons de leurs maîtres.

Buvons donc à l'Université de Liège ! Buvons aussi, messieurs, au progrès des idées et à la perpétuité des sentiments qui nous unissent !



Les étudiants de l'année ont voulu célébrer à leur tour la fête académique. Une grande et belle table en fer à cheval avait été dressée dans la salle du restaurant, au Jardin d'Acclimatation. Le président de la commission permanente, ayant été invité au banquet professoral, M. Walthère de Selys, ancien président de la Société des étudiants, a présidé la réunion de la jeunesse.

Le toast porté par M. de Selys à l'Université de Liège, a été acclamé avec enthousiasme par toute l'assemblée. D'autres orateurs ont essayé ensuite, mais en vain, de prendre la parole : l'entrain était trop général; la gaieté débordait.

Les employés de l'Université, enfin, se sont réunis le même soir dans un quatrième banquet à la maison Guérin. Ils n'oublieront pas plus que les professeurs et les étudiants la date du 3 novembre 1867.



The following table shows the results of the experiments conducted on the effect of the temperature of the water on the rate of the reaction between potassium chlorate and sulphuric acid. The results are given in terms of the volume of oxygen evolved per unit weight of potassium chlorate in a given time.

Temperature of water (°C)	Volume of oxygen evolved (cc)
0	1.0
5	1.5
10	2.0
15	2.5
20	3.0
25	3.5
30	4.0
35	4.5
40	5.0
45	5.5
50	6.0
55	6.5
60	7.0
65	7.5
70	8.0
75	8.5
80	9.0
85	9.5
90	10.0

The results show that the rate of the reaction increases with the temperature of the water. This is due to the fact that the rate of a chemical reaction increases with the temperature of the reactants. The increase in the rate of the reaction is due to the fact that the molecules of the reactants have more energy at a higher temperature and are therefore more likely to collide and react.



## APPENDICE.

---

### DISCOURS DE M. NYPELS.

MESSIEURS,

En confiant à l'un de ses membres l'honorable mission de vous présenter une esquisse de l'histoire de notre Université, le Conseil académique a voulu se conformer à une tradition suivie, de temps immémorial, par toutes les Universités de l'Europe.

Mais, à peine pouvons-nous dire que nous avons une *histoire*; nos Annales ne remontent pas même au commencement de ce siècle.

Nos prédécesseurs immédiats sont nos seuls ancêtres. Il nous est permis d'être fiers de leurs efforts; et le bien qu'ils ont fait nous donne une idée de la responsabilité qui nous incombe à nous-mêmes, chargés de fournir, à notre tour, la carrière.

Puissions-nous pressentir sans crainte le jugement de nos successeurs, quand viendra le retour de cette fête sémi-séculaire!

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, au moment où le gouvernement de notre pays tomba dans des mains étrangères, l'enseignement supérieur était concentré dans l'Université de Louvain.

Cet antique établissement, qui avait jeté tant d'éclat pendant les premiers siècles de son existence, gardait à peine une ombre de sa splendeur passée.

La science n'y existait plus qu'à d'état de souvenir; on y faisait des études médiocres (\*).

Il ne devait pas survivre à la réunion de la Belgique à la France.

Un simple arrêté de l'*Administration centrale du département de la Dyle* en prononça la suppression, attendu, est-il dit dans un des



considérants, « qu'il ne doit plus y avoir dans toute l'étendue de la » République, qu'un seul mode d'instruction publique *conforme aux* » principes républicains, celui établi par la loi du 3 brumaire » an IV » (2).

Que fit-on pour remplacer l'Université de Louvain?

Je dois être bref. J'arrive directement à 1814 (3).

Bruxelles, devenue le siège d'une des académies de l'Université de France (4), possédait à ce moment, à côté de son lycée, une faculté des lettres (5), une faculté des sciences (6) et une école de droit (7).

Quant aux jeunes gens qui se destinaient à l'art de guérir, ils ne trouvaient pas, sur tout le territoire belge, le moyen de faire des études complètes (8). Les écoles *primaires médicales* d'Anvers et de Bruxelles étaient organisées exclusivement pour l'instruction des *officiers de santé* et des sages-femmes.

Dès 1806, grâce à l'initiative de deux praticiens éminents, Ansiaux et Comhaire, Liège avait été dotée également d'une école primaire de médecine et de chirurgie, qui fournit de nombreux *officiers de santé* aux armées françaises (9).

La Belgique est réunie à la Hollande pour former le royaume des Pays-Bas.

La réorganisation de l'instruction publique est une des premières préoccupations du nouveau gouvernement. Pour l'enseignement supérieur, il avait le choix entre le système des facultés isolées de l'Université de France, et le système des anciennes Universités.

Il n'hésita pas un instant. Le rétablissement des Universités de Leyde, Groningue et Utrecht est décrété en 1815 (10).

Mais la Belgique n'avait possédé qu'une seule Université. Suffisait-il de la rétablir?

Une commission est nommée. Elle doit présenter ses vues sur la réorganisation de l'enseignement dans les provinces méridionales (11). Le résultat de ses délibérations ne se fait pas attendre. Le 25 septembre 1816, le Roi approuve le projet qui lui est soumis. L'établissement de trois universités, à Louvain, à Liège et à Gand, est décrété (12).

« *Priscum, en, refulget Lovanii decus,  
Binæque, Belgis, astra velut nova,  
Surgunt sorores...* » (13).

L'année suivante, le 25 septembre 1817, l'Université de Liège est solennellement installée par le commissaire-général de l'instruction publique, M. REPELAER VAN DRIEL (14).



Quelques jours plus tard, paraît le programme des cours — *Series Lectionum* — où l'on rencontre les noms suivants :

*Dans la faculté de philosophie et des lettres* : MM. DENZINGER, FUSS, GALL, ROUILLE et KINKER ;

*Dans la faculté des sciences* : MM. VANDERHEYDEN et DELVAUX, auxquels fut joint, l'année suivante, M. GAEDE ;

*Dans la faculté de droit* : MM. ERNST aîné, DESTRIEVAUX et WARNKOENIG ;

*Dans la faculté de médecine* : MM. SAUVEUR, ANSIAUX et COMHAIRE <sup>(15)</sup>.

Avec ce personnel restreint, l'Université entra courageusement dans la carrière qui lui était ouverte.

Il y a cinquante ans — aujourd'hui même — LE 3 NOVEMBRE 1817 — elle ouvrit, pour la première fois, ses portes à la jeunesse studieuse. A la tête du corps professoral était D. SAUVEUR, qui, par une singulière coïncidence, devait être son premier et son dernier recteur, avant 1830 <sup>(16)</sup>.

Le 3 novembre, les élèves n'étaient pas nombreux ; mais quelques jours plus tard, on en avait inscrit 259.

Ce chiffre s'est accru d'année en année ; en 1826, il s'élevait à 477 ; en 1830, à 540 <sup>(17)</sup>.

Les premières années ne sont signalées par aucun événement saillant <sup>(18)</sup>.

Le personnel enseignant est successivement augmenté par les nominations de MM. WAGEMANN (1820), dans la faculté des lettres, VAN REES (1821), dans la faculté des sciences, et ERNST jeune (1822), dans la faculté de droit.

A un moment donné, les progrès rapides de l'industrie éveillent l'attention du gouvernement. Il est nécessaire, disait le Ministre, dans un de ses rapports aux États-Généraux, que l'enseignement des sciences exactes soit complété <sup>(19)</sup>.

Bientôt cette promesse est réalisée.

Un arrêté du 13 mai 1825 prescrit l'enseignement régulier, dans les trois Universités méridionales, de la chimie et de la mécanique appliquées aux arts industriels.

Le même arrêté crée à l'Université de Liège, deux chaires nouvelles, l'une pour l'exploitation des mines, l'autre pour les sciences forestières.

Le gouvernement confie ces chaires à deux hommes d'un haut mérite : DANDELIN et BRONN. Dès lors notre faculté des sciences est enrichie d'une section nouvelle qui s'intitule : *École des mines* <sup>(20)</sup>.

Un enseignement spécial d'un autre ordre, *la pédagogie*, est établi en 1827.

Dès 1820, trois professeurs de notre faculté des lettres, MM. DENZINGER, FUSS et WAGEMANN, avaient ouvert *spontanément* des cours



particuliers pour les jeunes gens qui se destinaient à l'enseignement moyen (*Scholæ propeudeticæ*) ; cette utile innovation fut reconnue officiellement et étendue à la faculté des sciences <sup>(21)</sup>.

Cependant le personnel enseignant présentait d'autres lacunes, qui furent successivement comblées par les nominations de MM.

VAN LIMBURG-BRAUWER (1825), dans la faculté de philosophie et des lettres ;

E. DUPONT, ACKERSDYCK et Ernest MUNCH (1825 et 1826), dans la faculté de droit ;

FOHMANN (1826), H. SAUVEUR, N. ANSIAUX et VOTTEM (1828), dans la faculté de médecine <sup>(22)</sup> ;

LESOINNE et LÉVY (1825), dans la faculté des sciences.

D'un autre côté, l'Université perdit, dans le cours des dernières années, MM. VANDERHEYDEN, admis à l'éméritat en 1828, et WARNKOENIG, qui passa à l'Université de Louvain en 1827.

À Liège, comme à Louvain et à Gand, le gouvernement avait confié plusieurs chaires à des professeurs allemands.

Dans le premier Rapport sur l'enseignement supérieur, présenté aux Chambres belges, en 1843, M. le ministre de l'intérieur dit que le choix de ces professeurs avait, à bon droit, éveillé les susceptibilités nationales <sup>(23)</sup>.

Je me permets de croire que ces susceptibilités n'étaient pas légitimes. Le recours à des savants étrangers était une nécessité de l'époque.

Sans doute, tous les choix du gouvernement n'étaient pas également heureux. Mais, il y avait, parmi les professeurs allemands, des hommes d'un mérite supérieur et qui ont rendu des services incontestables. Ai-je besoin de nommer WAGEMANN, FOHMANN, WARNKOENIG, à Liège ; HAUS, à Gand ; BEKKER, BIRNBAUM, DUMBECK, à Louvain ?

C'est grâce à ces maîtres que nous avons connu les méthodes scientifiques, les grandes écoles de l'Allemagne, c'est-à-dire d'un pays jusque-là complètement inconnu pour nous, et qui, dans l'ordre intellectuel, occupe une place qu'aucune autre nation ne peut lui disputer.

D'ailleurs, un motif indiscutable justifiait l'appel fait par le gouvernement à l'Allemagne, c'est que les traditions de l'Université de France ne pouvaient, à elles seules, répondre au caractère et aux besoins intellectuels de populations d'origine germanique <sup>(24)</sup>.

De tous les professeurs qui ont été attachés à notre Université, avant 1830, quatre seulement sont encore en vie :

L'un, M. VAN REES, hollandais de naissance, a quitté la Belgique en 1830.



Deux autres, MM. H. SAUVEUR et N. ANSIAUX, nous prêtent encore, en ce moment, leur précieux concours.

Le quatrième, M. E. DUPONT, aujourd'hui émérite, faisait naguère encore un des cours les plus importants de la faculté de droit. Il emporte, dans sa retraite, l'estime et l'affection de tous ses collègues.

L'année 1826 est signalée par des troubles assez graves. Ils sont motivés par de nouveaux statuts sur la fréquentation des cours <sup>(25)</sup>. Les élèves finissent par se soumettre à ces *statuts*, mais non sans avoir obtenu certaines satisfactions qui leur étaient raisonnablement dues.

A ce moment, l'opposition politique qui devait plus tard renverser le gouvernement, avait pris une importance considérable. Les Universités elles-mêmes étaient l'objet de critiques et d'attaques incessantes.

C'était d'abord leur organisation intérieure, évidemment surannée, qui motivait ces critiques. C'était ensuite l'UNION des catholiques et des libéraux qui protestait contre les tendances religieuses du gouvernement <sup>(26)</sup>.

En 1828, les accusations dont les Universités sont l'objet, ont pris un caractère assez grave pour qu'on y prête enfin une sérieuse attention.

Une Commission est nommée <sup>(27)</sup>. Le gouvernement lui transmet une série de *cinquante-quatre questions*, dans lesquelles toute l'organisation universitaire est remise en discussion <sup>(28)</sup>.

La Commission avait terminé son travail dans le courant de 1829 ; mais aucune résolution définitive n'avait été prise, au moment où éclatèrent les événements politiques de 1830 <sup>(29)</sup>.

Quelque jugement qu'on porte sur certains actes du gouvernement des Pays-Bas, et sans dissimuler les fautes par lesquelles il s'est aliéné l'esprit des populations belges, on doit reconnaître que, par l'établissement des Universités, le roi Guillaume I<sup>er</sup> a bien mérité de la Belgique. Un témoignage de reconnaissance lui est légitimement dû. Son nom figure à la première page de nos annales ; il doit avoir aussi une place dans cette fête commémorative.

HONNEUR A CE MONARQUE AMI DES LETTRES ET DES SCIENCES, QUI RÉORGANISA L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN BELGIQUE !

Les quinze années qui ont suivi immédiatement la chute du premier Empire, forment une époque remarquable dans l'histoire du dix-neuvième siècle. De là datent *originellement* tous les grands progrès qui ont été réalisés plus tard.

L'Europe, délivrée du fléau d'une longue guerre, va se livrer aux



travaux de l'intelligence avec d'autant plus d'ardeur qu'elle avait dû les abandonner longtemps.

En France, une nouvelle école philosophique entame une rude guerre contre les sèches et désolantes doctrines du dix-huitième siècle, et bientôt une nouvelle école littéraire va étendre les idées, par l'étude des chefs-d'œuvre étrangers restés inconnus ou incompris jusque-là.

En Allemagne se produit, avec éclat, cette grande école historique à la tête de laquelle brillent les noms des Niebuhr, des Heeren, des Mœser, des Hugo, des Savigny.

Les sciences exactes font des progrès inouïs dont profiteront l'industrie et le commerce.

Enfin, la pratique du gouvernement représentatif, en France et en Belgique, va réveiller l'esprit public trop longtemps endormi, et les théories étroites des publicistes de l'école de J. J. Rousseau vont faire place aux vrais principes qui doivent présider à l'organisation politique des sociétés.

La Belgique (il faut oser le dire) n'a eu qu'une faible part dans ce grand mouvement intellectuel ; mais elle en a largement profité ; pour elle surtout, les années de la Restauration ont été des années d'apprentissage et de progrès.

Des témoignages irrécusables portent qu'à la fin du dix-huitième siècle, l'état intellectuel de notre pays laissait infiniment à désirer. Ce n'est pas durant l'administration française que cet état de choses a pu se modifier sensiblement. Les moyens d'instruction étaient trop imparfaits sous la République, et nous avons à peine connu les lycées de l'Empire.

C'est dans ces circonstances que furent établies, en 1817, les trois Universités.

Treize années s'écoulaient. 1830 rompt le lien qui nous attachait à Hollande. Un Congrès national se réunit, et ce Congrès, composé en grande partie d'hommes sortis des Universités, donne au nouveau royaume qu'il vient de fonder des institutions qui font sa gloire, qui lui ont assigné dans l'esprit des peuples libres un rang que des nations plus puissantes peuvent lui envier.

Quel est, dans tout cela, la part de l'Université de Liège ? Quels sont les hommes qu'elle a fournis au Congrès national ?

La liste n'est pas longue, mais la valeur des noms supplée au nombre.

Qu'on en juge :

Ch. Rogier, J. Lebeau, P. Devaux, H. de Brouckere, J. B. Nothomb, Jos. Forgeur, S. Fleussu, le comte de Theux, le comte Ch. Vilain



XIII, J. Jaminé, L. Jottrand, J. B. Brabant, Barbanson, Alex. de Robaulx, Fr. Van Snick, Ch. Zoude (de Namur).

Tous ont pris une part considérable aux travaux du Congrès. Plusieurs y ont brillé au premier rang.

Mais ce n'est là qu'une page de l'état de services de l'ancienne Université.

Que de noms je pourrais citer encore ! Que d'hommes distingués l'Université a donnés à toutes les carrières ! A la magistrature, au barreau, à l'administration, à l'enseignement, à l'art de guérir, aux lettres, aux sciences, à l'industrie, à l'armée même ! Si je m'abstiens de les nommer, c'est afin de ne pas blesser ceux que je pourrais oublier.

Mais, ouvrez les yeux, Messieurs ; jetez vos regards sur cette assemblée d'élite devant laquelle j'ai l'honneur de parler, et vous suppléerez à mon silence.

Elèves qui suivez aujourd'hui les cours de l'Université, que ces souvenirs de vos devanciers restent présents à votre pensée ! Ils vous prouvent que le travail procure toujours une position honorable dans la société, et que, parfois, il mène aux plus grands honneurs et aux fonctions les plus éminentes. Vous en avez des exemples vivants sous les yeux...

A partir de 1830, une ère nouvelle s'ouvre pour l'instruction publique, dans notre pays. La liberté de l'enseignement est proclamée<sup>(50)</sup>. Ce grand principe va recevoir immédiatement son application, avec toutes les conséquences qui en découlent et même avec celles qui n'en découlent pas.

Le gouvernement provisoire se trouvait en face des questions irritantes qu'avait soulevées, naguère, l'enseignement supérieur.

Réorganiser les Universités sur les bases nouvelles de notre droit public, c'était une œuvre ardue réservée au législateur ; mais le gouvernement ne pouvait se dispenser de trancher immédiatement certaines questions qui préoccupaient plus vivement l'opinion publique.

Il décrète que tout Belge qui aspire à l'obtention des grades académiques est admis à se présenter aux examens, quels que soient d'ailleurs le pays et l'établissement où il a fait ses études<sup>(51)</sup>.

Il abolit l'usage exclusif de la langue latine, dans les leçons et dans les examens ; enfin, ceci est plus grave, à chaque Université, il enlève une ou deux facultés. La nôtre, la moins maltraitée, ne perd que sa faculté de philosophie et des lettres<sup>(52)</sup>.

Les conséquences de cette dernière mesure ne se firent pas attendre : des *Facultés libres* s'établirent pour remplacer celles qui



avaient été supprimées. Le gouvernement reconnut ces Facultés, d'abord en leur permettant de s'installer dans les bâtiments universitaires ; plus tard, en instituant près de chacune d'elles une *Commission d'examen* <sup>(53)</sup>.

« Pendant les quatre années que dura le régime des Commissions » d'examen, les études littéraires, philosophiques et scientifiques » préparatoires aux études du droit et de la médecine, furent partout » presque complètement négligées. » Ce sont les termes dont se sert M. le ministre de l'intérieur, dans son premier Rapport sur le haut enseignement.

Les Universités se traînèrent, sous l'influence de ce régime énervant, jusqu'à la fin de l'année académique 1834-1835.

Mais bientôt la législature va être saisie de la nouvelle loi organique de l'instruction supérieure. Tout ce qui se rattache à la confection de cette loi forme un sujet d'études du plus haut intérêt.

Le projet est présenté à la Chambre, au mois de juillet 1834 <sup>(54)</sup>.

Treize mois se passent avant la discussion.

Dans l'intervalle, deux faits d'une importance considérable, s'étaient accomplis : l'établissement d'une Université *catholique* dont le siège provisoire était à Malines <sup>(55)</sup>, et l'établissement d'une Université *libre*, à Bruxelles <sup>(56)</sup>.

La nouvelle loi est publiée le 25 septembre 1835 <sup>(57)</sup>. Quinze jours plus tard, intervient la convention en vertu de laquelle l'Université catholique est transférée à Louvain...

La réorganisation du haut enseignement soulevait deux questions capitales !

Combien d'Universités établira-t-on ?

De quelle manière les grades seront-ils conférés ?

Le projet rédigé par la Commission instituée en 1833, proposait l'établissement de deux Universités aux frais de l'Etat : l'une à Gand, l'autre à Liège.

Le ministère, tout en se ralliant à cette proposition, avait déclaré « qu'il n'était pas encore entièrement convaincu que l'établissement » d'une seule Université, dans une ville centrale, autre que Bruxelles, » ne serait pas la mesure qui, toutes les raisons étant bien pesées, » offrirait le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. » <sup>(58)</sup>

C'était le gouvernement représenté par M. Rogier, au moment de la présentation du projet, qui faisait cette réserve. Mais au moment de la discussion, le ministère de l'intérieur était occupé par M. de Theux qui admettait, sur ce point, la disposition du projet.

Cependant la réserve de M. Rogier devint une proposition formelle,



dès le début de la discussion. Elle trouva trente-deux adhésions et ne fut rejetée qu'à la faible majorité de cinq voix (39).

Créer une seule Université centrale ! C'était une grande pensée. Malheureusement, elle était irréalisable, au moins *moralement*, en 1835. Si l'opinion de M. Rogier avait prévalu, il est extrêmement probable, pour ne pas dire certain, que nous aurions aujourd'hui cinq Universités au lieu de quatre...

La collation des grades soulevait des difficultés plus sérieuses et d'une autre nature. On n'avait vu jusque-là, dans les grades, qu'une question de garantie professionnelle; et cette garantie, on avait cru la trouver dans des établissements soumis au contrôle de l'Etat. Désormais la question se compliquait d'un élément nouveau : *L'enseignement libre*.

Trois solutions différentes se présentaient en 1825 :

1° Donner aux deux Universités de l'Etat le droit *exclusif* de conférer les diplômes, à tous les élèves indistinctement.

Cette solution était inacceptable. Elle eût créé un véritable monopole au profit des écoles officielles. Le principe de la liberté de l'enseignement, inscrit dans la Constitution, eût été anéanti de fait.

2° Donner aux Universités de l'Etat le droit de conférer les grades à leurs élèves, et établir, pour toutes les autres catégories d'élèves des *Commissions* ou *jurys d'examen*.

C'était le système en vigueur pour les *facultés libres*, et peut-être, en ce moment, aurait-on pu le généraliser, en l'appliquant aux Universités libres.

Mais les établissements de l'Etat auraient-ils eu à s'applaudir de cette solution? Je n'oserais l'affirmer. Ils se seraient trouvés, à la longue, dans une position délicate et dangereuse. Il est plus que probable que l'opinion publique aurait attaché plus de valeur aux diplômes délivrés par les jurys d'examen, qu'aux diplômes délivrés par les Universités.

Restait la troisième solution : l'établissement d'un jury central pour tous les élèves sans distinction.

C'est celle qui fut adoptée.

Mais par qui, comment ce jury serait-il formé? C'était là le point capital et délicat de la question.

La Chambre se trouvait en présence de six systèmes différents, dominés tous par une question de principe : *La Législature intervient-elle dans la nomination du jury?*

Quarante-deux voix se prononcèrent pour l'affirmative, quarante et une voix pour la négative. *Une seule voix de majorité* décida cette grave question qui renfermait, dans ses flancs, l'avenir scientifique du pays.



Les quatre ministres qui étaient membres de la Chambre, s'abstinrent de voter <sup>(40)</sup>. Regrettable détermination dans une question de cette importance ! Le vote des ministres eût écarté peut-être, à jamais, l'intervention des Chambres dans la composition du jury d'examen.

Par cette décision, la collation des grades devenait une question politique avant tout. La science, les études étaient reléguées au second plan, et l'enseignement que le Congrès national avait voulu rendre libre, devenait, en réalité, esclave. Il était asservi aux majorités parlementaires <sup>(41)</sup>.

On s'en aperçut plus tard ; on essaya de porter remède au mal, mais on n'y parvint pas <sup>(42)</sup>.

Dans la pensée du législateur, le jury central n'était établi qu'à titre d'essai et provisoirement. En réalité, ce provisoire, maintenu d'année en année, a duré quatorze ans.

En 1849, le jury central est remplacé par les *jurys combinés*. C'était une amélioration ; les plus grands inconvénients de l'ancien système disparaissaient ; mais le nouveau mode d'examen allait en révéler d'autres non moins graves <sup>(43)</sup>. La question n'était pas résolue. Quand le sera-t-elle ? c'est le secret de l'avenir. Mais il est fort à craindre que, si on la maintient sur ce terrain, on ne soit conduit fatalement à une situation qui pourrait compromettre des intérêts plus graves que ceux de la science <sup>(44)</sup>.

A la loi de 1849 se rattachent deux faits importants, qui devaient exercer une influence salutaire sur les hautes études ; la réorganisation de l'enseignement moyen <sup>(45)</sup> et la création du grade d'élève universitaire <sup>(46)</sup>.

En 1857, la loi sur le jury d'examen est révisée pour la troisième fois <sup>(47)</sup>. Les jurys combinés sont maintenus, mais le programme des examens est gravement altéré.

De cette époque date la division des cours en *cours principaux* et *cours à certificat*. Renfermée dans de justes limites et organisée convenablement, cette division eût obtenu l'assentiment général. Elle est devenue une mesure fâcheuse par la manière dont elle a été réalisée.

Les cours à certificat sont, en réalité, des cours supprimés ; or, ces cours comprennent à peu près toutes les matières qui donnent à l'enseignement sa valeur scientifique. C'est matérialiser les études et par conséquent le pays, que de n'accorder une importance sérieuse qu'aux études dont le résultat se traduit immédiatement en profit pécuniaire.

Dans l'intérêt de la science et de la dignité nationale, dans l'intérêt de la dignité des professeurs et des élèves, la loi de 1857 doit être



réformée sur ce point. C'est l'opinion des professeurs de toutes les Universités.

Déjà une demi-satisfaction nous a été donnée récemment (48). Elle sera complétée, nous aimons à l'espérer, lors de la discussion prochaine du quatrième projet de révision dont la Chambre est saisie (49).

De même que le jury central, les jurys combinés avaient été admis à titre d'essai et pour trois années seulement. Mais l'essai se continue depuis dix-huit ans, et, au moment où je parle, ce nouveau provisoire dure encore (50).

J'ignore si nos successeurs s'occuperont de nous ; mais s'ils veulent nous juger par nos actes, ils ne devront pas oublier que, depuis la réorganisation de 1835, nous sommes régis par des lois provisoires ; que notre programme d'études, notre programme d'examen, le mode des examens, leur forme, en un mot tout ce qui constitue la force et la valeur d'une Université, a été soumis à des fluctuations incessantes qui devaient exercer la plus funeste influence sur l'enseignement comme sur les études. Et s'ils trouvent que les résultats ne répondent pas complètement à ce qu'on était en droit d'attendre, ils auront à faire la part de responsabilité qui revient à chacun : au législateur, au gouvernement, aux Universités.

Ici se présente naturellement une question que je ne puis passer sous silence. Elle intéresse toutes les Universités.

On a prétendu qu'on ne fait pas aujourd'hui des études aussi fortes qu'autrefois. L'enseignement, a-t-on dit, est trop pratique ; la science y fait défaut.

Il y a, dans cette allégation, beaucoup d'erreurs à côté d'un peu de vérité.

Les méthodes d'enseignement se modifient comme toutes choses, et le milieu dans lequel on vit exerce nécessairement son influence sur les méthodes comme sur les idées. Si nos leçons ont un caractère plus pratique que celles de nos prédécesseurs, c'est que nous vivons dans un siècle presque exclusivement pratique et que nous sommes entraînés dans la voie où le siècle nous conduit.

A ce point de vue *exclusif* où je veux me placer un instant, j'affirmerai sans hésitation que les leçons qu'on fait de nos jours, sont en général plus nourries et plus complètes que celles de nos devanciers et qu'elles conduisent plus directement au but *immédiat*.

Mais est-ce là tout ? Les Universités sont-elles uniquement établies dans l'intérêt des professions libérales ou industrielles ? La jeunesse doit-elle y trouver seulement ce que les Allemands appellent énergiquement : les *Brod-Studien* ?

Oh ! non assurément. Les Universités sont aussi les dépositaires de la science, et le feu sacré ne doit pas s'éteindre entre les mains



de ceux qui ont mission de veiller à son entretien. Il faut que les élèves qui veulent étudier la science pour la science, y trouvent les moyens de pousser leurs études dans la direction qui convient à leur esprit.

Peut-être, sous ce rapport, l'état actuel des choses laisse-t-il quelque peu à désirer. C'est la partie de vérité que je signalais tout à l'heure.

Toutes les institutions qui se rattachent à l'Université, ne peuvent être mentionnées ici que pour mémoire :

L'institution des agrégés, organisée deux fois, puis supprimée <sup>(51)</sup>;

L'institution de cours normaux des humanités <sup>(52)</sup>;

L'institution d'un cours d'agriculture et d'économie rurale <sup>(53)</sup>;

L'institution du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur <sup>(54)</sup>;

Les diplômes honorifiques <sup>(55)</sup>; les diplômes scientifiques spéciaux pour les élèves qui se destinent à l'enseignement, et l'autorisation donnée aux docteurs spéciaux d'ouvrir des cours privés <sup>(56)</sup>;

Les moyens d'encouragement: concours universitaire <sup>(57)</sup>, bourses d'études <sup>(58)</sup> et de voyage <sup>(59)</sup>;

Les lois relatives aux pensions et à l'éméritat <sup>(60)</sup>;

Enfin, tout ce qui concerne nos *Écoles spéciales* qui, à elles seules, réclameraient un chapitre particulier.

L'administration proprement dite, l'origine et les développements de nos diverses collections scientifiques sont également exclus du cadre de ce discours.

Je dirai seulement que notre bibliothèque ne nous laisse rien à envier aux plus célèbres collections, par l'ordre parfait qui y règne et par la facilité pour les recherches, que présentent des catalogues bien conçus et toujours tenus au courant. C'est un hommage bien dû au laborieux conservateur de ce dépôt.

En dressant notre bilan de cinquante ans, nous avons le devoir de rappeler les services rendus par ceux qui ont été chargés avant nous de répondre à la confiance du pays. Nous avons à payer aussi un tribut d'hommages à nos collaborateurs que la mort a frappés.

Mais ce n'est pas ici qu'une tâche si ardue et si vaste peut être dignement accomplie. Elle le sera ultérieurement, dans une publication spéciale qui nous permettra d'apprécier l'esprit de l'enseignement de l'Université de Liège.

Là reparaitront devant vous des noms qui se rattachent à vos plus lointains souvenirs. Là, vous retrouverez un chapitre de l'histoire



intellectuelle de la patrie, à la veille et au lendemain de son émancipation.

Laissez-moi citer quelques noms qui auront une place dans cette galerie :

WAGEMANN, dont l'action fut si puissante sur l'esprit de la jeunesse, et son digne successeur ACKERSDYCK ;

FUSS, qui, jusqu'à son dernier jour, resta fidèle au culte des muses latines ;

ROUILLÉ, qui fit revivre parmi nous les traditions de Versailles et les délicatesses littéraires du dix-huitième siècle ;

KINKER, esprit à la fois profond et caustique, philosophe et poète.

Dans un autre domaine : DESTRIEUX, passionnant la jeunesse par ses éloquents leçons sur le droit public ;

WARNKOENIG, le savant interprète de l'école historique du droit, le premier explorateur de nos archives juridiques. Aux Liégeois, il a révélé leurs antiques institutions si originales et si démocratiques. Aux Flamands, il a donné une histoire de leurs institutions politiques et civiles pendant le moyen-âge.

ERNST *ainé*, profond juriconsulte et professeur éminent ;

ERNST *jeune*, le créateur du cours de *droit civil élémentaire*, et son élève de prédilection, notre regretté collègue FR. KUPFFERSCHLAGER, succombant à la tâche par excès de zèle.

Dans un autre domaine encore : ANSIAUX et SAUVEUR, noms doublement chers, portés qu'ils sont, sur notre programme actuel, par des fils jaloux d'imiter leurs pères :

FOHMANN, l'illustre anatomiste qui, par ses travaux sur les vaisseaux lymphatiques, a porté jusqu'aux extrémités de l'Europe le renom de notre école de médecine ;

Et COMHAIRE, et DELVAUX, et LOMBARD, praticiens désintéressés et expérimentés : leurs noms sont restés populaires parmi les classes indigentes ;

Et SIMON, et DELAVACHERIE, ces opérateurs si habiles, dont la renommée s'étendait en dehors des limites de notre province.

Dans la Faculté des sciences : GAEDE, qui portait, à lui seul, le poids de toutes les sciences naturelles, et CH. MORREN, mort avant le temps, laissant néanmoins de mémorables travaux en anatomie et en physiologie végétales ; Morren, qui sut en outre allier à la science l'esprit pratique et dirigea son attention, avec un rare succès, sur les applications de la botanique à l'agronomie et à l'horticulture ;

Et plus près de nous MEYER et SCHAAR, mathématiciens dignes d'occuper la chaire illustrée par PAGANI ;

Dans la Faculté des lettres, voyez-vous encore LESBROUSSART, le patriote ardent, l'écrivain d'un goût exquis, entouré de jeunes gens



qui seront un jour ses émules et soutenant avec eux l'*Association pour l'encouragement de la littérature nationale*;

Et à côté de lui, l'auteur du beau livre : *De la Rhétorique*, l'élégant traducteur d'Horace et de Tyrtée, BARON!

Un souvenir pieux aussi à ces hommes précoces, actifs et déjà distingués, qui seraient devenus l'honneur de notre Université, si leur carrière n'avait été brisée avant le temps : VOTTEM, GODET, TANDEL, DUPRET, WILMART, DE CLOSSET!

Quel est ce jeune pionnier, cet infatigable chercheur, qui accomplit à lui seul un travail gigantesque, à peine réalisé, ailleurs, par de nombreuses Commissions de savants? En sortant de cette enceinte, levez les yeux sur sa figure pensive immortalisée par le bronze... J'ai nommé Dumont.

Je m'arrête. . . . .

La mort nous a cruellement frappés; longue sera la liste des noms qui trouveront place dans notre galerie.

La nouvelle Université de Liège compte aujourd'hui trente-deux ans d'existence.

Elle a traversé des temps d'épreuve. Née dans des circonstances défavorables, au milieu de la confusion qui régnait dans les idées sur le sens et l'application d'un principe nouveau dans notre droit public, elle a vécu pendant plusieurs années d'une vie précaire et souvent menacée. « L'enseignement de l'Etat, disait-on, ne peut continuer à vivre à côté de l'enseignement libre. »

Aujourd'hui, ces jours d'épreuve sont passés. L'expérience est faite.

Notre Université est florissante, autant qu'elle peut l'être dans l'état actuel des choses, et la confiance des pères de famille lui est légitimement acquise.

Les passions d'un jour n'ont point accès dans son sein. La voie qui conduit à la science, but exclusif de ses efforts, est son unique domaine.

*Se tenir en garde contre les excès et contre les défaillances. — Respecter tout ce qui est respectable* : telle est la devise inscrite sur sa bannière.

Dans toute solennité qui réunit les Belges, le nom du souverain doit être prononcé. Ce n'est pas flatterie (nous n'avons jamais connu ce défaut), c'est justice.

Notre Roi, jeune encore et déjà placé si haut dans le respect et l'affection des Belges, a eu pour précepteur un de nos collègues, dont nous ne cessons de déplorer encore la mort prématurée.

Il a appris l'art de régner sur un peuple libre, à l'école de son



illustre père, sous le règne duquel la Belgique a été florissante, heureuse et respectée.

A cette école aussi, il a puisé le goût des études sérieuses.

Puis, comme ce héros fameux par sa prudence qu'a chanté le grand poète, il a, pour acquérir la sagesse, parcouru les cités de peuples nombreux, s'instruisant de leurs mœurs, et, revenu dans sa patrie, il a inauguré son règne par les plus sages paroles qui soient jamais sorties de la bouche d'un souverain....







## NOTES.

(<sup>1</sup>) En m'exprimant ainsi sur l'état de l'enseignement à l'Université de Louvain, à l'époque dont je parle, je ne fais que constater un fait qui est consigné dans plusieurs documents officiels. Cette décadence, du reste, n'était pas seulement le résultat de l'apathie qui régnait dans l'Université même, elle provenait aussi de l'indifférence du gouvernement autrichien et, il faut l'ajouter, de l'état intellectuel du pays qui laissait infiniment à désirer. Voy. les documents rapportés ou analysés par M. TH. JUSTE, dans son *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique* ; Brux. 1844, in-8°, *passim*.

Voy. aussi le Discours prononcé par M. STAS, directeur de la classe des sciences de l'Académie royale, dans la séance du 16 décembre 1855 (*Bulletins de l'Académie*. Tom. XX, 5<sup>me</sup> part., pag. 400 et suiv.), et, comme réponse à ce discours, celui de M. le chanoine DE RAM, directeur de la classe des lettres, prononcé dans la séance du 50 mai 1854. (*Bull. de l'Acad.* Tom. XXI, 1<sup>re</sup> part., p. 354, 49) et ci-après la note (<sup>12</sup>).

(<sup>2</sup>) Cet arrêté, en date du 4 brumaire an VI (25 octobre 1797), porte la signature des citoyens LE HARDY, président, FOURMAUX, FAUBERT, DE BERIOT et BATAILLE, administrateurs ; MALLARMÉ, commissaire du Directoire exécutif, et DELECROIX, secrétaire général. Il est imprimé dans le *Rapport sur l'instruction supérieure en Belgique, présenté aux chambres législatives, le 6 avril 1845, par M. J.-B. NOTHOMB* ; Tom. 1<sup>er</sup>, page 57.

Un autre arrêté du 18 brumaire suivant (8 nov. 1797), supprima les collèges existant à Louvain, fondés pour l'enseignement qui avait lieu à l'Université de cette commune. *Ibid.* p. 40.

(<sup>3</sup>) Les documents législatifs sur l'enseignement supérieur, émanés du gouvernement français jusqu'en 1814, sont reproduits dans le *Rapport de M. J.-B. NOTHOMB* ; Tom. I, *Annexes à la 1<sup>re</sup> part.* pag. 1 à 187.

(<sup>4</sup>) Voir le Décret portant organisation de l'Université impériale, en date du 17 mars 1808. *Rapport de M. J.-B. NOTHOMB*, p. 401.

(<sup>5</sup>) Cette Faculté était composée du professeur de belles lettres du Lycée et de deux autres professeurs, pour l'enseignement de l'histoire de la philosophie ancienne et de l'histoire.



(<sup>6</sup>) Elle était composée du premier professeur de mathématiques du Lycée, d'un second professeur de mathématiques, d'un professeur d'histoire naturelle et d'un professeur de physique et de chimie.

(<sup>7</sup>) Par la loi du 5 brumaire an IV (25 octobre 1795), une *Ecole centrale* avait été établie dans chaque département. L'Ecole centrale du département de la Dyle avait été ouverte, à Bruxelles, en l'an V (1797). La science du droit occupait, dans ces écoles, une place tout-à-fait insignifiante; un *professeur de législation* était attaché à chacune d'elles.

Les *Ecoles spéciales de droit* furent instituées par la loi du 22 ventose an XII (15 mars 1804) et organisées par le Décret du 4<sup>e</sup> jour complémentaire suivant (21 septemb. 1804). Elles étaient établies dans les villes dont les noms suivent : Paris, Dijon, Turin, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen, Bruxelles, Coblenz et Strasbourg.

Ces douze écoles furent partagées en cinq *arrondissements d'inspection*. L'arrondissement comprenant les écoles de Bruxelles, de Coblenz et de Strasbourg, fut confié au baron BEYTS, premier président de la Cour imp. de Bruxelles.

Il y avait, dans chaque école, cinq professeurs et deux suppléants :

L'un des professeurs enseignait les *Institutes de Justinien et le droit romain* (sic) ;

Trois autres étaient chargés de faire, en trois ans, un *cours complet sur le Code civil* ;

Le cinquième enseignait *la législation criminelle et la procédure criminelle et civile*.

Les professeurs de l'École de droit de Bruxelles furent nommés par décret du 25 janvier 1806 ; c'étaient :

*Pour la chaire de droit romain* : M. VAN GOBBELSCROY, ancien professeur de l'Université de Louvain.

*Pour les trois chaires de droit civil* :

MM. CAHUAC, ancien professeur royal de l'Université de Douai ;

TARTE (*ainé*), substitut du procureur général près la Cour imp. de Bruxelles, Et VAN HOOGHTEEN (J.-G.), jurisconsulte qui avait été chargé par le gouvernement autrichien de donner des leçons de droit à l'Archiduc Charles.

*Pour la chaire de procédure et de législation criminelle* : M. JACQUELART, ancien professeur de l'Université de Louvain.

Les *suppléants* étaient :

MM. MAURISSENS, ancien auditeur à la chambre des comptes de Bruxelles et auteur des *Recitationes in quinquaginta libro Digestorum*, 5 vol. in-8<sup>o</sup>,

Et HEUSCHLING, jurisconsulte, professeur de grammaire générale à l'école centrale du département de la Dyle.

Enfin, le *secrétaire général* de l'école était M. VAN BAVIERE, ancien professeur d'histoire à l'Ecole centrale du département du Nord, à Lille.

Le 25 mars 1806, l'Ecole fut installée solennellement par l'inspecteur général BEYTS, *en présence de tous les membres des autorités militaires, civiles et ecclésiastiques, résidant à Bruxelles, et d'un grand nombre de personnes distinguées de tout état*. Voy. *Manuel des Étudiants en droit de Bruxelles*. Brux. 1815, in-18. 204 pp.

(<sup>8</sup>) Des écoles de médecine étaient établies à Paris, à Montpellier, à Strasbourg, à Turin, à Mayence, etc.



(<sup>9</sup>) Voy. dans la seconde partie de ce volume, les notices biographiques sur N. ANSIAUX et J. N. COMHAIRE.

(<sup>10</sup>) Arrêté royal du 2 août 1815.

(<sup>11</sup>) Un premier arrêté, du 27 septemb. 1815, avait décrété en principe, qu'il serait établi dans les provinces méridionales, *une ou plusieurs Universités*, et que, dans ce dernier cas, l'une d'elles serait établie à Louvain. Le même arrêté portait qu'il serait nommé une commission chargée de présenter ses vœux sur l'organisation du haut enseignement.

Cette commission fut nommée par arrêté du 8 novembre suivant. Elle était composée de :

MM. DE LA HAMAIDE, avocat général près la Cour supérieure de justice de Bruxelles ;  
Baron de L. H. DE BROECK ;  
Chanoine DE BAST ;  
SENTELET,  
LESBROUSSART, père, } professeurs.  
et ROUILLÉ,

(<sup>12</sup>) Cette décision ne fut prise qu'après certaine hésitation. Des prétentions rivales s'étaient manifestées.

Indépendamment de Louvain qui prétendait avoir un droit *exclusif* à la possession d'une Université *unique*, Bruxelles faisait valoir son droit de possession actuelle et prétendait conserver ses établissements d'enseignement supérieur. Gand, de son côté, se prévalait de son importance comme ville et parlait de la nécessité d'établir, en tout cas, une concurrence pour stimuler l'émulation. Les municipalités de ces deux villes ne ménageaient pas, d'ailleurs, l'ancienne Université de Louvain. « Une seule observation, disait la municipalité de Bruxelles, suffirait pour démontrer l'état d'apathie où en étaient réduites les sciences à Louvain et où très-probablement l'esprit qui domine dans cette ville les replongeait de nouveau ; c'est que, depuis cent ans, cette Université si bien rentée, au milieu de l'aisance et du loisir qu'elle assurait à ses suppôts, n'a pas produit un seul homme dont le nom seulement soit connu de l'Europe littéraire ou savante. »

Gand, à son tour, disait : « Avouons-le franchement, l'Université de Louvain était devenue paresseuse et routinière. Outre que les principales parties de l'instruction y étaient extrêmement faibles, on n'enseignait plus les langues grecque et hébraïque, ce qu'elle était obligée de faire, comme le prouvent les dotations considérables qui y étaient consacrées. L'anatomie, la botanique, la chimie n'y étaient pas seulement négligées, mais absolument ignorées. Une réduction considérable dans l'enseignement, un attachement servile aux anciens préjugés, des erreurs grossières qui en résultaient, voilà ce qui caractérisait, dans ces derniers temps, l'Université de Louvain. »

Voy. les mémoires des municipalités de Louvain, de Gand et de Bruxelles, dans le 1<sup>er</sup> Rapport de M. J.-B. NOTHOMB, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 214, 252 et 259.

— Le projet de la commission, approuvé par le Roi le 25 septembre 1816, est devenu, avec cette date, le Règlement sur l'organisation de l'enseignement supérieur



dans les provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas, qui a régi les Universités belges jusqu'en 1850.

(<sup>13</sup>) Fuss, ode écrite à l'occasion de l'installation de l'Université de Liège, en 1817. Voici le texte complet de cette pièce, qui figure en tête du 1<sup>er</sup> volume des *Annales academiae Leodiensis*, an. MDCCCXVII — MDCCCXVIII.

GUILIELMO, REGUM OPTIMO,  
CIVIUM PATRI, PRINCIPI MUSIS DILECTO :

*Quo die Universitas faustissimis  
auspiciis instituta.*

Jam latiori, Belgica, Te decet  
Gaudere fato, temporis æmulam,  
Tuis vigebas quum beata  
Principibus super omne regnum.

Præclara priscae stirpis Arausiæ  
Propago terris aurea sæcula  
Reducet, olim quis per omnes  
Emicuit celebrata gentes

Virtus Avorum. Quis, taciturnitas  
Cui nomen alti pectoris indidit,  
Heroa quis nescit, potentis  
Insidiisque minisque regis

Tutum Philippi, qui patriam malis  
Defendit oppressam, anchora ceu ratem  
Sævis procellis; quis tropæa  
Mauritii juvenili ab ævo

Excelsa, sceptri quisve Britannia  
Nescit potitum, Francigenis gravem?  
Longas amavit nempe virtus  
Ardua per series nitere.

Mortalis at non perpetuo fuit  
Quisquam beatus; dulce sed asperas  
Ridere jactato per undas  
Oceani placidam quietem.

Vertente mundi se facie, truci  
Fortuna vultu Te quoque, sedibus,  
Wilhelme, depulsum ex avitis,  
Per dubios agitare rerum

Casus cægit. Nunc populi Tui  
Votis reversum celsius extulit  
Mutata sors, dignaque regem  
Ferre dedit diadema fronte.

Rursusque jungens, quos furor impius  
Divisit olim, sic veteres beas  
Novosque cives, temperatam  
Egregie docilis tueri



Curis paternis imperii viam ;  
Nec servitilem dum sapiens amas,  
Nec nuda majestate scepra ;  
Carus uti videre, et idem

Cunctis verendus. Quippe Tuo Ceres  
Hermesque dulci sub moderamine  
Gaudent, aventque altis amœnam  
Divitiis cumulare terram.

Gaudet ruina religio gravi  
Tandem resurgens, et pietas patrum  
Castique mores. O Minervæ  
Ante alios venerande reges,

Musisque fautor ! splendida pandere  
Queis templa mandas, scilicet aeneis  
Felicitationis gloriæque  
Tecta super statuens columnis.

Priscum, en refulget Lovanii decus,  
Binæque, Belgis astra velut nova,  
Surgunt sorores : en, Camœnæ  
Auspiciis rediere lætis,

Tuo potentes præsidio, Tuum  
Sceptrum colentes. Numine sub Tuo  
Quæ littearum mox micabunt  
Lumina, quanta volabit omnes

Per fama terras ! Inclÿta quæ novis  
Decora sacris Belgica, quæ Tuo  
Florere mox regno videbit  
Nomina ! Non Tibi jam Britanni,

Wilhelme, palmam, Gallia non neget,  
Insigne magis nec Latium viris,  
Non ipsa jam Germana tellus,  
Pieridum generosa cultrix.

(14) Cette solennité est décrite comme suit, dans les *Annales* :

« Universitas literaria, quæ Leodii est, decreto REGIS AUGUSTISSIMI GUILIELMI I, die 25<sup>o</sup> Septembris an. 1816 creata, anno demum sequente, omnibus ad eam rem paratis, diversarumque facultatum professoribus plurimam partem nominatis, instituta est, solenniter inaugurata die 25<sup>o</sup> Septembris ab excellentissimo viro REPELAER VAN DRIEL, cui tum temporis summa publicæ quam vocamus institutionis in regno Belgico cura mandata erat.

» Sollemnissima hæc et æternâ posterorum memoriâ digna inauguratio qualis fuerit, breviter enarrare operæ pretium est. Universitati recenter creatæ a civitate Leodiensi donatum erat ingens ædificium, quod a patribus societatis Jesu olim extractum, et publicarum scholarum usui semper consecratum, spatiosa omnibus facultatibus auditoria, omnesque Academiæ exoptandas habet commoditates.

» In templo, nunc majoribus Universitatis solennitatibus dicato, res celebrabatur ; in choro posito throno cum Augustissimi regis effigie, ante quem sedes eminentior viro Excellentissimo, regiæ Majestatis nomine Universitatem inauguraturo. Consederant a dextris



perillustres novæ Universitatis curatores, præside nobilissimo Provinciæ Leodiensis gubernatore, quos excipiebant majores provinciæ et civitatis magistratus tam civiles quam militares; a sinistris Academiæ Rector magnificus, cæterique clarissimi viri, ad docendi munus in ea obeundum vocati. Reliquum templi spatium implebat hominum omnis ordinis, ætatis, sexûs et conditionis multitudo. Præludebat interim solenni pompæ plenissimus musicorum chorus, qui dulci omnis generis instrumentorum concentu præsentium aures mulcebat. Vir excellentissimus REPELAER VAN DRIEL, in limine templi a curatoribus et Academiæ Rectore exceptus, in suggestum ascendit, ex illoque lectissimâ coram audientium coronâ luculentam habuit orationem, quâ Regis Augustissimi in Universitate pro literis et artibus liberalibus propagandis instituenda consilium et singularem ejus erga has regiones benignitatem disertissime exposuit, novæque Universitati perpetuam ejus benevolentiam affirmavit. Quâ oratione (quam hisce Annalibus inserendam rogantibus nobis concessam non esse vehementer dolemus) dictâ, *Universitatem Leodiensem institutam* altâ voce proclamavit. Virum Excellentissimum dicentem universa cohors summâ voluptate audivit ac maximo cum applausu excepit. Post illum dein locuti sunt illustrissimus Curatorum Præses, et Magnificus Academiæ Rector; uterque civitatis et professorum gratissimum pro Regis ergâ nos munificentiâ animum digne interpretatus est. Quibus peractis ill. Curatorum Præses Rectorem magnificum singulosque ordine professores ad juramentum admisit, ex formula art. 186 et 187 decreti regii recitatum.

» Singula orationum intervalla musico exhilarata choro, qui et finem solennitati imposuit. Totius autem diei festivitatem splendidissimum lautissimumque Regii legati jussu paratum terminavit convivium, in quo frequentibus libationibus GUILIELMO I. et Augustissimæ dilectissimi principis domui salutem, Universitati Leodiensi prosperitatem et lætissima quæque apprecati sunt illustres convivæ. . . . . »

Les allocutions du Commissaire général de l'instruction publique et du président du Collège des Curateurs, n'ont pas été livrées à l'impression.

Voici le discours prononcé par le *Recteur Magnifique*, M. D. SAUVEUR :

*Monsieur le Commissaire-Général,*

MESSIEURS,

« Si je porte mes regards sur cette assemblée respectable, j'y vois réunies, sous les auspices d'un Monarque révééré, et sous la présidence d'un digne dépositaire de sa confiance, les personnes les plus éminentes et les plus distinguées dans la magistrature, dans l'armée, dans les sciences, dans les lettres et dans les arts.

» Si j'arrête ma pensée sur l'objet qui nous rassemble et dont viennent de nous parler avec tant d'intérêt, son Excellence le Ministre de l'instruction publique et M. le Gouverneur de cette province dont la magistrature semble être devenue doublement paternelle, par les récentes attributions si justement confiées à ses lumières, j'éprouve la délicieuse émotion que fait naître l'aspect d'une fête de famille, et c'est avec un charme inexprimable que je m'abandonne à tous les sentiments qui pressent et agitent chacun de nous.

» Mais lorsque je songe, qu'appelé par un choix aussi flatteur qu'inattendu à une dignité nouvelle autant qu'honorable, premier organe de l'Université de Liège, je dois être, dans cet instant, l'interprète de ses pensées reconnaissantes et du juste espoir de la patrie, je ne puis me défendre d'un trouble involontaire; je crains de ne pouvoir fidèlement exprimer ce que mon âme sent trop vivement.

» Parmi les personnes qui m'entendent, mes regards intimidés aperçoivent des maîtres justement renommés dans l'art de parler et d'écrire; l'éloquence est leur partage et je n'ai



que du zèle. Pour eux, traiter un sujet, c'est toujours l'embellir. Voué aux travaux austères et utiles de la science que je professe, je sens, Messieurs, que j'ai besoin de toute votre indulgence; je ne l'invoque pas sans quelque espoir.

» Saisir, autant que de rapides moments ont pu me le permettre, quelques-uns des principaux traits du règlement par lequel le Monarque accorde une Université à la ville de Liège, tel est le champ d'idées que je me propose de parcourir, pour célébrer une institution que nos vœux appelaient, que notre reconnaissance accueille, que nos espérances accompagnent. L'imperfection de cet hommage ne dérobera du moins rien à sa sincérité.

» Si je dis que la ville de Liège n'était pas sans quelque titre à la faveur qu'il lui est accordée, il est loin de ma pensée de croire que cette faveur en puisse être moins sentie et moins appréciée. Plus elle est juste, plus elle porte l'empreinte d'une bonté vraiment royale.

» Dédommager de ses pertes une cité intéressante; créer dans son sein un grand établissement public de l'espèce de ceux qui formaient autrefois une principale branche des revenus de plusieurs états de l'Allemagne; donner par là une plus grande valeur aux produits naturels et industriels de ce pays; rendre l'instruction, même des degrés supérieurs, plus accessible à ceux qui l'habitent; ne pas laisser se perdre dans la foule les sujets que la nature a doués des plus heureuses dispositions et que la fortune n'a point dotés de ses avantages; telles ont été, sans doute, Messieurs, les sages pensées du monarque. Jamais les sciences et les lettres n'ont été étrangères dans la ville de Liège. De tout temps, elles y ont été, ainsi que les beaux-arts, cultivées avec succès; les études des langues anciennes y étaient en honneur, des établissements intéressants d'instruction publique y florissaient; mais nul lien ne les rapprochait, nul plan ne les coordonnait entr'eux.

» Une Université peu éloignée avait formé à l'émulation liégeoise une sorte de foyer excentrique. Les grands événements politiques, survenus à la fin du siècle dernier, avaient changé la face des choses; ils nous avaient réunis à un autre peuple; deux systèmes furent alors successivement essayés. Dans le premier, les éléments étaient bons, mais l'organisation était faible; dans le second, les éléments étaient excellents, mais l'organisation était, peut-être, trop forte. Une Université unique dans un grand état, n'a point de terme de comparaison, à moins qu'elle n'aille le chercher chez l'étranger; elle n'a, par conséquent, ni motifs directs, ni moyens immédiats d'émulation.

» Les Universités sont des incorporations scientifiques et littéraires, qui, comme les corps physiques, doivent avoir leurs proportions naturelles, ainsi que leurs sphères d'activité. Trop multipliées, trop disséminées, elles ne seraient qu'une sorte d'aurore boréale. Réduites et formées en nombre convenable, elles répandent la chaleur vivifiante de l'émulation, elles dispensent la lumière, comme l'astre du jour. Cette sage pensée a, sans doute, présidé à la création des trois Universités, et assuré à la ville de Liège l'inappréciable avantage d'en posséder une. Si notre ville a su profiter de divers établissements antérieurs plus ou moins imparfaits, on pourrait croire qu'elle saurait correspondre à une faveur plus complète, et s'en montrer digne sous tous les rapports. Ses titres ont été accueillis.

» S'il est un bienfait capable de produire une vive et durable impression, c'est celui qui fait éclore tout ce qui est bon, utile et libéral, et encourage tout ce qui est héroïque ou sublime; c'est celui qui, ouvrant les sources de l'instruction, intéresse toutes les familles, s'adresse aux affections les plus chères, embellit les jouissances actuelles par les perspectives de l'avenir, développe tous les talents, fait fructifier toutes les vertus et forme à la fois l'homme et le citoyen; c'est celui, qui, promettant de ne rien laisser d'inculte dans la nature physique et dans la nature morale, répand dans la société cette masse de lumières qui perfectionne tous les arts, facilite les progrès de tous les genres d'industrie, et assure, à chaque pays, des moyens de prospérité et d'indépendance.

» L'importance d'un tel bienfait, dont cette cité a le bonheur d'être plus particulièrement l'objet, peut donner la mesure de sa profonde et vive reconnaissance. Puisque nos vœux ont été si utilement mis sous les yeux du Monarque par le Ministre éclairé qui préside cette auguste assemblée, ne serai-je pas votre interprète, Messieurs, si je le prie, tant en votre



nom, qu'au nom de tous les pères de famille, de porter jusqu'au trône la respectueuse expression de notre éternelle gratitude ?

» Ce sentiment pourrait-il, en effet, connaître une limite dans sa durée, lorsque l'institution qui le fait naître, ne peut que s'affermir et se consolider avec le temps ? Chaque jour, n'en doutons pas, en fera mieux connaître les avantages ; c'est par son application journalière qu'elle sera mieux jugée ; les objets extérieurs ont besoin de la lumière pour être aperçus, mais la lumière n'a besoin que d'elle-même. Aux progrès de l'esprit humain dans nos belles contrées, correspondra une progression d'émulation ; nul ne voudra rester en arrière de l'impulsion générale. L'Université de Liège ne sera sûrement pas la moins empressée à porter son tribut à la masse des connaissances humaines, ce trésor qui est la légitime propriété de tous, et où chacun a le droit de puiser dès qu'il en a la volonté.

» Les provinces méridionales rivaliseront de zèle et d'efforts avec les provinces septentrionales pour étendre et assurer les paisibles conquêtes de la raison et de la vérité. Les lumières seront aussi le gage heureux et le lien brillant de leur union. Riches les unes et les autres de souvenirs littéraires et de grandes renommées scientifiques, elles mettront en commun leur instruction et leur gloire, enrichiront le présent de tout ce qu'il y a d'avéré et d'utile dans le passé et transmettront elles-mêmes à la postérité un héritage de science accru par leurs nombreux et patriotiques travaux.

» Si telles sont, Messieurs, les conséquences naturelles, si tels sont les fruits assurés de l'institution des nouveaux corps académiques érigés par la décision royale, comment pourrait-on voir, d'un œil indifférent, des établissements qui se recommandent par une aussi éminente utilité ? Comment pourrait-on refuser d'accueillir des espérances qui s'unissent à des devoirs, ajourner tant d'avantages qui sont des obligations ? N'est-il pas plus naturel, plus juste, plus indispensable, de s'empresser de les réaliser ? Je me plais à voir, à reconnaître un décret de la Providence dans celui du Monarque qui doit opérer tant de bien et assurer l'instruction de la génération présente et des générations futures. Je me plais à célébrer la sollicitude éclairée et paternelle avec laquelle a été médité l'acte qui nous institue ; comme si le Monarque avait voulu, par là, proclamer de nouveau son invariable désir de ne régner que par les lumières et en faire une obligation sacrée à ses successeurs ; engagement vraiment royal et constitutionnel qui respire dans l'ensemble du règlement organique à l'exécution duquel nous sommes immédiatement appelés à concourir, sous l'œil et l'encourageante égide de Messieurs les curateurs.

» Le désir ardent de correspondre à des vues aussi pures, aussi bienfaisantes, nous impose, en cet instant solennel, l'obligation d'un engagement analogue dont l'affection, la reconnaissance et le respect nous rendront l'accomplissement aussi agréable que facile. »

— Les deux autres Universités furent installées avec la même solennité : celle de Louvain, le 6 octobre 1817, et celle de Gand, le 9 du même mois.

(15) Voici le programme de la première année :

SERIES LECTIONUM

*in Academia Leodiensi a die III Novembris A<sup>o</sup> MDCCCXVII habendarum,*

*Rectore Magnifico D. SAUVEUR.*

*In Facultate Medica.*

D. SAUVEUR, mensibus hyemalibus, *Pathologiam generalem et specialem* docebit diebus Lunæ, Mercurii et Veneris, hora XI. *Institutioni clinicæ internæ* vacabit in Nosocomio civili diebus Martis, Jovis et Saturni, hor. matut. VII-IX.

Mensibus æstivis, *Nosologiam et Theurapeuticen* exponet diebus Lunæ, Mercurii et



Veneris, h. XII; *Mulierum et infantum morbos* tractabit diebus Martis, Jovis et Saturni, h. XII.

J. N. COMHAIRE, mensibus hyemalibus, *Anatomiam et Physiologiam* alternatim docebit, quotidie h. XII. Mensibus æstivis, *Pharmaciam et Materiem medicam* exponet diebus Lunæ, Mercurii et Veneris h. XI; *Institutioni clinicæ internæ* vocabit in Nosocomio civili diebus Martis, Jovis et Saturni h. mat. VI-VIII.

N. ANSIAUX per totum annum *Institutioni clinicæ externæ* vacabit in Nosocomio civili diebus Lunæ, Mercurii et Veneris, h. mat. VII-IX.

Mensibus hyemalibus *Pathologiam, Chirurgiam et Operationes* explicabit diebus Martis, Jovis et Saturni, h. XI; mensibus æstivis *Artem obstetriciam et Morbos venereos* exponet, iisdem diebus et horis.

*In facultate disciplinarum mathematicarum et physicarum.*

J. M. VANDERHEYDEN *Algebram arithmeticæ junctam, et Geometriam* demonstrabit diebus Lunæ, Mercurii, Jovis et Saturni h. XI.

*Geometriam analytican et Calculum differentialem et integram* docebit iisdem diebus h. X.

*Astronomiam physicam et theoreticam* exponet diebus Martis Iovis et Veneris h. XI.

C. DELVAUX *Physicam theoreticam* experimentis innixam docebit diebus Lunæ, Mercurii et Veneris, h. II. pomer. — *Chemiæ generalem et applicatam* diebus Martis, Iovis et Saturni, h. II.

Mensibus æstivis *Metallurgiam* explicabit diebus Martis et Iovis, h. I.

Ob duas cathedras in hac facultate vacantes, *Physica et Astronomia mathematico, Mineralogia, Historia naturalis plantarum et animalium, Anatomia comparata et OEconomia ruralis* hoc anno non tradentur.

*In facultate philosophiæ theoreticæ et literarum humaniorum.*

J. DENZINGER, præmisso *Encyclopædiæ philosophicæ et Anthropologiæ* pragmatica conspectu, *Logices* principia ad ductum compendii sui sub titulo: *Prima lineamenta logices, Leodii, 1868*, exponet diebus Martis, Iovis et Veneris, h. VIII.

*Metaphysicas* prælectiones habebit diebus Lunæ, Mercurii et Veneris, h. IX, singulari per hebdomadam die et horâ, pro auditorum opportunitate determinandis, colloquia et disputatoria logica et metaphysica additurus.

*Philosophiæ morales* principia exponet diebus Martis et Iovis, h. III pomer.

*Historiam philosophiæ* docebit diebus Mercurii et Saturni, h. IX.

*Historiam Universalem* adjuncta geographia antiqua et media, tradet diebus Martis, Iovis et Veneris, h. X.

F. GALL interpretabitur *Homeri Iliada* diebus Martis et Iovis, h. IX; *Theocriti Idyllia* et *Euripidis Hecuben*, iisdem diebus, h. X. Explicabit *Suetonii Cæsares* diebus Mercurii et Veneris, h. IX; *Antiquitates græcas* iisdem diebus, h. X.

D. FUSS interpretabitur *Aristophanis nubes* et *Aeredoti historiarum* libros septimum, octavum et nonum, diebus Martis, Iovis et Saturni, h. VIII.

*Taciti amalium* libros priores et *Horatii sermonum* libros duos, diebus Lunæ et Veneris, h. IX.

*Antiquitates romanas* tradet diebus Martis, Iovis et Saturni, h. X.

L. ROUILLE *literaturam gallica*, eloquentiam et foeminæ exponet diebus Lunæ, Martis et Mercurii, h. XII, et singulari per hebdomadam die *artis oratoriæ* exercitiis moderandis cum res escegerit, vocabit.



*Historiam provinciarum belgicarum* tradet diebus Iovis, Veneris et Saturni, h. XII.  
J. KINKER *Literaturam hollandicam, Eloquentiam et Poësin* docebit ter per hebdomadem, h. XI.

*In facultate juridica.*

L. A. WARNKOENIG *Institutiones Juris Romani*, secundum ordinem 'conspectus a se compositi, docebit diebus Martis, Mercurii et Jovis, h. X.

*Pandectas juris Romani*, adjuncto libro Ort. Westenbergii : *Principia juris Romani secundum ordinem Digestorum*, Berolini 1813, II vol. in-8°, explicabit diebus Lunæ, Martis, Mercurii, Jovis et Saturni, h. IX.

J.-G.-J. ERNST *Jus civile hodiernum* interpretabitur diebus Mercurii, Iovis et Saturni, h. VIII.

*Jus naturale et Jus publicum Regni Belgici* tradet diebus Jovis et Veneris h. III. pom.

P.-J. DESTRIEUX *Jus criminale hodiernum* interpretabitur diebus Mercurii, Jovis, Veneris et Saturni, h. IX.

*Præxi juris civilis* docebit diebus Lunæ et Martis, h. IX.

Ob cathedram in hac facultate vacantem, *Statistica, Diplomatica et Historia politica Europæ* hoc anno non tradentur.

(<sup>16</sup>) D. SAUVEUR exerça les fonctions de recteur, pour la seconde fois, en 1829-1850. Pour l'année 1850-1851, le gouvernement des Pays-Bas avait nommé M. DELVAUX, mais cet arrêté ne reçut pas d'exécution par suite des événements de septembre 1850.

(<sup>17</sup>) Le nombre total des *inscriptions* prises et des *recensements* faits de 1817 jusqu'à la fin de l'année académique 1829-1850, est de 5,157.

Pendant la même période, 724 diplômes de *docteur* ont été délivrés, savoir :

10	dip.	de docteurs	en lettres.
7	»	»	en sciences.
588	»	»	en droit.
238	»	»	en médecine.
45	»	»	en chirurgie.
58	»	»	en accouchements.

—  
Total, 724.

Voir à la fin du volume.

(<sup>18</sup>) Dès la première année de l'installation de l'Université, le Gouvernement fut saisi d'une question importante qui, depuis, a occupé fréquemment les Universités et l'administration, la question des *cours libres* et des répétitions : elle fut soulevée à l'occasion d'une demande de M. VAUST, chef des travaux anatomiques à notre Université.

Le commissaire-général de l'instruction publique répondit en ces termes, à cette demande :

« Puisque le gouvernement a créé des Universités, de pareils cours, du moins dans les villes d'Universités, ne sauraient être ouverts sans l'autorisation des Curateurs, et le chef de l'administration communale étant membre du Collège des Curateurs, il dépend toujours de ce Collège de faire intervenir l'autorité du bourgmestre pour les faire fermer.



» Mais si les Curateurs trouvent, sur l'avis de quelque Faculté, un jeune docteur, dans quelque partie que ce soit, qui ait le goût et les talents nécessaires pour donner un cours ou une répétition de quelque science, ils sont libres de lui en accorder l'autorisation, bien entendu néanmoins que les élèves qui suivraient de pareils cours ne peuvent jamais par là être exemptés de suivre ceux que les professeurs donnent, qui leur sont prescrits par le règlement et dont ils doivent fournir des certificats de fréquentation en subissant les examens pour les grades. De cette manière, de pareils cours subsidiaires ne pourront jamais nuire ni aux professeurs, ni aux bonnes études, parce qu'ils ne pourront jamais entrer en ligne de compte, lorsqu'on sera examiné.

» J'invite donc MM. les Curateurs à faire observer strictement ces principes et à me donner avis de l'autorisation qu'ils pourraient en conséquence accorder à quelque jeune docteur pour donner un cours ou une répétition.» *Lettre au Collège des Curateurs de l'Université de Liège*, en date du 4 décembre 1817 ; dans le 1<sup>er</sup> *Rapport de M. J.-B. Nothomb*, tome I, p. 332.

(<sup>19</sup>) Le gouvernement présentait tous les ans, aux États-Généraux, un rapport sur l'état de l'instruction publique, dans le Royaume. Ces rapports sont au nombre de douze et se réfèrent aux années 1817 à 1828, en ce qui concerne les Universités, ils sont généralement assez insignifiants ; le côté matériel y occupe la principale place. Ils sont reproduits dans le travail de M. J.-B. Nothomb, déjà cité.

Le passage auquel il est fait allusion, dans le texte, se trouve dans le 8<sup>e</sup> rapport, relatif à l'année 1824.

(<sup>20</sup>) Le règlement organique de cette école fut approuvé par arrêté royal du 5 août 1825 ; un arrêté du 6 septembre suivant, approuva le règlement sur l'organisation du cours d'exploitation forestière. Les cours furent ouverts au mois d'octobre 1825. Voy. *Rapp. de M. Nothomb*, tom. I, p. 645 et 647.

(<sup>21</sup>) L'enseignement spécial ouvert spontanément par les professeurs de la Faculté des lettres, n'avait été fait jusque là qu'en vue des sciences *philologiques*. Un arrêté royal du 19 septembre 1827, le reconnut officiellement et l'étendit aux sciences *mathématiques*.

Un arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mai 1828, contient le règlement pour la tenue des cours de Pédagogie. Voy. *Rapp. de M. Nothomb*, tom. I, p. 572 et 588.

(<sup>22</sup>) Les trois derniers en qualité de *lecteurs*.

(<sup>23</sup>) *Rapport de M. Nothomb*, tom. I, pag. LXXX.

(<sup>24</sup>) Dans son rapport sur l'état des Universités, en 1827, le Ministre de l'instruction publique crut devoir justifier les nominations de professeurs étrangers, et il le fit péremptoirement.

« Le gouvernement, disait-il, a donné trop de preuves de son désir de favoriser tout ce qui est vraiment national pour qu'on le puisse soupçonner d'avoir, sans de puissants motifs, confié quelques branches de l'enseignement supérieur à des étrangers.

» Ces motifs existaient en premier lieu, dans la difficulté de pouvoir faire de bons choix parmi les Belges. Vingt-cinq années de guerre avaient détourné les esprits de la culture des belles-lettres et des hautes sciences, et les avaient dirigées vers des occupations d'une tout autre nature. Dans l'absence d'établissements d'instruction publique d'une certaine étendue et de points de ralliement pour l'érudition, peu de personnes s'étaient livrées au genre d'études nécessaires à ceux qui se destinent au professorat. »



Et plus loin :

« Mais indépendamment de la nécessité, le gouvernement a été guidé par d'autres considérations d'une nature plus élevée. Les sciences, de nos jours, ont cela de commun avec la civilisation du siècle dans lequel nous vivons, qu'elles ne sont plus le domaine d'une seule nation, mais qu'elles appartiennent à l'Europe entière. Un pays de peu d'étendue comme le nôtre, heureusement situé entre de grandes nations où la civilisation est parvenue à un très-haut point de développement, resterait en arrière de ces nations s'il prétendait s'isoler et se soustraire à l'influence des littératures étrangères.

» Tout semble, au contraire, l'inviter à tirer parti de cette heureuse position, en tâchant de recueillir chez lui les fruits de la civilisation générale. Cette considération seule suffirait peut-être pour justifier le choix qu'a fait le Gouvernement de quelques professeurs étrangers pour remplir certaines chaires. Si ce choix est principalement tombé sur des savants allemands, c'est, outre le motif que nous venons d'alléguer, dans la vue de renouer les relations littéraires des provinces méridionales avec l'Allemagne.

» La littérature française exerçait une influence presque absolue sur ces contrées. Elle était devenue en partie la littérature de la Belgique. Quel moyen pouvait être plus efficace pour rétablir l'équilibre et faire connaître dans ce pays les écrits profonds de l'Allemagne savante, que d'appeler à professer chez nous quelques hommes de cette nation ?

» Les Universités de l'ancienne république des Provinces-Unies avaient déjà donné un pareil exemple. Depuis leur origine, ces Universités ont compté parmi leurs professeurs des savants étrangers que souvent on faisait venir à grands frais. En revanche, à une époque plus reculée, plus d'un savant néerlandais avait été appelé à remplir des chaires dans les Universités étrangères.

» Des juges impartiaux décideront si en général le résultat n'a pas répondu à l'attente, et si à chaque Université on ne trouve pas parmi les professeurs étrangers des hommes d'un grand mérite et qui en font l'ornement.

» Le temps approche cependant où l'on n'aura plus besoin de s'adresser à l'étranger pour avoir de bons professeurs, que dans des cas exceptionnels et rares, où un mérite extraordinaire et reconnu ferait désirer, pour nos Universités, l'acquisition du savant qui en serait pourvu. »

(25) Voici le texte des Statuts qui excitèrent une si vive émotion :

« Le Sénat académique de l'Université de Liège ;

» Vu l'art. 179 de l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 65 ;

» Considérant que l'ordre et la discipline académiques, ainsi que l'intérêt de l'instruction publique, exigent que les étudiants fréquentent, dès le commencement jusqu'à la fin, les cours prescrits pour obtenir les grades académiques, et subissent leurs examens à des époques convenables pour qu'ils puissent fréquenter les cours avec succès, statue :

» Art. 1. Il y aura deux inscriptions pour les cours annuels : la première aura lieu dans la quinzaine à partir du jour de l'installation du nouveau recteur ; la seconde, dans la première quinzaine du mois de mars.

» Art. 2. La première inscription pour un cours annuel pourra être prise dans la première quinzaine du mois de mars lorsque le cours est distribué, par le professeur qui le donne, de telle manière que les étudiants puissent le fréquenter avec succès sans l'avoir suivi pendant le premier semestre.

» Art. 3. Les inscriptions pour les cours semestriels auront respectivement lieu aux époques fixées à l'art. 1.

» Art. 4. Le lendemain de l'expiration des délais ci-dessus, les listes des élèves inscrits seront transmises au Recteur magnifique par les professeurs qui ont reçu les inscriptions.

» Art. 5. Toute inscription postérieure à ces délais, sauf l'exception ci-dessous, sera sans effet pour l'obtention des grades académiques.



» Art. 6. Les étudiants des Facultés des lettres ou des sciences qui voudront prendre le grade de candidat, à l'effet de passer l'année suivante dans les Facultés de droit ou de médecine, devront se présenter à l'examen à la fin de l'année, ou dans la quinzaine à dater du jour de l'installation du nouveau Recteur.

» Art. 7. Si quelque circonstance majeure avait empêché un étudiant de prendre ses inscriptions aux époques ci-dessus fixées, il pourrait adresser au Recteur magnifique une demande accompagnée des documents nécessaires. Le Recteur, après avoir pris l'avis des professeurs près desquels cet étudiant désire prendre ses inscriptions, décidera, avec les assesseurs rassemblés en Collège, s'il y a ou non lieu à admettre l'exception réclamée par l'étudiant.

» Art. 8. Aucun étudiant ne pourra anticiper sur les vacances. Tous doivent fréquenter assidûment les cours pour lesquels ils sont inscrits, jusqu'à ce qu'ils soient terminés.

» Art. 9. Si quelque circonstance grave oblige un étudiant à s'absenter des cours pendant l'année académique, il devra en prévenir le Recteur magnifique et le doyen de la Faculté dont il suit les cours. Le Recteur magnifique pourra exiger les preuves des motifs d'absence allégués, et après avoir pris l'avis du doyen de la Faculté, soumettre à la décision du Collège des assesseurs la question si, eu égard aux motifs et à la durée de l'absence, ainsi qu'au talent, au zèle et à l'application de cet étudiant, les inscriptions peuvent lui être comptées comme s'il ne s'était pas absenté, ou s'il devra prendre, sans cependant en payer les droits, de nouvelles inscriptions et fréquenter de nouveau les cours pendant leur durée.

» Art. 10. Les absences seront constatées par des appels nominaux, qui auront lieu dans les différents cours, au moins deux fois par mois.

» Les noms des étudiants négligents seront communiqués au Recteur magnifique, pour qu'il puisse leur faire les admonitions convenables et donner avis aux parents de leur conduite.

» Art. 11. Lorsqu'un étudiant, sans motifs plausibles, aura passé dans une Faculté, sans prendre ses grades, plus de temps qu'il n'en faut à cet effet, le Recteur magnifique, sur l'avis de la Faculté, pourra le mander chez lui et lui prescrire un délai pour prendre ses grades. Si l'étudiant n'obéit pas, le Recteur pourra le faire comparaître devant le Collège des assesseurs. Si cet étudiant désobéit à ce que lui prescrira le Collège, le Recteur provoquera contre lui l'application de l'art. 106 de l'arrêté royal précité. »

Liège, le 40 décembre 1826.

*Le Recteur magnifique,*

R. VAN REES.

*Le Secrétaire du Sénat académique,*

J. DENZINGER.

(<sup>20</sup>) C'est à cette époque aussi que se produisit le pétitionnement général en faveur de la liberté de l'enseignement.

Parmi les nombreuses brochures que fit naître cette question, je citerai les suivantes qui furent particulièrement remarquées :

*Du droit exclusif sur l'enseignement public.* Gand, J.-B. de Nene, 1827, in-8° de VIII — III pp.

*Essai sur le monopole de l'enseignement aux Pays-Bas.* Anvers, P.-J. Janssens, octobre 1829, in-8° de 174 pp.

*Droits du prince sur l'enseignement public, ou réfutation des doctrines du Catholique des Pays-Bas,* par M. K. Gand. Houdin, 1827, in-8° de 216 pp.

*De la proposition de faire une loi sur l'enseignement.* Mons, 1829, in-8° de 15 pp. (Bruxelles) Imp. de Weissenbruch.



Les deux premières étaient favorables à la demande des pétitionnaires, les deux dernières, contraires à cette demande.

(<sup>27</sup>) Arrêté royal du 15 avril 1828. Cette commission, qui tenait ses réunions à La Haye, était composée de

MM. Baron ROËLL, ministre d'État, *président* ;  
ACKERSDYCK, professeur à l'Université de Liège ;  
CH. DE BROUCKÈRE, membre de la 2<sup>e</sup> chambre des États-Généraux ;  
DONCKER-CURTIUS, de TIENHOVEN, id. ;  
DOTRENGE, conseiller d'État ;  
Baron DE GEER, greffier de la 2<sup>e</sup> chambre des États-Généraux ;  
Baron de KEVERBERG, conseiller d'État ;  
J. VAN PAETS TOT BINGERDEN ;  
QUETELET, professeur à l'Athénée de Bruxelles ;  
Et SCHREIDER, professeur à l'Université d'Utrecht.

(<sup>28</sup>) Ces questions sont reproduites dans le *Rapport sur l'enseignement supérieur*, de M. J.-B. NOTHOMB, tom. I, pag. 579 et suivantes.

Elles donnèrent encore naissance à plusieurs brochures, parmi lesquelles les deux suivantes fixèrent particulièrement l'attention du public :

*Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur*, par MM. DE REIFFENBERG et WARNKOENIG. BRUX. Tarlier, 1828, in-8<sup>o</sup> de 101 pp.

*Examen de quelques questions relatives à l'enseignement supérieur dans le royaume des Pays-Bas*, par CH. DE BROUCKÈRE, membre de la 2<sup>e</sup> Chambre des États-Généraux. Liège, Lebeau-Ouwerx, 1829, in-8<sup>o</sup> de 204 pp.

(<sup>29</sup>) Cependant, au commencement de la session législative de 1829-1830, les États-Généraux avaient été saisis d'un projet de loi sur l'instruction publique. Ce projet consacrait le grand principe de la liberté de l'enseignement primaire, moyen et supérieur. Il admettait un enseignement *public* et un enseignement *privé*; le premier seul devait être réglé par la loi.

Il devenait libre à tout Belge, moyennant certaines conditions, de donner l'instruction primaire, moyen ou *supérieur*. Pour donner l'instruction *supérieure*, il devait :

1<sup>o</sup> Être porteur d'un diplôme obtenu dans l'une des Universités du royaume ;  
2<sup>o</sup> Donner connaissance, par écrit, de son intention à l'administration communale ;

3<sup>o</sup> Produire le programme de ce qu'il se proposait d'enseigner ou de faire enseigner, ainsi qu'un certificat de bonne conduite délivré par les autorités des communes où il avait résidé pendant les trois dernières années.

Ce projet fut très-mal accueilli par les États-Généraux. Aux yeux des députés belges, il était insuffisant ; aux yeux des députés hollandais, il était trop libéral ; aussi provoqua-t-il dans le sein des sections des discussions fort orageuses qui engagèrent le gouvernement à le retirer.

Le jour même où ce projet fut retiré, le 27 mai 1830, parut un arrêté royal qui modifiait assez profondément le règlement du 25 septembre 1816 sur les Universités.



Voici quelles étaient les principales dispositions de cet arrêté :

Art. 8. « Il est libre à tout *Belge* qui ne tombe pas dans les cas d'exclusion déterminées par l'art. 11 (condamnation à une peine afflictive ou infamante ou à une peine correctionnelle pour faits contraires aux mœurs) de donner l'instruction moyenne ou *supérieure* dans des établissements particuliers, autorisés conformément à l'art. 4<sup>er</sup> (par les administrations communales sous l'approbation de la députation des états de la province). *Les étrangers* ne pourront y procéder qu'après y avoir été autorisés par le Roi. »

Art. 9. « Quiconque aura acquis les connaissances nécessaires de quelque manière et en quelque lieu que ce soit sera admis à tout examen, et pourra obtenir tous certificats ou degrés requis pour l'exercice de certaines fonctions ou professions »

Art. 10. « Tous les établissements d'instruction, *sans distinction*, sont soumis à la surveillance des autorités publiques. En conséquence, l'accès en sera constamment ouvert aux personnes qui auront mission de les inspecter de la part de l'autorité communale, provinciale ou supérieure.

« Les instituteurs et tous ceux qui ont quelque part à la direction ou à l'administration de ces établissements fourniront verbalement ou par écrit aux personnes dont il s'agit tous les éclaircissements qu'elles réclameront. »

(<sup>20</sup>) Arrêtés du gouvernement provisoire, des 12 et 16 octobre 1850, et Constitution, art. 17.

(<sup>21</sup>) Arrêté du 16 décembre 1850, art. 15. On a vu, ci-dessus (note 29), que le gouvernement des Pays-Bas avait inscrit ce principe dans son arrêté du 27 mai 1850.

(<sup>22</sup>) Arrêté du 16 décembre 1850. Cet arrêté enlevait à l'Université de Gand, les deux Facultés des lettres et des sciences ; à l'Université de Louvain, la Faculté des sciences et celle de droit (cette dernière lui fut restituée le 3 janvier 1850).

Il ne faut pas se méprendre sur la pensée qui présida à cette mutilation des Universités. Le gouvernement provisoire pensait qu'une seule Université aux frais de l'Etat pourrait suffire ; l'arrêté du 16 décembre était, à ses yeux, le premier pas pour arriver à la réalisation de cette pensée.

(<sup>23</sup>) Voy. les arrêtés des 50 décembre 1850 et 2 octobre 1851.

(<sup>24</sup>) Dès le mois de juillet 1851, l'Administrateur général de l'instruction publique (M. Ph. LESBROUSSART) avait été chargé par le Ministre de l'intérieur (M. TEICHMAN), de préparer un projet de loi organique des trois branches de l'enseignement. Au mois de septembre, ce projet se trouvait entre les mains du Ministre ; il n'établissait qu'une seule Université, ou plutôt il les supprimait toutes en réalité, car il disséminait les quatre Facultés. Louvain devait avoir la faculté des lettres ; Liège, celle des sciences ; Gand, celle de droit et Bruxelles, celle de médecine. Des *sections* des sciences et des lettres devaient être attachées aux deux dernières, comme cours préparatoires à l'enseignement de la médecine et du droit.

Au mois d'août 1851, une Commission fut chargée de donner son avis sur ce projet ; elle était composée de

MM. ARNOULD, secrétaire-inspecteur de l'Université de Louvain ;  
BELPAIRE, greffier du Tribunal de commerce d'Anvers ;



MM. ERNST, *ainé*, professeur à l'Université de Liège,  
CAUCHY, ingénieur des mines et professeur à l'Athénée de Namur,  
CH. LECOCQ, membre du Congrès national, et  
QUETELET, directeur de l'Observatoire de Bruxelles.

Naturellement, cette Commission n'approuva pas les idées de l'Administrateur général; le 20 mars 1852, elle fit son rapport au Ministre de l'intérieur (M. DE THEUX) et lui présenta un nouveau projet.

Il établissait une seule Université comprenant les quatre Facultés, mais il ne désignait pas la ville où elle serait placée. Quant aux examens, ils devaient avoir lieu devant des commissions au nombre de quatre (correspondant aux quatre Facultés), nommées annuellement par le Roi.

Ce projet resta également sans suite.

A la fin de 1855 (18 nov.), sur la proposition du Ministre de l'intérieur (M. CH. ROGIER), le Roi nomma une nouvelle commission; elle se composait de

MM. DE GERLACHE, premier président de la Cour de cassation.  
DE THEUX, memb. de la Chamb. des représentants,  
DE BEHR, *idem*,  
D'HANE DE Potter, *idem*,  
P. DEVAUX, *idem*,  
WARNKOENIG, professeur à l'Université de Gand, et  
ERNST, *jeune*, professeur à l'Université de Liège.

C'est le projet rédigé par cette commission qui fut présenté à la Chambre.

<sup>(35)</sup> Par un bref donné à Rome, le 15 décembre 1853, le souverain Pontife Grégoire XVI avait autorisé les évêques de Belgique à ériger une Université.

Le 10 juin 1854 fut rendu le Décret portant érection de cette Université. *Per presentes litteras, y est-il dit, erigimus et instituimus Studiorum Universitatem, a nobis supremo jure et perpetua sollicitudine (salva in omnibus apostolicae sedis auctoritate) regendam et fovendam, quinque facultatibus instructam, quarum dignitate prima est Theologiae, secunda Juris, tertia Medicinae, quarta Philosophiae ac Litterarum, quinta Scientiarum mathematicarum et naturalium.*

Ce Décret ne déterminait pas le siège de l'Université; mais le projet de loi soumis aux Chambres en ce moment et qui proposait l'établissement de deux Universités à Liège et à Gand, désignait assez clairement la ville qui devait devenir le siège de l'Université épiscopale. En attendant, deux Facultés, celle de théologie et celle des lettres, furent établies *provisoirement* à Malines, où les cours s'ouvrirent le 5 novembre 1854.

<sup>(36)</sup> La fondation de l'Université libre de Bruxelles date également de 1854.

Le 20 novembre, le conseil d'administration, composé de MM. HENRI DE BROUCKÈRE, colonel DEPUYDT, VERHAEGEN, *ainé*, BLARGNIES, BARBANSOON, DELVAUX DE SAIVE, D<sup>r</sup>. LAISNÉ, VAUTIER, VANDERELST et BARON, ayant en tête le bourgmestre de Bruxelles, M. ROUPPE, et VAN VOLXEM, échevin, et suivi des professeurs du nouvel établissement, se réunit dans la salle *gothique* de l'hôtel de ville de Bruxelles. Le bourgmestre prononça un discours qui commençait par ces mots : « De simples citoyens de Bruxelles, sans autre but que de concourir au progrès des lettres et des sciences, sans autre désir que d'être utiles à la jeunesse



studieuse, se réunissent, s'imposent des sacrifices, en imposent à leurs amis et tous ensemble fondent, au sein d'une population nombreuse, intelligente et active, un établissement où ils appellent, pour les seconder, des personnes zélées et dévouées comme eux au plus grand bien-être de la génération qui s'élève : telle est, Messieurs, l'origine de l'Université libre qui s'ouvre en ce moment sous vos yeux et sous vos auspices. »

Puis un membre du conseil donna lecture des statuts et fit connaître la composition du personnel enseignant des diverses Facultés ; cette lecture terminée, M. BARON, professeur à la Faculté de philosophie et des lettres, prononça le discours d'ouverture (Voir ci-après l'art. BARON).

(<sup>27</sup>) L'arrêté royal organisant le programme de l'enseignement de l'Université de Liège, fut publié le 5 décembre 1855. Voici les noms qui y figuraient :

*Dans la Faculté de philosophie et lettres* : MM. Bekker, Fuss, De Reiffenberg, Lesbroussart et Gibon, professeurs ordinaires ; Tandel et Hennau, lecteurs.

*Dans la Faculté des sciences* : MM. Delvaux et Lemaire, professeurs ordinaires. — Gloesener, Lesoinne, Noël, Dumont et Morren, professeurs extraordinaires. — Brasseur, lecteur.

*Dans la Faculté de droit* : MM. Destriveaux, Dupont, Lamb. Ernst et Dupret, professeurs ordinaires. — Defooz, professeur extraordinaire. — Fr. Kupfferschlaeger, lecteur.

*Dans la Faculté de médecine* : MM. Comhaire, Fohman, Leroy, Lombard et Frankinet, professeurs ordinaires. — Vottem, professeur extraordinaire. — H. Sauveur et N. Ansiaux, lecteurs.

MM. Rouillé et Gall étaient, par le même arrêté, admis à l'éméritat.

Quelques jours plus tard, un nouvel arrêté adjoignit, en qualité de professeurs extraordinaires : à la *Faculté des sciences*, M. Th. Lacordaire ; à la *Faculté de droit*, M. G. Nypels.

Enfin, le personnel enseignant fut complété par la nomination de huit agrégés chargés également de cours. C'étaient MM. Godet, *dans la Faculté de droit* ; Delavacherie, Royer, Simon, Th. Vaust et Peters-Vaust, *dans la Faculté de médecine* ; X. Wurth et Lavalleye, *dans la Faculté des lettres*.

— Que restait-il, au 5 novembre 1867, de ce personnel composé de 59 hommes qui inaugurèrent la nouvelle Université, en 1855 ?

25 sont morts !

Des 14 survivants, 2 ont quitté l'Université ; 5 sont émérites ou pensionnés. Enfin, 7 seulement sont encore en exercice, savoir :

*Dans la Faculté des sciences* : MM. Brasseur et Lacordaire ;

*Dans la Faculté de droit* : M. Nypels ;

*Et dans la Faculté de médecine* : MM. Sauveur, N. Ansiaux, Th. Vaust et Peters-Vaust.

— Au moment où l'on réimprime cette note, deux nouveaux noms doivent être ajoutés à la liste des professeurs décédés. M. Peters-Vaust est mort à la fin de 1867 et M. Brasseur au mois de mai 1868.

(<sup>28</sup>) *Exposé des motifs* du projet. Voy. le volume intitulé : *Discussion de la loi sur l'enseignement supérieur et de la loi sur le jury d'examen du 8 avril 1844 ; précédée d'un aperçu historique sur l'organisation universitaire en Belgique*. Bruxelles, Th. Lesigne, 1844, gr. in-8° de XXXVI — 1400 pp.



(<sup>39</sup>) Soixante et onze membres étaient présents lors du vote. Deux s'abstinrent; 52 se prononcèrent pour l'établissement d'une seule Université; 57 votèrent contre.

(<sup>40</sup>) C'étaient MM. de Muelenaere, de Theux, Ernst et d'Huart.

(<sup>41</sup>) Voici ce que disait l'honorable M. Dechamps, dans la séance de la Chambre des représentants, du 29 mars 1844, à l'occasion de la discussion de la loi du 8 avril 1844 qui maintient le mode de nomination des membres du Jury :

« Le Jury d'examen n'est pas un Jury spécial et professionnel, comme la Commission centrale de Berlin; c'est un Conseil supérieur des hautes études, où l'enseignement tout entier vient se centraliser. Le Jury, en interrogeant sur tout, enseigne tout. *C'est le programme vivant imposé aux Universités de l'Etat, aux études privées et aux Universités libres. Les professeurs des Universités doivent enseigner d'après les idées, d'après les méthodes que les membres du Jury ont adoptées; LES PROFESSEURS NE SONT QUE LES RÉPÉTITEURS DES MEMBRES DU JURY.* L'élève n'a plus les yeux fixés sur le professeur, mais sur l'examineur: les professeurs ne participant plus à l'examen ont perdu toute leur autorité, toute leur influence sur leurs élèves; cette autorité, cette influence sont dévolues aux membres du Jury. Le Jury, placé ainsi au faite de l'enseignement, est une puissance véritable: *c'est le gouvernement de l'enseignement supérieur en Belgique.* »

Un programme vivant imposé aux Universités! Des professeurs qui ne sont que les répétiteurs des membres du Jury! Quel bel avenir scientifique M. Dechamps nous préparait!

(<sup>42</sup>) Le mode de nomination des membres du Jury renfermait dans son sein un abus qui ne tarda pas à se révéler.

Le nom de *Jury* donné aux commissions d'examen, emportait naturellement l'idée d'un *personnel examinant* mobile, qui serait changé tous les ans, au moins en partie. La justice distributive et l'intérêt de la science exigeaient qu'il en fût ainsi. Malheureusement, les Chambres ne l'entendirent pas de cette manière, elles persistèrent à désigner constamment les mêmes examinateurs; en réalité, le Jury d'examen central a été une *commission permanente d'examineurs*.

C'est l'expression dont se sert le Ministre de l'intérieur dans l'*Exposé des motifs* du projet de révision de 1844, et il ajoute, à l'appui de son allégation, la statistique des nominations faites par les Chambres, depuis 1856.

En 1842 déjà, la Faculté des sciences de l'Université de Liège disait :

« La permanence du Jury, établie non par la loi de 1835, mais par le mode de son exécution, est contraire aux progrès de la science, en ce qu'elle établit un véritable monopole pour les opinions scientifiques des membres du Jury. Tous les professeurs qui ne sont pas membres du Jury sont forcés, dans l'intérêt le plus immédiat de leurs élèves, de diriger leur enseignement d'après les opinions des membres du Jury, même lorsqu'il leur est impossible de les adopter et de les soutenir. Un Jury permanent, au lieu de stimuler l'activité scientifique, et de maintenir toujours une noble émulation parmi les professeurs, ne force que trop souvent ces derniers à puiser les matières de leur enseignement dans un système déjà suranné et condamné par la science. Il n'existe pas d'idées ou de méthodes privilégiées dans la science; il n'en faut donc pas imposer à l'enseignement. D'ailleurs la stagnation dans le mouvement scientifique produit par le monopole accordé à certaines opinions, compromet l'avenir intellectuel du pays, car ce ne sont pas les Académies, mais les Universités qui transmettent la science aux générations à venir. »



Et le Ministre de l'intérieur, après avoir reproduit ce passage, dans son *Exposé des motifs*, rappelait une série de faits connus de tous ceux qui s'occupent du haut enseignement.

Pour faire cesser cet abus, le gouvernement avait inséré dans le projet de 1844 la disposition suivante :

« Le Roi nomme annuellement, dans le mois qui précède la première session, les membres titulaires et suppléants des Jurys.

» Les Jurys sont composés, les Administrateurs-inspecteurs et les Recteurs des Universités de l'État et les chefs des deux Universités libres, actuellement existantes, entendus, de manière que, dans chaque section, ces quatre établissements, ainsi que les sciences, objets des examens, soient représentés.

» Nul ne peut être membre titulaire d'une même section du Jury, pendant plus de deux années consécutives. »

La Chambre des représentants rejeta cette disposition, à la majorité de 49 voix contre 42 ; et, à la majorité de 49 voix contre 40 (deux membres s'abstenant) ; elle décida que le *pouvoir législatif continuerait à intervenir dans la nomination du Jury d'examen*.

Seulement, pour donner une légère satisfaction à l'opinion publique, elle inscrivit, dans la loi du 8 avril 1844, la disposition suivante, qui n'était qu'un palliatif destiné à voiler les abus :

« Les membres *titulaires* choisis par les Chambres législatives, qui auront été éliminés par le sort, ainsi que les titulaires nommés par le gouvernement, qui auront fait partie d'un Jury pendant deux années consécutives, à partir de la mise en vigueur de la présente loi, ne pourront être replacés dans le même Jury qu'après une année d'intervalle. — Les *suppléants sortants* peuvent être immédiatement replacés dans le même Jury, soit en la dite qualité, soit comme *titulaires*. »

Ainsi, au bout d'un an, le *suppléant* pouvait prendre la place du *titulaire* ; puis, l'année suivante, le titulaire revenait prendre la place du *suppléant*. C'est, en effet, ce qui eut lieu.

(43) Le Jury combiné rétablit l'égalité entre les divers établissements d'enseignement supérieur et il rend aux professeurs l'autorité et la liberté dont ils ont besoin pour que leur enseignement devienne profitable. C'est là son côté avantageux.

Mais il présente ce vice capital, de mettre en présence deux établissements rivaux ; position dangereuse qui amène fatalement des discussions irritantes, à la suite desquelles la passion l'emporte parfois sur la justice.

(44) Les Universités ont été, plus d'une fois, appelées à donner leur avis sur des modifications proposées aux lois sur l'enseignement supérieur, et, naturellement, elles ont profité de ces occasions pour dire leur pensée sur l'organisation du jury d'examen. Je n'ai pas à m'occuper de ce qui a été proposé ailleurs ; mais je ne puis me dispenser de dire un mot du système d'examens que proposait, au commencement de 1835, le Conseil académique de l'Université de Liège.

Voici quelles sont les bases fondamentales de ce système :

« 1° On distinguerait les épreuves en deux catégories : les examens *scientifiques* et les examens *pratiques* ou *professionnels* ;



- « 2° Les examens *professionnels* seraient subis devant une Commission centrale ;
- » 3° Les grades *scientifiques* seraient une condition essentielle de l'admission à l'examen professionnel ;
- » 4° Pour être admis à l'examen *professionnel*, il faudrait prouver par diplôme et certificat :
  - » a. Qu'on a fait dans une Université belge ou étrangère des études régulières et complètes sur les matières à déterminer par la loi (Les diplômes des Universités étrangères ne seraient admis que pour autant qu'ils habilitent soit à pratiquer, soit à se présenter devant une commission professionnelle dans le pays où ils ont été délivrés) ;
  - » b. Qu'on a consacré à ces études le temps requis par la loi ou par un règlement d'administration publique ;
  - » c. Qu'on a subi les épreuves *scientifiques, publiques et solennelles*, dans la forme établie par les règlements des Universités respectives et sur les matières prescrites par la loi belge (Les récipiendaires munis de diplômes étrangers auraient à subir, devant le Jury scientifique spécial à instituer pour les études *privées*, un examen sur les matières prescrites par la loi belge et qui ne feraient pas partie de l'enseignement de l'Université étrangère qui a délivré le diplôme) ;
  - » 5° On ne pourrait se présenter à l'examen professionnel qu'un an au moins après la date du diplôme *scientifique*, pour les professions à l'égard desquelles ce délai serait jugé nécessaire ;
  - » 6° La Commission spéciale (centrale) serait juge de la *sincérité* des diplômes et certificats produits devant elle ;
  - » 7° Les récipiendaires qui ne produiraient pas les pièces ci-dessus mentionnées seraient renvoyés devant le Jury *scientifique* spécial à instituer pour les études *privées* ;
  - » 8° Il serait institué un Jury scientifique spécial pour les élèves qui ont fait des études *privées*. — Les récipiendaires qui se présenteraient devant ce Jury seraient soumis aux mêmes délais que les élèves des Universités. »

En présentant ce système, l'Université de Liège n'avait pas la prétention de faire une œuvre bonne *absolument*, en tout temps, en tout pays. Mais il lui semblait que, dans l'état actuel des choses en Belgique, en présence de deux Universités libres, en présence du droit de concourir à la collation des grades que ces Universités possèdent depuis un grand nombre d'années, c'était le seul système réalisable, le seul aussi qui conciliât, à la fois, et les intérêts de la science et ceux de la liberté d'enseignement.

A l'appui de ce système, l'Université disait :

« La question du Jury universitaire est, depuis 20 ans, une cause de grand malaise dans la vie politique et, par une conséquence naturelle, dans la vie scientifique du pays. En laissant aux individus la faculté de s'instruire de la manière qu'ils jugent convenable, en donnant à toutes les institutions créées par l'Etat ou par les particuliers les mêmes droits, on leur assure la jouissance de la liberté la plus large et on se conforme à l'esprit de nos institutions politiques. On se place donc sur un terrain où tous les partis peuvent honorablement se rencontrer et jeter les bases d'une législation logique et stable. »

Quant au danger que présenterait ce système, le mémoire ajoute :

« On objectera, sans doute, l'intérêt social qui réclame des garanties sérieuses pour l'exercice de certaines professions et l'on craindra que les diplômes scientifiques délivrés par les Universités, ne le soient parfois avec une coupable facilité. Mais il faudrait que l'indulgence fût bien grande pour dépasser celle avec laquelle se font certaines admissions devant les Jurys ! On peut même affirmer qu'à l'avenir les professeurs réunis en Faculté,



étant responsables des résultats et devant leurs élèves, et devant l'opinion et devant leur conscience, seront plus sévères que dans certains Jurys où cette responsabilité disparaît et où la justice succombe souvent sous d'autres préoccupations. »

Assurément, on ne pouvait pas faire à ce projet, le reproche de ne pas être suffisamment large et libéral.

Un professeur de l'Université de Liège, M. le Dr SPRINC, a justifié et développé les bases générales du système d'examens proposé par notre Conseil académique, dans une brochure intitulée : *La liberté de l'enseignement, la science et les professions libérales, à propos de la révision de la loi sur les examens universitaires, par un membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur*. Liège, 1854, in-8° de 110 pp.

C'est le travail le plus remarquable qui ait paru sur la question du jury, en ce qu'il examine cette question sous un point de vue élevé et vraiment scientifique.

(45) Loi du 1<sup>er</sup> juin 1850.

(46) Loi du 15 juillet 1849, art. 37. Cette utile institution fut supprimée par la loi du 14 mars 1855. En 1857 (Loi du 1<sup>er</sup> mai), elle fut remplacée par la production de certificats constatant que le candidat avait suivi un cours d'humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement. Mais la loi du 27 mars 1861, tout en maintenant les certificats d'humanités, rétablit le grade d'élève universitaire, sous la dénomination de *gradué en lettres*, comme condition préalable pour être admis aux examens de candidat en philosophie et lettres ou en sciences.

(47) Loi du 1<sup>er</sup> mai.

(48) La loi de 1857 se contentait de la *présence matérielle* de l'élève aux cours à certificat. La loi du 30 juin 1865 exige que les certificats portent la mention que le cours a été fréquenté *avec fruit*, ce qui autorise le professeur à s'assurer, par un interrogatoire, si l'élève a profité de ses leçons.

(49) Depuis le 17 novembre 1864, la Chambre des représentants est saisie d'un projet de loi (le 4<sup>e</sup>) relatif *aux Jurys d'examen et à la collation des grades*.

Ce projet modifie le programme des examens, en ce sens que quelques cours réputés jusque là *cours à certificat*, deviennent des *cours à examen*.

(50) La dernière loi rendue pour maintenir le provisoire porte la date du 6 juin 1867. Elle est ainsi conçue :

Article unique. « Le mode de nomination des membres des Jurys d'examen, déterminé par l'art. 24 de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1857, est prorogé pour les sessions de 1868 et de 1869. »

« Est prorogé pour les mêmes sessions le système d'examen établi par ladite loi, tel qu'il a été modifié par l'article unique, § 2, de la loi du 30 juin 1865, en ce qui concerne les certificats de fréquentation des cours universitaires. »

(51) Loi du 27 septembre 1855, art. 14, maintenu par la loi du 15 juillet 1849; arr. du 3 décembre 1855; nouvel arr. organique du 22 septembre 1845, rapporté par arr. royal du 16 septembre 1855, lequel statue :

« Jusqu'à disposition ultérieure, il ne sera plus nommé d'agrégés auprès des Universités de l'État. »

(52) Arr. royal du 3 novemb. 1847 et arr. ministériel du 24 avril 1848. Etablis-



sement d'une École normale des humanités près de l'Université de Liège, arrêté organique du 1<sup>er</sup> septembre 1852 pris en exécution de l'art. 38 de la loi du 1<sup>er</sup> juin 1850, sur l'enseignement moyen.

(<sup>53</sup>) Arr. royal du 25 mars 1842, pris à la suite d'un vœu émis par le Conseil provincial de Liège.

(<sup>54</sup>) Arrêté royal organique du 6 octobre 1852, pris en exécution de l'art. 28 § 2 de la loi du 15 juillet 1849.

(<sup>55</sup>) Arrêté royal organique du 12 octobre 1858, pris en exécution de l'art. 6 de la loi du 27 septembre 1855.

(<sup>56</sup>) Arrêté royal du 16 septembre 1855 et règlement ministériel pour l'exécution de cet arrêté, du 17 septembre 1855.

(<sup>57</sup>) Art. 32 de la loi du 27 septembre 1855; arr. organique du 15 octobre 1841, modifié par ceux des 12 août 1842 et 28 juillet 1847. — Arr. ministériel du 5 mai 1848, portant règlement pour la tenue du concours en loge et pour la défense publique des mémoires.

(<sup>58</sup>) Loi du 27 septembre 1855, art. 35, modifié par la loi du 15 juillet 1849.

(<sup>59</sup>) Loi du 27 septembre 1855, art. 35.

(<sup>60</sup>) Loi générale sur les pensions civiles et ecclésiastiques, du 21 juillet 1844, modifiée par celle du 17 février 1849. Règlement du 25 septembre 1816, art. 77, 83 à 91, pour les professeurs nommés avant la publication de la loi de 1844 (art. 61 de cette loi).

Statuts organiques de la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur : arr. royal du 29 décembre 1844, pris en exécution des art. 29 suiv. et 61 de la loi de 1844. A cet arrêté se rattachent les documents suivants : Arrêtés royaux du 7 avril 1845, 28 mai et 25 juin 1849, 25 septembre 1850, 18 mars 1852, 27 juin 1858. Voy. aussi la loi du 15 mars 1867 et l'arrêté royal du 19 août 1867.

Le programme des cours pour l'année académique 1867-1868 trouve ici sa place naturelle. On pourra le rapprocher de la *Series lectionum* pour 1817-1818, insérée ci-dessus, note 15, pages 60 et suiv.

#### AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

##### RECTEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL :

M. C. DE CUYPER, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.

##### SECRÉTAIRE DU CONSEIL :

M. I. KUPFFERSCHLAEGER, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.

##### DOYENS DES FACULTÉS :

##### *Faculté de philosophie et des lettres.*

M. P. BURGGRAFF, professeur ordinaire.

##### *Faculté de droit.*

M. V. THIRY, professeur ordinaire.

##### *Faculté des sciences.*

M. E. C. CATALAN, professeur ordinaire.

##### *Faculté de médecine.*

M. T. SCHWANN, professeur ordinaire.



DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.		JOURS ET HEURES.	
	PREMIER SEMESTRE.		SECOND SEMESTRE.	
<b>FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.</b> (Doyen, M. P. BURGRAFF. — Secrétaire, M. J. DELBŒUF.)				
<b>Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.</b>				
MM.				
Histoire de la littérature française . . . . .	STECHE (J.), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Lundi, mardi, 10 à 11 h.	
Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine . . . . .	DELBŒUF (J.), prof. extraord.	Vendredi, 8 à 9 h.; samedi 11 à 12 h.	Mardi, merc., 8 à 9 h.; jeudi, 10 à 11 h.	
Histoire politique de l'antiquité . . . . .	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	
Histoire politique du moyen-âge . . . . .	BORNET (A.), prof. ordinaire.	Lundi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.	Jeudi, 9 à 10 h.	
Histoire politique de la Belgique . . . . .	(Idem)	Lundi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.		
Psychologie . . . . .	LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	Lundi, mardi, 9 à 10 h.	
Logique . . . . .	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	.....	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.	
Morale . . . . .	LOOMANS (Ch.), prof. ordinaire.	.....		
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques . . . . .	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.		
Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque . . . . .	BURGRAFF (P.), prof. ordinaire.	Mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.	
<b>Matières de l'examen de Docteur.</b>				
Littérature latine . . . . .	DELBŒUF (J.) prof. extraord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Jeudi, 9 à 10 h.	
Littérature grecque . . . . .	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.	Mardi, 10 à 11 h.; vend., 9 à 10 h.	
Histoire de la littérature ancienne . . . . .	STECHE (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.	
Antiquités grecques . . . . .	TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.	.....	Lundi, merc., vend., 10 à 11 h.	
Métaphysique générale et spéciale . . . . .	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 h.	.....	
Histoire de la philosophie ancienne et moderne . . . . .	SCHWARTZ (N.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.	
<b>Matières non comprises dans les Examens.</b>				
Littérature orientale . . . . .	BURGRAFF (P.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).	
Littérature flamande . . . . .	VAN HULST (F.), agrégé.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	Jeudi, 11 1/2 à 1 h.	
Littérature française . . . . .	LE ROY (A.), prof. ordin.	Jeudi, 11 1/2 à 1 h.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	
Archéologie . . . . .	MACOIS (J. G.), prof. ordin.	(Voir la Faculté de Droit.)	.....	
Histoire politique moderne . . . . .	DE LAVELEYE (E.), prof. ordin.	(Idem.)	.....	
Economie politique . . . . .	LE ROY (A.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, 3 à 4 h.	.....	
Esthétique . . . . .	TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	.....	
Antiquités romaines, religieuses, littéraires, etc. . . . .				



DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.

**FACULTÉ DE DROIT.**

(Doyen : M. V. THIRY. — Secrétaire : M. F. MACORS.)

**Matières de l'examen de Candidat.**

Histoire politique moderne	MM. MACORS (J. G.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, 11 à 12 1/2 h.
Introduction historique au cours de droit civil	(Idem.)		
Exposé des principes généraux du Code civil	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Encyclopédie du droit	NAMUR (P.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.
Histoire et institutes du droit romain	LOOMANS (Ch.), prof. ordin.		Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.
Droit naturel ou philosophie du droit.			

**Matières du premier examen de Docteur.**

Droit public interne.	MACORS (J. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	
Droit civil moderne.	DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Economie politique.	DE LAVELEYE (E.), prof. ord.	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.	
Pandectes	MAYNZ (C.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

**Matières du second examen de Docteur.**

Droit criminel	NYPELS (J. S. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Procédure civile	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Droit civil moderne.	THIRY (V.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Droit commercial	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.

**Examen pour le grade de docteur en sciences politiques et administratives.**

Droit public interne	(Voir plus haut.)		
Droit administratif	MACORS (F.), prof. ord.	Merc., vend., sam., 8 1/2 à 10 h.	Mercredi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Economie politique.	(Voir plus haut.)		
Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif)	MACORS (J. G.), prof. ord.		Jours et heures à fixer ultérieurement.

**Examen de Candidat notaire.**

Droit civil	(Voir les cours de la candidature du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>e</sup> doctorat.)		
Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent)	MACORS (F.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.







DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.		JOURS ET HEURES.	
			PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
<b>Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.</b>				
MM.				
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques.	CATALAN (E. C.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	
— Probabilités . . . . .	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2.	
Mécanique analytique . . . . .	GLOSENER (M.), prof. émérite.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.	
Physique mathématique . . . . .	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	(Voir ci-dessus).	(Voir ci-dessus).	
Astronomie . . . . .				
<b>COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.</b>				
<b>Enseignement préparatoire.</b>				
Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions. . . . .	(Voir ci-dessus.)			
Calcul différentiel et calcul intégral.	(Idem.)			
Mécanique analytique . . . . .	(Idem.)			
Chimie inorganique . . . . .	(Idem.)			
Chimie organique . . . . .	(Idem.)			
Physique . . . . .	(Idem.)			
Astronomie et éléments de géodésie.	(Idem.)			
Géométrie descriptive . . . . .	(Idem.)			
Applications de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres . . . . .				
Statique élémentaire et principes de dynamique . . . . .	BRASSEUR (J. B.), prof. ordin.			Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Style et rédaction . . . . .	TRASENSTER (L. J.), prof. ordin.	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.		
	STECHEUR (J.), prof. ordin.			Mardi, mercredi, 11 à 12 h.
<b>Enseignement spécial.</b>				
Mécanique appliquée . . . . .	BRASSEUR (J. B.), prof. ord.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.		Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique . . . . .	CHANDELON, (J. T. P.), prof. ord.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.		Jeudi, vend., sam., 9 1/2 à 11 h.
Id. organique . . . . .	DE KONINGK (L. G.), prof. ord.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.		
Minéralogie . . . . .	(Voir ci-dessus.)			
Géologie . . . . .	TRASENSTER (L. J.), prof. ord.	Jeudi, vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.		Jeudi, vendredi, sam., 8 à 9 1/2 h.
Exploitation des mines . . . . .	PERARD, (L.), ing. hon. des mines.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.		Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle . . . . .	GILLON (A.), prof. extr.			Mardi, mercredi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Métallurgie . . . . .				
Docimasia . . . . .	KUPFFERSCHLÄGER (I.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.		Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Architecture industrielle . . . . .	SCHMIT (J. P.), agrégé.	Mercredi, 3 à 4 h.		Mardi, jeudi, samedi, 7 à 8 h.
Economie industrielle . . . . .	DE LAVELEYE (E.), prof. ord.			



**Matière non comprise dans les Examens.**  
| Jours et heures à fixer ultérieurement.

**FACULTÉ DE MÉDECINE.**

(Doyen, M. F. SCHWANN. — Secrétaire, M. A. WASSEIGE.)

**Matière de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements,**

Paléontologie . . . . .	DEVALQUE (G.), prof. ord.		
<b>Matière de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements,</b>			
(Doyen, M. F. SCHWANN. — Secrétaire, M. A. WASSEIGE.)			
Anatomie humaine générale . . . . .	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mardi, vendredi, 10 1/2 à 12 h.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 9 à 10 h.
Anatomie humaine descriptive . . . . .	MASius (V.), doct. en méd.	Mardi, merc., jeudi, vendr., sam., 10 à 11 h.	
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première . . . . .	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mardi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Jeudi, samedi, 10 1/2 à 12 h.
Éléments d'anatomie comparée	FOSsion (N. G.), agrégé.	(Idem.)	(Idem.)
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie.	LACORDAIRE (Th.), prof. ord.		Lundi, merc., vend., 10 1/2 à 12 h.
Démonstrations anatomiques (dissections) . . . . .	VAUST (Th.), prof. ord.	Tous les jours.	Lundi, merc., vendr., 3 1/2 à 5 h.
Pathologie générale . . . . .	MASius (V.), docteur en médecine. (Assisté par le prosecteur).		
Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique . . . . .	SPRING (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 5 à 6 1/2 h.	
Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (Cours de 2 ans.)	VAUSS (Th.), prof. ordinaire.	Id. id. 3 1/2 à 5 h.	
Anatomie pathologique . . . . .			Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
			Lundi, merc., vendr., 2 1/2 à 3 1/2 h.

**Matières du premier examen de Docteur.**

Pathologie . . . . .			
1° Matières générales y compris les maladies des os . . . . .	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.
2° Matières spéciales y compris les maladies des yeux . . . . .	BOBLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, 12 à 1 h.; mercredi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	
Théorie des accouchements . . . . .	WASSEIGE (A.), prof. extraord.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Hygiène publique et privée . . . . .	HEUSE (H.), prof. ordinaire.		Lundi, mercredi, vendr., 12 à 1 h.
Médecine légale, y compris la toxicologie. . . . .			Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 1/2 h.

**Matières du deuxième examen de Docteur.**

Pathologie . . . . .			
1° Matières générales y compris les maladies des os . . . . .	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.
2° Matières spéciales y compris les maladies des yeux . . . . .	BOBLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, 12 à 1 h.; mercredi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	
Théorie des accouchements . . . . .	WASSEIGE (A.), prof. extraord.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Hygiène publique et privée . . . . .	HEUSE (H.), prof. ordinaire.		Lundi, mercredi, vendr., 12 à 1 h.
Médecine légale, y compris la toxicologie. . . . .			Mardi, jeudi, samedi, 4 à 5 1/2 h.



DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
<b>Matières du troisième examen de Docteur.</b>			
	MM.		
Clinique interne. . . . .	SAUVEUR (H.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h.
Idem. . . . .	SPRING (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.	Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils . . . . .	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.
Clinique obstétricale . . . . .	WASSEIGE (A.), prof. extraord.	Cette clinique se fera à la Maternité déterminer selon l'occurrence.	pendant toute l'année, aux heures à déterminer selon l'occurrence.
Clinique ophthalmologique . . . . .	BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.	Lundi, jeudi, sam., 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales . . . . .	(Idem.)	. . . . .	Mardi, 12 à 1 h.; mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
<b>Examen de pharmacien.</b>			
Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses <i>maxima</i> auxquelles on peut les administrer.	PÈTERS-VAUSR (G. P. N.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques . . . . .	(Idem.)	Id. Id. 9 1/2 à 12 h.	Id. Id. 9 1/2 à 12 h.
Suppléé par M. Van Aubel dans la partie non chimique du cours.			

**Matière non comprise dans les Examens.**

| Jours et heures à fixer ultérieurement.

Encyclopédie et hist. de la médecine. | Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 26 juin 1867.

*Le Secrétaire,*  
E. DE LAVELEYE.

*Le Pro-Recteur,*  
A. SPRING.

Approuvé en conformité du 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 5 du titre 1<sup>er</sup> de la loi du 13 juillet 1849.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
ALPH. VANDENPEERBOOM.



DEUXIÈME PARTIE



LA FAMILLE UNIVERSITAIRE

I

LES PROFESSEURS

ET LEURS AUXILIAIRES



DEUXIÈME PARTIE

LA FAMILLE CAVERT ET

LES PROSPERES

DE LA FAMILLE



## INTRODUCTION

---

Il est d'usage dans les Universités, de temps immémorial, de jeter à certains moments un regard en arrière, de mesurer le chemin parcouru, de se livrer en quelque sorte à un examen de conscience. On choisit pour cela le retour d'une date mémorable, l'anniversaire de la fondation de l'établissement, par exemple ; on célèbre une fête de famille, on rattache le présent au passé, puis on publie les fastes universitaires, ce que les Hollandais appellent un *Gedenboek* et les Allemands un *Denkschrift*. C'est ainsi que Valère André a recueilli, au XVII<sup>e</sup> siècle, les souvenirs des deux premières centuries de l'ancienne Université de Louvain ; c'est ainsi que tout récemment, en 1864, M. le recteur Jonckbloet a mis au jour un travail très-complet sur celle de Groningue. Il nous serait facile de mentionner vingt autres ouvrages du même genre, si l'utilité de l'entreprise que nous tentons sous les auspices du Conseil académique de Liège avait besoin de justification. Nous n'avons à cet égard qu'une inquiétude : celle de n'avoir répondu qu'imparfaitement à l'attente de nos honorables collègues.

Nous n'avons pas eu la prétention d'écrire une histoire proprement dite de l'Université de Liège ; nous nous sommes contenté de rassembler des notices et des renseignements sortant du cadre obligé des publications officielles. Il nous sera permis cependant, avant d'entrer en matière, d'esquisser les traits généraux du tableau d'en-



semble que nous aurions voulu peindre, si la discrétion n'avait pas imposé des bornes à notre zèle, et si nous ne nous étions cru strictement lié par les termes précis de notre mandat.

L'histoire des Universités belges depuis 1817, ou seulement celle de l'une d'entre elles, offrirait un vif intérêt, d'une part à cause du rôle qu'elles ont joué avant la révolution de 1830, de l'autre à cause de la situation particulière qui a été faite depuis lors, en Belgique, à l'enseignement supérieur. On y verrait à quels mécomptes s'est exposé un prince animé d'intentions loyales, mais « trop libéral pour être roi, et trop roi pour être libéral » (1) ; on y apprécierait la prudence du Congrès national de 1831, qui donna satisfaction aux pétitionnaires de 1828, en proclamant la liberté illimitée de l'enseignement, mais qui en même temps, pour assurer la liberté des études en même temps que celle des propagandes, décréta qu'il y aurait un enseignement donné aux frais de l'État ; on y serait en présence des difficultés nouvelles qu'a fait surgir la terrible question de la collation des diplômes ; on s'y convaincrait enfin de l'urgente nécessité de laisser chaque Université vivre de sa vie propre, devenir exclusivement responsable de ses actes, résultat qui ne sera obtenu que par la séparation complète du jury et de l'enseignement. Mais, encore une fois, ce n'est pas une semblable étude que nous abordons : c'est le développement intérieur de l'Université de Liège qui nous touche exclusivement ; c'est son caractère distinctif, son attitude si l'on veut, que nous essayerons de dégager, en nous attachant aux hommes qui l'ont personnifiée et qui la personnifient encore, plutôt qu'aux vicissitudes de la législation.

Il n'a pas été possible d'établir dans notre pays, comme on l'avait généreusement rêvé, une Université unique. La préoccupation de l'équilibre a dominé toute autre considération : il y avait deux Universités libres ; deux Universités de l'État ont paru indispensables. D'un autre côté, le système de la centralisation est antipathique à notre esprit national : on a voulu avoir égard aux différences de race et de langue. C'est ainsi que chacune de nos quatre Universités a sa raison d'être et sa physionomie bien tranchée : celles de Bruxelles et de Louvain représentent les deux grandes opinions qui se disputent la majo-

(1) Paroles du baron Vincent, gouverneur-général des Pays-Bas pour les puissances alliées.



rité au Parlement ; celles de Gand et de Liège, les deux groupes de la population belge, non assimilés l'un à l'autre, mais intimement unis par le pacte constitutionnel.

L'uniformité des lois qui régissent les deux Universités de l'État n'a point fait et ne saurait faire disparaître les caractères saillants de leur individualité respective. Elles répondent aux mêmes besoins généraux ; mais, installées aux deux pôles de la Belgique, s'adressant à des populations dont les instincts, les traditions, les tendances, les éléments de richesse ne sont point les mêmes, elles se ressemblent tout juste assez pour qu'on les reconnaisse comme des sœurs :

. . . . . *Facies non omnibus una,  
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.*

Veut-on les bien connaître ? C'est sur leur propre terrain qu'il faut les étudier. Leur prospérité, leur vitalité, la direction même qu'elles impriment aux études tiennent sans doute à leur constitution légale, mais tout autant, pour le moins, aux égards qu'elles ont pour l'esprit public. Introduisons donc tout d'abord le lecteur dans le milieu où respire l'Université de Liège.

Une excursion dans le passé, même le plus lointain, ne sera pas un hors d'œuvre. Les provinces de l'Est de la Belgique ont constitué, jusqu'à la fin du siècle dernier, une principauté indépendante, doublement isolée des États limitrophes par sa Constitution toute particulière et par le caractère ecclésiastique de ses Souverains. On se méprendrait sur le sens des aspirations des Liégeois, sur la ténacité de leurs répugnances, sur l'idéal qu'ils se font de la liberté, sur les mobiles mêmes de leur zèle pour la diffusion des lumières, si l'on négligeait de tenir compte de l'héritage de dure expérience que leur ont légué leurs ancêtres.

La société influe sur l'école et l'école réagit sur la société : c'est une vérité banale ; mais c'est à la lumière des vérités banales qu'on pénètre au fond des questions. Quel était en 1817 l'état intellectuel de la population liégeoise ? Comment et en quel sens l'Université a-t-elle contribué à l'émanciper, à modifier les idées reçues, à élargir l'horizon des esprits ? A coup sûr ces problèmes ne manquent ni d'intérêt ni même de nouveauté. Efforçons-nous donc d'en rassembler les données.



## INTRODUCTION.

### I.

En considérant le droit d'enseigner comme un droit régalien <sup>(1)</sup>, les empereurs romains convertis au christianisme ne firent que consacrer une maxime antique. Mais les idées se transformèrent à mesure que les écoles païennes tombèrent en décadence et que les études théologiques absorbèrent toutes les préoccupations des hommes éclairés. L'enseignement devint, en fait, une des hautes prérogatives de l'Eglise. A l'ardeur du premier zèle succéda pourtant une mortelle langueur. Les écoles fondées par les évêques s'étaient enrichies de l'héritage des écoles laïques ; elles avaient fleuri tant qu'il y était resté quelque chose des traditions classiques : tout d'un coup les lettres profanes parurent suspectes, et un moment vint où l'ignorance des clercs n'eut d'égale que leur grossièreté. Le VII<sup>e</sup> siècle marque dans l'histoire comme une époque de chaos, de violences et de licence ; les guerres continuelles, la misère générale perpétuèrent cet état de choses jusqu'à l'avènement de Charlemagne, dont la forte main ressaisit le pouvoir que les derniers empereurs romains avaient abandonné.

Charlemagne dirigea l'enseignement par le clergé ; ses successeurs Louis le Débonnaire et Charles le Chauve firent comme lui. Lorsque l'empire se démembra pour faire place au système féodal, l'enseignement redevint, pour des siècles, l'apanage et le domaine exclusif du pape et des évêques. « Les nouveaux souverains érigés par la féodalité se gardèrent de tourner leurs vues de ce côté. Contents des droits de justice, de guerre, de monnaie et autres, qui ajoutaient à leurs richesses et leur faisaient goûter le pouvoir sous sa forme matérielle et lucrative, ils ne comprenaient rien aux influences morales au nombre desquelles l'enseignement tient le premier rang. Ils laissèrent donc la propriété de ce grand droit au clergé, qui en sentait seul la puissance pour régir les peuples. Dans un temps d'ailleurs où l'Etat ne se sen-

<sup>(1)</sup> *Magistros studiorum, doctoresque excellere oportet moribus primum, deinde facultiâ. Sed quia singulis civitatibus ipse adesse non possum, jubeo quisquis docere vult, non repente nec temerè prosiliat ad hoc munus, sed judicio ordinis probatus, decretum curialium mereatur, optimorum conspirante consensu. Hoc enim decretum ad me tractandum referetur, ut altiore quodam honore, nostro judicio, civitatibus accedat. C. THEOD. l. 5 De medicis et professoribus, ap. Troplong.*



tait plus comme le faisceau un et indivisible de toutes les forces sociales ; où la puissance publique, lacérée en mille fragments, comptait autant de représentants que de propriétaires de ses lambeaux ; où les privilèges réguliers, inféodés à titre héréditaire, étaient disséminés çà et là suivant les bigarrures les plus diverses et les caprices les plus bizarres, il était tout au moins logique que l'Eglise conservât, comme son patrimoine exclusif, les écoles dans lesquelles venaient se former tous ceux qui aspiraient au titre de clerc et composaient son immense milice » (1).

Or, à Liège, il arriva que le pouvoir temporel échut aux chefs du diocèse. L'Etat s'y trouva donc maître de l'enseignement, par cela même que l'enseignement relevait du clergé. Aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, aucune circonstance n'aurait pu favoriser plus efficacement le progrès des études ; plus tard, ce même régime devait l'enrayer et même y être hostile. A ce point de vue, l'histoire de l'instruction publique à Liège est exceptionnellement instructive : elle fait apprécier ce qu'il en coûte à une nation de rester trop longtemps en tutelle.

Berceau des Carlovingiens, notre pays fut toujours, de la part de leur plus illustre représentant, l'objet d'une affection vraiment filiale (2). Une lettre adressée à l'évêque Gerbalde (*Garibaldus*) témoigne de l'intérêt que portait Charlemagne à la bonne éducation du clergé liégeois. Il est certain que, dès son temps, des écoles furent érigées à côté de la cathédrale de St-Lambert ; mais somme toute, si elles répondirent jamais à l'attente du régénérateur des études, leur éclat fut singulièrement éphémère. L'évêque Francon de Tongres essaya de les relever : forcé de prendre l'épée pour combattre les pillards normands, il n'eut pas le temps d'achever son œuvre. Le règne d'Eracle fut au contraire le point de départ d'une ère brillante. Eracle trouva les clercs plongés dans une ignorance profonde et n'ayant nul moyen d'en sortir : il prit pour type de ses réformes la célèbre école de St-Martin de Tours, qui avait possédé Alcuin, fit venir de l'étranger, à grands frais, les professeurs les plus distingués, et s'appliqua tout à la fois à fortifier les études ecclésiastiques

(1) Troplong, *Du pouvoir de l'État sur l'enseignement*. Paris, 1844, in-8°, p. 58.

(2) Sur l'histoire des anciennes écoles de Liège, on peut consulter CRAMER, *Gesch. der Erziehung und des Unterrichts in den Niederlanden*. Stralsund, 1843, in-8° ; Stallaert et Vander Haeghen, *De l'instr. publique au moyen-âge*. Brux., 1854, in-8°, et Lebon, *Hist. de l'enseignement populaire en Belgique*. Brux., 1869, in-8°.



et à y rattacher l'enseignement des lettres et des sciences <sup>(1)</sup>. Ce que Tours était pour la France, ce que Fulde était pour l'Allemagne, Liège le devint bientôt pour les contrées intermédiaires. L'école de St-Lambert s'éleva même au premier rang <sup>(2)</sup> sous Notger (997-1008), qui y importa les traditions savantes de son couvent de St-Gall et en fit une pépinière de professeurs : la France, la Germanie et jusqu'aux pays slaves en ressentirent l'influence. Pour la première fois, des cours spéciaux furent institués à l'usage des laïcs et l'instruction se donna en langue vulgaire <sup>(3)</sup>. Notger enseigna lui-même ; son activité politique et militaire ne lui laissa jamais oublier ses chers élèves : dans ses excursions, si longues qu'elles fussent, il en emmenait toujours quelques-uns avec lui ; leurs études achevées, il restait leur ami et leur protecteur dévoué ; il était leur hôte affectueux, comme celui des lettrés étrangers qui affluaient à sa cour. Par contre, il tenait à recueillir le fruit de ses efforts. « Hubold, chanoine de notre cathédrale, après avoir enseigné à Paris et avoir formé, en peu de temps, une foule de disciples, fut, sous peine d'excommunication, obligé de venir professer dans sa patrie : Notger ne voulait pas laisser perdre pour elle des talents qui devaient l'enorgueillir » <sup>(4)</sup>.

Wazon, monté sur le trône épiscopal en 1042, resta fidèle aux traditions de ses prédécesseurs. On lui doit, entr'autres, la fondation de l'école de St-Barthélemy, où se distingua plus tard Algerus, l'adversaire de Bérenger de Tours. Le zèle de Wazon était sans bornes : non seulement il voulut que l'enseignement fût gratuit à St-Lambert, mais il fournit des éléments de subsistance aux étudiants pauvres. Il visitait assidûment les classes, interrogeait sur les Ecritures saintes les élèves avancés, les plus jeunes sur Donat et Priscien, engageait volontiers des discussions avec les uns et les autres et professait la maxime : que mieux vaut être vaincu rationnellement que vaincre arbitrairement. Adelman, célèbre avant Algerus par ses écrits sur

<sup>(1)</sup> Tout le pays se couvrit d'écoles : les maîtres faisant défaut, Eracle imagina un système qui ressemble beaucoup à notre *enseignement mutuel*. — Eracle était un des hommes les plus instruits de son temps ; il connaissait les auteurs anciens et les citait volontiers ; on vante en outre ses connaissances en mathématiques et en astronomie.

<sup>(2)</sup> Leodium, Lotharingæ civitas, studiis etiam litterariis præ cæteris famosa, dit l'abbé d'Ursperg.

<sup>(3)</sup> *Vulgari plebem, clerum sermone latino*

Erudit et satiat, magnâ dulcedine verbi,  
Lac teneris præbens, solidamque valentibus escam.

<sup>(4)</sup> De Villenfagne, *Rech. sur l'hist. de Liège*, Liège, 1817, in-8°, t. II, p. 207.



l'Eucharistie, remplaça Wazon dans l'écolâtrie de St-Lambert. On cite encore Francon de Cologne, qui a droit à une page dans l'histoire de la musique; Egbert, l'auteur des *Ænigmata rusticana*; Gozechin, qui, retiré à Mayence après avoir enseigné à Liège les humanités et la philosophie, ne cessa toute sa vie de regretter *la Fleur des trois Gaules, la moderne Athènes*, etc., etc. Les écoles des monastères méritent aussi une mention : en un mot, dans tout le cours de cette période, Liège rayonna comme un phare au milieu des ténèbres.

Mais quand éclata la querelle des investitures, ce qui avait donné vigueur aux écoles de Notger et de Wazon, c'est-à-dire la réunion des deux pouvoirs sur une même tête, fut précisément pour ces institutions une cause de ruine. Relevant à la fois du pape et de l'empereur, les princes-évêques se virent mis en demeure d'opter, et cette alternative périlleuse détourna forcément leur attention de l'œuvre commencée avec tant de ferveur. La splendeur naissante de l'Université de Paris, cette « chevalerie intellectuelle, » attira d'autre part l'élite de la jeunesse vers la montagne Ste-Geneviève; les écoles des cathédrales et des abbayes, de moins en moins fréquentées, finirent par ne plus recevoir que les aspirants à la prêtrise; enfin l'émanicipation des communes rendit nécessaire la création de nouveaux établissements, où le magistrat eut sa part d'intervention. A part quelques controverses inévitables dans une période transitoire, il faut dire qu'une entente cordiale continua de régner entre clercs et laïcs; mais les deux faits essentiels à noter, c'est que les hautes études se déplacèrent et que les classes laborieuses furent appelées à profiter des bienfaits de l'instruction. L'école de St-Lambert dépérit peu à peu; on n'en trouve plus de trace après le XIII<sup>e</sup> siècle. Son rôle était fini. Des bouleversements passagers qui coïncident avec la fièvre des croisades sortit une société régénérée. Tandis qu'une partie de la noblesse allait ensanglanter les champs de l'Orient, l'Eglise attirait dans son sein, par l'appât de riches bénéfices, les fils de grande famille restés en Europe, et ainsi les seigneurs commençaient à ne plus dédaigner de savoir lire et écrire. Elevés d'abord à l'ombre des cathédrales, ils fréquentèrent ensuite les Universités et quelquefois y brillèrent <sup>(1)</sup>. Cependant, à côté des anciennes écoles qui perdaient

<sup>(1)</sup> Ce ne fut pas cette *foraxetas* qui les détourna plus tard des sciences : ce furent les séductions du luxe et de la mollesse.



insensiblement leur renommée, de modestes institutions communales ou chapitrales se formaient et grandissaient chaque jour : ouvertes aux enfants des *bourgeois*, elles coopèrent puissamment, de leur côté, à la transformation sociale. Le Tiers-Etat réclamait hautement l'instruction ; la langue nationale secouait le joug du latin ; les gens des communes, admis à prendre part à l'administration, entendaient ne plus dépendre que d'eux-mêmes ; le développement de l'industrie et du commerce, l'extension croissante des relations provoquaient dans la classe moyenne un immense besoin d'indépendance et importaient dans le pays des idées nouvelles ; enfin, les arts et la littérature devenaient laïques et populaires, et le clergé se voyait en présence d'une opposition satirique de plus en plus hardie. Les écoles élémentaires répondaient aux exigences de la situation : elles ne formaient pas des savants, mais des hommes émancipés et prêts à suivre l'exemple des plébéiens de Rome. C'est ainsi que la commune revendiquait pour elle-même, au profit d'un élément social jusque là compté pour rien, le droit que l'Eglise, confondue ou non avec l'Etat, paraissait avoir usucapé à jamais.

On possède peu de renseignements sur l'état de l'instruction publique à Liège dans la première partie du XIV<sup>e</sup> siècle. Pétrarque décerne une mention honorable à notre clergé (1) ; mais lui-même déclare, dans un autre endroit de ses œuvres (2), que s'étant rendu à l'abbaye de St-Jacques pour y copier un manuscrit de Cicéron, il ne put se procurer à Liège que de l'encre tellement vieille, qu'elle avait pris une couleur de safran (3). Quoi qu'il en soit, l'opulence et le faste des dignitaires de l'Eglise faisaient tort à leur zèle pour l'étude ; en outre, le pays était déchiré par des querelles de famille, et la capitale voyait se renouveler, sur un théâtre restreint, les agitations des anciennes républiques. On vivait *au dehors*, dans le tourbillon des fêtes, des combats et des émeutes : tout contribuait à rendre solitaire les parvis du temple de la science. Cette époque vit fleurir Jean-d'Outremeuse, le naïf chroniqueur ; Jean Le Bel, le maître de Froissart ; Jacques de Hemricourt, un miroir de chevalerie. Mais ce sont là de rares exceptions, et la peinture même qu'ils nous ont laissée de leurs contempo-

(1) Vidi Leodium insignem clero locum (lettre à Jean Colonna).

(2) *Rerum Senil.* XV, ép. 1.

(3) Peut-être ne faut-il voir là qu'une de ces boutades auxquelles certains écrivains français nous avaient habitués, il y a quelque trente ans.



rains, prouve que les temps étaient bien changés depuis le bon Wazon. Il faut arriver à l'établissement des frères de St-Jérôme à Liège pour retrouver quelque apparence de discipline classique tant soit peu régulière : encore la nouvelle institution dut-elle être supprimée en 1428, à cause des abus qui s'y étaient glissés <sup>(1)</sup>; il paraît qu'on y faisait trop bonne chère. Rétablie en 1495, sous les auspices de la maison de Bois-le-Duc, elle mérita au contraire l'estime générale. On y compta plusieurs bons maîtres, entr'autres Macropedius, venu d'Utrecht, et Arnold d'Eynatten, dont Jean Sturm, le célèbre fondateur des hautes écoles de Strasbourg, s'honore dans ses écrits d'avoir été le disciple <sup>(2)</sup>. Les Hiéronymites ou Frères de la vie commune poursuivaient un triple but : ils avaient de petites écoles gratuites pour les enfants du peuple; ils poussaient aux études savantes ceux qu'ils trouvaient capables de les entreprendre; enfin, ils s'occupaient avec zèle de la transcription des manuscrits <sup>(3)</sup>. Leur action fut généralement salutaire, surtout à mesure qu'ils renoncèrent aux tendances purement ascétiques de leurs premiers fondateurs. Leur enseignement ne perdit jamais son caractère religieux; mais il se transforma entièrement sous l'influence de quelques-uns de leurs élèves, tant Allemands que Hollandais, qui visitèrent l'Italie au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle <sup>(4)</sup>. Ils rompirent directement en visière avec le système d'éducation des scolastiques : dans la dernière période de leur existence, cette réaction eut pour effet de répandre en Allemagne et chez nous le goût des chefs-d'œuvre de l'antiquité; à ce titre, on peut les ranger au nombre des précurseurs de la renaissance des lettres.

Il suffira de mentionner en passant la fondation de l'Université de Louvain (1426), où les Liégeois, de même que les autres Belges, allèrent désormais compléter leurs études, au lieu de se rendre à Paris, à Cologne ou à Padoue. On se plaît ordinairement à vanter ce

<sup>(1)</sup> DELPRAT, *Die Bruderschaft des gemeinsamen Lebens*, trad. du holl. par Mohnike. Leipzig, 1840, p. 69.

<sup>(2)</sup> Parmi les élèves des Hiéronymites de Liège, on cite encore Placentius, historien et poète (son curieux poème *Pugna porcorum*, dont tous les mots commencent par la lettre P, a été récemment réédité par M. Ul. Capitaine); Jean de Panhausen, vicaire-général des Prémontrés pour l'Allemagne et la Pologne, écrivain érudit et vigoureux défenseur des droits de l'Eglise; Jean de Glen, professeur à Paris et historien du christianisme d'Orient, etc.

<sup>(3)</sup> De là leur surnom de *Fratres ad pennam*. Ils fondèrent aussi des imprimeries : on leur doit l'introduction de la typographie à Bruxelles.

<sup>(4)</sup> V. RAUMER, *Gesch. der Pædagogik*, t. I.



résultat ; on répète bien haut que notre pays commença dès lors à ne plus compter sur l'étranger. Matériellement, on peut voir là un avantage ; mais au point de vue des idées, il ne serait pas impossible de soutenir que l'enseignement de l'*Alma mater* fut en somme très-peu national. En tous cas, il ne fut jamais civilisateur : il habitua les esprits à prendre les mots pour les choses et les subtilités de la dialectique pour la véritable science. L'Université de Louvain jeta sans doute un grand éclat ; elle put être fière à bon droit de Busleiden, de Louis Vivès, de Juste-Lipse, de Puteanus, du jurisconsulte liégeois Wamèse et de bien d'autres ; mais, en général, que l'atmosphère y était lourde et assoupissante ! Quelle timidité scientifique et quelles prétentions pompeuses ! Son influence vint surtout en aide à la politique du gouvernement espagnol ; en dernière analyse, elle ne servit qu'à retarder la franche expansion du génie des Belges.

Dans des conditions plus ou moins différentes, on peut observer à Liège les mêmes tendances et des résultats analogues. Nous avons dit plus haut que les Hiéronymites s'occupaient tout particulièrement de l'éducation des enfants pauvres. Or l'une des maximes du créateur de l'ordre, Gérard de Groot, était que, si le prêtre doit être la lumière du monde, l'intermédiaire entre Dieu et l'homme, il importe néanmoins que les ouailles soient préparées à profiter de ses enseignements : dans ce but, Gérard recommandait à ses collaborateurs de rendre aussi facile que possible, à tous, l'intelligence des saintes Écritures. Il n'en fallait pas plus pour rendre les *Frères de la vie commune* <sup>(1)</sup> suspects à nos princes-évêques, terrifiés comme Charles-Quint et Philippe II des progrès de la réforme en Allemagne et dans les Pays-Bas. Ils résolurent de couper le mal dans sa racine, en s'appuyant sur la milice puissante qui venait de se donner la mission de protéger la tradition purement orthodoxe. L'iconoclaste Herman Struycker étant venu prêcher dans le pays, l'évêque Charles d'Autriche se hâta d'appeler à Liège Pierre Canisius, « l'une des plus fermes colonnes » de la Compagnie de Jésus <sup>(2)</sup>. Orateur pathétique en même temps que théologien profond, Canisius obtint un succès prodigieux ; les sermons de Salmeron et de Ribadeneira, qui le rem-

(1) Les Hiéronymites sont souvent désignés sous ce nom.

(2) Delprat (p. 68) rapporte que Canisius avait fait ses études chez les Hiéronymites de Nimègue.



placèrent, n'eurent pas moins de retentissement que les siens, et ce fut probablement leur influence qui détermina Robert de Berghes, successeur de Charles, à établir dans sa capitale un Collège de Jésuites. Ses négociations n'aboutirent pas : Gérard de Groesbeck les renoua, parvint à obtenir quelques missionnaires, mais recula tout d'un coup devant l'établissement du nouveau Collège, parce qu'il ne voyait pas de raison suffisante, dit-on, de renvoyer les Hiéronymites. Le silence des historiens sur les détails de cette affaire laisse le champ libre aux conjectures. Gérard de Groesbeck n'était pas un prince tolérant : on sait qu'il essaya, sans y réussir toutefois, d'établir l'inquisition à Tongres. Quoi qu'il en soit, il temporisa ; mais au commencement du règne d'Ernest de Bavière, les Hiéronymites furent purement et simplement privés de leur local, et les Jésuites s'y installèrent immédiatement <sup>(1)</sup>. Le nouvel établissement fut inauguré le 30 avril 1582.

Ernest de Bavière fonda en outre un collège à Louvain, pour les Liégeois qui désiraient se perfectionner dans les sciences. Il établit à St-Trond un séminaire pour les humanités, et un autre à Liège, pour la philosophie et la théologie <sup>(2)</sup>. C'était un prince instruit <sup>(3)</sup>, sceptique à ce qu'on dit, et néanmoins persécuteur implacable des dissidents : par parenthèse, ses édits de bannissement eurent pour conséquence de transporter dans le pays de Stolberg l'industrie métallurgique qui commençait à se développer vers les sources de la Vesdre. L'enseignement fut soumis, sous son règne, à la censure la plus sévère : défense à quiconque « d'entreprendre d'estre ou estre maistre d'école ou d'enseigner aucuns enfans ou autres, communement ou particulièrement, lire, escrire langues d'aucune sorte, compter, ciphrrer, musiquer ou semblable art, science ou pratique quelconque, beaucoup moins d'enseigner la philosophie ou « prescher, » sans l'autorisation du grand vicaire <sup>(4)</sup>. La vigueur de ces mesures rétablit la paix religieuse ; mais elle eut aussi pour effet d'amortir pour un temps

<sup>(1)</sup> V ci-après col. 4067.

<sup>(2)</sup> Beedelievre, *Biographie liégeoise*.

<sup>(3)</sup> Il entretenait dans son palais deux observateurs des phénomènes célestes. Gérard Stempel de Gouda et Adrien Zelst, qui rédigèrent à son intention et sous son patronage un *Traité de l'astroboie*. Il s'occupait aussi très-activement de chimie : on lui doit une analyse des eaux de la Fontaine de Pline près de Tongres (Alph. Le Roy, *La philosophie au pays de Liège*, Liège 1860, in-8° p. 46).

<sup>(4)</sup> Pawilhar cité par M. F. Henaux, *Hist. du pays de Liège*, 2<sup>e</sup> éd., t. II, p. 439.



l'énergie de la population et de préparer les Liégeois, par l'abaissement de leur niveau intellectuel, à supporter le plus pénible de tous les jougs, celui du despotisme théocratique.

Sans être injuste envers les successeurs des Hiéronymites, il est permis de dire que leur enseignement, à Liège, ne fut rien moins que favorable au progrès des lumières. Comme partout, ils reléguèrent au second plan les langues et les littératures profanes, pour s'attacher exclusivement au latin; ils exercèrent leurs élèves à écrire proprement des pièces de rhétorique; ils composèrent et leur firent composer force héroïdes et tragédies pieuses; ils eurent soin de les tenir éloignés du mouvement du siècle, ou tout au moins de ne le leur laisser entrevoir qu'à travers un prisme : zèle maladroit pour être trop habile, et dont le XVIII<sup>e</sup> siècle se chargea de leur démontrer l'imprévoyance. En attendant, ils cherchèrent à s'assurer la première place dans le monde théologique, et l'effroi inspiré, sur la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, par les noms de Baius et de Jansénius favorisa un instant leurs tentatives. Pendant un certain temps, ils trônèrent dans les chaires du Séminaire épiscopal. Ces querelles passionnèrent les Liégeois, qui n'avaient plus à s'occuper d'autre chose : nous traversons une période tout à la fois d'agitation stérile et de somnolence...

Tel fut l'enseignement public, en notre ville, jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus. Il serait injuste de passer sous silence le Collège des Jésuites anglais, fondé en 1616; on y commenta les livres d'Aristote, on y attaqua Descartes et *sa séquelle*; on y cultiva les mathématiques et la physique avec quelque succès, paraît-il; en tout cas, l'influence de cet établissement sur les études des nationaux fut très-indirecte.

De la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au commencement du XVIII<sup>e</sup>, Liège compta cependant un assez grand nombre d'hommes distingués dans les sciences et dans les lettres : le savant critique Langius, l'éminent mathématicien R. de Sluse, le P. Foulon, historien impartial et souvent profond, apparaissent comme des étoiles de première grandeur au milieu d'une pléiade d'érudits et d'écrivains de second ordre. Nous laissons de côté les artistes, parmi lesquels il y aurait à citer surtout des graveurs très-remarquables et quelques peintres, comme Lairesse et Bertholet. Mais l'histoire des lettres et des arts n'est pas précisément celle de l'instruction publique. Ces individualités saillantes se détachent sur un fond d'une teinte assez monotone. La



population liégeoise, naturellement si vive, si avide de savoir, si virile en d'autres temps, s'endormait volontiers sur le doux oreiller de la paresse et ne se montrait fière que de ses chanoines. Elle vivait dans un demi-jour, et s'en trouvait bien. Elle était séparée de l'Europe comme par une muraille de la Chine. A l'intérieur, toute vie politique avait disparu : il se rencontrait des panégyristes du coup d'État de Maximilien-Henri, qui avait supprimé d'un trait de plume, en 1684, toutes nos libertés constitutionnelles. Cette atonie était-elle incurable? Cette quiétude profonde qui persista pendant un demi-siècle, où notre histoire n'a pas un événement à enregistrer, devait-elle durer toujours?—Sous le règne de l'excellent prince Georges-Louis de Berghes (1724-1743), alors que plus que jamais on a lieu d'être satisfait du présent, alors qu'effectivement on en est satisfait, nous voyons un vif sentiment de curiosité s'emparer soudain de tout le monde. Ce n'est pas qu'on songe à réclamer les droits confisqués; mais on tient singulièrement à les bien connaître, à savoir au juste ce qu'ils ont coûté à nos aïeux. On relit Foullon, on le continue; Bouille écrit son *Histoire de Liège*; les jurisconsultes Méan et Louvrex publient leurs précieux recueils; poussé par un instinct secret, l'esprit public se réveille. D'autres vagues symptômes se manifestent : on voit apparaître quelques ouvrages de littérature légère. Encore un moment : les idées de Jean-Jacques et des encyclopédistes vont franchir la frontière; l'antique édifice tout entier chancellera sur sa base.

C'est le comte de Horion, premier ministre de Jean-Théodore de Bavière, qui se charge lui-même d'introduire l'ennemi dans la place. Pierre Rousseau, directeur du *Journal encyclopédique*, vient s'installer à Liège. Cette ville est peu philosophe, il le déclare; elle n'est connue dans la république des lettres que par son *Almanach*; mais elle est bien située : de là, le *Journal* se répandra plus aisément dans toute l'Europe. De 1756 à 1759, Rousseau poursuit sa propagande tout à l'aise. Tout d'un coup l'évêque, *mieux informé*, lui retire son privilège. Rousseau s'adresse à Marie-Thérèse; mais l'Université de Louvain a l'œil au guet. Renvoyé de Bruxelles, il se réfugie enfin à Bouillon, où il organise une *Société typographique* dont l'influence, comme celle du *Journal encyclopédique* et de l'*Esprit des journaux*, sera considérable jusqu'en 1793. Le gant est jeté : mais quoi! loin de le relever, le prince-évêque Velbruck va lui-même se faire le protecteur, presque le complice des audacieux publicistes. La physionomie de ce règne



est très-intéressante ; retracée par un pinceau habile, elle expliquerait le mouvement des idées à Liège mieux que la révolution elle-même.

Les Jésuites disparurent de la principauté en 1773. Un ancien prédicateur de leur collège, l'abbé de Feller, polémiste fougueux et infatigable, resta seul sur la brèche pour défendre le système qu'ils avaient personnifié. Le philosophisme français fit de rapides progrès dans le pays, grâce à l'activité des presses liégeoises, d'où sortit même une nouvelle édition de l'*Encyclopédie*. On peut reprocher au gouvernement d'avoir poussé trop loin l'insouciance, lorsque des libraires spéculèrent en grand sur des publications obscènes de bas étage, qui propageaient l'esprit d'opposition voltairienne dans ce qu'elle avait de malsain et oblitéraient le sens moral du peuple. Il est vrai que Velbruck édicta un règlement sévère contre les mauvais livres ; mais ce règlement, comme bien d'autres, ne fut jamais sérieusement appliqué <sup>(1)</sup>.

En abusant de la tolérance, Velbruck ne fut pas moins imprévoyant que ses prédécesseurs. Ceux-ci avaient entretenu les Liégeois dans un état d'indifférence béate ; le nouveau prince ne prit pas assez garde à l'effet que devait produire, sur les masses ignorantes, la rupture subite de toutes les digues. Le prestige du pouvoir ecclésiastique une fois évanoui, la religion elle-même et jusqu'à la morale jetées par dessus bord, qu'allait-il advenir ?

C'est là le revers de la médaille : il n'en est pas moins vrai que Velbruck, prince éclairé, grand zélé des sciences, des lettres et des arts, peut être appelé à juste titre l'émancipateur des Liégeois. Il ne se contenta pas de régénérer les écoles et de créer des cours gratuits spéciaux (mathématiques et dessin appliqué aux arts mécaniques) ; il fonda la *Société libre d'Émulation*, institution académique dont il fut le premier président, et qui eut pour mission, d'abord d'étudier à fond les ressources du pays, ensuite d'ouvrir des concours sur des questions de science et d'utilité publiques. Tous les hommes de quelque valeur que renfermait Liège s'y firent inscrire <sup>(2)</sup> ; on y prit

(1) Sur le titre des livres corrupteurs, on lisait le nom de Genève ou de quelque ville de Hollande : c'était un passe-port dont on ne prenait pas la peine de contrôler l'authenticité.

(2) Parmi les membres fondateurs de la Société, on remarquait bon nombre d'élèves des Oratoriens de Visé. Les Oratoriens, comme on sait, ne repoussaient pas l'esprit d'examen, mais s'en servaient dans l'intérêt du catholicisme. — V. A. Morel, *Annuaire de l'Université de Liège* (1860), p. 21 et suiv.



l'habitude, dans les réunions du soir, de choisir pour texte des conversations les doctrines et les problèmes sociaux qui passionnaient de plus en plus le public. Là se faisaient entendre des orateurs ardents ; là se préparaient aux luttes de la tribune, à leur insu, les Bassenge, les de Chestret, les Fabry ; là se rencontraient les tréfonciers de Paix et de Harlez ; là s'essayaient les poètes ; là Grétry recevait des ovations et léguait d'avance son cœur au pays natal. Par ses concours, par ses expositions, par les travaux de ses Comités, par ceux qu'elle sut encourager, la *Société d'Émulation* resta pendant longues années fidèle à son mandat. Elle subit comme toutes les institutions le contre-coup de la crise révolutionnaire ; mais elle se releva au commencement de l'Empire, pour prendre une part plus directe et plus active que jamais au développement de l'instruction publique. Elle patrona l'École de médecine fondée par Ansiaux et Comhaire<sup>(1)</sup> ; elle organisa des fêtes intellectuelles et décerna des récompenses qui furent noblement disputées : nous n'exagérons rien en disant que le mouvement d'idées qu'elle prit sous sa direction contribua puissamment à fixer le choix du gouvernement hollandais, lorsqu'il fut question, en 1816, de déterminer le siège des Universités de l'État.

Mais encore une fois, Velbruck ne songeait pas au lendemain. On a vu des prêtres mondains sur le trône ; mais un prince ecclésiastique ouvertement philosophe, dans le sens qu'on donnait à ce mot au siècle dernier, voilà certes une singularité dont cette période de l'histoire peut seule nous offrir le spectacle. Deux adversaires en une même personne : le prince compromettant l'évêque et l'évêque rendant le prince impossible. Ceux qui dès lors repoussaient la confusion des deux pouvoirs n'étaient que logiques ; ils tiraient les conséquences naturelles des prémisses que leur fournissait le souverain lui-même. Les esprits modérés, mais clairvoyants, pressentaient qu'il faudrait bientôt opter.

Velbruck avait été évêque aussi peu que possible ; son successeur Hoensbroeck, sincèrement mais étroitement pieux, s'engagea dès son avènement dans une voie tout opposée. Il tint en grande suspicion les penseurs et les beaux esprits ; il essaya de paralyser l'essor vigoureux qui avait caractérisé le dernier règne. A un lettré qui lui demandait la place de conservateur de sa bibliothèque, il répondit

(1) V. ci-après, col. 42 et 111.



sèchement : « Je n'ai jamais lu et je ne veux pas en prendre l'habitude » (1). « Il éloigna peu à peu les hommes qui avaient eu la confiance de son prédécesseur, et finit par renouveler tout son entourage. Il se forma ainsi, dans la partie la plus intelligente de la population, un noyau de mécontents que grossirent la froideur et l'extérieur peu sympathique du prince (2). » On saisit avidement le premier prétexte venu : la balance pencha...

La révolution qui engloutit la principauté de Liège fut exactement le contraire de la révolution brabançonne. Celle-ci s'éleva contre le josphisme, qui asservissait l'Eglise à l'Etat; celle-là revendiqua contre le clergé toutes les libertés civiles et politiques. Velbruck avait laissé les idées françaises saper les fondements de son pouvoir; la réaction opérée par Hoensbroeck acheva de rendre odieuse et insupportable la domination ecclésiastique. Tout conspirait à transformer les Liégeois, si longtemps courbés sous la crosse épiscopale, en libéraux décidés, en adversaires de toute intervention du prêtre dans les affaires temporelles. Pour être certains d'en finir avec l'ancien régime, ils se jetèrent dans les bras de la république française : malheureuse inspiration, qui leur valut d'être traités en peuple conquis, mais conséquence naturelle des influences qu'ils avaient subies et des fautes de leurs derniers princes. Quand les yeux furent dessillés, d'ailleurs, ils furent les premiers à se souvenir qu'ils étaient Belges.

L'instruction publique languit à Liège pendant toute la période révolutionnaire. Sous la domination française, le *grand Collège* qui avait remplacé la maison des *Jésuites* (3) fit place à une *Ecole centrale*, dont le programme devait comprendre « les mathématiques, la physique et la chimie expérimentales, l'histoire naturelle, l'agriculture et le commerce, la méthode des sciences ou logique, l'analyse des sensations et des idées, l'économie politique et la législation, l'histoire philosophique des peuples, l'hygiène, les arts et métiers, la grammaire générale, les belles-lettres, les langues anciennes, les langues vivantes et les arts du dessin. » C'était passer sans transition d'un extrême à l'autre. Ni les professeurs, ni les élèves n'étaient capables

(1) Ferd. HENAU, *ouv. cité*, t. II, p. 263. — BORGNET, *Histoire de la révol. liégeoise de 1789*, Liège, 1865, in-8°, t. I, p. 9.

(2) BORGNET, *ibid.*

(3) C'était simplement un collège d'humanités. L'enseignement philosophique avait été supprimé à Liège en 1774; il est vrai que ce coup n'était tombé que sur la vieille scolastique.



de venir à bout de ce qu'on exigeait d'eux <sup>(1)</sup>. L'École de Liège végéta pendant six ans (1798-1804); le *Lycée* qui lui succéda subsista jusqu'en 1814 <sup>(2)</sup>, époque où il fut transformé en *Gymnase*, sous la courte administration prussienne. Dans le plan d'organisation de l'Université impériale, Liège avait figuré comme chef-lieu d'Académie, pour les départements de l'Ourthe, de Sambre-et-Meuse, de la Roër et de la Meuse-inférieure. La Faculté des sciences y fut seule organisée; un maigre cours de logique représenta à lui seul toute la Faculté des lettres; finalement, un décret fit tout disparaître. Les aspirants au barreau allèrent fréquenter, à Bruxelles, l'*École de droit*, qui nous revint plus tard, professeurs et élèves, et forma le noyau de notre Faculté académique <sup>(3)</sup>; les étudiants en médecine suivirent les cours d'Ansiaux et de Comhaire. En résumé, l'enseignement supérieur ne reçut pas, chez nous, d'organisation régulière et pratique avant l'établissement du royaume des Pays-Bas. Plusieurs bons éléments pouvaient être mis à profit; mais, comme le dit M. Nothomb, en 1816 tout était à faire.

## II.

Lorsque le roi Guillaume soumit la loi fondamentale à l'approbation des notables de la Belgique, les délégués des départements de l'Ourthe, de la Meuse-inférieure et des Forêts (Liège, Limbourg et Luxembourg) se prononcèrent à une très-grande majorité en faveur du projet <sup>(4)</sup>. A Bruxelles et à Namur, il y eut à peu près partage; l'attitude des Flandres, d'Anvers et du Hainaut fut au contraire tellement hostile, qu'en dépit des 110 voix hollandaises des Etats-généraux, consultés

<sup>(1)</sup> MOREL, p. 27 et suiv.

<sup>(2)</sup> Les premiers élèves du Lycée furent envoyés de France et choisis parmi les jeunes gens qui avaient droit à une bourse d'études: nous tenons ce détail du plus ancien d'entr'eux, M. Montalant-Bougleux, de Versailles, à qui sa verte vieillesse permet encore de venir revoir de temps en temps la ville où il a fait ses études. M. Montalant s'est plus d'une fois souvenu de Liège dans ses poésies; il est aussi l'un des correspondants les plus assidus de notre Société d'Emulation.

<sup>(3)</sup> V. ci-après, col. 267.

<sup>(4)</sup> A Liège, 38 voix *pour*, 31 *contre*; à Huy, 14 *pour*, 14 *contre*; à Verviers, 32 *pour*. Sur 116 voix limbourgeoises, 49 seulement furent négatives. Dans tout le Luxembourg (73 voix), il ne se rencontra pas un seul opposant (V. VAN DE WEYER, *La Belgique et la Hollande* (Opusc., t. II, Londres, 1869, in-12°), p. 60).



de leur côté et convoqués en nombre double, la loi se trouva rejetée par 796 suffrages contre 637. Cent vingt-six votants motivèrent formellement leur refus sur les articles 196 et 198, qui proclamaient la liberté absolue des cultes et rendaient les emplois accessibles à tous les nationaux, sans distinction d'opinions religieuses. L'opposition comptait aussi dans son sein un certain nombre de libéraux, préoccupés de certaines garanties essentielles dont la loi ne disait mot, notamment de la responsabilité des ministres, de l'institution du jury, que l'Empire nous avait fait connaître, enfin de l'inamovibilité des juges; mais il resta évident pour le roi, dont la surprise et l'irritation furent extrêmes, que le clergé était le principal instigateur de la résistance. Or la situation était délicate vis-à-vis des puissances alliées, qui avait stipulé l'*assimilation constitutionnelle* des deux pays. La Hollande acceptait sans réserve les propositions du gouvernement; la Belgique prise en masse n'en voulait pas: que faire? Un arrêté royal du 24 août 1815 déclara la loi fondamentale purement et simplement acceptée<sup>(1)</sup>. C'était une première faute, que le temps pouvait faire paraître excusable<sup>(2)</sup>; malheureusement le roi ne s'en tint pas là. Il laissa échapper des paroles menaçantes; il jura d'écraser le parti qui l'avait tenu en échec<sup>(3)</sup>. On sait comment furent traitées les protestations du prince de Broglie, évêque de Gand; on sait comment, dans la suite, le nouveau Joseph II fut accusé de vouloir asservir l'Eglise. La sincérité des intentions de Guillaume ne saurait être révoquée en doute; il voulait incontestablement le bien de ses sujets, mais il le voulait à sa manière et sans tenir compte du sentiment des populations. Plus il s'obstina, plus ses mesures devinrent suspectes; finalement elles parurent odieuses. On lui imputa le projet de vouloir propager en Belgique l'esprit calviniste, et tout d'abord de l'introduire subrepticement dans les écoles primaires<sup>(4)</sup>; on lui reprocha de réserver toutes ses faveurs à ses compatriotes; et ce ne furent pas seulement les coryphées de la politique

(1) De Gerlache, *Hist. du roy. des Pays-Bas*. Bruxelles, 1842, in-8°, t. I, p. 309 et suiv.

(2) Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold I*, 2<sup>e</sup> éd. Louvain, 1861, in-8°, t. II, p. 4.

(3) De Gerlache, *l. c.* — Carlo Gemelli, *Hist. de la révol. Belge*. Bruxelles, 1860, in-8°, p. 37.

(4) Dupeptiaux, cité par M. Th. Juste, *Hist. de l'instruction publique en Belgique*. Brux. 1844, in-8°, p. 282.



active, ce furent tous les Belges qui s'indignèrent, lorsqu'il eut la malencontreuse inspiration de nous imposer de force la langue hollandaise (1). En vain il émancipa notre industrie, en vain il rendit plus prospères que jamais nos provinces épuisées, en vain il régénéra l'instruction publique : une nation qui voit sa religion et sa langue en péril se sent frappée au cœur et répudie des bienfaits qu'elle regarde comme empoisonnés.

Le royaume des Pays-Bas dura néanmoins quinze ans, et ces quinze années, malgré tous les griefs, figureront dans notre histoire comme une période heureuse et brillante. La paix, cette fée si longtemps insaisissable, désormais assise à notre foyer, nous prodiguait ses trésors. Les relations intimes de la Belgique et de la Hollande nous profitaient plus encore qu'à nos voisins bataves. Le roi aimait les lumières et respectait la liberté dans tout ce qui ne touchait pas à ses idées fixes. Aveugle et intraitable sur ce point, il mina lui-même l'édifice qu'il avait mission de consolider ; mais sous d'autres rapports les provinces belges eurent tant de sujets de lui rendre grâces, que jusqu'au moment suprême un seul mot de sa bouche eût pu tout réparer : il ne le prononça pas.

Il avait l'admirable patience qui a toujours caractérisé ses compatriotes et qui leur a permis de conquérir leur sol sur l'Océan ; mais il avait aussi les défauts de ses qualités : sa ligne de conduite une fois tracée, aucune considération n'aurait pu l'en faire dévier ; les éléments qu'il avait négligés en posant ses prémisses n'existaient pas à ses yeux ;

(1) Les temps sont bien changés, à preuve le mouvement flamand. — Aujourd'hui que le calme est rentré dans les esprits, on reconnaît volontiers que l'opposition avait singulièrement exagéré ses griefs. La langue française étant étrangère à la grande majorité des habitants des Pays-Bas, il était assez rationnel qu'elle ne fût pas choisie pour être la langue des affaires. Mais Guillaume oublia qu'on ne gouverne plus les peuples sans compter avec eux ; que, dans son intérêt, il devait ménager les provinces wallonnes ; et qu'enfin

Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui.

L'adage : *Quid leges sine moribus ?* est toujours vrai : le *Compelle intare* désaffectionne inévitablement les peuples. Il aurait fallu laisser d'abord s'éveiller chez les Belges le désir de connaître le hollandais, et l'on ne peut douter qu'ils n'en seraient venus là. N'avons-nous pas vu, cette année même, un grand nombre d'étudiants de Liège demander qu'il fût pourvu sans retard au remplacement de M. le professeur émérite Bormans, pour le cours de langue flamande ? (\*)

(\*) Il a été fait droit sans retard à cette réclamation ; M. Stecher a été chargé du cours de flamand par arrêté royal du 15 juin 1869.



lui eût-on démontré à l'évidence le danger de les éliminer, il restait logicien jusqu'au bout. Avec ces dispositions d'esprit, il gagna peu à peu du terrain, notamment dans la capitale des Flandres, où les libéraux, peu nombreux au commencement, mais en communauté directe d'idées avec lui, étaient ravis de le voir entamer une lutte à outrance contre les doctrines politiques de l'épiscopat. Le noyau de ses partisans s'y grossit peu à peu des représentants de la grande industrie, presque tous ses obligés, et finalement d'une bonne partie de la classe moyenne, qui appréciait hautement sa sollicitude pour l'instruction publique. Foyer de l'opposition cléricale au commencement de son règne, la ville de Gand était devenue, en 1830, le dernier boulevard de l'orangisme. — Les choses se passèrent tout autrement à Liège. Là aussi de puissants industriels, et à leur suite tout un peuple de travailleurs, étaient sympathiques au gouvernement; là aussi florissait une Université qui ne laissa pas que de lui recruter des auxiliaires; mais par contraste avec Gand, l'attachement au régime établi en 1815 se refroidit dans le pays wallon à mesure que les idées libérales y firent du chemin. On a vu plus haut que la loi fondamentale avait été assez bien accueillie dans les provinces dont le territoire correspond à l'ancienne principauté ecclésiastique; or c'est au sein de ces mêmes provinces, quinze ans à peine écoulés, que la révolution fut surtout populaire et qu'elle trouva ses principaux chefs. L'explication de ce revirement se trouve dans l'idée radicalement fautive que le roi Guillaume s'était faite de notre caractère et de nos intimes aspirations.

Pendant toute la durée de son règne, le parti catholique fut représenté à Liège par plusieurs notabilités de premier ordre; cependant l'influence politique du clergé s'y faisait beaucoup moins sentir, depuis la grande révolution, que dans les provinces qui avaient fait partie des Pays-Bas autrichiens. Les Liégeois, pris en masse, se souvenaient trop amèrement du règne de Hoensbroeck, pour n'être point attachés aux idées de 1789 et pour n'en point tirer les conséquences rigoureuses. Nous voyant assez indifférents aux susceptibilités des prélats, le roi nous considéra comme gagnés d'avance à sa cause. On peut aussi admettre qu'à Liège comme à Gand, pour mieux assurer la réussite des projets qu'il avait conçus, il eut l'arrière-pensée d'engager la fidélité des provinces wallonnes en les dotant de grands avantages matériels, moyen de se faire absoudre des faveurs administratives et



religieuses qu'il accordait aux Hollandais (\*). Il atteignit son but, comme on vient de le dire, dans le monde industriel. Mais il se méprit du tout au tout sur la véritable portée du libéralisme liégeois; surtout il ne prévint pas que la jeunesse universitaire, déjà libérale d'instinct, lui échapperait tout à fait lorsqu'elle comparerait la conduite politique du souverain avec les principes que des hommes choisis par l'autorité, mais en définitive des hommes de conscience, étaient appelés à lui enseigner. C'est en effet dans nos Universités, ou plus exactement c'est à l'Université de Liège, que se forma ce groupe de patriotes qui déchirèrent le pacte de 1815, devenu une lettre morte. Il faut dire à l'honneur de Guillaume I qu'il ne porta jamais atteinte à la liberté de la chaire : mais le moment devait arriver où les jeunes aiglons qu'il avait habitués à contempler le soleil en face, n'en pourraient plus détourner leurs regards.

*Libéralisme* est un mot tellement élastique, que les partis les plus opposés l'ont inscrit sincèrement, et tour à tour, sur leur drapeau. Le roi Guillaume se croyait libéral, non qu'il aimât la liberté, mais parce qu'il voulait affranchir les peuples de tout autre joug que le sien. Il en voulait surtout à l'esprit du catholicisme et à l'influence française. Sa pensée était d'émanciper le peuple en le forçant d'accepter son système d'éducation. Persuadé de son infailibilité, il démonétisait toute idée qui ne portait pas son effigie. La manie de réglementer s'empara donc de son esprit : il propagea l'instruction, mais en la monopolisant ; il protégea la presse, sauf à la museler quand elle ne lui donnerait pas raison ; il combattit les empiètements du clergé, mais en opprimant le clergé et en s'ingérant dans l'enseignement théologique. En Hollande, cette façon d'agir ne blessait personne, sauf quelques vieux républicains partisans de l'oligarchie ; mais ceux-ci mêmes avaient sur la liberté des idées toutes différentes des nôtres. En Belgique au contraire, à Bruxelles et à Liège en particulier, un tel système ne pouvait que froisser profondément les adversaires comme les amis du cléricalisme. Chez nous, les purs libéraux aspiraient tout bonnement à la séparation de l'Église et de l'État : ils ne voulaient pas que l'Église pesât sur l'État, mais ils n'entendaient pas davantage que l'État absorbât l'Église. Ils trouvaient naturel qu'un

(\* ) F. Capitaine, *Notice sur H.-J. Orban* (Procès-verbal de la Séance publique de la Soc. d'Emulation de Liège, 31 mai 1858, p. 40).



libéral allât *même à la messe* ; en revanche, ils se seraient bien gardés de s'enquérir de la présence de leurs voisins au prêche évangélique. Le Liégeois, de tout temps, s'est montré extrêmement jaloux de sa liberté individuelle ; les moindres envahissements du pouvoir lui portent ombrage et trouvent en lui un adversaire implacable. Voilà ce dont Guillaume ne parut point se douter : il prit le libéralisme des loges maçonniques, qui avait des points de contact avec le sien, pour le reflet de l'opinion publique ; impossible de se tromper plus complètement. Parce que les Liégeois avaient l'ancien régime en horreur, ils n'en étaient pas moins, en général, restés attachés à la religion de leurs pères. Tolérance pour tous, point de propagande officielle, liberté de penser et de parler, tels étaient leurs vœux et leurs légitimes espérances. Voyant le roi viser au gouvernement personnel et faire aussi bon marché de leurs griefs que de ceux du clergé, ils prirent tout d'un coup au sérieux les protestations des catholiques. Appliquant à la situation présente un mot du vieux Balzac, rapporté par Lamennais, nos concitoyens se dirent qu'un peuple qui avait secoué le joug de la théocratie ne pouvait se résigner à regarder comme un Dieu son chef temporel. Ils virent la Belgique moins indépendante que jamais, en dépit des promesses du pacte fondamental. Libéraux et catholiques oublièrent en un moment leurs dissidences et n'eurent plus qu'une préoccupation dominante, la délivrance de la patrie. Ainsi fut conclue cette fameuse *Union* que Guillaume qualifia d'*infâme*, mais que justifiait pleinement au contraire le sentiment des devoirs les plus sacrés ; ainsi s'organisa le pétitionnement général de 1828, qui ébranla jusqu'en ses fondements l'édifice élevé par la Sainte-Alliance (1).

Le roi des Pays-Bas attachait au développement de l'instruction publique dans les provinces méridionales une importance d'autant plus grande, qu'il avait trouvé la Belgique, sous ce rapport, dans un état d'infériorité déplorable. Ses idées de réforme se rattachaient, comme on peut s'y attendre, à sa politique générale ; et ici encore, emporté par son zèle anti-clérical, il finit par ne plus garder aucune prudence. Cependant nous avons lieu de croire que l'*Union* aurait eu de la peine à se former, si les libéraux liégeois n'avaient eu des rai-

(1) DE GERLACHE, THONISSEN, etc.—GERVINUS, *Gesch. des XIX<sup>ten</sup> Jahrhunderts*. Leipzig, 1865, in-8°, t. VII, p. 582 et suiv.



sons de se croire directement froissés. Ils épousèrent la querelle du clergé parce qu'ils trouvèrent que le clergé avait raison, mais plus encore parce que, comme le Harry Wind de Walter Scott, ils avaient à combattre *pour leur propre main*. En général, les mesures prises par Guillaume pour régénérer l'instruction publique furent applaudies à Liège aussi bien qu'à Gand. Jamais établissement d'enseignement primaire n'obtint chez nous un succès aussi universel, aussi incontesté, que l'école primaire modèle dirigée par J. Stapper, de Haarlem. Les écoles gratuites de la ville, les écoles des campagnes même étaient pour la plupart excellentes; l'un des premiers soins du roi avait été d'appliquer à la Belgique cette loi de 1806, dont Cuvier et Noël n'avaient su en quels termes vanter les résultats, lors de leur voyage officiel en Néerlande. Partout s'organisaient des cours normaux; le gouvernement, appréciant les avantages de l'initiative privée, favorisait les *Sociétés d'encouragement* qui se constituaient dans les principaux chefs-lieux de province; les Commissions provinciales d'instruction exerçaient une influence salutaire; une juste sévérité présidait au choix des instituteurs, qui étaient nommés au concours. L'organisation nouvelle répondait d'ailleurs à un besoin vivement et généralement senti: on ne se représente pas aujourd'hui l'abaissement de nos écoles primaires avant 1815. La réorganisation de l'enseignement élémentaire est pour Guillaume I un titre impérissable à la reconnaissance des Belges: elle aurait assuré sa popularité parmi nous, si l'on ne s'était trouvé tout d'un coup en présence de questions plus brûlantes. Quant à l'accusation de propagande calviniste jusque dans les petites écoles par le choix des livres, etc., etc., elle se réduit aujourd'hui à fort peu de chose. Il n'est pas vrai de dire que l'instituteur ait jamais porté atteinte à l'enseignement du curé: les enfants se rendaient à l'école pour s'y instruire et allaient à l'Eglise pour y apprendre le catéchisme; tout le monde s'en trouvait bien, et les deux autorités, chacune indépendante dans son domaine, se respectaient mutuellement. D'ailleurs, quelle que fût la pensée secrète du roi, il n'aurait pas trouvé dans notre pays les moyens d'arriver à ses fins. L'expérience fut tentée jusqu'à un certain point dans des régions plus hautes; mais ici, nous nous croyons en droit d'affirmer qu'il n'en fut jamais question; nous en appelons aux souvenirs de tous les hommes de cette époque. Les motifs de défiance dont on fit état dans la suite pour ramener le clergé dans l'école étaient plutôt théoriques que justifiés par une expérience de quinze années.



L'enseignement moyen fut réorganisé à son tour. Ici la lutte qui s'engagea contre le monopole du pouvoir civil ne se réduisit pas à un procès de tendance. Le clergé ne pardonna pas plus à Guillaume la fermeture des collèges libres, que la proscription des corporations religieuses qui s'occupaient d'enseignement élémentaire. Toutes les familles catholiques s'émurent quand parut le décret du 11 août 1825, excluant des emplois publics et des fonctions ecclésiastiques les jeunes gens qui auraient fait leurs humanités à l'étranger. Il n'y avait plus à se faire illusion : le roi se rangeait ouvertement sous la bannière du josphisme ; il fallait courber la tête sous le joug, renoncer à la liberté de conscience ou se laisser traiter en parias. L'attitude résolue des députés belges arracha enfin au gouvernement quelques concessions : elles arrivèrent trop tard. . . .

Les Athénées et les Collèges belges, sous le gouvernement hollandais, furent loin de briller autant que les écoles primaires <sup>(1)</sup>. La Hollande, qu'on avait pris pour modèle, ne possédait pas un enseignement secondaire en rapport avec les nécessités du temps. On n'y cultivait guère que les langues anciennes, comme si l'on n'eût eu à former, écrivait Victor Cousin, que des professeurs et des théologiens. Il est permis de voir dans ce système étroit, auquel la Hollande cherche à renoncer aujourd'hui sans parvenir à se fixer, un obstacle sérieux au développement de nos Universités naissantes, et aussi une des causes de l'esprit de réaction qui s'y fit jour contre les institutions existantes. La jeunesse belge abordait les études académiques entièrement étrangère au monde moderne ; tout était nouveau pour elle ; on ne lui avait appris que des mots et des formules stériles ; les uns, dont l'esprit manquait de ressort ou de stimulant, restaient dans l'ornière jusqu'à la fin ; les autres se jetaient à corps perdu dans l'étude des choses présentes et, plus avides de se faire l'écho des bruits du dehors que de pâlir sur des manuels sèchement écrits dans un latin de convention, rêvaient réformes sur réformes, descendaient dans l'arène de la presse militante et finissaient par ne s'attacher qu'aux maîtres dont les leçons correspondaient à leurs préoccupations politiques.

Ainsi s'explique comment la Faculté de droit atteignit dès le début,

(1) Il faut faire exception pour quelques-uns, notamment pour les Athénées de Bruxelles, de Maëstricht et de Luxembourg.



à l'Université de Liège, une importance hors ligne : à un moment donné, il en devait sortir une phalange tout armée pour le combat. L'esprit scientifique proprement dit souffrit cependant de cette situation ; le système qui fut mis en vigueur en 1817 porta de tout autres fruits que ceux sur lesquels avaient compté ses promoteurs. Parmi les étudiants qui se distinguèrent, un petit nombre poursuivirent plus tard des études paisibles ; la plupart visèrent à jouer un rôle actif dans les affaires publiques. On sait ce que la Belgique doit à leur chaleureux patriotisme, à leurs audaces précoces, à la sagesse pratique dont ils firent preuve jusque dans leurs entraînements. On sait également avec quelle dignité courageuse et quelle abnégation antique quelques-uns d'entre eux restèrent fidèles au gouvernement déchu : ceux-là aussi sont dignes de tout respect et de toute sympathie. Noble et vigoureuse génération, dont l'histoire se souviendra et qui est encore l'honneur de notre pays ! Mais l'époque où ces hommes étaient jeunes fut une époque de crise et de transformation : c'est à peine si l'Université de Liège, jusqu'en 1830, put respirer dans des conditions normales. On y entraît trop peu préparé, on en sortait trop agité, et dans tous les cas trop indifférent à la science pure. C'est ainsi que, par l'effet naturel des circonstances, la politique vint s'asseoir sur nos bancs, et absorber de plus en plus l'attention ; elle s'en retira plus tard, nos libertés une fois conquises, pour intervenir, sous l'égide de la loi, dans la constitution du jury d'examen ; mais jusqu'aujourd'hui notre enseignement supérieur en a subi l'influence, et c'est ce qu'il importe de constater d'abord, si l'on veut porter un jugement équitable sur les efforts de ceux qui l'ont représenté jusqu'ici.

Pris en lui-même, le *Règlement organique* de 1816 était digne d'un prince éclairé, loyalement dévoué à l'œuvre d'émancipation qu'il avait entreprise. Il consacrait une sorte de compromis entre le système de centralisation de l'Université de France, et le système d'autonomie des hautes écoles de l'Allemagne. Les spirituelles plaisanteries de l'*Observateur belge* <sup>(1)</sup> ne lui portèrent aucune atteinte sérieuse ; s'il n'était pas irréprochable de tout point, il substituait du moins des établissements complets aux institutions incomplètes léguées par l'Empire <sup>(2)</sup>. Le travail de M. Nothomb <sup>(3)</sup> nous dispense d'analyser

<sup>(1)</sup> V. notamment t. IX, p. 353 et suiv.

<sup>(2)</sup> JUSTE, p. 302.

<sup>(3)</sup> *Etat de l'instruction supérieure en Belgique (1794-1835)*. Bruxelles, 1844, in 8°, t. I, p. XXVII et suiv. — V. aussi Th. JUSTE, p. 292 et suiv.



ce document, qui d'ailleurs a servi de base à nos institutions actuelles, en ce qui concerne la constitution intérieure des Universités. Celles-ci devaient comprendre cinq Facultés; mais la Faculté de théologie catholique, la seule qui aurait pu porter directement ombre au clergé, n'y fut jamais organisée. Le règlement portait la contre-signature du ministre Falck, qu'on a surnommé le *bon génie* de Guillaume I : cela encore devait inspirer confiance (1). En somme, une opposition systématique pouvait seule à l'origine, suspecter les intentions royales.

Tout allait dépendre, il est vrai, du premier choix des professeurs. Le gouvernement fit tout ce qu'il put pour trouver dans le pays des hommes capables; il s'en rencontra quelques-uns, mais pas assez pour satisfaire aux conditions du programme. Il ne suffisait pas d'avoir été *premier de Louvain* pour être en état d'enseigner le droit romain à une époque où les Hugo, les Thibaut et les Savigny transformaient la science. L'histoire philosophique, les sciences économiques étaient chez nous de mystérieuses inconnues; la philologie ne comptait pas un représentant sérieux; en sciences naturelles, on aurait eu à peine un nom à citer; en médecine, nous possédions Ansiaux, Comhaire et Sauveur; mais la Faculté devait être complétée. On fit venir de Bruxelles J.-G.-J. Ernst, pour le droit civil; Delvaux eut mission d'enseigner la physique et la chimie; partout enfin où il fut possible de trouver des professeurs belges, on alla les chercher. Cependant, sous peine de tout compromettre, il fallait, dès le commencement, offrir à la jeunesse un *ensemble* de moyens d'instruction. Le gouvernement ne fit que remplir un devoir en recrutant à l'étranger quelques hommes d'avenir, capables de pourvoir aux nécessités du moment. Ces hommes arrivèrent à Liège, jeunes encore, inexpérimentés peut-être, mais dans tous les cas à la hauteur de leur mis-

(1) Malheureusement la modération de ce digne conseiller ne tarda pas à déplaire au roi. Lorsque Guillaume prit ses arrêtés concernant la langue hollandaise, le ministre de l'instruction publique, après avoir fait vainement tout son possible pour détourner le roi de son dessein, résolut du moins d'apporter un retard à l'exécution des nouvelles mesures. M. Juste rapporte à ce sujet (p. 303) l'anecdote suivante : « Le professeur de littérature hollandaise de l'Athénée de Bruxelles s'étant présenté un jour à l'audience du roi, celui-ci lui demanda comment allait la *langue nationale* depuis les derniers arrêtés. Le professeur, qui était un Batave fanatique, répondit que le ministre tenait encore les arrêtés dans son portefeuille. A la suite de cette audience, Guillaume eut une explication avec M. Falck; et le fidèle ministre fut envoyé à Londres. » — M. Quetelet a publié une intéressante biographie de Falck dans l'*Annuaire de l'Acad. royale de Bruxelles*, année 1844, p. 79-107.



sion. L'opposition jeta les hauts cris <sup>(1)</sup> : elle eut doublement tort. Les nouveaux professeurs n'étaient pas tous également familiarisés avec la langue française; mais, d'une part, c'était un défaut dont ils avaient le loisir de se corriger tous les jours; de l'autre, l'enseignement de certains cours devait se faire en latin. L'essentiel était de pourvoir les jeunes gens de connaissances solides, de leur ouvrir des perspectives que rien jusque là ne leur avait fait entrevoir. Mais l'injustice de l'opposition est surtout saillante à un autre point de vue. Sans les professeurs étrangers, les fortes méthodes de l'Allemagne ne se seraient pas introduites dans notre pays; or ce sont ces méthodes, on peut le dire, qui nous ont décidément affranchis de la routine. Les Wallons ont quelque chose de l'esprit clair et analytique de leurs voisins du sud; mais leurs instincts réclament aussi cette forte discipline intellectuelle et cette coordination synthétique des idées qui sont les premiers besoins des races germaniques. Les professeurs étrangers rendirent à nos étudiants un service inappréciable, en les initiant à leurs procédés de travail et de recherches. Beaucoup d'élèves, sans doute, ceux qui faisaient des *Brodstudien* (il en est ainsi partout), ne prêtèrent à leurs leçons qu'une attention superficielle et forcée; beaucoup même conquièrent leur diplôme en défendant des thèses dont ils n'étaient point les auteurs (cet abus tenait, soit au système qui n'exigeait point assez de garanties, soit à l'indulgence ou à la bonhomie de certains professeurs); mais ceux qui voulurent travailler sérieusement eurent du moins la possibilité de le faire et d'élargir la sphère de leurs idées, dans des conditions où ils ne se seraient certainement pas trouvés, s'ils n'avaient eu pour maîtres que des hommes restés dans le terre-à-terre de nos vieilles écoles.

Quel essor n'imprima pas aux élèves de Liège un Wagemann, par exemple, non pas seulement en les animant du désir de savoir, mais en remuant avec eux les plus hautes, les plus pressantes questions sociales, économiques, historico-politiques? Ackersdyck après lui, et dans un autre domaine Kinker, quelle part ne prirent-ils pas à notre émancipation intellectuelle? quels disciples ne suivirent pas Bekker et Fohmann dans des sentiers où personne parmi nos compatriotes n'avait depuis longtemps plus songé à s'aventurer? Sachons rendre

(1) V. ci-après, col. 71, 307, 368, etc.



pleine justice au roi Guillaume : nous lui devons d'avoir été, une fois pour toutes, mis au pas de la civilisation et de la science modernes.

Il nous eût fallu, cependant, un plus grand nombre de professeurs. Confier à un seul titulaire l'enseignement de toutes les sciences naturelles, par exemple, c'était presque dérisoire. La sollicitude du gouvernement ne se démentit point ; mais à l'époque où il s'occupa sérieusement de renforcer le Corps enseignant, le ciel se couvrait de nuages et l'on songeait à tout autre chose qu'à l'intérêt des études. Warnkœnig et le baron de Reiffenberg publièrent, en 1829, un écrit rempli de vues sages sur la réforme de l'enseignement supérieur. Ils y prenaient pour point de départ la direction de l'enseignement par l'État ; ils perdirent leur temps et leur huile : ce qui préoccupait alors tout le monde et le gouvernement lui-même, c'était moins l'amélioration des études que la question même dont nos deux publicistes supposaient la solution acquise.

Les premières années se passèrent sans bruit : quelques petites querelles de ménage, quelques échauffourées d'étudiants aux eaux de Chaudfontaine <sup>(1)</sup>, l'une ou l'autre réclamation au sujet d'articles publiés par des élèves dans les journaux militants, dans tout cela rien de bien grave. Les règlements universitaires étaient rarement enfreints. Il régnait entre plusieurs professeurs et leurs élèves une sorte d'intimité tout à fait avantageuse pour ces derniers et non sans importance au point de vue de la popularité du gouvernement, par la raison bien simple que la liberté des conversations privées amenait des discussions d'opinion qu'on ne pouvait aborder en chaire, et que, sans trop s'en douter, la jeunesse se pénétrait insensiblement d'idées qu'elle n'eût peut-être point accueillies si elles lui avaient été présentées *ex cathedra* <sup>(2)</sup>. On s'habitua donc au nouveau régime. L'enseignement suivait une marche régulière et prenait peu à peu de l'extension. Denzinger, Fuss et Wagemann avaient fondé une *École propédeutique* pour les aspirants au professorat secondaire ; le gouvernement décrétait l'annexion à l'Université de Liège d'une chaire d'économie agricole et forestière et d'une chaire d'exploitation des mines. En un mot, l'institution commençait à répondre aux espérances du pouvoir et du public, lorsque les imprudents arrêtés

<sup>(1)</sup> Il y avait alors une table de *roulette* installée à Chaudfontaine ; le Conseil académique s'en émut. Le directeur des jeux se tira d'embarras en interdisant aux élèves de l'Université la fréquentation de son établissement.

<sup>(2)</sup> V. l'art. KINKER.



de 1825 vinrent jeter tout d'un coup le trouble dans les esprits et allumer l'incendie qui devait tout consumer.

On a mentionné plus haut l'ordonnance relative aux élèves qui avaient fait leurs études humanitaires à l'étranger ; l'arrêté du 14 juin, créant à Louvain le *Collège philosophique*, produisit dans le pays une impression plus vive encore. Ne devaient plus être admis à l'avenir dans les Séminaires épiscopaux, que les élèves qui auraient achevé leur cours d'études dans cet établissement. Il n'était plus possible dès lors de se méprendre sur le but du gouvernement. « Dans toute société de citoyens, mais surtout dans un État où la loi fondamentale adoptée le prescrit textuellement, il est du devoir du souverain de veiller à l'instruction publique dans toutes les classes de citoyens. Or il n'existe point de condition dans la société qui ait autant d'importance que celle des ministres de la religion, aucune qui exerce une plus grande influence sur l'esprit des citoyens. Il est, par conséquent, très-important que l'autorité civile surveille et prenne à cœur l'éducation de la jeunesse qui se destine au service du culte. Mais cette surveillance et cette sollicitude ne doivent pas s'étendre aux efforts concernant ce qui constitue proprement dit la doctrine de l'Église, mais seulement à ce que les futurs ecclésiastiques puissent acquérir convenablement la conviction qu'ils sont et resteront toujours des citoyens de l'État, et qu'ils connaissent bien leurs devoirs comme tels. » Cette déclaration du ministre de l'instruction publique parut décisive au clergé, qui fit entendre son cri d'alarme jusqu'à Rome. On ne pouvait prétendre à la rigueur que Guillaume voulût semer jusque dans les Séminaires des germes de protestantisme ; mais, comme nous l'avons dit, son josphisme n'était pas douteux. Les évêques modifièrent tout d'un coup leur tactique : ils avaient repoussé la loi fondamentale en 1815 parce qu'elle proclamait la liberté absolue des cultes ; ils l'invoquèrent maintenant contre le roi, qui était le premier à porter atteinte à cette même liberté. Une fois sur ce terrain, leur mot de ralliement fut la revendication d'une autre liberté inséparable de la première : la liberté de l'enseignement (1).

Le gouvernement trouva des défenseurs dans la presse (2) et quel-

(1) V. Ad. BARTELS, *Doc. hist. sur la révolution belge*, 2<sup>e</sup> édition. Bruxelles, 1836, in-8°.

(2) V. le recueil intitulé : *Opinion de quelques publicistes sur le collège philosophique*, etc. Bruxelles, 1826, in-8°.



ques partisans dans le sein même du clergé : un instant on put craindre un schisme, s'il faut s'en rapporter à certains journaux du temps. Il y a là une exagération manifeste. Les Joséphistes en robe ecclésiastique étaient très-clairsemés. Il paraissait sans doute fort désirable que les jeunes théologiens reçussent désormais une éducation en rapport avec la civilisation moderne; mais en s'arrogeant le droit exclusif de diriger cette éducation, le pouvoir civil devenait oppresseur. En vain le *Journal de Gand* <sup>(1)</sup> cherchait à donner le change à l'opinion. « Ici l'arbre de Bacon fleurit par toutes ses branches, écrivait-il : et l'on ose dire que l'instruction n'est pas libre! » En vain un correspondant du *Courrier des Pays-Bas* appliquait au roi la parole de l'Évangile : « Je ne suis pas venu pour détruire la loi et les prophètes, » on répondait de toutes parts aux sophistes :

O pueri, fugite hinc! Latet  
Anguis in herbâ...

Guillaume I voulut tenter un coup de maître par le Concordat; mais le pape Léon XII fut aussi fin que lui. L'insuccès de cette tentative ne découragea pas le roi <sup>(2)</sup>; son obstination ne fit que propager le désaffectionnement parmi les libéraux aussi bien que parmi les catholiques, et força pour ainsi dire les deux partis, comme l'avait prévu de Potter, à se jeter dans les bras l'un de l'autre <sup>(3)</sup>, sauf à se séparer de nouveau après la victoire.

Il ne nous appartient pas d'entrer ici dans le détail de ces débats; il suffira de faire remarquer qu'ils contribuèrent à passionner notre jeunesse universitaire, plus préoccupée d'ailleurs des réclamations des libéraux que des motifs de plainte invoqués par le clergé. Le cri de liberté retentissait de toutes parts; elle y répondait comme par un vague instinct, sans avoir encore pleinement conscience du but précis de ses aspirations. Elle devint bruyante et inquiète : toute mesure autoritaire lui parut suspecte; un simple règlement d'ordre intérieur,

<sup>(1)</sup> N° du 28 décembre 1825.

<sup>(2)</sup> V. la circulaire du 3 octobre 1827.

<sup>(3)</sup> Gervinus, t. VII, p. 581. — Les arrêtés de 1829, modifiant à certains égards ceux de 1825, ne satisfirent nullement l'opposition. On peut s'en convaincre en parcourant la brochure menaçante de l'évêque de Liège, Van Bommel, intitulée : *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 juin 1829, relatifs au Collège philosophique : par un père de famille pétitionnaire*. Bruxelles, septembre 1829, in-8°.



en 1826, provoqua une véritable insurrection <sup>(1)</sup>. Ces premières agitations n'eurent à proprement parler aucun caractère politique ; elles attestèrent cependant, par l'attitude hostile des étudiants envers certains professeurs qu'ils croyaient être particulièrement à la dévotion du pouvoir, qu'il y avait un point noir à l'horizon. Quelques jeunes avocats, des élèves même du doctorat en droit, notamment les rédacteurs du *Mathieu Laensbergh* <sup>(2)</sup>, commencèrent alors à battre en brèche la politique de Guillaume, au nom des idées libérales ; leur polémique hardie, vigilante, soutenue avec autant de talent que de généreux enthousiasme, surexcita de plus en plus les esprits, et les procès de presse eurent pour effet, comme toujours, de fortifier les rangs de l'opposition. Le *Mathieu Laensbergh* prit le nom de *Politique* et exerça, sous ce nouveau titre, une influence croissante <sup>(3)</sup>. Le gouvernement s'émut. En 1829, une subvention de 25,000 fr. (sur les fonds de l'industrie nationale) fut allouée au publiciste Münch <sup>(4)</sup>, nommé l'année précédente professeur à l'Université de Liège, à charge de créer un organe officieux. Malgré ce point d'appui, le *Courrier universel* ne naquit pas viable, et les manifestes de Münch contre la liberté d'enseignement, que l'*Union* avait déjà inscrite sur son programme, ne firent qu'accroître l'irritation et les défiances. Les discussions à l'ordre du jour exaltèrent de plus en plus les étudiants : on courait se suspendre aux lèvres éloquentes du professeur de droit public ; on commentait ses doctrines après chaque leçon ; on en déduisait les conséquences ; on protestait contre le fameux message du 11 décembre 1829 ; on commençait à dire que le régime inauguré en 1815 était un perpétuel coup d'État <sup>(5)</sup>. Le roi voulut détourner l'attention en provoquant une enquête sur l'état de l'enseignement supérieur. Des rapports mûrement élaborés virent le jour <sup>(6)</sup>, mais ne produisirent aucun effet sur l'opinion et n'aboutirent pas. Dans le sanctuaire des études on songeait à peine aux études ; les professeurs

<sup>(1)</sup> V. l'art. J.-G.-J. ERNST.

<sup>(2)</sup> V. l'art. F. VAN HULST.

<sup>(3)</sup> Ul. CAPITAINE, *Rech. sur les journaux liégeois*. Liège, 1850, in-12°, p. 181 et suiv.

<sup>(4)</sup> V. ci-après, col. 479.

<sup>(5)</sup> Expression dont se servit plus tard M. Nothomb dans son *Essai sur l'histoire de la révolution belge*.

<sup>(6)</sup> *Rapport der Commissie, bijeengeroepen door K. besluit van 13 april 1828, n° 100, ter raadpleging over sommige punten betreffende het hooger onderwijs*. La Haye, 1830, in-fol.



n'avaient plus de stimulant ; les étudiants suivaient les cours parce qu'il les fallait suivre, mais leur esprit était ailleurs : ils s'échauffaient les uns les autres à propos des finances, de l'impôt-mouture, de la presse, de la magistrature, des droits mêmes de la couronne <sup>(1)</sup> ; à leurs yeux, comme aux yeux de tous, la cause de la liberté était devenue la cause de l'indépendance nationale. Un moment vint où l'on ne se posséda plus : aux barricades, à Ste-Walburge et jusqu'au gouvernement provisoire, partout se retrouvèrent au premier rang les enfants de l'Université de Liège.

Tout avait conspiré à exalter leur patriotisme, et l'influence du vieil esprit liégeois, et un souffle venu de France, et l'éducation constitutionnelle qu'ils avaient reçue. Ils combattirent pour la vraie liberté comme on l'entendait à Liège, où tout ce qui est imposé d'autorité paraît suspect, fût-ce le progrès. Le *Timeo Danaos* est en quelque sorte le mot d'ordre de nos populations ; il n'en est peut-être pas en Europe qui puissent moins s'habituer à un gouvernement personnel. Si Guillaume avait compris cela . . . .

Revenons à l'Université. Nous avons dit qu'avant 1830 elle ne forma qu'un petit nombre de savants proprement dits ; en revanche, elle trempa des caractères : l'un vaut bien l'autre. L'enseignement, relativement peu étendu et peu varié, y était surtout émancipateur ; il ne s'agit, bien entendu, que des cours à influence directe, de ceux où Guillaume forgea des armes contre lui-même, selon la pensée de M. Gerlache. On n'oserait dire que les examens fussent très-sérieux <sup>(2)</sup> ; mais le système des dissertations et des concours, malgré ses abus, offrait du moins cet avantage, que les bons élèves avaient l'occasion de donner des preuves réelles de capacité et non pas seulement de mémoire. En outre, l'Université n'avait pas à s'inquiéter de ses voisines, ce qui est un privilège inappréciable. La répartition même des leçons entre les professeurs était l'affaire des Facultés ; un professeur était nommé membre de telle ou telle Faculté, mais non pas chargé exclusivement de tel ou tel cours ; ne parvenait-on pas à s'entendre sur les attributions de chacun, les propositions se faisaient-elles con-

(1) Allusion à une brochure de J. Lebeau.

(2) « La rivalité entre trois Universités s'est bornée jusqu'à ce jour à la facilité des admissions », écrivait en 1828 Ch. de Brouckere. L'honorable publiciste exagérait ; cependant l'adage a raison : il n'y a pas de fumée sans feu.



currence, on avait recours, en dernier ressort, au Collège des curateurs. Un tel système ne serait plus guère praticable aujourd'hui ; mais, à l'époque dont nous parlons, les programmes étant peu chargés, il était de nature à donner de bons résultats. Les Universités d'Allemagne qui sont entrées dans cette voie n'ont pas eu à s'en repentir. Une certaine latitude laissée au professeur dans le choix même des objets de son enseignement (sous le contrôle de la Faculté, qui veille à ce que tous les cours obligatoires soient faits régulièrement) le dispose à travailler avec goût, lui laisse le loisir de suivre ses prédilections sans être obligé de faire deux parts de son temps, l'une pour préparer ses cours, l'autre pour continuer ses études ; enfin, le rapproche des collègues avec lesquels il alterne. Chaque jour il fait part à ses auditeurs des nouveaux progrès qu'il vient de réaliser ; il avance pour ainsi dire avec eux, comme disait et faisait Victor Cousin à la Sorbonne ; une sorte de solidarité s'établit, la curiosité est tenue de part et d'autre en éveil ; il n'y a plus de refuge pour la paresse d'esprit : le professeur est en mesure non seulement de former de bons élèves, mais de véritables disciples. C'est ce qui est arrivé à Liège pour plusieurs cours, particulièrement dans les Facultés de philosophie et de médecine. D'autres cours, il est vrai, se réduisaient à une sorte de formulaire, et c'est d'après ceux-là qu'on a jugé l'ensemble. Nous n'hésitons pas à dire que ni du chef de leur organisation générale, ni du chef de la plupart de leurs professeurs, nos anciennes Universités, et tout d'abord celle de Liège, n'ont mérité les dédains dont elles ont été l'objet, après avoir été prônées outre mesure. M. de Gerlache, qu'on n'accusera certes pas de partialité en leur faveur, n'hésite pas à reconnaître que l'enseignement y fit des progrès en droit, en médecine et dans les sciences exactes ; « elles ne laissèrent pas, ajoute-t-il, d'imprimer une certaine impulsion aux esprits » (1). Nous ne comprenons pas comment on a pu contester leur influence sociale : s'il est un fait saillant au contraire, c'est qu'à Liège surtout, la jeunesse universitaire s'intéressa aux questions pratiques beaucoup plus qu'à la science pure. Les anciens élèves de Wagemann, de Kinker, de Destriveaux et d'Ackersdyck ont été et sont encore au premier rang parmi les promoteurs et les soutiens des institutions dont la Belgique est justement fière.

(1) *Hist. du roy. des Pays-Bas*, t. 1, p. 370.



Qu'il y eût quelque chose de suranné dans l'emploi du latin, par exemple, et dans l'habitude prise par quelques professeurs de dicter des *pourquoi* et des *parce que*, nous aurions mauvaise grâce à le contester; mais il faut se reporter à cinquante ans en arrière et se rappeler qu'en dehors de l'ancienne *Alma mater*, on n'avait jamais possédé en Belgique un enseignement supérieur. Si l'Université eût pu rester calme, nul doute qu'elle n'eût répondu graduellement à l'attente générale : mais que faire en présence du trouble des esprits ? On ne peut s'étonner que d'une chose : c'est qu'avec tous les obstacles qui l'ont enrayée, elle ait pu former autant d'hommes d'élite dans tous les genres. Que ceux qui sont bien au courant du mouvement intellectuel de notre pays depuis la chute de l'Empire se donnent la peine de parcourir les listes annexées au présent volume : nous nous inclinons d'avance devant leur verdict.

Avant d'en finir avec la période hollandaise, il nous faut dire quelques mots d'une institution que la législation nouvelle a fait disparaître : nous voulons parler du Collège des curateurs, dont le règlement de 1816 avait fait la première autorité académique <sup>(1)</sup>. Ses attributions,

(1) L'art. 169 du règlement organique était ainsi conçu :

« Les fonctions et le pouvoir confiés aux curateurs sont :

1<sup>o</sup> Le soin de surveiller la stricte observation de tous les règlements et arrêtés sur la haute instruction et surtout le présent règlement ;

2<sup>o</sup> Le soin de veiller à ce que toutes les branches de l'enseignement soient et restent confiées à un nombre suffisant de professeurs ;

3<sup>o</sup> Le soin de veiller à la conservation de tous les bâtiments académiques, collections, cabinets, et de tout ce qui appartient directement ou indirectement à l'Université ;

4<sup>o</sup> Le soin de former, d'arrêter, de modifier ou étendre toutes les instructions des employés qui dépendent de l'Université. L'avis du Sénat sera demandé lorsqu'il s'agira des appariteurs ; l'avis des directeurs des collections ou cabinets, lorsqu'il s'agira des personnes qui y sont employées, et enfin celui du professeur de botanique, lorsqu'il s'agira des employés du jardin botanique ;

5<sup>o</sup> La surveillance des finances de l'Université, ainsi que de la bonne administration des legs ou donations, qui pourraient être faits en faveur des Universités, excepté seulement les donations ou legs dont l'administration serait confiée spécialement par le fondateur à quelque autre collège ou à des particuliers ;

6<sup>o</sup> La formation d'un budget annuel où doivent être portées toutes les dépenses présumées nécessaires pour l'année suivante, afin que, par là, déduction faite des revenus particuliers de chaque Université, si elle en a, on puisse fixer le montant de ce que le trésor public devra fournir en faveur de l'Université. Ce budget sera envoyé par eux au commissaire général de l'instruction, des arts et des sciences, pour être soumis par lui avec ses considérations à l'approbation du roi, et, après avoir été approuvé par S. M., servir de règle pour les dépenses à faire pour chaque Université, et dont le soin est confié au département susdit ;

7<sup>o</sup> La formation d'un rapport annuel et détaillé de l'état de l'Université, lequel rapport,



très-importantes et très-étendues, embrassaient l'administration générale de l'Université. Il n'exerçait d'ailleurs aucune surveillance sur les professeurs; chacun demeurait responsable de son enseignement. Sans méconnaître les services rendus par ce Conseil, on jugea convenable, en 1835, de le remplacer par un fonctionnaire unique investi de pouvoirs relativement restreints; l'action du gouvernement sur les Universités devint plus directe et plus immédiate, sans entraver d'ailleurs la liberté de la science (1).

Les curateurs devaient être choisis parmi les personnes distinguées autant par leur amour pour les lettres et les sciences, que par le rang qu'elles occupaient dans la société (art. 164 du Règlement de 1816). La liste suivante atteste qu'ici le gouvernement hollandais ne saurait être accusé d'intolérance. On doit lui rendre cette justice que, sans avoir égard à leurs opinions personnelles, il n'accorda sa confiance qu'à des hommes qui en étaient réellement dignes. Les curateurs de l'Université de Liège jouirent jusqu'à la fin de la considération générale, et l'on peut dire qu'ils contribuèrent beaucoup à maintenir la concorde entre les membres du corps enseignant. Furent nommés en 1817 :

Le comte de Liedekerke, gouverneur de la province, *président du Collège*;

Le baron C.-H. de Broich, membre de l'ordre équestre de la province de Liège;

avant le commencement de chaque année académique, devra être envoyé par eux au département de l'instruction, des arts et des sciences :

8° Enfin, ils prendront à cœur tout ce qui, selon leur avis, pourrait contribuer à entretenir ou à augmenter le bien-être et l'honneur de l'Université, dont ils ont la surveillance. »

Une chaire venait-elle à vaquer, les curateurs proposaient au gouvernement deux candidats et indiquaient les raisons qui avaient motivé leur choix; ils formulaient aussi leur avis sur la création de chaires nouvelles, sur la suppression ou la division de certains cours, etc. Enfin, ils distribuaient les bourses d'études après avoir pris l'avis des Facultés et au besoin soumis les postulants à un concours. — Ils avaient chaque année deux réunions ordinaires, en octobre à cause du changement de recteur, en juillet pour dresser le budget de l'exercice suivant : en dehors de leurs sessions, le président et le secrétaire expédiaient les affaires courantes. Le mandat de curateur était gratuit, sauf des jetons de présence. Deux cinquièmes seulement des membres du collège pouvaient être choisis en dehors de la province où l'Université était établie : on leur allouait des frais de voyage. Le président de la Régence municipale de chaque ville universitaire faisait partie de plein droit du collège des curateurs pendant la durée de sa dignité (art. 167).

(1) V. le Rapport de M. NOTHOMB, t. I, p. cxlvi.



Hilarion-Noël, baron de Villenfagne d'Ingihoul, membre des Etats de la même province, correspondant de l'Institut des Pays-Bas <sup>(1)</sup> ;  
D. de Mélotte d'Envoz, bourgmestre de la ville de Liège <sup>(2)</sup> ;

(<sup>1</sup>) Le baron de VILLENFAGNE, né à Liège en juin 1753 et mort dans la même ville le 23 janvier 1826, a laissé un nom comme historien. Plus instruit que la plupart de ses compatriotes, il revint de France, ses études achevées, épris d'une belle passion pour les lettres en général et plus particulièrement pour les recherches historiques. Il débuta par une édition des *Oeuvres du baron de Walef*, poète liégeois du siècle de Louis XIV, estimé de Boileau lui-même et trop oublié depuis. Il fut un des promoteurs les plus actifs de la *Société d'Emulation* et l'un des collaborateurs de l'*Esprit des journaux*. Insensiblement son attention se concentra sur les choses liégeoises; il mit au jour, en 1788, des *Mélanges de littérature et d'histoire*, où l'on remarqua un *Essai sur Notger*, une notice sur l'auteur du *Miroir des nobles de la Hesbaye* et une étude sur les guerres d'Awans et de Waroux, qui ensanglantèrent notre pays au XIII<sup>e</sup> siècle. Les fonctions publiques auxquelles il fut appelé ne le détournèrent pas de son but, qui était surtout d'étudier à fond la constitution politique de notre ancienne principauté. En 1792, étant bourgmestre, il fit paraître ses *Recherches sur l'ordre équestre*; l'année suivante parurent ses *Eclaircissements sur Raës de Dammartin, chevalier français*, deux écrits estimables, mais publiés à une époque où l'on ne s'intéressait guère à ces sortes de sujets. Villenfagne émigra; sa riche bibliothèque, qu'il avait emportée avec lui, fut brûlée à Busseldorf, où les Français avaient jeté quelques bombes. Il rentra dans sa patrie dès qu'il le put et se retira dans son château d'Ingihoul-sur-Meuse, pour se consacrer tout entier à l'éducation de ses enfants et à ses études chéries. Il mit sous presse en 1803 l'*Histoire de Spa* (2 vol. in-12°), où il soutint, contre le docteur de Limbourg, la prétention de Tongres à posséder la véritable fontaine de Pline. Les *Essais critiques sur l'histoire civile et littéraire de la ci-devant principauté de Liège* (1808), les nouveaux *Mélanges* (1810), enfin les *Recherches* sur l'histoire de la même principauté (1817), acquirent à Villenfagne un crédit considérable comme érudit et comme critique. Sur ces entrefaites, il était sorti de sa solitude pour accepter le double mandat de membre de la Députation des Etats et du Collège des curateurs de l'Université. « Son affabilité, son esprit de justice et son désir d'obliger, dit Ch. de Chênedollé, son biographe, le firent chérir de tous ceux qui eurent des relations avec lui. » Il n'avait jamais pu se rallier aux idées modernes: mais il respectait autant les opinions d'autrui qu'il tenait aux siennes; sa loyauté était absolue et la passion ne dictait point ses jugements: on n'en remarquera pas moins que Guillaume I ne fut pas exclusif dans le choix des personnes qu'il attacha à notre Université.—M. de Gerlache tient en haute estime les travaux de Villenfagne; il lui reproche seulement de n'avoir en quelque sorte travaillé que pour les auteurs et pour les savants. L'historien liégeois fut reçu à l'Académie de Bruxelles en 1816: le t. II des *Nouveaux Mémoires* de cette compagnie contient un travail de lui, *Sur la découverte du charbon de terre dans la principauté de Liège*. On cite encore sa notice sur un beau MS. de la *vie de St-Hubert, qui a appartenu à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne* (Extr. du *Courier de la Meuse*, n° du 21 septembre 1825), et quelques éloges d'artistes, discours, etc. lus dans les séances publiques de la *Société d'Emulation*. Il travailla pendant plus de trente ans à une *Biographie liégeoise*: cette œuvre considérable est restée inédite.—V. Ch. de Chênedollé, *Notices nécrologiques sur G.-J.-E. Ramoux et sur H.-N. baron de Villenfagne*. Liège, Desoer, 1826, in-8° (partiellement reprod. dans la *Biogr. liégeoise* de Bec-de-Lièvre, t. I).

(<sup>2</sup>) Denis-Marie, chevalier de MÉLOTTE d'ENVOZ, né à Liège le 26 novembre 1780, mourut à son château d'Envoz le 17 mai 1856. Il avait commencé ses études en Allemagne pendant l'émigration; il les acheva dans sa ville natale, à l'*Académie anglaise*. Successivement maire de Couthuin, membre de la commission municipale qui administra Liège de 1814 à



F. Rouveroy, membre des Etats provinciaux et conseiller communal à Liège (<sup>1</sup>);

1817, bourgmestre de la même ville de 1817 à 1824 avec de Bex et A. Lesoinne, puis seul chef de la commune jusqu'à la révolution, et depuis 1820 membre des Etats provinciaux, enfin député à la seconde Chambre, il se distingua par un attachement à ses devoirs et par une loyauté à toute épreuve, dont ses adversaires politiques ont été les premiers à faire l'éloge. Sincèrement dévoué à la maison de Nassau, il n'en déplora pas moins, d'abord en secret, puis ouvertement, la marche que le roi Guillaume avait fini par imprimer aux affaires. « Consulté par le prince d'Orange qui l'aimait et faisait grand cas de sa haute probité et de son caractère loyal, il ne lui cacha point son opinion et alla jusqu'à dire à l'héritier du trône néerlandais : *Prince, le roi vient par les dernières lois de se désaffectionner le cœur de tous les Belges; si ces lois ne sont retirées ou profondément modifiées, j'ose prédire à V. A. R. une révolution dans un très-prochain avenir.* — L'avenir était proche en effet. Moins d'une année après, en sortant pour la dernière fois de son cabinet à Anvers, le prince d'Orange trouva sur son passage le député-bourgmestre de Liège, mêlé à quelques serviteurs fidèles. L'âme de de Mélotte se peignait tout entière sur son visage. Le prince l'étreignit en passant et laissa tomber ces paroles : *Vous me l'avez dit et vous avez bien raison!* (Ul. Capitaine, *Nécrol. liégeois pour 1836*, p. 38). De Mélotte resta fidèle au gouvernement déchu, mais déclina toutes les offres brillantes qui lui furent faites en Hollande; il se retira dans son château et n'en sortit plus. C'est sous son administration qu'ont été créés à Liège l'Université, l'Ecole roy. de musique, l'Institut des sourds-muets et des aveugles, etc. (V. la *Gazette de Liège* du 8 juillet 1836).

(<sup>1</sup>) Le nom de Frédéric ROUVEROY est un de ceux dont s'honore la littérature nationale; ajoutons que celui qui le porta ne fut pas seulement un poète, mais un excellent citoyen, tout dévoué à la chose publique et en particulier à l'instruction des masses. En mettant son *Eloge* au concours, la Société d'Emulation ne se montra pas seulement reconnaissante envers un de ses bienfaiteurs, elle remplit un des premiers devoirs que lui impose sa charte. — Rouveroy naquit à Liège le 19 septembre 1771 et y mourut le 4 novembre 1850. Il fit ses études au Collège de sa ville natale jusqu'au 18 août 1789, jour où éclata la révolution liégeoise. Son père, greffier des Etats, le destinait au barreau; la vocation lui manquant, il résolut d'aller étudier la médecine à l'étranger. L'approche des Français ayant déterminé ses parents à passer le Rhin, il les suivit en Allemagne le 21 juillet 1794. C'est pendant cette période d'exil volontaire que se développa son goût pour la poésie. Il était né fabuliste : l'apologue répondait d'ailleurs à sa préoccupation dominante; il voulait éclairer le peuple pour le rendre meilleur. Rentré dans son pays en 1795, il eut l'occasion d'administrer des communes rurales; il se hâta d'y réorganiser l'instruction primaire et d'y propager la vaccine. Nommé adjoint au maire de Liège en 1808, ensuite échevin de l'instruction publique pendant 21 ans, il eut l'occasion, sans dire adieu aux muses, d'exercer sa propagande sur un plus grand théâtre. Au milieu du tracas des affaires, il trouva le temps de compléter le recueil de ses charmantes *Fables*, et d'écrire toute une série de petits livres populaires qui obtinrent le plus légitime succès. *Le Manuel des plantations*, *l'Emploi du temps*, *M. Valmore ou le maire du village*, *l'Essai de physique* rappellent les entretiens de *Maitre Pierre* et ne sont pas trop indignes du *Bonhomme Richard*. *Le Petit Bossu*, ouvrage destiné à combattre les préjugés populaires, prit place dès son apparition parmi les meilleures productions du genre. Il eut éditions sur éditions, et jusqu'à l'honneur d'être contrefait en France. L'administration communale de Liège l'a fait réimprimer à ses frais dans ces dernières années encore, pour nos écoles communales. — Rouveroy se retira de la vie publique en 1830, et ne s'occupa plus guère que de littérature. L'ancien *Théâtre du Gymnase* était sa propriété; il fut naturellement amené à s'intéresser à l'art dramatique; il publia même (sous l'anonyme) un livre intitulé : *Scénologie de Liège* (v. J. Delecourt, *Dict. des anonymes*,



J. Walter, membre des Etats de la province de Namur, Inspecteur de l'Université, *secrétaire du Collège* <sup>(1)</sup>.

O. Leclercq, conseiller d'Etat <sup>(2)</sup>, remplaça le baron de Villenfagne,

n° 2299). La *Revue de Liège* (v. l'art. VAN HULST) contient un grand nombre de pièces de vers de Rouveroy, datant de cette seconde partie de sa vie. — L'enseignement moyen, comme l'enseignement primaire, se ressentit de la vigilance éclairée de cet homme d'élite. A l'Université, il fut un des membres les plus influents du Collège des curateurs; sans être un savant, il prisait haut la science, mais il lui assignait avant tout un but pratique. Ce n'était pas au reste un *utilitaire* à vues étroites; disciple de Franklin, il était en même temps poète; un idéal de l'ordre le plus élevé planait au-dessus de ses théories américaines. — V. Bec-de-Lievre, *Biogr. liégeoise*, t. II (supplément).

<sup>(1)</sup> V. ci-après, col. 1.

<sup>(2)</sup> Olivier LECLERCQ, né à Herve le 31 décembre 1760, mourut à Bruxelles le 4 novembre 1842. Il fit ses humanités en Allemagne, sa rhétorique au Collège Thérésien de Herve, puis se rendit à Louvain pour y étudier la théologie. Il n'avait pris ce dernier parti que par déférence pour son père: il y renonça au bout de deux ans pour s'attacher à la jurisprudence, et se fit recevoir docteur en droit civil et en droit canon. Etabli ensuite comme avocat dans sa ville natale, il joignit bientôt à sa profession les fonctions, compatibles avec elle, de juge à la Chambre des domaines et tonlieux. La révolution française et la conquête de la Belgique ayant amené la suppression du duché de Limbourg et de ses tribunaux, Leclercq se vit forcé de s'établir à Liège. Il s'y était fait une position distinguée au barreau, quand le premier consul Bonaparte, réorganisant le personnel de toutes les institutions et y appelant les notabilités de chaque département, le nomma président du tribunal de première instance. Il hésita d'abord et finit par accepter. C'est dans l'exercice de ces fonctions qu'il eut l'occasion d'émettre un vote sur le Consulat à vie, puis sur l'Empire: il se prononça contre l'un et l'autre. Il occupa plus tard un siège de juge au tribunal d'appel de Liège; la réorganisation décrétée le 20 avril 1810 lui valut le poste de premier avocat-général près la Cour impériale, qu'il occupa jusqu'à l'arrivée des armes étrangères et la chute de l'Empire en 1814. Dans l'intervalle, il avait été présenté deux fois par les électeurs de Liège comme candidat au Corps législatif. N'ayant pas cru pouvoir, avant qu'un traité de paix ne l'eût délié de ses serments, continuer ses fonctions de magistrat au nom des puissances alliées, il fut tenu pour démissionnaire. Il reparut alors au barreau; sa clientèle commençait à se reformer, lorsque le roi des Pays-Bas le nomma membre de la Commission chargée de réviser la loi fondamentale en vigueur dans les provinces septentrionales, pour la rendre applicable au royaume tout entier. Cette mission le retint trois ou quatre mois à La Haye. Peu de jours après sa rentrée à Liège, un arrêté royal le nomma procureur-général près la Cour supérieure de justice de cette ville. Au mois de février 1816, une nouvelle mission l'appela à Paris, où les traités de 1814 et de 1815 avaient institué un tribunal d'arbitres, à l'effet de prononcer sur les contestations qui s'élevaient entre les commissaires français et étrangers, réunis pour liquider les créances des sujets des pays auparavant conquis par la France envers ce pays. Leclercq ne put revenir à Liège qu'en 1818; il y remplit les fonctions de procureur-général et de curateur de l'Université jusqu'en 1829, date de sa nomination de conseiller d'Etat en service ordinaire. En cette qualité, il dut résider alternativement, d'année en année, à Bruxelles et à La Haye. Député à la seconde Chambre des Etats-généraux de 1825 à 1829, il prit une part très-active aux travaux de cette assemblée, ainsi qu'aux études de la Commission chargée, par arrêté royal du 13 avril 1828, de réviser les lois organiques de l'instruction publique. Les événements de 1830 ne permirent pas à cette Commission d'aboutir et mirent fin du même coup à la carrière publique d'Olivier Leclercq. Lorsqu'éclata la révolution, il était retenu à La Haye par ses devoirs de conseil-



décédé en 1826. Si les événements n'avaient pas interrompu ses travaux, on peut affirmer que cet honorable magistrat, aussi lettré que judicieux, aurait exercé, sur la législation de l'enseignement supérieur, la plus heureuse influence. Nous renvoyons le lecteur aux rapports qu'il rédigea comme membre de la Commission de révision nommée en 1828. Ils ont été insérés dans le recueil des actes de la Commission, publié à La Haye en 1830, in-fol.

Bien que le bourgmestre de Liège, Louis Jamme<sup>(1)</sup>, successeur

ler d'Etat. En cette qualité, avec ses collègues belges, il accompagna l'héritier présomptif à Anvers, où ce prince essaya vainement, comme on sait, de s'entendre avec les chefs du mouvement ; les conseillers d'Etat qui appartenaient à nos provinces rentrèrent alors dans leur patrie. Olivier Leclercq obtint une pension de retraite et passa le reste de ses jours dans la vie privée à Bruxelles, où sa famille était établie. — On lui doit un ouvrage considérable intitulé : *Le droit romain dans ses rapports avec le droit français et les principes des deux législations* (Liège, 1810, 8 vol. in-8°) ; une *Lettre du clergé catholique des provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas au clergé catholique des provinces méridionales* (1813) ; enfin, une brochure contre l'union des catholiques et des libéraux. Olivier Leclercq n'était pas seulement un profond jurisconsulte ; il possédait aussi des connaissances étendues en littérature et dans les sciences historiques, philosophiques et politiques. Il avait pour maxime principale de ne jamais prendre de résolution de quelque importance sans avoir la certitude de pouvoir sûrement en soumettre les raisons à l'approbation publique. — Il a laissé deux fils qui suivent dignement ses traces ; l'aîné, procureur-général à la Cour de cassation, membre de l'Académie royale de Belgique, vice-président du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, a rendu d'éminents services au pays à ces divers titres ; d'autre part, membre actif de la Commission chargée de publier les monuments de notre ancien droit, il a récemment édité les *Coutumes de Luxembourg et de Chiny*. Son frère, général du génie, est actuellement directeur des fortifications d'Anvers.

(1) Lambert Jean-Louis JAMME, né à Liège le 15 octobre 1779, y mourut le 12 février 1848, après avoir fourni une carrière utile et laborieuse. La mémoire de Jamme est restée chère aux Liégeois ; son nom est synonyme de bon citoyen, d'administrateur éclairé et dévoué au bien général. Jusqu'en 1830, rien de plus paisible et de plus étranger aux affaires publiques que sa vie. Il faisait le commerce par raison et consacrait ses loisirs à la peinture, qu'il avait apprise sans maître. C'était chez lui une véritable vocation intime et passionnée ; s'il n'avait eu une jeune famille à élever, nul doute qu'il ne s'y fût adonné entièrement et qu'il n'eût pris rang parmi nos premiers paysagistes. Après bien des années d'interruption, la bonne et fructueuse impulsion donnée à ses affaires lui avait cependant permis, au commencement de 1830, de remettre un tableau sur le chevalet. Il s'était construit un atelier dans les combles de sa maison de campagne de Fragnée ; il y passait avec bonheur toutes les heures qu'il pouvait dérober à ses occupations ; la révolution le trouva le pinceau à la main ; c'est dire qu'il ne fut pas, comme on l'a quelquefois prétendu, l'un des auteurs du mouvement. Il ne s'y mêla que dans des voies d'ordre et d'humanité, et seulement quand la sécurité publique fut compromise. Le 27 août 1830, il prit le commandement d'une compagnie de la garde bourgeoise ; le mois suivant, il conserva le même grade dans la garde urbaine. Pendant toute la crise, il vécut pour ainsi dire sur la place publique ; partout où il y avait des excès à prévenir, on pouvait être sûr de le rencontrer. Le 2 septembre, il était au pillage des magasins d'armuriers, tout occupé d'empêcher les actes de violence et de sauvegarder les légitimes intérêts de la propriété. La foule, qui



du chevalier de Mélotte d'Envoz, n'ait fait partie du Collège des curateurs que postérieurement à la révolution, nous mentionnons ici son nom, n'ayant plus dans la suite à nous occuper de ce corps.

s'était armée, bivouaqua au théâtre (\*). Comme toujours dans les révolutions, cette foule contenait toute espèce d'éléments. Il fallait apaiser les exaltés, contenir les mauvais, donner une direction à cette force effrayante. Louis Jamme et M. Ch. Rogier se chargèrent de ces soins. Toute la nuit fut employée à des mesures d'organisation et de discipline; on régularisa la distribution des armes, on fournit des vivres; aucun malheur ne fut à déplorer. La nouvelle troupe se donna le nom de *garde bourgeoise auxiliaire* et reconnut pour chefs les deux citoyens qui l'avaient formée; dès le lendemain, cette élection fut ratifiée par le Conseil de régence. Sans attendre un jour de plus, M. Rogier partit pour Bruxelles à la tête de son monde; il était dans son rôle de révolutionnaire convaincu. Jamme jugea que le sien était de rester à Liège et de tirer parti de l'immense popularité qu'il avait acquise en quelques jours, pour assurer le maintien du bon ordre et le respect des personnes. Le 15 septembre, il fut nommé chef de la légion de l'Ouest de la garde urbaine; le 11 octobre, membre de la Commission des secours et indemnités. En présence de l'exaltation des esprits, il eut plus d'une fois besoin de déployer toute son énergie. Nous rappellerons seulement une scène qui eut lieu dans la cour du Palais, où étaient remisés des canons que le peuple voulut enlever. Le commandant hollandais de la citadelle avait déclaré que si l'on touchait à ces pièces, il bombarderait la ville. Jamme résista courageusement aux impatiences de la foule imprudente et aveuglée; la cause de la révolution, à laquelle il était sympathique, ne lui paraissait pas dépendre de ce petit nombre de bouches à feu, et il pensait aux habitants paisibles, aux femmes, aux enfants menacés d'un massacre. Un patriote furieux se précipita sur lui le sabre levé. On le retint, on entourra Jamme, on subit son ascendant et les canons restèrent. Un jour ou deux plus tard, ils furent emmenés pendant la nuit et sans bruit — Vint la période de réorganisation. Les corps communaux furent choisis par élection. Jamme fut nommé bourgmestre aux acclamations de la ville entière. Pour en finir avec les événements de la révolution, nous mentionnerons encore la belle conduite que tint l'honorable magistrat en 1831, lors de la déroute de l'armée de la Meuse. Le général Daine, arrivé à Liège avant la nouvelle de sa défaite, s'était enfermé à l'hôtel du Pavillon anglais. Impossible de parvenir jusqu'à lui. Les bruits les plus sinistres se propageaient; le mal, bien assez grand déjà, était exagéré par les fuyards; l'inaction du général, qui ne donnait aucun ordre, autorisait toutes les appréhensions. Louis Jamme, l'homme de paix, se mit en route à travers les troupes débandées et se rendit au quartier général du roi vers Diest ou Louvain, pour l'avertir des dangers que couraient Liège et la province. L'arrivée des Français mit fin à cette débâcle.—La paix publique une fois rétablie, Jamme consacra tout son temps et toutes ses pensées à l'administration de la ville. Il rendit d'éminents services à l'instruction publique; il se préoccupa surtout, comme Rouveroy, d'améliorer les écoles primaires et d'imprimer une vigoureuse impulsion à l'Académie de dessin, dont il comprenait toute l'importance au point de vue de l'émancipation intellectuelle et artistique des classes ouvrières (\*\*). Rien n'échappait à sa vigilance; son désintéressement absolu, son affabilité lui gagnaient l'affection générale et réveillaient chez tous ceux qui l'approchaient, le sentiment du devoir; il faisait apprécier l'excellence de nos institutions nationales par la manière dont il les pratiquait lui-même. Son activité était incessante; il s'épuisait en efforts surhumains pour suffire à la fois à ses obligations de père de famille

(\*) Nous devons ces détails, et la plupart de ceux qui vont suivre, à l'obligeance de M. Emile JAMME, Commissaire de l'arrondissement de Liège, fils de l'honorable bourgmestre.

(\*\*) Une médaille d'or lui fut offerte le 25 août 1831, par un grand nombre d'amis de l'instruction publique et des arts, comme expression de leur gratitude.



## III.

A peine installé, le gouvernement provisoire de 1830 se vit mis en demeure de pourvoir aux besoins de l'instruction publique. Il fallait avant tout contenter l'opinion en proclamant la liberté de l'enseignement et en abrogeant tous les arrêtés qui paraissaient incompatibles avec ce nouveau régime; mais il y avait aussi à faire face aux exigences du moment, c'est-à-dire à permettre aux jeunes gens qui étaient en vacances depuis le mois de juillet, de reprendre au plus tôt le cours de leurs études. L'arrêté du 16 décembre vint mettre un terme à l'impatience du public : les établissements fondés en 1817 furent provisoirement conservés; mais le Règlement de 1816, maintenu en vigueur, subit des modifications profondes (\*). Les trois Universités n'échappèrent à la crise que pour être mutilées. Liège perdit sa

et aux exigences de sa charge. Une affection de la moëlle épinière, résultat de tant d'inquiétudes et d'insomnies, avait entraîné un commencement de paralysie. Ses affaires commerciales, si prospères avant 1830, commençaient à souffrir de son dévouement à la cité. Sous le coup de pertes importantes, il résolut de renoncer à l'administration, comme il avait, dans sa jeunesse, renoncé à la peinture. Il résigna son mandat; mais il lui fallut plus d'un an pour vaincre les instances de ses collègues, celles de la ville entière et celles du Roi. La démission de Jamme ne fut acceptée que le 19 juin 1838. Il quitta l'hôtel de ville au milieu de témoignages universels de regrets et de sympathie, et resta dès lors étranger aux affaires publiques, si ce n'est qu'il prit une part active aux élections, aussi longtemps que sa santé le lui permit. — L'entreprise industrielle qu'il avait trop délaissée finit par échouer complètement : la ville lui vota une pension civique, dont il vécut jusqu'à la fin. Il chercha des consolations dans l'affection des siens et dans la culture des arts, la passion de sa jeunesse : ses plus beaux paysages datent de sa retraite. — Jamme avait refusé de faire partie du Congrès national; il fut membre de la première Chambre des représentants (1831); mais il déclina la continuation de ce mandat. Dans sa carrière administrative, il fit profession d'un sage libéralisme; il soutint avec une conviction très-arrêtée la théorie de la liberté du commerce et combattit avec ardeur pour la défense des prérogatives communales vis-à-vis du gouvernement. L'affaire Dejaer (v. ci-après, col. 144) est l'épisode le plus important de ces luttes. — La ville de Liège a érigé un beau monument à Louis Jamme dans le cimetière de Robermont; la Société d'Emulation a mis son *Eloge* au concours, sous le patronage de l'administration locale. — L'Université lui doit de son côté un souvenir, à cause du vif intérêt qu'il porta comme curateur et comme bourgmestre à sa prospérité, à une époque de transition où elle n'était pas même sûre du lendemain. Il prit l'initiative, le 10 janvier 1831, des réclamations qui eurent pour objet le rétablissement de la Faculté des lettres; lorsqu'il fut question, plus tard, de n'entretenir aux frais de l'Etat qu'une seule Université, on le retrouva encore sur la brèche. Son attitude ferme et ses arguments pressants nous ont peut-être sauvés du naufrage. — Sur l'ensemble de la carrière administrative de Jamme, v. le *Journal de Liège* du 16 février 1848.

(\*) V. le Rapport de M. NOTHOMB, t. I, p. cv.



Faculté de *philosophie*; Gand ne conserva que celles de *droit* et de *médecine*; les Facultés des *sciences* et de *droit* cessèrent d'exister à Louvain. Les réclamations furent si vives dans cette dernière ville, que la Faculté de droit y fut reconstituée dès le 3 janvier 1831, mais avec un personnel tout à fait insuffisant.

Ces mesures, nous venons de le dire, étaient essentiellement provisoires; l'enseignement supérieur devait ultérieurement *faire l'objet d'une loi mûrement délibérée* <sup>(1)</sup>. En attendant, l'arrêté annonçait (art. 3) un renouvellement partiel des corps enseignants: les professeurs étrangers allaient être renvoyés dans leur pays, pourvus d'une pension de retraite. Dussent les études en souffrir, on voulait rompre à tout prix avec les traditions du gouvernement déchu.

L'arrêté du 16 décembre introduisit aussi des innovations dans le régime intérieur des Universités. Les professeurs ordinaires ne composèrent plus à eux seuls le Conseil académique; le recteur fut élu par ses collègues; le latin cessa d'être la langue académique officielle; l'usage des thèses devint facultatif. Il est facile de voir que le gouvernement provisoire était inspiré par son désir de donner sans retard satisfaction à l'opinion publique, en affranchissant l'enseignement de toute entrave; mais ici, comme en matière d'enseignement primaire et moyen, il pécha par excès de zèle. Les Universités se trouvèrent non pas émancipées, mais désorganisées. Les abandonner tout d'un coup à elles-mêmes, alors précisément qu'on les privait des Facultés qu'on peut appeler *de recrutement*, c'était les conduire infailliblement à leur perte. On ne s'explique l'arrêté du 16 décembre qu'en attribuant à nos gouvernants le projet d'arriver au système d'une seule Université centrale: pour en venir là, dit très-bien M. Th. Juste <sup>(2)</sup>, ils commençaient par détruire en détail les Universités de Louvain, de Gand et de Liège.

Seize professeurs étrangers reçurent leur démission le jour même où parut l'arrêté de réorganisation: huit furent mis en non activité. Dans cette dernière catégorie se trouvèrent compris, à Liège, J.-D. Fuss et I. Denzinger, tous deux Allemands; dans la première, les quatre Hollandais J. Ackersdyck, P. Van Limburg, Brouwer, J. Kinker et M. Van Rees. F. Gall et L. Rouillé furent déclarés émé-

(1) Considérants de l'arrêté du 16 décembre (НОТНОМВ, t. I, p. 671).

(2) *Ouvr. cité*, p. 338.



rites. Le corps enseignant de Liège resta composé de 9 professeurs ordinaires, de 5 professeurs extraordinaires et de 4 lecteurs.

En vain la régence de Liège, soutenue par un grand nombre de membres du Congrès, réclama contre la suppression de la Faculté de philosophie; le gouvernement provisoire déclara sa résolution irrévocable. Comme ses sœurs de Gand et de Louvain, notre Université aurait été obligée de fermer ses portes, si quelques professeurs ne s'étaient associés pour fonder une FACULTÉ LIBRE <sup>(1)</sup>. Les bâtiments universitaires furent mis à leur disposition; on ne voulait rien brusquer. Ce fait atteste, selon M. Thonissen <sup>(2)</sup>, la puissance et la fécondité du principe de la liberté de l'enseignement. Nous y voyons seulement une conséquence forcée de la situation fautive où l'arrêté du 16 décembre avait placé les Universités de l'État. L'instinct de conservation avertissait qu'il y avait une lacune à combler; il ne s'agissait nullement d'élever autel contre autel, ce qui est le propre de l'enseignement libre proprement dit.

La FACULTÉ LIBRE ne pouvait prendre ce nom que parce que ses membres enseignaient sans titre officiel; mais en fait, elle n'était qu'une annexe, une dépendance de l'Université, et elle eût été bien heureuse de perdre sa liberté.

En dépit du mérite de ceux qui la composaient, son influence fut loin d'être féconde. Les étudiants s'habituaient à regarder comme purement accessoires les études littéraires, philosophiques et scientifiques; il s'ensuivit une véritable décadence, à laquelle l'institution des *Commissions d'examen* fut loin de porter remède. Cette dernière innovation, par parenthèse, devait avec le temps nous engager dans un labyrinthe inextricable. Laissons la parole à M. Nothomb :

« Les élèves qui fréquentaient les Facultés libres aux dépens des Facultés de l'État conservées dans d'autres établissements, ne tardèrent pas à réclamer la nomination de *Commissions d'examen*, qui devaient être chargées de conférer le grade de candidat, préparatoire, soit aux études de droit, soit à celles de médecine. Cette réclamation fut vivement appuyée par les autorités communales et provinciales..... Du moment que le régime provisoire des Universités était maintenu, la création de semblables Commissions, quelque mauvaise que fût cette mesure, devenait en quelque sorte indispensable. Que serait devenue l'Université de Gand, avec ses deux Facultés de droit et de médecine, privée qu'elle était des deux Facultés dans lesquelles les élèves auraient pu acquérir les grades préparatoires? Elle courrait grand risque de n'avoir plus un seul élève. L'Université de Louvain, seule en possession d'une Faculté de philosophie, si elle avait eu une Faculté de droit plus complète,

<sup>(1)</sup> V. les art. de CHÈNE-DOLLÉ, DENZINGER, FUSS, GALL, ROULLÉ, FASSIN et WURTH.

<sup>(2)</sup> *Ouv. cit.*, t. II, p. 246.



aurait eu la chance d'accaparer tous les élèves en droit, mais elle aurait vu chômer peut-être sa Faculté de médecine ; l'Université de Liège, au contraire, aurait vu arriver à elle la plupart des élèves en médecine, grâce à la consistance de ses deux Facultés des sciences et de médecine, qui étaient vigoureusement constituées » (4).

Les *Commissions d'examen* furent donc instituées par arrêté du 2 octobre 1831 : celle de Liège eut mission de délivrer des diplômes de candidat en philosophie et lettres. Mais qu'arriva-t-il et que devait-il arriver ? Que la Faculté de philosophie, officiellement conservée à Louvain, se trouva grandement affaiblie, et qu'une salubre sévérité ne présida pas toujours aux examens. « Serait-il juste, ajoute M. » Nothomb (5), d'en faire aujourd'hui un reproche à nos anciennes » Universités ? Menacées dans leur existence même, vivant pour ainsi » dire au jour la journée, leur était-il possible de se défendre d'une » certaine complaisance envers des jeunes gens qu'on ne pouvait » plus, il faut bien en faire le triste aveu, retenir qu'à ce prix ? » L'honorable ministre n'en rend pas moins justice aux professeurs, qui luttèrent autant qu'ils le purent, avec une énergie qui alla chez quelques-uns d'entre eux jusqu'à la passion, contre les conséquences d'un provisoire désastreux.

Mais la création des *Commissions d'examen* avait en elle-même une portée dont la gravité ne fut appréciée que plus tard. Le droit de délivrer des diplômes cessait d'appartenir exclusivement aux Facultés. Il y avait là toute une révolution. Du jour où de véritables Universités libres surgiraient dans le pays, il faudrait aussi pour elles des *Commissions d'examen*, et au nom de la Constitution, le fantôme du monopole devant les yeux, on en viendrait à réserver à des jurys mixtes une prérogative qui, ne pouvant être accordée aux Universités privées, serait déniée par contre-coup, sous prétexte d'égalité, aux Universités de l'Etat elles-mêmes.

Le gouvernement provisoire, en d'autres termes, se vit amené, en quelque sorte par la force des choses, non seulement à dispenser les étudiants de *passer par les alambics des Universités* (6), mais à poser un précédent dont la conséquence rigoureuse devait être que les professeurs de l'Etat n'auraient plus désormais, pas plus que leurs émules, mission de conférer des grades au nom de l'Etat.

A l'époque où nous sommes parvenus, Ph. Lesbroussart était

(4) T. I, p. cxvii.

(5) *Ibid.*, p. cxviii.

(6) Expression de Pasquier.



administrateur-général de l'instruction publique. Chargé de préparer un projet de loi organique <sup>(1)</sup>, il s'était rallié au système d'une seule Université, dont les quatre Facultés auraient été disséminées dans tout le pays; la collation des diplômes devait appartenir à une Commission centrale, produit de l'élection. Lesbroussart avouait lui-même qu'il avait été plus préoccupé de satisfaire tout le monde, que convaincu des avantages de la dispersion des écoles. Une Commission spéciale, nommée le 30 août 1831, proposa la réunion des quatre Facultés dans une seule ville; ce nouveau projet resta dans les cartons. Une seconde Commission, nommée en 1833, fut plus heureuse: le ministre de l'intérieur approuva le travail qu'elle avait élaboré avec beaucoup de soin et d'esprit de suite, et le soumit à la Chambre des représentants. M. Ch. Rogier ne faisait qu'une réserve relative au nombre des Universités: décidément il n'en voulait qu'une <sup>(2)</sup>, tandis que la Commission se prononçait pour le maintien de Gand et de Liège. La discussion ne put être abordée qu'en 1835, sous le ministère de Theux <sup>(3)</sup>. Le système d'une Université unique fut écarté à cinq voix seulement de majorité; l'Université de Louvain fut seule supprimée, à la grande joie des évêques, qui y installèrent, sans perdre de temps, l'Université catholique fondée à Malines en 1834. Les libéraux avancés de Bruxelles, sur ces entrefaites, avaient ouvert dans cette ville une seconde Université libre, destinée à servir de contrepoids à celle du clergé <sup>(4)</sup>: dès lors le maintien de deux Universités de l'Etat était une nécessité; dès lors aussi la question des jurys d'examen acquérait une importance capitale.

L'Union des catholiques et des libéraux n'avait pas survécu aux circonstances qui l'avaient fait naître: chacun était rentré dans son camp; on se préparait à un combat à outrance. Pour les partis extrêmes, l'enseignement supérieur était surtout un levier politique: il s'agissait avant tout de recruter, de discipliner une jeune et ardente milice, une réserve toute prête à combler les vides qui se feraient avec le temps dans les légions parlementaires. C'est à raison de cette attitude que l'enseignement libre put prendre presque instan-

<sup>(1)</sup> V. ci-après, col. 411 et suiv.

<sup>(2)</sup> Elle aurait été établie à Louvain.

<sup>(3)</sup> Le projet de la Commission de 1833 fut considérablement amendé par M. de Theux, à ce point que le système proposé le 4 août 1833 peut être considéré comme nouveau.

<sup>(4)</sup> V. l'art. BARON.



tanément un essor vigoureux. Le nombre des élèves des Universités de l'Etat diminua, comme on pouvait s'y attendre; cependant Liège ne tarda pas à reprendre une marche ascendante, grâce à l'esprit général de la population, peu sympathique, ainsi que nous l'avons déjà fait entrevoir, aux œuvres de pure propagande. En somme, compromis par les décrets du gouvernement provisoire, par les tergiversations de trois ministères et par l'abandon systématique peut-être où on l'avait laissé, l'enseignement légal était sourdement miné; on en venait même à soutenir ouvertement, en se fondant sur une phrase de Ch. de Brouckere<sup>(1)</sup>, qu'il n'avait point d'existence nécessaire et obligatoire, et que c'était tout simplement une question d'utilité. La section centrale, par l'organe de M. Deschamps, avait elle-même abondé dans ces idées, tout en reconnaissant que les garanties données par les Universités libres de Louvain et de Bruxelles ne pouvaient suffire au législateur. Ainsi était dénaturée la pensée du Congrès, qui dans sa haute sagesse avait précisément considéré l'enseignement de l'Etat comme dû au public, en présence de l'existence toujours éventuelle des institutions libres. Le Congrès avait prévu, d'autre part, le danger qu'il y aurait à livrer l'instruction publique à la merci des partis, c'est-à-dire à sacrifier à leurs dissidences les intérêts de la jeunesse et, en définitive, de la civilisation nationale. Mais les esprits n'étaient point calmes en 1835; et aussi bien, malgré les plus généreux efforts, les Universités de l'Etat avaient conservé peu de crédit. La nouvelle loi les trouva pour ainsi dire végétant, découragées, ternes, sans ressort; elles en saluèrent l'avènement avec un reste d'enthousiasme; mais elles furent longtemps à oublier le mot de mauvaise augure d'un visiteur étranger<sup>(2)</sup>: *Vous serez mangés, Messieurs, mangés jusqu'aux os.*

Ce qui les sauva, en dépit des tâtonnements de nos législateurs et des réactions parlementaires, qui tournèrent presque toujours à leur détriment; ce qui les sauva, ce qui sauva l'Université de Liège et la rendit plus tard forte et confiante, c'est encore une fois cet admirable bon sens de notre peuple, qui comprend que l'atmosphère des écoles doit être sereine, et que la jeunesse doit apprendre à penser et à étudier avant de se passionner pour les luttes du forum. Mais

(1) *Disc. de la loi sur l'enseignement supérieur. Bruxelles, 1844, in-8°, p. XIX.*

(2) *Fréd. Thiersch.*



qu'il a fallu, pour ne point céder au torrent de fermeté, de clairvoyance et de prudence! Et pourquoi maintenant dissimuler? *Neque amore et sine odio*, nous dirons ouvertement toute notre pensée, sur la question du jury comme sur notre Université elle-même.

## IV.

Un jury national se réunissant régulièrement dans la capitale et traduisant à sa barre tous les aspirants aux grades académiques, sans distinction aucune, auto-didactes ou non, qu'ils vinssent de Liège ou de Louvain, de Gand ou de Bruxelles, des petits Séminaires, des Collèges des Jésuites ou des Universités étrangères, c'était à première vue une large institution, digne à tous égards d'un pays libre, en même temps qu'une garantie puissante contre les abus de la liberté. L'intérêt public justifiait, semblait-il, l'uniformité du programme des épreuves; les établissements privés étaient tenus de compter avec ceux de l'État, sans pouvoir se plaindre d'être assujettis à un contrôle quelconque. On exigeait des récipiendaires une certaine somme de connaissances; mais ils étaient dispensés de jurer *in verba magistri*. En théorie, on n'allait plus décerner de palmes qu'au vrai savoir; en pratique, il ne s'agirait que de choisir des examinateurs bien pénétrés de l'esprit de l'institution et supérieurs, par leur patriotisme et par la dignité de leur caractère, à toute idée de rivalité mesquine.

Les résultats des premières sessions donnèrent tort aux quelques membres du Parlement qui avaient soutenu, lors de la discussion de la loi, que le nouveau système péchait par la base. Il est certain que les examens redevinrent sérieux: la solennité des assises qui se tenaient à Bruxelles inspirait du respect aux récipiendaires; leurs études étaient moins étroites et plus indépendantes, puisqu'il ne leur suffisait plus d'être au courant des cahiers de leurs professeurs. Jamais peut-être diplômes ne furent plus honorablement conquis, en Belgique, que dans les années qui suivirent immédiatement 1835.

Cependant l'horizon se rembrunit peu à peu. L'institution du jury avait été viciée dans son essence par les dispositions de l'art. 41 de la loi, et, prise en elle-même, elle était incompatible avec la Constitution. Quand la première ferveur fut passée, il fallut bien le reconnaître.



Elle était viciée dans son essence par l'art 41, qui attribuait aux deux Chambres la nomination de quatre examinateurs sur sept. Dès 1836, M. Adolphe Bartels jeta les hauts cris. Il ne pouvait admettre un seul instant que l'enseignement fût vraiment libre, tant que la composition des jurys serait subordonnée aux vicissitudes parlementaires. « Il » dépendait de l'opinion dominante, disait-il, d'organiser le jury d'examen comme elle l'entendait. Si la majorité a fait une large part à la minorité dans le choix du personnel, c'est qu'elle y a mis de la complaisance. Car l'exercice du droit d'élection est essentiellement arbitraire. L'élection fait en toute chose prévaloir l'avis de la majorité... Qui ne comprend que ces mots : *droit de concurrence* et *loi de la majorité* s'excluent par le fait ! Le despotisme ne se justifie point par la modération de son exercice... (1) ». L'implacable logicien, partisan d'ailleurs de la liberté absolue des professions, regardait le jury comme subversif de la liberté de l'enseignement et n'hésitait pas à déclarer que les Universités de l'Etat étaient destinées à périr.

L'art. 41, il faut le dire, n'avait été adopté qu'à une voix de majorité (42 contre 41) et, à titre d'essai, pour trois années seulement ; mais ce provisoire fut prolongé, pour deux ans d'abord, puis d'année en année jusqu'en 1844, et de là pour quatre ans encore, malgré les efforts de M. Nothomb, qui s'était décidé à proposer de déléguer au Roi, sous certaines conditions, la nomination annuelle du jury (2). D'un autre côté, le projet de M. Nothomb accusait une tendance qui devait rendre tout à fait flagrante l'inconstitutionnalité du système. L'honorable ministre repoussait l'intervention du pouvoir législatif dans le choix des examinateurs ; en revanche, il consacrait formellement un privilège, en demandant que le gouvernement fût obligé de coordonner ses choix de telle manière, que dans chaque section du jury les quatre Universités eussent leurs représentants (3). Ce n'était pas seulement reconnaître une existence légale à deux établissements privés, à l'exclusion des Collèges de Jésuites, par exemple, qui commençaient à se compléter par des Facultés des lettres et des sciences ; c'était encore réduire le jury, placé légalement et en apparence en dehors des Universités, à n'être plus qu'un établissement universitaire. En

(1) *Ouv. cité*, p. 401.

(2) V. SPRING, *La liberté de l'enseignement, la science et les professions libérales*. Liège, 1854, in-8°, p. 14.

(3) *Ibid.*, p. 16.



réalité, il avait fini par descendre à ce niveau, ce qui « rendait très- » difficile et parfois impossible la représentation des sciences, entre- » tenait l'esprit de rivalité et de suspicion, et constituait les membres » du jury en *avocats* de leurs élèves, alors qu'ils ne devaient en être » que les *juges* impartiaux et sévères » (1).

D'autres inconvénients plus graves encore se révélèrent avec le temps. Le personnel des Universités était peu connu, en général, des membres de la législature; il en résulta que les mêmes professeurs furent appelés plusieurs années de suite à faire partie du jury. Or cette *permanence*, comme le faisait très-justement remarquer en 1842 la Faculté des sciences de Liège, établissait un véritable *monopole* pour les opinions scientifiques des élus. Tous les professeurs qui n'étaient point membres du jury se voyaient forcés, dans l'intérêt le plus immédiat de leurs élèves, de diriger leur enseignement d'après les opinions de leurs confrères plus favorisés, alors même qu'il leur était impossible de les adopter et de les soutenir. Quoiqu'ils en eussent, ils pouvaient être amenés à se faire complices du maintien de quelque système suranné et condamné par la science. Que devenait alors la liberté des études? Le jury pouvait à son gré enrayer dans le pays tout mouvement scientifique. De plus, le renouvellement du mandat d'un professeur-examineur signalait son cours au public comme le plus profitable à suivre : c'était une prime en faveur de l'Université qui le comptait parmi ses membres. Avait-il composé un *Manuel*, les étudiants, dans tout le pays, n'en voulaient plus d'autre. Sa manière d'interroger ne tardait pas à être connue partout; on était sûr d'avoir affaire à lui; on se disait que le plus pressant étant d'obtenir un diplôme, ce serait une duperie que d'étudier la science pour elle-même ou seulement de prendre pour guide un professeur étranger au jury. Il existait, paraît-il (c'est M. Nothomb qui nous l'apprend), des recueils de toutes les questions posées depuis 1836; on se contentait d'apprendre par cœur les réponses qui rentraient dans le cadre de ce formulaire (2).

Enfin, les élèves ayant le droit de choisir les leçons qu'ils voulaient fréquenter, il arrivait que les cours qui n'étaient pas directement

(1) SPRING, p. 16.

(2) V. l'Exposé des motifs du projet de loi de 1844, dans le recueil intitulé : *Discussion de la loi sur l'enseignement supérieur*, etc., p. 203.



représentés dans le jury demeuraient déserts dans les Universités. Le législateur de 1835 s'était moins préoccupé de l'idée scientifique que de l'idée politique; le but était manqué.

On finit par se demander : le jury a-t-il, oui ou non, le droit de juger des doctrines scientifiques? Si *oui*, nous retombons, sous une autre forme, dans le système du monopole reproché à Guillaume; et le mal sera d'autant plus grave que, le jury dépendant du sort des élections, la vérité d'aujourd'hui sera proclamée erreur demain, toujours au nom de l'État (1). Si *non*, l'État n'a rien à voir dans la nomination d'un jury scientifique. — Ainsi commença à se faire jour l'opinion que soutient aujourd'hui l'Université de Liège, d'accord avec l'honorable M. Frère-Orban, à savoir qu'il est indispensable de laisser aux Universités la mission de délivrer, comme elles l'entendent et sous leur responsabilité, des diplômes scientifiques ne conférant aucun droit dans l'État. Le jury national serait dès lors entièrement étranger à l'enseignement, et n'aurait d'autre pouvoir que d'exiger des garanties pratiques de capacité, pour l'exercice de certaines professions dont la liberté absolue serait réputée dangereuse.

Cette opinion fait insensiblement son chemin; mais le jour de son triomphe est peut-être bien éloigné encore. Elle est l'expression, disions-nous, des tendances qui règnent à Liège. Avant d'y revenir plus explicitement, il nous paraît utile de montrer comment il se fait qu'elle ait germé chez nous plutôt qu'ailleurs. Autrement dit, nous allons essayer de caractériser l'attitude de notre Université depuis 1835.

Les Universités libres ont été instituées dans un but de propagande : les évêques belges ont voulu offrir à la jeunesse catholique un enseignement subordonné aux principes de la foi (2); l'Université de Bruxelles a été fondée au nom du libre examen. De part et d'autre on marche en rangs serrés : on s'appelle *légion*, on obéit à un mot d'ordre. C'est là une puissance, et une puissance d'autant plus réelle que de part et d'autre on a voix au Parlement. Les doctrines professées à

(1) V. la brochure de Louis Duperron (M. Trasenster) : *Réforme de l'enseignement supérieur et du jury d'examen*. Liège, 1848, in-8°, p. 41.

(2) Circulaire de l'archevêque et des évêques de Belgique au clergé de leurs diocèses, février 1834.



Louvain et à Bruxelles sont inconciliables entre elles ; on tient dans les deux camps à le proclamer bien haut <sup>(1)</sup> ; par contre, on emploie volontiers les mêmes arguments, dès qu'il s'agit d'obtenir des concessions de la part de l'État <sup>(2)</sup>. Les Universités de Gand et de Liège sont dans une position toute différente et moins avantageuse : ne pouvant être inféodées à un parti, elles trouvent aux Chambres moins de défenseurs intéressés à les soutenir, et le pouvoir dont elles relèvent subit lui-même le contre-coup des fluctuations parlementaires. Mais elles ont dans le pays un point d'appui plus solide qu'on ne l'avait pensé d'abord. Les hommes modérés de toutes les opinions leur ont tendu la main : elles ont surnagé malgré tout. Peu à peu, d'ailleurs, les professeurs des quatre Universités ont appris à se connaître et à s'estimer, et les uns comme les autres ont fini par se dire qu'il y avait place pour tout le monde au soleil. Ainsi les prévisions des prophètes de malheur ne se sont point réalisées ; on fait plus que de se tolérer réciproquement : non seulement les aspérités se sont adoucies, mais dans l'état du pays, l'opinion des gens qui voient clair est que les Universités de l'État sont la première sauvegarde des institutions libres elles-mêmes. Si la jeunesse tout entière était élevée au profit des partis, la lutte engagée depuis la rupture de l'*Union* deviendrait avec le temps une guerre d'extermination, dont le résultat, quel qu'il fût, exposerait la nation à de nouveaux hasards et mettrait tout d'abord nos chères libertés en péril.

Modération, sagesse pratique et fermeté, ces trois mots forment la ligne de conduite imposée aux deux Universités de l'État. La politique militante doit leur rester étrangère : hors de là, point de salut pour elles. Leur enseignement doit être acceptable à droite comme à gauche, puisqu'elles vivent des deniers *publics*. On rendra cette justice à l'Université de Liège, qu'elle ne l'a jamais entendu autrement. Les familles libérales n'ont rien à objecter à l'enseignement de l'État, écrivait en 1848 M. Helfferich <sup>(3)</sup> ; à l'heure qu'il est, le publiciste allemand pourrait encore s'exprimer de la même manière. Ajoutons

<sup>(1)</sup> Qui ne se souvient des polémiques philosophiques de MM. Laforêt et Tiberghien, et de l'*Annuaire* publié en 1840 par les étudiants de Bruxelles ?

<sup>(2)</sup> Voir les discussions sur la proposition Brabant-Dubus, tendant à obtenir pour l'Université catholique la personnification civile, et sur le legs fait par Verhaegen à l'Université libre de Bruxelles.

<sup>(3)</sup> *Belgien, etc.* Pforzheim, 1848, in-8°, p. 209.



du reste que la très-grande majorité des libéraux belges, surtout à Liège, sont plutôt des partisans de la tolérance que des apôtres ou des adversaires directs de telle ou telle théorie politico-religieuse ou sociale. Restons tout à fait sur notre terrain. A Liège donc règne un libéralisme très-décidé, mais constitutionnel avant tout, nullement radical, et fort peu disposé, en fait d'éducation, à favoriser un système qui tendrait à peser d'une façon quelconque sur la liberté de penser des jeunes gens. Or, la liberté de penser n'est nullement le libre examen des rationalistes purs ; elle implique qu'on puisse être rationaliste, mais aussi qu'on puisse ne l'être pas. Il y a d'autre part à Liège une minorité catholique-politique très-respectable, et qui demande à son tour que l'enseignement ne froisse pas ses convictions religieuses. C'est ce qui a été profondément et heureusement senti dans notre Université : personne n'y a sacrifié sa manière de penser ; les professeurs appartiennent à telle ou telle fraction de l'opinion, c'est leur droit ; mais ils se sont fait un devoir, dans leurs leçons, de ne passionner la jeunesse que pour les idées sur le terrain desquelles tous les hommes de conscience peuvent, nous allions dire *doivent* se rallier. De là lui est venue, à une époque où l'enseignement réorganisé par l'État ne paraissait pas être né viable, une confiance dont elle est légitimement fière. Allumer le flambeau de la science et former des citoyens, non des hommes de parti, tel a été, tel est encore son idéal ; tel a été le secret de sa vigueur croissante et de sa sécurité profonde, alors même que dans le courant de ces dernières années, des influences malsaines, venues de l'étranger, avaient exalté une partie de ses élèves au nom de théories qu'ils ont été les premiers à répudier, lorsque le torrent est rentré naturellement dans son lit <sup>(1)</sup>.

C'est ainsi que le vieil esprit liégeois a déteint sur l'Université et a reçu en retour, de son influence, une force et une activité nouvelles. Mais les difficultés à vaincre ont été d'autant plus ardues, que l'indépendance du Corps académique comme tel, vis-à-vis des partis extrêmes, semble avoir médiocrement plu à leurs coryphées, préoccupés par dessus tout de recruter des renforts. Il a été un temps où l'autorité supérieure elle-même a pris ombrage des réunions hebdomadaires de quelques professeurs, qui n'avaient d'ailleurs pour but que de fortifier l'institution en provoquant d'utiles réformes, et surtout

(1) Allusion au premier *Congrès des étudiants* (1865).



en élevant l'Université tout entière à la conscience claire de ses obligations et du rôle qu'elle est appelée à jouer dans le pays. On comprendra notre réserve à ce sujet, et au sujet des appréciations auxquelles pourrait donner lieu l'expérience qui a été faite de certaines idées émises par la *Société du Samedi*; mais ce que nous pouvons dire, c'est que les professeurs qui en ont fait partie ont tenté les efforts les plus louables pour créer dans l'Université cet esprit de corps, sans lequel un établissement laisse se perdre ses meilleures traditions et ne peut jamais compter sur le lendemain. On ne saurait trop le répéter : toute force qui ne vient pas d'un principe intérieur est factice et illusoire.

Mais que ceci soit bien entendu : il ne suffit pas qu'on se groupe pour former un faisceau d'influences, pour résister à des envahissements et pour réclamer des garanties légitimes. Ce qu'il faut dans une Université, c'est un *esprit de corps scientifique*, si l'on peut parler ainsi. Or, est-il possible à l'Université de Liège, dans les conditions où elle se trouve, d'après ce qu'on vient de lire, lui est-il possible d'arriver à un tel résultat? Voilà l'importante question, en définitive, la question d'avenir. N'est-elle pas condamnée à une neutralité absolue, c'est-à-dire à la stérilité, de par sa constitution même?

C'est comme si l'on demandait si la science est nécessairement à la remorque de la politique, s'il y a nécessairement une science libérale et une science anti-libérale au sens belge de ces mots, ou si la science, cette étoile que nous avons devant les yeux, n'habite pas une région supérieure au théâtre de nos querelles. Félicitons-nous de n'avoir pas, avant d'enseigner, à passer sous des fourches caudines et de pouvoir prendre pour devise : *Spiritus flat ubi vult*. Indépendance scientifique n'est pas neutralité. Officiellement neutres à l'égard des partis, nous avons précisément le droit et le devoir de ne pas l'être vis-à-vis de la vérité. Mais pour que cette prérogative et cette obligation ne soient pas illusoires, deux conditions sont nécessaires : il nous faut la liberté intérieure et la liberté extérieure.

La première nous est assurée sans contredit : le gouvernement n'exerce aucun contrôle direct ou indirect sur nos doctrines ou sur nos méthodes. On s'est vivement récrié, en 1856, lorsque M. de Decker, ministre de l'intérieur, s'émut de la dénonciation de quatre étudiants de Gand, accusant un de leurs professeurs (\*) d'avoir nié,

(\*) M. Brasseur.



dans son cours public, la divinité du Christ, et des propositions anticatholiques émises par un autre professeur gantois dans un livre de philosophie étranger à son enseignement <sup>(1)</sup>. Le droit strict de ce dernier, comme publiciste, n'était pas à méconnaître; quant au premier, si l'accusation eût été fondée <sup>(2)</sup>, on ne peut disconvenir que le gouvernement n'était pas moins tenu de faire respecter la liberté de conscience des élèves que de respecter lui-même celle du professeur, et qu'après tout il eût été juste de dire à ce dernier : *non erat his locus*. La fausse position du ministre tenait à ce que, chaque cours n'ayant qu'un seul titulaire et les élèves étant tenus, depuis 1849, de suivre tous les cours, la responsabilité de l'autorité supérieure se trouvait directement engagée. A y regarder de près, M. de Decker ne fit que subir les conséquences de la situation. Mais il n'est jamais entré dans sa pensée, non plus que dans celle d'aucun ministre belge, de prescrire aux professeurs des Universités l'obligation de se rattacher à une doctrine quelconque en philosophie, en histoire, en droit naturel, en économie politique. Nous sommes libres, tout ce qu'il y a de plus libre, *dans les limites de notre mandat*. Cependant, comme il est difficile, dans l'enseignement de certaines sciences, de ne pas au moins toucher en passant à des questions brûlantes, les susceptibilités peuvent toujours trouver occasion de s'éveiller. Il n'y a qu'un seul moyen de donner satisfaction à tout le monde et de prévenir le retour d'incidents tels que ceux qu'on vient de rappeler, c'est que l'Etat se décharge de sa responsabilité sur les professeurs eux-mêmes; c'est qu'en un mot on nous accorde ce que nous appelons la *liberté extérieure*.

On va voir reparaître ici la question du jury. Parce qu'il y a un jury universitaire, il y a forcément un programme d'études commun à toutes les Universités. Voilà ce qui nous lie pieds et mains et ce qui met une sourdine à la science <sup>(3)</sup>. Que chaque institution d'enseignement supérieure soit rendue à elle-même; que chacune compose son programme à l'instar des grandes Universités allemandes, et tout sera dit. Comme complément de ce système, que les cours redeviennent libres : les étudiants, bons juges de leurs intérêts et tenus en haleine

<sup>(1)</sup> Les *Etudes sur l'histoire de l'humanité*, par M. F. LAURENT.

<sup>(2)</sup> Il a été reconnu qu'elle ne l'était pas.

<sup>(3)</sup> V. la brochure citée de M. SPRING, p. 27. On ne saurait trop attirer l'attention sur l'argumentation puissante de notre honorable collègue.



par la perspective d'un examen sévère, fréquenteront ceux qui répondront le mieux à leurs besoins immédiats et d'autre part à leurs propensions individuelles. Dès lors la concurrence deviendra une nécessité : un professeur pourra, si cela lui convient, enseigner même le matérialisme (1); l'Université, en légitime défense, ne manquera pas de lui susciter un opposant, et la science y gagnera. Non seulement le système actuel tend à amoindrir les Universités et à les réduire à n'être que de simples écoles; mais il contribue indirectement à égarer la jeunesse. Depuis quelques années, des théories sociales aventureuses se sont répandues dans toute l'Europe, et en philosophie, une sorte de scepticisme nuageux d'une part, le positivisme de l'autre font appel à la génération nouvelle. L'enseignement, tel qu'il est organisé, ne peut contribuer suffisamment à la prémunir contre des séductions auxquelles elle est d'autant plus exposée, qu'à vingt ans on est presque toujours secrètement prévenu en faveur de l'opposition aux idées reçues, et d'autant plus que les innovations sont plus audacieuses et qu'on a moins d'expérience. Or en se trainant, forcément dans l'ornière de leur programme, les professeurs, malgré tout le talent du monde, perdent chaque jour un peu de leur influence, et il se forme clandestinement, en dehors de leur action, un noyau de jeunes adeptes de doctrines dont le crédit serait singulièrement ébranlé, si la liberté de la chaire était telle que nous la souhaitons. Et supposons même que ces doctrines trouvent des apôtres dans nos auditoires; encore une fois elles y trouveraient aussitôt des contradicteurs, et elles cesseraient du moins d'offrir aux étudiants l'attrait du fruit défendu. Il est presque trivial, mais il est opportun de répéter que la liberté est comme la lance d'Achille, qui guérit les blessures qu'elle a faites.

M. Dechamps a laissé tomber du haut de la tribune, le 29 mars 1844, une parole fatale : *Le jury d'examen*, a-t-il dit, *est le gouvernement de l'enseignement supérieur*. Aucune interprétation de la loi n'aurait pu porter un plus grand préjudice aux bonnes études et paralyser plus sûrement l'essor de la jeunesse belge. Le jury d'examen gouvernant les Universités, quel que soit son mode de composition, c'est la consécration d'un monopole anti-scientifique, c'est la décadence de

(1) Nous renvoyons le lecteur au recueil très-instructif intitulé : *l'Enseignement supérieur devant le Sénat*. Paris, 1868, in-12°.



l'enseignement supérieur, préparée par la loi. Le jury combiné, qui remplace le jury central depuis 1849 <sup>(1)</sup>, n'a fait qu'aggraver le mal auquel on a voulu porter remède en modifiant la loi de 1835. Aujourd'hui l'élève est interrogé directement par son professeur, sous le contrôle du professeur d'une Université rivale, chargé du même cours. La combinaison est telle, que les deux Universités de l'Etat ne se rencontrent jamais au jury, non plus que les deux Universités libres : on a voulu sans doute, pour ces dernières, éviter les froissements. Qu'on se figure Krause appelé à contrôler Tongiorgi, les idées de M. Altmeyer aux prises, en plein jury, avec celles de M. de Gerlache ! On a donc pris la précaution, pour conduire les récipiendaires au port, de ne jamais laisser le loup avec la chèvre, ni la chèvre . . . Les Universités de l'Etat, considérées comme neutres, sont tour à tour en présence de Bruxelles et de Louvain. La position n'est fautive, en définitive, que pour elles ; mais elle est peu digne pour tout le monde. On est placé dans cette alternative : collision ou collusion. Avec le temps, il est vrai, on s'habitue à ce mariage forcé ; mais le niveau des examens baisse, parce que chaque professeur est en droit de dire à son confrère : ceci n'a pas été enseigné. Que faire alors ? Il suffit qu'un élève sache bien son cahier pour être admis : aussi, que de fruits secs parmi les *distinctions* ! Dans les quatre Universités, aux Chambres, partout, on est convaincu de l'influence délétère du système : on n'a trouvé, après mûre réflexion, d'autre moyen de relever les études, que de simplifier les examens ; au lieu de relever des études, on les a matérialisées en considérant officiellement comme accessoires toutes les sciences dont l'utilité *professionnelle* n'est pas immédiate, toutes celles qui élèvent l'esprit, qui lui ouvrent un vaste champ, celles mêmes qui contribuent le plus directement à l'éducation du citoyen. Le temps est venu de brûler la vieille idole : il est urgent de rayer une fois pour toutes de notre *Credo* ce malheureux article : *Le jury est le gouvernement de l'enseignement supérieur*.

La science ne peut être gouvernée : c'est à elle de gouverner les esprits, sous peine de mort pour la civilisation. Mais elle ne peut gouverner si elle n'est libre, et elle ne sera libre en Belgique que quand le jury usurpateur aura disparu.

(1) V. ci-après, dernière partie, p. XLIV.



Alors seulement notre Université aura son esprit de corps scientifique; alors seulement les résultats seront en raison directe des efforts; alors seulement l'enseignement supérieur belge, officiel ou privé, sera digne des institutions nationales.

On veut la liberté des études, la liberté de la pensée, et le jury nous dit chaque année : Vous n'irez pas plus loin ! Il est logique, dès lors, qu'on s'effraye de nos moindres audaces. Laissez chacun libre, mais que chacun soit seul responsable de ses actes, devant le public d'abord, et devant l'autorité dont il relève : alors nous serons stimulés, et nous n'en serons pas moins sages. Le jury isole les professeurs; il est nécessaire de les rapprocher, de leur inspirer la noble ambition de faire école. Laissez-nous graviter dans notre orbite : plus de systèmes de transactions, d'équilibre apparent, de concessions aux majorités. La formule est bien simple : *Le jury doit être séparé de l'enseignement, comme l'Etat est séparé de l'Eglise.*

Cette séparation, nous l'attendons à Liège comme la manne du ciel, et nous la réclamons depuis longtemps, parce que la liberté nous est chère comme aux populations qui nous environnent, et parce que sans la responsabilité directe des professeurs, l'enseignement de l'Etat, dans l'esprit de notre Constitution, ne saurait légitimement exister. L'Etat n'a point par lui-même de doctrine; en revanche, il doit à la nation des moyens de s'instruire. Mais sous peine de monopole, il doit aussi respecter le droit imprescriptible de la science, qui est d'être pleinement libre. De là c'est à nous, qui représentons la science, et non pas à l'Etat, qui ne fait qu'en garantir par nous la propagation, que doit revenir toute la responsabilité.

De ce que l'enseignement est constitutionnellement libre et de ce que l'Etat belge ne peut être juge en matière doctrinale, il résulte immédiatement que le système préconisé par l'Université de Liège est le seul justifiable. Les lois qui nous régissent ont consacré un privilège en faveur des Universités de Bruxelles et de Louvain; les intéressés s'en prévalent; nous le concevons. Mais il y a aussi d'autres institutions non moins respectables, pour n'être pas complètes, auxquelles on a jeté en quelque sorte en pâture ce qu'on appelle actuellement le *jury central* <sup>(1)</sup>, et qui ne doivent être satisfaites que tout juste de n'avoir aucune influence directe sur la con-

(1) V. ci-après, dernière partie, p. XLV.



fection des programmes d'examen <sup>(1)</sup>. Celles-là aussi ont droit à une pleine satisfaction; et après tout, les professeurs ou répétiteurs privés qui préparent isolément des élèves aux examens ne sont pas de ces *minima* dont le préteur est dispensé de se préoccuper. Or, tant que les jurys actuels existeront, *tous les Belges ne seront pas égaux devant la loi* de l'enseignement supérieur. Monopole ou non monopole, il n'y pas de milieu. Le système de Liège, c'est l'abolition de tout monopole. Qu'on le complète, qu'on l'amende, qu'on le modifie; nous ne tenons qu'au principe : point de monopole !

Puisque l'État n'est pas juge en matière doctrinale, il est évident qu'il *n'a pas le droit d'instituer des jurys scientifiques*. Ce droit appartient naturellement et pleinement à qui enseigne; et comme en Belgique tout le monde peut enseigner, ce droit appartient donc à tout le monde. Mais le certificat de capacité ou le diplôme ne peut conférer par lui-même aucune prérogative dans l'État, puisque l'État n'a pas lui-même le droit d'en apprécier la valeur ou seulement la sincérité <sup>(2)</sup>. Ce diplôme ne saurait être autre chose qu'un titre scientifique, dont le relief sera en raison du renom de l'Université ou du corps quelconque, ou du simple professeur qui l'aura délivré. Par parenthèse, ce serait là un puissant stimulant pour les Universités : si elles se livraient à un honteux trafic, elles seraient bientôt discréditées; elles auraient tout intérêt à se montrer sévères, et libres qu'elles seraient les unes comme les autres dans leur sphère d'activité respective, leur concurrence prendrait le caractère d'une généreuse émulation : engagées dans des voies différentes, mais poursuivant un but unique et haut placé, elles travailleraient fraternellement et sans arrière-pensée à l'émancipation intellectuelle de la jeune Belgique.

Les passions du jour et les intérêts privés mal entendus, tels sont les obstacles à vaincre : ils sont redoutables sans doute; mais nous croyons au progrès irrésistible de la justice et de la vérité.

Le devoir de protéger la société contre les charlatans, les faiseurs de dupes et *tutti quanti*, d'autre part, ne peut nécessairement incomber

<sup>(1)</sup> Ces programmes sont déterminés par la loi : mais qui fait la loi ? Les Universités libres, pour une certaine part, puisqu'elles comptent au Parlement un certain nombre de leurs professeurs. Quant aux Universités de l'État, depuis la loi des incompatibilités parlementaires, elles n'ont plus voix au chapitre.

<sup>(2)</sup> Il serait possible de soutenir que les professeurs des Universités de l'État, en vertu de leur caractère officiel, sont dans une position toute particulière; mais nous ne voulons pas donner prise à la moindre objection.



qu'à l'État. — M. Ad. Bartels fait remarquer spirituellement que ni Galien ni Cicéron, ni Hippocrate ni Démosthènes n'avaient pris leurs grades ou couvert leur chef d'un bonnet carré, et il se demande si les plaideurs en étaient plus grugés et les malades plus assassinés que de notre temps. « Ne semble-t-il pas, ajoute-t-il, que les individus ne » sachent gouverner aussi bien leur santé et leur prospérité que le » gouvernement, et que nous ayons tous besoin, dans nos intérêts les » plus chers et les plus personnels, d'être défendus contre notre propre » imbécillité comme des enfants en tutelle ? (1) » Comparaison n'est pas raison. Il ne s'agit pas de tutelle, mais de légitime défense. En Angleterre, un empirique pratiquant sans diplôme peut être attiré devant le jury : le voilà condamné du chef d'ignorance ; la famille qu'il a décimée en sera-t-elle moins en deuil ? En serez-vous moins ruiné parce que la vindicte publique atteindra le mauvais agent d'affaires qui aura compromis votre cause ? Les expériences *in animâ vili* sur la vie et sur la fortune des citoyens peuvent-elles donc être permises ? Si les cas d'empoisonnement par les débitants de drogues sont rares, n'est-ce pas grâce à la double garantie du diplôme et de la surveillance exercée par les Commissions médicales ? La manie de supprimer toute police nous ramènerait finalement à la barbarie ; de déductions en déductions, nous en viendrions à être obligés de nous armer chacun pour notre défense personnelle et d'avoir recours à la loi de Lynch. La suppression des garanties contre les abus de la liberté serait attentatoire à la liberté même, qui est inséparable de l'ordre et de la sécurité des personnes ; autant vaudrait déchirer tout contrat social. Enfin, les institutions qui conviennent à un peuple ne conviennent pas toujours à un autre : l'exemple de l'ancienne Rome ou de l'Angleterre ne prouve nullement que nos mœurs et nos habitudes puissent de longtemps s'accommoder d'un système qui consacrerait la liberté — de tuer les gens au préalable.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous paraît hors de doute, c'est que si l'État a ici un devoir à remplir ou s'il peut revendiquer un droit, ce qui revient au même, ce ne peut être qu'un droit de police. Le jury ne doit avoir rien de commun avec l'enseignement. Les Universités ont un but scientifique ; le jury professionnel n'aura jamais qu'à répondre à cette question : « Y a-t-il ou n'y a-t-il pas danger de confier

(1) *Ouv. cité*, p. 402.



à tel récipiendaire la vie ou la fortune des citoyens ? (1)» — Mais, en attendant qu'une solution définitive soit donnée au grave problème des examens, comment vivons-nous ?

## V.

Le grand travail de M. Nothomb, déjà tant de fois cité, les premiers volumes des *Annales des Universités de Belgique*, les *Rapports triennaux* publiés par le département de l'intérieur, enfin, contiennent tous les éléments d'une histoire administrative de notre Université, aussi bien que de celle de Gand. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à ces documents précieux, plus riches en renseignements qu'aucun recueil analogue édité, à notre connaissance, dans les pays étrangers : il nous a paru que les questions financières, l'organisation de la caisse des pensions, les mesures relatives aux bourses d'étude ou de voyage, etc., ne pouvaient attirer notre attention dans cet ouvrage, tout entier consacré à la vie intérieure de notre institution. Qu'il nous suffise de rendre hommage, en passant, au zèle et à la sollicitude de l'administration centrale, qui, dans les circonstances les plus difficiles, n'a cessé de contribuer, par sa vigilance et par son attitude impartiale, au maintien de la prospérité des Universités de l'État et à la défense de leurs légitimes intérêts (2).

(1) SPRING, p. 402.

(2) « A l'origine du royaume des Pays-Bas, dit M. Th. Juste (*Hist. de l'instr. publ. en Belgique*, p. 379), l'instruction publique forma un département dont le chef portait le titre de *commissaire-général*; plus tard, elle devint, par l'adjonction de deux autres services, le *ministère de l'instruction publique, de la marine et des colonies*; en 1830, elle était, depuis plusieurs années, réunie au département de l'intérieur, dont elle formait une des principales administrations.

» Au sortir de la crise de septembre, le gouvernement provisoire créa une *Commission d'instruction*; mais peu de jours après, une *administration générale* fut substituée à la Commission. M. Ph. Lesbroussart, un des hommes les plus distingués et les plus honorables du pays, fut nommé, le 14 octobre 1830, *administrateur-général de l'instruction publique*.

» A cette époque, les départements ministériels portaient le nom de *Comités*, et les chefs des Comités le titre d'*administrateurs-généraux*: c'est celui que portèrent M. Nicolai d'abord, et ensuite M. Tielemans, comme chefs du département de l'intérieur.

» Jusqu'à la fin du mois de décembre, il y eut beaucoup de vague relativement à l'étendue et même à la nature des attributions de l'administration générale de l'instruction publique; le titulaire se considérait comme *chef de Comité*, au même titre que ceux de l'intérieur, de



Aussitôt après la promulgation de la loi du 27 septembre 1833, le gouvernement se préoccupa de pourvoir aux chaires vacantes. On n'était plus sous l'empire des préjugés de 1817 et de 1830; personne ne trouva mauvais que le ministre fit appel à des savants étrangers. L'affaire Gibon (v. ci-après, col. 337 et suiv.) faillit cependant mettre encore une fois le feu aux poudres. La nomination de l'excellent

la justice, etc., qu'il regardait comme des collègues; en effet, le *Comité central* du gouvernement provisoire prenait des arrêtés sur la proposition de l'administrateur général de l'instruction publique, et chargeait ce fonctionnaire de leur exécution.

» L'arrêté du 16 décembre sur les Universités est le premier acte dans lequel l'intervention du Comité de l'intérieur est constatée; encore y est-il dit dans le préambule: « *Sur la proposition du Comité de l'intérieur et de l'administration générale de l'instruction publique* », et à l'art. 21: « le Comité de l'intérieur et l'administrateur-général sont chargés de l'exécution du présent arrêté ».

» La situation fut enfin nettement décidée par un arrêté du 24 décembre, qui porte: « L'administrateur-général de l'instruction publique est attaché au Comité de l'intérieur ». — Mais ce même arrêté disait plus bas: « Le gouvernement se réserve de demander des rapports et avis directs à l'administrateur-général de l'instruction publique ».

» Les affaires concernant l'instruction publique formèrent donc à elles seules une administration générale ayant, au moins en apparence, son existence spéciale, bien que dépendante du ministère de l'intérieur. Tous les chefs de ce département devaient, s'ils voulaient prendre au sérieux la responsabilité constitutionnelle, s'efforcer d'annuler l'action de l'administration de l'instruction publique, dont les actes devaient leur être imputés. — Ce service ne fut donc bientôt plus, de fait, qu'une *division*, dont le chef conservait un titre tout à fait illusoire.

» Le 18 novembre 1833, une Commission fut nommée par le Roi, sur la proposition du ministre de l'intérieur (M. Ch. Rogier), à l'effet de préparer un projet de loi sur l'instruction publique. Non seulement on ne jugea pas à propos de placer l'administrateur-général dans cette Commission où siégèrent plusieurs de ses subordonnés, mais on fit à ce fonctionnaire une position tout à fait subalterne, en insérant dans l'art. 3 de l'arrêté la disposition suivante: « La Commission est autorisée à requérir, toutes les fois qu'elle le jugera convenable, la présence de l'administrateur-général de l'instruction publique ». — Heureusement que les membres de la Commission comprirent que les convenances ne leur permettaient pas de faire usage de cette faculté: jamais l'administrateur ne fut mandé par elle; il est permis d'ailleurs à ceux qui connaissent le caractère loyal et indépendant de M. Lesbroussart, de douter qu'il eût accepté une pareille situation.

» Au mois d'avril 1834, le personnel des employés de l'administrateur-général de l'instruction publique, soustrait jusque là au contrôle du secrétaire général, fut soumis au règlement du ministère de l'intérieur.

» Il y avait donc déjà longtemps que l'importance et l'influence de l'administrateur-général de l'instruction publique étaient annihilées, lorsque le ministre de l'intérieur (M. de Theux), par lettre du 24 août 1834, décida que désormais toute la correspondance de l'administration de l'instruction publique serait soumise, en minute, à l'approbation du ministre, et expédiée par le bureau général d'expédition du ministère. — C'est l'administration ainsi réduite que M. Lesbroussart échangea, le 5 décembre 1835, contre une chaire à l'Université de Liège.

» Le secrétaire de l'administrateur, M. L. Alvin, nommé aussi en 1830, continua à traiter les affaires de la *division* jusqu'au 26 mai 1836, époque à laquelle l'instruction publique devint un bureau d'une *division* confiée à M. le baron Dellafaille, qui, avec le titre de direc-



professeur Tandel à la chaire de philosophie calma les esprits ; le gouvernement n'eût pu faire un choix plus heureux et plus prudent.


teur, réunissait déjà dans ses attributions les arts, les sciences, les lettres, le service de santé, les cultes et les archives.

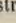
» Lors de la composition du cabinet du 18 avril (Lebeau et Rogier), l'instruction publique, les arts, les sciences et les lettres passèrent au département des travaux publics. — M. le baron Dellafaille, ayant été nommé sénateur, donna sa démission de directeur.

» La portion de son administration transférée aux travaux publics y forma d'abord deux divisions distinctes. L'une d'elles, l'instruction publique, resta confiée jusqu'au milieu du mois de septembre 1840 au même secrétaire de l'administrateur-général dont, sous le ministère précédent, le titre avait été échangé contre celui de chef de bureau.

» Par arrêté royal du 30 août 1840, M. Dequesne, ancien membre de la Chambre des représentants (\*), fut appelé au poste de directeur de l'instruction publique, des arts, des sciences et des lettres. Il ne prit possession de ses fonctions que vers le milieu du mois de septembre ; il fit à la distribution des prix du concours des athénées et des collèges, le rapport officiel sur cette institution, créée par M. Rogier le 4 juillet précédent et organisée par la division de l'instruction publique pendant l'intérim de M. Alvin. — A la retraite du cabinet, M. Dequesne donna sa démission.

» En rappelant l'instruction publique, les arts et les sciences au département de l'intérieur, le cabinet du 13 avril fit de l'instruction publique une administration spéciale qui devint une des six divisions du ministère. L'arrêté royal du 18 mai 1841, qui créa cette division, porte qu'elle pourra être confiée à un fonctionnaire ayant le titre de *directeur* ou de *chef de division*. » M. Alvin fut nommé le même jour, sous cette dernière dénomination ; démissionnaire au bout de neuf ans, la mort du baron de Reiffenberg (v. ce nom), décida le gouvernement à lui confier le poste de conservateur en chef de la Bibliothèque royale, fonctions qu'il occupe encore aujourd'hui.

M. L.-J. ALVIN, O. , membre de l'Académie royale de Belgique, s'est fait connaître par plusieurs écrits estimés, notamment sur des questions d'art. Il a pris une grande part à la réforme de l'enseignement des arts du dessin. On lui doit une tragédie : *Surdanapale* ; plusieurs notices littéraires, entr'autres sur la *Divine épopée* d'Alexandre Soumet, et une série d'intéressantes biographies d'écrivains belges : il compte au nombre de nos meilleurs prosateurs. Le grand recueil que M. Nothomb, ministre de l'intérieur, a publié en 1844 sur l'histoire et la statistique de l'enseignement supérieur en Belgique, est dû en grande partie aux soins de M. L. Alvin.

Depuis 1850, la direction administrative de l'instruction publique est confiée à M. C.-F. THIÉRY, O. . Né à Ath, le 24 février 1805, M. Thiéry, après avoir fait de brillantes études humanitaires au Collège de cette ville, alla fréquenter l'Université de Louvain, d'où il sortit en 1829 avec le grade de docteur en philosophie et lettres, après avoir soutenu une thèse sur *Diogène de Babylone*. Becker (v. ce nom) le compta parmi ses élèves les plus distingués. Il passa ensuite quatre années dans l'enseignement : nommé professeur de poésie latine au Collège de Soignies, en octobre 1829, il y obtint la chaire de rhétorique l'année suivante. En 1833, il retourna à Louvain et s'y fit recevoir, au bout de deux ans, docteur en droit. Il est attaché au département de l'intérieur depuis le mois de septembre 1835. De 1849 à 1850, il a rempli les fonctions de chef du service des affaires provinciales et com-

(\*) M. Dequesne fut renvoyé plus tard à la Chambre, par les électeurs de Thuin. En 1850, il rédigea, au nom de la section centrale, un rapport sur la loi de l'enseignement moyen ; il présida ensuite pendant quelques années le Conseil de perfectionnement institué par cette même loi.



Un autre incident, la querelle du baron de Reiffenberg et d'Ed. Lavalleye <sup>(1)</sup>, au sujet d'un manuscrit de S.-P. Ernst, que le premier avait publié sous son propre nom, défraya pendant quelque temps la presse militante : de Reiffenberg devint impossible à Liège. Cette dernière agitation fut au reste sans importance; en somme, à partir de 1835, l'Université entra dans une période de paix studieuse et féconde. Le corps enseignant était renforcé et se montrait animé d'une généreuse ardeur; les étudiants partageaient le zèle de leurs maîtres. Les inconvénients inhérents au nouveau système d'examen ne s'étaient pas encore révélés. Les premiers actes du jury avaient inspiré une terreur salutaire; enfin, la liberté laissée aux élèves de ne pas fréquenter tous les cours, loin de produire les effets qu'on lui attribua plus tard, empêchait les professeurs de s'endormir sur un doux oreiller et disposait les jeunes gens à travailler par eux-mêmes. Leurs études n'étaient uniformes que tout juste assez pour répondre aux exigences du jury. Celui qui écrit ces lignes était alors sur les bancs : il sait à quoi s'en tenir.

On a vu qu'avant la révolution, les circonstances extérieures avaient contribué à mettre particulièrement en relief la Faculté de droit. Soit que la carrière du barreau parût pour un temps encombrée et que la magistrature, dont les cadres avaient été récemment renouvelés, offrit peu d'avenir à la jeunesse; soit que l'essor vigoureux que commençait à prendre l'industrie nationale fit réfléchir les familles; soit enfin que le courant des idées eût pris une direction nouvelle, et que l'enthousiasme pour les sciences morales et politiques se fût refroidi après la conquête de nos libertés, toujours est-il que les études juridiques furent graduellement délaissées. La Faculté de droit comptait d'aussi

munales. Comme chef de division de l'instruction publique, il s'est vu appelé, à peine entré en fonctions, à organiser l'enseignement moyen, régénéré par la loi du 4 juin 1850; il a aussi rendu de grands services à l'enseignement supérieur. M. Thiéry a obtenu en 1852 le titre de *directeur*; en 1859, il a été promu au rang de *directeur général de l'instruction publique*, mesure devenue nécessaire à raison du développement de plus en plus considérable de nos institutions scolaires. L'administration de M. Thiéry comprend aujourd'hui deux divisions : les affaires de l'enseignement des deux degrés supérieurs relèvent immédiatement de M. RENSING, *chef de division* (\*); celles de l'enseignement primaire sont traitées par M. JAMAR, *chef de division*, qui porte le titre de *directeur*.

<sup>(1)</sup> V. ci-après, col. 177 et 704. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'Ed. Lavalleye est décédé à Liège, le 18 septembre 1869.

(\* ) Et sténographe de la Chambre des représentants.



bons professeurs que jamais : elle continua de former d'excellents élèves ; mais elle n'était plus poussée par un vent favorable. La Faculté de philosophie, où elle se recrute, se trouva réduite à sa plus simple expression jusqu'en 1842, date à partir de laquelle on commence à constater un mouvement ascendant. La Faculté de médecine souffrit aussi, mais relativement moins, et surtout à cause de l'érection des deux Universités libres. Le flot des étudiants envahit les auditoires de la Faculté des sciences ou plutôt des Ecoles spéciales, dont la première réorganisation remonte à 1836. Ne résistèrent au torrent que ceux qui se sentaient une vocation véritable ; de là, si les trois Facultés délaissées n'eurent à inscrire pendant quelques années qu'un petit nombre d'élèves, la qualité suppléa à la quantité. Tel fut le premier engouement pour les sciences appliquées, qu'on vit entrer aux Ecoles maints aspirants sans aucune aptitude, quittes à en sortir au bout d'un an, tout étonnés d'y avoir été dépayés, et à reprendre ensuite, quelques-uns avec grand succès, des études dont l'entraînement irrésistible de l'exemple avait seul pu les détourner. Cet empressement ne fut pas sans influence sur l'organisation intérieure des Ecoles, et plus tard sur l'institution d'un sévère examen d'admission.

Ce qui a contribué, d'autre part, au crédit et à la prospérité des Ecoles, c'est la circonstance qu'on n'a pu leur contester le droit de délivrer elles-mêmes des diplômes de capacité. Ces diplômes, à l'exception de celui d'ingénieur des mines, qui est conféré au nom de l'État par des représentants de l'administration, n'ont aucune valeur officielle, et il semble que les sociétés industrielles n'en fassent que plus de cas. La renommée des Ecoles de Liège est devenue universelle : les jeunes gens qui y ont été reconnus capables sont partout recherchés ; des quatre points cardinaux, des deux hémisphères, on est venu, on vient encore solliciter leur parchemin. C'est que, encore une fois, tant vaut l'institution, tant vaut le diplôme. On a fait ici une première expérience heureuse de la liberté des études telle que nous l'entendons ; il dépendrait de nous seuls, si le jury d'examen n'avait plus qu'un caractère professionnel, de rendre également enviables les diplômes scientifiques de Liège !

Les Ecoles spéciales, se dirigeant elles-mêmes sous le contrôle du gouvernement, c'est-à-dire indépendantes d'un jury et d'un programme étrangers, ont trouvé dans leurs anciens élèves le plus solide de leurs



points d'appui. Les ingénieurs qu'elles ont formés portent leur cocarde; leur nom est pour eux une lettre d'introduction dans le monde. Ils ont donc à cœur l'honneur de l'établissement. Ils se regardent comme les premiers intéressés à la continuation de ses succès; ils aplanissent volontiers l'entrée de la carrière aux nouveaux diplômés. Ainsi se nouent des relations durables; ainsi se développe un esprit de confraternité qui est pour tous, et pour les Écoles elles-mêmes, un principe de force et de progrès. Ces dispositions se sont hautement manifestées par la fondation d'une *Association des ingénieurs sortis des Écoles de Liège*, qui compte aujourd'hui dans son sein la plupart des chefs de nos grands établissements d'industrie, et dont le rayonnement s'étend chaque année<sup>(1)</sup>. Indépendamment des services que rend cette excellente institution à l'industrie nationale tout entière, en entretenant chez ses membres le goût des études solides,

(1) Le désir de former, entre les anciens élèves des Ecoles, une association « qui contribuât à maintenir les relations d'amitié contractées pendant les études et à développer entre eux une solidarité plus étroite » était nourri depuis longtemps dans la pensée d'un grand nombre de jeunes gens. Il trouva finalement sa réalisation en 1847. Une réunion d'amis (\*), dont plusieurs n'étaient pas encore ingénieurs et quelques-uns avaient terminé leurs études, crut le moment opportun et convoqua une assemblée pour le 2 janvier 1848. Dès le 12 décembre 1847, vingt-neuf anciens élèves habitant la province de Liège répondirent à cet appel; le jour même, ils adressèrent une circulaire à leurs amis dispersés sur toute la surface du pays, chargèrent une Commission (\*\*\*) de préparer un projet de règlement et fixèrent au 26 décembre l'assemblée générale. Le succès répondit à leur attente: l'Association fut immédiatement constituée dans le but: 1° d'établir entre ses membres des relations régulières et intimes; 2° d'encourager parmi eux les publications et inventions utiles.—Font de droit partie de la Société tous les élèves diplômés des Ecoles de Liège, et tous les membres du corps des mines qui y ont étudié depuis 1835; les membres de l'Association qui ne résident pas en Belgique portent le titre de correspondants. Le siège social est à Liège. Il y a, dans chaque centre industriel, une section scientifique, chargée de s'occuper des questions théoriques ou industrielles qui lui sont soumises par un ou plusieurs associés. Dans l'assemblée générale annuelle, le trésorier rend ses comptes et il est donné lecture des pièces communiquées à l'Association et présentées par le Conseil. La cotisation annuelle est de 10 frs.; le produit en est affecté aux frais de bureau et de correspondance, et à l'impression des documents administratifs ou scientifiques dont l'assemblée juge la publication utile. La séance générale annuelle est suivie d'un banquet: pas n'est besoin de se demander si cette agape fraternelle est animée et joyeuse. L'Association a publié, de 1851 à 1868, dix *Annuaires* in-8°; depuis 1861, elle édite un *Bulletin trimestriel* (\*\*\*), recueil des plus importants au double point de vue des questions qui y sont traitées et des renseignements intéressant les associés. Le t. IX est en cours de publication. — Depuis 1860, des concours ont été

(\*) MM. Lucien Renard, L. Goret, Ad. et Emile de Vaux, Polis, Accarain, Sampermans, Jottrand, Gernaert et Albert Dupont (aujourd'hui consul de Turquie à Liège).

(\*\*) MM. F. Dupont, L. Trassenster, Barbière, L. Renard et L. Goret.

(\*\*\*) Cette publication a été créée sur la proposition de M. Th. Ziane (v. col. 748).



c'est surtout grâce à elle que les efforts des débutants ne restent pas isolés ni méconnus. Elle réagit en outre indirectement, par ses travaux et par sa vigilance, sur les Ecoles elles-mêmes, et en plus d'une circonstance son influence y a provoqué d'utiles améliorations.

De tels résultats seraient difficilement atteints dans les Facultés universitaires proprement dites.

D'abord les étudiants y travaillent chacun pour soi, à domicile, tandis que le régime intérieur auquel les Ecoles sont soumises met incessamment les élèves-ingénieurs en contact les uns avec les autres. Ensuite, ils n'ont guère l'occasion d'être interrogés pendant l'année, ce qui les laisse plus ou moins dans l'incertitude, jusqu'au jour de l'examen, sur leurs chances de réussite. Tout au plus se réunissent-ils par petits groupes, pour revoir ensemble les matières du programme. Cet isolement n'est pas un mal en ce sens, qu'il développe le sentiment de la responsabilité personnelle; il répugne

ouverts et ont donné de brillants résultats. Ont été couronnés les Mémoires suivants : 1° En 1861 : Jos. Franquoy, *Fabrication des combustibles agglomérés dans le district de Charleroi* (*Ann. des trav. publics et Annuaire de l'Assoc.*, t. V); 2° En 1862 : M. Cahen, *Métallurgie du plomb* (*Revue univ.*, t. XIII; *Ann.*, t. VI); 3° En 1863 : J. Fayn, *Mém. sur la vie et les travaux d'André Dumont* (*R. univ.*, t. XV et XVI; *Ann.*, t. VI); 4° En 1864 : P. Marlin, *Examen comparatif de la fabrication des produits chimiques en Belgique et en Angleterre* (*R. univ.*, t. XVII; *Ann.*, t. VII); 5° et 6° En 1866 : a. E. Harzé, *De l'aérage des travaux préparatoires dans les mines à grisou* (*R. univ.*, t. XX; *Ann.*, t. VII); 7° E. Urbin, *Guide pratique pour le puddlage du fer et de l'acier* (*Ibid.*, *ibid.*); 7° et 8° En 1867 : a. Spineux, *Sur les distributions de la vapeur* (sous presse chez J. Baudry, éditeur); b. Léon Jacques, *Sur le gisement des houilles grasses du bassin de Liège* (*R. univ.*, t. XXII; *Ann.*, t. IX); 9° En 1868 : F. Franquoy, *Sur le gisement des minerais de fer de la province de Liège* (*R. univ.*, t. XXV et XVI; *Ann.*, t. X). — L'Association se composait, en 1868, de 419 membres (L'*Annuaire* mentionne en outre, à cette époque, deux membres décédés); au commencement de 1869, ce nombre s'élevait à 454. — Le Conseil d'administration était composé comme suit en 1851 : *Présidents honoraires*, MM. Ad. De Vaux et D. Arnould; *membres honoraires*, MM. Lesoinne, André Dumont et Chandelon; *membres effectifs* : MM. Trasenster, président; Gilon, vice-président; Dupont, secrétaire; Letoret, L. Renard, L. Gorel, G. Dumont, administrateurs; Stouls, trésorier. Le Conseil de discipline était formé de MM. Letoret, Trasenster, Gendebien, Gilon et Smits. — En 1869, les *membres honoraires* sont : MM. Chandelon, de Cuyper, de Koninck, Gernaert, Rucloux et Jochams; les *membres effectifs* du Conseil d'administration sont : MM. Trasenster, président; Ch. Lambert, vice-président; R. Malherbe, trésorier; P. Paquot, L. Taskin, Jules Ziane, Ed. Despret, J. Letoret, Ad. Urban et Halbreecq, administrateurs; Oscar Rongé, secrétaire et directeur du Bulletin. Le Conseil de discipline se compose de MM. G. Dumont, Trasenster, Letoret, Jos. Descamps et Ad. de Vaux. — Les *Comités scientifiques* sont au nombre de quatre, à Liège, à Charleroi, à Mons et à Bruxelles. Ils ont pour présidents respectifs, MM. R. Paquot, Ch. Lambert, H. de Simony et Hancart-Ortmans.



d'ailleurs à l'essence des études libérales que ceux qui s'y livrent soient enrégimentés d'une manière quelconque, et la régularité des interrogations n'est guère de mise, au degré supérieur de l'enseignement, que dans le domaine des sciences tout à fait positives. Cependant il est permis de recommander un terme moyen. Quelques professeurs ont obtenu d'excellents résultats en ouvrant de temps en temps des conférences, où les élèves traitent tour à tour soit des sujets de leur choix, sur les matières du cours, soit des questions qui leur ont été posées d'avance et sur lesquelles s'engage, au besoin, une discussion générale. C'est là une excellente mesure, mais une simple affaire de méthode, sans influence sur les rapports des étudiants entre eux.

Il serait à coup sûr très-avantageux de resserrer leurs liens et de les rapprocher de leurs professeurs ; seulement, il faut se garder de peser sur eux, ou même d'avoir l'air de le faire. Il n'est pas moins dangereux de les abandonner tout à fait à leurs enthousiasmes irréflechis. Leur nature généreuse et expansive leur fait un besoin de se voir et de s'entendre : les plus entreprenants proposent la création d'une société dont le but sera littéraire et scientifique ; on s'assemble, on régleme, tout marche admirablement pendant quelques mois ; puis la discorde s'introduit au camp d'Agramant ; les orages des débats font oublier la fin qu'on s'était proposée ; la société devient un club où l'on va s'exalter et voter la régénération de l'espèce humaine, ou perdre tout bonnement son temps, sous prétexte de se reposer de fatigues qu'on n'a point subies. Enfin tout s'évanouit : les esprits sérieux se remettent au travail, les autres vont s'amuser ailleurs ; tous quittent finalement l'Université et se perdent de vue ; à peine reste-il un souvenir des bruyantes soirées où l'on renouvelait vingt fois des serments de fraternité.

Dans toutes les Universités de l'Europe ces choses se sont passées : il faut être indulgent pour ces associations éphémères, et peut-être faut-il voir un avertissement dans leur renaissance périodique. Peut-être, à côté de ces réunions libres et dans lesquelles on doit bien se garder de s'immiscer, serait-il éminemment avantageux d'instituer, dans nos Universités de l'Etat, quelque chose d'analogue à la *Société littéraire* de l'Université de Louvain, à laquelle restent affiliés les anciens élèves. Il existe aussi, sous une autre forme et dans d'autres conditions, une solidarité entre les professeurs et les anciens élèves



de Bruxelles. Des séances consacrées à des lectures, des concours, des discussions scientifiques, il ne serait pas au-dessous de la dignité professorale d'organiser tout cela et d'y imprimer un caractère sérieux. On publierait régulièrement un *Annuaire* ou des *Mémoires*; on resterait en rapport avec l'Université après avoir quitté ses bancs; on y reviendrait de temps en temps, aux assemblées générales, pour retremper les vieilles amitiés et en former de nouvelles; en attendant, on aurait vécu dans une atmosphère studieuse, et bien des jeunes gens qui ne travaillent aujourd'hui que *pour les examens* acquerraient, d'abord parce que leur amour-propre serait stimulé, ensuite parce qu'il suffit le plus souvent d'essayer ses forces pour devenir désireux de les déployer tout entières, le goût du travail *pour la science*, qui est le plus doux de tous les fruits malgré l'amertume de son écorce.

Une institution semblable nous animerait d'une vigueur nouvelle et remplacerait avec avantage le *Concours universitaire*, qui, dans les conditions où il est établi, n'a obtenu qu'une assez mince popularité parmi les étudiants (1).

Hâtons-nous d'ajouter que le zèle individuel, au service de talents supérieurs, a plus ou moins compensé l'absence d'une institution que nous ne cesserons jamais de considérer comme un important *desideratum*. Un Dumont se rencontre-t-il, son influence familière prend les proportions d'une royauté scientifique : comme la nuée du désert, sa trace lumineuse guide la foule des chercheurs vers la terre promise. Un Dupret ne forme pas seulement des avocats, mais des jurisconsultes. Des herborisations de Ch. Morren, on revenait passionné pour la botanique. Tandel, avec sa gravité modeste, a fait vibrer dans bien des âmes des cordes jusque là muettes; le nom de Brasseur vivra non seulement dans la science, mais dans les annales de l'enseignement, parce que son enseignement était comme une révélation. Nous nous arrêtons, de peur de parler des vivants... Mais, avec de telles ressources, à quels progrès ne pourrait-on pas prétendre si, grâce à la mise en commun et en lumière de tous les efforts, on en venait à se connaître de plus près et à s'organiser véritablement, nous tenons à ce mot, en *corps scientifique* ! On s'élèverait graduellement aux hauteurs de la science comparée, la seule qui, dans un

(1) V. ci-après, dernière partie, p. xx et suiv. — En somme, la *décentralisation* du concours constituerait déjà par elle-même un grand progrès.



avenir dont on entrevoit déjà l'aube, méritera définitivement le nom de science. Malgré tous les obstacles, malgré les jurys, malgré les systèmes de tâtonnements, nous pourrions enfin remplir notre rôle d'Université, *universitas scientiarum*.

Il règne dans le public, en ce temps d'utilitarisme, des idées assez fausses sur la nature des Universités. Elles ne sont ni de simples écoles, ni des Compagnies savantes au sens des Académies. Elles participent de la nature des premières, puisqu'elles enseignent; de la nature des secondes, en ce qu'elles doivent cultiver et honorer la science pour elle-même, et non pas seulement à cause des avantages matériels qu'elle procure. A la différence des écoles dites spéciales, elles ne se contentent pas de frayer la voie aux jeunes gens qui se proposent d'aborder telle ou telle carrière; leur enseignement doit avoir une portée philosophique et sociale; elles sont tenues d'apprendre à leurs élèves à penser et à travailler pour leur propre satisfaction et en vue du perfectionnement de leurs semblables; enfin, elles ont mission de former de bons citoyens: sous tous ces rapports, elles ont à remplir une tâche *éducative*. Sur le terrain de la science pure, d'autre part, elles se proposent une fin analogue à celle des Académies; mais leur façon de procéder est toute différente. Que sont les Académies? Des réunions de savants et de gens de lettres, groupés dans le but de se communiquer réciproquement leurs découvertes, de juger des concours ouverts sur des sujets imposés, d'encourager les travaux isolés de quelques néophytes. Elles ont des couronnes pour le talent; elles ont un champ clos pour les luttes courtoises que se livrent, au profit de tout le monde, les chercheurs de la vérité. Cependant, par la force des choses, l'arène est assez peu fréquentée; le sanctuaire de l'érudition est réservé aux seuls initiés; la publicité des Mémoires est plus officielle que réelle; le choix des questions à traiter tient ordinairement aux prédilections de quelque spécialiste; l'universalité des recherches, l'esprit de suite, sont pour ainsi dire impossibles. L'utilité, l'importance des Académies ne sauraient être révoquées en doute; il faudrait les créer si elles n'existaient pas; les objections de leurs détracteurs nous touchent peu. Mais les Universités sont appelées à coopérer d'une manière plus efficace ou du moins plus directe au développement intellectuel des populations. Elles n'ont pas seulement pour mandat de dogmatiser et d'exiger de leurs élèves qu'ils satisfassent à un programme: elles manqueraient



à leurs devoirs si elles ne cherchaient pas, elles aussi, à faire avancer la science. Leurs moyens d'action résultent de leur constitution même. Ce serait se méprendre du tout au tout que de les considérer seulement comme des êtres collectifs : elles sont par essence de véritables personnes morales, ayant leur individualité propre, leur unité irréductible : n'en est-il pas ainsi, *Non ragioniam di lor...* Une Université digne de ce nom constitue un tout organique, dont chaque organe, en remplissant à sa manière les fonctions qui lui sont assignées, concourt à entretenir la vie de l'ensemble et à réaliser une fin unique. Elle représente l'arbre entier du savoir humain, dont les branches s'atrophient quand la sève qui monte du tronc ne circule plus dans leurs canaux. La sève, c'est ici l'esprit philosophique, l'esprit de synthèse, qui conduit à cette science comparée dont nous parlions tout à l'heure. Que le physicien, le chimiste, le physiologiste poursuivent isolément le cours de leurs expériences, sans s'inquiéter de faire tort ou non aux théories reçues : nous l'entendons bien ainsi. Mais qu'ils se gardent de prétendre qu'eux seuls possèdent *tous les éléments* des problèmes de la nature ou de l'esprit : c'est ce que nous exigeons également. L'enseignement universitaire est organisé de manière à faire ressortir la dépendance mutuelle des sciences, tout en assurant à chacune liberté pleine et entière dans sa sphère d'activité. Que les Universités modernes se rendent bien compte de cela, elles travailleront plus sûrement que les Académies à répandre le véritable esprit scientifique. Avant tout elles disciplineront les intelligences ; elles renouvelleront l'apostolat de Socrate. Les Académies constatent des résultats ; les Universités sont instituées pour rendre ces résultats possibles et pour en assurer le retour de plus en plus régulier. Or, pour cela, elles sont en mesure d'opérer sur la plus large échelle et de stimuler à la fois toutes les capacités, puisque leur caractère propre est d'être des encyclopédies vivantes et parlantes. Tel est l'idéal qu'ont poursuivi avec une constante énergie les Universités allemandes, par exemple ; et c'est ce même idéal qui a présidé en 1817, sans contredit, à la première constitution des Universités belges. Les questions politiques l'ont fait perdre de vue : mais à nous prendre chacun isolément, qui parmi nous a renoncé à lui vouer un culte secret ? Nous ne demandons qu'une chose : c'est de pouvoir, sous notre responsabilité exclusive, travailler à sa réalisation et répondre ainsi, dans des conditions normales, à la légitime attente du gouvernement et du pays.



## VI.

Il y aurait injustice à ne pas reconnaître qu'on a fait tout ce qu'il était possible de faire pour tirer bon parti de la situation. Une excellente mesure prise en 1849, par exemple, c'est la création de l'examen d'*élève universitaire*, remplacé depuis, après une suppression de quelques années, par l'épreuve de *gradué en lettres*. L'institution du jury offre moins d'inconvénients pour les élèves sortant de rhétorique que pour ceux qui ont décidément abordé les hautes études; dans tous les cas, on a fait preuve de sagesse en donnant un avertissement aux familles trop aisément tentées, de nos jours, d'engager leurs enfants dans les carrières libérales, alors qu'ils ne pourraient qu'y végéter, en supposant qu'ils parvinssent à terminer leurs études. On a vu aussi un danger social dans l'encombrement de ces carrières; on s'est dit que la seule, ressource des avocats sans clientèle était de se joindre quand même aux mécontents, dans un pays de liberté où cette attitude, à elle seule, peut être un moyen d'acquérir du relief. Ce sont les mêmes vues qui ont déterminé en 1850 l'institution des *écoles moyennes*, établissements tout pratiques destinés à la classe qu'on est convenu d'appeler la *petite bourgeoisie*. Soumettre à un même programme d'études tous les élèves pour lesquels l'instruction primaire n'est pas suffisante, c'est exposer ceux qui doivent, le plus tôt possible, racheter les sacrifices de leurs parents, à n'aborder la vie pratique qu'avec des connaissances incomplètes dont ils ne sauront que faire; c'est aussi induire en erreur ceux qui, séduits par des succès de collège, se trompent sur leur vocation et sont aisément disposés à rougir de la condition où ils sont nés. Offrir à chaque catégorie de jeunes gens le genre d'éducation qui lui convient, arrêter au seuil de l'Université ceux qui ne le franchiraient qu'au détriment de la société et d'eux-mêmes, rien ne pouvait être plus opportun et plus prudent. La loi de 1849 sur l'enseignement supérieur et la loi de 1850 sur l'enseignement moyen, ne fût-ce qu'à cet égard, doivent être accueillies comme de véritables bienfaits.

L'enseignement supérieur n'a point tardé à se ressentir de leur influence, notamment les Facultés de philosophie. Comme il est convenu qu'il n'y a plus d'enfants, on avait vu sur nos bancs des phénix



sortant de troisième ou de quatrième : fort heureusement la loi n'a point eu égard à leur précocité, et les professeurs ne se sont pas plaints de n'avoir plus pour auditeurs que des rhétoriciens éprouvés.

Cependant, comme le bienfait d'une réforme ne se fait pas immédiatement sentir, il est arrivé qu'en 1849, sous l'impression des derniers résultats fournis par le jury central, on s'est tout d'un coup jeté dans un courant d'idées justes en elles-mêmes, mais paradoxales quand on s'y abandonne sans réserve. Les programmes des examens étaient surchargés ; en les simplifiant outre mesure, on a perdu de vue que les sciences isolées brûlent et dessèchent l'esprit <sup>(1)</sup>. Il est de fait que les élèves ne connaissent pas mieux le droit positif depuis qu'ils négligent le droit naturel, et que leur quasi-nullité en histoire ne les rend pas plus forts en philosophie. Ils possèdent mieux *leur examen*, peut-être ; mais l'organisme des sciences n'existe point pour eux ; ils vont droit au but immédiat sans s'élever, par la comparaison, à un point de vue philosophique, et l'étude des sciences morales elles-mêmes, réduite à sa plus simple expression, n'éveille pas en eux des méditations fécondes.

Le programme condensé auquel ils ont à satisfaire, en revanche, ils doivent le posséder tout entier *tel qu'il a été enseigné*, parce que, dans le système du jury combiné, c'est à leurs professeurs qu'ils ont à répondre. Une conséquence inévitable de la loi nouvelle a donc été *l'inscription globale*. On peut défendre cette dernière mesure au nom d'un intérêt disciplinaire ; en elle-même, elle n'est propre à stimuler ni les professeurs ni les élèves. Elle rapetisse l'enseignement supérieur ; elle transforme les Universités en fabriques de diplômes.

Pour ne pas emprisonner tout-à-fait la jeunesse dans un cercle de Popilius, on a institué des cours libres, sur des matières non portées au programme. Quelques cours ont réussi comme ils méritaient de réussir ; mais il n'y a guère à compter, l'expérience l'a prouvé, sur un zèle durable de la part des auditeurs. Le fantôme du jury suit partout l'étudiant, qui en vient presque à se reprocher d'avoir meublé son esprit d'autre chose que de ce qu'il *doit* savoir.

Qu'arrive-t-il alors ? Que les jeunes docteurs qui brûlaient du désir de faire preuve de talent, pour conquérir tôt ou tard une chaire académique, finissent par changer de mobile, et que le recrutement

(1) Expression du P. GRATRY.



du corps professoral n'est pas moins difficile qu'autrefois. Ce ne sont point des critiques que nous voulons formuler : mais il nous paraît utile de profiter de l'occasion qui se présente à nous, pour insister sur l'importance des questions qui sont encore à résoudre.

Malgré les entraves au progrès, résultant de ce que le titre III de la loi qui nous régit n'a pas encore reçu sa rédaction définitive, ce serait une erreur de s'imaginer que nous roulons le rocher de Sisyphe. Ce n'est pas seulement à raison du chiffre de sa population qu'on peut dire de notre Université qu'elle a suivi, depuis un quart de siècle, une marche ascendante. L'arrêté du 3 novembre 1847, prescrivant l'institution de cours normaux pour les humanités, n'a fait qu'aller au devant des vœux de la Faculté de philosophie, fidèle à ses traditions. Ce sont encore ses professeurs qui entretiennent le feu sacré à l'École normale, en même temps que le doctorat en philosophie et lettres, si rarement ambitionné autrefois, est régulièrement sollicité, depuis vingt ans, même par des jeunes gens qui ne se destinent pas à l'enseignement. Les diplômes de docteur en sciences naturelles et en sciences physiques et mathématiques sont aussi beaucoup plus nombreux qu'autrefois : c'est un autre fait significatif. Le cours facultatif de droit international compte un noyau d'auditeurs assidus ; le diplôme de docteur en sciences politiques et administratives a cessé d'être une rareté. En médecine, non seulement le *doctorat spécial* (1) est en vogue, mais à peine diplômés, nos jeunes praticiens apportent leur contingent aux publications académiques et se constituent en société (2) pour s'entretenir dans l'habitude du travail scientifique et se communiquer leurs observations. La Faculté des sciences a fondé la *Société royale*, dont les Mémoires sont estimés dans les deux mondes. Les Ecoles spéciales ont la *Revue universelle* et les *Bulletins* de l'Association des ingénieurs. Les premiers succès des laboratoires de recherches (3) sont du meilleur augure ; les études physiologiques sont plus encore l'objet d'un zèle désintéressé. Il ne nous manque, en physique et en chimie surtout, que des ressources matérielles moins limitées, pour prendre insensiblement place à côté des Universités d'Outre-Rhin, où il est possible, jusque dans les plus petites villes, d'atteindre des résultats d'une immense portée.

(1) V. dernière partie, p. XXIX.

(2) La *Société médico-chirurgicale de Liège*.

(3) V. ci après. col. 4047 et 4121.



Ici comme ailleurs, le nombre des sujets d'élite sur lesquels on peut compter pour l'avancement des sciences est évidemment restreint; il a été jusqu'ici, il est encore tel cependant, que le moment approche sans doute où ils n'auront plus à compter exclusivement, pour trouver les moyens de perfectionner leurs études, sur les Universités étrangères.

Si nous considérons en général le mouvement de la population universitaire, nous trouverons qu'elle s'est accrue depuis 1854 dans des proportions qui ont dépassé toute prévision. Ce n'est pas un fait isolé : les quatre Universités belges ont pu constater la même chose; mais chez nous, à coup sûr, cette progression a été particulièrement rapide. En décomposant les chiffres, on remarque que ce sont surtout nos Ecoles spéciales qui ont acquis une vogue inouïe dans le pays; une telle vogue, que l'Université de Louvain, s'inclinant devant les tendances du siècle, a pris à son tour la résolution de fonder une Ecole des mines. Nous n'avons pas, jusqu'ici, beaucoup souffert de la réalisation de son projet; nous en souffririons, que nous ne nous en plaindrions pas. On doit ici se placer à un point de vue élevé : nous n'avons pas un intérêt d'entreprise; l'abondance des moyens d'instruction ne saurait nous offusquer, et la concurrence est avantageuse pour tout le monde. Mais ceci à part, une telle extension donnée à l'enseignement industriel est-elle aussi opportune aujourd'hui qu'elle l'était il y a trente ans? Alors, il s'agissait de pourvoir nos usines de directeurs capables; aujourd'hui, elles n'en manquent pas, et les jeunes ingénieurs, même les plus méritants, ne trouvent pas toujours immédiatement à utiliser leurs talents, même à l'étranger <sup>(1)</sup>, au sortir des Ecoles. Il est à craindre (ou plutôt c'est déjà un fait) que cette carrière ne s'encombre comme d'autres se sont encombrées, et dans l'intérêt général, il ne paraît pas désirable qu'on y pousse trop exclusivement la jeunesse.

La réaction s'est du reste opérée d'elle-même : ce n'est pas l'influence de l'Ecole naissante de Louvain; ce ne sont pas les besoins de l'armée, qui en 1868, nous a enlevé une trentaine d'élèves, entrés dans le génie ou dans l'artillerie avec des avantages particuliers; ce ne sont pas ces causes ou quelques autres très-accessoires qui ont diminué, dans ces derniers temps, l'empressement des étudiants à

(1) Sans compter que les pays étrangers où l'industrie a pris du développement commencent à être pourvus de bons ingénieurs sortis de nos Ecoles.



s'engager dans la haute industrie : le fait est qu'ils ont aujourd'hui plus de chances de se frayer un chemin dans le barreau, dans la magistrature ou dans d'autres carrières autrefois trop courues, puis momentanément délaissées. La loi sur l'éméritat des magistrats, entr'autres, y est certainement pour quelque chose. Nous subissons ainsi le contre-coup des revirements sociaux; hâtons-nous d'ajouter que ces oscillations sont on ne peut plus avantageuses à la civilisation elle-même. La jeunesse n'est pas seulement guidée ici par un intérêt immédiat, mais par un noble instinct dont elle a peut-être à peine conscience. Elle recommence à songer, en un mot, aux choses de l'esprit.

Nos Ecoles spéciales restent aussi florissantes qu'il est souhaitable qu'elles le soient; mais, au rebours de ce qui s'est passé sous la loi de 1835, nos Facultés se repeuplent graduellement. On ne peut que se féliciter à tous égards de ce résultat, qui rétablira un équilibre nécessaire au progrès normal de nos populations.

La prospérité de l'Université de Liège est due avant tout à la solidité de son enseignement: pourquoi ne le dirions-nous pas? Mais elle est due aussi, répétons-le encore, à son esprit de modération et à sa répugnance pour les aventures scientifiques aussi bien que pour les préjugés d'école. Comme par un accord tacite, ses professeurs se tiennent en garde contre toutes les exaltations malsaines et contre tous les fanatismes; chacun enseigne comme il l'entend, mais tous se rallient autour de notre pacte constitutionnel, dont l'esprit les a profondément pénétrés.

C'est incontestablement à cette attitude, à cette alliance des idées de liberté et d'ordre dont ils ont fait, par instinct ou avec conscience, le but éloigné de leur apostolat, que sont dues en grande partie les dispositions de notre jeunesse, dont le bon sens s'est révélé jusque dans ses égarements passagers. Mais ces dispositions sont dues aussi à l'influence du milieu liégeois, où l'attachement aux institutions nationales repose sur l'indépendance même des caractères. Ainsi s'explique l'élan spontané, irrésistible, l'enivrement d'enthousiasme des étudiants, lors de la dernière visite à Liège du fondateur de notre dynastie. Comme leurs aînés, ils voyaient en Léopold I le gardien de toutes les libertés publiques et pour ainsi dire la personnification de la patrie elle-même.

Ainsi s'explique également la confiance accordée à l'Université de



Liège dans quelques pays lointains, dont les enfants viennent apprendre chez nous comment on devient digne d'être libre.

Nos prédécesseurs nous ont assigné nos devoirs; ils nous ont montré la bonne voie. Pour y rester, nous n'avons qu'à suivre leurs traces et à prendre soin de conserver de l'huile dans notre lampe.

L'auteur dépose enfin la plume. Il a grand besoin d'indulgence : ce livre a été écrit au milieu d'occupations multiples, et il a fallu de longues et pénibles recherches pour en rassembler les éléments (\*). On est venu de toutes parts au devant de nous; nous avons contracté de nombreuses dettes de reconnaissance; qu'on nous tienne du moins compte de notre zèle à les acquitter.

Qu'on nous pardonne aussi la franchise avec laquelle nous avons exprimé notre opinion sur des questions actuellement pendantes : nous avons cru pouvoir parler sans réticence, parce que notre responsabilité personnelle était seule engagée. En nous honorant d'une mission, on n'a point entendu enchaîner notre liberté de conscience et d'appréciation : c'est pour l'Université, ce n'est pas au nom de l'Université que ces pages ont été écrites.

Rendre hommage aux anciens maîtres, tel était notre premier, mais non pas notre seul devoir : l'essentiel était bien plutôt de dresser une sorte de statistique intellectuelle de nos quatre Facultés. En mettant la main à l'œuvre, nous avons aussitôt reconnu que le but serait imparfaitement atteint si, par un scrupule de délicatesse, nous nous contentions de rappeler les services des collègues que la mort

(\* Les renseignements bibliographiques ont été très-difficiles à recueillir pour certaines notices. Nous nous empressons de rappeler à l'attention de qui de droit un vœu exprimé par M. Ul. Capitaine dans son *Nécrologe liégeois*, art. Fuss (1860) : « La bibliothèque de l'Université de Liège, fait remarquer ce publiciste, ne possède qu'une faible partie des travaux de Fuss; cette observation s'applique aux œuvres de plusieurs membres du corps enseignant, notamment à ceux qui ont professé sous le gouvernement des Pays-Bas, et dans les premières années de notre réorganisation politique. Ne pourrait-on former, dans ce vaste dépôt, une collection académique spéciale, dans laquelle on réunirait indistinctement toutes les productions littéraires ou scientifiques émanées de l'Université et de l'École des mines? Chacun, nous n'en doutons pas, s'empresse d'enrichir cette collection, qui résumerait l'histoire intellectuelle d'un établissement qui fait honneur à la Belgique. »



nous a enlevés. Plusieurs de leurs collaborateurs sont encore debout, et, plaise à Dieu, resteront longtemps encore nos doyens d'âge. Les passer sous silence, c'eût été tronquer notre sujet, c'eût été rompre arbitrairement la chaîne des traditions. Enfin, en nous abstenant de parler des derniers venus, nous nous serions condamné à ne point établir le bilan de l'Université nouvelle, ce qui n'était point assurément dans la pensée du Conseil académique. Nous avons donc osé entreprendre le dénombrement général de nos forces, nous imposant la plus grande réserve, bien entendu, quant aux personnes vivantes, et n'émettant des appréciations que sur leurs prédécesseurs.

Un grand nombre de renseignements dont les historiens des sciences apprécieront la valeur sont ici rassemblés pour la première fois. C'est le seul mérite de ces recherches, où nous avons surtout visé à l'exactitude. — Quant au sentiment qui nous a dominé, il est tout entier dans cette parole du poète :

Et pius est patriæ facta referre labor.

ALPHONSE LE ROY.

Liège, le 6 octobre 1869.







## ADMINISTRATEURS

**Walter** (JEAN-JOSEPH), naquit à Namur le 2 janvier 1775, et mourut à Bruxelles le 12 avril 1845. Il fit d'excellentes études humanitaires et sortit du collège bien pourvu de latin, même de grec. Il prit ses grades en philosophie et lettres à l'Université de Louvain, où se fortifia son goût pour les langues et les chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité classique. C'est sans doute à cette fréquentation assidue des grands maîtres, à cette beauté inhérente à leur style, au travail d'intelligence qu'ils provoquent nécessairement, que Walter dut cette élégance, cette précision d'idées, cette justesse d'expression que l'on remarquait dans tout ce qui sortait de sa plume.

Cependant l'étude de la littérature ne lui fit pas négliger celle des sciences exactes, qu'il cultiva avec une véritable passion. Son aptitude plus qu'ordinaire lui permit d'entrer, dès l'âge de 17 ans, au service militaire, en qualité d'officier ingénieur. Deux ans plus tard, il fut nommé premier lieutenant du génie. Attaché de cœur au parti populaire, il intervint dans presque toutes les luttes qui signalèrent la révolution brabançonne. Après la conquête de la Belgique par les armées françaises, il déposa son épée et entra dans la carrière adminis-

trative. Il fut successivement conseiller municipal de Namur, greffier en chef du tribunal de commerce, adjoint au maire, membre du Conseil général communal, conseiller de préfecture et en même temps inspecteur des chemins vicinaux, membre du comité de vaccine qui faisait alors sa première apparition, directeur de la bibliothèque départementale, membre du jury d'instruction publique, président du Conseil général du département de Sambre-et-Meuse, vice-président du Conseil d'inspection du dépôt de mendicité, qu'il réorganisa complètement, vice-président du Conseil des arts, de l'agriculture et du commerce et vice-président de l'administration des études.

Pendant cette seconde période de sa vie, un grand nombre de missions spéciales lui furent confiées ; la manière dont il s'en acquitta témoigne de la variété de ses connaissances et de la droiture de son jugement.

Après la chute de Napoléon, il fut réintégré dans ses fonctions de conseiller d'intendance, et au bout de quelque temps, élu membre de la Députation des Etats de la province de Namur. Le roi Guillaume I, qui connaissait son mérite, l'appela en 1817 à Bruxelles pour lui communiquer ses vues sur



l'érection prochaine des Universités, et le nomma secrétaire-inspecteur de l'Université de Liège, avec faculté de résider dans la capitale, où le Gouvernement aurait incessamment besoin de mettre à contribution son savoir et son esprit des affaires. Dans ce nouveau poste de confiance, où tout était à faire, il parvint bientôt à mériter l'estime et l'affection de tout le corps académique, en s'interposant officieusement dans le débat des questions compliquées qui se présentaient chaque jour<sup>(1)</sup>. Il fut non-seulement un médiateur éclairé ; mais c'est tout simplement lui rendre justice que de le considérer comme le véritable organisateur de l'Université de Liège.

Lorsqu'il s'agit de construire une Salle académique, il proposa hardiment de démolir l'ancienne église des Jésuites et d'ériger, sur son emplacement, la grande rotonde qui sert depuis trente-trois ans aux séances publiques (v. l'art. WAGEMANN). Il rencontra l'opposition la plus vive de la part des *conservateurs* ; il n'en poursuivit pas moins courageusement sa tâche, et c'est à son énergie, à sa persévérance, à sa fermeté, que la ville de Liège est redevable de cette construction utile, sinon élégante. Les *Annales académiques*, du reste, font suffisamment foi de tous les services que Walter a rendus à son établissement de prédilection.

**Arnould** (FRANÇOIS-JOS.-DÉSIRÉ), né à Namur le 2 novembre 1778, mourut à Verviers le 16 avril 1860. Lors de la suppression de l'École centrale du département de Sambre-et-Meuse, où il avait fait de bonnes études, il entra comme associé dans une maison de commerce de sa ville natale. En 1810, il fut nommé juge au tribunal, et en 1812, membre de la Chambre de Commerce de Namur, sur la présentation des notables, qui n'eurent pas à se repentir de lui avoir accordé leurs suffrages. A la chute de l'Empire, l'admi-

(1) Il se forma cependant contre lui un noyau d'opposition après 1830 ; il fut même question de l'appeler à d'autres fonctions :

En 1824, le Sénat académique lui délivra solennellement le diplôme *honorifique* de docteur en philosophie et lettres. C'est la marque de déférence à laquelle il fut le plus sensible.

En 1825, le Roi lui envoya la croix de l'ordre du Lion Belgique. La même année, le 26 novembre, l'Académie de Bruxelles le porta sur la liste de ses membres honoraires. La même année encore, il fut nommé inspecteur-général de l'instruction publique. Il obtint sa retraite lors de la réorganisation universitaire de 1835 ; les fonctions de secrétaire-inspecteur furent supprimées et, conformément à la nouvelle loi, le Roi nomma un administrateur-inspecteur dans chacune des deux Universités de Liège et de Gand, les seules maintenues. — En dehors de ses travaux administratifs, nous ne connaissons aucune œuvre écrite de Walter ; il n'en est pas moins certain qu'il se serait distingué comme publiciste s'il avait voulu l'être : il lui a suffi de remplir ses fonctions avec une supériorité réelle et de contribuer, dans le rayon de sa sphère d'activité, au développement des hautes études en Belgique. — M. Fraikin a reproduit en marbre, avec un rare bonheur, les traits de Walter ; il serait certainement désirable que l'Université de Liège possédât une copie de ce beau buste.

nistration provisoire du département lui conféra les titres de membre de la Commission administrative du chef-lieu, et du Comité pour la liquidation des réquisitions imposées par les puissances alliées. Le 26 avril 1814, un arrêté du gouverneur-général de la Belgique lui confia la direction du Mont-de-Piété de Namur, avec mission spéciale de réorganiser cette institution. Il prit cette tâche à cœur, se fit le promoteur d'utiles réformes et fournit en 1822, à la Commission chargée par le roi Guillaume de rechercher

ce fut un nuage passager. (V. l'art. *Ernst* aîné).



le véritable état des pauvres, de nombreux matériaux dans lesquels le gouverneur puisa plusieurs dispositions essentielles de l'arrêté du 26 octobre 1826, notamment l'article 20, qui affecte les bénéfices des Monts-de-Piété au remboursement des emprunts faits par eux à titre onéreux<sup>(1)</sup>. La question des banques de prêt l'occupait toute sa vie. Dès le 26 juin 1815, il avait formulé un *Projet pour le placement des fonds versés aux Monts-de-Piété et provenant des biens communaux vendus sous l'Empire*. Il proposait l'institution d'une caisse d'escompte. Son idée ne fut point goûtée : « L'existence d'une banque de ce genre, écrivait le commissaire-général du gouvernement, ne pourrait que nuire au développement des ressources et du crédit de la banque d'Amsterdam, si elle venait par la suite à étendre ses ramifications en Belgique. » L'Académie royale du Gard couronna, le 24 décembre 1828, un mémoire d'Arnould sur l'adjonction des caisses d'épargne aux Monts-de-Piété, idée digne sans contredit de l'attention des économistes, renouvellement et perfectionnement des combinaisons imaginées par les créateurs des établissements de prêt sur gages<sup>(2)</sup>. Une administration semblable fonctionnait à Natz depuis 1820; toutefois les journaux français eux-mêmes ont reconnu que le mérite d'avoir le premier élaboré un système complet revient décidément à D. Arnould<sup>(3)</sup>. M. Courtet de l'Isle a saisi depuis lors (1839) l'Académie des sciences morales et politiques d'un projet conçu dans le même sens<sup>(4)</sup> : le problème n'est pas encore pleinement résolu; mais les hommes compétents n'ont pas cessé de le prendre au sérieux. Dans une autre période de sa vie, Arnould, vice-président de la Commission administrative du Mont-de-Piété de Liège, revint encore sur ses

anciens plans, invoqua l'expérience de plusieurs *Monts* de Belgique et de France, et attira l'attention publique sur la constitution de la banque d'Angleterre, qui est à la fois banque de prêt et d'escompte, de dépôt et de circulation. Mais d'autres améliorations d'une urgence plus généralement sentie réclamèrent la meilleure part de son activité, et ici le plus brillant succès couronna ses efforts. Les *commissaires jurés* du Mont-de-Piété de Liège rappelaient, par leurs exactions, le mauvais temps des Lombards et des Caoursins; il en fit décréter la suppression, et décida la création des *bureaux auxiliaires* qui, composés d'agents de l'administration et soumis aux mêmes règlements et au même contrôle que le bureau central, ne perçoivent que l'intérêt des sommes prêtées. Il mit ainsi un terme à l'usure clandestine qui rongait les malheureux emprunteurs et contribuait à la démoralisation des classes populaires. Ces mesures et d'autres non moins importantes, déjà réalisées ou seulement en projet, firent l'objet, en 1845, d'un volumineux rapport au Ministère de la Justice, qui avait chargé Arnould, l'année précédente, de visiter tous les Monts-de-Piété du royaume, et l'avait nommé membre de la Commission instituée pour chercher les moyens de réorganiser ces établissements. Ce rapport, publié à Bruxelles en un vol. in-8°, est non seulement l'œuvre capitale d'Arnould, mais le travail le plus approfondi et le mieux raisonné qui ait paru en Belgique sur la matière. La commission n'adopta pas sans réserve les conclusions de l'auteur; néanmoins on peut faire honneur à celui-ci de la plupart des innovations consacrées, depuis, par la loi du 30 avril 1848. On trouvera plus bas l'indication détaillée de ses écrits sur les Monts-de-Piété: il est temps de dire un mot des services

(1) *Nécrologe Liégeois*, pour 1860, p. 6.

(2) V. les *Etudes historiques et critiques* de M. P. de Decker sur les *Monts-de-Piété en Belgique*. Bruxelles, 1844, in-8°.

(3) V. entr'autres le *Siècle* du 25 octobre 1843.

(4) V. le Rapport de M. Blanqui, et l'ou-

vrage même de M. Courtet, intitulé : *Du crédit en France et de quelques moyens de prospérité publique*. Paris, 1839, in-8°. — Cf. Blaize, *Des Monts-de-Piété et des banques de prêt en France, en Angleterre, en Belgique, en Italie*, etc. Paris, 1843, in-8° (nouv. éd. en 1848).



qu'il rendit à l'instruction publique.

Il fut, à Namur, le principal fondateur de la *Société pour l'encouragement de l'instruction élémentaire* dans la province de ce nom, société qui servit de modèle à celles de Liège, de Mons et de Bruxelles<sup>(1)</sup>. Il se fit lui-même l'éditeur de livres classiques et de manuels populaires, et se préoccupa d'approprier aux besoins du pays les ouvrages étrangers dont la réimpression lui paraissait utile. Il exerça, d'autre part, une influence directe sur les écoles de Namur, en sa double qualité de membre de la commission de l'École modèle et de secrétaire de la Commission provinciale d'instruction moyenne et primaire; enfin il fut appelé à siéger au bureau de l'Athénée. Le gouvernement récompensa son dévouement, en 1829, par le titre de chevalier de l'ordre du Lion-Belgique.

Nommé commissaire de district à Namur, le 7 septembre 1829, il crut devoir donner sa démission après les événements de 1830. Cependant il se rallia au nouvel état de choses, en acceptant du gouvernement provisoire, dès le 4 janvier 1831, les fonctions de secrétaire-inspecteur de l'Université de Louvain. Cette mission répondait à ses goûts : il redoubla d'activité, et se montra l'un des membres les plus zélés des Commissions qui furent successivement chargées de préparer un projet de loi sur l'instruction publique. Il contribua en même temps à l'organisation de l'École primaire modèle de Louvain, dont il fut l'un des administrateurs à partir de 1832. Pendant son séjour en cette ville, le gouvernement l'investit en outre du titre de membre du Con-

seil des régents de la maison d'arrêt (14 juin 1835)

Les Universités de l'Etat ayant été réduites au nombre de deux par la loi organique du 27 septembre 1835, Arnould fut attaché à celle de Liège, avec le titre d'administrateur-inspecteur. Le Sénat académique de Louvain lui fit écrire à cette occasion une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs<sup>(2)</sup> : tous les professeurs voulurent y apposer leur signature. A Liège, il se trouva en présence des difficultés que devait faire infailliblement surgir la situation où les Universités de l'Etat allaient se trouver placées en présence des Universités libres, que le Gouvernement avait laissé s'organiser avant d'assurer par une bonne loi l'existence et la prospérité de ses propres institutions d'enseignement supérieur. « Arnould eut à » se prononcer sur toutes les questions » délicates que soulevèrent la mise à » exécution de la loi de 1835, la com- » position des jurys d'examen, le re- » nouvellement presque complet du » corps professoral... On lui reprocha » quelquefois de la ténacité, de la len- » teur et une réserve extrême : était-il » toujours en son pouvoir de céder aux » impatiences même les plus généreuses, » et faut-il trop le blâmer d'avoir rem- » pli à la lettre son rôle de Commis- » saire du Gouvernement?... Il aimait » mieux, en toute circonstance, laisser » au temps le soin de le justifier, que » de paraître céder à des entraînements » politiques ou autres. Ailleurs, il » prouva que l'esprit d'initiative ne lui » faisait pas défaut ; ici, la prudence » fut sa première règle de conduite. Il » administra l'Université de Liège pen-

(1) « C'est presque à M. Arnould seul, écrivait en décembre 1828 le rédacteur du *Journal d'éducation de Paris* (t. XIII), qu'on doit la *Société d'encouragement* de Namur, qui correspond avec la nôtre. Elle fait circuler dans les campagnes un grand nombre de bons livres, qu'elle vend moins cher que l'impression ne lui coûte. C'est M. Arnould qui fait l'avance des fonds, en attendant que les ressources de la Société soient augmentées suffisamment pour continuer à elle seule ce bienfait si utile à toute une population.

Avec quelques hommes comme celui-là et un gouvernement qui les aide, on peut, je crois, prédire que le but d'une instruction générale doit être bientôt atteint. »

(2) On y lit : « Il est bien rare de trouver réunis dans un administrateur cette haute probité, cette bienveillance, cette activité et cette modération qui s'allient, quand il le faut, à la fermeté, et qui ont su vous concilier pour toujours la confiance et l'estime de tous les professeurs de notre Université. »



» dant vingt-trois ans, et certes il eut  
 » sa part dans les progrès de cette belle  
 » institution. Il voua, entre autres, une  
 » sollicitude toute paternelle à l'École  
 » des arts et manufactures et des mines,  
 » école dont il fut nommé directeur en  
 » 1858 et qui lui doit en partie son  
 » organisation et sa prospérité. Cet  
 » établissement occupa d'abord une aile  
 » des anciens bâtiments de l'Université.  
 » Arnould obtint de la ville une allocation de 125,000 fr. pour la construction du local actuel, et de la province un subside de 28,000 fr. pour les machines de l'atelier de construction. Le déplacement du jardin botanique, la reconstruction de la grande salle de la bibliothèque, le développement des diverses collections universitaires témoignèrent également de son zèle et de son activité<sup>(1)</sup>. »

Nous avons parlé d'Arnould comme administrateur du Mont-de-piété<sup>(2)</sup>. A Liège comme à Namur et à Louvain, il remplit, indépendamment de sa mission principale, des fonctions gratuites de toute sorte. Il fut député de la Société d'Émulation de 1858 à 1858 ; plusieurs fois réélu membre de la Commission provinciale de statistique, etc. Il entra en 1859 dans la Commission administrative de l'Institut royal des sourds-muets, en fut élu vice-président en 1841, président en 1844, et enfin président honoraire en 1857, dans cette même année où, forcé de se retirer de la vie active, il quittait l'Université (10 octobre), conservant également le titre honorifique d'administrateur-inspecteur. L'Institut des sourds-muets le regarde comme son *second fondateur*. La plupart des progrès sérieux réalisés dans cet établissement, tant sous le rapport hygiénique que sous le rapport de l'instruction, eurent Arnould pour promoteur et pour soutien vigilant. Alors même que l'affaiblissement de sa vue semblait lui interdire toute participation active aux

travaux de ses collègues, il était encore l'âme de leurs délibérations et il se tenait au courant des moindres affaires<sup>(3)</sup>. Enfin, frappé d'une cécité presque complète, il dut renoncer à tout ; mais l'obligation de prendre sa retraite fut peut-être le plus grand chagrin de sa vie. Il s'éteignit paisiblement à Verviers, où il était allé rejoindre une partie de sa famille. M. U. Capitaine nous fournit la liste suivante de ses travaux :

1° *Projet pour le placement des fonds versés aux Monts-de-Piété et provenant des biens communaux vendus sous l'Empire*; 26 juin 1815 (inédit; v. ci-dessus).

2° *Rapports sur les travaux de la Société d'instruction élémentaire de la province de Namur (1825-1850)*.

Inserés dans le *Mémorial administratif* de la dite province; aussi tirés à part et reproduits dans les journaux du temps.

3° *Plan de réorganisation de l'Athénée royal de Namur (1826)*.

Ce plan, approuvé par le gouvernement, établit à Namur une classe de langue française, un cours de littérature française et un cours de physique et de mécanique.

4° *Notice sur l'instruction primaire de la province de Namur et en général sur l'état de l'instruction dans les diverses provinces des Pays-Bas, adressée à la Société d'instruction élémentaire de Paris*, par D. Arnould, membre correspondant. Namur, Gérard, 1828, in-8°.

Parut d'abord en 1827 dans le *Globe*.

5° *Mémoire sur les avantages et les inconvénients des banques de prêt connues sous le nom de Mont-de-Piété*. Namur, Gérard, 1829, in-12°.

Travail couronné par l'Académie royale du Gard (Nîmes). Médaille d'or (24 décembre 1828).

6° *Réorganisation de l'enseignement moyen dans les Pays-Bas*. Projet. — La Haye, impr. de l'Etat, 1829.

La Commission d'Etat, établie à cette

Jehotte ont été hautement appréciés par les publicistes les plus distingués.

<sup>(3)</sup> V. les diverses publications de l'Institut et le discours de M. Alph. Le Roy, prononcé à Verviers sur la tombe d'Arnould (*Journal de Liège* du 20 avril 1860).

<sup>(1)</sup> *Nécrologe Liégeois*, pour 1860, p. 9.

<sup>(2)</sup> Il eut la bonne fortune de trouver en M. Jehotte, directeur de cet établissement, un auxiliaire intelligent et zélé. En France comme en Belgique, les services de M.



époque pour examiner les questions relatives à l'enseignement moyen, adopta les bases de ce projet dans son rapport au gouvernement, publié à La Haye en 1830.

7° *Règlement de l'École primaire-modèle de Louvain.*

Rédigé en 1833, et adopté depuis lors par plusieurs établissements. Il a été traduit en hollandais par le directeur de l'école modèle de Maestricht et a servi de base à tous ceux qui ont été publiés par le gouvernement.

8° *Règlement intérieur du Mont-de-piété de Liège.*

Sanctionné par les autorités supérieures.

9° *Rapport à la commission administrative du Mont-de-piété de Liège.* Liège, Jeunehomme frères, 1840, in-8°.

Tiré à part de la *Revue belge* (juin 1840). L'auteur reproduit une partie des vues émises dans le mémoire n° 5. Il doit avoir publié un travail sur le même sujet dans la *Revue encyclopédique*.

10° *Situation administrative et financière des Monts-de-Piété en Belgique.*

*Nécessité et moyens de les réorganiser.* Bruxelles, Deltombe, 1845, in-8° de XVI et 565 pages.

C'est l'œuvre la plus importante d'Arnould (voir ci-dessus). — Cf. la *Revue de législation* (Paris 1846). — La *Revue du droit français et étranger* (février et avril 1846). — Le *Journal historique et littéraire* (mai 1846). — La *Revue de Liège* (t. V. 1846). — L'*Observateur belge*, le *Journal de Liège*, la *Belgique judiciaire*, etc.

11° *Statistique des Monts-de-piété en Belgique.* Bruxelles, 1847 in-4°.

Extrait du t. III, (p. 187, 181) du *Bulletin de la Commission centrale de statistique*. — Nouveaux renseignements sur diverses branches du service; détails curieux sur les moyennes des opérations des Monts-de-piété de Belgique et de France.

D. Arnould obtint la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold le 14 décembre 1858, il fut promu au grade d'officier le 28 février 1855; la même année, le roi de Portugal lui conféra le grade de commandeur de l'Ordre du Christ.

**Polain** (MATHIEU-LAMBERT). O. ✕.  
né à Liège le 25 juin 1808, montra fort jeune un goût décidé pour l'étude. Ses dispositions naturelles furent encouragées par le conventionnel Mathieu Miranpal, que la loi d'exil connue sous le nom de *loi d'amnistie* avait contraint de quitter la France en 1816, et qui s'était réfugié à Liège avec plusieurs de ses anciens collègues : Thuriot de la Rozière, Paganel, Duval, Mailhe, Calès, Ysabeau et d'autres. — Mathieu Miranpal, ancien rédacteur du *Journal de l'Oise*, était un homme instruit, très-versé surtout dans la connaissance des langues anciennes. Il prit plaisir à développer les instincts littéraires de son jeune élève; cependant celui-ci ne put profiter longtemps des leçons de cet excellent maître. Mathieu, qui s'était toujours conduit avec modération, bien qu'il eût voté la mort de Louis XVI, obtint finalement l'autorisation de rentrer en France. — M. Polain fit ses

humanités au collège de Liège et suivit ensuite les cours de la Faculté de philosophie de l'Université. Il se destinait à l'enseignement. A peine âgé de vingt ans, il fut nommé professeur de littérature française et d'histoire politique moderne à l'*École spéciale de commerce*, institution modèle, fondée à Liège par M. Charlier, et régulièrement fréquentée par un grand nombre d'élèves. M. Polain y resta attaché pendant plus de vingt années, chargé des mêmes cours. Il y eut pour collègue, dans la chaire de droit commercial, Victor Godet (v. ce nom), dont l'Université de Liège regrette encore aujourd'hui la mort prématurée.

Une circonstance fortuite décida de la vocation littéraire de M. Polain. L'Université de Gand mit au concours, en 1826, la question suivante : *Accuratâ et succinctâ narratione exponatur quo jure et quo successu Guilielmus, Normanniæ dux, cognominatus Con-*



questor, Angliam invaserit, et quid, subactis Anglis, in eorum reipublicæ formâ et institutis sub ipsius imperio commutatum fuerit. Notre jeune étudiant venait précisément d'achever la lecture de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, d'Augustin Thierry ; il résolut de concourir. Son Mémoire ne fut point couronné ; mais, à partir de ce moment, l'histoire du moyen âge et des monuments qui s'y rattachent devint son étude de prédilection. — M. Polain commença néanmoins par s'essayer dans d'autres genres : en 1827, il écrivit, en collaboration avec deux de ses condisciples, MM. Alvin et de Lannoy, un vaudeville intitulé : *Les eaux de Chaudfontaine*, dont quelques couplets furent remarqués. En cherchant bien dans les journaux qui paraissaient à Liège à cette époque, on retrouverait aussi de lui plusieurs articles de critique littéraire sur les principaux écrivains de l'école romantique : enfin il était, avec Ch. de Chenedollé (v. ce nom), l'un des correspondants belges du *Globe* et de la *Revue encyclopédique*.

M. Polain venait d'achever ses études quand la révolution belge de 1830 éclata. Il y prit une part active, et la défendit énergiquement dans la presse et à l'hôtel de ville, où il remplit pendant plusieurs mois les fonctions de secrétaire de l'administration provisoire. Il ne quitta ce poste qu'au mois de mai 1831. L'existence de notre nationalité était alors reconnue en principe ; mais il restait à en débattre les conditions. La question de savoir à qui appartiendrait le Limbourg préoccupait surtout les esprits. M. Polain fit paraître à cette occasion une brochure intitulée : *De la souveraineté indivise des Evêques de Liège et des Etats-Généraux sur la ville de Maestricht* (Liège, 1831, in-8°). Ce mémoire, rédigé d'après les sources, est, croyons-nous, le premier travail historique sorti de sa plume. Il eut du retentissement jusque dans le monde diplomatique, et ce succès attira sur le jeune savant l'attention du gouvernement belge. L'emploi d'archiviste de la province de Liège étant venu à vaquer quelque temps après,

M. Rogier, alors ministre de l'intérieur, le fit offrir à M. Polain, qui l'accepta et se voua désormais tout entier à l'étude de l'histoire nationale.

Le moment était favorable pour cette étude. La révolution avait enfanté une pléiade de jeunes écrivains, tous animés d'un vif amour de la patrie, tous désireux d'affirmer son indépendance dans leur sphère d'activité. L'idée vint à quelques-uns d'entre eux d'unir leurs efforts, et c'est ainsi que fut fondée à Liège, en 1854, l'*Association nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique*. M. Polain en fut nommé président, et notre regretté poète Weustenraad, secrétaire. La *Revue belge*, organe de l'Association, parut à partir du mois de janvier 1855, sous la direction du président. Sciences morales et politiques (au point de vue des questions générales), études de mœurs, voyages, mais surtout littérature et histoire, tel fut le programme de cette publication périodique, dont l'influence féconde se répandit bientôt dans tout le pays, et qui resta jusqu'à la fin scrupuleusement fidèle à son titre, en se plaçant toujours au point de vue belge. Les hommes les plus distingués de toutes nos provinces répondirent à l'appel de l'*Association*, aussi bien les maîtres dont la réputation était déjà consacrée, que les jeunes gens impatientes de faire leurs premières armes. Ce fut la première école littéraire de la Belgique émanée, et ce fut peut-être la plus saine. La *Revue belge*, étrangère aux passions du jour, se distingua en tout temps par une sage modération ; l'art dans toutes ses manifestations, les gloires passées et l'avenir de la patrie eurent exclusivement le pouvoir d'exciter chez ses rédacteurs d'ardents enthousiasmes. Ce n'était pas une arme aux mains d'un parti, c'était une œuvre de civilisation et de patriotisme. Les circonstances rompirent le faisceau de l'Association ; la dernière livraison de la *Revue* parut en décembre 1845 ; au commencement de l'année suivante, M. Van Hulst (v. ce nom) reprit la succession vacante et fonda la *Revue de Liège*, qui eut aussi une existence honorable. Mais



les services rendus par la *Revue belge*, notamment aux études historiques, méritent une mention toute particulière. Les *Récits* de M. Polain, si recherchés encore aujourd'hui, parurent pour la première fois dans ce recueil. Les épisodes de nos annales, sous sa plume éprise, intéressaient comme des chapitres de Walter Scott ou gravissaient les hauteurs de l'épopée; l'émotion visible de l'écrivain passait dans l'âme des lecteurs, et comme il voulait peindre plus que juger, l'effet cherché était obtenu : la jeunesse, ainsi vivement stimulée, se passionnait pour les vieilles chroniques et y apprenait au prix de quels sacrifices ont été conquis les biens dont nous jouissons à présent. Les *Récits historiques sur l'ancien pays de Liège* n'ont pas seulement réveillé chez nous le goût de l'étude de notre moyen âge, ils ont contribué à former l'esprit public. Ils y contribueront encore, s'il en faut juger par le succès de la 4<sup>e</sup> édition, qui a vu le jour en 1866, augmentée de quelques morceaux inédits. — Indépendamment de cette série d'articles, M. Polain a fait insérer dans la *Revue belge* diverses notices analogues, concernant l'histoire des autres provinces : nous citerons *L'assassinat de S. Charles-le-Bon*, dans l'église S'-Donat à Bruges ; le *Massacre des magistrats de Louvain en 1379* ; des biographies, enfin quantité d'opuscules qui ont été rassemblés en 1859 et publiés sous le titre de *Mélanges historiques et littéraires*.

Le succès des *Récits* engagea M. Polain à écrire l'histoire complète de l'ancien pays de Liège ; il en fit paraître le premier volume en 1844, et le second en 1847. Ce dernier s'arrête au sac de la cité par Charles-le-Téméraire, en 1468. La presse accueillit avec faveur un livre où étaient étudiées avec soin, pour la première fois, les questions d'origine, d'après la méthode d'Augustin Thierry, et où le récit se développait sous une forme animée et pittoresque, comme dans l'*Histoire des ducs*

de Bourgogne de M. de Barante. Le travail de constitution de la commune avait préoccupé l'auteur au moins autant que les faits et gestes des princes-évêques ; les tribuns populaires apparaissaient sous un nouveau jour ; la bourgeoisie d'autrefois avait trouvé un défenseur. L'œuvre de M. Polain fut mise en parallèle avec celle de M. de Gerlache<sup>(1)</sup> ; les discussions qui s'élevèrent à ce propos eurent pour effet de stimuler le zèle de nouveaux chercheurs. L'*Histoire du pays de Liège* ouvrit à M. Polain les portes de l'Académie royale de Belgique : il fut nommé correspondant de ce corps savant le 10 janvier 1846, et membre effectif le 7 mai 1849.

L'historien liégeois venait d'achever son second volume, lorsque le gouvernement belge résolut de faire publier les lois et autres dispositions qui régissaient autrefois les divers pays composant la Belgique actuelle. Un arrêté royal du 18 avril 1846 institua à cet effet une commission composée d'hommes versés dans la connaissance de nos anciennes institutions. M. Polain en fut nommé membre dès l'origine, et chargé par ses collègues d'éditer le Recueil des Ordonnances des principautés de Liège et de Stavelot, et du duché de Bouillon. Il s'occupa d'abord de publier les *Listes chronologiques* de tous les documents qui devaient figurer dans ce grand *Corpus* ; on lui doit les quatre volumes in-8° relatifs aux pays cités, ainsi que plusieurs rapports sur la marche de son travail (v. les *Bulletins de la Commission des Ordonnances*). L'infatigable pionnier ne perdit pas un instant ; le premier volume in-folio du *Recueil des Ordonnances du pays de Liège* parut dès 1855 ; le second vit le jour en 1860 ; les *Ordonnances de la principauté de Stavelot* furent publiées en 1864, dans le même format. Ce dernier ouvrage est complet ; il embrasse une période de plus de 1100 ans, de 648 à 1794. Les *Ordonnances du duché de Bouillon*, éditées dans les

(1) *Histoire de Liège depuis César jusqu'à*

*Maximilien-Henri de Bavière*. Bruxelles, Hayez, 1848, un vol. in-8°.



premiers mois de 1867, sont également au complet. Quant aux deux volumes consacrés à Liège, ils ne comprennent que les 110 dernières années de l'existence de la principauté (1684-1794), c'est-à-dire la troisième série du recueil ; les deux premières s'arrêteront respectivement à l'avènement d'Erard de la Marck et aux changements apportés dans la Constitution liégeoise par Maximilien-Henri de Bavière (1684). La Commission a sagement agi en ordonnant la mise immédiate en lumière des documents qui peuvent être encore aujourd'hui d'une utilité pratique et directe, nous voulons dire des documents législatifs du dernier siècle. D'autre part, l'exemple des éditeurs de la grande collection des Ordonnances des rois de France, qui mirent 40 ans à faire paraître leur premier volume et ne sont pas encore, à l'heure qu'il est, arrivés au XVI<sup>e</sup> siècle, était de nature à faire réfléchir : il s'agissait de ne pas être exposé à revenir sans cesse sur ses pas, et de ne marcher en avant que quand on serait moralement assuré qu'il ne resterait guère de pièces essentielles à découvrir. Il serait superflu de faire ressortir ici l'importance du *Recueil* de M. Polain ; mais il importe d'ajouter que l'éditeur n'a rien négligé pour satisfaire les plus difficiles, dans un ordre de travaux qui demande de celui qui les entreprend autant de prudence que de savoir. Quant aux menues variantes de texte et d'orthographe, l'éditeur a scrupuleusement indiqué en note tout ce qui pouvait présenter quelque intérêt.

Nous avons dit plus haut que M. Polain avait été nommé, en 1846, correspondant de l'Académie. Il y débuta par l'annonce d'une découverte importante, celle de la chronique de *Jehan Le Bel*, le célèbre chanoine de Liège que Froissart reconnut pour son guide et son maître. M. Polain avait retrouvé un

fragment considérable de cette chronique dans celle de Jean d'Outremeuse, que M. A. Borgnet (v. ce nom) est en train de nous rendre. Il le fit imprimer à Mons en 1850, en un beau volume grand in-8°, édition (luxue de caractères gothiques), non destinée à être mise dans le commerce. On sait que plus tard l'ouvrage de l'éminent écrivain belge a été retrouvé tout entier dans la bibliothèque de Châlons-sur-Marne, et publié en deux volumes in-8°, également par les soins de M. Polain, sous les auspices de l'Académie. M. Meyer, élève de l'École des Chartes, ayant cru reconnaître dans le manuscrit de Châlons la première rédaction de Froissart, en avertit M. Paulin Paris (de l'Institut), qui eut l'idée de comparer le texte qu'on lui signalait avec celui du fragment de Jehan Le Bel publié à Mons : il fut aussitôt constaté que la bibliothèque champenoise possédait un *Le Bel* complet, continuant son récit jusqu'à la paix de Brétigny, en 1361. Avec une générosité qu'on ne saurait trop louer, M. Paris fit part de sa découverte à son confrère de Belgique ; et c'est ainsi que le nom du maître de Froissart a reconquis sa légitime illustration. La chronique publiée par M. Polain est certainement, pour nous servir de l'expression de M. P. Paris, « un des plus beaux fleurons de l'histoire littéraire de Liège ; car il est maintenant prouvé que Froissart a pris d'abord son meilleur style dans Jehan Le Bel, et qu'il n'a fait ensuite que se conformer au même modèle » (\*). La mise en lumière de ce précieux monument est sans contredit un des principaux titres de M. Polain à la reconnaissance de ses concitoyens (\*\*).

M. Polain a fait à l'Académie plusieurs communications importantes, dont on trouvera la liste dans la bibliographie de ses ouvrages. Il a pris une part considérable aux débats qui se sont élevés

(\*) V. le *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. XII, et l'*Annuaire de la Société d'Emulation de Liège*, 1864, p. 119 et suiv.

(\*\*) Il est assez remarquable que Jacques de Hemricourt, l'auteur du *Miroir des nobles*

de la Hesbaye, qui vécut dans l'intimité de Jehan Le Bel, ne mentionne pas le principal ouvrage de notre chanoine ; il ne parle que de son talent à composer des chansons et des virelais. En revanche, Le Bel est le seul historien que Froissart ait daigné citer.



au sein de cette compagnie au sujet du lieu de naissance de *Pierre Vermite* et de *Charlemagne*; ses mémoires sur ces problèmes obscurs ont eu du retentissement à l'étranger comme en Belgique, notamment en France. Notre publiciste n'était d'ailleurs pas tout-à-fait inconnu de l'autre côté de Quiévrain. Nommé en 1839 correspondant du ministère de l'instruction publique, sur la proposition de l'illustre Augustin Thierry, il n'avait point tardé à contribuer activement à la publication de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, dont M. Guizot fut le promoteur. Les grandes œuvres historiques et littéraires entreprises et continuées par l'Institut trouvèrent également en lui un collaborateur zélé et dévoué. Le gouvernement français l'en récompensa dès 1847, en lui décernant la croix de la légion d'honneur, et l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), en le nommant l'un de ses correspondants étrangers (1855). Il est en outre affilié à la Société des antiquaires de France.

Son activité littéraire n'a toutefois jamais cessé de s'exercer dans sa ville natale. La *Société libre d'Emulation*, fondée à Liège en 1779 par le prince Velbruck, avait fini par interrompre ses travaux, après avoir brillé pendant longtemps d'un vif éclat. Elle se reconstitua, et d'abord elle prit soin de réorganiser les différents Comités qui la composent. M. Polain fut nommé président du Comité de littérature et des beaux-arts, en même temps que M. U. Capitaine devint secrétaire-général de la compagnie. Sous leur double impulsion, la Société d'Emulation n'a pas tardé à recouvrer son ancienne influence sur le mouvement intellectuel de Liège, et l'on peut même dire qu'après l'Académie royale de Belgique, elle tient aujourd'hui le premier rang parmi les institutions littéraires du pays <sup>(1)</sup>.

M. Polain remplissait depuis vingt-cinq ans, au grand profit des études historiques, les fonctions d'archiviste

de l'Etat, à Liège, lorsque le Roi lui conféra, en 1857, celles d'administrateur-inspecteur de l'Université de cette ville, après la mort de D. Arnould (v. ce nom). Il occupa encore aujourd'hui ce poste, auquel est attachée la direction des écoles spéciales des arts et manufactures et des mines.

Nous empruntons à Quérard (*France littéraire*, t. XI, p. 475), en ayant soin de la compléter autant que possible, la liste générale des publications de M. Polain.

#### 1. OUVRAGES ÉDITÉS SÉPARÉMENT.

1° *Les eaux de Chaudfontaine*, comédie-vaudeville en un acte, représentée sur le théâtre de Liège le 15 mars 1827. Verviers, 1827, in-8° (anonyme).

En collaboration avec MM. L. Alvin et de Lannoy.

2° *De la souveraineté indivise des évêques de Liège et des Etats-généraux sur Maestricht*. Liège 1851, in-8°.

3° *Collection de chroniques liégeoises inédites. La Mutinerie des Rivageois*, par Guill. de Meeff (XVI<sup>e</sup> siècle). Liège, 1853, in-8.

4° *Mélanges historiques et littéraires*. Liège, 1839, in 18°.

5° *Récits historiques sur l'ancien pays de Liège*. 4<sup>e</sup> éd., refondue et considérablement augmentée. Bruxelles, 1866, in-8°.

Un certain nombre de ces récits ont d'abord paru dans la *Revue belge*, et il en a été fait des tirés à part. Ils ont été ensuite réunis en un vol. et publiés à Liège en 1837 (*Esquisses historiques de l'ancien pays de Liège*). La troisième édition a vu le jour à Bruxelles en 1842 (in-8°).

6° *A toutes les gloires de l'ancien pays de Liège*. Liège, 1842, in-8°.

7° *Liège pittoresque*, ou description historique de cette ville et de ses principaux monuments. Bruxelles, 1842, in-8°.

8° *Henri de Dinant*, histoire de la révolution communale de Liège au XIII<sup>e</sup> siècle. Liège, 1845, in-8°.

(1) Du moins par ses concours. Nous constatons à regret que son essor s'est un peu ralenti depuis 1867; on a cessé d'y

donner des conférences et la publication de l'*Annuaire* est suspendue.



9° *Histoire de l'ancien pays de Liège*. Liège, 1844-1847, 2 vol. in-8°.

10° *Notice historique sur le système d'impositions communales en usage à Liège avant 1794*. Bruxelles 1846, gr. in-8°.

11° *Tableau général des différentes collections que renferme le dépôt des archives de l'Etat, à Liège*. Liège, 1847, in-8° (anon.).

12° *Les vraies chroniques jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur Monseigneur Jehan Le Bel*, chanoine de S. Lambert, retrouvées et publiées par M. L. Polain. Mons, 1850, gr. in-8° (car. goth.).

Fragment tiré à 125 exemplaires seulement, et non livré au commerce. — La chronique complète de Jehan Le Bel (v. ci-dessus) a été publiée par M. Polain en 1863, à Bruxelles, sous le titre suivant :

13° *Les vraies chroniques de Messire Jehan Le Bel*. Histoires vraies et notables des nouvelles guerres et choses avenues l'an Mil CCCXXVI jusques à l'an LXI, en France, en Angleterre, en Escosse, en Bretagne et ailleurs, et principalement des haultz faits du roy Edowart d'Angleterre et des deux roys Philippe et Jehan de France. Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8°.

14° *Liste chronologique des Ordonnances de la principauté de Liège*, de 1684 à 1794. Bruxelles, 1851, in-8° (anon.).

15° *Liste chronologique des Edits et Ordonnances de la principauté de Stavelot et de Malmedy*, de 650 à 1795. Bruxelles, 1852, in-8° (anon.).

16° *Recueil des Ordonnances de la principauté de Liège*. 3 février, 1684 à 1794. Bruxelles, 1855-1860, 2 v. in-folio.

17° *Liste chronologique des Edits et Ordonnances de la principauté de Liège*, (1507 à 1684). *Ibid.*, 1860, in-8° (anon.).

18° *Recueil des Ordonnances de la*

*principauté de Stavelot (648-1794)*. *Ibid.*, 1864, un vol. in-folio.

19° *Liste chronologique des Edits et Ordonnances de l'ancien duché de Bouillon*, de 1240 à 1795. *Ibid.*, 1865, in-8°.

20° *Recueil des Ordonnances du duché de Bouillon (1240-1795)*. *Ibid.*, 1868, un vol. in-folio.

## II. COLLABORATION A DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

### A. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*.

21° Découverte de la chronique de Jehan Le Bel (t. XIV, 1847). — Note sur le baron de Waleff (t. XV, 1848). — Note sur un fragment de Ms. d'Orose, de la fin du VI<sup>e</sup> ou de la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle (t. XVI, 1849). — Rapport sur un mémoire concernant la Constitution de l'ancien pays de Liège (t. XVIII, 1851). — Note sur un diplôme de Louis le Débonnaire (t. XIX, 1852). — Nouveaux éclaircissements sur la chronique de Jehan Le Bel (*Ibid.*). — Pierre l'Ermite, Picard ou Liégeois (t. XXI, 1854)<sup>(1)</sup>. — Où est né Charlemagne (t. XXIII, 1856)? — Quand est né Charlemagne (*Ibid.*)? — Encore Charlemagne (*Ibid.*). — Rapport sur un mémoire de M. Arsène de Noüe, concernant la patrie et la famille de Wibald (t. XXIV, 1857). — Rapport sur une notice de M. l'abbé Kempeneers, relative à l'ancienne franchise de Montenaeken (t. VIII, 2<sup>e</sup> série). — Rapport sur un mémoire de M. Loise, intitulé : *Influence de la civilisation sur la poésie* (t. XIV, 2<sup>e</sup> série).

### B. *Messenger des sciences historiques*, de Gand.

22° Recherches sur la vie et les ouvrages de Jean des Prez, dit d'Outremeuse, chroniqueur liégeois du XVI<sup>e</sup> siècle (1854). — Notice sur Guillaume de Meeff dit de Champion, chroniqueur du XVI<sup>e</sup> siècle (1855). — Esquisses biographiques de l'ancien pays de Liège,

(1) M. Grandgagnage, premier président de la Cour d'appel de Liège, avait publié dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, également en 1854, une dissertation

intitulée : *Pierre l'Ermite, Liégeois ou Picard*. Celle de M. Polain en est la contrepartie.



1<sup>re</sup> série : *Adelbold* (XI<sup>e</sup> siècle) ; *Amelgard* (XV<sup>e</sup> siècle) ; 2<sup>e</sup> série : *Coppée*, poète et écrivain dramatique (XVII<sup>e</sup> siècle) ; *Foullon*, historien (XVII<sup>e</sup> siècle) ; *Brixhe*, jurisconsulte et homme politique (XVIII<sup>e</sup> siècle) (1856).

Ces différentes notices ont été complétées et réimprimées dans les *Mélanges historiques et littéraires* (1839).

c. *Revue de Bruxelles.*

23<sup>o</sup> *Guy de Kanne*, ou le vendredi de Pâques de l'an 1486 (1858). — Notice sur *Godefroid de Bouillon* (même année).

*Guy de Kanne* a été réimprimé dans la 3<sup>e</sup> éd. des *Récits historiques*, mais n'a point été reproduit dans la 4<sup>e</sup>. — *Godefroid de Bouillon* se retrouve dans les *Mélanges historiques et littéraires* (1839).

d. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*

24<sup>o</sup> Notice sur un livre d'Évangiles, conservé dans l'église de S<sup>t</sup>-Jean Évangéliste à Liège (1852). — Police de l'imprimerie et de la librairie au pays de Liège (1854). — L'abbé *Raynal* et *Bassenge* (1854). — Commerce et industrie du pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle (1859). — Population de l'ancien pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle (1857). — *Analectes liégeois*, ou Recueil de pièces originales (1852-1857), 2 fascicules in-8<sup>o</sup>. — Divers comptes rendus littéraires.

e. *Annuaire de la Société d'Emulation, de Liège.*

25<sup>o</sup> Notice sur l'Académie royale de Belgique (1857). — Le sanglier des Ardennes (1866).

Ce dernier morceau a été réimprimé dans la 4<sup>e</sup> édition des *Récits historiques*.

f. *Journal de Liège.*

26<sup>o</sup> Un grand nombre d'articles de critique littéraire, aussi tirés à part in-8<sup>o</sup>. Nous citerons les suivants : Collection de documents inédits sur l'histoire de France (1851-1852). — Histoire littéraire de la France, par les *Bénédictins*, continuée par l'Institut de France, t. XX et XXI (1851) ; t. XXII

(1855) ; t. XXIII (1857) ; t. XXIV (1864). Ces deux derniers comptes rendus ont été reproduits par le *Moniteur belge*. — Recueil des historiens des Gaules et de la France (1851). — Notice sur la vie et les ouvrages de *Raynouard* (*Id.*). — De la renaissance des arts à la Cour de France, par le comte de *Laborde* (*Id.*). — Correspondance de *Philippe II* sur les affaires des Pays-Bas, par *Gachard* (*Id.*). — Essai historique sur l'organisation judiciaire et administrative de la justice depuis *Hugues Capet* jusqu'à *Louis XII*, par *Pardessus* (*Id.*). — Revue historique du droit français et étranger (1855). — Correspondance de *Guillaume le Taciturne*, prince d'Orange, par *Gachard* (1855). — Histoire politique des États-Unis, par *Laboulaye* (1856). — Histoire de la Flandre, par *Kervyn de Lettenhove*, in-8<sup>o</sup>. — Hist. des Belges à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par *Ad. Borgnet*. — Lettre sur les Anglais qui ont écrit en français (1855). — Les historiettes de *Talleyrand des Réaux* (*Id.*). — Athènes aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, par le comte de *Laborde* (*Id.*). — De l'union des arts et de l'industrie, par le même, etc., etc.

g. *Bulletin de la Commission royale pour la publication des anciennes Lois et Ordonnances.*

27<sup>o</sup> Divers rapports sur les travaux préparatoires du Recueil des Ordonnances et du Recueil des Coutumes.

h. *Recueils divers.*

28<sup>o</sup> Quantité de notices historiques, biographiques et bibliographiques dans la *Revue belge*, la *Revue de Liège*, la *Biographie universelle* de *Michaud*, les *Archives du Nord de la France et du midi de la Belgique* (d'Arthur *Dinaux*), les *Archives* de *Reiffenberg* ; le *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France* ; la *Revue des Sociétés savantes* ; le *Bulletin du bibliophile* de *Techener* ; le *Bulletin du bibliophile belge* ; la *Biographie nationale*, etc., etc.



II

PROFESSEURS DÉCÉDÉS

**Ackersdyck (JEAN)**, né à Bois-le-duc le 22 octobre 1790, mourut à Utrecht le 15 juillet 1861. Il ne passa guère que cinq années à Liège; mais son enseignement laissa, dans notre pays, des traces qui ne sont pas encore effacées. Son dernier biographe <sup>(1)</sup> nous rappelle qu'en 1847, à Bruxelles, au Congrès d'économie politique, « un ministre d'Etat, M. Charles de Brouckère, déclarait que plus d'un publiciste belge devait à ce professeur hollandais la véritable intelligence de la liberté économique. » La forte éducation que reçut Ackersdyck, sous l'œil paternel, le prédisposait autant que ses propres instincts à s'assigner le rôle de défenseur des idées modernes. Son père, avocat-secrétaire de la régence de Bois-le-Duc, était un homme lettré en même temps qu'un savant jurisconsulte <sup>(2)</sup>; par-dessus tout il aimait la libre discussion et répudiait toute espèce de routine, bien qu'il fût très-

attaché aux opinions qu'il s'était faites après mûr examen. Persécuté à cause de sa fidélité à la maison d'Orange, Corneille Ackersdyck alla s'établir à Utrecht, où il demeura jusqu'en 1820; son fils Jean put ainsi s'adonner aux hautes études sans sacrifier la vie de famille. Ce n'est pas toujours un avantage, du moins quand les parents ont l'esprit étroit et intolérant; mais malgré le contraste des âges et des caractères, il y avait entre Corneille et Jean plus d'un point de ressemblance, l'un et l'autre goûtant l'érudition, l'un et l'autre ayant foi dans l'avenir <sup>(3)</sup>. Tout courrait, ce semble, à hâter la maturité du jeune homme: l'influence de son père, les leçons et les entretiens de l'illustre platonicien Van Heusde, le cours éminemment pratique du professeur De Rhoer, qui saisissait toutes les occasions d'entretenir la jeunesse des choses les plus modernes; enfin les préoccupations politiques, qui donnaient

<sup>(1)</sup> M. le professeur Stecher (*Annuaire de la Société d'Emulation de Liège*, 1863).

<sup>(2)</sup> Nous connaissons de lui un opuscule intitulé: *Observations sur la langue flamande par rapport aux provinces méridio-*

*nales* (trad. en français, par le baron Van Erthorn. Anvers, 1821, in-8°).

<sup>(3)</sup> Stecher, *op. cit.* — M. C. Mees, *Levensbericht van Mr. Jan Ackersdyck*. Leiden 1862, in-8°, p. 4.



à la ville d'Utrecht une animation inaccoutumée, depuis que le roi Louis, frère de Napoléon, y avait fixé sa résidence. Il fut tout d'un coup question de supprimer les anciennes Universités : Jean Ackersdyck, qui n'avait pas vingt ans, s'empressa d'achever ses études, et présenta une thèse doctorale sur un point d'économie politique. Il débuta sans retard au barreau, et comme il possédait bien la langue française, il se fit une spécialité des affaires qui ressortissaient au *Tribunal des douanes impériales* <sup>(1)</sup>. Telle était, au bout d'une courte pratique, l'importance du jeune avocat, que l'autorité française, pour ne pas se priver de ses lumières, l'exempta du service de la garde d'honneur <sup>(2)</sup>.

La révolution de 1815 lui porta un coup sensible, et l'année suivante une grave maladie l'éloigna tout à fait du palais. A peine rétabli, l'élan patriotique de 1815 l'entraîna. Il prit du service dans les chasseurs à cheval, suivit jusqu'à Paris l'armée victorieuse, et une fois là, n'eut de repos qu'après avoir obtenu son congé ; il avait à cœur de profiter, pour compléter ses études, de son séjour dans la grande ville. Nommé en 1816 juge suppléant au tribunal de première instance d'Utrecht, il consacra ses loisirs à la rédaction du catalogue de la bibliothèque académique. De 1817 à 1825, il exerça tout à la fois les fonctions de substitut près le même tribunal, et celles de secrétaire du Collège des curateurs de l'Université. Il se fit dans ce dernier établissement une réputation de sévérité inflexible ; on s'accorde cependant à reconnaître que ses rigueurs ne furent jamais tracassières. « Le sens » de la légalité, assez rare en ce temps » là, dit M. Mees, était l'âme de sa vie ; » on s'étonnait, parfois même on se » plaignait de voir un membre du par- » quet aller jusqu'à mettre en doute la » valeur d'une ordonnance irrégulière. » Il arrive assez souvent que les hommes

de cette trempe demeurent indifférents aux choses extérieures et ne sont heureux que dans le silence de leur cabinet, constamment occupés de doctes controverses. Tel n'était point Ackersdyck : possédé d'une curiosité insatiable, il s'inquiétait de tout et observait d'aussi près qu'il pouvait la mobilité humaine. Il avait la passion des voyages, et il aimait les livres qui traitent des civilisations les plus lointaines. Son respect pour les moindres préférences d'un vieux père l'empêcha, jusqu'en 1848, de parcourir les pays étrangers ; mais à partir de cette époque jusqu'en 1861, il se donna libre carrière et employa toutes ses vacances à se rendre compte par lui-même de la véritable situation de l'Europe. « De l'Irlande jusqu'à » Kasan, de la Laponie jusqu'à Pa- » lerne et Gibraltar, il voulut tout » étudier dans sa vivante réalité. Avec » cette ténacité propre à la race germa- » nique, il ne s'arrêtait devant aucun » ennui ; avec cette hauteur devues que » donnent les lettres associées à la » philosophie, il s'intéressait à toutes » les manifestations de la vie du peuple. » Chaque soir, quelle que fût la fatigue » du touriste, il notait scrupuleusement » tout ce qu'il avait pu observer dans » la politique, dans la religion, dans » l'économie, dans l'administration, » dans l'industrie, dans la littérature, » et jusque dans les plaisirs et les pré- » jugés les plus grotesques » <sup>(3)</sup>. On peut regretter qu'il n'ait livré au public que le récit d'une partie de ses pérégrinations : les *Fragments d'un voyage en Hollande*, entrepris dans le courant de l'année 1826 avec son ami Victor Bronn, professeur d'agronomie à Liège (v. ce nom) ; le *Voyage en Russie* (1855) ; deux notices sur la *Hongrie*, et sur la *Silésie* et les *Sudètes*, sont des morceaux instructifs et pleins de remarques souvent profondes sur les institutions sociales. Statistique des écoles, questions agricoles, questions financières,

<sup>(1)</sup> Institué pour connaître des violations du blocus continental.

<sup>(2)</sup> Stecher, *op. cit.*

<sup>(3)</sup> *Ibid.* — On trouvera des détails plus

explicites sur le fruit qu'Ackersdyck retira de ses nombreux voyages, dans la notice de M. O. Van Rees (*Almanach des étudiants d'Utrecht*, 1862, in-12°).



pondération des pouvoirs, libertés publiques, il passe tout en revue, et de tout il retire quelque enseignement utile, ce qui ne l'empêche pas de s'élever jusqu'aux hauteurs de l'idéal et de se recueillir quelquefois dans une pieuse pensée, témoin ce paragraphe de son voyage en Silésie : « C'est sur » les montagnes qu'on se pénètre sin- » gulièrement de la petitesse de l'homme » et de la grandeur éternelle de Celui » qui a tout créé. C'est là, je crois, ce » qui produit cette jouissance ineffable » que procurent les magnifiques ta- » bleaux de la nature. Quand on a » voulu prouver par ce spectacle la » sagesse de Dieu et l'immortalité de » l'âme, on n'a peut-être pas fait valoir » assez ce langage direct par lequel la » nature s'adresse à notre cœur en y » suscitant une conviction irrésistible. »

L'Université de Liège ayant eu le malheur de perdre, en 1825, l'un de ses meilleurs professeurs, Jean-George Wagemann (v. ce nom), le gouvernement fit des démarches pour y attirer le célèbre économiste Jean-Baptiste Say. Les négociations n'ayant pu aboutir, on nomma Ackersdyck, et les cours d'histoire politique et d'économie politique furent du même coup transportés de la Faculté des lettres dans celle de droit. Le professeur devait ainsi trouver un auditoire mieux préparé, plus disposé à s'intéresser à des questions spéciales, à des détails pratiques dont la jeunesse avait surtout besoin, la science économique étant encore trop nouvelle à cette époque pour lui offrir des théories générales suffisamment positives. Ackersdyck ne fut pas indigne de son prédécesseur. Il débuta le 31 décembre 1825 par un discours inaugural *Sur l'utilité des voyages pour les études historiques et politiques*. « En » termes éloquentes, il montra ce que » gagnent à quitter de temps en temps » l'air natal les artistes, les poètes, » les naturalistes et surtout ceux qui » par l'histoire, la statistique et l'éco- » nomie sociale, cherchent la raison des » choses humaines. Mais sa modestie

» l'empêcha d'invoquer ici l'autorité de » son expérience personnelle et per- » sistante pour achever de prouver que » le voyage n'est fécond que quand il » est nourri et préparé par de métho- » diques études. » Ackersdyck fut d'autant plus vivement applaudi, qu'il sortait des banalités traditionnelles. Son cours fut la meilleure démonstration de la thèse qu'il avait soutenue le 31 décembre. Chaque année, il remonta dans sa chaire avec une nouvelle provision d'idées et d'observations recueillies dans les pays qu'il venait de visiter. Il ne dictait pas, mais se contentait de quelques notes échelonnées ; il tenait, disait-il, à se mettre dans la nécessité de préparer chaque leçon. Il visait à la brièveté ; son langage était sobre et parfaitement clair, et cette force contenue assurait précisément son succès. Le libéralisme de ses opinions répondait aux instincts de la jeunesse, très-préoccupée alors de questions politiques (v. WAGEMANN) ; on a dit avec raison que ses élèves devenaient véritablement ses disciples. Il exerça plus tard, par ses écrits, une grande influence en Hollande ; mais les étudiants d'Utrecht furent plus lents à l'apprécier. Il se plaisait à répéter, dans sa vieillesse, qu'il ne s'était jamais senti aussi heureux qu'à Liège. Il y avait vécu, d'ailleurs, dans une grande intimité avec ses collègues ; ce fut en outre dans cette atmosphère calme et sérieuse qu'il apprit à connaître Maria-Anna Waltherthum, la femme qui devait achever de charmer sa vie et le consoler aux dernières heures.

Le gouvernement, qui faisait grand cas d'Ackersdyck, le choisit, en 1828, pour représenter l'Université de Liège au sein de la Commission consultative chargée de l'examen de toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur (\*). Cette enquête scientifique ne préoccupa que médiocrement le public ; la réforme des Universités paraissait moins urgente, aux yeux de l'opposition, que la proclamation de la liberté de l'enseignement. La révolu-

(\*) Il y eut pour collègues MM. Ch. de Bronckere, Doncker-Curtius, Dotrengé, de

Keuberberg, O. Leclercq, Quetelet, etc. (v. ci-dessus, p. 66).



tion trouva Ackersdyck fidèle à la maison d'Orange; il partit pour Aix-la-Chapelle, puis, après un court séjour en Hollande, alla paisiblement attendre en Allemagne l'issue des événements. Il profita de son séjour à Berlin pour assister aux savantes leçons de Hegel, de Gans, de Michelet, de Savigny, de Von Raumer et du professeur de statistique Hoffmann. Attaché provisoirement à l'Université d'Utrecht vers la fin de 1851, il ne put y obtenir, jusqu'en 1844, aucun cours à examen (*Examen-collegie*) ou à certificat (*Testimonium-callegie*). Pendant dix ans, il traita devant un auditoire d'amateurs quelques questions spéciales choisies dans le domaine de ses études de prédilection. Enfin il fut appelé à remplacer Van Heusde dans la chaire d'histoire moderne, et en 1849, il devint titulaire du cours d'économie politique, après la mort de J.-R. de Brueys. Il ne quitta l'Université qu'en 1860, avec le titre de professeur émérite.

L'enseignement d'Ackersdyck se distinguait par une heureuse combinaison de la science pure et de ses applications. Selon l'usage du temps, il divisait l'économie politique en quatre parties, traitant respectivement de la formation, de la circulation, de la distribution et de la consommation des richesses. Il faisait précéder son cours d'une introduction historique étendue, qui lui prenait plus d'un tiers de l'année. Alors il discutait l'intervention de l'Etat dans l'industrie, la liberté du travail, les lois sur la propriété foncière, l'influence du mouvement international des capitaux sur la prospérité du pays; incidemment il abordait la question monétaire et l'organisation des banques; enfin son attention se fixait sur le problème du paupérisme. La science des finances n'entraît pas dans son plan; tout ce qui concerne la dette publique et le système des impôts reparaît dans son cours de statistique. Ici encore il débutait par une introduction, mais plutôt encyclopédique

qu'historique. Le *pays* et le *peuple*, tels étaient les deux objets de son corps de doctrine. Après avoir déterminé tous les éléments qui doivent être pris en considération dans la description d'une contrée, configuration géographique, situation, climat, fertilité du sol, ressources, moyen de défense, il passait à la population, tenait compte des races, des caractères et des mœurs, et traçait le tableau d'une statistique générale des citoyens, notant chemin faisant une infinité de faits intéressants, comparant entre elles les diverses nations civilisées, et laissant entrevoir qu'il était partisan des idées de Malthus. Il spécialisait ensuite son sujet en s'attachant directement à la statistique de la Néerlande. Ici le temps lui faisait défaut; il lui manquait quelques leçons supplémentaires qu'il eût consacrées aux colonies, sujet de ses vives préoccupations, comme on le verra plus loin. Mais sa collaboration active à différents recueils d'économie politique était le complément naturel de ses leçons. Il est peu de sujets de controverse qu'il n'ait au moins, touchés sur ce terrain. Il fut l'adversaire déclaré du protectionnisme, des droits différentiels, du principe de consignation maritime, des fonds secrets et des finances arbitraires. Monts-de-Piété, colonies de bienfaisance, lois des céréales, abus du crédit, papier-monnaie, affaires de Java, rien ne resta étranger à sa critique magistrale et courageuse. Il regardait comme un devoir de faire de la propagande et de combattre à outrance tous les préjugés économiques. Il défendait le principe de la publicité, et il prêchait d'exemple; il voulait la liberté la plus large, et il en usait lui-même en se lançant hardiment dans la mêlée politique. Ses *Réflexions sur la loi des céréales* (1855) firent sensation et irritèrent le gouvernement, qui le fit admonester par le baron Van der Capellen, président des Curateurs de l'Université d'Utrecht<sup>(1)</sup>. Le tarif de 1845 servit de réparation

<sup>(1)</sup> M. Van der Capellen lui transmit, dit-on, le message à contre-cœur et atténué autant qu'il put l'humiliation qu'il devait in-

fliger au zèle d'un professeur patriote (W. C. Mees et Stecher).



au penseur libre-échangiste, dont le crédit s'accrut dès lors de jour en jour. Il lutta jusqu'à la fin : nous le voyons encore reprendre la plume en 1857 pour combattre un projet rétrograde sur la surveillance des métiers. En 1860, dans la réunion de la *Société d'Economie politique* de Paris, il protesta éloquemment contre les vices du monopole colonial (\*). Le gouvernement hollandais doit travailler lui-même, s'écria-t-il, à l'émancipation intellectuelle et politique des Javanais. « C'est à l'indépendance individuelle, » et non pas à un servage abrutissant, » que doit tendre le système de notre » gouvernement... La transition doit » avoir lieu par la libre disposition » pour l'indigène de ses forces et de » son travail. Plus on avancera dans » cette voie, plus on obtiendra d'a- » vantages de la possession de Java. » Les vices inhérents au monopole » commercial se font aussi de plus » en plus sentir. Le commerce colos- » sal des produits d'une île cent fois » plus grande que la Hollande, se fait » d'une manière dispendieuse; les prof- » fits sont achetés si cher, que la li- » berté sans désordre augmenterait » immensément les profits pour la » nation. »

La loyauté d'Ackersdyck était à la hauteur de sa généreuse audace. Le ministre Van Hall, en pleine séance de la seconde Chambre des Etats-Généraux, l'avait traité de pamphlétaire; ayant eu l'occasion d'apprécier publiquement les actes de cet homme d'Etat, Ackersdyck en fit l'éloge sans aucune arrière pensée. Quand il croyait avoir la main pleine de vérités, il s'empressait de l'ouvrir, quelles que fussent être pour lui les conséquences de sa franchise; en revanche, il se défiait des engouements éphémères, ne s'inféodait à personne et n'en voulait systématiquement à personne. L'élevation de son carac-

tère, non moins que son savoir et son jugement sûr, donnait à ses avis de la consistance et du poids; on savait qu'il ne se prononçait qu'à bon escient, et qu'il ne transigeait jamais avec sa conscience. Il avait horreur des *tartuffes de mœurs*, qu'il croyait assez nombreux en Hollande; il détestait la dévotion intéressée, et s'élevait volontiers contre le formalisme de certaines sectes protestantes. On en a voulu conclure que ses convictions libérales ne reposaient sur aucune base religieuse. C'est une erreur et une injustice; il ne croyait au progrès que sous la garde d'une Providence. Quelques semaines avant sa mort, il écrivait dans son journal intime: « Me voici libre de tout devoir » officiel; mais je sens que ma fin » approche: j'ai soixante-dix ans. » Ayant toujours pris mes devoirs au » sérieux, j'ai préparé ce départ. Je » regarde en arrière avec mélancolie, » mais en paix avec moi-même: la vie » m'a servi à faire quelque bien. Le » crépuscule ne m'inquiète pas: il ne » ne saurait être long. Et j'en ai la con- » viction: un jour plus lumineux se » lèvera aussitôt après la nuit... »

Ackersdyck ne se reposait d'une activité que par une autre. Il ne quittait sa chaire ou son cabinet que pour aller prendre la parole dans les Congrès scientifiques, siéger dans des Commissions administratives ou travailler à son jardin. En juin 1861, à peine remis des fatigues d'une longue discussion au Congrès agricole de Dordrecht, il projeta un nouveau voyage: on eut beaucoup de peine à l'en dissuader; la veille de sa mort il travaillait encore. Il remplit toutes sortes de mandats, et partout il sut se rendre utile. Il siégea au Conseil communal d'Utrecht et aux Etats provinciaux; il présida en 1859 la Commission royale de statistique; il fut membre de l'Académie royale des sciences, et l'un des directeurs de la

(\*) Il avait osé écrire à ce propos, dans le *Journal des Economistes* (t. XXXVIII): « Retirer du pays le plus gros produit possible, sans trop s'embarrasser du sort des populations conquises; pousser le principe de l'exploitation de l'homme jus-

» qu'à ses limites extrêmes, et ne s'arrêter » que devant la crainte de compromettre » les intérêts matériels, après lesquels on » court: telle est la pensée profondément » empreinte dans les actes du gouverne- » ment de Java. »



Société provinciale des arts et des sciences d'Utrecht ; il présida la 5<sup>e</sup> section du Congrès agricole, etc., etc. A Liège, il fonda, avec le concours de Destriveaux, d'Ernst, de Warnkœnig (v. ces noms), etc., la *Bibliothèque du jurisconsulte et du publiciste* ; à Utrecht, avec ses amis MM. P. Broers, W. J. Van Hoytema, le dr A. S. Rueb, Hora Giccama et G. W. Vreede (son collègue), une revue intitulée : *Bijdragen tot de kennis van Nederlandsche en vreemde koloniën, bijzonder betrekkelijk de vrijlating der Slaven*. Il écrivit dans les périodiques étrangers comme dans ceux de son pays, non pour le plaisir d'écrire, mais toujours pour hâter l'avènement des réformes qu'il avait en vue. Il a puissamment aidé au progrès des idées économiques en Hollande ; le concert de louanges qui a retenti sur sa tombe n'est qu'un légitime hommage rendu à son activité féconde et à son patriotisme éclairé.

BIBLIOGRAPHIE (d'après MM. O. Van Rees, U. Capitaine, etc.)

I. OUVRAGES PUBLIÉS SÉPARÉMENT

1<sup>o</sup> *Bedenkingen tegen de Korenwetten*. Utrecht, Van der Monde, 1835.

2<sup>o</sup> *Iets over het ontwerp eener zoogenaamde Giro- of Handelsbank*, bij gelegenheid der recentien van het werk van den heer W. C. Mees : Proeve eener geschiedenis van het bankwesen in Nederland. Rotterdam, Messchert, 1839.

3<sup>o</sup> *Verhaal eener reize in Rusland*, gedaan in het jaar 1835. Groningen, W. Van Boekeren, 1840, 2 vol.

4<sup>o</sup> *Nederlands Financiën. Nationale Schuld*. Amsterdam, J. Muller, 1843.

5<sup>o</sup> *Nederlands Financiën. Nationale schuld*. Vervolg. Utrecht, Van der Monde, 1843.

6<sup>o</sup> *Nederlands muntwezen*. Invissering der oude munten voor papier. Utrecht, C. Van der Post, 1845

7<sup>o</sup> *Over belastingen en bezuiniging*. Utrecht, J. G. Broese, 1849.

8<sup>o</sup> *Over het collegie van Reden en Generaalmeesters van de Munt*. Ibid., 1850.

9<sup>o</sup> *Mouvement des idées économiques*; progrès des réformes, état de la question coloniale en Hollande. Utrecht, T. de Bruyn, 1861.

Publié d'abord à Paris, dans le *Journal des Economistes*, t. XXXVIII, p. 501-509.

II. COLLABORATION A DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

A. *Annales Academiae Leodiensis* (vol. 9, 1825-1826)

10<sup>o</sup> *Oratio de utilitate quam studia imprimis historica et politica à peregrinationibus capiunt*.

B. *Bibliothèque du jurisconsulte et du publiciste*.

11<sup>o</sup> Notice sur l'enseignement du droit dans les Universités d'Italie (article signé W. A., écrit en collaboration avec le professeur Warnkœnig.)

C. *Vriend des vaderlands*.

12<sup>o</sup> *Stukken uit eene reize door het koningrijk* (1828, 1829, 1830 ; trois articles).

13<sup>o</sup> *Bijdrage tot de kennis der Mac-Adamsche wegen* (1828).

14<sup>o</sup> *Aankondiging van Jaarboekje uitgegeven op last van Z. M. de Koning* (1828).

D. *Konst-en Letterbode*.

15<sup>o</sup> *Ijzeren spoorwegen in Frankrijk* (1834).

16<sup>o</sup> *Johan Martin Honigberger, onverschrokken reiziger* (1836).

17<sup>o</sup> *Ijzeren spoorwegen in Rusland* (*Ibid.*).

18<sup>o</sup> *Over het werken van kinderen in de fabrieken* (1839).

19<sup>o</sup> *Adam van Duren, Nederlandsch bouwmeester* (1840).

E. *Tydschrift voor geschiedenis, oudheden en statistiek van Utrecht*.

20<sup>o</sup> *Spaarbank* (1855).

F. *De Gids. Boekbeoordelingen*.

21 *De 1837 à 1845*, onze articles critiques sur des traités d'économie politique, des récits de voyages, des institutions diverses (l'école agricole de Hohenheim, etc., etc.).



c. *Bijdragen tot de Staathuishoudkunde en de statistiek.*

22° Over het stelsel van oplage onder openbaar toezicht (1857).

h. *De Tijdgenoot.*

25° De 1842 à 1845, seize articles, savoir : De Staatscourant. — Koninklijk Besluit omtrent het ontslaan van een lid der Tweede Kamer van de Staten Generaal. — Bestuur der financiën. Bijzondere fondsen. — Port-Natal. — Banken van leening (1842). — De koloniën van weldadigheid. — Gemengde huwelijken. — Hendelsvrijheid. — Geheimhouding, halve publiciteit. — Korte aanmerking. — Leening à pari tegen lage rente (1845). — Financieel voorstel van den heer van den Bosch. — Waarborg van gouden werken. — Muntwezen in de Nederlandsche Oostindische bezittingen (1844). — Muntwezen, etc. (suite). — Overbevolking (1845).

C'est peut-être par ces articles qu'on peut le mieux se faire une idée des opinions d'Ackersdyck.

i. *Bydragen tot de Kennis der Nederlandsche en vreemde koloniën.*

24° Berigten aangaande de Nederlandsche koloniën (1844).

25° Articles de critique (1844 et 1845).

j. *Algemeen letterlievend maandschrift.*

26° Hongarije (1849).

27° Silezië en de Sudeten (1850).

28° Appréciation de l'ouvrage de M. van Heel sur les banques de prêt en Hollande (1851).

29° It. de l'ouvrage du baron Sloet : Myn verblyf te Kissingen (1857).

k. *Nieuwe Bydragen bevordering van het onderwijs en de opvoeding.*

50° Critique des traités d'économie politique de Droz, de M<sup>me</sup> Marcet et de J.-B. Say.

l. *Tijdschrift voor staathuishoudkunde en statistiek.*

51° Redevoering over Adam Smith (t. II, 1845).

52° Een paar stalen van pseudo-staathuishoudkunde (t. X, 1854).

53° Iets over de aanwending der sterfte tafels voor de kennis van den levensduur (*Id.*).

54° Berigten uit de Hollandsche kolonie Pella in Noord-America (t. XI, 1855).

55° Banken van leening (t. XIII, 1856).

m. *Staatkundig en staathuishoudkundig Jaarboekje.*

56° De statistiek (1854).

57° Trois comptes rendus : 1° de l'ouvrage de Harting sur l'île d'Urk ; 2° de l'almanach officiel de la province de Gueldre (1854) ; 3° de l'Almanach pour les possessions hollandaises des Indes occidentales et de la côte de Guinée (1859).

Il existe sur Ackersdyck un assez grand nombre de notices biographiques. Les principales sont : celle de M. J. Garnier, dans le *Journal des Economistes* de Paris, août 1851. — L'article détaillé de M. O. van Rees (fils de l'honorable professeur émérite R. van Rees (v. ce nom), sur les services rendus par Ackersdyck à la science (*Almanach des Etudiants d'Utrecht*, 1862). — Une étude biographique par M. W.-C. Mees (*Handelingen van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden*, 1862). — Une notice nécrologique dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences* (La Haye, 1862). — L'article de M. Stecher et celui de M. Ul. Capitaine, cités plus haut. — V. encore la *Revue hollandaise d'économie politique* (citée ci-dessus, litt. 1), t. XXI, et l'*Almanach populaire d'Utrecht*, année 1862.

**Ansiaux** (NICOLAS - GABRIEL - ANTOINE-JOSEPH), né à Ciney le 6 juin 1780, mourut à Liège le 26 décembre 1854.

Il fit ses premières études dans cette dernière ville, à l'école de la collégiale de Saint-Pierre, et montra de bonne heure les plus heureuses dispo-



sitions (1). Envoyé ensuite au collège municipal (2), il y eut pour condisciples Comhaire et Destriveaux, et là se forma ce triumvirat d'amitié qui dura quarante ans et que la mort a seule pu détruire (3). Survinrent des temps d'épreuves : Ansiaux, père, médecin du prince de Liège, crut devoir émigrer avec son souverain en 1794, à l'approche des armées françaises (4); le jeune humaniste dut le suivre en Allemagne, avant d'avoir achevé ses classes. Nos exilés vécurent tour à tour à Dusseldorf, à Paderborn et à Munster; Nicolas-Gabriel eut ainsi l'occasion de se familiariser avec la langue allemande. De retour à Liège en 1795, il aborda immédiatement l'étude de l'anatomie, sous la direction d'un médecin français, qui enseignait cette science à l'hôpital établi dans les locaux de l'ancienne abbaye du Val-des-Ecoliers. Il suivit en même temps la pratique médicale de son père, et la pratique

chirurgicale et obstétricale de Ramoux (5); enfin, sur le conseil de ses maîtres, il prit le titre de chirurgien : l'exercice de la profession était libre alors. Il avait 18 ans, le goût du travail et la conscience de l'insuffisance de ses premières études (6). Avant tout, il voulut se rendre maître des langues anciennes : le digne Charmant (7) fut son maître et bientôt son ami pour la vie. Quand il se crut bien préparé, il partit pour Paris, d'où il ne revint qu'en 1801. Non seulement il y suivit les cours de l'École de médecine, où Fourcroy avait pris soin de réunir tant d'hommes célèbres; mais il s'y fit remarquer par divers travaux scientifiques. La loi du 19 ventose an XI (1805) ayant rétabli les grades académiques, il résolut de se mettre en règle, se rendit de nouveau à Paris, y subit de la manière la plus distinguée les épreuves du doctorat en chirurgie, et eut la satisfaction de voir sa thèse remarquée

(1) Il est permis de rappeler en passant qu'on remarqua dès lors chez lui une grande aptitude pour la musique; il cultiva toute sa vie cet art aimable, et y fit preuve d'un talent réel. Doué d'une très-belle voix, il ne négligea point ce don inné. Plus tard, à Paris, il reçut des leçons de violoncelle d'Adrien, premier violoncelle de l'Opéra. A partir de 1809, il s'occupa longtemps, avec une intelligence musicale peu ordinaire, de l'organisation des concerts de la Société d'Emulation. Les jeunes artistes de mérite étaient fiers de trouver en lui un zélé protecteur; c'est ainsi qu'il fut un des premiers à encourager Massart, et que le violoniste Prume, dont la réputation devint européenne, fut pour ainsi dire lancé par lui dans la carrière.

(2) Fondé par le prince-évêque Velbruck pour remplacer l'établissement des Jésuites, après la suppression de ce corps. *Le grand collège* occupait les bâtiments où l'Université fut installée en 1817.

(3) Notice sur N. G. A. J. Ansiaux, par le docteur Habets. Liège, 1842, in-8°, p. 3. Nous avons mis largement à profit cette intéressante biographie.

(4) Nicolas-Antoine-Joseph Ansiaux avait vu le jour à Ciney en 1765; il mourut à Liège en avril 1825. Après avoir fait d'excellentes études à l'Université de Louvain, il y fut appelé aux fonctions de répétiteur; mais il y renonça bientôt pour aller pratiquer son

art dans sa ville natale. Sa réputation lui valut le titre de médecin du prince (1784); il s'établit alors à Liège, où il ne tarda pas à passer pour une des illustrations médicales du pays. On lui doit un mémoire *Sur l'influence des doctrines médicales dans la pratique* (*Esprit des journaux*, t. X et XI), et une traduction en vers français des *Aphorismes d'Hippocrate* (*Ibid.*, 1791). Il fut longtemps médecin en chef des hospices civils de Liège et président du premier Comité de vaccine qui y fut institué; il présida la Société libre des sciences physiques et médicales de Liège et fit partie de plusieurs autres compagnies savantes (Habets, p. 4; Dewalque, *Biographie nationale*, tom. I, col. 339).

(5) L'un des fondateurs de la Société maternelle de Liège, prédécesseur de Simon (v. ce nom) à l'hospice de la Maternité.

(6) Il avait été frappé, à l'hôpital de Bavière, de l'ignorance et de l'inexpérience des chirurgiens de Liège. Pendant quatre jours consécutifs, tous les chirurgiens de la ville, réunis autour d'un blessé, avaient reconnu que l'amputation de la cuisse était indispensable, et cependant ils ne s'étaient décidés à la pratiquer que le quatrième jour. Ils ne purent l'achever; ils laissèrent le malade périr d'hémorrhagie. En présence de ce fait, la résolution d'Ansiaux fut bientôt prise.

(7) Plus tard principal du collège de Liège.



des savants et obtenir bientôt les honneurs d'une seconde édition. En revanche, sa supériorité lui attira des tracasseries lorsqu'il fut définitivement rentré dans sa ville natale. A cette époque, dans beaucoup de pays de l'Europe, les chirurgiens étaient encore assimilés aux barbiers. En Belgique, où la science anatomique avait jeté un si vif éclat au XVI<sup>e</sup> siècle, l'art chirurgical était néanmoins resté ou retombé dans l'enfance, par l'effet des troubles politiques : quelques praticiens flamands, Thomas Fyens, Henri de Heers, Jean Palfyn avaient légué leurs noms à l'histoire ; mais aucun astre nouveau ne se montrait à l'horizon. A l'Université de Louvain, la plupart des professeurs étaient ecclésiastiques et, à ce titre, obligés de se soumettre aux prescriptions du Concile de Trente ; à Liège, point d'enseignement régulier de la chirurgie ; enfin, il était interdit aux médecins de manier le scalpel. Dans les derniers temps, il est vrai, on avait vu quelques Liégeois se rendre à Montpellier et en revenir relativement instruits et habiles ; mais la plupart des opérateurs s'étaient contentés de suivre pendant six ans la pratique d'un maître, et de subir ensuite des examens devant le collège des médecins, chirurgiens et apothicaires de Liège, examens qui se bornaient à l'anatomie et à la clinique des humeurs, plaies, fractures et luxations. Aussi se bornaient-ils à panser des vésicatoires, des brûlures et d'autres lésions légères : les plus graves étaient abandonnées à elles-mêmes. Ils pratiquaient la saignée, le cautère, le séton ; ils ouvraient des abcès, mais rien de plus. Les examens avaient fini par devenir illusoire ; la loi même s'était faite complice d'un népotisme scandaleux. Le désordre et l'anarchie qui signalèrent les premières années de notre réunion à la France ; l'absence absolue de contrôle, à la suite du décret de l'Assemblée législative (18 août 1792) qui avait supprimé les Universités, les Facultés et les corporations savantes ;

(<sup>1</sup>) Habets, p. 10. — Cf. Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge*.

les émigrations même, tout concourut à rendre plus profonde la décadence de l'art (<sup>1</sup>). Ansiaux eut à soutenir des luttes sérieuses contre ses confrères, qui le trouvaient bien osé d'assumer la responsabilité d'opérations importantes et tout-à-fait étrangères à leur pratique habituelle. Loin de se laisser intimider, il compta sur son talent pour les réduire eux-mêmes au silence. Il reçut chez lui un enfant pauvre, de Verviers, âgé de trois ans et atteint d'un calcul vésical ; il l'opéra, réussit entièrement, et dès lors les objections tombèrent. Ce n'était pas assez ; il s'agissait de travailler d'une manière efficace et durable à la réhabilitation de l'art. Ansiaux s'entendit donc avec son ancien condisciple Comhaire (v. ce nom) pour fonder à Liège une école de chirurgie. Ce projet, conçu dès 1804, reçut son exécution deux ans après ; les magistrats municipaux finirent par se rendre aux raisons d'Ansiaux, lui accordèrent, pour lui et pour Comhaire, la jouissance d'un local (<sup>2</sup>), et autorisèrent les deux professeurs à enseigner publiquement et gratuitement l'anatomie et la physiologie. Presque en même temps, Ansiaux reçut de la Commission des hospices le titre de chirurgien en chef de l'hôpital de Bavière. C'était pour lui une double bonne fortune. Il s'occupait sans retard d'améliorer le service intérieur. « Avant son arrivée, les blessés et les malades internes étaient réunis dans les deux salles qui depuis n'ont plus servi qu'à la médecine. Les deux salles de chirurgie étaient occupées par les incurables, ramassis de paresseux et de vauriens, qui venaient se faire loger et héberger à l'hôpital. Ansiaux, ayant exposé ces abus au préfet Micoud, homme d'une grande intelligence et excellent administrateur, vit bientôt ses plans adoptés. Les deux services furent séparés, et les médecins firent des visites journalières au lieu d'alterner avec les chirurgiens. Il y eut à l'hôpital un chef interne, afin que les malades ne fussent jamais sans se-

(<sup>2</sup>) La ci-devant chapelle de Saint-Clément, place St-Pierre.



cours et que les blessés reçussent en tout temps les soins les plus urgents, en attendant la visite des chefs de service. Le régime des malades fut aussi plus rigoureusement prescrit, et le cahier de visite, pour la prescription des médicaments et des aliments, est une amélioration trop grande pour être passée sous silence » (1). Ansiaux ouvrit en outre à l'hôpital un cours de clinique chirurgicale, complément indispensable de l'enseignement théorique donné à l'École de Saint-Clément. Là, ses efforts et ceux de Comhaire furent bientôt généralement appréciés. L'École prospéra au-delà de toute attente. La municipalité, pour la protéger ostensiblement, accorda des prix aux élèves les plus distingués. La valeur de ces récompenses était rehaussée par l'appareil brillant qui en accompagnait la distribution : cette solennité coïncidait avec l'Assemblée générale (alors annuelle) de la Société d'Emulation; les vainqueurs étaient complimentés en présence de toutes les autorités départementales et de l'élite de la population liégeoise. L'École de chirurgie de Liège fournit au pays un grand nombre de praticiens capables, et des chirurgiens militaires à l'armée française et à l'armée prussienne. Notons que deux années d'études à Liège équivalaient à une année d'études dans les Facultés de l'Empire.

On doit considérer l'École de Saint-Clément comme le véritable berceau de la Faculté de médecine de l'Université de Liège, dont D. Sauveur, Ansiaux et Comhaire furent les premiers, et en 1817 les seuls professeurs. Ansiaux eut mission d'y enseigner la pathologie chirurgicale, la clinique externe, et, plus tard, la médecine légale (v. ci-après). Tous ses anciens élèves, écrivait en 1845 le docteur Habets, se souviennent de lui avec gloire et reconnaissance. « Professeur aussi distingué

qu'habile opérateur, il possédait l'art heureux de captiver complètement son auditoire. Clair, précis sans sécheresse, il disait tout ce qu'il fallait, en y adaptant toujours l'expression la plus heureuse. Ami de ses élèves, il les dirigeait par ses conseils et les soutenait par son influence. Avec eux, comme dans le commerce habituel de la vie, il agissait et parlait avec cette bonhomie insinuante, cette simplicité affectueuse, partage trop rare des esprits supérieurs. »

Lors du terrible accident qui arriva en février 1812 à la houillère de Beaujone (2), Ansiaux fut appelé pour porter secours aux malheureux ouvriers qu'on retirait du gouffre. Il se trouvait au quartier St-Léonard, d'où il dut faire une course précipitée jusqu'à l'endroit où l'attendait une voiture. Il arriva sur le lieu du sinistre encore en pleine transpiration, resta pendant toute la journée exposé à l'air, donnant ses soins aux malheureux blessés étendus dans une prairie, et rentra chez lui accablé d'un rhumatisme qui le fit souffrir pendant longues années, sans abattre son énergie ni ralentir son activité. Huit ans avant sa mort, il fut en outre atteint d'une affection de foie, qu'il jugea d'abord sans gravité. Il s'en ouvrit cependant à son fils aîné (3), lorsque celui-ci eut subi ses examens de docteur; mais dès lors le mal était devenu incurable. La mort d'Ansiaux fut un deuil pour la ville entière : on perdait en lui non seulement un savant et un professeur d'élite, mais un homme de cœur, un bienfaiteur de l'humanité, un ami éclairé des arts et des artistes; à tous égards, enfin, une gloire de la cité. Ses confrères et ses amis firent frapper une médaille en bronze à son effigie (4). Sur la proposition de Destriveaux, le 25 janvier 1855, la Société d'Emulation décida, à l'unanimité, que le nom d'Ansiaux serait inscrit dans sa grande salle, à côté de ceux des hommes

(1) Habets, p. 12.

(2) Le souvenir du dévouement des deux Goffin est resté vivant à Liège. On sait que Millevoye composa un poème à cette occasion.

(3) De son mariage avec M<sup>lle</sup> Lafontaine (1801), Ansiaux eut deux fils : Nicolas-

Joseph-Victor, professeur de médecine à l'Université de Liège (v. sa notice), et Emile-Louis, avocat, échevin et bourgmestre de Liège, aujourd'hui retiré de la vie publique.

(4) Elle est due au burin de M. L. Jehotte père, excellent graveur, le même qui publia aussi les portraits des Goffin.



illustres du pays. Ansiaux n'avait consenti à interrompre ses cours qu'au mois d'octobre 1834; son fils aîné et Vottem furent ses suppléants. En 1821-1822, il avait revêtu l'hermine rectorale. Fondateur (et secrétaire) de la Société libre des sciences physiques et médicales de Liège (<sup>1</sup>), il était en outre affilié à un grand nombre de Sociétés savantes et possédait divers titres honorifiques. Un mémoire sur le traitement de la gonorrhée syphilitique par le copahu lui valut le titre d'associé correspondant de l'Athénée de médecine de Paris, le 18 janvier 1815; depuis le 15 messidor an XI, il était déjà membre correspondant de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, et depuis le 28 mai 1808, de la Société des sciences physiques et naturelles de Paris; le 31 décembre 1813, il reçut du ministre de l'intérieur une médaille en argent, pour le zèle qu'il avait mis à propager la vaccine en 1811; le 16 décembre 1816, il fut nommé membre de la Société de minéralogie d'Iéna; le 6 octobre 1818, membre honoraire des sciences physiques et chimiques de Groningue; le 4 décembre 1819, l'Université de Wurzburg lui donna une marque particulière de déférence en lui décernant un diplôme d'honneur de docteur en médecine; le 26 juin 1821, il reçut le titre de membre correspondant de la Société de médecine de Louvain; le 17 décembre suivant, il entra en la même qualité dans la Société Linnéenne de Paris; le 8 janvier 1828, dans la Société des sciences naturelles et médicales de Bruxelles, et le 29 octobre 1829, dans la Société de médecine de la même ville; il fit également partie de la Société de médecine d'Amsterdam, de la Société d'Emulation de Liège, etc. — Il exerça, en cette dernière ville, les fonctions d'inspecteur de la salubrité publique; il siégea dans la Commission médicale provinciale, etc.; enfin, il contribua, par son influence, à l'établissement d'un Conservatoire de musique à Liège, et, comme membre de la Commission de surveillance, à la prospérité de cet établissement.

(<sup>1</sup>) Cette Société tint sa première séance

#### BIBLIOGRAPHIE.

1<sup>o</sup> *Réflexions sur la rupture du plantaire grêle* (*Journal de médecine de Corvisart*, t. II, an IX).

L'auteur démontre que cette rupture n'existe pas et qu'elle n'est autre chose que le déchirement de quelques fibres des jumeaux ou du soléaire, opinion généralement adoptée aujourd'hui. En 1827, Ansiaux réclama la priorité de cette découverte, que deux chirurgiens de Paris s'étaient attribuée.

2<sup>o</sup> *Dissertation sur l'opération césarienne et la section de la symphyse des pubis* (Thèses de Paris, an XII, n<sup>o</sup> 119).

Cette thèse, ainsi que nous l'avons dit plus haut, a eu deux éditions. L'auteur y précise les indications des deux opérations et les cas où la première seule est applicable. Le travail d'Ansiaux est cité dans la plupart des traités d'accouchements. Il le considérait lui-même « comme les premières pages de son journal de clinique. »

3<sup>o</sup> *Mémoire sur l'inflammation du canal nasal*, présenté, en 1804, à la Société de médecine, etc., de Toulouse.

En 1816, Ansiaux reprit ce sujet et proposa, pour la fistule lacrymale, un procédé opératoire qu'il avait déjà employé en 1806. « Cette méthode, dit le docteur Habets, diffère peu, quant au mode opératoire, de celle que Dupuytren adopta plus tard; la seule différence consistait en ce que ce chirurgien célèbre, après avoir opéré, ne s'occupait plus du malade, tandis qu'Ansiaux, appréciant tous les avantages d'un traitement suivi, soignait les parties lésées, pour obtenir une cure radicale. La priorité de l'invention appartient donc à notre compatriote, aussi bien que les améliorations citées, bien que M. Blandin les ait données comme siennes dans un mémoire publié en 1828. Ce plagiat a été l'objet d'une réclamation de la part d'Ansiaux, dans la 2<sup>e</sup> édition de sa clinique. »

4<sup>o</sup> Deux mémoires présentés à l'Athénée de médecine de Paris sur l'emploi de la potion balsamique à fortes doses dans les premiers temps de la blennorrhagie (*Bibliothèque médicale*, t. XXXIX, 1812).

On lit dans le rapport du docteur Fiseau : « Le médicament dont il s'agit n'est pas nouveau, et tous les praticiens en connaissent depuis longtemps les propriétés; mais on n'avait pas osé jusqu'ici l'employer dans les

le 6 juillet 1807. (V. ci-après, *Bibl.*, n<sup>o</sup> 12.



blennorrhagies aigües, et dès le commencement, il a fallu qu'un heureux hasard ait fourni à M. Ansiaux l'occasion de s'assurer qu'on pourrait le faire sans inconvénient, et qu'il est aussi efficace au début qu'à la fin des gonorrhées. Cette nouvelle méthode de traitement nous paraît préférable à celles qu'on emploie communément, etc. » Le rapporteur déclare ensuite avoir employé le copahu d'après les indications d'Ansiaux et avec le même bonheur que lui. Le docteur Cullerier (oncle) en fit aussi l'éloge. V. le *Traité de thérapeutique* de Trousseau et Pidoux.

5° *Nouvelle méthode pour traiter la syphilis au moyen du deutroxyde de mercure en frictions* (1818).

Ce traitement fut adopté par les praticiens à partir de 1816, à la suite de comptes rendus des succès obtenus par Ansiaux.

6° *Nouvelle méthode de traitement pour la tumeur de la fistule lacrymale* (v. le n° 5).

Lorsque le fils aîné d'Ansiaux, Nicolas-Joseph-Victor (v. sa notice) eut obtenu, à Liège, le diplôme de docteur en médecine, etc., après avoir soutenu une thèse *Sur la fistule lacrymale*, il se rendit à Paris pour y acquérir des connaissances plus vastes. Désirant obtenir une carte d'entrée pour l'Hôtel-Dieu, il présenta son diplôme à Dupuytren. Le célèbre professeur de Paris lui demanda à trois reprises son nom, son lieu de naissance indiqués dans le diplôme, et exigea sa dissertation, dont le titre était aussi transcrit dans ce document. Dupuytren était probablement curieux de savoir de quelle manière M. Ansiaux fils avait traité un sujet dont Ansiaux père s'était aussi occupé spécialement (Beedelievre, *Biogr. liégeoise*, t. II, p. 554).

7° *Clinique chirurgicale*. Liège, 1816, in-8°. — Deuxième édition, 1829, in-8°. — Il existe de cet ouvrage une traduction allemande.

Ouvrage remarquable, écrit avec une concision et une élégance rares; l'auteur exprime sa pensée avec la simplicité et la précision qu'il mettait dans ses leçons. Partout il raconte avec une bonne foi parfaite; partout on reconnaît le praticien consommé à ce coup d'œil sûr, à ce tact si rare qui constituent seuls le vrai chirurgien. — La pensée d'Ansiaux se trouve toute entière dans la phrase suivante: « Je me suis abstenu d'y joindre aucune réflexion qui ne dérivât pas nécessairement du sujet, convaincu que le » temps renverse les hypothèses les plus

» brillantes et qu'un seul fait suffit pour » détruire les combinaisons les plus subtiles » de l'imagination. Les systèmes s'écroulent; » la nature reste constamment la même » (Habets, p. 17). — La *clinique chirurgicale* d'Ansiaux renferme, outre les mémoires cités plus haut, plusieurs rapports judiciaires très-bien faits. L'auteur fut aussi chargé, en diverses circonstances, de réviser les rapports adressés aux tribunaux par d'autres médecins.

8° *De chirurgiæ studio ejusque dignitate et gravitate* (Ann. Acad. Leod. vol. I, in 4°).

Discours inaugural prononcé à l'Université de Liège, le 4 novembre 1817.

9° *Systema chirurgiæ hodiernæ Henrici Callisen, editio quinta innumeris correctis mendis notisque aucta*. Liège, 1821, in-8°, t. I.

Les occupations d'Ansiaux ne lui ont pas permis de publier le second volume de cet excellent ouvrage.

10° *Question de médecine légale. Précis des mémoires du docteur Pfeffer, écrits pour la défense de deux individus accusés d'avoir commis un homicide volontaire par étranglement et suspension; suivi d'un plan de cours de médecine légale*, par P. J. Destriveaux et N. Ansiaux. Liège, Haleng, 1821, in-8°.

Au siècle dernier, dans le système pénal en vigueur à Liège, le suicide était puni par la loi. « La peine s'exerçait sur le cadavre, » et frappait la mémoire. Si le suicide avait » eu lieu dans une habitation, le cadavre » était entraîné par un trou fait sous la » porte; on le suspendait ensuite à une » fourche; il restait privé de la sépulture » religieuse. L'aliénation mentale pouvait » servir d'excuse; mais elle n'était jamais » présumée. » Vers le mois de mars 1766, il arriva que la femme de l'ouvrier Debor, rentrant au logis vers 11 heures du matin, trouva son mari, qu'elle avait laissé au lit souffrant d'un rhumatisme, suspendu sans vie à une porte de la pièce où il couchait. Ses clameurs attirèrent quelques voisins; l'idée d'un suicide frappa les esprits; mais on résolut de jeter un voile sur la nature de cette mort, à laquelle, comme nous l'avons dit, était attachée l'infamie de l'opinion et de la loi. Le hasard amena le docteur Pfeffer sur le lieu où se passait cette scène de désolation: il examina le cadavre et acquit la conviction que Debor s'était donné la mort. La femme était en présence d'une



terrible alternative : ou laisser entacher de déshonneur le nom du chef de la famille, et par suite la famille (car les vieux préjugés régnaient dans toute leur force), ou s'exposer elle-même, en cherchant à éloigner les indices de la vraie catastrophe. Un instant elle eut la pensée d'invoquer l'état mental de son mari, qui avait eu, disait-elle, de *mauvaises folies*; mais le docteur lui ayant fait observer qu'il ne pouvait témoigner en ce sens, elle se décida pour le dernier parti. Ses tergiversations, ses réticences la compromirent aux yeux des magistrats; elle fut arrêtée avec son gendre, le 12 avril, et deux fois on lui fit subir les horreurs de la torture! Le docteur Pfeffer fit d'inutiles efforts pour être entendu comme expert ou comme témoin : de guerre lasse, il résolut de s'adresser au chef de l'Etat, pour le prier d'ordonner aux juges de suspendre leur décision jusqu'à ce qu'il eût eu le temps de rédiger un mémoire justificatif; *il est à craindre*, dit-il dans cette première lettre, qu'on ne voie *retirer parmi nous l'histoire de Calas*. Le mémoire fut bientôt achevé : il sollicita vainement l'autorisation de le communiquer au public : en ce temps-là, tout était secret dans la procédure. Le tribunal, d'autre part, ne parut pas convaincu : Pfeffer supplia le Prince de permettre que son mémoire fût soumis à l'examen des docteurs de quelques Universités. Bientôt il en rédigea un second : que les juges me fassent comparaître, y disait-il : je m'engage à lever tous leurs doutes! Il en était à sa troisième supplique lorsque le gendre fut élargi, le 26 juin 1767. L'affaire entra dans une phrase nouvelle : Pfeffer se sentit animé d'un nouveau courage. Il était sans fortune, il sacrifiait son avenir; que lui importait? Sa conviction était inébranlable; son témoignage, appuyé sur des raisons scientifiques péremptoires, devait infailliblement, s'il était écouté, empêcher l'effusion du sang innocent. Il mit de la véhémence dans ses réclamations; mais pouvait-il rester calme? Il eut le tort de faire intervenir trop directement le Prince dans un débat qu'il appartenait aux juges seuls de

(<sup>1</sup>) Il mourut chez Jacquelart quatre ans après, le 27 septembre 1772, à la suite d'une méprise qui lui fit administrer de l'arsenic au lieu d'un purgatif. Simon-Xavier Pfeffer, né à Huy le 8 février 1729, était licencié de l'Université de Louvain; il se fixa à Liège, où il se dévoua particulièrement à la classe indigente, et ce fut ce qui le conduisit à prendre la défense de la femme Debora. Par une différence singulière de destinées, celle-ci mourut octogénaire; elle a

résoudre : mais qu'on veuille remarquer, encore une fois, que la procédure était secrète. Il triompha enfin, après une lutte opiniâtre de vingt mois : la femme Mathieu Debora fut acquittée le 16 janvier 1768. Cependant l'éclat de cette cause et les intérêts qui s'y trouvaient compromis rendirent le séjour de Liège pénible au généreux défenseur; il trouva un asile à Louvain chez le professeur Jacquelart, dont il n'avait pas en vain consulté les lumières (<sup>1</sup>). — En publiant les détails de cette lamentable histoire, en saisissant surtout l'occasion d'y rattacher des observations du plus haut intérêt, au point de vue de la procédure criminelle en général, et spécialement de l'utilité de la médecine légale, Ansiaux et Destri-veaux s'acquirent de nouveaux titres à la reconnaissance publique. « C'est par une » foule de faits de même nature, écrivaient-ils, que la jurisprudence et la médecine » ont été conduites à réunir leurs lumières » pour éclairer la justice. » Leur publication contribua puissamment à fixer l'attention sur les erreurs dont les médecins peuvent préserver les juges; ajoutons qu'ils crurent devoir y ajouter, comme appendice, le plan du cours de médecine légale dont ils étaient chargés à l'Université, en conformité des art. 15 et 37 du règlement de 1816. Ce programme n'a plus qu'une valeur historique; mais on doit savoir gré à ses auteurs de leur zèle à recommander un enseignement dont l'existence est à elle seule un bienfait, et de la modestie avec laquelle ils provoquèrent, en soumettant leurs idées au public, les critiques et les conseils des hommes compétents (<sup>2</sup>).

11<sup>o</sup> *Oratio de medicinæ forensis historia ejusque dignitate* (Ann. Acad. Léod. 1821-1822. vol. V).

Discours prononcé à l'occasion de la remise du doctorat. — A la demande de plusieurs docteurs et de beaucoup d'élèves, Ansiaux relut cet essai historique, en français, à l'ouverture de son cours de médecine légale, en 1824. Il y fit, à cette occasion, des changements et des additions assez considérables

vécu à Liège « jusqu'en 1811, estropiée » des épaules et des doigts par l'effet des » tortures, incapable d'aucun travail, et » devant une grande partie de son existence » à la considération publique. »

(<sup>2</sup>) Elève de Mahon, Ansiaux avait pris goût, comme on voit, aux leçons de son maître. Il rassembla plus tard les éléments d'un traité complet de médecine légale; mais sa mauvaise santé ne lui permit pas de réaliser son projet.



(*Discours sur la médecine légale*. Liège, Haleng, 1824, in-8).

12<sup>e</sup> Rapports et articles divers dans les *Annales de la Société des sciences physiques et médicales* de Liège, et dans les *Procès-verbaux* de la Société d'Emulation, dont la première de ces associations devint un comité.

**Baron** (AUGUSTE-ALEXIS-FLOREAL) naquit à Paris le 1 mai 1794, fut naturalisé belge le 25 mai 1838 et mourut à Ans-et-Glain, lez-Liège, le 24 mars 1862<sup>(1)</sup>. Son père, receveur des contributions de l'un des arrondissements de la grande ville, lui fit donner une éducation solide. Les heureuses dispositions du jeune Auguste ne tardèrent pas à se révéler et furent habilement cultivées par ses maîtres du Lycée Napoléon; il se sentit dès lors irrésistiblement poussé vers ces grandes études de l'antiquité qui furent la passion de toute sa vie<sup>(2)</sup>. Il quitta le Lycée pour l'École normale à l'âge de seize ans; en 1814, il eut l'honneur d'être nommé répétiteur de grec « dans ce séminaire laïque qui a produit tant d'illustrations. » Il était âpre au travail, attaché à ses devoirs, et la vivacité de son esprit ne l'empêchait ni d'être en tout méthodique, ni de s'attacher avec une rare ténacité aux recherches de pure érudition. De cette époque datent ses premiers essais en philologie,

(<sup>1</sup>) Pour éviter toute confusion, dit M. U. Capitaine, qui nous a fourni pour cette notice de nombreux renseignements, nous croyons utile de rappeler ici qu'il existe plusieurs écrivains portant les mêmes nom et prénom, notamment : *Auguste Baron*, libraire à Lyon, auteur d'une *Histoire de Lyon pendant les journées de septembre 1834*; — *Aug. Baron* auteur de l'*Album du Jardin des plantes de Paris*, édité en 1837; — l'abbé *Aug. Baron*, aumônier de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, auteur de livres moraux à l'usage des soldats; — enfin *Aug. Baron*, écrivain dramatique, auteur d'un vaudeville intitulé : *Le chevalier Coquet* (1853). — *Nécrologe liégeois pour 1862*, p. 48, note.

(<sup>2</sup>) Nous puisons ces détails et d'autres qui vont suivre dans le discours prononcé

entrepris pour la collection Lemaire. Pendant le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, il déposa un instant la plume pour servir dans les volontaires royaux. Pas plus qu'Horace, il n'était né soldat; il en convenait lui-même; la croix du Lys ne lui en fut pas moins décernée le 20 mai 1816, à titre de récompense de son dévouement à la bonne cause. L'École normale le perdit en 1818; il s'engagea vers cette époque dans une entreprise de librairie qui ne réussit pas, puis alla se fixer à Londres, où il acquit une connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaises. C'est de là qu'il fut appelé à Bruxelles, en 1812, comme directeur principal de la *Gazette officielle*<sup>(3)</sup>. Ce début dans le journalisme, dit M. Stecher, ne lui fit rien perdre de sa ferveur pour des travaux plus spécialement littéraires. Le culte de la forme avait été trop longtemps négligé en Belgique; les qualités sérieuses des Belges manquaient de relief et d'expression; on s'en apercevait surtout depuis le rétablissement de l'Académie royale de Bruxelles et la création des Universités de Gand, de Liège et de Louvain. La jeunesse des écoles était avide d'instruction, mais elle sentait aussi que son intérêt le plus pressant était d'apprendre à s'exprimer dans un langage correct, élégant et facile. A Bruxelles, on avait sous les yeux l'exemple de nombreux Français d'un talent distingué, rejetés

aux funérailles de Baron par son collègue et successeur M. J. Stecher (*Annales des Universités de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. II, annexe). M. Eug. Van Bemmel a reproduit cette page dans la *Revue trimestrielle* (t. XXXVIII, avril 1863, en y ajoutant diverses particularités peu connues, que nous avons également mises à profit.

(<sup>3</sup>) Ce journal, créé par arrêté royal du 2 juin 1815, a cessé de paraître le 17 septembre 1830, après avoir successivement porté les titres de : *Gazette générale des Pays-Bas* (1815-1818), *Journal général des Pays-Bas* (1818-1820), *Journal de Bruxelles* (1820-1827) et *Gazette des Pays-Bas* (1827-1830). Il paraît que Baron n'y a jamais publié que des articles de critique littéraire (note de M. U. Capitaine).



de leur patrie à la suite des révolutions. Baron entretenait avec eux des relations suivies ; bientôt il comprit qu'arrivant en Belgique avec l'intention de s'y fixer, il avait, plus que tout autre étranger, à prendre position comme homme de lettres, et qu'il se trouvait dans les meilleures conditions pour rendre un service efficace à son pays adoptif, en acquérant de l'ascendant sur une génération qui ne demandait qu'à être stimulée. L'occasion ne tarda pas à s'offrir. La ville de Bruxelles avait été dépossédée, en 1817, de ses établissements d'instruction supérieure, consistant dans une Faculté des lettres, une Faculté des sciences et une Faculté de droit. Elle fut dédommée de cette perte au mois de janvier 1827, par l'institution de cours gratuits de sciences et de belles-lettres au Musée<sup>(1)</sup>. L'enseignement de la littérature échut à Baron, qui fut chargé, le 3 mars, de prononcer le discours d'ouverture. « La science est un sûr instrument d'amélioration sociale » ; telle fut la thèse choisie par l'orateur. Il sut la développer dans un style agréable et limpide, dont la vigueur un peu contenue produisit un grand effet et contribua beaucoup à populariser la nouvelle institution. De 1827 à 1852, Baron parcourut, devant un public légitimement enthousiaste, le vaste domaine de la littérature comparée. « On peut dire, sans crainte d'exagération (ainsi s'exprime M. Stecher), que cet enseignement, tout nouveau dans notre pays, a eu une grande influence. Il était salu- taire de montrer, par les plus beaux

exemples empruntés aux littératures les plus diverses, l'intime solidarité du bon sens, du bon goût et du bon droit. Baron avait enfin trouvé sa sphère, et et on le voyait à la verve qu'il déployait dans cet enseignement civilisateur. Il aimait, comme M<sup>me</sup> de Staël, à rappeler la mission libératrice des lettres, et avec sa riche mémoire et sa grande lecture, il ne lui était pas difficile de trouver des preuves qui achevaient la conviction de l'auditoire. — On assure pourtant que, malgré l'importance du fond, c'était surtout la forme qui captivait les esprits. Avec un scrupule tout à fait classique, avec un soin jaloux de la justesse des nuances, l'éloquent professeur rédigeait et corrigeait patiemment les moindres détails de sa leçon. C'était donc par des lectures plutôt que par des improvisations qu'il arrivait si souvent et si profondément jusqu'à l'âme de ses auditeurs. Il y mettait, au reste, tant d'art et tout ensemble tant de naturel, qu'il faisait aisément illusion. »

On peut dire que ces années furent les plus belles et les mieux remplies de la vie de Baron ; il y reportait volontiers sa pensée, et ses amis d'alors gardèrent toujours la première place dans son cœur<sup>(2)</sup>. Les ouvrages qui ont consacré sa réputation ne virent le jour que plus tard ; mais c'est au Musée qu'il apprit et qu'on apprit à connaître la mesure de ses forces ; c'est là que son talent s'épanouit : il n'eut plus, ensuite, qu'à rester digne de lui-même. Il avait abandonné la direction de la *Gazette officielle* au commencement de

(1) Ces cours, fondés en application de l'art. 3 du règlement universitaire du 25 septembre 1816, comprenaient l'histoire nationale (Dewez), l'histoire générale (Lesbroussart), la littérature ancienne et moderne (Baron), l'histoire de la philosophie (M. Van de Weyer), la botanique (Kickx), l'histoire naturelle (Vanderlinden), la physique et l'astronomie (M. Quetelet), la chimie (Drapiez), l'histoire de l'architecture (Roget) et la littérature hollandaise (Lauts). V. le Rapport de M. Nothomb sur l'enseignement supérieur en Belgique, Bruxelles, 1844, in-8°, t. I, p. LXXVIII. — Le gouvernement s'était proposé, selon les termes mêmes de l'arrêté

d'institution, de favoriser « ces habitudes » sérieuses qui conviennent aux citoyens » qui ont le bonheur de vivre sous un gouvernement représentatif, et de répandre » avec l'instruction les germes et les moyens » de développement de cet esprit public qui, » dans les pays libres, imprime fortement » dans toutes les classes éclairées l'amour du » prince et de la patrie. » (V. le discours de M. Spring sur Baron, *ap.* Van Bommel, p. 26).

(2) Nous citerons surtout M. Sylvain Van de Weyer et M. De Bonne, ancien membre de la Chambre des représentants. C'est à ce dernier qu'il dédia sa *Rhétorique*.



1829; mécontent de la conduite du roi Guillaume, il s'était ostensiblement enrôlé dans les rangs de l'opposition. Il gardait encore sa qualité d'étranger; mais l'ardeur avec laquelle il s'associa, en 1830, aux promoteurs de la révolution le fit dès lors considérer comme Belge, et il l'était de fait depuis longtemps, avant de le devenir en vertu d'une loi. Dans cette situation, néanmoins, il ne pouvait ambitionner aucune position politique; en revanche, dès le 30 septembre 1830, M. Van de Weyer le fit nommer par le Gouvernement provisoire membre de la Commission de l'instruction publique et, le 25 octobre suivant, professeur de rhétorique et préfet des études à l'Athénée de Bruxelles. Il ne se contenta pas de poursuivre, sur ce théâtre relativement modeste, la tâche qu'il s'était imposée de contribuer à réveiller, dans notre pays, le goût des études littéraires; un moment vint où l'idée de créer à Bruxelles une Université complète se fit jour, et Baron fut un des premiers à s'en faire l'apôtre. La situation était grave en 1834; le gouvernement ne semblait pas empressé de présenter aux Chambres un projet définitif de réorganisation de l'enseignement supérieur, et le clergé venait de fonder à Malines un grand établissement libre qui fut transporté l'année suivante à Louvain et prit le nom d'*Université catholique*. Baron, ses amis des loges maçonniques et en général les libéraux avancés de Bruxelles jugèrent qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et qu'il était indispensable de profiter des ressources de la capitale pour opposer un contrepoids à l'influence des évêques. Le 24 juin 1834, une proposition formelle fut soumise par Verhaegen, président de la loge des *Amis-Philanthropes* de Bruxelles, à un grand nombre de francs-maçons accourus de toutes les provinces pour célébrer la fête du

solstice d'été. Les prétentions cléricales, selon l'orateur, étaient inconciliables avec l'esprit des temps modernes; il fallait s'associer pour y répondre par un acte éclatant. Des listes de souscription furent envoyées à toutes les loges de province et se couvrirent rapidement de signatures; on dut bientôt songer à nommer une administration provisoire; au mois de septembre, une administration définitive était constituée (\*). Le 20 novembre, quinze jours après l'installation de l'Université de Malines, l'inauguration solennelle de l'Université libre de Bruxelles eut lieu dans la grande salle gothique de l'hôtel-de-ville. Le discours du bourgmestre Rouppe ne fut qu'un témoignage de reconnaissance adressé aux fondateurs d'un établissement avantageux à la capitale; celui de Baron, nommé secrétaire de l'Université, eut une toute autre portée et défraya longtemps la polémique de la presse, surtout après l'incident Gibon (v. ce nom), arrivé à l'Université de Liège (\*\*). On comprend que ces événements aient eu pour premier résultat de hâter l'organisation légale de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat; le gouvernement ouvrit les yeux: il était impossible de livrer la jeunesse à la merci des partis extrêmes; mais tout en instituant un enseignement supérieur, étranger aux idées de propagande, l'Etat devait respecter la liberté d'enseigner et se mettre en garde contre l'accusation de monopole. De là surgirent des difficultés nouvelles et imprévues, surtout lorsqu'il s'agit de résoudre la question des jurys d'examen. Cependant la lutte fut généralement courtoise entre les Universités rivales, et ici encore se révélèrent le sens pratique et l'esprit de saine tolérance qui caractérisent les Belges.

Dans le cours des années suivantes, Baron se multiplia: tout ensemble

(\*) Poplimont, *la Belgique depuis 1830*, p. 399 et suiv. — Thonissen, *la Belgique sous Léopold I*, 2<sup>e</sup> éd., t. II, p. 222 et suiv.

(\*\*) M. U. Capitaine nous apprend qu'après avoir pris connaissance du discours d'instal-

lation de l'Université libre, les *Amis-Philanthropes*, sur la proposition de M. Verhaegen, décidèrent, le 25 novembre 1834, que, par une faveur extraordinaire, tous les grades maçonniques, y compris le dernier du rit français, seraient conférés à l'orateur.



professeur de rhétorique et préfet des études de l'Athénée de Bruxelles, et professeur de littérature française et étrangère à l'Université, il trouva le temps d'écrire son traité de *Rhétorique* et de publier une foule d'autres ouvrages où se retrouve, sous des formes diverses, sa pensée dominante, la réhabilitation des fortes études classiques. Cette pensée est aussi formulée de la manière la plus explicite dans les discours qu'il prononça aux distributions des prix de l'Athénée, et, en 1848, à la distribution des prix du concours général. Il s'intéressait vivement, dans le même but, aux questions de réorganisation de l'enseignement ; c'est ainsi qu'au mois de septembre de cette même année 1848, il accepta la présidence du Congrès professoral fondé par M. Alph. Le Roy (v. ce nom) pour solliciter du gouvernement la promulgation prochaine d'une loi organique de l'instruction moyenne. Mais le Congrès ayant demandé, dans une adresse dont Baron fut le premier signataire, la transformation des établissements communaux en institutions de l'Etat, le bourgmestre de Bruxelles, qui tenait à conserver la haute main sur son Athénée, cessa de se montrer favorable aux démarches des professeurs ; Baron et plusieurs de ses collègues crurent alors devoir s'abstenir (\*), et le professeur Moke, de Gand, fut élu président en remplacement de son confrère de la capitale. Sur ces entrefaites, la chaire de littérature française, délaissée par Ph. Lesbroussart (v. ce nom), devint vacante à l'Université de Liège. Il fut d'abord question d'y appeler M. Désiré Nisard ; puis M. Sainte-Beuve (v. ce nom) qui l'avait acceptée en 1831, mais qui était revenu sur sa décision, M. Sainte-Beuve monta en chaire au mois d'octobre 1848 et fit le cours

(\*) V. la brochure intitulée : *Congrès professoral de Belgique*. Bruxelles, Deltombe, 1848 (Extr. du *Moniteur*), in 8° de 47 p. avec les annexes, contenant la correspondance échangée entre le gouvernement et M. Alph. Le Roy, à l'occasion de la démission de Baron.

*maximo applausu*, pendant une année académique ; résolu alors de rentrer à Paris, il appela lui-même l'attention du gouvernement sur Baron, qui fut nommé professeur ordinaire le 22 octobre 1849. « On espérait généralement que l'éminent professeur, dit M. Stecher, susciterait quelque chose d'analogue à ce mouvement littéraire et studieux provoqué par les cours du Musée. Cette attente ne fut pas entièrement trompée. Baron, par la notoriété de son talent, par cette bonhomie spirituelle qui était comme le fond de son humeur, enfin par ce don de communication sympathique qui fut l'honneur de sa chaire, parvint à étendre son auditoire au delà du cercle obligé des étudiants. D'ailleurs, il n'agissait pas seulement par l'enseignement *ex cathedra* ; il faisait aussi de la propagande littéraire dans les causeries intimes et dans ces consultations auxquelles il ne se déroba jamais. Même en lisant à ses amis ses propres vers, par exemple sa belle traduction de l'*Art poétique d'Horace*, il trouvait occasion de recommencer de nouveau son apogée des lettres anciennes. »

Baron fut donc bien accueilli à Liège, où il retrouva d'ailleurs beaucoup d'anciens amis ; plusieurs étaient ses collègues à l'Académie, où M. Quelelet avait contribué à le faire entrer le 8 janvier 1847 (\*\*). Sa verve se ranima ; il tailla de nouveau sa plume ; il se sentait rajennir. En 1854, il aurait volontiers accepté la direction de l'Ecole normale des humanités, où il faisait un cours de littérature, tout en continuant son enseignement à l'Université (\*\*\*) : les démarches faites en sa faveur n'aboutirent point ; on choisit un directeur étranger à la Faculté des lettres (\*\*\*\*). Il se consola, se remit de plus belle à écrire et à donner des confé-

(\*) Dans la section des beaux-arts, non dans celle des lettres.

(\*\*) Et à l'Ecole des mines, où il était chargé d'un cours de style et de rédaction.

(\*\*\*) Nous renvoyons le lecteur à une lettre familière de Baron, très-piquante, insérée par M. Van Bommel dans sa notice, p. 37 et suiv.



rences, soit à Liège, soit à Bruxelles. En 1855, appelé à Londres pour y juger un concours littéraire, il y revit son ami M. Van de Weyer, qui le mit en rapport avec quelques hommes éminents; il revint de ce voyage heureux et gai, semillant pour ainsi dire. Tout d'un coup des questions d'intérêt privé reportèrent ses pensées vers Bruxelles. Elles finirent par créer en lui une inquiétude, une sorte d'indécision et de défaillance morale qui l'éloignèrent, à partir de 1859, de sa chaire universitaire. Un an plus tard, il n'était plus que l'ombre de lui-même : les ténèbres s'étaient faites dans sa belle intelligence...

Baron procède de Voltaire, dont ses vers et sa prose rappellent la tournure d'esprit. Il n'admirait pas seulement l'écrivain, mais le penseur et l'ardent polémiste. Prudent et réservé en chaire, il se dédommageait à l'occasion, dans les épanchements de l'amitié. « En dépit de son rire sardonique, disait-il, Arouet était un grand et habile homme, meilleur et qui a fait plus de bien que tous les *farceurs* qui le dénigrent. » Cette apologie familière aurait fait place à une étude sérieuse et explicite, si Baron eût assez vécu pour achever son *Histoire de la littérature française*, qui malheureusement s'arrête au XVI<sup>e</sup> siècle. Ceux qui n'ont pas été ses élèves peuvent cependant se faire, à cet égard, une idée assez exacte de ses tendances et, comme s'exprime M. Van Bommel, de sa physionomie intellectuelle, en lisant dans la *Revue trimestrielle* (t. XIV) ou dans le t. V des *OEuvres complètes*, un morceau sur Voltaire, rédigé primitivement pour une conférence. Il affectionnait également Horace; de là ses relations, pendant son séjour à Liège, avec M. Jules Janin, admirateur passionné du poète de Venouse et hôte assidu de Spa. Il soumit au grand critique sa belle traduction de l'*Épître aux Pisons*, et

(<sup>1</sup>) C'est ainsi que plus d'une de ses leçons universitaires témoigne qu'il s'était pénétré de La Harpe, pour lequel cependant il ne professa pas toujours en public une haute estime (U. Capitaine, p. 44).

Dieu sait comme ils en épulèrent chaque vers! Philologue et artiste, esprit net et vif, avec une pointe de fine et douce ironie, Baron était ce qu'on pourrait appeler un gourmet littéraire. Il avait plus de finesse que de passion, mais infiniment d'esprit, et une répugnance profonde pour les vulgarités et les banalités de tout genre. Sa vigueur était calculée plutôt que native; mais il avait tant d'habileté et de patience à ciseler sa phrase, qu'il arrivait de sang-froid à produire, quand il le voulait bien, les effets de l'inspiration. Sa conversation était étincelante; mais il travaillait difficilement et lentement; il remaniait sans cesse ses écrits: le manuscrit de la *Rhétorique* fut recopié dix-huit fois. Il avait une immense lecture et l'habitude de prendre des notes; avec cela, un rare talent d'assimilation (<sup>1</sup>) et un sentiment exquis des nuances. L'érudition, sous sa plume, acquérait le don de plaire; en somme, il ne brillait pas par l'invention, mais par une certaine façon séduisante d'appliquer le vieil adage: *Non nova, sed novè*. Ses écrits, sous ce rapport, sont des modèles précieux à étudier.

Nous avons dit que Baron était chevalier de l'ordre du Lys. Le 29 avril 1858, il reçut la croix de la légion d'honneur (le diplôme lui donne le titre de *fondateur* de l'Université de Bruxelles); dix ans plus tard, celle de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe. Chevalier de l'ordre de Léopold le 28 décembre 1845, il fut promu en 1858 au grade d'officier. Il était membre de l'Académie royale de Belgique (v. ci-dessus), de la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut et de l'Institut archéologique liégeois. A partir de 1858, il fit partie du bureau administratif de l'Athénée royal de Liège. Il a publié (<sup>2</sup>):

1<sup>o</sup> Dans la *Collection Lemaire* (Didot), le *Cornelius Nepos* (1820) et le *Quintus-Curce* (1822-1824, 5 vol.).

(<sup>2</sup>) Nous résumons la bibliographie très-exacte et très-complète de Baron, recueillie et publiée pour la première fois par M. U. Capitaine.



Le *Cornelius* contient (p. 377-386) un article intitulé: *Cornelii Nepotis cum Plutarcho comparatio, opus ineditum* (signé A. A. B\*\*\*). — La préface du *Quinte-Curce*, signé N. E. L., paraît être le Baron.

2° Une édition de *Napoléon en exil ou l'Echo de Sainte-Hélène* (par Barcy E. O'Meara), avec un avis au lecteur et une préface. Bruxelles, 1824, 3 vol. in-8°.

3° *Lettres et entretiens sur la danse ancienne, moderne, religieuse, civile et théâtrale*. Paris, Dandey-Dupré, 1824, in-8° (avec une lithogr. chorégraphique).

Dédicace à J. L. Milon, maître des ballets de l'Opéra. Des exemplaires de ce livre curieux, signés A. B. ou A. Baron, ont été mis en vente sous le titre de: *Lettres à Sophie sur la danse*, etc.

4° Une édition des *OEuvres de Casimir Delavigne*. Bruxelles, Hayez, 3 vol. in-18° (avec une notice).

5° *C. Julius Caesar, ad ultimas aditiones recensitus, cum commentario integro Oberlini, curante A. Baron*. Paris, 1827, 2 vol. in-8°. — Bruxelles, Meline, 1845, id.

6° *Discours prononcé à l'installation du Musée des sciences et des lettres de Bruxelles, le 5 mars 1827*. Brux., 1827, in-8°. — Ibid. 2° édition, même année, et *OEuvres complètes*, t. V.

7° *Discours prononcé par M. Baron à l'ouverture de son cours de littérature générale*. Ibid. 1827, in-8°.

8° *Scriptorum classicorum collectio* (anonyme). Bruxelles, L. Tencé, 1829 et ann. suiv., in-12°.

La collection devait former de 50 à 60 volumes. Le tome XVII (Phèdre) est le dernier que nous ayons rencontré. Les notes sont de Baron, qui a en outre revu les textes avec un grand soin.

9° *Les Messéniennes de C. Delavigne* (ouvrage adopté par l'Université). Paris, 1851, in-8°.

En tête du volume se trouvent deux *Essais* de Baron, *Sur l'ancienne élégie grecque* et *Sur la vie et les ouvrages de Callinus et de*

*Tyrtée*, (reproduit dans l'ouvrage n° 16, et dans le t. III des *OEuvres complètes*).

10° *Discours sur l'enseignement moyen*, prononcé à la distribution des prix de l'Athénée de Bruxelles, le 18 août 1852. Bruxelles, 1852, in-8° (et t. V des *OEuv. compl.*). — Deux autres discours, id. (1842 et 1848).

11° *Cours de littérature ancienne et moderne*. Bruxelles, Lejeune, 1858, in-8° (deux livraisons).

Discours d'ouverture; leçon sur Euripide (*OEuv. compl.*, t. III).

12° La 19<sup>e</sup>, la 21<sup>e</sup> et la 24<sup>e</sup> édit. des *Leçons françaises de littérature et de morale* par Noël et de la Place, augm. d'un grand nombre de morceaux choisis, d'une liste biographique des auteurs cités et d'un *Résumé de l'histoire de la littérature française*. Bruxelles, 1855, 1840 et 1857, gr. in-8°.

Le *Résumé* et la *Liste biographique* ont paru séparément en 1833, à Bruxelles, in-12°. — Il en existe une édition française (Paris, Delalain, 1835, in 8°), et une nouvelle édition belge (Bruxelles, Hauman, 1840, in-8°).

13° *Grammaire des grammaires* de Girault-Duvivier, avec un discours préliminaire par A. Baron. Brux. Hauman (1), 1854, 2 vol. in-8°.

14° *Manuel de l'histoire ancienne*, par Heeren. Traduction entièrement refondue et augmentée d'une *Introduction sur l'étude de l'histoire ancienne*, par A. Baron. Ibid., 1854, 2 vol. in-8°.

L'introduction de Baron a été traduite en italien par Crivelli et publiée en tête du *Manuale de storia antica* (de Heeren). Venise, Plet, 1836, 2 vol. petit in-8°.

15° *Discours prononcé à l'installation de l'Université libre de Belgique, le 20 novembre 1854*. Ibid., 1854, in-8°.

Reproduit dans les *OEuv. compl.*, t. V, et dans *l'Université pendant vingt-cinq ans*. Bruxelles, 1860, in-12°, p. 33-61.

16° *Poésies militaires de l'antiquité ou Callinus et Tyrtée: texte grec, traduction polyglotte, prolégomènes et com-*

(1) Baron soigna la correction de la plupart des livres importants publiés par l'édi-

teur Hauman, dont il était l'ami intime (Note de M. Capitaine).



mentaires par A. Baron (ouvrage dédié au Roi). Bruxelles, Meline, 1855, in-8° de 538 p.

Baron soumit le manuscrit de cet ouvrage au jugement de l'Acad. royale de Belgique, qui en fit l'objet d'un rapport élogieux (séance du 2 février 1833). — V. le n° 9 et les *Œuvres complètes*.

17° *Le premier livre des classes latines* (Anonyme). Bruxelles, Berthot, in-12°.

Petit livre classique écrit en latin.

18° *Dans les Scènes de la vie des peintres de l'école flamande et hollandaise*, par Madou (Brux., Société des beaux-arts, 1845, grand aigle in-fol., fig.), l'article *Rembrandt*.

19° *Du juste milieu*, par Ancillon. Trad. de l'Allemand par M<sup>me</sup> de S. (de Stassart) et A. Baron. Brux. Hauman, 1857, 2 vol. in-18°.

L'avant-propos est de Baron. Un extrait de cet ouvrage (*Sur la poésie espagnole pendant les cinquante dernières années*) a été reproduit dans les *Annales littéraires et philosophiques* de Liège (1837).

20° *Histoire de l'architecture*, par Th. Hope, trad. de l'anglais par A. Baron. Bruxelles, Meline, 1859, 2 vol. in-8°, dont un de planches. — Deux autres éditions (du texte), 1852 et 1856 (Paris et Liège, Noblet).

21° *Mosaïque belge*, mélanges historiques et littéraires. Bruxelles, Hauman, 1857, in-12°.

Trois chroniques : *Gil Lion de Trazegnies* (XII<sup>e</sup> siècle), *Baudouin de Constantinople* (XIII<sup>e</sup> siècle), et *la prise de Mons* (XVI<sup>e</sup> siècle); plus quatre fragments (*Contemporanités*) se rapportant aux années 1815, 1830, 1831 et 1832. « Dans l'un de ces articles, qui restera une page d'histoire, Baron fait connaître les principaux exilés français qu'il a rencontrés à Bruxelles avant 1830. La *Mosaïque belge* a été réimprimée dans les t. IV et V des *Œuvres complètes*, à l'exception de la préface, datée de 1836. Cette omission est d'autant plus regrettable que l'auteur y trace en quelques pages, sous la forme d'un dialogue avec son éditeur, un piquant tableau de la littérature et de la vie littéraire de la Belgique à cette époque » (U. Capitaine).

22° *Collection d'opuscules philosophiques, etc.*, par S. Van de Weyer,

avec préface et notes par A. Baron. Bruxelles, Wahlen, 1840, 2 v. in-18°.

25° *Histoire abrégée de la littérature française depuis son origine jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Dédicace à M. S. Van de Weyer, ambassadeur à Londres). Bruxelles, Jamar, 1841, 2 vol. in-8°. — 2<sup>e</sup> éd. Brux., Rosez, in-8° de 581 p.

Baron étudie la littérature dans ses rapports avec la civilisation; on doit regretter qu'il soit resté en chemin. *L'Histoire de la littérature française*, entreprise en vue du cours donné à l'Université de Bruxelles, ne s'étend que jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. A Liège, l'auteur s'occupa nécessairement de la continuer; mais il se heurta contre toutes sortes d'obstacles, et d'abord il ne sut se borner. Quand un sujet lui plaisait, il le caressait à loisir, oubliant qu'il n'écrivait ni des monographies ni des notices bibliographiques. Un des amis de Baron, dit M. Van Bommel, a eu entre les mains plusieurs de ces fragments achevés, trop achevés peut-être; car, à voir le soin, la minutie avec laquelle l'auteur traitait de certains ouvrages presque oubliés, l'ensemble du travail eût dû recevoir des proportions énormes. — V. le compte rendu publié par Ph. Lebroussart dans la *Revue Belge*, t. XX, 1842, p. 375, et t. XXII, p. 365.

24° *Préface de la Biographie universelle* (par une Société de gens de lettres éditée à Bruxelles (Ode), 1842-1847, 21 vol. gr. in-8° à 2 col.

25° *Coup d'œil sur l'état actuel des arts, des sciences et de la littérature en Belgique*, à la fin du t. II de la *Belgique monumentale* (Bruxelles, Jamar et Hen, 2 vol. gr. in-8°).

Avec quinze portraits. Le dernier (en médaillon) est celui de Baron.

26° Les articles *Charles-Quint*, *Laurent Delvaux* et *Philippe de Commines*, dans les *Belges illustres* (*Ibid.* 1844-1848, 5 vol. in-8°).

27° L'article *Froissart*, dans l'*Album biographique des Belges célèbres* (Brux., Chabannes, 1845-1848, 2 vol. gr. in-8°).

28° *Il a rêvé*. Opéra comique en trois actes, paroles de A. Baron, musique d'A. Samuel (1845).

Cette pièce ne fut ni publiée ni représentée. « Baron se contenta d'en offrir à son ami, M. de Bonne, un exemplaire manus-



crit, véritable trésor d'art, à figurer dans un musée bibliographique. On s'en fera une idée par l'inscription suivante, qui se lit à la première page : « L'ouvrage est écrit d'un bout » à l'autre de la main de l'auteur, *Auguste Baron*, préfet des études et professeur de rhétorique à l'Athénée royal, membre du Conseil d'administration et professeur de littérature à l'Université de Bruxelles, etc., etc. — Les titres, frontispices, ornements et culs-de-lampe sont des dessins originaux et uniques des peintres et dessinateurs suivants : *C. de Leutre, H. Hendrickx, Louis Huart, P. Lauters et Alfred Stevens*. — Le faux titre est écrit par le calligraphe *Magnée*. — L'air final est copié de la main de l'auteur de la musique, *Adolphe Samuël*. — Ce manuscrit est offert par A. Baron, comme témoignage du plus sincère et du plus profond attachement, à son ami, *Julien de Bonne*, membre de la Chambre des représentants, et du conseil d'administration des hospices et secours de la ville de Bruxelles, le 1<sup>er</sup> janvier 1846 » (Van Bemmél, p. 42).

29<sup>o</sup> *Discours prononcé le 26 septembre 1848, à la distribution des prix du Concours universitaire, etc.* Bruxelles, 1848, in-8<sup>o</sup>.

Réimprimé dans l'*Annuaire de l'enseignement moyen*, 1<sup>re</sup> année (1849), et, ainsi que le précédent, dans le t. V des *OEuvres complètes*.

50<sup>o</sup> *Chacun son métier*, poème-proverbe scholastico-héroï-comique. Bruxelles, Marchal, 1848, in-8<sup>o</sup>.

Il s'agit de Scaliger dansant la pyrrhique devant l'empereur Maximilien. Cette nouvelle, publiée par le *Journal des Arts* du 16 novembre 1848, avait été lue le 12 du même mois à la séance solennelle de la Société des gens lettres belges.

51<sup>o</sup> Dans l'*Annuaire agathopédique et saucial* (1); a. un poème latin en vers macaroniques (2); *Elogium Cochonis in responsionem ad unam de quaestionibus propositis per societatem Αγαθοπεδων* : ex libris Rabonis (3); b. Commentaire sur la chanson : *Au clair de*

(1) Recueil de facéties que le baron de Reiffenberg appelait *une débauche d'intelligence trop prolongée* (*Bull. du Bibliophile belge*, t. VIII, p. 14). Sur la Société des Agathopèdes et son Annuaire, v. Quérard, *Les supercheres littéraires dévoilées*, t. IV, art. Rabonis.

*la lune*, par Sébaste Norab, boutade ingénieuse, reproduite dans le *Journal de l'amateur de livres* de P. Jannet, t. III, p. 180 et suiv.; nouvelle édition entièrement remaniée, dans le *Journal de Liège* du 16 juillet 1850, sous le titre de *Noctes Pevillianæ* (4) *Première nuit : commentaire philosophico-critique sur la chanson, etc.* La *Seconde nuit* devait avoir pour sujet un commentaire sur *Marlborough s'en va-t-en guerre*; il ne paraît pas que ce morceau ait été achevé.

52<sup>o</sup> *De la Rhétorique, ou de la composition oratoire et littéraire.* Bruxelles, Jamar, 1849, in-8<sup>o</sup> de XII et 528 p. — 2<sup>e</sup> édition (augm. d'une préface). Bruxelles, Decq, 1853, in-12<sup>o</sup> de 408 pages (t. I des *OEuvres complètes*).

Excellent traité, instructif pour les gens du monde comme pour la jeunesse des écoles, exempt de pédantisme, agréablement écrit, sortant de l'ornière traditionnelle et néanmoins sévèrement méthodique. Il fut adopté comme livre classique par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, et l'auteur obtint le *prix quinquennal de littérature française* institué par le Gouvernement. Aux éloges unanimes de la presse belge se joignirent ceux des journaux français; nous citerons notamment un remarquable article de M. Talbot, dans la *Revue de l'instruction publique* de Paris.

53<sup>o</sup> *Discours prononcé à la séance publique de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, le 23 septembre 1850* Bruxelles, Hayez, 1850, in-8<sup>o</sup>.

Extr. des *Bulletins* de l'Académie, t. XVIII. Il n'est pas sans intérêt, fait observer M. Capitaine, de rapprocher les premières pages de ce discours, prononcé par Baron, comme directeur de la classe des beaux-arts, de certains passages de la préface du recueil intitulé *Mosaïque belge* (n<sup>o</sup> 21).

54<sup>o</sup> *Histoire de l'art dramatique.* Bruxelles, Jamar 1853-1855, 3 tomes for-

(2) V. Delepierre, *De la littérature macaronique*. Londres, 1853, in-8<sup>o</sup>.

(3) En voici le premier vers :  
Flatores cantent reges : ego canto Cochonem.

(4) Du nom du hameau de Péville (Grievgnée), où Baron occupa, pendant plusieurs années, une maison de campagne.



mant un vol. in-18°, avec portraits (*Encyclopédie populaire*).

Bien que le titre ne porte que le nom de Baron, les dernières parties de cet ouvrage, à part quelques retouches, notamment en ce qui concerne Lagrange-Chancel, sont exclusivement dues à M. Aug. Morel, d'Estampes, réfugié politique à Liège, où il a laissé les plus honorables souvenirs (U. Capitaine).

33° *Œuvres complètes de A. Baron*. Bruxelles, Decq, 1855-1860, 5 vol. in-18.

Les œuvres complètes de Baron devaient former douze volumes; il n'en a paru que cinq, dont voici les sommaires: T. I. *De la Rhétorique* (1853); T. II. *Épître aux Pisons*, traduction en vers, avec introduction et commentaires (1857). Dédicace à M<sup>er</sup> le comte de Flandre (\*) ; t. III. *Callinus et Tyrtée*; Études sur Euripide et Aristophane; t. IV et V. *Mélanges en prose et en vers*: épîtres, traductions, discours, variétés historiques et littéraires, actualités, etc., « le tout parfois sérieux, plus souvent bouffon », dit le prospectus (1860). Le t. V devait comprendre la critique et l'histoire des beaux-arts; les t. VII à XIII étaient réservés à l'*Histoire de la littérature française*. L'auteur annonçait les quatre derniers volumes comme entièrement inédits; il n'est pas probable qu'ils voient jamais le jour.

36° *Épître d'Horace aux Pisons*, traduction en vers français. Bruxelles, Hayez, 1854, in-8°.

Cette traduction, plusieurs fois remaniée, surtout dans la première partie du poème, est sans contredit, au point de vue de l'élégance et de la concision, une des meilleures que nous possédions de l'œuvre didactique d'Horace. Elle a paru dans les *Bulletins* de l'Acad. roy. de Belgique, t. XXI-2, p. 787-806 (voir le n° 33).

37° *Concours de poésie française et flamande*. Bruxelles, Deltombe, 1855, in-8°.

Rapport sur les pièces françaises envoyées au concours de poésie institué à l'occasion du XXV<sup>e</sup> anniversaire des journées de septembre 1830. (Extr. du *Moniteur*).

38° *Le marquis de Sy et M. Poupar. Lettres de A. Baron et de M. Sylvain Van de Weyer*. Londres, 1857, in-4°.

Lettres extraites des mélanges de la Société des Bibliophiles de Londres, tirées à part à 50 exemplaires. Il y est question d'une traduction en vers de l'*Art poétique* d'Horace, successivement attribuée au marquis de Sy et à Poupar.

39° *Un type bruxellois* (anonyme). Bruxelles, Polack, 1857, in-52.

Notice intéressante par A. J. Mattau, inventeur du *Mattauphone* et « mystificateur émérite. »

40° Collaboration à des recueils périodiques, à la *Gazette officielle* (1822-1829), à l'*Union belge*, qui précéda le *Moniteur* (octobre 1850 — mars 1851), à l'*Indépendant* (1850-1851), au *Courrier belge* (1852-1859); plus tard, à l'*Observateur*, à l'*Indépendance*, au *Journal de Liège*, etc.; à la *Revue Belge: l'Étude sur Aristophane*, 1850, t. I; à la *Revue de Paris (Les exilés à Bruxelles)*, 1851; deux articles sur la *poésie militaire*, 1851 et 1852; *Euripide esprit fort*, 1853; au *Recueil encyclopédique belge (De l'éloquence politique)*, t. III, 1855; *Aperçu historique de l'art dramatique*, t. IV, 1854; à la *Belgique littéraire et industrielle (Demi-voix, romance)*, 1857; au *Bulletin du bibliophile belge (Correction typographique)*, à propos d'une édition de Bossuet, t. II, 1845; *L'abbé Cotin — Lettre sur la ménagerie*, à M. A. Scheler, t. XIII, 1845; à l'*Athenæum français* (Comptes rendus du *Dictionnaire étymologique wallon* de M. Ch. Grandgagnage, *id.*, de l'étude de M. Sylvain Van de Weyer sur d'Hèle; *Notice sur la clef du cabinet*, journal du XVIII<sup>e</sup> siècle, art. également résumé dans le *Bulletin du Bibliophile*, t. XII); aux *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers* (sur l'ouvrage de M. de Coeckelberghe-Dutzele: *Théorie complète de la prononciation française*, Vienne, 1850, in-8°, t. VIII); à la *Revue trimestrielle* de M. Van Bommel (*Ancien Théâtre français*, par M. Viollet-Leduc, t. III; *les Oiseaux d'Aristophane*, étude politique, t. IV: c'est le complément de l'article publié en 1850 dans la *Revue belge*; *Vers écrit sur l'album de M<sup>lle</sup> Marie T\*\*\*\*\**, t. IV; *Voltaire*, t. XIV;

(\*) V. une anecdote au sujet de cette

dédicace dans Van Bommel, p. 36.



Vers sur l'album de M<sup>me</sup> A. Renée, t. XX); enfin, aux *Mémoires de la Société libre d'Emulation de Liège (Rapport sur un concours de poésie, t. I, 1860)*. — « Baron doit avoir également publié des articles littéraires dans le *Globe de Paris* (1827-1828), dans les *Annales du Musée de Bruxelles*, dans la *Revue universelle* (vers 1832), dans l'*Artiste* (vers 1835) et dans le *Moniteur de l'enseignement*, en 1855. Bien que son nom figure sur la liste des collaborateurs de la *Revue belge* (1835-1845), de la *Revue de Belgique* (1846-1850) et de la *Belgique communale* (1847), nous croyons qu'il n'a pris aucune part à la rédaction de ces recueils » (U. Capitaine).

41° Dans les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique : T. XI et t. XIV, trois fragments du traité de la *Rhétorique* (V. la *Revue de Liège* de 1847); *Rapport sur les cantates envoyées au concours de composition musicale de 1847* (t. XIV-1); *Rapport* (négatif) sur le mémoire envoyé en réponse à cette question : *Quelles sont les limites de la science, d'un côté, et de l'autre, dans la reproduction des formes extérieures?* (t. XIV-2); *Id. sur le Mémoire de M. Bock : L'Église des Apôtres à Constantinople* (t. XV-2); sur les cantates présentées au concours de 1851 (t. XVIII-1); le *Discours* mentionné ci-dessus, n° 35 (*Ibid.*); *Rapport* sur le mémoire de M. Griffith : *Le temple de Vesta à Tivoli* (t. XVIII-2); l'*Art poétique* d'Horace, fragments de traduction (t. XIX-1 et XIX-2); *Sur le Médecin malgré lui de Molière*, à propos d'une trouvaille concernant cette pièce (t. XIX-2); le n° 36 (v. ci-dessus), t. XXI-2; *Épigraphes pour le palais épiscopal et pour l'église St-Jacques à Liège* (t. XXIV-2); *Rapport sur les pièces françaises du concours de poésie institué à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration des chemins de fer* (t. VII, nouv. série, 1859).

Les *Bulletins* mentionnent encore deux propositions émanées de Baron, l'une ayant pour but d'attirer l'attention de M. le Ministre de l'intérieur sur la décadence de l'art dramatique en Belgique (t. XIV-2 et XV-1); l'autre, faite de concert avec M. Daussoigne-Méhul, demandant que le concours de can-

tates soit supprimé et remplacé par un certain nombre de sujets à traiter (t. XXIV-2).

Baron possédait une très-riche bibliothèque littéraire, qui a été malheureusement dispersée après sa mort. Les traits de l'éminent professeur-académicien ont été plus d'une fois reproduits; on cite notamment un bon portrait (par Vieillevoye, directeur de l'Académie des beaux-arts de Liège, mort en 1855) et deux bustes, l'un par M. C. A. Fraikin (1846), l'autre, commandé à M. A. Cattier par le Gouvernement, pour être placé dans la salle des séances publiques de l'Académie.

**Bekker** (GEORGE-JOSEPH) naquit à Waldurn (Grand-Duché de Bade) le 22 septembre 1792, et mourut à Liège le 27 avril 1837. Frappés de ses heureuses dispositions, ses parents rassemblèrent leurs modiques ressources pour l'envoyer aux meilleures écoles, et, comme il y fit de rapides progrès, s'imposèrent des privations afin de le placer à l'Université de Heidelberg. Là, le jeune Bekker apprit à se passionner pour l'antiquité classique : il suivit avec avidité les leçons des maîtres les plus célèbres ; mais, voué lui-même à l'enseignement, il s'adonna spécialement à la philologie et se pénétra des méthodes de Jahn et de Creuzer. « Il » s'était fait en quelque sorte citoyen » d'Athènes et de Rome, » dit le baron de Reiffenberg, dont nous résumons la notice ; « malgré la générosité de » son âme, il prit peu de part aux projets de ses camarades, qui voulaient, » en chantant les hymnes de Körner et » d'Arnim, reconstruire l'antique Germanie. Il ne connaissait bien, à vrai » dire, que la Germanie de Tacite. » Le baron de Geer, qui fut chargé en 1817, par le gouvernement des Pays-Bas, de recruter des professeurs pour les Universités que l'on proposait de fonder en Belgique, avait étudié et voyagé en Allemagne. La manière d'enseigner de ce pays était, selon lui, préférable à toutes les autres. Il se rendit dans le Grand-Duché de Bade et en ramena entr'autres Bekker, qui fut nommé d'emblée professeur de littérature an-



cienne à l'Université de Louvain<sup>(1)</sup>. Bekker avait le don des langues; il s'exprimait en latin avec une merveilleuse facilité; il n'était pas moins habile comme helléniste<sup>(2)</sup>, et dans l'interprétation des textes les plus obscurs, c'était un véritable OEdipe. Il était surtout l'ennemi des *à peu près*; il habitua ses élèves à n'être contents d'eux-mêmes qu'après avoir pénétré jusque dans les moindres détails d'une question. Les Ruhnkenius, les Hemssterhuis et les Wytténbach étaient ses modèles: école savante, un peu trop trop formaliste peut-être, mais très-capable de discipliner les esprits et de former le goût, amoureuse qu'elle était de la pureté et de la correction du style. Bekker avait trop de sérénité dans l'âme et des habitudes intellectuelles d'un ordre trop élevé pour tomber dans le pédantisme; mais il savait étaler à l'occasion une gravité magistrale, ce qui ne contribua pas médiocrement à le faire réussir en Hollande, « pays où le sérieux est déjà du mérite. » Pa-

tient et persévérant, il avait tenu, dès son arrivée dans les Pays-Bas, à se faire pardonner sa qualité d'étranger. « Un an ne s'était pas écoulé qu'il parlait le français et le flamand; et bientôt, non seulement il sut les langues en grammairien, mais il en posséda tous les dialectes et les idiomismes populaires, incompris souvent par les indigènes. » Député à Leyde, à l'époque du jubilé de l'Université de cette ville, il s'exprima en hollandais en termes si choisis et en même temps si naturels, qu'on le prit pour un Batave pur sang. L'austérité de sa méthode d'enseignement ne l'empêchait pas de se déridier à l'occasion. Ce fut par l'arme de la plaisanterie, maniée d'ailleurs avec réserve et discrétion, qu'il combattit les idées de Jacotot qui faisait alors *flores* à Louvain. Tandis que Dumbeek tonnait dans sa chaire contre *l'enseignement universel*, Bekker se contentait de copier *l'émancipateur* en comédien consommé<sup>(3)</sup>. Ces sorties innocentes ne l'empêchaient pas d'être

(1) Nous croyons devoir reproduire ici, dans l'intérêt de la justice, les remarques très-sensées auxquelles se livre le biographe de Bekker, à propos de la sensation fâcheuse que produisit d'abord, dans notre pays, l'apparition de tous ces étrangers, dont la réputation n'était pas encore faite, et qui ignoraient nos usages et notre langue. « Quelques-uns, il faut en convenir, justifièrent jusqu'à un certain point ces préventions. Mais le plus grand nombre obtinrent rapidement des titres à notre reconnaissance. Eclairés par l'expérience, nous sentons aujourd'hui qu'il n'est pas si aisé de remplacer ces hommes utiles qu'on l'avait cru d'abord, et que les Bekker, les Birnbaum, les Dumbeek laisseront encore longtemps un vide difficile à remplir. (N'oublions pas que ceci a été écrit en 1838). « A leur arrivée en Belgique, une réforme dans l'enseignement était urgente. Les lycées avaient été surtout destinés à former des artilleurs et des soldats. La philosophie et la littérature y étaient aussi nulles que dans les Académies, succursales de la grande et despotique Université de France, organisée militairement, comme le reste de l'Empire, avec ses généraux, ses officiers, ses fantassins et ses goudats. — Ces Allemands que les journaux avaient pris pour leur point de mire,

en nous accoutumant aux études graves, profondes, nous apportèrent les trésors que la science avait accumulés dans leur patrie. Leur plus bel éloge est dans leurs élèves. Que les hommes les plus distingués de l'époque actuelle se lèvent et qu'ils disent s'ils ne doivent pas à leurs maîtres la meilleure part de leur succès. » (*Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles*, 1838, p. 69 et 70).

(2) « Je me souviens, dit M. de Reiffenberg, que le ministre Falck (qui faisait grand cas de Bekker), assistant, à Louvain, à un diner rectoral, M. Van Hulthem, l'un des curateurs de l'Université, prit la parole, se fit apporter une bouteille de *vin national*, celui-là même que M. Andoor montra au salon de l'industrie à Gand, en offrit majestueusement quelques précieuses gouttes à toute l'assemblée, et invita Bekker à en faire l'éloge en grec. L'invitation fut acceptée aussitôt: le docteur professeur porta, en l'honneur de ce que M. Falck appelait *le poison de Wesemael*, un toast dans la langue qu'on parlait au banquet de Platon et à celui d'Athènes. »

(3) Bekker était un mime parfait; c'était au coin du feu qu'il fallait le voir. Quelques heures avant d'expirer, il s'amusa encore à contrefaire le ton d'importance de l'artiste qui lui appliquait des sangsues.



habituellement d'une timidité extrême, défaut qu'il devait sans doute à l'isolement où il avait passé son enfance, au sein d'une famille obscure, enfoui pour ainsi dire au fond d'un village perdu. A Louvain même, il vivait plutôt en écolier qu'en professeur, dans une petite chambre, au milieu de ses livres. Les services qu'il rendait en cachette à des élèves indigents, les frais de ses voyages en France, en Allemagne, en Italie, pour visiter les savants et les collections, en un mot pour se distraire en s'instruisant; ses achats d'ouvrages nouveaux, enfin, constituaient ses seules dépenses somptuaires. Il contracta dans son pays natal un mariage des plus modestes; il concentra sur son fils unique tous ses soins et toute sa tendresse, et le perdit malheureusement en 1854, après dix ans d'espérances. Cet événement, dit le baron de Reiffenberg, étroitement lié à cette époque avec Bekker, le frappa dans les sources de sa vie.

En 1850, il avait songé à résilier ses fonctions; il ne les conserva que sur les instances de l'ami que nous venons de citer. Quand l'Université de Louvain fut supprimée, l'un et l'autre vinrent à Liège. Bekker fut nommé recteur pour l'année académique 1855-1856; « et par sa douceur, par son caractère de conciliation, il sut applanir les difficultés qui naissaient d'un ordre de choses que tout le monde n'avait pas désiré et qui froissait bien des intérêts. » Bekker était foncièrement bon; mais son indulgence était clairvoyante et sa bienveillance active. Il se faisait remarquer par une rare politesse et par un sentiment délicat des convenances. Dans l'intimité, lorsqu'il n'était pas consterné par les regards de la foule, la vivacité de son esprit se révélait, et sa conversation étincelait de verve et d'aimable malice. Il n'était pas beau: si le portrait qu'on a publié de lui<sup>(1)</sup> est fidèle, il avait quelques traits de la race tartare. Mais l'expression de finesse et d'intelligence répan-

due sur ses traits, surtout celle de la bonté, rendait singulièrement avenante cette figure anguleuse.

« Des palpitations de cœur chaque jour plus violentes et un affaiblissement rapide de la vue furent les signes précurseurs de sa fin. Fohmann (v. ce nom), qui devait bientôt le suivre dans la tombe, venait le consoler et réveiller son aimable causticité. Des chagrins domestiques plus vifs lui causèrent une secousse fatale. » Le baron de Reiffenberg fut présent à ses derniers moments et reçut de lui les plus touchants témoignages d'affection. Le moribond se parlait tout haut à lui-même; tout d'un coup il entonna, d'une voix creuse, le chant d'adieu des étudiants allemands quand ils quittent l'Université. « Ce monde, en effet, n'avait été pour lui que sa classe; une heure plus tard, il l'avait quitté pour un monde meilleur. » Ceux qui l'avaient mal jugé lui rendirent justice quand il ne fut plus à côté d'eux. Sa mémoire resta particulièrement chère à ses élèves. Et Henaux, entr'autres, se fit l'éloquent interprète de leurs regrets dans un morceau de poésie qui fut très-remarqué<sup>(2)</sup>.

Bekker écrivait lentement et visait à une perfection minutieuse; en outre, ses études s'adressaient surtout à ses disciples; ainsi s'explique le peu d'étendue de la liste de ses ouvrages. En revanche, les soins infinis qu'il consacrait à revoir les travaux des jeunes gens qui lui étaient confiés permettent de compter parmi ses titres à l'estime les dissertations très-remarquables de plusieurs d'entre eux, dissertations recherchées par les savants, même de premier ordre. Telles sont celles de MM. *Baquet*, sur Chryssippe et sur Dion Chrysostome; *Van der Ton*, sur le traité de *Senectute*; *Kaïeman*, sur les Ephètes; *Bernard*, sur les Archontes; *Roulez*, sur Carnéade; *Schmitz* d'Aix-la-Chapelle, sur le *Panathénaique* d'Isocrate; *Thiry* d'Ath, sur Diogène de Babylone, et *Deswert* de Louvain, sur Héraclide

(1) Dans *l'Iconographie des Universités*, lithographiée par Lemonnier.

(2) Reproduit dans le *Mal du pays*. Liège, 1842, in-8°, p. 35-40.



de Pont. Voici l'énumération de ses propres travaux (d'après le baron de Reiffenberg) :

1° *Specimen variarum lectionum et observationum in Philostrati vitæ Apollonii librum primum, edidit et scholiastam græcum Mscr. ad septem libros priores adjecit G.-J. Bekker, Walldura-Badensis, philos. Dr., seminarii philologici Heidelbergæ nuper sodalis; accedunt Friderici Creuzeri annotationes.* Heidelberg, A. Oswald, 1818, in-8°.

Bekker projetait une édition complète de Philostrats. Ses notes et ses collations ont été remises après sa mort à M. C. L. Kayser, de Heidelberg, qui en a tiré parti dans son volume des *Vies des Sophistes* (Φλοιστράτου βιοι σοφιστών), publié en 1838 à Heidelberg, chez Mohr, in-8°.

2° *Oratio de lectione auctorum græcorum eloquentiæ politicæ et forensis duce et magistra,* Lovanii, 1825, in-4°.

Discours rectoral, inséré dans les *Annales de l'Université de Louvain*.

3° *Rudimenta linguæ hebraicæ ad usum alumnorum Collegii philosophici.* Lovanii, 1826, in-8°.

Cette grammaire est suivie de *Loci è vetere Testamento selecti*, avec un *Index vocabulorum*.

4° *Isocratis oratio admonitoria ad Demonicum.* Accessit index verborum græco-latinum. Lovan. 1827, in-8°.

5° *Odyssea Homericæ, notis et indicibus illustrata.* Lovanii 1829, in-8°.

Ouvrage classique, parfaitement approprié aux besoins de l'enseignement, et connu sous le nom de *petite Odyssee*. « Quand il vit le jour, un homme qui se croyait l'égal de Bekker parce qu'il était son collègue, et qui rédigeait un mauvais journal en mauvais hollandais, osa imprimer que le petit Bekker, au moyen de la petite Odyssee, avait gagné GRANDE somme de deniers. Un autre journaliste lui reprocha de sucer le plus pur de la substance de la jeunesse belge! » (de Reiffenberg).

6° Traduction allemande des *Vitæ Sophistarum* et des *Epistolæ* de Philostrate, pour la collection des prosateurs grecs publiée par Tafel, Osiander et Schwal.

7° *Bernardi Bauhusii Proteus Parthenius, cum disputationibus Erycii Pu-*

*teani, ex edit. Antv. a. 1617. Accedunt Jacobi Facciolati vita et acta Beate Mariæ Virginis, ex edit. Patav. a. 1764, et Oratio dominica 24 modis concinnata Lovanii 1855, in-52.*

Bekker n'a été que l'éditeur de ce petit volume.

8° Dans les *Heidelberger Jahrbücher*, cinq articles de critique littéraire : sur la vie de Daniel Wyttenbach par L. Mahne (1824, nos 68 et 69); sur les opuscules de Ruhnkenius (*Id.* nos 67 et 68); sur la *Prosopographia Platonica* de Groen van Prinsterer (1825, nos 65, 64 et 65); sur les *Anecdota Hemsterhusiana* (1826, n° 26); enfin sur les *Initia philosophiæ platoniciæ* de Van Heusde (1850, 2<sup>e</sup> partie, nos 985-1004).

9° Dans les *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles* :

a. Observations sur une prétendue médaille juive en l'honneur de Louis le Débonnaire, décrite par M. Carmoly (t. II, 1855, p. 45).

M. Chalon a réfuté l'opinion de M. Carmoly dans la *Revue de la Numismatique française* (de MM. Cartier et de la Saussaye).

b. Examen d'un mémoire de M. Roulez, intitulé : *Sur le Mythe de Dédale considéré par rapport à l'origine de l'art grec* (*Ibid.*, p. 208).

c. Sur une notice relative à la *Guerre phocéenne*, attribuée aux historiens Céphiosdore, Ephore et Anaximène de Lampsaque, et conservée par le conservateur de l'Éthique d'Aristote (*Ibid.* p. 510).

d. Rapport sur l'ouvrage de M. Ph. Bernard intitulé : *Commentatio in Lyssiæ orationem funebrem* (t. III, 1856, p. 125).

10° De nombreuses notes (restées manuscrites) sur Térence, Cicéron, Hérodote, Homère, Xénophon, Platon, Démosthène, sur l'histoire de la philologie et sur l'histoire littéraire des Grecs et des Romains.

Bekker était membre de l'Institut des Pays-Bas et correspondant de l'Académie royale de Bruxelles (7 mai 1854). — Il possédait une bibliothèque très-remarquable (vendue en 1858), dont le catalogue, rédigé avec un grand



soin par le professeur Tandel (v. ce nom), ami du défunt, a été publié en 1837 à Liège, chez Dessain, en un vol. in-8° de 134 pages, intitulé : *Bibliotheca Bekkeriana*.

**Brasseur** (JEAN-BAPTISTE), né à Esch-sur-l'Alzette le 5 messidor an X (24 juin 1802), mourut à Liège le 13 mai 1868. Sa jeunesse fut austère, laborieuse, préoccupée; il dut songer à venir en aide le plus tôt possible à ses parents et à frayer la route à une famille nombreuse dont il était l'aîné<sup>(1)</sup>. Il y réussit à force de volonté; mais il eut d'autant plus de peine à faire des études régulières, qu'à l'époque de la chute de Napoléon I, les établissements d'instruction publique se trouvèrent momentanément fermés. Les difficultés qu'il avait dû surmonter donnèrent une trempe particulière à son caractère; il s'habitua à voir les choses en philosophe, à se concentrer en lui-même, à vivre en stoïcien. Ne pouvant se procurer aisément des livres, il mit en pratique l'excellente maxime : *Non multa sed multum*. « Il restreignit ses lectures à quelques ouvrages profonds, dont il méditait l'esprit au point de se les assimiler complètement. La rudesse de son éducation première lui ôta toute idée de luxe, et le rendit même insensible au bien-être matériel que procure une installation confortable<sup>(2)</sup>. « On jugera par un seul trait de la simplicité des mœurs qu'il avait conservées, même étant arrivé à une belle position de fortune : jamais de sa vie Brasseur ne s'assit dans un fauteuil »<sup>(3)</sup>.

Sa première éducation achevée, tant sous la direction d'un instituteur particulier, qu'au moyen de l'autodidaxie, Brasseur entra à l'athénée de Luxembourg avec toute une légion de jeunes gens comme lui passionnés pour l'é-

tude : nous citerons feu, le grammairien Heiderscheide, M. Altmeyer, le savant historien, M. le général Weiler, M. Stehres, directeur du progymnase de Diekirch et auteur de livres classiques justement estimés. Sa philosophie achevée, il vint à Liège en 1824, suivit à l'Université le cours de métaphysique de Denzinger, les cours de M. Van Rees, de Vanderheyden, de Delvaux, de Dandelin, etc., dans la Faculté des sciences, et se fit recevoir en 1829, docteur en sciences physiques et mathématiques. Il passa l'année suivante à Paris, fréquentant les leçons de Binet au collège de France, à la Sorbonne celles de Cauchy, Thénard, Gay-Lussac, Biot, Pouillet, Dulong et Hachette (professeur de géométrie descriptive), allant s'initier, à l'école du soir, à la coupe des pierres et à la charpente, et s'y trouvant sans le savoir, aux leçons de Douliot, condisciple de M. Catalan (v. ce nom), son futur collègue à l'Université de Liège et à l'Académie royale de Belgique. Il rencontra dans les rues de Paris son compatriote Meyer, dont la condition était des plus précaires : sa conduite à l'égard d'un ami dans le malheur fut au-dessus de tout éloge. Quand il repassa la frontière, en 1830, la révolution était un fait accompli. Brasseur s'établit à Liège comme professeur privé; à la suite de l'arrêté du 16 décembre, il essaya une première fois de se faire attacher à l'Université; mais ses démarches restèrent sans résultat. Il attendit et paya sa dette au pays en acceptant les fonctions de capitaine commandant de l'artillerie de la garde civique liégeoise. Cependant, le gouvernement ne se montrant pas empressé de réorganiser les Universités de l'Etat, un moment vint où Brasseur ne se contenta plus de vivre d'espérances : il se fit nommer, en 1831, conducteur de 3<sup>e</sup> classe des

(1) Cette notice, rédigée avant la mort de Brasseur, a été complétée, depuis lors, par de précieux renseignements empruntés à l'éloge du défunt, que M. le major Liagre a fait paraître dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1869*.

(2) Liagre, p. 123.

(3) *Ibid.* Ce trait caractéristique a été rapporté à M. Liagre par un des fils de notre collègue, M. le lieutenant Brasseur, aujourd'hui inspecteur des études à l'École militaire.



ponts et chaussées, et en cette qualité fut désigné pour surveiller les constructions navales qu'on se proposait d'exécuter à Boom. Ces travaux étant restés à l'état de projet, on lui assigna la résidence de Louvain. La Faculté des sciences de l'Université de cette ville venait d'être supprimée; une Faculté libre en tenait momentanément lieu; Brasseur y enseigna les mathématiques élémentaires jusqu'en 1852, époque où le désir qu'il nourrissait depuis longtemps trouva enfin sa réalisation; il fut nommé lecteur à l'Université de Liège. Chargé des cours de géométrie descriptive et de haute analyse appliquée à la géométrie, il prit pour base de ses leçons les doctrines de Monge, si fécondes en applications, et les exposa avec une précision et une netteté qui lui valurent la confiance et la considération de la jeunesse. La réorganisation de 1855 lui enleva le cours d'analyse pour lui attribuer en échange celui de mécanique appliquée; il conserva le cours de géométrie descriptive (avec applications à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres); en un mot, il devint titulaire de la chaire qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il fit en outre, pour les élèves des différentes candidatures, conformément à la loi de 1855, un cours de mathématiques élémentaires, qu'il partagea plus tard avec son collègue Noël (v. ce nom), et qui fut supprimé lors de la mise en vigueur de la loi de 1849. La promotion de Brasseur à l'extraordinariat date de 1857; il fut nommé ordinaire en 1844. En 1858-1859, il avait rempli les fonctions de secrétaire académique. Le 17 décembre 1847, l'Académie royale de Belgique le porta sur la liste de ses membres correspondants; le 14 décembre 1855, il fut élu membre titulaire de cette compagnie savante (section des sciences mathématiques et physiques). Il existait à Liège, depuis longtemps, une Société des sciences dont Pagani (v. ce nom) avait été l'âme, mais dont l'activité s'était singulièrement ralentie après

le départ de ce mathématicien distingué. Brasseur s'entendit avec quelques-uns de ses collègues, MM. Spring, Lacordaire, etc., pour fonder une nouvelle association, qui est devenue la *Société royale des sciences de Liège*, sans contredit la plus importante de la Belgique après la classe des sciences de l'Académie royale de Bruxelles. Brasseur y remplit les fonctions de secrétaire-général pendant plusieurs années; lorsqu'il lui plut d'y renoncer, elles passèrent à M. Lacordaire, qui les occupa encore aujourd'hui. Brasseur était membre de la Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg depuis le 15 juin 1864. Le roi Léopold I avait reconnu ses services en lui décernant, le 26 octobre 1860, la croix de chevalier de son ordre; le roi des Pays-Bas, grand duc de Luxembourg, le nomma officier de l'ordre de la Couronne de chêne, le 19 février 1868. Brasseur fut d'autant plus sensible à ces marques de distinction, qu'il était sincèrement modeste et qu'il n'avait jamais cherché à se faire valoir. Il mettait peu d'empressement à publier lui-même ses travaux, ce qui l'a peut-être frustré de l'honneur de la priorité qu'il aurait pu revendiquer dans la découverte de maint théorème de géométrie supérieure. C'est ainsi qu'il avait démontré, sept ans avant la publication du premier ouvrage de Steiner (de Berlin), un grand nombre des propriétés nouvelles qui y sont exposées. En 1840, il avait montré, avant tout le monde, que les projections cotées peuvent servir de moyen de démonstration, et en avait fait l'application, avec beaucoup d'élégance, aux surfaces gauches (\*). Ses programmes de *géométrie descriptive* et de *mécanique appliquée*, le premier surtout, sont des chefs-d'œuvre de méthode et de concision lumineuse; mais son ouvrage capital est le *Mémoire sur une nouvelle méthode d'application de la géométrie descriptive à la recherche des propriétés de l'étendue*, qu'il fit paraître dans le t. XXIX des *Mém. de l'Acad. royale*

(\*) Discours prononcé par M. Spring, au nom de l'Académie, aux funérailles de Bras-

seur (*Journal de Liège*, 18 mai 1868).



de Belgique. La méthode dont il s'agit, aussi simple qu'originale, repose tout entière sur la proposition suivante, à laquelle l'auteur donnait, très-justement, le nom de *Théorème fondamental*: « Si l'on trace, sur une surface algébrique, une ligne arbitraire, et qu'on la projette orthogonalement sur deux plans, les points où les deux projections de cette ligne se rencontrent (sur l'épure) appartiennent à un lieu géométrique de même degré que celui de la surface. » Au moyen de ce lemme évident, dit M. Catalan (<sup>1</sup>), Brasseur démontre, sans calcul, la plupart des propositions dont l'ensemble constitue la *nouvelle géométrie* créée par Newton, Pascal, Brianchon, Bobillier, Poncelet, Steiner et Chasles; il n'a besoin, ni des *faisceaux projectifs* ou *homographiques*, ni des *rappports anharmoniques* de ces deux illustres géomètres; les démonstrations dont il fait usage sont si simples que, la plupart du temps, on les peut supprimer et se contenter de lire les énoncés des théorèmes: l'ordre dans lequel ils sont placés est tellement naturel, que ces théorèmes sont, comme on le dit quelquefois, *intuitifs* (<sup>2</sup>). Le savant dont nous reproduisons le jugement n'hésite pas à déclarer que, « si Brasseur avait vécu à Berlin ou à Paris, son nom brillerait à côté de Steiner et de Chasles, » et il lui décerne, sans craindre que la postérité ne ratifie pas cet hommage, le titre de *Monge de Belgique*. Brasseur a moins innové en mécanique qu'en géométrie descriptive, bien qu'il fût doué d'une aptitude incontestable pour les sciences d'application. Il s'y montrait d'une extrême prudence, s'attachant aux principes acquis, se préoccupant surtout de développer dans son cours les théories propres à éclairer et à diriger

les travaux de l'ingénieur (<sup>3</sup>). Comme professeur, son talent fut à la hauteur de son savoir, et ce n'est pas peu dire. Il ne se fit pas seulement estimer, mais chérir de ses élèves, qui appréciaient son zèle infatigable, sa patience et son dévouement. Ils le savaient foncièrement bon et bienveillant, mais avant tout droit et intègre, étranger à toute intrigue, presque puritain dans sa vie, et ces qualités austères exerçaient sur eux un véritable prestige. Brasseur n'était pas homme à se contenter de connaissances superficielles ni de vérités convenues. Il se renfermait dans le domaine de ses études spéciales; mais là il régnait en maître, par l'influence morale de sa sincérité sans prétention. N'avait-il pas été bien compris, il s'en attribuait la faute, reprenait son idée, la retournait de mille manières et ne se tenait point satisfait qu'il ne l'eût mise dans une complète évidence, à la portée de tous.

On lui doit la première idée de l'atelier de construction qui subsiste à côté de l'École des mines, et l'indication des moyens de le réaliser: il était alors professeur extraordinaire. Un supplément de traitement lui fut accordé *jusqu'à sa promotion à l'ordinaire*, pour la surveillance de l'atelier et des élèves. En dehors de l'Université, il remplit diverses fonctions particulières. Pendant les premières années qui suivirent la révolution, il fit à la *Halle des drapiers* des cours de géométrie analytique (<sup>4</sup>) et de géométrie descriptive, destinés à compléter l'instruction des lieutenants d'artillerie nommés en 1830, et à les mettre ainsi en mesure de parvenir au grade de capitaine. Il fit partie depuis l'origine, et pendant plusieurs années, des jurys d'examen de l'école militaire; il fut, pour l'avant-dernière période, membre

(<sup>1</sup>) Discours prononcé au nom de la Faculté des sciences, le 18 mai 1868 (*Ibid*).

(<sup>2</sup>) Malgré sa grande modestie, ajoute M. Catalan, Brasseur n'ignorait pas la valeur de cet admirable mémoire; il dit même expressément: « Si l'on ne connaissait d'autres applications de la géométrie descriptive, on pourrait croire que la mé-

» thode des projections, combinée avec les » propriétés des plans bissecteurs, a été » imaginée exprès pour établir, par voie » descriptive, la théorie des faisceaux projectifs ou homographiques. »

(<sup>3</sup>) Discours de M. Cuyper, recteur de l'Université. *ibid*.

(<sup>4</sup>) Ce cours a été autographié.



du jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques ; enfin, pendant plus de trente ans, il rendit des services à la ville de Liège, comme membre de la Commission de surveillance de l'École industrielle. Il prit à cœur le succès de cet établissement et se rendit particulièrement utile à l'administration communale, en l'éclairant sur le choix du personnel enseignant<sup>(1)</sup>. Rien ne faisait prévoir sa fin prochaine ; au mois d'avril 1868, il était encore en pleine santé et s'occupait comme d'ordinaire de ses cours et de ses publications. Il voulut assister à la distribution des prix de l'École industrielle ; il y avait toujours été assidu. En rentrant chez lui, il se plaignit d'un refroidissement. Le mal s'aggrava, donna un instant de sérieuses inquiétudes, puis parut se dissiper. Au moment même où l'on annonçait la convalescence de Brasseur et où sans doute il y croyait lui-même, il tomba frappé de mort subite. Ce fut un coup de foudre non seulement pour sa famille, mais pour l'Université entière, où tous, professeurs et élèves, savaient apprécier les éminentes qualités du savant et de l'homme. Les larmes qu'on versa sur sa tombe ne furent pas des larmes de commande.

Les publications de Brasseur sont importantes au double point de vue de l'enseignement et de la science. Nous en donnons la liste complète :

1° *De resolutibilitate functionum algebricarum integrarum in factores primi vel secundi gradus*. Liège, 1829, in-4°.

Thèse de doctorat. V. Quetelet, *Hist. des sciences phys. et mathém. chez les Belges*. Bruxelles, 1864, in-8°, p. 368.

2° *Programme du cours de géométrie descriptive donné par J. B. Brasseur*. Liège, Dessain, 1857, in-4°. — 2° édit., 1850. — 3° éd., 1860. — 4° et dernière édition, Liège, Sazonoff, 1867, in-4°.

Ce programme, rédigé à l'usage des élèves, contient toutes les indications nécessaires pour la construction des épures. Le professeur réservait pour son cours les explica-

tions détaillées. — « L'esprit de Brasseur, essentiellement philosophique, dit M. Liagre, classait immédiatement et comme d'instinct les principes d'une science, ses grandes divisions et les différents procédés qu'elle peut suivre. C'est ainsi qu'il analyse toutes les circonstances qui se lisent sur l'épure même, et toutes celles qu'on ne peut y découvrir sans constructions auxiliaires ; qu'il ramène toutes les constructions graphiques à deux, savoir : rencontre d'une droite et d'un plan, longueur d'une portion de droite ; qu'il résout successivement tous les problèmes sur la droite et sur le plan par quatre méthodes distinctes, que l'on n'employait avant lui que comme de simples artifices propres à faciliter les solutions : la méthode des projections sur deux plans coordonnés, celle des rattachements, celles des changements de plans de projection et celle des projections cotées. Cette analyse l'a conduit à des découvertes brillantes. Dans sa théorie des surfaces, il a donné des démonstrations toutes nouvelles. » Ça et là, cependant, il n'a pu se dépouiller de l'influence de quelques idées qu'il avait reçues dans sa jeunesse : c'est ainsi qu'il prend les *traces* d'un plan pour *représenter sa position*, ce qui manque de généralité et rejaillit sur la solution qu'il donne de l'important problème de l'intersection de plans. « Son programme n'en restera pas moins un modèle, qu'on ne pourra surpasser qu'en le suivant pour ainsi dire pas à pas. » (Liagre, p. 126).

5° *Applications des projections cotées à diverses recherches sur l'étendue*. Liège, 1841, in-4°, avec une pl.

Brasseur fonde simplement la double génération des surfaces gauches du second degré sur la proportionnalité qui existe entre les divisions de droites représentées par leurs projections cotées. Il traite de la même manière, et sans emprunter le secours d'aucune propriété analytique, les principaux problèmes relatifs à ces surfaces. Ce travail renferme également la première mention de l'idée féconde développée dans le *Mémoire* n° 7 : ici toutefois l'auteur fait usage d'une propriété qu'il suppose donnée par l'analyse, concernant le degré d'intersection d'une surface avec un plan. (*Ibid.*).

4° *Lignes de courbure de quelques surfaces exprimées par des équations différentielles partielles, et note sur une propriété de l'hyperboloïde à une nappe, et du parabolôïde hyperbolique* (Mém.

(1) Discours de M. Julien D'Andrimont,

bourgmestre de Liège, *Ibid.*



de la Soc. royale des sciences de Liège, 1845, t. I, p. 265, in-8°.

« La manière dont Monge représentait par l'analyse toute une famille de surfaces amena Brasseur à rechercher s'il ne pourrait pas exprimer de même les lignes de courbure de toute une famille, et il y réussit pour le cas où leur équation se décompose en deux facteurs rationnels, ce qui a lieu pour les cylindres, les cônes, les surfaces de révolution et les surfaces développables. » (Liagre, p. 127).

5° *Sur la double génération des surfaces du second degré par le mouvement d'un cercle.* Liège, 1845, in-8°, avec une pl. (Extr. du même recueil, t. I, p. 157).

Essai d'une démonstration purement synthétique de toutes les propriétés des surfaces du second degré. « L'auteur arrive à une double génération au moyen de la circonférence; il la démontre par une propriété simple et nouvelle de deux cordes anti-parallèles se coupant dans une section conique, propriété qui a pour conséquence immédiate que les deux séries de circonférences, ayant pour diamètres et pour projections deux systèmes de cordes anti-parallèles, constituent une même surface. » De là une classification des surfaces du second degré, fondée sur quelques principes fort simples des projections (*Ibid.*).

6° *Note sur un nouvel énoncé des conditions d'équilibre d'un système de forces.* Liège, 1846, in-8°.

Même recueil, t. II, p. 359. — Ces conditions sont que, pour un système de forces agissant dans un même plan, la somme de leurs moments soit nulle autour de trois points non en ligne droite; pour un système de forces dans l'espace, la somme des moments de leurs projections sur les trois plans coordonnés doit être nulle autour de l'origine, et autour d'un autre point quelconque de chaque plan, pourvu que ces trois derniers points ne soient pas les projections d'un même point de l'espace. Cette forme nouvelle se prête surtout à la détermination des efforts qui sont exercés sur les différentes parties d'un assemblage.

7° *Mémoire sur divers lieux géométriques du second degré, déterminés par la géométrie descriptive* (Mém. couronnés de l'Acad. royale de Belgique, t. XXV, 1847, in-4°).

8° *Transformation du principe des moments en celui des vitesses virtuelles,*

*et note sur une construction géométrique de la surface d'élasticité.* Liège, 1849, in-8°.

Mém. de la Soc. roy. des sc. de Liège, t. IV, p. 379.

9° *Note sur une construction graphique du centre de gravité d'un polygone quelconque, en supposant connue la construction du centre de gravité du triangle.* Liège, 1849, in-8°.

*Ibid.*, p. 449. — Le centre de gravité du polygone doit se trouver sur la droite qui unit ceux de deux figures arbitraires, dans lesquelles on peut le décomposer.

10° *Notice sur quelques propriétés des surfaces gauches du second degré* (Bull. de l'Acad. t. XVIII, 1851, in-8°).

Après avoir démontré synthétiquement que les projections de toutes les génératrices d'un hyperboloïde à une nappe sont tangentes à une même courbe du second degré, l'auteur fait remarquer que la réciproque peut conduire à déterminer un lieu du second degré comme l'enveloppe d'un système de droites.

11° *Mémoire sur une nouvelle méthode d'application de la géométrie descriptive à la recherche des propriétés de l'étendue.* Bruxelles, 1855, in-4°.

Mém. de l'Académie, t. XXIX. — Monge avait indiqué, il est vrai, la voie où s'est engagé Brasseur; mais il était réservé à celui-ci de découvrir d'immenses richesses dans un domaine à peu près inexploré jusqu'à lui. Comme M. Catalan, M. Liagre met Brasseur au rang des géomètres les plus distingués de l'école moderne. Il reproche à sa méthode de partir de propriétés dans l'espace pour arriver à des propriétés dans le plan; il ne fait pas aussi bon marché que lui du rapport anharmonique; cependant il n'hésite pas à reconnaître que tous les théorèmes de l'auteur découlent sans effort de quelques principes. « La conception de Brasseur, dit-il, rentre dans cette méthode géométrique que Chasles appelle méthode de transmutation des figures. Desargues et Pascal en avaient déjà donné des exemples en se servant de la perspective; Poncelet, dans ses propriétés projectives, par la théorie des polaires réciproques et de l'homologie; Dandelin et Quetelet, par les projections stéréographiques. Envisagée d'une manière générale, cette méthode consiste à transformer, au moyen de certaines conventions, une figure en une autre, et à déduire des propriétés connues de l'une les propriétés



inconnues de l'autre. Il faut actuellement pour cela que l'on donne d'abord une définition géométrique des figures. Brasseur se sert à cette fin de plusieurs systèmes de lignes qui, soit par leur enveloppe, soit par leur intersection, donnent le lieu proposé. Ces systèmes de lignes constituent au fond, comme il le dit, des systèmes de coordonnées beaucoup plus riches que ceux dont la géométrie analytique fait ordinairement usage. Les lieux qu'il transforme sont des lieux de l'espace dont les propriétés sont données, et son seul principe de transformation consiste dans l'emploi de plans bissecteurs, qui lui permettent de réduire ces propriétés dans l'espace à des propriétés dans le plan. Il se sert quelquefois aussi de la perspective, pour donner de l'extension à certains théorèmes (p. 430)... Brasseur fait voir que des systèmes de parallèles, de polaires, de circonférences, représentent, sous certaines conditions, des plans, des surfaces réglées ou des surfaces de révolution : ses théorèmes sur les plans bissecteurs lui donnent tout aussitôt toute une chaîne de propriétés de ces systèmes de lignes, les unes entièrement nouvelles, d'autres dont les analogues ont été trouvées par Poncelet, Chasles, Steiner, et ne sont parfois que des cas particuliers de celles de Brasseur. On est étonné qu'il ait pu voir dans ces propriétés si instructives, si restreintes, si particulières même des plans bissecteurs, le germe d'une méthode si transcendante, si féconde et si générale. Les mêmes principes le conduisent à des procédés généraux de réformation des courbes (p. 431). — Aux relations purement descriptives, il joint ensuite une relation métrique, la proportion, et cette simple relation, combinée avec les propriétés de l'hyperboloïde à une nappe, acquiert entre ses mains la même puissance que le rapport anharmonique appliqué aux faisceaux projectifs ou homographiques de Steiner et de Chasles (*Ib.*, p. 432). — Brasseur annonçait un second mémoire où il comptait défendre le principe qui le dispensait d'avoir recours à l'involution : il est à craindre qu'il ne l'ait pas écrit et qu'il n'ait même laissé aucune note de géométrie supérieure. Il éprouvait une difficulté matérielle à tenir la plume, à cause du tremblement nerveux de sa main ; peut-être cette infirmité avait-elle contribué à lui faire prendre l'habitude de se confier absolument à sa mémoire. On dira qu'il aurait pu compter sur ses élèves : il leur était effectivement tout dévoué ; il leur confiait ses découvertes et n'était jamais plus heureux que quand il voyait ses idées revivre dans des têtes plus jeunes ; il eût voulu être devancé. « Mais pour l'aider dans la publication de son second mémoire, il

avait surtout compté sur son fils Léopold, jeune homme plein d'avenir, docteur en sciences physiques et mathématiques, et répétiteur de géométrie descriptive à l'école des mines. La mort de ce fils lui causa un chagrin profond ; il ne lui survécut pas longtemps » (Liagre, p. 433).

12° Dans les *Bulletins de l'Académie* : a. Quelques propriétés des surfaces gauches du second degré démontrées par la géométrie (t. XVII, 2°, 1851, p. 41) ; b. Extrait d'un mémoire sur un nouveau moyen de démontrer les lieux géométriques par la géométrie descriptive (t. XVII, 1°, 1851, p. 372) ; c. Rapport sur une note de M. Meyer concernant le théorème de Bernoulli (t. XXIII, 1°, pp. 97, 349, 734) ; d. Rapport sur un mém. de M. Dagoreau, intitulé : *Essais analytiques : les lignes du 5<sup>e</sup> ordre* (2<sup>e</sup> série, t. II, 1857, p. 7, et t. IV, p. 80) ; e. Rapport sur un mém. de M. Lamarck, intitulé : *Exposé géométrique du calcul différentiel et intégral* (t. XIV, 1862, p. 455) ; f. Rapport sur deux mémoires de M. Folie, concernant une théorie nouvelle du mouvement d'un corps libre et sur le mouvement d'un corps gêné (t. XXIV, 1867, p. 284).

15° *Précis du cours de mécanique appliquée*, ouvrage posthume terminé d'après les manuscrits de l'auteur, par F. Folie. Liège, 1868, in-4°.

Brasseur donnait le cours simultanément à des élèves de deux catégories, les uns connaissant le calcul différentiel, les autres y étant complètement étrangers, ce qui rendait la tâche du professeur particulièrement difficile. « Il est réellement remarquable, dit M. Liagre, de voir avec quelle aisance Brasseur sait rendre élémentaires les formules pour lesquelles on recourt ordinairement à l'analyse infinitésimale. » Nous croyons devoir rappeler, pour répondre à une observation du même biographe sur le plan de l'ouvrage, que l'enseignement de la mécanique a été conçu jusqu'ici, à l'Université de Liège, de manière à attirer l'attention des élèves sur les généralités qui concernent toutes les machines, et non sur les détails de certaines machines.

14° *Exposition nouvelle des principes du calcul différentiel et intégral*, édités après la mort de l'auteur, par F. Folie. Liège, 1868, in-8°.

Mém. de la Soc. roy. des sciences de



Liège, t. III (2<sup>e</sup> série), 1868, in-8.<sup>o</sup> — Brasseur gardait en portefeuille ce travail, rédigé dès 1829; il se réservait de le développer à loisir. Il ne prit aucune part aux longs débats qui s'élevèrent il y a quelques années, sur *l'infini en mathématiques*, entre M. Lamarle, de Gand, et la plupart des hommes spéciaux du pays. A la fin, cependant, il communiqua son mémoire « à celui de ses élèves qu'il considérait entre tous comme donnant les plus belles promesses d'avenir » (1). M. Folie, chargé ainsi de l'exécution de son testament scientifique, s'est acquitté pieusement et dignement de cette tâche, en ajoutant au texte de son maître quelques notes qui prouvent qu'il s'est parfaitement assimilé la pensée de Brasseur. Le but de l'ouvrage est de faire disparaître du calcul différentiel et intégral toute notion métaphysique. L'auteur n'emploie que l'analyse finie, aussi commode dans les applications et aussi rigoureuse que celle des limites ou des fluxions. Nous appelons l'attention sur l'avant-propos, où M. Folie décrit avec une grande lucidité les anciennes méthodes, et fait ressortir le mérite et l'utilité pratique de la conception de Brasseur.

15<sup>o</sup> Communications diverses à la *Revue universelle* de M. de Cuyper.

**Bronn (VALENTIN)**, né à Ziegelhausen (près Heidelberg), le 7 mars 1796, mourut dans ce même village le 20 mars 1854. Son grand-père avait occupé la charge de forestier dans le

Palatinat; son père était grand forestier (*Oberförster*) au service de Bade; lui-même fut élevé en vue de cette carrière. Il perdit de bonne heure ses frères et ses sœurs; il ne lui resta finalement qu'une sœur plus âgée que lui et un frère plus jeune, qui se fit une brillante réputation comme naturaliste (1). L'instituteur et le pasteur de Ziegelhausen furent ses premiers maîtres; il entra ensuite au gymnase de Heidelberg (1808), d'où il passa en 1812 au Lycée de Mannheim, de création récente. Ce fut là qu'il prit goût aux sciences naturelles, sous la direction du pharmacien Bader, et qu'il y fit de rapides progrès en visitant assidûment le cabinet de la ville, confié à la garde de ce professeur. Son zèle fut récompensé par des succès scolaires. Il revint habiter la maison paternelle en 1818; mais chaque jour il se rendait à Heidelberg, acquérant à l'Université les connaissances théoriques dont il avait besoin pour sa vocation de forestier, tandis qu'il s'initiait à la pratique en résidant à la campagne. La chaire des sciences forestières était alors occupée par le comte de Sponeck; celle de zoologie n'avait point de titulaire; mais le jeune Valentin, déjà habitué à l'autodidaxie, ne se laissa point rebuter; il devint notamment très-fort en ornithologie. Il commença dès cette époque à former

(1) Discours de M. Spring. Il s'agit de M. Folie, docteur en sciences physiques et mathématiques, ancien répétiteur à l'École des mines, actuellement professeur à l'École industrielle de Liège. M. Folie s'était déjà fait connaître par plusieurs publications importantes, entr'autres par une traduction de l'ouvrage allemand de Claudius sur la *théorie de la chaleur considérée comme équivalent du mouvement*. M. Folie a fait à la Salle académique, en 1867, un cours public sur cet intéressant sujet.

(1) Henri-George Bronn, né le 3 mars 1800, mort le 5 juillet 1862, professeur à l'Université de Heidelberg. On a quelquefois confondu les deux frères. Henri-Georges fit ses premières leçons sur les sciences forestières dès 1821, fut nommé en 1828 professeur extraordinaire, et en 1835 professeur ordinaire d'histoire naturelle. Outre le cours mentionné, il enseigna la zoologie et fit

des leçons très-remarquées sur la conchylogie et les pétrifications. Ses publications sur ces derniers objets n'ont pas peu contribué à faire avancer la science. Nous citerons les suivantes: *System der urweltlichen Conchylien* (1824); *System der urweltlichen Pflanzenthiere* (1830); *Gaea Heidelbergensis* (même année), description géognostique de son pays natal; *Lithva geognostica* (3<sup>e</sup> éd., 6 vol. et atlas, 1852-56), son principal ouvrage rédigé avec Roemer; ses *Morphologische Studien* (Leipzig 1858); enfin, ses *Untersuchungen über die Entwicklungsgesetze der organischen Welt während der Bildungszeit unserer Erdoberfläche* (Stuttg. 1858), ouvrage couronné par l'Académie des sciences de Paris. Il a dirigé (avec Leonhard), depuis 1830 jusqu'à sa mort, le *Jahrbuch für Mineralogie, Geognosie, Geologie und Petrefactenkunde*, recueil des plus estimés.



une collection de mammifères et d'oiseaux, collection qui, enrichie plus tard d'animaux de l'Europe méridionale et de quelques échantillons provenant du Brésil, devint, grâce à la munificence de son propriétaire, le premier fonds du cabinet annexé à l'école forestière de Carlsruhe. La lecture des voyages de Levaillant faillit un instant détourner Bronn de ses premiers projets : il rêva d'entreprendre un grand voyage d'exploration ; mais les circonstances ne s'y prêtèrent point. En 1817, le grand-maitre des forêts Jägerschmidt étant venu à Heidelberg, avait eu l'occasion de constater le zèle et l'habileté que le forestier Bronn déployait dans l'accomplissement de ses fonctions. Il le promut au grade de grand-forestier, et lui déclara en même temps qu'il jugeait nécessaire de dépayser Valentin pour permettre à celui-ci de compléter ses études pratiques ; il lui offrit même de mettre personnellement le jeune homme au courant des affaires qu'il traitait sur une grande échelle, étant non-seulement grand-maitre des forêts, mais encore directeur du flottage de la Forêt-Noire. Une année s'écoula ainsi ; tout d'un coup le grand-forestier reçut l'invitation (très-voisine d'un ordre) de rappeler ses fils ; l'administration avait jugé à propos de confier autant que possible aux employés des eaux, moyennant un modique salaire, le soin de veiller à l'économie forestière ; quant aux hautes fonctions, elle avait pris le parti de les réserver entièrement à la noblesse. Ce fut pour le jeune Bronn une nouvelle et amère déception. Il employa toute l'année suivante à aider son père, dont le ressort s'était agrandi par l'annexion du district de Schönau, voisin du sien. Après avoir subi de brillants examens, Valentin passa l'été de 1819 à circuler dans les Pays-Bas, en France et en Suisse, pays desquels il rapporta de nouveaux trésors pour ses collections. Il s'agissait cependant pour lui d'obtenir une nomination ; mais les candidats plus anciens que lui étaient nombreux, et en ce temps là (ce qui heureusement ne dura pas) les préférés étaient moins souvent les plus instruits, que ceux qui se recomman-

daient par une constitution vigoureuse et des talents de chasseur. Bronn père vint à mourir le 2 janvier 1820 ; à deux reprises différentes, son fils fut chargé de l'intérim des fonctions qu'il délaissait, et eut en outre à s'occuper de petites affaires de taxes et d'arpentage. Mais ses loisirs comptaient plus dans sa vie que ses occupations : il les utilisa en étudiant le français, l'anglais et l'italien, et en retournant chaque jour, comme autrefois, à Heidelberg, où il suivit les cours de chimie, de zootomie, de physiologie, etc. Il se livra aussi à des observations barométriques, et à des expériences chimiques sur la quantité de *tannin* de différentes écorces. Enfin, déterminé à changer de carrière, il prit le grade de docteur et ouvrit, à côté de son maître, un cours sur les sciences forestières. L'essai réussit ; en 1825, le gouvernement des Pays-Bas le nomma professeur extraordinaire d'économie rurale et forestière à l'Université de Liège, aux appointements de 1600 florins. Peu de temps après, il reçut le titre de secrétaire stipendié de la Commission provinciale d'agriculture installée dans la même ville. Bronn vit un instant s'ouvrir devant lui de brillantes perspectives. Il était appelé à introduire dans notre pays un nouvel enseignement, à y donner *pour la première fois* un caractère scientifique à des études dont l'importance avait été jusque là méconnue au point de vue théorique. Mais il arriva que, presque au moment même où le ministre des cultes appelait à l'Université liégeoise un professeur de sciences forestières et d'économie rurale, le ministre des finances prit et exécuta la résolution d'aliéner la plupart des forêts nationales de la Belgique. D'un autre côté, le nouveau cours étant facultatif et les jeunes gens n'en comprenant guère l'utilité, à cause de sa nouveauté même, Bronn ne put réunir qu'un petit nombre d'auditeurs assidus. Il ne perdit cependant pas courage ; le gouvernement lui accorda un subside pour parcourir la Hollande et la Belgique, et il profita de ses nombreux voyages pour étendre en dehors de l'Université la sphère de son influence.



Il étudia spécialement les parties incultes de l'Ardenne et les bruyères de la Campine. Tant par des instances verbales que par des exhortations écrites, il stimula le zèle des propriétaires, en appelant leur attention sur les avantages qu'ils pourraient retirer de plantations forestières, le prix du bois étant fort élevé. Il entreprit lui-même des plantations d'arbres indigènes, surtout d'arbres aciculaires; il se livra à toutes sortes d'essais et d'observations intéressantes sur l'acclimation de diverses essences étrangères, et ses prévisions s'étant pratiquement réalisées, il se vit enfin apprécié à sa juste valeur. La glace était rompue: le public afflua à ses leçons sur la physiologie végétale. Malgré la satisfaction qu'il en éprouva, il songea pourtant à quitter l'Université de Liège pour celle de Gand, cette dernière ville lui paraissant offrir plus de ressources au point de vue des sciences dont il s'occupait. La révolution belge réduisit ses espérances en fumée. Il ne crut pas compatible avec son honneur de renier le Gouvernement qui l'avait appelé. Il continua d'occuper sa chaire de Liège tant que l'issue des événements fut incertaine; mais il ne voulut, ni solliciter du Gouvernement belge la confirmation de sa nomination première, ni poursuivre ses négociations à Gand, lorsque cette ville se fut décidément séparée de la Hollande. Il s'établit tout simplement dans un faubourg de Liège (\*) comme pépiniériste, vivant du produit de ses plantations et de ses cultures, complètement séparé du monde, avec sa femme et une petite fille de trois ans. Les événements de 1830 lui avaient porté un coup fatal. Une violente oppression de poitrine le tourmentait, et l'agitation de son cœur, au physique aussi bien qu'au moral, dit son biographe allemand, était rarement calmée. Un voyage en Allemagne, entrepris par les conseils de son médecin, lui procura peu de soulagement. Cependant des offres avantageuses lui ayant été faites dans son pays, il ne se

jugea pas assez malade pour les refuser. Là aussi, l'administration avait été changée; là aussi, les anciens errements avaient été abandonnés. Une Ecole forestière devait être annexée à l'Institut polytechnique projeté à Carlsruhe; la Commission supérieure des forêts lui en offrit la direction. Il y retrouva comme collègue son ancien maître et ami Jøgerschmidt. Bronn employa l'été de 1852 à se préparer aux devoirs de sa nouvelle charge; l'Ecole fut inaugurée le 5 novembre, et il ouvrit immédiatement son premier cours. Ses fonctions l'absorbèrent tout entier; il vécut plus retiré que jamais, ne quittant sa chaire ou son cabinet que pour aller visiter les plantations de la *Faisanderie*, composée d'une grande variété d'arbres tant étrangers qu'indigènes, et placée sous sa direction. Sa santé, un instant raffermie, devint tout à fait mauvaise à partir de la mort de sa mère, qu'il aimait tendrement. Les crises devinrent de plus en plus fréquentes; on craignait pour lui la moindre émotion. D'autre part, il était accablé de besogne administrative, et ses fonctions de directeur étaient d'autant plus ingrates et difficiles, qu'il avait affaire à des élèves de condition, d'éducation et d'âge très-différents, depuis le seigneur fier de son blason jusqu'à l'humble garde-chasse. Il exerçait une discipline ponctuelle, dont il savait du reste tempérer la rigueur, en réduisant à leur plus simple expression les prescriptions réglementaires. Il se préoccupait de tout le monde, mais laissait à chacun, autant que possible, sa pleine liberté d'action; il travaillait à polir les plus rustiques, semait à propos les encouragements, recevait à sa table et dans son intimité ceux qui lui paraissaient dignes d'un intérêt particulier. Son administration générale, sa comptabilité étaient des modèles d'ordre; esclave de son devoir, passionné pour la justice, ennemi de l'intrigue, il tenait à l'honneur plus qu'à la vie. Le Gouvernement lui témoigna sa pleine satisfaction dès le 2 avril 1853, en le nommant conseiller

(\*) Rue Grand-Jonckeu.



des forêts. On lui offrit la même année, à Marbourg, une chaire d'économie financière et plus spécialement d'économie forestière; il refusa. Aux vacances de Pâques 1834, il fut pris du désir d'aller passer quelques jours dans la maison où il était né, et qui lui était tombée en partage. La famille se mit en route, comme pour une partie de plaisir; cependant Bronn songeait en même temps à profiter de son passage à Heidelberg pour y consulter un médecin spécialiste renommé, son docteur de Carlsruhe ne s'étant occupé jusque là que de calmer ses maux, au lieu d'en entreprendre directement la guérison. Sans rien laisser deviner à sa jeune famille, il ne pouvait écarter le vague pressentiment d'une catastrophe prochaine peut-être. On arriva à Ziegelhausen, où deux jours s'écoulèrent dans les joies intimes du foyer; le professeur Bronn de Heidelberg était venu retrouver son frère aîné; toute la famille était présente. On célébra les fêtes de la Semaine sainte, la sérénité dans l'âme, se reportant aux années insouciantes de l'enfance. Le troisième jour, on se rendit en ville; le quatrième devait être consacré à une excursion dans les forêts jadis administrées par le père du défunt et par Valentin lui-même. A Heidelberg, celui-ci rencontra un grand nombre d'anciennes connaissances; on devisa du temps passé, on rentra au logis content et heureux. Ces belles journées devaient avoir un triste lendemain. Le 26 mars au matin, au moment même où le frère puîné entrait dans la salle du déjeuner pour venir prendre Valentin, celui-ci tomba sans vie à ses pieds. Un anévrisme de l'aorte venait de se rompre. Qu'on juge de la scène qui suivit ce coup de foudre. — Bronn avait souvent souhaité de mourir au village natal: son désir était accompli.

Voici la nomenclature de ses écrits :

1° *Oratio, quæ sylvarum et rei saltuarie præcipua quedam momenta historica exposuit V. Bronn. Leodii 1825* (Annales de l'Université de Liège, 1828).

2° *Over de noodzaakelykheid, om by het openbaar onderwys het onderrigd in Landhuishoudkunde te voegen, en de*

*middelen om hier toe de geraken.* Liège, 1829). Il existe aussi une édition française de cet opuscule, sous le titre suivant : *Quelques mots sur la nécessité et les moyens de faire entrer dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture.* Liège, 1830).

3° *Mémoire sur l'utilisation des terrains incultes de l'Ardenne.* Liège, 1829, in-8°.

4° *Ueber die Nothwendigkeit der wissenschaftlicher Ausbildung des Forstmannes.* Carlsruhe, 1832, in-8°.

5° Divers articles ou courtes dissertations dans le *Journal d'Agriculture des Pays Bas* et dans le recueil de Soulange Bodin : *Annales de l'Institut royal horticole de Fromont.*

6° Bronn avait entrepris la rédaction de plusieurs ouvrages étendus sur l'économie forestière; il s'était notamment occupé de recueillir et de coordonner ses observations sur les soins que réclament les arbres étrangers dont on peut essayer l'acclimatation dans nos contrées; sa mort prématurée ne lui permit pas d'y mettre la dernière main. — Il était affilié aux sociétés d'économie agricole ou d'histoire naturelle de Bade, de Liège, de Bruxelles et de Jassy.

N. B. La notice qui précède est en grande partie traduite d'une biographie de Bronn publiée en Allemagne et mise obligeamment à notre disposition par M. Ed. Morren.

**Brouwer** (PIERRE van Limbourg), né à Dordrecht le 20 septembre 1793, mourut à Groningue le 21 juin 1847. Son goût pour l'antiquité se révéla dès son adolescence et attira l'attention d'un Mécène éclairé, M. R. P. van Wesele Scholten, conseiller à la haute Cour de La Haye. Envoyé à Leyde par ce généreux protecteur, Brouwer y devint l'un des auditeurs les plus zélés de Wyttenbach, à qui il avait été spécialement recommandé. Mis en demeure de se choisir une carrière, il opta pour la médecine et se fit recevoir docteur en 1816, à la suite d'une dissertation *De senectute.* Il pratiqua l'art de guérir à



Tiel, près de Rotterdam; mais ses premiers succès n'eurent pas le pouvoir de le détourner des études auxquelles il avait secrètement résolu de consacrer sa vie. Il soumit à l'Université de Leyde un volume intitulé : *Comment. de ratione quâ Sophocles veterum de administratione et justitiâ divinâ notionibus usus est, ad voluptatem tragicam augendam*, en présenta publiquement la défense et fut proclamé docteur en philosophie et ès-lettres le 21 juin 1820. Deux mois plus tard, le gymnase d'Alkmaar l'accueillait en qualité de vice-recteur; l'année suivante, il alla remplir les mêmes fonctions à Rotterdam. La tragédie grecque eut d'abord le privilège de le passionner presque exclusivement; mais peu à peu son horizon s'élargit : il voulut connaître le génie hellénique sous toutes ses faces, et ses études littéraires, esthétiques, archéologiques se complétèrent par des recherches approfondies sur l'histoire des doctrines philosophiques de l'ancienne Grèce. La *Société des sciences et des beaux-arts*, de Leyde, couronna, en 1822, un travail de Brouwer *Sur le théâtre national, spécialement au point de vue de la tragédie*; en 1823, les curateurs du legs de J. Stolp décernèrent une médaille à son traité en réponse à la question : *An et quatenus philosophi qui antè Socratem et Platonem fuerunt, atque illi ipsi et qui ex eorum scholis postea prodierunt, in commemorandis vel exponendis principiis moralibus divinæ existentis naturæ et providentiæ notionem subinde adhibuerint, et virtutis constantè ac sincero pectore colendæ incitamenta, præsidia atque alimenta inde deduxerint*. Ces opuscules, justement remarqués, lui valurent en 1825 le titre de professeur extraordinaire à l'Université de Liège. Son discours inaugural (*De veterum Græcorum traditionibus ad antiquitatis cognitionem prudenter adhibendis*), prononcé le 21 novembre, donna une haute idée de l'érudition et de la sagacité critique du jeune maître. Brouwer enseigna à Liège l'histoire ancienne et les littératures classiques; il dirigea, en outre, les exercices philologiques de l'École propédeutique annexée à la Faculté des lettres. Travail-

leur opiniâtre, maître de son style dans les langues vivantes comme dans les langues mortes, il trouva le loisir, sans négliger l'accomplissement de ses nombreux devoirs, d'enrichir la littérature hollandaise de différentes productions estimables, tantôt sérieuses, tantôt légères et même humoristiques, sur tous les objets de ses études chéries; en même temps, il rassemblait les matériaux du grand ouvrage qui fera vivre son nom. De cette époque datent ses dissertations *sur la beauté morale de la poésie d'Homère*, sur Pindare, sur Eschyle, *sur la morale des Egyptiens*, sur les travaux de M. Champollion-Figeac. Les événements le ramenèrent en 1831 dans son pays natal : il reprit à Groningue les cours de langue, de littérature et d'antiquités grecques, délaissés par le professeur Ten Brink. Nommé en outre conservateur de la bibliothèque de l'Université en remplacement de Van Eerde, il publia en 1844 la deuxième partie du catalogue de ce dépôt. Sa fécondité littéraire sembla s'accroître à mesure qu'il devenait plus mûr : coup sur coup on le voit mettre au jour des études sur Sophocle et sur Euripide; une sorte de roman grec, Chariclès et Euphorion; une traduction hollandaise des *Fiancés* de Manzoni; Diophanes (2 vol.); une étude sur l'apologie de Socrate; des Dialogues des morts; la biographie de Benvenuto Cellini, traduite de l'italien; une *Histoire de César*; une notice sur son beau-père S. Iperuszoon Wiselius, auteur dramatique; des opuscules théologiques, des lettres sur la philosophie moderne, etc., etc. Son ouvrage le plus considérable est l'*Histoire des progrès de la civilisation morale et religieuse des Grecs*, écrite en langue française (Groningue, 1835-1842, 8 vol. in-8°). Les deux premiers volumes sont consacrés aux siècles héroïques; les six derniers embrassent la période comprise entre le retour des Héraclides et la domination romaine. On sait à quels résultats remarquables la critique moderne est parvenue dans cet ordre de recherches; le livre de Brouwer n'en a pas moins conservé une importance réelle : plus d'une fois



les derniers historiens de la Grèce antique ont ratifié les jugemens du professeur hollandais et mis à profit sa science des faits. Ce qu'on peut reprocher à notre écrivain, c'est de ne point s'être assez attaché à condenser sa pensée : il n'a pas pris le temps d'être court.

Brouwer portait la décoration de l'Ordre du Lion néerlandais. Il était membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, tant étrangères que hollandaises. Le 6 février 1846, l'Académie royale de Belgique le porta sur la liste de ses associés. M. Quetelet lui a consacré une notice dans l'*Annuaire* de cette compagnie (1848); une autre a paru dans le *Gedenkboek* de l'Université de Groningue, p. 145.

#### BIBLIOGRAPHIE.

1 Redevoering behelzende eene beschouwing van de voornaamste denkbeelden, in het grieksche treurspel heerschende, met betrekking tot deszelfs doelmatige werking op het menschelijk hart (*Mnemosyne*, t. VII).

2° *Commentatio de ratione quâ Sophocles*, etc. (v. ci-dessus). Leyde, 1820.

3° Verhandeling over de vraag : *Bezitten de Nederlanders een nationaal toneel, met betrekking tot het Treurspel? Zoo ja, welk is deszelfs karakter? Zoo neen, welke zijn de beste middelen om het te doen ontstaan? Is het in het laaste geval noodzakelijk eene reeds bestaande school te volgen, en welke redenen zouden eene keus hierin moeten bepalen?* Leyde, 1825.

Dissertation couronnée par la *Hollandsche Maatschappij van fraaye kunsten en wetenschappen* et insérée dans les *Mémoires* de cette Société, t. VI.

4° Over het onderscheid tusschen den Xenophontischen en Platonischen Socrates (*Magazijn voor Wetenschappen, Kunsten en Letteren*, t. I, stuk 5).

5° Over de Kikvorschen van Aristophanes (même recueil).

6° *Disputatio quâ responditur ad quæstionem: An et quatenus philosophi*, etc. (v. ci-dessus). Leyde, 1824. in-4°.

7° *Oratio de veterum Græcorum traditionibus ad antiquitatis cognitionem prudenter adhibendis*, habita d. XXI novembr. anni 1825, ad extraord. philos. theor. et lit. hum. professionem in Acad. Leodiensi auspicandam. Liège, 1825, in-4°.

Dans les *Annales Acad. Leodiensis*.

8° *Proeve over de zedelijke schoonheid der poëzij van Homerus*. Leyde, 1825, in-8°.

Nous lisons dans l'*Annuaire* de l'Université de Liège pour 1830 : « Une traduction française de cet ouvrage a été publiée à Liège en 1829; on y a joint la traduction d'une réfutation, par M. Limburg-Brouwer, des opinions de M. Benjamin-Constant sur l'Iliade et l'Odyssee. L'original de ce dernier ouvrage paraîtra bientôt dans un recueil hollandais. » La traduction française est intitulée :

9° *Essai sur la beauté morale de la poésie d'Homère, suivi de remarques sur les opinions de M. Benjamin-Constant, concernant l'Iliade et l'Odyssee, développées dans son ouvrage par la religion*. Liège, 1829, in-8°.

10° *Proeve over de zedelijke schoonheid der poëzij van Pindarus*. Amsterdam, 1826, in-8°.

11° *Gedachten over het verband tusschen de godsdienstige en zedelijke beschaving der Egyptenaren*. Amsterdam, 1828, in-8°.

12° *Proeve over de zedelijke schoonheid der poëzij van Eschylus*. Amsterdam, 1829, in-8°.

13° *Hulde aan de nagedachtenis van Benjamin Petrus van Wesele Scholten, door eenen zijner leerlingen, in een Brief aan eenen vriend*. 1829, in-8°.

14° *Iets over de nasporingen van Champollion den jongeren, ten opzichte van de Egyptische Godenleer*. Amsterdam, 1830, in-8°.

15° *Charicles en Euphormion. Een verhaal van Clearchus den Cypriër*. Groningue, 1851, in-8°.

16° *Proeve over de zedelijke schoonheid der poëzij van Sophocles*. *Ibid.* 1852, in-8°.

17° *Proeve over de zedelijke schoon-*



heid der poëzij van Euripsides. *Ibid.* 1855, in-8.

18° Etat de la civilisation morale et religieuse des Grecs, dans les temps héroïques. *Ibid.* 1855, 2 vol. in-8°.

19° Histoire de la civilisation morale et religieuse des Grecs, depuis le retour des Héraclides jusqu'à la domination des Romains. *Ibid.* 1857-42, 6 vol. in-8°.

20° Verhandelingen en losse geschriften. *Ibid.* 1856, in-8.

21° Apologia Socratis contra Meliti redivivi calumniam, sive iudicium de P. G. Forchhammer libro inscripto : *Die Athener und Socrates, die Gesetzlichen und der Revolutionnär.* *Ibid.* 1858, in-8°.

22° Diophanes. *Ibid.* 1858, 2 vol. in-8°.

23° Proeve eener recensie door een niet recenserend Schryver. *Ibid.* 1859, in-8°.

Aussi sous le titre suivant : *Al weder iets over het Grieksche traurspel.*

24° Handboek der Grieksche mythologie, ten dienste der Latijnsche scholen en Gymnasien. *Ibid.* 1842, in-8°.

25° Het leven van Benvenuto Cellini, Florentinischen goudsmid en beeldhouwer. *Ibid.* 1845, 2 vol. in-8°, avec pl.

Traduction de l'autobiographie du célèbre artiste.

(<sup>1</sup>) M. U. Capitaine, qui a laborieusement recueilli sur de Chênédollé des renseignements tout à fait inédits, nous apprend que le professeur liégeois était petit-fils de Charles Lioult de Saint-Martindon, membre de la chambre des comptes de Normandie, et fils de Charles-Julien Lioult de Chênédollé (le célèbre auteur du *Génie de l'homme*), professeur de belles-lettres à l'Université de Caen, puis inspecteur général de l'Université de France, né à Vire (Calvados) le 4 novembre 1769, mort au château de Coisel le 2 décembre 1833. Chênédollé est, paraît-il, le nom d'un étang où le futur poète allait promener ses rêves d'enfant. « Des doutes s'étant élevés, ajoute le consciencieux biographe, sur le lieu et l'époque précise de la naissance de Ch. de Chênédollé fils, nous reproduisons, d'après les archives de l'église catholique de Hambourg, l'extrait baptistaire que notre honorable ami M. le Dr F. L. Hoff-

26° Gesprek van een geheimen zending van de orde der Jesuiten met zijnen leerling, over de zeven wijzen van Nederl. *Ibid.* 1845, in-8°.

27° Overzicht van de geschiedenis der allegorische uitlegging van de Grieksche mythologie. Amsterdam 1844, in-8°.

Mémoire lu à la 3<sup>e</sup> classe de l'Institut royal néerlandais, les 10 octobre 1842 et 30 janvier 1843.

28° Cesar en zijne tijdgenoten. Groningen 1844-1846, 4 parties in-8°.

29° Schoonheden uit de Grieksche treurspeldichten. *Ibid.* 1845, in-8°.

50° Het leven van Mr Samuel Iperusz. Wiselius, beschreven door zijnen behuwdzoon. *Ibid.* 1846, in-8°.

51° Het leesgezelschap te Diepenbeek. *Ibid.* 1847, in-8°.

52° Mémoire sur l'explication allégorique de la mythologie grecque. *Ibid.* 1847, in-8°.

**Chênédollé** (JOS.-LOUIS-CHARLES-AUGUSTE-LIOULT de), né à Hambourg le 26 novembre 1797, pendant l'émigration, mourut à Bruxelles le 11 février 1862 (<sup>1</sup>). Ses parents se séparèrent peu de temps après sa naissance ; le père alla vivre quelque temps en Suisse, dans l'orbite de M<sup>me</sup> de Staël, puis rentra en France, où il se

mann a bien voulu nous communiquer : *Anno 1797, die 28 decembris, baptizatus est puer Joseph-Louis-Charles-Auguste, natus die 26 præcedentis mensis novembris, ex legitimo thoro patris D<sup>ni</sup> Caroli Chênédollé, oriundi ex urbe Caen (?) in Normanniâ et matris Victorice Bourguignon, oriundæ ex urbe Liège, conjugum.* M. Sainte-Beuve, qui a consacré une charmante étude littéraire à de Chênédollé père et nous a initiés aux détails de sa vie intime, passe sous silence ses relations avec M<sup>lle</sup> Bourguignon et ne fait aucune mention de son fils. La *Biographie universelle* de Michaud (t. VII, 1844) et la *Nouvelle Biographie générale* de Didot (t. IX, 1834) écrivent par erreur *Pioulit* pour *Lioult*. La *France littéraire contemporaine* confond le père avec le fils et attribue au premier les publications du second » (*Nécrologe liégeois* pour 1862).



distingua dans les lettres et dans l'enseignement <sup>(1)</sup> ; en 1798, la mère vint s'établir à Liège, sa ville natale, où elle retrouva une sœur, quise consacra comme elle à l'éducation du jeune Charles. Celui-ci était un enfant précoce : au lycée de Liège, il mérita l'attention particulière du professeur Charmant (v. l'art. N.-G.-A.-J. ANSIAUX), qui le prit en affection et dirigea ses aptitudes vers l'enseignement. Il venait d'être reçu licencié en lettres lorsque le commissaire-général de l'instruction publique, Repelaer van Driel, le nomma régent de 5<sup>e</sup> latine au collège de Liège, en remplacement de Willems <sup>(2)</sup>. En 1822, il passa en 4<sup>e</sup> ; en 1828, il devint professeur de grec ; il avait subi, peu de temps après sa première promotion, l'examen de docteur en philosophie et lettres. Immédiatement après la révolution, il se fit naturaliser belge ; en 1831, il obtint au collège de Liège la chaire de rhétorique française qu'il occupa pendant treize ans, tout en faisant des cours d'histoire, de géographie, d'économie politique et de statistique. C'est dans la première partie de cette période qu'il rendit des services à l'Université de Liège en contribuant à fonder, avec Rouillé, Fuss, Gall et MM. Fassin et Würth (v. ces noms) une Faculté libre de philosophie. Il prit pour sa part le cours d'histoire générale et siégea, jusqu'en 1855, dans la Commission autorisée à délivrer des diplômes de candidat, conformément à l'arrêté royal du 2 octobre 1851.

De Chênedollé possédait une érudition très-variée, une grande mémoire et un goût littéraire vraiment délicat ; c'était un vrai professeur de rhétorique, s'exprimant avec élégance et facilité, sachant prendre tous les tons et rendre ses leçons aussi intéressantes qu'instructives. Il avait tout un arsenal d'anecdotes et de citations et il y puisait volontiers ; il recherchait les étymologies, se plaisait aux analyses subtiles et aux rapprochements curieux,

mais ne s'attachait aux mots que pour remonter aux pensées, selon le précepte de Platon. En économie politique, en histoire, il n'était point profond ; mais il savait éveiller la curiosité des élèves, et c'est déjà beaucoup. De Chênedollé jouissait à Liège de l'estime publique et vivait heureux au milieu de ses livres, lorsqu'en 1844 sa fortune, qu'il n'avait jamais su gérer, se trouva compromise. Il se vit dans la douloureuse nécessité de vendre sa riche bibliothèque, qu'il avait mis vingt-cinq ans à former avec le zèle et le talent d'un bibliophile consommé ; il se crut même obligé d'abandonner ses fonctions et de quitter Liège pour Bruxelles, où son activité littéraire, mal dirigée, lui procura d'assez minces ressources, malgré la protection du gouvernement. De Chênedollé manquait de persévérance et il n'entendait rien aux choses de la vie ; il formait cent projets qu'il abandonnait tour à tour ; il a laissé une foule de travaux à peine ébauchés, et en somme presque rien de durable. On ignore ce que peut contenir un paquet scellé en cire rouge, déposé à la bibliothèque de Liège par les soins de MM. Polain et U. Capitaine, conformément à ses dernières volontés, pour être ouvert quarante ans après sa mort. A Liège, il s'était mis de bonne heure à écrire ; dès 1819, il prit part aux travaux de la Société d'Emulation <sup>(3)</sup> ; vers la même époque, il commença à envoyer des articles aux journaux, notamment à l'*Observateur de la Belgique* et au *Mercurie belge*. Quelques dissertations et notices, des réimpressions d'ouvrages étrangers, deux ou trois pièces de vers, tel était son bagage de publiciste lorsqu'il partit pour la capitale. Correcteur en chef de l'imprimerie Devroye, il fut agréé par la Commission royale des anciennes lois et ordonnances pour la surveillance de ses impressions. — « En 1850, il succéda au baron de Reiffenberg (v. ce nom) dans la direction du *Bulletin du biblio-*

<sup>(1)</sup> Il ne revit que deux fois son fils dans l'espace de plus de trente années.

<sup>(2)</sup> Père de M. Florent Willems, notre célèbre peintre de genre.

<sup>(3)</sup> Il en fut bibliothécaire cette même année, et exerça les fonctions de secrétaire-général de 1823 à 1827.



phile belge. Il entreprit également différents travaux qu'il n'acheva point, notamment une *Table analytique de la deuxième série des comptes rendus de la Commission royale d'histoire* (1), et une *Histoire de l'Ordre de Léopold, avec pièces justificatives*. Il s'occupa longtemps de ce dernier ouvrage, pour la rédaction duquel il obtint non seulement l'accès des archives du ministère des affaires étrangères, mais encore des subventions du gouvernement et de la liste civile (2). A Bruxelles, malgré la pénurie de ses ressources, il était parvenu à se refaire une nouvelle bibliothèque, « plus importante, il est vrai, par le nombre de volumes que par la qualité des ouvrages. » Ceux qui, à cette époque, ont connu de Chênedollé, ajoute le biographe que nous prenons pour guide, se souviennent sans nul doute de sa petite maison de la rue Notre-Dame-aux-Neiges, encombrée de la cave au grenier, et dont l'escalier était devenu, sinon impraticable, du moins dangereux pour les visiteurs. Cette seconde bibliothèque a été dispersée le 30 mai 1862. L'auteur du catalogue nous apprend qu'indépendamment des 4,991 numéros inventoriés, on avait vendu préalablement vingt mille volumes dépareillés ou sans valeur (3). M. Capitaine s'est donné la peine de dresser la bibliographie complète et détaillée des œuvres de Ch. de Chênedollé; nous nous contenterons d'y renvoyer les curieux et d'en donner ici un court aperçu.

1° Dans les *Procès-verbaux des séances publiques de la Société libre d'Emulation de Liège*, de Chênedollé a publié, en 1859, un essai de traduction en vers du début du poème de la *Seconde guerre punique*, de *Silius Italicus*; en 1825, un *Rapport sur les travaux de la Société* depuis le 25 décembre 1822. — *Le Registre aux procès-verbaux du Co-*

(1) Travail refait et publié depuis par M. Ernest Van Bruyssel, secrétaire du bureau paléographique.

(2) Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1862*.

mité de littérature de la même compagnie contient (1824) une intéressante notice, communiquée plus tard à l'Académie de Belgique (v. *Bull.* t. X, 1<sup>re</sup> partie, p. 287) sur l'ancien ministre Falck, présenté à la Société comme membre honoraire.

2° Dans l'*Almanach de la province de Liège*, année 1820, on trouve une notice signée C. C. sur l'*Université de Liège et sur l'Ecole d'enseignement mutuel*. De Chênedollé y annonçait l'intention de publier chaque année un résumé des travaux de l'Université; mais il ne donna pas suite à ce projet.

3° *Notices nécrologiques sur G. J. E. Ramoux*, associé résidant, et *H. N. Baron de Villenfagne*, membre honoraire de la Société d'Emulation. Liège, 1826, in-8°.

Extr. du *Journal de la province de Liège* (29 janvier, 1, 2 et 3 février 1826). L'art. consacré à de Villenfagne a été reproduit dans la *Biographie universelle* de Michaud, dans l'*Annuaire nécrologique* de Mahul (1826, p. 441), dans la *Biographie liégeoise* de Becdelièvre, et, avec des corrections, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles* (1837).

4° *Eléments de prosodie à l'usage des élèves du collège de Liège*. Liège, in-42 (vers 1827), anonyme.

5° *Dissertation sur les Concordats* par le comte de Lanjuinais, pair de France, etc., suivie du texte officiel de toutes les pièces formant les Concordats de 1801 et de 1827, et d'un *Examen critique de la dernière convention*. Liège, 1827, in-8°.

6° *Contrefaçon du Globe*, célèbre recueil français (philosophique, politique et littéraire). Du 5 juillet 1827 au 31 décembre 1828, petit in-fol. (Cette publication cessa faute d'abonnés).

7° *OEuvres complètes de Walter Scott*, trad. de Defauconpret. Liège Lemarié, 1827, 1829, 94 vol. in-12.

(3) *Id.*, *Ibid.* Le catalogue de la première bibliothèque vendue à Liège ne comprenait pas moins de 9,930 numéros.



Cette édition contient des rectifications et des notes dues à MM. F. Capitaine, Ch. de Chênedollé et A. Lemarié.

8° *Notice historique sur les évêques, leur origine, leurs prérogatives, etc.*, suivie du tableau complet, en latin et en français, des cérémonies usitées à leur sacre et à leur dégradation, et d'une liste chronologique des évêques et des suffragants du siège de Liège. Liège, Desoer, 1829, in-8°.

Brochure publiée à l'occasion du sacre de M<sup>gr</sup> Van Bommel, évêque de Liège.

9° *Gulielmo primo Regium Leodiense gymnasium invisenti, etc.* Liège, 1829, feuille in-plano (Pièce de vers hexamètres).

10° *Mesures proposées dans l'intérêt des lettres, de la librairie et des bibliothèques de l'Etat en Belgique.* Liège, 1840, in-8°.

Tiré à part de la *Revue belge*. De Chênedollé demande qu'aucun ouvrage ne puisse être annoncé par la presse s'il n'a été préalablement inséré au *Journal de la librairie*, et que trois exemplaires des publications nouvelles soient déposés, avant la mise en vente, au secrétariat communal du domicile des auteurs.

11° *Observations sur l'art. 14 du projet de loi relatif à la propriété littéraire en France.* Ibid. 1840, in-8°.

Complément du N° précédent. « L'exemplaire destiné à la Bibliothèque royale devrait être présenté relié, lorsque l'ouvrage compte plus de 150 pages, et en demi-reliure, s'il est moins étendu. »

12° *De la Belgique au 17 mars 1841, par un électeur.* Liège 1841, in-8°.

L'auteur demande la dissolution des deux Chambres.

13° *Supplément aux Promenades historiques du D<sup>r</sup> Bovy.* Liège 1841, in-8°, avec portrait.

Ce volume, comprenant des extraits de la *Revue belge* et des articles relatifs à Bovy, forme le t. III des *Promenades historiques* (v. la *Revue belge*, t. XX, p. 109).

14° *Lettre au Journal de Liège* sur le prétendu 6<sup>e</sup> exemplaire de la première bible de Mayence retrouvé à St-Trond (25 oct. 1842).

15° *John Cockerill et le pont de Se-*

*raing* (poème de 40 vers, avec notes). Liège, 1845, in-8°.

16° *Lettre inédite de Reynier.* Liège, 1845, in-8°. — De Chênedollé annonce qu'il prépare une nouvelle édition des *Loisirs de trois amis* (v. l'art. Destri-veaux), et qu'il recueille les éléments d'un *Essai de biographie liégeoise*. Encore de beaux projets avortés.

17° *Note biographique sur un passage de la notice que M. Ch. Morren a consacrée à P. de Candolle* (Bull. de l'Acad. de Bruxelles, t. X, 1<sup>re</sup> p., p. 241), 1845. — Dans le même *Bulletin*, t. XIX, correction proposée pour le vers 45 de l'*Épître aux Pisons*. Au lieu de :

Ut jam nunc dicat jam nunc debentia dici,  
de Chênedollé voudrait :

Ut jam nunc dicat jam nunc dicenda, diuque.

M. Bormans a consacré à cette correction un rapport de 20 p., et l'a déclarée inadmissible — *Note pour servir à l'histoire des sciences en Belgique pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle* (sur les travaux scientifiques de Neuray, curé de Stavelot). — *Sur une découverte de monnaies gauloises faite à Fisenne* (Luxembourg) en 1852; *sur une inscription en vers latins du musée d'Aix* (1841); *sur un Ms. de la bibliothèque de Bourgogne* (1845); *deux pièces de vers inédites adressées au baron de Stassart et à Ph. Lesbroussart* (1855).

18° *Un grand nombre d'articles bibliographiques dans le Bulletin du Bibliophile belge, réunis en un vol. sous le titre de Mélanges littéraires.* Bruxelles, Devroye, 1855, in-8°. — De Chênedollé dirigea ce recueil de 1850 à 1852. Il y publia, entre autres, de *Nouveaux mélanges inédits* du baron de Villenfagne.

19° *Bibliographie générale des Belges morts ou vivants.* Bruxelles. Leipzig, Muquardt, 1849, in-8°.

L'auteur principal de cet ouvrage est M. P. Roger, de Marseille, ancien sous-préfet et fondateur de l'*Europe monarchique* (Bruxelles); de Chênedollé y a travaillé avec MM. A. Pinchart et A. de Reume.

20° Dans le *Messenger des sciences, etc.*, de Gand; a. *Le pont de la Meuse à Maestricht* (note biographique sur Frère



Romain, architecte), 1851; *b. Cause secrète de la perte de la bataille de Ramillies*. (Détails curieux infirmant l'opinion de Voltaire et de la plupart des historiens, et empruntés à la *Vie de Charles VI* publiée par le génovéfain Oudin, en 1780, dans l'*Esprit des journaux*.)

21° *Simple conseil aux ouvriers, par un de leurs véritables amis*. Bruxelles, Devroye, 1855, in-12.

Petite brochure populaire, destinée à rappeler à l'ouvrier les bienfaits de l'ordre, du travail et de la tempérance. Elle a eu trois tirages. L'auteur nous a assuré, dit M. Capitaine, qu'il en avait été vendu 9000 ex. La *Société générale pour favoriser l'industrie nationale* a souscrit, à elle seule, pour 500 exemplaires. — Il en a paru, en 1853, une traduction flamande (2 tirages de 1,000 ex. chacun).

22° *Mémoires et souvenirs sur la Cour de Bruxelles et sur la Société belge depuis l'époque de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours*. Bruxelles (Lessines), 1856, un vol. in-8°.

En collaboration avec M. P. Roger. Les portraits politiques de MM. Ch. et H. de Broeckere, le prince Joseph de Chimay, Ad. Dechamps, de Decker, B. Dumortier, Devaux, Frère-Orban, Gendebien, Lebeau, le prince de Ligne, le comte F. de Mérode, J.-B. Nothomb, Ch. Rogier, le baron de Surlet, de Theux, Van de Weyer et J. Van Praet, qui terminent le volume, seraient plus particulièrement dûs à de Chênédollé.

23° Lettre à la *Revue de la Numismatique belge* (1859): faut-il dire *Numismate* ou *Numismatiste*? — De Chênédollé se prononce pour *Numismate*.

24° *A la mémoire d'Edouard Wacken*, par un de ses anciens professeurs, confident de ses premiers essais poétiques. Liège 1861, feuille in-8 (extr. de la *Meuse* du 15 avril). — C'est, paraît-il, la dernière production de Ch. de Chênédollé.

25° Collaboration à l'*Observateur de la Belgique*, au *Mercure belge*, à la *Gazette de Liège* de M. Latour, (1819-1824); communications au *Journal de*

*Liège*, (avant 1844), à la *Meuse* et à l'*Etoile belge*; art. dans la *Biographie universelle* de Michaud; articles de critique littéraire dans la *Revue belge*, notices diverses, entre autres sur S. P. Q. R. (t. XXI, p. 86), traduction en vers d'*épigrammes* de Martial (t. XXIII, p. 280 et 372, t. XXIV, p. 64 et 165), discours de distribution de prix, etc.

Le succès de la brochure citée n° 21 inspira au Gouvernement, en 1854, l'idée de charger de Chênédollé de la rédaction d'un petit *Traité de morale à l'usage des prisons*; mais ce projet n'eut pas de suite. Notre publiciste, d'autre part, conçut, comme nous l'avons dit, toutes sortes de plans qu'il n'exécuta jamais: nous renvoyons le lecteur au *Nécrologe liégeois*.

De Chênédollé avait été membre de la Commission administrative et l'un des fondateurs de la *Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire* (v. l'art. Arnould), et membre de la Commission directrice de la *Revue belge* 1859-1845; l'Institut historique de France, la Société des Antiquaires de Normandie et la Société des Bibliophiles de Mons le comptaient parmi leurs associés.

**Comhaire** (JEAN-NICOLAS), né à Liège le 30 janvier 1778, mort à Flémalle-Haute le 22 octobre 1857. Son frère aîné, Mathieu-Nicolas, se fit un nom comme poète pastoral<sup>(1)</sup>; celui-ci, avec des goûts littéraires non moins prononcés, se sentit cependant plus porté à sonder les secrets de la nature qu'à en célébrer les beautés.

Le professeur Charmant lui avait appris à aimer les anciens; le professeur Christian sut l'enthousiasmer pour l'étude de la chimie et des sciences naturelles, et cette dernière influence fut décisive. Ses maîtres le prirent en affection; il en résulta qu'à l'époque où il partit pour Paris, avec l'intention d'y commencer ses études médicales, on remarqua en lui une maturité précoce,

(1) Une intéressante étude sur M. N. Comhaire, due à la plume de M. le docteur

H. Kuborn, a paru en 1857 dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation* de Liège.



un esprit sainement cultivé, des aptitudes brillantes déjà nettement accusées. Il subit de brillants examens; Duménil et Husson constatèrent dans le procès-verbal de son admission qu'il était *très-versé* dans les sciences anatomiques. Il fut prosecteur de Dupuytren; sa thèse de doctorat est dédiée à cet homme illustre. Elle traite de *l'extraction des reins et des conséquences anatomico-physiologiques qui en découlent* (1805). Ce premier travail fit sensation; le docteur Rullier, à l'article *reins* du *Dictionnaire des sciences médicales*, en parla dans les termes les plus favorables. Comhaire revint à Liège et ne tarda pas à s'y faire une notable clientèle. Mais la pratique de la médecine ne suffisait pas à son ardente activité; dès 1806, sous les auspices de l'autorité, il ouvrit avec Ansiaux, à l'amphithéâtre St-Clément, des cours publics et gratuits de médecine et de chirurgie <sup>(1)</sup>. Bientôt de nombreux élèves, sur les certificats de ces deux hommes éminents, furent admis à l'examen de docteur dans les diverses écoles de Paris; d'autres subirent l'examen d'officier de santé devant le jury départemental. L'école fondée par Ansiaux et Comhaire fut, pendant dix ans, un des centres scientifiques de la Belgique réunis à l'Empire. « Lors de la création » des Universités belges en 1816, la » réputation des professeurs de l'école » de Liège, les avantages évidents que » leur enseignement avait répandus » dans une grande partie de la Belgique, » fixèrent le choix du gouvernement, et » l'un des grands centres d'instruction » fut établi dans cette ville. Ce sont » donc les travaux d'Ansiaux et de son » digne collègue et ami Comhaire, ajoute » le docteur Habets <sup>(2)</sup>, qui nous ont » en quelque sorte dotés de moyens » d'instruction inappréciables... » Comhaire compléta son œuvre en fondant un cours de clinique interne à l'hôpital

de Bavière (1811). On voit que le gouvernement trouva sous la main, le moment venu, les éléments essentiels d'une bonne Faculté de médecine. Comhaire fut nommé en 1817 professeur à l'Université, avec mission d'enseigner, pendant le semestre d'hiver, l'anatomie et la physiologie, et en été, la matière médicale et la clinique interne. Plus tard, il remplaça l'enseignement de l'anatomie par celui de l'hygiène: il s'était depuis longtemps occupé d'une manière particulière de cette science, dont la haute importance n'avait pu échapper à un esprit aussi élevé et aussi clairvoyant. Il recueillait avec le plus grand zèle des observations météorologiques, et mettait autant de soin minutieux à observer les faits, que de prudence à en tirer des conclusions. Il sut acquérir le respect et la confiance de ses élèves par sa dignité personnelle, par la clarté et la solidité de son enseignement, par son dévouement et son activité infatigables. En dehors de l'Université, son exemple et ses travaux scientifiques exercèrent une influence féconde sur le Corps médical. Il fut un des plus zélés propagateurs de la vaccine; il remplit les fonctions de secrétaire du Comité institué à cet effet. Comhaire fit partie, en la même qualité, de la Commission médicale provinciale; l'administration lui conféra, en outre, le titre d'inspecteur de la santé publique. Membre honoraire de la Société de médecine de Liège, correspondant de celles de Louvain et de Bruxelles, il rendit de nombreux services aux sociétés qui l'accueillirent dans leur sein. En 1811 et en 1819, il présida le Comité des sciences de la Société d'Emulation. Il fut l'éloquent organe de ce Comité, lorsqu'il prononça en séance publique, le 25 avril 1821, un discours sur la vie et les travaux de son ami le docteur Nysten, dans le but d'obtenir l'inscription honorable du nom de l'auteur du

<sup>(1)</sup> La même année, le docteur Ramoux rétablit, à la Maternité, le cours sur l'art des accouchements qui avait été fondé, vers la fin du siècle dernier, par Fallize, sous la surveillance de la Société d'Emulation, et supprimé pendant la tourmente révolution-

naire. V. Ul. Capitaine, *Notice historique sur la Société d'Emulation* (Annuaire de 1856, p. 51).

<sup>(2)</sup> *Notice sur N. G. A. J. Ansiaux*. Liège 1842, in-8°, p. 13.



Dictionnaire de médecine dans la galerie des illustrations liégeoises, qui, comme on sait, donne à la grande salle de la Société le caractère d'une sorte de panthéon local. Le nom de Nysten y fut effectivement inscrit en lettres d'or, comme plus tard celui d'Ansiaux. On doit à Comhaire, outre sa thèse, un assez grand nombre de travaux divers : 1° *De Anatomia*, discours inaugural prononcé le 5 novembre 1817 (*Ann. Acad. Leod.* vol. 1); 2° *Constitution météorologico-médicale observée à Liège en 1816* (Liège, 1817, in-8°); 3° *Notice historique sur le docteur Nysten* (Liège, 1822, in-8°); 4° *De vanitate systematum in clinica medicâ*, discours prononcé le 9 octobre 1826, à l'occasion de la remise du rectorat, dignité qu'il avait revêtue le 10 octobre de l'année précédente (*Ann. Acad. Leod.* vol. 9); 5° *Recherches physico-médicales sur l'emploi et l'action du sulfate de quinine* (1850), ouvrage dédié à M. Andral, professeur à la Faculté de médecine de Paris (Comhaire est le premier qui, en Belgique, ait employé ce médicament); 6° De nombreuses observations, consignées dans les principaux journaux de médecine de Paris. — Enfin Comhaire a laissé un précieux recueil, malheureusement inédit, d'observations météorologiques (sous forme de tableaux), commençant en 1804 et se prolongeant jusqu'à l'année même de sa mort.

Sources : Ul. Capitaine, *Notice sur la Société d'Emulation*. — A. Habets, *Notice sur Ansiaux*. — Piron, *Algemeen Levensbeschrijving*, etc. Malines, 1860, in-4°. — Journaux de 1857. —

(<sup>1</sup>) Derrière le jardin botanique, entre la rue Fusch et la rue des Anges.

(<sup>2</sup>) Cet hommage a été rendu à sa mémoire sur la proposition de Ch. Morren.

(<sup>3</sup>) *Notice sur R. Courtois*, dans l'*Annuaire de l'Acad. roy. de Belgique*, année 1838, p. 105-129, et année 1839, p. 91-93. — Une autre notice plus courte a paru dans le *Message des arts*, etc. de Gand (nouv. série, 2<sup>e</sup> livr., p. 345); elle renferme quelques inexactitudes. — Le travail de Ch. Morren a été réimprimé dans la *Biographie liégeoise* de Becdelièvre, t. II, p. 731-752.

Renseignements fournis par M. N. Ansiaux.

**Courtois** (RICHARD-JOSEPH) naquit à Verviers le 17 janvier 1806 et mourut à Liège le 14 avril 1855. Une rue de cette dernière ville porte aujourd'hui son nom (<sup>1</sup>); son portrait figure sur le diplôme de la Société royale d'horticulture de Liège, parmi ceux des grands botanistes qui ont illustré le pays (<sup>2</sup>); mais autant ces honneurs ont été légitimement conquis par lui dans le court espace d'une carrière de vingt-neuf ans, autant cette carrière elle-même a été pénible et douloureuse. La vie de Courtois peut se résumer en deux mots : dévouement infatigable à la science, lutte incessante contre la misère. On ne peut rappeler le souvenir de ses travaux et de ses souffrances sans partager l'émotion de son biographe Ch. Morren, dont nous ne saurions mieux faire que de suivre le récit (<sup>3</sup>).

Courtois père était un petit fabricant de draps, peu aisé, chargé d'une famille nombreuse et ne pouvant donner à ses treize enfants une éducation soignée. Une circonstance toute vulgaire déterminait la carrière du jeune Richard.

« Placé dans une petite école d'enfants, à quatre ans il savait lire couramment; hors des heures de classe, il allait jouer avec ses camarades aux abords si pittoresques de sa jolie ville natale. On sait que Verviers était l'habitation du Nestor de la botanique belge, le docteur Lejeune (<sup>4</sup>), qui préparait vers ces années sa *Flore de Spa*, publiée

(<sup>4</sup>) Lejeune (Alexandre-Louis-Simon), né à Verviers le 23 décembre 1779, y mourut le 28 décembre 1838.

Nous aurons l'occasion, ci-après, de dire un mot de quelques-uns de ses travaux, entrepris en collaboration avec Courtois. Le professeur Kickx, de Gand, lui a consacré une notice intéressante dans le tome XI de la *Belgique horticole* (Repr. dans l'*Annuaire de l'Acad. royale de Belgique*). — Voir aussi le *Nécrologe liégeois* de M. Ulysse Capitaine, 1858, p. 69-79 et 1860, p. 85.



en 1811<sup>(1)</sup>. Dans ses visites médicales, il descendait souvent de cheval pour herboriser et recueillir les nombreuses espèces de plantes que produit un aussi beau pays, tout entrecoupé de montagnes, de vallons, de ruisseaux et de rivières. Le jeune Richard, tout enfant qu'il était, avait remarqué ce manège; sa curiosité fut vivement piquée; son intelligence naissante mais si précoce, se demandait ce qu'on pouvait voir de si attrayant dans les fleurs. Rencontrant souvent M. Lejeune, il quitte ses compagnons de jeu, longe les berges des chemins et se hasarde enfin à demander un jour à notre botanographe la permission de tenir la bride de son cheval. Son but n'était que de voir de plus près pourquoi et comment les fleurs occupaient tant M. Lejeune. Il comprit alors que leur diversité, leurs formes si gracieuses se multipliaient en quelque sorte par leur dissection; la curiosité, si naturelle aux enfants, si utile à l'homme fait, fournit dès lors à Courtois d'interminables jouissances dans la contemplation de tant de beautés. Il n'osait pourtant souffler mot; mais M. Sister, l'instituteur, avait remarqué le goût qu'il portait désormais aux fleurs et la constance qu'il mettait à suivre, de loin, le botaniste qui devait bientôt devenir son protecteur; il en parla à M. Lejeune; celui-ci interrogea le petit Richard et le prit en affection. Richard avait alors six ans; M. Lejeune le fit entrer au collège, et un an après, son protégé remportait le prix dit *du drapeau*<sup>(2)</sup>. Stimulé par un premier succès, l'enfant

continua de se distinguer dans ses études; l'excellent docteur l'envoya au collège de Liège pour y terminer ses humanités; Richard en sortit à 14 ans, chargé de couronnes, mais inquiet de l'avenir. L'abbé Roland, qui avait dirigé ses études, à Verviers, le destinait à l'état ecclésiastique. Or l'enfant ne se sentait aucune inclination pour la théologie; son désir eût été d'aborder à l'Université de Liège les études médicales: mais ses parents ne pouvaient s'imposer un pareil sacrifice. Le docteur Lejeune fut encore sa providence; il s'entendit avec un autre homme généreux, M. Génin, marchand de laines, le même à qui le célèbre violoniste Vieuxtemps doit aussi en partie son avancement<sup>(3)</sup>, et tout fut dit. A l'Université, Denzinger (v. ce nom) remarqua bientôt sur les bancs un tout jeune élève qui se distinguait entre tous; il le fit venir chez lui, le traita comme son propre enfant et le poussa plus avant dans l'étude du latin. Richard apprit à manier cette langue avec aisance et élégance; il se mit à rédiger en latin des thèses pour ses condisciples, et trouva ainsi le moyen de faire quelques économies<sup>(4)</sup>. Reçu candidat en médecine, il fut nommé chef de la clinique interne à l'hôpital de Bavière. Il y resta deux ans, mais s'occupa de botanique plus volontiers que de médecine; cependant il subit son dernier examen avec la plus grande distinction, le 20 juin 1825. Nous venons de dire que l'étude des plantes était restée sa passion; il finit par s'y consacrer entièrement. Pendant son séjour à l'hô-

(1) Liège, 2 vol. in-8°, 1814-1813. — En 1824 parut une *Revue* de cet ouvrage, contenant des additions et des modifications: le nom de Courtois figure parmi ceux des personnes dont l'auteur avait reçu des communications. Dès l'année suivante, Courtois était devenu le collaborateur inséparable du docteur Lejeune.

(2) Morren, p. 108-109. — Le prix *du drapeau* était un prix d'excellence; on conduisait le lauréat chez lui, en cortège, drapeau en tête.

(3) Ch. Morren l'appelle M. Gémie; c'est une faute d'impression (v. dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de Liège*, année

1867, la notice de M. J. Renier, de Verviers, sur l'*enfance de Vieuxtemps*, p. 205-215).

(4) « Plus tard, dit Ch. Morren, lorsque le malheur vint assiéger son foyer domestique, le papier de ces thèses lui servait de feuilles d'herbier; j'ai trouvé sur les marges de ces publications des notes fort intéressantes pour la flore du pays. Pouvait-il imaginer, le jeune Courtois, qu'alors qu'il serait devenu professeur, il serait à court d'argent pour acheter du papier, et que les mêmes pages qu'il vendait à des élèves incapables deviendraient le dernier véhicule de sa pensée? » (p. 109).



pital, il avait remporté (7 octobre 1822) la médaille d'or au concours ouvert par l'Université de Gand sur la question suivante: *On demande une exposition succincte de nos connaissances actuelles sur l'origine, la situation, la structure et la fonction des organes servant à la propagation chez les plantes phanérogames.* Ce n'était qu'un travail d'élève, mais remarquable déjà par une logique serrée, par une disposition claire et méthodique, par un style concis et par une saine érudition; on y sentait l'influence de l'esprit germanique, l'influence de Denzinger et de Gaëde (v. ces noms). Ce début fut remarqué, et une liaison de plus en plus intime avec le docteur Lejeune rendit Courtois de plus en plus indifférent à l'art d'Hippocrate. Malgré la différence d'âge, Lejeune, qui avait conçu l'idée de publier une flore du pays en plantes sèches, un herbier mis en fascicules, choisit Courtois comme collaborateur. C'était en 1825; Richard était sur le point de se faire recevoir docteur en médecine; néanmoins, il accepta avec enthousiasme la proposition de son protecteur et se mit à parcourir, en herborisant, toutes les localités de la contrée. Ces courses lui offrant l'occasion de recueillir des renseignements de toute espèce, Lejeune lui donna l'idée de recueillir, chemin faisant, les matériaux d'une statistique provinciale. Ainsi s'explique, pour le dire en passant, le choix du sujet de la thèse de Courtois: *Topographie physico-médicale de la province de Liège.* Position géographique, constitution géologique et minéralogique, marais, cours d'eau, eaux minérales (liste très-complète), flore et faune, météorologie, constitution physique et morale des habitants, hygiène, maladies et épidémies, hospices, etc., Courtois nota, observa tout: on regrette que cette dissertation, fourmillant de faits curieux et peu connus, soit devenue rare au bout de peu de temps, et surtout qu'elle n'ait point été traduite en français. Quant au *Choix des plantes de la Belgique*, il en a paru, de 1825 à 1850, 20 livraisons de

50 plantes chacune, soit 1,000 plantes parfaitement classées et élégamment, quelquefois décrites par les deux auteurs.— *La Statistique de la province vit le jour en 1828 (2 vol. in-8°).* Courtois s'attachait surtout à la topographie, à la géographie et à l'histoire naturelle. Son cadre n'embrasse ni la criminalité, ni l'instruction publique, ni rien de ce qui tient à la vie sociale; mais comme description du pays et de ses ressources naturelles, l'ouvrage est aussi complet, aussi exact qu'on peut le désirer, et aujourd'hui encore il soutiendrait le parallèle avec les meilleurs du genre. A l'époque où il le publia, Courtois était depuis trois ans attaché à l'Université de Liège, en qualité de sous-directeur du jardin botanique<sup>(1)</sup>; il relevait du professeur Gaëde. Son horizon commençait à s'étendre: il pouvait se livrer à loisir à ses études chéries et ses relations scientifiques devenaient de plus en plus nombreuses. Il travaillait toujours avec Lejeune. Ils donnèrent au public, dès 1827, le premier volume du *Compendium floræ Belgicæ*, recueil où les résultats des investigations de tous les botanistes belges étaient réunies pour la première fois en un faisceau, et enrichis des propres recherches des deux auteurs. L'ouvrage forme trois volumes: le second parut en 1831, le troisième en 1836 seulement, après la mort de Courtois; 1791 espèces y sont décrites, les cryptogames cellulaires comprises. « La description des espèces, dit Ch. Morren, y est souvent originale; les localités y sont indiquées avec soin, les synonymies revues aux sources mêmes; après tout, cet ouvrage mérite encore la préférence sur tous ceux que nous possédions déjà<sup>(2)</sup> ».

*Res angusta domi*, c'était le revers de la médaille. Avec son modique traitement, qui le mettait presque au niveau du jardinier en chef, Courtois ne parvenait pas à nouer les deux bouts de l'année. Etudiant, il avait su vivre de privations; mais la situation n'était plus la même; en 1828, il s'était marié à Verviers, sans calculer, ne consultant

<sup>(1)</sup> Sa nomination date du 1<sup>er</sup> décembre 1825.

<sup>(2)</sup> P. 144.



que son cœur. Il se rappela donc qu'il était médecin, et pour se faire connaître comme tel, publia deux traductions d'ouvrages allemands, dus à des professeurs de l'Université de Würzbourg. Les efforts qu'il dut faire pour chercher à se procurer une position indépendante, tout en conservant ses fonctions et en poursuivant ses travaux scientifiques, développèrent en lui le germe fatal de la phthisie pulmonaire qui l'enleva avant l'âge. Ajoutons qu'il ne parvint jamais à s'affranchir des préoccupations du lendemain; son logement plus que modeste, au Jardin botanique, était en rapport avec son train de vie. Les angoisses de la misère finirent par l'aigrir et par lui faire commettre une grave imprudence. Nous ne qualifierons pas autrement la démarche qu'il fit auprès du ministre pour obtenir la chaire de Gaède, son professeur: l'arrêté du 16 décembre 1830, en apportant de grands changements dans le personnel enseignant de l'Université de Liège, n'avait point pourvu, par une circonstance inexplicable, à la nomination d'un professeur des sciences naturelles, ou au maintien de l'ancien titulaire: Courtois crut pouvoir en conclure que Gaède avait par cela même reçu sa démission, comme d'autres étrangers. Il se trompait: au bout de quelques jours, Gaède fut réintégré dans ses droits, et naturellement il n'y eut plus dès lors que des rapports légaux entre le directeur du Jardin botanique et son subordonné. Gaède mourut le 2 janvier 1854; la demande de Courtois devenait alors légitime; mais le gouvernement avait pris la résolution de ne point nommer

de nouveaux professeurs avant la promulgation d'une loi organique de l'enseignement supérieur. Sur l'avis du Collège des assesseurs, l'héritage de Gaède fut divisé: Courtois obtint *provisoirement* le cours de botanique; Carlier<sup>(1)</sup>, remplacé plus tard par Schmerling, celui de géologie; Fohmann, l'anatomie comparée; enfin Davreux<sup>(2)</sup>, la minéralogie. Il ne fut pas donné au malheureux Richard de former de nombreuses générations d'élèves: le mal qui le rongait prit graduellement des proportions graves; il y succomba quelques mois avant la réorganisation universitaire. Ses derniers jours même ne furent pas tranquilles; soupçonné à tort d'avoir prêté la main à certaines menées politiques, il fut un instant sur le point de perdre son emploi. Il lutta jusqu'au bout contre la mauvaise fortune, travaillant toujours avec une ardeur qui devait accélérer les progrès de sa maladie, ne parvenant point à recueillir les fruits de ses peines; « aimant les autres, dit son biographe, et n'en étant point aimé. » Aussi bien sa manière d'être ne prévenait pas en sa faveur; pour l'apprécier, il fallait le pratiquer de très-près. Il connaissait peu les ménagements: sa rude franchise lui fit souvent du tort. « Il était sec, comme une phrase spécifique de Linné, mais aussi, comme elle, précis et juste, frappant d'aplomb et allant au cœur de la vertu s'il avait à la louer, du vice s'il avait à le combattre. Ce genre de précision dans l'esprit, exprimée par une parole quelquefois un peu âpre, ne devait pas lui concilier l'amitié de tout le monde; mais si le botaniste de Verriers n'eut pas ce bonheur, souvent peu

(1) Préparateur à l'Université.

(2) Davreux (C.-J.), pharmacien à Liège, professeur à l'École industrielle de cette ville, n'a fait qu'une apparition à l'Université. Il a fourni, depuis, une carrière des plus honorables et a rendu de véritables services à la science. On lui doit non seulement un Cours de chimie et de minéralogie (in-8°), fort estimé en son temps, mais encore un *Essai sur la constitution géognostique de la province de Liège*, mémoire couronné par l'Académie de Bruxelles (t. IX, de la coll., 1<sup>re</sup> partie, p. 137). Davreux fut longtemps secrétaire de la Commission médicale de la

province et président de la Commission administrative des hospices civils de Liège. Il prit une part très-active aux travaux de l'Académie royale de médecine, où il entra en 1854 en qualité de membre titulaire. Les services qu'il rendit en 1849, lors de l'invasion du choléra, lui valurent la croix de Léopold. Dans ses loisirs, il s'occupait avec succès d'histoire et d'archéologie liégeoises. Né à Liège en 1806, il y mourut presque sexagénaire, universellement regretté pour les qualités de son cœur non moins que pour son mérite scientifique.



désirable en lui-même, du moins il fut honoré de l'estime de tous ceux qui le connurent. Sa vie est peut-être semée de quelques traits sur l'appréciation desquels on n'est pas précisément d'accord; mais je dois à la vérité, continue Ch. Morren<sup>(1)</sup>, de déclarer ici que Courtois mettait l'amour filial au-dessus de tous les devoirs. Des banqueroutes et la révolution avaient détruit l'industrie de son père, qui expédiait ses draps en Hollande; cette nombreuse famille souffrait d'une gêne continuelle. Richard seul venait à son secours, et à peine avait-il recueilli quelque récompense de ses travaux, que, sans s'inquiéter du lendemain pour lui-même, il allait de gaité de cœur donner à ses parents ce qu'il avait reçu. Les dernières années de sa vie sont remplies d'actions touchantes et qui devraient à jamais fermer la bouche à ses détracteurs. Ce n'est pas sans doute le dehors qui doit nous donner l'estime de nos concitoyens, et si quelque chose est tout l'homme, ce ne doit être que le cœur, que l'âme, que la conscience enfin, dont la moralité est celle des actions elles-mêmes. »

Courtois était correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, membre de l'Académie impériale Leopoldino-Caroline des Curieux de la Nature (sous le nom de Dodonée II), de la Société royale de botanique et d'agriculture de Gand, de la Société d'horticulture d'Anvers, de la Flore de Bruxelles, enfin secrétaire de la Société d'horticulture de Liège. Il justifia le prénom que lui avait décerné l'Académie Leopoldino-Caroline, selon l'usage traditionnel, par une élégante dissertation in *Remberti Dodonæi pemptades* (1835), « dans laquelle il établit une synonymie complète entre les noms que portaient les plantes au XVI<sup>e</sup> siècle, tels qu'on les trouve dans les ouvrages de Dodonée, et ceux que la nomenclature actuelle leur attribue. A ce mémoire est jointe l'énumération des espèces indigènes et exotiques cultivées au jardin de l'infirmerie de la célèbre abbaye de Dillighem, en 1633, d'après l'herbier

du frère Bernard Wynhouts<sup>(2)</sup>. Ce travail est fort curieux pour l'histoire du commerce et de l'horticulture ancienne de notre pays; car il démontre, comme son auteur le fait remarquer, que la Belgique voyait cultiver à cette époque une foule de plantes très-rares, surtout de Curaçao, des Moluques, du Brésil, etc. » Le titre de membre correspondant de l'Académie de Bruxelles fut obtenu par Courtois à la suite de l'envoi d'un mémoire (6 décembre 1854) sur les tilleuls d'Europe, le dernier de ses ouvrages. « A la même époque, je dirais au même jour (nous laissons encore parler Ch. Morren), M. Edouard Spach remit à Paris, aux directeurs des *Annales des sciences naturelles*, un travail sur la même matière; l'histoire de ce bel arbre, si abondamment cultivé dans les sites pittoresques de la province de Liège, n'en deviendra que plus difficile. L'un et l'autre de ces botanistes ont, comme on le pense bien, créé des espèces nouvelles. M. Host, premier médecin de l'empereur d'Autriche, décédé en avril 1854, avait déjà précédé les auteurs dans la détermination des espèces confondues par Linné sous le nom de Tilleul d'Europe. Cet arbre méritait une attention particulière. Courtois le regardait, d'après M. de Candolle, comme celui qui, en Europe, pouvait atteindre les plus grandes dimensions. On cite cependant des Pins sylvestres et des Frênes (*Fraxinus excelsior*) de 150 pieds de hauteur, tandis que la plus longue branche du Tilleul de Neustadt dans le Wurtemberg, dont on estime l'âge à 700 ou 800 ans, ne mesure que 106 pieds de longueur. Il est très-remarquable que les espèces nouvelles citées par Courtois ont toutes été trouvées dans la même avenue d'une petite ferme des environs de Verviers. »

Courtois exerça une grande influence sur l'horticulture et l'industrie des jardins, dans la province de Liège. Son nom reste inséparable de celui de Jacob-Makoy, cet homme d'une volonté et d'une persévérance indomptables, qui, abandonnant tout d'un coup

(1) P. 122.

(2) A l'époque où Ch. Morren écrivit sa

notice, cet herbier appartenait au professeur Kickx (p. 419).



le pic du houilleur pour la bêche du jardinier, sans savoir un mot de latin, mais doué d'une mémoire sûre et plein de confiance dans sa bonne étoile, s'initia en peu de temps à la connaissance des plantes et de leur culture, fonda les premières serres modèles que Liège ait construites, devint le premier jardinier du continent et répandit ses produits dans les deux hémisphères. Jacob-Makoy fut, avec Courtois, le fondateur de la Société d'horticulture de Liège, dont Gaëde occupa le premier le fauteuil présidentiel. Courtois était son secrétaire. Lors du premier voyage de Léopold 1<sup>er</sup> à Liège, le roi visita les serres de Jacob-Makoy, et grâce à sa libéralité, Richard put visiter les serres de Claremont et d'autres établissements horticoles de l'Angleterre, d'où il rapporta un grand nombre de plantes rares. Les observations du jeune voyageur furent recueillies dans le *Magasin d'horticulture*, et les conseils qu'il donna aux Anglais sur la taille des poiriers et des pommiers, traduits dans leur langue, profitèrent aux jardiniers de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique (\*). Un jardinier anglais, dont il n'avait pas loué les méthodes, crut cependant devoir protester dans un article assez vif, publié à Londres et à Paris; Courtois lui répondit en deux pages, où il fit l'apologie des cultures du jardin Botanique de Liège, injustement critiquées par l'écrivain étranger. — Voici, d'après Ch. Morren, la liste des ouvrages de notre infortuné botaniste.

1<sup>o</sup> Richardi Courtois, Ververiensis, Responsio ad quæstionem botanicam ab ordine matheseos et philosophiæ naturalis in academiâ Gandavensi, anno 1821 propositam: *Quæritur concinna expositio eorum, quæ de organorum propagationi inserventium phanerogamicorum ortu, situ, fabricâ et functione innotuerunt*. Ann. Acad. Gandavensis, 1821-1822, 415 p. in-4<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> *Conspectus topographiæ physico-*

*médiæ provinciæ Leodiensis*. Liège, 1823, in-4<sup>o</sup> (Thèse inaugurale).

3<sup>o</sup> *Verslag van een plant en landbouwkundig reisje, gedaan in juli 1826, langs de oevers der Maas, van Luik naar Dinant, in de Ardennes en het groot hertogdom Luxemburg (Bijdragen tot de naturk. wetenschappen, de Van Kall, Vrolik et Mulder (t. II, p. 450-479, 1827, in-8<sup>o</sup>).*

Relation d'un voyage entrepris avec Brönn (v. ce nom). Instructive pour les fleuristes.

4<sup>o</sup> *Aanteekeningen over enige planten der Zuidenlandsche Flora, en voornamlijk der Flora van de omstreeken van Spa (Ib. p. 292-299).*

Le docteur Lejeune a travaillé à cette notice.

5<sup>o</sup> *Verhandeling over de Renunciacæ der Nederlandsche Flora (Ibid. p. 69-110).*

Même observation.

6<sup>o</sup> *Beschrijving van twee plantaardige miswassen (Ibid. p. 226-227).*

C'est l'histoire d'une prolifération de l'*Erysimum Cheiranthoides* et celle d'une semblable anomalie du *Veronica monstrosa (media)*.

7<sup>o</sup> *Overzicht van de minerale wateren en warme bronnen van het Nederland en een gedeelte van Pruisen (Ibid. t. IV, p. 49-53).*

Statistique très-complète des eaux minérales et thermales de la Belgique.

8<sup>o</sup> *Compendium floræ Belgicæ, conjunctis studiis ediderunt A. L. S. Lejeune et R. Courtois. T. I. Liège, 1827, 264 pages, petit in-8<sup>o</sup>. — T. II, 1831, 320 p.; T. III, 1836 (publié à Verviers après la mort de Courtois).*

9<sup>o</sup> *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liège. Verviers, 1828, 2 vol. in-8<sup>o</sup>.*

Au 2<sup>e</sup> vol., après la page 281, s'ajoutent 14 tableaux non numérotés et un supplément de 23 p. avec une pagination particulière. — L'Université de Liège possède l'exemplaire

(\*) De l'influence de la Belgique sur l'industrie horticole des Etats-Unis, par Ch.

Morren. Liège, 1837, in-8<sup>o</sup>.



de l'auteur avec une foule d'annotations et de corrections, surtout au premier volume, destiné à une seconde édition.

10° Mémoire sur la population des villes de la province de Liège, 1859, 48 p. in-8°, et 7 tableaux.

Publié chez Vandermaelen. (Recueil de documents statistiques de Belgique).

11° Mémoire sur la dysenterie, par le prof. Frédérick de Wurzbourg, trad. de l'allemand sur la 2° édition. Liège, 1828. in-8°.

12° Mémoire sur l'auscultation appliquée à la grossesse, par G.-S. Haus, D. M. à Wurzbourg, trad. de l'allemand, Liège, 1828, in-8°.

15° Catalogues et Procès-verbaux de la Société d'Horticulture de Liège, 1850 à 1854.

14° Magasin d'horticulture. Liège, Collardin, 1852-1853, un vol. ou 12 livraisons in-8°.

La première livraison du second volume (4-2) a paru en 1834.

13° Commentarius in Remberti Dondoni pemptades, 80 p. in-4° (*Ann. Acad. Cas. Leop. Car. nat. curios.* vol. XVII, 1853).

Le second commentaire occupe les p. 65 à 80.

16° Lettre au directeur du *Journal d'Horticulture de Paris* (*Journal de l'Acad. d'Hortic. de Paris*, t. II, nov. 1854, p. 97-98).

Réponse intéressante pour l'histoire de l'horticulture en Belgique, à une attaque fort injuste d'un jardinier de Londres.

17° Mémoire sur les tilleuls d'Europe. Bruxelles, Hayez, 1855, 48 p. in-4°, et 5 pl. (*Mém. de l'Acad. royale de Bruxelles*, t. X).

MANUSCRITS. — 1° Bibliotheca botanica. Circiter fasciuli, LX.

Courtois travailla plus de dix ans à cette *Bibliographie générale de la botanique*, conservée par M. Fiess, bibliothécaire en chef de l'Université de Liège. Les littératures belge et hollandaise, trop négligées par

les étrangers, y sont admirablement traitées. L'auteur a mis à profit les meilleurs recueils publiés en Allemagne et en Angleterre. Il est très-regrettable que cet ouvrage n'ait pas été publié : continué sur le même plan jusqu'à nos jours, il intéresserait l'Europe entière.

2° Tableaux d'organographie végétale, in-fol. plano.

Ch. Morren nous apprend que plusieurs articles ou mémoires de Courtois ont été reproduits en Amérique, où ce jeune savant avait plus de notoriété que dans sa patrie. C'est ici l'occasion de dire, ajoute notre biographe, que son *Mémoire sur la Géographie botanique* est connu dans tous les pays où le goût des cultures savantes a pénétré.

**Dandelin** (GERMINAL-PIERRE), né au Bourget près Paris, le 12 avril 1794, mourut à Ixelles lez-Bruxelles le 15 février 1847. C'est à M. Quetelet que nous demandons l'histoire de sa vie<sup>(1)</sup>, à M. Quetelet, son ami d'enfance, le confident et souvent le promoteur de ses travaux, et comme il le disait lui-même, son frère d'adoption. Le père de Dandelin était Bourguignon ; sa mère, née aux Ecaussinnes, le rattachait à notre pays. Il était encore enfant lorsque ses parents vinrent s'établir en Belgique<sup>(2)</sup>. Il entra au Lycée de Gand en 1807, lors de la création de cet établissement ; dès la première année, il y reçut les galons de sergent-major, « grade le plus élevé dans cette petite colonie semi-militaire. » Ses études furent troublées par l'attaque de l'Angleterre contre l'île de Walcheren. Il s'enrôla comme volontaire dans la première compagnie des gardes nationales de l'Escaut, obtint le grade de sergent, resta sous les armes jusqu'au départ de l'armée d'invasion, décimée par la fièvre des polders, puis revint se mettre sur les bancs du collège, d'où il sortit en 1813 avec le premier prix de mathématiques spéciales. Admis au mois de novembre à l'École polytechnique, il fut rappelé sous les drapeaux par le décret de mobilisation qui parut

(1) Notice sur G.-P. Dandelin (*Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles*, année 1848, p. 125-160).

(2) Son père fut attaché à la préfecture du département de l'Escaut par Faipoult, plus tard ministre des finances en Espagne.



vers la fin de cette même année. Le 30 mars 1814, il fut blessé d'un coup de lance au combat livré sous les murs de Paris; pendant les Cent-jours, il mérita par sa belle conduite la croix de la Légion-d'Honneur, qui lui fut envoyée avec une lettre très-flatteuse du célèbre géomètre Carnot, alors ministre de l'intérieur. Il ne reparut que peu de temps à l'École, Carnot ayant voulu l'attacher à sa personne. La bataille de Waterloo força le ministre de s'expatrier; Dandelin rentra en Belgique où il avait toute sa famille, mais refusa de prendre du service aux Pays-Bas, dont le régime ne lui plaisait pas, à raison de ses préventions napoléoniennes. Un instant il eut l'idée d'émigrer aux États-Unis, où il entrevoyait une carrière; enfin il resta parmi nous, et c'est surtout à partir de cette époque qu'il devint l'inséparable de M. Quetelet, son ancien condisciple du Lycée. Ils passaient leurs journées ensemble, cultivant à la fois les mathématiques et la poésie. L'idée leur vint de composer pour le théâtre: l'opéra de *Jean Second* fut représenté deux fois sur le théâtre de Gand avec un certain succès que Dandelin n'attribua qu'à la bienveillance du parterre, bien que réellement sa musique fût agréable et le tour de ses vers parfois plein de charme<sup>(1)</sup>. Les deux amis en revinrent donc aux sciences. Dandelin, appartenant à une famille nombreuse, dut songer à l'avenir; le général-duc Bernard de Saxe-Weimar, qui avait remarqué son talent, lui fit obtenir des lettres de grande naturalisation (4 avril 1816) et le brevet de sous-lieutenant du génie (16 avril 1817). On l'envoya à Namur, où il fut employé à la construction de deux lunettes voisines de

la citadelle, dont l'une a conservé son nom<sup>(2)</sup>. C'est à Namur, ajoute M. Quetelet, que Dandelin écrivit la plupart de ses ouvrages mathématiques les plus remarquables. En mai 1815, il avait fait insérer dans le t. III de la *Correspondance sur l'École polytechnique* la solution de deux problèmes de géométrie: c'était le seul signe de vie qu'il eût donné au public savant; un mémoire sur quelques parties de la géométrie, présenté au mois de mars 1817 à l'Académie de Bruxelles, avait obtenu peu de succès et était resté manuscrit. Il en serait probablement resté là sans M. Quetelet. Celui-ci publia, en 1819, pour être promu au doctorat en sciences, une dissertation sur la focale, courbe nouvelle jouissant de différentes propriétés. L'une se rapportait aux foyers des sections coniques; l'auteur montrait que, sur le cône droit, la distance des deux foyers est égale à la différence des deux rayons vecteurs, menés du sommet du cône aux deux extrémités du grand axe de la courbe, quand c'est une ellipse; et à la somme, quand c'est une parabole. Dandelin reçut naturellement un exemplaire du travail de son ami et s'empressa de l'examiner à fond. « J'ai justement sous la main les œuvres de Pascal, écrivait-il à M. Quetelet; le rapport qui existe entre vos idées et les siennes me fournira un point de départ pour mes observations. » Une correspondance active s'engagea: Dandelin découvrit deux générations nouvelles de la focale et résolut une foule de problèmes intéressants. Les deux savants poursuivirent parallèlement leurs études: « pour la première et la seule fois de sa vie, Dandelin songea à mériter quelque réputation par

(1) Ce succès faillit être compromis, à la première représentation, par un incident tout à fait inattendu. « Le père de Dandelin, qui ne se souciait que médiocrement de nous voir suivre la carrière dramatique, dit M. Quetelet, avait promis d'ameuter tous ses amis contre nous et de faire siffler notre pièce chérie. Toutefois, au moment du danger, sa tendresse paternelle se réveilla et, pendant la représentation même, il voulut rassurer son fils. Mais, en le cherchant aux abords du théâtre, il se trompa de route, et

fit subitement une entrée de scène, à la grande surprise des acteurs et des spectateurs, qui furent pris de l'hilarité la plus bruyante » (p. 131). Trois opéras avaient été commencés en même temps: *Jean Second*, *les Troubadours* et *le Railleux*. Péchés de jeunesse très-pardonnables; Carnot lui-même avait donné l'exemple à Dandelin en composant des poésies légères, voire la chanson de *Madame Gertrude*.

(2) Quetelet, p. 132.



ses travaux mathématiques. » Un plan d'études suivi fut adopté; M. Quetelet, qui avait déjà communiqué à l'Académie, en 1820, un *Mémoire sur une nouvelle théorie des sections coniques considérées dans le solide*<sup>(1)</sup>, reprit ses recherches avec plus d'ardeur, et Dandelin présenta son mémoire sur la *focale parabolique*, soigneusement revu, à la même Compagnie, en 1822<sup>(2)</sup>. Ce travail très-distingué lui valut sans retard un fauteuil d'académicien<sup>(3)</sup>. Il y donna une démonstration simple et élégante de la propriété que M. Quetelet avait reconnue aux sections coniques.

Voici l'énoncé du théorème: « Si l'on fait mouvoir dans un cône droit une sphère, et que, dans une position quelconque de cette dernière, supposée tangente au cône, on lui mène un plan tangent, l'intersection de ce plan et du cône aura pour foyer le point de contact de la sphère et du plan. On voit en effet, immédiatement, que le triangle qui a pour base le grand axe de la section conique, et, pour sommet, le sommet du cône, a ses côtés touchés par la sphère, de manière que les points de contact sont, deux à deux, à égale distance du sommet de ce triangle. On voit, dès lors, que la différence des deux segments du grand axe de l'ellipse égale la différence des deux autres côtés du triangle, c'est-à-dire des deux rayons vecteurs menés du sommet du cône aux extrémités du grand axe de la courbe, quand c'est une ellipse, et à la somme, quand c'est une parabole ». Le théorème des foyers trouva bientôt place dans les ouvrages élémentaires: M. Hachette, le premier, en fit usage dans la seconde édition de son traité de géométrie descriptive (1828); quinze ans plus tard (1847), M. Théodore Olivier, qui s'était vivement intéressé, dès 1831, aux résultats des études de M. Quetelet et de Dandelin, basait sur leur mode de démonstration, qu'il appelait les *Théo-*

*rèmes belges*, toutes les recherches touchant les propriétés géométriques des sections coniques et des surfaces du second ordre<sup>(4)</sup>. Les travaux des deux académiciens de Bruxelles, écrivait-il, « sont comme un reflet de la géométrie antique ». L'écrit de Dandelin sur la *focale parabolique*, dit M. Quetelet, « renferme un théorème bien curieux, à cause de la singulière ressemblance de son énoncé avec celui de l'hexagone mystique de Pascal. L'auteur le fait servir fort ingénieusement à démontrer que les *focales*, courbes du 5<sup>e</sup> degré, ne sont que des transformations des sections coniques, avec lesquelles elles ont un grand nombre de propriétés communes. Ces analogies sont démontrées avec la plus grande élégance, au moyen de la théorie des projections stéréographiques, que notre confrère employait avec un rare bonheur. Il en a fait encore un usage remarquable dans son mémoire sur les intersections de la sphère et d'un cône du 2<sup>e</sup> degré, qu'il nous communiqua au mois de juin 1825<sup>(5)</sup>, presque en même temps que son beau travail sur l'emploi des projections sténographique ou géométrie<sup>(6)</sup>. C'est dans ce dernier ouvrage que Dandelin, répondant aux sollicitations qui lui étaient adressées, fait connaître sa manière de procéder en géométrie, pour résoudre les problèmes ou pour arriver à des théorèmes nouveaux; on y trouve le cachet de son génie mathématique, en même temps qu'on admire les ressources et la variété de sa belle intelligence. L'auteur montre qu'un grand nombre de figures, et spécialement les polygones inscrits et circonscrits, peuvent être ramenés à des figures régulières, dont elles conservent les propriétés dans leurs déformations. Il y revient encore sur la théorie des sections coniques et donne une élégante solution du problème du plus court crépuscule. »

M. Quetelet considère le mémoire

<sup>(1)</sup> *Mém. de l'Acad. de Brux.*, t. II.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*

<sup>(3)</sup> Il fut élu à l'unanimité.

<sup>(4)</sup> *Additions au cours de géométrie descriptive*. Paris, Carillan-Gœury, 1847, in-4<sup>o</sup> (avec atlas).

<sup>(5)</sup> T. IV des *Mém. de l'Acad.*, 1827.

« On y voit que les projections stéréographiques de l'intersection d'une sphère et d'un cône du 2<sup>e</sup> degré sont des *lemniscates*, formées par les pieds des perpendiculaires abaissées d'un point fixe sur les tangentes d'une conique » (*Note de M. Quetelet*).

<sup>(6)</sup> *Ibid.*



sur l'hyperboloïde de révolution et sur les hexagones de Pascal et de Brianchon, publié par l'Académie en 1826, comme le plus remarquable des ouvrages de Dandelin. L'auteur y généralise le théorème des foyers, et l'étend aux sections coniques considérées dans l'hyperboloïde de révolution, au lieu du cône droit. C'est un chef-d'œuvre d'élégance géométrique ; en le reproduisant dans ses *Annales*, M. Gergonne ne tarit pas d'éloges. Or Dandelin n'écrivait que pour répondre aux instances de son ami : que n'aurait-il pas produit, si l'ambition et le désir de briller eussent en quelque prise sur lui ! Il était, disait-il lui-même,  *paresseux avec délices*, comme Figaro, et quand M. Quetelet le talonnait, l'excitait à travailler, il se vengeait par des plaisanteries et allait raconter à qui voulait l'entendre qu'on le faisait venir à Bruxelles pour l'enfermer et lui mettre la plume à la main. Il dédaignait les savants par amour-propre, et, comme Pascal, il ne tenait guère les géomètres que pour d'habiles artisans.

N'oublions pas de mentionner un travail d'analyse, entrepris moins dans la vue de rechercher des méthodes nouvelles pour la solution des équations, que de simplifier, de généraliser les méthodes ordinaires, « et d'en rendre l'usage plus commode. » Le mémoire de Dandelin sur la résolution des équations numériques, communiqué à l'Académie dès 1825 et inséré dans le t. III des *Mémoires*, attira l'attention du vénérable commandeur de Nieuport (de l'Institut de France), qui consulta son jeune confrère sur une équation qui l'avait arrêté, et à laquelle il avait été conduit par l'examen d'un problème sur le calcul des probabilités. Dandelin le tira d'embarras, et les deux écrits parurent ensemble dans les *Mémoires de l'Académie* <sup>(1)</sup>.

Dandelin avait dû quitter Namur à la fin de 1821, pour prendre part à la construction des forteresses entre la Lys et l'Escaut. Sa résidence à Gandle

rapprochait de sa famille ; cependant cette circonstance ne le réconcilia pas avec le service militaire, pour lequel il finit par éprouver un dégoût insurmontable, lorsqu'il se vit relégué, en 1824, dans la petite ville de Venlo. Ni bibliothèque à sa disposition, ni relations intellectuelles d'aucun genre : il étouffait. Il fut promu au grade de lieutenant en premier ; peu lui importait. M. Quetelet conçut alors la pensée de le lancer dans la carrière de l'enseignement, qui semblait devoir lui convenir à tous égards. Le commandeur de Nieuport accueillit favorablement cette idée, et grâce à l'entremise de l'inspecteur des études Walter (v. ce nom), Dandelin fut nommé, le 15 mai 1825, professeur extraordinaire à l'Université de Liège, chargé du cours d'exploitation des mines. Ce n'était pas précisément le fait de notre mathématicien ; il eut fort à faire pour se mettre au courant de ses nouvelles fonctions. Mais ces obstacles ne l'effrayèrent pas ; il descendit courageusement dans tous les détails des sciences métallurgiques et de la pratique des ateliers ; il s'engagea même dans le labyrinthe des affaires, le gouvernement lui ayant confié quelques missions administratives. Ses préoccupations ne l'empêchèrent pas de tailler sa plume ; dès 1827 il publia chez Dessain, à Liège, le premier volume d'un ouvrage élémentaire : *Leçons sur la mécanique et les machines* <sup>(2)</sup>. Ils s'occupa également d'un traité conçu d'après le plan de l'astronomie populaire de M. Quetelet, et destiné aux ouvriers et aux militaires ; nous n'avons pas trouvé de trace de cet écrit, qui devait paraître à Verviers. Le fait est que Dandelin fut pris subitement d'une profonde répugnance pour la publicité ; il est probable que le dernier travail cité fut compris dans l'Auto-da-fé qu'il fit lui-même de presque tous ses papiers. Dandelin était très-mobile de caractère, très-facile à influencer et tout entier à l'impression du moment. C'était un charmant causeur, un peu enclin au paradoxe, mais sans

(1) T. III. Nous ne faisons ici que reproduire ou résumer la notice de M. Quetelet.

(2) C'est le résumé d'un cours donné à

l'École gratuite des arts et métiers de Liège. Nous ne croyons pas que cet ouvrage ait été terminé.



entêtement et toujours plein de générosité : son laisser-aller, ses distractions et ses excentricités ne laissèrent pas que de l'exposer plus d'une fois à des désagréments ou tout au moins à des interprétations fâcheuses (1); mais en général, comme il n'affichait aucune espèce de prétentions, on lui pardonna beaucoup, d'autant plus qu'il se faisait toujours un vrai plaisir de mettre les autres en relief. Ceux de ses anciens élèves avec qui nous avons eu l'occasion de parler de lui sont unanimes à louer sa modestie sincère en même temps qu'ils reconnaissent que toute sa manière d'être leur inspirait confiance et sympathie.

Dandelin, avons-nous dit, fut chargé de différentes missions par le Gouvernement. En 1825, il se rendit à La Haye en qualité de membre de la Commission chargée d'organiser les écoles des services publics. La même année, il alla visiter en Allemagne les établissements scientifiques et les mines, pour les comparer avec les nôtres. En 1827, il s'acquitta d'une semblable mission en Angleterre, où il eut pour compagnon de voyage M. Quetelet, qui allait y commander des instruments pour l'Observatoire de Bruxelles. Le bateau à vapeur qu'ils montaient échoua sur un banc de sable, à l'entrée de la Tamise; ils s'at-

tendaient à périr, lorsqu'ils furent heureusement dégagés par la marée montante. Arrivés à bon port, ils se séparèrent, et deux mois se passèrent sans qu'on eût de nouvelles de Dandelin. Tout-à-coup il reparut à Liège, et le rapport détaillé qu'il adressa au Gouvernement sur sa mission servit amplement d'excuse à son silence. En 1829 le syndicat ayant pris la résolution de mettre en exploitation les mines de fer et les autres ressources des forêts de Hertogenwald et de Grunhaut, il fut désigné pour intervenir dans cette opération; mais la révolution de 1830 éclata et changea encore une fois le cours de ses idées. Pour la troisième fois, il quitta la plume pour l'épée. Ses connaissances spéciales, son esprit supérieur lui assignaient un rang distingué: il fut nommé commandant de la légion d'artillerie de la garde urbaine (15 septembre 1830), qui ne tarda pas à lui décerner un sabre d'honneur. Mais, ajoute M. Quetelet, *la roche Tarpéienne est près du Capitole*; une accusation de trahison fut lancée contre lui; il eut beaucoup de peine à s'y soustraire. Il fallut que l'autorité détrompât le public, en déclarant hautement l'imputation calomnieuse. Nommé major du génie le 12 octobre suivant, Dandelin partit pour

(1) Un jour, dit M. Quetelet, je trouvai l'administrateur-général de l'instruction fort indisposé contre lui, pour une petite scène qui, si elle avait eu réellement lieu, eût été de nature, en effet, à compromettre étrangement la dignité académique. Dandelin, disait-on, à la suite d'une excursion géologique, était rentré dans Liège en jouant du violon et accompagné de ses élèves qui dansaient autour de lui. Je me hasardai à lui parler de l'accusation: Dandelin en fut indigné. « Voilà, dit-il, comme on dénature les meilleures actions. Dans une promenade géologique que j'eus avec mes élèves, nous rencontrâmes un pauvre ménétrier aveugle; j'en eus pitié, et lui donnai quelque argent. Je voulus ensuite essayer son violon, et je jouai quelques airs qui mirent mes élèves en gaieté; ce que la liberté de la campagne autorisait en quelque sorte, et me fit facilement excuser: voilà le canevas sur lequel on a brodé toute cette histoire. » Cette histoire, en effet, avait eu un certain retentissement, que la médiocrité envieuse

avait exploité à son bénéfice (p. 143). — La notice de M. Quetelet fourmille de traits d'insouciance et de bizarrerie remontant à la jeunesse de Dandelin. Nous n'en rappellerons qu'un seul. Non seulement, quoiqu'il ne fût pas riche, il ne connaissait pas la valeur de l'argent: « il lui est arrivé de le jeter, littéralement, par les fenêtres. C'était à Namur; il venait de toucher son traitement, et rentré chez lui, il avait placé l'argent sur une table, en priant son hôtesse de vouloir bien le mettre en lieu de sûreté. Comme cette personne tardait à obtempérer à ses désirs, Dandelin insista en disant que cet argent le gênait. L'on ne fit que rire de son impatience; et, la fenêtre étant ouverte, Dandelin en un tour de main débarrassa la table, à la grande satisfaction de plusieurs petits malheureux qui passaient en ce moment et qui prélevèrent une notable partie sur le traitement, dont les personnes de la maison s'empressèrent d'aller recueillir les restes. » (p. 140).



Ypres, puis pour Gand, où il commanda la brigade du génie à l'armée des deux Flandres, jusqu'en juillet 1831. Il comptait néanmoins encore rentrer dans l'enseignement : le brevet de lieutenant-colonel, signé par le Régent (24 juin), le détermina définitivement à opter pour son ancienne carrière.

Il avait l'imagination ardente, la tête vive ; la part qu'il prit aux discussions des clubs les plus exaltés faillit l'amener devant un Conseil de guerre. Ce fut encore M. Quetelet qui détourna l'orage : on envoya Dandelin à Namur (7 septembre 1831). Il y passa dix années, mais sans pour ainsi dire se remettre aux études. L'homme éminent qui avait encouragé et partagé ses premiers travaux, lui dédia la 2<sup>e</sup> édition des *Positions de physique* et finit par le décider à reprendre ses recherches. Des instruments furent empruntés pour lui au Musée de Bruxelles (1833) ; on le nomma professeur de physique à l'Athénée de Namur (9 novembre 1833), sans l'enlever au service actif de l'armée. Il rentra en relation avec l'Académie, s'occupa de la théorie de la décomposition de la lumière, étudia les formes des racines imaginaires des équations et prépara en un mot divers travaux qu'il ne termina point, si ce n'est un mémoire sur la *détermination géométrique des orbites cométaires*, qui fut communiqué à la classe des sciences en mars 1840. L'année suivante, comme il avait témoigné le désir de se fixer dans la capitale, le général Buzen, alors ministre de la guerre, lui conféra le commandement du génie dans les places de Bruxelles, Louvain et Vilvorde. Dandelin était heureux de ce changement ; il allait se mettre en route, lorsqu'il reçut tout d'un coup l'ordre de se rendre à Liège, pour prendre la direction des fortifications de la 5<sup>e</sup> division territoriale (25 octobre 1841). En vain ses amis intervinrent ; il fallut se résigner. Le 15 décembre, Dandelin reçut

la Croix de l'ordre de Léopold. Il n'avait jamais témoigné qu'il fût sensible aux honneurs (1) ; mais la bienveillance royale le toucha et le stimula. L'Académie reçut de lui, au mois de décembre 1842, un mémoire sur *quelques points de métaphysique géométrique*, étude dont un travail de Legendre (2) lui avait suggéré l'idée. Il en revenait aux méditations de sa jeunesse et il s'en étonnait lui-même, quoique l'exemple de d'Alembert, de Lagrange, de Carnot et de Legendre eût dû lui faire reconnaître qu'il ne faisait que subir une loi de l'intelligence humaine. « C'est ordinairement après avoir usé des théories mathématiques, dit très-bien M. Quetelet, que les savants se préoccupent le plus de la nécessité d'en consolider les bases. »

Dandelin fit partie chaque année, à partir de 1830, des jurys d'examen de l'École militaire ou des jurys pour les aspirants du corps des ponts et chaussées. En 1845, il dut faire un nouveau voyage en Angleterre, comme membre de la Commission chargée de rechercher les causes qui avaient pu amener l'éroulement du tunnel de Cumplich, près Tirlemont. En 1846, il fit partie de la Commission instituée pour « examiner les documents géodésiques de la triangulation du royaume, exécutée antérieurement à 1830, et arrêter les bases principales et le mode d'exécution du travail complémentaire de celui auquel ces documents appartiennent. » Il prit ces nouvelles occupations à cœur, tant que sa santé le lui permit. Sa position s'était sensiblement améliorée ; il avait été nommé colonel du génie le 1<sup>er</sup> août 1845 ; il résidait à Bruxelles, bien que le siège de la direction des fortifications de la 2<sup>e</sup> division territoriale, qui lui était confiée, fût à Anvers. Tout semblait lui sourire, et néanmoins son caractère revêtait peu à peu une teinte de mélancolie. Il fut vivement affecté de la mort de son père ; il ne cessait d'évoquer le

(1) Il possédait, relativement à son mérite et à sa réputation, peu de titres honorifiques. En 1823, l'Université de Gand lui avait décerné un diplôme de docteur honoraire ; il faisait partie de la Société minéra-

logique d'Éna et des trois Sociétés des sciences de Liège.

(2) *Mém. de l'Acad. des sciences de Paris*, t. XII, 1833.



souvenir de ses jeunes années. Quand l'Académie fut réorganisée, ses confrères l'éurent directeur annuel de la classe des sciences : il se montra très-sensible à leur suffrage et continua jusqu'à sa mort à prendre part aux travaux de la Compagnie, sinon par des mémoires de l'ordre de ceux « qui fixeront à jamais son nom dans l'histoire des sciences »<sup>(1)</sup>, du moins par de nombreux et savants rapports. Il tomba sérieusement malade au commencement de 1847; ses derniers jours furent marqués par une résignation douce et religieuse. Il chercha même des yeux, au moment suprême, ses frères et trois camarades d'études qui avaient voulu recueillir ses derniers adieux; puis il perdit connaissance...

Dandelin inaugura l'École des mines de Liège, en même temps que Bronn (v. ce nom) ouvrait à l'Université un cours d'économie forestière. Mais les circonstances ne favorisèrent pas ce dernier enseignement, tandis que l'exploitation des mines, répondant à des besoins déterminés par la constitution même du sol liégeois, fut bientôt étudiée avec un zèle en rapport avec les intentions du gouvernement. Ce n'est pas que Dandelin ait jamais eu de nombreux élèves; mais l'École naissante se développa constamment, et il en sortit des ingénieurs capables, qui contribuèrent efficacement à l'essor vigoureux que prit l'industrie nationale à partir de cette époque. La première organisation de l'École des mines date du 3 août 1825<sup>(2)</sup>; les cours furent ouverts au mois d'octobre suivant. Le programme embrassait deux années d'études, comprenant chacune cinq cours. Les certificats de capacité étaient délivrés par la Faculté des sciences (V. l'art. LESOINNE).

#### BIBLIOGRAPHIE.

I. 4° Solution de deux problèmes, dans la *Correspondance sur l'École polytechnique*, t. III, 1816.

II. *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles* :

<sup>(1)</sup> Quetelet, p. 156.

<sup>(2)</sup> V. le rapport de M. Nothomb sur l'en-

2° Mémoire sur quelques propriétés remarquables de la focale parabolique (*Séance du 1<sup>er</sup> avril 1822*), t. II.

3° Recherches sur la résolution des équations numériques (*Séance du 5 mai 1825*), t. III.

4° Mémoire sur l'hyperboloïde de révolution et sur les hexagones de Pascal et de M. Brianchon (*Séance du 2 février 1824*), t. III.

5° Note additionnelle au mémoire de M. de Nieuport, sur une question relative au calcul des probabilités (*Séance du 8 mai 1824*), t. III.

6° Sur les intersections de la sphère et d'un cône du second degré (*Séance du 4 juin 1825*), t. IV.

7° Mémoire sur l'emploi des projections stéréométriques en géométrie (*Séance du 25 avril 1825*), t. IV.

8° Sur la détermination géométrique des orbites cométaires (*Séance du 7 mars 1840*), t. XIII (*Bulletin de l'Acad.*, t. VII, 1<sup>re</sup> partie).

9° Mémoire sur quelques points de métaphysique géométrique (*Séance du 5 décembre 1842*), t. XVII, v. le *Bull.*, t. IX, 2<sup>e</sup> p., et t. X, 1<sup>re</sup> p.).

#### III. *Bulletins de l'Académie* :

10° Rapports sur des mémoires et des communications faites à l'Académie : t. III (sur un mémoire de géométrie de M. Lefrançois); t. VII, 1<sup>re</sup> partie (sur les positions d'harmonie de M. de Robiano); t. XIII, 1<sup>re</sup> p. (sur un mémoire de M. Brasseur, concernant certains lieux géométriques); t. XIII, 2<sup>e</sup> p. (sur le procédé de M. Burhin, pour arrêter une locomotive lancée à toute vitesse); t. XIV, 1<sup>re</sup> p. (sur une note de M. de Bavay).

Dandelin a pris une part active aux travaux de l'Académie comme commissaire chargé d'apprécier les mémoires de concours, etc.; v. les t. IV à XIV (1<sup>re</sup> p.) des *Bulletins*.

11° Discours prononcé à la séance générale de la classe des sciences, le 17 décembre 1846, t. XIII, 2<sup>e</sup> partie, p. 426.

enseignement supérieur (1844), T. I, p. LXIX. On y trouve le programme de l'École.



IV. *Correspondance mathématique et physique* de M. Quetelet :

12° Sur l'emploi des projections stéréographiques en géométrie, t. I, p. 246 et 516, 1825.

C'est un travail spécial, et non un simple extrait du *Mémoire* n° 6.

15° De la sphère tangente à quatre sphères, t. II, p. 15, 1826.

Note se rapportant au *Mémoire* n° 6.

14° Problème du plus court crépuscule, t. II, p. 97.

V. encore le *Mémoire* n° 6.

15° Propriétés projectives des courbes du second degré, t. III, p. 9, 1827.

16° Sur quelques applications de la théorie des polaires, t. III, p. 277.

17° Note sur les vaisseaux insubmersibles, *ibid.*, p. 511.

18° Sur une difficulté mécanique relative aux professions exercées sur un plan, t. IV, p. 241, 1828.

V. 19°. *Leçons sur la mécanique et les machines*, t. I. Liège, Dessain, 1827, un vol. de 471 p. in-8°, avec pl.

**De Closset** (LÉON-DIEUDONNÉ-MARIE-STANISLAS-KOSTKA DE) naquit à Liège le 18 novembre 1827, et y mourut dans la fleur de l'âge, d'une attaque foudroyante de choléra, le 31 août 1866. Il fit d'excellentes études au Collège de St-Servais, en sortit déjà helléniste plus qu'ordinaire, et justifia sur les bancs de l'Université de Liège, avant de s'y distinguer dans une chaire, toutes les espérances qu'il avait fait concevoir dès son adolescence. Il s'appliqua aux langues orientales comme aux langues classiques, aux sciences historiques comme aux sciences philosophiques. Son *Essai sur l'histoire romaine* avant le siècle d'Auguste, couronné en 1848 par le jury du concours universitaire, donna une haute idée de son érudition, de son jugement et de la précision de ses idées, bien que l'inexpérience du jeune auteur s'y trahit çà et là. Avec une brève dissertation sur la *Germanie* de Tacite, l'*Essai* constitue tout l'héritage littéraire

de Léon de Closset ; mais les papiers qu'il a laissés attestent que s'il eût vécu, il aurait enrichi la littérature philologique de plusieurs ouvrages de mérite. Aussi bien les circonstances ne lui permirent guère de disposer librement de son temps. Dès le 19 août 1847, à peine docteur en philosophie et lettres, il se vit chargé, à titre d'agrégé, des cours d'antiquités grecques et romaines. Il fit sa première leçon au mois d'octobre, et sa méthode sûre, l'élégance de sa diction, la solidité de ses connaissances lui acquirent dès le début l'estime de ses élèves. Mais il allait, sans l'avoir prévu, se trouver tout d'un coup investi d'une auguste confiance. Lors de la visite de Léopold I à Liège, en juin 1849, les étudiants de l'Université avaient voulu manifester hautement l'enthousiasme qu'inspirait à la jeunesse, comme à la nation tout entière, la sagesse et le dévouement d'un prince à qui la Belgique devait d'être restée calme au milieu des orages qui venaient de bouleverser l'Europe. Interprète de leurs sentiments, de Closset sut parler le langage du cœur. En 1851, le roi se souvint du jeune orateur et prouva une fois de plus qu'il se connaissait en hommes : Léon de Closset eut l'insigne honneur d'être appelé à devenir le guide intellectuel des princes belges. Pendant six ans, il se consacra tout entier à l'accomplissement de cette haute et délicate mission, qui lui valut plus tard le titre de chevalier de l'ordre de Léopold, et de la part de l'impératrice Charlotte, la croix d'officier de l'ordre de la Guadelupe. Quelques semaines avant la catastrophe qui nous enleva notre collègue, le roi Léopold II, recevant le corps académique de Liège, rendit à de Closset un magnifique hommage, et daigna ajouter, avec une grâce parfaite, qu'il se rangeait lui-même parmi les élèves de notre Université, puisqu'il avait reçu les leçons de l'un de ses professeurs. De Closset avait repris des fonctions à Liège depuis 1856 : il y était rentré comme professeur extraordinaire, chargé du grec au doctorat en philosophie, et de l'enseignement des principes de la littérature à l'École normale des humanités. Le 12 janvier



1862, le roi le nomma professeur ordinaire; le 14 janvier 1864, il échangea son cours de l'École normale contre celui de grec; le 14 février, il fut chargé des cours de latin (candidature et doctorat) délaissés par M. le professeur Bormans. Il allait enfin pouvoir vivre dans la plus étroite familiarité avec ses chers auteurs grecs et latins; il allait déployer à l'aise, dans le champ qu'il aimait le mieux de parcourir, ses brillantes qualités de philologue et d'homme de goût; il allait se montrer pleinement digne du maître qui l'avait formé. Dieu ne l'a point voulu. — La famille royale prit part à la douleur de sa veuve; la nouvelle de sa mort inopinée affligea profondément tous ceux qui l'avaient connu, et qui savaient ses vertus privées à la hauteur de son talent.

Sources : *Derniers honneurs rendus à M. Léon de Closset* (Discours de M. Troisfontaines, etc.). Liège, 1866, in-8. — Notice biographique dans la *Gazette de Liège*. — *Journal historique* du 1 novembre 1866, etc.

**De Fooz** (JEAN-HENRI-NICOLAS), naquit à Liège, le 10 juillet 1804, et mourut à sa campagne d'Haccourt <sup>(1)</sup> le 20 novembre 1865. Il appartenait à l'une des plus anciennes familles de la Hesbaye : un de Fooz se distingua aux Croisades; à la bataille de Steppes (15 octobre 1215), quinze chevaliers seulement, sur plus de cinq cents, restèrent fidèles à l'étendard de St-Lambert : parmi eux était un sire de Fooz; le 4 août 1512, dans cette funeste journée surnommée la *Mal St-Martin*, Marie de Fooz, dame opulente, sauva de la mort, par sa présence d'esprit, 150 nobles réfugiés dans sa maison, et dont le peuple demandait la vie <sup>(2)</sup>. Mais pour le but qu'on se propose ici, redisons-le avec le biographe à qui nous empruntons ces détails généalogiques <sup>(3)</sup>, l'essentiel n'est point

d'évoquer ces souvenirs; il suffit de rappeler que notre de Fooz, et avant lui son père, placés dans des conditions tout autres que leurs belliqueux ancêtres, avaient conservé pures et vives les traditions d'honneur que ceux-ci leur avaient léguées. Le père du professeur était un chimiste distingué, connu en outre par la part qu'il prit à la réorganisation du bureau de bienfaisance de Liège et à la formation de la *Société d'Émulation* (1779). Il envoya son fils au séminaire de Liège pour y étudier les humanités. Jean-Henri-Nicolas se distingua entre tous ses condisciples et se mit au travail avec une ardeur qui, vu sa constitution délicate, mit un instant ses jours en danger. Les mathématiques n'étaient pour lui qu'une récréation; tout jeune encore, il écrivait et parlait le latin avec une facilité peu commune; le latin lui était si familier, qu'il prenait note en cette langue des explications des professeurs, même dans les cours qui se donnaient en langue française. En 1822, dans une classe de 106 élèves, il remporta le premier prix de philosophie. Ses supérieurs cherchèrent à se l'attacher et lui confièrent la chaire de rhétorique : il avait alors dix-huit ans. A une grande aptitude pour l'enseignement, il unissait déjà une habileté toute exceptionnelle pour l'administration. Mgr Barrett, alors vicaire capitulaire de Liège <sup>(4)</sup>, son parent, son ami et son guide, jeta bientôt les yeux sur lui pour occuper une place importante dans l'administration du diocèse. Mais cette perspective n'éblouit pas de Fooz, qui ne se sentait point appelé à la carrière ecclésiastique; il n'occupa qu'un an sa chaire de rhétorique, et prit ses inscriptions à l'Université de Liège en 1825. Le 20 juillet 1825, il fut reçu candidat en droit; le 6 juin 1827, docteur, avec la mention *summis cum laudibus* sur ses deux diplômes. Sa thèse inaugurale (*De possessione*) fut soutenue *cum summa doctrinae præstantiâ*, le 8 mai 1828.

<sup>(1)</sup> A 2 1/2 lieues N. de Liège.

<sup>(2)</sup> Polain, *Récits historiques du pays de Liège*.

<sup>(3)</sup> La notice qui nous a principalement servi de guide occupe les pages I-XVI du

4<sup>e</sup> volume du traité de *Droit administratif* de de Fooz. Elle est accompagnée d'un beau portrait.

<sup>(4)</sup> Mort évêque de Namur en 1835.



L'étude du droit ne l'avait pas absorbé au point de le détourner de la philosophie, pour laquelle il éprouvait un irrésistible attrait. En 1826 et 1827, il prit part au concours et fut deux fois couronné. Ses mémoires sont respectivement intitulés: *Commentatio litteraria definitionem pulchri à Clar. Hemsterhuis datam cum reliquorum philosophorum definitionum comparans atque dijudicans.* — *Commentatio litteraria quæ respondetur ad questionem: Quænam fructum è studio philosophiæ morali, in studio doctrinarum politicarum suscipere possumus?*

Son mérite attira l'attention du gouvernement hollandais, qui lui fit offrir la place de secrétaire de la ville de Liège. Il n'accepta point; on peut croire que ce fut par scrupule de conscience. De Fooz, très-religieux et grand partisan des libertés revendiquées de plus en plus énergiquement par l'opposition belge, ne tenait pas à devenir l'obligé d'un pouvoir dont il n'approuvait pas les actes. Aussi, dès qu'on apprit à Liège que Bruxelles avait secoué le joug, fut-il l'un des premiers à embrasser la cause nationale. Sorti de sa demeure sans savoir que la révolution venait d'éclater, il y rapporta le soir (27 août 1830) un brevet de capitaine de la garde urbaine, que lui avaient offert la Régence de Liège et la Commission de sûreté publique. Il fit preuve, dans ces circonstances difficiles, de beaucoup d'énergie et d'activité. Les ressources de la garde urbaine étaient insuffisantes; plus d'une fois il paya de ses propres deniers la solde des hommes de sa compagnie. Il avait transformé sa maison en un véritable corps de garde, chauffé et éclairé à ses frais; il faisait en outre distribuer des vivres aux plus nécessiteux<sup>(1)</sup>. Les électeurs liégeois l'envoyèrent siéger à la Régence le 22 novembre 1830; le 20 décembre suivant, il fut nommé échevin par 114 suffrages sur 129 votants. Lors de l'institution de la garde civique (31 décembre), il fut maintenu dans son grade de capitaine; peu de temps après, il obtint par élection celui de major, qu'il conserva jusqu'à son entrée dans

la magistrature. Comme échevin, il était délégué à la police, mission difficile à cette époque, à Liège surtout, où la populace, surexcitée, était toujours prête à piller les maisons des citoyens suspects d'*orangisme*. L'évêque de Liège, Mgr Van Bommel, hollandais de naissance, nommé par Guillaume I, fut désigné comme favorable au gouvernement déchu: n'avait-il pas dû, lors de sa prise de possession, recommander l'obéissance à l'autorité constituée? Il n'en fallait pas plus: la foule se précipita sur le palais épiscopal. Sans le courage de de Fooz, qui s'y jeta aussitôt avec sa troupe; sans le calme du prélat qui, voyant l'acharnement du peuple, empêcha toute défense et se présenta hardiment aux émeutiers, un désastre eût été inévitable. En maintes circonstances analogues, de Fooz paya de sa personne et contribua puissamment, par ses exhortations et par sa présence d'esprit, à calmer l'effervescence populaire.

De Fooz resta échevin de Liège jusqu'au 30 décembre 1833, époque où il crut devoir se retirer de la vie publique à la suite d'un conflit mémorable qui s'éleva au sein du Conseil de Régence, au sujet de la publicité de ses séances. Le conseiller Auguste Delfosse avait demandé, le 13 octobre, que l'on rendit obligatoire, pour les procès-verbaux communiqués à la presse, la mention des votes affirmatifs ou négatifs de chaque conseiller dans toutes les affaires qui seraient délibérées en Conseil. La majorité accueillit favorablement cette proposition, ce qui enhardit trois membres de l'assemblée à pousser les choses plus loin: ils réclamèrent la publicité pure et simple des séances. La question de la compétence du Conseil fut soulevée et résolue affirmativement; quatre membres s'abstinrent, entr'autres de Fooz, qui donna sa démission dans la séance suivante. Le conflit continua et prit des proportions considérables. Nous n'avons pas à nous en occuper autrement ici: le lecteur curieux de connaître les détails de cet épisode, sans contredire l'un des plus curieux de l'histoire de notre réorganisation politique, consultera

(1) Nous suivons fidèlement la notice précé-

tée, dont l'auteur a puisé à très-bonne source.



utilement le *Nécrologe Liégeois* pour 1858 (art. DELFOSSE) et l'*Histoire du règne de Léopold I* par M. Thonissen.

Les circonstances seules avaient amené De Fooz à prendre activement part aux affaires publiques. La politique n'était pas son fait : il aimait le silence de son cabinet d'étude et la vie de famille. Les instances le trouvèrent inflexible ; plus tard, il refusa même de se laisser porter à la Chambre des représentants. On lui proposa coup sur coup les fonctions de secrétaire-général dans deux départements ministériels ; le biographe que nous suivons rapporte qu'il aurait pu devenir bourgmestre, même gouverneur de Liège. Il n'accepta que les fonctions de Commissaire (par intérim) du district de Liège et celles de membre du Conseil de milice de l'arrondissement, en 1851 et 1852 ; il était dévoué à son pays, mais nullement ambitieux. Ce fut même pour ainsi dire malgré lui qu'il entra dans la magistrature. Il commença par refuser la charge de substitut du procureur du Roi à Liège ; le gouvernement dut multiplier ses instances pour le décider à se rendre en la même qualité à Namur (29 juin 1854). Le 5 avril 1855, il fut nommé juge au tribunal de première instance de Tongres. Enfin, le 5 décembre suivant, il entra de plein pied dans une carrière plus conforme à ses goûts : le gouvernement lui confia la chaire de *droit administratif* à l'Université de Liège, avec le titre de professeur ordinaire (\*).

Il eut à créer son enseignement, et pour ainsi dire la synthèse de la science qu'il avait à exposer. Le mérite d'un professeur a contribué plus d'une fois, en Belgique aussi bien qu'ailleurs, à éclairer le gouvernement sur l'importance intrinsèque d'un cours : on peut dire que l'utilité de l'institution d'un nouvel examen roulant principalement sur le droit administratif de la Belgique (\*) a été surtout mis en relief

par la réputation méritée des leçons de de Fooz. Un cours spécial de *Législation des mines*, d'autre part, fut annexé à l'Ecole des mines et confié au même professeur, qui le publia *in extenso* avant même d'avoir achevé son grand ouvrage (v. ci-après). De Fooz enseigna aussi, pendant quatre ans, le *droit naturel*, et, selon sa coutume, il rédigea ses leçons ; malheureusement on n'a pu retrouver son manuscrit.

En 1861, frappé d'une première attaque d'apoplexie, il dut cesser de se rendre à l'Université ; M. F. Macors, son futur successeur, eut mission de le suppléer. De Fooz ne voulut pas que cet état de choses se prolongeât outre mesure : il sollicita l'éméritat, qui lui fut accordé par arrêté royal du 1<sup>er</sup> juillet 1862. Il vécut dès lors dans une retraite studieuse, partageant son temps entre des lectures sérieuses et des exercices pieux, et donnant les derniers soins au travail de longue haleine qui perpétuera sa mémoire. Il passait l'été à Haccourt, répandant des bienfaits autour de lui et se faisant volontiers arbitre et conciliateur dans les contestations qui s'élevaient entre ses voisins. A Liège, il avait conservé quelques fonctions administratives ; il était notamment président de deux Conseils de fabrique et de la Commission des sépultures. Comme membre du Comité administratif des fabriques d'église du diocèse (\*\*), il eut à traiter les questions les plus ardues ; il a laissé les minutes de plus de 8,000 consultations. Son avis sur ces matières a été maintes fois invoqué non-seulement en Belgique, mais même en Hollande, en Allemagne et en France.

En novembre 1865, il se rendit à Haccourt, bien qu'il fit déjà très-froid, pour assister aux sermons et aux cérémonies d'une mission des PP. Rédemptoristes. Il dut bientôt reconnaître que le moment était venu pour lui de se

égale élévation de caractère.

(\*) Le doctorat en sciences politiques et administratives, créé par la loi de 1849 sur l'enseignement supérieur (art. 36 et 50).

(\*\*) Il exerça ces fonctions pendant près de 30 ans.

(\*) Il ne consentit pas à se charger du cours de *droit public interne*, qui lui fut offert. Destriveaux (v. ce nom) y tenait ; son ancien élève ne pouvait le déposséder. De là des rapports d'intimité entre ces deux hommes d'opinions si différentes, mais d'une



préparer à un plus grand voyage. Le 20 novembre, il rendit son âme à Dieu.

De Fooz était chevalier de la Croix de fer (2 avril 1855); de l'ordre royal de la Conception de Villa-Vicosa de Portugal (9 janvier 1855), et de l'ordre de Léopold I de Belgique (24 septembre 1855). Son traité de droit administratif lui valut en outre, avec une charmante lettre autographe du Grand-duc Frédéric de Bade, le diplôme de commandeur de l'ordre du Lion de Zaehringen (25 janvier 1862). L'Académie impériale de législation de Toulouse l'inscrivit, le 11 juillet 1860, au nombre de ses membres correspondants.

Il fut secrétaire académique en 1842-1845. Il déclina le rectorat.

Comme professeur, de Fooz se distinguait par une grande clarté, par une logique serrée, par un esprit méthodique dont son traité peut donner l'idée, et surtout par un rare talent de réduire les questions les plus complexes à leur plus simple expression. Sa parole avait l'exactitude et la concision du Code, et le terme juridique ne lui faisait jamais défaut. Sa mémoire était prodigieuse: il citait souvent les lois, les arrêtés et jusqu'aux jugements des tribunaux et des justices de paix, sans avoir besoin de recourir aux recueils. Il tenait à être complet, mais il se gardait soigneusement de surcharger la mémoire des élèves. Il se plaisait à répéter que la mission du professeur n'est pas de faire des savants, mais de fournir à ses disciples les moyens de le devenir. Il avait le travail facile et une persévérance qui ne se laissait jamais rebuter. Son activité était incessante: lorsque la mort vint le surprendre, il préparait deux grands ouvrages: l'un sur les Fabriques d'église (il en a laissé le plan); l'autre, un *Répertoire complet des lois administratives*, dans le genre du recueil de Dalloz: cette vaste compilation devait servir de développement à son *Traité*.

Comme homme, de Fooz donna

(<sup>1</sup>) Ses collègues firent des démarches auprès du ministère pour le faire nommer administrateur de l'Université après la mort de D. Arnould (v. ce nom); mais bien qu'il

l'exemple de toutes les vertus privées: sa probité, sa droiture, son attachement, sans bornes à tous les devoirs, son désintéressement et son extrême délicatesse, aussi bien que son affabilité et son caractère bienfaisant lui attirèrent l'estime et l'affection générales (<sup>1</sup>). Il avait pour ses élèves l'attachement d'un père; il s'occupait de leurs études et de leur conduite, et ne les perdait pas de vue même après leur sortie de l'Université: tous pouvaient recourir librement à ses lumières et à son crédit. Comme citoyen, nous avons dit quel fut son patriotisme et quel fut son courage. Il resta jusqu'à sa mort du parti de l'*Union* de 1850, et se distingua toujours par une fermeté inébranlable dans ses principes. Il était sincèrement, on peut dire naïvement religieux: jamais il ne connut le respect humain.

Son grand ouvrage est intitulé: *Le Droit administratif belge*. Il comprend cinq gros volumes in-8°; le quatrième n'a paru qu'après sa mort. Le premier traite de *l'organisation et de la compétence des autorités administratives* (Tournai, Casterman, 1859, IV et 486 p.); le second est intitulé: *De la fortune publique en Belgique, ou du domaine social et des impôts, des dépenses et de la comptabilité de l'État* (*Ibid.* 1861, 767 p.); le troisième expose le système de *l'ordre public ou de la police administrative en Belgique* (1865; 818 p.); le quatrième s'occupe de *l'Administration de la commune, de l'arrondissement, de la province et des établissements publics* (<sup>2</sup>), combinée avec la tutelle du gouvernement (1866; notice biographique, p. I à XVI; VI et 574 p.); le cinquième enfin, publié avant les autres, est un traité de *Législation des mines* (558 pages), justement estimé en Belgique et en France. — La haute impartialité de de Fooz a été reconnue par des hommes éminents de toutes les opinions, et l'utilité pratique de son œuvre est de plus en plus appréciée. L'auteur

so fut rendu à leur désir, l'affaire n'eut pas de suite.

(<sup>2</sup>) Fondations; instruction publique; bienfaisance publique; Fabriques d'église.



ne s'est point noyé dans les détails ; il a porté la lumière dans le labyrinthe obscur des milliers de lois, arrêtés, décisions qu'il classe, commente, compare avec une rare habileté d'ordonnateur et une solidité parfaite de jugement, sans céder aux entraînements du jour, sans connaître d'autre passion que celle de la justice. On est frappé de la sincérité de l'auteur : ses conclusions sont d'un juge équitable ; ses prémisses, d'un philosophe homme de bien.

Dehaut (LOUIS-JOSEPH), né à Chièvres le 30 décembre 1805, mourut à Liège le 1<sup>er</sup> juillet 1841. La modicité des ressources de sa mère, prématurément privée du soutien de la famille, n'aurait pas permis à Dehaut d'aborder des études supérieures, si quelques personnes généreuses, frappées de ses dispositions précoces et surtout de son ardeur au travail, ne l'avaient pris sous leur protection. Il fut envoyé au Collège d'Ath en 1822 : trois ans lui suffirent pour achever ses humanités. « Une particularité trop remarquable pour être passée sous silence, c'est que, parvenu en 4<sup>e</sup>, il se montra d'une force si supérieure à celle de ses condisciples, pour la plupart bien plus anciens dans l'établissement, qu'ils refusèrent à l'unanimité de concourir avec lui : et leurs objections parurent si fondées, que le Conseil d'administration, les dispensant d'une lutte trop inégale, enjoignit à cet émule redouté de passer en 5<sup>e</sup>; sorte d'honorable ostracisme contre lequel murmura toutefois le jeune athlète, qui seul ne s'en jugeait pas digne (1). » Il poursuivit ses études avec le plus grand succès au Collège philosophique et à l'Université de Louvain ; ses progrès furent surtout remarquables en philologie. La révolution éclata au moment où il se disposait à soutenir sa thèse de doctorat. Ce grand événement, qui pouvait entraver sa carrière, le trouva dans les rangs des amis de l'émancipation na-

tionale. « Son rôle politique, pour rester secondaire ainsi qu'il avait déclaré lui-même le vouloir, n'en fut pas moins digne d'estime.--Lorsqu'un attentat odieux, mais, hâtons-nous de le dire, le seul attentat irréparable qui ait affligé la Belgique durant cette ère d'affranchissement, frappa dans Louvain un malheureux désigné à la fureur populaire, Dehaut n'hésita pas à manifester son indignation en face de ceux qui donnaient à leur rage vindicative le nom de patriotisme, et félicita hautement le fonctionnaire dont l'intrépide énergie avait fait détruire sous les yeux des assassins le monument érigé par lui-même à la liberté, mais qu'ils avaient souillé de sang (2). » Dehaut prit part, quelque temps après, à la rédaction du *Courrier belge*, feuille très-influente : son esprit judicieux et la solidité de ses connaissances se firent remarquer dans les articles qu'il publia sur l'organisation judiciaire, sur les dépôts de mendicité et enfin sur l'enseignement. Le gouvernement provisoire, par arrêté du 16 décembre 1830, l'attacha en qualité de lecteur à l'Université de Louvain, pour l'histoire ancienne, l'histoire du moyen-âge et l'histoire politique moderne. Ces nouvelles occupations ne l'absorbèrent pas tout entier ; il trouva le temps de subir les épreuves prescrites par la loi pour l'obtention du diplôme en droit romain et moderne. Secrétaire académique en 1833-34, il vit son mandat renouvelé l'année suivante, et quoique accablé de besogne, il parvint pendant cette même période à rédiger, pour le ministère de l'intérieur, un travail vraiment prodigieux par sa masse et par son importance : la statistique complète de l'Université de Louvain depuis 1817 (deux volumes grand in-folio), et de plus le catalogue systématique et raisonné des archives universitaires, et de celles de l'ancienne Ecole de droit de Bruxelles, à partir de 1806. Son indomptable volonté l'avait soutenu jusqu'au bout ; mais c'en était trop pour cette nature frêle et malade. Une affection de poitrine le conduisit aux

(1) Lesbroussart, *Notice sur L.-J. Dehaut*.

(2) *Ibid.* — Il s'agit de l'affaire Gaillard.



portes du tombeau ; cependant il survécut à cette première attaque, contre l'attente des hommes de l'art, qui déclarèrent qu'un des organes de la respiration était entièrement oblitéré. Il ne quitta son lit de douleur que pour se replonger, avec une ardeur fébrile, dans ses études meurtrières et chéries. — « Vous voulez donc absolument vous tuer ? lui dit un de ses amis, irrité de cette obstination presque frénétique. » — Dieu m'en garde ! répliqua Louis : « je n'ai pas le droit de mourir avant d'avoir laissé à ma famille de quoi vivre. » Ainsi s'expliquait sa sincérité sublime. « Demeuré, depuis la mort de son père, presque le seul appui d'une mère et de sept enfants, il semblait avoir calculé, avec calme et précision, combien il lui fallait d'années de vie pour placer ses frères et pour établir ses sœurs (1). » Enfin son dévouement obtint une première récompense : il fut nommé en 1855 professeur extraordinaire à l'Université de Gand, chargé des cours de statistique et de géographie physique et ethnographique. Le climat des Flandres ne convenant pas à sa santé altérée, il obtint un changement de résidence ; il entra au mois d'août 1857 dans la Faculté des lettres de Liège, comme professeur d'histoire politique moderne. Il s'y fit estimer de tout le monde, et l'âpre franchise de son caractère ne l'empêcha pas de se faire des amis. Il touchait au comble de ses vœux, il était sur le point de parvenir à l'ordinariat, lorsqu'à la suite d'une excursion champêtre, les symptômes du mal dont il avait déjà souffert reparurent plus effrayants que jamais. Ses collègues voulurent le forcer au repos ; « mais ce soldat de l'intelligence, outrepassant sa consigne, refusa de quitter son poste ; et l'on peut dire qu'il y tomba sur place, pour ne plus se relever. » Il mourut résigné, tranquille en apparence, mais peut-être l'âme déchirée, pensant à ceux qu'il allait délaisser et à la science pour laquelle il se voyait perdu. La carrière de Dehaut fut courte, mais singulièrement bien remplie. Nous ne sachions

pas qu'il ait été affilié à d'autres Sociétés savantes qu'à l'Académie royale de Belgique, dont il fut nommé correspondant le 7 mai 1840. Il a laissé un assez grand nombre d'écrits, notamment :

1° Un *Mémoire sur Iphicrate, général et orateur athénien* (1827), qui allait paraître dans les *Annales de l'Université de Louvain*, lorsque les événements entraînaient la suppression de ce recueil.

2° *Mémoire sur le τὸ ἔγω, ou Existence objective de l'âme* (inédit). Ce travail valut à son auteur la médaille d'or (1829).

3° *Mémoire sur la vie et la doctrine d'Aclemonius Saccas*, couronné par l'Académie royale de Bruxelles (1850) ; Bruxelles, Hayez, 1855, in-4° de 204 pages. — C'est l'ouvrage capital de Dehaut, et le point de départ d'une série d'études sur les doctrines de l'école d'Alexandrie, notamment sur celles de Numenius d'Apamée et de Plotin, dans leurs rapports avec les idées théosophiques d'Ammonius. Dehaut termina en 1857 la première partie de son travail sur Plotin. On peut juger par un seul trait de l'ardeur scientifique de l'auteur : il dut lire d'un bout à l'autre, dans le texte grec, les 54 livres des *Eunéades* de Plotin, et il ne put se servir pour cette tâche ardue que d'une ancienne édition fort défectueuse, celle de Creuzer n'étant pas alors terminée. — Le *Mémoire sur Ammonius* atteste à la fois un esprit philosophique élevé, une érudition saine et une grande habileté dans la critique. Dehaut y montre par quelles phases passa la philosophie rationnelle en décadence pour arriver au bord de l'abîme du mysticisme ; il propose une nouvelle classification des écoles alexandrines et présente ainsi, en quelque sorte, le plan d'un vaste travail d'ensemble qu'il se proposait de faire paraître un jour, ainsi qu'il le dit dans la préface, mais que la mort ne lui a pas permis d'achever. Quant à Ammonius, il est d'avis que les ouvrages qui portent le nom du *Saccophore* ne

(1) *Ibid.*



sont réellement pas de lui, mais peut-être d'un écrivain chrétien du même nom, et il se prononce pour Porphyre contre Eusèbe et S<sup>t</sup>-Jérôme, en soutenant l'opinion qu'Ammonius renia le christianisme pour se livrer à l'étude de la philosophie. Selon l'auteur, Ammonius ne relève directement que de Philon le juif, syncrétique, et de Numenius, pythagoricien; il n'admet pas que l'ignorant porte-faix ait eu la pensée de combiner ensemble Platon et Aristote. — L'exposé de la doctrine de ce personnage est un modèle de méthode et atteste une profonde intelligence du sujet; même après les grands travaux dont les écoles d'Alexandrie ont été l'objet depuis quelques années, le mémoire de Dehaut a conservé une haute portée comme chapitre d'histoire de la philosophie.

Royer-Collard en apprécia le mérite en écrivant à l'auteur, en 1857: « Vous êtes savant et philosophe ». MM. Villemain, de Gerando, Jouffroy, Matter (l'auteur de l'*Histoire du Gnosticisme*), enfin M. Guizot lui accordèrent des éloges bien sentis. Il est doublement regrettable que Dehaut n'ait pu poursuivre ses travaux en philosophie: c'était un esprit clair, net, positif, et pourtant plein d'ardeur et d'enthousiasme, et détestant par dessus tout les idées préconçues et les opinions exclusives.

4<sup>e</sup> En 1855, Dehaut publia (en collaboration avec M. Adolphe Roussel, alors professeur à Louvain), sous le pseudonyme de *Philarète Durosoir*, une brochure assez volumineuse, intitulée: *Observations sur le titre III du projet de loi sur l'instruction publique, et sur le rapport de la section centrale* (Brux. Berthot, 1855, in-8<sup>o</sup>). La même année, il lança dans le public des méditations *Sur l'existence et les conditions d'un enseignement supérieur donné en Belgique aux frais de l'Etat* (Brux. *ibid.* in-8<sup>o</sup>). Enfin, trois ans plus tard (déc. 1858), il fit paraître sous son nom un livre intitulé: *De l'état actuel de l'instruction publique, mais surtout de l'enseignement supérieur en Belgique* (Liège, Jeune-homme, in-8<sup>o</sup>; extr. de la *Revue belge*.) Ces trois publications, où l'auteur prend

énergiquement la défense de l'enseignement de l'Etat et s'élève contre les empiètements des Universités privées, surtout en ce qui concerne le jury d'examen, eurent dans le monde politique et dans l'enceinte des Universités un long et légitime retentissement. Dehaut y fait preuve de la plus louable franchise et d'une noble indépendance de caractère. Tantôt enjoué, tantôt grave, toujours plein de feu et de vigueur et pourtant maître de lui-même, il enveloppe les adversaires de son opinion dans les mailles d'une argumentation de plus en plus serrée, et laisse le lecteur aussi animé par l'entrain de la discussion que frappé de l'esprit méthodique de l'auteur et de la justesse de ses observations. Ce sont là, si l'on veut, des œuvres de circonstance; mais les questions qui y sont touchées ne sont-elles pas aujourd'hui aussi brûlantes qu'alors, et le dernier mot a-t-il été dit sur le jury d'examen? Plus que jamais, peut-être, les brochures de Dehaut ont une valeur d'actualité; ajoutons que l'importance des considérations générales qui y abondent leur donne un intérêt que les hommes spéciaux apprécieront toujours.

**De Lavacherie** (BARTHÉLEMY-VALENTIN) naquit à Eysden le 20 septembre 1798 et mourut à Liège le 30 octobre 1848. Le 6 octobre avait eu lieu la séance de réouverture de l'Université; de Lavacherie, recteur sortant, n'avait pu y paraître; se sentant légèrement indisposé, il avait prié M. Sauveur, doyen de la Faculté de médecine, de lire en son nom le discours d'usage et de remettre à M. Borgnet les faisceaux académiques. Un mois ne s'était pas écoulé, que M. Sauveur portait de nouveau la parole à la même tribune, mais cette fois en présence de la dépouille mortelle de celui dont il venait d'être l'interprète. « Je ne puis trop me féliciter », avait écrit de Lavacherie, d'être arrivé au terme de mon rectorat sans avoir vu se rouvrir notre fatal nécrologe, qui, dans ces dernières années, s'est couvert de tant de noms précieux à notre amitié, non moins qu'à



» la science et à l'enseignement. » Quand M. Sauveur rappela ces paroles, qui recevaient au moment même un si cruel démenti, l'émotion fut générale. L'indisposition de de Lavacherie n'avait d'abord présenté aucun caractère inquiétant; on avait regretté l'absence de cet aimable collègue, mais le banquet annuel de rentrée s'était passé comme à l'ordinaire. Tout-à-coup des symptômes d'une extrême gravité étaient venus effrayer les amis du malade: lui-même, quand il les eut constatés, ne se fit pas un instant illusion sur son état, et effectivement il fut enlevé au bout de quelques jours. Les médecins jugèrent que l'affection qui se développa incontinent avec une rapidité si funeste avait pris sa source dans une blessure légère, que de Lavacherie s'était faite en opérant un de ses patients. « Sa mort, disait M. Sauveur, serait donc le résultat de son ardeur à secourir l'humanité souffrante. »

Orphelin de bonne heure, de Lavacherie avait appris à ne compter que sur lui-même. Il fit d'excellentes études au Collège de Maestricht, suivit, bien jeune encore, les leçons d'Ansiaux et Comhaire (v. ces noms) à l'École de médecine de Liège, et enfin se fit inscrire en 1817 à l'Université, qui venait d'être organisée. Il prit part au concours universitaire de 1819-1820 et y obtint un *accessit* (v. *Ann. acad. Leod.* 1819-1820). Il ne tarda pas à être nommé premier aide de clinique chirurgicale; en juin et juillet 1821, il fut reçu docteur en médecine et en chirurgie (sa thèse est intitulée: *De Cancro*. Liège, 1821, in-4°). Il se rendit alors à Paris, où il suivit assidûment les leçons de Dupuytren, de Broussais, de Lisfranc, de Capuron, etc., revint à Liège pour y subir, en novembre 1824, l'examen de docteur en accouchements, et offrit sans délai ses services au public. Sa clientèle était déjà nombreuse, lorsque les événements de 1830 lui inspirèrent tout d'un coup l'idée de s'imposer de nouveaux devoirs. Il aimait ardemment son pays; l'indifférence au moment du danger lui eût paru un crime. Il se dévoua corps et âme, et ses compatriotes le prirent au mot en

lui confiant, dans la milice citoyenne, des fonctions élevées en rapport avec ses études. La Croix de Fer lui fut décernée en 1835; c'était la récompense légitimement acquise de son dévouement et de son patriotisme: il s'était multiplié pour porter des secours aux blessés; il avait distribué des soulagements de tout genre, avec une touchante sollicitude, aux victimes de nos troubles civils. Dans quelque position que se trouvât de Lavacherie, il ne se contentait pas d'accomplir strictement son devoir: il était toute ardeur, toute générosité. Chirurgien des pauvres pendant quatorze ans, il se fit bénir pour son désintéressement, pour son zèle infatigable.— Il jouissait, dans toutes les classes de la société, d'une réputation d'habile opérateur parfaitement justifiée; tout en lui, d'ailleurs, inspirait confiance et sympathie. Au premier abord, sa parole paraissait un peu brusque; mais bientôt son cœur se laissait deviner, et, une fois la glace rompue, il devenait, il restait le confident et l'ami de ses malades. « Il avait, dit M. Sauveur, la conception facile, le coup-d'œil pénétrant et exercé, l'appréciation prompte, le tact fin et droit, la résolution soudaine, la volonté ferme et la conviction arrêtée; sa main avait acquis beaucoup d'habileté et d'aplomb. » Tant de qualités personnelles, un tel talent de praticien, joint à un savoir peu ordinaire, ne pouvaient échapper à l'attention du Gouvernement, désireux d'assurer l'avenir de ses Universités réorganisées par la loi de 1855. Le 5 décembre de cette même année, de Lavacherie reçut le titre d'agrégé à la Faculté de médecine de Liège, avec mission de faire le cours de clinique chirurgicale. Dès le 5 août 1857, il fut promu à l'extraordinariat; un arrêté royal du 20 septembre 1841 l'éleva au rang de professeur ordinaire. Son nom figure au programme, l'année de sa mort, pour les cours de médecine opératoire et de clinique externe.

Nous avons dit plus haut qu'il revêtit l'hermine rectorale en 1847-1848. A peine était-il en fonctions, que l'arrêté royal du 9 novembre 1847 fit tomber « les puérides entraves qui si longtemps



paralysèrent le corps professoral. » On n'eut plus à subir, pour pouvoir se réunir et délibérer, la condition humiliante de l'autorisation préalable. De Lavacherie profita de cet affranchissement pour inviter le Conseil académique à se livrer à l'étude des modifications dont la loi de 1855 sur l'enseignement supérieur pouvait être susceptible. Des Commissions spéciales furent nommées; leurs travaux donnèrent lieu à des discussions approfondies, et un rapport explicite, expression des vœux du corps professoral, fut adressé au Gouvernement. Le recteur entra également en négociation avec la ville de Liège, dans le but d'obtenir, pour l'Université, des améliorations matérielles réclamées par la prospérité croissante de cette grande institution.

De Lavacherie faisait partie, depuis le mois de janvier 1855, de la Commission médicale de la province de Liège; le 26 novembre 1844, jour de l'installation de l'Académie royale de médecine, il fut élu membre de la section de chirurgie à la majorité de 26 voix sur 28 votants. En mai 1845, il reçut la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold, à l'occasion d'un acte de dévouement<sup>(1)</sup>. Considération publique, fortune honorablement acquise, santé florissante qui semblait lui assurer de longs jours, rien ne lui manquait, lorsqu'il fut inopinément frappé, victime d'une affection qui défiait le génie médical. La douleur de sa famille fut partagée par la population comme par

(1) « C'était peu de temps après la catastrophe arrivée au chemin de fer de Versailles, et les esprits étaient encore sous le poids de la vive émotion que ce grand malheur avait répandue dans le public. Un convoi parti de Bruxelles pour Liège et dont de Lavacherie faisait partie, eut, dans le trajet, une de ses voitures incendiée. Le feu menaçait de se propager aux autres voitures, et les voyageurs effrayés, pour se soustraire au danger, qui cependant n'était pas encore imminent, voulurent se précipiter pêle-mêle sur la voie. Une horrible confusion s'ensuivit, au milieu de laquelle une jeune fille perdit la vie. De Lavacherie, d'un coup d'œil, voit le péril qui menace tous ses compagnons de voyage, et, avec un sang-froid admirable,

ses collègues et par ses élèves, qui le chérissaient autant qu'il les aimait lui-même. Le souvenir de son noble caractère et de ses talents est resté durable chez tous ceux qui l'ont connu; d'autre part, les quelques opuscules qu'il publia dans les dernières années de sa vie sont assez remarquables pour ne pas être oubliés. Son activité scientifique ne se révéla guère, à proprement parler, que de 1859 à 1848; on doit le regretter, car tous ses écrits se distinguent par la lucidité, par la méthode et surtout par un rare talent d'observation. Il mérite une page dans l'histoire de la chirurgie belge.

De Lavacherie prit une part très-active aux travaux de l'Académie royale de Médecine; il concourut aussi à l'élaboration de plusieurs projets de législation médicale. Il avait l'esprit pénétrant et sagace; il exerça souvent une influence utile et prépondérante dans les comités où il fut appelé à siéger. Dans sa jeunesse, il soutint une assez vive polémique contre Fohmann (v. ce nom); l'un et l'autre y apportèrent une aigreur passionnée qui n'est jamais de mise, surtout quand on croit avoir raison<sup>(2)</sup>. On ne retrouve heureusement aucune trace de ces dispositions d'esprit dans les écrits postérieurs de de Lavacherie. Nous connaissons de lui :

1° Un mémoire de concours sur les purgatifs (v. *Ann. Acad. Leod.*, 1819-1820).

2° Sa thèse inaugurale : *De cancro*. Liège, 1821, in-4°.

il s'oppose énergiquement à leurs tentatives d'abandonner les voitures encore en mouvement. Le train arrêté, il change de rôle; il se multiplie pour panser les blessés et rassurer ceux qui, ayant échappé au danger, sont encore sous la funeste impression de la peur et n'ont pas moins besoin de ses soins. Grâce à lui, grâce à sa fermeté, on n'eut pas à déplorer la mort d'un grand nombre de personnes si fatalement exposées à périr » (*Notice sur de Lavacherie*, par M. le docteur Marinus, lue à l'Académie royale de médecine. *Moniteur belge*, 1856, n° 304, p. 4285, col. 4).

(2) V. le Mathieu Laensberg du 9 et du 40 mai 1827.



5° *De la compression contre les tumeurs blanches des parties dures.* Gand (1839), in-8° de 99 p.

Extrait des *Annales de la Société de médecine de Gand*, dont de Lavacherie était membre correspondant. L'auteur suit la méthode amovo-inamovible du docteur Sentin, et se basant, lui aussi, sur les effets salutaires de la compression, recommande un appareil construit avec des bandelettes agglutinatives. Il prouve, par les faits nombreux qu'il a recueillis, que les arthroceses des parties dures et la carie de certains os spongieux peuvent céder à la compression et guérir aussi bien que les arthroceses des parties molles et les ulcères simples. — Ce mémoire est suivi de quelques observations sur les effets thérapeutiques de l'huile de foie de morue (Marinus, *op. cit.*).

4° *De la gangrène de la bouche avec nécrose des os maxillaires.* Bruxelles, 1845, in-8° de 16 p.

Extr. du *Journal de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*, dont de Lavacherie était également correspondant (\*). Les p. 9 à 16 de cette brochure sont occupées par *Deux observations de tétanos, recueillies à la clinique chirurgicale de M. de Lavacherie* par A. Vermer, chef de clinique (aujourd'hui médecin à Beauraing).

5° *Mémoire sur quelques maladies des os maxillaires.* Bruxelles, Tircher, 1845, in-8° de 50 p.

Extrait du *Journal de la Soc. des sc. méd. et nat. de Bruxelles*. C'est la relation de quinze observations dans lesquelles les opérations les plus difficiles ont été pratiquées.

6° *Du traitement de la rupture du tendon d'Achille* (*Bulletin de l'Acad. roy. de médecine*, t. I, p. 604-614).

7° *De la ténotomie appliquée au traitement des luxations et des fractures.* Bruxelles, 1848, in-8° de 24 p.

Extrait du *Bull. de l'Ac. de médecine*, t. II, p. 391-409.

8° *De l'œsophagotomie* (*Mém. de l'Ac. de médecine*, t. I, p. 95-152). — Il existe une édition séparée de ce mémoire (Bruxelles, 1845, in-4° de 50 p.).

9° *Œsophagotomie appliquée aux ré-*

*trécissements de l'œsophage* (*Bull. id.*, t. IV, p. 758-764).

10° *Tumeur sanguine fibroïde du cordon testiculaire droit* du volume d'une tête d'adulte, produit par cause traumatique; ablation et castration (*Ibid.*, t. IV, p. 501-504).

11° *Tumeur osseuse (ostéophyte) du volume d'une tête de fœtus*, embrassant à peu près la circonférence de plus du tiers moyen de la diaphyse de l'humerus droit; ablation de cette tumeur avec conservation du membre (*Ibid.*, p. 504-507).

12° *Observation d'un hydroencéphale congénital* situé à la région occipitale. Bruxelles, 1847, in-8° (*Ibid.*, t. VI, p. 210-215).

13° *Instructions sur les secours à donner aux mineurs et aux ouvriers des établissements minéralurgiques en cas d'accidents.* Bruxelles, 1845, in-8° de 65 p.

Rapport très-remarquable, rédigé au nom d'une Commission composée de membres des Commissions médicales de Namur, du Hainaut et de Liège.

14° *Notice historique sur F.-C.-E. Vottem.* Bruxelles, Demortier, 1845, in-8°.

15° *Du bandage amidonné dans les fractures; de l'opportunité de son emploi.* Bruxelles, 1846, in-8°. (Et *Bull. de l'Ac. de médecine*, t. V, p. 467-518).

16° *Observations et réflexions sur les inhalations de vapeurs d'éther pour supprimer la douleur dans les opérations chirurgicales.* Liège, Oudart, 1847, in-8° de 50 p.

Mémoire communiqué à la *Société de médecine* de Liège.

16° *Résumé analytique d'un mémoire sur l'opportunité de l'extirpation des humeurs du cou non susceptibles de résolution, suivi de Réflexions sur l'introduction de l'air dans le cœur par des veines ouvertes accidentellement.* Bru-

(\*) Il appartenait, comme on voit, à plusieurs sociétés savantes. Peu de temps avant sa mort, il avait été porté sur la liste des candidats au titre de membre correspondant

de l'Académie de médecine de Paris, pour un mémoire sur les plaies du crâne, qu'il avait communiqué à cette illustre compagnie (Marinus, p. 4286, col. 4).



xelles, 1848, in-8° de 14 pages (et *Bull. de l'Acad. de méd.*), t. VII, n° 9).

17° *Mémoire sur l'opportunité de l'extirpation, etc.* (*Mém. de l'Acad. de méd. de Belgique*, t. II, p. 525-576).

C'est le mémoire dont il est question au n° précédent. M. Marinus le qualifie de « magnifique. »

18° *De l'importance que la chirurgie a acquise depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle* (*Annales des Universités de Belgique*, 1848-1849, p. 601 et suiv.).

Discours lu (par M. Sauveur) en séance publique, à la Salle académique de l'Université de Liège, à l'occasion de la remise du rectorat et de la réouverture des cours, le 16 octobre 1848.

**Delvaux de Fenffe** (JEAN-CH. PHILIPPE-JOSEPH) naquit à Rochefort le 25 juillet 1782 et mourut dans sa propriété de Fenffe le 14 novembre 1865. Dès l'âge de 8 ans, il fut envoyé à Liège chez un de ses oncles, le chanoine Bellefroid, qui dirigea ses premières études avec un zèle affectueux. Le jeune Delvaux fréquenta d'abord l'école collégiale de Saint-Lambert; il suivit ensuite son oncle en Westphalie, d'où il ne revint qu'à la rentrée des émigrés. En 1800, il partit pour Paris avec deux de ses frères et s'y fit recevoir, au bout de six ans, docteur en médecine. Rentré à Rochefort, il pratiqua l'art de guérir sous les auspices de son père, qui était lui-même un praticien distingué. Enfin, peu de temps après son mariage (1809), il vint se fixer à Liège, ne sachant trop, à vrai dire, s'il continuerait sa carrière commencée ou s'il se vouerait à l'industrie encore naissante. M. Chandelon, qui nous transmet ces détails, ajoute que la considération que le docteur Delvaux avait su acquérir à Paris lui ouvrit tout d'un coup une voie nouvelle. Le 15 septembre 1810, un arrêté du grand maître de l'Université de France, M. de Fontanes, lui confia la chaire des sciences physiques au lycée impérial de Liège. La Faculté des sciences de l'Académie de la même ville ayant été fondée l'année suivante, il fut chargé d'y enseigner la physique

et la chimie, et promu au grade d'officier de l'Université. Le 28 mai 1812, une lettre rectorale l'admit à siéger au Conseil académique; la même année, il reçut le diplôme, alors très-rare, de docteur en sciences. En 1814, l'administration du pays de Liège étant tombée pour quelque temps entre les mains de M. de Sack, gouverneur-général du Bas-Rhin et du Rhin moyen, un seul établissement de haute instruction fut maintenu au chef-lieu, sous le nom de *Gymnase*. Delvaux y continua ses cours, destinés surtout aux jeunes gens « qui étudiaient l'art de guérir dans des cours particuliers, l'enseignement médical n'étant pas encore officiellement rétabli à Liège. » Enfin l'Université fut créée en 1817: la place de Delvaux y était naturellement marquée. Dès le 1<sup>er</sup> octobre, il se trouva investi du titre de professeur de la Faculté des sciences, chargé des cours de physique, de chimie générale appliquée aux arts, et de métallurgie. La netteté de son esprit, son érudition de bon aloi, son zèle soutenu et sa bienveillance innée le firent respecter et chérir de ses élèves, et d'autant plus que sa modestie égalait son mérite. Il ne gardait pas pour lui ses découvertes, mais se faisait un plaisir de les communiquer à ceux qui étaient à même d'en tirer parti. Il se fit ainsi nombre d'obligés, et un témoignage éclatant des sentiments qu'il avait su inspirer lui fut donné en 1855 par ses anciens auditeurs, lorsqu'ils lui remirent solennellement son portrait, *seize ans après sa mise à la retraite*. Etranger aux débats politiques, mais dévoué de cœur à l'affranchissement de son pays, Delvaux conserva sa chaire en 1850; deux ans plus tard, il fut élevé à la dignité rectorale. Lors de la réorganisation de 1855, il resta chargé des cours de chimie générale et de chimie appliquée. Le besoin de repos le détermina peu de temps après à solliciter l'éméritat, qu'il obtint enfin en 1857 (16 novembre). Le roi lui conféra en même temps la croix de son ordre. Dans sa retraite, Delvaux sut encore se rendre utile: il patrona dans l'industrie ceux qu'il avait initiés à la science, et finis-



sant comme il avait commencé, il se fit le médecin assidu et le bienfaiteur des pauvres. Il faisait partie, depuis 1824, de la Commission médicale; en 1855, il avait été chargé de prendre part à la rédaction de la pharmacopée belge. Dès son séjour à Paris, il avait contracté d'illustres amitiés qui contribuèrent à entretenir son ardeur pour la science: il suffira de citer le nom de M. d'Omalius d'Halloy. Delvaux fut nommé, le 24 décembre 1841, membre titulaire de l'Académie royale de Bruxelles, et presque au même moment, l'un des huit membres titulaires de l'Académie royale de médecine de Belgique. A Liège, il fut l'un des fondateurs de la Société des sciences naturelles et de la Société royale des sciences. Ses publications sont peu nombreuses: on signale surtout des analyses chimiques importantes, relatées dans les recherches statistiques de R. Courtois sur la province de Liège, dans les mémoires d'André Dumont et de C. Davreux sur la constitution géologique de la même province, et dans des notices de D. Sauveur et d'autres sur les eaux de Spa. Il détermina la composition d'une nouvelle espèce minérale trouvée à Berneau, près de Visé; Dumont lui en fit honneur en la lui dédiant sous le nom de *Delvauxine*. — En 1857, âgé de 75 ans, Delvaux prit le parti de se retirer tout-à-fait de la vie active. Il emmena sa vénérable compagne au château de Fenffe, et ils s'y éteignirent presque en même temps, après s'être donné l'un à l'autre « plus d'un demi-siècle de bonheur. » Delvaux conserva toute son intelligence jusqu'au dernier jour, et consacra ses suprêmes loisirs à des lectures et à des méditations, s'intéressant comme autrefois au progrès des études et aux découvertes qui font la gloire de notre siècle. Les pauvres pleurèrent en lui un bienfaiteur, et toutes les voix qui s'élevèrent autour

de sa tombe lui rendirent un hommage de reconnaissance. M. le docteur Royer consacra une élégante épitaphe latine à la mémoire du savant et de l'homme de bien: elle a été insérée à la suite de la *Notice nécrologique* (Liège, 1864, in-8°, avec portrait) d'où sont principalement extraits les renseignements qui précèdent.

**Denzinger** (BERNARD-IGNACE) naquit à Dettelbach, petite ville de la Franconie orientale, le 21 juillet 1782, et mourut à Würzburg le 7 février 1862. Son père était un honnête artisan (\*), peu fortuné, mais entreprenant et actif. Le jeune Ignace fut envoyé au chef-lieu de la principauté (\*\*) pour y faire ses études philosophiques, qu'il acheva en 1802 avec la distinction dite *primat*, qui donnait droit au doctorat en philosophie. Le professeur André Metz, partisan déclaré du *criticisme* de Kant (†), l'initia aux doctrines du penseur de Königsberg; il y resta scrupuleusement fidèle dans toute la première partie de sa carrière. Denzinger acquit d'ailleurs des connaissances très-variées, et la spéculation transcendante ne lui fit négliger ni l'histoire ni les belles-lettres. Il s'occupa même de droit et d'économie politique. *Primum vivere, deinde philosophari*: il entra donc en qualité de répétiteur au Gymnase de Würzburg, puis se trouva chargé de l'éducation du fils de l'ambassadeur de Bavière près la Cour de l'ex-grand-duc de Toscane, qui avait reçu le grand-duché de Würzburg à titre de dédommagement. De 1812 à 1814, il fut commissaire du bureau statistique de la Franconie orientale. Ce fut à la même époque (1812-1816) qu'il fonda et rédigea l'*Aurore*, publication périodique consacrée à la poésie et aux beaux-arts. Cet emploi de ses loisirs le mit en rapport avec Thecla

(\*) Il exerçait la profession de menuisier.

(\*\*) Le prince-évêque de Würzburg ne fut dépossédé de sa puissance temporelle qu'en 1803.

(†) Nous connaissons d'André Metz les deux ouvrages suivants, qui peuvent donner

une assez juste idée de l'éducation philosophique de Denzinger: *Critica rationis practice seu partis primæ philosophiæ practice compendium*. Würzburg, 1800, gr. in-8°; 2° *Handbuch der Logik*. Würzburg, 1802, in-8°.



Molitor, dont le talent poétique se révéla dans ce journal, et dont il ne tarda pas à faire sa compagne. Le mariage n'imposa point silence à la muse de M<sup>me</sup> Denzinger : toute sa vie elle sut concilier ses inclinations poétiques avec l'accomplissement le plus exact des devoirs d'une bonne mère de famille. Notre philosophe eut enfin, en 1817, la chance d'obtenir une position en rapport avec ses goûts scientifiques : il fut appelé par le gouvernement des Pays-Bas à la chaire de philosophie de l'Université de Liège, avec mission d'enseigner l'encyclopédie philosophique, l'anthropologie pragmatique, la logique, la métaphysique, la philosophie morale, l'histoire de la philosophie et, pour couronnement, l'histoire universelle<sup>(1)</sup>. Son discours inaugural, prononcé le 4 novembre 1817, est intitulé : *De animo quo ad philosophiae studium accedendum est* (Ann. Acad. Leod. vol. I). Malgré les fonctions multiples dont il devait s'acquitter, il trouva le temps, dès l'année suivante, de publier un abrégé de logique, qui fut bientôt suivi d'études approfondies sur cette même science (v. ci-après). En 1820-1824, il fut investi du rectorat; dans le cours de cette même année, il institua auprès de la Faculté des lettres, avec Fuss et Wagemann (v. ces noms) une *Ecole préprédeutique*, dont ils se partagèrent les leçons : Denzinger se chargea du cours de pédagogie. Son zèle ne connaissait point de bornes; en guise de récréation, il présidait les séances d'une *Académie allemande* qu'il avait fondée, et aux travaux de laquelle prenaient surtout part les étudiants luxembourgeois. Il mettait la dernière main à un grand *tableau des religions et des écoles philosophiques*, lorsque la révolution de 1850 éclata. Il refusa de faire des certificats au nom du peuple belge et de prêter serment au gouvernement provisoire; d'autre part, la Faculté de philosophie et des lettres fut supprimée par arrêté du 16 déc. 1850. Denzinger se trouva donc mis en non-

activité en même temps que son collègue Fuss, Allemand comme lui. Le gouvernement des Pays-Bas eu égard aux circonstances, consentit à laisser jouir de leur traitement les professeurs qu'il avait fait venir d'Outre-Rhin, mais à la condition expresse qu'ils quittassent la Belgique. Fuss préféra rester à Liège, où fut bientôt fondée une Faculté libre; Denzinger rentra dans sa patrie au mois de mars 1851, et attendit les événements. Voyant finalement que l'ancien état de choses ne serait vraisemblablement pas rétabli en Belgique, il répondit à l'appel (*Ruf*) de la Faculté de philosophie de Würzbourg, qui lui offrait d'entrer dans son sein. En 1852, il fut donc nommé professeur d'histoire et de statistique à l'Université Julienne (*Julius-Universität*). En 1854, il exerça en outre les fonctions de suppléant des cours de philosophie; enfin, en 1855, il eut mission d'enseigner la pédagogie. Ses connaissances administratives lui valurent d'être nommé, dès 1855, membre du Conseil d'administration des domaines de l'Université, assez considérables, par parenthèse, pour former en quelque sorte une petite principauté. De 1854 à 1858, il fut chargé de l'inspection officielle des Collèges, Lycées et Ecoles polytechniques de la province. Il serait trop long d'énumérer tous les travaux dont il assumait la responsabilité pour le bien public. Il dirigea pendant longues années la *Société historique* de Würzbourg, à laquelle il finit par consacrer la plus grande partie de ses rares loisirs. Un jour arriva où il dut reconnaître que le temps était venu pour lui de renoncer aux fonctions publiques. Il obtint sa pension en 1858, et à cette occasion, le roi de Bavière lui envoya la croix de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre de St-Michel (pour le mérite). Les faiblesses de l'âge, compliquées d'un catarrhe sénile, l'enlevèrent à l'amour des siens, le 7 février 1862, presque octogénaire. Celle qui lui avait donné quarante années de bon-

(1) Il ne fit que deux fois ce dernier cours, à son arrivée, le professeur n'étant pas encore nommé, et en 1825, par intérim, en

attendant l'arrivée du successeur de Wagemann.



heur domestique était morte depuis 1857 : cette perte lui avait porté un coup qu'il ne put jamais oublier.

Denzinger était l'homme du devoir, dans le sens le plus rigoureux du mot ; tous ceux qui l'ont vu de près se sont plu à reconnaître l'élévation, la délicatesse, la générosité de ses sentiments, son activité désintéressée, son abnégation capable des plus grands sacrifices, son amour ardent pour la science et son désir sincère de trouver la vérité<sup>(1)</sup>. Sa philosophie était un kantianisme très-modéré : dans ses derniers travaux, il rejeta même la célèbre table des *catégories*. En pratique, il était esclave de l'*impératif catégorique*. Lorsque Schelling enseigna à Würzburg, il voulut l'entendre, mais il ne se rallia jamais à ses doctrines. Dans sa jeunesse, il se ressentit des tendances rationalistes dominantes en Allemagne, même chez une bonne partie des théologiens catholiques ; plus tard, rentré à Würzburg, il se rapprocha de la méthode d'Aristote et des idées religieuses, et il ne le dissimula point. C'était un cœur sincère dans toute la force du terme. Son enseignement était solide et nourri ; à Liège, il ne fut cependant pas apprécié comme il aurait dû l'être, si ce n'est de l'élite des élèves : d'une part les formules kantienne y étaient trop nouvelles il y a cinquante ans ; de l'autre, le latin de Denzinger demandait, pour être suffisamment compris, une extrême attention. Lors des troubles de 1827, Denzinger fit preuve d'une grande présence d'esprit : ajoutons que s'il eût été moins aimé des élèves, les choses eussent peut-être tourné autrement. Le gouvernement avait prescrit aux professeurs de faire l'appel au commencement de chaque leçon. Les étudiants s'étaient donné le mot pour n'y point répondre : les auditoires étaient encombrés, et personne ne se déclarait

présent. Plusieurs professeurs se fâchèrent tout rouge : on eut à signaler des scènes de tumulte. La première fois que Denzinger parut en chaire après la promulgation du règlement, il lut à haute voix la liste de ses élèves : profond silence. Il ne fronça seulement pas le sourcil, mais ferma son cahier, donna sa leçon comme si de rien n'était et se contenta de dire en terminant : *Ornatissimi auditores ! Probavi me esse philosophum, vos esse homines*. Et il fut applaudi. Son attitude contribua certainement à pacifier les esprits (v. l'art. J. G. J. ERNST).

#### BIBLIOGRAPHIE<sup>(2)</sup>.

1° *Aurora, Zeitschrift für Kunst und Poesie in Franken*. Würzburg, 1812-1816.

2° *Prima elementa logices*. Liège, 1818, in-8° (avec deux tableaux).

3° *Oratio de animo, quo ad philosophiæ studium accedendum est*. Liège, 1819, in-4°.

Discours inaugural prononcé le 4 novembre 1817 (*Ann. Acad. Leod.*, t. I).

4° *De facultate representandi et cognoscendi brevis commentatio anthropologico-psychologica, etc.* Liège, 1819, in-8°.

5° *Logicæ à professore Ign. Denzinger editæ quæ ipse addenda dictavit*. Liège, 1820, in-8°.

Brochure que l'on trouve souvent reliée avec le n° 2.

6° *Oratio de sublimitate ejusque ad virtutem exercendam momento, publicè dicta die 1 m. oct. 1821, quum Academiæ regendæ munus solemnè ritu deponeret*. Liège, 1822, in-4°.

*Ann. Acad. Leod.*, 1820-1821.

7° *Ignatii Denzinger Compendium logices, quo duce ejusdem doctrinæ præcepta exponet, præmissâ de studio academico in genere, et de studio philoso-*

(1) *Vis omnis et fraus horrentur !* Ce mot de F. Patrizzi est l'épigramme de son grand traité de Logique ; il peint son caractère.

(2) Nous devons communication de la plupart des renseignements qui suivent à M. U. Capitaine, qui doit les utiliser pour son

Nécrologe, et qui a eu l'extrême obligeance de mettre en même temps à notre disposition une notice manuscrite, envoyée de Würzburg. — V. aussi l'*Annuaire de l'Univ. de Liège pour 1830*, p. 93.



*phia in specie institutione, etc.* Liège, Collardin, 1825-1824, 2 vol. in-8° (de 596 et 520 p.), avec deux tableaux.

Vers la fin de 1824, Denzinger ajouta un quatrième chapitre aux exemplaires non vendus, changea l'introduction et fit paraître le tout sous ce titre : *Ign. Denzinger Institutiones logicae, ad quas respiciens de Logica lectiones habebit, praemissâ de studio academico in genere et de studio philosophiae in specie prolusione, etc.* Liège, Collardin, 2 vol. en 3 parties, formant VI — 396 et 769 pages, avec deux tableaux. — La dernière partie se termine par une *Bibliographia logica* étendue, précédée d'une *Histoire de la logique*.

8° *De Hermotimo Clazomenio commentatio.* Liège, Bassompierre, 1825, in-8°.

9° *Prima elementa logicae secundum institutiones logicae exposita.* Ibid. 1826, in-8°. — *Editio secunda, materia aucta.* Liège, 1828, in-8°.

10° *Tableau synoptique des religions et des écoles philosophiques* (Inédit; v. ci-dessus).

11° *Critique de quelques nouveaux essais de division de l'histoire en périodes* (en allemand).

La première livraison de ce travail a seule paru (1832); elle est consacrée à l'école Saint-Simoniennne. Dans la deuxième, restée manuscrite, l'auteur discute les opinions de Victor Cousin.

12° *Die Logik als Wissenschaft der Denkkunst.* Bamberg, 1856, in-8°.

Ce n'est pas une traduction des *Institutiones logicae*; c'est un ouvrage tout nouveau, et révélant des tendances entièrement différentes. L'auteur l'a dédié à ses trois fils, dont l'un occupe encore aujourd'hui, avec distinction, une chaire de théologie à l'Université de Würzbourg. La préface, où Denzinger se plaint de l'indifférence des Belges

pour la philosophie à l'époque où il se trouvait à Liège, est curieuse à plus d'un titre. L'auteur se sépare décidément de Kant, qui, dit-il, a construit l'édifice de la logique de dehors en dedans, tandis qu'il faut procéder en sens inverse, c'est-à-dire partir du fond même de la conscience et commencer par la phénoménologie de l'esprit. « *Die Form der Kantischen Logik, ajoute-t-il, lässt sich ohne Sophisterei nicht retten. Dieses ist meine jetzige Ueberzeugung. Wie soll ich Euch meine früheren Logiken empfehlen? Irren ist menschlich, im Irrthume vorsätzlich verharren, ist schlecht.* »

13° Dans le *Journal de la Société historique de Würzbourg*, des *Recherches historiques sur la Franconie orientale* (un grand nombre d'articles).

14° Denzinger a travaillé jusqu'à sa mort à une *Biographie franconienne*; plusieurs milliers de notices destinées à cet ouvrage, ainsi que divers opuscules (également restés manuscrits) où il avait traité des questions d'histoire locale, ont passé après sa mort à la bibliothèque de l'Université de Würzbourg.

**De Reiffenberg** (FRÉDÉRIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, baron) naquit à Mons le 14 nov. 1795 et mourut à St.-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 18 avril 1850 (1). Il faudrait plusieurs savants, dit M. Quetelet (2), pour apprécier d'une manière complète un homme dont les talents ont été si variés; mais comme en M. Quetelet lui-même il y a plusieurs savants, nous ne prenons point garde à sa modestie et lui renvoyons en toute sécurité les lecteurs désireux d'observer sous tous ses aspects ce brillant esprit à facettes, ce Protée littéraire toujours en métamorphose, tantôt abeille, tantôt papillon,

enfin, ajoute le terrible censeur, il avait obtenu reconnaissance du titre de baron, par diplôme du 25 décembre 1842.

(1) *Annuaire de l'Acad. royale de Belgique*, 1852, p. 93. — Nous avons suivi pas à pas cette remarquable notice; pour certains détails, nous avons eu recours à celle que M. Ad. Mathieu a publiée à Mons en 1850, sous les auspices de la *Société des bibliophiles de Mons*.

(1) Sur la famille de Reiffenberg, originaire des environs de Wiesbaden, v. le *Bulletin du bibliophile belge*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 158 et suiv. (Art. de M. X. Heuschling, et l'*Annuaire de la noblesse belge*, année 1849. — Quérard (*France littéraire*, t. XII, p. 57), qui ne cesse de reprocher à notre personnage son *apreté aux titres académiques fictifs et aux hochets*, ne manque pas de rappeler que sa filiation aristocratique a été longtemps contestée à Bruxelles; « mais



qui a laissé des traces lumineuses partout où il a passé, mais qui pourtant, aussi léger qu'érudit, n'a su illustrer son nom qu'en émiettant son talent et en semant autour de lui moins de diamants que de perles. Ambitionner la royauté d'un Voltaire aurait été de la part du spirituel et malin baron une audace pardonnable, s'il eût possédé quelque chose de plus qu'un goût délicat, une prodigieuse facilité d'écrire, une verve étincelante dans l'attaque et l'art d'amuser en instruisant; mais l'imagination n'était pas son lot; il savait mieux broder que concevoir. Il voltigeait partout sans poursuivre aucun but, louable ou non, si ce n'est d'être toujours en relief: disposition dangereuse, qui le rendit quelquefois peu scrupuleux sur le choix des moyens et finit par le faire estimer moins qu'il ne valait. Aussi bien son esprit sarcastique lui suscita de nombreux adversaires, toujours prêts à grossir et à multiplier ses fautes; la justice veut qu'on n'accepte leur jugement que sous bénéfice d'inventaire. On s'est plu à le dépeindre comme un *faux bonhomme*: il était trop léger pour cela. Sa mobilité même a pu, sans doute, faire prendre le change: il ne pouvait garder dans son carquois un trait piquant, fallût-il le décocher contre quelqu'un dont il venait de faire l'éloge; le premier à s'en repentir, il passait néanmoins pour méchant et envieux, alors qu'il n'était qu'imprudent et étourdi. Quand le démon de la satire ne le possédait pas, il était plein d'égards pour tout le monde; jamais ses confrères de l'Académie n'eurent à lui reprocher un manque de convenance. M. Ad. Mathieu a célébré en beaux vers <sup>(1)</sup> son dévouement à ses amis et ses vertus de famille: or ceux dont on peut parler ainsi sans craindre un démenti ne sont point des hommes mauvais. En somme, les défauts et les qualités du baron émanaient d'une de ces natures impétueuses, pétulantes, tissées de contradictions, auxquelles on doit beaucoup pardonner, parce qu'elles sont au fond généreuses.

(1) *Bull. du bibl. belge*, vol. cité, p. 170 et suiv.

« De Reiffenberg fréquenta d'abord l'école primaire dirigée à Mons par l'abbé Olinger <sup>(2)</sup>; il suivit deux cours au collège de la même ville et termina ses humanités au Lycée de Bruxelles, en 1813; de là, il se rendit en Allemagne, où était alors son père, embrassa presque immédiatement l'état militaire et fit partie du 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie, formé à Mons, en 1814, sous les ordres du colonel Murray. » C'est à peu près tout ce que nous apprend de sa jeunesse M. Ad. Mathieu, son parent et le compagnon de ses premières années. Il résulterait de deux certificats qu'il aurait été admis à l'École normale et qu'il en aurait suivi les cours pendant quelque temps; vérifier ce fait et rapporter à une date précise son séjour à Paris n'est pas chose facile. En tous cas, il est certain que de Reiffenberg était, en mars 1814, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie belge, « avec une Commission spéciale pour recevoir les engagements volontaires dans l'armée qu'on organisait alors. » Promu au grade de premier lieutenant l'année suivante, au mois d'avril, il assista, mais sans combattre, à la bataille de Waterloo; la chute de l'Empire et un penchant irrésistible pour l'étude des belles-lettres le détournèrent ensuite de la carrière des armes. Il obtint sa démission honorable le 25 janvier 1818; le 3 mars, il fut nommé régent de poésie latine à Anvers, et en outre, quelques jours plus tard, second professeur de mathématiques. Ces nouvelles fonctions, les premières du moins, lui convenaient mieux que celles d'officier recruteur; néanmoins le séjour d'Anvers lui pesa bientôt: tous ses amis étaient à Bruxelles; là seulement il pourrait déployer ses ailes. Il s'empressa d'accepter, le 5 février 1819, la chaire de 5<sup>e</sup> à l'Athénée.

Son arrivée à Bruxelles, dit M. Quelelet, fut une véritable ovation. On citait comme des coups de maître ses premiers essais littéraires insérés dans le *Mercure belge*, qu'il avait fondé en 1817 avec Ph. Lesbroussart (v. ce

(2) Parent de l'auteur du dictionnaire français-hollandais.



nom) et Raoul; on fondait sur lui les plus hautes espérances<sup>(1)</sup>. Il fut reçu et choyé en enfant gâté; ses excentricités même contribuèrent à lui donner plus de renom<sup>(2)</sup>. Gai jusqu'à l'espièglerie, il désarmait les censeurs en les faisant rire; sérieux quand il fallait l'être, mais ayant en horreur la pédanterie, il savait prêter des séductions à la science même la plus sévère: d'un commerce facile et agréable, il plaisait autant par le piquant de sa conversation que par les grâces de son style; on saluait en lui « l'héritier privilégié de l'esprit de Voltaire. » Ajoutons que Bruxelles était alors un milieu éminemment favorable à l'épanouissement du talent. « Les lettres, les arts et les sciences y avaient pris un nouvel essor; l'ancienne Académie de Marie-Thérèse venait d'être réorganisée; un grand nombre de réfugiés français, parmi lesquels on remarquait David, Arnault, Bory de St-Vincent, Berlier, Merlin, etc., répandaient dans la société tout le charme de leur esprit et la variété de leurs connaissances. Reiffenberg fut particulièrement distingué par eux, et s'associa à quelques-uns de leurs travaux. Cette période est sans contredit la plus brillante de sa carrière. »<sup>(3)</sup>

Son activité tenait du prodige. « Prose, vers, philologie, histoire, théâtre, ar-

ticles de journaux, tout cela marchait à peu près de front; il était toujours prêt, la nuit et le jour. Si on venait lui demander, à la hâte, un article de remplissage pour le *Mercur belge* ou pour un des nombreux journaux auxquels il coopérait, il abandonnait aussitôt son travail commencé, et le messager ne sortait pas sans emporter l'article désiré. » Il assiégeait à la fois, ajoute M. Quetelet, toutes les avenues du théâtre de la Monnaie: le *Comte d'Egmont*, drame historique, les *Politiques de salon*, comédie, le *Siège de Corinthe*, grand opéra, la *Toison d'or*, opéra comique, étaient en même temps sur le métier, avec une histoire des poètes latins de la Belgique<sup>(4)</sup>, avec un recueil d'*Excerpta* de l'histoire naturelle de Pline, avec un mémoire, qui fut couronné (1820), *Sur l'état de la population, des fabriques et manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, pendant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, enfin, avec un mémoire sur Juste-Lipse, aussi couronné l'année suivante<sup>(5)</sup>. Il n'en fréquentait pas moins les réunions et les bals, au risque de compromettre sa santé; il eut en effet des hallucinations. De cette époque datent aussi ses premiers démêlés avec Froment, autre esprit mordant, qui paya sa bienvenue à la Société de littéra-

<sup>(1)</sup> Son premier article: *Coup d'œil sur les progrès des lettres en Belgique*, l'avait mis tout d'emblée en vogue. Il y traça d'avance, par parenthèse, le programme des travaux littéraires qui remplirent toute sa vie.

<sup>(2)</sup> « Wallez, qui ne le connaissait pas, avait dirigé contre lui quelques attaques dans son journal; il s'ensuivit des provocations assez vives. Wallez demandait quel était ce grand diable de ferrailleur qui semblait vouloir pourfendre son monde; il fut singulièrement désappointé, quand on lui montra un petit jeune homme, frêle et sémillant, de la hauteur de cinq pieds au plus, d'une politesse parfaite, et riant tout le premier de l'aventure et de l'étonnement de son adversaire. Quelle rancune eût pu tenir devant cette gaité expansive, devant cette vivacité toute méridionale? Malgré sa petite taille, malgré ses cheveux d'une couleur un peu hasardée, Reiffenberg, à cet âge, avait un extérieur véritablement agréable. Ses

yeux pleins de vivacité donnaient à sa physionomie beaucoup d'expression et de finesse; sa conversation vive et spirituelle rachetait d'ailleurs ce qui aurait pu lui manquer sous le rapport du physique. » (Quetelet, p. 97).

<sup>(3)</sup> *Ib.*, p. 98.

<sup>(4)</sup> Il ne prit point part au concours ouvert sur ce sujet: le prix fut décerné, en 1820, à M. Peerlkamp.

<sup>(5)</sup> Son mémoire sur *Erasmus* n'obtint, en 1822, qu'une médaille d'argent. Devenu académicien, de Reiffenberg en réclama inutilement l'insertion dans les *Mémoires*; de guerre lasse, il remplaça ce travail par une histoire des deux premiers siècles de l'Université de Louvain (cinq mémoires), une statistique ancienne de la Belgique, une étude sur les relations des Belges avec les étrangers, etc. — L'Académie remit au concours, trente ans plus tard, une étude sur *Erasmus*.



ture de Bruxelles (v. l'art. LESBROUS-SART) par une satire contre ceux qui venaient de l'accueillir dans leur cénacle. De Reiffenberg s'empara de cette boutade, la publia dans le t. X du *Mercur belge*, puis y répondit dans l'*Annuaire de la Société* (1822). Il s'ensuivit une guerre de plume qui n'aboutit, comme c'est l'ordinaire, qu'à une série de désagréments <sup>(1)</sup>.

M. Van Hulthem, conservateur de la bibliothèque royale de Bruxelles et de celle de Bourgogne, s'était, sur ces entrefaites, épris du baron de Reiffenberg, et l'avait fait nommer, en 1821, bibliothécaire-adjoint. Cette nouvelle position, de fait très-indépendante, devait, ce semble, convenir à un homme de lettres qui était en même temps journaliste, et à cause des ressources qu'elle lui offrait au point de vue de ses études, et parce qu'elle lui laissait plus de loisirs pour s'occuper activement de la presse périodique. L'ancien rédacteur du *Mercur*, le collaborateur du *Nain jaune* et des autres journaux édités par les conventionnels <sup>(2)</sup>, renonça effectivement moins que jamais à tailler sa plume au profit de l'opposition libérale. Aussi fut-on fort surpris de voir paraître, un beau jour (25 mai 1822), sa nomination à l'Université de Louvain, en qualité de professeur extraordinaire de philosophie. On crut à une défection; on glosa; « un homme perdu de réputation, auquel le Gouvernement n'avait pas refusé ses bienfaits, et que Reiffenberg avait eu la faiblesse de recevoir chez lui, affecta de répéter que c'était à son intervention que le nouveau professeur devait sa place, et qu'on ne la lui avait accordée que sous certaines conditions. » Il n'en était

rien : Reiffenberg rompait tout simplement avec la politique pour adorer une nouvelle déesse, la philosophie, qu'il se mit à encenser avec sa ferveur habituelle. Il poursuivit cependant ses recherches philologiques, qui lui valurent, le 8 mai 1825, le titre d'académicien, à l'unanimité des suffrages. Le commandeur de Nieupoort lui-même, oubliant un article où notre polémiste l'avait assez maltraité, vota pour lui. « Dès la séance suivante, dit M. Quetelet, il nous apporta son *Mémoire sur le bombardement de Bruxelles en 1695*. Ce travail servit de prélude à un nombre considérable de mémoires qui ont enrichi nos recueils. »

A Louvain, de Reiffenberg rompit « imprudemment » quelques lances contre les partisans de la méthode Jacotot, qui avait mis deux armées en présence. Ne ménageant pas ses plaisanteries, il éveilla contre lui des rancunes; on commenta ses écrits, on pervertit le sens de ses paroles. « Je fais assez de sottises sans qu'on ait besoin de m'en attribuer, disait-il; au reste, il faut que je prenne mon parti, puisque je suis destiné à être mis en scène ». Cependant il céda aux représentations de ses amis et se retira dans sa tente, mélancolique et désillusionné, en dépit de son stoïcisme apparent. Il trouva des consolations dans l'étude et dans la vie de famille <sup>(3)</sup>; il donna un premier gage de ses nouvelles résolutions, en publiant (1825-1826) les *Archives philologiques*, recueil où l'érudition, sans cesser d'être sérieuse, se présente sous la forme la plus attrayante.

La révolution de 1850 fit perdre à l'Université de Louvain deux de ses Facultés, et au baron de Reiffenberg

(1) Non-seulement ces querelles d'individu à individu sont en elles-mêmes stériles, mais quand elles passent en habitude, elles ont pour effet de diviser la république des lettres en coteries. Au lieu de poursuivre un idéal élevé, on dépense tout ce qu'on a d'esprit, comme dans les petites villes, à dénigrer ses voisins. Les écrivains belges ont trop souvent cédé à ces entraînements, ce qui n'a pas laissé que d'entraver le développement de la littérature nationale (v. Heuschling, p. 162).

(2) V. Warzée, *Essai sur les journaux belges*, Brux. 1844, in-8°, p. 70 et suiv.

(3) Il épousa le 29 août 1827 Marie-Adèle-Natalie Frantzen, fille de l'adjudant-général au service de France, et de Nathalie Vandermeersch, fille du célèbre général de ce nom. Il en eut plusieurs enfants, dont deux seulement lui ont survécu : Frédéric-Guillaume-Émeric-Cuno-Marsilius (né à Louvain le 28 août 1830), connu par quelques recueils de poésies, et Herman-Frédéric Lothaire (né le 14 mai 1832).



ses émoluments. Il ambitionna la place d'inspecteur des études : un arrêté du 6 décembre 1855 le nomma professeur ordinaire à l'Université de Liège, avec mission d'enseigner l'histoire du moyen âge et celle du pays. La philosophie fut congédiée à son tour, bien que les premiers essais de notre polygraphe eussent été jugés dignes, malgré la *confusion* qui y régnait, de l'attention sérieuse du grand-prêtre de l'éclectisme (\*).

C'est pendant son séjour à Liège qu'éclata une affaire malheureuse, dont le retentissement fut tel qu'il est impossible de n'en point parler. Nous transcrivons simplement le récit de M. Quetelet (\*\*). « De Reiffenberg avait inséré, sous son nom, dans ses *nouvelles archives* et dans les *Mémoires de l'Académie*, différents travaux historiques, qu'il avait extraits des manuscrits laissés par Simon-Pierre Ernst, curé d'Afden. A cette accusation malheureusement fondée (v. l'art. LAVALLEYE) s'en joignirent plusieurs autres de même nature. Dès lors il devint le but général de toutes les attaques : aux réclamations légitimes de ceux qui se sentaient lésés ou qui avaient été inconsidérément attaqués par lui, succédaient des diatribes amères, des attaques violentes de tous ceux qu'offusquent les supériorités intellectuelles et qui se plaisent à écraser sans danger un ennemi renversé (\*\*). Les accusations de plagiat se mêlaient à des satires sanglantes sur ses faiblesses à l'endroit des décorations et des distinctions académiques ; on lui contesta ses titres de noblesse ; on provoqua sa destitution ; on alla même jusqu'à scruter les secrets les plus intimes de la famille, pour trouver de nouvelles armes contre lui (\*). Sa position devint véritablement insoutenable. — En vain quelques voix

s'élevaient généreusement en sa faveur et demandaient que l'on eût au moins égard aux services incontestables qu'il avait rendus aux lettres ; en vain elles faisaient remarquer que c'était marcher contre nos propres intérêts que de chercher à flétrir aux yeux de l'Europe un des noms belges qui lui étaient le plus connus. Le débordement était alors trop violent pour que l'on pût lui opposer brusquement une digue ; il y aurait même eu imprudence à le tenter. Quelques collègues, auxquels Reiffenberg s'était adressé dans sa détresse, lui conseillaient de se renfermer dans la retraite, d'y préparer quelque ouvrage important, tel qu'il était capable de le faire, et de se présenter ensuite au public avec ce gage expiatoire... »

Il saisit au vol, on le conçoit, l'occasion de quitter Liège. Un arrêté royal du 25 juillet 1857 lui confia la garde de la bibliothèque de la capitale, enrichie du fonds Van Hulthem et désormais réunie à la bibliothèque de Bourgogne. La satisfaction du nouveau conservateur eut un lendemain. Dans cette même bibliothèque, quinze ans auparavant, il avait eu ses coudées franches, quoique employé en sous-ordre ; chef d'administration maintenant, il se voyait ou se croyait placé sous la tutelle d'une Commission administrative. De plus, au point de vue pécuniaire, sa position était plutôt approfondie qu'améliorée : il eût désiré tout au moins être logé aux frais de l'Etat. Le fait est que non seulement il se plaignit, mais qu'il se fit accuser de négligence. Ses fréquentes absences profitaient du reste à la science. La rédaction du *Bibliophile belge*, qu'il avait créé, celle de son *Annuaire de la Bibliothèque*, les soins qu'il consacrait à la Commission

(\*) Cousin, *Fragments philosophiques*, éd. belge, t. II, p. 140 et suiv.

(\*\*) L'auteur de la *France littéraire* n'a pas cru devoir être aussi modéré que l'honorable Secrétaire perpétuel de l'Académie. V. *Les plagiat Reiffenbergiens dévoilés*, Paris, 1854, in-8°.

(\*) Le journal *l'Espoir* se distingua particulièrement par ses aménités.

(\*) Il avait jusque là été désigné annuellement, par la Chambre des représen-

tants, pour faire partie du jury chargé des examens pour les grades universitaires : il ne fut pas réélu dans ce poste honorable. Mais M. le baron de Stassart, son confrère à l'Académie, qui était alors président du Sénat, usa de toute son influence auprès de ses amis, pour le faire nommer par ce corps et pour reporter sur de Reiffenberg les voix qui lui étaient dévolues. Il eut la satisfaction d'y réussir » (Note de M. Quetelet).



d'histoire, dont il était un des principaux appuis<sup>(1)</sup>, et une infinité d'autres travaux de détail qui lui faisaient rechercher la solitude et fuir les ennuis d'une administration peu conforme à ses goûts, avaient leur côté véritablement utile. Il eût mieux valu, sans doute, qu'on eût séparé la partie administrative de la partie scientifique de ses fonctions; mais une séparation pareille, quelque désirable qu'elle eût été dans son propre intérêt, n'aurait pas manqué de blesser sa susceptibilité »<sup>(2)</sup>.

Grand connaisseur de livres, grand fureteur, il flairait des découvertes jusque dans les reliures des bouquins et dans les vieux meubles : témoin la fameuse estampe de 1418 (v. ci-après), qui fut l'occasion d'une interminable polémique. Il arriva aussi que son habileté fut mise en défaut; en pareil cas, il savait mettre les rieurs de son côté, en riant plus haut que les autres de sa méprise. L'histoire du *Catalogue du comte de Fortsas* a fait le tour de l'Europe. Un des confrères du baron à l'Académie, M. R. Chalon, qui n'en était pas à son coup d'essai en fait de mystifications érudites, annonça dans les journaux (1840) qu'il venait de mourir à Binche un bibliophile excentrique, dont toute la bibliothèque se composait de 52 volumes, tous exemplaires uniques, M. de Fortsas détruisant les livres aussitôt qu'il reconnaissait qu'ils existaient ailleurs qu'entre ses mains<sup>(3)</sup>. Il va sans dire que ces joyaux sans prix, de même que leur heureux possesseur, étaient des créations de l'auteur du catalogue; si M. Van de Weyer avait publié à cette époque son *factum* contre E. Münch (v. ce nom), il aurait doublé tout d'un

coup sa liste déjà nombreuse des livres imaginaires. Mais les titres étaient si savamment rédigés et d'une vraisemblance si frappante, que les mieux avisés s'y laissèrent prendre et se préparèrent à faire des emplettes. Le petit fils du prince de Ligne s'empessa de donner des ordres, pour qu'on achetât à tout prix des mémoires qui pouvaient compromettre les grand'mères de la plupart de nos belles dames. Un homme grave assura que la moitié au moins des articles n'était pas unique, et qu'il en possédait plusieurs dans sa bibliothèque. Un propriétaire titré du Hainaut déclara qu'il avait l'honneur d'appartenir au comte de Fortsas, très-bon gentilhomme qu'il se repentait d'avoir négligé; il marquait même l'emplacement exact de son château, à droite, sur la route de Binche; on en voyait poindre les tourelles à travers une touffe de peupliers<sup>(4)</sup>. Le chef d'atelier de la maison Casterman, de Tournai, se rappela clairement avoir imprimé en 1829 un ouvrage sur les affaires du temps, dont le libraire Castiau, de Lille, voulait faire l'acquisition: cet ouvrage, bien entendu, n'existait pas plus que les autres. De Reiffenberg allait partir pour Binche, quand M. Chalon, ne voulant pas pousser la plaisanterie trop loin, lui avoua la vérité. C'est une ruse de guerre, se dit le savant bibliothécaire, qui n'en fut que plus empressé de se mettre en route. Un éclat de rire homérique signala le dénouement de cette petite comédie; de Reiffenberg s'exécuta lui-même de bonne grâce. Il faut reconnaître que, pour l'induire ainsi en erreur, un savoir et un talent plus qu'ordinaires étaient indispensables: aussi n'est-ce point trop dire que de qualifier de chef-

<sup>(1)</sup> La création de la Commission royale d'histoire remonte au 22 juillet 1834; un arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1845 l'a fait rentrer dans le sein de l'Académie. Le 30 juillet 1847, il y a été annexé un bureau paléographique. — De Reiffenberg y siégea, en qualité de secrétaire, à côté de MM. de Gerlache, président, Gachard, Bormans, le chanoine de Ram, le chanoine de Smet et Du-

mortier. Après sa mort, le secrétariat échut à M. Ad. Borgnet.

<sup>(2)</sup> Quetelet, p. 123.

<sup>(3)</sup> Nous renvoyons le lecteur à l'amusant récit que de Reiffenberg a publié lui-même de cette aventure dans l'*Annuaire de la bibl. royale* pour 1841, p. 269 et suiv. Cf. le *Bibliophile belge*, t. I, p. 163.

<sup>(4)</sup> *Bibl. belge*, *ibid.*



d'œuvre en son genre le *Catologue de Fortsas* (\*).

La biographie des savants se résume en grande partie dans l'histoire de leurs travaux ; de Reiffenberg ne fait pas exception à la règle. Ses dernières années furent assez ternes : il vécut dans son cabinet, principalement occupé de ses grands travaux historiques et des notices qu'il présentait à l'Académie, presque à chaque séance ; d'autre part il éprouva le besoin de chercher dans la poésie, la première idole de sa jeunesse (\*\*), des consolations aux chagrins qui le minaient sourdement, quand il se voyait moins considéré qu'il ne semblait devoir l'être. « Rien de ce qui excite en général l'attention ou la convoitise des hommes ne paraissait lui manquer ; » cependant il sentait un vide autour de lui. Sans se plaindre ouvertement, il laissait quelquefois percer de l'aigreur, quand il était mis sur le chapitre des bouleversements politiques, qui ne lui avaient attiré que des déboires. Sa santé aussi laissait à désirer : lui en demandait-on des nouvelles, il entraînait dans ses humeurs noires, puis tout d'un coup, pour s'étourdir, il lançait quelque bon mot. Il conserva jusqu'à la fin la plénitude de ses facultés intellectuelles ; au lit de mort, il signa des pièces relatives au service de la Bibliothèque. Peu de jours auparavant, il apportait encore à l'Académie un rapport sur le concours : « Peut-être, écrivait-il, suis-je disposé à l'indulgence par la souffrance ; peut-être aussi aurais-je dû m'abstenir de juger. Quand on est malade comme je le suis, on est en quelque sorte ce que les Romains appelaient *Capiteminutus*... » (\*\*).

(\*) Il a été réimprimé à Lyon, en 1823, pour le libraire Van Trigt, de Bruxelles. V. Delecourt, *Dict. des anonymes et des pseudonymes*. Bruxelles, 1864, in-8°, n° 846, p. 138. — De Reiffenberg en parla toujours avec admiration. « Chacun de ces étonnants numéros, disait-il, allait à l'adresse de quelqu'un, il lui allait droit au cœur... Un *Promptuarium antiquitatum Trevirensium*.. auctore Willelmo comite ab Reiffenberg, causait de cruelles insomnies à quelqu'un de vos amis... » (Quetelet, p. 124).

Il mourut doucement et pieusement, dans les bras d'une épouse chérie. M. A. Mathieu lut sur sa tombe, au cimetière de Laeken, la touchante pièce de vers que nous avons citée. La *Société des bibliophiles* de Mons chargea M. L. Wiener de frapper une médaille à son effigie ; son buste en marbre, exécuté par M. G. Geefs, aux frais du Gouvernement, est placé dans la salle des séances de l'Académie : il est malheureusement peu ressemblant, ayant été modelé de mémoire.

De Reiffenberg, membre de l'Académie royale de Belgique et secrétaire de la commission royale d'histoire, était en outre membre correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), de la Société royale de Goettingue, des Académies de Berlin, Munich, Turin, Stockholm ; des sociétés des antiquaires de Londres, de France, de Normandie et de Morinie ; l'un des vingt-neuf de la Société des bibliophiles français ; de celle des bibliophiles du Hainaut, de la Société de l'histoire de France, de l'Institut historique, des Académies de Rouen et de Lyon, de la Société de statistique universelle, de celle de statistique de Marseille, des Sociétés asiatique, polytechnique et philotechnique de Paris, de la Société historique grand-ducale de Fribourg, de la Société grand-ducale d'Yéna, de celles de Batavia (Asie) et du Rhode-Island (Amérique du Nord), de la Société maritime d'Angleterre, des Sociétés académiques de Leyde, Utrecht, Toulon, Evreux, Blois, Douai, Boulogne-sur-Mer, Cambrai, Valenciennes, Anvers, Liège, Gand, Bruxelles et du Hainaut (\*). La liste de ses décorations, dit Quérard,

(\*) Il disait, presque au moment de mourir :

Les vers conviennent à tout âge ;  
Je leur dois un peu de courage  
Quand pour moi s'assombrit le jour ;  
N'ont-ils pas droit à mon hommage ?  
Ils furent mon premier langage,  
Ils furent mon premier amour  
(*Fables nouvelles*, prologue).

(\*\*) Quetelet, p. 166.

(\*) En 1836, il assista au Congrès scientifique de Liège, et en fut nommé secrétaire-général.



serait presque aussi longue. Nous donnons celle de ses meilleurs titres, c'est-à-dire de ses principaux ouvrages, d'après cet auteur et les notices de MM. Quetelet et Heuschling.

#### I. LITTÉRATURE.

1° *Le Malheur imaginaire*, comédie en un acte et en prose. Bruxelles, Weissembruch, 1819, in-8°.

2° *Les Politiques de Salon*, comédie en trois actes et en vers. Brux., Hayez, 1821, in-8° (Dédicace à Ph. Lesbroussart).

*Le Comte d'Egmont*, tragédie composée en même temps que cette pièce, est resté inédit, sauf quelques fragments (*Mercur belge*, t. I, p. 487, 1817; *Recueil annuel de poésies de la Soc. de Littérature de Bruxelles*, 1818, p. 14; *Leçons de Littérature* de Noël et de Laplace, éd. de Gand, 1822; et dans l'édition de Vandervynckt, citée ci-après, n° 55). L'opéra-comique (1) : *La Toison d'or* (v. ci-dessus), a été joué mais non imprimé. *Le Siège de Corinthe*, en revanche, a paru dans les *Harpes* (403), mais n'a point subi l'épreuve de la scène. *Les Politiques de Salon* renferment quelques scènes heureuses; en somme, la donnée est peu neuve; le principal mérite de la pièce est dans le style, à la fois élégant, pittoresque, d'une allure franche et pleine d'entrain (v. Quetelet, p. 126-133).

3° *Les Harpes*. Ibid., 1822, in-18.

Recueil de poésies, réimprimé en 1823 à Paris (Dondey-Dupré, 2 vol. in-18), sous le titre de *Poésies diverses, suivies d'épîtres et de discours en vers*. Les épîtres (t. II) sont adressées à Raoul, à de Barante, à Viennet, à Vautier, à Cousin, à M. Quetelet, à Ch. Nodier, à Arnould, à Talma, à Froment, enfin à M<sup>lle</sup> Le Normand (Elles avaient d'abord paru séparément). Les *Ruines et Souvenirs* (Brux., Demat, 1832, in-8°), ne sont qu'une troisième édition du même ouvrage, moins le *Siège de Corinthe* et les *Epîtres*. L'auteur n'a guère conservé dans ce volume que les légendes et les traditions nationales. — Reiffenberg dut renoncer au titre de *Harpes*, qui avait paru bizarre. « Il faudra maintenant, disait Froment, que vous publiez vos flûtes, et moi mes violons (2). » — « J'au-

rais pu répondre que le nom ne fait rien à l'affaire et m'autoriser d'illustres exemples, » répliquait Reiffenberg; réflexion faite, il ne s'obstina point. — Ses vers lyriques ne sont pas toujours aussi coulants que sa prose; néanmoins il a fait preuve de talent. Il y a de la chaleur et de la force dans le *Chant de victoire de la prêtresse Velléda*, dans les *Imprécations du serf du XII<sup>e</sup> siècle au pied de la Croix*, dans le *Barde captif*; de la grâce et de l'esprit dans le *Sire de Warfusée*, la *Bannière*, la *Peur*, les *Cruches de dame Jacqueline*, le *Ris de la Folle*, etc. Les Epîtres se distinguent par une grande flexibilité de langage, qui permet à l'auteur d'aborder, plus ou moins heureusement, des sujets qui semblent étrangers au domaine de la poésie. On ne saurait voir, du reste, qu'un tour de force ou une fantaisie d'écrivain dans le résumé suivant de la *Critique de la raison pure* :

Kant enfin apparut : l'homme fut détrompé;  
L'absolu remonta sur son trône usurpé (3).  
De notre entendement la force subjective  
Aux objets imprima sa forme impérative;  
Sans attendre les faits, elle osa décider;  
La nature sentie à ses lois dut céder;  
Et l'espace et le temps, ces types nécessaires,  
De la perception législateurs primaires,  
Dans l'être connaissant restèrent désormais.  
Sur tout ne croyez pas, ne répétez jamais  
Que l'idée avec l'homme aussitôt a dû naître;  
L'enfant n'a point connu, mais est prêt à connaître;  
Ses facultés dormaient : il veille, il a senti;  
L'objet frappe les sens; par les sens averti,  
Dans l'âme le cerveau fait éclore une idée;  
Et l'idée à son tour, en sa route guidée,  
Agit sur le cerveau, de qui l'ébranlement  
A l'organe attentif passe fidèlement.  
(*Epître à Vautier*)

4° *L'Âme et le Corps*, dialogue en vers. Brux., Hayez, 1825, in-8°.

Réimprimé dans les poésies diverses. — Encore un sujet philosophique, mais susceptible du moins d'être traité en beaux vers.

5° *Le Champ Frédéric*, poème. Ibid., 1825, in-8°.

On y remarque un beau passage sur le Travail (un peu trop mythologique, même pour des lecteurs de 1823) : — Réimpr. dans les *Poésies diverses*.

6° *Épître d'un Parisien à la statue d'Erasmus*. Paris, 1825, in-8°.

7° *Épître du général des Jésuites à un jeune Père*. Brux., Tarlier, 1827, in-8°.

épigramme du même Froment avait arrêté l'entreprise commencée :

Ordonne à Reiffenberg de quitter sa houlette;  
J'aime mieux son sifflet encor que sa musotte.

(3) Il me paiera son absolu, disait Raoul.

(1) Musique de M. Messemaeker.

(2) Ce mot de flûtes faisait allusion aux traductions de quelques églogues de Virgile, insérées par notre poète dans le *Mercur belge* (t. V et suiv., 1818). Une première



8° *Le Dimanche*, récits de Marsilius Brunck. Brux., Hauman, 1834, 2 vol. in-18.

9° *Le Lundi*, nouveaux récits de Marsilius Brunck. Ibid., 1835, in-18.

« Sous ces titres très-élastiques, il (De Reiffenberg) s'était ménagé la faculté de mettre le public dans la confiance de tout ce qu'il voulait bien lui communiquer. Il est peu d'auteurs qui ne se laissent aller au plaisir de se mettre en scène dans leurs tableaux, fût-ce même dans un coin obscur; à peu près comme ces personnages qu'on voit dans les peintures anciennes et qui, sans prendre part à l'action principale, se tiennent en prières, tout préoccupés de leur salut. » (Quetelet, p. 143). La notice nécrologique de Marsilius est un portrait du baron peint devant un miroir; certaines touches y sont dignes de l'auteur de *Candide*. Il y a dans ces volumes un peu de tout, des facettes, de l'érudition à foison, des légendes, des peintures de mœurs un peu trop en désabillé. « Reiffenberg, sans s'en apercevoir, céda à l'influence de cette mauvaise littérature contre laquelle lui-même s'est souvent élevé, et qui, dans ces derniers temps, a été une déplorable source de démoralisation. » (Ib., p. 147).

10° *Souvenirs d'un Pèlerinage en l'honneur de Schiller*. Bruxelles, Muquardt, 1839, in-8°, avec une grav. sur bois.

11° *Nouveaux souvenirs d'Allemagne, pèlerinage à Munich*. Ibid., 1839, 2 vol. in-18.

Les *Souvenirs* du baron de Reiffenberg peuvent être placés parmi ses meilleures productions littéraires. On y trouve des observations fines, des détails charmants; on y apprend, tout en s'amusant, mille choses intéressantes.

12° *Pièce de vers lue à la Société des Bibliophiles de Mons*. Brux., 5 avril 1842, broch. in-8°. — *Au dîner des Bibliophiles de Mons*. Mons, 1842, in-4°.

13° *Apologues* (poésies). Bruxelles, Muquardt, 1848, in-8° de 184 p.

14° *Fables nouvelles*. Ib., 1848, in-18 de 60 p.

(<sup>1</sup>) De Reiffenberg et ses amis s'adressaient volontiers des vers, ce qui faisait dire aux rieurs qu'ils composaient ensemble la confrérie de *l'Adoration mutuelle*. M. Quetelet était lui-même un des confrères; il en fait le très-humble aveu et fournit même une preuve à l'appui.

« Je n'avais jamais fait de fables, dit l'auteur. Pendant mes vacances (1847), à la campagne, privé de livres, presque de plumes et de papier, le tout par ordonnance du médecin, je revins avec délices, tel qu'un écolier qui trompe ses maîtres, aux jeux ravissants de ma jeunesse, qu'un instinct mystérieux attirait vers la poésie et que le caprice de la destinée poussa dans une direction contraire. » En quinze jours, 80 fables furent composées, et un second volume suivit de près le premier. Cette fécondité ne fut pas toujours également heureuse; les fables du baron de Stassart, celles de Rouveroy n'eurent point à redouter la comparaison. Malade et chagrin, de Reiffenberg sut pourtant trouver encore des inspirations nouvelles et des vers dignes de ses meilleurs jours. En revanche, on ne peut s'empêcher de sourire en voyant le poète, cédant à son penchant pour la satire, et cette fois manquant de tact, mettre une persistance singulière à tourner en ridicule la manie des titres et des décorations, lui plus titré et plus décoré que n'importe qui en Belgique. — Le sixième livre des *Fables* est dédié à Ph. Lesbroussart :

Les vieilles amitiés sont toujours les meilleures;  
Comme un vin bien mari réchauffe le vieillard,  
Elles viennent encor nous charmer sur le tard,  
Et dorer nos dernières heures (<sup>1</sup>).

II. HISTOIRE (\*). — A. Ouvrages non publiés par l'Académie.

15° *Fastes belgiques, ou Galerie lithographiée des principaux actes d'héroïsme civil et militaire, et des faits mémorables qui appartiennent à la nation belge*. Brux., Hayez, 1825, in-fol. (2 livraisons).

En collaboration avec M. Lecocq.

16° *Des Mémoires de J. Du Clercq*. Bruxelles, 1824, in-8°.

V. les *Œuvres* du baron de Stassart, p. 873 et ci-après, n° 56.

16 bis. *Résumé de l'Histoire des Pays-Bas*. Brux., Tarlier, 1827, 2 vol. in-18.

On lit dans les *Souvenirs d'un Pèlerinage*, p. 263 (note): « J'avais fait pour lui (pour F. Bodin) un *Résumé de l'Histoire de Belgique* dans le sens de la philosophie puérile de la plupart des résumés de ce genre. »

(\*) C'est ici surtout que de Reiffenberg s'est acquis des titres durables et qu'il a fait preuve de goût et de sagesse. On a pu lui reprocher des erreurs; mais personne n'est infallible, et quelques grains de sable ne feront pas que la balance ne penche très-fortement du côté de ses mérites.



17° *Recueil héraldique et historique*. Anvers, Repoll, 1855-1856, in-fol. (un spécimen et 4 livraisons, avec pl.).

En collaboration avec M. Lecocq.

18° *Mémoire sur Jehan Molinet, historien et poète*. Cambrai, 1855, in-8°.

Extr. des *Mém. de la Soc. d'Emulation* de Cambrai.

19° *De quelques solennités anciennement usitées en Belgique : tournois, carroussels, jubilés*. Brux., Demat, 1858.

20° *Discours sur l'Histoire de Belgique*. Brux., Lacrosse, 1858, in-8°.

M. Quetelet dit que c'est la préface d'un ouvrage de M. Guizot. Quérard pose un point d'interrogation.

20 bis. *Chronologie historique des sires de Diest en Brabant*. Brux., Van Dale, 1844, in-4° avec 2 pl.

20 ter. *Renseignements sur les noms de famille et de lieux*. *Ib.*, 1844, in-4°, avec 2 pl.

20 quater. *Établissement de l'ordre des Jésuites aux Pays-Bas au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle*. *Ibid.*, 1848, in-8°.

21° *Histoire du Comté de Hainaut*. Brux., Jamar, 1849-1850, 2 vol. in-12.

Fait partie de la *Bibliothèque nationale*. — Cet ouvrage devait avoir un 3<sup>e</sup> vol. (Heuschling).

B. *Ouvrages publiés par l'Académie*.

22° Quel a été l'état de la population, des fabriques et manufactures et du commerce, dans les provinces des Pays-Bas, pendant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles? (*Mém. couronnés*, t. II, 1820).

23° *De Justi Lipsii vitâ et scriptis commentarius* (*Ib.*, t. III, 1821).

24° Mémoire sur le séjour que Louis, dauphin de Viennois, depuis roi sous le nom de Louis XI, a fait aux Pays-Bas de l'an 1456 à l'an 1461 (*Mém. des membres*, t. V, 1828).

25° Mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain. (*Ibid.*). — 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mémoires sur le même sujet, t. VII, 1854. — 5<sup>e</sup> mémoire, t. X, 1854.

Ce travail, qui devait être continué, s'arrête à Erasme.

26° Notice sur Olivier-le-Diable, ou le Dain, barbier de Louis XI (*Ibid.*).

27° Notice sur un exemplaire des lettres d'indulgence du pape Nicolas V *pro regno Cypri*. (*Ibid.*), avec un fac-simile (\*).

28° Notice sur les archives de la ville de Louvain (t. VI, 1829).

29° Mémoire sur les sires de Kuyk (*Ibid.*). — V. ci-après, n° 57.

50° Remarques sur deux actes de Henri II et de Henri III, ducs de Brabant (*Ibid.*, 1850).

51° Note sur des lettres d'indulgence du pape Jules II (*Ib.*).

V. t. VIII, p. 3.

52° Eloge de l'abbé Mann (*Ibid.*).

53° Recherches sur la famille de Pierre-Paul Rubens (*Ib.*).

54° De la peinture sur verre au Pays-Bas (t. VII, 1851).

55° Essai sur la statistique ancienne de la Belgique jusque vers le XVII<sup>e</sup> siècle (*Ib.*).

56° Particularités inédites sur Charles-Quint et sa Cour (t. VIII, 1852).

57° Supplément à l'Art de vérifier les dates (*Ibid.*).

Ouvrage de S.-P. Ernst et du P. Nép. Stephani, que le baron de Reiffenberg s'est attribué, ainsi que le n° 29, le *Mémoire sur les Comtes de Louvain* (Nouy, archives hist. des Pays-Bas, t. III ou II, p. 29-56 et 69-93) et la *Chronologie historique des Comtes de Salm Reifferscheid en Ardenne*. (*Ib.*, t. I ou II, p. 40, 1829-1832). — V. l'art. LAVALLEYE.

58° Nouvelles recherches sur P.-P. Rubens (t. X, 1855).

V. les *Bull. de l'Acad.*, t. II, 42, 47 et 421; t. V, 75, et t. XI-2, 15.

59° De quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant (t. XI, 1858).

40° Coup-d'œil sur les relations qui ont jadis existé entre la Belgique et la Savoie (t. XIV, 1840).

41° Coup-d'œil sur les relations qui ont jadis existé entre la Belgique et le Portugal (*Ibid.*).

42° Notice sur frère Corneille de St-Laurent, poète belge (*Ibid.*).

(\* ) Il s'agit d'une impression de 1487,

sur peau de vélin.



45° Notice sur Regnier de Bruxelles, id. (*Ibid.*).

44° Itinéraire de l'archiduc Albert, de 1599 à 1600. (*Ibid.*).

43° La plus ancienne gravure connue avec une date (t. XIX, 1845, avec un *fac-simile*).

V. le *Bull. du Bibliophile belge*, t. I, p. 435-438, et p. 479; t. II, p. 65-66. Pour les détails de la polémique provoquée par cette découverte, v. Quérard, *France littéraire*, t. XII, p. 61). Le sujet de l'estampe de 1418 est St Christophe portant l'enfant Jésus.

46° Le feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne. (*Ibid.*).

47° D'innombrables articles historiques, archéologiques, philologiques, etc., dans le *Bulletin de l'Académie*. V. les *Tables générales et analytiques du recueil des Bulletins*. Brux., 1858, in-8°, p. 550-556. — Nous citerons seulement quelques notices biographiques sur Michel d'Eytzing (historien du XVI<sup>e</sup> siècle), sur J.-C. Calvete de Estrella, J.-F. Foppens, Emm. d'Aranda, Gabriel de Grupello (sculpteur), H. Delloye (le troubadour liégeois), etc. On en retrouve plusieurs dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale*, et dans d'autres recueils).

48° *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, relatifs aux Pays-Bas*. T. I, Brux., Hayez, 1829, in-4°.

L'exploration de ce riche dépôt, entreprise d'abord par l'Académie, est rentrée ensuite dans les attributions de la Commission royale d'histoire. Indépendamment des publications de cette Commission, dont l'in-fatigable bibliophile était secrétaire, l'Académie, si l'on avait voulu écouter de Reiffenberg, aurait mis au jour chaque année un volume de renseignements inédits (Quetelet, p. 155).

a. Sur un Ms. du XV<sup>e</sup> siècle, contenant les danses en usage à la Cour de Bourgogne. — b. Sur un Ms. ayant appartenu à Marguerite d'Autriche. — c. Sur un Ms. du XVI<sup>e</sup> siècle, contenant une censure générale des œuvres d'Erasme. — d. Sur les lettres d'Erycius Puteanus et d'autres gens de lettres (De R. a publié la corresp. de Puteanus dans le *Bull. de l'Ac.*, t. VIII). — e. Sur un Ms. intitulé : *Croniques de Flandres abbroghies*. — f. Mémoires de Messire

J. Hopperus. — g. Extrait d'un Ms. du XVI<sup>e</sup> siècle, contenant les antiquités de Flandres, par Ph. Wielant. — h. Extr. d'anciens registres de la trésorerie de Poligny. — i. Les droits de la duchesse Marie, par Jean du Fay. — Poème contenant la vie de Marguerite d'Autriche, par Cornelius Graphæus.

49° *Annales de l'Académie*. — Notices biographiques du comte de Cobentzl, du marquis de Chasteler, du président de Neny, du baron de Feltz, 1855; de H. Delmotte, 1857; de Bekker, 1858; de Raynouard, 1859; de Van Praet, 1840; de Daunou, 1844; de Raoux, 1842; de Des Roches, 1845; du marquis de Fortia d'Urban, 1844.

De Reiffenberg excellait dans la composition des notices biographiques : seulement « le défunt n'échappait pas toujours à l'examen sans avoir reçu quelques égratignures. La notice du bon marquis de Fortia d'Urban, lue en séance publique, a fait craindre à plus d'un savant académicien d'avoir son confrère pour panégyriste. » (Quetelet, p. 158). — La collection des notices rédigées par de Reiffenberg, soit pour les publications de l'Académie, soit pour l'*Annuaire de la Bibliothèque royale*, pour le *Bibliophile belge* ou pour la *Biographie universelle* de Michaud et son supplément, etc., formerait aisément 10 ou 12 volumes.

c. *Commission royale d'histoire*.

50° Histoire de l'Ordre de la Toison d'or. Bruxelles, imprimerie normale, 1850, 4 vol. in-4° avec atlas.

Travail capital qui restera, dit M. Heuschling.

51° *P. à Thymo Historia Brabantie diplomatica*. T. I. Bruxelles, Muquardt, 1850, in-8°.

C'est le seul vol. qui ait paru de la *Collection des historiens belges inédits*, dont le gouvernement des Pays-Bas avait ordonné la publication.

52° Chronique rimée de Philippe Mouskes ou Mouskès, publiée pour la première fois, avec les préliminaires, un commentaire et ses appendices. Bruxelles, Hayez, 1856 et 1845, 2 vol. in-4° de 7 à 800 p. chacun. — Supplément à la dite chronique. *Ibid.*, 1846, in-4° de 50 p., avec une planche.

Fait partie de la « collection des chroniques belges inédites. » (V. le *Journal des Savants*, nov. 1836, p. 634, art. de Daunou).



53° Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. *Ibid.* 1844-1849, 5 vol. in-4°.

Même collection. — « La mort n'a pas permis au baron de Reiffenberg d'achever cet ouvrage; il n'en a publié que les vol. I, IV, V, VII et VIII. M. Adolphe Borgnet a été chargé par la Commission royale d'histoire de le continuer. Dans sa lettre à l'éditeur (1), le terrible Pimpurniaux lui signale un assez grand nombre de plagiat dans le 4<sup>er</sup> volume (1844). Les t. IV et V contiennent deux poèmes historiques, intitulés : *Le Chevalier au Cygne* et *Godefroid de Bouillon*, publiés pour la première fois, avec de nouvelles légendes qui ont rapport à la Belgique, un travail et des documents sur les croisades (2). Le t. VIII (1848) contient : *Antiquitas ecclesie Andaginensis sancti Petri*. — *Chronique de l'abbaye de Floreffe*, de l'ordre de Prémontré, prov. de Namur. — *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, par dom Pierre Baudry (17j et 843 p.) » (Qué-  
rard).

54. Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins, t. VI à XVI. Brux., Hayez, 1857-1850, in-8°.

De Reiffenberg considérait ce recueil à peu près comme un journal dont il aurait été le seul rédacteur responsable : zèle excessif, mais qui au fond mérite plus de reconnaissance que de blâme, dit M. Quetelet. Ce qu'il déploya d'activité au profit de la Commission d'histoire tient vraiment du prodige.

D. *Éditions et publications diverses, contrefaçons, etc.*

55° Histoire des troubles des Pays-Bas, par Vandervynckt, avec discours préliminaires et notes. Brux., 1822, 5 vol. in-8°.

56° Mémoires inédits de Jacques Du Clercq, publiés pour la première fois, sur les Mss. du roi (avec un *Essai sur l'Histoire des Pays-Bas*, un *Glossaire historique, héraldique et grammatical* et des *Tables*). Brux., 1825, 4 vol. in-8°.

Les deux ouvrages nos 55 et 56 forment le commencement d'une collection de *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, qui n'a pas été continuée. Le J. Du Clercq a été

réimprimé, avec la plupart des appendices, dans la *Collection des Chroniques* de M. Buchon (Qué-  
rard).

57° Lettres du prince d'Orange Guillaume, surnommé le Taciturne, aux États-Généraux. Paris, Didot, 1854, in-8° de 8 p.

58° Manuel de l'histoire politique de l'Europe, de Heeren. Brux., Hauman, 1854, 5 vol. in-18.

59° Histoire des ducs de Bourgogne, de M. de Barante, avec des remarques par le B. de R. Brux., Lacrosse, 1855-1856, 10 vol. in-8°, fig.

60° Leçons de littérature et de morale (de Noël et De la Place), avec une introduction (par de Reiffenberg). Brux., Meline, 1856, in-8°.

L'introduction présente un *Tableau des vicissitudes de la langue française*.

61° Chronique métrique de Chastelain et Molinet. *Ibid.*, 1856, in-8°.

Se trouve aussi dans l'édition de de Barante.

62° Walther, ou la première Expédition d'Attila dans les Gaules, légende du VI<sup>e</sup> siècle, mise en vers latins par un moine du X<sup>e</sup>, avec des notes et les var. du Ms. de Bruxelles, publiées en français (*Revue de Bruxelles*, déc. 1858, p. 1-55, et mars 1859, p. 28-49).

63° Mémoires du comte Mérode d'Onghies (1665), avec une introd. et des notes. Mons, Leroux, 1840, in-8°.

Extr. du t. IX des publ. de la *Soc. des Bibliophiles de Mons*. — Édition très-soignée, enrichie de notes intéressantes et de tables utiles. L'introduction, morceau brillant, avait déjà paru dans le *Messager des Sciences* de Gand et dans le *Bulletin de Techener*. On a dit de ce livre que l'avant-garde et l'arrière-garde valaient mieux que le corps d'armée. — Le baron de Stassart a reproché à son confrère deux erreurs historiques.

64° Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II. Brux., Muquardt, 1841, gr. in-8°.

Première publ. de la *Soc. des Bibliophiles belges*. — On y trouve l'*interrogatoire du Comte d'Egmont* (aussi imprimé à part, à

ces deux poèmes. Brux., Hayez, 1848, in-4° de près de 200 p.

(1) V. ci-après l'art. BORGNET, n° 12 de la bibliographie.

(2) Il a été tiré des exemplaires à part de



50 ex. Brux., Vandale, 1843, in-8°, avec un fac-simile). — Les lettres de Marguerite sont au nombre de 72 (1).

65° Lettres sur la vie intérieure de l'empereur Charles-Quint, écrites par Guillaume Van Male, gentilhomme de sa chambre, et publiées pour la première fois. *Ib.*, 1845, in-8°.

Deuxième publ. de la *Soc. des Bibl. belges*. — La troisième est le n° 66.

66° Une existence de grand seigneur au XVI<sup>e</sup> siècle. Mémoires autographes du duc Ch. de Croy, publiés pour la première fois. *Ib.*, 1846, in-8°, portr.

67° Gilles de Chin, poème de Gauthier de Tournay, trouvère du XIV<sup>e</sup> siècle. *Ib.*, 1847, in-8°.

Edition *Princeps*, avec une introd. et des notes.

68° OEuvres choisies de J.-B.-D. Vautier, précédées d'une notice. Brux., Parent, 1847, in-18.

E. *Sciences politiques, instruction publique* (v. les nos 22, 25, 55, 59 à 41).

69° Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur. Brux., Tarlier, 1828, in-8°.

En collaboration avec Warnkenig (v. ce nom).

70° Qu'est-ce que le Collège philosophique? — Entrerai-je au Collège philosophique? — Réponse du portier du Collège philosophique. Louvain, 1828, 5 broch. in-8°, publiées sous le voile de l'anonyme.

71° L'honneur national, à propos des 24 articles, par un Luxembourgeois de la partie cédée. Brux. et Leipzig, Muquardt, 1859, in-8°.

F. *Philosophie*.

72° *Oratio inauguralis quæ philosophiæ fata in Acad. Lovan. exposuit*. Louvain, Van Linthout, 1822, in-4°.

73° Eclectisme, ou premiers principes de philosophie générale. Première partie : Psychologie. Brux., Tarlier, 1822, in-8°.

74° De la direction actuellement né-

cessaire aux études philosophiques. Louvain, Michel, 1828, in-8° (Dédié à V. Cousin).

75° Principes de logique. Brux., Hauman, 1855, in-8°.

De Reiffenberg et M. S. Van de Weyer introduisirent en Belgique, où les études philosophiques avaient été fort négligées (surtout lorsqu'on enseignait en latin), les idées du grand éclectique français, dont l'éloquence brillante passionnait alors la jeunesse. Cousin accueillit de bonne grâce les essais de ses nouveaux disciples, sans pourtant ménager les critiques au baron de Reiffenberg. Celui-ci, à vrai dire, ne pouvait aspirer à se faire un nom en philosophie; il rendit du moins des services en tempérant la forme un peu raide des anciens traités de logique.

G. *Beaux-arts* (v. les nos 10, 11, 55, 54, 58 et 45).

76° Lettres à M. Fétis sur l'histoire de la musique. Brux., 1854, in-8°.

Réimprimé dans le *Dimanche* (n° 8), avec des corrections.

77° Scènes de la vie des peintres flamands, etc., dessinées par Madou, avec des notes explic. Brux., Société des beaux-arts, 1858, in-fol. (avec M. Massard).

78° Les loges de Raphaël. Bruxelles, Lacrosse, 1844, in-4°.

Ouvrage revendiqué par M. E. de Busscher. (*Etudes des études de M. le baron de Reiffenberg*, sur les Loges de Raphaël. Gand, 1846, in-8°; v. le *Bull. du Bibliophile belge*, t. I, 1845, p. 272-280, et t. II, 1846, p. 213-234).

79° Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas, d'après Ph. Baert. Brux., Hayez, 1848, in-8°.

H. *Philologie* (v. les nos 25 et 60).

80° *Excerpta à C. Plinii Secundi historia naturali, notulis illustrata*. Brux., Wahlen, 1820, in-12.

81° Archives philologiques. Brux., Tarlier, 1825-1826, 2 vol. in-8°.

82° Observations sur la langue romane, sur les trouvères, etc. Brux., Muquardt, 1859, in-8°. (Dédié à M. Wolff, prof. à Iéna).

(1) M. Vandenpeereboom, ministre de l'intérieur, a chargé M. Gachard, archiviste-général du royaume, de publier la correspondance complète de Marguerite de Parme.

Le savant et laborieux éditeur en a pu faire paraître le t. I dès 1867 (in-4°, avec un fac-simile photolithographié).



85° Remarques sur les patois romans usités en Belgique. Brux., Hayez, 1839, in-8°. — Nouvelles remarques, *ibid.*

Les *Nouvelles Remarques*, extr. du *Bull. de l'Acad.* (t. VI, n° 8), ont été réimprimées dans les *Archives du Nord de la France* (t. II, nouv. série, 1840) et dans l'*Ann. de la Biblioth. roy. de Brux.* (7<sup>e</sup> année, 1846). — De Reiffenberg avait commencé la rédaction d'un lexique wallon-hennuyer; ce projet fut perdu de vue.

1. *Histoire littéraire, bibliographie et mélanges* (v. les n°s 16, 25, 25, 51, 42, 43, 46, 48, 49, 52, 60, 61, 65, 67, 68 et 81).

84° Notice sur le roman de Joudain de Blaye. Brux., Muquardt, 1858, in-8°.

84 bis. Archives pour l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas. Louvain, Michel, 1827-1828, 2 vol. in-8° (t. III et IV du recueil commencé sous le titre d'*Archives philologiques* (n° 80). — Les t. V et VI (Brux., Demat, 1829-1852), sont intitulés : *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*.

85° Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique. Brux., Muquardt, 1840-1850, 11 vol. in-18.

Recueil fourmillant de renseignements curieux. Chaque vol. comprend : 1° Un coup-d'œil sur la Bibliothèque royale; 2° des notices et extraits des Mss.; 3° des mémoires pour l'histoire des lettres, des sciences, des arts et des mœurs en Belgique (entr'autres de nombreuses biographies); 4° enfin, des mélanges bibliologiques très-variés.

86° Notice sur les cours d'amour en Belgique. *Ibid.*, 1841, in-8°. (Dédicace à M. Le Glay, de Lille).

*Archives du Nord*, t. II, nouv. série, p. 64-76; *Ann. de la Bibl. royale* pour 1844.

87° Le Bibliophile belge, t. I à VI. Bruxelles, Van Dale, 1845 et années suiv.

Les deux premières livraisons du t. VII appartiennent encore au fondateur. C'est un très-estimable recueil, dit Quérard, meilleur

que ce qui a été tenté en France dans le même genre, et dans lequel l'attrayant coudoie toujours l'érudition. Ses principales divisions ont presque toujours été : Histoire des livres et des bibliothèques. — Hist. des auteurs, des bibliophiles et des libraires. — Chronique et variétés. — Revue bibliographique.

L'énumération des articles insérés par de Reiffenberg lui-même dans le *Bibliophile* nous entrainerait trop loin. Nous en citerons quelques-uns, uniquement pour donner une juste idée du recueil : *Des marques et devises* mises à leurs livres par un grand nombre d'amateurs, t. I. — *La presse espagnole en Belgique* (t. I-V). A partir du tome VI, ces Annales ont été continuées par un érudit bibliographe de Hambourg, M. F.-L. Hoffmann — *Supplém. aux mém. littéraires de Paquot* (t. I.). — *Les tableaux parlants du peintre namurois* (t. V.). — *Addition à la France littéraire* (t. II). — *Matériaux pour une bibliogr. poétique de Louvain* (t. II). — *Pseudonymes et anonymes* (t. III.). — *Livres rares, oubliés ou peu connus* (t. IV.). — *Quelques mots sur la presse pendant la Révolution française* (*Ibid.*). — *Quelques ouvrages contenant des prédictions*, et en particulier de la prophétie d'Orval (t. V.). — *Auteurs qui ont été ou sont encore calligraphes, imprimeurs, correcteurs, libraires, etc.* (t. VI et VII.). — *Remarques sur une des versions du Renard* (t. XI.). — *Impostures littéraires* (celles de Valla et Cande, t. VII.). — *Le Bibliophile belge* renferme, en outre, de nombreuses notices biographiques (sur Aubert le Mire, J.-F. Willems, de la Serna y Santander, Vautier, Wahlen, etc.). — Une foule de notes sur l'histoire de l'imprimerie, notamment en Belgique, et la description de plusieurs bibliothèques célèbres. Après la mort du fondateur, Ch. de Chênédollé (V. ce nom) et M. Sterkx, ont tour à tour recueilli son héritage; M. A. Scheler, bibliothécaire du Roi<sup>(1)</sup>, a su

(1) Et agrégé à l'Université de Liège. M. Scheler s'est fait connaître par différents travaux d'histoire, de statistique et surtout de philologie et d'histoire littéraire, juste-

ment estimés. (*Hist. de la maison de Saxe-Cobourg, Annuaire statistique de Belgique, Commentaire sur l'Œdipe-Roi* de Sophocle, *Dictionnaire étymologique de la langue fran-*



ensuite la faire prospérer. Depuis 1865, le *Bibliophile* est aux mains d'une société d'amateurs éclairés, qui à leur tour ne le laisseront point tomber en langueur.

88° Paléographie. — Histoire littéraire. — Extr. de différents écrits du moyen-âge. Brux., Hayez, 1842, in-8°.

89° Catalogue des accroissements de la Bibliothèque royale (de 1838 à 1848). Brux., Muquardt, 1845-1849, 11 parties in-8°.

90° Des moyens de former une collection des meilleurs écrivains belges. Brux., 1846. in-8°.

I. *Collaboration aux journaux, revues périodiques, etc.*

91° Un grand nombre d'écrits de tout genre, poésies, contes et nouvelles, biographies, articles de polémique, notices historiques, notes sur l'histoire littéraire, etc., dans les recueils suivants : *Mercure belge*. — *Le Courrier des Pays-Bas*. — *Le Vrai libéral*. — *Le Nain jaune réfugié*. — *Le Mercure du XIX<sup>e</sup> siècle*. — *Literary gazette* de Londres. — *La Biographie universelle*, de Michaud. — *Revue universelle*. — *Revue encyclopédique de France*. — *La France littéraire* de M. Ch. Male. — *La France provinciale*. — *Les supercheries littéraires* (par Quérard). — *Messenger des sciences et des arts* (de Gand). — *Les Annales belges*. — *Le Recueil encyclopédique belge*. — *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*. — *L'Artiste*. — *Le Journal de l'histoire de France*. — *Les Soirées littéraires de Paris*. — Les publications de la Société des Bibliophiles belges, séant à Mons. — *Le Trésor national* (Bruxelles). — *L'Almanach libéral*. — *L'Annuaire poétique*. — *L'Almanach des étudiants de Louvain*. — *Le Journal de l'Institut historique de France*. — *L'Émancipation* (Bruxelles). — *Le Bulletin de la Société de l'histoire de France*. — *La Correspondance mathématique et physique* (Brux.). — *La Renaissance, chronique des arts et de la littérature*

*caise*, publication d'anciens glossaires latins et de poèmes du moyen-âge dans le *Jahrhuch für romanische und englische Literatur* de

(Brux.). — *Les Archives du nord de la France et du midi de la Belgique* (Valenciennes). — *Les Belges illustres*. — *Les Belges peints par eux-mêmes*. — *L'Album biographique des Belges célèbres*. — *L'Ermite en Belgique* (Bruxelles).

N. B. Par une singulière distraction, d'autant plus impardonnable que le *fac-simile* de l'estampe de 1418 était sous nos yeux au moment même où nous écrivions, nous avons dit plus haut (col. 198, n° 45) qu'elle représentait S.-Christophe portant l'enfant Jésus. Le S. Christophe de 1423 est précisément la gravure que la découverte du baron de Reiffenberg a reléguée au second rang, au point de vue de la date. La planche de 1418, supérieure pour l'exécution au S. Christophe, est ainsi décrite dans le *Bulletin du Bibliophile* : « Dans le haut, trois anges tendent des deux mains des couronnes de fleurs. Deux colombes voltigent au-dessous d'eux. Au centre d'un cercle palissadé, semblable à celui du jardin de la pucelle de Hollande, est assise entre deux arbres la Vierge avec l'enfant Jésus. Celui-ci se tourne à droite vers Ste-Catherine, qui a pour attribut un glaive et une roue. Sur l'extrémité de la palissade voisine de l'épaule droite de la sainte est perché un oiseau, une colombe encore, peut-être. A gauche est Ste-Barbe tenant une tour; sur le premier plan, à droite, Ste-Thérèse (?) avec un bouquet de fleurs et un panier de fruits; au milieu, le serpent ou dragon, dont la Vierge doit écraser la tête; à gauche, Ste-Marguerite, qui tient une croix et un livre. La palissade est fermée par une barrière, et en dehors, vers la gauche, on aperçoit un lapin en entier, tandis que dans l'estampe de S. Christophe le lapin est presque entièrement caché dans son terrier (t. 1, p. 437).

**Destrievaux** (PIERRE-JOSEPH), né à Liège le 15 mars 1780, mourut à Schaerbeek lez-Bruxelles le 3 février 1853. Nous ne savons pas grand'chose de sa première jeunesse. Il s'occupait pendant quelque temps d'affaires de banque; mais se sentant peu de goût pour ce genre d'opérations, il se mit à fréquenter l'étude de M<sup>e</sup> Harzé, avocat en renom, et finalement alla chercher à Paris le 4 septembre 1806, le di-

M. Lemcke, dans les *Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique, etc.*.)



plôme de licencié en droit <sup>(1)</sup>. Nommé en 1808 défenseur près la cour criminelle de Liège, il remplit cette charge avec distinction pendant trois ans. Le 11 juin 1811, il prêta serment comme avocat près la cour d'appel de Liège <sup>(2)</sup>. Ses coups d'essai furent des coups de maître, surtout dans les affaires criminelles. Sa parole coulait de source ; ses périodes, toujours littéraires (ce qui, comme l'a dit quelque part M. de Lamartine, ne manque jamais son effet sur un auditoire nombreux), s'arrondissaient sans efforts ; il avait à son service plus d'images peut-être que d'idées, il était plus sûr d'entraîner que de convaincre ; mais parfois il frappait si juste, il y avait tant d'imprévu dans son éloquence, tant d'énergie et de noble passion dans ses apostrophes, tant de généreuses audaces dans ses appels à la conscience des juges, qu'il était impossible de ne pas subir son ascendant. Nourri de l'étude des grands maîtres du barreau français, enthousiaste du défenseur de Calas, encore sous l'impression des ardentes et solennelles philippiques des orateurs révolutionnaires, il unissait l'élégance à la force ; insinuant et frémissant tour à tour, il éveillait à son gré, comme les maîtres de l'art dramatique, la pitié et la terreur. Sa figure expressive et animée, sa voix puissante et vibrante, son geste naturel et décisif contribuaient à subjuguier ceux qui l'écoutaient. Le souvenir de ses chaleureuses improvisations lui a survécu <sup>(3)</sup> ; sur un plus grand théâtre, il se serait certainement fait un nom illustre. Il fallait du reste, dès lors, un talent plus qu'ordinaire pour briller au barreau de Liège. Les événements politiques avaient amené dans notre ville plusieurs avocats français d'un mérite supérieur, notamment J.-B. Teste, qui commençait à faire

école et devait trouver plus tard en M. Forgeur un successeur digne de lui. Destriveaux était donc vivement stimulé ; nous ajouterons que ses relations habituelles étaient de nature à provoquer de plus en plus l'épanouissement de ses facultés. La politique, à laquelle il était resté jusque là étranger, devint sous la restauration une de ses idoles favorites. La tournure de son esprit, comme son éducation, le rattachait aux encyclopédistes et de plus près encore aux hommes de 1789 ; il prit donc rang parmi les libéraux avancés. Le pharmacien Lafontaine réunissait alors chez lui la plupart des réfugiés politiques français et des Liégeois qui se distinguaient par leur esprit d'opposition. C'est chez lui que Destriveaux connut dans l'intimité non seulement J.-B. Teste, mais Bory de St-Vincent, Mailhe, Pocholle, le docteur Ansiaux, Guillois, Levenbach, Cauchois-Lemaire, Guyet, Paganel, P. de Ceulleneer, Brissot-Thivars, Thuriot de la Rozière, Harel, Duval de la Bréhonnière, etc. Il ne tarda pas à devenir leur collaborateur : le *Mercur des Pays-Bas* et le *Mercur surveillant*, feuilles libérales rédigées sous leur inspiration, publièrent en 1815 un certain nombre d'articles dus à la plume de Destriveaux <sup>(4)</sup>.

Lorsque le Gouvernement nomma, le 8 novembre 1815, une Commission chargée de préparer la réorganisation du haut enseignement dans les provinces méridionales du royaume, Destriveaux, l'un des premiers, fit valoir, dans la presse, les raisons qui militaient en faveur de l'installation d'une Université de l'Etat dans la ville de Liège <sup>(5)</sup>. On a tout lieu de croire que ce plaidoyer ne resta pas sans influence. L'Université ayant été créée l'année suivante, Destriveaux y fut immédiate-

<sup>(1)</sup> Ce furent, paraît-il, ses amis le docteur Ansiaux père, Bassenge et Henkart qui le décidèrent à entrer dans la carrière du barreau.

<sup>(2)</sup> Nous empruntons ces détails et beaucoup d'autres à la *Notice sur Destriveaux*, publiée par M. U. Capitaine dans le *Nécrologe liégeois* pour 1853.

<sup>(3)</sup> On cite encore au barreau de Liège

plusieurs causes gagnées par Destriveaux, entre autres l'acquiescement d'A..., accusé d'assassinat et deux fois condamné à mort (21 octobre 1819).

<sup>(4)</sup> U. Capitaine, p. 14. — Id., *Recherches sur les journaux liégeois*, p. 159 et 161.

<sup>(5)</sup> *Mercur* du 26 novembre, 16 et 18 décembre 1815. — U. Capitaine, p. 14.



ment nommé professeur ordinaire, chargé des cours de droit criminel moderne et de procédure civile. Son discours d'ouverture, présentant des considérations générales sur ces matières, se trouve dans le vol. I des *Annales Académiques Leodiensis*. Deux ans plus tard, il devint titulaire de la chaire de droit public interne et externe, mais renonça au cours de procédure civile. Ses attributions ne subirent pas d'autre changement jusqu'à la réorganisation de 1855, si ce n'est qu'il fit, de 1853 à 1855, un cours de droit administratif qui eut beaucoup de succès (1). De 1855 à 1856, il enseigna purement et simplement le droit criminel (Code pénal, instruction criminelle) et le droit militaire. Des difficultés survenues entre le ministère catholique et l'honorable professeur déterminèrent celui-ci à rester éloigné de l'Université pendant trois ans; enfin, en 1841, M. Nothomb lui confia le cours d'histoire politique moderne. Il obtint le titre de professeur émérite le 28 septembre 1847; il avait été deux fois secrétaire académique (1824-25 et 1852-53) et deux fois recteur (1825-24 et 1845-46). Pendant son premier rectorat, il inaugura la salle académique (11 octobre 1824); après la mort de Wagemann (v. ce nom), il présida de nouveau le Sénat, en qualité de pro-recteur, jusqu'au 10 octobre 1825.

A l'époque où Destriveaux prit possession de sa chaire de droit criminel, il n'existait aucun commentaire sur le Code pénal (2). Le nouveau professeur, étranger d'ailleurs aux travaux des criminalistes allemands, se trouvait livré à ses propres forces, en présence de textes qui avaient à peine trois années d'existence et sur lesquels, conséquemment, la jurisprudence ne fournissait que de faibles éclaircissements. La position était difficile: Destriveaux l'envisagea sans crainte et s'en tira avec honneur. C'est à lui que revient le

mérite d'avoir le premier signalé les vices du Code pénal en matière de crimes politiques, avec une énergie et une force de raisonnement qui n'ont point été dépassées. Les commentateurs qui sont venus après lui n'ont pu que répéter ce qu'il avait si bien dit dans son *Essai sur le Code pénal*, publié à Liège en 1818. Son cours de droit public, qu'il faisait précéder d'une introduction historique, eut d'autre part un grand retentissement. Destriveaux n'était pas précisément profond; son exposition, d'ailleurs toujours lucide, était plus brillante que nourrie; quand il tenait une idée, il la retournait sous toutes ses faces, procédait par amplification, épuisait les analogies s'exaltait tout d'un coup et se faisait applaudir; mais en somme, la leçon eût pu se résumer en quelques mots, et prendre des notes, dégager de ces phrases fleuries l'expression la plus simple de la pensée n'était pas toujours chose facile pour les élèves. Destriveaux plaidait plus qu'il n'enseignait; sa toge professorale, à son insu, se changeait en robe d'avocat. Mais comme il plaidait bien, et quel effet magique cette parole animée, véhémente, pleine de feu produisait sur la jeunesse! On ne sortait pas savant de son cours, mais on en sortait convaincu, attaché pour jamais aux grands principes constitutionnels, passionné pour toutes les libertés. L'influence de Destriveaux sur les jeunes gens fut surtout considérable dans le cours des années qui précédèrent la révolution. Il touchait à toutes les questions brûlantes, et l'on courait l'écouter non pas seulement pour se préparer à des examens, mais pour apprendre à connaître les droits et les devoirs du citoyen, comme par un secret pressentiment de l'heure qui était proche. A ce point de vue, quand on songe que Destriveaux comptait alors parmi ses disciples la plupart des hommes politiques du

(1) La *Revue belge* de 1839 (p. 329) a publié un article intéressant de M. le baron Jules Del Marmol (gendre de Destriveaux) rédigé d'après des notes prises à ce cours. Sur les principales institutions administra-

tives depuis 1789 jusqu'à cette époque.

(2) Le *Commentaire* de Carnot, le premier dans l'ordre des dates, est de 1824 (v. Nypels, *Bibliographie du droit criminel*, n° 741).



nouveau régime, il est permis de dire que son cours laissa dans le pays des traces plus durables qu'aucun autre, si nous en exceptons celui de Wagemann. Destriveaux faisait réfléchir, il émancipait et il exaltait son auditoire : résultat considérable par excellence, à une époque où l'opposition commençait à rallier la nation toute entière. Il était sur la brèche, il le savait et redoublait de hardiesse : lorsqu'en 1829 le message du 11 décembre fut envoyé aux fonctionnaires avec sommation d'y adhérer, c'est-à-dire d'adhérer au système du gouvernement personnel, Destriveaux eut le courage de faire tout exprès trois leçons sur la responsabilité ministérielle : la salle était comble; les voutes retentirent d'applaudissements frénétiques dont la signification n'était pas douteuse. Il faut dire à l'honneur du Gouvernement des Pays-Bas que le professeur ne fut pas inquiet; le gouverneur de la Coste écrivit seulement aux Curateurs des Universités, sous la date du 20 janvier 1830, pour leur recommander de ne rien laisser enseigner qui pût servir d'aliment aux passions. Destriveaux mutila son cours, mais ne renia aucun de ses principes. Plus tard, sous le ministère de Theux, il refusa de remonter dans sa chaire de droit public, parce que le Gouvernement voulait qu'on lui soumit le programme des cours. Jamais il ne céda aux exigences du pouvoir; jamais il ne connut les concessions timides ni les capitulations de conscience. C'était un vrai fils de la révolution française, tout d'une pièce, fidèle à ses principes, capable de tout braver plutôt que subir une compression quelconque. Ces hommes de forte trempe séduisent inmanquablement la jeunesse, toujours enthousiaste de tous les courages et surtout du courage civil. Plus tard, comme nous l'avons dit, Destriveaux enseigna l'histoire politique mo-

derne. De fait, un bon tiers du cours était consacré à l'exposé des grands principes du droit public, surtout à la théorie de la souveraineté du peuple. L'orateur n'avait rien perdu de son talent ni de son ardeur : faisant allusion à ses cheveux blancs, il pouvait se comparer à un *volcan sous la neige*. Mais ses sorties véhémentes contre la tyrannie, ses argumentations serrées en faveur de la liberté de la presse et de toutes les garanties constitutionnelles laissaient l'auditoire relativement froid. Il s'en plaignait un jour après sa leçon : il déplorait la prétendue indifférence des jeunes gens. Il se faisait illusion : ses élèves d'il y a vingt ans n'étaient point indifférents aux questions politiques et sociales : bon nombre d'entre eux l'ont assez prouvé. » Mais ce qui, avant 1830, n'était encore qu'un mirage, un pur idéal, ce qui ne pouvait être conquis alors qu'au prix d'un combat à outrance, était devenu le patrimoine de la génération nouvelle, élevée à l'ombre de nos institutions libres. Les jeunes gens de 1845 s'étonnaient de ce zèle de leur professeur à réfuter des objections que personne, leur semblait-il, n'aurait songé à faire. Ils trouvaient tous nos droits naturels comme le jour qui nous éclaire, comme l'air qu'on respire : à quoi bon tant discuter? Ce qui affligeait Destriveaux était précisément son titre d'honneur : il ne voyait pas que la moisson dépassait ses espérances, et que l'arbre de la liberté qu'il avait contribué à planter, robuste et en pleine croissance, n'avait désormais plus besoin de tuteur!

Destriveaux ne se contentait pas de faire de la politique en théorie; à partir de 1830, il s'intéressa directement aux affaires publiques. Le 9 novembre 1830, le district de Liège l'élut député au Congrès national. Il fut très-assidu aux séances, mais prit rarement la parole (\*). Le 18 du même mois, le Gou-

(\*) Parmi les votes les plus importants qu'il émit, nous remarquons les suivants : pour l'indépendance du peuple belge, sauf les relations du Limbourg avec la Confédération germanique (18 novembre 1830); pour la monarchie constitutionnelle sous un

chef héréditaire (22 novembre); pour l'exclusion des Nassau (24 novembre); contre l'institution des deux Chambres (15 décembre); contre la nomination du Sénat par le Roi (16 décembre); pour la dissolution du Sénat (17 décembre); pour l'abolition de



vernement provisoire le nomma l'un des six membres du Comité diplomatique, dont les attributions répondaient à celle du ministre des affaires étrangères. Il s'occupa peu activement des travaux de ce comité, résigna son mandat au commencement de 1831 et revint à Liège après l'installation du Roi. En 1836, il fut élu (30 septembre) membre du Conseil provincial de Liège (1) ; le 7 août 1840, ses collègues l'élevèrent à la vice-présidence ; il conserva ce titre jusqu'en 1847. Le 8 juin de cette dernière année, quelques mois avant sa mise à la retraite, les électeurs de Liège l'envoyèrent à la Chambre des Représentants ; il y siégea jusqu'à sa mort, aussi attaché que jamais aux principes de sa jeunesse, champion déclaré des idées libérales. Ses conseils et l'autorité de son expérience furent en mainte occasion utiles à ses collègues.

A Liège, il fit partie d'un grand nombre de Commissions administratives, d'institutions philanthropiques, etc. Sous le Gouvernement hollandais, il fut membre du Collège électoral ; il fut vice-président, puis président de l'Institut royal des sourds-muets et des aveugles ; secrétaire de la Commission administrative de l'école gratuite de géométrie et de mécanique établie à Liège pour la classe ouvrière ; membre du Comité consultatif institué le 15 septembre 1850 pour les mesures à prendre dans l'intérêt de la sûreté publique ; plus tard, membre du comité des charbonnages ; membre de la Caisse de prévoyance instituée en 1839 pour les ouvriers mineurs de la province de Liège ; du Conseil d'Administration de la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire ; de l'administration du Mont-de-Piété, etc. Membre de la Société d'Emulation depuis 1811,

toute distinction d'ordres (21 décembre) ; pour l'élection du duc de Nemours (3 février 1831) ; contre l'abaissement du cens électoral pour les campagnes (17 février) ; contre la première loi électorale (22 février) ; pour la seconde loi électorale (3 mars) ; contre la priorité en faveur de l'élection immédiate du chef de l'Etat (31 mai) ; contre l'élection

il y occupa pendant environ un an (1811-1812) le poste de Secrétaire-général (2). Destriveaux était décoré de la croix de fer et chevalier de l'ordre de Léopold (1846). On lui doit les publications suivantes (3) :

1° *Essai sur le Code pénal*. Liège, Collardin, 1818, in-8° de XIII et 200 p.

Travail estimable pour l'époque. Quelques-unes des observations que l'auteur y a émises ont reçu la sanction de la loi.

2° *Honneurs funèbres rendus dans la R. L. de la parfaite intelligence à l'Or. de Liège, le 28<sup>e</sup> jour du 12<sup>e</sup> mois de l'an de la V. L. 5818, à la mémoire du V. F. S. Martin, ancien vénérable de la R. ☐*. Liège, Desoer, 5818 (1818), in-8° de 51 p.

Destriveaux, rédacteur de cette brochure qui suscita une vive polémique, était alors orateur de la loge de la parfaite intelligence de Liège. V. le *Spectateur belge*, t. VIII (art. de M. de Foere) et les *Annales de la Franc-Maçonnerie des Pays-Bas*, t. III (art. signés M...).

3° *Question de médecine légale. Précis des mémoires du docteur Pfeffer*, etc. (v. l'art. N.-G.-A.-J. ANSIAUX).

4° *Loisirs de trois amis*, ou opuscules de A.-B. Regnier, N. Bassenge, et P.-J. Henkart, de Liège. Liège, Haleng, 1825, 2 vol. in-8°.

« Ce recueil a été publié par les soins de N.-G.-A.-J. Ansiaux, H. Fabry et P. Destriveaux. Ce dernier fut chargé du choix des poésies de Bassenge, qu'il fit précéder d'une notice biographique intéressante à la vérité, mais trop concise et trop peu développée, eu égard surtout au rôle important que cet homme célèbre a joué dans l'histoire politique et littéraire des dernières années de la principauté de Liège » (U. Capitaine, p. 20. — V. l'art. Bassenge dans la *Biographie nationale*).

5° *Discours académiques. a. Discours inaugural (1817) ; v. ci-dessus. b.*

du prince Léopold de Saxe-Cobourg (4 juin) ; contre les dix-huit articles (9 juillet). — U. Capitaine, p. 16.

(1) Sa candidature fut patronnée par l'Union libérale (nuance avancée).

(2) U. Capitaine, p. 17, 18.

(3) *Ibid.*, p. 18 et suiv.



Discours sur l'instruction publique, prononcé à l'occasion de l'inauguration de la Salle académique (11 octobre 1824), inséré dans les *Annales Acad. Leod.* (1825-1824), et réimprimé in-8° (chez Desoer) au profit de l'Institut des sourds-muets et des aveugles. *c.* *Honneurs funèbres rendus à la mémoire de Wagemann* (v. ce nom). *d.* Discours prononcé à l'ouverture du cours de droit public. Liège, Lemarié, 1825, in-8° (Extr. de la *Bibl. de jurisconsulte*). L'orateur traite de l'histoire nationale dans ses rapports avec l'étude de la loi fondamentale). *e.* Discours prononcé (comme recteur sortant), lors de la réouverture solennelle des cours (1846-1847) : Sur les tendances actuelles de la civilisation et les révolutions des quatre derniers siècles. *f.* Réponse à M. Fuss, recteur sortant, le 3 novembre 1845 (*Ann. des Univ. de Belgique*, 1846). *g.* Discours prononcé lors de la remise du rectorat, le 19 octobre 1846. (*Ibid.*, 1847).

6° *Recueil d'actes et de traités politiques, intéressant les provinces qui ont fait partie du royaume des Pays-Bas*. Liège, Desoer, 1850, in-8°.

Ce recueil s'arrête au 6 juillet 1827.

7° *Traité de droit public*. Bruxelles, Tircher, 1849-1851, t. I et II; t. III (posthume), 1855, in-8°. Le t. III a été rédigé par M... sur des notes laissées par Destriveaux. Il y est question des institutions politiques des Pays-Bas catholiques et de la principauté de Liège, des conséquences politiques de notre incorporation à la France, de la Belgique sous le régime français et enfin de la révolution de 1850.

8° Dans la *Bibliothèque du jurisconsulte* (dont Destriveaux fut un collaborateur en titre) : *a.* Le discours prononcé à l'ouverture du cours de droit public, cité ci-dessus, n° 6 *d*; *b.* Prix proposé par la Société de la morale chrétienne à Paris, sur la question de la peine de mort (1825-1826, p. 258-249); *c.* Notice sur quelques recueils

de jurisprudence publiés dans le royaume des Pays-Bas (En collaboration avec J.-G.-J. Ernst; même année, p. 287-292); *d.* Examen critique de l'opinion de M. Livingston contre la peine de mort, consigné dans son rapport sur le projet d'un Code pénal, fait à l'assemblée générale de la Louisiane. (*Ibid.*, p. 427-458).

**De Vaux** (JEAN-ADOLPHE-JOSEPH) naquit à Neuss, près de Dusseldorf, le 15 septembre 1794, et mourut à Bruxelles, le 21 avril 1866. Né pendant l'émigration, il fut envoyé en France aussitôt que la situation le permit, et reçut au lycée de Douai une remarquable instruction préparatoire. Admis à l'École polytechnique le 1<sup>er</sup> novembre 1812, il en sortit le 1<sup>er</sup> août 1814, lorsque les Pays-Bas furent séparés de l'Empire français. Il avait pris part à la défense de Paris contre les armées alliées (1). — Le baron Ch. de Vaux, son oncle, consul de France à Rome, le fit alors venir près de lui et le garda plusieurs années. Le jeune homme continua ses études scientifiques et rentra finalement dans sa patrie adoptive, pour se présenter aux examens de l'École militaire de Delft. Tel fut l'honneur avec lequel il sortit de ces épreuves, que le gouvernement passa outre sur sa qualité de Belge et l'attacha au génie militaire. Le 19 août 1819, de Vaux fut envoyé à Mons pour y diriger les travaux des fortifications. En 1823, reconnaissant que ses goûts et ses études l'appelaient vers une autre carrière, il échangea ses épaulettes contre une fonction civile. Le 10 juillet 1825, le jour même où un arrêté royal divisa le territoire du royaume en sept districts, relativement au service des mines, minières, carrières et usines, de Vaux fut nommé ingénieur des mines de deuxième classe et chargé du district de Huy, comprenant l'arrondissement judiciaire du même nom. Il se distingua si bien dans

(1) Nous puisons nos renseignements dans les discours prononcés sur la tombe de de Vaux, et notamment, pour les détails biographiques, dans celui de M. Jochams, in-

génieur en chef des mines du Hainaut (*Bulletin trimestriel de l'Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège*, 1866).



l'accomplissement de sa tâche difficile, que la direction du sixième district, composé à cette époque de l'arrondissement judiciaire de Liège, lui fut confiée dès l'année suivante. Le 22 août 1828, un arrêté royal, sans lui ôter ni son titre ni son rang dans le corps des mines, l'envoya diriger les travaux de la grande Société du Luxembourg. Les événements de 1850 ayant arrêté brusquement les opérations de cette Compagnie, de Vaux reprit, le 5 janvier 1851, sa position dans la hiérarchie administrative, et fut chargé provisoirement du quatrième district (Namur). Dès le 4 septembre suivant, il revint à Liège, chargé de remplir les fonctions d'ingénieur en chef de la troisième division des mines, dont le ressort s'étendait aux provinces de Liège et de Limbourg, conformément à l'arrêté organique du 29 août. Le titre d'ingénieur en chef lui fut décerné le 31 décembre 1856; le 10 septembre 1844, il obtint celui d'ingénieur en chef de première classe. Sur ces entrefaites, l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat avait été régulièrement reconstitué, par la loi du 27 septembre 1855. Adolphe de Vaux, lauréat de l'Académie des sciences cette même année, savant théoricien en même temps qu'habile ingénieur, fut appelé, le 17 octobre 1856, à enseigner l'exploitation des mines à l'Université de Liège. La Faculté des sciences de Liège, disait la loi, doit être organisée de manière à offrir l'instruction nécessaire pour les arts et manufactures et pour la spécialité des mines. Le germe de l'Ecole actuelle était dans cet article, mais le germe seulement. A ses attributions comme professeur, de Vaux joignait celles d'inspecteur des études. Il comprit largement l'importance de sa mission, traça le plan et le programme des études des Ecoles spéciales, dont il prévoyait l'immense développement, régla toutes les conditions d'admission, et en un mot exerça une influence prépondérante sur les destinées de ces établissements, en s'appuyant, pour leur imprimer un vigoureux essor, sur des bases solides et rationnelles. Les Ecoles spéciales de Liège l'intéressèrent jusqu'aux derniers

jours de sa vie; c'est encore en partie à son concours actif qu'elles sont redevables de la création récente d'un cours d'exploitation des chemins de fer. Il y resta professeur jusqu'en 1844, époque où fut créée, par l'arrêté royal du 10 juin, « une inspection pour établir l'unité dans l'application des lois et règlements en matière de mines dans les provinces. » L'ingénieur en chef de première classe de Vaux, nommé inspecteur-général des mines, dut aller résider à Bruxelles. La confiance du gouvernement n'eût pu être mieux placée. — Le mérite de de Vaux doit être apprécié à trois titres différents : comme professeur, comme fonctionnaire, comme écrivain utile, cet homme d'élite s'est acquis des droits à la reconnaissance de ses concitoyens. « De Vaux, dit M. Trasenster (son élève, son auxiliaire et finalement son successeur à l'Ecole des mines; v. ce nom), de Vaux possédait à un degré éminent les qualités du professeur : connaissances étendues et variées, ferme bon sens, exposition à la fois lucide et élégante, recherche judicieuse des principes généraux et choix heureux des détails; enfin, intérêt sympathique pour les progrès de ses élèves. Il savait captiver l'attention de ses auditeurs, leur inspirer le goût du travail et en faire des ingénieurs unissant la science au sens pratique. » Ainsi que nous l'avons dit, il eut toujours à cœur la prospérité des Ecoles qu'il avait tant contribué à créer; chaque année, quand il venait présider, comme chef des mines, les examens de sortie, il s'enquerrait de l'état de l'enseignement et discutait les modifications à y introduire. Sa qualité de président du Conseil de perfectionnement lui permettait d'être lui-même pour quelque chose dans la réalisation de ses idées; mais il ne se laissa jamais décider que par de bonnes raisons, de quelque part qu'elles vissent. Aussi était-il aussi aimé qu'estimé de ses anciens collègues et des ingénieurs sortis de l'Ecole. En 1849, lorsque ces derniers fondèrent leur *Association* (v. l'art. TRASENSTER), « leur première pensée fut d'appeler à la présidence honoraire le principal organisateur de l'Ecole des



mines, celui qui avait dirigé les pas des premiers élèves, et qui considérait comme ses enfants tous ceux qui avaient reçu l'instruction à cette Académie des industries minérales et mécaniques. » Il aimait à assister aux fêtes fraternelles qui réunissent chaque année les anciens condisciples, et on le voyait avec bonheur redevenir, par le cœur et la gaieté, le contemporain des plus jeunes. — Laissons maintenant M. l'ingénieur en chef Jochams nous parler du fonctionnaire. Dans cette haute position, dit-il, de Vaux présida les Commissions chargées d'élucider toutes les questions se rattachant à la police des mines et des carrières souterraines, et fut ensuite chargé de la rédaction des règlements qui sont aujourd'hui en vigueur. Il prit également une large part dans l'élaboration des règlements concernant la surveillance des appareils à vapeur. Justement ému du grand nombre d'explosions de ces derniers appareils, explosions qui avaient jeté, dans ces derniers temps, l'épouvante parmi les populations de nos contrées industrielles, il consacrait tous les instants qu'il pouvait dérober aux autres branches de son service à la recherche d'un mode de surveillance qui pût faire espérer la fin de cet état de choses. A cet effet, il avait ouvert des conférences dans les différents centres miniers, afin de recueillir toutes les données que l'expérience de la pratique des chaudières à vapeur pouvait lui fournir, pour l'aider à résoudre une question intéressante de si près la sûreté publique. Son énergie, son activité, son savoir l'auraient sans doute conduit au but. Quelques jours avant sa mort, les principaux industriels avaient adopté son projet... Ainsi ses derniers efforts ont encore été utiles à l'humanité... Infatigable jusqu'au dernier moment, il n'a pu néanmoins que projeter une œuvre d'une importance capitale, dont il aurait pu dire sans hésiter : *exegi monumentum*. Nous voulons parler d'une carte générale des mines, destinée à

faire ressortir graphiquement les richesses minérales de la Belgique. Ce précieux travail, confié aujourd'hui à des mains non moins habiles, est heureusement en plein cours d'exécution (v. l'art. DUMONT). — M. Bidaut, secrétaire-général du ministère des travaux publics, a rendu un juste hommage à la mémoire de de Vaux, en rappelant la manière distinguée dont il remplit les mandats multiples qui lui furent confiés pendant une longue suite d'années. Président de la Commission des *Annales des travaux publics*, de la Commission des procédés nouveaux, de la Commission directrice du Musée de l'industrie, de la Commission consultative des pensions, des jurys d'examen universitaires (pour la section des sciences) et des jurys de sortie de l'Ecole des mines, enfin du Conseil de perfectionnement de cette même Ecole, il suffit à tout, et laissa partout des traces de son influence féconde et de son esprit supérieur. Il fit partie des jurys internationaux des grandes expositions de Paris et de Londres, et fut appelé à des vice-présidences par le libre choix de ses collègues étrangers. Des occupations si nombreuses et si variées auraient dû, ce semble, l'absorber tout entier; il n'en trouva pas moins le temps de publier, soit dans les recueils de l'Académie royale de Belgique, soit dans diverses revues scientifiques ou industrielles, des mémoires et des notices qui témoignent de l'étendue et de la solidité de ses connaissances, non moins que de son esprit éminemment pratique. La géologie, la physique, la mécanique appliquée furent les objets de ses constantes études. La question des eaux souterraines, celle du grisou, l'occupèrent particulièrement : c'est à lui que l'ingénieur Mueseler dut de voir sa lampe de sûreté préférée à celle de Davy (\*). Il estimait qu'une abondante ventilation était le meilleur moyen de faire sortir le gaz de la mine; en vue de ce résultat, il recommanda l'emploi de machines pneumatiques, d'appareils d'alarme des-

(\*) Vingt-cinq années d'expérience ont ratifié le choix d'Ad. de Vaux; on se rappelle la touchante ovation faite à Mueseler,

en 1862, par les ouvriers mineurs du bassin de Liège.



tinés à signaler toute interruption dans les appareils de ventilation, et surtout d'un manomètre multiplicateur, permettant d'apprécier les moindres différences de pression. — Après le fonctionnaire et le savant, il faudrait peindre l'homme : qu'il suffise de dire avec M. Bidant que sa famille et ses amis perdirent en lui une âme d'élite, un cœur dévoué. Il idolâtrait sa mère veuve, qu'il suivit de près dans la tombe ; comme époux et comme père, il a versé sur les siens des trésors de tendresse ; à ses amis, il a prodigué l'aide de sa science et de son expérience. Sa vie était pure, on peut dire austère ; il était d'un commerce agréable, il savait plaire à tous par son esprit à la fois simple et brillant. Il cachait avec soin ses bienfaits ; mais après sa mort, il est permis de révéler que l'infortune trouva toujours en lui un appui et un protecteur généreux, judicieux et persévérant. Que pourrions-nous ajouter ?

Voici la liste (nous n'oserions affirmer qu'elle soit complète) des publications d'Adolphe de Vaux :

A. *Ouvrages publiés par l'Académie royale de Belgique.*

1<sup>o</sup> Mémoire sur l'épuisement des eaux dans les mines *Mém. couronnés*, t. XII, 1855.

2<sup>o</sup> Rapport à l'Académie sur les moyens d'empêcher le déraillement sur le chemin de fer, proposés par M. Heinsman (*Bulletins*, t. XIV, 1847).

Ad. Devaux entra le 16 décembre 1846 à l'Académie, comme membre effectif.

3<sup>o</sup> Rapport sur le mémoire de M. René Michel, concernant la direction des aérostats (*Ibid.*).

4<sup>o</sup> Rapport sur les systèmes de locomotion aérienne de MM. Van Hecke et Van Esschen (*Ibid.*).

5<sup>o</sup> Rapport sur un mémoire de M. De Boer, concernant les points brillants des courbes et des surfaces (*Ib.*, t. XVI, 1849).

6<sup>o</sup> Rapport sur une machine à élever l'eau, par M. de Caligny (*Ib.*, t. XVIII, 1854).

7<sup>o</sup> Rapport sur un mémoire en réponse

à la question d'agriculture des polders (*Ibid.*).

8<sup>o</sup> Rapport sur l'utilité d'ouvrir un concours spécial pour perfectionner les moyens de sauvetage employés dans les mines (t. XIX, 1852).

9<sup>o</sup> Notice concernant l'emploi de l'air échauffé, au lieu de vapeur d'eau, comme moteur dans les machines (*Ibid.*).

10<sup>o</sup> Observations sur le régime des eaux souterraines de Bruxelles et des environs (*Ibid.*).

11<sup>o</sup> Rapport sur une machine de M. Lallemand (t. XXI, 1854).

12<sup>o</sup> Rapport sur la boussole électromagnétique de M. Gloesener (t. XXII, 1855).

13<sup>o</sup> Gisement et formation de l'oligiste, de la limonite et de la pyrite (t. XXIII, 1856).

14<sup>o</sup> Rapports sur des concours et sur des communications faites à l'Académie, t. VII, XIII, XV, XVIII à XXIII des *Bulletins*.

15<sup>o</sup> Rapport sur quatre mémoires envoyés à l'Académie en réponse à la question des mines proposée par le Gouvernement (*Exploitation de la houille à 1000 mètres de profondeur* (t. XXIII).

16<sup>o</sup> Moyen de préserver les édifices des ravages de la foudre (t. IX<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série).

17<sup>o</sup> Sur la conservation du bois au moyen de l'huile lourde du goudron de houille (t. XV, 2<sup>e</sup> série).

18<sup>o</sup> Discours prononcé en séance publique de l'Académie, sur les richesses minérales de la Belgique et les moyens de les extraire (16 décembre 1865).

Ad. De Vaux ayant été nommé, en 1863, directeur de la classe des sciences, prononça le discours d'usage. C'est un exposé très-remarquable des richesses minérales de la Belgique et des moyens de les extraire.

B. *Ouvrages non publiés par l'Académie.*

19<sup>o</sup> Notice sur un nouveau moyen d'appliquer la vapeur à l'épuisement des eaux et à l'aérage des travaux dans les mines. 1856, in-8<sup>o</sup>.

20<sup>o</sup> Instruction pratique concernant



l'aérage et l'éclairage des mines à grisou; 15 juin 1859, in-8°.

21° Carte minière de la Belgique (tout ce qui est relatif à la province de Liège). 1857 à 1841.

22° Compte rendu de cette publication. Décembre 1842, in-8°.

23° Instruction pratique sur la lampe de l'ingénieur Mueseler. *Id.*

24° Rapport sur l'appareil de M. Jacquemet, tendant à prévenir les explosions des chaudières à vapeur (commissaires : MM. De Vaux et Maus). 1844, in-8°.

25° Indicateur pour l'aérage des mines. Février 1846, in-8°.

26° Analyse de la publication, faite en 1846, des documents statistiques concernant les mines, les usines minéralurgiques et les machines à vapeur. 1846, in-8°.

27° Publications faites par le département des travaux publics sur la statistique des mines, minières, usines et machines à vapeur. 1846 et 1852, in-4°.

28° Notice sur un coup de feu qui a éclaté dans la houillère d'Ashwel, près de Durham. Angleterre, 1848, in-8°.

29° Relation des expériences faites par M. Regnault, pour déterminer les principales lois physiques et les données numériques qui entrent dans le calcul des machines à vapeur. 1848, in-8°.

30° Note sur un ventilateur, breveté en faveur du sieur Struve. 1849, in-8°.

31° Documents relatifs à l'établissement des lignes télégraphiques en Belgique (Commission composée de MM. Quetelet, président, Caby et de Vaux, secrétaire-rapporteur. Mars 1858, in-8°.

32° Rapport sur les tubes indicateurs du niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur. Mars 1850, in-8°.

33° Rapport sur un appareil de sûreté pour les chaudières à vapeur, inventé par le sieur Dunn. 1850, in-8°.

34° Rapport sur le système de génération de vapeur dit *pneumatosphéroïdal*, de M. Testud de Beauregard. Août 1851, in-8°.

35° Rapport sur les ciments de Tour-nai, de M. Leschevin-Lepez (Commissaires : MM. de Vaux, Roget et Didier). 1852, in-8°.

36° Notice sur le régime et les causes d'altération des eaux potables de la ville de Bruxelles et de la banlieue. 15 septembre 1852, in-8°.

37° Statistique des mines, minières, usines minéralurgiques et machines à vapeur : compte rendu des deux dernières publications du Département des travaux publics (*Ann. des trav. publics*, février 1855).

N. B. C'est dans ce recueil qu'ont été publiées la plupart des notices mentionnées ci-dessus.

38° Moyens propres à soustraire les ouvriers mineurs au danger d'asphyxie à la suite des coups de feu (*Ib.*, t. XIV, juin 1855).

39° Note sur la théorie des lampes de sûreté. Avril, 1860, in-8°.

40° Appareils de translation des mineurs dans les puits. (*Ann. des tr. publics*, t. XIX, avril 1860).

41° Notice sur la saxifragine. 1865.

42° Notice sur la division de l'aérage dans les mines (*Revue universelle*, 1865).

43° Des égoûts considérés au point de vue de la salubrité publique (Communication au Congrès de bienfaisance réuni à Bruxelles en 1856). Mai 1865.

44° Rapport sur l'Exposition universelle de Londres en 1862. Bruxelles, 1865, in-8°.

45° Jaugeage et frottement des courants dans les mines (*Ann. des tr. publics* t. XXII, oct. 1864).

46° Des dégagements instantanés de gaz dans les travaux des houillères (*Ib.* t. XXIII, juin 1865).

**Dumont (ANDRÉ-HUBERT)**, né à Liège le 15 février 1809, mourut en cette ville le 28 février 1857. Sa vie se résume dans la poursuite et l'accomplissement d'une seule idée; il y sacrifia jusqu'à sa santé, mais il mourut dans les honneurs du triomphe. Son père Jean-Baptiste et son oncle Barthélémy



s'occupaient ensemble de chimie industrielle<sup>(1)</sup>; ils possédaient en outre une belle collection de spécimens des substances minérales du pays. C'est en jouant dans leur laboratoire et en regardant curieusement autour de lui que le jeune André reçut, sans y prendre garde, sa première éducation. Il fréquenta l'école primaire jusqu'à l'âge de douze ans, puis ce fut tout : le digne Jean-Baptiste ne voyait pas que l'enfant eût besoin d'en savoir plus que lui-même; d'ailleurs il le destinait au commerce. André ne songeait pas à l'avenir : il cultivait des fleurs, composait des herbiers, dessinait des coquillages fossiles, accompagnait dans les districts charbonniers son père, attaché au corps des mines, et rentrait chargé de minéraux et de fragments de roches, puis se mettait au piano pour réjouir le cœur de sa mère idolâtrée. Quand il eut quinze ans, on l'envoya chez des parents, à Paris, s'initier aux opérations du négoce; il en revint plus passionné que jamais pour l'étude de la nature. Déjà s'étaient révélées ses qualités d'observateur; en allant visiter les mines avec son père, il avait fait des remarques sur la superposition des roches, il avait levé des plans : ce qui sans doute, dit M. d'Omalus<sup>(2)</sup>, développa chez lui le coup d'œil stratigraphique qui l'a toujours distingué. Le 27 janvier 1828, âgé de 18 ans, il fut nommé arpenteur et géomètre des mines. La pratique ne lui fit pas oublier la théorie; insensiblement même le besoin de ramener à des données générales les faits qu'il avait observés s'empara de son esprit; il en sut bientôt autant qu'un autre en géologie, grâce aux mémoires de M. d'Omalus d'Halloy et de Brongniart, et, grâce au traité de Haüy, en minéralogie cristallographique; mais il avait encore plus étudié la nature que les livres, et ce fut là sa

<sup>(1)</sup> Ils firent les premiers, à Liège, des essais sur la fabrication du sucre de betterave, pendant le blocus continental. Ils s'appliquèrent ensuite avec succès à la préparation de l'alun et finirent par fonder, avec M. le chevalier T. de Laminne, l'établissement d'Ampsin, près de Huy. — V. Fayn, *André Dumont, sa vie et ses travaux*. Paris et

gloire<sup>(3)</sup>. En 1828, l'Académie de Bruxelles proposa au concours, pour 1830, la question suivante : « Faire la » description géologique de la province » de Liège, indiquer les espèces minérales et les fossiles qu'on y rencontre, » avec l'indication des localités et la » synonymie des noms sous lesquels ces » substances déjà connues ont été » dé » crites. » Dumont ne laissa pas échapper l'occasion : il parcourut la province pendant six mois, sans faire part de son projet à personne, puis soumit à l'Académie un mémoire portant pour épigraphe : « On ne peut » établir avec certitude l'âge relatif des » roches primordiales d'après leur inclinaison. » MM. d'Omalus, Sauveur et Cauchy furent nommés rapporteurs; le 5 mai 1830, la médaille d'or fut décernée à l'auteur. Cependant l'importance et surtout la nouveauté des considérations émises par Dumont frappèrent tout particulièrement M. d'Omalus, qui, voulant s'assurer par lui-même si le concurrent s'appuyait sur des découvertes réelles, ou s'il ne s'agissait que des inventions d'une imagination ardente, se rendit tout exprès à Liège. L'éminent académicien fut très-surpris lorsqu'on lui présenta, dans un magasin de la rue Vinave-d'Ile, un tout jeune homme « qui paraissait avoir quinze ans, mais qui me prouva bientôt, dit-il, qu'il était l'auteur du mémoire! — Je lui demandai s'il pouvait me conduire dans quelques localités, où il me ferait voir la preuve de ses assertions, et sur sa réponse affirmative, nous nous rendîmes dans la vallée de la Meuse, au Sud de Liège<sup>(4)</sup>. On sait que cette vallée est bornée par des pentes rapides et élevées sur lesquelles il y a des chemins creux. Dumont me montra d'abord, dans un de ces chemins, la succession de toutes les couches qui composent

Liège, 1864, in-8°, p. 6.

<sup>(2)</sup> Notice sur A. Dumont, dans l'*Annuaire de l'Acad. roy. de Belgique*, année 1858, p. 91.

<sup>(3)</sup> Nous suivons ici pas à pas l'excellent travail de M. Fayn.

<sup>(4)</sup> Plus exactement, au S.-O.; il s'agit des environs de Chokier.



son terrain anthraxifère ; mais il s'agissait, pour prouver le plissement, de montrer ces couches disposées en sens contraire, et c'est ce qu'il annonçait être visible dans un chemin voisin ; toutefois, comme ces chemins ou plutôt ces ravins se ressemblent, il se trompa et nous descendimes par un ravin où les éboulis cachaient la stratification. Le pauvre jeune homme se trouva dans une position désespérée : il était certain de son affaire, mais il craignait que je ne voulusse pas consentir à gravir de nouveau la côte, et alors son travail allait être signalé à l'Académie comme une rêverie ; aussi, quel ne fut pas son bonheur lorsque je lui proposai de faire une nouvelle ascension ? Je dois dire qu'il m'a toujours conservé une vive reconnaissance de cette démarche bien naturelle sans doute, mais qui, disait-il, avait décidé de son avenir » (1). Toutes les observations consignées dans le *Mémoire* étaient d'une exactitude minutieuse. Dès ce moment Dumont put compter sur un ami, sur un protecteur éclairé, digne appréciateur de son mérite.

A l'étranger, il trouva quelques contradicteurs et en revanche de chauds partisans. Ses divisions furent discutées ; en fin de compte, confirmées par des études ultérieures, elles ont acquis droit de cité dans la science. En 1835, la Société géologique de France s'étant réunie à Mézières, quelque temps avant le Congrès scientifique de Bonn, il fut convenu que plusieurs membres de la compagnie, tant anglais que français, descendraient la vallée de la Meuse pour se rendre dans cette dernière ville, et s'arrêteraient à Huy et à Chokier. Dumont, qui allait de son côté entreprendre un voyage, résista aux instances de M. d'Omalius, qui aurait voulu qu'il fût présent lorsque les savants étrangers traverseraient le pays. M. d'Omalius se chargea lui-même de le représenter, et l'épreuve fut décisive. Cinq ans plus tard, le 5 février 1840, la Société géologique de Londres, sur la proposition de MM. Sedgwick et Filton, décerna

au savant belge la médaille de Wollaston, qui ne s'accorde qu'aux œuvres d'une valeur exceptionnelle.

Dumont, sur ces entrefaites, ne s'était pas laissé éblouir par son triomphe académique. Tout en abordant de nouvelles recherches et en préluant à ses grands voyages par une excursion en Suisse et dans les volcans éteints de l'Eifel, il songeait sérieusement à combler les lacunes de son éducation première, du moins au point de vue des sciences exactes. Sur le conseil de M. Gloesener et de Lemaire (v. ces noms), il se fit inscrire à l'Université : le 14 janvier 1835, le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques lui fut décerné. Il était depuis plusieurs mois membre correspondant de l'Académie ; cet titre ne l'avait pas empêché de s'asseoir sur les bancs. Mais déjà, dans le modeste élève, l'opinion des juges compétents avait proclamé un maître. Le choix de M. de Theux, qui le nomma le 5 décembre 1835 à l'Université de Liège, en qualité de professeur extraordinaire, chargé des cours de minéralogie et de géologie, fut universellement approuvé (2). Ici commence pour Dumont une période d'activité fébrile, presque surhumaine : les travaux dont il va bientôt assumer la responsabilité suffiraient à eux seuls à remplir la vie d'un comité de savants ; il ne mesure point la tâche, il marche en avant et ne s'arrête jamais ; sa ténacité n'a d'égale que son génie observateur ; un secret instinct lui dit qu'il est appelé à doter sa patrie d'un monument impérissable ; il sacrifie tout à ce but unique et succombe bien jeune encore, mais comme le soldat de Marathon, en annonçant la victoire !

L'excellence de son enseignement ne contribua pas moins que ses premiers travaux scientifiques à consolider et à étendre sa réputation. « Le jeune maître fut obligé de créer pour ainsi dire un cours de géologie, où ses sagaces observations sur notre pays servirent de terme de comparaison à tout ce qui avait été fait jusque là. Avec quel fa-

(1) D'Omalius, p. 94-95, note.

(2) Dumont fut promu à l'ordinariat le 20

septembre 1841.



lent, dès le début de son enseignement, il sait définir et exposer tous les points saillants de la science! Sa jeunesse, sa modestie, la grâce de son visage, son talent consacré par un grand succès, captivaient l'attention de ses auditeurs et éveillaient dans leur âme la plus vive sympathie : aussi des marques de bienveillance accueillirent-elles chacune de ses leçons<sup>(1)</sup>. » Au moment de prendre la parole, son extrême timidité influait sur son débit; mais l'attention avec laquelle on l'écoutait l'enhardissait bientôt. A mesure qu'il s'échauffait, son langage devenait plus clair; les faits saisissants, les exemples se présentaient à propos à son esprit; d'ailleurs il restait toujours simple et précis, ne se noyait jamais dans les détails et possédait l'art d'intéresser toujours, soit qu'il exposât les formules arides de la cristallographie, soit qu'il abordât les théories séduisantes de la géogénie. Il inoculait pour ainsi dire à ses élèves, avec les éléments de la science, l'ardent amour du progrès et des découvertes qui le possédait tout entier; il assurait le succès de leurs études en se faisant leur ami, en les emmenant fréquemment en excursion. « Nous étions tous de la partie, dit M. Fayn<sup>(2)</sup>. Dumont avec sa bienveillance accoutumée, répondait à toutes nos questions, nous initiait à la manière d'observer, de rechercher les mystères que recèlent parfois les divers terrains dans leur superposition. Toujours gai et souriant, il savait nous communiquer une sérénité qui calmait nos lassitudes. On marchait quelquefois dix heures par jour, gravissant les montagnes, côtoyant les ruisseaux, se perdant à travers champs sous la réverbération d'un soleil d'airain! N'importe : le contentement était général, et à l'approche de la nuit, on regagnait la ville prochaine où le prévoyant maître avait fait préparer gîte et nourriture. Pendant qu'un sommeil réparateur nous rendait de nouvelles forces, lui veillait, rassemblant ses notes, mettant de l'ordre dans ses observations. C'est

ainsi qu'on remontait la vallée de la Meuse, de Liège à Givet, Mézières et Charleville, qu'on parcourait les calcaires de Visé, la craie de Maestricht, les sables d'Aix-la-Chapelle, les plateaux des Ardennes et les vallées de l'Eifel, du Taunus et du Hundsrück. »

Les courses de Dumont à travers le pays n'eurent pas seulement pour but l'instruction de ses élèves. Le gouvernement ayant résolu de faire dresser la carte géologique du territoire belge, l'auteur du Mémoire sur la province de Liège, couronné en 1850, se trouva tout naturellement l'homme indispensable. Ses délimitations des quatre systèmes du terrain anthraxifère avaient été proclamés par les commissaires de l'Académie « ce qui avait été fait de mieux en ce genre dans notre pays; une *Coupe des terrains primordiaux de la Belgique, entre Fumay et Gembloux*, publiée en 1855 dans les *Bulletins de la Société géologique de France*, à laquelle Dumont était dès lors affilié, avait confirmé les premières inductions du jeune savant, et donné de nouveau la mesure de son talent d'observation. Dumont fut au comble de la joie quand un arrêté royal du 51 mai 1856 le chargea, sous les auspices de l'Académie, de dresser la carte géologique des provinces de Liège, du Hainaut et du Luxembourg. On lui accordait seulement trois ans pour accomplir sa mission. Non-seulement il assumait cette lourde responsabilité; mais, sur sa demande, le 25 septembre de l'année suivante, il reçut autorisation d'entreprendre *seul* la carte du pays tout entier. Le terme fixé d'abord fut prorogé d'un an<sup>(3)</sup>.

Membre titulaire de l'Académie depuis le 15 décembre 1856, Dumont trouva le temps, tout en poursuivant ses études sur le terrain dans les coins les plus reculés du pays, d'enrichir les *Mémoires* et les *Bulletins* de la Compagnie des résultats de ses nombreuses découvertes. Quant au délai stipulé pour l'achèvement de son œuvre principale, on comprend qu'il fut dépassé :

<sup>(1)</sup> Fayn, p. 16.  
<sup>(2)</sup> P. 42.

<sup>(3)</sup> Fayn, p. 47.



la carte de la Belgique n'absorba pas moins de seize années de recherches assidues, et l'on a même peine à comprendre comment il a été possible à un seul homme, d'une constitution frêle et délicate, de mener à bonne fin ce travail d'Hercule. Il ne s'agissait pas ici d'une étude de cabinet: il fallait courir les montagnes, sonder les profondeurs du sol, faire quelquefois mille kilomètres à pied dans une seule campagne, en tous sens, pour arriver à une pleine certitude. Ce qui soutint Dumont, ce fut d'abord la force de sa volonté. Ce fut ensuite le culte ardent, exclusif, désintéressé, qu'il avait voué à la science; enfin, son esprit d'ordre et d'exactitude, et par-dessus tout, le caractère vraiment scientifique de la méthode à laquelle, dès son début dans la carrière, il s'était fait une loi de rester fidèle. Il se dépouillait de tout esprit de système, s'attachait à l'observation de chaque fait en particulier, vérifiait incessamment, par des observations nouvelles, les résultats acquis et ne s'arrêtait pas, avant que les faits généraux ne se révélassent pour ainsi dire d'eux-mêmes, lorsqu'il en venait à embrasser l'ensemble de ses remarques. Il était par instinct disciple de Bacon; nous disons par instinct, parce que Dumont avait peu étudié la philosophie, peu médité même sur les hautes questions de la logique scientifique. Mais dans son domaine, il se trouvait pleinement à l'aise: une rare prudence naturelle, un coup-d'œil stratigraphique éminemment perspicace, une indépendance absolue à l'égard des opinions qu'il n'avait point contrôlées, donnaient à ses prémisses toute la précision et la sincérité désirables, à ses conclusions une autorité que relevait encore sa modestie. Lorsqu'il croyait avoir raison, d'ailleurs, il était homme à épuiser un débat plutôt que de céder, témoin sa discussion avec M. de Koninck sur

la valeur du caractère paléontologique en géologie. Dumont pensait que « les formes organiques sont bien moins en rapport avec le temps qu'avec les conditions d'existence, variables à chaque époque d'un point du globe à l'autre <sup>(1)</sup>. M. de Koninck partageait au contraire l'opinion de MM. Agassiz et d'Orbigny, c'est-à-dire soutenait qu'à chaque époque géologique correspond une faune spéciale. Une note *Sur la valeur du caractère paléontologique en géologie*, extraite pour le *Bulletin* de l'Académie d'un discours prononcé par Dumont le 5 mars 1847, à l'ouverture du cours de géologie, mit le feu aux poudres. Les escarmouches prirent plusieurs séances; à la fin M. de Koninck, bien que non convaincu, déclara qu'il lui paraissait inutile de prolonger le débat. Dumont retrouva plus d'une fois les paléontologistes sur son chemin, notamment au sujet de l'argile de Boom et du London-Clay, qu'ils rapportaient à la même période de formation, à raison de la ressemblance de leurs fossiles. Pour le même motif, ils regardaient comme équivalents le calcaire grossier et le London-Clay, et concluaient au parallélisme de l'argile de Boom, du calcaire grossier et enfin du système bruxellien. Dumont, au contraire, avait été conduit par ses observations, dès 1839, à reconnaître que l'argile de Boom est supérieure aux sables de Bruxelles. Dix ans plus tard, il donna une nouvelle classification des terrains tertiaires et sépara les sables de Bruxelles des argiles de Boom par le puissant dépôt des sables de Lethen (qui forment la base du système tongrien), par les argiles vertes de Henis et par les sables jaunes de la partie inférieure du système rupélien. <sup>(2)</sup> M. d'Archiac, dans son *Histoire des progrès de la géologie* (t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 498), se rangea ouvertement du côté des adversaires de Dumont et prétendit que les conclusions de ce der-

(<sup>1</sup>) Depuis que la terre est habitable, écrivait-il, la chaleur solaire a toujours eu assez d'influence pour que la même faune n'ait jamais pu s'étendre sur toute sa surface; en d'autres termes, il y a toujours eu, comme à présent, des faunes différentes à

une même époque. C'est donc à tort que les paléontologistes considèrent comme synchroniques les dépôts qui présentent les mêmes faunes sous des latitudes différentes.

(<sup>2</sup>) Faun, p. 182. — V. ci-après.



nier étaient forcées, même sous le rapport stratigraphique. Le géologue liégeois recommença ses observations, passa la Manche afin d'étudier par lui-même les terrains tertiaires de l'Angleterre, et n'eut de repos que quand il put s'appuyer sur des faits précis. Il finit par justifier pleinement sa classification, même sous le rapport paléontologique<sup>(1)</sup>. Sa note *Sur la position géologique de l'argile rupélienne*, en réponse à M. d'Archiac, est un travail analytique des plus remarquables; elle fait vivement regretter que Dumont n'ait pas eu le temps de traiter en détail de la constitution des terrains tertiaires de la Belgique, comme il se l'était proposé dès 1859, alors qu'il avait formé le projet d'écrire une histoire géologique de notre pays<sup>(2)</sup>.

Le travail capital de Dumont, celui auquel toutes ses études se rattachent par des liens plus ou moins étroits, doit être apprécié à trois points de vue différents. D'abord ce serait se tromper étrangement que de le réduire aux proportions d'une œuvre de patience: la carte géologique de Belgique s'adresse aux savants comme aux industriels. Les rapports adressés par Dumont à l'Académie sur les résultats de ses courses attestent qu'il s'attachait non seulement à constater des faits, mais à tirer parti de ses observations pour atteindre une intuition ou une démonstration de plus en plus claire des grandes lois de la nature.

Tantôt il s'arrête en passant sur un point spécial; tantôt il généralise et résume sa théorie. Il annonce à l'Académie, le 7 avril 1858, la découverte d'une nouvelle espèce de phosphate ferrique, la *Delvauxine*<sup>(3)</sup>; il publie un an plus tard, dans les Mémoires de la Compagnie, ses *Tableaux analytiques des minéraux et des roches*, où la méthode naturelle se combine heureusement avec l'analyse, au grand profit des élèves, pour qui cette classification a été surtout dressée. La fin de chaque campagne est toujours signalée par quelque découverte ou par la défense de quelque thèse nouvelle. Dans son rapport de 1857, il démontre que les petites vallées qui traversent la plaine de Hesbaye correspondent à des failles, c'est-à-dire qu'elles doivent leur origine à des dislocations de l'écorce terrestre et non à de simples érosions des eaux, ainsi qu'on l'avait supposé jusqu'alors<sup>(4)</sup>. En 1858, il fait connaître la nature et les limites du dépôt moderne dit *argile d'Ostende*, qui s'étend le long des côtes de Flandre, depuis Anvers jusqu'à Dunkerque. Nous avons mentionné ses travaux de 1859 sur les terrains tertiaires<sup>(5)</sup>; son Mémoire de 1841, sur les terrains triasiques et jurassiques du Luxembourg, bien que les conclusions en soient encore contestées, mérite également d'être cité, comme ne devant pas rester sans influence sur la solution définitive de la question. L'une de ses œuvres les plus

les terrains tertiaires de Belgique ont plus d'analogie avec ceux de ce pays qu'avec ceux de France et d'Angleterre, dont ils sont cependant plus voisins. Il faut dire que Dumont s'était trouvé embarrassé de faire concorder ses divisions avec celles qui étaient déjà adoptées dans d'autres contrées. On lui a reproché l'abus des subdivisions: dans les descriptions locales, dit très-bien M. d'Omalus, on n'en saurait trop admettre. Aux hommes qui s'occupent de travaux plus généraux, de réduire le nombre des groupes; l'essentiel est que les membres d'une même division se rangent bien et dûment dans le même groupe; or, sous ce rapport, personne ne s'est encore plaint de la classification de Dumont.

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, p. 486.

<sup>(2)</sup> *Ibid.* — La synthèse des vues de Dumont à cet égard est exposée par M. Faye, dans les pages suivantes, avec beaucoup de clarté, d'après les leçons du maître et de précieuses notes manuscrites trouvées dans ses papiers.

<sup>(3)</sup> En l'honneur du chimiste Delvaux (v. ce nom), qui déterminait le premier ce minéral, signalé à Berneau, lez-Visé, dès 1793, par Dumont père.

<sup>(4)</sup> D'Omalus, p. 96.

<sup>(5)</sup> On a désapprouvé sa nomenclature, empruntée aux noms des localités belges: terrain *Landénien*, terrain *Bruxellien*, *Tongrien*, *Diestien*, etc. Les Français et les Anglais l'ont repoussée; elle a été mieux accueillie en Allemagne, sans doute parce que



importantes est le *Mémoire sur les terrains ardennais et rhénans*, honoré du prix quinquennal des sciences en 1851, avec les travaux de MM. de Koninck et Van Beneden. Nous laissons la parole à M. d'Omalius : « La partie la plus ancienne du sol belge appartient à un grand massif, qui s'étend depuis l'Escaut jusqu'à la Diemel, et qui a été longtemps désigné sous les noms, trop vagues, pour la géologie actuelle, de *formation du Thonschiefer* ou de *terrain ardoisier*, sans que l'on fût parvenu à établir de bonnes divisions. Dumont lui-même, avec son coup d'œil perçant, s'y était déjà essayé sans obtenir un résultat satisfaisant. Mais il présenta à l'Académie, en 1847 et 1848, deux grands Mémoires qui devaient former les deux premiers chapitres de l'explication de la Carte géologique, et dans lesquels il divisait les dépôts dont il s'agit en deux groupes, sous les noms de *terrain ardennais* et de *terrain rhénan*. Ces groupes comprenaient eux-mêmes six systèmes que, fidèle à ses principes de nomenclature <sup>(1)</sup>, Dumont désignait par les épithètes de *Devillien*, *Révinien*, *Salmien*, *Gedinnien*, *Coblentzien* et *Ahrien*. Cet immense travail est demeuré jusqu'à présent le dernier mot de la science, et n'a pas encore été contredit dans aucun de ses détails. » — A mesure que notre géologue étendait le champ de ses recherches, il se préoccupait davantage, ainsi qu'on l'a indiqué, des grandes théories scientifiques. Nous citerons notamment l'application qu'il fit, en 1852, de la théorie des soulèvements lents à la description des terrains supérieurs de la Belgique, déposés presque toujours horizontalement, et dans lesquels la ressemblance des caractères paléontologiques et minéralogiques rendait indiscernable la succession des époques. La géométrie, selon Dumont, peut conduire à des résultats presque aussi certains que l'observation de la continuité des couches. Tous les phénomènes de la nature ont leur continuité; les violentes révolutions

du globe, sont annoncées par des mouvements insensibles dont elles peuvent bien n'être qu'un maximum, et qui se prolongent encore après la crise. Ces mouvements lents ne se sont pas étendus sur des espaces aussi considérables que les soulèvements brusques; néanmoins, en mainte circonstance, il est possible de reconnaître, sur plusieurs centaines de lieues, des traces non équivoques de leur passage. « Or, lorsqu'en des localités différentes, on constate que divers mouvements lents se sont succédés dans le même ordre, en présentant les mêmes circonstances, on peut souvent en conclure qu'ils ont été produits simultanément; que l'élévation ou l'abaissement constaté en un point correspond à l'élévation ou à l'abaissement observé dans l'autre; que les mouvements qui ont eu lieu d'un côté d'un axe d'oscillation sont corrélatifs aux mouvements en sens inverse qui se sont manifestés de l'autre, et que par conséquent les couches qui se seront déposées de part et d'autre pendant les mouvements simultanés sont contemporains, quelles que soient d'ailleurs les différences minéralogiques ou paléontologiques qu'elles peuvent présenter » <sup>(2)</sup>. Cette méthode conduisit notre géologue à établir que le sol de la Belgique, pendant la formation des couches landéniennes (éocène inférieur), s'était successivement abaissé par rapport à l'Océan, et que, pendant l'époque yprésienne (éocène moyen), le sol avait éprouvé un double mouvement ascensionnel et de bascule jusqu'à la fin de l'époque tongrienne (éocène supérieur); que, d'autre part, ces mouvements s'étaient répétés avec une grande similitude en Angleterre et en France. A l'époque de la formation landénienne, abaissement du sol et couches en débordement; à l'époque de la déposition des argiles de Londres et d'Ypres, mouvement ascensionnel, compliqué d'un mouvement simultané de bascule. Dumont put reconnaître, sur le terrain même, les résultats de ces deux derniers mouvements, dont le premier

(1) V. la note précédente.

(2) Dumont (*Bulletin de l'Acad.*, t. XIX), ap. Fayn, p. 490.



restreignit les limites des bassins, tandis que le second en déplaça le centre, c'est-à-dire le point le plus bas; de là les différences importantes qu'on remarque dans les formations tertiaires de la Belgique, du Nord de la France et de l'Angleterre, à l'époque tongrienne. « Pendant que le mouvement reculait vers le Nord les limites des mers de la Belgique et mettait à sec le bassin de Londres, il déplaçait, vers le sud, le centre géologique des bassins de Paris et du Hampshire et transformait enfin ces bassins marins en lacs. Un abaïssement général ramena, comme on l'a vu, les eaux marines dans le bassin de Paris, phénomène pendant lequel se déposèrent d'un côté les marnes marines et les sables de Fontainebleau, et de l'autre, les argiles à *Cyrena semistriata* de l'étage supérieur du système tongrien et les sables inférieurs du système rupélien » (1). C'est ainsi que les problèmes ardu de la géognosie étaient ramenés par Dumont à des problèmes de dynamique et de géométrie: il partait tout simplement de la loi de gravité, en vertu de laquelle tous les dépôts sédimentaires doivent se disposer en séries horizontales successives, d'après l'ordre des phéno-

mènes. Il demandait l'âge d'un massif à la place qu'il occupe, à la disposition de ses parties, à la direction des mouvements de sa formation, laquelle subsiste malgré les dislocations des couches et se vérifie par le caractère même de ces dislocations. En procédant ainsi, Dumont ne faisait que tirer de nouvelles conséquences des prémisses qui l'avaient conduit, dès l'âge de vingt ans, à une découverte stratigraphique de premier ordre, et qui plus tard lui firent « débrouiller toutes les difficultés de l'Ardenne » (2).

Si la confection de la Carte géologique de la Belgique a fourni à Dumont l'occasion de rendre d'éminents services à la science, l'œuvre elle-même, heureusement accomplie, constitue pour l'industrie nationale un trésor non moins précieux. Un juge compétent (3) n'hésite pas à déclarer que telle est l'exactitude des observations de Dumont, que ses cartes resteraient, même si l'on en changeait la nomenclature et le groupement des éléments qui y sont établis. M. d'Archiac a reproché au géologue belge de n'avoir presque point donné de coupes de terrains dans ses Mémoires descriptifs (4); le fait est que cette allégation est peu fondée et

(1) Dumont, *ibid.*, p. 45; ap. Fayn, p. 191.

(2) Discours de M. Lachat, 1856 (v. ci-après).

(3) M. Trasenster. — M. Dewalque (v. ce nom), en modifiant à certains égards la classification de Dumont, dit de son côté que ces changements ne font que consacrer les idées générales de l'illustre auteur, en leur donnant tout leur développement et en montrant avec quelle facilité elles se plient à suivre les inévitables progrès de la science (*Bull. Acad.*, 2<sup>e</sup> série, t. XI, n<sup>o</sup> 1). M. Dewalque s'est fait un devoir, dans la notice que nous citons (*sur le système eifélien du Condroz*), de répondre péremptoirement à un ingénieur qui reprochait à Dumont d'avoir oublié, dans sa petite carte, une petite bande de calcaire au sud de Limbourg. Dumont n'était pas infailible; mais ses observations sont toujours scrupuleusement sincères et d'une merveilleuse exactitude. V. Fayn, p. 98 et suiv.

(4) *Hist. des progrès de la géologie*, t. VIII, p. 70. — C'est ici qu'il convient de

dire quelques mots de la *Carte minière de la Belgique*, précieux complément des recherches de Dumont (v. l'art. DE VAUX). Un ingénieur au courant de ce grand travail a bien voulu nous communiquer la note suivante, que nous nous empressons de mettre sous les yeux du lecteur :

« N'oublions pas que Dumont avait été géomètre des mines avant de se révéler comme le lumineux interprète de l'un des problèmes les plus ardu et les plus complexes que la nature ait offert à la spéculation humaine.

» C'est sans doute à cette circonstance, et grâce au concours dévoué de plusieurs directeurs de charbonnages, que nous devons le premier essai sur l'allure et la synonymie des couches du bassin de Liège.

» Quelque incomplet que devait être un travail accompli dans un temps relativement très-court, Dumont y a laissé un témoignage de plus de sa haute intelligence, de son esprit de méthode et de cette espèce de *devination* propre au génie; car, il convient de le remarquer, son aptitude naturelle était ici



que les descriptions de Dumont ont toute la clarté désirable, à ce point que le lecteur peut généralement reconstruire la figure. D'ailleurs, nombre de

coupes ont été publiées, et enfin, avant de porter un jugement définitif, il faut attendre que M. Dewalque ait mis au jour les notes laissées par son maître.

tenue en échec par l'impossibilité d'observer directement l'ordre de succession de toutes les couches de houille.

» Son Mémoire sur la constitution géologique de la province de Liège a été souvent consulté.

» Malheureusement, l'échelle réduite de la carte qui l'accompagne et le manque de renseignements sur la position des couches en profondeur, n'ont pas permis aux ingénieurs et aux exploitants des mines d'en retirer tout le fruit qu'ils pouvaient espérer.

» Toutefois, les jalons qu'il a posés n'ont pas été perdus et, comme le dit M. Fayn dans son excellent ouvrage sur la vie et les travaux de Dumont, « ils ont servi de point de départ à toutes les études nouvelles entreprises de nos jours sur le raccordement des diverses couches de houille dans la province de Liège. »

» Sur l'initiative et à la suite des vives instances de feu M. de Vaux, inspecteur-général des mines, le Gouvernement a décrété la confection d'une carte générale des mines du pays (1).

» Un spécimen de cette carte, comprenant l'important groupe houiller de Seraing, a figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1867. Les hommes compétents ont eu ainsi l'occasion d'apprécier la valeur et les bases de ce travail.

» La carte est dressée à une échelle suffisante (1 à 5000) pour renseigner toutes les circonstances de gisement qui peuvent intéresser le mineur. Elle fait connaître le mouvement de toutes les couches de houille exploitables, non par un simple trait comme il a été pratiqué jusqu'à ce jour, mais au moyen d'une tranche horizontale d'une certaine épaisseur. Par une heureuse application des projections cotées, ce système permet de suivre les mouvements les plus compliqués, les failles et les dérangements dont les couches sont affectées, et laisse en quelque sorte deviner leur allure en profondeur (2).

» La tranche choisie pour le bassin de Liège a une hauteur verticale de cinquante mètres, comprise entre 140 et 190 mètres

sous le niveau de la mer à Ostende. C'est celle qui correspond en moyenne à l'exploitation actuelle et qui présente par conséquent le plus grand intérêt pour le moment.

» La base réelle du travail consiste dans une série de coupes verticales, très-rapprochées les unes des autres, sur toute l'étendue du bassin et suivant des plans généralement parallèles.

» Ces coupes donnent la configuration du terrain houiller à toute profondeur et, si on le désire, le tracé immédiat d'une carte générale à un niveau quelconque. Elles permettent aussi de connaître la position probable des couches de houille dans une tranche déterminée de terrain destinée à l'exploitation. Sous ce rapport, la carte qui s'exécute rendra les plus grands services aux exploitants, car ils seront fixés d'avance sur la direction à donner aux travaux préparatoires, sur les obstacles à vaincre et sur la durée de l'exploitation proposée.

» On conçoit facilement les difficultés et les lenteurs de ce travail, qui réclame le dépouillement de tous les plans et documents relatifs aux travaux de mines, la recherche des anciens travaux signalés par la tradition; de plus, des opérations géodésiques très-déliées, des visites souterraines fréquentes et laborieuses; enfin, des études et des essais sur le mouvement probable des couches dans les territoires inexplorés, soins capables, à eux seuls, de lasser la patience d'un Bénédictin.

» On peut affirmer que, de son vivant, Dumont eût applaudi à l'exécution d'une Carte générale des mines de Belgique, puisqu'on lit dans son Mémoire précité, page 209 : « L'étude des mouvements que font les couches de houille est de la plus haute importance pour la géologie de la province de Liège, en ce qu'elle jette un grand jour sur la disposition de toutes nos roches primordiales et sert à déterminer leur âge relatif. » Or, cette vérité est surtout applicable au bassin houiller du Hainaut, recouvert sur une grande étendue par des dépôts puissants de terrains plus récents, qui le déroberont aux investigations du géologue. »

(1) M. J. Van Scherpenzeel Thim, agrégé à l'Université de Liège et ingénieur principal des mines, a été chargé de ce service, auquel est adjoint M. l'ingénieur ordinaire des mines R. Malherbe.

(2) M. le professeur J. P. Schmit, dans son cours de géométrie descriptive en voie de publication, a fait ressortir les ressources que présente cette méthode pour la représentation des surfaces géologiques.



La précision des études de Dumont peut être appréciée par l'exemple suivant : « Le ministère des travaux publics ayant alloué des fonds pour faire dans la station de Hasselt un essai de puits artésien jusqu'à 100 mètr. de profondeur, notre géologue fut consulté sur le succès plus ou moins prochain de cette entreprise. On était arrivé à la limite fixée par le Gouvernement. Dumont, sur l'inspection des échantillons qui lui furent envoyés, engagea le ministre à continuer l'essai au moins jusqu'à la première couche aquifère. Les fonds furent accordés et, à la limite des marnes heersiennes, on trouva la couche glauconieuse et aquifère cherchée : en une nuit, les eaux jaillirent à plus de trois mètres au-dessus du sol. La connaissance géologique de notre pays, que Dumont possédait jusque dans ses plus minutieux détails, lui avait fourni la solution d'une des plus belles questions d'hydrographie souterraine qui puisse intéresser la science de l'ingénieur » (1). L'utilité pratique des cartes de Dumont est aujourd'hui de plus en plus appréciée. Elles évitent d'abord des mécomptes à l'industrie charbonnière, en indiquant les limites exactes de nos bassins houillers, aussi bien dans les parties où ces limites sont cachées sur des dépôts superficiels que là où elles sont découvertes : hors de là, les explorations pour trouver de la houille seraient inutiles. D'autre part, ajoute M. Fayn, la recherche des filons de zinc, de plomb, de fer, ne pourra se poursuivre que dans une certaine direction, rendue facile par la délimitation exacte des diverses bandes quartzoschisteuses et calcaires du terrain anthraxifère. En consultant la carte géologique, l'ingénieur et l'entrepreneur de travaux publics connaîtront la

(1) Dumont s'occupa aussi, pour la ville de Liège, de la recherche d'eaux souterraines (1834) et proposa une solution remarquable. Le plan adopté et exécuté depuis est dû à son neveu, M. l'ingénieur Gustave Dumont. L'auteur de la carte géologique nous apprend, dans son rapport à la ville de Liège, qu'il s'occupait d'un vaste travail intitulé : *De l'existence et de la forme des divers bassins*

nature, la cohésion et la dureté des terrains à entamer pour la construction d'un ouvrage d'art quelconque ; l'entrepreneur de puits artésiens saura quels sont les points où il peut obtenir de l'eau jaillissante ; l'architecte pourra trouver des matériaux de construction, des pierres à chaux, etc. Enfin le pays y trouvera l'amélioration de son sol cultivable, par l'emploi bien entendu des amendements, et, comme corollaire, l'augmentation de ses richesses territoriales (\*).

Dumont s'est beaucoup occupé des rapports de la géologie avec l'agriculture ; c'est là le troisième point de vue sous lequel il convient de considérer la Carte géologique. Notre observateur reconnaissait en Belgique sept zones géologico-agricoles : l'Ardenne aride, quartzeuse et schisteuse, qui a besoin d'être amendée par la chaux ; au sud, une petite contrée se rattachant géologiquement à la Lorraine, par les terrains jurassique et triasique : les céréales sur le calcaire, les pâturages sur l'argile, les sables infertiles ; puis le Condroz, dont les bandes alternativement quartzoschisteuses et calcaireuses appartiennent au terrain anthraxifère et présentent une végétation brillante ici, là maigre et chétive comme en *Famène*, si le quartzoschiste n'est désagrégé et amendé ; la *Hesbaye* argileuse, embrassant toute la zone du limon hesbayen depuis la Meuse jusqu'à Ypres, Audenarde, Alost, Vilvorde, terre fertile entre toutes ; la *Campine* plate, sableuse et stérile ; entre Furnes et Anvers, une zone d'argile moderne, parfaitement horizontale, pays de riches prairies ; enfin, le long des côtes, les sables mouvants des dunes, non encore appropriés à la culture. Dans un de ses rapports à l'Académie, Dumont posait des règles et

*hydrographiques souterrains de la Belgique.* Cet ouvrage est resté manuscrit. V. Fayn, p. 22 et 23.

(2) Fayn, p. 18. On fait ici allusion, entre autres, aux sondages exécutés en Campine, sous la direction de Dumont, pour déterminer la profondeur des couches argileuses qui peuvent être employées à l'amélioration du sol de cette contrée.



formulait des conclusions positives. « Le sable est très-mobile, disait-il, l'argile pure trop plastique, le calcaire trop actif, pour constituer isolément une bonne terre végétale; mais le sable peut devenir fertile, s'il est amendé par des matières argileuses; l'argile, au contraire, demande à être amendée par des substances calcaires; enfin, les sols argilo-sableux qui, en général, ont peu d'action chimique sur les matières organiques, forment d'excellentes terres végétales lorsqu'ils sont amendés par des substances actives, telles que la chaux, le plâtre, etc. (1) » Ainsi les diverses bandes sableuses de la région triasique et jurassique peuvent être améliorées l'une par l'autre; la zone ardennaise, exposée à des vents froids, a besoin de chaux; les bandes quartzoschisteuses du Condroz seront amendées au moyen de la chaux provenant des bandes calcaireuses voisines; en Hesbaye, on emploiera le calcaire qui se trouve à peu de profondeur dans les terrains crétacés et tertiaires; dans la zone sableuse, on aura recours à l'argile et à des matières exerçant une action chimique sur les substances organiques, etc. Entre Thourout et Aeltre, par exemple, on rencontre parfois l'argile à moins d'un mètre de profondeur. Mais pour produire avec discernement les améliorations signalées, il faut connaître la nature du sous-sol comme celle du sol, il faut connaître la nature des roches sur lesquelles repose la terre cultivable. L'utilité des cartes géologiques saute aux yeux: pour chaque localité, elles indiquent où il est possible, où il convient d'aller chercher les amendements, etc. etc.

Dumont fit paraître en novembre 1849 un résumé de ses recherches. La *Carte géologique de la Belgique et des*

*contrées voisines, représentant les terrains qui se trouvent au-dessous du limon hesbayen et du sable campinien*, en une seule feuille, eut un énorme succès et fit prévoir ce que serait le grand travail dont elle annonçait l'apparition prochaine. Le jury de l'Exposition de Paris en loua la netteté et la déclara très-utile à consulter, « par les relations qu'elle établit entre les formations contemporaines de France, de Belgique et des provinces rhénanes. » (2). Enfin la publication de la grande *Carte géologique de la Belgique*, en 1855, vint mettre un terme à l'impatience du monde scientifique. Cette carte, réduction en 9 feuilles de la grande Carte topographique de Van der Maelen (3) est à l'échelle de 1/160,000. Elle fut suivie, en 1856, d'une carte du sous-sol, libellée comme la petite carte d'ensemble mentionnée tout à l'heure, et qui figura manuscrite, dès 1855, à l'Exposition universelle de Paris. Le grand édifice était achevé, la synthèse était formulée. Néanmoins, on ne saurait trop regretter, avec M. Trasenster, que le temps ait manqué à Dumont pour publier tous les Mémoires qui devaient servir de description aux terrains de la Belgique. » Le temps lui a manqué aussi pour donner le résumé des lois qui relient ces observations, la conclusion qui éclaire tous les faits et que ses élèves seuls possèdent en grande partie. Dumont, dédaigneux des moyens vulgaires de succès, oubliait trop, peut-être, de populariser ses idées en dehors de son enseignement. » Il paraîtrait, selon M. Fayn, que l'absence de ces Mémoires explicatifs fut la véritable cause de la froideur de l'accueil que fit à Dumont le ministre de l'intérieur M. Rogier, lorsque l'éminent géologue lui présenta le fruit de seize années d'un

(1) *Bull. Acad.*, t. XV; ap. Fayn, p. 219.

(2) Fayn, p. 22. — Une seconde édition de cette carte a vu le jour à Paris en 1855 (une feuille chromolithographiée sous la direction de M. Derenemesnil, inspecteur des travaux de l'imprimerie impériale de France). V. le *Nécrologe liégeois* pour 1857, p. 39.

(3) L'exemplaire de la carte de Van der Maelen en 250 feuilles (Echelle 1/20,000)

dont Dumont s'est servi, a été acquis par le gouvernement pour la bibliothèque de l'Université de Liège. Il est collé sur toile et contenu dans 40 cartons. Les cartes des pays limitrophes comprennent huit cartons complémentaires, 5 pour la France, 2 pour l'Allemagne, 1 pour la Hollande. Cette carte précieuse est coloriée en grande partie et littéralement couverte de notes manuscrites.



travail presque surhumain <sup>(1)</sup>. M. d'Omalus, qui rapporte ce fait, explique l'étonnement de Dumont en disant que notre savant, étranger à la politique, « ne se doutait pas qu'un ministre trouve peu de charme dans un travail ordonné par un prédécesseur, surtout si ce prédécesseur appartient au parti contraire : » nous ne pouvons croire, pas plus que M. Fayn, que la politique ait été ici pour quelque chose. En tous cas Dumont fut atterré; l'indifférence du ministre lui parut une expression de l'ingratitude nationale. Il ne tarda pas à être désabusé : le reste de sa vie ne fut pour ainsi dire qu'une longue ovation; il est même rare que la modestie d'un homme soit soumise à de telles épreuves.

Nous avons dit que son premier mémoire lui avait valu, en 1840, la médaille de Wollaston; le 14 décembre 1846, il avait reçu la Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold; un des premiers actes du ministère Piercot fut de l'élever au rang d'officier, le 18 décembre 1853. Deux mois auparavant, l'Association des ingénieurs sortis de l'Ecole des mines de Liège lui avait voté un témoignage public de sa gratitude, tant pour ses travaux géologiques que pour les services qu'il avait rendus à l'industrie des mines. Le 9 avril 1854, une médaille d'or de grand module lui fut solennellement remise <sup>(2)</sup>. Les Sociétés savantes de plusieurs pays étrangers (v. ci-après) se disputèrent l'honneur de le compter parmi leurs membres; le roi de Portugal le nomma chevalier de la Conception de Villa-Viciosa; plusieurs paléontologues distingués, entr'autres MM. de Koninck, d'Archiac, d'Orbigny, de Ryckholt, Nyst, Chapuis et Dewalque, lui dédièrent une vingtaine de fossiles nouveaux trouvés dans les terrains de la

Belgique <sup>(3)</sup>. Mais tandis que son nom devenait célèbre, Dumont ne se laissait pas éblouir et ne croyait pas le moment venu de se reposer sur ses lauriers. Il ne pensait qu'à ses études; il avançait sans relâche, insoucieux de sa santé déjà compromise. On l'a vu se rendre en Angleterre (1851) pour y étudier les terrains tertiaires; vers la même époque, quand il trouve un moment de loisir, il l'emploie à réviser les calculs que Miller donne dans son Mémoire sur la cristallographie; puis le voilà de nouveau en campagne (octobre 1852), allant explorer avec M. Horion, son élève, l'Allemagne, la Suisse et la France, et à peine de retour, rédigeant et publiant son beau travail sur les soulèvements lents. Il n'entendait pas le bruit des applaudissements : il voulait se rendre utile, travailler jusqu'au bout; en poursuivant son idée fixe, il oubliait de mesurer ses forces. Cependant un germe de mort commençait à se développer en lui; il souffrait d'une affection nerveuse qui se traduisait en vertiges et ressemblait à une lésion de la moëlle épinière. Les médecins lui prescrivirent un repos absolu : cédant enfin aux instances de sa famille et de ses amis, il résolut d'aller demander à un ciel plus clément que le nôtre le rétablissement de ses forces. « C'était pourtant bien moins encore le soin de sa santé chancelante, ajoute M. Fayn, qu'une sorte de curiosité inquiète, qui le poussait ainsi à parcourir l'Orient et le Midi de l'Europe. Il était impatient de comparer les terrains de ces régions lointaines à ceux de notre pays qui sont des types saillants, une sorte de pôle géologique qui porte l'empreinte des révolutions successives du globe, et où tous les terrains sont représentés. » Du 22 mars au 7 novembre 1853, Dumont

<sup>(1)</sup> Peu de temps avant sa mort, brisé de fatigue, Dumont mesurait avec une sorte d'effroi l'étendue des efforts qu'il avait dû accomplir. En vérité, disait-il, quand je revois cette carte géologique de la Belgique, je me demande comment je l'ai pu exécuter en aussi peu de temps; je crois que je n'aurais pas assez du restant de ma vie, s'il me fallait refaire le quart de ce travail » (Fayn, p. 26).

<sup>(2)</sup> L'avvers est à l'effigie de Dumont; on lit au revers le nom de l'Association, entourant cette légende : *A l'auteur de la carte géologique de Belgique. MDCCCLIII.* A l'occasion de la remise de cette médaille, un grand banquet fut donné à Dumont; les principaux industriels de la province voulurent y assister.

<sup>(3)</sup> Fayn, p. 27.



parcourut la Prusse, la Saxe, la Bohême, l'Autriche, la Turquie, la Grèce, l'Italie et la Sicile, le Midi de la France et l'Espagne. Ce voyage est un travail d'Hercule ! s'écrie son biographe. N'oublions pas que Dumont est malade ; lui seul a l'air de ne pas s'en apercevoir. Il distance ses compagnons ; finalement on renonce à le suivre. Il porte avec lui son marteau de géologue et son carnet de notes ; il observe partout le terrain, trace des coupes à la hâte, confère avec les ingénieurs, assiste aux débats des Académies, qui accueillent sa présence par des applaudissements, se multiplie enfin pour tirer tout le parti possible du peu de temps et de force dont il dispose encore. Il débute à Berlin par des entretiens avec Humboldt ; il noue des relations scientifiques à Dresde, à Vienne, à Constantinople ; en Grèce, il s'aventure dans des vallées sauvages et infestées où nul n'ose le suivre ; à Rome, il discute avec le Pape sur la richesse du territoire pontifical ; il sonde les mystères du Vésuve et de l'Etna ; il contourne l'Espagne, pousse jusqu'à Gibraltar et se décide à entreprendre, à cheval, tout le voyage de l'intérieur de la Péninsule. Le 2 novembre, il arrive à Bordeaux ; le 5, il assiste à une séance de l'Académie de Bruxelles et vérifie au ministère 75 exemplaires de sa carte géologique, aussi tranquillement que s'il n'était pas sorti de chez lui <sup>(1)</sup>. Le surlendemain, sa famille, ses amis et trois cents élèves vont le recevoir à la station du chemin de fer. A peine prend-il le temps de s'abandonner aux douces effusions de l'intimité : il est obsédé par un nouveau projet conçu en route ; trompant la surveillance de ceux qui l'entourent, il se renferme dans son cabinet pour coordonner les éléments d'une carte géologique de l'Europe entière. L'Exposition universelle de 1855 est annoncée ; à tout prix, cette œuvre grandiose doit y figurer. Tout d'un coup cependant, il hésite : il vient d'apprendre que l'illustre géologue anglais

Sir R. I. Murchison est sur le point de publier un travail semblable. Quelques amis, plus zélés pour sa gloire que pour sa santé, triomphent de son incertitude : il reprend ses matériaux avec une ardeur fébrile ; la carte, entièrement achevée, est mise sous les yeux de l'Académie le 7 juillet 1855. Elle figura manuscrite à l'Exposition de Paris, à côté de celles que nous connaissons déjà, de la *Carte du sous-sol de la Belgique*, décrétée par arrêté royal en 1855, et de la *Carte géologique de Spa, Theux et Pepinster*, achevée en 1854. Les journaux apprirent bientôt à Dumont que le jury de la première classe, composé des hommes les plus compétents <sup>(2)</sup>, lui avait décerné *une grande médaille d'honneur*. « D'abord il ne voulut pas y croire, regardant comme impossible, dit M. E. Bède, une chose qu'il eût trouvée toute simple s'il se fût agi d'un autre que lui <sup>(3)</sup>. » Le rapport du jury sur les travaux de notre compatriote était ainsi conçu : « Les travaux de M. Dumont se distinguent par un rare talent d'observation, qui l'a conduit à subdiviser les formations beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici. C'est ainsi que le système devonien du *Geological Survey* est composé, suivant M. Dumont, de huit parties très-distinctes, dont cinq se rapportent à son terrain anthraxitifère et trois à son terrain rhénan. — Bien que l'utilité pratique de ces subdivisions ne soit pas encore généralement admise et qu'elle ait eu pour conséquence d'imprimer à M. Dumont une tendance à s'écarter de la nomenclature la plus employée, on ne peut méconnaître la haute importance des travaux de cet éminent géologue ; car, il faut le dire et le répéter, toute la géologie de la Belgique est le fruit exclusif de ses propres observations. Un semblable travail, exécuté d'une manière aussi consciencieuse, suffit à remplir la vie d'un homme et doit appeler sur son auteur les distinctions les plus hautes. En conséquence, le jury, appréciant la valeur scientifique

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>(2)</sup> MM. Elie de Beaumont, Dufrénoy, Leplay, Callon, de Vaux, de Chancourtois, Ha-

millon, W. Smyth, Overweg et Rittinger.

<sup>(3)</sup> *Annales de l'enseignement public*, t. I, p. 236. — Fayn, p. 34.



des œuvres de M. Dumont en général et spécialement leur utilité pratique, tant pour l'agriculture que pour l'industrie minérale, estime qu'il y a lieu de lui accorder une grande médaille d'honneur. » L'opinion individuelle d'un grand nombre de savants ratifia ce jugement : la *Carte géologique de la Belgique* fut mise par M. Elie de Beaumont sous les yeux de ses auditeurs du Collège de France ; M. Constant Prévost, de la Sorbonne, la qualifia publiquement de monument national et scientifique ; M. Gravez laissa déborder son enthousiasme. Le 27 septembre, Dumont fut appelé à l'honneur de présider la Société géologique de France. Son triomphe fit événement à Liège : l'Administration communale organisa une fête pour recevoir les lauréats de l'Exposition ; Dumont en fut le principal héros. Le bourgmestre alla le recevoir au chemin de fer et le conduisit à l'Hôtel-de-Ville ; les étudiants se pressaient sur les pas de leur vénéré maître ; le cortège pouvait à peine avancer. Le 2 décembre, la Société d'Emulation, réunie en assemblée générale, déclara par acclamation, au savant liégeois, le titre de membre honoraire, dérogeant ainsi à ses statuts, qui ne permettent pas d'accorder cette distinction à un concitoyen domicilié dans la commune. Le 8, M. de Decker, ministre de l'intérieur, se rendit exprès à Liège pour assister, avec un grand nombre de notabilités, au banquet offert par le Corps professoral à Dumont et à M. Gloesener (v. ce nom), pour célébrer leurs succès scientifiques. Le roi de Suède, d'autre part, envoya à Dumont la Croix de l'Etoile polaire ; le 17 décembre, le roi des Belges le proclama Commandeur de son Ordre. Enfin, les étudiants voulurent offrir à leur Recteur (Dumont avait été élevé à ce poste le 25 septembre) un témoignage durable de leur estime et de leur affection. Ils s'adressèrent à l'éminent artiste liégeois, M. Eugène Simonis, qui répondit

à leur appel en patriote désintéressé. Une manifestation grandiose et touchante eut lieu dans la Salle académique, lorsque plus de sept cents élèves, en présence de l'élite de toute la province, vinrent rendre hommage au talent modeste de Dumont et lui offrir, au nom de l'Université, son buste en marbre. MM. Dastot, Lachat et Bockstael, respectivement organes de la Faculté des sciences, de l'École des mines et de toute la jeunesse universitaire, rappelèrent les principaux titres de Dumont à la reconnaissance publique, développèrent l'excellence de sa méthode, énumérèrent avec orgueil ses découvertes, célébrèrent sa bonté paternelle et son dévouement à ses disciples. On peut se représenter l'émotion du digne maître au moment où M. Bockstael lui remit le procès-verbal de la séance où les étudiants avaient pris leur décision. « Ce témoignage, dit-il, je le reçois de tout cœur parce que de mon côté je vous aime... Ce buste m'installe à jamais au milieu de de vous et ces parchemins seront parmi les étudiants mes titres de noblesse...<sup>(1)</sup> »

Ici se place un incident qui a donné lieu, en son temps, à toutes sortes de commentaires. En sa qualité de recteur de l'Université, Dumont dut présider pour 1856-1857 la séance solennelle de rentrée, et y prononcer le discours d'usage. Il choisit pour sujet *l'origine du monde physique et la théorie de sa formation*. Le *Journal de Liège* du 17 octobre 1856 analyse comme suit ce morceau : « Après avoir exposé les notions d'espace, de temps, de matière, de force, d'infini, les rapports de l'esprit et de la matière, etc., M. Dumont s'est livré à des considérations de l'ordre le plus élevé sur l'existence d'un fluide universel (l'éther) distinct de la matière pondérable qui forme les globes répandus dans les espaces. Il a esquissé à grands traits les théories actuelles<sup>(2)</sup> sur le rôle de l'éther dans les phéno-

<sup>(1)</sup> Remise solennelle du buste en marbre offert à M. Dumont par les étudiants de l'Université. Liège, Desoer, 1856, in-8°.

<sup>(2)</sup> Notamment la théorie de M. de Bou-

cheporn (*Etudes sur l'histoire de la terre et sur les causes des révolutions de sa surface*. Paris, 1844, in-8° ; *Du principe général de la philosophie naturelle*. Paris, 1853, in-8°.



mènes de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, ainsi que sur la constitution moléculaire des corps, sur l'action des forces attractives, sur l'origine de la gravitation, sur la formation de notre système solaire, etc. Il a aussi abordé tous les plus grands problèmes de l'ordre physique, et malgré les difficultés du sujet traité, il a su constamment captiver l'attention et l'intérêt de l'auditoire. Or c'est en vain que l'on chercherait le texte de ce discours, soit dans les journaux de Liège, soit en tête du programme de l'Université pour 1856-1857. Pourquoi cette suppression? On a dit que des collègues de Dumont avaient cru trouver dans son discours quelques traces de panthéisme et pour ce, l'avaient engagé à le garder par devers lui. Nous ne savons jusqu'à quel point cette supposition est fondée; dans tous les cas Dumont n'inclinait en aucune façon vers le panthéisme; cette conviction résulte en nous des entretiens que nous eûmes avec lui, lorsqu'il nous fit l'honneur de nous communiquer son discours, quelques jours avant de le prononcer. Nous nous permîmes seulement de lui faire quelques observations sur l'exactitude de certains termes; le fait est qu'il n'avait pas l'habitude du langage philosophique et qu'il n'avait guère lu dans ce domaine que les écrits de Destutt-Tracy; il était resté presque étranger à ce qui ne se rattachait pas immédiatement à ses études favorites. Depuis quelques années, il s'était sérieusement préoccupé des problèmes de la géogénie; mais les questions spéculatives proprement dites ne s'emparaient guère de son esprit, bien qu'il fût loin d'être indifférent en matière religieuse. Son discours était le fruit d'un travail trop hâtif; bien loin de le supprimer, il s'occupait de le revoir lorsque la mort vint le surprendre<sup>(1)</sup>.

Dumont vécut, nous l'avons dit, pour une idée unique; il ne connut d'autres

joies que celles de la science, et son ardeur fébrile le consuma avant le temps. Il vint un moment où la nature triompha de la force de sa volonté. Il vint un moment où ses élèves le distancèrent dans les excursions géologiques; alors il se vit perdu. Il continuait ses travaux: il avait encore tant de choses à faire! Les résultats de tant d'observations à publier, des lois générales à formuler, une théorie d'ensemble à élaborer! Il sentait la terre manquer sous ses pas, la plume échapper à sa main défaillante, et pourtant, malgré ses médecins, malgré sa mère adorée, il marchait toujours, il travaillait toujours. Son enseignement achevait de le tuer, et il enseignait toujours. Il venait d'ouvrir un nouveau cours qui devait durer deux ans, et où il voulait embrasser dans une vaste synthèse toutes ses idées sur les origines du globe; l'heure fatale sonna tout d'un coup. Il s'éteignit en deux jours à la suite d'un anthrax; pendant qu'il agonisait il parlait encore de ses élèves<sup>(2)</sup>. La nouvelle de sa mort eut un douloureux retentissement. On lui fit de magnifiques funérailles. L'évêque de Liège prononça son éloge funèbre dans l'église de St-Denis; à la Salle académique, le gouverneur de la province se joignit aux autorités universitaires pour rappeler les hautes qualités du défunt; à la Chambre des représentants, M. le Ministre de l'intérieur déplora publiquement la perte irréparable que venait de faire l'Université de Liège. Les élèves de l'École des mines prirent le deuil pour un mois<sup>(3)</sup>. Une souscription publique fut immédiatement ouverte pour élever un monument à celui qui avait si bien mérité du pays; une Commission de vingt membres se chargea de recueillir les dons et de déterminer le caractère du projet<sup>(4)</sup>. Bientôt une somme de 25,000 frs. fut réalisée: la Commission, se

(1) Fäyn, p. 38.

(2) *Ibid.*, p. 43.

(3) *Honneurs funèbres rendus à M. André-Hubert Dumont, recteur de l'Université de Liège*, etc. Liège, Desoer, 1857, in-8°.

(4) Elle se composait de MM. de Rossius-

Orban, président du Conseil provincial; P. Behr, id. du Comité des charbonnages; Capitaine, père, id. de la Chambre de commerce de Liège; Closset, bourgmestre de Liège; de Cuyper, inspecteur de l'École des mines et directeur de la *Revue universelle*;



ralliant au projet de M. Eugène Simonis, décida qu'une statue en bronze, représentant le savant géologue debout, vêtu de sa robe de recteur, serait élevée sur une des places publiques adjacentes à l'Université. On jugea finalement convenable d'élever ce monument en face même de la Salle académique, à la place occupée jusque là par la statue de Grétry, qui fut transportée devant le Théâtre royal. L'inauguration solennelle eut lieu le 17 juillet 1866, en présence de LL. MM. le roi Léopold II et la reine des Belges, au milieu d'une foule d'élite où l'on remarquait plusieurs géologues éminents venus de l'étranger, et d'un concours immense de peuple. Non seulement la veuve et les enfants de Dumont assistaient à la cérémonie, mais il fut donné à une mère de voir rendre à son fils un hommage que la postérité lointaine s'arroge ordinairement seule le droit de décerner aux hommes illustres. Ce fut une journée d'enthousiasme et d'émotions, car Dumont avait payé de sa vie l'apothéose qu'on lui décernait. Ses amis, ses anciens élèves, en énumérant avec orgueil ses titres à l'immortalité, ne pouvaient s'empêcher de remarquer que ce bronze monumental qui leur rappelait ses traits perpétuait aussi le souvenir de son holocauste. Un autre hommage fut encore rendu par la ville de Liège à la mémoire du défunt : l'ancienne rue du Collège reçut le nom de *rue André Dumont*.

Trois semaines après la mort de notre éminent concitoyen, M. Sedgwick, ancien président de la Société géologique de Londres, justifiait d'avance, dans une lettre à M. de Koninck, les distinctions exceptionnelles dont

*Delahaye*, ingénieur en chef des ponts et chaussées; *Devandre*, prés. de la Soc. d'Emulation; le général *Frédéric*, directeur de la fonderie royale de canons; *de Koninck*, prés. de la Soc. roy. des sciences; *Mueseler*, ingénieur des mines de 1<sup>re</sup> classe; *Muller*, membre de la Députation permanente; *Nypels*, pro-recteur de l'Université; *de Selys-Longchamps*, sénateur, membre de l'Académie; *de Tornaco*, sénateur, prés. de la Comm. d'agric. de la prov. de Liège;

nous venons de parler. « Sur le terrain, comme observateur pratique, écrivait-il, Dumont n'a pas d'égal parmi les géologues du continent. » On peut ajouter, avec M. Nypels, que son nom sera respecté et honoré aussi longtemps qu'on s'occupera de la constitution physique de notre globe. Ses qualités personnelles furent à la hauteur de son savoir : c'est tout dire. On n'a pas eu seulement à regretter en lui le savant, l'investigateur de premier ordre, le professeur modèle, mais l'homme intègre qui refusa son concours aux plus brillantes offres de l'agiotage et sut conserver à la fois sa propre estime et celle de ses concitoyens <sup>(1)</sup>; le sage austère dans sa vie, inflexible poursuivant de la vérité, ne transigeant jamais avec ses convictions, mais en même temps timide comme un enfant dans les relations privées, le plus doux, le plus simple, le plus bienveillant des hommes. Sa candeur et sa bonté lui attiraient tous les cœurs; il y avait dans sa voix claire et sympathique, dans ses manières naturellement élégantes et pleines de convenance, dans son sourire joyeux et franc, dans la sérénité de son beau front, dans la limpidité de son regard, un charme auquel personne ne résistait. D'autre part il inspirait toute confiance, non seulement à raison de la clarté de ses idées, de son esprit d'ordre et de précision, mais parce qu'on lui connaissait une extrême délicatesse, qui l'empêchait de hasarder une opinion sur ce qui n'était pas démontré à ses yeux. C'est sans doute à cette loyauté rigide, autant qu'à son ardente et inépuisable curiosité, qu'il a dû d'atteindre un rang si élevé parmi les observateurs de la

*Donckier*, délégué par les souscripteurs au portrait de Dumont; *Ch. Horion*, *E. Landois* et *C. Malaise*, étudiants, respectivement délégués par les élèves de l'Université, des Ecoles spéciales et de la Faculté des sciences; *Trasenster*, président de l'Association des ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège, secrétaire, et *van Hoorick*, ingénieur civil, trésorier.

<sup>(1)</sup> Lettre de M. Bortier (Paris, 18 mars 1857).



nature. Peu de savants ont rassemblé autant de faits et avec une pareille précision; il n'en est que plus douloureux de penser que sa carrière a été brisée au moment où il commençait à tirer parti de tous ces trésors, pour remonter par la synthèse aux formations des premiers âges.

La science ne s'arrête jamais; nul ne peut prétendre à la gloire de l'avoir reculée jusqu'à ses dernières limites. Mais si l'œuvre de Dumont a déjà été perfectionnée et rectifiée dans quelques détails, la partie essentielle en est restée debout. M. Fayn résume comme suit « les quatre découvertes principales dont tout l'honneur lui appartient et qui resteront lumineuses dans les traditions de la géologie: 1° la découverte de la constitution du terrain anthraxifère disposés en bassins et en selles, et l'âge relatif des divers systèmes calcaireux et quartzo-schisteux qui le composent, *la plus grande découverte stratigraphique du siècle*; 2° la découverte de la discordance de stratification qui existe entre le terrain ardennais et le terrain rhénan, laquelle a eu pour résultat de doter la science du terrain rhénan; 3° dans les terrains secondaires, la position et les rapports stratigraphiques du grès de Luxembourg et par conséquent l'âge relatif des diverses assises de lias; 4° enfin, dans les terrains tertiaires, la supériorité des argiles de Boom sur les sables bruxelliens, démontrée à l'évidence par la description de nombreuses coupes de terrain ». En géogénie, les idées de Dumont ne sont connues que par son enseignement; c'est à deux de ses anciens élèves, MM. Fayn et Horion<sup>(1)</sup>, qu'il faut s'adresser pour en acquérir une notion un peu claire. A l'ancienne division des terrains en plutoniens et neptuniens, Dumont ajoutait une troisième série, les terrains *geysériens*, également distincts des uns et des autres<sup>(2)</sup>. Comme les terrains plutoniens, ils ont été engendrés intérieure-

ment en filons et en amas et ne présentent point de fossiles; mais, tandis que les premiers ont été produits par section ignée, ceux-ci proviennent d'émanations gazeuses et aqueuses; on ne saurait d'autre part les confondre avec les terrains neptuniens, à raison des substances métallifères et lithoïdes qu'ils renferment, de leur texture cristalline non uniforme, concrétionnée, celluleuse, compacte, à raison enfin de leur origine, de leur forme non stratifiée et de l'absence de débris organisés. Ils ne sont pas aussi étendus que les autres, mais importants comme objet d'exploitation. La division chronologique des terrains plutoniens et geysériens n'est pas aisée, parce qu'ils ne se sont pas produits d'une manière continue. Deux séries identiques de terrains plutoniens ne sont pas nécessairement contemporaines; au contraire: s'il y a eu éjection sur un point, cette éjection a dû retarder les éjections sur d'autres points du globe. Si l'on doit prendre un terme de comparaison pour cette chronologie, c'est aux terrains neptuniens qu'on s'adressera: c'est ainsi qu'on pourra juger de l'âge d'un terrain plutonien par les fragments neptuniens qu'il contiendra, etc. Dumont formule ici un ensemble de règles très-remarquables. L'explication de la formation des filons métalliques (geysériens) n'est pas moins intéressante<sup>(3)</sup>; Dumont combattit l'opinion de Werner, qui en faisait le résultat d'alluvions superficielles; les faits démontrent qu'ils ont été formés par des émanations analogues à celles des Geysers et des sources minérales. D'autre part, la nature des roches encaissantes influe sur la composition du filon, et les affleurements subissent l'action des agents atmosphériques. Dans la théorie des formations neptuniennes, Dumont considère les formations *générales, locales et indépendantes*; il montre avec quelle lenteur elles se produisent, à quels bouleversements

(<sup>1</sup>) Fayn, p. 239 et suiv. — Ch. Horion, *André Dumont et la philos. de la nature* (Presse Scientifique des Deux-Mondes, t. 1; 2<sup>e</sup> édit. Liège, Carmanne, 1866, in-8°).

(<sup>2</sup>) *Bull. de l'Académie*, t. XIX.

(<sup>3</sup>) Cette étude se rattache de près aux expériences tentées de nos jours pour imiter artificiellement les filons métalliques (V. l'ouvrage de M. Gurli, trad. par M. Dewalque).



elles sont exposées, tire des inductions aussi bien des soulèvements brusques que des soulèvements lents, puis discute tour à tour la valeur du caractère minéralogique et du caractère paléontologique. C'est sur ce dernier point, nous le savons, que son système a été principalement mis en cause; mais c'est aussi sur ce point que ses argumentations sont particulièrement pressantes. Il était singulièrement frappé de l'hypothèse de M. de Bouchepon, que l'axe de la terre aurait changé de position à chaque révolution géologique; de là des changements brusques de climat, des races détruites, le développement des êtres organisés recommençant dans des conditions nouvelles; et l'on comprendrait parfaitement, par exemple, que des êtres équatoriaux se trouvassent dans des formations postérieures à d'autres formations renfermant des êtres polaires. Nous ne pouvons insister: il suffit ici d'indiquer la place que Dumont occupe dans l'histoire de la science.

Voici, par ordre de dates, la liste de ses travaux scientifiques (1):

#### A. OUVRAGES IMPRIMÉS.

1° *Mémoire sur la constitution géologique de la province de Liège*. Bruxelles, Hayez, 1852, in-4° de VI, 574 p. et 3 pl. coloriées (tableaux des terrains, coupes systématiques des terrains primordiaux, Carte géologique de la province).

Ouvrage couronné par l'Acad. roy. de Belgique, inséré dans le t. VIII de ses *Mémoires*, et honoré en 1840, à Londres, de la Médaille d'or de Wollaston. V. le *Bull. de la Soc. géol. de France*, 1834, t. V, p. 282 et suiv. (art. de M. Boué).

2° *Aperçu géologique et minéralogique de la province de Liège*. — *Tableau de l'élevation du sol de la province au-dessus de l'Océan*. — *Tableau méthodique des espèces minérales de la prov. de Liège*.

Notes fournies à M. Ph. Van der Maelen pour son *Dict. géogr. de la prov. de Liège* (p. 4-46).

3° *Coupe des terrains primordiaux de la Belgique, de Fumay à Gembloux*,

*présentant les quatre systèmes anthracifères établis par H. Dumont* (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 1855, t. VI, p. 547, pl.).

4° *Notice sur la structure des cônes volcaniques de l'Éifel* (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. I, 1836, p. 185).

5° *Tableaux analytiques des minéraux et des roches*. Bruxelles, in-4° de 95 p. (*Nouv. Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XII, 1839).

Remis dans le commerce en 1837 sous la rubrique *Liège, F. Renard*.

6° *Notice sur une nouvelle espèce de phosphate ferrique* (*Bull. id.*, t. V, 1838, p. 295).

7° *Mémoire sur les terrains triasique et jurassique de la province de Luxembourg* (*Nouv. Mém. id.*, t. XV, 1842, 56 p.).

8° *Mémoire sur les terrains ardennais et rhénan de l'Ardenne, du Rhin, du Brabant et du Condroz*. Bruxelles, Hayez, 1848, in-4° de 613 p.

Ce mémoire, inséré d'abord dans les *Mém. de l'Acad.* (t. XXII et XXIII, 1847-1848), a partagé le prix quinquennal des sciences, pour la période 1847-1851, avec les travaux de MM. de Koninck et van Beneden (*Arr. roy. du 31 décembre 1851*). — Deux chapitres en ont été publiés séparément, avec une pagination particulière: *Coupe des terrains primaires de la vallée du Rhin*. Brux., Hayez, 1848, in-4° de 19 p.; *Coupe des terrains primaires de la vallée de la Meuse*, faits avec les élèves de l'École des mines de Liège en 1847. *Ib.*, 1848, in-4° de 20 p.

9° *Sur la valeur du caractère paléontologique en géologie* (*Bull. de l'Acad.*, t. XIV 1°, 1847, p. 292).

Réponse de M. de Koninck, sous le même titre, t. XIV 2°, p. 62; réplique de Dumont, *ib.*, p. 112; nouvelles observations de M. de Koninck, *ib.*, p. 249; note de Dumont et fin du débat, *ibid.*

10° *Coup d'œil sur la constitution géologique de la Belgique* (Art. de 14 p., dans le *Manuel de Chimie agricole* de Johnston. Bruxelles, 1850, in-12).

11° *Note sur une application de la géologie à la recherche d'eaux souter-*

(1) D'après MM. Fayn et M. Capitaine.



raines (Bull. acad., t. XVIII 1<sup>o</sup>, 1851, p. 47).

12<sup>o</sup> *Note sur la position géologique de l'argile rupélienne et sur le synchronisme des formations tertiaires de la Belgique, de l'Angleterre et du Nord de la France* (Ib. t. XVIII 2<sup>o</sup>, 1851, p. 479).

15<sup>o</sup> *Tableau des terrains de la Belgique rangés dans l'ordre de superposition. — Tableau des minéraux et des roches qu'ils renferment, classés méthodiquement. — Indication sommaire du gisement des minéraux et des roches et de leurs principaux usages.*

Travail demandé par la Comm. de statistique de la prov. de Liège et inséré dans l'*Exposé de la situation du royaume de Belgique* (1841-1850). Réimprimé vers 1852 sous le titre: *Coup d'œil sur le gisement et les principaux usages des minéraux et des roches de la Belgique* (Bruxelles, s. d.), gr. in-4<sup>o</sup> de 12 p. à 2 col.

14<sup>o</sup> *Note sur la découverte d'une couche aquifère à la station de Hasselt* (Bull. acad., t. XVIII, 2<sup>o</sup>, 1851, p. 505).

15<sup>o</sup> *Coupe du puits artésien de Hasselt* (Ibid., t. XIX 1<sup>o</sup>, 1852, p. 29).

16<sup>o</sup> *Note sur la division des terrains en trois classes, d'après leur formation, et sur l'emploi du mot geysérien pour désigner la troisième de ces classes* (Ibid., t. XIX 2<sup>o</sup>, p. 48).

17<sup>o</sup> *Observations sur la constitution géologique des terrains tertiaires de l'Angleterre, comparés à ceux de la Belgique, faites en octobre 1851.* (Ib., p. 544).

18<sup>o</sup> *Note sur l'emploi des caractères géométriques résultant des mouvements lents du sol, pour établir le synchronisme des formations géologiques.* (Ibid., p. 514).

19<sup>o</sup> *Coupes des terrains tertiaires de l'Angleterre.* (Ib., t. XIX 5<sup>o</sup>, 1852, p. 555).

20<sup>o</sup> *Neuf rapports sur la Carte géologique de la Belgique (1856-1849).* — Dans les Bull. de l'Acad. roy. de Belgique.

Arrêté royal du 31 mai 1836, confiant à

Dumont l'exécution de la carte géologique des provinces de Liège, de Namur, de Hainaut et de Luxembourg. (T. III, 1836, p. 234). — Rapport sur l'état des travaux de cette carte, avec le *plan figuratif du massif schisteux des Ardennes et la coupe des terrains primordiaux de Herve à Gerolstein.* (Ib., p. 330). — Arr. royal du 25 sept. 1837, confiant à Dumont l'exécution de la carte géologique des prov. de Brabant, d'Anvers, des Flandres et du Limbourg. (T. IV, 1838, p. 373). — 2<sup>e</sup> rapport. (Ib., p. 461). — 3<sup>e</sup> rapport, avec une carte indiquant l'étendue géographique du dépôt moderne de Flandre et les limites de la Belgique ancienne (t. V, 1838, p. 634). — 4<sup>e</sup> rapport, avec la *Carte géologique des environs de Bruxelles* (t. VI 2<sup>o</sup>, 1839, p. 464). — 5<sup>e</sup> rapport, avec la *Carte géol. des environs de Louvain* (t. VII 2<sup>o</sup>, 1840). — 6<sup>e</sup> rapport (t. VIII 2<sup>o</sup>, 1844, p. 197). — 7<sup>e</sup> rapport (verbal) (t. XIII 4<sup>o</sup>, 1846, p. 517). — 8<sup>e</sup> rapport (t. XV 2<sup>o</sup>, 1848, p. 683). — Rapport sur le degré d'avancement de la carte géologique du royaume, adressé au Gouvernement par M. d'Omalius d'Halloy (t. XVI 1<sup>o</sup>, 1849, p. 310). — 9<sup>e</sup> rapport (t. XVI 2<sup>o</sup>, 1849, p. 3). — *Rapport sur la Carte géol. de la Belgique* par M. d'Omalius d'Halloy. (Ibid., p. 542).

21<sup>o</sup> *Communications à la Société géologique de France*: a. Le 1<sup>er</sup> rapport mentionné n<sup>o</sup> 20; b. le n<sup>o</sup> 6; c. le n<sup>o</sup> 9, avec une réfutation par M. de Verneuil (2<sup>e</sup> série, t. IV, 1847, p. 590); d. *Note sur les terrains geysériens* (t. XI, 1854, p. 715); e. *Lettre accompagnant l'envoi de la Carte géol. de la Belgique et des contrées voisines* (ibid., p. 480); f. *Obs. présentées par M. Dumont pendant la réunion extraord. de la Soc. géol. à Paris* (t. XII, 1855, p. 1275, 1277, 1278, 1294, 1298 et 1556).

22<sup>o</sup> *Rapports sur différents mémoires scientifiques présentés à l'Académie royale de Belgique* (Bull., t. VIII, X, XV et XVII).

25<sup>o</sup> *Réouverture solennelle des cours de l'Université de Liège (1856-1857).* Rapport, programme des cours, etc. Liège, Desoer, in-8<sup>o</sup>.

Le discours rectoral est resté inédit (v. ci-dessus).

24<sup>o</sup> *De l'étendue et de la forme des divers bassins hydrographiques de la Belgique* (inédit).



B. MANUSCRITS (acquis par le Gouvernement et déposés à la bibliothèque de Liège).

25° Carnets de voyage (8 vol. reliés et 4 liasses en feuilles détachées).

26° Partie descriptive de la *Carte géol. de la Belgique*, feuillets détachés réunis en liasses et intitulés : Description générale des couches du système infra-landénien. — Descr. des roches de la Flandre occidentale. — Descr. physique des collines d'Ypres. — Terrain crétacé. — Descr. du système landénien inférieur. — Massifs entre l'Escaut et la Dendre; détails locaux. — Rive droite de la Sambre. — Rive droite de la Dyle; craie. — Système sénonien; rive gauche de la Meuse. — Massif du Limbourg. — Système rupélien; massif de la Campine. — Syst. aachénien. — Syst. quartzo-schisteux inférieur. — Terrain anthraxifère du Brabant. — Fossiles tertiaires de la Belgique. — Généralités descriptives des terrains crétacés d'Angleterre. — Coupe des terrains crétacés. — Descr. des terrains tertiaires des pays étrangers. — Terrain quaternaire et moderne. — Vallées et failles. — Terrains tertiaires de la Belgique par localités. — Coupe des terrains ardennais et rhénan. — Fossiles du terrain houiller.

27° Dumont a figuré sur la liste des collaborateurs de la *Revue universelle* publiée par M. de Cuyper; il venait de mourir lorsque parut la première livraison de ce recueil, où l'on trouve, au lieu des études qu'il se proposait d'y faire insérer, une notice sur sa vie et ses travaux.

#### C. CARTES.

28° *Carte géologique de la province de Liège* (v. ci-dessus, n° 1).

C'est la carte de Ferraris qui a servi de canevas. Le tracé de Dumont est très-net; la marche des diverses bandes anthraxifères du Condroz et la position du bassin houiller de Liège sont parfaitement indiquées.

29° *Carte géologique de la Belgique et des contrées voisines, représentant les terrains qui se trouvent au-dessous du limon hesbayen et du sable campinien*. Bruxelles, Vander Maelen, 1849. — 2°

édition, Paris, imprimerie impériale, 1855, une feuille. — V. ci-dessus.

30° *Carte géologique de la Belgique, exécutée par ordre du Gouvernement sous les auspices de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts*. Bruxelles, Etablissement géographique de Vander Maelen, 1855. Neuf feuilles, à l'échelle de 1/160,000.

Réduction de la *carte topographique de la Belgique*, en 250 feuilles. Relief levé par M. J.-F. de Keyser.

31° *Carte géologique de la Belgique, indiquant les terrains qui se trouvent au-dessous du limon hesbayen et du sable campinien*. *Ibid.*, 1856, neuf feuilles, échelle de 1/160,000.

Complément de la carte précédente; elle représente les terrains dégagés des dépôts quaternaires. Relief levé par M. J.-F. de Keyser. Cette carte a figuré manuscrite à l'Exposition universelle de Paris (1855).

32° *Carte géologique de Spa, Theux et Pepinster*. *Ibid.*, 1855; échelle de 1/20,000.

Cette carte, achevée en 1854, a été livrée au commerce en mai 1855 par M. Gouchon, libraire à Liège, qui en avait acquis la propriété.

33° *Carte géologique de l'Europe*. Paris, imprimerie impériale, septembre 1857, 4 feuilles.

Exposée manuscrite à Paris, en 1855. Propriété de M. E. Noblet, éditeur à Paris et à Liège.

34° *Carte géologique de la Belgique*, en 250 feuilles, manuscrite.

Déposée à la bibliothèque de l'Université de Liège. — V. ci-dessus.

Dumont était membre de l'Académie royale de Belgique (nommé correspondant le 5 avril 1854; membre effectif le 5 décembre 1856; directeur en 1856); de la Commission de statistique de la province de Liège (14 décembre 1846); membre fondateur de la Société royale des sciences de Liège; membre de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (5 mars 1855); membre honoraire de la Société centrale d'agriculture de Belgique (5 mai 1854); de la Société libre d'Emulation de Liège (v. ci-dessus) et de l'Associa-



tion des ingénieurs sortis de l'École de Liège; membre (1855) et ancien président (1855) de la Société géologique de France; membre de l'Académie de Naples; de l'Académie royale des sciences de Turin (6 janvier 1859); de la Société impériale de minéralogie de St-Petersbourg (14 février 1854); de la Société impériale des naturalistes de Moscou (18 mars 1854); membre honoraire de la Société géologique de Londres (24 février 1841), et membre correspondant de la Société des sciences physiques, chimiques et agricoles de France (1855).

Nous avons rappelé les principaux hommages rendus à sa mémoire : ajoutons que de son vivant, il reçut non seulement de ses élèves, au retour de son grand voyage d'Europe, un beau portrait en pied dessiné par Schubert, mais de ses collègues de l'Académie une réduction de ce portrait, en buste, gravé par J. Delboète. Un médaillon en plâtre, représentant Dumont à micorps, a été exécuté en 1857 par M. J.-J. Halleux. On cite encore un portrait publié aux Etats-Unis en 1858, dans un recueil biographique. L'*Annuaire de la Société d'Emulation* de Liège pour 1857 contient (p. 118 et suiv.) un poème inspiré à M. J.-D. Baze par la *carte géologique de la Belgique*; d'autre part, MM. Springuel, étudiant, et Denis Sotiau se firent, en mars 1857, dans les journaux de Liège, les poétiques interprètes de la douleur publique; J.-D. Fuss (voir ce nom) consacra une pièce de vers latins à son illustre et regretté collègue, enlevé dans la fleur de l'âge; la *Gazette de Liège*, enfin, proposa, dès le 5 mars, une inscription latine pour le buste de Dumont. — Les notices biographiques les plus importantes ont été citées dans le cours du présent article; celle qui figure dans le *Dictionnaire des contemporains* de M. Vapereau est pleine d'erreurs.

**Dresse** (JEAN-HUBERT), né à Cor-

(<sup>1</sup>) Nous empruntons les principaux détails de cette notice aux discours prononcés sur la tombe de Dresse, notamment au dis-

nesse, près de Verviers, le 2 octobre 1845, mourut à Liège le 28 juin 1864, à peine arrivé au but vers lequel avaient tendu tous les efforts de sa vie laborieuse. Ses parents, estimables fermiers-propriétaires, s'étaient fait un devoir de ne rien négliger pour lui donner une bonne éducation, et il répondit à leur attente. Il n'entra cependant qu'assez tard à l'École industrielle et littéraire de Verviers; en revanche, il y fit de solides études. Immatriculé à l'Université de Liège en 1836, il s'y fit remarquer par son aptitude au travail et par les qualités originales de son esprit (<sup>1</sup>). Très-assidu aux travaux de la salle d'anatomie, il ne tarda pas à acquérir, dans l'art des dissections, cette habileté peu commune qui lui valut, dans tout le cours de sa carrière, les éloges enthousiastes des étudiants placés sous sa direction. Au commencement de 1841, il emporta au concours la place de prosecteur, qu'il conserva pendant dix-sept ans. Le 29 septembre 1845, il fut reçu docteur en médecine avec grande distinction; le 30 octobre suivant, M. Van de Weyer le porta sur la liste des agrégés de l'Université de Liège. Bien que son mérite fût généralement reconnu, il eut beaucoup de peine à conquérir une chaire académique. Un arrêté ministériel du 7 septembre 1858 lui confia enfin le cours d'anatomie descriptive et le nomma, en échange du titre de prosecteur, chef des travaux anatomiques. Le 6 octobre 1862, il fut promu au grade de professeur extraordinaire.

Dresse possédait à un degré éminent les deux qualités requises, par excellence, d'un professeur d'anatomie descriptive : l'exactitude et la méthode. Ses élèves appréciaient son zèle et son inépuisable obligeance : il prenait leurs succès à cœur et se sentait aussi heureux qu'eux-mêmes, quand ils s'étaient distingués dans les examens. Il ne se contentait pas de remplir son devoir; il voulait que les élèves de Liège se fissent remarquer entre tous ceux du

cours de M. Spring; nous avons aussi évoqué nos souvenirs personnels.



pays, et ce résultat fut atteint aussi longtemps qu'il s'occupa d'eux. Il leur donnait régulièrement des répétitions sur les parties les plus difficiles de l'anatomie; il était leur ami en même temps que leur conseiller; il leur communiquait son ardent amour pour la science. A leur demande, il fit pendant quelques années un cours privé d'anatomie des régions. Ce zèle infatigable, cette chaleur de cœur, cette générosité passionnée, il les portait jusqu'à l'exaltation dans les autres sphères de son activité. Dresse avait débuté dans la pratique civile comme médecin des pauvres; jamais mandat ne fut mieux rempli. On le vit se multiplier, en 1849, au chevet des cholériques. C'était un soldat sur le champ de bataille, jaloux de combattre au premier rang. L'Administration communale lui vota des remerciements, le Gouvernement lui décerna une médaille d'honneur; mais les bénédictions unanimes des malheureux qu'il avait soulagés furent sa plus belle récompense.

Il n'entreprenait rien à demi: nous l'avons dit, tout était extrême en lui; ajoutons qu'il avait naturellement besoin d'expansion: il aimait la vie extérieure, les discussions publiques. Les intérêts de la profession médicale trouvèrent en Dresse un vigoureux champion: il fut un des membres les plus actifs de l'Association des médecins de l'arrondissement et de la province de Liège, ligue constituée pour défendre la dignité de la profession (v. l'art. SPRING); son éloquence chaleureuse a laissé des souvenirs durables aux Congrès médicaux de Bruxelles<sup>(1)</sup>. Il aurait voulu voir le Corps médical prendre une part considérable à la vie politique, et il finit par prêcher d'exemple. Il siégea pendant plusieurs années à l'Hôtel-de-Ville en qualité de conseiller communal, et remplit pendant un assez long *intérim* les fonctions d'échevin. Magistrat de la cité, il se préoccupait tout spécialement des réformes à in-

<sup>(1)</sup> Dresse fut également un membre très-actif de la *Société de médecine de Liège*. Il y prit une grande part à la discussion qui fut soulevée, à propos d'un accident arrivé au chemin de fer de la Vesdre, sur l'amputa-

troduire dans l'organisation de la charité publique, au point de vue du service médical. Le Bureau de Bienfaisance suivit ses conseils et s'en trouva bien. Il indiqua aussi différentes améliorations à introduire dans le régime hospitalier; il ne lui fut pas donné de les voir réaliser. Ses idées sociales et politiques étaient essentiellement progressistes: sa nature répugnait aux tempéraments et aux transactions. Il eut des adversaires, mais pas un ennemi, car on le savait sincère et d'une loyauté à toute épreuve. Il était très-populaire à Liège, surtout dans la bourgeoisie et dans les classes ouvrières. Plusieurs sociétés d'utilité et d'agrément l'avaient mis à leur tête. Médecin de la garde civile de Liège depuis 1848, il fut promu, quelques années avant sa mort, au grade de chef du corps de santé de la légion. Dresse a laissé la réputation d'un professeur distingué, d'un homme de cœur et d'un citoyen utile. Il a peu écrit; nous ne pouvons citer de lui qu'un certain nombre d'articles publiés dans le journal médical le *Scalpel*<sup>(2)</sup>. Les plus caractéristiques ont été réunis en 1848 en un volume intitulé:

*Intérêts sociaux. Devoir du Corps médical de prendre part à la politique, aux questions sociales et à l'élaboration des lois, ou mission sociale du Corps médical.* Liège, Denoël, 1848, in-8°.

Ce titre est assez clair. L'ouvrage est écrit avec feu, et l'on n'y peut méconnaître l'accent d'une conviction sincère; mais à côté d'idées justes et saines, on y trouve des exagérations évidentes. L'auteur s'y peint tout entier: généreux et enthousiaste, ami du progrès et de la vérité, d'une parfaite bonne foi, mais voyant le monde d'un seul côté et à travers le prisme de sa vive imagination. Dresse paraît s'être inspiré de quelques opinions formulées par M. Littré. Les idées qu'il émit en 1848 provoquèrent une assez curieuse discussion dans les journaux médicaux du pays (Voir le *Scalpel*, première année, la *Gazette médicale belge*, la *Pharmacie belge*, etc.).

tion immédiate ou consécutive. V. le *Scalpel* et les *Annales* de la dite Société.

<sup>(2)</sup> Nous mentionnerons spécialement une notice sur l'emploi du *calomel* dans le traitement du choléra.



**Dupret** (VICTOR-ANSELME-GASTON), naquit à Ath le 5 juillet 1807 et mourut à Gand le 6 mai 1851. Ses parents, honorables négociants, remarquèrent ses dispositions précoces et lui firent donner une éducation libérale. Il sortit du Collège à l'âge de 16 ans; ses succès avaient été si soutenus et si brillants, que l'administration athoise lui vota une récompense extraordinaire. Son étoile pâlit au contraire à l'Université de Gand, où il étudia le droit à partir de 1825. Il regretta toute sa vie cette période de relâchement, pendant laquelle il n'avait travaillé tout juste que ce qu'il fallait pour obtenir des grades. Se proposant d'entrer dans la magistrature, ses études terminées, il se rendit en Hollande afin de se familiariser avec la langue néerlandaise, condition *sine qua non*, avant 1850, de l'admissibilité aux emplois publics. Cette fois son zèle et son énergie se réveillèrent; au bout de deux ans, on eût pu se méprendre sur sa nationalité. La révolution le trouva secrétaire du parquet à Anvers. Lors de la réorganisation des tribunaux belges (16 novembre 1830), il fut envoyé à Louvain en qualité de substitut du commissaire du gouvernement. Le 4 octobre 1852, il obtint le titre de substitut du procureur du roi près le tribunal de Gand. Là, il eut l'occasion de traiter plusieurs questions délicates de droit civil, et le jugement solide, la rare sagacité dont il donna plus tard des preuves si remarquables commencèrent à se révéler dans ses réquisitoires. Le premier président et le procureur-général n'hésitèrent pas à le présenter en première ligne, en 1854, pour une place d'avocat-général vacante à la Cour d'appel de Gand. Mais Dupret avait le grand défaut d'être trop jeune: moins de vingt-sept ans! Il fut écarté; en revanche, trois mois après, le ministre de la justice lui offrit, comme dédommagement, le titre de procureur du roi à Courtrai, avec promesse d'avancement à la première occasion. Conçue dans les termes les plus flatteurs, cette offre devait être

acceptée. Dupret continua de se distinguer dans ses nouvelles fonctions, si bien que le Ministre de la justice, A. N. J. Ernst (v. ce nom), saisit avec empressement l'occasion de l'appeler sur un théâtre plus favorable au développement de ses connaissances juridiques. Les Universités de l'État venaient d'être réorganisées par la loi du 27 septembre 1855; le gouvernement se préoccupait d'y faire entrer des hommes d'élite. Ancien professeur lui-même et excellent appréciateur des besoins de l'enseignement, Ernst désigna Dupret à son collègue de l'intérieur. En vertu d'un arrêté royal du 5 décembre 1855, le chef du parquet de Courtrai devint professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Liège, chargé des cours de *droit civil approfondi* et de *procédure civile*. Par arrêté du 31 du même mois, le nouveau titulaire, sur sa demande, fut autorisé à ne conserver que le cours de droit civil; alors il se trouva au comble de ses vœux. Mais aussi comme il se sentit soutenu par ses auditeurs, et comme il mérita leurs applaudissements! Jugement parfait, esprit clair et méthodique, élocution sobre et facile, il possédait au plus haut degré toutes ces qualités; la précision, la clarté limpide de ses explications laissaient dans les esprits une impression profonde et durable: on était subjugué pour ainsi dire. Insensiblement il élargit le cadre de ses études personnelles: il remonta aux origines du Code; il lut les anciens jurisconsultes français, notamment le célèbre commentateur de la coutume de Bretagne, d'Argentré, dont l'argumentation rigoureuse avait tant de rapport avec la nature de son esprit, et ses leçons se ressentirent de ces recherches historiques, utilisées avec discernement (\*). La réputation de Dupret s'étendit bientôt au-delà du cercle universitaire. Avocats et magistrats prirent l'habitude de le consulter sur les questions les plus ardues, et jamais on ne fit vainement appel à ses lumières. Il se faisait un strict devoir

(\*) Nous empruntons ces appréciations, ainsi que l'analyse des écrits de Dupret, à la notice biographique lue par M. Nypels au

Conseil académique, le 12 janvier 1852. Nous n'aurions pu puiser à meilleure source.



de ces travaux non obligatoires, et « la seule pensée d'être utile suffisait à son désintéressement <sup>(1)</sup> ». Aussi s'attira-t-il l'estime générale, en même temps que l'affection de ses collègues, qui connaissaient d'ailleurs, non seulement son dévouement à la science, mais sa bonté et sa sensibilité exquise. Le chef d'un établissement libre fit des démarches pour l'engager, par des offres séduisantes, à transporter dans une autre ville ses talents et ses connaissances. Le Conseil académique s'émut <sup>(2)</sup> et chargea une députation spéciale d'engager le Ministre de l'intérieur à faire le possible, pour conserver à l'Université de Liège un professeur dont la présence honorait cette institution. Le gouvernement éleva au *maximum* le traitement de Dupret et lui décerna la croix de l'ordre Léopold (2 août et 28 sept. 1845). Dupret fut encore tenté deux fois : deux fois ses concitoyens du Hainaut lui offrirent un mandat à la Chambre des représentants ; deux fois il refusa, par attachement pour l'Université autant que par modestie. A peine âgé de 58 ans, il était arrivé à l'une des positions les plus élevées qu'un fonctionnaire public puisse ambitionner. Tout lui souriait, et la fortune semblait lui promettre ses faveurs pour un grand nombre d'années encore. Sa vie austère et pure s'écoulait paisible et studieuse ; hélas ! il lui manquait la force d'âme qui seule pouvait l'aider à triompher d'épreuves inattendues. Des chagrins domestiques réveillèrent une ancienne maladie nerveuse qui se manifesta, dès le principe, par les symptômes les plus alarmants <sup>(3)</sup>. On l'envoya successivement à Grammont, à Ostende, à Bruges ; tous les modes de traitement furent essayés en vain : la cause du mal n'était point physique. Il finit par se retirer chez son frère Emmanuel, à Tongres-St-Martin, le corps épuisé, mais l'intelligence intacte... Tout d'un coup des symptômes extrêmement inquiétants se manifestèrent ; les hommes de l'art déclarèrent que le régime sévère et régulier d'une maison de santé lui était devenu indis-

<sup>(1)</sup> Nypels, p. 10.

<sup>(2)</sup> Procès-verbal de la séance du 29 juillet

pensable. On choisit l'établissement dirigé par le docteur Guislain, à Gand : son collègue Lefebvre, professeur à la Faculté de droit de cette ville, vint le prendre à Tongres-St-Martin ; six jours plus tard, M. Nypels, à qui nous sommes redevables des détails qui précèdent, recevait la nouvelle de sa mort.... Une des dernières pensées de Dupret avait été pour l'Université de Liège ; il avait ajouté à son testament un codicille pour lui léguer son beau portrait peint par Vieillevoye, à condition qu'on le placât dans une salle de la bibliothèque. — Dupret remplit les fonctions de recteur pendant l'année académique 1841-1842. — On connaît de lui les travaux suivants :

#### I. *Manuscrits.*

1° Des *Réquisitoires*, connus seulement par le souvenir qu'ils ont laissé au tribunal de Gand. Qu'il suffise de dire que ses conclusions furent constamment sanctionnées par la Chambre civile, et que la Cour d'appel lui donna raison, dans les deux seules circonstances où le tribunal eut devoir adopter un avis différent du sien.

2° Des *Cahiers*, c'est-à-dire le *Cours de droit civil approfondi*, fait à l'Université de Liège de 1855 à 1868. Ils embrassent tout le Code, sauf les articles 1852 à 2091. Dupret vérifiait chaque année une partie de son cours. Ce sont ces parties ainsi retravaillées qui, seules, peuvent être considérées comme entièrement achevées (les commentaires des deux premiers livres du Code, et les commentaires sur les titres des *successions, des donations et testaments, du contrat de mariage, de la vente et du louage*). On doit y voir l'œuvre capitale de l'auteur. Quoique restés manuscrits, ces cahiers sont invoqués fréquemment devant les tribunaux. La publication en serait très-désirable.

#### II. *Travaux imprimés.*

3° De la déclaration de bâtardise des enfants de l'épouse dans le cas d'absence du mari (*Revue du droit français et étranger*, publiée à Paris par MM.

1843.

<sup>(3)</sup> Nypels, p. 22.



*Foelix, Valette et Duvergier*, t. I, p. 725 à 755, et *Revue des revues du droit*, publiée à Bruxelles, t. VIII, p. 1 et suiv.).

Lorsque l'enfant dont on veut faire déclarer la bâtardise était conçu au moment de la disparition ou des dernières nouvelles du mari, sa légitimité doit être combattue par l'action en désaveu, parce qu'alors l'enfant est protégé par la règle : *Pater is est, quem nuptiæ demonstrant*. Lors, au contraire, que la conception de l'enfant est postérieure à la disparition ou aux dernières nouvelles du mari, cet enfant ne peut invoquer la règle : *Pater is est, etc.*, et par conséquent on peut agir contre lui par la contestation de légitimité proprement dite. — Mais qui peut exercer l'action en désaveu ? Ici Dupret s'écarte de l'opinion commune, et soutient que l'action n'appartient ni à l'envoyé en possession provisoire, ni à l'envoyé en possession définitive. Cette action, d'après lui, est tout-à-fait personnelle (*personalissime*) au mari et non transmissible aux héritiers. Pour ce motif, il dénie également l'action en désaveu au tuteur d'un mari interdit. Cette dernière partie de la solution est-elle incontestable ? (V. Dalloz, *Rec. périod.* 1844, 1, 425).

4° En droit français, le tiers détenteur a-t-il l'exception *cedendarum actionum*, c'est-à-dire, est-il libéré de l'action hypothécaire, lorsque le créancier a rendu impossible sa subrogation aux droits hypothécaires qu'il avait sur d'autres immeubles pour sûreté de la même créance ? (*Rev. du droit français*, etc., t. II, p. 401 à 416, et p. 505 à 528 ; et *Rev. des revues de droit*, t. VIII, p. 169).

Dissertation d'un grand intérêt pratique. Dumoulin, et après lui Loyseau et Pothier accordaient au tiers détenteur le même droit qu'au fidéjusseur. En présence du silence du Code civil, les modernes ont généralement adopté la théorie de Dumoulin. Dupret prouve à l'évidence qu'elle est inadmissible, et se fonde principalement sur ce principe, que la possibilité de la subrogation n'entraîne pas nécessairement l'existence de l'exception *cedendarum actionum*. Et, en effet, la subrogation et l'obligation de conserver ce qui a été conféré par subrogation sont deux choses fort différentes. — La Cour de cassation de France, convaincue par la force des arguments de Dupret, a changé sa jurisprudence sur ce point (*De Villeneuve*, 1847, 1, 86. — *Dalloz*, 1847, 1, 5). — La dissertation de Dupret est aussi remarquable au point de vue de l'érudition

historique qu'au point de vue de la vigueur du raisonnement.

5° De la modification des servitudes par la prescription. — Interprétation de l'art. 708 du Code civil (*Revue du droit français*, etc., t. III, p. 817 à 841, et *Revue des revues de droit*, t. X, p. 52).

La doctrine admet généralement les solutions suivantes : 1° Si le propriétaire du fonds dominant a joui, pendant trente ans, d'un droit plus étendu que ne le comportait son titre, il a acquis l'extension, pourvu qu'il ne s'agisse que d'une servitude continue et apparente ; mais non, s'il s'agit d'une servitude discontinue ou non apparente ; 2° Si l'on a exercé le droit d'une manière restreinte, la servitude, quelle qu'elle soit, sera réduite par la prescription ; 3° Enfin, lorsque la servitude dont on a usé pendant trente ans diffère du droit concédé, par le lieu ou par le temps de son exercice, on décide, dans tous les cas, que le droit primitif est éteint, et que le droit concédé est acquis s'il constitue une servitude continue et apparente. — Dupret accorde le premier point, mais trouve trop absolue la solution des deux autres. Elles ont le tort, à ses yeux, d'isoler complètement la possession du titre. Pour que la possession puisse modifier le droit, dit-il, il faut qu'il soit certain que cette possession n'est pas conforme au droit ; car, si elle est de nature à pouvoir s'accorder avec le titre, il ne peut être question ni de prescription acquisitive, ni de prescription extinctive. Ainsi, en ce qui concerne la restriction de la servitude, le droit sera conservé dans son entier, malgré l'usage restreint, toutes les fois que la possession s'accordant avec le titre, l'exercice du droit n'aura trouvé des limites que dans la volonté, les besoins ou les convenances du propriétaire dominant. Le droit, au contraire, sera restreint, lorsque la possession prendra des caractères qui devront la faire envisager comme ayant été réglée par un droit moindre que le droit établi. Il n'y a plus dès lors à résoudre qu'une question de fait, laquelle doit être appréciée par le juge. — Même conclusion dans la troisième hypothèse mentionnée ci-dessus. Le juge aura à examiner si l'assignation de temps ou de lieu a été un des éléments constitutifs de la servitude, ou seulement un pacte accessoire pour en régler l'exercice. Dans le premier cas, l'exercice de la servitude avec une autre assignation pourra éteindre le droit primitif, et l'assignation nouvelle faire acquérir un nouveau droit s'il s'agit d'une servitude prescriptible. Quand la servitude est imprescriptible, l'assignation



nouvelle ne peut donner naissance à un nouveau droit, et conséquemment la servitude est éteinte. Dans le second cas, c'est-à-dire lorsque l'assignation de lieu ou de temps n'a été stipulée que pour régler le mode d'exercice de la servitude, le changement d'exercice n'influe pas nécessairement sur l'existence du droit de servitude en lui-même.

6° Note sur le sens des mots : par contribution avec les héritiers naturels, dans l'art. 1015 du Code civil (*Revue du droit fr.*, t. II, p. 881 à 888, et *Rev. des revues du droit*, t. IX, p. 211).

Contre l'interprétation de M. Duranton. — Ce dernier jurisconsulte, sans avoir connaissance de l'opinion de Dupret, est revenu spontanément sur sa première thèse, et s'est trouvé pleinement d'accord avec le professeur de Liège, dans la nouvelle édition de son *Cours de droit civil*.

7° Analyse de la première partie du *Traité des privilèges et des hypothèques* de M. Valette, professeur à l'École de droit de Paris (*Revue du droit fr.*, etc., t. IV, p. 59 à 68).

C'est le dernier travail imprimé de Dupret.

8° Documents divers, relatifs à l'instruction publique, etc.

a) Mémoire adressé au roi, par le Conseil académique de l'Université de Liège (6 avril 1858), à l'occasion du projet de loi sur les pensions, présenté à la Chambre des représentants pendant la session de 1857-1858.

Oeuvre d'une Commission dont Dupret faisait partie.

b) Note sur la question relative à l'enseignement du droit civil élémentaire et

(<sup>1</sup>) Simon-Pierre Ernst, chanoine régulier et professeur en théologie à l'abbaye de Rolduc (*Herzogenrath*), puis curé d'Afden (vers 1757), près d'Aix-la-Chapelle, a mérité une place dans toutes les *Biographies universelles*. On lui doit un grand nombre d'ouvrages estimés, entre autres le *Tableau historique des suffragants de Liège* (1806), l'*Histoire du Limbourg*, éditée par M. Ed. Lavalleye (v. ce nom), 7 v. in-8°, plusieurs *chronologies historiques* dans le t. III de l'*Art de vérifier les dates*, des brochures sur le *Serment* et une apologie du nouveau *Catéchisme* publié par ordre de Bonaparte (v. BARBIER, *Examen critique et complément des dict. historiques*, et Beudelièvre, *Biogr. liégeoise*, t. II, p. 665-670). — S.-P. Ernst fut nommé,

du droit civil approfondi (Documents de la Chambre des représentants. Session de 1841-1842. Annexe au Rapport de la section centrale sur le projet de révision de la loi du 27 septembre 1835).

c) Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur l'enseignement du droit civil à l'École de droit de Paris (*Annales des Universités de Belgique*, t. III, p. 1087-1110).

Rédigé à la suite d'une mission officielle confiée à Dupret en 1843. L'auteur se préoccupe incidemment de la ligne de démarcation à établir entre l'enseignement élémentaire et l'enseignement approfondi du droit civil.

M. Nypels, dans la notice qu'il a consacrée à Dupret, relève avec raison le mérite peu ordinaire du style de son ancien collègue et ami. « Il est impossible, dit-il, d'exprimer sa pensée avec plus de netteté et de précision. C'est le style à la fois simple et élégant, dont Pothier et Toullier sont les plus parfaits modèles parmi les jurisconsultes français. »

ERNST (JEAN-GÉRARD-JOSEPH) naquit à Aubel, province de Liège, le 12 octobre 1782, et mourut à Louvain le 6 octobre 1842. Il était parent du célèbre curé d'Afden (<sup>1</sup>) et l'aîné de quatre frères (<sup>2</sup>) dont deux se distinguèrent, comme lui, dans l'enseignement du droit, à Liège et à Louvain (v. les art. Ant.-N.-J. et Lambert ERNST). Ernst aîné commença ses études préparatoires à l'abbaye de Sainte-Croix et les acheva à Aix-la-Chapelle (<sup>3</sup>). L'ancienne *Alma Mater* de Louvain avait disparu

en 1814, membre de l'Institut des Pays-Bas; il mourut le 11 décembre 1817, âgé de 73 ans. Après la révolution, il était devenu propriétaire des bâtiments de l'abbaye de Rolduc; il en disposa en faveur de l'évêché de Liège, à condition qu'on y établit un petit séminaire. Sa riche bibliothèque fut léguée au grand séminaire du même diocèse.

(<sup>2</sup>) Ulric Ernst, qui se place entre Gérard et Antoine, se retira au pays natal et mourut notaire à Montzen. Il avait fait de bonnes études juridiques à l'École de droit de Bruxelles, où il fut reçu docteur en 1817. Sa thèse de droit romain roule sur l'*emphytéose*; sa thèse de droit civil, sur la *reconnaissance des enfants naturels*.

(<sup>3</sup>) Nous empruntons ces détails et plu-



au milieu de la tourmente révolutionnaire : c'est à Liège, sous la direction de l'avocat Jean-Hubert-Vincent <sup>(1)</sup>, qu'il acquit ses premières connaissances juridiques. Survinrent la loi du 22 ventôse au XII, qui institua des écoles de droit à Paris, Dijon, Turin, Grenoble, Aix, Toulouse, Poitiers, Rennes, Caen, Bruxelles, Coblenz et Strasbourg, et le décret (daté de Mayence, le 4<sup>e</sup> complémentaire de la même année) qui en régla l'organisation. L'École de droit de Bruxelles ayant été solennellement installée le 25 mars 1806, Ernst fut un des premiers à s'y faire inscrire <sup>(2)</sup>. Il prit le grade de bachelier le 9 mars 1807 et celui de

licencié le 21 avril suivant, après avoir soutenu, conformément à l'art. 48 du décret organique précité, un *acte public* sur le droit romain (*qui potiores in pignore vel hypotheca habeantur, et de his qui in priorum creditorum loco succedunt*), sur le droit civil français (sur la loi du 15 floréal an XI : *de la portion des biens disponibles*) et sur différentes positions du Code de procédure civile. Le 22 janvier 1810, sur la demande du doyen de la Faculté, il fut autorisé par Fontanes (grand-maître de l'Université) à remplacer, comme professeur suppléant, Maurissens, qui venait de quitter l'enseignement pour la magistrature <sup>(3)</sup>. Le 14 juin 1810,

sieurs autres à l'éloge de J.-G.-J. Ernst par le chanoine de Ram, recteur de l'Université de Louvain (Louv., 1842, in-8°); mais la présente notice a été rédigée, pour la plus grande partie, d'après des documents authentiques mis gracieusement à notre disposition par M. l'avocat-général Ernst, fils de l'honorable professeur

<sup>(1)</sup> *Premier de Louvain*, en philosophie, le 19 août 1783, ensuite licencié en droit civil et en droit canon, Vincent était venu s'établir à Liège, où il jouissait d'une considération méritée comme avocat et comme jurisconsulte.

<sup>(2)</sup> L'enseignement y était confié à cinq professeurs (*Tarte*, substitut du procureur-général à la Cour de Bruxelles; *van Gobbelschroy*, doyen, ancien professeur en droit à Louvain; *van Hoogten*, qui avait été instituteur de l'archiduc Charles d'Autriche; *Cahuac*, ci-devant professeur à l'Université de Douai; *Jacquelart*, ancien titulaire d'une chaire de droit romain à Louvain) et deux suppléants (*Maurissens* et *Heuschling*, également venus de Louvain). *Van Baviere* remplissait les fonctions de secrétaire-général de l'École. — V. le *Manuel des étudiants en droit de Bruxelles*, par Iga. Timmermans, appariteur. Bruxelles, 1813, in-18°.

<sup>(3)</sup> Charles-Lambert Maurissens ou plutôt de Maurissens (il avait émigré et brûlé ses titres par prudence avant de repasser la frontière), né à Namur en 1750, avait enseigné le droit romain dès 1782, en qualité de professeur agrégé, à l'Université de Louvain. C'est en cette ville qu'il fit imprimer, en 1789, ses *Recitationes in L. libros Digestorum* (5 vol. in-8°) et ses *Questiones juris romani tam in IV Institutionum libros, quam in præcipuos Digestorum titulos*, ouvrages qui furent longtemps populaires parmi les étudiants en droit. A la révolution

brabançonne, il dut quitter l'Université, avec ceux de ses collègues qui avaient adhéré à la rénovation décrétée par Joseph II. En 1791, il fut nommé auditeur à la cour des comptes. L'invasion française le ramena dans sa ville natale, d'où il vint à Liège, lors de la restauration, envoyé par le prince de Metternich pour sonder l'opinion publique sur la réunion éventuelle de Liège à la Belgique. La politique changea; la seconde invasion française le força de prendre le chemin de l'exil. Il n'attendit pas sa radiation de la liste des émigrés pour rentrer à Namur (1800), où le jury d'instruction du département le chargea d'un cours de droit. C'est de là qu'il passa en 1806 à Bruxelles. En 1809, il devint juge au tribunal de cette ville et fut presque en même temps nommé membre du jury de concours, pour les leçons qui viendraient à vaquer aux écoles de droit de Bruxelles, de Coblenz et de Strasbourg. Il fut plusieurs fois présenté à la Cour pour la place de conseiller : mais on connaissait trop son attachement pour la maison d'Autriche, avec laquelle la France était en guerre. En 1815, le roi des Pays-Bas le nomma maître des requêtes à la Chambre des comptes de Bruxelles; mais cette charge fut supprimée avant qu'il y entrât. Il fut plus tard question de l'envoyer à la Cour supérieure : l'âge était venu, et avec l'âge les infirmités; de Maurissens obtint sa pension en 1822 et se retira dans sa propriété de Pellenberg, près de Louvain, encore habitée par ses neveux. Il mourut à Bruxelles en 1832, âgé de 82 ans. C'était un grand travailleur et un homme austère. Nous lui avons consacré quelques lignes à cause de l'influence qu'il exerça sur Ernst, son élève et son successeur, et parce que ses ouvrages ont été en leur temps très-répandus à Liège.



il subit avec une distinction toute particulière les dernières épreuves exigées par la loi : son diplôme de docteur est daté du 6 juillet suivant. Dans la séance du 14 juin, le recteur Van Hulthem et le doyen Van Gobbelschroy lui adressèrent, l'un en français, l'autre en latin, des allocutions où ils lui promettaient le plus brillant avenir : le procès-verbal de l'Assemblée fut imprimé par ordre de la Faculté, pour être envoyé au grand-maître <sup>(1)</sup>. Ernst aîné est le premier docteur en droit qui soit sorti de l'École de Bruxelles. A ses succès comme étudiant, il joignait déjà, lors de sa promotion, une réputation légitimement conquise en chaire, et il jouissait de l'estime et de l'amitié de ses anciens condisciples, qu'il avait en toute circonstance aidés de ses conseils et stimulés par son exemple. On appréciait en lui une rare candeur et une modestie qui relevait l'éclat de son talent et de son savoir. Une chaire de Code Napoléon devint vacante en 1811; Ernst était trop jeune pour prendre part au concours (il fallait être âgé de 30 ans); on lui accorda une dispense d'âge, mais le concours fut ajourné jusqu'en 1813 (10 mars). Les épreuves, selon l'usage, furent écrites et orales : pour les premières, on déposait dans l'urne trois séries de questions, dont l'une était désignée par le sort; on tirait également au sort les sujets des leçons (quatre matières différentes). Ernst obtint la chaire de Code Napoléon en remplacement de Cahuac, décédé le 8 mai 1815. Faveur alors très-rare, il obtint le 5 juin 1815, du commissaire général de l'intérieur, «à raison des services qu'il rendait à la Faculté de droit,» un subside destiné à «faciliter son remplacement» dans la milice nationale. Sur ces entrefaites, il avait décidé sa mère veuve à lui confier ses jeunes frères. Tous trois vinrent le rejoindre à Bruxelles : il leur prodigua dévouement et affection, surveilla lui-même leurs études et en un mot se montra pour eux un second père : ses efforts furent plus tard noblement récompensés par la manière dont ils tinrent leurs promesses d'avenir. Ernst aîné ne prit aucune part aux événements qui amenèrent la création du royaume des Pays-Bas; mais bien qu'il restât à l'écart, le Gouvernement comprit qu'un mérite tel que le sien ne pouvait être laissé dans l'ombre. Lorsque les trois Universités de l'Etat furent créées (de l'avis d'Ernst, la centralisation eût été préférable), on lui laissa l'option : il choisit naturellement Liège, pour se rapprocher de sa famille. Sa nomination de professeur ordinaire à la Faculté de droit fut confirmée par arrêté royal du 5 juin 1817.

Il enseigna le droit civil moderne, le droit naturel et le droit public. En 1819-1820, il remplit les fonctions de recteur; le t. III des *Annales* de l'Université renferme un discours étendu *De jure civili quo hodiè utimur*, qu'il prononça au moment de remettre à son successeur les faisceaux académiques, le 2 octobre 1820. Ses frères l'avaient suivi à Liège : deux d'entre eux, ainsi que nous l'avons dit plus haut, entrèrent tour à tour dans la Faculté de droit. Il s'était marié en 1818 : entouré de douces affections, jouissant d'une réputation brillante, arrivé à une position en rapport avec le mérite et les aptitudes qui le caractérisaient, il semblait n'avoir plus rien à désirer ici-bas, lorsque la mort lui enleva coup sur coup deux enfants et, plus douloureuse épreuve encore, sa compagne chérie. Sa constitution, déjà affaiblie par le travail, se trouva vivement ébranlée par les longues veilles et par le chagrin; cependant sa religion lui rendit du courage : il reporta toute sa tendresse sur les deux enfants qui lui restaient et se dévoua plus que jamais à l'accomplissement de ses devoirs et à la pratique de la charité. Il n'était pas moins recommandable comme professeur que comme homme privé. Nous reviendrons tout à l'heure sur son enseignement; qu'il nous suffise de dire, quant à présent, que son cours de droit civil fut un de ceux qui contribuèrent le plus à jeter de l'éclat sur l'Université naissante.

(1) *Acte public de doctorat en droit, etc.*



Ses premiers auditeurs avaient été, pour la plupart, ses anciens élèves de Bruxelles : la fidélité des disciples est l'hommage le plus flatteur qui puisse être rendu au talent d'un maître et à ses qualités sympathiques. Quelques années s'écoulèrent paisiblement. En 1826, sous le rectorat de M. Van Rees (v. ce nom), l'ordre fut tout d'un coup troublé à l'Université par la promulgation d'un nouveau règlement sur la fréquentation des cours (v. le discours de M. NYPELS). Le projet de ce règlement, élaboré par une Commission composée de D. Sauvreur, Destriveaux et Denzinger, avec le recteur comme président et Ernst aîné comme secrétaire, fut adopté le 10 décembre, sauf quelques modifications, par le Conseil académique. Il y était stipulé, entre autres, que les examens auraient lieu désormais à époques fixes ; que les absences seraient constatées par des appels nominaux (au moins deux fois par mois) ; que celles qui ne seraient pas justifiées entraîneraient la peine de l'admonition rectorale, etc. Ce document fut traduit en latin par Van Limburg Brouwer, dans le langage dur et rebutant de la loi des XII tables<sup>(1)</sup>, puis distribué aux étudiants. Ce fut le signal d'un violent orage. La jeunesse d'alors commençait à entrer en effervescence ; elle était disposée à regarder comme tyrannique toute mesure d'autorité : les ferments de l'agitation politique qui prit trois ans plus tard un caractère si grave n'étaient pas encore en travail ; mais le gouvernement commençait à perdre sa popularité, et l'esprit d'opposition se faisait jour partout où il trouvait une issue, encore inconscient du but à poursuivre, mais disposé à résister énergiquement à toute compression. Le *Mathieu Laensbergh* (v. l'art. VAN HULST) florissait alors ; à en croire le directeur de la police, ce journal n'aurait pas été étranger à la surexcitation qui se manifesta parmi les étudiants. On ne cessait de leur répéter, disait ce fonctionnaire au professeur Ernst, qu'ils ne devaient pas se laisser traiter comme des enfants. Quoi qu'il

en soit, le rédacteur de la réclamation qui fut remise au recteur au nom des élèves était lui-même l'un des correspondants de la feuille en question. Le recteur promit de convoquer le Sénat, à condition qu'on s'abstiendrait de tout désordre. Les étudiants délégués déclarèrent qu'ils feraient leur possible, mais ajoutèrent qu'il y avait une cabale organisée contre Fohmann (v. ce nom), et qu'ils ne pouvaient répondre de rien. Le recteur engagea Fohmann à retarder sa leçon et convoqua le Sénat. Van Limburg Brouwer et Kinker demandèrent l'abolition pure et simple des statuts ; ils furent seuls de leur avis, et une nouvelle Commission, composée de Destriveaux, Comhaire, Bronnet et Rouillé, eut mission de composer une proclamation aux élèves. Rouillé s'abstint pour raison de santé ; Destriveaux présenta un projet, qui fut accueilli malgré les protestations des deux adversaires des statuts. On eut la malencontreuse idée de l'afficher, au lieu de le distribuer aux élèves. Le matin même, une autre affiche avait été placardée à l'entrée de l'Université ; on y lisait : « Ce » sont des jeunes gens qu'il faut fléchir » par la fermeté et la rigueur, a dit un » professeur qui se prétend libéral ; qui, » antagoniste des nouvelles dispositions » lorsqu'il est en chaire, devient leur » plus zélé défenseur au Sénat. — Op- » posez à la fermeté le mépris, l'énergie » aux rigueurs : voilà, Messieurs, ce » que l'on attend de vous. » Lorsque la proclamation des professeurs parut *ad valvas*, de bruyantes clameurs ébranlèrent les voûtes du grand corridor. Ernst aîné venait de donner sa leçon de droit civil ; il rencontra M. Van Rees et le dissuada de donner la sienne. Le recteur n'en voulut rien faire ; il entra dans son auditoire, occupé par une masse d'élèves étrangers à son cours. Ils le toisèrent et restèrent couverts. M. Van Rees voulut parler : sa voix fut étouffée par les frottements des pieds et par les sifflets. Il sortit sous les huées et alla retrouver Ernst aîné. La foule se porta ensuite chez Destriveaux, à qui

(1) Nous trouvons cette expression dans un cahier autographe d'Ernst aîné, où sont

minutieusement rapportés tous les détails de cette affaire.



On attribuait (à tort) les propos relevés dans l'affiche des insurgés, et chez Ernst junior. Ces deux professeurs firent annoncer qu'ils ajournaient leur leçon, et se réunirent à leurs collègues pour délibérer. Il fut convenu que le Sénat serait convoqué le lendemain, d'urgence. La conférence terminée, on se sépara. La place de l'Université regorgeait d'étudiants : ils gardèrent le silence, mais restèrent couverts. Warnkönig, qui venait d'arriver pour donner sa leçon, fut seul poursuivi jusqu'à sa demeure : on le regardait comme l'un des principaux inspirateurs du règlement<sup>(1)</sup>. Cependant le gouverneur s'émut et se plaignit au recteur de n'avoir pas été informé<sup>(2)</sup> de ce qui se passait. On aurait pu lui répondre, dit Ernst aîné, par les art. 100, 106, 107, 178 et 179 du règlement de 1816; à son avis, toutefois, le mieux était de s'expliquer dans une audience. L'audience fut accordée; mais, avant l'heure fixée, arriva un arrêté suspensif des statuts. Le recteur indigné écrivit au gouverneur que les professeurs allaient être mis à la discrétion des élèves, et que l'audience était inutile. La contenance forcée de certains professeurs faisait croire, d'autre part, qu'ils étaient pour quelque chose dans l'arrêté. Ernst aîné engagea le recteur à rester calme et lui demanda la permission de se rendre à Bruxelles, pour exposer l'affaire aux autorités supérieures. « Il y va de ma place, dit-il; mais ma santé, mon système nerveux, ma sensibilité extrême, due à des études inconsidérées et à des accidents fâcheux, ne me permettent plus de me présenter devant des élèves qui ont triomphé par des voies de fait, qu'ils renouvelleront quand bon leur semblera. » Le recteur déclara qu'il voulait accompagner son collègue et que la résolution de celui-ci, en cas de non réussite, serait également la sienne; en attendant, le secret devait être gardé.

<sup>(1)</sup> Ces avanies précipitèrent sa résolution de quitter Liège pour Louvain, bien qu'il alléguât d'autres motifs (v. l'art. WARNKÖNIG).

<sup>(2)</sup> Comme président du Collège des Curateurs.

<sup>(3)</sup> Il eut pour successeur Kinker (v. ce

Le Sénat s'assembla; le recteur posa la question de savoir « si les Curateurs » avaient le droit de suspendre provisoirement les statuts, *sans avoir entendu le Sénat.* » Destriveaux demanda la division; le vote fut le même sur les deux points: 9 voix pour l'arrêté, 8 contre, deux abstentions (Gaëde et Fuss). On décida ensuite que les faits seraient portés à la connaissance du Ministre. Ernst aîné intervint activement pour amener une solution sauvegardant la dignité rectorale et ménageant en même temps, de fait, la susceptibilité des jeunes gens. On fit droit à quelques réclamations légitimes de ces derniers, et de leur côté ils adhèrent aux statuts, qui furent officiellement mis en vigueur, mais avec un caractère provisoire: en réalité, on les oublia bientôt. La conduite d'Ernst dans toute cette affaire lui valut, non seulement les remerciements chaleureux de l'autorité, mais une nouvelle nomination de recteur pour l'année académique 1827-1828. Son mandat expiré, le ministre Van Gobelschroy voulut le prolonger d'une année encore: mais toutes les insistances échouèrent: le 15 juillet 1828, Ernst obtint, non sans peine, d'être déchargé de sa présidence<sup>(3)</sup>. Le roi des Pays-Bas le créa, l'année suivante, chevalier de l'Ordre du Lion belge<sup>(4)</sup>. Cette distinction lui était due à toutes sortes de titres, non seulement à raison de son mérite comme professeur, non seulement en souvenir de la sagesse et de la fermeté qu'il avait déployées dans les moments difficiles, et de l'influence qu'il avait eue sur le rétablissement de la discipline universitaire, mais encore comme récompense des services particuliers qu'il avait rendus à l'instruction publique en dehors de ses fonctions. En 1816, il avait fait partie de la Commission instituée pour rendre aux familles et aux collèges la jouissance des anciennes fondations boursières, détour-

nom). — En 1834-1835, Ernst aîné occupa pour la troisième fois le fauteuil rectoral.

<sup>(4)</sup> 4 juillet 1829. — L'Ordre de Léopold lui fut offert plus tard: il fit entendre qu'il ne croyait pas avoir assez fait, sous le nouveau régime, pour le mériter.



nées pendant quelques temps au profit des Ecoles centrales. Il s'était acquitté de sa tâche avec tant de zèle et de conscience, que le ministre Falck le supplia, en 1819, d'accepter le titre de membre d'une nouvelle Commission, chargée d'aider le Gouvernement dans la recherche et le rétablissement des anciennes fondations. Ernst habitait alors Liège : il n'accepta point; le ministre lui déclara formellement qu'il tenait à le conserver, au moins comme membre correspondant, pour l'exécution d'une mission dont il ne voulait investir que des personnes dignes de la confiance générale par leur probité, leur instruction et leur amour pour le bien public (1). En 1829, un arrêté du 22 février l'avait placé dans la Commission chargée de rédiger un projet d'organisation de l'instruction moyenne (2) : il supporta à lui seul la plus grande partie du fardeau (3). Plus tard, maintenu dans ses fonctions professorales par l'arrêté du 16 décembre 1850, il fit encore acte de dévouement, malgré sa mauvaise santé, en acceptant le mandat de membre de la Commission nommée le 31 août 1851 par le Ministre de l'intérieur *ad interim* Teichmann, « pour discuter le projet d'une loi relative à l'instruction publique » (4). Le zèle et les lumières dont il fit preuve dans l'accomplissement de cette nouvelle tâche lui valurent la confiance toute spéciale de M. de Theux, qui lui proposa, en mai 1852, la place de secrétaire-inspecteur de l'Université, — « un surcroît de besogne, » lui écrivait le Ministre. Ernst aima mieux rester exclusivement occupé de ses cours : Walter (v. ce nom) fut maintenu jusqu'à la

promulgation de la loi organique de 1855.

Au lieu de s'attacher par un nouveau lien à l'Université de Liège, Ernst accepta, le 15 juillet de cette dernière année, la chaire de droit national et de droit civil approfondi à l'Université de Louvain, où ses frères Antoine et Lambert allèrent encore une fois le retrouver plus tard. Cette résolution s'explique d'un côté par son zèle religieux, de l'autre par les instances répétées du chanoine de Ram, recteur de Louvain (5). Les étudiants de Liège virent avec déplaisir leur ancien maître les quitter; M. Lambert Ernst (v. ce nom) faillit subir le contre-coup de leur mécontentement. Ernst aîné réussit à Louvain comme à Liège : ses leçons de droit civil, toujours préparées avec le plus grand soin, remarquables surtout par une logique serrée et par une sagacité critique peu ordinaire, méritèrent littéralement l'admiration du célèbre juriconsulte Blondeau, qui voulut l'entendre lors de sa visite à Louvain (6). Malheureusement le digne professeur souffrait d'une affection grave des poumons, qui s'aggrava tout d'un coup; il mourut à peine sexagénaire.

Quelques mots sur son enseignement. Ernst aîné n'appartenait pas à cette école historique, dont la tradition, longtemps interrompue en France et chez nous, remonte jusqu'à Cujas, et que les grands travaux des Savigny, des Hugo et de tant d'autres illustres représentants de la science allemande ont rendue de nos jours plus florissante que jamais. Tandis que Warnkœnig (v. ce nom) importait à Liège les doctrines et les méthodes de ses maîtres d'outre-Rhin,

(1) De Ram, p. 16.

(2) Avec le duc d'Ursel, président, C. Lehon, L. G. Luzac, M. R. Metelerkamp, le baron Rengers, le baron de Sécus, J. Van Foers, P. F. Nicolai et A. L. Dugniolle, secrétaire.

(3) De Ram, p. 20.

(4) Il eut pour collègues, dans cette Commission, Arnould, Belpaire, Cauchie, Ch. Lecocq et M. Quetelet. Le Ministre écrivit à Ernst, en lui expédiant l'arrêté : « Vous êtes le premier de ceux qui se sont présentés à mon esprit. » — Le projet de la Commission

de 1831 a été imprimé par ordre du Gouvernement. (Bruxelles, H. Remy, 1832, in-8° de 206 p.).

(5) « Le Corps épiscopal attachait l'intérêt le plus vif à pouvoir acquérir, pour son Université, un homme si éminemment distingué par son savoir et par sa piété. » (De Ram, p. 22).

(6) Blondeau, doyen de la Faculté de droit de Paris, était Namurois. Il revenait volontiers en Belgique, où il comptait beaucoup d'amis, surtout à Liège (v. la *Biographie nationale*, t. II).



Ernst, en droit civil, restait fidèle aux habitudes de l'école française. Sa manière se rapprochait de celle de Merlin ; il s'attachait essentiellement au texte du Code, le scrutait dans les moindres détails et s'appliquait, à force de le ser-rer de près, à en exprimer pour ainsi dire la sève. Le cours de droit civil approfondi devait durer plusieurs années : tous les ans, il en détachait un ou deux titres ; mais il savait rapporter si heureusement à l'ensemble du système les sujets spéciaux qu'il traitait, que les élèves auraient pu s'imaginer qu'ils avaient entendu expliquer tout le Code. L'exposé de certains principes générateurs et de quelques controverses capitales trouvait place, par ce procédé, dans l'étude de n'importe quel titre. C'est en considérant le Code comme un tout complexe et indivisible, dont un même souffle pénètre et vivifie tous les organes, qu'il se distinguait de la plupart des commentateurs ordinaires. Tandis que les élèves s'initiaient, dans le cours de droit civil élémentaire, à la langue juridique et aux éléments du droit, le cours approfondi leur montrait comment on applique les principes, leur apprenait à étudier les questions spéciales, les habituait aux polémiques savantes : en un mot ils s'y présentaient les armes à la main ; on les y exerçait à s'en servir. L'érudition d'Ernst était peu commune ; mais il n'en était point ac-cablé. Quand il avait réduit une question controversée à sa plus simple expres-sion et cité les autorités qui avaient traité la matière, il exprimait en termes lumineux et concis sa propre opinion. Cette introduction terminée et dictée, il abordait la discussion proprement dite. Son improvisation était pleine de verve ; sa parole libre, véhémence, sincère ; sa lo-gique serrée et impitoyable. Il ne savait ménager ni l'éloge ni le blâme. L'apostrophe, le sarcasme, les saillies imprévues, les mots heureux, toute l'artillerie légère du discours étaient

(<sup>1</sup>) Ces appréciations se rapportent au-tant aux leçons données à Louvain qu'aux leçons données à Liège. Nous les emprun-tions partiellement à M. Schollaert, ancien élève d'Ernst, qui a bien voulu, à notre in-

mis en œuvre à certains moments par l'ardent polémiste (<sup>1</sup>). Touillier sur-tout n'était pas ménagé ; en général, du reste, Ernst aimait à se prendre corps à corps avec les autorités les plus accréditées. On lui a fait un reproche de ce rigorisme inflexible qui l'avait mis, sur un grand nombre de points, en désaccord complet avec la doctrine et la jurisprudence. Mais peut-on lui en vouloir de n'avoir rien accepté sans contrôle ? C'était un homme de théorie, et comme professeur il devait l'être : il pesait les autorités au lieu de les compter ; il voulait la vérité et rien que la vérité : excellent exemple pour les avocats, si aisément portés à faire vio-lence à la loi pour avoir raison quand même. Les circonstances, d'ailleurs, avaient contribué à développer l'esprit militant d'Ernst aîné ; à l'époque où il débuta dans l'enseignement, le Code civil venait à peine de paraître ; la Cour de cassation n'avait encore été saisie que d'un petit nombre de questions ; sa jurisprudence était parfois incertaine et hésitante. « En 1840, la situation était modifiée sans doute ; mais en 1840 les opinions d'Ernst étaient formées, et il eût été absurde d'en attendre ou d'en exiger le sacrifice » (<sup>2</sup>). Ernst fut pour la Belgique ce que Touillier, Delvin-court et Merlin furent pour la France : il déblaya en quelque sorte un sol vierge. Imbu de l'esprit de Pothier, pour lequel il professait un profond res-pect, et d'autre part également versé dans la science du droit romain et du droit coutumier, il se sentait sur un ter-rain solide et il marchait en avant sans timidité. Quelques-unes de ses théories paraîtraient surannées aujourd'hui ; mais n'en est-il pas de même de celles de bon nombre de ses contemporains ? En publiant après sa mort, pendant la mi-norité de son fils, certains fragments de son cours, on l'a exposé à être mal jugé, car on n'a pas rendu la dernière expression de sa pensée. Chaque fois

tention, consigner par écrit les impressions qui lui sont restées du cours de son digne maître.

(<sup>2</sup>) Schollaert, *lettre citée*.



qu'une matière se représentait dans son enseignement, il l'étudiait à nouveau, comme s'il ne s'en était jamais occupé : c'est même ce désir sincère de faire *toujours mieux* qui l'empêcha jusqu'à la fin de prêter l'oreille à ses amis, qui l'engageaient à mettre au jour ses *excellentes dissertations* <sup>(1)</sup>. Bien qu'ayant certaines idées arrêtées, il progressa donc avec la science, et il serait injuste de fonder une appréciation sur d'anciens cahiers d'élèves. Cependant son exemple prouve, une fois de plus, que le mieux est l'ennemi du bien, et que la modestie doit avoir des limites. Si Ernst avait donné une forme définitive aux parties les plus importantes de son cours, il resterait de lui un souvenir plus durable que celui de ses qualités personnelles. — Son cours de droit naturel était très-simple, très-pratique et essentiellement chrétien. Ernst répugnait aux systèmes des nouveaux philosophes : sincèrement religieux, il cherchait un criterium dans la révélation comme dans l'évidence. Il tenait surtout en défiance le transcendentalisme allemand ; il ne le ménageait pas plus qu'en droit civil il n'épargnait Toullier.

Ernst avait été, à Liège, membre du Collège électoral, sous le gouvernement des Pays-Bas ; pendant quelques années, il siégea au Conseil communal. A Bruxelles, en 1816, il avait succédé au comte de Ficquelmont (nommé commandant de Spa), comme conseiller de fabrique de l'église SS. Michel et Gude.

Voici, d'après le chanoine de Ram, la liste de quelques-uns de ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits :

1° *Thèses proposées à la discussion publique pour obtenir le grade de licencié en droit*. Bruxelles, 1807, 8 p. in-4°.

2° *Thèses proposées à la discussion publique pour obtenir le grade de docteur en droit*. Bruxelles, 1810, 53 p. in-4°.

(1) Nous avons sous les yeux une correspondance de plusieurs professeurs de droit, relative à cet objet. M. l'avocat-général Ernst possède en copie trois dissertations

5° *Theses juris romani, de acquiritur vel amittitur hereditate, quas in certamine publico, ad obtinendam cathedram juris Napoleontei, aut vicarii munus, quæ vacant in Facultate juridicâ Bruxellensi, publicæ disceptationi proponet J.-G.-J. Ernst* (10 avril 1815). Bruxelles, 46 p. in-4°.

4° *Thèses sur les successions irrégulières*, soumises à la discussion publique du concours, le 22 avril 1815. *Ibid.*, 28 p. in-4°.

5° *De jure civili quo hodie utimur* (Discours prononcé à Liège, comme recteur sortant). Ann. acad. Leod., vol. III, 1820.

6° Mémoire Ms. (en possession de M. l'avocat-général Ernst) sur la question de savoir *si la ville de Liège doit conserver son Collège*. — La réponse est affirmative et justifiée par des raisons solides. Ce travail remonte sans doute à l'époque où Ernst siégeait à l'Hôtel-de-Ville de Liège.

7° *Réponse aux questions soumises à l'examen de la Commission de révision des règlements sur l'instruction publique* (20 juin 1828. La Haye, 17 p. in-folio).

Mémoire rédigé au nom du Sénat académique de Liège, et signé par Ernst, comme recteur, et par D. Sauveur, comme secrétaire. L'enseignement moyen, y est-il dit, doit préparer *exclusivement* la jeunesse aux études universitaires. Celles-ci ne doivent être *libres* que pour les jeunes gens qui ne visent pas à obtenir des grades. Pour les autres, il y a lieu d'exiger des certificats de fréquentation assidue. — La *Faculté des sciences* doit d'avis que les Ecoles polytechniques doivent être séparées des Universités, etc. <sup>(2)</sup>.

8° *Titre XVIII du Code civil (livre III) : Des privilèges et hypothèques*. Louvain, in-8°.

Ouvrage posthume, publié d'après un cahier d'élève. C'est une simple ébauche, rédigée par Ernst lorsqu'il était malade, et ne pouvant donner qu'une idée très-imparfaite de son enseignement et de ses qualités comme jurisconsulte (v. ci-dessus).

de son père : les autres peuvent être considérées comme perdues en partie

(2) Autres temps, autres idées.



9° *Dissertations manuscrites*, communiquées par Ernst à ses élèves <sup>(1)</sup>, savoir :

a. *Sur l'art. 6 du Code civil*. — Cet article est un de ceux qui offrent les plus grandes difficultés. La plupart des auteurs se réfugient dans des généralités lorsqu'il faut expliquer les mots *bonnes mœurs*.

b. *Sur le système du Code relativement aux actions des mineurs*. — L'auteur passe en revue les actes des mineurs et des tuteurs, et discute les principales opinions en présence.

c. *Sur les obligations divisibles et indivisibles*. — L'indivisibilité des obligations est une matière extrêmement difficile, et sur laquelle il y a eu dissentiment, non-seulement parmi les auteurs anciens, mais aussi parmi les modernes; Ernst a rendu le système du Code si simple et si naturel, qu'on ne comprend plus ce dissentiment.

d. *Sur la résolution expresse et sur la résolution tacite des contrats*.

e. *Sur la nullité de la vente de la chose d'autrui*. — Travail non moins remarquable que les précédents, par la richesse des principes que l'auteur indique et par la profondeur de ses vues.

On avait volontiers recours aux lumières d'Ernst, et les notes qu'il donnait à ceux qui le consultaient formaient souvent de véritables dissertations. « Pour ma part, dit le chanoine de Ram (p. 58), je puis citer celles qu'il eut la bonté de me communiquer sur la législation des fabriques et des établissements religieux, sur les effets de la personnification civile, et sur l'utile distinction du cours de droit civil en cours élémentaire et en cours approfondi. »

Sources : Documents en possession de M. Ernst fils. — Discours de P. F. X. de Ram, prononcé le 10 octobre 1842 au cimetière de l'abbaye du Parc lez-Louvain (Louv., 1842, 59 p. in-8°) <sup>(2)</sup>. — Discours de MM. Quirini et Van Bockel, bourgmestre de Louvain (*Ibid.*, 22 p. in-8°). — Discours de M. Schol-

laert (*Ibid.*, 15 p. in-8°). — Correspondance.

Ernst (ANTOINE-NICOLAS-JOSEPH), frère du précédent, naquit à Aubel le 20 mars 1796 et mourut à Boppard (sur le Rhin) le 10 juillet 1841, quinze mois avant son aîné. Nous avons dit que celui-ci fut pour lui un second père (v. l'art. J.-G. - J. ERNST) et un maître éclairé. Ses humanités achevées au lycée impérial de Bruxelles, le jeune Antoine suivit les cours de l'École de droit de cette ville et en sortit le 6 juin 1816, avec le grade de licencié, obtenu *summâ cum laude*. Il prit immédiatement place au barreau, mais en même temps se prépara au professorat, en donnant des répétitions de droit romain. Ernst aîné ayant été appelé à l'Université de Liège en 1817, ses frères l'y suivirent; Antoine fut nommé professeur extraordinaire à la Faculté de droit le 15 février 1822, puis, le 5 juillet 1827, promu à l'ordinariat. Son discours inaugural, prononcé le 15 avril 1822, est intitulé : *De juris causis diversisque jurisprudentiæ partibus* (Ann. Acad. Leod., vol. V, 1821-1822). Dans la première partie de sa carrière, il se vena tout entier à l'enseignement; dans la seconde, il devint l'un des hommes politiques les plus influents du pays; dans la troisième enfin, il occupa de nouveau une chaire universitaire. Bien qu'il n'eût pris aucune part aux événements de 1850, il fut élu membre suppléant du Congrès national; mais on fit de vains efforts auprès de lui pour le décider à siéger dans cette illustre assemblée, après la retraite de M. Nagelmackers. Pendant l'année académique 1851-1852, il exerça les fonctions de recteur. Il ne consentit à interrompre ses cours pour aller remplir un mandat parlementaire qu'en 1855, à l'occasion de la dissolution des Chambres. Pour procéder avec ordre, nous le considérerons tour à tour comme professeur et comme homme d'Etat.

Il enseigna successivement le droit

<sup>(1)</sup> D'après M. le professeur Belcour (ap. De Ram).

<sup>(2)</sup> Et *Journal de Bruxelles*, n° du 15 octobre 1842.



commercial<sup>(1)</sup>, l'encyclopédie du droit, le droit civil élémentaire et les Institutes du droit romain. Son cours d'encyclopédie, bien que non obligatoire à cette époque, fut suivi par tous les élèves, qui en appréciaient la haute utilité. C'était un enseignement nouveau dans notre pays, importé d'Allemagne et encore inconnu en France : de précieuses recherches sur l'origine du droit, un tableau des législations anciennes, un appendice sur le droit coutumier, la transition du droit ancien au droit moderne parfaitement marquée, le tout mis en rapport avec nos besoins et l'état de notre législation, le tout envisagé au double point de vue de la philosophie et de l'histoire, c'en était plus qu'il ne fallait pour attirer une jeunesse qui commençait à se passionner vivement pour les sciences morales et politiques<sup>(2)</sup>. On n'admirait pas seulement chez le professeur une logique puissante, une clarté limpide dans l'exposition, une grande solidité dans les idées, mais on devinait sous le profond jurisconsulte un penseur et tout à la fois un esprit pratique. Mais où Ernst triompha véritablement, ce fut dans ses cours de droit civil élémentaire et des Institutes. Laissons parler son biographe<sup>(3)</sup> : « Avant M. Ernst, il n'y avait guère dans nos Universités que des leçons approfondies sur une partie du Code ; le jeune professeur comprit qu'il y aurait avantage à placer, à côté de ce cours de haute discussion, un cours plus restreint aux principes, et qui embrasserait en deux ans l'ensemble du Code. Le succès fut tel, qu'aujourd'hui encore ses anciens élèves n'en parlent qu'avec enthousiasme ; ils se souviennent toujours de cette puissance d'analyse, qui permettait au professeur de simplifier les matières les plus compliquées et de les présenter en un tableau succinct qui frappait tous les esprits. — Dans le cours des Institutes, il avait parfaite-

ment saisi la limite qui sépare ce cours de celui des Pandectes ; il réunissait les deux anciennes méthodes presque exclusives : celle du *traité*, qui ne donnait que les principes sans voir les textes ; et celle du *commentaire*, qui s'attachait à interpréter sèchement la lettre, sans vue d'unité et sans point de départ. Pendant six mois d'abord. M. Ernst expliquait les Institutes en forme de traité ; il résumait avec ordre les principes généraux de tout le droit romain, mais toujours en prenant les Institutes pour base, et ce n'était qu'en passant qu'il commentait çà et là l'un ou l'autre passage difficile. Chaque chapitre, chaque titre avait en tête les indications des sources, Institutes, Pandectes, Code, Nouvelles, où le professeur puisait les principes qui formaient et complétaient le beau plan de cette première partie de son cours. La seconde était essentiellement *pratique* : M. Ernst y aidait ses élèves, fortifiés déjà par le suc d'une saine doctrine, à expliquer la lettre même des principales matières des Institutes. » Malheureusement ces cours n'existent qu'en cahiers ; et s'il devait être un jour déferé au vœu du chanoine de Ram, qui en souhaitait ardemment la publication, on devrait user de beaucoup de prudence et s'assurer avant tout qu'on possède bien la pensée définitive de l'auteur (v. l'art. J.-G.-J. ERNST). Il y aurait lieu, en tous cas, de comparer les anciens cours faits à Liège avec ceux qu'Antoine Ernst donna pendant les deux dernières années de sa vie à l'Université de Louvain, où il était allé rejoindre ses frères (1859), renonçant une fois pour toutes aux affaires publiques et heureux de reprendre sa vie paisible et studieuse.

La période intermédiaire dont il nous reste à parler embrasse six années (1855-1859), qui marqueront dans l'histoire de la jeune Belgique, non qu'elles aient été fertiles en événements retentissants, mais à cause de la gravité des

(1) Ce cours était très-élémentaire. L'enseignement du droit commercial ne prit que plus tard une importance sérieuse à l'Université de Liège (v. l'art. GODET).

(2) Il est certain que, jusqu'à 1830, cette

tendance fut dominante chez les étudiants de l'Université de Liège.

(3) P. F. X. De Ram, *Discours prononcé sur la tombe de M. Antoine-N.-J. Ernst*, le 17 juillet 1844. Louvain, in-8°, note 1, p. 15.



questions agitées au sein du Parlement, et de l'influence des solutions qui y ont été données sur l'attitude ultérieure des partis et sur les destinées de nos institutions nationales. Le traité des vingt-quatre articles, onéreux pour la Belgique mais reconnaissant sa neutralité perpétuelle sous la garantie des puissances, avait été ratifié à la fin de 1831; mais il s'agissait d'en assurer l'exécution, et la Conférence de Londres, à qui ce soin difficile était confié, voulait faire tout dépendre d'une négociation entre les Pays-Bas et la Belgique<sup>(1)</sup>. La Belgique était pressée d'en finir; mais elle entendait qu'avant tout son territoire ne fût plus à la merci des étrangers. Le roi Guillaume, au contraire, protestait contre le traité et comptait sur une politique de tergiversation. La France et l'Angleterre voulurent lui forcer la main en le mettant en demeure d'évacuer Anvers; mais l'opinion publique, dans nos provinces, ne vit pas sans déplaisir cette intervention, et s'indigna de voir la Belgique placée sous une sorte de tutelle. On voulait la guerre avec la Hollande: en vain le ministère fit tous ses efforts pour ménager les susceptibilités populaires, tout en sauvegardant la dignité nationale; en vain MM. Devaux, Rogier, Nothomb insistèrent sur l'importance capitale de l'évacuation d'Anvers: la Chambre des représentants répondit par une abstention à la demande d'un vote de confiance. Le Sénat se montra de meilleure composition: sur ces entrefaites, les Français s'étaient mis en marche et, le 23 décembre 1852, après une héroïque défense, le général hollandais Chassé leur remettait les clefs de la citadelle d'Anvers. Mais Guillaume n'en parut pas plus disposé à traiter; il tissa pendant cinq ans encore la toile de Pénélope. En Belgique, le Cabinet de 1852 se trouva dans la situation la

plus fautive: suspects de trahison pour avoir accepté le secours d'une puissance amie, les ministres avaient donné leur démission le 26 novembre, mais s'étaient vus forcés de reprendre leurs portefeuilles, par suite de l'impossibilité de constituer une administration nouvelle<sup>(2)</sup>. Battus sur le budget de la guerre au mois d'avril 1853, démissionnaires une seconde fois et maintenus encore par la volonté royale, ils ne pouvaient plus compter que sur une mesure extrême: l'appel au pays. Un arrêté du 28 avril prononça la dissolution de la Chambre des représentants; la Chambre nouvelle fut convoquée pour le 7 juin. La presse s'émut, l'orangisme releva la tête; des désordres eurent lieu à Gand et à Anvers; les élections ne modifièrent pas sensiblement la majorité parlementaire; mais le ministère trouva un point d'appui dans la Convention du 21 mai, commencement d'exécution du traité des 24 articles. Plus ardents que jamais, les adversaires du Cabinet ne reculèrent pas devant des violences: M. Gendebien proposa la mise en accusation du ministre de la justice (Lebeau), qui avait accordé au gouvernement français l'extradition d'un banqueroutier frauduleux. Il fallut toute l'éloquence de M. Nothomb pour faire rejeter la proposition Gendebien (55 voix contre 48). On doit reconnaître, du reste, que Lebeau n'avait pas pour lui la stricte légalité: mais il n'avait fait que suivre l'exemple de M. Gendebien lui-même, qui, étant chef du département de la justice, avait livré à la police prussienne deux forçats parvenus à se réfugier dans l'armée belge.

C'est au milieu de ces débats passionnés qu'Antoine Ernst, porté au Parlement par les électeurs de Liège après la dissolution de la Chambre, dessina pour la première fois son attitude politique, franchement anti-ministérielle<sup>(3)</sup>.

<sup>(1)</sup> Hymans, *Hist. populaire du règne de Léopold I*, 3<sup>e</sup> édition, Bruxelles, 1865, in-8°, p. 108 et suiv. — Thonissen, *La Belgique sous Léopold I*, 2<sup>e</sup> édition, t. I et t. II.

<sup>(2)</sup> Hymans, p. 137. — Thonissen, t. II, p. 119.

<sup>(3)</sup> Il importe de rectifier ici une erreur

accréditée. Ernst entra à la Chambre sans avoir pris d'engagement envers aucun parti, et il tint à honneur de le faire entendre clairement à ses collègues (Séance du 21 juin 1833; *Moniteur*, n° 174). En jugeant superficiellement sa conduite ultérieure, on l'a représenté comme un transfuge du libéralisme:



Il attaqua la convention du 21 mai, reprocha au cabinet la répression insuffisante des désordres, lui fit un grief de la dissolution de la Chambre et, dans l'affaire Gendebien, déclara que son serment de maintenir la Constitution l'obligerait de souscrire à l'acte d'accusation, s'il était formulé. Le ministère, voulant couper court à toutes les controverses, soumit à la Chambre un projet de loi sur l'extradition; rapporteur de la Section centrale, Ernst défendit les amendements qu'elle proposait, parce qu'ils étaient à ses yeux des précautions prises contre l'arbitraire auquel le projet du Gouvernement laissait la porte ouverte. Son rapport n'en est pas moins une œuvre d'impartialité et de bonne foi, d'autant plus méritoire qu'en somme il y venait indirectement en aide à un cabinet qui n'avait pas sa confiance. Il était virulent dans la discussion; mais la modération du langage n'était pas alors chose commune au Parlement; dans tous les cas, s'il est permis de penser qu'il ne tint pas toujours compte des difficultés de la situation que les événements faisaient au ministère, on ne saurait méconnaître non plus que son intention ne fut jamais de susciter des tracasseries au pouvoir: il faisait de l'opposition, non pas *quand même*, mais à raison de ses convictions; il était si peu inféodé à qui que ce soit, qu'il ne fit jamais difficulté de résister à ses amis politiques, alors qu'il semblait que son intérêt eût été de les ménager. C'est ainsi qu'il soutint contre MM. Dubus et l'abbé de Foere le maintien des subsides accordés aux établissements d'instruction moyenne: « Je défends ce que je crois juste et vrai avec les ministres, dit-il, comme je le défendrais contre eux <sup>(1)</sup> »; seulement, il se hâta d'ajouter que le cabinet n'avait pas sa con-

c'est une injustice. Ses aspirations étaient libérales comme celles d'un certain nombre de catholiques au temps de l'Union; mais il mettait son amour-propre à rester personnellement indépendant. C'était avant tout un homme d'ordre, mais en même temps un esprit entier et un ardent polémiste. Il se trouva en hostilité déclarée avec les chefs futurs du libéralisme, et sa véhémence dut naturelle-

fiance: *delenda Carthago*. Se croyait-il en présence d'un devoir à remplir, il ne redoutait pas l'impopularité, témoin son discours contre la suppression des traitements d'attente accordés sous l'ancien gouvernement: c'était plaider, insinuaient-on, la cause des orangistes! Ernst avait d'abord étonné la Chambre par ses philippiques; mieux on le connut, plus on l'estima, ses adversaires comme ses amis, bien qu'il ne les épargnât pas. Son talent, son éloquence, et d'autre part son profond respect pour la légalité lui valurent dès ses débuts une influence considérable: on pressentit bientôt en lui un futur ministre. Il était sans ambition; mais la lutte qu'il avait engagée, il la poursuivit à outrance, et s'il ne cherchait pas un portefeuille pour lui-même, il avait du moins à cœur la reconstitution du ministère. L'hésitation ou la faiblesse du gouvernement, en présence des pillages de 1854, porta son irritation au comble; il proposa formellement à la Chambre, conjointement avec M. Dubus, d'infliger aux ministres un blâme dans l'adresse, et d'y faire allusion à loi sur les étrangers, à propos des mesures exceptionnelles que réclamait la sécurité de l'Etat. La Chambre ne le suivit pas sur ce terrain; elle se contenta de voter une loi sévère contre les manifestations orangistes, et elle eut raison. — Le ministère, dans cette circonstance, obtint une majorité imposante; aussi bien sa position paraissait se raffermir: le vote des chemins de fer, la reprise vigoureuse du travail national, l'ordre public rétabli, tout semblait lui présager une longue existence, lorsqu'à l'étonnement général MM. Rogier et Lebeau, dans la séance du 1<sup>er</sup> août, vinrent annoncer leur retraite <sup>(2)</sup>. On fit toutes sortes de conjectures: il ne s'agissait en définitive,

ment irriter leurs amis. Mais encore une fois il n'avait point donné d'arrhes au parti, et par conséquent on ne peut pas dire qu'il l'abandonna.

<sup>(1)</sup> Séance du 21 septembre (*Moniteur*, n° 265).

<sup>(2)</sup> Thonissen, t. II, p. 197 et suiv. — Hymans, p. 150.



paraît-il, que du général Evain, ministre de la guerre, dont les deux démissionnaires avaient inutilement demandé le renvoi. Quoi qu'il en soit, cette dislocation du cabinet de 1852 était chose prévue, puisque des démarches officielles furent tentées auprès d'Ernst, dès le mois de juillet, pour l'engager à entrer dans un nouveau ministère<sup>(1)</sup>. Il repoussa d'abord les offres qui lui furent faites ; mais on savait que son opposition n'avait eu pour mobile que le bien du pays ; on comprenait que l'inauguration d'une politique nouvelle, politique de conciliation, était devenue nécessaire ; bref, on insista si bien qu'il n'eût pu, sans se manquer à lui-même, refuser de contribuer à faire cesser les embarras du moment. Un ministère mixte fut donc constitué le 4 août : MM. de Theux et de Meulenaere y entrèrent comme représentants de l'opinion catholique ; MM. d'Huart et Ernst y prirent place à titre de libéraux ; le général Evain et Félix de Mérode survécurent seuls à leurs anciens collègues. On glosa beaucoup sur cette combinaison ; on prétendit qu'Antoine Ernst, en s'associant avec M. de Theux, reniait en quelque sorte ses antécédents. Il laissa dire ; aussi bien, en acceptant, restait-il fidèle aux traditions *unionistes*. Ces traditions étaient encore vivantes à Liège, puisque libéraux et catholiques y accordèrent de nouveau leurs suffrages à Ernst, soumis à réélection par suite de l'acceptation du portefeuille de la justice ; elles étaient encore vivantes dans l'esprit même des ministres démissionnaires, puisque M. Rogier accepta du nouveau cabinet le gouvernement de la province d'Anvers, et Lebeau celui de Namur<sup>(2)</sup>. Cependant les partis étaient à la veille de

(1) V. la note 2 du discours du chanoine de Ram, p. 26. Cette note est extraite d'une notice rédigée par une personne très-bien informée et dont le manuscrit original nous a été confié ; nous y avons puisé quelques détails inédits.

(2) Thonissen, p. 204. — Il fut même question d'introduire M. Rogier dans le nouveau cabinet. Nous lisons dans une lettre privée d'Ant. Ernst, datée du 3 août : « Sur ma proposition, l'offre a été faite hier à M. Rogier de diviser le ministère de l'intérieur

s'affirmer, chacun de son côté, plus fermement que jamais, comme le prouva bientôt la création des deux Universités libres ; mais le point de vue où se plaçait Ant. Ernst n'avait rien de commun avec le radicalisme de leurs dissidences : il s'unissait à M. de Theux parce qu'il y avait, entre ces deux hommes, assez de convictions communes, pour qu'ils pussent compter l'un sur l'autre pour assurer au pays une administration répondant loyalement aux aspirations générales. Une des premières conditions de l'acceptation d'Ernst avait été la présentation d'un projet de loi sur l'expulsion des étrangers : à aucun prix il ne voulait de mesures arbitraires, prises par de simples arrêtés. Ce qui avait été adopté pour l'extradition, il le demandait pour l'expulsion et il l'obtint (loi du 22 septembre 1855). On a voulu plus tard mettre le ministre en contradiction avec le député, à propos de l'affaire Malafosse, dont il fut fait rapport à la Chambre dans la séance du 26 octobre 1857. Il s'agissait de l'arrestation d'un banqueroutier condamné à Toulouse, en fuite avec des valeurs considérables, et dont l'autorité française réclamait l'extradition. Le ministère avait tout simplement transmis au procureur-général le mandat d'arrêt expédié de France ; ce magistrat devait, d'après la loi sur l'extradition, faire déclarer ce mandat exécutoire par le Tribunal de première instance de Bruxelles ; mais le tribunal ne siégeant pas ce jour-là, il avait transmis d'urgence les pièces, bien que non régulières, à l'Administrateur de la sûreté publique. Malafosse fut retrouvé à Anvers nanti de 24,000 fr., en billets et en livres sterlings, ce qui rendait manifeste son intention de partir

avec M. de Theux, et de prendre les travaux publics et le commerce ; il a demandé à réfléchir jusqu'à ce jour. M. Rogier a beaucoup gagné dans l'opinion de la Chambre et du pays depuis quelque temps ; moi aussi je n'ai pu m'empêcher de voir en lui un homme franc, loyal et qui ne manque pas de talent ; je désire d'autant plus qu'il accepte, que cela fortifiera l'opinion libérale dans le Conseil... » — P. S. « M. Lebeau a donné brusquement sa démission... il a entraîné M. Rogier dans sa démarche. »



pour l'Angleterre. On l'arrêta donc provisoirement, et dès le lendemain le tribunal remplit les formalités légales. Malafosse adressa une réclamation au Parlement, d'urgence; le ministre différa l'extradition par respect pour la Chambre, et répondit aux interpellations qui lui furent adressées, en démontrant que l'extradition était régulière, mais que l'arrestation lui était étrangère. — Vous fuyez le débat, s'écria-t-on. — Il répondit en appuyant énergiquement ses inférieurs et en déclarant que s'il eût été consulté à temps, il aurait donné lui-même l'ordre d'arrestation. Les journaux épuisèrent contre le ministre toutes les munitions de leur arsenal : il garda le silence, au risque de compromettre sa popularité. L'affaire n'eut pas de suite ; on finit par s'apercevoir que l'on avait confondu deux faits bien distincts (1).

Nous lisons dans un rapport, d'ailleurs fort remarquable, présenté au Sénat français, en 1867, par M. de La Guéronnière :

« En Belgique, pendant une période » de cinq années, de 1850 à 1854, la » peine de mort, quoique maintenue en » droit, a été pratiquement abolie, et » cependant les crimes entraînant cette » peine ne se sont pas accrus. Toute- » fois, le Gouvernement belge n'a pas » jugé pouvoir prolonger l'expérience, » et l'échafaud, qu'on croyait abattu, » s'est relevé (2). » Cette dernière phrase s'applique à Ant. Ernst, qui effectivement, en 1855, remit en vigueur la pratique de la peine de mort. Au Sénat (3), MM. de Mérode et de Sécus s'étant plaint de l'abus du droit de grâce, et ayant attribué la multiplication des crimes à la *fausse philanthropie* du ministre de la justice, celui-ci répondit que la peine de mort n'était

pas plus abolie en fait qu'en droit. Il ajouta que, pour sa part, il n'avait jamais fait de proposition de grâce pour un assassin (4). Il annonça en même temps qu'on s'occupait dans son ministère d'une statistique criminelle générale : en admettant même son opinion sur la peine de mort, on comprend qu'il avait besoin, pour expliquer son consentement à des rigueurs auxquelles on n'était plus habitué, d'établir que l'expérience en démontrait la nécessité. D'autre part, dans la même séance, M. de Baillet avait élevé des doutes sur la prétendue augmentation des crimes depuis cinq ans, et soutenu qu'en tout cas la diffusion des lumières servirait plus efficacement que la sévérité des peines à prévenir les crimes et les délits. M. de Robiano s'était prononcé sans hésitation contre la peine capitale, au nom du commandement divin : *non occides!* M. le comte d'Aerschot avait rappelé, en revanche, qu'on s'était vu obligé de rétablir la peine de mort en France. Il s'agissait dans tous les cas d'interroger les faits : or, il arriva que le ministre fit paraître au *Moniteur*, le 5 février, c'est-à-dire avant que la statistique eût été dressée, une note relative aux condamnations capitales prononcées le 6 et le 25 octobre 1857 par la Cour d'assises de la Flandre Occidentale. Six condamnés obtenaient la commutation de la peine capitale en travaux forcés à perpétuité; mais cette commutation était refusée à l'assassin Nys. « L'arrêt sera exécuté, » disait la note. L'atrocité du crime et » les antécédents du condamné l'ont » rendu indigne de la clémence royale. » La tête de Nys tomba en effet sur la place de Courtrai le 9 février, six jours après la déclaration du journal officiel. Le jour même où cette déclaration avait

(1) De Ram, note 1, p. 30.

(2) Pas cependant à Liège, ni dans tout le ressort de la Cour d'appel. On n'a plus exécuté à Liège depuis 1824.

(3) V. la séance du Sénat du 31 janvier 1835 (*Moniteur*, n° 33), et le *Journal de Bruxelles* du 23 août 1867 (Lettre de M. Lambert Ernst).

(4) V. Thonissen, *Quelques mots sur la*

*prétendue nécessité de la peine de mort*, dans les *Publications de l'Association pour l'abolition de la peine de mort*, n° 1, Liège 1863, in-8°, p. 35. — Le n° 3 des mêmes *Publications* contient un compte-rendu détaillé et très-instructif des mêmes débats, par M. A. Visschers, notre éminent statisticien philanthrope. Nous renvoyons le lecteur aux réflexions qui terminent ce travail.



paru, M. H. de Brouckère s'était cru obligé de reproduire à la Chambre des représentants une motion qu'il y avait déjà présentée, pour l'abolition de la peine de mort. La proposition fut renvoyée aux sections; M. Milcamps présenta un rapport au nom de la section centrale; mais la proposition resta enterrée pendant dix ans, parce qu'on jugea nécessaire de consulter avant tout les Cours et Tribunaux. La statistique criminelle des années 1831 à 1834 parut sous la forme d'un rapport au Roi, à la date du 15 octobre 1835; celle de 1835 fut publiée trois ans plus tard, par le même ministre. Démontre-t-elle clairement qu'il y avait nécessité de rétablir l'échafaud? On en jugera en consultant l'examen impartial qu'en a fait M. A. Visschers (1). Nous dirons seulement, quant à Ernst, qu'en refusant d'intercéder pour Nys, il crut remplir un strict devoir et fit certainement violence à ses propres sentiments (2). Onze condamnations à mort prononcées à Bruges dans une seule session! Ce fait avait fortement frappé son esprit, et de même que le comte de Mérode, il se représentait avec terreur la sécurité devenue proverbiale parmi les assassins. « L'inquiétude, il faut en convenir, s'était répandue dans le pays; des feuilles étranges se plaisaient à qualifier la Belgique de *repaire de criminels*. C'était une calomnie évidente: les condamnations de 1834 se rapportaient à des bandes de brigands qui avaient infesté le pays pendant plusieurs années et

qu'on venait seulement de découvrir; elles n'attestaient point une recrudescence générale de la criminalité. — L'expérience d'une seule année n'était pas en tous cas décisive; et enfin, pourquoi ne pas attendre la publication de la statistique? Mais le ministre voyait l'ordre public menacé; les considérations auxquelles il nous est facile de nous livrer aujourd'hui ne se présentèrent point à sa pensée; il ne songea qu'à rassurer les honnêtes gens et il se prononça d'urgence, à ses risques et périls, comme les juges inflexibles de l'antiquité.

Les adversaires politiques d'Antoine Ernst sont les premiers à faire l'éloge de son intégrité et de son habileté comme administrateur (3). Ennemi des intrigues et des coteries, il mit une attention minutieuse à ne confier les emplois qui venaient à vaquer dans son département, surtout dans l'ordre judiciaire, qu'à des hommes dignes de les occuper, sous le double rapport de la capacité et de la moralité. Il anéantit le principe de la vénalité, qu'il avait attaqué sous le ministère précédent (4). La Chambre rendit un hommage éclatant à sa rigoureuse équité, lorsque, après avoir augmenté le personnel de la Cour d'appel de Bruxelles (5), elle conféra au Gouvernement le premier choix des nouveaux conseillers (6). Tout en s'occupant activement d'introduire d'utiles réformes dans les divers services placés sous son autorité (7), il prit une grande part aux délibérations des Chambres, lorsque furent discu-

(1) V. la note précédente.

(2) Le fait suivant, rapporté par De Ram, le démontrerait au besoin: « On vit plusieurs jours M. Ernst dans un état extraordinaire d'inquiétude, et quelle en était la cause? Une vieille mère était venue de bien loin se jeter à ses pieds et solliciter la grâce de son fils, condamné à mort. Le ministre attendait en tremblant les rapports, craignant de devoir repousser la mère; ce fut pour lui un jour de bonheur, quand il trouva des circonstances favorables qui lui permirent de solliciter du Roi une commutation de peine » (p. 31).

(3) Hymans, p. 157.

(4) *Moniteur* de 1834 (n° 240).

(5) *Moniteur* de 1836 (n° 36).

(6) De Ram, p. 32 (note 2).

(7) Ernst fit beaucoup pour les établissements de bienfaisance; il améliora en outre le régime des prisons, où il introduit les sœurs de charité. C'est sous son administration que fut fondé le Pénitencier de Namur, où se trouvent réunies, dans un but d'amélioration morale, les femmes condamnées à un emprisonnement de plus de six mois: elles étaient auparavant disséminées dans les diverses prisons du pays. C'est à lui encore qu'appartient la première pensée du Pénitencier des jeunes délinquants, fondé plus tard à St-Hubert. (De Ram, note 2, p. 36; Hymans, p. 158).



tées, en 1855 et 1856, les grandes lois organiques de l'enseignement supérieur<sup>(1)</sup>, de la province et de la commune. Dans le cours de cette dernière année, des difficultés financières faillirent amener la dislocation du cabinet. De nombreuses questions étaient en litige entre l'Etat et la *Société générale*. Partout surgissaient, sous le patronage de cette dernière, des sociétés anonymes, dont il s'agissait de régulariser la marche et de prévenir les écarts par des moyens légaux. La *Société générale*, caissière de l'Etat, était l'objet d'attaques incessantes : on allait jusqu'à dire qu'elle spéculait avec les deniers des contribuables, et que, le roi Guillaume possédant les trois quarts des actions, les bénéfices étaient transportés à La Haye, d'où ils servaient à solder la contre-révolution à Bruxelles ! La *Banque de Belgique* fut créée pour lui servir de contre-poids et pour devenir plus tard un établissement national : voulant parer le coup et se rattacher ouvertement au régime nouveau, la *Société* sollicita pour son gouverneur et l'un de ses directeurs<sup>(2)</sup> le titre de ministre d'Etat. M. de Meulenaere appuya cette prétention, qui fut énergiquement combattue par MM. de Theux, Ernst et d'Huart. Ernst déclara qu'il déposerait plutôt son portefeuille que de consentir à un acte contraire, selon lui, aux intérêts du pays. Les documents que nous avons sous les yeux établissent qu'il fit preuve, en cette circonstance, d'une fermeté et d'une dignité de caractère qu'on ne saurait assez admirer. Il sut résister à toutes les influences : un temps viendra,

écrivait-il en haut lieu, où l'on me rendra justice. Le cabinet fut maintenu ; M. de Meulenaere seul échangea son portefeuille contre le gouvernement de la Flandre orientale. Quelque temps après, les mêmes dissidences se reproduisirent sous une autre forme, à propos du refus d'autoriser la *Société* de mutualité industrielle ; la démission d'Ernst fut de nouveau refusée.

La plus grave de toutes les questions, celle de l'exécution du traité des 24 articles, auquel la Hollande adhéra tout d'un coup, vint créer au cabinet de graves embarras, en présence de l'explosion du sentiment public et d'une brochure restée célèbre de M. Dumortier, plaidant la nullité des stipulations en vertu desquelles une partie du Limbourg et du Luxembourg devaient retourner à la Hollande. Le fait est que les négociations n'avaient été que *suspendues* en 1855, et maintenant il n'était question de rien moins, que de faire passer purement et simplement la Belgique sous des fourches caudines. Ce n'est point ici le lieu de revenir sur les épisodes palpitants d'intérêt qui précédèrent le douloureux sacrifice de 380.000 Belges<sup>(3)</sup>. Les ministres Ernst et d'Huart ne crurent pas pouvoir souscrire à la mutilation du territoire : ils déposèrent leur portefeuille le 31 janvier 1859, huit jours après le vote<sup>(4)</sup>. Leur démission fut un acte consciencieux, accompli sans arrière-pensée. Ils le prouvèrent le lendemain même à la Chambre, en aidant de leur parole et de leur vote les ministres restants à sortir de l'embarras où ils se trouvaient<sup>(5)</sup>. Le mandat parlementaire

(1) V. le discours de M. Nypels. — Ernst avait fait partie, avec MM. de Gerlache, de Theux, P. Devaux, de Behr, d'Hane de Potter et Warnkœnig, de la Commission chargée, le 18 novembre 1853, de préparer un nouveau projet de loi de l'enseignement supérieur.

(2) MM. Meeus et Coghen. — Thonissen, t. II, p. 272 et suiv. — V. les séances de la Chambre des représentants du 28 et du 30 janvier 1857.

(3) On n'a pas oublié le mot de M. Gendebien ! « Non ! 380.000 fois non, pour 380.000 Belges que vous sacrifiez à la peur ! »

(4) Cette démission ne fut cependant indiquée que sous la date du 4 février et publiée que le lendemain, en même temps qu'un arrêté prorogeant les Chambres d'un mois (De Ram, note 2, p. 34). Ernst fut remplacé au ministère de la justice par M. Raikem, depuis procureur général à Liège ; M. Desmazières devint le chef du département des finances.

(5) « Avant que M. de Theux ne déposât à la Chambre un simple rapport sur la notification des actes de la Conférence en date du 23 janvier, plusieurs députés songèrent à faire cesser le dissentiment qui s'était



d'Ernst expirait au mois de juin : peu de temps après l'adoption du traité, il déclara aux électeurs liégeois qu'il renonçait à toute candidature et rentra dans la vie privée. Des fonctions publiques, des distinctions honorifiques<sup>(1)</sup> lui furent vainement offertes : il se contenta d'emporter dans sa retraite la conscience de n'avoir jamais cherché, dans le cours de son long ministère, que le bien de son pays. On a dit justement de lui qu'il fut toute sa vie plus désireux d'être utile que de le paraître : simple dans ses goûts, consciencieux jusque dans les moindres détails des affaires, sévère envers lui-même, sincère, loyal et désintéressé, il n'hésita en aucune circonstance devant l'accomplissement du devoir, et ne mit point sa popularité dans la balance, en regard de l'intérêt public tel qu'il le comprenait. S'est-il quelquefois fait illusion au début de sa carrière parlementaire, s'est-il parfois laissé emporter par l'ardeur de ses convictions? En tous cas, son entière bonne foi n'est pas plus douteuse que son zèle patriotique : c'en est assez pour assurer à sa mémoire l'estime de tous les partis.

Quand il accepta, en 1859, une chaire à l'Université de Louvain, le Roi daigna lui-même féliciter le recteur au sujet de cette brillante acquisition, et lui exprimer en même temps la haute opinion qu'il avait du talent et du caractère de son ancien ministre. Ce témoignage était d'autant plus flatteur

élevé entre les ministres : c'était de faire déclarer par la Chambre, après la lecture du rapport, séance tenante, qu'elle passait à l'ordre du jour. Il était clair que si, après une semblable déclaration, le Gouvernement se décidait à proposer l'adoption du traité, il serait forcé de dissoudre la Chambre. M. de Theux demanda l'ajournement de cette motion, qui avait une gravité immense. M. Ernst vint avec sa loyauté ordinaire au secours de son ancien collègue et vota, ainsi que l'honorable M. d'Huart, pour l'ajournement. La position des ministres restés au pouvoir était sans doute très-difficile et en même temps très-honorable, puisqu'ils ne faisaient que suivre leur conviction; mais aussi, ne doit-on pas rendre hommage à la conduite de ceux qui quittent le pouvoir par

que, comme nous l'avons fait entendre, Ernst n'avait pas craint, à l'occasion, de résister aux plus hautes influences. A Louvain, l'éminent professeur fut ce qu'il avait été à Liège; plus que jamais il s'attacha, dans son cours d'Institutes, à dégager nettement les principes fondamentaux du droit et à former l'intelligence des élèves. Il faisait comprendre comment le droit, dans ses plus petits détails, doit être constamment l'expression de la justice naturelle. Il ne cherchait pas uniquement à faire de ses disciples de bons avocats; il élevait leurs sentiments et voulait qu'ils fussent, un jour, de véritables juriconsultes. Il les dominait par ses vues d'ensemble et les habituait à remonter toujours à la source des choses. Quoique surchargé de besogne, il était tout à eux, il leur prodiguait lumière et conseils. Tel on l'avait connu au début de sa carrière : esclave du devoir, *advienne que pourra*. Un de ses anciens auditeurs de Liège nous rappelle que le jour même où il fut élu membre de la Chambre des représentants, il donna comme à l'ordinaire sa leçon du droit commercial. Son élection était combattue; un bureau électoral se trouvait presque sous les fenêtres de la salle où il enseignait. Ces circonstances si propres à le troubler ne laissèrent aucune impression dans sa parole ni sur ses traits; ses élèves étaient plus agités que lui. Le soir seulement, quand ils se réunirent devant sa maison pour le

conviction, comme l'ont fait MM. Ernst et d'Huart? (Note 2 annexée au discours de de Ram, p. 34). M. E. Vandenpeereboom, peu favorable à Ernst, ne peut s'empêcher de s'écrier : « Heureux ceux qui n'ont pas été appelés à se prononcer sur le sort de leurs frères! » (*Du Gouvernement représentatif en Belgique*, t. I. p. 315). La majorité adopta le traité, pour ne pas laisser remettre en question l'indépendance de toute la Belgique; mais les dissidents, qui ne pouvaient croire que les puissances seraient disposées à user de moyens de contrainte, ne peuvent être blâmés d'avoir eu le courage de protester jusqu'à la fin.

<sup>(1)</sup> La croix d'officier de l'ordre de Léopold; offre brillante, puisqu'il n'était pas chevalier.



féliciter, il ne put y tenir ; il répondit à leurs acclamations cordiales que la démarche dont il était l'objet de leur part faisait de ce jour un des plus beaux de sa vie : on peut se représenter l'enthousiasme de la jeunesse universitaire et l'émotion du digne maître.

L'activité extraordinaire qu'avait déployée Ernst pendant son ministère devait exercer sur sa santé, d'ailleurs peu robuste, une influence désastreuse. L'Université de Louvain ne le conserva que deux ans. Une inflammation des intestins qui ne cédait à aucun remède lui fit prendre la résolution de se rendre à Heidelberg, pour y consulter un médecin en renom. Il se mit en route avec M<sup>me</sup> Ernst, au mois de juillet 1841. Dans le trajet de Cologne à Mayence, il se trouva si mal sur le bateau à vapeur, qu'on fut obligé de le débarquer à Boppard, où M. le docteur Schmidt, directeur de l'établissement hydrosudopatique institué dans cette localité, consentit à lui donner un appartement. On n'eut pour ainsi dire que le temps de lui administrer les secours de la religion; le lendemain (10 juillet), il avait cessé de vivre. Ses restes furent transportés à Louvain huit jours plus tard et inhumés au cimetière du Parc, où sa famille possède un caveau.

Ant. Ernst était moins écrivain qu'orateur ; mais, sous ce dernier rapport, il a laissé au Parlement la plus brillante réputation. Nous ne connaissons de lui d'autres publications que ses thèses *De Confusione, De l'adoption et de ses effets*, etc. (Bruxelles, 1816, in-4° de 16 p.), quelques articles remarquables insérés dans la *Thémis* et plusieurs rapports importants imprimés dans les *Annales parlementaires*, entre autres un rapport sur la proposition de M. Dumortier relative à l'organisation de l'Académie belge (14 janvier 1834). Ce document, suivi d'un projet

(<sup>1</sup>) Ernst avait appuyé, dans la séance du 3 octobre 1833, la proposition de M. Dumortier, et soutenu que l'Académie devait, au vœu de la Constitution et dans l'intérêt de sa propre dignité, être organisée par une loi. Ce résultat ne fut pas obtenu ; la constitution de l'Académie a été réglée par l'ar-

de loi élaboré par la Commission dont Ernst était l'organe, a été reproduit dans l'*Annuaire de l'Académie*, année 1846, p. 104-117 (<sup>1</sup>).

**Fohmann** (VINCENT) naquit à Assamstadt (grand-duché de Bade) le 5 avril 1794 et mourut à Liège le 25 septembre 1857. « Il y a au monde, dit Augustin Thierry, quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science. » Fohmann partageait cette conviction de l'illustre aveugle, et ce fut elle sans doute qui l'empêcha d'interrompre ses travaux lorsqu'il ressentit les premières atteintes du mal qui le conduisit prématurément dans la tombe. Il pouvait choisir :

... on beaucoup d'ans sans gloire,  
On peu de jours suivis d'une longue mémoire. . .

Il n'hésita pas un instant ; mais aussi l'oracle s'accomplit à la lettre : les découvertes auxquelles son nom reste attaché lui coûtèrent la vie.

Fohmann était fils d'un accoucheur distingué, qui sut lui inspirer de bonne heure le goût des sciences de la nature. Ses études préparatoires achevées, il se rendit à Heidelberg pour y suivre les cours de la Faculté de médecine. Tiedemann, le grand anatomiste dont les travaux ont provoqué l'admiration de toute l'Europe, remarqua bientôt l'aptitude et le zèle du jeune Vincent, le nomma prosecteur d'anatomie (1817) et le décida aisément à prolonger de plusieurs années son séjour à l'Université, pour se livrer à des recherches délicates et approfondies. Ce fut Tiedemann qui attira le premier son attention sur les vaisseaux lymphatiques, dont la nature était peu connue, et pour lesquels on n'avait rien fait depuis Mascagni. Laissons parler Ch. Morren (<sup>2</sup>) : « A vingt-

rété royal du 1<sup>er</sup> décembre 1845.

(<sup>2</sup>) Notice sur Fohmann (*Annuaire de l'Acad. de Bruxelles*, 1838, p. 79-105). Ce travail a servi de base au présent article. Voir aussi le discours de Voltem (*Journal de Liège*, n° du 28 septembre 1837).



six ans, nous voyons encore Fohmann aux amphithéâtres, disséquant, avec une ardeur sans relâche, l'homme et les animaux. Tant de zèle fut récompensé par une brillante découverte au printemps de 1820 : à l'ouverture des vacances de cette époque, Tiedemann dut s'absenter, précisément au moment où l'on venait d'apporter à l'Université un phoque qui venait de mourir. Tiedemann le confia à son cher élève et lui demanda d'en conserver le plus de pièces possible. Fohmann, seul, livré à lui-même, trouva dans cette occasion, qui avait été perdue pour tant d'autres, et le moyen de satisfaire au vœu de son illustre maître, et les premiers jalons d'une théorie qui, sapant les fondements des opinions alors universellement enseignées, devait donner naissance aux idées contraires que la science a adoptées aujourd'hui. Le méésentère de ce phoque présentait des vaisseaux lymphatiques remplis de chyle. Fohmann sentit qu'il était facile de les injecter ; mais ici, comme tant de fois, le hasard intervint, et notre anatomiste, qui ne voulait faire qu'une préparation curieuse où les glandes auraient été réunies et injectées avec leurs vaisseaux afférents et efférents, trouva ce qu'il ne cherchait pas. Le mercure dont il remplissait les glandes, au lieu de s'écouler par les vaisseaux efférents, passa uniquement dans les veines. Il en était de cette nouvelle fonction des veines comme de la découverte elle-même des vaisseaux lymphatiques, que Gaspard Azelli vit pour la première fois en 1622, tout en cherchant autre chose que ces organes absorbants ; il étudiait le mouvement du diaphragme sur un chien. L'histoire des sciences fourmille de ces hasards heureux qui ne tournent, du reste, au profit de l'humanité que par le génie observateur de ceux qui les fécondent. L'expérience de Fohmann fut de ce

(<sup>1</sup>) En dépit des observations de Vealing, qui avait poursuivi le trajet des vaisseaux d'Aselli jusque dans le canal thoracique d'Eustache, Harvey s'était obstiné à nier l'existence des lymphatiques ; il attribuait aux veines les fonctions de l'absorption. Hunter et Mascagni parvinrent à détrôner sa théorie

genre. Pour donner une juste idée de son importance, il faut se reporter au temps où elle fut faite. L'anatomie, pour ce qui regardait les anastomoses des lymphatiques avec les vaisseaux de la circulation sanguine, comptait trois camps et la physiologie se partageait généralement en deux opinions, dont l'une était cependant embrassée par peu de savants. Ce fut celle que Fohmann était destiné à relever. Eustache, en 1565, avait découvert le canal thoracique, ou ce qu'il nommait la veine blanche du thorax, et qu'il prenait pour l'organe nutritif de la poitrine. Stenon, Ruysche, Rudbeck et d'autres anatomistes avaient noté plus tard des communications entre les vaisseaux lymphatiques et les veines, mais seulement dans le voisinage de la jonction des veines sous-clavières avec les gros troncs chylifères. Walæus, Mertrud, le premier professeur de Cuvier, Merckel l'ancien et Lobstein avaient reconnu des anastomoses avec des veines plus éloignées, et enfin ce même Merckel, ainsi que son fils, Coster, Abernethy et Vrolik, avaient reconnu que les glandes lymphatiques mettent en communication les vaisseaux de ce nom avec les veines. C'était là l'observation de Fohmann ; mais, quoiqu'elle comptât des noms illustres pour se soutenir, la théorie physiologique qui en découlait fut abandonnée ; on attribuait le passage du mercure, si bien vu par Fohmann et avant lui par Merckel, à des infiltrations dues à des déchirements. Les plus grandes autorités dans l'enseignement rejetaient ces communications en déclamant, dans leurs ouvrages comme dans leurs cours, contre ces découvertes consciencieuses. Quand Fohmann fit sa première observation, *il était étourdi, disait-il, du bruit dont l'absorption veineuse faisait retentir l'Europe* (<sup>1</sup>). Le vulgaire, étranger aux

et chargèrent les vaisseaux lymphatiques de ce rôle. Mais, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, une réaction s'opéra : Magendie surtout réhabilita le système de l'absorption veineuse. C'est à ses écrits, répandus dans tout le monde savant, que fait ici allusion Fohmann. Il était réservé à Breschet de de-



discussions scientifiques, aurait peine à comprendre que, dans le champ si tranquille de l'observation, on peut agir avec tant de chaleur et de véhémence, s'il ne savait que les médecins, par l'influence sans doute de leur profession, apportent souvent dans leurs procédés une exagération singulière... » Ainsi s'explique peut-être l'origine du caractère éminemment caustique et railleur de notre anatomiste. L'épigramme dominait dans ses écrits comme dans ses conversations ; au reste ce fut plus tard, lors de sa lutte avec Lippi, que ces dispositions d'esprit se développèrent surtout. A l'époque de sa vie où nous sommes parvenus, il songeait moins à combattre qu'à garnir son arsenal. L'observation faite sur le veau marin en provoqua d'autres : Fohmann disséqua et injecta, sous les yeux de Tiedemann, les vaisseaux lymphatiques de l'homme, du chat, du chien, des martres, des loutres, des chevaux et de divers oiseaux. Des liens d'amitié, cimentés plus tard par une alliance encore plus étroite<sup>(1)</sup>, rapprochèrent pour la vie le maître et le disciple. Tiedemann rédigea la préface du premier ouvrage que publia son élève, en 1821, à Heidelberg, et que Breschet, dès l'année suivante, fit connaître à la France. Tandis que Magendie ne parvenait à découvrir de rares lymphatiques au cou du cygne et de l'oie, Fohmann exposait dans un cabinet public de belles préparations démontrant la communication de ces canaux, chez les oiseaux, avec les veines rénales et sacrées ; le savant Lauth, professeur d'anatomie à Strasbourg, faisait tout

exprès le voyage de Heidelberg (1825) pour venir les examiner, et se déclarait partisan des vues physiologiques de l'ami de Tiedemann<sup>(2)</sup>. Fohmann démontra le premier l'existence des lymphatiques chez les oiseaux de proie, notamment chez la buse ; il fallut que Magendie lui-même se rendit à l'évidence. Le jeune anatomiste, ardemment stimulé par ses premiers succès, résolut d'étendre ses recherches aux poissons. Il partit pour la Hollande, où le célèbre Temminck, directeur du Musée royal de Leyde, mit un local à sa disposition et lui procura un grand nombre d'animaux. Le préparateur du Musée était Boié, son ancien condisciple, d'étudiant en droit devenu naturaliste, par l'influence des leçons de Tiedemann. C'est le même Boié qui lui envoya plus tard de Java, où il devait périr victime du climat, des reptiles et autres animaux rares, dont Fohmann montrait avec orgueil, dans les derniers temps de sa vie, les belles préparations, au cabinet de l'Université de Liège<sup>(3)</sup>. Fohmann prolongea son séjour en Néerlande jusqu'en 1826 ; il injecta et disséqua avec soin, en faisant représenter chacune de ses préparations, les lymphatiques de la torpille, du silure, de l'anarrhique, de la morue et du saumon ; il avait déjà trouvé ceux de l'anguille et du brochet. Ces recherches parurent à Heidelberg en 1827 dans son grand ouvrage *Sur le système absorbant des animaux vertébrés*, dont la première partie, celle qui traite des poissons, a seule vu le jour. « J'ai vu chez lui, dit Ch. Morren, une partie des matériaux pour la seconde partie, qui

venir un nouveau Mascagni, en mettant en lumière les travaux de l'anatomiste de Heidelberg. Cependant on verra plus loin que la victoire ne fut pas facile à remporter.

(<sup>1</sup>) Fohmann épousa en 1828 la fille du célèbre professeur de Heidelberg, « femme d'une grande beauté, du caractère le plus doux et de l'éducation la plus élevée » (Morren, *Op. cit.*, p. 84).

(<sup>2</sup>) Lauth professait pour Fohmann une véritable admiration : plus tard, il lui dédia son excellent *Manuel de l'anatomie de l'homme*, devenu classique à Strasbourg, à Paris et en Belgique. Cependant un nuage passager semble s'être élevé entre eux, par le

fait de l'insertion, dans les *Annales des sciences naturelles*, d'un mémoire de Lauth sur les lymphatiques des oiseaux. Fohmann eut à tort que cette publication avait eu lieu en vertu d'une décision de l'Institut, et il le dit au public. C'était une erreur, le recueil en question ne dépendant pas de l'Académie pour le choix des articles. Mais Fohmann en voulait à l'Institut, pour avoir couronné le travail de Lippi et non le sien (v. ci-après) — Morren, p. 88.

(<sup>3</sup>) L'éloge de Boié, cet autre Victor Jacquemont, a été écrit par M. Susanna, administrateur du Musée royal de Leyde. Amsterdam, 1834, in-8°.



devait traiter du système des amphibiens. Ces recherches sur les lymphatiques des poissons constituent le seul et unique grand ouvrage que la science possède sur cette matière. Monro avait découvert les lymphatiques de la raie en 1760; en 1769, Hewson publia son mémoire sur ceux des reptiles et des poissons, et, depuis leurs travaux, rien n'avait paru sur ces organes. Il est inutile de dire que les préparations de Fohmann sont à une distance immense de celles de ses devanciers; aussi son ouvrage reçut-il un assentiment unanime: Cuvier, Carus, Merckel, les plus grands anatomistes du siècle, lui ont rendu une éclatante justice, et un concert d'éloges fut la digne récompense de ses veilles. — « C'est précisément, continue le savant biographe, c'est précisément à cause de cette unanimité d'opinions sur sa méthode, que Fohmann fut si sensible à la décision que prit, à l'égard des travaux concernant les lymphatiques, l'Académie des sciences de Paris. Un des points fondamentaux de sa doctrine était que, dans les vertébrés supérieurs, l'homme et les mammifères, les glandes absorbantes seules servent de communication entre les lymphatiques et les veines, hormis aux régions claviculaires; chez les vertébrés inférieurs, où les glandes n'existent plus ou rarement, les communications directes entre ces deux ordres de vaisseaux se rencontrent dans les régions mêmes où, chez les hommes et les mammifères, les glandes existent. Dans les poissons, les communications s'établissent dans le parenchyme même des organes. C'étaient là des points auxquels, dans sa théorie de l'absorption, il donnait la plus haute importance: or M. Lippi avait, en 1825, fait paraître à Florence un ouvrage devenu fameux sur les mêmes matières<sup>(1)</sup>, et ce travail fut couronné par l'Institut, deux ans après la publication du dernier ouvrage de Fohmann. M. Lippi rejetait les communications entre les glandes et les veines, démontrées par Fohmann et vérifiées par Lauth; il ad-

mettait au contraire les anastomoses directes entre les vaisseaux lymphatiques et la veine porte, la veine honteuse interne, les veines rénales, la veine cave ascendante et l'azygos. Ces communications ressemblaient aux anastomoses des veines et des artères. Fohmann ne put rester en repos en présence d'un système qui anéantissait le sien, si les faits avancés par son antagoniste étaient fondés. Il saisit l'occasion de la publication de son grand ouvrage sur les poissons, pour prouver combien l'erreur de M. Lippi avait été grossière. L'anatomiste italien avait confondu les veines des glandes avec les vaisseaux absorbants; ailleurs, il avait pris des veines fort grosses pour des lymphatiques. Fohmann déclara fausses les anastomoses entre les lymphatiques et les veines par l'intermédiaire des vaisseaux capillaires; et, « ce qui est sans exemple, dit-il, ce » qui surpasse encore les autres produits de l'imagination féconde de Lippi, c'est ce qu'il rapporte à l'égard » du passage des lymphatiques des organes digestifs dans les bassinets des reins. Lippi a trouvé plus commode » de faire arriver des matières, que Darwin et autres faisaient passer des » organes digestifs dans les voies urinaires, au moyen d'un mouvement rétrograde dans les lymphatiques, sans » intervention du système vasculaire sanguin; de les faire arriver d'une » manière tout ordinaire, des rameaux dans les troncs absorbants qui se » rendent de ces organes dans les bassinets des reins pour s'y implanter! » Enfin, après avoir signalé une foule de mécomptes où Lippi était tombé, Fohmann finit par démontrer que son antagoniste avait pris, pour glandes lymphatiques, les testicules des oiseaux. Il n'a rien affirmé de vrai, disait-il dans un de ses derniers mémoires, pas plus pour l'anatomie que pour son histoire. » Malgré les assertions catégoriques de Fohmann, les anatomistes hésitèrent longtemps encore entre lui et Lippi: il fallut que Lauth et Breschet vissent

(1) *Illustrazioni fisiologiche e patologiche del sistema linfatico-chilifero, mediante la scoperta di un gran numero di comunica-*

*zioni di esso col venoso.* Florence, 1825, in-4°.



à la rescousse pour produire sur les esprits une impression décisive. Ce n'est guère, en effet, que depuis les derniers travaux de ces deux savants qu'on a rendu universellement justice aux observations consciencieuses de l'anatomiste de Heidelberg.

Un grand changement s'opéra dans l'existence de Fohmann pendant qu'il travaillait à la publication de son grand ouvrage sur les poissons. La Faculté de médecine de l'Université de Liège ne comptait, en 1826, que trois professeurs : l'enseignement, par suite, restait élémentaire au delà de toute expression (\*). Il fallait en finir avec ce système ; mais où trouver des professeurs capables ? A cette époque, ils étaient rares en Belgique, et d'autre part, l'opinion générale était ouvertement hostile à l'introduction d'éléments étrangers dans le personnel des Universités nationales. Cependant un cours aussi important que l'anatomie ne pouvant rester confié à un professeur déjà surchargé d'autres occupations, le gouvernement passa outre et consulta Tiedemann, déjà précédemment appelé à désigner un naturaliste. Fohmann, docteur en médecine et en chirurgie *pro meritis*, chef des travaux anatomiques à l'Université de Heidelberg, professeur agrégé pour l'ostéologie ; Fohmann, qui à trente ans commençait à marcher de pair avec les illustrations de la science, s'offrait naturellement au choix du maître qui l'avait formé et connaissait toute sa valeur. Il fut donc nommé, sur la fin de 1825, professeur ordinaire d'anatomie, en remplacement de Comhaire (v. ce nom), qui conserva

le cours de physiologie, et fut en même temps chargé de celui d'hygiène. Grand émoi dans l'Université, aussi bien chez certains professeurs que parmi les élèves : on eut lieu de craindre que des manifestations bruyantes n'éclatassent à l'ouverture du cours. Une grande agitation régnait à cette époque à l'Université : l'opposition au régime hollandais prenait de plus en plus consistance et saisissait tous les prétextes pour se produire : on le vit bien au commencement de l'année suivante (v. l'art. J.-G.-J. ERNST). Fohmann était alors peu au fait de la langue française, et son accent germanique fortement prononcé, trahissant à chaque mot son origine étrangère, ne pouvait manquer d'exciter la passion de ses auditeurs, fomentée du reste par les excitations du dehors. Mais il était phlegmatique et caustique tout à la fois : il parut d'abord ne s'apercevoir de rien ; puis, quand il se trouva suffisamment orienté, il prit lui-même l'offensive et retourna contre ses adversaires l'arme du ridicule (\*). On rendit bientôt justice à la droiture de son caractère, à la profondeur de ses connaissances ; on lui pardonna ses saillies parfois vives, mais au fond très-innocentes. Les suffrages des savants, qui se ralliaient de plus en plus à ses conclusions, imposèrent finalement silence à l'envie. Il fit venir de Heidelberg une bonne partie de ses préparations, dont il se servit pour donner à ses leçons un intérêt pratique inconnu jusqu'alors dans les Universités belges. Il voulut « nationaliser l'art de faire des découvertes », et dans ce but il projeta la création d'un Musée anatomique, à l'instar de ceux dont s'enor-

(\*) Il en était de même dans la Faculté des sciences : il n'y avait qu'une seule chaire d'histoire naturelle! (v. l'art. GAEDE).

(\*) Il commença sa première leçon par une phrase que personne n'a oubliée : *On tit qué j'ai tit cé qué jé n'ai pas tit.* « Un rire inextinguible s'empara de l'auditoire et chacun, selon le proverbe, put se dire désarmé. La haine avait néanmoins envenimé les contes absurdes qu'on avait à dessein répandus dans le public, et lorsque Fohmann connut ceux qui avaient le plus blâmé sa nomination, il s'amusa à leurs dépens de manière à mettre les rieurs de son côté. L'Université

de Liège possédait alors un instrument qu'on montrait avec ostentation au cabinet : c'était une énorme seringue à injecter, mue par des manivelles. Celui qui avait poussé si loin l'art des injections feignit de ne pas comprendre l'emploi auquel on disait cet instrument destiné, et il le représenta à ses auditeurs comme servant à l'usage personnel et hygiénique de celui que la malignité publique lui donnait pour adversaire. Toute sa vengeance se bornait ainsi à des traits malicieus, mais qui n'attaquaient nullement l'honneur de ses ennemis... » (Morren, p. 93-94).



gueillissait la Hollande. « La gloire d'avoir amené à bien une entreprise si grandiose lui appartient tout entière, et nous pouvons dire que depuis le moment où il mit la main à l'œuvre, Fohmann a tenu en Belgique le sceptre de l'anatomie. De 1827 à 1852, il se consacre tout entier à l'accomplissement de son dessein. Dès le lever du soleil jusqu'au soir, il se trouve dans les amphithéâtres de dissection ou dans son cabinet particulier, et en moins de six ans, il achève 150 préparations pour les injections des lymphatiques, 100 squelettes, au-delà de 900 préparations molles, 60 appareils organiques, sans compter la série d'embryons, de fœtus et de monstres qu'il recueille de toutes parts. Tout cela est préparé de ses propres mains, sans le secours d'aucun aide et dans le silence le plus absolu... » (1). La révolution de 1850 interrompit ses travaux; il craignit même un instant pour sa place; mais averti à temps par un ami (2), il parvint à déjouer les intrigues dont il allait être victime. Cependant ses droits ne furent pas immédiatement reconnus. Il n'avait commencé ses travaux pour le musée que sur la promesse de l'administrateur de l'instruction publique (3), que le Gouvernement acquerrait la collection pour l'Université de Liège moyennant une rente viagère: or cette convention se trouvait rompue par le fait des événements (4). Ce ne fut que sous le ministère de Theux, et grâce aux soins et à l'insistance toute particulière de l'administrateur D. Arnould, (v. ce nom), que les préparations de Fohmann furent tirées du coin humide et sombre où on les avait reléguées, pour occuper enfin une salle convenable, et que l'auteur de tant de précieux travaux put espérer d'être indemnisé de ses peines. A l'époque où cette affaire fut conclue, Fohmann semble avoir déjà pressenti sa destinée: le

contrat prévoit le cas où il viendrait à mourir avant 1845. Il ne pouvait plus, en effet, se promettre de longs jours. La mauvaise disposition des locaux (5) où il travaillait sans relâche dans une atmosphère insalubre, aspirant incessamment des vapeurs délétères; le maniement quotidien du mercure, les émanations cadavériques, tout avait contribué à compromettre sa santé. Dès 1855, il éprouva les premières atteintes d'une myélite, qui passa à l'état chronique. Les abondantes salivations qui le tourmentèrent depuis, les douleurs fréquentes qu'il ressentait aux poignets et aux mains, ne prouvent que trop l'influence du mercure. Bientôt un de ses membres fut paralysé: il n'en continua pas moins à faire deux leçons par jour (6); il n'en reprit pas moins le cours de ses publications, momentanément interrompues par ses travaux d'amphithéâtre. En mars 1854, l'Académie de Bruxelles le reçut dans son sein; le 1<sup>er</sup> août 1856, il fut nommé président de la section de médecine, et il justifia ces nouveaux titres par des services actifs et efficaces. La mort de Bekker (v. ce nom), son compatriote et son ami de cœur, l'affecta profondément: il dit à M. Dupont, lorsque celui-ci, en qualité de recteur, eut prononcé le discours funèbre: *Je suis maintenant le premier candidat de la mort.* « Le souvenir du boiteux qui conduisait l'aveugle, dit avec émotion Ch. Morren, vivra toujours parmi ceux qui ont connu ces deux malheureux, mais inséparables amis, et si la poésie des temps anciens nous prêtait encore les charmes de ses rêves, nous les verrions dans l'Elysée d'un monde meilleur, sous cette touchante image de l'amitié » (7).

Fohmann passa les vacances de 1857 à Heidelberg, chez Tiedemann; il revint à Liège au commencement de septembre. Le 16, il sortit par un temps

(1) Morren, p. 95-96.

(2) Le docteur Dewild.

(3) Van Ewyck.

(4) Fohmann s'était en outre engagé à faire une collection semblable pour l'Université de Gand.

(5) Les bâtiments de l'Université n'étaient pas alors ce qu'ils sont aujourd'hui.

(6) Après la mort de Gaède, il fut chargé du cours d'anatomie comparée.

(7) V. les art. ROUILLE et RUTH.



froid et humide, pour se mettre à la recherche d'un jeune homme qui logeait chez lui, et qui n'était pas rentré à son heure accoutumée. Il rentra avec la fièvre; son collègue et ami Raikem l'entoura de soins. Le mal s'aggrava: le 21, arriva de Paris Breschet, « l'homme pour lequel Fohmann professait la plus haute estime, l'homme qui le comprenait le mieux et qui depuis quinze ans avait fait connaître ses travaux en France »<sup>(1)</sup>. Cette visite réjouit le cœur du moribond; mais Breschet dut partir le lendemain pour Bonn, et la maladie fit de rapides et funestes progrès. Le docteur Poncelet fut appelé en consultation; le 25, le délire commença; dans la matinée du 25, il perdit l'usage de la vue et de l'ouïe; à onze heures moins cinq minutes du matin, il expira après avoir donné à la religion catholique, qu'il professait, tous les gages de sa foi et de sa piété. » Il avait vécu 43 ans. — Nous reproduisons, d'après Ch. Morren, la bibliographie de ses ouvrages :

1° *Anatomische Untersuchungen über die Verbindung der Saugadern mit den Venen*. Heidelberg, 1824, in-8°.

La préface de cet ouvrage est de Tiedemann.

— *Recherches anatomiques sur la communication des vaisseaux lymphatiques avec les veines*, précédées d'une préface par M. Tiedemann; trad. de l'allemand par M. Breschet. Paris, 1822, in-8°.

Cette traduction est insérée dans les *Mémoires de la Société médicale d'Emulation*, avril 1822, p. 136.

2° *Das Saugadersystem der Wirbelthiere. Erstes Heft. Das Saugadersystem der Fische, mit XVIII Steindrucktafeln*. Heidelberg et Leipzig, 1827, in-folio.

La seconde partie de cet ouvrage : *Das Saugadersystem der Amphibien*, annoncée dans la préface, n'a point paru.

— *Sur l'état présent de nos connais-*

(1) La *Gazette médicale de Paris* (année 1837) contient une notice de Raikem (v. ce nom) sur la maladie de Fohmann, et le procès-verbal de l'autopsie de son cadavre, par

*sances relativement au système lymphatique*. Paris, 1827, p. 125-157 du *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales*, t. XXVII.

C'est la traduction de la majeure partie de l'introduction de l'ouvrage précédent. Ch. Morren y a relevé les erreurs suivantes, corrigées de la main de Fohmann dans l'exemplaire déposé à l'Université de Liège :

P. 130, l. 2. *Veine cave*, lisez : *veine porte*.

P. 135, l. 19. *En ont agrandi*, lisez : *n'en ont pas agrandi*.

— *Sur le mécanisme de l'absorption, d'après la disposition anatomique du système lymphatique des poissons*. Paris, 1827, p. 226-259 du *Journal complémentaire*, etc., t. XXVII.

C'est la traduction de la dernière partie de l'ouvrage *Sur le système absorbant des poissons*.

3° *Notice sur la texture de la cornée transparente* (T. VI de la *Correspondance mathématique et physique* de M. Quetelet, 1851).

Reprod. par M. Quetelet dans les notes de la traduction du *Traité de la lumière*, par Herschell, t. II, p. 407.

4° *Mémoire sur les communications des vaisseaux lymphatiques avec les veines et sur les vaisseaux absorbants du placenta et du cordon ombilical*. Liège, Desoer, 1852, in-4°, 52 p., avec une pl. lithogr. et coloriée.

C'est le dernier travail qu'ait publié Fohmann dans la plénitude de la santé.

5° *Mémoire sur les vaisseaux lymphatiques de la peau, des membranes muqueuses, séreuses, du tissu nerveux et musculaire*. Liège, Desoer, 1855, in-4° (28 p., la table et 10 pl. gravées par L. Jehotte).

6° *Considérations sur l'œil de l'homme, relatives à l'ophtalmie*. Liège, Dessain, 1855, 12 p. in-8°.

Ces considérations font suite aux *Recherches sur les causes, l'histoire et le traitement de l'ophtalmie militaire*, par H. Vandermeer. Liège, Dessain, mai 1835, in 8°.

Raikem, Voltem et M. le docteur Poncelet. Ces documents ont été livrés à la publicité par les soins du professeur Breschet.



7° Note sur l'*Acrochordus javanicus*. Bruxelles. 1855, in-8° (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, t. II, p. 17).

Toutes les pièces anatomiques de ce reptile rare, communiqué à Fohmann par son ami Boié, sont conservées au cabinet de l'Université de Liège.

8° Sur l'organe de la vue chez les animaux et chez l'homme (*Ibid.*, t. III, 1856, p. 275).

Cette notice fut lue par Fohmann au Congrès scientifique de Liège, le 1<sup>er</sup> août 1836. L'auteur constate la présence du pecten dans l'œil des reptiles.

9° Rapport sur un mémoire de M. Van Beneden, intitulé : *Remarques sur le siège du goût dans la carpe* (*Ibid.*, t. II, p. 105).

10° Rapport sur un mémoire de M. Desvignes, traitant de l'odorat des poissons (*Ibid.*, t. II, p. 169).

11° Rapport sur un mémoire de M. Ch. Morren, intitulé : *Observations ostéologiques sur l'appareil costal des batraciens* (*Ibid.*, t. II, p. 258).

12° Rapport sur un mémoire de M. Van Beneden : *Sur l'Helix algira* (*Ibid.*, t. II, p. 576).

13° Rapport sur un os fossile trouvé à Tuyvenberg (*Ibid.*, t. III, p. 40).

C'était, croyait Fohmann, une vertèbre de céacé.

14° Rapport sur les mémoires de M. Burggraeve (de Gand) relatifs aux monstruosités humaines (*Ibid.*, t. III, p. 240).

15° Rapport sur le mémoire de M. Lambotte, candidat en médecine à l'Université de Liège, sur la question proposée par l'Académie : *Déterminer les modifications que subissent les appareils sanguin et respiratoire dans les métamorphoses des batraciens anoures*; mémoire qui a obtenu une médaille d'argent (*Ibid.*, t. IV, 1857, p. 180).

Nous avons dit que Fohmann était membre de l'Académie de Bruxelles. Il faisait en outre partie des Sociétés suivantes : Académie royale de médecine de France ; Société

d'histoire naturelle de Strasbourg ; Société de médecine de Gand ; *Gesellschaft für Naturwissenschaft*, de Heidelberg ; *Senkenbergische naturforschende Gesellschaft*, de Francfort ; *Philosophisch-medizinische Gesellschaft*, de Würzburg.

Fuss (Jean-Dominique), né à Düren le 2 janvier 1782, mourut à Liège le 31 janvier 1860. Professeur érudit, philologue éminent, poète latin, un des derniers successeurs des Sarbievski, des Jean Second, des Hossehius, des Vanière, Fuss mériterait une notice plus étendue que celle-ci. Tous ses travaux, sans être également distingués, portent un cachet d'originalité qui donnerait certainement lieu à des observations intéressantes ; malheureusement à cause de leur caractère spécial, ils ne sont connus que d'un public restreint. Ce public même a la mémoire courte ; les préoccupations purement littéraires ne sont pas le fait d'une société inquiète. Aussi bien l'idée dominante de Fuss, l'idée d'exprimer en latin la pensée moderne, semble être venue trois siècles trop tard ; il a fallu tout le talent de celui qui l'a émise pour qu'elle ne parût point un paradoxe. On peut galvaniser un cadavre, mais non lui rendre la vie. Les *Poëmata latina* de Fuss ont d'ailleurs une haute valeur intrinsèque ; espérons que tôt ou tard ils reparaitront au grand jour. L'auteur en avait préparé avec soin une nouvelle édition<sup>(1)</sup> ; celui qui entreprendrait de la publier rendrait un véritable service à la république des lettres.

Fuss appartenait à une famille honorable, mais qui éprouva des revers de fortune. Orphelin dès l'âge de douze ans, il fut placé chez les jésuites de Düren et fit sous leur direction d'excellentes humanités. Son quatrième lustre révolu, pour nous servir de son expression<sup>(2)</sup>, il dit adieu à sa ville natale, plein de confiance dans sa bonne étoile. En 1804, nous le trouvons à Würzburg, fréquentant les cours de

(1) L'exemplaire annoté dans ce but a été déposé à la bibliothèque de l'Université de Liège.

(2) *Hic egit vitæ lustra quaternâ suâ. Düren und seine Umgebung*, p. 8 (v. ci-après la bibliographie).



philosophie et d'esthétique de Schelling ; l'année suivante, à Halle, complétant sous Wolff ses études philologiques. C'est vers la même époque ou un peu plus tard qu'il fit la connaissance d'Aug. Guillaume Schlegel<sup>(1)</sup>, et vraisemblablement c'est à celui-ci qu'il dut d'être mis en rapport avec M<sup>me</sup> de Staël, qui commençait alors Outre-Rhin ses pérégrinations d'exilée. Le discours prononcé sur la tombe de Fuss par M. Th. Lacordaire nous apprend que le jeune érudit eut la bonne fortune de rendre quelques services littéraires à l'auteur du livre de l'Allemagne. M<sup>me</sup> de Staël lui conseilla de se rendre à Paris, où sa protection l'accompagna. Grâce à ce patronage illustre, Fuss ne tarda pas à trouver de l'occupation. Le sénateur comte Rigal lui confia l'éducation de son fils, qui fut admis à l'École polytechnique ; il devint ensuite précepteur chez le banquier Antoine Odier, dont il se fit un ami<sup>(2)</sup>. Une autre liaison qu'il contracta bientôt avec le savant Hase exerça sur son avenir une influence décisive. Ils publièrent ensemble à Paris, en 1812, d'après un manuscrit du IX<sup>e</sup> siècle appartenant au comte de Choiseul-Gouffier, l'édition princeps de l'important traité de Jean Laurentius Lydus sur les magistrats romains, ouvrage longtemps considéré comme perdu, et qui n'est pas l'un des moins précieux de la collection byzantine. Fuss le traduisit en latin, tandis que le profond helléniste se chargea de la révision du texte, de la rédaction d'un commentaire et d'une notice sur la vie et les travaux de l'écrivain du Bas-Empire. La réputation de Jean-Dominique était fondée

<sup>(3)</sup> ; il fut attaché à la Bibliothèque impériale, avec le titre de secrétaire du savant archéologue Millin, alors conservateur du Cabinet des antiques et rédacteur du *Magasin encyclopédique*. Fuss fit insérer dans ce recueil, de 1815 à 1818, un assez grand nombre d'articles littéraires<sup>(4)</sup>.

Le 5 mars 1815, le gouvernement prussien lui offrit une chaire de grec<sup>(5)</sup> au gymnase de Cologne ; il accueillit cette proposition, fut nommé le 6 avril professeur de littérature ancienne et quitta immédiatement Paris<sup>(6)</sup>. Deux ans plus tard, lorsque le gouvernement des Pays-Bas s'occupa de recruter le personnel enseignant de nos Universités, Fuss, un des premiers, attira l'attention royale. Il fut nommé professeur ordinaire à la Faculté des lettres de Liège, chargé des cours de littérature ancienne et d'antiquités romaines. La lecture de son élégante traduction en vers latins de l'élogie d'Aug. G. Schlegel sur Rome servit de péroraison à son discours inaugural (*Ann. Acad. Leod.*, vol. 1 ; v. ci-après). Il coopéra, en 1820-1821, à la fondation de l'École propédeutique (v. les art. DENZINGER et WAGEMANN). Les nombreuses occupations officielles qui absorbèrent Fuss à cette époque entrèrent sa fécondité littéraire, alors qu'on eût pu le croire tenté de déposer sa plume. Fuss ne sortait de son cabinet, pour ainsi dire, qu'aux heures des repas ; il lisait énormément, et toujours la plume à la main : certains volumes de sa bibliothèque, surchargés de notes parfois en plusieurs langues, surtout son Horace, sont restés de véritables curiosités. Avec ces habitudes studieuses et une bonne distribution du temps, on finit

<sup>(1)</sup> Il a très-souvent entretenu l'auteur de la présente notice de ses relations avec cet homme célèbre.

<sup>(2)</sup> Il resta pendant longues années en correspondance avec la famille Odier, si douloureusement éprouvée plus tard.

<sup>(3)</sup> Letronne, dans un article sur des fragments d'autres écrits de Lydus publiés par E. Hase, se plut, entre autres, à reconnaître que Fuss était profondément versé dans les deux idiomes. D'autres critiques, en Allemagne et ailleurs, vantèrent sa pure latinité, son jugement impartial, et exprimèrent le

désir de le voir poursuivre ses études philologiques.

<sup>(4)</sup> Alph. Le Roy, *Notice sur Fuss*, dans la *Revue de l'instruction publique en France*, 1860 (reprod. dans la *Revue de l'inst. publique en Belgique*, mars 1860, p. 87). — U. Capitaine, *Nécrol. liégeois pour 1860*. — Discours de M. Lacordaire.

<sup>(5)</sup> C'est par erreur qu'on a imprimé une chaire de latin dans les notices précitées.

<sup>(6)</sup> Il venait de s'y marier ; il s'en fallut de peu que la France ne devint sa patrie d'adoption.



par posséder des trésors d'érudition. C'est ainsi qu'en faisant ses cours, en annotant les anciens, en devenant un latiniste et un helléniste de premier ordre, Fuss put rassembler les matériaux de son traité classique d'*Antiquités romaines*, écrire une foule de dissertations sur toutes sortes de sujets et composer ses *Carmina*, dont la première édition parut en 1822. Cette dernière publication faillit lui coûter cher. Fuss avait l'esprit satirique, et l'on sait que les savants, même les plus paisibles, ne brillent pas toujours par la modération du langage, une fois que la pomme de discorde est tombée entre eux. Laissons parler M. Capitaine : « Parmi les pièces insérées dans les *Carmina latina* de 1822, il s'en trouve trois, *Pygoliachia*, *Vulpurus* et *In homines ventosos*, qui semblèrent avoir été dirigées contre un honorable professeur de l'Université de Liège, M. W...<sup>(1)</sup>. Fuss non-seulement fut blâmé d'avoir publié ces vers d'un goût équivoque, mais un critique du *Journal de Bruxelles*, abrité sous l'initiale R., accusa l'auteur, en termes d'une extrême violence, d'abuser de l'hospitalité que le gouvernement lui accordait. Ce compte rendu éveilla l'attention des autorités supérieures, et peu de jours après, Fuss fut appelé dans le cabinet de M. Falck, alors ministre de l'instruction publique. Le poète, interpellé, protesta de l'innocence de ses intentions : il avait voulu censurer un vice inhérent à l'espèce humaine; mais il n'était point entré dans sa pensée d'en faire l'application à personne. Cette explication ne satisfait pas le ministre. Fuss fut placé dans l'alternative de se rétracter ou de voir proposer à son égard une mesure de rigueur. Il était sur le point de donner sa démission de professeur pour accepter la place de sous-conser-

(1) Wagemann. — La pièce intitulée *Pygoliachia* avait paru d'abord dans l'*Isis* d'Orken (Iena, 1821, 42<sup>e</sup> cahier). Le *Vulpurus* était une critique de la nouvelle loi sur les impôts, défendue par Wagemann.

(2) Liège, Collardin, 1822, in-8<sup>o</sup> de 16 pages.

(3) L'auteur du *Nécrologe liégeois* fait remarquer que les trois pièces censurées ont

vateur de la bibliothèque royale de Bruxelles, qui venait de lui être offerte, lorsque ses collègues, MM. Gall et Destriveaux, parvinrent à faire accepter, comme transaction honorable pour les deux parties, une *Réponse au Journal de Bruxelles*<sup>(2)</sup>, dans laquelle Fuss se défend d'avoir voulu attaquer dans ses vers un membre quelconque de l'enseignement supérieur<sup>(3)</sup>. Ces dissentiments s'oublièrent avec le temps : les orages violents n'ont jamais longue durée. Quant à Fuss, il vit de nouveau sa position menacée en 1850, lorsque les professeurs hollandais durent quitter l'Université. Bien que n'appartenant pas à cette nationalité, il figura un instant sur la liste de proscription : il protesta avec une énergie qui étonna tous ceux qui connaissaient son calme habituel; enfin il fut maintenu, mais tout d'un coup la Faculté dont il faisait partie se trouva supprimée. Fuss prit place dans la Faculté libre (v. l'art. ROUILLE), qui fonctionna jusqu'à la réorganisation de 1855. Au mois de décembre de cette dernière année, le Gouvernement le réinstalla dans sa chaire : seulement on ne lui laissa que les cours d'antiquités romaines et d'archéologie (celui-ci facultatif). Fuss regretta longtemps ses cours de langues, surtout celui de latin : il se consola en composant de nouvelles poésies et en élargissant chaque jour le cercle de ses études privées. Il écrivait le latin mieux que toute autre langue; cependant son style allemand n'est pas sans mérite, témoin la traduction en vers de la *Lucrece* de Ponsard, qu'il publia en 1844. La même année (1844-1845), il fut nommé recteur. Son dernier acte public est le discours qu'il prononça en déposant les faisceaux académiques :

été reproduites *in extenso* dans l'édition des *Poëmata latina* de 1837. L'édition de 1845-1846 les renferme également; toutefois, dans cette dernière, au titre *Pygoliachia*, l'auteur a substitué celui de *Lambentis præcepta deæ*; il a aussi supprimé les 80 derniers vers, qui avaient été maintenus dans l'édition précédente.



il y essaya une nouvelle démonstration de sa thèse favorite : *Que le latin moderne n'a rien perdu de son importance*. En 1847, il reçut la croix de chevalier de l'ordre de Léopold; l'année suivante, il demanda et obtint son éméritat, dont il jouit pendant onze ans encore. Retiré de l'enseignement, il ne cessa pas de fréquenter de l'Université : on l'y revoyait presque tous les jours, venant s'informer de la marche des études, s'intéressant aux jeunes professeurs, encourageant leurs travaux, se tenant au courant des publications nouvelles. Dans les derniers temps de sa vie, il lut beaucoup le Dante, et l'impression finale que lui laissa la *divine Comédie* donna lieu à un *réquisitoire* <sup>(1)</sup> en vers latins, dirigé contre les admirateurs outrés du grand poète. Il traduisit cependant lui-même en hexamètres les épisodes de *Françoise de Rimini* et du *Comte Ugolin*. Fuss était loin de vouloir rabaisser la taille du colosse; mais son propre esprit était coulé dans le moule de l'antiquité classique et n'en pouvait plus sortir. D'autre part, c'est au point de vue du fond qu'il se prit surtout à combattre l'enthousiasme des écrivains modernes pour le Dante, surtout de ceux qui se servaient de ce prétexte, à ce qui lui semblait, pour remettre en honneur la scolastique et nous ramener au catholicisme du moyen âge. Insensiblement cette dernière préoccupation devint dominante chez Fuss : il s'était toujours vivement intéressé aux questions théologiques; le Dante le ramena aux livres bibliques, dont il se remit à faire une étude assidue dans le texte hébreu. Il exprima ses doutes en vers latins, suivant sa coutume :

Quidquid tentabat scribere, versus erat.

Il mourut peu de temps après, dans toute la vigueur de ses facultés, sans avoir pu trouver le dernier mot des redoutables problèmes auxquels il son-

(1) Expression employée dans le Rapport de M. de Ram à l'Académie. V. aussi les Rapports de MM. Bormans et Ph. Leshroussart (*Bulletin*, t. XX, n° 3). — (Voir, dans le *Moniteur de l'enseignement* du 10 juin 1853,

geait sans cesse, mais la conscience tranquille, parce qu'il avait cherché la vérité sincèrement et honnêtement. Fuss était aussi tolérant envers les autres que sévère pour lui-même; il estimait toutes les convictions loyales et il n'avait, quant à lui, rien tant à cœur que de s'éclairer. Il y avait en lui de la candeur et de la finesse tout ensemble, le sens de l'art, la religion du beau, du juste et du vrai, pas l'ombre de pédantisme ni de prétentions, mais une ténacité extrême une fois qu'il s'était attaché à une idée ou engagé dans une controverse. Il était très-versé dans la plupart des littératures de l'Europe, ce qui rendait sa conversation instructive et souvent pittoresque. En dépit de l'incident rapporté plus haut, s'il puisa quelquefois des armes dans le carquois d'Archiloque, il y avait en lui un fonds de bonté véritable; mais il fallait le voir dans l'intimité pour l'apprécier. Pour achever de le faire connaître, c'est à ses œuvres que nous devons nous adresser <sup>(2)</sup>. Il a publié :

1° *Joannis Laurentii Lydi Philadelpheni de magistratibus reipublicæ Romanæ libri tres, nunc primum in lucem editi et versione, notis indicibusque aucti à J.-D. Fuss. Præfatus est C.-B. Hase, codd. græc. et lat. in Bibliotheca Imperiali Parisiensi sub conservatore custos*. Paris, Eberhart, 1812, in-8° de LXXXVI et 346 p.

2° *Roma, elegia A.-G. Schlegel, latinitate donata notisque illustrata à J.-D. Fuss. Adjectus est textus germanicus*. Cologne, Rommerskirchen, 1817, in-4°.

Ce morceau a été reproduit, comme nous l'avons dit, dans les *Annales académiques* (vol. I), et séparément, in-4°. On le retrouve dans les *Pœmata latina*, précédé de quatre vers grecs.

3° *Prælectionibus in fac. philos. et litt. human. per hunc annum habendis exhortatione ad ejus alumnos prælusit J.-D. Fuss. Accessit versio latina car-*

p. 273-280, nos observations sur le poème de Fuss et sur les vives attaques dont il fut l'objet dans la presse bruxelloise).

(2) Nous reproduisons en général la liste dressée par M. U. Capitaine.



*minis elegiaci sermone germanico compositi ab Aug. Guil. Schlegel.* Liège, Collardin, 1820, in-8°.

Démonstration de l'utilité de l'étude des langues anciennes. Le poème de Schlegel sur l'art grec termine la brochure.

4° J.-D. Fuss ad C.-B. Hase epistola, in qua Joannis Laurentii Lydi de magistratibus reipublice Romanae textus et versio emendantur, locidifficiliores illustrantur. Liège, Collardin, 1820, in-8°.

5° *Ambulatio, elegia* Fred. Schiller, è germanicâ in latinam linguam translata à J.-D. Fuss. *Accessit de Schilleri poesi ode.* Cologne, Dumont-Schauberg, 1820, in-8°. — Dédicace aux mânes de Schiller.

Réimprimé dans les *Poëmata latina*.

6° *Antiquitates Romanae compendioso lectionum suarum in usum enarratae à J. D. Fuss.* Liège, Collardin, 1820, in-8° de XX et 282 p. — 2° édition, corrigée et considérablement augmentée. *Ibid.*, 1826, in-8° de XXII et 565 p. — 3° édition, également revue et corrigée. *Ibid.*, 1856, in-8° de XV et 521 p.

Ouvrage important, plein de renseignements et bien coordonné, rédigé dans la forme ordinaire des manuels allemands, au courant de la science si l'on se reporte à l'époque où il parut. Les grands travaux accomplis depuis, dans le domaine des antiquités romaines, lui ont ôté une grande partie de sa valeur; cependant on peut encore le consulter avec fruit. Il a été classique dans plusieurs Universités, en Allemagne comme en Belgique, et pendant plusieurs années à Oxford et à Cambridge. L'édition de 1836 a été traduite en anglais par A. W. Street sous ce titre: *Roman antiquities, by J.-D. Fuss, professor in the University of Liege. Translated from the last edition.* Oxford, Talboys, 1840, in-8° de XIV et 608 p.

7° J. D. Fuss *carmina latina, additis è germanico versis, in quibus Roma et Ars Graecorum A. W. Schlegel et Ambulatio Fred. Schiller, elegiae, denuo emendationes vulgatae.* In caeteris Schilleri Campana, Goethei Alexis et Dora. *Præcedit de linguae latinae cum universo ad scribendum dissertatio.* Cologne, Dumont-Schauberg, 1822, in-8° de CIV et 176 p., et deux feuillets d'errata, manquant à la plupart des exemplaires. — Dédicace à Kinker (v. ce nom).

La dissertation finale a été tirée à part

(Cologne, 1822) et réimprimée plus tard, avec de nombreux changements, à la tête de l'édition des *Poëmata latina* de 1837.

8° *Réponse à un article du Journal de Bruxelles du 5 octobre 1822, adressée à M. R. auteur du même article.* Liège, Collardin, 1822, in-8°. — V. ci-dessus.

9° J.-D. Fuss ad Lycocriticum epistola, in qua loci Metamorphoseon et Fastorum Ovidii, nec non alii nonnulli sive defenduntur et illustrantur, sive emendantur, Chr. Cour. Sprengel emendationes exempli causâ refutantur. *Adhaerent anonymi è repertorio Beckiano mendacia.* *Ibid.*, 1825, in-8°.

Les *Mendacia* sont une réponse très-vive à des observations critiques dont la dissertation citée sous le n° 7 venait d'être l'objet dans l'*Allgem. Repert. der Literatur*, 1823 (t. 1, p. 150). Fuss se préoccupait beaucoup des jugements qu'on portait sur ses compositions.

10° *Goethei elegiae XXIII et Schilleri Campana, latinè, servatâ archet y pi formâ, reddita à J.-D. Fuss. Adhaerent epigrammata nonnulla, nec non odae tres, et de Goethei elegiis, deque Lydo adempto ad amicum epistola.* Liège, Collardin, 1824, in-8°.

Edition publiée aux frais de l'auteur. Le *Chant de la Cloche* avait déjà paru dans les *Carmina latina* de 1822; mais le texte de 1824 présente de nombreux changements.

11° *Fred. Schiller Carmen de Campanâ, sive das Lied von der Glocke, latinè redditum, iterumque et emendatius editum à J. D. Fuss. Adhaeret ejusdem de Schilleri poesi ode.* *Ibid.*, 1824, in-8°.

12° *Dissertatio J.-D. Fuss, versuum homœoteleutorum sive consonantiæ in poesi neolatinâ usum commendans. Adhaerent Schilleri Festum Victoriae et Cassandra versibus homœoteleutis, nec non Goethei elegia XII latinè reddita.* *Ibid.*, 1824, in-8°. — 2° édition, 1828, considérablement augmentée.

Fuss poursuivait toute sa vie un seul but: réhabiliter le latin et perpétuer sa littérature à côté des littératures modernes. Il ne cessait de répéter que le latin est assez riche et assez flexible pour exprimer, en gardant sa pureté classique, toutes les idées nouvelles, tout ce que les anciens n'avaient pas même pressenti. A peine faisait-il des réserves



pour les sciences naturelles. Il est permis de voir là une étrange illusion ; mais la conscience qu'avait Fuss de la flexibilité de son propre talent le fortifiait dans cette manière de voir ; et comment lui répondre qu'il soutenait un paradoxe, alors qu'il prêchait d'exemple ? Cette alliance souvent heureuse d'une forme immobile et d'une inspiration toute pénétrée des sentiments des générations nouvelles, donne un attrait particulier à quelques-unes de ses poésies, surtout à ses traductions des ballades les plus populaires de l'Allemagne. Mais ici, pour tout dire, il a pris quelque liberté. A côté de ses vers épiques, de ses distiques, de ses strophes horatiennes, il s'est plu à ressusciter la forme poétique des hymnes de l'Église et à l'appliquer à toutes sortes de pièces, voire à des chansons. Il avait un faible pour les vers rimés et rythmés, tels qu'il en rencontrait chez les écrivains germaniques ; il en transporta les combinaisons les plus variées dans la poésie latine, et se persuada sincèrement que ce système était destiné à rendre tôt ou tard leur éclat aux muses romaines. Sa traduction de la *Cloche* de Schiller est un tour de force sous ce rapport ; on a vu quelque chose d'analogue chez certains peintres contemporains, qui donnent le costume antique à des personnages évidemment modernes, et en nous représentant nos scènes d'intérieur, nous feraient croire que nous avons sous les yeux un tableau détaché des murs de Pompei. Ceci s'appliquerait surtout aux poésies que Fuss a jetées dans le moule d'Horace, mais est vrai aussi, jusqu'à un certain point, de ses traductions rimées. André Chénier, Goethe et d'autres dont le génie est essentiellement païen lui offraient plus de prise ; mais Schiller, à part ses ballades dont les sujets sont empruntés à la légende grecque, Schiller, dans le *Chant de la Cloche* surtout, semblait résister à toutes les tentatives. Il ne se rebuta point, remit vingt fois son ouvrage sur le métier et finit par ne plus connaître d'obstacles. Un fragment de la *Cloche*, sans commentaire :

Euge, massa jam liquata ;  
 Bullæ canæ emicant ;  
 Sale citò saturata  
 Alcalino coeant.  
 Sitque spumeo  
 Pura mistio  
 Ut liquente vox ab ære  
 Plena clangat et sincère.

(\*) Dans l'exemplaire annoté que nous avons sous les yeux, nous remarquons, écrite de la main de Fuss, une observation qui caractérise bien les préoccupations anti-dantesques de ses dernières années. « On pour-

Sonore festo nam nascentem  
 Carum salutat parvulum,  
 Ad limen vitæ quem gementem  
 Pacavit somni brachium ;  
 Cui sinus ævi cum beatis  
 Commista celat nigra fatis ;  
 Sub matre caro ridet hora,  
 It vite blandiens aurora,  
 Ut telum, transit sæculum,  
 Cætum contemns puellarum,  
 In mundum puer irruit,  
 Ferox vagatur orbe, larum  
 Sub patris hospes rediit,  
 Ævique fulgidam decore,  
 De cælo velut speciem,  
 Casto genas sparsam robore  
 Coram tuetur virgineæ.  
 Cupido gliscens, en, tuenti  
 Cor tentat ineffabilis ;  
 Fratrum procul choro frementi  
 Rigens it ora lacrymis.  
 Tæbit pudentem venerata,  
 Beat salutans tenerum (\*) ;  
 It præta per, quærens, amata,  
 Quo nitat, pulcherrimum.  
 O flamma mitis, spes, amoris  
 Soles recentis aerei !  
 In cœli lumen hæret oris ;  
 Cor rove plenum gaudii,  
 O prima pulchro flamma vere,  
 Æterna possis si vigere !

En, ut tibi jam fervereunt ! etc.

Un autre fragment, dans la pure forme d'Horace (les premiers vers du *Lac*, de Lamartine) :

Sic vocat pulsos nova semper ora,  
 Noxque non ulli remeanda ; vasto  
 Nulla nos horam retinebit ævi  
 Anchora ponto !

O lacus, veras reducem sub acris,  
 Rupe me solum, en, propè te sedentem ;  
 Non venit caras, ut amabat, undas  
 Illa revisens...

La *Dissertation sur les vers latins rimés* est très-curieuse : l'auteur explique l'éloignement des anciens pour la rime, en faisant remarquer que leurs vers sont essentiellement *quantitatifs*, c'est-à-dire que l'accent tonique y tombe aussi bien sur une brève que sur une longue ; or la rime ne plaît à l'oreille que dans les *versus accentivi*, où la syllabe accentuée est toujours une longue, comme en allemand. En français, où la quantité est peu marquée, on ne saurait se passer de la rime. Après le siècle d'Auguste, on vit apparaître insensiblement à Rome des vers à assonances, symptôme de décadence si l'on veut, si l'on songe aux œuvres des grands poètes classiques ; mais les modernes se trouvent placés dans une condition toute différente, et l'on ne voit pas pourquoi ils

raient croire, dit-il, que Schiller a emprunté ce trait à la *Vita Nuova* ; mais il semble que le Dante ne devait pas plaire beaucoup à notre poète.



n'accommoderaient pas le latin à leur goût, sans toucher du reste à la pureté du langage. Des beautés nouvelles se sont révélées, et pour être rimées, beaucoup de pièces de vers écrites en langue vulgaire, sur des sujets classiques, ont un parfum d'antiquité qui fait illusion. Pourquoi ne pas en composer aussi en latin, mais conformément aux usages de la poésie moderne? Ce qui, au quatrième siècle, attestait la perversion du sens esthétique, peut au contraire, de nos jours, rendre une seconde jeunesse au vieil Eson. — A la dissertation de Fuss sont annexées quelques observations philologiques, particulièrement sur l'emploi du mot *nempè* : c'est une réponse explicite aux objections d'un critique allemand.

13° *Réflexions sur l'usage du latin moderne en poésie et sur le mérite des poètes latins modernes, suivies de poésies en partie traduites du français*. Liège, Collardin, 1829, in-8°.

C'est un complément naturel de la dissertation précédente ; car la première question est toujours de savoir s'il convient, à notre époque, de continuer à écrire en latin. Fuss déclare franchement que cette langue lui sert mieux que toute autre à rendre sa pensée, et il ne voit pas pourquoi on lui reprocherait de s'en servir : aussi bien, d'autres peuvent se trouver dans le même cas. D'ailleurs la littérature néolatine n'est nullement à dédaigner. L'auteur passe en revue les principaux poètes de la latinité moderne et reproduit quelques-uns de leurs meilleurs morceaux.

14° *Aquisgranî regionis amœnitas, in eâque mons Francorum, Caroli Magni arcis ruinae*. Ibid., 1829, in-8°

Pièce de vers réimprimée dans les *Poëmata latina*.

15° *J.-D. Fuss Carminum latinorum pars nova, cum nonnullis hic denuo editis*. Ibid., 1830, in-8°.

Edition publiée aux frais de l'auteur. — 2° éd., *ibid.*, 1833, in-8° (Dédicace à B. Willmann). — M. B. Willmann avait lui-même dédié à Fuss, en 1832, en souvenir de leur séjour à Paris, sa traduction en vers allemands du poème d'Apollonius de Rhodes : *l'Expédition des Argonautes*.

16° *Un mot touchant l'usage du latin dans les leçons académiques*. Liège, (s. d.), in-8°.

A propos d'une brochure de Warnkenig sur les Universités, publiée en collaboration avec le baron de Reiffenberg (v. l'art. WARNKENIG). Fuss combat l'opinion de son col-

lègue, qui en était venu à soutenir qu'enseigner en latin, c'était infliger aux étudiants le supplice de Mézence :

*Mortua quinetiam jungebat corpora vivis.*

17° *Düren und seine Umgebung, besungen mit Bezug auf des Verfassers Leben, von J.-D. Fuss ; abgedruckt aus dessen Carminum latinorum pars nova (Leodii 1852), nebst Uebersetzung in Versmasse des Originals von P. I. Fischbach*. Düren, Knoll, 1855, in 16°, avec portrait de Fuss.

M. Fischbach, de Bensberg, rédigea cette traduction (en distiques) à la demande de plusieurs concitoyens de Fuss. Elle a été réimprimée à Liège, in 8° (s. d.). Le texte latin se retrouve dans les *Poëmata latina*, éd. de 1846, t. II, sous le titre : *Hæc placeant patriæ quæ pia dona fero* (p. 3-9).

18° *Badekur in Aachen, seine Umgebung, und in dieser der Frankenberg mit dem Mährchen vom Zauberringe*. Aix-la-Chapelle, Urlichs, 1855, in-12.

Poème latin de Fuss, traduit par lui-même en allemand.

19° *La Cloche de Schiller, traduite en vers français (et suivie d'observations)*. Liège, Collardin, 1854, in-8°.

Fuss a essayé de conserver la mesure et le rythme de l'original : sa version n'est pas précisément élégante.

20° *J.-D. Fuss poëmata latina, adjectis et græcis germanicisque nonnullis, hoc volumine primum conjuncta. Insunt Schilleri, Goethi, G. Schlegelii, Klopstockii, de Lamartini aliorumque poetarum carmina, vertendo aut imitando latinè expressa. Accedit, præter notas in carmina, de linguæ latinæ cum omnino ad scribendum tum in poesi usu, deque poësi et poëtis neolatinis dissertatio*. Liège, Dessain (aux frais de l'auteur), 1857, grand in-8° de XLVIII et 214 p. à 2 col. — Dédicace à M. D. Nisard.

21° *Lettre à M. le docteur Bovy sur quelques objets d'antiquités découverts à Poulseur (dans les Promenades historiques de Bovy)*. Liège, 1859, in-8°, t. II, p. 154-159.

22° *Das Lied von der Ruhr (Roër)*. Düren, 1845, 4 feuillets in-8°, lithographiés.



Douze strophes allemandes de J. Blum, de Maubach, avec traduction latine par Fuss.

25° *Lucretia. Trauerspiel in fünf Acten, von M. Ponsard. Aus dem Französischen übersetzt von J.-D. Fuss, professor. Düren, Knoll, 1844, in-12°.*

Traduction bien écrite, composée à la demande de quelques personnes de Liège qui s'occupaient de littérature allemande et publiée au profit des pauvres de Düren.

24° *De umbilicis, cornibus, frontibus in veterum libris disceptatio, Tibulli inter geminas pingantur cornua frontes illustrans, contraque tentatam emendationem defendens* (Tirlemont, J.-P. Merckx, 1845, in-8°).

Extrait du *Journal de l'Instruction publique* (n° du 5 septembre 1845).

25° *J.-D. Fuss poëmata latina, adjectis et germanicis græcisque nonnullis, partim hic denuò atque emendatiora, partim primum edita.* Liège, Oudart, vol. I, 1845, in-8° de XVIII et 410 p.; vol. II, 1846, in-8° de XIV et 352 p.

En 1849, Fuss publia des *addenda* à cet ouvrage (p. 411-420 pour le premier volume, p. 333-334 pour le second). Des exemplaires du vol. I, contenant les traductions, ont été mis en vente sous ce titre : *Carminum quæ J.-D. Fuss de germanicis aliisque linguis latine vertit pars I, elegis composita, pleraque argumenta quoque elegiaca continens.* — Cette édition est beaucoup plus complète et plus soignée que les précédentes. Le vol. II est exclusivement consacré aux compositions originales de Fuss. L'auteur n'a cessé, jusqu'à la fin de sa vie, de réviser le texte de cette édition. L'exemplaire annoté qu'il déposa lui-même à la Bibliothèque de Liège porte les lignes suivantes : « Si » quelqu'un veut, n'importe pourquoi, savoir » exactement ce que j'ai, soit changé seulement, soit approuvé ou condamné dans le » texte de mes *Poëmata latina* publiés en » 1845-46 et dans les *addenda* ajoutés trois » ans plus tard à cette édition, je l'engage à » s'adresser à M. le bibliothécaire de l'Université de Liège, qui, favorable à mon intention à cet égard, a bien voulu recevoir

(<sup>1</sup>) Nous nous en référons au jugement que nous avons porté sur les *Poëmata latina* dans le *Journal de l'Instruction publique*, t. I, p. 109, 126 et 216. Dans le t. II de cet ouvrage, Fuss a bien voulu répondre à quelques-unes de nos observations ; mais la plu-

» un exemplaire des deux volumes chargés » de notes et indiquant, d'une manière par- » tout claire et exacte, comment je donne- » rais le texte si je publiais une édition, ce » à quoi du reste je ne songe nullement... » C'est à mes compositions en vers latins que » j'ai consacré une grande partie de ma vie, » toujours convaincu que, si je parvenais à » donner à ces compositions un mérite réel, » ne fût-ce que celui d'un langage latin peu » commun à notre époque, elles ne seraient » pas inutiles dans une réaction, peut-être » moins éloignée qu'on ne pense, en faveur » de la poésie latine moderne, dédaignée au- » jourd'hui et pourtant, ce me semble, très- » digne d'intéresser, et par ce qu'elle a été » et par ce qu'elle pourrait devenir, quel- » ques-uns de nos philologues renommés. » Un autre exemplaire, aussi tout chargé de notes, est en possession de M. Th. Fuss, conseiller à la Cour d'appel de Liège ; il devrait être également consulté par le nouvel éditeur, ainsi que plusieurs liasses contenant des notes critiques sur des points délicats de latinité, et différentes compositions inédites. Les *Poëmata latina* renferment des morceaux réellement très-distingués, surtout dans les traductions ; si la lecture des œuvres de Fuss demande parfois un certain effort, cet effort accompli, on est amplement récompensé. Le style est pur et souvent bien ciselé ; le choix des termes est habile et délicat. Fuss possédait une connaissance rare de toutes les finesses de la langue latine : il en était venu au point de pouvoir justifier l'emploi de chacune de ses expressions, de chacune de ses tournures de phrase (<sup>1</sup>). Il travaillait avec la même facilité tous les rythmes et se jouait de toutes les difficultés avec la même franchise d'allure. Nous citerons, parmi les versions les plus remarquables, celles de la *Cloche* de Schiller (v. ci-dessus) et de quelques ballades du même auteur ; les XXIII *élégies* de Goethe, l'*Amyntas*, aussi de Goethe ; la *Roma* de Schlegel, la *Chute des feuilles* de Millevoye, trois *Méditations* de Lamartine, la *Jeune captive* d'André Chénier, etc. — Au second volume (compositions originales), les connaisseurs reliront avec plaisir *Tuo, natura, in tramite tendam* (p. 9) ; *Natura et Musis* (p. 25) ; *Est aliquid, cæcæ solum gro creveris infans* (p. 27) ; *Te beet ut, puro naturam corde tuere* (p. 87) ; *In corde, quo fidas quære*

part ont été ensuite confirmées (Cf. les *Ann. litt. et philos. de Liège*, t. I, 1837, p. 348 et 372 ; la *Revue de Liège*, t. IV, 1845, p. 461 ; le *Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Emulation de Liège, tenue le 29 décembre 1850*, etc.).



(p. 118); *Tria tenenda* (p. 120); *Ipsa mihi patria dulce loquela mea* (p. 122), etc. Ces titres disent assez qu'il ne faut pas s'attendre à rencontrer ici en général de grands éclats de passion, des élans d'enthousiasme, des appels chaleureux et persuasifs : la poésie de Fuss est essentiellement intime ; il faut la lire quand on est calme, quand on veut s'encourager soi-même dans la voie des bonnes études, quand on a besoin d'un noble écho pour les pensées de la solitude, après la vie du mouvement et de l'action :

Non mihi divitiis, nec clarum nomen avorum  
Contulerant, animi sed meliora bona.  
Contentum modicis me jussit amare quietem,  
Me studia et Musas jussit amare Deos.

Fuss n'a point l'aimable insouciance d'Horace, mais Horace est partout son modèle : il le relisait sans cesse et il eut même la pensée d'en préparer une édition, comme le témoignent les papiers qu'il a laissés. Ce qu'il lui a emprunté surtout, c'est l'art exquis du rythme et de l'harmonie ; à ce point de vue, ses œuvres personnelles, où il n'a point mis en pratique son système sur la rime, sont à notre sens plus élégantes et plus aisées que ses traductions. Nous ne parlerons que pour mémoire des satires académiques ; les épigrammes (\*), au contraire, mériteraient une attention spéciale. Les *Rückertiana*, entre autres, forment une collection de traits heureux, qui ne s'étendent jamais au-delà d'un seul distique, à la manière des poètes allemands. — Le vers

Cor patriæ dedit ipse, lyram sibi vindicat orbis,

que l'on n'a pas voulu inscrire, nous ne savons pourquoi, sur le piédestal de la statue de Grétry, à Liège, est de Fuss. Parmi les pièces grecques, *Romæ aeternæ*, est digne de l'antique. Les poésies allemandes ne sont pas à dédaigner ; mais Fuss était surtout poète en latin, ou plutôt habile artiste, amoureux de la forme, et la forme qui lui était vraiment familière, ce n'était point celle que nous comprenons le mieux.

25° *Sur l'importance actuelle de la langue latine et sur la question : S'il faut encore écrire en latin.* Tirlemont, J.-P. Merckx (1846), in-8°.

Discussion extraite du discours prononcé par Fuss comme recteur sortant, le 3 novembre 1845. — Extr. du *Journal de l'Instruction publique* (29 novemb., 5, 15 et 25 décembre 1845 et 5 janvier 1846).

27° *Dantis Divinæ comædiæ poetica virtus.* Bruxelles, 1855, in-8°.

Extr. des *Bulletins de l'Acad. royale de Belgique*, t. XX. Le poème (513 vers) est précédé des rapports de MM. Bormans, Lesbroussart et De Ram, commissaires de l'Académie. On lit dans le rapport de M. Bormans : « M. Fuss est connu depuis longtemps » comme le premier latiniste de notre pays, » et je crois qu'il en est aujourd'hui le dernier poète, je dis le seul qui sache encore se servir de la langue de Virgile et d'Horace » comme d'autres se servent de leur langue » maternelle. » — V. ci-dessus.

28° *Françoise de Rimini et le Comte Ugolin. Deux épisodes de l'Enfer du Dante, traduits en vers latins par J.-D. Fuss et suivis d'observations sur la Divine comédie.* Tournai, Malo et Levasseur, 1854, in-8°.

Extr. du *Moniteur de l'enseignement*. Fuss corrigea plus tard avec soin cette traduction ; il se proposait de la réimprimer avec de nouvelles notes.

29° Fuss a revu et corrigé le texte du poème de Placentius (*Pugna porcorum*), dont M. Ul. Capitaine a donné une nouvelle édition en 1855.

30° *Questiones theologicae : Ratio et fides, Dies creationis Mosei, Beati pauperes spiritu, quas tribus hic carminibus conjunxit J.-D. Fuss. Accedunt ab eodem descripta, quæ Leodii, in templo sancti Pauli, insignis cathedra, et latine reddita pars posterior hymni Alfredi de Musset : l'espoir en Dieu.* Liège, Carmanne, 1859, in-8°.

Les différentes pièces qui composent ce recueil avaient déjà paru séparément, de 1855 à 1857, chez le même imprimeur.

31° Fuss a fait insérer un assez grand nombre de pièces de vers latins de circonstance dans la *Revue belge*, dans la *Revue de Liège*, et plus tard dans le *Journal de Liège* et dans la *Meuse*. Nous avons dit qu'il avait collaboré au *Magasin encyclopédique* de Millin ; l'*Hermione*, publiée à Hamm, par le docteur H. Schulz, l'*Isis* d'Iena, etc., ont également reçu de lui quelques communications. Un recueil westphalien doit avoir publié sa dissertation sur *parum, paullum, quoque, quin* et sur le verbe *occurrere*. Les *Annales de*

(\* ) Ce mot pris dans le sens antique.



L'Université de Liège ont inséré (t. I) l'ode latine qu'il composa à l'occasion de l'inauguration de l'Université de Liège (v. les notes du discours de M. NYPELS). Enfin le *Journal de l'Instruction publique*, outre les dissertations citées plus haut, a publié quelques notes de Fuss sur des passages de Virgile (t. I, p. 401), d'Horace (Ib., p. 209 et 224) et de Properce (Ibid.). — Dans le volume intitulé : *Gedichte in der Aachener Mundart* (Aix-la-Chapelle, Ulrichs Sohn, 1840, in-12), on trouve une traduction latine des stances en patois d'Aix intitulées de *Zogvogel*, dédiée par Fuss à l'auteur, M. J. Muller (<sup>1</sup>).

Fuss a été, de 1817 à 1830, membre de la Commission administrative du Collège de Liège ; il a fait partie de la Société d'Emulation de cette ville, de l'Acad. d'archéologie de Belgique, etc.

**Gaëde** (HENRI-MAURICE), né à Kiel (Holstein) le 26 mars 1795, mort à Liège le 2 janvier 1854. Voué par son père à l'étude de la théologie, qui semblait convenir à ses aspirations religieuses et presque mystiques, il renonça cependant de bonne heure à entrer dans le sacerdoce, et s'appliqua aux sciences naturelles, notamment à l'anatomie comparée, avec une véritable passion. Il fréquenta tour à tour les Universités de Kiel et de Berlin et se fit remarquer, dès 1815, par une première publication sur l'anatomie des insectes (Altona, 54 p. in-4° et 2 pl.). L'année suivante, il fit imprimer à Berlin son *Essai sur l'anatomie et la physiologie des Méduses* (28 p. in-8° et 2 pl.), qui attira sérieusement l'attention du monde savant. On y signala une riche érudition, des dissections délicates, des observations judicieuses. Sa *dissertation* de doctorat (1817), écrite en latin suivant l'usage, mais plus tard réimprimée en langue allemande et enrichie de nouveaux développements, obtint également du succès. Elle traite de la structure des insectes et des vers (*Hydrophilus piccus*, *Buprestis mariana*, *Mygale avicularia*, etc.). Gaëde, à l'âge de 21 ans, était déjà

un anatomiste distingué; les professeurs de Kiel le signalèrent comme un jeune homme de grande espérance, appelé à rendre des services à l'enseignement supérieur. Une bourse de 600 thalers lui fut accordée par le gouvernement Danois pour un voyage en Italie : il était au moment de franchir les Alpes (1818), lorsqu'il reçut la proposition officielle de venir enseigner les sciences naturelles à Louvain ou à Liège. Ne connaissant point les Pays-Bas, il décida la question par pile ou face, se hâta d'accourir à Liège et entra immédiatement en fonctions comme professeur d'histoire naturelle, de minéralogie, d'anatomie comparée, de botanique et de physiologie des plantes. Il prononça le 16 novembre un discours d'inauguration (*De vero nature indagatore*; Annal. Acad. Leod. t. II), où se révélèrent les sentiments religieux dont il était pénétré. Investi de la dignité rectorale en 1822-1825, il ouvrit la séance solennelle de rentrée par un discours sur la distribution des êtres organisés sur le globe. Ses différentes allocutions aux élèves ont été réunies en trois opuscules qui parurent en 1824, en 1824 et en 1828. Le titre du second : *Dieu dans la nature*, témoigne assez clairement des sentiments de Gaëde. Sa pensée était toujours élevée et son cœur débordait de sensibilité. On a dit de lui qu'il était autant un moraliste qu'un savant. Nullement systématique, il opposait les unes aux autres les théories en vogue, et réfutait, par le microscope perfectionné d'Amici, les conjectures hasardées des naturalistes. Mais, à l'exemple de Bernardin de St-Pierre, ajoute M. Paganini, il ne plaçait pas le but de la science dans la multiplicité et la classification des faits qui servent à l'enrichir chaque jour davantage : autant il s'armait de prudence avant de conclure, autant il cherchait à retrouver, dans les merveilleux phénomènes de la nature, « la preuve la plus sensible de la toute-puissance et de la sagesse infinie du Créateur. » Il considérait la vie comme existant à l'état latent lors de la forma-

(<sup>1</sup>) Pour de plus amples détails, v. la notice déjà citée de M. U. Capitaine.



tion de la terre : elle n'a servi d'abord, disait-il, qu'à en ordonner et disposer toutes les parties; ensuite elle s'est montrée à l'extérieur en formant de nouveaux organismes, de petites terres, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui se détachèrent de la terre primitive à laquelle elles devaient leur origine... On reconnaît ici l'influence de l'école de Schelling, à cette différence près, que toute tendance au panthéisme répugnait profondément à l'esprit de Gaëde. — Le Jardin botanique de Liège, créé en 1817, fut placé sous la direction du professeur d'histoire naturelle, qui en classa les plantes d'après le système de Jussieu et en publia le catalogue en 1828, avec la coopération du sous-directeur Courtois, lequel à vrai dire, exécuta la plus grande partie de ce travail. Gaëde fut nommé, en 1850, président de la première Société d'horticulture établie à Liège. La même année, il ressentit le contre-coup des événements politiques, et ne vit pas sans un vif déplaisir sa chaire de botanique sollicitée par son disciple R. Courtois, qui ne devait guère lui survivre. Sa position fut un instant compromise : le professeur de mathématiques Lemaire dut se charger provisoirement des leçons de botanique. Enfin Gaëde fut maintenu; mais à partir de ce moment il devint de plus en plus rêveur et mélancolique, et il descendit à 59 ans dans une tombe prématurée. L'entomologie fut l'objet de ses dernières préférences : sa collection d'insectes n'était guère moins importante que son herbier; ses minéraux ont été acquis par l'Université. — A la liste de ses publications mentionnées ci-dessus, il faut ajouter deux articles sur l'*Arcanthonorax longicorne* et sur la *Calandra securifera* (description et iconographie; insérés, l'un dans le recueil de Guérin (1852), l'autre dans les *Ann. de la Soc. entomol.* (II, 458); quelques mots sur les vivisections et sur les tourments auxquels on expose souvent les animaux (Gaëde ne pouvait souffrir les dissections qui n'étaient pas impérieusement comman-

dées par l'intérêt de la science); enfin un recueil de pensées intimes (*Stilleben aus dem innern Leben*) publié à Kiel un an avant sa mort : son âme émue, pieuse et délicate s'y est peinte tout entière. — Gaëde pratiquait largement la charité; quand il mourut, on entendit les pauvres s'écrier qu'ils avaient perdu leur père. Il était en outre très-modeste et indifférent aux distinctions honorifiques.

Sources : H. M. Gaëde, sa vie et ses œuvres, par Edouard Morren. Gand, 1865, in-8°, avec portrait. (*Bulletin de l'Exposition d'hortic. à Liège*, par Ch. Morren. On y trouve, sous forme d'épithaphe, l'énumération des titres scientifiques de Gaëde et la liste des sociétés savantes dont il faisait partie). — Discours de M. Pagani (*Ann. de Pens. sup.*, t. V, p. 74). — *Necrologie van H. M. Gaëde*, door J. Van der Howen, in *Tijdschrift voor natuurlijke Geschiedenis*. Amst., 1854, t. I, p. 197.

**Gall** (FRANÇOIS-PIERRE), naquit à Sittard (duché de Limbourg) le 8 juin 1765 et mourut à Liège le 24 novembre 1841. Il fit ses premières études à Cologne et ne quitta définitivement les écoles qu'après avoir reçu tour à tour les diplômes de docteur en philosophie, de docteur en droit et de docteur en médecine. C'était un esprit encyclopédique, dévoré de curiosité, doué de facultés et d'aptitudes qu'on trouve rarement réunies. Le comte de Nesselrode, le célèbre diplomate qui stipula plus tard les conditions du traité de Toeplitz et du traité de la *quadruple Alliance*, fut frappé du mérite du jeune Gall et l'admit chez lui en qualité de précepteur. Ce fut une bonne fortune pour celui-ci : le comte était grand protecteur des sciences et des lettres; la société la plus exquise de Dusseldorf se réunissait dans ses salons; à un pareil contact, Gall dut sentir se développer en lui cette délicatesse de goût dont il fit preuve depuis, comme professeur de littérature ancienne (\*). Il passa plusieurs années dans ce milieu favo-

(\* ) Dupret. Discours sur la tombe de Gall

(*Ann. des Univ. de Belgique*, t. IV, p. 602.)



nable, travailla ensuite pour les libraires, entra vers 1795, dans l'enseignement supérieur, le quitta tout d'un coup pour l'administration et la politique, y rentra, le quitta encore, et ne fut enfin décidément acquis à l'instruction publique qu'en 1817, date de sa nomination à l'Université de Liège. Dans le cours de cette période de 22 ans, nous le trouvons tour à tour professeur à Bonn, président de l'Administration cantonale de Brühl, administrateur de l'arrondissement de Münster-Eiffel, secrétaire-interprète de la Commission intermédiaire chargée par la France du gouvernement des pays conquis sur les deux rives du Rhin, commissaire du directoire exécutif près le tribunal de Cologne et en même temps professeur de littérature ancienne en la même ville, enfin procureur impérial près le tribunal de Deux-Ponts. Il résigna volontairement ses dernières fonctions en 1805, pour devenir censeur et professeur de littérature ancienne au Lycée impérial de Bonn. En 1814, après la retraite des Français, il s'enthousiasma pour l'indépendance de l'Allemagne et s'associa ouvertement aux patriotes décidés à repousser à tout prix la domination étrangère. Cette attitude lui valut d'être nommé secrétaire-général du département de l'Ourte, ressortissant au gouvernement général du bas et moyen Rhin, siégeant à Aix-la-Chapelle et dirigé par M. de Sack; mais bientôt ses goûts studieux reprirent le dessus: il s'empressa d'accepter, du représentant des puissances alliées, la direction du Gymnase de Liège et l'inspection générale de l'instruction publique dans les provinces wallonnes — Comme nous l'avons dit, le Gouvernement des Pays-Bas lui confia, en 1817, une chaire à l'Université de Liège; il figure au programme de cette année pour des cours de littérature grecque et latine, ainsi que pour les antiquités grecques. Gall resta en activité jusqu'à la promulgation de l'arrêté du 16 décembre 1850, qui lui accorda l'éméritat. Il conserva cependant l'autorisation d'enseigner, conformément à l'art. 85 du règlement de 1816. Lorsque la Faculté de philosophie fut supprimée, il fut du

nombre des professeurs qui fondèrent une *Faculté libre*, et fit partie, avec Fuss, de Chénédollé, Rouillé et M. Fassin (v. ces noms) de la Commission d'examen qui fut instituée par le Gouvernement à raison des circonstances. Un arrêté royal du 5 décembre 1855 le confirma dans son éméritat et le comprit au nombre des docteurs composant le personnel enseignant de l'Université de Liège. Il prit alors décidément du repos, vivant avec ses chers auteurs et se récréant chaque jour par de longues promenades. Il conserva jusqu'à la fin toutes les forces du corps et de l'esprit; sa vieillesse fut paisible et heureuse. Nombre de personnes se rappellent encore ce digne et aimable vieillard, aux longs cheveux blancs, grand causeur, évoquant volontiers ses souvenirs et aimant à s'entourer de jeunes gens. Sa vivacité naturelle s'accordait avec une parfaite bonhomie: il eut à soutenir à l'Université des discussions animées, et pourtant il emporta dans sa retraite l'estime et l'affection de tous ses anciens collègues. Son enseignement était solide et en même temps remarquable sous le rapport esthétique; il possédait cette forte érudition qui fait l'honneur de l'Allemagne; hâtons-nous d'ajouter qu'elle n'avait étouffé en lui ni le sens délicat du beau ni les élans de l'enthousiasme. Quant à ses productions littéraires, on cite de lui:

1° Une traduction latine de l'ouvrage du célèbre médecin Christophe-Louis Hoffmann, *Sur la sensibilité et l'irritation des parties malades*, publiée vers 1794.

2° Une traduction allemande des lettres écrites en hollandais par M. J. Janssens, *Sur l'Italie* (de 1793 à 1794).

3° Une traduction allemande des quatre premiers volumes de l'*Histoire romaine* du hollandais Stuart (de 1796 à 1805).

4° Une traduction en vers latins du cinquième chant de l'*Iliade*, restée inédite. L'inscription UNIVERSIS DISCIPLINIS, qui brille en lettres d'or au frontispice de la Salle académique, est du professeur Gall.



GIBON (HIPPOLYTE) naquit à Laigle (Orne) en 1802, et mourut en mai 1864 à Ismaïlia, aumônier des ouvriers du canal de Suez. Il ne fit qu'une courte apparition en Belgique ; mais il y souleva un orage universitaire, et le récit de cet épisode ne serait pas suffisamment clair si nous ne faisons connaître tout entier celui qui en fut le héros. Gibon avait fait de bonnes études au Lycée Napoléon, qui devint sous la restauration le Collège royal de Henri IV. Il appartenait à une famille honorable ; mais la fortune était loin de lui sourire : il se fit maître d'études. Ayant de son autorité privée changé le but assigné à une promenade, il conduisit les enfants à la Glacière, où il arriva un accident. Gibon dut donner sa démission ; réduit à une grande pénurie, il alla vivre dans une mansarde et se mit à travailler courageusement ; enfin il fut reçu agrégé des lettres, à l'un des premiers concours établis en 1821. Il utilisa ce titre, jusqu'à la révolution de 1830, en enseignant la grammaire et les humanités dans différents Collèges royaux de Paris. Ce fut à contre-cœur : l'idéal de ses rêves était une chaire de philosophie. Ses premières études l'avaient détourné pendant quelque temps des idées religieuses ; mais il se lia d'amitié avec ses condisciples MM. de Salinis et de Scorbac, qui lui firent connaître Lamennais ; celui-ci non seulement le fit rentrer dans le giron de l'Eglise, mais lui inspira d'ardentes convictions traditionalistes. Elles se manifestèrent nettement dans la thèse qu'il rédigea pour l'agrégation en philosophie (1) : il n'aurait pu mieux s'y prendre pour indisposer ses juges. L'abbé Nicole exerçait alors dans l'Université le même despotisme scientifique qu'on a reproché plus tard à Victor Cousin : l'enseignement philosophique fut interdit à Gibon (2).

Un instant le disciple de Lamennais eut l'idée d'entrer au séminaire ; mais il renonça brusquement à ce projet et se maria en 1826. La révolution éclata : Cousin devint grand-maître de l'Université, annonça l'intention de réparer les injustices du règne précédent, et fit nommer Gibon professeur de philosophie au collège Stanislas (3). L'enseignement du débutant jeta de l'éclat : trois fois de suite sa classe remporta le prix d'honneur du concours général. Insensiblement, Gibon subit l'influence de l'éclectisme ; cependant ses convictions religieuses ne firent que se renforcer, et il est constant qu'il mêlait parfois des apologies du catholicisme à ses explications philosophiques. Ces hors-d'œuvre pouvaient paraître naturels dans un établissement placé sous la main du clergé ; mais quand le gouvernement belge eut appelé Gibon (31 décembre 1835) à l'Université de Liège, en qualité de professeur ordinaire de philosophie, les journaux libéraux de toute la Belgique éclatèrent en protestations et ne trouvèrent pas d'expressions assez vives pour blâmer le ministre d'avoir introduit dans l'enseignement de l'Etat un des plus fougueux apôtres de la propagande catholique. Peu au courant de l'état des esprits

» profité de la révolution de juillet. Ecarté, pendant les sept années qui l'ont précédée, de l'enseignement philosophique, auquel me donnait droit, dès l'année 1823, mon admission au concours de l'agrégation pour les classes de philosophie et lettres, ce fut en 1830 seulement que je dus à M. Cousin d'être appelé à la chaire de philosophie du Collège Stanislas. Je ne tairai point une circonstance qui ajoute aux sentiments de reconnaissance dont je suis redevable à M. Cousin : c'est qu'il me fit nommer sur la lecture de quelques articles de journaux que j'avais écrits contre lui. » (Fragments philosophiques, préface, p. XXVIII, note 2).

(1) Il n'y avait pas alors d'agrégation spéciale de philosophie ; Gibon eut simplement à subir une épreuve supplémentaire.

(2) Gibon conserva toujours de l'attachement, non seulement pour les anciennes doctrines, mais aussi pour la personne de Lamennais. Lorsque l'auteur des *Paroles d'un croyant* se fut séparé de Rome, il lui adressa un écrit où il le suppliait de revenir à d'autres idées. Nous n'avons pu mettre la main sur cette brochure.

(3) Quoi qu'on ait dit du despotisme de M. Cousin, il est incontestable qu'en cette circonstance il se montra libéral. La déclaration suivante de Gibon mérite d'être recueillie : « Je ne puis pas dire que je n'ai pas



dans notre pays, Gibon manqua en  
 outre de cette prudence que lui ren-  
 daient doublement indispensable et sa  
 qualité d'étranger et les préventions  
 qui pesaient sur lui. Il monta en chaire  
 le 7 janvier 1856 et prit pour sujet de  
 son discours d'ouverture *la liberté de*  
*l'enseignement*. « Elle vient de recevoir  
 » ici, dit-il, une éclatante réalisation.  
 » Trois ans à peine écoulés, et déjà,  
 » fort du droit commun, jaloux d'ail-  
 » leurs d'assurer contre les nouvelles  
 » tentatives du despotisme cette natio-  
 » lité belge en partie son ouvrage, le  
 » catholicisme avait ouvert, à côté de  
 » l'antique métropole <sup>(1)</sup>, à la sagesse  
 » mondaine une école où l'on a vu se  
 » renouveler enfin l'alliance si dési-  
 » rable de la science et de la religion.  
 » Puis, pour montrer à tous de quelle  
 » généreuse émulation elle est saisie  
 » dans les voies où elle vient d'entrer,  
 » c'est dans les murs mêmes de cette  
 » cité d'universitaires souvenirs, où  
 » pèsent désormais sur elle deux siè-  
 » cles de la plus haute illustration  
 » scientifique et littéraire, que cette  
 » école catholique est venue relier ses  
 » efforts aux puissantes traditions du  
 » passé le plus glorieux. D'autre part,  
 » et au sein même de la capitale, une  
 » autre religion conviait en même temps  
 » la jeunesse aux libres enseignements  
 » de la science : religion de l'avenir !  
 » ainsi l'a dit du moins l'enthousiasme  
 » de ses adeptes ; foi vive dans le pro-  
 » grès incessant de l'humanité, tout en  
 » ignorant les conditions de ce progrès ;  
 » répudiation audacieuse du passé com-  
 » me faisant entièrement faute aux be-  
 » soins du présent ; compromettant le  
 » plus souvent les succès légitimes par  
 » l'indiscrétion de ses aveux et la té-  
 » mérité de ses espérances ; ayant  
 » droit toutefois, dans ses vagues aspi-  
 » rations vers la liberté et vers une  
 » plus grande diffusion du bien-être  
 » social, aux sympathies de tous les  
 » cœurs honnêtes, j'oserais dire à celles  
 » du pouvoir, lors même que celui-ci  
 » se voit dans la nécessité de combattre  
 » les intolérables prétentions de ce ra-

» dicalisme impatient, et ses conseils  
 » précipités... » Puis enfin, ajoutait-il,  
 commence l'action gouvernementale,  
 venue la dernière au milieu de l'ardeur  
 empressée des partis. « Le pouvoir  
 » s'emparera de l'action qui lui est dé-  
 » volue dans l'organisation des Univer-  
 » sités de l'Etat, au degré précis où  
 » cette action lui appartient, et où elle  
 » est compatible avec la liberté de  
 » l'enseignement. Dans ces écoles en-  
 » core, il sera donné à la jeunesse de  
 » venir puiser la science aux sources  
 » les plus abondantes et les plus éle-  
 » vées, non pas précisément la science  
 » se mettant au service de la religion,  
 » non pas davantage la science exploi-  
 » tée au profit de l'esprit novateur,  
 » mais la science amie de la religion et  
 » de la liberté, et tout à la fois indépen-  
 » dante de l'une et de l'autre, la science  
 » hautement impartiale et tolérante ; en  
 » un mot, la science pour la science... »  
 L'orateur était, sans doute, de bonne  
 foi, et la critique n'aurait guère eu  
 prise sur lui s'il s'était contenté de ca-  
 ractériser le rôle de l'Etat dans l'ensei-  
 gnement, en présence des Universités  
 libres. Mais il avait été plus loin, beau-  
 coup trop loin, en se faisant directe-  
 ment, *ex cathedra*, l'apologiste de l'U-  
 niversité de Louvain et le détracteur  
 de sa rivale de Bruxelles. Il compro-  
 mettait ainsi le gouvernement lui-même,  
 qui semblait ne l'avoir appelé que pour  
 gagner la jeunesse à la majorité domi-  
 nante, et les mots d'indépendance  
 scientifique et de tolérance, dans sa  
 bouche, avaient l'air de dissimuler un  
 piège et de justifier un appel aux pas-  
 sions haineuses. L'auditoire était stu-  
 péfié : on avait peur de comprendre.  
 Gibon poussa jusqu'au bout la mala-  
 dresse. « Il ne faut pas que vous igno-  
 » riez, dit-il encore, qu'il est plus fa-  
 » cile de conquérir la liberté que de la  
 » défendre. La liberté, au moment où  
 » nous croyons la posséder, devient  
 » tout-à-coup notre plus grande enne-  
 » mie : il faut la vaincre elle-même  
 » après l'avoir comprise, ou plutôt  
 » il faut vaincre tous ces faux alliés

(1) On sait que l'Université catholique fut

d'abord installée à Malines.



» qu'elle traîne toujours à sa suite,  
 » l'esprit de licence et d'anarchie, le  
 » zèle hypocrite pour la multitude facile  
 » à égarer, le fol enivrement qui nous  
 » jette tout haletants à la suite d'une  
 » perfectibilité chimérique ; l'impa-  
 » tience dans le présent, la précipita-  
 » tion dans l'avenir, la haine et le dé-  
 » goût de toute autorité, les jalousies,  
 » les discordes intestines... tels sont  
 » les nouveaux ennemis qu'il nous faut  
 » alors combattre, plus dangereux cent  
 » fois que l'ennemi intérieur, que tous  
 » les tyrans conjurés... et la liberté se  
 » met pour nous au prix de la vic-  
 » toire sur cette soldatesque merce-  
 » naire, dont elle a bien pu se servir  
 » pour hâter son triomphe, mais avec  
 » laquelle elle ne saurait jamais ré-  
 » gner. » Dans son mémoire justificatif,  
 Gibon nous apprend que son allocution  
 fut vivement et unanimement applaudie.  
 Le fait est qu'on n'avait pas eu le temps  
 de se reconnaître, et que la publication  
 de ses paroles mit au contraire le feu  
 aux poudres. *L'Eclaircur de Namur*  
 traduisit comme suit le dernier passage  
 cité : « Ce sont les vauriens qui font les  
 » révolutions. Une fois les révolutions  
 » faites, les honnêtes gens doivent, dans  
 » l'intérêt de la liberté, se débarrasser  
 » de cette canaille, et prendre les rênes  
 » des affaires. — Si bien que M. Gibon  
 » va toute à l'heure nous démontrer  
 » par A plus B que les gens de sep-  
 » tembre n'ont travaillé, en 1830, que  
 » pour mettre M. Gibon en attitude de  
 » les insulter du haut de sa chaire. »  
 Le *Libéral* fit chorus : toute la presse  
 s'émut : ce propagandiste fanatique,  
 s'écriait-on, appelle sur la Belgique des  
 lois d'intimidation. Quelques journaux  
 catholiques ou mixtes, sans prendre  
 fait et cause pour Gibon, hasardèrent  
 des conseils à la jeunesse liégeoise : il  
 était trop tard. Quand Gibon se pré-  
 senta, le 12 janvier, pour donner sa  
 première leçon, il fut accueilli par une  
 bordée de sifflets. Le Recteur l'avait

fait venir une heure auparavant pour  
 lui communiquer ses craintes ; mais  
 il voulut affronter le péril. Beaucoup  
 de personnes étrangères à l'Université  
 étaient présentes ; la leçon s'acheva,  
 mais au milieu du tumulte, des trépi-  
 gnements, des applaudissements et des  
 huées. Les journaux rendirent compte  
 des faits, chacun à son point de vue ;  
 mais la plupart, cette fois, avec une  
 modération relative (\*). Cependant il  
 n'y avait plus à se faire illusion : les  
 personnes les plus prudentes et les  
 mieux informées engagèrent Gibon à ne  
 point paraître en chaire le 14 ; il se  
 vit mis en demeure, ou de donner im-  
 médiatement sa démission, ou d'at-  
 tendre un revirement de l'opinion pu-  
 blique. Il prit le parti d'adresser à  
*l'Union de Bruxelles* une lettre expli-  
 cative, où il annonça l'intention de pu-  
 blier ses premières leçons, afin que  
 chacun sût positivement à quoi s'en  
 tenir. Cette lettre était vive ; on y répondit  
 vivement ; il répliqua ; la guerre de  
 plume devint de plus en plus acerbé et  
 la mêlée fut bientôt générale. Le pro-  
 fesseur Baron (v. ce nom) releva dans  
*l'Observateur* le gant jeté à l'Université  
 libre de Bruxelles (\*\*); son adversaire  
 répondit dans *l'Union*. Toute cette polé-  
 mique a été résumée par Gibon lui-  
 même dans ses *Fragments philosophi-  
 ques* ; les curieux y verront comment  
 l'abîme se creusait alors de plus en plus  
 profondément entre les partis. Gibon  
 dut finalement songer à regagner la  
 France : on ne reconquiert pas le ter-  
 rain ainsi perdu. C'était certainement  
 un homme de mérite ; mais il ne savait  
 pas garder la mesure. Son enthousiasme  
 inconsidéré n'était comparable qu'à la  
 ténacité de ses résolutions, qu'il arrêtait  
 parfois trop légèrement. Ses amis eurent  
 toute la peine du monde à le décider à  
 quitter Liège : il craignait d'être accusé  
 de faiblesse. Son grand tort fut de ne  
 jamais savoir tenir compte des circon-  
 stances. Quant à sa tolérance pratique,

(\*) *L'Espoir*, de Liège, continua jusqu'au  
 bout ses attaques avec une extrême violence.

(\*\*) Et à lui personnellement, si l'on con-  
 sidère que le discours d'ouverture de Gibon

était précisément la contre-partie de la  
 thèse soutenue publiquement et solennelle-  
 ment par Baron, lors de l'inauguration de  
 l'Université de Bruxelles.



on peut la croire sincère, sinon complètement désintéressée <sup>(1)</sup>. Il se fourvoya en Belgique, parce qu'il ne s'inquiéta pas d'étudier avant tout le pays, et qu'il ne prit pas le temps de préparer son discours d'ouverture <sup>(2)</sup>. Avec un peu de circonspection, il aurait pu réussir, comme son élève M. Huet réussit à Gand pendant quelques années. Son spiritualisme relevait de Descartes, et ses fortes convictions religieuses se conciliaient parfaitement, à ses yeux, avec la saine liberté, sinon avec les témérités aventureuses de la pensée. Peut-être eut-il toujours trop de confiance en lui-même : il écoutait peu les conseils, et se croyait guidé par la raison quand il n'était que le jouet de son imagination. De là toute une série de déceptions et de déboires. En quittant Liège, il rentra au Collège Stanislas, où il fut quelque temps directeur des études ; ensuite il fonda un internat, qui ne prospéra que quand il l'eut transporté du quartier Saint-Jacques sur l'autre rive de la Seine. Il avait beaucoup de pensionnaires de familles riches ; mais il fut un administrateur malheureux. Il formait chaque jour de nouveaux projets d'amélioration matérielle, qui l'entraînaient dans des dépenses exagérées ; il rêvait sans cesse de nouveaux types de maison-modèle, qu'il réalisait à grands frais et dont il se dégoûtait ensuite. Bref, il avait fait des dettes dans la rue Saint-Jacques, et dans la rue Blanche il en fit de nouvelles. Il perdit sa femme au moment où son pensionnat tombait ; heureusement l'éducation de ses enfants fut assurée. Il partit pour la Pologne, ouvrit des cours de littérature à Varsovie et s'y créa un revenu de 10,000 francs. Mais le climat

du nord ne convenait pas à sa santé ; rassuré sur le sort de sa famille et de plus en plus dominé par ses idées religieuses, il se rendit à Rome et se fit ordonner prêtre. « Je présente le rare exemple, disait-il à un ami, d'un homme qui a reçu les sept sacrements de l'Église <sup>(3)</sup>. » Il obtint une position à Saint-Louis des Français ; mais habitué à professer, et par conséquent à commander, la soumission à une règle fixe, à un supérieur, ne lui allait pas <sup>(4)</sup>. Il avait besoin d'air, de mouvement extérieur. Il revint en France et obtint, grâce à M. de Lesseps, son ancien condisciple, le titre d'aumônier des ouvriers du canal de Suez ; M. le marquis de Raigecourt, un de ses anciens amis, l'accompagna jusqu'à Alexandrie et le revint deux fois au désert, « déjà au courant de tout ce qui se passait, connaissant tous les employés, occupé surtout de la construction d'un hôpital et d'une église qu'on lui avait promis à Ismaïlia, content et heureux du bien qu'il espérait faire et comptant sur le concours de son fils, son doyen dans l'apostolat <sup>(5)</sup>. » Il habita l'Isthme pendant deux ans et demi, prodiguant à la colonie européenne les consolations ou les encouragements. « Vivant de la vie des travailleurs, longtemps sous la tente comme eux, il avait su, non pas seulement faire respecter son caractère sacré, mais encore se faire aimer de tous par sa bienveillance, par son indulgence, par l'aménité de ses relations <sup>(6)</sup>. » Il mourut regretté de tous, mais loin de son pays, loin des siens, qui n'eurent pas la consolation de lui fermer les yeux. Gibon ne fut jamais le favori du sort : ses défauts lui furent très-funestes et ses qua-

<sup>(1)</sup> On lit dans la préface des *Fragments*, p. XXV. « Un candidat au doctorat en philosophie doit pouvoir être admis à ce grade sur une thèse matérialiste... Nous dirons, de même, sur une thèse hégélienne, *Lamenaisienne*, et sur toute autre thèse paradoxale possible, si, dans la composition et la défense de sa thèse, il fait preuve de connaissances, de capacité et de talent. » (Voir aussi la note placée à la fin du volume).

<sup>(2)</sup> Il le rédigea tout entier dans la nuit du 6 au 7 janvier ; il ne put consulter personne. Gibon était doué, par parenthèse,

d'une prodigieuse facilité de travail.

<sup>(3)</sup> Il avait fait une grande maladie à Varsovie.

<sup>(4)</sup> Lettre de M. le marquis de Raigecourt insérée dans le journal *l'Isthme de Suez*, n° du 15 juin 1864.

<sup>(5)</sup> Son fils, retenu en France par d'autres engagements, n'a pu le rejoindre. Le P. Gibon, prêtre de l'Oratoire, est aujourd'hui préfet des études du Collège de Jailly (Seine-et-Marne).

<sup>(6)</sup> *L'Isthme de Suez* (Art. de M. Ernest Desplaces).



lités lui servirent peu. Il est permis de dire, tout en rendant justice à ces dernières, qu'il n'eut jamais de plus grand ennemi que lui-même. Son enthousiasme irréfléchi lui fit du tort à Paris comme à Liège; en 1848, croyant la France mûre pour la liberté, il tomba dans une exaltation qui effraya sa clientèle du faubourg Saint-Germain: ce fut une des causes de la ruine de son institution. Il revint plus tard à des idées plus pratiques; il disait souvent: « Si nous étions sages comme les Belges, nous ferions de bien grandes choses. » Mais il ne fut en aucun temps clairvoyant quand il fallait l'être: ainsi s'explique sa vie aventureuse.

A Rome, il se plaignait vivement de la perte de manuscrits qui lui avaient été saisis par la douane de Varsovie, et sur lesquels il n'avait pu remettre la main. Ces manuscrits contenaient toutes ses leçons de philosophie, coordonnées en ouvrage complet. Son ami M. de Raige-court parvint à lui inspirer l'idée de se remettre courageusement à l'œuvre. « C'est à cette circonstance, dit M. de Raige-court, que je reconnus plus que jamais l'aimable simplicité, la candeur presque enfantine de cet excellent esprit. Chaque soir il me lisait le travail du jour; j'avais lieu d'admirer des pages d'une éloquence véritable, mais quelquefois aussi de contredire des idées qui me paraissaient fausses ou exagérées. Il prenait feu avec sa vivacité ordinaire, se défendait avec d'autant plus d'acharnement que sa cause était plus mauvaise, et le lendemain je retrouvais le travail de la veille complètement recommencé dans le sens que je lui avais indiqué. » Après bien des hésitations, Gibon s'était arrêté à la forme épistolaire et au titre de *Lettres d'un clerc à un philosophe*. Le philosophe auquel il destinait la dédicace de son livre était son ancien et illustre condisciple, M. Saint-Marc Girardin. Malheureusement Gibon abandonna son œuvre quand il n'eut plus auprès de lui un auditeur dévoué, et l'on n'a trouvé

dans ses papiers que l'ébauche informe d'un plan de philosophie religieuse.

Les *Fragments philosophiques* sont en résumé le seul écrit un peu considérable qu'il ait publié. Outre les pièces justificatives de l'exposé des faits relatifs à l'épisode de Liège et aux dissertations sur l'enseignement de la philosophie dans les Universités de l'Etat en Belgique, on y remarque un mémoire assez étendu sur la logique. Il y fait profession d'éclectisme, en dépit des objections de Lerminier et de Henri Heine, « qu'il se propose d'examiner à fond, dit-il, dans un prochain volume. » Il y fait l'histoire de ses propres idées; il raconte comment Lamennais le guérit du condillacisme, et comment il en vint finalement à se guérir de l'esprit de système. « Travailler à la science avec tous et pour tous, dit-il; prendre l'esprit humain où il en est dans les investigations scientifiques, et avec ses ressources concertées, c'est-à-dire avec la puissance des méthodes, marcher à de nouvelles conquêtes; voilà l'éclectisme comme je l'entends. » (1). Quant au plan de son cours, il nous annonce qu'à son avis l'enseignement de la philosophie doit commencer par quelques règles générales de méthode, et appuyer ensuite la logique sur la psychologie. Il n'admet que sous toute réserve la logique transcendante de Cousin; il fait une part à Aristote, mais aussi une part à Bacon; son idéal est une logique qui serait aux sciences ce que la critique est à la littérature et aux arts; avant tout il faut discipliner l'esprit, et ne pas oublier que la *Méthode* de Descartes n'a pas préservé son immortel auteur lui-même de la théorie des *tourbillons*. Gibon cite volontiers les *Principes de logique* du baron de Reiffenberg (v. ce nom): cet auteur, dit-il, est sur la voie de toutes les réformes désirables dans cette partie de la science; il ne lui a manqué que de secouer un peu plus vigoureusement la forme scolastique, qui a évidemment gêné son libre développement (2).

(1) *Fragments philosophiques*, p. 214.

(2) Nous eussions eu beaucoup de peine

à recueillir les éléments de cette notice, sans l'extrême obligeance d'un ancien élève de



Godet (EMMANUEL-VICTOR), né à Liège le 22 juillet 1805, y mourut le 28 février 1844. Sa vocation professorale se révéla de bonne heure : avant même d'avoir conquis, *summâ cum laude*, son diplôme de docteur en droit de l'Université de Liège, il servait de guide à ses condisciples. Une question était-elle restée obscure dans la leçon, la sagacité de Godet s'y appliquait et mettait fin aux incertitudes. Plus d'un de ses camarades lui fut redevable de ses succès. Godet n'était pas seulement un bon élève ; il étudiait pour la science et pensait par lui-même. « Liégeois » de cœur et de naissance, dit son biographe, il s'était livré avec ardeur à l'étude des institutions de l'ancien pays de Liège. Il avait été frappé du caractère d'originalité dont le droit de ce pays est profondément empreint ; il avait comparé, avec soin, plusieurs manuscrits de notre vieux *Pawilhar*, afin de rétablir les véritables bases de ce monument de la sagesse de nos ancêtres, et d'en donner un jour une édition critique. » Les circonstances le forcèrent de retarder l'exécution de son plan ; cependant, il tira parti de ses recherches pour faire choix d'un sujet de *dissertation inaugurale*. L'histoire de l'ancien droit liégeois ne pouvait être étudiée isolément avec fruit. Godet s'attacha donc tout d'abord aux antiquités juridiques de la Gaule et des provinces belges, dont la connaissance devait lui servir à expliquer certaines parties de la législation qu'il voulait étudier. Sa dissertation, publiée au commencement de 1830, est le résumé succinct, mais très-complet pour cette époque, de ces premiers travaux. Elle est intitulée : *Essai sur l'histoire externe du droit, dans la Gaule et dans la Belgique, sous la période franque et la période féodale*. Godet avait obtenu

l'Université de Liège, M. Arsène Deschamps, docteur en philosophie et lettres, momentanément à Paris pour ses études. M. Deschamps a bien voulu s'adresser pour nous à M. Alexandre Gibon, oncle du professeur de Liège, et au P. Gibon (de l'Oratoire), cité plus haut. L'un et l'autre ont mis le plus gracieux empressement à nous renseigner ;

l'autorisation de l'écrire en français, ce qui devait avoir pour effet de la rendre accessible à la masse du public. La presse s'en occupa effectivement et ne trouva que des éloges pour le jeune auteur. Mais ces encouragements n'eurent pas le pouvoir de conjurer la fortune. Dans la carrière de l'avocat, les années d'attente sont parfois longues et pénibles. Peut-être aussi les luttes du barreau convenaient-elles médiocrement au caractère doux, réservé et studieux de Godet. Bref, il accepta une chaire de droit commercial à l'Ecole spéciale de commerce que M. Charlier venait de fonder à Liège, excellent établissement dont le directeur sut toujours s'entourer d'hommes d'élite. Il fallut dire adieu aux études historiques, non pour toujours sans doute : mais ce fut un sacrifice. Cependant les élèves se louèrent si hautement de leur nouveau maître, que le Gouvernement prit des informations sur son compte. Godet parut bientôt sur un théâtre plus élevé ; en 1835, il fut attaché comme agrégé à l'Université de Liège, pour y interpréter le Code de commerce. Il s'agissait de créer un cours pour ainsi dire sans précédent en Belgique<sup>(1)</sup> ; de plus, il s'agissait de le faire avec assez de distinction pour retenir les auditeurs par le seul attrait de la science : les leçons de droit commercial n'étaient pas obligatoires. Godet réussit au-delà de toute espérance : non seulement les étudiants se pressèrent autour de sa chaire, mais des personnes étrangères à l'Université voulurent profiter de son enseignement. — Godet n'était pas seulement un bon professeur : il était né écrivain. Ses principales publications se rapportent à l'époque de sa vie où nous sommes parvenus. Au commencement de 1835, il s'était formé à Liège une *Association*

M. Deschamps, de son côté, s'est donné la peine de transcrire à notre usage quelques documents intéressants, entre autres la lettre de M. de Raigecourt. Nous prions ces MM. de ne pas voir une indiscretion dans le témoignage public de notre vive reconnaissance.

(1) V. l'art. FR. KUPFFERSCHLAEGER.



nationale pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique. Accueillie avec faveur dans tout le pays, elle fonda la *Revue belge*, avec le concours de presque tous les publicistes de nos neuf provinces (V. l'art. POLAIN). Non seulement Godet ne resta pas en arrière, mais il fut l'un des membres les plus actifs du Comité de rédaction, et il y exerça une influence féconde. Le mérite de ses propres articles donne une idée de ce qu'on pouvait attendre de lui, s'il eût vécu, ou si seulement il eût été moins réservé, moins ennemi du bruit. On remarqua notamment un *Aperçu sur les éléments d'une histoire du commerce*, magnifique programme qui ne lui fut pas donné d'exécuter, pas plus qu'il ne put reprendre les études chéries de sa jeunesse. Dans une autre étude, *Sur la théorie du fermage en lui-même et dans ses rapports avec les profits des capitaux*, Godet exposa, de la manière la plus claire et la plus précise, les grands principes de l'économie politique sur la distribution des richesses sociales; il examina, en s'appuyant sur les recherches des Anglais, si les causes du paupérisme sont purement accidentelles, ou si elles tiennent à l'essence même de la société. En 1857, dans un article qui fut aussi publié à part, il se préoccupa des abus de l'association, caractérisa nettement les différentes espèces de sociétés, et démontra que la voie où l'on s'engageait alors aveuglément devait conduire fatalement au développement de l'esprit d'agiotage et à la ruine de la plupart des bailleurs de fonds. Nous signalerons encore une dissertation *Sur la propriété littéraire et la contrefaçon*, œuvre sage et sérieuse, réponse aux déclamations passionnées de quelques écrivains français, et un article *Sur le régime des prisons en Belgique*, où l'auteur conteste la légalité de certaines mesures récemment prises par simple arrêté royal. Godet publia encore, en 1858 (à Bruxelles), une nouvelle édition annotée des *Institutes de droit commercial de Delvincourt*, ouvrage qui avait besoin d'être remis au courant des progrès de la science. Toutes ses productions sont remarquables au triple point de vue du style, de la logique et de l'élevation des

idées. Il semble que Godet, malheureusement, ne fut jamais libre de pénétrer aussi loin qu'il l'aurait voulu dans les divers domaines où son activité s'exerça: à chaque pas qu'il fit en avant, il lui fallut donner à son esprit une direction nouvelle. Nommé professeur extraordinaire le 4 septembre 1859, il fut chargé de l'enseignement du droit civil élémentaire, concurremment avec le droit commercial. Il dut résigner ses fonctions à l'Ecole de commerce et se consacrer entièrement à l'accomplissement de sa nouvelle tâche. Il y apporta ses éminentes qualités; il sut vivifier par sa parole toujours nette, précise et élégante, par l'intérêt qu'il savait attacher à tout ce qu'il disait, un enseignement quelque peu aride de sa nature. Sa dignité naturelle, la pureté de sa vie, sa douceur et son obligeance jamais lassée le firent respecter et chérir; elles laissèrent d'amers regrets à ses élèves, lorsqu'ils apprirent la fatale nouvelle de sa mort presque subite. Il s'était plaint d'un mal de gorge qui n'avait inspiré aucune inquiétude: deux jours plus tard, il se sentit assez bien pour préparer sa leçon du lendemain; ce lendemain, il ne le vit pas. Il n'avait pas 59 ans! — Godet se rendit utile autant qu'il en trouva l'occasion, même en dehors de l'Université. Il fut pendant plusieurs années secrétaire du *Collège des régents des prisons* et membre du *Conseil d'administration de la Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Liège*. — M. Nypels a publié dans la *Revue de Liège* (et aussi à part: Liège, Oudart, 1844, in-8°) une intéressante biographie de Godet; la présente notice n'en est pour ainsi dire que le résumé.

**Kinker (JEAN)**, né à Meilust sous Nieuw-Amstel, près d'Amsterdam, le 1<sup>er</sup> janvier 1764, mourut en cette dernière ville le 16 septembre 1845. C'était un vrai Hollandais de la vieille roche, c'est-à-dire un des caractères les plus indépendants qu'il se puisse rencontrer, toujours prêt à répéter avec Cicéron: *ratio plus apud me valet quam opinio multitudinis*. Il y avait en lui de l'E-



rasme et surtout du Voltaire ; il ne s'inféodait à rien ni à personne, pensait à sa guise, aimait l'humanité en cosmopolite et, au nom même de sa philanthropie, partageait les haines vigoureuses du penseur de Ferney. Parfois enthousiaste, plus souvent sceptique, toujours logicien implacable, esprit encyclopédique et curieux de toutes choses, il forçait chacun de compter avec lui, et ses flèches de Parthe n'étaient pas moins redoutables que les coups de lance de son érudition. Ecrivain politique, il a exercé une influence réelle ; il a marqué en philosophie (\*) ; comme poète, il a brillé d'un éclat non emprunté ; son savoir philologique s'est fait admirer dans le pays des Vossius et des Wyttembach ; ses écrits sur les beaux-arts n'y sont pas plus oubliés que ses études littéraires : avec tout cela, en dehors de la Hollande, c'est à peine si l'on connaît aujourd'hui son nom. Ce fait s'explique par la circonstance que la langue hollandaise est confinée dans des limites assez étroites : il est très-difficile à nos voisins du Nord, si distingués qu'ils soient, d'arriver à une notoriété en rapport avec la valeur de leurs œuvres. Van Limburg Brouwer (v. ce nom) et Kinker paraissent avoir reconnu cet inconvénient, puisqu'ils se sont quelquefois hasardés à se servir de notre

langue ; mais nous ne sommes plus au temps où les impressions d'Amsterdam ou de La Haye faisaient plus aisément le tour du monde que celles de Paris. Leurs productions hollandaises n'ont trouvé, par la force des choses, qu'un cercle restreint de lecteurs ; les autres, faute de moyens de publicité, ne sont guère allées plus loin jusqu'à présent. Il serait temps qu'on franchît cette muraille de la Chine ; déjà plusieurs écrivains français ont proclamé bien haut que les Hollandais ont amassé des richesses intellectuelles aussi bien que des tonnes de ducats ; mais les explorateurs sont rares et le seront peut-être longtemps encore. Puisse cette notice sommaire sur un esprit éminent contribuer à en augmenter le nombre !

Jean Kinker était encore en bas-âge lorsqu'il perdit son père, fabricant à Meilust. M<sup>me</sup> Kinker était en mesure de ne rien négliger pour l'éducation de l'orphelin : elle l'envoya d'abord à l'école latine de Weesp, dont le recteur, Van Achter, jouissait à bon droit d'une réputation d'érudit. Jean s'y distingua, si l'on peut voir une preuve de cette assertion dans un discours en vers latins sur la jeunesse d'Alexandre, qu'il prononça *coram populo*, suivant l'usage, en guise d'adieux au Collège. M. Van Hall (\*\*) dit qu'on y pouvait déjà pressentir quelques-unes des qualités du

(\*) De Gérando, Destutt-Tracy (*Mém. de l'Acad. des sc. mor. et polit.*, t. IV) et Cousin (*De l'instruction publ. en Hollande*, éd. belge, in-18°, t. I, p. 95) ont signalé ses mérites à leurs compatriotes (v. aussi le *Dict. philos.* de Franck) ; M. Roorda (*Zeitschr. für Philos.* de J.-H. Fichte, Tub. 1843, in-8°, t. X, p. 145 et suiv.) l'a fait connaître en Allemagne comme penseur, etc. Nous nous expliquons difficilement que les derniers historiens de la philosophie moderne, MM. Erdmann et Ueberweg, ne lui aient même pas accordé l'honneur d'une mention. — En Hollande, surtout depuis sa mort, on l'a élevé sur un piédestal. Nous ne saurions voir sans doute qu'un zèle indiscret dans certain article du *Nederland*, intitulé : *Aristote, Kant et Kinker, les trois plus grands philosophes du monde* ; mais la *Hollandsche Maatschappij van fraije kunsten en wetenschappen* n'a fait que rendre justice à la mé-

moire d'un penseur d'élite, en mettant au concours une étude sur ses travaux spéculatifs. La médaille d'or a été décernée à M. Van der Wijck, professeur à l'Université de Groningue (*M<sup>r</sup> Johannes Kinker*, 2<sup>e</sup> édition, Gron. 1864, un vol. de 305 p. in-8°). Il sera question plus loin de cet ouvrage, écrit avec talent, mais dans des idées toutes différentes de celles de Kinker, et qui a provoqué de la part de M. Van Vloten une assez verte réponse (*J. Kinker misduid*). Notre philosophe a trouvé, d'autre part, des admirateurs sans réserve, notamment en M. Cocheret de la Morinière, l'éditeur de ses œuvres posthumes. Ces discussions mériteraient d'être plus connues de l'Europe savante.

(\*\*) *M<sup>r</sup> Johannes Kinker, Bijdragen tot zijn leven, karakter en schriften*, door M. C. Van Hall. Amsterdam, 1850, un vol. in-8°, t. VI et 132 p. — Etude pleine d'intérêt, écrite *con amore* : on ne se douterait pas



futur poète. « Mon premier péché, disait plus tard Kinker ; mais quoi ! mon maître lui-même s'était fait mon complice ! » L'école de Weesp lui laissa des souvenirs d'un autre genre : obligé de tenir tête à ses camarades, qui le harcelaient de plaisanteries sur son air engoncé et presque grotesque <sup>(1)</sup>, il avait eu cent occasions d'exercer sa causticité naturelle. Légitime défense à coup sûr ; mais ces escarmouches eurent aussi l'avantage de le préparer à des luttes plus sérieuses.

De Weesp, il passa en 1781 à l'Université d'Utrecht, avec l'intention d'étudier la médecine. La Société *Dulces antè omnia Musæ* lui prit bientôt une bonne partie de son temps : sans rompre avec les sciences, il enfourcha Pégase le plus souvent possible. Rau, Carp, Utenhove, Clarisse et surtout Bellamij devinrent ses familiers ; n'oublions pas M. C. Van Hall. En 1782, sept jeunes poètes, tous membres de la Société, convinrent d'organiser entre eux une sorte de concours sur un sujet donné : *l'Orage*. Bellamij l'emporta : Kinker, l'un des concurrents, fut le premier à lui adjuger la palme <sup>(2)</sup>. Vers la même époque, l'aimable et savant Hinlopen <sup>(3)</sup>, qui faisait aussi partie de la confrérie, réunissait chez lui, de temps à autre, quelques amis des lettres ; il ne paraît pas que Kinker ait été admis dans ce cercle, dont la fréquentation aurait

probablement détourné le cours de ses idées. On y discutait les plus hautes questions d'esthétique ; on s'y passionnait surtout pour la littérature idéaliste de l'Allemagne, dont Klopstock était alors le coryphée. Resté en dehors de ce milieu, Kinker, que Schiller devait compter plus tard parmi ses admirateurs les plus fervents, suivit son penchant pour l'ironie et la satire et en censa le dieu du jour, Voltaire. Il alla jusqu'à traduire en vers libres des fragments de la *Pucelle*, mais il eut le bon sens de garder pour lui son manuscrit, qui n'a point été retrouvé <sup>(4)</sup>. Il fut moins prudent en mettant au jour, en 1786, un premier recueil de poésies, *Mijne minderjarige zangster* (litt. *Ma muse mineure*). La critique se montra si sévère envers l'auteur, au nom des mœurs, que Kinker, croyant avoir à se justifier personnellement, cita devant les tribunaux l'éditeur du *Recensent*. Bien qu'il eût Bilderdijk pour avocat, l'affaire ne tourna pas à son avantage : Bilderdijk essaya de le consoler en lui dédiant une pièce de vers <sup>(5)</sup>.

La muse du jeune Kinker était ici plus ricaneuse que folâtre ; elle manquait d'abandon jusque dans ses égarements. Quatre morceaux ont passé du *Minderjarige Zangster* dans la *Poste de l'Hélicon* ; ils ne méritaient guère d'être conservés.

que c'est un octogénaire qui a tenu la plume. M. C. Van Hall, après avoir pris les armes en 1813 pour secouer le joug de la France et commandé un bataillon de la *Landsturm*, a été l'un des avocats les plus éloquents du barreau d'Amsterdam. Les hautes fonctions dont il a été investi à diverses reprises ne l'ont jamais détourné du culte des lettres ; ses écrits en prose et en vers lui ont valu le titre de membre de l'Institut des Pays Bas. On ne doit pas le confondre avec son fils aîné, qui a repris son étude et a fait plusieurs fois partie du cabinet. Deux autres de ses fils ont été professeurs, l'un à l'*Athenæum illustre* d'Amsterdam, l'autre à l'Université d'Utrecht. — Nul n'était plus à même que M. C. Van Hall d'apprécier dignement Kinker, son ami intime pendant soixante ans.

<sup>(1)</sup> Sans ressembler précisément à Esope,

Kinker avait, comme on dit, le cou dans les épaules.

<sup>(2)</sup> Cette pièce, publiée plus tard, est considérée comme une des meilleures de Bellamij. *Een' der schoonste van de zeven Donderslagen*, répétait volontiers Kinker.

<sup>(3)</sup> Le même qui accepta plus tard des fonctions publiques sous Louis Bonaparte.

<sup>(4)</sup> On a eu tort d'attribuer à Kinker la traduction hollandaise qui existe de ce poème : elle n'est positivement pas, elle ne saurait être de lui.

<sup>(5)</sup> Cette charmante bluette a trouvé sa place dans les œuvres de Bilderdijk (Harlem, Kruseman, 1858, in-8°, t. X, p. 60. Elle répondait à une politesse de Kinker, qui avait lui-même dédié à son ami une petite pièce badine, où il appelait les baisers *les voyelles de la langue des amours*.



Ajoutons que l'auteur, quelques années après, n'hésita pas à se reconnaître en faute.

A son séjour à Utrecht se rattachent encore quelques satires politiques (*Academie-zangen, de Eigenbaat*, parodie, etc.), où il prend à partie les utopies révolutionnaires et les discordes civiles qu'avaient suscitées la guerre avec l'Angleterre. Au fond, Kinker était un homme d'ordre; mais son âpreté à la controverse induisit l'opinion publique en erreur sur son compte. Il était moins assidu aux cours qu'aux séances de promotions; ici, en revanche, il se jetait à corps perdu dans la discussion, et comme il parlait le latin avec facilité, comme en outre il avait toujours en réserve quelque thèse originale, sinon quelque paradoxe, les professeurs eux-mêmes finirent par le voir d'un mauvais œil. Il entra en lice aussi volontiers chez les théologiens que chez les médecins, ne leur épargnait pas plus qu'à ceux-ci les attaques à fond, et surtout ne manquait pas d'égarer l'auditoire par ses saillies spirituelles. Il en résulta qu'on le fit passer pour impie, pour athée même. Sa vie et ses écrits protestent contre cette imputation, qu'il ne daigna même pas démentir. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Kinker n'accepta jamais ses croyances d'une source étrangère: kantien rigide jusqu'au bout, on peut dire kantien outré, il ne rendit jamais les armes qu'à la raison pure<sup>(1)</sup>.

Les études médicales mettaient chaque jour à l'épreuve sa sensibilité très-délicate; il les abandonna pour s'occuper de droit. Sans cesser de charmer ses loisirs par la musique et la poésie, il se mit au travail avec tant d'ardeur, que le diplôme de docteur *utriusque juris* put lui être délivré dès le 18 juin 1787. Il se rendit alors à La Haye, où Vander Linden et Bilderdijk se chargèrent de l'initier à la pratique

des affaires. De fait, soit qu'il se défiât de son physique, soit plutôt qu'il ne pût résister à ses goûts dominants, Thémis eut à se plaindre de sa froideur. La politique et la littérature l'absorbèrent tour à tour. Son esprit railleur se donna carrière dans le *Janus* (1787) et dans le *Janus verzezen* (ressuscité), qui parut jusqu'en 1798; il prit également une certaine part à la rédaction de l'*Arche de Noé* et de *Sem, Cham et Japhet*, recueils humoristiques où les sottises et les extravagances du jour étaient tantôt simplement tournées en ridicule, tantôt impitoyablement fustigées. Le *Poste de l'Hélicon* parut à Utrecht en 1785; on y trouve quelques morceaux de Bilderdijk et un plus grand nombre d'élucubrations de Kinker, qui en était à la fois le fondateur, l'éditeur et le rédacteur principal. Vers la même époque, il commença aussi à travailler pour le théâtre.

Sur la fin de l'année 1795, il quitta le barreau de La Haye pour celui d'Amsterdam. En rappelant ses rares plaidoyers, M. C. Van Hall a l'occasion de relever des traits qui font honneur à ses sentiments d'humanité et à la noblesse de son caractère. Par contre, les adversaires qui lui tombaient sous la main étaient serrés comme dans un étou. Comme il les tenait bien, et comme les étincelles brûlantes de son esprit tombaient dru sur eux! Un jour Schimmelpenninck lui-même, le futur grand-pensionnaire<sup>(2)</sup>, ne sachant plus où donner tête, ne put se tirer d'embarras qu'en citant le mot d'Horace:

*Pictoribus atque poetis  
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.*

Mais, comme nous l'avons dit, les goûts de Kinker l'entraînaient ailleurs. Il cultiva plus que jamais les muses; seulement, à partir de 1798, sa lyre prit un ton de plus en plus sérieux. L'influence des études philosophiques, auxquelles il se livra tout d'un coup

(1) C'est ainsi, et non dans le sens d'une complète indifférence, que nous interprétons sa réponse bien connue au baron de Broich (curateur de l'Université de Liège), qui lui demandait un jour, à Chaudfontaine: « Mais voyons, M. Kinker, oui ou non, êtes-

vous catholique? — Non. — Êtes-vous protestant? — Non! — Qu'êtes-vous donc? — Je suis Kinker. » (V. ci-après).

(2) V. *La Cour de Hollande sous Louis-Bonaparte*, par un auditeur. Paris, 1827, in-8°, p. 408 et suiv.



avec passion, y fut pour une bonne part ; son admiration pour Schiller fit le reste. Il en vint à définir la poésie : *la philosophie rendue sensible* ; si de ce jour il ne dépouilla pas le vieil homme, il fit du moins le premier pas dans un domaine dont il n'avait point paru jusque-là soupçonner l'existence. Il parcourut à son tour les champs sans bornes de l'idéal ; une voix intérieure lui cria : *Sursùm corda*. Seulement la réaction fut trop forte : il s'exposa à tomber dans la sécheresse en s'exaltant pour des abstractions, écueil dangereux que Schiller lui-même côtoya de très-près dans la seconde période de sa carrière, mais pour y échapper glorieusement, témoin son *Guillaume Tell*. Mélange d'enthousiasme et de réflexion, à la fois inspirées et presque didactiques, les pièces de Kinker intitulées *God en Vrijheid, Wils-Kracht en Deugd, Gedachten bij het graf van Kant* (\*), se distinguent d'ailleurs par des pensées justes et profondes et par une élégante dignité de style, qui assignent à leur auteur une place marquante dans la galerie littéraire de nos voisins. Le drame allégorique *Het Eeuw-fest* rentre encore dans la catégorie de ses compositions purement philosophiques. Il y salue en beaux vers l'avènement du XIX<sup>e</sup> siècle, formule à ce propos toute une théorie des devoirs de l'homme et montre comment nos diverses facultés sont appelées à concourir à notre perfectionnement moral. Pour affronter la scène avec un tel

sujet, sans individualiser ses personnages, le poète devait être bien sûr de lui-même : il n'en faut pas moins admirer le tempérament spécial et la puissance d'attention du public hollandais, qui redemanda quatorze fois de suite la représentation de l'œuvre de Kinker, au théâtre d'Amsterdam (\*\*).

Kinker s'était ouvertement rangé sous la bannière du kantisme. Les écrits du chef de l'école critique lui avaient d'abord semblé obscurs ; il dut faire aussi un grand effort pour se placer à un point de vue entièrement en désaccord avec ses premières habitudes intellectuelles. Deux fois il relut les œuvres complètes du philosophe de Königsberg, avant de se déclarer satisfait : il recommença, poussé par un instinct secret qui lui faisait entrevoir dans la nouvelle doctrine la solution des incertitudes dont son propre esprit était assailli ; cette dernière tentative lui réussit pleinement. Alors il fut possédé d'un zèle d'apôtre ; il voulut contribuer, avec Paul van Hemert, l'éditeur du *Magazijn van kritische Wijsbegeerte en hare Geschiedenis*, à propager en Hollande la philosophie de Kant. Il publia d'abord dans ce recueil, sur les philosophes anciens et modernes, une série d'articles qui furent très-remarqués, et qu'on n'aurait certes pas attendus de sa plume légère (\*\*). Abordant ensuite le sujet qu'il se proposait de traiter spécialement, il mit au jour une dissertation intitulée : *Proeve van eene Opheldering van de Kritik der zuivere Rede*, dont le retentissement

(\*) Réimprimées dans les *Gedichten*, t. I, p. 66-123 (Amst., 1819, in-8°). — Cf. Van der Wijk, p. 70-90.

(\*\*) Elle eut, en tout, plus de cent représentations. — Un caprice qui peint bien l'homme inspira à Kinker, en 1801, l'idée de parodier l'ouvrage qui lui avait valu ce succès. *De Menschheid in 't Lazarushuis bij den aanvang der negentiende eeuw*, dans la pensée de l'auteur, devait servir de commentaire au premier poème. Pour mieux éclairer un tableau, dit-il, il faut en renforcer les ombres ; et enfin... le XIX<sup>e</sup> siècle s'ouvre pour les fous aussi bien que pour les sages. — Les curieux trouveront une analyse détaillée des deux poèmes dans Van der Wijk, p. 44-70. M. Van der Wijk cherche à disculper Kinker de

l'accusation d'impiété, en lui appliquant le mot de Schleiermacher : « La religion n'est » ni dans le dogme ni dans les pratiques extérieures, mais dans une certaine disposition de l'âme. » Et notre écrivain ajoute : quelles que fussent les idées de Kinker sur la personnalité divine, il avait foi dans la Providence ; ses plaisanteries cachent toujours un sens profond. — Il n'est pas inutile de faire remarquer que M. Van der Wijk est un disciple de M. Opzoomer, professeur de philosophie à Utrecht, et que les idées de M. Opzoomer se rattachent à celles de Comte et de M. John Stuart Mill (v. son livre *Die Methode der Wissenschaft*, Utrecht, 1852, in-8°).

(\*\*\*) Les critiques le qualifièrent de *Geleerde van genie* (v. ci-après).



fut considérable. J. Lefèvre en donna (en 1801) une bonne traduction française (1), qui servit de texte au rapport présenté à l'Institut national de France par Destutt-Tracy, sur la métaphysique de Kant (2). M. Van der Wijck fait peu de cas, en général, du jugement des Français en matière de philosophie allemande (3); en plus d'un endroit de son livre, Kinker lui-même n'est pas ménagé. Ici, cependant, il n'hésite pas à s'associer aux éloges qui furent décernés de toutes parts à l'initiateur. Kinker n'a pas seulement étudié à fond la théorie de Kant, dit-il : elle est devenue en quelque sorte sa propre façon de concevoir, le moule de sa pensée; à ses yeux, elle est absolument indiscutable. De là, bien que certains passages de l'Essai soient sujets à caution, ceux qui, n'ayant pas le temps de lire Kant, sont cependant désireux de le bien connaître, peuvent en toute confiance s'adresser à Kinker.

Les *Beginzelen der Kantiaansche Wijsgeerte*, de Van Hemert, le discours de Chaudoir (prof. à Franeker) *De momentis philosophiæ Kantianæ*, les articles publiés dans le *Magazijn* par le Dr phil. Heumann, par le médecin Servaas de Delfshaven, par Schröder, par les médecins Deiman et Dornik, etc., concoururent, avec l'Essai, à naturaliser en Hollande la nouvelle philosophie. Feith, Van Alphen, Nieuhoff, Van de Wijnperse, Wijtenbach furent mis de côté, comme en Allemagne Herder, Wieland et Nicolai (4). Le progrès des idées de la révolution favorisa puissamment ce résultat. Kant se tenait « résolument campé devant l'entrée du paradis perdu des dogmatiques, menaçant de l'épée flamboyante de sa critique les vaincus assez audacieux pour essayer d'y rentrer; » on lui sut gré de cette at-

(1) *Essai d'une Exposition succincte de la critique de la raison pure de Kant*. Amsterdam, 1801, in-8°. — J. Lefèvre était Liégeois.

(2) L'ouvrage de Kinker, dit le rapporteur, « est fait avec une méthode qui montre bien tout l'enchaînement des idées; et il exprime les opinions du philosophe dont il expose le système avec une précision et une netteté

titude qui, dans le domaine politique, était point pour point celle des adversaires de l'ancien régime. Le criticisme devint la grosse question du moment : *Onze literatuur*, dit M. Van der Wijck, *werd in een slagveld herschapen*.

Dans le cours de cette période, Kinker eut à soutenir plusieurs polémiques, notamment contre Nieuhoff et Feith. Le premier réduisait à un seul problème toute la philosophie morale : « Que dois-je faire pour être heureux ? » Kinker enseignait au contraire, avec Kant, que le devoir exclut la recherche de tout avantage personnel. Une action est d'autant meilleure, disait-il, qu'elle est plus désintéressée. — Point de bonheur en dehors de la vertu, répondait Nieuhoff. — S'il faut identifier le bonheur et la vertu, répliquait Kinker, je ne vois pas pourquoi le voluptueux et l'avare ne céderaient pas à l'entraînement de leurs passions, puisqu'elles leur procurent la satisfaction qu'ils recherchent. — Il y avait malentendu : Kinker forçait les conclusions de son adversaire, et celui-ci ne comprenait pas Kant, bien qu'il se flattât de professer sa pure doctrine. Nieuhoff jouait ici le rôle de l'ami imprudent dont on dit volontiers : *Non tali auxilio*. Tout autre fut l'attitude de Feith, radicalement hostile au kantisme :

... Een antal ater lingen  
Dat ons Kant's onbescheid als godspraak op wil dringen.

Qui reconnaîtrait ici cette muse tendre de M. Rhyvis Feith, toujours prête à fondre en larmes, ajoute M. Van der Wijck ? C'est dans les *Lettres à Sophie* que Feith nous révèle le motif de son irritation : introduire la philosophie de Kant dans les Universités, c'était, selon lui, travailler à déchristianiser la jeunesse. Kant, fit observer Kinker, s'est contenté d'accepter ce qu'il y a d'essen-

qui ne laissait place à aucune incertitude, et qui font voir avec assurance que là où il se rencontre quelque obscurité, elle est dans les idées elles-mêmes, et non dans la manière dont elles sont présentées. »

(3) MM. H. Taine et Edm. Scherer trouvent seuls grâce devant lui.

(4) Van der Wijck, p. 17.



tiel dans le christianisme : or, on ne dira pas que les miracles, par exemple, en font à ce point partie intégrante, tous les chrétiens n'étant pas même d'accord là-dessus ! Les *Lettres de Sophie à M. R. Feith* développèrent cette thèse sur le ton d'un brillant persiflage<sup>(1)</sup> ; il n'en reste pas moins vrai que Kant avait battu en brèche jusqu'à la *Théologie naturelle*, et que l'argument moral par lequel son scepticisme théorique devait être racheté put très-bien paraître insuffisant, surtout à l'époque où écrivait Feith. Plus tard, le pasteur J.-J. Le Roy fit des efforts méritoires pour concilier le kantisme avec l'orthodoxie protestante ; il n'y parvint qu'au moyen d'une exégèse à laquelle Kinker fut le premier à ne point se rallier<sup>(2)</sup>.

Tout en agitant ces redoutables questions, notre philosophe entretenait sa muse poétique. *Hæ nugæ ad serium ducunt*, disait-il : c'est ainsi que dans son *Gezangboek voor Vrijmetselaars* (ann. 1806), il trouvait le moyen, dans un couplet, de recommander aux Francs-Maçons la lecture des trois critiques de Kant<sup>(3)</sup>. *Gabrielle de Fayel* (1798), parodie d'une sombre tragédie de de Belloy, fut jugée par Bilderdijk une œuvre utile à la société, parce qu'elle ne pouvait manquer de désabuser le public à l'endroit des extravagances qui faisaient alors ses délices au théâtre. La parodie d'*Ericia* (1799), que Kinker lui-même appelait *Kermistreurspel*, n'avait point cette portée ; celle de la romance de Feith : *Alrick en Aspasia*, ne doit passer également que pour un jeu d'esprit ; jamais peut-être Kinker ne fut en si belle humeur. En parodiant enfin le monologue d'Hamlet et l'*OEdipe à Colone* (1807), il ne fit que suivre l'exemple d'Aristophane, qui s'en était pris à Eschyle et à Euripide. Cette der-

nière pièce fut moins goûtée que les précédentes : en tous cas on ne peut refuser à Kinker le génie comique ; un juge non prévenu a cru pouvoir dire de lui qu'il y avait dans ses veines quelques gouttes du sang de Molière.

Une pièce allégorique sur les dernières agitations de l'Europe, terminées par la paix (1802) ; *Almanzor et Zehra* (1804), tragédie assez médiocre ; des traductions des *Templiers* de Raynouard, de la *Pucelle d'Orléans* et de *Marie Stuart* de Schiller (1807), fort bien écrites en vers iambiques et plus fidèles que celle de *Tout est bien qui finit bien*, de Shakespeare<sup>(4)</sup> ; une version du *Don Carlos*, malheureusement inachevée ; une autre de *Turandot* ; enfin diverses compositions lyriques plus ou moins remarquables, remontant aux mêmes années, témoignent de la flexibilité de son talent et de son activité infatigable. Le drame allégorique de 1802 mérite une mention particulière, à cause de l'enthousiasme dont l'auteur y est enflammé pour Napoléon, « le sauveur et le pacificateur de l'Europe. » C'était chez lui une conviction sincère ; non moins sincère fut l'expression courageuse de son désappointement, lorsqu'il dut reconnaître que le règne de Louis-Bonaparte n'avait été qu'un acheminement à l'absorption de son pays par la France<sup>(5)</sup>. Il salua par des chants de triomphe la chute de l'empire et l'établissement du royaume des Pays-Bas : si sa philosophie le conduisait au cosmopolitisme, il sentait néanmoins battre dans sa poitrine un cœur de patriote ; à ce titre, nous regardons comme une de ses plus nobles compositions *De verlossing en herstelling van Nederland* (t. III des *Gedichten*, p. 56-67). Ajoutons que le style est à la hauteur de la pensée.

*Almanzor et Zehra*, les *Templiers* et

(1) Il faut reconnaître que ce ton n'était pas de mise à l'égard de Feith, poète vraiment distingué et d'une grande dignité de caractère. Mais — *Genus irritabile* : le mot est toujours vrai. Cette polémique fit du tort à Kinker.

(2) Roorda, *art. cit.*

(3) Van der Wijck, p. 30.

(4) Cette pièce est restée inédite.

(5) Il exhala sa haine contre la domination étrangère dans deux odes, *Stille bemoeiding* et *Weeklagt*, dont les accents prophétiques retentirent dans tous les cœurs. (*Gedichten*, t. II, p. 15-32). V. Steger, *Ergänzungs-Conversations-Lexicon*. Leipzig, 1846, t. II, p. 158 et suiv.



toutes les parodies de Kinker parurent devant le public, et plus d'une fois : les traductions de la *Pucelle d'Orléans* et de *Marie Stuart* eurent moins de chance, malgré les efforts de Wattier, célèbre artiste dramatique. L'administration du Théâtre d'Amsterdam, paraît-il, n'admettait pas qu'on s'écartât de la poétique de Boileau, et peut-être avait-elle des raisons de croire que les chefs-d'œuvre de Schiller plairaient moins au public que les drames de Kotzebue et d'Iffland, voire même que les mélodrames de Pixérécourt<sup>(1)</sup>.

C'est sans doute en traduisant Schiller que notre poète fut amené à s'intéresser spécialement à la théorie de la versification. Son *Essai d'une prosodie hollandaise rapportée au rythme des anciens*, couronné, en 1810, par la *Hollandsche Maatschappij van fraije Kunsten en Wetenschappen*, lui fit le plus grand honneur : on peut appeler Kinker le législateur du Parnasse hollandais, en ce sens du moins qu'il jeta les fondements d'une prosodie régulière et qu'il donna l'exemple de l'introduction de l'élément rythmique dans la poésie nationale<sup>(2)</sup>. C'est le moment de faire remarquer qu'il était grand musicien. Il fallut l'être pour traduire comme il l'a fait (1805), les paroles de la *Création* de Haydn ; *Helmina en Elize*, des cantates et divers morceaux lyriques notés par des artistes hollandais sur des textes de Kinker, prouvent en outre que notre poète en-

tendait admirablement les conditions à remplir pour amener l'accord parfait du langage et de la mélodie. Il est extrêmement regrettable que son opéra *Mechteld van Velsen* ne soit pas entièrement terminé. Le compositeur Bertelman, qui s'était chargé de le mettre en musique, mais qu'une faiblesse de santé força d'interrompre ses travaux, en parlait comme d'un chef-d'œuvre<sup>(3)</sup>. Kinker, instrumentiste habile, s'occupait en outre de la théorie et de l'histoire de l'art musical. La bibliothèque de l'Institut royal des Pays-Bas possède quelques manuscrits qu'il a laissés sur ces matières, entr'autres des *Réflexions sur la musique des Grecs*. Nous devons à l'obligeance de M. Ed. Capitaine, président de la Cour du duché de Limbourg<sup>(4)</sup>, ami intime et confident de Kinker jusqu'au dernier moment, communication de quelques fragments de ce dernier travail. Il y définit la musique des Grecs *une peinture pour l'oreille* ; il est persuadé que les Grecs ont connu un grand nombre d'effets et de délicatesses dont les modernes s'attribuent la découverte ; les anciens, dit-il, marquaient tout en chiffres et avec une précision telle, qu'un sourd-muet pourrait, au moyen de leur notation, acquérir par analogie une sorte d'intuition de la différence des tons. Le cadre du présent travail ne nous permet pas d'insister sur ces ingénieuses recherches ; signalons-en seulement l'existence et espérons qu'il se

(1) Van Hall, p. 41.

(2) Nous faisons allusion, entr'autres, à sa belle traduction de l'ode d'Horace : *Odi profanum vulgus*. — Les trois préfaces des *Gedichten* sont des plus intéressantes, au point de vue des idées théoriques de Kinker en matière de versification. — Citons encore, parmi ses essais, des traductions (inédites) du premier livre de l'*Illiade* et de l'*Eunuque* de Térence. Il fallut à Kinker beaucoup de zèle et de patience pour aboutir à un résultat satisfaisant, bien que les langues germaniques se prêtent mieux que la nôtre à la poésie rythmée. On peut dès à présent prévoir, du reste, que ce qui a réussi en Néerlande réussira aussi en France. Une heureuse initiative a été prise dans notre pays même : on connaît les *Études rythmiques* de M. A. Van Hasselt et les traductions en vers rythmés de plusieurs opéras allemands, dues à ce

même écrivain et à M. J.-B. Rongé, compositeur à Liège.

(3) Van Hall, p. 57-11.

(4) Nous manquons d'expressions pour témoigner dignement notre reconnaissance à M. Capitaine, qui a bien voulu non-seulement nous transmettre copie de ces documents et de diverses lettres privées, où Kinker entretenait son ami de ses travaux, mais nous renseigner sur toutes les sources à consulter et nous initier à des particularités inédites concernant l'écrivain et le professeur. Nos remerciements s'adressent également à M. Stas, ancien conseiller à la Cour de cassation de Belgique, dont les indications et les souvenirs personnels nous ont grandement servi. Si nous parvenons à donner une assez juste idée du mérite de Kinker, c'est à ces excellents appréciateurs que ce résultat sera dû.



trouvera, tôt ou tard, quelque vrai connaisseur pour les tirer de l'oubli <sup>(1)</sup>.

Kinker élargit de jour en jour le cercle de ses études : la rythmique et la musique le conduisirent à la théorie de la déclamation, et, par une pente insensible, à des observations sur l'art de bien prononcer; finalement, il se jeta en plein dans la linguistique. Sur ce dernier terrain, il rencontra encore Bilderdijk, mais cette fois pour combattre ses théories grammaticales <sup>(2)</sup>. On regrette ici de voir Kinker, à propos d'orthographe, ne garder aucun ménagement envers un ancien ami. Je sais bien, dit-il, que j'attaque un géant armé de la massue d'Hercule. Ce n'était certes pas une raison, eût-il oublié le passé, pour avoir recours à l'ironie et au sarcasme. Tout autre est le ton de Siegenbeek, dont les observations sur le même ouvrage ont été publiées à la suite du factum de Kinker. Bilderdijk, de son côté, ne se montra pas tendre à l'endroit de son adversaire; on peut juger de son irritation et de sa rancune par ces vers :

Roemt, roemt uw Borgers, roemt uw Kinkers in dat  
[soort,  
 Dat, uwer waardig, van de Fichtsche heltoorts gloort,  
 Vervaten misteelt, dat God zelf in 't aanzicht lastert,  
 Uit apen voortgebroid, tot apen weer verbasterd;  
 Maar noemt geen kemper. Neen, mijn Dichtier  
[was hem waard;  
 Hy was myn vriend. Verstomt! en rust hij zacht in de  
[aard.

Ces querelles d'allemand n'ont d'ailleurs rien enlevé au mérite du travail de Bilderdijk ni à la portée sérieuse des remarques de son antagoniste. Bilderdijk joignait à son talent d'écrivain une prodigieuse érudition : malheureusement son esprit était paradoxal <sup>(3)</sup> et son caractère aigri. La *Spraakleer* est savante et mûrement conçue; mais à côté de grandes vérités et de données vraiment instructives, on y trouve les excentricités les plus impardonnables. La critique de Kinker, si l'on ne prend

point garde aux inutiles violences de l'ardent polémiste, et restée un précieux document à consulter par tous ceux qui désirent acquérir une connaissance approfondie de la langue hollandaise. Kinker, nous l'avons dit au début de cet article, était un vrai philologue : non seulement il écrivait avec une rare perfection sa langue maternelle; non seulement l'anglais, l'allemand et le français lui étaient tout aussi familiers; mais il était grand latiniste, bon helléniste et orientaliste distingué. Il étudia entr'autres la langue copte, pour parvenir à déchiffrer un manuscrit appartenant au professeur Willmet, et sur lequel on l'avait consulté <sup>(4)</sup>. On peut voir, en parcourant les Mémoires de la 3<sup>e</sup> classe de l'Institut des Pays-Bas, comment sa persévérance fut couronnée de succès.

Tout en se livrant ainsi aux occupations les plus variées, il restait essentiellement philosophe. Ses recherches philologiques n'avaient pas pour but la satisfaction que peut procurer l'érudition pure; elles devaient lui servir à concevoir et à formuler une théorie philosophique du langage. Dès 1817, il exposa ses vues sur ce sujet à la 3<sup>e</sup> classe de l'Institut. C'est par l'analyse de la faculté pensante qu'il veut arriver aux lois du langage, lequel n'est, dit-il, que la raison incarnée (*het besielde kled der rede*). Le langage est sorti de l'esprit humain : c'est à l'esprit qu'il faut remonter. Quand même toutes les langues parlées périraient, la véritable langue, la langue *pensée*, subsisterait encore. Ainsi s'explique la parenté de tous les idiomes : leurs formes et leurs éléments essentiels, primitifs, ne sont que le moule de l'intelligence, qui est partout la même. On reconnaît ici le disciple de Kant : nous sommes en pleine doctrine des catégories. Il n'y aurait donc, au fond, qu'un seul système de langues.

*Nederlandsche Spraakleer* (1829).

<sup>(3)</sup> A preuve le trait suivant : vers la fin de sa vie, il soutenait que trois découvertes avaient tout gâté dans les sociétés modernes : l'imprimerie, les pommes de terre et la vaccine. Bilderdijk mourut à Leyde en 1832.

<sup>(4)</sup> Ce Ms. est aujourd'hui déposé dans la Bibl. de l'Institut des Pays-Bas.

<sup>(1)</sup> Le travail de Kinker fut l'objet de plusieurs lectures, à la 3<sup>e</sup> classe de l'Institut. Il répondait à la question posée par cette assemblée : *Of de Toonkunst bij de Grieken al dan niet aanspraak kon maken op meerdere voortreffelijkheid, boven die der heden-daagsche?*

<sup>(2)</sup> *Beoordeeling van M. W. Bilderdijk's*



Kinker ne s'est point suffisamment préoccupé du fond même de la question, qui est d'expliquer l'individualisation des signes. Sa théorie est trop exclusivement mécanique, ses généralisations sont hâtives; il n'en est pas moins vrai qu'en beaucoup de points, il s'est montré ici tout-à-fait supérieur à ses contemporains. Si P. Kersten <sup>(1)</sup> avait connu son travail, il lui aurait certainement accordé une place d'honneur dans la galerie des adversaires du bonaldisme.

Les événements de 1815 détournèrent le cours des idées de Kinker; il descendit dans l'arène politique et fonda tout exprès un journal, de *Herkaauwer* (le Ruminant), où il exprima sa pensée sur les affaires du temps et sur les questions d'intérêt public, avec la liberté la plus entière. Pendant trois ans (1815-1817), il soutint presque seul tout le fardeau de la rédaction du *Herkaauwer*; sans se laisser remorquer par aucun parti, taxant de stupidité les démocrates et combattant avec une verve passionnée ce qu'il appelait *l'esprit de Loyola* <sup>(2)</sup>, il professa un genre de libéralisme qui devait lui attirer la bienveillance du roi Guillaume. Par dessus tout il était hostile à l'influence française, et il faisait peu de cas du régime constitutionnel. A son sens, le souverain devait tenir d'une main ferme les rênes du char de l'Etat; une administration forte, une bonne instruction primaire, point de division des pouvoirs, point de contrôle sur les actes de l'autorité, tel était, suivant lui, l'idéal que devait poursuivre la Hollande. Il ne répugnait nullement aux mesures préventives et repoussait même les libertés dont il croyait qu'on pourrait aisément abuser. Cette doctrine lui semblait également propre à préserver le pays de l'anarchie et de la tyrannie; ce fut son illusion comme celle de son roi. Cependant Guillaume I<sup>er</sup>, tout en faisant grand cas de Kinker <sup>(3)</sup>, trouva peut-être son zèle un peu gênant; peut-être aussi jugea-t-il qu'un publiciste de ce caractère le servirait plus uti-

lement dans les provinces du Sud que dans celles du Nord. Quoi qu'il en soit, Kinker, fut nommé, en 1817, professeur de littérature hollandaise à l'Université de Liège. Son ami Falck ne fut certainement pas étranger à cette décision, qui du reste sembla parfaitement convenir à celui qui en était l'objet. Il se plut à considérer sa mission comme civilisatrice: nous *hollandiser*, c'était à ses yeux nous polir. Bosscha traduisit cette pensée dans un quatrain qui dut médiocrement flatter les Liégeois, s'ils le connurent alors:

Pellere barbariem, cultaque aduescero linguæ,  
Kinkeri! indoctiles adgrederie viros?  
Herculis labor est, sed forti pectore dignus,  
Materies famæ pulchraque et ampla tua.

M. C. Van Hall se montra plus aimable en dédiant à son tour à Kinker quelques vers hollandais: il se félicita seulement de ce que les chants de Hooff et de Vondel se feraient désormais entendre dans la patrie de Grétry.

Le nouveau professeur eut besoin de toute sa présence d'esprit et du prestige de son talent pour dompter la jeunesse universitaire, qui attribuait dès lors au gouvernement une arrière-pensée. Lorsque Kinker parut pour la première fois dans l'auditoire, quelques étudiants murmurèrent le nom d'Esope. — Eh! messieurs, répliqua-t-il sans sourciller, Esope faisait parler les bêtes; moi, j'espère enseigner à parler à des gens polis. — La tribune était barricadée: il y jette un coup-d'œil, puis, se tournant vers les élèves avec un demi-sourire: Messieurs! dit-il encore, faut-il prendre la chaire hollandaise à l'assaut? — En un moment, bancs et tables furent remis à leur place, et la leçon d'ouverture s'acheva sans encombre <sup>(4)</sup>. La réaction fut aussi durable qu'elle avait été spontanée: l'éloquence de Kinker (qui s'exprimait fort bien en français, ce qu'on ne pouvait dire de tous ses collègues hollandais ou allemands), son goût délicat en littérature, la tournure piquante de son esprit, son affabilité enfin lui

<sup>(1)</sup> *Essai sur l'activité du principe pensant considéré dans l'institution du langage*. Liège, 1851-1863, 3 vol. in-8°.

<sup>(2)</sup> V. le t. II des *Gedichten*, p. 68-88.

<sup>(3)</sup> Il lui décerna, en 1817, la croix de l'Ordre du Lion Néerlandais.

<sup>(4)</sup> Van Hall, p. 78.



eurent bientôt conquis des partisans. Il recevait volontiers chez lui les jeunes gens dont les dispositions l'avaient frappé; le charme de sa conversation, éloignée de toute pédanterie, aussi amusante qu'instructive, leur faisait désirer d'y retourner le plus souvent possible<sup>(1)</sup>. Le but de Kinker, en groupant autour de lui l'élite de ses élèves, était d'aider à cimenter l'union des provinces wallonnes avec la Hollande, par le rapprochement des traditions des deux pays et par la propagation insensible de la langue hollandaise dans nos contrées. Les entretiens du maître et des disciples finirent par devenir hebdomadaires: une Société régulière fut constituée (1822) sous le nom de *Tandem* (par allusion aux espérances du fondateur, qui comptait bien pouvoir dire un jour: *Tandem fit circulus arbor*). L'étude de la langue et de la littérature néerlandaises, le progrès des lumières, le développement du sentiment national, tel fut le programme inscrit à l'art. 1 du règlement. Nous laissons la parole à M. Ed. Capitaine<sup>(2)</sup>: « La Société *Tandem* se composait de dix membres effectifs et d'un nombre indéterminé de membres honoraires. Pour être membre effectif, il fallait être élève de l'Université, posséder assez le hollandais pour pouvoir s'exprimer dans cette langue, être ami du progrès et de l'ordre des choses existant à cette époque dans les Pays-Bas. En quittant l'Université, les membres effectifs devenaient membres honoraires. On se réunissait chez le professeur Kinker tous les lundis, de 5 1/2 à 8 1/2 h. du soir. Pendant les réunions, il n'était permis de parler qu'en hol-

(1) Nous citerons parmi les disciples de Kinker, outre M. Ed. Capitaine, dont il fit plus tard un ami intime, MM. J.-B. Nothomb (aujourd'hui ministre de Belgique à Berlin); J.-F.-X. Würth (v. ce nom), qui lui dédia ses *Leçons de littérature hollandaise*; le lieutenant d'artillerie Van Eichstorff, qui traduisit en allemand quelques-unes de ses poésies; le poète Weustenraad; Stedman (membre de l'Assemblée de Francfort en 1848 et 1849); le conseiller Stas, et enfin l'avocat Jottrand, de Bruxelles, qui rendit un pieux hommage à la mémoire de son maître dans le *Rotter-*

landais. Chaque membre, à tour de rôle, devait produire une composition sur tel sujet qu'il trouvait convenable. Ce travail était remis à un autre membre qui, dans la séance suivante, devait en rendre compte et y noter toutes les fautes de langue. Après la lecture de cette revue, chacun émettait son opinion; parfois la discussion se prolongeait et s'animait. Le professeur renvoyait en dernier lieu toutes les compositions et notait les fautes. Si le membre chargé de la première correction avait laissé échapper quelque faute, il avait à expier sa négligence. Chaque faute était frappée d'une amende, que l'on déposait dans la *boetkas* qui se trouvait sur la table. On lisait aussi des écrivains hollandais, etc.—Les réunions étaient ordinaires et extraordinaires. Aux réunions ordinaires, Kinker offrait du thé; aux réunions extraordinaires, du vin: c'étaient celles où l'on célébrait les fêtes nationales. A la fin de l'année académique, soit dans un hôtel de Liège, soit à Chaudfontaine, on dînait ensemble aux dépens de la boîte aux amendes. Quand celle-ci n'était pas assez bien fournie, ce qui arrivait presque chaque année, Kinker supportait le reste des frais. Dans ces petites solennités, les membres qui allaient quitter Liège ou l'Université faisaient leurs adieux et recevaient leur diplôme de membre honoraire. »

L'intime conviction de Kinker était que l'union des 19 provinces ne pouvait être que grandement avantageuse aux uns et aux autres, et rien ne lui paraissait plus propre à cimenter cette union, que l'introduction en Belgique de la langue dont se servait le souve-

*dansche courant*, le 16 février 1850.

(2) M. Ed. Capitaine fut, ainsi que son beau-frère M. Stas, l'un des membres les plus zélés de la Société *Tandem*. A différentes époques, MM. Würth, Paquet, Jottrand, Weustenraad, Beving, G.-L.-J. Heuschling, A. Nicotai (de Bruxelles), Strens, aujourd'hui procureur-général à Maastricht, Putzeys (secr.-général du dép. de la justice), Hermans (juge de paix à Liège), Verduchène (avocat à Maastricht), Van Afferden, Fr. Behr, etc., firent, entr'autres, partie de ce Cercle.



rain lui-même. Pour se mieux initier à l'esprit des populations wallonnes, qu'il avait à cœur de convertir à ses idées, il étudia leur pittoresque idiome et finit même par le parler couramment. Il y reconnaissait beaucoup d'éléments germaniques et se disait que c'était autant de pris sur l'ennemi. Son zèle s'atteste par quelques vers wallons insérés dans sa boutade originale *Mijn afscheid aan het IJ en den Amstel*, composée en 1818 :

*Ginn so nen cial po n'fê rin :  
Liège, ma deuxième patrie ! I  
Fa ben kig' kuire on pastin (1).  
Help mij, daar, de duizeud klanken  
Van uw moederspraak, Gretry !  
Vormen, leer me er zeggen : — Li kour  
Mi r' monte jusqu' à gozy !  
Breng mij daar het Anglisch-Keltisch-  
Franksche neêrduitsch voor 't gehoor.  
Laat mij, zelfs, de hout-si-plousche  
Dorpspraak kittlen in het oor ! (2).*

Le caractère des Liégeois plaisait à Kinker : il aimait leur esprit vif, leur gaieté franche, leur hospitalité courtoise. Sans la Révolution, il ne nous aurait jamais quittés (3). Il s'intéressa non-seulement à notre dialecte populaire, mais encore à notre histoire ; impossible de ne point lui pardonner sa qualité de Hollandais. Mais les chefs des patriotes liégeois, en 1850, ne pensaient pas comme les jeunes gens qui avaient vécu dans son intimité. « Kinker, nous écrit M. Stas, fut arrêté comme otage au mois de septembre ; on voulait obtenir ainsi l'élargissement de M. Behr, pris à S<sup>te</sup>-Walburge. L'échange des prisonniers fut négocié par M. Ed. Capitaine, qui fit alors de fréquents voyages entre Liège et Maestricht. De mon côté, j'activai l'affaire auprès des autorités hollandaises de cette dernière ville. Après sa libération (4), Kinker passa

par Maestricht, où il vint m'embrasser : je le conduisis à la barque de Hollande. Je fus ainsi le dernier élève et ami qui lui serra la main au moment où il quitta la Belgique, qu'il ne devait plus revoir, bien qu'il l'aimât sincèrement. »

Tous les anciens élèves de Kinker s'accordent à faire le plus grand éloge de son talent de professeur. « Jamais je n'oublierai, dit encore M. Stas, les leçons que je lui ai entendu donner sur Vondel, entr'autres sur le *Lucifer*. » On ne savait ce que l'on devait le plus admirer, de son éloquence ou de sa science à la fois profonde et variée. Nous avons rappelé qu'il était grand latiniste. « Un livre dont il recommandait la lecture aux jeunes gens, dans son cours de littérature, était le *De Oratore* de Cicéron. Il préférerait cet ouvrage à la plupart des autres traités de rhétorique : d'abord, parce que Cicéron s'y place à un point de vue élevé et philosophique, qu'il y considère l'éloquence dans ses rapports avec l'ensemble des connaissances humaines et en fait un peu l'encyclopédie ; ensuite, parce qu'il y joint l'exemple au précepte (5). » Kinker pratiquait lui-même les conseils du grand maître, et à son tour pouvait servir de modèle à ses disciples.

Les soins du professorat ne ralentirent point son activité littéraire. De son séjour à Liège datent quelques-uns de ses travaux les plus importants. Il ne se laissa point oublier en Hollande ; en 1819, il y publia ses poésies (Amsterdam, 5 v. in 8°) ; en 1820, il développa ses théories philosophiques et ses aspirations dans une *Ode* à l'empereur Alexandre de Russie, qui fut autant remarquée par ses hardiesses que par son grand style ; les Mémoires de l'In-

(1) Sic. Nous respectons l'orthographe de l'auteur.

(2) *Gedichten*, t. III, p. 192 et 194.

(3) Au moment où la séparation allait devenir un fait accompli, il dit même à l'un de ses amis qui lui manifestait l'intention de s'établir dans les provinces du Nord : — Y serez-vous mieux qu'à Liège ? Les pommes de terre sont-elles moins bonnes ici que là-bas ? — Le patriote était, comme on voit, doublé d'un cosmopolite.

(4) Belges et Hollandais se rencontrèrent

à Tongres, où M. F. Capitaine, qui avait été chargé d'escorter la voiture de Kinker, fut fort étonné, en arrivant à l'hôtel-de-ville, de voir apparaître son propre frère en compagnie du prisonnier. L'affaire arrangée, Kinker demanda aux envoyés belges s'il pouvait aller où il voulait. « Sans doute. — En ce cas, je vous accompagne à Liège. » Il ne nous quitta, en effet, que lors de la suppression de la Faculté des lettres. — M. Ed. Capitaine le conduisit jusqu'à Bois-le-Duc.

(5) Extrait d'une lettre de M. Stas.



stitut des Pays-Bas, le *Muzen-Almanak* restèrent en outre les confidentes de ses études ou de ses inspirations nouvelles. Les *Leçons de littérature hollandaise* de M. Würth renferment plusieurs morceaux de la même époque; d'autres n'ont paru que plus tard, entr'autres une belle traduction du *Chant de la Cloche*, de Schiller. Il eut aussi l'occasion de s'occuper d'instruction publique, à propos de la méthode de Jacotot (v. les art. DE REIFFENBERG et WÜRTH), sur laquelle le roi Guillaume avait ordonné une enquête. Son rapport, où les avantages et les inconvénients de l'*Enseignement universel* étaient discutés sans réticences, n'eut pas la chance de plaire au *Fondateur*, qui adressa même au roi un mémoire en réponse à Kinker. Cette pièce a été imprimée: le professeur de Liège y est qualifié de «philosophe érudit, qui a raisonné sur des expériences qu'il n'a point faites». Kinker écrit à M. Jottrand: «Notre homme pourrait bien avoir raison. Je crains seulement qu'en exagérant ce qu'il y a de bon dans cette méthode, on ne la rende plus nuisible qu'utile (1).»

A cette période se rattachent encore un mémoire, accueilli par l'Institut (2), *Sur l'utilité, pour la haute philosophie, de la connaissance empirique de la linguistique générale*, et des *Lettres sur le droit naturel*, un des principaux ouvrages de Kinker. Ces lettres, adressées à P. Van Hemert, virent le jour à Amsterdam en 1825. Écrites à l'occasion d'un travail de Bilderdijk sur le même sujet (3), elles furent le premier brandon de discorde jeté entre les deux anciens amis, la querelle grammaticale dont nous avons parlé ne remontant qu'à 1829. Kinker commence par déclarer que les erreurs de Bilderdijk ne mériteraient peut-être pas une réfutation, si elles n'étaient d'autant plus dangereuses qu'elles se présentaient sous le couvert d'un nom respecté. Au nom de la science, d'autre part, il ne croit pas pouvoir transiger. Bilderdijk soutient que le droit repose sur le besoin: or

les besoins de l'homme sont infinis, d'où il résulte que ses droits, pris en eux-mêmes, le sont aussi; nous voilà en état de guerre. C'est la doctrine de Hobbes, dit Kinker: *bellum omnium contra omnes*. Il y a pourtant cette différence que, selon Hobbes, l'état de guerre est notre état naturel, et que, selon Bilderdijk, c'est précisément le contraire. Les hommes ne naissent pas égaux: il y a partout, et nécessairement, une autorité, à commencer par celle du père: c'est là le correctif. — Fondez donc sur de telles bases la morale et le droit! reprend notre impitoyable critique: la *patria potestas* elle-même émane de la société civile. Vous mettez en péril l'idée du devoir en même temps que celle du droit. Le mot *droit* signifie deux choses: une *faculté* et une *règle*. Dans le premier sens, il s'agit de ce qu'on *peut* faire; dans le second sens, de ce qu'on *doit* faire: le droit est la *loi* elle-même. Quel est le contenu de la loi? Voilà la vraie question. Appartient-il à la volonté de commander ou de se soumettre? C'est la *raison* qui est souveraine et qui seule peut justifier le droit. — L'idéal de Kinker est celui de Kant, un rigorisme très-logique, mais qui malheureusement ne descend pas des hauteurs de l'abstraction. On a rangé parmi les utopies son projet de législation universelle et l'on n'a pas eu tort: sa réfutation de Bilderdijk n'en est pas moins fondée. Cependant le droit naturel a des racines plus profondes que les deux adversaires ne l'ont supposé: l'homme n'a pas seulement des besoins, mais des affections; l'amour est un lien social plus puissant que l'autorité, et la froide raison ne peut justifier que le droit strict. L'œuvre de Kinker honore son auteur; mais elle n'a plus, en somme, qu'une importance historique.

Nous trouvons très-naturel qu'un kantien, surtout un poète, ait fait une excursion dans le domaine de l'esthétique. Dans *Iets over het schoone*, mémoire académique publié en 1826. Kinker soutient que la beauté est

(1) Van Hall, p. 88.

(2) Sur le rapport de Schroeder et Cla-risse.

(3) *Korte ontwikkeling der gronden van het natuurregt.*



objective. Notre goût la reconnaît et la proclame, mais n'en est point le Créateur. Théorie opposée à celle de Voltaire, pour qui le *τὸ καλὸν* n'est pas plus le même partout, que la mode de Paris n'est semblable à celle de Pékin. Il s'agit, bien entendu, de la beauté sensible : la beauté morale, au contraire, frappe tout le monde : il n'y aura jamais qu'une voix sur le dévouement de Codrus, par exemple. Voltaire confond le *beau* avec l'*agréable* : la beauté proprement dite, ainsi que Kant l'a fait remarquer, nous procure, à vous comme à moi, une satisfaction *désintéressée*. Mais en quoi réside-t-elle ? « La beauté, dit encore Kant, est comme la forme sous laquelle nous saisissons dans la nature une conformité à des fins (*Zweckmässigkeit*), mais sans nous représenter ces fins elles-mêmes (on ne comprend pas la beauté, on la sent). » Grande vérité, reprend Kinker ; mais ce n'est pas tout. Une autre condition est nécessaire : il n'y a véritablement beauté qu'en raison de la corrélation analogique des formes sensibles avec une idée. D'après cela, selon notre philosophe, la beauté est *mystique* ou *allégorique*. Mystique, elle rapporte à un but le monde matériel ; allégorique, elle est l'incarnation du monde spirituel. Nous n'aborderons pas la discussion de cette thèse, dont la proposition fondamentale rapproche Kinker de l'école de Schelling, que cependant il n'aimait guère ; disons seulement avec M. Van der Wijck qu'une esthétique essentiellement basée sur le principe de l'analogie mérite à bon droit l'épithète d'*exclusive* (1).

Le même critique nous paraît en revanche pousser la sévérité à l'excès, lorsqu'il déclare (p. 45) bon à jeter au

feu le dernier ouvrage philosophique de Kinker, l'*Essai sur le dualisme de la raison humaine* (2), écrit en français... très-peu français, il est vrai ; mais le style est ici chose secondaire. Avant tout, notons qu'à partir de ses *Lettres sur le droit naturel*, Kinker a cessé d'être un pur kantien : « Il répudie aujourd'hui ce nom, dit M. Roorda ; il n'accepte que le titre de *philosophe critique* (3). » Son but avoué, dans l'*Essai*, est de perfectionner le criticisme au point de vue de la raison pure, et de le compléter au point de vue de la raison pratique. Kant a soutenu que les catégories ne s'appliquent qu'aux objets de l'expérience externe ; il n'a pas vu, dit Kinker, qu'elles s'appliquent tout aussi bien à l'expérience interne, c'est-à-dire aux phénomènes perçus par le sens intime. La critique Kantienne est donc trop étroite ; de plus, le philosophe de Königsberg n'a pas même essayé de justifier son affirmation. Les deux seuls passages de la *Critique de la raison pure* (4) où il conteste que les catégories interviennent dans le domaine du sens intime ne prouvent nullement ce qu'il avance. Or, la critique ne comprendra réellement les principes de toutes les sciences accessibles à l'esprit humain, que lorsqu'elle aura pris pied sur le terrain de la morale, en appliquant les catégories aux phénomènes de notre vie intérieure. Kant n'a construit qu'une des deux ailes de l'édifice ; sa critique de la raison pratique n'est au fond qu'un véritable dogmatisme, qui s'accorde mal avec la théorie de la connaissance objective : il s'y égare tout d'un coup dans l'inconnu ; il y franchit les limites que lui-même a tracées, inconséquence qui a donné lieu aux systèmes de Fichte, de Schelling et de

(1) Van der Wijck, p. 98-116.

(2) Kinker n'eut pas le temps de le publier lui-même ; il légua cette mission à son ami M. Cocheret de la Morinière (ancien pasteur à Liège et à l'église wallonne de Bois-le-Duc), qui s'en acquitta avec un soin pieux. L'ouvrage forme 2 vol. in-8° de 270 et 371 pages (v. ci-après la bibliogr.). Il est précédé d'une notice sur Kinker et accompagné d'un beau portrait (reproduction de celui qui parut en 1825, au frontispice du *Muzen-Almanak*),

qu'on nous dit être plus ressemblant que celui dont la notice de M. C. Van Hall est ornée.

(3) *Früher ein eifriger Kantianer, verschmäht Herr Kinker jetzt diesen Namen, da er nur kritischer Philosoph zu heissen verlangt.* P. 145.

(4) *Elementarl.* IIe partie, sect. I, liv. II, ch. II, paragr. 3 : *Systematische Vorst. aller synth. Grunds.*, p. 291 (5e éd.), et *Kritik der spekul. Theologie*, p. 710, II.



Hegel. Appliquons les lois de la pensée aux données subjectives, à la volonté humaine : nous aurons encore un *dualisme* ; la raison humaine se trouvera encore en présence d'une *antinomie* ; mais ce ne sera plus simplement entre des notions objectives, ni entre les deux sections de la critique prises séparément, ni entre certaines propositions prises dans chacune d'elles et considérées abstraction faite de leur liaison : l'antithèse s'établira entre les deux tendances de la cosmologie et de la psychologie, entre des vérités analogues mais *diamétralement* opposées, dont l'une est la proclamation du *fatalisme* et du *matérialisme absolu*, tandis que l'autre est l'attestation de la *liberté* et du *spiritualisme absolu* (\*). Or, ces vérités étant relatives, on est naturellement conduit à les concilier en s'élevant à la considération d'une vérité absolue, supérieure à l'expérience et n'admettant rien au-dessus d'elle (\*\*). Ce n'est point là, ajoute Kinker, un *système nouveau* ; c'est le système de Kant perfectionné, *achevé*. S'il fallait abandonner le criticisme, le seul dogmatisme rationnel serait celui de Hegel ; mais il ne s'agit point d'en venir là. Les tentatives du pasteur J.-J. Le Roy (v. ci-dessus) n'eurent jamais aucune chance, on le voit, de trouver grâce devant son compatriote.

Qu'on partage ou non les idées de Kinker en philosophie et en politique, on doit reconnaître en lui un esprit supérieur et, ce qui vaut mieux encore, un penseur consciencieux et sincère. Quant au fond de son système, il serait difficile de n'y point reconnaître une sorte de panthéisme logique : sa déclaration à propos de Hegel nous semble assez explicite à cet égard. A ses yeux, le moi est un *fait-acte* (*daad*) ; sur ce point, il se rencontre avec Fichte. Mais il ne considère pas le monde, à l'instar de ce dernier philosophe, comme un produit de l'activité du moi ; il ne nie pas non plus l'existence noumé-

nale. Il proclame avec Schelling l'identité du sujet et de l'objet ; mais, tandis que Schelling puise sa certitude dans l'intuition intellectuelle, et place conséquemment son principe au-dessus de toute démonstration, Kinker envisage l'identité absolue comme la vérité scientifique par excellence, comme impliquée au fond du dualisme de la raison. Telle qu'il la conçoit, elle n'est que le milieu indifférent où s'évanouissent toutes les contradictions phénoménales, même celle du bien et du mal. La *nature nouménale* n'est pour lui que la toute-puissance, la volonté absolue (aurait dit Schopenhauer), qui s'incarne sans cesse dans une double série de manifestations inconciliables au point de vue phénoménal. Que ce ne soit pas là le Dieu qui parle à notre conscience, il est inutile de le dire ; il est permis d'admettre aussi que Kinker s'est laissé dominer par l'idée fixe de rompre absolument en visière avec la théologie chrétienne, qui l'obsède comme un fantôme. Il ne peut pardonner à Schelling d'avoir voulu introduire le contenu de la foi dans le domaine de la science. Il est critique jusqu'au bout, critique sincère autant que radical : conséquent avec lui-même, il aboutit à la confusion de l'abstrait et du concret. Il accorde à la *nature nouménale*, il est vrai, une tendance intentionnelle ; mais cela s'accorde difficilement avec sa parfaite indifférence : c'est une simple échappatoire. Son Dieu ne peut être que celui de Schopenhauer : *der Wille an sich ohne Einsicht*, selon la remarque judicieuse de M. Van der Wijck. Et encore, si l'on voulait le presser, nous ne savons pas comment il s'y prendrait pour expliquer non seulement la volonté intentionnelle, mais simplement la puissance divine. Les catégories entendues au sens de Kant, même rapportées au monde moral, ne nous apprennent absolument rien là-dessus. Evidemment il n'y a ni causalité ni activité, là où il n'y a qu'absolue indifférence. Kinker

(\*) Il eût été plus exact de dire *l'idéalisme*. Kinker en convient dans une lettre à M. Capitaine. « Ce terme doit être entendu, dit-il, dans le sens qu'on lui donne quand on

l'applique à l'École d'Elée. » Parfaitement juste.

(\*\*) Roorda, p. 146-147. — Essai, t. I, p. 256.



n'évite pas le cercle vicieux : il s'appuie sur sa propre hypothèse pour la démontrer.

Malgré ces défauts essentiels, malgré le peu de sympathie que nous éprouvons pour une doctrine qui ne cherche l'absolu que dans les limites de l'entendement humain et ne s'occupe même pas de rendre raison de ces limites<sup>(1)</sup>, nous ne pouvons nous ranger à l'avis de M. Van der Wijck, qui n'attribue à l'*Essai* aucune importance philosophique sérieuse. Nous passons condamnation sur le langage technique de Kinker, hérissé d'expressions, non seulement peu françaises, mais ne rendant pas toujours exactement sa pensée, qu'on ne parvient souvent à dégager qu'après plusieurs lectures. Cependant l'ouvrage fourmille d'aperçus ingénieux et profonds ; la discussion y est serrée et poursuivie avec la plus grande bonne foi, si bien que les erreurs mêmes de l'auteur font réfléchir et servent ainsi indirectement la cause de la vérité. Rien n'est plus utile que la critique : l'édifice qu'elle bat en brèche s'ébranle quand elle a raison, et sa chute fait bientôt place à un édifice nouveau, l'esprit recommençant incessamment son œuvre ; et quand tous ses efforts sont impuissants, elle sert encore à raffermir notre confiance dans les vérités éternelles.

Pour connaître la dernière pensée de Kinker, il faudrait avoir sous les yeux le roman philosophique auquel il travailla longuement dans sa retraite studieuse d'Amsterdam, et qu'il a légué à M. Van Lee pour être achevé et publié par celui-ci, mission qui n'a pas encore été remplie. — Depuis longtemps déjà il avait songé à exposer ses idées sous cette forme, un peu à la façon du Jacobi. Le dialogue entre un matérialiste et un spiritualiste inséré dans le t. I de l'*Essai*, a été écrit sous l'empire de cette préoccupation. Grâce à M. Ed. Capitaine, il

(1) C'est la même lacune que les successeurs de Kant ont essayé de combler ; ils ont fatalement abouti à Hegel, c'est à-dire à l'identité de l'être et du néant. Il ne reste que la forme pure, que Hegel ne parvient à considérer comme concrète qu'en supprimant

nous sera du moins possible de dire quelques mots du plan de l'ouvrage. « Deux frères jumeaux, l'un matérialiste, l'autre spiritualiste, soutiennent chacun leur système. L'un des deux frères a une fille nommée Sophie, très-experte en sténographie. Elle s'est occupée à recueillir les conversations et les discussions de son père et de son oncle. Les deux frères ne pouvant tomber d'accord, prennent le parti de consulter l'amant de Sophie, jeune homme intelligent, qui a lu beaucoup de livres de philosophie sans adopter aucun système. Notre arbitre se met à lire les pièces du procès ; ensuite, désirant ne déplaire ni au futur beau-père ni à l'oncle futur, il s'efforce de concilier leurs opinions : inutile d'ajouter que le système qu'il expose est celui de Kinker. » Dans une lettre du 29 avril 1855, l'expert-professeur de Liège rappelle qu'avant de quitter ses élèves<sup>(2)</sup>, il leur parla de la possibilité de résoudre l'antithèse du matérialisme et du spiritualisme. « Si j'ai encore devant moi quelques années de vie, ajouta-t-il, et qu'on ne puisse m'appliquer l'adage *bis pueri senes*, j'entreprendrai *con amore* cette tâche ardue et j'espère la mener à bonne fin. » Quant à sa thèse fondamentale ou plutôt quant à son hypothèse, elle est légitimée à ses yeux parce qu'elle est la seule base possible d'une solution satisfaisante. Mais il s'agit de la faire comprendre à tout le monde : là est la difficulté. Il s'agit d'exprimer comment le *dualisme* se résout en un *trialisme*, *trias harmonica* ; or on se heurte ici à tout bout de champ contre le même obstacle : la pauvreté des langues. Ce fut l'embaras de Lucrèce, juste au moment où, matérialiste jusque là, il se trouva tout d'un coup transporté sur le terrain du spiritualisme :

Nunc, ea quo pacto inter sese mixta, quibusque  
Comta modis vigeant, rationem reddere aventem  
Abstrahit invitum patrii sermonis egestas :  
Sed tamen, ut poterō, summam attingere langam<sup>(3)</sup>.

le principe de contradiction.

(2) Indépendamment de ses leçons officielles, Kinker ouvrit à Liège des cours privés de philosophie et de droit naturel.

(3) *De natura rerum* l. III, v. 259. — On lit sur le même sujet, dans le *Muzen At-*



En 1840, Kinker prit la résolution d'écrire son ouvrage en français, d'y introduire un nouveau personnage, un abbé, aumônier des deux frères et partisan déclaré du Hermésianisme, et d'appeler la jeune fille Rosalie Sophie. Celle-ci, dans le prologue, se déclare heureuse de voir son amant essayer de mettre d'accord les deux adversaires : « mais en tous cas, poursuit-elle, je vous conseillerais de n'en rien faire avant que d'avoir consulté notre curé, qui se prêterait volontiers à vous procurer l'occasion de réfléchir sur nos sens externes, en vous faisant assister à un entretien de deux fils de l'un de nos fermiers, dont l'un est aveugle-né, l'autre sourd-muet. Le dernier prouvera à sa manière que rien n'est plus impossible que ce qu'on nomme un son, et que la science qu'on appelle acoustique ne peut être qu'une théorie pleine d'illusions; tandis que l'aveugle-né ne trouvera rien de si absurde, que de vouloir soutenir qu'il y a des objets visibles, ou qu'il puisse exister un fluide (dit lumière) au moyen duquel on puisse recevoir, à une grande distance, l'impression sensible d'objets colorés. Cette dialectique a toujours beaucoup plu à mon oncle le spiritualiste, qui ne voit dans nos cinq sens que cinq portes par où notre âme se plaît à sortir, pour ne voir, dans la nature soi-disant matérielle, qu'une allégorie du monde immatériel, dont la nature visible est l'image. Au reste il soutient que ce sont surtout les femmes qui se plaisent à voir dans cette allégorie une réalité. » Tout en se préoccupant ainsi des détails de son travail, Kinker songeait aux chances de succès que l'avenir réservait à ses doctrines. Nous vivons dans un temps de bigotisme, disait-il; nous sommes en pleine éclipse, mais des temps meilleurs viendront. « L'autruche dépose tranquillement son œuf sur le sable; les pinsons et les passereaux ne sauraient l'écraser; le bec des sanson-

nets et des corneilles ne peut l'entamer ni le repousser dans l'ombre; c'est à l'astre qui dispense la lumière de le faire éclore. »

La doctrine de Kinker reposait sur la séparation radicale de la religion et de la philosophie, ce qu'il ne faut pas perdre un instant de vue quand on lit les ouvrages de ses critiques. « Le domaine de la religion, écrit-il (11 décembre 1845), doit rester pour le philosophe une *terra incognita*: permis aux théologiens de s'occuper de nos spéculations; mais nous ne devons, nous ne pouvons accepter d'autre contrôle que celui de la raison humaine. Or, c'est ce qu'on ne comprend plus guère de nos jours, même en Allemagne. » Le pur kantisme, comme on voit, n'a peut-être jamais eu de sectateur plus rigoureux que Kinker; seulement, à la différence de Kant, le penseur hollandais croyait à la possibilité d'une métaphysique complète dans les limites posées par son maître. Il excluait de la discussion protestants et catholiques; il considérait la morale de l'Évangile, bien comprise, comme parfaitement d'accord avec la doctrine de Kant, et il s'arrêtait là. Parfois il élevait son âme vers le principe éternel et immanent de toutes choses; le Dieu qu'il invoquait dans ses vers n'était que la *raison noumène*, le Dieu de la dialectique; mais ce Dieu, il l'adorait dans la sincérité de son cœur.

Kinker consacrait tout son temps à l'étude. Il travailla aussi longtemps qu'il eut un souffle de vie. Il mourut résigné, content de son lot; la dernière fois que M. Ed. Capitaine lui serra la main, il lui dit seulement: « Ah! mon véritable ami! Que ne suis-je dans l'autre monde! » C'est la seule plainte qu'il énonça jamais, et elle renferme une pensée consolante. Sa perte fut vivement sentie: on peut en juger par le concert d'hommages qui retentit autour de sa tombe (\*). M. S. Muller, président de l'Institut des Pays-

manak de 1831, les quatre vers suivants :

Veel woorden zijn er, die slechts onzin in sich sluiten;  
Noch meer gedachten, die geen woorden klank kun  
[uiten,  
En die geen zinn'lijk beeld, geen teeken achterhaalt.

Door dichters flauw gevoeld, door denkers nooit be-  
[paald.  
Joh<sup>n</sup> KINKER.

(\* Les restes mortels de Kinker ont été déposés, le 20 septembre 1845, in de Oudezijds-Kapel, à Amsterdam.



Bas, prononça son éloge dans l'Assemblée générale de la Compagnie et n'hésita pas à le proclamer l'un des hommes les plus remarquables de son pays. MM. Siegenbeek, C. Van der Vijver, respectivement présidents de la *Maatschappij van Letterkunde* et de la loge de la *Charité* (d'Amsterdam), relevèrent à leur tour ses brillantes qualités. M. Westerman inscrivit ces vers au bas d'un de ses portraits :

Wat de Oudheid schittrend vormde en latere eeuwen  
[baarden;  
 Wat ooit verbeelding schiep en de aandacht hield  
[geboeid;  
 Wat de eedle geestkracht wrocht, de schoone kun-  
[sten gaarden,  
 Is weeldrig in het brein van KINKER zaamgevloeid.  
 Heeft wijsheid regt op lof, vernuft op lauwerbladen,  
 Dan wordt dit schrandere hoofd met kranzen over-  
[laden.

La glorieuse épithète de *génie* a été appliquée à Kinker par quelques-uns de ses biographes; en la lui contestant, M. Van der Wijk s'est exposé à toutes les colères de M. Van Vloten (\*). Il faut s'entendre sur la portée du terme *génie*: nous renvoyons le lecteur à l'article publié par M. Cocheret de la Morinière dans le *Recensent ook der Recensenten* (1850, n° 9, p. 571), et dont les conclusions motivées sont favorables au philosophe-poète. Au fond, ces discussions sont oiseuses: ce qu'on ne peut contester à Kinker, c'est une originalité véritable, dans le meilleur sens du mot; un talent des plus distingués, comme orateur et comme écrivain; infiniment d'esprit et de finesse comme critique; de l'enthousiasme, trop exclusivement peut-être, pour les idées générales; enfin un libéralisme certainement loyal d'intentions, à part la légitimité de son idéal. Mais il a cherché à éclairer les hommes bien plus qu'à les toucher; jusqu'en poésie, il a rêvé de ses formules kantienne: sa popularité en a souffert, sinon sa célébrité chez les gens d'élite. On l'admire, mais il n'est ni l'ami du foyer ni l'écho des sentiments les plus profonds de l'homme. On est séduit par la musique de son langage, mais il fait réfléchir plutôt qu'il n'enlève. Il est le poète d'un système politique, plutôt que le poète na-

(\*) Dans le *Levensbode*. V. ci-dessus.

tional de la Hollande. Mais ce qu'il est, il l'est si complètement et d'une façon si particulière, si individuelle, qu'on doit certainement voir en lui, de quelque côté qu'on le considère, une des personnalités les plus saillantes de son pays, dans la première moitié de ce siècle. Comme philosophe, M. Van der Wijk le juge en polémiste autant qu'en historien; aussi éloigné nous-même des idées de Kinker que des principes de l'École d'Utrecht, nous croirions être injuste si nous ne revendiquions pas pour l'auteur de l'*Essai* une page dans l'histoire de la pensée humaine, à côté de Van Hemert, peut-être même au-dessus de lui. Il y aurait à procéder au triage de ses écrits, dans l'intérêt même de sa mémoire; ce triage opéré pieusement et avec soin, la Hollande pourrait être fière de son Kinker devant toute l'Europe.

M. Ed. Capitaine a bien voulu dresser tout exprès pour nous, d'après M. Van der Aa et d'après ses propres notes, une bibliographie des œuvres de Kinker, beaucoup plus complète que celles de MM. Van Hall et Cocheret de la Morinière. Nous nous empressons de reproduire ce document.

1° *Oratie over de jeugd van Alexander den Grooten*, in latijnschen verzen. Amsterdam, 1786.

Cf. le *Chronicon catholicon* d'Edward Simson.

2° *Academie-zangen*. Utrecht, 1781, in-4°.

3° *Mijne minderjarige zangster*. Ib., 1785, in-8°.

4° *De Eigenbaat*, parodie. Ib. 1785, in-8°.

5° *Janus*, 1787, in-4° (55 numéros).

6° *Orosmane de kleine of de dood van Zaïre*, moorddadig treurspel. Utrecht, 1787, in-8°.

7° *De post van den Helicon*. Ib., 1788, in-8°.

8° *Eerstelingen*. Ib., 1788, in-8°.

9° *Van Rots*, episodisch drama. Amst., 1789, in-8°.



- 10° *Celia*, treurspel. Utr., 1792, in-8°.
- 11° *Morceaux divers dans les recueils suivans*: a. *De Ster*; b. *Janus verzezen* (1795); c. *De arche Noachs* (1799); d. *Sem, Cham et Japhet* (180<sup>1</sup>); e. *Magazijn voor de kritische wijsbegeerte* (de *Van Hemert*); f. *Zangboek der Vrijmet-selaeren* (p. 18, 49, 66, 108, 155, 159, 165, 165, 174, 180, 191, 280, 285 et 285) (<sup>1</sup>).
- 12° *Gabrielle van Fayel*, Kattenspel (parodie). Utr., 1799, in-8°.
- 13° *Ericia*, parodie. Utr. 1799, in-8°.
- 14° *Het Eeuwfest bij den aanvang van de negentiende Eeuw*. Zinnbeeldige voorstelling. Utr., 1801, in-8°.
- 15° *Armand en Constance*, zangspel. 1801.
- 16° *De Menscheid in het Lazarushuis, bij den aanvang van de negentiende Eeuw*. Zinnb. voorstelling. Utr., 1801, in-8°.
- Parodie du n° 14.
- 17° *Essai d'une exposition succincte de la Critique de la raison pure de Kant*. Amst., 1801, in-8°.
- Trad. en français par J. Lefèvre. — Outre les jugemens sur cet ouvrage rapportés plus haut, citons encore au passage de Ch. Villers (*Philos. de Kant*, p. II, p. 141).
- 18° *Tafereel der jongste lotgevallen van Europa, geëindigd door vrede*. Zinnb. voorstelling. Utr., 1802.
- 19° *De Schepping*, geestelijk muziekstuk van J. Haydn, de woorden naar het oorspronkelijk Engelsch en het Hoogduitsch gevolgd. Amst., 1805, in-8°.
- 20° *Almanzor en Zehra*, treurspel. Utr., 1804, in-8°.
- 21° *De Tempelheeren*, treurspel, naar het Fransch van Raynouard. Utr., 1805, in-8°.
- 22° *De Vereeniging van het verhevene met het schoone*, zinnb. voorstelling, ter feestviering van de 25 verjaring van J. C. Wattier, als tonneelkunstena-
- resse van het Amsterdamsche Schouwburg. Amst. 1805, in-8°.
- 23° *Het beminnelijk Molenaars Meisje*, opéra. 1805.
- 24° *De Maagd van Orleans*, treurspel, naar Schiller. Amst., 1807, in-8°.
- 25° *Maria Stuart*, treurspel, naar Schiller. Amst., 1807, in-8°.
- 26° *Edipus te Kolone*, zangspel. Utr., 1807, in-8°.
- 27° *Brieven van Sophie aan Feith*. Amst., 1807, in-8°.
- 28° *Proeve eener hollandsche Proso-die, toegepast op het Metrum der Ouden* (*Mém. de la Maatsch. voor fr. Kunsten en Wetens.*, t. I). Amst., 1810, in-8°.
- 29° *De Nagedachtenis van Joseph Haydn*. Amst., 1810, in-8°.
- Eloge funèbre, prononcé en séance de la Société Felix Meritis (<sup>2</sup>).
- 30° *De Herkaauwer*. Amst., 1815-1817. 5 vol., in-8°.
- 31° *Inleiding eener wijsgeerige algemeene theorie der talen*. Amst., 1820, in-8°.
- Parut d'abord en 1817 dans les *Mémoires de l'Institut royal des Pays-Bas* (3<sup>e</sup> classe, t. I, 1817, in-4°).
- 32° *Gedichten*. Amst., 1819-1821, 5 vol. in-8°.
- 33° *Over de hoorbare voordragt van den redenaar* (*Mém. de l'Inst. des P.-B.*, 5<sup>e</sup> classe, t. II). Amst., 1820, in-4°.
- 34° Dans le *Muzen-Almanak* de Rotterdam: a. *De geboorte van Pallas* (1822, p. 1); b. *Althe*, eene vertelling uit het laatste gedeelte van de gouden Eeuw (1825, p. 27); c. *Pygmalion*, een romantischer droom (1852, p. 190).
- 35° *Brieven over het natuurregt aan P. van Hemert*, naar aanleiding van Mr. Bilderdyks *Ontwikkeling der gronden van het natuurregt*, en daarbij gevoegde zielkundige verhandelingen. Amst., 1825, in-8°.

(<sup>1</sup>) Ajoutons: *Pauca quæ legat ipsa Lycoris*, et quelques poésies fugitives restées manuscrites (1792).

(<sup>2</sup>) Kinker prononça également, en 1808,

devant la Société Harmonica, un discours funèbre en mémoire de Jacques Kuyper, membre de l'Institut (COCHERET).



On nous dit que M. Thorbecke a publié une réfutation de cet ouvrage.

56° *Huwelijksgroet aan Z. K. H. Prins Willem-Frederik-Karel der Nederlanden en H. K. H. Princesse Louisa-Augusta-Wilhelmina-Amelia van Pruisen* (20 mai 1825).

57° *Iets over het schoone* (Mém. de l'Inst. des P.-B., 5° cl., t. III). Amst., 1826, in-4°.

58° Dans les Leçons hollandaises de litt. et de morale de M. Würth (Luxembourg, 1825, in-8°) : a. *De Godsdiensten* (t. II, p. 29) ; b. *De Vrouw* (p. 78) ; c. *De ezels en zijn eerste meester*, imitation d'une fable de Rouveroy (p. 145) ; d. *Cantate*, vervaardigd voor de openbare examina der leerlingen van het Instituut voor blinden te Amsterdam (p. 228) ; e. *Homère* (p. 512) ; f. *Jeanne d'Arc* (p. 282).

Le même recueil renferme (t. I, p. 33, 45, 60 et 245) plusieurs pièces extraites des *Gedichten* de Kinker (n° 32).

59° *Lierzang aan de Koninklijke Maatschappij van Nederl. taal en letterkunde te Brugge, onder de zinspreuk: Eendragt en vaderlandsliefde*. 1828 (Imprimé à la suite de la notice de M. C. Van Hall, p. 127).

40° *Schillers Klokkengieterslied* (Ib., p. 155).

41° *Verslag aangaande de leerwijze van Jacotot*. Liège, 1826, in-8°.

42° *Beoordeeling van M. Bilderdijks Nederlandsche Spraakleer, gevolgd van eenen brief des hoogleeraars M. Siegenbeek aan den Schrijver*. Amst., 1829, in-8°.

43° *De Heldendood van van Speijk*, toonkunstig tafereel. — *Muziek van J.-B. Van Brée*. Amst., 1831, in-4°.

44° *Helmina en Elisa*, zang van twee vaderlandsche Meisjes, in muziek gebracht door Wilms. Amst., 1832, in-4°.

45° *Oud-Nederland in Oogstmaand*, toonkunstig tafereel. *Muziek van J.-B. Van Brée*. Amst., 1832, in-4°.

46° *Iets voor de meest kenschetsende teekenen des tijds, uit den tegenwoordigen toestand van Europa opgemaakt* (Dans le *Recensent* ook der *Recensenten*, 1852, 6), in-8°.

47° *Iets over het Romantische* (Ib., 1855), in-8°.

Kinker essaie d'établir des limites précises entre le romantisme et le classicisme, et s'attache à faire ressortir des différences importantes entre l'ancien et le nouveau romantisme.

48° *In hoe verre it de Geschiedenis eene leerschool voor Vorsten en Volken*, eene voorlezing (Ib., 1855, 5), in-8°.

49° *Toespraak aan het litt. Genootschap Tot nut te Amsterdam*, bij gelegenheid der feestviering van deszelfs 25 jaars bestaan (Ib., 1855), in-8°.

50° *Proeve eener beantwoording der vraag: Wat nut kan de empirische taalkennis aan de hoogere wijsbegeerte toebrengen?* (Mém. de l'Inst. des P.-B., 5° cl., t. IV, 1855), in-4°.

51° *Frankrijk tegen voor Europa* (Recensent, 1854, 5), in-8°.

52° *Een lauriertakje op het graf van Comitis Loots*. Amst., 1855, in-8°.

53° *Een woord en wederwoord van A en B over de Macedonische Kunst*. —

54° *Europa op den Stier en 1850-1851* (Keur van scherts en luim, t. II, p. 61). Amst., 1855, in-8°.

55° *Recensie over brieven van M. W. Bilderdijk* (5 articles dans le *Recensent*), et *Mengelingen en fragmenten nagelaten door M. W. Bilderdijk* (Ibid.).

Ici Kinker prend la défense de Bilderdijk. 56° *Comptes rendus des traductions hollandaises de deux ouvrages philos. de H. Schmid* (*Sur l'essence de la philos. et ses rapports avec la science et la vie*) et de *Kannegiesser* (*Hist. de la philos.*), dans le *Recensent* (1859).

Le traducteur de Kannegiesser est le pasteur J.-J. Le Roy, déjà cité. — On doit à ce dernier écrivain, entr'autres, des *Bedenkingen* aan M. J. Kinker wegens kritische wijsbegeerte (Delft, 1827, in-8°).

57° *Iets over den brief van M. Derk Doncker-Curtius* (Avondbode, Amst., 9 sept. 1859).

58° *Le dualisme de la raison humaine, ou le criticisme de Em. Kant, amélioré sous le rapport de la raison pure et rendu complet sous celui de la raison pratique*. Amsterdam, t. I, 1850; t. II, 1852, in-8°.



Ouvrage posthume, annoté et publié par M. Cocheret de la Morinière, conformément au désir de l'auteur. Le t. I est orné d'un excellent portrait et enrichi d'une notice biographique sur Kinker.

Kinker a laissé en manuscrit un grand nombre de travaux de tout genre, plus ou moins importants. La biblioth. de l'Institut royal des P.-B. possède 1<sup>o</sup> sa version de l'*Eunuchus* de Térence (*de Gesnedene*); 2<sup>o</sup> *Bedenkingen over de Muziek der Oude Grieken*; 3<sup>o</sup> *Navor-schingen omtrent de taal en den inhoud van het onbekende Handschrift door den Hoogleraar Willmet aan de 3<sup>de</sup> Klasse van het Instituut medegedeeld*. (Il a été question ci-dessus de ce Ms. en langue copte <sup>(1)</sup>, également déposé dans la Bibl. de l'Institut); 4<sup>o</sup> *Toon-kunstige Opstellen* (3 liasses); 5<sup>o</sup> Un paquet de notes détachées, ayant rapport à la musique des Grecs (la plupart en langue française). — M. C. Van Hall signale comme lui appartenant : 6<sup>o</sup> *Het einde goed, alles goed*, comédie, d'après Shakespeare (*All's well that ends well*); 7<sup>o</sup> Le 1<sup>er</sup> acte et une grande partie du 2<sup>d</sup> acte de la version hollandaise du *Don Carlos* (de Schiller); 8<sup>o</sup> La plus grande partie du livre I de l'*Iliade*, trad. en vers hollandais, dans le rythme de l'original; 9<sup>o</sup> la version du *Chant de la Cloche* (n<sup>o</sup> 40, ci-dessus). — M. Fréd. Müller, libraire, possède : 10<sup>o</sup> *De dood van Minette, of het eerste Jaar der Turksche vrijheid*, tragédie; 11<sup>o</sup> *Achilles en Polyxena*, id.; 12<sup>o</sup> *Machteld van Velzen*, opéra; 13<sup>o</sup> *Turandot*, comédie, d'après Schiller; *Pygmalion*, songe romantique (n<sup>o</sup> 54); 14<sup>o</sup> le n<sup>o</sup> 59 (ci-dessus); 15<sup>o</sup> enfin, différents essais sur la poésie, la musique et la littérature. — Quelques-uns des Ms. qui précèdent figurent au catalogue de la bibliothèque

délaissée par Kinker; y sont encore mentionnés les cahiers de ses cours de Liège (sur la linguistique générale, sur la langue néerlandaise, sur le style, sur la synonymie, sur la prononciation, sur la philosophie et sur l'histoire); des dissertations sur le magnétisme animal, sur la loi de polarité, sur la conscience de soi et l'immortalité, sur le matérialisme et l'athéisme, sur le droit naturel et primordial, sur l'esthétique de Kant, sur l'influence des Français en philosophie, etc.; des recherches sur la métrique et la prosodie des Grecs et des Romains <sup>(2)</sup>, sur la langue Anglo-Saxonne dans ses rapports avec le hollandais, etc.; le plan d'un journal critique (1805), vraisemblablement la première ébauche du *Recensent*; des notes destinées à l'Institut et à d'autres Sociétés savantes; le discours <sup>(3)</sup> qu'il prononça comme recteur sortant (1829; v. l'art. J.-G.-J. ERNST), des ébauches de pièces de théâtre, etc. On peut juger, par cette énumération, de l'activité de Kinker et de la variété de ses études. Il avait l'habitude de charger ses livres de notes: nombre de volumes acquis à sa vente sont devenus précieux à raison des observations qu'il y a consignées.

Outre les biographies de MM. Van Hall, Van der Wijck, Steger et Cocheret de la Morinière, il existe un grand nombre de notices sur Kinker. Nous en citerons seulement quelques-unes: *Algemeen kunst en Letterbode*, t. II, 1845, p. 225 <sup>(4)</sup>; *Algemeen Handelsblad* (17 sept. 1845); *Amsterdamsche courant* (8 av. il 1847); *Muzen-Almanak*, 1846, p. 161; *Handel. van de jaarl. vergadering der Maatsch. voor Nederl. letterkunde te Leiden*, 1846, p. 7; *Haarlemsche courant* (10 avril 1847); *Recensent* (1850

<sup>(1)</sup> Le catalogue rédigé pour la vente de la bibliothèque de Kinker mentionne onze pièces relatives à ce Ms. et aux recherches sur la langue égyptienne entreprises par le savant philologue. On y remarque, entr'autres, un glossaire copte-latin.

<sup>(2)</sup> Nous rappellerons, à ce propos, qu'il parle de Fuss (v. ce nom) dans une de ses lettres à M. Ed. Capitaine. Il s'étonne de voir Fuss plus préoccupé de la métrique que

de la musique des anciens: comme si leur métrique, ajoute-t-il, ne faisait point partie de leur musique!

<sup>(3)</sup> Dans le livre d'E. Münch intitulé: *Die Freiheit des Unterrichts* (Bonn, 1829, in-8<sup>o</sup>), on trouve, p. 271, un autre discours de Kinker, adressé au roi des P.-B. — L'orateur s'y prononce contre la liberté de l'enseignement.

<sup>(4)</sup> Art. de M. Cocheret de la Morinière.



n° 9); *Nieuwe Rotterdamsche courant*, 15 fév. 1850<sup>(1)</sup>; *Onze Tijd*, t. I, p. 205; Van Campen, *Gesch. der letteren en Wetenschappen in Nederland*, t. II, p. 446; Collot d'Escury, *Hollandsche roem*, t. III, p. 244, et t. VI, p. 421; A. J. Van der Aa, *Biogr. Woordenboek*, t. IX, p. 177, etc. — L'oraison funèbre prononcée par M. F. Muller, en sa qualité de président de la 5<sup>e</sup> classe de l'Institut, remonte au 8 avril 1847<sup>(2)</sup>; celle de M. Van der Vijver, au 21 janvier 1846 (lorsque le buste de Kinker fut placé dans la salle des séances de la loge de la *Charité*). — Voir encore le *Broederhand* (de Bruxelles), 7<sup>e</sup> livraison de 1845, et le *Nederlandsche Staatscourant* du 51 janvier 1850 (appréciation sur Kinker, par M. le professeur den Tex, secrétaire de la 3<sup>e</sup> classe de l'Institut). — L'art. de M. le prof. Van Vloten, en réponse à M. Van der Wijck, se trouve dans le *Levensbode*, année 1865.

**Kupfferschlaeger** (FRANÇ.-HENRI-JOSEPH) naquit à Liège le 3 février 1811 et y mourut le 19 octobre 1866. Il fit toutes ses études dans sa ville natale, obtint le 10 juin 1831, avec distinction, le diplôme de docteur en droit et se fit inscrire, le 4 juillet suivant, au tableau des membres du barreau liégeois. Il se serait distingué comme avocat ou comme magistrat : une circonstance particulière le jeta dans la carrière de l'enseignement, qui ne lui convenait pas moins. La loi des incompatibilités parlementaires n'existait pas alors : la Chambre des représentants comptait parmi ses membres Antoine Ernst, professeur à l'Université de Liège, ensuite à celle de Louvain (v. son article). Ernst ayant besoin d'un suppléant pour le cours d'*Institutes du droit romain*, en fit charger, pour l'année académique 1853-54, le

jeune jurisconsulte, dont il avait remarqué l'esprit méthodique, le jugement sûr et le langage net et précis. Kupfferschlaeger s'acquitta de sa tâche ardue à la satisfaction générale. Son mandat fut renouvelé pour 1854-55 : Ant. Ernst avait accepté le porte-feuille de la justice et semblait par conséquent plus éloigné que jamais de remonter dans sa chaire. Kupfferschlaeger obtint le traitement de lecteur (22 septembre 1854), ajouta au cours d'*Institutes* celui d'*Encyclopédie du droit*, également délaissé par le professeur-ministre, et, sur la demande expresse des élèves, enseigna gratuitement, la même année, le droit commercial (v. GODER). Il devint définitivement titulaire du cours d'*Encyclopédie*<sup>(3)</sup> en décembre 1855, et resta, par intérim, chargé du cours d'*Institutes* jusqu'au 5 août 1857, date de sa promotion à l'extraordinariat. Dès lors il fut non seulement titulaire des deux cours précités, mais de celui d'*Histoire du droit romain*, dont M. Dupont, alors investi des fonctions de recteur et accablé d'occupations, avait exprimé le désir d'être déchargé. Kupfferschlaeger supporta courageusement son lourd fardeau. Rigide observateur du devoir, dévoué par dessus tout à la science et à l'Université, il ne crut jamais avoir assez fait pour améliorer ses cours et pour inspirer à ses élèves le goût des fortes études : il élargit même, autant que le programme le lui permit, le cadre de son enseignement, et, pour ne pas le laisser incomplet, il s'astreignit à donner régulièrement de nombreuses leçons supplémentaires, au risque de compromettre sa santé. Le 22 septembre 1848, il reçut le titre de professeur ordinaire ; la croix de l'ordre de Léopold lui fut décernée le 24 septembre 1855. De 1865 à 1866, il fit partie du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé-

<sup>(1)</sup> Art. de M. Jottrand, de Bruxelles.

<sup>(2)</sup> Kinker fut pendant 35 ans l'un des membres les plus actifs de l'Institut; déjà plus qu'octogénaire, il eut l'honneur d'être appelé à la présidence des classes réunies.

<sup>(3)</sup> Il sut donner à ce cours une sérieuse importance, en mettant à profit les travaux

des Allemands. Son point de vue était celui du spiritualisme chrétien, éclairé par les idées libérales. L'esprit de son enseignement était, sous plus d'un rapport, le même que celui des cours de son collègue et ami M. J. G. Macors (v. ce nom).



rieur; enfin, par arrêté royal du 29 septembre 1864, il revêtit les insignes du rectorat triennal. Fidèle à la devise qu'il avait adoptée : « Fais ce que dois, advienne que pourra, » il se multiplia pour suffire à ses doubles fonctions, bien que sa constitution physique se ressentit depuis longtemps déjà de ses excès de travail; enfin la nature réclama ses droits. Aussi bien, le rectorat de Kupfferschlaeger coïncida malheureusement avec une période d'agitation universitaire : de regrettables manifestations eurent lieu, et le premier *Congrès international* des étudiants donna la mesure de l'exaltation momentanée d'une partie de la jeunesse. L'honorable recteur resta ferme comme un roc; mais son cœur était navré. Il se dévoua de plus en plus à ses fonctions; il succomba pour ainsi dire à la tâche. Kupfferschlaeger était le *justum et tenacem* d'Horace; il ne connaissait ni les transactions, ni les attermoïements, et cette austérité, cette religion du droit et du devoir s'alliaient pourtant chez lui à toutes les affections généreuses du cœur. Peu d'hommes ont joui jusqu'à la fin d'une estime aussi universelle, et peu cependant se sont montrés, en toute circonstance, aussi peu disposés à des concessions (\*). Il était d'un commerce agréable, bienveillant par caractère, très-gai dans l'intimité; mais quand la voix du devoir se faisait entendre, il redevenait grave et presque solennel : sachant du reste écouter la discussion, mais inébranlable et inflexible quand sa puissante logique l'avait conduit à des conclusions formelles. Son cours d'Institutes est un modèle d'ordre et de précision : on doit regretter qu'il n'ait pas cru devoir céder aux instances de ses amis, qui à diverses époques le pressèrent de le publier. Sévère envers lui-même, il ne croyait jamais avoir assez fait; il préférerait l'oubli à une réputation qu'il eût jugée trop aisément conquise : ce trait le peint tout entier. Au lit de mort, il témoigna le désir d'être conduit obscurément au champ du repos; on dut

s'abstenir de lui décerner les honneurs universitaires. — Kupfferschlaeger fut, pendant plusieurs années l'un des membres les plus actifs du Conseil communal de Liège : il résilia son mandat en 1857. A partir de 1852 (arr. royal du 22 mars), il fit partie du bureau administratif de l'Athénée royal de Liège. Il prit part à la création du *Bulletin Communal* (2 vol. in-4°), recueil utile, où étaient traitées avec le plus grand soin toutes les questions intéressant l'administration locale. On doit encore à Kupfferschlaeger une brochure intitulée : *De l'espece de majorité requise pour la formation des actes des Conseils communaux* (Liège, s. d., in-8° à 2 col.). Il y soutient « qu'en thèse générale, les » résolutions des Conseils communaux » ne peuvent être prises qu'à la majorité » absolue des membres présents et non » pas seulement à la majorité absolue » des membres votants, si le vote a » lieu à haute voix, ou des suffrages » réels valablement exprimés, si le vote » a eu lieu au scrutin secret. » Il applique spécialement cette théorie aux nominations et présentations de candidats; cependant, ajoute-t-il, si la majorité des membres présents n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, « on doit procéder à un scrutin de bal- »ottage entre les concurrents qui ont » eu le plus de voix, pris en nombre » double des nominations ou présentations à faire, auquel cas la nomination » a lieu à la pluralité des votes, et s'il » y a parité de votes, le plus âgé est » préféré. »

**Lemaire** (JEAN-FRANÇOIS), né à Gand le 7 août 1797, mourut à Grammont le 31 octobre 1852. Il fit ses études au Collège et à l'Université de sa ville natale, et avant de les avoir terminées, se trouva mis en demeure de faire face aux nécessités de la vie : il dut abandonner pour les mathématiques les belles-lettres et la philologie, vers lesquelles il se sentait particulièrement attiré. Lemaire

cru trahir les véritables intérêts de l'Université.

(\*) En matière d'enseignement supérieur, notamment, il avait des convictions très-arrêtees; en se montrant moins rigide, il aurait



lutta contre l'adversité avec un courage exemplaire, pour écarter de sa famille jusqu'à la conscience de la position pénible où elle se trouvait ; il employa ses journées à donner des leçons, ses nuits à étudier, et malgré les entraves de tout genre qui paralysaient son zèle, subit avec distinction, en 1818, l'examen de candidat en sciences physiques et mathématiques. Ses efforts furent récompensés par un arrêté ministériel du 3 décembre de la même année, qui le nomma régent de la seconde classe de mathématiques au Collège royal de Gand. Il ne tarda pas à remplacer dans la première classe M. Quetelet, appelé à l'Athénée royal de Bruxelles. Le 14 avril 1821, l'Université de Gand lui décerna le diplôme de docteur en sciences mathématiques et en philosophie naturelle ; sa thèse inaugurale traitait des solutions singulières, des équations différentielles, et en présentait un exposé net et méthodique, d'après les travaux de Lagrange et des écrivains qui, après lui, s'étaient appliqués à rattacher ces formules longtemps inexplicables aux équations intégrales ordinaires, et s'en étaient servis pour résoudre directement une foule de problèmes difficiles. Le 7 août suivant, Lemaire passa du Collège de Gand à l'Athénée de Tournay, comme professeur de mathématiques supérieures ; l'année suivante, il fut en outre chargé d'une partie des cours destinés aux commençants. Il se dévoua entièrement à ses devoirs de professeur et obtint des succès réels ; on peut rappeler en passant qu'il introduisit avec avantage, dans l'enseignement élémentaire, la considération des projections stéréométriques. Son mérite ne resta point méconnu : le 1<sup>er</sup> août 1826, un arrêté royal le nomma professeur extraordinaire à l'Université de Gand, avec mission d'enseigner la géométrie appliquée aux arts et à la mécanique industrielle <sup>(1)</sup> En 1827, il fit un cours

spécial à l'usage des ouvriers, et le résuma dans un petit traité intitulé, comme sa chaire : *De Meekunst op de Kunsten en ambachten toegepast* (Gand, 1828, in-8° de 170 p. et 3 pl., dédié à M. A.-J. Ewyck). Il eut ainsi l'honneur d'être l'un des premiers, dans nos provinces, à contribuer au développement de l'instruction technologique, qui devait plus tard y devenir si importante. Il ne négligea rien pour s'initier aux procédés industriels : on le rencontre à Seraing, en Angleterre, partout où il a la chance d'enrichir ses connaissances pratiques. La Faculté des sciences ayant été supprimée à Gand le lendemain de la révolution, Lemaire fut désigné pour passer à l'Université de Liège, et chargé des cours d'introduction aux mathématiques supérieures et de calcul différentiel et intégral. Promu à l'ordinariat en 1835, il devint titulaire des cours d'analyse et de mécanique analytique. Un arrêté royal du 5 septembre 1833 l'éleva au rectorat pour l'année académique suivante ; le 14 décembre, il ajouta aux insignes de sa dignité la Croix de l'Ordre de Léopold. La même année, il reçut le titre d'inspecteur de l'École préparatoire des mines ; en 1842, il fut investi des fonctions de secrétaire du Conseil de perfectionnement des écoles spéciales. Lemaire, malgré une corpulence excessive qui finit par compromettre sa santé, était très-actif : à ses occupations académiques, il ajouta plusieurs missions ayant trait à l'instruction primaire, et ses rares loisirs étaient régulièrement absorbés par l'étude des chefs d'œuvre littéraires, tant anciens que modernes. Il possédait bien le grec et le latin ; les principales langues vivantes de l'Europe lui étaient également familières. La littérature italienne surtout avait le privilège de le passionner : en 1846, il ne put résister au désir d'aller saluer la patrie du Dante et de Michel-Ange. Il s'était fait illusion sur sa force

(1) Lemaire fut nommé, à proprement parler, professeur à l'École industrielle, qui était une section de la Faculté des sciences de l'Université de Gand. Il y eut pour collègue le Hollandais van Breda, qui reçut sa démission après les événements de 1830. La Fa-

culté des sciences fut en même temps supprimée à Gand ; mais le Gouvernement, ne voulant pas laisser tomber l'École industrielle, remplaça Lemaire et Van Breda par Ed. Jacquemyns et Ch. Morren (v. ce nom).



physique : le voyage s'accomplit heureusement, mais au retour, Lemaire fut retenu à Albi (Tarn) par une fièvre violente qui prit bientôt de telles proportions, qu'il se vit forcé de demander sa retraite. Il put revoir sa patrie; mais son corps était épuisé et bientôt ses facultés subirent un affaissement général. Déclaré émérite par arrêté royal du 15 mars 1847, il alla vivre à Bruxelles chez un frère qui lui prodigua les soins les plus tendres; il ferma les yeux à Grammont, où il s'était rendu pour se soumettre au traitement hydrothérapie. — Lemaire a peu écrit : les *Annales de l'Université de Gand* (1818-1819) contiennent de lui un Mémoire académique couronné, en réponse à une question de botanique (*Expositio commodorum methodi naturalis plantarum tam in scientiâ botanicâ ipsâ, quam in ejus applicationibus*); la dissertation citée *sur les équations différentielles* (1821) et un discours inaugural (1826) *sur le dessin linéaire* et sur le rapport des arts mécaniques avec les arts libéraux. Quelques discours insérés dans les *Annales des Universités de Belgique*, quelques travaux statistiques dans la *Correspondance mathématique* de M. Quetelet complètent à peu près son bilan. Lemaire était avant tout un excellent professeur, un homme instruit et d'un commerce agréable; peut-être se serait-il élevé plus haut s'il lui avait été donné de suivre sa vocation.

Sources : *Notice sur J. F. Lemaire*, par A. C. De Cuyper. Liège, 1855, in-8°. — *Nécrologe liégeois pour 1852* (par U. Capitaine), p. 50-55.

**Leroy** (JOSEPH-ANTOINE) naquit à Anvers le 25 mars 1800 et mourut à Liège le 9 janvier 1859. Son père, docteur en médecine, était professeur d'anatomie et de chirurgie à l'ancienne école de chirurgie d'Anvers. L'instruction secondaire étant assez négligée en cette ville, à l'époque de la domination impériale, le jeune Leroy fut envoyé au lycée de Bruxelles, où il fit des progrès rapides. En 1819, il se rendit à l'Université de Louvain pour y étudier les sciences médicales. Il y arriva pénétré

de la conviction qu'aucune branche des connaissances humaines, pour ainsi dire, ne doit rester entièrement étrangère au médecin : la philologie, la botanique, la physique, la chimie, les mathématiques l'occupèrent tour à tour; il voulait asseoir son édifice sur les bases les plus solides. Son examen de candidat en sciences fut des plus brillants. En 1821, la Faculté de Louvain mit au concours la question suivante : *Quels sont les principaux phénomènes chimiques qui peuvent être interprétés physiquement de deux manières différentes?* Il s'agissait, non seulement d'énumérer ces phénomènes, mais de décrire les circonstances dans lesquels ils ont lieu, et les procédés à employer pour les produire. Le Mémoire du jeune Leroy, d'une étendue de 456 p. in-4°, obtint la palme le 10 octobre 1822. L'auteur y défendait les idées de son professeur Van Mons, qui regardait l'hydrogène comme le corps le plus simple ou pour mieux dire comme le seul corps simple, et le prenait pour l'unité de la théorie atomique, tandis que les autres chimistes adoptaient l'oxygène. S'appuyant sur cette hypothèse, Leroy traita son sujet *in extenso* et fit preuve d'une érudition chimique très-remarquable pour son âge. Ce travail ardu ne l'empêcha pas, au temps voulu, de subir avec la plus grande distinction l'examen de candidat en médecine. Infatigable et, de plus, animé par le succès, il rentra presque aussitôt en lice, et obtint en 1824 la médaille d'or, pour un mémoire *sur l'emploi du forceps et sur l'usage du levier*. « Dans tout accouchement et dans toutes ses périodes, soit que la tête vienne la première, soit que ce soient les pieds, les plus petits diamètres de la tête doivent toujours correspondre aux plus favorables du bassin. » Telle était la doctrine enseignée à Louvain par Van Solingen, et exposée par cet habile professeur, dans un livre estimé : *Het werktuiglyke der verlossing verklaerd, betoogd, en herleidt tot een algemeen grondbeginsel* (Leiden, Honkoop, 1799, in-8° de 288 p.). Leroy suivit l'opinion de son maître et démontra que le diamètre le plus favorable est le diamètre oblique, qui s'étend d'une



éminence ilio-pectinée d'un côté, à la symphyse sacro-iliaque opposée. Dans la première partie de son Mémoire, il déterminait les huit positions dans lesquelles il convient, en général, d'avoir recours au forceps, d'après l'avis des auteurs les plus recommandables; dans la seconde, il soutint que l'instrument de Palfyn (dont Leroy attribue par erreur l'invention à Chamberlayne) n'est pas applicable toutes les fois que la tête est trop grosse pour traverser la filière du bassin; dans la troisième, il indiqua les positions dans lesquelles le levier doit être préféré; dans la quatrième, il passa en revue toutes les contre-indications de cet instrument; enfin, dans la cinquième, il déterminait le but précis de chacun des deux procédés, et formula des conclusions nettes sur l'opportunité de leur emploi respectif. — Ce mémoire important fut suivi d'une dissertation inaugurale sur l'hématose: Leroy fut reçu docteur en médecine avec la plus grande distinction le 1 décembre 1824. Le jeune savant, par ses premiers travaux, s'était fait remarquer surtout comme un excellent élève; son étude sur l'hématose le plaça plus haut: il y hasardait quelques opinions personnelles. L'hématose y est définie: la formation du sang aux dépens des éléments puisés tant au dehors qu'au dedans de l'individu chez lequel ce phénomène a lieu. Cette formation est une opération de chimie vitale; la différence de couleur qui caractérise le sang artériel et le sang veineux est due au plus ou moins d'oxydation du fer qui entre dans la composition de cette substance. L'hématose ne commence pas au moment où les éléments du sang se rencontrent, mais seulement alors qu'ils arrivent dans les poumons, où ils reçoivent le contact de l'air atmosphérique. L'air expiré renferme la même quantité d'azote que l'air inspiré; mais il a perdu une partie de son oxygène. Qu'est devenu cet oxygène! Il s'est combiné partie avec le carbone, partie avec l'hydrogène, selon Lavoisier; avec le carbone seulement, selon Ellis. Mais le carbone ne se combine avec l'oxygène qu'à la chaleur rouge, dit Leroy; on ne peut, pour invalider cette objection, invoquer la

chimie vitale, puisque d'abord l'acide carbonique se trouve tout formé dans le sang, et qu'ensuite il est probable que les matériaux de la perspiration pulmonaire proviennent des artères bronchiques: il en résulterait, en somme, que l'acide carbonique expiré ne résulte pas de la combinaison de l'oxygène avec le carbone du sang veineux. Avec quoi donc se combine l'oxygène absorbé? Avec le fer de la matière colorante. Leroy cite à l'appui de sa théorie une expérience qu'il a instituée (*Diss. inaug.* p. 51). Il ne conclut pas, toutefois, que l'hématose consiste uniquement dans la suroxydation du fer: d'autres modifications ont lieu également; mais elles tombent moins sous les sens. Les poumons ne sont point passifs dans l'acte de l'hématose, comme le prouvent les expériences de Dupuytren et d'autres physiologistes. — Etabli comme praticien à Anvers, Leroy ne renonça pas à ses habitudes studieuses. Le célèbre accoucheur Capuron ayant attaqué avec aigreur, dans les *Annales de médecine physiologiques* de Broussais (nov. 1825) la théorie de Van Solingen, celui-ci se défendit par une brochure publiée à Louvain en 1824. Capuron revint à la charge l'année suivante et se servit du nom de Leroy pour essayer de ternir la réputation scientifique de son adversaire. L'élève de Van Solingen crut de son devoir de prendre lui-même la plume: il démontra péremptoirement que le principe adopté par Van Solingen n'avait point été formulé par Solayres et Baudelocque, ainsi que l'affirmait Capuron, et qu'il ne résultait même point de l'ensemble de leur doctrine; il convainquit en outre d'erreur le polémiste français, qui soutenait que les *plus petits diamètres* de la tête doivent correspondre avec les *plus grandes dimensions* du bassin, tandis que Van Solingen, avec raison, veut qu'ils coïncident avec les dimensions les *plus favorables* au passage de la tête. La réplique se terminait par des réflexions sur une lettre de Baudelocque, approuvant le principe de Van Solingen. La querelle en resta là; elle eut seulement pour effet d'attirer l'attention du gouvernement sur le docteur Leroy, qui fut nommé lecteur à



l'Université de Louvain, le 17 septembre 1826. Il y enseigna « de tout cœur et de toute âme » la pathologie générale et la physiologie humaine et comparée. Il reçut le titre de professeur extraordinaire le 28 juin 1828. La révolution ayant amené la suppression de la Faculté des sciences et par suite une notable diminution du nombre des aspirants à la médecine, Leroy prêta son concours à ceux de ses collègues qui avaient jugé utile de fonder une Faculté libre. Tout en conservant ses cours en médecine, il enseigna la physique et sut s'attirer, par son talent d'exposition, un auditoire nombreux et fidèle. En 1855, Leroy fut appelé à l'Université de Liège comme professeur de physiologie humaine et comparée. Le 14 décembre 1858, le roi le nomma chevalier de son ordre. Dans sa nouvelle résidence, il se distingua par toutes les qualités qui lui avaient valu ses premiers succès : mais il était d'une constitution frêle, et ses travaux assidus l'avaient graduellement épuisée. Il fut inopinément frappé à son poste, quand tout semblait lui promettre un brillant avenir. Comme Godet, il n'avait pas 59 ans ! — Outre les dissertations citées, on connaît de Leroy une observation (en coll. avec M. le Dr Lanthier) de *Phlegmon à la marge de l'anus*, soumise au jugement de la *Société de médecine de Louvain*, dont il fut un des membres les

plus zélés, pendant son séjour en cette ville (v. les *Annales de cette compagnie*). — Une notice très bien faite sur la vie et les travaux de A.-J. Leroy a été lue par M. le docteur P. Broeck à la 27<sup>e</sup> séance solennelle de la Société de médecine d'Anvers, et publiée séparément (Anvers, Buschmann, 1862, in-8° de 28 p., avec portrait).

**Lesbroussart (PHILIPPE)**, né à Gand le 25 mars 1781, mourut à Ixelles le 4 mars 1855. Comme citoyen, comme écrivain et comme professeur, Lesbroussart a laissé un nom cher aux patriotes belges, à la république des lettres et à l'Université de Liège. Son père était lui-même un littérateur distingué, aussi recommandable par ses qualités privées que par son talent<sup>(1)</sup>; le jeune Philippe n'eut jamais sous les yeux que de saines traditions et de bons exemples, et il sut les mettre à profit. Cependant les études qu'il avait commencées au collège Thérésien de Bruxelles se trouvèrent forcément interrompues, et les circonstances l'éloignèrent pour un temps de la carrière vers laquelle le portaient ses goûts et son éducation. Il fut mis en réquisition (on disait ainsi) en l'an III, pour servir comme expéditionnaire dans l'un des bureaux provisoires qu'avaient organisés les représentants alors en mission

(1) Jean-Baptiste Lesbroussart, né à Ully-St-Georges, en Picardie, le 24 juin 1747, mourut en Belgique le 10 décembre 1818. Il était arrivé dans notre pays en 1778, avec le titre de professeur de poésie au Collège de Gand. Il passa plus tard, en qualité de professeur de rhétorique, au Collège Thérésien. Ses publications lui ouvrirent, en 1790, les portes de l'ancienne Académie de Bruxelles. Il fut compris, en 1816, au nombre des nouveaux membres de cette Compagnie réorganisée. Il eut, d'un premier mariage, notre Philippe et une fille (M<sup>me</sup> Leboeuf, mère du directeur du jardin zoologique de Bruxelles); l'une de ses trois filles du second lit épousa M. L. Alvin, ancien directeur de l'instruction publique au ministère de l'intérieur, aujourd'hui conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Voici, d'après M. Quetelet, qui nous sert ici encore de guide *Annuaire de l'Acad. royale de Belgique*, 1855, p. 200,

la liste des principaux ouvrages de J.-B. Lesbroussart : 1<sup>o</sup> *Eloge du prince Charles de Lorraine*. Bruxelles, 1781; 2<sup>o</sup> *Education littéraire ou réflexions sur le plan d'études adopté par S. M. l'Empereur pour les Collèges des Pays-Bas autrichiens*. In-12, 1783 (v. l'art. ROUILLE); 3<sup>o</sup> *Eloge de Jean de Carondelet*, in-8°, 1786; 4<sup>o</sup> *Annales de Flandre*, par P. d'Oudegherst, avec un discours préliminaire, des notes, chartes, diplômes, etc., 2 vol. in-8°, 1786; 5<sup>o</sup> Différents Mémoires dans les publications de l'Académie; huit ont paru dans le t. I des *Nouveaux Mémoires*, en 1820. — M. Ad. Mathieu nous apprend, dans une note de son épître *Sur la tombe de Ph. Lesbroussart*, que la Bibliothèque de Bourgogne conserve deux manuscrits de Lesbroussart père : 1<sup>o</sup> *Du Belgium primitif*, in-fol., n<sup>o</sup> 11583; 2<sup>o</sup> *Vite et gestorum Brabantiae ducum breve compendium* (1615-1740), Ms. autographe, n<sup>o</sup> 15766.



à Bruxelles (\*). « Lors de la création de l'*Administration centrale de la Belgique*, il fut attaché au secrétariat général ; et plus tard, au cabinet particulier du citoyen Lambrechts, commissaire du gouvernement, depuis ministre de la justice et enfin Pair de France (\*\*). La Belgique ayant été divisée en départements, Ph. Lesbroussart fut employé dans l'administration départementale de la Dyle, successivement en qualité de commis de première classe, puis de sous-chef dans l'administration des contributions directes. Après le 18 brumaire an VIII, les administrations départementales ayant été remplacées par des préfectures, il fut placé par M. Doucet de Pontécoulant, préfet de la Dyle, comme chef de bureau, dans la division qui avait pour directeur M. Jouy. » Le futur auteur de *Sylla*, des paroles de la *Vestale*, de l'*Hermite de la chaussée d'Antin* ne pouvait manquer de s'intéresser à un jeune homme qui partageait ses goûts personnels. Lesbroussart put consacrer une partie de son temps à compléter ses études : il fréquenta, entr'autres, à l'Ecole centrale du département, les cours des professeurs Wyns (législation) et Rouillé (littérature française). Jouy le prit décidément en affection ; et il est probable, dit M. Quetelet, que les muses eurent à s'applaudir de ce rapprochement, bien plus que l'administration à laquelle ils appartenaient. C'est à l'influence de nos deux hommes de lettres que l'on doit la création et la prospérité de la Société littéraire de Bruxelles,

qui continua ses utiles travaux pendant près d'un quart de siècle (\*\*).

En 1804, Lesbroussart donna sa démission pour aller rejoindre son père, alors directeur de l'école secondaire d'Alost. Il y débuta dans l'enseignement, comme professeur de troisième latine. Confiné dans une petite ville, il n'en entretint pas moins des relations littéraires avec la plupart des écrivains belges, et donna signe de vie en composant quelques pièces de société, restées d'ailleurs inédites (\*\*). Il fit paraître à Paris, en 1807, la traduction d'un roman anglais (\*\*); la censure interdit la publication d'un autre ouvrage, *Adolphe et Maurice*, dont il avait remis le manuscrit à son libraire.

A Gand, où le grand-maitre de l'Université l'envoya pour remplir, au lycée, la chaire de seconde année d'humanités, il rencontra des gens distingués : Cornelissen, Wallez, Roelants, Ferraris, Couret de Villeneuve, Kluyskens, Benans, Malengreau, le préfet Faipont et son secrétaire Liégeard, spirituel chansonnier, le savant chanoine de Bast et un autre chanoine, De Graeve, bien connu par sa *République des Champs Elysées*, sorte de mystification involontaire dont l'auteur fut la première dupe (\*\*). Tous ces hommes d'aptitudes et de goûts si divers vivaient en parfaite harmonie, voués qu'ils étaient tous au culte des choses de l'esprit ; les uns sacrifiaient aux Muses et aux Grâces, les autres se livraient à des études sérieuses ; Lesbroussart se mêlait à tous et prêtait au besoin sa plume

(\*) Les détails qui suivent sont empruntés à une note de Lesbroussart, communiquée par M. Th. Juste à M. Quetelet.

(\*\*) V. les *Vies de quelques Belges*, par M. Van Hulst. Liège, 1842, in-8°.

(\*\*\*) Les membres de cette Société se réunissaient régulièrement, le dimanche matin, pour se communiquer leurs productions. A la fin de chaque année, on publiait un *Almanach poétique*, et de temps à autre on banquetait, sans manquer jamais de chanter ou de lire des vers au dessert, le plus souvent sur des sujets indiqués d'avance. Outre Jouy et Lesbroussart, nous citerons, parmi les habitués du cénacle, les barons de Stassart et de Reiffenberg, Raoul, Baron, Cornelissen, MM. Alvin, Le Glay, etc. (v. QUETELET, *Notice sur*

*le baron de Stassart*, dans l'*Annuaire précité*, p. 112-113).

(\*) A l'exemple de Molière, de Boursault, de Picard, il était à la fois auteur et acteur (Quetelet, *Notice sur Ph. Lesbroussart*, dans l'*Annuaire précité*, p. 201).

(\*\*) *Fanny Seymour*, 3 vol. in-12.

(\*\*\*) Quetelet, p. 202. — La *République des Champs Elysées*, renouvelée des rêves de Goropius Becanus, a été écrite pour prouver que la scène de l'*Odyssée* se passe en Belgique. *Vlissingen* ou *Ulissingen* est la ville d'Ulysse ; *Minerve aux yeux bleus* est évidemment une Flamande ; les trois gueules de Cerbère sont les *tria ostia Rheni* ; la *Hollande* a donné son nom à l'Hellespont ; le *Brabant* est la Propontide, etc., etc.



à des confrères plus érudits qu'habiles à tourner la phrase. On avait recours à lui dans toutes sortes de circonstances : c'est ainsi qu'à l'occasion d'une cérémonie publique, il se chargea de faire, à lui seul, tous les discours qui devaient y être prononcés<sup>(1)</sup>.

Lesbroussart versifiait avec la plus grande facilité : on peut dire qu'il rima dès qu'il sut tenir une plume. On cite de lui une pièce de vers sur la mort de Marie-Antoinette, publiée dans les journaux en 1794 : il n'avait alors que treize ans. Il ne songeait guère, du reste, à mettre au jour ses élucubrations ; indulgent envers les autres, il était pour lui-même d'une sévérité excessive : il attachait si peu de prix à ses poésies légères, qu'il n'en gardait pas copie. Il se décida pourtant, en 1810, à prendre part au concours de poésie ouvert par la Société des Catherinistes d'Alost : son poème des Belges fut couronné et lui valut dans tout le pays d'unanimes applaudissements<sup>(2)</sup>. Cette œuvre remarquable, la plus importante peut-être de Lesbroussart, comprend à la fois une description de la Belgique, une brillante revue de ses annales et un tableau des progrès des sciences, des lettres, des arts, du commerce et de l'industrie dans notre pays. Ce plan était en quelque sorte imposé aux concurrents ; le principal mérite du lauréat devait donc consister dans l'exécution. Or, Lesbroussart possédait la langue française comme l'un des Quarante : familier avec les grands maîtres du style, il avait surpris tous leurs secrets ; son oreille délicate ne pouvait souffrir la moindre discordance ; la tournure la plus heureuse, la plus harmonieuse se présentait à lui naturellement, et cette élégance innée, ce purisme sans effort n'enlevaient à sa phrase ni la fermeté ni la dignité. L'influence de Delille se fait sentir dans ses compositions du genre

descriptif ; cependant il savait trouver de mâles accents, lorsque sa fibre patriotique était touchée. Le poème des Belges présente les plus saisissants contrastes et atteste à la fois la flexibilité du talent de l'auteur, l'élévation et la générosité de ses sentiments. Le *facit indignatio versum* pourrait s'appliquer à son tableau du règne de Philippe II ; en revanche, il ne comprit pas Artevelde. A cette époque, nos annales n'avaient guère encore fait l'objet d'une étude sérieuse ; d'incroyables préjugés régnaient au sujet des *séditions* communales du moyen-âge, et tout en reconnaissant à la nation belge un caractère et des aspirations *sui generis*, on en était venu, à la suite des révolutions, et peut-être Lesbroussart tout le premier, à considérer son existence indépendante à peu près comme un rêve irréalisable<sup>(3)</sup>. Si Lesbroussart prévoit de meilleurs jours, c'est en pressentant une renaissance des lettres et des arts ; son idéal dans le passé, c'est le règne d'Albert et d'Isabelle. Rappeler ce règne, c'est immédiatement évoquer les souvenirs glorieux de l'École flamande de peinture des Rubens, des Van Dyck, des Jordaens et des Téniers. Par parenthèse, Lesbroussart s'est plu à réhabiliter le peintre des kermesses flamandes, et la postérité lui a donné raison. Nous suivrons l'exemple de M. Quetelet, en citant les vers pleins de grâce et de fraîcheur que les charmants tableaux de l'artiste méconnu par Louis XIV<sup>(4)</sup> ont inspirés à l'auteur des Belges :

Que j'aime de Téniers les peintures champêtres !  
Là, ce sont des buveurs accroupis sous des hêtres ;  
Le plaisir est empreint sur leur front bourgeonné :  
D'un côté celui-ci, sur la table incliné,  
Suivant du coin de l'œil la légère fumée  
Qu'exhale dans les airs sa pipe bien-aimée ;  
Celui-là, savourant sa double volupté,  
Son verre devant lui, sa belle à son côté,  
Et l'entourant d'un bras, sur sa fraîche maîtresse  
Fixe des yeux brillants de vin et de tendresse ;  
Plus loin, sous cet ormeau tourne un cercle joyeux,

le prix à Lesbroussart. Un second prix fut décerné à M. Lemayeur, et un accessit à M. Benau, de Gand.

(3) V. Quetelet, p. 228.

(4) « Qu'on enlève ces magots ! » s'écria le grand roi lorsqu'on lui présenta des tableaux de Téniers.

(1) Excellent moyen d'éviter les redites, ajoute M. Quetelet ; de plus, on pouvait être sûr que les orateurs ne se contrediraient pas les uns les autres.

(2) François de Neufchâteau, juge du concours, après avoir consulté quelques-uns de ses confrères de l'Académie française, déclara qu'il n'y avait qu'une voix pour adjuer



Oui, s'agitant au sein d'un tourbillon poudreux,  
 A la franche gaité sacrifiant la grâce,  
 Du terrain sur ses pas fait trembler la surface;  
 Tandis que du sommet d'un énorme tonneau,  
 Un rustique amphion, le charme du hameau,  
 Pour guider les élaus de la foule bruyante,  
 Joint son archet criard à sa voix glapissante.  
 Le seigneur du canton, dans son fauteuil à bras  
 Gravement étendu, préside à leurs ébats.  
 Mais que font dans ce coin ces quatre solitaires?  
 Ce sont de vieux fermiers, entrechoquant leurs verres;  
 Leur regard est humide : un heureux vermillon  
 De ses vives couleurs enlumine leur front;  
 Ils parlent : je crois presque entendre leur langage;  
 Le rire épanoui sur leur large visage  
 Par son aspect joyeux excite ma gaité,  
 Et je souris moi-même à leur félicité.

Le poème des *Belges* renferme, dans un genre plus élevé, des beautés de premier ordre. On l'a mis en parallèle avec l'œuvre célèbre de Helmers : *De Hollandsche natie*; cependant il faut reconnaître dans celle-ci plus d'éclat et de vigueur. Lesbroussart, ne l'oublions pas, écrivait à une époque où la littérature française ne se distinguait pas précisément par ces qualités. — En 1812, la rhétorique du Lycée de Gand lui fut confiée. Il ne l'occupa qu'une année : des avantages considérables le déterminèrent à entreprendre, en 1815, avec un jeune homme dont il dirigeait l'éducation, un voyage dans les contrées méridionales de l'Europe. Il venait de se marier<sup>(1)</sup> : le moment du départ fut pénible ; mais il se dédommagea de l'éloignement par une active correspondance. Si Lesbroussart avait les lumières et le cœur d'un Mentor, ajoute son biographe, il n'en avait, ce semble, pas toujours la prudence : c'est ainsi qu'à Lausanne il provoqua en duel un officier suisse, qui l'avait traité avec brusquerie. Le combat eut lieu à l'épée, bien que notre voyageur fût myope au plus haut degré : l'officier eut le bras traversé, puis on reprit tranquillement le chemin de la

(1) Avec M<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Giron, née Dewaele. Lesbroussart devint ainsi le beau-père de M. Aug. Giron, qui s'est fait également un nom dans les lettres (Quetelet, p. 204).

(2) Quetelet, p. 205. — Lesbroussart laissa des traces de son excursion dans les Alpes. A Chamounix, il inscrivit, sur un registre d'hôtel, à propos des faiseurs d'enthousiasme à froid, une boutade qui a été recueillie dans *l'Hermite de la Guyane* (t. II) et reproduite, avec quelques corrections, dans le volume de poésies publié en 1827. A Genève,

ville, ainsi que la conversation un moment interrompue<sup>(3)</sup>. Après un séjour d'environ deux ans en France, en Savoie et en Suisse, Lesbroussart dut rentrer à Gand sans avoir visité l'Italie : son élève venait d'être désigné pour faire partie de la garde d'honneur. Les événements se précipitèrent : l'empire de Napoléon s'écroura dans nos plaines. Pendant qu'on saluait avec transport le retour de la paix, la Société des beaux-arts de Gand mit au concours une cantate sur *la bataille de Waterloo*. Lesbroussart conquit une nouvelle palme ; cependant ce second triomphe eut moins d'éclat que le premier. « La pièce couronnée, remarquable comme œuvre littéraire, laissait à désirer peut-être sous le rapport lyrique : les opinions d'ailleurs étaient encore fort partagées, même parmi les Belges, sur l'événement politique, objet du concours »<sup>(4)</sup>.

Lesbroussart ne rentra dans l'enseignement qu'en 1817, comme professeur de poésie à l'Athénée royal de Bruxelles ; son père étant venu à mourir en 1818, il lui succéda en rhétorique, et occupa cette chaire jusqu'en 1850. Ses connaissances étendues, sa mémoire littéraire vraiment prodigieuse, ses qualités personnelles, surtout sa bonté proverbiale et l'affection qu'il portait aux jeunes gens lui assurèrent un succès complet, résultat d'autant plus remarquable que « le professeur, par suite de son extrême myopie, était à peu près dans l'impossibilité de voir ce qui se passait dans sa classe, et devait maintes fois s'en rapporter aux bons sentiments de ses élèves »<sup>(4)</sup>.

La création du royaume des Pays-Bas avait été accueillie par Lesbroussart avec enthousiasme : « A ses yeux, les

il fit imprimer une réponse à l'écrit de Châteaubriand intitulé : *De Bonaparte et des Bourbons*.

(3) Quetelet, p. 207. — La cantate de 1815 n'a pas été comprise par l'auteur dans ses œuvres littéraires : il la regardait sans doute comme une simple œuvre de circonstance, et il est permis d'admettre aussi que ses idées se modifièrent plus tard. La fin du poème des *Belges* est également un peu trop empreinte de la couleur de l'époque (*Ibid.*).

(4) *Ibid.*, p. 208.



anciennes formes républicaines et les libertés communales, dont nos voisins du nord avaient mieux que nous conservé les traditions, allaient faire revivre notre histoire nationale et y ajouter quelques pages glorieuses. » Il voulut témoigner ses sympathies au gouvernement, en prenant part à la rédaction du journal officiel et en composant, en 1816, à l'occasion du mariage du prince d'Orange avec la grande duchesse de Russie, un opéra-comique intitulé le *Fermier belge* <sup>(1)</sup>, qui fut représenté au théâtre du Parc. Ses généreuses illusions furent de courte durée. Le salon de Lesbroussart était le rendez-vous des exilés français et de tout ce que Bruxelles renfermait de gens de lettres : là se rencontraient Arnauld, Bory de Saint-Vincent, Cauchois-Lemaire, Tissot, Pocholle, Juilian, Baron, de Potter, Vautier, de Reiffenberg <sup>(2)</sup>, Raoul, etc. On y parlait littérature et beaux-arts ; insensiblement on y parla politique. Les tendances du roi Guillaume commençaient à se manifester : à la paisible Société de littérature de Bruxelles avait succédé la *Concordia*, instituée pour faire perdre du terrain à la langue fran-

çaise au profit du flamand ou plutôt du hollandais <sup>(3)</sup>. Une sourde opposition se formait : la *Société des Douze* <sup>(4)</sup>, fondée en apparence dans un but littéraire et point de mire des attaques de la presse gouvernementale, à cause de l'obscurité même dont elle s'entourait, n'y était probablement pas étrangère. Lesbroussart fut un instant suspect. Il prenait part à la rédaction du *Courrier des Pays-Bas* ; un article de cette feuille, intitulé *Fond de valise*, fut incriminé. On constata qu'il en avait revu les épreuves ; on y trouva même quelques corrections de sa main : bref, il fut appréhendé par la gendarmerie et jeté en prison, où il resta un mois, jusqu'à son acquittement <sup>(5)</sup>. Le gouvernement ne fut pas fâché de lui témoigner, quelques temps après, que cet incident ne lui avait pas fait perdre sa confiance : Lesbroussart fut nommé professeur d'histoire générale au Musée de Bruxelles <sup>(6)</sup>. Il se laissa faire et ne montra pas de rancune ; en 1830, on le vit un des premiers se mêler à la foule insurgée, non pour exciter les passions, mais pour maintenir l'ordre public <sup>(7)</sup>. Cependant il appartenait de tout cœur au parti révolutionnaire. La

<sup>(1)</sup> Musique de M. Mees.

<sup>(2)</sup> C'est avec ces deux derniers que Lesbroussart fonda, en 1817, le *Mercure belge*. — Un article de Raoul contre une tragédie nouvelle d'Arnauld donna lieu à une polémique assez vive que les deux collaborateurs s'empressèrent d'éteindre : le *Mercure* vécut alors paisiblement pendant plusieurs années. Lesbroussart y publia surtout des analyses littéraires. — V. la notice de M. Quetelet sur Raoul, dans l'*Annuaire de l'Académie de Bruxelles*, année 1849.

<sup>(3)</sup> Lesbroussart en faisait partie : quand arriva son tour de porter la parole, il trancha la difficulté en prononçant un discours latin sur la lutte des classiques et des romantiques. — Quetelet, p. 209.

<sup>(4)</sup> Ainsi nommée à cause du nombre de ses membres, qui étaient MM. Baron, de Doncker, L. de Potter, Drapiez, L. Gruyer, L. Jottrand, Lesbroussart, Odevaere, Quetelet, Ed. Smits, Tielemans et S. Van de Weyer.

<sup>(5)</sup> L'auteur de l'article, qui s'était fait connaître, fut seul condamné à 6 mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

<sup>(6)</sup> V. l'art. BARON et la notice de M. Quetelet sur Lesbroussart, p. 210 et suiv.

<sup>(7)</sup> Son attitude est expliquée dans une note rédigée par lui-même pour M. Juste, auteur d'une notice sur la vie de Lesbroussart (*Album national*, 1845) : « Après l'incendie de l'hôtel Van Maanen, Ph. Lesbroussart fut du nombre des six ou sept personnes qui, dans la matinée du lendemain, se rendirent près de la Régence, à l'effet de proposer la formation d'une garde urbaine pour la protection des personnes et des propriétés. Ce corps ayant été immédiatement organisé et armé, Ph. Lesbroussart, accompagné de quelques citoyens détachés d'une patrouille commandée par le général Pletinckx, fut assez heureux pour négocier, avec l'officier commandant la caserne des Annonciades, l'évacuation de ce local par la troupe et sa remise à la bourgeoisie. Il eut également le bonheur de faire cesser les hostilités qui commençaient à s'engager sur le Grand-Sablon, après quelques instants de conférence avec le major sous les ordres duquel était placé le détachement qui occupait ce point. Nommé membre du Conseil de la garde urbaine, Lesbroussart prit part, en cette qualité, à toutes les délibérations qui eurent lieu à l'hôtel-de-ville, et fut du nombre de ceux qui se rendirent au palais du prince



faiblesse de sa vue ne l'empêcha même pas de circuler armé dans Bruxelles pendant les journées de septembre, au risque de se trouver en présence d'adversaires qu'il ne distinguait pas : c'est ainsi qu'il faillit être tué à l'entrée de la rue Notre-Dame-aux-Neiges (\*).

Le gouvernement provisoire, voulant récompenser son zèle, le nomma, dès le mois d'octobre 1830, administrateur-général de l'instruction publique. Il remplit ces hautes fonctions jusqu'en 1835, date de sa nomination à l'Université de Liège. Le lendemain de la révolution, il se trouva en présence de difficultés de toute sorte : on demandait à grands cris la réouverture des Universités, dont les cours n'avaient pu recommencer, comme d'habitude, vers la fin de septembre. Le gouvernement ne put donner suite aux réclamations que vers la fin de l'année ; les trois Universités de l'Etat furent maintenues par un premier arrêté du 12 octobre, et provisoirement réorganisées par un second arrêté du 16 décembre. Des mesures définitives ne pouvaient être prises, dans l'opinion des hommes du pouvoir, qu'en présence d'un concours de circonstances qui ne se présenterait que plus tard, et d'autre part une interruption plus longue pourrait devenir préjudiciable aux intérêts de la

d'Orange lorsque celui-ci, par une détermination honorable pour son caractère, mais infructueuse dans ses résultats, fut entré à Bruxelles avec ses aides de camp. Le 21 septembre, la garde se trouvant à peu près dissoute, par suite d'incidents assez connus, il se rendit avec M. l'avocat Plaisant, depuis administrateur de la sûreté publique, dans le Hainaut, d'où ils revinrent, le 24, avec une assez forte compagnie de braves villageois des communes de Fayt, Lahutre et Morlanwelz, à laquelle se joignirent sur la route des volontaires de Charleroy. Pendant les deux dernières journées de la lutte dont la capitale était devenue le théâtre, il se trouvait auprès de don Juan van Halen, qui l'avait, dès ce moment, attaché à son état-major, et dont le quartier-général était alors établi à l'hôtel de Chimay, d'où il fut, dans la soirée du 25, transféré à l'hôtel de Tirlumont. Les seules personnes qui, pendant la nuit suivante, se trouvèrent auprès du général, étaient MM. Michaux (de Limbourg),

jeunesse : on se contentait donc de pourvoir au plus pressé. Mais l'arrêté du 16 décembre alla plus loin, en supprimant d'un trait de plume cinq Facultés : à Gand, la *philosophie* et les *sciences* ; à Louvain, le *droit* et les *sciences* ; à Liège, la *philosophie*. Sur les vives réclamations de la Régence et des habitants de Louvain, la Faculté de droit fut rétablie en cette ville, mais avec un personnel insuffisant (\*). C'est alors, comme nous l'avons dit ailleurs, que des *Facultés libres* s'établirent dans les Universités mutilées. Il s'ensuivit des complications et des embarras. Etranger aux mesures décrétées par l'autorité, Lesbroussart ne devait pas moins être l'exécuteur : l'opinion publique lui sut mauvais gré de son intervention. Les professeurs des Facultés supprimées se trouvaient tout d'un coup sans emploi, et parmi eux se trouvaient quelques amis de l'administrateur-général, entr'autres Raoul. On disait de Lesbroussart « qu'il administrait l'instruction publique comme on administre un malade ; on se plaignait partout de la décadence des études et des rigueurs officielles ; cependant, quand à ce dernier point, on sait aujourd'hui qu'il fit tout le possible en faveur des professeurs lésés. Au commencement de 1831, il présenta au gouvernement

Palmaert aîné et Ph. Lesbroussart. Après le départ des Hollandais, ce dernier assista, pendant quelques semaines, avec voix simplement consultative, aux séances du gouvernement provisoire, qui le nomma, conjointement avec MM. Nicolay et Vautier, membre de la Commission d'enseignement, et plus tard administrateur-général de l'instruction publique. »

(\*) « Cet excellent homme, qui n'a jamais fait le moindre mal à personne, qui n'en a pas même eu la pensée, avait parfois, comme tant d'autres, la manie de paraître terrible. Ainsi, pendant les premiers jours de la révolution, il avait laissé croître sa barbe et traînait un grand sabre. *Quis generum meum huic gladio alligavit ?* disait Cicéron, en voyant son genre dans le même appareil belliqueux. » (Quetelet, p. 215).

(\*) *Etat de l'instruction supérieure en Belgique* (Rapport de M. Nothomb), Bruxelles, 1844, in-8°, t. I, p. CIV.



un rapport général sur la situation ; le 15 juin, il fut chargé de rédiger un projet de loi organique. Le 30 août, le ministre de l'intérieur *ad interim* Teichmann, nomma une Commission (\*) chargée de discuter ce projet, qui fut achevé le 20 septembre suivant. Lesbroussart demandait une Université unique, dont les Facultés auraient été disséminées dans le pays : la Faculté des lettres à Louvain, celle des sciences à Liège, celle de droit à Gand et celle de médecine à Bruxelles. A ces deux dernières auraient été annexées des sections préparatoires (lettres et sciences). L'établissement d'une Ecole militaire dans une localité à déterminer, d'une Ecole de navigation à Anvers ou à Ostende, d'une Ecole des mines à Namur, d'une Ecole des arts et métiers à Liège ou à Bruxelles, enfin d'une Ecole vétérinaire à Tervueren était en outre prévu par le projet. Quant aux diplômes académiques, ils devaient être délivrés par une Commission centrale, produit de l'élection (\*\*). La Commission se prononça pour la centralisation de toutes les Facultés dans une seule ville et pour la création d'une Ecole polytechnique ; quatre Commissions spéciales, nommées par le Roi et répondant aux quatre Facultés, auraient eu mission, selon elle, de délivrer les diplômes académiques. Elle réclamait en outre l'institution d'un Conseil général de perfectionnement. Le gouvernement reçut ce projet le 20 mars 1852, mais ne crut pas devoir le soumettre à la législature. Le projet qui fut présenté aux Chambres le 31 juillet 1854, et discuté l'année suivante pour aboutir à la loi du 27 septembre 1855, est l'œuvre d'une seconde Commission, nommée le 18 novembre 1855. Lesbroussart ne donna signe de vie, dans la dernière période de son administration, que par ses rapports sur l'instruction publique, qui témoignent d'ailleurs des vues élevées et du zèle de cet honorable fonctionnaire. Quand la réorganisation fut un fait accompli, il résolut de redevenir professeur, au prix d'un grand sacrifice pé-

niaire : la chaire de littérature française de l'Université de Liège lui fut confiée, et ce fut une bonne fortune pour la jeunesse. Il joignit à son cours principal un cours d'histoire littéraire comparée, qui a laissé des souvenirs. Il était aussi versé dans la connaissance de la plupart des langues modernes de l'Europe que dans les langues anciennes ; il pouvait partout à son gré, sans dépendre des traductions imprimées, ce qui donnait à son enseignement l'attrait piquant de la nouveauté, bien qu'il eût soin de proportionner ses leçons de manière à mettre surtout en relief les chefs-d'œuvre les plus connus. Son cours de littérature française était remarquable par la délicatesse des analyses et par le choix heureux des rapprochements ; en outre, le charme de sa diction suspendait les auditeurs à ses lèvres. Nous empruntons à M. Quetelet le portrait suivant, qui est d'une ressemblance frappante : « Ph. Lesbroussart n'avait rien qui annonçât son mérite, rien qui fixât l'attention ; il était maigre et de taille moyenne ; son regard distrait (2) manquait en outre d'expression, par suite de son extrême myopie ; ses cheveux blonds étaient clair-semés, et ses joues sillonnées de rides présentaient, avant l'âge, la plupart des caractères de la vieillesse. Sans avoir rien d'embarrassé, sa tenue était simple et modeste, surtout quand il gardait le silence ; mais dès qu'il parlait, sa physionomie, habituellement grave et pâle, s'animait d'un sourire de bienveillance, sa voix vibrait d'une manière sympathique, et ses phrases, d'une pureté irréprochable, se déroulaient sans effort, toujours pleines et élégantes, nettes et précises : on eût pu les imprimer sans avoir un mot à y changer. »

Il a été fait allusion plus haut à ses dispositions bienveillantes : elles se révélèrent dans sa jeunesse, alors surtout qu'il faisait partie du Comité des théâtres royaux de Bruxelles. « Il n'y avait pas de si mauvaise pièce où il ne trouvât des scènes à faire valoir, des vers à citer avec éloge. A l'en croire, tous les ouvrages

(\*) V. Part. J.-G.-J. ERNST.  
(\*\*) Nothomb, p. CXIV et CXLII.

(2) Les distractions de Lesbroussart ont été proverbiales à Liège.



qu'on représentait étaient excellents ou tout au moins admissibles. Philinte ne montre pas plus d'indulgence dans son appréciation du sonnet d'Oronte (1).» Mais c'est surtout dans les jurys d'examen que Lesbroussart se trouvait soumis à de rudes épreuves : « en voyant les embarras et les angoisses des récipiendaires, il oubliait à tout instant son rôle d'examineur, et, soufflant officieusement les réponses, il faisait sourire l'auditoire et compromettait parfois la gravité du jury (2). » A Liège, lorsqu'il devint président du Comité de rédaction de la *Revue belge* (3), il se montra également d'une indulgence excessive envers les jeunes écrivains qui lui soumettaient leurs essais : disposition louable en un sens, mais parfois dangereuse. Il faut cependant dire qu'en général il a exercé une influence favorable sur la jeunesse. Ses encouragements ne devaient être pris au sérieux qu'à moitié ; mais on avait fini par savoir à quoi s'en tenir. En revanche, avait-on besoin d'un bon conseil, on était sûr, en s'adressant à lui, d'en recevoir deux pour un, et des plus utiles. Quant à lui-même, nous avons dit qu'il ne se contentait pas aisément ; ajoutons que sa modestie naturelle l'empêchait de viser à la célébrité. La plupart de ses écrits ne furent popularisés que par extraits qu'on lui empruntait pour en enrichir des revues

littéraires (4). Si l'un de ses amis n'avait pas eu soin de garder copie de ses poésies, le recueil qui en fut publié en 1827 n'aurait jamais vu le jour ; et encore eut-on toute la peine du monde à lui arracher l'autorisation de le mettre sous presse : il supprima tout ce qu'il put supprimer, si bien qu'il ne resta qu'un assez mince in-8. Il a été question plus haut du poème des *Belges* : *l'Art de conter* ne mérite pas moins de vivre. Lesbroussart était un charmant causeur ; il savait par expérience comment on intéresse un cercle, comment on soutient l'attention ; il avait du sel attique et même une pointe de malice, avec toute sa bonhomie ; ses anecdotes étaient toujours de bon goût et venaient à propos, bien qu'il ne fit jamais d'allusion directe à des personnes. Jamais il ne blessa qui que ce soit ; jamais il ne médit des absents. Avec ces dispositions, Lesbroussart était on ne peut plus compétent pour tracer les préceptes de cet art qu'il est si difficile de pratiquer sans être ennuyeux. Ces préceptes forment la seconde partie de son poème : la première est une sorte d'histoire de la conversation, parsemée de traits ingénieux. On entre agréablement au cœur du sujet :

Maudit soit le bourreau dont la loquacité  
Depuis une heure, au moins, m'enchaîne à son côté !  
A-t-il assez de fois, brisant ma patience,  
Aux voisins fatigués commandé le silence,

(1) Quetelet, p. 213.

(2) Dans une séance présidée par M. l'abbé de Ram, Lesbroussart se livrait aux élans de sa bienveillance habituelle. Cette fois, le récipiendaire était du dernier médiocre. On vint de lui demander le nom du vainqueur des Sarrasins à la bataille de Poitiers : après avoir erré dans toute la salle, ses regards inquiets s'étaient arrêtés sur Lesbroussart ; celui-ci, en regardant une prise qu'il froissait entre ses doigts, murmura le nom de Charles Martel ; le récipiendaire aussitôt de répéter : Charles Martel, et l'auditoire de sourire. Une seconde question demandait le nom du chef des Sarrasins. Lesbroussart, interrogé du regard, prononça encore à demi-voix le nom d'Abdérane : « l'abbé de Ram ! » répondit vivement le récipiendaire. Pour le coup, l'hilarité fut à son comble ; Lesbroussart lui-même ne put s'empêcher d'y prendre part » (Quetelet, p. 214).

(3) La *Revue belge* était, comme on sait, l'organe de la *Société pour l'encouragement de la littérature nationale*. Cette Société devait avoir des Comités dans toutes les villes importantes du royaume : celui de Liège a seul existé. Il a été présidé par M. Polain jusqu'après la publication du t. XIII (v. le Rapport du secrétaire-général, t. I, p. 336 et la séance du 1<sup>er</sup> décembre 1839, t. XIII, p. 384). Les premiers collaborateurs de la *Revue* ont été MM. Polain, Weustenraad, Borgnet, Ch. Faider, de Decker, van Hulst, Godet, Demarteau, Visschers, Bovy, F. Lebrun, J. Lebeau, Ducpétiaux, L. Labarre, de St-Genois et Grandgagnage. Lesbroussart n'y écrivit qu'à partir de 1838 : sa collaboration ne fut jamais très-active ; mais il présida le Comité après la retraite volontaire des fondateurs. La *Revue belge* a vécu jusqu'en 1844 (v. l'avis inséré t. XXV, p. 307, et les art. POLAIN et van HULST).

(4) Quetelet, p. 222.



Répété que le fait est digne de crédit,  
Distillé goutte à goutte un éternel récit,  
Broilé chaque détail, commenté chaque phrase,  
Et prenant bonnement mon ennui pour extase,  
Quand de son long discours j'entrevois le bout,  
Ramené ce refrain : « Monsieur, ce n'est pas tout ! »

Quel contraste avec le conteur aimable et spirituel,

Toujours au naturel unissant la finesse,

Enjoué, gracieux, élégant, léger, sachant

Voler quelques instants aux longueurs de la vie !  
On ne voit pas ses mots se traîner pesamment,  
D'un cerveau ténebrevx péuible enfantement ;  
On ne voit pas non plus d'une fausse élégance  
Sa phrase symétrique étaler l'apparence ;  
Rien n'y vise à l'effet, rien n'y trahit l'effort ;  
Il cesse de parler, chacun écoute encor,  
Et partout le plaisir, empreint sur les visages,  
Des auditeurs charmés proclame les suffrages.

On doit à Lesbroussart quelques satires : le *Manuel du vrai royaliste*, l'*Alogistonomie* ou *l'art de déraisonner par écrit* et l'*Épître à S. M. Akdola I, roi des Puris*. « Cette dernière pièce fut écrite à l'occasion de l'arrivée à Bruxelles du chef d'une tribu sauvage du Brésil et de sa femme, amenés en Europe par le prince Maximilien de Neuwied. Notre poète saisit habilement cette circonstance pour endoctriner le chef étranger et le mettre au courant de la politique d'alors : c'était vers 1826 (\*). » Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les beaux vers cités par M. Quetelet ; l'auteur s'y montre dans son vrai jour, passionné pour la justice et la liberté, adversaire décidé de toutes les tyrannies et de toutes les bassesses. Lesbroussart savait prendre, quand il le voulait, le ton de la plus haute poésie : témoins le *Rêve du tyran*, le *Spartiate mourant* et les *Malheurs de la Grèce*. Il a aussi composé quelques jolies fables et des épigrammes, quelques ouvrages en prose, notamment *Everard l'Serclaes*, chronique brabançonne, publiée à Liège, enfin un grand nombre d'articles de toute sorte, dispersés dans différentes revues littéraires et exposés à tomber dans l'oubli, si quelque pieux ami de l'insouciant écrivain ne se décide à les exhumer. Nous attendons avec impatience la publication de l'*Étude sur Lesbroussart* annoncée par M. L. Alvin : nul n'est plus capable d'apprécier di-

gnement le poète ; nul ne signalera avec plus d'exactitude celles de ses productions qui méritent d'être conservées.

Lesbroussart était décoré de la Croix de fer ; le 14 décembre 1838, il fut nommé chevalier de l'ordre de Léopold. La même année, il devint membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, un peu malgré le règlement, la poésie n'étant point comprise dans le cercle des travaux de la Compagnie. En 1840-1841, il exerça les fonctions de recteur de l'Université de Liège. En 1848, ayant droit à l'éméritat, il sollicita et obtint sa retraite, puis se retira dans la capitale où il vécut en famille, ne voyant qu'un petit nombre d'amis qu'il entretenait de ses souvenirs. Il avait perdu de bonne heure l'usage d'un œil : sa cécité presque complète l'empêcha de s'occuper activement des travaux de l'Académie ; cependant il s'acquitta toujours avec zèle des missions qui lui furent confiées. Jusqu'au dernier moment, il conserva sa présence d'esprit. « La veille de sa mort, malgré les difficultés qu'il éprouvait à respirer, il prit part à une conversation sur le caractère et le mérite des écrivains anglais, et, par intervalles, sa pensée se manifestait encore vive et lumineuse, comme les derniers jets d'une flamme près de s'éteindre. Son agonie fut de courte durée. » Il mourut dans les sentiments d'une piété vive : vers la fin de sa vie, il avait de plus en plus élevé sa pensée vers Dieu et médité sur la destination de l'homme. Il laissa d'unanimes regrets : on ne lui avait point connu d'ennemis.

Nous empruntons la liste de ses ouvrages à la *Bibliographie académique*.

#### I. OUVRAGES PUBLIÉS :

1° *Fanny Seymour*, trad. de l'anglais. Paris, 1807, 5 vol. in-12.

2° *Les Belges*, poème. Alost, 1810, in-8°.

3° *Réponse à l'écrit de M. de Châteaubriand intitulé : De Bonaparte et des Bourbons*. Genève, 1815, in-8°.

4° Collaboration à la *Galerie historique des Contemporains*. Bruxelles, 1816 et années suiv., 8 vol. in-8°.

(\*) Quetelet, p. 234.



5° *Le Fermier belge*, opéra-comique en un acte, musique de M. Mees, représenté au Théâtre du Parc, à l'occasion du mariage du prince Guillaume d'Orange avec la grande-duchesse de Russie. Bruxelles, 1816, in-8°.

6° *Discours latin sur la lutte des classiques et des romantiques*, lu à la Société *Concordia*, pour être inséré dans les actes de cette Association. Bruxelles, in-8°.

7° Collaboration aux *Almanachs poétiques* de la Société de littérature de Bruxelles.

8° *Poésies*. Bruxelles, in-8°.

Ce volume forme le tome III de la *Collection des poètes belges*. Il se termine par un compte-rendu de l'*Héracléide*, poème épique en 24 chants, qui n'a jamais existé. Lesbroussart y décrit avec une maligne causticité le passage de la Bidassoa et la guerre de la Péninsule.

9° *Everard l'Serclaes, chronique Brabançonne*. Liège, 1857, in-8°.

10° *Chimère et réalité*, comédie en deux actes, traduite librement de la pièce espagnole intitulée : *Contigo pan y cebolla*, par D. Manuel de Gorostiza, envoyé du Mexique près la Cour des Pays-Bas. Liège, in-8°.

11° Dans les *Bulletins de l'Académie* : Rapport sur l'ouvrage intitulé : *Mémoire sur l'abrégé poétique du Polyhistor de Solin*, par Thierry, attribué jusqu'ici à P. Diacre, par Léopold Latapie (t. XVI, 1849) ; Rapport sur le poème de Fuss : *Dantis divinae comediae poetica virtus* (t. XX, 1855).

12° Dans l'*Annuaire de l'Académie* : Notice sur L. J. Dehaut (1845).

13° Dans le *Journal de Liège* (août 1841) : *Notice sur l'Université de Liège* (aussi tirée à part, in-12, avec une pl., et plusieurs fois réimprimée (V. Polain, *Liège pittoresque*. Liège, 1842, in-8°, p. 251 et suiv.)

14° Collaboration au *Journal général des Pays-Pas* (1815) ; à la *Gazette générale des Pays-Bas* (*Algemeene Nederlandsche courant*), pour la partie française (1815-1818) ; au *Mercure belge* ; aux *Annales Belges* (Etude sur Byron) ; à la *Revue belge* (de Bruxelles) ; au *Recueil encyclopédique belge* ; à la

*Revue belge* (de Liège), à la *Revue de Liège* (Esquisse de mœurs anglaises, t. I ; De l'enseignement moyen, t. II ; La Colonne infâme, *ibid.* ; Analyses et comptes-rendus, etc.) ; enfin au *Messenger des arts et des sciences* de Gand (sur Solvyns, auteur des *Hindous*, 1820 ; sur l'*Artevælde* de Voisin, 1841, etc.).

## II. OEUVRES INÉDITES.

a. *Prose* : Essais de traduction de fragments choisis de Tacite, de *Tite-Live*, de *Florus* et de *Velleius Paterculus*. — Id. d'un choix de pièces du théâtre anglais d'après Shakespeare, *Otway* (*Venice preserved*), Congreve (*The mourning Bride*, etc.) ; de *las Novelas escollidas* (en langue portugaise) ; de la comédie espagnole de Moratin, intitulée : *El Cafe* ; des deux premiers chants du poème italien intitulé : *Gli animali parlanti*, par l'abbé Casti. — *Adolphe et Maurice*, ou lettres de deux amis (La publication de ce dernier manuscrit, remis en 1807 à un libraire de Paris, fut défendue par la censure impériale). — *L'intrigue en l'air ou les aérostats*, vaudeville (en collaboration : le manuscrit de cette pièce appartient à M. Quetelet).

b. *Poésie* : Essais de traduction d'*Odes choisies d'Horace* et de *Fragments de Lucain*, de *Trois épisodes de l'Enfer de Dante*, d'un fragment de la *Reine des fées*, de Spenser. — *Artevælde*, drame en cinq actes et en vers (les trois premiers actes seulement sont achevés). — *Célestine*, opéra en trois actes (tiré d'une nouvelle de Florian). — *Le Corsaire*, opéra en trois actes (d'après le poème de Byron). — Traduction du *Manfred* de Byron.

Sur la proposition de l'Académie, le gouvernement a décidé, dès 1855, qu'un buste de Lesbroussart serait placé dans la salle des séances. Cet hommage était bien dû à la mémoire de l'un des écrivains les plus distingués de notre Belgique.

**Lesoinne** (PHILIPPE-ADOLPHE), né à Liège le 6 mai 1805, mourut au Val-Benoit le 5 octobre 1856. Du lycée impérial de Liège (ensuite gymnase), il passa en 1818 au Collège S<sup>te</sup>-Barbe, à Paris, puis à l'institut Bourdon, où il reçut les leçons de ce mathématicien



distingué. En 1825, le gouvernement des Pays-Bas lui accorda l'autorisation d'entrer à l'École des mines de Paris : il justifia les espérances que le succès de ses premières études avait fait concevoir. Un voyage scientifique en Allemagne, en Pologne et en Bohême, avec son condisciple, demeura l'un de ses meilleurs amis, M. Perdonnet, ingénieur en chef du chemin de fer de Paris à Strasbourg, voyage dont ils publièrent en commun la relation, servit à Lesoinne de transition entre la vie d'étudiant et celle de professeur. De retour à Liège, il fut en effet nommé, dès le 51 mars 1828, lecteur à l'Université de Liège. L'arrêté du 15 mai 1825 avait annexé à la Faculté des sciences des cours de chimie et de mécanique appliqués aux arts industriels, ainsi qu'un cours d'exploitation des mines. Le 5 août suivant avait paru le règlement organique de l'École spéciale des mines, née viable et vigoureuse, grâce à des professeurs tels que Lévy et Dandelin (v. ces noms), et promettant de répondre dignement à la pensée du roi, qui s'était proposé, en l'instituant, de favoriser les progrès de l'industrie nationale. Lesoinne y fut adjoind avec mission d'enseigner la métallurgie et la docimasie. Il créa ces deux cours et mérita, par la distinction de son enseignement et par son empire sur les étudiants, qu'on attribuât plus tard en grande partie à l'influence de son talent la renommée plus qu'euro-péenne de l'École. « Presque en même temps, il ouvrit à l'Université, avec l'approbation de l'autorité com-pétente, un cours public et gratuit de construction, d'exploitation et de mé-tallurgie pour la classe ouvrière. Dans ces conférences, il parvint à rendre attrayants et instructifs les résultats les plus saillants des sciences d'observation et de calcul. Il possédait à un haut degré l'art de vulgariser les choses les plus ab-

» traites; au besoin, dans ses leçons, » il se servait du wallon, ajoutant à » l'originalité naturelle de sa diction » tout le pittoresque de l'idiome lié- » geois <sup>(1)</sup>. Ce cours fit plus tard naître l'idée de créer à Liège une École industrielle pour les ouvriers <sup>(2)</sup>. »

Après 1850, Lesoinne ajouta aux cours précités un cours de construction (à la Faculté des sciences); nommé professeur extraordinaire en 1855, il fut chargé d'enseigner la métallurgie et l'exploitation des mines. Ce dernier cours passa l'année suivante à l'ingénieur en chef Ad. de Vaux (v. ce nom); Lesoinne ne conserva que la métallurgie, son étude de prédilection. C'est surtout dans le domaine de cette science qu'il a rendu des services signalés au pays. « La plupart des sciences d'application, dit M. Trasenster, viennent à peine de naître et ne se trouvent guère encore dans les livres. La métallurgie surtout présente des procédés extrêmement remarquables; mais, si quelques-uns sont le résultat des recherches des savants, un plus grand nombre sont dus aux ouvriers mêmes, ces observateurs souvent si intelligents et si sagaces. Pour rattacher ces procédés aux principes de la science et les féconder par une étude plus rationnelle de leur but et de leurs résultats, il faut non seulement des connaissances scientifiques profondes, il faut surtout pouvoir et savoir observer. Lesoinne était admirablement préparé à ce double rôle. Ayant, par sa famille, de grands intérêts dans plusieurs établissements industriels et dans divers pays de l'Europe, il avait promptement acquis ce tact pratique que le contact de l'industrie peut seul donner, en permettant de soumettre constamment la théorie à l'épreuve des faits : doué d'une prodigieuse mémoire et de connaissances encyclopédiques, il n'oubliait aucun fait,

<sup>(1)</sup> Lesoinne parlait le wallon avec une rare facilité et un cachet tout particulier. Il fut plus tard (27 décembre 1856) un des fondateurs de la Société liégeoise de littérature wallonne (v. le discours d'inauguration pro-

noncé par H. Forir).

<sup>(2)</sup> Discours prononcés aux funérailles de Lesoinne par A. Dumont et M. Trasenster (*Ann. des Univ.*, 1857, p. 212 et 215), et *Nécrologe liégeois* pour 1857, p. 29 et 30.



» aucun détail; enfin, possédant les  
 » principales langues de l'Europe, il  
 » savait parfaitement se mettre en rap-  
 » port aussi bien avec l'ouvrier qu'avec  
 » le savant, et ainsi recueillir une ample  
 » moisson d'observations. Si l'on ajoute  
 » à ce riche trésor d'études et d'expé-  
 » rience une facilité très-rare d'expo-  
 » sition, le mouvement et le relief de  
 » l'expression, on aura une idée de ce  
 » que pouvait être le cours de métal-  
 » lurgie de notre École, et l'on compren-  
 » dra les services qu'un pareil cours  
 » a pu rendre à la jeunesse studieuse.»

Lesoinne fut promu à l'ordinariat en 1841. Le 26 octobre 1847, ses anciens élèves, la plupart directeurs de grands établissements industriels, lui décernèrent, en témoignage d'estime et de gratitude, le titre de membre honoraire de l'Association des ingénieurs sortis de l'École des mines de Liège. En 1848, les électeurs libéraux de Liège l'élirent membre du Conseil communal; il y siégea avec distinction jusqu'à sa mort. Il eut à remplir diverses missions spéciales; entr'autres il fit partie, avec MM. Demanet et Dandelin, de la Commission chargée par la Chambre des représentants de rechercher les causes de l'éboulement du tunnel de Cumplich. Il fut membre de la Commission provinciale de statistique, du Comité des charbonnages liégeois, du Conseil de salubrité de la province, de la Société royale des sciences (1855), de la Société libre d'Emulation, du Conseil d'administration de la Société agricole de Liège, etc. La croix de chevalier de l'ordre Léopold lui fut accordée en 1855, en récompense des services nombreux qu'il avait rendus « à la science, à l'enseignement et à l'industrie. » Il reçut de S. M. la reine d'Espagne la Croix de Commandeur de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, distinction doublement méritée par l'industriel et par le professeur. Créateur de la *Compagnie royale asturienne des mines*, il organisa la grande et belle exploitation que dirige actuellement son neveu, M. J. Hauzeur; sa réputation, d'autre part, attira nombre d'étudiants espagnols à l'École de Liège; il fut en tout temps leur conseiller, leur ami, et souvent leur protecteur. L'in-

dustrie espagnole lui doit autant que l'industrie belge. Quant à cette dernière, il contribua par son exemple à l'empêcher de s'égarer dans la voie nouvelle où il comprit l'un des premiers qu'elle entraînait forcément. Il fallait, selon lui, arriver à de grandes productions en introduisant dans les divers appareils la puissance et la perfection de moyens que réclame la mise en mouvement de grandes masses. L'exploitation des mines lui doit plusieurs améliorations: on cite notamment un ventilateur d'une rare simplicité, très-utile chaque fois que l'état de la mine n'exige que de faibles efforts pour assurer un aérage convenable.

S'il avait pris soin de publier ses travaux, son nom serait connu dans toute l'Europe. Pour ne citer que quelques faits, rappelons avec M. Trasenster que Lesoinne, dès ses débuts dans l'enseignement, indiqua le premier la véritable théorie de la réduction des minerais de fer dans les hauts-fourneaux, en l'appliquant par l'action de l'oxyde de carbone. — Dans les derniers temps de sa vie, il avait cherché à modifier le traitement des minerais de zinc, qui est encore si peu satisfaisant comparé à celui des autres métaux. Il voulait arriver à un procédé plus économique qui permit de réduire les minerais peu riches, et surtout de retirer le fer et le zinc des produits naturels si nombreux qui contiennent ces deux métaux. Les expériences entreprises dans cette direction d'idées ne paraissent pas avoir été jusqu'ici pleinement satisfaisantes; mais de pareilles investigations ne sont jamais stériles, et au moment où l'on s'y attend le moins, elles peuvent aboutir à de grands résultats.

Lesoinne se distinguait par les trois qualités qui constituent le bon professeur: théorie, pratique, méthode, rien ne lui faisait défaut. Sa parole était simple, sans prétention, d'une gaieté spirituelle et pleine de bonhomie, et toujours saillante, d'un effet sûr et durable. Dans les relations privées, qui étaient plus aimable, plus affable, plus dévoué à ses parents et à ses amis? André Dumont l'a caractérisé d'un mot en l'appelant « l'homme le plus aimant



et le plus aimé que l'on puisse rencontrer. »

A part son *Voyage scientifique* rédigé avec M. Perdonnet, il n'a presque rien publié. M. Ul. Capitaine cite de lui :

1° Une *Notice sur les mines de houille de Saarbrück* (en collaboration avec M. Armand Nagelmackers). Liège, Oudart, 1842, in-8°, avec 2 planches. (Tiré à part des *Mém. de la Société royale des sciences de Liège*, t. 1, p. 75-84).

2° *Rapport sur les égouts à établir dans la ville de Liège* (en collaboration avec M. Chandelon), inséré dans le *Moniteur belge*, n° du 28 mai 1849.

De la forme et de la capacité qu'on doit donner aux égouts; des matériaux à employer pour leur construction; des moyens propres à empêcher le dégagement des émanations dans les rues et dans les habitations.

Les leçons de métallurgie de Lesoinne forment un recueil scientifique très-remarquable, dont la première partie a été livrée au public par les soins de M. A. Gillon, après la mort de son ancien maître. Nous renvoyons le lecteur à l'observation consignée au n° 2 de la bibliographie, dans la notice que nous consacrons à l'éditeur des œuvres posthumes de Lesoinne.

Lévy (AARON), né à Paris en 1794, y mourut en 1841, « sans avoir pu payer » aux sciences, dit M. Quetelet, le tribut qu'on était en droit d'attendre de ses talents véritablement distingués. » Il s'appliqua de bonne heure aux sciences exactes, entra en 1812 à l'École normale et, deux ans plus tard, fut nommé répétiteur de mathématiques dans ce célèbre établissement. L'intolérance de la restauration brisa inopinément sa carrière : on ne lui pardonna pas d'être né juif. Une destitution n'était pas justifiable : on l'envoya continuer ses cours au Collège royal de l'île Bourbon. Il s'embarqua à Rochefort et fut jeté par la tempête sur les côtes d'Angleterre, non loin de Plymouth, à ce qu'on croit.

(<sup>1</sup>) En voici le titre exact : *Description d'une collection de minéraux formée par M. Henri Heuland, et appartenant à M. Charles Hampden Turner, de Rooknest, dans le comté*

Il tomba en bonnes mains, vit son mérite apprécié, et se décida finalement à ne point repasser la Manche. Ses connaissances variées lui procurèrent des relations avec des hommes tels que Wollaston et Brewster. Il prit part à la rédaction de l'Encyclopédie anglaise, et trouva le moyen d'employer fructueusement le reste de son temps, en acceptant la mission de rédiger le catalogue raisonné d'un cabinet considérable de minéralogie. Ce travail, qui vit le jour en 1857, lui fit beaucoup d'honneur et consolida la réputation qu'il s'était acquise par son talent de cristallographe (<sup>1</sup>). — Lévy s'était attaché à l'Angleterre, dès 1822, par un lien plus étroit. Les circonstances qui se rattachent à son mariage ont quelque chose de romanesque et mettent en évidence tout ce qu'il y avait de générosité dans son caractère (<sup>2</sup>). « Il devint amoureux » d'Harriet Drewet, en la voyant au spectacle : elle avait alors 17 ans. « Fille d'un fermier de l'Yorkshire, elle » avait peu d'éducation et point de fortune. Lévy la fit mettre pendant deux ans dans un des premiers pensionnats de l'Angleterre, se chargea de toutes les dépenses nécessaires à son éducation, et ne cessa de lui témoigner le plus grand respect. — Cependant la famille arriva, et avec elle l'inquiétude de l'avenir. Le professeur Baron avait formé un pensionnat à Bruxelles ; il pressa son ancien ami et condisciple Lévy d'en reprendre la direction (1828). Celui-ci se laissa persuader ; mais sa qualité d'israélite mit encore une fois obstacle à ses succès. Enfin le Gouvernement des Pays-Bas, se plaçant au-dessus du préjugé, nomma Lévy lecteur à la Faculté des sciences de l'Université de Liège. Il commença ses cours au mois d'octobre 1828. Il enseignait la mécanique analytique (Poisson), la mécanique céleste (de Pontécoulant), l'astronomie physique (Biot), la minéralogie, la cristallographie et la géologie ; il donnait en outre un cours de physique

*de Surrey en Angleterre ; par A. Lévy.* Londres, A. Richter, 1837, 3 vol. in-8° et atlas in-4° de 83 planches.

(<sup>2</sup>) Quetelet, *Notice*, etc. p. 139.



populaire à l'École industrielle. « Cette » énumération, ajoute M. Quetelet, doit » faire comprendre quelle était l'activité » de M. Lévy, et combien l'organisation » universitaire était vicieuse, en plaçant » les professeurs dans une position qui » leur rendait impossible toute espèce » de travail pour l'avancement des » sciences ». Lévy lutta si énergiquement contre ces désavantages, qu'il s'acquitta à la fois la réputation d'un bon professeur et d'un savant sérieux. L'Académie royale de Bruxelles, en l'accueillant dans son sein (3 avril 1830), montra une fois de plus <sup>(1)</sup> que la liberté de la conscience n'avait pas moins de prix à ses yeux que l'hommage dû au talent. La révolution éclata : le Gouvernement provisoire, loin de déposséder Lévy, le promut à l'ordinariat. Mais le souvenir des tracasseries qu'on lui avait autrefois suscitées ne pouvait s'effacer de l'esprit du professeur : il était devenu ombrageux, susceptible, perpétuellement inquiet de l'avenir, et d'autant plus, qu'il se voyait père de famille et sans fortune. Il finit par céder aux sollicitations de quelques savants de Paris, entre autres de Poisson, qui le rappelaient à Paris et lui faisaient entrevoir de brillants avantages. Il rentra dans son pays natal en qualité de maître de conférences à l'École normale, professeur de mathématiques au Collège royal de Charlemagne et chargé de la répétition de plusieurs cours supérieurs. L'aisance s'assit à son foyer ; mais tout son temps se trouva absorbé par des labeurs pénibles. Le désir de reprendre ses études favorites lui fit prêter l'oreille à des propositions de M. Rogier, alors ministre de l'intérieur, désireux de le revoir en Belgique. M. Quetelet fut chargé (juillet 1832) de préparer la nomination de Lévy au poste de directeur du Musée de Bruxelles ; un changement de ministère fit tomber la négociation à néant. Vivement affecté de ce revirement, douloureusement éprouvé dans ses affections les plus chères par la perte successive de son épouse chérie et de plusieurs de ses enfants, Lévy tomba dans une sorte de découragement

qui, joint aux fatigues du professorat, mina insensiblement sa santé. Il ploya sous le faix en 1844, à peine âgé de 45 ans. — Indépendamment du catalogue de la collection Turner, on lui doit quelques notices insérées dans la *Correspondance mathématique et physique de Bruxelles*, savoir :

1. Mémoire sur différentes propriétés des surfaces du second ordre (t. IV, p. 18).

2. Note sur le théorème : si une droite divise l'un des côtés opposés d'un quadrilatère gauche en parties proportionnelles, toute droite qui la coupera, ainsi que les deux autres côtés du quadrilatère, sera divisée par elle dans le même rapport (t. IV, p. 5).

3. Sur une nouvelle manière de déterminer la pesanteur spécifique des corps (t. VI, p. 208). — Il s'agissait de déterminer la pesanteur spécifique d'un corps solide plongé dans l'eau, sans le sortir de ce liquide.

4. Mémoire sur quelques propriétés du système des forces (t. VI, p. 261).

Le mémoire communiqué à l'Académie de Bruxelles sur quelques minéraux trouvés à la Vieille-Montagne à Moresnet, près d'Aix-la-Chapelle, fut retiré par son auteur, qui ne trouva jamais le temps de le revoir pour l'impression. Les minéraux décrits dans ce travail appartiennent à des espèces dont on n'a découvert que fort peu d'échantillons. Nous citerons entre autres un silicate anhydre de zinc qui reçut le nom de *Willemite*, en l'honneur du roi des Pays-Bas. — Les expériences de M. Chevreul sur l'eau de la Géronstère (lez-Spa) furent faites en présence de Lévy (Sur la polémique à laquelle elles donnèrent lieu, v. DARDONVILLE, *des eaux minérales de Spa*, Liège, s. d., in-12).

La notice qu'on vient de lire est extraite, pour la plus grande partie, de celle de M. Quetelet (*Ann. de l'Acad. de Bruxelles*, 1844, p. 159 et suiv.).

**Lombard** (LAMBERT-MATERNE), naquit à Liège le 25 novembre 1795 et y mourut le 9 février 1855. Peu de car-

(1) Allusion à la réception, dans ce corps

savant, du célèbre jurisconsulte Mayer.



rières ont été aussi bien remplies. Lombard a peu écrit : à part sa *Dissertation sur les avantages de l'allaitement maternel* (Paris, Didot, jeune, 25 p. in-8°), présentée à la Faculté de Paris le 16 mars 1816 pour obtenir le diplôme de docteur en médecine, et quelques rapports à l'Académie de médecine de Belgique, on ne cite sous son nom que la *Gazette médicale belge*, recueil éphémère fondé en 1854 avec M. le docteur Boëns, qui en fut, de fait, le rédacteur unique. En revanche, Lombard réunit au plus haut degré les qualités du praticien et laissa une brillante réputation comme professeur de clinique médicale. Sa constitution physique, sanguine et vigoureuse, son caractère généreux et enthousiaste, la promptitude de son coup d'œil et de son jugement, ainsi que ses goûts d'homme du monde le disposaient plutôt à mener une vie active et pour ainsi dire tout extérieure, qu'à pâlir sur des livres ou à méditer assidûment dans le silence du cabinet. A force de volonté, quand il fut professeur, il compléta des études qu'il n'avait pas eu l'occasion d'approfondir suffisamment dans sa jeunesse ; mais il dut la meilleure part de ses brillants succès à ses talents naturels et, pour le dire en un mot, avec M. le Dr Spring, à cette influence mystérieuse qu'on appelle le *prestige*. Si Lombard n'eût pas été médecin, il eût été soldat : il avait besoin d'agir et de se trouver en quelque sorte mis en demeure de remporter une victoire. Aussi bien les circonstances contribuèrent à favoriser le développement de ses dispositions innées. Orphelin de bonne heure, il fut élevé par son aïeul, qui exerçait la profession de notaire ; à l'âge de 15 ans, il songea à faire choix d'une carrière et entra comme élève à l'hôpital militaire de Liège. Dès l'année suivante (1809), il reçut la nomination de chirurgien sous-aide : en 1811, il fut désigné pour les établissements hospitaliers de la 24<sup>e</sup> division militaire, à l'île de Walcheren, et attaché à l'hôpital de Middelbourg en Zélande. Son aptitude, son zèle et son dévouement lui valurent, en 1812, d'être envoyé à l'hôpital d'instruction du Val-de-Grâce, pour y continuer ses études.

Il s'y appliqua surtout à l'art des dissections. Une place de prosecteur devint vacante ; il prit part au concours et remporta la palme ; mais presque aussitôt il fut mandé à Tours, en qualité d'aide-major du 5<sup>e</sup> régiment des gardes d'honneur. Il reçut le baptême du feu le 16 octobre 1815, devant Leipzig, où il eut un cheval tué sous lui dans une charge de cavalerie. Le 50 octobre, à la bataille de Hanau, toujours aux côtés du colonel de Salluste, qui l'avait pris en affection, une balle vint le frapper à la jambe gauche ; il fut proposé pour la Légion d'honneur, distinction qui ne lui parvint qu'en 1846, après 55 années d'oubli. Lombard suivit l'armée dans sa retraite vers la France ; en janvier 1814, il tomba avec son colonel aux mains d'un parti de Cosaques : enivrer leurs gardiens, s'emparer des chevaux, sabrer le détachement ennemi et regagner ventre à terre le quartier général, ce fut l'affaire de quelques heures. Lombard fut ensuite chargé de la police des hôpitaux de Nancy, puis du service médical de celui de Boiserville. Mais la guerre allait encore le réclamer. La nouvelle du débarquement de Napoléon à Cannes exalta son jeune enthousiasme ; il ne songea qu'au triomphe de l'aigle impériale et ne se demanda pas quel sort serait réservé aux provinces belges. Il assista, comme aide-major du 12<sup>e</sup> chasseurs, à la bataille de Waterloo, parvint à rejoindre l'armée de la Loire et fut enfin licencié à Narbonne, le 5 septembre 1815. Avec la carrière militaire, il abandonna la chirurgie : installé à Paris, il s'y fit proclamer docteur en médecine (27 avril 1816) ; rien ne le retenait plus en France, il revint à Liège, où il s'acquitt en peu de temps une clientèle et une renommée considérables. En 1821, il fut nommé membre de la Commission médicale de la province ; dix ans plus tard, il fut appelé à présider ce Corps, et conserva cette fonction jusqu'en 1855. Le 10 décembre de cette année, le roi Léopold I<sup>er</sup> lui décerna la croix d'officier de son ordre. Sa nomination à l'Université, comme professeur ordinaire, est datée du 5 décembre 1855. Ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, le gouvernement



lui confia la clinique médicale. Il eût été difficile de faire un meilleur choix. « Lombard, dit M. le docteur Didot, était » avant tout clinicien, clinicien éclectique, admirateur des travaux hippocratiques. Comme diagnosticien, il put être égalé; il ne fut surpassé par personne. Son coup d'œil était en quelque sorte divinatoire. Que de fois, en entrant dans les salles de clinique, il se procura l'innocente satisfaction d'établir un diagnostic différentiel, avant même d'avoir questionné le malade, et d'après les seules indications de l'habitude extérieure! Pendant l'épidémie cholérique de 1849, une femme est apportée à l'hôpital, en proie à des vomissements incessants et à des crampes très-manifestes. La douleur crispait sa face, qui du reste présentait une teinte voisine de la cyanose. Le mot de choléra circule, et chacun s'arrête à l'idée que cette malheureuse est victime de l'épidémie. — Non, Messieurs, dit Lombard, cette femme n'est point cholérique; elle souffre d'un obstacle intestinal, hernie, volvulus ou autre. — En effet, on reconnut bientôt l'existence d'une hernie crurale étranglée depuis la veille, et dont on ne soupçonnait pas l'existence. » Il serait facile d'énumérer une foule de faits du même genre; il suffit d'ajouter que la renommée du professeur Lombard s'étendait jusque dans les pays étrangers. Lombard ne s'exprimait pas seulement avec une facilité remarquable: il avait des convictions franches et profondes, et son grand art était de savoir les communiquer à ses auditeurs, et entretenir en eux le feu sacré de la science. Il avait recours à des comparaisons ingénieuses, rapprochait des faits dissemblables en apparence, et toujours dominé par l'amour sincère de la vérité, prémunissait les jeunes esprits contre les théories trop absolues et contre les systèmes de circonstance. Il ne faisait point étalage d'érudition, mais se montrait pénétré de l'esprit des grands classiques et surtout s'attachait à former des observateurs. Mais aussi comme l'exemple du praticien venait en aide aux enseignements du professeur! Lombard déchiffrait

une affection en paraissant à peine s'en occuper; il rassérénait son malade, il le distrayait par sa parole aimable et sympathique; il forçait l'espérance, pour ainsi dire, à reprendre place dans les cœurs. Ses formes aimables le firent chérir dans les familles opulentes, en même temps que la sûreté de ses jugements le fit rechercher comme médecin consultant chaque fois qu'il se présentait un cas difficile. Réputation, honneurs, richesses, il eut tout, et il faut dire qu'en l'élevant sur un piédestal, l'opinion publique ne fit que reconnaître en lui des qualités qu'il possédait réellement. Il était l'idole des pauvres comme des riches. Sa mort fut le signal d'un deuil général: une foule immense, où étaient représentées toutes les classes de la population, accompagna son corps jusqu'à plus d'une lieue de la ville, au cimetière de Grâce-Berleur. — Lombard revêtit la toge rectoriale en 1839-1840. En dehors de l'Université, il remplit pendant plusieurs années des fonctions électives. Il appartenait à l'opinion catholique. La part active qu'il avait prise aux événements de 1830 lui valut la Croix de fer. Il fut membre du Comité de sûreté publique institué le 27 août 1830; le 2 septembre suivant, il entra au Conseil de régence, où il siégea jusqu'en 1854. Quatre ans plus tard, les électeurs du canton de Hologne-aux-Pierres lui confièrent le mandat de conseiller provincial: il le conserva jusqu'en 1848. — Amateur passionné de tableaux, il avait formé une collection qui devint célèbre: elle est malheureusement dispersée aujourd'hui. On y remarquait nombre de bonnes toiles anciennes, et parmi les modernes, le premier *Patrocle* de Wiertz, qu'il découvrit par hasard, roulé et couvert de poussière, dans un coin du musée St-André. Lombard fit rentoiler cette œuvre remarquable, et construire tout exprès, pour l'y placer, une vaste galerie. — Dans une biographie très-circumstanciée, lue en séance de l'Académie royale de médecine de Belgique et insérée au t. IV des Mémoires de ce corps savant, M. le docteur Didot a exposé les opinions de Lombard sur un certain nombre de questions pra-



tiques; M. Boëns n'a pas donné suite au projet qu'il avait formé de résumer les leçons et les entretiens du maître. — V. le *Nécrologe liégeois* de M. Ul. Capitaine, année 1855, p. 55-42. — M. le docteur Heuse a décrit la maladie de Lombard dans le *Bull. de l'Acad. royale de médecine* de Belgique, t. XIX, n° 5.

**Martynowski** (JÉRÔME), né à Ludowikonia, près de Wilna (\*), le 23 juillet 1807, mourut à Liège, le 2 novembre 1861. Il fit ses humanités au gymnase de Winica en Podolie (ancien Collège des Jésuites) et s'appliqua particulièrement aux sciences exactes. Ce goût dominant ne l'abandonna pas à l'Université de Wilna, où il entra en 1827; cependant, pour se créer une carrière, il s'y livra pendant trois ans à l'étude de la médecine. Il allait recevoir son diplôme, quand éclata l'insurrection lithuanienne. Il prit aussitôt du service dans l'armée révolutionnaire, assista comme sous-officier d'artillerie aux combats de Wilna et de Szawlé, et s'y distingua par sa bravoure. Survinrent les désastres d'Ostrolenka et de Varsovie : les débris des troupes polonaises furent refoulés sur le territoire prussien, où il fallut déposer les armes. Proscrit, isolé, sans asile, Martynowski chercha vainement du travail en Prusse et résolut enfin de gagner la France, cette seconde patrie des Polonais. Il se mit en route à pied, dénué de tout, parvint à Besançon après bien des souffrances, et dut quitter cette ville comme il y était entré. Les mêmes déceptions l'attendaient à Paris; à Bruxelles, au contraire, il retrouva des amis et parvint à se procurer quelques légères ressources. Enfin l'idée lui vint de se fixer à Liège et de reprendre ses études à l'Université de cette ville : des leçons de mathématiques devaient lui fournir le pain quotidien. Il donna aussitôt suite à son projet, subit l'examen

de candidat en sciences naturelles et suivit pendant quelque temps les cours de la candidature en médecine. Mais ses leçons ne lui donnaient pas de quoi vivre : forcé de compter avec la nécessité, il accepta une place de surveillant au Collège communal de Liège. Ce fut l'humble point de départ d'une carrière qui n'aurait pas été sans éclat, si Martynowski avait eu plus nettement conscience de sa propre valeur. Cependant ses aptitudes remarquables et son savoir étendu ne pouvaient manquer d'attirer l'attention, non moins que sa conduite exemplaire et sa rigoureuse exactitude. En 1858, lors de l'organisation du régime intérieur des Ecoles spéciales annexées à l'Université, il fut nommé répétiteur-surveillant. Plus tard, on lui confia l'enseignement de certaines parties des mathématiques, et en 1849, sur la demande expresse de la Faculté des sciences, il obtint le titre d'agrégé à la dite Faculté. Après la mort de Meyer (v. ce nom), un arrêté royal lui attribua exclusivement le cours de calcul différentiel et intégral. — Il resta vingt ans attaché à l'Université de Liège, esclave de son devoir, dévoué à la science, à ses élèves et à la famille qu'il s'était créée en Belgique, jouissant de l'estime générale, mais se tenant en dehors du monde, supportant dignement les rigueurs de l'exil et celles de la fortune. Celles-ci se ralentirent pourtant dans la dernière période de sa vie. Une succession provenant des parents de sa femme lui permit d'acquérir, aux abords de la ville, une maison confortable et un morceau de terrain qu'il se mit à cultiver lui-même. A un Polonais, ne cessait-il de dire, il faut absolument un jardin. Étant élève en médecine, il avait étudié la botanique. Il se mit à importer des *simples* de son pays et essaya de les acclimater. Il fit venir d'Ojczaco un jet de bouleau qu'il planta religieusement près de sa demeure; il en suivit la croissance avec une joie d'enfant :

(\*) *Nécrologe liégeois* pour 1861, p. 61. Nous suivons la version de M. U. Capitaine, qui puise toujours ses renseignements aux meilleures sources. Un journal polonais fait naître Martynowski dans la province de

Kaminiec, en 1806. Cette indication est assez vague; quoi qu'il en soit, c'est en Podolie que notre regretté collègue passa les années de son enfance.



hélas ! il eut à peine le temps de se reposer sous son ombrage. Il était d'une constitution robuste ; mais quoique attaché à la Belgique par les liens les plus étroits et plein d'une ineffable tendresse pour les siens, il avait au cœur une plaie incurable : la nostalgie le minait sourdement. Il pensait sans cesse à la lointaine Pologne, il ne parlait que d'elle, il n'était intime qu'avec ses compatriotes. La dernière semaine de sa vie, il remplit encore à l'Université ses devoirs d'examineur. Un typhus des plus violents le coucha brusquement sur son lit de mort. Au moment suprême, il fit ouvrir la fenêtre. Dès que l'air frais pénétra jusqu'à lui, il fondit en larmes, et l'on comprit aux paroles délirantes qui lui échappèrent qu'il se croyait transporté dans sa chère Samogitie. Ses derniers mots furent inintelligibles pour sa femme et pour ses enfants : il parlait la langue maternelle. — Nous avons compris, balbutiait-il, en faisant allusion aux derniers événements... Une poignée de terre apportée de Pologne et arrosée de quelques larmes polonaises a été jetée sur sa tombe; plus tard, ses compatriotes présents en Belgique lui ont érigé un modeste monument. Martynowski avait des droits particuliers à leur reconnaissance : ardent ami de son pays, très-versé dans les langues et les littératures slaves, il entretenait les souvenirs et les aspirations de ses compagnons d'exil; il était pour les jeunes étudiants polonais un conseiller sûr et dévoué, un maître d'histoire et de poésie nationales, en même temps qu'un guide dans les sentiers de la science. Avec eux, il se retrouvait en imagination sur la terre natale : on relisait les poètes aimés, on les commentait, on se remémorait toutes les gloires des ancêtres... Martynowski était lui-même poète : il a laissé en manuscrit plusieurs ballades historiques et diverses pièces de vers auxquelles les connaisseurs reconnaissent un vrai mérite. Quelques pièces échappées à sa plume (contes et fables) ont paru dans le *Journal littéraire* polonais et ont été fort goûtées. Il s'occupait aussi de critique et d'analyse. Il admirait beaucoup Adam Miçkiewicz ; des notes très-étendues sur les œuvres

de ce maître ont été envoyées par lui au vénérable Lelewel, son ami de cœur; elles ont dû être mises sous scellé avec les papiers de ce dernier, décédé quelques mois seulement avant Martynowski; elles ne seront probablement pas perdues. Martynowski lisait beaucoup et retenait aisément : il affectionnait certains genres, entr'autres l'églogue. Bohdan Zalewski était son poète favori. Dès qu'il se rappelait quelque chanson ukrainienne, sa calme et triste figure s'anima d'un feu juvénile et un éclair passait dans ses yeux.

Martynowski était affilié à la Société scientifique de Cracovie et à la Société royale des Sciences de Liège. Voici, d'après M. Ulysse Capitaine, la liste de ses ouvrages sur les mathématiques.

1<sup>o</sup> *Leçons sur le chauffage et la conduite des machines* (Cours donné à l'École des arts et manufactures de Liège, in-4<sup>o</sup>, autographié).

2<sup>o</sup> *Leçons de calcul différentiel et intégral* (Id., 2 cahiers in-folio, autographiés).

3<sup>o</sup> *Cours spécial de calcul différentiel et intégral*, donné par J. Martynowski, professeur agrégé, rédigé et publié avec son autorisation par les élèves de l'École préparatoire des mines. Première année (1855, cahier in-folio, autographié).

4<sup>o</sup> *Mémoire sur la formation des puissances ordinaires et celle du développement logarithmique d'une fonction explicite d'une seule variable*.

Ce Mémoire, adressé en janvier 1837 à l'Académie royale de Belgique, a été l'objet d'un rapport de MM. Pagani et Garnier, inséré dans les *Bulletins* de cette Compagnie, t. IV, 1837, p. 82.

5<sup>o</sup> *Note sur la recherche du coefficient dans le retour des suites*.

Rapport des mêmes commissaires, t. IV, 1837, p. 135 des mêmes *Bulletins*.

6<sup>o</sup> *Mémoire sur les formes des équations des lignes de second ordre*.

Rapport de MM. Timmermans et Quetelet, t. VIII, 1<sup>re</sup> partie, p. 116 des mêmes *Bulletins*.



## 7° Mémoire sur la congruence

$$a \frac{n-1}{2} \equiv (=1)^s.$$

Mémoire adressé à l'Académie et mentionné t. IX, 2<sup>e</sup> série, 1860, p. 119 des mêmes *Bulletins*.

## 8° Sur les transformées de l'équation du second degré à deux variables.

Travail inséré dans les *Mémoires de la Société royale des sciences de Liège*, t. I, 1843, p. 177.

## 9° Sur la solution des équations numériques.

Mémoire important, inséré t. I, 1843, p. 290; t. II, 1845, p. 445, et t. VIII, 1853, du même recueil.

10° De la construction des normales dans les courbes du second degré (*Ibid.*, t. IV, 1848, p. 1).

11° *Essai sur la théorie des parallèles* (*Ibid.* t. VII, 1852; reproduit dans le *Moniteur de l'enseignement*, t. I, 2<sup>e</sup> série, avec de nouveaux développements).

12° *Des combinaisons avec répétition* (*Ibid.* t. XVI, 1861, p. 55).

Les Mémoires nos 7 à 12 ont été aussi tirés à part.

13° Divers articles dans le *Moniteur de l'enseignement* (Tournai), sur l'emploi de l'infini en mathématiques, etc. (v. l'art. NOEL).

14° *Notes sur l'introduction à la philosophie des mathématiques*, par Hoëne Wronski.

Ce commentaire considérable, auquel Martynowski travailla plusieurs années, est resté inédit. Le Ms. a été acquis (à une vente publique) par M. Ulysse Capitaine, en même temps que les nos suivants.

15° *Abrégé d'arithmétique*. — *Cours de mathématiques pures*. — *Cours de statique* professé en 1846-1847. — *Méthode spéciale pour la solution générale des équations*. — *Addition à la réforme des mathématiques*. — *Résolution du problème universel des mathématiques et son application à la résolution générale des équations de tous les degrés*.

Outre les compositions poétiques ci-dessus mentionnées, Martynowski a laissé, en manuscrit, une *Histoire abrégée de la Pologne*.

SOURCES. *Nécrologe liégeois pour 1861*. — Extraits des journaux polonais, communiqués par M. L. Syroczyński. — Souvenirs personnels.

Meyer (ANTOINE), né à Luxembourg le 31 mai 1805, mourut à Liège le 29 avril 1857. Il serait difficile d'imaginer une nature plus complète, un esprit plus sérieux et plus aimable à la fois. Mathématicien de premier ordre, poète par bouffées, peintre s'il avait voulu l'être, et avec cela, aussi versé dans la connaissance de l'histoire et des langues mortes ou vivantes que dans celle des sciences exactes, Meyer avait tout pour lui, sauf les dons de la fortune. Il fut cruellement ballotté par l'orage avant d'arriver au port; et quand il l'eut atteint, sa riche organisation était épuisée. Il succomba dans la pleine jouissance de ses facultés, mais vaincu par les souffrances physiques. Son courage et sa gaieté naturelle ne l'abandonnèrent cependant pas un instant: aussi bien l'expérience de la vie lui avait coûté assez cher pour qu'il en tirât profit. Son père, honnête artisan, reconnaissant ses dispositions naturelles, lui avait permis de fréquenter l'Athénée de Luxembourg. Antoine y fit des études brillantes; mais le moment vint de les poursuivre à l'extérieur, et la famille était sans ressources. Un grand nombre de Luxembourgeois fréquentaient alors l'Université de Liège: ils se cotisèrent pour le faire venir auprès d'eux. Il les récompensa en devenant en quelque sorte le centre de leurs réunions, qu'il animait par sa conversation spirituelle et par son talent à improviser, en dialecte de son pays, des vers sur toutes sortes de sujets. Il ne tarda pas, du reste, à subvenir par lui-même à ses besoins, en donnant des leçons particulières et en se chargeant de rédiger le catalogue des livres de science de la bibliothèque académique. Le soin qu'il mit à s'acquitter de ce petit travail (la bibliothèque n'était pas alors ce qu'elle est aujourd'hui) lui valut la confiance des professeurs; ils le prièrent de leur indiquer un jeune homme capable de dresser le catalogue des livres de droit:



Meyer désigna M. Fiess, Luxembourgeois comme lui; M. Fiess ne quitta plus la bibliothèque, et l'on sait ce qu'elle est devenue entre ses mains. Meyer, étudiant et enseignant à la fois, songea à se faire recevoir docteur et à se rendre ensuite à Paris, pour y entendre les mathématiciens les plus célèbres. Il rédigea sa thèse<sup>(1)</sup>, mais ne se présenta pas à l'examen, quoiqu'en aient dit ses biographes<sup>(2)</sup>. Il partit pour la grande ville, ayant tout juste assez d'argent dans sa bourse pour y arriver: là, il fallut vivre, et il vécut, mais à quel prix? Il ne recula pas devant le travail manuel le plus vulgaire: ce fut le corps, cette fois, qui nourrit l'intelligence. Il suivit néanmoins avec assiduité les leçons des maîtres, et comme le héros de certain roman anglais, il prit l'habitude de lire, aux étalages des libraires en plein vent, les livres qu'il n'avait pas le moyen d'acheter. Enfin il rentra dans sa patrie en 1826, pourvu d'une chaire au Collège d'Echternach. Quelle chaire! Il fallait enseigner le latin, le grec, le hollandais, l'allemand, les mathématiques: il est vrai que tout le personnel de l'établissement se composait de deux professeurs. Heureusement, en 1828, il fut nommé professeur de mathématiques à l'École militaire de Breda. Il n'y resta pas plus d'un an: on le retrouve en 1834 professeur au Collège de Louvain, et en 1852 à l'institut Gaggia, consacrant ses moments de liberté à préparer des élèves pour l'École militaire, alors dirigée par le colonel Timmerhans. En 1854, cette institution ayant reçu son organisation définitive, Meyer y fut nommé professeur. Mais il n'était pas au bout de ses tribulations. « Son caractère indépendant n'allait pas à certaines positions, » et nous voyons ici éclater au grand jour la cause véritable des malheurs de toute sa vie. On avait imposé à son enseignement une condition con-

» traire à la liberté du professeur, en » exigeant qu'il suivit dans ses leçons » un certain ouvrage. Le savant, père » de famille, avait cédé; mais un jour » sa fière intelligence se révolta en présence de l'incapacité de ce guide » qu'on lui avait imposé, et rejetant au » loin le livre obligatoire, il s'écria » qu'il ne pouvait enseigner de telles » absurdités. L'acte était d'autant plus » grave que l'auteur de ce livre existait » et occupait une haute position dans » un pays voisin. On exigea de Meyer » des excuses: il répondit par sa démission, et lorsqu'on lui demandait » où il comptait aller après avoir ainsi » renoncé à son seul moyen d'existence: *sous le ciel bleu*, disait-il; *ce ne sera pas la première fois* »<sup>(3)</sup>. Il resta effectivement sans emploi jusqu'en 1838, date de sa nomination à l'Université de Bruxelles, où on lui confia l'enseignement des hautes mathématiques. Il occupa en même temps l'emploi de calculateur au Ministère de la guerre. En 1839, il profita de la loi du 4 avril pour se rattacher à la famille belge. Dix ans plus tard, il remplaça Lemaire à l'Université de Liège, comme professeur ordinaire, chargé des cours de calcul différentiel et intégral, d'analyse supérieure et de calcul des probabilités<sup>(4)</sup>. « Placé enfin dans une position digne de lui, dit M. Bède, il montra sur le champ tout ce qu'il valait. Sa vie jusqu'alors agitée et parfois désordonnée comme celle de tant d'hommes cherchant l'oubli, devint immédiatement calme et rangée; son activité intellectuelle redoubla; toute son existence fut concentrée dans le cercle de son enseignement et de ses études. Il ne sortait de chez lui que pour se rendre à l'Université et parfois à la Société des sciences, dont ses travaux enrichissaient les Mémoires. Il ne voyait ainsi que ses collègues et ses élèves, dont il était

(1) Elle a été imprimée (*De maximis et minimis*; Luxemb., Lamort, 1830, in-4°).

(2) Meyer ne fut reçu docteur que le 16 juin 1832.

(3) M. Antoine Meyer, Notice par E. Bède (*Annales de l'enseignement public*, t. I, p. 360).

(4) Sa nomination, vivement combattue, fut un acte de courage de M. Rogier, alors au département de l'intérieur. On était allé jusqu'à dire à l'honorable ministre: M. Meyer est un valétudinaire; dans un an, vous devrez lui donner sa pension. — Soit, répondit M. Rogier; il l'aura bien gagnée.



» profondément aimé. Ses cours d'analyse transcendante étaient d'ailleurs admirables de tous points; il m'a été donné d'entendre d'illustres professeurs de mathématiques, et je puis affirmer sans crainte que je n'en ai jamais vu d'aussi complets. Sa parole était simple et précise, élégante sans affectation; ses calculs rapides, sûrs, ordonnés avec une rare perfection; son exposition d'une lucidité telle, que ceux qui suivaient ses cours déclaraient n'avoir jamais rencontré de difficultés sérieuses dans les questions les plus ardues de la théorie des nombres ou du calcul des probabilités. » Cependant, comme on l'a dit plus haut, sa santé était gravement compromise. L'intelligence était en pleine vigueur; mais le corps restait souvent, pendant des mois entiers, cloué sur un lit de martyre. A peine se sentait-il mieux, qu'il rappelait ses élèves et se hâtait, par des leçons plus fréquentes, de regagner le temps perdu. Aux labeurs de l'enseignement il joignit, avec une rare persévérance, les travaux du cabinet. Il se mettait à l'œuvre dès le point du jour, passait sa matinée à faire des mathématiques, et consacrait à des études diverses le reste de la journée et quelquefois des nuits d'insomnie. Il avait prodigieusement lu et non moins retenu: sa mémoire était d'une rare précision. Le dialogue entre la goutte et Franklin lui eût été applicable, si ce n'est qu'il avait fini par être complètement maître de lui-même. C'est ainsi qu'il put en très-peu d'années, malgré ses souffrances, composer un grand nombre d'ouvrages sur les problèmes les plus élevés de la science. « Et cet homme, qui passait sa vie à la recherche des abstractions mathématiques, avait conservé toute la sensibilité d'une âme ardente et enthousiaste: il savait comprendre le beau, et il l'aimait au point qu'un jour la vue d'une toile de Raphaël lui arracha des larmes. Il ne se borna pas à

» aimer le beau, il le réalisa. On doit à son pinceau de charmantes productions, et plus d'une fois son inspiration poétique fit l'admiration de ses compatriotes » (1). Meyer était correspondant de l'Académie royale de Belgique depuis le 16 décembre 1846. Il a publié (2).

1° Dans les *Bulletins* de cette Compagnie savante: a) *Recueil de quelques développements peu connus en analyse combinatoire* (t. XIV, 2<sup>e</sup> p.); b) *Sur la base géodésique que l'on mesure actuellement dans les environs de Bonn* (Ib.); c) *Théorèmes sur les polyèdres* (t. XV, 1<sup>re</sup> p.); d) *Résolution d'un problème de calcul des probabilités* (t. XV, 2<sup>e</sup> p.); e) *Note sur quelques intégrales définies* (t. XVI, 1<sup>re</sup> p.); f) *Note sur le théorème inverse de Bernoulli* (t. XXIII, 1<sup>re</sup> p.); g) Différents rapports.

2° Dans les *Mémoires de l'Académie*: h) *Mémoire sur deux fonctions irrationnelles particulières* (t. XXI); i) *Mémoire sur l'application du calcul des probabilités aux opérations du nivellement topographique* (Ib.); j) *Mémoire sur le développement en séries de quatre fonctions* (Ib.); k) *Mémoire sur l'intégration de l'équation générale aux différences partielles du premier ordre d'un nombre quelconque de variables* (t. XXVII).

3° Diverses communications de Meyer à l'Académie ont été l'objet de rapports plus ou moins étendus. Avec M. Capitaine, nous mentionnerons les suivantes: *Mémoire sur une nouvelle exposition complète du théorème de Taylor* (7 août 1847). — *Mémoire sur quelques formules nouvelles de la trigonométrie phérique* (7 oct. 1848). — *Note sur l'intégration des différentielles binômes* (15 janv. 1849). — *Note sur deux intégrales définies d'Euler* (5 mars 1849). — *Note sur l'expression du rayon vecteur d'une planète en série suivant les cosinus des multiples de l'anomalie moyenne* (2 mars 1850). — *Notice sur l'intégration d'un système quelconque d'é-*

(1) *Nécrologe liégeois* (par M. Ulysse Capitaine), 1857, p. 68.

(2) Nous avons mis à profit, pour les renseignements qui suivent, la Notice de M.

Capitaine, plus exacte et plus complète que la *Bibliographie académique* de 1854, et le discours prononcé par M. Trasenster sur la tombe de Meyer.



quations linéaires simultanées à coefficients constants, les seconds membres étant égaux à zéro (8 nov. 1851). — *Mémoires concernant une proposition géodésique de M. Liagre* (5 nov. 1855). — *Démonstration nouvelle d'un théorème de Bernoulli* (1 mars, 5 avril et 14 juin 1856). — *Mémoire sur une exposition nouvelle de la théorie des probabilités à posteriori* (27 mars 1856). — N.-B. Dans la séance du 7 août 1847, Meyer demanda que la Classe des sciences exprimât le vœu qu'il fût procédé à la triangulation du royaume, la Belgique étant l'un des pays de l'Europe le plus arriérés sous ce rapport. Ce fut à la suite de cette proposition, appuyée par M. Quetelet, que l'Académie adressa une demande au Gouvernement (*Bull. de l'Acad.* t. XIV, 2<sup>e</sup> partie, p. 99 et 520).

En dehors de l'Académie, Meyer a fait paraître un grand nombre d'ouvrages, savoir :

4° *Quelques développements d'analyse combinatoire* (Bruxelles, Balleroy, 1858, in-4°). — L'auteur était alors professeur à l'Institut Gaggia.

5° *Nouveaux éléments de mathématiques pures. T. I. Arithmétique* (Brux., Decq, 1844, in-8°). — Cette publication ne fut pas continuée, un changement de ministère ayant fait perdre à Meyer l'appui sur lequel il comptait.

6° *Leçons de trigonométrie rectiligne* (*Ibid.* 1845, in-8°, avec 2 pl.). — Texte d'un cours fait par Meyer en 1842 au dépôt de la guerre, par ordre du général Joly.

7° *Leçons de trigonométrie sphérique* (*Ibid.* 1844, in-8°, avec un tableau). — Texte d'un cours fait au dépôt de la guerre, spécialement pour les officiers d'état-major attachés à la division du colonel Trumper.

8° *Exposé élémentaire de la théorie des intégrales définies* (Brux. et Leipzig, Muquardt; Liège, Dessain, 1851, in-8° de 510 p.). — Ce traité, le seul qui existe sur la matière, est l'œuvre capitale de Meyer, qui eut ainsi l'honneur de combler une lacune dans la science. L'ouvrage atteste une profonde connaissance du sujet et se fait en outre remarquer

par la simplicité des méthodes, par la clarté et l'enchaînement des principes. Il forme le 7<sup>e</sup> vol. des *Mémoires de la Soc. royale des sciences de Liège*.

9° *Nouveaux éléments de goniométrie* (Liège, Dessain, 1854, in-8°). — Autre traité unique dans son genre.

10° *Manuel d'un cours de calcul différentiel* (*Ibid.* 1855, in-8°). — C'est une introduction aux *Traité des intégrales définies*; les deux ouvrages sont pour ainsi dire inséparables. Meyer a su, dans une science où il est si difficile d'innover, présenter plusieurs théorèmes importants d'une manière plus simple et plus claire que ses devanciers.

11° *Nouveaux éléments de calcul des variations* (*Ib.* 1856, in-8°). — Tiré à part du t. XI des *Mém. de la Soc. des sciences* (Une bonne analyse de ce travail a été publiée par M. Folie, élève de Meyer, ancien répétiteur aux Ecoles spéciales de Liège, dans les *Ann. de l'Enseignement public*, t. 1, p. 542).

12° *Démonstration de deux propositions nouvelles sur le calcul des probabilités, précédée de la réfutation des objections formulées contre elles au sein de l'Académie de Belgique* (Liège, Dessain, 1856, in-4°). — Ce travail, destiné à l'Académie, fut retiré par l'auteur à la suite d'une discussion qui prit un caractère d'aigreur et à laquelle une lettre de M. Bienaymé, donnant pleinement raison à Meyer, put seule mettre fin. V. les *Ann. de l'enseignement public*, t. 1, p. 154 et suiv. (Art. de M. FOLIE).

13° *Examen critique de la notice de M. Liagre sur la probabilité de la cause d'une erreur constante dans une série d'observations insérées dans le t. XXII du Bulletin de l'Académie royale de Belgique* (Liège, Dessain, 1857, in-8°).

14° Diverses notices dans le *Journal de Crelle* (de Berlin).

15° *Essai sur une exposition nouvelle de la théorie analytique des probabilités à posteriori*. — Cet ouvrage, digne pendant du *Traité des intégrales définies*, était sous presse lorsque Meyer fut enlevé à la science. On assure que le manuscrit est complet; il serait à désirer que des



moins amies le tirassent de l'oubli. Meyer avait donné à l'étude des probabilités une extension qu'elle n'avait jamais reçue dans les Universités belges ; les succès qu'il obtint dans son cours sont un sûr garant du mérite de son livre.

Après le savant mathématicien, après le professeur passionné pour ses fonctions, voici l'aimable poète et le linguiste ingénieux. Les vers de Meyer, pleins d'originalité et d'humour, ne sont malheureusement destinés qu'à un public restreint, le dialecte luxembourgeois offrant des difficultés aux Allemands eux-mêmes. Indifférent à sa propre renommée autant qu'insouciant de l'avenir, Meyer rima uniquement pour se délasser, et ne s'adressa qu'à ses compatriotes : cependant les curieux qui désireraient apprécier le talent souple et l'esprit pétillant du poète, et s'initier en même temps aux mystères du langage de nos voisins, trouveront, grâce à Meyer lui-même et à son ami M. Gloden, leur tâche considérablement facilitée. Les petits volumes dont nous allons donner la liste renferment, outre des poésies, une série très-intéressante d'observations grammaticales et autres, fort instructives, sur l'idiome luxembourgeois, ainsi que d'utiles vocabulaires.

16° *E'Schrek ob de Lezeburger Parnassus* (Louvain, Massart-Meyer, 1829, in-12).

17° *Jong vum Schrek ob de Lezeburger Parnassus* (Ibid. 1852, in-12).

18° *Luxemburgische Gedichte und Fabeln*, von A. Meyer ; nebst einer grammatischen Einleitung und einer Wortklärung der dem Dialekte mehr oder weniger eigenartigen Ausdrücke, von Gloden (Bruxelles, Delevingne, 1845, in 12). — Bouffonneries, légendes, scènes populaires, apologues, on trouve de tout dans ce charmant recueil, dont plusieurs pièces sont devenues populaires. Meyer accorde sa lyre sur tous les tons. Il a tout chanté, jusqu'à la lettre π.

19° *Oilzegt-kläng* (Liège, Dessain, 1855, in-12). — *Oilzegt* est le nom luxembourgeois de l'Alzette : c'est assez

dire que ce recueil est essentiellement consacré à des traditions et à des coutumes locales. La variété des rythmes est très-remarquable ; le ton est généralement plus élevé que dans le recueil précédent.

20° *Regelbüchelchen vum Lezeburger Orthograp, en Uress, als prov, d'Fraechen aus dem Ha, a Versen vum A. Meyer* (Liège, Dessain, 1854, in-12). — Meyer essaie de figurer, au moyen de signes particuliers, la prononciation luxembourgeoise, et propose un système complet et raisonné d'orthographe.

Un beau portrait de Meyer, peint par son fils, décore le cabinet du recteur de l'Université de Liège.

**MORREN** (CHARLES-FRANÇ.-ANTOINE), né à Gand le 5 mars 1807, mourut à Liège le 17 décembre 1858. A ne considérer que ces dates, sa vie fut courte ; plus courte encore, si l'on songe qu'il faut en décompter trois années d'agonie ; par contre, on serait tenté d'admettre qu'elle dépassa de beaucoup les limites ordinaires, si l'on ne connaissait de Morren que ses travaux. Quelle riche et vigoureuse organisation, quelle variété de talents, quelle activité dévorante, quelle fécondité continue ! Mais ce n'est jamais impunément qu'on s'interdit le repos. Dans la légende grecque, Antée est vaincu du moment où Hercule l'a mis en demeure de continuer la lutte sans pouvoir réparer ses forces. Par une étrange illusion, Morren se condamna lui-même à rouler incessamment le rocher de Sisyphe : il entrevoyait une existence paisiblement studieuse, et à force d'impatience, il fit tout ce qu'il est possible de faire pour tomber épuisé avant d'atteindre la terre promise. Quand il s'en aperçut, il était trop tard ; la nature allait réclamer ses droits. On ne pense pas sans frémir à l'affreuse douleur qui dut l'étreindre, lorsque dans la fleur de l'âge, dans toute la plénitude de sa vigueur physique, il pressentit qu'un voile allait s'étendre sur sa belle intelligence (1). Il est mort sans avoir pu couronner

(1) — Une note renfermée dans son porte-

feuille pour 1854, prophétisait avec une poi-



son édifice ; cependant il n'a point brillé seulement d'un éclat passager. Ses premiers travaux, à eux seuls, lui assignent une place distinguée dans l'histoire des sciences naturelles ; son talent de vulgarisateur, son zèle et son esprit d'initiative ont exercé en Belgique et même à l'étranger une influence qui se fera sentir longtemps encore.

Orphelin dès sa plus tendre enfance, Charles Morren fut élevé à Bruxelles chez un de ses oncles <sup>(1)</sup>. Son premier maître fut Van Brabant, ecclésiastique instruit, ancien professeur de l'Université de Louvain. A l'école primaire, il se lia d'amitié avec M. J. Decaisne, qui devint plus tard un savant de premier ordre <sup>(2)</sup>, P. Decaisne, qui se distingua comme médecin, et Pancel, l'excellent peintre de fleurs. La chasse aux papillons décida de leur carrière à eux quatre : « Les enfants jouent et Dieu règle leur sort sur leurs jeux ! » écrivait Morren vers 1840. En dessinant et en peignant les formes gracieuses et le

coloris si éclatant des papillons et des fleurs, Morren développait à son insu ses facultés d'observation et se préparait à devenir naturaliste. A l'Athénée royal de Bruxelles, ses aptitudes scientifiques parurent si heureuses, que M. Quetelet <sup>(3)</sup> n'hésita pas à lui prédire un brillant avenir <sup>(4)</sup>. Dekin, à qui il dédia en 1850, sous le nom de *Dekinia*, un genre d'animalcules microscopiques qu'il venait de découvrir, fut son premier professeur d'histoire naturelle ; Laisné lui enseigna la chimie (1821) ; Vanderlinden, la zoologie (1824) ; Kickx, à l'École de médecine, le compta parmi ses auditeurs au cours de botanique. Le 15 août 1824, il remporta dans cette dernière classe le *prix de botanique*, consistant en une médaille d'argent offerte par le professeur. Ce prix, décerné à la suite d'un concours où Morren eut à lutter contre 25 émules la plupart plus âgés que lui, préluda aux nombreuses distinctions que lui réservait l'avenir. Le jeune lauréat quitta

gnante vérité, le malheur qui arriva l'année suivante, et décrivait, avec la plus terrible exactitude, la cause et les détails de la maladie dont il fut frappé. — V. Ed. Morren, *Notice sur Ch. Morren*, 2<sup>e</sup> édit., Gand, 1860, in-8°, p. 31. Nous avons largement puisé dans cet excellent travail, publié pour la première fois dans l'*Annuaire de l'Acad. royale de Belgique*, année 1860, et séparément, in-12°, avec un beau portrait. — Voir aussi les discours réunis sous le titre de *Documents pour servir à la biographie de Ch. Morren*. Gand, Annoot, 1859, in-8° ; le *Bulletin de la Société botanique de France*, t. VII, p. 60 ; la *Botanische Zeitung*, 1861, n° 4, etc. — Le *Nécrologe liégeois* pour 1858 ne consacre à Ch. Morren qu'une courte notice. — L'art. Morren, dans la *Bibliographie académique*, est fort incomplet ; pour la liste complète des ouvrages de l'éminent botaniste, c'est à la seconde édition du travail de M. Ed. Morren qu'il faut s'adresser.

<sup>(1)</sup> La famille Morren est originaire d'Irlande. La branche qui s'établit sur le continent émigra pendant les troubles du règne de Henri VIII. Elle compte plusieurs écrivains qui se sont fait un nom dans les sciences, entr'autres M. Aug. Morren, actuellement doyen de la Faculté de Marseille, et François Morren, auteur de plusieurs ouvrages de médecine et spécialement de thérapeutique.

<sup>(2)</sup> Professeur au Muséum de Paris.

<sup>(3)</sup> Alors attaché à cet établissement comme professeur de mathématiques, de physique et d'astronomie.

<sup>(4)</sup> Van Hulthem s'intéressa également à lui. « J'avais à peine seize ans, écrit Morren dans la notice qu'il a publiée sur cet académicien, et j'étais amoureux de botanique : j'avais lu dans la vie de Linné qu'un de ses écrits favoris était les *Institutiones rei herbariae* de Tournefort, ouvrage que je n'avais jamais vu. Je le trouvai un jour en vente publique à Bruxelles ; mais, prévoyant qu'il aurait été vendu au-delà de la ressource de mes petites épargnes, je copiai avant les enchères quelques caractères de genres. Van Hulthem, que je ne connaissais pas, remarqua ce manège : « Vous étudiez la botanique, mon petit ami, me dit-il en souriant ; et connaissez-vous Tournefort ? » Je lui répondis que je connaissais, non Tournefort, mais l'estime qu'avait Linné pour cet ouvrage ; il fut si enchanté de ma réponse qu'il acheta l'ouvrage 35 francs et me força de l'accepter, bien que j'eusse formellement refusé de lui dire mon nom. Deux ans après, je lui fus présenté par M. Quetelet. « Il ajoute quelques lignes plus bas : « Pour ma part, je n'oublierai jamais comment Van Hulthem me recommanda à Guillaume I<sup>er</sup>, à l'époque où je faisais mes études à l'Université, où il était curateur. » (Ed. Morren, p. 11 et 12.)



l'Athénée en 1825 avec un certificat obtenu *summâ cum laude*, et se rendit à l'Université de Gand pour y étudier la philosophie, les sciences et la médecine. En sciences, il eut pour maîtres Garnier, Hauff et Van Breda; celui-ci le prit bientôt en affection, l'associa même à ses travaux, lui apprit à se guider dans des voies encore inexplorees et surtout lui fit envisager l'étude de la nature d'un point de vue élevé et philosophique. Quand Morren subit, le 1<sup>er</sup> août 1826, l'examen de candidat en sciences mathématiques et en philosophie naturelle, il n'était plus un simple élève, il était à la veille de prendre rang dans la science. Son *Mémoire sur l'histoire naturelle et l'anatomie du Lombric* obtint, le 2 octobre suivant, la palme du concours ouvert par la Faculté des sciences<sup>(1)</sup>. Ce travail remarquable, dont l'impression ne put être achevée qu'en 1829 (un vol. in-4°, accompagné de 52 planches gravées d'après les dessins de l'auteur), jeta les fondements de la réputation de Morren. Il mérita d'être cité par Cuvier, par Miquel, par Carus, par Bardach; il est resté dans la science. M. Lacordaire, juge compétent, n'hésite pas à déclarer que, selon toutes les apparences, aucun ouvrage de Morren ne vivra plus longtemps que celui-ci. Le mémoire est divisé en quatre parties, successivement consacrées à l'histoire naturelle générale du Lombric, à la description et à l'anatomie des parties externes, puis des organes internes, des muscles, des nerfs, des organes de la nutrition, de la respiration, de la circulation, de la génération, des sécrétions et des excréments; enfin, l'ouvrage se termine par l'examen de quelques particularités remarquables que présente cet annélide<sup>(2)</sup>, lequel est encore aujourd'hui, sur certains points, l'un des problèmes de l'anatomie comparée<sup>(3)</sup>. C'est ainsi que Morren débutait dans la carrière, à 22 ans, par un trait qu'on pourrait presque qualifier d'audacieux. Ce premier succès l'enflamma: en 1827, l'Université de

Gand le couronna de nouveau pour son anatomie de l'*Orchis latifolia*, l'un des premiers ouvrages de phytotomie qui aient paru en Belgique; en 1828, sa *Description des polypiers fossiles du royaume des Pays-Bas* obtint la médaille d'or décernée par l'Université de Groningue; en 1829, sa thèse inaugurale *Sur la génération spontanée et sexuelle* lui valut le diplôme de docteur avec le premier grade. Il est à remarquer, dit opportunément le biographe que nous suivons, que Ch. Morren remporta ces quatre victoires scientifiques, chacune dans une branche différente, la zoologie, la botanique, la géologie et l'histoire naturelle générale, ce qui suppose nécessairement les études les plus vastes. « A cette époque, d'ailleurs, on n'avait pas encore méconnu que les sciences naturelles s'appuient les unes sur les autres; on ne se *spécialisait* pas encore en s'asseyant sur les bancs de l'école, et bien loin d'encourager, comme on ne l'a que trop fait depuis, la tendance du jeune homme à négliger, ou à peu près, tout ce qui ne lui semble pas d'une utilité personnelle et immédiate, on s'étudiait au contraire à réunir les éléments variés des diverses sciences naturelles en un seul et même faisceau. On devenait naturaliste alors, qualification que l'on n'entend plus guère prononcer aujourd'hui, et à laquelle on ne sait plus exactement quel sens attacher. »

Les encouragements n'avaient pas manqué à Morren pendant cette période. A la suite de son examen de docteur, le gouvernement le mit en mesure de visiter Paris, Göttingue et Berlin. Il partit sans retard; à peine arrivé à Paris, il fut présenté à la Société géologique de France. Il alla écouter les grands maîtres, Cuvier, Brongniart, de Jussieu, Richard, Villemain et Cousin: il eut le bonheur d'être distingué et encouragé par le premier; il entra aussi en relations avec Redouté, le célèbre peintre de fleurs ardennais. Cependant les événements de septembre le rappelèrent

brairie un prix très-élevé. Ed. Morren, p. 36.

(<sup>3</sup>) Discours de M. Lacordaire.

(<sup>1</sup>) Sept concurrents étaient entrés en lice.

(<sup>2</sup>) L'ouvrage est complètement épuisé: les exemplaires d'occasion atteignent en li-



en Belgique, où il trouva les Universités désorganisées, par suite du renvoi des professeurs hollandais. Van Breda ayant offert sa démission, Ch. Morren fut chargé, par le Collège des curateurs de l'Université de Gand, d'occuper la chaire vacante (géologie, zoologie et anatomie comparée); mais l'arrêté du 16 décembre, en supprimant brusquement la Faculté des sciences, rendit cette délégation inutile: on lui donna en compensation, le 5 janvier 1851, le titre de professeur de physique à l'École industrielle de Gand. Sur ces entrefaites, il s'était entendu avec ses amis F. Mareska et E. Jacquemyns pour constituer, dès le lendemain du 16 décembre, une Faculté libre des sciences<sup>(1)</sup>. L'École industrielle fut momentanément annexée à l'Université vers la fin de mai 1855; lorsqu'elle reçut, le 7 décembre, une nouvelle organisation, Morren resta professeur de physique à la Faculté (arrêté du 17 du même mois). La science qu'il enseignait, les heures que lui prenaient l'accomplissement de diverses missions spéciales<sup>(2)</sup> n'absorbèrent pas toute son activité: dès cette époque, il prit l'habitude de ne se reposer d'un travail que par un autre. Entre 1850 et 1853, il fournit à différents recueils scientifiques des mémoires et des notes sur la paléontologie, la botanique descriptive, l'horticulture, etc., et publia plusieurs biographies, entre autres celles de G. Cuvier et de Kickx. En 1854, il aborda les études médicales; le 10 juillet 1855, le Sénat académique de Gand le dispensa des derniers examens et le proclama docteur *honoris causa*. Il ne pratiqua jamais la médecine: à partir de 1854, on le voit diriger plus spécialement ses études vers la botanique. Une dissertation sur le tissu cellulaire des plantes, qu'il avait mise au jour quelques années auparavant, dans un recueil hollandais, fut remarquée par Auguste-Pyrame de Candolle, qui la cita dans son cours et dans sa *Phy-*

*siologie végétale* (t. I, p. 481). Ce que Morren avait dit de la reproduction des cellules pour expliquer la nutrition des cryptogames fut appliqué par l'illustre botaniste à tout le règne végétal et transformé en une règle générale. La double citation de de Candolle attira sur le jeune savant l'attention de M. Th. Papejans de Monchoven, homme très-compétent; M. Papejans signala Morren à M. le vicomte Vilain XIII, que M. de Theux, ministre de l'intérieur, venait de charger, à l'occasion de la réorganisation de l'enseignement supérieur, de chercher pour Liège un professeur de botanique. Morren ne tenait pas à rester à Gand, dont le climat ne convenait pas à sa santé. Le 5 décembre 1855, le *Moniteur* publia l'arrêté qui le nommait professeur extraordinaire à l'Université de Liège. Une leçon de de Candolle avait ainsi décidé de sa carrière. Deux ans plus tard, le 5 août 1857, il fut promu à l'ordinariat.

A la demande du gouvernement, il remplit pendant quelques mois, jusqu'à l'arrivée de M. Lacordaire (v. ce nom), la chaire de zoologie en même temps que celle de botanique. Il se consacra ensuite exclusivement à cette dernière science et aux études qui s'y rattachent; horticulture, agronomie, économie rurale. Nous laissons au successeur de Ch. Morren le soin de l'apprécier comme professeur. « Il suivait dans son enseignement une méthode qui, si elle ne lui est pas personnelle, est au moins rarement pratiquée, méthode élevée et philosophique, toute remplie de souvenirs et de discussions: peu ou point de définitions; il ne s'arrêtait guère aux lenteurs de l'enseignement élémentaire et didactique. Il attachait plus d'importance aux principes qu'aux faits; à propos de chaque question, il remontait à son origine et déroulait les phases par lesquelles elle avait passé, en s'arrêtant avec une prédilection marquée à faire ressortir l'importance des découvertes

(<sup>1</sup>) Cette Faculté fut reconnue dès le 29 par le Collège des curateurs, qui mit à sa disposition les locaux et les collections de l'Université. V. la *Disc. de la loi sur l'inst. supérieure*, p. 41 (V. l'art. LEMAIRE).

(<sup>2</sup>) Il fut chargé, en 1831, 32 et 33 de la vérification des poids et mesures dans la Flandre Orientale; en 1831, il fut nommé inspecteur des machines à vapeur dans la même province.



qu'il pouvait attribuer à des savants belges. Il exposait les opinions les plus contradictoires qui partagent les naturalistes sur certains points, et souvent ne concluait pas, préférant laisser du doute, là où il y en avait réellement dans la science, plutôt que de voiler à ses auditeurs les hésitations de l'esprit humain. Quand on voit les choses d'en haut, on découvre entre elles des rapprochements, des points de contact, inaperçus et invisibles d'ailleurs. Il tâchait donc d'élever les esprits à ces hauteurs et d'exciter en eux ce besoin d'investigation qui pousse aux progrès scientifiques. Tout en enseignant la doctrine, il apprenait à connaître et à vénérer ceux auxquels nous en sommes redevables, hommage dont on ne se soucie guère dans beaucoup de cours. Ici l'élève était tenu au courant des discussions qui se débattaient dans le domaine de la science. En un mot, on reconnaissait le disciple de Cuvier et de Brongniart, qui s'était abreuvé aux sources vives de la science, au génie des Linné, des de Jussieu, des de Candolle et des Goëthe, et qui connaissait les œuvres des pères de la botanique.

— Son récit était semé d'anecdotes piquantes appropriées au sujet, et qui, se gravant beaucoup plus facilement dans l'esprit de ses jeunes auditeurs, que les problèmes des hautes sphères scientifiques, servaient à faire retenir ceux-ci. Joignez à cela une élocution facile, élégante, des manières empreintes de chaleur, et la plus grande cordialité, et vous comprendrez le respect et l'affection qui entouraient le professeur de botanique de l'Université de Liège. » Ces éloges sont mérités : nous avons entendu plus d'une fois d'anciens élèves de Ch. Morren nous tenir le même lan-

gage que son fils, dont on pourrait croire d'abord le jugement prévenu. Non seulement à l'Université, mais pendant les herborisations, Morren était l'ami de ses disciples : il s'intéressait à chacun d'eux en particulier, il discernait leurs aptitudes, il les initiait à l'art d'observer les faits et de travailler par eux-mêmes. Il comprenait la poésie de la nature, et, littéralement, il semait de fleurs les sentiers de la science ; il rendait aimable cette sévère maîtresse. Ses publications se succédaient, d'autre part, avec une rapidité qui étonnait tout le monde : physiologie végétale, anatomie, morphologie, botanique descriptive, littérature scientifique, botanique appliquée, il abordait les sujets les plus divers comme en se jouant, et il était toujours à la hauteur de sa tâche. Ses Mémoires sur l'anatomie végétale, ses recherches sur les mouvements des plantes, sur l'organisation et le développement des algues, méritent une mention particulière. L'Académie royale de Belgique reçut communication de ses travaux à partir de 1855 ; sa nomination de correspondant date du 17 janvier de cette année ; le 7 mai 1858, il devint membre titulaire. Dès qu'il fut de l'Académie, ce corps savant ne tint pour ainsi dire pas une séance sans que Morren y fit quelque lecture. Son dévouement égalait sa fécondité : il rédigeait des rapports, s'occupait activement des concours et, à l'occasion, se faisait avec une ardeur jalouse le champion des prérogatives de l'institution. Sa réputation s'étendit promptement au dehors ; s'il faut juger du mérite d'un savant par le nombre de ses diplômes, Morren fut sans rival (\*). Au bout de peu d'années, sa poitrine se trouva en outre constellée de

(\*) Voici la liste des Sociétés auxquelles Morren fut affilié : Société des sciences d'Utrecht (1829) ; Soc. géologique de France (1830) ; Soc. des sc. médic. et naturelles de Bruxelles (1830) ; Soc. d'hist. nat. de Strasbourg (1831) ; Soc. des sc. phys. et chimiques de Paris (1833) ; Soc. de médecine de Gand (1835) ; *Ac. Ces. Leop.-Car. nature curios. sub cognomine l'Héritier* (1836) ; Soc. des sc. nat. de Liège (1836) ; Soc. linnéenne de Normandie (1836) ; *Mecklenburgische*

*naturforschende Gesellschaft* (1837) ; Acad. royale de sc. nat. de Madrid (1837) ; Soc. industrielle d'Angers (1838) ; Soc. I. et R. des *Georgofili* de Florence (1838) ; Acad. des sc., arts et belles-lettres de Dijon (1838) ; Acad. des *Lincci* de Rome (1838) ; Soc. botanique d'Edimbourg (1838) ; Soc. royale de botanique de Dublin (1839) ; Soc. des naturalistes, à Halle (1839) ; Id. à Leipzig (1839) ; Soc. des sciences et de médecine de Heidelberg (1840) ; Soc. royale de botanique



décorations <sup>(1)</sup>. Il tenait beaucoup, trop peut-être, à cette grande notoriété et à ces signes extérieurs de distinction; ses brillantes facultés natives lui auraient permis d'exécuter un plus grand nombre de travaux durables s'il avait été moins pressé de s'entendre applaudir. Les services rendus par Morren à la science, tels qu'ils sont, ne lui en donnent pas moins des droits à la reconnaissance des naturalistes de toute l'Europe et plus particulièrement à celle de ses compatriotes. L'Université, de son côté, lui doit un nouveau musée; elle lui doit aussi le déplacement et l'agrandissement de son jardin botanique. Le cabinet qu'il commença de former pour ainsi dire dès son arrivée à Liège serait aujourd'hui l'un des plus intéressants et des plus instructifs de l'Université, si le fondateur eût reçu quelque encouragement. Mais sans aide, sans subsides, sans sympathies, pour son œuvre, que pouvait-il faire? En vain le cabinet botanique de Liège

acquiesça une renommée lointaine; en vain les savants les plus illustres y vinrent admirer les dissections des plantes, les préparations anatomiques, les injections de tissus végétaux et une riche galerie de tératologie végétale; le courage de Morren finit par se briser contre la force d'inertie; la collection cessa non seulement de s'accroître, mais d'être entretenue: ce n'est que depuis peu d'années que des mesures ont été prises pour la sauver d'une ruine complète et qu'elle s'est enrichie de quelques nouvelles acquisitions. Morren fut plus heureux quant au Jardin botanique. L'ancien jardin, placé autour des bâtiments de l'Université depuis 1818, était devenu notoirement insuffisant. Le professeur sut décider l'autorité communale à faire l'acquisition d'un terrain d'environ six hectares au Bas-Laveu <sup>(2)</sup>, pour y installer un établissement complet, en rapport avec les exigences de la science. Dès qu'il fut informé de la décision du Conseil,

de Breslau (1840); Soc. des sc. nat. de Marbourg (1840); Acad. royale des sciences et belles-lettres de Rouen (1841); Acad. royale des sciences de Naples (1841); Soc. des sciences de Turin (1841); Acad. des sciences, lettres et beaux-arts de Padoue (1842); Acad. des sciences de Valence (1842); Acad. d'archéologie de Belgique (1842); Société des sciences de Rotterdam (1843); Cercle artistique et littéraire de Bruxelles (1848); Soc. des sc. médicales et naturelles de Malines (1850); Soc. des sciences de Groningue (1851); Cercle artistique et littéraire d'Anvers (1852); Soc. des sc. nat. de Cherbourg (1852); Soc. impériale d'Agriculture des sciences et des arts, de Douai (1852). — Il reçut également le diplôme de membre honoraire ou correspondant de nombreuses sociétés d'horticulture, d'agriculture, etc., savoir: Soc. royale de botanique et d'agriculture de Gand (1832); Soc. d'hortic. d'Anvers (1834); Soc. royale d'hortic. de Paris (1838); Id. d'agriculture de Turin (1839); Soc. d'hortic. de Suède (1839); Association pour l'avancement de l'horticulture en Prusse (1839); Soc. Silésienne d'hortic. de Breslau (1839); Soc. provinciale d'agric., d'horticulture et de botanique de Bruges (1842); Soc. d'hortic. de Malines (1844); Id. de l'Auvergne (1844); Id. de la Drenthe (1845); Soc. de Flore, de Bruxelles (1846); Soc. royale de zoologie d'Anvers (1847); Soc. Cérès et Flore, de la

même ville (1850); Soc. centrale d'hortic. du dépt. de la Seine inférieure (1851); Société hollandaise d'agriculture (1852); Soc. d'hortic. du dépt. de la Moselle (1853); Id. de la Sarthe (1853); Id. d'Eure-et-Loir (1853); Soc. d'agric., d'horticulture et de botanique d'Alost (1853); Cercle agricole et horticole du Grand-Duché de Luxembourg (1854); Académie royale d'horticulture de Suède (1855); Soc. impériale d'horticulture de St-Petersbourg (1858).

<sup>(1)</sup> Il fut créé chevalier de l'Etoile polaire de Suède le 25 juin 1846; de l'Ordre de Léopold, le 8 septembre suivant; de la Couronne de Chêne de (Hollande), le 2 mai 1849; de l'Ordre royal de Dannebrog, le 4 avril 1850; de la Couronne de Wurtemberg, le 16 janvier 1852; enfin, de l'Ordre royal et militaire du Christ, de Portugal, le 5 août 1854. — Le 17/29 juillet 1851, l'Empereur de Russie lui fit remettre la grande médaille d'or instituée pour les savants étrangers; il reçut des marques particulières de distinction de la reine des Belges, du roi de Naples et du grand-duc de Toscane; plusieurs souverains lui firent l'honneur de lui écrire personnellement.

<sup>(2)</sup> Le quartier au centre duquel se trouve le Jardin botanique actuel était à peine tracé il y a trente ans; les terrains y ont depuis décuplé de valeur.



Morren se mit à l'œuvre: le 5 novembre 1858, il put soumettre à l'Académie royale de Bruxelles les plans du nouveau jardin, qui devait contenir une école de botanique divisée par familles, des écoles de plantes médicinales et vénéneuses, de botanique industrielle, de la flore belge, de culture maraîchère et d'agriculture, d'horticulture; un *arboretum*, un *pinicetum* et un *fruticetum*; des *aquaria*, des parterres d'acclimatation et d'expériences; enfin, des vastes serres. Il ne lui fut pas donné de voir son œuvre achevée; aujourd'hui même, il reste beaucoup à faire pour répondre à l'idéal conçu par Morren<sup>(1)</sup>.

De 1858 à 1841, Morren employa ses rares loisirs à voyager et surtout à visiter les savants étrangers. Il parcourut l'Allemagne, la Hollande, la Suède, l'Italie, la Suisse et la France. Partout il reçut l'accueil le plus flatteur. Il vit à Paris Brongniart, de Jussieu, Gaudichaud, Mirbel et Delessert; il fut reçu à Lyon par M. Seringe; à Genève, il fut admis, le 7 septembre 1841, à consoler M. Alphonse de Candolle, le digne fils de Pyrame, en deuil de son père depuis deux jours. Il se rendait alors en Italie, au Congrès scientifique de Florence, où il fut traité avec la plus haute distinction. « Le grand-duc de Toscane fit faire les portraits des principaux savants qui se trouvaient alors réunis dans sa capitale, et il choisit, parmi les botanistes, Robert Brown, Link, Tenore et Morren, ce dernier appelé, en cette circonstance, à représenter la Belgique à côté des représentants illustres de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie<sup>(2)</sup>. » Les splendeurs de l'art en Italie, au retour la majesté des Alpes, impressionnèrent vivement Morren, qui était doué d'une âme poétique. De retour de Naples et de Rome, il se retira à la campagne et

là, sous l'ombrage d'un vieux châtaignier, il essaya de traduire ses souvenirs dans la langue des Dieux<sup>(3)</sup>; telle est l'origine du volume de poésies qu'il intitula *Fleurs éphémères*, et qui parut en 1848. Ces délassements ne l'empêchaient pas d'étendre le cadre de son enseignement et de ses études; il fut le premier titulaire du cours d'économie rurale et d'agriculture, fondé par le gouvernement à l'Université de Liège, le 25 mars 1842. Il admit le public à ses leçons, et bientôt la réputation de l'agronome égala celle du botaniste. Les grands propriétaires de la province vinrent l'entendre et n'eurent qu'à se louer de ses conseils. L'enseignement de Morren, nous l'avons dit, était singulièrement attrayant: il possédait par excellence le talent du vulgarisateur. Ses nouveaux succès lui attirèrent diverses fonctions: le 6 avril 1845, il fut nommé membre de la Commission de statistique de la province de Liège; depuis le 1<sup>er</sup> février 1840, il faisait partie de la Commission provinciale d'agriculture; non seulement son mandat lui fut continué le 15 février 1847, mais il ne tarda pas à l'échanger contre celui de membre du Conseil supérieur d'agriculture, siégeant à Bruxelles. Sa plume féconde venait en aide à sa parole. Insensiblement ses publications prirent un caractère périodique. — Il fonda plusieurs revues spéciales et les soutint concurremment, sans interruption: de 1845 à 1849, il publie les *Annales de la Société royale de botanique et d'agriculture de Gand*; la *Belgique horticole* (1850) succède dans sa vie d'écrivain à l'*Horticulteur belge* (1855-1858); le *Journal d'agriculture pratique du royaume de Belgique* remplace le *Cultivateur*, qui avait paru en 1857. « Ses notices scientifiques sont assez nombreuses pour former à peu près chaque année un volume; il fait en

entra en relation avec Lindley et Robert Brown. Plusieurs mémoires de botanique, publiés par Ch. Morren en Angleterre, datent de la même époque.

<sup>(2)</sup> Ed. Morren, p. 26.

<sup>(3)</sup> Il avait rimé dès l'âge de 17 ans. On a retrouvé dans ses papiers un recueil de poésies intimes intitulé: *Mes loisirs*. Plusieurs pièces sont datées de 1824 et de 1825.

<sup>(1)</sup> Le professeur de botanique de Liège fut mis par le gouvernement en mesure de s'entourer des meilleurs renseignements. Il visita, en 1838, les principaux jardins botaniques de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, et porta surtout son attention sur les serres de ces pays, éminemment horticoles. C'est pendant ce voyage qu'il assista au Congrès scientifique de Newcastle, où il



outre insérer régulièrement dans la presse quotidienne des écrits de littérature, de botanique et d'horticulture qui ont été en partie réunis sous le nom de *Palmes et couronnes de l'horticulture belge*. On a peine à comprendre comment des conceptions si variées peuvent se succéder si rapidement. A partir du 5 mars 1842, il est occupé pendant plusieurs mois, chaque année, par les jurys d'examen universitaires; on le voit en même temps dans tous les concours, dans toutes les expositions; il dirige attentivement les travaux d'un jardin botanique nouvellement créé, et il entretient une correspondance extrêmement étendue avec les agronomes, les horticulteurs et les botanistes de l'Europe. Son enseignement, il le modifie chaque année pour le maintenir au niveau le plus élevé des sciences. Invité en 1852 et en 1855 par le Cercle artistique et littéraire à donner des conférences publiques à Anvers, il emporte comme orateur le même succès qu'il avait obtenu dans sa chaire professorale...»<sup>(1)</sup>.

Une semblable manière de vivre ne saurait manquer d'user avant le temps les ressorts de l'organisation la plus solide. Morren fut frappé dans la force de l'âge, pour avoir tenu son système nerveux pendant la plus grande partie de sa carrière, dans un état de surexcitation continuelle. Nous l'avons dit plus haut: alors que ses amis ne prévoyaient pas une catastrophe soudaine, il voyait l'heure fatale s'approcher, le mirage s'évanouir<sup>(2)</sup>. Ses facultés intellec-

tuelles étaient restées intactes; la mémoire seule commença peu à peu à le trahir. « Pendant l'année 1855 et surtout en 1854, sa santé s'altéra de plus en plus; son humeur enjouée, ses allures si cordiales et si ouvertes semblèrent l'abandonner, tandis que des préoccupations vagues et indéterminées s'emparaient de son cœur; — et puis tout à coup, le 18 février 1855, le génie de la mort s'appesantit sur lui; la veille encore il occupait sa chaire à l'Université, et personne n'aurait soupçonné, la leçon terminée, que Charles Morren en descendait pour la dernière fois. — Il fallut à la mort plusieurs années pour briser cette riche organisation<sup>(3)</sup>. » M. Ed. Morren, à peine arrivé à la fin de ses études, se trouva mis en demeure, pendant la maladie de son père, de remplir toutes les obligations de chef de famille<sup>(4)</sup>. Il supporta le lourd fardeau avec courage, continua sans que rien y parût la publication des revues périodiques fondées par le pauvre malade, monta d'abord *par intérim* dans la chaire paternelle, puis, après avoir subi à Gand les épreuves du doctorat spécial, devint titulaire du cours de botanique et comprit dignement les obligations scientifiques que lui imposait son nom<sup>(5)</sup>. Charles Morren obtint l'éméritat le 11 octobre 1858, deux mois avant de succomber.

C'est encore à la notice qu'une main pieuse a consacrée à la mémoire de l'éminent botaniste que nous emprunterons quelques détails sur ses travaux scientifiques. Ch. Morren se fit naturaliste

(1) Ed. Morren, p. 30. — V. le *Précurseur* d'Anvers du 22 décembre 1852.

(2) Il dut éprouver, dit son fils, la plus immense de toutes les douleurs, une de ses souffrances tellement poignantes, qu'une grande âme chrétienne trouve seule la force de la supporter, celle de sentir mourir cette partie de son être par laquelle il avait le plus vécu, qui faisait sa gloire, mais aussi, qui tout en mourant ne reste pas moins impérissable. Que de fois ne l'avons-nous pas vu, la tête entre les deux mains, gémir et soupirer, silencieux avertissement que nous avions peur de comprendre...» (Ed. Morren, p. 31).

(3) Id., *ibid.*

(4) Ch. Morren avait épousé à Bruxelles,

le 4 juin 1833, M<sup>lle</sup> Marie-Henriette-Caroline Verrassel; il en eut cinq enfants: M. Ed. Morren est l'aîné d'un frère et de trois sœurs. M<sup>me</sup> Morren ne survécut que peu d'années à son époux, dont elle ne fut pas seulement la compagne aimante et dévouée, mais le collaborateur assidu: elle contribuait à ses publications par des traductions et par des peintures de fleurs. On lui doit quelques œuvres littéraires, entre autres *Emma Nesbit* ou de *l'influence des premières impressions* et un *Manuel de l'art héraldique*, trad. de l'anglais.

(5) V. le discours de rentrée prononcé par M. le recteur Lacordaire en 1859.



sans parti pris, dans le sens le plus large, ne songeant point d'abord à spécialiser ses travaux : les circonstances seules l'amènèrent à se préoccuper plus particulièrement du règne végétal. Nous l'avons vu explorer avec succès les domaines de la paléontologie, de la zoologie et de l'anatomie comparée : il n'abandonna jamais complètement ces études ; mais une fois son choix arrêté, la science des plantes avec toutes ses ramifications et ses applications réclama presque tout son temps. La physiologie l'intéressait particulièrement ; il s'occupa de recherches micrographiques sur les animaux inférieurs et sur les végétaux les plus obscurs, tels que les algues unicellulaires et en général les hydrophytes ; il observa de part et d'autre les premières manifestations de la vie, cherchant à caractériser la différence des deux règnes et variant à l'infini ses expériences. Sa thèse inaugurale, ses recherches sur les rapports de la lumière avec les végétaux, préludes des *Essais sur l'hétérogénéité dominante*, furent les premiers résultats, et non les moins remarquables, de ce labeur assidu : l'auteur s'attache à y établir, par des faits nombreux, que « le caractère fondamental de la vie végétale, c'est le pouvoir d'organiser la matière inorganique. » Les *Recherches sur la rubéfaction des eaux*, entreprises avec la collaboration de M. Aug. Morren et souvent citées dans les traités de physiologie et dans les manuels d'hygiène, se rapportent encore au même ordre de travaux <sup>(1)</sup>. En même temps, notre savant enrichissait l'anatomie végétale de toutes sortes d'observations nouvelles : c'est ainsi qu'il signala dans les Santalacées, les Phytolacées, les Jasminées et les Bégoniacées un grand nombre d'exemples des moelles discoïdales, qui n'avaient guère été observées que par Grew dans le noyer ; les *Annals of natural history* et surtout les *Bulletins de l'Académie*

*Bruxelles* abondent en notices et en communications intéressantes du même genre <sup>(2)</sup>, notamment sur la mobilité des végétaux, sur la panachure des feuilles, sur l'arrangement régulier des grains verts de chlorophylle, etc. Insensiblement Morren, sous l'influence des idées de Goethe et des doctrines de Cuvier et de Brongniart, s'éleva à des vues d'ensemble, surtout à partir de l'époque où il monta en chaire. Il fut de plus en plus frappé de la nécessité d'observer de près les déviations accidentelles qu'on regarde comme des monstruosité, et il en vint à cette conviction, que des études tératologiques approfondies sont le plus sûr moyen que possède la science de mettre en relief l'invariabilité des grandes lois de la nature. Les monstruosité obéissent à ces lois morphologiques ; elles contribuent même par excellence à les révéler : il n'y faut voir que des cas particuliers qu'il est possible de classer en raison des types spécifiques.

La découverte de la fécondation artificielle du Vanillier par Ch. Morren mérite une mention toute particulière. Les anciennes serres du Jardin botanique de Liège contenaient quelques vieux pieds de *Vanilla planifolia* qui avaient fleuri plusieurs fois, mais étaient toujours restés stériles. Morren étudia l'organisation de ces fleurs et conçut l'idée d'aider la nature. Le 16 février 1856, il eut la satisfaction de voir s'ouvrir la première fleur ; un an après, jour pour jour, elle donnait « le premier fruit de vanille qui eût mûri en Europe » <sup>(3)</sup>. Ce succès fit événement : plus tard, Ch. Morren fit bâtir une vaste serre pour cultiver en grand ce précieux produit, qu'il sut obtenir dans des conditions parfaites de proportions et d'arome.

Morren ne s'occupait pour ainsi dire qu'accidentellement de botanique descriptive ; on ne lui en doit pas moins

<sup>(1)</sup> On y trouve surtout des observations sur les *Monas*, *Trachelomonas*, *Discerea*, *Euglena*, *Hæmatococcus* et *Tessararthera*. — Citons encore un *Mémoire sur les Clostéries* et l'histoire du genre *Aphanizomène*, petite algue d'eau douce voisine des *Zygnema*,

et qui colore souvent en vert les eaux stagnantes des Flandres (Ed. Morren, p. 38).

<sup>(2)</sup> La plupart ont été réunies sous les titres de *Études*, *Prémices*, *Loisirs*, *Dodonæa*, *Fuchsia*, *Lobelia*, *Clusia*.

<sup>(3)</sup> Ed. Morren, p. 41.



d'avoir signalé un grand nombre d'espèces nouvelles <sup>(1)</sup>. Il s'intéressait beaucoup, nous l'avons dit, aux progrès de l'horticulture en Belgique; dès 1852, il publia des recherches érudites sur l'origine des expositions de plantes dans notre pays; l'année suivante, il fonda (avec Drapiez et Van Mons) l'*Horticulteur belge*, cité plus haut; il traduisit l'*Esquisse* de Lindley; il imprima une forte impulsion à la Société royale d'horticulture de Liège, par l'institution de conférences publiques, où il traitait avec éclat des questions spéciales; tout en publiant, à Gand, les *Annales* puis la *Belgique horticole*, recueils dont les services sont appréciés partout, il tint le public au courant des expositions de fleurs: les intéressants comptes rendus qu'il fit insérer dans l'*Indépendance belge* obtinrent un succès vraiment populaire, qui ne contribua pas peu à répandre dans le pays le goût de l'horticulture scientifique. En même temps, car il y avait en lui une activité surabondante, Morren faisait de l'agronomie. Ses instructions populaires sur la maladie des pommes de terre (1845) lui donnèrent tout d'abord une grande notoriété; ses journaux et le cours spécial qu'il ouvrit à l'Université contribuèrent à lui assurer une influence de plus en plus considérable. A travers tant d'occupations poursuivies avec une ardeur fiévreuse, il rongait son frein, il nour-

rissait des rêves qui, hélas! ne devaient point se réaliser. Un traité de botanique belge, une flore belge, une histoire des sciences en Belgique, que ne projeta-t-il point, que n'eût-il point exécuté, s'il n'avait trop présumé de ses forces physiques et s'il n'avait été trop constamment préoccupé de ses intérêts matériels! Avec des goûts calmes et paisibles et des habitudes d'intérieur, il avait pourtant besoin de voir beaucoup de monde et d'être partout au premier plan. On s'est mépris souvent sur son caractère; on a regardé comme vanité ce qui n'était que l'effet d'une nature expansive, heureuse de dépenser une énergie intarissable, avide de jouissances extérieures, d'éclat et de popularité, mais sans égoïsme, au contraire; car personne plus que Morren n'aimait à obliger. De grandes ressources lui étaient indispensables, on le conçoit; il ne put se les procurer qu'au prix d'efforts surhumains, et sa prodigieuse facilité de travail ne lui laissa entrevoir que trop tard l'abîme où il se précipitait. Jamais de trêve; une ébullition permanente du cerveau. De sa chaire à son cabinet, puis à l'Académie, puis en voyage, puis à quelque tribune publique, puis aux expositions, et à peine rentré, la plume courant sur le papier jusqu'à être usée avant qu'il fût las d'écrire! La main finissait par tomber paralysée, et déjà il méditait un nouvel

(1) Le *Hortus Morrenianus* comprend: A. Flore du Japon: Polygonatum japonicum. Dec. et Mn.; *Id.* Thunbergii; Heterotropa Asaroides; Scutellaria japonica; Hoteia japon.; Acenanthus diphyllus; Vancouveria hexandra; Epimedium macranthum; *Id.* Musschianum, — violaceum, — pubigerum, — elatum; Helwingia japonica; Elæagnus reflexa; Cynanchum japon.; — purpurascens; Mandenia tomentosa; Clematis patens; Euphorbia Sieboldiana, — adeno-chlora. B. *Académie*: Malaxis Parthoni; Mn. C. *Horticulteur belge*: Lilium Broussartii, Mn. (en l'honneur de Ph. Lesbroussart); Epimedium grandiflorum; Hemerocallis Dumortieri; Callanthe flava. D. *Annales de Gand*, T. I: Oncidium gallopavinum; Cattleya Papejansiana; Maxillaria Heynderyckii; Odontoglossum membranaceum; Griffinia Liboniana; Epimedium pteroceras; Microchilus pictus; Rixea

azurea; t. II: Sprekelia ringens; Batatas Wallii; Hydrolea extra-axillaris; Achimenes foliosa; Torenia longiflora; Puya longifolia; t. III: Angelonia grandiflora; Acacia squamata; Diplanedia nobilis; Stanhopea velata; Piteirnia fastuosa; Pimelea Verschaffeltii; t. IV: Cattleya sphenophora; Oncidium Geertianum; Cattleya elegans; Dossinia marmorata; Epidendrum funiferum; Cattleya amethystina; Echites nobilis, varietas rosea; Myanthus fimbriatus; t. V: Lycaste chrysoptera; Conoclinium ianthinum; Odontoglossum phyllochilum; Oncidium Corymbephorum; Neippergia chrysantha; E. *Belgique horticole*, t. I: Cypripedium atmori; Monarda contorta; t. II: Canna Warszewiczii; Compertia cryphoceras; Crinum Knyffii; t. III: Anguloa Hohenlohii; Chirita communis; Remaclea funebris; t. IV: Epimedium rubrum; Sollya Drummondii.



article, il ruminait une découverte, il songeait à son œuvre du lendemain! Et quelle érudition variée, quelle conversation amusante, jamais banale, toujours pleine de faits et pétillante d'esprit! Toutes ses facultés étaient constamment en éveil: était-il possible qu'il ne succombât point à la tâche?

Morren se distinguait par un patriotisme ardent: *Science et Belgique*, telle était sa devise. Il s'attacha toute sa vie à mettre en relief nos gloires nationales: les titres de plusieurs de ses ouvrages l'attestent; en outre, il plaça chaque volume de ses recueils sous le patronage d'une illustration belge. Tout en reconnaissant que la science ne connaît point de frontières, il aimait à relever la gloire de ses compatriotes, afin de stimuler le zèle de la génération nouvelle. Ses notices biographiques sont empreintes à cet égard des plus nobles sentiments; elles font vivement regretter qu'il n'ait pas eu le temps de coordonner les éléments d'une histoire générale des sciences dans nos provinces.

À l'occasion de la description du *Morrenia odorata*, l'illustre sir John Lindley a consacré à la mémoire de Ch. Morren un genre de la famille des *Apo-cynées*. Cet hommage en vaut bien d'autres<sup>(1)</sup>.

M. Ed. Morren a publié, à la suite de sa notice, une bibliographie très-détaillée des œuvres de son père: elle ne comprend pas moins de 225 numéros, et c'est à peine si elle est complète. Nous la résumerons aussi brièvement que possible.

1° Mes loisirs, recueil de poésies, 5 vol. (inédits), 1825-1835.

2° *De Lumbrici terrestres historia naturali necnon anatomia tractatus*. Bruxelles, 1829, in-4° de 289 p., avec 52 pl.

Mémoire couronné par l'Université de Gand (concours de 1825): *Ann. Acad. Gand.* (1825-1826). Gand, 1839, in-4°.

3° *Orchidis latifoliae descriptio botanica et anatomica*. (Gand) 1827, in-4° de 92 p. et 6 pl.

(1) La lettre initiale de la 2<sup>e</sup> édition de la biographie de Ch. Morren par son fils représente un rameau du *Morrenia odorata*. —

Ib. (Concours de 1826). *Ann. Acad. Gand.* (1826-1827).

4° Sur les restes fossiles de deux Cirrhipèdes, 1827, in-8° de 7 p. et 1 pl. (Description du *Fabacinella maxima* Morr.).

5° *Descriptio coralliorum fossilium in Belgio reperorum*. (Groningue) 1828, in-4° de 76 p. et 22 pl.

Mémoire couronné par l'Université de Groningue (concours de 1828). *Ann. Ac. Gron.* (1827-1828).

6° Revue systématique des nouvelles découvertes d'ossements fossiles faites dans le Brabant méridional. Gand 1851, in-4° et in-8°, 46 p. et 1 pl. (*Messenger des arts et des sc. de Gand*, t. V, 1828; *Bijdragen tot de Natuurkundige wetenschappen*, 1829, IV deel, n° II, p. 88).

7° *Over de Balanoptera rostrata van Fabricius en Beoordeeling der werken, welke over een dier dezex soori, den 4<sup>den</sup> november 1827, ten oosten van de haven van Ostende gestrand, uitgegeven zyn*, 1828, in-8°, 52 p.

8° Réponse aux observations de M. Vanderlinden sur le mémoire précédent, in-8°, 14 p. (*Mess. des arts et des sc. de Gand*, 1827-28, p. 218).

9° *Specimen academicum exhibens tentamen Biozoogenie generalis, quo continentur leges primitivæ apparitionis entium organicorum ad superficiem telluris eorumque speciei propagationis per generationem, novæ inquisitiones de modo quo producuntur entozoa intestinalia et zoospermoes, quo vero propagantur infusoria vegetabiliaque microscopica*. Bruxelles, 1829, in-4°, 55 p.

10° Dans le *Messenger des arts et des sc. de Gand*: a. Obs. sur le *Fragilaria lineata* de Lyngbie, 43 p. et 1 pl. (1827-28, p. 167); b. Mém. sur les vibrions lamellaires des autours (*Ib.*, p. 544); c. Mém. sur les ossements humains des tourbières de Flandre, 25 p. et 1 pl., in-8° et in-4° (1855, p. 255); d. Eloge hist. de P. L. Vanderlinden (1855, p. 69); e. Notice sur un lis du Japon

M. Martius a dédié à Morren un palmier; M. de Koninck, une coquille de l'argile de Boom, le *Pleurotoma Morreni*.



(*Lilium speciosum* Thunb.), 4 p. et 1 pl. (*Ib.*, p. 189); *f.* Mém. sur les ossements fossiles d'éléphants trouvés en Belgique, 1854, 25 p. et 2 pl. (t. II, p. 277); *g.* Compte-rendu des recherches de Schermerling sur les ossements fossiles (t. III, 1855, p. 147), etc.

11° Dans les *Bijdragen tot de Natuurkundige wetenschappen* : *a.* Over den betrekkelijken ouderdom der Kernen (moules intérieurs) van de Mollusken en andere fossile dieren, 1829, 6 p. (t. IV, n° 1). — *V. Bull. des sc. nat. de Férussac*, XXI, 227; XXII, 112; *b.* Aantekeningen over de wording der wormaboetsingen (pseudo-morphoses) en over den oorsprong der porenkeijen (silex cornés), 11 p. et 1 pl. (*ibid.*); *v. Férussac*, XXII, 162; *c.* Verhandeling over de warewijze, waarop de voorgang der standelkenden (orchidées) met tweeknollige wortels plaats heeft, 1829, 27 p. (t. IV, n° 4; *v. Férussac*, XXII, 162, et *Ann. des sc. nat.*, XXI, 116); *d.* Opmerkingen over het geslacht *Leiodina* en over de oprigting van een nieuw geslacht *Dekinia* onder de microscopische dieren, met de opgave van hunne wederzijdsche tot nu toe bekende soorten, 1850, 56 p. et 1 pl. (t. V, n° 2); *e.* Verhandeling over de Blaasjes van het plantaardig celwijsweessel en de ontlasting van deelen uit dezelve, 1850, 52 p. (t. V, n° 1).

12° Dans les *Annales des sciences naturelles* (Paris) : *a.* Mém. sur un végétal microscopique d'un nouveau genre, proposé sous le nom de *Crucigénie* et sur un instrument que l'auteur nomme *Microsoter*, 1850, 24 p. et 1 pl. (août 1850; *v. Férussac*, XXII, 181); *b.* Obs. sur le genre *Leiodina*, etc. (oct. 1850; *v. n° 11, d.*); *c.* Obs. sur la flore du Japon, par Ch. Morren et J. Decaisne, 12 p. et 2 pl. (oct. 1854); *d.* Obs. sur la flore du Japon, suiv. de la monogr. du genre *Epimedium* (en coll. avec M. J. Decaisne), 15 p. et 3 pl. (nov. 1854); *e.* Mém. sur les Clostéries, 41 p. et 3 pl. (1856); *f.* Mémoire sur l'émigration du puceron du pêcher (*Aphis persicæ*), etc., 29 p. et 1 pl. (août 1856) (1).

(1) *V. le Bull. de l'Acad.*, t. III, p. 224 (Rapport de M. Dumortier) et F. Plateau, *Etude sur la parthénogénèse*, diss. inaug.

15° Dans le *Bull. de la Soc. géologique de France* : *a.* Lettres sur plusieurs sujets d'hist. naturelle (t. II, 1851, p. 26); *b.* Lettre sur les animaux fossiles de la Flandre Orientale (t. II, 1852, p. 26).

14° Lettre à l'Acad. des sciences de Paris sur l'influence des rayons colorés sur la germination des plantes. — Séance du 16 juillet 1852 (*Ann. des sc. nat.*, 2° série, t. XXVII, p. 201).

15° Notices biographiques : *a.* Engelspach-Larivière (Paris, 1851, in 8°); *b.* Vanderlinden (n° 10, d); *c.* G. Cuvier (dans l'*Indépendant* de Bruxelles, 24 mai 1852); *d.* J. Kickx (Paris, 1852); *e.* F. A. Roucel (*Bull. de l'Ac. de Belgique*, t. II, p. 59 et 91); *f.* Schermerling (*L'Espoir*, de Liège, 10 nov. 1856; *Discours ann. de l'Acad.*, 1858, notice); *g.* Courtois (*Ann. de l'Acad.*, 1858); *h.* Fohmann (*Ibid.*); *i.* Adrien Spiegel (*Rev. de Brux.*, 1858); *j.* Minkeliers (*Ann. de l'Ac.*, 1859); *k.* A.-P. de Candolle (*Ibid.*, 1845; *Indépendance belge*, 16 déc. 1842); *l.* R. Dodonée (Belges illustres, t. III, p. 55); *m.* Ch. de l'Escluse (*Ib.*, p. 66); *n.* J. L. Van Aelbroeck (*Journal d'agric. pratique*, t. I, 1848); *o.* Van Mons (*Ibid.*, t. II); *p.* C. d'Olmers, baron de Poederlè (*Ib.*, t. III); *q.* C<sup>ie</sup> de Lichtervelde (*Ib.*, t. IV); *r.* M. de l'Obel (*Belg. horticole*, t. II, 1852); *s.* Legrelle d'Hanis (*Ib.*, t. III, p. 252); *t.* C.-J.-C. Van Hulthem (*J. d'agric. prat.*, t. V); *u.* Baron de Serret (*Ib.*, t. VI); *v.* B<sup>on</sup> de Mevius (*Ibid.*). — Autres notices sur Dodoens, Ch. de Lescluse, R. Fusch, de l'Obel, Adr. Spiegel, etc., dans le *J. d'agric.*, la *Belg. hort.* et le *Bull. de l'Académie*.

16° Dans la *Revue encyclopédique belge* : *a.* Acéphale cynocéphale (t. II, p. 356); *b.* Examen du Mém. de M. B. Dumortier sur la structure comparée des animaux et des végétaux (t. III, p. 221) (2).

17° Etat des machines à vapeur en activité de service dans la Flandre orientale. Gand, 1852, in-8° (8 p.).

(Gand 1868, in-8).

(2) *V. Les algues, les fièvres et Ch. Morren* (*Bull. hortic.*, 1866, p. 277).



18° Ephémérides d'Hanswyck, miscellanées scientifiques et littéraires (tiré à 5 ex.), 1855, in-8°.

Dans le recueil de docum. statistiques publiés par Van der Maelen.

19° L'horticulteur belge, journal des jardiniers et amateurs. Bruxelles, 1855-56, 5 vol. in-8° (Notices sur le jardin botanique de Bruxelles et sur le jardin botanique de Gand; *Epimedium grandiflorum*, MORR.; *E. violaceum*, MORR.).

20° Dans le *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*: a. Sur plusieurs lis plus ou moins rares (t. I, p. 157 et 154); b. Sur les éléphants fossiles (p. 151 et 178); c. Sur l'émigration du puceron du pêcher (t. II, p. 23 et 75; v. n° 12, f.); d. *Descr. Coralliorum*, etc. (t. II, p. 68; v. n° 5); e. Ossements humains des tourbières (t. II, p. 110); f. Obs. ostéologiques sur l'appareil costal des Batraciens (*Ib.*, p. 112 et 258); g. Réclamation de priorité en faveur de Minkellers, relativement à l'invention de l'éclairage au gaz (*Ib.*, p. 162); h. Obs. sur la flore du Japon (*Ib.*, p. 205); i. Obs. sur les Clostéries (*Ib.*, p. 248 et 297); j. Sur un cas de fissure iridienne, avec 1 pl. (*Ib.*, p. 350); k. Végétation remarquable d'une racine de garance (t. II, p. 350); l. Obs. sur quelques plantes du Japon (en coll. avec M. J. Decaisne; t. III, p. 168); m. Effets de l'éclipse de soleil du 13 mai 1856, sur la respiration végétale et sur le sommeil des plantes (III, 297); n. Sur la catalepsie de *Dracocephalum virginianum* (III, 542, avec 1 pl.); o. Notice sur la vanille indigène (IV, 225); p. Sur le mouvement de la sève dans les dicotylédones (IV, 500); q. Sur la catalepsie du *Dracocephalum austriacum et moldavicum* (IV, 591); r. Sur les plantes hypocarpogées (IV, 454); s. Sur l'effet pernicieux du duvet de platane (IV, 447); t. Sur la circulation observée dans l'ovule, la fleur et le phoranthe du figuier (IV, 519); u. Sur le développement des tubercules didymes (V, 65); v. Obs. anatomiques sur la congélation des organes des végétaux (V, 65 et 95); w. Quelques remarques sur l'anatomie de l'*Arscaride lombricoïde* (V, 82 et 168, avec 1 pl.); x. Sur l'existence des ra-

phides ou cristaux de matières inorganiques en dehors des végétaux (V, 185); y. Sur le mouvement et l'anatomie du *Stylidium adnatum* (V, 184); z. Rech. anatomiques sur l'organisation des *Jungermannidées* (V, 546); aa. Obj. sur l'anat. et la physiologie de la fleur du *Cereus grandiflorus* (V, 560); bb. Morphologie des ascidies (V, 450); cc. Nouv. remarques sur le même sujet (V, 582); dd. Sur la *Malaxis Parthoni* (V, 484); ee. Présentation du plan du nouveau Jardin botanique de Liège (V, 672); ff. Sur la formation de l'indigo dans les feuilles du *Polygonum tinctorium* (V, 765); gg. Sur l'histologie de l'*Agaricus epixylon* (VI, 1° p. 51, 577); hh. Obs. sur l'anat. des *Hedychium* (*Ib.*, p. 61); ii. Sur un mémoire concernant le *Goldfussia anysophylla* (*Ib.*, p. 69, 150); jj. Rapp. sur l'ouvrage du d<sup>r</sup> Philips, de Liège: *Anatomie du cheval* (*Ib.*, p. 149, 245); kk. Id. sur le Mém. de M. Trichinetti, de Milan: *De odoribus florum* (*Ib.*, p. 51, 577); ll. Obs. sur l'anat. des *Musa* (*Ib.*, p. 178); mm. De l'existence des infusoires dans les plantes (*Ib.*, p. 298); nn. Obs. sur la circulation des poils corollins du *Marruca coerulea* (*Ib.*, p. 425); oo. Obs. sur la formation des huiles dans les plantes (*Ib.*, p. 510); pp. Sur l'excitabilité et le mouvement des feuilles chez les *Oxalis* (t. VI, 2°, p. 68); qq. Exp. et obs. sur la gomme des cycadées (*Ib.*, p. 155); rr. Obs. sur l'épaississement de la membr. végétale dans plusieurs organes de l'appareil pileux (*Ib.*, p. 279); ss. Sur les procédés héliographiques de M. Breyer (*Ib.*, p. 295); tt. Sur les fruits aromatiques du *Leptodes bicolor* (*Ib.*, p. 582); uu. Rapp. sur un Mém. en réponse à la question: Exposer la théorie de la formation des odeurs dans les fleurs (*Ib.*, p. 555); même sujet, t. VIII, 1°, p. 2, 49, 284; vv. Rapp. sur la biogr. de R. F. Sluse par M. Van Hulst (*Ib.*, p. 45, 116); ww. Sur la qualité du papier d'impression de l'Ac. (*Ib.*, p. 54); xx. Sur le tissu cellulaire des mousses et en particulier sur celui des *Hypnum* (*Ib.*, p. 68); yy. Hydrophytes de Belgique (*Ib.*, p. 82, 202); zz. Sur le mém. de M. Van Beneden: *Rech. sur l'embryogénie des sépioles* (*Ib.*,



- p. 124); *aaa.* Rech. sur l'inenchyme des *Sphagnum* (*Ib.*, p. 164); *bbb.* Sur les Lycopodiacées (*Ib.*, p. 201, 579); *ccc.* Sur l'anat. et la physiol. des *Fontinalis* (*Ib.*, p. 222); *ddd.* Rapp. sur le mém. de M. Van Beneden sur la *Limacina arctica* (*Ib.*, p. 298); *eee.* Sur les efflorescences de quelques plantes (*Ib.*, p. 545); *fff.* Sur la motilité du labellum du *Megaclinium falcatum* (*Ib.*, p. 585); *ggg.* Obs. anat. et physiol. sur le *Phyteuma spicatum* (*Ib.*, p. 591); *hhh.* Sur la panachure des feuilles (t. VIII, 2<sup>o</sup>, p. 9); *iii.* Sur la symétrie de la chlorophylle dans les plantes (*Ib.*, p. 81); *jjj.* Sur le mouvement des sensitives soumises à des secousses répétées (*Ib.*, p. 252); *kkk.* Sur l'*Arachis hypogaea* (*Ib.*, p. 552); *lll.* Rech. sur la circulation dans les plantes (t. IX, 1<sup>o</sup>, p. 175); *mmm.* Rech. littéraires sur les fleurs de la Passion (*Ib.*, p. 202); *nnn.* It. sur le lis de St-Jacques (*Amaryllis formosissima*), *Ib.*, p. 502); *ooo.* Sur la motilité des fleurons dans les Cynarées (t. IX, 2<sup>o</sup>, p. 47); *ppp.* Cérée de Napoléon (*Ib.*, p. 210); *ppp.* bis. Ossements trouvés dans le terrain bruxellien (*Ib.*, p. 559); *qqq.* Rapp. sur le mém. de MM. Martius et Bravais concernant la croissance du pin sylvestre (p. 560, 500); *rrr.* Rech. sur l'ivoire végétal (*Ib.*, p. 562); *sss.* Sur l'anat. du raisin et la coloration des vins (*Ib.*, p. 511); *ttt.* Rech. sur le papier de riz (t. X, 1<sup>o</sup>, p. 26); *uuu.* Sur quelques effets de la compression chez les végétaux (t. X, 2<sup>o</sup>, p. 292); *vvv.* Rapp. sur le mém. de M. Verloren : *Sur la circulation chez les insectes* (t. XI, 1<sup>o</sup>, p. 294); *www.* Sur la *Monographie du genre lis*, mém. de M. Spae (t. XII, 2<sup>o</sup>, p. 157); *xxx.* Lettre à M. Quetelet sur les phénom. périodiques observés en Chine (*Ib.*, p. 255); *yyy.* Obs. sur la notice de M. Martens : *Sur la maladie des pommes de terre* (*Ib.*, p. 572); *zzz.* Rapp. sur cinq Mém. présentés pour le concours d'écon. rurale, proposé en 1843 par l'Acad. (t. XIII, 2<sup>o</sup>, p. 151); *α.* Sur l'église St-Jacques à Liège (*Ib.*, p. 595); *β.* Disc. sur les fleurs nationales de Belgique, pron. dans la séance publique de l'Acad., le 17 décembre 1846 (*Ib.*, p. 442); *γ.* Obs. sur la fructification du *Caragana* (t. XIV, 2<sup>o</sup>, p. 108); *δ.* Sur le *Mayua* des Péruviens (*Tropaeolum tuberosum*), t. XVI, p. 544; *ε.* Sur une synanthie compliquée de résorption et de torsion observée sur le *Torenia Scabra* (*Ib.*, p. 594); *ζ.* Sur la pélorisation lagéniforme des calcéolaires et sur une synanthie bicalcéifère et tristaminale des mêmes plantes (t. XV, 2<sup>o</sup>, p. 7); *η.* Obs. sur les mœurs de la chenille processionnaire (*Ib.*, p. 152); *θ.* Rapp. sur un mém. en réponse à une question concernant les nouv. théories des engrais, etc. (*Ib.*, p. 591); *ι.* Notice sur l'autophyllogénie (t. XVI, 1<sup>o</sup>, p. 52); *κ.* Philosophie tératologique d'une fleur double de légumineuse (t. XVI, 2<sup>o</sup>, p. 260); *λ.* Sur la cétatomie en général et plus particul. sur les cornets anormaux du périanthe (*Ib.*, p. 575); *μ.* Rapp. sur les consid. bibliques du Dr Maus d'Esslingen, sur l'histoire des céréales (*Ib.*, p. 445); *ν.* Sur la chorise des corolles des *Gloxinia* (*Ib.*, p. 628); *ξ.* Le globe, le temps et la vie, ou discours sur les phénomènes périodiques (*Ib.*, p. 660); *ο.* Sur la structure du *Mussaenda* en particulier et sur les monstruosité par épanodie en général (t. XVII, 1<sup>o</sup>, p. 17); *π.* Memorandum sur la Vanille, son histoire et sa culture (*Ib.*, p. 408); *ρ.* Sur la speiranthe des Cypripèdes (*Ib.*, p. 188); *σ.* Quelques fleurs de Fuchsia sur la tombe d'un père de la botanique belge, Remacle Fuchs de Limbourg (*Ib.*, p. 555); *τ.* Etude sur la pétalification successive dans les saxifrages (*Ib.*, p. 415); *υ.* Sur la structure morphologique de la fleur des Lopeziées et sur une adéno-pétalie observée dans cette tribu (*Ib.*, p. 516); *φ.* Sur les disparitions des organes sexuels (*Céranthie*) et sur le développement de nombreux rameaux ananthes dans le *Bellevalia comosa* et sa variété *monstruosa* (t. XVII, 2<sup>o</sup>, p. 29); *χ.* Sur les virescences distinctes de phyllomorphies et cas particuliers d'une virescence du Chèvrefeuille (*Ib.*, p. 125); *ψ.* Sur un procédé qui fait produire à certaines races de pommes de terre quatre récoltes dans l'année (*Ib.*, p. 151); *ω.* Propos. d'un concours en mém. de S. M. la Reine (*Ib.*, p. 575); *αα.* Coryphillie d'un *Gesneria*, genre de monstruosité où la feuille termine l'axe végétal (*Ib.*, p. 565); *ββ.* Rapp. sur le concours sur la maladie



des pommes de terre (*Ib.*, n° 7); γγ. Sur le spiralisme tératologique des tiges (t. XVIII, 1<sup>o</sup>, p. 27); δδ. De l'atrophie en général et démonstration que les pollens de certains monstres sont impuissants (*Ib.*, p. 274); εε. D'une pélorisation sigmoïde des calcéolaires (*Ib.*, p. 381); ζζ. De l'influence de l'éclipse de soleil du 28 juillet 1861 sur les plantes (t. XVIII 2<sup>o</sup>, p. 161); ηη. Solenaïdie ou métamorphose des organes sexuels en tubes creux et stériles (*Ib.*, p. 172); θθ. Sur un nouveau genre de monstruosité végétale, appelées *Gymnonomie* (*Ib.*, p. 288); ιι. Sur les anomalies de déplacement (*Ib.*, p. 495); κκ. Rapp. sur un Mém. sur les polders (*Ib.*, p. 652); λλ. Rapp. sur un catal. des cryptogrammes observées dans les env. de Namur par le prof. A. Belynyck (t. XIX, 1<sup>o</sup> p. 7); μμ. Rapp. sur un Mém. (de M. le Dr Crocq) sur la maladie de la vigne et le champignon qui l'accompagne (*Ib.*, p. 14); νν. Sur une maladie provenant d'un diptère attaquant les navets, etc., et sur la rhizocollesie (*Ib.*, p. 56); οο. Sur deux Mém. concernant la maladie des pommes de terre (*Ib.*, p. 225); ππ. Sur l'achélarie des Orchidées (*Ib.*, p. 250); ρρ. La tubicinelle fossile du terrain bruxellien est-elle un palais de poisson? (*Ib.*, p. 295); σσ. Rech. sur les synanthies (*Ib.*, p. 341); ττ. Rech. sur la synandrie et l'apillarie des fleurs synanthérées observées dans les calcéolaires (*Ib.*, p. 653); υυ. Philos. tératologique d'une fleur double et pleine d'ajonc épineux (t. XIX 2<sup>o</sup>, p. 7); φφ. Sur les vraies fleurs doubles chez les Orchidées (*Ib.*, p. 171); χχ. Quelques fleurs de *Lobelia*, jetées sur la tombe d'un des pères de la botanique belge, Mathias de l'Obel (*Ib.*, p. 180); ψψ. Sur les fleurs de *Petunias* doublées par chorise staminale (*Ib.*, p. 550); ωω. Etude d'un genre partic. de monstruosité par stase, appelé *stéoomie florale* (*Ib.*, p. 519); ααα. Consid. sur les métamorphoses des bractées et des calices en pétales ou corolles (t. XIX 3<sup>o</sup>, p. 85); βββ. Consid. sur les monstruosité dites de *disjonction* (*Ib.*, p. 544); γγγ. Consid. gén. sur les déformations (*Ib.*, p. 444); δδδ. Souvenirs phénolo-

giques de l'hiver 1852-1853 (t. XX 1<sup>o</sup>, p. 160); εεε. De la nature des couronnes chez les Narcisses (t. XX, 2<sup>o</sup>, p. 264); ζζζ. Sur une fleur double de Lilas (*Ib.*, p. 275); ηηη. Sur une émigration de Demoiselles (*Ib.*, p. 525); θθθ. Pélorie des Gloxinias (t. XX, 3<sup>o</sup>, p. 45); ιιι. Des causes des disettes en céréales depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle (*Ib.*, p. 169).

21<sup>o</sup> Esquisses des premiers principes d'horticulture, par J. Lindley, trad. de l'anglais et augmenté de notes. Bruxelles, 1855, in-12<sup>o</sup> de 100 p.

22<sup>o</sup> Dans le *Bulletin de la Société de médecine de Gand* : a. Sur le *Bignonia ophthalmica*, t. I, p. 15; b. Rapp. sur un Mém. de M. le docteur van Peene, sur les affections de l'âme, *ib.*, p. 110; c. Discussion sur une lettre philosophique de M. Huet, t. III; d. Communication sur la fructification de la vanille, *ib.*, p. 42; e. Lettre sur la fièvre intermittente, *ib.*, p. 124, etc.

23<sup>o</sup> Catalogue (ou choix) des graines récoltées au jardin botanique de Liège, 20 broch. in-4<sup>o</sup> et in-8<sup>o</sup> (1855-1855).

24<sup>o</sup> Quelques mots sur l'hist. de l'horticulture, suivies du rapport sur la première période décennale de la Soc. d'hortic. de Liège. Liège, 1858, in-8<sup>o</sup> de 16 p. (Extr. de la *Revue belge*).

25<sup>o</sup> Dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, in-4<sup>o</sup> : a. Obs. ostéologiques sur l'appareil costal des Batraciens, 10 p. et 1 pl. (t. X); b. Hist. d'un genre nouveau de la tribu des confervées, nommé *Aphanizomène*. — Rech. physiol. sur les hydrophites de la Belgique (t. XI); c. Rech. sur le mouvement et l'anatomie du *Stylidium graminifolium* (\*), 22 p. et une pl. (t. XI); d. Rech. sur le mouvement et l'anatomie du style du *Goldfussia anisophylla*, 54 p. et 2 pl. (t. XII); e. Mém. sur la formation de l'indigo dans les feuilles du *Polygonum tinctorium*, 54 p. et 1 pl. (*Ibid.*); f. Rech. sur la rubéfaction des eaux et leur oxygénation par les animalcules et les algues (en collaboration avec M. Aug. Morren),

(\*) Le rapport de M. Dumortier sur ce

travail, *Bull.* t. IV, p. 285-288.



1 vol. in-4°, 470 p. et 7 pl. (t. XIV) <sup>(1)</sup>; g. Rech. sur le mouvement et l'anat. des étamines du *Sparmannia africana* (*Ibid.*); h. Rech. sur le mouvement et l'anat. du labellum du *Megaclinium falcatum* (t. XV); i. Obs. sur les phénom. périodiques, faites au jardin botanique de Liège (en 1841) en collab. avec M. V. Deville (*Ibid.*); j. It., année 1842, obs. anthochronologiques sur la périodicité des motilités sexuelles chez les plantes; sur les périodes diurnes, etc. (t. XVI).

26° Note sur la première fructification du Vanillier en Europe. (Extr. des *Annales de la Soc. roy. d'hortic. de Paris*, t. XX, mai 1857).

27° De l'influence de la Belgique sur l'industrie horticole des Etats-Unis. Liège, 1857, in-8° (Disc. prononcé à la Soc. roy. d'hortic. de Liège).

28° Les siècles et les légumes, ou quelques mots sur l'histoire des jardins potagers. Liège, 1857, in-8°

29° Le Cultivateur, ou recueil d'articles sur l'économie rurale et l'hygiène vétérinaire de la Belgique. Bruxelles, 1857, un vol. in-8°.

30° Essais sur l'hétérogénéité dominante, dans laquelle on examine l'influence qu'exerce la lumière sur la manifestation et les développements des êtres organisés. Liège, 1858, 1 vol. in-8° (120 p.).

Mémoires publiés en 1832 dans l'*Observateur belge*, et en 1835 dans les *Ann. des sciences naturelles de Paris*.

31° Les femmes et les fleurs. Liège, 1858, in-8°.

32° Horticulture et philosophie. *Ibid.*, 1858, in-8°.

33° De la spécialité des cultures propres aux établissements horticoles de Liège et de l'influence de la division du travail en horticulture. Liège, 1858, in-8°.

34° *On the discoid Piths of plants*. Londres, 1859, in-8°, 15 p. et 1 pl. (*Annals and Magazine of natural history*, vol. IV, n° 22).

(1) Les deux dernières parties de l'ouvrage sont consacrées à l'hist. des genres

35° *On the production of Vanilla in Europe*. Londres, 1859, in-8° (*Ib.*, vol. III, n° 14).

36° Obs. sur la circulation dans les poils corollins du *Marica caerulea* et sur l'histologie de cette fleur (*Monde savant*, 7 août 1859; VI<sup>e</sup> année, n° 462).

37° Dans la *Revue de Bruxelles*: a. Huit jours à Newcastle en 1858 (Janv. et fév. 1859, pp. 1 et 55; à part, Brux., 1859, in-12° de 102 p.); b. Hist. littéraire et scientifique des tulipes, jacinthes, narcisses, lis et fritillaires, ou fragment d'une histoire de l'horticulture belge (Avril et août 1844, pp. 1 et 50; à part, Brux., 1842, in-12 de 68 p.).

38° Etudes d'anatomie et de physiologie végétales, ou collection d'opuscules sur ces sciences. Bruxelles, 1841, un vol. in-8°.

Reprod. des nos 20 p, t, 26, 20 u, bb, gg, hh, ii, ll, mm, nn, oo, pp, qq, rr, tt.

39° Prémices d'anat. et de physiologie végétales, ou collection d'opuscules sur ces sciences. Bruxelles, 1841, un vol. in-8°.

Reprod. des nos 20 q, 26, 20 u, v, z, aa, bb, cc, dd, hh, kk, ll, mm, nn, oo, pp, qq, rr, tt.

40° Loisirs d'anat. et de physiol. végétales, ou collection d'opuscules sur ces sciences. Bruxelles, 1841, un vol. in-8°.

Reprod. des nos 20 n, o, p, r, s, t.

41° *Dodonaea*, ou recueil d'observations de botanique. Bruxelles, 1841, un vol. in-8° de 272 p. et 10 pl.

Reprod. des nos 20 aaa, bbb, ecc, fff, ggg, hhh, iii, jjj, mmm, nnn, ooo, ppp, qqq, rrr, sss, tt, uuu.

42° *Considerations respecting spur-shaped nectaries and those of Aquilegia vulgaris in particular*. Londres, 1841, in-8°, 16 p. et 1 pl. (*Annals and Magazine of natural history*, mars 1841).

42bis. Disc. prononcé au Congrès des naturalistes italiens. à Florence (*Diario della terza riunione degli scienziati italiani in Firenze* (1841), n° 14).

43° Fleurs éphémères, recueil de poé-

*Hæmatococcus et Tassarathera.*



sies. Liège, 1845, in-8° de 448 p. et 4 gravures.

44° Notions élémentaires des sciences naturelles et physiques, comprenant la physique, la chimie, la minéralogie et la botanique (en coll. avec M. Aug. Morren). Liège, 1855, 5 vol. in-12. — 2<sup>e</sup> édition, 1855.

45° Nouvelles instructions populaires sur les moyens de combattre et de détruire la maladie actuelle des pommes de terre. Gand, 1845, in-12. — Id. Paris, 1845, in-12. — Trad. flamande, Gand, 1845. — Trad. hollandaise (par M. le prof. Van Hall), Groningen, 1845, in-8°.

46° *Ueber die Krankheit der Kartoffeln*. Cologne, impr. Eschbach, 1845, in-12.

47° Sur le défrichement de l'Ardenne, de la Campine et des Bruyères (*Indép. belge*, 24 nov. 1845, 17 déc. 1846; *Journal de Liège*, 10 fév. 1847).

48° Programme du cours de botanique. Liège, 1846-1847, in-8°.

49° Rapp. sur l'exposition publique des produits de l'agriculture et de l'horticulture en Belgique, ouverte à Bruxelles en sept. 1847. Brux., 1848, in-8° de 65 p.

50° Instruction pour la plantation des pommes de terre en 1848 (*Mémorial administratif de la province de Liège*, t. XVIII, p. 47. n° 1015).

51° Journal d'agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques. Gand, 1848-1855, 7 vol. in-8° de 500 à 600 p.

52° *Fuchsia* ou recueil d'observations de botanique, d'agriculture, d'horticulture et de zoologie (Gand), 1849, in-8° de 170 p. et 12 pl.

Lettre à M. Quetelet sur les phénomènes périodiques; reprod. des nos 20 *www, xxx, yyy, zzz, β, γ, δ, ε, ζ, π, θ, ι, κ, λ, μ, ν, ο*.

55° Rapp. sur les légumes, les produits agricoles, les plantes rares, etc., faisant partie de l'exp. ouverte à Bruxelles en sept. 1848. Brux., 1849.

Extrait du Rapport sur la dite Exposition, p. 256 à 314.

54° Concordance des espèces végétales décrites et figurées par Rembert Dodoens (en collab. avec M. P.-G. d'Avoine) Malines, 1850, un vol. in-8°

55° Hélotrope. Immortalité de Louise-Marie. Brux., 1850, in-4° de 8 p. et 1 pl.

56° *Beknopte beschryving der vreemde verkenrassen*. Bruges, 1850, in-8° de 50 p.

57° *Lobelia* ou recueil d'observations botanique, spécialement de tératologie végétale. Bruxelles, 1851, in-8°.

Reprod. des nos 20 ξ, π, ε, τ, φ, χ, ψ, αα, γγ, δδ, εε, ζζ, ηη, θθ, υ, κκ, λλ.

58° Palmes et couronnes de l'horticulture de Belgique, ou Annuaire rétrospectif des expositions de fleurs, fruits et légumes, organisées depuis 1845 jusqu'en 1850. Bruxelles, 1851, in-12 de 547 pp.

Les articles publiés postérieurement (1851-1855) dans les journaux quotidiens, et principalement les bulletins horticoles de l'*Indépendance belge*, pourraient former un second volume de *Palmes et Couronnes*.

58° bis. Rapport au Conseil supér. d'agric. sur la proposition de M. de Made relat. au rouissage et à la manipulation du lin (1851).

59° La Belgique horticole, journal des jardins, etc. (Gand), 1851-1855, 5 v. in-8° de 500 p. environ et XXIV planches.

60° *Clusia* ou recueil d'observations de botanique et spécialement de tératologie végétale. Bruxelles, 1852, in-8° de 221 p. (*inédit*).

Reprod. des nos 20 *vv, oo, ππ, σσ, ττ, υυ, φφ, ψψ, ωω, ααα, βββ, γγγ, εεε, ζζζ*.

61° Mémoire sur la fécondation des céréales, envisagée dans ses rapports avec l'agriculture. Liège, 1855, in-8° de 46 p. (Extr. du *Journal d'agriculture*).

Les *Bijdragen tot de natuurkundige wetenschappen*, la *Revue de Bruxelles*, le *Messenger des sciences*, etc., de Gand; les *Annals and Magazine of natural history*, de Londres, le *Bulletin général des Sciences* de Férussac, les *Ann. des sciences naturelles* de Paris, l'*Institut*, l'*Echo du monde savant*, l'*Indépendance*



belge, le *Bon Génie*, la *Sentinelle des Campagnes*, le *Cultivateur*, etc., ont inséré dans leurs colonnes un grand nombre d'articles de Ch. Morren. Ajoutons que les nombreuses planches dont ses ouvrages sont ornés, et qui se distinguent par une rare netteté et par une très-grande exactitude, ont été toutes gravées d'après ses modèles <sup>(1)</sup>. Morren maniait le pinceau aussi facilement que la plume.

**MÜNCH** (ERNEST-HERMAN-JOSEPH), né à Rheinfelden le 25 octobre 1798, y mourut le 9 juin 1841. Il fit ses humanités au gymnase de Soleure et ses études de droit à l'Université de Fribourg en Brisgau, où il s'occupa de resserrer les liens des étudiants constitués en corporation (*Burschenschaft*). Ses goûts l'entraînèrent vers les belles-lettres, et celles-ci le conduisirent à l'histoire, dont il finit par faire la principale occupation de sa vie; il se fit également remarquer comme polémiste ardent et passionné, ce qui lui attira plus d'un désagrément. Après avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de greffier de justice dans sa ville natale, il fut nommé instituteur à l'école cantonale d'Aarau; il n'y resta que deux ans (1819-21) et passa en Allemagne, où il vécut des produits de sa plume facile, peut-être trop féconde. En 1824, l'Université de Fribourg le chargea d'un cours sur les sciences auxiliaires de l'histoire; en 1828, le roi Guillaume l'appela à Liège, pour y enseigner l'histoire et le droit ecclésiastiques, conformément à l'art. 15 du règlement du 25 septembre 1816, litt.

<sup>(1)</sup> Il a aussi dessiné, pour M. de Koenig, les pl. de la *Description des Coquilles fossiles*, publiée par ce savant dans le t. XI des *Mém. de l'Ac. roy. de Belgique*.

<sup>(2)</sup> Le *Courrier universel*, imprimé chez J. de Sartorius, eut pour principaux collaborateurs son imprimeur lui-même, J. Brandis, Am. Pocholle, J. B. et Ch. Teste, E. Münch, et pour gérant S. Levenbach (V. Ul. Capitaine, *Rech. sur les journaux liégeois*, Liège, 1850, in-12, p. 184).

<sup>(3)</sup> Cette allégation est formulée à la page 427 du recueil intitulé; *Aetheia*, fondé par

d. Il ne paraît pas que Münch ait jamais paru dans sa chaire: il consacra surtout son temps à écrire dans le *Courrier universel*, journal créé le 15 mai 1829 pour défendre les actes du gouvernement contre les protestations d'une opposition de plus en plus menaçante, et qui ne vécut guère plus d'un semestre, malgré les 25,000 francs de subside qui lui étaient alloués sur les fonds de l'industrie <sup>(2)</sup>. Le *Conversations-Lexicon* de M. Brockhaus prétend que Münch eut à craindre pour sa sûreté personnelle, à raison de la tendance *anti-romaine* de ses écrits. Nous doutons fort que les choses en soient venues là; mais ce qui décida Münch, avant la fin de 1829, à quitter Liège pour La Haye, où il devint conservateur de la Bibliothèque, ce fut bien certainement le peu de sympathies qu'il s'était attirées par son attitude politique. A peine dans sa nouvelle résidence, il lança une flèche de Parthe à M. Van de Weyer, alors professeur au Musée de Bruxelles et l'un des principaux rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*. A propos des arrêtés qui imposaient la langue hollandaise aux habitants des provinces méridionales, il reprocha au publiciste belge d'avoir publié lui-même un écrit en faveur du flamand <sup>(3)</sup>. M. Van de Weyer releva le gant et eut beau jeu, la brochure qui lui était attribuée n'ayant jamais existé <sup>(4)</sup>. Münch fut spirituellement persifflé dans une lettre sur les *livres imaginaires*, qui eut éditions sur éditions <sup>(5)</sup> et se lit encore avec plaisir et profit, les traits de satire y étant assaisonnés d'une érudition de bon aloi, aussi solide que pleine de désinvolture. Münch ne répliqua point,

Münch et imprimé à Liège, chez J. de Sartorius (1829).

<sup>(4)</sup> M. Helfferich, dans un livre sur la Belgique (Pforzheim, 1837, in-8°, p. 62), cite une réponse du célèbre flamingant Willem à la *Lettre* de M. Van de Weyer dont nous allons parler, et semble croire fermement à l'existence de l'écrit attribué à ce publiciste.

<sup>(5)</sup> La dernière (102 p. in-12) est de 1863 (Londres, Trübner, dans la 1<sup>re</sup> série des *Opuscules de M. S. Van de Weyer*).



mais il n'oublia jamais sa déconvenue<sup>(1)</sup>. Il quitta La Haye en 1851, avec le titre de conseiller intime et de bibliothécaire du roi de Wurtemberg. Son activité littéraire et son ardeur à rompre des lances en politique se soutinrent jusqu'au dernier moment : il était à la fois plein de spontanéité et de finesse ; ses compatriotes lui reprochent de la légèreté, l'habitude de composer avant d'avoir pris le temps de mûrir ses idées ou de les rectifier, par une critique approfondie des sujets qu'il se proposait de traiter : en revanche, ils constatent sa grande habileté à saisir l'occasion de faire des livres de circonstance, et son talent incontestable de journaliste et d'agent de propagande. — On doit à Münch :

1° Une édition des *OEuvres d'Ulrich von Hütten*. Berlin, 1821-25, cinq vol. in-8°.

2° Une traduction allemande des *OEuvres choisies* du même Leipzig, 1822-24, trois vol. in-8°.

3° *Die Heerzüge der christlichen Europa wider die Osmanen und die Versuchen der Griechen zur Freiheit* Bâle, 1822-26, cinq vol. in-8°.

4° *Die Schicksale der alten und neuen Kortés von Spanien*. Stuttgart, 1824, 2 vol. in-8°.

5° *Franz von Sickingen Thaten*. Stuttgart, 1827-29, 5 vol.

6° *Charitas Pirkheimer, ihre Schwestern und Nichten*. Nuremberg, 1826.

7° Une édition des *Epistolæ obscurorum virorum*, augmentée de quelques pièces rares et précédée d'une introduction étendue. Leipzig, 1827, gr. in-8°.

8° *Vermischte historische Schriften*. Ludwigsbourg, 1828, 2 vol. in 12.

Ce recueil contient des notices 1° sur le roi Enzo, fils naturel de l'empereur Frédéric II<sup>(2)</sup> ; 2° sur Pierre-le-Cruel et Inès de Castro ; 3° sur les *Confessions* de Pétrarque ; 4° sur Thræseas Pœtus ; 5° sur Hypatie d'Alexandrie, martyre de la philosophie ;

6° sur Hakon Jarl de Norwège ; 7° sur Lienhard Kaiser, victime de l'intolérance religieuse en Bavière au XVI<sup>e</sup> siècle ; 8° sur Fulvia Olympia Morata, femme illustre du XVI<sup>e</sup> siècle ; 9° sur le cardinal Giovanni Morone, président du Concile de Trente ; 10° sur Stephano Porcaro, imitateur de Cola Rienzi ; 11° sur la prétendue donation de Constantin ; 12° enfin sur les grands héros de l'Allemagne à l'époque de la prépondérance française en Europe (règne de Louis XIV).

9° *Jugendbilder und Jugendträume*. Liège, 1829, in-8°.

Volumineux recueil de poésies, dont quelques-unes ne sont pas sans mérite.

10° *Die Freiheit des Unterrichts*. Bonn, 1829, in-8°.

Ouvrage consacré à l'apologie du système de Guillaume I<sup>er</sup> (V. Helfferich, *ouv. cité*, p. 46 et 49). — L'auteur s'y cache sous le pseudonyme : *Un Suisse ami de la vérité*. Il s'appuie, pour combattre la liberté de l'enseignement, sur Montesquieu, Destutt-Tracy et Filangieri. Il distingue entre la direction des écoles par l'État et le monopole ; il discute vivement les théories du *Globe*, passe en revue les différents systèmes d'organisation de l'instruction publique adoptés chez toutes les nations civilisées et finit par comparer le clergé belge de 1829 à celui de 1815, qui réclamait le monopole de l'enseignement, mais à son profit. Le parti catholique ne se montre aujourd'hui si jaloux de la liberté, ajoute-t-il, que pour en revenir là ; quant à l'opposition libérale, elle a tout simplement peur des fortes études. Münch prend ensuite la défense du Collège philosophique, et finit par conclure que la surveillance de toutes les écoles est un droit inaliénable du pouvoir. Des pièces justificatives fort intéressantes terminent le volume.

11° *Geschichte des Hauses und Landes Fürstemberg*. Aix-la-Chapelle, 1829-52, 5 vol. in-8°.

12° *Geschichte des Hauses Nassau-Oranien*. Ibid. 1851-55, 5 vol. in-8°.

13° *Das Herzogthum Luxemburg als integrireder Theil des deutschen Bundes*. La Haye, 1851, in-8°.

14° *Karl von Rotteck, geschildert nach*

arrivée en 1841. » (O. Delepierre, *Avant-propos de la Lettre à M. Münch, éd. de 1863*.)

(<sup>2</sup>) Une seconde édition de cette notice a paru à Stuttgart en 1841.

(<sup>1</sup>) « Il continua d'attaquer, en Allemagne, la Belgique, ses écrivains, ses hommes politiques, et plus tard sa révolution et ses institutions, jusqu'à l'époque de sa mort,



seinen Schriften und seiner politischen Wirksamkeit. La Haye, 1851, in-8°.

15° *Vollständige Sammlung älterer und neuerer Concordate*. Leipzig, 1851-55, 2 vol. in-8°.

16° *Die Fürstinnen des Hauses Burgund-Oesterreich in den Niederlanden*. Ibid. 1852, 2 vol.

17° *Allgemeine Geschichte der neuesten Zeit*. Ibid. 1855-55, 6 vol.

18° *Erinnerungen und Studien aus den ersten 57 Jahren eines deutschen Gelehrten*. Carlsruhe, 1856-58, 5 vol.

Autobiographie très-détaillée.

19° *Paolo Sarpi und Sein Kampf mit dem Curialismus und Jesuitismus*. Stuttgart, 1859, in-8°.

20° *Denkwürdigkeiten zur polit. Kirchen- und Sittengeschichte der drei letzten Jahrhunderte*. Ibid. 1859, in-8°.

21° *Denkwürdigkeiten zur Geschichte des Hauses Este und Lothringen*. Ibid. 1840 (t. 1).

22° *Erinnerungen, Reisebilder, etc. a. d. J. 1828-1840*. Stuttgart, 1841, 2 vol. in-8°.

23° *Sämmtliche Dichtungen*. Stuttgart, 1841, in-8°.

24° On attribue encore à Münch deux lettres intitulées : *Sendschreiben eines deutschen Publicisten an einen Diplomaten über die grossen Fragen am Wiener*

*Congress* (1839), et adressées selon toute vraisemblance à M. Prokesch von Osten. La publication des écrits posthumes de Schmeller avait mis notre publiciste en relation avec ce personnage, qui lui avait même laissé, en 1856, le soin de publier ses *Denkwürdigkeiten und Erinnerungen aus dem Orient*. — N. B. Les écrits politiques de Münch, assez souvent cités en Allemagne, y ont répandu, sur les hommes et les choses de la Belgique de 1850, des préjugés qui tendent à s'effacer aujourd'hui, mais qu'il ne serait cependant pas trop tard de redresser dans une étude impartiale.

**Noël** (JEAN-NICOLAS) naquit à Dombrot, département des Vosges, le 6 février 1783, et mourut à Liège le 12 mars 1867, resté le dernier de la famille qu'il s'était créée, à l'exception d'un petit-fils comme lui dévoué à la science et comme lui appelé à se distinguer dans l'enseignement (\*). Epruvé dans ses affections les plus chères, Noël chercha des consolations dans un redoublement d'ardeur au travail; il s'était d'ailleurs fait une loi, dès sa plus tendre jeunesse, de ne point passer un jour sans rien faire; mais sa fécondité, dans les dernières années de sa vie, à un âge qui commande ordinairement le repos, a quelque chose de vraiment exceptionnel. Noël était, dans toute la

(\*) Noël eut deux enfants, un fils qui donnait de grandes espérances, mais qui mourut dans la fleur de la jeunesse, et une fille qui épousa en 1838 le docteur Habets. Tous deux furent à leur tour moissonnés avant le temps. Noël resta seul avec sa digne et vénérable compagne, qu'il eut le bonheur de conserver jusqu'au 23 novembre 1863, et son petit fils M. Alfred Habets, ingénieur des mines et répétiteur aux Ecoles spéciales.

Le nom du docteur Habets doit trouver place dans les fastes de l'Université de Liège. Habets était Liégeois; né le 16 décembre 1807, il mourut dans sa ville natale le 24 septembre 1844. Ses études médicales avaient été brillantes; possédé d'un ardent désir de savoir, il ne se laissa point absorber par la pratique de son art, mais se tint assidûment au courant des théories les plus nouvelles, avec la pensée d'entrer tôt ou tard dans l'enseigne-

ment. La mort de J.-Ant. Leroy (v. ce nom) lui offrit l'occasion qu'il recherchait: le 22 janvier 1839, il fut chargé provisoirement du cours de physiologie humaine et de physiologie comparée, en y comprenant, conformément au plan adopté par le professeur défunt, quelques notions indispensables d'anatomie générale. Il ne resta qu'une année dans sa chaire: sa santé, qui n'avait jamais été bien florissante, fut tout d'un coup gravement compromise; la dernière période de sa vie ne fut pour ainsi dire qu'une lente agonie. Il a publié:

1° Une traduction du *Traité de physiologie* du Dr Rodolphe Wagner. Bruxelles. 1841, in-8°.

2° *Notice sur N.-J.-G.-A. Ansiaux* (v. ce nom). Liège, 1842, in-8°.

3° *Exposé du système hydriatique*. Bruxelles, 1842, in-8°.



force du terme, le fils de ses œuvres. Les biens de ses parents, honorables cultivateurs, avaient été engloutis dans la tourmente révolutionnaire : Jean-Nicolas ne pouvait compter que sur lui-même. Son goût pour les arts du dessin l'entraîna un instant : nous le voyons, à seize ans, exécuter des peintures pour l'église de son village. Mais le rôle d'artiste de campagne ne lui souriant que tout juste, il se dit que son intérêt le plus pressant était de compléter son instruction. L'argent qu'il avait gagné par ses premiers essais lui permit de passer une année à l'École centrale de Nancy, où il remporta les prix de mathématiques et de dessin. Il en revint l'escarcelle vide, mais la tête déjà bien meublée. Tout en prodiguant à sa mère malade les soins d'un bon fils, il tint l'école du village et, dans ses heures libres, se mit à étudier les œuvres du géomètre Lacroix, son *prix* de Nancy. Il entra ensuite au cadastre en qualité de géomètre ; ses collaborateurs reçurent de lui des leçons sur la science qu'ils devaient appliquer ensemble. Nommé maître d'études et répétiteur de mathématiques au Lycée de Nancy, en 1804, il eut enfin un point d'appui. A la fois élève et maître, il suivit les cours supérieurs de l'établissement avec tant de succès, qu'au bout d'un an il se vit appelé à la chaire de mathématiques du Collège de Phalsbourg, petite ville de l'ancienne Lorraine. Le 5 décembre 1810, il reçut sa nomination définitive de professeur de l'Université de France. Le diplôme de bachelier ès-sciences lui fut délivré le 25 janvier 1811. Quelques années s'écoulèrent paisiblement pour Noël, tout occupé de ses devoirs et de ses études : il perfectionnait sa méthode d'enseignement, il acquérait de l'expérience, il préparait de longue main le plan et les matériaux des ouvrages qui devaient plus tard consacrer sa renommée. L'Empire s'écroula ; l'un des premiers soins du nouveau gouvernement des Pays-Bas fut d'organiser, sur des bases solides et d'après les meilleures traditions, des

établissements d'instruction moyenne et supérieure dans les différentes provinces du royaume. Noël fut appelé, en 1819, à l'Athénée de Luxembourg, pour y enseigner les sciences physiques et mathématiques. Laissons parler M. Spring (1) : « C'est à partir de cette époque et jusqu'en 1855, où il fut nommé à l'Université de Liège, que Noël exerça une grande influence sur l'étude et l'enseignement des sciences exactes, non-seulement dans l'ancien Grand-Duché, mais aussi dans les provinces occidentales de la Belgique actuelle. Il réforma complètement cet enseignement et parvint à le placer à une grande hauteur. Pour y parvenir, il se dévoua à donner aux instituteurs du Grand-Duché un cours normal d'arithmétique, afin que les élèves arrivassent mieux préparés à l'Athénée. Et c'est à ses soins que le Luxembourg est redevable d'avoir produit un grand nombre d'esprits mathématiques, qui ont brillé depuis dans les différentes carrières savantes de la Belgique régénérée... Je pourrais citer des noms qui, à eux seuls, témoigneraient de l'excellence des services rendus par notre collègue. J'en pourrais citer dans l'enseignement, dans le génie civil, dans le génie militaire ; et même, en dehors des branches spéciales, l'ascendant des sciences exactes et l'esprit de méthode qu'elles prêtent aux intelligences supérieures n'ont certes pas été étrangers au développement des hommes éminents que le Luxembourg a fournis à l'administration, à la magistrature, à la diplomatie et à la politique. J'ai personnellement eu l'occasion fréquente de voir avec quel plaisir de tels hommes se rappelaient l'époque de leurs études à l'Athénée, dont la réputation était immense : j'ai été témoin du respect et de la reconnaissance qu'ils avaient voués à leur ancien professeur. En vérité, Noël pouvait dire, comme autrefois le professeur d'éloquence Eumène, demandant au préfet des Gaules le rétablissement des écoles d'Autun : *Multi ex me rivi non ignobiles fluunt, multi sectatores mei*

(1) Discours prononcé aux funérailles de Noël, publié, ainsi que ceux de MM. Chan-

delon et Schmit, dans le *Journal de Liège* du 15 mars 1867.



*provincias administrant* (1). » Ce fut dans le cours de cette même période que Noël publia les premières éditions de la plupart de ses traités classiques ; quoique tirés à grand nombre, plusieurs de ces volumes furent jusqu'à huit fois réimprimés. L'Académie de Metz soumit les ouvrages de Noël à l'examen de Commissions scientifiques (2) et s'attacha l'auteur à titre de membre correspondant. Professeur zélé, fécond écrivain, Noël suffisait à tout, parce que sa vie était parfaitement réglée ; ses nombreuses occupations ne l'empêchèrent pas d'accepter, en 1824, le titre de principal de l'Athénée, et il s'acquitta de ces fonctions toutes spéciales avec une activité et une vigilance exemplaires. Indulgent sans faiblesse, ferme et juste sans rigueur, il fut pour ses élèves un père éclairé, et l'on peut vraiment appeler filial l'amour qu'ils lui vouèrent. En 1833, lorsque, malgré toutes les instances que fit le gouvernement luxembourgeois pour le retenir, il saisit l'occasion d'aller rendre des services sur un plus grand théâtre, l'heure de la séparation fut le signal d'une scène touchante : M. Schmit (v. ce nom) porta la parole au nom de tous ses disciples de l'Athénée, et remit à Noël une médaille d'or, en témoignage de leur reconnaissance. Ce ne fut pas une démonstration de commande ; les rapports ultérieurs de Noël avec ses anciens élèves prouvent assez qu'il leur avait inspiré autant d'affection sincère que de respect. Il en retrouva successivement un grand nombre à Liège, où il enseigna, de 1835 à 1852, comme professeur ordinaire de la Faculté des sciences, les mathématiques élémentaires et la haute algèbre. Il apporta, dans l'exercice de son nouveau mandat, non seulement les rares qualités dont il avait fait preuve comme professeur à Luxembourg, mais encore le tribut d'un savoir solide et approfondi qu'il avait graduellement acquis, en con-

centrant sur la spécialité de ses études toutes les forces d'un esprit à la fois pénétrant et judicieux. Un de ses anciens auditeurs a très-bien fait remarquer que Noël cherchait, en toute occasion, à éveiller la spontanéité des élèves, et qu'il savait leur communiquer cet enthousiasme froid, permanent, que rien ne rebute et que tout fortifie. Il leur donnait, d'autre part, l'exemple d'une activité infatigable. Son influence s'étendait au delà de l'Université et des Écoles spéciales ; elle se fit notamment sentir dans l'enseignement moyen, qui compta parmi ses professeurs un grand nombre d'élèves de Noël. Par sa collaboration assidue aux différents journaux pédagogiques du pays, aussi bien que par la révision incessante à laquelle il soumettait ses propres ouvrages, Noël tint constamment en haleine le monde scolaire des mathématiciens. La ville de Liège eut plus d'une fois recours à sa grande expérience au profit de ses établissements d'instruction ; le gouvernement invoqua également ses lumières. Recteur de l'Université en 1842-43, il reçut la croix de chevalier de l'ordre de Léopold le 26 septembre de cette dernière année. Il obtint l'éméritat, sur sa demande, le 5 janvier 1849, après 45 années de services ; toutefois il continua, jusqu'à la fin de 1852, d'enseigner la haute algèbre. Forcé alors de prendre du repos, il quitta l'enseignement, mais ne se confina dans son cabinet que pour se livrer plus assidûment que jamais à ses études chéries. Le soir, il descendait quelquefois au salon pour s'entretenir une heure ou deux avec de vieux amis : il ne connaissait point d'autres distractions. La perte de la femme aimable et distinguée qu'il avait associée à sa vie lui porta un coup fatal. Il s'affaiblit de jour en jour ; cependant il n'abandonna son pupitre que quand il fut absolument incapable de se tenir debout (3). Il mourut universellement regretté, et

(1) *Oratio pro restaurandis scholis.*

(2) Les *Mémoires de l'Académie de Metz* (1819-1832) contiennent l'analyse des rapports de ces Commissions : on peut s'y faire une idée de l'estime dont jouissait l'auteur

après des hommes compétents, tant sous rapport du savoir qu'au point de vue de son mérite didactique.

(3) C'est dans cette attitude que Noël avait travaillé toute sa vie ; il y avait gagné



il méritait de l'être, car son cœur valait son talent.

BIBLIOGRAPHIE.

I. *Ouvrages classiques.*

- 1° *Arithmétique élémentaire raisonnée et appliquée.* Luxembourg, 1819, in-8°. — 2° édition, revue, corrigée et augmentée, *ibid.*, 1822, in-8° — 3° édition, *ib.*, *ibid.*, 1825, in-8°. — 4° éd., *ib.*, 1829. — 5° éd., revue, corr. et augmentée, *ib.*, 1852. — 6° revue, corrigée et simplifiée, *ib.*, 1855. — 7° (Arithm. élémentaire raisonnée, appliquée et généralisée), revue, augm. et simplifiée, *ib.*, 1859, in-8°. — 8° éd. (intitulée: *Traité complet d'arithmétique, suivi des Eléments d'Algebre*), revue, augm. et simplifiée. Liège, 1845, in-8°.
- 2° *Algebre élémentaire, raisonnée et appliquée.* Metz, 1820, in-8°. — 2° édition, sous le titre: *Traité d'algebre élémentaire.* Lux., 1827, in-8°. — 3° revue, corr. et augm. *ibid.*, 1854. — 4° augmentée et simplifiée. Liège, 1840, in-8°. — 5° *ibid.*, 1846, in-8°.
- 3° *Supplément à la 2<sup>e</sup> partie de l'Arithmétique.* Luxembourg (s. d.), 56 p. in-8°.
- 4° *Eléments d'arithmétique à l'usage des écoles primaires* (publ. par la Société d'encouragement pour l'instruction primaire de la province de Namur). Luxemb., 1825, in-12. — 7° édition, sous le titre: *Arithmétique des écoles primaires* (Revue, corrigée et simplifiée). Liège, 1845, in-12. — 8° éd. (deux tirages). Liège, 1854, in-12<sup>(1)</sup>.
- 5° *Traité de géométrie élémentaire*, contenant les géométries plane et solide, les trigonométries rectiligne et sphérique, et l'application de l'algebre à la géométrie élémentaire. Luxembourg, 1850, in-8°. — 2° édition, entièrement refondue, avec des notes et des additions. Luxembourg, 1855, in-6°. — 3° éd. (*Traité de géom. élémentaire et cours de trigonométrie*). Liège, 1844, in-8°. — 4° éd., Liège, 1850, in-8°.

6° *Notions de géométrie analytique appliquées à la recherche des propriétés des courbes du 2<sup>d</sup> degré.* Luxembourg, 1850, in-8°.

7° *Notes complémentaires de géométrie analytique* (56 pages autographiées, sans date).

8° *Notions de mécanique.* Luxemb., 1855, in-8°. — 2° éd. (*Eléments de mécanique*), entièrement refondue. Liège, 1840, in-8°.

9° *Traité de géométrie analytique.* Liège (Dessain), juillet 1857, in-8°. — 2° éd., *ibid.*, 1849, in-8°.

10° *Eléments d'arithmétique.* Liège (Riga), 1859, in-8°. — 2° éd., Liège, 1848, in-8°.

11° *Notions de calcul, servant d'introduction à l'étude approfondie de l'arithmétique.* Liège, 1847, in-8°.

12° M. Mouzon, directeur de l'Ecole moyenne de l'Etat, à Bruges, a édité le *Traité d'arithmétique* de Noël (n° 1) sous le titre: *Arithmétique élémentaire, raisonnée et appliquée, suivie des Eléments d'algebre*: sixième édition, revue, simplifiée et mise en rapport avec le programme officiel des Ecoles moyennes et des Ecoles normales. Liège et Paris, 1862, in-8°. — 2° édition, *ibid.*, 1864, in-8°.

II. *Mélanges de mathématiques, etc.*

13° *Mélanges de mathématiques*, ou Application de l'algebre à la géométrie, suivie de plusieurs propositions de statique et précédée d'un recueil de théorèmes et de problèmes de géométrie; ouvrage offrant des applications utiles à l'étude des sciences exactes. Luxembourg, 1822, in-8°.

14° *Note sur les éléments de géométrie.* Luxemb., s. d. (24 pages).

Cette note a pour objet de remplacer la réduction à l'absurde par une méthode plus simple, et plus directe dans la recherche des quantités incommensurables.

15° *Mélanges d'algebre, ou recueil*

Luxembourg. Les bons livres classiques s'épuisent rapidement: nous n'avons pu trouver trace de ceux-ci.

une infirmité qui le fit beaucoup souffrir dans les derniers temps.

(1) Les 2°, 3°, 4°, 5° et 6° éditions de cet ouvrage, ont été probablement publiées à



d'un grand nombre de problèmes et d'applications algébriques. Luxemb., 1827, in-8°.

16° *Note sur la géométrie élémentaire*. Luxemb., février 1829 (40 pages).

Note ayant surtout pour objet, comme la précédente n° 14), de remplacer la réduction à l'absurde par des méthodes plus simples et plus directes.

17° *Notes complémentaires d'algèbre*. Luxemb., 1855, in-8°.

18° *Développements et recherches de mathématiques élémentaires*. Luxemb., 1858, in-8°.

19° *De la méthode analogique*. Liège, 1845, in-8°.

Discours prononcé le 6 novembre 1843, à la solennité de la réouverture des cours de l'Université de Liège.

20° *Note sur la théorie du mesurage* (4 pages, s. d.).

21° *Résumé des méthodes élémentaires en géométrie*. Liège, 1845, in-8°.

22° *Différents modes élémentaires de génération des nombres*. Liège, 1845, in-8°.

25° *Addition à l'ouvrage précédent*. Liège, 1846, in-8°.

24° *Exercices de géométrie élémentaire*. Liège, 1846, in-8°.

25° *Complément de trigonométrie*, précédé de différentes méthodes géométriques et algébriques. Liège, 1851, in-8°.

26° *De l'emploi de l'infini dans les mathématiques, ou Eléments de la théorie infinitésimale*. Liège, 1852-1853, in-8°.

Cet ouvrage se rattache à une série de travaux auxquels donna lieu un article publié par M. le professeur Wezel, d'Anvers, dans le *Moniteur de l'enseignement* (2<sup>e</sup> série, t. I,

p. 351), à propos d'une note de M. Lamarle (professeur à l'Université de Gand) *sur l'emploi de l'infini dans l'enseignement des mathématiques élémentaires* (1). Le célèbre Wronski avait cherché à établir que la science des mathématiques n'est possible que par l'infini. M. Lamarle proscrivait au contraire sans réserve l'intervention de cet élément, qui avait fait invasion jusque dans le programme de l'École polytechnique. « Au point de vue de l'instruction scientifique proprement dite, concluait-il, rien ne serait plus dangereux qu'une école établie sur les bases adoptées par les novateurs. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que cette école serait forcément réduite, d'une part à affirmer des principes qu'elle tenterait en vain de rendre intelligibles; de l'autre, à nier certaines déductions de ces mêmes principes, et par conséquent à les infirmer toutes ». Noël releva le gant, et soutint, dans une première note, la supériorité de la méthode infinitésimale, convenablement employée, dans la théorie du mesurage des corps ronds, sur la réduction à l'absurde et même sur la méthode des limites. M. Lamarle répliqua; M. L. Noël, neveu du professeur de Liège (2), se déclara comme son oncle partisan de l'infini. MM. Pâque (3), I.-B. Annoot (4), A.-L. Marchant (5) prirent fait et cause pour M. Lamarle; Marlynowski (v. ce nom) et M. J. M. (Manilius?) rompèrent des lances contre les infinifuges; bref, la querelle se prolongea sans interruption pendant plus de deux ans et se ralluma plus tard encore par intervalles. Noël finit par se préoccuper presque exclusivement de la question en litige, et se mit en devoir de coordonner ses conclusions de manière à en former un corps de doctrine. La liste de ses *Mémoires* insérés dans divers recueils scientifiques donnera une idée de la persévérance infatigable avec laquelle, à partir de 1852, il s'efforça de propager une méthode en dehors de laquelle il ne voyait point de salut (6). La polémique dont on vient de parler eut en tous cas pour effet, ce qui arrive presque toujours en pareille conjoncture, sinon de convaincre les adversaires, du moins de provoquer incidemment des observations et de soulever des problèmes d'un véritable intérêt.

(1) *Mém. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XXVII.

(2) A cette époque professeur de mathématiques; aujourd'hui directeur du pensionnat annexé à l'Athénée royal de Liège.

(3) Prof. à Namur, puis à Liège, auteur d'un *Cours de mathématiques* très-développé; M. Pâque a fait ses études à Gand.

(4) Professeur à l'Athénée de Bruxelles, auteur d'un travail estimé sur la *méthode dans les sciences, etc.*

(5) Prof. à l'Ath. de Bruxelles.

(6) C'est grâce à l'obligeance de M. A. Habets qu'il nous a été possible de dresser une liste complète et détaillée des publications de Noël.



III. Collaboration à des recueils périodiques.

A. Correspondance mathématique publiée par MM. Garnier et Quetelet. in-8°.

27° Nouvelle solution d'un problème sur les alliages (1<sup>re</sup> série, t. I, p. 118), 1825.

28° De quelques usages des puissances des nombres naturels dans la géométrie et la mécanique (Ibid., p. 124, 199, 325).

29° De quelques maxima et minima du 2<sup>e</sup> degré (t. II, p. 71, 155), 1826.

30° Nouvelle solution d'un problème de géométrie élémentaire (t. III, p. 184), 1827.

31° Note sur le pendule composé (Ibid., p. 250).

32° Solution de divers problèmes de géométrie et d'analyse (t. IV, p. 4, 87, 149, 212), 1828.

33° De quelques propriétés résultantes des cercles qui touchent les directions des côtés d'un triangle (t. V, p. 22), 1829.

34° De la division en parties égales d'une droite donnée sur le terrain, en n'employant pour cet effet que des jalons et une fausse équerre (Ib., p. 215).

35° De la détermination du nombre de boulets qui entrent dans une pile dont la base a la forme d'un hexagone régulier (Ib., p. 347).

36° De la mesure des volumes que décrivent, autour d'un axe extérieur, un demi-segment, un secteur et un segment circulaires (t. VI, p. 61), 1830.

37° De la sommation de quelques séries (2<sup>e</sup> série, t. VII, p. 184), 1832.

38° Note sur quelques applications de la méthode des projections (t. VIII, p. 258), 1833.

39° Note sur quelques développements des fonctions en séries (3<sup>e</sup> série, t. X, p. 20), 1838.

B. Mémoires de la Société royale des sciences de Liège, in-8°.

Noël fut un des membres fondateurs de cette association.

40° De l'analogie en géométrie (t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 1), 1845.

41° Propositions de géométrie appliquée (t. I, 2<sup>e</sup> partie, p. 208), 1844.

42° Mémoire sur les propriétés de l'ellipse (t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 145), 1845.

43° Résumé des méthodes élémentaires

en géométrie (t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 495), 1846.

44° Théorèmes et problèmes numériques (t. IV, 1<sup>re</sup> partie, p. 53), 1847.

45° Exercices de géométrie analytique (t. IV, 2<sup>e</sup> partie, p. 297), 1848-1849.

46° Note sur les deux genres de moments (Ibid., p. 385).

47° Note sur l'abaissement de certaines équations au second degré (t. VIII, p. 94), 1855.

48° Théorie infinitésimale appliquée (t. X, p. 25), 1855 (aussi publiée à part, avec un appendice de 16 pages).

49° Simplification des éléments de géométrie (Ibid., p. 461).

50° Méthode infinitésimale en géométrie (t. XVI, p. 75), 1861.

51° Notes sur l'analyse infinitésimale (Ibid., p. 411).

52° Mémoire relatif à différents sujets de mathématiques élémentaires (t. XX), 1865.

Les Mémoires nos 40, 41 et 42 ont été édités en un volume, précédé de *Considérations sur l'enseignement scientifique moyen*; le discours sur la *méthode analogique* (no 49) est placé à la fin de l'ouvrage. Il existe une édition séparée des *Considérations* (Liège, novembre, 1844, in-8°). — Les cinq derniers Mémoires (nos 47-52) ont été également réunis en un volume intitulé: *De l'emploi des grandeurs infinitésimales en mathématiques* (Liège, 1865, in-8°).

c. *Journal de l'instruction publique*, publié par l'abbé Louis (Tirlemont), in-4°.

53° Quelques réflexions sur les éléments de géométrie (1<sup>re</sup> année, p. 79), 1845-1846.

54° Exercices de géométrie plane (Ibid., p. 213, 235, 254, 268, 286).

55° Exercices de géométrie des trois dimensions (2<sup>e</sup> année, p. 6, 30), 1846-1847.

56° *Considérations sur l'étude et l'enseignement de l'arithmétique* (Ibid., p. 209).

57° *Exercices d'arithmétique* (Ibid., p. 277).

d. *Moniteur de l'enseignement*, publié par F. Hennebert, père (Tournai), in-8°.

58° Note sur les méthodes en géométrie (1<sup>re</sup> série, t. III, p. 256), 1850-1851.

59° Sur l'emploi de l'infini dans les



mathématiques élémentaires (2<sup>e</sup> série, t. I, p. 568, 425; t. II, p. 78; t. IV, p. 105, 156, 171, 578; 5<sup>e</sup> série, t. I, p. 15, 155, 578), 1851-1854.

E. *Revue pédagogique* (Mons), in-8<sup>o</sup>.

60<sup>o</sup> *Observations relatives à une note sur la méthode des variables auxiliaires ou des limites* (t. III, p. 187, 289), 1855.

61<sup>o</sup> *Note sur la solution de deux problèmes de physique mécanique* (t. IV, p. 571), 1856.

F. *Annales de l'enseignement public* (Verviers, in-8<sup>o</sup> (publ. par Ph. Bède).

62<sup>o</sup> *Du postulat d'Euclide* (t. I, p. 277), 1857.

65<sup>o</sup> *Réplique à la réponse de M. Lamarle* (Ibid., p. 405). — *Sur la deuxième réponse de M. Lamarle* (Ibid., p. 555).

G. *Revue de l'instruction publique en Belgique* (Bruges), in-8<sup>o</sup> (publ. par MM. Feys et Roersch).

64<sup>o</sup> *Explications relatives à deux articles de M. Batteux* (IV<sup>e</sup> année, p. 12), 1856. — *Réplique à la réponse de M. Batteux* (Ibid., p. 16).

65<sup>o</sup> *Note sur la théorie des fractions périodiques* (Ibid., p. 75).

66<sup>o</sup> *Note sur la théorie des logarithmes* (V<sup>e</sup> année, p. 149, 215, 274), 1857.

67<sup>o</sup> *Note sur la proportionnalité* (Ibid., p. 555, 401).

68<sup>o</sup> *Note sur les approximations des racines numériques* (Ibid., p. 470, 497).

69<sup>o</sup> *Des quatre premières opérations de l'arithmétique généralisée* (Ibid., p. 581).

70<sup>o</sup> *Propositions relatives aux carrés et aux cubes des nombres* (Ibid., p. 597).

71<sup>o</sup> *Calcul des quotients indiqués* (Ibid., p. 625).

72<sup>o</sup> *Théorèmes relatifs au plus grand commun diviseur et rapports de deux longueurs* (V<sup>e</sup> année, t. I, nouv. série, p. 85), 1858.

75<sup>o</sup> *Propositions relatives aux séries numériques* (Ibid., p. 195).

74<sup>o</sup> *Notes sur la discussion des formules* (Ibid., p. 544).

75<sup>o</sup> *Propositions relatives aux polyèdres* (t. II, nouv. série, p. 97), 1859.

76<sup>o</sup> *Propositions relatives aux corps ronds* (Ibid., p. 257).

77<sup>o</sup> *Problèmes de géométrie numérique* (Ibid., p. 549).

78<sup>o</sup> *Des génératrices de séries illimitées* (t. III, p. 65), 1860.

79<sup>o</sup> *Problèmes relatifs à quelques séries* (Ibid., p. 176).

80<sup>o</sup> *Propositions de géométrie* (Ibid., p. 478).

81<sup>o</sup> *Notes sur l'analyse infinitésimale* (t. IV, p. 18 et 89), 1861.

82<sup>o</sup> *Exercices de trigonométrie* (Ibid., p. 177, et t. V, p. 507).

83<sup>o</sup> *Quelques observations sur les traités d'arithmétique* (t. IV, p. 585, et t. VI, p. 254).

84<sup>o</sup> *Théorèmes de géométrie numérique* (t. V, p. 65), 1862.

85<sup>o</sup> *Quelques observations sur les traités d'arithmétique* (Ibid., p. 192).

86<sup>o</sup> *Mesurage de toute pyramide* (t. VI, p. 119), 1865.

87<sup>o</sup> *Sur le volume de la pyramide* (Ibid., p. 501).

88<sup>o</sup> *Aires et volumes de révolution : problèmes* (t. VI, p. 46), 1864.

89<sup>o</sup> *Du calcul infinitésimal : démonstration des principes élémentaires* (Ibid., p. 252).

90<sup>o</sup> *Propriétés infinitésimales du cercle et problèmes de géométrie numérique* (Ibid., p. 412).

91<sup>o</sup> *Radicaux imaginaires du second degré* (t. VIII, p. 258), 1865.

92<sup>o</sup> *Calcul des axes principaux* (Ibid., p. 410).

Pagani (GASPARD-MICHEL) naquit à San-Giorgio, dans la province piémontaise de Lomellina, le 12 février 1796, et mourut le 10 mai 1855 à Wobrecht, entre Alost et Grammont. Il perdit son père à quinze mois et fut élevé par sa mère sous la surveillance d'un grand oncle, le chanoine Chiesa, qui le prit bientôt en affection. C'était un enfant précoce (1) : il avait quatorze ans

(1) A quatre ans, il servit la messe dans la cathédrale de Valenza. Tout jeune encore, il fit (coutume cisalpine) le panegyrique d'un saint

dans une des églises de la même ville, en présence d'un auditoire nombreux. Destiné à entrer dans le sacerdoce, à cause des avan-



quand son professeur de philosophie au collège de Valenza, le P. Gozoni, déclara n'avoir plus rien à lui apprendre (1). L'année suivante, Pagani se trouvant entièrement orphelin et se sentant moins de goût pour la théologie que pour les mathématiques, alla suivre les cours de l'Université de Turin au lieu d'entrer au Séminaire, comme on le lui avait d'abord conseillé. Peu de temps après, il s'offrit pour remplacer son frère unique, appelé à contre-cœur à faire partie de la garde d'honneur de Napoléon 1<sup>er</sup> : l'échange fut accepté. Le général Despinos distingua le futur savant et le désigna pour donner des cours à l'école militaire d'Alexandrie ; mais Michel saisit la première occasion de quitter le service et revint à Turin, où il donna des répétitions de mathématiques, tout en poursuivant ses études. Il subit, en 1816 et en 1817, les examens les plus brillants sur le calcul différentiel et le calcul intégral, sur la mécanique et sur l'hydraulique. Ses professeurs et les magistrats lui décernèrent un diplôme des plus flatteurs, où ils vantèrent ses connaissances étendues, « spécialement dans l'art de mesurer et de distribuer les eaux courantes, de prévenir et de réparer la corruption des eaux, d'empêcher les inondations, d'éviter le débordement des rivières et d'améliorer les terrains. » Michel Pagani se lança dans la vie active avec le titre d'ingénieur civil et d'architecte hydraulique. Il débuta par le tracé du lit d'un canal à Alexandrie ; il fut ensuite nommé, provisoirement, conseiller-maitre de la monnaie à Turin. Mais son pays natal ne devait pas le conserver. Doué d'une imagination ardente et rêvant, comme

tant d'autres, l'indépendance de l'Italie, il crut prudent de se condamner à un exil volontaire, lorsque les décrets de proscription eurent frappé plusieurs de ses camarades, dont, au reste, il ne partageait pas de tout point les idées. Il vécut deux ans en Suisse, où il noua des relations précieuses, et arriva finalement à Bruxelles (1822), où les recommandations de ses amis de Genève lui ménagèrent le plus bienveillant accueil. On lui procura des élèves, parmi lesquels nous citerons Ph. Vander Maelen, qui dut à ses leçons de pouvoir imprimer une marche scientifique à l'établissement qu'il venait de fonder pour la géographie. Le commandeur de Nieuport, Walter, Dewez, etc., encouragèrent les efforts du jeune Italien ; on lui conseilla d'aspirer à l'Académie, de se créer une notoriété en remportant des succès dans les concours, et ainsi de se ménager le moyen d'entrer tôt ou tard dans une institution d'enseignement public (2). L'Académie lui ouvrit ses portes le 28 mars 1825, après l'avoir couronné une première fois, et au moment de lui décerner une seconde distinction (3). Quelques mois plus tard, la chaire de mathématiques s'étant trouvée vacante à l'Université de Louvain, des amis puissants, entre autres le baron de Falck et le marquis de Trazegnies, engagèrent Pagani à la solliciter et lui promirent leur appui auprès du gouvernement. Au retour d'un voyage scientifique en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, il reçut à la fois l'arrêté royal du 17 janvier 1826, qui le nommait professeur extraordinaire, et l'acte qui lui conférait, à partir du même jour, la petite naturalisa-

tages d'un bénéfice de famille, il porta la soutane étant encore écolier, comme c'est l'usage en Italie (Quetelet, *Notice sur Pagani*, dans l'*Annuaire de l'Acad. roy. de Belgique*, 1855, p. 91-116).

(1) Quetelet, p. 92 — Nous suivons pas à pas cette notice.

(2) Il avait l'intention, en attendant, de fonder lui-même, avec un associé, un établissement privé. Mais les premières difficultés qu'il rencontra sur son chemin le rebutèrent, et l'affaire n'eut pas de suite.

(3) Ce fut en cette même année 1825 que le célèbre géomètre et mystique polonais Hoëné Wronski arriva de Londres à Bruxelles, dans le but de soumettre à l'Académie une invention nouvelle. L'Académie nomma commissaires Dandelin, Pagani et M. Quetelet. Pagani sympathisa peu avec le réformateur ; ses collègues se tinrent aussi sur la réserve, mais sans lui témoigner la même défiance ; ils acquirent même des droits à la reconnaissance de Wronski, meilleur au fond, dit M. Quetelet, qu'on ne le pensait communément.



tion. Trois mois après, un mariage bien assorti<sup>(1)</sup> resserra encore les liens qui l'attachaient à sa patrie d'adoption. Dégagé dès lors de toute préoccupation extérieure, Pagani se livra sans réserve à ses travaux scientifiques. Chaque année, l'Académie recevait de lui quelque mémoire sur la mécanique analytique; il aurait fini par composer un traité complet de cette science, qu'il affectionnait particulièrement. Son avenir se trouva inopinément compromis par la révolution de 1830 : la faculté des sciences de Louvain fut supprimée par le gouvernement provisoire; les grandes études de Pagani subirent une interruption forcée. Enfin il put rentrer dans l'enseignement : le 17 septembre 1832, il obtint le titre de professeur à l'Université de Liège. Il reprit ses travaux, mais avec moins d'énergie qu'auparavant. En 1834, il obtint du roi de Sardaigne l'autorisation de faire un voyage en Italie : il y fut entouré d'attentions et de prévenances, entre autres de la part de M. le commandeur de Plana, son ancien professeur. Rentré en Belgique, il fut pressé<sup>(2)</sup> d'accepter une chaire à l'Université catholique, dont on formait alors le personnel : l'exemple d'un de ses collègues de la Faculté de droit contribua à le décider; le 28 novembre 1835, il reçut sa nomination signée de tous les évêques de Belgique. Il revit encore trois fois l'Italie : ses deux derniers voyages furent entrepris par raison de santé. A partir de 1855, il dut renoncer à ses cours; en avril 1855, il visita encore ses anciens amis de Liège : leur chaleureuse réception lui fit du bien. Mais ce n'était qu'un mieux factice; parti à la fin du même mois pour sa campagne de Woubrechtgem, il y passa quatre jours heureux, dans les joies de la famille, puis tomba sérieusement malade et mourut en chrétien,

(1) Pagani épousa M<sup>lle</sup> Waepenaert de Termiddel Erpen, d'Alost (19 avril 1826).

(2) Des démarches avaient été faites auprès de lui dès la fin de 1834, avant son départ pour l'Italie; mais il n'avait voulu prendre aucun engagement.

(3) Andries, un de ses meilleurs élèves,

après dix jours de souffrances qu'il supporta avec un courage héroïque. Les dernières années de sa vie n'avaient pas été inoccupées; mais il avait fini par ne plus songer que de loin en loin aux vastes travaux rêvés jadis, et ses communications à l'Académie n'étaient plus guère relatives qu'à des questions d'une importance secondaire. Il se sentait depuis longtemps fatigué, à ce point que, sur sa demande et à ses frais, l'Université de Louvain avait consenti à lui donner un suppléant<sup>(3)</sup>. Il assista jusqu'à la fin aux séances de l'Académie, consentant de temps en temps à examiner des Mémoires, mais n'aimant plus à se charger d'un travail de rédaction. Il parlait peu de ses souffrances; cependant on apercevait sans peine qu'il en était accablé. Pagani était chevalier de l'ordre de Léopold depuis le 20 sept. 1841. Il faisait partie de la Société des Sciences physiques et chimiques de France (1854); de la Société des Sciences, etc., d'Anvers (1854); de l'Académie de Turin (1857), etc.<sup>(4)</sup>. A Liège, il devint membre de la Commission administrative de l'École industrielle; à Louvain (1855), membre et sociétaire de la Commission administrative de l'École modèle. Il siégea pendant huit ans au Jury central, pour la Faculté des sciences. — Nous empruntons à M. Quetelet la liste de ses ouvrages, en y joignant un extrait des appréciations de l'honorable secrétaire-perpétuel de l'Académie.

#### I. Travaux publiés par l'Académie royale de Belgique.

##### 1<sup>o</sup> Analyse des lignes spiriques (*Mém. couronnés*, t. V. 1825).

Les lignes spiriques ou sections annulaires sont, comme on sait, des courbes du 4<sup>e</sup> degré, formées par l'intersection d'un plan avec la surface du solide engendré par la circonvolution d'un cercle autour d'un axe donné de position. On en attribue la dé-

mort en 1848, à peine âgé de 24 ans. Pagani fut très-sensible à cette perte. (V. la *Biographie nationale*, art. ANDRIES).

(4) Le 22 mai 1826, il avait été nommé membre de la Société *Concordia*, de Bruxelles. (V. l'art. LESBROUSSART).



couverte au géomètre ancien *Perseus*; chez les modernes, elles ont été particulièrement étudiées, sous le rapport de leurs propriétés usuelles, par Hachette, dans son *Cours de géométrie descriptive*. L'Académie de Belgique ayant demandé l'équation générale des lignes spiriques, avec discussion complète, M. Vène, capitaine du génie en France, obtint une médaille d'argent en 1823; mais la question fut remise au concours l'année suivante. La médaille d'or échet à Pagani et la médaille d'argent à M. Demoor, ingénieur en chef du Waaterstaat. Le Mémoire dont il s'agit ici est très-soigné, surtout dans la seconde partie, consacrée à la discussion de l'équation générale: cependant l'auteur s'y occupe des questions géométriques beaucoup plus que des questions de pratique, en dépit de son épigraphe: *Nisi utile est quod facimus, stulta est gloria*.

2° Sur la question: *Un fil flexible et uniformément pesant, étant suspendu par l'une de ses extrémités à un point fixe, et soulevé par son autre extrémité à une hauteur et à une distance quelconques, si l'on vient à lâcher cette seconde extrémité, et à abandonner ainsi ce fil à l'action libre de la pesanteur, on demande les circonstances de son mouvement dans l'espace supposé vide.* (*Mém. couronnés, ibid.*).

Il s'agit, dit Pagani, d'un véritable problème de calcul intégral, et sous un énoncé aussi simple, il faut voir ici un écueil, contre lequel viendront se briser longtemps encore les efforts de l'analyse actuelle. De tous temps, les plus grands géomètres se sont vus arrêtés par des obstacles qui paraissaient insignifiants au premier abord, mais qui n'étaient pas moins invincibles par les forces actuelles de la science. Platon et tous les géomètres de premier ordre de l'antiquité se sont trouvés incapables de résoudre le fameux problème de la duplication du cube, et tout le savoir de Galilée a été insuffisant lorsqu'il s'est agi de déterminer la courbe de la chaînette. — L'ouvrage de Pagani n'est point remarquable par des aperçus nouveaux, mais en ce qu'il présente fait bien connaître les résultats obtenus jusqu'à lui. Ce qui l'a toujours distingué dans ses travaux de géométrie analytique, dit M. Quetelet, c'est moins l'invention de méthodes nouvelles, qu'une exposition claire et exacte de la méthode des grands maîtres; c'est par là qu'il se faisait remarquer surtout, comme professeur des sciences mathématiques.

3° Mémoire sur le principe des vitesses virtuelles (*Mém. des Membres de l'Académie, t. III, 1826*).

Résumé des travaux de Lagrange; remarquable par une grande élégance dans le choix des formules.

4° Mémoire sur l'équilibre des systèmes flexibles (*Ibid., t. IV, 1827*).

« Lagrange, dans sa *Mécanique analytique*, et Poisson, dans un mémoire lu à l'Institut de France en 1814, avaient traité ce sujet avec beaucoup de savoir: le chevalier Cisa de Grety, dans les *Mémoires de l'Académie de Turin* (1816), avait abordé un cas spécial, celui de l'équilibre des surfaces flexibles, qui semblait avoir échappé aux recherches de ses savants prédécesseurs. Pagani revint avec persévérance sur ce problème et crut rendre un service à la science, en cherchant à répandre quelque lumière nouvelle sur un sujet aussi délicat, que Lagrange lui-même ne semblait pas avoir complètement embrassé. La difficulté, en effet, ne consistait pas dans l'emploi du principe des vitesses virtuelles pour mettre ce problème en équation, mais bien dans l'usage de la méthode des variations, pour exprimer algébriquement les conditions qui dépendent de la nature du système. » (Quetelet, p. 100).

5° Mémoire sur le développement des fonctions arbitraires en séries dont les termes dérivent de la même fonction continue (*Ibid., t. V, 1829*).

« Il importait ici de savoir comment Lagrange avait été prévenu par un autre géomètre, en introduisant dans sa méthode une notation nouvelle; ainsi, il s'agissait de développer tous les coefficients des termes d'une série qui dérive d'une même fonction, d'après une certaine loi, de manière que la somme de tous ces termes fût égale à la valeur d'une fonction arbitraire donnée, pour toutes les valeurs de la variable comprises entre les deux limites connues. L'auteur décrit les tentatives de Lagrange à cet égard, celles plus explicites de Fourier, et enfin, ce qu'il a essayé lui-même pour exposer la théorie des fonctions arbitraires d'une manière générale et indépendante de toute question de physique » (Quetelet, p. 101). — A l'occasion de ce mémoire, M. Quetelet insiste sur les idées qui préoccupaient alors Pagani, et fait remarquer que ce savant avait porté fort loin ses prévisions; mais il s'entourait de difficultés de toute sorte, et c'est peut-être ce qui le força de s'arrêter de bonne heure dans la voie de l'analyse. En 1829, il exposa dans un cours public, devant un nombreux auditoire, un nouveau système de physique, dont il crut devoir donner une idée à M. Quetelet, afin de prévenir le reproche de plagiat, au cas où les idées qu'il



émettait se retrouveraient dans un travail du même genre qui venait d'être adressé par M. Parret, médecin à Grenoble, à l'Académie des sciences de Paris. M. Quetelet ne put obtenir qu'une mention dans les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique. Nous reproduisons, d'après lui, la déclaration de Pagani :

» Depuis longtemps, les physiciens tâchent de ramener l'explication des phénomènes naturels à des lois très-simples et à un petit nombre de principes. Voici ceux que j'ai adoptés dans mon cours et au moyen desquels j'explique, de la manière la plus facile, toutes les lois générales et tous les phénomènes particuliers de la nature inorganique.

» 1<sup>o</sup> Je donne le nom d'*atome* à une étendue extrêmement petite en tous sens, dont la forme est invariable et dont la figure et la densité ne peuvent être déterminées *a priori* ;

» 2<sup>o</sup> Tous les atomes sont doués de l'inertie et de l'impenétrabilité ; ils sont, en outre, animés chacun de deux forces, l'une qui attire et l'autre qui repousse, en raison directe des masses et en raison inverse du carré de la distance ;

» 3<sup>o</sup> En séparant les atomes en deux classes, tous ceux de la première classe, que j'appelle *pondérables*, se repoussent entre eux et attirent ceux de la seconde classe, que je nomme *éthérés* ; les atomes éthérés se repoussent et attirent les atomes pondérables ;

» 4<sup>o</sup> Tous les atomes pondérables n'ont pas la même figure ni la même densité ; les variétés dans la forme et dans la masse de ces atomes établissent les divers éléments des corps. Il est impossible de déterminer d'avance si tous les atomes éthérés sont identiques entre eux ; cette détermination, aussi bien que celle des variétés des atomes pondérables, dépend des phénomènes particuliers qui doivent la fixer, comme toutes les constantes arbitraires introduites dans le calcul par les intégrations sont déterminées par certains faits connus.

» Ces quatre principes posés, je puis définir d'une manière claire et rigoureuse les mots *corps*, *corps simple*, *corps composé*, *corps homogène*, *corps hétérogène*, *l'état solide*, *l'état liquide* et *gazeux* d'un corps ; la *cohésion*, la *viscosité* et l'*élasticité*.

» Une molécule corporelle étant un corps dont les dimensions sont très-petites, doit être considérée comme un assemblage de plusieurs atomes pondérables et éthérés. Deux molécules placées à une distance très-grande comparativement aux dimensions des atomes, s'attirent toujours en raison directe des masses et en raison inverse du carré de la distance entre les deux centres d'action.

Cette force, connue sous le nom de *pesanteur universelle*, n'est que l'excès de la force attractive des atomes pondérables d'une molécule relativement aux atomes éthérés de l'autre, et réciproquement, sur la force répulsive des atomes pondérables et des atomes éthérés d'une molécule par rapport aux atomes de même nom de l'autre molécule. Cette loi explique, comme on sait, tous les phénomènes *à distance*, ce qui comprend toute la mécanique céleste.

» La théorie des phénomènes capillaires, la théorie des vibrations des corps élastiques, les compositions et les décompositions chimiques, etc., s'expliquent par l'analyse des forces attractives et répulsives des atomes, en ayant égard à leur figure et à leur dureté ; ce qui peut donner des résultats tout opposés à ceux que fournirait la simple loi de la gravitation universelle.

» Enfin, la lumière consiste dans le mouvement vibratoire des atomes éthérés, la chaleur, dans la condensation de ces atomes ; le froid, dans leur raréfaction. L'électricité vitrée n'est autre chose que le fluide éthéré rendu libre à la surface des corps ; l'électricité résineuse se manifeste lorsqu'une certaine quantité de fluide éthéré est enlevée à la surface d'un corps. L'électro-magnétisme et les phénomènes magnétiques s'expliquent par la considération des mouvements de *transport* des atomes éthérés et quelquefois des atomes pondérables ; lequel mouvement est une conséquence nécessaire de la rupture de l'équilibre entre les atomes pondérables et les atomes éthérés. »

Pagani termine en annonçant qu'il se propose d'écrire un traité complet de physique basé sur ces principes. — L'Académie crut devoir garder le silence ; il lui parut, malgré la grande confiance que lui inspirait l'auteur du système, que l'hypothèse de nouvelles forces devait être justifiée autrement que par des raisonnements. Pagani ne se découragea point ; seulement, dans ses cours ordinaires, il s'abstint pour le moment de s'écarter des idées reçues. — La révolution, comme nous l'avons dit, interrompit ses études.

6<sup>o</sup> Mémoire sur la théorie des projections algébriques (*Ibid.* t. VII, 1852).

Non seulement l'auteur se proposait de donner les principaux théorèmes relatifs aux projections ; mais il voulait présenter une solution nouvelle de l'important problème où il s'agit de déterminer le mouvement de rotation d'un corps solide. Il avait fait à Paris, en 1828, la connaissance du baron Fourier : on reconnaît ici l'influence de ses entretiens avec ce savant, par sa tendance à traiter plus spécialement les questions relatives à la constitution de notre univers.



7° Recherches sur l'intégration d'une classe d'équations aux différentielles partielles linéaires, relatives au mouvement de la chaleur (*Ibid.*, t. VIII, 1854).

Quelques parties de ce travail avaient déjà paru dans la *Correspondance mathématique* de M. Quetelet. Pagani songeait toujours à traiter successivement des différentes parties de l'équilibre et du mouvement, pour reprendre ensuite toutes ces études spéciales et en former un corps de doctrine. Son analyse est habile; mais il vit plutôt des pensées des grands maîtres que des siennes propres. On voit qu'il tourne volontiers autour des difficultés scientifiques pour se donner la satisfaction de les vaincre, plutôt que pour se faire un nom (Quetelet, p. 406).

8° Note sur l'équilibre d'un système dont une partie est supposée inflexible, et dont l'autre partie est flexible et extensible (*Ibid.*, t. VIII, 1854).

A l'appui de la dernière observation que lui a suggérée le mémoire n° 7, M. Quetelet cite la déclaration suivante de Pagani: « Dans les derniers mois de l'année 1823, je rédigeai sur le même sujet (le sujet de la présente note) un essai qui fut présenté à l'Académie de Bruxelles, et qui mérita les encouragements de cette savante compagnie. Dans mon travail, je supposai, comme tous les géomètres qui s'étaient occupés de ce point de statique, que la forme du système est invariable, et après avoir établi *a priori* que la somme des carrés des pressions doit être un *minimum*, je fis voir que ce principe conduisait à l'hypothèse d'Euler. Je me propose maintenant de revenir sur le même objet, en ayant égard cette fois à la déformation du système: ce qui fait disparaître l'indétermination qui existe effectivement dans le cas général où la forme du système est supposée invariable. »

9° Problème relatif au calcul des variations (*Bull. de l'Acad.*, t. II, p. 51, 1855).

10° Note sur un point de mécanique analytique (*Ibid.*, t. III, p. 262, 1856).

11° Sur la forme d'un corps doué de la plus grande attraction (*Ibid.*, p. 505).

12° Rapport sur deux mémoires de M. Martynowski (*Ibid.*, t. IV, p. 81 et 155, 1857).

13° Mémoire sur l'équilibre d'un corps solide suspendu à un fil flexible (*Mém. de l'Acad.*, t. X, 1857).

« Ce Mémoire, dit M. Quetelet, renferme encore un exemple bien frappant du changement qui s'était manifesté dans notre confrère, à l'égard des théories mathématiques. On y trouve une nouvelle preuve qu'il a quitté les méthodes générales pour s'occuper de problèmes qui attireraient l'attention. J'avais décrit dans la *Correspondance mathématique* une expérience assez curieuse de M. Gregory, professeur de mathématiques à Woolwich. Il s'agissait, entre autres, de l'équilibre d'un corps attaché par un point à l'extrémité inférieure d'un cordon, dont l'autre extrémité est fixée à l'axe vertical d'une roue qui tourne avec une vitesse constante. M. Pagani avait étudié avec soin les différents mouvements que prend le corps, et en avait fait l'objet de notes qui avaient excité l'attention de M. de Salys, jeune officier du génie, nouvellement sorti de l'Ecole polytechnique, qui présenta ses observations dans le même recueil (\*). Pagani, en s'attachant à répondre aux objections qui lui avaient été faites, était parvenu à faire un travail assez complet; c'est ce même travail qu'il reprend plus tard avec plus d'ensemble, mais sans trop se soucier de la distance qu'il met entre ses études sur la mécanique en général (p. 107). »

14° Mémoire sur l'équation  $A^B = C$  (*Ibid.*, t. XI, 1858).

Cette difficulté avait déjà préoccupé Euler; Pagani s'attache à en développer l'interprétation.

15° Note relative à l'équation binôme  $A^B = C$  (*Bull. de l'Acad.*, t. IV, p. 387 et 455, 1857).

16° Note sur la théorie algébrique des logarithmes (*Ib.*, t. VI, 1<sup>re</sup> partie, p. 256, 1859).

17° Quelques considérations mathématiques sur les vents alizés (*Ib.*, p. 412).

18° Note sur une nouvelle manière de parvenir aux équations fondamentales de l'hydrodynamique (*Ib.*, t. VI, 2<sup>e</sup> p., p. 26, 1859).

19° Nouveau théorème de statique, qui comprend le célèbre théorème de Leibniz (*Ib.*, p. 497).

20° Mémoire sur quelques transformations générales de l'équation fondamentale de la mécanique (*Mém. de l'Acad.*, t. XII, 1859).

Ecrit substantiel, où l'auteur s'attache sur

les résultats ne furent pas sans intérêt.

(\*) M. le général Nerenburger, parent de M. de Salys, prit part à cette discussion, dont



tout à montrer les avantages d'une notation qu'il avait indiquée et que Poisson employa depuis, à la fin de l'introduction de son *Traité de mécanique* (publié en 1833), en lui donnant le nom de permutation *tournante*.

21° Rapport sur un Mémoire du concours de 1840 (*Bull. de l'Acad.*, t. VII, 1<sup>re</sup> partie, p. 277, 1840).

22° Note sur quelques transformations algébriques (*Ib.*, 2<sup>e</sup> p., p. 50, 1840).

23° Note sur quelques transformations des équations relatives au mouvement d'un point matériel (*Ib.*, t. VIII, 271, p. 152, 1841).

24° Rapport sur un Mémoire de M. Pioch (t. X, 1<sup>re</sup> p., p. 94, 1845).

25° Note sur la manière de parvenir aux équations fondamentales de l'hydrodynamique (t. X, 2<sup>e</sup> p., p. 279, 1845).

26° Note sur une fonction exponentielle (t. XIII, 2<sup>e</sup> p., p. 547, 1846).

27° Nouvelle démonstration des formules relatives au rayon du cercle osculateur (t. XIV, 1<sup>re</sup> p., p. 185, 1847).

28° Rapport sur un Mémoire du concours de 1849 (t. XVI, 2<sup>e</sup> p., p. 615, 1849).

29° Sur le théorème d'Euler, relatif à la décomposition du mouvement de rotation des corps (t. XIX, 2<sup>e</sup> p., p. 161, 1852).

30° Mémoire sur le mouvement d'un point matériel rapporté à trois axes fixes dans un corps mobile autour d'un point (t. XIX, 5<sup>e</sup> p., p. 49, 1852).

II. *Travaux non publiés par l'Académie.*

31° Résumé des leçons sur la géométrie et la mécanique des arts industriels. 1826, in-8°.

Ce résumé, comprenant 26 leçons, était destiné à servir de manuel dans l'enseignement. L'auteur n'en annonça la publication à personne, insouciance qui lui attira des difficultés avec son libraire et lui coûta une somme assez ronde.

32° Divers articles dans la *Corres-*

*pondance mathématique et physique de M. Quetelet*, savoir :

Vitesses virtuelles, II, 19, 94 et 158 (1826); Spiriques, II, 257, (1826); Problèmes, II, 359 (1826); III, 156 (1827); IV, 226 (1828); Vitesses virtuelles, III, 75 (1827); Résonnance, III, 145; Théorie de la chaleur, III, 257; IV, 584 (1828); Dynamique, IV, 58, 504; V, 227 (1829); VI (1850); Points brillants, IV, 127 (1828); Rotation des corps, IV, 254; Théorie des équations, IV, 291; Optique, V, 222 (1829); Mécanique, VI, 87 (1850); Analyse, VI, 210; Balistique, VII, 128 (1852); Mécanique analytique, VII, 469, 217, 257, 297 (1852); VIII, 62 (1855).

33° Différents écrits dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*.

— On lit dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, année 1846, p. 162 : « M. Pagani annonce à l'Académie qu'il s'occupe de la rédaction d'un travail sur les principes fondamentaux de l'analyse algébrique, et qu'il se propose de le soumettre incessamment à l'approbation de la Compagnie. Il se borne, pour le moment, à faire connaître qu'il croit être parvenu à établir une théorie complète des quantités négatives et imaginaires, et à démontrer que ces dernières quantités peuvent servir, au même titre que les quantités négatives, à la construction géométrique des problèmes de la géométrie analytique. » — Il n'a pas été donné suite à ce projet.

**Peters-Vaust** (GILLES-PASCAL-NAPOLÉON), né à Glons le 17 mai 1804, mourut subitement à Liège le 15 décembre 1867. Après avoir achevé ses humanités sous la direction de son frère aîné, maître intelligent et instruit (\*), il suivit à l'Université de Liège les cours de la Faculté des sciences. Reçu pharmacien avec la plus grande distinction, par la Commission médicale de la province, le 15 août 1826, il prit part, l'année suivante, au concours public

(\*) M. l'abbé Peters, auteur de plusieurs ouvrages classiques et fondateur du collège

dit du *Beauregard*, faubourg St-Gilles, à Liège (aujourd'hui l'*Institut St-Joseph*).



que la Régence de Liège ouvrit entre les candidats à la chaire de pharmacie instituée en cette ville <sup>(1)</sup>. Ses efforts furent couronnés de succès <sup>(2)</sup>; un arrêté royal du 4 décembre 1827 le nomma professeur à l'hôpital de Bavière. Il y fit son cours pendant huit ans, tout en remplissant les fonctions de pharmacien en chef des hospices civils. En 1855, lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur, il obtint le titre d'agrégé à la Faculté de médecine de l'Université. Le 7 décembre 1854, il fut nommé professeur extraordinaire; le 16 mars 1861, professeur ordinaire. Ses attributions restèrent les mêmes pendant tout le cours de sa carrière universitaire, savoir : 1<sup>o</sup> *Pharmacie théorique*, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses *maxima* auxquelles on peut les administrer; 2<sup>o</sup> *Pharmacie pratique*, y compris les opérations toxicologiques. En 1867, il demanda un suppléant pour la partie non chimique de son enseignement : le gouvernement lui adjoignit M. le docteur Van Aubel (v. ce nom), son gendre. L'École de pharmacie, installée dans un laboratoire spacieux et bien aménagé, répond de tous points à sa destination, si ce n'est qu'elle pourrait être plus riche en appareils. Les résultats qu'elle a fournis, sous l'impulsion intelligente et vigoureuse de Peters-Vaust, méritent d'être signalés. Depuis que les élèves subissent leurs examens devant les jurys combinés, ou, pour parler plus précisément, de 1849 à 1867, trois récipiendaires seulement ont été ajournés, ce qui constitue une proportion tout à fait exceptionnelle. Des 95 pharmaciens formés pendant cette période, 55 ont été reçus avec la plus grande distinction, 5 avec grande distinction (grade aujourd'hui supprimé), 31 avec distinction, 49 enfin d'une manière satisfaisante. De pareils chiffres en disent

assez par eux-mêmes. — Peters faisait partie de la Commission médicale provinciale depuis le 31 décembre 1857; il présida ce corps en 1865, 1864 et 1865. Il était membre honoraire de l'Académie royale de médecine de Belgique (arrêté royal du 1 décembre 1862) et affilié à plusieurs autres sociétés savantes. — V. l'art. CHANDELON.

**Raikem** (ANTOINE-FRANÇOIS-JOSEPH) naquit à Liège le 20 juillet 1785, et y mourut le 4 octobre 1862. Il fit de fortes études à l'École centrale du département de l'Ourte, et partit dès 1800 pour Paris, avec une vocation décidée pour la carrière de son père, médecin très-distingué <sup>(3)</sup>. Au quartier latin, il retrouva les Hauzeur, les Nysten, les Dejaer, les Colson, comme lui enfants de Liège, comme lui passionnés pour la science. Il conquit des palmes académiques, obtint au concours le titre d'élève de l'École pratique, et fut ensuite attaché au service de l'hôpital St-Antoine. Trois fois de suite il mérita le prix d'émulation que l'administration décernait annuellement aux élèves internes les plus recommandables. La *Gazette de Liège* de J.-F. Desoer (n<sup>o</sup> du 10 août 1810) nous apprend que ses succès lui valurent des félicitations nationales, et que la municipalité liégeoise lui accorda une récompense pécuniaire. Raikem fut reçu docteur en médecine de la Faculté de Paris, le 4 décembre 1807. Il ne quitta point la grande cité, mais s'y établit en praticien; le 24 mars 1808, le préfet de la Seine le nomma médecin du bureau de bienfaisance de la section de Montreuil, et l'année suivante, médecin de la garde nationale du même arrondissement (8<sup>e</sup>). Son mérite attira l'attention toute particulière de l'illustre Hallé, de l'Institut, médecin ordinaire de l'Empereur. Sur la proposition de ce personnage, Raikem fut attaché en qua-

médecin consultant du dernier prince-évêque de Liège; il remplissait alors ses fonctions de médecin des hôpitaux civils de sa ville natale.

<sup>(1)</sup> Règlement du 11 avril 1827, approuvé par le gouvernement le 7 juillet suivant.

<sup>(2)</sup> Les épreuves durèrent trois jours.

<sup>(3)</sup> Guillaume-François-Joseph Raikem, docteur de la Faculté de Nancy, avait été



lité de médecin, par décret du 17 octobre 1810, aux enfants des princes de Lucques et de Piombino. Il vécut à la cour de Florence, entouré de l'estime générale, jusqu'à la chute de la famille qui l'avait appelé; la grande-duchesse Elisa lui confia, outre les fonctions précitées, le service médical de sa maison et de la pagerie. Ce fut à Florence qu'il épousa M<sup>lle</sup> Marie-Louise Corsi, camériste de la princesse Napoléon Baciocchi: union heureuse, d'où naquirent six enfants, qu'il eut le bonheur de voir grandir autour de lui. Les événements ne le prirent pas au dépourvu: il passa avec éclat les examens nécessaires pour obtenir le droit de pratiquer la médecine en Toscane, et, le 12 mai 1815, concourut victorieusement pour la place de premier médecin de Volterra. Il habita cette ville jusqu'en 1856, joignit à son titre celui de médecin en chef des hôpitaux et de tous les établissements publics, et fut chargé en outre du service médical des salines de S<sup>t</sup> Léopold. Dans le cours d'une si laborieuse carrière, Raikem trouva le temps de se livrer à de profondes études spéciales, dont l'importance fut reconnue par un grand nombre de sociétés savantes. Parmi ses titres académiques, il faut citer ceux de membre correspondant de l'École de médecine de Paris, de membre de la Société anatomique de la même ville, de correspondant de l'Académie impériale de médecine, de la Société médicale d'émulation de Paris, de la Société *Medico-fisica* de Florence, des *Georgofili* de Florence, de la Soc. médicale d'Erlangen, de l'*Accademia Napoleone* et de la Faculté médico-chirurgicale de Lucques, de la Société I. et R. Arétine, de l'*Accad. Labronica* de Livourne, de la Soc. *Colombaria* de Florence, de l'*Accad. Etrusca* de Cortone, de l'*Accad. de' Sepolti* de Volterra, de la Soc. Toscane de géographie et d'histoire naturelle, etc. Rentré en Belgique, il fit en outre partie des Soc. médicales de Gand, Bruges, Bruxelles, Liège et Verviers; de la Soc. d'Emulation de

Liège, etc., etc. — Depuis longtemps il nourrissait le désir secret de revoir son pays. Il n'en laissa pas échapper l'occasion, lorsqu'il fut question de réorganiser nos Universités de l'État. M. de Theux songea au médecin de Volterra, et n'eut pas besoin d'insister beaucoup pour le déterminer. Par arrêté royal du 8 août 1856, Raikem fut nommé professeur ordinaire à l'Université de Liège<sup>(1)</sup>, avec mission d'enseigner l'anatomie pathologique et l'hygiène<sup>(2)</sup>. Il se fit remarquer dans sa chaire par son esprit positif et par une érudition peu commune. Il aimait à citer les auteurs italiens, Mascagni, Giacomini, Buffelini, Tomassini, Ramazzini et tant d'autres; il rendit sous ce rapport des services à la Faculté de Liège, en familiarisant les élèves avec des idées et des méthodes peu connues en Belgique. Notons en passant qu'il fut chargé, pendant plusieurs semestres, d'un cours de clinique médicale. — Raikem n'était pas orateur: malgré tout son savoir et sa riche expérience, on doit avouer qu'il ne parvenait que difficilement à captiver son auditoire. Mais lorsqu'il se trouvait en présence d'un cas particulier à interpréter, tel qu'une maladie obscure ou une lésion anatomique rare, son œil s'animait, sa figure rayonnait, l'expression propre se présentait naturellement sur ses lèvres. Il savait aussi produire de l'effet, à l'occasion, par la ténacité de ses recherches, par la force de sa logique et par une bonne foi candide qui déroutait les esprits prévenus, et faisait s'évanouir les sourires narquois ou incrédules quelquefois prêts à l'accueillir. Il se consacra tout entier à l'enseignement; aussi bien, son âge avancé ne lui permettait plus guère de s'adonner régulièrement à la pratique médicale. Quand il consentit à traiter des malades, non-seulement il le fit sans honoraires, mais plus d'une fois il supporta lui-même les frais des médicaments qu'il prescrivait. Homme simple et confiant jusqu'à la naïveté, il fut trop souvent victime de son cœur généreux. Sa

(<sup>1</sup>) Il ne fut pas tout d'abord accueilli comme il méritait de l'être (v. *l'Industrie* du 14 avril, le *Journal de Liège* des 18 et 19

août 1856, etc.).

(<sup>2</sup>) A partir de 1842, il donna aussi un cours spécial d'hygiène à l'École des mines.



bienveillance s'alliait à une franchise imperturbable et en tempérant les effets : on le savait exempt d'ambition, et dévoué exclusivement à la science et à sa famille. — Il remplit les fonctions de recteur pendant l'année académique 1843-1844; l'arrêté royal qui le créa chevalier de l'Ordre de Léopold date du 18 novembre 1844; dix ans après (11 octobre 1854), il fut déclaré émérite. — Raikem a surtout honoré son nom par de nombreux travaux scientifiques, dont l'heure de sa retraite n'a pas interrompu la série. Les Bulletins de la Société de l'École de médecine de Paris mentionnent ou reproduisent par extraits, de 1806 à 1815, neuf Mémoires élaborés par lui sur les maladies du cœur, notamment sur la cardite, sur l'anévrisme, sur l'inflammation des veines, etc. et sur l'état de la médecine en Italie. — Son Mémoire *Sur diverses maladies du système hépatique* a été inséré, en 1825, dans la *Bibl. médicale* du professeur Royer-Collard. — A l'hôpital St-Antoine, Raikem avait eu pour collègue le célèbre Breschet; ils se lièrent d'une amitié qui ne se démentit jamais, et notre compatriote devint l'un des collaborateurs en titre du *Répertoire d'anatomie et de physiologie chirurgicales*. Il y écrivit entr'autres sur les maladies de l'encéphale, sur la splénite terminée par suppuration, etc., etc. — Dans la *Nuova bibliotheca universale*, de Florence, on trouve de lui un Mémoire *Sulla pleurite semplice* (1817); il publia également à Florence, en 1818, une notice sur le typhus contagieux et sur d'autres maladies qui avaient régné à Volterra en 1816 et 1817. A diverses époques, il adressa des communications importantes à l'Académie de médecine de Paris : sur une dysphagie chronique suivie de guérison; sur une hépatite chronique terminée heureusement par suppuration et par l'expectoration du pus qui s'était frayé un passage entre le diaphragme et le poumon; un deuxième Mémoire sur l'inflammation

des veines (1855), etc., etc. — Les *Mémoires* et les *Bulletins* de l'Académie de médecine renferment un grand nombre de travaux plus ou moins étendus de Raikem, ayant trait pour la plupart à l'anatomie pathologique, qu'il regarda toujours comme la vraie base de la médecine. Son Mémoire *sur quelques affections de la veine porte* (1845), entr'autres, obtint un légitime retentissement. Raikem se tint scrupuleusement au courant de la science jusqu'à ses derniers jours; il en suivit les progrès à l'étranger comme dans son pays; on lui doit la traduction de plusieurs ouvrages italiens sur l'hygiène, etc. — Il fut un des membres les plus actifs du Conseil de salubrité publique de la ville de Liège (v. les *Annales* de cette Commission); à l'Université, il créa la collection d'anatomie pathologique. — Son discours de rectorat, *Sur la morale du médecin*, est un morceau digne d'être conservé. — La spécialité de ses études n'empêcha pas Raikem de faire quelquefois des excursions dans divers domaines, entr'autres dans celui de l'archéologie : sa notice sur les thermes romains de Volterra, insérés en 1851 dans les procès-verbaux de la Société libre d'émulation de Liège, est l'œuvre d'un véritable érudit, et tout à la fois d'un observateur attentif et exact. Raikem ne sut jamais se faire valoir : il n'en a que plus de droit peut-être à une page honorable dans l'histoire de la médecine belge<sup>(1)</sup>.

M. Ul. Capitaine a dressé avec le plus grand soin, pour son *Nécrologe liégeois* (1862), la bibliographie des ouvrages de Raikem. Nous n'avons qu'à résumer son travail.

1° *Propositions sur les maladies de poitrine, l'embaras gastrique, etc.*, présentées et soutenues à l'École de médecine de Paris, le 27 novembre 1807. Paris, Didot jeune, 1807, in-4°.

Dédicace au docteur Leclerc, prof. de médecine légale à l'École de Paris. — On lit dans le *Troubadour liégeois* du 31 janvier

(1) SOURCES : hommage à la mémoire de A.-F.-J. Raikem. Liège, 1862, in-8°, (Discours de MM. Spring, Schwann et Fossion). — *Moniteur de l'enseignement*, 3<sup>e</sup> série,

t. I, 1854, p. 288. — *Mém. de l'Acad. roy. de médecine* (notice de M. J.-R. Marinus, 1863, in-4°). — *France littéraire*, t. XI. — *Nécrologe liégeois*, 1862.



1808 : « Le professeur Leclerc qui tenait lieu de père à notre jeune docteur Raikem, est mort subitement le 24 de ce mois.

2° *Observations (inédites) sur les dilatations du cœur et de l'aorte. — Sur certaines maladies de la colonne vertébrale. — Sur les cancers des organes de la digestion. — Sur la péripneumonie. — Sur les maladies cérébrales et nerveuses. — Sur une maladie rare du tissu cellulaire. — Réflexions et dissertations sur la colique bilieuse qui a régné à la fin de l'année 1807. — Sur la cause de l'invagination des intestins. — Sur les signes propres à faire distinguer les affections cancéreuses de l'estomac de la gastrite chronique. — Sur l'utilité de la pression sur l'abdomen pour distinguer la péripneumonie de la pleurodinie rhumatismale. — Sur l'utilité pour les pansements des vésicatoires préparés avec l'eau distillée des cantharides.*

Ces recherches valurent à Raikem un des grands prix décernés aux élèves des hôpitaux de Paris.

5° *Sulle malattia che hanno regnato in Volterra negli anni 1816 e 1817, e particolarmente sul tifo contagioso.* Florence, 1808, in-8°.

En collaboration avec M. Brianchi.

4° *Notice sur la maladie (inflammation) de la moëlle épinière, des méninges, du cerveau et du poumon droit, à laquelle a succombé V. Fohmann, prof. ord. à l'Université de Liège.* Paris, Everat, 1857, in-8°.

Extr. de la *Gazette médicale de Paris* (Repr. dans l'*Encyclographie des sciences médicales de Bruxelles*, 1837).

5° *Recherches, observations et expériences sur le Thériidion marmignatte (1) de Volterra et sur les effets de sa morsure.* Paris, 1859, in-8°.

Extr. des *Ann. des Sciences nat.* de Paris, t. XI.

6° *Observ. suivie de quelques réflexions sur un vaste kyste ovarique, enflammé, suppuré, gangrené et perforé, à la face interne duquel étaient implantées douze dents.* Gand, 1841, in-8°, avec planches.

Extr. des *Mém. de la Soc. de médecine*

(1) Araignée noire tachetée de rouge, connue aussi sous le nom de *marmignatto*

de Gand. Observation recueillie à Volterra en 1820. Raikem, dans une note manuscrite, déclare n'avoir pas eu connaissance de l'art. publié à la même époque, sur un sujet analogue, par Seutin (*Ann. d'oculistique de Cunier*).

7° Trad. du travail du docteur F. Grassi intitulé : *Il rendi conto ossia rapporto della gestione medica dell'Ospedale del lazzeretto d'Alessandria* (Malte, 1841).

Sur la peste d'Alexandrie (1840-1841). — Ce travail, demandé à Raikem par ses collègues de l'Acad. de médecine, est resté inédit.

8° Trad. du mém. de L. Toffoli, de Bassano, *Sur la rage canine.* Brux., 1845, in-8°.

Extr. des *Ann. médico-légales belges.*

9° *Discours sur la morale du médecin.* Liège, Dessain, 1844, in-8° (Repr. dans les *Ann. des Univ. de Belgique*, IV<sup>e</sup> année, 1845, p. 650).

Discours prononcé par Raikem, recteur sortant, à la séance de réouverture des cours de l'Université de Liège, le 15 octob. 1844.

10° *Observations, réflexions et aperçus sur quelques affections de la veine porte, etc.* Brux., 1844, in-8°, et (avec quelques variantes) 1845, in-4° (Tiré à part des *Mém. de l'Acad. roy. de méd. de Belgique*).

Fait suite aux travaux présentés par l'auteur, sur le même sujet, à la Société de l'École de médecine (1813) et à l'Acad. roy. de médecine de Paris.

11° *Vente et colportage des viandes.* Liège, Oudart, 1845, in-8° (Extr. des *Ann. du Conseil de salubrité de Liège*, t. II, p. 4).

Propositions adressées à la Députation permanente de la province, à propos de l'épizootie charbonneuse de 1845.

12° *Recherches et observations sur les abcès du foie ouverts dans les bronches.* Brux., 1848, in-4° (Tiré à part des *Mém. de l'Acad. de médecine de Belgique*).

13° Trad. du Mém. de Louis Parola (couronné à Lucques par le 5<sup>e</sup> congrès scientifique italien) *sur l'ergot des gra-*

et *daranea tredecim guttata.*



minées, ou réponse aux questions du programme du prof. J.-B. Mazzonei. Brux., 1848, in-8°.

Extr. des *Archives de la médecine belge*, t. XXIII, XXIV et XXV.

14° *Quelques consid. sur la hauteur des maisons comparée à la largeur des rues dans les villes*. Liège, 1851, in-8°.

Extr. des *Ann. du Conseil de salubr. de Liège*, t. II, p. 23.

15° *Notice sur les anciens thermes romains de Volterra*. Liège, Desoer, 1841, in-8°.

Extr. du *Procès-verbal de la séance publique tenue le 29 déc. 1850 par la Soc. d'Emulation de Liège*, p. 39. — On trouve dans le *Guida per la Città de Volterra* (1832), une analyse de l'*Acqua San Felice* de cette ville, faite par Raikem en 1822.

16° Trad. de l'ouvrage du Dr L. Parola (de Coni) : *Traitement de la tuberculisation en général et de la phthisie pulmonaire en particulier*. Brux., Grégoir, 1852, in-8° de 207 p.

Extr. des *Archives de la médecine belge*. L'ouvrage original est intitulé : *Della tubercolosi in genere e della fisis polmonare in specie*. Turin, 1849, in-4° avec pl. (Couron. par l'Acad. roy. medico-chirurg. de Turin). En tête de sa traduction, Raikem reproduit le rapport du docteur Girola sur le mémoire de Parola.

17° *Rapport sur l'enseignement de la médecine en Italie*. Brux., 1853, in-8°.

Extr. des *Ann. des Univ. de Belgique*. — Rapport rédigé à la suite d'un voyage que fit Raikem en Italie (mai-juillet 1853) et pour lequel le Gouvernement belge lui alloua un subside de 2000 francs.

18° Collaboration à différents recueils périodiques, savoir :

a. Le *Bulletin de l'École de médecine de Paris et de la Société établie dans son sein* (1806-1816) contient des rapports sur plusieurs travaux de Raikem : Obs. sur les maladies du cœur consécutives à certaines affections des poumons (1806). — Rapprochement de

quelques faits observés à l'hôpital St-Antoine de Paris (1807) (\*). — Mém. sur la pneumonie aiguë (1808). — Obs. sur une cardite aiguë (1809). — Mém. sur la pneumonie chronique (1810). — Notice sur l'étude de la médecine en Toscane et spécialement sur les travaux du célèbre anatomiste Mascagni (1811). — Deux obs. relatives à des anévrismes de l'aorte ouverts dans l'œsophage (1812). — Notice sur l'usage à l'intérieur du carbonate de potasse (1815). — Obs. sur l'inflammation et sur l'oblitération des veines (1815). — Mém. sur la bronchite pseudo-membraneuse (1815). — Mémoire sur quelques causes de l'anévrisme du ventricule gauche du cœur (1815). — Mém. sur les maladies qui ont régné à Volterra en 1815 (1816).

b. *Gazette de Liège* de Desoer : Disc. prononcé sur la tombe de Célestin Clôson, de Liège, mort à Paris le 20 juin 1809 (nos des 10 et 12 juillet 1809).

Colson, condisciple et ami de Raikem, comme lui couronné plusieurs fois à Paris, avait eu sa part de l'ovation dont nous avons parlé. Nicolas Bassenge, dans les journaux du temps, fit le plus grand éloge des deux jeunes émules.

c. *Nuova biblioteca universale* (Florence) : *Memoria sulla pleurite semplice* (1817).

d. *Bibliothèque médicale de Royer-Collard* : Mém. sur diverses maladies du système hépatique (1825).

e. *Répertoire d'anatomie et de physiologie pathologiques et de clinique chirurgicale*, de Breschet (Paris) : Mém. sur quelques maladies de l'encéphale et particulièrement sur l'inflammation et le ramollissement de cet organe. — Obs. sur la splénite terminée par suppuration. — Obs. sur une inflammation du canal digestif et de plusieurs vaisseaux sanguins, artériels et veineux.

f. *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Paris* : Obs. sur une dys-

donne une idée sommaire d'après la description que j'en ai tracée sous les yeux de mon maître, M. Leclerc, alors médecin en chef de cet hôpital » (*Note autogr. de Raikem*, ap. Capitaine, p. 138).

(\*) « Le professeur Alibert, dans sa *Nosologie naturelle*, à propos de la fièvre qu'il appelle *lente nerveuse*, parle d'une fièvre maqueuse exanthématique qui se manifesta en 1806 à l'hôpital St-Antoine, et dont il



phagie chronique suivie de guérison. — Obs. sur une ectopie accidentelle du cœur terminée par la guérison. — Hépatite chronique terminée heureusement par suppuration et par l'expectoration du pus à travers le diaphragme et le poumon. — Mém. sur l'inflammation des veines.

g. *Annales de la Société de médecine de Gand*: Le tiré à part n° 6. — Obs. d'amaurose et d'hypertrophie du cœur, maladie à laquelle a succombé G.-J. Bekker, prof. ord. à l'Univ. de Liège (1857, p. 355).

h. *Bulletin de la Soc. de médecine de Gand*: Expérience sur l'existence et les lois des courants électro-physiologiques des animaux à sang chaud (t. VI, 1840, p. 156). — Traductions de l'italien (*Hist. d'un hermaphrodite de l'espèce bovine*, par Mascagni, t. IV, 1858, p. 51; *De l'utilité de la statistique en médecine*, par le Dr Jerrario, t. VI, 1840, p. 67).

Raikem présenta encore à cette Société (1840) la trad. d'un Mémoire lu à l'Acad. des *Georgofili* de Florence, par le docteur Puccinotti, *Sur les relations de la médecine avec l'économie publique*.

i. *Gazette médicale de Paris*: Le tiré à part n° 4.

j. *Annales de la Société des sciences naturelles et médicales de Bruxelles*: Mém. sur l'hydrophobie rabique développée chez des brebis à la suite de morsures faites par un chien enragé (Repr. dans le *Bulletin médical belge* et dans le recueil suivant).

k. *Encyclographie des sciences médicales*, de Bruxelles: Reproduction des nos 4, 17, 18f1, 18i, 18n3. — Sur la phlogose des vaisseaux (trad. d'un extrait de l'ouvrage du Dr Rasori sur l'inflammation).

l. *Annales des sciences naturelles. Partie zoologique* (Paris): Le tiré à part n° 5.

m. *Annales des sciences naturelles de Bruges*: Arétée, par F. Puccinotti d'Urbino (t. II, 1840-1841, p. 140-155).

Trad. des préliminaires de l'ouvrage de Puccinotti sur Arétée.

n. *Archives de la médecine belge*: Les

tirés à part nos 15 et 16. — Notice sur l'anatomie et la pathologie de la glande thymus, par le Dr Corti (t. IV, 1841, p. 65 et 156), art. traduit du *Journal des sc. médicales de Turin* (Repr. par la *Gazette des hôpitaux* de Paris). — Du cryptogame de la teigne, trad. d'un Mém. couronné à Milan en 1850 sous le titre de *Enzoografia umana* (Repr. dans l'*Encyclogr. des sc. méd.*). — Nouv. considérations tirées d'une foule d'expériences et d'observ. pathologiques sur le pouls veineux, par le Dr Desiderio, de Venise (t. XXXVII, 1851, p. 235). — Reprod. du Mém. n° 12 (t. XXIV, 1847, p. 145) et d'autres communications faites à l'Acad. de médecine. — Rapp. sur les indications prophylactiques à suivre contre le choléra-morbus asiatique (t. XXVI, 1848, p. 17). — Rapp. sur les Mém. de concours relatifs à l'hist. de l'albuminurie (t. XXXIII, 1850, p. 154). — Art. divers (trad. de l'italien), anonymes ou signés R.

o. *Journal de médecine publié par la Soc. des sc. médicales et naturelles de Bruxelles*: Obs. sur un abcès urinaire consécutif à une perforation de la vessie (t. I, 1845, p. 551 et 561). — Quelques obs. sur des tumeurs sous-cutanées renfermant des vers vésiculaires (t. III, 1845, p. 545). — *Trad. d'articles italiens*: Méthode rationnelle du traitement de l'hydrophobie, par L. Toffoli, (t. II, 1844, p. 469); Remèdes anti-épileptiques du Dr Marochetti (t. IV, 1846, p. 147); Nouveau procédé pour l'amputation de la verge, par M. Rizzoli (t. IV, 1846, p. 810); Des avantages de l'ellébore noir, partic. dans les cas de manie et de mélancolie, par F. Gozzi (t. IV, 1846, p. 805), etc., etc.

p. *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*: Obs., réfl. et aperçus sur quelques affections morbides de la veine porte, etc. (*Discussion*, t. III, 1844, p. 170; v. ci-dessus, n° 10). — Rech., obs. et réflexions sur les abcès du foie ouverts dans les bronches (*Résumé analytique*, t. VI, 1847, p. 555; v. ci-dessus, n° 12); Rapp. présenté au nom de la Commission <sup>(1)</sup> chargée

(<sup>1</sup>) Un des meilleurs travaux de Raikem. La Commission était composée de MM.

Craninx, Lombard, de Mersseman, Vleminckx et Raikem, rapporteur.



d'examiner la question relative aux moyens prophylactiques à suivre contre le choléra-morbus asiatique (t. VII, 1848, p. 555-577). — Disc. sur les altérations pathologiques rencontrées dans les cadavres des cholériques (t. VIII, p. 507); Rapp. de la Commission chargée d'examiner les Mémoires envoyés au concours sur la question: *Faire l'histoire de l'albuminerie*, etc. (t. IX, 1849, p. 675; v. ci-dessus, n). — Rapp. sur des essais d'inoculation faits avec du cowpox recueilli dans la commune de Hinghene (t. IX, 1849, p. 622).

Le Bull. de l'*Académie de médecine* renferme encore une vingtaine de rapports sur différents travaux communiqués à cette Compagnie par les docteurs Van Meerbeek, A. Sovet, J. Ansiaux, Meunier, Moreau, Brasseur, A. Baze, Delcour, Desiderio, Heuse, Graux, Tardini, etc. Ces rapports, dit M. Marinus, sont faits avec conscience et peuvent être cités comme des modèles d'exactitude et de judicieuse appréciation.

q. *Annales médico-légales belges*, publiées par le Dr Crommelinck (1845): le tiré à part n° 8.

r. *Mémoires de l'Académie royale de médecine de Belgique*: les tirés à part nos 10 et 12.

s. *Annales des Univers. de Belgique*, voir les numéros 9 et 17. — Discours prononcé sur la tombe de E. V. Godet (III<sup>e</sup> année, 1854, p. 954).

t. *Annales du Conseil de salubrité publique de la prov. de Liège*: les tirés à part numéros 11 et 14. — Rapp. relatif à une note de M. le docteur Sovet, de Beauraing, sur la bière considérée au point de vue de l'hygiène publique (t. II, 1845, p. 65).

u. *Annales d'oculistique de Th. Cunnier*: Traductions de l'italien: sur un nouveau procédé opératoire du docteur Cappeletti pour exciser la blépharoplastie (1846). — Sur l'emploi des verres convexes chez les opérés de la pupille artificielle, par le docteur Trinchinetti (1846). — Sur l'helminthiase dans ses rapports avec l'oculistique (1855), etc.

v. *Annales de la Société de médecine de Liège*: Rapport sur le travail du docteur Collette relatif aux inondations à Liège (t. III. 1848, p. 27-45).

M. U. Capitaine nous apprend encore que Raikem a laissé quelques travaux inédits, pour la plupart inachevés, notamment une traduction commentée de la partie de l'ouvrage de clinique du prof. Bufalini, de Florence, relative aux maladies du cœur.

**Rouille** (LOUIS-PIERRE), né à Versailles le 20 mars 1757, naturalisé belge le 18 mai 1815, mourut à Liège le 17 octobre 1844. Il appartenait par son père à une ancienne famille de robe, et par sa mère, Marie-Madeleine Gaillard, à la famille de l'historien de François I, de Charlemagne et de la *Rivalité de la France et de l'Angleterre* (\*). Son éducation terminée, il fut, suivant un usage assez général à cette époque, placé chez un procureur (vers 1779), où il rencontra François-Stanislas Andrieux, dont la carrière devait avoir avec la sienne une étrange ressemblance. La similitude de leurs goûts, de leur caractère, de leur génie les prédestinait en quelque sorte à courir les mêmes chances de fortune. L'un et l'autre déployèrent, dans l'étude de leur patron, plus de zèle et d'aptitude à faire des plans de tragédies et de comédies — qu'à grossoyer. Ils abandonnèrent la procédure presque en même temps, pour entrer, Andrieux, chez le duc d'Uzès, en qualité de secrétaire; Louis Rouille, à l'hôtel des chevaux-légers, en qualité de secrétaire aussi, sur la proposition du petit-fils de d'Agnesseau et de M. de Ségur. « L'un et l'autre traversèrent honorablement la tourmente révolutionnaire; l'un et l'autre se réfugièrent dans l'étude des lettres, qui leur procura plus tard des chaires semblables, d'où, sans s'être revus, ils faisaient descendre en même temps,

(\*) Nous résumons la notice biographique publiée dans la *Revue de Liège* (t. II, 1844, p. 625-662) par M. Félix van Hulst, gendre de Rouille. — Voir aussi Van Hollebeek,

*Les Poètes belges*, Bruxelles, 1864, in-8°, p. 27 et suiv. et le *Journal de Liège* du 18 octobre 1844 (art. de M. Cl. Muller).



» Fun à Paris, l'autre à Bruxelles et  
 » ensuite à Liège, avec la même grâce  
 » et la même aménité, des enseigne-  
 » ments également dictés par les inspi-  
 » rations les plus nobles et par le goût  
 » le plus pur, et recueillis des deux  
 » parts avec le même zèle et le même  
 » amour. » — On possède peu de détails  
 sur la jeunesse de Rouillé : il fallait  
 pour ainsi dire employer la ruse, ou ré-  
 veiller chez lui un souvenir de recon-  
 naissance, pour l'amener à parler de  
 ses anciennes relations avec Thomas,  
 avec Marmontel, Chamfort, l'abbé de  
 Boismont, l'abbé Morellet, Suard,  
 Saint-Ange, Ducis, Florian, qu'il voyait  
 fréquemment chez M<sup>me</sup> d'Angivilliers,  
 dont le salon réunissait tout ce que la  
 Cour avait de plus aimable et les lettres  
 de plus distingué. Rouillé s'attacha  
 surtout à Thomas, puis à Ducis, parce  
 que Ducis aimait Thomas. Ils ne furent  
 pas les seuls à lui reconnaître de l'ap-  
 titude et un jugement délicat en litté-  
 rature ; en 1782, Saint-Ange, l'élégant  
 traducteur des *Métamorphoses*, pria  
 Rouillé, Ducis et Mistelet de corriger  
 sa comédie intitulée *l'Ecole des pères*  
 ou *l'Heureux échange*. Le secrétaire  
 des cheuval-légers partageait son temps  
 entre l'accomplissement des devoirs de  
 sa charge, la culture des lettres et la  
 fréquentation assidue des gens d'élite :  
 pour tout concilier, il était obligé de  
 prolonger ses veilles outre mesure, ce  
 qui finit par compromettre sa santé, au  
 point qu'on fut obligé de lui interdire  
 tout travail et de le mettre au lait d'â-  
 nesse. Il avait fait une comédie ; on ne  
 lui permettait même pas de la relire.  
 Enfin arriva l'heure bénie de la conva-  
 lescence ; Rouillé la salua par une  
 charmante invocation à la *Santé*, qu'il  
 adressa sous forme de lettre à J.-B.  
 Lesbroussart, son oncle par alliance  
 (\*). Il était encore souffrant lorsqu'il  
 écrivit ces vers ; à peine osait-il com-  
 pter sur l'avenir :

Aimez moi, mon ami, je prendrai patience.  
 Adieu. De celle que j'encense  
 Je cesse d'espérer un traitement plus doux ;  
 Mais j'apprends qu'elle est près de vous ;  
 Je regrette moins son absence.

(\*) Cette pièce a été insérée dans la *Revue de Liège*, t. II, p. 210, et dans le vo-

lume de poésies légères dont il sera ques-  
 tion ci-après.

Lesbroussart, appelé en Belgique  
 par Marie-Thérèse, avait publié à Bru-  
 xelles, en 1785, sous le titre *De l'édu-  
 cation belge*, des réflexions sur le  
 nouveau plan d'études que Joseph II  
 venait d'adopter pour le Collège Thé-  
 résien. L'idée lui vint, en 1787, de se  
 faire un titre auprès du Musée de Bor-  
 deaux, en faisant hommage à cette Aca-  
 démie d'un exemplaire de son ouvrage ;  
 il y joignit une pièce de vers de Rouillé,  
 sollicitant pour celui-ci le titre de  
 membre correspondant qu'il ambition-  
 nait lui-même. Tous deux furent nom-  
 més : inconnu la veille à Bordeaux,  
 Rouillé s'y vit porter aux nues lorsqu'on  
 eut donné lecture du *Moment*, petit  
 poème d'une conception vraiment ingé-  
 nieuse et d'une grâce dont notre siècle  
 a perdu le secret.

Chez les humains, plus qu'on ne pense,  
 Tout est l'ouvrage d'un moment.  
 Un moment nous donne la vie,  
 Un moment nous donne la mort,  
 Un moment fixe notre sort,  
 Un moment comble notre envie,  
 Un moment nous rend malheureux,  
 Un moment nous rend odieux,  
 Un moment nous réconcilie...

Le moment à son gré se joue  
 De notre espoir, de nos desirs ;  
 Du sort, il fait tourner la roue...

... Au mortel le plus malhabile  
 Il prête la dextérité,  
 Et dans l'esprit le plus stérile  
 Il porte la fécondité...  
 Il embarrasse la prudence,  
 Excuse la témérité,  
 Était la sensibilité,  
 Anime la froide indolence,  
 Fait triompher l'arbitrage,  
 Où vient échouer la science,  
 Et donne à la stupidité  
 Le ton vainqueur de l'éloquence.  
 D'un guerrier tout chargé d'honneurs  
 Le moment obscurcit la gloire,  
 Et d'un Erostate à vapeurs  
 Il éternise la mémoire.  
 D'un poltron, il fait un héros,  
 De la fade Eluire, une idole ;  
 Il vous mène au sage à Paphos,  
 Et frère Luce au capitole.  
 Belles, vous sentez comme moi  
 Le prix d'un moment de délire...

..... Beau sexe, assez souvent  
 L'instant, dit-on, a sur vous quelque empire.  
 Je n'en crois rien : point ne voudrais m'en dire ;  
 Point ne voudrais m'exposer à votre ire :  
 Trop bien sauriez punir le méditant...

L'abbé Sicard, le célèbre instituteur  
 des sourds-muets, fut chargé de noti-  
 fier leur nomination à Lesbroussart  
 et à Rouillé. Le diplôme de ce dernier  
 lui donne la qualification de *Secrétaire*



de l'état-major des gardes-du-corps du Roi. Il ne paraît pas que celui-ci, malgré les instances réitérées de son correspondant, ait rien communiqué ultérieurement à l'Académie de Bordeaux. Sa santé, toujours inégale, lui servit d'excuse. C'est pourtant de cette époque que datent les principaux écrits qu'il a laissés, deux petits recueils de poésies légères publiés par ses amis sans son agrément, et une comédie en trois actes et en vers (le *Connaisseur*), représentée à Versailles, puis à Bruxelles. Rouillé écrivait en quelque sorte pour lui-même : il n'aimait pas qu'on parlât de lui ; il avait peur d'être en évidence. Il racheta, pour les anéantir, tous les exemplaires de ses poésies qu'il put découvrir, et de même il retira sa comédie, imprimée également sans sa participation. Le *Connaisseur* est moins remarquable, il faut le dire, sous le rapport de l'invention que sous le rapport du style, toujours naturel, élégant et délicat. On y trouve des portraits finement dessinés, des saillies spirituelles, des vers qui se retiennent et qui, s'ils étaient plus connus, obtiendraient fréquemment les honneurs de la citation : quant à la donnée, c'est tout simplement celle du conte de Marmontel qui porte le même titre, et le dénouement fait trop penser au dernier acte de la *Méromanie*. Evidemment, Rouillé n'avait composé cette pièce que pour essayer ses forces ; ainsi encore s'explique sa discrétion. En tout cas, il pouvait se promettre une brillante carrière littéraire, lorsque la tourmente de 1789 vint faire trembler jusqu'en ses fondements l'édifice social, et rompre en un moment la chaîne des traditions de la France de Louis XIV et de Louis XV : les coups de foudre de l'éloquence révolutionnaire étouffèrent le filet de voix des poètes de cour.

« Intelligent et généreux, dit Ph. Lesbroussart (1), Rouillé avait salué avec transport cette grande rénovation ; mais bientôt il fut réduit à détourner ses regards des scènes déplorables qui com-

mençaient à la profaner. Dans l'une de ces occasions, il fit preuve d'un dévouement trop honorable pour que nous omettions de le signaler. Lorsque, dans les sanglantes journées des 5 et 6 octobre, Versailles fut envahi par la populace parisienne, et le quartier des gardes livré au pillage, Rouillé sauva la caisse de l'hôtel et parvint à déposer les fonds dans une sûre retraite, non sans avoir plusieurs fois, au péril de sa vie, traversé les rangs de cette multitude également avide de meurtre et de rapine. Il parvint aussi à protéger les jours menacés de quelques gentils-hommes ; double service qui, après le rétablissement momentané de l'ordre, fut récompensé par la croix de Saint-Louis, que du reste il ne porta jamais. »

Il resta employé au ministère de la guerre jusqu'au moment où J.-B. Lesbroussart, devenu son beau-frère, le décida (en l'an V de la République) à venir le rejoindre à Bruxelles et à s'y fixer définitivement. Le juriconsulte Lambrechts (2), commissaire du pouvoir exécutif, le nomma chef dans ses bureaux. Enfin la carrière de l'enseignement s'ouvrit pour lui, lors de l'organisation des Écoles centrales. A la suite d'un concours, il fut appelé à professer les belles-lettres dans celle de la Dyle. Lambrechts fit tous ses efforts pour le retenir et chercha même les moyens de concilier les fonctions des deux places : Rouillé ne se laissa point convaincre ; par conscience il refusa le cumul, et par goût il opta pour la chaire.

Il débuta, le 1<sup>er</sup> messidor an V, par un discours qui fit d'emblée pressentir en lui un professeur distingué. A une époque où l'on jetait volontiers par dessus bord tout ce qui semblait rappeler l'ancien régime, il se fit le courageux défenseur des Rollin et des Condillac, il enseigna le respect de la pureté classique. L'insistance sur ce point était alors d'autant plus nécessaire, que les Collèges avaient été désorganisés depuis la révolution, et que le soin de la forme n'avait guère été jusque là, même avant

(1) Discours prononcé aux funérailles de Rouillé.

(2) V. la biographie de Lambrechts par

M. Van Hulst, dans les *Vies de quelques Belges*. Liège, Oudart, 1842, in-8°.



les derniers événements, la qualité dominante des Belges. Bientôt Rouillé et Lesbroussart constatèrent même que, parmi leurs auditeurs les plus zélés, beaucoup manquaient des connaissances préliminaires indispensables pour profiter de leurs leçons. Ils eurent le courage d'y suppléer et de s'imposer la tâche de faire des cours d'humanités, répartis et gradués selon les besoins des élèves. Ce zèle désintéressé et sans éclat fut pourtant divulgué par la reconnaissance des élèves, et en l'an X, le préfet du département de la Dyle, M. Doulcet de Pontécoulant, transmit collectivement aux deux professeurs l'expression officielle « de l'estime et de la reconnaissance que leur conduite avait inspirées au ministre de l'intérieur. » Ce témoignage était d'autant plus honorable que Rouillé n'avait jamais, dans ses discours de distribution de prix, saisi l'occasion d'encenser le héros « qui avait ramené l'ordre dans l'empire et la victoire sur toutes les frontières. » Quand il avait parlé de Napoléon, il s'était contenté de le représenter comme destiné à faire fleurir la paix en affermissant la liberté, cette liberté qui avait coûté tant de sang.

En l'an XI (1803), lors de l'organisation des Lycées, Rouillé devint professeur en titre des classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, qu'il avait jusque là volontairement dirigées. Quand l'Université impériale se constitua, un arrêté du grand-maitre, Fontanes, le nomma professeur de littérature latine à la Faculté des lettres de Bruxelles. En exécution des nouveaux règlements, il se munit en 1810 du diplôme de licencié ès-lettres, et l'année suivante de celui de docteur.

Dès l'an VII, il avait été désigné par l'administration départementale pour

faire partie de la *Société libre des arts, des sciences et des lettres*, qui fit place en 1816 à la nouvelle Académie de Bruxelles (1). Nous ne sachions pas qu'il ait été affilié, depuis, à aucun corps savant, si ce n'est à la *Société royale des beaux-arts et de la littérature de Gand* (1816).

Les événements de 1814, on le comprend sans peine, ne le laissèrent point indifférent. Il avait un frère à Paris; M<sup>me</sup> d'Angivilliers, sa vieille amie, était rentrée; la Croix de Saint-Louis, s'il rentrait en France, devait être le prélude d'autres faveurs, de la part de la famille qu'il avait servie dans ses premières années: mille raisons le poussaient à quitter la Belgique. Mais il s'était marié à Bruxelles; sa fille y était née; Lesbroussart tenait à y rester; ses meilleurs amis étaient Belges; enfin il s'aperçut que son cœur appartenait au pays qu'il habitait déjà depuis vingt ans. Il demanda donc et obtint en 1815, du roi Guillaume, des lettres de grande naturalisation. La même année, il fut nommé membre de la Commission chargée de préparer un plan de réorganisation du haut enseignement (2). Quand il eut été décidé, plus tard, qu'il y aurait trois Universités de l'Etat, le commissaire-général de l'instruction publique, Repelaer van Driel, offrit à Rouillé le choix de l'Université dans laquelle il continuerait d'enseigner les belles-lettres. Il opta pour Liège et fut en conséquence nommé, par arrêté royal du 3 juin 1817, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie spéculative et des lettres établie en cette ville (3).

Son enseignement a laissé parmi nous des souvenirs durables. Ceux qui ont entendu Rouillé s'accordent à vanter la

(1) L'administration désigna vingt membres, qui furent chargés à leur tour de s'adjoindre vingt autres collègues. Rouillé fit partie des vingt premiers avec son beau-frère Lesbroussart, Van Mons le chimiste, le peintre François, Heusschling, savant surtout en linguistique, le bibliophile La Serna Santander, l'agronome Poederle, le professeur de législation Wyns, etc. Parmi les collègues qu'ils s'adjoignirent, on cite le mathématicien et antiquaire de Nieuport, Plasschaert, Gen-

debien, Dotrengé, etc. (Van Hulst, *Notice sur Rouillé*).

(2) Cette Commission était composée de MM. de La Hamaide, avocat-général près la cour supérieure de justice de Bruxelles, le baron L. H. de Broeck, le chanoine de Bast, de Gand, le professeur de physique Sentelet, J.-B. Lesbroussart et Rouillé (Arr. royal du 8 novembre 1815).

(3) Le programme de 1817 lui attribue les cours suivants: littérature française, art oratoire, histoire des provinces belgiques.



pureté et l'aisance de son langage, la délicatesse de ses aperçus, le rare bonheur avec lequel il savait combiner l'ordre didactique et l'enseignement historique : notons en passant qu'en ce temps-là, le cours de littérature française embrassait les préceptes de l'art d'écrire en même temps que l'analyse des chefs-d'œuvre littéraires. Rouillé envouait beaucoup à l'école romantique, qui lui inspirait de temps en temps des sorties assez vives : cependant il était en un certain sens éclectique, et il savait rendre une pleine justice aux beautés des productions les plus récentes. « Jamais, dit son biographe, jamais vieux professeur peut-être ne se montra plus empressé que lui à citer honorablement des œuvres contemporaines : c'est qu'il était aussi bon que spirituel ; mais il faut se hâter d'ajouter que nul ne possédait à un plus haut degré l'art de réveiller l'intérêt en variant le ton de la louange. » Ses leçons étaient publiques : à Bruxelles, du temps de la réunion avec la France, elles avaient même été fréquentées par un grand nombre de dames. A Liège, beaucoup d'amis des lettres, sans distinction d'âge, se plaisaient à retremper leurs souvenirs en allant écouter l'aimable vieillard.

Affable avec tout le monde, Rouillé se montrait peu prodigue du titre d'ami. Surtout il était avare de ses lettres, « si enviées par tous ceux qui en avaient lu quelque une. » Plasschaert resta finalement son unique correspondant et l'unique confident des gracieux caprices de sa fantaisie littéraire. Plasschaert le consultait sur le choix des devises ou des inscriptions dont il ornait les bustes des grands hommes de son Elysée<sup>(1)</sup> : Rouillé lui indiquait *Carpe diem* pour Horace, et pour Molière :

Je veux que l'on soit homme...

C'est à Plasschaert qu'il adressait ses jolies fables que M. Van Hulst nous a partiellement fait connaître dans la *Revue de Liège* ; en revanche, c'est à lui

que Plasschaert soumettait son *Essai sur la noblesse*, son *Esquisse sur les langues*, son charmant conte en vers du *Vieux baron* et du *Jeune chevalier*, et son appel à l'exilé Arnault, imitation heureuse d'une pièce qui est dans la mémoire de tout le monde (*La Feuille*).

A Liège, sa vie devint de plus en plus studieuse et retirée. Il vint un moment où ses forces ne secondèrent plus son zèle : l'éméritat lui fut accordé par le gouvernement provisoire (le 16 décembre 1830)<sup>(2)</sup>. « Depuis lors, il vivait doucement, libre de soucis, mais non pas oisif, au milieu de tout ce qu'il chérissait : sa famille, quelques amis, et ses livres, qui étaient aussi pour lui d'anciens et de précieux amis : car, à l'exemple d'un illustre contemporain (Royer-Collard), il lisait peu, mais relisait beaucoup<sup>(3)</sup>. Il était aussi versé dans les littératures de l'antiquité classique que dans la littérature française ; Horace était son ami inséparable, mais il n'en aimait pas moins le langage profond et sévère de Tacite. Il possédait un talent de plus en plus rare : il savait lire. Les inflexions de sa voix, les nuances de son débit, variées à l'infini, toujours fines et toujours justes, contribuaient mieux qu'un commentaire à l'intelligence des beautés littéraires. »

Sa modestie d'auteur était sincère. « Il y quatre ou cinq ans, dit M. Van Hulst, que nous étions parvenus à rassembler quelques feuilles éparses de sa jolie comédie du *Connaisseur*. Voulant lui faire une surprise agréable au jour de sa fête, quelques amis s'étaient réunis et avaient appris cette pièce par cœur. Le jour venu, on l'invita, dans la soirée, à passer au salon, où l'on avait dressé un petit théâtre à l'aide de paravents. On se mit donc à jouer sa pièce : il écoutait attentivement et avec plaisir ; mais plusieurs scènes avaient déjà été jouées lorsqu'il dit à ses voisins : « Mais c'est singulier ! Je connais cela, j'en suis sûr, j'ai vu cela quelque part ; aidez-moi donc à le retrouver. »

la *Faculté libre*. En tous cas, son nom figure parmi ceux des membres de la *Commission d'examen* nommée tout exprès, pour les élèves de cette Faculté, le 23 octobre 1831.

(<sup>3</sup>) Discours de Ph. Lesbroussart.

(<sup>1</sup>) Le célèbre parc de Wespelaer, entre Louvain et Malines. — V. la biographie de Plasschaert dans les *Vies de quelques Belges*.

(<sup>2</sup>) Il doit avoir continué, l'année suivante, à faire son cours de littérature française à



Bon, indulgent, délicat, il avait l'art de mettre tout le monde à l'aise. C'était un homme de mérite, et pourtant il n'eut jamais ni ennemis ni détracteurs. Ce témoignage d'un de ses anciens élèves qui fut aussi toujours son ami <sup>(1)</sup> vaut tout un panégyrique. — Il avait, ajoute Fuss, tout ce qui rend l'homme digne d'être aimé,

*Cui pectus, mores cui sapientis erant* (2).

Nous avons dit que Rouillé conservait pour lui, ou pour quelques amis tout au plus, les écrits qu'il n'était point forcé de publier. Il brûla même plusieurs manuscrits. M. Van Hulst eut beaucoup de peine à arrêter cette œuvre de destruction et à sauver même les cahiers, très-riches en renseignements et en observations remarquables, des cours de son beau-père.

La liste suivante sera donc nécessairement incomplète. — Nous connaissons de Rouillé :

1° Deux recueils de *poésies légères*, par M. R<sup>\*\*\*</sup>, 1787, in-18, sans nom d'imprimeur ni de lieu, l'un de 8, l'autre de 66 pages. — C'est à grand-peine que M. Van Hulst est parvenu à rassembler les fragments épars de deux exemplaires de ces opuscules. Les pièces ainsi retrouvées ont été réimprimées en 1845 chez F. Oudart, à Liège, en un joli volume in-8°, édité par les soins de M. Aug. Van Hulst fils, sous ce titre : *Poésies légères, par L. P. Rouillé*.

2° *Le Connaisseur*, comédie en trois actes et en vers. — Nous avons dit que la famille elle-même n'a pu en retrouver que des fragments.

3° La collection des *Discours prononcés par les professeurs de l'École centrale du département de la Dyle, à l'ouverture des leçons, le 1 Messidor an V*, contient un discours de Rouillé (Bruxelles, Tutot, in-12° de 75 p.). — Nous ne savons si les discours prononcés aux distributions des prix de l'École centrale ont vu le jour.

4° Discours d'ouverture du cours de littérature française (à l'Université de

Liège) : *Sur les progrès de la poésie et de l'éloquence* (Ann. Acad., vol. I).

5° Des *Fables*, des *Épigrammes*, etc. quelques-unes très-remarquables, publiées dans la *Revue de Liège*, t. I (14 fables), II (5 fables et la *Lettre à M. Lesbroussart*), III (2 fables), IV (2 fables), VI (*L'ours et le renard*, fable ancienne *cum notis variorum* (sic) et 4 épigrammes).

6° *Lausus*, tragédie (probablement inédite). — Ph. Lesbroussart se souvenait de l'avoir entendu lire dans sa jeunesse; elle lui avait laissé « une impression puissante ». M. Van Hulst n'en a retrouvé que deux actes dans les papiers de Rouillé.

Royer (JEAN-GUILLAUME) naquit à Munsterbilsen (province de Limbourg) le 26 mars 1798, et mourut à Liège le 20 octobre 1867, quelques jours avant la célébration du jubilé universitaire et quelques mois avant l'époque où il comptait obtenir l'éméritat, conformément à la loi. Son nom figure encore au programme de 1867-1868, mais seulement pour mémoire, M. Heuse (v. ce nom), qui le remplace aujourd'hui définitivement comme professeur de pathologie spéciale, ayant été désigné pour le suppléer dès le commencement de cette année académique. Royer était doué d'une constitution robuste : sa famille avait offert de rares exemples de longévité; son père était mort centenaire, accablé sous le poids de l'âge, mais nullement infirme. Selon toute apparence, Jean-Guillaume devait compter sur une verte vieillesse, longue et paisible; mais une lésion des organes digestifs, dont la cause remontait à quelques années, s'aggrava tout d'un coup pendant les vacances de 1867 et ne laissa bientôt plus d'espoir. Royer avait fait d'excellentes études à l'Athénée de Maestricht, et il en était sorti passionné pour les langues et les littératures de l'antiquité. On peut dire qu'il était né philologue : il écrivait le latin

(1) M. Cl. Muller, membre de la Chambre des Représentants.

(2) *Memoria Lud. Rouillé*, pièce de vers insérée dans la *Revue de Liège*, t. II, p. 662.



avec une pureté rare, et nous l'avons connu parlant six langues avec une facilité presque égale. Sa mémoire prodigieuse, au surplus, lui venait singulièrement en aide : les tours de force lui étaient familiers ; il eût récité Virgile, Horace et peut-être Homère d'un bout à l'autre ; les poètes secondaires, ceux mêmes de la décadence, lui étaient familiers, et il savait par cœur de longs chapitres d'histoire et jusqu'à des traités de médecine : tout Celse était dans sa tête, et pour peu qu'on l'en priât, il en donnait volontiers ce qu'on pourrait appeler une édition verbale. Il ne s'engagea cependant point dans la carrière des lettres : ses humanités achevées, il alla suivre à l'Université de Leyde les cours de médecine, et en revint porteur, à 18 ans, d'un diplôme de docteur obtenu avec *le plus grand succès*. Il termina ses études à l'Université de Liège, où il subit d'une manière très-distinguée, devant la Faculté de médecine, les examens de docteur en chirurgie et en accouchements. Etabli comme praticien dans son village natal, il s'y acquit, grâce à son zèle et à son dévouement pour les malades indigents, l'estime et la reconnaissance de tout le monde ; mais les nombreux amis qu'il s'était faits à Liège lui firent comprendre qu'il était appelé à rendre des services sur un plus grand théâtre, et il se rendit à leurs conseils. Il fut bientôt en réputation dans la ville universitaire ; il devint entr'autres le médecin ordinaire de l'évêque van Bommel, fonctions qu'il conserva jusqu'à la mort de ce prélat. Lors de la réorganisation de 1855, Royer fut nommé agrégé à la Faculté de médecine de l'Université ; il obtint le titre de professeur extraordinaire environ douze ans après, le 5 août 1857, et enfin l'ordinariat le 26 août 1864. Il fut chargé pendant plusieurs années du cours de pathologie et de thérapeutique générales, en remplacement de M. Sauveur ; ce cours a été postérieurement

dédoublé et partagé entre MM. Spring et Vaust. Royer professa ensuite la pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques, cours de deux ans, confié actuellement à M. Heuse (v. ci-dessus). En outre, il resta titulaire <sup>(1)</sup>, jusqu'à sa mort, du cours de médecine légale (y compris la toxicologie), et du cours facultatif d'encyclopédie et d'histoire de la médecine. D'un caractère bienveillant et affable, Royer s'était acquis l'affection aussi bien que la considération de ses élèves. Son zèle ne se démentit jamais ; il s'obstina même, quoique déjà très-souffrant, à continuer sans interruption son cours de pathologie spéciale jusqu'à la fin de l'année 1866-1867. Peut-être se faisait-il illusion sur son état ; en tous cas il ne voulut suivre aucun traitement jusqu'à ce que, peu après l'ouverture de la session du jury, il dut enfin se rendre à l'évidence <sup>(2)</sup>. — Royer a été secrétaire académique en 1857-1858. Nous ne connaissons de lui aucune publication, à part quelques pièces de vers latins, pour la plupart consacrées à la mémoire de ses anciens collègues et disséminées dans les journaux de Liège.

**RUYSER (IGNACE-ANTOINE)** naquit à Luxembourg le 4<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an X (21 septembre 1802), et mourut à Liège, d'une attaque de choléra, le 31 juillet 1849, presque en même temps que son compatriote et ami Molitor, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Gand. Ils avaient fait leurs études ensemble, débuté ensemble au barreau, quitté ensemble, en 1850, leur ville natale pour venir servir la cause de l'indépendance nationale ; ils s'étaient ensuite trouvés réunis au tribunal d'Arlon, en qualité de substitués ; enfin ils avaient quitté l'un et l'autre la magistrature pour l'enseignement : il n'y

<sup>(1)</sup> Saut une interruption : le cours de médecine légale, a été donné par M. Borlée, de 1855 à 1861.

<sup>(2)</sup> Au lit de mort, il exprima formelle-

ment la volonté de ne pas recevoir les honneurs universitaires. — Son corps a été transporté à Munsterbilsen.



avait plus qu'un point, ajoute M. Nypels, le biographe de Ruth, où leur destinée pouvait être différente, le terme de leur carrière ici-bas : le ciel voulut que la coïncidence fût complète. — Ruth prit ses premières inscriptions à l'Université de Liège avec un autre condisciple luxembourgeois, M. Jean-Baptiste Nothomb. Ils furent compagnons de chambre et prirent, dès le début, des habitudes studieuses. Ils se séparèrent en 1827, M. Nothomb déjà impatient de prendre part aux affaires publiques, Ruth préoccupé de faire honneur au diplôme de docteur en droit, qu'il venait de conquérir par une dissertation sur le *Privilège du vendeur*, le seul travail imprimé qu'on connaisse de lui. Les événements entravèrent la réalisation des projets du jeune avocat ; au premier signal parti de Bruxelles, la jeunesse du Grand-Duché se leva pleine d'enthousiasme pour les principes de la Révolution. Ruth fonda une association publique à Luxembourg, en fut le secrétaire et rendit, dans les moments de crise, des services qui furent récompensés plus tard par la Croix de fer. Au mois d'octobre 1830, il passa au tribunal qui venait d'être créé à Arlon, en qualité de substitut du commissaire du Gouvernement ; il y eut l'occasion de remplir par intérim les fonctions de chef du parquet, en l'absence de ce fonctionnaire. Non seulement il profita de sa position pour gagner dans son arrondissement des partisans à la cause qu'il avait embrassée, mais il parvint à faire de la propagande jusque dans les murs de la forteresse. Le ministère jugea prudent de l'éloigner d'Arlon et lui confia le poste de procureur du roi à Neufchâteau. Cependant la conduite de Ruth avait porté ombrage au Gouvernement Grand-Ducal : des poursuites judiciaires furent exercées contre le jeune agent politique (janvier 1833) ; la Cour d'assises de Luxembourg le condamna à mort par contumace. Ruth aurait pu faire rapporter l'arrêt : il ne le voulut pas, et laissant au temps le soin de le justifier, il préféra rester exilé de Luxembourg jusqu'à la conclusion de la paix (1839). Soit modestie, soit attachement au sol natal, il refusa

en 1837 une nomination de substitut au Tribunal de Bruxelles ; malgré les instances de son ancien professeur, Ant. Ernst, alors ministre de la justice, l'arrêt dut être révoqué. La carrière de Ruth ne devait pas toutefois s'achever à Neufchâteau. La mort de Godet (28 février 1844) ayant laissé vacante la chaire de *droit civil élémentaire* à l'Université de Liège, M. Nothomb, alors ministre de l'intérieur, se souvint de son ancien commensal. Cette fois Ruth céda, mais après de longues hésitations. Nourri par de longues études, familiarisé avec toutes les difficultés du droit civil, il fit à Liège un excellent cours, mais peut-être un peu trop substantiel pour des commençants. Au bout de quelque temps, quand on s'était habitué à sa méthode, on appréciait son mérite ; mais il eût été mieux à sa place dans une chaire de *droit civil approfondi*. Ruth fut dominé toute sa vie par un rigoureux sentiment du devoir : comme homme privé, comme citoyen, comme magistrat, comme professeur, il a laissé une haute réputation de probité, de loyauté, de zèle à s'acquitter de sa tâche. — Le discours de M. Nypels, cité plus haut, a été prononcé le 26 octobre 1849 à la Salle académique de Liège, et publié dans les *Annales des Universités de Belgique*, t. VII.

**Sauveur** (TOUSSAINT - DIEUDONNE) naquit à Liège le 26 avril 1766 et y mourut le 27 janvier 1838, professeur émérite. Sauveur fut le premier recteur de l'Université de Liège ; il en fut aussi le dernier avant les événements de 1830, et il survécut à tous ses collègues de la Faculté de médecine de 1817. — L'histoire de sa première jeunesse, racontée dans la *Revue belge* par M. L. Renard, abonde en détails intéressants. Il fut élevé au Collège de Visé, l'une des nombreuses annexes de la célèbre Congrégation de l'Oratoire ; il obtint ensuite de son père la permission d'aller à Paris, où il se prépara, par trois années d'études assidues et brillantes, à entrer dans le corps enseignant des Oratoriens. On l'envoya professer les humanités au Collège de Juilly, puis la rhétorique à l'U-



université d'Angers, établissement supérieur de la Congrégation. Il y fut reçu *maître-ès-arts*. « C'est là, dit l'écrivain » dont nous suivons le récit, qu'il connut » Volney et Lanjuinais. C'est là qu'il se » lia avec Chabrol de Volvic, Dessoles, » Creusé de Lesser, Pocholle, les La- » rochejaquelin et Fouché. Il eut avec » ce dernier d'assez étroites relations. » Les événements les séparèrent : ils » firent, de l'un, un ministre puissant, » un duc de l'empire, un diplomate rusé, » couvert des décorations de la plupart » des souverains de l'Europe ; de l'autre, » un médecin modeste mais estimé dans » la science, mais honoré dans la pra- » tique de son art, mais considéré de » ses concitoyens. A trente-six ans de » distance (1816), quand Monseigneur » d'Otrante partit pour un exil qui de- » vait être éternel, avec le titre pompeux » de ministre plénipotentiaire à Dresde, » il se souvint, en passant par Liège, » qu'il devait y avoir un ancien ami de » collège. Il s'en informa, et, apprenant » qu'il vivait encore, il s'empessa de » le visiter. Il s'expliquait difficilement, » lui homme puissant et répandu, com- » ment, alors que son crédit avait été » utile à tant de monde, il n'avait pas » trouvé l'occasion de l'employer une » seule fois en faveur de son ancien » collègue d'Angers. *Vous êtes, lui dit-* » *il, le seul de mes anciens condisciples* » *qui ne m'ayez jamais rien demandé.* » Mais Sauveur ne voulait rien devoir qu'à lui-même ; et loin de mettre à contribu- tion ses anciens camarades d'études, il les obligea au contraire quand il le put. C'est ainsi qu'il secourut, avec la plus délicate générosité, quelques Oratoriens forcés par un décret de proscription, lors de la rentrée des Bourbons en France, à chercher un refuge en Belgique. — Sauveur rencontra sur son chemin, au début de la carrière, des célébrités de plus d'un genre. Il fut l'ami de Daunou, et il pressentit dans les confidences du jeune philosophe le noble et généreux défenseur de la cause de l'humanité, le judicieux historien, le publiciste irréprochable. Il lia connaissance, à Arras, avec deux jeunes gens qui avaient témoigné le désir de se rapprocher de lui, et dont personne

ne prévoyait alors les destinées. Ils s'appelaient Maximilien et Augustin Robespierre. Sauveur assista entr'autres, avec eux, à une fête de famille célébrée à propos de la promotion d'un jeune prêtre à des fonctions pastorales : épisode fort insignifiant, si le héros de la fête n'eût été... Joseph Lebon, un nom que l'histoire écrit en lettres de sang. Cependant les esprits commençaient à fermenter en France : une catastrophe était imminente. Prévoyant que les établissements d'instruction dirigés par des communautés religieuses en ressentiraient infailliblement le contre-coup, Sauveur résolut de changer de carrière. Il ne quitta pas sans regret sa paisible retraite ; mais il subit courageusement la loi de la nécessité. Ce fut à Paris même, au milieu du tourbillon, que, de 1789 à 1792, il consacra son temps à l'étude de la médecine et suivit assidûment les leçons de Bosquillon, de Desault, de Deyeux, de Portal, d'Antoine Dubois et de Corvisart. Sur ces entrefaites s'ouvrit le règne de la terreur. Sauveur comprit qu'il n'avait pas de temps à perdre, et qu'il lui importait d'autant plus de regagner son pays, que l'invasion des Pays-Bas par les Autrichiens allait interrompre ses communications avec sa famille, et par conséquent le priver de ressources. Or, la Convention avait décrété la peine de mort contre quiconque se présenterait à la frontière sans passe-port ; et demander un passe-port, c'était se rendre *suspect*. Grâce à son hôte, perruquier carmagnot en rapport avec des clubistes influents, il obtint le laissez-passer indispensable ; mais il ne fit halte à Liège que pour revoir sa famille, et alla se faire recevoir docteur à Utrecht, en 1795. Rentré enfin dans ses foyers, il fut nommé médecin à l'hôpital St-Abraham ; dénoncé par un membre de la municipalité comme ayant un frère émigré, il quitta les fonctions publiques et ne s'occupa plus que de sa pratique civile. Sa clientèle devint bientôt importante, et l'horizon politique s'étant éclairci après la réaction thermidorienne, il put envisager l'avenir avec sécurité. Diverses missions ou distinctions lui furent conférées de 1806 à 1814 : il fit partie du



Comité de vaccine ; il fut nommé médecin des épidémies et, dès la création du Lycée impérial de Liège, médecin de cet établissement. L'illustre Barthez le fit associer à la Société médicale d'émulation de Paris ; d'autres compagnies savantes de Paris et d'Orléans ne tardèrent pas à se l'affilier. Les événements de 1814 ne lui portèrent aucune atteinte. En 1816, le roi des Pays-Bas le chargea de prendre part à la rédaction de la *Pharmacopée belge* ; l'année suivante, il fut nommé président de la Commission médicale de la province de Liège (sous le régime précédent, il avait été membre du jury médical du département de l'Ourte). Ses connaissances et son expérience l'appelèrent tout naturellement à occuper une chaire académique, lorsque l'Université de Liège fut fondée. Il rentra dans la carrière professorale à l'âge de 50 ans, et eut l'honneur insigne, dès son entrée en fonctions, d'être proclamé *primus inter pares*, c'est-à-dire de revêtir, avant tout autre, les insignes du rectorat. Son enseignement fut essentiellement éclectique<sup>(1)</sup> ; il se tenait avec le plus grand soin au courant de la science, remaniait constamment ses cours et se tenait à l'affût de tous les faits nouveaux et dirigeait ses élèves dans leurs lectures. Ses connaissances littéraires se reflétaient dans ses discours et leur prêtaient un attrait piquant. « Il enseigna successivement la pathologie générale et la pathologie spéciale des maladies internes, l'hygiène et la thérapeutique. Dans chacun de ces cours, il porta une méthode claire et logique, un savoir approfondi, une raison supérieure, toujours affranchie des entraves systématiques. Mais c'est surtout dans sa clinique journalière à l'hôpital qu'il fit briller cette sagacité pénétrante, ce tact sûr, cette investigation prompte et saisissante, cet aplomb en quelque sorte instinctif qui avaient développé en lui, à un si haut degré, la science difficile du diagnostic et du pronostic. Il étonna souvent ses plus studieux disciples par la certitude de ses appréciations, par la

» précision avec laquelle il savait trouver le siège de la maladie dans les cas obscurs ou douteux... » Son zèle ne se démentit jamais, ni à l'Université ni au lit des malades. Aussi l'opinion publique se souleva-t-elle étonnée, on peut dire indignée, lorsque le nom de l'honorable docteur fut inopinément rayé du programme des cours, réorganisés en 1855. Quelles influences avaient décidé le pouvoir à lui arracher sa démission ? Il paraît que ceux qui concoururent à son élimination furent les premiers à la regretter ; mais il était trop tard pour réparer le mal. Proclamé émérite, ne conservant plus aucune attribution dans l'enseignement, Sauveur souffrit de cette inaction forcée et inattendue : il chercha en vain, dans la pratique, une distraction aux pensées qui revenaient l'assaillir chaque jour, aux heures habituelles de ses leçons ; sa situation morale fut encore aggravée par une affection dont les symptômes n'effrayèrent pas ses confrères de la Faculté, mais sur laquelle il ne se fit point illusion. Il eut clairement conscience de son état jusqu'au dernier moment, et il mourut en s'appliquant à lui-même la science qui l'avait illustré. — Sauveur n'écrivit guère que sa thèse inaugurale et quelques mémoires dispersés dans des recueils périodiques ; les manuscrits de ses cours et son portefeuille d'observations, si les soins de sa nombreuse clientèle lui avaient permis de les coordonner ou d'en publier des extraits, auraient pu rendre d'utiles services à l'art de guérir. Il fut, en 1806, l'un des fondateurs de la *Société des sciences physiques et médicales de Liège* : il fit insérer, au premier volume des Actes de cette compagnie, un long rapport sur les travaux des correspondants et sur une belle question mise au concours : *De l'influence des passions sur la production des maladies*. Les procès-verbaux de la Société d'Émulation de Liège (19 mars 1810, p. 58-56) contiennent un éloge historique du célèbre docteur Ab Heers, de

(1) Il répétait volontiers ces paroles de Klein : *Nec ab antiquis sum, nec à novis :*

*utrosque, ubi veritatem colunt, sequor ; magnifico sæpius repetitam experientiam.*



Tongres <sup>(1)</sup>, dû également à la plume de Sauveur. Le *Discours pour l'installation de l'Université*, prononcé le 25 septembre 1817 (*Ann.* 1819) et le *Discours pour la remise du rectorat en 1818* (*Ibid.*) sont des morceaux remarquables par le fond et par la forme; on peut en dire autant d'un travail *Sur la clinique*, préparé pour la rentrée solennelle de 1851, mais malheureusement resté inédit. Sauveur prit une grande part aux travaux de la Commission chargée, dès 1829, de l'examen et de la révision des lois, arrêtés et règlements sur l'art de guérir, et contribua à la rédaction du rapport sur le même sujet, présenté au gouvernement, en 1855, par une autre Commission spéciale. C'était un homme de bon conseil, d'un jugement sûr, d'une clairvoyance pénétrante et d'un esprit élevé. Il eut le bonheur de voir ses enfants annoncer, dès leurs débuts dans la carrière où il s'était lui-même distingué, qu'ils se montreraient un jour les dignes héritiers de sa science et de ses exemples.

Sources: *Revue belge*, art. cité. — Discours prononcé par le professeur Leroy aux funérailles de Sauveur.

Schaar (MATHIAS), né à Luxembourg le 28 décembre 1817, mourut à Nice le 26 avril 1867 <sup>(2)</sup>. Son père, ingénieur au service des Pays-Bas, l'emmena tout enfant à Grevenmachern, puis l'envoya, âgé de treize ans, au Collège de Sierck, en France, pour y faire ses humanités. Cinq années s'écoulèrent: il fut alors décidé que Mathias étudierait la médecine à l'Université de Gand. A peine installé dans cette ville, il eut le malheur de perdre son père, ce qui changea du

tout au tout sa position sociale et renversa ses projets d'avenir. Rappelé dans le Luxembourg, il n'y resta que le temps de s'orienter; nous le retrouvons bientôt à Gand, maître d'études au pensionnat de l'Athénée <sup>(3)</sup>, tout absorbé par ses fonctions et par l'étude des sciences mathématiques, à laquelle il se livra tout d'un coup avec une ardeur singulière. Il ne pouvait suivre les cours de l'Université; mais l'isolement ne faisait que fortifier son esprit et lui donner l'habitude de la méditation. Désireux cependant d'essayer ses forces, il résolut de prendre part au concours universitaire, qui venait d'être institué. Or, pour y être admis, il fallait non-seulement se faire inscrire au rôle des étudiants, mais posséder le diplôme de candidat. Schaar se mit en règle, rédigea un Mémoire *Sur l'emploi de la vapeur comme force motrice* et, le 2 août 1842 <sup>(4)</sup>, fut proclamé *premier en sciences physiques et mathématiques*. Ce triomphe semblait devoir inspirer au jeune vainqueur de la confiance en lui-même; mais il était d'une timidité excessive, et, d'autre part, il ne se dissimulait pas que la méthode auto-didactique ne suppléât jamais complètement à la direction d'un maître éclairé. Grâce à l'intervention d'un ami influent, il aurait pu être envoyé en Allemagne et placé sous la direction de l'illustre géomètre Gauss; le ministre était tout disposé à lui accorder deux années de congé s'il le fallait, en ajoutant même aux revenus de sa position actuelle. Schaar accepta ces offres avec reconnaissance, mais demanda du temps pour se préparer; il parla de son mariage, qui était sur le point de se conclure; bref, l'affaire n'eut pas de suite. Il faillit s'en repentir lorsqu'il se présenta devant le jury, pour subir l'exa-

<sup>(1)</sup> Connu par ses travaux sur les eaux minérales.

<sup>(2)</sup> Nous résumons la *Notice* publiée par M. Quetelet dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* pour 1868, p. 115 et suiv.

<sup>(3)</sup> Alors dirigé par M. de Potter, « qui lui servit de guide et de père ».

<sup>(4)</sup> Cette date est restée célèbre dans les *Annales de l'Université de Gand*. Quatre questions avaient été mises au concours; les quatre prix furent obtenus par des élèves de

Gand (Mathias Schaar et MM. L. Fraeys, J.-B. Lauwers et J. Fuerison). On était à la veille de célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'installation de l'Université: le Conseil communal résolut de rattacher à cette fête le triomphe des quatre lauréats. Outre la médaille d'or décernée par le gouvernement, ils reçurent chacun, de la part de la ville, une branche de laurier en argent et un ouvrage de prix. (V. le discours du professeur Moke, *Ann. des Univ. de Belgique*, 1843, t. II, p. 626).



men de docteur en sciences physiques et mathématiques. Dès le commencement de l'épreuve, il se troubla, hésita et s'embrouilla si bel et si bien, que sans M. Quetelet, qui connaissait sa valeur et parvint à lui rendre quelque assurance, il eût été infailliblement ajourné. Il conquit enfin son grade *avec distinction*, « et l'on a pu juger depuis combien cette distinction était méritée. » Le doctorat en sciences lui valut une double promotion : l'administration gantoise l'attacha à son Athénée en qualité de professeur de mathématiques, et le gouvernement lui confia les fonctions de répétiteur d'analyse à l'École du génie civil. La classe des sciences de l'Académie reçut de lui une première communication le 10 janvier 1846 ; d'autres se succédèrent rapidement et furent accueillies avec une faveur méritée. Préoccupé de s'initier aux méthodes des grands géomètres, il se contenta d'abord de régler ses investigations sur les leurs ; mais, à partir de la fin de 1849, ses allures devinrent plus franches, plus indépendantes : elles marquent déjà, dit M. Quetelet, le géomètre qui suit sa propre voie et procède d'une manière sûre. Malheureusement, l'état de sa santé le força sinon d'interrompre, du moins de ralentir ses travaux. Il était d'une taille élevée, mais d'une constitution assez faible ; d'un caractère doux, naturellement affectueux, mais d'une vivacité fébrile et d'une susceptibilité nerveuse qui lui commandait plus qu'à un autre d'éviter les surexcitations de l'esprit. En 1857, après la mort de Meyer, le gouvernement résolut de l'envoyer à Liège : on pouvait espérer que le changement d'air lui serait favorable. Il fut donc nommé professeur ordinaire (24 septembre) et, peu de temps après, installé dans la chaire délaissée par son compatriote (analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques ;

probabilités ; astronomie). Son talent, son dévouement aux élèves, son caractère bienveillant lui acquirent tous les suffrages. Jusqu'en 1865, son état parut sensiblement amélioré : plus de tension d'esprit extraordinaire, un régime hygiénique, de longues promenades dans les beaux environs de Liège, qui lui rappelaient le pays natal, tout contribuait à rendre l'espoir à sa famille. Sa vie était d'ailleurs très-occupée : depuis le 8 mars 1858, il était membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, et il remplissait son mandat avec le zèle consciencieux qu'il déploya partout où il eut des services à rendre. La Société royale des sciences le comptait parmi ses membres (5 décembre 1857) ; l'Académie le nomma, en 1865, directeur de la Classe des sciences, pour l'année suivante, et le gouvernement le choisit comme président de la Compagnie, pendant la même année. Il se remit insensiblement à composer quelques notices, mais sans se fatiguer. Il semblait fixé à Liège pour toujours ; ce milieu lui convenait sans doute : il venait de s'y faire construire une belle demeure, disposée conformément à ses goûts, lorsqu'une circonstance imprévue vint tout à coup le relancer en pleine mer, du port où il s'était abrité. Son ancien confrère Timmermans, de l'Université de Gand (<sup>1</sup>), fut frappé d'apoplexie et succomba le 2 septembre 1864. Schaar n'était pas très-bien portant en ce moment : cependant il regarda comme un devoir d'accepter la chaire vacante, et ni les instances réitérées de ses élèves, ni celles de tous ses collègues de Liège, ni les soins de ses bâtisses à peine terminées ne parvinrent à le retenir (<sup>2</sup>). Les adieux furent douloureux : on pressentait quelque malheur. A Gand, Schaar ne jouit jamais d'une santé stable. Il essaya de tous les moyens pour se distraire ; il fit de la musique, passionnément et avec suc-

(<sup>1</sup>) Sur Timmermans, v. l'*Annuaire de l'Académie*, précité (Notice de M. Quetelet).

(<sup>2</sup>) Les étudiants de Liège, qui lui avaient déjà offert son portrait, voulurent, au dernier moment, lui laisser une nouvelle marque de

leur gratitude. Ils lui remirent une grande pendule allégorique portant cette inscription : *A M. Schaar, les élèves de l'Université de Liège reconnaissants.*



cès; il s'adonna aux travaux mécaniques, et plus spécialement à la construction des corps flotteurs et des vaisseaux. Depuis longtemps déjà ce goût s'était développé chez lui, à ce point qu'il s'était mis à faire lui-même, sur mer, l'essai des flotteurs qu'il avait construits (1). Au retour d'un voyage à Vichy (juillet 1866), d'où il revint en apparence guéri radicalement, il s'embarqua dans son petit yacht, à Ostende, pour se rendre à Calais et à Douvres. Le mauvais temps continu, les émotions du voyage lui furent-ils funestes? Toujours est-il que tout le bénéfice du séjour de Vichy fut perdu. Il voulut remonter en chaire; mais, le 8 janvier 1867, le médecin lui défendit formellement de continuer ses leçons. Affligé de ce contretemps, il passa un mauvais hiver, allase distraire quelques jours à Bruxelles et enfin se décida, sur les conseils de M. le docteur Gluge, qui avait sa confiance, à demander sa guérison au doux climat du midi. Il partit pour Mantoue le 14 mars, accompagné de sa femme, compagne fidèle et dévouée, dont le courage ne faillit pas un instant jusqu'à la fin. Mantoue fut bientôt délaissé pour Nice, sur le désir du malade: « Ce devait être sa dernière étape ici-bas; il s'y éteignit le 26 avril, implorant le Très-Haut pour ses enfants qu'il n'avait pu revoir avant de mourir! » (2).

Schaar était membre correspondant de l'Académie royale de Belgique depuis le 15 décembre 1848; membre titulaire, depuis le 15 décembre 1851. Le 28 décembre 1860, le Roi lui avait décerné la Croix de chevalier de son ordre.

#### BIBLIOGRAPHIE.

1° *De l'emploi de la vapeur comme force motrice.* Mémoire couronné au concours universitaire. Bruxelles, 1845, un vol. gr. in-8°.

(1) Outre plusieurs chaloupes, soit à rames, soit à voiles, de dimensions diverses, il construisit un petit cutter de 15 tonneaux avec lequel, pendant les vacances universitaires, il visita à différentes reprises les eaux intérieures de la Hollande, les côtes extérieures de notre pays et même, en dernier lieu, la côte nord de France jusqu'à Calais, d'où il alla jusqu'à Douvres. La dernière embarcation

Extrait du tome I des *Annales des Universités de Belgique*. C'est un résumé clair et méthodique des meilleurs travaux sur la question.

2° *Note sur les expressions des racines d'un nombre de produits infinis* (Bull. de l'Acad. royale de Belgique, 1<sup>re</sup> série, t. XIII, 1<sup>re</sup> partie, 1846, p. 228).

3° *Sur la transformation de quelques intégrales définies* (Ib., t. XIII, 2<sup>e</sup> partie, 1846, p. 50).

4° *Nouvelle démonstration de la loi de réciprocité sur les résidus quadratiques* (Ib., t. XIV, p. 79).

« L'illustre Gauss en a donné le premier, dit l'auteur, six démonstrations tout-à-fait différentes, dont quelques-unes se trouvent dans les *Disquisitiones arithmeticae*, et qui sont toutes remarquables par les principes qui y sont développés. La nouvelle démonstration que nous allons en donner est très-élémentaire et ne paraît pas indigne de l'attention des géomètres, à cause de sa simplicité. »

5° *Sur la théorie des intégrales Eulériennes* (Mém. cour. et des sav. étrangers, t. XXII, in-4°, 1848).

6° *Sur la convergence d'une certaine classe de séries* (Ibid).

Les Mémoires nos 5 et 6 présentent sous un jour nouveau des difficultés mathématiques déjà traitées par Legendre, Cauchy, Euler, Poisson, etc.—Ils influèrent sur la nomination de Schaar comme membre correspondant de l'Académie.

7° *Sur une formule d'analyse* (Ib., t. XXIII, 1848).

Examen d'une formule donnée par Poisson, et qui a également occupé MM. Dirichlet et Cauchy; Schaar cherche à simplifier ses calculs et à en déduire quelques conséquences qui avaient échappé à ces habiles géomètres. M. Quetelet lui reproche une brièveté excessive: Schaar ne songe qu'au but de ses recherches, et « compte peut-être trop que le lecteur est, ainsi que lui, initié à tous les

qu'il fit exécuter d'après ses plans et sous sa direction fut un cutter de 65 tonneaux belges, lequel, au dire de plusieurs hommes compétents, est, sous beaucoup de rapports, d'une coupe et d'une construction irréprochables. (Note communiquée à M. Quetelet par M. Henri Schaar fils).

(2) Ibid.



faits et à l'ensemble des lectures qui l'ont inspiré. »

8° *Sur le développement de  $(1-2xz+z^2)^{-\frac{1}{2}}$  suivant les puissances de  $z$*  (Bull. de l'Acad., première série, t. XV, 2 p. 1848, p. 115).

9° *Sur la réduction d'une intégrale multiple* (Ibid., p. 500).

Démonstration nouvelle d'une formule d'intégration très-simple, à laquelle était déjà parvenu Dirichlet.

10° *Sur les propriétés dont jouissent les produits infinis qui expriment les racines des nombres entiers* (Ib., t. XVI, 2° p. 1849, p. 580).

11° *Sur la théorie des résidus quadratiques* (Mém. des membres de l'Ac., t. XXIV, in-4°, 1849).

Timmermans rend compte de ce travail dans les termes suivants : « Le mémoire de M. Schaar concerne les résidus quadratiques dont l'illustre Gauss a fait la base de la résolution des équations indéterminées du second degré. On sait que les propositions fondamentales de cette théorie ont été démontrées par ce géomètre au moyen d'une analyse sublime qui lui est propre, mais qui a le défaut d'isoler cette branche des mathématiques. — Les principaux théorèmes ont ensuite été repris par plusieurs géomètres et démontrés par des procédés divers, plus en rapport avec l'analyse vulgaire ; des géomètres, comme Legendre, leur ont donné plus d'extension et ont fait connaître des propriétés nouvelles et importantes. Il restait encore à les faire découler d'une source commune et à les vulgariser en quelque sorte, en rendant plus simple et plus facile l'accès de cette théorie. C'est ce que M. Schaar est parvenu à faire avec un grand bonheur. La théorie des résidus quadratiques, qui jusqu'à présent était réservée aux Mémoires académiques, peut aujourd'hui entrer dans le domaine de l'enseignement même assez élémentaire. C'est là un service réel rendu à la science. »

12° *Recherches sur la théorie des résidus quadratiques* (Ibid., t. XXV, in-4°, 1850).

13° *Sur les oscillations du pendule en ayant égard à la rotation de la terre* (Ibid., t. XXVI, in-4°, 1851).

Cet écrit se rapporte à la célèbre expérience de Foucault, qui rend la rotation de la terre sensible à l'œil. « Le phénomène, dit Schaar, est loin d'être aussi simple qu'on

pourrait le croire, et je ne puis partager l'avis d'un illustre géomètre, lorsqu'il prétend que l'explication en doit être donnée par la simple géométrie, et que les principes de la dynamique n'y entrent pour rien. Il est vrai qu'à cause de la petitesse de la vitesse angulaire de la terre, le plan du pendule paraît tourner d'un mouvement uniforme autour de la verticale ; mais il n'en est rigoureusement ainsi, quelle que soit l'amplitude des oscillations, qu'au pôle. Si la vitesse angulaire de la terre était telle que la résultante de la force centrifuge et de la gravité fût nulle à l'équateur, la chute des graves se ferait, sous une latitude quelconque, dans le sens de l'axe de rotation, et, dans ce cas encore, le mouvement du plan d'oscillation du pendule serait uniforme. » Bien que le Mémoire de Schaar soit très-court, dit M. Quetelet, on voit que l'auteur a pris plaisir à le composer et qu'il s'applaudit en quelque sorte de marcher librement dans sa voie.

14° *Sur la réduction de l'expression  $\frac{a+\sqrt{b}}{c}$  en fractions continues*. (Bull. de l'Acad., 1<sup>re</sup> série, t. XVII).

15° *Notice sur la division ordonnée de Fourier et sur ses applications à l'extraction de la racine carrée* (Ib., t. XVIII, 2° p., 1851, p. 144).

16° *Note sur le développement des expressions de la forme  $\frac{\sqrt{A+a}}{6}$  en fraction continue* (Ib., t. XIX, 1<sup>re</sup> p., 1852, p. 16).

17° *Rapport sur une note de M. Carboneille intitulée : Examen du cas douteux dans les triangles spléniques* (Ib., t. XIX, 5<sup>e</sup> p., 1852, p. 42).

18° *Rapport sur un Mémoire de M. A. Genocchi sur la théorie des résidus quadratiques* (Ibid., t. XX, première partie, 1853, p. 145).

19° *Rapport sur une note de M. Genocchi relative à la démonstration élémentaire d'une formule logarithmique de M. Binet* (Ibid., t. XX, 2<sup>e</sup> p., p. 591).

20° *Rapport sur un Mémoire de M. Liagre sur l'organisation de la Caisse des veuves, avec des applications à la Caisse des veuves et des officiers de l'armée belge* (Ib., t. XX, 3<sup>e</sup> p., p. 157).



21° *Rapport sur un Mémoire de concours de la classe des sciences pour 1855*, relatif à l'état des connaissances dans l'intégration des équations aux dérivées partielles des deux premiers ordres (Ib., t. XX, 3<sup>e</sup> p., p. 554).

22° *Rapport sur un Mémoire de M. Carbonelle* sur l'altération des fonctions et des équations (Ib., t. XXI, p. 64).

23° *Sur la théorie analytique des coniques* (Ib., 2<sup>e</sup> série, t. VI, 1859, p. 42).

24° *Sur les variations des éléments des orbites planétaires* (Ib., t. VI, p. 171). — Suite à ce travail (Ib., t. VII, 1859, p. 44).

25° *Éléments de calcul différentiel et de calcul intégral* Bruxelles, 1862, un vol. in-8<sup>o</sup> de 480 pages.

Ouvrage spécialement destiné aux élèves.

26° *Rapport sur un Mémoire de M. Lamarle* relatif à l'exposé géométrique du calcul différentiel et intégral (Bull. de l'Acad., t. XIV, 1862, p. 455).

27° *Rapport sur un Mémoire de M. E. Catalan* relatif à la transformation des séries et sur quelques intégrales définies (Bull., 2<sup>e</sup> série, t. XIX, p. 524).

28° *Rapport sur une note de M. Dauge* relative à la rotation du soleil (Ibid., t. XXI, 1866, p. 80).

29° Travail (inédit) *Sur la géométrie*

*analytique*, destiné aux classes supérieures des Athénées de Belgique.

**Schmerling** (PHILIPPE - CHARLES) naquit à Delft le 24 février 1791 et mourut à Liège le 6 novembre 1856. Sa famille, originaire d'Autriche, était établie en Néerlande. Fils d'un médecin, Schmerling fut destiné à la carrière de son père. De Delft, où il fit ses premières études, il se rendit à Leyde, y séjourna deux ans, puis quitta cette ville pour La Haye. Ce fut là qu'il puisa le goût des collections, à l'exemple du docteur de Riemer, qui avait consenti à le prendre sous sa direction (\*). Il fut reçu officier de santé en 1812, et entra vers la fin de l'année suivante, en qualité de médecin militaire, dans l'armée des Pays-Bas, de récente formation. Envoyé en garnison à Venlo, il donna sa démission en 1816 pour se livrer à la pratique civile. Il épousa en 1821 Sara-Henriette-Caroline de Douglas, d'une ancienne famille noble écossaise, dont une branche avait depuis longtemps pris racine en Hollande. Au bout de quelques mois, il vint s'établir à Liège, où l'Université commençait d'être en réputation. Il se mit à l'étude et fut reçu docteur en médecine le 6 septembre 1825, après avoir soutenu une thèse *De studiū psychologiae in medicina utilitate et necessitate*. Jusque-là rien que de très-ordinaire dans sa vie ; et, de fait,

(\*) Le docteur de Riemer était un homme savant et singulier, qui avait employé une partie de sa fortune à construire un grand cabinet de pièces anatomiques, parfaitement exécutées, conservées et disposées avec cette recherche luxueuse que l'on sait être le caractère distinctif des Musées hollandais. « Il était difficile, dans ce pays, de faire un cabinet de ce genre qui méritât quelque attention auprès des riches collections de Bleulaand, de Camper, de Vrolik et des Musées colossaux de Leyde. De Riemer se distingua pourtant par une circonstance fort curieuse : c'est qu'il ne laissait jamais tomber la lumière du jour sur ses préparations ; son Musée était une chambre obscure dans toute la rigueur du mot ; le soleil ne pouvait y faire pénétrer un seul de ses rayons. Aussi, quand il s'agissait de visiter cette collection, fallait-il l'éclairer aux bougies. On ne s'y rendait donc

que le soir, après avoir sollicité de son heureux possesseur l'honneur insigne de jeter un regard sur ces richesses scientifiques ; et si l'on n'était pas porteur de l'un de ces grands noms qui accompagnent plus souvent la fortune que le mérite ; si l'on n'avait pour toute recommandation que la science et le désir d'en acquérir davantage, on était éconduit avec une sorte de morgue qui, heureusement, ne saurait être reprochée à tous les savants de la Hollande. « Ch. Morren (*Notice sur Schmerling*, dans l'*Ann. de l'Acad. de Bruxelles*, année 1838, p. 432, et dans *Bec-de-Lievre, Biogr. liégeoise*, t. II, p. 738). Nous prenons pour guide la notice de Ch. Morren, plus exacte que son discours prononcé aux funérailles de Schmerling, grâce aux renseignements fournis par le docteur Habets.



il atteignit l'âge de quarante-deux ans sans pressentir lui-même sa future renommée. Schmerling était très-modeste; il sentait vivement combien son éducation première l'avait peu préparé à s'élever au-dessus du commun des praticiens; mais, ardent au travail et d'une grande force de volonté, il entreprit courageusement, quand les circonstances l'eurent amené à ses grandes découvertes, et à un âge où l'on se contente volontiers de ce qu'on a d'acquis, les études les plus ardues et les plus variées. De longues années s'écoulèrent donc pour Schmerling dans une obscurité relative. Sa clientèle devint nombreuse, bien qu'il résistât obstinément, comme les médecins des Flandres, à l'envahissement des doctrines de Broussais, alors en grande vogue au pays de Liège. Mais il ne cherchait pas à faire du bruit; à ses yeux, son plus beau titre était la reconnaissance des pauvres; non seulement il leur prodiguait ses soins avec un désintéressement absolu, mais il distribuait généreusement à une foule de malheureux les remèdes nécessaires. Comme médecin, il ne publia qu'une petite dissertation *Sur la teinture de colchique* (1852), dont il avait constaté les puissants effets dans les affections rhumatismales et goutteuses. Il y donne l'histoire littéraire et médicale du colchique, avec une grande érudition et beaucoup de sagacité; il y consigne ensuite une foule d'observations neuves et recommande à l'attention, entr'autres, un moyen héroïque dont les praticiens ont depuis grandement profité. Mais si habile qu'ait été Schmerling dans l'art de guérir, c'est dans un tout autre domaine qu'il lui a été donné de conquérir une éclatante illustration. Sa pratique médicale fut ici la cause occasionnelle; plus tard, il se plaisait lui-même à répéter qu'il devait tout au concours fortuit des événements. En 1829, s'étant rendu à Chokier, à deux lieues et demie de Liège, pour y visiter un pauvre ouvrier des carrières, il fut surpris de voir les enfants de cet homme jouer avec des os dont les dimensions et les formes lui parurent extraordi-

naires. « Il interroge le malade, qui lui apprend que la carrière mettait à découvert un nombre considérable de ces os; le pauvre homme ne trouvait à cela rien de remarquable; c'était, disait-il, un ancien cimetière de la commune. Mais son docteur lui promit tous les soins, s'il se donnait la peine de conserver tous les os qu'il découvrirait avec ses compagnons. En attendant, Schmerling emporta ceux qu'il avait trouvés dans la cabane et aux environs de la carrière. Peu d'heures lui suffirent pour y reconnaître des ossements fossiles du plus haut intérêt. Ce premier fait se passa au mois de septembre 1829. Schmerling n'eut, dès ce moment, plus un jour de repos. Il avait découvert à Chokier la première grotte ou plutôt la première excavation à ossements qui fut connue en Belgique. Ses courses se multiplièrent, et en moins de quatre ans il signala plus de quarante grottes semblables dans les seules provinces de Liège et de Luxembourg. Il ne négligea rien pour recueillir tous les fruits de sa mémorable trouvaille. Soins, travaux, études, argent, il mettait tout en œuvre pour amasser les richesses paléontologiques de ces cavités souterraines; il affrontait mille dangers pour pénétrer le premier dans ces routes tortueuses et sombres; sa patience ne se fatiguait jamais; son domestique le suivait partout, si bien instruit par son maître à reconnaître les gîtes des ossements, qu'il savait dire à point nommé si les travaux devaient être couronnés de succès ou demeurer stériles; il reconnaissait les os et les raccommodait avec beaucoup d'art, quand ils étaient brisés. Schmerling dépensa à ses recherches d'énormes sommes, dont le chiffre peut être porté à 20,000 ou 50,000 fr. » (1).

Rien ne le rebutait. Il n'avait point, jusque là, fait d'étude spéciale de la géologie ni de l'anatomie comparée. Pour cette dernière science, il eut recours aux lumières de Fohmann (v. ce nom). Il y avait peu de squelettes à Liège; mais le savoir de Fohmann pouvait remplir bien des lacunes. A trente-neuf ans, Schmerling eut le cot-

(1) Ch. Morren, p. 137-138.



rage d'aborder de front, sous la conduite de ce maître habile, les difficultés les plus ardues de la science. Ils parvinrent ensemble, malgré la pénurie de leurs ressources, à déterminer toutes les pièces de la collection commencée à Chokier. « Il fallait reconstruire des animaux de race éteinte par la seule puissance de l'analogie, en s'aidant des planches publiées par les auteurs; il fallait comparer les fossiles aux os des animaux vivants »<sup>(1)</sup>. Les efforts de Schmerling furent récompensés par une de ces découvertes qui font époque: il reconnut la présence d'ossements humains dans les cavernes.

Avant d'insister sur ce grand événement scientifique, il convient de donner une idée générale du plan d'études adopté par Schmerling. Il s'occupa d'abord d'étudier les grottes elles-mêmes, puis les débris d'animaux qui s'y trouvaient entassés, enfin les ossements humains. Les grottes s'annoncent au dehors par des trous ordinairement surbaissés, irréguliers, sans caractère fixe. « Ces ouvertures, dit Schmerling en parlant de la caverne de Forêt<sup>(2)</sup>, sont connues des habitants de l'endroit sous le nom de *Trous de Sottais*<sup>(3)</sup>. Ils prétendent que jadis ces grottes servaient d'habitation à une espèce humaine d'une très-petite taille, *Sottais*, nains, pygmées, qui y vivaient de leur industrie, et restauraient tout ce qu'on déposait près des ouvertures, à condition qu'on y ajoutât des vivres. En très-peu de temps ces effets étaient réparés, et remis à la même place. La fable ajoute que, un jour, on déposa un pain dont on avait ôté la mie; il ne restait que les croûtes; les *Sottais*, indignés de cette conduite, quittèrent leur demeure et se retirèrent dans un autre pays. » Schmerling ne dédai-

gnait pas les contes populaires; mais « l'histoire des cavernes devait se révéler à lui par leur mode de construction. » Il les étudiait à l'état-vierge, et ses observations lui donnèrent la conviction qu'elles n'avaient pu être creusées par les eaux ou par les gaz. Elles se trouvent dans les couches relevées du calcaire intermédiaire; le repli de ces couches suffit à expliquer le creusement. Les couches se sont relevées, redressées, et les vides résultant de ces redressements, résultant eux-mêmes des cataclysmes terribles qui ont soulevé les montagnes, sont aujourd'hui ce que nous nommons des grottes. Certaines grottes du pays de Liège ne contiennent pas d'ossements; d'autres en sont remplies. Il ne s'appesantit point sur cette distinction dans son ouvrage; mais, disait-il à Ch. Morren, il avait remarqué que celles de la première catégorie avaient une direction commune ou des ouvertures dirigées du même côté, tandis que celles de l'autre avaient aussi entre elles une similitude analogue. Il concluait de là que la plupart des matières organiques et inorganiques remplissant maintenant les cavernes ont été précipitées par les eaux à l'intérieur, à travers d'étroites fissures verticales ou obliques, dont les ouvertures supérieures sont encombrées de terre de gravier et sont à peu près introuvables à la surface, surtout dans une contrée aussi boisée<sup>(4)</sup>. Cette théorie a été depuis confirmée par de nouvelles observations de l'illustre géologue anglais Sir Charles Lyell<sup>(5)</sup>.

Les ossements fossiles d'animaux, recueillis par Schmerling dans les provinces de Liège et de Luxembourg, appartiennent à plus de soixante espèces: Buckland n'en avait reconnu

<sup>(1)</sup> *Ibid.*, p. 139.

<sup>(2)</sup> *Recherches sur les ossements fossiles*, t. I, p. 43.

<sup>(3)</sup> M. Grandgagnage, premier président de la Cour d'appel de Liège, a recueilli les traditions populaires relatives aux *petits hommes des cavernes* (*Halvermannekens*, *Kabotermannekens* des Flamands) dans une très-intéressante notice publiée en 1853 par l'Institut archéologique liégeois, et séparé-

ment sous ce titre: *Notice sur les anciens et mystérieux habitants des Grottes*. Liège, Carmanne, 1853, in-8°. — Cf. Spring, *Les hommes d'Engis et les hommes de Chauvaux* (Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, t. XVIII, n° 12, 1864).

<sup>(4)</sup> Lyell, *L'ancienneté de l'homme*, trad. R. Chaper. Paris, 1864, in-8°, p. 73.

<sup>(5)</sup> *Ibid.* p. 73-77.



que 21 dans la célèbre caverne de Kirkdall, et les grottes du midi de la France n'en offraient que 52. « Ce beau résultat, dit Ch. Morren, provient surtout de ce que les petits os ont été étudiés comme les grands. Ainsi, on y a trouvé des restes de chauve-souris, de hérisson, de musaraignes, de taupe, d'une nouvelle espèce d'ours nommée par l'auteur *Ours gigantesque*, d'autres restes de l'*Ours des cavernes* (*Ursus spelæus*), de l'*Ours ancien* (*Ursus priscus*), un squelette presque complet d'une nouvelle espèce nommée *Ours liégeois* (*Ursus leodiensis*) et des ossements de deux autres plus petites, de blaireau, de glouton, de martres, de putois, de belettes, d'un putois de race inconnue, de chien, de loup, de renard, d'hyène, de *Felis antiqua*, d'une nouvelle espèce : *Cattus minuta*, et du *Cattus magna*; les débris de castor, de lièvre, de lapin, d'éléphant, de cochon, de sanglier, de rhinocéros, de cheval, de cerf gigantesque, d'une nouvelle espèce de cerf, du cerf commun, de trois espèces de rennes, de chevreuil, d'une espèce d'antilope, d'une espèce voisine de la chèvre, d'un mouton et de trois espèces de bœufs; d'un oiseau de proie, de deux espèces de passereaux, de corbeau, de deux gallinacées, de deux palmipèdes, d'un serpent et de plusieurs poissons. On remarquera dans cette énumération très-peu d'espèces éteintes; aussi le travail de notre paléontologiste l'a-t-il conduit à émettre cette grande idée, que, lors du dernier cataclysme, le règne animal était formé comme aujourd'hui. Il a d'ailleurs également admis que des espèces, et même des genres, ont été entièrement détruits à cette époque de désastre, quoique la majeure partie ait échappé et se soit propagée depuis. Mais ici sa théorie devient confuse, car il n'établit pas quelles sont les espèces qui appartiennent aux races détruites par ce dernier cataclysme, et celles qui doivent leur disparition aux bou-

versements antérieures. Cette dernière distinction était pourtant essentielle. » (1).

La découverte mémorable de Schmerling, la découverte de l'homme fossile, remonte presque au début de ses recherches. Le monde savant en accueillit la nouvelle avec une extrême défiance, pour ne pas dire avec une entière incrédulité. En 1828, M. Tournal, dans le département de l'Aude et M. Christol, à Pondres près de Nîmes, avaient reconnu des ossements humains mêlés à des fragments de poterie grossière, à des coquilles terrestres d'espèces vivantes et à des débris de mammifères, les uns perdus, les autres actuels. L'homme avait-il été contemporain, en France, du rhinocéros, de l'hyène et de l'ours fossiles? Telle était leur opinion, qui trouva un contradicteur décidé en M. Desnoyers, et les objections de ce dernier savant furent d'un grand poids dans la balance. Des découvertes analogues, faites au bord du Rhin et en Autriche par MM. Boué et le Comte Razounowsky, dans les plâtrières de Costritz par le Comte de Sternberg et von Schlotheim; par Ch. Morren dans les tourbières de Flandre (2), etc., avaient laissé subsister des doutes; M. Nœggerath, de Bonn, avait constaté que les ossements trouvés par lui dans les cavernes d'Hohlerstein en Westphalie devaient y avoir été amenés dans des temps postérieurs au remplissage des cavités. Enfin, Cuvier avait non seulement démontré que l'*Homo diluvii testis* n'était qu'une salamandre colossale, mais déterminé d'avance la figure des os que personne n'avait vus, puisqu'ils étaient enfouis dans la pierre, et son admirable intuition exerçait sur les esprits une sorte de fascination, à laquelle n'échappa point Sir Ch. Lyell lui-même, lors de son premier voyage à Liège, ainsi qu'il le déclare avec une noble franchise (3). Aussi bien, pour opposer l'autorité d'un investigateur isolé

(1) Morren, p. 141-142.

(2) *Messenger des arts et des sciences* de Gand, t. I, p. 253 et suiv., 1832.

(3) *L'ancienneté de l'homme*, p. 71. « Qu'on

se figure Schmerling allant, un jour après l'autre, se laisser glisser le long d'une corde attachée à un arbre, jusqu'au pied de la première ouverture de la caverne d'Engis, où



aux témoignages accumulés des représentants les plus illustres de la science, il eût fallu pouvoir contrôler l'exactitude de ses recherches. Sir Ch. Lyell mentionna pourtant les faits dans ses *Principes de géologie* (p. 161, 1854), mais sans leur attribuer l'importance qu'il leur reconnaît actuellement. » Boucher de Perthes, lui aussi, a eu le sort de Schmerling; seulement le savant néerlandais n'a pas vu luire le jour du triomphe.

Schmerling trouva les os de l'homme si roulés et si épars, qu'il dut exclure complètement l'idée de leur ensevelissement intentionnel dans les grottes<sup>(1)</sup>. Quant à la couleur, quant à la matière animale qu'ils contenaient, ils étaient dans les mêmes conditions que les os des animaux découverts en même temps qu'eux. Les os fossiles étaient plus légers que leurs analogues de fraîche date, excepté quand leurs pores étaient remplis de carbonate de chaux, auquel cas ils se trouvaient souvent beaucoup plus lourds. Les restes humains dont la rencontre était le plus fréquente étaient les dents séparées des mâchoires,

les os du carpe, du métacarpe, du tarse, du métatarse et des phalanges, séparés du reste du squelette. Les os correspondants de l'ours des cavernes, le plus abondant de tous les mammifères associés, se trouvaient dans le même état d'éparpillement. Accidentellement, quelques os longs de mammifères présentaient des cassures ressoudées ou cimentées après coup par le dépôt stalagmitique, pendant leur séjour sur le sol de la caverne. Ni os rongés ni coprolithes : circonstance d'où Schmerling conclut que les grottes de la province de Liège n'avaient point servi de repaires à des bêtes sauvages, mais que leur contenu organique et inorganique y avait été précipité par des courants en communication avec la surface du pays. Les os pouvaient avoir été roulés longtemps dans le lit de ces courants, avant d'atteindre définitivement le fond des cavernes. Les mêmes causes expliquent la présence de plusieurs coquilles terrestres dans la boue de ces dépôts : (*Helix nemoralis*, *H. lapicida*, *H. pomatia* et autres espèces vivantes). Plusieurs os du même squelette étaient

se trouverent les crânes humains les mieux conservés; qu'on se le représente, ayant ainsi pénétré dans la première galerie souterraine, rampant ensuite à quatre pattes dans un étroit passage menant aux grandes chambres; là, surveillant à la lueur des torches, de semaine en semaine et d'année en année, les ouvriers perçant la couche stalagmitique aussi dure que du marbre, pour extraire au-dessous, pièce à pièce, la brèche osseuse presque aussi dure, restant pendant des heures les pieds dans la boue, la tête sous l'eau qui suintait des parois, afin de noter la position et prévenir la perte du moindre os isolé; et au bout de tout cela, après avoir eu le temps, la force et le courage d'exécuter toutes ces choses, voyant dans l'avenir, comme le fruit de son labeur, la publication mal accueillie des travaux d'un esprit luttant contre les préjugés du public scientifique et du public ignorant; qu'on se rappelle tous ces circonstances, qu'on en tienne compte, et l'on n'osera plus s'étonner, non-seulement qu'un voyageur de passage ait négligé de s'arrêter pour contrôler la valeur des preuves qu'on lui donnait, mais même que les professeurs de l'Université de Liège, vivant tout à côté, aient laissé écouler un quart de siècle avant d'entreprendre la défense de la véracité de leur in-

fatigable et clairvoyant compatriote ». — Sir Lyell revisita Liège en 1860, vingt-six ans après son entrevue avec Schmerling. Il ne restait plus de traces des cavernes d'Engis, de Chokier et de Goffontaine, explorées par ce dernier; mais heureusement celle d'Engihoul était restée dans le même état qu'en 1834, époque où trois squelettes humains en avaient été retirés. Sir Lyell s'y aventura en compagnie de M. Malaise, naturaliste liégeois, alors répétiteur à l'École des mines; ils ne tardèrent pas à découvrir des dents d'ours et d'autres espèces éteintes. Quelques semaines plus tard, M. Malaise mit au jour, à deux pieds au-dessous de la couche de stalagmites, trois fragments d'un crâne humain, et deux mâchoires inférieures intactes avec leurs dents: « le tout était associé de telle façon aux os d'ours, de grands pachydermes et de ruminants, et avait avec eux une telle analogie de couleur et d'état de conservation, qu'aucun doute ne put subsister dans son esprit sur la contemporanéité de l'homme et des espèces éteintes » (v. le *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. X, p. 546, 1860).

(<sup>1</sup>) Nous résumons principalement l'exposé de sir Ch. Lyell (*L'Ancienneté de l'homme*, p. 66 et suiv., 82 et suiv., et *passim*).



restés dans leur juxta-position naturelle ; ces portions de carcasses avaient dû flotter sur des cours d'eau permanents, étant encore couvertes de chairs. D'autres ossements étaient roulés, brisés, détériorés ; les squelettes humains surtout avaient souffert et leurs débris étaient dispersés. A Engis, sur la rive gauche de la Meuse, on déterra les restes d'au moins trois êtres humains. Le crâne de l'un d'eux, enfoui tout à côté d'une dent de mammoth, était entier, mais si fragile, qu'il tomba en pièces pendant qu'on le retirait. C'était le crâne d'un jeune individu ; un autre, celui d'un adulte, est le seul que Schmerling ait pu garder dans un état de conservation suffisante pour permettre à l'anatomiste de rechercher la race à laquelle il appartient. Il était à 1<sup>m</sup> 50 de profondeur, dans une brèche qui contenait également des dents de rhinocéros, des os de cheval, de renne et de quelques ruminants. Cette trouvaille était, pas n'est besoin de le dire, d'une importance capitale. Schmerling publia le crâne d'Engis dans son grand ouvrage, en faisant remarquer qu'il était trop incomplet pour qu'on pût en déterminer l'angle facial ; mais en y appliquant le système d'inspection de Blumenbach, il se crut en droit d'établir que cette boîte osseuse avait dû renfermer le cerveau d'un homme d'une intelligence très-bornée, et il y reconnut des analogies frappantes avec la structure propre à la race éthiopienne, tout en convenant d'ailleurs, en cela d'accord avec M. Næggerath, qu'un ou deux exemples ne suffisaient pas pour légitimer sur ce dernier point une conclusion formelle. M. Geoffroy Saint-Hilaire et d'autres ostéologues n'admirent pas l'hypothèse de Schmerling. « Quand je vis l'original au Muséum de Liège, dit sir Ch. Lyell <sup>(1)</sup>, j'engageai le docteur Spring (v. ce nom), professeur à l'Université, auquel nous sommes redevables d'un excellent mémoire sur les restes humains fossiles de la caverne de Chauvaux, près de Namur, à faire faire le moulage du crâne d'Engis. Non seulement il eut l'obligeance

d'accéder à ma demande, mais il rendit un vrai service au monde scientifique en ajoutant au crâne primitif plusieurs fragments détachés que Schmerling avait trouvés à Engis et qui s'y adaptaient exactement » Aussi le moule représenté dans l'ouvrage de sir Lyell (p. 84) est-il plus complet que le dessin publié par Schmerling. Il laisse voir, sur le côté droit, le trou auditif, que n'indique pas l'ancienne figure. M. Busk, quand il le vit, remarqua l'étroitesse du front, qui avait surtout frappé Schmerling, mais estima néanmoins qu'on pouvait lui trouver beaucoup d'analogues dans les individus de race européenne. Grâce aux soins intelligents de M. Spring, M. le prof. Huxley a pu confirmer d'une manière positive l'opinion de M. Busk. « La longueur extrême du crâne, dit-il, est de 192 millimètres, et sa plus grande largeur ne dépasse pas 151 millimètres ; il est donc franchement du type dolichocéphale. Mais en même temps sa hauteur est assez normale. Il compte 118 millimètres du plan glabello-occipital au sommet. Le front est assez bombé. Il en résulte que la circonférence horizontale du crâne est d'environ 512 millim., et que l'arc longitudinal qui sépare la glabelle de la protubérance occipitale mesure environ 540 millimètres. L'arc transverse allant d'un trou auditif à l'autre par le milieu de la suture sagittale mesure environ 525 millim. La suture sagittale a 157 millim. de longueur. Les arcades sourcillières sont bien développées, sans excès, et sont séparées par une dépression médiane dans la région de la glabelle : ceci indique de vastes sinus frontaux. En plaçant horizontalement la ligne qui joint la glabelle à la protubérance occipitale, l'occiput ne se projetterait pas plus de 2 millim. au-delà de l'extrémité postérieure de cette ligne. Le bord supérieur du trou auditif se trouve presque sur cette même ligne, ou plutôt sur sa parallèle tangente à la surface du crâne.

La caverne d'Engihoul, située sur la rive droite de la Meuse, à peu près vis-à-vis d'Engis, contenait, comme celle

(<sup>1</sup>) *Op. cit.* p. 83.



d'Engis, des ossements humains mêlés à des débris de mammifères d'espèces éteintes. Mais tandis qu'à Engis, en fait de restes humains, on avait trouvé plusieurs crânes et très-peu d'autres os, on mit au jour, à Engihoul, de nombreux os des extrémités appartenant à trois individus au moins, et seulement deux petits fragments de crâne. La même distribution capricieuse fut signalée dans d'autres cavernes, notamment à Chokier et à Goffontaine, en ce qui concerne l'*Ursus spelæus*. Il serait difficile, même après les nombreuses découvertes opérées dans les derniers temps, de donner de ce fait une explication pleinement satisfaisante. On doit cependant s'attendre à voir plus clair un jour. Longtemps les savants s'étonnèrent de ne point rencontrer quelques restes humains dans le diluvium ancien des vallées de l'Europe, alors qu'on y déterrait à chaque instant des objets évidemment travaillés par la main de l'homme; tout d'un coup M. Boucher de Perthes (1865) découvrit la fameuse mâchoire de Moulin-Quignon, et il fallut bien renoncer aux preuves négatives (\*). En somme, il reste établi que, dans les cavernes de la province de Liège, les ossements humains se sont présentés à toutes les profondeurs dans la boue des cavernes et dans le gravier, tantôt au dessus, tantôt au-dessous de ceux de l'éléphant, de l'ours, du rhinocéros, de l'hyène, etc. Dans la caverne d'Engis, auprès du crâne dont nous avons parlé, Schmerling remarqua un os taillé et plusieurs silex façonnés. Il en avait déjà rencontré ailleurs; mais, absorbé par ses recherches géologiques, il n'avait pas d'abord mis grand soin à les recueillir. Il fut cependant frappé de la circonstance que ces instruments se trouvaient un peu partout, tandis que sur quarante-deux cavernes explorées, trois ou quatre seulement avaient présenté des ossements humains. Quoi qu'il fallût penser de ces irrégularités, ajoutées à celles qui ont été signalées, il demeura convaincu

qu'aucun de ces objets travaillés « n'avait pu être introduit à une époque postérieure, puisqu'ils se trouvaient dans la même position que les restes d'animaux qui les accompagnaient. » Par conséquent, continuait-il, « j'attache une grande importance à leur présence; car, même si je n'avais pas trouvé d'ossements humains dans des conditions tout-à-fait propres à me les faire considérer comme appartenant à l'époque antédiluvienne, j'aurais pu néanmoins trouver des preuves de l'existence de l'homme dans la présence des os et des silex travaillés. »

Schmerling n'hésita donc pas à conclure que, dans le district de Liège, l'homme a été contemporain de l'ours des cavernes et de plusieurs espèces éteintes de quadrupèdes. Il fut cependant embarrassé lorsqu'il essaya de se rendre compte de l'état ancien de la faune des pays traversés par la Meuse: comme la plupart des naturalistes de son temps, il regardait le mammoth et l'hyène comme des animaux d'un climat plus chaud que ne l'est actuellement le nôtre. Il inventa diverses hypothèses et eut toute la peine du monde à rester d'accord avec lui-même. La théorie des transformations insensibles n'était point alors en vogue, et Schmerling, d'autre part, affirmait d'une manière trop absolue la contemporanéité de tous les ossements trouvés ensemble dans les cavernes (\*\*). Ses travaux ont rendu, en tous cas, les plus grands services à la géologie, à la paléontologie et à l'étude de l'homme. Longtemps méconnus et tombés dans l'oubli, à ce point qu'une grande partie de l'édition des *Recherches* passa chez l'épicier, ils jettent aujourd'hui sur son nom un éclat qui ne s'affaiblira plus. Relégué pendant des années dans un grenier, le musée Schmerling, qu'il a fallu classer de nouveau, tant on en avait pris peu de soin, est aujourd'hui l'un des plus précieux trésors de l'Université de Liège. La justice s'est fait attendre;

(\*) V. les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences* (de Paris), du 20 avril au 10 août 1863, et Lyell, *op. cit.*, p. 154.

(\*\*) Voir Lyell, *passim*, et Spring, *Sur*

*les divers modes de formation des dépôts ossifères dans les cavernes*, dans le *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XX, n° 8.



mais enfin son heure est venue, et c'est une couronne d'immortelles qu'elle dépose sur la tombe du savant modeste.

La *Description détaillée des ossements humains fossiles*, dont on vient de rendre compte, fut communiquée par Schmerling, dès 1852, à l'Académie royale de Belgique. Le 12 octobre de l'année suivante, il fit hommage de la première partie de ses *Recherches* (v. ci-dessous) à la même compagnie savante, qui se l'attacha, en qualité de membre correspondant, le 5 avril 1854. Les *Bulletins* de l'Académie ne renferment de lui que deux notices, l'une sur le trou de Hogheur-sur-Aisne <sup>(1)</sup>, caverne à ossements; l'autre, extrêmement curieuse, sur quelques os de pachydermes trouvés dans le terrain meuble, près de Chokier. Nous laissons parler Ch. Morren : « Schmerling eut tout à coup une idée des plus ingénieuses. Il était médecin; il voulut savoir si ces animaux si anciens n'avaient pas été malades, et il résolut d'étudier leurs maladies. En effet, il découvrit plusieurs altérations morbides auxquelles ils avaient été sujets, et comme tout se lie dans les sciences, il tira, des faits nouveaux que sa sagacité venait de lui révéler, des inductions utiles à la médecine des vivants. Il avait reconnu des fractures, des caries, des névroses et, chose plus singulière, des os rachitiques, des exostoses. Or, la médecine a tâché d'expliquer ces dernières altérations par l'usage des boissons chaudes, comme le thé, le café; par celui d'aliments mauvais, par l'abus des pâtisseries, par l'effet de l'air humide ou de la malpropreté, toutes causes qui n'ont pu agir sur les animaux antédiluviens. Schmerling concluait de là que le rachitisme était aussi ancien que les races elles-mêmes. Le docteur Buckland, connu par l'originalité de son esprit autant que par sa sagesse profonde, disait un jour dans un congrès scientifique: *Il faut bien que nous croyions à l'histoire des animaux*

<sup>(1)</sup> L'Aisne est un affluent de l'Ourthe. Le trou de Hogheur est situé à un quart de lieue de Villers-S<sup>te</sup>-Gertrude. Les découvertes que fit Schmerling le confirmèrent dans son opinion, que les animaux dont on trouvait des estes dans les grottes n'y avaient point vécu,

*fossiles telle que nous la donne M. Schmerling, puisqu'il a été le médecin des hyènes antédiluviennes.* »

Cette notice, à cause de son originalité même, valut à Schmerling, en Allemagne, un succès de popularité que n'avait pu obtenir l'exposé de ses grandes recherches. Par contre-coup, du reste, une curiosité de plus en plus vive s'éveilla à l'égard de ces dernières; Alexandre Humboldt y contribua par des paroles encourageantes <sup>(2)</sup>, et plusieurs sommités scientifiques se rendirent tout exprès à Liège pour visiter les collections du docteur. Mais au moment même où l'indifférence commençait à être vaincue, Schmerling fut brusquement arrêté dans sa carrière. Les courses qu'il était obligé de faire rapidement, afin de ne pas négliger ses malades, et aussi la fatale habitude qu'il avait contractée de travailler depuis 9 heures du soir jusqu'à 5 heures de la nuit, au milieu d'un nuage de tabac, avaient miné sa constitution <sup>(3)</sup>. Depuis 1854, il souffrait de la poitrine et du cœur. Au moins d'août 1856, il fit le voyage de Strasbourg pour aller voir ses deux filles, seuls enfants issus de son mariage: il en revint plus accablé que jamais. La veille de sa mort, il fit descendre son lit et travailla encore à la classification de ses fossiles. Il expira doucement; son domestique l'ayant laissé un instant, plongé dans un léger sommeil, le retrouva mort. Le docteur Habets trouva parmi ses papiers un écrit sur les fémurs, rédigé quelques heures auparavant <sup>(4)</sup>.

Schmerling avait nourri, dans les dernières années de sa vie, de nouveaux projets scientifiques. Il s'occupait de la recherche des polyptiers fossiles du terrain de Maestricht. La collection qu'il en avait formée était déjà très-riche, à en juger par ses communications au Congrès scientifique de Liège, le 1<sup>er</sup> août 1856 et les jours suivants.

Une seule année de sa vie fut consacrée à l'enseignement: après la mort

mais que leurs ossements y avaient été charriés avec le limon.

<sup>(2)</sup> Au congrès de Bonn, etc.

<sup>(3)</sup> Morren, p. 148.

<sup>(4)</sup> *Ibid.*, p. 149.



de Gaède, il fut chargé du cours de zoologie à l'Université de Liège. Ce n'est pas comme professeur qu'il se rendit utile à cet établissement : il s'exprimait en français avec difficulté, et il savait mieux observer pour son propre compte que transmettre aux autres, sous forme didactique, le fruit de ses études. Il n'en resta pas moins estimé des jeunes gens, qui appréciaient son savoir et son zèle, et se plaisaient parfois à l'accompagner dans ses explorations.

Peu de jours avant sa mort, Schmerling reçut le diplôme de membre de l'Institut des Pays-Bas ; il se sentit particulièrement fier de cette distinction, témoignage d'estime du premier corps savant de son pays. Il était déjà membre correspondant de plusieurs Compagnies savantes, entre autres de la Société géologique de France.

La Commission chargée, après sa mort, d'examiner si sa collection de fossiles méritait d'être acquise par l'Etat, en constata la richesse exceptionnelle. Elle renferme, écrivait Ch. Morren en 1858, les ossements de 56 espèces de mammifères, de 8 espèces d'oiseaux et d'autres ossements de reptiles et de poissons. « Le nombre des gros objets est d'environ 900, et si l'on énumère les petits débris, qui sont loin d'être sans mérite, il y a de 18,000 à 20,000 ossements. Il s'y trouve au moins 450 canines d'ours et un nombre au moins égal de molaires de ces animaux. Les ossements d'ours sont si nombreux et si diversifiés, qu'il serait possible d'en faire deux ou trois squelettes complets ou à peu près. On ne doit pas oublier les débris si rares de l'homme, ni les restes de l'ancienne industrie humaine, qui donnent à cette collection un mérite particulier<sup>(1)</sup>. Il est triste de penser que ces trésors paléontologiques, restés pour ainsi dire à l'abandon, ont failli être dispersés et perdus à jamais pour la science; cependant les pièces essentielles ont pu être sauvées à temps, et le Gouvernement belge doit se féliciter aujourd'hui d'en avoir enrichi le Musée de notre Univer-

sité, où était sans contredit leur place naturelle.

#### BIBLIOGRAPHIE.

1° *De studii psychologix in medicina utilitate et necessitate* (Thèse inaugurale). Liège, 1825, in-4°.

2° *Quelques observations sur la teinture de colchique*. Liège, Collardin, 1852, in-8° de 64 p.

3° *Notes sur les cavernes à ossements fossiles découvertes jusqu'à ce jour dans la province de Liège*. 1852, in-8° (Vander Maelen, *Dict. géogr. de la prov. de Liège*, appendice, p. 5).

4° *Notice sur les cavernes à ossements de la province de Liège*, 1855, in-8° (*Bull. de la Soc. géologique de France*, t. III, p. 217).

5° *Recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liège*; Liège, 1855-1854, 2 vol. in-4° avec 2 vol. d'atlas in-folio.

Le premier volume a 467 p. et XXXIV pl.; le second, 495 p. et XL planches. — Cet ouvrage a été traduit ou analysé en Italie, en France, en Allemagne, en Russie, en Angleterre et aux Amériques. M. Malaise en a rendu compte, en 1860, dans son *Mémoire sur les découvertes paléontologiques faites en Belgique* (t. 1 des *Mém. de la Soc. d'Emulation de Liège*, 1860); il se montre très-réservé au sujet de la théorie de Schmerling.

6° *Renseignements sur la caverne à ossements dite le trou de Hogheur, dans le Luxembourg* (*Bull. de l'Acad. de Bruxelles*, t. II, p. 271-275, 1855).

7° *Notice sur quelques os de pachydermes découverts dans le terrain meuble près du village de Chokier*. (*Ibid.*, t. III, p. 82, 1856).

**Simon** (JACQUES-HENRI-JOSEPH), né à Liège le 27 septembre 1794, y mourut le 14 septembre 1861. Son père, un des braves de l'armée patriotique liégeoise, entra dans la police de la cité lorsque l'administration française fut définitivement constituée, et ne tarda pas à devenir Commissaire du quartier de l'Est (Outre-Meuse), où le nom de Simon est

(1) Extrait textuel du rapport de la Commission, dont M. Ed. Morren a bien voulu

nous communiquer une copie.



resté, encore aujourd'hui, synonyme d'honorabilité et de courage<sup>(1)</sup>. Le digne fonctionnaire éleva douze enfants : Henri était l'aîné de huit frères; tous sont parvenus, par leur activité, leur persévérance et leur haute probité, à s'élever dans la hiérarchie sociale. L'enfance de Henri se passa dans les bâtiments actuels de l'Université; là même devait s'accomplir toute sa carrière, ainsi qu'il se plaisait à le dire lorsqu'il en pressentit le terme. Reçu en 1808 au Lycée impérial de Liège en qualité d'élève boursier, il y fit des humanités brillantes. Sa vocation se dessina avant qu'elles fussent terminées : intimement lié avec un jeune élève chirurgien attaché à l'hôpital militaire de St-Laurent, et comme lui enfant du quartier d'Outremeuse<sup>(2)</sup>, il reçut de celui-ci ses premières leçons d'anatomie. A la fin de 1812, il entra à l'École de médecine établie par Ansiaux et Comhaire (v. ces noms) dans l'ancienne église de St-Clément, et y suivit les cours d'anatomie, de médecine et de chirurgie. Dès l'année suivante, il obtint le premier prix d'anatomie<sup>(3)</sup>. Lorsque le préfet, en séance publique de la Société d'Emulation, lui remit sa médaille, Ansiaux lui adressa quelques paroles d'encouragement<sup>(4)</sup> qui restèrent profondément gravées dans son esprit, et contribuèrent certainement à lui inspirer de la confiance en lui-même. Il fut attaché, dès 1815, à l'hôpital de Bavière, comme élève interne; il poursuivit assidûment ses études théoriques et pratiques, se fit recevoir officier de santé le 21 mars 1816 et, le 15 oct. sui-

vant, mérita le prix de pathologie externe. Il avait eu déjà l'occasion de payer de sa personne : à la suite des événements de 1814 et de 1815, Liège était encombré de blessés. Le zèle du jeune Simon, dans cette première campagne de chirurgien, avait été au-dessus de tout éloge. L'Université de Liège fut créée en 1817; Delvaux de Fenfle (v. ce nom), professeur de chimie, n'ignorant pas que Simon s'était beaucoup occupé de cette science dans ses loisirs, le fit nommer préparateur de son cours. Mais le jeune homme visait à se faire recevoir docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Il fit deux parts de son temps, et tout en s'acquittant de ses fonctions à l'Université, s'occupa de rédiger sa dissertation inaugurale. Elle traite de l'utilité des sciences auxiliaires de la médecine (*De scientiis medicinæ adscitis*); elle lui valut son diplôme en juillet 1820. Simon avait été compléter ses études à Paris, en suivant les leçons des Dupuytren, des Capuron, des Marjolin et des autres illustrations de l'époque. A partir de 1821, de nouveaux liens le rattachèrent à Liège. Le 25 janvier, un arrêté du baron de Liedekerke, gouverneur de la province de Liège, nomma Simon professeur-directeur-adjoint de l'hospice de la Maternité établi en cette ville depuis 1804. Le 6 janvier 1825, la Députation des Etats lui conféra le rang de titulaire, le chirurgien Ramoux, qui occupait cet emploi, ayant pris sa retraite. Cette nomination fut confirmée le 24 août 1827, à la suite d'une délibération

(1) Henri Simon (père) exerça les fonctions de commissaire de police jusqu'en 1835. En 1807, le préfet du département de l'Ourte lui remit solennellement, à l'Hôtel-de-Ville, le jour anniversaire de la fête de l'Empereur, une paire de pistolets, en témoignage de satisfaction, et le proposa plus tard pour la Croix de la Légion d'honneur.

(2) Louis-Joseph Borguet né le 24 juillet 1792, plus tard chirurgien distingué. Borguet remporta, en 1811, le premier prix d'anatomie, en séance publique; il fut attaché aux armées impériales de France, prit part à la campagne de Russie, subit le fameux siège de Dantzig, y fut fait prisonnier, et

fini, en 1814, par revoir sa patrie, où il se livra jusqu'en 1855 à la pratique civile de la chirurgie et des accouchements. C'est Simon lui-même qui nous apprend que Borguet fut son premier maître (*Scalpel*, 1855).

(3) *Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Emulation de Liège.*

(4) « Il y a à peine quatre mois que vous vous adonnez à l'étude de l'anatomie, et déjà vous avez devancé ceux qui s'y livraient depuis plusieurs années. Vous travaillez sur des bases solides; l'édifice s'élève sans peine... » (V. le *Nécrologe liégeois* pour 1861, p. 110).



de l'administration des hospices, prise en vertu d'un article spécial du règlement des 5-11 avril (1); enfin, le 4 décembre suivant, un arrêté ministériel conféra définitivement à Simon le titre de professeur de l'école des sages-femmes, inséparable, d'après le règlement précité, de celui de chirurgien en chef de l'hospice.

« Les services que Simon a rendus au » pays comme maître des sages-femmes, » durant une période de quarante an- » nées, dit M. Spring (2), sont inappré- » ciables. Il faut connaître l'état d'aban- » don où les campagnes se trouvaient » autrefois sous ce rapport; il faut avoir » assisté à ces scènes de désolation, et » je dirai presque de carnage, que l'i- » gnorance ne préparait que trop souvent » aux familles privées des secours ré- » guliers de l'art; il faut connaître la » somme de douleurs que, dans cette » branche des sciences médicales sur- » tout, une routine aveugle et présomp- » tueuse peut répandre sur des cœurs » ouverts à l'espérance et au tendre » dévouement, pour estimer à sa valeur » l'importance sociale de bonnes insti- » tutions de maternité, et les bienfaits » que répand une bonne instruction » donnée aux sages-femmes. » — « On » peut difficilement se figurer, dit un » autre biographe (3), les efforts qu'a » dû faire Simon pour inculquer à près » de 500 garde-couches, ayant à peine » reçu les premiers principes de l'in- » struction primaire et venant en majori- » té de villages ignorés de la Hesbaye, du » Condroz et de l'Ardenne, les notions » d'anatomie, de physiologie, de chi- » rurgie et de médecine pratique, d'hy- » giène et même de géométrie nécessai- » res à l'étude de son cours. » — « Lors- » qu'un homme d'une vaste et noble » intelligence, » écrivait le 12 octobre

1860 la Commission médicale de la province de Luxembourg à l'honorable professeur, « la consacre en grande » partie et pendant une si longue période » à donner tant de savoir à des femmes » souvent dépourvues de la première » instruction, cet homme a bien mérité » de ses semblables. »

Simon mérita encore la reconnais- sance publique par son zèle dévoué à propager la vaccine. « Chaque dimanche, » à heure fixe, il abandonnait toutes ses » occupations pour procéder à des vac- » cinations gratuites à l'hospice de la » Maternité. Cinq cents enfants environ » recevaient annuellement par cette voie » une immunité presque assurée contre » l'un des fléaux les plus cruels qui » affligent l'humanité. On était frappé » d'admiration quand on voyait Simon, » au milieu d'une foule d'enfants qui » assourdisaient par leurs cris les assis- » tants, rechercher avec un soin minu- » tieux les sujets les plus propres à » servir aux inoculations, et prendre » toutes les précautions possibles pour » conserver le virus-vaccin, source à » laquelle puisaient largement les chi- » rurgiens de la province et des localités » avoisinantes. Aussi, chaque année, » obtenait-il du Gouvernement la mé- » daille d'encouragement instituée en » 1818 par le roi Guillaume pour les » vaccinateurs les plus zélés (4). »

Lors de la réorganisation universi- taire de 1855, Simon fut nommé agrégé à la Faculté de médecine et chargé du cours théorique et pratique des accou- chements. Le 5 août 1857, une circons- tance fortuite, « une de ces occasions » où le mérite éclate mieux aux yeux » des personnes étrangères à l'art, » détermina le Gouvernement à l'élever au rang de professeur extraordinaire (5). Sa promotion à l'ordinariat, en re-

*universitaire des accouchements*, présenté à la Commission des Hospices en mai 1860, et publié la même année à Liège, in-8°.

(2) *Scalpel* des 20 et 30 septembre 1861.

(3) M. Ul. Capitaine.

(4) Id. *Nécrol. liégeois* pour 1861, p. 112.

(5) Nous extrayons ce qui suit du discours de M. le professeur Dupont, prononcé en 1861 à la salle académique: « Dans l'hospice de la Maternité de l'une des principales villes

(1) « Le professeur actuel d'accouchements à la Maternité pourra être conservé dans ses fonctions sans concours préalable. » La délibération des Hospices, conforme à l'avis unanime de la Commission médicale, est conçue dans les termes les plus honorables et les plus flatteurs pour Simon. Nous renvoyons le lecteur à l'excellent *Rapport* de M. Félix Macors sur *L'hospice de la Maternité, l'école provinciale des sages-femmes et la clinique*



vanche, se fit attendre plus longtemps que ne l'avaient désiré tous ses collègues. Elle ne date que du 22 septembre 1848. Les leçons de Simon étaient cependant aussi remarquables que son habileté comme opérateur. Laissons encore parler M. Spring :

« Esclave de son devoir et pénétré de l'importance de sa mission, aucune peine ne lui coûtait quand elle devait profiter à son enseignement. Entièrement dévoué au progrès de ses élèves, il ne se contenta pas d'enseigner les principes de l'art et d'en montrer les applications par son exemple ; mais ils'obstinait pour ainsi dire à rendre habiles, à l'aide de répétitions et d'exercices constamment renouvelés, tous ceux qui sortaient de son cours. Aussi ses élèves ont-ils toujours brillé dans les épreuves publiques, et un grand nombre de praticiens doivent leur succès dans les accouchements à l'excellente école à laquelle ils ont eu le bonheur d'être formés. » Le talent de Simon était essentiellement pratique ; les esprits positifs de cette trempe préfèrent la science faite à la science à faire : aussi a-t-il peu écrit. « Mais quelle pratique ! » ajoute son digne collègue. Il m'a été donné de voir des villes et des pays divers, et j'ose affirmer que nulle part je n'ai rencontré un homme plus expert que Simon dans l'art qu'on a appelé à juste titre l'art conservateur des familles. Quelle sûreté de vues, quelle prudente fermeté, quelle résolution dans les moments difficiles, quelle dextérité manuelle, quelle expérience consommée ! »

Un des premiers, il a reconnu la légitimité et l'excellence de l'accouchement prématuré artificiel, opération qui permet de sauver à la fois la mère et

de la Belgique, un accouchement des plus difficiles épuisait depuis 24 heures les forces des élèves et de leur maître. La vie de la mère était en danger ; déjà l'on s'appretait à recourir aux opérations les plus douloureuses. Simon examine et promet, si on lui permet d'agir, de sauver en cinq minutes la mère et l'enfant. On hésite, on se livre à de nouveaux et infructueux efforts. Alors seulement on permet à Simon d'essayer. Le résul-

l'enfant ; sa propre expérience a démontré qu'il ne se trompait pas. Frappé des inconvénients que présentaient les anciens instruments perforateurs de Levret et Smellie, il les a modifiés en allongeant considérablement les manches, pour en rendre le maniement plus facile et pour donner plus de sûreté à l'opération. — Un des premiers aussi, il a employé le forceps-scie, que dans un noble élan il a appelé « chef-d'œuvre auquel le nom de Van Heuvel doit rester éternellement et invariablement attaché. » (1). — Presque personne avant lui n'avait conseillé et pratiqué la perforation de la base du crâne par la région sus-hyoïdienne, dans les cas de rétrécissement du bassin et de déflexion de la tête fœtale. — Pour pratiquer la section du cou, il adopta l'instrument de Chassaignac. Cette méthode rend l'opération plus aisée et tout-à-fait inoffensive pour la mère. — Il apporta une modification heureuse au forceps ordinaire, en calculant, sur un grand nombre de têtes d'enfants, la courbe qui devait être donnée au plat de la cuiller. Cette modification permet de tirer fortement en bas, lorsque la tête est au-dessus du détroit supérieur, sans distendre les parties génitales outre mesure (2).

Entre autres opérations remarquables, Simon a pratiqué la symphyséotomie, et il est parvenu trois fois à amener l'enfant vivant ; s'il a perdu l'une des trois mères, c'est par suite d'un accident étranger aux dispositions prises par l'accoucheur. On cite encore ses succès d'opération césarienne, succès d'autant plus dignes d'être relevés qu'ils ont été obtenus en ville et dans les conditions que présente un hospice de la Maternité.

L'Académie royale de médecine s'é-

tat répond à la promesse : en cinq minutes la mère et l'enfant sont sauvés. — Le ministre de l'intérieur, informé de ce fait, nomma immédiatement Simon professeur extraordinaire.

(1) *Bulletin de l'Acad. roy. de médecine*, t. XI, p. 75.

(2) Renseignements fournis par M. le professeur Wasseige.



tait attaché Simon, en 1849, comme membre correspondant; elle lui décerna, en 1855, le titre de membre honoraire. Il faisait partie de la Commission médicale depuis 1842. Un arrêté royal du 18 décembre 1844 le nomma chevalier de l'ordre de Léopold; il fut promu au grade d'officier en novembre 1859, aux applaudissements de l'Université et de la ville. Ce dernier témoignage de la bienveillance royale fut le signal d'une manifestation des plus honorables pour celui qui en était l'objet. Les élèves de Simon, ses anciens condisciples et ses nombreux amis lui offrirent solennellement, le 29 mars 1860, un magnifique portrait dû au pinceau de M. Nissen (\*). Nous renonçons à traduire l'émotion du vénéré maître; quiconque l'a connu sait quel cœur sensible et délicat se cachait en lui sous des dehors d'une froide, mâle et presque rude énergie. Sa modestie était d'ailleurs à la hauteur de son talent; il s'était toujours dévoué, par devoir et par compassion pour l'humanité souffrante, sans ambition et sans espoir de récompense: l'ovation qui lui fut faite le surprit autant qu'elle le rendit heureux. Mais le bonheur qu'elle le rendit heureux: l'année d'ici-bas n'est jamais de longue durée: Simon fut cruellement éprouvé, l'année suivante, par la mort de la tendre et chère compagne qui, pendant le cours d'une longue carrière, avait prodigué au praticien, après les fatigues et les agitations de chaque jour, des soins dont il sentait doublement le prix. *Noluit consolari*. Sa santé déclina rapidement: « après s'être d'abord relevé d'une maladie fluxionnaire qui l'avait tenu éloigné de sa chaire depuis le mois de janvier, il continua de subir les tristes effets de cette maladie du cœur à laquelle tant de chirurgiens célèbres ont succombé (2). » L'Université perdit en lui l'une de ses illus-

trations, et la population tout entière partagea ses regrets; il semblait qu'on fût sous le coup d'une calamité publique, d'autant plus inopinée que la constitution robuste de Simon devait lui promettre une verte vieillesse.

L'auteur du *Nécrologe liégeois*, toujours si bien informé, ne connaît de Simon que les travaux suivants :

1° *Dissertatio inauguralis medica de scientiis medicinæ adscitis*. Leodii, Colard, 1820, in-4°.

2° *Revue de la clinique des accouchements de la Maternité de Liège*.

Articles rédigés par M. le docteur Ch. Dettienne sur des notes fournies par Simon, et insérés dans la *Revue médicale*, livraisons de février, mars et avril 1848.

3° *Observations d'application du forceps-scie*, suivies de quelques considérations sur cet instrument et sur les différents moyens employés, jusqu'à ce jour, pour délivrer la femme dans le cas d'angustie du bassin. Bruxelles, De Mortier, 1851, in-8.

Tiré à part du Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, t. XI.

Simon a communiqué des renseignements à Richard Courtois (v. ce nom) pour la rédaction des *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liège* (Verviers, 1828). Son nom est encore cité parmi ceux des collaborateurs aux tomes V et VI de l'*Observateur médical* (1828-1829); mais il n'a fourni aucun article à ce recueil.

**Tandel** (NICOLAS-ÉMILE) naquit à Luxembourg le 9 germinal an XII (50 mars 1804) et mourut à Saint-Trond le 25 octobre 1850. Il entra dès 1814 au Collège de Luxembourg, et quoique le plus jeune de sa classe et mis en présence de concurrents redoutables (3),

l'Athénée, savant et publiciste distingué; Eyschen, administrateur-général; Grégorius, qui passa en Belgique et s'y fit estimer dans l'enseignement; Majerus, doyen à Meersch, etc.—Nous empruntons ces détails à une *Notice sur E. Tandel*, publiée par M. le docteur Kleyr dans les *Annales de la Société archéologique Grand-Ducal* (aussi tirée à part, 40 p. in-4°).

(\*) M. le docteur Picard porta la parole, en cette circonstance, au nom des condisciples de Simon; M. Védérine, au nom de ses confrères et de ses amis. V. la brochure intitulée: *Une belle et légitime ovation* (Liège, 1860, in-8°). — Le portrait de Simon a été reproduit en lithographie par M. Schubert.

(2) Spring, *Disc. cit.*

(3) MM. Engling, aujourd'hui professeur à



il figura invariablement parmi les premiers. Plus les luttes scolaires étaient ardentes, plus les jeunes émules s'attachaient les uns aux autres : ils formaient même entre eux une Société littéraire qui se réunissait chez Ph. Graas<sup>(1)</sup>, leur ami commun, et les liens de solidarité et d'affection mutuelle qu'ils contractèrent dès cette époque ne firent que se resserrer plus tard, après leur dispersion. Ce fut le cœur serré que Tandel quitta ses chers condisciples, en 1819, pour suivre sa mère et sa sœur, qui allaient se fixer à Bruxelles. Il se consola en redoublant de zèle pour l'étude. Au moment de son départ, il n'avait point achevé son cours de rhétorique : il eut recours à l'autodidaxie et compléta sans maître, avec une merveilleuse facilité, son éducation classique. Il visait dès lors au professorat : pour s'y préparer, il se voua pendant plusieurs années à l'enseignement privé ; les succès qu'il y obtint lui firent une réputation précoce. En 1826, à l'âge de 22 ans, il fut chargé de donner un cours approfondi de langue allemande au Collège philosophique, nouvellement créé à Louvain. Il justifia bientôt d'une manière éclatante le choix qu'on avait fait de lui. Sa *Grammaire allemande* (v. ci-dessous) ne parut pas seulement l'œuvre d'un philologue instruit, d'un esprit clair, délié, méthodique : elle révéla un philosophe. Observateur scrupuleux des faits, Tandel ne se contenta jamais de coordonner les résultats de ses recherches ; il possédait à un degré éminent le génie de l'analyse, et cette clairvoyance pénétrante qui soulève le voile de la mystérieuse Isis, découvre dans la variété, en apparence irrégulière, des phénomènes, la constance et l'inflexibilité des lois, et grâce à une attention fortement concentrée, finit par contempler face à face les vérités primordiales. Cette puissante

méthode d'investigation, pratiquée avec autant de prudence que de persévérance opiniâtre et faisant place, à un moment donné, aux déductions d'une logique serrée, donne un caractère *sui generis* à tous les travaux de Tandel : très-réservé dans les questions métaphysiques, sans timidité cependant, il n'avancait qu'à pas sûrs, mais ne perdait jamais de vue le but élevé qui seul lui paraissait digne de ses efforts. Ainsi que le fait remarquer M. Loomans<sup>(2)</sup>, qui l'a connu de près, il procéda ainsi dans tout ce qu'il entreprit ; il éclaira du flambeau de la philosophie les sciences diverses dont il fut mis en demeure de s'occuper, avant de pouvoir se consacrer entièrement et directement à celle qui avait toutes ses préférences. La grammaire le fit songer à une philosophie du langage ; l'économie politique le conduisit jusqu'à la loi suprême de l'ordre moral. Cette période transitoire fut assez longue. La révolution de 1850 entraîna la suppression du Collège philosophique ; Tandel aurait pu faire son chemin dans l'administration<sup>(3)</sup> ; mais les perspectives brillantes qui s'ouvrirent alors devant lui ne l'éblouirent point : il préféra rentrer en janvier 1851 à l'Université de Louvain, avec le titre modeste de lecteur<sup>(4)</sup>. Il y enseigna la statistique et l'économie politique, et ce fut là qu'il publia, en 1854, sa traduction annotée de l'ouvrage de Mone (v. ci-après). L'année suivante, il passa, toujours en qualité de lecteur, à l'Université de Liège. Il y continua le cours d'économie politique et de statistique ; il y joignit le cours de géographie physique et ethnographique, obligatoire pour le doctorat en philosophie et lettres. Sur ces entrefaites éclatèrent les troubles qui forcèrent le professeur de philosophie Gibon (v. ce nom) à descendre de sa chaire et à retourner en France. M. le comte de Theux

(1) Mort doyen à Diekirch.

(2) *Notice sur la vie et les travaux de Nicolas-Emile Tandel*. Liège, 1852, in-8° (v. l'art. Loomans).

(3) Il fut quelque temps attaché au ministère de l'intérieur.

(4) Une chaire d'histoire lui fut offerte à l'Université de Gand la même année : il la

refusa parce que, disait-il, il ne se sentait pas capable de la remplir. Tandel possédait une instruction très-variée ; mais il était consciencieux avant tout, et il eut le bonheur de connaître à temps sa véritable vocation, ainsi que le courage d'y rester imperturbablement fidèle.



désigna Tandel pour le remplacer : après quelques hésitations, le jeune professeur accepta, et ce fut une bonne fortune pour l'Université. Par sa parole et par ses écrits, il exerça sur la jeunesse, de 1855 à 1850, une influence féconde et durable. Il se consacra entièrement aux sciences qu'il avait mission d'enseigner, resta pleinement étranger aux intérêts et aux passions qui s'agitaient autour de lui, et littéralement fut martyr de son zèle. « Atteint d'une maladie mortelle, résultant d'un travail immodéré, il continuait à donner à l'enseignement un reste de vie qui devait s'éteindre bientôt. Il consentit enfin à suspendre ses cours, grâce aux sollicitations de sa famille et de ses amis ; mais il ne crut pas devoir renoncer à ses études. Cependant ses espérances s'étaient évanouies ; il était accablé de maux de l'âme et du corps, il entrevoyait le terme de son existence ; et c'est alors, au sein de l'adversité, près de son heure dernière, qu'il conçut sa belle théorie sur le souverain bien et sur la destinée humaine... » (1). Tour à tour, les médecins l'avaient envoyé à Grammont et à Nice : le régime hydropathique, le doux climat du midi n'exercèrent sur sa santé qu'une influence factice et passagère ; avant tout il avait besoin d'un repos absolu. « Il quitta la bruyante cité de Liège et se retira au petit séminaire de St-Trond, chez son ami M. l'abbé Lonay, professeur de philosophie (2). Comme dernier moyen de guérison, les médecins lui avaient conseillé un essai fréquemment tenté aux environs de Paris et notamment au bois de Boulogne, c'est-à-dire, d'aspirer un air imprégné d'odeurs de dépendance de ferme. On lui prépara au petit séminaire de St-Trond un appartement disposé d'après les conseils de l'art.

» Mais le mal s'opiniâtra contre les ressources et les combinaisons de la médecine. Entouré de sa famille éplorée et pénétré des sentiments de la plus pieuse résignation, il mourut en chrétien le 25 octobre 1850, âgé seulement de 46 ans » (3).

Tandel avait été nommé professeur extraordinaire par l'arrêté même qui lui confiait les cours de philosophie ; sa promotion à l'ordinariat date de 1859, quatre ans plus tard. Il vécut paisible et retiré, exempt d'ambition, absorbé par ses études, renfermé en lui-même, et cependant profondément affectueux et dévoué. M. Kleyr nous a laissé de lui le portrait suivant : ceux qui ont connu de près Tandel en certifieront l'exactitude. « Il était froid au premier abord ; son calme était glacial ; son œil bleu et doux intimidait par la fixité du regard (ce qu'on disait aussi de l'œil de Fénelon) ; mais touchiez-vous une corde sensible, une fibre délicate, à l'instant il s'animait, il se montrait tel qu'il était, passionné pour les idées générales, pour les enchaînements logiques, éloquent lorsqu'il traçait le tableau des égarements de l'esprit humain. Aviez-vous sa confiance, il était tout à vous, plein de cœur et d'un dévouement sans bornes. On ne savait pas ce que l'on devait admirer le plus en lui, ou sa modestie ou sa puissance de raisonnement. Il fut un modèle de piété filiale... » Comme philosophe, il a été dignement apprécié par son successeur, M. Loomans, qui a très-bien fait ressortir l'unité de dessein de tous ses ouvrages, quel qu'en fût le sujet, les tendances dominantes de son esprit, la force et la sincérité de ses convictions. — Les travaux de Tandel se répartissent naturellement en deux groupes ; d'un côté les œuvres du lec-

(1) Loomans, *op. cit.*, p. 29.

(2) Postérieurement, doyen de Saint-Barthélemy à Liège. — M. Lonay est bien connu en Belgique par ses *Dissertations philosophiques sur les points capitaux de la doctrine chrétienne* (Bruxelles, 1837, un vol. in-8°). Son nom est inséparable de celui de Tandel, non seulement à cause de leur ami-

tié, mais encore à raison de la part active qu'ils prirent l'un et l'autre aux controverses qui s'élevèrent, en 1845 et 1846, entre la *Revue catholique* de Louvain et le *Journal historique* de P. Kersten (Liège) sur la question de l'origine du langage.

(3) Kleyr, p. 9.



teur de Louvain, de l'autre celles de professeur de Liège. Nous en donnerons, principalement d'après M. Loomans, une courte analyse, qui fera connaître le penseur mieux que des considérations générales.

I. Première période (Louvain) : de 1826 à 1855.

1<sup>o</sup> *Lexigraphie* (Formenlehre) de la langue allemande. Louvain, 1829, in-8<sup>o</sup>. — 2<sup>e</sup> édition, *ibid.*, 1855, in-8<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> *Syntaxe* de la langue allemande. Première partie. Louvain, 1855, in-8<sup>o</sup>. (Lorsque ce volume parut, l'ouvrage entier attendait depuis six ans l'occasion favorable de se présenter au public ; la seconde partie est restée inédite).

On croit pouvoir arranger à sa guise la matière d'une grammaire, dit l'auteur, et l'on oublie qu'elle doit s'arranger d'elle-même, que l'arrangement est donné avec l'objet. Une langue est un tout organique : elle se forme et se développe à la façon d'un corps vivant. Les mots qui la composent se groupent autour de certains mots générateurs : la grammaire comprendra donc une partie *étymologique*, où seront démontrés les principes et les lois de la génération des mots. Mais parler, c'est exprimer des rapports entre idées ; en modifiant les idées, ces rapports donnent lieu à des modifications de termes, aux formes grammaticales : décrire les formes à peu près comme l'anatomie décrit les organes des corps, tel est l'objet de la *lexigraphie*. La *syntaxe* étudiera ensuite les fonctions et la coordination de ces formes diverses ; la théorie de la *construction* (Wortfolge), s'occupera de l'ordre dans lequel nos pensées se succèdent et se produisent l'une l'autre *dans le temps* (Ici l'analogie avec un corps vivant ne peut plus être invoquée, les parties de celui-ci existant simultanément, juxta-posées *dans l'espace*. La *prosodie* et l'*orthographe d'usage*, enfin, seront les compléments obligés de toute grammaire particulière. Tandel distingue avec soin la *grammaire positive* de la *grammaire philosophique* : il repousse la vaine scolastique, les règles arbitraires de la plupart des grammairiens de la vieille école, et s'écrie avec Rousseau : « Des faits, des faits ! Il faut bien lire dans les faits avant de lire dans les maximes. » C'est par ce procédé et pas autrement, selon lui, qu'il est possible d'arriver à construire une saine philosophie du langage. Si les circonstances lui avaient permis de pousser plus

avant l'étude de ces belles questions ; il se serait certainement fait un nom parmi les linguistes contemporains : il a formulé la méthode de la vraie science des langues, et par une sorte de divination, d'ailleurs inspiré par les maîtres de l'Allemagne, il a présenté les brillantes découvertes de la philologie comparée.

3<sup>o</sup> *Théorie de la statistique*, trad. de l'allemand et du latin de F.-J. Mone, et augmentée d'additions, de notes et d'une bibliographie. Louvain, 1854, un vol. in-8<sup>o</sup>.

Ce volume fut publié pour servir de texte aux leçons de Tandel. Le traducteur de Mone nous apprend, dans sa préface, qu'il avait d'abord travaillé à rédiger un nouveau manuel ; mais à quoi bon, se dit-il, répéter en d'autres termes ce que d'autres ont dit et redit ? — Ce fut donc sous l'influence d'un honorable scrupule qu'il se contenta du rôle d'interprète et d'annotateur. Il serait difficile de se faire une idée, au moyen de cette préface et des notes dont l'ouvrage est enrichi, des opinions générales de Tandel en matière de statistique et d'économie politique ; toutefois il est permis d'induire, de l'ensemble de ses écrits, qu'il rejetait bien loin « ce matérialisme économique qui » stimule et surexcite les appétits matériels, qui transforme la société en atelier » et en comptoir, qui considère l'Etat comme » une machine à production. » Il admettait l'appropriation individuelle, la division du travail, la liberté de l'échange, etc., en un mot tout l'ordre économique ; mais il estimait en même temps qu'il y a une force morale qui l'anime, le féconde, le perfectionne dans toutes ses parties et peut seule le transformer en organisme parfait. Comment concilier ensemble les droits de l'individu et ceux de la Société, l'individualisme et le communisme ? « Ce secret, répond » Tandel, on ne peut pas le découvrir à » priori ; mais l'expérience nous le révèle » dans l'amour. C'est lui qui lève ici toutes » les contradictions, en identifiant l'égoïsme » avec le dévouement le plus absolu... L'amour fait en sorte que l'effet du don soit » le même que celui de la conservation exclusive. » — Quant à la statistique, elle est à ses yeux l'histoire pragmatique contemporaine. Si l'on admet que l'Etat est une quantité de forces, qui agissent dans une grande partie de la famille humaine, d'accord avec une intelligence souveraine et conformément à la vérité suprême, la statistique indique en même temps la circonférence d'où partent les rayons et le foyer vers lequel ils doivent converger. Inutile de faire remarquer que la disposition intellec-



tuelle et morale d'une époque donnée ne sert pas moins de facteur aux calculs et aux conclusions des statisticiens que les chiffres et les nombres<sup>(1)</sup>. Tandel était peu sympathique, en général, aux idées de J.-B. Say; il n'a laissé échapper aucune occasion de les critiquer dans ses notes.

## II. Deuxième période (Liège); 1855-1850.

4° *Dictionnaire des définitions de logique*. Liège, 1858, broch. in-8°, et *Plan sommaire d'un cours de logique*, ibid., quatre tableaux in-4° (oblong).

A l'usage des élèves de l'Université de Liège. — Les tableaux ont été plus tard intégralement reproduits dans le *Cours de logique* (n° 7).

5° *Sur un problème de logique* (Bull. de l'Acad. royale de Belgique, t. VI, première partie, 1, 558; t. VI, 2° partie, 4, 79).

C'est une démonstration toute formelle des jugements catégoriques, hypothétiques et disjonctifs. On la retrouve dans le *Cours de logique* n° 7.

6° *Nouvel examen d'un phénomène psychologique du somnambulisme* (Mém. couronnés et mém. des savants étrangers publiés par l'Acad. royale de Belgique, t. X, 1841-1845; Bull. de la même Académie, t. VI, 2° partie, p. 488; t. VII, première partie, p. 180, et t. X, première partie, p. 505).

« Adversaire de l'opinion surannée, émise en 1784 par la Commission composée de Franklin, Lavoisier, Bailly, Leroy, Bory, Darcet, Majault, Sallin, Guillotin, Poissonnier, Desperrières, Caille, Mauduyt, Andry et Jussieu; mettant à profit les observations plus récentes de Kieser, Gmelin, Hufeland, Nees von Esenbeck, Passavant, Eschenmayer, Brandis, Nasse, Strombeck, Meyer, etc., Tandel aide à mettre la théorie du somnambulisme en voie de faire de nouveaux progrès. Contrairement au principe généralement admis, qu'au réveil il ne reste plus aucun souvenir de ce qui s'est passé dans l'état somnambulique, le professeur de Liège prouve qu'il y a souvenir pour le somnambule quand il y a association des idées entre le somnambulisme et l'état de veille, et que les conditions de cette association sont absolument les mêmes que pour deux états quelconques de la veille. Il fait ainsi perdre beaucoup de son étrangeté à un phénomène con-

sidéré jusqu'ici comme très-extraordinaire, et il le fait rentrer dans le cadre des phénomènes connus et compris de tout le monde. Pour que l'association des idées se produise, il faut que le somnambule veuille se souvenir, qu'il soit libre, qu'il soit en position de se rendre compte de lui-même, qu'il veuille réaliser les conditions d'une association des idées entre le somnambulisme et l'état de veille. Pour Tandel, la clarté de nos idées dépend de l'attention que notre esprit accorde à leur objet. Dans le système de Laromiguière, l'attention est elle-même la cause de toutes nos idées. Tandel avoue sa prédilection pour les questions de l'ordre intellectuel et pour le côté immatériel des choses, et combat à la fois la doctrine de Maine de Biran et celle de Broussais. Biran, pour s'expliquer les phénomènes du somnambulisme, admettait deux *moi*. Broussais, pour qui la pensée se manifeste à l'occasion du mouvement de la matière, nie le *moi* psychologique, et refuse aux psychologues la possibilité de créer une théorie indépendamment de la physiologie. Inférant mal du principe vrai: *Entia non sunt multiplicanda præter necessitatem*, il fait dériver les phénomènes moraux de la substance nerveuse, et aboutit au matérialisme. En méditant la savante monographie de Tandel, on est amené au corollaire pratique: que la liaison des idées est la loi fondamentale de la mémoire. Jamais une idée ne se réveille en nous qu'à l'occasion d'une autre idée qui nous est actuellement présente... » (Kleyr, p. 4 et 5).

7° *Cours de logique*, à l'usage de l'enseignement universitaire. Liège, 1844, in-8°. — 2° édition. Liège, 1844, in-8°.

La première édition ne contient que la *logique formelle*, divisée en logique analytique ou élémentaire (théorie du concept, du jugement et du raisonnement) et logique synthétique ou systématique (théorie de la définition, de la division et de la démonstration). La seconde édition contient en outre la *logique réelle* (quatre chapitres: de la vérité; de la certitude; des sources de nos erreurs; du scepticisme). La *logique formelle* de Tandel se rattache à la théorie d'Aristote, mais en même temps à la critique de Kant; elle n'a rien de commun avec la dialectique hégélienne. L'auteur s'explique nettement à cet égard: « Le mot *formelle*, » dit-il, indique que je ne veux donner ici » que cette partie essentielle de toute logique » qui a pour objet, non la vérité en général » et sous tous ses rapports, mais seulement

(1) Kleyr, p. 3.



» la vérité que donne la pensée, abstraction faite de nos autres moyens de connaître. » La première partie de l'ouvrage ne diffère donc en rien d'essentiel de la plupart des traités connus sur la matière (notamment de ceux de Twisten et Bachmann). Le *Diction de omni et nullo* des anciens domine ou plutôt résume tout le système. Certains paragraphes méritent cependant une mention spéciale, notamment ceux qui concernent les jugements considérés au point de vue de la relation (v. ci-dessus, n° 5), et l'analyse purement formelle des raisonnements par induction et par analogie. Quand une question controversée se présente, l'auteur se contente de l'indiquer en passant : c'est à l'enseignement oral, disait-il, que revient la mission d'expliquer et de discuter les problèmes dont la solution n'est pas encore acquise à la science. Le *Cours de logique* n'est même, à proprement parler, qu'un programme détaillé : ainsi s'explique le peu de retentissement qu'il a eu en dehors de l'Université de Liège. Il est permis de regretter que l'auteur se soit imposé cette réserve ; car, ainsi que le fait remarquer M. Loomans, son œuvre est à la fois un traité et un modèle de logique. — La théorie de la vérité et de la certitude, dans la *logique réelle*, se rattache intimement aux convictions fondamentales de l'auteur, clairement exposées dans le *Cours d'anthropologie*, (v. ci-après). « Je suis entré à l'école de la philosophie, disait Tandel à M. Loomans, grâce surtout à un opuscule de Schelling, intitulé : *Du moi comme principe de la philosophie* (Vone Ich als Prinzip der Philosophie). » Il avait été surtout frappé de la manière dont les questions étaient posées dans cet opuscule. Il en vint à prendre pour point de départ l'analyse de la conscience, l'examen attentif des faits que cette analyse révèle, la recherche de leur origine et des lois qui les régissent ; cependant il sut tenir compte, d'autre part, des principes métaphysiques qui expliquent la synthèse de nos connaissances. A un moment donné, la synthèse et l'analyse doivent coïncider, et alors nous sommes sûrs d'être en possession de la vérité. C'est en procédant de la sorte que Tandel trouva dans le seul fait de la conscience de soi la démonstration de la liberté<sup>(1)</sup>, et que les conditions métaphysiques de la liberté lui attestèrent l'existence d'un Dieu

personnel et libre, dont notre esprit est l'image vivante. Toute sa théorie est là : quel que sujet qu'il traite, il y revient toujours. *L'esprit est essentiellement vérité, et la vérité immédiate porte en elle-même son évidence. L'évidence, c'est le fond même de notre intelligence à l'état de conscience de soi.* Nulle réalité ne saurait se trouver en contradiction avec les notions pures de la raison... Mais, notons-le bien : si la raison pure dévoile le contradictoire et l'impossible, elle ne donne pas le réel ; elle peut nier et détruire, elle ne saurait édifier ni construire ; son rôle est négatif et non pas positif. — Schelling ne parla pas autrement à Berlin, dans son cours de 1842-1843 (v. la notice de M. Loomans, p. 37, 44, 59 et suiv.).

8° *Esquisse d'un cours d'anthropologie à l'usage de l'enseignement universitaire.* Liège, 1845, in-8°. — 2° édit., revue et partiellement développée. Liège, 1845, in-8°.

Excellent manuel, mais rédigé, de même que le précédent, avec une concision systématique dont le but avoué est de rendre les explications du professeur indispensables aux élèves, à qui l'ouvrage est exclusivement destiné. L'auteur tient, d'un côté, à faire prendre au sérieux l'étude de la philosophie, qui n'est pas à la portée de tout le monde ; de l'autre, il ne veut laisser subsister aucun doute sur ses véritables tendances, et c'est pourquoi, surtout dans la seconde édition de son ouvrage, il épuise pour ainsi dire certaines questions, tandis que d'autres sont simplement indiquées<sup>(2)</sup>. Aujourd'hui qu'il n'est plus là pour discuter et résoudre celles-ci, on peut se plaindre de ses réticences volontaires ; hâtons-nous d'ajouter, néanmoins, qu'il a pris soin de s'étendre assez sur les premières, pour que des lecteurs initiés puissent conclure de ce qu'il met en lumière à ce qu'il laisse dans l'ombre<sup>(3)</sup>. En égard au but immédiat qu'il s'est proposé, l'auteur est pleinement justifié ; disons pourtant que, si son œuvre lui survit et est digne de lui survivre, sans les inégalités que nous signalons, elle rendrait deux fois plus de services à la jeunesse, et que sa réputation aurait franchi nos frontières. La modestie de Tandel l'a empêché de se faire à lui-même cet aveu : maintenant il est trop

(1) Tout acte de conscience de soi est un acte d'indépendance à l'égard de tout autre, un acte de spontanéité absolue, un acte de liberté » (*Cours d'anthropol.*, 2<sup>e</sup> éd., p. 86).

(2) Il a choisi pour épigraphe cette déclaration de Leibniz : *Philosophica melete-*

*mata non minus quam mathematica vulgi captum superant, sed magis interpretationibus iniquis obnoxia sunt.*

(3) M. Loomans dit très-bien que les livres de Tandel ne sont pas destinés à être appris, mais à être refaits par le lecteur.



tard... L'ouvrage embrasse, conformément à la loi de 1835, un sommaire de physiologie humaine (somatologie) en même temps qu'un traité de psychologie et une étude sur les rapports du corps et de l'âme; selon l'usage en Belgique, l'auteur aborde même, autant qu'il peut les aborder en partant de l'analyse philosophique des faits, certaines questions métaphysiques, telles que celle de l'immortalité de l'âme. Sur d'autres points, par exemple sur le débat entre le *vitalisme* et l'*animisme*, il s'abstient de toute recherche transcendante et se contente d'exposer les systèmes en présence. Prise dans son ensemble, sa théorie psychologique, basée comme nous l'avons dit sur une observation minutieuse des caractères du fait de conscience, tient le milieu entre les doctrines qui attribuent au *moi* la faculté d'atteindre la science absolue, et celles qui ne lui accordent que la *réceptivité*. Le pouvoir et le *savoir* de l'homme sont limités, dit-il; l'esprit humain est libre et autonome, mais il est borné; le « roseau pensant » est supérieur à la nature, mais la pensée et la volonté se produisent au sein de la nature. Des relations de réceptivité nous unissent d'autre part à Dieu lui-même; l'homme ne peut se connaître qu'à condition de connaître Dieu. Tandel se rapproche de Platon, de St-Augustin, de Descartes et de Leibniz en soutenant, mais avec une extrême prudence, le système des idées innées: qu'est-ce que l'esprit, se demande-t-il, sinon les idées rationnelles et la liberté? Mais la raison, n'étant pas absolument spontanée, a besoin de conditions extérieures pour se développer. L'action de la société sur l'individu est indispensable; chaque individu humain ne se fait homme que par l'*éducation*; sans elle il ne deviendrait jamais homme; et comme il faut bien remonter à un principe, il faut nécessairement admettre des relations primitives de l'homme avec Dieu. — Cette solution nous conduit d'elle-même à poser le grave problème de l'origine du langage. « Le premier homme, dit Tandel, n'a parlé (n'a fait acte de parole) qu'en entendant la parole d'autrui, peut-être cette parole interne qui n'appartient à l'idiome d'aucun peuple (3). » Mais une fois le premier acte de connaissance de soi posé, il a eu nécessairement conscience de toutes les lois de la grammaire, puisque ces lois sont celles de l'*esprit humain*, et conscience de toutes les vérités générales, puisque ces vérités ne sont que l'expression de la nature et des relations absolues ou divines de la raison. Quant au vocabulaire relatif aux choses extérieures sensibles, l'homme a pu le faire lui-même, à

mesure que les choses se sont présentées à ses sens. Le savant publiciste P. Kersten, auteur d'un *Essai sur l'activité du principe pensant considéré dans l'institution du langage* (Liège, 1851-1863, 3 vol. in-8°), malheureusement resté inachevé, discuta les opinions de Tandel dans son *Journal historique et littéraire*, en tira des arguments contre de Bonald, dont il combattait à outrance le traditionalisme, qu'il croyait retrouver dans l'enseignement de l'Université de Louvain, et toutefois ne se rallia pas au système du professeur de Liège, système qui n'était à ses yeux qu'un bonaldisme renversé. P. Kersten soutenait que l'homme parle naturellement, et que le langage est inséparable de sa qualité de créature raisonnable. Il s'ensuivit une longue polémique, à laquelle prirent part les rédacteurs de la *Revue Catholique* de Louvain, Tandel, M. Lonnay et plusieurs autres, et qui porta finalement un rude coup au traditionalisme. Le rôle de Tandel y fut surtout celui d'un modérateur; la nature de son esprit le porta toujours à se défier des opinions extrêmes. Il devait aussi cette défiance à son éducation philosophique: il s'était formé lui-même; il ne pouvait s'inféoder à aucune école. Il n'était pas éclectique, mais il tenait compte des enseignements de l'histoire et il avait principalement foi dans l'analyse des faits, poussée assez loin et sans idée préconçue. On peut s'assurer par ses ouvrages du soin scrupuleux avec lequel il cherchait à justifier devant lui-même les procédés qu'il employait. Dans les derniers temps de sa vie, il attacha un grand prix à la méthode de Herbart, qui se préoccupe avant tout de *rectifier* nos idées; mais il mit le même zèle à s'initier aux travaux des autres écoles, et surtout à ceux de M. J. H. Fichte (fils), qui contribuèrent certainement à lui faire prendre la résolution d'ouvrir à l'Université un cours de métaphysique. Il le recommença plusieurs fois sans jamais l'achever: ses leçons furent surtout remarquables au point de vue de la critique des systèmes.

9° *Lettres à M. P. Kersten sur la question de l'origine du langage* (*Journal historique et littéraire* de Liège, t. XV et XVI).

10° *Sommaire d'un cours de philosophie morale*. Liège, 1845, in-8° (2<sup>e</sup> édition).

La publication de cet opuscule ne fut achevée qu'en 1849. — Nous savons que, d'après Tandel, la théorie de la conscience

(1) St-Augustin de *Trinitate*.



aboutit à ce résultat : que l'humanité est un organisme dont Dieu est le principe. D'après cette doctrine, la personne morale est nécessairement rapportée à d'autres personnes comme les parties d'un corps vivant sont reliées entre elles, et le principe des êtres personnels et libres possède à son tour les attributs de la personnalité. L'ordre moral est donc la société des êtres libres, le règne de la personnalité, distinct du règne de la nature et de la fatalité. La philosophie morale étudiera donc la théorie de la personnalité humaine, de la souveraineté divine et de la loi morale. Tandel se place au point de vue du spiritualisme le plus élevé et le plus pratique. Sa théorie du souverain bien est surtout digne d'attention : nous nous contenterons, avec M. Loomans, de dire quelques mots du principe qui domine tout l'ouvrage. — Selon Tandel, la loi morale se résume dans ce précepte : soyez parfaitement libres. « La liberté parfaite n'est ni l'égoïsme, ni le désintéressement pur ; elle n'est ni la puissance de l'homme, ni la négation de cette puissance : elle est *amour*. L'amour seul concilie entre eux l'intérêt et le désintéressement, la puissance et la soumission. Considéré dans les rapports sociaux, l'égoïsme conduit à l'individualisme et à l'exaltation de la puissance des uns au détriment des autres ; le désintéressement pur engendre le communisme, l'annihilation de la puissance et de la liberté individuelles, au profit de la société. L'amour seul concilie les hommes entre eux ; car celui qui aime, non-seulement respecte les droits d'autrui, mais *il fait du bien* à son semblable. Envisagé dans ses rapports avec le principe de la société, l'égoïsme est la négation de ce principe ; le désintéressement, c'est l'empire de la nécessité, c'est le stoïcisme. L'amour, c'est la souveraineté d'un Dieu personnel et libre, c'est l'empire de l'éternel amour, car si la loi morale est une loi d'amour, il faut que son principe soit également amour : *Deus charitas est*. « Le principe suprême, » dans sa plus grande généralisation, dit » Tandel, prescrivait à l'homme de se rendre » libre. Mais en nous rendant compte des » rapports dans lesquels cette liberté devait » se réaliser, nous l'avons trouvée contradictoire, jusqu'au moment où nous avons » compris qu'elle s'identifiait avec l'amour. » Ce précepte peut donc actuellement se for-

(<sup>1</sup>) A moins que nous ne regardions comme tels trois Maestrichtois, qui obtinrent postérieurement la même distinction. Mais on sait que Maestricht n'appartenait qu'à moitié à la principauté de Liège (V. l'art. POLAIN).

(<sup>2</sup>) *Promotiones generales* (1750-1797),

» muler ainsi : se rendre libre en réalisant » par l'amour la nation de la société, c'est- » à-dire, en aimant Dieu au-dessus de toutes » choses (comme principe de la société) et » son prochain comme soi-même. » *Ama et » fac quod vis* (Loomans, p. 66).

11<sup>o</sup> Tandel a encore publié, dans une revue de Liège, un compte-rendu de l'ouvrage du professeur De Cock (de Louvain), intitulé : *Ethica seu Philosophiæ moralis elementa*, et quelques articles insérés dans la *Correspondance mathématique* de M. Quetelet.

Outre les deux notices de MM. Loomans et Kleyr, ci-dessus citées, il existe une biographie de Tandel par M. G. Lonay (*Revue cathol.*, 1850). — V. aussi le *Journal de l'Instruction publique* de l'abbé Louis, n<sup>o</sup> du 5 novembre 1850, et l'art. de Warnkœnig sur la *philosophie en Belgique*, dans le journal de M. J.-H. Fichte : *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik*, Halle, 1857, t. XXX, p. 100 et suiv.

**Vanderheyden** (JEAN-MICHEL), né à Maeseyck en 1767, mourut à Liège le 2 septembre 1856. Elève de l'ancienne Université de Louvain, il y fut proclamé *premier*, en 1786, dans la Faculté de philosophie et des arts ; il est le dernier enfant du pays de Liège (<sup>1</sup>) qui ait obtenu cet honneur, dont nos pères faisaient si grand cas (<sup>2</sup>). Nous n'avons pu recueillir que peu de détails sur ses débuts dans la carrière de l'enseignement. En l'an X de la République, il était professeur de physique expérimentale et de chimie à l'École centrale du département de l'Ourte. Il figura ensuite au programme du Lycée impérial de Liège comme titulaire des cours supérieurs de mathématiques ; il conserva ces fonctions au Collège royal, sous le gouvernement des Pays-Bas, jusqu'en 1817, époque où il fut nommé professeur

Bruxelles, Van Ginderachter (s. d.). — *Catalogus omnium primorum in generali et solenni promotione ab origine famosissimæ universitatis Lovaniensis* (1428-1797). *Ibid.*, et Mechliniæ, 1824, in 8<sup>o</sup>. — Vanderheyden appartenait au *Pædagogium Castri*.



d'algèbre élémentaire, de géométrie, de géométrie analytique, de calcul différentiel et intégral, et en même temps d'astronomie physique et théorique, à l'Université de Liège (<sup>1</sup>). Il remplit le premier, la même année, les fonctions de secrétaire du Sénat académique; en 1818-1819, il succéda à D. Sauveur (v. ce nom) en qualité de recteur. La Faculté des sciences ne s'était composée jusque là que de deux professeurs, Vanderheyden et Charles Delvaux (v. ce nom); un troisième (Gaëde) leur fut adjoint, pour les sciences naturelles, en novembre 1818; un quatrième (M. Van Rees), pour les mathématiques, à la fin de 1821. Vanderheyden se trouva, par suite de la nomination de ce dernier, déchargé d'une partie de ses cours; en juin 1828, il obtint le titre de professeur émérite. Il continua d'habiter Liège; après la révolution, les électeurs du district de Ruremonde l'envoyèrent à la Chambre des représentants pour succéder à J.-W. Ernst, décédé; il y siégea du 30 mai 1853 au 9 juin 1855, et ne fut point réélu: les suffrages se portèrent sur le général Nypels. Vanderheyden vécut depuis lors dans la retraite, mais sans rester étranger au mouvement scientifique. Il avait été, en 1808, l'un des membres fondateurs de la Société des sciences physiques et médicales de Liège. Nous ne connaissons de lui qu'un mémoire étendu sur l'*électro-magnétisme*, inséré dans le *Journal de physique* publié par Ducrotay de Blainville (année 1822, cahiers de mai et juin). — V. l'art. GLOSENER.

**Vottem** (FERD.-CHARLES-ÉDOUARD), né à Visé le 30 août 1797, périt malheureusement dans les eaux de la Meuse, à Liège, le 2 juin 1843. Il fit ses premières études chez un de ses oncles, curé-desservant de Lixhe lez-Visé. Quand il eut quatorze ans, un autre

oncle, le professeur N.-G.-A.-J. Ansiaux (v. ce nom), qui avait remarqué ses heureuses dispositions, le reçut chez lui et l'envoya au Lycée de Liège: mais les événements de 1814 amenèrent brusquement la fermeture des classes, et il ne fut pas donné à Vottem d'achever ses humanités. Il s'en fallait de peu cependant, et plus tard on ne s'aperçut jamais de cette lacune. Les circonstances mêmes qui l'éloignaient du Lycée le décidèrent à commencer immédiatement ses études médicales. Il fréquenta les cours de l'école secondaire de médecine, fondée à Liège par Ansiaux et Comhaire. Il eut bientôt l'occasion de rivaliser de zèle avec ses professeurs, en administrant les secours de l'art aux blessés de Waterloo. Son aptitude fut remarquée en diverses circonstances, si bien que, l'Université de Liège ayant été installée en 1817, on lui confia, dès le mois de novembre, les fonctions de chef de clinique. Il les remplit jusqu'en 1820, ne les résigna que pour prendre ses grades académiques (<sup>2</sup>), passa ensuite une année à Paris, où il suivit les leçons des maîtres les plus célèbres, et finalement revint s'établir à Liège en 1821. Se sentant du goût pour l'enseignement, il consacra les loisirs que lui laissait sa clientèle à donner des répétitions d'anatomie et de matière médicale. Le 5 mai 1828, il fut nommé lecteur à l'Université, chargé d'enseigner cette dernière branche et de faire le cours de médecine opératoire. Le 15 novembre 1850, il obtint le titre de professeur extraordinaire. Lors de la réorganisation de 1855, il échangea le cours de matière médicale contre celui de pathologie chirurgicale. En 1857, la mort prématurée de Fohmann (v. ce nom), l'un des anatomistes les plus distingués de notre époque, selon l'expression de de La Vacherie (<sup>3</sup>), laissa vacante la chaire d'anatomie descriptive: Vottem osa y monter, et ses débuts prouvèrent que le

(<sup>1</sup>) Il fut remplacé au Collège par Henri Forir (V. *Henri Forir*, par A. Le Roy, Liège, 1863, in-12°).

(<sup>2</sup>) Son diplôme de docteur en médecine est daté du 11 août 1820; le 12 octobre sui-

vant, il fut reçu docteur en chirurgie et en accouchements.

(<sup>3</sup>) *Notice sur Vottem*. Bruxelles, 1843, in-8°.



gouvernement n'avait pas trop présumé de lui. Le 10 octobre de la même année, il fut promu au grade de professeur ordinaire. On peut dire qu'il avait la *vocation* : son élocution était facile, simple et claire, son esprit méthodique et toujours maître de lui-même; enfin, il se tenait assidûment au courant de la science. Ses élèves l'aimaient autant qu'ils l'estimaient : leurs sentiments éclatèrent hautement et douloureusement, à la nouvelle de la fatale catastrophe qui le leur enleva plein de vie et de santé, et consterna la population liégeoise toute entière. Appelé à Bruxelles en qualité de membre du jury du concours universitaire, Vottem se rendit, le 2 juin 1845, à la station des Guillemins, pour y déposer son bagage; ensuite, jugeant qu'il avait encore assez de temps pour faire une visite au hameau de Bac-en-Pot, il se dirigea vers cette localité par le pont du Val-Benoit. Il était en tilbury, accompagné de son domestique. Au retour, quand il eut repassé le pont, il remarqua que son cheval donnait des signes d'impatience. Il jugea prudent de ne point suivre le quai, à cette époque dépourvu de garde-corps (1). Il essaya de prendre le chemin qui conduit du quai à la route de Namur; il ne put y parvenir; l'une des guides se rompit dans ses mains, et le cheval, ne se sentant plus dirigé, se cabra, s'emporta dans une course furieuse, se rapprochant de plus en plus des dalles qui couronnaient, au niveau de la voie charretière, le mur de soutènement du quai. Enfin la roue de droite perdit tout point d'appui, et Vottem, son domestique, le cheval et le tilbury furent précipités dans la rivière, dont les eaux étaient hautes. C'était par une belle matinée : la chaleur était accablante; il n'y avait personne à

deux cents pas de distance. Le domestique parvint à se dégager et maintint même un instant son maître sur la capote du tilbury; mais celle-ci s'affaissa insensiblement... Le domestique fut retiré de l'eau sain et sauf; Vottem reparut deux fois sur l'eau; les secours arrivèrent trop tard (2). Nous jetons un voile sur les scènes déchirantes qui se passèrent au sein de sa malheureuse famille. Lorsque les faits furent connus, la ville tout entière parut frappée de stupeur; Vottem avait de nombreux clients dans toutes les classes de la société, et les sympathies du public lui étaient acquises, autant que la haute considération due à son caractère et à son talent. L'Université fut profondément affectée de sa perte, cruelle pour ses élèves et pour ses collègues non moins que pour la science. On a vu rarement à Liège une pareille affluence à des funérailles. — Le nom de Vottem reste attaché, en dehors de l'Université, à plusieurs institutions : on lui doit la création du Conseil de salubrité publique de la province de Liège (3); de 1827 à 1845, il fut bibliothécaire de la *Société d'Emulation*; il fit à l'Académie de dessin un cours très-remarquable d'anatomie appliquée aux arts; membre titulaire de l'Académie royale de médecine depuis la fondation de cette compagnie savante, il fit en outre partie du Cercle médico-chimique et pharmaceutique de Liège (à titre de membre honoraire), et de diverses Sociétés scientifiques de Bruxelles, Gand, Bruges, Lisbonne, etc. (à titre de membre correspondant); il présida enfin le Conseil de salubrité publique (4). Nous donnons sa biographie d'après M. Frankinet et d'après la notice sur sa vie et ses travaux, lue par le docteur de La Vacherie en séance de l'Académie de médecine (1845) :

(1) Il n'a fallu rien de moins que la mort de Vottem pour faire décréter la construction d'un parapet au quai de Fragnée.

(2) « Joseph Donnay, pêcheur, appelé par sa mère, arrive à son bateau avec deux autres pêcheurs, et, muni d'un grand filet nommé *épervier*, se fait indiquer d'une manière précise l'endroit de la rivière où M. Vottem est revenu sur l'eau pour la dernière fois. Du premier coup, il ramène au jour un corps

inanimé et ne donnant plus aucun signe de vie. M. Vottem avait eu les pieds pris dans les bourses du filet » (*Journal de Liège*, n° 131, 2 et 3 juin 1843).

(3) Discours de M. de Lebidart de Thuimade (*Journal de Liège*, n° cité).

(4) Il remplit aussi divers mandats gratuits ou honorifiques; chirurgien des pauvres par quartier; chirurgien des hospices civils; chirurgien aide-major de la garde civique.



1° *De ventriculi perforationibus.* Liège, 1820, in-4° (Thèse inaugurale).

2° Note sur une observation d'un enfant noir venu avec deux blancs (*Obs. médical de Liège*, t. I, p. 16).

D'après le *North American surgical journal*, avril 1826, p. 466.

3° Note sur une observation de réunion immédiate à la suite d'une amputation de cuisse, et sur l'utilité des sutures (*Ib.*, p. 65).

Cette observation, recueillie dans le service de M. le professeur Delpech de Montpellier, a été rédigée et publiée par M. J.-N.-H. Villette.

4° Réflexions sur les travaux de M. Magendie sur le fluide cérébro-spinal (*Ib.*, p. 116).

5° Note sur une observation d'un crâne dont les os pariétaux étaient divisés par des sutures (*Ib.*, p. 284).

Observation publiée par Scemmering, dans le *Zeitschrift für Physiol.*, de Tiedemann.

6° Note sur une observation d'anus contre nature, guéri par une grossesse (*Ib.*, p. 288).

Extr. du *Journal für Chirurg. und Augenheilk.*, t. 1.

7° Analyse critique d'un ouvrage du docteur Rousseau, intitulé : *Anatomie comparée du système dentaire chez l'homme et chez les principaux animaux* (*Ib.*, t. II, p. 155).

8° Description de deux fœtus réunis par la tête (*Ib.*, t. II, p. 556, et t. IV, p. 1).

C'est le plus remarquable des mémoires publiés par Vottem. M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, dans son *Traité de tératologie*, s'exprime comme suit au sujet de ce travail : « Ce ne fut qu'en 1828 qu'un savant chirurgien de Liège, M. Vottem, dans une description anatomique très-détaillée, fit connaître un deuxième exemple d'épicoma, resté jusqu'à ce jour aussi ignoré que l'autre est devenu célèbre. — Cette brochure est généralement rédigée avec lucidité, et plusieurs des inductions physiologiques que l'auteur a tirées des faits observés par lui, attestent également son savoir et sa sagacité. »

9° Observation d'un enfant nouveau-né, pesant 19 livres, 1 once, 2 gros,

60 grains (poids ancien de France). (*Ibid.*, t. II, p. 188).

10° Analyse d'un mémoire intitulé : *Expériences sur la sécrétion de la bile*, par le docteur Simon, de Metz (*Ib.*, t. III, p. 115).

D'après le *Journal des progrès des sciences et des institutions médicales*, vol. VII, 1828.

11° Extrait d'un discours prononcé par M. Mareschal, secrétaire de la Société anatomique de Paris (*Ib.*, t. III, p. 202).

12° Note sur le développement du tube digestif (*Ib.*, p. 225).

13° Analyse d'un Mémoire de M. Biancini Sur la communication des vaisseaux utérins et placentaires (*Ib.*, t. III, p. 229).

14° Notice critique du *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* (par Dezeimeris, Olivier d'Angers et Raige-Delorme). (*Ib.*, t. III, p. 218 et t. IV, p. 105).

15° Note sur la structure du cerveau, envoyée par M. le docteur Fovelli à la Société anatomique (*Ib.*, t. IV, p. 16).

16° Analyse d'une observation intitulée : *Luxation en avant de l'extrémité supérieure du radius*, par M. Willeaume, de Metz. (*Ib.*, t. IV, p. 164).

D'après les *Archives générales de médecine*, t. XVI, p. 173.

17° Note sur l'existence des nerfs dans les os (*Ib.*, t. IV, p. 219).

18° Note sur l'emploi du plomb laminé, pour le pansement des plaies, ulcères, etc. (*Ibid.*, t. IV, p. 261).

19° Analyse de l'ouvrage intitulé : *La méthode ovulaire*, ou nouvelle méthode pour amputer dans les articulations, par D<sup>r</sup> Scoutetten (*Ib.*, t. IV, p. 275).

20° Analyse de l'ouvrage intitulé : *Disquisitio anatomico-physiologica de peculiari arteriarum extremitatum in nonnullis animalibus dispositione; auctore v. Vrolik* (*Ib.*, t. V, p. 1).

21° Analyse de l'ouvrage intitulé : *Chirurgie clinique de Montpellier, ou observations et réflexions tirées des travaux de chirurgie clinique de cette Ecole*, par le docteur Delpech (*Ib.*, t. V, p. 262 et t. VI, p. 50).



22° Observations d'inflammation de la capsule cristalline (*Annales de la Société de médecine de Gand*, t. III, p. 307, 1857).

23° Instruction générale sur les secours à administrer aux noyés et aux asphyxiés Liège, Riga, 1840, in-8°.

Cette brochure, publiée sans nom d'auteur, est positivement de Vottem. Nous tenons d'une personne digne de foi <sup>(1)</sup> que Vottem éprouvait une sorte de frayeur instinctive, à la seule pensée de la mort par submersion. Il se rendait régulièrement à l'École de natation pour s'exercer à nager et à plonger; ce fut peut-être cette préoccupation, que des esprits frappés pourraient prendre pour un sinistre pressentiment, qui lui inspira l'idée de rédiger une notice de circonstance, à l'époque où l'administration communale de Liège commença de prendre des mesures pour organiser le sauvetage.

24° Mémoire sur une cystotomie périnéale, pratiquée chez un individu dont la portion prostatique du canal de l'urètre était oblitérée (*Ann. de la Soc. de médecine de Gand*, t. VIII, p. 273, 1841).

Nous ne pouvons terminer cette notice sans rendre un dernier hommage au caractère personnel de Vottem. Son désintéressement, son zèle pour le bien public, son intrépidité étaient au-dessus de tout éloge. Il ne laissait échapper aucune occasion de faire du bien, et à l'heure du danger, il était le premier à son poste. Il fit tous les efforts et tous les sacrifices possibles pour démontrer à l'Académie de médecine la nécessité de rendre la vaccine obligatoire; au combat de Ste-Walburge, il vola au secours des blessés avant la fin de la fusillade: Dupret a pu dire de lui « que, dans une véritable action d'éclat, il ne voyait qu'une acte ordinaire de la vie. » Aussi n'ambitionna-t-il aucune récompense honorifique: la Croix de fer elle-même, destinée à reconnaître les services rendus lors de la révolution, ne brilla point sur sa poitrine. — Il se distinguait en général par une sensibilité délicate, aussi bien que par l'aménité de ses manières. « Malade, vous deveniez son ami; il

» compatissait à vos souffrances; votre » enfant moribond devenait le sien, il » mêlait ses larmes à vos larmes de » père, car il avait aussi des enfants, » et son cœur paternel sympathisait » avec le vôtre. » Celui qui parlait ainsi <sup>(2)</sup> l'avait vu à l'œuvre, au chevet d'un être chéri...

Sur Vottem, v. les *Annales des Universités de Belgique*, t. II, p. 638 et suiv., et le *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1845. (La notice de M. de La Vacherie a été aussi tirée à part).

Wagemann (JEAN-GEORGE) naquit à Göttingue en 1782 et mourut à Liège le 31 mars 1825, recteur magnifique de l'Université. Les leçons et les exemples de son père, qui était ministre de la religion réformée, fortifièrent ses excellentes dispositions naturelles et le pénétrèrent, de bonne heure, de la vérité d'une maxime dont il fit la règle de toute sa vie, savoir: « Qu'il faut faire consister la dignité de l'homme dans l'union du savoir et de la vertu. » Il fit ses premières études en Saxe, au Collège de *Pforta*, l'un des meilleurs de l'Allemagne; de là, il rentra à Göttingue, où il devint bientôt l'un des meilleurs élèves du célèbre philologue Heyne. Ses penchants le portaient à embrasser la carrière du sacerdoce: il s'y prépara pieusement et consciencieusement, et termina, en 1805, son cours de théologie; mais les circonstances l'appelèrent à d'autres destinées. A peine âgé de 24 ans, il accepta une charge d'instituteur en Livonie, et l'influence du milieu nouveau où il se trouva tout d'un coup appelé à vivre agit puissamment sur son esprit. Il fut frappé des inconvénients d'un régime social qui dégradait l'homme en l'asservissant, et il apprécia en même temps les difficultés et les dangers inséparables de l'émancipation trop subite de populations moralement incapables de se conduire par elles-mêmes. Ces réflexions lui firent attacher une extrême importance aux sciences politiques et histo-

<sup>(1)</sup> M. Mathieu Beyne, beau-frère et ancien ami de Vottem.

<sup>(2)</sup> Le professeur Dupret.



riques, pour lesquelles du reste il s'était toujours senti de l'attrait. Son beau-frère, professeur distingué de l'Université de Heidelberg, lui conseilla d'en recommencer l'étude : rentré dans ses foyers après une absence de six années, il résolut de se conformer à cet avis, prit pour maître le savant Heeren et sut gagner l'amitié de cet homme supérieur. Des affections privées ramenèrent Wagemann à Heidelberg, où il se fit recevoir docteur en philosophie le 29 octobre 1810. Sa dissertation inaugurale traitait des *Causes des troubles et des révolutions dans les sociétés anciennes et modernes* : on peut croire qu'en choisissant ce sujet, il s'était souvenu des doctes entretiens de Heeren. D'une épreuve académique, dit P.-J. Destriveaux, le jeune écrivain se fit un titre d'honneur. On remarqua sa philosophie élevée, l'étendue de ses connaissances en histoire et en politique, la justesse de ses observations, la vigueur de sa logique. Il ne défendit d'abord que la première partie de sa dissertation ; après avoir soutenu la seconde, le 15 janvier 1811, avec un succès non moins brillant, il fut investi du droit de donner des cours publics. En mars 1814, l'Université de Heidelberg s'attacha Wagemann, dont l'activité ne connut dès lors plus de bornes. Nommé professeur extraordinaire d'histoire et des sciences accessoires, il ouvrit des cours d'histoire générale de l'antiquité, d'histoire de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de la Russie, de la Prusse et de la Révolution française ; il enseigna en même temps la statistique générale et particulière des principaux Etats de l'Europe, et des Etats-Unis d'Amérique. Ses études lui inspirèrent le désir de connaître de près l'Angleterre : le gouvernement lui accorda la faculté d'y voyager. Il s'y livra passionnément à des recherches et à des observations de tout genre : la politique anglaise, les libertés constitutionnelles, les institutions financières, les lois civiles et criminelles, notamment l'institution du jury, rien ne resta étranger à ses investigations. Il se mit en rapport avec quelques-uns des membres les plus distingués du

Parlement, leur soumit ses doutes et ses inquiétudes philosophiques, et fut initié par eux à la solution des contradictions apparentes que présente, en Angleterre, le respect fétichiste de la tradition d'une part, et de l'autre l'amour du progrès et cette audace dans les entreprises qui caractérise la race anglo-saxonne. Wagemann repassa la Manche, fit un court séjour en France, et regagna sa patrie avec cette double conviction : « Que la partie saine de la population anglaise était persuadée de la nécessité de réparer en beaucoup de points l'édifice social ; mais qu'elle n'entendait pas s'en rapporter au hasard des révolutions ; » et ensuite : « que la liberté n'est pas le résultat exclusif d'une forme expresse de Gouvernement, mais bien des sentiments et de l'opinion. » Wagemann était loin de contester l'influence des institutions, mais il n'en admettait point l'influence absolue : donnez, disait-il, l'application des meilleures théories à une nation stupide et dépravée ; elle n'y verra que de vaines et quelquefois fatigantes prescriptions ; d'un autre côté, supposez une nation éclairée où la vraie dignité de l'homme soit connue, où tous se croient solidaires dans l'accomplissement des devoirs et le maintien des droits ; où l'amour de la patrie ne soit point confondu avec le dévouement aux personnes, qui peut être généreux, même sublime, mais reste cependant un attachement particulier ; où nul ne dise, l'Etat c'est moi, mais où tous diront : l'Etat, c'est nous ; supposez une telle nation, modifiez les formes de son gouvernement, elle restera libre et la tyrannie fuira devant elle (*Disc. de P.-J. Destriveaux*, p. 25-26). Ainsi pensait Wagemann à la veille de Waterloo, ainsi pensa-t-il jusqu'à sa mort : il avait appris en Angleterre à ne rien craindre pour les nations qui sentent le prix de la liberté. Il est permis de se demander ce que l'expérience des cinquante dernières années lui eût appris, s'il eût vécu jusqu'à nos jours. Quoi qu'il en soit, il savait priser haut les institutions qui assurent aux peuples la jouissance des droits naturels de l'homme. Quand le gouvernement des



Pays-Bas l'appela, en 1819, à l'Université de Liège, pour y enseigner l'histoire, la statistique et l'économie politique, il accepta l'offre qui lui fut faite, en disant qu'il aimait d'avance un pays où l'on pouvait dire la vérité sans trouble. Son discours d'inauguration fut prononcé le 5 avril 1820 : il roule sur l'union intime de l'histoire politique et de la jurisprudence (*De notitia rerum publicarum jurisprudentie arctissimè juncta*. Ann. Acad., vol. III). Il fit de la statistique son cours principal; l'économie politique n'en formait qu'une division. A ses yeux, la statistique devait être quelque chose de plus qu'une simple classification de chiffres, ou que l'inventaire minutieux des ressources d'un pays : la richesse des nations, disait-il, se compose d'un capital moral et d'un capital matériel ; sans le premier, l'autre ne produit rien, ou produit au profit des étrangers qui l'exploitent. « La liberté, ajoutait-il, est le » souffle fondamental de notre science. » Frédéric II fut le premier qui fit faire » des listes statistiques ; le Directoire » en ordonna, Napoléon en fit dresser ; » mais tout cela n'était que des chiffres. » Tant que la liberté constitutionnelle » n'était pas née, notre science ne pou- » vait prendre son essor. Sous le gou- » vernement constitutionnel, il faut que » les citoyens aiment l'Etat, et pour » l'aimer il suffit de le connaître. Notre » science croitra donc avec le système » constitutionnel. » En économie poli- » tique, il disait que la terre n'est rien sans l'homme ; il préconisait les idées d'Adam Smith, c'est-à-dire le système de l'industrie, par opposition au système *mercantile*, qui n'aboutit qu'à des prohibitions et des privilèges. Il exposa nettement, comme les thèses de quelques-uns de ses élèves en font foi, la théorie du libre échange. Ses leçons étaient extrêmement instructives, et il s'efforçait toujours de leur donner une importance locale, en discutant avec calme les questions qui intéressaient le plus directement le royaume des Pays-Bas. Ses cours d'histoire, qu'il faisait pour ainsi dire en se jouant, grâce à sa mémoire prodigieuse, étaient également remarquables, et sous le rapport de la critique, et au point de vue de l'ensei-

gnement moral qu'il savait tirer du récit des actions humaines. Des occupations si nombreuses et si fatigantes ne suffisaient pas encore à son zèle : dans le cours de l'année académique 1820-21, il fonda, avec ses collègues Fuss et Denzinger, une *Ecole propédeutique* ou classe normale de philologie, pour les aspirants à l'enseignement. Cependant il avait trop présumé de sa constitution, d'ailleurs robuste. Son ardeur se soutint jusqu'au bout ; mais il tomba épuisé au moment où l'on s'y attendait le moins. Promu au rectorat en 1824, il reçut les faisceaux académiques des mains de son prédécesseur Destriveaux, le jour même de l'inauguration de la nouvelle salle académique (11 octobre) ; six mois ne s'étaient pas écoulés, qu'on célébrait sa pompe funèbre dans la même enceinte. Ce fut une année de deuil pour l'Université, qui jusque là n'avait point perdu un seul de ses membres, et qui coup sur coup, dans la même période, vit descendre dans la tombe plusieurs de ses élèves, entr'autres le jeune Théodore Lenz, de Luxembourg, couronné au concours quinze jours avant sa mort. L'éloge funèbre de Wagemann fut prononcé par le pro-recteur Destriveaux, le 1<sup>er</sup> avril 1825 ; Rouveroy, l'un des curateurs, de l'Université, Ch. de Chênedollé, député de la Société d'Emulation, et Van der Bank, ministre du culte protestant, adressèrent à leur tour de touchants adieux au recteur défunt. Wagemann a laissé parmi ses anciens élèves une réputation méritée : peu de professeurs ont exercé en Belgique une influence aussi profonde et aussi durable. Aussi bien, la génération qui passa sur les bancs de l'Université à cette époque était passionnée pour les sciences politiques, et quand Wagemann s'exaltait au nom de la liberté, sa voix devait trouver de l'écho dans tous les cœurs. Noublions pas que les jeunes gens auxquels on fait ici allusion devinrent les hommes de 1850...

Sources : *Honneurs funèbres rendus à la mémoire de M. le professeur Wagemann, recteur magnifique*. Liège, Collardin, 1825, in-8°. — *Annuaire de l'Université de Liège* (1850), etc.



**Warnkœnig** (LÉOPOLD-AUGUSTE), né le 1<sup>er</sup> août 1794 à Bruchsal, mourut à Stuttgart le 19 août 1866, frappé d'apoplexie dans l'établissement de Charlottenbad, où il était allé prendre un bain chaud. Le matin même, comme il s'occupait de rendre compte d'un ouvrage récent, dû à l'un de nos compatriotes, son ancien élève, la plume lui tomba des mains, et il ressentit au bras droit et dans la main des douleurs qu'il considéra comme rhumatismales. Il jugea qu'un bain lui procurerait du soulagement, et ce fut dans la baignoire qu'on retrouva son cadavre, trois quarts d'heure après la catastrophe: personne n'avait pu lui porter secours. Il ne fut point reconnu d'abord, et ce ne fut qu'après plusieurs heures que la famille apprit qu'elle venait de perdre son chef (1). La fatale nouvelle arriva en Belgique comme un coup de foudre: deux ans avant sa mort, Warnkœnig avait fait le voyage de Liège et de Bruxelles; sa verte vieillesse semblait lui promettre de longs jours, et ses amis comptaient le revoir plus d'une fois encore. En 1866, il écrivait à M. Ad. Borgnet (v. ce nom) qu'il se faisait une fête d'assister au jubilé de l'Université de Liège l'année suivante; vers la même époque, il proposait au baron de Saint-Genois, son futur biographe, d'entreprendre

(1) Warnkœnig laisse trois fils, Charles, ingénieur de district; Léopold, procureur criminel (*Rechtsanwalt*), et Adolphe, conseiller de domaines (*Domänenrath*). C'est à ce dernier que le regrettable baron Jules de St Genois, bibliothécaire de l'Université de Gand, a été redevable des particularités biographiques inédites que nous reproduisons d'après lui. Par une étrange coïncidence, l'écrivain belge avait à peine tracé les dernières lignes de sa notice sur Warnkœnig, que la plume échappait aussi à sa main défaillante (10 septembre 1867). Ce morceau a paru dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* pour 1868, p. 159-182; on y a joint un beau portrait. — Une autre notice sur Warnkœnig, par M. Ed. Laboulaye, a paru dans la *Revue étrangère et française de législation*. Par un autre singulier rapprochement, M. Laboulaye a été nommé associé de l'Académie, précisément pour remplacer l'illustre juriconsulte dont, vingt-cinq ans auparavant, il avait signalé le mérite à la

avec lui une publication dont l'un et l'autre n'ont pu léguer aux Belges que l'idée-mère: jusqu'au dernier moment, il s'était senti plein de vie et de santé. Warnkœnig était prodigieusement actif et très-persévérant; intelligence puissante dans un corps robuste, esprit vif et toujours éveillé, il se faisait remarquer par un jugement sain et vigoureux autant que par ses connaissances approfondies et variées, et par cette ardeur infatigable aux recherches érudites, qui caractérise les savants de son pays. Sa famille était catholique; son père, Antoine Warnkœnig, était attaché au prince-évêque de Spire (2) en qualité d'administrateur des domaines. Léopold-Auguste reçut sa première éducation dans un pensionnat (3) où l'on suivait la méthode de Pestalozzi. Il y fit des progrès rapides, passa ensuite au Gymnase de Bruchsal, puis au Lycée de Rastadt, où il acheva ses humanités, et enfin se fit inscrire, dans les derniers mois de 1812, à l'Université de Heidelberg. A Rastadt, en 1811 et 1812, il avait fait sa philosophie, comme on dit, sous Lorey, de Kappler et Demeter, plus tard archevêque de Fribourg en Brisgau. A Heidelberg, son maître de philosophie fut Creuzer; Heise, Zacharie, Thibaut, les grandes illustrations de la Faculté de droit, le comptèrent

France. — La plupart des *Biographies contemporaines* contiennent un article Warnkœnig; nous mentionnerons en outre un article nécrologique inséré dans la *Gazette universelle d'Augsbourg* du 15 septembre 1866, un autre publié dans la revue *Unsere Zeit*, de Leipzig, n° du 15 octobre suivant, p. 316, et, pour la bibliographie détaillée, l'article Warnkœnig du *Kaiser's Bücherlexicon*. — Il nous reste à remercier M. de Stælin, bibliothécaire de la ville de Stuttgart, qui a bien voulu nous faire parvenir d'utiles renseignements, par l'entremise obligeante de M. le docteur K. A. Schmid, directeur de l'*Encyclopédie de l'instruction publique* qui paraît en cette ville.

(2) Bruchsal, aujourd'hui grand-duché de Bade, était, à l'époque de la naissance de Warnkœnig, la résidence du prince-évêque de Spire.

(3) Non loin du château de Ritzlau, où Warnkœnig père exerçait ses fonctions.



parmi leurs élèves. Un premier succès décida de sa carrière : en 1814, il remporta une médaille d'honneur pour un mémoire sur le droit romain, intitulé : *Explicatur lex ultim. C. de pactis pignorum et de lege commissoria in pignoribus rescindenda*. Il résolut de se vouer à l'enseignement du droit et partit en 1815 pour Göttingue, où le savant Hugo le prit en affection ; il y suivit en outre les cours de philologie et de littérature de Bouterweck, de Wunderlich et de Dessen. Il y trouva aussi son ancien maître de Heidelberg, le docteur Heise<sup>(1)</sup>. Son diplôme de docteur *juris utriusque* est daté du 17 février 1816. Il n'eut pas de repos qu'il n'eût obtenu une chaire de *Privat-Dozent*. Il ouvrit sans retard un cours d'encyclopédie du droit ; il expliqua en outre les fragments d'Ulpien et, pendant l'été de 1817, il aborda hardiment l'enseignement des Pandectes. Son premier ouvrage remonte à l'année précédente ; il est intitulé : *Ankündigung eines Praktikums über das Civilrecht* (Göttingue, 1816, in-8°)<sup>(2)</sup>. Comme écrivain et comme professeur, Léopold, tout jeune encore, travaillait ainsi à établir sa réputation sur des fondements solides ; il jouissait de l'estime de toute l'Université, et il semblait désireux de s'y attacher définitivement, lorsqu'une offre brillante de la part du gouvernement des Pays-Bas, en ce moment à la recherche de professeurs pour ses Universités, donna tout d'un coup un autre cours à ses idées. Il accepta le titre de professeur ordinaire à la Faculté de droit de Liège, chargé d'enseigner les Institutes et les Pandectes, et se rendit sans retard à son poste. Le 4 novembre 1817, il prononça son discours inaugural *De studii juris Romani*

*utilitate et necessitate* (Ann. acad. Leod. vol. I). La circonstance que le règlement de 1816 (art. 18) prescrivait l'usage du latin dans les cours universitaires ne déplut pas à Warnkœnig, qui n'avait pas encore acquis l'habitude de parler français. La langue de Cicéron lui était en revanche très-familière, et il s'en servit non seulement en chaire, mais dans une série d'écrits didactiques qui ne tardèrent pas à être appréciés à l'étranger comme en Belgique<sup>(3)</sup>. A ses fonctions de professeur il ajouta, en 1821, celles de bibliothécaire en chef de l'Université (v. l'art. FIÉSS) ; il s'occupa immédiatement du plan d'un double catalogue alphabétique et méthodique et en fit rédiger le commencement sous ses yeux. En 1819, il fonda et dirigea la *Thémis* ou *Bibliothèque des jurisconsultes*, organe commun pour la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. Il visita ces trois pays pour s'assurer la collaboration régulière des juristes les plus renommés ; il fut puissamment aidé par Hugo et Savigny, ainsi que par les professeurs de l'École de droit de Paris. De cette époque date la vaste correspondance littéraire qu'il ne cessa d'entretenir avec les principaux savants de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et de la Russie. En même temps il contribuait à la publication, que Schrader et ses amis avaient entreprise à Tübingen, d'une édition du *Corpus juris*, en collationnant pour eux divers textes anciens dont les manuscrits se trouvaient en Belgique. Tous ces travaux ne l'empêchaient pas d'écrire des articles pour les *Heidelberger Jahrbücher*, l'*Archiv für civilistische Praxis* et d'autres revues<sup>(4)</sup>.

Warnkœnig refusa de quitter Liège

(1) St-Genois, p. 158-159.

(2) Nous suivons la version du recueil *Unsere Zeit*. Le baron de St-Genois ne mentionne pas ce premier travail de Warnkœnig. L'*Annuaire de l'Université de Liège* pour 1830 l'intitule : *Einleitung zu einem civilistischen Praktikum*. Le titre primitif a été probablement modifié.

(3) « Son cours d'Institutes, remarquable par la méthode, conserva une telle autorité en Angleterre, en Espagne et en Portugal, qu'il en fut publié dans ces pays, en 1835 et

en 1860, de nouvelles éditions entièrement refondues pour les besoins de l'enseignement. » (Saint-Genois, p. 160). La 4<sup>e</sup> et dernière édition originale du cours de Warnkœnig a vu le jour à Bonn en 1860 ; l'auteur nous a dit à nous-même, lors de son dernier voyage à Liège, que cette réimpression avait été faite exprès pour les Universités de la Péninsule Ibérique et du Brésil, où son ouvrage était recherché.

(4) Saint-Genois, *ibid.*



pour Königsberg et pour Breslau, où une chaire de droit lui fut offerte : il avait fini par s'attacher de la Belgique, d'où son influence rayonnait au loin par ses publications et ses relations internationales. Cependant la mort du professeur de Pandectes de Bruyn, de Louvain, lui inspira le désir de changer de résidence; aussi bien il tenait à se rapprocher du professeur Mone (v. l'art. TANDEL), son beau-frère, qui venait d'être appelé à l'Université de cette ville pour y enseigner l'histoire et la statistique<sup>(1)</sup>. Warnkœnig ouvrit à Louvain des cours d'Institutes, de Pandectes et de philosophie du droit. Il y déploya, comme à Liège, une rare activité. Le Gouvernement ayant nommé, en 1828, une Commission chargée d'examiner toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur, publia une série de questions touchant les points fondamentaux de la législation alors existante, et décréta que les réponses auxquelles elles donneraient lieu seraient adressées directement au roi. L'un des commissaires, Ch. de Brouckere, le futur bourgmestre de Bruxelles, rédigea, lorsque l'assemblée eut terminé ses travaux, une brochure fort intéressante, où il exposa ses opinions personnelles<sup>(2)</sup>; c'était un plaidoyer en faveur de la liberté de l'enseignement. Warnkœnig n'attendit pas jusque là pour se prononcer; il fit paraître à Bruxelles, dès 1828, une série de réponses élaborées conjointement avec le baron de Reiffenberg (v. ce nom), son collègue à l'Université<sup>(3)</sup>. Il laissèrent de côté la question de la liberté, pour ne s'occuper que d'une sérieuse réforme des études. Ils ne dissimulaient pas la gravité de la situation; le régime de 1816 n'avait produit aucun des fruits qu'on en avait attendus; ils en cherchaient la cause, et la trouvaient surtout dans l'absence d'influence directe des Universités, restées en quelque sorte des colonies exo-

tiques, sur l'opinion publique en général. Ils demandaient la séparation des Ecoles polytechniques et des Universités; ils voulaient que celles-ci fussent pénétrées d'un véritable esprit philosophique, et qu'elles représentassent réellement l'encyclopédie organique des sciences. Ils voulaient de fortes études classiques; ils soutenaient avec raison que le droit n'est qu'un métier, séparé des sciences historiques, politiques et morales; que la médecine enseignée exclusivement, dans une Ecole spéciale, ne saurait former que des empiriques et des opérateurs; que les mathématiques, à elles seules, rétrécissent l'esprit sous prétexte de lui donner de la rectitude. Ils condamnaient donc le système français des Facultés isolées; et quant aux Universités nationales, qu'il leur répugnait de voir fractionner, ils demandaient précisément qu'on en augmentât le personnel, afin de n'en exclure aucune discipline féconde. Warnkœnig n'était plus l'homme de 1817; il en était venu à parler et à écrire avec facilité la langue française, et le premier usage qu'il faisait de cette précieuse acquisition était de condamner l'usage du latin dans les cours, au grand étonnement du professeur Fuss (v. ce nom), qui, partisan décidé du latin moderne, ne laissa pas échapper l'occasion de se plaindre au public de ce virement de bord. Les deux auteurs se prononçaient aussi sur la question des examens: selon eux, les Universités pourraient délivrer les diplômes de candidats; mais une commission d'Etat, siégeant dans la capitale, devait être seule autorisée à procéder à l'examen final. Leur système se rapprochait visiblement de celui de l'Allemagne, mais sans perdre de vue les convenances particulières inhérentes aux mœurs et aux besoins de nos populations. Les passions brûlantes qui fermentaient à cette époque absorbèrent l'attention que méritait, sans contredit, un écrit

<sup>(1)</sup> Mone rentra plus tard dans le grand-duché de Bade, avec le titre d'archiviste-général (1834). — Warnkœnig eut encore d'autres raisons de quitter Liège (V. l'art. J.-G.-J. ERNST, col. 273).

<sup>(2)</sup> *Examen de quelques questions relatives à l'enseignement supérieur dans le*

*royaume des Pays-Bas.* Liège, Lebeau-Ouwereck, 1829, in-8°.

<sup>(3)</sup> *Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur*, par MM. de Reiffenberg et Warnkœnig. Bruxelles, H. Tarlier, 1828, in-8°.



semblable, où à l'heure qu'il est nous aurions encore beaucoup à puiser. La révolution était imminente; il ne s'agissait plus d'améliorations internes dans l'enseignement, mais de la solidité même de tout l'édifice.

Warnkœnig continuait, sur ces entre-faites, de s'occuper de ses travaux ordinaires. Il fit paraître à Louvain, en 1829, les volumes IX et X de la *Thémis*, rédigés en collaboration avec les professeurs Birnbaum, Holtzius, etc. Tout-à-coup l'enseignement universitaire fut suspendu, et l'arrêté du 16 décembre 1850 supprima la Faculté de droit de Louvain. Vingt-neuf professeurs étrangers furent congédiés, entr'autres Warnkœnig, qui était sur le point de se retirer à Gœttingue, lorsque le gouvernement provisoire, revenant à son égard sur la mesure qu'il venait de prendre, lui conféra le titre de professeur à l'Université de Gand, pour les Pandectes, l'encyclopédie et l'histoire du droit (1<sup>er</sup> janvier 1851). Warnkœnig accepta : Sa femme était Belge, ses enfants étaient nés parmi nous (1). D'ailleurs, en allant se fixer à Gand, « il prévoyait qu'il pourrait s'y livrer à des recherches suivies sur les institutions communales de la Flandre au moyen-âge, recherches vers lesquelles il avait été poussé depuis longtemps par le célèbre Niebuhr (2) ». Il ouvrit ses cours le 20 janvier et consacra toutes ses heures de loisir à fouiller les archives flamandes. Ses premières investigations furent très-fructueuses; il eut le bonheur de découvrir, entr'autres, des pièces extrêmement intéressantes pour la Commission royale

des Records, de Londres. Il entra aussitôt en relation avec M. Cooper, secrétaire de ce Collège, qui le nomma son correspondant; c'est ainsi qu'il put travailler utilement à compléter la précieuse collection des *Fœdera*, commencée par Rymer (3). De ces études laborieuses sortit l'ouvrage capital de Warnkœnig, *l'Histoire politique de la Flandre et de ses institutions (Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte)*, dont feu le sénateur Alb. Gheldolf, alors juge à Gand, nous a donné une excellente version française, enrichie des trésors de sa propre érudition. « Auteur et traducteur se complètent, dit Saint-Genois, et rendent indispensable la possession de l'œuvre originale et de la traduction, pour tous ceux qui veulent connaître à fond un travail qui a fait époque dans nos annales ». *L'Histoire politique de la Flandre* se compose de trois volumes divisés en cinq tomes, publiés à Tübingue de 1855 à 1842 (4). Les deux premiers volumes seulement ont paru en français. Avant de prendre la plume, l'auteur dépouilla patiemment, comme nous l'avons dit, les archives de Gand, de Bruges, d'Ypres, et de la Chambre des comptes de Lille. Ensuite il prépara, en quelque sorte, la synthèse de ses recherches en donnant, à l'Université de Gand, un cours sur l'histoire du droit belge (1852-1855). Avec le remarquable talent qui distinguait toujours son enseignement, il y caractérisa l'esprit des anciennes institutions flamandes et sut inspirer à ses élèves le goût des recherches qui l'occupaient lui-même (5). Mais l'étude approfondie de notre

(1) Warnkœnig avait épousé en premières noces M<sup>lle</sup> Weber, parente de l'illustre auteur de *Freischütz*; de cette union procédèrent trois fils, tous trois nés en Belgique (v. ci-dessus). Veuf de bonne heure, Warnkœnig se remaria avec M<sup>lle</sup> Smal (veuve Ansiaux), de Liège, dont il eut une fille qui ne vécut que peu d'années.

(2) Saint-Genois, p. 162.

(3) *Ibid.*

(4) Le 1<sup>er</sup> vol. en 1835; le 2<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie, en 1836; 2<sup>e</sup> partie, en 1837; le 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> partie (documents), en 1839; 1<sup>re</sup> partie (texte), en 1842.

(5) « J'appartenais, ajoute son biographe,

à cette jeunesse avide d'écouter sa parole, aussi ingénieuse par le fond que pittoresque par la forme, et toute empreinte de germanismes, bien qu'il s'exprimât en français avec autant de feu que de volubilité. Warnkœnig forma à cette époque une pléiade de travailleurs qui se livrèrent depuis, avec succès, à l'étude de notre histoire et de nos institutions; il aimait à les diriger, à leur prodiguer ses conseils. Moi-même, aidé autant qu'encouragé par lui, je composai mon *Histoire des avoueries*, mémoire couronné par l'Académie royale de Bruxelles en 1834, alors que j'étais encore son élève à l'Université » (p. 163).



passé ne présentait pas uniquement, en ce temps-là, un intérêt historique. En exposant les résultats de ses découvertes, Warnkœnig démontrait par le fait que les espérances de la nation, réalisées en 1831 par la proclamation d'une loi fondamentale qui lui assurait toutes les libertés, étaient des espérances et des traditions séculaires. Le cours de Warnkœnig était pour ainsi dire l'explication génétique de la Constitution de 1831. L'importance n'en pouvait échapper, à ce point de vue, au roi Léopold, qui voyait avec plaisir, au commencement de son règne, un homme d'un mérite reconnu contribuer ainsi à affermir la confiance des jeunes gens dans l'avenir de la Belgique indépendante. Aussi Warnkœnig fut-il honoré, d'une manière toute particulière, de la bienveillance du chef de notre dynastie. *L'Histoire de Flandre* fut cependant écrite surtout pour l'Allemagne. Le récit des événements, très-concis, n'y intervenait que pour relier entre elles les différentes périodes de notre évolution politique et sociale. L'essentiel était, aux yeux de Warnkœnig, de mettre en relief le rôle considérable que les Flamands avaient joué, dans l'Europe occidentale, du IX<sup>e</sup>, au XIV<sup>e</sup> siècle, et de suivre pas à pas le développement intérieur de ce peuple si jaloux de son indépendance et de sa liberté, et l'extension de son crédit au dehors, par l'industrie et le commerce. « Warnkœnig brille surtout par la rare sagacité avec laquelle il expose l'enchaînement des faits. Son esprit de critique est tout allemand ; aussi a-t-il fortement empreint de sa nationalité l'emploi qu'il fit des documents nouveaux. Nul mieux que lui n'a saisi le véritable caractère de nos institutions, l'influence qu'elles ont exercée sur la vie publique dans l'ancienne Flandre ; sous ce rapport, il a laissé loin derrière lui les Jacques Meyer, les Oudegherst, les Rapsaet

et bien d'autres. Partout il promène le flambeau d'une science sûre et solide, sur des faits mal appréciés ou incomplètement connus ; il place dans son véritable jour une période de notre histoire obscurcie par le préjugé ou l'ignorance : aussi peut-on dire que son livre forma une véritable école, d'où sortit toute une génération de savants qui font aujourd'hui honneur au pays » (1). — Les deux premiers volumes de la traduction française, faits sous les yeux de l'auteur, parurent respectivement en 1835 et en 1836, à Bruxelles. Un troisième volume, consacré plus spécialement à l'histoire de la ville de Gand, vit le jour en 1846 ; un quatrième (*L'Histoire de Bruges*), en 1851 ; enfin, un cinquième (*L'Histoire d'Ypres*), en 1864 seulement. A partir du troisième volume, le traducteur s'est donné plus de liberté ; des parties entières de l'ouvrage lui appartiennent, des rectifications importantes ont été apportées à des assertions trop légèrement accueillies ; des détails secondaires ont fait place à d'autres plus importants. L'histoire de Bruges est complètement remaniée, tant pour la disposition des matières que pour le texte ; de nombreuses lacunes ont été comblées. Le cinquième volume est en réalité une œuvre originale (2) ; il n'a pas été donné à Gheldolf, malheureusement, de mettre la dernière main à son beau travail (3), dont Warnkœnig fut le premier, jusqu'à sa dernière heure, à reconnaître tout le prix.

Pendant son séjour à Gand, Warnkœnig fut plus d'une fois consulté sur les questions relatives à l'enseignement. Il avait donné, depuis longtemps déjà, des preuves de sa parfaite compétence ; en outre, on lui reconnaissait un esprit éminemment pratique. Le bourgmestre de Gand, Van Crombrugghe, eut recours à ses lumières en 1852, pour réorganiser les différents

la question suivante : *Faire l'histoire politique de la Flandre, depuis 1303 jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne (1382), en s'attachant principalement aux modifications qu'ont subies, à cette époque, les institutions générales du comté et les institutions particulières des grandes communes.*

(1) Saint-Genois, p. 170.

(2) Le titre le dit d'ailleurs : *Sur le plan de l'ouvrage allemand de M. Warnkœnig.*

(3) L'Académie, désireuse de faire compléter l'ouvrage jusqu'à la réunion du comté de Flandre aux autres provinces belges, a porté au programme de ses concours pour 1868



cours du Collège de la ville; c'est à son initiative, par parenthèse, qu'on fut redevable du rétablissement de la chaire de commerce, abandonnée depuis la chute du roi Guillaume. En 1855, il fut appelé à faire partie de la Commission chargée de préparer la loi d'organisation de l'instruction publique aux deux degrés supérieurs. Ses vues ne furent pas réalisées, et plus tard il en exprimabien souvent le regret (1).

Warnkœnig suffisait à tout : nommé en 1854 membre de la Commission royale d'histoire, nouvellement créée à Bruxelles pour la publication de nos anciennes chroniques, il s'occupa immédiatement de coordonner les matériaux du *Corpus chronicorum Flandriae*, dont le premier volume fut commencé sous sa direction (2). Les *Bulletins* de la Commission sont remplis de communications sur ses découvertes; elles témoignent à la fois de son activité infatigable et de la sagacité critique qui distingue tous ses travaux. Vers la même époque, il reprit, en société avec Voisin, van Lokeren, M. Serrure et le baron de Reiffenberg, la publication du *Messenger des sciences historiques*, recueil justement estimé, fondé en 1825, mais interrompu en 1850. Le baron de Saint-Genois le remplaça en 1856 comme directeur de cette revue; mais Warnkœnig, rentré en Allemagne, n'en continua pas moins d'y envoyer des articles (jusqu'en 1851).

L'Université de Gand ne devait pas le conserver longtemps. « Certains froissements personnels (3) dont il est inutile de parler, autant que l'espèce de nostalgie dont il fut atteint, après la mise en vigueur de la loi du 27 septembre 1855, l'engagèrent à quitter sa patrie adoptive, pour revoir sa terre natale. » Il expliqua sa résolution par l'état de sa santé, altérée, disait-il, par l'air humide de la Flandre. Le baron de Saint-Genois nous apprend qu'il fut

question de le replacer à l'Université de Liège, avec un traitement considérable; en tous cas ces négociations n'aboutirent pas. Warnkœnig alla recueillir, à l'Université de Fribourg, la succession de l'illustre historien Rotteck. Il fut nommé professeur de droit naturel et d'histoire politique, avec le titre de conseiller (*Hofrath*) du grand-duc de Bade. Il voulut tout d'abord donner un témoignage de reconnaissance au pays qu'il venait de quitter: il prit l'histoire du droit belge pour sujet de son discours inaugural. En revanche, un peu plus tard, il conçut l'idée de faire connaître aux nations étrangères les progrès immenses accomplis en Allemagne de 1815 à 1840, dans le domaine des sciences juridiques. Son intéressante brochure intitulée : *De la science du droit en Allemagne depuis 1815* (4), présente un aperçu des travaux de Savigny, Mittermaier, Eichhorn, Walter, Hugo, Thibaut, et de tant d'autres sommités scientifiques dont il avait lui-même propagé les doctrines parmi nous. Ses écrits sur *l'Histoire et les sources du droit coutumier liégeois*, sur le *droit naturel*, et son *Introduction* (en langue allemande *aux Institutes et aux Pandectes* datent de la même période. En 1844, il échangea sa chaire de Fribourg contre celle de droit ecclésiastique à Tubingue: c'était la sixième Université qui le comptait au nombre de ses professeurs. Tubingue était alors le centre d'un mouvement politico-religieux qui passionnait toute cette partie de l'Allemagne: Warnkœnig se jeta dans l'arène et se mit à écrire brochure sur brochure, dans un sens peu favorable à l'Eglise romaine. Ces préoccupations de polémiste le poursuivirent longtemps, comme le témoignent divers articles qu'il publia vers la fin de sa vie dans toutes sortes de recueils périodiques. Mais elles ne l'empêchèrent pas

(1) Saint-Genois, p. 162.

(2) Cette grande publication a été achevée en 1837, par les soins de M. le chanoine de Smet.

(3) Nous ne saurions dissimuler que Warnkœnig se fit des ennemis un peu par-

tout. Nous avons déjà fait entendre que les raisons qu'il alléguait pour justifier son départ de Liège, étaient au fond des prétextes.

(4) Trad. en français par M. Ed. Laboulaye et insérée dans la *Revue de législation*.



de donner suite à un grand projet scientifique qu'il avait conçu étant encore à Fribourg. Il résolut d'écrire, avec le professeur Stein (de Kiel), une histoire complète du droit français; la tâche de son collaborateur devait consister simplement à exposer l'histoire du droit criminel<sup>(1)</sup>. Les travaux de Klimrath<sup>(2)</sup> et de M. Laboulaye fournissaient à Warnkœnig de nouvelles et précieuses indications; pour les compléter et pour s'éclairer directement, il entreprit de nombreux voyages scientifiques dans le nord de l'Allemagne, en Suisse, en Hollande et à Paris. Trois fois de suite, de 1850 à 1843, la section des sciences morales et politiques de l'Institut de France avait mis au concours une partie de la question qu'il avait à cœur de traiter; mais le plan du savant allemand était plus vaste: il voulait embrasser le sujet dans toute son ampleur. L'ouvrage parut à Bâle (1846 et 1847) en 2 vol., in-8°; de même que l'*Histoire de Flandre*, il a conquis et conservé dans la science une légitime autorité. L'auteur s'est renseigné aux meilleures sources et a porté la lumière dans une foule de recoins obscurs; commençant aux temps antérieurs à la période française, il s'arrête à 1787, et présente un tableau complet de la société française dans les hautes sphères de la politique, des institutions municipales, judiciaires et administratives, pendant une période de près de quatorze siècles<sup>(3)</sup>.

Les dernières années de Warnkœnig furent paisibles. A vrai dire, il ne connut jamais, en fait d'orages, que les querelles des savants, plus bruyantes que désastreuses. Des démarches inconsidérées, des articles publiés mal à propos, ou d'un ton peu mesuré, purent lui

faire du tort dans certaines circonstances; mais au fond il n'y avait dans son caractère ni aigreur ni manque de délicatesse; il était avant tout spontané, un peu fantasque peut-être, et c'en était assez pour le faire quelquefois mal juger. Il eut des adversaires; mais le temps fit disparaître les rancunes. Retiré à Stuttgart à partir de 1854, il se consacra tout entier à ses études favorites, et la Belgique réclama encore la meilleure partie de son temps. En 1860, il publia en feuilleton, dans la *Gazette de Cologne*, un excellent résumé de l'*Histoire de la principauté de Liège*, dont on doit féliciter M. Stanislas Bormans, conservateur-adjoint des Archives liégeoises, de nous avoir donné la traduction<sup>(4)</sup>. En 1856, l'Académie royale de Belgique ayant mis au concours la question de savoir quel a été le lieu de naissance de Charlemagne, un généreux donateur offrit un prix considérable à l'auteur qui parviendrait à prouver que le grand empereur était belge. Huit mémoires furent envoyés à la Compagnie, qui ne se déclara point satisfaite et modifia son programme, d'accord avec le fondateur anonyme du prix. *Exposer l'origine des Carlovingiens; discuter les faits de leur histoire qui se rattachent à la Belgique*, tel fut le libellé du nouveau programme<sup>(5)</sup>. Les lauréats furent Warnkœnig et M. Gérard, auditeur-militaire à Bruxelles; MM. Kervyn de Lettenhove, le baron de Gerlache et M. L. Polain, rapporteur, furent unanimes dans leurs conclusions, et la classe des lettres tout entière partagea leur manière de voir. L'ouvrage couronné se distingue par une étude approfondie des travaux des érudits modernes et par un emploi judicieux des sources. L'alliance d'un Belge et d'un Allemand, tous deux versés dans la litté-

vue de Liège, t. IV, p. 116 et suivantes, une analyse étendue de cet ouvrage).

<sup>(3)</sup> Saint-Genois, p. 466.

<sup>(4)</sup> Liège, Renard, 1864, in 12°.

<sup>(5)</sup> Le prix devait être un capital de 6000 frs., à 2 1/2 %, inscrit sur le grand-livre de la dette publique belge, avec jouissance des intérêts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1856 (*Bull. de l'Acad.*, 1860, p. 32). — V. l'art. POLAIN,

<sup>(1)</sup> Nypels, *Bibliographie du droit criminel*, p. 530. L'ouvrage de Stein forme le 3<sup>e</sup> volume de l'*Histoire du droit français*. Il a paru en 1846 à Bâle en Suisse.

<sup>(2)</sup> *Travaux sur l'histoire du droit français*, par feu H. Klimrath, mis en ordre et précédés d'une préface par L.-A. Warnkœnig, prof. à l'Université de Fribourg, avec une carte de la France coutumière. Paris, 1843, 2 vol. in-8° (M. Nypels a publié dans la Re-



rature historique de leur pays respectifs, produisit ici les plus heureux effets, bien que les auteurs avouassent dans leur préface que « leurs aspirations n'étaient peut-être pas strictement les mêmes »<sup>(1)</sup>.

Depuis nombre d'années, Warnkœnig publiait régulièrement dans la *Revue historique* de M. de Sybel, à Bonn, un compte rendu périodique des travaux des érudits et spécialement des historiens belges. L'un de ses derniers projets littéraires fut de réunir et de mettre en œuvre tous les documents qu'il avait recueillis sur ce sujet, et de nous doter d'une *Histoire des études historiques en Belgique depuis 1850*. Assurément, s'il est un domaine où les écrivains belges contemporains se soient aventurés avec succès, c'est bien celui de l'histoire ; on pouvait s'attendre à une publication à la fois intéressante et utile. Mais Warnkœnig, vivant éloigné de nous, avait besoin d'un collaborateur : il s'adressa tour à tour au baron de Saint-Genois et à M. J. Delecourt, qui, faute de loisir, ne purent ni l'un ni l'autre s'associer à son entreprise. Il est à souhaiter que les nombreuses notes recueillies par Warnkœnig, en vue de ce travail, soient tôt ou tard utilisées. En attendant, nous croyons devoir reproduire le plan que l'auteur de l'idée communiqua, par lettre du 2 juin 1866, à son ami de Gand :

1. Coup d'œil sur l'historiographie belge pendant les temps antérieurs au règne de Marie-Thérèse.

2. Restauration des études historiques pendant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Erection de l'Académie de Bruxelles ; ses historiens et leurs travaux.

3. Les Bollandistes.

4. Etat stationnaire des études historiques pendant la domination française. Conservation des études historiques par les bibliophiles, dans la Bibliothèque dite de Bourgogne, les Bibliothèques et les Archives communales.

(1) M. Gérard a publié depuis, sans collaborateur, l'*Histoire des Francs d'Austrasie*, (Bruxelles, 1865, 2<sup>e</sup> éd., 2 vol. in-8°), ouvrage remarquable, mais dont Warnkœnig n'aurait bien certainement pas accueilli les

5<sup>o</sup> Résurrection des études historiques sous le gouvernement des Pays-Bas. Rétablissement de l'Académie ; ses anciens et ses nouveaux membres et leurs travaux ; MM. le baron de Reiffenberg et Quetelet ; les historiens notables de cette époque ; études historiques dans les Universités.

6. L'Académie pendant et après la révolution de 1850. Nouvel élan des études historiques, dû à l'esprit public et au Gouvernement national.

7. Création de la Commission royale d'histoire de Belgique en 1855 ; ses membres, ses travaux.

8. Nouvelle organisation de l'Académie. Arrêtés royaux favorables aux progrès des études historiques.

9. Commission royale pour la publication des sources de l'histoire de l'ancien droit belge, en 1846 ; ses membres, ses travaux.

10. Les membres de l'Académie depuis 1851. Notices historiques.

11. Travaux et publications de l'Académie : l'Annuaire, les Bulletins, les Mémoires.

12. Historiens en dehors de l'Académie ; Sociétés et Revues historiques et archéologiques. Notices biographiques.

13. Travaux concernant l'histoire de la Belgique, exécutés en France, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre.

14. Ouvrages sur l'histoire générale de la Belgique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

15. Id. pour les périodes celtique, romaine, franque et du moyen-âge.

16. Id. au XVI<sup>e</sup> siècle.

17. Id. depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'incorporation du pays à la France.

18. Histoire de la Belgique sous le gouvernement de la France et des Pays-Bas.

19. Histoire de la révolution de 1850 et du gouvernement du roi Léopold I<sup>er</sup>.

20. Histoire constitutionnelle, législative et administrative de la Belgique.

21. Histoire ecclésiastique.

thèses fondamentales. — *L'Histoire des Carolingiens*, couronnée par l'Académie, est dédiée à M. de Pouhon, ancien représentant, le généreux donateur dont il est question ci-dessus, col. 614.



22. Histoire de l'instruction publique.

25. Histoire spéciale des provinces : les Flandres, le Brabant, Anvers, Hainaut, Namur, Limbourg, Luxembourg, Liège.

24. Histoire des belles-lettres et des beaux-arts. Poésies française, flamande, wallonne. Histoire de la peinture, de la musique et de l'art dramatique.

25. Bibliographie des sciences auxiliaires de l'histoire.

Warnkœnig était chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique. Il appartenait à un grand nombre de Sociétés savantes : Institut de France (Académie des sciences morales et politiques); Institut des provinces de France; Société des antiquaires de France; Société d'histoire de France; Sociétés de Lille, Douai, Valenciennes, Saint-Omer; Académie royale de Turin; Académie de Munich; Académie de législation de Toulouse; Société des antiquaires de Londres; Société des antiquaires du Nord, à Copenhague; Sociétés d'Utrecht et de Groningue; Société des antiquaires de Wurzburg; Comité pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Colmar; Académie royale de Belgique; Société d'Émulation de Liège; Société liégeoise de littérature wallonne; Institut archéologique liégeois; Société royale des beaux-arts, à Gand; Commission municipale des monuments, *ibid.*; Société royale d'agriculture et de botanique, *ibid.*; Société d'Émulation, à Bruges. — Il avait en outre été membre effectif de l'ancien Institut des Pays-Bas, à Amsterdam, et, pendant plusieurs années, correspondant de la Commission royale des Records, à Londres, et membre correspondant de la Commission pour l'histoire nationale de France, créée par M. Fortoul, ministre de l'instruction publique.

La bibliographie complète des œuvres de Warnkœnig n'est pas facile à dresser; ses écrits sont dispersés un peu partout; ils ont eu comme lui, si l'on peut dire ainsi, plus d'une patrie. Nous ferons de notre mieux, en nous aidant du *Keyser's Bücherlexikon*, des recherches du baron de Saint-Genois et des principaux recueils de bibliographie française.

### I. Droit romain.

1° Oratio de studii juris romani utilitate et necessitate. Liège, 1817, in-4° (*Ann. acad. Leod.*, vol. I), et 1819, in-4°.

2° Institutionum seu elementorum juris privati romani libri IV, in usum prælect. acad. vulgati, cum introduct. in univers. jurisprud. ad studium juris romani et notis litterariis. Liège, Collardin, 1819, in-8°.

La seconde édition de cet ouvrage, publiée également chez Collardin, en 1823, diffère beaucoup de la première, non-seulement par les corrections nombreuses qui y ont été introduites et par une disposition nouvelle des matières, mais encore en ce que l'auteur y a joint le texte des *Institutes* de Gajus, les *Fragmenta Vaticana* et d'autres anciens monuments du droit romain, récemment découverts. — 3° édit., de nouveau refondue, Bonn, 1834, in-8°. — La 4° et dernière édition a vu le jour à Bonn en 1860 (v. ci-dessus).

5° Précis de l'histoire du droit romain d'après Gibbon, traduit par M. Guizot, revu et enrichi de notes. Liège, 1821, 2 vol. in-8°.

A été traduit en hollandais.

4° Analyse du *Traité de la possession* par M. de Savigny. Liège, 1824, in-8°. — Deuxième édition, *ibid.*, 1827, in-8°.

Traduite en anglais, en 1838, par M. Cushing, à Boston (Etats-Unis), et publiée dans l'*American jurist*, vol. XIX, p. 13 et 257.

5° *Commentarii juris romani privati, ad exemplum opt. compendior. à celeberr. jurisconsultis compos. adornati, in usum acad. prælect. et studii privati.* Liège, 1825-1852, 5 vol. in-8°.

6° Histoire externe du droit romain. Bruxelles, 1856, in-8°.

Cet ouvrage a été traduit en italien et en espagnol.

7° *Grundriss zu Pandekten-Vorlesungen, mit Verweisungen auf die Lehrbücher von Thibaut, von Wening-Ingelheim, Mühlenbruch und seine Commentarii juris privati.* Fribourg en Brisgau, 1857, in-8°.

8° *Vorschule der Institutionen und Pandekten. Ein Commentar zu den Einleitungen der lateinischen Lehrbücher des römischen Rechts des Verfassers.* Fribourg, 1859, in-8° (avec un tableau).



9° Introduction à l'étude du droit romain, trad. de l'allemand de M. Mackeldey, augmentée et enrichie de notes. Mons, 1826, in-8°.

M. Jules Beving, avocat à Bruxelles, a publié en 1837, en cette ville, une nouvelle traduction du *Manuel de droit romain* de Mackeldey, d'après la 10<sup>e</sup> édition allemande.

B. *Science du droit en général, philosophie du droit, etc.*

10° Ankündigung eines Praktikums über das Civilrecht. Göttingen, 1816, in-8°.

11° Versuch einer Begründung des Rechts durch eine Vernunftidee. Bonn, Marcus, 1819, in-8°.

12° Oratio de jurisprudentiâ gentium Europearum unâ, eâque assiduo doctorum commercio excolendâ. Louvain, 1828, in-4°.

Inseré dans les *Ann. Acad. Lovan.*, ann. 1827-1828.

13° *Doctrina juris philosophica aphorismis distincta, in usum scholarum.* Louvain, 1850, gr. in-8°.

14° De l'état de la science du droit en Allemagne. Paris, 1844, in-8° (dans la *Revue française et étr. de législation*; trad. de M. Ed. Laboulaye: v. ci-dessus).

15° Rechtsphilosophie als Naturlehre des Rechts. Fribourg, 1859, in-8°.

Traduit en hollandais (1856).

16° *Juristische Encyclopædie.* Erlangen, 1855, in-8°.

17° *Philosophiæ juris delineatio.* Tübingue, 1855, in-8°.

C. *Droit ecclésiastique et polémique politico-religieuse.*

18° Umriss der Geschichte des Kirchenrechts. Tübingue, 1845, in-8°.

19° Die Kirche Frankreichs und die Unterrichtsfreiheit. Fribourg, 1845, in-8°.

20° Die katholische Frage im Sommer 1848. Ein Versuch zu ihrer Lösung für Württemberg. Tübingue, 1848, in-8°.

Cette brochure fit sensation et provoqua une réponse intitulée: « Der geheime Hofrath Warnkœnig als Verfasser der Schrift *Die katholische Frage im Sommer 1848*, vor dem Richterstuhl der Kritik gezogen vom Ver-

fasser der katholischen Bedenken über die erzwungene Einsegnung der gemischten Ehen. » Stuttgart, 1848, in-8°. Warnkœnig répliqua par un nouvel écrit:

21° Die katholische Frage im Anfang des Jahres 1849. Tübingue, 1849, in-8°.

22° Ueber den Conflict des Episcopats der oberrheinischen Kirchenprovinz mit den Landesregierungen in derselben. Erlangen, 1855, in-8°.

Une traduction française de cet opuscule (*Exposé du conflit entre l'épiscopat de la province du Haut-Rhin, en Allemagne, et les gouvernements*) a paru en 1854 à Bruxelles. — Pour se faire une juste idée du point de vue où se plaçait Warnkœnig en s'engageant dans ces discussions, on aura utilement recours aux articles publiés par lui dans la *Revue trimestrielle* de Bruxelles, à partir de 1853 (v. ci-après).

23° Die staatsrechtliche Stellung der katholischen Kirche in den katholischen Ländern des deutschen Reichs, besonders im XVIII<sup>ten</sup> Jahrhundert. Erlangen, 1855, in-8°.

D. *Histoire du droit belge et du droit liégeois.*

24° Recherches sur la législation belge au moyen-âge. Gand, 1854, in-8°.

25° *Ordo judiciorum, cum glossâ sub finem sæculi XIII ei adjectâ, à Cod. Trevir. accuratiss. descriptus.* Gand, 1855, in-8°.

26° Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte bis zum Jahr 1505. — Premier volume, avec une carte de la Flandre au XIV<sup>e</sup> siècle et un *fac-simile*. Tübingue, Fues, 1855, in-8°. — 2<sup>e</sup> volume, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> partie, *ibid.*, 1856 et 1857, in-8°. — 3<sup>e</sup> vol., 2<sup>e</sup> partie, *ibid.*, 1829; 1<sup>re</sup> partie, 1842, in-8°.

Nous avons parlé plus haut de la traduction française de cet important ouvrage par Alb. Gheldolf.

27° Histoire du droit belge, contenant les institutions politiques et la législation de la Belgique sous les Francs. Bruxelles, 1857, in-8°.

28° Von der Wichtigkeit der Kunde des Rechts und der Geschichte der belgischen Provinzen für die deutsche Staats- und Rechtsgeschichte. Fribourg 1856, in-8°.



Discours prononcé par Warnkœnig lorsqu'il prit possession de sa chaire à l'Université de Fribourg.

29° *Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Lütticher Gewohnheitsrechts*. Fribourg, Wagner, 1858, in-8°. — 2<sup>e</sup> édition, 1854, in-8°.

E. *Histoire du droit français*.

50° *Französische Staats- und Rechtsgeschichte*. Bâle, 1846-1847, 2 v. in-8°.

Nous avons dit plus haut que cette publication a été complétée par le professeur Stein, pour le droit criminel.

F. *Histoire*.

51° *Précis de l'histoire de Liège*. Liège, 1864, in-12°.

Traduction française, par M. Stanislas Bormans, d'une série de feuillets publiés par Warnkœnig dans la *Gazette de Cologne* en 1862.

52° (En collaboration avec M. Gérard, de Bruxelles). *Histoire des Carolingiens*. Bruxelles, 1862, 2 vol. in-8°.

53° *Mémoire concernant l'exposé des droits de succession de la maison de Sonderbourg-Augustenburg à la partie ci-devant Gottorpienne du duché de Holstein*. Stuttgart, 1864, in-8°.

54° *Don Carlos. Leben, Verhaftung und Tod dieses Prinzen. Nach den neuesten Biographien und mit Rücksicht auf frühere Forschungen bearbeitet*. Stuttgart, 1864, in-8°.

M. Gachard venait de jeter un nouveau jour sur ce mystérieux épisode de l'histoire d'Espagne, en publiant à Bruxelles son beau livre intitulé : *Don Carlos et Philippe II* (1863, 2 vol. in-8°).

G. *Instruction publique*.

55° (En collaboration avec le baron de Reiffenberg). *Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur*. Bruxelles, Tarlier, 1828, in-8°.

H. *Poésies*.

56° *Poetische Erheiterungen*. Aix-la-Chapelle, 1825, in-8°.

Pour apprécier l'étendue et la variété des études de Warnkœnig, son influence

comme représentant de l'école historique, ses tendances religieuses et politiques enfin, il faudrait surtout parcourir les nombreux recueils périodiques dont il fut le fondateur ou auxquels il prêta son concours. Nous ne pouvons même songer à dresser ici la liste détaillée des articles qu'il y publia ; nous ne parlons pas des notices éphémères, mais des études (*essays*, comme disent les Anglais) de tout genre, qui mériteraient pour la plupart d'être conservées, ou du moins qu'on peut encore avoir intérêt à consulter. Nous nous voyons obligés, comme le baron de Saint Genois, de nous contenter d'indiquer les titres des revues ou des journaux qui reçurent de lui des communications plus ou moins régulières.

En premier lieu vient la *Thémis ou Bibliothèque du jurisconsulte*, dont il fut en 1819 un des fondateurs, avec Blondeau, Demante et Ducaurroy, professeurs à la Faculté de droit de Paris<sup>(1)</sup>. Publiée pendant dix ans dans cette dernière ville, où elle rajunit les traditions de l'école de Cujas et contribua, dans cet ordre d'idées, à provoquer la création d'œuvres nouvelles, la *Thémis* fut transportée à Louvain en 1829, et y vécut encore deux ans, pour renaître plus tard sous le nom de *Thémis belge*, sans la collaboration de Warnkœnig. L'ancienne *Thémis* est encore consultée avec fruit par les jurisconsultes qui ne se contentent pas d'une sèche interprétation des textes, mais qui tiennent à se rendre compte de l'esprit des lois, en remontant aux sources classiques. — Nous citerons encore, parmi les recueils français qui contiennent des articles de Warnkœnig, la *Revue encyclopédique* (Paris), rédigée par M. Jullien; la *Revue étrangère, du droit*, de M. Foelix; la *Revue du droit*, de M. Wolowski; les *Annales de législation*, publiées par M. Odilon Barrot (1829); enfin le *Recueil de l'Académie de législation*, publié à Toulouse depuis 1855. — En Belgique, outre la suite de la *Thémis*, Warnkœnig peut revendiquer, comme nous l'avons dit, le commencement de la nouvelle

(1) V. notre art. BLONDEAU dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. II.



série du *Messenger des sciences*, etc. de Gand; la *Revue trimestrielle* de Bruxelles, fondée par M. Van Bommel, contient également de lui plusieurs articles importants (*De l'esprit et de l'organisation des Universités allemandes*, t. V. p. 111; *Du mouvement protestant en Allemagne*, t. XVIII, p. 175; *Documents nouveaux sur le règne de Philippe II en Belgique*, t. XIX, p. 357; *La guerre de Rome contre la science, en Allemagne* (1), t. XLVI, p. 5). — En Allemagne, Warnkœnig a été, avec M. Rosshirt, le fondateur de la *Zeitschrift für Civil-und Criminalrecht* (1856), et plus tard, l'un des principaux collaborateurs de la *Kritische Vierteljahrsschrift für Gesetzgebung*, de M. Pölze (Munich, depuis 1859). — Dans la *Revue historique (Historische Zeitschrift)* de M. de Sybel (Bonn), il a publié, de 1859 à 1865, un compte rendu annuel du mouvement de la littérature historique en Belgique. — *L'Isis* de feu Oken (Iena), les *Heidelberger Jahrbücher*, les *Archives du droit de Mittermaier*, Wangerow, etc. (Heidelberg); la *Revue pour la jurisprudence historique* de Savigny (Berlin), la *Revue pour le droit civil* (Giessen), les *Annales de jurisprudence* de Schunk (Erlangen), la *Revue critique de la législation et de la jurisprudence à l'étranger* (Heidelberg, 1827-1856), dans ses derniers volumes; la *Revue du droit germanique* (de Reyscher); les *Annales de la jurisprudence* de Scheller (Leipzig); les *Annonces littéraires* de l'Académie de Munich; la *Revue trimestrielle théologique*, de Fribourg; la *Revue trimestrielle allemande (Deutsche Vierteljahrsschrift : Stuttgart, Cotta)*; la *Gazette universelle d'Augsbourg*; la *Gazette de Vienne* (nous citerons un article sur les *Recueils des ordonnances* publiés par M. Polain); la *Gazette universelle d'Augsbourg*; le *Staats-Anzeiger für Württemberg* (notamment deux articles sur *la crise de la vie constitutionnelle en Belgique*, 6 et 7 août 1864); enfin la *Revue philosophique (Zeitschrift für*

*philosophie und philosophische Kritik*), de MM. Fichte, Ulrici et Wirth (Halle), ont reçu de lui de nombreuses communications. Dans ce dernier recueil (t. XXX, p. 100-145), un article sur *la philosophie en Belgique* doit être mentionné spécialement. — N'oublions pas le *Staatslexicon* de Rotteck et Welcker, dont Warnkœnig a été l'un des collaborateurs en titre.

**Wilmart** (PIERRE-ALEXANDRE), né à Vinalmont (province de Liège), le 15 août 1818, mourut à Liège le 18 décembre 1860. Après avoir fait de brillantes études au Collège communal de Huy, il se rendit à Liège en 1855 et se fit inscrire à l'Université. Les professeurs de la Faculté de médecine ne tardèrent pas à le considérer comme l'un de leurs meilleurs élèves; tous ses diplômes, depuis le premier jusqu'au dernier examen, furent obtenus avec la plus grande distinction. En 1859, il obtint au concours la place de chef de clinique chirurgicale; en 1841, il fut nommé de la même manière interne en chirurgie. La bourse de voyage que lui avait value son dernier doctorat lui servit à visiter, pendant deux ans, les grandes écoles de médecine de Paris, de Berlin et de Vienne. En 1845, il remplaça M. le docteur Kleimermann en qualité de médecin de l'établissement fondé par madame Laroche, dans l'ancien couvent de la Chartreuse lez-Liège (2), pour le traitement des maladies mentales. M. Van de Weyer lui ouvrit la carrière de l'enseignement supérieur en le nommant, en 1845, agrégé à l'Université où il avait fait ses études. Il débuta deux ans plus tard dans l'enseignement, en acceptant une partie du cours d'anatomie descriptive; le professeur de La Vacherie étant venu à mourir en 1848 (v. ce nom), Wilmart fut déchargé de ces fonctions, et reçut en échange une partie de la pathologie chirurgicale et de la médecine opéra-

(1) A propos des censures ecclésiastiques dont a été l'objet M. Frohschammer, professeur de philosophie à l'Université de Munich.

(2) Occupé aujourd'hui par les *Petites*

*sœurs des pauvres*, qui y entretiennent des vieillards infirmes, au moyen de dons charitables qu'elles vont récolter elles-mêmes dans la ville.



toire; il conserva ces attributions jusqu'à sa mort. Sa promotion à l'extraordinaire date du 24 septembre 1855. — Wilmart a laissé à ses collègues et à ses élèves les meilleurs souvenirs; par son caractère comme par ses talents, il s'était acquis l'estime et l'affection générales: M. le recteur Th. Lacordaire, en prononçant sur sa tombe, creusée avant le temps, les paroles solennelles du suprême adieu, lui a rendu un hommage mérité, en déclarant son enseignement l'un des plus remarquables et des plus fructueux de l'Université. Wilmart était consciencieux, méthodique et d'une parfaite clarté dans l'exposition; l'élégance de son langage se conciliait avec une précision sévère; une certaine dignité naturelle, répandue dans toute sa personne, une réserve pleine de modestie et par là même exempte de toute morgue, contribuaient à donner de l'autorité à sa parole. Sa bienveillance inaltérable, la générosité bien connue de ses idées et de ses sentiments lui gagnaient tous les cœurs. Sa perte fut douloureuse non seulement pour l'Université, mais pour la société liégeoise, qui lui accordait comme médecin une large part de confiance; plus douloureuse encore pour le médecin distingué qui avait vu en lui son successeur naturel (\*). Il était l'ami du pauvre comme du riche; bien des larmes sincères furent versées sur son cercueil, au souvenir de la charité, de son abnégation et de toutes ses vertus privées. Il n'a laissé qu'un petit nombre d'écrits; mais on peut dire que s'il eût vécu quelques années encore, il aurait illustré son nom. Nous donnons, d'après le *Nécrologe liégeois* de M. U. Capitaine, qui nous a fourni les éléments de cette notice, la liste de ses principales publications et quelques renseignements sur les services qu'il a rendus à la médecine opératoire.

1° *Rapport sur l'enseignement médical à l'Université de Paris* (*Annales des Univ. de Belgique*, 1845, p. 690-708).

2° *Rapport adressé à M. le Ministre*

*de l'intérieur sur la Faculté de médecine de l'Université de Berlin*. Brux., Lesigne, 1846, in 8° (tiré à part des *Annales des Universités de Belgique*, t. III).

3° *Rapport fait à la Société de médecine de Liège, au nom de la Commission chargée de présenter un règlement pour l'organisation d'un Conseil de discipline dans le sein de la Société (Ann. de la Société de médecine de Liège, t. I, 1847)*.

Wilmart fut le fondateur de cette association.

4° *Rapport sur une Observation d'angine œdémateuse ou d'œdème de la glotte, par le docteur Tasset, présenté à la Société de médecine de Liège, par le docteur Wilmart (Ibid., t. III, 1848)*.

5° *Note sur l'hygiène chirurgicale envisagée spécialement dans ses rapports avec la police publique* (t. III, des *Ann. du Conseil de Salubrité publique de la province de Liège*, 1851).

6° *Nouvelle méthode pour la cautérisation du canal de l'urètre*. Bruxelles, Lelong, 1860, in-8° (Extr. de la *Revue médicale belge*, 1860).

« Wilmart a fait subir à différents procédés opératoires, surtout dans l'appareil instrumental, de nombreuses modifications qu'il a dictées dans ses cours. On cite notamment : son appareil pour la taille, dont l'idée première lui a été fournie par Guérin, de Lyon; — des modifications aux pinces de Ricord, pour l'opération du phymosis; — un dilateur pour la trachéotomie, ainsi que des changements au tenaculum de Chassaignac; — des pinces pour la castration, instrument combiné des pinces de Ricord modifiées et de celles de Breschet, pour la varicocèle; — un instrument destiné aux contre-ouvertures; — un tube plongeur applicable à la seringue de Guérin, conduisant le liquide extrait dans un vase et permettant de faire immédiatement les injections; — le curseur au trocart de Guérin, permettant de fixer solidement

(\* ) Wilmart était gendre de M. le profes-

seur émérite Frankinet (v. ce nom).



l'instrument contre la poitrine, etc. »<sup>(1)</sup>.

Wilmart était médecin du 5<sup>e</sup> bataillon de la garde civique de Liège; en

1859, il avait été appelé à faire partie de la Commission provinciale de statistique.

<sup>(1)</sup> *Nécrologe liégeois* pour 1860, p. 69.

Dans l'espace d'un demi-siècle, l'Université de Liège a perdu 60 de ses professeurs, savoir : la Faculté de philosophie 17, celle de droit 10, celle des sciences 18, enfin la Faculté de médecine 15. Un seul n'a pas atteint l'âge de 50 ans; 6 sont morts âgés de moins de 40; 16 n'en ont pas atteint ou dépassé 50; 14 ont vécu de 50 à 60; 9 ne sont point parvenus à 70; 10 sont morts septuagénaires; enfin, 4 sont entrés dans leur dix-septième lustre. On a eu des morts accidentelles à déplorer, des morts prématurées et que rien ne faisait prévoir; mais à considérer la moyenne générale, il ne semble pas que la carrière de l'enseignement, malgré les fatigues qu'elle impose, soit plus meurtrière que d'autres.

Il est à remarquer que l'on n'a eu à constater que quatre décès de 1817 à 1855 (date de la réorganisation de l'enseignement supérieur).



### III

## PROFESSEURS ÉMÉRITES,

### DÉMISSIONNAIRES, ETC.

**Bède (ÉMILE)**, ✱, né à Verviers le 9 mai 1828, date ses débuts dans l'enseignement supérieur de l'âge de vingt-deux ans. Il avait fait d'excellentes

études, d'abord dans sa ville natale, sous la surveillance ou plutôt sous la direction immédiate d'un père éclairé<sup>(1)</sup>, qui sut reconnaître de bonne heure ses apti-

<sup>(1)</sup> Philippe Bède, né à Stavelot le 1<sup>er</sup> octobre 1803, dirigea pendant de longues années l'École industrielle et littéraire de Verviers, et s'acquitta, comme professeur d'humanités, une réputation méritée. Il appartenait à l'une des meilleures familles de Malmedy. Ses parents subirent le contre coup des révolutions; il y eut de durs moments à passer. Orphelin de bonne heure, il crut aux prédictions d'une sœur, qui ne cessait de lui dire qu'il relèverait la famille. A 17 ans, il enseignait déjà chez l'abbé Morsomme; et tout en donnant, en outre, des leçons particulières, il parvint à subir, après avoir suivi par échappées quelques cours de l'Université de Liège, l'examen de candidat en philosophie. Il reprit l'établissement pour son compte et le fit prospérer. En 1831, il le quitta pour occuper, à Verviers, une chaire de littérature et d'histoire. Nommé directeur de l'École prémentionnée, en 1840, il sut faire de cette institution le meilleur collège communal du pays. Il fut, à partir de 1849, l'un des principaux rédacteurs du *Moniteur de l'enseignement*, où il traita surtout, à la veille de l'organisation légale de l'instruction moyenne, les questions relatives au programme des études. Il remplaça le professeur Moke (de Gand) comme président de l'*Association pro-*

*fessorale de Belgique* (v. l'art. ALPH. LE ROY), et fit partie du premier Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Le *Moniteur de l'enseignement* ayant cessé de paraître en 1858, après la mort de son directeur Fr. Hennebert (de Tournai), Ph. Bède créa les *Annales de l'enseignement public*, recueil estimable et qu'on peut encore consulter avec fruit, mais dont la publication dut être interrompue au bout de deux ans, par suite de circonstances particulières. Ph. Bède n'était pas seulement un bon professeur; il s'intéressait vivement à la chose publique, et son rôle dans la presse quotidienne fut des plus considérables. Libéral convaincu, également ennemi des partis extrêmes, il exerça sur l'opinion, à Verviers, une influence longtemps sans rivale; il prit ensuite une part très-active à la rédaction du *Journal de Liège*, et finalement s'adonna tout entier à la politique, en quittant Verviers pour Bruxelles, où il accepta la direction de l'*Echo du Parlement belge*. Par la dignité de son caractère, par sa franchise et sa loyauté, ainsi que par ses qualités aimables, il s'était acquis l'estime et l'affection générales; aussi les regrets les plus sincères se mêlèrent-ils à la stupeur que produisit, en 1866 (15 février), la nouvelle de la cata-



tudes dominantes et en favoriser le développement, sans négliger de le pourvoir de ces connaissances générales dont les esprits naturellement le mieux doués ne sauraient être privés, sous peine de rester toujours au-dessous d'un certain niveau. Inscrit à l'Université de Liège en octobre 1845, il fut reçu, deux ans plus tard, candidat en sciences physiques et mathématiques, et partit ensuite pour Paris, d'où il ne revint qu'en mai 1848, rapportant un Mémoire qui lui valut le titre de lauréat du concours universitaire. En avril 1849, il fut proclamé docteur en sciences; au mois d'août suivant, il se rendit de nouveau à Paris, dans le but spécial de suivre les travaux et les expériences de M. Regnault, professeur au Collège de France. Une nomination d'agrégé à la Faculté des sciences de Liège vint le trouver dans le laboratoire de l'illustre savant; par arrêté du 4 octobre 1850, il fut chargé du cours de physique industrielle et d'une partie des cours de physique générale et de physique mathématique, à titre de suppléant de M. Gloesener (v. ce nom). Le 7 janvier 1857, M. Gloesener ayant exprimé le désir d'être entièrement déchargé du cours de physique expérimentale, un arrêté ministériel confia exclusivement cet enseignement à M. Bède, qui conserva, en outre, la physique industrielle. Le nouveau titulaire ne put être promu à l'extraordinariat qu'au commencement de 1861, la Faculté étant au complet. Il arriva, sur ces entrefaites, que la gestion de graves intérêts de famille rappela M. Bède à Verviers; le 26 septembre, un congé sans traitement lui fut accordé sur sa demande, et le même arrêté chargea M. Pérard (v. ce nom) de le suppléer dans ses deux cours. M. Bède ne reparut plus à l'Université; il sollicita et obtint sa démission en 1865. A la tête de l'un des établisse-

strophe qui l'enleva inopinément à sa famille et à ses amis. Comme il rentrait chez lui le soir, trompé par l'obscurité, il longea de trop près le bord d'un canal, en pleine ville de Bruxelles: le pied lui manqua... Il fut impossible de lui porter secours.

(<sup>1</sup>) La maison Houget et Teston.

ments industriels les plus importants du pays (<sup>1</sup>), il est aujourd'hui plus occupé que jamais; cependant, comme on va s'en convaincre, il n'est pas perdu pour la science. Secrétaire de la Société industrielle de Verviers; membre de la Commission de l'Ecole professionnelle, du Conseil d'administration de la Société des maisons d'ouvriers (<sup>2</sup>), du Comité provisoire de la Société des bains et lavoirs; président de la Société Franklin et de quelques autres de moindre importance, il suffit à tout, en dépit du tracass des affaires, et trouve encore le temps d'écrire. Comme professeur, il a laissé les meilleurs souvenirs à l'Université; comme industriel et comme philanthrope, il a pris un rang élevé parmi les hommes utiles; comme savant enfin et comme publiciste, il s'est fait une réputation qui a franchi nos frontières. Voici la liste de ses principales publications.

1<sup>o</sup> *Mémoire sur la vitesse communiquée à un mobile par quelques corps élastiques, etc.* (Mémoire couronné au Concours universitaire de 1847-1848). Bruxelles, Lesigne, 1849, in-8<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> Six petits volumes de la *Bibliothèque pour tous*: A. Eléments d'algèbre; B. id. de géométrie; C. Principes de physique; D. Id. d'arpentage; F. Principes du dessin linéaire. Paris, 1850, in-18<sup>o</sup>.

Plusieurs de ces petits volumes ont eu jusqu'à six éditions de 10,000 exemplaires.

3<sup>o</sup> *Mémoire sur l'ascension de l'eau et la dépression du mercure dans les tubes capillaires* (Mém. de l'Acad. roy. de Belgique; Mém. couronnés et Mém. des savants étrangers, t. XXV).

4<sup>o</sup> *Recherches sur la chaleur spécifique de quelques métaux à différentes températures* (Ibid., t. XXVII).

5<sup>o</sup> *Rapport sur les pouvoirs éclairants du gaz destiné à l'éclairage de la*

(<sup>2</sup>) On a beaucoup remarqué, à l'Exposition universelle de 1867, les spécimens d'habitations pour les travailleurs (cl. 93) exhibés par la maison Houget et Teston. — C'est à la suite de l'Exposition que M. Em. Bède a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, le 15 février 1868.



ville de Liège (Bull. administratif de la ville de Liège, 1855).

6° *Programme d'un cours de physique*. Liège, 1855, in-8°.

Cet ouvrage a obtenu, en 1863, les honneurs d'une seconde édition, revue et augmentée. M. L. Pérard, qui s'est chargé de cette révision, a joint des planches au volume.

7° *De l'économie du combustible*. Paris et Liège, Noblet, 1859, un vol. in-8° avec pl. — 2° édition, revue et augmentée, *Ibid.*, 1865.

Recueil d'articles publiés d'abord dans la *Revue universelle* de M. de Cuyper. — C'est l'ouvrage le plus important qui ait été écrit sur la matière dans ces derniers temps : M. Kühmann, professeur à l'École polytechnique de Hanovre, n'hésite pas à s'exprimer ainsi dans son *Allgemeine Maschinenlehre*. Le livre de M. Bède a été traduit en allemand par M. le Dr Zickwolf; une autre version libre a paru tout récemment (*frei übersetzt von Bède*, etc.

8° *De l'état actuel de la physique*. Verviers, 1859, in-8°.

Série d'articles publiés dans les *Annales de l'enseignement public* et réunis en brochure.

9° *Recherches sur la capillarité*. I. examen des théories de l'action capillaire. II. Recherches expérimentales sur l'équilibre des liquides dans les tubes cylindriques (*Mém. de l'Acad.*, de Belg., t. XXX).

10° *Recherches sur la liaison entre les phénomènes de capillarité et d'endosmose* (*Ibid.*, t. XXXI).

11° *Recherches sur la capillarité*. I. Equilibre d'une goutte entre deux plans inclinés l'un sur l'autre. II. Equilibre d'une bulle d'air sur un plan horizontale dans une masse liquide (*Ibid.*, t. XXXII).

12° *Sur la théorie des machines à vapeur et particulièrement des machines à enveloppe de vapeur* (Articles publiés dans la *Revue universelle* et réunis en brochure). Paris et Liège, 1865, in-8°.

13° *Sur les transmissions de mouvement dans les manufactures*. Verviers, 1864, in-8°.

Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Verviers*.

15° *Recherches sur la capillarité*. Equilibre des liquides entre deux plans parallèles et contre un plan vertical. Adhésion d'un disque à une surface liquide plane (*Mém. de l'Ac. roy. de Belgique*, t. XXXIII).

14° *Recherches sur la capillarité*. Equilibre d'une goutte de mercure sur un plan horizontal (*Ibid.*).

15° *Note sur les travaux de la Société Vervieoise pour la construction de maisons d'ouvriers*. Verviers, 1867, in-8°.

Extrait du *Bulletin de la Soc. industrielle de Verviers*.

16° Articles divers, rapports, traductions, etc., publiés dans la *Revue universelle* de M. de Cuyper, dans les *Annales de l'enseignement public* et dans le *Bulletin de la Société industrielle de Verviers*.

**Bormans** (JEAN-HENRI), O. ̄, né à Saint-Trond, le 17 novembre 1801, a été déclaré sur sa demande, par arrêté royal du 17 août 1865, professeur émérite de l'Université de Liège, après avoir fourni, dans l'enseignement moyen et surtout dans l'enseignement supérieur, une longue et laborieuse carrière. Il n'avait pas encore 17 ans, quand la direction du petit Séminaire de Liège lui confia des cours de poésie et de rhétorique. Il resta dans cet établissement jusqu'en 1821, puis accepta au Collège de la même ville une place de professeur suppléant (chargé en même temps d'une partie de la surveillance) : fonctions modestes, mais qui lui rendirent sa liberté et lui permirent de continuer ses études philologiques sous Fuss et Gall. La question mise au concours en 1821, probablement par l'influence du premier de ces deux professeurs (v. l'art. Fuss), étant restée sans réponse, la Faculté des lettres jugea convenable de la reproduire l'année suivante. Il s'agissait d'écrire une dissertation sur l'emploi du latin comme langue littéraire chez les modernes, et d'établir un parallèle entre le grand poète de Venouse et le jésuite polonais Sarbiewski ou *Sarbievius*, exalté par Grotius en ces termes : *Horatium as*



*secutus est, imò aliquando superavit* (\*). Cette fois deux concurrents se présentèrent, et la lutte fut aussi brillante qu'on pouvait l'espérer : tous deux furent couronnés (\*\*), et l'on put prévoir dès lors à quel rang s'élèverait un jour M. Bormans parmi les philologues belges. Cependant il s'agissait pour lui, avant tout, de se créer une position moins ingrate que celle à laquelle il s'était provisoirement résigné. Il obtint, en 1825, le titre de professeur de troisième au Collège de St-Trond; successivement il passa en seconde et en rhétorique; en 1834, il était principal de l'établissement. La chaire de poésie et de rhétorique s'étant trouvée vacante cette année même à Hasselt, ainsi que la direction du collège, M. Bormans fut appelé à ces fonctions. Mais l'attention du gouvernement était fixée sur lui : il entra dans l'enseignement supérieur, comme professeur extraordinaire à la Faculté des lettres de Gand, lors de la réorganisation des Universités de l'Etat. Son séjour en Flandre ne dépassa pas deux ans; mais il y noua des relations durables, et l'on peut dire que l'influence du milieu où il vécut à Gand fut considérable, au point de vue de la direction de ses études ultérieures. Son goût prononcé pour la philologie germanique se développa, se fortifia graduellement, sans nuire à ses travaux sur les auteurs anciens. En 1837, M. Bormans passa à l'Université de Liège, où il ne tarda pas à être promu à l'Ordinarat. M. Bormans a été, avec MM. Borgnet et Burggraaf, le principal promoteur de l'institution des cours normaux annexés à la Faculté des lettres. Lors de la translation de ces cours à l'École normale des humanités, il resta chargé de l'enseignement du grec et du latin.

(\*) La question était ainsi posée : » Quum » inter recentiores poetas latinos vel insi- » gniter olim, sive arte, sive dictione, sive » utraq̃ celebrari nunc vulgò ab indoctis » juxta doctisque negligantur et contem- » nantur, quumque inter lyricos ita emineat » Sarbievius, ut critici Horatium ab eo æqua- » tum lyricà poesi, nonnulli superatum cen- » suerint : postulatur commentatio, in qua, » præmissà de neglectæ neolatine poeseos » causis, deque ejus sive justo, sive imme-

Quando il demanda l'éméritat pour cause de santé, ses cours de philologie grecque et latine à l'Université furent partagés entre MM. Burggraaf et Léon de Closset (v. ces noms). — M. Bormans a été secrétaire académique en 1852-53. Il a fait partie, *sans interruption*, du jury central créé par la loi du 27 septembre 1855, jusqu'à la suppression de cette institution. Chevalier de l'ordre de Léopold depuis longues années, il a été promu au grade d'officier par arrêté royal du 29 septembre 1864. Il est membre titulaire de l'Académie royale de Belgique depuis le 11 janvier 1847, et de la Commission royale d'histoire depuis que ce corps est constitué. Il fait en outre partie de la *Maatschappij voor Nederlandsche Letterkunde* (de Leyde); de la Société *De Taal is gansch het Volk* (de Gand); de la Société *Met Tyd en Vlyt* (de Louvain), de la Société liégeoise de littérature wallonne, de l'Institut archéologique liégeois, etc. — Les travaux littéraires de M. Bormans sont considérables et d'une extrême importance au point de vue de la haute critique philologique. Nous en donnons la liste exacte et détaillée.

A. *Ouvrages non publiés par l'Académie royale de Belgique.*

1<sup>o</sup> *Dissertation sur l'emploi du latin comme langue littéraire chez les modernes*, etc. (v. ci-dessus). Mémoire couronné (*Ann. acad. Leod.* 1822-23, in-4<sup>o</sup>).

2<sup>o</sup> *Notæ in Reinardum vulpem*, ex edit. Fr. Mone. Gand, 1855-56, 4 fascicules in-8<sup>o</sup>.

3<sup>o</sup> *Prodromus animadversionum ad Sext. Aurelii Propertii Elegiarum libros IV, et novæ simul editionis specimen*. Lovanii, 1836, in-8<sup>o</sup>.

On peut juger par ce travail des services

» rito contemptu disputatione, in alterâ parte, » quatenus Sarbievius Horatium dictione et » poeticâ facultate vel æquaverit, vel superaverit, institutâ, et universè, et carminum » aliquot comparatione, dijudicetur. »

(\*\*) Le concurrent de M. Bormans était M. Corneil Star Numan, de Sappemer, étudiant à l'Université d'Utrecht. — Les deux Mémoires ont été publiés dans les *Annales de l'Université de Liège*, année 1822-1823, in-4<sup>o</sup>.



que M. Bormans aurait rendus à la philologie ancienne, si l'étude approfondie des monuments littéraires de son pays n'avait graduellement réclamé la meilleure part de son activité.

4° *Verlag over de verhandeligen ingekomen by het staatsbestuer van België, ten gevolge der taekundige prysvraag voorgesteld by koninglyk besluit van den 6 september 1856*. Gand, 1844, un vol. de 640 p. in-8°.

Ouvrage capital pour la langue flamande, qui lui doit d'avoir enfin pu fixer son orthographe d'une manière rationnelle et établir les règles de sa grammaire. Jusque là tout était anarchie; l'arbitraire avait engendré l'absurde. Le livre de M. Bormans était écrit comme on n'avait pas encore su écrire de nos jours en flamand; l'antique idiome national, purifié de tout alliage, retrouvait son cachet propre, sa régularité et son cachet original tout ensemble. L'auteur jouit désormais d'une autorité prépondérante auprès des connaisseurs; le *Verlag* peut être regardé, au point de vue philologique, comme le point de départ de la renaissance flamande.

5° *Leven van sinte Christina de Wonderbare, in oud-dietsche ryemen, naer een parkementen hs. uit de XIV<sup>e</sup> eeuw, met inleiding, aentekeningen en andere aenhangsels (met fac-simile)*. Gand, 1850, in-8° et in-4° (LXXI p. d'introduction, LI feuillets de texte en caract. goth. et 591 p. de notes).

Les notes de cette importante publication, faite directement sur le manuscrit autographe de l'auteur, discutent et établissent toutes les principales règles de l'ancienne grammaire et de la métrique thioises. C'est un véritable répertoire grammatical et philologique.

6° *Het leven van sinte Lutgardis*. Amsterdam, 1857, in-8°.

Ce poème, d'environ 3,000 vers, est du même auteur que la Légende de Ste-Christine. L'édition qu'en a donnée M. Bormans est accompagnée, comme la précédente, de *fac-simile*, d'une introduction et de notes grammaticales, linguistiques et esthétiques, mais moins développées.

7° *Sinte Servatius legende van Heyn-rijk van Veldeken*, publ. d'après un ms.

du XV<sup>e</sup> siècle, avec introduction et notes. Maestricht, 1858, in-8 (goth.).

Autre publication d'un haut intérêt philologique et littéraire (1) — *Van Veldeken* est le plus ancien poète thiois connu dont il nous soit resté des écrits. Il florissait vers 1170. Tous ses autres ouvrages ayant été refondus en haut-allemand, et son St-Servais étant resté perdu depuis 1462, l'Allemagne l'a revendiqué comme sien et l'a considéré comme le maître de ses *Minnesinger*, et comme le fondateur de sa langue et de sa versification. Cependant la présence d'un grand nombre de formes bas-allemandes, dans la poésie de Van Veldeken, a fait surgir des doutes sur sa nationalité. M. Bormans prouve péremptoirement qu'il était Limbourgeois, *Lossain*; la découverte de son St-Servais thiois, dédié à une comtesse de Looz, suffirait à elle seule pour le démontrer. Veldeken nous appartient à tous les points de vue.

8° *La Chanson de Roncevaux*. Fragments d'anciennes rédactions thioises, avec *fac-simile*, introduction et notes. Bruxelles, Hayez, 1864, in-8°.

Les Commentaires de M. Bormans ont porté ombrage à M. Gaston Paris, qui ne pouvait laisser de côté, dans son *Histoire poétique de Charlemagne*, certaines questions traitées par le savant belge. Il paraît avéré que, malgré la date inscrite au frontispice de ce livre, il n'a été mis en vente qu'après celui de M. Bormans.

9° *Lettre à M. Ch. Grandgagnage sur les éléments thiois de la langue wallonne*. Liège, 1856, in-8° (Extr. du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*).

Contient des observations piquantes, notamment en ce qui concerne les noms wallons des outils, presque tous d'origine thioise.

10° *Le jury d'examen organisé au point de vue des intérêts sociaux et scientifiques et simplifié dans son exécution* (anonyme). Gand, 1849, in-8°.

L'auteur veut soustraire le jury à toute influence politique. Il propose la création d'un Conseil supérieur d'instruction publique composé de neuf membres, représentant les diverses sciences qui font l'objet de l'enseignement universitaire. Le ministre ferait les premières nominations; dans la suite, le Conseil pourvoirait lui-même à son recrutement. Les conseillers seraient inamovibles.

(1) Le travail de M. Bormans a paru d'abord dans les *Annales de la Soc. archéolo-*

*gique de Maestricht* (1857).



Ils formuleraient une double série de questions : questions principales, pour les épreuves par écrit ; questions secondaires, pour les épreuves orales. Elles seraient publiées une fois pour toutes, sauf les modifications que l'expérience ferait reconnaître nécessaires. L'examen serait fait par des professeurs des Universités, sous la direction du Conseil. Les présidents de section, membres du Conseil, auraient le droit de *veto* ou de suspension, dans le cas où ils ne pourraient approuver immédiatement le vote des examinateurs.

11° Différents articles de littérature et de critique, publiés dans le *Messenger des arts et des sciences* (Gand, 1855); dans le *Belgisch Museum* (Gand, 1856, 1857 et 1846), dans le *Middelacr* (Louvain, 1840-1845; St-Trond, 1844-1846), et dans le *Moniteur de l'enseignement* (2<sup>e</sup> série, t. II : sur l'interprétation du vers 44 de l'*Épître aux Pisons*).

B. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*.

12° *Rapport* sur le Mémoire de M. Baguet intitulé : *Notice sur André Schott* (t. XV, 1848).

Sur la vie et les travaux de Baguet, v. une notice de M. Laforêt, recteur de l'Université catholique de Louvain, dans l'*Annuaire* de cette Université (année 1868-1869).

13° *Sur la cinquième églogue de Virgile* (t. XVII, 1850).

L'auteur démontre que le dialogue est mal coupé dans toutes les éditions modernes.

14° *Note* concernant une transposition de quatre vers dans l'exorde du poème de Lucrèce : *De la nature des choses* (t. XVIII, 1851).

15° *Rapport* sur deux Mémoires envoyés au concours de 1851, en réponse à la question suivante : *Faire un travail sur Démétrius de Phalère* (Ibid.).

La palme a été décernée à MM. S.-J. Le-grand (1) et à F. Tychon (2), élèves de l'Université de Liège (*Mém. cour. de l'Acad.*, t. XXV).

16° *Thomas de Cantimpré*, indiqué comme une des sources où Albert-le-

(1) Aujourd'hui professeur de rhétorique latine à l'Athénée royal de Liège.

(2) M. Tychon a obtenu plus tard (1866) un nouveau succès au concours de la Société

Grand et surtout Maerlant ont puisé les matériaux de leurs écrits sur l'histoire naturelle (t. XIX, 1852).

17° *Rapport* sur une Notice de M. Ch. de Chênedollé, relative à une correction proposée pour le vs. 45 de l'*Épître aux Pisons* (Ibid.).

V. ci-dessus, col. 108.

18° *Rapport* sur trois Mémoires envoyés au concours de 1855, en réponse à la question suivante : *L'Éloge de Godefroid de Bouillon* (t. XX, 1855).

19° *Notice* sur l'*Épître* latine de M. le professeur Fuss intitulée : *Dantis divinæ comædiæ poetica virtus* (Ibid.).

V. ci-dessus, col. 319 et 330.

20° *Collation et restitution des 175 premiers vers de l'Ætina de Lucilius junior*, d'après un fragment ms. du XI<sup>e</sup> siècle (t. XXI, n<sup>o</sup> 8).

Travail critique d'une haute importance, le texte de ce poète étant le plus corrompu de tous ceux que l'antiquité nous a légués.

21° *Rapport* sur dix très-anciens fragments des *Origines* ou *Etymologies* d'Isidore de Séville (t. XXII, n<sup>o</sup> 1).

M. Bormans établit que la distribution des livres et des chapitres de cet ouvrage est fautive et même absurde, dans tous les textes imprimés depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce jour.

22° *Notice* sur deux fragments de traductions thioises du *Roman de la Rose* (t. XXII, n<sup>o</sup> 1).

Il résulte de ces fragments qu'il a existé deux anciennes versions thioises du *Roman de la Rose*, et que l'auteur de l'une d'elles est Hein van Aken, de Bruxelles, connu d'ailleurs par d'autres poésies. Il florissait vers 1315.

23° *Note* annonçant la découverte de la *Légende de St-Servais*, de Henri de Veldeken, en vers thiois; et d'un fragment de 720 vers d'une ancienne version thioise du *Perceval* de Chrestien de Troyes (t. XXIV, n<sup>o</sup> 4).

24° *Fragments d'une ancienne version*

d'Émulation de notre ville, pour son *Histoire du pays de Liège racontée aux enfants* (*Mém. de la Soc. d'Émulation*, t. III, et aussi à part, Liège, 1866, un vol. in-8<sup>o</sup>).



thioise de la *Geste d'Aiol* (avec fac-simile), suivis d'un extrait du texte inédit du poème français et d'annotations (2<sup>e</sup> série, t. X, n<sup>o</sup> 1).

C. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*.

25<sup>o</sup> *Communication d'un vieux fragment d'un poème moral*, en français, du XIII<sup>e</sup> siècle (T. III, 1<sup>re</sup> série).

26<sup>o</sup> *Notice sur deux Mss.*, dont un de XI<sup>e</sup> siècle, 1<sup>re</sup> partie (Traité inédit de physiognomonie. — Poésies latines inédites d'un certain Gaultier, adressées à Marbode, évêque de Rennes, mort en 1125). (T. IV, *ibid.*).

27<sup>o</sup> *Notes sur la transcription d'un fragment de diplôme de l'époque mérovingienne* (*ibid.*).

28<sup>o</sup> *Notice sur un manuscrit de Thomas à Kempis*, appartenant au Séminaire de Liège (T. X, *ibid.*).

29<sup>o</sup> *Notice concernant le second livre de la vie de St-Héribert*, archevêque de Cologne, par Lambert de Liège, moine de Deutz (*Tuitia*). (T. XIII, *ibid.*).

50<sup>o</sup> *Fragment d'un ancien roman du cycle de Charlemagne*, en vers thiois, avec introduction et notes (T. XIV, *ibid.*).

Aussi publié à part en un vol. in-8<sup>o</sup>, sous ce titre : *La Chanson de Roncevaux* (Brux., Hayez, 1864). V. ci-dessus, n<sup>o</sup> 8.

51<sup>o</sup> *Second livre de la vie de St-Héribert*, d'après un Ms. du XI<sup>e</sup> siècle (T. XVI, *ibid.*).

52<sup>o</sup> *Rapport sur quelques fragments d'anciens manuscrits latins, thiois et français* (t. VI, n<sup>o</sup> 1, 2<sup>e</sup> série du *Compte rendu*).

Ces fragments sont au nombre de seize, dont plusieurs très-importants. On doit citer en premier lieu un feuillet et une parcelle, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, in-folio maximo, à quatre colonnes de 56 lignes chacune, ayant appartenu à un glossaire latin de la fin du X<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XI<sup>e</sup>, avec une dizaine de vieilles gloses tudesques. Dans le commentaire qu'il y a joint, M. Bormans l'a comparé d'un bout à l'autre avec tous les anciens glossaires existants, y compris ceux qu'a publiés Ange Mai. Les autres fragments contiennent un long morceau du roman du St-Graal, un certain nombre de vers de la chronique thioise de *Melis Stoke*, offrant de bonnes variantes, d'autres vers thiois du *Dietsche Doctrinael* de Jan Boendale (de Klerk), etc.

53<sup>o</sup> *Notice concernant l'institution des Rogations et certaines offrandes publiques (Bancruces, mailles ou oboles de St-Pierre, etc.)*, d'après un ancien Ms. de Namur (t. VIII, n<sup>o</sup> 2).

D. — M. Bormans est chargé, par la Commission royale d'histoire, de publier le t. III des *Brabantsche Yeesten, of Rymkronyk van Brabant, door Jan de Klerk van Antwerpen* (Les deux premiers volumes de cette précieuse chronique ont paru en 1859 et en 1845, édités par feu J.-F. Willems, in-4<sup>o</sup>).

E. — *Observations critiques sur le texte du Roman de Cléomadès*, par Adénès Li Rois. Liège, 1867, un vol. in-8<sup>o</sup>.

Examen approfondi de l'édition de *Cléomadès* publiée par M. A. Van Hasselt. Ce travail avait été communiqué à l'Académie royale de Belgique ; mais des raisons particulières ont déterminé l'auteur à le faire imprimer directement.

**Delvaux de Fenffe** (ADOLPHE), fils de Jean-Charles-Philippe-Joseph (v. ce nom), naquit à Liège le 30 juillet 1815, fit ses études au Collège et à l'Université de cette ville, subit le 24 avril 1858 l'examen de candidat en sciences, suivit ensuite les cours des écoles spéciales et reçut le diplôme de sous-ingénieur honoraire des mines le 26 mars 1842. A cette époque, l'industrie métallurgique traversait une période de crise en Allemagne. On y ressentait le contre-coup de la fièvre de production qui avait également sévi en Belgique, de 1835 à 1839 ; en 1842, la concurrence anglaise avait forcé les maîtres de forges à réduire considérablement leurs prix ; or, malgré les vives réclamations qui s'étaient élevées de toutes parts, deux Congrès douaniers réunis, le premier à Stuttgart en août 1842, le second à Berlin en septembre 1845, décidèrent le maintien, jusqu'en 1845, du tarif établi par le *Zollverein* en 1857. La question méritait d'être étudiée de près ; elle intéressait nos industriels comme leurs voisins d'Outre-Rhin. M. Delvaux alla faire un long séjour dans les principaux districts métallurgiques de l'Allemagne et surtout de la Haute-Silésie, entreprit une enquête minutieuse de la situation, calcula le



prix de revient de la fonte dans ce dernier pays, recueillit toutes les données du problème, se demanda, en établissant des comparaisons entre les hauts-fourneaux de la Prusse et ceux de la Belgique, de quels perfectionnements le travail de ces établissements était susceptible sur le théâtre de la crise, et consigna enfin le résultat de ses observations dans un volume qu'il publia en 1844 à Liège, et qui attira l'attention sur le jeune ingénieur. Les conclusions de M. Delvaux étaient formelles : après mûr examen, il se rangeait à l'avis des Congrès douaniers, c'est-à-dire considérait le système de protection réclamé par les intéressés comme devant exercer, s'il était rétabli, une influence pernicieuse dont ils seraient les premiers à se repentir plus tard. La véritable solution, selon lui, était dans l'amélioration des procédés techniques : par là seulement, il y aurait possibilité de soutenir la concurrence anglaise, et cette possibilité ne pouvait être révoquée en doute. Nous n'avons pas à constater ici quel chemin ont fait ces idées depuis un quart de siècle ; notons seulement que l'ouvrage de M. Delvaux *Sur l'industrie du fer en Prusse* lui valut, le 25 octobre 1845, le titre d'agrégé à la Faculté des sciences de l'Université de Liège. En octobre 1856, après la mort de Lesoinne (v. ce nom), il fut chargé par *interim* du cours de métallurgie ; un arrêté royal du 24 septembre de l'année suivante le lui confia *définitivement*. Il en resta titulaire jusqu'au 28 mars 1861, date de sa retraite du professorat. Il n'a fait d'ailleurs que changer de fonctions ; l'arrêté qui le décharge du cours de métallurgie le nomme conservateur des collections des Ecoles spéciales et conservateur de la Bibliothèque. Les collections soumises à la garde de M. Delvaux ont été notablement enrichies par ses dons ; c'est un autre fruit de ses voyages scientifiques en Allemagne, pendant les années 1840-1841 et 1842-1845. M. Delvaux a publié nombre de mémoires et de notices sur des questions industrielles :

1° *De la situation de l'industrie du fer en Prusse* (Haute-Silésie), ou *Mémoire sur les usines à fer de ce pays*

et sur la crise actuelle, par A. Delvaux de Fenffe, ingénieur civil des mines. Liège, Oudart, 1844, in-8°.

2° *Mémoire sur les machines employées à monter et à descendre les ouvriers des mines* (Ann. des travaux publics, t. IV).

3° *Du travail du fer au moyen des gaz produit par les combustibles de peu de valeur* (Ibid.).

V. la Revue de Liège, t. 1, p. 405 et suiv. (art. de M. J. GILLON).

4° *Modifications de M. Truran dans la construction et la soufflerie des hauts-fourneaux* (Revue universelle de M. de Cuyper, t. 1).

5° *Fabrication de l'acier puddlé en Allemagne* (Ibid.).

6° *Notice sur les monte-charge employés dans les usines métallurgiques* (Ibid.).

7° *Carbonisation de la houille dans des fours inclinés* (Ibid.).

8° *Appareils pour le chauffage au gaz dans la verrerie de Tschetsch en Moravie* (Ibid., t. II).

9° *Statistique minérale de la Prusse en 1856* (Ib., t. II).

10° *Statistique minérale et métallurgique de la Bavière* (Ibid.).

11° *Id. de l'Angleterre* (Ib., t. III).

12° *Sur l'emploi des gaz des hauts-fourneaux et des fours à coke* (Ib., t. III et IV).

13° *Emploi de la chaux vive dans les hauts-fourneaux* (Ib., t. II).

14° *Préparation mécanique des minerais à la mine d'Himmelfahrt, près de Freyberg* (Ib., t. III et IV).

15° *Emploi des fourneaux à poitrine fermée* (Ib., t. IV).

16° *Table continue à secousse* (Ibid.).

17° *Cuvelage en fonte en Westphalie* (Ib., t. IV et V).

18° *Ventilateurs pour les mines* (Ib., t. V).

19° *Des Fahrkunst et de leurs avantages pour les propriétaires de mines et pour leurs ouvriers* (Ib. t. V, 2 art.).

20° *De l'emploi du procédé Bessemer pour la fabrication de l'acier* (Ib., t. VI).



21° Purification de l'étain et emploi du Tungstène pour l'amélioration de l'acier et de la fonte du fer (Ib., t. VII).

22° De la fabrication et des usages de l'aluminium et de ses alliages (Ibid.).

23° Notice sur le *Fabrikunst de M. Hanrez*, suivie de quelques considérations sur l'emploi des *Man Engines* en Angleterre (1860).

24° Notices diverses, dans la même *Revue* : Sur la forme et la théorie des hauts-fourneaux ; Perfectionnements dans le travail du cuivre ; Fabrication des rails en Autriche ; Bandages en fer et en acier pour les chemins de fer ; Analyse du puddlage ; Composition des diverses espèces de fer cru, etc. — Analyses et extraits de *Mémoires* publiés en Allemagne, etc., sur des questions de métallurgie et d'exploitation des mines.

Dupont (ÉYRARD), O. ✱, né à Liège le 1<sup>er</sup> avril 1799, fit ses humanités au Collège de cette ville et entra à l'Université l'année même où cet établissement fut fondé. Il y conquit successivement les diplômes de candidat en lettres et de candidat en droit. En 1820-1821, la Faculté de droit mit au concours la question suivante : « Cum genuini Institutionum Gaji jurisconsulti commentarii jam vulgati sint ; disquiratur, quasnam debeamus huic operi circa jus actionum et circa rationem procedendi in causis privatis apud Romanos notitias hactenus desideratas ; quæ inquisitio ita instituat, ut iudiciorum privatorum ordo historicè illustretur. Judicetur denique in quantum in hac juris parte Gajum secutus sit, vel ab eo recesserit in suis Institutionibus componendis Justinianus. » Le

sujet était difficile ; M. Dupont voulut néanmoins essayer ses forces et obtint un brillant succès. Son Mémoire couronné est le premier travail qui ait été entrepris sur le quatrième livre des *Commentaires de Gajus*, où il est traité des actions, l'une des matières les plus intéressantes et le moins connues jusqu'alors du droit romain. Les journaux scientifiques, nationaux et étrangers, firent l'éloge du jeune lauréat (1) ; les auteurs de l'époque qui s'occupèrent des actions en droit romain ne manquèrent pas de mettre son ouvrage à profit (2). A cette publication succéda bientôt une dissertation inaugurale sur la *prescription*, qui non seulement valut à M. Dupont, le 10 avril 1825, le titre de docteur en droit, mais fixa l'attention des jurisconsultes, à raison du parti que l'auteur avait su tirer de la théorie de Savigny, en l'appliquant au droit moderne (3). — M. Dupont prêta ensuite serment comme avocat ; mais avant de se livrer à la pratique des affaires, il crut utile, pour développer encore ses connaissances scientifiques, de visiter quelques Universités étrangères, et consacra une année entière à aller entendre successivement les professeurs les plus éminents à Utrecht, à Göttingue et à Paris. De retour à Liège, il débuta au barreau, et déjà il se sentait attiré vers cette carrière par les encouragements qu'il y recevait, lorsqu'une circonstance extraordinaire vint donner une direction nouvelle à ses idées. Par suite d'une maladie grave du professeur de droit romain, le cours des Institutes était suspendu depuis plusieurs mois à l'Université de Liège. Pour parer à cet inconvénient, la Faculté, autorisée par le Collège des curateurs, proposa à M. Dupont de faire l'intérim des leçons

(1) *Hermès*, t. XXV, p. 308 et suiv. Sur la restitution de quelques passages corrompus du IV<sup>e</sup> livre de Gajus (*Themis*, vol. VI, p. 86 ; cf. vol. IV, p. 451). — *Bibliothèque du jurisconsulte*, vol. I, p. 99, et vol. II, p. 266 et suiv. — *Jenaische allgem Literatur-Zeitung*, 1825, n° 147. — *Bijdragen tot rechtsgeleerheid en Wetgeving*, t. I, p. 288. — *Historical notices of the Roman Law and of the recent progress of its study in Germany*, by John Reddie, J. U. D., Edinburgh, 1826.

(2) Mackeldey, *Lehrbuch der Institutionen*, 1823, p. 56. — Dupin, *Prof. d'avocat*, 1832, t. II, n° 525 et suiv. — Thibaut, *Geschichte der Institutionen*, 1842, p. 352. — Mühlenthal, *Lehrbuch der Pandekten*, éd. de 1844, t. I, p. 309. — Vangerow, *Lehrbuch der Pandekten*, 1851, p. 4, n° 4.

(3) Warnkœnig, *Commentarii juris romani*, t. I, p. 298. — Hauboldt, *Institutiones historice juridicæ*, 1826, p. 499. — *Themis*, vol. VI, p. 104.



d'Institutes et d'ouvrir un cours de répétitions générales sur le droit romain. Il accepta cette mission, qui se prolongea pendant deux ans environ, à cause des rechutes longues et fréquentes de l'indisposition dont souffrait Warnkœnig (v. ce nom). En même temps, pour se rendre utile autant que possible et pour satisfaire au désir de ses professeurs, il faisait un cours élémentaire de législation commerciale à l'Institut dirigé par M. Charlier, établissement où se trouvaient réunis, comme pensionnaires, un nombre déterminé de jeunes gens appartenant aux premières maisons de banque et de commerce de la Belgique et des pays étrangers <sup>(1)</sup>.

En 1826, le gouvernement, sur la demande officielle de la Faculté, qui désirait attacher définitivement M. Dupont à l'Université, le chargea, en qualité de lecteur, du cours d'histoire du droit, cours annuel dont Warnkœnig, pour motifs de santé, avait dû se borner jusqu'alors à esquisser rapidement une partie (l'histoire externe), sous forme d'introduction à son cours des Institutes. En même temps ses collègues, pour compléter l'enseignement de la Faculté, l'engagèrent à faire le cours de procédure civile. Enfin, le 8 juillet 1827, Warnkœnig ayant demandé à passer à l'Université de Louvain, M. Dupont fut nommé pour lui succéder dans la chaire de Pandectes, en qualité de professeur extraordinaire, avec le droit de siéger au Sénat et dans la Faculté <sup>(2)</sup>. Dès lors il fut obligé de renoncer au barreau et aux leçons qu'il donnait à l'Institut Charlier <sup>(3)</sup>. Ce ne fut pas sans regret qu'il se sépara d'un établissement dont il avait modifié l'organisation d'une manière avantageuse, en y introduisant l'enseignement industriel et en obtenant, pour les jeunes gens de la ville, l'autorisation de le fréquenter en qualité d'externes. Mais ses fonctions universitaires étaient de nature à l'absorber entièrement; il se considéra comme mis en demeure d'opter.

L'objet de ses prédilections était le

cours d'histoire du droit, qu'il avait créé à Liège. L'ancien règlement lui laissait une latitude dont il se hâta de profiter, en faisant entrer dans le cadre de ses leçons des études de législation comparée. Prenant le droit romain pour base de ses recherches historiques, il aimait à retracer la marche et les progrès de l'esprit humain dans le développement des idées du juste et de l'injuste. Il fit ce cours jusqu'en 1837, époque à laquelle on crut utile de le fonder dans les Institutes, pour simplifier les matières de l'examen. — Quant au cours de procédure civile, la révision de la législation étant alors annoncée comme imminente, il se crut obligé, à raison de cette circonstance, d'adopter une méthode toute particulière. Laissant de côté l'explication analytique des articles du code et tout ce qui concerne la rédaction des formules, il s'attachait aux grands principes qui dominent les formes constitutives de la procédure et de l'organisation judiciaire, et en faisait ressortir la valeur et les défauts, dans un examen critique et comparatif des essais de codification si remarquables, publiés sur cette matière en Suisse et en Allemagne. Grâce à cette méthode, bien que le cours ne fût pas obligatoire, la plupart des élèves du doctorat se faisaient un devoir d'y assister. M. Dupont en resta chargé jusqu'à la réorganisation de l'enseignement supérieur, qui entraîna une nouvelle répartition des tâches.

Le cours des Pandectes, le plus important de ceux qui lui étaient confiés, fut aussi celui qui lui présenta le plus de difficultés. Aussi longtemps qu'un même professeur avait été chargé de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement approfondi du droit romain, la séparation de ces deux cours s'était faite tout naturellement; mais une fois que les Institutes se trouvèrent dans des mains d'un titulaire spécial, il n'en fut plus de même. On vit le cours d'Institutes prendre graduellement des proportions telles, qu'il devint impos-

<sup>(1)</sup> V. les art. GODET et POLAIN.

<sup>(2)</sup> En vertu du règlement du 25 septembre 1816, les professeurs ordinaires seuls fai-

saient partie du Sénat académique.

<sup>(3)</sup> Il désigna, pour l'y remplacer, v. Godet, son futur collègue à l'Université.



sible à M. Dupont d'enseigner les Pandectes, d'après la méthode suivie par son prédécesseur. Pour tracer une ligne précise de démarcation entre les deux cours, il déféra d'abord à l'avis de ses anciens professeurs, et prit le parti de considérer la connaissance des principes du droit romain comme suffisamment acquise dans le cours des Institutes ; professeur de Pandectes, il résolut de se renfermer exclusivement dans la discussion des controverses. Mais l'expérience ne tarda pas à le convaincre que peu d'élèves étaient assez fermes sur les principes pour en saisir immédiatement l'application. Au surplus cette méthode lui répugnait comme étant trop scolastique : il finit donc par asseoir son enseignement sur des fondements plus larges et plus en rapport avec les besoins de la jeunesse. Après mûre réflexion, et tout en admettant que les Institutes doivent contenir l'explication complète et raisonnée de l'ensemble des principes, il fut conduit à revendiquer, comme faisant partie des Pandectes, le développement de ces mêmes principes, aussi bien que leur application et la discussion des controverses qui en résultent, le tout puisé dans une étude sérieuse des textes, lesquels servent ainsi de base et delimitent à cet enseignement. Il saute aux yeux qu'un cours de cette nature ne saurait parcourir, dans l'espace d'une seule année, tout le vaste champ du droit romain. Voulant d'autre part populariser l'étude des Pandectes, M. Dupont s'attacha soigneusement à choisir, pour en faire l'objet de ses leçons, les matières les plus intéressantes au point de vue des rapports du droit romain avec notre législation actuelle. Il les divisa par séries, chaque série faisant l'objet d'un cours annuel comparable, quant au fond et quant à la forme, aux cours dits de *monographie*, si ordinaires dans les Universités allemandes. Ainsi formulé, l'enseignement des Pandectes ne pouvait plus se confondre avec l'enseignement élémentaire. Il ne s'agissait plus, comme autrefois, d'un simple exercice de gymnastique intellectuelle, mais d'un cours de haute théorie et d'application tout

ensemble : l'élève s'y préparait à la vie pratique, s'habitua à interpréter les textes et devenait capable de lire par lui-même, avec fruit, les écrits des jurisconsultes romains, qui sont les modèles les plus propres à former l'esprit juridique et à développer les facultés et les aptitudes requises de l'avocat et du magistrat.

Tels furent les efforts que fit M. Dupont pour succéder dignement, comme professeur, à son ancien maître, à celui dont les travaux ont répandu tant d'éclat sur l'Université de Liège, et ont vulgarisé en France et en Belgique les immenses progrès que l'Allemagne a réalisés dans la science du droit. Il en fut récompensé. Le 16 décembre 1850, il fut nommé professeur ordinaire et maintenu en la même qualité lors de la réorganisation, en vertu de la loi du 27 septembre 1855.

Cette loi, basée sur le principe de la liberté d'enseignement, principe nouveau dont on ne comprenait pas encore le sens ni la portée, bouleversait complètement le système qui avait jusqu'alors régi notre enseignement supérieur. Le soin d'en régler la mise à exécution incombait d'abord à Bekker (v. ce nom), ancien professeur de l'Université de Louvain, envoyé à Liège en 1855 et immédiatement nommé recteur. Bekker était à la hauteur de sa mission délicate. Malheureusement il ne tarda pas à être atteint d'une maladie grave, qui le mit hors d'état d'imprimer à l'Université la direction impérieusement réclamée par les conditions nouvelles où elle était appelée à vivre. M. Dupont fut appelé à le remplacer en 1856-1857 et conserva le rectorat l'année suivante (1857-1858). Il est essentiel d'entrer dans quelques détails sur les difficultés de tout genre qu'il eut à vaincre dans le cours de cette période, qui n'est pas la moins intéressante de nos annales.

D'abord, la loi nouvelle, en enlevant aux Facultés la collation des grades, avait complètement changé la position des professeurs vis-à-vis des élèves. De là un certain relâchement dans la discipline. D'un autre côté, un grand nombre d'étudiants, se prévalant de la



liberté que leur laissait la loi, ne s'inscrivaient qu'à quelques cours. Il fallait donc, tout en respectant le principe de la liberté, prendre des mesures pour maintenir l'ordre si nécessaire aux bonnes études, et empêcher les jeunes gens d'abuser de la loi à leur grand préjudice et contre le gré de leurs parents <sup>(1)</sup>.

Un personnel nouveau (plus du double du personnel ancien) composait le corps académique. La plupart des professeurs se connaissaient à peine. Ils étaient généralement étrangers aux traditions universitaires. De là des froissements et parfois des conflits <sup>(2)</sup>. Il fallait ménager les susceptibilités, mais il n'était pas moins indispensable d'assurer le respect des règlements; il fallait ramener à l'unité tant de personnes d'opinions et de sentiments divers, et recréer l'esprit de corps qui fait la vie et la force des institutions.

Le Collège des curateurs était supprimé, et l'on avait établi, près de chaque Université, un commissaire du gouvernement portant le titre d'administrateur-inspecteur. A Liège, ce fonctionnaire, s'y croyant sans doute autorisé, avait adopté, dans ses rapports avec le corps enseignant, un système tendant à paralyser l'influence rectorale et à centraliser l'autorité académique dans les mains de l'administration <sup>(3)</sup>. Rien n'était plus désirable que le maintien d'une parfaite harmonie entre l'administrateur et les professeurs: il fallait cependant sauvegarder la dignité et les prérogatives du corps enseignant. Le commissaire du gouvernement, au point de vue où il se plaçait, et en présence d'une délimitation encore mal établie de sa sphère d'activité, peut être justifié d'un excès de zèle <sup>(4)</sup>; mais l'autorité académique avait aussi ses devoirs à remplir, et sous peine de se rendre coupable de fai-

blesse et de compromettre sa responsabilité, elle a dû ne pas tolérer la plus légère atteinte à l'indépendance universitaire, que la loi, très-certainement, n'avait pas voulu laisser dépérir. La création de deux Universités libres, soutenues par les grands partis qui divisent la Belgique, avait précédé d'un an la réorganisation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État. Quelle allait être exactement, dès lors, la position des Universités de Liège et de Gand? Il était presque impossible de le prévoir; en tous cas l'essentiel était d'imprimer aux établissements de l'État leur véritable caractère et de faire comprendre que, pour remplir la mission qui leur est propre et pour vivre d'une existence libre et indépendante, elles doivent se tenir en dehors des partis et n'arborer d'autre drapeau que celui de la science.

Enfin, l'enseignement supérieur était réorganisé conformément à l'art. 17, § 2 de la Constitution; mais il n'y avait ni enseignement primaire ni enseignement moyen pour lui servir de pépinière. L'École des arts et manufactures et des mines existait; mais à peine avait-elle reçu les développements nécessaires pour lui assurer une importance en rapport avec l'étendue de nos relations industrielles et commerciales, que déjà l'on nous la disputait, et que des efforts sérieux étaient faits auprès de la législature pour l'adjoindre à l'École militaire de Bruxelles <sup>(5)</sup>.

L'institution d'un Conseil de perfectionnement, composé d'hommes spéciaux, de professeurs expérimentés, si désirable à une époque de rénovation surtout, avait été omise dans la loi nouvelle.

Les pensions des professeurs, celles de leurs veuves étaient remises en question <sup>(6)</sup>. L'institution des agrégés,

<sup>(1)</sup> Correspondance rectorale. Circulaires aux doyens des Facultés et aux parents des élèves (14 novembre 1836 et 18 janvier 1837).

<sup>(2)</sup> Même correspondance. Lettres des 12, 16, 24 janvier, et du 6 février 1837.

<sup>(3)</sup> Procès-verbal de la séance du Conseil académique du 16 août 1837. — Correspondance. Lettres des 27 novembre 1837, 22

février et 1<sup>er</sup> mars 1838. — Rapport au Ministre (20 août 1838). — V. l'art. ARNOULD.

<sup>(4)</sup> V. ci dessus, col. 8.

<sup>(5)</sup> Correspondance. Lettres au Ministre et à l'Administrateur-Inspecteur de l'Université de Gand, du 12 février 1837. — Souvenirs, 1837, n<sup>o</sup> 44.

<sup>(6)</sup> V. la pétition adressée au Roi par le



la composition des jurys d'examen soulevaient des réclamations. La collation des grades scientifiques par les Facultés, l'organisation du concours étaient lettre-morte, à défaut de prescriptions réglementaires.

Il importait cependant de ne laisser aucun de ces grands intérêts en souffrance et d'appeler instamment l'attention du Conseil académique, du ministre, des autorités et de tous les hommes influents par leur position, sur les mesures nécessaires pour défendre les droits du Corps professoral, pour sauvegarder l'enseignement de l'Etat et lui donner tous les développements qu'exigeait sa prospérité<sup>(1)</sup>.

Dans cet état de choses, pour établir quelle fut la conduite de M. Dupont, quels furent les travaux auxquels il dut se livrer, les luttes qu'il eut à soutenir lorsqu'il se mit à l'œuvre, comme recteur, décidé à remplir sa mission d'après les principes qu'il avait arrêtés, il faudrait lire sa correspondance, ses rapports, tous les documents de cette époque déposés aux archives de l'Université, et qui sont en quelque sorte les rudiments de la jurisprudence académique. Qu'il nous suffise de dire que ses services furent appréciés; qu'il fut soutenu par la confiance de ses collègues, dont le concours lui vint en aide dans les circonstances les plus difficiles, et que le gouvernement lui donna d'éclatants témoignages de satisfaction en le nommant recteur deux années de suite, mesure tout exceptionnelle, en lui décernant la croix de Chevalier de l'Ordre national<sup>(2)</sup> et en portant son traitement au maximum prévu par la loi. Föhmann (v. ce nom) jouissait déjà de cet avantage: M. Dupont y avait d'autant plus de titres, qu'il en aurait pu obtenir un plus considérable encore, s'il n'eût préféré rester fidèle à l'Université qui l'avait si bien accueilli<sup>(3)</sup>.

Conseil académique de l'Université de Liège le 6 avril 1838 (Liège, in-4<sup>o</sup> de 13 p.).

<sup>(1)</sup> Rapport au Conseil académique sur les grades scientifiques et les concours, transmis au Gouvernement le 13 avril 1838. — Rapport au Ministre, du 8 août 1837. — Souvenirs, 1837, n<sup>o</sup> 54; 1838, n<sup>o</sup> 20.

M. Dupont consacra la seconde année de son rectorat à assurer le maintien du système qu'il avait cherché à faire prévaloir, et à le développer selon que l'exigeaient les circonstances et l'intérêt de l'Université. A la fin de l'année académique, croyant avoir fait tout ce qui était en son pouvoir pour remplir dignement sa mission, il considéra sa tâche comme achevée. Pour éviter une nouvelle prolongation de ses fonctions rectorales, contraire au principe d'égalité observé jusqu'alors entre les membres du corps enseignant, il fit connaître au gouvernement son intention de se dévouer désormais entièrement à ses fonctions de professeur; en même temps il pria le ministre de vouloir bien pourvoir à son remplacement si, comme on le supposait, le gouvernement avait l'intention de réélire les recteurs des deux Universités.

En renonçant à présider le Conseil académique, M. Dupont ne s'en crut pas moins obligé d'employer tout le zèle dont il était capable, dans les différentes occasions qu'il eut de se rendre utile à l'enseignement. C'est ainsi qu'après avoir, dès l'origine, comme membre du jury central de candidature en droit, concouru avec Ernst aîné (v. ce nom), son ancien maître, à un perfectionnement pratique de cette institution, dont le personnel se composait presque entièrement de personnes étrangères aux Universités, il fut conduit à se mettre en rapport avec le jury du doctorat<sup>(4)</sup> pour régulariser l'interrogatoire sur les Pandectes et contribuer, autant qu'il était en son pouvoir, au maintien et au progrès de l'enseignement du droit approfondi. Ces relations se prolongèrent jusqu'à ce qu'il eut atteint son but. Pour couvrir sa responsabilité comme professeur vis-à-vis de ses propres élèves, il se voyait forcé, à chaque session, d'exposer sa méthode et les matières de son enseignement. Enfin,

<sup>(2)</sup> Dès 1837, lors de la visite de Léopold I<sup>er</sup> à Liège, le roi avait spontanément annoncé cette distinction à l'honorable recteur.

<sup>(3)</sup> V. l'art. DUPRET.

<sup>(4)</sup> Lettre au jury du doctorat (8 août 1837).



il fut assez heureux pour faire agréer de ses collègues des autres Universités un programme commun, qui fixait d'avance le cadre et les matières de l'examen<sup>(1)</sup>, et ainsi furent définitivement aplanies, pour les récipiendaires, les difficultés de l'examen sur les Pandectes, examen fréquemment compromis jusque là, faute d'accord entre les membres du jury sur les points essentiels.

M. Dupont continua, jusqu'à l'heure de sa retraite, à prendre une part active à toutes les mesures propres à maintenir la dignité, la discipline et l'esprit progressif de l'Université. Son influence a été des plus fécondes, soit dans la Faculté de droit, soit au Conseil académique, et elle a laissé des traces durables. Il ne s'est pas rendu moins utile au Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, où il a siégé pendant six ans, à partir de la création de cette institution. Le 26 octobre 1860, le gouvernement a voulu reconnaître de nouveau les services du digne professeur, en l'élevant au rang d'Officier de l'Ordre Léopold.

Son âge lui faisant désirer le repos, M. Dupont manifesta officiellement le désir de prendre sa retraite : elle lui fut accordée par arrêté royal du 27 septembre 1866 ; mais le ministre n'ayant pas été en mesure de pourvoir à son remplacement avant la fin des vacances, fit appel au dévouement du professeur émérite et celui-ci reprit immédiatement son cours, qu'il continua jusqu'à la fin de l'année académique 1866-1867.

Doyen de l'Université et le dernier survivant, à Liège<sup>(2)</sup>, de l'ancien corps professoral, M. Dupont s'est retiré du service actif après 45 ans et 4 mois d'enseignement académique, et quelques mois avant d'avoir atteint l'extrême limite fixée par la loi, dans le cas où l'éméritat est réclamé en raison de l'âge, indépendamment du nombre d'années de service. L'estime et l'affection sincères de tous ses collègues, le

respect et les sympathies de ses anciens élèves, dispersés sur toute la surface de la Belgique, l'ont suivi dans sa retraite : témoignage lui en a été hautement et unanimement rendu lors de la célébration du cinquantième anniversaire ; les hommes les plus distingués du pays, de tout rang et de tout âge, se pressaient autour du vénérable maître, lui tendaient une main cordiale et se plaisaient à évoquer ses souvenirs ; lui, rayonnant et retrouvant la verdeur de sa jeunesse, ne cessait de répéter qu'il n'eût pu espérer un plus digne couronnement de sa carrière.

M. Dupont a publié :

1° *Disquisitiones in Commentarium IV Institutionum Gaji, recenter repertarum. Lugduni Batavorum (Leodii), 1822, in-8°.* (Mémoire couronné).

Cet ouvrage a également paru dans les *Annales Academiæ Leodiensis*. — A la liste des auteurs qui en ont tiré profit, nous devons ajouter J. D. Fuss (v. ce nom), qui le cite fréquemment dans ses *Antiquités romaines* et rectifie, d'après les idées de M. Dupont, plusieurs opinions accréditées.

2° *De præscriptionibus. Leodii, 1825, in-4°* (Thèse inaugurale).

3° *Discours et notices, dans les Annales des Universités de Belgique.*

**Ernst** (LAMBERT-JOSEPH-HENRI) naquit à Aubel le 7 octobre 1798, fit ses premières études au foyer domestique, sous la direction d'un prêtre du voisinage, puis accompagna ses frères Ulric et Antoine à Bruxelles, où les appelait le digne Jean-Gérard-Joseph, leur aîné, devenu le second père de toute la jeune famille. Il acheva ses humanités au Lycée impérial ; au sortir de la classe de rhétorique, tenue alors par Lesbroussart, père de son futur collègue à l'Université de Liège, il se fit inscrire à l'École de droit, dont il fut bientôt regardé comme l'un des meilleurs élèves. Le 24 juin 1817, il subit avec la plus grande distinction son pre-

(1) Programme arrêté le 4 avril 1843, et déposé aux archives de la Faculté de droit le 21 du même mois.

(2) M. Van Rees est rentré depuis longtemps en Hollande (v. sa notice).



mier examen de bachelier<sup>(1)</sup>, et obtint un diplôme conçu dans les termes les plus flatteurs. Peu de temps après, l'institution des Universités de l'Etat ayant amené la suppression de la Faculté de droit de Bruxelles, une chaire de droit fut réservée à Ernst aîné qui, désirant se rapprocher de sa famille, opta pour Liège, où il emmena ses frères avec lui. M. Lambert Ernst recommença ses études conformément au nouveau programme<sup>(2)</sup>, passa de brillants examens et défendit sa thèse avec grande distinction, le 6 août 1819. Il avait choisi pour sujet, en droit civil, les droits et les obligations des époux communs; il posa en outre une importante question de droit criminel: le droit, pour le prêtre, de non-révélation d'un crime qui ne serait venu à sa connaissance que sous le sceau du secret de la confession. A raison de l'intérêt plus qu'ordinaire qui devait s'attacher au débat de ce dernier point, le récipiendaire fut autorisé, par faveur toute spéciale, à formuler son argumentation en français, dans la discussion publique; il en résulta une séance des plus animées, qui contribua sans aucun doute à faire ressortir les inconvénients et l'inutilité des entraves du latin académique<sup>(3)</sup>.

Le diplôme de docteur ne mentionnant à cette époque aucune distinction de grade, le doyen de la Faculté de droit (Destriveaux) se plut à délivrer à M. L. Ernst une attestation constatant que, dans la défense publique de sa thèse, ce jeune homme avait montré « une force de raisonnement et une étendue de connaissances que l'on pourrait admirer, même dans un jurisconsulte formé par de longs travaux. » Jouis-

(1) A Bruxelles, avant d'obtenir le grade de docteur en droit, il fallait subir quatre examens: les deux premiers roulaient sur les parties respectivement enseignées du droit civil et du droit romain; le troisième, sur l'ensemble du droit civil; le quatrième enfin, sur l'ensemble du droit romain. Puis venait la défense d'une thèse.

(2) L'examen subi à Bruxelles ne put être pris en considération.

(3) La thèse de M. L. Ernst a été imprimée

tion méritée, encouragé ainsi par ses anciens maîtres, qui n'estimaient pas moins son caractère que son talent, M. L. Ernst pouvait se promettre une belle carrière. Il ne songeait pas alors à l'enseignement, bien qu'il pût, non moins que ses frères, avoir foi dans son aptitude, comme la suite le démontra. Ses études trop assidues ayant compromis sa santé, il se retira quelque temps à Aubel, où il pratiqua un peu devant les justices de paix. Enfin, le 17 janvier 1824, il fut nommé substitut du procureur du Roi à Namur, et de fait il devint premier substitut, le Gouvernement ne pourvoyant pas à l'autre place vacante. Il remplit en outre en cette ville, avant 1850, plusieurs mandats gratuits: nous trouvons son nom parmi ceux des membres de la Commission de surveillance de l'Athénée<sup>(4)</sup>, sur la liste des membres du Conseil d'inspection et de surveillance du dépôt de mendicité (5 mars 1829); le 6 octobre 1828, il fut appelé à exercer les fonctions d'auditeur près la garde communale, alors que tout était à organiser. — Il resta étranger à la révolution: sa nomination de premier substitut fut simplement confirmée par le gouvernement provisoire. En 1852<sup>(5)</sup>, il eût pu venir à Liège en la même qualité: il refusa, ne voulant quitter Namur que pour un poste supérieur; enfin, le 29 juin 1854, un arrêté royal l'appela dans cette dernière résidence, comme substitut du procureur-général. Le 8 juin 1855, il reçut du roi une marque toute particulière « de confiance et d'estime »<sup>(6)</sup>: il fut nommé commissaire royal pour administrer, de commun accord avec le commissaire du roi de Prusse, la partie restée neutre<sup>(7)</sup> du territoire de Moresnet: haute

à Liège, chez Collardin, sous le titre: *De juribus et obligationibus legalis inter conjuges communionis secundum jus civile hodiernum, adjuncta de jure criminali novissimo quaestione* (1819, in-4° de 42 pages).

(4) Sa démission fut acceptée le 16 mai 1833.

(5) Lors de la promulgation d'une nouvelle organisation judiciaire (4 décembre).

(6) Ce sont les propres termes de la dépêche ministérielle du 11 juin.

(7) En vertu du traité des limites conclu,



mission, qui lui conférait le droit de correspondre directement avec chacun des ministres, dans le cercle de leurs attributions respectives, et qui du reste fut entièrement gratuite. Son frère aîné ayant accepté une chaire à l'Université catholique de Louvain le 13 juillet suivant, et les Universités de l'Etat allant être réorganisées, on lui proposa d'entrer dans l'enseignement supérieur. Longtemps il hésita ; cédant enfin à des instances réitérées, il quitta la Cour pour l'Université de Liège, où il fut chargé des cours de droit civil élémentaire et de droit naturel (5 décembre). Aussitôt cette nomination connue, une forte cabale s'organisa : on voulait protester contre le départ de son frère aîné. Ne sachant rien des dispositions peu bienveillantes de son auditoire, il ouvrit son cours au jour fixé et recueillit d'unanimes applaudissements : une quarantaine d'élèves, à la sortie de la leçon, coururent se faire inscrire. Il se montra digne de ses frères : c'est assez dire. Un enseignement nourri et condensé, *multa paucis*, une grande puissance de synthèse et une habileté non moins remarquable dans l'art de disséquer et d'élucider les textes, telles sont les qualités dominantes que ses anciens élèves s'accordent à lui reconnaître. Sa faible santé résistant difficilement à une double fatigue, il obtint, le 15 juillet 1857, décharge du cours de droit naturel. Le 28 août 1859, il donna sa démission pour rejoindre une troisième fois ses frères chéris : depuis cette époque, il remplit à l'Université de Louvain les fonctions qui lui avaient été confiées à Liège<sup>(1)</sup>. En renonçant à servir l'Etat, M. S. Ernst a considéré comme un devoir de délicatesse : 1° de renoncer aux fonctions de Commissaire du territoire neutre ; 2° de prier le Sénat, qui l'avait désigné (29 décembre 1855) comme membre du jury d'examen pour le doctorat en droit (conformément à la loi du 27 sept.), de choisir un autre représentant de l'Université

le 26 juin 1846, entre le gouvernement prussien et celui des Pays-Bas.

(<sup>1</sup>) Le nom de M. L. Ernst figure encore au programme de l'Université catholique :

de Liège ; 3° de se retirer du Conseil provincial de Liège, où les électeurs du canton d'Aubel l'avaient envoyé siéger, presque à l'unanimité, le 29 septembre 1856, et de rechef le 28 mai 1858<sup>(2)</sup>. — Nous trouvons dans le *Journal de Bruxelles* du 25 août 1847 une lettre de M. L. Ernst, écrite à l'occasion d'un rapport au Sénat français sur la peine de mort ; dans ce document, M. de La Guéronnière prétend que l'échafaud, pratiquement abattu de 1850 à 1854, s'est relevé sous le ministère d'Ant. Ernst. M. L. Ernst fait remarquer qu'il y a erreur complète dans les renseignements recueillis par l'honorable rapporteur, quant au mouvement de la statistique criminelle, et déclare souverainement injuste le reproche adressé au Ministre de la justice de 1855 d'avoir rétabli la peine de mort sans nécessité, mesure qui eût mérité, dit-il, la qualification « d'inhumaine et absurde inconséquence » (v. l'art. ANT. ERNST).

**Fassin** (DIEUDONNÉ-ÉDOUARD), né à Liège en 1798, s'est voué de très-bonne heure à la carrière de l'enseignement. Il quitta en 1819 la chaire de troisième latine du Collège de Namur, pour venir prendre ses grades à l'Université de sa ville natale. Promu au grade de docteur en philosophie *magna cum laude* (sa dissertation inaugurale est intitulée : *De republica Achaeorum*), il passa en 1826 au collège de Ruremonde, avec le titre de professeur de poésie latine. Il s'y trouva dans une situation assez difficile, ne parlant pas le flamand, et ayant affaire à des élèves qui pour la plupart ne savaient pas un mot de français. Force lui fut de se servir de la langue latine ; mais ici nouvel obstacle : on n'était guère en état de le comprendre. Ses dégoûts devinrent insurmontables : il donna sa démission et alla professer dans divers établissements privés jusqu'en

de fait, il y a plusieurs années qu'il n'ait paru en chaire.


(<sup>2</sup>) Il siégea au bureau, pendant toutes ces sessions, en qualité de premier secrétaire.



1828, époque où il entra au *Collège royal* de Liège, depuis *Collège communal* et finalement *Athénée royal*. Il y resta jusqu'en 1864 : il fut alors mis en disponibilité, puis admis à la pension. Jusqu'en 1850, il avait occupé la chaire de 4<sup>e</sup> latine : de profondes modifications ayant été introduites au Collège communal après la révolution, on confia à M. Fassin les cours d'histoire et de géographie ; il fut également chargé, plus tard, de donner aux élèves des notions d'économie politique et d'astronomie. Lorsque la loi du 1<sup>er</sup> juin 1850 sur l'instruction moyenne fut mise en vigueur, M. Fassin obtint la chaire de poésie latine ; il remplaça M. Prinz comme professeur de rhétorique, lorsque ce dernier fut appelé à diriger l'École normale des humanités, annexée à l'Université de Liège.

Le nom de M. Fassin doit trouver place ici à plus d'un titre. La Faculté de philosophie de l'Université de Liège ayant été supprimée par arrêté du gouvernement provisoire du 16 décembre 1850, deux professeurs, Gall et Rouillé, furent déclarés émérites ; deux autres, Fuss et Denzinger, mis en non-activité. Cependant il fallait pourvoir aux besoins les plus pressants : un nouvel arrêté (50 décembre) autorisa donc les professeurs de la Faculté supprimée, présents dans la ville en assez grand nombre pour constituer un jury d'examen, à se réunir pour examiner les étudiants des années scolaires précédentes, qui auraient déjà rempli les conditions requises à cet effet, et déclara valables les diplômes de *candidats* délivrés par les dits professeurs. Non seulement ce jury provisoire entra en fonctions, mais la force des choses amena la création d'une *Faculté libre*. M. Fassin, sans abandonner sa chaire du Collège, y entra conjointement avec Rouillé, Fuss, Gall, Ch. de Chênedollé et M. Würth. Pendant près de cinq ans, jusqu'à la réorganisation du 27 septembre 1855, ils enseignèrent dans ces conditions et signèrent des diplômes. Le gouvernement se souvint plus tard des services de M. Fassin, en le nommant agrégé à l'Université de Liège (1845). Il y reparut en chaire, avec la

mission de faire un cours d'histoire ancienne, *concurrentement* avec M. Würth, professeur titulaire ; mais cet état de choses ne dura pas longtemps, le ministre de l'intérieur (M. Ch. Rogier) n'ayant pas tardé à reconnaître que le système de concurrence n'est pas d'une application aussi facile en Belgique qu'en Allemagne. — M. Fassin a été appelé, plusieurs années de suite, à siéger au jury central de philosophie et lettres, à Bruxelles ; il a également fait partie du jury délivrant le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur. Comme professeur de rhétorique dans un athénée royal, il a été appelé à prendre place à son tour, conformément à la loi, dans le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne. En 1866, il a été nommé membre du bureau administratif de l'Athénée royal de Liège. De 1858 à 1867, il a représenté les électeurs liégeois au Conseil communal. — A part sa dissertation, M. Fassin n'a rien publié. On doit regretter qu'il n'ait pas jusqu'ici donné suite à son projet de mettre au jour un traité sur la prononciation et l'accentuation grecque, travail approfondi auquel il a consacré plusieurs années de sa vie.

**Frankinet (JACQ-JOSEPH-CHARLES)**, O. , né à Liège le 28 août 1786, fit ses humanités dans sa villenatale, sous des maîtres particuliers. De 1808 à 1815, il fréquenta les cours de l'École de médecine de Paris, où ses progrès attirèrent à ce point l'attention de Lauder Beauvais, que ce maître éminent essaya de le décider à se fixer auprès de lui. L'amour filial parla plus haut que les convenances personnelles : M. Frankinet ne put se résoudre à vivre loin de sa mère. Le professeur parisien regretta vivement une résolution qu'il ne pouvait se défendre d'approuver ; ils se séparèrent également émus, l'élève emportant, avec l'estime de son maître, le souvenir des honorables paroles par lesquelles celui-ci lui prédisait un brillant avenir. De retour à Liège en 1815, M. Frankinet s'attacha au docteur Dejaer et trouva bientôt l'occasion d'uti-



liser ses talents et son zèle, en prodiguant ses soins aux malheureux atteints d'une épidémie qui décimait alors la population de cette ville. Il faillit être lui-même victime du fléau ; pendant quelque temps, sa famille et ses amis conçurent des craintes sérieuses. Enfin il put se remettre à l'étude et partir pour Leyde, où il se fit recevoir docteur en médecine, le 16 septembre 1816. Après un nouveau séjour de deux ans à Paris, il rentra définitivement dans son pays, où sa prudence, son habileté et son dévouement lui firent une réputation précocée. Dès 1819, les administrateurs des Hospices civils de Liège le chargèrent de suppléer, gratuitement, le docteur N.-J.-A. Ansiaux (v. l'art. N.-G.-A.-J. ANSIAUX, note 4), médecin des hôpitaux, alors octogénaire ; bientôt il fut chargé, par intérim, du service de l'hôpital de Bavière, dont le titulaire était le docteur Dupont, valétudinaire depuis un certain temps. Ansiaux étant venu à mourir en avril 1825, M. Frankinet le remplaça définitivement pour l'Hospice des femmes incurables et celui des filles orphelines ; enfin, en 1855, la mort du médecin en chef de Bavière mit l'intérimaire en possession du titre vacant : il dirige encore aujourd'hui le service médical de cette institution, sans que son activité se soit ralentie pendant plus d'un tiers de siècle.

En 1855, lors de la réorganisation universitaire, le gouvernement fit appel aux lumières de M. Frankinet, qui reçut le titre de professeur ordinaire et la mission d'enseigner la pathologie médicale, précédemment confié au docteur D. Sauveur (v. ce nom). Par suite d'un remaniement de cours, il fut ensuite désigné pour faire les leçons de clinique médicale, fonctions laissées vacantes par Comhaire (v. ce nom). Fidèle à la doctrine physiologique, alors en grande vogue, il a continué pendant de longues années, à en transmettre les traditions à ses élèves, avec la double autorité du savoir et de l'expérience, et sous le contrôle incessant

d'une sérieuse observation des faits. Il a également rendu des services à l'Université, en se chargeant, en sus de ses occupations principales, d'abord du cours d'hygiène, puis du cours des maladies nerveuses, jusqu'au moment où son âge lui a donné droit à l'éméritat. L'arrêté royal qui le déclare professeur émérite est daté du 15 septembre 1856. Le même jour, M. Frankinet recevait la croix d'officier de l'ordre de Léopold ; il était chevalier depuis 1846. Cette dernière, ou plutôt cette première distinction, avait été obtenue dans des circonstances qui méritent d'être rappelées. A deux reprises différentes, le 25 fév. 1857 et le 50 janv. 1859, la santé de l'un des princes ayant inspiré des inquiétudes, M. Frankinet avait été appelé à la Cour comme médecin consultant. La première fois, le roi avait envoyé un témoignage de satisfaction personnelle<sup>(1)</sup> ; quand il eut achevé de se montrer digne de l'auguste confiance dont il était l'objet, l'Ordre national vint décorer sa poitrine. A bien des titres, au reste, M. Frankinet avait droit à une consécration publique de son mérite : il jouissait depuis longtemps, à Liège, dans tous les domaines où s'exerçait son activité, d'une considération justement acquise. Bientôt il ne se contenta plus de soulager physiquement et moralement ses malades : médecin des Hospices, il résolut d'y laisser des traces durables de son zèle pour l'humanité souffrante. Appelé dans l'humble demeure du pauvre pour secourir des enfants malades, il reconnut l'impossibilité d'abandonner, dans des habitations malsaines, l'application de la médication à des mains inhabiles. Il voulut fournir à ces jeunes êtres un asile salubre, où des soins intelligents leur seraient donnés. On lui doit la fondation, à l'hôpital de Bavière, *des premiers lits réservés à l'enfance* <sup>(2)</sup>. — M. Frankinet a payé de sa personne dans tous les moments difficiles. Lorsque le choléra sévit à Liège en 1849, il fut des premiers, comme dans sa jeunesse, à affron-

(<sup>1</sup>) Une tabatière en or au chiffre royal enrichi de diamants.

(<sup>2</sup>) Discours de M. N. Ansiaux, cité ci-

après. — Ce travail nous a fourni plusieurs renseignements utiles.



ter le danger; en 1866, il ne se montra pas moins ardent à l'œuvre: il s'offrit de nouveau pour diriger un service spécial. Le gouvernement lui envoya, la première fois, une récompense nationale; la seconde fois, ses services lui valurent la Croix de première classe. Mais en cette même année 1866, comme sa 50<sup>e</sup> année d'exercice ou de pratique de la médecine venait de s'accomplir, le corps médical et le corps pharmaceutique de la province se réunirent pour lui décerner une récompense plus rare et plus touchante. Une Commission fut formée de MM. Spring (v. ce nom), Putzeys, Wasseige père, Bihet (de Huy) et Simon (de Verviers), sous la présidence de M. N. Ansiaux (v. ce nom). Le 27 juin 1867, à la Salle académique de l'Université, M. Ansiaux porta la parole et rappela, dans un langage qui émut les nombreux assistants, les titres de l'honorable jubilaire à la reconnaissance publique. Alors un voile tomba, et les applaudissements redoublèrent quand on reconnut, fidèlement et fièrement taillés dans le marbre, les traits du maître et du collègue vénéré. Le beau buste qui fut remis à cette occasion à M. Frankinet est dû au ciseau de M. Nopius, de Liège, jeune sculpteur d'avenir; les médecins et les pharmaciens qui avaient coopéré à cette manifestation voulurent également que le procès-verbal de leur décision, accompagné de la liste de leurs noms, fût calligraphié avec un grand luxe, à l'instar des riches manuscrits du moyen-âge, et remis solennellement au héros de la fête<sup>(1)</sup>. M. Frankinet trouva quelques paroles profondément senties, pour dire qu'il n'osait se croire digne d'un tel honneur: mais il fut seul de son avis.

M. le docteur Frankinet a rempli différentes missions en dehors de l'Université; c'est ainsi qu'en 1845, il a été nommé inspecteur des eaux minérales de Spa. Il est membre correspondant de la Société médico-chirurgicale de Berlin depuis 1840; le 19 septembre

de l'année suivante, il a été nommé membre titulaire de l'Académie royale de médecine de Belgique; en 1845, il a reçu le diplôme de membre de la Société physico-médicale d'Erlangen, et en 1845, celui de membre effectif de la Société de médecine de Liège. En 1845, il a présidé le Comité des sciences de la Société d'Emulation de Liège, dont il fait partie depuis 1820. — Le regrettable Wilmart (v. ce nom) était gendre de M. Frankinet.

**Gloesener (MICHEL), O.** ✕, né à Haut-Charage (G<sup>d</sup>-Duché de Luxembourg) le 4 mars 1794<sup>(2)</sup>, compte aujourd'hui (1869) quarante-cinq années de services dans l'enseignement supérieur. Du droit que lui ont conféré ses services, il jouit de *potium cum dignitate*; mais il est émérite plutôt nominativement qu'en réalité, puisque son nom figure encore au programme de l'Université de Liège, pour le cours de physique mathématique. *Indefessus agendo*: cette expression d'Ovide s'applique ici à la lettre. Non-seulement M. Gloesener est resté fidèle à ses habitudes de professeur, mais il poursuit plus activement que jamais, avec une ardeur toute juvénile, les études spéciales qui lui ont fait un nom dans l'histoire de la science. Son infatigable persévérance est comparable à celle d'André Dumont; et il est assez piquant de noter, en passant, que le premier grand triomphe de l'un et de l'autre a été célébré dans la même fête (v. l'art. DUMONT). Les études de M. Gloesener ont été plus étendues et plus variées que celles de son éminent collègue; mais tous deux ont eu le bonheur, dès leur première jeunesse, de reconnaître clairement leur véritable aptitude, et assez d'énergie pour s'appliquer, de plus en plus exclusivement, à un seul ordre de recherches et d'expériences. C'est ainsi qu'on parvient à creuser un profond sillon dans le champ du savoir humain,

le Luxembourg à la suite des guerres qui ont suivi l'avènement de la maison de Gorlitz (*Allg. Europ. Wappenbuch*, Th. III, fol. 73. Nürnberg, 1496).

(<sup>1</sup>) Cette page remarquable a été dessinée et écrite par M. Florenville, aussi de Liège.

(<sup>2</sup>) La famille Gloesener est originaire d'Autriche ou, plus exactement, de Bohême; l'un de ses membres paraît être resté dans



surtout dans le domaine de l'étude de la nature ; mais il est difficile, en pareil cas, pour ne pas dire impossible, de s'abandonner aux douceurs du repos, parce que rien n'alimente la curiosité plus sûrement que les découvertes.

Sa première éducation terminée, le jeune Michel fut confié aux doctes soins de l'abbé Rodesch, ancien professeur au Collège de St-Hubert. Un an plus tard, il entra au Collège impérial de Luxembourg. Admis *le premier*, il garda son rang de classe en classe : la dernière année, il reçut le titre de *conférencier*, qui impliquait la mission de diriger les études des élèves en poésie. — L'occupation de la ville et du Grand-Duché de Luxembourg par les alliés eut pour conséquence la fermeture momentanée des écoles. En 1816, notre étudiant partit pour Metz, où il s'appliqua particulièrement aux mathématiques, sous le professeur Lesage ; de là, nous le rencontrons au Gymnase de Trèves, continuant à s'initier aux sciences, s'occupant déjà de physique et suivant incidemment un cours de théologie. Enfin il franchit, en 1818, le seuil de l'Université de Liège. Tout en se préparant à conquérir le diplôme, alors très-rarement recherché <sup>(1)</sup>, de *Matheseos magister et Phil. naturalis doctor*, il prit part chaque année au concours universitaire et remporta, coup sur coup, trois médailles d'or, trois victoires dans autant de sciences différentes, comme Ch. Morren. D'abord il traita une question d'algèbre ; puis la botanique eut son tour, puis la chimie. La quatrième année (1821-1822), on posa une question de physique ; il eut occasion d'aborder la théorie de l'électro-magnétisme, qui commença dès lors à devenir sa préoccupation dominante. La majorité du jury lui vota la médaille ; néanmoins elle ne lui fut pas décernée, par égard, paraît-il, pour le professeur Vanderheyden (v. ce

nom), qui avait cru voir un acte d'hostilité dans le fait que le concurrent avait défendu une opinion opposée à la sienne <sup>(2)</sup>. Rien n'était plus loin de la pensée et du caractère de M. Gloesener que de donner aux étudiants l'exemple de l'insubordination : en matière scientifique, après tout, quand on croit avoir la main pleine de vérités, il est bien permis de l'ouvrir. Autant vaudrait reprocher à Galilée le cri de sa conscience : *E pur si muove!* M. Gloesener ne fut pas médaillé cette fois ; mais il persista dans sa manière de voir, comme l'atteste sa dissertation inaugurale pour le doctorat en sciences (25 février 1825), où il soutint brillamment les idées d'Ampère <sup>(3)</sup>. Les encouragements qu'il reçut plus tard de l'illustre savant français le consolèrent de sa déconvenue, et il ne tarda pas à voir les théories dont il s'était fait le champion obtenir le droit de bourgeoisie dans la cité des savants.

Dès cette époque, M. Gloesener avait manifesté le désir d'embrasser la carrière de l'enseignement. Sa famille n'était pas favorable à ce projet ; il résolut de se suffire à lui-même. Il renonça spontanément à toucher les revenus qui lui étaient déjà dus et y suppléa en donnant des leçons de mathématiques et en traduisant des thèses en latin, langue qui lui était très-familière. Un ecclésiastique de mérite, en même temps son oncle et son parrain, l'encouragea dans ses travaux et ne l'en estima que davantage, pour s'être imposé une vie austère. Le recteur de l'Université lui offrit une bourse d'études : il répondit fièrement qu'il n'en avait pas besoin. Pour la lui faire accepter, on dut lui persuader qu'il y avait droit à raison des distinctions qu'il avait obtenues. Les circonstances le mirent en rapport avec des familles influentes : jamais il ne chercha à profiter de ses relations

<sup>(1)</sup> De 1817 à 1830, il n'est sorti de l'Université de Liège que sept docteurs en sciences physiques et mathématiques : MM. Martens (1821), Gloesener (1823), D. Leclercq, Plateau, Valerius, Brasseur (1829) et Jacquemyns (1830).

<sup>(2)</sup> Vanderheyden s'était expliqué sur l'é-

lectro-magnétisme dans un Mémoire publié en 1822 par Ducrotay de Blainville. — Le Mémoire de M. Gloesener sera prochainement traduit et publié.

<sup>(3)</sup> *De identitate fluidi electrici et magnetici, deducta ex theoria à clarissimo Ampère proposita*. Liège, Collardin, 1823, in-4<sup>o</sup>.



pour lui-même; en revanche, ses disciples moins heureux eurent à se louer, en plus d'une occasion, de son obligeance et de sa générosité (v. l'art. MEYER).

Avant de subir son dernier examen, il était allé passer quelque temps à Utrecht. N'y trouvant pas les ressources scientifiques sur lesquelles il avait compté, il revint se faire diplômer, puis partit pour Paris, emportant la certitude d'entrer, à son retour, dans les cadres de l'enseignement supérieur<sup>(1)</sup>. M. Gloesener suivit pendant deux ans les cours de Lacroix, de Lefèvre, de Thénard et de Biot au Collège de France; à la Sorbonne, il entendit Gay-Lussac, Poillet, Dulong, Dinet, Cauchy, Hachette, Francœur, et encore Lacroix, Thénard et Biot; au Conservatoire des arts et métiers, il fut l'élève de Dupin, de Clément et de Say; enfin, d'Arago, à l'Observatoire<sup>(2)</sup>. Incidemment, il fréquenta même des cours étrangers à ses études spéciales: au Jardin des Plantes, il alla écouter Duméril, Brongniart, Chevreul et Cordier; Orfila et Margelin, à l'École de médecine: on le vit même assister plusieurs fois, à l'hôpital, à la clinique de Dupuytren. Les belles-lettres n'étaient pas oubliées: c'était pour lui une fête de courir à la Sorbonne se suspendre aux lèvres éloquentes des Andrieux, des Villemain ou des Guizot.

Les étrangers n'étaient pas admis aux cours de l'École polytechnique, où enseignait Ampère; mais M. Gloesener eut la bonne fortune d'être présenté, par Hachette, à celui des savants français qu'il tenait le plus à connaître. Ampère reçut le jeune homme avec beaucoup

de distinction, se montra enchanté de sa thèse de doctorat, lui prêta des instruments et des piles pour faire des expériences, et donna son approbation à deux Mémoires soumis par M. Gloesener à l'Académie de Bruxelles<sup>(3)</sup>.

Dès 1821, la chaire de mathématiques supérieures et de physique au Collège royal de Bruges lui avait été offerte, avec un traitement de 1500 florins des P.-B., plus un casuel; mais alors ses études n'étaient pas terminées, et comme il ne recherchait point l'enseignement pour les avantages matériels qu'il pourrait en retirer immédiatement, il refusa. *Aut Caesar, aut nihil*. Ce qu'il appelait de tous ses vœux, c'était le droit de monter dans une chaire académique. Le Gouvernement tint promesse: M. Gloesener fut nommé, le 6 octobre 1824, *lecteur* à la Faculté des sciences de l'Université de Louvain, chargé des cours d'astronomie<sup>(4)</sup> et de mécanique analytique<sup>(5)</sup>. Il accepta ensuite (28 sept. 1825) une chaire au *Collège philosophique* (Introduction aux sciences naturelles) et la conserva jusqu'à la suppression de l'établissement (1850): sa nomination définitive à l'Université, comme professeur extraordinaire, date du 4 octobre 1825. On lui fit une position exceptionnelle, en lui accordant les droits et les privilèges attachés à l'ordinariat<sup>(6)</sup>; il eut mission d'enseigner la physique mathématique<sup>(7)</sup> et une partie de la physique expérimentale<sup>(8)</sup>. Son discours inaugural: *De verâ scientias physicas excolendi methodo et verò illarum studii fine*, fut prononcé le 26 janvier 1826, en séance solennelle de la Faculté, selon l'usage.

On peut qualifier d'héroïque la con-

(1) Le Ministre le lui promit par écrit, en regrettant qu'il n'y eût point de fonds destinés à envoyer les jeunes gens d'avenir se perfectionner à l'étranger. A propos des titres de M. Gloesener, il ajoutait: « J'ai rarement vu d'aussi brillants certificats. »

(2) M. Gloesener eut ensuite avec Arago des relations personnelles, qui durèrent aussi longtemps que la vie de l'éminent astronome.

(3) Ses études sur l'électro-magnétisme furent également, en 1823, approuvées par Oersted (v. ci-après la *Bibliogr.*, n° 4).

(4) Il a fait gratuitement ce cours pendant 23 ans.

(5) Pour le prof. Goebel.

(6) A cette époque, les professeurs ordinaires faisaient seuls partie du Sénat académique. — V. l'art. DUPONT.

(7) Il n'a pas cessé de faire ce cours, soit à Louvain, soit à Liège, depuis 1825 jusqu'à l'heure où nous écrivons.

(8) Il succéda à Sentelet, qui ne se retira définitivement qu'en 1828. M. Gloesener lui laissa la jouissance de l'habitation à laquelle avait droit le professeur de physique.



duite que tint M. Gloesener en 1850, dans une circonstance dont les historiens de la révolution belge n'ont consacré le souvenir que la rougeur au front. La maison du commandant de Louvain, voisine de la sienne, fut envahie et pillée par la populace en furie. M. et M<sup>me</sup> Gloesener osèrent recueillir M<sup>me</sup> Gaillard, avec son argenterie et tout ce qu'elle parvint à sauver, même les minutes des ordres du gouvernement des Pays-Bas. On sait qu'une troupe de forcenés s'emparèrent de la personne du malheureux major, et qu'ils inventèrent des tortures pour le martyriser lentement jusqu'à la mort. L'horrible nouvelle de cet acte de cannibalisme parvint à M. Gloesener avant que M<sup>me</sup> Gaillard en fût informée: elle se trouvait alors chez une de ses amies. Ne rencontrant que des autorités hésitantes et voyant la révolution triompher, notre professeur s'entendit avec le docteur Baud, dont le courage civil fut aussi, dans toute cette affaire, au-dessus de tout éloge: il fut convenu que l'infortunée retournerait à son premier asile. Il n'y avait pas un instant à perdre: on pouvait tout craindre de l'exaltation des masses; d'autre part, la difficulté était de persuader M<sup>me</sup> Gaillard sans lui laisser soupçonner la vérité. Ne voulant pas compromettre M. Gloesener, qui vint la chercher à la faveur de la nuit, elle hésita longtemps à accepter: enfin elle se décida, sur l'assurance qui lui fut donnée qu'il s'agissait de la conduire auprès de son mari, à Bruxelles, où (soi-disant) on allait le juger. Ils se rendirent effectivement en cette ville, où d'actives démarches furent faites pour régler la position de la veuve du major et ménager son départ pour la France, son pays natal. Nous laissons à penser de quelle reconnaissance elle resta toute sa vie pénétrée envers M. et M<sup>me</sup> Gloesener; ce sentiment aurait sans doute été partagé à la cour de Hollande, si les détails que nous venons de rapporter y avaient été connus. Mais il n'est que juste de

signaler au gouvernement belge lui-même la conduite du sauveur de M<sup>me</sup> Gaillard: c'est peut-être à son courage et à sa présence d'esprit, que notre révolution doit de ne s'être souillée que d'une seule tache de sang.

Le 16 décembre 1850, M. Gloesener fut maintenu dans sa qualité de professeur extraordinaire, mais transféré à l'Université de Liège. Le gouvernement provisoire lui confia les cours de physique expérimentale, de physique appliquée à la vie domestique, à la médecine et aux arts (v. le *Rapp.* de M. Nothomb, t. I, p. 690), d'astronomie physique (populaire) et de physique mathématique. Après la mort de Gaëde, sur la demande de la Faculté des sciences, il consentit, non sans peine, à donner le cours de minéralogie pendant l'année académique 1854-1855; seulement, ne voulant à aucun prix conserver cette nouvelle charge<sup>(\*)</sup>, il n'accepta point la responsabilité du cabinet, dont les clefs furent remises au lecteur Lesoinne (v. ce nom). La résolution de M. Gloesener au sujet de la minéralogie eut pour conséquence d'ouvrir les portes de l'Université à notre illustre Dumont; à ce titre, on ne saurait trop s'en applaudir. L'intelligence précoce d'André Dumont avait frappé M. Gloesener, qui, ayant entendu parler de lui, s'était empressé de visiter et d'examiner ses collections. Remarquant d'autre part sa faiblesse en mathématiques, il l'avait fait venir chez lui pour le présenter à Lemaire (v. ce nom), et pour lui donner le conseil d'aborder des études régulières et de subir des examens. Le voyage de l'Eifel dont il est question ci-dessus (col. 220) fut entrepris avec Dumont par M. Gloesener, dans les conditions les plus favorables. Les deux touristes se convenaient: ils rapportèrent des trésors<sup>(\*)</sup> et d'agréables souvenirs. M. Gloesener, dont les relations étaient dès lors fort étendues, eut l'occasion de présenter son jeune compagnon à plusieurs hommes distingués:

(\*) Le cours de minéralogie avait été un instant confié à Davreux (v. ci-dessus, col. 120); mais la Faculté revint sur cet arrangement.

(\*) Une partie de la collection formée alors par M. Gloesener a été donnée, depuis, à l'établissement des Joséphites de Melle.



vers la fin de sa vie, Dumont se plaisait encore à raconter les épisodes de ces belles journées.

M. Gloesener fut, avec Brasseur (v. ce nom), l'un des premiers organisateurs et le premier président de l'Association qui devint, comme nous l'avons dit <sup>(1)</sup>, la *Société royale des Sciences de Liège*, et qui remplaça l'ancienne *Société des Sciences naturelles*, fondée en 1822.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1855, l'inspecteur-général de l'artillerie fit offrir au professeur de physique de Liège, par une lettre des plus flatteuses, une chaire (également de physique) à l'École d'artillerie créée par décision du 5 août précédent. Le 5 décembre de la même année, un arrêté royal régla de nouveau ses attributions à l'Université (par suite de la réorganisation de l'enseignement supérieur) : physique mathématique, physique expérimentale, astronomie, mécanique céleste, physique appliquée aux arts. La même année encore, il fut nommé secrétaire du Conseil académique. En 1857, il obtint l'ordinariat; il revêtit l'hermine rectorale en 1846-1847. Trois ans plus tard, « le généreux acquiescement donné par M. Gloesener à un partage du cours de physique expérimentale et de physique mathématique, » dit M. Borgnet <sup>(2)</sup>, procura à M. Bède « les moyens de se former à l'enseignement d'une science qui compte aujourd'hui un fort petit nombre de représentants. » En outre, M. Gloesener céda entièrement à son ancien élève le cours de physique industrielle (arr. minist. du 15 nov. 1850). Enfin, sur sa demande, le 7 janvier 1857, il fut autorisé à ne conserver que le cours de physique mathématique (v. l'art. PÉRARD).

<sup>(1)</sup> Col. 80. — Nous avons omis de tenir compte, dans l'art. *Brasseur*, de cette période intermédiaire de 1835 à 1842 (date de la publication du t. I des *Mémoires de la Soc. royale des sciences*). Cette abstention est assez naturelle: pendant ces sept années la Société ne paraît guère avoir eu qu'une existence nominale. — En 1842, M. Gloesener s'entendit avec Brasseur, MM. Lacordaire, Spring, de Koninck, etc., pour lui imprimer une activité nouvelle. — M. Gloe-

ner est aujourd'hui le seul membre fondateur survivant de la Société de 1835.

En se réservant ainsi la libre disposition d'une plus grande partie de son temps, M. Gloesener ne songeait en aucune façon à prendre du repos. Jamais, ce semble, il n'a été aussi actif, aussi fécond que depuis qu'il a le droit de ne plus l'être. Il faut du zèle à un professeur; il en faut plus encore, il faut une persévérance infatigable à celui qui travaille à perfectionner les applications de la science, surtout si l'on songe aux déboires de toute nature qui sont, jusqu'à un moment parfois bien tardif, le lot ordinaire des inventeurs. La collaboration assidue de M. Gloesener à divers recueils scientifiques (v. ci-après), ses communications à l'Académie royale de Belgique attestent qu'il s'est de plus en plus adonné, surtout dans ces derniers temps, à des recherches spéciales d'une utilité immédiate. Fidèle aux prédilections de sa jeunesse, il a entrepris des expériences délicates et variées sur l'électro-magnétisme et a été graduellement amené à modifier, ou plutôt à transformer le système des télégraphes, des chronographes et des horloges électriques. Il s'appuie sur le principe de la solidarité des attractions et des répulsions simultanées et conspirantes de deux électro-aimants sur les deux pôles contraires d'une armature ou palette aimantée; et réciproquement, de deux pôles temporaires contraires sur un seul pôle permanent, et de deux pôles permanents sur un seul pôle temporaire mobile <sup>(3)</sup>. Ce principe, il a eu l'honneur de le découvrir (dès 1857) et de l'appliquer le premier. C'est encore lui qui a eu l'honneur d'avoir le premier conçu, construit et décrit un télégraphe à écrire fonctionnant avec renversement du courant <sup>(4)</sup>; malheureusement, il n'est point parvenu à faire adopter son

ner est aujourd'hui le seul membre fondateur survivant de la Société de 1835.

<sup>(2)</sup> Discours de réouverture, 1851.

<sup>(3)</sup> *Traité général des applications de l'électricité*, t. I, p. 70.

<sup>(4)</sup> En revanche, la priorité de l'introduction de ce système dans le service public peut être revendiquée par le savant directeur de la télégraphie à Londres, M. Varley, qui a appliqué, en 1854 ou vers la fin de 1853 (longtemps après que M. Gloesener eut pris



appareil en Belgique : on lui a répondu qu'il fallait s'en tenir aux systèmes adoptés dans les pays voisins avec lesquels nous sommes en correspondance. (1). En revanche, la disposition proposée par M. Gloesener pour supprimer le ressort de rappel, dans les télégraphes avec lettres, fonctionne depuis 1851 sur toutes les lignes des chemins de fer belges. On lit dans le *Cosmos* du 17 novembre 1858 : « Ce ressort (le ressort à boudin dans l'ancien système) ne doit être ni trop tendu ni trop lâche, et il faut que son degré de tension soit en rapport exact avec l'intensité sans cesse variable du courant de la ligne. De là, la nécessité de régler souvent l'appareil, et cette nécessité est un inconvénient d'autant plus grave que, pour rendre les services qu'on en attend, le télégraphe à cadran doit pouvoir être manié par les mains les moins exercées. » — Il fallait donc absolument supprimer le ressort antagoniste, et c'est ce que M. Gloesener a appris à M. Lippens (2) à faire, en mettant à sa disposition (3) l'heureuse idée qu'il a eue le premier de recourir à des renversements successifs de courants, en remplaçant l'armature en fer doux par une armature aimantée. De cette manière, l'appareil est toujours équilibré ; quelles que soient les variations d'intensité du courant, un effort sera toujours suivi d'un effort égal, ou du moins efficace, exercé en sens contraire. Le principe posé par M. Gloesener, qui caractérise et différencie les nouveaux appareils, a été parfaitement appliqué par M. Lippens »

date de ses découvertes), au télégraphe à écrire de M. Morse, une disposition de son invention pour écrire avec renversement du courant alternativement en sens contraire (*Ibid.*, p. 75). — Il n'est pas hors de propos de noter qu'en Angleterre, les lignes télégraphiques ne sont pas exploitées par le Gouvernement.

(1) Le service international n'en eût pas souffert, une disposition spéciale de M. Gloesener lui permettant de mettre son appareil en concordance avec les télégraphes à écrire de l'autre système.

(2) Constructeur d'instruments de physique à Bruxelles.

(3) V. ci-après, bibliog., no 21.

(4). Les idées de M. Gloesener ont donc fait leur chemin; seulement, le véritable inventeur est resté dans l'ombre, en ce sens qu'il n'a retiré de ses labeurs aucun avantage personnel (5). Il ne s'est point découragé, alors même que d'autres étaient obligés de se servir de son nom pour exploiter sa découverte. Il a fait publiquement appel aux savants, et les savants lui ont donné raison sur tous les points; puis il s'est remis noblement, naïvement pour ainsi dire, à l'œuvre. Ses *Recherches sur la télégraphie électrique*, publiées en 1855, ont eu un grand retentissement; l'édition en a été rapidement épuisée. Une médaille d'honneur en or (de 1<sup>re</sup> classe), décernée à cet ouvrage par l'Académie nationale de Paris, a été pour l'auteur, sinon un dédommagement, du moins un de ces sujets de satisfaction qui sont inappréciables dans certaines circonstances données (6). On verra plus loin qu'il avait envoyé à l'Académie belge mémoires sur mémoires : à mesure qu'il arrivait à un résultat nouveau, il avait soin d'en faire part à cette compagnie savante, afin de s'assurer un droit de priorité; son intention était de refondre le tout quand son travail serait achevé. Il eut tort peut-être de procéder ainsi, ou du moins il montra qu'il avait moins de savoir-faire que de savoir : on ne lui accorda pas même l'insertion de ses notices dans les *Bulletins* de l'Académie. Cependant tout n'était pas dit. Le succès des *Recherches* décida M. Gloesener, d'ailleurs stimulé par l'approba-

(4) *Ibid.*, note. — Pour se faire une juste idée de la part qui revient à ce dernier, le lecteur devra recourir aux notes additionnelles insérées à la fin des *Recherches* (no 21), p. 116 et suiv., et p. 52, 53 et 55 du dernier ouvrage de M. Gloesener (Bibliog., no 36).

(5) La législation belge a voté plus de 16,000 frs. pour contribuer à la somme de 400,000 frs. accordés au professeur Morse par les gouvernements qui emploient son télégraphe à écrire; les droits d'auteur de M. Gloesener n'ont pas même été respectés.

(6) Cette nouvelle, apportée à Liège, valut à M. Gloesener une ovation de la part des étudiants.



tion de quelques membres de l'Institut de France, à exposer à Paris, en 1855, quelques appareils de son invention. Il s'y prit un peu tard; mais les difficultés furent aplanies par Ch. de Brouckere, le type et le modèle des présidents<sup>(1)</sup>, et M. Raimbaud eut pour le savant belge les égards les plus délicats. M. Gloesener trouva donc place dans une annexe du Palais de l'industrie. Toutes les médailles étaient déjà votées: ce ne fut qu'après les vacances, au mois d'octobre, lorsqu'on procéda à un travail de révision, qu'il fut question de ses travaux. Un jury composé de MM. Wheatstone, Babinet, Pécelet, L. Foucault, Edm. Becquerel, Clerget, Magnus, Hessler et Niel Arnott lui décerna la seule médaille dont il pouvait encore disposer. 225 médailles d'or décernées n'avaient point été accordées par le gouvernement français; point de possibilité d'en réserver une à M. Gloesener, comme l'eussent désiré les membres du jury. Il reçut donc l'unique médaille de 1<sup>re</sup> classe que la Belgique ait obtenue pour l'électricité. M. de Decker, ministre de l'intérieur, lui fit sans retard obtenir la croix de chevalier de l'ordre national. Ses collègues de l'Université s'émurent; un splendide banquet, dont il fut le héros avec André Dumont, et auquel assistèrent les plus hautes autorités du pays, fut donné dans la grande salle de la Société d'Emulation, en vertu d'une décision du Conseil académique<sup>(2)</sup>. La jeunesse, de son côté, ne resta pas en arrière<sup>(3)</sup>, et le bourgmestre de Liège, au nom de la cité, remit au lauréat une médaille d'argent, dans une cérémonie publique<sup>(4)</sup>.

Les travaux de M. Gloesener ont été récompensés postérieurement par un

grand nombre d'autres distinctions. Tantôt c'est l'Académie nationale de Paris qui lui décerne une seconde médaille d'honneur en or de 1<sup>re</sup> classe (29 janvier 1857), pour son *nouveau chronoscope électrique*, ou qui rappelle sa première médaille (1<sup>er</sup> juillet 1858), ou lui délivre un diplôme d'honneur (20 mars 1861), deux fois rappelé (21 déc. 1864 et 20 juin 1866), ou enfin lui en accorde un nouveau, à la suite de la dernière Exposition universelle (18 nov. 1868); tantôt c'est la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, de Paris, qui lui vote (1862) une médaille de platine pour son *chronographe électrique*; c'est le jury de l'Exposition de Londres (1862) qui lui remet une médaille grand module<sup>(5)</sup>, ce qui lui vaut une mention extrêmement élogieuse en séance de l'Académie nationale et la mise hors concours (1865). A l'Exposition universelle de 1867, M. Gloesener n'a reçu qu'une médaille d'argent (sans décision du jury), par suite d'un enchaînement de circonstances des plus fâcheuses. Une caisse adressée à la Commission belge, et contenant des instruments entiers et le complément des autres appareils, n'a pu être retrouvée que le 29 juin; son contenu était endommagé. Le jury étant dissous, à l'époque où la montre de M. Gloesener s'est trouvée enfin aussi complète que possible (au mois d'août), il n'y a pas eu possibilité de revenir sur le passé. Faute de révision des récompenses distribuées et d'examen des objets non exposés, il n'a pu, d'autre part, être donné suite au projet de la Commission impériale et de quelques membres de l'Académie des sciences qui faisaient partie du jury, de proposer M. Gloesener pour la Croix d'officier de la Légion d'honneur<sup>(6)</sup>. C'eût été un

(1) L'éminent bourgmestre de Bruxelles était à la tête de la Commission de l'Exposition belge.

(2) Un extrait (sur parchemin) du procès-verbal constatant cette décision fut remis, à chacun des deux lauréats, par une députation du Conseil.

(3) C'est à cette occasion que M. Gloesener a reçu son portrait lithographié.

(4) Les six instruments et appareils couronnés à Paris en 1855 ont été acquis par le

Gouvernement, sur la proposition spontanée de M. Chandelon (v. ce nom), moyennant un subside extraordinaire de 1155 frs., pour le cabinet de physique de l'Université de Liège.

(5) V. le rapport du colonel Fleming Jenking, trad. dans les *Annales télégraphiques* (1865).

(6) Le mérite des travaux de M. Gloesener a été hautement reconnu, entr'autres, par le célèbre physicien de Jacobi, de St-Peters-



insigne bien mérité, à placer sur sa poitrine auprès de ceux que plusieurs souverains y avaient déjà attachés <sup>(1)</sup>. M. Gloesener est officier de l'ordre de Léopold depuis le 4 février 1861 <sup>(2)</sup>, commandeur de l'Ordre impérial de Saint-Stanilas de Russie depuis le 19 octobre 1865, enfin officier de l'Ordre royal-grand-ducal de la Couronne de chêne depuis le 19 février 1864. — Les Sociétés savantes auxquelles il a été successivement affilié sont : la *Soc. des sc. naturelles* de Liège (correspondant, le 1<sup>er</sup> déc. 1824); l'*Académie* de Metz (id., 1829); l'*Acad. Stanislas* de Nancy (id., 25 déc. 1829); la *Soc. royale des sciences de Liège* (membre fondateur et président en 1855); la *Soc. des sc. phys., chim. et des arts agricoles et industriels* de France (corresp., 4 fév. 1857); la *Soc. d'Emulation* des Vosges (corresp., déc. 1844); l'*Institut polytechnique* de Würzbourg (membre hon., 12 fév. 1852); l'*Acad. I. et R. des sciences* de Bohême (corresp., 2 fév. 1855); l'*Acad. nationale agricole, manufacturière et commerciale* de Paris (id., 30 juin 1855) <sup>(3)</sup>; la *Soc. impériale des sciences* de Cherbourg (id., 2 juillet 1855); la *Soc. philomatique* de Paris (id., 25 fév. 1856); l'*Acad. royale de Belgique* (corresp., le 15 déc. 1856, membre titulaire le 15 déc. 1864); la *Soc. royale des sc., des lettres et des arts* du Hainaut (5 nov. 1858); la *Soc. de physique et de médecine* de Würzbourg (corresp., 30 déc. 1859); l'*Association scientifique* d'Anvers (id. 14 déc. 1861); la *Soc. des naturalistes* de Riga (id., 4 fév. 1865); l'*Institut archéologique* liégeois (membre associé, 25 fév. 1865); la *Soc.*

*roy.-g<sup>d</sup>-ducale des sc. naturelles* de Luxembourg (membre hon., 18 fév. 1864); enfin le *Cercle Ozanam* <sup>(4)</sup> de Liège (id., 24 janv 1868).

M. Gloesener a été déclaré émérite le 4 février 1861. Par décision ministérielle du 17 du même mois, il est resté, comme nous l'avons dit, chargé du cours de physique mathématique. Le 16 novembre suivant, jugeant le moment venu de donner suite à un projet qu'il nourrissait depuis longtemps, nous le voyons insister, auprès de la Faculté des Sciences, sur l'importance et même la nécessité qu'il y aurait d'exercer à la manipulation des instruments de physique les étudiants inscrits aux cours du doctorat en sciences physiques et mathématiques, et plus spécialement ceux qui se destinent au professorat. Il offre de remplir gratuitement cette mission; la Faculté adopte sa proposition, le Recteur partage l'avis de la Faculté. Mais un léger subsidie est nécessaire <sup>(5)</sup>: là est la difficulté. L'affaire instruite, le Gouvernement ne croit pas pouvoir se rendre au vœu exprimé par M. Gloesener : si le cours dont il s'agit, dit M. le Ministre, s'adresse aux jeunes gens qui aspirent au professorat dans les athénées, c'est à l'École normale de Gand qu'il doit se faire; s'il ne s'agit que des rares élèves du doctorat en sciences physiques et mathématiques, ces élèves peuvent trouver, comme aides-préparateurs du cours de physique expérimentale, les moyens de s'exercer à manier les instruments, sans qu'il en résulte aucun frais pour l'Etat. — En France, depuis que M. Duruy est aux affaires, on en a jugé autrement; un

bourg, dans deux rapports, dont l'un a été lu devant l'*Acad. imp. des sciences* de cette ville, le 28 nov. 1867 (v. le *Journal de St-Petersbourg*, n<sup>o</sup> 61); l'autre a paru par extraits dans le *Cosmos* (28 sept. 1867).

<sup>(1)</sup> Ceci est littéralement exact pour la Croix de chevalier de l'ordre de Léopold, que le roi des Belges lui remit en mains propres, le 16 décembre 1855, dans la séance publique tenue à l'Eglise des Augustins, à Bruxelles.

<sup>(2)</sup> Cette promotion coïncide avec son admission à l'éméritat.

<sup>(3)</sup> Vice-président honoraire le 19 janvier 1859; président honoraire en 1864.

<sup>(4)</sup> Société littéraire fondée par M. l'abbé

Bodson, et principalement composée d'étudiants de l'Université. Elle est sur le point de publier le t. II de ses *Annales*, composées de Mémoires lus dans les séances. Celles-ci sont consacrées, en outre, à des *conférences* ou à des *discussions* sur les questions philosophiques, littéraires ou scientifiques à l'ordre du jour; on y apprécie les auteurs, les opinions qui se produisent, etc. — Il existe ou il a existé à Liège d'autres Sociétés analogues, de tendances diverses; nous les notons à mesure qu'elles se présentent sur notre chemin.

<sup>(5)</sup> 250 frs., pour achat d'acides, etc.



superbe laboratoire affecté aux manipulations de physique a été installé à la Sorbonne sous la direction de M. Jamin (de l'Institut), professeur de physique à la Faculté et à l'École polytechnique. Ce qui est possible à Paris ne l'est pas toujours sur un théâtre moins vaste ; cependant il est permis de souhaiter que, même au prix de quelques sacrifices, le gouvernement favorise non seulement les travaux pratiques des élèves, mais les mette en mesure d'entreprendre des expériences nouvelles et de contribuer, en unissant leurs efforts à ceux des professeurs, au perfectionnement des sciences. Depuis longtemps les Universités allemandes sont entrées dans cette voie, et l'on sait si elles ont à s'en féliciter. Les élèves du doctorat sont peu nombreux, il est vrai ; mais si l'on veut que nos Universités forment des savants, il est indispensable de mettre à leur disposition des ressources suffisantes. Étendue dans le sens de l'institution de laboratoires de recherches pour les sciences physiques et chimiques, la proposition de M. Gloesener nous paraît appelée à être prise tôt ou tard en sérieuse considération. Les Universités ne sont pas exclusivement des écoles professionnelles.

L'œuvre capitale de M. Gloesener, celle qui résume pour ainsi dire toutes ses études préférées, a fait son apparition dans le monde scientifique en 1861 : nous voulons parler du *Traité général des applications de l'électricité*, dont la seconde partie ne tardera plus longtemps à paraître (v. ci-après). On peut considérer cet ouvrage comme une seconde édition des *Recherches*, corrigée, refondue et considérablement augmentée (1). Un supplément au premier volume a vu le jour en 1868 ; c'est une démonstration théorique de l'importance du principe du renversement alternatif du courant dans les électro-aimants. L'auteur y revendique, comme de raison, la priorité de ses découvertes et fait voir comment il a construit lui-

même, ou donné l'occasion de construire une foule d'appareils qu'on n'aurait jamais pu exécuter sans son principe, notamment son télégraphe à écrire double sur deux lignes parallèles avec deux molettes ou plumes, le premier de ce genre en un seul appareil. La solution du problème des horloges électriques par M. Gloesener (2) n'est également qu'un corollaire de sa théorie. C'est encore lui qui a remplacé le premier les multiplicateurs par les électro-aimants, dans les télégraphes à aiguille (système anglais), et accru ainsi sensiblement leur force ; enfin, il a construit le premier un translateur, renversant alternativement en sens contraire le courant d'une batterie locale. Son livre ne renferme point d'hypothèses : théories et applications, tout a été rigoureusement vérifié, contrôlé, passé au creuset de l'expérience. M. Gloesener est à la veille de pouvoir dire : *Exegi monumentum*.

Cette longue et studieuse carrière n'a pas été exempte de traverses : plus d'une fois, même comme professeur, M. Gloesener s'est heurté contre des obstacles que rien, ce semble, n'aurait dû lui faire prévoir, et plus d'une fois il a été frustré du fruit de ses efforts. Absorbé par ses recherches, il n'a pas toujours assez songé au profit qu'en pourraient tirer, à son détriment, ceux à qui, dans son enthousiasme naïf de savant, il confiait son *Eureka*. Il lui reste du moins la conscience d'avoir rendu des services réels à la science, à l'industrie et à son pays ; et sa verte vieillesse permet d'espérer qu'il en rendra longtemps encore. Instruit par une dure expérience, il veillera sans doute, à l'avenir, à ce qu'ils ne soient pas plus stériles pour lui que pour les autres.

*Principaux travaux scientifiques de M. Gloesener.*

A. Travaux relatifs à l'électricité.

1<sup>o</sup> Mémoire en réponse à la question du concours universitaire : *Exponatur theoria attractionis molecularis seu af-*

tes, etc.

(2) Les horloges de M. Gloesener ont été adoptées par la ville de Liège.

(1) On y retrouve en substance la plupart des Mémoires et des notes qu'il a communiqués depuis 30 ans à des Sociétés savan-



*finalitatis chimicæ* (Ann. Acad. Leod. 1820-1821, vol. IV). — Aussi à part, 112 p. in-4°.

Médaille d'or. — L'auteur explique l'affinité chimique par l'électricité; on n'a nul besoin, dit-il, de recourir à un autre agent pour se rendre compte des phénomènes de la chimie inorganique. Après avoir formulé les lois de l'action électro-chimique, il expose et discute les théories des proportions et des atomes, et finit par ramener à des formules algébriques le système des combinaisons. — Ce Mém. a été présenté par M. Gloesener, en 1833, à l'Académie Stanislas de Nancy.

2° Mémoire en réponse à la question du concours universitaire : *Exponantur præcipua phænomena electro-magnetica et accuratè subjiciantur disquisitioni, ità ut eorum legitima detur explicatio* (1821-1822).

Réponse non couronnée. M. Gloesener y soutenait une opinion opposée à celle de Vanderheyden, professeur émérite et président du jury (v. ci-dessus, col. 667). Les savants lui ont donné raison plus tard.

3° Mém. sur un Exposé de la théorie de l'électro-magnétisme, confié en 1822 à OErsted.

Il valut à l'auteur les encouragements les plus flatteurs, notamment de la part du célèbre savant danois, qui avait découvert, dès 1820, l'action directrice que les courants fixes exercent sur les aimants mobiles, préparant ainsi la voie à Ampère, à Faraday et à Arago.

4° *Diss. inauguralis physica : De identitate fluidi electrici et magnetici, deducta ex theoriâ à clar. Ampère propositâ* (20 fév. 1825). Liège, Collardin, 1825, in-4° (Extr. des Ann. Acad. Leod., 1822-1825).

De même que les Mém. précédents, cette thèse attira l'attention de l'Académie. — Ampère s'en déclara enchanté.

5° Mém. sur des explications d'expériences électro-dynamiques, envoyé à l'Acad. de Bruxelles le 4 oct. 1825.

Mentionné honorablement dans les procès-verbaux de l'Académie.

6° Mém. sur l'influence du magnétisme sur le corps humain, présenté à la Soc. des sciences naturelles de Liège.

7° Mém. sur le magnétisme terrestre, présenté à l'Acad. de Bruxelles.

Médaille d'argent. — La question fut remise au concours, mais avec une modification essentielle (la suppression du mot *terrestre*). M. Gloesener ne crut pas devoir rentrer en lice.

8° Communications diverses à la même Société, à l'Acad. de Stanislas de Nancy et à l'Acad. roy. des sciences, etc., de Metz.

9° Mém. sur l'action réciproque du courant électrique et des aiguilles d'acier et de fer non-aimantées, communiqué en 1828 à la Soc. des sc. naturelles de Liège.

10° Mém. sur l'action réciproque du courant électrique et des aiguilles d'acier et de fer aimantées et non-aimantées, envoyé à l'Acad. de Bruxelles (5 oct. 1829). — Supplém. au dit Mémoire (1850). — Autres communications à la même Académie (v. la table générale des *Bulletins*, publiée en 1858).

11° Mém. sur la théorie des aimants relativement à l'influence qu'exercent sur eux les courants électro-magnétiques, envoyé à l'Académie de Stanislas (1835).

Ce mémoire fit entrer M. Gloesener dans l'Académie de Nancy.

12° Notice sur l'action réciproque entre un courant électrique et des aiguilles d'acier non-aimantées (Dans la *Corresp. de phys. et de mathém.* de M. Quetelet, Brux., Hayez, t. VI, 1850, p. 591).

13° Mém. ayant pour but d'expliquer les attractions et les répulsions des courants électro-dynamiques, envoyé à l'Acad. de Bruxelles en 1856.

14° Mém. sur les paratonnerres, rédigé pour la Fac. des sciences de Liège, en réponse à une demande du ministre de l'intérieur (31 juillet 1842).

L'auteur y préconise les pointes multiples, recommandées depuis par l'Institut de France. V. le *Bull. de l'Ac. roy. de Belgique*, t. XXV, n° 2.

15° Mémoire sur quelques appareils électro-magnétiques et leur emploi (*Mémoires de la Soc. royale des sciences de Liège*, 1845, in-8°, avec une pl.).

§ 1. Pan-électro-magnétisme ou Pan-électro-magnétique. — § II. Moulinets et boussoles électro-magnétiques : 1° Moulinet horizontal; 2° Moulinet et boussoles



électro-magnétiques; 3<sup>o</sup> Moulinet et boussoles électro-dynamiques verticaux.

16<sup>o</sup> Notice sur deux petits appareils propres à changer la direction des courants électriques (Ibid., 1844, in-8<sup>o</sup>, avec 1 pl.).

I. Changeur. — II. Changeur plongeant dans du mercure.

17<sup>o</sup> Discours prononcé (comme recteur sortant) à la Salle acad. de l'Université de Liège, le 12 octobre 1847. Liège, Desoer, 1847, in-8<sup>o</sup>.

De l'influence de l'étude de la physique sur le bien-être de l'humanité. (L'orateur appelle incidemment l'attention sur différentes applications nouvelles de la science, entr'autres sur les horloges électriques).

18<sup>o</sup> Notes sur la Construction d'horloges et de télégraphes magnétiques. — Horloge électrique sans pile. — Nouveau transmetteur dans les télégraphes avec les lettres alphabétiques. — Transmetteur simultané de mêmes dépêches dans deux ou même dans plusieurs directions différentes. — Suppression du ressort à boudin dans les horloges électriques et dans les télégraphes (v. les Comptes rendus hebdomadaires de l'Académie des sciences de Paris, 1848, t. XXVI, p. 566 et suiv.).

Dès 1847, M. Gloesener avait expérimenté avec succès les appareils décrits dans ces notes, particulièrement en présence des élèves de son cours de physique industrielle.

19<sup>o</sup> Mémoire sur une horloge magnéto-électrique, sur les télégraphes électriques et magnéto-électriques, et sur un appareil magnéto-électrique (v. les mêmes Comptes rendus, 1848, t. XXVII, p. 25, et une note sur les mêmes sujets et sur des perfectionnements importants dans la constr. des télégr. électriques, insérée dans le Journal de Liège du 17 mars 1848).

20<sup>o</sup> Etude sur les chronoscopes (v. le Journal de Liège du 8 mai 1849).

21<sup>o</sup> Dépôt à l'Acad. royale de Belgique, le 6 octobre 1850, d'un paquet cacheté contenant une Notice démontrant l'avantage de combiner un électroaimant avec un multiplicateur, pour

accroître la puissance motrice dans les télégraphes à aiguilles et dans toutes espèces d'appareils du même genre.

22<sup>o</sup> Mémoire sur la télégraphie électrique, etc., envoyé à l'Acad. roy. de Belgique (séance du 7 mai 1851). — Suite au dit Mémoire (séance du 14 juin 1851). — 2<sup>o</sup> suite (séance du 7 juillet, même année).

Indication de perfectionnements importants concernant les télégr. électriques à une et à deux aiguilles de Wheatstone. — Moyen nouveau et avantageux d'utiliser la force motrice dans les télégraphes à cadran et à écrire, et d'augmenter, par suite, la vitesse de transmission des signaux. — Modifications importantes dans la construction des galvanomètres, en vue de l'accroissement de la force.

25<sup>o</sup> Recherches sur la télégraphie électrique. Liège, Dessain, 1855, un vol. in-8<sup>o</sup>, avec 14 pl.

Tiré à part des *Mém. de la Soc. roy. des sciences de Liège* (1853). — L'Académie nationale agricole, manufacturière, etc. de Paris, a décerné à M. Gloesener, à raison de cet ouvrage, où sont décrits tous les perfectionnements introduits par ce savant, jusqu'en 1853, dans les télégraphes électriques, les horloges, les sonneries, etc., une médaille d'honneur en or de 1<sup>re</sup> classe (Séance générale du 20 juin 1853, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Paris).

24<sup>o</sup> Analyse sommaire et table des matières de l'ouvrage précédent. (Extr. des *Mém. de la Soc. roy. des sciences de Liège*, 1853, t. VIII; 8 p. in-8<sup>o</sup>).

Nous n'avons rien de mieux à faire que de laisser à l'auteur le soin d'exposer lui-même ses idées. « Voici, dit-il, l'ordre des matières qui constituent mon Mémoire. J'expose et démontre les divers inconvénients du ressort de rappel dans les télégraphes; je propose un moyen de paralyser complètement ces inconvénients, en supprimant le ressort même; je démontre que, par ce moyen, je n'évite pas seulement tous les inconvénients de ce ressort, mais qu'en même temps je me procure une puissance motrice au moins double <sup>(1)</sup>, et encore susceptible d'accroissement. J'indique et vérifie par l'expérience un nouveau mode de construction des télégraphes à aiguilles astatiques, qui les rend deux fois plus sensibles que les télé-

(1) Le moyen dont il s'agit a été décrit par M. Gloesener dès 1848, dans un Mé-

moire envoyé à l'Institut de France (24 février).



graphes actuels de cette espèce. Je construis un récepteur où l'aiguille indicatrice des signaux peut avancer, rétrograder et osciller à la volonté du télégraphiste, en employant un moyen fondé sur un principe qui m'appartient, que j'ai démontré par l'expérience, et dont j'indique d'utiles applications aux moteurs électro-magnétiques. — Je donne un moyen d'augmenter beaucoup la vitesse des transmissions des signaux dans le télégraphe à cadran, en répartissant les lettres de l'alphabet sur deux, trois ou quatre circonférences et en indiquant, par un nombre et deux coups de timbre, celle des lettres, devant l'aiguille en repos, qu'on veut transmettre. — J'augmente par là beaucoup la vitesse de transmission et en même temps la sûreté de la marche de l'aiguille, en diminuant ses mouvements inutiles. — Je donne la description d'un système de télégraphe avec clavier, construit d'après un principe qui est mien, où le courant fait tout. Dès que le circuit est formé, le courant passe dans un récepteur à la station qui donne la dépêche et dans un autre semblable à la station qui le reçoit : l'opérateur n'a rien de plus à faire qu'à poser le doigt sur la touche marquée par la lettre qu'il veut transmettre ; il interrompra le courant, et les aiguilles, aux deux stations, s'arrêteront devant la même lettre, si tout est bien réglé. Ce système diffère des autres à clavier :

1° En ce qu'il est à double échappement, tandis que celui de Siemens, celui de Froment, etc., sont à simple échappement et transmettent conséquemment les signes beaucoup plus lentement ;

2° En ce qu'il permet d'opérer avec une force beaucoup plus faible, le courant n'ayant à vaincre aucune espèce d'obstacle, ni tension d'un ressort, ni autre résistance, ni à produire directement le mouvement même de l'aiguille, mais seulement à dégager une simple roue d'échappement ;

3° En ce que mon système marche avec des courants faibles et des courants forts, sans que jamais l'adhérence de la palette aimantée avec les électro-aimants puisse se produire et sans que jamais aucun réglage devienne nécessaire, comme c'est le cas dans tous les autres systèmes à clavier connus ;

4° En ce que la force motrice étant plus grande, l'appareil est plus sensible que dans les autres systèmes de même espèce.

» Le mouvement est produit par deux électro-aimants placés symétriquement de part et d'autre et très-près d'une palette de fer doux ou d'une palette d'acier aimantée, qui, attirée successivement par l'un vers la gauche, puis par l'autre vers la droite, fait osciller par les vibrations de sa tige les palettes

d'échappement, qui arrêtent alternativement et laissent passer une dent à la fois de la roue à rochet. Le courant conduit dans cette roue, passe dans l'une des deux palettes respectivement isolées et communiquant, l'une avec un bout de fil de l'électro-aimant A, et l'autre avec un bout de fil de l'électro-aimant B, tandis que leurs deux autres extrémités sont reliées au conducteur de la ligne. Une aiguille horizontale en laiton est fixée à un axe vertical passant par le centre du clavier, et les touches de celui-ci sont disposées de manière, qu'en les abaissant par le doigt, le courant continue à subsister et n'est interrompu que lorsque l'aiguille vient frapper contre la touche. A la seconde station, il faut un clavier semblable à celui de la première, et les quatre électro-aimants des deux récepteurs doivent être de force égale.

» Je discute les différents modes de construction des transmetteurs ou manipulateurs des télégraphes à cadran, en me posant ces questions :

1° Faut-il conduire à la main un levier, qui en tournant un changeur interrompt le courant et en change la direction ; l'arrêter devant la lettre voulue, gravée sur une circonférence de cercle immobile dont il est le rayon ; transmettre par ce mouvement du levier, directement, le courant de la pile dans le récepteur de la station, qui reçoit la dépêche pour faire passer son aiguille, par l'influence de la palette, de lettre en lettre, d'accord avec le levier mis à la main, de sorte que l'aiguille et le levier se trouvent constamment sur la même lettre ?

2° Faut-il opérer comme sous 1°, mais faire passer le courant sorti du changeur dans un récepteur identique et mis d'accord avec celui de la station qui reçoit, afin que le télégraphiste puisse voir si l'aiguille devant lui est d'accord avec son transmetteur conduit à la main, et se convaincre par là que l'aiguille du second récepteur indique aussi la même lettre ?

3° Faut-il prendre pour transmetteur deux claviers, et laisser à la pile le soin d'interrompre et de rétablir le courant, après que le circuit est fermé, le télégraphiste n'ayant autre chose à faire que d'arrêter le clavier devant la lettre qu'il veut signaler ?

4° Est-il plus facile, plus commode, plus sûr et en même temps plus expéditif de ne pas confier à la main le mouvement du transmetteur, et de ne pas charger non plus la pile de tout faire sans intervention d'un opérateur, mais d'employer un mouvement d'horlogerie bien réglé, pour arrêter et faire passer le courant de la pile alternativement en sens contraire dans les deux électro-aimants du récepteur à la station qui reçoit, ou bien d'abord dans un récepteur à la première



station, et de là dans le fil de la ligne et dans le récepteur de la station à laquelle on parle ?

» Je propose la construction d'un télégraphe à cadran complet, c'est-à-dire avec transmetteur et avec récepteur. Le transmetteur est à clavier circulaire, avec un mouvement d'horlogerie qui interrompt le courant et en change la direction : il permet de transmettre les lettres aussi rapidement qu'il est possible de les piquer.

» S'il est en repos, le courant de la pile ne passe plus et, par conséquent, la pile ne s'use pas inutilement. Il est construit de manière que la personne à laquelle on parle peut donner des signes après chaque lettre transmise par la dépêche non comprise, et en avertir par là le correspondant. Pour transmettre, on pose un doigt sur la touche portant la lettre qu'on veut signaler, et on cherche en même temps de l'œil celle qu'on veut communiquer après.

» Je propose la construction d'un télégraphe à écrire, même à de grandes distances, sans pile locale; le transmetteur est à clavier, et sans le ressort de rappel qui se trouve dans tous les systèmes à clavier.

» Je propose un alphabet pour écrire, dans lequel le nombre de signes n'est que de 42 à 43, tandis qu'il est de 69 à 72 dans les autres systèmes. Je décris un appareil qui permet de transmettre les dépêches à une troisième, à une quatrième station, en omettant les stations intermédiaires, sans faire passer directement le courant de la première station à la dernière, et sans faire copier et transmettre les dépêches de station en station. Le courant de la première station passe à la seconde, met la pile de cette station en activité et retourne à la première. Le courant de la seconde station va mettre en activité la pile de la troisième, revient à la seconde et ainsi de suite. Jusqu'ici on n'a pas encore produit, que je sache, un semblable amendement des systèmes à cadran : on a fait des essais avec le système à écrire ; j'ignore comment on s'y est pris et jusqu'à quel point on a réussi ; mais la chose est facile dans ce système, lorsqu'on emploie encore le ressort de rappel, comme on le fait partout ; elle est plus difficile si l'on y supprime le ressort, comme on a intérêt à le faire ; or, dans ce cas, mon système est nouveau aussi pour le télégraphe à écrire.

(\*) M. Gloesener se plaint (*Rech.*, p. 109 et suiv.) de ce que le rapporteur (des *Mémoires* mentionnés plus haut sous le n° 22) attribue à M. Lippens l'ingénieuse application d'idées qui seraient restées à l'état de théorie chez le professeur de Liège. Or, non-seulement celui-ci avait décrit l'application de son principe dans un *Mém.* adressé en 1848 à l'Institut de France (n° 19) ; mais il s'était empressé de construire une horloge et un télégraphe munis du dit perfectionnement, et il les avait fait maintes fois fonctionner dans son cours, à l'Université, et en présence du rapporteur lui-

» Je compare les divers systèmes de télégraphe ; j'indique les avantages et les désavantages de chacun d'eux ; j'examine les causes qui peuvent déranger leur marche.

» Je présume, d'après quelques expériences que j'ai tentées, que l'on pourra employer avec avantage en télégraphie, comme force motrice, un courant d'induction développé dans un fil de cuivre fin, de plusieurs mille mètres de longueur, à l'aide d'une pile d'un élément ou d'un petit nombre d'éléments. Le commutateur serait mù par un mouvement d'horlogerie avec ressort, et devrait produire à chaque révolution autant de courants induits alternativement de sens contraire, qu'il y a de lettres dans l'alphabet, si l'on emploie un télégraphe à cadran. Les deux bobines, sur lesquelles on enroulerait le long fil, seraient fixées sur les jambes d'un fer doux recourbé, de deux ou trois centimètres de diamètre. Ce transmetteur serait surtout commode pour les télégraphes portatifs, parce qu'il n'occuperait qu'un très-petit volume.

» Je discute la question relative à l'établissement des fils aériens et souterrains des lignes télégraphiques, en m'appuyant sur l'observation des résultats produits par les uns et par les autres. — Je finis par des remarques et par une réclamation au sujet d'un rapport relatif à un point contenu dans le présent *Mémoire*, rapport fait par M. A. De Vaux, inspecteur-général des mines, à l'Académie de Bruxelles, le 7 août 1851 (\*).

» Mon premier *Mémoire* est suivi d'un second, composé de plusieurs notices. Dans la première, je donne la construction d'un pendule magnéto-électrique. Le courant électrique est développé par un fort aimant, portant sur ses pôles deux bobines à fin fil de cuivre rouge de plusieurs mille mètres de longueur, devant lesquelles tourne très-vite une plaque de fer doux, dont le mouvement est réglé par le balancier d'un pendule normal, à l'aide d'un levier qui fait mouvoir, sur un axe horizontal fixé à côté de l'aimant, une pièce en fer arrêtant la plaque et la laissant s'échapper deux fois pendant une oscillation entière. On se procure ainsi plusieurs pendules électriques avec une seule pendule normale.

» La seconde notice contient deux modifications de la construction des galvanomètres ou rhéomètres, dont chacun a pour effet de

même. Le télégraphe fut confié à ce dernier sur sa demande, avec le commutateur. A Bruxelles, on ne sut pas le faire marcher. M. Lippens, à l'instigation d'Ad. De Vaux, exécuta sur ces entrefaites son appareil, comprenant le perfectionnement de M. Gloesener, et ne put faire autrement que de reconnaître que le principe du système ne lui appartenait pas. Mais notre inventeur ne se contenta pas de cette déclaration, qui ferait supposer que, sans les additions de M. Lippens, son instrument n'aurait pas été pratique (Voir ci-après, n° 39).



rendre ces appareils plus sensibles qu'ils ne le sont actuellement.

» La première modification consiste à diviser le fil à employer, de façon à faire un galvanomètre en deux parties; à enrouler chacune sur un cadre, à les fixer l'une sur l'autre, et à y suspendre à la manière ordinaire quatre aiguilles, formant deux systèmes compensés; enfin, à conduire le courant dans les deux fils réunis, de manière qu'ils conspirent pour faire dévier les aiguilles. En suspendant une seule aiguille dans l'espace intérieur de chaque cadre, le galvanomètre devient encore plus sensible que si tout le fil avait été enroulé sur un seul cadre. Ce mode de diviser le fil est principalement applicable aux cas où il s'agit de galvanomètres à très-longs fils.

» La seconde modification revient à diviser le fil destiné à construire un galvanomètre en deux parties, et à faire de l'une un galvanomètre, de l'autre un électro-aimant; à réunir ces fils bout à bout, et à placer l'électro-aimant convenablement par rapport à l'aiguille extérieure, de manière qu'il conspire avec le multiplicateur pour faire dévier l'aiguille ou les aiguilles, suivant que l'on en emploie une seule ou deux. Les deux modifications dans la construction des galvanomètres conviennent beaucoup pour constater des courants très-faibles de grande tension, comme dans les recherches physiologiques, etc.

» La troisième notice contient des expériences intéressantes concernant l'influence du magnétisme ordinaire sur le corps humain » (Liège, 15 septembre 1852).

25° *Sur les appareils télégraphiques exposés à Paris en 1855* (La Science, nos des 24, 26 et 27 nov. 1855).

26° Analyse du Mémoire présenté au nom de M. Gloesener à l'Académie des sciences de Paris, *sur un chronoscope nouveau*, par M. Despretz (de l'Institut). Paris, 1856, in-8° (Extr. des Comptes rendus de l'Ac. des sciences. V. le Cosmos, année 1856).

27° Réclamation de priorité sur des perfectionnements apportés aux horloges électriques et dûs à M. Gloesener (l'Indépendance, la Meuse, le Journal de Liège, l'Illustration, etc., 1856).

28° Rapport sur un nouveau syst. de télégr. électrique applicable aux chemins de fer, inventé par M. Caude-ray (Journal des trav. de l'Acad. nationale de Paris, 1857).

29° Note sur une boussole électro-

magnétique, envoyée à l'Acad. roy. de Belgique (1857).

50° Mémoire sur une nouvelle applic. de l'électricité, envoyé à l'Acad. nationale de Paris (id.).

51° Mém. lu au Congrès de Bonn (1857) sur un chronoscope et sur l'applic. du renversement du courant voltaïque dans les horloges, les télégraphes avec lettres, dans les relais et les transmetteurs des télégr. à écrire, et en général dans toutes les applications du courant électrique (V. le Rapport officiel sur le 55° Congrès des naturalistes allemands. Bonn, 1859).

52° *Télégraphe à aiguille perfectionné*. Liège, 1857, in-8° avec 4 pl. (Extr. de la Revue universelle de M. de Cuyper).

53° Rapp. à l'Acad. nationale de Paris sur une horloge électro-moteur (v. le Journ. de cette soc., 1858).

54° Descr. d'un transmetteur pour les télégr. à écrire, permettant de renverser le courant alternativement, ou de l'interrompre successivement, ou d'écrire alternativement avec deux plumes, soit avec l'une soit avec l'autre, soit en combinant leur jeu (v. le Cosmos, Paris, 1859, t. XV, p. 412).

55° Descr. de deux nouveaux chronoscopes électriques, présentés à l'Académie des sciences de Paris, au nom de M. Gloesener, par M. Despretz (v. les Comptes rendus de l'Acad. des sciences. Paris, 1860, t. L).

Les deux appareils dont il s'agit ont été mis sous les yeux de l'Académie.

56° *Traité général des applications de l'électricité*. Première partie. Paris et Liège, Noblet, 1861, un vol. de 550 p. in-8°. avec 18 pl. gravées sur pierre.

On ne possédait sur cette matière importante, avant M. Gloesener, que l'Exposé du vicomte du Moncel, ouvrage remarquable, mais moins scientifique et moins complet que celui-ci. Le premier volume du *Traité* comprend: 1° une introduction, faisant voir comment la science a fourni successivement les connaissances rendant possibles les applications du courant électrique; 2° un exposé succinct des connaissances exigées pour comprendre, raisonner et construire les appareils qui fonctionnent par l'action du courant élec-



trique ; 3<sup>o</sup> la description des divers systèmes de télégraphes ; 4<sup>o</sup> les appareils employés pour les communications directes ; 5<sup>o</sup> les dérangements extérieurs des fils télégraphiques ; 6<sup>o</sup> les parafoudres ; 7<sup>o</sup> les câbles sous-marins ; 8<sup>o</sup> les sonneries électriques et leurs applications aux usages domestiques ; 9<sup>o</sup> les chronoscopes. — Le second volume contiendra : 1<sup>o</sup> les horloges électriques ; 2<sup>o</sup> l'application du courant électrique : a) à la détermination des longitudes terrestres ; b) à diverses observations scientifiques de précision ; c) aux observations météorologiques ; d) à l'inflammation des mines ; 3<sup>o</sup> l'application de la lumière électrique : a) aux expériences d'optique et d'acoustique pour la projection des phénomènes ; b) aux opérations militaires ; c) à l'éclairage des villes, des phares, des routes, des navires sur mer, des galeries des mines, des travaux souterrains, des travaux de nuit, etc. ; 4<sup>o</sup> la théorie des principaux électro-moteurs ; 5<sup>o</sup> diverses applications du courant électrique aux arts et à l'industrie ; 6<sup>o</sup> la galvanoplastie ; 7<sup>o</sup> l'application de l'électricité à la médecine. — Les appareils inventés ou perfectionnés par M. Gloesener n'ont été décrits qu'après avoir été soumis à des épreuves répétées. « Mon télégraphe à aiguilles et celui à lettres marchant avec renversement alternatif du courant, ajoute-t-il, ont fonctionné pendant des années sur de grandes lignes de Belgique ; le dernier sert encore et l'autre n'a été mis de côté que parce que le gouvernement, voulant se conformer aux pays voisins, a cessé d'employer le télégraphe à aiguilles ; cet appareil avait fonctionné à l'Exposition de Paris en 1855, où il m'a valu une médaille de 1<sup>re</sup> classe, ainsi que mon télégraphe écrivant sans relais avec renversement alternatif du courant. Ce dernier et celui écrivant avec deux plumes, soit avec l'une ou l'autre indifféremment, soit alternativement, et dans les deux cas sans relais et sans ressort antagoniste, ont marché à Paris devant une Commission nommée par la Société d'encouragement et seront l'objet d'un rapport. »

57<sup>o</sup> Rapp. sur une *Notice sur les aimants de fonte trempée*, par M. Florimond (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. VII, n<sup>o</sup> 6) ; *id.* sur une note de M. Florimond concernant l'électricité atmosphérique (*Ib.*, t. XI, n<sup>o</sup> 2) ; *id.* sur un *Essai sur la résistance comparée des conducteurs de fer et de cuivre à la rupture par le courant galvanique et l'étincelle électrique*, par M. Jaspar (*Ib.*, t. XV, n<sup>o</sup> 2) ; *id.* sur une note de M. Carette-Dobbels *Sur les paratonner-*

*res sans raccordements*; Note sur quelques perfectionnements apportés aux appareils chronographiques (envoyée à l'*Acad. roy. de Belgique* le 15 déc. 1865).

58<sup>o</sup> Aperçu général des *appareils télégraphiques* à l'Exposition de Londres en 1862 ; leurs progrès depuis 1855 (inéd.).

59<sup>o</sup> *De l'importance du principe du renversement alternatif du courant dans les électro-aimants. De sa théorie et de ses applications scientifiques et industrielles. Avantages du système à armature aimantée.* Liège, Desoer, 1868, in-8<sup>o</sup> de 75 p.

Complément du n<sup>o</sup> 33.

B. Travaux n'ayant pas l'électricité pour objet.

40<sup>o</sup> Mémoire (couronné) en réponse à la question de *mathématiques* (1818-1819) : *Ut calculi litteralis seu algebraici theoria, principiis è solâ arithmetica et signorum naturâ petitis, missâ quantitatum positivarum et negativarum seorsim existentium absurdâ distinctione superstruatur. Dein æquatio generalis, cûm primî, tûm secundi gradûs resolvatur, discutiaturque itâ, ut varia solutionum genera, puta negativarum, etc. errantur, verus et genuinus earum sensus, ratioque iis in analysi utendi explicentur, aptisque exemplis illustrentur* (*Ann. Acad. Leod.*, vol. II). — Aussi à part, in-4<sup>o</sup>

41<sup>o</sup> Mémoire (couronné) en réponse à la question de *botanique* (1819-1820) : *Quæritur et diversarum opinionum de fabricâ usuque vasorum plantarum enumeratio chronologica, et quæ sit harum opinionum optima expositio* (*Ann. Acad. Leod.*, vol. III). — Aussi à part, in-4<sup>o</sup>.

42<sup>o</sup> *Mém. sur le calcul infinitésimal*, présenté en 1822 à l'*Acad. de Bruxelles* (1822).

43<sup>o</sup> *Notice sur une nouvelle démonstration du parallélogramme des forces*, présenté en 1822 à la *Soc. des sc. naturelles* de Liège.

44<sup>o</sup> *Résumé d'un cours de physique expérimentale.* Liège, Oudart, 1845, in-8<sup>o</sup>.

L'éditeur ayant quitté la ville, l'impression de cet ouvrage est restée inachevée.



45° *Mém. sur la réfraction*. Liège, Dessain, 1846, in-8°, avec 1 pl. (Extr. du t. II des *Mém. de la Soc. roy. des sciences* de Liège).

46° Communications à l'*Acad. roy. de Belgique* sur des questions de physique, notamment sur les travaux de M. Zenger concernant l'*action moléculaire des éléments chimiques* (*Bull.*, 2<sup>e</sup> série, t. VII, n° 8), l'influence de cette action sur la *vitesse de la lumière*, etc. (*Ibid.*, t. VIII, n° 9); Rapport sur la notice de M. Delbœuf (v. ce nom) intitulée : *Détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique* (*Ibid.*, t. XXI, n° 5), etc.

c. Inventions et perfectionnements.

Nous ne pouvons songer à énumérer ici les instruments et appareils de tout genre que M. Gloesener a conçus et exécutés le premier, non plus que ceux dont le perfectionnement lui est dû. La liste que nous avons sous les yeux, et qui ne comprend pas ceux qui ont figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1867, ne s'étend pas à moins de 102 numéros. A côté des instruments destinés à rendre palpable la démonstration des théories du physicien (<sup>1</sup>), nous en trouvons d'autres d'une utilité pratique immédiate : galvanoplastie, production électrique du mouvement, application de l'électricité à la médecine, chronoscopes et horloges, télégraphes surtout (systèmes nouveaux ou perfectionnements de détail), rien n'est resté stationnaire, rien, dans ce domaine spécial, n'est resté indifférent à l'infatigable chercheur. Les lecteurs intéressés pourront compter ses écrits, ainsi que les descriptions qui accompagnent ses brevets (14 janvier et 5 juillet 1851, 28 avril 1855, 29 sept. 1856, 5 juillet 1858, 28 février 1862, 8 février 1864 et 8 mars 1867). Quant aux objets exposés en 1867 (ensemble 20 appareils), ils ont été sommairement décrits dans une notice intitulée : *Appareils électriques* de M. Gloesener, et distribuée aux visiteurs des merveilles du Champ-de-Mars (V. aussi les Comptes rendus de l'Exposition, cl. 11 et 12).

(<sup>1</sup>) Environ 70 instruments de physique ont été perfectionnés ou modifiés par M. Gloe-

**Hennau** (CHARLES-AUGUSTE), né à Liège le 11 avril 1798, a fait ses études humanitaires au Lycée impérial de cette ville. — Sorti de rhétorique avec un prix d'honneur, il alla passer une année à l'École de droit de Bruxelles, puis revint à Liège en 1817, lorsque l'Université fut instituée. Vers la fin de 1818, il prit la résolution de résider à Paris, où ses habitudes intellectuelles semblaient tout naturellement l'attirer. Les belles-lettres et la philosophie l'absorbaient alors presque tout entier; d'autre part, jouissant de cette *aurea mediocritas* si justement vantée par le poète, il se trouvait dans la meilleure condition que puisse souhaiter un homme qui tient à mener une vie simple, mais en même temps à choisir en toute liberté les objets de ses occupations. Il se mit donc à suivre assidûment les principaux cours qui jetèrent tant d'éclat sur les dernières années de la Restauration. Il fréquenta le Collège de France et le Conservatoire des arts et métiers; ce fut dans ce dernier établissement qu'il prit insensiblement du goût pour une science qui comptait alors peu d'adeptes et beaucoup de détracteurs : c'est désigner assez clairement, ce semble, l'économie politique. J.-B. Say avait été appelé par M. Decaze à la chaire d'économie industrielle, désignation alors moins mal sonnante à certaines oreilles. Les leçons de ce maître attiraient sur les bancs peu d'auditeurs (la plupart étrangers); M. Hennau n'en apprécia pas moins la haute valeur; il entrevoyait l'avenir de la science économique. C'est aux conseils de J.-B. Say, dont il s'est toujours déclaré publiquement le disciple, que M. Hennau n'a cessé d'attribuer l'accueil bienveillant qui a encouragé ses débuts dans la carrière universitaire.

Le 16 décembre 1830, un arrêté du gouvernement provisoire l'attacha, en qualité de lecteur, à l'Université de Liège, et lui confia les cours d'histoire politique moderne, d'économie politique et de statistique. Il ne conserva pas longtemps le premier, mais resta

sener pour les démonstrations de ses cours. L'explication en sera prochainement publiée.



titulaire de la chaire d'économie politique et d'économie industrielle jusqu'au 28 mai 1864, date de l'arrêté royal qui l'a déclaré émérite. Nommé professeur extraordinaire lors de la réorganisation de 1855, il avait obtenu l'ordinariat en 1855.

C'est à partir de cette dernière date que la chaire d'économie politique, attachée pendant vingt ans à la Faculté de philosophie, a été considérée comme appartenant à la Faculté de droit<sup>(1)</sup>. L'économie industrielle proprement dite (cette désignation prise dans un sens plus spécial que ci-dessus) ne figure, d'autre part, qu'au programme de l'enseignement des Ecoles des arts, des manufactures et des mines, annexées à la Faculté des sciences. M. Hennau en a été le créateur à Liège. Initié à la vie industrielle sur un grand théâtre avant d'être appelé aux fonctions professorales, il s'est trouvé dans d'excellentes conditions pour tracer le cadre de cette science, avant lui explorée et mal délimitée; il y est parvenu avec assez de précision et de bonheur, pour que ce cadre ait été maintenu jusqu'à ce jour sans modification dans le programme des Ecoles<sup>(2)</sup>.

On doit à M. Hennau plusieurs publications plus importantes qu'éten-

dues. En 1859, onze ans avant que M. Michel Chevalier ne professât la même doctrine, dans son traité sur *la Monnaie*, il mit au jour *quelques vues sur l'émission d'une nouvelle monnaie d'or en Belgique*, travail qui, sérieusement discuté dans la presse périodique, contribua peut-être aux modifications introduites en 1850 dans le régime monétaire du pays. M. Hennau y soutenait la thèse de l'unification des monnaies, et prenait ainsi l'initiative du système qui a prévalu au sein de la récente conférence monétaire internationale (v. le *Rapport* de M. de Parieu, du 6 juillet 1867). — Secrétaire de la Commission de statistique de la province de Liège pendant dix-sept ans, il a communiqué à ses collègues, entr'autres, des *Recherches relatives aux causes locales de criminalité en Belgique*. Ce mémoire a été inséré, sur la proposition de MM. Ch. Faider et A. Visschers, dans le *Bulletin* de la Commission centrale de statistique (*Documents publiés par le Ministère de l'intérieur*, t. III, p. 185-209). C'est le premier travail rédigé au sein des Commissions provinciales qui ait été jugé digne de cette insertion.

Comme professeur, M. Hennau se souvint, nous l'avons dit, de son illus-

(1) La chaire d'histoire politique moderne appartient également à la Faculté de droit; ce n'est que pour mémoire, ou plutôt pour se conformer à la lettre de la loi, que cette matière est encore portée au programme des deux Facultés: en fait, M. le professeur Jos. Macors (v. ce nom) n'a pour élèves que les jeunes gens qui se préparent à l'examen de candidat en droit. Ni le règlement de 1816, ni la loi de 1835, ni la loi actuelle n'ont imposé aux élèves en philosophie l'étude de l'histoire moderne: il est permis de regretter cette lacune, au point de vue du doctorat en philosophie et lettres. Quoi qu'il en soit, si l'enseignement dont il s'agit ne rentre point précisément, par sa nature, dans le domaine juridique (ce que la loi a voulu constater dans son article 3), il ne serait pas juste que le professeur qui en est chargé fût partie d'une Faculté autre que celle qui lui fournit exclusivement ses auditeurs. Cette manière de voir a prévalu depuis 1835, en ce qui concerne l'histoire politique moderne; elle devait logiquement prévaloir aussi pour l'économie po-

litique. Tant que l'ancien état de choses n'offrit pas d'inconvénients, cette question ne fut pas soulevée; mais un moment vint où les besoins du service et l'équité même mirent le Gouvernement en demeure de la résoudre. La loi déterminant le nombre des professeurs de chaque Faculté, il arriva que la Faculté de philosophie se trouva au grand complet, et que néanmoins on se vit obligé de confier à des agrégés des cours de première importance. Ces aspirants avaient beau acquérir des titres à l'avancement: leur carrière se trouvait enrayée. Le gouvernement satisfait à des réclamations fondées, en transportant dans la Faculté de droit la chaire d'économie politique et en cessant de considérer le bibliothécaire de l'Université, d'ailleurs membre (de droit) de la Faculté de philosophie, comme complétant le nombre *maximum* des professeurs de cette Faculté.

(2) Voir le programme *détaillé* des Ecoles spéciales des arts et manufactures et des mines, publié par le Gouvernement le 25 septembre 1852, art. *Economie industrielle*.



tre maître J.-B. Say; mais il élargit graduellement son horizon et se mit à penser par lui-même. Dès 1854, il rompit des lances contre le matérialisme économique jusque là universellement accredité; il osa s'avancer dans une voie nouvelle, la même où s'engagea résolument en 1845 M. Ch. Dunoyer, dans son beau livre *De la liberté du travail*. Grâce au principe spiritualiste placé dans tout son jour et sur le premier plan, il mit pleinement en saillie la nécessité, moins comprise alors que de nos jours, de la diffusion la plus grande possible de l'instruction et des lumières, aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue du progrès moral des sociétés humaines.

Amant passionné de la nature, M. Hennau n'a pas attendu l'heure de sa retraite pour chercher une utile diversion aux travaux de la pensée. La culture de ses beaux vergers a non seulement occupé ses loisirs; elle lui a fourni l'occasion de rendre à la science et au public des services qui, pour être d'une nature très-spéciales, n'en sont pas moins généralement appréciés. M. Hennau s'est fait comme *pomologue* une réputation méritée. Ayant pris l'habitude (vers 1840) de consacrer quelques loisirs à l'étude de l'amélioration des fruits, il fut d'abord effrayé et même un instant rebuté du chaos inextricable où il s'égarait. L'idée lui vint de provoquer la création d'une Commission composée d'un certain nombre d'hommes compétents, expérimentés, capables de servir de guides dans le choix des fruits les plus avantageux et le mieux appropriés au climat belge, et d'en fixer autant que possible la nomenclature. Cette idée fut accueillie avidement par MM. Laurent de Bavay et Aug. Roger, auxquels vint ensuite s'adjoindre un autre pomologue fort accredité, M. Alex. Bivort. Ainsi se forma, sous la protection d'un ministre grand zéléateur des progrès agricoles et horticoles, M. Ch. Rogier,

le Comité de rédaction des *Annales* de la *Commission de pomologie*, instituée en 1855 par arrêté royal. M. Hennau y fut associé *malgré lui*; mais l'initiative qu'il avait prise ne lui permit pas de persister dans son refus. On lui assigna pour spécialité le genre *pomme*, matière vaste et embrouillée, dont personne n'avait voulu s'accommoder. Il prit pendant cinq ans une part très-active et très-zélée à la rédaction des *Annales*; il est superflu d'ajouter que ces fonctions étaient toutes gratuites. La récompense des travaux et des sacrifices de M. Hennau se trouve dans la satisfaction qu'il doit éprouver aujourd'hui en voyant ses efforts couronnés du plus brillant succès. Les connaisseurs savent quel nombre de fruits d'élite, grâce à lui, ont été naturalisés belges et partout répandus, au grand avantage des producteurs et des consommateurs. L'œuvre consciencieuse de la *Commission royale de pomologie* a pris rang à côté des plus importants recueils de ce genre publiés dans les principales contrées de l'Europe, et l'estime dont elle jouit est surabondamment prouvée par de fréquentes citations et par les plus honorables témoignages. Elle a certainement contribué à maintenir le renom et le lustre dont jouit la Belgique horticole jusqu'aux extrémités du monde, grâce aux soins et aux travaux du célèbre professeur de l'Université de Louvain, J.-B. van Mons.

**Lavalleye** (ÉDOUARD), né à Liège le 17 avril 1811, a fait ses études dans sa ville natale. A peine sorti des écoles, il s'est signalé comme bibliophile et comme archéologue. — Il avait fini par rassembler à grands frais une précieuse collection de livres et de manuscrits, malheureusement dispersée en grande partie, depuis que l'état de sa santé l'a forcé de renoncer à ses travaux <sup>(1)</sup>. Parmi ses acquisitions se trou-

<sup>(1)</sup> Il a été donné à la Bibliothèque de l'Université d'acquérir quelques-unes des perles les plus riches de ce trésor, dont l'importance est bien connue de toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire du pays. Le pré-

cieux Ms. de Delvaux (*Hist. politique, ecclési. et littéraire de la principauté de Liège*, 8 vol. in-fol.) a été acheté aux frais de la ville de Liège.



vaient les précieux manuscrits d'Ernst, curé d'Afden, l'un des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Une copie de l'un de ces documents inédits, étant tombée entre les mains du baron de Reiffenberg (v. ce nom), celui-ci ne fit nulle difficulté de la publier sous son propre nom, ce qui fit grand scandale en 1857, quand M. Lavalleye édita lui-même le *Mémoire sur les comtes de Louvain* d'après l'autographe du véritable auteur (v. la *France littéraire*, de Quérard, t. XII). M. Lavalleye a mis successivement au jour les principaux travaux d'Ernst, notamment l'*Histoire du duché de Limbourg*, qu'il a enrichie de commentaires et de dissertations intéressantes sur des questions spéciales. Les premières productions de sa plume attirèrent l'attention du gouvernement, avant qu'il put mettre la dernière main aux ouvrages qui ont surtout contribué à sa notoriété. Il fut attaché à l'Université de Liège lors de la réorganisation de 1855 (sa nomination date du mois de novembre), chargé des cours d'histoire de Liège et d'histoire du duché de Limbourg. Le professeur Fuss ayant délaissé le cours d'archéologie, il fit également quelques leçons sur ce sujet pendant l'hiver de 1842. L'année suivante, il donna sa démission, séjourna quelque temps en France et revint définitivement au pays, pour s'y renfermer dans une retraite studieuse. Il a donné, pendant plusieurs années, à l'Académie des beaux-arts de Liège, un cours spécial d'archéologie. — M. Lavalleye est membre de plusieurs Sociétés savantes de Liège, du Limbourg, du Luxembourg grand-ducal, etc. — Voici la liste de ses principales publications.

1° *Notice sur le Pont-des-Arches*. Gand, 1854, in-8° (2<sup>e</sup> édition, Liège, in-18).

Extr. du *Messenger des Arts*, etc. de Gand.

2° *Mémoire sur les comtes de Durbuy et de La Roche*, par M. S. P. Ernst, curé d'Afden (Edition annotée). Liège, 1856, in-8°.

3° *Mémoire sur les comtes de Louvain jusqu'à Godefroid-le-Barbu*, ouvrage posthume du même auteur (Edition annotée). Liège, 1857, in-8°.

Quelques passages de cet opuscule avaient déjà figuré dans l'*Art de vérifier les dates*. L'édition du baron de Reiffenberg se trouve dans le t. III des *Nouvelles archives historiques des Pays Bas*. « Là, dit M. Lavalleye, » cet écrivain a fait preuve de meilleure foi » que dans le livre qu'il a donné sous le titre » de : *Supplément à l'art de vérifier les dates » et aux divers recueils diplomatiques*, inséré » dans le t. VIII des *Mémoires de l'Académie » de Bruxelles* ; il dit en note que ce *Mémoire » est tiré des papiers de M. Ernst*. Cette in- » dication n'est pas tout-à-fait exacte, et » pourrait faire croire que notre savant Augustin avait laissé quelques notes éparses, » quelques documents en lambeaux, que M. » de Reiffenberg se serait donné la peine de » classer et de coordonner ; mais que le pu- » blic se détrompe : le *Mémoire sur les comtes » de Louvain* était écrit tel que je l'offre ici, » et le seul travail qu'ait pu faire M. de Reif- » fenberg est une copie plus fidèle et plus » propre que celle qui existe. »

4° *Histoire du Limbourg*, suivie de celle des Comtés de Daelhem et de Fauquemont et des annales de l'abbaye de Rolduc, par Ernst, curé d'Afden. Liège, 1837-1852, 7 volumes in-8°.

Edition annotée, avec des *Mémoires supplémentaires* sur diverses questions (sur la calamine, sur l'origine de la houille, etc.). Le t. VI, publié en 1840, contient le *Codex diplomaticus Valkenburgensis* et le *Codex diplomaticus Limburgensis* ; le t. VII (1852) est consacré aux *Annales Rodenses* (il doit être complété).

5° *Petite dissertation sur les chanoines de St-Lambert en 1151*, par E. L. A. L. U. D. L. (Ed. Lavalleye, agrégé à l'Université de Liège, 1839, in-8°.

6° *Notice sur le Passage-Lemonnier*, à Liège (*Messenger des arts*, etc. de Gand, 1859).

7° *Notice sur l'église St-Nicolas en Glain, lez-Liège* (*Ibid.*, 1859, avec une pl. représentant les ruines de cet intéressant monument de l'époque romane).

8° *Ruines d'un vieux cloître à Liège* (*Ibid.*, 1846).

9° *Histoire de la Fête-Dieu*. Liège, 1846, un vol. in-12°.

Publié à l'occasion du 6<sup>e</sup> jubilé séculaire de l'Institution due à Ste-Julienne de Ré-tinne. — Nous croyons savoir que la réimpression de l'ouvrage du P. Bertholet sur la Fête-Dieu (Liège, Oudart, 1846) est également due au zèle de M. Lavalleye.



10° *Relation du sixième jubilé de la Fête-Dieu*. Liège, 1846, in-12°.

11° *Le vieux Liège, ses monuments religieux et civils, etc.*, revue rétrospective publiée au profit de la *Société de St-Vincent de Paul*. Liège, 1857, in-12°.

D'après un manuscrit attribué à Henri Vandenberg. C'est le tableau de Liège en 1612 (avec commentaires, etc.). — Publié d'abord dans la *Gazette de Liège*.

12° *Ecole de musique à Liège* (Bull. de l'*Institut archéolog. liégeois*, t. IV, p. 566).

13° *Les Hamal*. Liège, 1860, in-12°.

Extrait de l'*Annuaire de la Société d'Emulation* pour 1860. — Étude sur une famille de musiciens liégeois.

14° *Une perle archéologique*. Liège, in-8°.

15° *Notice sur l'église St-Jacques* (de Liège). Liège, in-4°.

Avec planches (mesures et dessins de M. l'architecte Delsaux).

16° *Notice sur l'église Notre-Dame de Huy*. Liège, 1854, un vol. in-folio.

Monographie accompagnée de nombreuses planches (mesures et dessins de M. l'architecte Vierset-Godin).

17° Une quantité d'articles de journaux (*Messenger des arts, etc.*, de Gand; *Gazette de Liège, etc.*) et plusieurs notices dans la *Biographie universelle*.

**Sainte-Beuve** (CH.-AUGUSTIN), né le 2 nivose an XIII (25 décembre 1804) à Boulogne-sur-Mer, a été deux fois, à dix-sept années de distance, nommé professeur de littérature française à

l'Université de Liège (1). Il n'a guère passé plus de douze mois en Belgique; cependant peu s'en est fallu, nous le savons de bonne source, qu'il ne fixât chez nous sa destinée et qu'il n'y plantât sa tente, *au moins pour quelques années* (2), ainsi que l'eût désiré M. Charles Rogier, ministre de l'intérieur en 1848. — On n'attendra de nous ni une étude tant soi peu complète sur le prince des critiques français, ni même une rapide analyse de ses travaux littéraires. Ses œuvres sont dans toutes les mains; il figure dans nos bibliothèques au rang des dieux lares; nous en dirions trop pour un public qui le connaît, trop peu pour rendre dignement hommage à ses talents; enfin, pour atteindre la juste mesure, en supposant que nous en fussions capable, il nous faudrait dépasser de beaucoup les limites du cadre où notre mission nous oblige de nous renfermer. On ne rencontre pas un tel maître sur son chemin, évidemment, sans le saluer au passage; mais la convenance est parfois dans la discrétion, plutôt que dans la longueur des harangues. Donc, traitons M. Sainte-Beuve comme un simple mortel, bien qu'il soit l'un des Quarante, et faisons scrupuleuse besogne de fidèle narrateur, nous attachant surtout à enregistrer des faits, laissant à d'autres le soin d'en tirer parti.

On a quelquefois voulu rattacher l'historien du jansénisme au docteur en théologie Jacques de Sainte-Beuve (3), qui perdit sa chaire de Sorbonne pour avoir refusé de souscrire à la censure contre Arnauld (4). Ce point a été touché dans la dernière édition de Port-Royal, donnée en 1867, au tome IV, pag. 564.

(1) La première nomination de M. Sainte-Beuve comme professeur ordinaire de littérature française (*comparée ou générale*) porte la signature du Régent et la date du 31 mai 1831. Le 10 juin suivant, le nouveau titulaire notifia son acceptation; le 4 septembre, il pria le gouvernement d'agréer sa démission (*Rapp. de M. Nothomb sur l'ens. sup. en Belgique*, t. I, p. CXVI).

(2) Serait-il resté longtemps fidèle à cette résolution? Il est permis d'en douter, en présence de la déclaration suivante, que nous lisons dans la préface des *Causeries du lundi*: « J'étais revenu à Paris au mois de

septembre 1849, quittant la Belgique et Liège, où j'étais allé être professeur un an. Il me semble quelquefois qu'il serait bon pour l'esprit de faire tous les ans une chose nouvelle, et de le traiter comme les terres, qu'on ensemeance tantôt d'une façon tantôt d'une autre. »

(3) Né à Paris en 1613, mort en 1664. Ses œuvres ont été recueillies et publiées par son frère Jérôme, connu sous le nom de *Prieur de Sainte-Beuve*.

(4) Il revint plus tard à d'autres sentiments et adhéra au formulaire d'Alexandre VII.



Le fait est que M. Sainte-Beuve n'a rien de certain sur cette parenté : il n'en sait absolument rien. Au surplus, peu importe : il n'y aurait là qu'un rapprochement plus ou moins piquant, et la couronne de notre contemporain n'en compterait pas un fleuron de plus.

Son père, contrôleur principal des droits réunis de l'arrondissement et directeur de l'octroi de Boulogne, s'était marié en 1804 et était mort même année, six semaines avant la naissance de Charles-Augustin. L'enfant fut élevé par sa mère <sup>(1)</sup>, de concert avec une belle-sœur <sup>(2)</sup>. Né dans l'honnête bourgeoisie, mais dans la plus modeste des conditions, il acheva toutes ses classes à Boulogne, y compris la rhétorique, dans la pension laïque de M. Blériot, sous un bon humaniste, natif de Montdidier, appelé M. Clouët. Ayant achevé sa rhétorique à treize ans et demi, il aspirait à venir à Paris recommencer en partie et fortifier ses études. Le fils unique n'eut pas de peine à décider sa mère, toute dévouée à son avenir. Charles-Augustin arriva donc dans la capitale en septembre 1818, entra aussitôt à l'institution Landry, rue de la Cerisaie, au Marais, et suivit les cours du Collège Charlemagne, à partir de la troisième. Dès la première année, au concours général de 1819, il obtint le premier prix d'histoire (l'histoire était une Faculté tout nouvellement introduite dans les Collèges). En 1821, l'institution de M. Landry ayant changé de quartier et s'étant transportée rue Blanche (Chaussée d'Antin), le jeune Sainte-Beuve fréquenta le Collège Bourbon, où il fit sa rhétorique et sa philosophie, ainsi que des mathématiques. Il obtint, au concours de 1822, le premier prix de vers latins, parmi les vétérans. On le voit ensuite se livrer à des études de science et de médecine ; il continua ces dernières jusqu'en 1827. C'est-à-dire pendant près de quatre ans. Il fit pendant une année le service d'externe à l'hôpital Saint-Louis, et en général il profita beaucoup de tout l'enseignement médical, anatomique et

physiologique, à cette date. Déjà, dit l'un de ses biographes, « tous les démons de la littérature lui avaient soufflé dans le cœur la passion d'écrire » : mais... *primum vivere, deinde philosophari*. Il poursuivit courageusement un but professionnel, jusqu'au jour où l'accueil fait à ses premiers essais l'entraîna irrésistiblement à quitter, une fois pour toutes, le scalpel pour la plume.

La nature et l'étendue des connaissances acquises influent moins sur le développement du talent et sur la qualité même de l'érudition, que la manière dont on a été amené à les acquérir. On a fait remarquer plus d'une fois, et, croyons-nous fort à propos, que l'habitude de l'analyse et la pratique de l'observation physiologique ont puissamment contribué à imprimer à la critique de M. Sainte-Beuve le cachet tout particulier qui la distingue. La lecture assidue des œuvres des encyclopédistes, surtout des pages brûlantes de leur grand artiste, Diderot ; l'influence de la méthode condillacienne ; la circonstance, enfin, qu'un esprit naturellement poétique et rêveur s'est trouvé, au moment de prendre son élan, forcé par raison de chercher, dans les faits extérieurs, l'image de cette Minerve qui était tout armée dans son cerveau et avec laquelle il eût voulu directement converser, tout cela y a été aussi pour quelque chose, et, en présence de tout cela, l'écho inattendu de la note nouvelle que le romantisme commençait à faire vibrer et qui renversait les vieilles murailles, comme la trompette de Jéricho. La tête du jeune homme bouillonnait ; tirailé en sens divers, entre la froide et patiente dissection et l'inspiration sentimentale, poète intime fourvoyé dans la clinique, M. Sainte-Beuve nous fait penser involontairement au bronze de Corinthe, dont un mélange d'éléments incompatibles en apparence, mais fortuitement bien proportionnés, a composé un métal *sui generis* des plus précieux. Nous expliquerions de la sorte ses enthousiasmes successifs,

<sup>(1)</sup> Mme Sainte-Beuve était fille d'un marin de Boulogne et d'une Anglaise.

<sup>(2)</sup> Une sœur du père.



qu'on a eu tort de prendre, à notre sens, pour des revirements; selon l'heure, les aspirations personnelles du poète ou les affinités électives de l'observateur l'ont emporté, puis tout s'est harmonieusement fondu ensemble; et, au fond, il n'est pas exact de dire qu'il a jeté de côté le scalpel: il l'a transformé en une plume d'or. Quand son choix a été résolu, quand le premier feu a été essuyé, après les premiers épanchements trop longtemps contenus, sa voie définitive s'est tout naturellement trouvée; il a étudié le génie humain comme il avait étudié notre organisme physique. D'abord les points obscurs l'ont frappé, parce qu'il était à la poursuite de l'idéal dans le réel; l'expérience venant, et avec elle la patience et la clairvoyance, il a peu à peu tempéré ses jugements, ou plutôt il les a rendus plus équitables en les rendant plus profonds, se faisant de plus en plus une loi de placer chaque figure dans son milieu et sous son vrai jour; et grâce à cette méthode trop peu comprise des lecteurs superficiels, il en est venu à présenter le rare exemple d'un talent que l'âge, aujourd'hui encore, ne fait que fortifier et rendre plus fécond, et qui, nous osons le dire, est à peine arrivé à son apogée. M. Sainte-Beuve n'a pas à regretter d'avoir failli devenir médecin, pas plus que de s'être enrôlé, fût-ce sous l'empire d'une de ces illusions dont il est permis d'être fier, parmi les apôtres du romantisme. Et si, dans son Panthéon, il y a eu place pour tous les dieux, que ses confrères sur qui

l'éclectisme n'a pas déteint lui jettent la première pierre.

Dès l'année 1824, à l'automne, s'était fondé à Paris un nouveau journal, le *Globe*, dirigé par d'anciens et encore très-jeunes professeurs de l'Université, que le triomphe du parti religieux avait éloignés de l'enseignement<sup>(1)</sup>. Le rédacteur en chef, Pierre Dubois, avait été professeur de rhétorique de M. Sainte-Beuve. Le jeune étudiant en médecine s'enhardit à lui soumettre un premier essai de style: l'Aristarque fut satisfait, et, quand l'article eut paru, le public ne le fut pas moins. Le débutant avait choisi un sujet alors tout d'actualité, la géographie de la Grèce. A ces préudes succédèrent (1824-1827) quelques articles littéraires, portant en général sur des ouvrages historiques, sur des Mémoires relatifs à la Révolution française, sur des ouvrages aussi de poésie et de pure littérature<sup>(2)</sup>. Attaché définitivement à la rédaction du *Globe*, M. Sainte-Beuve envoya sa démission au directeur de Saint-Louis. L'Académie française venait de proposer, pour sujet de prix, le *Tableau littéraire du XVI<sup>e</sup> siècle*. Sur le conseil de Daunou, l'ancien conventionnel et l'illustré érudit<sup>(3)</sup>, M. Sainte-Beuve se mit à l'étude; mais bientôt, se trouvant à l'étroit dans le cadre d'une simple notice et se laissant entraîner par ses prédilections, il renonça à concourir et concentra toute son attention sur le côté purement poétique du *Tableau*. Cela le conduisit à insérer dans le *Globe*, en 1827, une sé-

(1) Le fondateur et rédacteur en chef du *Globe*, M. Pierre Dubois, avait été destitué en 1822 pour ses opinions politiques. Le but avoué du nouveau journal était de donner toutes les libertés comme conséquences à la liberté politique, et de faire rayonner les principes de 1789 dans la sphère de l'art, de la philosophie, de la religion. M. Pierre Leroux prit la direction du matériel de l'entreprise; les philosophes Jouffroy et Damiron, MM. Duchâtel, Vitet, Ch. Magnin, Patin, de Rémusat et Duvergier de Hauranne furent, avec M. Sainte-Beuve, les principaux rédacteurs de cette publication remarquable, dont le succès toujours croissant ne fut pas moins dû à l'unité d'esprit qui animait tous les collaborateurs, qu'à leur verve soutenue

et au mérite de leur style. « Quels hommes que ces messieurs du *Globe*! » disait Goethe à Eckermann. « Comme ils deviennent de jour en jour plus grands, et leur œuvre plus importante! Ils sont tous pénétrés du même esprit à un point incroyable. En Allemagne, une pareille feuille serait impossible. » Et il ajoutait: « Je regarde ce journal comme le plus intéressant de notre époque, et je ne saurais m'en passer » (Eckermann, *Gespräche mit Goethe*, ap. Demogeot, *Hist. de la lit. française*, p. 618).

(2) Ces articles n'ont point encore été recueillis.

(3) Damiron était de Boulogne-sur-Mer (v. Mignet, *Notices historiques*, t. I).



rie d'articles qui furent recueillis l'année suivante sous ce titre : *Tableau historique et critique de la Poésie française et du Théâtre français au XVI<sup>e</sup> siècle* (Paris, in-8<sup>o</sup>). L'ouvrage avait deux volumes ; mais le second contenait simplement les *OEuvres choisies de Pierre de Ronsard, avec notices, notes et commentaires*. Cette réhabilitation de Ronsard et en général de la poésie du XVI<sup>e</sup> siècle excita, dans le temps, une vive polémique, et classa d'emblée M. Sainte-Beuve parmi les novateurs.

Le drapeau qu'il venait d'arborer comme critique, il ne tarda pas à l'arborer aussi comme poète. Un article publié dans le *Globe*, le 2 jan. 1827<sup>(1)</sup>, le mit immédiatement en relation avec M. Victor Hugo. Cette relation devint bientôt une intimité. Elle dura plusieurs années et hâta le développement poétique de M. Sainte-Beuve, ou même y donna jour. En 1829, il publiait, sans y mettre son nom, le petit volume in-16<sup>o</sup> intitulé : *Vie, Poésies et Pensées de Joseph Delorme*. Ce Joseph Delorme, sans être lui tout à fait quant aux circonstances biographiques, était assez fidèlement son image au moral. « S'il m'avait été donné d'organiser ma vie à mon plaisir, disait cet autre lui-même, j'aurais voulu qu'elle pût avoir pour devise : *L'art dans la rêverie et la rêverie dans l'art* ». L'ouvrage se résumait, quant au fond, en une suite d'épanchements tout personnels ; quant à la forme, les *Pensées* contenaient, comme la préface de *Cromwell*, les articles de foi de la nouvelle pléiade, en fait de *poétique*. La bataille s'engageait sur toute la ligne ; la jeune école se voyait mise en demeure de joindre résolument

l'exemple au précepte. M. Sainte-Beuve fit paraître, en mars 1830, un deuxième recueil : *Les Consolations*, dont le succès fut moins contesté que celui de *Joseph Delorme*<sup>(2)</sup>. L'auteur y parlait également de certains sujets de la vie privée, qu'il s'attachait à rendre avec relief et franchise. Un incident domestique, une conversation, une promenade, une lecture, un rien lui suffisait : l'exquise délicatesse de l'analyse donnait non-seulement aux tableaux et aux pensées un cachet de vérité tout à fait saisissant, mais poétisait et spiritualisait en quelque sorte la réalité la plus vulgaire. A cet égard, M. Sainte-Beuve pouvait dire nettement dans sa préface : « Ce livre serait (en supposant le but atteint), par rapport au précédent, ce qu'est dans une spirale le cercle supérieur au cercle qui est au-dessous ; il y aurait eu chez moi progrès poétique dans la même mesure qu'il y a eu progrès moral. » C'est encore à l'expression de sentiments personnels que sont principalement consacrées les *Pensées d'août*<sup>(3)</sup>, publiées en 1837, et réunies en 1840, avec les deux premiers recueils, en un volume in-12<sup>o</sup><sup>(4)</sup>. G. Planche y trouve l'inspiration de l'auteur trop voilée ; en revanche, il ne peut s'empêcher d'admirer la simplicité des moyens employés par M. Sainte-Beuve pour produire une émotion profonde. « Dans la *Pensée d'août*, dit-il, dans *Monsieur Jean*, dans la pièce à madame de T., M. Sainte-Beuve ne paraît pas s'élever au-dessus du procès verbal. Il nomme les choses et les hommes par leur nom ; il énumère les événements comme aurait pu le faire un greffier. Il a l'air de transcrire les faits plutôt que de les raconter. Mais

(1) Eckermann nous apprend que cet article fut remarqué de Goethe.

(2) Le *Constitutionnel*, entr'autres, avait vivement attaqué les théories esthétiques de l'auteur dans un *factum* intitulé : *La conversion d'un romantique, manuscrit de Jacques Delorme, frère de Joseph*, par M. Jay, a aussi paru séparément.

(3) « Le titre général de ce volume est tiré de la première pièce, comme c'était la coutume dans plusieurs des recueils poétiques des anciens » (*Préface*).

(4) Plusieurs éditions des *Poésies com-*

*plètes de M. Sainte-Beuve* ont paru postérieurement ; la meilleure, au point de vue du *complet*, a été donnée par M. Michel Lévy en 1863 (2 vol. in-12). — On lit dans la préface de l'édition de 1840 : « En publiant ces poésies complètes et en les donnant comme un dernier mot, je ne prétends pas renoncer à la poésie sans doute ; mais je compte désormais la contenir de plus en plus et, pour ainsi dire, la réduire en moi au strict nécessaire du cœur. — Je dirai donc adieu à la Muse, en la congédiant plus qu'à demi... »



l'art du narrateur, quoique caché, n'en est pas moins sûr. Le récit va si lentement et affiche si peu de prétentions, que le lecteur le suit avec une entière confiance. Peu à peu cependant les figures se dessinent, le paysage s'éclaire, les plans s'ordonnent, et la sympathie est acquise à l'auteur. Il n'est pas facile de découvrir comment il s'y est pris pour intéresser; mais il intéresse, et, selon nous, c'est le point important. Tous les détails vivants ou inanimés sont empreints d'une telle vérité, chaque chose est si bien à sa place, que l'incrédulité ou le doute sont impossibles. Nous ajoutons foi aux paroles du poète, précisément parce qu'il n'a pas l'air de vouloir nous dominer. Il parle simplement, et nous l'écoutons, de sentiments vrais, et nous sympathisons avec lui. Les pensées qu'il exprime naissent du sujet, semblent ne pouvoir s'en détacher, et nous acceptons ses pensées comme nôtres <sup>(1)</sup>. — Le même critique porté sur les *Pensées d'aôit* un autre jugement que nous croyons devoir reproduire ici, parce qu'il nous paraît applicable aux œuvres poétiques de M. Sainte-Beuve en général. « Quoique les pièces du volume nouveau soient nombreuses et ne paraissent pas, au premier aspect, disposées dans un ordre logique, cependant une lecture attentive réussit à saisir le lien qui unit entre elles les impressions successives racontées et analysées par le poète. Les sonnets, sous une forme plus brève et plus laborieuse, expriment les mêmes sentiments que les récits de longue haleine, et appartiennent, comme toutes les pages du recueil, à une maturité d'intelligence et de cœur qui participe à la fois de la confiance et du désabusement. Ainsi le titre du nouveau volume n'a rien d'arbitraire ni de capricieux; car il traduit, avec précision, la nature des pensées et des sentiments que le poète a connus et célébrés. Il est inutile d'insister sur la conciliation de la confiance

et du désabusement: tout le monde comprendra, sans peine, que la perte des illusions qui ont égaré les premières années de la vie, loin de contrarier la sérénité de la pensée, mène à l'espérance par la sagacité, et rend l'avenir d'autant plus facile que l'âme, en se familiarisant avec la réalité, arrive à contenir son ambition dans de justes limites <sup>(2)</sup> ».

Voilà pour le côté intérieur, subjectif (s'il est permis d'employer ici ce vilain mot), de M. Sainte-Beuve. En regard se présente la longue série de ses études critiques, remarquables tout d'abord par la nouveauté du point de vue où s'est placé l'auteur. M. Sainte-Beuve avait été novateur en poésie, plus encore par le choix de ses sujets que par le style qu'il s'était créé, et qui était ici véritablement *l'homme même*. Sur le terrain de la critique, on peut dire qu'il a inauguré un genre et une méthode <sup>(3)</sup>. Ce n'est toutefois que graduellement qu'il a trouvé le secret des procédés qui lui assignent une place à part dans la littérature contemporaine. Dès le mois d'avril 1829, il inséra dans la *Revue de Paris*, fondée par le docteur Véron, des articles plus étendus que ceux qu'il pouvait donner dans le *Globe*, des articles sur Boileau, La Fontaine, Racine, J.-B. Rousseau, Mathurin Regnier et André Chénier. Son attitude dominante y était polémique plutôt que littéraire à proprement parler; il y plaidait surtout, a-t-on dit, la cause du cénacle; d'ailleurs les idées saines et justes y éclataient à chaque page, et la dissection y était pratiquée avec une merveilleuse légèreté de main. A un moment donné, sans rien perdre de ses qualités distinctives, son talent subit une transformation notable: entre le critique de la Restauration et l'auteur des *Portraits littéraires*, le contraste est aussi frappant qu'entre les deux régimes politiques séparés l'un de l'autre par la Révolution de juillet <sup>(4)</sup>.

Les événements de 1830, à tout pren-

<sup>(1)</sup> *Etudes littéraires*. Paris, Michel Lévy, 1835, in-12, p. 240-241.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>(3)</sup> Nous renvoyons le lecteur à l'appréciation des œuvres critiques de M. Sainte-

Beuve, récemment publiée dans le *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* (de P. Larousse), art. *Causeries du lundi*, t. III, p. 627.

<sup>(4)</sup> *Habemus confitentem reum*. « Au *Globe*



dre, ne pouvaient manquer d'apporter quelque trouble dans les travaux littéraires et dans les préoccupations des poètes romantiques de cette époque. Ce fut pour M. Sainte-Beuve une période de transition. Pendant les premiers mois qui suivirent la Révolution, il collabora plus activement au *Globe* par des articles non signés<sup>(1)</sup>; l'année suivante, il se rattacha même au journal *Le National*, dirigé par Armand Carrel. Mais ses excursions dans la politique furent courtes, et il se tint ou revint le plus possible dans sa ligne littéraire. La *Revue des deux Mondes*, dirigée par M. Buloz dès 1851, lui fournit un cadre en rapport avec le développement de ses études. Il y débuta par un article sur Georges Farcy, jeune professeur de philosophie, tué pendant les journées de juillet. Ces articles critiques de M. Sainte-Beuve, tant ceux de la *Revue de Paris* que de la *Revue des deux Mondes*, furent recueillis en cinq volumes in-8° qui parurent successivement de 1852 à 1859, sous le titre de *Critiques et Portraits littéraires*. Depuis, continuellement accrus et augmentés, disposés aussi dans un autre ordre, ils ont revu le jour dans le format in-12, sous les titres de *Portraits de femmes*, — *Portraits littéraires*, — *Portraits contemporains*, — *Derniers Portraits*. Cette collection qui, prise dans son ensemble, ne forme pas moins de sept volumes, a été bien des fois réimprimée, avec de légères variantes, depuis 1844 jusqu'à ces dernières années.

La transformation signalée tout à l'heure s'accuse rien que dans le choix du titre : *Portraits*. M. S<sup>te</sup>-Beuve adopte dès lors, sans peut-être encore avoir pleinement conscience de la portée de son

innovation, la méthode dont M. Taine donnera plus tard la formule philosophique, tout en la pratiquant à son tour dans des conditions spéciales. Il ne s'agit plus seulement de juger des livres, mais de pénétrer dans le secret de leur composition : c'est un procédé génétique pour ainsi dire. Pour bien connaître et pour bien comprendre un ouvrage, évoquez l'auteur lui-même ; vivez dans son intimité, voyez-le vivre et agir, ou plutôt vivez vous-même en lui, devenez en un mot son incarnation. Quel nouveau jour éclaire alors la critique, comme elle s'empare à son tour de vous, comme elle éveille vos facultés d'intuition ! Dans les *Portraits*, l'analyse des menus détails l'emporte encore sur la synthèse ; mais la synthèse y est en germe. M. Sainte-Beuve en est encore à s'orienter ; mais patience ! il est bien effectivement dans le chemin où il veut être ; il ne faudra qu'une circonstance pour qu'il s'en aperçoive, et alors, une fois pour toutes, il ira en avant d'un pas plus résolu.

Nous ne mentionnons qu'en passant le roman intitulé *Volupté*, publié en 1854 (2 vol. in-8°), et par conséquent antérieur aux *Pensées d'août*. C'est une étude attachante de pathologie du cœur humain, à la fois hardie et délicate ; c'est le poème de la lutte douloureuse de la chair et de l'esprit, peu chargé d'épisodes, mais d'une sentimentalité morbide et d'un raffinement de nuances qui paraîtraient en dehors de la réalité, si l'auteur ne nous assurait lui-même<sup>(2)</sup> que M<sup>me</sup> de Canaën n'était pas une invention, et si les Lettres d'Eugénie de Guérin n'avaient pas révélé, depuis, l'existence de natures d'élite de la même famille<sup>(3)</sup>. *Volupté*, à l'heure qu'il est, a eu cinq

d'abord, et ensuite à la *Revue de Paris*, sous la Restauration, jeune et débutant, je fis de la critique polémique, volontiers agressive, entreprenante du moins, de la critique d'involution. — Sous le règne de Louis-Philippe, pendant les dix-huit années de ce régime d'une littérature sans initiative et plus paisible qu'animée, j'ai fait, principalement à la *Revue des deux Mondes*, de la critique plus neutre, plus impartiale, mais surtout analytique, descriptive et curieuse. Cette critique avait pourtant, comme telle, un défaut ;

elle ne concluait pas... » (*Causeries du lundi*, préface).

(1) Sa collaboration au *Globe* se ralentit dans la suite, lorsque cette feuille fut devenue l'organe spécial du Saint-Simonisme (*France littéraire*, t. VIII, p. 386).

(2) *Port-Royal*, éd. de 1867, t. I, p. 550, note.

(3) Balzac, sous l'impression d'un article publié par M. Sainte-Beuve dans la *Revue des deux Mondes* à propos de la *Recherche de l'absolu*, jura de se venger et de refaire



éditions, toutes réelles, chacune des quatre dernières formant un vol. in-12°.

Dans l'automne de 1837, M. Sainte-Beuve voyageant en Suisse, fut invité à donner un cours d'une année, comme professeur extraordinaire à l'Académie de Lausanne, sur le sujet de *Port-Royal*, dont il s'occupait depuis quelques années déjà. Il fit ce cours en 81 leçons, dans l'année scolaire 1837-1838<sup>(1)</sup>, et il bâtit ainsi l'ouvrage qui parut successivement en cinq volumes in-8°, depuis 1840 jusqu'en 1859. L'intervalle qu'il y eut entre la publication de plusieurs des volumes s'explique par les travaux ou les événements qui traversèrent la vie littéraire de l'auteur. *Port-Royal* est parvenu à sa troisième édition; la dernière, publiée en 1867 (6 vol. in-12°), est très-augmentée, et nécessaire pour qui veut connaître non seulement le glorieux cloître, mais beaucoup de circonstances de la vie morale et littéraire de M. Sainte-Beuve. Sous ce dernier rapport, la page suivante, où l'auteur se livre à une sorte d'examen de conscience, ne doit pas échapper à l'attention: « Je suis l'esprit le plus brisé et le plus rompu aux métamorphoses. J'ai commencé franchement et crûment par le dix-huitième siècle le plus avancé, par Tracy, Daunou, Lamarck et la physiologie: là est mon fond véritable. De là je suis passé par l'école doctrinaire et psychologique du *Globe*, mais en faisant mes réserves et sans y adhérer. De là j'ai passé au romantisme poétique et par le monde de Victor Hugo, et j'ai eu l'air de m'y fondre. J'ai traversé ensuite ou plutôt côtoyé le Saint-Simonisme, et presque aussitôt le monde de Lamennais, encore très-catholique. En 1837, à Lausanne, j'ai côtoyé le calvinisme et le méthodisme, et j'ai dû m'efforcer à l'intéresser. Dans toutes ces traversées, je n'ai jamais aliéné ma volonté et mon jugement (hormis un moment dans le monde de Hugo et par l'effet d'un charme), je n'ai jamais aliéné ma croyance; mais je com-

» prenais si bien les choses et les gens, » que je donnais les plus grandes espérances aux sincères qui voulaient me convertir et qui me croyaient déjà à eux. Ma curiosité, mon désir de tout voir, de tout regarder de près, mon extrême plaisir à trouver le vrai relatif de chaque chose et de chaque organisation, m'entraînaient à cette série d'expériences qui n'ont été pour moi qu'un long cours de physiologie morale. »

Ainsi M. Sainte-Beuve est retourné à son point de départ, et il a la franchise de le dire. Il revendique lui-même sa place dans cette famille d'esprits dont il parle au livre premier de *Port-Royal*, à propos de l'art dramatique, et qui, tout en se livrant à l'entraînement de l'heure présente, dominent leur talent par un sang-froid intérieur et le jugent. Tel était Goethe, dit-il quelque part; seulement Goethe se piquait de cette sérénité. M. Sainte-Beuve n'affiche point de prétention; mais, amené à un examen de conscience, il se déclare volontiers l'insaisissable Protée. Prenez-y garde pour vous-même: le voilà qui vous séduit par le charme indéfinissable du demi-jour où il tient volontairement sa pensée; le voilà qui triomphe de vous en vous enlaçant de mille liens invisibles, avec une merveilleuse adresse et la subtilité qui lui est naturelle; puis, inopinément, quand vous avez capitulé, il vous rend à cette liberté dont il est si jaloux pour lui-même. Il n'a point songé à se moquer de vous; c'est une simple expérience qu'il a voulu faire.

« Je n'ai été, dit-il, et je ne suis qu'un investigateur, un observateur sincère, attentif et scrupuleux. Et même, à mesure que j'ai avancé, le charme s'en étant allé, je n'ai plus voulu être autre chose. Il m'a semblé qu'à défaut de la flamme poétique qui colore, mais qui leurre, il n'y avait point d'emploi plus légitime et plus honorable de l'esprit que de voir les choses et les hommes comme ils sont, et de les exprimer comme on les voit, de décrire au-

*Volupté.* « Il me le paiera! dit-il: je lui passerai ma plume au travers du corps. » Telle est l'origine du *Lys dans la vallée*.

(1) En reconnaissance, l'Académie de Lausanne l'inscrivit au nombre de ses membres.



» tour de soi, en serviteur de la science, les  
 » variétés de l'espèce, les diverses formes  
 » de l'organisation humaine, étrangement  
 » modifiée dans la société et dans le dédale  
 » artificiel des doctrines... J'ai été à ma ma-  
 » nière un homme de vérité, aussi avant  
 » que j'ai pu l'atteindre. — Mais cela même,  
 » que c'est peu ! Que notre regard est borné !  
 » Qu'il s'arrête vite ! Qu'il ressemble à un  
 » pâle flambeau allumé un moment au milieu  
 » d'une nuit immense ! Et comme celui qui  
 » avait le plus à cœur de connaître son ob-  
 » jet, qui mettait le plus d'ambition à le  
 » saisir et le plus d'orgueil à le peindre, se  
 » sent impuissant et au-dessous de sa tâche,  
 » le jour où la voyant à peu près terminée,  
 » et le résultat obtenu, l'ivresse de la force  
 » s'apaise, où la défaillance finale et l'iné-  
 » vitable dégoût le gagnent, et où il s'aper-  
 » çoit à son tour qu'il n'est qu'une illusion  
 » des plus fugitives au sein de l'illusion in-  
 » finie ! (1). »

Est-ce donc pour en venir à cette dés-  
 espérance qu'il a livré la bataille de la  
 vie ? Est-ce là le dernier mot de M.  
 Sainte-Beuve ? Peut-être bien. A le  
 prendre à la lettre, on a peine à se dé-  
 fendre d'un serrement de cœur. Mais  
 faut-il le prendre à la lettre ? Avec un  
 judicieux écrivain suisse (2), n'insistons  
 pas trop sur ce qui donnerait à penser  
 que cet esprit si ouvert n'a atteint à  
 une entière liberté que par une entière  
 indifférence, car jamais M. Sainte-Beuve  
 n'a été moins indifférent que dans ces  
 dernières années. « Elles lui ont valu  
 un regain de jeunesse, dont les *Nou-  
 veaux lundis* sont le précieux monument,  
 et dans plus d'une occasion on l'a vu  
 donner un démenti à ceux qui le ju-  
 geaient incurablement versatile et inca-  
 pable de s'attacher à rien. En certaines  
 matières, M. Sainte-Beuve est toujours  
 le même sceptique, ce qui tient, si je  
 ne me trompe, à sa trop grande con-  
 naissance des hommes ; en politique, par  
 exemple, il ne croit pas à une base sûre,  
 mais seulement à des équilibres qui  
 varient selon les temps, les lieux et les  
 circonstances ; la politique lui paraît  
 un terrain mouvant, dont il faut s'acco-  
 moder le mieux possible. Mais il n'é-  
 tend pas à tout cette facilité, et l'on se

tromperait si l'on croyait qu'il ne tien-  
 dra bon sur rien. Il fléchira sur ce qui  
 s'appelle principes ou doctrines, il s'ar-  
 rangera selon les circonstances, il ne  
 dira pas toujours ce qu'il pense, mais  
 il ne dira jamais ce qu'il ne pense pas ;  
 il y aura dans son fait du plus ou du  
 moins, mais il ne variera pas sur les  
 grandes questions qui se rattachent à la  
 culture générale de l'humanité ; il cher-  
 chera à diriger l'opinion non jusqu'à un  
 certain point, mais dans un certain sens,  
 et il y mettra, s'il le faut, de l'activité,  
 de l'énergie, de la fermeté, de l'audace.  
 Il a moins de système que jamais ;  
 mais il a une tendance de plus en plus  
 marquée. Que l'esprit aille où il voudra,  
 pourvu qu'il aille et qu'on ne l'emprisonne pas : voilà ce qu'il désire et ce  
 qu'il demande. Et c'est ainsi que cet  
 homme réputé changeant a fini par dé-  
 fendre une cause (3), celle même de  
 l'esprit, et que tant de souplesse a eu  
 pour dernière conséquence des actes  
 de courage. Il est aussi serein que jadis,  
 mais à sa sincérité s'unissent un mou-  
 vement et une chaleur de vie qui semblent  
 croître avec l'âge ; au milieu de l'illu-  
 sion infinie, il y a une chose qu'il aime,  
 dont il jouit, dont il sent plus que ja-  
 mais l'inestimable valeur, et cette chose,  
 c'est encore l'esprit toujours vivant et  
 agissant. »

Le livre de *Port-Royal* est le vrai  
 centre de l'œuvre de M. Sainte-Beuve,  
 à tous les points de vue. Ce n'est pas  
 un simple sentiment de curiosité qui l'a  
 porté à vivre si longtemps dans ce  
 monde ascétique. Il devait *sympathi-  
 ser* avec ces hommes austères, dont la  
 vie ne passe pas sous nos yeux « sans  
 quelques reflets de douceur, sans quel-  
 que sujet d'attendrissement » (4). Leur  
 piété un peu rigide, le côté sombre de  
 leur théologie n'était qu'un attrait de  
 plus ; il voyait en eux ce qu'ils ont  
 été en effet, moins des discuteurs sub-  
 tils « que des conseillers intimes et  
 des directeurs des âmes. » C'était un  
 admirable thème pour la critique et  
 l'analyse, pour cette dissection minu-

(1) *Port-Royal*, chapitre final.

(2) M. RAMBERT (*Bibliothèque universelle  
 et Revue suisse*, nouv. période, t. XXXI,

fév. 1868, p. 256).

(3) V. ci-après.

(4) Discours préliminaire.



teuse du cœur humain qui n'a pas cessé d'être la passion de M. Sainte-Beuve. « Qui ne connaît pas Port-Royal, s'écriait un jour Royer-Collard, ne connaît pas l'humanité! » De plus, il retrouvait là comme un reflet de son âme, dans un milieu tout différent du nôtre. « Les solitaires de Port-Royal, dit très-bien M. Rambert, ont quelque chose de son imagination méditative et tournée en dedans; ils ont les prémices de ces souffrances sans nom, de ces inquiétudes vagues et profondes qui, de nos jours, ont tourmenté tant d'hommes et auxquelles M. Sainte-Beuve n'a pas échappé; ils ont l'amour de la retraite, l'amour de l'observation et de l'analyse pénétrante des choses intérieures. » On peut présumer que *Port-Royal* eût été écrit tôt ou tard, même sans le cours de Lausanne. La vocation de M. Sainte-Beuve étant de devenir le *naturaliste des esprits*, rien n'était plus propre à la lui révéler que cette étude si complexe, si sévèrement attrayante, où il y avait tant à deviner dans l'ombre. Port-Royal a été comparé à un observatoire d'où il était curieux de voir se dérouler en perspective tout le XVII<sup>e</sup> siècle religieux, ecclésiastique, philosophique, moral et littéraire. En soi, d'ailleurs, Port-Royal est peut-être l'originalité la plus nettement tranchée de ce siècle de Louis XIV, placé entre deux âges volontiers incrédules. Une haute question de philosophie de l'histoire se pose ici : « Comment cette cause catholique, qui fut si grande de doctrine et de talent au XVII<sup>e</sup> siècle, se trouva-t-elle si impuissante et désarmée du premier jour au début du XVIII<sup>e</sup>, et tout d'abord criblée sous les flèches persanes de Montesquieu? Car ces trois siècles (du moins en France), le XVI<sup>e</sup>, le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup>, se peuvent figurer à l'esprit comme une immense bataille en trois journées... » (1). Pendant de longues an-

nées, ce problème a été la préoccupation assidue de M. Sainte-Beuve; d'autre part, fidèle à son penchant qui le porte à s'attacher aux individualités, les traits de famille de tous les jansénistes lui ont fait entrevoir la possibilité d'entrer par le portrait jusqu'au cœur de la grande histoire. Il s'est d'autant plus attaché à Port-Royal, enfin, qu'il y a puisé la conscience claire de sa méthode. Rien n'est plus juste que ce mot de Vinet : « Vous semblez, Monsieur, confesser les auteurs que vous critiquez; et vos conseils ont quelque chose d'intime comme ceux de la conscience. » C'est Port-Royal qui a fait de M. Sainte-Beuve un *confesseur* plutôt encore qu'un naturaliste.

M. Sainte-Beuve était, depuis 1840, l'un des conservateurs de la Bibliothèque Mazarine. Nommé *membre de l'Académie française* à la place de Casimir Delavigne, il y avait été reçu le 17 février 1845 par M. Victor Hugo, qui était alors directeur ou président. La révolution de février 1848 vint tout à coup déranger son existence. A un moment donné, il dut reconnaître qu'il y avait des gens tout disposés à lui susciter des embarras. D'autre part, l'instabilité qui semblait devoir présider pour longtemps aux destinées de la France, lui inspira la résolution de prêter l'oreille à l'appel qu'on faisait d'un professeur de littérature française, pour l'Université de Liège. M. Charles Rogier, qu'il connaissait depuis très-longtemps, le décida à accepter; il arriva à Liège en octobre 1848. Les difficultés étaient grandes, plus même que ne l'avait soupçonné M. Sainte-Beuve (2). Il eut le bonheur de trouver « dans M. Borgnet, recteur, un homme équitable et juste, et dans le public et dans la jeunesse une disposition à l'écouter avant de le juger » (3). Il faisait trois cours par semaine, lundi, mercredi et vendredi. Le cours du *lundi*, qui était à

(1) *Ibid.*

(2) On peut s'en faire une idée en ouvrant la *Revue de Belgique* du mois de septembre 1848. On y lira un *factum* dont la malveillance a été à peine égalée par la soi-disant biographie de M. Eugène de Mirecourt. —

Cet article a été aussi tiré à part (IMPOSSIBLE !! ou *M. Sainte-Beuve et l'Université de Liège*. Bruxelles, D. Raes, 1848, in-18).

(3) Ce sont ses propres expressions, que nous trouvons dans une lettre particulière.



la fois pour les élèves et pour le public, et qui se tenait dans la grande salle académique, roulait sur Chateaubriand et son époque. Le cours du mercredi et du vendredi, destiné aux seuls élèves, embrassait l'ensemble de la littérature française. Vers le temps de Pâques et pendant les derniers mois, M. Sainte-Beuve eut encore à faire des conférences de rhétorique et de style, pour les sept ou huit élèves qui se préparaient à l'enseignement. « Les souvenirs de cette année d'étude et d'Uni-

versité lui sont demeurés précieux »<sup>(1)</sup>. Il a voulu, plus tard, payer à la Belgique un tribut de reconnaissance : nous faisons allusion aux deux volumes intitulés : *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, qui virent le jour à Paris en 1861.

Dans la préface de cet ouvrage<sup>(2)</sup>, l'auteur s'est complu à faire un retour sur sa vie de Liège et d'indiquer les travaux qu'il prépara pendant son séjour en Belgique<sup>(3)</sup>.

M. Sainte-Beuve considère lui-même

(1) *Id.*

(2) Il s'agit de la préface de 1849.

(3) « Je n'ai pas à expliquer au public, ni même à mes amis, dit-il, pourquoi, sans y être en rien obligé, j'ai cru devoir chercher ailleurs non pas fortune, mais étude et variété de vie. Ce sont de ces motifs tout particuliers, qui n'ont nul rapport au sens commun, mais qui tiennent à la fibre secrète. Si l'on voulait absolument des raisons, je n'en dirais qu'une, et la voici :

» L'année 1848 a été une année folle et fatale. Puisque le monde était en démente, j'ai saisi ce moment aussi de faire mes folies ; et mes folies à moi, c'a été d'aller dans un pays ami vivre toute une année avec les illustres et aimables morts, Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, Montaigne, tous en foule et à la fois, jusqu'à Buffon et Chateaubriand ; de les accueillir en moi, de les entendre, de les interpréter, de me mêler plus intimement que jamais à eux, et d'oublier, s'il se pouvait, dans leur commerce, les sottises et les misères du présent.

» Ce que j'avais résolu, je l'ai fait. Le discours d'ouverture qui résume mon plan de cette année, dira à quel travail je me suis soumis.

» Le cours de littérature française, commençant avant Villehardouin et allant jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, a été professé dans toute son étendue pour les étudiants de l'Université de Liège. Je n'en ai gardé que des notes et d'utiles souvenirs.

» Le second cours, tout public, et qui entame l'étude littéraire approfondie des cinquante premières années du siècle, est celui qu'on va lire, et que je livre ici à très peu près dans la même forme où il a été donné : je dis à très peu près, car je ne lisais pas, je

parlais ; le Discours d'ouverture a été la seule partie écrite et lue.

» La fatigue que j'ai ressentie de ce double travail m'a averti que je ne pouvais le prolonger impunément, et j'ai dû, après cette première année, renoncer à une hospitalité bienveillante, dont j'avais d'abord compté jouir pour un temps plus long.

» Cette année, pour moi si remplie, m'aura laissé de profitables enseignements.

» J'ai vu un pays sage et paisible, laborieux et libre, un peuple sensé qui apprécie ce qu'il possède, et qui n'attend pas qu'il ait perdu pour le sentir.

» J'ai vu une Université savante et non pédantesque, sans *entre-mangeries* professorales, comme dit Bayle, et sans aucune tracasserie. Je voudrais pouvoir espérer, dans mon court passage, y avoir laissé quelque chose de l'estime et des sentiments que j'emporte avec moi.

» J'ai vu un beau pays, une riche nature, et dans cette vallée de Liège où je pouvais me croire loin de la ville comme dans un verger, j'ai joui, pour la première fois peut-être, de la naissance d'avril et des premières fleurs du printemps. La tristesse qui s'attachait au souvenir de notre malheureux pays et des amis dont j'avais besoin, se gravait mieux dans cette vie calme, et chaque sentiment était dans son ordre.

» Ma nomination n'avait pas été sans exciter un petit ou même un gros orage, bientôt dissipé. Je ne veux me souvenir que de ceux qui m'ont généreusement appuyé sans me connaître M. Clément Muller, rédacteur du journal de M. Desoer<sup>(\*)</sup>, M. Henri Colson<sup>(\*\*)</sup> et M. de Jonghe<sup>(\*\*\*)</sup> me permettront de leur témoigner ici ma reconnaissance.

» Ne pas nommer M. le professeur Lacor-

fut chargé de la critique littéraire et théâtrale. On lui doit encore le roman de *Maubert*, qui est loin d'être sans mérite (V. le *Nécrol. liégeois*, ann. 1854 et 1856).

(\*\*\*) L'ancien Correspondant du samedi du *Journal de Liège*.

(\*) Aujourd'hui membre de la Chambre des Représentants.

(\*\*) Professeur de rhétorique française à l'Athénée royal de Liège, mort en 1855. Après s'être fait connaître des lecteurs de la *Revue belge* par des poésies et des *Nouvelles* d'un sentiment délicat, Henri Colson entra dans la rédaction du *Journal de Liège*, où il



*Chateaubriand et son groupe littéraire* comme une introduction naturelle aux *Causeries du lundi*, lesquelles ne seraient, à ce titre, littéralement parlant, que la continuation du cours public fait à Liège. Cependant, si introduction il y a, hâtons-nous d'ajouter que l'architecture du portail n'est pas exactement celle du vaisseau de l'édifice. « Le cours que je reproduis en ce volume, dit M. Sainte-Beuve, ne paraîtra pas rentrer dans ma manière habituelle, qui jusqu'ici était plutôt de peindre que de juger. Cette fois je n'ai voulu faire que de la critique judicieuse : cela a l'air d'un pléonasme, c'est pourtant un nouveauté. » Il n'y a là-dessous rien de moins qu'une menace. M. Sainte-Beuve avoue que, pendant bien longtemps, il ne s'est pas cru libre de dire tout ce qu'il pensait sur Chateaubriand. « Les amis qui m'ont introduit pour la première fois auprès de M<sup>me</sup> Récamier savent bien que c'était là ma crainte, et que le critique en moi résistait ; mais un si doux charme attirait d'ailleurs vers cette femme gracieuse qui s'était consacrée à René vieillissant, qu'il fallut bien céder en définitive et faire comme tous ceux qu'elle a vaincus. » Maintenant, aucune convenance n'impose plus de ces ménagements. Chateaubriand est à la barre de la postérité. « Il est temps que pour lui la véritable critique commence, à moins qu'on ne veuille faire de sa renommée, comme de celle de Bossuet et de Racine, une de ces religions françaises<sup>(1)</sup> auxquelles on ne peut trouver mot à dire sous peine d'être excommunié. La dévotion et la critique ne vont guère ensemble... »

Tout le monde n'a pas accepté sans réserve les explications de M. Sainte-Beuve, qui plus tard, dans les *Causeries*, renchérit encore sur la sévérité dont il avait désaccoutumé ses lecteurs. On s'est écrié : « Il brise comme à plaisir les idoles de sa jeunesse ! » Le fait est

que Chateaubriand n'avait jamais été pris ainsi à partie ; cependant, si cette grande personnalité toute remplie d'elle-même est plus d'une fois, dans le *Cours*, descendue de son piédestal, si l'auteur des *Mémoires d'outre-tombe* surtout n'y est pas ménagé, justice est pleinement rendue au poète, et le critique proteste à l'avance contre le reproche de défection : « Ce premier type, ce père de qui nous émanons, je tiens non-seulement à ce qu'on l'admire, mais à ce qu'on l'aime toujours »<sup>(2)</sup>.

Le premier volume de l'ouvrage comprend seize leçons, toutes consacrées à Chateaubriand ; dans le second, outre cinq leçons sur le même sujet, on trouve une étude étendue sur Chénédollé<sup>(3)</sup> et une autre sur Gueneau de Mussy, écrites plutôt dans la manière des *Portraits littéraires*. Des *Chateaubriand*, recueil de notes diverses, et des extraits de *Mémoires inédits* viennent enfin, en forme de supplément.

Non marié, mais ayant sa mère plus qu'octogénaire, M. Sainte-Beuve revint à Paris en septembre 1849, sous la présidence du prince Louis-Napoléon. Le docteur Véron lui proposa immédiatement de commencer, dans le journal *le Constitutionnel*, qu'il dirigeait, une série d'articles littéraires, paraissant tous les lundis. Le succès de ces articles fut ce qu'il devait être, immense. Ils donnèrent le signal d'une reprise de la littérature. M. Sainte-Beuve les continua trois ans au *Constitutionnel*, puis dans le *Moniteur*, devenu *Journal de l'Empire*. A partir de 1851, ils reparurent réunis en volumes, sous le titre de *Causeries du lundi* : cette collection se continua pendant les années suivantes, au point de former en définitive quinze volumes in-18°.

Le mot *Causeries* fait comprendre que le ton de l'auteur est celui qui est en usage dans ce qu'on est convenu aujourd'hui d'appeler *Conférences*<sup>(4)</sup>,

daire, ce serait paraître trop oublier les soins de l'amitié la plus attentive, qui a présidé à mon arrivée et m'a entouré pendant tout mon séjour » p. 14-16).

(1) Expression du comte Joseph de Maistre (*Note de M. Sainte-Beuve*).

(2) *Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. II, p. 433.

(3) M. Sainte-Beuve paraît avoir ignoré l'existence, en Belgique, d'un fils de l'auteur du *Génie de l'homme* (v. l'art. CHÉNÉDOLLÉ).

(4) M. Sainte-Beuve s'est expliqué lui-



sinon celui qui est de mise dans des entretiens familiers. Les détails curieux et piquants y sont bien venus; l'anecdote y trouve sa place; les extraits y abondent et donnent lieu à des réflexions, à des rapprochements, à des commentaires ingénieux et délicats. Il n'y a d'ailleurs rien de frivole dans les *Causeries* de M. Sainte-Beuve : il en résulte presque toujours un enseignement, en dépit du scepticisme de l'auteur, qui, plus souvent qu'il n'en convient, a ses jours de grand sérieux. Seulement, cet enseignement est toujours caché sous des fleurs, et il arrive même que l'écrivain nous y conduit sans pour ainsi dire s'être douté lui-même du résultat de ses recherches. La mobilité de ce rare esprit le détourne sans cesse de la poursuite d'un but et l'empêche trop souvent de mettre à profit les découvertes qu'il fait en se jouant. Mais il est incontestablement de bonne foi, et si, pour avoir trop vécu, il ne voit plus dans le monde que des illusions qui s'entre-détruisent, il s'attache néanmoins tour à tour à chacune d'elles comme s'il y croyait : chacune d'elles est pour lui, à son moment, la vérité qu'il cherche avec une entière sincérité et avec une persévérance passionnée. Le style des *Causeries* accuse en M. Sainte-Beuve une nouvelle transformation : il est plus vif, plus alerte, surtout plus précis, et en même temps plus finement ciselé que celui des *Portraits*. Spirituel, sagace, brillant, chatoyant, consommé, souple, malin, rusé, madré, narquois, attique, élégant, délicat, varié, prestigieux, irrésistible, M. de Pontmartin a pu lui prodiguer toutes ces épithètes; avec tout cela, il ne lui plaît pas de voir en M. Sainte-Beuve un critique sérieux. M. Cuvillier-Fleury trouve au contraire les *Causeries* aussi sérieuses que charmantes, mais maintient que l'illustre critique a perdu en élévation ce qu'il a gagné en surface<sup>(1)</sup>. Il y a un peu de vrai dans ces jugements; mais ils sont évidemment trop absolus.

M. Sainte-Beuve aime les menus détails, les recherches de pinceau, les subtilités d'analyse; mais on ne saurait dire qu'il s'y perde jamais. Il reste de chaque article une impression d'ensemble, un portrait tracé en caractères indélébiles. Seulement, pour en démêler les grandes lignes et le caractère essentiel, il faut faire un retour sur soi-même après avoir lu. L'enchantement vous a si complètement ébloui tout d'abord, il vous a si irrésistiblement entraîné à partager sa curiosité minutieuse, qu'à force de regarder mille tableaux divers, comme au sortir d'un grand Musée, vous ne savez plus où vous en êtes, sinon que vous venez de passer quelques heures délicieuses. Mais retournez à ce Musée, vous en apprécierez de plus en plus la richesse, et vous attachant tour à tour, à loisir, à chaque toile, vous apprendrez à reconnaître le cachet des maîtres, et toute confusion sera désormais impossible. M. Sainte-Beuve peint la vie dans ses incidents multiples et fugitifs; mais c'est en cela que réside précisément son sérieux comme critique, car l'âme ne se révèle pas autrement : le comble de l'art du biographe, la philosophie même de la critique consiste, non pas à nous présenter des types fixés par la convention, des lignes sculpturales et immobiles, mais à faire entrevoir l'élément constant des caractères à travers l'élément variable des passions et des faiblesses humaines. M. Sainte-Beuve, frappé de la complication infinie des phénomènes de la vie, cherche à tenir compte de l'action de toutes les causes concomitantes avant de rien induire des symptômes que lui présente le cas spécial observé; ainsi font les médecins observateurs, que nous réputons plus sérieux que les médecins dogmatistes. Aussi le public ne s'y est pas trompé : demandez à toutes les personnes que touchent véritablement les choses de l'esprit qui a, de nos jours, en France, le plus exactement pesé dans la balance les réputations littéraires : nul doute qu'elles ne pro-

même sur les *Lectures publiques* ou *Conférences* dans les *Causeries du lundi*, t. I, 2<sup>e</sup> édition, p. 210 et suiv.

(1) V. l'art. *Causeries du lundi* dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* (de P. Larousse).



noncent sans hésiter le nom de M. Sainte-Beuve. Nul n'est plus pénétrant ; par cela même, nul n'est plus profond ; ajoutons : nul n'est plus patiemment érudit, ce qui ne gêne rien. Le critique du *Grand dictionnaire* n'est que juste en disant que, malgré les défaillances, les inégalités d'aperçus, les *changements de température* qu'on y peut signaler, les *Causeries du lundi* resteront « au premier rang parmi les œuvres littéraires destinées à illustrer le XIX<sup>e</sup> siècle <sup>(1)</sup> ».

L'activité prodigieuse déployée par M. Sainte-Beuve au *Constitutionnel* et au *Moniteur* (une *causerie* par semaine !) ne suffisait pas à l'absorber tout entier. En 1854, il fut nommé professeur de poésie latine au Collège de France, en remplacement de M. Tissot. Il prononça son discours inaugural le 9 mars 1855. Cette leçon d'ouverture, qui fut suivie d'une seconde, fut troublée par des manifestations tenant à la politique, et le cours en resta là. M. Sainte-Beuve fit ce qu'il crut devoir faire : il serait d'autant plus hors de propos de revenir sur ce chapitre délicat, que l'injustice dont il se vit un moment l'objet a été amplement réparée depuis, par des témoignages publics de sympathie et d'indulgence.

Il tint à honneur, toutefois, de publier la première partie du cours qu'il devait professer. De là le volume intitulé : *Etude sur Virgile* (1857, in-18<sup>e</sup>). Le nom de M. Sainte-Beuve a continué de figurer sur les affiches du Collège de France, accompagné de la qualité de professeur titulaire ; mais il a depuis longtemps renoncé à tous ses droits.

Nommé ultérieurement (par M. Rouland, ministre de l'instruction publique) maître de conférences à l'École normale supérieure, M. Sainte-Beuve a rempli ces fonctions très-exactement pendant trois ou quatre ans (1858-1861). C'est alors que sa plume de critique et de journaliste fut réclamée de nouveau par le *Constitutionnel* : il y reprit ses articles littéraires du *lundi*, à dater du 16 septembre 1861. Il remplit de nouveau toute une carrière : la série de ces études, recueillies, à partir de 1865,

sous le titre de *Nouveaux lundis*, ne forme pas aujourd'hui (1869) moins de dix volumes, qui auront même une suite.

Ce que nous avons dit des *Causeries* s'applique à plus forte raison aux *Nouveaux lundis*. Il semble même qu'un plus grand jour se fait dans la pensée de M. Sainte-Beuve, à mesure qu'il avance dans la carrière. « Ma tâche, dit-il, est de comprendre et de décrire le plus de groupes possibles, en vue d'une science plus générale, qu'il appartiendra à d'autres d'organiser. » Est-ce là le langage d'un simple dilettante, ou la profession de foi d'un pur philosophe ? Et ce philosophe, est-il bien vrai qu'il faille le ranger dans la catégorie des sceptiques ? S'il s'est tour à tour identifié avec les illusions, les préjugés, les engouements, les prétentions et les vanités des hommes pour arriver à s'en affranchir, dans son for intérieur, et à sourire doucement en voyant *beaucoup de bruit pour rien*, cette liberté d'esprit à laquelle il s'est élevé n'est pas celle du froid stoïcien qui assiste imperturbable à la ruine de l'univers. On a beau dire : derrière les mirages décevants que poursuivent les acteurs des luttes humaines, il entrevoit une vérité supérieure, imprescriptible, ineffable, dont nous avons l'instinct vague et qui se traduit pour lui dans le droit des consciences. Il entrevoit une humanité éclairée, et le seul fait qu'il la désire telle, prouve qu'il y a au fond de son cœur une affection et une noble croyance. Quand, dans un moment de crise morale, il jette un regard sur nos destinées et se familiarise avec la pensée du *Nirvana*, il est sincère, mais il ne dit pas tout : si l'éternelle nuit était à ses yeux la fin de toutes choses, aucune cause ne vaudrait la peine d'être défendue. La sérénité de M. Sainte-Beuve n'est pas ataraxie, puisqu'il y a une cause qui mérite à ses yeux qu'on s'y attache. La nuit fait place à l'aurore, et les *grandes espérances données aux sincères* ne sont point absolument vaines. Non, qui épouse les grands intérêts de l'humanité n'est pas un sceptique : désabusé, oui, il l'est certes, à l'égard de tout ce qu'il a passé

(1) *Ibid.*



au creuset ; mais au-delà ?... Relisez la *Nuit du nouvel an* de Jean-Paul, vous comprendrez cette situation morale.

Comme talent, nous le répétons volontiers, M. Sainte-Beuve ne s'est jamais élevé aussi haut que dans les *Causeries* et (nous allions ajouter : surtout) que dans les *Nouveaux lundis*. Plus que jamais il sait prendre tous les tons, plus que jamais son esprit ondoyant s'épanouit dans toutes ses grâces, son pinceau délicat se joue de toutes les nuances et les fond merveilleusement l'une dans l'autre. Mais il y a plus de verve franche dans son allure, plus de relief et de force dans ses traits, plus de netteté dans ses contours. Les portraits contemporains sont hors ligne ; tous sont d'un maître consommé, sûr de lui-même et en possession de tous ses moyens. Le procédé est toujours l'analyse ; mais on dirait qu'un nouveau souffle de vie pénètre tout l'ensemble pour en faire ressortir l'harmonie. M. Sainte-Beuve a été longtemps avant d'atteindre cette pleine et glorieuse maturité ; mais on peut dire de lui qu'il a toujours progressé ; sa carrière littéraire, à cet égard, est un phénomène presque unique en son genre.

L'empereur Napoléon III a jugé à propos de conférer à M. Sainte-Beuve, en avril 1859, la dignité de sénateur. Depuis le 11 août 1859, il est en outre commandeur de la Légion-d'Honneur. Il a pris une part peu active aux discussions du Sénat, jusqu'au moment où des circonstances qui intéressaient vivement ses convictions personnelles l'y ont en quelque sorte obligé. Il déclare volontiers lui-même que le rôle

qu'il y a pris et qui a fait de lui comme le défenseur déclaré de la libre pensée, a été moins le résultat d'une volonté réfléchie que d'un mouvement irrésistible (\*).

Cette attitude, M. Sainte-Beuve l'a depuis résolument conservée. Le *Moniteur universel* ayant cessé d'être le journal officiel de l'Empire, au commencement de la présente année 1869, on aurait pu croire que M. Sainte-Beuve y serait resté d'autant plus volontiers attaché, que la rédaction en devenait indépendante. Le contraire est précisément arrivé : le *Moniteur* a trouvé un peu vif un article de M. Sainte-Beuve et n'a pas cru pouvoir l'insérer ; M. Sainte-Beuve, dès le lendemain, a rompu avec le *Moniteur* (\*\*) pour se ranger immédiatement sous la bannière du *Temps*. « Le maître renommé de la critique française, dit ce journal, M. Sainte-Beuve, vient à nous, et c'est désormais dans le *Temps* que paraîtront ces improvisations qui sont des monuments ; ces articles, synthèse merveilleuse d'esprit, de science et de goût, harmonie toujours égale d'une jeunesse inaltérable et d'une maturité consommée ; ces *Causeries*, enfin, qui sont, depuis vingt-ans, un sujet incessamment renouvelé d'admiration pour tous les esprits cultivés. Il vient à nous, parce qu'il est assuré de trouver ici la liberté qu'il lui faut et qui est son droit, mais qui lui a été contestée ailleurs.... Nous nous imputons à grand et singulier honneur d'avoir été choisis par un tel esprit, pour un tel motif. Cette accession spontanée est la meilleure récompense de nos efforts, et la preuve de la force de

(\*) Nous faisons allusion aux séances orales du 2 avril 1867, où M. Sainte-Beuve prit parti pour M. E. Renan, et du 25 janv. suivant, où il demanda l'ordre du jour sur une pétition d'habitants de Saint-Etienne, qui se plaignaient de l'introduction de certains ouvrages dans deux bibliothèques populaires.

(\*\*) Voici les explications du *Moniteur* à ce sujet : « Il n'est pas tout à fait exact que l'article qui a été l'occasion de la retraite de M. Sainte-Beuve ait été refusé comme « trop indépendant à l'égard de l'épiscopat et du Saint-Siège. » La vérité est qu'un pas-

sage de cet article pouvait être accusé d'une tendance aux personnalités peu conformes à des traditions modérées, que nous n'entendons nullement répudier et qui, au contraire, rentrent formellement dans notre nouveau programme. Nous n'avons donc pas cru devoir, dès les débuts du journal transformé, laisser la question de l'enseignement s'engager dans la voie fâcheuse des querelles de personne. Nous avons demandé à M. Sainte-Beuve d'atténuer en cette occasion les spirituelles vivacités de sa plume ; il n'a pas cru pouvoir y consentir. » (Paul DALLOZ).



l'esprit libéral tel que nous l'entendons, en dehors de toute étroite préoccupation de parti, de secte et de coterie. La liberté n'est pas seulement une doctrine que nous prêchons : elle est notre principe et notre vie ; nous la mettons en œuvre, et nous osons croire que nous lui avons donné un milieu digne d'elle, un terrain large et élevé, puisque les Louis Blanc et les Sainte-Beuve peuvent s'y rencontrer sans compromis, sans inconséquence et sans atteinte à l'unité du journal. C'est là notre originalité, et une originalité que nous pouvons dire heureuse et féconde, puisque les faits sont là pour le démontrer. » — L'article refusé par le *Moniteur* a été publié le 4 janvier dans le *Revue des Temps* : c'est une étude sur la *Poésie*, écrite à propos de l'enseignement secondaire destiné aux filles. Le 15 du même mois a paru un *Essai sur Talleyrand* qui a été très-remarqué, et où l'on retrouve toutes les qualités du maître. Quant aux vicacités qui ont porté ombrage au *Moniteur*, nous n'avons pas à nous prononcer ici ; qu'il nous suffise d'ajouter que de tous les journaux français, le *Temps* est celui dont la profession de foi répond incontestablement le mieux aux déclarations faites par M. Sainte-Beuve au Sénat.

BIBLIOGRAPHIE (d'après la *France littéraire*, t. VIII, la *Littérature française contemporaine*, t. VI, etc.).

1° Articles de critique littéraire, historique, etc., dans le *Globe* (de 1824 à 1850) ; articles divers dans le *National*, après la révolution de juillet.

2° *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au XVI<sup>e</sup> siècle*, et *OEuvres choisies de Ronsart*, avec une notice (biographique et littéraire), notes et commentaires. Paris, 1828, 2 vol. in-8°. — 2<sup>e</sup> édition (du *Tableau*) revue et très-augmentée, suivie de portraits particuliers des principaux poètes. Paris, 1845, in-12.

3° *Vie, Poésies et Pensées de Joseph Delorme*. Paris, Delangle, 1829, gr. in-16. — Nouv. éd., Paris, E. Renduel, 1850, in-8°.

Il en existe une contrefaçon belge (dans la collection Laurent, in-18).

4° *Les Consolations*, poésies. Paris, Canel, mars 1850, in-18°. — 2<sup>e</sup> éd., Paris, Renduel, 1854, in-8°.

La première édition est anonyme.

5° *Volupté*. Paris, Renduel, 1854, 2 vol. in-8°.

Ce roman a eu cinq éditions successives (1840, 1845, etc.) ; chacune des quatre dernières en un seul vol. in-12°. — Il a été réimprimé à Bruxelles.

6° *Pensées d'août*, poésies. Paris, Renduel, 1857, in-18°.

7° *Critiques et portraits littéraires*. Paris, Renduel, 1852-1859, 5 vol. in-8°. — 2<sup>e</sup> éd., 1841, 5 vol. in-8°.

Recueil d'articles publiés d'abord dans la *Revue des deux mondes* et dans la *Revue de Paris*. — On y trouve également la notice sur Farcy, imprimée en 1831 en tête du volume intitulé : *J.-G. Farcy reliquie*, dont M. Sainte-Beuve a été l'éditeur ; l'article sur M. de Sénancour, rédigé pour servir de préface à la 2<sup>e</sup> éd. d'*Obermann*, due aussi à l'auteur des *Portraits* ; l'art. sur les *Soirées littéraires*, inséré dans le t. II du *Livre des Cent et un* ; l'introd. aux *Lettres inédites de M<sup>me</sup> Roland*, publiées en 1835 par le libraire Renduel, etc. — La galerie de portraits comprend la plupart des grands classiques du siècle de Louis XIV, quelques écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, entr'autres Diderot (art. très-remarquable), l'abbé Prévost, etc. ; André Chénier, M<sup>me</sup> de Staël, M<sup>me</sup> de Récarnier, etc., enfin un grand nombre de contemporains, principalement les chefs de l'école romantique.

8° *Portraits littéraires*, édition revue. Paris, Didier 1844, 2 vol. in-12.

9° *Portraits de femmes*, éd. revue et augmentée. *Ibid.*, 1846, in-12.

10° *Portraits contemporains*. *Ibid.*, 1846, 2 vol. in-12°.

11° *Port-Royal*. Paris, Renduel, 1840-1860, 5 vol. in-8°. — 2<sup>e</sup> éd., 1861. — 5<sup>e</sup> éd. (seulement pour les premiers vol.), 1867, 6 vol. in-12°.

Voir ci-dessus. — Parmi les nombreux comptes rendus de cet important ouvrage, nous citerons, pour la première édition, un article de M. Lermier (*Revue des deux mondes*, 4<sup>er</sup> juin 1840) et un autre de M. de Sacy (*Journal des Débats*, 13 décembre 1842) ; pour la 3<sup>e</sup>, l'art. de M. Rambert intitulé : *Le doyen des critiques français* (*Bibl. univ. et revue suisse*, Lausanne, 4<sup>er</sup> février 1868), et une analyse publiée cette



année même dans la *Revue critique*. — A la fin du tome I de la nouvelle édition, M. Sainte-Beuve a cru devoir répondre vertement à certaines critiques de Balzac, et notamment à des insinuations relatives aux relations de l'auteur de Port-Royal avec Vinet. La première édition est dédiée aux auditeurs du cours de Lausanne; cette dédicace est simplement rappelée dans la troisième.

12° Institut royal de France : *Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française, pour la réception de M. Sainte-Beuve*. Paris, 1845, in-4°.

Contient le discours de M. Sainte-Beuve et la réponse de M. Victor Hugo.

13° *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, cours professé à Liège en 1848-1849. Paris, Garnier frères, 1861, 2 vol. in-8°.

14° *Causeries du lundi*. Paris, Garnier frères, 1851-1862, 15 vol. in-12.

Articles du *Constitutionnel* et du *Moniteur*. La *Galerie des femmes célèbres* (Paris, 1858, in-12) est extraite des *Causeries* (\*). Le tome XI du recueil est accompagné d'une bonne table analytique des matières contenues dans les onze premiers volumes, et d'une table chronologique des articles. Nous reproduisons cette dernière, bien que les ouvrages de M. Sainte-Beuve soient très répandus, pour appeler l'attention sur la fécondité vraiment prodigieuse du grand critique.

*Antiquité et moyen âge* : Plin l'ancien (t. II); Firdousi (I); Saint-Anselme (VI); Villehardouin (IX); le roman de *Renart* (VIII); Joinville (VIII); Dante (XI); Froissart (IX); Jeanne d'Arc (II); Commines (I).

*Seizième siècle*. Rabelais (III); Marguerite, sœur de François I (VII); Montluc (XI); Marie Stuart (IV); Amyot (IV); Etienne Pasquier (III); Montaigne (IV); Etienne de la Boétie (IX); Charron (XI); Henri IV (XI); Gabrielle d'Estrees (VIII); Marguerite, femme de Henri IV (VI); Sully (VIII); d'Aubigné (X); le président Jeannin (X); Saint François de Sales (VII).

*Dix-septième siècle*. — Malherbe et son école (VIII); le cardinal de Richelieu (VII); Mézeray (VIII); le cardinal Mazarin (II); le cardinal de Retz (V); le surintendant Fouquet (V); Pascal (V); Patru (V); Saint-Evremond (IV); Bussy-Rabutin (III); Gour-

ville (V); Gui Patin (VIII); M<sup>me</sup> de Motteville (V); la Grande Mademoiselle (III); mademoiselle de Scudéry (IV); Chapelle et Bachaumont (XI); Louis XIV (V); Madame Henriette, duchesse d'Orléans (VI); Madame de la Vallière (III); madame de Sévigné (I); Dangeau (XI); Daniel de Cosnac (VI); Huet, évêque d'Avranches (II); Boileau Despréaux (VI); La Fontaine (VII); le chanoine Maucroix (X); Bossuet (X); Bourdaloue (IX); Fénelon (II et X); Massillon (IX); M<sup>me</sup> de Maintenon (VIII et XI); M<sup>me</sup> de Caylus (III); la duchesse de Bourgogne (II); la princesse des Ursins (V); Madame, mère du Régent (IX); l'abbé de Choisy (III); Charles Perrault (V); le duc de Saint-Simon (III); le duc d'Antin (V); Hamilton (I); Chaulieu (I); La Fare (X); Regnard (VII); le marquis de Lassay (IX); le comte pacha de Bonneval (V); M<sup>me</sup> Dacier (IX).

*Dix-huitième siècle*. — Fontenelle (III); Daguesseau (III); Rollin (VI); la duchesse du Maine (III); M<sup>me</sup> de Lambert (IV); Lessage (II); l'abbé Prévost (IX); Adrienne Le Couvreur (I); Marivaux (IX); Duclos (IX); Montesquieu (VII); le président Henault (XI); M<sup>me</sup> du Deffand (I); Voltaire (II et VII); M<sup>me</sup> du Châtelet (II); M<sup>me</sup> de Graffigny (II); Vauvenargues (III); le cardinal de Bernis (VIII); M<sup>me</sup> de Pompadour (II); M<sup>me</sup> Geoffrin (II); Buffon (IV et X); le président de Brosses (VII); Jean Jacques Rousseau (II et III); M<sup>mes</sup> de La Tour Franqueville (II); M<sup>me</sup> d'Epinau (II); Grimm (VII); Diderot (III); l'abbé Galiani (II); M<sup>lle</sup> de Lespinasse (II); Marmontel (IV); La Harpe (V).

*Etrangers*. — Lord Chesterfield (II); Frédéric le Grand (III et VII); Franklin (VII); Gibbon (VIII); le prince de Ligne (VIII); Goethe (II et XI).

*Règne de Louis XVI*. — Marie-Antoinette (IV); Malesherbes (II); Necker (VII); M<sup>me</sup> Necker (IV); M<sup>me</sup> de Genlis (III); Rulhière (IV); Chamfort (IV); Rivarol (V); Beaumarchais (VI); l'abbé Maury (IV); la Sophie de Mirabeau (IV); Florian (II); l'abbé Barthélemy (VI); Bernardin de St-Pierre (VI); Saint-Martin, le philosophe inconnu (X); Sénac de Meilhan (X); Vicq-d'Azyr (X); le duc de Lauzun (IV); Condorcet (III); Bailly (X); Volney (VII); Ramond (X); Ducis (VI).

*De la Poésie de la nature, de la Poésie du foyer et de la famille* (Saint-Lambert, Roucher) (XI); William Cowper ou de la *Poésie domestique* (XI).

*Révolution*. — Mirabeau (IV); Sieyès (V); Barnave (II); Camille Desmoulins (III); Saint-

(\* Une *Nouvelle galerie des femmes célèbres* a été publiée par M. Sainte-Beuve en



Just (V); André Chénier (IV); Le Brun-Pindare (V); Mallet du Pan (IV).

*Dix-neuvième siècle.*— Portalis (V); Roederer (VIII); Fiévée (V); Napoléon (I); le maréchal Marmont (VI); M. de Fezensac (I); Chateaubriand (I, II et X); Joseph de Maistre (IV); De Bonald (IV); Feletz, Geoffroy, Hoffmann, Dusault (I); M. Joubert (I); Pariset (I); Raynouard (V); Etienne (VI); Arnault (VII); Michaud (VII); M<sup>me</sup> Sophie Gay (VI); Droz (III); Daru, Picard, Alexandre Duval, Andrieux (IX); M. Walckenaer (VI); Paul-Louis Courier (VI); Béranger (II); Théodore Leclercq (III); M. de Lamartine (I et IV); MM. Villemain et Cousin (I et VI); M. Guizot (I); François Aragó (X); M. Thiers (I); M. Mignet (VIII); Armand Carrel (VI); M. de Broglie (II); M. de Rémusat (VI); M. de Stendhal (Henri Beyle (IX); M. Prosper Mérimée (VII); M. Saint-Marc Girardin (I); M. Alfred de Musset (I); M<sup>me</sup> Emile de Girardin (III); H. de Balzac (II); M. Jules Janin (II et V); l'abbé Gerbet (VI); M. de Montalembert (I); le Père Lacordaire (I); M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême (V); M<sup>me</sup> Bécarnier (I); George Sand (I); De Latouche (III); Bazin (II); Léopold Robert (X); Hégésippe Moreau (IV); Jasmin (IV); Topffer (VIII); Pierre Dupont (IV); M. Denne-Baron (X); M. Grattet-Duplessis (IX).

*Qu'est-ce qu'un classique?* (III); *Lectures publiques du soir* (I); *De la Poésie et des Poètes en 1832* (V); *Les Regrets* (VI); *De la question des Théâtres* (I); *Rapports de la Commission des primes à décerner aux ouvrages dramatiques* (IX et X); *Instruction générale sur l'exécution du plan d'études*, de M. Fortoul (XI).

Aujourd'hui, en y comprenant les *Nouveaux lundis*, on pourrait plus que doubler cette liste !

15° *Étude sur Virgile*. Paris 1857, in-8°.

Première partie du cours de poésie latine qui devait être professé au Collège de France.

16° *Nouveaux lundis*. Paris, 1861-1869, 10 vol. in-12°.

17° *Discours prononcés au Sénat*. Paris, Garnier, 1867, in-12°.

18° Collaboration au journal *Le Temps*, à partir du mois de janvier 1869,

M. Sainte-Beuve, dit M. Bourquelot (*La litt. française contemporaine*, t. VI, p. 292), est l'auteur des notices biographiques et littéraires qui précèdent les ouvrages suivants : J.-G. Farcy, *Reliquie* (1831, gr. in-18); OEuvres de Molière (1835-1842, gr. in-8° et 2 vol. gr. in-8°); *Paul et Virginie*, par Bernardin de Saint-Pierre (1836, gr. in-8°);

OEuvres de Fontanes (1839, 2 vol. in-8°); *Histoire de Manon Lescaut et du chevalier des Grieux*, par l'abbé Prévost (1839, 1844, in-18); *Contes* de Ch. Nodier (1840, in-12); OEuvres de M<sup>me</sup> de Souza (1840, in-18); OEuvres choisies de Joachim du Bellay (1844, gr. in-8°); *Poésies*, par M<sup>me</sup> Desbordes-Valmore (1842, in-12°); *Gaspard de la nuit*, par Louis Bertrand (1842, in-8°); *Galerie morale*, par M. le comte de Ségur (1843, in-12°); *Études littéraires*, par Charles Labitte (1846, 2 vol. in-8°); *Rosa et Gertrude*, par Rodolphe Topffer (1846, in-12°); *Lettres de M<sup>lle</sup> Aissé à M<sup>me</sup> Calandrin* (1846, in-18°). — Il a fait précéder de *Lettres : Maladie et guérison, retour d'un enfant du siècle au catholicisme*, par J.-L. Tremblai (1840, in-8°); *Essais en prose et poésie*, par Marie-Laure (M<sup>lle</sup> Grouard) (1844, in-12°); — et de *préfaces : Valérie*, par M<sup>me</sup> de Krudner (1840, 1846, in-12°); *Corinne, ou l'Italie*, par M<sup>me</sup> de Staël (1842, in-12°); *Delphine*, par la même (1842, in-12°). — On lui doit un *Jugement littéraire sur Arthur*, par Eugène Sue, 1840, 2 vol. anglais; un *Éloge de Casimir Delavigne*, en tête de ses œuvres complètes (1845, 6 vol. in-8°); des *Fragments sur Manon Lescaut*, joints à la suite de *Histoire du chevalier des Grieux et de Manon Lescaut*, par MM. Jules Janin et Arsène Houssaye (1847, in-16). — Outre ses articles de critique, reproduits pour la plupart dans les recueils précités, M. Sainte-Beuve a publié dans la *Revue des deux mondes* quelques nouvelles (*M<sup>me</sup> de Pontivy*, 1837; *Christel*, 1839), des poésies, etc. — Il a travaillé à l'*Artiste*, au *Keepsake français*, au *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, à l'*Athenæum français*, etc.

Il existe un grand nombre de notices biographiques ou littéraires sur M. Sainte-Beuve. Les plus récentes ne sont pas les meilleures. Nous n'en citerons que deux, qui remontent à plusieurs années de date : celle de M. Louis de Loménie, dans la *Galerie des contemporains par un homme de rien*, et un article de Gustave Planche, inséré dans le premier volume de ses *Portraits littéraires*.

**Thimus** (FRANÇOIS-GUILLEUME-JOSEPH), né à Dolhain-Limbourg le 8 novembre 1808, fit de brillantes études au Collège (*magna cum laude*, 15 août 1828) et à l'Université de Liège (candidat en droit le 10 juillet 1850, *summa cum laude*; docteur le 14 juillet 1852, *avec distinction*). Il s'établit à Verviers comme avocat; en 1855, l'idée lui vint d'ouvrir gratuitement un cours de droit commercial à l'École industrielle de cette ville.



A peine eut-il le temps de le terminer : un arrêté royal du 4 avril 1836 lui conféra le titre d'agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Liège, et lui confia le cours de *droit public*. L'année suivante, M. le professeur Lambert Ernst (v. ce nom) ayant été autorisé à renoncer au cours de *droit naturel*, M. Thimus fut désigné (arrêté ministériel du 12 juillet 1837) pour remplacer le démissionnaire, tout en conservant d'ailleurs ses premières attributions. Il fit partie de l'ancien jury central en 1842 et en 1843, à titre de membre suppléant. Tout d'un coup, soit convenances personnelles, soit lassitude de l'enseignement, il détourna ses regards des perspectives qui s'ouvraient devant lui, sans abjurer d'ailleurs le culte de la science, comme le témoignent les publications qu'il a faites depuis lors. Désirant entrer dans l'ordre judiciaire, il fut déchargé, sur sa demande, par arrêté ministériel du 14 décembre 1843, du cours de droit naturel et du cours de droit public. Le 2 mai 1845, un arrêté royal le nomma juge de paix du canton de Herve; il occupe encore aujourd'hui ces fonctions. Il est membre du Conseil communal de Battice depuis le 22 août 1848; élu membre de la Commission administrative des hospices civils de Herve le 22 décembre 1860, il a résilié en 1866 ces dernières fonctions. M. Thimus a publié :

1° *Considérations sur l'origine et l'histoire du jury* (Revue belge, t. VII, 1837).

2° *Manuel de droit naturel ou de philosophie du droit*. Liège, Dessain, 1839, un vol. grand in-8°.

3° *Traité de droit public*, ou Exposition méthodique des principes du droit public de la Belgique; suivi d'un appendice contenant le texte des principales lois de droit public. Liège, Dessain, 1844, 1846 et 1848, 3 vol. grand in-8°.

C'est le premier traité complet qui ait paru en Belgique sur cette matière. En tête du tome I se trouve un précis de notre histoire constitutionnelle; vient ensuite une étude sur le droit public philosophique; enfin le corps de l'ouvrage est intitulé: *Droit public*

*positif*. L'auteur s'attache moins à commenter la Constitution qu'à exposer un corps de doctrine.

4° *Du contentieux administratif* (Revue de l'administration et du droit administratif de la Belgique, t. III; Liège, Dessain).

**Van Rees** (RICHARD),  $\text{\textcircled{R}}$ , né à Nimègue le 24 mai 1797, fit ses études à Utrecht, où sa mère était venue résider en 1804, après la mort du chef de la famille. Il y fréquenta successivement les écoles dites *françaises* et les classes du gymnase; en 1813, il prit ses inscriptions à l'Université, comme étudiant en médecine. Il y a des vocations irrésistibles. Sans être infidèle à Esculape, le jeune étudiant se sentait plus particulièrement attiré vers la science d'Archimède, et il consacrait toutes ses heures de loisir à faire des mathématiques. Il sut mener de front les deux coursiers de son char: en 1819, il subit l'examen de docteur en sciences, et il était sur le point de franchir la dernière barrière qui le séparait du doctorat en médecine, lorsqu'en 1821, le gouvernement des Pays-Bas, appréciant son aptitude pour les sciences exactes, le nomma professeur extraordinaire à la Faculté des sciences de l'Université de Liège. M. Van Rees accepta cette marque de confiance avec d'autant plus de joie, qu'elle lui donnait la liberté de poursuivre désormais exclusivement ses études favorites. Le Conseil académique de l'Université d'Utrecht, à cette occasion, lui décerna le diplôme de docteur en médecine, *honoris causâ*. — De 1821 à 1850, M. Van Rees enseigna, à l'Université de Liège, les mathématiques élémentaires, les mathématiques transcendantes et la mécanique analytique. En 1823, il fut promu au rang de professeur ordinaire. Il revêtit les insignes du rectorat pendant l'année académique 1826-1827 (\*). — Rentré en Hollande à la fin de 1850, sous le coup de l'arrêté du 16 décembre, il fut adjoint, dès l'année suivante, à la Faculté des sciences de l'Université

(\* ) V. l'art. Ernst (J.-G.-J.).



d'Utrecht ; les souvenirs qu'il avait laissés en cette ville, la réputation qu'il s'était faite à Liège, tout devait lui donner l'espoir d'une prochaine nomination définitive, et cet espoir se réalisa. Jusqu'en 1858, il fut titulaire du cours de mathématiques élémentaires. La mort de son ancien professeur G. Mok ayant alors laissé vacante la chaire de physique, l'enseignement de cette science lui fut confié, avec le titre de professeur ordinaire. Il consacra tout son zèle jusqu'à la fin de l'année académique 1866-1867, c'est-à-dire jusqu'à ce que, parvenu à l'âge de 70 ans, il fut déclaré professeur émérite, conformément aux règlements universitaires. M. Van Rees est venu revoir ses vieux amis de Liège quelque temps avant la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Université ; il n'a pu malheureusement entreprendre un second voyage pour assister à la fête jubilaire, à laquelle le corps professoral avait spécialement convié ce vénérable vétéran. Le roi des Belges a voulu donner à M. Van Rees, dans cette circonstance, un témoignage de sa haute bienveillance, en lui décernant, par arrêté royal du 5 novembre (le jour même de l'anniversaire), la croix de chevalier de l'ordre de Léopold. — M. Van Rees a publié :

1<sup>o</sup> *Disquisitio de decompositione acidi carbonici in vegetatione*, præmio ornata (*Ann. Acad. Rheno-Traj.*, 1817-1818).

2<sup>o</sup> *Tentamina mathematica de cubaturâ segmenti ellipsoidis*, auctoribus R. K. van Tuyl van Serooskerke et R. Van Rees. Traj. ad Rhenum, 1819.

3<sup>o</sup> *Dissertatio physico-mathematica inauguralis de celeritate soni per fluida elastica propagati*. Traj. ad Rhenum, 1819.

4<sup>o</sup> *De veterum recentiorumque in tractandâ mathesi ratione et laudibus* (*Ann. Acad. Leod.*, vol. V, 1821-1822).

Discours inaugural, prononcé le 4 octobre 1821.

5<sup>o</sup> *De rerum incertarum probabilitate, quatenus mathematicorum calculis subjicitur*. (*Ibid.*, 1829).

Discours prononcé le 8 octobre 1827, lorsque M. Van Rees transmit à J.-G.-J. Ernst l'autorité rectorale.

6<sup>o</sup> Mémoire sur les focales (*Corresp. mathém. et phys.* publiée par Garnier et Quetelet, t. V, p. 561).

7<sup>o</sup> Sur la convergence des séries et des produits continus (*ib.*, t. VI, p. 185).

8<sup>o</sup> Sur l'analyse des fonctions angulaires (*ib.*, t. VI, p. 277).

9<sup>o</sup> Sur les marées le long des côtes de la Néerlande (*Nieuwe Verhandel. der 1<sup>o</sup> Klasse van het Kon. Ned. Instituut*, t. VII, p. 27).

10<sup>o</sup> Deux chutes d'aérolithes en Hollande (*Ann. de Poggendorff*, t. LIX, p. 548).

11<sup>o</sup> Sur la distribution du magnétisme dans les aimants et les électro-aimants (*ib.*, t. LXX, p. 1, et t. LXXIV, p. 215).

12<sup>o</sup> Sur les propriétés électriques des pointes et des flammes (*ib.*, t. LXXIII, p. 41 ; t. LXXIV, p. 529).

13<sup>o</sup> Sur les forces électro-motrices des piles galvaniques à un métal et deux liquides (*Tijdschrift van het Kon. Ned. Instituut*, t. IV, p. 270).

14<sup>o</sup> Sur la théorie des lignes de force magnétique de Faraday (*Ann. de Poggendorff*, t. XC, p. 445).

15<sup>o</sup> Sur la décharge latérale de l'électricité (*Verlagen der Kon. Akademie der Wetenschappen*, t. IX, p. 126).

16<sup>o</sup> Sur l'analogie des théories de l'induction électrostatique, du courant galvanique et de la propagation de la chaleur (*ib.*, t. XV, p. 428).

17<sup>o</sup> Sur la tension électrique et le potentiel (*ib.*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 194).

**WÜRTH** (JEAN-FRANÇOIS-XAVIER) est né à Luxembourg le 19 mai 1800. Il appartient à une famille ancienne et justement honorée ; par sa mère, il se rattache au célèbre *Henri Vander Noot*, que la révolution brabançonne porta un instant, à Bruxelles, au faite du pouvoir (<sup>1</sup>). Ses études moyennes furent bril-

(<sup>1</sup>) Ces détails et une partie de ceux qui

suivent sont empruntés à une notice sur M.



lantes et se trouvèrent terminées, en 1817, juste au moment où l'Université de Liège ouvrit pour la première fois ses portes à la jeunesse. Il s'y fit inscrire sans retard et suivit assidûment, pendant cinq années consécutives, les cours de la Faculté des lettres, ceux de la Faculté des sciences et ceux de la Faculté de droit. Il prit part au concours de philosophie en 1819-1820; son mémoire fut non seulement couronné, mais signalé à l'attention publique dans la *Revue encyclopédique* de Paris. C'était une réponse à la question: *Quo jure rerum philosophicarum scriptores à Socrate novam historiam philosophiae periodum inchoandam putant?* (Ann. Ac. Leod. 1819-1820, 27 pages). Il fut reçu docteur en philosophie et lettres en 1821, après avoir publié et défendu une dissertation sur les poèmes d'Homère (*Quaedam de Homericarum poematum origine, compositione, et ad formandum Graecorum animam momenta*); une autre dissertation sur l'histoire des institutions judiciaires dans l'antiquité et au moyen-âge: *De judiciaria in gravioribus delictis apud diversas gentes potestate*, lui valut en 1827 le diplôme de docteur en droit. Il débuta au barreau de Liège et ne tarda pas à être nommé juge suppléant près le tribunal de première instance de cette ville. Mais il n'était entré dans cette carrière que pour obéir à un père vénéré: il se sentait né pour le professorat; il n'eut de repos qu'après avoir arrêté la résolution de consacrer désormais tout ce qu'il avait d'intelligence et d'énergie à la propagation incessante d'une méthode dont il s'était ardemment épris, et hors de laquelle il ne voyait point de salut pour les études. Nous voulons parler des procédés de Jacotot, le célèbre apôtre de l'*Emancipation intellectuelle*. Les intelligences sont égales; tout est dans tout; apprenez bien une seule chose et rapportez-y tout le reste: tel fut le *Credo* de M. Würth, aussi décidément que celui de son maître et ami; tel il est encore. Littéralement dévoré du besoin de propagande, il ouvrit à Liège des cours

publics de langue et de littérature, où il battit en brèche, avec un zèle infatigable et le dévouement le plus désintéressé, l'enseignement traditionnel des Collèges. Il fut l'un des membres de la *Faculté libre* de philosophie, établie à Liège dans la période de transition qui suivit immédiatement les événements de 1830 (v. l'art. FASSIN). Nommé professeur extraordinaire d'histoire ancienne et de littérature flamande à l'Université de Liège, en 1835, par M. le comte de Theux, il remplit fidèlement ses devoirs officiels; mais tout le temps qu'il y pouvait dérober était employé à des leçons libres de *omni re scibili*, toujours d'après la méthode Jacotot. Insensible aux honneurs académiques, M. Würth eût voulu avoir à diriger le plus modeste Collège, si une latitude suffisante lui eût été accordée pour l'organiser d'après ses vues. Il réunissait chez lui les étudiants pour les préparer gratuitement aux examens ou les initier, par des lectures cursives, aux chefs-d'œuvre littéraires de toutes les langues de l'Europe occidentale; il faisait même venir des enfants des écoles primaires, lisait et relisait avec eux Télémaque, et trouvait le moyen d'y rattacher tout l'ensemble de leurs études. Il distribuait à ses élèves de petits livres composés exprès pour eux, ou des feuilles autographiées où il se donnait la peine de copier texte et commentaires linguistiques; il créait des journaux jacotistes et des Sociétés d'enseignement libre. Eugène de Pradel, le poète improvisateur, séjourna quelque temps à Liège vers 1841; ainsi que M. Alexandre Dumas, il se déclarait partisan de la méthode Jacotot: M. Würth s'attacha résolument à lui, et après son départ, fut l'un des fondateurs et des membres les plus actifs de la *Société pradélienne*, où l'on s'exerçait tour à tour à l'improvisation, dans la salle académique, sur des sujets désignés par le sort. Quelque jugement qu'on porte sur le jacotisme, il faut reconnaître que l'influence de M. Würth, pendant toute cette période, ne fut point stérile en

Würth publiée à Paris dans le *Pantheon biographique universel*, et réimprimée en 1834

à la fin de l'*Histoire abrégée des Liégeois*, 2<sup>e</sup> édition (voir ci-dessous).



bons résultats. Cependant ses idées sur la réforme des études classiques devinrent de plus en plus radicales. Un philologue français, l'abbé Auguste Latouche, grand zélé de la linguistique comparée (\*), avait, dès 1859, ouvert à Liège un cours de langue hébraïque, où il montrait qu'en ne tenant nul compte des points-voyelles, invention des Massorètes, et en prenant pour point de départ quelques lois très-simples auxquelles se ramène toute grammaire, il était facile, en quelques semaines, d'acquérir la connaissance de l'hébreu. Les mêmes idées avaient déjà frappé M. Würth, qui, d'autre part, considérant l'hébreu comme la langue primitive et la plus naturelle de toutes, avait songé à en introduire l'étude jusque dans les écoles élémentaires. Les deux novateurs fraternisèrent et M. Würth agrandit de plus en plus la sphère de ses études linguistiques, qu'il dirigea du reste presque exclusivement vers les recherches étymologiques, ne s'occupant de plus en plus la simple expression. Ses *Petits livres d'or* (Chrysobiblia) n'ont pas eu le privilège d'être pris au sérieux par tout le monde; cependant il s'y trouve plus d'une remarque ingénieuse. M. Würth a eu, dans tous les cas, l'honneur d'inspirer à un grand nombre de personnes de l'intérêt pour un ordre d'études dont M. Chavée, en s'attachant de préférence aux langues aryennes, a depuis fait apprécier la haute importance à Bruxelles et à Paris. Mais M. Chavée s'adresse aux savants, tandis que M. Würth avait à cœur les études des commençants. Ce zèle infatigable ne se ralentit point et chercha finalement de nouvelles issues. Sous l'influence de la révolution de 1848, M. Würth publia les deux premiers volumes d'un *Cours d'histoire universelle*, où il ne manqua pas d'exposer ses opinions sur toutes sortes de questions, notamment

sur la réforme générale des études. Quelque temps après, vers la fin de 1849, le gouvernement le déchargea du cours d'histoire politique de l'antiquité, pour confier cet enseignement, modifié conformément à l'esprit de la nouvelle loi, à M. Troisfontaines (v. ce nom). M. Würth resta titulaire du cours de littérature flamande jusqu'au 31 juillet 1856, date de l'arrêté royal qui lui confère le titre de professeur émérite.

Nous n'oserions prendre sur nous de dresser un catalogue complet des publications de M. Würth, d'autant plus qu'elles n'ont pas toutes été mises dans le commerce. Voici les indications que nous avons pu recueillir.

*Cours préparatoire à l'étude de la langue hollandaise*. Liège, Collardin, 1820, un vol. in-8°. — *Leçons hollandaises de littérature et de morale*, 2 vol. in-8° (V. l'art. KINKER). — *Cours de langue latine*, contenant *Cornelius Nepos*, accompagné d'une traduction interlinéaire et d'une traduction en bon français, les *Odes d'Horace* expliquées et le *Robinson de Campe* traduit en latin, un vol. d'environ 500 p. — *Cours préparatoire à l'étude de la langue grecque*. — *Les œuvres d'Horace*, trad. littéralement en français, en flamand et en allemand. — *Epitome historiæ sacræ*, en quatre langues. — *Art poétique d'Horace*, expliqué grammaticalement et littéralement. — *S'-Lambert*, patron des Liégeois, légende historique du VII<sup>e</sup> siècle. — *S'-Servais*, légende du IV<sup>e</sup> siècle. — *Leçons d'histoire universelle* d'un maître de pension à ses élèves. — *Histoire abrégée des Liégeois et de la civilisation dans le pays des Eburons et des Tongrois*, suivie d'un petit *Guide de l'étranger à Liège* et d'un tableau sommaire des éléments de moralité, de puissance intellectuelle et de bien-être que possède la ville de Liège à l'époque actuelle. Liège, Collardin, 1855, in-12 (2<sup>e</sup> édition, corrigée et augmentée; Liège, Carmanne, 1851, in-12). —

(\*) Auteur d'une *Chrestomathie biblique*, d'une *Grammaire hébraïque*, de l'*Adam étymologique* (classification par idées de toute la langue hébraïque), d'un *Vocabulaire étymologique latin* (Paris, V<sup>e</sup> Dondey-Dupré),

etc. — M. Latouche passa de Liège à Anvers et de là en Espagne, où il essaya d'appliquer ses idées en fondant un Collège modèle (à Madrid).



*Psaumes de David*, traduction fidèle d'après le texte hébreu universellement admis, par A. L. (Auguste Latouche), publiée de concert avec le traducteur. Liège, 1841, in-12. — *Programme d'un cours populaire d'histoire universelle. — Petite logique. — Résumé des antiquités romaines. — Leçons élémentaires sur les Institutes et l'histoire du droit romain. — Précis de l'histoire sainte* (1859). — *Lecture simplifiée et première étude des langues* (première chrestomathie biblique). Liège, 1859, in-12. — *Les Omnibus de l'arithmétique et de l'algèbre. — Vision d'un croyant* sur Liège et la Belgique. — *Langue mère et littérature sacrée*, ou morceaux choisis de la Bible, texte hébreu et traduction fidèle (*Chrysobiblia*, 1<sup>re</sup> livraison). Liège, 1842, in-12. — *La vie de Jésus-Christ et des Apôtres*, dans les termes mêmes de l'Evangile et des actes des Apôtres (*Chrysobiblia*, 2<sup>e</sup> livraison) : *Epitome* pour l'étude des langues grecque et latine. — *La tragédie de Guillaume Tell*, suivie de plusieurs légendes, ballades et du poème de la Cloche, traduction fidèle de l'allemand de Schiller (*Chrysobiblia*, 5<sup>e</sup> livraison) : *Epitome* pour l'étude de la langue allemande. — *Moniteur des fa-*

*milles et de l'instruction publique*, quatre années à 12 livraisons par an (1844-1847). — *Le Remorqueur pour l'étude des langues*, jeu grammatical et étymologique, réunissant, dans un ordre simple et facile, la variété, qui n'est qu'apparente, du Dictionnaire et de la Grammaire de toutes les langues, en un seul corps de science d'une évidence et d'une rigueur presque mathématiques, avec lequel on s'habitue, en y consacrant pendant une année une heure par jour, à entendre et à analyser complètement six langues : l'hébreu, le grec, le latin, l'allemand, l'anglais et le français (27 cartes in-24°). — Collaboration au *Courrier des campagnes. — Bonhomme Richard. — Devoir des chrétiens* au XIX<sup>e</sup> siècle. — *Cours d'histoire universelle*. Liège, 1849, 2 vol. in-12°. — *Esquisse d'un cours complet de philosophie. — Esquisse d'un cours de philosophie morale. — Un grand nombre d'opuscules* (sur la méthode Jacotot et ses applications) que nous n'avons pu nous procurer. — *Quinze leçons d'initiation* à l'hébreu, à l'arabe, au grec, au latin, à l'allemand et à l'anglais (feuilles autographiées).

AGRÉGÉS NON CHARGÉS DE COURS (v. ci-dessus le discours de M. Nypels, p. 48, et la note 51, p. 75).

Nous croyons devoir donner ici la liste complète des agrégés attachés à l'Université de Liège depuis 1845 (1).

Ont été chargés de cours : a) dans la *Faculté de philosophie* : MM. E.-DD. Fassin, Alph. Le Roy, Troisfontaines, Van Hulst et L. de Closset; b) dans la *Faculté des sciences* : MM. Em. Bède, Ad. Delvaux, Fossion, Is. Kupffer-schlaeger et Trassenster; c) dans la *Fa-*

*culté de droit* : MM. F. de Savoye, J.-G. Macors, F. Macors et V. Thiry; d) dans la *Faculté de médecine* : MM. Borlée, Dresse, Heuse et Wilmart (v. ces noms).

N'ont point fait partie du corps enseignant actif les agrégés suivants :

A. *Faculté de philosophie et lettres*. MM. BECART (A.-J.), docteur en phil., ancien professeur de rhét. à l'Athénée de Gand, depuis prof. privé à Bruxelles (2); BERNARD (Phil.), id., corresp. de l'Académie royale de Bruxelles (3) LEMOINE (P.-J.), prof. au Collège de

(1) Ceux dont la nomination est antérieure au ministère de M. Van de Weyer ont tous fait partie du corps enseignant; chacun d'eux est par conséquent l'objet d'une notice spéciale.

(2) Auteur de divers ouvrages classiques,

notamment d'un *Cours d'anthropologie*.

(3) Décédé en 1853, inspecteur de l'enseignement moyen; auteur d'ouvrages classiques (Ed. de la *Chrestomathie* de Jacobs, etc.) et de nombreuses diss. philologiques (v. la *Biogr. nationale*, t. II).



Liège (<sup>1</sup>); MANBOUR (Benoit), id., prof. à l'Athénée de Namur; MARLIN (P.-F.-H.-Désiré), docteur en phil. et en médecine, prof. à l'Athénée royal de Namur (<sup>2</sup>); POLAIN (M.-L.), aujourd'hui administrateur-inspecteur de l'Université de Liège (v. ce nom); SCHELER (Aug.), docteur en phil., bibliothécaire du roi (v. ci-dessus, col. 195); FABRY-ROSSIUS (A.), docteur en phil. (<sup>3</sup>); VAN HASSELT (André), docteur en droit, inspecteur des écoles normales, etc. (<sup>4</sup>) et WEUSTENRAAD (Théodore), id., auditeur militaire à Liège (<sup>5</sup>).

B. *Faculté des sciences.*

MM. DAVREUX (E.-J.), prof. à l'École industrielle de Liège (v. ci-dessus, col. 119 et 671); DUGNOLLE (Max.), docteur en sc. naturelles, à Bruxelles; LAMBOTTE (Henri), prof. à l'Athénée royal de Namur (<sup>6</sup>); LECLERCQ (Désiré), docteur en sciences phys. et mathém. (depuis, directeur de l'École industrielle de Liège) (<sup>7</sup>); VAN SCHERPENZEEL-THIM, ingénieur des mines (v. ci-dessus, col. 251); D'UDEKEM (P.), docteur en méde-

cine à Bruxelles (<sup>8</sup>); ZIANE (Théophile), ingénieur des mines (<sup>9</sup>).

C. *Faculté de droit.*

MM. DREZE (Edouard-Auguste), D<sup>r</sup> en droit; HOUZE (Léonard), id. (<sup>10</sup>).

D. *Faculté de médecine.*

MM. ANSIAUX (Jules), D<sup>r</sup> en médecine, ancien prof. d'anatomie à l'Acad. des beaux-arts de Liège, fondateur et directeur (jusqu'en 1868) du dispensaire ophthalmique de cette ville; DEJARDIN (Ch.) et son frère DEJARDIN (Louis), nommé en 1844 conservateur du cabinet d'instruments de chirurgie et préparateur du cours de médecine opératoire et d'anatomie pathologique à l'Université; LEPAS (Ch.-Jos.), docteur en médecine, etc., ancien prosecteur à l'Université; DEWILDT, id., ancien prof. d'hygiène à l'École industr. de Liège, ancien collaborateur de Fohmann (<sup>11</sup>); TERMONIA (Corneille), docteur en méd., en chir. et en accouchements, à Liège; VAUST (Jos.) (v. l'article Th. VAUST, ci-après); WASSEIGE (Ch.-Joseph) (v. l'art. Adolphe WASSEIGE, ci-après).

(<sup>1</sup>) Décédé. — P.-J. Lemoine avait été deux fois lauréat du concours universitaire (v. ci-après, 3<sup>e</sup> partie).

(<sup>2</sup>) Décédé préfet des études du Collège de Liège; auteur de quelques écrits sur l'enseignement, etc.

(<sup>3</sup>) Membre de la Commission prov. de statistique de Liège. — Il a publié, en cette qualité, des recherches intéressantes sur l'étymologie des noms de lieux du pays de Liège.

(<sup>4</sup>) M. Van Hasselt est membre de l'Acad. royale de Belgique. — Il s'est fait connaître par un grand nombre de publications classiques (sous le pseudonyme de Charles André), et surtout par des recueils de poésies, dont les plus intéressants sont des *Etudes rythmiques* (v. ci-dessus, col. 363).

(<sup>5</sup>) Décédé. — Weustenraad s'est fait un nom comme publiciste et surtout comme poète. Ses belles pièces de vers : *le Remorqueur* et *le Haut-Fourneau*, ne seront de longtemps oubliées.

(<sup>6</sup>) Depuis à Bruxelles; connu par de

nombreux travaux scientifiques.

(<sup>7</sup>) Aujourd'hui en retraite. — Il a été remplacé à l'École industrielle par M. L. Houtain, docteur en sc., ancien élève de l'Université de Liège.

(<sup>8</sup>) Décédé. — Auteur de divers travaux scientif. communiqués à l'Académie.

(<sup>9</sup>) Attaché au corps des mines le 10 août 1850; quelques mois avant sa nomination comme agrégé, M. Ziane a obtenu, en 1852, un congé illimité, ce qui lui a permis de prendre la direction générale des forges de la Providence, l'une des Sociétés industrielles les plus importantes et les plus prospères de la Belgique. M. Ziane a reçu la croix de l'ordre de Léopold en 1862, pour services rendus à l'industrie nationale. Il est né à Liège en 1825 et a fait toutes ses études aux Ecoles spéciales annexées à l'Université de cette ville.

(<sup>10</sup>) Lauréat du concours universitaire (v. le t. III des *Ann. des Univ. de Belgique*).

(<sup>11</sup>) Décédé.



IV

CORPS ENSEIGNANT

ACTUEL.

**Ansiaux (NICOLAS-JOSEPH-VICTOR)**, O.  $\mathcal{R}$ , fils de N.-G.-J.-A. Ansiaux (v. ci-dessus), né à Liège le 9 mars 1802, commença ses études moyennes au Lycée impérial de cette ville et les acheva sous la direction de M. Firmin Rogier, professeur particulier. Inscrit au rôle des étudiants de l'Université de Liège dès 1817-18, l'année même de l'installation, il fut reçu docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements en 1825; sa dissertation est intitulée : *De fistulâ lacrymalî* (Leod. 1825). Il partit pour Paris au mois d'octobre de la même année, s'y attacha au docteur Roux, qui l'admit comme aide dans la pratique civile, et fut en même temps prévôt au cours de bandages et appareils du professeur Amussat. En 1824, une place de répétiteur au cours d'accouchements de Maygrier lui fut offerte; forcé de retourner à Liège, il ne put l'accepter. Au mois d'avril suivant, il entra comme adjoint à l'hôpital de Bavière, et aux Hospices des filles orphelines et des hommes incurables, en qualité de chef du service chirurgical. Il ouvrit en octobre un cours de ban-

dages et appareils et des maladies des os, et le continua chaque année jusqu'à sa nomination à l'Université; il donna également, aux élèves de dernière année, des répétitions de pathologie chirurgicale et d'accouchements. Ses services universitaires datent du mois de mai 1828. Nommé lecteur à la Faculté de médecine, il figura au programme pour le cours de maladies des os, bandages et appareils, pour le cours d'accouchements et pour la clinique obstétricale. En 1854-1855, il dirigea en outre la clinique chirurgicale en remplacement de son père, décédé le 26 décembre 1854. En 1858, il obtint le titre de professeur extraordinaire, chargé des cours de médecine opératoire, bandages et appareils — et d'ophtalmologie — théorie et clinique. En 1845, la pathologie chirurgicale fut ajoutée à ses attributions. Cinq ans après sa promotion à l'ordinariat (1844), celles-ci furent encore une fois changées. Il conserva jusqu'en 1860 la clinique des maladies des yeux; depuis 1849, il est resté définitivement chargé des cours de clinique chirurgicale, de ban-



dages et appareils, et de pathologie chirurgicale (matières générales). — M. Ansiaux est chirurgien en chef de l'hôpital civil de Bavière depuis 1854, membre de la Commission médicale provinciale de Liège et membre du Comité provincial de surveillance pour les aliénés. Lors de la première apparition du choléra, il fit partie du Comité de Salubrité institué pour le quartier du Sud; le Conseil de Salubrité publique de Liège le compte au nombre de ses fondateurs. Il est membre honoraire de l'Académie royale de médecine de Belgique, membre des Sociétés de médecine de Louvain, de Gand et de Toulouse, de la Société d'Emulation de Liège et de la Société des Sciences naturelles de Bruxelles. Indépendamment d'un grand nombre d'articles de fond ou de comptes rendus d'ouvrages scientifiques, disséminés dans les journaux de médecine de France et de Belgique,

(<sup>1</sup>) Le nom d'Ansiaux, comme celui de Sauer, est cher à l'Université de Liège et paraît appelé à figurer pendant de longues années encore sur ses programmes. Par décision ministérielle du 3 juillet 1867, M. le docteur Oscar Ansiaux, fils du professeur actuel de pathologie chirurgicale, a été autorisé à remplacer son père, pour la partie de ce cours qui comprend les maladies des os et des articulations, et pour le cours entier de bandages et appareils. — M. Oscar-Nicolas-Ambroise Ansiaux (on pourrait dire Ansiaux IV) est né à Liège le 28 janvier 1834. Il a fait ses études au Collège communal et à l'Université de cette ville. Chef de clinique chirurgicale (nommé au concours) dès le 24 octobre 1857, il a été reçu le 9 août de l'année suivante, avec la plus grande distinction, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. En 1858 et 1859, il a visité les grandes écoles de Paris et de Londres, ainsi que les Universités belges. A Paris notamment, il s'est livré d'une manière toute spéciale à l'étude de la médecine opératoire. Installé ensuite comme médecin à Liège, il n'a pas tardé à suivre les traditions de sa famille. Visant à l'enseignement, il s'est mis en mesure de subir, le 2 mai 1861, l'épreuve définitive du *doctorat spécial* en sciences chirurgicales; il est le premier qui, dans cette branche, ait obtenu ce diplôme à l'Université de Liège. Un arrêté ministériel du 18 août 1865 l'a autorisé à faire, dans la Faculté de médecine de Liège, un *cours libre*

on lui doit les publications suivantes :

1° *Traité des bandages et appareils* (première édition, Liège, 1827, un vol. in-8°; 2° édition, 1859).

2° *Description des appareils amovibles* (1842).

3° *Notice sur les maladies observées à la Clinique ophthalmologique de l'Université de Liège* (1848).

4° *De l'influence de la position dans les maladies chirurgicales* (1852).

5° *Mémoire sur le seigle ergoté* (On trouve une analyse de ce travail dans les *Annales de la Société de médecine de Toulouse*).

6° *Clinique chirurgicale de l'hôpital civil de Liège, année 1854-1855* (*Id.*).

La promotion de M. Ansiaux au grade d'officier de Léopold a eu lieu le 5 novembre 1867, à l'occasion des fêtes du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Université (<sup>1</sup>).

sur l'étude générale et approfondie du *traitement des fractures*. Ce cours ne pouvait s'étendre au-delà de douze leçons; il a été repris l'année suivante (1866-1867), et le nombre des leçons a été porté à 18: la réussite de ce double essai a décidé le gouvernement à prendre l'arrêté du 3 juillet 1867. — M. Oscar Ansiaux a contribué, avec quelques confrères de la ville, à fonder 22 juillet 1861 la Société médico-chirurgicale de Liège; il en a été secrétaire-adjoint de 1861 à 1863; depuis lors il en est secrétaire, et depuis la fondation de la Société, il fait partie du Comité de rédaction. — Le 28 octobre 1863, il a été nommé conseiller communal de la ville de Liège; son installation en cette qualité date du 8 janvier 1864. Le 4 août 1866, il a été appelé à faire partie du Comité de salubrité du Centre; des Comités semblables, comme on sait, ont été institués dans chaque quartier de Liège, en 1866, pour combattre l'épidémie régnante et pour surveiller les maisons ouvrières: ils fonctionnent encore aujourd'hui. M. O. Ansiaux préside celui du Centre depuis le 7 août 1866. — Par arrêté royal du 25 septembre 1867, il a reçu la décoration civique de 2<sup>e</sup> classe. — Il a publié :

1° *De la résection des articulations du membre inférieur*. Liège, 1861, in-8° (Thèse pour l'obtention du doctorat spécial).

2° *De l'emploi de la suture métallique en chirurgie, et principalement de son application à l'opération du bec-de-lièvre* (*Annales*



**Borgnet** (CHARLES-JOS.-ADOLPHE), O. 彙, né à Namur le 9 germinal an XII (28 mars 1804). Il aborda les études latines au Lycée de Reims, les poursuivit à l'Athénée de Namur, et, au sortir de la rhétorique, se vit sous le coup d'un *Consilium abeundi*, qui faillit lui fermer les portes de l'*Alma mater* de Louvain. Cette mesure de rigueur avait été provoquée par un péché de jeunesse intitulé la *Dewezade*, poème tragico-comique, tiré à 52 exemplaires seulement (<sup>1</sup>), mais d'une audace à provoquer de violents orages, le héros choisi par l'auteur n'étant pas un moindre personnage que l'inspecteur-général des Collèges. L'année scolaire venait de s'achever; le jeune satirique avait mérité, comme les années précédentes, plusieurs prix d'excellence; on jugea à propos de les lui retirer, lors de la distribution solennelle des récompenses. Une véritable émeute éclata dans le public: on alla jusqu'à prétendre que la sévérité de la condamnation avait pour cause principale le désir de certain père de famille influent, qui ambitionnait pour son fils un accessit. Pour faire admettre le coupable à l'Université de Louvain (1822), l'intervention du professeur Dumbeek vint très à propos. M. Borgnet quitta Louvain en 1826, avec le titre de docteur en droit. A Namur, il retrouva d'anciens amis, engagés dans la politique de l'opposition; il se joignit à eux et prit part en 1829, pendant quelques mois, à la rédaction du *Courrier de la Sambre*, avec MM. Brabant et Wautlet. Le 30 août 1850, il fut nommé membre de la Commission centrale de la garde bourgeoise de Namur. Dans cette ville, comme ailleurs, il avait fallu recourir à cette mesure pour venir en aide à l'administration communale, impuissante à maintenir l'ordre.

Le 5 octobre suivant, M. Borgnet fit encore partie d'une Commission de secours chargée de provoquer des souscriptions pour procurer des secours aux habitants de Namur qui ont été victimes des événements mémorables du 1<sup>er</sup> de ce mois. Ce furent là les seuls épisodes politiques de la carrière du jeune avocat: rappelons seulement qu'en 1834, il prit part à la rédaction du *Journal de Namur*, avec ses collaborateurs de 1829. Il était entré dans la magistrature l'année même de la révolution; sept ans après, il échangea son mandat de juge d'instruction près le tribunal de première instance de Namur, pour le titre de professeur extraordinaire à l'Université de Liège. Il fut chargé d'enseigner l'histoire nationale et l'histoire politique du moyen-âge. Rien n'a été changé depuis lors dans ses attributions; il est à remarquer seulement que ses cours, de même que la littérature française, la logique et la morale, ont disparu, conformément à la loi qui régit actuellement l'enseignement supérieur, du programme des examens principaux de la candidature en philosophie et lettres, pour figurer parmi les matières dites à certificats. M. Borgnet, promu à l'ordinariat le 20 septembre 1844, a été élevé à la dignité rectorale, pour 1848-49, par arrêté royal du 31 août 1848, et prorogé pour trois ans dans les mêmes fonctions, par un second arrêté du 10 octobre 1849. Cette dernière date marque le point de départ du système en vigueur; en d'autres termes, c'est depuis lors que le rectorat triennal a été substitué au rectorat annuel. — Indépendamment de ses cours universitaires, M. Borgnet a mission d'enseigner à l'École normale (depuis la création de cet établissement) la méthodologie spéciale de l'histoire et de la géographie. Il fait en outre partie du

de la Société médico-chirurgicale de Liège, avril 1862).

3° Tumeur adénoïde de la voûte palatine (*Ibid.*, mai 1862).

4° Hématocèle de la tunique vaginale (*Ibid.*, juillet 1862).

5° Kyste congénital du plancher de la bouche (*Ibid.*, juillet 1862).

6° De l'acupressure, d'après Simpson (*Ibid.*, mars et avril 1864).

7° De l'anesthésie locale, d'après le procédé de B. Richardson (*Ibid.*, mai 1866).

8° Divers articles de bibliographie, des revues critiques et un grand nombre de traductions de travaux anglais, dans le recueil prémentionné.

(<sup>1</sup>) La *Dewezade* a été réimprimée plus tard à Mons, dans un volume intitulé: *Poésies de Collège*.



jury d'admission aux Ecoles spéciales. Pour compléter la liste de ses services académiques, nous ajouterons qu'il a été nommé, le 29 décembre 1844, membre du Conseil d'administration de la caisse des pensions des Universités, et que, le 7 décembre 1848, il a été adjoint à M. Paul Devaux et Derote, dans une Commission chargée de présenter un projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique depuis le 15 décembre 1856, il a été élevé au rang de titulaire le 10 janvier 1846. Un arrêté du 25 octobre 1850 l'a fait entrer dans la Commission royale d'histoire, où il a fait preuve d'une rare activité. L'Institut archéologique liégeois (4 avril 1850), l'Académie royale de Séville (5 mai 1851), la Société littéraire de Leyde (17 juin 1852), la Société historique d'Utrecht (15 janvier 1855), la Société libre d'Emulation de Liège (19 février 1854), la Société provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht (28 mars 1856) et l'Institut genevois (21 mars 1858) le comptent parmi leurs associés. Le 31 juillet 1849, le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles lui a décerné un diplôme d'honneur. — Il a été, deux fois, nommé membre du jury institué à l'occasion d'un concours ouvert par le Gouvernement, pour un livre de *Lectures historiques belges*; le 26 décembre 1850, il a été appelé à concourir aux travaux de la Commission chargée de présenter un projet de décoration symbolique pour le palais de Liège; en vertu d'un arrêté du 28 février 1856, il a siégé au Concours quinquennal d'histoire nationale; il s'est acquitté enfin, la même année, d'une mission littéraire en Italie, conformément à un autre arrêté du 5 février. Chevalier de l'Ordre de Léopold depuis le 10 juin 1849, il a été nommé officier le 21 novembre 1862.

Les titres littéraires de M. Borgnet sont considérables. Nous mentionnerons d'abord les ouvrages qu'il a publiés en dehors de l'Académie; ensuite, les communications qu'il a faites à cette Compagnie savante; enfin, les travaux qu'il a entrepris pour la Commission royale d'histoire.

1. *Ouvrages non publiés par l'Académie.*

1. La *Dwezade* (v. ci-dessus).

2° Lettres sur la Révolution Brabançonne. Bruxelles, 1854, 2 vol. in-12°.

3° Lettres sur l'histoire de la Belgique pendant les années 1791 à 1795 (*Revue belge*, imprimée à Liège, 1856-59).

4° Légendes namuroises, par Jérôme Pimpurniaux, ancien procureur au Conseil de Namur. Namur 1857, in-12°.

5° Le divorce du roi Lothaire II et de la reine Theutberge (Inséré dans la *Revue nationale* de Belgique, dont M. Borgnet a été l'un des membres fondateurs).

6° Louis XIV et la Belgique, 1659 à 1668 (*ibid.*).

7° Le traité de la Barrière (*Ibid.*).

8° La compagnie d'Ostende (*Ibid.*).

9° La guerre de la Marmite (*Ibid.*).

10° Cinq chapitres d'une histoire des Belges pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Bruxelles, 1845, un vol. in-8°.

Série d'articles extraits du même recueil et tirés à part à 30 exemplaires.

11. Histoire des Belges à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Bruxelles, 1844, 2 vol. in-8°; 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, 1861, 2 v. in-8°.

Ouvrage d'une haute importance, composé entièrement sur les sources, pour la plupart inédites; le premier travail complet publié sur cette période de notre histoire. Les idées de l'auteur se rapprochent de celles des Vonckistes; mais la haute impartialité du récit a été unanimement reconnue par la presse, tant à l'étranger qu'en Belgique.

12° Lettre à Monsieur le baron de Reiffenberg (*suit une demi-page de titres*), connu dans l'univers et dans mille autres lieux, par Bonaventure Pimpurniaux, de la Société du Casino de Namur et de nulle autre Société savante. Liège, 1846, in-8°.

Boutade à fond de train, écrite en *vieux français*, pour servir de réplique à des observations assez aigres publiées par le directeur du *Bulletin du bibliophile belge*, relevant des critiques formulées par M. Borgnet lui-même dans la *Revue de Liège*, au sujet des



*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg* (Les premiers volumes de cette collection ont eu pour éditeur, comme on sait, M. de Reiffenberg ; v. ce nom).

13° Introduction à une histoire des institutions politiques de l'ancien pays de Liège (dans le *Progrès pacifique*, Liège, 1851, in-8°).

Ce travail résume les idées émises par M. Borgnet dans un cours publié sur l'histoire de Liège, donné l'année précédente à l'Université, devant un nombreux auditoire.

14° Sac de Dinant par Charles le Téméraire (Dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, Namur, 1855, in-8°; aussi tiré à part).

15° Jean de Heinsberg (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, Liège, 1854, in-8°).

16° Guide du voyageur en Ardenne, ou Excursions d'un touriste belge en Belgique, par Jérôme Pimpurniaux. Bruxelles, 1856 et 1857, 2 vol. in-12° (avec cartes).

L'auteur raconte ses propres excursions et mêle volontiers des remarques humoristiques à ses descriptions et à ses récits.

17° *Manuel d'histoire et de géographie anciennes* (anonyme). Bruxelles, 1854, in-12°.

Cet ouvrage, rédigé d'après le manuel allemand de Pütz, a eu trois éditions. Le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen l'a adopté pour les Athénées et les Collèges. Une édition italienne en a paru à Turin en 1868. Le traducteur insiste beaucoup, dans sa préface, sur le talent d'exposition de M. Borgnet.

18° Histoire de la Révolution liégeoise de 1789 (1785-1795). Liège, 1865, 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage, le seul qui existe sur la matière, a été jugé digne, en 1866, d'obtenir le *prix quinquennal d'histoire nationale*. De même que l'*Histoire des Belges à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, il a été composé d'après des documents originaux, presque tous inédits. Archives, papiers de famille, tout a été mis à contribution par l'auteur, qui a consacré de longues années à ce travail. On doit à M. Borgnet et à lui seul, dit le rapporteur du concours, la connaissance aussi claire, aussi complète qu'on pouvait l'espérer, de toute une période de l'histoire politique de notre pays.

19° Discours prononcé à la séance du Concours général de 1849 (Important au point de vue de la réforme de l'enseignement).

20° De 1849 à 1852, quatre discours sur différents sujets d'histoire, prononcés à la réouverture des cours de l'Université (Liège, 4 brochures in-8°).

II. a. *Mémoires de l'Académie* (in-4°).

21° Etude sur le règne de Charles-le-Simple (*Nouv. Mém.*, t. XVII, 1844).

22° Philippe II et la Belgique (*Nouv. Mém.*, t. XXV, 1850).

Ce mémoire a été réimprimé in-8°, et une traduction hollandaise en a été publiée à Leyde, par M. le Dr Van Vloten.

b. *Bulletins de l'Académie*, in-8°.

23° Sur un diplôme du IV<sup>e</sup> siècle, relatif à Saint-Gérard (t. IV, 1858).

24° Note sur un ancien manuscrit (*Ibid.*).

25° Note sur une chronique publiée dans les *Monumenta Germaniae historica*, de M. Pertz (t. X, 1845).

26° Renseignements sur l'ouverture d'un *tumulus*, près de Namur (*Ibid.*).

27° Causes et résultats de l'absence d'unité nationale en Belgique pendant le XVII<sup>e</sup> siècle (t. XIV, 1847).

28° Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne (*Ibid.*).

29° Sur une œuvre inédite de Sidro-nius Hosschius (t. XV, 1848).

III. a. *Publications de la Commission royale d'histoire : Collection de chroniques nationales* (in-4°).

30° *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VI, 1<sup>re</sup> partie : suite du chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon (XCVII et 556 p.).

La seconde partie de ce volume (p. 561-1031) contient le *Glossaire* de MM. Em. Gachet et Liebrecht (1859).

31° Chronique de Jean de Stavelot, XII et 604 p. (1861).

32° Chronique de Jehan des Preis dit d'Outremeuse (*Ly myreur des histoirs*), t. I, 684 p. (1864); t. II (1869); t. V, 752 p. (1867), in-4°.



Publication du plus haut intérêt pour l'histoire du pays. La *Geste de Liège* est imprimée à la suite de la chronique en prose. — L'introduction, comprenant un essai sur la vie et les œuvres de Jean d'Outre-Meuse, paraîtra avec un prochain volume.

b. *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (in-8°).

35° Vingt-quatre lettres inédites de Stockmans (vol. I).

34° Note sur la loi muée (*Ibid.*).

**Borlée** (JOSEPH-AUGUSTIN), né à Huy le 4 janvier 1817, sortit lauréat de rhétorique du collège communal de cette ville en 1834, étudia ensuite la médecine à l'Université de Liège, et obtint successivement, au concours, les places d'élève interne en médecine, d'interne en chirurgie et de chef de clinique chirurgicale à l'hôpital de Bavière. Ses examens de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements ayant été subis avec la plus grande distinction, il fut gratifié, en 1842, d'une bourse de voyage (en vertu de l'art. 35 de la loi sur l'enseignement supérieur), visita plusieurs Universités étrangères, et fit rapport au gouvernement des observations qu'il y avait recueillies. Il fut attaché en 1845, en qualité d'agrégé, à l'établissement même où il avait conquis ses diplômes, et ne tarda pas à figurer au programme. Il fut successivement chargé du cours de pathologie chirurgicale, d'une partie du cours d'anatomie descriptive, du cours de médecine légale, d'ophtalmologie, de médecine opératoire et de clinique des maladies des yeux. Il enseigne aujourd'hui les matières spéciales de la pathologie chirurgicale, y compris les maladies des yeux; il dirige la clinique ophtalmologique et fait des leçons sur les opérations chirurgicales. M. Borlée a été nommé professeur extraordinaire en octobre 1856; sa promotion à l'ordinariat date du 22 janvier 1862. — Il a publié :

1° Dans le *Journal de la Société des sciences médicales de Bruxelles* : a. Un *Mémoire sur le ramollissement et les tubercules du cerveau*; b. Une *Observation*

*relative à une énorme tumeur anévrismale de l'aorte.*

2° Dans les *Annales de la Société de médecine de Gand*; c. Un *Mémoire sur un cas d'anévrisme extérieur de la crosse de l'aorte, avec destruction des trois premières côtes et d'une partie du sternum*; d. Un *Mémoire sur les granulations des paupières*; e. Un *Mémoire sur l'ophtalmie scrofuleuse*; f. Des *Observations sur le traitement de cette ophtalmie.*

A la suite de rapports très-favorables sur ces publications, M. Borlée a été nommé membre correspondant des deux corps savants précités.

3° Dans la *Presse médicale* de Bruxelles; g. Une dissertation sur le *traitement des maladies chroniques de la peau*; h. Un *Mémoire sur le traitement des ophtalmies scrofuleuses*; i. De *Lozène et de son traitement.*

4° Dans le *Scalpel* : j. *Leçons cliniques sur les ophtalmies scrofuleuses.* — Ce dernier travail, adressé à la *Société médicale d'Emulation de Paris* et à la *Société médico-pratique* de la même ville, a valu à l'auteur le titre de membre correspondant de ces deux compagnies.

5° Dans le *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique* : k. Une *Observation sur une tumeur énorme de l'utérus, extirpée avec succès*; l. Un *Mémoire intitulé : Etudes cliniques sur l'ophtalmologie rhumatismale et sur son traitement*; m. *Du traitement des tumeurs blanches des articulations*; n. *Du choléra épidémique et de son traitement* (1866). — M. Borlée a été nommé, en 1862, membre correspondant de l'Académie royale de médecine.

6° Dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège* : o. *Réponse aux objections provoquées par l'ouvrage mentionné sous la lettre i.*; p. *Du diagnostic du ramollissement du cerveau et de l'apoplexie*; q. *Mémoire sur la névralgie intercostale et son traitement.*

7° Enfin, dans le *Scalpel et la Gazette médicale de Liège*, diverses analyses d'ouvrages d'ophtalmologie.



**Burggraff** (PIERRE), ✱, né en 1805 à Troine, petit village du canton de Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), entra au *Collège philosophique* de Louvain après avoir achevé ses humanités dans un établissement privé de sa province, à Haut-Bellain. Les langues anciennes avaient été la passion de son adolescence; le goût de la philologie ne fit que se fortifier en lui, à Louvain, sous l'influence de G.-J. Bekker (v. ce nom). On peut dire que les leçons de cet excellent maître décidèrent de son avenir: non seulement elles lui inspirèrent le désir de pousser plus loin ses études en grec et en latin, mais elles l'initièrent aux premiers éléments de la langue hébraïque. — En 1828, le roi des Pays-Bas jugea utile d'envoyer à l'Université de Bonn quelques élèves du Collège philosophique. M. Burggraff fut du nombre des élus; il passa trois ans dans la grande école rhénane, suivant entr'autres les cours de Niebuhr et de G. Schlegel, et plus particulièrement ceux du célèbre orientaliste Freytag, qui professait l'hébreu et l'arabe. Il retourna en 1832 à Louvain, où il fréquenta l'Université pour se préparer au doctorat en philosophie et lettres. Il subit l'examen final le 7 août 1833, avec beaucoup de distinction. Quelques mois plus tard, le Gouvernement belge lui accorda une bourse de voyage, qui lui permit de continuer à Paris ses études spéciales. La réputation de Silvestre de Sacy, de Quatremère et de quelques autres professeurs distingués attirait alors, dans la capitale de la France, toutes les personnes qui visaient à une connaissance approfondie des langues de l'Asie. M. Burggraff ne quitta Paris qu'en 1837, époque où il fut appelé (arrêté royal du 3 octobre) à l'Université de Liège, en qualité de professeur extraordinaire, pour y enseigner la littérature orientale. Bien que cette matière n'ait jamais figuré que nominalelement au programme des

examens<sup>(1)</sup>, et qu'elle ne soit plus, depuis 1849, que l'objet d'un cours facultatif, les élèves n'ont jamais fait défaut au professeur: tantôt il a eu l'occasion d'enseigner l'hébreu, tantôt l'arabe, quelquefois même le persan. Les fonctions académiques n'ont pas absorbé toute l'activité de M. Burggraff. En 1845, il a présenté à l'Académie royale de Belgique un travail considérable. Il s'agissait de publier, pour la première fois, l'un des plus précieux commentaires que l'on possède sur le Coran, le grand ouvrage de Zamakschari. M. Burggraff réclamait le patronage de la Compagnie savante, pour trouver les moyens de faire imprimer en Belgique ce monument littéraire, dont le texte avait été collationné avec soin sur les manuscrits existant à Paris et en Angleterre. L'Académie ne manquait pas de bonne volonté; les rapporteurs reconnaissaient le mérite exceptionnel du travail de l'éditeur; mais la dépense eût été très-considérable, les imprimeurs belges ne possédant point de caractères arabes. Le Gouvernement, de son côté, n'ayant pas donné suite aux démarches de notre orientaliste, Zamakschari est resté inédit en Europe. Postérieurement, les Anglais ont jugé à propos de tirer cet écrivain de la poussière des bibliothèques: il a été donné à M. Lee d'en publier il y a quelques années, à Calcutta, une édition très-bien faite. — La sphère des attributions de M. Burggraff s'est graduellement élargie depuis 1847. L'arrêté royal du 5 novembre de cette année ayant institué, dans les Universités de l'Etat, un enseignement pédagogique destiné à former des professeurs pour l'enseignement moyen<sup>(2)</sup>, la Faculté de philosophie de Liège saisit avec empressement l'occasion qui s'offrait à elle de renouer le fil de ses traditions<sup>(3)</sup>, et organisa des *cours normaux*: M. Burggraff se chargea, pour sa part, de la *Grammaire générale*<sup>(4)</sup>, qu'il enseigne

(1) L'art. 46 de la loi du 27 septembre 1835 mentionnait l'*Introduction à l'étude des langues orientales* parmi les matières exigées pour le doctorat en philosophie et lettres. En fait, le programme de 1816 est resté en vigueur jusqu'en 1849.

(2) A Gand, pour les sciences; à Liège, pour les humanités.

(3) V. les art. DENZINGER, FUSS et WAGEMANN.

(4) M. Bormans fit des cours spéciaux de philologie, accompagnés d'exercices prati-



encore aujourd'hui à l'École normale des humanités. L'enseignement pédagogique tel qu'il existait à Liège fut maintenu par arrêté royal du 16 avril 1851; le 1<sup>er</sup> septembre de l'année suivante parut un nouvel arrêté, organisant l'École normale, mais comme établissement distinct de l'Université. — Les élèves sont internes; une fois admis à l'École (après examen ou plutôt concours, le nombre

des admissions étant fixé chaque année), ils jouissent d'une bourse suffisant à payer les frais de leur pension; ils suivent à l'Université certains cours; d'autres leur sont donnés à l'établissement même, en général par des professeurs de la Faculté de philosophie. Le directeur de l'École a rang de professeur ordinaire, mais n'appartient pas à l'Université (\*). — M. Burggraff, tout en restant

ques; M. Borgnet s'occupa de préparer les élèves à l'enseignement de l'histoire et de la géographie; Baron leur montra comment on analyse les auteurs français; Tandel enfin enseigna l'esthétique, la pédagogie et la méthodologie. L'état maladif de ce dernier professeur força M. Schwarz de le remplacer pendant quelque temps pour l'esthétique; en 1850, les cours normaux de Tandel passèrent à M. Alph. Le Roy, qui les a conservés: l'esthétique à l'Université, la pédagogie et la méthodologie à l'École normale instituée en 1852 (v. la note suivante).

(\*) Faute de local, l'institution nouvelle n'a pu fonctionner régulièrement qu'à partir de 1854. Durant la période de transition, la direction des cours normaux a continué d'appartenir au doyen de la Faculté de philosophie; en maintenant deux années de suite M. Burggraff à ce poste, contrairement à l'usage, la Faculté s'est préoccupée de l'esprit de suite à introduire dans les études de l'École. — Enfin, les élèves ont été internés, à partir de l'année scolaire 1854-1855, et la direction de l'École a été confiée, par arrêté royal du 30 juillet 1854, à M. Xavier Prinz, alors professeur de rhétorique latine à l'Athénée royal de Liège. Né à Aix-la-Chapelle en 1809, M. Prinz a obtenu la naturalisation. Ses débuts dans l'enseignement moyen remontent à 1837; l'Athénée de Hasselt l'a possédé tour à tour comme professeur de troisième et de rhétorique; en cette dernière qualité, il a été pendant plusieurs années appelé à siéger au jury conférant le grade d'élève universitaire. M. Prinz s'est fait de bonne heure de la philologie classique une spécialité: ses humanités achevées au Gymnase d'Aix-la-Chapelle, il s'est rendu à Bonn pour approfondir ses études en ce sens: Heinrich, Naecke, Welcker, Brandis l'ont compté au nombre de leurs meilleurs élèves (\*). Il a publié dans le *Moniteur de l'enseignement* (t. VI) et dans la *Revue de l'instruction publique* en Belgique (Nouv. série, t. VI et suiv.) un assez grand nombre d'articles littéraires et critiques sur des passages

d'auteurs anciens, ainsi que plusieurs pièces de vers latins, dans toutes sortes de rythmes. Les services qu'il a rendus à l'enseignement lui ont valu la Croix de l'Ordre national.

En vertu des arrêtés du 1<sup>er</sup> septembre 1852 et du 26 octobre 1854, les cours de l'École normale, embrassant trois années d'études, avaient été d'abord répartis comme suit: les élèves de la première année ne recevaient point d'enseignement spécial à l'École: ils fréquentaient purement et simplement, à l'Université, les leçons de MM. Bormans (*Litt. grecque et latine*), Loomans (*Anthropologie et philos. morale*), Schwartz (*Logique*), Baron (*Hist. de la littérature française*) et Troisfontaines (*Hist. ancienne et Antiquités romaines*). Les élèves de la seconde année suivaient aussi, à l'Université, les cours de MM. Borgnet (*Histoire du moyen-âge et Histoire de la Belgique*) et Stecher (*Hist. des litt. anciennes*); ceux de la troisième année n'y assistaient qu'aux leçons de ce dernier professeur. Les cours spéciaux de l'École étaient, pour la 2<sup>e</sup> année: le latin (explic. d'auteurs, compos. en prose et en vers), confié à M. Bormans; le grec (explic. d'auteurs, thèmes), à M. Stecher; la *Grammaire générale* et les théories principales des trois syntaxes (grecque, latine, française), à M. Burggraff; l'*Exposé des principes théoriques de la littérature par l'étude des grands écrivains grecs, latins et français*, à M. Baron, chargé en même temps (pour les deux dernières années) d'un cours de *Compositions et dissertations françaises*; enfin, M. Borgnet enseignait la *Géographie*, tant ancienne que moderne. En 3<sup>e</sup> année, on faisait des dissertations sur des sujets de critique, de philologie ou d'histoire; les cours de MM. Bormans, Stecher et Borgnet cessaient d'être élémentaires. Le cours de *pédagogie et méthodologie* (prof. M. Le Roy) complétait l'enseignement normal. Il y avait encore deux cours facultatifs, communs aux élèves des trois années: la *litt. flamande* (M. Bormans) et la *litt. allemande* (M. Liebrecht, prof. à l'Athénée).

(\*) M. Prinz a passé trois ans et demi au *Sémi-*

*naire philologique* de Bonn.



chargé de ses cours de langues orientales et de grammaire générale, a repris

En vertu d'un arrêté royal du 28 octobre 1854, M. l'abbé Chèvremont († 1858), désigné par le chef du diocèse de Liège, avait été admis à donner l'enseignement religieux aux élèves réunis des trois années. Il a été successivement remplacé par MM. les abbés Rouffart († 1862) et Linden (nommé le 22 août 1862).

Pendant l'année scolaire 1855-1856, les cours d'anthropologie et de morale ont été supprimés au profit de l'étude du latin et de la littérature; le directeur de l'École normale a été chargé de donner des conférences sur les langues anciennes; le programme s'est enrichi d'un cours de *langue et littérature anglaises*, confié à M. Liebrecht.

L'année suivante, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, le nombre des années d'études a été porté à quatre. L'arrêté organique du 1<sup>er</sup> sept. 1852 a été remplacé par celui du 26 juillet 1856. Une nouvelle répartition des cours a eu lieu à partir de 1856-1857, mais sans effet rétroactif, pour les élèves entrés à l'École sous le régime des trois années. Voici le programme tel qu'il a été rédigé alors :

*Première année.* Religion (cours commun à tous les élèves de l'École); langue et littérature latines; langue et litt. grecques; logique; exposé des principes théoriques de la littérature, par l'étude des grands écrivains grecs, latins et français; dissertations et compositions françaises (Les deux derniers cours et celui de religion se donnent à l'École; les autres à l'Université).

*Deuxième année.* Latin; grec; histoire des littératures anciennes (cours de l'Université); histoire de la littérature française, (id.); continuation de l'exposé théorique des principes de la littérature, etc.; dissertations et compositions françaises.

*Troisième année.* Latin; grec; grammaire générale et théorie des trois syntaxes; hist. des litt. anciennes (cours de l'Université); antiquités romaines (id.); exposé des principes théoriques, etc.; dissertations et compositions françaises.

*Quatrième année.* Latin; grec; hist. du moyen-âge (cours de l'Université); hist. de Belgique (id.); géographie ancienne et géographie moderne; dissertations et compositions françaises; pédagogie et méthodologie.

Outre ces cours, il est fait, dans chacune

en 1865 le cours d'*Exercices philologiques sur la langue grecque*, laissé va-

des quatre années d'études, des conférences sur le latin et sur le grec. — Les cours de flamand, d'allemand et d'anglais sont facultatifs.

Les élèves entrés à l'École sous l'ancien régime n'ont quitté l'établissement qu'en 1858; ce n'est donc qu'à partir de 1858-1859 que le programme rédigé sur la base de quatre années d'études a pu être mis complètement en vigueur.

Depuis lors, il n'y a été apporté que deux changements : 1<sup>o</sup> Un arrêté ministériel du 16 juillet 1859 a remplacé le cours de logique que les élèves suivaient à l'Université (\*) par un cours spécial de psychologie fait à l'établissement même. Ce cours, « comprenant les questions les plus importantes de la science et devant être terminé par l'exposé des principes généraux de la logique, » a été confié à M. Alph. Le Roy; 2<sup>o</sup> Un arrêté min. du 30 janvier 1864 a institué à l'École normale un cours de « *Lecture et débit oratoire*. » Le titulaire est M. Auguste Le Pas, professeur au Conservatoire royal de musique de Liège.

Quant au personnel enseignant, nous avons à noter les modifications suivantes. Les cours du professeur Baron (exposé théorique, etc.; diss. françaises) ont passé en 1856 à L. de Closset (v. ce nom), et en 1863 à M. Stecher, qui d'autre part, devant suppléer Baron à l'Université en 1860-1861, avait été, sur sa demande, déchargé du cours de grec. Ce dernier cours devint le lot de M. Delbœuf, plus tard (23 mars 1863) nommé maître de conférences. Le 3 décembre 1863, M. Delbœuf ayant reçu le titre de professeur extraordinaire à l'Université de Gand, pour occuper la chaire de philosophie délaissée par Callier, un nouveau remaniement est rendu nécessaire. L. de Closset reprend le grec en échange du français, qui échoit à M. Stecher; on marche ainsi jusqu'au mois de septembre 1865, date de la retraite de M. Bormans. A l'Université, L. de Closset succède au vénérable émérite pour le latin, M. Burggraff pour le grec. De Closset ayant été victime du choléra le 31 août 1866, M. Delbœuf est rappelé à Liège pour le remplacer tout à la fois à l'Université et à l'École normale. Dès l'année précédente, il avait été indispensable d'attacher à ce dernier établissement un nouveau maître de conférences. C'est en cette qualité que M. Louis-Chrétien Roersch (né à Maestricht), docteur en philosophie et lettres,

de suppléant (V. l'art. A. LE ROY).

(\*) M. Loomans en avait été jusque là titulaire; M. Schwartz n'a jamais enseigné la logique qu'à titre



cant par M. Bormans. Il est professeur ordinaire depuis 1855. Les services qu'il a rendus à l'enseignement et le succès bien mérité obtenu par l'ouvrage dont nous allons dire un mot lui ont valu, en 1865, la Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold. — Il a publié :

*Principes de grammaire générale*, ou exposition raisonnée des éléments du langage. Liège, Dessain, 1865, un vol. in-8° de 601 pages (avec une pl. représentant l'appareil vocal de l'homme).

Ouvrage doublement important, et parce qu'il est plus complet que la plupart des traités du même genre non exclusivement destinés aux hommes spéciaux, et parce que, servant de base à l'enseignement de M. Burggraff à l'École normale, il exerce naturellement une grande influence sur les cours de langues professées dans les Athénées belges. Il se divise en trois parties, respectivement consacrées à l'*élément matériel du mot*, à la *forme logique du langage* et à la *syntaxe* (théorie de la construction). Dans la première partie sont étudiées tour à tour les lettres, voyelles et consonnes, ainsi que les lois de leurs permutations, si importantes

professeur à l'Athénée royal de Bruges, l'un des directeurs et des collaborateurs les plus assidus de la *Revue de l'instruction publique* en Belgique, et depuis auteur de commentaires estimés, à l'usage des classes d'humanités (*César*, *Cornelius Nepos*, etc.), a été attaché à l'École par arrêté royal du 12 octobre 1865. Les leçons de M. Roersch sont au nombre de 12 par semaine : 5 h. de latin, 6 de grec, 1 de littérature flamande. Outre le cours de M. Bormans, il donne les conférences sur la langue grecque qui faisaient précédemment partie des attributions de M. Prinz. Enfin, M. Liebrecht ayant été admis, vers la fin de l'année scolaire 1866-1867, à faire valoir ses droits à la pension, M. Troisfontaines (v. ce nom) lui a succédé pour la littérature allemande. Le cours d'anglais, également délaissé par M. Liebrecht, est encore vacant au moment où nous écrivons (mars 1869).

Un Secrétaire-surveillant est attaché à l'École. Cet emploi a été successivement confié à MM. Gillet, ancien élève de l'établissement, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur (1854-1858), F. Rasquin (id., id.), aujourd'hui prof. à l'Athénée royal de Mons (1858-1864) et Charles Caprasse, docteur en philosophie et lettres (depuis 1864, à titre provisoire; définitivement nommé le 30 octobre 1865).

au point de vue de l'étymologie et de l'orthographe. L'auteur aborde, en passant, la question de l'origine du langage et la résout à peu près dans le sens de P. Kersten (v. l'art. KINKER, col. 367, et l'art. TANDEL, col. 585 et 586). La seconde partie, beaucoup plus détaillée, nous fait passer du mot à l'idée : des lemmes empruntés à la psychologie et à la logique servent de point de départ à la classification des parties du discours, à la théorie des flexions et en général des changements que subissent les formes primitives, en raison des rapports qu'il s'agit d'exprimer entre les idées (cas, temps, modes, etc.) L'étude synthétique de ces rapports eux-mêmes vient en dernier lieu : M. Burggraff distingue quatre espèces de constructions : de *sentiment*, *réfléchie*, *artificielle* et *usuelle*. — Le volume se termine par un aperçu de l'histoire de la grammaire, suivi d'indications biographiques. (V. la *Revue trimestrielle* de Bruxelles, t. XLI, 1864, p. 251 et suiv.).

**Catolan** (EUGÈNE), né à Bruges le 30 mai 1814, fut élevé à Paris, où son père était venu s'établir comme architecte. Envoyé dès 1826 à l'École gratuite de

Dans le système en vigueur, outre l'examen d'admission à l'École, les élèves subissent, devant leurs professeurs, présidés par l'inspecteur-général de l'enseignement moyen (actuellement M. Blondel, ancien préfet des études de l'Athénée royal de Bruges), des examens de passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup>, et de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> année d'études. Pour être admis aux cours de la 4<sup>e</sup> année, il faut avoir obtenu, d'un jury spécial siégeant à Liège, et où l'enseignement libre est représenté, le titre d'*aspirant-professeur agrégé*; le même jury confère, aux élèves qui ont subi l'examen de sortie, le diplôme de *professeur-agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités* (Cf. l'art. 10 de la loi du 1<sup>er</sup> juin 1850 sur l'ens. moyen). — Les professeurs agrégés qui ont fait leurs études à l'École normale sont tenus de rester pendant deux ans à la disposition du Gouvernement, sous peine d'avoir à restituer le montant de leur bourse d'études. Il sort en moyenne de l'École 3 ou 4 élèves par an : ce n'est pas toujours assez pour combler les vides; mais les Universités fournissent, de leur côté, un contingent de docteurs en philosophie et lettres, qui trouvent assez ordinairement à se placer dans les Collèges communaux et même quelquefois dans les Athénées, bien que la préférence soit assurée aux professeurs-agrégés.



dessin, il y fit des progrès si rapides, surtout en mathématiques, qu'au bout de trois années d'études, âgé seulement de 15 ans, il put obtenir, au concours, une place de répétiteur de géométrie dans cet établissement. Il débuta aussitôt dans la carrière, sans négliger d'ailleurs aucune occasion d'étendre ses connaissances. Apprenant et enseignant tout à la fois, il reçut à l'Ecole de dessin les excellentes leçons de Lavit et de Douliot; à l'Ecole des beaux-arts, il suivit le cours de construction de Jay, et le cours de perspective du regrettable Girard; dans la maison paternelle, enfin, il s'initia à la théorie et à la pratique de l'architecture. Son aptitude pour les sciences exactes fut remarquée par Lefebvre de Fourcy, qui le prit bientôt en affection et lui donna le conseil de se préparer à l'Ecole polytechnique. Le jeune répétiteur se laissa aisément persuader, se fit pendant six mois l'élève de M. Delisle, au Lycée S'-Louis, remporta au concours général le premier prix de mathématiques spéciales, et fut reçu à l'Ecole polytechnique (1835). Deux ans après, il sortit *seizième* de l'Ecole, dans le service des ponts et chaussées; mais, se sentant une vocation décidée pour l'enseignement, il donna sa démission et fut envoyé, en qualité de professeur de mathématiques, au Collège de Châlons-sur-Marne. En 1838, nommé répétiteur-adjoint de géométrie descriptive à l'Ecole polytechnique, il résolut de prendre ses grades: dès 1841, il était docteur ès-sciences mathématiques. En 1846, il se présenta pour la première fois au concours d'agrégation<sup>(1)</sup> et fut admis le premier. Il pouvait s'attendre à devenir professeur ou examinateur à l'Ecole polytechnique: dès 1844, le Conseil de perfectionnement, à l'unanimité, l'avait proposé comme répétiteur; d'ailleurs il remplissait depuis 1839, dans le jury d'admission, les fonctions d'examineur-suppléant. Il avait encore rendu des

services au même établissement en fondant, vers 1858, avec quelques professeurs éminents, l'*Ecole préparatoire de S'-Barbe*, dont on connaît les succès rapides; mais ses opinions politiques nuisirent à son avancement. En 1846, M. Catalan fut nommé agrégé-divisionnaire de mathématiques supérieures au Collège Charlemagne. Le proviseur de cet établissement le *somma* en même temps, sur l'ordre du ministre, de quitter S'-Barbe, où il ne comptait pas moins de 97 élèves dans sa classe. En 1849, MM. Vincent et Delisle, professeurs de mathématiques supérieures au Lycée S'-Louis, ayant été mis à la retraite, leurs chaires furent réunies en une seule, qu'il occupa jusqu'en 1852<sup>(2)</sup>. A partir de cette époque, il fut chargé, en tout ou en partie, de l'enseignement préparatoire à l'Ecole polytechnique, dans les institutions Jauffret, Barbet, Lesage, etc. Sa nomination à l'Université de Liège, comme professeur ordinaire d'analyse, date du 1<sup>er</sup> mars 1865. Il est actuellement titulaire des cours suivants: Haute algèbre. — Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. — L'Académie royale de Belgique, qui dès 1840 avait couronné un Mémoire de M. Catalan, lui a conféré, le 15 décembre 1865, le titre d'associé. En 1860, son nom a été porté, par la *section de géométrie* de l'Académie des sciences (Institut de France) sur la liste des candidats à la place devenue vacante par suite du décès de Poincaré. — M. Catalan a publié, non-seulement toute une série d'ouvrages classiques, mais encore un grand nombre de travaux scientifiques, dans les Mémoires de diverses Sociétés savantes, en France, en Belgique et dans d'autres pays. Nous en reproduisons (en la complétant) la liste détaillée, d'après la brochure intitulée: *Notice sur les travaux d'Eugène Catalan, professeur*

<sup>(1)</sup> Les épreuves portaient alors sur les parties élevées de l'analyse et de la mécanique.

<sup>(2)</sup> Le *Grand Dictionnaire universel* de P. Larousse nous apprend que M. Catalan avait pris part à la révolution de juillet et aux ma-

nifestations contre Louis Philippe. En 1848, il fut le premier à réclamer un gouvernement provisoire. Son refus de serment, après le 2 décembre, eut pour conséquence naturelle une destitution.



à l'Université de Liège (Rome, imprimerie des sciences mathématiques et physiques, 1867, in-4°):

1. *Journal de M. Liouville.*

1. T. II. Solution d'un problème de probabilités, relatif au jeu de rencontre.

2. » III. Note sur un problème de combinaisons.

3. » » Note sur une équation aux différences finies.

Ces deux problèmes :

*De combien de manières peut-on décomposer un polygone en triangles, au moyen de diagonales ?*

*De combien de manières peut-on effectuer le produit de n facteurs ?* dépendent de la même équation.

4. IV. Note sur la théorie des nombres.

5. » Solution nouvelle de cette question : *Un polygone étant donné, de combien de manières peut-on le partager en triangles, au moyen de diagonales ?*

6. » Mémoire sur la réduction d'une classe d'intégrales multiples.

Ce mémoire contient, entre autres sujets, une détermination simple de l'aire de l'ellipsoïde.

7. » Note sur l'intégrale

$$\int_0^{\infty} \frac{\cos ax}{(1+x^2)^n} dx.$$

8. » » Problème de combinaisons.

9. » VI. Solution d'un problème de combinaisons.

10. » » Deux problèmes de probabilités.

11. » » Théorème sur la réduction d'une classe d'intégrales multiples.

Ce théorème comprend, comme cas particulier, une formule de Poisson.

12. » VI. Problèmes de calcul intégral.

13. » VII. Note sur la sommation de quelques séries.

14. » » Sur les surfaces réglées dont l'aire est un minimum.

THÉORÈME. *L'hélicoïde gauche à plan directeur est la seule surface réglée qui ait,*

*en chaque point, ses deux rayons principaux, égaux et de signes contraires.*

15. » » Note sur une formule de combinaisons.

16. » VIII. Note sur une formule relative aux intégrales multiples.

17. » IX. Note sur une formule d'Euler.

Sommation de diverses séries remarquables.

18. » XI. Note sur un problème de mécanique.

19. » XII. Note sur les trajectoires orthogonales des sections circulaires d'un ellipsoïde.

20. » XIX. Sur la projection stéréographique.

Solution géométrique de ce problème : *Trouver tous les systèmes de cercles orthogonaux tracés sur une sphère donnée.*

II. *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences de Paris.*

21. T. XVII. Théorème sur les surfaces développables.

THÉORÈME. *Si l'on considère une ligne tracée sur une surface développable et la transformée de cette ligne, le rapport des rayons de courbure de ces deux lignes, en deux points correspondants, est égal au cosinus de l'angle formé, par le plan osculateur de la première, avec le plan tangent à la surface.*

22. » XXIV. Théorème de statique.

23. » XLI. Note sur une surface minimum.

Cette surface, qui jouit de propriétés curieuses, a pour équation  $z = \log \frac{\cos x}{\cos y}$ .

24. » » Note sur deux surfaces minimum.

L'une de ces surfaces comprend, comme cas particulier, l'hélicoïde et le caténoïde.

25. » XLII. Note à l'occasion d'un théorème de M. Serret.

26. » XLIII. Note sur quelques points de la théorie des séries.

Forme simple et mnémotechnique des conditions de convergence de toute série à termes positifs ; valeurs approchées de la somme des n premiers termes de la série harmonique.

27. » XLV. Sur la théorie des développées.



28. » » Sur un cas particulier de la formule du binôme.

29. » XLVII. Sur une application de la formule du binôme aux intégrales eulériennes.

Développement de l'intégrale eulérienne et de son inverse, en série convergente.

Une infinité de développements de  $\pi$  et de  $\frac{1}{\pi}$ .

30. » » Note sur la théorie des équations.

Nouveaux indices de l'existence des racines imaginaires.

31. » » Note sur une fonction homogène entière.

32. » LIV. Note sur l'équation du troisième degré.

33. » » Sur les nombres de Bernoulli, et sur quelques formules qui en dépendent.

Relation nouvelle entre les nombres de Bernoulli. — Détermination de quelques intégrales définies.

34. » LVIII. Sur le calcul des nombres de Bernoulli.

III. *Journal de l'École polytechnique.*

35. 29<sup>e</sup> Cahier. Mémoire sur les surfaces gauches à plan directeur.

Discussion de l'hélicoïde à plan directeur. Lignes géodésiques, lignes de courbure, etc.

36. 29<sup>e</sup> Cahier. Sur la ligne de longueur donnée, qui renferme une aire maximum.

37. 31<sup>e</sup> Cahier. Note sur la théorie des solutions singulières.

38. 37<sup>e</sup> Cahier. Mémoire sur les surfaces dont les rayons de courbure, en chaque point, sont égaux et de signes contraires.

Ce mémoire renferme la solution d'un problème qui avait résisté aux efforts de Monge, de Legendre et d'autres illustres géomètres. On y indique, ce qui n'avait pas encore été fait, le moyen d'obtenir des surfaces minimum algébriques. Enfin, les lignes de courbure des surfaces dont il s'agit, y sont présentées sous une forme plus simple que celle qui a été donnée par M. Michaël Roberts.

39. 41<sup>e</sup> Cahier. Mémoire sur la théorie des polyèdres.

La théorie de la possibilité d'un polyèdre ayant des éléments donnés est ramenée à un problème appartenant à la géométrie de situation dans le plan.

Il y a trente polyèdres semi-réguliers. — Propriétés, éléments et représentation de ces trente corps, qui comprennent les solides d'Archimède.

IV. *Mémoires couronnés et mémoires de savants étrangers, publiés par l'Académie royale de Belgique.*

40. T. XIV. Mémoire sur la transformation des variables, dans les intégrales multiples.

Théorèmes sur les déterminants, sur les intégrales elliptiques, et sur les intégrales définies abéliennes.

41. T. XXXII. Recherche des lignes de courbure d'une surface.

Détermination de quelques systèmes triplement orthogonaux. — Toute surface donnée appartient à un pareil système.

42. T. XXXIII. Sur la transformation des séries, et sur quelques intégrales définies.

Calcul de la constante G; valeurs d'un grand nombre d'intégrales définies.

43. » » Recherches sur les surfaces gauches.

44. T. XXXVIII. Sur les nombres de Bernoulli et d'Euler, et sur quelques intégrales définies.

V. *Bulletins de l'Académie de Belgique.*

45. T. XIII. Recherches sur les déterminants.

Notation et démonstration nouvelles. Recherche des valeurs de quelques déterminants. Application aux intégrales multiples.

46. T. XXI. Sur l'intégration d'une classe d'équations simultanées.

47. » XXII. Application d'un problème de géométrie à une question d'analyse indéterminée.

48. » XXIII. De l'intégrale définie qui représente la somme des  $p + 1$  premiers termes du développement de  $(\alpha + \beta)^m$ .

49. » XXVI. Note sur les surfaces orthogonales.

50. » XXVII. Sur les roulettes et les podaires.



51. » Sur l'addition des fonctions elliptiques.

VI. *Nouvelles annales de mathématiques.*

52. T. II. Note sur le rapport de la circonférence au diamètre.

53. T. III. Note sur la toroïde.

54. IV. Sur l'intégration des équations simultanées.

55. T. VI. Sur les sphères tangentes à quatre plans donnés.

56. T. Sur les foyers des courbes d'intersection de deux surfaces du second degré.

THÉORÈME. 1<sup>o</sup> Pour que l'intersection de deux surfaces du second degré ait des foyers, il faut et il suffit que cette ligne soit située sur une surface de révolution, du second degré ; 2<sup>o</sup> Lorsque deux surfaces du second degré ont leurs plans principaux parallèles, chacun à chacun, leur intersection appartient à une surface de révolution.

57. T. VII. Théorème de statique.

58. T. IX. Sur le problème de la sphère tangente à quatre plans donnés.

59. T. XI. Théorème sur les hexagones inscrits ou circonscrits à une conique.

60. T. XV. Note sur la théorie des roulettes.

*Toute courbe plane est une roulette.*

61. » » Sur la somme des puissances semblables des nombres naturels.

Cette note a été le point de départ des recherches de l'auteur sur les nombres de Bernoulli.

62. » » Note sur la sommation de certaines séries.

63. T. XX. Sur la sommation de certains coefficients binomiaux.

64. T. XXII. Sur un problème d'algèbre légale, et sur une transformation de séries.

65. Sur l'équation du quatrième degré.

VIII. *Annali di matematica pura ed applicata, pubblicati da Barnaba Tortolini.*

66. (1859). Sur les différences suc-

cessives de (19), et sur les nombres de Bernoulli.

Formule nouvelle pour le calcul des nombres de Bernoulli.

VIII. *Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei.*

67. T. XIX. Sur un problème d'analyse indéterminée.

Solution de ce problème : *Trouver plusieurs cubes entiers, consécutifs, dont la somme soit un carré.*

68. » » Rectification et addition à la note sur un problème d'analyse indéterminée.

69. Sur quelques questions relatives aux fonctions elliptiques.

IX. *Mémoire de la Société royale des sciences de Liège.* Nouv. série, t. II. — Recueil de 69 notes, la plupart inédites, sur l'algèbre, la géométrie, le calcul intégral, etc.

Ces études ont été publiées à part sous le titre de *Mélanges mathématiques*, à Liège, chez Desoer, 1868, un vol. in-8°. (Le *Bulletin de bibliographie* publié à Rome, par le prince B. Boncompagni, en a donné la liste complète et détaillée, t. I, p. 203).

X. *Ouvrages divers.*

a. *Eléments de géométrie.* Paris, Bachelier, 1845; 2<sup>e</sup> édition. Liège, Carmanne, 1865, un vol. in-8°.

b. *Manuel des candidats à l'École polytechnique.* Paris, Mallet-Bachelier, 1857, in-12°.

c. *Manuel du baccalauréat ès-sciences.* Paris, Delalain, 5 parties in-12°, savoir : *Arithmétique, Algèbre, Géométrie, Cosmographie, Mécanique.* Six éditions depuis 1852.

d. *Traité élémentaire de géométrie descriptive.* Paris, Dunod (quatre éditions).

e. *Traité élémentaire des séries.* Paris, Leiber, 1860.

f. *Théorèmes et problèmes de géométrie élémentaire.* Paris, Dunod (4 éditions).

g. *Notions d'astronomie (dans la Bibliothèque utile).* — 2 éditions.

h. *Application de l'algèbre au Code civil.* — L'article 757. Paris, Dentu, 1862, in-8°.

i. *Histoire d'un concours.* Liège, 1865, in-8° (2<sup>e</sup> édition, 1867).



Lettre à M. Laugier, de l'Académie des sciences de Paris, au sujet d'un concours, ouvert en 1861 par cette compagnie, sur la question suivante : *Perfectionner, en quel que point important, la théorie géométrique des polyèdres*. M. Catalan avait envoyé à l'Académie un mémoire qui, plus tard, grâce à l'intervention bienveillante de MM. Morin, Elie de Beaumont et Riffault, parut dans le *Journal de l'École polytechnique* (v. ci-dessus, n° 39). Ce travail fut reconnu le meilleur; cependant la Commission conclut, à l'unanimité, qu'il y avait lieu de retirer la question, bien que son rapporteur, M. Serret, eût formellement demandé à l'auteur, quelques jours auparavant, si celui-ci se contenterait de la moitié du prix, au cas où l'on déciderait de ne pas le décerner intégralement. De là un étonnement bien naturel.

j. Enfin, M. Catalan a publié, dans l'*Avenir* (1855), une vive critique de l'ouvrage de M. l'abbé Gratry, intitulé : *Logique*. Dans cet ouvrage, M. Gratry avait essayé d'appliquer le calcul différentiel à la méta physique.

**Chandelon** (JOSEPH-THÉODORE-PIERRE), O. S. B., né à Liège le 29 mars 1814, a fait ses études au Collège et à l'Université de cette ville. — Il avait déjà pris ses grades en pharmacie lorsque, la chimie ayant toutes ses préférences, il accepta avec empressement, le 18 janvier 1856, le titre de préparateur du cours de Delvaux de Fenffe (v. ce nom), qui avait remarqué son aptitude spéciale et tenait à n'admettre comme collaborateur qu'un jeune homme dont la vocation ne fût pas douteuse (1). Les attributions de M. Chandelon prirent graduellement de l'importance; le 24 janvier 1857, il fut nommé, sur le désir qui en avait été exprimé par André Dumont, conservateur et préparateur pour la minéralogie, la géologie et la chimie; le 5 octobre 1858, répétiteur de chimie appliquée, chargé des leçons de manipulations chimiques et métallurgiques; le 15 juillet 1862, agrégé à

la Faculté des sciences, titulaire des mêmes cours. Le 19 décembre suivant, l'enseignement de la docimasie lui fut confié; enfin il obtint, le 22 juillet 1864, le titre de professeur extraordinaire. Les cours de chimie générale organique et de chimie industrielle inorganique, dont il est encore actuellement chargé, figurent au programme sous son nom depuis 1847-48, année où il remplit en même temps les fonctions de secrétaire académique. Sa promotion à l'ordinariat date du 4 octobre 1850. Le 8 août précédent, il avait été nommé membre du Conseil de perfectionnement des Ecoles spéciales des arts, des manufactures et des mines; depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1858, il est en outre l'un des trois inspecteurs des études près des mêmes Ecoles. Il a siégé au Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur de 1857 à 1860. Indépendamment de ses fonctions universitaires, il est investi de divers mandats; c'est ainsi qu'il fait partie de la Commission médicale provinciale (29 avril 1850) (2); de la Commission directrice des *Annales des travaux publics* (22 août 1862); de la Commission administrative des Hospices civils de Liège (3 juillet 1865) et de la Commission administrative de l'École industrielle de la même ville (11 janvier 1867). Il est chargé, depuis le 31 mars 1865, de la haute surveillance active et permanente des fabriques de produits chimiques de tout le royaume. De 1848 (10 décembre) à 1856, il a fait partie du Conseil communal de Liège; la multiplicité de ses occupations a fini par ne plus lui permettre de siéger à l'Hôtel-de-Ville. — On jugera par l'énumération suivante de l'influence que M. Chandelon a eu l'occasion d'acquérir, tant sur l'industrie nationale que sur le progrès des sciences qu'il cultive et sur la direction imprimée à différentes branches de l'administration. Le 21 juin 1844, il fut at-

(1) Le diplôme de pharmacien obtenu par M. Chandelon est daté du 21 avril 1835. Il y est déclaré que le récipiendaire a donné des preuves très-distinguées de savoir et d'aptitude; à cette époque, une telle mention équivalait au grade le plus élevé. Le professeur Delvaux ne manqua pas l'occasion

de s'attacher un de ses disciples les plus zélés, lorsque le docteur Simon, qui avait été jusque-là préparateur du cours de chimie, eut été nommé agrégé à la Faculté de médecine.

(2) Il a présidé ce corps pendant la période triennale de 1860 à 1862.



taché comme professeur de chimie à l'École de pyrotechnie, établie à Liège par arrêté royal du 24 janvier de la même année, et il y continua cet enseignement jusqu'en 1859, date de la translation de l'École à Anvers. L'Académie royale de médecine, dont il est membre depuis 1845, l'associa, un an plus tard, aux travaux de la Commission instituée pour la révision de la *Pharmacopée*. De 1852 à 1856, il a fait partie du Comité de surveillance des établissements d'aliénés, et des asiles provisoires et de passage de l'arrondissement de Liège. En 1861, il a été un des juges du Concours quinquennal des sciences médicales. En 1847, il a été nommé membre (secrétaire et rapporteur de la 5<sup>e</sup> section) du jury de l'Exposition publique des produits de l'industrie nationale; en 1851, membre délégué du jury international de l'Exposition universelle de Londres; en 1862, membre effectif du jury de la seconde Exposition universelle ouverte dans la même ville; en 1867, membre effectif du jury de l'Exposition universelle de Paris et *secrétaire-rapporteur* de la classe XVII. — *Autres missions spéciales* : adjoint à la Commission consultative chargée de l'examen international des procédés nouveaux et des matériaux indigènes (1845-45); membre de la Commission chargée d'étudier les questions se rattachant à l'existence des eaux alimentaires dans la ville de Liège (1867); membre du Comité consultatif, chargé d'émettre un avis sur les questions relatives à l'assainissement des rues et des habitations occupées par la classe ouvrière (1849); de la Commission chargée d'apprécier les qualités et les propriétés des eaux qui alimentent les bains de Spa (1850); de la Commission instituée en 1850 pour l'étude des améliorations à apporter au service du nettoyage public et des vidanges, tant sous le rapport de la salubrité publique qu'au point de vue de l'économie agricole et des finances de la ville de Liège; de la Commission chargée d'examiner si la pyrite de fer et le schiste

albumineux doivent être classés parmi les substances que la loi de 1810 considère comme *mines concessibles*, ou parmi les substances dont l'exploitation rentre dans la catégorie des *minières* (1850); de la Commission chargée de rechercher les moyens propres à former des établissements économiques de bains et lavoirs publics, en y utilisant, s'il y avait lieu, les eaux chaudes provenant des établissements industriels (1851); de la Commission chargée d'examiner le travail général de M. Rémont sur les égoûts de la ville de Liège (1855); membre et secrétaire de la Commission d'enquête instituée pour examiner les questions que soulève la fabrication des produits chimiques, par rapport à son influence sur la végétation et à l'hygiène (1854); de la Commission chargée de rechercher les moyens propres à éviter les inconvénients provenant de l'atelier d'affinage de l'hôtel des monnaies à Bruxelles (1854); membre de la Commission d'enquête instituée pour examiner la demande en permission d'usine formée par la Société anonyme de Valentin-Cocq, à Hologneaux-Pierres; chargé, conjointement avec M. Bidaut, inspecteur-général de l'agriculture et des chemins vicinaux, de la révision du tableau annexé à l'arrêté royal du 14 novembre 1849, concernant la police des établissements dangereux, insalubres ou incommodes (1856); membre de la Commission instituée pour déterminer les conditions essentielles auxquelles doivent être subordonnées en général les autorisations pour l'érection ou le maintien des poudrières et magasins à poudre (1856); de la Commission chargée d'apprécier l'efficacité des changements apportés dans les fabriques de produits chimiques, en exécution de l'arrêté royal du 25 février 1856 (même année); de la Commission instituée pour apprécier les résultats de l'essai ordonné par l'arrêté royal du 21 mars 1859 à l'usine à zinc de St-Léonard<sup>(1)</sup> à Liège (1859); de la Commission

(<sup>1</sup>) Expériences décrétées à la suite de plaintes répétées des habitants du quartier

du Nord, où est situé cet établissement (appartenant à la Société de la Vieille-Mon-



chargée d'étudier et de diriger les travaux à exécuter pour la captation des eaux minérales de la source de Poubon à Spa, etc., etc. M. Chadelon fait en outre partie d'un grand nombre de Sociétés savantes. — Chevalier de l'ordre de Léopold depuis le 30 avril 1855<sup>(1)</sup>, il a été promu au grade d'officier par arrêté royal du 3 novembre 1867, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Liège. Le 30 juin précédent, un décret impérial l'avait nommé chevalier de la Légion d'honneur, comme *secrétaire-rapporteur* de la classe XVII à l'Exposition universelle. C'est au même titre que le roi de Prusse lui a conféré (4 nov. 1867) le rang de chevalier de 5<sup>e</sup> classe de l'Ordre de la Couronne. Enfin, le 10 décembre suivant, il a été nommé commandeur de l'Ordre espagnol d'Isabelle-la-Catholique (comme professeur à l'Université). Il a publié :

1<sup>o</sup> Notice sur la Hatchitine de Baldaz-Lalore, commune de Chokier (*Bull. de l'Acad. de Bruxelles*, t. V).

2<sup>o</sup> De l'emploi des amorces fulminantes considérées sous le point de vue hygiénique (*Journal militaire*. Liège, 1844).

3<sup>o</sup> Résumé d'un cours de manipulations chimiques. Liège, 1844, in-8<sup>o</sup>.

4<sup>o</sup> (En collaboration avec M. de Koinck) : Examen comparatif des garanties en Belgique et des garanties étrangères (*Mém. de la Soc. roy. des sciences de Liège*, t. I).

5<sup>o</sup> Analyse de la poudre à canon (*Ann. des trav. publics de Belgique*, t. I).

6<sup>o</sup> Essais docimastiques faits à l'École spéciale des arts, des manufactures et des mines (*Ib.*, t. II, V, VII).

7<sup>o</sup> Note sur la réductibilité du silicate de zinc par le charbon (*Bull. de l'Acad. de médecine*, 1846).

8<sup>o</sup> Les chap. III et IV du Rapport de

la 3<sup>e</sup> section du jury de l'Exposition de l'industrie belge en 1847. — Bruxelles, 1848, in-8<sup>o</sup>.

9<sup>o</sup> Appareil destiné à éviter les dangers d'empoisonnement dans la fabrication du fulminate de mercure (*Mém. de la Soc. des sciences*, t. IV).

10<sup>o</sup> Note sur la préparation économique du sulfure de carbone (*Bull. acad. méd.*, 1848).

11<sup>o</sup> (En collaboration avec Ad. Le-soinne) Notice sur les égouts établis dans la ville de Liège (*Moniteur belge*, 25 mai 1849).

12<sup>o</sup> Recherches sur la composition de la poudre à tirer (*Mém. sc. des sciences*, t. VII).

13<sup>o</sup> Analyse des eaux d'irrigation de la Campine. — Observations sur les quantités des matières terreuses que les eaux de la Meuse tiennent en suspension (*Ann. des trav. publics*, t. IX).

14<sup>o</sup> Notice sur la fabrication de la céruse en Angleterre (*Ibid.*, t. XII).

15<sup>o</sup> Rapport de la Commission d'enquête instituée pour examiner les questions que soulève la fabrication des produits chimiques (le chap. relatif à l'appréciation du procédé de fabrication de l'acide sulfurique) (*Annales parlementaires*, 1856).

16<sup>o</sup> (En collaboration avec MM. Devaux et Maus) : Rapport à la Commission des procédés nouveaux, sur les houilles des pays propres à la fabrication du coke (*Ann. des trav. publics*, t. III, V, VI, VII).

17<sup>o</sup> (En collaboration avec MM. Davreux et Péters-Vaust) : Rapport à la Commission médicale de la province sur les fabriques de cuivre de Biache et de Jemeppe (*Ibid.*, t. XVI).

18<sup>o</sup> Les analyses mentionnées aux tableaux 15, 14, 15, 16 et 17 du Rapport adressé à M. le Ministre des tra-

tagne). Ces plaintes avaient pris insensiblement le caractère d'une opposition politique, de même qu'en 1854 les fumées des fabriques de produits chimiques, dans la province de Namur, avaient donné lieu à une véritable émeute. A la suite des travaux des Commissions précitées, tout rentra dans le calme.

(<sup>1</sup>) Il a reçu cette décoration sur la proposition du ministre de la guerre, de concert avec le ministre de l'intérieur, en récompense des services qu'il a rendus à l'État en sa qualité de professeur de chimie à l'École de pyrotechnie.



vaux publics par la Commission instituée pour apprécier les résultats de l'essai ordonné, par l'arrêté royal du 21 mars 1859, à l'usine à zinc de St-Léonard à Liège (*Ibid.*, t. XVIII).

19° *Atlas de chimie industrielle*, à l'usage des élèves des Ecoles spéciales des arts, des manufactures et des mines. Liège, Avanzo, un vol. in-folio.

20° Description d'un appareil de sûreté pour les moulins à meules en usage dans les poudrières (*Ann. des trav. publics*, t. XX).

21° Etude sur l'emploi du charbon maigre dans la fabrication de la fonte et du fer, faite à la demande de la Députation permanente du conseil provincial de Namur (*Procès-verbaux des séances du cons. prov. de Namur*, 1856).

22° Rapport sur les substances et produits chimiques, sur les procédés et produits pharmaceutiques de l'Exposition universelle de Londres (1862). — Bruxelles, 1865, in-8°, avec 11 pl.

23° Rapport sur les produits céramiques de l'Exposition universelle de 1862. Bruxelles, 1865, in-8°.

24° Rapport sur les causes de l'explosion survenue le 5 février 1866 à la poudrière de Clermont-sur-Meuse (*Ann. des trav. publics*, t. XXIII).

25° Études sur les produits réfractaires à l'Exposition de 1867 (*Rapports du jury international*, publiés sous la direction de M. Michel Chevalier, t. VIII, p. 459).

26° Divers rapports sur des questions d'hygiène publique, analysés dans les *Exposés annuels des travaux des Commissions médicales provinciales*, publiés par le ministère de l'intérieur. Bruxelles, Hayez, 1860-1867.

27° Exposition universelle de Paris (1867). Rapport sur la classe XVII : *Porcelaines, faïences et autres poteries de luxe*. Bruxelles, E. Guyot, gr. in-8°, de 74 p., avec 2 planches (1869).

28° *Cours de l'école de pyrotechnie* (autographiés).

a. Cours de chimie élémentaire,

donné aux élèves artificiers, 1851, in-4°.

b. Cours de chimie appliquée aux travaux techniques de l'artillerie, donné aux officiers détachés à l'École, 1851, in-4°.

c. Résumé des leçons de chimie analytique, in-4°.

d. Analyse quantitative des substances minérales employées dans la pyrotechnie militaire, in-4°.

e. Cours de chimie appliquée à l'art militaire. 1857-1859, 2 vol. in-4°.

**De Cuyper** (ANTOINE-CHARLES), né à Bruxelles le 2 janvier 1811, mérita, par ses succès à l'Athénée de cette ville, d'être envoyé à l'Université de Bologne, comme pensionnaire de la fondation Jacobs. Il s'y fit successivement recevoir bachelier et licencié en philosophie, et couronna ses études par un brillant examen de docteur en sciences. Pendant son séjour en Italie, les événements politiques et des circonstances particulières dirigèrent ses aspirations vers la carrière des armes; il dut à ses connaissances mathématiques, dès son retour en Belgique, d'être immédiatement nommé aspirant de l'état-major du génie (28 janvier 1834), chargé de lever des places fortes. Le 25 février 1855, il obtint le grade de sous-lieutenant, adjudant de la 5<sup>e</sup> division des fortifications; le 2 août 1857, il se trouva lieutenant, attaché au général Willmar; enfin, le 1<sup>er</sup> octobre 1842, un arrêté royal lui conféra le grade de capitaine du génie. Cependant un goût prononcé pour l'enseignement des sciences s'était développé en lui, et il avait trouvé moyen de le satisfaire, sans sortir de la voie qu'il croyait alors devoir être la sienne. En 1857 et 1858, il avait rempli, à l'École centrale de Bruxelles, les fonctions d'inspecteur des études et de professeur de géométrie descriptive et de mécanique. Son aptitude fut remarquée par le gouvernement, qui résolut de l'attacher à l'enseignement supérieur, sans toutefois l'enlever provisoirement à l'armée (1). Le 12 décembre

(1) L'arrêté qu'on va citer mentionne les

services rendus par M. de Cuyper à l'École



1838, un arrêté royal le nomma professeur extraordinaire à l'Université de Gand, chargé des cours d'hydraulique, de mécanique appliquée, de technologie du constructeur, d'astronomie et d'arithmétique sociale. De si nombreuses fonctions finirent par compromettre sa santé, sur laquelle le climat de Gand exerçait d'ailleurs une influence défavorable. Il sollicita donc un changement de résidence, et l'obtint le 12 novembre 1846. Il fut chargé d'enseigner, à l'Université de Liège, l'astronomie, la mécanique céleste et la mécanique analytique. Lors de la retraite de J.-N. Noël (1849), il prit en outre les cours d'algèbre supérieure et de géométrie analytique des trois dimensions. Le séjour d'une maison de campagne agréablement située à mi-côte, dans la vallée de la Vesdre, lui avait rendu force et confiance; il put de nouveau donner un libre essor à son ardent besoin d'activité. Mais tout a des limites: aussi bien, des occupations nouvelles réclamèrent une partie du temps que M. De Cuyper avait consacré jusque là à l'enseignement. Il céda donc le cours d'astronomie à M. Schaar; ce dernier ayant été remplacé par M. Catalan, une nouvelle combinaison eut lieu: l'astronomie rentra dans les attributions de M. De Cuyper, mais le professeur d'analyse fut chargé du cours d'algèbre supérieure, qui se rattachait plus directement à son enseignement principal. M. De Cuyper est donc resté titulaire de la mécanique rationnelle, de la géométrie analytique des trois dimensions et de l'astronomie. Il a été promu à l'ordinariat le 26 juillet 1854 et nommé secrétaire académique l'année suivante. Un arrêté royal du 28 août 1867, enfin, l'a élevé au rang de recteur, dignité qu'il a inaugurée en présidant, le 5 novembre, la séance solennelle qui a remplacé cette année la cérémonie ordinaire de rentrée, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Université. — Nous avons touché un mot des fonctions supplémentaires qui ont été confiées à M. De Cuyper, indépendamment de ses cours académiques.

centrale, en sa qualité d'officier du génie.

Depuis le 12 novembre 1846, il est inspecteur des études des Écoles spéciales des mines, des arts et manufactures, etc., annexées à l'Université de Liège, et membre-secrétaire du Conseil de perfectionnement des dites Écoles. La prospérité croissante de ces beaux établissements, qui attirent chaque année des élèves de toutes les parties du monde, a graduellement imposé à leurs inspecteurs une tâche de plus en plus laborieuse. M. De Cuyper s'y est dévoué tout entier, et c'est encore au progrès des Écoles qu'il consacre le peu de loisirs que lui laissent ses fonctions multiples: la *Revue universelle*, qu'il a fondée et qu'il continue de diriger, est en effet le complément presque indispensable d'une institution de ce genre. — M. De Cuyper est chevalier de l'Ordre national de Léopold et commandeur de nombre de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique (5 déc. 1867). Il est affilié à plusieurs compagnies savantes: la Société royale des sciences de Liège; la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg; la Société académique de la même ville; l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen; la Société imp. d'agriculture, d'histoire naturelle et des arts utiles de Lyon; l'Académie imp. des sciences et belles-lettres de Bordeaux, etc., le compte au nombre de leurs membres. — Il a publié:

1<sup>o</sup> *Cours d'hydraulique* (autographié). Gand, 1859, in-4<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> *Cours d'astronomie* (Id.). Gand, 1840, in-4<sup>o</sup>.

3<sup>o</sup> *Cours d'algèbre supérieure* (Id.). Liège, 1860, in-4<sup>o</sup>.

4<sup>o</sup> *Mémoire sur la polygonométrie analytique*. Liège, in-8<sup>o</sup>.

5<sup>o</sup> *Note sur le régime des fleuves et des rivières et sur les moyens employés pour prévenir les inondations*. Liège, 1852, in-8<sup>o</sup> (Extr. des *Mém. de la Société royale des sciences de Liège*).

Ces observations, lancées dans le public à l'époque où la dérivation projetée de la Meuse était à Liège l'objet d'une préoccupation gé-



nérale, furent très-remarquées. L'auteur s'attachait à démontrer « qu'en général les dérivations sont d'une utilité faible et qu'elles » peuvent devenir plus funestes qu'utiles ; » que les redressements contrariant le cours » des fleuves peuvent établir un régime nouveau qui, n'étant pas en harmonie avec le » régime actuel d'amont et d'aval, donnera » lieu à de grands désastres. » M. de Cuyper insiste beaucoup sur le reboisement, et soutient la nécessité « d'attaquer les fleuves à leur berceau, » si l'on veut prévenir leurs débordements. Dans l'examen général de la question, il s'appuie surtout sur l'expérience de l'Italie ; appliquant ses conclusions au bassin de Liège, il propose de corriger au préalable les vices nombreux du régime de l'Ourthe, et de rendre à cette rivière l'énergie qui lui manque, en réunissant toutes ses eaux dans un seul lit navigable.

6° *Notice nécrologique sur le professeur Lemaire.* Liège, 1855, in-8° (v. l'art. LEMAIRE).

7° *Revue universelle des mines, de la métallurgie, des travaux publics, des sciences et des arts appliqués à l'industrie.* Paris et Liège, Noblet, éditeur, 1857 à 1859, 24 vol. in-8°, avec de nombreuses planches.

Recueil sérieux et utile, rédigé avec la collaboration de savants et d'ingénieurs belges et étrangers. Au directeur (M. de Cuyper) est adjoint un Comité de rédaction composé de MM. Chandelon, Trassenster, de Koninck, Delvaux, Schmit et Gillon. La *Revue* publie, outre des traductions des meilleurs mémoires spéciaux édités en Angleterre et en Allemagne, des articles de fond sur toutes les questions scientifiques ou industrielles qui rentrent dans son domaine, et les essais de quelque valeur dus à des élèves des Ecoles spéciales de Liège. Sous tous ces rapports, elle rend des services réels dont l'importance a été consacrée par un succès soutenu.

8° *Revue de l'Exposition universelle de 1867*, rédigée en collaboration avec des ingénieurs belges et français.

C'est une annexe de la publication précédente, mais formant un ouvrage séparé. Les trois premiers volumes ont seul paru (chez E. Noblet) au moment où nous écrivons. — L'ouvrage entier se composera de 4 vol.

(<sup>1</sup>) De 1833 à 1834, il a exercé la médecine et pratiqué les accouchements à Louvain ; il y a rempli pendant quelques mois les fonctions de médecin des pauvres de la paroisse de N.-D. des fièvres.

**De Koninck (LAURENT-GUILLAUME)**, O. , né à Louvain le 5 mai 1809, quitta l'Université avec les titres de candidat en sciences physiques et mathématiques, de docteur en médecine, dans l'art des accouchements (<sup>1</sup>) et en pharmacie. Le 6 avril 1831, il y reentra comme préparateur de chimie, à la suite d'un concours public. En 1834 et 1835, il entreprit, avec l'aide du gouvernement, plusieurs voyages à l'étranger, dans le but de compléter ses études. A Paris, il fut admis dans les laboratoires de Gay-Lussac et du baron Thénard ; à Berlin, chez Mitscherlich ; à Giessen, chez le baron de Liebig. Il profita notamment de son tour d'Allemagne pour visiter les professeurs les plus célèbres (<sup>2</sup>) et se mettre au courant des progrès de l'instruction publique. Il revint en Belgique à la veille de la réorganisation universitaire : le 10 décembre 1835, il fut nommé agrégé à l'Université de Gand et chargé du cours de chimie industrielle. Sa translation à Liège, au mois d'octobre suivant, fut décidée sur sa demande expresse : il eut mission d'enseigner la chimie organique, science dont on s'était à peine, jusque là, occupé dans nos provinces. L'Académie royale des sciences de Belgique se l'attacha dès lors en qualité de correspondant (15 décembre) ; sa nomination comme membre effectif date de 1842. Il a été nommé, en 1862, directeur de la classe des sciences. A l'Université, il a reçu le titre de professeur extraordinaire en 1838, et celui de professeur ordinaire en 1856. Après la mise à la retraite de J.-Ch.-Ph.-Jos. Delvaux de Fenffe (v. ce nom), il a été chargé du cours de chimie générale, organique et inorganique. Quelques années après, un échange d'attributions a eu lieu entre lui et M. Chandelon, qui enseignait la chimie industrielle, organique et inorganique. M. Chandelon lui a cédé la partie organique de son cours, en remplacement

(<sup>2</sup>) L. de Buch, Humboldt, H. et G. Rose, Magnus et Poggendorf, à Berlin ; à Bonn, Goldfuss et Nöggerath ; à Marbourg, Wurzer ; à Heidelberg, Gmelin, Geiger et Braun ; à Jena, Doebereiner ; à Göttingue, Wieseler, etc.



de la partie inorganique de la chimie générale. On lui a confié, de plus, un cours de chimie organique approfondie, à l'usage des élèves qui se préparent au doctorat en sciences naturelles. — Les publications de M. de Koninck lui ont valu un grand nombre de distinctions honorifiques et de missions spéciales. A trois reprises différentes, l'Administration du Museum de Paris a eu recours à ses lumières. En 1846, sur la proposition de MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur; l'ordre de Léopold lui a été conféré en 1852 (il a été promu, en 1868, au grade d'officier; la 5<sup>e</sup> classe de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse, en 1855. Les rois de Prusse et d'Italie lui ont décerné leurs grandes médailles d'or, destinées à récompenser les travaux scientifiques importants; il a reçu, en outre, d'honorables témoignages de bienveillance de la part des rois de Danemarck et des Pays-Bas<sup>(1)</sup>. En 1853, il a obtenu de la Société géologique de Londres le subside de Wollaston; en 1852 et en 1857, il a partagé le prix quinquennal des sciences, institué par le gouvernement belge; la première fois, avec MM. Van Beneden et Dumont, la seconde fois, avec MM. de Selys, Kickx et Wesmael. — M. de Koninck est membre titulaire ou correspondant de l'Académie de médecine de Belgique, et de celles des sciences, de Turin et de Munich; des Sociétés géologiques de Londres, de Dublin et de Berlin; de la Société philomatique de Paris, des Sociétés impériales des naturalistes de Moscou et de minéralogie de St-Petersbourg; de la Société hollandaise des sciences de Harlem, de la Société philosophique américaine de Philadelphie, etc., etc. — En 1859 et en 1864, il a fait partie du jury pour le prix quinquennal des sciences mathématiques et physiques, la dernière fois en qualité de membre rapporteur; il a été nommé, en 1862, membre du jury pour le prix quinquennal des sciences naturelles, et, en 1869, du jury chargé

(1) Le roi de Danemark lui a expédié une riche bague en brillants; le roi de Hollande lui a fait don d'un exemplaire de la magni-

de décerner le prix des sciences physiques et mathématiques. L'Académie l'a délégué, en 1859, à la fête séculaire de la fondation de l'Académie de Munich; en 1861, il a représenté la classe des sciences au congrès artistique d'Anvers. — En 1860, il a été chargé par le gouvernement: 1<sup>o</sup> de recueillir les fossiles découverts à Lierre pendant le creusement du canal de dérivation de la Nèthe; 2<sup>o</sup> comme membre d'une commission d'enquête, d'examiner les travaux du puits artésien d'Ostende et de faire l'analyse des eaux provenant de ce puits. En 1862, il a été délégué à l'Exposition internationale de Londres, et chargé de faire un rapport sur les substances et produits chimiques; en 1865, il a été l'un des experts désignés par le tribunal de première instance de Bruxelles, dans la célèbre affaire Claes de Lembecq; enfin il fait partie depuis l'origine, avec M. A. Borgnet (v. ce nom), de la Commission des pensions de l'enseignement supérieur. — Voici l'énumération des principaux ouvrages de M. de Koninck :

1<sup>o</sup> *Tableau synoptique des principales combinaisons chimiques*. Louvain 1853, deux feuilles in-plano.

2<sup>o</sup> *Mémoire sur une nouvelle méthode de préparer la salicine*, par L. de Koninck et Hensmans (Bull. de l'Acad., t. I., 1854).

3<sup>o</sup> Note additionnelle au précédent Mémoire (Ib. t. II, 1855).

4<sup>o</sup> *Sur l'analyse de deux calculs d'un volume considérable, l'un biliaire et l'autre rénal* (Ib. t. III, 1856).

5<sup>o</sup> *Mémoire sur les propriétés de la phloridzine*. Louvain, 1856, in-8.

6<sup>o</sup> *Note sur l'emploi de la phloridzine* (Bull. de l'Acad. t. IV, 1858).

Dans cette note, l'auteur rend compte des expériences qu'il a faites pour combattre la fièvre intermittente au moyen de la *phloridzine*, substance qu'il a découverte, conjointement avec M. Stas, dans l'écorce fraîche des

*fièvre Histoire naturelle des Colonies hollandaises*, publiée en 3 vol. in-fol., avec un grand nombre de planches coloriées,



racines de pommier. Ces expériences ont été continuées en Hollande par M. Barning, qui en a fait le sujet d'une thèse inaugurale.

7° *Description des coquilles fossiles de l'argile de Basele, Boom, Sizelle, etc.* (Mém. de l'Acad., t. XI, in-4°, avec 4 pl. ; 1837).

8° *Eléments de chimie inorganique.* Liège, 1839, in-8°.

9° *Note sur la populine* (Bulet. de l'Acad., t. VII, première p. 1840).

10° *Mémoire sur les crustacés fossiles de la Belgique* (Mém. de l'Acad., t. XVI, in-4°, avec 1 pl. 1841).

11° *Notice sur le sulfocarbamylate de potasse* (B. de l'Acad., t. IX, 2 p., 1842).

12° *Examen comparatif des garances de Belgique et des garances étrangères*, par L. de Koninck et J.-J.-P. Chandon (Mém. de la Soc. des Sciences de Liège, t. I, 1842).

13° *Notice sur l'existence des chéloniens fossiles dans l'argile de Basele* (B. de l'Ac. t. X, prem. partie, 1845).

14° *Sur une coquille fossile des terrains anciens de la Belgique* (Ibid.).

15° *Description des animaux fossiles du terrain carbonifère de la Belgique.* Liège, 1842-1851, un vol. in-4° avec supplém. et 70 planches.

C'est l'ouvrage le plus complet qui ait paru en Europe sur ces animaux. Il comprend la description détaillée et les figures de 434 espèces, dont 206 nouvelles, ramenées à 85 genres, dont 7 nouveaux. M. de Koninck démontre que toutes les espèces décrites, sauf une sur laquelle il reste des doutes, sont propres aux couches carbonifères, ne descendent pas dans des couches plus anciennes et sont éteintes dans les couches plus modernes.

16° *Rapport au Conseil de salubrité publique de Liège, Sur l'emploi de certains appareils de chauffage, dits poêles de Robert White.* Liège, 1844, in-8°.

17° *Notice sur quelques fossiles du Spitzberg* (Bull. de l'Acad., t. XIII, 1<sup>re</sup> partie, 1846).

18° *Nouvelle notice sur les fossiles du*

*Spitzberg*, avec 1 pl. (Ib., t. XVI, 2<sup>e</sup> p., 1849).

Dans ces notices, l'auteur constate que les fossiles qu'il a observés appartiennent au terrain permien et non au carbonifère, comme on l'avait cru jusqu'alors.

19° *Notice sur deux espèces de Brachiopodes du terrain paléozoïque de la Chine*, avec 1 pl. (Ib., t. XIII, 2<sup>e</sup> p., 1846).

Démonstration, par l'étude de ces fossiles (*Spirifer* et *Athyris*), de l'existence, non constatée antérieurement, du terrain dévonien en Chine (1).

20° *Notice sur la valeur du caractère paléontologique en géologie*, en réponse à une notice publiée sous le même titre par A. Dumont (Ib., t. XIV, 2<sup>e</sup> p., 1847). — V. l'art. DUMONT.

M. de Koninck soutient, contrairement à Dumont, que non-seulement on peut déterminer d'une manière rigoureuse l'âge des terrains au moyen des fossiles, mais encore arriver plus promptement à cette détermination, et dans des cas où la stratigraphie, abandonnée à ses propres ressources, serait impuissante à débrouiller le chaos.

21° *Discours sur les progrès de la paléontologie en Belgique* (Ib., t. XVIII-2<sup>e</sup> p., 1851).

22° *Monographie du genre Productus* (Mém. de la Soc. royale des sc. de Liège, t. IV, 1847, avec 1 pl.).

23° *Recherches sur les animaux fossiles.* 1<sup>re</sup> partie. Liège, 1847, in-4°, avec 21 pl.

Monographie des genres *Productus* et *Chonetes*. Il y est démontré que chaque espèce est caractéristique pour l'étage qui la renferme. Il y est en outre proposé une nouvelle méthode de classement pour ces deux genres. L'ouvrage est précédé d'une liste bibliographique et chronologique de tous les livres publiés sur la matière.

24° *Sur l'emploi des vases en zinc dans l'économie domestique et agricole*, par L. de Koninck et E. Gauthy (Ann. du Conseil de salubrité de Liège, t. III, 1851, in-8°).

Les auteurs démontrent par des expériences nombreuses que l'emploi de ces vases est dangereux pour la santé (2).

(1) Les conclusions de M. de Koninck ont été confirmées par M. Davidson et d'autres géologues.

(2) M. Gauthy était, à l'époque où ce tra-

vail parut, préparateur de chimie à l'Université de Liège (il avait succédé à M. Is. Kupferschlaeger en 1844). Depuis lors, il a enseigné la physique et la chimie à l'Athénée royal



25° Notice sur la vie et les travaux de P.-L.-C.-E. Louyet, avec portrait (Annuaire de l'Acad. 1851).

26° Notice sur le genre *Davidsonia* (Mém. de la Soc. royale des sc. de Liège, t. VIII, 1852, avec pl.).

27° Notice sur le genre *Hypodema* (Ibid., pl.).

28° Recherches sur les crinoïdes du terrain carbonifère de la Belgique, par L. de Koninck et H. Lehon (Mém. de l'Acad., t. XXVIII, in-4°, avec 7 pl., 1855).

Dans ce travail, les auteurs proposent une nouvelle nomenclature destinée à faire connaître les diverses parties dont se composent les Crinoïdes. Cette nomenclature a été généralement adoptée par les naturalistes.

29° Notice sur un nouveau genre de crinoïdes du terrain carbonifère de l'Angleterre, avec 1 pl. (Ibid.).

30° Notice sur la distribution de quelques fossiles carbonifères (Bull. de l'Acad., t. XXIII, 2° p., 1856).

31° Sur deux nouvelles espèces appartenant au genre *Chiton*, avec pl. (Id., 2° série, t. III, 1857).

32° Sur quelques crinoïdes paléozoïques nouveaux de l'Angleterre et de l'Écosse, avec pl. (Ibid., t. IV, 1858).

32<sup>bis</sup>. On two new genera of British paleozoic Crinoids, avec pl. (The Geologist, in-8°, 1858).

Traduction du N° précédent.

33° On a new genus of Crinoids, discovered in the mountain limestone of Swaledale, by Edw. Wood, with a description of the genus by professor L. de Koninck, of Liege, avec pl. (Geologist, 1858).

34° On the genus *Woodocrinus*, by L. de Koninck and Edw. Wood (Rep. of the British Association, etc., 1857).

35° Rapport sur une découverte d'ossements fossiles faite à S.-Nicolas (Bull. de l'Acad., t. VIII, 1859).

36° De l'influence de la chimie sur les

progrès de l'industrie (Discours). Ibid., t. XIV, 1862.

37° Rapport sur l'Exposition de Londres; substances et produits chimiques. (Documents et rapp. du jury, t. II).

38° Description of some fossils of India, discovered by Dr Fleming of Edinburgh, avec 7 pl. (Quart. journal of the geol. Society for February 1865, in-8°).

39° Mém. sur les genres et les sous-genres des Brachiopodes munis d'appareils spiraux destinés au soutien des bras buccaux, et sur leurs espèces découvertes dans les îles Britanniques par Davidson; traduit et augmenté de quelques notes par L. de Koninck. Avec 2 pl. (Mém. de la Soc. royale des sciences de Liège, t. XVI, 1861).

40° Notice sur le *Palædaphus insignis*, par Van Beneden et de Koninck, avec 2 pl. (Bull. de l'Acad., t. XVII, 1864).

41° Rapport sur l'eau minérale du puits artésien d'Ostende et analyse de cette eau (Ibid.).

42° Rapport au nom du jury pour le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques (Ibid.).

43° Résumé de la théorie chimique des types. Bruxelles, 1865, in-12°.

44° Rapports sur les analyses chimiques faites pendant l'automne de l'année 1866 à la demande du ministre du commerce de Prusse, à l'occasion des recherches de raffinage exécutées à Cologne, sur le sucre brut extrait des betteraves, par le Dr Landolt, prof. de chimie à l'Univ. de Bonn, trad. de l'allemand par L. de Koninck, M. D., etc. (Revue univ., 1869.)

Mémoire très-important, parce qu'il renferme les divers résultats obtenus par le travail de plus de 8000 centner ou 40,000 kil. de sucre brut, travail qui a été suivi, avec le plus grand soin, dans tous ses détails, par l'auteur. Il est à remarquer que ces recherches ont été entreprises à la suite de l'enquête ordonnée par les gouvernements belge, français, anglais et néerlandais, pour constater le rendement qui devait servir de base

de Liège, puis à l'Athénée de Bruxelles: il est aujourd'hui directeur du Musée de l'industrie de cette dernière ville. M. Gauthy a été un membre très-actif du Conseil de salubrité de

Liège; à Bruxelles, il a collaboré assidûment à la *Revue populaire des sciences* et s'est beaucoup occupé de la question des réformes à introduire dans l'enseignement moyen.



à la convention passée entre ces gouvernements le 8 novembre 1864.

45° *Tableaux des principales séries de composés organiques, à l'usage des élèves.* Liège, 1867, in-12°.

M. de Koninck a introduit le premier, en Belgique, dans l'enseignement de la chimie, la théorie unitaire, aujourd'hui assez généralement admise. C'est pour en faciliter l'étude à ses élèves qu'il a publié son *Résumé* et ses *Tableaux*.

N. B. C'est d'après des notes fournies par M. de Koninck à sir Roderick Murchison<sup>(1)</sup>, que cet illustre géologue a décrit les terrains paléozoïques de la Belgique, dans son remarquable ouvrage intitulé : *Siluria. The history of the oldest fossiliferous rocks and their foundations. Third edition, 1859* (V. pages 223, 247, 421-427). — « La formation carbonifère de la Belgique, qui a une si grande importance industrielle, n'en a pas moins sous le rapport scientifique. Ses caractères avaient déjà bien été indiqués, il y a plus d'un demi-siècle, par M. d'Omalius-d'Halloy ; mais elle a trouvé depuis, dans A. Dumont, un géologue éminent qui, dès 1830, en exposait tous les incidents stratigraphiques avec une rare habileté, et dans M. de Koninck un paléontologiste non moins distingué, qui en a fait connaître les formes » (*Géologie et paléontologie*, par d'Archiac, de l'Institut. Paris, 1866, p. 480). Sir Ch. Lyell a, de son côté, mis à profit les observations du savant belge. On lit dans son *Mémoire sur les terrains tertiaires de la Belgique et de la Flandre française* (Trad. par MM. Ch. Le Hardy de Beaulieu et Toilliez, *Ann. des trav. publics de Belgique*, t. XIV, et séparément, Brux., 1856, in-8°, p. 69) : « Quand, dans mes *Principes de géologie*, j'ai rangé le bassin de Mayence dans la formation miocène, ma classification était defectueuse sous ce rapport, car M. de Koninck m'a indiqué, en 1850, les raisons qu'il avait depuis plusieurs années, d'admettre qu'une grande partie des fossiles de Mayence correspondent à ceux de Rupelmonde et du Limbourg. M. Bosquet m'a fait remarquer depuis, que cette concordance a lieu avec l'étage moyen et non avec l'étage inférieur du Limbourg. » — Un grand nombre d'espèces fossiles ont été dédiées à M. de Koninck par la plupart des paléontologistes modernes. Deux genres portent également son nom et ont été désignés, l'un par M. Davidson, sous le nom de *Koninckina*, l'autre

par MM. Milne-Edwards et Haime, sous celui de *Koninckia*.

**De Laveleye** (ÉMILE-LOUIS-VICT.), O. S. M., né à Bruges le 5 avril 1822, commença ses humanités à l'Athénée de cette ville, et passa ensuite quatre ans à Paris, au Collège Stanislas, d'où il sortit chargé de couronnes scolaires. Il fit sa philosophie à Louvain, son droit à Gand, fut lauréat du concours universitaire en 1844, subit son examen final en 1846, et finit par fixer sa résidence à Gand, où il fut un peu avocat et beaucoup homme de lettres. L'étude des anciennes civilisations, l'histoire littéraire, la politique, les questions sociales et économiques le passionnèrent tour à tour ; la direction qu'il imprima dans les derniers temps à ses études le prépara, peut-être à son insu, à l'enseignement universitaire. En tous cas, le gouvernement le comprit ainsi ; la chaire d'économie politique et d'économie industrielle, devenue vacante à l'Université de Liège, en 1864, par suite de la mise à la retraite de M. Hennau, fut offerte à M. de Laveleye, qui reçut, par arrêté royal du 28 mai, le titre de professeur extraordinaire. Sa promotion à l'ordinariat date du 12 octobre de l'année suivante ; en 1866-67, il a rempli les fonctions de secrétaire académique. Dans le cours de cette même année, l'Académie royale de Belgique se l'est attaché à titre de membre correspondant ; enfin, en 1867, il a été appelé à siéger, dans la section des beaux-arts, au jury international de l'Exposition universelle de Paris. Il est chevalier de l'ordre de Léopold depuis le 15 février 1868, date de la remise solennelle des récompenses décernées aux jurés et aux exposants belges. Les études variées et les nombreux voyages de M. de Laveleye ont contribué à donner à son enseignement et à ses écrits un caractère essentiellement pratique et instructif et un intérêt d'actualité, qui ne font que mettre en plus haut relief les idées générales dont il en-

(1) Sir R. Murchison s'exprime comme suit, p. 418 de l'ouvrage que nous citons : *The authority of M. de Koninck will in the*

*sequel be cited in support of views similar to my own.*



prendre la démonstration. Voici la liste aussi complète que possible de ses ouvrages :

1° Texte d'un *Album d'Ostende*, illustré par M. Ghémar.

Considérez surtout, illustres Seigneuries, Combien l'auteur est jeune, et c'est son premier pas.

2° *La langue et la littérature provençales*, mémoire couronné au concours universitaire (*Ann. des Universités de Belgique*, 1844).

3° *Histoire des rois Francs*. Bruxelles, 1847, 2 vol. in-12° (*Bibliothèque nationale*, collection Jamar).

Imitation des *Récits des temps mérovingiens* d'Augustin Thierry.

4° *L'armée et l'enseignement*. Bruxelles, Decq, 1848, brochure in-8°.

L'auteur établit que le meilleur moyen de consolider la nationalité belge, c'est de répandre l'instruction dans le peuple, d'y consacrer des millions et, pour les obtenir, de réduire le budget de la guerre.

5° *Le Sénat belge*. Gand, Noste, 1849, brochure in-8°.

Le Sénat peut devenir un péril en temps de crise, car il est constitué sur une base peu rationnelle. Dans une époque démocratique comme la nôtre, il est dangereux de donner le droit de veto à la richesse : c'est la désigner à l'hostilité des classes inférieures. En faisant élire les représentants et les sénateurs par les mêmes électeurs, on viole la notion du système représentatif. Si, en effet, ces deux corps viennent à différer d'opinion, l'un des deux cesse de représenter ses commettants. La combinaison adoptée en Amérique et en Hollande est bien mieux entendue que le système belge.

6° Différents articles (anonymes) dans la *Flandre libérale* (Gand, 1848-49) : 1° à propos des lettres de M. Michel Chevalier sur l'organisation du travail ; 2° sur le communisme (2 art.) ; 3° sur les expositions de tableaux de Gand et de Bruxelles ; 4° sur l'emploi de l'armée aux travaux publics (système du colonel Eenens) ; 5° sur la situation politique.

7° Différents articles de critique économique, religieuse et littéraire, publiés (de 1856 à 1859) dans la *Libre recherche* (revue fondée à Bruxelles par M. Pascal Duprat) et dans la *Revue trimestrielle* ; réunis depuis en un volume

intitulé : *Questions contemporaines*, Bruxelles et Paris, librairie internationale, 1865, in-12°).

Sujets traités : 1° la question religieuse dans les pays catholiques ; 2° de l'avenir du catholicisme, à propos du livre de MM. Huet et Bordas : *La réforme catholique* ; 3° Le parti catholique en Belgique ; 4° Etude critique sur le livre de Proudhon : *La Justice dans la Révolution et dans l'Eglise* ; 5° Le communisme ; 6° Du progrès des peuples Anglo-Saxons ; 7° Les coulisses d'un grand règne ; 8° Le mouvement littéraire en France depuis 1830.

8° *Débats sur l'organisation de l'enseignement primaire dans les Chambres hollandaises*. Gand, Vanderhaeghen, 1858, in-8°.

9° *L'Enseignement obligatoire*. Bruxelles, Roscz, 1859, broch. in-8°.

Exposition des arguments qui militent en faveur de ce système.

10° *La question de l'or*. Gand, Hoste, 1860, broch. in-8°.

L'auteur se prononce contre la démonétisation de l'argent et s'efforce de montrer que la Belgique, ayant le même système monétaire que la France, doit aussi avoir la même monnaie. Il réclame donc le cours légal pour l'or.

11° *Etude sur le livre de MM. Fisco et Vanderstraeten* : Les taxes locales en Angleterre (*Revue britannique*, 1860, t. 2).

12° *Etude sur les banques populaires en Allemagne* (*Ibid.*, 1861, t. 1).

13° *Etude sur la formation de l'épopée germanique* (*Revue germanique*, 1861).

14° *Les Niebelungen*, traduction nouvelle, précédée d'une étude sur la formation de l'épopée. Paris, Hachette, un vol. in-18° Jésus (*Bibliothèque variée*), 1<sup>re</sup> édition, 1861 ; 2<sup>e</sup> édition, 1866, avec la traduction des chants héroïques de l'*Edda* ayant rapport aux Niebelungen. (Ici l'introduction est intitulée : *Etude sur la formation des épopées nationales*).

Cette publication, importante en ce qu'elle a pleinement révélé aux lecteurs français des trésors littéraires dont les travaux de M. Ampère lui-même n'avaient pu leur donner qu'une idée inexacte et incomplète, l'est encore au point de vue des grandes contro-



verses franchement abordées dans l'introduction. M. de Laveleye discute à fond, entr'autres, l'opinion émise par Lachmann, sous l'influence des systèmes de Wolf, au sujet de la formation et de la rédaction définitive de l'épopée allemande, qu'il met ensuite en parallèle avec le cycle des traditions irlandaises. La presse d'Outre-Rhin et les journaux français (entr'autres le *Journal des débats* et la *Revue de l'instruction publique*) ont accordé une attention sérieuse à son travail; on consultera surtout avec fruit, à propos de la deuxième édition, un article étendu et consciencieux de M. Albert Réville, publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1866.

15° *Les forces productives de la Lombardie* (*Revue des Deux-Mondes*, 1859).

16° *Économie rurale de la Belgique* (*Ibid.* 1860 et 1861; 4 articles). — V. ci-après.

17° *La crise religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle* (*Ibid.* 1865).

Cet article a été traduit en hollandais par M. Pirson.

18° *L'Économie rurale de la Suisse* (*Ibid.* 1865).

Les nos 15 et 18 viennent d'être réunis en un volume in-18, publié à Bruxelles (1869) sous le titre : *La Lombardie et la Suisse* (Études d'économie agricole).

19° *Marina*, souvenir de la vie des artistes à Rome (*Ibid.* 1865).

Nouvelle.

20° *L'Économie rurale dans les Pays-Bas* (*Ibid.* 1865 et 1864).

Les articles mentionnés sous les nos 18 et 20 ont été publiés séparément en deux volumes respectivement intitulés : *L'Économie rurale de la Belgique* (Lacroix et Verbochoven, 1863 et 1864, deux éditions), et *L'Économie rurale de la Néerlande*, id. 1865, in-12. — Chacun de ces ouvrages a été l'objet d'un rapport de M. Léonce de Lavergne à l'Institut de France. Tous deux ont été traduits en flamand par M. Boone et publiés à Gand. — L'auteur décrit le caractère distinctif de chaque région agricole de la Belgique et de la Néerlande, établit comment le travail accumulé de cinquante générations a transformé le territoire ingrat des Flandres en une des contrées les plus fertiles de la terre,

(<sup>1</sup>) Cette publication, dont il existe une traduction allemande, attira dès son apparition l'attention de la Commission d'enquête sur la circulation fiduciaire, créée à Paris en

étude avec le même soin le Brabant, la Campine, la Hesbaye, le Hainaut et l'Ardenne, pénètre jusque dans les coins les plus reculés de la Néerlande, discute les procédés en usage, résume les progrès accomplis, et se livrant à des comparaisons fécondes avec l'agriculture anglaise, s'élève à des vues d'ensemble, aboutit enfin à des conclusions pratiques tirées des faits eux-mêmes et des enseignements de l'économie politique. (V. le *Journal des économistes* de septembre 1863, etc., et le Rapport de M. de Boe sur le concours quinquennal des sciences morales et politiques, 1866).

21° *Les partis en Belgique* (*Revue des Deux-Mondes*, 1864).

22° *Les crises commerciales et monétaires* (*Ibid.* 1865; deux articles).

23° *Le marché monétaire depuis cinquante ans*. Paris, Guillaumin, 1865, in-8° (<sup>1</sup>).

L'auteur s'attache à rechercher les causes des crises qui se sont périodiquement produites, depuis le commencement de ce siècle, dans la circulation fiduciaire et monétaire. « Il indique les moyens qui seraient de nature, sinon à empêcher le retour, du moins à les rendre plus rares et moins intenses dans leurs effets. Il ne croit pas qu'elles aient pour origine l'excès de la production, une trop grande émission de billets de banque, une surabondance de capital, ou le brusque retrait des sommes déposées chez les banquiers. Les causes se trouvent, selon lui : 1° dans l'excès du crédit sous toutes ses formes et porté au point qu'il réduit, dans de trop fortes proportions, l'emploi de la monnaie métallique; 2° dans un commerce dont l'étendue nécessite de temps à autre l'exportation d'une grande quantité de numéraire qui, strictement limité aux besoins d'une circulation normale, devient rapidement insuffisant; 3° enfin, dans la surabondance des opérations à terme, soit par achat de marchandises, soit par des souscriptions à des entreprises dont le capital n'est pas immédiatement exigible. — Tout en constatant que la circulation fiduciaire des billets de banque est minime en comparaison de la circulation fiduciaire générale, l'auteur recommande de larges approvisionnements métalliques dans les caisses des institutions de crédit, à l'aide desquels on puisse satisfaire, dans une juste mesure, aux demandes d'exportation. Il pres-

1865. Un questionnaire fut adressé à l'auteur; sa réponse est insérée au tome V du compte-rendu de l'enquête.



crit la hausse du taux de l'escompte en temps opportun, lorsque le change indique un drainage prolongé du numéraire. M. de Laveleye estime que la liberté des banques d'émission, loin de prévenir les crises monétaires, aggraverait celles qui viendraient à éclater. L'obligation pour les banques d'allouer un intérêt sur les dépôts qu'elles reçoivent n'exercerait sur les perturbations qu'une faible influence. La création des billets à rente portant un intérêt journalier serait des plus utiles, mais à un autre point de vue. Ils devraient être émis par l'Etat, et remplacer les titres de la dette flottante; ils seraient remboursables à échéances déterminées et recevables en paiement des contributions. C'est le système des bons de l'échiquier, tel que M. Gladstone l'a établi en Angleterre. L'auteur traite une série d'autres questions, celle des billets de banque non remboursables, celle de l'augmentation du capital des banques privilégiées et celle de l'emploi de ce capital. Il étudie enfin la charte de la banque d'Angleterre de 1844, et examine les attaques dont elle a été fréquemment l'objet et qui lui paraissent les unes injustes et les autres fondées. » (H. de Boe, *Rapport précité*). — L'ouvrage de M. de Laveleye ayant été publié à l'étranger, a dû être mis hors concours en 1866. — Nous croyons, par parenthèse, devoir relever une appréciation de l'honorable rapporteur. Il résulte de l'ensemble des écrits de M. de Laveleye qu'il ne peut être rangé parmi les économistes « qui maintiennent rigoureusement l'économie politique dans les limites qu'elle se fixe à l'origine, et lui assignent exclusivement pour objet la production, la distribution, la circulation et la consommation des richesses ».

24° *Le Mont-Rose et les Alpes pennines* (Revue des Deux-Mondes, 1865).

25° *L'enseignement du peuple au XIX<sup>e</sup> siècle* (*Ibid.*, 1865 et 1866, quatre articles).

Étude comparative des systèmes d'instruction primaire en vigueur chez les principales nations civilisées, et appel à la diffusion des lumières dans toutes les classes de la société, comme le plus sûr moyen de prévenir les crises morales. — Ces art. ont été traduits en hollandais et en suédois, et publiés sous forme de volume par les traducteurs.

26° *La monnaie internationale. Projet de convention monétaire* (*Ibid.*, 1867).

27° *L'Allemagne depuis la guerre de 1866* (*Ibid.*, 1867-1869; neuf articles).

1° Les agrandissements et les armées de la Prusse; 2° Le sol de la Prusse et la constitution de la propriété; 3° Les progrès récents de l'agriculture en Prusse; 4° Le mou-

vement unitaire germanique et la Confédération du Nord; 5° L'Autriche et sa constitution nouvelle; 6° La Hongrie, ses institutions et son avenir; 7° Les nationalités en Hongrie et les Slaves du Sud (Yougo-Slaves); 8° Deak Ferencz; 9° Le Concordat autrichien. — Il doit paraître un dixième article (sur la Bohême). Une traduction allemande de cet important travail, réuni en vol., est en cours de publication.

28° *Discours prononcé à la distribution des prix du concours universitaire et du concours général des établissements d'instruction moyenne*, le 25 septembre 1867.

Sur l'intervention de l'Etat dans l'enseignement (indispensable en Belgique).

29° *Étude de géographie économique*, à propos du voyage de circumnavigation de la frégate autrichienne la *Novara* et des relations publiées par M. Von Scherzer (*Revue des deux mondes*, 15 janvier 1868).

50° *Léopold I et la Belgique* (*Ibid.*, 15 janvier 1869).

A propos des ouvrages de MM. Hymans, Juste et Thonissen sur le règne de Léopold I<sup>er</sup>, l'auteur aborde la question de politique générale et fait voir combien l'indépendance des provinces belges est nécessaire à l'Europe.

51° *Rapp. sur l'Exposition universelle de Paris*. — Peinture, sculpture, gravure, dessin d'architecture et bronzes d'art. Paris, 1868, in-8°.

52° *La question du grec et la réforme de l'enseignement moyen*. Bruxelles, A. Lacroix et C<sup>ie</sup>, 1869, in-8°.

Ce vol. reproduit les lettres échangées entre M. de Laveleye et M. F. Hennebert (fils), prof. à l'Univ. de Gand, ainsi que divers articles de journaux relatifs à la polémique provoquée par quelques paroles prononcées par M. Pirmez, ministre de l'intérieur, au sein du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, à propos de l'insuffisance actuelle des études grecques dans les Athénées belges. M. de Laveleye réclame des méthodes plus rapides; si l'on n'en trouve pas, il souscrit à la suppression du grec. M. Hennebert admet la nécessité d'une réforme, mais prend vigoureusement la défense de l'hellénisme. — Ce débat a été porté devant la Chambre des représentants, où il a rempli plusieurs séances: on n'est pas arrivé à conclure; mais il est probable que des modifications importantes seront ap-



portées au programme des Athénées, pour la prochaine année scolaire (1869-70).

55° *Études et Essais*. Paris, Hachette, 1869, in-12.

Ce volume réunit différents articles publiés dans la *Revue des deux Mondes* et déjà indiqués plus haut. (La crise religieuse au XIX<sup>e</sup> siècle. — Les partis en Belgique. — Le voyage de la *Novara*. — Un roi constitutionnel : Léopold I<sup>er</sup>. — Le Mont-Rose et les Alpes pennines. — Wiertz. — Marina).

**Delbœuf** (JOSEPH-REMI-LÉOPOLD), né à Liège le 1<sup>er</sup> octobre 1851, élève de l'Athénée et de l'Université de cette ville, subit avec la plus grande distinction, en 1855, l'examen de docteur en philosophie et lettres (\*), et en 1858, avec distinction, l'examen de docteur en sciences physiques et mathématiques. Ayant droit à une bourse de voyage, il en profita pour aller passer quelques mois à l'Université de Bonn, où il s'attacha particulièrement à M. Ueberweg, aujourd'hui professeur de philosophie à l'Université de Königsberg. Il entra dans l'enseignement public le 15 décembre 1860; un arrêté ministériel lui confia un cours de grec à l'École normale des humanités. Le titre de maître de conférences au même établissement lui fut conféré par arrêté royal du 25 mars 1865. La mort inopinée de M. Callier ayant laissé la chaire de philosophie vacante à l'Université de Gand, un arrêté royal du 5 décembre de la même année désigna M. Delbœuf pour remplacer le défunt, en qualité de professeur extraordinaire. Non seulement tous les cours de philosophie portés au programme de la candidature et du doctorat rentrèrent dans ses attributions, mais il eut encore à enseigner, à l'École normale des sciences, la psychologie et la logique. Une seconde circonstance imprévue, la perte douloureuse de Léon de Closset (v. ce nom) le ramena dans sa ville natale et lui fit reprendre ses études philologiques. Depuis le 2 octobre 1866, il est chargé à l'Université de Liège de deux cours de latin (candidature et

doctorat en philosophie) et d'un cours de grec (doctorat). Un arrêté royal du 5 du même mois l'a en outre réinstallé à l'École normale des humanités, pour l'enseignement de la langue grecque; enfin, un autre arrêté du 9 avril 1869 l'a élevé au rang de professeur ordinaire. — M. Delbœuf a débuté dans la carrière littéraire par quelques poésies (*Revue trimestrielle*, t. XIV, XVI et XIX); en 1857 et 1858, il a pris part à la rédaction des *Annales de l'enseignement public*, où il a traité, entr'autres, la question du thème latin; en 1861, il a fait paraître dans la *Belgique contemporaine* un travail assez étendu sur la moralité en littérature. Ses publications proprement scientifiques sont au nombre de cinq, savoir :

1° *Prolégomènes philosophiques de la géométrie et solution des postulats*, suivis d'une *Dissertation sur les principes de la géométrie*, par M. Ueberweg. Liège, Paris et Leipzig, 1860, in-8° (XXI et 508 p.).

2° *Essai de logique scientifique*. Prolégomènes, suivis d'une *Étude sur la question du mouvement considérée dans ses rapports avec le principe de contradiction*. *Ibid.*, 1865, in-8° (XLIV et 286 p.).

3° *Note sur certaines illusions d'optique*. Essai d'une théorie psychophysique de la manière dont l'œil apprécie les distances et les angles (*Bull. de l'Ac. royale de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. XIX, n° 2).

4° *Seconde note sur de nouvelles illusions d'optique*. Essai d'une théorie psychophysique sur la manière dont l'œil apprécie les grandeurs (*Ibid.*, t. XX, n° 6).

5° *Détermination rationnelle des nombres de la gamme chromatique* (*Ibid.*, t. XXI, n° 5).

Les deux premiers ouvrages, si différents par leur titre et par leur objet, ont cependant un fond commun : l'auteur ne croit pas à la certitude *a priori*, ni par conséquent à l'existence de propositions évidentes par elles-mêmes. Selon lui, toute proposition peut et doit

(\*) Son diplôme constate que l'examen a été approfondi tout à la fois sur les matières

philosophiques et sur les matières philologiques.



être démontrée. On va tour à tour du particulier au général et du général au particulier; le particulier étale le général, et réciproquement le général sert à établir le particulier. La majeure d'un raisonnement n'est qu'une proposition hypothétique basée sur un nombre de faits plus ou moins grand, et dont l'évidence croît à mesure qu'elle est confirmée par des faits nouveaux. L'expérience est donc le seul criterium de certitude admis par M. Delbœuf: l'homme croit souvent posséder la certitude absolue, soit; aux yeux de l'auteur, il n'y a là qu'un fait psychologique naturel et nécessaire. En vertu de ces prémisses, la géométrie est une science expérimentale aussi bien que la chimie et la physique. Il y a dans toute science une partie inductive et une partie déductive: si la vérification par les faits tourne à l'honneur des principes, la science est constituée (sauf erreur) et le rôle de l'expérience devient de moins en moins important ou finit par s'annuler, p. ex. en mathématiques. Le même phénomène se produit, à divers degrés, en mécanique, en astronomie, en optique; au contraire, le reste de la physique, la chimie, les sciences biologiques, etc., en sont encore à chercher leurs principes et ne se composent jusqu'ici que de la partie expérimentale. Quant à la géométrie, les axiomes qu'on met ordinairement en tête des traités sont-ils les vrais principes de cette science? M. Delbœuf pense que non, et justifie cette négation par l'existence des postulats. Il énonce donc d'autres principes (l'espace est homogène<sup>(1)</sup>); le plan est une surface homogène; la droite est une ligne homogène) et s'appuie sur eux pour résoudre les postulats. — Dans l'*Essai de logique scientifique*, l'auteur applique sa méthode critique d'une part à la logique, de l'autre à la mécanique. Les principes de la logique, dit-il, sont réels ou formels. Les premiers sont au nombre de trois: 1° On peut conclure de la représentation des phénomènes aux phénomènes eux-mêmes; 2° on peut

poser comme identiques les résultats de l'abstraction des différences; 3° l'enchaînement logique des idées correspond à l'enchaînement réel des choses. Ces principes se déduisent du postulat de la raison, à savoir que la certitude est possible (formule de l'*illusion essentielle*, du fait psychologique naturel et nécessaire dont il a été question plus haut). — Les principes formels sont le principe de contradiction et celui du tiers exclu, qui se complètent et se déterminent l'un l'autre. Appliquant ses idées à la mécanique, l'auteur étudie la notion du mouvement, et se demande si elle est compatible avec le principe de contradiction. De déduction en déduction, il arrive à renverser en partie l'ordre traditionnel des catégories et à s'arrêter à celui-ci: espace, force, mouvement, temps, vitesse. Il considère la force comme l'équivalent (mécanique) de la position (géométrique) du point dans l'espace. — Le mouvement est la mesure de la force. — Le temps est l'unité de mouvement. — La vitesse est le rapport du mouvement au temps. — L'auteur prétend, avec ces principes, simplifier la mécanique sans nuire à la rigueur de la construction de cette science. — M. K. A. de Reichlin-Meldegge s'est livré récemment à une discussion approfondie des théories de M. Delbœuf, dans le *Journal de philosophie (Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik)* de MM. J.-H. de Fichte, H. Ulrich et J.-U. Wirth, t. LI. Halle, 1867, in-8°, p. 119-148.

En 1858, MM. Delbœuf et Hanssens (ce dernier avocat à Liège et, depuis 1867, échevin de l'instruction publique) ont édité les œuvres de leur condisciple et ami Otto Duesberg, né de parents belges à Moselkern (prov. Rhénane), le 10 sept. 1855, et mort à Graach, près de Berncastel, le 27 octobre 1857, l'année même où il comptait se faire recevoir docteur en philosophie. Duesberg avait pris part au concours universitaire; la sévérité avec laquelle son mémoire fut écarté par le jury semble avoir porté un coup fatal à ce jeune

(<sup>1</sup>) M. Delbœuf appelle *homogénéité* la propriété d'une chose dont les parties ont

les mêmes qualités que le tout et n'en diffèrent que sous le rapport de la grandeur.



homme, qui donnait les plus belles espérances. Il eût retrouvé sa confiance en lui-même s'il lui eût été donné de connaître les jugements de la critique allemande sur son *Exposé théorique de la religion naturelle*. Le volume publié par MM. Delbœuf et Hanssens est précédé d'une lettre de M. A. Le Roy (v. ce nom) aux éditeurs; outre le Mémoire précité, il contient un *Exposé critique des doctrines de l'École matérialiste contemporaine*, le meilleur ouvrage de Duesberg, et quelques opuscules moins importants (voir les *Annales de l'enseignement public* et le *Nécrologe liégeois* pour 1857).

En 1868, M. Delbœuf a publié, dans le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne* (t. VIII, p. 58-200) une étude sur l'orthographe du dialecte liégeois: c'est le commentaire philologique détaillé d'une pièce couronnée (*Li maie neur da Cola*, comédie en deux actes, par M. Ch. Hannay).

**De Savoye** (THÉODORE-JOS.-JULES-JOSEPH), né à Ath le 10 avril 1817, fit ses études humanitaires au Collège de cette ville, entra ensuite à l'Université de Liège, et en sortit docteur en droit le 4 octobre 1838. Il avait subi avec distinction son examen de candidat en philosophie et lettres; il s'éleva à la plus grande distinction dans toutes les épreuves ultérieures. Le brillant succès de son doctorat lui donnait droit à une bourse de voyage: il en profita pour visiter quelques Universités étrangères, et prolongea pendant deux années entières (1839 et 1840) son séjour à Paris, à Heidelberg et à Berlin, dans le double but de se familiariser avec les méthodes et l'éloquence des grands maîtres, et d'autre part d'étendre et d'approfondir ses connaissances juridiques. Il se fit alors inscrire au tableau des avocats de la Cour d'appel de Bruxelles, et se livra jusqu'à la fin de 1845 à la pratique des affaires. La carrière de la magistrature s'ouvrit tout d'un coup devant lui: il s'y engagea d'autant plus résolument, qu'elle lui paraissait plus favorable à ses goûts studieux que la vie active du barreau. Un arrêté royal du 18 novembre 1845 le nomma substitut du procureur du Roi

près le tribunal de première instance de Tournai. Il remplit ces fonctions jusqu'au 15 février 1850, date de sa nomination, en la même qualité, près le tribunal de Mons. Cependant le gouvernement avait reconnu depuis longtemps que les aptitudes et les qualités spéciales de M. de Savoye le prédestinaient à l'enseignement supérieur. Dès 1845 (arrêté royal du 25 octobre), M. Van de Weyer, ministre de l'intérieur, l'avait porté sur la liste des agrégés de l'Université de Liège. Le moment arriva d'assigner à M. de Savoye sa véritable place lorsque M. Namur (v. ce nom), professeur de droit civil moderne à Liège, fut appelé à la Faculté de Gand. Malgré les chances d'avenir sur lesquelles le substitut de Mons pouvait légitimement compter en suivant naturellement la route qu'il s'était tracée, il n'hésita pas un instant à se rendre au désir du ministre. En conséquence il reçut, par arrêté royal du 4 octobre 1850, le titre de professeur extraordinaire, chargé des cours de droit civil moderne et d'exposé des principes généraux du Code civil (v. l'art. THURY). Ce dernier cours, précédé d'une *Introduction historique* qui rentre dans les attributions de M. Jos. Macors (v. ce nom), figure au programme de la candidature depuis la promulgation de la loi du 27 septembre 1853. Il est destiné à servir de préparation au cours complet de Droit civil, réservé au doctorat. On a pensé qu'il était bon d'exposer d'abord les choses d'une manière simple, sauf à les approfondir ensuite. Conformément à cette idée rationnelle, les principes élémentaires du droit civil sont expliqués d'après leurs origines et présentés avec leurs applications directes, mais sans controverses. L'étude spéciale des textes n'appartient pas à ce cours; mais, désireux de rendre l'usage du Code civil familier aux élèves, le professeur suit ordinairement l'ordre adopté par le législateur, et ne s'en écarte que lorsqu'il y est amené par les exigences de la méthode. — Les attributions de M. de Savoye n'ont point changé depuis; il a été promu à l'ordinariat le 24 septembre 1857. Il a été investi, en 1858-59, des fonctions de secrétaire académique.



**Dewalque** (G.-J. GUSTAVE), né à Stavelot le 2 décembre 1827, quitta l'École moyenne de sa ville natale pour le Collège de Liège, où il conquit une palme au Concours général. Ses humanités terminées, il résolut d'étudier la médecine; mais le succès de son examen de candidat en sciences fortifia son goût pour l'histoire naturelle, et les encouragements du professeur Ch. Morren le portèrent à s'en occuper spécialement, en vue d'une carrière professorale. M. Dewalque prit part au Concours universitaire; son Mémoire sur la nature de l'affinité chimique fut couronné le 20 juillet 1849. La botanique avait eu d'abord ses prédilections; il finit par s'attacher davantage à la minéralogie et à la géologie, et il n'eut point à regretter cette inconstance. Cependant il n'avait point renoncé à la médecine; il subit avec éclat son troisième examen de docteur en 1855, et fut reçu l'année suivante docteur en sciences naturelles. M. Dewalque allait partir pour Paris, lorsque la réapparition subite du choléra lui inspira l'idée de se mettre à la disposition de la Commission des Hospices civils de Liège. Il rendit des services dans ces moments difficiles, comme médecin interne, tour à tour à l'hôpital provisoire de St.-Julien et à celui de St.-Thomas. Mais sa véritable mission était l'enseignement. Il débuta le 5 mai 1850 au Collège communal de Liège, en qualité de professeur suppléant de physique et de chimie. Au printemps de 1852, il remit le pied à l'Université, comme préparateur du cours de M. Spring (physiologie humaine et comparée); à partir de 1855, il joignit à ces fonctions, sur le conseil d'André Dumont, celles de conservateur des cabinets de minéralogie et de géologie, et de répétiteur de ces mêmes sciences aux Écoles spéciales. La mort inattendue de l'illustre géologue modifia tout d'un coup sa position. Il monta dans la chaire de Dumont à titre d'intérimaire, et acquit en

fin un titre définitif au professorat en subissant le premier, à Liège, les épreuves du doctorat spécial (11 juillet 1857). Trois mois plus tard (24 sept.), il fut nommé professeur extraordinaire, chargé des cours de minéralogie, de géologie et de paléontologie<sup>(1)</sup>; sa promotion à l'ordinariat date du 12 octobre 1865. — Les travaux de M. Dewalque lui ont valu l'affiliation à un grand nombre de sociétés savantes. Il est correspondant de l'Académie royale de Belgique depuis le 16 décembre 1854; cinq ans après, jour pour jour, il a été élevé au rang de membre titulaire<sup>(2)</sup>. Il fait partie de la Société royale des Sciences de Liège, de la Société des Sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg, du Conseil de Salubrité publique de la province de Liège, de la Société linnéenne de Normandie, de la Société paléontologique de Belgique, de la Société géologique de France<sup>(3)</sup>; de la Société des sciences, etc. du Hainaut; du *Naturhistorischer Verein des preussischen Rheinlandes und Westphalen*; enfin, de la Société Malacologique de Belgique. — Voici quelques renseignements sur ses recherches scientifiques et sur ses publications.

1<sup>o</sup> Mémoire en réponse à la question : *Exposer et discuter les théories émises sur les causes qui déterminent l'action chimique* (couronné au Concours universitaire de 1848-49; inséré dans les *Annales des Universités de Belgique*, t. VII, 1851).

2<sup>o</sup> Observations faites à Liège dans le but de rechercher les rapports qui peuvent exister entre le choléra et les éléments météorologiques (*Mémoires de l'Acad.*, t. XXV).

M. Dewalque n'a communiqué à l'Académie que les résultats généraux de ses observations : au point de vue étiologique, rien n'a été publié; faute de documents précis sur la marche de l'épidémie, il a fallu renoncer à terminer le travail.

3<sup>o</sup> Observations météorologiques et

(1) Ce dernier cours lui fut cédé par M. de Koninck.

(2) Le 9 janvier 1869, il a été nommé directeur de la classe des Sciences pour 1870.

(3) M. Dewalque a rempli les fonctions de secrétaire lors de la session tenue à Liège en 1862 (ses Rapports ont été insérés dans le t. XX du *Bulletin de la Société*).



observations sur les phénomènes périodiques des animaux et des plantes, faites à Stavelot de 1849 à 1860 (*Mém. de l'Acad.*, t. XXVI à XXXIII).

Ces documents, embrassant une période de onze années, sont les plus complets que nous possédions sur le climat de l'Ardenne; l'auteur ferait chose utile en les résumant et en les rapprochant de la série simultanée de Bruxelles, point aujourd'hui bien connu par les longues recherches de M. Quetelet.

4° Quelques faits pour servir à l'étude des phénomènes périodiques des végétaux (*Bull. de l'Acad.*, t. XVIII, 2<sup>e</sup>, 195).

5° Notice sur un cas de développement tuberculeux de bourgeons aériens sur une pomme de terre (*Ibid.*, t. XIX, 5<sup>e</sup>, 552).

6° En collaboration avec M. Chapuis (aujourd'hui membre de l'Académie): *Description des fossiles des terrains secondaires de la province de Luxembourg*. Mémoire couronné par la classe des sciences de l'Académie (*Mém. couronnés*, t. XXX).

7° Note sur les divers étages de la partie inférieure du lias dans le Luxembourg et les contrées voisines (*Bull. de l'Acad.*, annexe, 1856).

8° Note sur les divers étages qui constituent le lias moyen et le lias supérieur dans le Luxembourg, etc., (*Ibid.*, t. XXI, 2<sup>e</sup>, 210).

Ces deux dernières communications, reproduites dans le *Bull. de la Soc. Géologique de France* (2<sup>e</sup> série, XI, 434 et 546), donnèrent lieu à une controverse qui se termina à l'avantage de M. Dewalque; les principaux résultats obtenus furent résumés en 1857 dans une nouvelle note intitulée:

9° Observations critiques sur l'âge des grès liasiques du Luxembourg, avec une carte géologique des environs d'Arlon (*Bull. de l'Acad.*, 2<sup>e</sup> série, II, 245, et *Bull. de la Société géolog. de France*, 2<sup>e</sup> série, XV, 719).

10° Description du lias de la province de Luxembourg. Liège, 1857, in-8°.

Dissertation inaugurale pour le doctorat spécial.

11° Collaboration aux *Annales de l'enseignement public* (1856). Articles signés G. D.

12° Id. à la *Revue universelle des mines*, publiées par M. de Cuyper.

Traductions ou analyses d'articles étrangers, sur la série tertiaire du nord de l'Allemagne, sur les minéraux artificiels pyrogénés, sur la formation des silicates anhydres par voie humide et sur le métamorphisme, sur les terrains paléozoïques des provinces rhénanes et de la Belgique (art. de Sir Murchison), etc., (t. II, III, VII, etc.).

13° Note sur le fer oxydé octaédrique, dans le grès de Luxembourg (*Bull. de l'Acad.*, 2<sup>e</sup> série, t. VII).

14° Rapport sur un Mémoire relatif à des recherches sur l'action des forces moléculaires des éléments chimiques (*Ibid.*).

15° Sur la faune du grès de Martinsart (*Revue univ.*, t. IV).

16° Examen de l'eau acidule ferrugineuse de Blanchimont près de Stavelot (*Ib.*, t. V).

17° Tableau synoptique de la *Classification des terrains tertiaires du nord de l'Europe*. Liège, 1859, une feuille in-plano.

18° Rapport au Conseil de Salubrité publique de la province sur l'échauffement du sol des jardins du quartier St.-Jacques, à Liège, par une Commission composée de MM. Schwann, Schmit et Dewalque, rapporteur (*Bull. admin. de Liège*, 1860; *Rev. univ.*, t. VII).

19° Atlas de cristallographie, à l'usage des élèves du cours de minéralogie. Liège, Noblet, 1860.

20° Sur la constitution du système eifélien dans le bassin anthraxifère du Condroz (*Bull. acad.*, 2<sup>e</sup> série, XI).

21° Rapport sur une note de M. Malaise: sur l'âge des phyllades fossilifères de Grand-Manil (*Ibid.*).

22° Sur la non-existence du terrain houiller à Menin (*Ib.*).

23° Sur quelques fossiles éocènes de la Belgique (*Ib.* XV).

24° Observations sur le terrain anthraxifère de la Belgique (*Ib.*).

25° Sur les fossiles siluriens de Grand-Manil, près de Gembloux (*Ib.*).



26° Sur quelques points fossilifères du calcaire eifélien (*Ib.*).

27° Sur quelques fossiles trouvés dans le dépôt de transport de la Meuse et de ses affluents (*Ib.*, t. XVI).

28° Sur la distribution des eaux minérales en Belgique (*Ib.*, XVII).

29° Sur le gisement de la chaux phosphatée en Belgique et sur la présence du mercure dans les minerais de zinc (*Ib.*, XVIII).

50° Rapport sur l'eau minérale d'Ostende (*Ib.*).

51° Notice sur le puits artésien d'Ostende (*Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XX, p. 255).

52° Sur une nouvelle dent de *Car-charodon* trouvée dans le gravier de la Meuse (*Bull. Acad.*, 2<sup>e</sup> série, t. XVIII).

55° Rapport sur deux Mémoires de concours, relatifs à la constitution de l'acier (*Ib.*).

54° Sur le bolide du 17 février 1865 (*Ib.*, t. XIX).

55° Trois rapports sur les travaux de M. Dupont concernant les fouilles de Furfooz (*Ib.*, t. XIX et XX).

56° Rapport sur un travail de MM. Cornet et Briart, intitulé : *sur la découverte, dans le Hainaut, d'un calcaire grossier avec faune tertiaire, en dessous des sables rapportés par Dumont au système landénien* (*Ib.*, t. XX).

57° Rapport sur la description minéralogique, géologique et paléontologique de la Meule de Bracquegnies, par les mêmes (*Ib.*, t. XXI).

58° Rapport sur la description minéralogique et stratigraphique de l'étage inférieur du terrain crétacé du Hainaut, par les mêmes, (*Ib.*).

59° Rapport sur la description des végétaux fossiles rencontrés par MM. Briart et Cornet dans le terrain crétacé du Hainaut, par M. Coemans (*Ib.*).

40° Rapport sur une note de M. Malaise intitulée : *Sur les corps organisés fossiles trouvés dans le terrain ardennais de Dumont* (*Ib.*).

41° Rapport sur un travail de MM. Gosselet et Malaise : *Observations sur le terrain silurien de l'Ardenne* (*Ib.*, t. XXV, p. 411).

MM. Gosselet <sup>(1)</sup> et Malaise <sup>(2)</sup> ont remis en question la classification du terrain ar-

(1) Professeur à la Faculté des sciences de Lille.

(2) M. Malaise (Constantin H.-L.), né le 7 novembre 1834 à Liège, où son père était médecin homœopathe, est sorti de l'Université de cette ville le 12 avril 1858 avec le titre de docteur en sciences naturelles. Attaché aux écoles spéciales dès le 11 mai suivant, en qualité de répétiteur de minéralogie et de géologie, il y est resté jusqu'au 30 octobre 1860, date de sa nomination à la chaire d'histoire naturelle de l'Institut agricole de l'État, à Gembloux. M. Malaise a été l'un des meilleurs élèves de Dumont : ses condisciples l'ont reconnu en lui confiant la mission de prononcer un discours sur la tombe du maître vénéré, et en le déléguant pour faire partie de la Commission qui s'est occupée du monument érigé plus tard à sa mémoire. M. Malaise a été couronné en 1860 par la Société d'Émulation de Liège, qui avait mis au concours (1858) un *Exposé des découvertes paléontologiques faites en Belgique jusqu'à ce jour* (*Mém. de la Soc. d'Em.*, t. I, aussi à part, Liège, Renard, 1860, in 8°. V. l'art. SCHMERLING); depuis lors, il s'est fait connaître par divers travaux scientifiques,

qui lui ont valu, en 1865, le titre de membre correspondant de l'Académie royale de Belgique. Il fait également partie de la Soc. des sciences, etc. du Hainaut (1862), de la Commission de Statistique de la province de Namur (1868), de l'Institut géologique imp. d'Autriche (1869), etc. Ses études paléontologiques sur le massif de Grand-Manil (v. ci-dessus, n° 21 et 25), que M. Gosselet considère comme silurien, contrairement à l'opinion de Dumont, (v. les *Bull. de l'Acad.*, 2<sup>e</sup> série, t. XIII et XX), ont été justement remarquées, ainsi que ses observations sur les silex ouvrés de Spienne (t. XXI et XXII), etc. Nous connaissons encore de M. Malaise un *Programme détaillé du cours d'histoire naturelle fait à Gembloux* (Brux., 1868, in-8°, diverses notes communiquées à l'Académie (*Bull.*, t. X, XVIII, XXI, XXIV, etc.), une *Lecture* sur l'utilité de l'étude de la botanique (aux soirées populaires de St-Josse-ten-Noode, 1865); enfin, des Rapports sur des questions agricoles, insérés dans le *Bull.* de l'Institut de Gembloux. — M. Malaise a travaillé, avec M. Van Scherpenzeel-Thim, au *Catalogue des roches et des produits minéraux du sol de la Belgique* exposés à



dennais proposée par Dumont (v. ce nom). Où Dumont admettait sept étages, groupés en trois systèmes, nos observateurs en admettent onze. M. Dewalque résume ainsi leur opinion dans son *Prodrome*, p. 305 : « Ils ont étudié la constitution des deux massifs de Rocroy et de Stavelot ; leurs recherches les ont amenés à considérer comme de pures hypothèses les faits sur lesquels Dumont s'est appuyé pour établir l'âge relatif des diverses bandes de roches qu'on y rencontre. Ainsi, selon eux, les bandes devilliennes de Rimogne, de Fumay, de Grand-Halleux ne présentent nullement la disposition en série symétrique d'où Dumont concluait qu'elles constituent des selles ou des bassins ; les voûtes que Dumont a cru voir, n'existent pas davantage ; de sorte que nous n'avons aucune raison pour attribuer un âge plutôt qu'un autre aux bandes reviniennes qui les avoisinent. En ce cas, le plus simple est de considérer les superpositions apparentes comme l'expression de la réalité. Quant au système salmien, sa position à la périphérie du massif de Stavelot et le bassin qu'il forme à Rahier, en font l'étage le plus élevé ; seulement, les auteurs y réunissent des assises de phyllades noirs avec peu de quartzite, que Dumont rangeait dans le revinien. — Dans cette hypothèse, on peut établir la succession suivante : schistes violets à cotecule de Salm-Château ; quartzo-phyllades de la Lienne ; quartzites et schistes noirs pyritifères de Bogny et de Pont ; quartzites et schistes blanc verdâtre de Deville et de Grand-Halleux ; quartzites et schistes noirs de Revin et des Hautes-Fagnes ; quartzites et ardoises de Fumay. — Quant à cette dernière assise, les auteurs hésitent, et préfèrent l'hypothèse qu'elle représenterait le salmien supérieur. Enfin, la bande revinienne que Dumont a figurée au nord de la bande devillienne de Fumay, n'a pu être reconnue par les auteurs ; suivant eux, on ignore sur quoi reposent les ardoises de Fumay. » — M. Dewalque fait voir, dans son *Rapport*, comment ses propres observations ne s'accordent pas avec celles de MM. Gosselet et Malaise, mais confirment la plus grande partie de celles de Dumont. Il n'admet pas non plus le dédoublement du poudingue de Fépín proposé par les deux auteurs, au zèle consciencieux desquels, au reste, il se plaît à rendre justice.

42° Rapport sur un travail de M. Van

Paris, en 1867, par le Gouvernement belge. Le jury de la dite Exposition lui a décerné une médaille de bronze pour sa *Carte géologique agricole ou agronomique de Belgique* en 4 feuilles, à l'échelle de 1 : 200,000, actuellement sous presse. Le *Bulletin* de l'Ins-

Horen : *Note sur quelques points de la géologie des environs de Tirlemont* (*Ib.*, t. XXV, p. 611).

43° Trois autres Rapports sur divers sujets (*Ib.*, t. XXVI) ; it. au *Conseil de salubrité de la prov. de Liège*, à la *Soc. des lettres, des sciences et des arts du Hainaut*, etc.

44° Abrégé de conchyliologie appliquée à la géologie. Liège, Carmanne, 1867, in-12, pl.

45° *Prodrome d'une description géologique de la Belgique*. Liège, Carmanne, 1868, un vol. in-8°.

46° Plusieurs notices dans la *Biographie nationale*. — Communications à diverses Sociétés savantes, etc.

En 1865 eut lieu à Cologne une grande exposition internationale d'agriculture ; on voulut naturellement y faire place à la géologie. Le gouvernement belge ne paraissant pas disposé à faire les frais d'une exhibition semblable à celle qu'il avait envoyée à Londres, on eut recours à M. Dewalque. Celui-ci parvint à former deux grandes collections, l'une des roches constitutives de nos divers terrains, l'autre de tous les produits minéraux exploités en Belgique, sauf les minerais métalliques, qui n'y étaient pas admis. Appelé à l'honneur de faire partie du jury, il fut exclu du concours pour la première ; la seconde (l'exposition collective de nos exploitants) obtint une médaille d'or (il n'en fut décerné que trois). Cette collection a été offerte à l'Université de Liège, laquelle n'a pu jusqu'ici l'accepter, faute de locaux et de mobilier.

M. Dewalque a été chargé par le gouvernement de mettre en ordre les notes de Dumont et de compléter la description de la carte géologique de la Belgique dressée par son illustre maître.

titut de Gembloux a donné, en 1868 (t. I), une juste idée de l'intérêt pratique que présente l'entreprise de M. Malaise (l'art. inséré dans ce recueil a aussi paru séparément : *Carte géologique agricole*, etc. Brux., Mertens, 1868, 16 p. in-8°).



**Dwelshauvers-Dery** (VICTOR-AUGUSTE-ERNEST), né à Dinant le 25 avril 1856, successivement élève du Collège de sa ville natale et de l'Athénée royal d'Anvers, a fréquenté ensuite les Universités de Bruxelles et de Liège, ainsi que l'École spéciale des mécaniciens annexée à cette dernière. De son séjour à Bruxelles date son examen de candidat en sciences physiques et mathématiques ; comme étudiant de Liège, il a subi les épreuves du doctorat devant le jury combiné ; le jury de l'École, d'autre part, lui a conféré, en 1861, le diplôme d'ingénieur civil mécanicien. Attaché à cet établissement dès le mois d'octobre de la même année, il y a été chargé d'abord des répétitions de mécanique appliquée et de physique industrielle ; celles de mécanique élémentaire lui ont en outre été confiées en janvier 1862. La mort de Brasseur (v. ce nom) ayant laissé vacants les cours de géométrie descriptive et de mécanique appliquée aux arts, des arrêtés ministériels du 5 septembre 1868 ont nommé titulaire du premier M. l'agrégé Schmit (v. ce nom), et du second M. Dwelshauvers-Dery.

Non seulement les succès obtenus par M. Dwelshauvers dans ses études, mais la valeur intrinsèque de ses premières publications lui ont servi de titres aux yeux du gouvernement. Depuis qu'il s'est voué à l'enseignement, il a déployé une activité multiple : en donnant çà et là des conférences publiques, il a témoigné de son dévouement à l'instruction des classes ouvrières ; en collaborant assidûment à divers recueils spéciaux, et enfin, en commençant la publication d'un traité sur la science dont il est aujourd'hui l'organe à l'Université, il s'est fait connaître comme spécialiste. Voici la liste de ses travaux imprimés :

1° Dans la *Revue universelle* de M. Ch. de Cuyper :

- a. Piston d'égalité résistance (1860).
- b. Note sur une machine à mortaise (1860).
- c. Rapport sur la partie mécanique de l'Exposition de Londres en 1862.
- d. Rapport sur les machines motrices de l'Exposition de Paris en 1867.
- e. Roue hydraulique de Delnest (1868).
- f. L'indicateur de Watt et la distribution dans les machines à vapeur.
- g. Notes et traductions diverses.

2° Dans le *Bulletin du Musée de l'industrie* :

- h. Le régulateur à gaz de M. Giroud (1868).
- i. Les moteurs hydrauliques de Faivre et Coque pour la petite industrie (1868).
- j. Sur le dynamographe de Holtz (1868).
- k. *Gros tour en l'air*, construit par MM. Fetu et Deliége.

3° Dans le *Dimanche* (journal populaire paraissant à Liège) :

- l. Histoire de la machine à vapeur.

4° *Manuel de mécanique appliquée*. Première partie : *Cinématique*. Paris et Liège, Baudry, 1866, un vol. in-8°, avec 12 planches.

5° Atlas d'un cours de mécanique appliquée (Liège, 1869).

**Fless** (MATHIEU-GEORGES-JOSEPH), ✱, né à Meisenheim, petite ville de l'ancien duché de Deux-Ponts (\*), le 4 janvier 1802, commença ses études humanitaires au collège d'Arlon, d'où il passa successivement à l'Athénée de Luxembourg et au Lycée de Metz. Il revint faire sa philosophie à Luxem-

drat de son intérêt d'actualité, si nous gardions un silence absolu sur ces nouveaux collègues.

(\*) En 1802, le territoire du Meisenheim faisait partie du département de la Sarre. Il échut plus tard au landgrave de Hesse-Hombourg ; il est prussien depuis les derniers événements.

(\*) Nous marquons d'un astérisque les noms des fonctionnaires de l'Université dont la nomination est postérieure au 3 novembre 1867. A la rigueur, ils n'auraient pas dû prendre place dans notre galerie ; mais l'Université ayant eu le malheur de perdre plusieurs de ses professeurs depuis cette date, nous nous sommes dit que notre travail per-



bourg, et y eut entre autres pour professeurs Trausch, Noël (v. ce nom), Stammer, etc., et pour condisciples Meyer et Brasseur (v. ces noms), ses futurs collègues, avec qui dès lors il se lia d'amitié. Ils se retrouvèrent à Liège (<sup>1</sup>), où M. Fiess arriva dès 1819, avec l'intention de se vouer à la carrière du barreau. Il se fit effectivement recevoir docteur en droit en 1824, après avoir soutenu une thèse *De servitute luminum et ne luminibus officia-* *tur*, et pendant quelque temps il plaïda

devant les tribunaux de Liège. Mais, avant même de quitter les bancs de l'Université, il s'était trouvé en présence de circonstances exceptionnelles qui devaient décider de son avenir et le détourner insensiblement de la pratique du droit. En 1817, les livres de la Bibliothèque publique de la ville de Liège avaient été cédés à l'Université, et le conservateur Terwangne, ainsi que son second Janssens, avaient partagé le sort de la collection municipale (<sup>2</sup>). La place de bibliothécaire

(<sup>1</sup>) Meyer était absolument sans ressources, et n'avait pu obtenir une bourse d'études dès son entrée à l'Université. Ses compatriotes se cotisèrent pour lui faire une pension, que M. Fiess était chargé de lui payer régulièrement (v. l'art. MEYER).

(<sup>2</sup>) Selon M. Ferd. Henaux, la bibliothèque publique de la ville de Liège existait déjà en 1720. Le catalogue en fut imprimé pour la première fois onze ans plus tard, en 1731 (45 p., sans nom d'imprimeur); il en parut trois autres éditions dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1732, en 1749 (80 p.), enfin en 1767 (106 p.), chez Plomteux. M. P. Namur nous apprend qu'aussi loin qu'il a pu remonter, cette collection comprenait 729 volumes imprimés, dont 232 traitant de la théologie et se rattachant aux matières ecclésiastiques, et 7 manuscrits, entr'autres un *Grégoire de Tours*, dont l'auteur des *Délices du pays de Liège* (t. I, p. 251), a soin de faire mention, en rappelant le zèle des magistrats de la Cité, qui attachaient un grand prix à ce dépôt, l'un des trésors de leur hôtel-de-ville. (Les anciens cahiers de dépenses de la ville rapportent qu'une somme de 300 fl. était annuellement consacrée à l'achat de livres; la commune pourvoyait également au traitement du bibliothécaire). Le catalogue de 1767 comprend 3362 vol.; ce nombre était sans doute de beaucoup dépassé à l'époque de la première invasion française, lorsque la Régence fit transporter à Maestricht tous les livres et papiers qui se trouvaient à l'hôtel-de-ville. Les documents administratifs furent dispersés en Hollande et en Allemagne; quant aux livres, ils restèrent entassés dans un bâtiment appartenant à l'État, et ne furent pas réclamés jusqu'à la seconde invasion. Quand la ville de Maestricht eut été reprise par les Français, les autorités liégeoises ne songèrent pas davantage à revendiquer leur propriété: les livres passèrent en France et l'on n'y songea plus jusqu'en 1804. Enfin on se souvint que le baron de Villenfagne avait été chargé de faire transporter les livres à

Maestricht: on l'interpella, on fit une enquête; on apprit finalement que dans le dépôt général des bibliothèques de province, il ne se retrouvait plus rien de ce qui était venu de Liège. Tout avait été distribué çà et là. Cependant le ministre, reconnaissant la justice de la réclamation des Liégeois, donna ordre de puiser, dans le dépôt général, de quoi former le noyau d'une nouvelle bibliothèque. La ville de Liège obtint, comme dédommagement, des ouvrages tirés de plusieurs bibliothèques des ordres religieux de Paris, et de celle de Chantilly. A ce premier fonds, le gouvernement en adjoignit peu après un autre, provenant des anciens couvents du pays et déposé jusque-là dans les cloîtres de St-Jean. Cependant les volumes de cette dernière catégorie n'échurent pas tous à la ville. Le décret du 23 ventôse an XII (14 mars), instituant un Séminaire dans chaque arrondissement métropolitain, et accordant une Bibliothèque à chacun de ces établissements, eut pour conséquence un arrêté impérial, ordonnant le partage, entre le Séminaire de Liège et la ville, des livres d'abord affectés exclusivement à cette dernière. Il paraît, dit M. Voisin (*Documents pour servir à l'histoire des Bibliothèques de Belgique*, p. 186), que ce partage se fit d'une manière bien singulière: les livres furent pour ainsi dire mesurés à la toise ou au pied cube, de sorte que le premier volume du manuscrit autographe de l'*Histoire ecclésiastique* des Pays-Bas par Bertholet, p. ex., resta dans la Bibliothèque municipale, tandis que le second passa au Séminaire; et ainsi d'une foule d'ouvrages. Le célèbre J.-N. Bassenge, rentré dans la vie privée après la révolution, fut conservateur de la Bibliothèque de la ville jusqu'en 1811; mais il ne paraît pas s'en être beaucoup occupé: nombre de volumes furent perdus pendant sa gestion; en 1812, il n'y avait pas encore d'inventaire. L'abbé J.-P.-J. Terwangne fut nommé bibliothécaire en 1812, après la mort de Bassenge: c'était un homme peu lettré, tout au moins



en chef restait vacante (1); une Commission de trois membres (Denzinger, Fuss et Warnkœnig), nommée par les curateurs de l'Université (1818), avait mission de procéder au triage des livres et de pourvoir aux premiers soins d'organisation. Un premier fonds de 18,000 florins P.-B. devait servir aux acquisitions les plus indispensables, au point de vue des besoins de l'enseignement. Le Sénat académique se composait de 18 professeurs : chacun disposait de mille florins ; chacun achetait à sa guise. De là des désordres inévitables, des doubles emplois, etc. — Les choses allèrent ainsi jusqu'aux vacances de Pâques (1820) : enfin la Commission reconnut que son premier devoir était de procéder au plus tôt à la rédaction d'un double catalogue, alphabétique et méthodique, conformément aux prescriptions de l'art. 115 du règlement de 1816 sur l'enseignement supérieur. On fit appel aux étudiants : Meyer fut chargé de relever la liste des ouvrages relatifs aux sciences mathématiques ; un élève en médecine se chargea des livres de son domaine ; M. Fiess catalogua les livres de droit (2). Sur ces entrefaites, Warnkœnig fut nommé bibliothécaire en chef (21 juin 1821), avec Terwangne en sous-ordre. Restaient les belles-lettres et la théologie, pour lesquelles personne ne s'était présenté. Quand M. Fiess eut terminé sa tâche, vers la fin de 1821, on le pria de combler cette lacune ; Warnkœnig avait eu d'ailleurs, dans le cours de la même année, une nouvelle occasion d'appré-

cier l'aptitude de son jeune auxiliaire : ils s'étaient rendus ensemble à Opitter, près Maeseyck, pour y recevoir les livres de l'abbaye d'Everboden, donnés à la Bibliothèque de Liège, et en dresser l'inventaire. Les collaborateurs de M. Fiess avaient dû renoncer à leur besogne ; Terwangne faisait peu de chose ; le bibliothécaire en chef ne s'inquiétait que des acquisitions (3) : bref, l'exécution de l'art. 115 du règlement organique allait incomber à un seul homme. M. Fiess accepta courageusement ce lourd fardeau, et dès ce moment le travail devint uniforme et beaucoup plus rapide. Un système bibliographique régulier fut adopté pour le classement par ordre de matières ; il fut tenu compte, d'ailleurs, de la différence des formats (in-folio, in-4°, in-8° et *minori formâ*). Les grands in-folio occupèrent de grandes armoires, placées dans la salle du centre. Le timbre universitaire fut apposé au verso du titre de chaque volume ; des chiffres d'ordre (division et subdivision) furent inscrits également dans chaque volume, à la fin, au bas de la feuille de garde. L'inventaire commencé par Terwangne d'après les prescriptions de Warnkœnig fut continué par M. Fiess, après la mort du sous-bibliothécaire, à dater du 28 décembre 1822. Les catalogues généraux de la Bibliothèque, entièrement (sauf les premières pages de l'inventaire) de la main de M. Fiess et tenus constamment au courant, avec un soin et une exactitude au-dessus de tout éloge, sont au nombre de quatre, savoir :

un bibliographe médiocre, comme le prouve son *Catalogue*, publié en 1813. On y trouve les titres de 3866 ouvrages, classés par format : « La bibliothèque, ajoute le digne abbé, possède en outre plus de deux cents manuscrits relatifs à divers genres, tant en vélin et parchemin qu'en papier ; ils seront tous placés sous les mains des lecteurs, qui pourront les feuilleter ; ainsi que plusieurs liasses de différents formats. » La Bibliothèque resta stationnaire jusqu'à la création de l'Université de Liège (P. Namur, *Hist. des biblioth. publ. de la Belgique*, t. III, p. 12-31). — Lorsqu'elle fut cédée à cet établissement, elle comptait 7000 volumes.

(1) Terwangne était adjoint à la Commis-

sion avec la qualité de sous-bibliothécaire ; Janssens avait le titre d'aide-bibliothécaire.

(2) Ce fut Meyer qui le signala à l'attention de Warnkœnig, comme ayant déjà l'expérience du classement des livres. Etant encore à Luxembourg, M. Fiess avait effectivement fondé une espèce de *circulating library*, à l'usage de ses condisciples de l'Athénée.

(3) Le seul acte important de sa gestion est la rédaction d'un *Règlement pour le service de la Bibliothèque*, adopté par le Collège des curateurs le 17 octobre 1821. Ce règlement fut remplacé, le 14 octobre 1837, par une disposition ministérielle applicable aux deux Universités de l'État, conformément à la loi de 1835.



1° L'*Inventaire*, journal ou *catalogue des acquisitions* et des dons faits à la Bibliothèque, indiquant les dates de l'entrée de chaque ouvrage ;

2° Le *Catalogue alphabétique* par noms d'auteurs, en feuilles détachées (dans des cartons grand in-4°), placé dans le salon de lecture ;

3° Le *Catalogue de placement*, par ordre de matières, in-folio (les livres étant inscrits à mesure qu'ils arrivent, l'ordre de ce catalogue ne peut être rigoureusement scientifique dans les menus détails) ;

4° Enfin, le *Catalogue sur bulletins classés méthodiquement* et scientifiquement, comprenant les titres exacts, non-seulement de tous les livres, mais de toutes les dissertations et brochures, dont la bibliothèque de Liège possède une très-riche collection. Ce catalogue, œuvre considérable et digne de toute attention, a été rédigé après les autres, d'après un système nouveau et parfaitement logique : il est renfermé dans des cartons grand in-8° et placé dans le cabinet du bibliothécaire en chef, avec l'inventaire et le catalogue de placement. Le premier bulletin de chaque carton, en papier rose, contient la table générale du contenu du carton ; viennent ensuite des bulletins jaunes indiquant les subdivisions, et enfin des bulletins blancs, un pour chaque ouvrage.

Nommé *premier-aide bibliothécaire* le 29 mars 1825, par arrêté ministériel (signé Falck), conformément au vœu exprimé par le Collège des curateurs, M. Fiess s'occupa d'abord de la réception des livres acquis, comme il a été

dit ci-dessus, par les 18 professeurs de l'Université. Quand tout fut en ordre, il s'occupa sans retard du classement, et son zèle soutenu ne tarda pas à donner à la Bibliothèque une utilité croissante. Warnkenig donna sa démission de bibliothécaire en chef en 1825 et fut remplacé par M. Fiess, qui depuis 44 ans est resté à son poste, ne passant pas un jour sans travailler à l'accroissement et à l'amélioration du dépôt confié à ses soins. Il a eu successivement pour aides Barbier, jusqu'en 1827 ; M. Kirsch<sup>(1)</sup>, jusqu'en 1851 ; M. Hennequin, de 1855 à 1855 ; M. P. Namur (en qualité de second bibliothécaire), jusqu'en 1858 ; M. Coune, et enfin M. Grandjean, *sous-bibliothécaire* depuis 1859<sup>(2)</sup>.

La bibliothèque de l'Université de Liège ne possède que des ressources minimes : le subside annuel dont elle jouit actuellement pour acquisitions de livres, abonnements aux recueils périodiques, reliures et frais accessoires de toute espèce, ne s'élève pas à plus de 10,500 fr. Les étrangers qui la visitent ont peine à se figurer comment il a été possible, avec si peu de moyens, de former une telle collection. Il est vrai que des dons précieux et considérables ont contribué çà et là à l'enrichir. Mais la ville de Liège, jusqu'à ces dernières années, y est restée indifférente et n'a cessé de l'être qu'à un point de vue tout spécial. En vain M. Fiess fit remarquer, il y a plus de vingt ans, qu'on éviterait tout double emploi et qu'on rendrait d'éminents services aux études générales, si la ville consentait à déposer à l'Université les fonds de bibliothèque

(1) Depuis commissaire de police en chef de la ville de Liège, aujourd'hui en retraite.

(2) Il y a aussi un aide-bibliothécaire. — M. Grandjean (Mathieu), né à Liège le 30 octobre 1815, a fait de brillantes études à l'Université de Liège, d'où il est sorti docteur en philosophie et lettres au mois de mai 1843. Il aurait pu se distinguer dans la carrière de l'enseignement ; il a fait ses preuves au Collège de Liège, en 1849, comme professeur suppléant. Il est resté fidèle à la Bibliothèque, où, de même que M. Fiess, il est entré étant encore étudiant. On doit à M. Grandjean la rédaction de plusieurs catalogues plus ou moins importants, ceux de la

bibliothèque populaire de Hognoul (1862), dont il est le fondateur, et qui est la première de ce genre instituée en Belgique ; de la bibl. de la Soc. d'Émulation de Liège ; de la bibl. populaire de cette ville ; de la bibl. de M. le comte de Mercy-Argenteau (au château d'Argenteau), etc. — M. Grandjean, élève de Burggraaf, s'est beaucoup occupé de philologie sémitique et en général d'études grammaticales. Le *Bulletin de la Société wallonne de Liège* (t. IV, p. 89) contient un rapport sur une *Grammaire du patois liégeois*, rédigé par lui en qualité de juge d'un concours.



pour lesquels elle s'imposait régulièrement des sacrifices : nous voulons parler des livres à l'usage des élèves de l'Académie des beaux-arts et de l'École industrielle. L'administration lui opposa une fin de non-recevoir ; ce fut seulement après 1861 que M. V. Henaux, devenu échevin de l'instruction publique, fit voter 1,000 frs. pour l'achat de *Leodiensia*, qui devaient, bien entendu, rester la propriété de la ville. Deux cents francs furent en outre alloués pour médailles et monnaies *liégeoises* et deux cents francs pour gravures *liégeoises*. Des subsides extraordinaires permirent aussi l'acquisition de quelques livres ou manuscrits d'un haut intérêt pour l'histoire du pays, aux ventes De Jonghe et Lavalleye.

M. Fiess a obtenu, en 1841, le titre de professeur extraordinaire à l'Université. Il fait partie de la Faculté de philosophie et des lettres. Depuis 1827, il est régulièrement élu, par le corps professoral, *receveur académique*. Avant cette époque, il était d'usage que les professeurs fissent personnellement la recette de leurs honoraires (*minerval*) ; dans la Faculté de droit seulement, Warnkœnig avait réussi, dès 1825-1824, à faire nommer un délégué, M. Fiess. Cette mesure, toute facultative jusqu'en 1855, fut généralisée en 1827 par l'initiative de toutes les Facultés.

En 1848, lors du renouvellement complet du Conseil communal de Liège, les électeurs envoyèrent M. Fiess à l'Hôtel-de-Ville. Il accepta volontiers un mandat qui devait lui permettre de travailler efficacement à la réalisation d'un projet dont sa propre expérience, comme père de famille, lui avait démontré l'importance. A cette époque, il n'existait à Liège que des écoles communales gratuites, en fait exclusivement fréquentées par les enfants pauvres : l'instruction des enfants de la classe aisée était complètement abandonnée à la spéculation. Les idées les plus simples et les plus fécondes sont lentes à mûrir. Ici encore M. Fiess fut déçu dans ses espérances. Dès la première séance à la

quelle il assista, il réclama formellement la création d'une école payante : un seul membre de l'assemblée, M. le bourgmestre Piercot, appuya sa proposition. Huit ans s'écoulèrent sans que la question fit un pas ; enfin, lorsque M. Closset devint le chef du Collège, M. Fiess fut instamment invité par le nouveau magistrat à entrer dans ce corps, en qualité d'échevin de l'instruction publique. Il accepta, mais sous la condition expresse que le Collège ferait tous ses efforts pour amener la création d'écoles payantes pour les deux sexes. Cette fois il fut au comble de ses vœux : l'*Institut St-Jean*, excellente école modèle<sup>(1)</sup>, ne tarda pas à ouvrir ses portes aux jeunes garçons ; deux ans plus tard fut installé l'*Institut communal des filles*, dans la maison primitivement occupée par le premier établissement, qui fut transféré place Saint-Jean, d'où son nom actuel. — Il était devenu nécessaire, d'autre part, de multiplier les écoles gratuites : le faubourg St<sup>e</sup>-Walburge, séparé de la ville, en était, entr'autres, absolument dépourvu. M. Fiess le dota de deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. Il créa également une école des filles rue Grétry, et fit décréter l'établissement de deux autres, qui ne purent être ouvertes qu'après 1861, époque où il quitta l'échevinat<sup>(2)</sup>. — Ce fut encore sur l'initiative de M. Fiess que le Conseil communal nomma un inspecteur général des écoles primaires de la ville. Non content d'avoir assuré par là l'uniformité des méthodes et la haute surveillance d'études, il voulut connaître de près, par lui-même, le personnel enseignant. Pendant trois ans, il s'imposa la tâche de visiter quotidiennement l'une ou l'autre école communale ; nous n'avons pas besoin d'insister sur les résultats d'une telle sollicitude. — A l'échevinat de M. Fiess se rattache encore le transfert de l'École industrielle au local de l'École communale des Croisiers, et l'installation du Musée des beaux-arts à la *Halle des drapiers*<sup>(3)</sup>. Enfin, il poussa le premier à la reconstruction du Théâtre royal,

(quartier du nord).

(1) Dirigée par M. Jaminet.  
(2) Il s'agit de l'école des filles, rue Basse-Wez, et de l'école dite de *Crève-cœur*

(3) Précédemment occupée par l'École industrielle.



qui n'était plus en rapport avec les besoins de la population. Son insistance à ce sujet ne trouva d'abord que des contradicteurs; il persista et obtint, non sans peine, que M. Rémont, architecte de la ville, serait chargé de se livrer aux études nécessaires et d'élaborer un projet. Plus tard l'idée fit son chemin; un concours fut ouvert entre les hommes de l'art; M. Rémont l'emporta et la ville fut enfin dotée d'une vaste et magnifique salle, dont elle est justement fière aujourd'hui.

La rédaction des catalogues de la Bibliothèque de l'Université a réclaté de longues années de travail: on ne saurait s'étonner que d'une chose, c'est que ce travail immense ait pu être accompli par les soins d'un seul homme, et avant qu'il fût parvenu au milieu de sa carrière. Tout était achevé et prêt à paraître il y a plus d'un quart de siècle; il est éminemment regrettable que le manque de fonds ait empêché le gouvernement de donner suite au projet arrêté, de publier intégralement ce précieux recueil d'indications encyclopédiques. Ceût été là, sans contredit, un service de premier ordre rendu, non pas seulement à l'Université, mais à la science elle-même. Deux volumes seulement ont vu le jour, et l'un des deux est resté inachevé. — M. Fiess a publié:

1<sup>o</sup> *De servitute luminum et ne luminibus officatur* (Thèse inaugurale). Liège, 1824, in-4<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> *Annuaire de l'Université de Liège*. Liège, 1850, in-12<sup>o</sup>.

Nous avons puisé de nombreux renseignements dans ce petit volume, rédigé avec un soin extrême, en collaboration avec Courtois (v. ce nom).

3<sup>o</sup> *Catalogue des manuscrits de l'Université de Liège*. Liège, 1844, in-8<sup>o</sup>, avec 3 pl., dont l'une représente la couverture (ivoire et émail) du précieux évangélaire de l'évêque Notger, découvert par M. Fiess et donné à l'Université sur ses instances. — Dix feuilles seulement du *Catalogue des Manuscrits* ont été imprimées; M. Fiess prépare une nouvelle édition complète de cet ouvrage.

4<sup>o</sup> *Catalogue de la Bibliothèque de*

*l'Université de Liège*. Tome XI. *Médecine*. Liège, 1844, un fort vol. in-8<sup>o</sup> à 2 col.

C'est la reproduction du *Catalogue méthodique* mentionné ci-dessus (n<sup>o</sup> 4, col. 823).

5<sup>o</sup> Note d'où il résulte que Hasselt (Limbourg) et le pays de Liège doivent renoncer à l'honneur d'avoir possédé une imprimerie au XV<sup>e</sup> siècle (*Messenger des Sciences*, etc., de Gand, 1855, p. 454).

M. Fiess établit que *Peter Van Os* imprimait à Hasselt en Hollande (diocèse d'Utrecht).

6<sup>o</sup> *Alexandre*, 61<sup>e</sup> évêque de Liège (1164-1167). Même recueil, 1857, p. 59.

Notice sur une lettre de Renaud de Cologne, relative au combat qui eut pour résultat l'entrée de Frédéric Barberousse à Rome.

M. Fiess est chevalier de l'Ordre de Léopold. Il fait partie de plusieurs Compagnies savantes: de la Société historique et archéologique du Grand-duché de Luxembourg, de celle d'Ar-lon, de la Société historique et littéraire de Bois-le-Duc; il est membre honoraire de la Société géologique de Vienne et de l'Institut archéologique liégeois; il a été, de 1828 à 1850, membre du Comité des lettres de la Société d'Emulation de la même ville; enfin, il est un des fondateurs (et le président depuis l'origine) de la *Société des bibliophiles liégeois*, aux travaux de laquelle il n'a cessé de prendre une part très-active.

**Fossion** (NICOLAS-GISBERT), né à Hannut le 29 novembre 1811, aborda les études médicales à l'Université de Liège après avoir achevé ses humanités au collège de St-Trond. Il atteignit le premier grade dans ses examens de candidat en sciences et en médecine, et fut reçu docteur avec grande distinction en 1836 devant le jury central, assemblé pour la première fois. Il se rendit alors à Paris, où il suivit assidûment, jusqu'à la fin de 1837, les leçons de Bouillaud, de Broussais et de Chomel; rentré à Liège, il partagea son temps entre les soins de la pratique civile et l'étude de la physiologie, qui avait toujours eu pour lui beaucoup d'attrait. En 1845, M. Van de Weyer l'attacha à l'Univer-



sité de Liège en qualité d'agrégé; il fut également nommé, cette année, conservateur du cabinet d'anatomie comparée. Deux ans plus tard, un arrêté royal lui confia un cours de physiologie humaine et comparée, dont il resta titulaire *en concurrence*, lors de la nomination de M. Schwann. Les travaux scientifiques de M. Fossion lui ont valu, dès 1841, le titre de correspondant de l'Académie de médecine de Belgique; en 1854, il a été élu membre titulaire de cette compagnie; en 1860, vice-président. En 1867, la décoration de 2<sup>e</sup> classe de l'ordre récemment créé pour récompenser les services civils, lui a été décernée en mémoire du dévouement dont il a fait preuve pendant les années d'épidémie.

Les *Bulletins de l'Académie de médecine* contiennent un grand nombre de Rapports rédigés par M. le docteur Fossion. Il serait trop long de les énumérer ici; nous nous contenterons d'un aperçu sommaire de ses principaux Mémoires.

1<sup>o</sup> En 1842, il a communiqué à l'Académie royale des sciences de Bruxelles un Mémoire sur les glandes dites sanguines.

2<sup>o</sup> En 1845, il a publié, au nom du Conseil de salubrité de la province de Liège, dont il faisait partie, un Rapport de 110 pages sur la condition des ouvriers et le travail des enfants dans les manufactures et les mines de la dite province, en réponse à une série de questions posées par le gouvernement. Ce document est inséré, avec une mention très-honorable, dans le Recueil officiel de Mémoires publiés en 1847 par la Commission centrale d'enquête.

3<sup>o</sup> Nous mentionnerons particulièrement, à cause de leur importance, deux Rapports à l'Académie royale de médecine, sur les concours ouverts au sujet des maladies des ouvriers houilleurs, et un troisième sur une question relative à la formation des globules du sang.

4<sup>o</sup> Mémoire sur la pathogénie de la phthisie pulmonaire, et sur les moyens

prophylactiques à opposer à la production de cette redoutable maladie (*Mém. de l'Acad. de médecine*, 1847). — M. Fossion cherche à prouver que la phthisie pulmonaire est habituellement le résultat d'une réfrigération des poumons, qui serait la conséquence: 1<sup>o</sup> de la vie sédentaire; 2<sup>o</sup> de l'insuffisance des aliments réparateurs; 3<sup>o</sup> des pertes excessives qui résultent de la lactation prolongée, de l'excès du coït, de la suppuration prolongée, etc.; 4<sup>o</sup> des refroidissements qui se produisent facilement dans les localités et les climats de température variable. Il conseille aux personnes prédisposées à la phthisie le mouvement au grand air, l'usage de la viande de porc, etc. Il croit, en outre, que l'exercice des facultés locomotrices est le principal moyen préventif de la maladie, parce qu'il active la digestion et développe la chaleur animale. Il fait remarquer que les ouvriers houilleurs sont en général à l'abri de la phthisie, parce qu'ils travaillent activement des bras, mangent beaucoup de lard et vivent dans une atmosphère chaude et bitumineuse.

5<sup>o</sup> Mémoire sur les mouvements et les bruits du cœur (*Ibid.* 1850). L'auteur s'attache à démontrer, par des expériences auxquelles il s'est livré lui-même, que les mouvements des divers compartiments du cœur sont réglés d'après une loi d'ensemble, mais nullement par ordre de succession alternative, et que le premier bruit du cœur correspond à la systole, le second à la diastole (1).

6<sup>o</sup> Note sur les gangrènes spontanées (*Bull. de l'Acad.*, 1852), ayant pour objet de démontrer qu'elles sont tout aussi souvent le résultat du défaut d'innervation, que de l'inflammation et de l'ossification des artères.

7<sup>o</sup> De la dérivation du sang (*Ib.* 1866). Dissertation tendant à établir l'existence d'une loi complémentaire du système de la circulation du sang. Les organes dérivateurs, selon l'auteur, sont la rate, le corps thyroïde, le thymus et les glandes surrénales.

(1) Ce travail a donné lieu à de longues

discussions dans la *Gazette médicale* de Paris.



8° Réponse au rapport de M. Kuborn.  
(<sup>1</sup>) sur le travail des femmes dans les mines. Bruxelles, H. Manceaux, 1869, in-8°.

Extrait du *Bull. de l'Acad. roy. de médecine de Belgique*, t. III, 2<sup>e</sup> série, n° 2. — L'auteur soutient que le métier de mineur n'est nullement insalubre, et qu'il n'y a pas plus d'immoralité chez les mineurs que chez les autres ouvriers; qu'en conséquence, l'Académie est incompétente pour provoquer une loi qui interdirait aux femmes le travail dans les galeries.

M. Fossion a fait partie, à deux reprises différentes, du jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences médicales.

**Gillon** (Auguste), né à Liège le 15 novembre 1826, a fait ses humanités au Collège de cette ville, ses études scientifiques à l'École du génie civil annexée à l'Université de Gand, et ses études d'application à l'École des arts et manufactures de Liège, d'où il est sorti en 1851 muni du diplôme d'ingénieur civil, après avoir été proclamé, au concours universitaire, *premier* en sciences naturelles. Le Mémoire couronné à cette occasion traite des différents procédés de fabrication du fer (*ANN. DES UNIV. DE BELGIQUE*, 1851-52, p. 765-945, et séparément : Bruxelles, Lesigne, un vol. gr. in-8°). On y trouve une dissertation sur l'influence des cyanures dans tous les cas où se produit, dans les fourneaux de l'industrie, la cémentation

(<sup>1</sup>) M. Hyacinthe Kuborn, docteur en médecine à Seraing, a été l'un des élèves les plus brillants de notre Université. Lauréat et membre correspondant de l'Académie royale de médecine, il a obtenu, sans avoir eu à se soumettre aux épreuves du doctorat spécial, l'autorisation de faire, près la Faculté de médecine de Liège, un cours public et spécial d'*Uroscopie pratique* ou *Uroscopie au lit du malade*. Ce cours a été ouvert au second semestre de 1867 et continué l'année suivante. — M. Kuborn a obtenu, en 1862, le prix de mille francs décerné par l'Académie au meilleur mémoire sur les maladies auxquelles sont sujets les ouvriers mineurs (Caractères, causes, symptômes et traitement de ces maladies); dès l'année suivante, il a été affilié à cette compagnie, en qualité de membre correspondant. Il a pris, depuis lors,

carburante du fer, et notamment dans la fabrication des aciers. Depuis quelques années, à la suite d'intéressants travaux de chimistes français et anglais, les vues théoriques auxquelles touchait l'auteur sont admises par la plupart des métallurgistes.

M. Gillon débuta dans l'enseignement en 1855, comme professeur de chimie et de physique à l'Athénée royal et à l'École des arts et métiers de Tournai. Il résilia ces fonctions au bout de deux ans et demi, et se rendit à Paris pour y suivre les cours de l'École des mines et d'autres institutions scientifiques. En 1857, il rapporta, d'un voyage d'études dans les mines et usines de quelques parties de l'Allemagne, un Mémoire sur la préparation mécanique des minerais au Harz, qui parut dans la *Revue universelle des mines* (t. II, p. 487-526; t. III, p. 260-288, et p. 555-566). — En cette même année 1857, il fut attaché aux Ecoles spéciales de Liège, en qualité de répétiteur des cours de métallurgie et d'exploitation des mines. En 1860, la Société anonyme de la *Nouvelle-Montagne* lui confia la direction des mines et usines d'Engis. On lui doit les premières installations des trommels concentriques, très appréciés aujourd'hui. S'il se chargea volontiers de fonctions qui devaient achever de l'initier à la pratique industrielle, elles n'eurent cependant pas le pouvoir de le tenir longtemps éloigné de Liège. Nommé titulaire du cours de métallurgie à l'Uni-

une part très-active à ses discussions orales; les *Bulletins* (1863-1867) renferment en outre un grand nombre de notices scientifiques dues à M. Kuborn. Le Rapport dont M. le docteur Fossion a cru devoir repousser les conclusions a été rédigé au nom d'une Commission d'enquête nommée par l'Académie; il a également trouvé un adversaire en M. A. Habets (v. l'art. NOEL), organe d'une Commission spéciale composée d'industriels (MM. Saint-Paul de Sineay, G. Kamp, L. Laporte, J. de Macar, R. Paquot et E. Schmidt). Le travail de M. Habets, approuvé par le Comité permanent de l'*Union des charbonnages, mines et usines métallurgiques de la province de Liège*, a été publié au nom de cette association (Liège, Carmanne, 1869, in-8°).



versité, en 1864, il prit rang dans la Faculté des sciences, le 16 août 1865, en qualité de professeur extraordinaire. — M. Gillon est chevalier de l'ordre de Charles III depuis la même époque; cette distinction lui a été conférée en récompense des services qu'en maintes circonstances il a rendus aux officiers et aux ingénieurs espagnols en mission à Liège. En 1867, il a été appelé à prendre part aux travaux du jury international de l'Exposition universelle de Paris. — En dehors du domaine de ses études habituelles, il a eu l'occasion de servir efficacement les intérêts de sa ville natale: nous reviendrons naturellement sur ce point en disant un mot de ses principales publications.

1° Indépendamment des Mémoires ci-dessus mentionnés, M. Gillon a fait insérer dans la *Revue universelle des mines* (de M. Ch. de Cuyper), à laquelle il est attaché comme membre du Comité de rédaction: a. Une notice sur la méthode anglaise de fabrication du fer et sur les procédés de MM. Bessemer, Martien, Clay et autres (t. I); b. *Du travail dans les tréfileries* (t. II), et d'autres articles de métallurgie.

2° Chargé, en 1859, de réunir les notes du cours d'Ad. Lesoinne, son prédécesseur, et de les compléter au besoin, il a fait paraître, en un volume (in-8°, avec atlas du même format), le commencement de ce travail considérable, sous le titre suivant: *Cours de métallurgie générale*; 1<sup>re</sup> partie: *Préparation mécanique des minerais* (Paris et Liège, Noblet). Les notes de Lesoinne s'arrêtant à 1850, il a fallu y faire des additions plus ou moins étendues. La suite de l'ouvrage est restée inédite: le grand mouvement industriel de ces dernières années ayant amené des modifications profondes dans les procédés et les moyens de travail des usines, force a été d'abandonner un exposé qui n'aurait plus présenté qu'un intérêt historique. Les anciens élèves de l'École des mines de Liège ont aidé puissamment à cette transformation de l'industrie nationale; M. Gillon a pensé qu'il serait surtout utile de faire connaître l'état actuel des usines. Un volume consacré à ce sujet, d'une si haute importance

pratique, est actuellement sous presse.

5° *Mouvement de l'instruction primaire à Liège, pendant la période quinquennale 1862-1867*. Liège, Redouté, 1867, in-8°.

— C'est aux actes publics résumés dans cet exposé que nous avons tout-à-l'heure fait allusion. Envoyé au Conseil communal de Liège par les électeurs de cette ville, le 12 novembre 1862, M. Gillon fut nommé, par arrêté du 4 décembre suivant, *échevin de l'instruction publique et des beaux-arts*. Membre sortant du Conseil en octobre 1865, il fut réélu. Il jugea à propos, en 1867, de renoncer à son mandat d'échevin, qui n'était pas encore expiré; sa démission fut acceptée le 11 août. — C'est l'histoire ou le compte rendu de son administration qu'il a présenté au public, dans un document d'où il résulte que la ville de Liège figure en première ligne, parmi les grandes cités belges, au point de vue des sacrifices accomplis en faveur de l'instruction primaire (v. l'*Abeille*, journal pédagogique de M. Bronn de Nivelles, n° de novembre 1867). C'est surtout dans le cours des dernières années que de grandes dépenses et des réformes essentielles ont amélioré la situation (v. l'art. FIÈSS). Sous l'administration de M. Gillon, le nombre des écoles de Liège a été doublé; la population écolière s'est accrue de moitié, les traitements des instituteurs ont été notablement augmenté; enfin, le régime de l'enseignement a été complètement refondu et amélioré. Le budget des écoles, pour 1867, s'élève à frs. 285,255, soit, sur 105,903 habitants, une dépense de 2 fr. 70 c. par chaque habitant. Le personnel des écoles gardiennes, des écoles primaires et des écoles d'adultes des deux sexes se compose de 200 fonctionnaires. Liège renfermait en octobre 1862, vingt-cinq écoles; en 1867, on en comptait quarante-cinq, avec 11,927 élèves. Les dépenses nouvelles se sont élevées, pour cette période quinquennale, à 850,429 fr. 67 c., y compris les subsides de l'État et de la province, s'élevant ensemble à 94,000 frs. Parmi les améliorations qui ont été introduites dans le régime des écoles et dans l'enseignement, nous citerons l'institution



de suppléants des directeurs, ayant pour avantage de permettre à ceux-ci de visiter toutes les classes une fois au moins par semaine, sans nuire aux études de leurs propres élèves; l'homogénéité complète de l'instruction établie dans toutes les écoles; l'institution de conférences mensuelles; l'introduction ou le maintien de la méthode de lecture *par émission des sons* <sup>(1)</sup>; un meilleur choix d'ouvrages classiques; l'enseignement élémentaire du droit constitutionnel; la création d'écoles de toute espèce dans chaque faubourg; une extension nouvelle de l'application de la méthode Frœbel aux écoles gardiennes (un essai heureux avait été tenté dès 1861), etc. — M. Gillon a laissé les meilleurs souvenirs parmi les instituteurs; lorsqu'il a renoncé à ses fonctions d'échevin, ils ont voulu lui laisser un gage de leur reconnaissance durable. C'est un magnifique album, renfermant les portraits photographiés de tous ses administrés, et accompagné d'une dédicace des plus flatteuses (v. le *Journal de Liège* du 22 novembre 1867).

**Heuse** (HENRI-JOS.), né à Louveigné le 13 juil. 1819, a fait ses études moyennes au Collège (aujourd'hui Athénée) de Liège. Sorti de rhétorique *magna cum laude*, il aborda en 1837 les études académiques dans la même ville, avec une vocation bien décidée pour la carrière médicale. Il subit tous ses examens devant l'ancien jury central, de la manière la plus brillante: les épreuves de la candidature en médecine *avec grande distinction* (25 août 1842), celles du doctorat en médecine (16 août 1845), du doctorat en chirurgie (8 mai 1846) et du doctorat en accouchements (19 mai 1846) avec la *plus grande distinction*. A peine candidat en sciences naturelles, il avait fourni à la Faculté de

médecine l'occasion de constater son aptitude spéciale: il avait pris part, en 1841-1842, au Concours institué entre les élèves de première année, et obtenu le prix, qui lui fut remis en séance solennelle, le 15 novembre 1842. Votem (v. ce nom) s'était dès lors attaché M. Heuse, comme aide-préparateur du cours d'anatomie descriptive. De 1845 à 1845, il avait rempli les fonctions de chef de clinique médicale à l'hôpital de Bavière. Ses études achevées à Liège, il se rendit à Paris, où il passa l'année 1845-1846, fréquentant particulièrement les cliniques de Trousseau (maladies des enfants), de Gendrin, de Piorry, de Velpeau, de Malgaigne, de Blandin, etc., et assistant aux cours d'anatomie pathologique, de pathologie interne, de pathologie générale, de thérapeutique et de médecine opératoire. Il fit ensuite un séjour de quatre mois à Bonn (1846-1847) et enfin un autre de deux mois à Heidelberg (mai et juin 1847), d'où il revint s'établir à Liège, pour se livrer à la pratique de la médecine. Cependant il avait été compléter ses études à l'étranger en vue de l'enseignement: nommé agrégé à l'Université de Liège le 30 octobre 1845, par M. Van de Weyer, il pouvait prévoir que le gouvernement se trouverait tôt ou tard en mesure d'utiliser ses services. Il entra effectivement en exercice le 12 janvier 1850: un arrêté ministériel lui confia le cours d'anatomie pathologique. Un autre arrêté du 30 octobre 1854 ajouta à ces attributions le cours d'hygiène publique et privée, délaissé par Raikem (v. ce nom). Il en est resté titulaire jusqu'à ce jour; en revanche, un arrêté royal du 21 décembre 1867 l'a déchargé du cours d'anatomie pathologique, et l'a nommé, en remplacement de Royer (décédé le 20 octobre), professeur de pathologie et de thérapeutique spéciale des maladies internes, y

(1) Nous avons eu l'occasion d'apprécier par nous-mêmes l'excellence de cette méthode, à l'*Institut St-Jean* et à l'*Ecole du sud*, lors de la visite que nous y avons faite en 1867 avec M. Gillon, dans le but d'initier à notre organisation scolaire l'hon. M. P.-J.-O. Chauveau, surintendant-général de l'instruc-

tion publique dans le Bas-Canada (aujourd'hui ministre de l'intérieur de la province de Québec). M. Chauveau s'est déclaré enchanté des résultats et nous a fait connaître son intention de tirer parti, pour son pays, des observations qu'il a recueillies dans les écoles de Liège.



compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques (cours de deux ans). M. Heuse a été nommé professeur extraordinaire le 25 mars 1861 ; il est professeur ordinaire depuis le 12 octobre 1865. Directeur du Cabinet d'anatomie pathologique depuis plusieurs années, il a concouru à l'accroissement de cette collection. Il est membre correspondant de la Société des sciences médicales de Lisbonne depuis le 1<sup>er</sup> mars 1849 ; de l'Académie de médecine de Belgique depuis le 31 décembre 1855, et membre titulaire de la Société de médecine de Liège. Un arrêté royal du 12 janvier 1864 l'a nommé membre de la Commission médicale de la province de Liège ; il a été chargé, dans le sein de cette Commission, de plusieurs Rapports sur l'hygiène. — Il a publié :

1<sup>o</sup> Une notice sur la maladie du docteur Lombard (v. ce nom). Bruxelles, 1845, in-8<sup>o</sup>.

Cette notice, rédigée sur la demande de l'Académie royale de Médecine de Belgique, a été lue en présence de ce corps savant, le 24 février 1855, et insérée d'abord dans son Bulletin, t. XIV, n<sup>o</sup> 5. — M. Heuse avait été l'élève de Lombard et était devenu son ami.

2<sup>o</sup> Des kystes apoplectiques développés dans les parois du cœur et des anévrysmes des artères coronaires cardiaques, notes et réflexions communiquées à l'Académie royale de médecine de Belgique. Bruxelles, 1856, in-8<sup>o</sup>, avec 4 pl. coloriées.

Extr. du Bulletin de l'Académie, t. XV, n<sup>o</sup> 8.

**Kupfferschlaeger** (ISIDORE), frère de François (v. ci-dessus), né à Liège le 9 janvier 1819, fréquenta successivement le Collège communal et l'Université de cette ville, et fut attaché à ce dernier établissement, avant même d'avoir achevé ses études (31 octobre 1840), en qualité de préparateur de chimie générale et industrielle (1).

(1) En fait, il a été préparateur de chimie et de pharmacie, et spécialement préposé aux manipulations chimiques.

(2) Et dispensé, à cette occasion, de l'exa-

Nommé répétiteur de chimie et de minéralogie à l'École spéciale des mines, le 27 novembre 1844, il s'acquitta de son mandat de telle manière, que l'année suivante, en égard aux rapports favorables des autorités compétentes, son nom fut porté sur la liste des agrégés de la Faculté des sciences. Les manipulations chimiques sont restées sous sa direction depuis lors jusqu'au 50 octobre 1867, date de l'arrêté qui confie ce cours à M. Camille Renard. En 1855-1854, il a été chargé d'achever le cours de minéralogie d'André Dumont, qui voyageait à cette époque en Italie. La même année, il a suppléé M. Chandelon pour le cours de docimasie ; il est resté seul chargé de cet enseignement à partir de 1854-1855. Il a été promu à l'extraordinariat le 24 septembre 1857 (2) ; à l'ordinariat, le 12 octobre 1865. Il a été investi, pour l'année 1867-1868, des fonctions de secrétaire académique. — En dehors de l'Université, M. Kupfferschlaeger est membre du Conseil de salubrité publique de la province de Liège (depuis 1846) et du Comité d'inspection des établissements d'aliénés (depuis 1858). En 1847, il a été nommé membre secrétaire et rapporteur de la Commission instituée pour la recherche des eaux alimentaires de la ville de Liège : son travail a paru en 1851. Enfin, il fait partie de la Société royale des sciences (3). — Il a publié :

A. Dans les Mémoires de cette compagnie :

1<sup>o</sup> Observations sur le procédé de M. Frémy pour séparer la potasse de la soude (t. II, 1844).

M. Kupfferschlaeger démontre que l'antimoniate bi-potassique ne permet de distinguer la potasse de la soude que dans le cas où ces deux oxydes se trouvent seuls dans une dissolution.

2<sup>o</sup> Procédé pour essayer les minerais de zinc par la voie sèche (t. X, 1854).

men de docteur en sciences.

(2) Depuis 1868, il fait des conférences sur la chimie à l'Institut supérieur de demoiselles, place St-Paul (v. l'art STECHER).



5° Notice sur l'action du fer et du zinc dans les dissolutions des métaux dont les oxydes sont solubles dans l'ammoniaque (t. XVI, 1860).

B. Dans le *Journal de pharmacie d'Anvers* :

4° Remarques sur la purification de l'acide sulfurique arsénifère (t. I, 1845).

L'auteur établit qu'on peut, par le sulfide hydrique, précipiter complètement (ce qui était contesté) l'arsenic existant dans l'acide sulfurique à l'état d'acide arsénique. Mais, pour cela, il faut transformer au préalable ce dernier, par un courant de gaz sulfureux, en acide arsénieux, puis y dégager du sulfide hydrique.

5° Sur l'existence de l'acide valérianique à l'état de valérianate organique dans la racine de valériane (*Ib.*).

6° De l'incompatibilité des substances employées en médecine et notamment de l'iodure potassique dans la pommade mercurielle (*Ib.*, t. II, 1846).

7° Quelques mots sur la fabrication de l'acide valérianique (*Ib.*).

8° Observations sur la teinture d'iode (*Ib.*).

9° Sur la purification et la conservation de l'azotate argentique (*Ib.*, t. III, 1847).

C. Dans le *Journal d'agriculture pratique* :

10° Sur l'emploi du sulfate de fer en agriculture (t. II, 1849).

11° De l'usage et des effets du plâtre en agriculture (*Ib.*).

D. Dans la *Revue universelle des mines* (de M. de Cuyper) :

12° Note sur le procédé de M. Kobell pour doser les oxydes aluminique et ferrique (t. I, 1857).

13° Comptes rendus d'essais docimastiques de minerais de fer, de zinc, de cuivre et de plomb (t. II, XXI, 1857 à 1867).

14° Modifications faites au procédé de M. Margueritte pour le dosage volumétrique du fer (t. XXI, 1867).

E. Dans le *Médecin de la famille* 1857 à 1867) :

15° Divers articles sur l'hygiène et sur l'économie domestique, sur la conservation des denrées alimentaires, sur leur falsification, etc. (Thé, vinaigre, farines, etc.), sur l'éclairage à l'huile de pétrole, sur les engrais artificiels, sur l'empoisonnement par les pains à cacheter, etc., etc.

F. Dans les *Annales du Conseil de salubrité publique* :

16° Exposé et discussion des moyens généralement employés pour détruire les insectes et les animaux nuisibles (t. III, 1850).

17° Instruction pratique pour l'emploi de l'huile de pétrole à l'éclairage (1865).

C'est le résumé d'une conférence publique donnée par M. Kupfferschlaeger dans la salle Franklin. Cette notice a été imprimée séparément par ordre du Conseil et répandue à profusion.

G. Dans le *Bulletin communal de Liège* :

18° Les établissements insalubres, etc. — De l'air (1855).

19° Hygiène publique. — Des houillères (1856).

20° La morgue, au point de vue de la salubrité et de la police (*id.*).

21° Les égouts de la ville (1857).

H. 22° M. Kupfferschlaeger a publié régulièrement, dans la 5<sup>e</sup> série du *Moniteur de l'enseignement*, un *Bulletin scientifique* :

I. 25° Tableau des caractères pyrognostiques des substances minérales. Liège, broch. in-4° (1860).

J. 24° Extrait du cours de docimastie. Liège, broch. in-8° (1862). — 2<sup>e</sup> édition (1867).

K. 25° Le sel et ses divers usages, s. l. n. d. (1868), in-8°.

Conférence faite à la *Société Franklin* de Liège, le 5 avril 1868.

Lacordaire (JEAN-THÉODORE), O. S. B., a vu le jour à Recey-sur-Ource, département de la Côte d'Or (France), le 1<sup>er</sup> février 1801. Son père était doc-



teur en médecine; sa mère, Marie-Anne Dugied, fille d'un avocat au parlement de Bourgogne. De leurs quatre fils, celui dont nous nous occupons est l'aîné; le second, Jean-Baptiste-Henri, fut le P. Lacordaire, de l'Académie française (\*); le troisième a dirigé la manufacture impériale des Gobelins; enfin le quatrième, ancien chef d'escadron, se repose des fatigues de la vie militaire dans sa retraite de Vendôme. Jean-Théodore reçut sa première éducation chez un curé, dans un village perdu au fond des bois: il est permis de croire qu'il y apprit à aimer, à observer les merveilles de la création, et que les impressions de ces années d'enfance influèrent sur la direction des goûts du futur naturaliste. Après avoir fait ses humanités au lycée de Dijon (1810-1817), il prit ses inscriptions dans la Faculté de droit, et se fit recevoir *capable* (grade dont la désignation est tombée en désuétude, et qui équivalait à notre candidature). Mais un moment vint où il n'y put tenir: un penchant irrésistible l'entraîna vers l'étude des sciences naturelles, et il était possédé du désir de parcourir le vaste monde. Il renonça donc à la carrière du barreau et s'embarqua pour Buenos-Ayres, où il séjourna quatre mois. Huit années de sa vie (1824-1832) ont été remplies par des voyages d'exploration au-delà de l'Atlantique. Le second ne dura pas moins de deux ans, pendant lesquels il résida tour à tour à Buenos-Ayres et à Montevideo, parcourut en tous sens la république Argentine, jusqu'aux confins de la Patagonie, visita l'Uruguay, et fit enfin une halte de six mois au Brésil, où il choisit pour domaine de ses investigations les provinces de Rio-de-Janeiro et de Minas

Geraes. Son troisième voyage fut plein de péripéties. Après cinq mois de séjour au Chili, il traversa tout le continent américain de Santiago à Buenos-Ayres, au plus fort de la guerre civile. Il passa deux mois dans la ville de Mendoza, depuis renversée par un tremblement de terre, et deux autres mois à Cordova, qu'il vit prendre et reprendre successivement par les parties belligérantes. Il fut témoin de la bataille de la Tablada, qui livra Cordova aux unitaires, tandis que, par un singulier jeu du sort, leur adversaire Rosas était proclamé gouverneur de Buenos-Ayres. M. Lacordaire finit par gagner cette dernière ville, d'où il passa à Montevideo. Il revit la France dans les derniers jours de la restauration, assista aux événements de juillet et le lendemain même du couronnement de Louis-Philippe, quitta Paris pour se remettre en mer, à Brest. Il toucha en passant au Sénégal, visita Cayenne et toute la Guyane française, remonta l'Oyapock, jusqu'à une centaine de lieues des côtes, et après 22 mois, rappelé en France par George Cuvier, qui lui offrait de l'attacher à sa personne, prit place sur un navire en partance pour Bordeaux. Aussitôt arrivé au port, il s'informa des nouvelles du jour: on lui apprit la mort du grand naturaliste, décédé la veille. — Il se rendit à Paris, où il reprit ses études et coordonna ses nombreuses observations, faisant trêve de temps en temps aux occupations sérieuses pour rédiger le récit de quelques épisodes de ses voyages, comme on peut s'en assurer en parcourant la *Revue des deux Mondes* (1832 à 1835). Il arriva, sur ces entrefaites que le Gouvernement belge prit la résolution de réorganiser l'enseignement supérieur. M. le comte de

(\*) Le nom de l'illustre dominicain est enregistré dans les Annales de l'Université de Liège. Comme il avait consenti à prêcher, dans la cathédrale de cette ville, le Carême de 1847, les étudiants, conjointement avec les membres de la Société d'Emulation, lui demandèrent quelques conférences spéciales, qui furent données dans la salle de cette Société, et eurent un grand retentissement. Le professeur Lesbroussart (v. ce nom) et

M. l'avocat Bury, ce dernier parlant au nom de la jeunesse universitaire, adressèrent à l'orateur chrétien des remerciements publics; de son côté, la Faculté de philosophie, usant pour la seconde fois du pouvoir qu'elle tient de la loi, lui décerna le titre de *docteur honoraire*, et cette résolution fut ratifiée par l'unanimité du Sénat académique (v. le *Nécrologe liégeois* pour 1861, p. 52 et ci-dessus l'art. WALTER).



Theux, ministre de l'intérieur, chargea entr'autres M. Vilain XIII, ambassadeur à Rome, de chercher des professeurs pour les Universités de l'Etat<sup>(1)</sup>. A Liège, il s'agissait notamment de développer et de fortifier l'enseignement des sciences naturelles (v. l'art. GAEDE). M. Vilain XIII eut l'occasion de s'en ouvrir au P. Lacordaire, qui signala son frère à l'attention de l'envoyé belge. C'est ainsi que M. Jean-Théodore Lacordaire est entré à l'Université de Liège, le 31 décembre 1855, avec le titre de professeur extraordinaire, chargé du cours de zoologie. A peine installé, il eut à résister aux instances de l'amiral Dumont-d'Urville, qui voulait à tout prix l'emmener comme naturaliste, dans son voyage d'exploration au pôle sud. M. Lacordaire ne se laissa pas convaincre : il avait un grand ouvrage en projet ; le temps était venu de mettre la main à l'œuvre. Ici commence une nouvelle période de sa vie, désormais tout entière consacrée à l'enseignement et à la science. En 1857, après la mort de Fohmann (v. ce nom), il fut chargé, tout en conservant ses premières attributions, du cours d'anatomie comparée, porté tout à la fois au programme du doctorat en sciences naturelles et au programme de la candidature en médecine<sup>(2)</sup> ; il en est encore aujourd'hui titulaire. Sa promotion à l'ordinariat date du 5 septembre 1858. Lorsque l'Université eut le malheur de perdre André Dumont (v. ce nom), M. Lacordaire eut mission de remplacer le recteur décédé, jusqu'à l'expiration de la période triennale ; il resta investi des mêmes fonctions pendant toute la période suivante, et dirigea par conséquent l'Université depuis l'année académique 1857-1858 jusqu'à la fin de l'année 1860-1861. Le 9 octobre 1852, il avait été nommé chevalier de l'ordre Léopold ; le 26 déc. 1860, un arrêté royal le promut au grade d'officier. — M. Lacordaire est

affilié à un grand nombre de Sociétés savantes. A Liège, il a été, de 1842 à 1846, secrétaire-général de la Société d'Emulation<sup>(3)</sup> ; depuis 1845, il est secrétaire-général de la *Société royale des sciences*, à laquelle il n'a pas peu contribué à donner une impulsion vigoureuse ; il est entré à l'Académie royale de Belgique le 15 décembre 1842 avec le titre d'*associé*, le plus élevé que les règlements de la compagnie permettent d'accorder à un étranger. Il est en outre *membre honoraire* ou *correspondant* des Sociétés entomologiques de France, de Londres, de Stettin, de Berlin, de St-Petersbourg, de Bruxelles, de la Société des sciences naturelles de France (à Paris) ; de l'Académie des sciences, etc., de Lille ; de la Société Linnéenne de Lyon ; de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon ; de l'Académie des *Lincei* de Rome ; de la Société royale d'Edimbourg ; de la Société des naturalistes de Moscou ; de la Société d'histoire naturelle de Halle ; de la Société physico-économique de Königsberg ; de la Société d'histoire naturelle de Hermannstadt ; de la Société d'histoire naturelle de Nassau ; de la Société d'histoire naturelle du Luxembourg ; de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie ; de la Société philosophique américaine ; de la Société malacologique d'Anvers ; de l'Académie royale des sciences de Stockholm ; de l'Académie d'archéologie de Belgique. — Voici la liste de ses principaux ouvrages :

#### I. *Récits de voyages*, etc.

1<sup>o</sup> Articles publiés dans la *Revue des deux Mondes*, dans le *Temps*, etc., et reproduits pour la plupart dans la *Revue universelle* de Bruxelles (1852 et années suivantes).

#### II. *Travaux scientifiques*.

2<sup>o</sup> *Mémoire sur les habitudes des Co-*

(1) Des offres furent faites, au nom du nouveau gouvernement, par M. Vilain XIII, à plusieurs Français de distinction, entr'autres à l'éminent jurisconsulte Troplong, qui ne se décida point à venir à Liège.

(2) Ce cours, ainsi que celui de zoologie, est à *certificat* depuis 1857.

(3) Il a rédigé, en cette qualité, le procès-verbal de la séance publique du 19 juillet 1842.



léoptères de l'Amérique méridionale. Paris, 1850, in-8°.

Extr. des *Annales des sciences naturelles*, t. XX.

5° *Essai sur les Coléoptères de la Guyane française*. Paris, 1852, in-8°.

*Nouv. Annales du Museum*, t. II.

4° *Notice sur l'entomologie de la Guyane française*. Paris, 1852, in-8°.

*Annales de la Société Entomologique de France*, t. I. — Concerne principalement les Lépidoptères.

5° *Notice sur les habitudes des Lépidoptères rhopalocères de la Guyane française*. Paris, 1855, in-8°.

*Ibid.*, t. II.

6° *Mémoires sur M. le baron George Cuvier*; traduits de l'anglais de Mistress Lee. Paris, 1855, in-8°.

La traduction a été rédigée et publiée en même temps que l'original anglais.

7° *Faune entomologique des environs de Paris*. Paris, 1855, in-18°.

L'ouvrage, publié chez Méquignon-Marvis, devait avoir trois volumes. Lors de l'incendie, resté célèbre, de la rue du Pot-de-fer, l'édition du tome I fut brûlée presque tout entière; les rares exemplaires qui échappèrent au désastre figurent aujourd'hui parmi les curiosités bibliographiques. L'éditeur demanda et obtint la résiliation du contrat (\*).

8° *Introduction à l'Entomologie*. Paris 1854-1858, 2 vol. in-8°, avec 24 pl.

9° *Monographie de la famille des Erotyliens*. Paris, 1842, in-8°.

Description de près de 800 espèces, dont environ 650 nouvelles.

10° (En collaboration avec M. A. Spring) : *Note sur quelques points de l'organisation du Phrynosoma Harlanii, Saurien de la famille des Iguanien* (*Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*, t. IX, 1842).

11° *Monographie des Coléoptères pentamères phytophages*. Liège, 1845-1845, 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage forme les tomes III et V des *Mémoires de la Société royale des sciences de Liège*.

(\* L'ouvrage est tout entier de M. Lacordaire, bien que le titre porte également le

12° En collaboration avec M. A. Spring) : *Nouveau manuel d'anatomie comparée*, trad. de l'allemand de Th. de Siebold et H. Stannius. Paris, 1849, 2 vol. in-18°.

13° *Rapport sur le Concours quinquennal des sciences naturelles* (1847-1851); Bruxelles, 1852, in-8°.

Inséré dans le *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique* (t. XIX, 1852). — M. Lacordaire a été également rapporteur du Concours quinquennal des sciences naturelles pour les trois périodes suivantes (v. le dit *Bulletin*).

14° *Observations sur la notice de M. Van Beneden*, sur la génération alternante et la digénèse (*Ibid.*, t. XX, 1°, p. 552).

15° *Observations sur l'influence du choléra chez les animaux* (*Ibid.*, t. XXI, 2°, p. 652).

16° *Genera des Coléoptères*, ou Exposé méthodique et critique de tous genres proposés jusqu'ici dans cet ordre des insectes. Paris, Roret, 1854-1868, 8 vol. in-8°, avec 96 planches.

Oeuvre capitale de l'auteur. Fait partie de la grande collection dite des *Suites à Buffon*, publiée par l'éditeur Roret. L'ouvrage comprendra en tout dix volumes, et embrassera la révision d'environ 6000 genres, dont se compose actuellement l'ordre des Coléoptères.

17° *Rapports* sur des Mémoires présentés à l'Académie royale de Belgique, insérés dans les *Bulletins* de ce corps savant.

18° *Discours académiques*, prononcés à l'occasion de la réouverture des cours de l'Université de Liège.

a. Sur l'instinct et l'intelligence des animaux, et en particulier sur leur instinct de sociabilité (1857-1858).

b. Sur l'espèce, sa permanence et ses variations (1858-1859).

c. Sur les espèces perdues et notamment sur le *Dronte* ou *Dodo* (1859-1860).

d. Sur la géographie zoologique (1860-1861).

nom du docteur Boisduval.



**Le Roy (ALPHONSE)**, né à Liège le 28 juillet 1822, a fait ses études au Collège communal et à l'Université de cette ville et a reçu, le 12 octobre 1841, le diplôme de docteur en philosophie et lettres. Il songeait à y joindre celui de docteur en droit, lorsqu'un attrait invincible le ramena insensiblement dans le domaine de ses premières prédilections. Au moment d'achever sa seconde année de droit, il prit tout d'un coup la résolution d'aller passer quelque temps à Paris. Il eut la chance heureuse d'y être mis en rapport avec quelques hommes éminents (Ch. Nodier, Letronne, le baron Walkenaer, etc.), dont les conseils contribuèrent à le diriger vers la carrière de l'enseignement. Le directeur du Collège de Tirlemont lui offrit une chaire de rhétorique en 1844; il accepta et fut nommé préfet des études de l'établissement en septembre 1846, après la retraite de l'abbé Louis<sup>(1)</sup>. Il obtint de la commune que celle-ci reprendrait directement l'administration du Collège, et du gouvernement, en 1848, qu'une école d'agriculture y serait annexée. La nouvelle institution, la première de ce genre qui ait été fondée en Belgique<sup>(2)</sup>, fut placée sous la direction de M. Le Roy et solennellement inaugurée par M. Ch. Rogier, ministre de l'Intérieur, le 17 avril 1849. Dans le cours de la même période, M. Le Roy s'était activement dévoué à une autre tâche. A plusieurs reprises, le gouvernement avait vainement essayé d'obtenir des Chambres une loi sur l'instruction moyenne, loi devenue d'autant plus urgente, que les études humanitaires, surtout dans les villes de second ordre, étaient livrées au caprice d'administrateurs souvent peu éclairés eux-mêmes, et qu'il n'y avait aucune

connexion entre l'enseignement des Collèges et l'enseignement des Facultés des lettres et des sciences. Une publication spéciale, le *Journal de l'instruction publique*, avait été fondée à Tirlemont dès 1845 par l'abbé Louis, avec le concours de M. Le Roy, dans le but de populariser ces questions. En 1848, M. Le Roy crut le moment favorable et n'hésita pas à convoquer en Congrès, à l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, mis à sa disposition par le bourgmestre Ch. de Brouckere, les professeurs des Athénées et des Collèges de tout le royaume. Deux établissements seulement manquèrent à l'appel, et l'Assemblée émit des vœux que le ministère accueillit avec bienveillance, tout en recommandant aux professeurs de ne traiter, dans leurs débats, que les questions non-politiques. Le Congrès se renferma strictement dans les limites qui lui étaient assignées; entr'autres mesures qu'il proposa et qui ne tardèrent pas à recevoir une consécration officielle, nous citerons la création du grade d'*élève universitaire*<sup>(3)</sup> et l'institution d'un Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. La composition de ce Conseil fut pendant deux ans abandonnée à l'élection, et deux fois le Comité permanent du Congrès, dont M. Le Roy faisait partie en qualité de Secrétaire-général, fut choisi à la presque unanimité. Cependant un projet de loi fut soumis à la législature. Le Congrès se transforma aussitôt en Association régulière, et ne parvenant pas à s'entendre avec l'abbé Louis, resté seul rédacteur du *Journal de l'Instruction publique*, fonda un nouveau recueil, le *Moniteur de l'Enseignement*. M. Le Roy en fut un des collaborateurs les plus assidus<sup>(4)</sup>. Cependant la

(1) Sur l'abbé Louis, v. le *Nécrologe liégeois* pour 1860.

(2) L'enseignement agricole a été depuis centralisé à Gembloux. Le professeur d'agriculture de l'*Institut* établi en cette ville, M. G. Fouquet, ancien élève lauréat de Grignon, a débuté dans l'enseignement à l'Ecole de Tirlemont.

(3) Supprimé plus tard, puis rétabli par la loi du 27 mars 1861, avec un changement

de dénomination et quelques modifications au programme. Le titre de *gradué en lettres* a remplacé celui d'*élève universitaire*.

(4) Le *Moniteur de l'Enseignement* fut placé sous la direction de Fréd. Hennebert (père), professeur à l'Athénée royal de Tournai, et principalement rédigé par Ph. Bède (v. l'art. Em. BÈDE), par M. J. Coune (aujourd'hui préfet des études de l'Athénée d'Anvers) et par M. Le Roy. La collection complète (1849-



promulgation de la loi du 4<sup>er</sup> juin 1850 rendit inutiles les démarches des professeurs; l'Association fut dissoute, mais le *Moniteur* continua de paraître. Sur ces entrefaites, M. Le Roy songea à quitter l'enseignement moyen : agrégé à la Faculté des lettres de Liège depuis le 25 octobre 1845, il aspirait à vivre dans un milieu plus conforme à ses goûts; d'autre part, certaines innovations que le Conseil communal de Tirlémont avait jugé à propos d'introduire dans le régime du Collège ne pouvant lui convenir, il donna sa démission et revint à Liège, où un arrêté du 4 octobre 1850 le chargea de faire, *en concurrence*, les cours de logique et de métaphysique à l'Université. Cet arrêté fut rapporté le 27 décembre suivant : le décès de Tandel (v. ce nom) venait de rendre possible une répartition définitive des cours que ce professeur avait dû abandonner, pendant la dernière période de sa longue maladie. M. Schwartz (v. ce nom) resta seul chargé à titre de suppléant de M. Loomans; (v. ce nom) du cours de logique; M. Le Roy devint titulaire des cours de métaphysique, d'esthétique et de pédagogie (v. l'art. BURGRAFF). Il a été promu à l'extraordinariat, le 6 octobre 1856; à l'ordinariat, le 14 janvier 1862; en la présente année 1868-1869, il remplit les fonctions de Secrétaire du Conseil académique. Depuis 1860, M. Loomans ayant été déchargé du cours de logique, il en est devenu titulaire; ses attributions universitaires actuelles comprennent en outre les autres cours précités, plus le cours facultatif d'archéologie, devenu vacant en 1866 par

suite de la mort de L. de Closset (v. ce nom). A l'Ecole normale des humanités, il enseigne la pédagogie, depuis la création de cet établissement (1); on lui a de plus confié, depuis 1859, un cours spécial de psychologie et de logique, destiné aux élèves de la première année. De 1851 à 1859, il a été membre-secrétaire du jury conférant le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur; depuis 1857, il fait partie du jury d'admission aux Ecoles spéciales des mines, etc. En 1859, il a prononcé, au temple des Augustins, le discours d'usage, lors de la distribution des prix du concours général. En 1865, il a été nommé membre-rapporteur du jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire nationale, pour la période 1861-1865. — En dehors de l'Université, M. Le Roy s'est intéressé à différentes questions, notamment à l'éducation des sourds-muets et des aveugles; de 1850 à 1867, il a rempli les fonctions de secrétaire de la Commission administrative de l'Institut de Liège. Depuis 1861, il est membre de la Commission provinciale de statistique; en 1869, il a été nommé membre de la Commission de surveillance de l'Académie des beaux-arts de Liège; il est membre du Comité de lecture du Théâtre royal de la même ville, depuis que cette institution existe, etc. Il a été pendant neuf ans bibliothécaire de la *Société d'Emulation* de Liège et l'un des rapporteurs de ses Concours, ainsi que de ceux de la *Société liégeoise de littérature wallonne* (2). Il appartient à l'Institut archéologique liégeois, à

1856) forme 12 vol. in-8°, plus 2 vol. de suppl., contenant la discussion de la loi du 4<sup>er</sup> juin 1850 sur l'enseignement moyen. La mort de Fr. Hennebert fit passer la direction du journal dans les mains de Ph. Bède, qui le continua (à Verviers), sous le titre d'*Annales de l'enseignement public*.

(1) Il avait fait pendant deux ans ce cours à l'Université.

(2) Cette Société, fondée en 1856, a pour but, non pas de pousser à un *mouvement wallon*, mais tout simplement de conserver les traditions du pays et surtout la connaissance d'un idiôme auquel les linguistes modernes, à commencer par M. Littré, attachent

avec raison de jour en jour plus d'intérêt. La *Société wallonne* ouvre chaque année des concours sur des questions d'érudition ou sur des sujets de composition purement littéraires. Elle publie régulièrement un *Annuaire* (in-12°) et un *Bulletin* (in-8°) : ce dernier recueil comprend déjà onze vol. — Le président de la Société, depuis la mort de H. Forir, est M. Ch. Grandgagnage (ancien membre de la Chambre des représentants), auteur d'un *Dict. étymol. wallon*, d'*Etudes sur les noms de lieux de la Belgique orientale*, etc.; le secrétaire, depuis la mort de l'avocat F. Bailleux, qui avait imprimé à la Société une impulsion vigoureuse, est M. St.



l'Académie d'archéologie de Belgique, aux Sociétés d'histoire et de littérature de Gand, de Tournai, du Limbourg, etc.; à l'Institut des provinces de France, à la Société des antiquaires de Normandie, etc. — Il a publié :

#### I. Philosophie.

1° De la philosophie considérée comme puissance religieuse. Liège, 1844, in-8°. (Extr. de la *Revue de Liège*, t. II.)

2° Questions psychologiques. Bruxelles (Tirlemont), 1846, in-8° (Extr. du *Journal de l'instr. publique*).

3° L'esthétique de la laideur (*Messenger de Gand*, 28 et 29 déc. 1855).

4° La philosophie en 1854. Bruxelles, 1855, in-12°.

Extr. de la *Revue trimestrielle* (v. *Zeitschr. f. Philos.*, de M. J.-H. de Fichte, t. XXX, 1857).

5° La philosophie au pays de Liège (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles). Liège, Renard, 1860, un vol. in-8°.

Tiré à part du *Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. IV.

6° Note sur la pensée et la connaissance, dans l'*Essai sur l'activité du principe pensant*, etc., de P. Kersten (Liège, 1865, in-8°, t. III).

7° Trois publications belges sur la philosophie du langage (*Revue trimestrielle*, t. XLI, 1864, p. 250-259).

8° Art. de critique philos. dans le *Moniteur de l'enseignement*, la *Meuse*, le *Journal de Liège*, etc. (Plusieurs ont été tirés à part).

II. *Etudes historiques, biographiques, etc.* (v. n° 59).

9° Lettres éburonnes. La controverse sur l'origine des Wallons (*Rev. trimestr.*, t. VIII, p. 68; t. IX, p. 115; t. XI, p. 206; t. XVI, p. 215).

10° Deux Rapp. à la Soc. d'Emulation

Bormans (fils de l'honorable prof. émérite), conservateur adjoint des Archives de Liège. Les séances mensuelles de la compagnie se tiennent à l'Université, où est également déposée sa Bibliothèque spéciale. Parmi les rédacteurs les plus actifs du *Bulletin*, nous citerons MM. A. Hock (poésies, études sur les coutumes locales), Defrecheux, appariteur

de Liège sur le concours ayant pour objet: *L'Histoire de Liège racontée aux enfants* (*Mém. de la dite Société*, t. I et t. III; aussi à part).

11° Art. de critique historique dans la *Revue belge* (sur D. Mabillon, 1845), dans la *Revue de Liège*, le *Mon. de l'enseignement*, l'*Ann. de la Soc. d'Emulation* et les journaux précités.

12° Rapport sur le concours quinquennal d'histoire nationale (1861-1865). Bruxelles, Deltombe, 1865, in-8°.

13° La Biographie nationale. Liège, de Thier, 1866, in-12°.

14° Collaboration à la *Biographie nationale*, à partir du t. II.

#### III. Instruction publique.

##### A. Instruction primaire.

15° L'Ami des enfants, livre de lecture, spécialement destiné aux Ecoles primaires (division supérieure), aux Ecoles moyennes et aux classes professionnelles des Athénées et des Collèges, ouvrage entièrement refondu, complété et approprié à l'usage des écoles de la Belgique. Liège, Dessain, in-12° (Quatre éditions stéréotypes, de 1857 à 1868; les trois dernières sont augmentées d'un chap. sur les droits et les devoirs du citoyen belge. V. à ce sujet le disc. prononcé par M. le Gouverneur de la province de Liège, dans la séance du Conseil provincial du 20 juillet 1865).

Ouvrage dont le Gouvernement a autorisé l'emploi dans les Ecoles primaires, les Ecoles moyennes, l'Ecole des enfants de troupe d'Allost, etc. — C'est une refonte du *Kinderfreund* de Wilmsen, destinée à remplacer l'ancien *Ami des enfants* édité en 1847 par la *Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire*. « Souvent nous avons traduit Wilmsen, » dit l'auteur dans sa préface; plus souvent » nous avons essayé de refaire son livre, » comme il nous a paru qu'il l'aurait fait lui-

de l'Université (poésies); Dejardin (auteur d'un *Dict. des proverbes wallons*); Ad. Picard, conseiller à la Cour, G. Magnée, A. Desoer, M. Thiry (poésies), Delarge (id.), les prof. Stecher et Le Roy, etc. — Parmi les Mémoires couronnés, on remarque des *Etudes* sur les anciens métiers, avec des glossaires technologiques.



» même, s'il eût vécu de nos jours et dans nos contrées. » *L'Ami des enfants* de M. Le Roy a été traduit en flamand, sur la 2<sup>e</sup> édition, par M. Van Driessche, prof. à l'Athénée royal de Bruxelles, sous ce titre : *De Kinder-vriend, leesboek ten gebruike der Volksscholen in België*. Malines, Dessain, 1863 et 1865, in-12<sup>o</sup> (L'orthographe a été modifiée dans la 2<sup>e</sup> édition, conformément à la loi). La trad. de M. Van Driessche est officiellement autorisée pour les écoles des provinces flamandes. — Une 3<sup>e</sup> édition est en préparation.

16<sup>o</sup> Divers articles dans *l'Abeille* (Bruxelles), revue pédagogique publiée par M. Th. Braun (de Nivelles), etc.

b. *Instruction moyenne.*

17<sup>o</sup> Collaboration au *Journal de l'Instruction publique* (Tirlemont, 1845-1846), au *Moniteur de l'enseignement* (1849-1856), aux *Annales de l'enseignement public* (1857-1858), à la *Revue de l'Instruction publique en France et dans les pays étrangers* (1855-1859), à la *Revue de l'Instruction publique en Belgique* (depuis 1861).

18<sup>o</sup> Étude historique et critique sur l'enseignement élémentaire de la grammaire latine. Bruges, Daveluy, 1864, un vol. in-8<sup>o</sup> de 262 p.

Réunion d'une série d'art. publiés d'abord dans la *Revue de l'instr. publique en Belgique* (1861-1864) : Enseignement grammatical au moyen âge. — Renaissance des lettres : les *Cicéroniens*. — Les jésuites et Port-Royal. — Les gymnases protestants. — Les réalistes et les humanistes : Comenius, Basedow ; Gesner, Ernesti, Heyne, Wolf, Hermann. — Les *orthodoxes* et les *dissidents* : Rollin, Lhomond, les Allemands ; Ratich, Locke, Dumarsais, Pluche, Radonvilliers, Hamilton, Jacotot, Ruthardt, Meierotto. — Kant et Herbart. — Mager. — Les réformes de M. Kœchly. — Les idées du professeur Baguet (de Louvain). — L'auteur cherche à établir que, dans l'intérêt même de l'étude des langues anciennes, c'est la langue maternelle qui doit être le pivot des humanités.

19<sup>o</sup> Discours prononcé à la distribution des prix du Concours général. Bruxelles, 1859, in-8<sup>o</sup> (et *Ann. des Universités*, t. I, 2<sup>e</sup> série).

Sur l'enseignement national.

c. *Instruction supérieure.*

20<sup>o</sup> Le jury d'examen, par un professeur. Tournai, 1855, in-8<sup>o</sup>.

Ext. du *Mon. de l'enseignement*. Les vues

de l'auteur se rapprochent du système proposé par l'Université de Liège.

21<sup>o</sup> Art. divers dans les *Revues* ci-dessus désignées (sur les *agrégés*, sur le *jury*, etc.).

22<sup>o</sup> Le présent ouvrage.

d. *Etudes générales, statistique et histoire de l'enseignement.*

25<sup>o</sup> Les Écoles publiques dans l'Amérique du Nord, trad. de l'allemand du D<sup>r</sup> Wimmer. Tournai, 1855, in-8<sup>o</sup>.

24<sup>o</sup> L'Instruction publique en Angleterre, d'après le D<sup>r</sup> Wiese (*Revue de l'instr. publ. en France*, 1852 ; 9 articles).

25<sup>o</sup> De l'enseignement aux États-Unis d'Amérique (*Ibid.*, 1855-1856 ; 18 articles).

Travail rédigé d'après des documents authentiques fournis par M. H. Barnard et par M. Gilman (du Connecticut), Commissaire de l'Union américaine à l'Expos. univ. de 1855 (v. Amunategui, *De la instruction primaria en Chile*. Santiago du Chili, 1856, in-8<sup>o</sup>).

26<sup>o</sup> De l'Instruction publique au Canada (*Ibid.*, 1858-1859 ; 12 articles).

v. le *Journal de l'instr. publ. de Montréal*. — C'est à la suite de cette publication que des relations se sont établies entre l'Université de Liège et le gouvernement Canadien.

27<sup>o</sup> Collaboration à l'*Encyclopædie des gesammten Erziehungs- und Unterrichtswesens*, publ. à Stuttgart par M. le D<sup>r</sup> K. A. Schmid (en cours de publication).

Art. *Belgique* (t. I, p. 491-521) ; art. *Hollande* (t. III, p. 558-579) ; art. *Portugal* (t. VI, p. 119-148) ; art. *Espagne* et art. *Séminaires* (en préparation). — L'art. *Portugal* a été reproduit aux États-Unis (trad. en anglais) dans *The American journal of Education* (publ. par M. H. Barnard).

IV. *Archéologie et beaux-arts.*

28<sup>o</sup> Antiquités architecturales de la Normandie, contenant les monuments les plus remarquables de cette contrée (architecture romane et ogivale) présentés en plans, élévations, coupes, détails, etc., par Auguste Pugin. Traité historique et descriptif par John Britton. Trad. de l'anglais et annoté par Alph. Le Roy. Paris et Liège, E. Noblet, 1855, un vol. in-4<sup>o</sup> avec 78 pl.



29° Motifs et détails choisis d'architecture gothique empruntés aux anciens édifices de l'Angleterre, par A. Pugin. Texte historique et descriptif, par E.-J. Willson. Trad. et annoté par Alph. Le Roy. Paris et Liège, Noblet et Baudry, 1858-1867, 2 vol. in-4° avec 115 planches.

Le second vol. contient une étude de M. Le Roy sur les caractères distinctifs de l'architecture anglaise aux différentes périodes du moyen âge. — Chacun des deux ouvrages nos 28 et 29 a obtenu de la *Société archéologique française* une médaille d'argent.

50° Glossaire de termes choisis d'architecture gothique, composé en anglais par Ed. James Willson, traduit, remanié sous la forme d'un glossaire français-anglais, revu et augmenté par Alph. Le Roy. Paris et Liège, 1867, in-12° avec 2 pl.

Extr. du t. II de l'ouvrage précédent, sauf quelques changements.

51° Rapport (à l'Administration communale de Tongres) sur la statue d'Ambiorix. Tongres, 1860, in-8°. — Ibid. (à l'Institut archéol. liégeois) sur le Musée archéol. de Liège, etc.

52° L'Eglise Sainte-Croix et ses peintures murales. Liège, 1862, in-12°.

#### V. Questions spéciales.

53° Art. sur la question des *Monts-de-Piété* dans la *Revue de Liège* (t. II, p. 187-201; t. V, p. 166-181).

54° Rapports et discours concernant l'éducation des sourds-muets et des aveugles (Publications de l'Institut royal de Liège, de 1851 à 1864).

55° Collaboration au *Scalpel* (sur la question des aliénés, etc.) et au *Médecin de la Famille* (traductions de l'espagnol et de l'italien).

VI. Littérature, — bibliographie, — voyages, etc.

56° Contes villageois de la Forêt-Noire, trad. de l'allemand de Berthold Auerbach, avec une introduction. Liège, Desoer, 1855, un vol. in-8° de 470 p.

Publ. d'abord dans le *Journal de Liège* (50 feuilletons).

57° La littérature française en Bel-

gique (en 1859). Berlin, 1860, in-8.

Extr. du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* (du Dr Ebert), t. III, p. 32-55.

58° Rapports à la *Soc. d'Emulation* et à la Société wallonne sur des concours littéraires (10 rapports, insérés dans les publications de ces Sociétés et aussi tirés à part).

59° Notices diverses, insérées dans divers recueils et tirées à part : a. M. Quérrard (1865); b. J.-B. De Wandre, président de la *Soc. d'Emulation* (1865); c. H. Forir (1865); d. M. Van de Weyer publiciste (1864); e. (le curé) Ch. Du Vivier (1864); f. F. Bailleux (1867); g. (le colonel) L. Micheels.

40° Souvenirs de vacances : a. Ascension de l'Etna (août 1865). Liège, 1866, in-12°; b. A travers les Carpathes (1865). Liège, 1867, in-12°.

Extr. de l'*Annuaire de la Soc. d'Emulation de Liège*. — *L'Ascension de l'Etna* a eu plusieurs éditions, dont une américaine.

41° Collaboration au *Dictionnaire des spots ou proverbes wallons* (Bull. de la *Soc. wallonne*, 1864-1862, et suppl., Liège, 1865, in-8° de 628 p.

Le principal auteur de cet ouvrage est M. J. Dejardin, notaire à Liège; viennent ensuite MM. Defrecheux, Delarge et Alexandre. Le tout a été revu et augmenté par MM. A. Le Roy et Ad. Picard.

42° Poésies wallonnes (en collab. avec MM. Th. Fusset Ad. Picard, 1842; plusieurs éditions; en collab. avec M. Ad. Picard, sous le pseudonyme *Alcide Pryor*, un second recueil, 1861; deux éditions augmentées en 1862 et 1865, etc.).

43° Un très-grand nombre d'articles de critique littéraire et de notices diverses dans le *Journal de Liège* (Bull. litt. mensuel en 1856 et 1857), dans la *Meuse* et dans divers journaux ou revues de Belgique, de France, etc.

M. Le Roy a rendu compte de la plupart des publications d'une certaine importance qui ont vu le jour en Belgique depuis une vingtaine d'années, et d'un certain nombre d'ouvrages de haute valeur publiés dans les pays étrangers. — Ses articles sont signés tantôt A. L., tantôt Y.



**Loomans** (CHARLES), ✠, né à Lannaeken (Limbourg belge), le 12 novembre 1816, termina au petit séminaire de Rolduc (Herzogenrath) ses humanités commencées à l'Athénée de Maestricht, et y fut initié aux éléments de la philosophie par le chanoine Tits, dont les leçons jouissaient alors d'une réputation méritée, et qui devint plus tard professeur de théologie dogmatique générale à l'Université catholique. Epris des sciences spéculatives, l'étudiant de Rolduc se rendit à Louvain en 1836, et au bout de deux ans fut reçu docteur en philosophie et lettres *avec la plus grande distinction*. Il se fit alors inscrire dans la Faculté de droit, et subit en 1842, *avec grande distinction*, l'examen final qui devait lui ouvrir la carrière du barreau. Il ne songea cependant pas immédiatement à entrer dans la vie active; un entraînement irrésistible le ramena aux études spéculatives. Il alla suivre à Berlin le cours de *philosophie positive* de Schelling qui, redevenu chrétien à la fin de sa carrière, cherchait à concilier les découvertes de l'intuition intellectuelle avec les enseignements de l'Évangile. Pour tirer tout le profit possible des ressources que lui offrait la célèbre Université allemande, il assista en même temps aux cours de droit romain de Puchta et de Rudorff, disciples de Savigny, ainsi qu'aux leçons de Stahl, sur la *philosophie du droit*. Ces dernières surtout lui laissèrent d'intéressants souvenirs. De Berlin, il passa à Heidelberg, où il entendit Mittermaier, le grand criminaliste. Enfin, dans les derniers mois de 1843, il partit pour Paris, où Burnouf, Tocqueville, Ozanam et Rossi l'accueillirent avec la plus aimable bienveillance. Il fut l'élève de ces deux derniers, ainsi que de M. Valette, professeur de droit civil. Rossi lui plut particulièrement par son esprit philosophique, par le sens pratique qu'il possédait au plus haut degré, enfin par l'excellence de sa méthode. M. Loomans rentra dans ses foyers sur la fin de

1844, tout préparé au professorat s'il avait eu dès lors le dessein de s'y vouer; il devait être bientôt mis en demeure de se prononcer. Au commencement de mai 1845, M. Nothomb le désigna pour suppléer à l'Université de Liège, en qualité d'agrégé, le professeur de philosophie Tandel, qui commençait à ressentir les atteintes de la maladie qui l'enleva prématurément à la science. Un *Rapport sur l'enseignement supérieur en Prusse*, rédigé par M. Loomans pendant les quelques mois de stage qu'il venait de passer à Bruxelles, plut au ministre et déterminait probablement sa nomination.

Le nom de l'agrégé fut porté au programme à côté de celui du titulaire; il y eut ensuite un partage des cours, Tandel se réservant les élèves du doctorat<sup>(1)</sup>. Le 22 septembre 1848, M. Loomans fut nommé professeur extraordinaire. Tout en conservant ses cours de candidature, l'anthropologie et la morale, il accepta, le 22 octobre de l'année suivante, le cours de droit naturel, en remplacement de M. De Fooz, et se trouva de la sorte attaché à deux Facultés. Le soin d'enseigner la logique fut laissé à M. Schwartz jusqu'en 1856; un arrêté du 14 juin rendit alors ce cours à M. Loomans, qui finit par en être déchargé, en faveur de M. A. Le Roy, par arrêté du 7 juillet 1859. Quant à Tandel, l'Université avait eu le malheur de le perdre dès la fin de l'année 1850.—Les attributions des professeurs de philosophie n'ont plus changé depuis 1859. La répartition actuelle de leurs fonctions se justifie d'ailleurs par d'excellents motifs; d'une part la logique et la métaphysique se lient intimement; de l'autre, l'anthropologie et la morale servent d'introduction naturelle à la philosophie du droit. Il y a plus d'unité et d'harmonie dans les leçons, ainsi qu'un écrivain compétent<sup>(2)</sup> le faisait remarquer dès 1845, à propos de l'Université de Bruxelles, où ces trois cours étaient alors confiés à M. Ahrens. M. Loomans a été promu à l'ordinariat le 24 septembre 1857; il est chevalier de

physique.

(\*) *Ann. des Univ. de Belgique*, t. II.

(1) En fait, à cause de l'état de santé de ce professeur, M. Loomans a été chargé pendant quelque temps du cours de méta-



l'Ordre de Léopold depuis le 19 juillet 1856. Il a été secrétaire académique en 1856-57; il a fait partie du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. — On lui doit les publications suivantes :

1° *Du progrès en philosophie* (REVUE DE BRUXELLES, 1858). — L'auteur affirme que l'esprit humain se développe progressivement sur la base des vérités intellectuelles et morales *permanentes*, et, se plaçant au point de vue métaphysique (ou des lois générales des êtres), s'attache à concilier ainsi la conservation avec l'innovation.

2° *Notice sur la philosophie allemande depuis Kant* (IBID., 1842). — Ce travail, qui n'a paru qu'en abrégé, est destiné à montrer comment les principaux systèmes qui ont été en vogue au-delà du Rhin dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se rattachent au Kantisme.

3° *Du fait et du droit* (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE, t. I). — C'est une étude historique sur la philosophie du droit depuis Grotius jusqu'à Kant et jusqu'à Stahl. M. Loomans y fait voir que les principales écoles de philosophie du droit, au lieu de concilier le *droit*, ce qui doit être, avec le *fait*, ce qui existe, soutiennent le fait contre le droit (École historique de Savigny), ou le droit contre le fait (École de Kant). Il proclame la nécessité d'une philosophie nouvelle conciliant entr'eux ces deux termes, et montre les germes de cette réforme dans l'enseignement de Stahl.

Le professeur est resté fidèle aux convictions de l'étudiant. Son enseignement, ses travaux ultérieurs ont naturellement acquis plus de consistance; mais ils reposent sur le même fonds d'idées.

4° *Notice sur la vie et les travaux du professeur Em. Tandel*, lue en séance du Conseil académique du 12 janvier 1852 (Liège, Desoer, 1852; dans la même brochure se trouve la notice de M. Nypels sur Dupret). — M. Loomans y expose en détail les vues philosophiques de son prédécesseur, qui a droit à une mention très-honorable dans l'histoire de la science (v. l'art. TANDEL).

5° *Rapport sur l'enseignement supérieur en Prusse*, présenté en 1845 à M. Nothomb, ministre de l'intérieur (ANN. DES UNIV. DE BELGIQUE, 1860, et séparément, Bruxelles, Lesigne, 1860, un vol. in-8°). — L'impression de ce travail, décrétée dès 1845, ne put être achevée que quinze ans plus tard, par suite d'un concours particulier de circonstances. Cependant l'organisation des Universités allemandes n'a pas tellement varié dans le cours de cette période, que les renseignements recueillis en 1845 n'aient conservé leur prix; et quant aux questions d'organisation universitaire, l'expérience n'a fait que confirmer, aux yeux de M. Loomans, les opinions qu'il avait émises à la suite de son voyage en Allemagne. L'ouvrage a donc paru sans changements, et néanmoins il a gardé tout son intérêt. On y trouve un exposé sommaire de l'histoire des Universités, et des principes qui ont présidé à leur organisation. L'enseignement supérieur en Prusse est spécialement étudié dans ses réglemens constitutifs. L'auteur fait ressortir les avantages du système de décentralisation ou de corporation existant en Allemagne. Il établit comment cette organisation, et notamment les règles concernant la nomination des professeurs, les programmes des cours et les examens, conduisent à cet important résultat: le développement de *l'esprit scientifique*. Il se demande ensuite quelles sont les réformes dont notre enseignement universitaire est susceptible, en tenant compte des principes constitutionnels qui nous régissent. L'Etat ne saurait être indifférent, selon lui, en matière de doctrines; la séparation *absolue* entre l'ordre légal et l'ordre moral n'est pas, à son sens, un principe constitutionnel; si ce principe pouvait et devait être admis, il aurait pour conséquence logique la suppression de l'enseignement de l'Etat. Quant aux réformes à introduire, M. Loomans propose de distinguer les examens pratiques des épreuves scientifiques; il pense que la collation des grades scientifiques doit être réservée aux Universités, et formule ainsi dans ses traits généraux, le premier peut-être, le système qui depuis



lors a été proposé par le Conseil académique de Liège.

6<sup>e</sup> Cours de philosophie morale professé par M. Loomans à l'Université de Liège (autographié). — Le professeur soutient que tous les principes de la morale rationnelle se résument dans l'idée d'une société universelle des êtres personnels, qui doit se réaliser dans l'humanité. Il s'attache à faire l'application de cette idée fondamentale à toutes les parties de l'éthique.

**Macors** (JOSEPH-GÉRARD), ✱, né à Liège le 6 juin 1817, a fait ses humanités au Collège communal de cette ville (1828-1834); il est sorti de rhétorique latine<sup>(1)</sup> avec le certificat *summa cum laude* (août 1834). Il continuait ses études à l'Université de Liège, lorsque la mort de son père le força de les interrompre pendant plusieurs années: en sa qualité de fils aîné, il eut à s'occuper, pendant cet intervalle, des intérêts de sa famille. Il consacra néanmoins ses loisirs à étendre et à approfondir ses connaissances en histoire et en politique, sciences pour lesquelles il éprouvait un invincible attrait. Enfin il lui fut donné d'employer tout son temps d'une manière conforme à ses goûts: le 16 septembre 1845, il subit avec grande distinction l'examen de docteur en droit. Un mois plus tard, le 25 octobre, M. Van de Weyer l'attachait à la Faculté de droit de Liège en qualité d'agrégé. Un arrêté ministériel

du 9 octobre 1847 le chargea de faire le cours de droit public, pendant le premier semestre de 1847-1848. Le vœu unanime du Conseil académique, formulé en séance du 29 juillet 1848, déterminait le gouvernement à lui confier en outre, par arrêté royal du 15 septembre suivant, le cours d'histoire politique moderne, avec le titre de professeur extraordinaire. Une disposition ministérielle lui attribua encore ultérieurement le cours d'introduction historique au code civil, créé par la loi de 1849. Sa promotion à l'ordinariat date du 24 septembre 1857; en 1854-1855 (arrêté royal du 7 août 1854), il a rempli les fonctions de secrétaire-académique. Le gouvernement a reconnu les services qu'il a rendus à l'enseignement, en lui conférant la croix de l'Ordre de Léopold. — M. J.-G. Macors a rempli diverses fonctions extra-universitaires et pris une part très-active à la vie publique. Partisan déclaré de l'opinion libérale, il adhéra avec empressement, en 1846, au projet de ses amis politiques, décidés à se réunir en congrès à Bruxelles, pour formuler une déclaration de principes. Il rédigea, de commun accord avec son ami Bailleux, qui partageait ses idées<sup>(2)</sup>, un manifeste adressé à cette assemblée sur la question du programme (v. ci-après); cette pièce eut un grand retentissement et n'exerça pas une médiocre influence, tant sur les décisions du Congrès que sur l'attitude ultérieure des libéraux liégeois. M. Macors entra

(1) Le prix de mérite de rhétorique fut disputé au Collège de Liège, en cette année scolaire 1833-1834, avec une ardeur dont les annales de notre enseignement moyen rappellent peu d'exemples, par quatre élèves de force à peu près égale, dont l'émulation et les succès alternatifs excitèrent à Liège un intérêt général. Le souvenir de leur lutte généreuse n'est pas encore effacé. Le vainqueur fut M. A. Falloise, aujourd'hui vice-président du tribunal de Liège; mais son compéteur M. Trassenster (v. ce nom) fut à peine distancé, et Bailleux (plus tard avocat, décédé en 1866), ainsi que M. J.-G. Macors, les suivirent de très-près. On a réimprimé à Liège, en 1867, à la suite de quelques considérations sur l'enseignement des

humanités, les discours qui furent prononcés à l'occasion de la distribution des prix de 1834. Le principal du collège J.-H. Guillery, regarda comme un devoir de rendre un hommage public aux quatre concurrents. « Tous les quatre, disait-il, se distingueront dans la suite d'une manière plus utile pour la société; leurs succès, leur conduite en sont des garanties irrécusables. Bons jeunes gens, chez lesquels l'émulation n'a jamais pris le caractère de l'envie, et que la rivalité n'a point empêchés d'être unis par la plus loyale, la plus touchante intimité... »

(2) V. la Biographie de François Bailleux par Alphonse Le Roy. Liège, 1867 (avec portrait), in-12°, p. 7 et suiv.



au Conseil communal de Liège en août 1848, fut réélu en octobre 1851, et siégea à l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la fin de 1857. Elu capitaine de la garde civique au mois d'août 1848, il déposa ses épaulettes dans les derniers jours de 1855. M. Macors s'est aussi occupé de bienfaisance publique : il a fait partie (1859-1861) de la Commission administrative de l'Institut royal des sourds-muets et des aveugles de Liège, qui lui doit son nouveau règlement organique et son règlement d'ordre intérieur (4 décembre 1860). — Il a publié :

1° *Au Congrès libéral, sur la question du programme*. 8 juin 1846 (Liège, in 8°).

En collaboration avec F. Bailleux, avocat. — Les deux jeunes publicistes se proposaient surtout pour but de réclamer, au nom de la Constitution belge, l'indépendance complète de pouvoir civil, avec toutes ses conséquences. « En Belgique, disaient-ils, il n'y a d'autres pouvoirs que ceux proclamés par la Constitution ; elle protège des intérêts religieux, catholiques ou autres, mais ne reconnaît aucun *pouvoir spirituel*, aucune *autorité ecclésiastique*. » Ils demandaient au Congrès de formuler un programme sur la signification et la portée duquel il n'y aurait pas à se méprendre, et qui serait comme la charte, comme la règle de conduite des libéraux belges. Ils demandaient l'abaissement et l'uniformité du cens électoral, mesures qui devaient rendre aux villes leur légitime influence ; l'abolition du cens d'éligibilité pour les fonctions de conseiller communal ; la loi des incompatibilités, c'est-à-dire l'éloignement des fonctionnaires de tout conseil électif, au moins de ceux qui portent un caractère politique ; la création d'un enseignement national à tous les degrés, enseignement où les ministres des cultes ne pourraient intervenir à titre d'*autorité* ; enfin, ils proposaient une série d'améliorations à introduire dans l'intérêt des classes ouvrières, préconisaient en principe l'impôt sur le revenu ; et, en attendant le moment où une telle réforme serait devenue possible, recommandaient, comme mesure transitoire, l'abolition des octrois, lesquels pourraient être utilement remplacés par une capitation qui, étant basée sur le revenu, dégrèverait immédiatement les familles peu aisées (\*).

2° *Le Bulletin communal*, journal

(\*) Ibid.

des intérêts communaux de la ville de Liège : 1<sup>re</sup> année, 1855-1856 ; 2<sup>e</sup> année, 1856-1857 ; ensemble, 71 n<sup>os</sup> in 4<sup>o</sup>, à deux colonnes.

Journal fondé avec François Kupfferschlaeger, mais dont M. Macors a été de fait le principal rédacteur. Les questions à l'ordre du jour y étant discutées d'une manière approfondie et rattachées aux principes généraux du droit public et du droit administratif, le *Bulletin communal* est encore aujourd'hui utile à consulter.

3° *Avant-projet d'amélioration et d'agrandissement de l'hôpital de Bavière* (12 avril 1864). Liège, 1864, in-8°.

M. Macors ne croit pas nécessaire de déplacer la maison de Bavière ; il pense, en revanche qu'elle *doit* être agrandie et qu'elle *peut* être améliorée, c'est-à-dire recevoir une distribution et un aménagement de nature à remplir toutes les conditions de l'hospitalisation moderne.

4° *Essai d'une formule d'organisation militaire appliquée à la Belgique*, par J.-G. M. Liège, (avril) 1867, in-48 de 401 p.

Ce travail, inséré d'abord dans la *Meuse*, comprend d'abord quelques aphorismes militaires applicables à la Belgique, puis une formule d'organisation rédigée en articles et suivie d'une application et d'une démonstration. — Etat de second ordre, la Belgique, dit l'auteur, n'a d'autre devoir envers elle-même et envers l'Europe, sous le rapport militaire, que de se défendre dans les limites de ses ressources. Mais ce devoir, son honneur exige qu'elle le remplisse. Un seul système est admissible, celui de la défense concentrée, le système adopté par le gouvernement lorsqu'il a fortifié Anvers. Il faut accepter les conséquences des prémisses posées, mais se garder de toute exagération : c'est ainsi que l'idée de la formation d'un quadrilatère, s'appuyant sur Liège et sur Malines, n'est nullement pratique. Quant au recrutement des troupes, le tirage au sort n'aurait lieu qu'à l'âge de 20 ans (au lieu de 19) ; le pouvoir législatif fixerait annuellement le contingent de l'armée et de la *milice*. En temps de paix, l'armée serait seule incorporée dans les dépôts et les corps actifs ; le service étant de 7 ans, les dernières classes formeraient des corps de réserve. Le tirage au sort comprendrait deux séries de numéros, à concurrence des contingents fixés par la loi ; la première désignerait les hommes



appelés à servir dans l'armée; la seconde, ceux qui, désignés pour la milice, resteraient dans leurs foyers en temps de paix, sauf à y recevoir une instruction complète, sous des officiers nommés par le Roi, et à faire au moins une période de séjour à Anvers ou de campement à Beverloo. Tous les autres inscrits feraient partie du premier ban de la garde civique, ainsi que les *remplacés* (le remplacement <sup>(4)</sup>) ne serait admis que dans l'armée). Ce premier ban, comprenant tous les individus valides non incorporés dans l'armée ou dans la milice, ne se composerait que de corps d'infanterie et pourrait être mobilisé; toutefois les gardes civiques qui viendraient à se marier passeraient dans la garde sédentaire. Serait exempté du tirage au sort pour la formation de l'armée, l'inscrit qui, à l'âge de 18 ans, après avoir subi un examen de capacité littéraire et militaire, contracterait l'engagement de s'habiller à ses frais et de servir comme sous-officier dans la milice. Les sous-officiers de la milice pourraient être nommés officiers d'après le mode d'avancement réglé par la loi.

La loi sur l'organisation des forces défensives du pays réglerait, pour l'armée et pour la milice : 1° le pied de paix; 2° le pied de rassemblement; 3° le pied de guerre. Dans les deux derniers cas, les miliciens devraient se présenter au premier appel; en temps de paix, ils ne pourraient être mobilisés que pour le maintien de l'ordre public, et sur la requête de l'autorité civile.

— M. Macors discute *in extenso* les avantages de son système et le compare avec ceux qui sont en vigueur dans les principaux Etats de l'Europe : il insiste notamment sur l'importance des réserves; sur la modération des charges qu'entraînerait l'adoption de ses idées; enfin, sur l'accord de ses vues avec celles des partisans de la diffusion de l'instruction.

5° *Hospices civils de Liège. Rapport de la Commission spéciale instituée pour l'examen des plans d'agrandissement et d'amélioration de l'hôpital de Bavière.* 21 juin 1867. Liège, 1867, in-8°, avec les deux plans de M. Hal-kin et de M. G. Umé.

La Commission, présidée par M. J.-G. Macors, a repoussé définitivement toute demi-mesure, surtout en présence des nouveaux besoins créés par l'accroissement rapide de la ville de Liège.

6° *Articles de polémique politique, articles sur la bienfaisance publique et*

sur des matières administratives dans divers journaux de Liège.

7° *Divers Rapports au Conseil communal de Liège, au nom de la Commission des travaux publics.*

Nous croyons utile de donner ici une idée sommaire du plan adopté par M. J.-G. Macors dans son cours de *droit public*. Ce cours comprend deux grandes divisions : 1° le droit public proprement dit ou droit public interne (*Staatsrecht*); 2° le droit international public ou droit public externe (*Völkerrecht*). Nous ne nous occuperons que de la première, qui comporte une introduction générale, puis trois parties, savoir : A. Théorie de l'Etat; B. Histoire du droit public belge; C. Droit public positif belge : nous laisserons même de côté ces deux dernières subdivisions.

L'introduction a pour objet la notion générale de l'Etat et celle du droit public; les divisions et subdivisions du droit public proprement dit et du droit international; les rapports et les différences entre ces deux branches du droit; les rapports et les différences entre le droit public proprement dit et les autres branches du droit. Elle expose, en outre, les origines et les principes fondamentaux des deux grandes écoles en matière de droit public, l'école philosophique et l'école historique; elle critique le caractère absolu et exclusif des principes de chaque école, et montre qu'il est possible de les concilier en les tempérant l'une par l'autre.

*Théorie de l'Etat.* L'Etat doit être étudié : 1° Dans ses caractères fondamentaux, dans son but et dans son histoire; 2° dans le pouvoir qu'il exerce, c'est-à-dire dans sa souveraineté et dans l'organisation qu'il convient de donner à cette souveraineté; 3° Dans sa forme ou sa constitution. Cette étude provoque l'examen de toutes les grandes questions politiques et elle conduit à des solutions reposant sur une double base, la base spiritualiste et la base rationaliste. Voici l'indication de quelques questions :

1° La société est-elle un fait pure-

(4) M. Macors laisse intacte la question de l'exonération.



ment contingent, arbitraire, dépendant uniquement des volontés humaines, ou bien est-elle le produit et la manifestation terrestre d'une loi providentielle et par conséquent supérieure à la volonté de l'homme ?

2° Quel rapport existe-t-il entre l'Etat et la société ? L'Etat est-il identique à la société, ou bien est-il seulement l'organe central et régulateur de la vie sociale ?

3° L'Etat est-il une institution légitime, et quel est le fondement de sa légitimité ?

4° Quelle mission doit-il remplir ? Peut-il s'emparer de toute l'activité sociale pour la diriger à son gré, ou bien doit-il se borner à formuler et à faire respecter le droit, en laissant toute liberté à l'activité de la société ?

5° Quelles sont les diverses manifestations de l'Etat dans l'histoire ? Quel a été le caractère dominant de l'Etat antique ? Quel a été celui de l'Etat germanique ? Quel est celui de l'Etat moderne ?

6° En quoi consiste la souveraineté de l'Etat ? Quelles sont ses conditions, ses caractères principaux ? Quel en est l'agent légitime ? A quel système faut-il demander la solution de cette dernière question ? Est-ce à la théorie du droit divin, soit qu'elle s'énonce par le principe du pouvoir direct, soit qu'elle s'exprime par le principe du pouvoir indirect ? Est-ce au système du contrat social, fondé sur le principe de la souveraineté des volontés individuelles ? Est-ce au système doctrinaire de la souveraineté de la raison, de la justice et du droit, soit dans sa formule théorique, soit dans sa formule historique ? Est-ce au système de la souveraineté nationale ?

7° Que doit-on entendre par souveraineté nationale ? Qu'est-ce que le pouvoir constituant, quelle est sa fonction, comment se manifeste-t-il et en quoi diffère-t-il des pouvoirs constitués ? Quels sont les rapports et les différences entre le système de la souveraineté nationale et 1° le système de la souveraineté du peuple déduit du contrat social, et 2° le système de la souveraineté de la raison, de la justice et du droit ?

8° Quels sont les pouvoirs constitués ? Quelles fonctions ont-ils à remplir ? Comment doivent-ils être organisés ? Sous ce rapport, que faut-il préférer, du système de la concentration des pouvoirs, ou du système de leur séparation ? Quelles sont l'origine historique, les conditions essentielles et la valeur du système de la séparation des pouvoirs ?

9° Qu'entend-on par centralisation et par décentralisation ? Y a-t-il à distinguer entre la centralisation nationale et politique et la centralisation administrative ? Qu'est-ce que la centralisation administrative, quels en sont les dangers et les inconvénients ? Quels sont les avantages de la décentralisation administrative ?

10° Qu'entend-on par constitution ? Quelles sont les principales divisions des constitutions ? Quels doivent être les caractères d'une constitution et quels sont les fondements de son autorité ? Quelle est la meilleure constitution ? Quelles sont les plus sûres garanties de la durée d'une constitution ?

11° Qu'entend-on par formes de gouvernement ? Quelles sont les principales classifications des formes de gouvernement ?

**Macors** (HENRI-NICOLAS-FÉLIX), ✱, frère du précédent, est né à Liège le 30 mars 1820. Comme son aîné, il a fait de brillantes études humanitaires au Collège communal de cette ville. Après avoir doublé sa rhétorique (sous H. Guillery), il fréquenta les cours de l'Université, et en sortit docteur en droit *avec grande distinction*, le 16 sept. 1845. Il embrassa naturellement la carrière du barreau ; néanmoins, se sentant du goût pour l'enseignement, il se préoccupa d'approfondir et en même temps de spécialiser ses connaissances juridiques. La Faculté de droit avait l'œil sur lui : il fut adjoint à ce corps en qualité d'agrégé, par arrêté royal du 22 octobre 1849, et, par arrêté ministériel du lendemain, chargé du cours de droit notarial. Nommé professeur extraordinaire le 24 septembre 1855, il conserva ses premières attributions ; un arrêté ministé-



tériel du 28 novembre 1861 le chargea en outre de suppléer le professeur De Fooz (y. ce nom) dans le cours de droit administratif, cours dont il devint définitivement titulaire l'année suivante (arrêté royal du 10 septembre). Il est professeur ordinaire depuis le 12 janvier 1862 ; il a rempli les fonctions de secrétaire du Conseil académique pendant l'année 1862-1865. — L'enseignement du droit administratif a pris de plus en plus d'importance à l'Université de Liège, dans les derniers temps : M. F. Macors envoie régulièrement au jury presque autant d'aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives, que ses collègues des trois autres Universités ensemble (\*). Le cours de M. F. Macors est annuellement fréquenté par une dizaine d'élèves. Le professeur soutient la thèse de la décentralisation administrative : il estime que la solution de toutes les questions qui ne touchent pas aux intérêts généraux du pays doit être abandonnée aux pouvoirs locaux ; la mission de l'Etat, en revanche, est de résoudre les questions générales. En matière d'industrie, par exemple, l'Etat ne doit intervenir que dans les cas où l'industrie privée est impuissante (sous la réserve, bien entendu, des grands intérêts politiques de la nation). — En dehors de l'Université, M. Félix Macors a prêté et prête encore le concours de ses lumières à différentes administrations, surtout dans le domaine de la bienfaisance publique. Le 7 janvier 1853, il a été nommé membre de la Commission administrative des Hospices civils de la ville de Liège : non-seulement il a obtenu trois fois, depuis lors (31 décembre 1855, 11 janvier 1861 et 29 décembre 1865), les honneurs de la réélection, mais le Gouvernement a voulu reconnaître les services qu'il a rendus dans l'accomplissement de ce mandat, en lui

décernant, par arrêté royal du 31 juillet 1866, la Croix de chevalier de l'Ordre de Léopold. En vertu d'un arrêté royal du 7 décembre 1857 (renouvelé pour la quatrième fois le 14 mars 1867), il fait partie du Comité d'inspection des établissements d'aliénés de l'arrondissement de Liège. Depuis le 4 décembre 1854, il est administrateur des bains et lavoirs publics de St-Léonard, et depuis le 26 novembre 1865, membre du Conseil d'administration des bains et lavoirs publics d'Outremeuse. Il a pris part aux travaux de plusieurs Commissions d'enquête instituées pour l'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1853, sur l'assainissement des quartiers insalubres. A six reprises différentes, de 1859 à 1865, il a été appelé par la Députation permanente du Conseil provincial à se prononcer sur des questions de ce genre, et il a été chargé, dans ces occasions, de rédiger plusieurs rapports justificatifs des mesures proposées. Les documents qu'il a publiés au nom de l'administration des Hospices méritent une mention spéciale. Nous citerons :

1<sup>o</sup> *L'Hospice de la Maternité, l'École provinciale des sages-femmes et la clinique universitaire des accouchements.* Liège, 1860, in-8<sup>o</sup> de 100 pages.

Rapport adressé à la Commission des Hospices en mai 1860. C'est un mémoire complet, embrassant à la fois l'histoire, la description et la statistique des établissements précités. Les conclusions sont formelles : 1<sup>o</sup> Il y a lieu d'adresser des réclamations aux communes *domiciles de secours*, pour le paiement de leurs arriérés ; 2<sup>o</sup> la province doit supporter à elle seule les frais de l'École d'accouchements, créée par elle et dans son unique intérêt ; 3<sup>o</sup> Il est juste que l'Etat, à raison des avantages que l'Université de Liège retire de l'Hospice de la Maternité, fasse les sacrifices nécessaires pour établir auprès de cet établissement une clinique obstétricale, organisée sur le pied de celle dont l'Université de Gand dispose depuis 1852.

2<sup>o</sup> *Hospices civils de la ville de Liège.*

près de la moitié entrent en droit, après avoir subi l'examen de docteur. A Louvain, on compte parmi les nouveaux docteurs un certain nombre d'ecclésiastiques : c'est la pépinière des professeurs des petits séminaires.

(\*) Un fait analogue se produit dans la Faculté des lettres ; depuis la promulgation de la loi sur l'enseignement moyen (1850), l'Université de Liège et celle de Louvain ont fourni un nombre exceptionnel de docteurs en philosophie et lettres. Tous ne se destinent pas, d'ailleurs, au professorat :



*Rapports représentés par la Commission administrative au Collège des Bourgmestre et Echevins de la ville de Liège.* Liège, 1865 et 1866, resp. 70 et 126 p. in-8°.

Les Rapports de 1863 et de 1866 forment ensemble un exposé très-développé de la situation des Hospices de Liège. « Notre intention, dit l'organe de la Commission, » est de fournir au Conseil communal les » bases d'une discussion large sur l'état » moral et matériel de l'Administration des » Hospices, et de la mettre à même d'exprimer nettement ses opinions sur nos actes » et sur les principes qui nous dirigent. » Ces documents tirent une grande importance de la circonstance que la Commission n'a pas hésité à y aborder de front les questions les plus ardues et les plus délicates.

5° M. Félix Macors a pris part à la rédaction du *Bulletin communal de Liège* (v. les art. J.-G. MACORS et Fr. KUPFFER-SCHLAEGER). Il y a publié, indépendamment de nombreux articles sur la fondation des divers Hospices de Liège, une histoire du testament du prince-évêque George-Louis de Berghes, qui avait légué son immense fortune aux pauvres de cette ville (v. la *Biographie nationale*, t. II, art. G.-L. DE BERGHES).

4° En qualité de membre-secrétaire du Comité d'inspection des établissements d'aliénés de l'arrondissement de Liège, il a rédigé divers rapports adressés au ministre de la justice. Plusieurs de ces documents ont été imprimés à la suite des *Rapports annuels* de la Commission permanente d'inspection des établissements d'aliénés (V. notamment le 7<sup>e</sup> Rapport, 1862, pages 41 à 75).

**Masius** (JEAN-BAPTISTE-NICOLAS-VOLTAIRE), né à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) en mars 1856, subit l'examen d'élève universitaire à Namur, en 1854, en quittant l'Athénée d'Arlon, où il s'était distingué en obtenant une mention au Concours général. Il se fit inscrire à l'Université de Liège la même année, et en sortit le 1<sup>er</sup> août 1861, muni du diplôme de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Ses premiers examens avaient été bril-

(<sup>1</sup>) V. Cazalès, *Etudes historiques et politiques sur l'Allemagne contemporaine*. Pa-

lants; les trois doctorats furent subis avec la plus grande distinction. De 1857 à 1859, M. Masius fut préparateur du cours de physiologie. Ayant obtenu la bourse de voyage, il passa l'hiver de 1861-62 et celui de 1862-65 à Paris, fréquentant surtout le laboratoire de M. Claude Bernard, professeur au Collège de France, et suivant les leçons de cet éminent physiologiste. Il consacra l'été de 1862 à visiter les Universités allemandes et notamment celle de Würzburg, dont la Faculté de médecine est justement renommée. — Il est chargé à l'Université de Liège, depuis le mois d'août 1864, du cours d'anatomie humaine descriptive, et des fonctions de chef des travaux anatomiques; par arrêté royal du 14 décembre 1867, il a été nommé professeur extraordinaire. — En août 1867, il a présenté à la section des sciences de l'Académie royale de Belgique un mémoire intitulé: *Du centre ano-spinal*. Ce travail, qui fait connaître l'existence d'un nouveau centre dans la moëlle épinière, a mérité les honneurs de l'insertion dans le *Bulletin* de la compagnie. — Le même recueil (t. XXV, n° 5, 1868) contient encore, du même auteur, des *Recherches expérimentales sur l'innervation des sphincters de l'anus et de la vessie*.

**Maynz** (CHARLES-GUSTAVE), né le 8 août 1812 à Essen (alors grand-duché de Berg, aujourd'hui Prusse rhénane), où son père était magistrat au Tribunal de première instance, commença ses études moyennes au Collège de Wesel (1822-1826) et les acheva dans sa ville natale (1826-29). L'enseignement moyen était, à cette époque, généralement libéral et progressif; les tendances qui avaient déterminé le soulèvement du peuple allemand contre le despotisme de Napoléon I<sup>er</sup> régnaient dans les écoles, au grand déplaisir du gouvernement prussien qui, après s'être appuyé pendant quelque temps sur les patriotes, en avait tout d'un coup pris ombrage et, reculant devant ses engagements, s'était décidé à ranger du côté de la réaction absolutiste (<sup>1</sup>). La fermenta-

ris, 1843. in-12°.



tion des esprits était extrême, surtout dans les Universités, devenues des foyers très-actifs de propagande. Les étudiants avaient conçu l'idée de remplacer leurs associations particulières par une association générale (*Burschenschaft*), qui devait resserrer les liens de la fraternité nationale et substituer au patriotisme local un sentiment énergique de l'unité de la patrie allemande<sup>(1)</sup>. La Prusse et l'Autriche s'effrayèrent : elles se crurent en présence d'une vaste conspiration organisée pour le renversement de tous les trônes ; des mesures de rigueur furent prises, en 1819, contre les Universités et contre la presse. Insensiblement les libéraux laissèrent détourner leur attention des questions allemandes, s'intéressèrent plutôt avec une vive curiosité aux luttes parlementaires de la France, mais par là même se remirent à vivre, dans des conditions toutes nouvelles, sous l'influence des idées d'une nation dont ils avaient d'abord voulu rester séparés par une sorte de cordon sanitaire<sup>(2)</sup>. On rêva la conquête de la liberté universelle, et en attendant on cessa de se passionner pour l'unité germanique : les gouvernements avaient atteint leur but. Cependant les choses ne se passèrent point ainsi dans l'enceinte des Universités, refuges du teutonisme et des opinions républicaines. On y voulait aussi la liberté, mais on la regardait comme incompatible avec la Constitution de la Confédération germanique ; et l'on réclamait, avant tout, le rétablissement du droit commun. La police et la censure, les prohibitions de toute espèce furent impuissantes à dompter une jeunesse ardente et pleine de foi dans l'avenir. Les délibérations des étudiants se poursuivirent en secret ; mais le feu couva sous la cendre, et le contre-coup des révolutions de France et de Belgique, en 1830, se fit sentir au-delà du Rhin par des soulèvements partiels, qui provoquèrent de la part

de la Diète des décrets répressifs plus énergiques que jamais. C'est au moment où la situation était le plus tendue, à la veille de la Révolution de juillet, que M. Maynz se fit inscrire à l'Université de Bonn (octobre 1829), fortement imprégné de son éducation libérale. Il y étudia la médecine pendant trois semestres, puis changea d'idée (Pâques 1831) et fréquenta pendant trois autres semestres les cours de la Faculté de droit, assistant en même temps à des leçons de philosophie et d'histoire, entre autres à celles de Niebuhr. Il ne manqua pas de s'affilier à l'*Allgemeine Burschenschaft*, association qui, nous venons de le dire, embrassait les étudiants de toutes les Universités. Moraliser la vie académique, réunir la jeunesse allemande dans l'idée d'une patrie commune, tel était double le but de la *Burschenschaft*. Lorsque l'effervescence politique de juillet 1830 se fut propagée à Brunswick, à Cassel, en Saxe et ailleurs, les solidarités d'étudiants devinrent particulièrement suspectes au pouvoir fédéral, à un pouvoir devant qui les constitutionnels eux-mêmes allaient tomber en disgrâce aussi bien que les radicaux. La *Burschenschaft* fut poursuivie dans presque tous les pays de la Confédération germanique. A Bonn, elle fut mise en accusation par les autorités académiques au moment où M. Maynz était président (*Sprecher*) de l'Association de cette Université. En juillet 1832, huit membres du Comité, parmi lesquels le président, furent frappés de la peine de la *rélégation* ; quatorze autres reçurent le *consilium abeundi*. M. Maynz se rendit à Berlin au mois d'octobre suivant ; après dix-huit mois, il obtint l'abolition des conséquences légales de la *rélégation*<sup>(3)</sup>, et l'autorisation d'achever ses études à l'Université de Berlin et de subir les examens juridiques. Il suivit à Berlin, dans la Faculté de droit, les cours de MM. Gans, Rudorff et de Savigny.

(1) *Ibid.*, p. 178.

(2) W. Menzel, *Histoire des Allemands*, Stuttgart, 1837, in-8°. — Cazalès, p. 196.

(3) L'étudiant frappé de peine de la *rélégation* ne peut être admis aux cours acadé-

miques ni aux examens ; en conséquence, il est de fait incapable de remplir aucune fonction publique et d'exercer aucune profession libérale.



En septembre 1854, au moment de commencer sa carrière pratique, il apprit que, nonobstant les poursuites, la condamnation et l'abolition antérieures, il allait être impliqué dans une nouvelle instruction criminelle, pour sa participation à la *Burschenschaft* de Bonn. Il résolut de se soustraire à cette iniquité et réussit, grâce au concours de plusieurs hauts fonctionnaires, à sortir de Prusse. Arrivé le 24 octobre 1854 à Liège, il y subit, dans le courant du mois suivant, l'examen de candidat en philosophie et lettres; les diplômes de candidat et de docteur en droit lui furent ensuite délivrés par la Faculté de Gand, le dernier en mai 1855. Revenu à Liège, M. Maynz prêta serment en qualité d'avocat près la Cour d'appel de cette ville au mois de novembre 1855 et y fit son stage jusqu'au 27 janvier 1857, date de son établissement dans la capitale du royaume.

A l'exception des premières nominations faites en 1854 et 1855, les chaires de l'Université libre de Bruxelles, conformément aux art. 50 et 51 des Statuts organiques du 20 octobre 1854, ne s'étaient jusque là obtenues qu'à la suite d'un concours. M. Maynz, le premier, fut dispensé de remplir cette condition, et nommé d'emblée, en juin 1858, professeur extraordinaire à la Faculté de droit, avec mission de faire les cours d'Institutes et d'histoire du droit romain<sup>(1)</sup>. L'Université n'était pas encore, à cette époque, solidement assise sur ses bases: le nouveau professeur acheva l'année académique 1857-1858 avec un seul élève, et il n'en eut pas dix au commencement de l'année 1858-1859. Peu à peu cependant la situation s'améliora: dix ans plus tard, la Faculté de droit de Bruxelles était loin d'avoir quelque chose à envier à ses sœurs. M. Maynz y paya largement de sa personne: bien qu'absorbé par les soins d'une clientèle considérable (il ne cessa de paraître au barreau que deux ans avant de quitter Bruxelles), il consentit à se charger du cours de Pandectes en septembre 1848, sans renoncer à ceux dont il était déjà

titulaire, et sut mener de front son quadrige jusqu'en 1857, époque où il céda les Institutes à son jeune collègue M. Giron. Fidèle aux convictions qui avaient amené son exil, il concourut en outre très-activement, jusqu'au moment où un surcroît d'occupations l'éloigna forcément du domaine de la politique militante, aux efforts tentés en Belgique, de 1842 à 1848, pour unir et discipliner le parti libéral. C'est ainsi qu'il contribua de tout son zèle à l'organisation du Congrès de 1846, et au développement des associations progressistes qui suivirent ce Congrès, mais disparurent devant la réaction provoquée par la révolution de 1848. A partir de là, il s'abstint de toute intervention dans les affaires du pays.

En octobre 1866, le gouvernement offrit à M. Maynz, dans les conditions les plus honorables, une chaire de droit romain à l'Université de Liège. Le professeur bruxellois ne crut pas pouvoir se rendre au désir du ministre: dans les circonstances particulières où l'on se trouvait, c'est-à-dire le lendemain de la rentrée, le départ d'un professeur, chargé de cours importants, aurait porté un grave préjudice à l'Université libre. M. Maynz remonta donc dans sa chaire; mais le 20 novembre suivant, il se vit amené à remettre sa démission entre les mains du Conseil d'administration de l'Université. Des démarches nombreuses furent tentées auprès de lui pour le faire revenir sur cette décision: il persista et la confirma formellement, dans les derniers jours de février 1867. Le 1<sup>er</sup> mai 1857, il fut appelé à l'Université de Liège pour y enseigner les Pandectes en remplacement de M. Dupont, devenu professeur émérite (v. ce nom). Il prêta serment et fit sa première leçon le 24 octobre, juste trente-trois ans après son entrée en Belgique. Le même jour, une députation de 42 étudiants en droit (candidature et premier doctorat) de l'Université de Bruxelles se rendit à Liège, et un beau vase de bronze fut remis à M. Maynz, en témoignage de l'estime et de l'affection des délégués

(1) Il fut promu à l'ordinariat au com-

menement du 2<sup>e</sup> semestre de 1844-1845.



et de ceux qu'ils représentaient (1).

M. Maynz a été, de 1845 à 1847, collaborateur de la première *Gazette rhénane* (*Rheinische Zeitung*), et de 1852 à 1854, correspondant de la *Gazette nationale* de Berlin (*National-Zeitung*); il a publié, en outre, des articles juridiques dans la *Belgique judiciaire* et dans le *Journal du Palais* (*Jurisprudence belge*, années 1855 et 1854).

L'ouvrage qui a fondé sa réputation à l'étranger comme en Belgique (2), est un *Cours de droit romain*, dont le premier volume parut à Bruxelles, chez Meline, dès 1845. Le tome II vit le jour un peu plus tard; l'édition fut promptement épuisée. En 1856 a paru une seconde édition, également en deux volumes, chez Deqz à Bruxelles et chez A. Durand à Paris. Ces deux éditions sont intitulées: *Eléments de droit romain*; le mot *Cours* a été substitué au mot *Elé-*

*ments* dans la troisième, dont les tomes I et II sont sur le point d'être livrés au public; le tome III, encore inédit, est annoncé comme devant paraître sans retard.

M. Maynz s'est proposé, dans cet ouvrage, de donner, d'une part, dans un ordre systématique, un exposé complet, *dogmatique*, de la législation romaine, et d'autre part, de retracer le *développement historique* des institutions juridiques de l'ancienne Rome. C'est le premier travail de ce genre qui ait été publié en français. L'ouvrage de M. Giraud n'a en vue que l'histoire externe; celui de M. Ortolan, malgré son titre: *Explication historique des Institutes*, est à la vérité *dogmatique* et *historique* tout ensemble; mais, bien que très-complet dans ses dernières éditions, il ne répond pas encore à l'idéal qu'on se fait d'un manuel classique (3).

(1) M. Biebuyck, organe des étudiants bruxellois, prononça en cette circonstance des paroles touchantes et vivement senties. M. Alb. Picard, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bruxelles, et M. Schuermans, conseiller à la Cour de Liège, voulurent assister à l'ovation dont leur ancien professeur était l'objet.

(2) Voir la préface de la 4<sup>e</sup> édition des *Institutiones juris romani privati* de Warnkœnig (Bonn, 1860, in-8°).

(3) L'ouvrage de M. Ortolan diffère essentiellement de celui de M. Maynz. Le but de ce dernier est, comme nous venons de le dire, d'exposer le sujet dans un ordre *systématique*, *rationnel* autant que *possible*, et surtout *methodique*, ce qui présente les avantages suivants: A. *Au point de vue de l'étude spéciale du droit romain*, de donner au lecteur une idée exacte de l'ensemble de la législation et de lui montrer le *lien* qui rattachent les uns aux autres les diverses institutions du droit privé; de faciliter à l'élève l'étude de la matière, en le débarrassant des difficultés de *pure* mémoire et en faisant constamment appel à son intelligence; enfin, de permettre à tout le monde de s'orienter plus aisément dans ce vaste domaine; B. *Au point de vue plus général*, d'exercer les facultés actives de la jeunesse et de l'habituer à penser et à travailler d'après une méthode sévère et rationnelle (résultat inappréciable); de mettre le lecteur à même d'apprécier le mérite du droit romain, et notamment la logique qui a présidé au développe-

ment des diverses institutions qu'il comporte, de manière à constituer finalement ce système si digne de l'admiration des siècles, ce monument grandiose et impérissable dont les imperfections de détail, pourtant très-nombreuses, ne parviennent pas à diminuer la majesté et la beauté pure (abstraction faite, bien entendu, de certaines monstruosité fondamentales telles que l'esclavage, lesquelles, au reste, ne constituent que des excroissances que l'on pourrait retrancher sans faire du tort à l'ensemble). Sous ce rapport, l'étude du droit romain, telle que M. Maynz la conçoit, peut être considérée comme une espèce de *Philosophie du droit* et comme une introduction à un *Cours de législation*. — Tous ces avantages font défaut dans la méthode employée par M. Ortolan et suivie dans toutes les Facultés françaises, ainsi que dans les ouvrages élémentaires publiés par des professeurs français, qui se sont obstinés à suivre l'ordre anti-methodique de Justinien. De là: A. *Au point de vue de l'étude spéciale du droit romain*, un désordre inouï dans l'exposé, non pas de l'ensemble, mais des *diverses règles* dont se compose la législation, et par suite difficulté extrême d'en faire bien saisir et comprendre l'esprit général. Pour nous servir d'un mot de Wieland, les lecteurs *sehen den Wald vor lauter Bäumen nicht*, c'est-à-dire que « la multitude et la variété des arbres les empêchent de voir la forêt. » Même difficulté de retenir; enfin, quasi-impossibilité de trouver ce que l'on cherche dans un cas donné;



D'autre part, les traités classiques écrits en latin, tels que les *Commentarii* de Warnkœnig (v. ce nom) et les *Historie juris romani lineamenta*, de Holtius, n'atteignent à leur tour qu'imparfaitement le but, l'un négligeant l'histoire, l'autre s'en occupant uniquement. La science du droit romain est arrivée, dans notre siècle, au plus haut degré de perfection; il suffit de citer les noms des Savigny, des Niebuhr, des Hugo; mais l'enseignement de cette science a longtemps attendu sa synthèse professionnelle, pour nous servir de l'expression de M. E. de Molinari<sup>(1)</sup>. Le traité de Mühlenbruch<sup>(2)</sup> est peu sympathique à notre jeunesse, qui le trouve trop aride. Aux habitudes sévères de l'érudition et de la critique allemande, il fallait associer des allures plus vives, un ton plus persuasif, et en un mot cette simplicité, cette lucidité frappante qui caractérisent les écrivains français. M. Maynz s'est efforcé d'observer toutes ces conditions dans le choix de sa méthode. Il dégage d'abord l'idée rationnelle dont la législation romaine est une manifestation plus ou moins fidèle; il passe ensuite de la philosophie à l'histoire, nous fait assister en quelque sorte à l'épanouissement graduel des institutions, et nous montre comment les Romains, sans se rendre toujours compte des raisons juridiques auxquelles ils obéissent, mais se laissant guider par leur bon sens pratique, arrivent presque toujours à des conclusions justes; enfin il aborde la critique des lois, s'attachant à restaurer dans toute son intégrité la doctrine des jurisconsultes romains, et prenant pour pierre de touche l'idée fondamentale qu'il a commencé par dégager. Dans l'introduction historique, l'auteur suit les destinées du droit romain même après la chute de l'empire,

tant en Orient qu'en Occident; abondant les matières spéciales, il prend également soin de noter, autant que son sujet le comporte, les diverses influences qui ont contribué, avec le temps, à la transformation des lois; l'exposé de la série de ces transformations successives prend ainsi le caractère d'une explication génétique. Dans l'étude des droits réels, par exemple, on voit comment, grâce à l'autorité des préteurs, le *jus civile*, d'abord exclusif et formaliste, se perfectionna, au fur et à mesure que le territoire s'agrandit, en s'appropriant les principes du droit des nations (*jus gentium*). Quant à la partie critique du *Cours*, on doit signaler (t. II) une vive censure de la loi française qui déclare nulle la vente de la chose d'autrui; une théorie neuve des *dommages et intérêts*, de l'*erreur* et des *arrhes*, une explication claire de la *litterarum obligatio*, de nouvelles données sur les *contrats innommés*, etc.<sup>(3)</sup>. L'ouvrage de M. Maynz, approprié aux besoins de l'enseignement en même temps qu'il peut être consulté avec fruit par les savants et par les législateurs eux-mêmes, a obtenu dans les pays étrangers, notamment dans le midi de l'Europe et au Brésil, un succès considérable. Plusieurs Universités l'ont adopté; mais cette circonstance même a eu pour effet de le rendre assez rare, et il est grand temps que la troisième édition voie le jour<sup>(4)</sup>.

**MORREN** (CHARLES-JACQ.-ÉDOUARD), fils de Charles (v. Part. CH. MORREN), né à Gand le 2 décembre 1855, a été élevé à Liège, où la réorganisation universitaire de 1855 amena son père. Dès sa plus tendre enfance, il prit goût aux sciences naturelles, dont il entendait

B. A un point de vue plus général, mauvaises habitudes d'étudier, et finalement absence complète d'utilité quant à la philosophie et à la raison des lois.—A part ces désavantages inhérents à la méthode, hâtons-nous d'ajouter que l'ouvrage de M. Ortolan, dans ses deux dernières éditions au moins, se recommande par de très-grands mérites.

<sup>(1)</sup> *Revue trimestrielle*, t. XXVIII, p. 384. — V. aussi, sur le livre de M. Maynz, le t. XIII du même recueil, p. 359 et suiv.

<sup>(2)</sup> *Doctrina Pandectarum*.

<sup>(3)</sup> E. de Molinari, *art. cité*.

<sup>(4)</sup> V. la *Belgique judiciaire* du 23 mai 1888, etc.



parler tous les jours. Ch. Morren venait lui-même le prendre tous les jours à l'école Lenoir et Malchair, et l'on remontait la colline *Bout-li-cou*, en compagnie de M. Clément Chapuis, alors étudiant, en devisant de plus belle. Au Collège St-Servais, il fit ses humanités, mais trouva aussi le temps de former des collections de papillons et d'insectes de toute sorte, et de s'occuper de peinture. Il y gagna l'esprit d'ordre et de méthode; le dessin développait en lui l'esprit d'observation; les mathématiques et le jeu d'échecs lui apprirent la logique; il connut enfin le prix du *self-help*. Le 17 janvier 1849, il se fit inscrire à la Faculté de philosophie de l'Université, avant d'avoir achevé sa rhétorique: il croyait, à tort, que cette inscription le dispenserait de l'examen d'élève universitaire. Le 31 octobre, il entra décidément à l'Université, muni du diplôme de rigueur. Quand il fut candidat en philosophie (15 avril 1851), son père l'envoya en droit, songeant à le lancer plus tard dans la carrière politique. Il rédigeait le matin ses cahiers d'*Institutes*, mais l'après-midi il courait au bois: Ch. Morren dut consentir à laisser son fils suivre ses propres traces. Le droit fut donc abandonné pour les sciences naturelles (octobre 1851). Un jour le jeune étudiant apprend que l'Académie royale de Belgique vient de mettre au concours une question *sur la coloration des végétaux*: travaillez! lui dit son père. Il travailla un an, tout seul, et il vainquit. Ce fut des mains paternelles qu'il reçut, en séance solennelle, la médaille de vermeil (16 décembre 1852). Ce premier succès doubla son ardeur; il suivit Dumont dans ses courses géologiques, MM. de Koninck, Chandelon et Is. Kupfferschlaeger dans leurs laboratoires, composa des herbiers de la flore rurale, etc., et subit *avec grande distinction* l'examen de candidat. Il assista pendant cinq ou six ans aux leçons de son père, s'initia en même temps à la géologie et à l'astronomie, disséqua des animaux et apprit à travailler au microscope. En

1854-1855, il se fit inscrire à la candidature en médecine. La santé de Ch. Morren était déjà ébranlée: il présentait un malheur... le jeune homme avait 21 ans (fév. 1855) et n'était pas encore docteur lorsque la catastrophe éclata. Il fallut changer de plan, s'installer dans le bureau du malade, se charger tout à la fois de son enseignement, de ses publications, de ses affaires. M. Ed. Morren suffit à tout et reçut de MM. Quetelet, de Selys, Kickx, Martens, d'Omalus et Gachard (devenu plus tard son oncle) les plus honorables encouragements. Dès le 8 mars, il avait été autorisé par M. Piercot, alors ministre de l'intérieur, à monter dans la chaire de Ch. Morren: ses anciens condisciples lui firent une cordiale ovation quand il y parut. Le 7 avril suivant, le jury le proclama docteur en sciences naturelles (*avec grande distinction*: examen approfondi sur la botanique et la chimie organique). Un crédit lui fut alloué pour faire un voyage scientifique en France et en Allemagne; il alla visiter l'Exposition universelle et les jardins botaniques: Brongniart, Decaisne, Godron, Fée, Treviranus l'accueillirent avec sympathie. Son autorisation d'enseigner fut renouvelée d'année en année; mais on lui imposa, comme condition d'une nomination définitive, l'obligation de subir l'examen de docteur spécial. Il n'hésita pas: le 8 mai 1858, la condition se trouva remplie. Il crut devoir se présenter devant l'Université de Gand. Sa dissertation traite *des feuilles vertes et colorées*; pour texte de sa leçon publique, il choisit la *plante*, considérée au point de vue physiologique (\*). Ch. Morren fut déclaré émérite le 11 octobre suivant; le nom de son fils figura dès lors au programme des cours; mais la nomination de M. Ed. Morren se fit attendre jusqu'au 31 déc. 1861. Il fut et est resté chargé du cours de botanique. En 1862-63 et en 1863-64, il a fait (dans la Salle académique) un cours public de physiologie végétale dans ses rapports avec la culture; il a également donné, en 1864, des leçons hebdomadaires sur la floraison

(\*) V. le *Journal de Gand* du 10 mai 1858.



et la fructification des végétaux. Il a joint à son cours académique des démonstrations d'anatomie et de physiologie végétale au microscope, et organisé des excursions sur divers points du pays, pour étudier la flore rurale. Il a consacré tous ses soins à la création d'un Musée de botanique; comme les autres grands centres d'instruction, Liège doit avoir, selon lui, ses galeries de botanique. Les tendances de M. Ed. Morren sont pratiques en même temps que scientifiques: soit qu'il enseigne, soit qu'il s'occupe d'enrichir et de développer le Jardin botanique de la rue Louvrex, il s'intéresse aux questions horticoles, à l'acclimatation des végétaux, à l'influence de la lumière et des circonstances de toute espèce sur les variations des plantes; d'autre part, il aborde ces curieuses questions au point de vue théorique, et s'élève à l'occasion aux hauteurs de la philosophie de la science. Il a beaucoup voyagé dans ces dernières années et assisté à nombre de Congrès; il a fait partie du jury de plusieurs grandes Expositions, et acquis ainsi une expérience précoce. Il a été le promoteur et le secrétaire-général de l'Exposition organisée à Liège, en 1856 (24-31 août), par les Sociétés d'horticulture de cette ville (réunies), à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration de Léopold I<sup>er</sup>; il a contribué énergiquement à l'établissement de la *Fédération des Sociétés horticoles de la Belgique*, dont il est également secrétaire-général depuis le 5 mai 1859, date de la fondation de cette institution (1). Secrétaire-fondateur de la Société royale d'horticulture de Liège, membre fondateur de la Société royale de Botanique de Belgique; secrétaire-général du Congrès international de pomologie à Namur (1862), ancien secrétaire-général et l'un des fondateurs de la Société royale d'acclimatation

de Liège, membre du jury de l'Exposition universelle d'horticulture à Bruxelles (24 avril 1864) et secrétaire-général du Congrès international tenu à cette occasion (2); délégué du gouvernement auprès du même Congrès, tenu l'année suivante à Amsterdam, président de la X<sup>e</sup> classe du jury; vice-président du Congrès et secrétaire de la section de botanique; délégué id. à l'Exposition internationale de Cologne (1865); au Congrès des botanistes et à l'Exposition d'Erfurt (id.); au Congrès des botanistes à Londres (mai 1866), et nommé vice-président honoraire; membre-secrétaire de la Commission belge pour l'Exposition universelle d'horticulture à Paris (1867), ensuite membre suppléant du jury, rapporteur-général du 9<sup>e</sup> groupe (horticulture), par suite collaborateur du grand Rapport rédigé sous la direction de M. Michel Chevalier (88<sup>e</sup> classe: *plantes de serres*), et délégué officiellement pour réunir à l'Exposition universelle des collections destinées aux Musées de Belgique (3); indépendamment de toutes ces fonctions, publiciste actif comme son père, M. Ed. Morren peut hardiment accepter la devise: *nunquam otiosus*, qui lui est attribuée par lettres-patentes de l'Acad. Léop. Car. des *Curieux de la nature*. Indépendamment des Sociétés prémentionnées, il fait partie, à titre de membre honoraire, titulaire ou correspondant, des compagnies suivantes (4): Cercle pratique d'horticulture et de botanique du Hâvre; Soc. royale d'horticulture de Namur; Conférences horticoles de Liège (du Conseil d'administration); Soc. d'horticulture de Florence; Soc. d'horticulture de Prusse (à Berlin); Soc. botanique de France; Soc. des sc. naturelles de Strasbourg; Soc. d'hortic. et d'arboriculture d'Autun; Soc. flamande de botanique, à Anvers; Soc.

(1) Sept vol. des *Bulletins* ont paru jusqu'ici par ses soins; deux Congrès internationaux ont été tenus.

(2) Ce Congrès a tenu annuellement une session depuis lors, dans différentes capitales; en 1865, à Amsterdam; en 1866, à Londres, en 1867, à Paris.

(3) M. Ed. Morren est en outre délégué pour faire partie de la Commission belge de l'exposition horticole internationale qui vient de s'ouvrir à Saint-Petersbourg (de 1869).

(4) Nous citons les diplômes par ordre de dates (1856-1867).



imp. d'horticulture de St-Petersbourg; Soc. industrielle d'Angers; Soc. royale de Flore, à Bruxelles; Soc. d'hortic. du littoral, à Trieste; id. d'agric. et d'hortic. de Tournai; id. id. de Verviers; Soc. d'Emulation de Liège (secrétaire du comité d'agric.); Soc. royale des sciences de Liège; Académie royale de Belgique (classe des sciences); Soc. for Norges vel, à Christiania; Soc. d'hortic. de Londres; id. d'Erfurt; Soc. des sciences, des arts et des lettres du Hainaut; Soc. phytologique d'Anvers; Soc. agricole de Gorizia (Illyrie); Soc. Linnéenne de Bordeaux; Soc. I. et R. d'hortic. de Vienne. — M. E. Morren est chevalier de l'Ordre royal d'Isabelle-Catholique (6 août 1862); de l'Ordre du Lion Néerlandais (21 mai 1865); de l'Ordre royal du Christ de Portugal (11 nov. 1865), et de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur (4 janvier 1868) (1).

## PUBLICATIONS.

1° (En collaboration avec Ch. Morren): *Notions élémentaires des sciences naturelles*, 3<sup>e</sup> partie. Minéralogie. Liège, 1852, in-18°.

2° *Promenade botanique à l'Exposition univ. de 1855*. Gand, 1856, in-8°.

Extr. du *Journal d'agriculture pratique* de Belgique, t. VIII et IX.

3° *Rapport sur le contingent botanique à l'Expos. univ. de Paris*, adressé au ministre de l'intérieur, etc. (*Ann. des Univ. de Belgique*, 1856-57, 5<sup>e</sup> partie, p. 144-205).

4° *Notice sur la vie et les travaux de Jean Kickx*. Gand, 1857, in-8° (avec portrait).

5° *Journal d'agriculture pratique du royaume de Belgique*. Gand, in-8° (Les deux derniers volumes, 1857 et 1858).

6° Collaboration à la *Feuille du Cultivateur* (avec M. P. Joigneaux), 1857 et 1858.

7° Description d'une nouvelle espèce d'*Oncidium* (*O. Limminghei*) introduite dans les serres du jardin botanique de

l'Université de Liège. Gand, 1857, in-8°.

8° Notice sur le *Veoforthia elegans* R. Br., à l'occasion de sa floraison au jardin bot. de Liège pendant l'automne de 1857. Bruxelles, in-8°.

9° Quelques considérations sur les organes des plantes, la digénèse végétale et les variétés horticoles. Gand, 1857, in-8°.

10° Dissertation (inaugurale) sur les feuilles vertes et colorées. Gand, 1858, un vol. in-8° (avec pl.).

11° Notice sur les changements de couleur des feuilles. Gand, 1858, in-8°.

12° Diss. sur les feuilles vertes et colorées, envisagées spécialement au point de vue des rapports de la chlorophylle et de l'érythrophylle. Gand, 1858, un vol. in-8° avec planches.

13° Notice sur *Robert Brown*. Gand, 1858, in-8° (avec portrait).

14° Notice sur *H.-G. Galeotti*. Ibid., 1858, in-8°.

15° Documents pour servir à la biographie de *Ch. Morren*. Ib. 1859, in-8°.

16° Notice sur *Alex. de Humboldt*. Ibid. (avec portrait).

17° *Charles Morren*, sa vie et ses œuvres. Bruxelles, in-12°, avec portrait (Extr. de l'*Annuaire de l'Acad. royale de Belgique*). — 2<sup>e</sup> édition. Gand, 1860, in-8° (avec portrait).

18° *Floralies de Liège*, 28, 30 oct. 1860 (*Annuaire de la Société d'Emulat. de Liège*, 1861, in-12°).

19° *Météorologie de 1859 et de 1860*, dans ses rapports avec l'horticulture. Gand, 1861, in-8°.

20° Description et iconographie du *Lamprococcus Weibachii*. Gand, 1861, in-8°, avec planches.

21° *Les arbres*. Etudes sur leur structure et leur végétation, par le docteur Schacht; trad. de l'allemand par Ed. Morren. Bruxelles, 1862, un vol. in-8°. — 2<sup>e</sup> édition (avec planches). Brux., 1864, in-8°.

(1) Il a reçu directement cette dernière décoration des mains de l'Empereur, le 5

janvier, aux Tuileries.



- 22° *Projet de créer un Jardin d'acclimatation et d'expérimentation des plantes et d'animaux utiles au parc de la Boverie, à Liège* (Documents, statuts, plans, etc.). Liège, 1865, in-8°.
- 23° *Bulletin du Congrès international de pomologie à Namur, le 28 sept. 1862 et jours suiv.* Gand 1865, un vol. in-8°.
- 24° *La lumière et la végétation* (conférence). Gand, 1865, in-8°.
- 25° *Souvenirs d'Allemagne* (août et septembre 1864). Gand, 1865, in-8°.
- 26° *Remacle Fusch, sa vie et ses œuvres* (Discours). Bruxelles, 1864, in-12° (Extr. du *Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique*).
- 27° *Rapport concernant une notice de J.-J. Kickx sur les Ascidies tératologiques* (Id. *Ibid.*).
- 28° *Bulletin du Congrès international d'horticulture tenu à Bruxelles du 24 au 26 avril 1864.* Gand, 1864, un vol. in-8°.
- 29° *Détermination du nombre des stomates.* Brux. 1864, in-8° (Extr. du *Bulletin de l'Académie*).
- 30° *Panachure et duplication.* Amsterdam, 1865, in-8° (*Bulletin du Congrès de botanique*).
- 31° *H.-M. Gaede, sa vie et ses œuvres.* Gand, 1865, in-8° (avec port.).
- 32° *Le Congrès et l'Exposition universelle d'Amsterdam* (7-12 avril 1865). Gand, 1865, in-8°.
- 33° *L'enseignement de la botanique en Allemagne.* Gand, 1865, in-8°.
- 34° (Anonyme). *La question universitaire.* Gand, 1865, in-8°.
- 35° *Hérédité de la panachure.* Brux., 1865, in-8° (*Bulletin de l'Académie*).
- 36° *Etienne Dossin, botaniste liégeois.* Gand, 1865, in-8°.
- 37° *L'acclimatation des plantes.* *Ibid.*
- 38° *Chorise du Gloxinia specidia pélorié.* Bruxelles 1865, in-8°. (*Bulletin de l'Acad.*).
- 39° *Pierre Caudenberg, sa vie et ses œuvres.* Gand, 1866, in-8° (avec port.).
- 40° *Recherches expérimentales pour déterminer l'influence de certains gaz industriels, spécialement du gaz acide sulfureux, sur la végétation.* Londres, 1866, in-8°, avec pl. (dans le *Report of the botanical congress.* Londres, 1866).
- 41° *Culture des fleurs en appartement* (conférence donnée à la Société d'Emulation de Liège, le 12 mars 1866). Gand, 1866, in-8°.
- 42° *La duplication des fleurs et la panachure du feuillage.* Gand, 1867, in-8°.
- 43° *Plan des serres et des constructions du jardin botanique de l'Université de Liège.* Gand, 1867, un feuillet in-8°.
- 44° *L'origine des variétés sous l'influence du climat artificiel des jardins: fragments de philosophie horticole.* Genève, 1867, in-8° (Dans les *Archives des Sciences physiques*, juin 1867).
- 45° *La Belgique horticole*, revue de botanique et d'horticulture (chaque année un vol. in-8°, avec pl. coloriées et portrait). Gand. Annoot-Braeckman, 1855-1867, 15 vol. in-8°.
- La collection complète forme 17 volumes. — Il a paru deux volumes d'une traduction espagnole de ce recueil, sous le titre: *La España orticola.* — La Société impériale d'horticulture de France (à Paris) a décerné une médaille d'or à la *Belgique horticole*, en juin 1856.
- 46° *Floralies de Namur* (Dix rapports annuels). Namur, 1855-1866, in-8°.
- 47° *Choix de graines récoltées au Jardin botan. de l'Université de Liège*, catalogue annuel, in-8° (depuis 1855).
- 48° *Revue générale de l'état et des progrès de l'horticulture belge.* Gand, in-8°, (Public. annuelle, depuis 1859).
- 49° *Bulletin de la Fédération des Soc. d'horticulture de Belgique.* Gand, 1860-1868, huit vol. in-8°.
- 50° *Bulletin de la Société royale d'hort. de Liège.* Liège, 1860-1867, in-8° (cette publication compte jusqu'à présent 5 volumes).
- 51° *Plantes de serres.* Paris, Paul Dupont, 1867, in-8°.
- Fait partie de la collection des *Rapports*



du jury international de l'Exposition universelle de Paris, publiés sous la direction de M. Michel Chevalier.

52° *Flore exotique qu'il convient de cultiver dans les serres d'un jardin botanique*, par M. Adalbert Schnizlein, directeur du Jardin botanique d'Erlangen. Edition française, publiée par M. Ed. Morren. Gand, 1867, in-8.

Extr. du *Bulletin de la Fédération*, etc. (n° 49), vol. de 1866, p. 333 et suiv.

55° *Auguste Roger, sa vie et ses œuvres*. Gand, 1867, in-8° (avec port.).

Extr. du même *Bull.*, vol. de 1867, p. 207 et suiv.

54° *Seconde notice sur la duplication des fleurs et la panachure du feuillage, à propos du Camellia japonica L. var. François Wiot*. Gand, 1868, in-8° avec une pl.

55° *Marie-Anne Libert, de Malmedy, sa vie et ses œuvres*. Gand, 1868, in-8, (avec portrait).

Extr. de la *Belgique horticole*, p. V, 1868.

**NAMUR** (PARFAIT-JOSEPH), ✱, né à Thuin le 22 février 1815, a fait ses premières études au Collège de cette ville, établissement dès lors très-fréquenté et jouissant d'un certain renom. — Il prit ses inscriptions en 1835 à l'Université de Bruxelles, et y suivit pendant trois ans les cours de philosophie (sous M. Ahrens) et de droit. Il fut reçu docteur en droit par le jury central (septembre 1838), avec la plus grande distinction, ce qui le rendit titulaire d'une bourse de voyage. Il en profita pour aller compléter ses études en France et en Allemagne. De retour en Belgique, il adressa au gouvernement, sur l'enseignement du droit à Paris et à Heidelberg, un *Rapport* qui fut inséré, sur l'avis favorable de la Faculté de droit de Liège, dans les *Annales des Universités de Belgique* (t. II). Il publia ensuite une dissertation en forme de thèse (v. ci-après) pour obtenir le grade de docteur agrégé à l'Université de Bruxelles. Ce grade lui fut conféré en juillet 1842, après une épreuve publique qu'il subit également avec la plus grande distinction. Sa carrière était désormais tra-

cée. Dès le mois d'octobre suivant, il débuta dans l'enseignement académique en ouvrant à Bruxelles un cours de droit civil élémentaire, auquel ne tarda pas à être adjoint un cours de droit naturel. Un arrêté royal du 22 octobre 1849 enleva M. Namur à l'enseignement libre. Il fut nommé professeur extraordinaire à la Faculté de droit de Liège, chargé d'exposer les principes généraux du Code civil, et de faire, pour les élèves du doctorat, une partie du cours de droit civil approfondi. Le 4 octobre 1850, il passa à l'Université de Gand en qualité de professeur ordinaire, titulaire des cours d'Institutes et d'histoire du droit romain. Lorsque M. Brasseur (jeune) quitta l'Université flamande en mai 1855, M. Namur fut chargé d'un troisième cours : procédure civile, organisation et attributions judiciaires. Enfin, le 7 février 1867, un arrêté royal le rappela à Liège pour y remplacer feu le professeur Fr. Kupfferschlaeger, c'est-à-dire pour y enseigner les Institutes et l'histoire du droit romain, ainsi que l'encyclopédie du droit. — M. Namur est chevalier de l'Ordre de Léopold depuis le 15 décembre 1858; le § 5 de l'art. 9 de la loi organique de 1849 sur l'enseignement supérieur lui a en outre été appliqué (26 mars 1866) à titre de récompense. — M. Namur a publié :

1° *Rapport au gouvernement sur l'enseignement du droit à la Faculté de Paris et à l'Université de Heidelberg*. Brux., Lesigne, 1845, in-8°. — M. Namur commence par analyser sommairement les cours de MM. Valette, Demante, Bugnet et Duranton. Il regrette qu'on semble n'attacher aucune importance, à Paris, à suivre un ordre systématique dans l'exposé des principes. L'enseignement du droit civil y est, à son sens, trop exclusivement exégétique et utilitaire. Le cours de droit criminel de M. Ortolan, tout savant et ingénieux qu'il est, laisse à désirer sous le rapport de l'ordre et de la méthode. Il en est autrement de M. Rossi (professeur de droit public), qui sait ramener tout à une idée fondamentale (la capacité doit être la mesure des droits politiques). — En Allemagne,



l'ensemble des matières enseignées est plus complet; les leçons se distinguent plus particulièrement par leur méthode et leur solidité. M. Namur s'est surtout attaché à MM. Zacharie, Mittermaier, Vangerow, Zöpfl et Røder. Il préfère la théorie de ce dernier (en matière de droit pénal) à celle de M. Mittermaier. La peine, selon M. Røder (partisan des idées de Krause), ne peut essentiellement consister dans un mal; le christianisme et la raison désavouent la doctrine d'après laquelle il serait permis d'user de représailles, de commettre une injustice nouvelle pour en réparer une autre. L'ouvrage de M. Mittermaier sur l'instruction criminelle est, en revanche, sans rival en son genre. M. Namur combat le positivisme des étudiants, qui ne songent qu'à leurs examens. Il insiste sur la nécessité de relier plus étroitement l'enseignement du droit à celui de la philosophie, et finit par formuler son idéal d'un bon cours.

2° Dissertation en forme de thèse sur la question suivante : *Jusqu'à quel point l'héritier véritable est-il obligé, soit d'après les principes du droit romain, soit d'après ceux du droit civil moderne, de respecter les actes faits par l'héritier putatif ou apparent avec des tiers de bonne foi?* (Revue des revues du droit, 1842).

3° *Cours d'Institutes et d'histoire du droit romain*. Gand, 1865-84, 2 vol. in-8°. — S'adressant aux élèves qui se préparent à l'examen de candidat en droit, M. Namur s'est efforcé, dans cet ouvrage, de prendre le milieu entre les manuels allemands, généralement un peu secs, et les ouvrages français, penchant d'habitude par trop de prolixité; ayant tout il a voulu être clair, au risque de paraître quelquefois familier (v. sa préface).

4° *Cours de droit commercial*, contenant l'exposé des principes généraux; la discussion des controverses, avec renvoi à la doctrine et à la jurisprudence, et l'explication des lois belges qui ont modifié le Code de commerce français. Gand, 1865-66, 2 vol. in-8°. — Ce livre est destiné non seulement

aux étudiants, mais encore aux commerçants et à toutes les personnes qui s'occupent de la pratique du droit, aux avocats comme aux magistrats. Dans l'exposé des controverses, l'auteur a mis un soin particulier à indiquer, sur chaque question, les arrêts rendus par des Cours belges, afin de combler une lacune qui n'est que trop fréquente dans les ouvrages français.

5° *Conseils aux pêcheurs à la ligne* (Trois articles publiés sous le voile de l'anonyme, en juin 1866, dans le *Journal de Charleroi*). — C'est une critique humoristique de la législation en vigueur concernant la pêche fluviale.

**Nypels** (JEAN-SERVAIS-GUILLAUME), O. M., est né à Maestricht le 14 messidor an XI (5 juillet 1805). Il entra au Collège de cette ville dès 1811; mais le goût de l'étude ne s'empara un peu sérieusement de son esprit que quand il fut en troisième. A ce moment même il eut le malheur de perdre son père, et ce ne fut pas seulement pour la famille une perte cruelle, ce fut pour le jeune Guillaume une rude épreuve à subir. M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Nypels se voyait à la tête d'une famille de six enfants dont celui-ci était l'ainé, et dans l'obligation de faire honneur à une livrance considérable de fournitures aux armées françaises, adjugée au défunt quelques semaines avant sa mort. Il fallait dire adieu au Collège, travailler d'arrache-pied, dresser des comptes, avoir l'œil à tout. La courageuse mère donnait l'exemple et passait, avec son grand garçon de onze ans, les nuits à écrire. Cela dura tout un an; la barque atteignit le port, et quelques mois plus tard, un nouveau pensionnaire entra dans l'institution Coquilhat, à Bruxelles. L'excellent directeur de cette maison sut gagner la confiance de son élève et lui inspirer un beau zèle. Ce fut là que Ch. Froment, esprit littéraire très-distingué, initia M. Nypels à la littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle. La vie de Froment, on le sait, ressemblait fort à ce qu'on appellerait aujourd'hui une vie de bohème; mais son enseignement était remarquable et laissait



sait des traces profondes. Aussi M. Nypels arriva-t-il fort bien préparé au seuil de la rhétorique de l'Athénée de Bruxelles, où il acheva ses humanités sous un autre maître éminent, Ph. Lesbroussart, son futur collègue. Il prit dès cette époque non seulement le goût de l'étude, mais le goût des livres, qui lui coûta cher plus tard, et qui néanmoins lui devint fort utile, comme on va s'en assurer.

Rentré à Maestricht, il fut installé dans l'étude d'un notaire. Que d'illusions déçues ! Qu'ils étaient loin, Homère, Virgile et Racine ! A tout prendre, M. Nypels apprit là beaucoup de choses judiciaires qu'il se félicita de connaître quand il fut à l'Université. Il faisait de la musique pour se distraire et se mettait au courant de la méthode Jacotot, dont un ancien maître de la pension Coquilhat lui avait parlé avec enthousiasme. Il obtint enfin de sa mère d'aller à Louvain, où enseignait le fondateur. Nouvelle déception ! Le néophyte reconnut cependant que la méthode pouvait être avantageusement appliquée à l'étude des langues ; et en effet, au bout de quelques mois, il se trouva d'une assez jolie force en anglais. Il se fit alors inscrire dans la Faculté des lettres, entendit Bekker (v. ce nom) commenter Homère et Térence, et s'attacha au cours d'histoire de Dumbeck, qui lui dévoilait tout un nouveau monde d'idées. L'enseignement de Reiffenberg (v. ce nom) ne lui plut pas ; il essaya d'étudier la philosophie par lui-même. Sans guide et n'ayant aucune idée de l'histoire de la science, il se jeta sur les *Éléments d'idéologie* de Destutt Tracy et sur le *système de la nature* du baron d'Holbach, qu'il avait trouvés chez un bouquiniste. Le premier le séduisit ; il en fut tout autrement du second.

(<sup>1</sup>) La fête qu'il donna (*sicuti mos erat*) à cette occasion est restée célèbre dans le souvenir des anciens de Louvain, par la présence, alors fort remarquable, de quelques hommes, dès lors distingués, qui venaient de s'associer avec Claes, écrivain spirituel et plein de verve, pour rajeunir la rédaction du *Courrier des Pays-Bas*, devenu depuis l'organe le plus formidable de l'opposition. C'étaient MM. Van Meenen, Van de Weyer,

Sa raison lui dit plus tard qu'il était entré dans une détestable voie. En tous cas il fut reçu candidat, au bout de l'année, *egregiâ cum laudè*. Après bien des tergiversations, sur le conseil de quelques amis de sa famille, il prit enfin le parti de renoncer à poursuivre l'étude des lettres, qui lui semblait pourtant répondre à sa vocation ; il s'enrôla donc parmi les juriconsultes, et nous ne pensons pas qu'il ait jamais eu à se repentir de cette détermination. Il fit de bonnes et solides études juridiques, surtout en droit romain et en droit criminel, soutint sa thèse le 16 juillet 1828 (*Dissertatio historico-juridica de delictis recidivis*) et fut proclamé docteur *summâ cum laudè* (<sup>1</sup>). Au mois d'août suivant, bien décidé à suivre la carrière du barreau, il revint s'installer dans sa ville natale.

L'opposition contre le Gouvernement était devenue plus redoutable que jamais, depuis que les catholiques et les libéraux avaient scellé leur fameuse union, dont Fr. Claes, ami intime de Nypels, avait été l'un des plus zélés propagateurs. Ils firent ensemble, *dans ce but*, un voyage à Liège, où ils virent successivement P. Kersten, du *Courrier de la Meuse*, Lebeau et M. Rogier, du *Mathieu Laensberg*. De son côté, M. Jaminé venait de créer à Maestricht, avec Weustenraad, un nouvel organe de l'opposition. Lié d'amitié avec les deux fondateurs, M. Nypels se joignit à eux ; cependant il ne prit qu'une part relativement modeste à la rédaction de *l'Eclaireur*. Mais son attitude était assez dessinée pour le rendre suspect lorsque, le lendemain de la Révolution, Maestricht fut mis en état de siège.

Une circonstance insignifiante vint décider de son avenir. Il eut à s'absenter pour affaires de famille : c'é-

Jottrand, Duepétiaux, Mascart, Vleminecx, Maeck (un charmant poète, mort jeune), etc. — Claes était un esprit fort distingué, nourri de la lecture des ouvrages de philosophie anciens et modernes ; son influence contribua beaucoup à faire reconnaître à M. Nypels qu'il faisait fausse route en philosophie. Claes est mort prématurément en 1831, *greffier en chef* de la cour de Bruxelles.



tait le jour même où l'on se battait au Parc, à Bruxelles. Grâce à une recommandation puissante, il obtint du général commandant une *permission écrite* de sortir de Maestricht, à charge d'y être rentré dans les six jours suivants. Sa mission terminée, l'envie lui prit d'aller voir ce qui se passait à Bruxelles. Il y resta trois fois vingt-quatre heures. Quand il se présenta aux portes de Maestricht, le 6<sup>e</sup> jour de sa permission, il fut repoussé comme un homme désormais dangereux et menacé de la prison, s'il faisait de nouvelles tentatives pour rentrer.

Quoique fort contrarié, il eut bientôt pris son parti. A Bruxelles, il comptait des amis parmi les dispensateurs des faveurs gouvernementales : il se rendit donc en cette ville, où Claes, alors secrétaire du Comité de la justice, lui offrit en effet plusieurs *belles places*. Il commença par refuser, attendant toujours le moment de rentrer, triomphant cette fois, dans Maestricht. Les semaines s'écoulaient et Maestricht restait aux Hollandais. De guerre lasse, il accepta provisoirement une place de substitut du procureur du roi à Mons (16 octobre 1850).

Quelques mois plus tard, le gouvernement provisoire, persuadé comme tout le monde que le chef-lieu du Limbourg finirait par nous arriver, organisa (*in partibus infidelium*, c'est bien le cas de le dire) le tribunal de Maestricht, qui devait siéger à Tongres jusqu'à nouvel ordre : il y est resté. M. Nypels

(<sup>1</sup>) A son séjour à Tongres se rattache un événement qui fit alors quelque bruit. Par une belle matinée de mai (1833), comme il se promenait avec M. l'avocat Jaminé et trois autres amis sur la route de Maestricht, il ne put résister au désir de revoir d'aussi près que possible les clochers de St-Servais : son exil durait depuis quatre ans. On s'aventura donc jusqu'à l'ancien couvent de *Slavante*, qui touche presque aux bastions du Fort St-Pierre. On s'attabla. Soudain retentissent à l'extérieur des coups de crosse de fusil, et le couvent est envahi par une compagnie de soldats armés. « Vous êtes mes prisonniers, Messieurs, dit le commandant, » et vous allez me suivre. » Il fallut aller passer la nuit au Fort St-Pierre, dans une casemate, assez agréablement du reste, en

obtint d'y être attaché en qualité de juge (arr. du gouv. provis. du 24 février 1851, confirmé par arr. roy. du 4 oct. 1852 (<sup>1</sup>)). Les fonctions peu actives de juge finirent par lui paraître monotones ; le 29 juin 1853, il rentra dans la magistrature debout, comme substitut du procureur du roi à Namur. C'est en cette ville qu'il épousa (août 1854) la sœur de M. Ad. Borgnet (v. ce nom), qu'il devait plus tard retrouver à Liège comme il y retrouva Lesbroussart.

Une affaire criminelle très grave attira l'attention sur lui : il obtint en Cour d'assises un *beau succès*, si l'on peut dire ainsi à propos de *sept condamnations à mort*. On a lieu de croire que cette circonstance ne fut pas sans influence sur sa nomination à l'Université de Liège. En 1853, sur le conseil de son ancien maître Warnkenig (v. ce nom), il avait sollicité des fonctions dans l'enseignement supérieur ; mais il s'y était pris un peu tard : M. De Theux avait pourvu à toutes les chaires (arrêté du 5 décembre). Mais le professeur Dupret (v. ce nom) ayant déclaré qu'il ne pourrait se charger du cours d'*organisation judiciaire, de compétence et de procédure civile*, qui lui était attribué indépendamment du *droit civil* approfondi, M. Nypels fut nommé professeur extraordinaire le 31 décembre, et titulaire de ce cours, ainsi que de l'*histoire du droit coutumier et des questions transitoires*. Il ouvrit le cours de procédure civile le 22 avril 1856 ; il n'eut pas l'occasion d'enseigner l'*histoire du droit*

compagnie d'un jeune officier, très-poli, quoique souriant sous cape. Le lendemain, le général Brade procéda lui-même à l'interrogatoire des cinq imprudents. M. Jaminé, ancien membre du Congrès, personnage considérable par conséquent, fut appelé le premier. Après une longue enquête, nos accusés furent grandement surpris de s'entendre déclarer libres. Ils eurent le mot de l'énigme en rentrant à Tongres. La nouvelle de leur arrestation s'était répandue jusqu'à Liège avec la rapidité de l'éclair, et là, de grand matin, le procureur-général, *par représailles*, avait fait *garder à vue* la fille d'un haut fonctionnaire de Maestricht, qui habitait une campagne sur le territoire belge. M. Nypels et ses amis étaient la rançon de cette demoiselle.



coutumier, matière non obligatoire et qui a fini par disparaître du programme.

Jusqu'en 1849, M. Nypels a toujours joint au cours de procédure un cours de notariat, comprenant l'explication de la loi du 25 ventôse an XI. La loi du 15 juillet 1849 ayant créé un *cours spécial de science notariale*, et M. Nypels ayant exprimé le désir de n'en être point chargé, ce cours a été attribué à M. F. Macors (v. ce nom). M. Nypels est professeur ordinaire depuis le 4 septembre 1859; un arrêté de la même date lui a confié le cours de *Droit criminel*, en remplacement de Destriveaux (v. ce nom). Il a été admis au bénéfice de l'art. 9, § 3, de la loi sur l'enseignement supérieur (arr. du 24 sept. 1855 et du 26 août 1867). En vertu de l'arrêté royal du 16 août 1852, il a rempli les fonctions de recteur pendant la période triennale 1852-55 à 1854-55. Il est chevalier de l'Ordre de Léopold depuis le 30 septembre 1851; officier du même Ordre depuis le 8 septembre 1865, et officier de la Couronne du chêne (1868). — En dehors de l'Université, le gouvernement lui a confié diverses missions importantes. C'est ainsi qu'il a fait partie (1) de la Commission instituée par arrêté royal du 1<sup>er</sup> mai 1848, pour rédiger un projet de *révision du Code pénal de 1810*; il est encore membre (2) de la Commission chargée, le 5 mars 1850, de rédiger un projet de *révision du Code d'instruction criminelle*. Dans cette dernière Commission, M. Nypels est spécialement chargé de préparer les avant-projets, et de dresser les Rapports ou Exposés des motifs, sur les parties de son travail adoptées par ses collègues. C'est à ce titre qu'il a rédigé l'*Exposé des motifs du projet sur la détention préventive et la mise en liberté provisoire*, projet qui est devenu la loi du 18 février 1852.

M. Nypels est affilié aux Sociétés suivantes: *Académie de législation de Toulouse* (21 janvier 1852); *Provinciaal*

*Utrechtsche Genootschap van Kunsten en Wetenschappen* (21 mars 1856); *Oudheidskundig Genootschap in den Hertogdom Limburg* (1864); *Société des Sciences, des lettres et des arts du Hainaut* (1851); *Société d'Emulation de Liège* (1856); *Académie royale des sciences, lettres et beaux arts de Belgique* (membre correspondant 11 mai 1869).

Il ne sera pas inutile, avant d'énumérer les publications du professeur de droit criminel à l'Université de Liège, de dire quelques mots de l'esprit de son cours. M. Nypels est partisan de l'*école historique*: autant que le temps le lui permet, il remonte à l'origine de chaque institution; il en indique au moins les précédents législatifs ou scientifiques. Il attache moins d'importance à la partie *philosophique*, ou pour mieux parler aux idées de l'*école* qui prétend faire des lois et des institutions *à priori*. Cependant il considère comme capitale, en droit pénal, la question philosophique du *fondement du droit de punir*: le point de départ que choisit le législateur doit en effet influencer *logiquement* sur les dispositions de son code.

Ici deux écoles sont en présence, comme en philosophie. A l'école sensualiste se rattachent les *théories relatives* du droit de punir, c'est-à-dire celles qui justifient la peine par le but que se propose le législateur; à l'école spiritualiste se rattachent les *théories absolues* du droit de punir, c'est-à-dire celles qui justifient la peine *par elle-même*. Ces dernières théories sont dites aussi *théories de la justice*, parce qu'elles n'admettent que des peines *intrinsèquement justes*, c'est-à-dire infligées à raison de la *violation d'un devoir moral*. — Mais le domaine du droit pénal ne s'étend pas à toutes les violations de la loi morale. Le législateur ne doit réprimer que celles qui *portent* en même temps *atteinte à l'ordre social*, à la paix publique, comme on disait autrefois. Le droit de punir, *basé sur la loi morale*,

(1) Avec MM. de Fernelmont, conseiller à la Cour de cassation, président; Stas, conseiller *ibid.*; Delebecque, avocat-général *ibid.*; Haus, prof. à l'Université de Gand, et Joly, secrétaire.

(2) Avec MM. Stas et de Cuyper, conseillers à la Cour de cassation, de Bavay, proc.-général et Kaïeman, cons. à la Cour d'appel de Bruxelles, et Haus, précité.



est conséquemment limitée par les besoins de l'ordre social. Cette doctrine est celle de M. Nypels; elle est celle de Rossi, de Mittermaier, etc., mais non celle des criminalistes français et italiens. — M. Nypels regarde la peine de mort comme inutile en Belgique. A la grande rigueur, selon lui, l'application de cette peine est un droit social; mais la société n'y peut recourir qu'en cas d'absolue nécessité, c'est-à-dire quand elle n'a à sa disposition aucune autre peine qui soit efficace pour prévenir la multiplicité des crimes capitaux. Or, dans sa pensée, on peut abolir sans danger la peine de mort en Belgique; se basant sur l'expérience faite, il croit fermement que la substitution de l'emprisonnement (dans les conditions requises) à la peine de mort n'aurait pas pour effet de rendre plus nombreux les crimes capitaux. — Chrétien, M. Nypels est partisan des peines modérées. La plupart des criminels sont des malheureux que la misère, le défaut d'éducation et d'instruction ont rendus malades moralement, et qu'il faut corriger avec commisération, en tâchant de les amener et de les ramener dans la bonne voie. — M. Nypels est convaincu de l'excellence du jury en matière criminelle. A ses yeux, cette institution est, avec la liberté de la presse, la seule garantie de la liberté; seulement il estime que le jury doit être organisé sur d'autres bases.

BIBLIOGRAPHIE. — I. Ouvrages édités séparément.

1<sup>o</sup> *Dissertatio philosophico-historico-juridica de Delictis recidivis, quam... publicè defendet J.-S.-G. Nypels, Mosæ-Trajectinus, die 16<sup>a</sup> julii 1828.* Lovanii, in-8<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> *Commentaire sur la Théorie du Code pénal de MM. Chauveau et Hélie* (Paris, 1854 et ann. suiv., 8 vol. in-8<sup>o</sup>), précédé 1<sup>o</sup> d'une Introduction historique sur les lois pénales publiées en Europe depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle; 2<sup>o</sup> d'une Bibliographie du droit criminel, et suivi d'une Analyse des nouveaux Codes pénaux de Hesse-Darmstadt, de Saxe (royale), de Wurtemberg, de Brunswick, de Hanovre et du Grand-Duché de Bade.

Bruxelles, 1845-1851, 5 vol. gr. in-8<sup>o</sup> à deux col. (y compris l'ouvrage original annoté).

Ce Commentaire a été réimprimé en Hollande sous le titre suivant : *Annotations sur la Théorie du Code pénal de MM. Chauveau et Hélie*, par J.-S.-G. Nypels, etc. Utrecht, E. Bosch et fils, 1846, in-8<sup>o</sup> de 580 pages. — Il a été traduit en italien, avec l'ouvrage original annoté, par Stringari. Naples, 1852 et ann. suiv.

— *Deuxième édition*, considérablement augmentée. Bruxelles 1859-1860, 2 vol. gr. in-8<sup>o</sup> (y compris le texte de l'ouvrage original). — Traduction italienne du Traité et du Commentaire, par P.-J. Mancini. Naples, 1868 et ann. suiv.). — A cette édition est joint un 3<sup>e</sup> vol. supplémentaire, intitulé : *Le droit pénal français progressif et comparé. — Code pénal de 1810, accompagné des sources, des discussions au Conseil d'État, des Exposés de motifs et des rapports faits au Corps législatif, suivi 1<sup>o</sup> des lois modificatives rendues en France, en Belgique et dans les Pays-Bas depuis 1814 jusqu'à ce jour* (50 octobre 1865); 2<sup>o</sup> de la traduction française complète du Code pénal prussien de 1851 et du Code pénal du royaume d'Italie du 20 novembre 1859, et précédé d'une Bibliothèque choisie du droit criminel (droit pénal et procédure criminelle). Bruxelles, 1865, gr. in-8<sup>o</sup> de CLXIX et 644 pages. — De ce volume ont été tirés à part :

a. *Bibliothèque choisie du droit criminel* (droit pénal et procédure criminelle), ou *Notice des ouvrages utiles à connaître, publiés dans les principales contrées de l'Europe et aux États-Unis d'Amérique, sur cette partie de la science du droit, avec l'indication des sources du droit criminel, et des notes biographiques et critiques*, par J.-S.-G. Nypels, etc. Bruxelles, 1864, gr. in-8<sup>o</sup> de 170 p. à deux col.

Si l'on considère qu'il s'agit d'une bibliographie universelle, cosmopolite, ce répertoire est le plus complet et le plus riche qui existe sur la matière, de l'aveu des critiques les plus compétents de l'Allemagne et de la France. — V. les comptes rendus de M. von Holtzendorff, prof. à l'Univ. de Berlin, dans l'*Allgemeine deutsche Strafrechtszeitung*, 1864; Vergé (dans le *Recueil périod. de*



Dalloz, 1863, liv. 12), et \*\*\* (dans le *Rec. de Devilleneuve*, 1863, liv. 12).

b. *Code pénal prussien du 14 avril 1851, avec la loi sur la mise en vigueur de ce code, et les lois rendues jusqu'à ce jour pour le compléter ou le modifier; le tout précédé d'une introduction et traduit pour la première fois en français par J.-S.-G. Nypels.* Paris, A. Durand, libr.-éditeur, et Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, in-18 de 258 p.

L'introduction, divisée en deux sections, comprend 1° l'histoire de la confection du Code pénal; 2° un tableau de l'organisation judiciaire de la Prusse. — M. von Holtzendorff a fait le plus grand éloge de cette traduction dans l'*Allgemeine deutsche Strafrechtszeitung*, 1864, p. 46; M. Valette, prof. à l'École de droit de Paris, n'avait pas été moins explicite dans la *Revue histor. du droit français*. Paris, 1862, t. VIII, p. 643.

5° *Notes sur les tomes II et III du Traité de l'instruction criminelle de M. F. Hélie.* Bruxelles, 1855, gr. in-8°.

Les volumes IV à IX du Traité de M. Hélie ont été annotés par MM. L. Hanssens, avocat à Liège, et L.-C. Casier, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

4° *Code pénal belge, avec la conférence des articles; accompagné du texte des articles correspondants du Code de 1810 et des autres lois pénales particulières comprises dans le nouveau Code; suivi d'une table méthodique et d'une table alphabétique des matières, et précédé d'un tableau de la correspondance des articles du Code de 1810 avec ceux du Code belge.* Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1867, un vol. in-8°, imprimé en gros caractères.

5° *Législation criminelle de la Belgique, ou commentaire et complément du Code pénal belge, tirés, savoir: le Commentaire, des Exposés des motifs, des Rapports faits à la Chambre des représentants et au Sénat, et des discussions du projet aux deux Chambres; le complément, des lois qui se rapportent directement au Code et le complément.* Bruxelles, Bruylant, 1867 et suiv.

L'ouvrage comprendra 4 vol. gr. in-8°. Les tomes I et II (ensemble 1584 pages) ont seuls paru aujourd'hui (mai 1869).

6° *Le Code pénal belge interprété, principalement au point de vue de la pratique, par ses motifs, par la comparaison des nouveaux textes avec ceux du Code de 1810; et, pour les textes anciens conservés, par la doctrine et par la jurisprudence des cours de Belgique et de France.* Bruxelles, 1867 et suiv.

L'ouvrage complet formera 3 vol. in-8°. Les deux premières livraisons du t. I ont seules paru. — Il est inutile de faire remarquer que les publications nos 3, 4 et 5 tirent une importance particulière de la circonstance que M. Nypels a été l'un des membres de la Commission chargée par le Gouvernement de rédiger le projet de révision du Code pénal.

7° *Notes de législation et de jurisprudence belges, sur les traités de Mangin: De l'instruction écrite et du règlement de la compétence. — Des procès-verbaux en matière de délits et de contraventions.* Bruxelles, 1848, 2 vol. in-8° (y compris les *Traité*s annotés.)

8° *Système répressif du nouveau Code pénal belge.* Discours prononcé à la Salle académique le 11 octobre 1855. Liège, in-8°.

9° *Histoire du droit belge. — Les ordonnances criminelles de Philippe II, des 5 et 9 juillet 1570.* Discours lu à la Salle académique le 16 octobre 1855. Bruxelles, 1856, in-8°.

Imprimé dans la *Belgique judiciaire* (t. XIV), reproduit (\*) dans les *Annales des Universités de Belgique*, 2<sup>e</sup> série, t. I, et en grande partie dans le *Moniteur des cours publics* (Paris, 1857, nos des 9 et 23 avril).

10° *Notice sur la vie et les travaux de E. V. Godet, professeur à l'Université de Liège.* Liège, 1844, in-8°.

Ext. de la *Revue de Liège*, t. I, p. 288 et suiv.

11° *Notice sur la vie et les travaux de V. A. G. Dupret, lue à la séance du Conseil académique du 12 janvier 1852.* Liège 1852, in-8°.

La même brochure contient la notice de M. Loomans sur E. Tandel (v. ces noms). M. Nypels a publié plusieurs autres notices, discours, etc. sur des collègues défunts;

(\*) Modifié dans quelques passages par

l'auteur.



nous les mentionnons aux articles où nous en avons profité. Les biographies de Godet et de Dupret méritaient une mention particulière, à cause de l'appréciation qu'elles renferment des travaux de ces jurisconsultes.

14° Aux *Nederlandsche jaarboeken voor Regtsgeleerdheid en Wetgeving*, door C. A. den Tex en J. van Hall (Amsterdam, 1859-1850), plus tard *Nieuwe Bijdragen voor Regtsgeleerdheid en Wetgeving*, door M<sup>r</sup> L. de Geer en M<sup>r</sup> van Boneval-Faure (Amst. 1851-1867):

a. Notices ou comptes rendus annuels des ouvrages sur la science du droit et les sciences morales et politiques, publiés en Belgique depuis 1850 jusqu'en 1867 (t. I à XXIX).

b. Notes pour servir à l'histoire du jury d'examen en Belgique (*N. Bijdr.* t. VI, p. 417).

c. Observations sur le projet de Code de procédure criminelle présenté aux Etats-généraux des Pays-Bas, dans la séance du 10 novembre 1865 (*Ibid.* t. XIV, p. 245).

15° A la *Belgique judiciaire* :

a. Notice sur la vie et les travaux de Henri et François de Kinschoot, jurisconsultes belges du XVI<sup>e</sup> siècle.

b. Notice sur la vie et les ouvrages de M. Mittermaier, prof. à l'Université de Heidelberg (t. XV, p. 787).

c. Une fête en l'honneur de Mittermaier (jubilé de 50 ans d'enseignement académique). T. XVII, p. 846.

d. Un document pour servir à l'histoire des tribunaux militaires en Belgique (1676). T. XVI, p. 402.

e. Tromperie au jeu. Caractère de ce fait au point de vue du Code pénal de 1810 (t. XIX, p. 569).

f. Comptes rendus des ouvrages suivants : 1. *Revue historique du droit français*, t. I-IV (t. XV, p. 594, et t. XVI, p. 254); 2. *Rapport sur le duel*, préparé en 1851, pour être soumis à l'Assemblée nationale, au nom d'une Commission spéciale, par M. A. Valette, prof. à la Fac. de droit de Paris (t. XVI, p. 959); 3. *Le droit administratif belge*, par J. H. N. de Fooz, t. I (t. XVII, p. 875); 4. *On foreign jurisdiction and the extradition of criminals*, by the R. H. sir G. Cornwall Lewis, London

1859 (t. XVIII, p. 114); 5. *Die Todesstrafe nach den Ergebnissen der wissenschaftlichen Forschungen*, etc. von D<sup>r</sup> Mittermaier (t. XX, p. 1111), etc.

16° A la *Revue des revues du droit* (Bruxelles, 1858 à 1852):

Revue critique et méthodique des décisions de la Cour de Cassation de Belgique, en matière criminelle, depuis son origine jusqu'à ce jour (1844). T. V, p. 258, et t. VI, p. 52.

17° Articles divers, analyses, sommaires d'ouvrages de droit, etc., dans des journaux et recueils périodiques.

II. *Articles fournis à des recueils périodiques* :

12° A la *Zeitschrift für Rechtswissenschaft und Gesetzgebung des Auslandes* (Heidelberg, 1829-1856).

a. *Die richterliche Gewalt und ihr Verhältniss zu den Befugnissen der Verwaltung nach der belgischen Constitution von 1831* (t. XIV, p. 505).

b. *Die neueste belgische Gesetzgebung ueber Pensionen*, vom 21 juli 1844 (t. XVII, p. 82).

c. *Der belgische Gesetzentwurf über Streitigkeiten zwischen Verwaltung und Rechtspflege* (t. XVIII, p. 1).

d. *Über die jüngsten legislativen Erscheinungen in Belgien, die Criminalgesetzgebung betreffend*. — Deux articles (t. XXII, p. 162 et p. 592).

15° A la *Revue du droit français et étranger*, de MM. Fœlix, Duvergier et Valette. Paris, in-8° 1844-1849.

a. *Du nouveau projet de Code pénal pour les Etats prussiens (de 1845)*. T. I, p. 81.

b. *Des institutions politiques de la Belgique* (t. V, p. 546).

c. *Observations sur le Code pénal belge* (t. VII, p. 655).

d. *Analyses ou comptes rendus des projets de loi et des ouvrages suivants* : 1. Laferrière, *Hist. du droit civil de Rome et du droit français*; t. VI, p. 861 (Compte-rendu des t. I, II et III; M. Nypels s'est occupé des t. IV, V et VI, dans la *Revue critique de législation*, t. V et XV); 2. *Projet de loi sur les conflits*, présenté aux Chambres belges en 1845 (t. II, p. 474); 3. *Compte ren-*



du de l'administration de la justice criminelle pendant les années 1856 à 1859, présenté au Roi par le ministre de la justice (t. I, p. 577); *Id.* pendant les années 1840-1845 (t. VII, p. 609); 4. Compte rendu de l'administration de la justice civile en Belgique, pendant les années judiciaires 1859-1840 et 1842-1845 (t. IV, p. 405 et 715); 5. Mémoire à l'appui du projet de loi sur les prisons, présenté aux Chambres en 1844 (T. II, p. 956); 6. Ancien droit belge, etc., par M. de Facqz (t. III, p. 946).

**PÉRARD (LOUIS-PROSPER)**, né à Liège le 9 juillet 1825, a eu pour premier instituteur son père, dont les entretiens influèrent sur sa vocation, en le rendant attentif, dès sa plus tendre enfance, aux grands mouvements sidéraux et en général aux phénomènes de la nature. Envoyé ensuite à l'excellente école Stapper, puis à l'institution Frenay, enfin au Collège communal de Liège, dans la section dite *française*, il s'éprit dans ce dernier établissement, en écoutant les leçons de Chênedollé (v. ce nom), d'une belle passion pour les langues anciennes, dont il aborda l'étude sans avoir recours à un maître. Virgile, Horace, Cicéron, Pline et Lucrèce devinrent les compagnons de ses loisirs à Paris, où il fit un assez long séjour, s'occupant d'ailleurs spécialement de mathématiques sous la direction de M. Vincent, professeur au Collège Saint-Louis. Ses forces ayant trahi son courage, il revint à Liège. L'oisiveté forcée à laquelle il se trouva condamné le fit hésiter quelque temps sur le choix d'une carrière : il songea un instant au commerce, et son père lui enseigna la comptabilité ; une occasion s'offrit d'entrer dans l'industrie, mais il fit un retour sur lui-même et ne se jugea pas assez instruit. Enfin, les conseils paternels le décidèrent à prendre le diplôme de mécanicien. Malgré l'interruption de ses

études, il fut reçu *premier*; le professeur Noël (v. ce nom) lui reconnut de l'aptitude et l'engagea si vivement à étendre le cercle de ses connaissances, qu'il résolut d'entrer dans la section des mines. Il prit part au Concours universitaire en 1848 et fut couronné. Son Mémoire est intitulé : *De l'utilité du calcul pour l'interprétation des phénomènes naturels et pour la recherche des lois qui les régissent* (Bruxelles, Lesigne, 1851, in-8°, et *Ann. des Universités de Belgique*, t. VII). La santé de M. Pérard, qui s'était raffermie à l'Université, se trouva de nouveau compromise avant l'époque fixée pour les dernières épreuves du Concours. Comme il s'était mis en route avec André Dumont pour une excursion géologique, une violente hémorragie se déclara, et ses camarades eurent toute la peine du monde à le ramener à Liège. C'était pendant les vacances de Pâques ; le bruit de sa mort avait couru parmi les étudiants; des listes de souscription circulaient même pour son enterrement. On juge des inquiétudes de la famille : les livres et les études furent impitoyablement condamnés, pour la seconde fois. Rien n'y fit : l'espoir d'être proclamé premier rendit de l'énergie au malade et bientôt le jury du Concours, par l'organe de Pagani, eut à féliciter un nouveau lauréat de l'Université de Liège (\*). — En 1850, M. Pérard retourna à Paris avec le titre d'ingénieur des mines, sorti le *premier* de l'École (\*\*). L'illustre physicien Lamé (de l'Institut) le prit en affection et lui donna même des leçons particulières. Il fréquenta les cours de Cauchy, de Liouville, de Sturm, de Duhamel, de Leverrier, de Delaunay, de Regnault et de Morin, et ne laissa point que d'aller entendre à la Sorbonne et au Collège de France les littérateurs et les philosophes. Cependant, les sciences ne lui offrant pas immédiatement une issue, il se dirigea vers l'industrie, se réservant de consacrer ses loisirs à la continuation de ses études. En 1854, il fonda à Long-

(\*) Liège compta trois lauréats en 1849 : MM. Dewalque, Legrand (*Hist. de la poésie élégiaque chez les Grecs*; v. col. 639) et Pérard.

(\*\*) Il avait fait, en une seule année, les études des deux dernières années de l'École spéciale.



doz, lez-Liège, un vaste atelier pour la construction des machines. Ses produits furent recherchés par les gouvernements étrangers; en 1862, il obtint une médaille à l'Exposition de Londres. Cependant la carrière moins lucrative de l'enseignement n'avait pas cessé d'être l'objet de ses plus chères aspirations. Dès 1854, il avait obtenu le titre de professeur suppléant à l'École industrielle de Liège. Trois ans plus tard, il y fut nommé professeur de physique en remplacement de M. E. Bède, dont il était destiné à devenir également le successeur à l'Université. Il fit en outre pendant deux ans, à l'École industrielle, un cours spécial (et sans précédent) sur le chauffage et la conduite des machines, cours dont le succès a été constaté par le *Rapport de 1858 sur l'administration de la ville*. En 1858, M. Pérard fut attaché aux Ecoles spéciales des mines, etc., en qualité de répétiteur de mécanique appliquée et de physique industrielle. Après le départ de M. E. Bède (v. ce nom), il eut mission de faire à l'Université, pendant l'année 1861-1862, les cours de physique générale et de physique industrielle. En 1863, cette autorisation fit place à une nomination définitive par arrêté royal; un nouveau répétiteur fut chargé des fonctions qu'il avait jusque là remplies aux Ecoles spéciales. En 1866, il renonça définitivement à l'industrie. Enfin, un arrêté royal du 31 novembre 1868 a promu M. Pérard au grade de professeur extraordinaire. — Le cours de physique générale fait par M. Pérard à l'Université de Liège est conçu dans le sens du système moderne de l'unité et de la valeur constante des forces naturelles (v. ci-après, bibliogr., nos 16 et 19). Cette idée, appuyée sur les célèbres travaux de J.-B. Mayer, (de Heilbronn) et de Helmholtz (de Heidelberg), domine toutes les leçons et prend son expression la plus catégorique dans la dernière partie, où le professeur traite de l'électricité. — Les leçons de physique industrielle ne forment qu'un cours trimestriel, principalement destiné à faire connaître les procédés par lesquels on peut utiliser la chaleur comme force motrice. M. Pé-

rard s'efforce de maintenir l'accord de la théorie et de la pratique, en mettant toujours en évidence les rapports qui existent entre les principes de la science et les règles établies par l'expérience. — Indépendamment de ses fonctions universitaires, il s'est acquitté de diverses missions d'utilité publique. C'est ainsi que sur l'invitation de la Commission administrative des Hospices civils de Liège, il a organisé, d'après des calculs nouveaux, les appareils de ventilation de la Maternité et de l'Hospice des Hommes incurables. Il est membre du Comité de Salubrité de la province. En 1866, il a initié un public nombreux, au moyen d'un appareil spécial et de projections agrandies, aux mystères compliqués du télégraphe électrique, etc. — Depuis 1860 il fait partie de la *Société royale des sciences*. Il a publié :

1° Son *Mémoire couronné* (v. ci-dessus). — Il y démontre *à priori*, et ensuite par des faits scientifiques, les relations essentielles qui doivent exister entre les lois des nombres et les lois naturelles. « L'univers, selon lui, » est une vaste conception mathématique, le résultat d'un grand calcul. » Cette phrase, empruntée à ses conclusions, lui a servi d'épigraphe.

2° Traduction du mémoire latin de M. Gauss, intitulé : *Disquisitiones generales circa superficies curvas* (1851).

3° Diverses traductions pour la *Revue industrielle* de M. de Cuyper, savoir : A. de l'*anglais* : Propulseurs hélicoïdes, par Edouard Powell (2<sup>e</sup> année, 1858, 2 art.); B. de l'*italien* : Rapport de la Commission instituée par le Gouvernement sarde pour l'examen de la machine inventée par MM. les ingénieurs Grandis, Graltoni et Sommelier pour le percement du Mont-Cenis (*Ibid.*); C. de l'*allemand* : Ecartement à donner aux essieux de waggons, par M. E. Schmidt (*Ib.*, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année, 4 art.); Construction des paliers et des tourillons des essieux de waggons, par Fischer, de Rotherstamm (*Ib.*, 2<sup>e</sup> année); Théorie élémentaire de la construction des poutres latices, de M. Schwedler (*Ib.* 4<sup>e</sup> année); Recherches théoriques sur les roues hydrauliques verticales,



de Zeuner (*Ib.*); Volants en fer pour laminoirs, de M. Kaukelwitz (*Ib.*); Divers problèmes sur les laminoirs (*Ib.*); Calcul de l'effet utile des marteaux à vapeur du système Daelen à expansion, par Herman Knop (*Ib.* 5<sup>e</sup> année); Description de la machine à colonne d'eau du puits *Centrum*, près d'Eschweiler (*Ib.*)

4<sup>o</sup> Etude comparative des différents systèmes de marteaux pilons, au point de vue de leur stabilité (*Ib.* 2<sup>e</sup> année).

Reproduit en allemand dans la *Zeitschrift des Vereins deutscher Ingenieure*.

5<sup>o</sup> Notice théorique sur le système de transmission du mouvement *Minotto* (*Ib.* 5<sup>e</sup> année; *It. Ann. des travaux publics de Belgique*, et *Ann. de l'Assoc. des ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège*).

6<sup>o</sup> Note sur un nouveau marteau inventé par M. Darrien (*Revue univers.*, 4<sup>e</sup> année, 1860).

7<sup>o</sup> Note sur un nouvel appareil broyeur, etc. (*Ib.*, et *Ann. des Travaux publics de Belgique*).

Application de la spirale de Bernoulli.

8<sup>o</sup> Invention et description d'une scie verticale à trait oblique (*Rev. univ.* 6<sup>e</sup> année, 1862).

La construction des navires en bois exige l'emploi de planches et madriers parfaitement en droit fil, de sorte que le débit à bras d'hommes était encore indispensable. La lenteur de ce travail, son prix élevé répondent mal aux besoins actuels; aussi plusieurs maisons du Nord (de Dantzig, de Riga, etc.), pressées de commandes et engagées dans d'importantes entreprises, proposent aux constructeurs le problème suivant: « Débitier le bois *en suivant le fil*, par l'emploi simultané d'un grand nombre de lames dans un même châssis, et marchant obliquement de manière à couper toutes les planches ou tous les madriers, sans jamais traverser les fibres. » C'est le problème, considéré comme difficile, que M. Pérard est parvenu à résoudre par un mécanisme assez simple et assez élégant, au dire des industriels qui s'en servent.

9<sup>o</sup> Description de la grande machine soufflante de M. Fossey, exposée à Londres en 1862, dans une brochure intitulée: *Machine soufflante à disques métalliques à mouvement rotatoire continu*, par M. E. Fossey, ingénieur-constructeur à La Sarthe (Espagne), Paris, Claye,

1862, in-8<sup>o</sup> (Extr. de la *Publication industrielle* de M. Armengaud, t. XIV).— La machine dont il s'agit a été construite par M. Pérard, dans son atelier de Longdoz.

10<sup>o</sup> Traité du chauffage et de la conduite des machines fixes et locomobiles. Liège, 1864, in-8.

Résumé du cours donné en 1857 à l'École industrielle de Liège.

11<sup>o</sup> Note présentée à la *Société royale des Sciences* de Liège sur une nouvelle balance de torsion (1865).

Cette balance existe à l'Université.

12<sup>o</sup> Note sur des recherches expérimentales et théoriques faites en France, en Prusse et en Suisse, sur le tirage par jet de vapeur (*Revue univ.*, 10<sup>e</sup> année, 1866).

Résumé d'une leçon faite à l'École des mines sur ce sujet important.

13<sup>o</sup> Note sur la mesure des températures au moyen du pyromètre à air (*Ibid.* 11<sup>e</sup> année, 1867).

14<sup>o</sup> (En collaboration avec MM. Ch. Beer et A. Devaux) Catéchisme des chauffeurs (*Ann. de l'Assoc. des ingénieurs*, etc.). — Deux éditions.

15<sup>o</sup> Collaboration (avec MM. J. G. Macors, du Roy de Blicquy, Umé et Halkin) à un travail sur la *reconstruction de l'hôpital de Bavière* (publié par la Commission des Hospices Civils de Liège, 1867, in-8<sup>o</sup>).

16<sup>o</sup> Que fera-t-on à Bavière? Liège, Desoer, 1868, in-8<sup>o</sup>.

17<sup>o</sup> Métamorphoses et unité des forces (1<sup>re</sup> partie: *Revue universelle*, 11<sup>e</sup> année, 1867).

Ce travail est la première partie d'une *Introduction à la physique mathématique*. Jusqu'à présent, dit l'auteur, l'électricité n'a pas reçu de définition, comme la chaleur, la lumière, le magnétisme, la capillarité et le mouvement sensible. Or, les phénomènes électriques nous attestent très-explicitement la transformation des actions mécaniques, physiques et chimiques les unes dans les autres; cette transformation, qui est encore une hypothèse pour quelques savants, est un fait patent; elle nous éblouit tous les jours, et c'est probablement pourquoi nous ne nous en étions pas doutés. — Dans la seconde partie de son étude, M. Pérard se propose



d'ajouter quelques nouveaux développements à la discussion de ses prémisses, et ensuite de définir l'électricité de la manière suivante : « Propriété de la matière de conserver ou de transmettre (conduire), avec plus ou moins de facilité, et de transformer les actions mécaniques, physiques et chimiques ». — Selon M. Pérard, le magnétisme n'est pas une action dépendante des phénomènes électriques, mais une action particulière analogue à la capillarité, physique, et susceptible de se transformer comme toutes les autres et dans toutes les autres.

18° Un grand nombre d'articles bibliographiques et critiques dans la *Revue universelle*.

19° Traduction du Mémoire de M. Helmholtz intitulé : *Conservation de la force*. Paris, Masson, 1869, in-8°.

(1) Deux fils de DD. Sauveur se sont appliqués à suivre ses traces. L'aîné, Dieudonné-Jean-Joseph, né à Liège le 5 octobre 1797, est mort dans la même ville le 4<sup>er</sup> novembre 1862, après avoir fourni une carrière des plus brillantes comme administrateur et comme savant. Il avait fait ses premières études d'anatomie, de physiologie et de chirurgie sous Ansiaux et Comhaire; trois années de séjour à Paris achevèrent de le former. Il revint prendre à Liège ses grades universitaires (1820), puis s'occupa de se faire une clientèle (principalement en qualité de chirurgien et d'accoucheur). Son mariage avec M<sup>lle</sup> Walter, fille de l'inspecteur-général de l'instruction publique (v. ce nom) le décida à quitter Liège pour Bruxelles, où il abandonna peu à peu la pratique de l'art pour embrasser la carrière administrative. Il fut nommé, le 27 août 1831, secrétaire du Conseil supérieur de santé, en même temps que premier commis au Ministère de l'intérieur (2<sup>e</sup> division); en 1838, il fut promu chef de bureau; deux ans plus tard, il devint Commissaire du service de santé, au même département. Les attributions du Conseil supérieur de santé ayant été transférées à l'Académie royale de médecine (1841), il fut nommé membre et secrétaire de cette compagnie (il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort). En 1846, il devint chef de la nouvelle division des affaires médicales et d'hygiène publique; en 1850, le gouvernement le déchargea de ces fonctions pour lui confier celles d'inspecteur-général du service médical civil, mission des plus importantes, en présence de la fréquence des épidémies et de l'intérêt croissant qui s'attache aujourd'hui aux questions de salubrité. Sau-

veur fit partie de la Commission centrale de statistique (1841), du Conseil supérieur d'hygiène publique (1849), de la Commission permanente d'inspection et de surveillance générale des établissements d'aliénés (1853), et des établissements dangereux et insalubres (1855), ainsi que d'un grand nombre de Commissions spéciales. Partout il rendit les services qu'on pouvait attendre de son activité et de son expérience. Il contribua beaucoup, entr'autres, aux progrès des Instituts de sourds-muets et d'aveugles, qu'il fut chargé d'inspecter à partir de 1839. En 1832, il se rendit à Paris pour y étudier de près le choléra; son dévouement fut utile plus tard à différentes villes, qui lui volèrent les adresses les plus flatteuses, notamment celle d'Anvers, en 1850. Il appartenait à l'Académie royale de Bruxelles (depuis 1829) et à un grand nombre de Sociétés savantes; mais il tenait surtout à l'Académie de médecine, qu'il contribua beaucoup à consolider. On lui doit un grand nombre de notices et de comptes rendus insérés dans les *Bulletins* de cette compagnie, dans ceux de la *Commission centrale de statistique*, dans ceux de l'*Acad. royale de Belgique*, dans l'*Annuaire de l'observation de Bruxelles* et dans le journal la *Santé*. Il fut un des principaux collaborateurs de la *nouvelle Pharmacopée belge* (1854). — M. Ul. Capitaine a dressé la liste complète de ses travaux dans le *Nécrologe liégeois* pour 1862 (c'est à sa notice que nous empruntons les renseignements qui précèdent). Sauveur était chevalier de l'ordre de Léopold (1844), commandeur de la couronne de Chêne (1852), chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal (1855) et décoré de la médaille d'or des épidémies (1860).



son concours. Nommé lecteur le 16 déc. 1850, il fut chargé de faire des leçons sur les maladies des femmes et des enfants et sur les maladies syphilitiques, matières qui jusqu'alors n'avaient point été enseignées à l'Université. Promu à l'extraordinariat le 2 mai 1858, à l'ordinariat le 26 août 1844, il a vu plusieurs fois ses attributions modifiées. M. Sauveur a été successivement chargé des cours suivants : 1<sup>o</sup> Maladies des femmes et des enfants; 2<sup>o</sup> maladies syphilitiques (théorie et clinique); 3<sup>o</sup> médecine légale; 4<sup>o</sup> pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes; 5<sup>o</sup> clinique médicale. Il fait encore aujourd'hui ce dernier cours à l'hôpital de Bavière. Il a rempli en 1844-1842 les fonctions de secrétaire académique. Il est chevalier de l'ordre de Léopold depuis le 2 juillet 1850; le 30 décembre 1866, il a été élevé au rang d'officier, à raison des services qu'il a rendus à l'enseignement. M. Sauveur est membre honoraire de l'Académie royale de médecine depuis le 26 décembre 1862; il est en outre affilié à la Société médicale de Bruges. Il fait partie de la Commission médicale de la province de Liège depuis le 11 juin 1858; il est actuellement le président de ce corps. Il est médecin des hospices civils de Liège depuis 1851, et depuis 1852 membre du Comité de surveillance des établissements d'aliénés de l'arrondissement; en 1848 et en 1855, il a été chargé du service médical des hôpitaux de cholériques. Les devoirs inhérents à des fonctions absorbantes et les soins d'une clientèle considérable ont laissé à M. Sauveur peu de temps à consacrer à des publications scientifiques; on lui doit cependant, outre sa thèse, quelques discours académiques, des rapports scientifiques sur divers sujets et un certain nombre d'articles insérés dans des journaux spéciaux.

(<sup>1</sup>) Il a été nommé, le 30 novembre 1844, agrégé à la Faculté des sciences.

(<sup>2</sup>) Schmit, aîné, mourut architecte de la ville de Bruxelles. Son fils, gendre de M. J. P. Schmit, est actuellement professeur de hautes mathématiques à l'Université libre de

Schmit (JEAN-PIERRE), né à Luxembourg le 1<sup>er</sup> mai 1817, ancien élève de l'Athénée de cette ville (v. l'art. Noël) et de l'Université de Liège, a manifesté de bonne heure des aptitudes spéciales qui lui valurent d'être attaché, dès le 17 octobre 1836 (<sup>1</sup>), aux Ecoles des arts, des manufactures et des mines, en qualité de répétiteur et maître de dessin. Sans son goût prononcé pour l'enseignement, il aurait suivi la carrière de son frère aîné, qui se distingua comme architecte (<sup>2</sup>); plusieurs constructions, exécutées d'après ses plans et par ses soins, permettent du moins de le conjecturer. Quoiqu'il en soit, le chef des travaux graphiques des Ecoles, bien que depuis 52 ans en contact avec les élèves pendant 24 heures en minimum par semaine (<sup>3</sup>), a trouvé le temps, non seulement de se charger de plusieurs cours en rapport avec ses études spéciales sur l'art de bâtir, mais de rendre de nombreux services à diverses administrations, en dehors de ses fonctions professorales, dans le domaine des travaux publics. De 1856 à 1866, il a répété les deux cours de géométrie descriptive et procédé aux interrogations relatives à ces cours, sur une moyenne annuelle de plus de 100 élèves; de 1840 à 1862, il a fait un cours de topographie (<sup>4</sup>) et dirigé les exercices des élèves sur le terrain. En 1842, de retour d'un voyage en Bavière, il ouvre une série de leçons publiques sur l'histoire de l'architecture; les élèves des différentes Facultés se groupent autour de sa chaire, et le gouvernement donne au jeune professeur un témoignage de satisfaction, en l'envoyant faire le tour de l'Italie. Rentré à Liège, il reprend et continue pendant plusieurs années son cours d'histoire de l'art, lequel au reste n'était qu'un appendice de celui d'architecture civile, confié à M. Schmit depuis 1840. En 1847, il fallut y renoncer: le cours d'architecture civile

la capitale.

(<sup>3</sup>) Les tâches ont été depuis divisées, à raison de l'accroissement considérable de la population des Ecoles.

(<sup>4</sup>) Aujourd'hui confié à M. A. Habets (v. l'art. NOËL).



fut réuni au cours de constructions industrielles, sous le nom d'*architecture industrielle* (cours annuel) : M. Schmit en est encore titulaire. Depuis 1867, il expose publiquement à la Salle académique l'intéressante théorie de l'*axonométrie*, qu'il vient d'enrichir de nouveaux développements et dont il a considérablement étendu les applications (v. ci-après). Un arrêté du 5 septembre 1868 lui a confié le cours de géométrie descriptive, délaissé par Brasseur (v. ce nom), et l'a déchargé en même temps de la direction des travaux graphiques. — En dehors de l'Université, M. Schmit s'est particulièrement fait remarquer par la part active qu'il a prise aux travaux du Conseil de salubrité publique de la province de Liège (v. les Rapports annuels de M. Spring, président). — En 1848, M. Rogier, ministre de l'intérieur, adressa, sous la date du 8 avril, une circulaire aux gouverneurs des provinces, pour les engager à étudier la grave question des engrais des villes, doublement importante au point de vue de l'hygiène et des finances communales. Le Conseil de salubrité de Liège, depuis longtemps sous l'empire des mêmes préoccupations, nomma aussitôt une Commission spéciale, et celle-ci jugea indispensable, avant tout, de recueillir en faisant étudier de près les établissements le plus en renom, des données précises pouvant servir à l'introduction, dans le pays, d'un système régulier de récolte et de distribution des engrais. M. Schmit fut envoyé à Lyon, cité dont la situation topographique oppose, à la réalisation d'un tel projet, des difficultés analogues à celles qui se présentent dans la ville de Liège. La Société générale des engrais de France (dite *Baronet*) avait dès lors établi à Villeurbanne, près de Lyon, un service d'exploitation modèle. M. Schmit l'étudia dans le plus grand détail, et publia en 1850, dans les *Annales du Conseil de salubrité*, un rapport explicite, qui fut distribué par le gouvernement aux principales administrations du royaume et exerça par-

tout une légitime influence. M. Piercot, bourgmestre de Liège, fit en quelque sorte à l'auteur un devoir de mettre lui-même ses conclusions en pratique : M. Schmit accepta cette mission temporaire et, dans la période de 1852 à 1858, ouvrit le marché de la Campine aux engrais de Liège, activant ainsi le défrichement des bruyères tout en assainissant la ville. Il eut bientôt l'occasion d'étendre au dehors l'influence de ses idées ; déjà en 1851, le ministre de l'intérieur l'avait chargé de procéder à une enquête sur les taxes d'octroi dont les engrais d'Anvers étaient frappés à la sortie ; en 1852, le ministre de la justice mit sous sa direction les travaux d'assainissement des prisons de l'Etat à Vilvorde, à Gand et à Hoogstraeten<sup>(1)</sup> ; en 1855 enfin, M. Rogier l'envoya de ville en ville étudier le système des engrais, avec mission de rédiger un rapport circonstancié, qui fut communiqué l'année suivante aux Chambres législatives et inséré dans les *Annales parlementaires*. Libre enfin, après 1858, de se consacrer entièrement à ses travaux ordinaires, M. Schmit s'est particulièrement occupé, depuis lors, des applications de la géométrie descriptive. On conçoit que ses occupations multiples ne lui aient guère laissé le loisir, pendant longtemps, de publier de nombreux ouvrages. Nous avons cependant à mentionner de lui les travaux suivants :

1° *Notice* (en anglais) *sur la Théologie de l'église de Limbourg* (prov. de Liège). Londres, Wells, 1842, in-folio, avec une planche lith. à 2 teintes (dessinée par M. Schmit).

2° Extrait d'un *Mémoire sur l'architecture en Italie* (*Mém. de la Société royale des sciences de Liège*, mai 1845, in-8°.)

M. Schmit fait partie, depuis l'origine, de la *Société royale des sciences*.

3° *Atlas d'épures de géométrie descriptive et des applications de cette science* Liège, 1850-1860, in-fol.

Cet atlas se compose de 54 planches com-

(1) L'accomplissement de cette mission dura quatre ans. Les appareils de fosses mo-

biles de M. Schmit ont été adoptés par le Conseil supérieur du royaume.



posées par M. Schmit pour les cours de travaux graphiques à l'École des mines, et gravées par lui-même.

4° *Moyens de recueillir et d'utiliser les engrais qui se perdent dans les grands centres de population au détriment de la salubrité publique et de l'agriculture.* Liège, 1850, un vol. in-8°.

C'est le rapport rédigé à la suite du voyage à Lyon. Il comprend tout le 4<sup>e</sup> volume des *Annales du Conseil de salubrité de Liège*. Le gouvernement en a fait distribuer 800 exemplaires aux administrations communales.

5° *Rapport sur l'exploitation des engrais de ville à Anvers* (adressé au ministre de l'intérieur). Bruxelles, Le-signe, 1851, in-8°.

6° *Enquête sur les engrais des villes* (Rapport transmis à la Chambre des représentants dans la séance du 50 janvier 1854, et inséré dans les *Documents parlementaires*, sous le n° 121).

7° *Traité d'axonométrie* (sous presse).

L'axonométrie est un système des projections permettant de figurer les objets, dans une seule image, de telle manière que les trois dimensions principales, nécessaires à la construction, y soient mesurables directement, sur des échelles connues. L'objet est incliné sur le plan de projection; mais les projetantes sont orthogonales, tandis que la théorie des projections obliques admet une position orthogonale de l'objet par rapport au plan de projection, mais exige des projetantes obliques à ce plan. — L'axonométrie comprend les perspectives *ca valières* et les projections dites *militaires*. Monge n'avait enseigné que les projections orthogonales sur deux plans de projections, et les projections polaires ou perspectives. Les premières exigent, dans la lecture de l'épure, une synthèse fatigante des deux projections; elles ne font pas image. Les autres font image, mais ne peuvent servir à la construction. Les projections axonométriques et les projections obliques réunissent les deux avantages et évitent la synthèse: elles sont aujourd'hui enseignées à l'École polytechnique de Paris et dans toutes les écoles spéciales d'Allemagne; M. Schmit est le premier et le seul qui, jusqu'à ce jour, ait enseigné cette doctrine en Belgique. Il l'a introduite dans ses cours de l'École des

mines depuis 1840. Rien n'avait encore paru sur cette science. Le traité de Weissbach, imprimé à Freiberg, ne date que de 1844. Le premier dessin axonométrique publié en Belgique par M. Schmit est la vue perspective de l'établissement de Ruysselede, insérée dans un rapport de M. Dupétioux à la Chambre des représentants. En ouvrant un cours public d'axonométrie (1867), M. Schmit a voulu rendre cette découverte accessible à des élèves qui ne connaîtraient que les premiers éléments de la géométrie. Il expose une théorie nouvelle des ombres axonométriques qui simplifie les applications de la science; dans son cours de 1868, il développe les projections obliques, d'après une théorie qui lui appartient également.

8° *Rapport sur les ouvrages de M. le docteur Varrentrapp* (Drainage des villes. Berlin, 1868) *et de M. l'ingénieur Burckly* (Canalisation des villes. Zurich, 1866), suivi d'une *Note sur le déversement des eaux chaudes dans les égouts.* Liège, 1868, in-8°.

Extr. des *Annales du Conseil de salubrité de la province de Liège*.

9° *Cours de géométrie descriptive.* — Point, droite, plan. — Livre I: *Projections cotées.* Liège, Desoer, 1868, 54 p. in-8° et 4 pl. in-4°.

La science du dessin, selon M. Schmit, peut se réduire à cinq systèmes de représentations graphiques des corps: le *système orthogonal sur un plan*, combiné avec les cotes de hauteur chiffrées ou les rabattements qui ne sont encore que des ombres portées; le *système orthogonal sur deux plans rectangulaires*, constituant la géométrie descriptive de Monge; le *système orthogonal sur un plan, combiné avec des projections sur trois plans rectangulaires*, et formant l'axonométrie de Weissbach; le *système par rayons projetants obliques aux plans de l'image*, connu sous le nom de *projections obliques*; enfin, le *système central ou polaire*, que l'on désigne sous le nom de *perspective*.

M. Schmit met en relief (parag. 148 et suiv.) l'importance du procédé d'application de la théorie des projections cotées à la représentation des couches de houille, employé pour la première fois par M. J. van Scherpenzeel-Thim, chargé de la confection de la Carte générale des mines de la Belgique (\*). La pl. IV de l'atlas représente un spécimen de carte minière qui ne laisse rien à désirer.

Dans un second volume, l'auteur traitera

(\*) V. l'art. DUMONT, col. 231 et 232.



des courbes et des surfaces courbes employées dans les arts, des questions de contact et d'intersection des surfaces, de l'application de la théorie des ombres et de la perspective aérienne à la représentation des courbures et des positions de ces surfaces; mais en choisissant, pour chaque cas donné, le système de projection le plus approprié (v. la *Revue de l'Instruction publique* en Belgique, t. XI, 1869, p. 413-415).

40<sup>e</sup> Programme détaillé du cours de géométrie descriptive fait à l'Université de Liège en 1868-1869 par J.-P. Schmit, Liège, Ch. Jaspar et fils, 1869, in-8<sup>o</sup> (autographié).

Première partie (cours du semestre d'hiver) : Projections cotées et projections orthogonales sur deux plans rectangulaires. — 2<sup>e</sup> partie (cours du semestre d'été) : Projections axonométriques orthogonales; id. obliques; projections polaires ou perspective linéaires; projections stéréographiques, etc.; théorie des ombres, appliquée aux différents systèmes de projections; perspective aérienne, avec les mêmes applications, coupe des pierres et charpente.

Le 8 janvier 1868, M. Schmit a reçu de S. M. le roi des Pays-Bas la croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne de chêne.

**Schwann** (THÉODORE), O. ✱, né à Neuss, près Dusseldorf, le 7 décembre 1810, commença ses humanités au gymnase de sa ville natale et les acheva au gymnase de Cologne (ancien collège des Jésuites). Il manifesta de très-bonne heure une aptitude marquée pour les sciences physiques et mathématiques, mais ne s'en distingua pas moins dans l'étude des langues, si bien qu'en quittant les études moyennes, il était encore indécis sur le choix d'une carrière. L'Université de Bonn brillait alors du plus vif éclat : ce fut là qu'il prit ses inscriptions, au mois d'octobre 1829, comme étudiant en philosophie. Van Calker (logique), Bobrik (psychologie), Hermès (introduction philosophique à la théolo-

gie catholique), Delbrück (littérature latine), Plucker (algèbre supérieure), Diesterweg (*de rebus positivis et negativis*), Treviranus (botanique), Nees von Esenbeck (pharmacologie), Goldfuss (zoologie), Nöggerath (minéralogie), Münchow (physique) et Bischof (chimie expérimentale) furent ses premiers maîtres (1). Insensiblement les préférences de son adolescence devinrent dominantes; il résolut enfin d'associer l'étude de la médecine à celle des sciences naturelles. L'illustre physiologiste Jean Müller, alors simple *privat-docent* à Bonn, mais déjà renommé dans toute l'Europe, lui enseigna l'encyclopédie médicale, l'anatomie comparée, la physiologie et la pathologie générale; Weber et Meyer, l'anatomie générale et spéciale, ainsi que l'art des dissections; Harless, l'hygiène et la diététique; Naumann, la pathologie spéciale. Jean Müller surtout exerça sur lui une grande influence, en l'associant à ses travaux: M. Schwann l'assista dans toutes ses expériences sur la différence des racines sensitives et motrices des nerfs, sur le sang, etc. On sait que la méthode expérimentale, introduite dans la physiologie par Magendie, fut cultivée par Müller avec cette rigueur consciencieuse qui caractérise la nation allemande, et avec un succès qui marque dans l'histoire de la science. Le jeune étudiant ne pouvait tomber en meilleures mains: le maître, d'autre part, apprécia en lui un disciple destiné à en former d'autres à son tour; dès cette époque, il l'engagea vivement à poursuivre ses études de manière à pouvoir ambitionner, plus tard, une chaire académique.

Après avoir subi à Bonn, le 4 août 1831, l'examen dit *philosophique et scientifique*, qui donne droit au titre de bachelier en philosophie, M. Schwann se rendit à l'Université de Wurzburg, célèbre par son enseignement médical; il y fréquenta pendant un an et demi les cours du doctorat en médecine (2) et la

(1) Nous extrayons ces détails du *Curriculum vitæ* annexé, selon l'usage, à la thèse de doctorat de notre collègue.

(2) Münz (anatomie spéciale et anatomie pathologique), Rumpf (matière médicale),

Textor (chirurgie et aکیurgie), Schönlein (pathologie et thérapeutique spéciales), d'Outre-pont (art obstétrical). Il assista également aux leçons de Wagner (philos. pratique et philos. naturelle).



clinique médicale du célèbre Schönlein, puis celle de Marcus, la clinique chirurgicale et ophthalmologique de Textor et de Jæger, enfin la clinique des accouchements de d'Outrepont. Au mois d'avril 1855, il se transporta à Berlin pour achever ses études<sup>(\*)</sup> et passer ses derniers examens. Le titre scientifique de docteur en médecine lui fut délivré par la Faculté de cette ville le 31 mai 1854, après un *examen rigorosum*. Sa thèse inaugurale est intitulée: *De necessitate aëris atmospherici ad evolutionem pulli in ovo incubito* (Berlin, 1854, in-4°). Il prouva, dans ce travail expérimental, que l'œuf de poule ne se développe ni dans l'azote, ni dans l'hydrogène pure, ni dans l'acide carbonique, ni dans le vide, mais que l'oxygène est indispensable pour faire naître les premières traces de l'embryon.

Pendant l'hiver de 1855-1854, M. Schwann subit l'examen d'Etat (*Staats-Examen*) qui donne accès à la pratique médicale et dure ordinairement quatre mois. Son brevet de médecin et de chirurgien porte la date du 26 juillet 1854.

Sur ces entrefaites, Jean Müller avait accepté, à Berlin, la chaire d'anatomie et de physiologie, devenue vacante par le décès de Rudolphi. C'était une bonne fortune pour l'ancien élève de Bonn. Müller prit une vive part aux expériences de M. Schwann sur l'incubation des œufs dans les gaz irrespirables, et insista de nouveau pour le décider à entrer dans l'enseignement. Ses conseils furent écoutés: bientôt, par son influence, notre collègue obtint une nomination d'aide-naturaliste au Musée d'anatomie humaine et comparée, à l'Université de Berlin. Müller était directeur du Musée: M. Schwann trouva ainsi l'excellente occasion de l'aider de nouveau dans toutes ses expériences, préparatoires à la publication de ce célèbre *Traité de physiologie humaine*, qui éleva le professeur de Berlin au premier rang parmi les spécialités contemporaines.

Ces travaux n'empêchèrent pas M. Schwann d'entreprendre des recherches

pour son propre compte. Le docteur Eberle, de Wurzburg, dans un travail sur la digestion, venait de publier l'expérience suivante: « Si l'on ajoute à une membrane muqueuse préparée quelques gouttes d'acide chlorhydrique, et si l'on y met pendant quelques heures des morceaux d'albumine coagulée, à la température du corps, ces morceaux deviennent transparents et se dissolvent. » Müller et son aide répétèrent et confirmèrent cette découverte, qui implique la digestion artificielle (*Müller's Archiv*, 1856, p. 66). Cependant M. Schwann s'engagea plus avant, et seul, dans la nouvelle voie ouverte. Il filtra cette substance pultacée et montra que le liquide aqueux filtré possède la même propriété dissolvante. Il prouva que c'est uniquement la muqueuse de l'estomac qui produit cet effet, qu'il est dû à la présence d'une substance organique particulière, dont il détermina les réactions principales et à laquelle il donna le nom de *pepsine*. Il découvrit ainsi le principe essentiel de la digestion stomacale. Il démontra qu'en commun avec l'acide, la pepsine dissout aussi les autres substances albuminoïdes; que cet effet a lieu quand même la pepsine est en quantité minime (par catalyse); enfin, il détermina le rôle que les acides jouent dans cette opération (*Ueber das Wesen des Verdauungsprocesses*. Müller's Archiv, 1856, p. 90). Il confirma, dans ce même travail, la découverte de Leuchs sur la transformation de la féculé en sucre par la salive.

Ces travaux chimiques furent suivis de recherches microscopiques. M. Schwann examina la texture des muscles volontaires, indiqua une méthode d'isoler les fibres primitives et montra l'origine des stries transversales de leurs faisceaux primitifs (*Physiologie* de Müller, t. II, p. 55). Il chercha la terminaison des nerfs dans les muscles, sans parvenir à la découvrir; il n'admit point la terminaison par anses, généralement adoptée à cette époque, aujourd'hui entièrement réfutée (*Ibid.*, t. II, p. 54).

(\*) Il suivit à Berlin la clinique médicale de Bartels et de Wolf, la clinique chirurgicale de Rust, la clinique ophthalmologique de

Jüngken et le cours d'histoire de la médecine de Hecker.



Armé du microscope, il constata le premier l'existence de parois propres des vaisseaux capillaires (*Ib.*, t. I, p. 175). Il montra par des expériences physiologiques, au moyen d'eau froide, la contractilité musculaire des artères (*Encycl. Wærterbuch der Medic. Wissenschaft*, art. *Gefæsse*; *Physiol.* de Müller, t. I, p. 170).

Le tissu jaune élastique fut un autre objet de ses recherches microscopiques. Lauth avait déjà démontré que ce tissu diffère radicalement du tissu fibreux; M. Schwann en découvrit les propriétés microscopiques, d'un caractère très-tranché (*Encycl.*, *Wærterb.*, vol. XIV, p. 216, et Eulenbourg, *De telâ elasticâ*, Berlin, 1856). Il découvrit, dans le mésentère de la grenouille et dans la queue des têtards, la *division* d'une fibre primitive de nerfs, observation sans précédent jusqu'alors (*Physiol.* de Müller, t. I, p. 524; t. II, p. 55). Il prouva le premier, par l'examen microscopique et par le rétablissement de la fonction, la reproduction des nerfs coupés, et, le premier, il se servit de cette faculté pour résoudre la question de savoir si les fibres, sensibles ou motrices, irritées au milieu de leur trajet, propagent leur irritation vers le centre et la périphérie à la fois, ou seulement dans une de ces directions (*Ibid.*). — Se tournant alors vers un autre mystère physiologique important, il aborda par la voie expérimentale le problème de la *génération spontanée*. Un flacon en verre fut à moitié rempli d'eau contenant des morceaux de viande. Même après la coction, des infusoires se forment dans ce liquide au bout de quelques jours, si l'air peut y entrer. M. Schwann ferma le goulot au moyen d'un bouchon en liège, traversé de deux tubes en verre chauffés dans un bain de plomb fondu. Après une forte ébullition de l'eau du flacon, pour chasser l'air, il laissa refroidir. L'air extérieur ne pouvait s'introduire dans le flacon, pendant le refroidissement, qu'en passant par les tubes chauffés dans le bain. La fusion du plomb fut entretenue pendant plus d'un mois (en été), et un courant continu d'air fut établi par les tubes et le flacon. *Aucun infusoire ne se forma dans l'eau*. Pour

plus de sûreté, l'air fut analysé après son passage par le flacon: la quantité ordinaire d'oxygène y fut reconnue. Les infusoires apparaissaient promptement, dès que les tubes n'étaient plus chauffés. Ces expériences sont sans contredit les plus concluantes qui aient encore été faites à propos de la génération spontanée: la cause de la formation d'infusoires existe dans l'air, et cette cause cesse d'agir si l'air est chauffé, tandis qu'à cette température l'oxygène et l'azote ne changent pas de proportion; la conclusion « que ce sont des germes volant dans l'air » se présente d'elle-même (*Annales de Poggendorf*, 1857, vol. XLI, p. 184).

M. Schwann remarqua en même temps que la viande du flacon ne pourrissait pas. On connaissait bien déjà la méthode d'Appert, qui consiste à conserver la viande dans des vases clos, chauffés à 100°; mais on attribuait l'absence de putréfaction au défaut d'oxygène. Les expériences de notre physiologiste prouvèrent que la putréfaction n'a pas lieu, même quand l'air avec son oxygène arrive en abondance, pourvu que cet air soit chauffé suffisamment pour tuer les germes d'infusoires. Les infusoires sont donc, se dit-il, la cause de la putréfaction: il prouva en effet par d'autres expériences que tout ce qui tue les infusoires empêche également la putréfaction. Voulant alors faire la contre-épreuve et démontrer que, dans d'autres phénomènes où l'air joue un rôle, il n'y a aucune différence entre l'air chauffé ou non chauffé, il fit des expériences sur la fermentation alcoolique. Contre toute attente, l'air chauffé ne produisit pas non plus la fermentation. Il conclut: de deux choses l'une, ou l'air chauffé subit un changement inconnu, qui est la cause de la putréfaction et de la fermentation alcoolique, ou celle-ci est aussi produite par des êtres vivants. Il examina donc la levure au microscope, et fut aussi étonné que ravi de trouver qu'elle est entièrement composée de champignons. Il observa l'accroissement de ces champignons pendant la fermentation et prouva que tout ce qui tue le champignon empêche la levure d'opé-



rer la fermentation (*Ann. de Poggen-dorf*, 1857). Plus tard (*Miscroscop. Untersuchungen*, p. 254), il démontra encore que l'acide carbonique de la fermentation alcoolique se forme autour des champignons. Une solution faible de sucre avec un peu de levure fut colorée en bleu par du tournesol et introduite dans un long tube en verre. Au milieu de ce tube se trouvait une tige transversale, sur laquelle une partie des champignons devaient se déposer. La coloration en rouge, due à l'acide carbonique, commença effectivement à se produire au fond et autour de cette tige. Il appliqua donc sa théorie de la putréfaction à la fermentation alcoolique produite par les champignons de la levure. Il inaugura ainsi cette série de travaux poursuivis depuis par beaucoup d'auteurs et principalement par M. Pasteur, sur le rôle très-important que les germes d'animaux et de végétaux inférieurs suspendus dans l'air jouent dans la nature inerte et dans la nature vivante.

Dès le début de ses recherches, M. Schwann s'efforça d'introduire en physiologie la méthode rigoureuse d'expérimentation qu'on n'avait précédemment appliquée qu'à l'étude de la nature inanimée, et qui est devenue depuis le cachet de la physiologie moderne. Il choisit à cet effet la contraction musculaire, acte évidemment vital, et qui, à la différence d'autres actes vitaux tels que la sécrétion, offre l'avantage d'être exempt de changements qualitatifs. A quelles lois la contraction musculaire est-elle soumise ? Pour résoudre cette question, il attachait le tendon d'une patte de grenouille à une balance d'une construction particulière, puis il irrita le nerf du muscle. La contraction fit descendre le fléau jusqu'à une certaine hauteur, qu'il marqua sur une échelle par 0. Ce point 0 indique le maximum de contraction du muscle sans charge. Un certain poids ayant ensuite été mis sur le plateau opposé de la balance, il irrita de nouveau le muscle. Celui-ci ne se contracta plus jusqu'au point 0, mais resta à une dis-

tance  $M$  de ce point. Le poids étant doublé, le muscle irrité se trouva arrêté à une distance  $2 M$  du point 0, et ainsi de suite : c'est la loi des corps élastiques. Un muscle irrité se contracte donc comme un corps élastique ayant la longueur du muscle contracté au maximum, et allongé jusqu'à la longueur du muscle en repos. La modification qu'une irritation produit dans un muscle consiste donc dans un changement des molécules du muscle, qui est tel, que leur équilibre stable est établi seulement lorsque le muscle est contracté au maximum; dans ce nouvel état moléculaire, le muscle est un corps élastique. Ces expériences furent faites publiquement à Iena en 1856, à la réunion des naturalistes allemands. Elles furent publiées dans le compte rendu de cette réunion et dans la *Physiologie* de Müller, t. II, p. 59. C'était, comme le fait remarquer M. Dubois-Raymond (<sup>1</sup>), c'était la première fois qu'on examinait comme une force physique une force évidemment vitale, et que les lois de cette force étaient mathématiquement exprimées, en chiffres. Les expériences de M. Schwann n'attirèrent cependant pas l'attention publique autant qu'elles le méritaient : les esprits n'étaient pas assez préparés pour ce mode d'examen. Dix ans plus tard, Ed. Weber les reprit et poursuivit avec beaucoup d'éclat.

La tendance de notre collègue d'introduire dans la physiologie un mode d'explication plus exact que celui qui régnait alors sans contestation, l'explication par la force vitale, se dévoila de la manière la plus décisive dans le travail qu'il publia trois ans plus tard, sur le développement des tissus. Ce livre, d'une importance hors ligne, est intitulé : *Mikroskopische Untersuchungen über die Ubereinstimmung in der Structur und dem Wachstum der Thiere und Pflanzen*. Berlin, 1859, in-8°. On admettait généralement à cette époque, dans chaque être, l'existence d'une force unique particulière, dite *force vitale*. On se figurait cette force réunissant les molécules en organisme, à peu près comme un architecte bâtit une mai-

(<sup>1</sup>) Notice nécrologique sur J. Müller (Mé-

mom. de l'Acad. de Berlin, 1859, p. 79.



son, d'après une idée, sans cependant avoir conscience de cette idée. On la considérait comme agissant dans chaque tissu et lui donnant ce que J. Müller appelait son *énergie propre*. La contractilité, par exemple, était l'énergie propre des muscles, l'irritabilité celle des nerfs, etc. D'après J. Müller, les phénomènes de la vie se distinguent de ceux de la nature inerte, en ce que les agents qu'on applique sur un organe vivant ne font que provoquer l'énergie propre du tissu, si bien que l'effet est le même quel que soit l'agent appliqué, tandis que dans la nature inerte l'effet produit est quelque chose d'intermédiaire entre l'agent appliqué et la substance à laquelle on l'applique. Ainsi, un muscle ne fait que se contracter, que l'agent qu'on y applique soit mécanique, chimique, électrique, etc., tandis qu'un acide agissant sur une base produit un sel, qui n'est ni acide ni base.

Les découvertes de M. Schwann changèrent radicalement cette manière de voir et jetèrent les fondements de la physiologie moderne, qui s'appuie sur le principe opposé. Les phénomènes de la vie, dit-il, ne sont pas produits par une force agissant d'après une idée, force qui serait donc plus ou moins analogue au principe immatériel et conscient de l'homme, mais par des forces essentiellement les mêmes que dans la nature inorganique, par des forces agissant aveuglément et avec nécessité, comme les forces physiques. On pourrait admettre, ajoute-t-il, que les forces formatrices des organismes n'agissent pas dans la nature inerte, parce que les combinaisons des molécules qui les dégagent ne s'y rencontrent pas; mais il ne s'ensuivrait pas encore qu'il fallût les distinguer essentiellement des forces physiques ou chimiques. La finalité, continue-t-il, même un haut degré de finalité individuelle, dans chaque organisme, est incontestable; mais cette finalité ne provient pas de ce que chaque organisme serait produit par une force individuelle agissant d'après une idée; elle est déterminée de la même manière que dans la nature inerte: il en faut chercher l'explication dans la création de la matière avec ses forces

aveugles par un être infiniment intelligent (*Mikroskopische Untersuchungen*, p. 221 et suiv.). M. Schwann oppose donc l'explication physique à l'explication téléologique (explication par finalité). Celle-ci implique une personnification des forces de la nature, qui marque toujours l'enfance des sciences.

M. Schwann a été conduit à cette manière d'envisager les organismes par la découverte qu'il a faite, en 1837, de l'uniformité de la texture et de l'accroissement des animaux et des végétaux.

On connaissait depuis longtemps l'uniformité de la texture des plantes: elles ne se composent que de cellules. On en était déjà venu à inférer que l'être vivant dans une plante n'est que la cellule, et que la plante est une agrégation de cellules. Robert Brown, d'autre part, avait signalé dans beaucoup de cellules un corps caractéristique, ordinairement ovale et aplati, appelé *noyau* et renfermant lui-même un corpuscule appelé *nucléole*. Schleiden prouva que ce noyau existe dans toutes les cellules jeunes; qu'il précède même la formation de la cellule, et que celle-ci, dans son origine, s'insère sur lui comme un verre de montre sur la montre. Schleiden communiqua verbalement le résultat de ses travaux à M. Schwann, qui fut frappé de la ressemblance de ce corps important, nous voulons dire du noyau des cellules des plantes, avec un corps déjà connu qu'il avait observé souvent chez des animaux, par exemple dans les corpuscules du cartilage, dans les cellules de l'épithélium, etc. Il reconnut immédiatement qu'un nouveau principe serait mis en lumière, s'il parvenait à prouver que ce corps se forme aussi, chez les animaux, avant la cellule épithéliale, avant le corpuscule du cartilage. Ce point établi, l'analogie complète entre le corps du règne animal et le noyau des cellules des plantes ne saurait être révoqué en doute. Il serait démontré qu'il existe chez les animaux des parties élémentaires se développant essentiellement de la même manière que les cellules végétales; d'où l'on serait fondé à soutenir que la cause qui fait croître les parties animales doit



être la même que celle qui fait croître les cellules végétales. Si donc la cause de l'accroissement des cellules des végétaux réside en elles-mêmes et non pas dans la plante entière, les parties animales dont il s'agit doivent avoir aussi la cause de leur croissance en elles-mêmes, et non pas dans une force qui tiendrait à l'organisme entier. Mais s'il y a dans l'organisme animal des parties élémentaires qui se soustraient à l'action de la force unique qui, selon l'opinion commune, bâtit le corps d'après une idée, l'existence de cette force même devient douteuse. Admettons par hypothèse sa non-existence : dès lors la force inhérente aux molécules elles-mêmes peut seule rendre raison de l'accroissement des parties élémentaires. Or les molécules ne différant pas essentiellement les unes des autres, les forces par lesquelles elles se réunissent doivent être aussi *partout* essentiellement les mêmes, et par conséquent aussi le mode de réunion, le mode de croissance doit être le même. Dans le règne végétal, le mode de réunion consiste incontestablement dans leur assemblage en cellules à noyau préexistant ; le même mode de réunion doit exister aussi dans la formation et le développement de *toutes* les parties élémentaires de l'animal : toutes doivent être des cellules à noyau, plus ou moins transformées.

M. Schwann entrevit d'un coup d'œil toutes ces conséquences et se mit à chercher par le microscope, d'abord pour *un seul* tissu, les cartilages, l'identité du noyau des corpuscules du cartilage avec le noyau des cellules végétales, la nature cellulaire de ces corpuscules, la préexistence de ce noyau avant les corpuscules, la formation de jeunes cellules dans une cellule mère : bref, tout ce qui peut prouver l'identité de la composition et du développement des cellules du cartilage avec les cellules végétales.

Ayant acquis, non sans peine, cette certitude, il se tint pour assuré de trouver le même mode de développement dans *tous* les tissus des animaux, précisément parce que pour lui il ne s'agissait pas de la simple généralisation d'un fait. Il avait reconnu le *principe* qui est au fond du fait, c'est-à-dire que deux

tissus radicalement différents se développent de la même manière, proposition difficilement compatible avec l'explication de la croissance par une force commune, réunissant les molécules d'après une idée. Les molécules se réunissent par leurs propres forces, qui sont partout essentiellement les mêmes.

L'examen du développement de tous les tissus a pleinement confirmé la théorie de M. Schwann. Il a démontré que l'œuf est une simple cellule à noyau ; que les vaisseaux, les os, les muscles, les nerfs, les globules de ganglions, bref, les éléments de tous les tissus, ne sont, dans l'origine, que des cellules à noyaux, qui subissent plus tard différentes transformations. La formation de cellules est la loi générale de l'accroissement de tout ce qui vit, du règne animal aussi bien que du règne végétal : partout où un organe, partout où un être tout entier doit se former, il y a un noyau qui se forme d'abord, puis une cellule qui vient l'entourer ; celle-ci peut se multiplier de la même manière, c'est-à-dire par la formation d'un noyau, etc., et toutes les cellules peuvent se transformer ultérieurement.

La confirmation de prévisions atteintes en vertu d'un principe donnait à ce principe une grande autorité, ou plutôt elle en devenait la véritable preuve. L'hypothèse de la vie individuelle des cellules végétales, avancée par quelques botanistes, n'était soutenable, même pour les plantes seules, qu'aussi longtemps qu'on séparait complètement le règne végétal du règne animal, comme on le faisait à cette époque ; elle perdait sa base, du moment que les deux règnes étaient considérés comme formant un seul tout. Or, la découverte de M. Schwann, que *tout ce qui vit, est cellule*, établit cette hypothèse comme loi générale de la nature vivante. M. Schwann fit encore un pas de plus, en établissant, à raison de son principe, que la vie individuelle des cellules a sa cause dans les forces qui sont inhérentes à chaque molécule.

Le champ des observations étant ainsi étendu à toute la nature vivante, le mot de *cellule*, adopté pour le règne végétal,



perdit sa signification étymologique de cavité entourée d'une membrane : il devint un terme physiologique désignant cette forme primitive commune, sous laquelle apparaissent, dans leur origine, toutes les parties élémentaires des organismes. M. Schwann chercha à reconnaître ce qu'il y a d'essentiel dans cet élément primitif de tout ce qui vit. Ce n'est pas l'existence d'une cavité entourée d'une membrane, mais l'existence d'une couche autour d'un noyau. Il définit la *cellule* : un corps composé de plusieurs couches superposées, qui se développent de telle manière, que la couche interne précède la couche externe. Ordinairement, il y a trois de ces couches : nucléole, noyau, cellule ; quelquefois deux seulement : dans chaque couche, la surface peut se condenser en membrane ou la couche peut rester solide. Cette définition est vraie encore dans l'état actuel de la science.

M. Schwann publia ses recherches au fur et à mesure de ses découvertes, à partir du commencement de l'année 1838, dans les *Notices de Frierip*, n° 91, 105 et 112. Le travail complet, cité plus haut, parut en 1839.— L'auteur était remonté jusqu'au phénomène fondamental de l'accroissement, c'est-à-dire du seul acte essentiel de la vie : on appelle vivants des êtres qui ne présentent que ce phénomène, et il existe chez tous. Dès lors il put comparer cet acte vital essentiel avec le phénomène le plus analogue de la nature inerte, la cristallisation. Il établit donc un parallèle entre la formation des cellules et la formation des cristaux, en notant avec soin les concordances et les différences.

Immense fut l'effet produit dans tous les pays par la publication de l'ouvrage de l'infatigable investigateur. « Nous doutons, dit un auteur anglais (\*) dans un aperçu historique des progrès de la médecine, nous doutons que l'histoire des sciences naturelles puisse fournir l'exemple d'une révolution plus radicale dans la direction et le caractère des travaux scientifiques, que celle qui a été opérée en 1838 et 1839 par

la mise en lumière de la théorie histogénétique de M. Schwann. » Aussi les sociétés savantes s'empressèrent-elles d'adresser de toutes parts au jeune physiologiste des témoignages éclatants de sympathie. La Société Senckenbergienne de Francfort lui décerna la médaille de Sœmmering (1841); la Société royale de Londres, celle de Copley (1<sup>er</sup> décembre 1845), deux distinctions qui sont accordées, sans concours, à l'ouvrage le plus important publié dans le cours d'une longue période. La *Sydenham Society* fit traduire le livre de M. Schwann en anglais; nombre d'autres Sociétés voulurent compter l'auteur parmi leurs membres : nous en donnerons la liste ci-après.

Pendant qu'il se livrait aux travaux qui devaient ainsi étendre sa réputation au dehors, il occupait toujours sa position d'aide-naturaliste au musée de Berlin, sauf à donner de temps à autre des cours privés sur l'histologie. Comme il préparait sa demande pour être nommé professeur extraordinaire à l'Université de Berlin, la chaire d'anatomie générale et descriptive devint vacante à l'Université de Louvain, par suite du décès de Windischmann. Elle lui fut offerte et il l'accepta au mois de décembre 1858. Il dut hâter la publication de son ouvrage et même en retrancher une partie de sa théorie, pour que l'impression pût être terminée avant son départ de Berlin. Il commença ses leçons à Louvain en avril 1859. Le 14 décembre 1845, le roi Léopold le décora de son Ordre; le 15 novembre 1848, le gouvernement belge l'appela en qualité de professeur ordinaire à l'Université de Liège, pour y faire les mêmes cours dont il avait été titulaire à Louvain. Par arrêté royal du 24 août 1858, il fut déchargé du cours d'anatomie descriptive et obtint en échange la chaire de physiologie, qu'il occupe encore aujourd'hui, tout en conservant le cours d'anatomie générale. Il est officier de l'Ordre de Léopold depuis le 15 novembre 1859.

Depuis son arrivée en Belgique, M. Schwann s'est livré à un grand nombre

(\*) Simon, *On the Thymus gland*. Londres, 1845, p. 16.



d'expériences sur le rôle que la bile joue dans l'économie animale. Il a démontré que les animaux périssent d'inanition, après un temps plus ou moins long, si la bile, au lieu de pénétrer dans l'intestin, s'écoule au dehors par une fistule. Ces expériences ont ouvert une nouvelle voie dans un des domaines les plus importants de la physiologie des fonctions végétatives (*Nouv. Mém. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XVIII, 1844) <sup>(1)</sup>.

Voulant prêter son concours au système de travaux associés, inauguré sous le patronage de l'Académie belge, et auquel l'observation des phénomènes périodiques avait servi de point de départ, il s'est occupé d'établir la mesure des principaux organes internes du corps humain et d'en constater le poids, ainsi que celui des tissus, par l'examen comparatif de plusieurs cadavres d'individus morts par accident (*Ibid.*, t. XVI et XVIII).

Une autre série de recherches intéressantes fut entreprise par M. Schwann vers 1832. Une catastrophe arrivée dans une houillère avait décidé l'Académie à mettre au concours le problème suivant : « Trouver le moyen de vivre dans un gaz irrespirable, de s'y mouvoir librement et de s'y éclairer. » Il est possible de vivre en respirant toujours le même air, se dit le professeur de Liège, si l'on parvient à absorber l'acide carbonique dégagé par la respiration, et à remplacer l'oxygène absorbé. Or il suffit de faire passer l'air expiré sur du peroxyde de baryte, pour obtenir ce double avantage au moyen d'une seule et même substance. Cependant il est nécessaire d'ajouter encore de l'oxygène : M. Schwann atteignit ce résultat en faisant tomber de l'acide acétique sur une autre quantité de peroxyde de baryte. Telle fut la première idée de son appareil; mais il la modifia bientôt. Comme les vases en cuivre ne résistent pas longtemps à l'acide et à l'oxygène, il substitua au dégagement de ce dernier gaz l'oxygène comprimé à cinq atmosphères. L'écoulement uniforme de l'oxygène comprimé

fut assuré, grâce à une sorte de robinet de construction nouvelle. Le prix élevé et les qualités vénéneuses de la baryte lui firent préférer à cette substance la chaux, imprégnée d'une solution de potasse. D'après ses principes fut définitivement construit un appareil de la dimension d'un sac de soldat et destiné à être porté sur le dos. La lampe d'éclairage consiste en un fil de platine chauffé à blanc au moyen d'un couple de Bunsen, et enfermé dans un tube de verre. Ne voulant pas concourir, M. Schwann déposa sous pli cacheté sa description à l'Académie (v. le t. XXI-2 du *Bulletin*) et invita en même temps ses collègues MM. Glæsener, de Koininck, Spring et feu Brasseur, comme lui membres de ce corps savant, à être témoins de ses expériences. Aucun Mémoire ne fut envoyé au concours. Dans la suite, M. Schwann perfectionna son appareil dans les détails. Il permet de vivre sous l'eau, sans aucune communication avec l'air, pendant plus de deux heures.

On doit encore à notre inventeur une étuve, destinée à entretenir une température constante pour l'incubation des œufs, pour l'évaporation au-dessous de la température où l'albumine se coagule, et pour d'autres usages. Cette étuve a déjà trouvé son emploi dans plusieurs laboratoires de physiologie. Elle se compose de deux vases emboîtés l'un dans l'autre, et entre lesquels il y a de l'eau. Le vase intérieur, où sont les œufs, renferme un thermomètre métallique, composé de deux lamelles de zinc et d'acier, tournées en spirale et soudées ensemble. Le spirale renferme un axe vertical, qui descend au-dessous de l'étuve, et porte là une tige horizontale, garnie à son autre extrémité d'une cheminée. La tige (avec la cheminée) est fixée sur l'axe par frottement, et on la place de telle manière, qu'à la température qu'on veut conserver, la cheminée se tourne au-dessus de la flamme et conduit la chaleur à côté de l'étuve. La chaleur, à l'intérieur, ne peut donc pas dépasser la limite

<sup>(1)</sup> Pour la continuation des ôtes expériences, v. la *Physiologie* de Wagner, t. III,



voulue. Si la température diminue, la cheminée se retire et permet de nouveau l'action de la flamme.

Cédant aux instances pressantes de M. Quetelet, M. Schwann a encore trouvé le temps de rédiger, pour l'*Encyclopédie populaire* publiée par M. Jamar, un *Traité élémentaire d'Anatomie*, (2 vol. in-12<sup>o</sup>). — Quant à ses grands travaux scientifiques, il les a poursuivis, sans se mêler à la discussion provoquée par la publication de ses *Recherches microscopiques*, discussion qui continue encore. Il a cru pouvoir abandonner à la force de la vérité la défense des résultats auxquels il est parvenu. Selon lui, le microscope, en atteignant les cellules, a fourni tout ce qu'il pouvait fournir, dans le sens de la *profondeur* des observations. Non pas que cet instrument n'ait conduit depuis et ne puisse encore conduire les savants à des découvertes très-importantes (les magnifiques travaux de Kölliker, Virchow, Henle, M. Schulze, Brücke, Leydig et d'autres hommes distingués en fourniraient la preuve, si une preuve était nécessaire); mais M. Schwann veut dire qu'au-delà des couches qui composent une cellule, il n'y a que les molécules, comme au-delà des lamelles, d'un cristal il n'y a plus que les molécules. Ces molécules, le microscope a été jusqu'ici impuissant à les saisir<sup>(1)</sup>. En revanche, la chimie et la physique moléculaire s'en occupent; c'est donc dans cette direction que la physiologie, de l'avis de notre collègue, doit continuer ses recherches, si elle veut avancer en *profondeur*. Les contemporains s'engagent du reste dans cette voie: il suffit de citer les travaux de Liebig, de Dumas, de Dubois-Raymond, de Meyer, de Helmholtz, de Pflüger et de tant d'autres dont le nom restera dans la science.

Depuis sa découverte, M. Schwann s'est occupé de mettre sa théorie à l'épreuve dans toutes les parties de la physiologie; de l'appliquer à l'explica-

(1) M. Schwann a fait lui-même quelques tentatives pour découvrir les molécules au moyen du microscope, en observant la cristallisation de substances organiques ayant un très-grand poids atomique. Les résultats

tion des fonctions animales, végétatives et génératrices; enfin, de la poursuivre dans ses dernières conséquences philosophiques. Nous attendons de lui une *Théorie des organismes*, qui doit comprendre aussi les fonctions psychiques des animaux, dont M. Schwann n'a point parlé dans son premier travail.

M. Schwann est membre de la Société des amis de la nature, de Berlin (6 août 1839); de la Société médicale de Lisbonne (5 décembre 1840); de la Société Senckenbergienne de Francfort (7 avril 1841); de la Société philomatique de Paris (31 juillet 1841); de l'Académie royale de Belgique (associé de la classe des sciences, 16 décembre 1841); de la Société royale des sciences de Liège (16 juin 1848); de l'Académie royale de médecine de Belgique (corresp. le 16 novembre 1845, membre honoraire le 31 décembre 1865); de la Société médicale de Copenhague (5 octobre 1844); de la Société du Bas-Rhin pour les sciences naturelles et médicales (Bonn, 1<sup>er</sup> avril 1845); de la Société de médecine d'Anvers (10 janvier 1848); de l'Académie de Boston (15 novembre 1849); de la Société de biologie de Paris (19 juillet 1851); de la Société royale des sciences de Göttingue (29 octobre 1855); de l'Académie royale des sciences de Berlin (27 avril 1854); de l'*American philosophical society* de Philadelphie (16 janvier 1865); enfin, de la Société des sciences médicales de Luxembourg (5 septembre 1867). — La liste complète de ses publications, sauf quelques rapports et notes insérés dans les *Bulletins* de l'Académie royale de Belgique, a été donnée ci-dessus avec l'analyse de ses découvertes.

**Schwartz** (NICOLAS-JOSEPH), né à Scherpenzeel (Prusse) en 1805<sup>(2)</sup>, commença ses études à Liège et se fit recevoir docteur en philosophie à l'Université de Louvain en 1850, époque

n'ont pas répondu à son attente: les molécules sont restées jusqu'ici inaccessibles à nos instruments optiques.

(2) M. Schwartz est naturalisé belge.



où la Faculté de Liège fut supprimée et remplacée, jusqu'en 1855, par une Faculté libre. M. Schwartz n'avait pas attendu son diplôme pour se frayer une carrière : il avait débuté dans l'enseignement moyen dès 1825, au Collège royal de Tongres. Deux ans plus tard, il passa au Collège royal de Ruremonde en qualité de professeur de poésie ; enfin il occupa au Collège royal de Diest, de 1829 à 1855, la chaire de rhétorique. Désireux d'agrandir sa sphère d'activité, il prit alors la résolution de revenir à Liège, pour suivre les cours de la Faculté de médecine. Les circonstances le ramenèrent à l'enseignement, mais cette fois sur un plus grand théâtre. Ses études médicales à peine terminées (1857), il fut nommé agrégé à l'Université de Liège, chargé des cours d'histoire de la philosophie et de géographie physique et ethnographique. Ce dernier cours, porté au programme de la Faculté des lettres en 1855, fut supprimé par la loi de 1849. M. Schwartz resta et est encore aujourd'hui titulaire de l'histoire de la philosophie ancienne et moderne, étude primitivement exigée des candidats en philosophie, mais désormais réservée, en vertu de la loi qui est encore en vigueur, aux seuls élèves du doctorat. M. Schwartz a été en outre chargé, pendant la maladie de Tandel (v. ce nom) des cours de métaphysique et d'esthétique, et après la mort de ce professeur, du cours de logique, à titre de suppléant de M. Loomans. Ces trois cours ont été dans la suite attribués à M. A. Le Roy (v. ce nom). La promotion de M. Schwartz à l'extraordinariat date de 1859; il est professeur ordinaire depuis 1862. Il a fait partie, pendant plusieurs années, du jury central institué par la loi du 27 septembre 1855.

M. Schwartz a publié :

1° *De genio Socratis* (Levan. 1850), dissertation inaugurale pour le doctorat.

2° *De verdediging van Sokrates door Platon, uit het grieksch in het nederduitsche vertaald, met eene inleiding.*

5° *Sur l'importance des études classiques*, trad. de l'allemand de Fr.

Thiersch (avec des notes critiques). — Ce travail a paru dans le *Journal historique et littéraire* de P. Kersten.

4° *Manuel d'histoire de la philosophie ancienne*. Liège, Oudart, un vol. in-8° (Deux éditions : la dernière, tirée à 2000 exemplaires, est presque épuisée). — L'auteur a particulièrement mis à profit les travaux de M. Henri Ritter.

5° *Des Universités et de l'organisme des sciences universitaires*, trad. de l'allemand de Staudenmaier et précédé d'une introduction sur les rapports de la philosophie et de son histoire avec les autres sciences, surtout avec les sciences naturelles. Liège, Oudart, 1845, un vol. in-8°. — Le traducteur se place, ainsi que l'auteur, au point de vue de l'école théologique.

6° *Discours d'ouverture du cours de logique* (34 février 1851), inséré dans le *Moniteur de l'Enseignement*, t. IV (première série).

7° *Les derniers historiens de Henri de Gand*, travail inséré dans la Collection des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique* (1859).

**Spring** (JOSEPH-ANTOINE), O. ✕, né à Geroldsbach, royaume de Bavière, le 8 avril 1814, a été naturalisé Belge par la loi du 30 janvier 1864 (*grande naturalisation* conférée conformément au § 1 de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1855.) — Il a fait ses études moyennes, d'abord au Gymnase de Ste-Anne à Augsbourg, puis à celui de St-Étienne (même ville). A l'examen d'État exigé en Bavière pour passer aux études supérieures, il reçut la qualification d'*éminent*. L'Université de Munich brillait alors du plus vif éclat ; le roi Louis I, alors au début de son règne, ne se contentait pas de rassembler autour de lui les grands artistes et d'embellir sa capitale, mais stimulait de tout son pouvoir le zèle des savants et faisait consister sa gloire à inaugurer, pour l'Allemagne du midi, un nouveau siècle de Périclès. La philosophie était en grand honneur, et l'école de Schelling révélait son double caractère en passionnant



d'une part la jeunesse pour les plus hautes manifestations de l'esprit, de l'autre en poussant à une investigation assidue et approfondie de la nature, dont les merveilles et les harmonies n'étaient pour elle qu'une *autre* expression, une expression sensible du principe unique et éternel. C'est dans ce milieu favorable au développement de toutes les facultés humaines que M. Spring se trouva transporté en quittant Augsbourg; il eut la chance heureuse de s'initier à la science sous des maîtres qui savaient la vivifier et l'éclairer du flambeau de la philosophie. Le grand penseur Schelling, le philologue Thiersch, l'historien Buchner, le physicien Sieber, l'astronome Gruithuysen, les minéralogistes Fuchs et von Kobell, les botanistes von Martius et Zuccarini, les zoologistes G. H. von Schubert et André Wagner, les chimistes A. Vogel et Buchner, le jurisconsulte von Bayer trouvèrent en lui un auditeur zélé. Ayant pris part au concours pour une question de philosophie et de sciences naturelles, il remporta la palme et fut ensuite, après avoir passé les examens réglementaires, proclamé *docteur lauréat en philosophie et en sciences naturelles* (1855). Dans la Faculté de médecine, il étudia l'anatomie et la physiologie sous la direction spéciale de Döllinger, la médecine interne sous les professeurs von Ringseis et von Loë, la chirurgie sous Ph. von Walther, les accouchements sous Weissbrod. S'étant de nouveau présenté au concours universitaire pour la question de médecine, il fut une seconde fois déclaré *premier* et reçut le diplôme de *docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements* avec la qualification *lauro coronatus* (1856). Il visita ensuite les Universités étrangères et fit, en 1859, un séjour de six mois à Paris pour visiter les hôpitaux, suivre les cours du Collège de France et se livrer à des travaux particuliers au Muséum d'histoire naturelle.

Il avait eu l'occasion, dès l'époque de son séjour à Munich, de remplir différentes fonctions rentrant dans la spécialité de ses études. De 1855 à 1857, il avait été attaché, en qualité d'aide-naturaliste, aux collections botaniques

de l'Etat et au jardin botanique de la capitale, sous la direction de M. de Martius; la science des plantes resta plus tard l'objet de l'une de ses études de prédilection. Pendant l'épidémie de 1856-1857, il fut médecin-adjoint pour le service du choléra. Il reçut le titre de médecin assistant à l'hôpital général et à la clinique du professeur von Loë, qu'il suppléa pendant sa maladie et après sa mort, jusqu'à la nomination de son successeur. Une nouvelle vie allait bientôt commencer pour lui; il devait trouver dans la Belgique une patrie d'adoption. Par arrêté royal du 5 octobre 1859, il fut nommé *professeur ordinaire* à l'Université de Liège, chargé des cours de physiologie humaine et comparée, et d'anatomie générale et descriptive. Il a changé d'attributions depuis la nomination de M. Schwann (v. ce nom); il figure aujourd'hui au programme pour les cours de pathologie générale et de clinique médicale.

M. Spring a pris une très-grande part à la discussion et à la solution des questions soulevées depuis quelques années, en Belgique, à propos du régime des Universités. Il a été appelé à siéger au Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; il a fait partie des Commissions spéciales chargées, en 1855 et en 1861, de préparer un projet de loi sur les jurys d'examen. Il est l'auteur d'un système de jury qui a reçu l'approbation unanime de l'Université de Liège, et qui ne peut manquer d'attirer l'attention sérieuse du parlement, lorsqu'on se décidera enfin à sortir du provisoire. Il a revêtu l'hermine rectorale pendant le *triennium* 1861-1862, 1862-1865 et 1865-1864; il a dû la reprendre en 1866-1867, à titre de pro-recteur, après la mort de Fr. Kupfferschlaeger (v. ce nom).

M. Spring préside, depuis 1845, le Conseil de salubrité publique de la province de Liège; de 1852 à 1857, il a été membre du Comité d'inspection des établissements d'aliénés des asiles provisoires et de passage dans l'arrondissement de Liège; de 1855 à 1856, président de l'*Association générale des médecins de la province de Liège*, institution d'une haute utilité pratique, et



à laquelle il a rendu de grands services (\*). Dès 1841, il est entré dans l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique à titre d'associé; l'arrêté qui lui confère la grande naturalisation ayant fait disparaître l'obstacle qui l'empêchait d'être nommé *membre titulaire* de ce corps savant, l'Académie lui a conféré cette qualité le 15 décembre 1864. En 1843, il a été nommé membre correspondant, et en 1859, membre *honoraire* de l'Académie royale de médecine de Belgique. Il est en outre membre étranger de l'Académie royale des sciences et des lettres de Munich; membre de l'Académie impériale allemande *Léopoldo-Caroline* des curieux de la nature, *cognomine Heraclides*; correspondant de la Société médico-physique de Florence; id., de la Société royale des médecins suédois, à Stockholm; membre de la Société royale des sciences de Liège; id. de la Société royale belge de botanique; correspondant étranger de la Société de biologie de Paris; id. de la Société royale de botanique de Ratisbonne; de l'*Antwerpsch Kruidkundig genootschap*; de la Société phytologique d'Anvers; de la Société des sciences naturelles et médicales de Bruxelles; de la Société impériale d'Emulation d'Abbeville; de la Société *Senckenberg* des naturalistes, à Francfort s/m; de la Société des médecins badois pour l'avancement de la médecine publique et légale, de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc.—Chevalier de l'Ordre de Léopold depuis le 30 septembre 1851, il a été promu au grade d'officier du même ordre national le 21 novembre 1862. — Malgré ses occupations multiples et les soins incessants que réclame une des clientèles médicales les plus considérables de Liège (\*), M. Spring a publié un grand nombre de travaux scientifiques dont l'importance est généralement appréciée. Nous donnons la liste exacte et aussi complète que possible de ses

principaux ouvrages, ne mentionnant que pour mémoire un nombre infini de notes, articles de revues, discours, rapports, correspondances, analyses bibliographiques, etc., dispersés dans divers recueils périodiques et académiques de l'Allemagne, de la Belgique et de la France.

#### I. Médecine clinique.

1° *De diversis pneumophthiseos specibus* (Diss. inaug.). Monachii, 1838, br. in-8°.

2° *Ueber Ursprung, Wesen und Verbreitung der wandernden Cholera. Mit Beziehungen auf die Epidemie in München 1856-1857.* Munich, 1857, un vol. in-8°.

3° *Note sur le traitement du choléra asiatique* (Bulletin de l'Acad. de médecine de Belgique, t. VIII), 1849.

Les idées de l'auteur ont rallié de plus en plus la majorité des praticiens.

4° *Note sur deux observations de dislocation du cœur* (Ibid., 2<sup>e</sup> série, t. II, n° 10, 1858).

5° *Note sur des larves d'æstre développées dans la peau d'un enfant* (Ibid., 2<sup>e</sup> série, t. IV, n° 5, 1861).

6° *Note sur un cas d'aphasie, symptomatique d'une hémorrhagie du lobe frontal gauche du cerveau* (Ibid., 2<sup>e</sup> série, t. VIII, n° 8, 1865).

Il s'agit d'une question d'une haute importance psychologique.

#### II. Pathologie générale.

7° *Sur une mucédinée développée dans la poche aérienne abdominale d'un pluvier doré* (Bull. de l'Acad. royale des sciences, etc. de Belgique, t. XV, 1848).

8° *Des champignons qui se développent dans les œufs de poule* (Ibid. t. XIX, 1852).

Expériences tentées en vue de la doctrine du parasitisme comme théorie générale de la maladie.

#### 9° *Symptomatologie, ou Traité des*

gné par le Roi, dès le commencement du mois d'août 1868, pour coopérer, en qualité de médecin consultant, au traitement de S. A. R. le Duc de Brabant.

(\*) V. les années corr esp. du *Scalpel*, journal médical publié à Liège par M. le docteur Festraerts.

(\*) M. Spring a eu l'honneur d'être dési-



*accidents morbides.* Bruxelles, H. Mancaux; t. I, 1<sup>er</sup> fascicule, 1866; 2<sup>e</sup> fascicule, 1867; 5<sup>e</sup> fascicule, 1868, in-8.

Le véritable but de cet ouvrage est de renouer le mouvement scientifique de l'époque aux traditions pratiques, en vue d'une doctrine médicale nouvelle, que l'auteur appelle le *dynamisme*.

### III. Anatomie pathologique.

10<sup>e</sup> *Note sur une tumeur sanguine fibroïde du cordon testiculaire droit*, suivi de quelques remarques sur l'organisation des caillots sanguins (Mém. de l'Académie de médecine de Belgique, t. I, 1848), in-4<sup>o</sup>.

Un des premiers travaux à consulter sur le rôle de la fibrine du sang dans les tumeurs.

11<sup>e</sup> *Monographie de la hernie du cerveau et de quelques lésions voisines* (Ib. t. III, 1855), in-4<sup>o</sup>, avec neuf planches.

V. Virchow, *Traité des tumeurs*.

### IV. Physiologie.

12<sup>e</sup> *Mémoire sur les corpuscules de la rate* (Mém. de la Société royale des sciences de Liège, t. I, 1842), in-8<sup>o</sup>.

L'auteur démontre que ces corpuscules appartiennent au système lymphatique.

15<sup>e</sup> *Mémoire sur les mouvements du cœur, spécialement sur le mécanisme des valvules auriculo-ventriculaires* (Mém. de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique, t. XXXIII, 1860), in-4<sup>o</sup>. — *Résumés analytiques* de ce Mémoire (Bull. de la même Académie, t. X, n<sup>o</sup> 2).

Doctrines de la présystole, qui dans les mains de l'auteur a donné au diagnostic des maladies du cœur une précision presque mathématique.

14<sup>e</sup> *Observations relatives aux rapports qui unissent le sens de la température aux sensations tactiles et douloureuses* (Bull. de l'Acad. royale de Belgique, 2<sup>e</sup> série, t. XVII, n<sup>o</sup> 4, 1864).

L'auteur a le premier admis un système de fibres thermométriques distinctes de l'appareil tactile.

15<sup>e</sup> *Sur la périodicité physiologique.* Bruxelles, Hayez, 1869, in-8<sup>o</sup>.

Extr. des Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, 2<sup>e</sup> série, t. XXVI, n<sup>o</sup> 42. — Disc. prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 déc. 1868, par M. Spring, comme directeur de la classe. — La périodi-

cité des actes de la vie de relation, dit l'auteur, correspond à des lois de l'innervation même (loi de l'épuisement, loi de l'assuétude). — Les phénomènes de la vie sont soumis à trois espèces de périodicité, ou plutôt les trois phases de la vie, représentées par le sang, les nerfs et les tissus, ont chacune leur propre périodicité. La périodicité physiologique diffère essentiellement de la périodicité physique et astronomique. — De même que l'espace et le temps sont la mesure du monde en général, la forme et le rythme sont les attributs propres de tout organisme individuel. La forme, c'est la restriction de l'espace; le rythme, c'est la restriction du temps. La loi qui fixe l'un et l'autre est le type de l'espace. Les organismes, tout en obéissant aux conditions extérieures de la planète, possèdent ainsi en eux-mêmes une mesure d'après laquelle s'écoule leur existence : ils sont libres comme les passagers sur le navire qui les transporte à travers l'Océan. — Tout se tient dans le monde des phénomènes, parce tout part d'un principe commun. Mais l'unité n'est pas la confusion; l'harmonie n'est possible qu'entre des éléments divers et indépendants. Dans la voie de la vérité, comme dans celles de la justice et de la beauté, définir les différences, c'est faire comprendre les affinités.

### V. Histoire naturelle générale.

16<sup>e</sup> *Ueber die naturhistorischen Begriffe von Gattung, Art und Abart, und über die Ursachen der Abartungen in den organischen Reichen.* Leipzig, Fr. Fleischer, 1858, vol. in-8<sup>o</sup>.

Théorie des types, à consulter encore aujourd'hui en présence des ouvrages de Darwin.

### VI. Anatomie comparée.

17<sup>e</sup> *Notes sur quelques points de l'organisation du Phrynosoma Harlanii* (En collaboration avec M. Th. Lacordaire). — (Bull. de l'Acad. royale de Belgique, t. IX, 1842).

18<sup>e</sup> *Nouveau manuel d'anatomie comparée.* Traduction de l'ouvrage de Siebold et Stannius, faite en collaboration avec M. Lacordaire. Paris, Roret, 1849, 2 vol. in-12<sup>o</sup>.

### VII. Paléontologie.

19<sup>e</sup> *Sur des ossements humains découverts dans la province de Namur* (Bull. de l'Acad. royale de Belgique, t. XX, 1855).



Compte rendu d'une exploration qui a été, sinon le point de départ, du moins le précurseur de découvertes analogues sur différents points de l'Europe et a reçu, de ces dernières, une autorité qui lui assure définitivement son rang dans les recherches, si ardemment poursuivies de nos jours, sur l'antiquité de l'homme (v. l'article SCHMERLING, et l'ouvrage de sir Ch. Lyell : *On the geological Evidence of the antiquity of Man*).

20° *Les hommes d'Engis et les hommes de Chauvaux* (Ibid. 2° série, t. XVIII, n° 12, (1864).

Nouvelles observations à l'appui des conclusions du travail précédent et division de l'âge de pierre en quatre périodes, savoir : 1° l'âge préglaciaire ou mythologique. L'homme a coexisté avec l'*Elephas meridionalis*, avec les dragons des traditions populaires, avec les grands reptiles survivant des temps tertiaires (les hommes de Saint-Prest et peut-être les hommes de Denise); 2° l'âge postglaciaire ou héroïque. Une race d'hommes dolichocéphales a vécu avec les grands pachydermes et les ours des cavernes. Les cours d'eau n'avaient pas encore adopté leurs lits actuels; les îles Britanniques n'étaient pas encore séparées du continent; la Scandinavie était couverte de glaciers (les hommes d'Engis, de Moulin-Quignon, de Clichy, de Kent's Hole, de Brixham, etc.); 3° l'âge diluvial (âge du diluvium rouge) ou troglodytique. — Les volcans du centre de l'Europe étaient éteints, les mers et les rivières avaient conquis leurs cours actuels; la faune et la flore ne comprenaient plus que quelques espèces anciennes en voie de se retirer au nord et vers le sommet des hautes montagnes (les hommes de Chauvaux, les troglodytes du centre de la France et des Pyrénées, les plus anciens habitants des lacs de la Suisse et de l'Irlande, les hommes des tourbières, Kjekkenmøddinger du Danemark); 4° l'âge mixte ou cello-germanique. Les armes et les ustensiles de pierre sont mêlés à des armes et des ustensiles de bronze et de fer (les pierres taillées des couches alluviales des provinces de Hainaut et de Namur; les tumulus du Mecklenbourg, du Danemark, de la Bretagne, etc.; les hommes lacustres de la Suisse occidentale, etc.)

21° *Sur les divers modes de formation des dépôts ossifères dans les cavernes, à propos d'ossements découverts dans le rocher de Lives, près de Namur* (Ibid. 2° série, t. XX, n° 8, 1865).

22° *Sur une tête de castor trouvée à*

*Donck, province de Limbourg* (Ibid. t. XXI, n° 2, 1866).

#### VIII. Botanique.

25° *Beitrag zur Kenntniss der Lycopodien* (dans la *Botanische Zeitung* de Ratisbonne, 1838, nos 10-14; trad. dans les *Annales des sciences naturelles*, 1839).

24° *Lycopodineæ*, dans la *Flora Brasiliensis* d'Endlicher et de Martius. Vienne et Leipzig, 1840, in-fol. avec planches.

25° *Enumeratio Lycopodinearum* (Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, t. VIII et X, 1841 et 1843).

26° *Monographie de la famille des Lycopodiacees* (nouv. Mém. de l'Acad. roy. des sciences, etc. de Belgique, t. XV et XXIV, 1842 et 1850, in-4°).

27° *Botanique*. Bruxelles, 1852, 2 vol. in-8°.

Fait partie de l'*Encyclopédie populaire*, éditée par la Société pour l'émancipation intellectuelle.

28° Collaboration avec M. de Martius, pour son *Herbarium Brasiliense*; avec M. Gaudichaud, pour ses plantes du *Voyage de la Bonite*; avec MM. de Vriese et Miquel, pour leur recueil des *Plantæ Junghuhnianæ*.

#### IX. Hygiène publique.

29° *Quelques expériences relatives à l'action que l'acide pikrique exerce sur l'organisme animal* (Annales du Conseil de salubrité publique de la province de Liège, t. III, 1854).

30° *Sur la maladie des Trichines* (Ibid., t. VI, 1866).

31° *Comptes rendus annuels des travaux du Conseil de salubrité publique de la province de Liège*. Liège, 1845-1867, 25 br. in-8°.

#### X. Instruction publique.

32° *La liberté de l'enseignement, la science et les professions libérales*, à propos de la révision de la loi sur les examens universitaires, par un membre du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Liège, 1854, in-8.

« La vie normale des Universités étant



» fondée sur une juste pondération entre les deux tendances scientifique et pratique, » on conçoit qu'une trop grande prépondérance de l'une sur l'autre doit nécessairement nuire à la marche de ces institutions » et finir par amener leur décadence. » Or, l'équilibre désirable n'existe pas dans les Universités belges depuis 1835. L'origine de ce mal doit être cherchée dans les systèmes d'examen décrétés en 1835 et en 1849. Il importe donc de préparer les voies à un système nouveau. La *liberté de l'enseignement*, proclamée par la Constitution, n'aurait jamais donné lieu à des difficultés si les Universités n'avaient eu à s'occuper que de l'enseignement proprement dit; mais il ne s'agit de rien de moins que de régler les conditions d'admission à l'exercice des professions libérales. Or, comment régler ces conditions en ce qui concerne l'enseignement libre? Exiger une série de grades, n'est-ce pas gêner la liberté, et pour être logique, ne faudrait-il pas décréter la *liberté des professions*, sauf à maintenir les diplômes à titre de recommandation seulement? Appliqué à la Belgique actuelle, dit l'auteur, ce système conduirait à l'anarchie. On ne peut pas davantage soutenir la thèse contraire, c'est-à-dire prétendre que la loi ne doit s'inquiéter que des établissements de l'État: ce serait établir le monopole, la dictature de l'État en fait d'enseignement. En présence de ces difficultés, M. Spring, après s'être livré à une critique approfondie des examens actuels, propose: 1° d'établir une distinction entre les grades scientifiques et les épreuves professionnelles; 2° d'abandonner la collation des premiers aux Universités, aux Universités libres comme à celles de l'État; 3° de faire conférer la licence d'exercer les professions d'avocat, de médecin, etc., par un *jury central* institué en vertu de la loi. Ce système avait été indiqué, dès 1836, par l'Université de Gand; au fond, c'est le système prussien modifié pour être rendu applicable à la Belgique. A Liège une combinaison analogue avait rallié en 1844 un assez grand nombre de suffrages, presque la majorité; M. Louis Duperron (M. Trasenster; v. ce nom) s'était prononcé dans le même sens en 1848; M. Frère-Orban, enfin, venait d'inviter (1854) la Chambre des représentants à méditer sur la convenance qu'il y aurait à ne plus exiger officiellement que deux examens: l'examen d'élève universitaire, d'abiturient, comme on dit en Alle-

(<sup>1</sup>) Quatre récipiendaires étaient ce jour-là sur la sellette; tous quatre sont entrés, depuis, dans l'enseignement universitaire. C'étaient feu G. Callier, plus tard échevin de

magne, et l'examen final, *professionnel*. Les esprits étaient donc préparés, ce semble; et certes, l'*opportunité* de la question n'aurait pu et ne saurait, aujourd'hui encore, être mise en cause. M. Spring a finalement rallié l'opinion de tous ses collègues de Liège; quant à la solution légale, elle se fait attendre d'année en année. Sans essayer de démontrer combien il serait désirable que cette solution fût prompte, rappelons seulement avec notre auteur et avec l'Université liégeoise que l'institution du jury professionnel offrirait un double avantage: 1° elle rendrait la liberté aux Universités et au mouvement scientifique du pays; les Universités confèreraient des grades scientifiques, et dans l'opinion publique, tant vaudrait l'Université, tant vaudrait le diplôme; 2° elle garantirait la société contre les effets de la liberté elle-même, le gouvernement ne faisant que remplir son devoir *social*, en prenant des précautions à l'égard de l'exercice des professions *dangereuses*.

53° *Note sur la question du jury professionnel*, rédigée en collaboration avec M. le professeur Trasenster (v. ce nom, n° 17 de la *Bibliographie*).

54° *De l'esprit scientifique à notre époque et dans nos Universités* (Discours rectoral de 1862). Liège, 1862, in-8°.

55° *De la science instinctive* (Discours rectoral de 1865). Liège, 1865, in-8°.

56° *Des bases littéraires et morales des études médicales* (Discours rectoral de 1864). Liège, 1864, in-8°.

**Stecher** (AUGUSTE-JEAN), né à Gand le 11 octobre 1820, a fait toutes ses études en cette ville et subi devant le jury central, en 1841 (12 octobre), l'examen de docteur en philosophie et lettres (<sup>1</sup>). Ses débuts dans l'enseignement datent de l'année suivante; il fut chargé par intérim des cours de grec en rhétorique et en seconde à l'Athénée de Gand, attaché à l'École spéciale du génie civil en qualité de professeur de littérature, enfin nommé répétiteur

Gand et professeur à l'Université de cette ville; M. L. James, actuellement professeur à l'Université libre de Bruxelles; enfin, MM. J. Stecher et Alph. Le Roy.



de latin à l'Université. M. Van de Weyer le porta sur la liste des agrégés de Gand (1845), et l'envoya passer quelques mois à Paris, pour y compléter des études philologiques spéciales. Rentré en Belgique, il reprit ses fonctions à l'Université et consacra les loisirs qu'elles lui laissaient, soit à des travaux littéraires, soit à des conférences ou lectures publiques du soir, organisées dans le local et sous le patronage de la *Société littéraire gantoise*. De 1847 à 1850, la série des conférences données par M. Stecher forma tout un cours de littérature comparée. Plus tard, à Liège, non seulement il ouvrit de nouveau des cours publics (en 1863-64, sur l'*histoire politique du théâtre de Molière*; en 1864-65, sur la formation de la prose française au XVI<sup>e</sup> siècle), mais encore il donna de nombreuses conférences à la Société d'Emulation de cette ville, au Cercle artistique de Bruxelles, à Anvers, à Bruges, à Louvain, à Verviers, à Namur, et finalement, jusque dans les campagnes, des séances destinées à répandre dans la masse du peuple le goût de l'instruction. Ce fut dans ce dernier but qu'il contribua à fonder à Liège, en 1866, la *Société Franklin* <sup>(1)</sup>, qu'il accepta la présidence de la section liégeoise de la *Ligue de l'enseignement* <sup>(2)</sup>, qu'il collabora aux *Causeries populaires* de M<sup>me</sup> de Crombrugge, etc. <sup>(3)</sup>. M. Stecher a quitté la Faculté des lettres de Gand en 1850, pour entrer dans celle de Liège, où l'enseignement normal des humanités venait de recevoir sa première organisation régulière, en même temps que le doctorat en philosophie et lettres y prenait de l'importance, à raison de la promulgation récente de la loi sur l'enseignement moyen (v. col. 869, note). Des cours normaux lui fu-

rent d'abord confiés; ayant égard aux convenances de ses nouveaux collègues, il les échangea, avant même d'entrer en fonctions, contre les cours universitaires de latin, de grec et d'histoire littéraire de l'antiquité destinés aux élèves du doctorat; il resta néanmoins professeur de grec à l'Ecole normale, lorsque cet établissement fut détaché de l'Université. L'arrêté qui le nomma professeur extraordinaire lui conserva ces attributions; en 1860, il obtint l'ordinariat, mais en même temps fut placé dans des conditions toutes nouvelles. La mort de Baron ayant laissé vacante la chaire d'histoire de la littérature française, M. Stecher consentit à se charger de cet enseignement et à renoncer à ses cours de langues anciennes; en revanche, il eut mission, d'exposer, à l'Ecole normale, les principes généraux de la littérature et de faire, pour les élèves de l'Ecole des mines, un cours de style et de rédaction. Dans l'hiver de 1866-1867, il organisa en outre, pour les étudiants des diverses Facultés et des Ecoles spéciales, des conférences d'analyse littéraire qui furent suivies par un grand nombre d'auditeurs. Dans son cours d'*histoire de la littérature française* destiné aux élèves de la Faculté des lettres, le successeur de Baron suit une méthode particulière, en rapport avec les habitudes de la critique contemporaine. Tout en s'attachant à étudier, à analyser directement les grands monuments français, au point de vue esthétique, il a soin d'en compléter l'interprétation, soit par des faits de l'histoire politique, soit par des exemples tirés des littératures étrangères. Cette méthode offre l'avantage d'intéresser les élèves aux *idées littéraires* autant qu'à la *forme*, en même temps

<sup>(1)</sup> La *Société Franklin* publie un journal et un almanach populaires; elle tient en outre, chaque dimanche, une séance publique à la fois littéraire et musicale; dès 1867, enfin, elle a organisé des cours du soir qui sont très-fréquentés. Elle est présidée par M. Em. Dupont (fils de l'honorable professeur émérite), membre de la Chambre des représentants et avocat à Liège.

<sup>(2)</sup> Il a résigné ces fonctions en 1868.

<sup>(3)</sup> Il s'est intéressé, dans les derniers temps, à la question de l'enseignement secondaire des filles: il a ouvert, en 1868, une série de conférences littéraires à l'*Institut supérieur* fondé, pour les demoiselles, par M<sup>me</sup> la baronne de Waha-de Chestret et dirigé par M<sup>me</sup> Pauline Braquaval.



qu'elle permet au professeur, sans sortir de son sujet, de se livrer à des études comparées, dans le sens du cours facultatif confié autrefois à Lesbroussart (v. ce nom) et aujourd'hui supprimé. — De 1850 à 1855, M. Stecher a été secrétaire du jury d'élève universitaire pour le ressort de la Cour d'appel de Liège; il est membre du jury du Concours général des Athénées depuis 1846; il fait également partie, depuis plusieurs années, des jurys des Ecoles spéciales (pour les épreuves littéraires). Il a rempli les fonctions de secrétaire du Conseil académique en 1864-1865; enfin il a été, pour la période de 1858 à 1862, l'un des juges du Concours quinquennal de littérature française <sup>(1)</sup>. — M. Stecher a déployé, depuis 1845, une grande activité littéraire, principalement comme critique et comme publiciste. Ses écrits sont dispersés dans une foule de revues et de journaux; il existe cependant des tirages séparés de la plupart des morceaux d'une certaine étendue. L'énumération suivante n'a pas la prétention d'être complète.

A. *Publications en langue flamande.*  
 1° (Sous le pseudonyme *Lieven Everwyn*) a. *Levensschets van J. van Artevelde*; b. *De eerste Fransche Revolutie* (brochures populaires); c. *De Batriotentyd* (dans le *Broedermin*); 2° *Don Quixote*, étude littéraire (dans le *Rederyker d'Anvers*, 1855); 3° *Etude sur Lessing* (comme critique dramatique) dans le *Leesmuseum* de Gand (1856, n° 8); 4° *Onpartydige volkshistorie der Belgische Grondwet*. Gent (Leuven), 1851, in-12°. — Ce dernier livre, écrit en 1851, en présence de certaines tendances ultra-néerlandaises, eut pour but de populariser les idées constitutionnelles modernes dans les provinces flamandes de la Belgique. L'auteur compare les libertés dont nous jouissons aujourd'hui aux anciennes franchises des communes et des corporations du moyen-âge. Il indique une sorte de philosophie de la Constitution belge; les mémorables discussions du Congrès national sont analysées à la fin du volume.

<sup>(1)</sup> Ce mandat a été renouvelé pour la période suivante, et le jury a nommé M.

B. *En français*: 1° *Publications concernant la Flandre, son histoire et sa littérature.* A. *Histoire du mouvement flamand* (dans la *Flandre libérale*, 1847). — M. Stecher prouve que la vitalité du Flamand a toujours été en raison directe des progrès politiques du pays, et que c'est à tort que des *dilettanti* lui attribuent une sorte d'existence abstraite. — B. *Renaissance flamande* (dans la *Revue trimestrielle*, t. IX). — Pas de salut pour le Flamand s'il ne s'inspire: a. des libertés et des nécessités modernes; b. des Anglais plutôt que des Allemands. — C. *Flamands et Wallons*. Liège, 1859, in-12°. — L'auteur cherche à établir qu'aucun grand événement de l'histoire nationale n'a pivoté sur l'antagonisme des Wallons et des Flamands; qu'au contraire la nationalité belge, telle que nous la concevons aujourd'hui, a été comme présentée et préparée par les relations interprovinciales de trois groupes: Flandre (flamande et wallonne), deux fois unie au Hainaut; Brabant flamand et wallon; Principauté liégeoise (11 villes wallonnes, 12 villes thioises). M. Stecher a développé la même thèse dans plusieurs conférences, pour combattre la théorie des *frontières naturelles*; la Belgique, à ses yeux, a sa raison d'être dans sa Constitution même. — D. *De l'esprit d'association chez les Germains* (introd. au livre de M. F. Devigne sur les *gildes* et les *corporations*). — E. Traduction et préface de la *Guerre des paysans* de M. H. Conscience (Liège, 1855, 2 vol. in-12°).

2° *Notices biographiques et études d'histoire littéraire.* — A. Dans l'*Album des Belges célèbres* (Brux., 1845): Godfroy le Barbu; Ph. de Commines. — B. Dans le *Messenger des arts, etc., de Gand*: le poète Zevécote. — C. Dans la *Flandre libérale*: l'historien Jacques de Meyer. — D. Dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de Liège*: a. Notice sur Ackersdyck; b. Le grand pied de Berthe (tradition rattachée à la mythologie germanique); c. Mandeville à Liège (selon l'auteur, nous ne possédons du récit de l'illustre voyageur anglais qu'un texte

Stecher rapporteur (v. n° 5).



considérablement interpolé); *d.* Une épopée bourgeoise. — *E.* Dans la *Revue trimestrielle* : Euripide révolutionnaire (t. XV : *a.* Euripide n'était pas un esprit fort, comme l'a pensé Baron ; il n'a été traité de *misogyne* que parce qu'il rêvait pour la femme une autre condition que celle que lui faisait le paganisme); *b.* Le plus ancien poète de la bourgeoisie (t. XX : les anciens appelaient Hésiode le poète des Ilotes; nous, Béotiens belges, nous devons voir en lui le poète du travail); *c.* Origine bouddhique du plus anciens contes dévots (t. XXVIII : les allégories mythologiques donnent naissance à des légendes; la propagande conteuse des Bouddhistes a influé sur l'imagination des plus libres narrateurs du moyen âge et de la Renaissance). — *F.* Préface du *Théâtre liégeois* (Liège, 1854). — *G.* Schiller et la Belgique (à propos d'une fête commémorative du grand poète, célébrée par la Société d'Emulation de Liège. — *H.* Étude sur les proverbes wallons (Liège, 1861, in-8°) <sup>(1)</sup>. — *I.* Articles sur les Trouvères belges, dans la *Biographie nationale*, t. II. — *J.* Les voyages de Marco Polo (*Echo des Flandres*, 1855).

5° *Linguistique*, etc. *a.* Études sur Humboldt (*Chronique contemporaine et rétrospective*, Gand, 1849). *b.* Analyses des doctrines linguistiques de G. de Humboldt. Tournai, in-8° (Inséré d'abord dans le *Moniteur de l'enseignement*). *c.* Études linguistiques sur la grammaire comparée de Bopp. *Ibid.* (Id.) — Par le premier de ces deux travaux, l'auteur a voulu populariser en Belgique l'étude physiologique, historique et comparative des langues. Il croit avec Humboldt qu'on a tort de s'en

tenir à la grammaire abstraite et générale. Les langues reflètent les individualités nationales; on doit les étudier au point de vue physiologique autant qu'au point de vue de la logique pure <sup>(2)</sup>. — L'étude sur Bopp (1857) est encore plus directement linguistique. L'auteur déclare que l'étude parallèle des divers grammaires indo-européenne est éminemment propre à rendre plus facile et plus approfondie l'étude des langues classiques.

4° Un mot sur les libéraux hollandais (*Progrès pacifique*, Liège 1852, in-8°).

5° *Jury du concours quinquennal de littérature française*. Période de 1865-1867. Rapport à M. le ministre de l'intérieur. Bruxelles, Deltombe, 1868, in-8°.

Le prix quinquennal a été décerné à M. Ch. Potvin. — Le jury était composé de MM. Ch. Faider (président), A. de Closset (secrétaire), de Monge, J. Fuërisson, le président Grandgagnage, Stecher (rapporteur) et Van Bemmel.

6° Articles de pédagogie, d'histoire littéraire et de critique dans la *Revue de l'instruction publique en France* (Paris), le *Moniteur de l'enseignement* (Tournai), les *Annales de l'enseignement public* (Verviers), le *Messager de Gand*, le *Journal de Gand*, le *Journal des Flandres*, le *Précurseur d'Anvers*, le *Journal de Liège*, la *Meuse* et l'*Écho de Liège*.

**Thiry** (VICTOR) ✕, né à Dinant le 31 juillet 1817, a fait de fortes études au Collège de cette ville. — Il fréquenta ensuite l'Université de Liège, pour se préparer à la carrière du barreau. Il

<sup>(1)</sup> Ce morceau sert d'introduction au *Dictionnaire des Spots* (v. art. ALPH. LE ROY, bibliogr. n° 41).

<sup>(2)</sup> Nous ne pouvons résister au désir d'insérer ici un extrait de la lettre adressée à M. Stecher, le 29 janvier 1862, par Alexandre de Humboldt, au sujet de l'*Analyse* dont il s'agit. Dans les derniers temps de sa vie, l'illustre savant avait pris le parti de renoncer à toute correspondance; cette exception mérite d'être signalée. « Ce serait, » dit-il, manquer au premier devoir de piété

» envers un frère qui m'était infiniment supérieur en savoir et en étendue de connaissances, que de ne pas vous offrir l'hommage affectueux de ma vive reconnaissance. Vous avez, par votre spirituelle analyse et par la comparaison critique des opinions bien confusément émises en Allemagne, vérifié l'étude de la philosophie des langues, ramené le vague des discussions au véritable but que Guillaume de Humboldt a cru atteindre.... »



subit avec un grand éclat, en 1842, les examens de docteur en droit et de docteur en sciences politiques et administratives, et retourna s'établir à Dinant. Mais il ne devait pas y faire un long séjour : son aptitude pour l'enseignement avait été remarquée, et le gouvernement ne laissa pas échapper l'occasion de lui ouvrir la carrière. M. Thiry fut nommé, en 1845, agrégé à la Faculté de droit de notre Université. Il tint à faire immédiatement ses preuves, et n'hésita pas à se rendre chaque semaine à Liège, où il ouvrit un cours sur l'histoire du droit coutumier. En 1847, il obtint le titre de professeur extraordinaire; outre l'histoire du droit coutumier, il eut mission d'enseigner l'histoire politique moderne, par suite de la mise à la retraite de Destriveaux (v. ce nom). Ce dernier cours échut l'année suivante à M. J.-G. Macors; en échange, M. Thiry fut chargé du cours de droit civil élémentaire avec A. Ruth (v. ce nom). A ces attributions vint s'ajouter, en 1849, le cours de droit commercial, qui n'a plus changé de titulaire jusqu'à ce jour. Sur ces entrefaites fut promulguée la loi organique du 15 juillet 1849, qui modifia profondément, dans toute son économie, l'enseignement du droit civil. Le cours de droit civil élémentaire disparut du programme de la candidature; un seul cours approfondi sur la même matière fut maintenu pour les élèves du doctorat, et réparti entre deux professeurs, qui, poursuivant leur enseignement respectif devant le même auditoire pendant deux ans, passèrent ainsi alternativement de la première à la seconde année du doctorat, dédoublé d'ailleurs en deux examens. M. Thiry eut pour collègue, dans l'accomplissement de cette tâche, M. de Savoye; seulement, jusqu'à la mort de l'éminent jurisconsulte Dupret, il partagea avec ce dernier l'enseignement de son tour de rôle. Dupret fut enlevé à la science le 10 mai 1851 (v. son art.); son successeur naturel était M. Thiry, qui fut promu à l'ordinariat le 50 septembre suivant. — M. Thiry a fait partie du Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; il a rempli, en 1862-1865, les

fonctions de secrétaire du Conseil académique. Il s'est beaucoup occupé de questions universitaires, entr'autres des difficultés qui ont été soulevées à propos du règlement des pensions. — On lui doit aussi plusieurs dissertations importantes sur des questions de droit, savoir :

1° Le légataire universel en concours avec des héritiers en réserve, ou le légataire à titre universel, entr'autres des dettes de la succession *ultra vires*, à moins qu'ils n'acceptent sous bénéfice d'inventaire? (*Revue des revues du droit*, t. XV; Bruxelles, 1852).

2° Les Sociétés civiles sont-elles des personnes juridiques distinctes de celles des associés? (*Revue critique de législation et de jurisprudence*, t. V; Paris, 1854).

3° Des rapports existant dans les Sociétés civiles entre les associés et les tiers (*Ibid.*, t. VII, 1855).

4° Quel est le sens du mot *tiers*, dans l'art. 1 de la loi belge du 16 décembre 1851, sur le régime hypothécaire? Au nombre des *tiers* qui peuvent, en vertu de cet article, opposer le défaut de transcription, faut-il compter les créanciers chirographaires? (*Belgique judiciaire*, t. XIV; Bruxelles, 1856).

5° Conciliation des art. 1 et 5 de la loi du 16 décembre 1851, sur le régime hypothécaire, avec les art. 1069 à 1072 du Code civil (*Ibid.*, t. XIV, 1856).

6° Du droit qui appartient au mari, sous le régime de communauté, relativement à l'acceptation des successions à sa femme (*Revue critique de législation et de jurisprudence*, t. XI; Paris 1857).

7° De l'hypothèque testamentaire établie par la loi du 16 décembre 1851 (*Belgique judiciaire*, t. XV, 1857).

8° Pour apprécier si le fermier a droit à une remise proportionnelle du fermage conformément aux articles 1769 et 1770 du Code civil, ne doit-on prendre en considération que la quantité de fruits qui ont péri, ou bien faut-il en outre tenir compte de la valeur vénale de ceux qu'il recueille? (*Revue pratique du droit français*, t. XIV; Paris, 1857).



9° Les donations d'immeubles à venir faites par contrat de mariage, sont-elles assujéties à la transcription par l'article 1 de la loi du 16 décembre 1851 ? (*Belgique judiciaire*, t. XVI, 1858).

10° *Du contrat de mariage des mineurs*. Bruxelles, 1865, in-8°.

M. Thiry a en outre publié, dans différents recueils, un assez grand nombre d'articles bibliographiques.

**Trasenster** (JEAN-LOUIS), ✱, est né à Beaufays (province de Liège) le 10 février 1816. — Sorti des classes d'humanités du Collège de Liège avec le certificat *summâ cum laude*, il suivit à l'Université les cours de la Faculté des sciences et, à partir de 1835, ceux des Ecoles spéciales, à mesure qu'ils s'organisèrent. Il obtint au concours, le 17 décembre 1838, le titre de conducteur des mines, et le 26 mars 1842, fut nommé de la même manière sous-ingénieur de l'Etat. Le Gouvernement n'avait pas attendu, pour l'attacher à l'enseignement supérieur, qu'il eût conquis tous ses diplômes. M. Trasenster avait débuté à l'Ecole des mines dès le 31 mars 1840, en qualité de répétiteur, chargé du cours de statique élémentaire (1). Le 7 novembre 1844, le cours important d'exploitation des mines lui fut confié, en remplacement d'Ad.-J. de Vaux, nommé inspecteur général des mines à Bruxelles. Il eut en outre mission de seconder ce haut fonctionnaire dans l'inspection des études. En vertu d'un arrêté du 11 septembre 1845, il eut à suppléer le professeur Lemaire comme inspecteur de l'Ecole préparatoire. Le 25 avril 1846, un arrêté royal lui conféra le rang et les attributions de professeur extraordinaire; un autre arrêté, du 23 octobre suivant, le nomma inspecteur adjoint des études pour la section d'application des Ecoles spéciales; il est titulaire de ces dernières fonctions, depuis le 26 avril 1849. Le 5 octobre de la même année, il reçut le grade d'ingénieur honoraire des mines, et le 22 du même mois, le titre

définitif de professeur extraordinaire, avec rang d'ancienneté reporté au 25 avril 1846; enfin, toujours en 1859, il fut investi des fonctions de Secrétaire académique. Sa promotion à l'Ordinaire date du 24 septembre 1855. Le 30 septembre 1851, le roi Léopold I<sup>er</sup> lui décerna la décoration de son Ordre; le 9 mai 1865, il fut créé chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne. — M. Trasenster n'a pas rendu moins de services à l'enseignement moyen qu'à l'enseignement supérieur. Il a été chargé d'étudier et de préparer l'organisation de la section professionnelle des Athénées et des Collèges; il a fait partie du Conseil préparatoire de perfectionnement de l'enseignement moyen institué le 5 avril 1850, et il est membre du Conseil définitif de perfectionnement depuis la création de cette institution (16 fév. 1852). — Par ses études spéciales et par ses relations étendues, il a été appelé à exercer une grande influence sur le développement de l'industrie nationale. Depuis le 25 juin 1852, il est membre de la Commission des *Annales des Travaux publics*; il appartient également au Comité de rédaction de la *Revue universelle*. Depuis 1847, date de la fondation de l'*Association des ingénieurs sortis de l'Ecole des mines de Liège*, il a été réélu d'année en année président de cette Société, qui compte aujourd'hui 450 membres, parmi lesquels figurent les directeurs des principaux établissements du pays, et nombre d'industriels notables dispersés sur tous les points de l'Europe. M. Trasenster a été l'un des plus zélés promoteurs de l'*Association* et, comme on vient de le dire, il en est resté le centre. L'établissement d'une espèce de solidarité entre les anciens élèves de Liège a le double avantage d'aider les jeunes ingénieurs à se frayer un chemin et d'entretenir chez tous, par l'institution de concours annuels et par la publication d'un recueil d'*Annales*, le goût de la science et l'amour du progrès. — M. Trasenster a fait partie d'un grand nombre de Commissions spéciales instituées, soit

(1) *Statique élémentaire et principes de dynamique.*



pour l'amélioration de l'enseignement moyen ou supérieur, soit pour la solution de questions intéressant l'industrie minérale. Il a participé, d'autre part, à diverses mesures d'intérêt public; c'est ainsi qu'il a été l'un des administrateurs-fondateurs des bains et lavoirs créés à Liège en 1855. Enfin, il a été membre du jury international de l'Exposition universelle de Londres en 1862 et de celle de Paris en 1867. — Ses publications sont nombreuses. Elles se répartissent naturellement en trois catégories : sciences appliquées à l'industrie, enseignement, politique.

#### I. SCIENCES APPLIQUÉES A L'INDUSTRIE.

1° Recherches théoriques et expérimentales sur les machines destinées à l'aérage des mines (*Annales des travaux publics*, t. III, et *Mém. de la Soc. royale des Sciences de Liège*, t. II, 1844).

Ce Mémoire contient les résultats de diverses expériences faites sur les machines pneumatiques de l'*Espérance* et de *Marihaye*, et un exposé de la théorie de ces machines et de celle des ventilateurs.

2° Rapport sur l'emploi de l'air comprimé pour le fonçage des puits dans les terrains aquifères (*Ann. des tr. publ.*, t. VI, 1847).

Après avoir décrit les travaux exécutés à Douchy (France), l'auteur propose un moyen appliqué depuis, à Seraing, pour faciliter l'emploi du procédé.

3° Modérateur applicable aux machines d'ascension employées dans les mines (*Ib.*)

Note sur un moyen de régler la vitesse des *Fahrkunst*, appliqué depuis à plusieurs appareils.

4° Expériences sur l'emploi de l'éponge de platine pour la combustion du grisou (*Ib.*)

M. Trasenster soutient, contre plusieurs auteurs, que l'éponge de platine ne détermine pas la combustion du grisou.

5° Des conditions de l'emploi de la détente dans les machines à vapeur d'épuisement (*Ib.* t. VII. 1848).

Exposé des conditions de cet emploi, avec des formules très simples, pour calculer les masses nécessaires pour une détente donnée.

6° Recherches théoriques sur les roues pneumatiques en pompes rotatives d'aérage (*Ib.*, t. XI, 1852).

S'appuyant sur les expériences faites par M. Jochams, l'auteur donne la théorie de ces machines et des formules pour en calculer l'effet.

7° Des cuvelages en pierre de taille (*Revue universelle*, 1857).

L'auteur, qui a introduit ce système dans deux charbonnages, en expose le mode de construction et les avantages.

8° Note sur une nouvelle machine d'extraction de M. Demanet (*Ann. des tr. publics*, t. XVI, 1858).

M. Trasenster estime que le système actuel, avec câbles, a une supériorité incontestable sur tous ceux qu'on a proposés jusqu'ici.

9° Notice sur l'établissement en Suède de machines d'extraction à tiges parallèles, dès l'an 1694 (*Revue univ.*, 1859).

Il résulte des passages cités d'un ancien ouvrage peu connu, que ces machines, inventées récemment et signalées comme une nouveauté, ont fonctionné il y a longtemps en Suède et y ont été condamnées par l'expérience.

10° Notice biographique sur André Dumont (*Ann. des tr. publics*, t. XIX).

11° Exposition universelle de 1862. *Mines et travail des métaux* (*Revue univ.* 1862).

12° Exposition universelle de 1862. *Rapport sur les métaux ouvrés* (51<sup>e</sup> classe) et les aciers (52<sup>e</sup> classe).

Inséré dans les *Documents et Rapports publiés par le gouvernement belge*. Brux., 1863, 3 v. in-8°.

#### II. ENSEIGNEMENT.

13° Réforme de l'enseignement supérieur et du jury d'examen, par Louis Duperron. Liège, 1848, in-8°.

L'auteur montre que les jurys d'examen, tels qu'ils sont organisés, sont la négation de la liberté de l'enseignement. La conséquence logique de cette liberté, à ses yeux, serait l'émancipation des professions libérales. En attendant que cette réforme puisse s'effectuer, il demande qu'on l'applique aux professions pour lesquelles elle n'offre aucun inconvénient; quant aux autres, les jurys



nommés par l'Etat se contenteraient d'un examen pratique, en laissant aux Universités les examens scientifiques.

14° Rapport au ministre de l'intérieur sur la situation de l'enseignement industriel dans les Collèges et les Écoles moyennes en 1848 (*Moniteur belge*, 1849 : Rapport du ministre de l'intérieur aux Chambres législatives, sur l'instruction moyenne, pendant la période 1842-1848).

Ce rapport fait connaître la situation de l'enseignement professionnel dans les principaux Collèges de la Belgique et à Aix-la-Chapelle. Il indique un plan nouveau d'organisation, plan qui a servi de base au système adopté pour l'enseignement professionnel des Athénées et des Écoles moyennes, en exécution de la loi du 4 juin 1850. — Il a été reproduit dans le *Moniteur de l'Enseignement*, t. I, p. 28 et suiv., et discuté dans un article du même journal, *ibid.*, p. 46. Il en existe deux éditions in-8°, l'une publiée à Bruxelles, l'autre à Liège.

15° Discours prononcé au nom du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, à la distribution des prix du concours général, le 25 septembre 1852.

Ce discours, inséré dans le premier *Rapport triennal sur l'enseignement moyen* (Période de 1852-54), fait connaître les principes qui ont dirigé le Conseil de perfectionnement dans l'organisation des Athénées.

16° Considérations sur l'instruction obligatoire en Belgique. Liège, 1858, in-8°.

C'est la reproduction d'une série d'articles publiés sur cette question dans le *Journal de Liège*. L'auteur pense que l'instruction obligatoire n'est justifiable, ni au point de vue du droit des pères de famille, ni au point de vue de la liberté. Elle est incompatible avec la liberté de l'enseignement et des cultes; elle répugnerait aux mœurs belges: elle serait exploitée par les partis politiques; en tous cas elle est inapplicable, tant que le nombre des écoles n'est pas parvenu à la hauteur des besoins de la population. — Lorsqu'on aura partout des écoles et de bons maîtres, ajoute M. Trasenster; lorsque partout on s'attachera à employer les moyens d'encouragement et les influences morales dont on peut légitimement disposer,

pour amener les enfants du pauvre à l'école, l'instruction se propagera sans qu'on ait recours aux gendarmes, à la prison, en un mot à des moyens de coercition uniquement propres à rabaisser la dignité des citoyens. — L'auteur insiste donc pour que l'on multiplie les écoles et les associations qui ont pour objet la diffusion de l'instruction; en revanche, il regarderait comme une mesure impolitique, rétrograde et peu constitutionnelle l'introduction du système prussien en Belgique.

17° Note rédigée en collaboration avec M. le professeur Spring (voir ce nom) sur la question du jury professionnel (*Documents parlementaires de la Chambre des Représentants*, n° 122, Brux. Devroye, 1862, in-8°, p. 85 et suiv.

Cette note, annexée à l'Exposé des motifs du projet de loi sur le jury d'examen, présenté aux Chambres législatives le 10 mai 1862, représente l'opinion de l'Université de Liège et celle de la minorité de la Commission spéciale chargée de proposer une solution (1). L'institution du jury combiné y est l'objet de critiques sérieuses, et sous ce rapport MM. Spring et Trasenster sont d'accord avec leurs collègues des quatre Universités. Le remède indiqué est une séparation complète entre les examens scientifiques, qui seraient réservés aux établissements d'enseignement supérieur, et l'examen professionnel, le seul dont l'Etat aurait à se préoccuper. Ce système aurait pour effet de compromettre le crédit des Universités qui délivreraient trop facilement des diplômes de docteur, et, d'autre part, de n'admettre à l'exercice des professions libérales que des personnes vraiment dignes de la confiance publique. La note de MM. Spring et Trasenster a principalement pour but de rectifier l'idée fautive que la Commission elle-même s'était formée du jury professionnel. C'est le document le plus net et le plus précis qui ait été publié sur cette grave question, dans ses rapports avec les institutions nationales (v. l'art. SPRING).

### III. POLITIQUE.

18° De la nationalité belge ou des idées politiques et religieuses en Belgique. *Première partie*. Liège, 1848, in-8°.

Voulant combattre les idées aventureuses issues de la révolution de 1848 et contribuer

(1) M. Trasenster avait été chargé, antérieurement, de la rédaction du Rapport de

l'Université de Liège en faveur du jury professionnel.



à grouper les Belges autour du drapeau national, l'auteur expose la situation matérielle, morale et politique de la Belgique. Il s'attache à établir que nos institutions constitutionnelles donnent à la liberté des garanties beaucoup plus fortes que les institutions projetées en France, et prédit, dès lors, qu'avec le système de centralisation qui existe dans ce dernier pays, et avec l'oppression que la démocratie fait peser sur les minorités, une dictature militaire sera la conséquence de la révolution.

19° La Belgique et l'Europe, ou la frontière du Rhin. Liège, 1860, in-8° (deux éditions).

Cette brochure était destinée à combattre les écrits sur les frontières naturelles qui paraissaient alors en France ; elle indiquait tout ce que la Belgique aurait à perdre à un changement de situation, faisait ressortir les obstacles qui s'opposaient aux convoitises des annexionnistes français, et montrait le peu de fondement des inquiétudes qui s'étaient répandues en Belgique.

20° Note sur l'abolition des octrois en Belgique.

Inserée dans les *Transactions of the Association for the promotion of social science* (Londres, 1862).

21° Un grand nombre d'articles dans les journaux quotidiens (M. Trassenster prend, depuis plusieurs années, une part importante à la rédaction politique du *Journal de Liège*).

**Troisfontaines** (ARNOLD), ✕, né à Saive le 2 novembre 1817, commença ses humanités au Collège communal de Liège et les acheva dans la même ville au Collège S-Servais, alors dirigé par l'abbé Julliot (1). Il s'éprit d'un vif amour pour les langues anciennes, et en poussa l'étude, celle du grec surtout, plus loin qu'on ne le fait ordinairement en poésie et en rhétorique. Homère exerçait sur son esprit une sorte de fascination ; il le relisait sans cesse, il le savait par cœur. Ce fut dans ces dispositions qu'il entra, en 1855, à l'Uni-

(1) C'est aujourd'hui le Collège des Jésuites.

(2) Le *Courrier de la Meuse*, qui paraissait à Liège, passa le 1<sup>er</sup> janvier 1844 dans la capitale et prit le titre de *Journal de*

versité de Louvain, où, sans trop réfléchir à l'avenir, mais cédant à un attrait irrésistible, il se prépara à subir l'examen de docteur en philosophie et lettres. Tout en suivant les cours de la Faculté, il apprit l'allemand, l'espagnol, l'italien, et aborda même, sous la direction du chanoine Beelen, les difficultés de l'hébreu, du syriaque et du chaldéen. Il fut reçu docteur le 14 septembre 1857, avec la plus grande distinction, et obtint par suite une bourse de voyage, pour fréquenter les Universités étrangères. Il partit pour Munich au commencement de 1858 et y resta deux années entières. Là, mettant à profit les leçons et les conseils des grands maîtres, des Thiersch, des Schelling, des Goerres et des Baader, et les immenses ressources que lui présentait la Bibliothèque royale, il acheva de s'instruire à l'histoire et aux institutions de l'Orient, de la Grèce et de Rome. Il revint malade au pays, et dut consacrer presque toute l'année 1840 au rétablissement de sa santé, compromise par des excès de travail. On lui offrit alors d'entrer dans le journalisme ; il accepta, sans trop savoir à quoi il s'engageait. Attaché à la rédaction du *Journal de Bruxelles* (2), il y défendit courageusement ses convictions chrétiennes, mais y apprit à se mettre en garde contre les extrêmes et finit par se sentir médiocrement de goût pour la polémique des partis. Il se sentait attiré vers l'enseignement ; tous ses moments de loisir, il n'avait pas cessé de les consacrer à ses chères études. L'arrêté du 25 octobre 1845 lui fit entrevoir l'heure de la délivrance, en lui conférant le titre d'agrégé à l'Université de Liège. Vers la fin de 1849, M. Rogier lui confia le cours d'histoire des littératures anciennes. Il s'agissait de quitter une position de 5000 francs et de débiter dans une nouvelle carrière sans traitement, même sans indemnité, car il n'en obtint pas d'abord. Telle était alors la condition des agrégés chargés

*Bruxelles*. Il eut alors pour directeur feu le chevalier DD. Stas, et pour rédacteurs principaux MM. Troisfontaines, Gilson et J. Defossé. — V. Ul. Capitaine, *Recherches sur les journaux liégeois*, p. 167.



de cours; de plus, l'autorisation d'enseigner ne s'étendait pour eux qu'à une année académique, et devait être régulièrement redemandée. M. Troisfontaines eut confiance en son étoile; aussi bien M. Rogier lui avait promis, *s'il réussissait*, de ne pas retarder trop longtemps sa nomination de professeur extraordinaire. Ce titre lui fut conféré le 24 septembre 1857. L'arrêté de nomination le déchargea du cours d'histoire littéraire et lui donna mission d'enseigner, concurremment avec l'histoire politique de l'antiquité, les antiquités grecques et romaines (v. l'art. DE CLOSSET). M. Troisfontaines est professeur ordinaire depuis le 24 sept. 1857; il a rempli, en 1860-1861, les fonctions de secrétaire académique. — Plusieurs articles de M. Troisfontaines, publiés dans des recueils périodiques ou séparément, ont été fort remarqués ou ont même donné lieu à des polémiques passionnées. Nous citerons entr'autres un travail critique sur l'*Histoire ancienne* de M. le professeur Altmeyer, inséré dans la *Revue de Bruxelles*, et vivement attaqué par M. A. Massart dans l'*Annuaire de la Société des étudiants de l'Université libre* de cette ville (1840, p. 152-177). Deux notices consacrées, l'une à son maître, J. de Goerres (de Munich), l'autre à l'un de ses amis les plus chers, Léon de Closset (1866), méritent encore une mention (\*). Dans la presse quotidienne, M. Troisfontaines s'est surtout occupé de politique étrangère; pendant des années, il a observé très-attentivement la marche des affaires européennes et publié de nombreux articles sur les questions à l'ordre du jour. En matière scientifique, son travail le plus important jusqu'ici, est un traité d'*Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques* (1<sup>re</sup> édition, Liège, Renard, 1862, in-8° de 184 p.; 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, Deq., 1866, in-8° de 260 p.). C'est la première partie d'un travail considérable, qui embrassera les antiquités religieuses, militaires, etc., aussi bien

que les antiquités politiques et judiciaires. La première édition comprend quatre livres, la seconde cinq livres, précédés d'une introduction sur les origines de Rome, et spécialement consacrés aux différentes conditions sociales. La seconde édition est de beaucoup supérieure à la première, et tout-à-fait au courant de la science. On y remarque plusieurs théories nouvelles, ou du moins adoptées décidément par l'auteur après de nouvelles recherches. Il abandonne l'hypothèse de la conquête de Rome par les Etrusques et considère la ville éternelle comme une cité italique et non comme une cité latine, contrairement à l'opinion de Mommsen. Il donne de la *gens* une définition qui à elle seule en explique l'origine: La *gens*, dit-il, est un ensemble de familles unies par le lieu de l'agnation, mais ayant perdu, à cause de l'éloignement des temps, le souvenir de leur commune extraction. Il substitue le nom de *tribus consanguines* aux expressions trop vagues de *tribus de race* ou *tribus génétiques*. Il fait comprendre pourquoi le nombre des *gentes* était illimité, celui des *curies* limité: les *curies* étaient des corps politiques investis de la souveraineté, personnification des trois *tribus* à qui revenait la même part de pouvoir, puisqu'elles formaient ensemble un même Etat. Il maintient l'exclusion des plébéiens des *curies*, en tant que celles-ci étaient des corps politiques; en revanche, il les y admet en tant qu'elles étaient des corporations religieuses, mais alors seulement qu'elles avaient perdu toute influence sérieuse sur la marche des affaires. Il soutient que les Comices curiates ratifiaient l'élection des magistrats à *imperium*; d'autre part, il est porté à croire que la ratification des lois ne doit être attribuée qu'aux seuls *patriciens* du Sénat. Il distingue soigneusement les Latins d'Italie des Latins extra-italiques, et leur accorde le droit de mariage, qu'il avait cru d'abord devoir leur refuser. Le chapitre consacré au droit italique

(\*) Cette notice est la reproduction de l'éloge funèbre de L. de Closset, prononcé par M. Troisfontaines le 14 septembre 1866,

en séance solennelle dans la Salle académique (v. l'art. DE CLOSSET).



est entièrement neuf et à peu près exclusivement propre à l'auteur. Le livre de M. Troisfontaines s'adresse aux étudiants; la forme en est sémi-développée, évitant également la sécheresse d'un programme et tout étalage d'érudition qui ne serait de mise que dans un travail destiné aux savants de profession. — M. Troisfontaines prépare depuis longues années une *Histoire des Athéniens*, qui aurait vu le jour dès 1837, si une maladie grave contractée cette année même, et si depuis lors, des fonctions nouvelles n'avaient empêché l'auteur d'y mettre la dernière main. — M. Troisfontaines a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 5 novembre 1867, date du premier jubilé de l'Université.

**Van Aubel (JEAN-CHARLES)**, né à Meerssen (duché de Limbourg) le 4 fév. 1852, a fait de bonnes études humanitaires à l'Athénée royal de Maestricht. — Il se rendit ensuite à l'Université de Gand, pour y suivre les cours de la candidature en sciences physiques et mathématiques. Au bout de quelque temps, se sentant peu de goût pour les sciences positives, il vint à Liège (1854) avec l'intention d'embrasser la carrière médicale. Il subit l'examen de candidat en sciences naturelles avec *grande distinction*; dans toutes les épreuves suivantes, il atteignit la *plus grande distinction*. Pendant le cours de ses études, il concourut avec succès, tour à tour, pour la place de prosecteur du cours d'anatomie et pour celle de chef de clinique des accouchements. Désireux d'entendre les maîtres étrangers, il alla plus tard fréquenter les écoles de Paris et de Berlin, puis revint à Liège pour y pratiquer la médecine. Ses services universitaires remontent à 1865; il est, depuis cette époque, préparateur du cours de médecine opératoire et conservateur du cabinet des instruments de chirurgie. Son désir d'étendre toujours ses connaissances dans l'art de guérir lui a

(\*) La famille Van Hulst est connue en Hainaut depuis le temps de Marie de Hongrie; la direction des jardins royaux de

valu la position qu'il occupe aujourd'hui dans l'enseignement. En 1866, il a subi avec la *plus grande distinction* l'examen de pharmacien; c'est en vertu de ce nouveau titre qu'il a été chargé de suppléer Péters-Vaust (v. ce nom) dans l'enseignement de la partie non chimique du cours de pharmacie. Depuis la mort de son ancien maître, M. Van Aubel est chargé seul des cours de pharmacie théorique et pratique. — Il a publié :

1° *Quelques mots sur l'opération césarienne*. Bruxelles, 1865, in-8° de 15 pages.

Extr. du *Bulletin de l'Acad. roy. de médecine de Belgique*, t. VI, n° 9. L'auteur, s'appuyant sur un principe de Bichat, propose un procédé entièrement nouveau, ayant pour but de prévenir la péritonite en soustrayant le plus tôt possible la cavité péritonéale à toute influence extérieure.

2° *Nouveau procédé de céphalotripsie*. Bruxelles, 1864, in-8° de 12 p., avec fig.

Même *Bulletin*, t. VII, n° 7. — M. Van Aubel décrit un *céphalotribe* de son invention et en fait ressortir les avantages.

**Van Hulst (FÉLIX-ALEXANDRE-JOSEPH)**, ✠, né à Fleurus, le 19 février 1799 (\*), eut pour premier maître le curé de son endroit natal, puis fut envoyé, à l'âge de neuf ans, au presbytère de Moussy-Je-Neuf, près Dammartin, et de là chez l'abbé Lefranc, à Bruxelles, qu'il dut quitter pour entrer au Lycée de cette dernière ville, lorsqu'un décret impérial eut enjoint aux élèves des pensionnats particuliers de suivre les cours des établissements universitaires. Il obtint quatre années de suite le prix d'excellence; reçu bachelier ès-lettres, il se fit inscrire à l'École de droit de Bruxelles; mais des affaires de famille (à l'époque de son séjour en France, il avait perdu son père) le forcèrent, au bout de six mois, d'interrompre ses études pendant un an et demi. Cet intervalle fut consacré à l'étude d'un procès ardu et compliqué: il plaida lui-

Mariemont y a été une charge héréditaire jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.



même sa cause et la gagna. A peine débarrassé de cette affaire, à peine porté sur la liste des étudiants de l'Université de Liège, il dut s'engager de nouveau dans le dédale de la procédure. Enfin, libre de soins, il soutint une thèse *De utilitate in Ethicis præceptis et rerum publicarum legibus constituendis consideranda*, et conquit le diplôme de docteur en droit, le 8 mai 1822. Il n'avait pas attendu ce moment pour tailler sa plume : dès 1818, il avait rédigé une *Notice sur la vie et les ouvrages de Servan*, publiée l'année suivante en tête de l'édition liégeoise des *Oeuvres choisies* de ce jurisconsulte<sup>(1)</sup>. A l'Université, il s'était intimement lié avec quelques jeunes gens d'élite, dont l'influence l'entraîna de bonne heure dans les régions orageuses de la presse. En 1824, une association se forma entre MM. Paul Devaux<sup>(2)</sup>, Lebeau, Charles et Firmin Rogier, Van Hulst et Henri Lignac (ce dernier imprimeur-éditeur), pour fonder, sous le titre de *Mathieu Laensbergh*, un organe de l'opposition resté célèbre. M. Van Hulst s'y occupa principalement de politique générale, et d'autre part des projets de Code pénal, d'instruction criminelle et d'organisation judiciaire. Rien ne manquait, dit un écrivain français, à la prospérité de cette feuille : M. Devaux y apporta sa raison grave et froide, M. Lebeau son esprit caustique et mordant, M. Charles Rogier sa plume chaleureuse, toujours pittoresque et vive<sup>(3)</sup>. « Le *Mathieu Laensbergh*, écrivait en 1827 *l'Hermite en Belgique*, est, de tous nos journaux, le meilleur; lui seul s'occupe sans re-

lâche des intérêts de la nation; lui seul met le vulgaire au courant de ses droits et de ses devoirs; lui seul ose critiquer ceux des actes du Gouvernement qui semblent s'écarter des véritables principes du droit public! » Une critique se mêlait à ces éloges : *l'Hermite* ne pouvait comprendre que nos jeunes et ardents libéraux ménageassent le parti catholique. C'est à Liège, ajoutait-il, qu'il faut le combattre corps à corps; mais le *Mathieu Laensbergh* cède malheureusement à des considérations trop positives... Rien n'était plus injuste que ce reproche! C'était par conviction politique que MM. Rogier, Devaux et consorts refusaient de rompre en visière avec les amis de l'épiscopat. « En demandant que le pouvoir civil fût indépendant du clergé, dit très-bien M. U. Capitaine, le *Mathieu Laensbergh* revendiquait pour celui-ci les libertés et les franchises que lui déniait le gouvernement hollandais<sup>(4)</sup>. » Le *Mathieu Laensbergh* n'avait point été fondé dans des vues sordides, mais au contraire pour prendre courageusement la défense des intérêts nationaux, pour propager dans le pays les idées qui triomphèrent en 1830. Cependant la polémique devenant de plus en plus vive, on crut devoir donner au journal un titre plus en rapport avec son caractère. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1829, il s'appela *le Politique*. Son influence ne fit que s'accroître dans le cours des deux années suivantes; ses rédacteurs jetèrent les premières bases de cette fameuse *Union* sous laquelle devait succomber le royaume des Pays-Bas<sup>(5)</sup>. Ils n'en continuèrent pas

(1) Liège, Collardin, 1819, 2 vol. in-8°. Tous les exemplaires de cette édition ne contiennent pas la notice de M. Van Hulst. Elle a été réimprimée en 1843 dans les *Mélanges*, p. 71 et suiv.

(2) M. P. Devaux, cette même année, dédia sa thèse à M. Van Hulst.

(3) V. Ul. Capitaine, *Recherches sur les journaux liégeois*. Liège, Desoer, 1850, p. 173. — La correspondance luxembourgeoise fut écrite pendant plusieurs années par M. J.-B. Nothomb, aujourd'hui ministre de Belgique à Berlin.

(4) *Ibid.*, p. 176. « Sous le roi Guillaume et au Congrès, écrivait récemment M. P. Devaux (lettre à *l'Impartial de Bruges*,

6 janvier 1864), pourquoi nous trouvions-nous dans les mêmes rangs? Pourquoi avais-je pu le premier donner à deux opinions différentes l'idée de se rapprocher dans ce qu'on a appelé l'union des catholiques et des libéraux? Parce qu'à cette époque le clergé et son parti ne demandaient et n'ambitionnaient que leurs libertés. »

(5) V. la note précédente (Cf. Th. Juste, *Les fondateurs de la monarchie belge: Joseph Lebeau*. Bruxelles, 1865, in-8°, p. 7. — Quelque temps avant la Révolution, P. Kersten, rédacteur en chef du journal catholique *le Courrier de la Meuse*, s'entendit ouvertement avec ses confrères du *Politique*.



moins à développer l'esprit libéral dans la province de Liège; mais surtout ils hâterent l'avènement de l'indépendance belge, en combattant avec la plus grande vigueur les mesures impopulaires de Guillaume I. Le gouvernement s'émut à plusieurs reprises: plusieurs articles furent incriminés; M. Van Hulst eut deux fois à plaider la cause de M. Ch. Rogier; une autre fois, il fit restituer au journal des droits considérables indûment perçus pour le timbre<sup>(1)</sup>. Les citations tombaient comme grêle; un jour, c'était Weusterraad qui avait écrit contre *les traîneurs de sabre*<sup>(2)</sup>; le 16 juillet 1859, c'était la rédaction du *Politique* presque au complet, que le juge d'instruction mandait chez lui pour s'expliquer sur quatre articles injurieux pour le chef de l'Etat. La Révolution suspendit les poursuites; le *Politique* vécut longtemps encore, mais dans des conditions nouvelles; à l'exception de H. Lignae, ses anciens rédacteurs le quittèrent pour devenir des hommes d'Etat et se charger ainsi d'appliquer par eux-mêmes les doctrines dont ils avaient assuré le succès. M. Van Hulst ne les suivit pas dans la capitale: sa dernière intervention dans les affaires du temps remonte même plus haut que la Révolution: nous faisons allusion à une *Consultation* qu'il publia, avec M. Doreye, pour M. Ducpétiaux et de Potter, que le gouvernement avait fait incarcérer. Vers la fin de 1850, il fut mandé chez le gouverneur de la province de Liège, M. de Sauvage, qui l'engagea à solliciter la place d'avocat des domaines. Il hésita d'abord; le gouverneur passa outre et le mit en tête de la liste des présentations. Ce fut au tour du ministère de faire quelques difficultés; enfin M. Van Hulst l'emporta, et nous l'avons vu jusqu'à ces dernières années s'acquitter avec un zèle infatigable des devoirs de

(1) En cette circonstance, Raikem fut l'avocat du *Courrier de la Meuse*, Lesoinne celui du *Journal de Liège*; ce dernier procès est antérieur au changement de titre du journal. Notons en passant que les magistrats n'étaient pas alors inamovibles.

(2) Il eut pour défenseurs MM. Van Hulst

sa charge, tout en consacrant ses loisirs à des travaux littéraires qui auraient suffi, à eux seuls, à remplir l'existence d'un homme moins actif et connaissant moins le prix du temps.

Les lettres ont exercé sur M. Van Hulst, depuis sa première jeunesse, des séductions irrésistibles. L'enseignement de Rouillé (v. ce nom), au Lycée de Bruxelles, avait exercé sur lui une telle influence, que ce fut pour entendre encore cet aimable professeur qu'il choisit, pour y faire ses études, l'Université de Liège, où Rouillé monta en chaire dès 1817. Cependant ce ne fut que plus tard que M. Van Hulst s'occupait tout à fait spécialement de littérature française. Il eut d'actives relations avec Warnkenig et Wagemann, qui lui conseillèrent d'entrer dans l'enseignement et de viser à une chaire de philologie. Etudiant en droit, il se jeta passionnément dans l'étude du droit public et du droit pénal sous la direction de Desriveaux (v. ce nom), qui ne se contentait pas de stimuler ses élèves par l'éloquence hardie de ses leçons, mais se plaisait à réunir chez lui, tous les dimanches matin, pour les entretenir des questions à l'ordre du jour, quelques jeunes gens choisis, parmi lesquels MM. Van Hulst, Barbanson, Picquet (de Mons), Van Hoegarden, etc. — Mais Rouillé, devenu le beau-père de M. Van Hulst vers l'époque où celui-ci s'établit comme avocat, devint par excellence son guide et son modèle. Ils vivaient sous le même toit; leur salon, à partir de 1825, devint insensiblement un centre où se réunissaient volontiers les amis des lettres et des arts. Rouillé lisait admirablement; on ne se lassait pas de l'entendre; mais comme lui-même finissait par se fatiguer, on prit le parti de se répartir les rôles, et une fois l'habitude prise, on la conserva, même après la mort de Rouillé<sup>(3)</sup>. On se sou-

et Jaminé.

(3) Rouillé fut déclaré émérite le 16 décembre 1830, par l'arrêté qui supprimait la Faculté des lettres de Liège. Ce fut un coup de foudre pour lui comme pour Fuss et Gall; ils ne s'attendaient à rien. M. Van Hulst prit leur cause en main. Nous avons rap-



vient encore, à Liège, de ces agréables séances qui coïncidèrent avec un mouvement littéraire dont les circonstances et les préoccupations d'une société nouvelle, entraînée dans une direction toute différente, ont singulièrement ralenti l'essor. Nous voulons parler de la *Revue belge*, dont M. Van Hulst fut un des collaborateurs les plus assidus, avec Lesbroussart et M. Polain (v. ces noms). En 1845, la *Société pour l'encouragement de la littérature nationale* fut dissoute et la *Revue* cessa de paraître : M. Van Hulst reprit seul tout le fardeau et fonda la *Revue de Liège*, recueil plus spécialement littéraire, qui ne vécut pas autant que son aîné, mais n'en eut pas moins une existence honorable<sup>(1)</sup>. Au commencement, les collaborateurs ne manquèrent pas : de tous les coins du pays on vint en aide au courageux éditeur ; mais peu à peu le zèle se refroidit, et M. Van Hulst se vit obligé, pour dissimuler son isolement, de rédiger sous différents pseudonymes les articles dont ses numéros étaient remplis. La presse périodique est un vampire insatiable ; un moment vint (1847) où le fécond écrivain voulut en finir avec ce labeur ingrat. Il ne brûla point ce qu'il avait adoré ; mais, résolu de remplacer la plume par la parole, il se rappela que M. Van de Weyer, en 1845, l'avait nommé agrégé à la Faculté de philosophie de l'Université de Liège. Une chance d'obtenir le cours d'histoire de la littérature française se présenta bientôt. Ph. Lesbroussart (v. ce nom), en demandant sa retraite (1848), avait signalé M. Van Hulst à l'attention du gouvernement. On parlait de Weustenraad<sup>(2)</sup> ; M. Sainte-Beuve fut nommé. Lorsque l'auteur des *Portraits littéraires* et des *Causeries du Lundi* rentra en France, M. Van Hulst ne fit pas de démarches : Baron (v. ce nom) quitta Bruxelles pour venir occuper la chaire vacante. Alors

M. Van Hulst, qui n'avait d'autre but que de trouver à s'occuper d'une manière conforme à ses goûts, ouvrit un cours public à l'Université (1849). Il s'adressa moins aux étudiants qu'aux gens du monde ; il fit moins de l'histoire littéraire que de la littérature proprement dite, suivant en cela les traditions de son beau-père. Il traita des sujets spéciaux, sans s'astreindre à un plan régulier ; il n'entra dans le domaine de l'histoire que pour mieux analyser les œuvres des grands maîtres auxquels il s'attachait tour à tour. Les deux premières années (1849-1851), il fit en outre un cours approfondi pour quelques élèves de choix ; quant aux leçons publiques, elles étaient fréquentées par un auditoire varié, notamment par un grand nombre de dames. Le nom de M. Van Hulst figure encore au programme, bien que l'état de santé du professeur l'ait forcé de suspendre son enseignement depuis plusieurs années. M. Van Hulst s'est mis à étudier, dans ces derniers temps, les questions religieuses : une série de *Lettres sur les défenseurs de l'Église*, publiées dans la *Gazette de Liège*<sup>(3)</sup> en fournit surabondamment la preuve. — Pour ne rien oublier, nous rappellerons qu'il a fait pendant longtemps partie de la *Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire* (v. l'art. ARNOULD), et qu'on lui doit la révision de plusieurs ouvrages classiques longtemps répandus dans nos écoles. Il a aussi cultivé l'histoire naturelle et principalement l'ornithologie (v. la *Revue de Liège*). Il a publié :

1° *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Servan*. Liège, Collardin, 1819, in-8°.

2° *De utilitate in Ethicis præceptis et rerum publicarum legibus constituendis observanda* (Thèse inaugurale). Liège, Collardin, 1822, in-4° de 40 p.

L'auteur se rattache, en économie politi-

pelé ailleurs qu'ils fondèrent une *Faculté libre*.

(<sup>1</sup>) La collection de la *Revue de Liège* forme 8 vol. in-8° (1844-1847).

(<sup>2</sup>) Poète distingué, auteur du *Remorqueur*, du *Haut-fourneau* et d'une foule d'autres

pièces qui ne sont pas oubliées. Weustenraad était auditeur militaire à Liège et rédacteur en chef de la *Tribune*, qui avait remplacé à la fois l'*Espoir* et le *Politique*.

(<sup>3</sup>) Organe de l'opinion catholique à Liège.



que, aux idées de J.-B. Say ; en matière de législation, ses conclusions sont celles de Bentham.

5° *Mémoires et consultations juridiques* : a. Pétition du général Crewe à la Chambre des Communes. Liège, 1824, in-8° (1) ; b. Précis pour l'hon. John Crewe contre de Simoni. Liège, 1827, in-4° ; c. Consultation pour Ch. Rogier, avocat, et Lignac, éditeur du *Mathieu Laensbergh*, contre les pompiers de Liège (1827), in-4° ; d. Précis pour J.-H. Moraux, prévenu de calomnies envers deux officiers prussiens, 1828, in-4° ; e. Précis pour H. Lignac contre la régie du timbre (s. d.) ; f. Consultation pour Duepétiaux et de Potter 1829, en collaboration avec M. Doreye) ; g. Id. pour les entrepreneurs des *Messageries générales de la Belgique* contre M. L. Pasquet, directeur des dites Messageries à Liège, 1851, in-4° ; h. Au roi (à l'occasion du pillage de la maison Orban), 1851, in-8° ; i. Des ravages de l'Ourthe (1852), in-8° (2) ; j. Mémoire adressé à la Régence de Liège sur le cours du bras de l'Ourthe dit Fourchu-Fossé, 1854, in-8° (3) ; k. Mémoire pour A. Rally, gentilhomme anglais, contre J.-B.-J. Bellefroid, 1852, in-8° (4) ; l. Post-scriptum de M. Rally (s. d.), in-8° ; m. Observations contre M. Fremersdorf, 1855, in-8°, avec une pl. (5).

4° *Est-il juste de changer les bases de l'impôt foncier?* Liège (s. d.), in-8°.

Extrait de la *Revue belge*. Ce travail, communiqué au *Congrès scientifique de Liège* (1835), révoque en doute l'équité d'une révision cadastrale. Il doit avoir été traduit en anglais.

5° *Rapport fait au nom de la Commission de surveillance du Collège municipal de Liège*, sur la marche et le

(1) Le général Crewe (plus tard pair d'Angleterre) avait été détenu en France à la requête d'un ex-valet de pied du duc de Bourbon, *naturalisé anglais* en 1806. Cette pièce est très-curieuse à raison des questions qui y sont soulevées. Le général Crewe habitait le château de Boutlicou (Sclessin lez-Liège).

(2) A propos des affouillements du Fourchu-Fossé, près Fétinne.

(3) Les affouillements ont continué, malgré

résultat des études dans cet établissement. Liège, Dessain, 1857, in-8°.

Imprimé par ordre du Conseil communal. Le bourgmestre Jammé (v. ce nom) avait chargé M. Van Hulst de l'inspection générale des écoles de Liège. Il conserva ces fonctions sous l'administration Tilman. Nous avons sous les yeux un *Discours* qu'il prononça, en 1842, à la distribution des prix des écoles communales gratuites de filles (Tiré à part, 4 p. in-8°).

6° *Essai archéologique sur l'existence des jardins suspendus de Babylone*. Bruxelles, 1857, in-8°.

Cette notice, précédée d'un *Rapport* de M. Roulez, est extraite du *Bull. de l'Acad. roy.* de Bruxelles, t. V, p. 373, 475 et 540.

7° *Histoires incroyables, par Paléphate*, traduites et annotées par Félix van Hulst. Liège, Jeunehomme, 1858, in-8° de 101 p.

8° *Notices sur des hommes illustres de la Belgique, insérées pour la plupart dans la Revue belge, de 1856 à 1844* : a. *Notice sur le général Jardon* (s. d.), in-8°, avec portrait. — b. *Le général Ransonnet et ses quatre fils* (avec portrait), 1856, in-8°. — c. *Le peintre J.-G. Carlier*, 1857 (portr.). — d. *Le peintre N.-N. de Fassin*, id., id. — e. *J.-B. Plasschaert*, id., id. (6).

9° *Vies de quelques Belges*. Liège, Oudart, 1841, in-8° de 268 p.

Philippe de Commines. — Carlier. — Fassin. — Ransonnet. — Lambrechts. — Jardon. — Plasschaert.

10° *René Sluse*. Liège, 1842, in-8° de 72 p. (portr.).

Reprod. du *Bull. de l'Acad. royale de Bruxelles*, t. VIII, 1<sup>re</sup> partie, p. 43 et 416.

11° Grétry. Liège, 1842, in-8° de 99 p. (portr.). — V. le *Journal de Liège* du 26 septembre 1842.

les avertissements de M. Van Hulst, dont la Régence ne voulut pas tenir compte, bien qu'ils fussent appuyés par toute la Commission.

(4) A propos d'une *contrainte par corps*.

(5) Il s'agit de l'expropriation d'une partie du pré de la Boverie, lez-Liège, pour les travaux de la dérivation de la Meuse, dont M. Fremersdorf était l'entrepreneur.

(6) V. l'art. ROULLÉ.



12° Notices biographiques publiées par la *Revue de Liège*, de 1844 à 1847, in-8° et tirées à part.

a. *André Boussart* (1844). — b. *Le P. de Hossche* (*Sidronius Hosschius*, 1844) (\*). — c. *Le P. Hennepin d'Ath* (1845). — d. *Rouillé* (1845, portr.). — e. *Abraham Ortelius* (1846, id.). — f. *Hubert Goltzius* (id., id.). — g. *Christophe Plantin* (id., id.). — h. *Charles de Langhe* (*Carolus Langius*) et *Liévin Vander Becke* (*Lævinus Torrentius*), id. — i. *Les neveux de Lævinus Torrentius* (1847), 2 éditions. — j. *André Scholt* (1847, portr.), 2 éd. — k. *Jean Gruytere* (*Janus Gruterus*), id., id., 2 édit.

13° *Notice sur Etienne-Joseph Libert* (jardinier-fleuriste). Liège, Oudart, 1845, in-8°.

14° *Mélanges*. Liège, 1845, in-8° de 575 pages (Dédié à L. Rouillé).

Analyses critiques; barreau français; Servan; articles d'économie politique, d'archéologie, de littérature, de jurisprudence; réimpression des morceaux mentionnés nos 4, 5, 6, etc. — Bonne table analytique des matières; en somme, riche recueil de faits concernant les hommes et les choses du pays.

15° *Le Rhin de Cologne à Mayence*; ses châteaux, ses ruines, ses coteaux; souvenirs historiques, traditions populaires, chroniques et légendes qui s'y rattachent, ou *Excursion d'un Belge en Suisse*, 1<sup>re</sup> partie. Liège, 1847, in-8° de 608 pages.

Publié d'abord dans la *Revue de Liège*. M. Van Hulst, ayant renoncé à faire paraître cette *Revue* en 1847, n'a pas donné suite au projet annoncé dans la 2<sup>e</sup> partie du titre de cet ouvrage.

16° *Extraits d'un manuel d'ornithologie domestique, ou histoire naturelle des oiseaux de volière*, par F. (Félix Van Hulst), membre de la *Société des sciences de Stockholm*, de la *Société royale d'agriculture de Lille* et de quelques

autres Sociétés savantes. Liège, Oudart, 1847, in-8° de 72 pages.

Extrait de la *Revue de Liège*, tiré à 25 exemplaires seulement.

17° *Introduction au cours public de littérature de M. Félix Van Hulst*, contenant les deux premières leçons, suivies d'extraits et de l'analyse des autres leçons du 1<sup>er</sup> semestre de 1854. Liège, Dessain, 1854, in-12°.

Première conférence: sur l'alliance intime du vrai, du beau et du bien. — Deuxième conférence: De l'importance des principes en littérature. — Le résumé des conférences suivantes est extrait de la *Gazette de Liège*.

18° *Rapport sur le Concours de poésie française* institué à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration de S. M. Léopold I, adressé à M. le Ministre de l'intérieur au nom du jury. Bruxelles, 1856, in-8°.

P. 20-29 de la brochure intitulée: *Fêtes nationales. — Concours de poésie française et flamande*.

19° *Revue de Liège, 1844-1847*, 8 vol. in-8° (Liège, Oudart), recueil mensuel (\*).

20° Collaboration au *Mathieu Laensbergh*; articles de critique littéraire dans la *Revue belge* (entre autres une appréciation des *Fragments philosophiques* de Gibon: v. ce nom) et dans la *Revue de Liège*; *Lettres sur les défenseurs de l'Eglise*, dans la *Gazette de Liège*, etc.

M. Van Hulst est chevalier de l'ordre de Léopold depuis le 19 juillet 1856.

\* **Vanlair** (CONSTANT-FRANÇOIS), né à Créteil (Seine) le 21 janvier 1839, fit de brillantes études humanitaires à l'Athénée royal de Namur (1850-1855) et se fit ensuite inscrire à l'Université de Liège, où il fréquenta les cours de la Faculté de médecine. Il subit avec distinction l'épreuve en philosophie (\*\*) et

(\*) Il existe deux éditions de ce travail; la seconde est très-différente de la première. La notice du P. de Hossche a été écrite à l'occasion du monument qu'on se proposait d'élever au célèbre poète latin, dans la commune de Merckem (Flandre occidentale).

(\*\*) V. Ul. Capitaine, *Rech. sur les journaux liégeois*, p. 217-219.

(\*) Remplacée aujourd'hui, pour les élèves en médecine, par un simple certificat de fréquentation (avec fruit) du cours de psychologie.



l'examen de candidat en sciences; tous les diplômes qu'il conquit ultérieurement en médecine, en chirurgie et en accouchements furent obtenus avec la plus grande distinction; le jury de chirurgie lui adressa même des félicitations. Entré dans l'armée dès 1857 en qualité d'élève médecin non soldé, il reçut des appointements deux ans plus tard, et devint médecin adjoint en 1862, lorsqu'il quitta définitivement les bancs de l'Université. Après avoir été successivement attaché aux hôpitaux militaires d'Anvers, de Charleroi, de Namur et de Bruxelles, il fut promu au grade de médecin de bataillon de 2<sup>e</sup> classe (1866), et tour à tour inscrit dans les cadres du 11<sup>e</sup> rég. de ligne et du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie. Il resta cependant détaché à Bruxelles, où le ministre de la guerre l'avait chargé, en 1865, de faire à l'École militaire le cours d'hygiène. Démissionné sur sa demande le 8 février 1868, il prit rang le 18 du même mois, dans le corps professoral de l'Université de Liège, en qualité de professeur extraordinaire, chargé des cours d'anatomie pathologique générale et de médecine légale<sup>(1)</sup>. — M. Vanlair est, depuis 1865, membre correspondant de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, et depuis 1866, membre effectif de la Société anatomopathologique de la même ville. Il a été chargé également en 1866, de la rédaction des *Archives médicales belges*. Il a reçu, en 1867, la médaille de 2<sup>e</sup> classe de la décoration civique.

#### BIBLIOGRAPHIE :

1<sup>o</sup> *Les Névralgies, leurs formes et leur traitement*. Bruxelles 1865, in-8<sup>o</sup>.

Ouvrage couronné par la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles. Il en a paru une traduction espagnole.

2<sup>o</sup> Articles divers, dans les *Ar-*

(<sup>1</sup>) V. les art. Royer et Heuse. — Nous avons cru devoir consacrer une notice à M. Vanlair, bien que sa nomination soit postérieure au 3 novembre 1867, afin de renseigner le lecteur sur les mesures prises pour remplacer Royer, mort quelques jours avant la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Université.

(<sup>2</sup>) Il figure en outre au programme pour

*chives médicales belges*, savoir :

a. Diagnostie d'une tumeur tuberculeuse du cervelet (1861) (Aussi à part, Bruxelles, H. Manceaux, 1869, in-8<sup>o</sup>).

b. Note sur une épidémie d'érysipèle observée à l'hôpital militaire de Bruxelles;

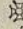
c. Quelques mots sur l'organisation des Comités civils de secours pour les armées en campagne;

d. Unicité du virus chancreux;

e. Comptes rendus d'ouvrages scientifiques, etc.

3<sup>o</sup> Dans le *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique* (t. III, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 2):

f. *Contribution à l'histoire clinique des lymphadénites viscérales* (Aussi à part, Bruxelles, H. Manceaux, 1869, in-8<sup>o</sup> de 46 pages).

**Vaust** (THÉODORE), , né à Liège le 4 août 1805, a fait ses études au Collège et à l'Université de cette ville. Il soutint, en 1828, une thèse *De hæmorrhagiâ per exhalationem oris* pour l'obtention du doctorat en médecine. Il rendit d'utiles services en 1850, comme chirurgien-major de la garde-civique liégeoise. Quand le nouvel ordre de choses fut établi, il s'adonna exclusivement à la pratique civile et ne tarda pas à se créer une clientèle qui a fini par devenir l'une des plus considérables de Liège. Nommé agrégé à l'Université le 5 décembre 1855, il fut chargé du cours de thérapeutique générale (y compris la pharmacodynamique); il en est resté titulaire<sup>(2)</sup>. Le 1<sup>er</sup> octobre 1857, après la mort de Fohmann (v. ce nom), il fut en outre nommé chef des travaux anatomiques de l'Université et conservateur du cabinet d'anatomie, en remplacement de son parent François Vaust<sup>(3)</sup>. Professeur extraordi-

le cours de pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie.

(<sup>3</sup>) Le chirurgien François Vaust était un anatomiste distingué et un habile opérateur: il jouissait à Liège d'une réputation méritée. Né à Liège en 1794, il y mourut au mois de mars 1840. On lui doit une thèse très remarquable *De structurâ et motibus cordis* (1819), qui a eu l'honneur d'être citée par



naire depuis le 5 octobre 1859, M. Th. Vaust a été promu à l'ordinariat le 24 septembre 1855. Il a rempli pendant quelque temps les fonctions de médecin des Hospices civils. Le roi a récompensé ses services en lui décernant la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

**Wasseige (ADOLPHE)**, né à Liège le 10 septembre 1827, a commencé et terminé ses études dans sa ville natale. L'exemple de son père (1) contribua

Bichat. Il enrichit le cabinet de l'Université d'une quantité considérable de belles préparations du système osseux, de fines injections des vaisseaux sanguins et de préparations délicates du système nerveux. — Son fils, M. Joseph Vaust, est agrégé à la Faculté de médecine de Liège (1845); mais ce titre est resté pour lui purement honorifique. M. Joseph Vaust est chirurgien des Hospices civils et des prisons cellulaires. On lui doit les ouvrages suivants :

1° *Manuel d'accouchements à l'usage des sages-femmes* (Liège, 1846, in-8°); 2° *Mémoire* (couronné par la Société académique de Bruges) *sur l'implantation du placenta sur le col utérin* (Bruges, 1848, in-8°); 3° *Crochet porte-lacs* (Liège, 1853, in-8°); 4° *Etudes sur l'emprisonnement cellulaire et son influence sur la santé et sur le moral des prisonniers* (Bruxelles, 1863, in-8°). L'auteur ne répudie pas le système cellulaire; mais il pense que le maximum de la peine doit être fixé à dix ans. — Le *crochet porte-lacs* est un ingénieux instrument de l'invention de M. J. Vaust, construit de manière à ne jamais nuire. A l'aide d'un ressort renfermé dans la tige creuse, analogue à la sonde de Belloc, il porte sans peine, sur le membre de l'enfant encore situé dans le détroit supérieur, un fil conducteur qui entraîne à sa suite le ruban (*Journal de la Soc. des sc. médicales et naturelles de Bruxelles*, avril 1853; rapport de M. Joly). — M. J. Vaust est correspondant de plusieurs Sociétés savantes.

(1) M. Ch. Wasseige, docteur en médecine et en chirurgie, appartient depuis 1845, comme agrégé, à la Faculté de médecine de Liège; mais les soins d'une nombreuse clientèle, d'une part, et de l'autre les mandats politiques et les fonctions administratives très-diverses dont il a été investi, ne lui ont jamais laissé le loisir de se vouer à l'enseignement. Il a fait ses études moyennes

peut-être à lui inspirer le désir d'embrasser la carrière médicale; quoi qu'il en soit, non seulement sa vocation se révéla de bonne heure, mais avant de quitter les bancs de l'Université, il était déjà fixé sur la spécialité à laquelle il comptait s'appliquer de préférence. Il fut nommé chef de clinique obstétricale le 29 mai 1852, et reçu docteur en médecine, en chirurgie et en accouchement le 21 août 1854. Ses professeurs l'avaient distingué; ils le décidèrent à ne point se séparer d'eux et lui firent obtenir, dès le 30 octobre suivant, les

à Liège et à Maestricht, ses études supérieures à Liège et à Paris. Reçu docteur le 11 novembre 1828, il s'est adonné à la pratique civile, et n'en a pas moins consacré une large part de son activité à se dévouer avec le plus entier désintéressement aux intérêts publics. Il préside actuellement la Commission médicale de la province de Liège, dont il fait partie depuis 1840. Nommé en 1842 médecin de l'hôpital des cholériques à Ste-Agathe, en 1848 de celui de Saint-Abraham, il a encore rendu, pendant l'épidémie de 1866, des services qui lui ont valu la décoration civique de 2<sup>e</sup> classe. Médecin suppléant des Hospices civils de Liège depuis le 15 février 1843, il en est devenu médecin titulaire le 21 février 1851. Depuis le 27 décembre 1843, il est inspecteur des élèves du Bureau de bienfaisance; le 24 avril 1850, il a été nommé médecin du service de santé de la ville de Liège. Patriote ardent, il a obtenu la croix de fer (1833); le 21 juillet 1850, le roi Léopold I<sup>er</sup> lui a décerné la croix de son Ordre. De 1837 à 1847, il a siégé à l'Hôtel-de-Ville de Liège en qualité de conseiller communal; de cette dernière année à 1861, les électeurs du canton de Hologne-aux-Pierres l'ont chargé de les représenter au Conseil de la province; il appartient de nouveau à ce corps depuis 1864, comme mandataire des électeurs de Liège. M. Ch. Wasseige s'est intéressé à différentes questions d'instruction publique et de bienfaisance: depuis le 17 décembre 1849, il est membre de la Commission administrative de l'Institut royal des Sourds-Muets et des Aveugles; il la préside depuis une dizaine d'années. Il a été l'un des fondateurs de la *Société des Sciences naturelles de Liège*, qu'il a présidée en 1824; en 1845, il a dirigé la *Société de Médecine de la même ville*. On lui doit les travaux suivants: 1° *Quædam de alterationibus membranæ mucosæ gastro-intestinalis* (Liège,



titres de préparateur du cours de médecine opératoire et de conservateur du cabinet de chirurgie. Stimulé par cette marque de confiance, M. Wasseige s'attacha à l'idée de conquérir une chaire et, dans ce but, poursuivit avec ardeur ses études scientifiques, sans négliger la pratique civile. Le professeur Simon (v. ce nom) le prit en affection, le regarda bientôt comme son *alter ego* et se plut à le considérer comme son plus légitime successeur. Lorsque l'Université eut le malheur de perdre cet homme d'élite, M. Wasseige fut en effet chargé du cours d'accouchements, par arrêté du 5 décembre 1861. Sur le conseil de son maître, il s'était mis en règle dès le 4 juillet, en subissant les épreuves du doctorat spécial en sciences chirurgicales. Sa nomination comme professeur extraordinaire est datée du 12 octobre 1865; ses attributions n'ont pas été changées. M. Wasseige est en outre, depuis le 29 mars 1861, chirurgien-adjoint des Hospices civils de Liège. Le 28 novembre 1868, l'Académie royale de médecine l'a inscrit au nombre de ses correspondants belges. — Il a publié :

1° *Description des déchirures du périnée*. Liège, 1861, in-8° (Dissertation inaugurale).

2° Dans le *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique* :

a. Cas remarquable d'ectrophie de la vessie, avec anomalie des organes génitaux et *spina bifida* (t. XII, n° 9, 1855).

b. Notice sur un nouveau porte-lacs (t. XVI, n° 10, 1857).

Jeunehomme, 1828, in-4°, thèse inaugurale; 2° Rapport sur la communication des égouts avec les égouts publics (*Bulletin communal de Liège*, 1843); 3° Mémoire sur la condition des ouvriers et le travail des enfants dans les mines, manuf. et usines de la province de Liège (*Enquête faite par le Ministre de l'Intérieur*, Brux., Lesigne, 1846, t. III, p. 485-614); 4° Discours sur la nécessité de soigner l'éducation physique des enfants en même temps que leur éducation morale et

c. Observation sur un cas de monstrosité remarquable (2° série, t. IV, n° 5).

d. Observation d'une périnéoraphie, avec quelques modifications au procédé Wasseige (2° série, t. VI, n° 5, 1865).

e. Notice sur le crochet mousse. — Description d'une modification importante apportée à cet instrument pour en rendre l'emploi plus facile (2° série, t. VII, n° 7, 1864).

f. Déformation considérable du bassin, opération césarienne, étranglement d'une anse intestinale dans la plaie utérine, anus contre nature, etc. — Guérison (2° série, t. IX, n° 2, 1866).

g. 1. Rétrécissement du bassin; procidence du cordon ombilical; embryotomie par la transformatio (Méthode de M. le professeur Hubert).

2. Rétrécissement considérable du bassin; diagnostic de la position exacte du délivre par le palper abdominal; opération césarienne; extraction d'un enfant vivant; mort de la femme.

5. Rétrécissement du bassin; accouchement prématuré artificiel déterminé à 7 1/2 mois, par des cylindres de *laminaria digitata* introduits dans le col; guérison (5° série, t. I, n° 1, 1867).

5° Dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège* :

h. Rétrécissement de l'œsophage (1862).

i. Série d'observations obstétricales (nov. 1862).

j. Série d'observations obstétricales (février, mars, juillet et novembre 1865).

intellectuelle (*Ann. de la Soc. de Médecine de Liège*, t. II, 1863, p. 17); 5° Disc. sur le choix d'une profession (*même recueil*); 6° Rapp. sur la colonie de Gheel, présenté au Corps médical des Hospices civils de Liège, le 6 novembre 1843 (Liège, Desoer, in-8°); 7° Une quantité de Rapports faits à la Commission médicale, sur des questions d'hygiène et de salubrité (*Archives de la Comm. médicale*, 1840 à 1869).



## TABLEAU GÉNÉRAL

DE LA

## RÉPARTITION DES COURS DE L'UNIVERSITÉ

DEPUIS 1817.

## A. Faculté de philosophie et des lettres.

## I. LITTÉRATURE GRECQUE.

1817. F. Gall<sup>(1)</sup>.  
 1855. G.-J. Bekker.  
 1857. J.-H. Bormans.  
 1865. P. Burggraff.

## II. LITTÉRATURE GRECQUE (cours du doctorat).

1857. J.-H. Bormans.  
 1851. J. Stecher.  
 1856. L. de Closset.  
 1866. J. Delbœuf.

## III. LITTÉRATURE LATINE.

1817. J.-D. Fuss<sup>(2)</sup>.  
 1855. G.-J. Bekker.  
 1857. J.-H. Bormans.  
 1864. L. de Closset.

1866. J. Delbœuf.

## IV. LITTÉRATURE LATINE (cours du doctorat).

1857. J.-H. Bormans.  
 1851. J. Stecher.  
 1864. L. de Closset.  
 1867. J. Delbœuf.

V. HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE GRECQUE<sup>(3)</sup>.

1849. A. Troisfontaines.  
 1851. J. Stecher.

VI. HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE LATINE<sup>(4)</sup>.

1849. A. Troisfontaines.  
 1851. J. Stecher.

<sup>(1)</sup> La Faculté des lettres fut supprimée en 1830; Gall continua néanmoins son cours de grec à la *Faculté libre*, jusqu'en 1835.

<sup>(2)</sup> De 1830 à 1835, Gall fit un cours de littérature latine à la *Faculté libre*.

<sup>(3)</sup> L'arrêté de nomination de G.-J. Bekker, en 1835, stipulait que ce professeur aurait

mission de donner un aperçu de l'histoire de la littérature grecque aux élèves se destinant au doctorat.

<sup>(4)</sup> J.-D. Fuss a fait pendant plusieurs années un cours d'histoire de la littérature latine, pour les élèves du doctorat.



## VII. ANTIQUITÉS ROMAINES.

1817. J.-D. Fuss <sup>(1)</sup>.  
 1847. L. de Closset (suppléant).  
 1848. *Le même* (titulaire).  
 1851. A. Troisfontaines <sup>(2)</sup>.

## VIII. ANTIQUITÉS GRECQUES.

1817. F. Gall.  
 1849. L. de Closset.  
 1851. A. Troisfontaines.

## IX. ARCHÉOLOGIE.

1855. J.-D. Fuss.  
 1849. L. de Closset.  
 1852. A. Le Roy.  
 1856. L. de Closset.  
 1866. A. Le Roy.

## X. HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

1817. L. Rouillé <sup>(3)</sup>.  
 1855. Ph. Lesbroussart.  
 1848. C.-A. Sainte-Beuve.  
 1849. A. Baron <sup>(4)</sup>.  
 1860. J. Stecher (suppléant).  
 1862. *Le même* (titulaire).

## XI. LITTÉRATURE HOLLANDAISE.

- 1817-1850. J. Kinker <sup>(5)</sup>.

## XII. LITTÉRATURE FLAMANDE.

1845. J.-F.-X. Würth.  
 1857. J.-H. Bormans.  
 1866. N....

## XIII. HISTOIRE DES LITTÉRATURES MODERNES ET LITTÉRATURE COMPARÉE.

1855. Ph. Lesbroussart.  
 1848. C.-A. Sainte-Beuve.

<sup>(1)</sup> Cours continué de 1830 à 1835 à la *Faculté libre* et repris ensuite officiellement à l'Université.

<sup>(2)</sup> Depuis 1855, M. Troisfontaines figure en outre au programme pour un cours facultatif d'antiquités romaines, *religieuses, militaires, etc.*

<sup>(3)</sup> Cours continué pendant un an à la *Faculté libre*.

<sup>(4)</sup> Depuis 1851, M. F. Van Hulst figure en outre au programme pour des conférences hebdomadaires sur la littérature française.

<sup>(5)</sup> Kinker faisait en outre un cours gratuit d'*Étymologie hollandaise*.

<sup>(6)</sup> Le programme du semestre d'été de l'année académique 1829-30 fait mention d'un cours gratuit fait par J. Kinker et intitulé: *Grammatices universalis initia*.

<sup>(7)</sup> Cours transporté depuis 1852 à l'É-

XIV. GRAMMAIRE GÉNÉRALE <sup>(8)</sup>.

1848. P. Burggraff <sup>(7)</sup>.

## XV. LITTÉRATURE ORIENTALE.

1857. P. Burggraff <sup>(8)</sup>.

## XVI. ENCYCLOPÉDIE PHILOSOPHIQUE.

1817. I. Denzinger.

## XVII. ANTHROPOLOGIE.

1817. I. Denzinger.  
 1855. C.-H. Gibon.  
 1855. E. Tandel.  
 1845. Ch. Loomans (suppléant).  
 1848. *Le même* (titulaire).

## XVIII. LOGIQUE.

1817. I. Denzinger.  
 1855. C.-H. Gibon.  
 1855. E. Tandel.  
 1848. Ch. Loomans (suppléé par M. Schwartz).  
 1850. A. Le Roy (id., *en concurrence*) <sup>(9)</sup>.  
 1850. N.-J. Schwartz (suppléant).  
 1856. Ch. Loomans.  
 1859. A. Le Roy (titulaire).

## XIX. MÉTAPHYSIQUE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE.

1817. I. Denzinger.  
 1855. C.-H. Gibon.  
 1855. E. Tandel.  
 1846. Ch. Loomans (suppléant).  
 1848. *Le même* (titulaire, suppléé par M. Schwartz).  
 1850. Alph. Le Roy (suppléant, *en concurrence*) <sup>(10)</sup>.  
 1850. *Le même* (titulaire).

cole normale des humanités.

<sup>(8)</sup> C'est par erreur que nous avons dit ci-dessus, col. 761, *note*, que les récipiendaires au doctorat en philosophie et lettres ont été interrogés, jusqu'en 1849, conformément au Règlement de 1816. Le programme de 1835 leur a été appliqué de 1846 à 1849. Pendant cette période, M. Burggraff a fait à Liège, dans le sens du dit programme, un cours d'*Introduction aux littératures orientales*. Depuis lors, son enseignement est redevenu essentiellement philologique (hébreu, arabe, persan).

<sup>(9)</sup> L'arrêté qui chargeait M. Le Roy de la suppléance du cours de logique, *en concurrence*, a été rapporté la même année, à raison d'un nouveau partage des cours.

<sup>(10)</sup> V. la note précédente.



## XX. PHILOSOPHIE MORALE.

1817. I. Denzinger.  
 1855. C.-H. Gibon.  
 1855. E. Tandel.  
 1850. Ch. Loomans (suppléant).  
 1851. *Le même* (titulaire) <sup>(1)</sup>.

## XXI. HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

1817. I. Denzinger.  
 1855. C.-H. Gibon.  
 1857. N.-J. Schwartz.

## XXII. ESTHÉTIQUE.

1842. E. Tandel <sup>(2)</sup>.  
 1851. A. Le Roy.

## XXIII. PÉDAGOGIE ET MÉTHODOLOGIE.

1820. I. Denzinger <sup>(3)</sup>.  
 1848. E. Tandel <sup>(4)</sup>.  
 1850. A. Le Roy <sup>(5)</sup>.

## XXIV. HISTOIRE UNIVERSELLE.

1817. I. Denzinger.  
 1819. J.-G. Wagemann.

XXV. HISTOIRE ANCIENNE (depuis 1849 :  
*Histoire politique de l'antiquité*).

1824. P. Van Limburg-Brouwer <sup>(6)</sup>.  
 1855. J.-F.-X. Würth.  
 1846-1849. E.-DD. Fassin (*en concurrence*).  
 1850. A. Troisfontaines.

## XXVI. HISTOIRE DU MOYEN AGE.

1855. Le baron de Reiffenberg.  
 1857. Ad. Borgnet.

XXVII. HISTOIRE POLITIQUE MODERNE  
(v. la Faculté de droit)

## XXVIII. HISTOIRE NATIONALE.

1817. L. Rouillé.  
 1855. Le baron de Reiffenberg.

<sup>(1)</sup> M. E.-DD. Fassin a fait des cours de philosophie à la *Faculté libre*.

<sup>(2)</sup> L'esthétique a été considérée comme cours normal à partir de 1849; le professeur Tandel, déjà malade, devait être suppléé au besoin par M. Loomans ou par M. Schwartz. Depuis l'institution de l'École normale des humanités, le cours d'esthétique, maintenu au programme de la Faculté des lettres, est purement facultatif.

<sup>(3)</sup> A l'École propédeutique.

<sup>(4)</sup> Cours normal.

<sup>(5)</sup> Id. — Depuis 1852, M. Le Roy fait ce cours à l'École normale des humanités.

1837. Ad. Borgnet.

XXIX. HISTOIRE DU PAYS DE LIÈGE ET  
DU DUCHÉ DE LIMBOURG.

1855. Ed. Lavalleye <sup>(7)</sup>.

XXX. STATISTIQUE ET ÉCONOMIE POLI-  
TIQUE (v. la Faculté de droit).XXXI. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET ETHNO-  
GRAPHIQUE.

1855. E. Tandel.  
 1857. N.-J. Schwartz <sup>(8)</sup>.

## XXXII. COURS NORMAUX.

A. *Ecole propédeutique* (fondée en 1820).

a. Pédagogie (v. ci-dessus, n° XXIII).  
 b. Exercices philologiques.

1820. Fuss et Wagemann.  
 1824. Fuss et Van Limburg Brouwer.

c. Exercices mathématiques.

1821. R. Van Rees.

B. *Cours spéciaux de l'enseignement normal des humanités* (organisés par la Faculté en 1848; v. l'art. BURGGRAFF).

1° *Cours théoriques* (v. ci-dessus, nos XIV, XXII et XXIII).

2° *Cours pratiques*.

a. Interprétations d'auteurs grecs et latins. Exercices de composition et de style dans les deux langues. Dissertation sur les sujets de philologie grecque et latine.

1848. J.-H. Bormans.

1850. J. Stecher <sup>(9)</sup>.

1851. J.-H. Bormans.

b. Exercices dans l'art d'enseigner l'histoire et la géographie. Dissertations

<sup>(6)</sup> Successeur de Wagemann. — A la *Faculté libre*, Ch. de Chénédollé embrassa de nouveau dans un seul cours l'histoire universelle.

<sup>(7)</sup> Cours supprimé depuis le départ de M. Lavalleye (v. ce nom). — En 1850, M. Borgnet a fait, à l'Université, un cours public et gratuit d'histoire politique du pays de Liège.

<sup>(8)</sup> Cours supprimé par la loi de 1849.

<sup>(9)</sup> Ce cours n'a figuré que nominale-ment, en 1850, dans les attributions de M. Stecher (v. ce nom).



sur des questions d'histoire et de géographie. Méthodologie spéciale.

1848. Ad. Borgnet.

c. Exercices et compositions, comme

complément du cours de *littérature comparée*.

1848. C.-A. Sainte-Beuve.

1849. A. Baron <sup>(1)</sup>.

## B. Faculté de droit.

### I. ENCYCLOPÉDIE DU DROIT.

1817. L.-A. Warnkœnig.

1827. A.-N.-J. Ernst,

1854. F. Kupfferschlaeger (par intérim).

1855. *Le même* (titulaire).

1867. P. Namur.

### II. HISTOIRE DU DROIT ROMAIN.

1826. E. Dupont <sup>(2)</sup>.

1855. F. Kupfferschlaeger (par intérim)

1857. *Le même* (définitivement).

1867. P. Namur.

### III. INSTITUTES.

1817. L.-A. Warnkœnig.

1827. A.-N.-J. Ernst.

1855. F. Kupfferschlaeger (par intérim)

1857. *Le même* (définitivement) <sup>(3)</sup>.

1867. P. Namur.

### IV. PANDECTES.

1817. L.-A. Warnkœnig.

1827. E. Dupont.

1867. C.-G. Maynz.

### V. DROIT ECCLÉSIASTIQUE.

1828. E. Münch <sup>(4)</sup>.

### VI. DROIT CIVIL ÉLÉMENTAIRE.

1822. A.-N.-J. Ernst.

1855. L. Ernst.

1859. E.-V. Godet.

1844. I.-A. Ruth.

1848. I.-A. Ruth et V. Thiry <sup>(5)</sup>.

### VII. INTRODUCTION HISTORIQUE AU DROIT CIVIL <sup>(6)</sup>.

1849. J.-G. Macors.

### VIII. EXPOSÉ DES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CODE CIVIL.

1849. P. Namur.

1850. Th. de Savoye.

### IX. DROIT CIVIL MODERNE.

1817. J.-G.-J. Ernst.

1855. V.-A.-G. Dupret <sup>(7)</sup>.

1849. V.-A.-G. Dupret et V. Thiry.

1850. Th. de Savoye, Dupret et V. Thiry.

1851. Th. de Savoye et V. Thiry.

### X. PROCÉDURE CIVILE.

1817-1819. P.-J. Destriveaux.

1826. E. Dupont.

1855. V.-A.-G. Dupret <sup>(8)</sup>.

1856. G. Nypels.

### XI. DROIT CRIMINEL.

1817. P.-J. Destriveaux.

1859. G. Nypels.

### XII. DROIT COMMERCIAL.

1822. A.-N.-J. Ernst <sup>(9)</sup>.

<sup>(1)</sup> Exercices et compositions, comme complément du cours de *littérature française*.

<sup>(2)</sup> V. ci-dessus, col. 647.

<sup>(3)</sup> En 1843 et 1844, le cours d'Institutes a été fait par MM. Dupont, Nypels et Godet, le titulaire se trouvant malade. En 1866-67, en attendant la nomination du successeur de M. Kupfferschlaeger, MM. J.-G. Macors, Thiry et de Savoye se sont chargés de l'intérim.

<sup>(4)</sup> Il ne paraît pas que Münch ait jamais

eu l'occasion de monter en chaire.

<sup>(5)</sup> La loi de 1849 a remplacé ce cours par les deux suivants.

<sup>(6)</sup> Ce cours comporte 20 à 22 leçons et doit être terminé dans le premier mois de l'année.

<sup>(7)</sup> Conformément à la loi de 1835, le cours de Dupret fut appelé, jusqu'en 1849, *Cours de droit civil approfondi*.

<sup>(8)</sup> V. ci-dessus, col. 896.

<sup>(9)</sup> V. ci-dessus, col. 283.



1834. F. Kupfferschlaeger.  
 1835. E.-V. Godet.  
 1844. I.-A. Ruth.  
 1849. V. Thiry.
- XIII. DROIT ADMINISTRATIF.  
 1855. P.-J. Destriveaux.  
 1855. J.-H.-N. De Fooz (\*).  
 1861. F. Macors (suppléant).  
 1862. *Le même* (titulaire).
- XIV. LOIS ORGANIQUES DU NOTARIAT ET LOIS FINANCIÈRES QUI S'Y RATTACHENT.  
 1849. F. Macors.
- XV. HISTOIRE DU DROIT COUTUMIER ET QUESTIONS TRANSITOIRES.  
 1855. G. Nypels (\*).  
 1845. V. Thiry.
- XVI. DROIT NATUREL.  
 1817. J.-G.-J. Ernst.  
 1855. L. Ernst.  
 1837. F.-G.-J. Thimus.  
 1844. J.-H.-N. De Fooz.  
 1849. Ch. Loomans.
- XVII. DROIT PUBLIC.  
 1817. J.-G.-J. Ernst.  
 1819. P.-J. Destriveaux.
1855. J.-H.-N. De Fooz.  
 1856. F.-G.-J. Thimus.  
 1844. P.-J. Destriveaux.  
 1847. J.-G. Macors.
- XVIII. DROIT INTERNATIONAL.  
 1858. J.-G. Macors.
- XIX. HISTOIRE POLITIQUE MODERNE.  
 1855. C.-A. Hennau.  
 1837. L.-J. Dehaut.  
 1841. P.-J. Destriveaux.  
 1847. V. Thiry.  
 1848. J.-G. Macors.
- XX. STATISTIQUE.  
 1819. J.-G. Wagemann.  
 1825. J. Ackersdyck.  
 1850. C.-A. Hennau.  
 1855. E. Tandel.  
 1855. C.-A. Hennau.
- XXI. ÉCONOMIE POLITIQUE.  
 1819. J.-G. Wagemann.  
 1825. J. Ackersdyck.  
 1850. C.-A. Hennau.  
 1855. E. Tandel.  
 1855. C.-A. Hennau.  
 1864. E. de Laveleye.

### C. Faculté des sciences (\*).

- I. MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES (Arithmétique, algèbre élémentaire, géométrie, trigonométrie rectiligne).  
 1817. J.-M. Vanderheyden.  
 1821. R. Van Rees.  
 1851. G.-M. Pagani et J.-F. Lemaire.  
 1855-1849. J.-N. Noël et J.-B. Bras-seur (\*).
- II. STÉRÉOMÉTRIE ET TRIGONOMÉTRIE SPHÉRIQUE.  
 1821. R. Van Rees.  
 1851. G.-M. Pagani.
- III. HAUTE ALGÈBRE.  
 1851. J.-F. Lemaire.  
 1855. J.-N. Noël.  
 1849. Ch. de Cuyper et J.-N. Noël (émérite).  
 1852. Ch. de Cuyper.  
 1865. E. Catalan.
- IV. GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE ET INTRODUCTION AU CALCUL INFINITÉSIMAL.  
 1817. J.-M. Vanderheyden.  
 1825. G.-P. Dandelin.  
 1851. J.-F. Lemaire.

(\*) Droit administratif et législation des mines (v. la Faculté des sciences).

(\*) V. ci-dessus, col. 896.

(\*) L'astérisque désigne les cours des Ecoles spéciales mentionnés au programme

général de l'Université. Pour les autres cours faits aux dites Ecoles, voir ci-après, section VII.

(\*) Cours supprimé par la loi de 1849.



1856. J.-N. Noël.  
1849. Ch. de Cuyper.
- V. CALCUL DIFFÉRENTIEL ET CALCUL INTÉGRAL.  
1817. J.-M. Vanderheyden.  
1821. R. Van Rees.  
1850. J.-F. Lemaire.  
1848. J.-F. Lemaire et J. Martynowski.  
1849. A. Meyer et J. Martynowski.  
1857. J. Martynowski.  
1857. M. Schaar.  
1865. E. Catalan.
- VI. ANALYSE SUPÉRIEURE, CALCUL DES VARIATIONS, CALCUL DES PROBABILITÉS, FONCTIONS ELLIPTIQUES.  
1855. J.-F. Lemaire.  
1849. A. Meyer, (\*).  
1857. M. Schaar.  
1865. E. Catalan.
- VII. HAUTE ANALYSE APPLIQUÉE A LA GÉOMÉTRIE.  
1851. J.-F. Lemaire.  
1852-1855. J.-B. Brasseur.
- VIII. GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE.  
1825. G.-P. Dandelin.  
1852. J.-B. Brasseur (\*).  
1868. J.-P. Schmit.
- \* IX. ARCHITECTURE INDUSTRIELLE.  
a. *Cours de construction.*  
1851. P. A. Lesoinne.  
b. *Éléments d'architecture civile.*  
1840. J.-P. Schmit.  
N.B. Ces deux cours ont été réunis en 1847 sous le titre d'*Architecture industrielle*, et confiés à M. J.-P. Schmit.
- X. MÉCANIQUE ANALYTIQUE.  
1821. R. Van Rees.  
1828. A. Lévy.  
1851. G.-M. Pagani.  
1855. J.-F. Lemaire.  
1846. Ch. de Cuyper.
- \* XI. MÉCANIQUE APPLIQUÉE.  
1855. J.-B. Brasseur.
1868. V.-A.-E. Dwelshauwers-Dery.  
XII. ASTRONOMIE MATHÉMATIQUE, MÉCANIQUE CÉLESTE.  
1817. J.-M. Vanderheyden.  
1828. A. Lévy.  
1850. M. Gloesener.  
1846. Ch. de Cuyper.  
1857. M. Schaar.  
1865. Ch. de Cuyper.
- XIII. ASTRONOMIE PHYSIQUE.  
1817. J.-M. Vanderheyden.  
1828. A. Lévy.  
1850. M. Gloesener.  
1846. Ch. de Cuyper.  
1857. M. Schaar.  
1865. Ch. de Cuyper.
- XIV. PHYSIQUE MATHÉMATIQUE.  
1850. M. Gloesener.  
1852. G.-M. Pagani.  
1855. M. Gloesener.  
1850. E. Bède (suppléant, pour une partie du cours).  
1857. M. Gloesener (émérite depuis 1861).
- XV. PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE.  
1817. Ch. Delvaux.  
1850. M. Gloesener.  
1850. E. Bède (suppléant, pour une partie du cours).  
1857. *Le même* (titulaire).  
1861. L. Pérard (suppléant).  
1865. *Le même* (titulaire).
- \* XVI. STATIQUE ET ÉLÉMENTS DE DYNAMIQUE.  
1840. L. Trassenster.
- XVII. OPTIQUE ET THÉORIE DE LA LUMIÈRE.  
1825-1850. G.-P. Dandelin.
- \* XVIII. PHYSIQUE INDUSTRIELLE.  
1850. M. Gloesener.  
1850. Em. Bède (suppléant).  
1857. *Le même* (titulaire).  
1861. L. Pérard (suppléant).  
1865. *Le même* (titulaire).
- XIX. CHIMIE GÉNÉRALE.  
1817. Ch. Delvaux.

(\*) En 1849, M. l'agrégé FALISSE a été chargé du même cours *en concurrence*.

(\*) Géométrie descriptive et (\*) applications

à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres.



1855. Ch. Delvaux et L. de Koninck<sup>(1)</sup>.  
1857. L. de Koninck<sup>(2)</sup>.  
1847. L. de Koninck<sup>(3)</sup> et J.-Th.-P. Chandelon<sup>(4)</sup>.

## XX. CHIMIE INORGANIQUE APPROFONDIE.

1858. J.-Th.-P. Chandelon.

## XXI. CHIMIE ORGANIQUE APPROFONDIE.

1858. L. de Koninck.

## \* XXII. CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS.

1817-1857. Ch. Delvaux.

1858. J.-Th.-P. Chandelon (à titre provisoire).

1842. *Le même* (titulaire).

1847. J.-Th.-P. Chandelon<sup>(5)</sup> et L. de Koninck<sup>(6)</sup>.

## \* XXIII. DOCKING.

1828. Ad. Lesoinne.

1858. J.-Th.-P. Chandelon (à titre provisoire).

1842. *Le même* (définitivement).

1855. Is. Kupfferschlaeger (suppléant).

1854. *Le même* (titulaire).

## \* XXIV. MANIPULATIONS CHIMIQUES.

1858. J.-Th.-P. Chandelon (comme répétiteur).

1842. *Le même* (titulaire).

1844. Is. Kupfferschlaeger.

1867. C. Renard (comme répétiteur).

## \* XXV. MÉTALLURGIE.

1817. Ch. Delvaux.

1828. Ad. Lesoinne.

1856. Ad. Delvaux (par intérim).

1857. *Le même* (définitivement).

1861. A. Gillon.

## \* XXVI. EXPLOITATION DES MINES.

1825-1850. G.-P. Dandelin.

1855. C.-Ad. Lesoinne.

1856. J.-A.-J. De Vaux.

1844. L. Trasenster.

## XXVII. MINÉRALOGIE ET CRISTALLOGRAPHIE.

1818. H.-M. Gaède.

1828. A. Lévy.

1850. H.-M. Gaède.

1854. C. Davreux<sup>(7)</sup>.

1854. M. Gloesener.

1855. A. Dumont<sup>(8)</sup>.

1857. T.-J.-J.-J. Dewalque (suppléant).

1857. (Septembre). *Le même* (titulaire).

## XXVIII GÉOLOGIE.

1818. H.-M. Gaède.

1828. A. Lévy.

1851. Lesoinne.

1854. Carlier (provisoirement)<sup>(9)</sup>.

1854. P.-C. Schmerling.

1855. A. Dumont.

1857. T.-J.-J.-J. Dewalque (suppléant).

1857. (Septembre). *Le même* (titulaire).

## XXIX. PALÉONTOLOGIE.

1847. L. de Koninck.

1857. T.-J.-J.-J. Dewalque.

## XXX. BOTANIQUE ET PHYSIOLOGIE DES PLANTES, GÉOGRAPHIE NATURELLE, ANATOMIE VÉGÉTALE.

1818. H.-M. Gaède<sup>(10)</sup>.

1854. R. Courtois (provisoirement).

1855. Ch. Morren.

1855. Ed. Morren (suppléant).

1858. *Le même* (chargé du cours).

1861. *Le même* (comme professeur titulaire).

## XXXI. ZOOLOGIE.

1818. H.-M. Gaède.

1855. Ch. Morren (provisoirement).

1855. Th. Lacordaire.

## XXXII. PHYSIOLOGIE COMPARÉE (v. la Faculté de médecine).

## XXXIII. ANATOMIE COMPARÉE (id.).

## XXXIV. HISTOIRE NATURELLE APPLIQUÉE AUX SCIENCES ÉCONOMIQUES.

1850. V. Bronn.

## XXXV. ÉCONOMIE RURALE ET ÉCONOMIE FORESTIÈRE.

1825-1850. V. Bronn.

(1) M. de Koninck était spécialement chargé de la chimie organique.

(2) Chimie générale organique et inorganique.

(3) Chimie générale organique.

(4) Chimie générale inorganique.

(5) Chimie industrielle inorganique.

(6) Chimie industrielle organique.

(7) V. colonne 120.

(8) En 1853-1854, pendant l'absence du titulaire, le cours de minéralogie a été achevé par M. Is. Kupfferschlaeger.

(9) V. ci-dessus, col. 120.

(10) V. Bronn a fait, entre 1825 et 1830, un cours spécial de physiologie végétale.



## XXXVI. ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE.

1842-1855. Ch. Morren.

## \* XXXVII. ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

1855. C.-A. Hennau.

1864. E. de Laveleye.

## \* XXXVIII. LÉGISLATION DES MINES.

1856. J.-H.-N. De Fooz.

## \* XXXIX. STYLE ET RÉDACTION.

1845. Ph. Lesbroussart.

1848. C.-A. Sainte-Beuve.

1849. A. Baron.

1860. J. Stecher.

## \* XL. HYGIÈNE.

Feu A.-J. Raikem a fait un cours spécial d'hygiène à l'École des mines, à partir de 1842.

## D. Faculté de médecine.

## I. ANATOMIE HUMAINE GÉNÉRALE.

1817. J.-N. Comhaire.

1825. V. Fohmann.

1857. F.-C.-A. Vottem.

1859. J.-A. Spring.

1845. Th. Schwann.

## II. ANATOMIE DESCRIPTIVE.

1817. J.-N. Comhaire.

1825. V. Fohmann.

1857. F.-C.-A. Vottem.

1859. J.-A. Spring.

1847. J.-A. Spring et A. Wilmart (\*).

1848. Th. Schwann.

1849. Th. Schwann et J.-A. Spring (\*).

1855. Th. Schwann et J. Borlée (\*).

1858. Th. Schwann et J.-H. Dresse (\*).

1864. J.-B.-N.-V. Masius.

## III. DÉMONSTRATIONS ANATOMIQUES.

1817. J. N. Comhaire.

1825. V. Fohmann.

1857. Th. Vaust.

1845. J.-A. Spring.

1848. Th. Schwann.

1858. J. Dresse.

1864. J.-B.-N.-V. Masius.

## IV. ANATOMIE COMPARÉE.

1818. H.-N. Gaède.

1854. V. Fohmann.

1857. Th. Lacordaire.

## V. PHYSIOLOGIE HUMAINE ET PHYSIOLOGIE COMPARÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA PREMIÈRE.

1817. J.-N. Comhaire.

1855. J.-A. Leroy.

1859. J.-A. Spring.

1858. Th. Schwann.

N.B. M. l'agrégé N.-G. Fossion est chargé du même cours (*en concurrence*) depuis 1847.

## VI. ANATOMIE PATHOLOGIQUE.

1855. V. Fohmann.

1856. A.-F.-J. Raikem.

1845. L.-M. Lombard.

1850. H. Heuse.

1868. C.-F. Vanlair.

## VII. PATHOLOGIE GÉNÉRALE.

1817. DD. Sauveur.

1855. C. Frankinet.

1855. J.-G. Royer.

1858. J.-A. Spring.

## VIII. THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE.

1817. DD. Sauveur.

1855. J.-G. Royer (\*).

1849. Th. Vaust (\*).

(\*) Ostéologie et myologie.

(\*) Ostéologie et myologie.

(\*) Ib.

(\*) Anatomie descriptive; à partir de 1858, M. Schwann n'a conservé que l'ana-

tomie générale.

(\*) Avec la pathologie générale.

(\*) Thérapeutique générale et pharmacodynamique.



## IX. PATHOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE SPÉCIALES DES MALADIES INTERNES.

1817. DD. Sauveur.  
 1855. J.-N. Comhaire.  
 1856. H. Sauveur.  
 1855. J.-G. Royer.  
 1867. H. Heuse.

## X. MALADIES DES SYSTÈMES NERVEUX ET GLANDULAIRE.

1846. Ch. Frankinet.

## XI. MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANTS.

1817. DD. Sauveur.  
 1850. H. Sauveur<sup>(1)</sup>.

## XII. MALADIES SYPHILITIQUES.

1817. N.-G.-A.-J. Ansiaux.  
 1850. H. Sauveur<sup>(2)</sup>.

## XIII. MALADIES DE LA PEAU.

N.-B. Cette matière fait partie, depuis 1849, du cours n° IX (*cours de deux ans*).

## XIV. PATHOLOGIE CHIRURGICALE.

1817. N.-G.-A.-J. Ansiaux.  
 1855. P.-C.-A. Vottem.  
 1845. N.-J.-V. Ansiaux.  
 1849. *Le même* (matières générales) et A. Wilmart (matières spéciales).  
 1855. J.-A. Borlée (mat. gén., y compris les maladies des os et les maladies des yeux) et A. Wilmart (mat. sp.).  
 1861. N.-J.-V. Ansiaux (mat. gén., y compris les maladies des os) et J.-A. Borlée (mat. sp., y compris les maladies des yeux).

## XV. MALADIES DES OS, BANDAGES ET APPAREILS.

1851. N.-J.-V. Ansiaux  
 1848. J.-A. Borlée.  
 1855. J.-A. Borlée (maladies des os)<sup>(3)</sup> et N.-J.-V. Ansiaux (bandages et appareils).  
 1861. N.-J.-V. Ansiaux.

## XVI. OPHTHALMOLOGIE (théorie).

1858. N.-J.-V. Ansiaux.  
 1848. J.-A. Borlée<sup>(4)</sup>.

## XVII. MÉDECINE OPÉRATOIRE ET OPÉRATIONS CHIRURGICALES.

1817. N.-G.-A.-J. Ansiaux.  
 1828. F.-C.-A. Vottem.  
 1858. N.-J.-V. Ansiaux.  
 1844. B.-V. De Lavacherie.  
 1849. J.-H.-J. Simon et A. Wilmart.  
 1855. A. Wilmart.  
 1861. J.-A. Borlée.

## XVIII. CLINIQUE INTERNE.

1817. DD. Sauveur et J.-N. Comhaire.  
 1855. J.-N. Comhaire et L.-M. Lombard.  
 1855. L.-M. Lombard et C. Frankinet<sup>(5)</sup>.  
 1855. C. Frankinet et H. Sauveur.  
 1858. H. Sauveur et A. Spring.

## XIX. CLINIQUE EXTERNE.

1817. N.-G.-A.-J. Ansiaux.  
 1854. N.-J.-V. Ansiaux.  
 1855. B.-V. De Lavacherie.  
 1849. N.-J.-V. Ansiaux<sup>(6)</sup>.

## XX. CLINIQUE OPHTHALMOLOGIQUE.

1858. N.-J.-V. Ansiaux.  
 1858. J.-A. Borlée.

## XXI. THÉORIE DES ACCOUCHEMENTS.

1817. N.-G.-A.-J. Ansiaux.  
 1828. N.-J.-V. Ansiaux.  
 1855. J.-H.-J. Simon.  
 1861. A. Wasseige.

## XXII. CLINIQUE OBSTÉTRICALE.

1817. N.-G.-A.-J. Ansiaux.  
 1828. N.-J.-V. Ansiaux.  
 1855. J.-H.-J. Simon.  
 1861. A. Wasseige.

## XXIII. PATHOLOGIE ET CLINIQUE SPÉCIALE DES MALADIES MENTALES.

1855. C. Frankinet.

## XXIV. EMBRYOLOGIE.

1850. V. Fohmann.

<sup>(1)</sup> Ce cours (ainsi que le suivant) est réuni depuis 1838 au cours n° IX.

<sup>(2)</sup> V. la note précédente.

<sup>(3)</sup> V. ci-dessus, n° XIV.

<sup>(4)</sup> V. ci-dessus, n° XIV.

<sup>(5)</sup> Clinique interne et clinique des maladies des enfants.

<sup>(6)</sup> Y compris la clinique des maladies sypilitiques.



1846. A. Spring <sup>(1)</sup>.

XXV. MATIÈRE MÉDICALE ET PHARMACOLOGIE (y compris les éléments de pharmacie).

1817. J.-N. Comhaire.

1855. Th. Vaust.

XXVI. PHARMACIE THÉORIQUE <sup>(2)</sup>.

1817. J.-N. Comhaire.

1855. G.-P.-N. Péters-Vaust <sup>(3)</sup>.

1867. G.-P.-N. Péters-Vaust et J.-C. Van Aubel (suppléant, pour la partie non chimique du cours.)

1868. J.-C. Van Aubel (titulaire).

XXVII. PHARMACIE PRATIQUE <sup>(4)</sup>.

1853. G.-P.-N. Péters-Vaust.

1867. G.-P.-N. Péters-Vaust et J.-C. Van Aubel (suppléant).

1868. J.-C. Van Aubel (titulaire).

<sup>(1)</sup> Ce cours a été réuni, en 1848, au cours de physiologie humaine et comparée.<sup>(2)</sup> Y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses *maxima* auxquelles on peut les administrer.

XXVIII. HYGIÈNE PUBLIQUE ET PRIVÉE.

1825. J.-N. Comhaire.

1855. Th. Vaust.

1856. A.-F.-J. Raikem.

1841. C. Frankinet.

1842. A.-F.-J. Raikem.

1855. H. Heuse.

XXIX. MÉDECINE LÉGALE ET POLICE MÉDICALE.

1821. N.-G.-A.-J. Ansiaux et P.-J. Destriveaux.

1855. J.-G. Royer <sup>(5)</sup>.

1855. J.-A. Borlée.

1861. J.-G. Royer.

1863. C.-F. Vanlair.

XXX. ENCYCLOPÉDIE ET HISTOIRE DE LA MÉDECINE <sup>(6)</sup>.

1855-1867. J. G. Royer.

<sup>(3)</sup> Professeur de pharmacie à l'hôpital de Bavière depuis 1827.<sup>(4)</sup> Y compris les opérations toxicologiques.<sup>(5)</sup> Y compris la toxicologie, depuis 1844.<sup>(6)</sup> Cours facultatif.



## AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Les autorités académiques sont (art. 16 de la loi du 15 juillet 1849) : le recteur, le secrétaire, les doyens des Facultés, le Conseil académique et le Collège des assesseurs.

Le Conseil académique se compose des professeurs assemblés sous la présidence du recteur.

Le Collège des assesseurs se compose du recteur, du secrétaire du Conseil académique et des doyens des Facultés.

En vertu de l'art. 17 de la loi, les attributions des autorités académiques sont déterminées par des règlements arrêtés par le Roi; seulement, le § 2 du même article stipule que le recteur est nommé pour trois ans, sauf révocation.

Le recteur et le secrétaire sont nommés par arrêté royal; ce dernier, sur la présentation du Conseil académique<sup>(1)</sup>; les doyens sont élus par les membres des Facultés auxquelles ils appartiennent.

Sous le régime hollandais et, plus tard, jusqu'en 1849, le mandat du recteur ne durait qu'une année; mais il pouvait être renouvelé<sup>(2)</sup>.

Avant 1850, les assesseurs du recteur n'étaient pas nécessairement les doyens des Facultés; ils étaient choisis

par les curateurs (v. ci-dessus, *Introduction*) et pris dans les quatre Facultés, excepté dans celle à laquelle appartenait le recteur. Cette dernière disposition n'a pu être appliquée, la cinquième Faculté (théologie) n'ayant jamais existé.

Sous le régime hollandais, le chef de l'Université portait le titre de *Rector magnificus*; le Conseil académique ne se composait que du recteur et des professeurs ordinaires et s'appelait *Senatus academicus*. Quand les curateurs jugeaient à propos de traiter des intérêts majeurs de l'établissement avec le Corps universitaire, le recteur convoquait une assemblée combinée, qui portait le titre de *Senatus amplissimus*. Une semblable réunion devait être tenue chaque année: les curateurs y recevaient le serment annuel des professeurs dont les fonctions alternaient tous les ans, et désignaient, de concert avec le recteur et les assesseurs, un secrétaire du sénat pour l'année suivante.

Nous publions ci-après le tableau général des recteurs, des secrétaires académiques et des doyens des Facultés de 1817 à 1857. Chaque Faculté constituant de son côté un corps délibérant, nous avons jugé utile de mentionner les secrétaires à côté des doyens.

(<sup>1</sup>) Il en était de même avant la révolution. Sous l'empire de l'arrêté du 16 décembre 1830, il fut au contraire entendu que le recteur et le secrétaire tiendraient leur nomination de l'élection (circulaire de M. Ch. Rogier, ministre de l'intérieur, du 31 oct. 1833). Le règlement organique du 3 décem-

bre 1835 a rétabli l'ancien ordre de choses, sauf les modifications que nous indiquons dans le texte.

(<sup>2</sup>) Le Gouvernement n'a usé qu'une seule fois de cette faculté, en faveur de M. Dupont (v. le tableau ci-après).



ANNÉES ACADÉMIQUES.	RECTEURS.	SECRÉTAIRES.	DOYENS	
			PHILOSOPHIE.	
			DOYENS.	SECRÉTAIRES.
1817—1818	Sauveur, père.	Vanderheyden.	Fuss.	Gall.
1819—1819	Vanderheyden.	Fuss.	Gall.	Denzinger.
1819—1820	Ernst, J.-G.-J.	Ansiaux, père.	Denzinger.	Gall.
1820—1821	Denzinger.	Warnkönig.	Wagemann.	Fuss.
1821—1822	Ansiaux, père.	Delvaux, Ch.	Fuss.	Denzinger.
1822—1823	Gaède.	Wagemann.	Gall.	Denzinger.
1823—1824	Destriveaux.	Comhaire.	Rouillé.	Denzinger.
1824—1825	Wagemann.	Destriveaux.	Fuss.	Denzinger.
1825—1826	Comhaire.	Van Rees.	Kinker.	Denzinger.
1826—1827	Van Rees.	Denzinger.	Gall.	Denzinger.
1827—1828	Ernst, J.-G. J.	Sauveur, père.	Denzinger.	Brouwer.
1828—1829	Kinker.	Ernst, J.-G.-J.	Rouillé.	Brouwer.
1829—1830	Sauveur, père.	Gaède.	Fuss.	Brouwer.
1830—1831	Ansiaux, père.	Ernst, A. M.-J.	.	.
1831—1832	Ernst, A.-N.-J.	Fohmann.	.	.
1832—1833	Delvaux, Ch.	Destriveaux.	.	.
1833—1834	Fohmann.	Lemaire.	.	.
1834—1835	Ernst, J.-G.-J.	Vottem.	.	.
1835—1836	Bekker.	Gloesener.	Lesbroussart.	Hennau.
1836—1837	Dupont.	Hennau.	de Reiffenberg.	Tandel.
1837—1838	Dupont.	Ansiaux, fils.	Fuss.	Tandel.
1838—1839	Lemaire.	Kupferschlaeger, F.	Fuss.	Borgnet.
1839—1840	Lombard.	Brasseur.	Fuss.	Borgnet.
1840—1841	Lesbroussart.	Tandel.	Fuss.	Burggraf.
1841—1842	Dupret.	Sauveur, fils.	Fuss.	Burggraf.
1842—1843	Noël.	De Fooz.	Bormans.	Burggraf.
1843—1844	Raikem.	Lacordaire.	Tandel.	Schwartz.
1844—1845	Fuss.	Burggraf.	Borgnet.	Bormans.
1845—1846	Destriveaux.	Spring.	Borgnet.	Tandel.
1846—1847	Gloesener.	Nypels.	Bormans.	Tandel.
1847—1848	De Lavacherie.	Chandelon.	Tandel.	Würth.
1848—1849	Borgnet.	Schwartz.	Borgnet.	Hennau.
1849—1850	Borgnet.	Vaust.	Bormans.	Burggraf.
1850—1851	Borgnet.	Thiry.	Tandel.	Loomans.
1851—1852	Borgnet.	De Koninck.	Baron.	Fiess.
1852—1853	Nypels.	Bormans.	Bormans.	Troisfontaines.
1853—1854	Nypels.	Simon.	Burggraf.	Troisfontaines.
1854—1855	Nypels.	Macors, J.	Burggraf.	Troisfontaines.
1855—1856	Dumont.	De Cuyper.	Loomans.	Hennau.
1856—1857	Dumont.	Loomans.	Troisfontaines.	Stecher.
1857—1858	Lacordaire.	Royer.	Borgnet.	De Closset.
1858—1859	Lacordaire.	De Savoye.	Bormans.	De Closset.
1859—1860	Lacordaire.	Trasenster.	Baron.	Le Roy.
1860—1861	Lacordaire.	Troisfontaines.	Loomans.	Le Roy.
1861—1862	Spring.	Schwann.	Stecher.	Le Roy.
1862—1863	Spring.	Macors, F.	Bormans.	De Closset.
1863—1864	Spring.	Schaar.	Borgnet.	De Closset.
1864—1865	F. Kupferschlaeger.	Stecher.	De Closset.	Le Roy.
1865—1866	F. Kupferschlaeger.	Peters-Vaust.	Le Roy.	Stecher.
1866—1867	Spring(Pro-Recteur)( <sup>2</sup> )	De Laveleye.	Schwartz.	Le Roy.
			Borgnet.	Le Roy.

(<sup>1</sup>) La Faculté de philosophie a été supprimée en 1830, et rétablie en 1838, en vertu de la loi organique du 27 septembre.



SECRÉTAIRES DES FACULTÉS.

DROIT.		SCIENCES.		MÉDECINE.	
SECRÉTAIRES.	DOYENS.	SECRÉTAIRES.	DOYENS.	SECRÉTAIRES.	
Warnkœnig.	Vanderheyden.	Gaède.	Comhaire.	Ansiaux.	
Warnkœnig.	Delvaux.	Gaède.	Sauveur, père.	Ansiaux.	
Ernst, J.-G.-J.	Vanderheyden.	Gaède.	Ansiaux.	Comhaire.	
Destriveaux.	Gaède.	Delvaux.	Comhaire.	Ansiaux.	
Warnkœnig.	Delvaux.	Gaède.	Sauveur.	Ansiaux.	
Destriveaux.	Vanderheyden.	Gaède.	Ansiaux.	Comhaire.	
Warnkœnig.	Gaède.	Delvaux.	Comhaire.	Ansiaux.	
Ernst, J.-G.-J.	Vanderheyden.	Gaède.	Sauveur.	Ansiaux.	
Destriveaux.	Delvaux.	Van Rees.	Ansiaux.	Comhaire.	
Ernst, A.-N.-J.	Van Rees.	Bronn.	Comhaire.	Ansiaux.	
Ernst, A.-N.-J.	Vanderheyden.	Bronn.	Sauveur.	Ansiaux.	
Dupont.	Delvaux.	Bronn.	Ansiaux.	Fohmann.	
Dupont.	Van Rees.	Bronn.	Fohmann.	Ansiaux.	
Hennau.	Gaède.	Delvaux.	Comhaire.	Fohmann.	
Hennau.	Delvaux.	Lemaire.	Sauveur.	Ansiaux, fils.	
Hennau.	Pagani.	Lrmaire.	Ansiaux.	Ansiaux, fils.	
Hennau.	Gaède.	Brasseur.	Fohmann.	Ansiaux, fils.	
Hennau.	Delvaux.	Brasseur.	Sauveur.	Ansiaux, fils.	
Kupfferschlaeger.	Lemaire.	Brasseur.	Fohmann.	Ansiaux, fils.	
Kupfferschlaeger.	Delvaux.	Brasseur.	Comhaire.	Ansiaux, fils.	
Kupfferschlaeger.	Noël.	Brasseur.	Leroy.	Ansiaux, fils.	
Nypels.	Gloesener.	Lacordaire.	Vottem.	Ansiaux, fils.	
Nypels.	Lacordaire.	De Koninck.	Sauveur, fils.	Ansiaux, fils.	
Godet.	Brasseur.	Gloesener.	De Lavacherie.	Ansiaux, fils.	
De Fooz.	De Koninck.	Spring.	Ansiaux, fils.	Vaust, Th.	
De Fooz.	Spring.	Dumont.	Frankinet.	Vaust, Th.	
De Fooz.	Dumont.	Lacordaire.	Simon.	Spring.	
Ruth.	Lemaire.	Gloesener.	Lombard.	Spring.	
Ruth.	Gloesener.	Chandelon.	Simon.	De Lavacherie.	
Ruth.	Noël.	Brasseur.	Vaust, Th.	Sauveur, fils.	
Thiry.	Brasseur.	De Cuyper.	Royer.	Simon.	
Thiry.	De Cuyper.	De Koninck.	Sauveur.	Ansiaux.	
Macors.	Chandelon.	Meyer.	Spring.	Raikem.	
Macors.	Lacordaire.	Trasenster.	Ansiaux.	Schwann.	
De Savoye.	Trasenster.	de Koninck.	Schwann.	Frankinet.	
De Savoye.	De Koninck.	de Cuyper.	Raikem.	Ansiaux.	
De Savoye.	De Cuyper.	Lacordaire.	Sauveur.	Simon.	
De Savoye.	Lacordaire.	Dumont.	Spring.	Vaust.	
De Savoye.	Gloesener.	Trasenster.	Simon.	Peters-Vaust.	
Macors, F.	Trasenster.	de Koninck.	Ansiaux.	Wilmart.	
Macors, F.	De Koninck.	Kupfferschlaeger, I	Peters-Vaust.	Borlée.	
Macors, F.	De Cuyper.	Dewalque.	Wilmart.	Royer.	
Macors, F.	Schaar.	Kupfferschlaeger.	Spring.	Vaust.	
Macors, F.	Chandelon.	Dewalque.	Simon.	Peters-Vaust.	
Thiry.	De Koninck.	Bede.	Sauveur.	Heuse.	
Macors, J.-G.	Trasenster.	Morren.	Schwann.	Borlée.	
De Savoye.	Lacordaire.	Kupfferschlaeger, I	Borlée.	Dresse.	
De Laveleye.	De Cuyper.	Gillon.	Heuse.	Royer.	
De Laveleye.	Brasseur.	Dewalque.	Ansiaux.	Schwann.	
Macors, F.	Chandelon.	Catalan.	Vaust.	Wasseige.	

Le Recteur Kupfferschlaeger étant décédé le 19 octobre 1866, M. Spring, Pro-Recteur, a achevé la 3<sup>me</sup> année de son Rectorat.



La 51<sup>e</sup> année académique était commencée lorsque l'Université a célébré l'anniversaire sémi-séculaire de son inauguration; un nouveau recteur venait d'être installé. Nous continuons le tableau des autorités académiques jusqu'au moment de la publication du présent volume, en y comprenant également les secrétaires des Facultés.

**Année académique 1867-1868.**

*Recteur et président du Conseil.*

M. CH. DE CUYPER, professeur ordinaire à la Faculté des sciences.

*Secrétaire du Conseil.*

M. IS. KUPFFERSCHLAEGER, id.

*Doyens des Facultés.*

*Philosophie et lettres* : M. P. BURGGRAFF, prof. ordinaire.

*Droit* : M. V. THIRY, id.

*Sciences* : M. E.-C. CATALAN, id.

*Médecine* : M. TH. SCHWANN, id.

**Année académique 1868-1869.**

*Recteur et président du Conseil.*

M. CH. DE CUYPER.

*Secrétaire du Conseil.*

M. ALPH. LE ROY, prof. ord. à la Faculté de philosophie.

*Doyens des Facultés.*

*Philosophie et lettres* : M. A. TROISFONTAINES, professeur ordinaire.

*Droit* : M. TH. DE SAVOYE, prof. ord.

*Sciences* : M. IS. KUPFFERSCHLAEGER, professeur ordinaire.

*Médecine* : M. H. SAUVEUR, prof. ord.

*Secrétaires des Facultés.*

1867-1868.

*Philosophie et lettres* : M. J. DELBOEUF, professeur ordinaire.

*Droit* : M. F. MACORS, prof. ordinaire.

*Sciences* : M. ED. MORREN, prof. ord.

*Médecine* : M. A. WASSEIGE, professeur extraordinaire.

1868-1869.

*Philosophie et lettres* : M. J. DELBOEUF, professeur ordinaire.

*Droit* : M. P. NAMUR, prof. ord.

*Sciences* : M. A. GILLON, prof. ord.

*Médecine* : M. V. MASIUS, professeur extraordinaire.



## VII

# ÉCOLES SPÉCIALES

ANNEXÉES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

---

On voit figurer au programme de l'Université de Liège, dès 1817, un cours de métallurgie, institué en vertu de l'art. 15 du Règlement organique du 25 septembre 1816. Le gouvernement faisait ainsi une première avance à nos travailleurs ; il donnait une première satisfaction à des besoins locaux dont il était d'autant plus soucieux de tenir compte, que tout encouragement direct ou indirect accordé à notre industrie nationale devait contribuer à lui attacher, par les liens de la reconnaissance, des populations réduites au dernier degré d'épuisement à la suite des longues guerres de l'Empire. La pensée de Guillaume I était d'annexer, aussitôt que possible, aux Universités de Gand et de Liège, de hautes écoles où se recruteraient désormais les ingénieurs de l'Etat, et où les fils des industriels recevraient une éducation forte et complète, en rapport avec leur destination, au niveau des progrès les plus récents de la science et de la pratique. Des obstacles de toute sorte

tardèrent de plusieurs années la réalisation de ce projet : le 15 mai 1825, enfin, parut un arrêté royal prescrivant, dans chacune des Universités, l'enseignement de la chimie et de la mécanique appliqués aux arts ; le même arrêté dotait la Faculté des sciences de Liège d'un cours d'exploitation des mines, qui devait s'étendre à deux années d'études. Le 5 août suivant intervint un règlement qui groupait autour de la chaire d'exploitation, pour ces deux années, un certain nombre de cours auxiliaires. C'est dans ces conditions que l'*Ecole des mines* de Liège fut ouverte au mois d'octobre 1825.

« Pour être admis aux cours de la 1<sup>re</sup> année, les élèves devaient posséder l'arithmétique et les éléments de l'algèbre et de la géométrie. Avant leur admission, ils étaient tenus de subir un examen devant la Faculté des sciences. Les cours de la 2<sup>e</sup> année n'étaient accessibles qu'à ceux qui, outre les sciences enseignées dans les cours de la 1<sup>re</sup> année, possédaient celles qui font l'ob-



jet des études dans les Athénées et les Collèges. Les candidats, pour constater cette double aptitude, subissaient un examen préalable devant les Facultés des sciences et des lettres. Ces examens étaient gratuits. A la fin du cours complet, les élèves qui désiraient obtenir des certificats de capacité étaient examinés, sur toutes les parties de l'instruction, par la Faculté des sciences de l'Université, et il leur était délivré des certificats d'après leur talent et leurs connaissances acquises <sup>(1)</sup>. »

Les cours de la première année comprenaient :

1° La minéralogie et la géologie ;

2° La chimie ;

3° La physique (la théorie du calorique, des gaz, des vapeurs, les principes d'après lesquels se dirige la construction des divers fourneaux) ;

4° Les mathématiques (trigonométrie rectiligne et sphérique, géométrie descriptive, statique et hydrostatique) ;

5° L'exploitation des mines, se composant de la recherche des mines, minières et carrières, des différentes fouilles et méthodes d'exploitation, à ciel ouvert et souterraines, les moyens de descendre dans les mines et d'y être éclairé, les procédés pour étayer les travaux souterrains et les aérer, la levée des plans des mines, minières et carrières.

Les cours de la deuxième année comprenaient :

1° La minéralurgie ;

2° La docimasie,

3° La physique mécanique ;

4° Les mathématiques (l'art de lever et dessiner les plans et principalement ceux des mines, minières et carrières, l'application de la géométrie descriptive au dessin, à l'intelligence et à la construction des machines dont la théorie était développée dans le cours de physique) ;

5° Le complément du cours d'exploitation (retenue, écoulement et épuisement des eaux, choix et emploi des moteurs, construction des digues, des canaux et des aqueducs, extraction et transport des minerais ; enfin, préparation mécanique des substances extraites) <sup>(2)</sup>.

L'arrêté du 5 août ne reçut qu'une exécution incomplète ; les élèves, n'étant soumis à aucun régime particulier, ni à aucune direction spéciale, suivirent à leur gré les cours qu'ils préféraient et ne se présentèrent point aux examens <sup>(3)</sup>.

En 1828, la Faculté des sciences de Liège déclara qu'à son sens, les Ecoles spéciales devraient être entièrement séparées des Universités (v. ci-dessus, col. 280).

Dans une brochure qui fit du bruit l'année suivante <sup>(4)</sup>, Ch. de Brouckere reprochait à l'Ecole des mines de Liège de ne pas répondre aux conditions de sa création. « Elle est théorique, disait-il, tandis que la pratique est de première nécessité dans les arts et dans les sciences industrielles. » Il réclamait, en conséquence, la création d'établissements techniques essentiellement professionnels, accompagnés d'ateliers normaux, ne recevant d'ailleurs que des élèves suffisamment pourvus de connaissances générales. Ces idées survécurent à la révolution : lorsque la régence de Louvain, le 30 juillet 1851, demanda qu'une Université unique fût créée en Belgique et qu'on en fixât le siège en cette ville, elle proposa en même temps d'établir à Liège l'Ecole militaire, l'Ecole des arts et métiers et toutes les écoles spéciales dont on éprouvait le besoin.

Il serait injuste de ne point rappeler que l'ancienne *Ecole des mines de Liège* forma quelques bons élèves <sup>(5)</sup> ; — on ne doit pas non plus prendre à la

<sup>(1)</sup> *Etat de l'instruction supérieure en Belgique* (Rapp. de M. Nothomb). Bruxelles, 1844, in-8°, t. I, p. LXX.

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 643.

<sup>(3)</sup> Rapp. de M. Piercot, Bruxelles, 1854, in-8°, p. 136.

<sup>(4)</sup> *Examen de quelques questions relatives à l'enseignement supérieur dans le*

*royaume des Pays-Bas*. Liège, Lebeau-Ouwery, 1829, in-8°, p. 51 et suiv.

<sup>(5)</sup> Nous citerons G. Bidaut (v. ci-après aux *Additions*) ; MM. Victor Simon, anc. directeur-général de la Soc. de la Nouvelle-Montagne ; Armand Nagelmackers, industriel et consul d'Espagne à Liège ; Gust. Lambinon, de Liège, créateur de plusieurs établissements



lettre l'assertion de Ch. de Brouckère : les élèves-ingénieurs d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, allaient en excursion, descendaient dans les houillères, levaient des plans et mesuraient des hauteurs au moyen du baromètre. Mais il est vrai de dire que tous ne persévérèrent pas jusqu'à la fin, et que la Faculté des sciences n'eut guère l'occasion de les examiner. Ceux qui durent être munis de certificats allèrent les chercher à Namur, où une Commission de trois ingénieurs, présidée par Cauchy, fut spécialement chargée de constater leur degré d'instruction.

Le service des mines fut régulièrement organisé par l'arrêté royal du 29 août 1854, qui détermina les attributions des trois ingénieurs en chef (pour les divisions de Mons, de Namur et de Liège), celles des ingénieurs de district, celles des sous-ingénieurs et enfin celles des conducteurs, et qui institua en outre, près du département de l'intérieur, un *Conseil des mines*, chargé d'examiner les demandes en concession et toutes les affaires contentieuses. Les nominations des conducteurs eurent lieu sur concours ; le programme de ces concours ou de ces examens devait être arrêté par le ministre (<sup>1</sup>) ; une fois conducteur, on entrait dans la hiérarchie administrative et l'avancement suivait son cours régulier.

Le complément de cette organisation devait être, dans les idées du temps, la création d'une Ecole polytechnique, entièrement distincte de l'Université nationale. La Commission chargée, en 1852, de préparer un projet de loi sur l'enseignement à tous les degrés, se prononça en ce sens ; une autre Commission, nommée en 1855, proposa au

contraire de maintenir deux Universités de l'Etat, à Gand et à Liège, et d'annexer tout simplement quelques cours spéciaux à leurs Facultés des sciences, là pour les ponts et chaussées, ici pour les mines : l'idée d'une Ecole polytechnique fut décidément abandonnée. La loi du 27 septembre 1855 mit un terme à ces tâtonnements par son art. 4, § 2, ainsi conçu :

« Dans la Faculté des sciences de » Liège, on enseignera l'exploitation » des mines, la métallurgie, la géométrie descriptive avec des applications » spéciales à la construction des machines. »

En exécution des art. 2, 4 et 6 de la loi, l'arrêté organique du 27 septembre 1856 décréta (art. 1) que l'enseignement des branches ci-dessus désignées serait réuni dans la dite Faculté, sous le titre d'*Ecole des arts et manufactures et des mines*. On entra dans une ère nouvelle : cette fois, les espérances du législateur furent non seulement réalisées, mais dépassées ; la réputation des Ecoles de Liège était appelée à s'étendre, en peu d'années, au-delà même des limites de l'Europe.

Dans le système de 1856, les leçons devaient être combinées de manière à permettre aux élèves, soit des arts, soit des mines, de terminer leurs études en quatre ans. Les cours des deux premières années étaient communs aux deux sections ; ils formaient l'*Ecole théorique*. Les cours de la 3<sup>e</sup> et de la 4<sup>e</sup> année formaient l'*Ecole d'application* ; il n'y avait bifurcation qu'à partir de la quatrième année.

L'instruction *théorique* comprenait :  
*Première année* : 1<sup>o</sup> L'algèbre supérieure, le calcul différentiel jusqu'à

considérables à Stolberg et en Westphalie ; le baron de Crassier, décédé ingénieur des mines du gouvernement, à Namur ; Achille Dandelin, ingénieur à Bruxelles (décédé) ; Massart, décédé à Anvers, major ou l-colonel des sapeurs-mineurs ; Ed. Malherbe, fabricant d'armes à Liège ; Paul de Bavay, industriel à Bruxelles, etc. — Les renseignements officiels nous font malheureusement défaut.

(<sup>1</sup>) Voir dans le Rapport de M. Nothomb,

t. I., p. 850 et suiv., le programme arrêté par M. Ch. Rogier ; p. 982 et suiv., le programme arrêté en 1835, sous le ministère de M. le comte de Theux ; t. II, p. 1090 et suiv., le programme du concours de 1836 ; p. 1150, le progr. de 1837, pour les sous-ingénieurs et les conducteurs de 3<sup>e</sup> classe (arrêté par M. Nothomb, ministre des travaux publics), etc. Le même système a été suivi jusqu'à la suppression du grade de conducteur (voir ci-après).



l'intégration de l'équation, la statique analytique, une partie de la dynamique; 2° la physique; 3° la géométrie descriptive; les épures au trait.

*Deuxième année*: 1° Le calcul intégral, la dynamique, l'hydrostatique, l'hydrodynamique; 2° la chimie; 3° la géométrie descriptive appliquée à la coupe des pierres, à la charpente et aux ombres; les épures au trait et au lavis.

Les examens de passage (2 heures) étaient subis devant trois professeurs de la Faculté, désignés annuellement par le ministre de l'intérieur; les élèves devaient présenter aux examinateurs le cahier de leurs épures, dûment paraphées<sup>(1)</sup>; ils étaient classés par ordre de mérite.

Les études de la *troisième année* comprenaient: 1° la mécanique appliquée aux arts; 2° la physique appliquée aux arts; 3° la minéralogie et la géologie; 4° les constructions industrielles et les épures relatives à ces constructions; et, *pendant le semestre d'été*; 5° le nivellement et les levés sur le terrain au mètre, à la boussole, au graphomètre, à la planchette, etc.; 6° des visites aux principaux établissements industriels de la ville et des environs.

Les deux sections se séparaient, comme nous l'avons dit, au moment d'aborder les études de la *quatrième année*. Celles-ci comprenaient:

A. Pour les *arts et manufactures*: 1° la mécanique appliquée aux arts et spécialement à l'emploi des machines de tout genre et le dessin des machines; 2° la chimie appliquée aux arts et les manipulations chimiques; 3° l'histoire naturelle (animaux et plantes utiles aux arts et à l'industrie); 4° L'économie sociale et le droit administratif; 5° *pendant le semestre d'été*, les élèves s'occupaient de projets d'usines et de visites d'établissements; ils en devaient faire l'objet de mémoires et de dessins aussi détaillés que possible.

(1) Une circulaire ministérielle du 19 octobre 1836 décida que les personnes étrangères aux Universités de l'Etat pourraient obtenir le *diplôme de capacité*, mais à condition de subir les quatre examens annuels,

B. Pour les *mines*: 1° La docimasie et les analyses des substances minérales; 2° la métallurgie; 3° la recherche et l'exploitation des mines; 4° la législation des mines. — Les élèves avaient en outre à lever des plans des travaux des mines, et à visiter des mines et des usines métallurgiques; *pendant le semestre d'été*, on consacrait un certain temps à des excursions minéralogiques et géologiques.

Les cours d'application terminés, les élèves de chaque section étaient examinés par des jurys de trois membres désignés par le ministre, et au nombre desquels devait se trouver au moins un professeur de l'École d'application et un ingénieur des mines, ou un fabricant ou manufacturier, pour la section des arts et manufactures. Ces jurys se réunissaient à Liège trois semaines avant l'expiration des semestres d'été et observaient les formalités prescrites par les art. 52 à 60 de la loi sur l'instruction supérieure.

L'art. 44 de l'arrêté organique chargeait l'administrateur-inspecteur de l'Université de toutes les mesures d'exécution, et lui confiait en même temps la mission de régler le régime intérieur de l'École. D. ARNOULD (v. ce nom) s'occupa sans retard de l'installation des élèves, pourvut à l'inspection provisoire des études et régla les interrogations; l'École n'étant pas encore rattachée à l'administration des mines, et les élèves, par suite, n'ayant que peu de chances d'être admis dans ce corps, la division des arts et manufactures fut considérée, à l'origine, comme la plus importante des deux. « Pour seconder cette tendance et pourvoir à l'insuffisance du local, l'administrateur inspecteur demanda à l'administration communale la construction d'une nouvelle aile de bâtiment, consacrés uniquement à l'École et à l'atelier qu'en avait dès lors l'intention d'y établir. Un subside de 125,000 francs

et d'en observer les intervalles; ces récipiendaires, au lieu de présenter un cahier d'épures, devaient exécuter, sous les yeux du jury, des épures à désigner par les examinateurs.



fut voté, dans ce but, par le Conseil communal, dans sa séance du 4 mars 1858. Le Conseil provincial alloua, dans le mois de juillet suivant, une somme de 28,000 francs pour l'acquisition des machines nécessaires à l'atelier<sup>(1)</sup>. »

Cependant le gouvernement reconnut la nécessité de mettre l'enseignement supérieur en rapport avec le corps des mines; l'arrêté du 10 octobre 1858 divisa en conséquence l'École de Liège en deux écoles tout à fait distinctes, l'une pour les arts et manufactures, l'autre pour les mines. Celle-ci fut à son tour partagée en deux divisions, correspondant à deux degrés différents du même genre d'instruction spéciale (art. 2). La division supérieure devait préparer les élèves à l'examen de sous-ingénieur. Les études de la division inférieure conduisaient au grade de conducteur. Les aspirants-conducteurs étaient du reste autorisés à suivre les leçons de la division supérieure « qui ne seraient pas, dans toutes leurs parties, inaccessibles à leur degré d'instruction » (art. 5). Il était créé une classe d'élèves des mines (*élèves-ingénieurs, élèves-conducteurs*), attachés au corps des mines, mais ne prenant point rang dans le cadre hiérarchique. Le titre d'élève des mines s'obtenait au concours (art. 6), devant un jury de trois membres désignés par le ministre des travaux publics, et siégeant à Bruxelles; les récipiendaires devaient avoir dix-huit ans révolus. Les études des élèves-ingénieurs embrassaient trois années; celles des élèves-conducteurs, deux années seulement. Ils ne jouissaient d'aucun traitement; mais des indemnités pouvaient leur être accordées, soit à titre d'encouragement, soit pour frais de voyage. Ils devaient fréquenter régulièrement les cours, soit de l'École de Liège, soit de toute autre institution analogue, établie par des particuliers, ou par des communes ou par des provinces. Ils étaient tenus de s'exercer, pendant le semestre d'été, à toutes les opérations géodésiques, au levé des machines, etc.; ils devaient

visiter, avec leurs professeurs ou répétiteurs respectifs, des mines ou d'autres établissements industriels, et entreprendre des courses géologiques; ils pouvaient être envoyés à l'étranger aux frais du gouvernement, comme on vient de le dire; enfin, les élèves-ingénieurs les plus capables devaient être adjoints aux ingénieurs de l'État, pendant l'été de la 3<sup>e</sup> année, pour s'initier par la pratique à tous les détails du service administratif; de même, les élèves-conducteurs de 2<sup>e</sup> année étaient distribués, en été, dans les divers districts des mines, pour y aider les conducteurs dans leurs opérations, et y acquérir l'usage des instruments de la géométrie souterraine.

Le dernier § de l'art. 11 portait la disposition suivante: « L'élève qui, pendant 2 années consécutives, se sera trouvé hors débat de satisfaire aux conditions imposées par l'admission à la division supérieure, ou qui aura accompli 4 années de surnumérariat comme élève-ingénieur ou 5 années comme élève-conducteur sans pouvoir passer son examen définitif, cessera de faire partie du corps des mines. » Étaient inclusivement admis à l'examen de *sous-ingénieur*:

- 1<sup>o</sup> Les élèves-ingénieurs ayant terminé leur temps d'études;
  - 2<sup>o</sup> Les conducteurs des mines qui, ayant au moins trois ans de service dans le corps, et les candidats étrangers au corps qui, pouvant justifier d'une pratique régulière et honorable de cinq années dans la conduite ou la direction des travaux d'exploitation des mines, auraient satisfait préalablement aux conditions de l'examen exigé par l'art. 6 pour l'admission en qualité d'*élève-ingénieur*, et à celles des examens de passage prescrits par l'art. 11 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre;
  - 3<sup>o</sup> Les conducteurs des mines ayant au moins sept ans de service dans le corps, et ayant satisfait aux conditions des dits examens partiels.
- Étaient seuls admis à se présenter devant le jury spécial pour la place de *conducteur*:

(1) Rapport de M. Piercol, précité. — V.

l'art. BRASSEUR, col. 82.



1° Les élèves-conducteurs ayant terminé leur temps d'études :

2° Les élèves-ingénieurs qui, ayant terminé leur temps d'études, n'auraient point été jugés admissibles au grade de sous-ingénieur ;

3° Les candidats étrangers au corps qui, pouvant justifier d'une pratique régulière et honorable de trois années dans la conduite ou la direction des travaux d'exploitation des mines, auraient satisfait préalablement aux conditions de l'examen prescrit par l'art. 6 pour l'admission au grade d'élève-conducteur, et de l'examen de passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année d'études.

Le jury classait les récipiendaires par ordre de mérite ; les premiers de liste des concurrents pour les places de sous-ingénieur entraient à ce titre dans le service de l'État, jusqu'à épuisement du nombre des places immédiatement disponibles ; les premiers de liste des concurrents pour les places de conducteurs étaient de même, et dans les mêmes conditions, incorporés dans la hiérarchie administrative. Les autres recevaient respectivement le titre de *sous-ingénieur honoraire* et le titre de *conducteur honoraire des mines* ; il leur était loisible de se présenter aux concours des années suivantes, en subissant de rechef les examens avec les nouveaux élèves.

Le règlement organique de l'École des mines fut arrêté le 18 octobre 1838, conformément à ce système. L'ancienne *École théorique* prit le nom d'*École préparatoire* ; elle embrassa dans son programme toutes les connaissances mathématiques, physiques et naturelles nécessaires aux élèves des Écoles spéciales. Pour y être admis, il fallait subir, devant un jury de trois membres désignés par le ministre de l'intérieur, un examen sur les matières suivantes :

1° L'arithmétique complète ;

2° La géométrie élémentaire ;

3° La trigonométrie rectiligne, les éléments de la trigonométrie sphérique et l'usage des tables de lignes trigonométriques ;

4° Les principales théories de l'algèbre élémentaire ;

5° La géométrie analytique ;

6° Les éléments du dessin ;

7° Les principes de la langue française.

A l'époque où nous sommes parvenus, l'enseignement moyen donné aux frais de l'État n'avait point encore été réglé par la loi, selon le vœu de la constitution. Les programmes des Athénées et des Collèges ne correspondaient pas de tout point à celui qu'on vient de lire ; de là (art. 8) une mesure de circonstance :

« Transitoirement, les cours qui seraient nécessaires pour mettre les élèves sortant des Athénées en état de subir les examens d'admission aux écoles préparatoires, seront maintenus dans les dépendances des Universités par les soins des administrateurs-inspecteurs. — Cet enseignement transitoire sera conçu de manière que les jeunes gens ayant reçu dans les Athénées les premières notions des sciences puissent terminer leurs études préliminaires en une année. »

En revanche, les élèves qui avaient commencé leurs études scientifiques en dehors de l'Université étaient autorisés à entrer, moyennant examen, soit dans la section de deuxième année de l'École préparatoire, soit même immédiatement dans une École spéciale ; ces dispositions étaient applicables à l'École des arts et manufactures comme à celle des mines.

L'enseignement donné à l'École préparatoire comprenait la haute algèbre, les calculs différentiel et intégral, la mécanique analytique, la géométrie descriptive et ses applications, la physique, la chimie et les manipulations chimiques, les éléments de l'architecture, de l'astronomie, de la géodésie et de la topographie, de l'arithmétique sociale ; enfin, le dessin et le lavis.

L'École était placée sous l'autorité supérieure de l'administrateur-inspecteur de l'Université et sous la direction immédiate d'un professeur-inspecteur des études. Ce dernier avait pour mission de surveiller tous les détails de l'instruction et de tenir la main à l'exécution de tous les règlements concernant le régime intérieur, lesquels règlements étaient arrêtés, sur son rapport, par l'administrateur-inspecteur. La sur-



veillance de l'inspecteur ne s'étendait pas, du reste, sur les professeurs ni sur les cours de l'Université.

A la fin de chaque année d'études, les élèves étaient classés par ordre de mérite, dans leurs divisions respectives, d'après les notes obtenues par chacun d'eux dans les interrogations particulières ou générales, les manipulations, les exercices pratiques ou les concours. La valeur de ces notes était exprimée par le relevé des nombres ou des degrés portés successivement en compte à chaque élève pendant la durée de son séjour à l'École. Un règlement particulier déterminait le mode d'appréciation des résultats des divers genres d'examens ou d'exercices, et le chiffre absolu des degrés nécessaires pour être admissible à un enseignement supérieur.

Dans les deux divisions de l'École spéciale des mines, le plan de l'instruction comprenait :

1° Des leçons orales sur l'application des sciences à l'exploitation des mines, et sur les principes économiques et administratifs qui se rapportent à cette spécialité ;

2° Des études suivies d'interrogations, des répétitions, des travaux graphiques, des concours, des projets d'art ;

3° Des opérations sur le terrain, des explorations minéralogiques et géologiques, des levés de machines, et généralement tous les moyens d'éducation professionnelle pouvant être offerts aux élèves dans des excursions scientifiques, et des visites d'ateliers ou d'exploitations de mines.

Les leçons orales étaient reçues par les élèves aux cours spéciaux de l'Université ; les études, les répétitions, les interrogations, les exercices graphiques, les manipulations, les concours s'effectuaient d'après le mode et dans l'ordre de temps déterminés par les règlements intérieurs de l'École, dans des salles et des laboratoires préparés à cet effet. Les opérations sur le terrain, les explorations géologiques, ainsi que les exercices pratiques dans les établissements d'exploitation ouverts aux élèves, devaient se faire pendant le semestre d'été, aux moments choisis par

les autorités de l'École. Les élèves devaient passer chaque jour au moins neuf heures, en hiver, et au moins dix heures, en été, dans l'intérieur de l'École.

Dans la division supérieure, l'enseignement oral portait sur douze matières différentes :

1° L'histoire naturelle, considérée dans ses rapports avec les constructions industrielles et l'exploitation des mines ;

2° La minéralogie et la géologie ;

3° La composition, la construction et l'emploi des machines ;

4° Le calcul de l'effet des machines ;

5° Les constructions industrielles ;

6° La physique industrielle ;

7° La chimie industrielle ;

8° La métallurgie et l'analyse des substances minérales ;

9° La recherche et l'exploitation des mines ;

10° La législation des mines ;

11° L'économie sociale ;

12° Des notions sur le service des ingénieurs des mines.

L'instruction orale donnée aux élèves de la division inférieure comprenait les parties des cours précités que ces élèves étaient capables de suivre, et, en outre, le cours de géométrie descriptive, ainsi que les applications de cette science à la perspective, aux ombres, à la coupe des pierres et à la charpente.

De même que l'École préparatoire, l'École spéciale était placée sous l'activité supérieure de l'administrateur-inspecteur de l'Université et sous la direction immédiate d'un professeur-inspecteur. N'étaient considérés comme élèves de l'École que ceux qui, après avoir subi l'examen d'admission, s'étaient soumis au régime intérieur et participaient aux exercices, aux répétitions et aux études de leur division respective.

L'École spéciale des arts et manufactures embrassait dans le cadre de son institution tout le système de l'enseignement de l'application des sciences aux procédés généraux de l'industrie et aux principales branches des fabrications spéciales. L'École de Liège avait plus particulièrement en vue les arts



chimiques; celle de Gand, les arts mécaniques.

Le plan de l'instruction comprenait :

1° Des leçons orales sur l'application des sciences aux arts industriels et sur les principes de l'économie sociale;

2° Des études suivies d'interrogations, des répétitions, des manipulations, des travaux graphiques et des concours de projets d'usines;

3° Des visites d'établissements industriels.

Les dispositions relatives au régime intérieur et aux exercices pratiques étaient les mêmes que dans l'École spéciale des mines et dans l'École préparatoire.

L'instruction orale, donnée à l'Université, embrassait les cours suivants, répartis en deux années d'études :

1° Histoire naturelle, considérée dans ses rapports principaux avec l'industrie;

2° Minéralogie et géologie;

3° Composition, construction et emploi des machines usuelles;

4° Physique industrielle;

5° Chimie analytique;

6° Essais commerciaux;

7° Économie sociale<sup>(1)</sup>;

8° Chimie industrielle;

9° Recherche et exploitation des mines.

Pour être admis à l'École des arts et manufactures, il fallait avoir subi l'examen de sortie de l'École préparatoire; toutefois, le directeur avait le droit d'admettre à fréquenter un ou plusieurs cours les personnes placées dans une position particulière et qui seraient jugées dignes de cette faveur. C'est ainsi que, dans l'École des mines, pareille autorisation pouvait être accordée à tous les membres du corps des mines.

Les diplômes de capacité délivrés

(1) Ces sept cours figuraient également au programme de l'École de Gand.

(2) V. le texte de cette convention dans le *Rapp.* de M. Nothomb, t. II, p. 1406 et suiv. — Le professeur Brasseur y intervint comme témoin. — En 1846, une nouvelle convention a été passée avec MM. Libotte et Pirotte, constructeurs-mécaniciens à Liège; le 4 octobre 1863, un contrat un peu différent des précédents est intervenu entre l'U-

à la sortie de l'École conféraient le titre d'*ingénieur civil des arts et manufactures*.

Le premier programme détaillé des études des Ecoles annexées à l'Université de Liège date du mois de novembre 1838; il a été réimprimé dans le *Rapport* déjà cité de M. Nothomb, t. II, p. 1282 et suiv. — Le 15 du même mois fut promulgué le règlement d'ordre intérieur; le 17, un arrêté de M. De Theux nomma J.-F. LEMAIRE, inspecteur de l'École préparatoire, et Ad. DE VAUX, inspecteur des Ecoles spéciales.

Nous nous contenterons d'indiquer, sans entrer dans de longs détails, les principales mesures qui furent successivement adoptées pour compléter ou pour modifier cette organisation, eu égard aux besoins nouveaux qui se produisirent et aux indications que l'expérience ne manqua point de fournir. Le 17 septembre 1840, un arrêté de M. Ch. Rogier approuva une convention intervenue entre l'administrateur-inspecteur, agissant au nom du gouvernement, et le sieur Jacques-Joseph Gouttier, mécanicien à Grivegnée, relativement à l'entreprise de l'atelier pour la construction de machines et d'instruments de précision, à installer dans la nouvelle aile de bâtiment dont il a été question plus haut<sup>(2)</sup>. M. Gouttier prit, à raison de ces fonctions, le titre de *directeur de l'atelier de construction des arts et manufactures*. — Le 25 janvier de l'année suivante, le dépôt central de minéralogie et de géologie créé par l'arrêté royal du 2 octobre 1817, près du ministère des travaux publics, dut être transféré à l'École des mines de Liège et réuni à la quatrième collection formée en vertu de l'art. 39 du règlement organique<sup>(3)</sup>. — Les programmes des examens d'entrée et de sortie, ainsi que

université et MM. Pirotte et van Hoorick. Les autorités de l'école ont sur l'atelier une action plus directe et plus efficace; en revanche, l'indemnité accordée aux entrepreneurs a été diminuée en raison de l'allègement de leurs charges (*Rapport triennal* sur les Universités, période 1862-1864, p. XV et annexes, p. 17 et suiv.).

(3) « Il sera formé, dans une des salles de chacune des Universités de l'Etat, quatre



ceux des examens de passage, furent l'objet de plusieurs révisions attentives, notamment en 1841 et en 1842. — Le 6 mai 1842 fut institué le Conseil de perfectionnement de l'École des mines <sup>(1)</sup>, composé du directeur et des inspecteurs de la dite École, du directeur de l'administration des mines près du ministère des travaux publics et du chef de la division de l'instruction publique, au ministère de l'intérieur. — Le 29 août suivant, la durée des études à l'École des arts et manufactures de Liège fut fixée à *trois ans* au lieu de deux, à raison de la direction plus spéciale de cette École vers les arts chimiques et métallurgiques; un arrêté du même jour régla les conditions auxquelles des diplômes de capacité pourraient être délivrés aux élèves des Écoles spéciales qui ne se proposaient point d'entrer dans les services publics. — Un autre arrêté du 29 septembre décréta qu'une valeur égale serait attribuée à l'examen final d'admission dans le corps des mines, et à chacune des épreuves subies à l'École pour passer d'une année d'études à une autre: le classement des candidats devait ainsi résulter de leur moyenne générale. — Le 23 février 1845, une troisième section, celle des *élèves-mécaniciens*, fut ajoutée aux Écoles de Liège. Pour y être admis, les aspirants devaient subir un examen sur les mathématiques élémentaires. L'enseignement devait être réparti comme suit: *Première année*: Géométrie descriptive et épures; statique et notions de physique, spécialement en ce qui concerne la chaleur, les gaz et la vapeur. — *Deuxième année*: Application de la géométrie descriptive et épures; mécanique appliquée (1<sup>re</sup> partie); 5<sup>e</sup> Dessin des machines. — *Troisième année*: Mécanique appliquée (2<sup>e</sup> partie); physique industrielle; des-

sin des machines. L'atelier de construction était mis à la disposition des élèves, d'accord avec le directeur-mécanicien et d'après les indications du professeur de mécanique appliquée; ces deux fonctionnaires faisaient de droit partie du jury de sortie, délivrant, aux élèves qui avaient préalablement satisfait aux examens annuels de passage, le diplôme d'*ingénieur-mécanicien*. Non seulement les récipiendaires avaient à faire preuve de connaissances théoriques; mais ils devaient « avoir construit au moins une machine à vapeur de petite dimension et avoir fait un nombre suffisant de dessins de machines pour ne laisser aucun doute sur leur capacité comme dessinateurs » (art. 5). — Les dernières dispositions réglementaires prises dans le cours de cette période concernent les examens de passage et de sortie; il fut strictement décidé qu'aucun récipiendaire ne serait admis s'il n'avait obtenu le *medium* des points: 1<sup>o</sup> sur chacune des matières indiquées isolément dans le programme; 2<sup>o</sup> sur l'ensemble des matières réunies par groupes.

Les mesures qui rattachaient déjà l'École de Liège à l'administration des mines allaient bientôt recevoir un nouveau complément. Le 7 septembre 1844, il fut décidé que les candidats admissibles comme sous-ingénieurs et qui, à défaut d'emploi vacant, n'auraient pas été promus à ce grade, pourraient être nommés, sur leur demande, conducteurs des mines de 5<sup>e</sup> classe. Cette mesure ne devait recevoir son application qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1846; or, dès le 25 juin 1845, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de l'École des mines, il fut stipulé qu'on n'admettrait plus désormais d'élèves conducteurs à cet établissement, et le 21 juillet suivant, la division inférieure de l'École

collections modèles pour le service des Écoles: la première comprendra les modèles des ouvrages hydrauliques ou des constructions d'exploitation les plus remarquables du royaume ou de l'étranger; la troisième, une série de dessins de grande dimension, relatifs aux constructions civiles, ou aux exploitations de mines; la quatrième, enfin, sera formée des éléments et des produits de l'indus-

trie manufacturière du pays, ordonnés de manière à manifester la succession des transformations que subissent les matières premières, avant de se produire sous leur aspect définitif. — L'arrêté du 25 janvier 1841 n'a jamais reçu son exécution.

<sup>(1)</sup> Un semblable Conseil existait à Gand, pour l'École des ponts et chaussées, depuis le 29 octobre 1839.



se trouva supprimée, ainsi que l'emploi même de conducteur. Le service se fit à partir de là par les sous-ingénieurs honoraires des mines, admis dans le corps sous la dénomination d'*aspirants-ingénieurs*, qui leur donna le rang d'officier. Un changement de titre paraît en soi peu de chose : cependant celui-ci entraînait après lui toute une réforme administrative, et devait avoir pour conséquence immédiate, en ce qui concerne l'École des mines, une révision de l'arrêté organique de 1838. L'examen général pour l'admission en qualité d'élève-ingénieur des mines fut subdivisé en deux examens partiels, répondant au programme des deux années d'études de l'École préparatoire. A la fin de la première année, les récipiendaires déclarés admissibles reçurent le titre d'*aspirant élève-ingénieur des mines* ; à la fin de la seconde année, celui d'*élève-ingénieur*. D'autre part, un concours annuel fut institué à Bruxelles pour l'admission dans le corps des mines, en qualité d'*aspirant des mines*. Y étaient admis les élèves-ingénieurs ayant terminé leur temps d'études et les sous-ingénieurs honoraires. Les premiers de liste étaient appelés à entrer au service de l'État, comme aspirants de 5<sup>e</sup> classe, et déclarés admissibles au grade de sous-ingénieur ; les autres candidats reçus étaient réputés sous-ingénieurs honoraires, titre dont ils pouvaient user en dehors du service public ; ceux qui avaient déjà droit à cette qualification trouvaient en tous cas, dans le concours, une chance d'améliorer leur rang de classement. Pour devenir ensuite sous-ingénieur *effectif*, il fallait pouvoir invoquer au moins trois ans de service dans le corps de mines, en qualité d'aspirant admissible à la promotion sollicitée. — L'expérience fit bientôt reconnaître avantageux d'établir une différence entre l'examen final imposé aux élèves-ingénieurs de l'École spéciale et l'examen unique des aspirants des mines qui voulaient être déclarés admissibles au grade de sous-ingénieurs : cette différence fut établie par l'arrêté royal du 15 octobre 1847, contresigné par M. Frère-Orban, alors ministre des travaux publics.

Sur ces entrefaites, l'inspection des études, aux Ecoles de Liège, passa dans les mains de nouveaux titulaires. Chargé par arrêté du 11 septembre 1845 de suppléer le professeur Lemaire à l'École préparatoire, M. TRASENSTER fut ensuite adjoint (25 octobre 1846) à l'inspecteur des Ecoles spéciales, Ad. DE VAUX ; le 26 avril 1849, il le remplaça définitivement dans ces dernières fonctions, qu'il exerce encore aujourd'hui. M. le professeur DE CUYPER, de son côté, fut appelé, le 12 novembre 1846, à l'inspection de l'École préparatoire ; il en est également resté investi jusqu'à ce jour. Cette circonstance, que les mêmes fonctionnaires ont été en mesure, pendant plus de vingt ans, d'imprimer aux Ecoles une impulsion vigoureuse et d'en régler la marche en y introduisant des traditions régulières et suivies, n'a pas peu contribué à en assurer le succès et le crédit à l'extérieur, tant aux yeux des industriels que devant l'administration supérieure elle-même.

D'autre part, la composition du Conseil de perfectionnement fut modifiée par l'arrêté royal du 20 avril 1850, qui y adjoignit les professeurs chargés, à l'École spéciale, des cours de métallurgie, de mécanique appliquée, de chimie industrielle et de docimasia. La tendance assignée à l'École des arts et manufactures (v. ci-dessus, col. 1026) réclamait une semblable mesure : c'est dans la même pensée que le nombre des inspecteurs fut ultérieurement porté à trois, et que par suite M. le professeur CHANDELON fut chargé, pour sa part, de la haute surveillance des travaux chimiques (arr. du 10 oct. 1858). Quant au Conseil de perfectionnement, la composition en a été définitivement réglée par l'arrêté royal du 30 mars 1859. Il est composé :

A. De six *membres permanents*, savoir : l'inspecteur-général des mines ; le directeur-général de l'instruction publique au département de l'intérieur ; l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège, directeur des Ecoles préparatoires et spéciales ; les trois inspecteurs aux dites Ecoles ;

B. De trois *membres temporaires* à nommer par le Roi, et dont le mandat



est limité à quatre ans, sauf renouvellement, savoir : un fonctionnaire appartenant au corps des ingénieurs des mines ; deux fonctionnaires appartenant au corps enseignant des Ecoles <sup>(1)</sup>.

Cependant les mesures préventives et d'autres dispositions de détail sur lesquelles il serait inutile d'insister, étaient éparpillées dans plusieurs arrêtés différents. Quelques dispositions même de ces arrêtés avaient été modifiées ou abrégées. Le gouvernement pensa judicieusement que pour faire bien saisir l'ensemble du système complet d'organisation et l'enchaînement des diverses parties qu'il comporte, il était nécessaire de les ramener à une sorte de codification, dégagée des prescriptions qui ont été successivement modifiées ou abrogées, et reproduisant, dans un ordre méthodique, tout ce qui était resté en vigueur des dispositions organiques ou réglementaires antérieures <sup>(2)</sup>. Tel a été l'objet de l'arrêté ministériel du 25 septembre 1852 (signé Ch. Rogier), qui est encore maintenant, à part deux ou trois articles, la charte de nos Ecoles spéciales. Des programmes de tout l'enseignement, assez détaillés pour former « une sorte de questionnaire analytique et raisonné de tous les points de science nécessaires pour les carrières spéciales des différentes catégories d'élèves », ont paru sous la même date. Outre le plan de plusieurs cours nouveaux (architecture industrielle, économie industrielle, construction des machines), on y remarque la division en deux années du cours de métallurgie, « division rendue nécessaire par le grand développement que cette science a pris dans les dernières années » <sup>(3)</sup>. Soigneusement revu dans

toutes ses parties par le Conseil de perfectionnement, cet important document a reçu sa dernière forme le 31 octobre 1865, sous le ministère de M. Alph. Vandenpeereboom <sup>(4)</sup>.

L'arrêté organique du 25 septembre 1852 contient d'abord des dispositions générales concernant la direction des Ecoles, toujours confiée à l'administrateur-inspecteur de l'Université (depuis 1857, M. M.-L. POLAIN ; v. ci-dessus, col. 20), l'inspection, l'enseignement théorique et pratique, les répétitions, etc. ; enfin, concernant le régime intérieur. Nous noterons les dispositions suivantes : Les répétiteurs n'ont de rapports avec les professeurs que par l'intermédiaire des inspecteurs des études, lesquels tiendront la main à ce que les répétiteurs observent, autant que possible, dans leurs interrogations et leurs répétitions, l'ordre des matières suivi par les professeurs dans leurs cours. Néanmoins les répétiteurs peuvent être invités à donner plus de développement à certaines parties d'un cours ou à les traiter d'une manière plus sommaire, selon les exigences du programme d'examen des Ecoles spéciales (art. 2). — Tous les ans, dans le courant du premier trimestre de l'année académique, l'administrateur-inspecteur de l'Université transmet la liste des élèves de chaque division des Ecoles spéciales, respectivement à chacun des professeurs dont ils doivent fréquenter les cours. Chaque professeur doit faire parvenir au directeur des Ecoles des notes sur l'assiduité et les progrès des élèves dont ce fonctionnaire lui a remis la liste ; à défaut de cotes fournies par les professeurs, celles de l'Ecole serviront seules au

<sup>(1)</sup> Membres du Conseil de perfectionnement en 1839 : MM. Ad. De Vaux, Thiery, Polain, de Cuyper, Trasenster, Chandelon, Bidaut, Brasseur et de Koninck.

<sup>(2)</sup> Rapp. de M. Piercot, p. 32.

<sup>(3)</sup> Ibid., p. 33. — Ulérieurement, l'arrêté du 27 décembre 1856 répartit en trois semestres l'enseignement de la métallurgie. Cette décision a été rapportée le 26 septembre 1860 : le cours de métallurgie est depuis lors un simple cours annuel ; seulement les

élèves sont interrogés sur cette matière (divisée en *générale* et *spéciale*) dans deux examens différents (v. ci-après les programmes généraux).

<sup>(4)</sup> On le trouve *in extenso* dans le volume intitulé : *Ecoles spéciales des arts et manufactures et des mines annexées à l'Université de Liège*. Dispositions organiques et réglementaires. Programmes généraux et programmes détaillés. Bruxelles, Deltombe, 1864, in-8°.



classement des élèves (art. 6). Les cotes de l'Ecole embrassent non seulement les résultats de l'enseignement oral, mais des exercices graphiques, des travaux mécaniques, des réponses aux interrogations des répétiteurs et généralement de toutes les occupations imposées aux élèves. Elles comptent pour un tiers dans le calcul des points attribués à chaque examen annuel de passage d'une année d'études à une autre; l'exclusion du régime intérieur pour négligence ou insubordination les annule de plein droit (art. 5 et 7). — Deux échecs successifs au même examen font perdre la qualité d'élève de l'Ecole. — Il y a des diplômes d'ingénieur civil des mines, comme des diplômes d'ingénieur civil des arts et manufactures et des diplômes d'ingénieur civil mécanicien. Ils sont délivrés aux personnes qui ne désirent point entrer dans le corps des mines, qu'elles aient ou qu'elles n'aient pas fréquenté l'Ecole, mais à la condition expresse qu'elles aient subi les épreuves exigées par les programmes. « Les sous-ingénieurs honoraires des mines, ajoutait l'art. 9, auront droit à l'obtention du diplôme d'ingénieur civil des mines. Ils pourront aussi obtenir celui d'ingénieur civil des arts et manufactures, en justifiant de connaissances suffisantes en chimie industrielle organique. » Cet article a été modifié en 1860, sur la proposition du Conseil de perfectionnement; les premiers mots du paragraphe cité ont été remplacés par ceux-ci : *Les ingénieurs honoraires des mines* (Arrêté du 6 mai, signé Ch. Rogier) (1). Le même arrêté de 1860 déclare en outre non applicable aux personnes étrangères à l'Ecole ni aux élèves libres, la disposition de l'art. 7, § 2 de l'arrêté organique, relative à la supputation du travail de l'année. En revanche il y est stipulé, quant aux ré-

cupiendaires de la première de ces deux catégories, qu'ils auront à justifier d'une pratique industrielle suffisante, et qu'ils devront, à moins d'une dispense spéciale, laisser subsister, entre les divers examens, les délais qui sont imposés aux élèves de l'Ecole. De même que ces derniers, ils sont astreints à fournir, pour l'examen final, des mémoires et des projets sur des questions qui, à leur demande (formulée avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année), leur seront indiquées par les autorités de l'Ecole. — La durée normale des études est de cinq ans, dont deux années d'Ecole préparatoire, pour le grade de sous-ingénieur honoraire des mines ou le diplôme d'ingénieur civil des mines; de quatre ans, dont une année d'Ecole préparatoire, pour le diplôme d'ingénieur civil des arts et manufactures; de trois ans, dont une année d'Ecole préparatoire, pour le diplôme d'ingénieur civil mécanicien (2). — Les examens ont lieu par écrit et oralement. Il faut obtenir 500 degrés sur 1000 pour être admis d'une manière satisfaisante; le chiffre de 650 degrés, exigé d'abord pour la *distinction*, et celui de 770, requis pour la *grande distinction*, ont été respectivement élevés à 680 et à 780 par l'arrêté du 9 mai 1855; pour mériter la *plus grande distinction*, enfin, il faut avoir obtenu 860 degrés sur 1000. — Dans les cotes d'assiduité, on ne compte à l'élève que le temps de la présence réelle aux salles de l'Ecole. Chaque heure d'absence non justifiée entraîne la soustraction de trois heures de présence, indépendamment des peines prévues pour le cas d'absences fréquentes. Le renvoi de l'Ecole n'entraîne pas nécessairement le renvoi de l'Université, peine qui ne peut être prononcée que par le Conseil académique. — Les élèves de l'Ecole ont seuls accès dans

(1) Ce titre a été créé par l'arrêté royal du 16 juin 1858 : il est accordé à tous les candidats déclarés admissibles (depuis l'institution des Ecoles spéciales) au grade de sous-ingénieur des mines « pour en user en dehors des services ressortissant au Département des travaux publics. »

(2) Les élèves des mines fréquentent pendant deux ans l'Ecole préparatoire, parce qu'on exige d'eux la connaissance des mathématiques transcendentes, dont les élèves des arts et manufactures et les mécaniciens sont dispensés.



les salles d'étude et de dessin et dans l'atelier. Nul autre n'est admis à assister aux répétitions et aux manipulations, sauf les autorisations, toujours révocables, qui pourraient être accordées par le directeur pour ce dernier cours (1). — Outre les interrogations générales faites par les professeurs et les répétiteurs, les élèves sont soumis à des interrogations de cabinet, portant sur les matières qui font l'objet des programmes d'examen. Les élèves qui, dans les interrogations, ne feraient pas preuve d'une application convenable, sont exposés à des peines disciplinaires. Les seules peines sont : la censure particulière, le blâme public, la suspension du droit de fréquenter l'École; enfin, le renvoi. Les deux dernières ne peuvent être prononcées que par décision du directeur, sur le rapport de l'inspecteur des études, l'élève préalablement entendu.

Parmi les dispositions spéciales de l'arrêté que nous analysons, on remarquera que les élèves nouveaux peuvent être admis d'emblée, moyennant examen, soit dans la section de deuxième année de l'École préparatoire, soit même dans une des Ecoles spéciales. — A l'École des mines, peuvent être autorisées à profiter de l'enseignement, sans examen, toutes les personnes appartenant à un titre quelconque au corps des mines. — A la section des mécaniciens, douze élèves seulement sont admis à la fois dans l'atelier, lequel est accessible d'ailleurs aux élèves des mines et des arts désignés par le directeur, mais seulement aux jours et aux heures à déterminer par ce fonctionnaire (art. 4). — Les élèves mécaniciens sont aidés au besoin, dans leurs travaux, par des ouvriers de profession. Le professeur de mécanique appliquée et le directeur mécanicien font partie du jury de sortie.

Le 20 septembre 1865, un cours spécial de construction des machines a été confié à M. W. Libert, ingénieur-mécanicien.

Nous reproduisons les programmes généraux des examens, pour faire apprécier dans son ensemble le système d'enseignement actuellement en vigueur dans les Ecoles annexées à l'Université de Liège.

#### Examens d'admission.

##### Examen pour l'admission à l'École préparatoire des mines (2).

	Points.
1 <sup>o</sup> Langue française . . . . .	20
2 <sup>o</sup> Langue latine, ou l'une des trois langues, flamande, allemande ou anglaise . . . . .	12
3 <sup>o</sup> Histoire et géographie . . . . .	8
4 <sup>o</sup> Arithmétique . . . . .	10
5 <sup>o</sup> Algèbre . . . . .	10
6 <sup>o</sup> Géométrie . . . . .	14
7 <sup>o</sup> Trigonométrie . . . . .	6
8 <sup>o</sup> Géométrie analytique . . . . .	10
9 <sup>o</sup> Géométrie descriptive . . . . .	4
10 <sup>o</sup> Dessin . . . . .	6
<b>Total . . . . .</b>	<b>100</b>

##### Examen d'admission à la division des arts et manufactures, et à la section des élèves-mécaniciens.

	Points.
1 <sup>o</sup> Langue française . . . . .	20
2 <sup>o</sup> Langue latine, ou l'une des trois langues, flamande, allemande ou anglaise . . . . .	12
3 <sup>o</sup> Histoire et géographie . . . . .	8
4 <sup>o</sup> Arithmétique . . . . .	10
5 <sup>o</sup> Algèbre . . . . .	10
6 <sup>o</sup> Géométrie . . . . .	14
7 <sup>o</sup> Trigonométrie (3) . . . . .	4
8 <sup>o</sup> Géométrie analytique . . . . .	8
9 <sup>o</sup> Géométrie descriptive . . . . .	4
10 <sup>o</sup> Dessin . . . . .	10
<b>Total . . . . .</b>	<b>100</b>

Pour chacun des examens à subir conformément au programme ci-dessus, la moyenne est exigée sur les nos 1, 2 et 3 réunis, 4, 5, 6 et 8.

Les récipiendaires doivent obtenir, en outre, les 3/5 des points sur l'ensemble des matières.

(1) Cette autorisation ne peut être accordée à un élève renvoyé de l'École.

(2) Le jury d'admission se réunit au com-

mencement du mois d'octobre.

(3) La trigonométrie n'est pas de rigueur pour cet examen.



En ce qui concerne les récipiendaires étrangers, le jury détermine pour eux des épreuves littéraires particulières.

### ÉCOLE SPÉCIALE DES ARTS ET MANUFACTURES.

#### Enseignement préparatoire.

##### SECTION DES ARTS ET MANUFACTURES.

*Examen de passage de la première à la deuxième année d'études.*

	Points.
1 <sup>o</sup> Mécanique élémentaire . . .	20
2 <sup>o</sup> Physique élémentaire . . .	20
3 <sup>o</sup> Chimie générale et manipulations . . .	25
4 <sup>o</sup> Géométrie descriptive et géométrie descriptive appliquée . . .	20
5 <sup>o</sup> Dessin et épures . . .	7
6 <sup>o</sup> Assiduité . . .	8
<b>Total . . .</b>	<b>100</b>

Le médium des points est exigé sur chacune des matières n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 de ce programme, sur les n<sup>os</sup> 4 et 5 réunis, et sur l'ensemble.

##### SECTION DES ÉLÈVES-MÉCANICIENS.

*Examen de passage de la première à la deuxième année d'études.*

	Points.
1 <sup>o</sup> Mécanique élémentaire . . .	20
2 <sup>o</sup> Physique élémentaire . . .	20
3 <sup>o</sup> Géométrie descriptive et géométrie descriptive appliquée . . .	20
4 <sup>o</sup> Epures et éléments de lavis . . .	10
5 <sup>o</sup> Travail de l'atelier (y compris l'assiduité aux études et autres exercices qui dépendent du régime antérieur de l'École . . .	20
6 <sup>o</sup> Croquis cotés . . .	10
<b>Total . . .</b>	<b>100</b>

Le médium des points est exigé sur chacun des n<sup>os</sup> 1 et 2, sur les n<sup>os</sup> 3 et 4 réunis, et sur les n<sup>os</sup> 5 et 6 réunis.

#### Enseignement spécial.

##### SECTION DES ARTS ET MANUFACTURES.

*Examen de passage de la deuxième à la troisième année d'études.*

	Points.
1 <sup>o</sup> Mécanique industrielle . . .	25
2 <sup>o</sup> Physique industrielle . . .	15
3 <sup>o</sup> Minéralogie . . .	12
4 <sup>o</sup> Analyse des substances minérales (docimastie) . . .	25
5 <sup>o</sup> Essais docimastiques . . .	5
6 <sup>o</sup> Travaux graphiques relatifs aux n <sup>os</sup> 1 et 2 . . .	10
7 <sup>o</sup> Assiduité . . .	8
<b>Total . . .</b>	<b>100</b>

Le médium des points est exigé sur les n<sup>os</sup> 1 et 2 réunis, sur les n<sup>os</sup> 3 et 4 réunis, et sur l'ensemble des matières.

*Examen de passage de la troisième à la quatrième année d'études.*

	Points.
1 <sup>o</sup> Géologie . . .	18
2 <sup>o</sup> Exploitation des mines (1 <sup>re</sup> partie) . . .	16
3 <sup>o</sup> Chimie industrielle inorganique et organique . . .	30
4 <sup>o</sup> Métallurgie (1 <sup>re</sup> partie) . . .	18
5 <sup>o</sup> Travaux graphiques, relatifs aux n <sup>os</sup> 2, 3 et 4 . . .	10
6 <sup>o</sup> Assiduité . . .	8
<b>Total . . .</b>	<b>100</b>

Le médium des points est exigé sur les n<sup>os</sup> 1 et 2 réunis, sur chacun des n<sup>os</sup> 3 et 4, et sur l'ensemble des matières.

#### *Examen final.*

Pour l'examen final, combiné pour un quart avec les deux examens précédents et avec l'examen de passage de la première à la deuxième année d'études (enseignement préparatoire), le récipiendaire doit obtenir le médium de points sur les n<sup>os</sup> 1 et 2 réunis, sur les n<sup>os</sup> 3 et 4 réunis, et sur l'ensemble des matières.

	Points.
1 <sup>o</sup> Exploitation des mines (2 <sup>e</sup> partie) . . .	20
2 <sup>o</sup> Lever des plans . . .	4
<b>Report . . .</b>	<b>24</b>



A reporter. . . . .	24
5° Métallurgie . . . . .	20
4° Architecture industrielle. . . . .	20
5° Economie industrielle. . . . .	8
6° Conception de projets. . . . .	10
7° Travaux graphiques . . . . .	10
8° Assiduité. . . . .	8
<b>Total. . . . .</b>	<b>100</b>

## SECTION DES ÉLÈVES MÉCANICIENS.

*Examen de passage de la deuxième à la troisième années d'études.*

	Points.
1° Mécanique appliquée . . . . .	50
2° Lever, dessin et lavis des machines . . . . .	28
5° Notions de chimie inorganique. . . . .	10
4° Physique industrielle. . . . .	15
5° Travail de l'atelier. . . . .	25

Le médium des points est exigé sur le n° 1, sur les n°s 2 et 5 réunis, et sur les n°s 3 et 4 réunis.

*Examen final.*

	Points.
1° Architecture industrielle . . . . .	18
2° Construction des machines . . . . .	25
5° Conception raisonnée de projets de machines . . . . .	12
4° Travail de l'atelier . . . . .	50
5° Dessin et lavis de machines. . . . .	15

**Total. . . . . 100**

Le médium des points est exigé sur les n°s 1 et 2 réunis, sur les n°s 3 et 4 réunis, et sur l'ensemble.

Pour le diplôme, cet examen est combiné pour un tiers avec le précédent, et avec l'examen de passage de la première à la deuxième année d'études (enseignement préparatoire).

## ÉCOLE SPÉCIALE DES MINES.

*Enseignement préparatoire.**Programme des connaissances exigées pour l'obtention du titre d'aspirant élève-ingénieur des mines.*

	Points.
1° L'algèbre supérieure, comprenant la méthode des	

coefficients indéterminés, la théorie générale et la résolution numérique des équations . . . . .	10
2° La géométrie analytique des trois dimensions . . . . .	10
5° La géométrie descriptive . . . . .	12
4° Le calcul différentiel et le calcul intégral complet. . . . .	24
5° La physique élémentaire . . . . .	24
6° Style et rédaction en français (littérature) . . . . .	12
7° Dessins et épures de géométrie descriptive . . . . .	8

**Total. . . . . 100**

Le médium des points est exigé sur les n°s 1 et 2 réunis, sur les n°s 3 et 7 réunis, sur chacun des n°s 4 et 5, et sur l'ensemble des matières.

Pour être admis à passer l'examen d'aspirant élève-ingénieur, il faut avoir subi au préalable celui qui est exigé pour l'admission à l'École préparatoire.

*Programme des connaissances exigées pour l'admission en qualité d'élève-ingénieur des mines.*

	Points.
1° Application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres . . . . .	16
2° La mécanique analytique complète. . . . .	50
5° Notions élémentaires d'astronomie et de géodésie. . . . .	8
4° La chimie générale et les manipulations . . . . .	28
5° Epures de géométrie descriptive appliquée . . . . .	10
6° Langue anglaise ou allemande . . . . .	8
<b>Total. . . . .</b>	<b>100</b>

Pour être admis comme élève-ingénieur des mines, il faut avoir dix-huit ans accomplis, avoir été reconnu au préalable admissible au titre d'aspirant élève-ingénieur des mines, et avoir obtenu, au moins, le médium des points sur les n°s 1 et 5 réunis, sur chacun



des nos 2 et 4, et sur l'ensemble des matières.

**Enseignement spécial.**

*Examen de passage de la première à la deuxième année d'études.*

	Points.
1 <sup>o</sup> Mécanique appliquée . . .	50
2 <sup>o</sup> Physique industrielle . . .	12
3 <sup>o</sup> Minéralogie . . . . .	15
4 <sup>o</sup> Analyse des substances minérales (docimasie) . . .	25
5 <sup>o</sup> Essais docimastiques . . .	5
6 <sup>o</sup> Travaux graphiques relatifs aux matières nos 1 et 2 . . . . .	10
Total . . . . .	100

Le médium est exigé sur les numéros 1 et 2 réunis, sur les numéros 5 et 4 réunis, et sur l'ensemble des matières.

*Examens de passage de la deuxième à la troisième années d'études.*

	Points.
1 <sup>o</sup> Géologie . . . . .	20
2 <sup>o</sup> Exploitation des mines (1 <sup>re</sup> partie) . . . . .	25
3 <sup>o</sup> Chimie industrielle inorganique . . . . .	25
4 <sup>o</sup> Métallurgie (1 <sup>re</sup> partie) . . .	20
5 <sup>o</sup> Travaux graphiques relatifs aux matières nos 2, 3 et 4 . . . . .	10
Total . . . . .	100

Le médium est exigé sur les numéros 1 et 2 réunis, sur les numéros 3 et 4 réunis, et sur l'ensemble des matières.

*Examen final.*

	Points.
1 <sup>o</sup> Exploitation des mines . . .	25
2 <sup>o</sup> Lever des plans . . . . .	5
3 <sup>o</sup> Architecture industrielle . . .	20
4 <sup>o</sup> Métallurgie (2 <sup>e</sup> partie) . . .	20
5 <sup>o</sup> Travaux graphiques relatifs aux quatre numéros précédents . . . . .	10
6 <sup>o</sup> Economie industrielle . . . . .	6
7 <sup>o</sup> Législation des mines . . . . .	6
8 <sup>o</sup> Langue anglaise . . . . .	4
8 <sup>o</sup> Langue allemande . . . . .	4
Total . . . . .	100

Le médium des points est exigé sur les numéros 1 et 2 réunis, sur les numéros 3 et 4 réunis, et sur l'ensemble des matières.

L'âge de vingt et un ans est de rigueur pour l'admission dans le corps des mines, en qualité de sous ingénieur, et pour l'obtention du titre d'ingénieur honoraire des mines.

Un arrêté du 5 juillet 1858 a mis les programmes d'examen pour l'obtention des titres d'aspirant élève-ingénieur et d'élève-ingénieur des mines en rapport avec le nouveau programme d'examen prescrit, par décision ministérielle du 30 novembre de l'année précédente, pour l'admission à l'Ecole militaire et aux Ecoles spéciales du génie civil et des mines. L'utilité de cette mesure est évidente : les jeunes gens encore indécis sur le choix d'une carrière, au sortir de la section professionnelle des Athénées, ont du temps devant eux pour prendre une résolution définitive, et n'ont pas à craindre d'avoir commencé en pure perte leurs études supérieures. Dans des circonstances données, le gouvernement lui-même a tiré profit de l'arrêté de 1858 ; c'est ainsi qu'en 1867 un certain nombre d'élèves des Ecoles spéciales, répondant à l'appel du ministre de la guerre, ont pu être immédiatement incorporés dans l'artillerie et dans le génie en qualité d'aspirants, avec des avantages réservés jusque là aux élèves de l'Ecole militaire.

Le système d'enseignement des Ecoles de Liège a été complété, en cette même année 1867, par la création d'un cours nouveau, dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée. M. DEPREZ, ingénieur en chef du *Grand central belge*, a été chargé d'initier les élèves de toutes les sections à la théorie de l'exploitation des chemins de fer. A partir de la session de 1868, les élèves ont été tenus de répondre, à l'examen final, à des interrogations sur la matière de ce cours. Les programmes que nous venons de reproduire ont été modifiés en conséquence, par les arrêtés ministériels du 7 août et du 26 novembre 1867. A l'examen final de l'Ecole des mines, les matières nos 3 et 4 ne comptent plus que pour 16 points au lieu de 20, et 4



points seulement au lieu de 8 sont attribués à la connaissance d'une langue étrangère (on n'exige plus l'anglais et l'allemand, mais l'anglais ou l'allemand). En revanche, 12 points sont réservés au *Cours d'exploitation des chemins de fer*. La même importance est accordée au dit cours dans les examens de sortie des sections des arts et manufactures et des mécaniciens : pour maintenir le total de 100 points, on a dû réduire respectivement à 16, à 18 et à 18 points la cote des matières mentionnées sous les nos 1, 5 et 4; le chiffre de 8 points pour l'assiduité a été supprimé; mais les travaux graphiques relatifs aux 5 premiers nos (le no 5 est *l'exploitation des chemins de fer*) sont estimés 14 points au lieu de 10. Pour les mécaniciens, le travail de l'atelier ne compte plus que pour 18 points au lieu de 50. Le médium des points est exigé sur le cours nouveau dans les deux premières sections; dans la troisième, l'architecture industrielle et l'exploitation des chemins de fer forment désormais un seul groupe, au point de vue de la moyenne exigée pour l'admission.

Les 8 points affectés à l'assiduité ont disparu, en vertu de l'arrêté ministériel du 27 septembre 1867, du programme des examens de passage de la section des arts et manufactures. Ils ont été reportés respectivement sur le no 5 (dessin et épures) du premier programme, sur les nos 5<sup>o</sup> (minéralogie : 15 points au lieu de 12) et 5 (travaux graphiques : 15 points au lieu de 10 du second); enfin, sur les nos 2 (exploitation des mines : 18 points au lieu de 16) et 5 (travaux graphiques : 16 points au lieu de 10) du troisième. — Quelques modifications ont aussi été introduites dans le programme de l'examen de passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> année d'études, à l'École des mécaniciens : la mécanique élémentaire ne compte plus que pour 18 points; le travail de l'ate-

lier est estimé 16 points au lieu de 20; les croquis cotés, 8 au lieu de 12; les 8 points disponibles ont été attribués à des notions et à des exercices de calcul infinitésimal. — On n'a donc désormais qu'indirectement égard au fait matériel de la présence des élèves à l'École, et d'autre part, en ce qui concerne les élèves mécaniciens, on a reconnu avec raison que le but ne serait qu'imparfaitement atteint, s'ils restaient entièrement étrangers aux mathématiques supérieures.

Nous avons signalé ailleurs le succès, inouï en Belgique, des Ecoles spéciales de Liège; nous pourrions ajouter qu'on leur citerait plus de rivaux en Europe. Ce succès se soutient malgré la concurrence (<sup>1</sup>), et malgré la difficulté de plus en plus grande qu'éprouvent momentanément les jeunes ingénieurs à trouver immédiatement à s'occuper, l'état major de la plupart des grands établissements industriels du pays se composant presque entièrement d'hommes relativement jeunes, formés aux Ecoles de Liège depuis 1858. Mais les exploitations des pays voisins, surtout de la Prusse, nous enlèvent un certain nombre d'ingénieurs; il y a encore de nombreux chemins de fer à construire; l'industrie nationale elle-même n'est pas encore à son apogée; enfin, une partie notable des élèves de nos Ecoles nous arrivent du dehors, surtout de la Russie, de l'Espagne et de l'Amérique du Sud. Les *Annales de l'Association des ingénieurs sortis des Ecoles de Liège* (voir l'introduction) attestent d'année en année que les bons élèves n'ont jamais redouté d'être condamnés pour longtemps à une oisiveté forcée. L'affluence régulière des rivaux aux examens d'admission prouve, de son côté, que cette manière de voir répond bien et dûment à l'opinion générale.

Ce serait verser dans une profonde erreur, que de considérer les élèves des

(<sup>1</sup>) En 1865, l'Université catholique de Louvain s'est enrichie d'*Ecoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines*. Le programme et les règlements de ces établissements ont été arrêtés le 4 avril 1867 et publiés sans retard (Louvain, Van

Linhout, 1867, in-8<sup>o</sup>). Plusieurs professeurs ou répétiteurs du nouvel établissement sont d'anciens répétiteurs ou d'anciens élèves des Ecoles de Liège (MM. Duvivier, L. Dewalque, Massalski).



Ecoles spéciales de Liège comme restant forcément étrangers aux hautes études scientifiques. Le programme est réglé de telle manière que rien ne les empêche de se préparer à subir tôt ou tard les examens de candidat et de docteur en sciences physiques et mathématiques: ces titres ont été décernés à plusieurs ingénieurs. D'un autre côté, pour éveiller ou fortifier l'esprit scientifique, il a été admis que les élèves-ingénieurs pourraient prendre part aux concours universitaires, et ils n'ont pas manqué de profiter de cette latitude. Enfin, le Conseil de perfectionnement a obtenu du gouvernement qu'un laboratoire spécial de recherches chimiques serait établi à l'usage des Ecoles spéciales. En vertu de l'arrêté ministériel du 12 janvier 1864, ce laboratoire est accessible aux élèves de dernière année qui, dans leurs études antérieures, ont fait preuve d'une aptitude spéciale pour les sciences chimiques. L'admission est déterminée, dans chaque division, par les moyennes des cotes obtenues dans les différents examens: sur la chimie générale et les manipulations chimiques; sur la docimasia et les travaux docimasiques; sur la chimie industrielle; enfin, sur la métallurgie. L'inspecteur des études règle et détermine les travaux des élèves; il adresse un rapport au directeur, dans la première quinzaine d'octobre, sur les recherches exécutées dans l'année académique écoulée; il y signale celles qui lui paraissent mériter les honneurs de la publicité et mentionne les élèves dignes d'obtenir, de la part des autorités de l'Ecole, un certificat de capacité. Il est à présumer que cette mesure recevra ultérieurement une nouvelle extension.

(<sup>1</sup>) Ce cours est essentiellement pratique, surtout depuis que M. Stecher y a apporté son expérience de huit années d'un enseignement analogue, à l'Ecole du génie civil de Gand (1842-1850). Il se fait principalement par la discussion des sujets, l'analyse des lectures, ainsi que par des exercices de composition de tout genre (développements et résumés). Pour combattre certains préjugés répandus dans les Ecoles spéciales, ailleurs encore qu'en Belgique, le professeur saisit toutes les occasions

TABLEAU DU PERSONNEL DES ÉCOLES SPÉCIALES  
DEPUIS LEUR RÉORGANISATION.

**Direction.**

1858. D. ARNOULD, administrateur-inspecteur de l'Université (v. ci-dessus, col. 5).  
1857. M.-L. POLAIN, id. (v. ci-dessus, col. 11).

**Inspecteurs des études.**

**A. ÉCOLE PRÉPARATOIRE.**

1858. J.-F. Lemaire (v. ci-dessus, col. 594).  
1845. L. Trasenster (suppléant) (v. col. 957).  
1846. Ch. De Cuyper (v. ci-dessus, col. 784).

**B. ÉCOLES SPÉCIALES.**

1858. A. Devaux (v. ci-dessus, col. 208).  
1846. Trasenster (adjoint).  
1849. Le même (titulaire.)

**C. TRAVAUX CHIMIQUES.**

1858. J.-Th.-P. Chandelon (v. ci-dessus, col. 777).

**Professeurs.**

Pour les cours de *style et rédaction en français* (<sup>1</sup>), de *haute-algèbre*, de *géométrie analytique*, de *calcul différentiel*, de *calcul intégral*, de *astronomie et éléments de géodésie*, de *géométrie descriptive*, de *mécanique élémentaire*, de *mécanique analytique*, de *mécanique appliquée*, de *physique expérimentale*, de *physique industrielle*, de *chimie générale inorganique et organique*, de *chimie industrielle inorganique et organique*.

d'insister sur l'importance de la forme littéraire. Empruntant des modèles et des sujets d'étude à des écrivains de toute catégorie, il retrouve partout *la loi de solidarité entre la forme et le fond*, depuis le plus haut style poétique jusqu'au plus humble style d'affaires et d'administration. Le futur ingénieur est ainsi convié aux lectures les plus variées, quand ce ne serait que pour apprendre à estimer de plus en plus la justesse et l'exactitude des termes, la précision si désirable des tours et des



de *docimasic*, de *manipulations chimiques*, de *minéralogie*, de *géologie*, de *métallurgie*, d'*exploitation des mines*, de *légalisation des mines*, d'*économie industrielle* et d'*architecture industrielle* V. ci-dessus, section V, le *Tableau général de la répartition des cours de l'Université*.

EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER.

1868, E.-A.-C. Despret (<sup>1</sup>).

phrases, enfin l'art de disposer et d'exposer convenablement un sujet.

(<sup>1</sup>) M. DESPRET (Edouard-Antoine-Constant), est né à Chimai le 16 juin 1833. Il a fait ses études humanitaires au Collège de sa ville natale; de là, pendant quatre années, il a suivi, à l'École centrale de Bruxelles, ses cours de la section industrielle et scientifique; enfin il est entré à l'École des mines de Liège. Son diplôme d'ingénieur, obtenu avec grande distinction, date de 1855; son début dans la carrière, du mois de décembre de la même année. Attaché d'abord, en qualité d'ingénieur, au chemin de fer du Centre en construction, il reçoit, en 1857, lors de la mise en exploitation de cette ligne, le titre d'ingénieur-chef des travaux techniques; en 1862, il est nommé ingénieur-chef de l'exploitation du même chemin de fer. Le Grand-Central belge ayant été créé en 1864, M. Dupont est finalement appelé à remplir, dans cette importante administration, les fonctions d'ingénieur en chef, directeur des voies et travaux. — La nouvelle édition du *Cours de construction* de J. Sganzin (1866), complétée et mise en rapport avec les progrès de la science et de l'industrie, est due aux soins de M. E. Despret et de M. Roslaen, capitaine du génie.

Le programme officiel du cours d'exploitation des chemins de fer, annexé à l'arrêté ministériel du 26 novembre 1867, est très-complet. Il embrasse des notions historiques sur les anciens moyens de transport et sur le développement des chemins de fer dans tous les pays, la description des divers systèmes adoptés tour à tour, et la discussion de leurs avantages, au double point de vue technique et économique. Viennent ensuite des notions générales sur les voies ferrées, sur les stations et les gares et sur le matériel roulant. Ce dernier point doit attirer plus particulièrement l'attention du professeur; il a mission de passer en revue tous les organes essentiels des véhicules, essieux, roues, bandages, boîtes à graisse et à l'huile, plaques de garde, ressorts, attelage des voitures, matériel pour voyageurs (châssis,

CONSTRUCTION DE MACHINES.

1865, W. Libert (<sup>2</sup>).

Répétiteurs.

I. MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES.

1858. J. Martynowski (<sup>3</sup>).

II. HAUTE ALGÈBRE.

1858. Martynowski.

1857. F. Folie (<sup>4</sup>).

caisses, éclairage des voitures), matériel pour marchandises (diverses sortes de wagons, etc. Il est traité alors de la résistance au mouvement d'une voiture, en ligne droite et en ligne courbe, des divers systèmes articulés, etc.). Une autre section du cours est consacrée aux moteurs (moteurs animés, moteurs mécaniques, production et emploi de la vapeur, stabilité des locomotives, description des divers systèmes de locomotives et de tenders), aux freins, aux mesures de sûreté, aux applications de l'électricité, aux signaux de toute espèce, etc. — Après les questions techniques, les questions d'exploitation (dépenses de la voie et de ses dépendances, dépenses du matériel roulant, coût total kilométrique; recettes, comptabilité et contrôle, étude comparative des tarifs, contrats de transport, transit, conventions internationales, recette kilométrique; concessions, adjudications, cahiers des charges, réceptions et garanties, installation des divers services, attributions, réparations, entretien du matériel roulant). — On peut se faire une idée, par cette énumération rapide, de l'importance et de l'opportunité du nouvel enseignement.

(<sup>2</sup>) M. LIBERT, ancien élève de l'École, est ingénieur-civil mécanicien. Le cours qui lui a été confié est l'utile complément de l'enseignement de la mécanique; il répond au but qu'on s'est proposé en établissant, à côté de l'École, un atelier de construction.

(<sup>3</sup>) V. ci-dessus, col. 433.

(<sup>4</sup>) V. ci-dessus, col. 88 et 89. — M. FOLIE est né à Liège et il y a fait ses études. Il a été reçu docteur en sciences physiques et mathématiques le 13 août 1855, avec la plus grande distinction; il a obtenu la bourse de voyage et a fréquenté l'Université de Bonn. Nommé répétiteur aux Ecoles spéciales le 30 octobre 1857, il a été démissionné, sur sa demande, le 17 novembre 1868. Il est professeur à l'École industrielle de Liège depuis plusieurs années. Voici la liste de ses travaux: 1<sup>o</sup> *Exposition de la théorie analytique des probabilités à posteriori, œuvre posthume de A.*



1865. V. Falisse (1).

## III. GÉOMÉTRIE ANALYTIQUE.

1857. F. Folie.

1868. J. Graindorge (2).

Meyer. Liège, Dessain, 1857, in-8°. — 2<sup>o</sup> Deux Mém. sur une théorie nouvelle du mouvement d'un corps solide (Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique, 2<sup>e</sup> série, t. XX, 1866, n<sup>o</sup> 8, et t. XXIV, 1867, n<sup>os</sup> 9 et 10. — 3<sup>o</sup> Mém. sur le frottement, faisant suite aux précédents. — 4<sup>o</sup> Traduction de l'Introduction à la théorie mathématique de l'électricité, de Clausius (Ann. du génie civil, août et décembre 1867). — 5<sup>o</sup> Nouvelles tables usuelles des logarithmes des nombres et des lignes trigonométriques, précédées d'un Précis de trigonométrie pure (Mém. de la Soc. royale des sciences de Liège, 2<sup>e</sup> série, t. I). — 7<sup>o</sup> Note sur la divisibilité des nombres (Ibid., t. III). — 8<sup>o</sup> Théorie mécanique de la chaleur de R. Clausius, trad. de l'allemand, par F. Folie, avec préface du traducteur. 1<sup>re</sup> partie. Paris, E. Lacroix, 1868, in-8°. — 2<sup>e</sup> partie, *ibid.*, 1869, in-8°. — 9<sup>o</sup> Précis du cours de mécanique appliquée de J.-B. Brasseur, terminé d'après les mss. de l'auteur par F. Folie. Liège, Carmanne, 1868, in-4<sup>o</sup> (v. ci-dessus, col. 88). — 10<sup>o</sup> Exposition nouvelle des principes du calcul différentiel et du calcul intégral par J.-B. Brasseur, augm. de notes et d'un avant-propos par F. Folie. Liège, Desoer, 1868, in-8°. (Ibid.). — 11<sup>o</sup> Note sur la théorie de la roue Poncelet (Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, t. XXIV, n<sup>o</sup> 12). — 12<sup>o</sup> Sur une disposition nouvelle de la rue Poncelet (Ann. du génie civil, sous presse chez E. Lacroix, à Paris). — 13<sup>o</sup> La fonction potentielle et le potentiel, trad. de l'allemand de R. Clausius (sous presse chez Gauthier-Villars, à Paris). — 14<sup>o</sup> Note sur quelques théorèmes généraux de géométrie supérieure, présentée à l'Acad. roy. de Belgique, dans la séance du 4 juin 1869. — 15<sup>o</sup> Art. scientifiques et analyses critiques dans diverses revues (Ann. de l'enseignement public, Belgique contemporaine, etc.). — M. Clausius, l'une des plus hautes autorités scientifiques de l'Europe, dit, dans une notice récemment publiée (Comptes rendus des séances de l'Institut acad. des sciences): « M. Folie, de Liège, géomètre habile, connu par ses beaux travaux sur le mouvement d'un corps solide, a bien voulu publier une traduction française de mon ouvrage; cette traduction rend mes idées avec beaucoup de précision et de clarté. » — M. Folie a continué en 1868 et en 1869, le cours sur la Théorie mécanique de la chaleur dont il a été question ci-dessus, col. 89.

## IV. CALCUL INFINITÉSIMAL.

1858. J. Martynowski.

1857. F. Folie.

1865. V. Falisse.

(1) M. Victor FALISSE, né à Liège, a fait de brillantes études au Collège et à l'Université de cette ville. Il est entré dans l'enseignement comme professeur de mathématiques inférieures au premier de ces deux établissements dès 1834, en remplacement de C.-J. Boset; dès que les circonstances l'ont permis, il a été chargé des cours supérieurs; il en est encore titulaire à l'Athénée royal. Le succès de l'enseignement de M. Falisse est pour ainsi dire proverbial à Liège: on est habitué à voir ses élèves obtenir les premiers prix de mathématiques au concours général; le gouvernement a reconnu le zèle et le talent de l'habile professeur, en lui décernant la croix de chevalier de l'ordre de Léopold. M. Falisse est docteur en sciences physiques et mathématiques depuis le 12 juin 1835; il est au nombre des agrégés de notre Faculté des sciences, et c'est à ce titre qu'il y a fait des leçons, en 1849, sur le calcul infinitésimal. Il est attaché aux Ecoles spéciales depuis le 29 juillet 1863, en qualité de répétiteur du même cours; il est en même temps titulaire du cours spécial de calcul différentiel destiné aux élèves mécaniciens. — MM. Falisse et Graindorge (v. la note suivante) annoncent (1869) la publication prochaine d'un cours de mathématiques à l'usage des établissements d'instruction moyenne.

(2) Né à Liège le 9 août 1843, M. GRAINDORGE a fait ses humanités à notre Athénée royal. Lauréat du concours général pour la version grecque, en 1860, il subit l'année suivante l'examen de gradué en lettres, puis fréquenta pendant un an les cours de la 1<sup>re</sup> scientifique. En 1862, il fut proclamé premier au concours général de mathématiques supérieures et entra sans retard à l'École préparatoire des mines. Reçu élève-ingénieur au bout de deux ans, il résolut de prendre ses grades académiques: ses diplômes de candidat (1864) et de docteur (23 juillet 1867) en sciences physiques et mathématiques ont été obtenus l'un et l'autre avec la plus grande distinction. Un arrêté royal du 14 novembre 1867 a conféré à M. Graindorge une des six bourses de voyage instituées par l'art. 42 de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1837; il s'est alors rendu à Paris, pour y suivre les cours de la Sorbonne et du Collège de France. — Il a été nommé, par arrêté royal du 17 nov. 1868, répétiteur des cours d'astronomie, de mécanique rationnelle et de



1868. J. Graindorge (suppléant).

## V. GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE.

1856. J.-P. Schmit <sup>(1)</sup>.  
 1858. L. Brasseur (adjoint) <sup>(2)</sup>.  
 1862. T. Lafleur <sup>(3)</sup>.

## VI. MÉCANIQUE ÉLÉMENTAIRE.

1859. J. Stroesser <sup>(4)</sup>.  
 1840-1844. L. Trassenster <sup>(5)</sup>.  
 1844. J. Martynowski.  
 1862. V. Dwelshauwers <sup>(6)</sup>.

## VII. MÉCANIQUE ANALYTIQUE.

1858. J. Martynowski.  
 1862. T. Lafleur.  
 1868. Jos. Graindorge

## VIII. MÉCANIQUE APPLIQUÉE.

1846. F.-M. Berchmans <sup>(7)</sup>.  
 1854. G. Lybart.  
 1858. L. Pérard <sup>(8)</sup>.

1865. V. Dwelshauwers.

## IX. ASTRONOMIE ET GÉODÉSIE.

1846. F.-M. Berchmans.  
 1857. F. Folie.  
 1868. J. Graindorge.

## X. PHYSIQUE GÉNÉRALE.

1846. F.-M. Berchmans.  
 1855. A. Devivier <sup>(9)</sup>.  
 1866. L. Gérard <sup>(10)</sup>.  
 1867. G. Duguet <sup>(11)</sup>.

## XI. PHYSIQUE INDUSTRIELLE.

1858. L. Pérard.  
 1861. V. Dwelshauwers.  
 1868. J.-L.-D. Dumonceau <sup>(12)</sup>.

## XII. CHIMIE GÉNÉRALE.

1844. Is. Kupfferschlaeger <sup>(13)</sup>.  
 1855. E. Albert <sup>(14)</sup>.  
 1865. V. Francken <sup>(15)</sup>.

géométrie analytique aux Ecoles spéciales de Liège. Il a remplacé, la même année, M. Falisse, comme répétiteur des cours de haute algèbre et de calcul infinitésimal; il a aussi fait, pendant cette période, le cours élémentaire de calcul différentiel et de calcul intégral porté au programme de la 1<sup>re</sup> année de la section des mécaniciens. — M. Graindorge est membre effectif de la *Société royale des sciences* depuis le 12 juin 1868. Il a publié : 1<sup>o</sup> *Solutions de diverses questions de géométrie et d'analyse* proposées dans les *Nouvelles annales de mathématiques* de M. Gerono (Paris, 1864 à 1868); 2<sup>o</sup> *Questions d'algèbre supérieure sur la théorie des équations* (Ibid., nov. 1865); 3<sup>o</sup> *Du mouvement d'un point matériel sur une courbe* (Ibid., fév. 1868); 4<sup>o</sup> *Note sur quelques intégrales définies nouvelles* (Mém. de la Soc. roy. des sciences de Liège, 2<sup>e</sup> série, t. III). — En 1869, il a fait, sur l'enseignement des sciences physiques et mathématiques à Paris, un rapport dont la Faculté des sciences a voté l'impression dans les *Annales universitaires*. — V. la note précédente.

<sup>(1)</sup> V. ci-dessus, col. 914.

<sup>(2)</sup> Fils du professeur J.-B. Brasseur; reçu docteur en sciences phys. et mathématiques le 28 juillet 1857; attaché aux Ecoles spéciales le 19 nov. 1858; décédé le 29 avril 1863.

<sup>(3)</sup> Ingénieur mécanicien.

<sup>(4)</sup> Sous-ingénieur des mines; nommé répétiteur le 2 février 1839; décédé l'année suivante.

<sup>(5)</sup> V. ci-dessus, col. 957.

<sup>(6)</sup> V. ci-dessus, col. 817.

<sup>(7)</sup> Né à Audeghem le 31 mars 1816, M. BERCHMANS entra de bonne heure dans l'armée et obtint son congé définitif en 1842, avec le grade de sous-officier. Il se livra dès lors avec passion à l'étude des sciences et subit d'une manière brillante, le 30 sept. 1847, l'examen de docteur en sc. phys. et mathématiques. Il fut nommé répétiteur-surveillant en 1846; en 1851, il quitta ces fonctions pour une chaire de mathématiques à l'Athénée royal de Liège. Il a fondé, depuis, un atelier de construction dont l'importance est devenue de plus en plus considérable (maison Berchmans et Fallize).

<sup>(8)</sup> V. ci-dessus, col. 915.

<sup>(9)</sup> Né à Liège, ancien élève des Ecoles spéciales et de la Faculté des sciences, docteur en sciences physiques et mathématiques (1854), répétiteur de 1855 à 1865, depuis lors professeur aux Ecoles spéciales de Louvain, dont il a été l'un des organisateurs.

<sup>(10)</sup> Sous-ingénieur des mines; nommé le 13 novembre 1865; démissionné sur sa demande le 31 décembre 1866.

<sup>(11)</sup> Ingénieur des arts et manufactures; nommé répétiteur le 30 août 1867.

<sup>(12)</sup> Ingénieur des arts et manufactures; nommé répétiteur le 17 septembre 1868.

<sup>(13)</sup> V. ci-dessus, col. 837.

<sup>(14)</sup> Pharmacien; nommé répétiteur le 22 septembre 1855; décédé le 10 décembre 1862.

<sup>(15)</sup> Ingénieur des arts et manufactures; nommé répétiteur le 31 décembre 1863.



## XIII. CHIMIE INDUSTRIELLE.

1858. L. Brixhe <sup>(1)</sup>.1861. L. Goret <sup>(2)</sup>.

## XIV. DOCIMASIE ET MANIPULATIONS.

1855. E. Albert.

1864. C. Renard <sup>(3)</sup>.

## XV. MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE.

1844. Is. Kupferschlaeger.

1855. G. Dewalque <sup>(4)</sup>.1858. C. Malaise <sup>(5)</sup>.1865. F. Dewalque <sup>(6)</sup>.1866. A. Firket <sup>(7)</sup>.

## XVI. MÉTALLURGIE.

1844. A. Delvaux <sup>(8)</sup>.1857. A. Gillon <sup>(9)</sup>.1865. A. Habets <sup>(10)</sup>.

<sup>(1)</sup> Ingénieur des arts et manufactures; nommé répétiteur le 17 novembre 1858; démissionné sur sa demande le 18 novembre 1861. — M. BRIKHE a dirigé depuis, en qualité d'ingénieur, les grands travaux entrepris pour amener à Liège des eaux potables provenant des nappes souterraines de la Hesbaye (v. ci-dessus, col. 293).

<sup>(2)</sup> M. Léopold GORET, né à Mons, le 18 décembre 1824, est sorti en octobre 1847 de l'École des mines de Liège, avec le titre d'ingénieur honoraire des mines. Entré immédiatement à titre de *volontaire* dans les établissements de la société anonyme de Couillet, fut attaché tour à tour, soit comme ingénieur, soit comme ingénieur consultant, à diverses compagnies industrielles. Dans cette première période de sa carrière, il remplit plusieurs missions de recherches en Autriche et surtout en Espagne. Il est un des fondateurs de la fabrique de produits réfractaires A. Delattre et Cie, et l'un des administrateurs de la société anonyme Austro-Belge (Corphalie). Son expérience et ses connaissances acquises en chimie industrielle lui ont valu, le 18 novembre 1861, une nomination de répétiteur à l'École des mines; d'autre part, il est professeur de chimie à l'École industrielle de Liège. — On lui doit plusieurs rapports importants, entr'autres une *Notice sur les expériences faites sur les machines d'épuisement du Bleyberg, en 1850* (v. le *Journal de Liège* du 22 janvier 1851); une *Notice sur l'exploitation des bassins ardoisiers de Rimogne* (France), insérée en 1864 dans la *Revue universelle* de M. de Cuyper, etc. — M. Goret a contribué à fonder l'*Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège*.

<sup>(3)</sup> M. Charles-Camille RENARD, né à Liège, le 4 mai 1832, a subi, avec la plus grande distinction, en 1851, l'examen d'admission à l'École des arts et manufactures. Son diplôme d'ingénieur, obtenu avec distinction, date du 16 août 1855; l'année précédente le gouvernement lui avait accordé un subside pour une excursion scientifique en Allemagne et dans le Sud de la France. M. Renard a été attaché, le 13 septembre 1855, à la Commission d'enquête instituée

pour examiner les questions que soulevait la fabrication des produits chimiques dans la province de Namur; en 1856, il a été chargé des fonctions de directeur-gérant de la société métallurgique d'Andennes; en 1858, il a été nommé directeur de la société manufacturière de produits réfractaires établie dans la même localité. (Ses produits ont obtenu, du jury international de l'Exposition de Metz, une *mention honorable*). Appelé à titre d'essai, par arrêté ministériel du 16 janvier 1864, aux fonctions de chef des travaux docimastiques à l'École des mines, chargé des interrogations de docimasie et adjoint à la direction des manipulations chimiques, il a été confirmé définitivement dans ces différentes missions le 7 septembre suivant. M. Is. Kupferschlaeger ayant été déchargé du cours de manipulations, M. Renard a été désigné pour le remplacer, par arrêté du 12 octobre 1867; il conserve néanmoins ses autres attributions. — Il fait partie, en outre, depuis le 3 novembre 1868, du Corps enseignant de l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège, à titre de professeur d'archéologie et d'histoire de l'art. Cette chaire, délaissée depuis plusieurs années par M. Ed. Lavalleye (v. ce nom) à raison de son état maladif, avait été précédemment occupée, avec beaucoup d'éclat, par le père de M. Renard; ainsi sont renouées les traditions d'une famille bien connue dans le monde artistique. — M. Camille Renard suit également les traces de son père, en consacrant une partie de ses loisirs à rédiger des notices sur les Beaux-Arts; c'est ainsi qu'il a publié, dans le *Journal de Liège*, un compte rendu détaillé du *Salon de 1869*.

<sup>(4)</sup> V. ci-dessus, col. 809.

<sup>(5)</sup> V. ci-dessus, col. 813.

<sup>(6)</sup> Ingénieur honoraire des mines; répétiteur de 1861 à 1865; actuellement professeur à l'École des mines de Louvain.

<sup>(7)</sup> Ingénieur des mines; nommé répétiteur le 31 décembre 1866.

<sup>(8)</sup> V. ci-dessus, col. 642.

<sup>(9)</sup> V. ci-dessus, col. 831.

<sup>(10)</sup> V. ci-dessus, col. 484 et 832. — Né à Liège le 16 mars 1839, M. Alfred HABETS, après avoir achevé à l'Athénée royal de



## XVII. EXPLOITATION DES MINES.

1859. J. Rucloux (\*).

bonnes études à la fois humanitaires et scientifiques, devint élève des Ecoles spéciales et quitta finalement les bancs en 1863, porteur du titre d'ingénieur honoraire des mines et des diplômes d'ingénieur civil des mines et des arts et manufactures, conquis avec beaucoup d'honneur. La Société géologique de France le comptait déjà depuis un an parmi ses membres (\*). Ses dispositions naturelles et l'influence des souvenirs de sa famille le portèrent tout naturellement à embrasser la carrière de l'enseignement (v. l'art. J.-N. NOEL.) Dès le 17 mars 1864, il fut attaché aux Ecoles spéciales, à titre d'essai, comme répétiteur de métallurgie; ces fonctions lui ont été définitivement confiées le 9 août de l'année suivante. Le 31 octobre 1866, il a été, en outre, nommé répétiteur du cours d'exploitation des mines et chargé, aux mêmes Ecoles, de l'enseignement de la topographie. — Le 30 décembre 1868, il a été choisi à l'unanimité, par le Comité de l'union des charbonnages, mines et usines métallurgiques de la province de Liège, pour remplir les fonctions de sous-secrétaire de cette Commission. — M. Habets est l'un des collaborateurs les plus assidus de la *Revue universelle* de M. de Cuyper (\*\*). Il y a publié : 1° *Note sur l'appareil de chargement et de prise de gaz de M. Coingt* (t. XV, 1864, avec 1 pl.); 2° *Des Fahrkunst à une tige, à propos de la Fahrkunst d'Angleterre* (t. XV, 1864, avec 3 pl.); 3° *Note sur les machines à abattre la houille* (t. XVII, 1863, avec 6 pl.); 4° *Sur le traitement du plomb au four Raschette, dans le Harz supérieur* (t. XIX, 1866, avec 1 pl.); 5° *Notes sur la préparation mécanique des minerais* : I. La préparation mécanique continue d'Ems; II. Cribles continus (t. XX, 1866, avec 2 pl.); III. Les appareils continus de M. de Rittinger et de M. Handt (*Id.*, avec 1 pl.); IV. La préparation mécanique de la blende, à Ems (t. XXIII et XXIV, 1868, avec 2 pl.); 6° *Le procédé Bessemer en Styrie et en Carinthie* (t. XX, 1866); 7° *Le microscope de M. Sorby, d'après le Popular science Review et des notes mss. de l'auteur* (t. XXI, 1867, avec 1 pl.); 8° *Note sur la théorie de la séparation des minerais,*

1857. A. Gillon.

d'après les travaux de M. de Rittinger (t. XXII, 1867, avec 1 pl.); 9° *Note sur quelques nouveaux théodolites de mine et de surface* (t. XXIII et XXIV, 1868, avec 2 pl.); 10° *Revue des nouveaux procédés de fabrication de l'acier en Angleterre au moyen de fontes phosphoreuses* (t. XXIII et XXIV, avec 2 pl.); 11° *Note sur l'usage du spectroscope dans le procédé Bessemer* (t. XXIII et XXIV); 12° Exposition universelle de 1867. — *Note sur la Carte générale des mines de la Belgique* (v. ci-dessus, col. 230) et sur les *Cartes statistiques de la Prusse* (t. XXV et XXVI, 1869, avec 2 pl.); 13° Traduction et analyse de mémoires extraits de l'*Engineer*, du *Zeitschrift für Berg-, Hütten- und Salinenwesen in dem preussischen Staate* (de Berlin), du *Berg- und Hüttenmännische Zeitung* (de Clausthal), du *Dingler's Polytechnischer Journal*, de l'*Oesterreichische Zeitschrift für Berg und Hüttenwesen*, du *Zeitschrift des Oesterr. Ingenieur-Vereins*, etc. (t. XVI à XXVI, avec pl.) (\*\*). — 14° La *Revue de l'Exposition de 1867*, publiée par l'éditeur de la *Revue universelle*, contient un mémoire de M. Habets sur la *préparation mécanique des minerais et du charbon* (I. Considérations générales. II. Broyeurs. III. Classement des grenailles par volume. IV. *Id.* par densité. V. Classement des grenailles et des schlamms. VI. Enrichissement des produits classés. VII. Lavage de la houille. VIII. Etat actuel de la préparation des minerais), t. I et II, p. 345 à 635, avec 10 pl., et t. III, p. 327 à 437, avec 6 pl. — 15° *La fonte, le fer et l'acier*, conférence faite à la Société Franklin (v. ci-dessus, col. 949) le 20 janvier 1867 (*Rec. de causeries populaires* publié par M<sup>me</sup> la baronne de Crombrugge, 3<sup>e</sup> année, p. 410). — 16° Fabrication de briques en laitiers moulés à Königshütte (haute Silésie) (*Bull. de l'Assoc. des ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège*, II<sup>e</sup> série, 1866, p. 400). — M. Habets est, depuis 1867, collaborateur du dernier recueil cité; depuis 1868, il fait partie du Comité scientifique de la section liégeoise de l'Association.

(\*) M. RUCLOUX, ingénieur des mines, a fourni, depuis, une brillante carrière au service de l'Etat. Promu à la première classe

(\*) En 1862, M. Habets avait été envoyé par le gouvernement en mission, pour étudier les mines et usines du Centre et du Midi de la France. Il assista, dans les Pyrénées, au Congrès de la société géologique de France, qui l'accueillit dès lors dans son sein.

(\*\*) La plupart des notices publiées par M. Habets

dans la *Revue universelle*, ont été rédigées sur les observations qu'il a recueillies lui-même dans ses excursions scientifiques et industrielles en Allemagne, en France et ailleurs.

(\*\*\*) Une grande partie de ces extraits ont paru sous la rubrique : *Revue étrangère*.



## 1858. A.-T. Ponson (\*).

de son grade, il a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold le 31 décembre 1853. Il est aujourd'hui ingénieur en chef de la division de Liège. Depuis longues années, il fait partie du jury conférant le diplôme de sortie de l'École spéciale des mines ; il remplace M. Eug. Bidaut au Conseil de perfectionnement.

(\*) Décédé le 30 août 1866. — La *Meuse* du 12 septembre suivant a publié, sur Ponson, une notice biographique dont nous extrayons quelques passages : Anne-Théodore Ponson naquit à Genève, le 4 juillet 1801. Il fit de brillantes études littéraires et scientifiques au Collège, puis à l'Académie (Université) de cette ville, et compta parmi les meilleurs élèves de Lhuillier et de Candolle, le célèbre naturaliste. Parmi ses condisciples se trouvaient Sturm, Colladon et de la Rive, avec lesquels il entretenait depuis des relations d'amitié. — De bonne heure il se livra à l'enseignement. Au sortir de l'Académie, il fut nommé professeur à l'Institut agricole de Hofwyl. Plus tard, il se rendit à Paris, pour y suivre les cours de mathématiques supérieures de Lacroix, qui étaient alors en grand renom. En même temps il étudiait l'architecture et bientôt se vit charger, par sa ville natale, de constructions importantes. — Il fut appelé à Bruxelles en 1831, pour faire à l'Institut Gaggia les cours de physique et de chimie : son enseignement a laissé des souvenirs. L'occasion qu'il eut de faire quelques voyages à Liège, l'amena bientôt à concentrer son attention sur notre industrie minière. Il prédit les progrès qu'elle était à la veille d'accomplir et s'y intéressa jusqu'à se faire lui-même exploitant. Dans cette nouvelle phase de sa carrière, il rendit aux sociétés qui l'occupèrent d'éminents services, en même temps qu'il amassa de nombreux et précieux matériaux qui lui permirent d'élever un véritable monument scientifique.

Son *Traité de l'exploitation des mines, ou Exposition comparative des méthodes employées en France, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre pour l'arrachement et l'extraction des minéraux combustibles* (Liège, Noblet, 4 vol. in-8°, ensemble 2395 pages, et atlas in-fol. de 80 pl.), lui a fait une réputation plus qu'euro péenne. Il en existe des traductions en allemand (par M.

(\*) Le principe de la traction directe fut trouvé par Hoell, inventeur des machines à colonne d'eau. M. Falschamps, l'appliquant à la machine à vapeur, obtint le premier brevet accordé en Europe pour cet objet (Ponson, *Documents relatifs à l'histoire*

## 1865. A. Habets.

K. Hartmann) et en anglais (cette dernière a paru à New-York).

Le nom de Ponson reste attaché à la création de la *machine à traction directe*, dont l'industrie minière a retiré un immense profit (\*). Cet appareil était, en 1844, à l'état de simple projet, en butte à de nombreuses critiques, et les exploitants reculaient devant la chance des pertes considérables qui pouvaient résulter de son emploi. Ponson, alors directeur-gérant des charbonnages de Houssu, parvint, à force de volonté, à le faire adopter par ses commettants. L'essai réussit et, depuis cette époque, cette machine est en usage presque partout. On doit à Ponson une ingénieuse disposition de la maîtresse-tige; les dispositions de détail appartiennent à M. Colson, ingénieur-mécanicien des ateliers de Haine-St-Pierre (\*\*).

Décidé à ne rien négliger pour mettre son grand travail au courant des derniers progrès, Ponson entreprit de nombreux voyages à l'étranger, s'enquérant de tout et notant avec soin les observations dont pourrait profiter l'industrie de la Belgique, son pays d'adoption (\*\*\*). C'est ainsi qu'il a fait connaître à nos exploitants le système des *Fahrkunst*.

Ponson a publié un grand nombre de notices dans divers recueils périodiques, notamment dans la *Revue universelle* (1° *Documents relatifs à l'histoire des machines d'épuisement à traction directe*, t. III; 2° *Procédé de M. Guibal pour le passage des sables mouvants et aquifères*, t. V; 3° *Projet d'application de l'air comprimé à des fonçages de quelque profondeur* : analyse d'un Mémoire de M. Althaus, de Berlin, t. XV; 4° *Transport souterrain dans les mines domaniales de Saarbrück*, t. VIII; 5° *Des perforateurs en général et notamment de celui qui fonctionne à Moresnet sous l'impulsion de l'air comprimé*, trad. de l'allemand de M. Sachs, t. XIX; 6° *Articles bibliographiques* dans les t. VI à XIII) et dans des journaux quotidiens, entr'autres dans la *Meuse*. Un supplément important au *Traité de l'exploitation des mines de houille* a été édité en 1867-1868, avec beaucoup de soin, par le fils de l'auteur. Le *Dictionnaire du mineur* (français, allemand et anglais), appendice naturel de cette grande publication, verra le jour prochainement.

Ponson quitta définitivement l'industrie

*des machines d'épuisement à traction directe*, extr. de la *Revue universelle* de M. de Cuyper, p. 18).

(\*\*) *Ib.*, p. 16.

(\*\*\*) Il avait obtenu la naturalisation.



## XVIII. DESSIN.

1836. J.-P. Schmit.  
 1851. J.-P. Schmit et A. Lybart <sup>(1)</sup>.  
 1855. *Les mêmes*, H. Bollis <sup>(2)</sup> et A.-T. Ponson.  
 1862. J.-P. Schmit, H. Bollis, A.-T. Ponson et T. Lafleur.  
 1866. J.-P. Schmit (jusqu'en 1868), H. Bollis, T. Lafleur et P. Schorn <sup>(3)</sup>.

## XIX. TOPOGRAPHIE.

1840. J.-P. Schmit.  
 1858. A.-T. Ponson.  
 1865. A. Habets.

## XX. ARCHITECTURE INDUSTRIELLE.

1868. J.-L.-D. Dumonceau.

## Répétiteurs-surveillants.

J. Martynowski, (1858-1849); E. Defosse (1859-1846); N.-X. Berchmans (1846-1851); G. Lybart 1851-1862); A. Devivier 1855-1865); A. Folie (1857-1868); H. Bollis (1855); T. Lafleur (1862).

## Garde-consigne.

1856. Laurenty.  
 1862. P. Gérard.

## INDICATIONS SUPPLÉMENTAIRES.

I. CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT. — Institué par arrêté royal du 6 mai 1842, ce Conseil fut d'abord composé comme suit :

MM. D. ARNOULD, administrateur-inspecteur de l'Université de Liège, *président*;

A. VISSCHERS, directeur de l'administration des mines près du ministère des travaux publics ;

L. ALVIN, chef de la division de l'instruction publique au ministère de l'intérieur ;

A. DE VAUX, ingénieur en chef de la 5<sup>e</sup> division des mines ;

J.-P. LEMAIRE, inspecteur des études, *secrétaire*.

M. VISSCHERS fut remplacé, en 1845 par M. C.-F.-J. BAREEL, secrétaire général du ministère des travaux publics, et J.-F. LEMAIRE par M. CH. DE CUYPER,

nommé inspecteur des études en 1846.

L'arrêté royal du 20 avril 1850 (v. ci-dessus, col. 1032) introduisit dans le Conseil de nouveaux éléments ; d'autre part, la présidence, en fut attribuée à l'inspecteur-général des mines. Voici la liste de ses membres sous ce régime intermédiaire :

MM. A. DE VAUX, inspecteur-général des mines, *président*;

C.-H.-F. THIÉRY, chef de la division de l'instruction publique ;

D. ARNOULD, directeur de l'Ecole ;

CH. DE CUYPER, inspecteur des études de l'enseignement préparatoire, *secrétaire du Conseil*;

L. TRASENSTER, inspecteur des études de l'enseignement spécial ;

A. LESOINNE, professeur de métallurgie (v. ci-dessus, col. 420) ;

J.-B. BRASSEUR, professeur de méca-

en 1844, pour se livrer tout entier à ses études spéciales. Ce n'est qu'à partir de 1858 qu'il rentra dans l'enseignement : son souvenir est resté vivant à l'Ecole des mines, où sa haute compétence et son zèle étaient généralement appréciés. — Il s'intéressait d'autre part à la diffusion de l'instruction dans les classes ouvrières : vers la fin de sa vie, il fit à la Halle et à la Salle de milice (locaux affectés aux lectures populaires organisées par la ville de Liège) plusieurs

conférences qui obtinrent un légitime succès.

<sup>(1)</sup> Ancien sous-lieutenant ; nommé répétiteur le 30 septembre 1851 ; décédé le 1<sup>er</sup> janvier 1862.

<sup>(2)</sup> Ingénieur-mécanicien ; nommé maître de dessin-surveillant le 22 septembre 1855 ; actuellement maître de dessin-répétiteur.

<sup>(3)</sup> Ancien officier d'artillerie, démissionné sur sa demande. M. Schorn a débuté avec un grand succès, comme maître de dessin, à l'Ecole industrielle de Liège.



nique appliquée (v. ci-dessus, col. 77);  
J.-Th. P. CHANDELON, professeur de  
chimie industrielle et de docimasia (v.  
ci-dessus, col. 777).

Réorganisé par arrêté royal du 30  
mars 1859, le Conseil se composa dès  
lors des membres suivants :

A. *Membres permanents.*

MM. AD. DE VAUX, *président* ;  
C.-A.-F. THIÉRY, directeur-général  
de l'instruction publique ;  
M. L. POLAIN, administrateur-inspec-  
teur de l'Université, directeur des  
Ecoles spéciales ;  
CH. DE CUYPER, *secrétaire* ;  
L. TRASENSTER ;  
J.-Th.-P. CHANDELON, inspecteur des  
études pour les sciences chimiques.

B. *Membres temporaires* (nommés  
pour 4 ans).

EUG. BIDAUT, ingénieur des mines de  
1<sup>re</sup> classe et secrétaire-général du dé-  
partement des travaux publics ;

J.-B. BRASSEUR ;

L. DE KONINCK, professeur de chimie  
ORGANIQUE (v. ci-dessus, col. 788).

Ad. DE VAUX, décédé en 1866, a été  
remplacé par M. GERNAERT, élevé au  
poste d'inspecteur-général des mines ;  
ce haut fonctionnaire ayant fait valoir,  
deux ans plus tard, ses droits à la re-

traite, c'est à son successeur, M. JO-  
CHAMS (précédemment ingénieur en chef  
des mines du Hainaut ; v. ci-dessus,  
col. 207), qu'est aujourd'hui dévolue la  
présidence du Conseil.

Eugène BIDAUT, décédé le 19 mai  
1868, a été remplacé par M. J. RUJLOUX,  
ingénieur en chef de la 5<sup>e</sup> division des  
mines (Liège). Enfin, la place laissée  
vacante par la mort de J.-B. BRASSEUR  
(v. col. 77) est actuellement occupée  
par M. le professeur Aug. GILLON (v.  
ci-dessus, col. 851).

II. CONSEIL DE L'ÉCOLE. — Le Conseil  
de perfectionnement ne doit pas être  
confondu avec le *Conseil de l'Ecole*, qui  
n'a point à proprement parler de caractè-  
re officiel. On désigne sous ce nom la  
réunion du directeur et des trois ins-  
pecteurs, délibérant sur les affaires  
courantes du régime intérieur et s'en-  
tendant sur les mesures à prendre dans  
des cas particuliers.

III. BIBLIOTHÈQUE ET COLLECTIONS. —  
L'Ecole des arts et manufactures et des  
mines possède une bibliothèque spéciale  
et quelques collections (exploitation  
des mines, métallurgie, mécanique, ar-  
chitecture industrielle, etc.), dont la  
garde a été confiée, en 1861, à M. Ad-  
DELVAUX DE FENFFE, agrégé à l'Univer-  
sité, ancien titulaire du cours de métal-  
lurgie (v. ci-dessus, col. 642).



### VIII

## COLLECTIONS

---

Le titre V du *Règlement organique* du 25 septembre 1816 (art. 109-159) déterminait que les villes où les Universités seraient établies auraient à pourvoir, autant que possible, non seulement aux locaux nécessaires pour ces institutions, mais en général aux premiers besoins matériels de l'enseignement académique, dans le cas où elles possèderaient « des établissements et des cabinets propres à cette destination. » L'Etat s'engageait, de son côté, à fournir des subsides annuels, et d'abord, pour l'entretien et l'accroissement des bibliothèques. Un tiers de la somme destinée à des achats de livres devait être appliqué aux sciences physiques, toutes les branches de l'histoire naturelle y comprises; les curateurs avaient mission de surveiller l'emploi de ce fonds. Un autre subside (2000 florins) était alloué à chaque Université pour les frais résultant de l'enseignement clinique médical, chirurgical et obstétrical à établir dans les locaux des hospices civils, ainsi que pour l'entretien des instruments de chirurgie et de l'art des accouchements. Le règlement exigeait en outre qu'on formât des cabinets de

préparations anatomiques, physiologiques et pathologiques, ainsi que des préparations d'anatomie comparée « pouvant servir à éclaircir la connaissance du corps humain. » Les cours de la Faculté des sciences n'étaient point oubliés : cabinet d'instruments de physique, modèles des instruments mécaniques composés les plus intéressants, instruments astronomiques, matériel d'un laboratoire de chimie, cabinet de zoologie et d'anatomie comparée des animaux, cabinet de minéralogie et de géologie, collection d'instruments agricoles et de machines pour les fabriques et les manufactures, jardin botanique enfin, tout était prévu : les premiers frais d'établissement, les dépenses résultant des expériences, les traitements des employés inférieurs devaient former un chapitre du budget universitaire. Le gouvernement comptait sur le concours des villes, mais manifestait l'intention de ne reculer, pour sa part, devant aucun sacrifice commandé par la situation. Le rapport présenté aux Etats-Généraux par le commissaire de l'instruction, Repelaer van Driel, le 4 janvier 1817, était des plus explicites à cet égard, et témoignait hautement de la sollicitude de Guillaume I pour la



propagation et le développement des sciences et des arts dans le royaume des Pays-Bas.

A part la Bibliothèque, dont les richesses, malgré l'exiguité des ressources dont on disposait en sa faveur, se sont rapidement accrues, grâce à quelques circonstances favorables et surtout grâce au zèle soutenu de son conservateur M. Fiess; à part le cabinet de minéralogie, dont le noyau fut formé dès 1819 d'une quantité considérable d'échantillons envoyés par le ministre de l'intérieur; à part quelques subdivisions des autres collections, enrichies par des dons particuliers et par les travaux personnels des professeurs qui en avaient la direction, il faut bien dire, cependant, que le matériel scientifique de l'Université de Liège, bien que répondant aux premières nécessités, ne s'est point re-

commandé par son importance pendant une période d'environ trente ans. L'Université étouffait dans des locaux qui n'avaient pas été construits exprès pour elle (1) et qui n'étaient pas moins incommodes qu'irréguliers. Ils se composaient, en 1855, « d'une construction principale, flanquée de deux autres qui venaient la toucher à des points différents et dont l'une était terminée par un bâtiment neuf, mais heureusement inachevé, qui servait pour ainsi dire de cage à l'amphithéâtre de médecine. Le bâtiment de la *Salle académique* (2) se trouvait dans un angle du plan de l'édifice, auquel il se rattachait (qu'on nous passe la comparaison) comme un manchot, par un seul bras, en forme de galerie. Le Jardin botanique occupait les autres angles et se prolongeait de la Meuse à la rue de l'Université; mais l'emprise à faire pour le quai de

(1) Nous avons rappelé dans l'introduction de cet ouvrage que les frères Hiéronymites, rentrés à Liège sous le règne de Jean de Hornes, y fondèrent un collège qui fut assez florissant, jusqu'à l'époque où les Jésuites parurent dans le pays. Installés d'abord dans les cloîtres de la collégiale de St-Paul, les *Frères de la vie commune* ne tardèrent pas à chercher un établissement plus convenable; enfin la Cité leur accorda une *vuide place estant derrière l'église et monastère des Carmes sur la rivière de Mouse, appelée l'isleal Hochet* (1495).

« A cette époque, dit M. Polain, (*Liège pittoresque*, p. 250), un bras de la Meuse coulant le long des murailles du couvent des Carmes, et venant se jeter plus bas dans un autre bras de la même rivière, enfermait tout le terrain où se trouvent aujourd'hui les bâtiments de l'Université, et formait une île nommée *l'île aux Hochets*. Les bourgeois, les jurés, le Conseil et les trente-deux bons métiers de la Cité, « considérant » le grand et commodieux bien et prouffit, » qui par la résidence et estude des dits » Frères, adviendroit à la dite Cité, bourgeois et enfants de bourgeois d'icelle, » acquiescèrent volontiers à leur requête, et leur permirent de construire sur *l'isleal*

(\*) La charte d'établissement des Hiéronymites existe aux archives de la province de Liège; elle a été publiée en 1841 par M. Brixhe (*Documents judiciaires et historiques concernant les droits de la cité de Liège sur les anciens remparts*, etc.), et réimprimée en 1869 par M. Aug. Morel, dans son *An-*

« une église et monastère pour y faire et » célébrer l'office divin, et aussi édifier autres » maisonnaiges et édifices à eulx nécessaires » pour eulx, leurs familles, clercs et étudiants » venir, habiter, résider et demourer (7). »

En 1581, les Hiéronymites firent place aux PP. de la Compagnie de Jésus, qui durent à leur tour, deux siècles plus tard, abandonner l'église et le couvent qu'ils avaient reconstruits à grands frais (\*\*). Le *grand Collège*, l'*Ecole centrale*, le *Lycée*, le *Gymnase* occupèrent successivement ces mêmes édifices qui furent enfin destinés, par Guillaume I, à devenir le siège d'une des six Universités du royaume des Pays-Bas. Ainsi, « depuis plus de trois siècles, l'étude règne en souveraine maîtresse dans ces mêmes murs, où nous voyons encore aujourd'hui se presser la jeunesse laborieuse de nos écoles » (\*\*\*). Mais les exigences d'un établissement d'enseignement supérieur sont tout autres que celles d'un simple Collège, et l'on peut dire que l'Université de Liège a été beaucoup moins partagée, sous le rapport des locaux, au moins dans la première période de son existence, que ses sœurs de Gand et de Louvain.

(2) Construit en 1824 (v. l'art. WALTER, col. 3, et l'art. WAGEMANN, col. 600).

*nuaire de l'Université de Liège* (p. 14).

(\*\*) V. dans les *Délices du pays de Liège*, t. I, p. 212 et suiv., une notice sur le *Collège des Jésuites wallons*, avec pl.

(\*\*\*) *Liège pittoresque*, p. 251.



halage devait le réduire de moitié et enlever une partie des serres (1). » Les collections étaient littéralement entassées dans des salles de dimensions étroites, et l'enseignement des sciences naturelles, réduit pour ainsi dire à sa plus simple expression faute d'un personnel suffisant, était peu propre à stimuler le zèle des conservateurs de ces musées naissants. Schmerling et Fohmann eurent toute la peine du monde à trouver place, celui-là pour ses ossements fossiles, celui-ci pour ses belles injections; le classement des uns, l'entretien des autres devint avec le temps à peu près impossible, l'espace faisant de plus en plus défaut. Il faut ici rendre une éclatante justice à l'administrateur-inspecteur D. ARNOULD qui, dès son arrivée à Liège, le lendemain de la réorganisation de 1855, ne perdit pas un instant pour remédier à cet état de choses, provoqua l'arrêté royal du 31 octobre 1856 et ne s'arrêta dans ses démarches auprès de l'Etat, de la province et de la commune, qu'après avoir transformé l'Université en un véritable palais. Les conséquences de ces améliorations se firent bientôt sentir: la Bibliothèque agrandie, les cabinets, les musées et les ateliers convenablement disposés, les laboratoires et l'amphithéâtre reconstruits sur de larges proportions et dans de bonnes conditions hygiéniques, le Jardin botanique déplacé, tout fut accompli vigoureusement et sans retard, et dès lors aussi chacun sentit s'échauffer son zèle pour mettre le contenu en rapport avec le contenant. Avant de nous occuper de ce contenu, nous croyons opportun de reproduire ici, d'après Ph. Lesbroussart, la description des bâtiments de l'Université tels qu'ils étaient déjà en 1841 et tels qu'ils sont encore au moment où nous écrivons, à part quelques changements dans la distribution intérieure.

« Tout a été changé par la construction des deux ailes parallèles qui for-

ment, avec l'ancienne, deux carrés dont le premier encadre la Salle académique, qui n'était là que comme un hors-d'œuvre. Elles s'avancent de front sur la place de l'Université (2); les anciennes ailes, auparavant isolées sur le côté, sont maintenant chacune au fond d'un carré, et concourent, au moyen du prolongement de chacune d'elles, à former un ensemble symétrique et raisonné, qui présente une distribution appropriée aux besoins variés de l'enseignement universitaire.

» Au fond, et à l'extrémité de l'aile gauche, au rez-de-chaussée, se trouve la Faculté de médecine avec son amphithéâtre, sa salle de dissection et un superbe emplacement pour les collections et les préparations anatomiques.

» A l'étage, la bibliothèque occupe à elle seule tout le centre du premier carré. Elle a deux entrées, dont l'une communique avec l'ancien bâtiment, et l'autre conduit, par un bel escalier, à la sortie sur la place Cockerill. La salle de lecture et le cabinet du bibliothécaire et de ses adjoints touchent à la bibliothèque et sont placés dans une aile dont le point de vue sur la rivière est propre à reposer les yeux et l'esprit après une étude sérieuse.

» Le local de la Bibliothèque est, depuis son agrandissement, l'un des plus beaux qu'il y ait en Europe. Il comprend trois magnifiques salles (3), reliées entr'elles par des arcades à colonnes corinthiennes et surhaussées de voûtes ornées de caissons. Des rayons à pilastres gracieux, blanc et or, ajoutent à l'aspect à la fois élégant et grave de l'ensemble.

« L'aile centrale, ou l'ancien corps de bâtiment, est occupé comme autrefois par les auditoires des Facultés de philosophie, de droit et des sciences, et par les locaux destinés à l'administration, ainsi qu'aux autorités académiques. On l'a prolongée pour placer à son extrémité les laboratoires de métallurgie, de chimie industrielle et de

(1) Ph. Lesbroussart, *Notice sur l'Université de Liège* (1841), p. 2.

(2) Sur la place, en avant du péristyle, s'élève depuis 1866 la statue en bronze

d'André Dumont, remplaçant celle de Grétry, qu'on a judicieusement installée en face du Théâtre royal.

(3) Aujourd'hui quatre; v. ci-après.



manipulations chimiques <sup>(1)</sup>, et, aux étages, de nouveaux auditoires et des salles de réunion pour les Facultés.

» Le bâtiment qui forme actuellement le fond du second carré est occupé par les collections de physique, de zoologie <sup>(2)</sup>, d'anatomie et de physiologie végétale <sup>(3)</sup>, de minéralogie, de métallurgie et de géologie. Au sommet de cette partie de l'édifice, on a construit en 1858 un observatoire, dont l'enseignement de l'astronomie avait été dépourvu jusqu'alors. Une lunette méridienne y a été établie pour régler la marche du temps et servir ainsi à régulariser les départs des convois du chemin de fer, comme à favoriser l'art de l'horlogerie, en fournissant le moyen de vérifier la marche des chronomètres. De cet observatoire, on découvre un horizon étendu et le magnifique panorama des vallées de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre.

» Enfin, la dernière aile, récemment achevée, a été expressément construite pour l'École des arts et manufactures et des mines; sa distribution ne laisse rien à désirer.

» Le rez-de-chaussée renferme un atelier de construction de machines en pleine activité, où les élèves, sous la direction du professeur de mécanique appliquée, et sous la conduite du mécanicien, sont initiés aux procédés des arts et se familiarisent avec les applications en grand des théories qui leur sont enseignées <sup>(4)</sup>.

» Le premier étage, dans toute son étendue, est destiné au musée des machines et aux collections de modèles. Les machines ingénieuses qu'il renferme, au lieu d'être posées immobiles et inactives, comme des énigmes indéchiffrables pour le visiteur, sont mues

par les forces transmises de l'atelier; ce qui permet aux élèves d'en étudier le jeu et d'en calculer les effets. Cette idée neuve et féconde, qui ne pouvait se réaliser qu'à raison du voisinage de l'atelier, distingue le musée de mécanique de Liège des autres collections du même genre. Au second étage se trouvent des salles d'études pour les élèves de chaque catégorie, qui y travaillent sur des pupitres dont ils conservent la clef. Ces salles sont éclairées au gaz et chauffées par la vapeur de la machine qui fonctionne à l'atelier. Plus loin se trouve une vaste salle pour les travaux graphiques, laquelle est parfaitement éclairée. Elle a été conçue dans des vues hygiéniques, pour délasser les élèves, qui, longtemps assis dans les salles d'études, viennent y travailler debout.

» Tout, dans cet étage, est si bien combiné, qu'un surveillant, du bout du corridor où se trouve son cabinet vitré, peut maintenir la discipline et inspecter tout ce qui se passe dans l'École, soumise à un régime intérieur analogue à celui de l'École polytechnique, avec cette différence qu'ici les élèves sont externes <sup>(5)</sup>.

» Telle est la distribution actuelle des bâtiments de l'Université. Ils offrent, comme on le voit, un ensemble propre à satisfaire à tous les besoins de l'enseignement <sup>(6)</sup>. On a fait disparaître, autant que possible, l'irrégularité et le décousu de l'ancien édifice, dont la façade principale donnait sur un bras de rivière, comblé depuis. Il a donc fallu lui faire faire en quelque sorte volte-face, pour la replacer, par de nouvelles constructions, sur la rue et la place de l'Université, qui elles-mêmes

<sup>(1)</sup> Ces laboratoires ont dû être transportés, par suite du grand développement des Ecoles spéciales, au rez-de-chaussée du bâtiment qui relie l'aile centrale à l'aile affectée aux ateliers. — Le laboratoire de recherches (v. ci-dessus, col. 1047), occupe au contraire le milieu de l'aile centrale, à gauche du passage qui conduit aux Ecoles.

<sup>(2)</sup> Les cabinets de zoologie et d'anatomie comparée sont aujourd'hui installés à l'étage de l'aile qui fait face à la place Coc-

kerill, au-dessus de l'École de pharmacie (v. ci-après).

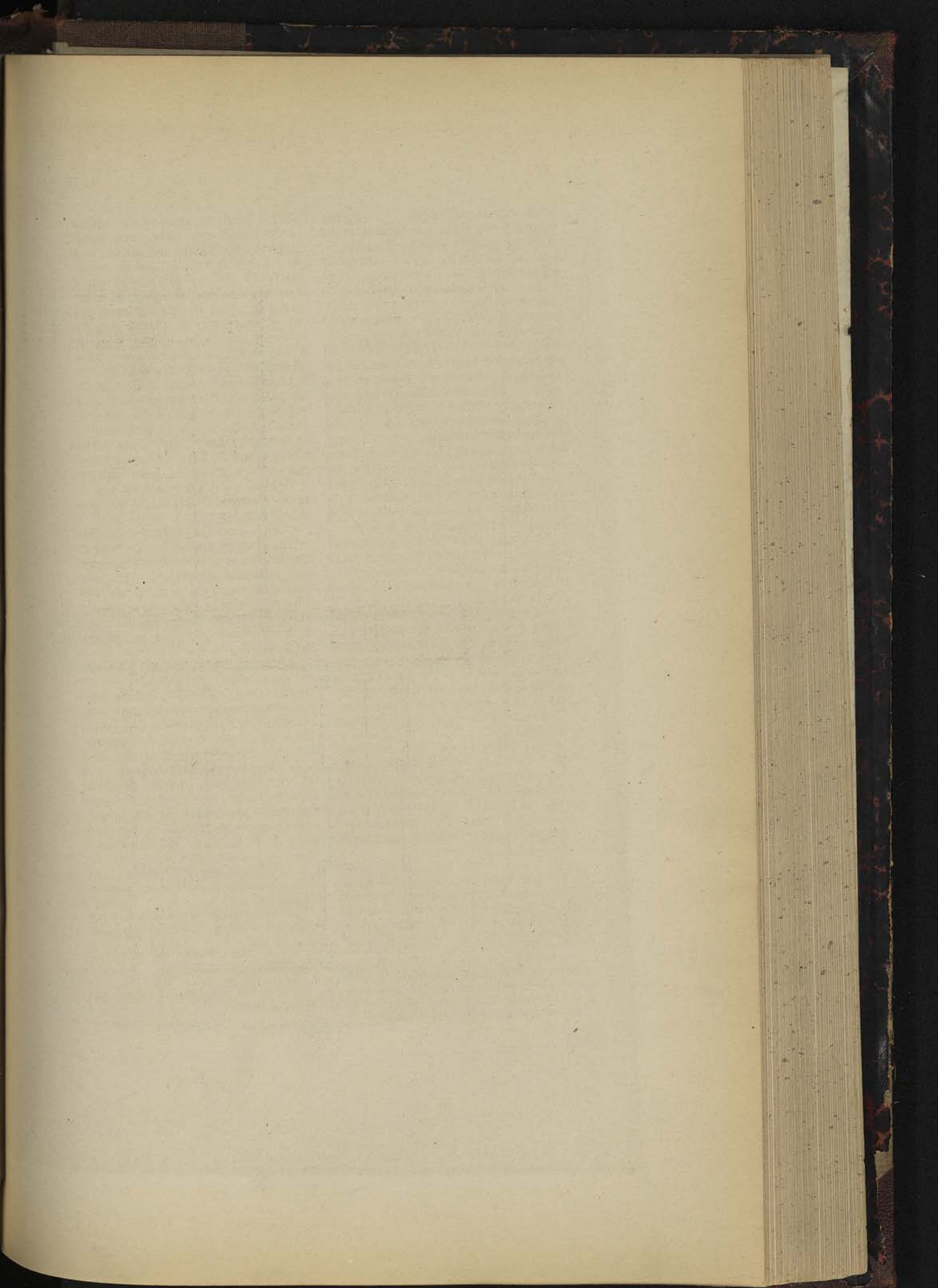
<sup>(3)</sup> Collection transportée depuis au rez-de-chaussée du corps de bâtiment dont l'étage est occupé par la Bibliothèque.

<sup>(4)</sup> V. ci-dessus, section VII, et l'article BRASSEUR.

<sup>(5)</sup> V. ci-dessus, section VII.

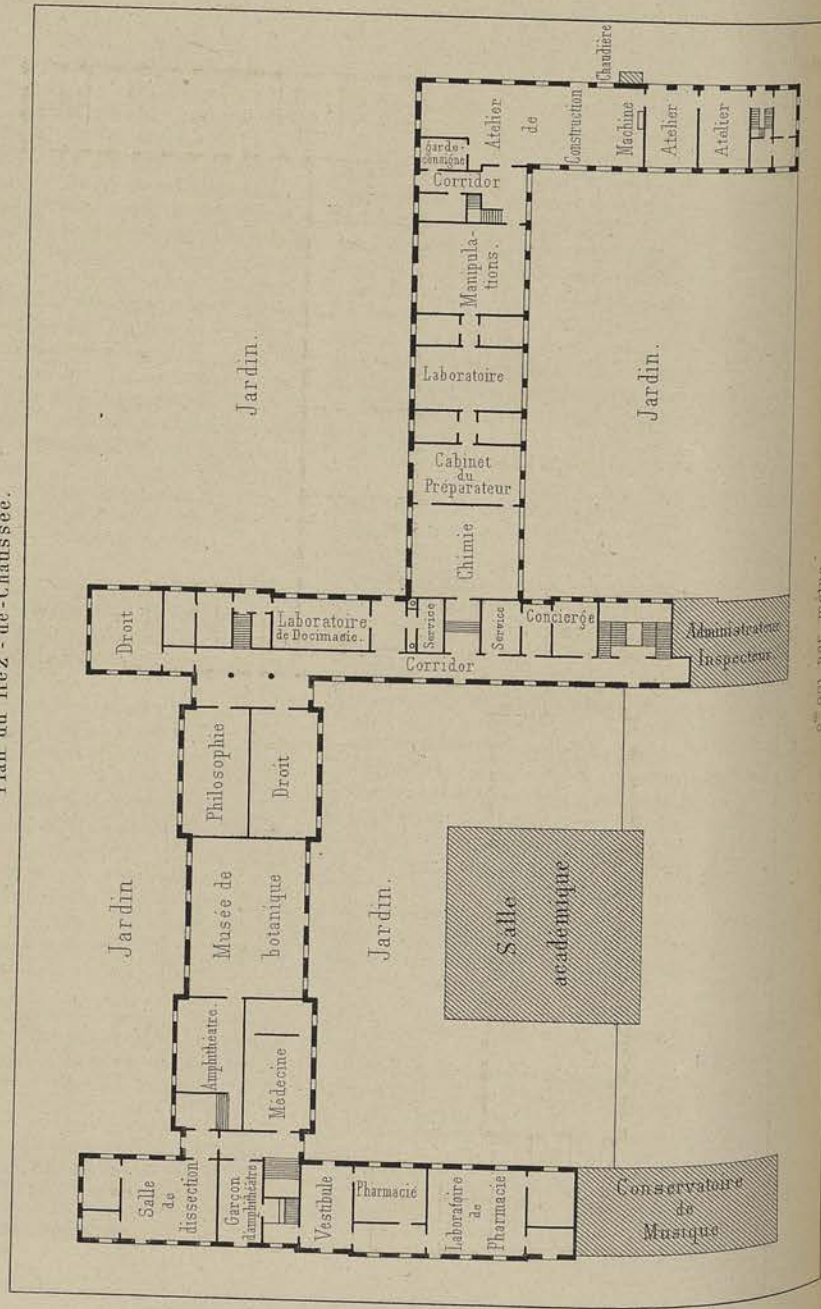
<sup>(6)</sup> On ne doit pas perdre de vue que ceci a été écrit en 1841.



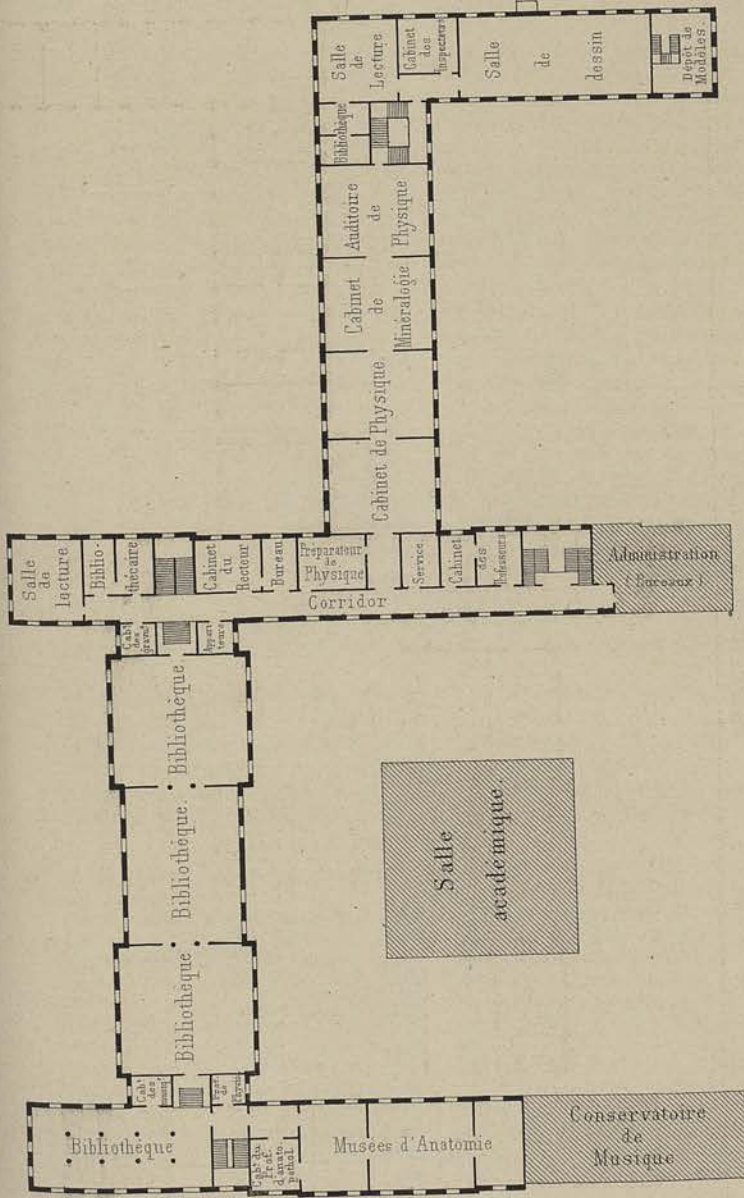




UNIVERSITÉ DE LIÈGE.  
Plan du Rez-de-Chaussée.





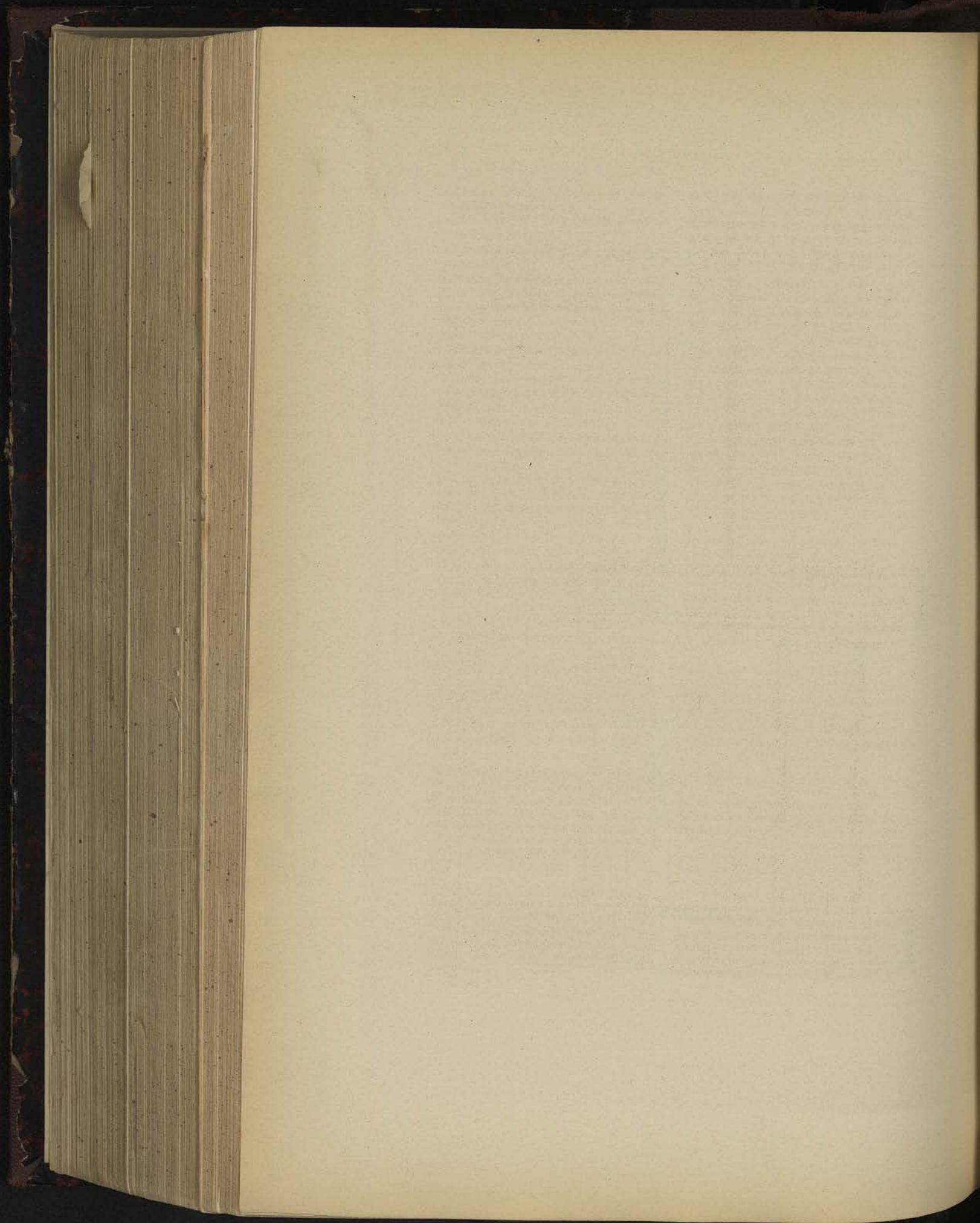


0<sup>m</sup>.001 par mètre.

Lith. de J. Courne, Liège.

E. Herbinaux.







avaient été tracées dans une direction différente. L'Université a maintenant quatre façades : l'une, formant deux carrés sur la place et la rue du même nom; la seconde (la plus belle) fait face à la maison Cockerill<sup>(1)</sup>; la troisième se présente, avec ses deux ailes, sur le rivage de la Meuse; la quatrième donne sur la cour de l'atelier, où elle offre, par sa machine à vapeur, l'image d'une manufacture<sup>(2)</sup> ».

Il avait été décidé, en 1856, que la partie centrale du bâtiment qui fait face à la place Cockerill ne serait mis que partiellement à la disposition de l'Université : l'étage devait être occupé par une grande salle de concert, réservée pour la Ville, et mise en rapport avec le Conservatoire royal de musique, auquel était réservée une extrémité du même bâtiment, vers la place de l'Université. Le Conservatoire est effectivement installé dans ce dernier local; mais il a fallu, depuis, accorder à l'École de pharmacie tout le rez-de-chaussée de l'aile gauche, et placer des collections à l'étage<sup>(3)</sup>. Malgré cette appropriation, les besoins nouveaux qui se sont produits, et qui commencent à devenir impérieux, font prévoir que, dans un temps plus ou moins prochain, il deviendra indispensable de déplacer le Conservatoire<sup>(4)</sup>.

De nouvelles améliorations, d'une réelle importance, ont été apportées dans la distribution intérieure de l'Université, et surtout des Ecoles spéciales, depuis que M. POLAIN est à la tête de l'administration. Nous citerons, entre

autres, la construction du laboratoire spécial pour l'étude approfondie des sciences chimiques<sup>(5)</sup>. M. Polain a aussi rendu de grands services aux diverses collections, au double point de vue de leur installation et de leur accroissement. Il n'a cessé d'insister auprès de l'administration communale pour obtenir les moyens de faire face aux légitimes exigences des Facultés des sciences et de médecine. La Salle académique, d'autre part, a été complètement et élégamment restaurée; au-dedans et au-dehors, l'Université a cessé de présenter cet aspect un peu délabré qui contrastait singulièrement avec la prospérité soutenue de l'institution. Rien n'a été négligé; les terrains vagues qui entouraient l'édifice, depuis que le Jardin botanique a été transporté au Petit-Jonckeu (rue Louvrex), sont aujourd'hui couverts, de trois côtés, de plantations et de pelouses d'un effet agréable; les constructions sont entretenues avec soin et avec goût. Les sympathies de l'administration locale ne faisant point défaut à l'Université, il n'est point douteux que les *desiderata* qu'on peut encore signaler, ne reçoivent bientôt pleine et entière satisfaction.

Les collections dont nous allons faire connaître sommairement le contenu général sont<sup>(6)</sup> :

- 1° La bibliothèque et le cabinet des médailles;
- 2° Le Jardin botanique, le Musée des instruments d'agriculture et le cabinet de préparations végétales;
- 3° Le cabinet de physique;

(1) Aujourd'hui occupée par l'administration des douanes.

(2) Les plans des agrandissements et des appropriations qu'on vient de décrire ont été conçus et exécutés par M. Rémont, architecte de la ville depuis le 1<sup>er</sup> mai 1837. C'est depuis cette dernière date qu'on a commencé à s'en occuper sérieusement. Avant d'être fonctionnaire communal, M. Rémont portait déjà le titre d'architecte de l'Université; à la solde du gouvernement. La ville de Liège est redevable au même artiste de plusieurs de ses monuments les plus remarquables, entre autres de l'Athénée et surtout du Théâtre royal, qui peut soutenir la comparaison avec les édifices les plus beaux et le mieux ap-

propriés de ce genre, où la perfection est si difficile à atteindre (v. ci-dessus, col. 827).

(3) La construction des bâtiments du centre est postérieure à celle de l'École de médecine et du Conservatoire; il faut en faire honneur à l'administration de M. Polain.

(4) Dans son rapport de 1860, M. le recteur Lacordaire émettait déjà un vœu en ce sens.

(5) V. ci-dessus.

(6) Nous suivons l'ordre adopté dans le dernier *Exposé général de la situation du royaume* (période décennale de 1851 à 1860), publié par le département de l'intérieur. Bruxelles, 1861, in-4<sup>o</sup>, t. I, p. 248<sup>o</sup> et suiv.



- 4° Les laboratoires et les collections de chimie;
- 5° Le cabinet de zoologie et de paléontologie;
- 6° Le cabinet de minéralogie et de géologie;
- 7° Le musée de mécanique appliquée;
- 8° Le musée d'exploitation des mines;
- 9° Le cabinet de métallurgie;
- 10° Le cabinet de modèles du cours de dessin;
- 11° Le cabinet d'anatomie humaine générale;
- 12° Le cabinet de physiologie;
- 13° Le musée d'anatomie descriptive;
- 14° Le musée d'anatomie pathologique;
- 15° Le cabinet d'anatomie comparée;
- 16° La collection d'instruments de chirurgie.

L'administration communale de Liège a exprimé le désir de voir admettre le public à visiter les cabinets et les musées de l'Université. Ils sont ouverts le dimanche, de 11 heures à 1, hors le temps des vacances légales. Un arrêté ministériel du 25 mars 1854 a prescrit à cet égard quelques mesures d'ordre.

#### I. Bibliothèque.

Nous avons dit (v. l'art. J. Fress, col. 818 et suiv.), que la Bibliothèque de la ville de Liège comptait 7000 volumes lorsqu'elle fut cédée à l'Université. Ce premier dépôt s'enrichit successivement : 1° des dons, faits par le gouvernement, de toutes les publications officielles et des livres honorés d'une souscription de l'Etat; 2° des Mémoires envoyés par un grand nombre de Sociétés littéraires de Belgique et de Hollande, d'Allemagne, de Suisse et d'Angleterre<sup>(1)</sup>; 3° des dons faits par l'administration communale de Liège; 4° des dons faits par des particuliers<sup>(2)</sup>; enfin, des acquisitions couvertes

au moyen des subsides portés annuellement au budget universitaire (18,000 florins en 1817; 2,500 fl. de 1818 à 1825; 2,215 fl. 40 c. en 1825; 5,000 fl. de 1824 à 1826; 2,800 fl. chacune des trois années suivantes; 5,400 fl. en 1850; environ 26,000 francs pour les cinq années 1851 à 1855; 14,514 frs. 91 c. en 1856; depuis lors, une moyenne de 10,000 francs). En 1840, le bibliophile A. Voisin<sup>(3)</sup> comptait déjà 62,000 volumes imprimés à la Bibliothèque de Liège, et 400 mss., dont quelques-uns très-précieux; deux ans plus tard, P. Namur accusait un total de 60 à 70,000 vol., non compris environ 20,000 brochures ou dissertations inaugurales. Le docteur Hænel, ajoutait-il, dans son *Catalogus librorum mss., qui in bibliothecis Galliae, Helvetiae, etc., asservantur* (Lipsiae, 1850, in-4°, p. 774), dit qu'en 1826, la même Bibliothèque ne possédait que 20,000 volumes et quelques manuscrits. Ce dépôt se serait donc accru, depuis 1826 jusqu'en 1842, d'environ 50,000 volumes. Hâtons-nous de faire observer qu'un tel accroissement de richesses serait inexplicable, si divers petits fonds de bibliothèques n'étaient venus se joindre au dépôt central, dans le cours de cette période et de la précédente: ainsi furent déposés à l'Université de Liège quelques ouvrages provenant de l'ancienne Ecole de droit de Bruxelles; 227 articles ayant appartenu au Lycée de Liège; environ 150 mss. provenant de la ci-devant abbaye de St-Trond, enfin, une grande partie des livres de l'abbaye d'Everbode, soustraits jusqu'en 1822 aux investigations du gouvernement et volontairement abandonnés à la suite d'une transaction, au moment où la restitution en allait être demandée au tribunal de Ruremonde<sup>(4)</sup>. Depuis lors, notre Bibliothèque n'a pas laissé que de recevoir des dons re-

(1) V. la liste de ces Sociétés dans l'*Hist. de la bibl. de Belgique* de P. Namur. Bruxelles, 1842, in-8°, t. III, p. 161.

(2) Nous mentionnerons, entr'autres, une riche collection de livres de voyages et de grands ouvrages d'art, offerte par M. Ransonnet, ancien capitaine de vaisseau.

(3) *Documents pour servir à l'hist. des bibl. de Belgique* Gand, 1840, in-8°.

(4) Namur, t. III, p. 459. — Le fonds d'Everbode se composait d'environ 8,000 volumes, parmi lesquels des ouvrages de grand prix.



lativement considérables, soit de la part de personnes privées<sup>(1)</sup>, soit de la part de plusieurs gouvernements étrangers (France, Angleterre, Russie, Brésil, Canada, etc.). La ville de Liège de son côté, y a déposé 200 volumes manuscrits tirés de ses archives et a voté un subside annuel, destiné à l'acquisition d'ouvrages concernant l'histoire du pays. Un arrêté royal du 23 décembre 1851 a décidé que les doubles des trois bibliothèques de l'Etat seraient distribués entre ces trois établissements, de manière à compléter réciproquement leurs collections; le dépôt de Liège a ainsi obtenu, sans frais, un renfort qui n'est pas sans importance. De 1849 à 1852, 6,222 volumes et brochures (celles-ci au nombre de 1855) sont entrés dans la bibliothèque liégeoise; de 1855 à 1855, 7,059, dont 4,549 brochures et dissertations; dans le cours de la période triennale suivante, 6,848 (dont 4,475 broch.); 6,740 (dont 4,701 broch.), de 1859 à 1861; 9,094 (4,700 broch.), de 1862 à 1864; depuis lors jusqu'en 1868, les accroissements se sont montés à 44,560 volumes et brochures (2,928 broch. et 71 mss.).

Le nombre total des manuscrits est aujourd'hui d'un millier, estimation qu'il faut à peu près doubler, si l'on considère que beaucoup de volumes contiennent plusieurs ouvrages différents, n'ayant entr'eux rien de commun que la reliure. Quant aux volumes imprimés, ils doivent dépasser actuellement, d'après les supputations les plus modérées, le nombre de 90,000, les brochures et dissertations non comprises: celles-ci comptent environ 40,000 numéros (289 boîtes de broch. diverses, et 482 boîtes de thèses, provenant des Universités ou hautes Ecoles des villes suivantes: Goettingue, Bonn, Heidelberg, Cracovie, Munich, Varsovie, Leipzig, Tubingue, Erlangen, Breslau, Fribourg en Brisgau, Wurzburg, Berlin, Giessen,

Rostock, Königsberg, Iena, Marbourg, Helsingfors, Leyde, Groningue, Franeker, Utrecht, (\*) Copenhague, Lund, Upsal, Christiania, Kiel, Zurich, Bâle, Genève, Vienne, Louvain, plus des cartons *variarum Universitatum*). Tous les volumes sont reliés: peu de bibliothèques, sous ce rapport, peuvent être comparées à celle de Liège, ainsi que sous le rapport du classement et de la disposition matérielle. Outre les trois grandes salles mentionnées plus haut, l'ancien cabinet de lecture (au-dessus de l'amphithéâtre de médecine) est actuellement rempli de livres: c'est là, par parenthèse, que sont déposés les manuscrits, ainsi que diverses collections spéciales (entr'autres les *partitions* appartenant à la ville et les gravures) et le cabinet de médailles, qui demande encore un classement définitif. Il y a quelques années, M. Fiess a obtenu un subside extraordinaire pour la confection de nouvelles armoires: à peine achevées, elles ont été pleinement occupées; si la moyenne annuelle des accroissements se soutient, il y aura bientôt de nouveau pléthore. — N'oublions pas d'ajouter que ce qui a surtout contribué, dans ces derniers temps, à enrichir la Bibliothèque d'un grand nombre de recueils précieux, c'est l'accord conclu avec la Société royale des sciences de Liège, qui y dépose tous les ouvrages qu'elle reçoit des Sociétés savantes étrangères, en échange de ses propres publications<sup>(2)</sup>.

Nous avons dit un mot (col. 825) des quatre Catalogues de la Bibliothèque; ce serait ici le lieu de faire connaître d'une manière précise, au moins dans ses traits principaux, le système de classification adopté par M. Fiess dans le *Catalogue sur bulletins séparés classés méthodiquement* (n° 4). Ces sortes de renseignements sont toujours instructifs; ils provoquent des comparaisons fructueuses et viennent puissamment en aide aux personnes qui ont besoin de

(1) C'est ainsi que M<sup>lle</sup> de Donceel a généreusement offert sa bibliothèque à l'Université. — Les noms des donateurs sont mentionnés tous les ans, à la rentrée, dans le Rapport du Recteur sur la situation de

l'Université.

(2) Toutes les thèses des six Universités du royaume des Pays-Bas (de 1817 à 1830) sont réunies en volumes.

(3) *Rapp. triennal* (1862-1864), p. XXXI.



se faire une juste idée de ce que peut comprendre la bibliographie d'un sujet déterminé, considéré soit en lui-même, soit dans ses rapports de parenté avec d'autres sujets. C'est sans doute cette dernière considération qui a déterminé le laborieux bibliothécaire de Liège à entreprendre son grand travail : le Catalogue systématique (n° 5) dont P. Namur a fait connaître les grandes divisions (\*) n'est pas et ne saurait être rigoureusement scientifique dans les détails, les livres étant inscrits à mesure qu'ils arrivent. Ici, au contraire, les subdivisions sont poussées jusqu'aux dernières limites, et les simples dissertations y sont comprises aussi bien que les plus gros traités. Mais pour rendre sérieusement utile un aperçu de ce vaste réseau, il faudrait entrer dans des développements qui nous sont interdits : contentons-nous de renvoyer le lecteur qui voudrait s'en faire une idée, au tome XI du Catalogue publié par M. Fiess en 1844, et comprenant les livres de médecine. Les premières pages de ce volume présentent une *synopsis* de la classification suivie à Liège pour toutes les branches de cette science et de ses auxiliaires ; *ab uno disce omnes*. Que si d'ailleurs les curieux ont en vue, non de se procurer ce genre de satisfaction que peut offrir à l'esprit l'étude des ramifications de l'arbre de la science, telle que l'ont conçue Bacon, d'Alembert et Ampère, mais de recueillir des indications précises sur un sujet donné, qu'ils s'adressent directement au bibliothécaire de l'Université ; les savants étrangers ou régnicoles n'ont jamais compté en vain sur l'obligeance de cet honorable fonctionnaire, chaque fois qu'ils ont exprimé le désir de s'orienter dans leurs recherches et de s'enquérir des ressources du dépôt confié à ses soins.

Le nouveau Catalogue ne ressemble guère que par ses divisions générales à celui qui a été analysé par P. Namur. Ces divisions répondent, dans leur ensemble, à la répartition traditionnelle de l'enseignement universitaire entre cinq Facultés : la Faculté

de théologie n'existe pas à Liège, mais la littérature théologique n'en est pas moins richement représentée à la Bibliothèque, du moins par des livres anciens (\*). D'autre part, l'ordre dans lequel les Facultés se suivent au programme (philosophie et lettres, droit, sciences, médecine) n'est pas celui du Catalogue ; en revanche, au point de vue encyclopédique, ce dernier pourrait très-bien se défendre. On part du domaine des faits positifs et des faits sensibles, du domaine de la nature, pour s'élever peu à peu dans les régions des sciences morales, dans la sphère de l'idéal et de l'art, et enfin, au point culminant, jusqu'aux hauteurs de la spéculation philosophique et de la dogmatique religieuse. D'abord les mathématiques avec leurs applications ; puis les sciences physiques et chimiques, puis les sciences naturelles, d'où la transition aux sciences médicales est toute simple. On a parcouru successivement les trois règnes, on a étudié finalement notre propre organisme ; l'homme physique a été envisagé dans ses relations avec le monde extérieur ; on aura maintenant en vue l'homme conscient et libre, considéré tour à tour dans ses relations avec la société, dans sa vie intérieure et dans ses hautes aspirations vers les destinées dont il a le pressentiment. Nous traversons ici le vaste champ de la jurisprudence, du droit privé, du droit public, du droit civil et du droit canon ; la statistique, l'économie politique, l'instruction publique s'y rattachent ; celle-ci nous conduit à la philologie, aux lettres en général, à l'esthétique et finalement à l'histoire, d'où nous arrivons rationnellement à la géographie et aux voyages. La philosophie a pris rang entre les sciences sociales et les belles-lettres ; la théologie, avec ses appendices, forme le couronnement du système. Ici nous remarquons, par parenthèse, que M. Fiess s'écarte d'un usage assez généralement adopté en France : il ne range pas l'histoire ecclésiastique dans la section de l'histoire

(\*) Ouv. cité, p. 42 et suiv.

(\*) Provenant en partie des abbayes du

pays, en partie de divers couvents de France (v. ci-dessus, col. 820).



proprement dite : il la considère comme une introduction à la théologie. Pour peu qu'on y réfléchisse, c'est également une manière de voir justifiable.

Quant au classement matériel des livres et à l'intercalation des ouvrages nouvellement acquis, la méthode est on ne peut plus commode et pratique. Nous la signalons avec d'autant plus d'empressement, qu'elle est propre à la Bibliothèque de Liège. Les livres sont rangés dans les rayons, évidemment, d'après l'ordre du Catalogue n° 5. Dans ce catalogue, qui comprend 27 vol. in-folio consacrés chacun à un groupe de sciences, sont inscrits les livres dès qu'ils entrent dans la Bibliothèque, chacun sous la rubrique de sa spécialité. Chaque volume porte un triple n° : le n° de la division (du volume) où il est inscrit, en chiffres romains ; en chiffres arabes, le n° de la page où son titre figure ; enfin, le n° de son rang d'inscription sur cette même page. Le classement dans les rayons correspond exactement à ces divisions et subdivisions, si bien que, pour assigner une place aux acquisitions nouvelles, il suffit de les ranger à leur n° d'ordre dans la subdivision qui leur est assignée, et de faire reculer d'autant les livres de la subdivision suivante. L'inventaire général de la Bibliothèque étant révisé chaque année, et tous les livres devant être tirés de leurs armoires pour cette opération, il n'y a jamais embarras à cet égard. Ce mode de classement est si simple et si facile à comprendre, que l'employé le plus novice est mis en état, au bout de quelques jours, de répondre sur le champ, et sans risquer de se tromper, à toutes les demandes qui lui sont faites. C'est là, ce semble, un des avantages les plus appréciables d'une grande bibliothèque.

Ajoutons que l'employé doit d'abord prendre note au Catalogue alphabétique, du format de l'ouvrage sur lequel il veut mettre la main (in-fol., in-4° ou in-8° et *minorî formâ*) : la série des divisions recommence pour chaque for-

mat (dans la salle de la Bibliothèque, bien entendu, non au Catalogue).

La salle de lecture est ouverte tous les jours, de 9 heures du matin à 1 heure, et de 2 1/2 à 4 heures de relevée. Les personnes connues sont autorisées à emporter des livres à domicile ; cette dernière faveur est accordée aux étudiants sous la caution des professeurs.

Avant d'entrer dans la Bibliothèque, les revues scientifiques sont déposées pendant un mois dans la salle de réunion des professeurs.

La circulation des livres est assez considérable ; elle le serait davantage encore, si l'on savait plus généralement combien l'accès de la Bibliothèque est facile. En additionnant les relevés des vingt-cinq dernières années, nous trouvons que 295,527 volumes ont été demandés aux employés, de 1842 à 1868 ; les prêts à l'extérieur comptent à peu près pour les 2/5 de ce total. Le mouvement de 1868 représente 15,144 volumes, dont 9,055 prêts à l'intérieur, 6,109 au dehors.

La Bibliothèque de Liège est particulièrement riche en recueils périodiques : elle possède les Mémoires de presque toutes les Académies de l'Europe et de précieux recueils américains. La littérature scientifique moderne y est largement représentée ; on aurait à signaler nombre d'ouvrages de grand prix ; malheureusement le subside est minime, et les frais de reliure doivent être prélevés sur ce fonds. En médecine, la collection est riche et variée ; les juristes n'ont pas à se plaindre ; la philologie aurait besoin d'un complément <sup>(1)</sup>, de même que la littérature française moderne. En revanche, le département de l'histoire et celui des voyages renferment de véritables trésors, surtout depuis quelques années. Si Ph. Lesbroussart vivait encore pour donner une nouvelle édition de son compte rendu, il n'aurait plus à se plaindre. Les beaux-arts et l'archéologie n'ont pas été négligés ; l'histoire ecclésiastique et la patristique méritent une mention spéciale. On s'est abstenu <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Il y a une Bibliothèque spéciale de philologie à l'École normale des humanités :

mais elle n'est pas publique.

<sup>(2)</sup> Il y a des exceptions, bien entendu.



de faire des acquisitions nouvelles en théologie, cette matière étant étrangère à l'enseignement de l'Université <sup>(1)</sup>.

Les incunables sont nombreux et bien conservés ; les curiosités bibliographiques ne font point défaut ; on remarque d'importantes collections de brochures historiques (entr'autres un recueil très-abondant de *Mazarinades*). Les manuscrits relatifs à l'histoire du pays sont d'un haut prix (voir le *Catalogue* dont la publication a été commencée en 1844 par M. Fiess) ; parmi les autres, nous mentionnerons surtout le magnifique évangélaire de l'évêque Notger, avec sa couverture d'émail et d'ivoire, spécimen inestimable de l'art du X<sup>e</sup> siècle <sup>(2)</sup> ; deux mss. de Lucain, du XII<sup>e</sup> siècle ; un fort beau Psautier du XIII<sup>e</sup>, enrichi de miniatures et contenant quelques poésies en langue vulgaire ; un ms. des *Décretales*, in-fol., chef-d'œuvre de calligraphie ; les mss. récemment acquis par la ville de Liège (v. ci-dessus, col. 699 et 825), etc., etc. <sup>(3)</sup>.

Le cabinet des médailles comprend une assez grande quantité de pièces romaines et surtout de monnaies liégeoises du moyen âge (ces dernières sont la propriété de la ville), plus un certain nombre de médailles de toute sorte, non encore classées, si ce n'est une suite complète de jetons en bronze résumant toute l'histoire de France.

#### PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE.

1818. I. Denzinger, J.-D. Fuss et L.-A. Warnkœnig (commission administrative nommée par le Collège des curateurs).

#### *Bibliothécaire en chef.*

1818. N.... (v. ci-dessus, col. 821).

1824. L.-A. Warnkœnig.

1825. J. Fiess.

#### *Sous-bibliothécaire.*

1817. J.-P.-J. Terwangne <sup>(3)</sup>.

1821. *Le même* et J. Fiess (adjoint).

1851. H. Kirsch (jusqu'en 1852).

<sup>(1)</sup> Le Séminaire épiscopal de Liège possède une riche bibliothèque spéciale.

<sup>(2)</sup> Don de M. Sacré, propriétaire à Odeur.

<sup>(3)</sup> La Bibliothèque possède aussi quelques autographes précieux, notamment une lettre du comte de Warfusée, où l'assassin

1855. P. Namur.

1839. M. Grandjean.

#### *Aide-bibliothécaire.*

1821. J. Fiess (premier aide-bibliothécaire).

1825. Barbier.

1827. H. Kirsch (jusqu'en 1851).

1855. Hennequin.

1855. J. Coune.

1858. M. Grandjean.

1858. F. Legrain.

1862. E. Pasquet.

1864. L. Rock.

## II. Jardin botanique

ET

### MUSÉE DES PRÉPARATIONS VÉGÉTALES.

#### I. JARDIN BOTANIQUE.

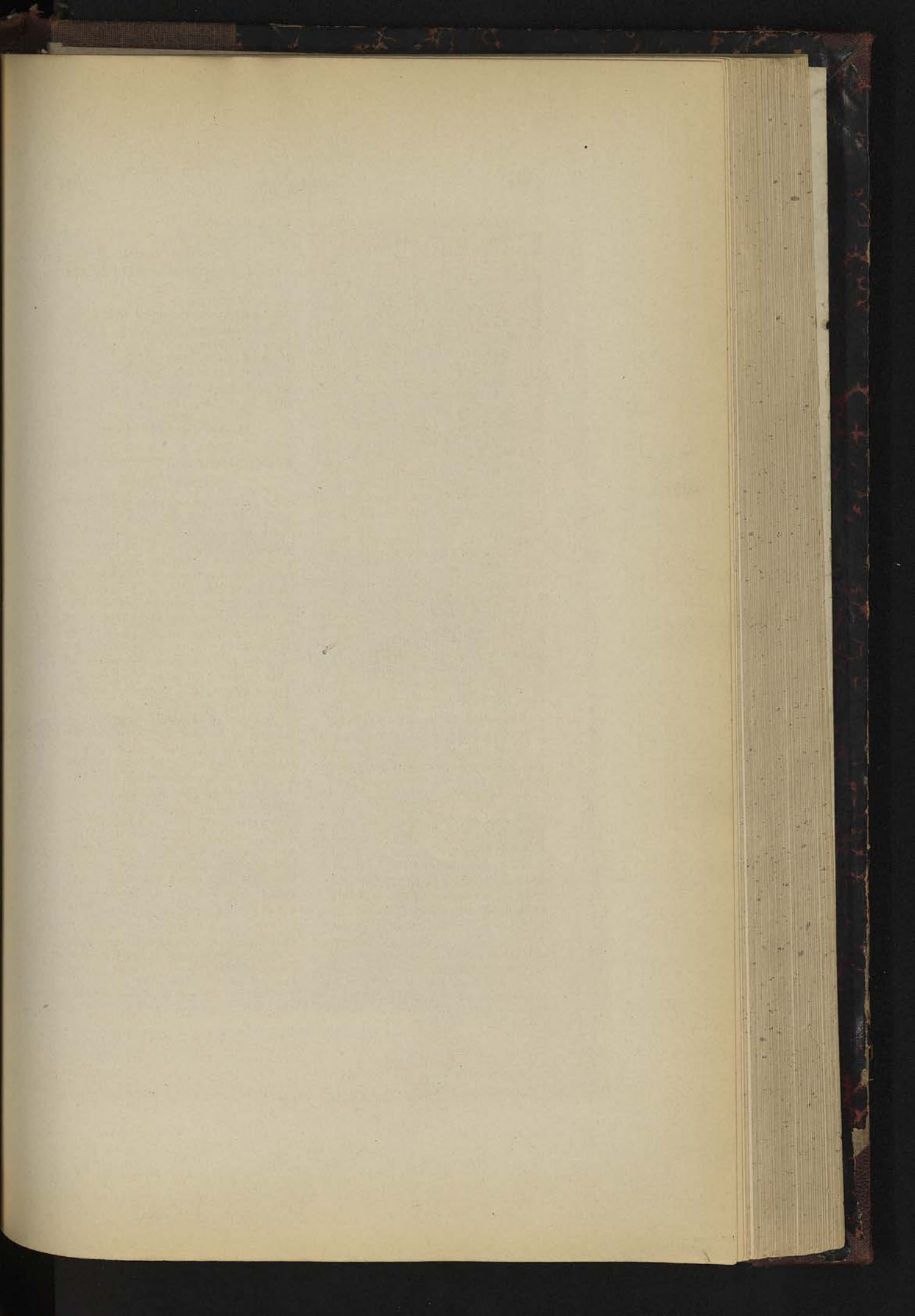
La principauté de Liège a vu naître sur son territoire, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des botanistes à bon droit renommés ; néanmoins, jusqu'à la révolution française, aucune chaire n'y a été consacrée à l'enseignement de la science des plantes. A vrai dire, les Liégeois de l'ancien régime, pour aborder les études supérieures, étaient obligés de se rendre à Louvain, ou de se dépayser tout à fait ; or l'*Alma mater* elle-même ne leur offrait aucune ressource au point de vue de l'objet qui nous occupe. Quand les autorités françaises supprimèrent les cinq Facultés de Louvain (4 brumaire an VI ou 25 octobre 1797), la perte ne fut pas bien grande pour les curieux de la nature. En résumé, il faut arriver au XIX<sup>e</sup> siècle pour trouver en Belgique des institutions spéciales destinées à répandre et à entretenir la connaissance du règne végétal.

Dès le 7 ventose an III (25 février 1795), une loi avait décrété l'érection d'une Ecole centrale dans chaque chef-lieu de département. Au programme figuraient entr'autres l'histoire naturelle et l'agriculture, et chaque Ecole devait avoir à sa disposition un jardin

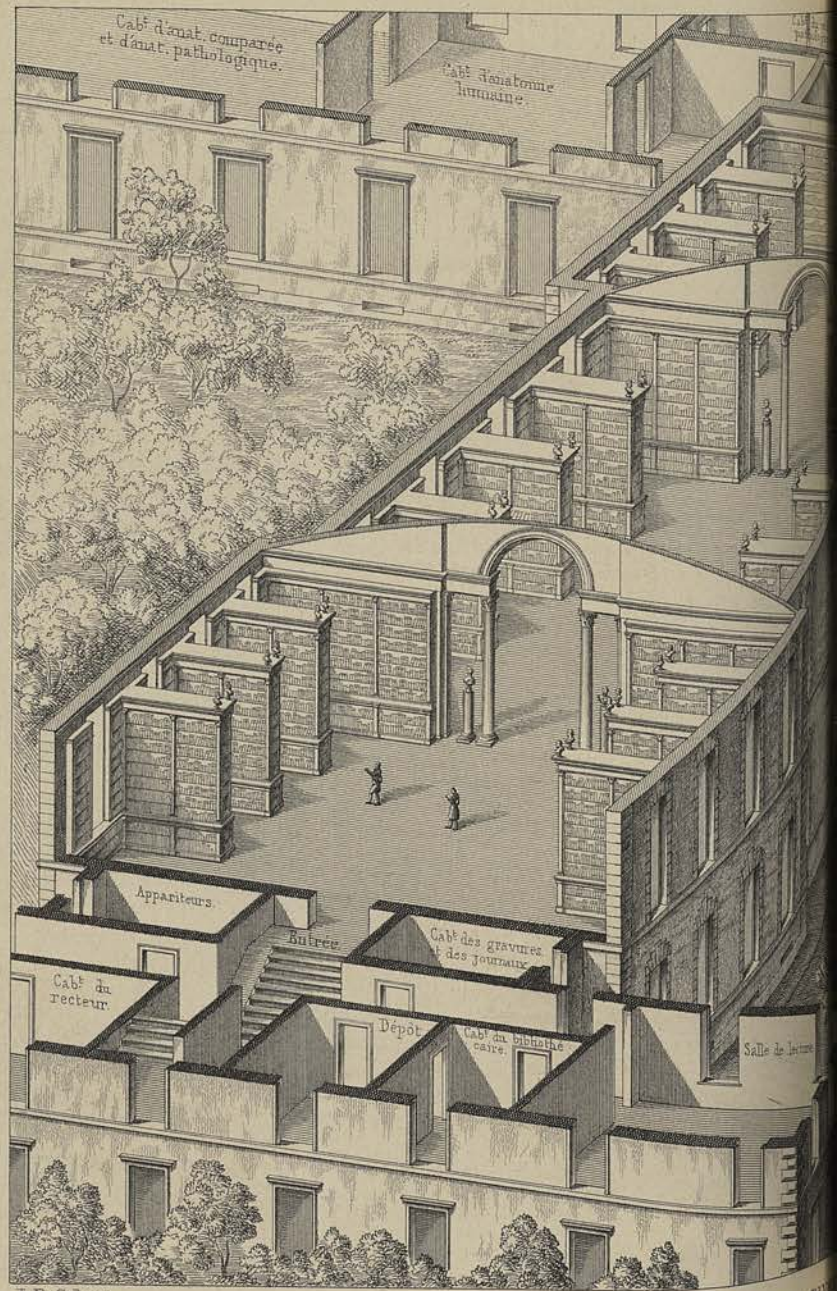
du bourgmestre Séb. Laruelle essaie de justifier son attentat (1636). Cette pièce figurera dans une montre que l'on se propose de placer dans la grande salle.

<sup>(4)</sup> Bibliothécaire de la ville depuis 1812.





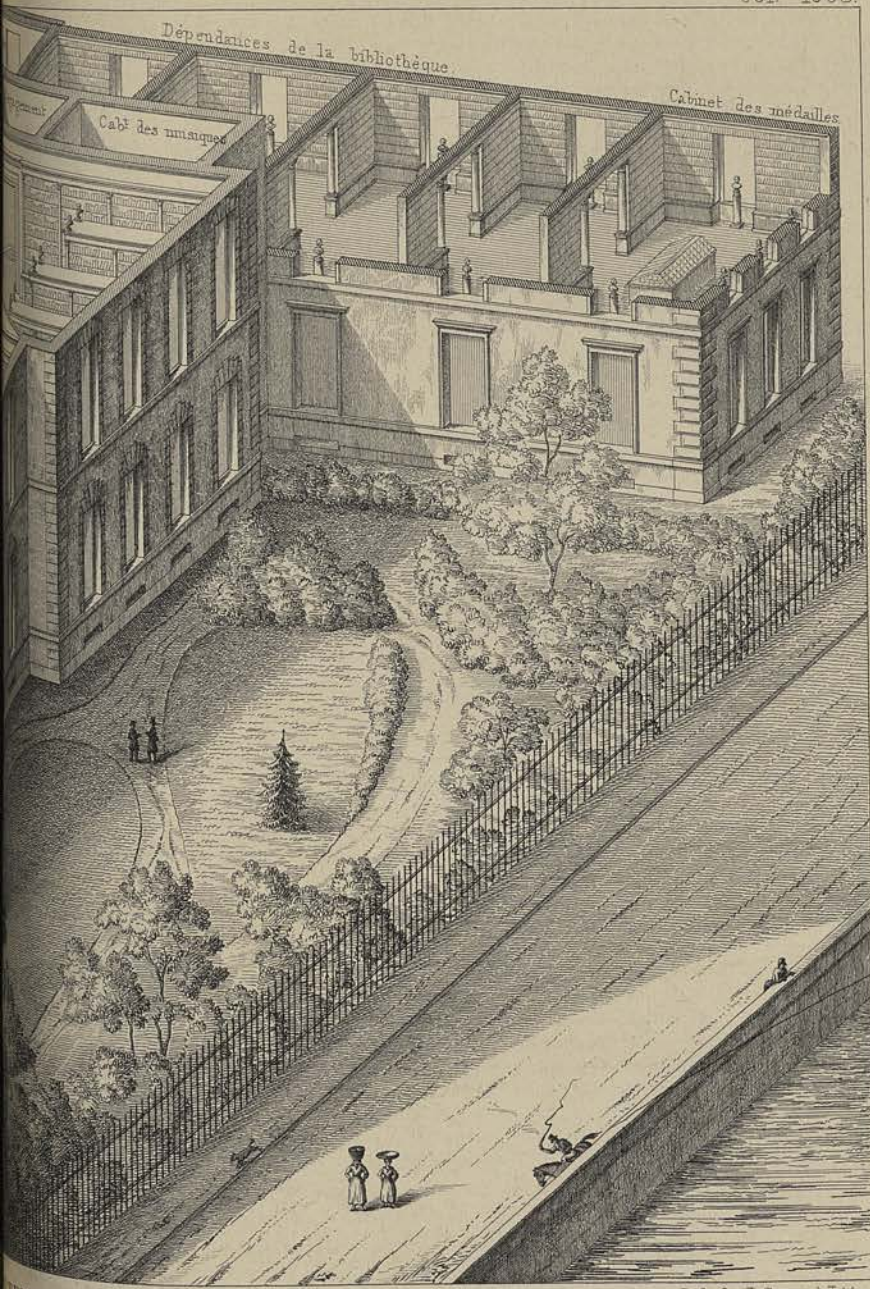




J. F. Schmit.

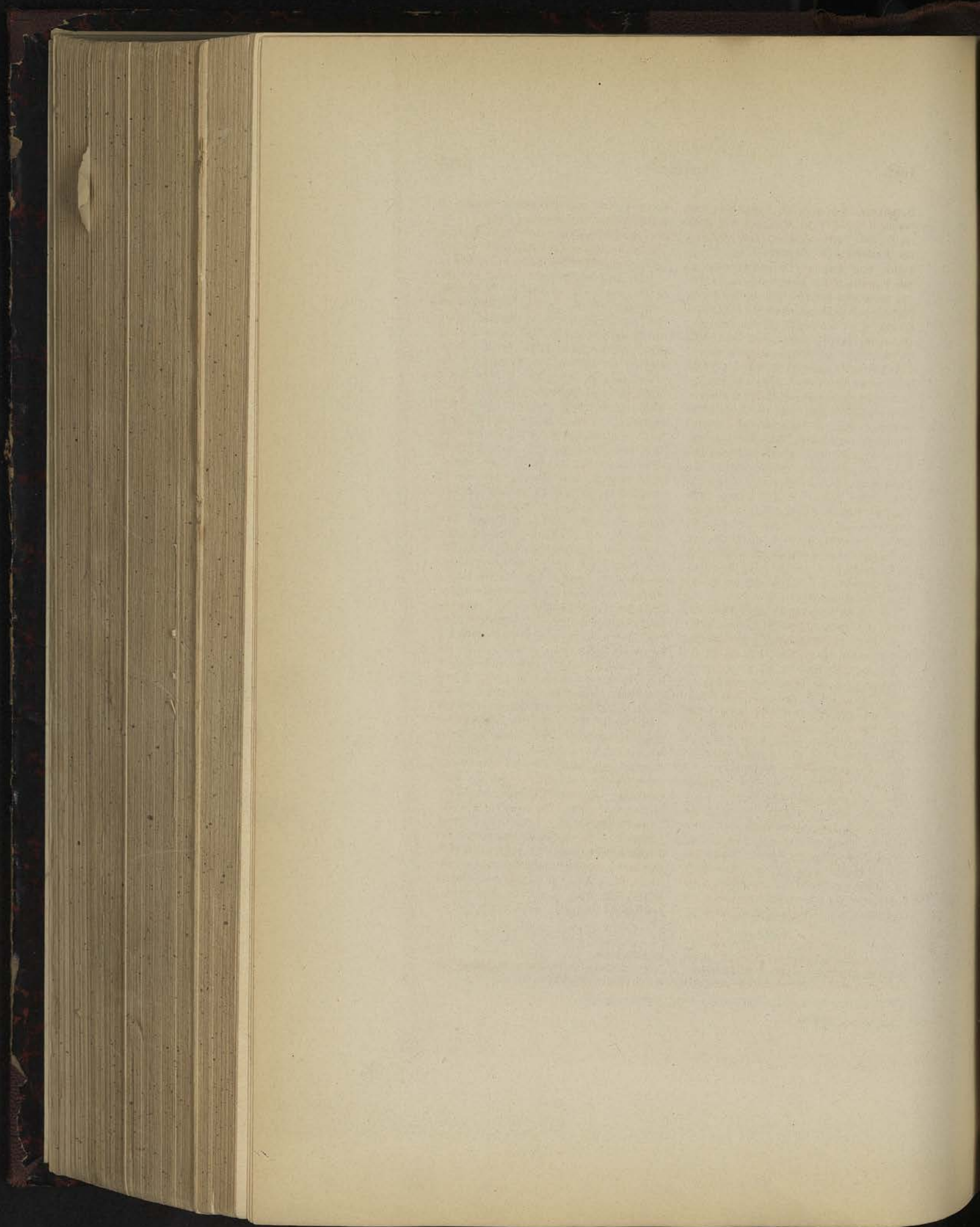
COUPES HORIZONTALES AXONOMETRIQUES, FAITES A DIV.  
 ET CORRESPONDANT A LA





TEURS, DANS LES BÂTIMENTS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE,  
ET A SES DÉPENDANCES. Lith. de J. Coume à Liège.







botanique. La ville de Liège posséda jusqu'en l'an XII (1804) une Ecole centrale ; elle eut ensuite son Lycée, son Académie (v. l'introduction), c'est-à-dire une Faculté de philosophie et une Faculté des sciences. Celle-ci reçut seule une constitution quelque peu régulière ; il est plus exact de reconnaître que ce ne fut encore qu'une ébauche. Quant au Jardin botanique, on se dit qu'on avait du temps devant soi.... L'Académie disparut en 1814 avec la domination française : Liège n'eut plus qu'un simple *Gymnase*, jusqu'à l'avènement de Guillaume I. Il serait superflu de répéter qu'une des premières préoccupations du roi des Pays-Bas fut l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales. Le *Règlement* du 25 septembre 1816 décréta (art. 152) : « Il y aura, dans chaque Université, un jardin botanique, » et (art. 153) : « La direction du jardin, de même que les collections qui en font partie, est confiée au professeur de botanique. » Cette fois, la chose était sérieuse ; l'exécution suivit de près l'ordonnance.

Le jardin botanique de Liège fut fondé en 1819. La ville céda, pour cette destination, le jardin particulier des Jésuites ; le professeur Gaède (v. ci-dessus, col. 551) en fit la première appropriation. Il eut comme adjoint, de 1825 à 1854, le regretté R. Courtois ; un Catalogue général fut rédigé par leurs soins et publié en 1828 (v. ci-dessus, col. 555). — Nommé directeur du Jardin en 1855, Ch. Morren ne tarda pas à en reconnaître l'insuffisance. Il conçut l'idée de le déplacer et n'eut de repos qu'après avoir mené son projet à bonne fin. En attendant, il fit tous ses efforts pour tirer le meilleur parti possible de l'établissement existant ; rien ne lui coûta pour en assurer la popularité à l'intérieur et la notoriété hors du pays. Ses relations étendues, ses publications, son esprit pratique et ingénieux, par dessus tout sa persévé-

rance et son activité jamais lassée, le conduisirent en peu de temps à ce double résultat. Voici en quels termes Ph. Lesbroussart décrivait notre ancien jardin tel qu'il existait en 1857-1858 :

« Le Jardin botanique, confié à la direction de M. le professeur Morren et aux soins de M. Deville, jardinier en chef, possède une serre chaude, deux serres tempérées de 100 pieds de longueur sur 28 de hauteur, deux autres petites serres, une orangerie <sup>(1)</sup> de 150 pieds de longueur et une serre nouvelle de 94 pieds de longueur, destinée aux cultures spéciales, comme les orchidées (dont on compte un bon nombre d'espèces récemment arrivées du Brésil), les fougères, au nombre de 150 environ, etc. Cependant ces emplacements sont beaucoup trop petits pour contenir les plantes actuellement existantes et celles qu'on se propose d'acquérir. Dans les serres, la plupart des pieds ont 20 à 25 pieds de hauteur, comme les *Sparmannia africana*, des *Dracæna draco*, des *Cactus peruvianus*, les *Bixa orellana*, le *Sicca disticha*, le *Myrtus coriacea*. Le *Pandanus odoratissimus* est magnifique. Le superbe *Cactus grandiflorus* et la *Vanille* y portent toutes les années, et c'est dans les serres de Liège que la vanille, fécondée artificiellement, a pour la première fois, sur le continent européen, porté des fruits plus beaux qu'en son pays natal ; la plante en est encore couverte cette année. Les serres et l'orangerie comptent près de 2,000 espèces, parmi lesquelles 50 palmiers. Le jardin de pleine terre, classé d'après la méthode naturelle de Jussieu, le seul en Belgique qui offre cet avantage, renferme aujourd'hui plus de 5,500 espèces. L'emplacement est trop exigü pour contenir les nouvelles acquisitions <sup>(2)</sup>. Parmi les donateurs du jardin, on doit signaler à la reconnaissance des Liégeois feu M<sup>me</sup> la vicomtesse Vilain XIII, MM. Max. Lesoinne, Bellefroid, Van Hulst, Lejeune (de Verviers), Mor-

(1) L'orangerie occupait alors la partie du rez-de-chaussée de l'aile centrale aujourd'hui affectée aux laboratoires de chimie et

de docimasia.

(2) Lesbroussart revient à la charge : on était impatient d'en finir.



ren, Jacob-Makoy, Legraye, Stephens, Michel, Detroot, Verschaffelt (de Gand), feu Courtois et feu Gaède, et, parmi les étrangers, S. A. le prince Maximilien de Neuwied, le général de Gœdeke, MM. Blume, Nees von Esenbeeck, C. L. Treviranus, Mirhel, Reinwardt, De-caigne, etc. »

Les démarches entreprises par Ch. Morren pour obtenir le déplacement du Jardin botanique remontent aux premières années de son séjour à Liège, à la première peut-être. Dès 1856, en tous cas, il remporta une première victoire : un arrêté royal du 31 octobre (*Rapp.* de M. Nothomb, t. II, p. 1155) décréta que la ville procurerait cette année même à l'Université un terrain convenable pour le dit Jardin, et qu'elle y ferait construire les serres, orangeries et bâtiments nécessaires le plus tôt possible. Le gouvernement, empressé de le reconnaître, prenait décidément à cœur le développement des collections universitaires : il nous serait facile de signaler une série de mesures utiles prises successivement dans ce but. C'est ainsi que l'arrêté royal du 7 septembre 1857 envoya en exploration, « dans l'intérêt des sciences naturelles, de l'industrie et du commerce », à l'île de Cuba, sur les côtes de Honduras, dans la république de Guatemala, l'isthme de Panama et la Colombie, MM. Ghiesbrecht, Linden et Funck<sup>(1)</sup>, et qu'un autre arrêté du 21 mai 1841 confia une nouvelle mission du même genre à M. Linden, dans les régions équinoxiales de l'Amérique. Un des considérants de l'arrêté de 1857 était ainsi conçu : « Voulant compléter, autant que possible, les collections de plantes et les collections zoologiques et minéralogiques des Universités... » Ch. Morren fut lui-même (14 juillet 1858) envoyé à Londres, à Edimbourg et à Dublin, à l'effet de visiter les Jardins botaniques

(<sup>1</sup>) Ces trois naturalistes avaient déjà accompli une première mission au Brésil, à l'entière satisfaction du gouvernement.

(<sup>2</sup>) Le terrain acquis pour le jardin ne compte que 4<sup>h</sup>. 73<sup>a</sup>.

(<sup>3</sup>) « On y a ajouté, dit M. Nothomb dans son *Rapport* (t. I, p. CCL), les mûriers en-

et les établissements d'horticulture du Royaume-Uni (v. ci-dessus, col. 457); l'arrêté qui lui confiait cette mission lui enjoignait en outre de se mettre en rapport avec l'architecte de la ville de Liège et de lui communiquer le plus tôt possible le résultat de ses observations.

Avant de s'occuper du plan d'un nouveau jardin, il était essentiel de choisir un terrain convenable, dans de bonnes conditions d'exposition, ne manquant point d'eau, pas trop éloigné de l'Université, etc. Ch. Morren trouva tous ces avantages réunis dans une pièce de terre d'environ six hectares<sup>(2)</sup>, située au Bas-Laveu, à la base de la colline de St-Gilles, longée du côté de la ville par la ruelle du Petit-Jonckeu. Le quartier environnant, aujourd'hui l'un des plus beaux de Liège, était alors presque désert; la question d'argent ne fut pas trop difficile à résoudre. L'administration communale une fois décidée, le professeur de botanique ne songea plus qu'à établir son programme. Le plan dressé par M. l'architecte Rémond, sur ses indications, fut terminé le 18 mars 1859, et envoyé au ministre de l'intérieur deux mois plus tard. Le Conseil communal de Liège l'approuva le 26 juin; la Députation permanente du Conseil provincial, le 4 février 1840.

Les jardiniers se mirent à l'œuvre dès l'année suivante; les plantations de notre Jardin botanique remontent à 1841 et 1842<sup>(3)</sup>. Les serres furent aussi commencées sans retard: il y a près de 50 ans que l'Université en attend l'achèvement!

Tout devait être terminé vers 1845; l'administration locale s'arrêta tout d'un coup en chemin, bien que engagée envers l'État. En 1847 (le 26 mars), le Conseil communal sembla vouloir s'exécuter: « Le bâtiment qui doit être adossé aux serres sera construit au moyen du produit des premières ventes du terrain du Collège<sup>(4)</sup> ». On

voyés par le gouvernement, afin de procurer aux habitants de la province le moyen de se livrer à l'industrie sétifère. »

(<sup>4</sup>) Il s'agit de l'ancien couvent des Croisiers, où le Collège municipal était installé avant la construction du local de la rue des Clarisses.



en est resté là. Qu'il nous soit permis de compter sur le zèle d'une administration nouvelle, et de rappeler qu'il y a ici un devoir à remplir. Le Jardin botanique, d'ailleurs, n'intéresse pas seulement l'Université, mais la population tout entière.

Il est disposé en parc anglais, de manière à répondre tout à la fois aux besoins de la science et à offrir au public une promenade agréable.

Le Jardin proprement dit comprend de vastes pelouses et de grands étangs. Il se compose :

- D'une Ecole de botanique ;
- Id. de pharmacie ;
- Id. de floriculture ;
- Id. de culture maraîchère ;
- Id. d'agriculture ;
- Id. de pomologie ;

D'un *arboretum* ;

D'un *pinetum* ;

D'un *œstivarium*.

L'Ecole de botanique est plantée dans l'ordre de la méthode naturelle. Le directeur actuel est l'auteur d'une disposition spéciale et nouvelle, qu'il suit également dans ses leçons et dans le classement du musée (v. ci-après).

Les plans des constructions comportent l'installation complète du service de la botanique : serres, auditoires, musée, *herbarium*, laboratoire, grainetier, etc., etc.

Ces plans sont irréprochables : s'ils avaient reçu leur entière exécution, le Jardin botanique de Liège pourrait être cité comme un modèle à imiter. L'aile centrale de l'édifice et la rotonde de droite (vers la rue Louvrex) sont seules terminées, ainsi que la serre placée en arrière, du côté de la rue Fusch.

La partie construite des serres se compose :

- D'un pavillon pour les palmiers ;
- D'une serre chaude ;
- D'une serre froide,
- D'une petite orangerie ;
- D'une serre pour les plantes grasses ;
- D'une serre pour les Orchidées.

Les collections les plus importantes sont celles des Palmiers, des Broméliacées, des Fougères, des Aroidées, etc.

La direction publie chaque année, depuis 1825, le Catalogue des graines

récoltées dans les Ecoles scientifiques. Selon l'usage, ce Catalogue est adressé, pour les échanges, à tous les jardins botaniques de l'Europe.

A l'époque où Ch. Morren obtint le déplacement du Jardin, nous avons dit que tout semblait contribuer au succès de ses efforts intelligents. Malheureusement ces favorables augures ne se vérifièrent point. Non seulement le zèle de l'administration locale se ralentit ; mais à partir de 1848, les allocations du gouvernement ne permirent même plus de faire face aux nécessités les plus immédiates. M. Piercot le déclarait ouvertement en 1854 : « Les dépenses du Jardin et des collections de botanique s'élevaient année moyenne, de 1856 à 1847, à fr. 2,294-75, tandis que l'allocation actuelle de 1,077 francs est évidemment insuffisante pour les frais de culture et d'entretien du matériel. » On est revenu du système d'économie exagérée adopté en 1848, dans un moment de crise ; mais la prospérité de l'institution a été plus ou moins compromise, pendant plusieurs années, par une circonstance douloureuse et imprévue. Pendant la période triennale 1856-1858, le jardin s'est trouvé, de fait, dépourvu de toute direction scientifique, par suite de la cruelle maladie qui devait finir par lui enlever son fondateur. Il s'est naturellement ressenti de cet état de choses. « Rien n'a été négligé sans doute, écrivait M. Rogier dans son Rapport triennal, pour assurer la bonne conservation des plantes qu'on y cultive ; mais les relations que M. Morren entretenait avec la direction des principaux établissements botaniques de l'Europe, ayant été forcément interrompues, les envois de graines et de plantes qu'on faisait à l'Université de Liège sont devenus dès lors moins suivis et moins abondants, et il en est résulté des lacunes regrettables qui existent toujours aujourd'hui. Les Ecoles de botanique, de pharmacie et de semis réclament notamment des soins tout spéciaux et depuis longtemps nécessaires. D'autres Ecoles, telles que celles des plantes agricoles, les Ecoles fruitières et maraîchères, continuent à être parfaitement entretenues



et forment un ensemble remarquable. »

Cet exposé de la situation était la reproduction presque littérale des termes d'un Rapport que M. Ed. Morren, déjà chargé de l'enseignement de la botanique, avait fait parvenir au gouvernement. M. Rogier reconnaissait la nécessité de sortir au plus tôt du provisoire; la direction scientifique de l'établissement fut confiée au titulaire actuel, dès le 1<sup>er</sup> octobre 1858.

Le Rapport triennal de 1846—1858 ajoutait que la ville venait de voter des fonds pour la construction d'une serre chaude et que des négociations se poursuivaient pour obtenir l'achèvement des rotondes. Ces négociations, on l'a vu plus haut, sont encore pendantes.

Dans le cours de l'année même où M. Ed. Morren fut nommé directeur du Jardin, les serres et les plantations s'enrichirent d'une certaine quantité de plantes rares et précieuses, par suite d'arrangements pris avec M. Linden, directeur du Jardin zoologique de Bruxelles, à l'effet de libérer ce naturaliste des obligations qu'il avait contractées envers le gouvernement (v. ci-dessus, col. 1087).

Dès 1859, le successeur de Ch. Morren renoua les relations de son père à l'étranger. Il reçut plusieurs milliers de plantes nouvelles, pour repeupler l'École de botanique. Il créa véritablement une École spéciale de semis. L'École de pharmacie fut plantée à nouveau et réorganisée; on en trouve le Catalogue à la suite du *Choix de graines* de 1860. Pour obvier à la modicité du subside, M. Ed. Morren multiplia autant que possible les échanges de plantes rares et exotiques. Il porta aussi son attention sur l'École dendrologique; la collection des conifères rustiques s'accrut notamment dans de larges proportions. Un inventaire général fut dressé; en un mot l'idéal du fondateur serait réalisé aujourd'hui, sans les lenteurs de l'administration locale.

L'achèvement du Jardin botanique serait cependant, nous le répétons encore une fois, d'une haute importance au double point de vue de l'enseignement et de l'intérêt public. Il y manque sur-

tout une orangerie convenable et des bâtiments de service; il est bien difficile, dans l'état actuel, de le maintenir à la hauteur de son ancienne réputation.

M. Ed. Morren, malgré tout, n'épargne ni zèle ni activité pour atteindre cette fin. Ses nombreux voyages, sa présence aux Congrès internationaux de Bruxelles, d'Amsterdam, de Paris, de Londres, d'Erfert et de St-Petersbourg ont contribué à la notoriété de l'institution qu'il dirige et lui ont assuré d'utiles sympathies. Il se sent moralement mis en demeure d'achever l'œuvre que son père a dû laisser à l'état d'ébauche. Avec de telles dispositions, on finit par surmonter bien des obstacles.

Nous ferons remarquer en passant que M. Ed. Morren est convaincu de l'impossibilité, pour les Jardins botaniques qui n'ont pas l'importance de ceux de Kew, de Paris, de Berlin, de Vienne et de St-Petersbourg, de réunir une collection complète des végétaux cultivés. Il estime qu'un Jardin tel que celui de Liège ne peut se distinguer que par l'une ou l'autre spécialité. C'est dans cette pensée qu'il s'efforce, par exemple, de rendre sa collection de Broméliacées la plus complète de l'Europe.

#### PERSONNEL DU JARDIN BOTANIQUE.

##### *Directeur.*

1849-1854. H.-M. Gaëde.  
1855. Ch. Morren.  
1858. Ed. Morren.

##### *Directeur-adjoint.*

1825-1854. R. Courtois.

##### *Jardinier en chef.*

1819. Demblon.  
1856. F. Deville.  
1844. D.-J. Dirickx.  
1852. Em. Rodembourg.

## APPENDICE.

ÉNUMÉRATION DES FAMILLES DU RÈGNE VÉGÉTAL DANS L'ORDRE DE LA MÉTHODE NATURELLE, par ED. MORREN.

### PLANTES.

I<sup>re</sup> DIVISION. PHANÉROGAMES.

1<sup>re</sup> sous-division. ANGIOSPERMES.



I<sup>r</sup> EMBRANCH. DICOTYLÉDONES, *Ex-orhizes, Exogènes* ou *Acramphibryées*.

1<sup>re</sup> Classe. GAMOPÉTALES, *Monopétales* ou *Corolliflores*.

I<sup>re</sup> COHORTE. TÉLÉANTHÉES; *Epicorollées inférovariées; Corolliflores épigynes; Gamopétales périgynes*.

1<sup>re</sup> ALLIANCE. COMPOSÉES, *Syngénèses, Synanthérées* ou *Corymbifères*. Graine droite, orthotrope.

Fam. 1. **Liguliflores** ou *Chicoracées*.

2. **Labiatisflores**.

1. Mutisiacées. — 2. Nassauviacées.

3. **Tubiflores, Astéracées** ou **Radiées**.

1. Cinarées. — 2. Senecioidées. — 3. Astéroïdées. — 4. Eupatoriées. — 5. Vernoniées.

2. **AGGRÉGÉES**: graine pendante, anatropé.

4. **Calycérées** ou *Boopidées*.

5. **Dipsacées**.

6. **Valérianacées**.

3. **CAMPANULINÉES**.

7. **Styldiacées**.

8. **Campanulacées**.

a. Pongaliées ou Sphénocléacées.

9. **Lobéliacées**.

10. **Goodeniacées, Goodeniées**, ou **Scaevolacées**.

11. **Brunoniacées**.

4. **RUBIALES**.

12. **Rubiacées** ou *Stellatées*.

1. Galiacées ou Cofféacées. — 2. Cinchonacées. — 3. Lygodysodéacées.

13. **Caprifoliacées, Lonicérées, Sambucinées** ou *Viburnées*.

II. **ANISANDRÉES** ou *Anisostémonées*: ordin. 4 ou 2 étamines.

1. **DIANDRÉES**.

14. **Oléacées, Oléinées** ou *Fraxinées*.

15. **Boliviariées**.

16. **Jasminées**.

2. **PERSONÉES** ou *Didymie angiospermie*.

17. **Utriculariées**,

a. Lentibulariées.

18. **Orobanchées**.

19. **Pedaliniées, Sésamées** ou *Martyniacées*.

20. **Gesnéracées**.

a. Ramondiées (*Isandrées*). — b.

*Cyrtandrées*. — c. *Didymocarpées*. — d. *Crescentiées*. — e. *Columelliées*.

21. **Bignoniacées**.

22. **Acanthacées**.

23. **Verbacées**.

24. **Scrophulariacées**.

25. **Rhinantacées** ou *Pédicularinées*.

3. **NUCULLIFÈRES**; *Didymie gymnospermie*.

26. **Borragnées** ou **Aspérifoliées** (ord. *Isandrées*).

a. *Ehretiées* ou *Héliotropiées*. — b. *Arguziées*.

27. **Cordiées**; ordin. régulières isostémonées.

28. **Myoporacées** ou **Myoporinées**.

29. **Selaginacées**.

30. **Globulariées**.

31. **Stilbacées** ou **Stilbinées**.

32. **Verbenacées** ou **Viticées**. Incl. *Tectonées*.

33. **Avicenniées**.

34. **Labiées** ou **Lamiacées**.

III. **ISANDRÉES**: *Corolliflores isostémonées*.

1. **INFUNDIBULIFLORES**: suc aqueux.

35. **Solanacées** ou **Luridées**.

Incl. *Atropacées*. — Incl. *Cestracées*. — a. *Desfontainées*. — b. *Retziacées*.

36. **Hydroleacées**.

37. **Hydrophyllacées**.

38. **Poimoniacées** ou *Cobaeacées*.

39. **Convolvulacées**.

a. *Dichondracées*. — b. *Erycibées*. — c. *Cuscutées*. — d. *Nolanées*.

2. **CONTORTIFLORES**: laticifères.

40. **Gentianées**.

41. **Asclépiadacées**.

42. **Apocynacées** ou *Vincées*.

43. **Loganiacées, Strychnacées** ou *Potaliées*.

3. **ISOGYNES** ou *Pétalanthées*; diplostaminées ou *Isostaminées oppositiflores*.

44. **Styracées**.

a. *Moulabées*.

45. **Ebenacées, Diospyrées** ou *Gujacacées*.

46. **Sapotacées**.

47. **Myrcinacées** ou *Ophiospermées*.



- a. Aegycéracées.  
48. **Primulacées** ou **Lysimachiées**.
- IV. **BICORNES Gamopétales hypostaminées**; étamines libres, ovaire ordinairement supère.
1. **ÉRICALES**.  
49. **Épacridées**.  
50. **Éricacées**.  
a. Vacciniées. — b. Rhododendrées.  
51. **Diapensiacées** (Épipétalées).  
52. **Pyrolacées**.  
53. **Monotropées**.  
54. **Cyrollées**.
- 2<sup>e</sup> Cl. **POLYPÉTALES** ou *Dialypétales*.  
1<sup>re</sup> sous-cl. **THALAMIFLORES**.
- V. **APHANOCYCLICÉES**; *Pleiostaminées* ou *Polyandrie*.
1. **POLYCARPICÉES** ou *Ranales*; Polycarpées axospermées albuminées.  
55. **Renonculacés**.  
1. Clématidées. — 2. Anémonées. — 3. Renonculées. — 4. Helléborées. — 5. Pénéonées.  
56. **Dilléniacées**.  
57. **Caiycanthacées**.  
58. **Magnoliacées**.  
a. Wintérées. — b. Schizandracées.  
59. **Anonacées**.  
60. **Berbéridées**.  
a. Lardizabaldées.  
61. **Menispermacées**.  
62. **Myristicacées**. Monochlamidées diclines.  
2. **GUTTIFÉRINÉES** ou *Imbriquées*; Syncarpées axospermées exalbuminées.  
63. **Guttifères**, *Clusiacées* ou *Garciniacées*.  
64. **Ternstroemiacées**, *Camelliacées* ou *Théacées*.  
65. **Marcgraviacées**.  
66. **Rhizobolacées**.  
67. **Hypéricacées** ou *hypéricinées*.  
68. **Diptérocarpées**.  
a. Ancistrocladées.  
69. **Chlonacées**.
3. **NYPHÉALES**. Syncarpées pleurospermées albuminées.  
70. **Nymphéacées**.  
a. Nelumbiacées. — b. Cabombées. — c. Hydropeltidées.  
71. **Sarracénacées**.
72. **Papaveracées**.  
73. **Fumariacées**.
4. **CRUCIFLORES** ou *Parietales*.  
A) **Exalbuminées curvem-bryonées**.  
74. **Crucifères** ou **Brassicacées**.  
1. Arabidées. — 2. Alyssinées. — 3. Sisymbriées. — 4. Camelinées. — 5. Brassicées. — 6. Lepidiées. — 7. Thlaspidées. — 8. Isatidées. — 9. Cakilinées. — 10. Raphanées.  
75. **Capparidées**.  
76. **Moringacées**.  
77. **Résédacées**.
- B) **Albuminées rectembryonées**.  
78. **Bixacées** ou **Bixinées**.  
a. Pangiacées. — b. Cochlospermées. — c. Flacourtiacées.  
79. **Canellacées**.  
80. **Cistacées** ou **Cistinées**.  
81. **Violacées**.  
a. Sauvagesiacées.
- VI. **EUCYCLICÉES**.  
1. **CARYOPHYLINÉES**. Albuminées cyclo-spermées.  
82. **Frankeniacées**.  
a. Fouquieracées.  
83. **Tamaricacées**.  
a. Réaumuriacées.  
84. **Caryophyllées**.  
1. Polycarpées. — 2. Silénées. — 3. Alsiniées.  
85. **Scleranthées**.  
86. **Paronychiées** ou **Téléphées**.  
87. **Portulaccacées**.  
1. Calendrinées. — 2. Sésuviées. — 3. Aizoïdées. — 4. Molluginées.  
88. **Droseracées**.  
89. **Élatinées**.
2. **POLYGALINÉES**. Axospermées albuminées.  
90. **Vochysiées**.  
91. **Polygalées** ou **Krameriacées**.  
92. **Tremandrées**.  
93. **Pittosporées**.
3. **MALVINÉES**, *Columnifères* ou *Valvaires*. Étamine nombreuses, ± monadelphes.  
94. **Tiliacées** ou **Elaeocarpées**.  
95. **Sterculacées**.



96. **Buttnéracées** ou **Byttneriacées**.  
 97. **Malvacées**.  
 98. **Bombacées**.

2<sup>e</sup> sous-cl. DISCIFLORES.

## VII. LOBOCARPÉES.

1. **GÉRANIALES**. Ovules pendants, raphé ventral.

99. **Linacées**.  
 100. **Erythroxyllées**.  
 101. **Humiriacées**.  
 102. **Malpighiacées**.  
 103. **Zygophyllées**.  
 104. **Geraniacées**,  
 a. **Tropaeolées**. — b. **Limnanthées**.  
 — c. **Vivianées**. — d. **Wendtiées**.  
 — e. **Oxalidées**. — f. **Balsaminées**. — g. **Hydrocérées**.

105. **Rutacées**.

1. **Cuspariées**. — 2. **Rutéées**. — 3. **Diosmées**. — 4. **Boroniées**. — 5. **Zanthoxylées** ou **Xanthoxilées**. — 6. **Toddaliées** ou **Pteleacées**. — 7. **Aurantiacées** ou **Hesperidées**.

106. **Simarubées**.107. **Ochnacées**.

108. **Burséracées** ou **Amyridacées**.

109. **Meliacées**.

Incl. **Cedrelacées**.

110. **Chailletiacées**.

2. **SAPINDALES**. Ovules ascendants, raphé ventral.

111. **Sapindacées** ou **Hypocastanées**.

Incl. **Aceracées** ou **Acerinées**. — **Staphileacées**. — **Melanthées**. — **Dodonéées**.

## VIII. APHANANTHÉES.

1. **TEREBINTHALES**. Ovules ascendants, raphé ventral. Fl. souv. polygames dioïques ; feuilles composées.

112. **Sabiacées**.

113. **Anacardiées** ou **Térébinthiacées**.

114. **Juglandées**.115. **Coriariées**.

2. **OLACALES**. Ovules pendants, raphé dorsal. Corolle parfois gamopétale.

116. **Oliacées** ou **Olacacées**.

Incl. **Teucinacées**.

117. **Illiciées** ou **Aquifoliacées**

3. **CÉLASTRALES**. Ovules dressés, raphé ventral ; feuilles ordinairement simples.

119. **Célastrinées**.

Incl. **Hippocrateacées**. — **Cryptéroniacées**.

120. **Stackhousiacées**.121. **Rhamnacées** ou **Frangulacées**.122. **Vitacées**, **Ampelidées** ou **Sarmentacées**.3<sup>e</sup> sous-cl. CALYCIFLORES.

- IX. **ASTERANTHÉES**. Fleurs à cinq pétales, étoilées et ordinairement blanches. Axospermées périspermées.

1. **OMBELLALES**. Ovules pendants.

123. **Araliacées** ou **Hédéracées**.124. **Ombellifères** ou **Apiacées**.I. **Hétérosciadées**.

1. **Hydrocotylées**. — 2. **Mulinées**. — 3. **Saniculées**.

II. **Haplozygiées**.

4. **Echinophorées**. — **Aminées**. — 6. **Séselinées**. — 7. **Peucedanées**.

III. **Diplozygiées**.

8. **Caucalinées**. — 9. **Laserpitiées**.

125. **Cornacées**.

Incl. **Alangiées**. — **Nyssacées**.

126. **Hamamélidées**.127. **Bruniacées**.

a. **Grubbiacées**. — b. **Helwingiacées**.

128. **Haloragées**.

Incl. **Gunneracées**. — a. **Trapées** (*exalbuminées*).

2. **SAXIFRAGALES**. Ovules ascendants.

129. **Connaracées**.

Incl. **Surianacées**.

130. **Saxifragées**.

Incl. **Philadelphacées**. — **Spiraeacées**. — **Escalloniées**. — **Francoacées**. — **Cunoniacées**. — **Polyosmées**. — **Henslowiacées**. — **Hydrangéacées**. — **Brexiacées**. — **Parnassiées**.

131. **Céphalotées**.132. **Crassulacées** ou **Sempervivées**.

- X. **ACTINANTHÉES**. Périanthe multisérié à divisions radiées. Pleurospermées albuminées.

1. **CACTOIDALES**. Plantes charnues.

133. **Mesembrianthémacées** ou **Ficoïdes**.

Incl. **Tétragoniées**.

134. **Cactacées** ou **Nopalacées**.

- XI. **RODANTHÉES** ; *Icosandres* ou *Rosiflores*. Cinq pétales ± réguliers ; éta-



mines  $\pm$  nombreuses, libres ou quelquefois cohérentes. Axospermées apérispermées.

1. MYRTALES. Ovaire syncarpe infère, style indivis; feuilles simples.

135. **Napoléonées.**

136. **Rhizophoracées.**

137. **Combretacées, Terminaliacées** ou **Myrobalanées.**

138. **Myrtacées.**

*Incl.* Lecythidacées. — Chamaelauriacées. — Barringtoniacées. — Belvisiacées.

139. **Oliniées.**

140. **Mélastomacées.**

*Incl.* Mémécylées.

141. **Lythariacées** ou **Salicariées.**

*Incl.* Granatées.

142. **Onagrariées, Oenothérées** ou **Epilobiées.**

2. ROSINÉES. Ovaire syncarpe ou libre et apocarpe. Styles  $\pm$  distincts et caducs; feuilles composées.

143. **Rosacées.**

1. Pomacées. — 2. Neuradées. — 3. Rosées. — 4. Poteriées ou Sanguisorbées. — 5. Potentillées ou Dryadées. — 6. Rubées. — 7. Quillagées.

144. — 8. Prunées, Amygdalées ou Drupacées. — 9. Chrysobalanées.

3. LÉGUMINEUSES. Corolle  $\pm$  irrégulière ou nulle. Fruit en gousse.

145. **Papilionacées.**

1. Sophorées. — 2. Dalbergiées. — 3. Phaséolées. — 4. Viciées. — 5. Hedysarées. — 6. Galegées. — 7. Lotées. — 8. Trifoliées. — 9. Genistées. 10. Podalyriées.

146. **Swartziiées.**

147. **Mimosées.**

1. Ingées. — 2. Acaciées. — 3. Eumimosées. — 4. Adenanthérées. 5. Parkiées.

148. **Caesalpiniées.**

1. Sclerolobiées. — 2. Eucaesalpiniées. — 3. Cassiées. — 4. Amherstiées. — 5. Cynométrées. — 6. Dimorphandrées.

XII. **PEPONICARPÉES.** Ovaire ordin. infère; parfois stipité; fruit ordin. bacciforme, pleurospermé, souvent pulpeux; Graines anatropes, albuminées ou non. Plantes  $\pm$  succulentes ou sarmen-teuses, feuilles souvent palminervées ac-

compagnées d'épines, de vrilles ou de glandes. Fleurs parfois pénéanthées et diclines.

1. PASSIFLORALES.

149. **Samydacées.**

*Incl.* Homalinées.

150. **Loasées.**

151. **Turneracées.**

152. **Passiflorées.**

*Inc.* Malesherbiacées. — Papayacées.

153. **Cucurbitacées.**

154. **Ribesiacées** ou **Grossulariées.**

155. **Begoniacées** (Monochl. diclines).

156. **Nhantirobées** (id.).

157. **Daticées** (id.).

5<sup>e</sup> Classe. **MONOCHLAMIDÉES** ou **Apétales.**

XIII. **PLOUSIANTHÉES.**

1. OLÉRACÉALES. Ovaire uniloculaire, centrospermé; albuminées; herbacées.

158. **Polygonées** ou **Persicariées.**

159. **Nyctaginées.**

160. **Chenopodiacées.**

1. Salsalocées. — 2. Atriplicées. — 3. Basellacées. — 4. Tetragoniées.

161. **Amarantacées.**

1. Celosidées. — 2. Achyranthées. — 3. Gomphrénées.

162. **Phytolaccacées.**

*Incl.* Petiveriacées. — Riviniées. — a. Gyrostémoneés.

2. LAURINÉES. Graines exalbuminées; arborescentes.

163. **Monimiacées.**

*Incl.* Atherospermacées. — Batidées.

164. **Lauracées.**

*Incl.* Cassythassées.

165. **Gyrocarpées.**

166. **Santalacées.**

*Incl.* Anthobolées.

167. **Loranthacées** ou **Viscol-dées.**

a. Mysodendrées.

168. **Thymelécacées** ou **Daphnoïdées.**

a. Hernandiées.

169. **Aquillariées.**

170. **Elaeagnées.**

171. **Pennacées.**

*Incl.* Geissoloméées.



172. **Protéacées.**  
 3. **SERPENTARIÉES** ou *Epistaminées.*  
 173. **Nepenthacées.**  
 174. **Aristolochiacées** ou *Azarinées.*  
 XIV. **PENEANTHÉES** ou *Dielines.*  
 1. **AMENTACÉES** ou *Juliflores.*  
 175. **Casuarinées.**  
 176. **Myricacées.**  
 177. **Bétulacées.**  
 178. **Cupulifères**, *Corylacées*, *Quercinées*, *Faginées* ou *Castanées.*  
 179. **Balsamifluées.**  
 180. **Salicinées.**  
 181. **Lacistémacées.**  
 2. **URTICALES.**  
 182. **Artocarpées.**  
 183. **Morées.**  
 184. **Ulmacées.**  
*Incl. Celtidées.*  
 185. **Platanées.**  
 186. **Urticacées.**  
*a. Cynocrambées.*  
 187. **Cannablinées.**  
 —  
 188. **Antidesmacées.**  
*Incl. Carriacées. — Forestiracées. — Stilaginacées. — a. Putranjévées.*  
 3. **EUPHORBIALES.**  
 189. **Euphorbiacées** ou **Tri-cocques.**  
*Incl. Peracées. — Phyllanthacées. — Buxinées.*  
 190. **Scepacées.**  
 191. **Empétracées.**  
 4. **PIPÉRITÉES.**  
 192. **Pipéracées.**  
 193. **Chloranthacées.**  
 194. **Saururacées.**  
 5. **AQUATIQUES.**  
 195. **Ceratophyllacées.**  
 196. **Callitrichacées.**  
 197. **Podostémonacées.**  
 XV. **RHIZANTHÉES** ou *Rhizogènes.*  
 1. **RAFFLESINIÉES.**  
 198. **Balanophorées.**  
 199. **Cytinacées.**  
 200. **Rafflesiacées.**  
 1. Apodanthées. — 2. Hydnoracées.

II<sup>e</sup> EMBR. **MONOCOTYLÉDONÉES**,  
*Endorhizes, Endogènes* ou *Amphibryées.*

1<sup>re</sup> Cl. **PÉRIANTHÉES.** Périanthe double, sur deux rangs, ample et  $\pm$  pétaloïdes.

XVI. **DICTYOGÈNES.**

1. **DIOSCORINIÉES.**  
 201. **Smilacinées.**  
 202. **Dioscoracées.**  
 203. **Trilliacées.**  
 204. **Philésiées.**  
 205. **Roxburghiacées.**  
 206. **Triuridacées.**

XVII. **CORONARIÉES** ou *Floridées.*

A) **Hipogynes.**

1. **LILIIFLORÉES.**

207. **Liliacées.**  
*Incl. Asparagacées.*  
 208. **Mélanthacées, Colchicacées** ou **Veratrées.**  
*a. Gillesiacées. — b. Aphyllanthées. — c. Aspidistrées. — d. Ophiopogonées. — e. Herreriées. — f. Eriospérmees.*

209. **Pontédériacées.**

210. **Mayacées.**

211. **Philydracées.**

2. **JUNCINIÉES.**

212. **Juncacées.**

*a. Astéliées. — b. Rapatées. — c. Flagellariées. — d. Xérotidées. — e. Kingiacées. — f. Calectasiées.*

213. **Commelynées** ou **Ephemères.**

214. **Xyridacées.**

215. **Eriocaulinées.**

216. **Restiacées.**

217. **Desvauxiacées.**

218. **Centrolépidées.**

B) **Epigynes.**

3. **AMARYLLIDIFLORES.**

219. **Taocacées.**

220. **Bromeliacées.**

221. **Haemodoracées.**

*a. Vellosiées.*

222. **Hypoxidacées.**

223. **Amaryllidacées** ou **Narcissées.**

*a. Agavées.*



224. Iridacées.
4. SCITAMINÉES.
225. Musacées ou Bananiers.
226. Marantacées, Cannacées ou Balisiers.
227. Zingiberacées, Amomacées ou Alpinacées.
5. GYNANDRÉES ; ASCHIDOBLASTÉES.
228. Burmanniacées.
- a. Stenomeridées. — b. Tripterellées. — c. Apteranthées. — d. Thismiées.
229. Apostasiacées.
230. Orchidées.
- II<sup>e</sup> Cl. PÉRIGONIÉES. Périgone simple ou nul ; peu développé, sur un rang, calycéide.
- XVIII. SPADICIFLORES ; dielines, périspermées.
1. PHOENICOIDES.
231. Palmiers.
232. Cycianthées.
- a. Phytelphasidées. — b. Nypacées. — c. Freycinetiées.
2. PANDANOIDES.
233. Pandanées.
234. Typhacées.
3. AROIDES.
235. Orontiacées ou Acoracées.
236. Aracées, Aroidées ou Callacées.
237. Pistiacées.
238. Lemnacées.
- XIX. GLUMACÉES.
1. LODICULIFLORES, Culmifères ou Cariopsicarpées.
239. Graminées.
1. Andropogonées. — 2. Panicées. — 3. Oryzées. — 4. Phalaridées. — 5. Phléinées. — 6. Agrostidées. — 7. Stipées. — 8. Arundinées. — 9. Chloridées. — 10. Pappophorées. — 11. Avenées. — 12. Festucées. — 13. Triticées.
2. SÉTIFLORES, Calamifères ou Akenicarpées.
240. Cypéracées.
1. Cypérées. — 2. Scirpées. — 3. Hypolytrées. — 4. Rhynchosporées. — 5. Sclériées. — 6. Cariciniées.
- XX. INCOMPLÈTES ; Apérispermées aquatiques.
1. FLUVIALES.
241. Hydrocharidées.
- Incl. Hydrillées.
242. Butonées.
243. Alismacées.
244. Juncaginées.
245. Zosteracées.
246. Potamées ou Naiadées.
247. Aponogétées.
- 2<sup>e</sup> sous-division. GYMNOSPERMES.
- XXI. CONIFÈRES.
248. Abietinées.
249. Cupressinées.
250. Taxacées ou Taxinées.
251. Gnétacées.
- XXII. ECTOGÈNES (Lestiboudois) ou TYMPANOCHÉTÈES (Martius).
252. Cycadées.
- II<sup>e</sup> DIV. CRYPTOGAMES.
- 5<sup>e</sup> EMBRANCH. ACOTYLÉDONÉES.
- 1<sup>re</sup> Cl. ACROGÈNES (1).
- XXIII. VASCULAIRES.
1. FOUGÈRES.
253. Polypodiacées.
254. Hymenophyllées.
255. Gleicheniacées.
256. Schizacées.
257. Osmundacées.
258. Marattiacées.
259. Ophioglossées.
2. CALAMARIÉES.
260. Equisétacées ou Prèles.
3. RHIZOCARPÉES ou Hydroptéridées.
261. Salvinées.

(1) On pourrait établir deux classes ; les Angiosporées et les Gymnosporées ; les premières comprenant les Cryptogames supérieures ayant les spores renfermées dans un

sporangium ou un sporocarpie ; les secondes, formées de Cryptogames inférieures, avec les spores nues, qu'elles soient exosporées ou endosporées.



262. **Marsiliacées.**  
 4. **SELANIGELLÉES.**  
 263. **Lycopodiacées.**  
*Incl.* Psilotumacées.  
 264. **Selaginellacées.**  
*Incl.* Isoetées.
- XXIV. URNIFÈRES, Acrobryées cellulaires.**
1. **MOUSSES.**  
 265. **Phascacées ou Bryacées.**  
 266. **Andréacées.**  
 267. **Sphagnées.**
2. **HÉPATIQUES.**  
 268. **Marchantiées.**  
 269. **Riocées.**  
 270. **Targioniacées.**  
 271. **Anthocérotes.**  
 272. **Jungermanniées.**
3. **NITELLINÉES.**  
 273. **Characées.**
- 2° **Cl. AMPHIGÈNES.**
- XXV. HYSTEROPHYTES.**
1. **CHAMPIGNONS.**
- 1° **Ascomycètes.**  
 274. **Discomycètes.**  
 275. **Pyrenomycètes.**  
 276. **Onigénées.**  
 277. **Tubercacées.**  
 278. **Protomycètes.**
279. **Myxomycètes.**
- 2° **Basidiomycètes.**  
 280. **Gasteromycètes.**  
 281. **Hymenomycètes.**  
 282. **Tremellinées.**
- 3° **Hypodermiées (Gymnomycètes).**  
 283. **Ustilaginées.**  
 284. **Uredinées.**
- 4° **Phycomycètes.**  
 285. **Mucorinées.—Hyphomycètes.**  
 286. **Perenosporées.**  
 287. **Saprolegniées.**
2. **LICHENS.**  
 288. **Hymenothalamées.**

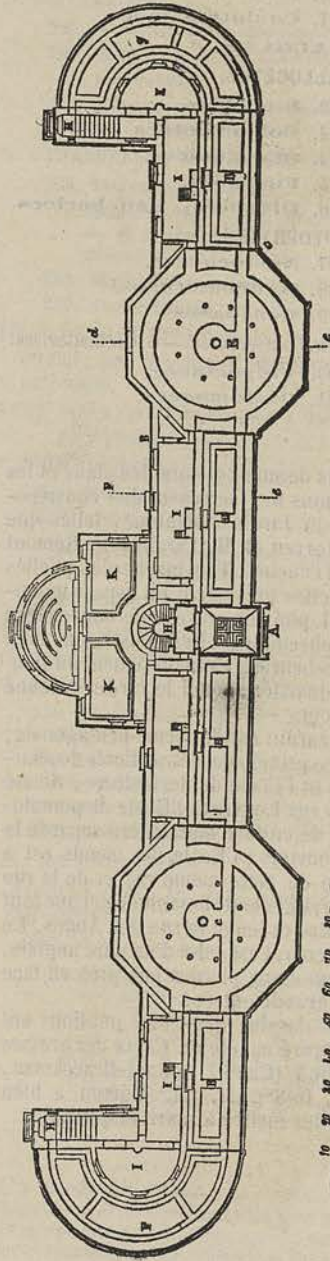
289. **Gasterothalamées.**  
 290. **Ideothalamées.**  
 291. **Coniothalamées.**
- XXVI. ALGUES.**
1. **THALLOGÈNES.**  
 292. **Floridées.**  
 293. **Coleochatées.**  
 294. **Oedogoniées.**  
 295. **Fucacées.**  
 296. **Ulvacées, Vaucheriées.**
2. **PROTOPHYTES.**  
 297. **Nostocacées.**  
 298. **Hydrodictyées.**  
 299. **Conjugées.**  
*a.* Confervacées. — *b.* Oscillatoriées.  
 300. **Volvocinées.**  
 301. **Diatomacées.**

Nous donnons ci-joint les plans et les élévations des serres et des constructions du Jardin botanique, telles que Ch. Morren et M. l'architecte Rémont les ont conçues. Tout inachevées qu'elles sont, elles présentent un aspect monumental, plein de grâce et de convenance tout ensemble; elles constituent déjà le plus heureux embellissement du nouveau quartier auquel le Jardin a donné son nom.

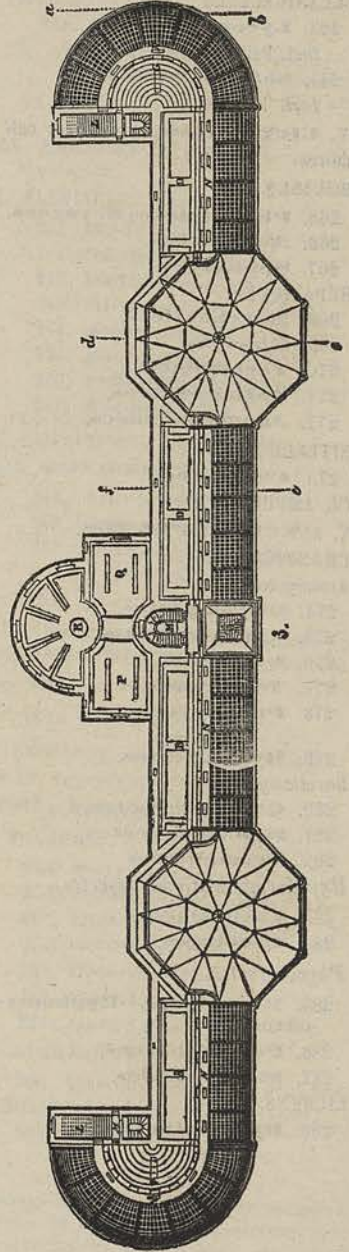
Le Jardin est de forme pentagonale; l'entrée principale, entre l'École de pharmacie et l'École de floriculture, donne sur la rue Louvrex; l'École de pomologie et de culture maraîchère regarde la rue Courtois; l'École des semis est à l'angle de cette même rue et de la rue Fusch; l'École de botanique occupe tout le centre et longe la rue des Anges. Le plan général est celui d'un parc anglais, avec un étang placé à peu près en face de la grande entrée.

Les dessins que nous publions ont déjà figuré en tête du *Choix des graines* de 1865 (Gand, Annoot-Braeckman, 1864, in-8°). M. Ed. Morren a bien voulu les mettre à notre disposition.



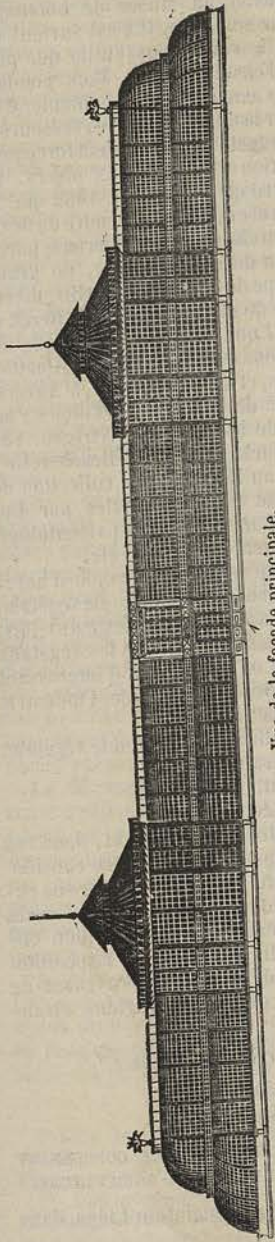


Plan du rez-de-chaussée.

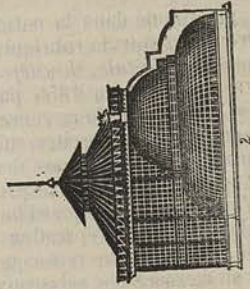


Plan du premier étage.





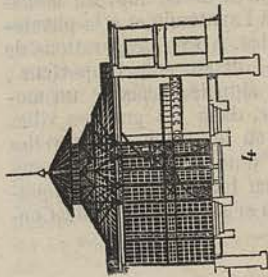
Vue de la façade principale.



Vue d'une façade latérale.

Légende.

- a. Entrée principale et vestibule.
- b. Serres tempérées.
- c. Orangeries.
- d. Serres chaudes.
- e. Serre à Palmiers.
- f. Serre pour les plantes de la Nouvelle-Hollande.
- g. Serre pour les Orchidées.
- h. Escalier du 1<sup>er</sup> étage.
- j. Bûchers, fourneaux, magasins, dépôts, etc.
- k. Logements du jardinier.
- l. Escalier du rez-de-chaussée.
- m. Escalier des galeries supérieures de service.
- n. Galeries de service.
- o. Plate-forme.
- p. Herbier et bibliothèque.
- q. Grainetier.
- r. Musée.
- s. Auditoire.



Coupe suivant une façade latérale.



## II. MUSÉE DE BOTANIQUE.

Ce Musée, mentionné dans la notice de Ph. Lesbroussart sous la rubrique: *Cabinet d'anatomie végétale, de carpologie, etc.*, a été fondé en 1856 par Ch. Morren. « C'est le seul de ce genre, écrivait l'auteur qu'on vient de citer, qui existe en Europe. Les dissections des plantes y sont conservées dans de l'esprit de vin, et l'on y compte aujourd'hui (1858) au delà de 4,500 préparations molles, parmi lesquelles on remarque les injections au mercure des vaisseaux des plantes, des dissections de trachées, de tiges, de feuilles, de fleurs, etc. Les pièces de tératologie végétale, la collection des champignons, l'exposition des familles naturelles y méritent une mention spéciale. Il y a en outre un fruitier classé d'après Lindley, une collection carpologique classée par familles, une grande série de céréales, une collection de bois de toute espèce, un palmier de trois siècles, un herbier général et de la province <sup>(1)</sup> extrêmement riche, une collection de produits des plantes, de matières textiles, etc. — Les végétaux fossiles extraits des terrains houillers de la province de Liège forment une collection des plus curieuses. M. Sauveur et feu R. Courtois y ont reconnu 91 espèces, dont plusieurs nouvelles ».

Nous avons rappelé ailleurs (art. SCHMERLING, col. 564) qu'un Congrès scientifique s'ouvrit à Liège le 1<sup>er</sup> août 1856. La section des sciences naturelles ayant visité avec une vive satisfaction le Musée naissant, et appréciant toute l'importance d'une semblable collection, proposa de voter des remerciements à l'auteur de ce nouveau monument élevé à l'anatomie et à la physiologie végétales. « Les préparations de M. Morren, disait son rapporteur, doivent être signalées comme un modèle à imiter, dans les grandes villes de l'Europe où les sciences naturelles sont l'objet d'un enseignement complet. » Ce vœu fut approuvé publiquement dans la séance générale du Congrès.

(<sup>1</sup>) L'herbier de R. Courtois.

M. Ed. Morren a donné tous les soins, depuis 1855, au Musée de botanique fondé par son père. Il s'est surtout efforcé de le rendre aussi utile que possible à l'enseignement. Mais pendant plusieurs années il a dû se contenter d'en améliorer la disposition : les ressources de son budget lui interdisaient forcément l'acquisition de nouveaux objets. Ce n'est guère qu'à partir de 1862 que le Musée a recommencé à prendre du développement. Nous mentionnerons, parmi les achats de date récente, un grand microscope de Schick, de Berlin ; divers appareils de micrographie, de Berck et Beck, à Londres ; les collections de préparations microscopiques d'Amadio, à Londres, et de Van Heurck, à Anvers ; les coupes de bois, de Nordlingen ; les herbiers de Rabenhorst, Wirtgen, Van Haesendonck, Rose et Bescherelle, Dossin, Van Heurck ; une collection de fruits et de racines, moulés par Buchetet, à Paris ; les vues paléontologiques d'Unger, de Vienne, etc.

Le Musée se compose aujourd'hui :  
D'une galerie de technologie végétale, disposée d'après les familles naturelles, et comprenant tout ce que les végétaux fournissent ou produisent d'intéressant pour la médecine, la chimie, l'industrie le commerce, etc. ;

D'une collection d'anatomie végétale ;  
Id. de tératologie ;  
Id. de pathologie ;  
Id. de paléontologie.

M. Ed. Morren l'a enrichi, dans ces derniers temps, d'un nombre considérable de dons que lui ont valu ses relations étendues sur toute la surface du globe, et notamment de 5 à 6,000 objets recueillis en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, et provenant de toutes les colonies et régions étrangères.

*Direction du Musée.*

1856. Ch. Morren.

1855. Ed. Morren.

## III. NOTE SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA CHAIRE ET LE MUSÉE D'AGRICULTURE.

Le Conseil provincial de Liège, dans



sa séance du 20 juillet 1857, émit le vœu de solliciter du gouvernement la création d'une Ecole des arts et manufactures et l'érection d'une chaire d'agriculture et d'économie forestière à l'Université de Liège <sup>(1)</sup>.

L'administration communale de Liège, convaincue des avantages qui résulteraient pour la ville et la province de l'exécution de ce projet, prit à sa charge (séance du 24 mars 1858) la construction des bâtiments nécessaires, à condition que l'Etat et la province pourvoiraient aux frais :

1° De l'acquisition des machines et des ustensiles ;

2° Du personnel et de l'entretien du matériel.

Cette proposition fut admise, et il y fut tout d'abord donné suite en ce qui concernait l'Ecole des arts et manufactures.

Dans sa séance du 14 juillet 1841, le Conseil provincial chargea la Députation permanente de faire, auprès du gouvernement, les démarches nécessaires pour la mise à exécution de la seconde partie de sa résolution du 20 juillet 1857, c'est à dire pour l'érection d'une chaire d'agriculture, moyennant une somme de 4,000 frs., qui serait consacrée à l'achat d'instruments aratoires modèles et de plantes intéressant l'économie rurale et forestière.

Le 25 mars 1842 parut un arrêté royal établissant, près de l'Université de Liège, un cours d'économie rurale et d'agriculture. Le professeur Ch. Morren fut chargé de ce cours ; D. Henrard, horticulteur à Liège, fut nommé démonstrateur, chargé de tout ce qui concernait le matériel <sup>(2)</sup>.

Au moyen des subsides alloués par l'Etat et par la province, des instruments aratoires modèles furent acquis en Belgique et dans les pays étrangers : ainsi fut formé le noyau d'un Musée

agricole. Des graines et des plantes furent également achetées, et placées dans une partie du Jardin botanique réservée à cet effet.

La maladie et la mort de D. Henrard <sup>(3)</sup> et l'état de santé de Ch. Morren arrêtaient, à partir de 1855, le développement du Musée agricole.

D'un autre côté, le gouvernement s'était préoccupé, depuis 1849, d'organiser régulièrement, dans les différentes régions du pays, l'enseignement de l'agriculture.

Un arrêté royal du 18 juillet 1865 rapporta celui du 25 mars 1842. Un arrêté ministériel du même jour décréta que les instruments composant le Musée agricole de l'Université de Liège seraient transportés à l'Institut de Gembloux.

*Professeur d'agriculture et directeur du musée agricole.*

1842. Ch. Morren.

*Démonstrateur.*

1842. D. Henrard.

### III. Cabinet de physique.

Le cabinet de physique est déjà mentionné en 1818, dans un discours du recteur Vanderheyden (v. ci-dessus, col. 588), comme possédant quelques appareils importants : la chambre obscure et les instruments d'optique, entr'autres, y sont l'objet d'une citation spéciale (*Ann. acad. Leod.*, t. II, p. 7). Parmi les acquisitions des années suivantes, on remarque une collection d'instruments pour l'étude de l'électricité, du galvanisme et du magnétisme, formée en 1821 par le même Vanderheyden, qui s'occupait beaucoup, à cette époque, des découvertes d'OErsted (v. ci-dessus, col. 589, 667 et 685). Ce n'est guère qu'à partir de 1850, cependant, ou pour mieux dire c'est à par-

<sup>(1)</sup> On reprenait ainsi une idée du gouvernement hollandais (v. l'art. BRONNE, col. 89 et suiv.).

<sup>(2)</sup> Une indemnité annuelle de 4,000 frs. fut allouée à Henrard, à condition qu'il planterait dans le Jardin botanique un arbre et un individu de chacune des espèces qu'il

cultivait dans son établissement (*Rapp. de M. Nothomb*, t. II, p. 1529). Cette indemnité, ainsi que le supplément de traitement accordé à Ch. Morren, devait être imputée sur les fonds affectés au service du dit Jardin.

<sup>(3)</sup> Henrard mourut en 1859.



tir de la réorganisation universitaire de 1835, que le *Cabinet de physique et d'astronomie* a pris graduellement, sous la direction de M. Gloesener, des développements sérieux. M. Ferd. Henaux <sup>(1)</sup> nous apprend qu'il renfermait, en 1837, une série de 510 appareils avec leurs accessoires, *presque tous nouveaux*. La notice sur les collections de l'Université déjà citée (édition de 1841) porte le nombre des instruments à 500, *tous bien entretenus et en bon état* <sup>(2)</sup>. « La mécanique des solides, l'hydrostatique et l'hydrodynamique, dit Ph. Lesbroussart, la pesanteur et l'élasticité de l'air manquent de peu d'appareils, et ne tarderont pas à en recevoir, pour complément, quelques nouveaux qui sont déjà en construction, entr'autres une belle machine pneumatique (système Babiker) de grande dimension. On remarque surtout une balance d'essai, une superbe machine d'Atwood, un pendule réversible, un dynamomètre, un bélier et une presse hydraulique. Nous citerons encore un beau modèle de pompe composée, une pompe à incendie, enfin l'appareil de Charles pour l'écoulement des liquides. — Quant à l'acoustique, la collection compte bon nombre d'appareils divers, notamment une sirène avec compteur, un fort beau sonomètre horizontal, le petit appareil de Grévelion, une petite sonnerie, des plaques de verre pour les figures de Chladni, un petit orgue, une belle soufflerie, une série de tuyaux de construction, toute moderne, pour démontrer expérimentalement les différentes lois de l'acoustique; des plaques en bois et en cuivre pour la communication des sons, et un sonomètre différentiel nouvellement inventé par l'habile artiste Marleye de Paris. Cette collection sera complétée en 1842. — L'électricité ordinaire et galvanique, le magnétisme, l'électro-magnétisme, les phénomènes électro-dynamiques, thermo-électriques et magnéto-électriques

peuvent être démontrés dans tous leurs détails. On remarque surtout deux bonnes machines électriques, dont l'une est de Van Marum, deux grandes batteries, une belle pile suivant la construction proposée par Wollaston, une pile à courant constant de Daniel, plusieurs appareils de rotation et d'autres pour le courant électrique par induction; un appareil magnéto-électrique de Clarke avec ses accessoires, pour produire tous les effets de la pile voltaïque, une belle boussole d'inclinaison, un magnétique appareil de Gambey pour les intensités magnétiques et les variations des aiguilles diurnes, etc. — Quant à l'optique, cette partie de la collection renferme la plupart des instruments nécessaires à la démonstration des lois de la théorie de la lumière. On y trouve un goniomètre de Wollaston et un autre de Charles, un beau sextant, des appareils pour la réflexion et la réfraction simple et double; les différents appareils connus pour la polarisation de la lumière; d'autres pour les couleurs complémentaires ou chromatiques, un pour la polarisation circulaire des liquides, un prisme avec objectif pour les raies dans le spectre solaire; un microscope solaire, un télescope de Newton et un autre de Gregory; une grande lunette achromatique et son pied avec trois mouvements différents, etc. A l'observatoire se trouve une lunette méridienne et un chronomètre d'une grande beauté. — La collection de météorologie possède un planomètre, des hygromètres de de Saussure et de Dolne, un autre de Daniel, un psychromètre d'Auguste, et enfin des baromètres diversement construits. — La collection d'appareils pour la théorie de la chaleur est moins complète; il y manque des instruments de précision pour la dilatation et la chaleur spécifique des corps. Du reste, on y trouve le calorimètre de Laplace et celui de Rumford, des miroirs paraboliques, les

<sup>(1)</sup> *Guide du voyageur à Liège*. Liège, 1837, p. 126.

<sup>(2)</sup> Cette notice a servi de base à la des-

cription donnée par Del Vaux de Fouron, dans son *Dict. géogr. de la prov. de Liège*, t. II, p. 190 (Liège, 1842, in-12).



thermomètres différentiels, un appareil de Gay-Lussac pour le mélange des gaz et des vapeurs, une petite locomotive, le bel appareil de Melloni pour les propriétés de la chaleur rayonnante, etc.»

D'importantes acquisitions furent faites en 1842 et dans le cours des années suivantes; mais le cabinet ressentit le contre-coup des événements de 1848; son subside fut réduit à un chiffre insignifiant, et jusqu'en 1854 il resta à peu près stationnaire. Pendant toute la période décennale de 1851 à 1860, on ne put y ajouter que 75 instruments: nous citerons surtout divers appareils d'optique, et un grand nombre d'instruments nouveaux concernant l'électromagnétisme et ses applications (1); d'autre part, il a fallu consacrer une certaine somme à la restauration de pièces usées ou avariées. — Le subside annuel est actuellement de 2,000 francs; la physique n'a joui qu'une seule fois du supplément de 1,000 frs. alloué par la Faculté aux collections les plus besogneuses. Cependant les directeurs successifs du Cabinet ont su tirer bon parti, on leur doit cette justice, de ces minimes ressources. Voici la liste des principaux objets acquis depuis que le Cabinet est confié à M. L. Pérard :

1. Grande bobine d'induction de Ruhmkorff, avec commutateur de Foucault. Elle se compose d'un faisceau de fer doux de 45 mill. de diamètre et de 580 mill. de longueur; de deux couches de fil inducteur de 2 1/2 mill. de diamètre et de 20 mètres de longueur; d'une bobine de fil fin induit de 1/6 mill. de diam. et de 80 à 100 kilomètres de longueur, cloisonnée; enfin, d'un condensateur de 50 m. c. de surface.

2. Appareil de de la Rive pour montrer la rotation de l'arc voltaïque autour d'un aimant.

3. Machine électrique de Holtz.

4. Appareil télégraphique à clavier circulaire, construit à Bruxelles, avec le renversement du courant de M. Gloesener.

5. Grand galvanomètre à projection de Ruhmkorff.

6. Phosphoroscope à projection de Becquerel.

7. Grand comparateur optique de Lissajous.

8. Grande soufflerie acoustique à régulateur pour faire vibrer les colonnes d'air.

9. Grande sirène acoustique de Helmholtz.

10. Appareil de Koenig pour décomposer le timbre d'un son dans ses notes élémentaires, au moyen de flammes manométriques.

11. Grand appareil de Helmholtz, pour la composition artificielle des différents timbres et notamment des voyelles, par la production simultanée d'une série de notes simples formant la série harmonique.

12. Grand gyroscope de Foucault.

13. Grand globe terrestre avec indication des courants maritimes.

14. Machine électrique de Ladd (commandée).

Une somme de 3,000 frs. serait nécessaire pour acheter un bon chronographe; il n'a pas été possible de l'obtenir jusqu'à présent.

Malgré quelques lacunes, le Cabinet de physique répond cependant, en général, à sa destination. Il serait difficile de dire exactement de quel nombre de pièces il se compose; le recensement du Catalogue a fait constater des *doubles emplois* et des *absences*. Des doubles emplois, c'est-à-dire que certains objets avaient été inscrits deux fois; des absences, c'est-à-dire que d'autres étaient usés ou brisés, en un mot, hors d'usage. M. Pérard a jugé indispensable de rédiger un nouveau Catalogue, travail minutieux qui l'occupe depuis deux ans déjà. La classification adoptée pour cet inventaire repose sur les bases suivantes :

#### CHAPITRE I.

##### Propriétés essentielles de la matière.

A. Etendue (appareils de mesure).

#### CHAPITRE II.

##### Propriétés générales.

B. Porosité. Divisibilité.

(1) On en trouve la liste détaillée dans les *Rapports triennaux*.



C. Inertie. Mobilité. Forces. Statique et Dynamique.

### CHAPITRE III.

Forces de la nature.

D. Attractions.

a. Pesanteur.

b. Attractions moléculaires. Élasticité. Capillarité. Magnétisme.

E. Chaleur.

F. Lumière.

### CHAPITRE IV.

G. Électricité.

Malheureusement la disposition des salles laisse à désirer, au point de vue de l'enseignement. Le professeur doit régulièrement perdre un temps considérable avant chaque leçon, pour préparer et faire transporter les instruments qui doivent servir à ses démonstrations.

Ajoutons que le local ne se prête nullement à des recherches scientifiques. La Faculté s'est préoccupée tout récemment encore de ce dernier point, (v. ci-dessus, col. 680); il est à espérer que, dans un bref délai, il sera enfin pourvu à des besoins que les derniers progrès de la physique rendent de plus en plus impérieux.

#### Direction du Cabinet.

1817. Ch. Delvaux (<sup>1</sup>).

1850. M. Gloesener.

1850. *Le même* et E. Bède (suppléant).

1857. E. Bède (titulaire).

1861. L. Pérard (suppléant).

1865. *Le même* (titulaire).

#### Préparateurs.

1822. L. Sauvage.

1845. B. Delforge.

1848. T. Tissington.

1857. J.-H. Chantraine.

### IV. Laboratoires de chimie

ET

#### COLLECTIONS QUI EN DÉPENDENT.

L'enseignement de la chimie a pris graduellement chez nous, depuis la réor-

(<sup>1</sup>) De 1817 à 1822, le sous-bibliothécaire Terwagne porta le titre de conservateur du cabinet de physique; postérieure-

ganisation de 1855, un développement et une importance qui ne font, et selon toute apparence ne feront que s'accroître encore, pourvu que l'administration communale se décide à décréter l'agrandissement des laboratoires, devenus insuffisants au-delà de toute prévision. Ce fait s'explique, d'un côté, par la destination spéciale assignée à notre Ecole des arts et manufactures (v. ci-dessus, col. 1026 et col. 1052); de l'autre, par l'extension progressive des industries chimiques dans les provinces de Liège et de Namur, extension due pour une bonne part, on ne saurait le méconnaître, à l'influence de l'Ecole. Un laboratoire de recherches (v. col. 1047), enfin, était depuis longtemps reconnu nécessaire; à un moment donné, on s'est trouvé pour ainsi dire mis en demeure de réaliser ce projet. C'est une première satisfaction donnée aux intérêts les plus élevés de la science comme aux intérêts bien entendus de la haute industrie; cependant, ne le dissimulons point, ce laboratoire est loin d'être ce qu'il sera sans doute un jour.

Nous sommes bien loin de l'époque où il n'existait à l'Université qu'un simple cours de chimie générale et appliquée, confié à Ch. Delvaux, avec le docteur Simon pour préparateur. La docimasia fut l'objet d'un enseignement spécial à partir de 1828; mais les sciences chimiques n'ont pris décidément leur essor à l'Université que dans l'enceinte des Ecoles régénérées. On a fait connaître plus haut (col. 997) la division actuelle des cours (théoriques et pratiques) qui leur sont consacrés: il importe maintenant de renseigner le lecteur sur les ressources matérielles mises à la disposition des professeurs de chimie.

#### A. LABORATOIRES.

Les laboratoires actuels de chimie générale, de docimasia et de manipulations chimiques ont été construits en 1851 par M. l'architecte Rémont, sur

ment, un préparateur spécial fut adjoint au professeur-conservateur.



les indications des professeurs <sup>(1)</sup>. Ils occupent l'emplacement de l'ancienne orangerie (v. col. 1086).

Le *laboratoire de chimie générale* comprend : 1° un grand auditoire; 2° un laboratoire proprement dit, où le préparateur dispose les appareils et prélude aux expériences de chaque leçon. En soulevant la planche noire suspendue au fond de la tribune, où se tient le professeur, on découvre l'intérieur du laboratoire aux yeux des élèves, rangés en hémicycle sur les gradins élevés de l'auditoire; 3° deux petits laboratoires à l'usage des professeurs de chimie inorganique et de chimie organique; 4° enfin une grande salle, où sont déposées les collections de chimie générale et de chimie industrielle, tant organique qu'inorganique.

Le *laboratoire de docimasia et de manipulations* comprend : 1° une grande salle de travail; 2° un magasin pour les réactifs et les instruments; 3° la salle dite *des balances*; 4° une autre salle-magasin.

Le *laboratoire de recherches* est installé vers le milieu de l'aile centrale, dans une salle précédemment affectée à l'École de pharmacie, et qui, à l'origine, avait servi de laboratoire à Ch. Delvaux, dont l'auditoire était adjacent. Il se compose : 1° d'une salle de travail pour 15 élèves; 2° d'une salle pour les réactifs et les instruments; 3° d'une salle pour 5 balances de précision, avec un bureau et une petite collection de traités spéciaux de première nécessité; 4° enfin, d'une cave-magasin.

Le *Rapport triennal* publié par M. Piercot en 1854 signale les nouveaux laboratoires de Liège *parmi les plus remarquables du royaume*. Ils méritent encore cette qualification; mais, comme nous l'avons dit, ils ont cessé d'être assez spacieux pour les besoins actuels. Le laboratoire de docimasia surtout laisse à désirer, du moins au point de vue de la distribution intérieure.

#### B. COLLECTIONS.

Le développement des collections a été longtemps entravé par la modicité des subsides alloués à l'enseignement de la chimie. « D'après le calcul établi par M. le professeur Chandelon, écrivait M. Piercot en 1854, il n'a à sa disposition que 1 fr. 75 c. par leçon de chimie inorganique, pour acheter les matières nécessaires aux expériences de chacune d'elles, tandis qu'au laboratoire du Muséum de Paris, auquel le nôtre ne le cède pas en importance, on peut dépenser fr. 57-50 pour chaque leçon. Le rapport de M. de Koninck constate également l'insuffisance du subside pour la chimie organique. » Les allocations affectées à la chimie ne s'étaient élevées en moyenne qu'à 584 frs. par année, de 1849 à 1852: il y avait impossibilité matérielle de songer aux collections!

Les choses ont changé depuis, comme on peut le constater en parcourant les Rapports triennaux. Les subsides ont été augmentés, bien que dans une proportion encore trop minime. Il faut dire que l'accroissement des collections est dû surtout au zèle infatigable de MM. Chandelon et de Koninck, qui ont stimulé la générosité de nos principaux industriels et ont profité de leurs voyages et de leurs visites aux grandes expositions internationales, pour enrichir les Cabinets de Liège d'un grand nombre de produits de toute espèce. Différents composés ont été préparés, d'autre part, au laboratoire même; enfin, de bons instruments ont été successivement acquis. Les collections de chimie laissent peu à désirer aujourd'hui quant au contenu <sup>(2)</sup>; ajoutons qu'elles sont parfaitement entretenues.

Elles comprennent au moment où nous écrivons (juillet 1869):

1° Une série d'appareils et d'instruments communs à la chimie générale inorganique et à la chimie générale inorganique, au nombre de 125;

recherches. L'attention de la Faculté, nous l'avons déjà dit à propos d'une autre collection, est dirigée sur ce point: il y a là certainement à satisfaire à l'une des principales exigences de l'enseignement supérieur.

(1) Les plans des nouveaux laboratoires étaient arrêtés dès 1836.

(2) Cependant elles sont loin d'être suffisantes pour entreprendre des travaux scientifiques exigeant de longues et minutieuses



2° Une série d'appareils et d'instruments pour la chimie générale inorganique (101 articles);

3° Des échantillons de produits inorganiques, au nombre de 986;

4° Une série d'appareils et instruments pour la chimie générale organique (124 articles) (1);

5° Des échantillons de produits organiques, au nombre de 652.

Les collections nos 2 et 3 sont du domaine de M. le professeur Chandelon; M. de Koninck a sous sa direction les dépôts nos 4 et 5, dont il a exclusivement rassemblé les éléments.

6° Deux collections importantes d'échantillons intéressant la chimie industrielle, tant organique qu'inorganique. Ces échantillons ont été spécialement choisis et classés de manière à rendre visibles les transformations que subissent, dans les manufactures, les matières premières, jusqu'au point d'arriver à des produits achevés et susceptibles d'être mis dans le commerce. Ces derniers, par parenthèse, sont en assez grand nombre.

Les échantillons et spécimens composant la collection de *chimie industrielle inorganique* (formée et dirigée par M. Chandelon) concernent :

L'eau dans ses rapports avec l'industrie. — Échantillons d'incrustations. — Gaz d'éclairage; gaz de la houille, du boghead, des matières grasses ou résineuses. — Eaux ammoniacales et produits accessoires : goudrons, brais gras et sels, huiles lourdes, huiles légères, noir de fumée, houille agglomérée.

Minerais des soufrières de Sicile. — Raffinage du soufre. — Pyrites de fer. — Acide sulfurique de Nordhausen. — Id. anglais.

Acide nitrique.

Soude brute, sel de soude, cristaux de soude, soude caustique.

Chlorure de chaux.

Potasses extraites des vinasses de betterave, des suints.

Salpêtre.

Poudre à tirer, de guerre, de mine, de chasse.

(1) Dont 60 appareils spéciaux, tels que fourneaux à analyse, baromètre, pompe pneu-

matique, étuve, réfrigérants, lampes, etc.

Verres à gobeletterie, verres à vitre,

verre à glaces, verre à bouteilles. Produits céramiques. Couperoses. — Aluns. — Céruse. La collection de *chimie industrielle organique* (formée et dirigée par M. de Koninck) comprend les divisions suivantes :

Bois. — Amidon et fécules. — Sucres. — Bières. — Vins. — Alcool. — Acide acétique. — Essences. — Corps gras. — Cires. — Caoutchouc et gutta-percha. Savons. — Tannage. — Gélatine. — Teintures. — Substances alimentaires (en tout, plus de 300 produits différents).

7° Les Catalogues comprennent encore : a. Vingt-cinq grands tableaux peints, exécutés par M. Von Gross, dessinateur au Musée de l'industrie, à Bruxelles, et représentant les appareils employés dans les principaux établissements industriels, ainsi que les plans détaillés de plusieurs de ceux-ci; b. Un grand nombre de planches autographiées, représentant également des appareils industriels. Ces planches sont distribuées gratuitement aux élèves; de la sorte, les professeurs ne sont plus forcés de crayonner sur la planche des dessins, qui doivent presque toujours être cotés pour avoir une certaine valeur.

Nous insisterons encore une fois sur l'utilité des constructions réclamées pour les laboratoires. Le laboratoire proprement dit est commun aux deux professeurs de chimie, disposition dont on ne citerait peut-être pas un second exemple, et qui offre l'inconvénient d'entraver d'une manière sérieuse les travaux de l'un et de l'autre. De plus, ils n'ont comme auxiliaires qu'un seul et même préparateur et un seul et même garçon de laboratoire. Enfin, le subside dont ils disposent n'est plus en rapport avec l'importance que la chimie a acquise dans ces derniers temps.

Les travaux du laboratoire de recherches donnent chaque année des résultats satisfaisants; les analyses des élèves sont publiées, s'il y a lieu,



soit dans la *Revue universelle* de M. de Cuyper, soit dans les *Annales des travaux publics*. Plusieurs de ces notices ont déjà rendu des services réels aux chefs d'établissement ou aux administrations locales

DIRECTION DES LABORATOIRES ET DES COLLECTIONS DE CHIMIE.

A. Chimie générale.

Les professeurs désignés ci-dessus, col. 996 et 997, sous les nos XIX à XXI<sup>(1)</sup>.

B. Chimie industrielle.

Ibid., n° XXII.

C. Docimastie et manipulations.

Ibid., nos XXIII et XXIV.

Préparateurs :

1817. J.-H.-J. Simon.

1856. J.-Th.-P. Chandelon.

1858. Hebrant.

1859. J. Hanon.

1840. Is. Kupfferschlaeger.

1844. E. Gauthy<sup>(2)</sup>.

1855. J. Gille<sup>(3)</sup>.

1855. E. Albert<sup>(4)</sup>.

1862. A. Neujean<sup>(5)</sup>.

1865. K. Van Vinckeroy<sup>(6)</sup>.

1865. A. Stévert<sup>(7)</sup>.

1864. P.-F.-H. Bourgeois<sup>(8)</sup>.

*Chef des travaux du laboratoire de recherches chimiques.*

1864. V. Francken<sup>(9)</sup>.

V. Cabinet de zoologie et de paléontologie.

I. ZOOLOGIE.

Le Cabinet de zoologie est aussi an-

cié que l'Université. Les Rapports annuels des premiers recteurs nous parlent de ses accroissements rapides ; un relevé dressé au commencement de 1850 en détaille la composition comme suit :

Mammifères . . .	118 espèces.
Oiseaux . . . .	800
Reptiles . . . .	81
Poissons . . . .	85
Mollusques . . .	62
Crustacés . . . .	55
Insectes <sup>(10)</sup> . . .	6,900
Intestinaux . . .	84
Polypiers . . . .	97
Total . . . . .	8,280

L'Université de Liège avait en outre reçu du roi des Pays-Bas, en 1829, « une superbe collection de coquilles, comprenant 1,800 espèces et un grand nombre de variétés, parfaitement conservées et toutes dénommées avec soin<sup>(11)</sup> ».

Il n'est pas difficile de conserver des coquilles ; en revanche, les animaux empaillés demandent des soins vigilants et des mesures de précaution. Le fait est qu'en 1855, quand M. Lacordaire reprit la direction du cabinet, tout était pour ainsi dire à renouveler. Un seul professeur avait été jusque là chargé de l'enseignement des sciences naturelles ; par la force des choses, les cours de Gaëde étaient restés relativement élémentaires, et son zèle pour l'entretien et l'accroissement des collections manquait de stimulant : l'attention ne saurait être énergique et persévérante,

(1) De 1817 à 1822, le sous-bibliothécaire Terwagne porta le titre de conservateur du cabinet de chimie.

(2) V. ci-dessus, col. 792.

(3) Aujourd'hui ingénieur des mines, à Mons.

(4) V. ci-dessus, col. 1054.

(5) Docteur en sciences naturelles.

(6) Ingénieur civil, à Liège.

(7) Ingénieur au chemin de fer de l'Etat, à Liège. — La *Société d'Emulation* de cette ville a couronné, en 1862, un *Mémoire* de M. Stévert sur les meilleures méthodes d'analyse des minerais qui, en Belgique, servent à l'extraction du fer, du cuivre, du zinc et du plomb (Mém. de la Soc. d'Emulation, nouv. série, t. II, p. 183-248).

(8) Ancien élève libre de la Faculté des sciences, M. Bourgeois s'est adonné de bonne heure à l'étude de la chimie. Il s'est beaucoup occupé, avec M. Ed. Morren, de l'influence que les gaz industriels exercent sur la végétation (v. col. 888, n° 40) ; il a rempli ensuite pendant trois ans (1861-1864) les fonctions de préparateur du cours de manipulations, sous la direction de M. Is. Kupfferschlaeger.

(9) V. ci-dessus, col. 1054.

(10) Coléoptères, 2500 ; orthoptères, 355 ; névroptères, 425 ; himénoptères, 4,900 ; lépidoptères, 1527 ; diptères, 400 : total, 6,900.

(11) *Annuaire de l'Univ. de Liège* pour 1830, p. 102.



quand elle est obligée de se porter à la fois sur un grand nombre d'objets divers. On avait fini par réduire les acquisitions à presque rien; ajoutons que le professeur, même dans le cours des premières années, ne pouvait compter beaucoup sur des auxiliaires qui n'étaient en aucune façon naturalistes, et pour qui les fonctions de conservateur n'avaient qu'une importance très-secondaire. Le préparateur Carlier, nommé en 1826, ne pouvait passer pour incompetent<sup>(1)</sup>; mais il avait suivi les habitudes prises, l'ornière insensiblement tracée, et il était de moins en moins disposé à en sortir. Bref, M. Lacordaire trouva la galerie zoologique à peu près en ruine, outre que certaines sections, notamment celles des poissons et des reptiles, y étaient à peine représentées. Les registres de 1855 accusaient la présence de 106 mammifères: 102 ne valaient pas la peine d'être maintenus dans les armoires; sur 770 oiseaux, une vingtaine seulement étaient en bon état. La collection de conchyologie, composée d'environ 2,000 pièces, avait seule une véritable valeur.

M. Lacordaire se mit activement à l'œuvre, sans se laisser décourager par l'insuffisance des subsides. Un lustre à peine révolu, tout était transformé. « Les mammifères, qui, il y a cinq ans, écrivait en 1841 l'auteur de la *Notice* déjà citée, n'étaient représentés que par une centaine d'exemplaires, en comptent aujourd'hui plus de 550, parmi lesquelles on remarque un grand nombre d'espèces rares. Au premier rang figure un bel orang mâle, dû à la bienveillance du gouvernement. Les autres collections se composent d'environ 1,000 oiseaux, 200 reptiles, 300 poissons, la plupart de la Méditerranée, 2,000 coquilles, 100 crustacés, la plupart du Bengale et Mexique, 7 à 8,000 insectes, provenant en grande partie des collections de feu M. le professeur Gaëde et de M. Robert, de Chênée;

(<sup>1</sup>) Carlier suppléa quelque temps Gaëde, en 1833, pour la zoologie; l'année suivante, il fut momentanément chargé du cours de géologie (v. ci-dessus, col. 120).

(<sup>2</sup>) A peine un quart de ce que ces objets

enfin, une quantité assez considérable de polypiers et autres animaux inférieurs. Une suite assez riche de vers intestinaux est surtout importante, en ce qu'elle a été donnée à l'Université par le Muséum de Vienne, qui est l'établissement scientifique auquel l'étude de ces animaux est principalement redevable des progrès qu'elle a fait de nos jours. »

Les achats continuèrent dans le cours de la période suivante; le Cabinet reçut aussi quelques dons, entr'autres une série de 75 oiseaux de Colombie, rapportés par M. Linden, de Bruxelles. Ce mouvement progressif se ralentit après 1849, à cause de la réduction des ressources; il fallut aussi faire confectionner de nouvelles armoires. — On se retrouva enfin dans l'état normal. A partir de 1856, les collections qui étaient en retard sur les mammifères et les oiseaux attirèrent particulièrement l'attention du professeur de zoologie. Des poissons, des reptiles, une série de crustacés du Chili, appartenant à des espèces rares, telles sont les principales acquisitions constatées jusqu'en 1865. Cette dernière année marque exceptionnellement dans les annales du Cabinet. M. Lacordaire eut la chance heureuse de procurer à l'Université, moyennant un subside extraordinaire, pour la somme modique de 8,089 frs., tous frais compris<sup>(2)</sup>, 2,905 exemplaires divers<sup>(3)</sup>, composant les collections zoologiques formées au Brésil, dans l'Afrique australe et aux Indes occidentales, par le célèbre voyageur et orientaliste, M. le comte de Castelnau, en ce moment consul général de France à Melbourne, en Australie. En même temps furent déposés dans la collection un certain nombre de poissons et de reptiles conservés dans l'alcool, provenant de Montevideo et envoyés personnellement au directeur.

En 1864—1865, les collections d'anatomie et de zoologie purent être

eussent coûté, au prix actuel du commerce.

(<sup>3</sup>) 85 mammifères, 15 crânes de cornes, 1,920 oiseaux, 850 poissons, 35 crustacés: total, 2,905 exemplaires.



transportées dans le bâtiment neuf touchant au Conservatoire. Cette translation était désirée depuis longtemps; les accroissements du Cabinet de zoologie surtout l'avaient rendue urgente. Grâce au zèle et aux relations étendues de M. Lacordaire, la collection de Liège peut désormais soutenir le parallèle avec bien d'autres, tant sous le rapport de sa disposition que des richesses qu'elle possède; dans quelques-unes de ses parties, entre autres dans la série des poissons, elle compte même peu de rivaux en dehors des musées de premier ordre. En voici la composition au 25 juin 1869 :

Mammifères . . . . .	650
Oiseaux . . . . .	4,250
Poissons . . . . .	1,255
Reptiles . . . . .	665
Batracenis . . . . .	200
Crustacés . . . . .	200
Mollusques . . . . .	4,000
Vers . . . . .	200
Polypiers . . . . .	100

Total . . . . . 11,520

Dans cette énumération n'est pas comprise une collection d'insectes, composée de plusieurs milliers d'exemplaires.

*Direction du Cabinet* (\*).

1817. H.-M. Gaède.

1835. (31 déc.) Th. Lacordaire.

*Préparateurs-Conservateurs.*

1824. G.-T. Van Winckler.

1826. A. Carlier.

1842. M.-T. Miedel.

II. PALÉONTOLOGIE.

Depuis que M. Dewalque est chargé du cours de paléontologie (1857), la collection des fossiles est placée sous sa direction, en même temps que le Cabinet de minéralogie et de géologie (v. ci-après).

**VI. Cabinet de minéralogie et de géologie.**

*L'Annuaire de l'Université de Liège*

(\*) Les sous-bibliothécaire Terwangne (1817) et après lui Warnkenig (1828) furent conservateurs en titre du Cabinet d'histoire naturelle, jusqu'à la nomination du préparateur

pour 1850 décrit comme suit cette collection, dont la section paléontologique ne fut détachée que plus tard, pour y être annexée de nouveau en 1857, ainsi que nous venons de le dire :

« La collection minéralogique de l'Université de Liège est classée d'après la méthode de Haüy. Elle se compose d'environ 2,400 échantillons renfermés actuellement dans huit tables, munies de bijoux, et rangées suivant la longueur du cabinet. Chacun d'eux porte sur son godet une étiquette indiquant le nom de l'espèce et de la variété à laquelle il appartient, et la localité exacte. En tête de chaque espèce, se trouve en outre une étiquette longue de deux palmes et haute d'une palme, sur laquelle se lisent, outre le nom de l'espèce, ses principaux caractères définis, tels que la pesanteur spécifique, la forme cristalline, le clivage, l'analyse, etc.

» Ces échantillons appartiennent à peu près à 1,500 variétés formant 250 espèces; les petits cristaux et les pierres précieuses sont portés sur de petits supports en bois d'ébène, pour les rendre plus visibles.

» Les métaux usuels (le plomb, le cuivre, le fer) sont rangés par localités; les échantillons sont au nombre de 400.

» Les empreintes de végétaux du terrain houiller occupent deux grandes tables; l'une comprend les tiges et l'autre les frondes. Parmi elles, se trouvent plusieurs espèces nouvelles, annoncées par MM. Sauveur et Courtois (\*).

» La collection des roches comprend six autres tables, qui renferment environ 2,000 échantillons.

» Celle des pétrifications animales occupe les appuis des fenêtres et compte environ 800 échantillons. Les animaux invertébrés y sont distribués d'après Lamarck.

» Il faudra bientôt ajouter les ossements fossiles découverts dernièrement

Carlier (1826).

(\*) Ces empreintes ont été partiellement transportées, depuis, au Musée de botanique (v. ci-dessus, col. 1111).



à Chokier, dans une caverne creusée dans le calcaire <sup>(1)</sup>. Parmi ceux-ci, on remarque des os de différentes parties du squelette de l'ours des cavernes, des dents et des os du Rhinocéros unicomme et bicorne, d'hyène, de loup, de renard, de chevaux, de bœufs, de plusieurs espèces de cerfs, de lièvres, de rats, de campagnols, de rats d'eau, d'oiseaux, etc.

» Plusieurs ossements fossiles des environs de Maestricht, tels que des défenses d'éléphants, des carapaces de tortues, formaient le noyau de la collection d'ossements de vertébrés. Il existe en outre une collection des roches et des minéraux de chaque province du royaume; elle est actuellement déposée en partie au cabinet de l'École des mines.

» Le noyau des collections mentionnées ci-dessus est formé d'un envoi fait en 1819, par ordre de S. E. le ministre de l'intérieur, et comprenant :

	697 échantillons de substances salines ;
1,444	id. de la classe des pierres ;
124	id. des combustibles ;
1,956	id. des métaux ;
610	id. de roches, y compris les produits volcaniques ;
479	id. de pétrifications ;
300	id. de roches rangées d'après Werner.

5,610 échantillons.

» Il faut joindre à ce premier envoi :

1° La collection de minéralogie et de géologie nationales, déposée autrefois à Bruxelles, et qui a été cédée en 1825 à l'Université de Liège, après la suppression de ce dépôt <sup>(2)</sup>;

2° Deux collections de modèles de cristaux d'après Werner et Haüy, comprenant ensemble 520 modèles ;

3° Les minéraux obtenus par des cadeaux, des échanges, par différents achats, par de nombreuses courses minéralogiques faites dans la province

de Liège et dans les provinces méridionales.

» Il est arrivé en 1829 une collection de roches comprenant 425 échantillons et 200 autres de minéraux rares. »

L'assertion de Ph. Lesbroussart est encore vraie aujourd'hui : la galerie minéralogique de Liège est la plus complète du royaume. Elle renferme en outre, au point de vue de l'enseignement, des ressources d'une utilité hors ligne. Nous faisons surtout allusion à une collection spéciale des *caractères minéralogiques*, comprenant les divers exemples des propriétés géométriques, mécaniques, optiques et magnétiques des minéraux. « Cette collection n'existe qu'à l'Université de Liège, écrivait en 1841 l'auteur qu'on vient de citer; elle se compose de 175 échantillons. » L'inventaire de 1869 constate que ce nombre est presque triplé. Quant à la collection proprement dite, qui n'a cessé momentanément de s'enrichir que pendant la période, déjà rappelée, où les subsides furent réduits presque à rien <sup>(3)</sup>, mais qui depuis lors, grâce surtout à l'acquisition des trésors délaissés par Dumont, a pris tout d'un coup un développement exceptionnel, on en apprécierait mieux encore l'importance si l'espace ne lui manquait pas. L'encombrement est tel, que la moindre modification au classement ou à la distribution est une affaire laborieuse, devant laquelle le professeur-directeur est obligé d'hésiter le plus souvent. A d'autres époques, la classification a été plus d'une fois changée : après Haüy, on a suivi Beudant; après Beudant, André Dumont a rangé les minéraux d'après ses propres tableaux analytiques. Quelques séries particulières sont dignes de toute attention : nous citerons entr'autres les échantillons des minéraux du Vésuve; une magnifique suite des minéraux de l'Oural, don de S. M. le Czar; les minerais du Chili (notamment les minerais de cuivre),

<sup>(1)</sup> V. l'art. SCHMERLING, col. 352 et suiv.

<sup>(2)</sup> Cette collection n'est sans doute jamais venue à Liège, puisque l'arrêté du 25 janvier 1841 en ordonna de nouveau le transport

dans notre ville (v. ci-dessus, col. 1028), et que cet arrêté lui-même ne reçut jamais d'exécution. Il y a peut-être là quelque confusion.

<sup>(3)</sup> A 345 fr. par an, de 1849 à 1855 !



envoyés par M. le Consul-général Derote; ceux du Pérou, offerts par M. Mariano de Rivero, et d'autres collections non moins riches des minerais de la Prusse (don de M. von Dechen), de l'Entre-Sambreet Meuse, de l'Australie, etc., offertes soit par d'anciens élèves de nos Ecoles spéciales, soit par divers savants ou industriels, ou procurés à l'Université par le zèle vigilant de MM. les professeurs Dewalque et Gillon. Plusieurs de ces séries ont pris naturellement place dans le cabinet de métallurgie; nous allons y revenir.

Voici le résumé du dernier inventaire de la galerie de minéralogie (1869):

I. *Collection générale*: 6,000 échantillons, dont 2,550 provenant de la collection de Dumont;

II. *Collection pour l'étude des propriétés générales des minéraux*: 500 échantillons;

III. *Minéraux de Belgique*: 1,500 éch., dont 976 de la collection Dumont;

IV. *Minéraux de Russie*: 115 éch. de la plus grande beauté;

V. *Minéraux du Vésuve*: 250 éch.;

VI. *Chili, Espagne, Java, etc.*: 500 échantillons;

VII. *Collection pour l'étude des roches*: 500 échantillons.

*Géologie et Paléontologie* (v. ci-dessus, col. 1129). — Rendant compte en 1841 de l'état de cette collection, Lesbroussart y comprend le n° VII ci-dessus. Parmi les autres séries qu'il mentionne, nous notons une collection géologique de 600 éch., classés d'après M. d'Omalius d'Halloy; une coll. de roches de Hongrie (188 éch.); une autre de roches du bassin de Paris (450 éch.); une id. des roches du mont Moqattan, et une des roches et des minéraux du désert de Sinai, données par le gouvernement (160 éch.); des fossiles de l'Eifel, rapportés en 1858; enfin les ossements recueillis par Schmerling, les curieux fossiles de Maestricht et de Visé, et les empreintes de végétaux dont il a été question tout à l'heure.

La collection Schmerling avait considérablement souffert avant que le gouvernement en fit l'acquisition: il ne fallait rien de moins que l'ardeur scientifique et les connaissances spéciales

de M. le professeur de Koninck pour parvenir à rétablir dans leur premier état une certaine quantité de pièces détériorées. Des centaines d'ossements de la plus haute valeur furent mis à l'abri des influences destructives auxquelles on les avait laissés exposés, et rangés dans des bijoutières pour le plus grand profit des études. — Le plus précieux trésor de cette collection est le crâne d'Engis, restauré par M. Spring (v. l'art. SCHMERLING, et LYELL, *L'ancienneté de l'homme*, p. 82 et suiv.)

Ici encore, au risque de nous répéter, il faut signaler la déplorable insuffisance des locaux et du mobilier. A l'heure qu'il est, malgré les instances réitérées de M. Dewalque, une partie notable de la collection Schmerling est toujours emballée dans des caisses. Il en est de même d'une partie des plantes houillères. M. Spring est disposé à offrir à la collection paléontologique les fossiles de Chauvaux (v. ci-dessus, col. 945): l'espace manque pour les recevoir.

Parmi les objets dont le Cabinet s'est accru depuis le temps où écrivait Lesbroussart, le premier rang appartient aux collections formées par l'auteur de la *Carte géologique de Belgique*, acquises par le gouvernement et laissées généreusement à l'Université où ce savant s'est illustré. Elles comprennent (*Rapp. triennal de 1862-1864*, p. XXV):

1. Une collection de minerais indigènes, 820 numéros;

2. Une collection de minerais exotiques, 2080 n<sup>os</sup>;

3. Une collection de roches neptuniennes, parfois fossilifères, classées par terrains du pays et de l'étranger, près de 12,000 n<sup>os</sup>;

4. Une collection de roches geysériennes, en général du pays, 495 n<sup>os</sup>;

5. Une collection de roches pluto-niennes, presque toutes du pays, 525 numéros;

6. Une collection de fossiles, 2,410 n<sup>os</sup>, dont 2,277 proviennent du pays.

Cette énumération nous dispense de tout commentaire.

A ces trésors scientifiques, il faut ajouter, pour la géologie, les collections de minerais mentionnées tout à l'heure, et spécialement celles des minéraux in-



dustriels d'Allemagne. Les rayons et les vitrines sont malheureusement si encombrés, qu'un long travail sera nécessaire pour les dénombrer avec exactitude (<sup>1</sup>); à plus forte raison est-il difficile de s'en servir avec avantage dans l'enseignement. On souffre en réalité de l'embarras des richesses.

Le musée paléontologique s'est enrichi, d'autre part, de différents dons de M. Dewalque et de M. Spring (les ossements trouvés à Avernas-le-Baudouin); d'une série de 685 fossiles du terrain tertiaire du bassin de Paris, série qui, jointe à celle que l'Université possédait déjà, constitue une des plus belles collections que l'on possède pour ce terrain; de plusieurs séries de fossiles du terrain crétacé français (248 espèces, les plus communes), du terrain jurassique (208 espèces) du terrain rhénan (155 fossiles), du Valais (12 id.), de la Nouvelle-Hollande (collection provenant de l'Exposition universelle de 1867), etc., etc. — Mentionnons en passant des ossements de l'*elephas primigenius*, trouvés dans le *diluvium* du versant méridional de l'Ardenne, où ils sont extrêmement rares.

Le Cabinet possède en outre une série de coquilles, un certain nombre de restaurations d'animaux perdus, des cartes géologiques, divers instruments de précision, la collection des modèles géologiques de Jopnith, etc. etc.

D'après ce qu'on vient de lire, on peut ramener aux groupes suivants les éléments de nos collections de géologie et de paléontologie :

1. Roches de divers terrains et du pays . . . . . 2,400 éch.
2. Collections de roches de Dumont, la plupart de Belgique, classées par terrains . . . . . 15,800 »
5. *Id.* de fossiles, *id. id.* 4,500 »

(<sup>1</sup>) Le nombre des échantillons dépasse certainement 500. — Cette collection a été complétée, en 1863, par une autre collection de produits minéraux non métallifères des provinces rhénanes, qui a figuré à l'Exposition de Cologne, et qui comprend notamment une fort belle série de houilles des bassins de la Wurm, de la Ruhr et de Saarbrück,

4. Collection de houilles du pays, et collection de végétaux fossiles . . . 1,200 »
5. Collection de coquilles vivantes ou fossiles, pour l'étude de la conchyologie . . . . . 600 esp.
6. Coquilles et autres invertébrés fossiles (y compris la série du bassin tertiaire de Paris) . . . 4,000 »
7. Collections diverses d'ossements fossiles.
8. Collection Schmerling (une quantité innombrable d'ossements).
9. Collection de produits minéraux industriels de l'Allemagne.
10. Modèles géologiques, plâtres, cartes, instruments, etc.

#### Direction du Cabinet.

Les professeurs de minéralogie, de géologie et de paléontologie (v. ci-dessus, col. 997 et 998, nos XXVII-XXIX).

#### Conservateurs.

1818. J.-P. Terwangne.  
 1820. Warnkœnig.  
 1826. Crocq.  
 1851. Ch. Davreux.  
 1854. Ad. Lesoinne.  
 1857. J.-Th.-P. Chandelon.  
 1844. Is. Kupferschlaeger.  
 1854. G. Dumont (<sup>2</sup>).  
 1855. G. Dewalque.  
 1858. C. Malaise.  
 1861. F. Dewalque.  
 1866. J.-B. Braine.

#### VII. Musée de mécanique appliquée.

C'est à J.-B. Brasseur que l'Université est redevable de cette collection technique. La fondation en remonte à 1855; elle est ainsi contemporaine du Cabinet de modèles de géométrie descriptive (v. ci-après, n° X).

puis d'ardoises, de sel gemme et de chaux phosphatée. C'est un don de M. le professeur Dewalque.

(<sup>2</sup>) Sans nomination régulière. — En fait, M. Dumont n'ayant pas le temps de s'occuper du Cabinet, les fonctions de conservateur ont été remplies, en 1854, par feu l'ingénieur Donckier.



L'extrait suivant du Rapport triennal de 1856-1858 mettra immédiatement le lecteur à même d'apprécier le mérite pratique de la conception de Brasseur.

« Pour l'intelligence de la description des machines motrices, et aussi dans le but d'offrir aux élèves l'occasion journalière de prendre des croquis, le Musée est pourvu d'un certain nombre de machines principales, telles que machines à vapeur, machines soufflantes, machines d'épuisement à traction directe, locomotives, roues hydrauliques, etc., toutes construites sur une échelle assez grande pour que tous les détails de construction y figurent. La plupart de ces machines peuvent être mises en mouvement par la vapeur de l'atelier et ainsi servir à exécuter diverses expériences sous les yeux des élèves. Les roues hydrauliques et les turbines sont également construites sur une échelle suffisamment grande pour pouvoir être soumises à l'expérience au frein.

» Comme, dans une machine montée, plusieurs parties essentielles sont cachées à la vue, le Musée renferme une collection de pièces de détail pour être présentées aux élèves pendant la leçon du professeur; tels sont: piston plongeur, boîte à étoupe, piston pour pompe aspirante, soupape de Cornouailles, manomètre pour condenseur; enfin, un modèle présentant les diverses manières d'admettre ou d'émettre la vapeur dans les machines de ce nom.

» Outre des machines motrices dont l'étude importe le plus, le Musée possède quelques métiers, parce que ceux-ci offrent en général les transformations de mouvement les plus ingénieuses, et qu'ils donnent à l'élève attentif, sans l'aide du professeur, une idée de la fabrication de certains produits. Tels sont: métier à tricoter, métier à agrafer, métier à clous d'épingle, machine pour faire les tenons et les mortaises, machine pour faire la chaîne Vaucanson.

« Dans la catégorie des instruments que nous venons de mentionner, viennent se ranger quelques appareils de petite dimension qui servent à confirmer

expérimentalement quelques théorèmes sur la rotation des corps. »

La collection s'accroît d'année en année, soit des produits du travail de l'atelier (v. ci-dessus, col. 1028, 1050 et 1050), soit de modèles ou de tableaux à l'usage de l'enseignement, achetés au moyen d'un fonds spécial. Les dernières acquisitions comprennent, entr'autres, des objets destinés à venir en aide aux explications du professeur chargé du cours d'exploitation des chemins de fer (\*).

L'installation du Musée au second étage, dans une salle qui communique directement avec l'auditoire de M. Dwelshauvers-Dery, est assez convenable; seulement on peut prévoir un prochain encombrement.

Il serait superflu de donner une énumération détaillée des assemblages fixes ou mobiles, des pièces de transformation de mouvement, des pistons, robinets, soupapes, engrenages, excentriques, parallélogrammes de Watt, balanciers, bielles, manivelles, etc., dont se compose le fond de la collection. Nous citerons parmi les principaux appareils le condenseur Letoret, les indicateurs de Watt et de Richard, des dynamomètres, un moulinet de Woltmann, des chronomètres, des calibres logarithmiques, une machine à vapeur à balancier, un moulin à vent, des roues à augets, à podettes planes, système Poncelet; des turbines de Fourveyron et de Jouval, des pompes centrifuges, l'insecteur Giffard, un marteau pilon (système Brasseur), des machines soufflantes, verticale et horizontale, une machine à éprouver les matériaux, etc., etc.

L'atelier de construction renferme douze étaux à l'usage des élèves, cinq tours de diverses grandeurs, trois machines à raboter, une machine à fendre les dents d'engrenage, deux forges avec enclumes, une machine à percer et une machine à vapeur à balancier, le tout fonctionnant régulièrement.

*Direction du Musée.*

1855. J.-B. Brasseur.

(\*) M. Despret, de son côté, a procuré au

Musée des dons considérables.



1868. V.-A.-E. Dwelshauvers-Dery.

*Conservateur.*

1861. Ad. Delvaux de Fenffe

*Préparateur.*

1865. Ch. Pairou.

**VIII. Musée d'exploitation des mines.**

L'existence de cette collection est signalée pour la première fois dans le Rapport triennal de 1856-1858. N'exagérons rien : nous voulons dire que l'Université possédait dès lors un certain nombre d'objets dont on pouvait former le noyau d'un Musée d'exploitation ; mais on ne savait trop où les loger, et ils n'étaient point confiés aux soins d'un conservateur spécial. Insensiblement, d'anciens élèves de l'École des mines et des Sociétés industrielles ont encouragé, par leurs dons, les efforts de M. le prof. Trasenster : installé aujourd'hui dans une salle suffisamment spacieuse, qui fait suite au Musée de mécanique appliquée, le dépôt dont nous parlons commence à prendre une importance réelle et à rendre d'utiles services aux élèves-ingénieurs. On y remarque notamment une série d'outils de mineur, des instruments de sondage, une collection de lampes de sûreté, un anémomètre Combes, un anémomètre multiplicateur, un modèle de ventilateur Fabry, des modèles d'arrêts cuffats, des modèles de guidonnage, de cuvelage, de bois de bac, un modèle de puits de mine (boisage), un modèle de galerie, par Palplanches ; un appareil de perforation Hisbet ; des modèles de billes métalliques ; une pompe complète à piston plongeur ; des échantillons de câbles d'extraction, un clinomètre, un système de clichage, des spécimens de roues et d'essieux, divers instruments de topographie, etc. Dans la même salle sont placées les collections métallurgiques, qui ont naturellement plus d'un point de contact avec le Musée d'exploitation.

*Directeur.*

1858. L. Trasenster.

*Conservateur.*

1855. Ad. Delvaux de Fenffe.

**IX. Cabinet de métallurgie.**

De même que la précédente, cette galerie n'a pris du développement que depuis une douzaine d'années. Elle est surtout riche en échantillons de minéraux industriels ; on y a déposé, entr'autres, la belle collection donnée à l'Université par M. von Dechen, et une collection des produits de l'usine du Val-Benoit, comprenant les composés de nickel et de cobalt employés dans les arts, offerte par M. Montefiore-Levi. M. le professeur Gillon s'est attaché, dans ces derniers temps, à y rassembler des modèles d'usines et d'appareils de toute espèce, propres à faire saisir aux élèves, dans les moindres détails, les procédés de traitement et d'affinage des minerais. Nous mentionnerons un modèle de haut fourneau avec accessoires ; un beau modèle de four à coke en ruche, don de M. Laumonier ; un id. de four à deux tôles pour le grillage des blendes ; id. de four Montefiore, pour la réduction des poussières de zinc ; id. du four à zinc d'Engis ; id. du trommel de Pompéan ; id. de meules broyeuses ; deux modèles d'appareils pour la préparation mécanique des minerais, don de M. Paquot, directeur du Bleyberg ; deux appareils à air chaud, l'un du système de Wassereffingen, l'autre du système Calder ; des tuyères à crémaillères, etc. Le Cabinet possède, d'autre part, un grand nombre de modèles dessinés, dont le professeur de métallurgie tire avantageusement parti dans son cours.

*Directeur.*

1857. Ad. Delvaux de Fenffe.

1861. A. Gillon.

*Conservateur.*

1861. Ad. Delvaux.

**X. Musée de géométrie descriptive et d'architecture industrielle, et cabinet de modèles du cours de dessin.**

Ces différentes collections ont été réunies en une seule depuis la mort de J.-B. Brasseur, et placées sous la direction de M. J.-P. Schmit. Elles sont installées dans les combles du bâti-



ment de l'École, à côté de la grande salle de dessin de M. Schorn<sup>(1)</sup>.

Elles comprennent une remarquable collection de surfaces exécutées en bois; une autre série de surfaces dont les génératrices sont en fil de soie; des surfaces du second degré, dont la double génération par des circonférences de cercles anti-parallèles est indiquée au moyen d'une construction en disques de fer-blanc mobiles, et la série complète des modèles de géométrie descriptive de Plucker, acquise tout récemment en Allemagne. On y remarque en outre une collection de voûtes et de pénétrations dans les murs, exécutées en plâtre; quelques modèles de fermes, de combles, de ponts, et une série d'assemblages en bois, ainsi que de divers éléments de construction (toitures en zinc de la Vieille-Montagne, poteries et tuiles creuses, échantillons de marbres et d'autres matériaux bruts et ouvrés), à l'usage du cours d'architecture industrielle<sup>(2)</sup>.

Le Cabinet des modèles se compose :

- 1° De divers ouvrages à planches;
- 2° D'une suite de 52 épures, toutes composées et gravées par M. Schmit et présentant chacune la solution d'un problème de géométrie descriptive. Des exemplaires de ces épures, qui sont renouvelées chaque année, selon l'usage<sup>(3)</sup>, et modifiées en raison des besoins du cours, sont régulièrement distribués aux élèves et servent de modèles pour leurs travaux graphiques;
- 3° Du mobilier et de l'outillage d'un atelier de lithographie et d'autographie. L'espace manquant pour étendre et loger convenablement les collections précitées, d'ailleurs peu accessibles au public dans le grenier où elles sont re-

légées, on commence à employer les fonds destinés à les alimenter, à des impressions autographiques de texte et de planches, que l'on distribue aux élèves, et qui, au fond, ne leur rendent pas moins de services. Ce système a été suivi pour la publication de la seconde partie du cours de géométrie descriptive de M. Schmit, terminée postérieurement à l'impression de la notice que nous avons consacrée à ce professeur (v. ci-dessus, col. 919).

*Directeur.*

1855. J.-B. Brasseur (géom. descr.) et J.-P. Schmit (archit. industr. et dessin)<sup>(4)</sup>.

1868. J.-P. Schmit.

*Conservateur.*

1861. Ad. Delvaux de Fenffe.

*Préparateur.*

1865. Ch. Pairou<sup>(5)</sup>.

**XI. Cabinet d'anatomie générale**

ET

**XII. Cabinet de physiologie.**

Les Rapports triennaux placent sous la même rubrique l'anatomie générale et l'anatomie descriptive; mais comme l'enseignement de ces deux branches des sciences médicales est aujourd'hui confié à deux professeurs différents, tandis qu'un seul directeur préside aux collections d'anatomie générale et de physiologie, il nous a paru rationnel de consacrer un paragraphe spécial à l'anatomie descriptive, et de réunir en un seul groupe les cabinets qui relèvent de M. Schwann.

En 1840, M. Spring obtint de la Faculté de médecine l'autorisation de prélever, sur le quart réservé des minervalles<sup>(6)</sup>, une somme de 400 fr.,

(1) V. ci-dessus, col. 1061.

(2) M. Schmit a beaucoup contribué à enrichir de ses dons cette dernière section du Musée.

(3) Dans le cours de la période triennale 1862-1864, on a dû renouveler 1,388 épures modèles, et 12 planches ont été gravées à nouveau (v. ci-dessus, col. 916).

(4) Les collections dont nous nous occupons étaient peu importantes avant 1856, ou

du moins ne constituaient pas à proprement parler un musée.

(5) Préparateur du cours de mécanique appliquée v. ci-dessus.

(6) Sous le régime de la loi de 1835, chaque professeur percevait le montant des inscriptions payées spécialement pour ses cours. Un quart du produit total des minervalles était retenu au profit des professeurs dont les leçons, par leur nature, ne pouvaient



destinée à l'achat d'un microscope d'Oberhäuser. Telle est la première origine du cabinet de physiologie. Différents autres achats d'instruments d'optique et de dissection furent opérés successivement de la même manière, faute de subside. Un premier fonds de 1,500 fr. avait servi à la création d'un laboratoire d'anatomie générale; de 1836 à 1847, une somme de 1,563 fr. 20 c. en moyenne fut affectée à ce service; la dite moyenne tomba, de 1849 à 1852, à 1,173 fr. Une petite part de ce fonds revint à la physiologie, postérieurement à l'achat du microscope: après 1849, cette part se trouva réduite à la somme presque dérisoire de 170 fr., c'est-à-dire à peine assez pour couvrir les frais d'achat et de nourriture des animaux servant aux expériences, et d'acquisition des réactifs chimiques et des autres objets indispensables. Cet état de choses ne pouvait se prolonger, en présence du développement considérable de la science physiologique; constatons dès à présent qu'on est arrivé peu à peu à une situation normale.

Lorsque M. Spring, en 1858, renonça au cours de physiologie en faveur de M. Schwann, l'inventaire général de la collection comprenait 47 nos. Plusieurs de ces objets, savoir le microscope d'Oberhäuser, quelques appareils électromagnétiques, ainsi que des pèse-urines, des lactomètres, des aréomètres et des thermomètres, furent cédés à la clinique médicale. Parmi ceux qui restèrent au Cabinet, nous signalerons un ophthalmoscope de Ruete, un creuset en platine, des éprouvettes graduées, trois scalpels doubles de Valentin, deux névrotomes de Magendie, deux boîtes de préparations microscopiques, entre autres celles du docteur Schatz, de Berlin; un diapason, un phénakistoscope, un petit microscope de Chevalier; enfin, différents tableaux et des modèles en plâtre ou en carton-pierre.

M. Schwann accepta le cours de physiologie, mais resta chargé en

être fréquentées que par un petit nombre d'élèves. Aujourd'hui, en règle, l'inscription est globale, c'est-à-dire est prise à la fois pour tous les cours portés au programme d'un

même temps du cours d'anatomie générale. Depuis 1849, il avait acheté pour ce dernier cours un grand nombre d'instruments pouvant servir au double enseignement qui lui était désormais confié. Ce contingent figure pour 63 n° dans le catalogue de l'anatomie générale et descriptive. Peu à peu le cabinet de physiologie s'accrut de nouveaux objets de toute espèce: l'inventaire de 1858 mentionnait 47 nos; celui de 1869 se poursuit jusqu'au n° 186, ce qui donne une augmentation de 139 objets.

Il faut y ajouter les préparations concernant l'embryologie, au nombre de 153. Tels sont les éléments dont se composent les deux cabinets d'anatomie générale et de physiologie, au moment où nous écrivons (juillet 1869).

Réduits aux deux tiers en 1848, les budgets des collections furent rétablis à l'ancien taux en 1856, puis augmentés en 1862. Un nouveau partage fut opéré, d'autre part, au sein de la Faculté, entre l'anatomie générale et la physiologie: le subside de la première fut fixé à 540 fr., celui de la physiologie à 1,000 fr.

En 1868, un local spécial fut en outre assigné à la physiologie: il est contigu au cabinet d'anatomie descriptive.

Passons rapidement en revue les richesses de la double collection dont il s'agit ici. En première ligne viennent les instruments d'optique: un grand microscope d'Oberhäuser (Hartnack), avec neuf objectifs, micromètre, chambre claire, appareil de polarisation, etc.; un microscope simple et composé de Chevalier; un microscope de Nachet, petit modèle, avec trois objectifs; un id. plus grand, à cinq objectifs, à crémaillère, avec chambre claire, prisme redresseur, micromètre oculaire, lentille n° 8 à immersion et appareil photographique; un microscope de poche avec 3 objectifs, également de Nachet: l'appareil de M. Schultze pour chauffer

examen. La répartition des minervalles se fait en raison des heures légales attribuées à chaque cours; le quart réservé a été naturellement supprimé.



la platine du microscope; la chambre humide de Recklinghausen; un microscope simple binoculaire, et une lentille de Brucke applicable à ce microscope. Signalons en outre des appareils à injection simple et à pression continue, ainsi que les différents liquides servant aux travaux microscopiques, et plusieurs collections de préparations soit achetées, soit faites à l'Université même.

Le microscope de Chevalier et le petit microscope de Nachet, avec les liquides les plus en usage, sont constamment à la disposition des élèves.

Parmi les instruments et appareils plus spécialement affectés à la physiologie, nous citerons, entr'autres, le *Pantographion* de Bœck, construit sous les yeux de l'inventeur, à Christiania. On s'en sert pour constater la vitesse des nerfs, la durée de la contraction musculaire, et, en général, au moyen de deux électro-aimants, l'intervalle qui sépare deux actes très-rapprochés l'un de l'autre; il représente aussi graphiquement la pression du sang, la forme du pouls, les mouvements respiratoires, etc. Il se compose d'un chronoscope à cylindre tournant vertical, et d'un statif universel portant les différents appareils dessinateurs, le tout sur une table en acajou. Le temps est indiqué par les vibrations d'un diapason, lesquelles se dessinent sur le chronoscope.

Le Cabinet de physiologie possède aussi le premier appareil de Helmholtz pour mesurer la vitesse des nerfs au moyen de la déviation d'une aiguille aimantée.

Pour apprécier des différences plus grandes de temps entre deux phénomènes observés, on se sert d'un compteur de Bréguet, indiquant des cinquièmes de seconde.

Les appareils de Du Bois-Raymond, servant à constater les phénomènes électriques des nerfs et des muscles, se composent du grand multiplicateur de 28,000 tours, avec le commutateur et les anciennes électrodes en platine, les nouvelles en zinc; de l'appareil d'induction à glissière (*Schlittenapparat*), de l'appareil conducteur du courant et du support général.

On remarque encore dans la collection la balance musculaire, employée par M. Schwann pour constater les lois de la contraction des muscles, et une caisse de 24 aiguilles aimantées, que le même professeur a fait construire pour servir à la démonstration d'une théorie sur la fonction des fibres nerveuses.

Des piles galvaniques de systèmes très-variés, des appareils électro-magnétiques, une boussole des tangentes, un galvanomètre ordinaire, un dynamomètre de Bureq, etc., etc., complètent la série des instruments servant à la physiologie générale des nerfs et des muscles.

Pour la physiologie des sens, nous signalerons l'ophthalmoscope de Ruete et celui de Donders, l'ophthalmotrope de Ruete, un optomètre pour mesurer la distance focale de l'œil, les tableaux de Snellers pour mesurer l'intensité de la vue, un phénakistoscope, un stéréoscope avec pied, enfin quelques autres instruments acquis avant 1858 et déjà cités plus haut.

Pour la physiologie des fonctions végétatives, le Cabinet est pourvu d'une machine pneumatique ordinaire, à deux corps de pompe en cristal; de l'appareil de Magnus pour extraire les gaz du sang; de l'appareil de Pflüger pour enlever complètement les dits gaz par la coction dans le vide barométrique, que l'on produit au moyen de la pompe à mercure de Geissler. M. Schwann y a introduit plusieurs perfectionnements, dont l'effet est de rendre l'appareil plus maniable et de diminuer autant que possible les chances de casse.

Un hæmo-dynamomètre, avec flotteur dessinateur, un hæmo-dynamomètre de Volkmann, modifié par M. Schwann, et un sphygmographe de Marcy interviennent dans l'explication des mouvements du sang, ainsi qu'un cœur de fœtus en carton-pierre, de M. Auzout.

La respiration est élucidée par divers instruments en bois, représentant les mouvements respiratoires; par le laryngoscope; par le spiromètre de Hutchinson; par un appareil pour l'absorption de l'acide carbonique expiré, enfin par l'appareil respiratoire de M. Schwann, qui permet de vivre plusieurs heures



sous l'eau sans communication avec l'air atmosphérique (v. ci-dessus, col. 934). Un second appareil, dû au même inventeur, est destiné à entretenir la respiration artificielle au moyen d'un mouvement d'horlogerie. Signalons encore le néphogène de Mathieu.

L'appareil thermo-électrique de Becquerel est utilisé dans l'exposé de la doctrine de la chaleur animale.

On a des tubes en argent à double rebord, pour l'opération de la fistule stomacale; les appareils de Wiedemann, servant à montrer le transport des liquides à travers une membrane perméable, par le courant galvanique; un appareil élucidant la diffusion et déterminant l'équivalent endosmotique des substances; un appareil pour l'analyse spectrale; un fourneau pour l'analyse organique élémentaire; une balance de précision; des instruments pour déterminer la pesanteur spécifique; un stéthoscope double; un plessimètre, une seringue de Pravatz pour les injections sous-cutanées; un nécessaire de Mohr pour l'analyse titrée, et en général tous les ustensiles indispensables pour l'analyse ordinaire des solides, des liquides et des gaz.

Les ressources ne font point défaut en ce qui concerne l'embryologie. Outre de nombreux tableaux, le Cabinet possède les magnifiques préparations en cire du docteur Ziegler, de Freyberg, et bon nombre de préparations faites à l'établissement. L'incubation d'œufs de poule, au moyen de la couveuse isotherme inventée par M. Schwann (v. ci-dessus, col. 934), mérite une mention spéciale. Citons enfin une belle préparation en cire, exécutée à Florence par M. Calenzoli, et représentant l'abdomen d'une femme enceinte du neuvième mois.

Un aide au traitement de 400 fr. est attaché au cours de physiologie. L'exiguïté de ce traitement met le professeur titulaire dans la nécessité de choisir cet auxiliaire parmi les étudiants, ce qui entraîne des changements fréquents et chaque fois un nouvel apprentissage: le temps est venu, ce semble, où la physiologie doit être traitée sur le même pied que la phy-

sique, la chimie, l'anatomie descriptive, etc., pour chacune desquelles il y a un préparateur permanent, avec un traitement suffisamment élevé.

Le local affecté aux collections qu'on vient de décrire laisse beaucoup à désirer; les réclamations et les instances répétées de la Faculté de médecine, à ce sujet, sont malheureusement restées jusqu'ici sans résultat.

#### *Direction du cabinet.*

1840. J.-A. Spring.

1858. Th. Schwann.

#### *Préparateurs.*

1851. G. Dewalque.

1858. J.-B.-N.-V. Masius.

1860. L. Legros.

1861. M. Grandry.

1865. R. Harzé.

1867. J. Humblet.

#### **XIII. Musée d'anatomie descriptive.**

La *Notice* de 1844, déjà plus d'une fois citée, rapporte à Fohmann (v. ci-dessus, col. 500) l'honneur d'avoir créé cette collection, « la première, y lisons-nous, qui ait été créée en Belgique sur un plan large et philosophique. » C'est là que le célèbre anatomiste déposa ses remarquables préparations servant à démontrer la disposition et le rôle des vaisseaux lymphatiques; c'est là qu'il réunit une riche série de pièces concernant l'anatomie générale des tissus, et d'autres relatives à la distribution des nerfs et des vaisseaux sanguins « dans leurs dernières limites, » ainsi que des spécimens instructifs au point de vue de la théorie du développement des os. On a vanté également les pièces « d'une rare perfection, » ayant pour objet la distribution des nerfs, dues au scalpel du jeune Salpétier, dont la mort précéda de peu de temps celle de Fohmann, « et qui, comme lui, périt victime de son zèle, » Fr. Vaust et après lui M. le professeur Th. Vaust, à qui nous devons restituer une partie notable des préparations mentionnées col. 980 (note 5), enrichirent à leur tour la collection d'une quantité de dissections



importantes. Cependant l'action du temps s'est fait sentir; d'un autre côté, comme on l'a vu, l'anatomie générale a été séparée de l'anatomie descriptive; le Musée dont nous nous occupons a été forcément renouvelé dans plusieurs de ses sections. Il est aujourd'hui plus complet que jamais; on doit remarquer cependant qu'à part quelques pièces exceptionnelles, il renferme plutôt des préparations réellement utiles à l'enseignement, que des curiosités destinées à produire de l'effet sur les visiteurs étrangers à la science.

Le recensement dressé à la clôture de l'année académique 1866-1867, date du dernier relevé triennal demandé par le gouvernement, constate la présence au Musée de 899 objets, dont 790 pièces anatomiques et 109 instruments, savoir :

A. Pièces anatomiques.

1. Os, ligaments, muscles, aponévroses . . . . .	237	pièces
2. Appareil de la digestion . . . . .	101	»
3. Appareil respiratoire, foie, rate et glandes en général . . . . .	54	»
4. Appareil génito-urinaire . . . . .	79	»
5. Organes des sens . . . . .	75	»
6. Système vasculaire . . . . .	153	»
7. Système nerveux . . . . .	96	»
Total . . . . .	790	pièces

B. Instruments pour l'anatomie descriptive. . . . .

Total . . . . . 899 objets

Nous avons à signaler spécialement, comme pièces remarquables :

Dans la série 1, une collection de crânes de races étrangères et de crânes de décapités;

Dans la série 2, de très-belles injections, vasculaires du tube intestinal;

Dans la série 3, des préparations par macération du foie et de la rate;

Dans la série 4, une nombreuse collection de pièces concernant les voies urinaires;

Dans la série 5, des injections des vaisseaux du globe de l'œil, et des préparations osseuses de l'oreille;

Dans la série 6, une soixantaine de pièces préparées par Fohmann pour l'étude des vaisseaux lymphatiques; une collection très-complète des artères; enfin, un cadavre entier<sup>(1)</sup>, séché, montrant les artères injectées, dans leurs rapports avec les muscles et les os, et accompagnées des principaux troncs nerveux et veineux: tous ces organes sont peints de manière à représenter la nature le mieux possible, et à offrir aux élèves un excellent sujet d'étude, lorsque l'époque des dissections est passée<sup>(2)</sup>;

Enfin, dans la série 7, les nerfs crâniens, représentés par des spécimens nombreux et très-bien disséqués.

La collection d'instruments est bien entretenue et tout-à-fait en rapport avec les besoins de l'enseignement.

Toutes les pièces anatomiques séchées ont été, à la fin de l'année 1861-1862, traitées par une solution arsénicale pour en éloigner les insectes, puis vernies et repeintes par le prosecteur M. Alcide Grenson<sup>(3)</sup>.

A part ce qui reste des préparations de Fohmann, la plupart des pièces dont se compose actuellement le Musée sont dues à MM. Th. Vaust et Dresse, travaillant sous la direction de MM. les professeurs Vottem, Spring et Schwann, et à M. A. Grenson, qui a rempli et continue de remplir les fonctions de prosecteur sous la direction de MM. les professeurs Dresse et Masius.

A différentes reprises, la Faculté de médecine a appelé l'attention sur les graves inconvénients que présente, au point de vue de l'hygiène, l'aménagement de la salle de dissection, où l'air et l'eau font également défaut<sup>(4)</sup>. Les locaux affectés à l'usage de l'École de médecine ne laissent pas moins à désirer sous le rapport scientifique. Les besoins augmentent chaque année avec les progrès des études médicales;

(1) Cette belle préparation est due à M. A. Grenson.

(2) Rapport triennal (1859-1861, p. XXIX).

(3) *Ib.*, p. XXX.

(4) Il serait si facile d'y établir une bouche d'eau de la ville!



il est devenu nécessaire d'établir des instituts analogues à ceux qui existent dans d'autres Universités.

Les considérations hygiéniques à elles seules imposent à l'autorité locale le devoir de mettre le plus tôt possible la main à l'œuvre.

*Direction du Musée.*

1817. J.-N. Comhaire (<sup>1</sup>).  
 1825. V. Fohmann.  
 1837. F.-C.-A. Vottem.  
 1839. J.-A. Spring.  
 1848. Th. Schwann.  
 1858. J.-H. Dresse.  
 1864. J.-B.-N.-V. Masius.

*Chefs des travaux anatomiques.*

V. ci-dessus, col. 999.

*Prosecteurs.*

1818. Fr. Vaust (<sup>2</sup>).  
 1831. Salpetier.

(<sup>1</sup>) Cité pour mémoire; avant V. Fohmann, la collection d'anatomie descriptive n'eut guère d'importance.

(<sup>2</sup>) Prosecteur et chef des travaux anatomiques.

(<sup>3</sup>) V. ci-dessus, col. 748.

(<sup>4</sup>) V. ci-dessus, col. 967.

(<sup>5</sup>) M. Alcide-Louis-Joseph GRENSON est né à Liège le 15 février 1840. Après avoir terminé en 1857, avec grand succès, ses études à l'Athénée royal de cette ville (il fut lauréat du concours général en rhétorique latine), il aborda les études universitaires et subit les plus brillants examens en sciences et en médecine. Son dernier diplôme fut obtenu avec la plus grande distinction, le 30 août 1864. Depuis trois ans déjà (31 octobre 1861), les fonctions de prosecteur d'anatomie humaine descriptive, qu'il remplit encore aujourd'hui, lui étaient confiées: le prosecteur est nommé, comme on sait, au concours, et son mandat doit être renouvelé chaque année. De 1862 à 1864, M. Grenson fut en outre élève externe à l'hôpital de Bavière; son zèle lui valut, à deux reprises différentes, de la part de la Commission des Hospices, les témoignages les plus honorables. En 1866, la même Commission le nomma médecin-adjoint de l'hôpital des cholériques établi en Agimont pendant l'épidémie: il s'acquitta de ces fonctions gratuites de manière à mériter la médaille de première classe de la décoration civique (arr. royal du 25 septembre 1867). Les soins de la pratique civile et les travaux du Cabinet

1837. C.-J. Depas (<sup>3</sup>).  
 1839. R. Delbovier (adjoint).  
 1841. J.-H. Dresse.  
 1838. J.-C. Van Aubel (<sup>4</sup>).  
 1860. J. Ronveaux.  
 1861. Alc. Grenson (<sup>5</sup>).

**XIV. Musée d'anatomie pathologique.**

Créé vers 1837 par feu Raikem, le Musée d'anatomie pathologique a passé successivement sous la direction de MM. Spring, Heuse et Vanlair. Raikem y déposa quelques objets d'un grand prix, qu'il avait recueillis dans sa pratique en Italie; des pièces nombreuses, exécutées avec le soin le plus minutieux, signalent l'époque de la gestion de Spring et Heuse. Dans ces dernières années, la collection s'est notamment accrue d'une série de préparations microscopiques, destinées aux démonstrations du Cours.

d'anatomie n'ont pas détourné M. Grenson des études scientifiques: la Faculté a encouragé ses efforts en le désignant pour siéger, comme membre suppléant, au jury combiné de Liège-Bruxelles (section de la candidature en médecine), pendant la deuxième session de 1866. Il a eu l'occasion, d'autre part, de faire ses preuves dans l'enseignement, au commencement de la présente année. Un arrêté ministériel du 30 décembre 1868 l'a autorisé à faire, à l'Université, deux fois par semaine, un cours privé d'*Anatomie topographique médico-chirurgicale*. Cet essai a pleinement réussi: l'auditoire est resté nombreux jusqu'à la fin. — M. Grenson a publié, dans les *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, outre des rapports et des analyses critiques, les articles suivants: 1<sup>o</sup> *Examen anatomique d'une luxation de l'articulation coxofémorale; lésions concomitantes* (juillet 1865); 2<sup>o</sup> *Lésions anatomiques dans un cas de mort par alimentation insuffisante* (sept. 1868). On lui doit encore une *Notice sur un procédé de préparation anatomique des organes creux*, présentée à l'*Acad. roy. de médecine* (séance du 8 juillet 1865); ce travail a fait l'objet d'un rapport de MM. Gluge et Van Kempen (30 sept. 1865). Enfin il a fait parvenir à la même Académie, le 26 mai 1866, un pli cacheté, relatif à un *procédé d'enlèvement des polypes naso-pharyngiens*, avec observation d'un cas où ce procédé a été employé.



En 1841, le nombre des objets était d'environ 180 <sup>(1)</sup>; en 1852, de 554; en 1861, de 767; il est aujourd'hui de 942. Pendant la période où les subsides furent réduits, non seulement on se trouva dans l'impossibilité d'enrichir le Musée, mais les acquisitions d'alcool nécessaires pour la conservation des objets absorbèrent tous les fonds disponibles, si bien qu'on manqua de ressources pour acheter les bœufs indispensables <sup>(2)</sup>. Il a fallu tout le zèle de la direction pour faire face à ces embarras.

Les préparations sont méthodiquement rangées et dans le meilleur état de conservation; M. Vanlair, comme ses prédécesseurs, dirige son Musée *con amore*. Les pièces d'un intérêt exceptionnel sont assez nombreuses; cependant on s'est moins proposé de rassembler des préparations curieuses que des préparations utiles. On peut dire que pas un seul des numéros du catalogue n'est dépourvu d'intérêt scientifique: c'est le plus bel éloge qu'on

puisse faire d'une collection. Les préparations les plus remarquables sont celles qui concernent les lésions congéniales des centres nerveux, les lésions du cœur et celles des os.

Le Musée embrasse les huit divisions suivantes:

1. Maladies de l'appareil de locomotion.
2. Maladies de l'appareil de digestion.
3. Id. des organes respiratoires, du foie, de la rate et des glandes en général.
4. Id. de l'appareil uro-génital.
5. Id. du système nerveux et des appareils des sens.
6. Id. du système vasculaire.
7. Concrétions, vers intestinaux, humeurs diverses.
8. Maladie du fœtus et de ses annexes; monstruosité.

Un laboratoire d'histologie normale et pathologique est établi à côté du Musée.

#### Direction.

1857. A.-F.-J. Raikem.

(1) La Notice de 1841 énumère comme suit les pièces les plus remarquables existant alors au Musée. « On y voit une corne qui s'était développée sur le cuir chevelu d'un homme: — deux pieds affectés d'éléphantiasis; — un larynx dont la face interne est tapissée d'une fausse membrane; — une membrane adventice, évidemment organisée, pourvue même d'un réseau de capillaires sanguins arborescents, injectés, adhérents, par continuité, à l'arachnoïde des convexités cérébrales; — plusieurs artères oblitérées par des concrétions sanguines, dont la plupart sont ossifiées, et quelques-unes ne le sont pas, toutes rencontrées chez des individus atteints de gangrène sèche ou spontanée; — une fracture de la rotule en voie de guérison; — des ulcères cicatrisés de l'estomac; — des cancers de l'œsophage avec ulcération et perforation de ce conduit qui, dans un cas, s'ouvrait dans une bronche adjacente, et dans un autre, dans la cavité pleurale du côté droit; — un fongus médullaire de la vessie, au milieu duquel est enchatonné un gros calcul urinaire; — des veines offrant des traces manifestes d'inflammation soufferte dans leurs tuniques; — douze dents présentant une structure anormale, différente des dents de lait, qui se trouvaient implantées à la face interne d'un kyste ovarique suppuré, gangrené et

perforé; — des masses cancéreuses rencontrées dans la région thymique, dans les poumons et dans d'autres parties du corps, avec compression, aplatissement et occlusion presque complète des veines sous-clavières, et oblitération de plusieurs de leurs ramifications afférentes par des caillots sanguins adhérents; — un fœtus de huit mois, du sexe masculin, dont l'abdomen avait été distendu par une quantité considérable d'humeur et présentait entr'autres anomalies organiques, une vessie hypertrophiée, énormément développée, où venaient s'ouvrir, comme dans le cloaque des oiseaux, les urètres et le rectum, avec occlusion du canal de l'urètre et de l'imperforation de l'anus, etc. » — « M. Raikem, ajoutait la notice, a dressé un Catalogue où, en regard des caractères anatomo-pathologiques que présentaient les pièces conservées et les autres organes affectés chez les sujets soumis aux nécroscopies, sont placés les principaux caractères physiologiques observés pendant la vie, pour qu'on puisse plus aisément comparer les uns avec les autres, en saisir les rapports et en déduire des conséquences légitimes, applicables au diagnostic, au pronostic et même au traitement des maladies. »

(2) Rapport de M. Piercot, p. 134.



1844. J.-A. Spring.

1856. H. Heuse.

1868. C.-F. Vanlair.

NB. Il n'y a pas de préparateur spécial.

#### XV. Cabinet d'anatomie comparée.

Le Cabinet de zoologie posséda, dès l'origine, quelques pièces pouvant servir à l'étude de l'anatomie comparée ; mais, c'est à Fohmann que l'Université doit la création d'une collection consacrée spécialement à cette science. L'*Annuaire* de 1850 y constate déjà la présence de 522 pièces, savoir :

Squelettes entiers . . . . . 79

Parties séparées . . . . . 60

Préparations diverses. . . . . 165

Total . . . . . 522

Dans ce chiffre ne sont pas comprises 18 préparations de monstruosités. — Le gouvernement fit plus tard l'acquisition de la collection (personnelle du célèbre anatomiste (v. ci-dessus, col. 309), ce qui porta le contenu du Cabinet à 4,000 pièces environ (1). Le relevé actuel nous laisse loin de ce chiffre ; mais il faut considérer, d'une part, que la collection de Foh-

(1) Nous croyons devoir reproduire la note suivante, communiquée par un homme spécial à l'auteur de la *Notice* de 1841. « Quoique la collection d'anatomie comparée n'ait que peu d'années d'existence, on peut cependant la citer comme une des plus remarquables du pays. Elle renferme un grand nombre de préparations sur les vaisseaux lymphatiques des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des poissons. Ces pièces sont celles qui conduisirent Fohmann aux beaux résultats qu'il consigna dans ses ouvrages sur les vaisseaux lymphatiques des poissons et sur la communication des lymphatiques avec les veines. Et l'on peut dire que la collection d'anatomie comparée, réunie à celle d'anatomie humaine, forme l'une des plus précieuses collections de l'Europe. »

« Outre ces pièces qui ont une valeur très-grande, comme représentant d'une manière complète tout ce qui se rattache à l'histoire générale des vaisseaux lymphatiques, telle qu'elle est connue aujourd'hui, l'on remarque une collection de préparations sur les divers organes des animaux ; ce qui concerne le

mann longtemps reléguée « dans un coin humide et sombre », contenait un assez grand nombre de préparations avariées ; de l'autre, qu'il a été très-difficile, faute de ressources et d'occasions, de remplacer les objets détériorés. Enfin, la réunion du Cabinet d'anatomie et du Cabinet de zoologie sous une même direction peut avoir eu pour conséquence de faire rentrer dans ce dernier une certaine quantité d'objets qui y trouvaient plus naturellement leur place. Tel qu'il est cependant, confié aux soins de M. le professeur Lacordaire, le Cabinet d'anatomie comparée, malgré ses lacunes, mérite encore son ancienne réputation. Malheureusement il n'a pas beaucoup de chances de s'accroître : le directeur ne peut guère, au moyen des fonds mis à sa disposition, que prendre des mesures pour assurer la bonne conservation des objets commis à sa garde.

Le catalogue comprend (juil. 1869).

I. MAMMIFÈRES :	Squelettes . . . . .	55
	Têtes (*) . . . . .	54
	Préparat. dans l'alcool . . . . .	112
II. OISEAUX :	Squelettes . . . . .	16
	Préparat. dans l'alcool . . . . .	58

système sensitif est surtout représenté par un grand nombre de dissections. On éprouve cependant un regret en visitant cette collection si importante, c'est de voir qu'une classe entière, celle des mollusques, ne soit représentée que par un petit nombre de sujets. Cela tient aux circonstances mêmes de la fondation de la collection, et à la difficulté de se procurer dans le pays les éléments nécessaires, à cause du peu de variété de ces animaux sous notre climat.

« Un grand nombre de préparations présentent les plus heureuses injections des vaisseaux sanguins ; parmi celles-ci beaucoup ont été exécutées par M. Lambotte, disciple distingué de Fohmann et actuellement conservateur de la collection. Ces pièces sont de nature à jeter du jour sur la composition des tissus et servent de base aux recherches consciencieuses qu'il poursuit depuis plusieurs années sur ce sujet. »

(\*) Notamment plusieurs crânes d'antilopes de l'Afrique australe et un de girafe, provenant de la collection Castelnau.



III. REPTILES :	Squelettes . . .	44
	Préparat. dans l'alcool . . . .	56
IV. POISSONS :	Squelettes . . .	45
	Préparat. dans l'alcool . . . .	45
V. ANIMAUX IN-VERTEBRÉS :	Préparat. dans l'alcool . . . .	24
	En tout (objets)	586

*Direction.*

1825. V. Fohmann.  
1857. Th. Lacordaire.

*Conservateurs du Cabinet.*

1825. G.-T. Van Winckler.  
1851. Salpetier.  
1857. Lambotte.  
1845. N.-G. Fossion (1).

**XVI. Collection d'instruments de chirurgie et d'obstétrique.**

Cette collection, très-riche et très-bien entretenue, a été principalement formée par les professeurs Voltem, Ansiaux et Simon. C'est seulement depuis 1844 qu'elle est confiée à un conservateur spécial, mesure pleinement justifiée par l'importance du dépôt. Avant 1849, le subside s'élevait, année moyenne, à frs. 1,044-85 c.; il fut alors réduit à 690 frs. Les 200 frs. alloués pour les bandages et appareils se réduisirent à 158 frs.; la somme que l'on consacrait à l'achat d'instruments d'obstétrique, sur le fonds affecté à la clinique des accouchements, se trouva réduite dans la même proportion. Ces différents subsides ont été relevés postérieurement au-dessus de l'ancien taux, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant les rapports officiels.

La collection comprend quatre divisions, ainsi établies :

I. Instruments et appareils pour servir à l'enseignement de la pathologie chirurgicale, à la partie descriptive du cours de médecine opératoire, aux cours des bandages et appareils, des maladies des os et d'ophtalmologie théorique.

II. Instruments destinés à la pra-

tique des opérations sur le cadavre, tant pour les opérations du professeur que pour les exercices des élèves.

III. Instruments d'obstétrique (pour le cours et pour la clinique des accouchements).

IV. Instruments de médecine vétérinaire (cités pour mémoire; il n'y a que trois instruments offerts à l'Université par M. Brogniez, leur auteur, et n'ayant aucun rapport avec l'enseignement académique).

On peut évaluer à 1,500 environ le nombre total des objets composant cette remarquable collection. On y remarque, dans toutes les séries, des pièces de la plus grande délicatesse, et le cabinet est tenu soigneusement au courant des inventions nouvelles. Il serait superflu d'entrer ici dans des détails.

*Direction.*

Les professeurs des cours de médecine opératoire, d'accouchements, etc. (v. ci-dessus, col. 1001 et 1002).

*Conservateurs.*

1844. L. Dejardin.  
1854. Ad. Wasseige.  
1865. J.-C. Van Aubel.

**APPENDICE.****XVII. Instruments servant à la clinique interne.**

Il existe à l'hôpital de Bavière un dépôt d'instruments et d'appareils à l'usage des professeurs de clinique. Un subside spécial a permis, en 1862, de compléter cette collection de manière à répondre à tous les besoins du service. On y remarque entre autres un appareil électro-médical, de Duchesne; des seringues à injections sous-cutanées, de Lynd, de Pravat et de Lüer; des spiromètres de Boudin et de Coxeter, des laryngoscopes avec accessoires, de Tobold et de Mathieu; un appareil arométrique, de Neubauer; un néphogène, de Pirenaux et Mathieu; une cisaille rachitome, de Hirschfeld; un dynamo-

(1) V. ci-dessus, col. 828.



mètre Mathien, un diabétomètre Lobiquet, un bon microscope, des balances de précision, une série de réactifs et d'appareils pour essais chimiques, etc.

**XVIII. Laboratoire de pharmacie.**

Après avoir occupé longtemps l'ancien amphithéâtre de chimie, le laboratoire de pharmacie a été transporté en 1865, avec les collections qui s'y rattachent, au rez-de-chaussée de la partie centrale du nouveau bâtiment dont la façade regarde la place du Conservatoire. Son installation actuelle est excellente: la distribution intérieure ne laisse rien à désirer; les salles sont spacieuses, claires et parfaitement ventilées. Elles se composent d'un auditoire, d'un très grand laboratoire, d'une pièce pour les collections et d'un cabinet servant de lavoir. Ces améliorations sont dues à M. Polain, qui met tous ses soins, en raison des moyens matériels dont il dispose, à donner satisfaction aux légitimes exigences des différents services. Mais ici, au rebours de ce qui a lieu dans

les laboratoires de chimie, par exemple, le contenant vaut mieux que le contenu. La salle de travail est riche en ustensiles et en appareils nouveaux; en revanche, il serait urgent de renouveler en partie les collections de médicaments et de substances chimiques. Pour combler les lacunes et répondre aux besoins de l'enseignement, M. Van Aubel s'est vu réduit, faute de ressources, à ne se procurer qu'en très-minime quantité une foule de substances qu'il ne peut se dispenser de placer sous les yeux des élèves.

*Direction.*

1855. G.-P.-N. Péters-Vaust.  
1867. *Le même* et J.-C. Van Aubel (suppléant).

1868. J.-C. Van Aubel (titulaire).

*Préparateurs.*

1831. Ch. Davreux.  
1840. Is. Kupfferschlaeger.  
1844. E. Gauthy.  
1853. J.-H. Gillet.  
1853. Gendebien.  
18 . . Delbecq.  
1864. V.-J. Kittel.



## IX

### CLINIQUES.

---

L'hôpital général dit de *Bavière* <sup>(1)</sup> sert à l'enseignement de la clinique interne, de la clinique externe et de la clinique ophthalmologique; la clinique des accouchements se fait à l'hospice de la Maternité.

A. *Clinique interne.* Les élèves y sont initiés à tout ce qui concerne la connaissance des maladies, leurs causes, leur siège, leur marche, leur traitement, etc.

Les autopsies sont faites en présence des professeurs et de tous les élèves, avec l'aide du chef de clinique, qui est chargé de recueillir les observations paraissant offrir de l'intérêt pour la science. Avant de procéder à l'autopsie, le professeur rappelle aux élèves les particularités de la maladie et le diagnostic établi; il se livre ensuite aux considérations que l'opération peut rendre nécessaires.

Les pièces anatomiques offrant de

l'intérêt, sont remises au professeur d'anatomie pathologique.

Il y a trois séries de salles: celle des hommes, celle des femmes et celle des enfants. La moyenne triennale du nombre de malades traités à la clinique interne (service de M. Sauveur et service de M. Spring réunis), est d'environ 1500.

Les genres de maladies traitées ont été, par ordre de fréquence, de 1862 à 1864:

1<sup>o</sup> A la clinique de M. Sauveur (425 malades): la tuberculose pulmonaire, le rhumatisme articulaire, la fièvre typhoïde, les lésions du cœur, l'érysipèle, les pneumonies, les pleurésies, la fièvre puerpérale, les maladies de la peau, la scarlatine, l'angine, les varioloïdes, les fièvres intermittentes, les emphyèmes pulmonaires, les névralgies, les myétites chroniques, les bronchites, la

<sup>(1)</sup> L'an 1600, dit un chroniqueur liégeois, le prince Ernest de Bavière « donna sa maison située sur le pont de St-Nicolas, pour en bâtir la maison de Miséricorde, que nous y voyons aujourd'hui. Elle fut dotée pour de pauvres malades par Martin Diddenius, doyen de St-Pierre, et autres honnêtes bourgeois

de la Sodalité de Miséricorde. Alors on y établit les religieuses hospitalières de St-François, pour soigner les malades. Cette maison s'est toujours augmentée, et elle est à présent très-richement dotée par la libéralité de plusieurs charitables personnes. »



laryngite simple, les affections nerveuses, les affections vermineuses, les entérites, l'albuminurie, le diabète sucré, la paraplégie, la tétanie, les affections diverses de l'ovaire, etc.

2° Dans le service de M. Spring (727 malades) : la tuberculose pulmonaire, les maladies des organes digestifs, la fièvre typhoïde, les maladies constitutionnelles et les intoxications, les maladies du cœur, les maladies du cerveau et de la moëlle épinière, les maladies de la peau, les laryngites, les bronchites et emphysèmes, les fièvres paludéennes, les maladies du foie et de la rate, les rhumatismes articulaires aigus, les fièvres catarrhales, les fièvres exanthématiques, les pleurésies et leurs suites, les maladies des organes sexuels, les maladies des organes urinaux, les maladies puerpérales.

Les salles des enfants sont relativement peu fréquentées ; les maladies aiguës y sont rares ; quelques scarlatines, rougeoles, varioles ; les maladies les plus fréquentes sont celles de la peau et spécialement du cuir chevelu.

B. *Clinique externe*. Elle comprend : 1° les maladies réputées chirurgicales ; 2° les maladies syphilitiques. — Les maladies des yeux sont, depuis 1858-1859, l'objet d'un service spécial.

La clinique externe de l'Université de Liège est riche en faits importants ; des opérations graves y sont souvent pratiquées. La moyenne triennale des cas traités est d'environ 1,900 (\*).

Les étudiants sont chaque jour chargés de l'examen des blessés ; ils doivent établir le diagnostic, poser le pronostic et instituer le traitement ; en outre, ils sont exercés à l'application des appareils ; ce sont eux qui, dans les opérations, viennent en aide aux professeurs, à tour de rôle ; ils pratiquent la compression des artères, leur ligature ; ils présentent les instruments et procèdent à la chloroformisation.

Les décès, dont le chiffre était peu

(\*) La période de 1856 à 1858 présente des chiffres exceptionnels : 3,254 malades ont été traités à la clinique interne ; 2,740 à la clinique externe, non compris les mala-

considérable avant 1862, se sont élevés à 158 entre 1862 et 1864 ; l'infection purulente a sévi deux fois parmi les blessés dans le cours de cette période et a fait de nombreuses victimes. Elle a disparu depuis ; mais, dans les conditions où se trouve actuellement l'hôpital, la Commission des Hospices est mise en demeure de prendre des mesures radicales pour prévenir le retour de ce danger. Il est sérieusement question de reconstruire, sinon de déplacer l'hôpital de Bavière (v. les art. J.-G. et F. MACORS, et l'art. L. PÉRARD).

Le Rapport triennal pour la période 1862-1864 constate que les principaux cas observés dans le cours de ces trois années ont été les suivants : plaies et ulcères de toute nature ; fractures, parfois très-complicées ; luxations ; entorses ; tumeurs blanches (très-communes) ; hydarthroses (\*\*); hernies étranglées ; fistules et fissures à l'anüs ; hydrocèles ; hématoécès ; rétrécissements du canal de l'urètre ; calculs vésicaux ; maladies diverses de l'utérus ; phlébites ; lymphangites ; tumeurs érectiles ; cancers ; tumeurs de diverses natures, entr'autres un cas de kyste congénital du plancher de la bouche.

Les maladies syphilitiques sont observées sous toutes les formes et font l'objet de nombreuses conférences.

Les principales opérations pratiquées de 1862 à 1864 sont : l'amygdalectomie ; le bec de lièvre ; la thoracanthèse ; l'hermotomie ; les fistules et les fissures à l'anüs ; les hydrocèles ; les hématoécès ; l'uréthrotomie ; la lithotomie ; les ablations de tumeurs parotidiennes, du plancher de la bouche et autres ; enfin, les amputations (106 opérés ; 26 décès, presque tous dus à l'infection purulente).

C. *Clinique ophthalmologique*. A l'époque où cette clinique a été détachée de la précédente, c'est-à-dire vers la fin de 1858, il n'existait presque plus d'ophthalmiques à l'hôpital. Les ma-

dies des yeux (215 cas).

(\*\*) Les appareils amovo-inamovibles ont fourni, dans ces diverses maladies des os, des succès très-remarquables.



lades avaient cessé depuis longtemps de venir aux consultations; c'est à l'Institut ophthalmologique, établissement privé (1), qu'ils allaient réclamer les soins et les médicaments nécessaires à leur guérison.

Le Rapport triennal de 1859-1861 signale l'importance de la nouvelle clinique: 185 malades sont entrés à l'hôpital pendant cette période, 699 sont venus aux consultations gratuites; la période suivante nous donne respectivement les chiffres de 188 et de 747. — Ici encore les étudiants sont chargés, à tour de rôle, d'établir le diagnostic et de poser les indications thérapeutiques. Chaque fois que l'occasion s'en présente, le professeur exerce les élèves à la pratique de l'ophthalmoscope, afin de leur faire apprécier les lésions oculaires invisibles à l'œil nu.

D. *Clinique obstétricale.* Le cours pratique des accouchements se fait à l'Hospice de la Maternité, où les femmes indigentes de la ville et de la province viennent faire leurs couches, au nombre de plusieurs centaines par année.

Ce cours comprend (2):

1° La pratique du toucher, qui a pour objet principal de familiariser les élèves avec les signes sensibles de la grossesse; de leur apprendre à distinguer cet état de toutes les affections qui peuvent le simuler, à en déterminer l'époque, à en reconnaître les variétés et les complications, ainsi que la bonne ou la mauvaise conformation du canal pelvien et de tous les organes qu'il renferme.

Les élèves doivent, à tour de rôle, rendre compte de leurs observations.

2° La clinique des femmes en couche et des enfants nouveau-nés (5 leçons par semaine pendant le semestre d'été), au lit des personnes reçues à l'hospice. Elle comprend, d'abord, la description de l'état puerpéral au point de vue physiologique et au point de vue pathologique; ensuite, l'administration des soins nombreux que réclament la femme récemment accouchée et l'enfant nouveau-

né; enfin, l'histoire et le traitement de tous les accidents et de toutes les maladies qui peuvent les atteindre.

3° La clinique des accouchements (pendant toute l'année, jours et heures indéterminés).

Pour la clinique n° 3, comme pour la pratique du toucher, les élèves sont divisés en séries. Ils sont avertis à domicile, lorsqu'un accouchement doit avoir lieu, afin qu'ils puissent assister à toutes ses phases, en étudier les différents phénomènes, et en suivre la marche sous la direction du professeur et du chef de clinique. Ils sont successivement appelés à pratiquer le palper abdominal, le toucher vaginal et l'auscultation utérine.

Les femmes qui servent à cette clinique le font volontairement; elles reçoivent une rétribution et accouchent dans une salle particulière.

Quand un accouchement contre nature réclame une opération importante (opérations césarienne, embryotomie, version, application du forceps), les élèves de toutes les séries sont avertis, et assistent à l'opération pratiquée par le professeur.

4° A la fin du cours, et comme complément de l'enseignement précité, les élèves sont exercés à la pratique de la vaccine et de toutes les opérations obstétricales, tant sur le mannequin que sur le cadavre.

Avant la révolution de 1830, les chefs de clinique étaient nommés par le Collège des curateurs. Le gouvernement provisoire, par arrêté du 29 décembre 1830, ordonna que ces fonctions appartiendraient désormais aux lauréats d'un concours ouvert annuellement par la Faculté de médecine. Les chefs de clinique sont nommés par le ministre, sur la présentation de ladite Faculté. Leurs fonctions durent deux ans; en fait, elles ont quelquefois été continuées plus longtemps. Elles cessent de plein droit dès que les titulaires sont proclamés docteurs. Les chefs de clinique ont des aides désignés par la

(1) Dirigé alors par le docteur Jules Anstiaux (v. col. 748 et col. 4175).

(2) Nous extrayons ces détails d'une no-

tice sur les cliniques de l'Université de Liège, insérée dans le Rapport triennal de 1856-1859.



Faculté parmi les étudiants. Ils sont logés à l'hôpital et reçoivent un traitement annuel de 600 frs.—On ne doit pas les confondre avec les *élèves internes*, qui sont à la nomination de la Commission des Hospices; Les chefs de clinique sont actuellement au nombre de cinq: deux pour la clinique interne, un pour la clinique externe, un pour la clinique ophthalmologique et un pour celle des accouchements.

*Professeurs de clinique.*

V. ci-dessus, col. 1002, nos XVIII, XIX, XX et XXI.

*Chefs de clinique.*

A. CLINIQUE INTERNE.

1818. F.-C.-E. Vottem.  
1820. Ch. Fion.  
1822. L. Godin.  
1824. R. Courtois.  
1826. P.-J. Bautier.  
1828. J.-B. Huart.  
1851. A. Pasque.  
1855. Ad. Gauthy.  
1854. A.-L.-J. Bayot.  
1856. G. Delvigne et D. Dejardin.  
1858. D. Dejardin et Is. Putzeys.  
1859. A. Wilmart et L.-F.-N. Dogné.  
1840. P.-J. Dejace et P.-F.-B. Odeurs.  
1842. H. Gaède et L. Thienpont.  
1845. S.-J. Struman et H. Heuse.  
1845. P.-J. de Fastré et A. Collignon.  
1847. E. Hamelius et Ch. Wagnon.  
1849. A. André et R. Lardinois.  
1851. H. Boëns et F. Dethier.  
1855. Bivort et L. Baivier.  
1855. Bivort et M. Laurent.  
1856. P. Lemmens et V. Tedesco.  
1857. V. Tedesco et L. Goffart.  
1858. L. Goffart et W. Heynen.  
1859. F. Bidlot et N. Charbonnier.  
1860. W. Goebbels et M. Falla.  
1861. Ch. Smets et A. Gillet.  
1865. E. Bodart et V.-F. Hansoul.  
1864. A. Delbastaille et E. Tandel.  
1866. J. Rossart et E. Lenoir.  
1168. F. Ancion et C. Dubois.

B. CLINIQUE EXTERNE.

1849. V. de Lavacherie.  
1821. J.-L. Cambresy.  
1825. T. Marquet.  
1825. DD.-F. Barbier.

1828. L. Malaise.  
1852. S.-J. Dister.  
1854. Ad. Gauthy.  
1857. C.-H. Dechange.  
1858. P.-F. Remy.  
1859. J.-A. Borlée.  
1844. L. Borguet.  
1842. A. Vermer.  
1845. Cl. Chapuis.  
1846. A. Courtoy.  
1848. D. Mawet.  
1851. M. Dormal.  
1855. J. Thibaux.  
1856. V. Otte.  
1857. O. Ansiaux.  
1858. G. Krans.  
1859. W. Heynen.  
1860. Ch. Leclère.  
1861. J. Jeanty.  
1865. V. Bury.  
1865. E. Vander Aa.  
1867. R. Harzé.

C. CLINIQUE OPHTHALMOLOGIQUE.

1859. A. Lagrange.  
1861. J. Jeanty.  
1865. G. Barlet.  
1865. J. Umé.  
1866. C. Defays.  
1168. F. Fraikin.

D. CLINIQUE DES ACCOUCHEMENTS.

1856. M.-J. Reuter.  
1857. P.-J. Adan.  
1858. P.-J. Palante.  
1859. B. Deroitte.  
1840. P.-J. Vleugels.  
1842. P.-J.-B. Odeurs.  
1845. C. Termonia.  
1845. V. Lhoest.  
1847. C. Nannan.  
1849. J.-D. Martin.  
1851. J. Dillen.  
1852. Ad. Wasseige.  
1854. Ch. Delcourt.  
1855. C. Horion.  
1857. J. Berten.  
1858. F. Picard.  
1860. J.-C. Van Aubel.  
1861. A. Groulard.  
1862. E. Cartier.  
1865. A. Lebeau.  
1865. C. Sentroul.  
1867. P. Mottard.  
1868. F. Gilles.



## SERVICES DIVERS.

## I. APPARITEURS.

Les appariteurs sont les huissiers des Facultés. On les appelait autrefois *bedelli* <sup>(1)</sup>; le Règlement de 1816 a donné la préférence au terme *appariteur*, qui éveille une idée de surveillance <sup>(2)</sup>, en même temps qu'il s'applique aux personnes chargées de faire le service des séances d'un corps délibérant. Les appariteurs de nos Universités ont effectivement une double mission : ils tiennent note des absences des étudiants et remplissent les fonctions d'huissiers près du Conseil académique et des Facultés.

A Liège, comme à Gand, il y a deux appariteurs, l'un pour les Facultés de philosophie et de droit, l'autre pour les Sciences et la médecine.

Sous le régime hollandais, ils avaient à se conformer aux instructions qui leur étaient données par le Collège des curateurs, de concert avec le chef de l'Université. Ils relèvent purement et simplement, aujourd'hui, de l'autorité académique et sont tenus d'être en tout temps à la disposition du recteur.

(<sup>1</sup>) Ce titre s'est conservé en Allemagne (*Pedell*).

Avant 1855, ce dignitaire se rendant au Sénat, *en sa qualité*, était toujours précédé d'un appariteur portant le sceptre, et quand le Corps académique paraissait en public dans les circonstances solennelles, les deux appariteurs ouvraient la marche avec les deux sceptres (*fascès académiques*). Ce dernier usage seul est resté en vigueur.

Les appariteurs jouissent d'un traitement fixe et d'un casuel. Leur traitement, autrefois déterminé par les curateurs, est réglé par le ministre, depuis la réorganisation. Un arrêté de M. de Theux, en date du 29 août 1859, l'a porté à la somme de 1,200 francs.

Toute personne qui prend inscription au rôle des étudiants est tenue de verser 15 frs. entre les mains de l'appariteur chargé d'appliquer le sceau de l'Université sur le certificat d'inscription. Un tiers de cette taxe appartient au recteur; un autre tiers au secrétaire du Conseil académique; le troisième tiers est partagé également entre les deux appariteurs et forme leur casuel.

A l'époque des examens, les appari-

(<sup>2</sup>) V. le *Dictionnaire* de Littré.



teurs sont en outre ordinairement attachés en qualité d'huissiers auprès de l'un ou l'autre jury.

*Appariteurs.*

A. POUR LA PHILOSOPHIE ET LE DROIT.

1817. M. Schmidt.  
1854. R. Maréchal <sup>(1)</sup>.

B. POUR LES SCIENCES ET LA MÉDECINE.

1817. G. Deville.  
1827. H.-J. Joassart.  
1861. N. Defrecheux <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> M. Remacle MARÉCHAL, né à Ans, le 18 juin 1796, a fait de bonnes études littéraires et philosophiques au Collège et au Séminaire de Liège. Son intention était d'abord d'entrer dans les ordres; les circonstances l'ont fait changer d'idée. Il est attaché depuis 35 ans à notre Université; nous sommes heureux de pouvoir offrir ici à ce digne et fidèle employé un témoignage public d'estime. Les milliers d'étudiants qui ont connu de près M. Maréchal, ont conservé de lui le meilleur souvenir, et le Corps professoral tout entier n'a jamais cessé de lui vouer considération et sympathie. — M. Maréchal a sacrifié aux Muses: on a remarqué de lui, dans la *Revue belge*, plusieurs pièces de vers d'une inspiration heureuse, ça et là relevée par quelque trait légèrement caustique. Son œuvre principale est un recueil intitulé: *Fables et apologues* (Liège, Carmanne, 1862, un vol. in-12°), remarquable par la nouveauté et la saine moralité des sujets, par une rare finesse d'observation et par la bonhomie spirituelle du style. Un second volume doit prochainement paraître.

<sup>(2)</sup> Nos deux appariteurs sont poètes. M. Nicolas DEFRECHEUX, né à Liège, le 10 févr. 1825, a poussé ses études jusqu'à la seconde année de l'École des mines. Il s'est ensuite occupé d'affaires privées; mais tous ses loisirs ont été consacrés à la culture des lettres. M. Defrecheux a pris pour interprète de ses pensées le vieil idiôme pittoresque du pays de Liège; les sentiments élevés qu'il a su rendre dans un langage qu'on croyait généralement ne pouvoir se prêter qu'à des trivialités, surtout la grâce de ses petits tableaux idylliques, ont valu à son recueil, publié en 1860, une véritable popularité. Nous apprenons avec plaisir que, comme son collègue, il est sur le point de publier une suite à ses poésies (Sur les premiers succès de M. Defrecheux, v. la *Revue trimestrielle* de Bruxelles, t. XII, p. 332 et suiv.)

II. CABINET DU RECTEUR.

Les appariteurs ont été chargés, jusqu'en 1851, de remplir auprès du recteur les fonctions de commis aux écritures. On a fini par reconnaître la nécessité de nommer pour cet objet un employé spécial.

1851. F.-D. Sotiau <sup>(3)</sup>.  
1860. N. Defrecheux.  
1862. F. Wery.

III. BUREAUX DE L'ADMINISTRATION.

1817. N.-J. Charlier (avec le titre d'économiste-surveillant) <sup>(4)</sup>.

<sup>(3)</sup> Encore un poète! — Nous connaissons deux biographies de D. SOTIAU, par M. Ch.-Aug. Desoer (*Revue trimestrielle*, t. XXX), et par M. Ul. Capitaine (*Nécrol. liégeois* pour 1860, p. 55 et suiv.). Né à Liège, le 20 avril 1824, Sotiau mourut en la même ville, le 10 novembre 1860. Son père était relieur; le jeune Denis, mis en apprentissage, se mit à lire les livres qu'on lui donnait à battre et à rogner. On l'envoya alors chez un imprimeur: il laissa un souvenir durable à ses compagnons, en fondant la *Société des ouvriers typographes liégeois* (association de secours mutuels). Comme Rédacteur de la Bretonne, il composa lui-même ses premiers essais. Il débuta par des pièces badines et finit par traiter des sujets élevés. On remarque surtout, parmi ses productions, le poème des *Chercheurs d'or*, les *Aspirations* (Liège, Carmanne, 1859, in-12°), quelques élégies, et le premier chant d'une œuvre de longue haleine, l'*Humanité*, inséré dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation* (1866). Sotiau a également fait paraître quelques pièces dans la *Revue trimestrielle* (t. XIV, XVI, XIX et XXV). Au cimetière de Robermont, la ville de Liège a ménagé à ses dépouilles mortelles une place dans le *coin des poètes*.

<sup>(4)</sup> Le *Journal de Liège* du 8 juillet 1856 consacre la notice nécrologique suivante à cet honorable et modeste fonctionnaire, qui fut l'ami et le confident de l'administrateur Walter, aussi bien que de DD. Sauveur, de Gall, de Rouillé, de Delvaux, de Ch. de Chénedollé, etc. « Né à Huy, le 27 mai 1777, Nicolas-Joseph CHARLIER fut nommé receveur-économiste au Lycée en 1808. Son intégrité et son aptitude lui méritèrent des éloges de M. de Fontanes, alors grand-maître de l'Université de France. Il remplit successivement les mêmes fonctions au Gymnase et au Collège royal. A l'époque de la fondation de l'Université (1817), le gou-



1836. F. Claes (commis d'ordre comptable<sup>(1)</sup>).

*Commis aux écritures, attaché à la direction des Ecoles spéciales.*

1860. J. Amiable<sup>(2)</sup>.

IV. CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

1817. Servais.

1854. H.-J. Michel.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PREMIÈRE PARTIE.

P. 8, l. 7 de la dignité; lisez: de sa dignité.

P. 56. au premier vers de la 8<sup>e</sup> strophe de l'ode de Fuss, on a imprimé *coegit* pour *coegit*.

DEUXIÈME PARTIE.

Col. 31, l. 15. *Callegie*; lisez *Collegie*.

Col. 53, l. 44. *Inwisseling*; lisez: *Inwisseling*.

*Ibid.*, l. 49. *Reden*; lisez: *Raden*.

Col. 36, l. 40. *Bouwermeester*; lisez: *Bouwmeester*.

Col. 80, l. 5. *Spring*; lisez: *Gloesener*.

Col. 141, l. 55. *Réunis*; lisez: *réunie*.

Col. 152, l. 18. *Aclemonius*, lisez: *Ammonius*.

Col. 175. D'après ce que nous rapporte un ancien ami de Froment, la publication des vers satiriques de ce poète dans le *Mercure belge* ne fut pas la cause principale de sa brouille avec le baron de Reiffenberg.

Col. 181, l. 42. *Capitem inutus*; lisez: *Capite minutus*.

Col. 205. Le *Journal de Liège* du 7 février 1855 décrit, d'après l'*Indépendance belge*, les magnifiques funérailles qui furent faites à Destriveaux. Le discours d'adieu prononcé par Aug. Delfosse, président de la Chambre des représentants, « avec l'accent des grandes douleurs, » émut jusqu'aux larmes les nombreux assistants, parmi

vernement des Pays-Bas lui confia la charge d'économiste de cet établissement; il remplit ces fonctions jusqu'en 1834, et se concilia, par la loyauté et l'aménité de son caractère, l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connurent. — M. le docteur Eug. Charlier, membre de la *Société royale des Sciences de Liège* et auteur de plusieurs notices intéressantes sur des monstruosité humaines, etc., est le second fils de l'ancien économiste de l'Université.

(<sup>1</sup>) M. CLAES, messager du Collège des curateurs et commis au bureau du secrétaire-inspecteur de l'ancienne Université de

l'Etat à Louvain, du 1<sup>er</sup> janv. 1835 au 1<sup>er</sup> janv. 1836, est arrivé à Liège en la même qualité, à cette dernière date, avec son chef, D. Arnould, qui l'avait pris en affection. Il a été nommé commis d'ordre comptable le 12 décembre 1850. L'omission de son nom dans un livre consacré aux souvenirs de notre Université ne serait pas plus pardonnable que celle du nom de M. R. Maréchal.

(<sup>2</sup>) Bien connu comme calligraphe. On lui doit, entr'autres, un magnifique manuscrit de l'*Histoire du Comté de Looz*, de Mantelius, qu'il a traduit en français avec beaucoup de soin.



lesquels on remarquait la plupart des notabilités politiques du pays. On regrettait l'homme privé autant que l'homme public; on évoquait surtout le souvenir des services qu'il avait rendus à la jeunesse belge, en se faisant dans sa chaire « l'éloquent et courageux défenseur de la plupart des principes qui sont inscrits aujourd'hui dans notre Constitution, à une époque où ils étaient fort contestés. »

Col. 255. L'art. DRESSE a été imprimé par erreur à la suite de l'art. DUMONT, qu'il devait précéder.

Col. 549, l. 17... qui ne lui fut pas donné; lisez : qu'il n'eut pas le loisir d'exécuter.

Col. 566, l. 2... et restée; lisez : est restée.

Col. 642. Le troisième volume des *Brabantsche Yesten* vient de paraître (juillet 1849). L'introduction, œuvre de M. Bormans, comprend CLV pages in-4°.

Le tome XXVII, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 5, des *Bulletins de l'Académie*, contient, du même auteur, une *Notice sur deux fragments manuscrits de poésies thyoises de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle* (le *Bestiaire d'amours et l'art d'aimer d'Ovide*), 20 p. avec une pl. photo-lithographiée (aussi tirée à part).

Col. 659, l. 42. S. Ernst; lisez : L. Ernst.

Col. 708, note 5 : Damiron; lisez : Daunou.

Col. 722, l. 10... d'indiquer : lisez : à indiquer.

Col. 755. Il faut ajouter à la bibliographie de M. Sainte-Beuve :

19<sup>o</sup> *Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar*. Paris, 1869, 2 vol. in-18°.

La préface est de M. Sainte-Beuve.

20<sup>o</sup> *Portraits contemporains*, nouvelle édition, t. I. et II. Paris, M. Lévy, 1869, in-18.

« Les appendices sur M. Victor Hugo, sur Lamartine, sur George Sand sont surtout d'un grand intérêt. Ils forment comme un supplément et quelquefois même une contrepartie des premiers jugements. » (*Revue des deux Mondes*).

C. 748. Le docteur Jules ANSIAUX est mort le 7 juin 1869.

Ibid. En corrigeant l'épreuve de la 29<sup>e</sup> feuille de notre travail, nous avons biffé par inadvertance les noms de plusieurs agrégés; espérons que notre amende honorable satisfera le lecteur. Voici la liste des agrégés omis :

#### A. Faculté de philosophie.

M. Adolphe MATHIEU, ✱, de Mons, conservateur adjoint de la Bibliothèque de Bourgogne, membre de l'Académie royale de Belgique. M. Ad. Mathieu occupe un rang distingué parmi les écrivains belges. On lui doit notamment plusieurs recueils de poésie (*Passe-temps poétiques*, *Olla podrida*, *Poésies de clocher*, *Senilia*, *Georgio*, etc.); un poème sur Roland de Lattre; une curieuse *Biographie montoise*; une élégante traduction en vers des *Épîtres* d'Horace; une version, aussi en vers, de l'*Épître aux Pisons*, rivale de celle de Baron; des chansons, de spirituelles et mordantes épigrammes, etc. (v. ci-dessus, col. 170 et 171).

Henri-Michel MAUHIN, né le 5 mai 1807 à Verviers, décédé le 1<sup>er</sup> juin 1852 en cette même ville, où il remplissait les fonctions de professeur d'humanités à l'École industrielle et littéraire. — Mauhin avait fait d'excellentes études à l'Université de Liège; la médaille d'or du concours lui avait été décernée en 1825. L'année suivante, il fut de nouveau couronné à Utrecht pour un mémoire important sur la *métempsychose*. Entré dans l'enseignement en 1851, il contribua beaucoup, avec Ph. Bède, à développer l'établissement dirigé par ce dernier. L'*Indépendance belge* a publié une nombreuse suite d'articles sur l'instruction moyenne, dus à la plume de Mauhin. — V. le *Nécrologe liégeois* pour 1852.

#### B. Faculté de droit.

M. J. BRITZ, auteur de plusieurs ouvrages estimés, entr'autres d'un *Code de l'ancien droit Belgique*, couronné par l'Académie (v. le t. XX des *Mém. cour.*; aussi publié à part, Bruxelles, 1847, in 4<sup>o</sup> de XXIV et 1067 p.), d'une *Notice sur Sohét* (*Bull. de l'Acad.*, t. XV, 1<sup>o</sup>; cf. le Rapport de M. Haus sur ce travail, même vol., p. 371), etc.



M. Aloïs DE CLOSSET, de Liège (frère de Léon), longtemps attaché au ministère de la justice, aujourd'hui professeur de rhétorique française à l'Athénée royal de Bruxelles. M. A. de Closset a obtenu, en 1844, une mention très-honorable au Concours universitaire (v. ci-après, 5<sup>e</sup> partie). Il a publié en 2 vol., dans l'*Encyclopédie populaire* de M. A. Jamar, des *Éléments de droit civil*.

M. Hubert BRASSEUR, d'Esch-sur-Pal-zette (frère de J.-B. Brasseur), lauréat du Concours universitaire en 1849-1850 (v. ci-après, p. xxvj).

#### C. Faculté des sciences.

Eugène BIDAUT, né à Liège le 6 avril 1808 (1) décédé à Ixelles le 19 mai 1868. — Bidaut entra dès 1825 dans l'Administration des mines et s'éleva graduellement jusqu'au rang d'ingénieur en chef. Il fut détaché en 1848 au ministère de l'intérieur pour s'occuper de l'étude des travaux de défrichement de la Campine, puis nommé inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux. En mai 1858, enfin, il fut appelé au poste important de secrétaire-général du département des travaux publics. Bidaut était officier de l'ordre de Léopold et décoré de la croix de fer. Sa haute intelligence, ses connaissances étendues et sa longue expérience des affaires lui avaient acquis une influence considérable, qui tourna tout entière au profit du pays. Il s'intéressait vivement à nos Ecoles spéciales, où le souvenir de ses visites et de ses conseils est resté vivant.

M. Hippolyte GUILLERY, de Nivelles, ingénieur des mines.

M. Victor FALISSE, ✕, de Liège, professeur à l'Athénée royal de la même ville et répétiteur aux Ecoles spéciales (v. ci-dessus, col. 1052).

#### D. Faculté de médecine.

M. C.-H. DECHANGE, ✕, de Liège, médecin de régiment à Bruxelles. — M. Dechange a rendu des services dans la marine, notamment lors d'une mission

qui lui a été confiée à Saint-Thomas de Guatemala. On lui doit plusieurs travaux scientifiques importants.

Alphonse DIDOT, de Dinant, décédé directeur de l'Ecole vétérinaire de Cureghem lez-Bruxelles. — Le docteur Didot habita Liège pendant plusieurs années. Il fut, jusqu'à sa mort, l'un des membres les plus actifs de l'Académie royale de médecine. En 1856, le roi lui avait décerné la croix de chevalier de l'ordre national.

*Ibid.*, l. 9. FABRY-ROSSIUS (A.), *lisez* (Louis); l. 15. DAVREUX (E.-J.), *lisez* (C.-J.).

Col. 758. Le tome II de la *Chronique de Jean d'Outremeuse* vient de paraître (un vol. in 4<sup>o</sup> de 855 p.)

Le t. XXVII, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 5, des *Bulletins de l'Académie*, contient (p. 508-530), un *Discours* prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 12 mai 1869, par M. A. Borgnet, directeur de la classe et président de l'Académie. — L'orateur s'est attaché à déterminer le véritable caractère du mouvement communal en Belgique et surtout à Liège. Il démontre que la commune était essentiellement aristocratique à l'origine, et que c'est seulement dans la dernière phase de son développement qu'elle est devenue une institution démocratique. C'est là une thèse du plus haut intérêt, et le programme d'un livre que M. Borgnet nous donnera sans doute quelque jour.

Col. 760. Ajouter :

8<sup>o</sup> *Discours sur l'importance de l'ophtalmologie au point de vue de l'enseignement de la médecine*. Liège, 1869, in-8<sup>o</sup> (Extr. du journal *l'Avenir*).

Discours prononcé par M. Borlée à l'ouverture de son cours d'ophtalmologie (1868-1869).

9<sup>o</sup> *Précis clinique et pratique de pathologie chirurgicale spéciale, y compris les maladies des yeux* (annoncé comme devant paraître prochainement, par fascicules).

Col. 767, l. 20 . . professées ; *lisez* : professés.

(1) Le *Nécrologe liégeois* pour 1856 contient une notice sur son père.



Col. 788 (art. DE KONINCK).—L'Université de Giessen a décerné à M. De Koninck, en 1848, un diplôme de docteur en sciences.

Col. 778, l. 7. . organique; lisez: inorganique.

Col. 797, l. 25. . Noste; lisez: Hoste.

Col. 855, 2°. M. A. Gillon vient de livrer au public l'ouvrage dont nous avons annoncé la mise sous presse. Il est intitulé:

*Cours de métallurgie générale*, rédigé sur les notes du cours fait à l'École des arts et manufactures et des mines, annexée à l'Université de Liège, par Aug. GILLON, ancien élève de l'École de Liège, professeur ordinaire à la Faculté des sciences. Liège, 1869, un vol. in-8°, avec atlas de 42 planches.

Col. 862, l. 50. Il rédigea, etc.; lisez: Il fut membre de ce Congrès, et avant sa réunion, il rédigea, etc.

Col. 864, l. 45. Avant les mots: Quant au recrutement, etc., il convient d'intercaler cette phrase: «Les forces militaires de la Belgique se composeraient de l'armée, de la milice et du premier banc de la garde civique.»

Col. 884, note 5. — Un congrès de botanique a eu lieu à Saint-Petersbourg pendant l'Exposition; M. Ed. Morren en a été nommé l'un des secrétaires honoraires. Il y a prononcé un discours sur l'influence de la lumière (v. le *Journal de Saint-Petersbourg* du 8/20 mai 1869). Le 27 mai, il a été nommé chevalier de l'Ordre impérial de Ste-Anne; à l'Exposition, il a obtenu une médaille de bronze. — Il faut ajouter à sa bibliographie l'Énumération des familles du règne végétal que nous avons reproduite plus haut, col. 1092-1106. La première édition est de Gand, 1869, in-8°. Elle contient une table alphabétique et la Synopsis des cohortes.

Col. 896, l. 20. En 1853; lisez: En 1855.

Col. 917. Nous donnons comme frontispice du présent volume une vue axonométrique de l'Université, que M. Schmit a bien voulu dessiner exprès pour nous.

Col. 919. Le programme détaillé du *Cours de géométrie descriptive* de M. Schmit est maintenant publié en entier; il comprend 225 p. in-8°, autographiées (v. ci-dessus, col. 1141).

Col. 955, l. 45. Meyer; lisez: J.-R. Mayer.

Col. 980 et 981, note 5. — M. Jos. Vaust vient de faire paraître (dans le *Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*) un *Mémoire sur le travail des femmes dans les mines*. C'est une nouvelle réponse au rapport de M. Kuborn (v. l'article FOSSION).

Col. 1000. ANATOMIE PATHOLOGIQUE. 1855. V. Fohmann; lisez: 1825.

Col. 1054. ASTRONOMIE ET GÉODÉSIE. Après la ligne 4 (1857. F. Folie), ajoutez: 1862. A. Devivier.

Col. 1061, XVIII. DESSIN. Le 5 janv. 1829, N. Dandelin (frère du prof. d'exploitation des mines, fut nommé maître de dessin à l'École des mines.

Col. 1088, l. 44, s'exéter; lisez: s'exécuter.

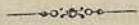
Col. 1158. Depuis 1847-1848 le conservateur du cabinet d'instruments de chirurgie est en même temps préparateur du cours de médecine opératoire. M. Ad. Wasseige a rempli ces deux fonctions par intérim en 1852 et 1855, pendant la maladie qui a finalement éloigné de l'Université M. L. Dejardin.

*Ibid.* Le catalogue systématique de la collection n° XVI a été dressé par M. Ad. Wasseige.

*Ibid.*, l. 11. Ce n'est pas de 1,500, mais de plus de 6,000 objets que se compose la collection n° XVI.



## DEUXIÈME PARTIE



# LA FAMILLE UNIVERSITAIRE

## LES ÈLÈVES



Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

DEUXIEME PARTIE

Faint, illegible text below the first section header.

LA FAMILLE UNIVERSITAIRE

Main body of faint, illegible text on the page, likely bleed-through from the reverse side.



Il faut nous borner cependant. Tout doit être considéré, par exemple, dans ses rapports avec les autres travaux de l'Université. Il faut aussi se rappeler que les professeurs et leurs auxiliaires ont des obligations particulières, et que les services qu'ils rendent sont de nature à être appréciés d'une manière particulière. Il faut enfin se rappeler que les services rendus par les professeurs et leurs auxiliaires sont de nature à être appréciés d'une manière particulière.

Nous dressons le bilan de l'Université. Un bilan se compose de l'inventaire du *doit* et de l'*avoir* : le passif comprend ici les obligations des professeurs et de leurs auxiliaires; l'actif consiste dans les résultats obtenus. Telle est la division naturelle de notre travail; quant à la *balance*, c'est à l'opinion publique que revient le soin de l'établir, c'est-à-dire de décider si l'Université de Liège a rendu et rend encore au pays les services qu'on est en droit d'attendre d'elle.

D'après ce plan, après avoir fait connaître ceux qui donnent l'enseignement, il nous reste à nous occuper de ceux qui le reçoivent. On cherchera dans les données de cette statistique tous les éléments d'induction qu'on voudra : notre unique tâche est d'enregistrer des faits, sauf à y joindre les explications sans lesquelles il serait difficile d'en apprécier le véritable caractère et d'en mesurer la portée.

Il ne peut être question ici que des élèves lauréats et de ceux qui ont subi l'examen final. Il y a dans toutes les Universités une population flottante de simples amateurs. Il y a aussi des élèves qu'on appellerait volontiers *nomades*, c'est-à-dire qui passent d'un établissement à l'autre avant d'achever leurs études; d'autres enfin qui, entrés avec la ferme résolution de travailler sérieusement, se relâchent peu à peu ou finissent par se reconnaître incapables de réussir. De ceux-là nous ne parlerons point : un simple relevé numérique des registres d'inscription suffira pleinement à constater leur passage. Nous tenons au contraire à inscrire sur ces pages les noms de nos docteurs et de nos ingénieurs, aussi bien des plus modestes que de ceux qui, devenus l'honneur de la nation, ont voulu donner, le 3 novembre 1867, un éclatant témoignage de sympathie aux successeurs de leurs anciens maîtres.



Il faut nous borner cependant. Tout bien considéré, par exemple, nous avons cru devoir renoncer à dresser la liste des titulaires de bourses de voyage (1) : d'une part, ces bourses ont été quelquefois accordées, pour des motifs particuliers, à des jeunes gens qui n'avaient point obtenu *la plus grande distinction* à leurs examens ; de l'autre, tous les élèves diplômés avec le plus haut grade n'ont pas réclamé la faveur qui pouvait leur être accordée de ce chef. Des considérations faciles à comprendre nous ont même décidé à mettre tous les anciens élèves sur la même ligne, c'est-à-dire à ne point mentionner les distinctions accordées par les jurys. En revanche, on trouvera ci-après une liste complète des lauréats du Concours universitaire.

Nous pensons avoir répondu aux intentions du Conseil académique en composant la dernière partie de notre travail des sections suivantes :

1° Etat numérique, année par année, des étudiants inscrits depuis 1817 ;

2° Notice sur le Concours universitaire, indication des questions posées et liste des lauréats ;

3° Notice sur le doctorat spécial et renseignements sur les personnes qui ont reçu ce grade ;

4° Diplômes honorifiques et diplômes scientifiques de docteur ;

5° Liste générale des docteurs sortis de nos quatre Facultés, ainsi que des candidats notaires et des pharmaciens ;

6° Liste des professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur, formés soit à la Faculté des lettres, soit à l'Ecole normale des humanités ;

7° Enfin, liste générale des ingénieurs sortis de l'Ecole des arts et manufactures et des mines, annexée à l'Université de Liège.

(1) Les éléments de cette liste se trouvent dans le *Rapport* de M. Nothomb, t. II, p. 1840, et dans les *Rapports triennaux*.



# I

## TABLEAU INDICATIF

DU NOMBRE DES ÉLÈVES

QUI ONT FRÉQUENTÉ L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

DEPUIS 1817.

Années.	Philosophie	Droit	Sciences.	Ecoles spéc.	Médecine.	Total	Observations
1817-18	55	147	19	»	60	259 <sup>(1)</sup>	(1) Ces chiffres, jusqu'en 1829-50, sont ceux de M. Nothomb; ils ne concordent pas exactement avec les relevés faits à Liège. Ceux-ci donnent, pour 1819-20, un total de 277 élèves seulement; pour 1820-21, 260 élèves; 274 pour l'année suivante, et 329 pour 1822-23; enfin, 427 pour 1825-26.
1818-19	47	112	27	»	82	268	
1819-20	70	118	25	»	84	297	
1820-21	86	91	29	»	71	277	
1821-22	85	114	45	»	55	295	
1822-23	151	102	55	»	57	345	
1825-24	117	129	71	»	48	365	
1824-25	120	162	62	»	82	426	
1825-26	154	188	66	»	89	477	
1826-27	156	201	80	»	94	511	
1827-28	151	188	108	»	95	540	
1828-29	159	198	96	»	104	557	
1829-50	140	191	105	»	104	540	
1850-51	» <sup>(2)</sup>	166	115	»	94	375	
1851-52	»	148	106	»	98	352	
1852-55	»	152	95	»	126	351	
1855-54	»	169	129	»	125	423	
1854-55	»	168	84	»	111	363	
1855-56	44	155	81	»	114	372	
1856-57	47	129	95	15	108	394	



Années.	Philosophie	Droit	Sciences.	Ecoles spéc.	Médecine.	Total	Observations
1837-38	58	118	48	68	77	549	
1838-39	55	77	51	90	85	538	
1839-40	58	64	45	105	81	531	
1841-42	61	72	51	154	79	597	
1842-43	88	80	69	81	124	442	
1843-44	80	101	77	104	79	441	
1844-45	85	122	75	90	78	448	
1845-46	99	125	86	66	77	455	
1846-47	102	117	74	76	76	445	
1847-48	122	122	70	77	79	470	
1848-49	155	151	85	77	77	525	
1849-50	115	146	82	72	91 <sup>(1)</sup>	504	(1) Y compris les élèves en pharmacie (jusqu'en 1861-62).
1850-51	104	142	86	88	84	504	
1851-52	100	155	95	84	94	526	
1852-55	104	159	76	92	91	502	
1853-54	99	128	78	104	99	508	
1854-55	110	145	75	144	115	585	
1855-56	159	168	91	164	126	688	
1856-57	106	162	98	220	145	729	
1857-58	84	166	75	288	149	762	
1858-59	76	157	61	511	152	757	
1859-60	99	157	72	552	151	811	
1860-61	89	167	58	599	151	864	
1861-62	47	185	70 <sup>(2)</sup>	590	157	829	(2) A partir de 1861-62, les élèves qui se préparent au grade de candidat en pharmacie ont été restitués à la Faculté des sciences, ce qui est parfaitement juste, puisqu'ils ne suivent pas encore les Cours de la Faculté de médecine.
1862-65	68	154	51	581	141	795	
1863-64	67	155	65	598	122	805	
1864-65	75	157	68	401	106	805	
1865-66	74	165	69	568	110	786	
1866-67	68	144	66	545	115	758	
1867-68	77	151	89	279	115	709	



## II

# CONCOURS UNIVERSITAIRE.

### PREMIÈRE PÉRIODE : 1817-1830.

*Le Règlement sur l'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales des Pays-Bas, du 25 septembre 1816, contenait les dispositions suivantes :*

ART. 140. Il sera affecté annuellement une somme fixe pour accorder des récompenses à ceux (aux élèves) qui se seront distingués par leur mérite...

ART. 141. Il sera décerné tous les ans, dans chaque Université, huit médailles d'or de la valeur de fl. 50, ou la valeur en espèces ; les étudiants proprement dits des Universités seront les seuls qui auront le droit d'y prétendre; bien entendu néanmoins que tout étudiant, quelle que soit l'Université à laquelle il appartienne, et quelle que soit celle où les médailles seront décernées, aura le droit de concourir.

ART. 142. La distribution de ces prix se fera annuellement en public par le recteur, après qu'il aura prononcé le discours par lequel il transmet sa dignité à son successeur.

ART. 143. Elles seront décernées à la meilleure réponse rédigée en langue latine, à l'une des questions à proposer au concours, dont

- 1 sur la jurisprudence, à proposer par la Faculté de droit;
- 1 sur la médecine, à proposer par la Faculté de médecine;
- 3 sur les sciences mathématiques et physiques, à proposer par la Faculté des sciences physiques et mathématiques;
- 3 sur la philosophie et la littérature, à proposer par la Faculté de philosophie et des lettres.

ART. 144. Ces questions sont réglées de manière que, dans un nombre déterminé d'années, elles auront embrassé tout le cercle des études. La Faculté des lettres aura soin



de comprendre, dans le nombre des questions à proposer par elle dans le cours de quelques années, un sujet d'éloquence ou de poésie propre à soutenir la réputation acquise à la nation par les orateurs et poètes latins qu'elle a produits.

ART. 145. On proposera surtout au concours des questions dont la solution suppose plutôt un exercice assidu des leçons qu'une subtilité ou une sagacité d'esprit extraordinaire.

ART. 146. Quand une dissertation envoyée paraîtra mériter le prix, la Faculté qui a proposé la question devra, avant de décerner publiquement le prix, et après avoir ouvert le billet contenant le nom de l'auteur et présentant en tête la même épigraphe que porte la dissertation, inviter l'auteur à comparaître devant elle dans un espace de temps déterminé, afin de défendre pendant une demi-heure sa dissertation contre les objections des membres de la Faculté. Si, après l'ouverture du billet, il paraît que la dissertation est écrite de la main même de l'auteur, il perdra de fait son droit aux prix.

ART. 147. Quand le résultat de cet examen aura prouvé que la pièce envoyée a pu être en effet l'ouvrage de celui qui l'a envoyée, la médaille lui sera décernée et mention en sera faite dans tous les journaux et ouvrages périodiques, en fixant le jour où la médaille, suivant l'art. 146, lui sera décernée publiquement.

ART. 148. Lorsqu'on fera une demande pour obtenir une place ou un avancement, le Roi aura égard au nombre de médailles qu'on aura remportées.

ART. 149. Les pièces couronnées seront imprimées dans les Annales des Universités...»

Nous donnons ci-après la liste des questions proposées par l'Université de Liège depuis la création de cet établissement jusqu'à la révolution de 1830, et les noms des lauréats. Pour plus de régularité, les Facultés sont rangées dans l'ordre où elles figurent actuellement au programme.

#### I. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE SPÉCULATIVE ET DES LETTRES.

1818-1819.

Quenam logices et metaphysices ad grammaticam est relatio?

*Sans réponse.*

Ad quem perfectionis gradum pervenerant litteræ, scientiæ et artes liberales, ineunte sæculo octavo decimo, in provinciis quæ nunc regnum Belgicum constituunt?

*Sans réponse.*

Adferantur argumenta quibus frequentior linguæ latinæ ad scribendum usus commendatur, simulque quibus ille finibus, habitâ præsentis litterarum et scientiarum status ratione, circumscribendus sit, donatur.

*Sans réponse.*

1819-1820.

Quo jure rerum philosophicarum scriptores à Socrate novam historiæ philosophiæ periodum inchoandam putant?

Un seul Mémoire a été présenté. La médaille a été obtenue par M. J.-F.-X. WÜRTH (V. *Ann. Acad. Leod.*, 1818-1819, 37 p.).

Quasnam mutationes, cum in generis humani universi, tum in Græcorum atque Ægyptiorum conditione, condita ab Alexandro magno, auctaque à Ptolémis Alexandria urbs, non solum diversarum disciplinarum, sed etiam mercaturæ ratione produxit?

Trois Mémoires présentés; pas de prix.



Quum in nullo superstite veterum scriptorum opere primordia historiæ Romanæ, et antiquissimus reipublicæ Romanæ status, æquè prolixè accuratèque exposita inveniantur, quàm in Dionysio Halicarnassensi, idem tamen auctor aliorum testimonio iudicioque passim repugnet, cùmque nostrâ ætate audaciores quorundam conjecturæ hanc historiæ romanæ partem mirum in modum perturbaverint; postulatur dissertatio de fide historicâ Dionysii Halicarnassensis, in quâ, comparatis expensisque veterum scriptorum testimoniis atque auctoritate, quid de gravissimis illius auctoris à cæteris discrepantiis statuendum, quidque in singulis verum sit aut vero proximum, exponatur.

*Sans réponse.*

1820-1821.

La question proposée l'année précédente a été remise au concours. Des deux Mémoires présentés, aucun n'a été jugé digne de la médaille.

Quænam officiorum divisiones factæ sunt à præcipuis philosophis tam antiquis, quàm recentioribus, et quæ earum reliquis præferenda, si ulla officiorum divisio admitti potest?

Deux Mémoires; pas de médaille.

Quæ differentia inter Colonias veterum et recentiorum populorum, et rerum sive institutorum publicorum, et eum metropoli nexûs habitâ ratione?

Deux Mémoires; pas de médaille.

1821-1822.

La question sur les Colonies ayant été remise au concours, la médaille a été décernée à M. JEAN-JOSEPH GÉRADON, de Horion-Hozémont (V. *Ann. Acad. Leod.*, 1821-1822, 56 p.).

Quibus argumentis philosophi ad nostram usque memoriam libertatem animi probare conati sunt, et quid de iis censendum?

Une réponse non couronnée.

Quum inter recentiores poetas latinos vel insigniter olim, sive arte, sive dictione, sive utrâque celebrari nunc vulgò ab indoctis juxtâ doctisque negligantur et contemnantur, quomque inter lyricos ita emineat Sarbievius, ut critici Horatium ab eo æquatum lyricâ poesi, nonnulli superatum censuerint; postulatur commentatio, in quâ, præmissâ de neglectæ neolatinæ poeseos causis, deque ejus sive justo, sive immerito contentu disputatione, in alterâ parte, quatenûs Sarbievius Horatium dictione et poeticâ facultate vel æquaverit, vel superaverit, institutâ, et universi, et carminum aliquot comparatione, dijudicetur.

*Sans réponse.*

1822-1823.

Cette dernière question ayant été remise au concours, le prix a été partagé entre MM. JEAN-HENRI BORMANS, de Saint-Trond, étudiant à l'Université de Liège, et CORNEIL STAR NUMAN, étudiant à l'Université d'Utrecht. Les deux Mémoires couronnés ont été insérés dans les *Ann. Acad. Leod.* (1822-1823), resp. 112 et 163 p.

Enarretur historia foederis, *triplex* quod vocatur, anno 1688 inter Provincias fœderatas, magnam Brittaniam et Sueciam facti.

Trois Mémoires présentés; pas de médaille.

Postulatur commentatio argumentum Theætetii ita exponens, ut inde appareat, quænam



Platonis de scientiâ sit sententia, et quibus rationibus opposit a philosophorum placita refellat.

Un Mémoire couronné. L'auteur, THÉODORE LENS, de Luxembourg, vint à mourir quinze jours après la proclamation du résultat du concours (v. l'art. WAGEMANN, col. 600). — Le travail de Th. Lens a paru dans les *Ann. Acad. Leod.* (1822-1823), p. 56.

1823-1824.

Reproduction de la question sur la *Triple Alliance*; pas de réponse.

Quum inde à Condillaco usque ad nostram memoriam plures Gallorum philosophi singulas animi facultates ad unam originem reducere statuerint, postulatur commentatio docens : quænam illi studiis suis profecerint, quænam vero iisdem objici queant.

*Sans réponse.*

Quæritur : Cur Athenienses reliquos Græciæ populos non solum patriâ liberâ sed etiam sub Romanorum potestate, ingenii culturâ tantoperè superaverint.

Trois réponses; pas de médaille.

1824-1825.

Postulatur commentatio, *definitionem pulchri*, à Clar. Hemsterhuis datam, cum reliquorum philosophorum definitionibus comparans atque dijudicans.

Prix : M. JEAN-HENRI DE FOOZ, de Liège (v. *Ann. Acad. Leod.*, 1824-1825, p. 55-101).

Quisnam erat status civitatum græcarum, moriente Alexandro Magno ?

Quatre réponses. Prix : M. CHARLES-JOSEPH DE MORTIER, de Wavre, élève de l'Université de Louvain (v. *Ann. Acad. Leod.*, 1824-1825, p. 103-170).

Quæritur elogium Frederici Henrici, Arausiæ principis.

Cinq réponses. Prix : M. CHARLES-FLORIMONT MATTON, élève de l'Université de Gand (v. *Ann.*, 1824-1825, p. 171-208).

1825-1826.

Præcipuæ, quibus lingua germanica et belgica interse differant et conveniant, proprietates, tum quoad etymologium, quum respectu utriusque syntaxeos enumerentur, et exemplis ex utràque linguâ petitis illustrentur.

*Sans réponse.*

Quemnam fructum è studio philosophiæ moralis in studio doctrinarum politicarum percipere possumus ?

Deux réponses. Prix : M. JEAN-HENRI DE FOOZ de Liège (v. *Ann.* 1825-1826, p. 219-253).

Monstretur rationibus, præcipuè historicis, nullum vigere imperium, etiam si optimè constitutum sit, nisi civium virtute et opinione sustineatur.

Cinq réponses. Prix : M. FRANÇOIS-HENRI-DÉSIRÉ MARLIN, de Liège (v. *Ann.*, p. 259-333).



## 1826-1827.

Anne Ciceronis præceptum : « *Sic est faciendum, ut contra universam naturam nihil contendamus; eâ tamen conservatâ, propriam naturam sequamur* » (De Offic., I, 31), universis hominibus rectam agendi rationem præscribit, atque majori cum commoâo ac similes aliorum, tum antiquorum, tum recentiorum philosophorum formulæ in capite ethices, principii loco, poni potest?

Prix : M. PIERRE-JOSEPH LEMOINE, de Liège, élève de l'Université de la même ville.

Monstretur, quantum *Stoicorum et Epicureorum* doctrinæ tum ad illustrandum atque a superstitione liberandum gentium antiquarum ingenium, tum ad earundem mores excultos conferre potuerint; quoque respectu *Stoicis*, quo *Epicureis* palma ferenda sit.

Prix : M. CHARLES BEVING, de Luxembourg, élève de l'Université de Liège. — Accessit : M. J. BLAUPART-TEN-CATE, d'Amsterdam.

Instituatur comparatio placitorum Platonis et Aristotelis de ratione et principiis artis poetice.

Prix : M. ISAAC BUSCH-KEISER, élève de l'Université de Groningue.

## 1827-1828.

Monstretur, quo jure in historiâ philosophiæ etiam ea, quæ ad mythos antiquarum gentium spectant, enarrari possint.

*Sans réponse.*

Morum depravatorum in republicâ Romanâ indicentur causæ, initia, progressus et effectus ad reipublicæ detrimentum.

Prix : M. F. LAURENT, de Luxembourg, élève de l'Université de Louvain. — Accessit : M. BLAUPART-TEN-CATE.

Quæritur quâ ratione principia grammatices universalis ad primas cognitiois humanæ notiones enucleandas idonea sint.

*Sans réponse.*

## 1828-1829.

Exponantur et examinentur Aristotelis de educatione atque institutione puerorum placita, eo præsertim consilio, ut, habitâ institutorum apud gentes antiquas liberarum ratione, doceatur, quo jure recentiores quidam educationem et institutionem, legibus ac disciplinâ publicâ non omnino liberam, civium singulorum libertati, ipsique institutioni contrariam existiment.

*Sans réponse.*

Quæritur historia Syracusarum, ex ipsis fontibus derivata, usque ad urbem captam à Marcello.

*Sans réponse.*

Indicetur quatenus Aristophanes irridendâ Atheniensium levitate, et perstringendis vitiis, democraticæ reipublicæ formæ propriis, boni civis officium præstiterit.

*Sans réponse.*

## 1829-1830.

Les deux dernières questions furent reproduites cette année; on y ajouta la suivante :



Enarretur historia doctrinæ de migratione animarum, ejusdemque ad mores hominum momentum dijudicetur.

La révolution éclata....

## II. FACULTÉ DE DROIT.

1818-1819.

Exponatur quænam sint jura liberorum illegitimorum jure romano et jure hodierno.

Trois Mémoires.— Prix : M. FRANÇOIS-JOSEPH GRANDGAGNAGE, de Namur (V. *Ann. Acad. Leod.*, 1818-1819, 107 pages).

1819-1820.

Commentetur locus de crimine infanticidii, ita quidam ut enarratis iis, quæ de hoc crimine jure et legibus præcipuorum populorum veteris orbis erant sancita, nec non recentiorum populorum de eo principalium legum præceptis exhibitis, Codicis pænarum, quo nunc utimur, de hoc crimine dispositio didacticè et criticè examinetur (non omissis quæ ex medicinâ forensi rem elucidandam spectant), atque philosophicis considerationibus hujus criminis natura ex omni ratione illustretur.

Trois Mémoires. — Prix : M. HENRI DE BROUCKERE, de Bruges (V. *Ann.*, 1819-1820, 78 pp.).

1820-1821.

Cùm genuini Institutionum Gaji jurisconsulti Commentarii jam vulgati sint : disquiratur quasnam debeamus huic operi circa jus actionum et circa rationem procedendi in causis privatis apud Romanos notitias hactenus desideratas ; quæ inquisitio ita instituat, ut judiciorum privatorum ordo historicè illustretur. Judicetur denique in quantum in hac juris parte Gajum secutus sit, vel ab eo recesserit in suis Institutionibus componendis Justinianus.

Trois Mémoires. — Prix : M. EVERARD DUPONT, de Liège (V. *Ann.*, 1820-1821, 152 pp.).

1821-1822.

Concinno ac dilucido modo exponatur doctrina juris civilis, quo adhuc utimur, de illis qui potiores in pignore vel hypothecâ habentur : seu indicentur credita privilegiaria, eorum causæ, conditiones, effectus et, si concurrant, ordo inter ea servandus, ita ut simul critica istius doctrinæ discussio instituat, et difficiliora loca huc pertinentia explanentur.

*Sans réponse.*

1822-1823.

Même question que l'année précédente.

*Une réponse non couronnée.*

1823-1824.

Queritur an in republicâ benè ordinatâ pœna mortis admittenda sit, et quænam crimina, si admittatur, eâ plectenda sint. Quo in argumento absolvendo auctori permittitur, quam velit sententiam sequi; semperverò alterius questionis partis examen instituat oportet.

Deux Mémoires. — Prix : M. LOUIS-HENRI COLINEZ, de Bruxelles, élève de l'Université de Louvain (V. *Ann.*, 1823-1824, 138 pp.).



1824-1825.

Exponatur doctrina de donationibus secundum præcepta juris Romani tam veteris quam Justiniani; simulque disquiratur, quasnam debeamus notitias de hac juris parte hactenus desideratas fragmentis à Celeb. Angelo Majo in Codice rescripto bibliothecæ Vaticanæ nuper repertis, et jam Romæ, Berolini et Parisiis publicatis.

Un Mémoire. — Prix : M. JEAN-ARNOLD VAN DER BURGH, étudiant à l'Université de Leyde (V. *Ann.*, 1824-1825, p. 353-662).

1825-1826.

Ostendatur et critico examine illustretur : quasnam juris fontes et quas rationes secuti sint conditores Codicis juris civilis, quo adhuc utimur, in definiendo statu civili personarum ex jure potestatum; quo in argumento exponendo, non ad singulos articulos, sed ad generalia præcepta in hac juris parte servata spectetur, et diligenter demonstrretur quatenus à veteri jure recesserint, idve retinnerint, aut principia planè nova sanciverint legislatores.

*Sans réponse.*

1826-1827.

Exponatur universè quæ fuerit legum frumentariarum apud recentiores populos ratio et finis, et inquiratur accuratè, utrum ad salutem publicam valent, mercaturam, quæ frumentum ab exteris regionibus introducatur, vel ad alias regiones exportetur, vel deniquè in regione ipsa divendatur, legibus sive arcere, sive certis limitibus circumscribere.

*Sans réponse.*

1827-1828.

Queritur : quænam intercedat necessitudo inter actionem publicam et privatam de eodem facto competentes, et quibusnam causis sententia de alterâ lata alteri præjudicetur. Eruantur et accuratè definiantur in illustrandâ questione generalia juris præcepta hoc argumentum respicientia.

*Pas de prix.*

1828-1829.

Illustretur tum criticè, tum ex accuratâ fontium comparatione, vera juris civilis Romani de culpâ doctrina.

Prix : M. J.-P. MOLITOR, de Luxembourg, élève de l'Université de Liège.

1829-1830.

Exponatur et theoreticè, et secundum jus civile hodiernum, de dividuis et individuis obligationibus systema.

### III. FACULTÉ DES SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUES.

#### 1<sup>o</sup> *Mathématiques.*

1818-1819.

Ut *calculi literalis seu algebraici theoria* principiis è solâ arithmetica et signorum naturâ petitis, missâ quantitatum positivarum et negativarum seorsim existentium absurda



distinctione superstruatur; dein æquatio generalis, cum primi, tum secundi gradus resolvatur, discutiaturque ita, ut varia solutionum genera, puta negativarum, infinitarum, etc., eruantur, verus et genius earum sensus, ratioque iis in analysi utendi explicentur, aptisque exemplis illustrentur.

Prix : M. MICHEL GLOESENER, de Haut-Charage (Grand-Duché de Luxembourg), élève de l'Université de Liège (V. *Ann. acad. Leod.*, vol. II).

1819-20.

Petit ut æquationes quas vocant *indeterminatas* primi tantum gradus in numeros integros resolvendi methodus practica generalis demonstretur aptisque exemplis illustretur.

Prix : M. L. CASTERMAN, de Tournai, cand. en médecine de l'Université de Gand (V. *Ann. Acad. Leod.*, vol. III).

1820-1821.

Petit ut fractionum continuarum natura, proprietates et usus in solvendis per approximationem primi et secundi ordinis æquationibus determinatis methodo mathematica demonstretur, adductisque exemplis ritè illustretur.

Prix : M. P.-F. WAFELAER, de Malines, étudiant en droit à Louvain (V. *Ann.*, vol. IV).

1821-1822.

Æquationes indeterminatas secundi gradus cum duobus incognitis in numeros integros resolvendi methodus dilucidè exponatur et exemplis idoneis illustretur.

Prix : J.-L. WEZEL, de Wavre, élève de l'Université de Louvain (V. *Ann.*, vol. V).

1822-1823.

Limitum theoria perspicuè exponatur, ejusque usus exemplis nonnullis, ex geometrià et analysi sumtis illustretur.

*Réponses non couronnées.*

1823-1824.

Même question.— Prix partagé : M. D.-B. MARESKA, de Gand, cand. en sciences physiques et mathématiques, étudiant à l'Université de Gand, et M. D. LECLERCQ, de Liège, candidat en sciences physiques et mathématiques, étudiant à l'Université de Liège (V. *Ann. Acad. Leod.*, vol. VII).

1826-1827.

Exponatur et exemplis illustrentur præcipue *eliminationis* methodi inter duas equationes primi et altiorum graduum.

Prix partagé entre M. BENOIT VALERIUS, de Diekirch, et VAN GALEN, élève de l'Université d'Utrecht.

1827-1828.

Explicentur methodi integrandi æquationes differentialium partialium primi ordinis ;



addatur interpretatio geometrica earum æquationum, quæ tres tantummodo variables continent.

Prix : M. BENOIT VALERIUS, de Diekirch.

1823-1829.

Cycloidis ordinariæ exponitur demonstrenturque proprietates, tum geometricæ, tum mechanicæ; priorum quidem nomine, præter curvæ rectificationem et quadraturam, quadratura quoque et cubatura solidorum comprehenduntur quæ ejusdem curvæ circa basim vel axim revolutione gignuntur; posterioribus verò tauto-chronismus et brachysto-chronismus, quibus curva gaudet in vacuo, indigentur.

Prix : M. GUNST, d'Utrecht, étudiant à l'Université de cette ville ; accessit : M. J. BEUCKERS, de Maestricht.

1829-1830.

Quas relationes inter suos coefficientes æquatio ad superficies secundi ordinis pertinens habere debeat ut sit cylindri recti circularisque æquatio ?

Solutione geometricâ construatur cylindrus rectus circularisque per quinque puncta spatiis assignata ductus.

## 2<sup>o</sup> Chimie et physique.

1818-1819.

Exponantur quæ hoc ævo vigent philosophorum opiniones circa naturam principii caloris; argumenta quibus eæ inniuntur in examen revocentur, perpendanturque ita, ut appareat, quænam hypothesis phænomenis explicandis aptior, cæteræque naturæ œconomiae conformior æstimanda sit.

*Sans réponse.*

1819-1820.

Quum calor sine luce, lux nonnunquam sine calore sensibili sese manifestet, sepius vero lux et calor se invicem comitentur, quæritur: utrum lucis et caloris dua admitenda sint principia distincta; an vero lux et calor velut unius ejusdemque fluidi modificationes diversæ sint habendæ.

Prix : M. MARTENS, de Maestricht (*Ann. Acad. Leod.*, vol. III).

1820-1821.

Exponatur theoria attractionis molecularis sen affinitatis chemicæ.

Prix : M. GLOESENER, de Haut-Charage (*Ann. Acad. Leod.*, vol. IV).

1821-1822.

Exponantur præcipua phænomena electro-magnetica et accuratè subjiciantur disquisitioni, ita ut eorum legitima detur explicatio.

*Réponse non couronnée.*

1822-1823.

Exponantur phænomena physica fluidorum aeriformium quæ vapores nuncupantur, eorumque detur doctrina.



Prix : M. H.-J. TILMAN, de Cras-Avernas (Liège), étudiant en sciences physiques.

1823-1824.

Acidorum in alcool accuratè consideretur modus atque ætherum illustretur compositio.

*Sans réponse.*

1824-1825.

Postulatur ut accuratè examinentur variæ sulphuris consociationes, atque principiorum hæc componentium exactè definiantur proportiones.

Prix : M. J.-G. KRANS, de Vaux-Borset, étudiant en médecine à l'Université de Liège (*Ann. Acad. Leod.*, vol. VIII).

1824-1825.

Montium altitudines, barometri ope, metiendi methodus, principiis è physica et mathesi petitis quantum licet, maximà cum perspicuitate et evidentia superstruatur. Ostendatur etiam quid, de hujus methodo, debitis cum cautelis adhibitis, præstantia, experientia docuerit.

*Réponse non couronnée.*

1825-1826.

La même question. — Prix : M. J.-G. WEILER, de Diekirch, étudiant en sciences physiques à l'Université de Louvain (*Ann. Acad. Leod.*, vol. IX).

1826-1827.

Concinnè et accuratè exponantur phænomena electro-chimica, atque dijudicentur theoriæ, quæ ad ea explicanda fuerunt excogitatæ.

Prix : M. HORTON, de Visé, élève de l'Université de Liège.

1827-1828.

Accurata instituat disquisitio de azotico (nitrogenio) ajusque compositis primariis, seu primi ordinis nuncupatis.

Pas de prix.

1828-1829.

Barometri variationum causæ multiplices inquirantur ac ritè discutiantur.

Prix : M. F. VAN ROOSBROECK, élève de l'Université de Louvain.

1829-1830.

Accuratè explanentur phænomena fermentationis alcooliceæ.

### 3<sup>o</sup> Sciences naturelles.

1819-1820.

Queritur et diversarum opinionum de fabrica usuquè vasorum plantarum enumeratio chronologica, et quæ sit harum opinionum optima, expositio.

Prix : M. GLOESENER, de Haut-Charage (*Ann. Acad. Leod.*, vol. III).



## 1820-1821.

Cum notum sit multa petrefacta in nostris regionibus reperta ad animalium species pertinere, quæ aut ipsæ aut quarum affines in calidis tantum terræ partibus vivunt, quæritur: quænam hypothesis probabilior sit, utrum ea: has species magno olim diluvio ex aliis regionibus ad nostras appulsas; an hæc: harum terrarum olim incolas climatis conversione perditas esse; cui examini accedat præcipuorum petrefactorum, animalium regno adscribendorum, in Belgio repertorum descriptio.

*Sans réponse.*

## 1821-1822.

La même question, moins la dernière partie: *Cui examini, etc.*  
 Prix: M. J.-F. WURTH, de Luxembourg, candidat en médecine  
 (*Ann. Acad. Leod.*, vol. V).

## 1822-1823.

Quæritur historia formationis et evolutionis fœtus in animalibus vertebratis; quæ succinctè sed ita tractanda sit, ut duarum præcipuè membranarum, allantoidis nempe et vesiculæ umbilicalis usus appareat.

Prix: M. T. MARQUET, de Jemeppe, élève en médecine.

## 1823-1824.

Quæ sunt causæ migrationum avium, quas in regiones emigrant nostrarum regionum incolæ, æstate durante, et quomodo migrationes suas instituunt?

Prix: M. A. BAMPS, de Hasselt, étudiant en médecine à Liège (*Ann. Acad. Leod.*, vol. VII.).

## 1824-1825.

Quæritur historia succincta præcipuorum systematum mineralogicorum, et quid horum systematum optimum sit, dijudicatio.

*Pas de réponse.*

## 1825-1826.

La même question. — *Pas de réponse.*

## 1826-1827.

Quæritur expositio succincta eorum, quæ de insectorum distributione supra terram nostram innotuerunt.

*Pas de prix.*

## 1827-1828.

Quantum utilitatis geologia à petrefactorum studio hausit?

Prix: M. T.-H.-J. VAN HALEN, de Venlo, élève de l'Université de Liège.

## 1828-1829.

Quæritur oculorum insectorum anatomica descriptio, et cuinam usui sunt oculi simplices vel stemmata multis insectis propria.



Prix : M. M.-K.-J. LYCKLAMA VAN NYEHOLZ, de Boldwaard, élève de l'Université de Leyde.

1829-1830.

Describendæ sunt calcarii lapides magnesiferi mineralogicæ proprietates et ejusdem, pro saxorum vicinorum situ, positiones, variis in formationibus, cum priscis tum recentissimis.

IV. FACULTÉ DE MÉDECINE.

1818-1819.

Quæritur peritonæi structuræ usumque quibus inservit, accurata descriptio : porro morborum quibus hæc membrana afficitur, sive à causis internis, sive externis producantur, expositio, tandem optima eosdem morbos curandi ratio.

Prix : M. JEAN-JOSEPH FRAIKIN, de Liège (*Ann. Acad. Leod.*, vol. II).

1819-1820.

Purgantia medicamina ordinandi methodus rector indicatur ; prælata validis argumentis fulciatur. Explanetur modus agendi substantiarum purgantium in tubum intestinalem et in organa corporis universalia : quo facto, è re erit morbos purgantia flagitantes summatim ac generatim designare, quibus verò præparationibus dosibusque adhibenda sint, hæ specialiter seduloque describantur.

Quatre Mémoires. — Prix : M. MARTIN MARTENS, de Maestricht ; accessit : M. B.-VALENTIN DE LAVACHERIE, d'Eysden (*Ann. Acad. Leod.*, vol. III).

1820-1821.

Petitur structuræ uteri descriptio. Indicentur : 1<sup>o</sup> Generatim hujus organi diversi contextus ; membrane vero internæ speciatim descriptioni impensior opera detur ; 2<sup>o</sup> Uteri functionibus breviter delineatis, morborum ejus, qui organici vulgo dicuntur, fiat explanatio ; in quâ imprimis exponatur, quibus in casibus et quo cum fructu hi illos curandi modi adhiberi possint, scilicet, cervicis, aut partis ejus cujusdam ablatio adustiove, aut totius organi extractio.

Prix : M. GEORGE CLAES, de Looz (*Ann. Acad. Leod.*, vol. IV).

1821-1822.

Enarretur historia opinionum circa sympathias à celeberrimis medicinarum auctoribus usque ad nostra tempora emissarum, et systema sympathiarum, quale hodiè scientia exigit, conscribatur.

Prix : M. VICTOR-NAPOLÉON HENNAU, de Liège (*Ann. Acad. Leod.*, vol. V).

1822-1823.

Detur accurata metastaseos descriptio exponaturque, experientiâ duce, quibusnam in morbis frequentius metastases observentur ; proponatur denique rationalis earum theoria.

Prix : M. LÉOPOLD GODIN, de Huy (*Ann. Acad. Leod.*, vol. VI).



## 1823-1824.

Exponatur doctrina crismum necnon dierum criticorum à scholâ Hippocraticâ tradita, et opiniorum recensio tum veterum tum recentiorum medicorum, qui eam doctrinam vel admiraverunt vel rejecerunt, vel mutarunt.

Prix : M. PIERRE BOUCHEZ, de Verviers (*Ann. Acad. Leod.*, vol. VII).

## 1824-1825.

Ophthalmiæ descriptio petitur; hujus morbi causæ, symptomata, varietates, necnon curandi methodus.

Postulatur num ophthalmia naturam epidemicam, num contagiosam aliquoties, necne, subeat.

Enarretur quodnam genium sibi induat ea ophthalmia, quam nuper observarunt atque nunc observant in nosocomiis militaribus: istius affectionis causarum et curationis specialis explanatio fiat, rationibus et observationibus stabilita.

Trois Mémoires.— Prix : M. FRANÇOIS-JOSEPH JACQUET, de Lille (*Ann. Acad. Leod.*, vol. VIII).— Mention honorable : M. PHILOGÈNE CHARON, de Merbes-le-Château.

## 1825-1826.

Definiantur medicamina excitantia, necnon tonica; disquiratur ac dilucidetur eorum agendi norma, tam univèrsalis, quàm specifica et localis. Postulatur quoque: an stimulatio generalis, remediis excitantibus tributa, sit semper, necne, sibi similis; an varia tantummodò, pro gradu excitationis actæ, sistat eorum potestas, necne; exindè indicetur, num dentur morbi, qui excitantibus aut tonicis aliquibus potentius, quàm cæteris aliis, debellentur; argumenta, observatione clinicâ fulta, proferantur.

Prix : M. ADOLPHE LAURENT, de Frasnès (*Ann. Acad. Leod.*, vol. IX).

## 1826-1827.

Facultas medica desiderat monographiam morbi sic dicti *angina pectoris*; ideò hujus exponantur historia, causæ, symptomata, auctorumque opiniones de naturâ istius affectionis; ejus medela varia exactè describatur.

Prix : M. H.-L. MORELLE, de Peruwelz, étudiant en médecine à l'Université de Liège (*Ann. Acad. Leod.*, vol. X).

## 1827-1828.

Petitür hæmorrhagiarum membranarum mucosarum descriptio: earum theoria, decursus curatioque exponantur.

Prix : M. AUGUSTE JACQUEMYS, de Verrebroeck, étudiant à l'Université de Louvain

## 1828-1829.

Queritur num virus syphiliticum sit admittendum et ad quamnam morborum classem lues venerea referenda? An syphilidis symptomata specificis insignitur characteribus, ita ut morbus iste cum quibusdam aliis confundi nequeat? Postulatur an, observatione duce, absque hydrargyri usu sanari possit morbus venereus; quod si affirmetur, exponetur mendendi ratio.

*Deux réponses non couronnées.*



1829-1830.

Quinam sint nexus anatomici inter nervos sympathicos et cerebrales nec non organa sensuum, quænamque sint phænomena, tum in statu sano, tum in morvido, quæ horum nexuum ope explicari possunt ?

## DEUXIÈME PÉRIODE : 1844-1869.

L'art. 32 de la loi du 27 septembre 1835 décréta le rétablissement, dans des conditions toutes nouvelles, du Concours universitaire, tombé en désuétude à la suite de la révolution. Cet article, maintenu par les législateurs de 1849 et de 1857, est ainsi conçu :

« Huit médailles en or de la valeur de fr. 400 pourront être décernées chaque année par le gouvernement aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours.

» Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

» La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les règlements. »

Soit que les objections soulevées par la section centrale, en 1835, eussent fait réfléchir le ministre <sup>(1)</sup>, soit que le gouvernement hésitât à trancher certaines difficultés pratiques, la promulgation d'un arrêté organique pris en vertu de l'art. 32 de la loi se fit attendre jusqu'au 13 octobre 1841. Il était cependant devenu urgent d'offrir aux élèves d'élite, d'une manière ou de l'autre, des encouragements sérieux, et de régénérer véritablement les Universités en y développant l'esprit scientifique et le goût des études désintéressées. Sans viser si haut, la Faculté de médecine était tellement frappée de la première de ces considérations, qu'elle avait institué pour son propre compte, dès 1839, des concours annuels entre les étudiants qui fréquentaient régulièrement ses leçons.

Mais il ne suffisait pas d'ouvrir des concours ; il fallait à tout prix les entourer de garanties plus complètes qu'avant 1830, et d'autant plus, que les élèves des Universités libres devaient être appelés à entrer en lice avec ceux des Universités de l'Etat. La rédaction d'un Mémoire restait naturellement la base du système ; mais il était essentiel de contrôler, par des épreuves subséquentes, l'authenticité de ce travail, rédigé à domicile. Le système des concours en loges,

<sup>(1)</sup> « Il y a perte de temps, disait la section centrale, en ce sens que les concours absorbent les jeunes gens pendant plusieurs mois et interrompent la marche régulière de leurs études. D'ailleurs, il est impossible aux juges de s'assurer si le travail présenté est réellement de celui qui en est le signataire. »



employé exclusivement, présentait de son côté des inconvénients graves. « Ce genre d'épreuves, écrivait M. Nothomb <sup>(1)</sup>, doit se renfermer dans un espace de temps fort limité; il exclut l'usage de livres et de tout autre document: l'employer seul, ce serait diminuer de beaucoup l'importance des concours, puisque l'on ne pourrait y aborder aucune des questions qui nécessitent quelques recherches, et pour la solution desquelles il est naturellement permis de s'aider des auteurs. — D'ailleurs, dans un concours en loges, il peut se produire diverses circonstances dont il est impossible d'apprécier l'influence sur l'un ou l'autre des concurrents, et qui rendraient l'équité des jugements souvent contestable. »

On s'arrêta donc à une combinaison des deux systèmes. Le Concours universitaire comprend aujourd'hui trois épreuves :

1° Rédiger à domicile un Mémoire en réponse à une question publiée au moins six mois d'avance;

2° Rédiger, en loges, un Mémoire en réponse à une question désignée par le sort, au moment de l'entrée en loges, à tous les concurrents d'une même catégorie;

3° Comme complément de la première épreuve, présenter publiquement la défense du Mémoire rédigé à domicile.

Ne sont admis à la deuxième épreuve que les auteurs de Mémoires qui ont réussi au moins pour moitié dans la première. « Les noms des autres demeurent inconnus: il ne fallait pas exposer à la honte d'une défaite publique ceux des élèves qui, moins heureux que leurs concurrents, ont cependant fait preuve de bonne volonté <sup>(2)</sup>. »

Les Facultés préparent d'abord des séries de questions pour le concours à domicile: le *Moniteur* publie, avant le 15 août de chaque année, celles que le sort a désignées.

Les questions préparées ensuite par les mêmes Facultés pour le concours en loges sont publiées intégralement un mois au moins avant le jour fixé pour cette seconde épreuve: les concurrents ont ainsi le loisir de les étudier toutes et les mêmes chances de succès en présence du hasard du sort. Les questions à traiter en loges « sont d'ailleurs conçues de manière à pouvoir être résolues au moyen des connaissances acquises par la fréquentation des cours qui constituent l'enseignement de la Faculté ».

Chaque Université compte un représentant dans le jury; il y a un

<sup>(1)</sup> *Rapport au Roi*, 13 octobre 1841.

<sup>(2)</sup> *Ibid.* — Le *Moniteur* publie toutefois les noms des concurrents admis à la deuxième épreuve, alors même qu'ils n'auraient pas réussi dans la troisième: « cette distinction a déjà assez de valeur pour être ambitionnée. »



jury par Faculté. Le cinquième membre est choisi par le gouvernement, en dehors du corps enseignant.

Il peut être décerné deux prix spéciaux dans chacune des quatre Facultés, savoir : 1<sup>o</sup> dans la *Faculté de philosophie et des lettres*, un prix pour les sciences historiques et philosophiques, un autre pour la philologie; 2<sup>o</sup> dans la *Faculté des sciences*, un prix pour les sciences naturelles, un prix pour les sciences physiques et mathématiques; 3<sup>o</sup> dans la *Faculté de droit*, un prix pour le droit romain, un prix pour le droit moderne; 4<sup>o</sup> enfin, dans la *Faculté de médecine*, un prix pour les *matières générales* (anatomie, physiologie, etc.) et un autre pour les *matières spéciales* (pathologie, thérapeutique, etc.).

La disposition finale de l'art. 147 du *Règlement de 1816* est reproduite dans l'arrêté organique du 13 octobre 1841.

Pour être admis au Concours en philosophie et en sciences, il fallait d'abord avoir été reçu candidat depuis deux ans au moins; une année de candidature suffit aujourd'hui (arr. du 12 août 1842); on n'a jamais exigé davantage des élèves en droit et en médecine. Les docteurs sont exclus du Concours, ainsi que les candidats âgés de plus de 25 ans (en médecine, en vertu de l'arrêté de 1842, il y a tolérance jusqu'à 27 ans) <sup>(1)</sup>. Depuis 1842, les élèves-ingénieurs des ponts et chaussées et des mines ayant une année de grade sont assimilés aux candidats en sciences. Les étrangers qui veulent prendre part au Concours sont soumis aux mêmes conditions que les régnicoles et doivent produire la preuve qu'ils ont fait leurs études universitaires en Belgique.

Le jury se réunit à Bruxelles le premier lundi de mars, pour recevoir les Mémoires et régler l'ordre d'après lequel ils seront examinés à domicile, successivement par chaque membre. Le premier lundi de mai, nouvelle réunion pour juger les Mémoires; troisième réunion le premier lundi de juillet, pour apprécier la réponse écrite en loges et pour assister à la défense publique du premier travail <sup>(2)</sup>. — La distribution des médailles a lieu au mois de septembre, en même temps que la distribution des prix du Concours général des Athénées et des Colléges.

Les Mémoires couronnés sont insérés, sur la proposition du jury, dans les *Annales des Universités de Belgique* (arr. du 12 août 1842). Ils peuvent être rédigés en latin, en flamand ou en français.

<sup>(1)</sup> Les élèves qui accomplissent leur 25<sup>e</sup> année ou qui sont promus au doctorat dans l'intervalle de la publication des questions à traiter à domicile au jugement du Concours, ne perdent pas leur droit à concourir (art. 5, § 3, de l'arrêté organique).

<sup>(2)</sup> Un règlement particulier pour la tenue du concours en loges et pour la défense publique a été promulgué par M. Rogier, le 3 mai 1848.



Le Concours universitaire a-t-il réalisé les espérances du gouvernement ? M. Piercot, ministre de l'intérieur en 1854, s'est chargé de répondre à cette question <sup>(1)</sup> :

« Nous reconnaissons volontiers, dit-il, que des intelligences plus ou moins remarquables se sont révélées de loin en loin dans le Concours ; le gouvernement a pu même déjà en utiliser quelques-unes. Cependant nous devons à la vérité de dire que les Concours n'ont nullement répondu à l'attente des amis du haut enseignement. La jeunesse universitaire s'est montrée très-peu soucieuse de prendre part à ces luttes scientifiques. Il y a eu des années où un concurrent unique a tenté les épreuves. Il est arrivé assez rarement que plus d'un concurrent se soit présenté pour le même prix. Le Concours ne perd-il pas alors son caractère pour devenir une sorte d'examen individuel, dont la partie la plus importante (la défense publique du Mémoire rédigé à domicile) se passe même en fait à huis-clos ? Car l'indifférence du public est à l'unisson de celle des élèves. L'administration a beau recourir à tous les moyens de publicité, faire insérer au *Moniteur* les thèses à défendre, les envoyer avec des lettres d'invitation aux personnes qui, par leur position dans la société, sont censées prendre intérêt au Concours ; on se rend bien rarement à cet appel, et le public, devant lequel les concurrents défendent leurs mémoires et leurs thèses, ne se compose ordinairement que des membres du jury et d'un délégué du gouvernement.

» Un concours qui a lieu dans de telles conditions, est-il bien propre à ranimer la vie scientifique dans la jeunesse ?

» Comment une institution, bonne en principe, nous voulons bien l'admettre, est-elle restée stérile ?

» Il y a de la faute des élèves et de la faute de la loi.

» Il y a de la faute des élèves : en effet, nous l'avons déjà dit quelque part, les élèves n'ont qu'un désir, celui d'arriver le plus promptement possible à la possession du diplôme doctoral ; ils ne sont guère disposés dès lors à prendre part à des luttes qui doivent les éloigner pour un an de ce but, et qui à leurs yeux, ne peuvent leur offrir d'autre compensation qu'une satisfaction d'amour-propre.

» Il y a de la faute de la loi : car, en décrétant qu'un concours serait ouvert entre les élèves belges, elle en a exclu implicitement les docteurs qui n'ont plus cette qualité. Il est vraisemblable que, si le Concours avait été accessible aux docteurs, il eût produit d'autres résultats. On est bien pressé, il est vrai, d'arriver au diplôme ; mais, le diplôme une fois obtenu, quelque désir qu'on en ait, on ne se fait pas immédiatement une position dans la société : il faut pour cela un temps moral ; de jeunes docteurs auraient mis ce temps à profit pour aspirer aux palmes du Concours universitaire, qui leur auraient donné du relief aux yeux de leurs concitoyens.

» Si l'on juge utile de maintenir le Concours universitaire, il faudra peut-être modifier le texte de la loi, de manière à rendre le Concours accessible aux docteurs seuls. Dans cette hypothèse, on fixerait le nombre d'années de grade après lequel les docteurs ne seraient plus admis : quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'inconvénient à laisser provisoirement les choses dans le *statu quo*. L'institution des *diplômes spéciaux* (v. la section suivante) finira par primer le Concours universitaire et par le faire déserté complètement. On arriverait ainsi, de fait à la suppression du Concours universitaire qui a été proposée par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. »

Le *Rapport triennal* pour la période 1853-1855 signale l'indifférence absolue des élèves de Liège à l'égard du Concours. Pendant toute la période suivante, notre Université n'a compté qu'un seul

(1) *Rapport sur l'enseignement supérieur*, p. 157.



lauréat ; de 1859 à 1861, nous en noterons deux ; de 1862 à 1864, trois ; de 1865 à 1869 (incl.), trois seulement. A Gand, la proportion est beaucoup plus forte. Dans les Universités libres, elle descend au contraire au-dessous de celle de Liège. Des modifications de détail ont été proposées : l'administration a jugé convenable, jusqu'ici, de maintenir le *statu quo*. Il faudra bien en venir tôt ou tard à une mesure radicale ; en attendant, il est difficile de déraciner les préjugés qui règnent parmi les étudiants. Si d'autre part nous avons égard à la valeur intrinsèque des Mémoires couronnés, nous ne pouvons que regretter l'influence de ces préjugés : il est certain que ceux qui l'ont bravée n'ont pas eu à s'en repentir, et que le Concours universitaire a brillé par la qualité, sinon par le nombre des jeunes gens qui y ont pris part.

Voici la liste des lauréats de Liège depuis la promulgation de l'arrêté organique du 13 octobre 1841.

#### CONCOURS DE 1842-1843.

##### QUESTION D'HISTOIRE.

Faire, en abrégé, l'histoire du duché de Lotharingie, depuis le commencement du X<sup>e</sup> siècle jusque vers la fin du XI<sup>e</sup>, en insistant sur les causes des troubles qui agiterent la Lotharingie durant cette période.

*Premier* : M. SIMON-TOUSSAINT-HENRI MARCOTY, de Jemeppe, candidat en philosophie et lettres <sup>(1)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. II, p. 443-522.

##### QUESTION DE SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Décrire les différents moyens qui peuvent être employés pour constater la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère ; donner les théories des diverses espèces d'hygromètres ; indiquer celui de ces instruments qui remplit le mieux son but.

*Premiers (ex æquo)* : MM. JEAN-HENRI COLSON, de Gand, élève-ingénieur de l'École spéciale du génie civil annexée à l'Université de la même ville, et JULES-HUBERT VAN SCHERPENZEEL-THIM, élève-ingénieur de l'École spéciale des mines annexée à l'Université de Liège <sup>(2)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. II, p. 75-170 et p. 171-246.

1843-1844.

##### QUESTION DE PHILOLOGIE.

Tracer l'histoire abrégée de la langue et de la poésie provençale, et dire quelle fut leur influence sur l'Espagne, ainsi que sur une partie de l'Italie, durant le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècles.

*Premier* : M. ÉMILE DE LAVELEYE, candidat en philosophie et lettres, élève de l'Université de Gand <sup>(3)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. III, p. 567-926.

<sup>(1)</sup> Aujourd'hui substitut du procureur général près la Cour d'appel de Liège.

<sup>(2)</sup> Aujourd'hui ingénieur principal des mines, à Liège (v. ci-dessus, col. 231 et 747).

<sup>(3)</sup> V. ci-dessus, col. 796.



*Mention très-honorable* : M. ALOÏS DE CLOSSET, id., élève de l'Université de Liège (1).

## QUESTION DE SCIENCES NATURELLES.

Il est généralement reconnu que l'eau joue, dans les composés à radical simple, le rôle de base d'acide, de sel, ou d'eau de cristallisation. On demande :

1° D'exposer les moyens auxquels on a recours pour constater les différentes fonctions de l'eau ;

2° D'énumérer les genres de composés dans lesquels l'eau joue deux rôles différents ;

3° De faire voir comment on envisage les différents composés dans lesquels l'eau entre comme principe constituant.

*Premier* : M. MAXIMILIEN DUGNOLLE, d'Ixelles lez-Bruxelles, candidat en sciences physiques et mathématiques (2). — *Ann. des Univ.*, t. III, p. 91-232.

1844-1845.

## QUESTION DE PHILOGIE.

Apprécier les ouvrages de Fénelon au point de vue littéraire et philosophique, en faisant ressortir les tendances générales de ce grand écrivain.

*Premier* : M. AUGUSTE BURY, candidat en philosophie et lettres (3). — *Ann. des Univ.*, t. IV, p. 389-586.

## QUESTION DE SCIENCES NATURELLES.

Faire l'histoire naturelle du chien domestique (*Canis familiaris*, LINN.) et du coq (*Phasianus gallus*, LINN.); rechercher surtout le type de ces animaux et énumérer les races et les variétés principales qu'on trouve en Belgique.

*Premier* : M. JOSEPH-DÉSIRÉ HANNON, de Bruxelles; candidat en médecine (4). — *Ann. des Univ.*, t. IV, p. 401-244, avec pl.

1847-1848.

## QUESTION DE PHILOGIE.

Exposer, d'une manière critique, les progrès successifs de l'historiographie romaine depuis son origine jusqu'au siècle d'Auguste, en s'appuyant sur les sources anciennes et sur les fragments des auteurs.

*Premier* : M. LÉON DE CLOSSET, candidat en philosophie et lettres (5). — *Ann. des Univ.*, t. VI, p. 387-696.

(1) (V. ci-dessus, col. 1177.) Le troisième concurrent, M. EUG. VAN BEMMEL, élève de l'Université de Bruxelles, avait obtenu 84 points sur 100; le jury déclara qu'il aurait mérité la palme, s'il n'avait adopté un système trop conjectural pour être approuvé.

(2) V. ci-dessus, col. 747.

(3) Aujourd'hui avocat à Liège et membre de la Commission administrative des Hospices civils. — M. Bury est en outre l'auteur d'un important *Traité de la législation des mines, des minières, des usines et des carrières en Belgique et en France* (Liège, 2 vol. in-8°).

(4) Aujourd'hui professeur à l'Université libre de Bruxelles; auteur d'un *Manuel de Zoologie* publié dans l'*Encyclopédie populaire*, etc.

(5) V. ci-dessus, col. 439.



## QUESTION DE SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Un corps élastique ne reprend pas sa forme altérée en un temps infiniment petit. Déterminer pour un instant quelconque la vitesse communiquée à un mobile par quelques corps élastiques, tel que l'air comprimé dans un cylindre, l'arc et la lame élastique.

*Premier* : M. EMILE BÈDE, de Verviers, candidat en sciences physiques et mathématiques <sup>(1)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. VI, p. 697-776.

1848-1849.

## QUESTION DE PHILOGIE.

Faire l'histoire de la poésie élégiaque chez les Grecs.

*Premier* : M. SERVAIS-JOSEPH LEGRAND, de Liège, candidat en philosophie et lettres <sup>(2)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. VII, p. 235-370.

## QUESTION DE SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Exposer d'une manière raisonnée les lois fondamentales de la mécanique.

*Premier* : M. LOUIS PÉRARD, de Liège, élève-ingénieur de l'École spéciale des mines <sup>(3)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. VII, p. 469-552.

## QUESTION DE SCIENCES NATURELLES.

Exposer et discuter les diverses théories émises sur les causes qui déterminent l'action chimique.

*Premier* : M. GILLES-JOSEPH-GUSTAVE DEWALQUE, de Liège, candidat en sciences naturelles <sup>(4)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. VII, p. 371-468.

*Mention très-honorable*. M. VICTOR GUIBERT, de Paris, candidat en sciences naturelles <sup>(5)</sup>.

1849-1850.

## QUESTION DE DROIT MODERNE.

Quels sont les principes du droit international sur le droit d'intervention? — Faites connaître quelques précédents historiques.

*Premier* : M. HUBERT BRASSEUR, d'Esch-sur-Alzette, candidat en droit <sup>(6)</sup>. — N.-B. M. Brasseur n'ayant pu, pour des circonstances spéciales, revoir son travail avant l'impression, le jury décida qu'il ne serait inséré que dans le t. VIII des *Annales*. Nous l'avons cherché en vain dans ce volume et dans les suivants.

<sup>(1)</sup> V. ci-dessus, col. 629.

<sup>(2)</sup> V. ci-dessus, col. 639. — Au concours en loges, M. Legrand a été autorisé à résoudre deux questions au lieu d'une.

<sup>(3)</sup> V. ci-dessus, col. 905.

<sup>(4)</sup> V. ci-dessus, col. 809.

<sup>(5)</sup> Décédé à Louvain, où il s'était établi comme docteur en médecine. Victor Guibert était en même temps professeur au Collège communal de cette ville. Il a écrit sur la médecine, sur l'hygiène, etc.

<sup>(6)</sup> Depuis professeur à l'Université de Gand. — M. H. Brasseur a quitté l'enseignement pour s'occuper de questions financières.



1850-1851.

## QUESTION DE SCIENCES NATURELLES.

Exposer les procédés au moyen desquels on obtient le fer, et les caractères que ce métal acquiert dans les divers modes d'exploitation en usage chez les différents peuples.

*Premier* : M. JEAN-FRANÇOIS-AUGUSTE GILLON, de Liège, élève-ingénieur à l'Ecole des arts et manufactures <sup>(1)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. VIII, p. 743-942.

1851-1852.

## QUESTION DE SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Exposer et discuter les méthodes indiquées par les géomètres pour la détermination des solutions particulières des équations différentielles.

*Premier* : M. LOUIS-JOS. HOUTAIN, de Liège, cand. en sciences phys. et mathématiques <sup>(2)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. VIII, p. 971-1324.

## QUESTION DE SCIENCES NATURELLES.

D'après l'état actuel de la géographie zoologique, faites connaître l'influence des climats sur les phénomènes de la vie.

*Premier* : M. JULES-ANTOINE-MAURICE BOURDON, de Liège, candidat en sciences naturelles <sup>(3)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. VIII, p. 1325-1504.

1856-1857.

## QUESTION DE SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Exposer succinctement les principaux travaux qui ont été publiés sur le phénomène de la fluorescence.

*Premier* : M. JULES-VICTOR DESPRET, de Chimay, élève-ingénieur à l'Ecole spéciale des mines <sup>(4)</sup>. — *Ann. des Univ.*, t. X, p. 621-947 (avec 8 pl.).

1858-1859.

## QUESTION DE PHILOLOGIE.

Esquisser rapidement l'histoire du Sénat romain, depuis la dictature de Sylla jusqu'à l'avènement d'Auguste.

*Premier* : M. EMILE-THÉODORE-JOSEPH BANNING, de Liège, candidat en philosophie et lettres <sup>(5)</sup>.

1861-1862.

## QUESTION DE SCIENCES NATURELLES.

Exposer les bases de la théorie électro-chimique et montrer jusqu'à quel point cette théorie

<sup>(1)</sup> V. ci-dessus, col. 831.

<sup>(2)</sup> Aujourd'hui directeur de l'Ecole industrielle de Liège.

<sup>(3)</sup> Depuis échevin des travaux publics de la ville de Liège (sous l'admin. Piercot).

<sup>(4)</sup> Aujourd'hui ingénieur en chef des chemins de fer du centre, à Binche.

<sup>(5)</sup> Aujourd'hui bibliothécaire du ministère des affaires étrangères. — Le t. II, 2<sup>e</sup> série. des *Ann. des Univ.* contient un rapport étendu de M. Banning sur l'Université de Berlin. — M. Banning a pris part à la rédaction de l'*Echo du Parlement belge*; on lui doit en outre quelques brochures importantes sur des questions d'intérêt national.



s'accorde avec les réactions chimiques, en la combinant avec la théorie des radicaux multiples.

*Premier* : M. JULIEN LEYS, d'Anvers, élève de deuxième année à l'École spéciale des mines.

1864-1865.

QUESTION DE SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Exposer les propriétés des fonctions dites *Fonctions de Sturm*, dont on fait usage dans le dénombrement des racines réelles des équations algébriques.

*Premier* : M. PIERRE-SÉRAPHIN-JOSEPH DESGUIN, de Bruxelles, élève-ingénieur à l'École spéciale des mines.

QUESTION DE SCIENCES NATURELLES.

Déterminer les rapports qui existent entre la forme et la composition chimique des substances cristallines.

*Premier* : M. FRANÇOIS-HENRI-GUILLAUME VAN HOREN, de St-Trond, candidat en sciences naturelles.

1865-1866.

QUESTION DE SCIENCES NATURELLES.

Discuter les opinions les plus probables sur l'époque et le mode de formation des filons et des amas couchés du terrain anthraxifère de Belgique.

*Premier* : M. EMILE-JOSEPH-LÉON DE JAER, de Namur, candidat en sciences physiques et mathématiques, élève-ingénieur à l'École spéciale des mines.

1867-1868.

QUESTION DE SCIENCES NATURELLES.

Exposer, au point de vue de la chimie, l'état actuel de nos connaissances sur les volumes et les densités des gaz et des vapeurs, et indiquer le parti que la philosophie chimique peut tirer de ces connaissances.

*Premier* : M. JOSEPH PYRO, de Liège, élève-ingénieur à l'École spéciale des mines (<sup>1</sup>).

1868-1869.

QUESTION DE SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Indiquer les relations qui existent entre une surface donnée  $S$ , la surface  $S_1$ , à laquelle sont tangentes les normales à  $S$ , et les surfaces  $\Sigma$  parallèles à  $S$ . Donner les équations de  $S_1$  et de  $\Sigma$ , pour le cas où  $S$  est un ellipsoïde.

*Premier* : M. CAM.-HENRI LADURON, de Beaumont, élève-ing. à l'École spéciale des mines, candidat en sciences physiques et mathématiques.

(<sup>1</sup>) Aujourd'hui professeur à l'Institut agricole de Gembloux.



### III

## DOCTORAT SPÉCIAL.

---

La création d'un « diplôme scientifique spécial en faveur des personnes qui, après avoir obtenu le grade légal de docteur, se seront appliquées à certaines spécialités de la science » (1), a eu pour corollaire immédiat le retrait de l'arrêté royal du 22 décembre 1845, portant organisation de l'institution des agrégés. Pour comprendre le sens de la nouvelle mesure, il est essentiel d'avoir avant tout une juste idée du régime auquel elle a mis fin.

Mis en demeure de réunir sans retard les éléments d'un Corps académique aussi complet que possible, le gouvernement hollandais s'était vu dans la nécessité d'attirer dans nos Universités un certain nombre de professeurs étrangers. L'opposition eut tort de s'irriter à ce propos (2) : qui veut la fin veut les moyens ; or les moyens, il faut l'avouer, n'existaient guère dans le pays en 1817. Les intentions du législateur de 1816 ne pouvaient être légitimement suspectées : qu'étaient les *lecteurs* dont le Règlement organique établissait les droits, sinon des aspirants au professorat formés dans nos Universités mêmes et appelés à y faire leurs preuves, des *Privat-Dozenten* à

(1) Ce sont les termes de l'art. 1 de l'arrêté royal du 16 septembre 1853.

(2) V. ci-dessus, col. 74, et le *Rapport* de M. Nothomb, t. 1, p. LXXX.



l'instar de l'Allemagne? Et en 1827, le Rapport présenté aux États-généraux sur la situation de l'enseignement supérieur, n'était-il pas assez explicite? « Le temps approche, y lisait-on, où l'on n'aura plus » besoin de s'adresser à l'étranger, pour avoir de bons professeurs, » que dans des cas exceptionnels et rares, où un mérite extraordinaire » et reconnu ferait désirer, pour nos Universités, l'acquisition du » savant qui en serait pourvu. »

Le gouvernement comptait donc sur les lecteurs pour remplacer successivement, par des indigènes, les fonctionnaires allemands ou hollandais dont il avait dû composer en partie ce premier Corps professoral. Les lecteurs enseignaient pour ainsi dire *en stage*. Ils ne faisaient point partie des Facultés, non plus que les professeurs extraordinaires, et il était formellement stipulé que, sous aucun prétexte, ni les uns ni les autres ne pourraient jamais prétendre aux émoluments attribués, par l'art. 78 du Règlement, aux membres du Sénat académique. Ils recevaient un traitement qui était généralement de 1,000 florins (2,116 fr., 64 c.), plus un minerval montant à 10 ou à 20 florins par élève, selon l'étendue des cours. Les lecteurs n'étaient que les *fraterculi Gigantum*; mais enfin ils avaient un pied dans l'Université, portaient même un costume officiel <sup>(1)</sup> et laissaient en mourant, à leur veuve et à leurs orphelins mineurs, le droit de réclamer une pension de l'État.

La loi de 1833 respecta les droits acquis, mais entra dans une voie toute nouvelle. Les lecteurs furent remplacés par des *agrégés* sans traitement, sans autres avantages que les honoraires de leurs élèves, qui leur revenaient sans retenue du quart. Ce système n'était pas absolument sans précédent : en 1828, « le gouvernement avait autorisé les curateurs des trois Universités alors existantes, à faire donner par de jeunes docteurs des répétitions et même des cours, parallèlement à ceux des professeurs des Facultés. Ces répétiteurs ou ces agrégés, comme on voudra les appeler, ne touchaient pas de traitement; seulement ils percevaient de leurs élèves une rétribution égale à celle que l'on payait aux lecteurs » <sup>(2)</sup>.

En fait, on n'atteignit en aucune façon le but qu'on s'était proposé. On oublia qu'il avait d'abord été question de tenir les professeurs en haleine; en ne confiant aux agrégés que des cours vacants, on leur donna des titres directs à l'avancement, ce qui était contraire à l'esprit du sys-

<sup>(1)</sup> Un habit noir habillé et un chapeau retroussé, à trois cornes (Art. 92 du Règlement).

<sup>(2)</sup> Nothomb, t. I, p. CLVI. — Le projet de loi présenté en 1834 entendait de la même manière l'institution des agrégés. Il s'agissait de stimuler le zèle des professeurs en leur suscitant une concurrence: le titre d'agrégé en lui-même ne devait, du reste, conférer aucun droit à l'obtention d'une chaire.



tème, et on les laissa en même temps dans une position assez fausse, puisqu'ils n'étaient pas appointés. Sur ces entrefaites, M. Van de Weyer arriva au pouvoir et prit tout d'un coup la résolution de faire de l'agrégation un titre essentiellement honorifique. L'honorable ministre reprenait le thème de 1827 : « Grouper autour des Universités les élèves qu'elles ont formés, disait-il, c'est à la fois encourager la jeunesse et procurer aux Ecoles nationales un moyen facile de se recruter, sans qu'elles soient obligées, comme autrefois, de recourir à l'étranger » (1). Les agrégés devaient être choisis de préférence : 1° parmi les docteurs ayant obtenu *la plus grande distinction* et ayant été proposés par le jury pour une bourse de voyage ; 2° parmi les lauréats du Concours universitaire ; 3° parmi les professeurs de l'enseignement moyen comptant au moins quinze ans de service dans l'instruction publique ; 4° parmi les membres du corps des mines ou des ponts et chaussées, ayant au moins le grade de sous-ingénieur, et parmi les officiers du génie militaire. Le nombre en devait être illimité ; les agrégés n'étaient d'ailleurs point tenus à résidence et l'exercice des professions libérales ne leur était point interdit. Ils pouvaient être autorisés à donner des cours nouveaux, ou à *répéter* des cours déjà portés au programme, mais sous la direction des professeurs titulaires ; ils pouvaient être appelés à suppléer ces derniers ; enfin, l'arrêté organique du 22 septembre 1845 prévoyait le cas où ils seraient nommés en *concurrence*. L'idée-mère de l'institution était excellente ; mais on ne tarda pas à remarquer que ceux des nouveaux agrégés qui exerçaient en dehors de Liège ou de Gand une profession lucrative, ne paraissaient guère empressés de remettre leur avenir aux chances d'un essai douteux et aux hasards d'une longue attente ; ceux qui, au contraire, résidaient dans les villes où étaient établies les Universités, avaient sur les autres un incontestable avantage, et l'on ne pouvait supposer qu'ils ne chercheraient pas à se prévaloir, aussitôt que possible, des services qu'ils auraient été appelés à rendre. C'est ce qui eut lieu en effet. Trente-neuf agrégés furent nommés d'un seul trait de plume à notre Université, trente-huit à celle de Gand, et ce nombre s'accrut encore avec le temps (2). La plupart ne considérèrent jamais leur titre que comme une honorable distinction ; ceux qui obtinrent des cours en devinrent réellement titulaires, bien que leur délégation dût être renouvelée chaque année. Un moment vint où ils invoquèrent à leur tour des droits acquis, prétention d'autant plus fondée que le gouvernement s'était vu obligé de les indemniser, et qu'ils

(1) Rapport au Roi, 20 septembre 1845.

(2) En 1852, l'Université de Liège comptait 47 agrégés, dont 14 chargés de cours.



étaient admis à participer à la caisse des pensions. Mais leur indemnité était chétive ; les Facultés étant au complet, ils se voyaient engagés en quelque sorte dans une impasse ou mis en demeure de changer de carrière, ce qui n'est pas toujours facile quand on a consacré ses meilleures années à des études très-spéciales : bref, ils étaient à la veille du découragement ; si une mesure radicale n'était prise, les plus nobles ardeurs devaient finir par s'éteindre ; la question du recrutement du corps professoral semblait plus éloignée que jamais d'une solution satisfaisante.

Le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur proposa au Ministre, en 1852 <sup>(1)</sup>, de ne plus nommer d'agrégés dans le sens de l'arrêté royal du 22 septembre 1845 ; de supprimer le Concours universitaire ; enfin, de créer une nouvelle agrégation ne conférant absolument aucun droit, mais consistant en un simple titre scientifique ou *doctorat spécial*, lequel ne pourrait s'acquérir que deux ans après le doctorat ordinaire : ce dernier examen serait ainsi redevenu à peu près ce qu'est la licence dans d'autres pays. Le Concours universitaire fut maintenu ; mais la première et la troisième proposition du Conseil obtinrent du gouvernement un accueil favorable. Deux arrêtés royaux du 16 septembre 1853, cités plus haut, décrétèrent, l'un, qu'il ne serait plus nommé d'agrégés aux Universités de l'État, jusqu'à disposition ultérieure ; l'autre, qu'il serait créé un diplôme scientifique spécial de docteur, simple attestation de capacité à délivrer par les Universités, ne conférant dans l'État aucune espèce de droits ou de prérogatives. Quant aux anciens agrégés, il ne fut rien innové à leur position ; seulement des fonds furent demandés à la législature et, les circonstances aidant, le gouvernement trouva, en très-peu d'années, le moyen d'élever ces aspirants au rang de professeur, ou tout au moins de leur assurer une position d'attente convenable et non précaire comme auparavant.

Ainsi le doctorat spécial est un grade scientifique et rien de plus ; en l'instituant, il est vrai, le gouvernement a manifesté « la ferme intention de choisir désormais les membres du personnel enseignant universitaire, principalement parmi les hommes spéciaux qui se seraient révélés de cette manière <sup>(2)</sup> ; » mais aucun engagement ne le lie à cet égard ; plusieurs nominations récentes l'ont surabondamment prouvé. Le gouvernement est disposé à tenir compte du mérite des jeunes gens qui ont donné des garanties officielles de leur mérite supérieur ; cependant l'intérêt général des études est ici la première

<sup>(1)</sup> Deux membres du Conseil avaient, dès 1850, pris l'initiative et soumis à leurs collègues un projet de réforme (*Rapport de M. Piercot*, p. 66).

<sup>(2)</sup> *Ibid.*, p. 20.



considération qui le touche; il demeure pleinement libre de ses choix. En somme, le doctorat spécial concerne directement les élèves et non les Facultés : c'est pourquoi nous lui avons donné place dans cette partie de notre ouvrage.

Voici quelques extraits de l'arrêté organique :

La *Faculté de philosophie et des lettres* confère trois sortes de diplômes : en *sciences philologiques* (littérature et antiquités grecques et latines, et, d'une manière accessoire, histoire de la littérature française); en *sciences philosophiques* (logique, anthropologie, philosophie morale, métaphysique, droit naturel et histoire de la philosophie), et en *sciences historiques* (histoire ancienne, histoire du moyen-âge, histoire de la Belgique, histoire politique moderne, géographie et notamment géographie ancienne).

La *Faculté de droit* confère les trois diplômes suivants : en *droit romain* (histoire de ce droit, antiquités romaines, Institutes, Pandectes, exégèse); en *droit moderne* (droit civil, théorie de la compétence et de la procédure, droit criminel et droit commercial), et en *droit public et administratif* (histoire politique moderne, économie politique, droit public et droit administratif).

Dans la *Faculté des sciences*, six diplômes, savoir : en *sciences mathématiques* (haute algèbre, géométrie analytique, géométrie descriptive, analyse, calcul des probabilités); en *sciences physiques* (physique expérimentale, géographie physique, météorologie, astronomie physique); en *sciences chimiques et minéralogiques* (chimie organique et inorganique, manipulations chimiques, minéralogie et géologie); en *sciences botaniques* (anatomie et physiologie végétales, familles naturelles, géographie des plantes, principes d'horticulture, connaissance des plantes usuelles, Flore de la Belgique); en *sciences zoologiques* (zoologie, anatomie et physiologie comparées, paléontologie, Faune de la Belgique).

En *médecine*, quatre diplômes : pour les *sciences physiologiques* (anatomie et physiologie de l'homme, éléments d'anatomie et de physiologie comparées et de chimie animale, anatomie pathologique); pour les *sciences médicales* (pathologie et thérapeutiques, générales et spéciales, des maladies internes; pharmacodynamique, hygiène et anatomie pathologique); pour les *sciences chirurgicales* (pathologie chirurgicale, théorie des accouchements, médecine opératoire, y compris les opérations obstétricales; médecine légale); enfin, pour les *sciences pharmacologiques* (pharmacologie, pharmacie, chimie organique et inorganique, toxicologie et botanique médicale).

Pour être admis aux épreuves du doctorat spécial, il faut avoir obtenu, depuis deux ans au moins, le grade de docteur dans la Faculté à laquelle se rapporte la spécialité du diplôme. Les personnes assimilées aux docteurs, c'est-à-dire les professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur, les pharmaciens reçus suivant la loi du 15 juillet 1849 et les ingénieurs et sous-ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, doivent être également diplômés au moins depuis deux ans.

Les épreuves sont au nombre de quatre : 1<sup>o</sup> la rédaction d'une thèse inaugurale; 2<sup>o</sup> un examen (à huis-clos) sur toutes les matières relatives au diplôme qu'il s'agit de délivrer; 3<sup>o</sup> Une leçon orale sur un sujet indiqué par la Faculté; 4<sup>o</sup> la défense publique de la dissertation et des thèses qui y sont annexées. — Les récipiendaires sont libres de choisir le sujet de leur thèse inaugurale; celle-ci doit avoir été approuvée par la Faculté, avant qu'on puisse passer à l'examen à huis-clos. — En cas d'admission aux épreuves publiques, la thèse inaugurale, avec les thèses y annexées, est imprimée aux frais du récipiendaire, lequel est tenu d'en déposer 150 exemplaires au secrétariat de l'Université. — Les deux dernières épreuves ont lieu en séance solennelle, présidée par le doyen de la Faculté : le recteur et le secrétaire du Conseil académique sont présents. — Toutes les épreuves doivent être subies à la même Université, dans le délai de six mois. — Les décisions de la Faculté sont prises



à la majorité des membres présents (au moins la moitié) à chaque épreuve; la parité des voix équivaut au rejet.

Voici les noms des élèves de l'Université de Liège qui ont obtenu jusqu'aujourd'hui (juillet 1869) le titre de docteur spécial :

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

1. Nous mentionnons ici pour mémoire la thèse inaugurale présentée à la Faculté par feu J. DELBŒUF, de Liège, en 1863, pour le doctorat en *sciences philosophiques*. Elle est intitulée : *Etude sur la question du mouvement considéré dans ses rapports avec le principe de contradiction*. La nomination de M. Delbœuf à l'Université de Gand, en remplacement de feu Callier (v. ci-dessus, col. 803), a naturellement détourné ce récipiendaire de donner suite à son projet d'obtenir le diplôme de docteur spécial. Sa dissertation a été imprimée en 1865, à la fin de l'*Essai de logique scientifique*, cité col. 804, n° 2 de la bibliogr.

2. M. OSCAR MERTEN, de Liège, ancien élève de notre Université, d'où il est sorti docteur en philosophie et lettres et professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, a subi devant la Faculté de Gand, le 21 juin 1865, (\*) les épreuves du doctorat spécial en *philosophie*. Sa dissertation consiste en une *Etude sur Maine de Biran* (Namur, 1865, in-8°). — La *Zeitschrift für Philosophie*, etc., de M. J.-H. Fichte a publié, en 1868, une analyse étendue de ce travail (t. LII, page 159 et suiv.)

B. FACULTÉ DE DROIT.

3. M. HENRI STAEDTLER, de Bruxelles, ancien élève de l'Université de Louvain, docteur en droit, a été reçu, devant la Faculté de Liège, le 25 juin 1861, docteur en *droit romain*. Sa dissertation est intitulée : *De la restitution en droit prétorien* (in integrum restitutio). Bruxelles, 1861. in-8°.

C. FACULTÉ DES SCIENCES.

4. Le 11 juin 1857, M. GUSTAVE DEWALQUE, aujourd'hui professeur à notre Faculté des sciences (v. ci-dessus, col. 809 et suiv.), a été reçu, à Liège, docteur en *sciences chimiques et minéralogiques*. Sa dissertation consiste en une *Description du lias de la province de Luxembourg*. Liège, 1857, in-8° (v. ci-dessus, col. 811, n° 10 de la bibliogr.)

(\*) M. MERTEN était à cette époque professeur à l'Athénée royal de Namur. En 1866, il a été nommé professeur de philosophie à l'Université de Gand, en remplacement de M. Delbœuf. — Indépendamment de l'*Etude sur Maine de Biran*, il a publié à Namur un livre intitulé : *De la génération des systèmes philosophiques sur l'homme* (1866, un vol. in-8°).



5. Le 8 mai 1858, M. Ed. MORREN, aujourd'hui professeur de botanique à l'Université de Liège, a subi devant la Faculté de Gand (v. ci-dessus, col. 882), les épreuves du doctorat spécial en *sciences botaniques*. Sa thèse inaugurale traite *des feuilles vertes et colorées*. Gand, 1858, un vol. in-8° avec pl. (v. col. 886, n° 10 de la bibliogr.)

#### D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

6. Le 2 mai 1861, M. Oscar ANSIAUX (v. ci-dessus, col. 751 et 752) a été proclamé, par la Faculté de Liège, docteur en *sciences chirurgicales*. Sa dissertation inaugurale a pour titre : *De la résection des articulations du membre inférieur*. Liège, 1861, in-8°.

7. Le 4 juillet suivant, M. Adolphe WASSEIGE (v. ci-dessus, col. 981), a subi les mêmes épreuves, devant la même Faculté, après avoir soutenu la défense d'une thèse intitulée : *Description des déchirures du périnée*. Liège, 1861, in-8°, avec 2 pl.

8. Le 26 juin 1862, M. Gustave KRANS, de Liège, ancien chef de clinique externe (1858), a obtenu, de la même Faculté, le diplôme de docteur spécial en *sciences médicales*, sur la présentation d'une thèse intitulée : *Des paralysies sans lésions matérielles appréciables*. Liège, 1862, in-8° (1).

9. Le lendemain, 27 juin, le même diplôme a été conféré à M. Léon GOFFART, de Huy, ancien chef de clinique interne, secrétaire de la société médico-chirurgicale de Liège (1858). La thèse inaugurale de M. Goffart porte pour titre : *Des paralysies appelées dynamiques, envisagées au point de vue de leur diagnostic et de leur pathogénie*. Liège, 1862, in-8°.

10. Le 20 novembre de la même année, M. Dieudonné HICQUET, de Namur, a été proclamé docteur en *sciences chirurgicales*. Dissertation inaugurale : *De la méthode substitutive ou de la cautérisation appliquée*

(1) G. KRANS est décédé le 8 juillet 1866, au moment de justifier les brillantes espérances que ses premiers succès avaient fait concevoir. Collaborateur assidu des *Annales de la Société médico-chirurgicale de Liège*, il a laissé, outre sa dissertation inaugurale, les travaux suivants, insérés dans ce recueil : 1° De la dégénérescence amyloïde ; 2° Observation de peau bronzée ; 3° De la phthisie chez les buveurs ; 4° Des bruits amphoriques dans la pleurésie ; 5° Observation de dilatation variqueuse des ganglions lymphatiques ; 6° Lésions des centres nerveux dans l'atrophie musculaire progressive ; 7° Des propriétés diurétiques des semences de clématite ; 8° De la teinture d'iode comme moyen de diagnostic de la glycosurie ; 9° Etude sur le mode de développement des tubercules ; 10° Observation de teigne décalvante ; 11° Des palpitations de cœur consécutives aux dyspepsies.



au traitement de l'urétrite aigüe et chronique. Paris, Delahaye, 1862, in-8° (<sup>1</sup>).

11. Le 3 février 1863, M. Charles HORION, de Hermalle-sous-Argenteau, ancien chef de clinique des accouchements (1855-1857), a reçu le diplôme de docteur en *sciences chirurgicales*, après avoir publié une thèse intitulée : *Des rétentions d'urine, ou pathologie spéciale des voies urinaires au point de vue de la rétention*. Paris, Delahaye, un vol. in-8° de XX et 366 pages (<sup>2</sup>).

(<sup>1</sup>) La dissertation de M. HICQUET a eu deux tirages, ce qui veut dire que le public savant ne l'a pas accueillie avec moins de faveur que la Faculté. — M. Hicquet, né à Namur, le 9 janvier 1830, est docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements depuis le 16 août 1852. Il a fait une étude toute spéciale des maladies des voies urinaires et des maladies syphilitiques; l'adm. comm. de Liège lui a confié, à ce dernier titre, une mission d'inspection sanitaire. Il a longtemps pris une part active à la rédaction du *Scalpel*, fondé et dirigé par M. le docteur A. Festraerts. Membre de plusieurs Sociétés de médecine, il a publié dans leurs annales ou dans les *Bulletins* de l'Académie les notices suivantes : 1° Mémoire sur une tumeur érectile de la face, guérie au moyen de la galvano-caustique (*Bull. de l'Acad. royale de médecine de Belgique*, t. XIV); 2° Observation remarquable de spermatorrhée (*Ibid.*, ann. 1858-1859); 3° Mémoire sur deux observations d'aspermatisme (*Ibid.*, 1862); 4° De la méthode substitutive appliquée au traitement des écoulements des organes sexuels chez la femme. Liège, 1862, in-8°; 5° Observation de leucémie (*Ann. de la Société médico-chirurgicale de Liège*, 1862); 6° Observation de fièvre typhoïde compliquée d'accidents pernecieux de suffocation (*Ibid.*); 7° Symptômes d'étranglement interne; fièvre typhoïde bénigne; accès intermittents pendant la convalescence; ascite; dysenterie; mort (*Ibid.*); 8° Traitement de la gale par l'huile de pétrole (*Ibid.*, 1865); 9° Sur un symptôme propre à l'hypertrophie des parois de la vessie (*Ibid.*, 1866); 10° De l'intervention du médecin dans la recherche des crimes, à propos d'une observation médico-légale (M. Hicquet a été souvent consulté comme médecin légiste), *ibid.*, 1866; 11° Triple rétrécissement de l'urètre; fistules urinaires; trois uréthrotomies; guérison (*Ibid.*); 12° Double rétrécissement urétral; fistules urinaires; guérison (*Ibid.*); 13° De l'unité du virus chancreux (*Ibid.*, 1867); 14° De la fistule du canal de sténon; observation et réflexions. Liège, 1868, in-8°. — M. Hicquet est chirurgien de l'Hôpital des Récollets.

(<sup>2</sup>) M. Charles-Joseph HORION, né à Hermalle-sous-Argenteau le 16 avril 1830, est à la fois docteur en sciences naturelles et docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements. Il n'avait que 22 ans lorsqu'il accompagna dans un de ses grands voyages André Dumont, dont il était à la fois le disciple et l'ami (v. ci-dessus, col. 238). Reçu docteur en sciences avec grande distinction, le 28 août 1854, M. Horion, qui avait su mener de front deux séries d'études, fut nommé dès le 18 septembre de l'année suivante chef de la clinique des accouchements. Il remplit ces fonctions jusqu'au 17 avril, date de son dernier examen de docteur en médecine. Il obtint cette fois la plus grande distinction, et par suite une bourse de voyage, qui lui permit de fréquenter les cours et les cliniques de Paris, pendant les années scolaires 1858-1859 et 1859-1860. De retour à Liège, il s'établit comme médecin, et bien que sa clientèle s'étendit de jour en jour, il trouva encore le temps de se préparer au doctorat spécial et de donner fréquemment signe de vie au monde savant. — On lui doit, outre la dissertation inaugurale citée dans le texte, plusieurs publications qui attestent la variété de ses connaissances et la portée philosophique de son esprit. Nous citerons : 1° André Dumont et la philosophie de la nature 1<sup>re</sup> édition, extr. de la *Presse scientifique des deux mondes*, Paris, 1865, in-8°; 2° édition, Liège, Carmanne, 1866, in-8°; 2° Leçon sur le dia-



12. Le 30 mars 1865, le même diplôme a été décerné à M. Nicolas-Joseph LARONDELLE, de Membach (Liège), sur la présentation d'une thèse portant pour titre : *Des Kystes du cou*, Liège, Carmanne 1865, un vol. in-8° de 287 et VI pages (1).

Conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 1864, déterminant les conditions sous lesquelles les docteurs spéciaux et même les docteurs munis simplement d'un diplôme délivré par un jury d'examen, peuvent être admis à ouvrir des cours privés aux Universités de l'Etat, MM. Krans, Hicquet, O. Ansiaux et L. Goffart ont reçu l'autorisation (arr. minist. des 16, 17 et 18 août 1865) :

M. Krans, de faire quelques leçons sur la thérapeutique générale des maladies de l'enfance ;

M. Hicquet, de faire l'histoire et l'exposé des progrès récents de la chirurgie ;

gnostic différentiel des tumeurs du genou. Liège, 1863, in-8° (Leçon faite en séance solennelle de la Faculté de médecine, pour la troisième épreuve du doctorat spécial) ; 3° Note sur le terrain crétacé de la Belgique (*Bull. de la Société géologique de France*, 2<sup>e</sup> série, t. XV, p. 635) ; 4° Sur les terrains primaires des environs de Visé (*Ib.*, t. XX, p. 766) ; 5° Hernie crurale étranglée; opération (*Ann. de la Soc. médico-chirurgicale de Liège*, t. I, 1862) ; 6° Lithotritie et taille (*Ibid.*, t. II, 1863) ; 7° Des polypes naso-pharyngiens (*Ibid.*) ; 8° Tumeur à myélophaxes du tibia gauche ; amputation de la cuisse ; mort de pleurésie accidentelle ; étude microscopique de la tumeur ; évolution des myélophaxes (*Ibid.*). — M. Horion a dû interrompre pendant quelque temps ses travaux pour motif de santé ; le climat de l'Italie lui a heureusement rendu de nouvelles forces.

(1) M. Nicolas-Joseph LARONDELLE, né à Membach le 11 novembre 1822, a fait ses études à l'Université de Louvain, où les fonctions de prosecteur et de chef des travaux anatomiques lui ont été confiées pendant trois ans, de 1849 à 1852. Après avoir subi avec grande distinction son dernier examen, voulant se rapprocher le plus possible de son pays natal, il a fixé sa résidence à Verviers. M. Larondelle est chirurgien en chef de l'hospice de St-Laurent à Dison, membre du Conseil de salubrité de Verviers, membre de la Société de médecine de Louvain ; les services qu'il a rendus en 1866, pendant l'épidémie du choléra, lui ont valu la médaille d'or de 1<sup>re</sup> classe. — *Publications* : 1° La dissertation citée dans le texte ; 2° Observation d'une grossesse compliquée d'hydropisie ascite ; avortement. — Ponctio abdominale répétée deux fois dans le courant de la dernière grossesse ; accouchement à terme (v. les *Bull. de l'Acad. roy. de médecine*, séance du 11 juillet 1863) ; 3° Rapport au Conseil de salubrité de Verviers sur les mesures à proposer pour éviter l'invasion en cette ville de la terrible maladie des trichines, qui sévissait en 1865 dans plusieurs parties de l'Allemagne (Verviers, L.-J. Cronquet, 1865, in-8°) ; 4° Mesures préventives contre le choléra : hygiène privée. *Ibid.*, 1866, in-8° (publ. quelque temps avant l'apparition du choléra à Verviers) ; 5° Rapp. sur l'épidémie du choléra qui a régné à Verviers et dans les environs. Bruxelles, Manceaux, 1867, in-8° ; 6° Observation d'une déchirure du périnée compliquée de chute de matrice ; périnéoraphie ; guérison (*Bull. de l'Acad. de médecine*, 1867, p. 607). — Le 7 juin 1869, M. le docteur Fossion a présenté à l'Académie de médecine, de la part de M. le docteur Larondelle, une observation d'un anévrysme de l'artère poplitée, guéri par ce dernier, en trois jours, à l'aide de la flexion de la jambe sur la cuisse. (Renvoi à une Commission pour rapport).



M. O. Ansiaux, d'aborder dans un cours privé l'étude générale et approfondie du traitement des fractures ;

Et enfin M. Goffart, de faire des leçons de physiologie appliquée à la médecine, conformément au programme approuvé par la Faculté.

MM. Krans et Ansiaux ont seuls profité, en 1865-1866, de l'autorisation qui leur était accordée (1).

(1) Il a été fait mention, col. 831, col. 89 et 1031, et col. 1152, d'autres cours privés donnés conformément à l'arrêté de 1864, par des personnes non munies du diplôme de docteur spécial.



## IV

# DIPLOMES HONORIFIQUES

ET

## DIPLOMES SCIENTIFIQUES.

---

C'est encore à notre plus ancienne charte qu'il faut ici remonter. On lit dans le Règlement de 1816 (art. 30) :

« Il sera permis aux Universités de conférer à des hommes d'un mérite extraordinaire, tant étrangers qu'indigènes, le titre de docteur, ou de le leur offrir, comme une preuve d'estime; mais dans ce cas, l'affaire, sur la proposition de la Faculté qui confère le grade, sera traitée par tout le Sénat spécialement convoqué à cet effet. On n'exigera, des docteurs créés de cette manière, ni les examens ni les droits d'usage. »

Dans de telles conditions, le doctorat *honoris causâ* n'avait d'autre but que de rattacher aux Universités des Pays-Bas, par des liens plus étroits, les hommes distingués dont les sympathies leur étaient déjà acquises; c'était ou un hommage de reconnaissance, ou une distinction qui devait être réservée à des talents tout à fait exceptionnels. Cette distinction fut plus d'une fois ambitionnée; mais l'on s'en montra systématiquement avare, et l'on eut raison. Le Sénat académique écarta, en 1822, une proposition tendant à décerner le diplôme honorifique de docteur à un étudiant d'un mérite hors ligne, trois fois lauréat du Concours. Il n'avait pas encore subi l'examen final: le Sénat usa de prudence. — De 1817 à 1830, l'Université de Liège ne délivra que cinq diplômes d'honneur, 3 dans la Faculté des lettres <sup>(1)</sup>, 2 dans la Faculté des sciences.

Le titre honorifique de docteur en droit n'a été décerné jusqu'ici qu'une seule fois, en 1831.

L'art. 6 de la loi organique de 1835 modifia comme suit l'ancien système :

« Les Universités pourront conférer des diplômes scientifiques, en observant les conditions qui seront prescrites par les règlements. — Ces diplômes ne conféreront aucun droit en Belgique. »

(1) Ce passage servira de rectification à la note de la col. 842.



Les mesures réglementaires prévues par cet article se firent attendre jusqu'au 13 octobre 1838. On distingua dès lors deux espèces de diplômes, les uns *honorifiques*, au sens du Règlement de 1816, les autres *scientifiques*. Les Facultés eurent qualité pour délivrer ces derniers, *après examen public*. Il y eut des diplômes scientifiques de candidat et de docteur, tandis que les diplômes honorifiques, s'obtenant sans examen, ne conféraient naturellement que ce dernier titre.

La loi sur les jurys d'examen fut modifiée en 1849, en 1857 et en 1861. Il eût fallu soumettre en même temps à révision l'arrêté de 1838, quant au programme des matières exigées et quant aux formalités à observer; mais on crut devoir ajourner toute décision à cet égard : après 1849, parce qu'on se promit de tout coordonner lorsqu'il s'agirait de réformer définitivement le titre III de la loi organique <sup>(1)</sup>; après 1857, parce que, le nombre des diplômes scientifiques étant insignifiant, on se dit qu'il n'y avait pas urgence. Quant à ce dernier point, l'idée nous est venue de consulter les archives de l'Université de Liège. Elles nous ont appris qu'un certain nombre de jeunes gens étrangers (Portugais, Brésiliens, Anglais, etc.) s'informèrent auprès du recteur, à l'époque où les grades scientifiques venaient d'être institués, des conditions à remplir pour obtenir les dits grades. Il fut répondu à chaque demande de renseignements par une simple communication de l'arrêté du 13 octobre : or, le dit arrêté ne disait pas un mot de la dispense des examens préparatoires, qui pourrait être éventuellement accordée à des récipiendaires ayant commencé à l'étranger leurs études universitaires. C'était là pourtant un point essentiel, et si essentiel que les intéressés prirent l'habitude de s'adresser aux Universités libres, lesquelles avaient eu soin d'adopter des règles très-précises pour la collation des grades qu'elles délivraient en leur nom privé. — Il a bien fallu, dans ces derniers temps, accorder une nouvelle importance à la question des grades scientifiques. La réputation de nos Ecoles spéciales attire à Liège une foule de jeunes gens de toutes les contrées de l'Europe et des deux Amériques; ils contribuent peu à peu à faire connaître l'Université dans leur pays; des compatriotes viennent les rejoindre; c'est ainsi qu'il s'est formé à Liège de véritables colonies espagnole, polonaise et roumaine. Or, les étudiants de ces dernières nationalités commencent à se rencontrer non plus seulement dans les Ecoles, mais aux cours

(<sup>1</sup>) Le jury combiné n'a été institué que pour trois ans, à titre d'essai. La diversité des opinions qui se sont produites, lorsqu'il a été question de s'entendre une fois pour toutes, a déterminé les Chambres à voter une prorogation du provisoire; vingt ans écoulés, nous sommes encore dans le *statu quo*.

(<sup>2</sup>) *Rapport triennal de 1856-1858*, p. XV.



des Facultés, notamment en droit (pour le doctorat en sciences politiques et administratives) et en médecine. La plupart sont déjà porteurs, en arrivant, d'un ou de deux diplômes : on ne peut songer à leur faire recommencer leurs études ; le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, les autorise, s'il y a lieu, à se présenter directement aux examens de candidat ou de docteur. Un arrêté royal du 29 juillet 1869 vient en outre de rapporter l'arrêté de 1838 et de soumettre les examens pour les grades scientifiques aux règles et aux conditions prescrites et à prescrire pour l'obtention des grades légaux. Les résultats de cette excellente mesure sont faciles à prévoir.

## A. DIPLOMES HONORIFIQUES.

*Faculté de philosophie.*

1. Le diplôme honorifique de *docteur en philosophie et lettres* a été conféré pour la première fois, le 15 juin 1822, à M. GÉRARD-JOSEPH MEYER, d'Amsterdam, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie de Louvain, membre de la Société des lettres et des sciences des Pays-Bas, des Sociétés littéraires de Bruxelles, de Gand, etc.

2. Le 9 mai 1824, le Sénat académique a délivré le même diplôme, en séance solennelle, à M. JEAN-JOSEPH WALTER, administrateur de l'Université de Liège, etc. (v. ci-dessus, col. 4).

3. Le même jour, le diplôme de docteur en philosophie a été également décerné, *honoris causâ*, à M. LOUIS DEWEZ, membre de l'Académie de Bruxelles et de l'Institut des Pays-Bas, inspecteur-général de l'instruction publique pour les provinces méridionales du royaume, etc. (1).

4. Le seul diplôme honorifique de docteur conféré par la Faculté de philosophie depuis 1830 a été offert le 26 mars 1847, au R. P. HENRI-DOMINIQUE (JEAN-BAPTISTE) LACORDAIRE, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, décédé en 1861, membre de l'Académie française (v. ci-dessus, col. 841).

*Faculté de droit.*

5. Le 6 août 1831, M. CHARLES DE BROUCKERE, membre du Congrès

(1) L. DEWEZ a plus contribué que personne à relever en Belgique le goût de l'histoire nationale. Ses ouvrages sont encore estimables, malgré les progrès inouis de la science et surtout de la critique historique dans ces dernières années. Tout le monde connaît l'*Histoire de la Belgique*, l'*Histoire des provinces belges*, l'*Histoire du pays de Liège*, etc. ; Dewez a également laissé une *Rhétorique extraite de Cicéron*, longtemps classique au Collège de Liège.



national, a reçu du Sénat académique le diplôme honorifique de *docteur en droit* <sup>(1)</sup>.

*Faculté des sciences.*

6. Le 25 mars 1824, M. GASPARD-MICHEL PAGANI a été proclamé, à titre d'honneur, *docteur en sciences physiques et mathématiques* (v. ci-dessus, col. 496).

7. Le même jour, M. le commandeur CHARLES DE NIEUPORT, membre de l'Académie de Bruxelles, etc., a obtenu la même distinction (v. ci-dessus, aux articles DANDELIN, PAGANI, etc.)

*Faculté de médecine.*

8. Un seul diplôme honorifique de *docteur en médecine* a été délivré par le Conseil académique, sur la proposition de la Faculté, le 28 mars 1860, à M. FERDINAND MARTIN, officier de santé à Paris, orthopédiste des Maisons impériales d'éducation de la Légion d'honneur, chirurgien-mécanicien de l'Hôtel impérial des Invalides, lauréat de l'Institut (Académie des sciences), chev. de la Légion d'honneur, etc.

B. DIPLOMES SCIENTIFIQUES.

La *Faculté de philosophie* n'a délivré jusqu'ici que des diplômes scientifiques de candidat.

La *Faculté de droit* a procédé à plusieurs examens de candidat; elle a décerné le diplôme scientifique de *docteur en sciences politiques et administratives* :

Le 3 novembre 1847, à M. ALOÏS DE CLOSSET, de Liège (v. ci-dessus, col. 1177 et p. XXV);

Le 23 juin 1861, à M. JOSEPH CZARNOWSKI, de Varsovie;

Le 28 avril 1860, à M. JEAN-CONST. LERESCO, de Pitesti (Roumanie).

Aucun récipiendaire ne s'est présenté jusqu'ici devant la *Faculté des sciences* pour obtenir le diplôme scientifique de docteur.

La *Faculté de médecine* a conféré le diplôme de docteur, conformément à l'arrêté du 13 octobre 1838, savoir :

Le 11 nov. 1846, à M. ANTONIO-DAMASO GUERREIRO, de Lisbonne;

Le 16 nov. 1860, à M. JACQUES-JOS. VERRIER, officier de santé à Paris;

Les 22 décembre 1864, 15 et 21 mars 1865 (resp. pour la médecine, la chirurg. et les accouch.), à M. WILLIAM PRATT, d'Aberdeen;

Les 27 mai, 19 et 30 juin 1865 (id.), à M. JULES ZENDELLI, de Roveredo (Suisse).

(1) A part tous ses autres titres, Ch. DE BROUCKERE méritait l'attention du Corps académique de Liège, en souvenir de son remarquable travail sur la réforme de l'enseignement supérieur, publié en 1829 (cité ci-dessus, col. 4016).



## LISTE GÉNÉRALE DES DOCTEURS

SORTIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

DEPUIS 1817.

---

Le *Rapport* de M. Nothomb et les *Rapports triennaux* régulièrement publiés depuis 1834, contiennent l'histoire détaillée du jury d'examen et l'analyse des discussions dont cette institution a été jusqu'à présent l'objet. Un résumé de ces documents serait déplacé ici et grossirait démesurément notre volume. Il suffira de rappeler qu'au point de vue de la collation des diplômes, les Universités belges ont traversé, depuis 1817, quatre périodes bien distinctes :

1<sup>o</sup> De 1817 à 1830, elles délivraient elles-mêmes les grades académiques, conformément au Règlement de 1816. Il n'y avait dans chaque Faculté que deux grades, celui de candidat et celui de docteur. Le premier, purement académique, ne donnait aucun droit hors de l'établissement <sup>(1)</sup>; il n'était constaté que par un extrait des actes de la Faculté qui le conférait. Pour devenir docteur, il fallait être candidat depuis un an <sup>(2)</sup> et avoir suivi régulièrement les cours de l'Université <sup>(3)</sup>, non seulement les cours sur lesquels devaient porter les interrogations, mais certains autres que l'on considérait comme importants sans être essentiels au même degré, eu égard à la spécialité

(1) « Que pour autant, ajoute le Règlement, qu'il y aura des exceptions spéciales faites ci-après » (art. 31).

(2) Cette règle ne s'appliquait pas au doctorat honorifique (v. ci-dessus, p. XL).

(3) Il y avait exception pour les étrangers.



de chaque grade. C'est ainsi que les aspirants au doctorat en philosophie devaient fournir la preuve qu'ils avaient « fréquenté avec succès les leçons sur les Institutes, l'histoire du droit romain, l'histoire du pays et l'astronomie physique (art. 49). » A moins d'une autorisation spéciale accordée par les curateurs, tous les examens se faisaient en latin ; ils devaient durer une heure ; ils étaient publics. Quand la Faculté avait émis sur toutes les épreuves un vote favorable, le récipiendaire était admis à la *promotion*, c'est-à-dire, il avait à composer un *specimen inaugurale* et à soutenir ensuite cette thèse, soit, à son choix, contre les objections des professeurs seulement (promotion particulière), soit contre tout venant (promotion publique). La promotion ne se faisait d'ailleurs à huis-clos. — Dans le premier cas, le recteur et le secrétaire du Sénat se joignaient seuls, avec voix délibérative, aux professeurs de la Faculté ; dans le second cas, tout le Sénat était convoqué et votait l'admission ou le rejet. Le grade était conféré par un des professeurs de la Faculté, à tour de rôle, en qualité de *promoteur*. Le diplôme de *doctor medicinae, chirurgiae, artis obstetriciae* ou *artis pharmaceuticae* ne pouvait être délivré qu'après la prestation d'un serment ou d'une déclaration, conformément à l'arrêté royal du 6 décembre 1815<sup>(1)</sup>.

2<sup>o</sup> Le 2 octobre 1831, des Commissions d'examen furent instituées auprès des Universités pour conférer les diplômes de candidat. Ce régime fut désastreux pour les études préparatoires, qui finirent par être presque complètement négligées. Quant aux différents doctorats, on resta dans le *statu quo*, si ce n'est que l'emploi de la langue latine disparut et que les récipiendaires n'eurent plus à faire imprimer leur thèse inaugurale.

3<sup>o</sup> De 1835 à 1849, l'enseignement se releva, grâce à l'institution du *jury central* unique, qui siégeait à Bruxelles et mandait à sa barre tous les étudiants du pays, sans leur demander où ils avaient fait leurs études. On n'était plus l'esclave d'un cours ; il fallait étudier pour savoir. Mais l'intervention du pouvoir législatif dans la nomination des membres du jury entraîna des abus ; au sein des Universités, les cours des professeurs non appelés à décerner les diplômes furent plus ou moins désertés ; les inconvénients du système finirent par l'emporter, aux yeux du gouvernement et des professeurs, sur ses incontestables avantages.

4<sup>o</sup> La loi de 1849 institua les *jurys combinés*. « Le gouvernement, dit l'art. 37, § 3, compose chaque jury d'examen, de telle sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'Etat et ceux

(1) Cet arrêté avait été pris pour les provinces septentrionales du royaume.



de l'enseignement privé y soient appelés en nombre égal, » Et pour établir un équilibre parfait, le président fut nommé par le Roi, comme tous les membres du jury, et choisi en dehors du corps enseignant (sous le régime de la loi de 1835, le jury élisait son président). L'Université de Liège se trouva ainsi et se trouve encore, dans les années impaires, associée à l'Université catholique de Louvain, et dans les années paires, à l'Université de Bruxelles. Les épreuves se composèrent, comme sous la loi précédente, d'un examen écrit et d'un examen oral; n'étaient admis à ce dernier que les récipiendaires dont l'examen écrit était satisfaisant. — La loi du 1<sup>er</sup> mai 1857 apporta d'importantes modifications à ce système, dont elle respecta d'ailleurs le principe. On jugea équitable d'ajouter aux jurys combinés un jury dit *central* (dans un autre sens qu'en 1835), composé, en nombre égal, de professeurs des quatre Universités et de membres pris en dehors de ces établissements (art. 6). Les matières sur lesquelles les récipiendaires eurent à répondre ne furent plus aussi nombreuses; on en revint au système de 1816, en se contentant d'exiger, pour un certain nombre de cours, des *certificats* de fréquentation. A défaut de certificats, un jury spécial, toujours combiné, fut chargé de procéder à un *examen sommaire* sur les branches réputées accessoires. L'élève devait être interrogé principalement *par son professeur*; néanmoins la parole était donnée ensuite au professeur correspondant de l'Université associée. — La loi du 27 mars 1861, qui nous régit actuellement, est entrée plus avant encore dans cette voie de simplification. L'examen par écrit a été supprimé; néanmoins il est loisible aux récipiendaires de se soumettre à cette épreuve. Il y avait auparavant deux sessions: celle de Pâques n'existe plus que pour l'examen final de docteur dans chaque Faculté, ainsi que pour l'examen des candidats-notaires et des pharmaciens. Quant aux certificats, institution à laquelle le corps enseignant est à bon droit peu favorable, un amendement à la loi, proposé par M. J. Guillery, a été adopté et immédiatement appliqué (à partir de l'année académique 1865-1866). Les professeurs constatent maintenant que leurs élèves ont profité de leurs leçons, et par conséquent ils les interrogent: dans le système primitif, ils ne pouvaient exiger que leur présence matérielle. Nous ne craignons pas de dire que, malgré tout le zèle du corps enseignant, si la division des cours en cours à examen et cours à certificat ne vient pas à disparaître, l'esprit scientifique deviendra de plus en plus rare dans nos Universités. Les cours à certificat ont pour objet les études qu'on peut appeler *désintéressées*; or ce sont ces études qui élargissent l'horizon des intelligences et qui inspirent l'amour du véritable progrès. La préoccupation exclusive du *cui bono* ferait descendre les Universités belges au niveau de simples Ecoles profession-



nelles. Nous vivons dans un provisoire dont il faut sortir à tout prix : ces expériences-là coûtent trop cher.

On ne saurait dire cependant que le niveau des études ait baissé depuis le commencement de la quatrième période. Mais pour le maintenir à sa hauteur, il a fallu, de la part des professeurs chargés de cours à certificat, un courage à toute épreuve. Il ne serait que juste, et il serait temps que la loi donnât à leurs efforts un point d'appui, au lieu de laisser croire aux élèves qu'ils peuvent se contenter de passer légèrement sur une partie quelconque du programme des examens. — « Toute science qui s'isole, dit excellemment M. Henri Martin, se condamne à la stérilité. »

PREMIÈRE PÉRIODE (1817-1830).

A. Docteurs en philosophie et lettres.

N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
1	1821 15 juin	Würth	Jean-Fr.-Xav.	Luxembourg	De Homericorum poematum origine, compositione, et ad formandum Græcorum animam momento.
2	1823 20 mars	Preudhomme	Gaspard	Huy	De grammaticâ generali.
3	5 avril	Ney	Pierre	Nospelt (gr.-d. de Luxemb.)	De officiorum divisione instituendâ, deque præcipuarum officii divisionum expositione atque examine.
4	1826. 15 févr.	Kœnders	Jean	Emmerich	De libertatè animæ, præmissis quæ hæc de re philosophi antiqui atque recentiores senserunt.
5	4 août	Fassin	E.-Dieudonné	Liège	Quædam de historiâ et de republicâ Achæorum.
6	16 oct.	Derote	Philippe	Liège	De historiâ utilitate et cum aliis doctrinis nexu.
7	1827 19 juill.	Janssen	Pierre	Venloo	De linguæ Belgicæ etymologiâ, vocabulorum compositione et harmoniâ.
8	21 id.	Paquet	Joseph	Luxembourg	De actionum liberarum lege supremâ.
9	1829 13 juill.	Novent	Alexandre	Maestricht	De moribus Romanorum.
10	20 oct.	Eyschen	C.-G.	Baschleiden	De ratione et viâ Rhetoricæ in gymnasii primâ classe ita tradendâ, ut discipuli ad philosophiam audiendam præparentur.



## B. Docteurs en droit.

No d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
1	1818 11 mars	Morel	Alphonse	Gand	De collatione bonorum.
2	15 juillet	Van Snick	François	Ath	De immutabili legum naturalium existentia.
3	id.	Janssens	Louis-André	Louvain	De adoptionibus et de sceleris communiōne.
4	id.	Thomeret	Louis-Paul-Ad.	Mons	De successiōum relatione et heredum saisina.
5	id.	Van Bellinghen de Branteghem	Julien-Charles	Bruxelles	De patria potestate.
6	20 juill.	Doffegnies	Henri-Martin	Bruxelles	De revocandis donationibus.
7	id.	Petit (PetydeThozée)	Th.-Aug.-Jos.	Walcourt	De obligationibus usufructuarii.
8	24 id.	Picquet	Charles-Ad.	Mons	De liberis naturalibus et ex nefando coita natis.
9	24 id.	Gilson	Louis	Ath	De qualitatibus ad succedendum requisitis.
10	25 id.	Didier	Charles-Ant.	Bastogne	De heredum institutionibus et legatis.
11	id.	Pollenus	François-Jos.	Kermpt (Limb.	De donationibus et testamentis.
12	27 id.	De Beyer	Charles-Théod.	Dusseldorf	De fideicommissis.
13	28 id.	Peeters	Bernard-Franç.	Gand	De modis quibus testamenta revocantur vel infirmantur.
14	id.	Martens	Justin-Liévin	Deutz	De variis testamentorum solemnitatibus.
15	29 id.	Barbanson	Jean-P.-Jos.	Bruxelles	De legitima et reductione.
16	id.	Dereux	Mathieu-Léon	Liège	De donationibus quæ per contractum matrimonii fiunt conjugibus eorumque posteris.
17	30 id.	Dugauquier	Pierre-Joseph	Ecaussines	De rebus mobilibus.
18	31 id.	Coyon	Armand	Huy	De natura juris quod Galli vocant <i>droit de réserve</i> .
19	1 août	Raskinet	Noël	Liège	De donationibus inter virum et uxorem.
20	id.	Fendius	Louis-Pierre	Luxembourg	De compensationibus.
21	id.	Walter	Vict.-Ant.-Jos.	Namur	De hereditatibus quæ ab intestato deferuntur.
22	1 déc.	Demaret	Charles-Henri	Ath	De legum effectibus.
23	8 id.	Viot	Joseph	Liège	De paternitate et filiatione.
24	29 id.	Doreye	Lamb.-A.-Jos.	Liège	De his qui civitatem amittunt, et de morte civili.
25	1819 11 fév.	Bernard	Léopold-Prosp.	Dinant	De missione in possessionem bonorum absentis ex ultimo decreto.
26	15 fév.	Du Pré	Joseph	Tournai	De hypothecis secundum j. civile hodiernum.
27	16 id.	Bots	Antoine	Remich	De ascendentium inter descendentes divisionibus.
28	3 avril	Burnet	Aug.-Joseph	Houffalize	De formulis donationis inter vivos.



No d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
29	7 juillet	Nys	Joseph-Ed.	Maestricht	De dominio et variis modis quibus acquiritur, secundum jus civile hodiernum.
30	12 id.	de Robaulx	Alexandre	Fontaine - l'Évêque	De modis quibus constituitur atque extinguitur usufructus, secundum j. civile hodiernum.
31	13 juill.	Zoude	François-Jos.	Namur	De privilegiis in immobilibus juxta jus hodiernum.
32	16 id.	Goffiat	Justin	Jemmapes	De adeundâ hereditate, secundum jus hodiernum.
33	27 id.	de Lezaack	Théodore	Liège	De hypothecâ legell atque judiciali, secundum jus hodiernum.
34	5 août.	Putz	Jean-Michel	Burglinster (g. d. de Luxemb.)	De activâ aut passivâ donationis aut testamenti factione, sec. j. hod.
35	id.	Fleussu	Stanislas-Fr.	Waremmé	De nullis et rescindendis nuptiis.
36	id.	Van Hoegaerden	Pierre	Bruxelles	De debitis ab hereditibus præstandis atque separationibus.
37	id.	Ernst	Lamb.-Jos.-H.	Aubel	De juribus et obligationibus legalis inter conjuges communione, sec. j. hodiernum.
38	id.	Merry	Th.-Th.-L.-F.	Herve	De interdicione sec. j. civ. hod.
39	7 id.	d'Hane de Steenhuyse	Jean-Baptiste	Gand	De iudiciis judicum juratorum.
40	21 nov.	De Keyser	Jean-Albert	Gand	De communione dissolutione ejusque acceptione.
41	30 déc. 1820.	Lebeau	Jean-Louis-Jos.	Huy	De transactionibus.
42	25 janv.	Brixis	Valentin	Echternach	De separatione honorum seu patrimoniorum.
43	26 févr.	Henvard	Pierre-Franç.	Embourg	De his qui potiores sunt in hypothecâ.
44	24 mars	Donckier	Arn.-Isid. Jos.	Liège	De tutelâ officiosâ.
45	10 avril	Hubert	Auguste-Jos.	Liège	De missione in possessionem bonorum absentis.
46	17 id.	Piereot	Ferd.-G.-Jos.	Bruxelles	De jure puniendi.
47	10 mai	Vandermaesen	Ant.-Laur.-Ch.	Liège	De conditionibus tam inter vivos quam ultimæ voluntatis.
48	25 mai	Demonceau	Grégoire	Herve	De hereditatibus quæ ab intestato deferuntur.
49	1 juin	Thyrion	Lambert-Jos.	Seny	De clausulâ recipiendi ex quâ uxor in communione attulit, et renuntiando, etc.
50	13 id.	Grandgagnage	Fr.-Ch.-Jos.	Namur	De divortii effectibus.
51	1 juill.	Jaminé	Jos.-Laurent	Mastricht	De collationibus.
52	id.	Zoude	Désiré	Theux	De præscriptionibus.
53	20 id.	Robert	Fr.-Pierre-Jos.	Burdinne	De familie eriscunda actione.
54	id.	Deliège	Charles	Jupille	De adoptionibus.
55	id.	Parmentier	Jacques-Félix	Liège	De iis qui contrahere non possunt.
56	22 id.	Pirotte	Gasp.-Jos.-L.	Liège	De novatione.
57	id.	Cralle	Aristide	Liège	De portione legitimâ.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
58	27 id.	Verdbois	Charles	Liège	De diversis titulo gratuito disponendi modis.
59	id.	Dechamps	Jean	Liège	De donationibus quæ in contractu nuptiali fiunt
60	id.	Verdbois	Louis	Liège	De rescindendis conventionibus.
61	1 août.	Delchambre	Jean Joseph	Huy	De quasi-contractibus.
62	id.	Schouterden	Nicolas	Alken	De fideicommissis.
63	id.	Drèze	Pascal-Joseph	Grand-Rechain	De societate.
64	2 id.	Goetsbloets	Jacques-God.	Hasselt	De privilegiis.
65	3 août.	Van Bellinghen de Branteghem	Joseph	Bruxelles	De tutelâ.
66	8 id.	Ernst	Jean-Winand	Aubel	De legatis.
67	id.	Cloës	Jean-Joseph	Liège	De plurium reorum obligatione.
68	9 id.	De Potesta	Louis	Liège	De communione sceleris.
69	id.	Van de Mortel	J.-Benj.-Hyac.	Boxmeer	De substitutionibus.
70	id.	Carlier	Simon-Joseph	Waleffe-S-Pierre	De renovandis donationibus.
71	id.	Reuter	André	Luxembourg	De modis quibus servitutes constituuntur.
72	10 id.	Alen	Antoine-Henri	Hasselt	De filiis qui sunt legitimi.
73	id.	Heptia	Lamb.-Joseph	Ville	De essentialibus venditionis requisitis.
74	id.	Honlet	Franç.-Joseph	Fomal	De beneficio inventarii.
75	11 id.	Wolff	Jean	Luxembourg	De recognoscendis et confirmandis juris negotiis.
76	id.	Paquet	Jean-Nicolas	Luxembourg	De possessione.
77	12 id.	de Brouckmans	Louis	Kerkom	De qualitatibus et conditionibus ad nuptias in eundas requisitis.
78	id.	Geradts.	Henri-Herman	Ruremonde	De mandato.
79	id.	Brocal	Florent-Joseph	Namèche	De essentialibus contractuum requisitis.
80	2 déc.	Duchenne	Franç.-Pascal	Burdinne	De qualitatibus et conditionibus ad nuptias in eundas.
81	3 déc.	Van Panhuys	Henri-Ernest	Maestricht	De morte civili.
82	23 id.	Thibeauc	Gérard-Joseph	Evegnée	De obligationibus in diem nec non de rebus alternatim debitis.
83	29 id.	Vroonen	Pierre-Joseph	Gelinden (Liml)	De jure representationis.
84	30 id. 1821.	De Brouckere	Henri	Bruges	De patriâ potestate.
85	22 janv.	Keppenne	Félix	Liège	De communione administratione, ac effectu actuum cujusque conjugis quoad communione bona.
86	12 fév.	Bayet	Pierre-Joseph	Liège	De compensatione.
87	16 mars	Defaudeur	Georg.-L.-Jos.	Vinalmont	De juribus atque allegationibus actuarii.
88	id.	Roland	Emm. J.-Jos.	Huy	De dotali regimine.
89	29 id.	Collignon	Charles-Alph.	Bas-Oha	De servitutibus.
90	4 juin.	Prion	Charles-Aug.	Béemont(Liège)	De divisionibus bonorum à parentibus inter liberos factis.
91	id.	Prion	Félix-Auguste	Id.	De successioneibus singularibus.
92	6 id.	Bellefroid	Antoine-Louis	Hasselt	De testamentis ordinandis.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
93	id.	Buysen	Jean	Breda	De imperio viri in mulierem.
94	28 juil.	Annez de Zillebecke	Charles-Alex.	Bruxelles	De prescriptionibus in jure criminali.
95	30 id.	Ledure	Jean-Pierre	Altvies (Gr.-D. de Luxemb.)	De conditione indeliti.
96	4 août 1822.	Elias	Mathieu-Jos.	Fize - Fontaine (Liège)	De tutelâ officiosâ.
97	4 janv.	Gérard	Pierre-Aug-Fl.	Bruxelles	De rerum locatione et conductione sec. j. hod.
98	8 janv.	Emans	André-Alex.	Soumagne	De beneficio inventarii.
99	8 mai	Van Hulst	Félix-Alex.	Fleurus	De utilitate in Ethices præceptis et rerum publicarum legibus constituendis considerandâ.
100	9 id.	Janicot	Pierre-Her.-Jos.	Liège	De effectu actionis publicæ super actione privatâ et vice-versâ.
101	1 juin. 1822.	Van de Woestyne	David-Franç.	Bruxelles	De deposito sec. jus civ. hodiernum.
102	3 id.	Pescatore	Joseph-Ant.	Luxembourg	De penarum remissione.
103	1 juillet	Hardy	Servais-Félix	Liège	De morte civili matrimonium spectante.
104	2 id.	Van de Walle	Auguste	Bruges	De communione honorum universali inter conjuges.
105	3 id.	Marcellis	Charles	Anvers	De absentibus.
106	13 id.	Herris	Jacques	Bois-le-Duc	De hypothecis qua conventionè constituuntur.
107	19 id.	Hahn	Michel	Luxembourg	De qualitatibus ad succedendum requisitis.
108	20 id.	Farineau	Charles	Mons	De hypothecis sec. jus civ. hod.
109	24 id.	Würth	Jean-Fr.-Xav.	Luxembourg	De judiciariâ in gravioribus delictis ordinariis apud diversas gentes potestate.
110	29 id.	Binamé	Alexis	Evrehailles (N)	De venatione et jure venandi.
111	30 id.	Loop	Fr.-Th.-C.-Jos.	Montzen	De possessione ad usucapionem.
112	31 id.	Berger	Nicolas	Luxembourg	De interdictis sive actionibus possessorii sec. jus. civ. hod.
113	id.	Focroule	Gilles-Hubert	Louveigné	De transactionibus sec. jus civ. hodiernum.
114	id.	Verken	Edouard	Vreuschmen(L)	De permutatione id.
115	2 août	Dormal	Lambert	Liège	De cogitandi et scribendi libertate.
116	7 id.	Gilman	J.-L.-Nicolas-H.	Liège	De verâ portionis reservata naturâ nec non de portione filio adoptivo atque filio naturali de ditâ.
117	id.	d'Elhougne	Ant.-Fr.-Marie	Louvain	De jure puniendi.
118	8 id.	Ponet	Léopold	Hasselt	De solutione sec. j. c. hod.
119	id.	Romme	Rov.-Pierre	Terheiden(B. s.)	De probationibus in causis criminalibus.
120	9 id.	Delexhy	Pierre-Ant.-Jos.	Jemeppe	De communione conjugali pactitâ in universum et præcipue de pacto quo res soli in ratione supellectilis computantur, et quod Galli vocant <i>ameublisement</i> .



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
121	9 août	Julliot	Isidore	Tongres	De emptione et venditione.
122	10 id. 1823.	Metz	Charles	Luxembourg	De maritali potestate.
123	4 janvier	de Corswarem	Albert.	Aken (Limb.)	De conditionibus.
124	11 id.	Mockel	Franç.-Charles	Maestricht	De mandato.
125	12 id.	Moltart	Théodore	Liège	De debitore in vincula conjiciendo.
126	4 février	Ooms	Léonard-Henri	Oostham (Limbourg)	De subrogatione.
127	7 id.	Simons	Matthias	Luxembourg	De culpa.
128	14 id.	Leclerc	Franç.-Henri	Luxembourg	De presumptionibus.
129	15 id.	Bosch	Adolphe	Maestricht	De convincendi modis atque causis.
130	17 id.	Geradon	J.-B.-François	Liège	De homicidio.
131	6 mars	Delfosse	Noël-Jos.-Aug.	Liège	De effectu hypothecæ quam lex uxori concedit.
132	20 id.	Klensch	Michel	Abweiler (gr.-d. de Luxemb.)	De servitute operis intermedii.
133	9 avril.	Delebecque	Antoine-Jos.	Liège	De rerum immobilium alienationum publicitate, ad regimen hypothecarium habitâ ratione.
134	10 id.	Dupont	Everard	Liège	De prescriptionibus.
135	30 id.	Louvat	Joseph-Adol.	Liège	De inscribendis hypothecis et privilegiis.
136	10 juin	Schanus	Joseph-Ant.	Hellingen (Lux. grand-ducal)	De jure reversionis legalis.
137	10 juill.	Michiels van Kessenich	Alex.-Hubert	Ruremonde	De sociis in crimine.
138	19 id.	Audent	Al.-V.-Fr.-Jos.	Fontaine - l'Évêque	De voluntatis in criminibus delictisque puniendis habendâ ratione.
139	id.	Masquelier	And.-J.-S.-M.	Mons	De prescriptionibus in causis criminalibus.
140	22 id.	Tielemans	François	Bruxelles	De jure et naturâ legitime.
141	id.	de Bavay	Charles-Victor	Bruxelles	De modo privilegia in immobilibus conservandi.
142	29 id.	Smets	Dieudonné-M.	Liège	De emancipatione.
143	id.	Van Meenwen	Edmond	Bar-le-Duc	Quæstiones juris varii argumenti.
144	6 août	Bouhy	Phil.-DD.-Jos.	Liège	De jure vindicandi partem hæreditariam a cohæredibus in extraneos translata.
145	id.	Chefnay	Franç -Guill.	Liège	De renuntiandis successioneibus, sive de omitendâ hæreditate.
146	7 id.	Collin	Evrard	Barvaux	De testamenti factione activâ necnon passivâ.
147	id.	de Jonghe	Jean Bap.-Th.	Bruxelles	De matrimonio ejusque impedimentis.
148	29 déc. 1824.	Streel	Ferd.-Joseph	Liège	De transactionibus.
149	10 janv.	Dansaert-Krain	Henri	Bruxelles	De jurejurando.
150	17 id.	Devaux	Paul	Bruges	De quibusdam legum penalium theoricis partibus.
151	28 id.	Graaf	Jean-André	Maestricht	De actionibus quæ ex delictis oriuntur.
152	9 févr.	Renter	Joseph-Ant.	Luxembourg	De substitutionibus.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
153	18 id.	Defrance	Alexandre	Liège	De consensu in conventionibus.
154	30 avril.	Würth	Fr.-Xavier	Luxembourg	De patriâ potestate.
155	22 juin.	Fiess	M.-J. Joseph	Luxembourg	De servitute luminum et nelaminibus officiator.
156	10 juill.	Stas	Godef.-Jos.-H.	Maestricht	De contractu fiduciae.
157	14 id.	Michiels van Verduynen	C.-A.H.	Ruremonde	De hypotheis legalibus.
158	17 id.	Nicolay	Joseph	Bruxelles	De interdictione et judicario patrono.
159	22 id.	Isaac	Félix	Binche	In art. nongentesimum C. C.
160	27 id.	Bovy	Eugène	Liège	De servitutibus quae ex voluntate hominum constituuntur.
161	30 id.	Gillet	Louis	St-Léger (Luxembourg)	De novatione et delegatione secundum praeccepta juris hodierni.
162	31 id.	Sturenberg - Canckrien	Richard	Hull (Angl.)	De machinarum in civitate utilitate.
163	2 août.	Forgeur	Joseph	Liège	De juribus civilibus quae peregrinis competant.
164	id.	Polet	Théodore	Namur	De indignitate.
165	3 id.	Bayet	H.-N.-Beaud.	Liège	De causis quae in criminibus ac delictis voluntarium ac liberum tollunt.
166	4 août.	Cools	Joseph	Moll	De praecipis generalibus pactorum nuptialium.
167	id.	Misson	Paul	Bruxelles	De negotiis gestis.
168	5 id.	Lemarchand	Louis-Ch.-Jos.	Liège	De penali clausulâ obligationibus adjunctâ.
169	id.	Duchemin	Auguste	Namur	De oblatione et oblatione.
170	6 id.	Magnée	Marcel	Horn (Limb.)	Circa jus conditionemque feminarum, ingenii culturae, morum libertatis publicae habitâ ratione.
171	id.	Verdbois	Hyppolyte	Liège	De regimine dotali.
172	2 déc.	De Zantis	Joseph	Ruremonde	De servitutibus praediorum, tam sec. jus. rom. q. sec. jus hodiernum.
173	23 id. 1828.	Vercken	Alphonse	Vreuschmen	De penis infamiam irrogantibus.
174	21 fév.	Mauroy	Désiré	Mons	De tutelâ sec. j. c. h.
175	22 id.	Nivard	Ferdin.-Joseph	Liège	De divortio consensu mutuo.
176	23 id.	de Thuin	Désiré	Mons	De adoptione sec. j. c. hod.
177	24 id.	Van Haecht	Const.-Hyac.	Malines	De juribus atque obligationibus usufructuarii.
178	25 id.	Cousturier	Joseph	Maestricht	De jure accrescendi tam sec. jus. rom. quam sec. j. c. hod.
179	26 id.	Evrard	Jean-François	Liège	De alienatione rei alienae sec. j. r. et sec. j. hod.
180	23 mars	Van Aken	Max.-H.-Guil.	Maestricht	De absentibus.
181	30 avril	Gondry	Adolphe	Mons	De domicilio.
182	11 juin	Poswick	Charles	Liège	De haereditatibus quae ab intestato deferuntur sec. j. c. hod.



N. d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
183	1 juillet	Jullien	Dieudonné	Hamipré (Lux.)	De nullitate eorum quæ in legem offendunt sec. præcepta jus c. hod.
184	6 juillet	Marsigny	Jean-Franç.-H.	Yvoir (Namur)	De peccatu et jure piscandi.
185	22 juil.	Baudry	Alexandre	Bruxelles	De causis quibus testamenta infirmantur s. jus civ. hod.
186	23 id.	Catoir	Eugène-Aug.	Bruxelles	De collatione sec. j. c. hod.
187	25 id.	Van de Walle	Julien	Bruges	De communione administratione, et effectu actuum cujusque conjugis quoad communione bona.
188	26 id.	Verdbois	Lamb.-Auguste	Liège	De legatis sec. j. c. hod.
189	27 id.	Brabant	Jean-Baptiste	Namur	De usufructu parentum in bonis liberorum.
190	28 id.	Jottrand	Lucien	Genappe	De certamine singulari.
191	30 id.	Ansiaux	Emile-Louis	Liège	De dominio sec. jus gentium.
192	id.	de Crassier	Guill.-L.-D.-J.	Maestricht	De confectione Codicis Theodosiani.
193	1 août	Delchambre	François - Mar. - Jos.-Prosper	Huy	De testibus ac testimoniis in causis criminalibus.
194	id.	Visschers	Guill.-Jos.-Aug.	Maestricht	De jure emphyteutico sec. jus. hod.
195	2 id.	Ophoven	Alexandre	Liège	De adjutore judicio sec. jus. hod.
196	3 id.	Lezaack	Pierre-Joseph	Spa	De liberorum naturalium legitimatione agnitioneque, sec. præc. jus civ. hodierni.
197	id.	Cornély	Jean-Jos.-Franç.	Broichhuysen (Limb.).	De morte civili sec. jus. hod.
198	5 id.	Gilkinet	Paul	Liège	De recidiva.
199	id.	Nagant	Charles	Liège	De rerum locatione et conductione.
200	id.	Chapelle	Adolphe	Huy	De rei judicate auctoritate.
201	5 août	Wesmael	Constantin	Bruxelles	De testamentis ordinandis.
202	6 id.	de Potesta	Edouard	Liège	De his qui contrahere possunt, vel non, sec. j. c. hod.
203	id.	de Waha	Louis	Liège	De consumptione utili et sterili.
204	21 id.	Droixhe	J.-G.-A.-M.	Tongres	Meditationes in art. 4 <sup>to</sup> Cod. civ. seu investigationes in leges interpretandi applicandique scientiam.
	1826.				
205	25 janv.	Quinette	Théod.-Martin	Amiens	De jure administrativo.
206	22 févr.	Geubel	Jean-Baptiste	Marche	De jure fluviorum publicorum.
207	24 id	Dégiye	Hubert.	Hermalle	De obligationibus venditoris.
208	17 avril	Pescatore	Théodore	Luxembourg	De legitimatione illegitimorum filiorum.
209	8 mai	Van der Elst	Isidore	Bruxelles	De deposito.
210	9 id.	Nicolai	Jean-Pierre-F.	Aubel	De privilegiis.
211	26 juin	Moreau	Jean-George	Ayeneux	De negotiis gestis et indebiti solutione.
212	17 juill.	Simonis	Nic.-Désiré	Liège	De jure civili hanc retrahendo.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
213	21 juill.	Scheyven	J.-G. Hubert	Heythuysen (Limbourg)	De delictorum probationibus.
214	22 id.	Allard	Gustave	Bruxelles	De capitis deminutione et morte civili.
215	24 id.	Ruys van Beerembrouck	Jérôme-Ph. M.	Maestricht	De prætoribus.
216	25 id.	Adan	Henri-Philippe	Bruxelles	De acquirendo dominio.
217	26 id.	Meeussen	Pierre-Gilles	Anvers	De acquirendo rerum dominio per accessionem.
218	27 id.	Ramelot	Pierre	Havelange	De obligationibus sub conditione contractis.
219	28 id.	Neujean	Cornelle-Jos.	Herve	De usu et habitatione.
220	29 id.	Rogier	Charles	Saint-Quentin	De electione administratorum provinciarum et municipiorum in regno Belgico.
221	2 août.	Van Caubergh	O.-C.	Maestricht	De causis ob quas debitor de eo tenetur quod creditoris interest.
222	3 id.	Nothomb	Jean-Baptiste	Messancy (Luxembourg)	Jurisemphyteuticahistoria apud Romanos.
223	4 id.	Geradts	Pierre-M.-H.	Ruremonde	De interpretatione authentica.
224	id.	Silveryser	André-Fr.-X.	Maestricht	De auctoritate mariti in personam uxoris.
225	5 id.	de Bavay	Georges	Bruxelles	De legali usura taxatione ex oeconomia politica dijudicanda.
226	id.	Collinet	Quirin	Herstal	De mandis injectione.
227	id.	Eyschen	C.-G.	Luxembourg	De divisione rerum ex jure utroque.
228	4 nov.	Claisse	D.-A.	Luxembourg	De metalli fodinarum jure.
229	30 id.	Montfort	O.-F.-R.	Looz	De donationibus inter virum et uxorem, atque de portione quam vir et uxor in se invicem conferre possunt, sec. j. c. hód.
230	9 déc.	Dejaer	Antoine	Liège	De mercatorum jurisdictionis utilitate.
231	16 id.	Scauflaire	Edouard	Mons	De causis ex quibus matrimonia irrita habenda sunt.
232	28 déc.	Van de Walle	Richard	Bruges	De jure victoris.
233	29 id. 1827.	Piltteurs	Henri	Liège	De falsa moneta.
234	1 janv.	Lekeu	Jean-Guill.	Battice	De inscriptione.
235	25 id.	Straetmans	Winand-Guill.	Maestricht	De fidejussione sec. j. hód.
236	20 mars	Strens	Mart.-Pasc.-Hub.	Ruremonde	De in jure cessione ap. Romanos.
237	21 id.	Van den Bossche	Charles	Tirlemont	De munere tutela.
238	3 avril	Lecocq	Joseph	Dinant	De representationis jure sec. jus. civ. hód.
239	6 id.	Quarles de Quarles	Guill.-Jean-Fréd.	Gueldre	De forma regiminis reip. septem federatarum provinciarum, quæ existit.
240	17 mai	Du Pré	Eug.-Phil.-Jos.	Gand	De obligatione horreorum credendi et debendi, sec. j. c. hód.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
241	22 id.	Capitaine	Félix	Gors-op-Leeuw	Quædam de commercio.
242	23 id.	de Gaiffier	Antoine-Ernest	Hestroy	De commodato sec. j. c. hod.
243	id.	De Looz-Corswarem	Charles	Bruxelles	De voluntariâ suinece.
244	6 juin.	de Resibois	Alexandre	Arlon	Præcepta philosophico-politica de didicendo privatorum et resp. jure circa educationem et instructionem juventutis.
245	16 id.	Mahieux	Eugène	Mons	De bonorum divisione a parentibus aliis que ascendentes inter descendentes factâ.
246	12 juill.	De Villers de Pité	Louis	Tongres	De extinctione servitutium.
247	25 id.	Nicolai	Léonard-Joseph	Aubel	De adoptione et ademptione jurium civilium sec. jus civ. hodiernum.
248	26 id.	Dolez	François	Mons	De concessione ad redditum.
249	id.	Audent	Emeric-Zépherin	Fontaine - l'Évêque	De falso testimonio, perjurio ac calumniâ sec. j. c. hod.
250	28 id.	Simens	Jacques-Joseph	Thimister	De tacitâ hypothecâ pupilli in bonis tutoris.
251	2 août.	Geradon	Jean-François	Liège	De testamentorum invocatione sec. j. c. hod.
252	6 id.	Van der Vrecken	Alexandre	Maestricht	De interdictione sec. j. c. hod.
253	id.	Wiet	Franç.-R - Cam.	Maestricht	De ministerio publico in causis civilibus.
254	8 id.	Weustenraad	Jean - Théodore - Hubert	Maestricht	De juribus lege civili hodiernâ peregrinis concessis.
255	id.	de Creeft	Adrien-Aug.-Nic.	Saint-Trond	De familiâ ereiscundæ actione sec. j. c. hod.
256	9 id.	Buydens	Charles	Namur	De modis quibus constituitur et extinguitur usufructus.
257	id.	Ruth	Antoine	Luxembourg	De privilegiis venditorum sec. j. c. hod.
258	12 nov	Donckier	Alexandre	Huy	De litteris cambialibus.
259	20 id.	Van Zon	Jean-Baptiste	Bois-le-Duc.	Generalia quædam de dominio.
260	id.	Van Verheyen van Estvelt	J.-Adr.-Michel-Walter	Grave	De his quæ Codicem gallicum inter et belicum quoad hypothecas intercedunt.
261	22 id.	Verheyen	J.-Arn.-Theod.-Joseph	Boxmeer	De communione legali sec. j. c. hod., nec non de derogatione.
262	1828. 17 janv.	Moulan	Ch.-Pasc.-Marie	Liège	Quædam de electione.
263	24 id.	Van Muysen	Louis	Hasselt	De actionibus quæ ex delicto nascuntur.
264	31 id.	Habart	Adolphe-Joseph	Charleroi	De cod. civilis hodierni fontibus.
265	id.	Lousbergs	François	Malines	Quædam de assecurationibus.
266	21 fév.	Briart	Jacq.-Th.-H.-L.	Marche	De adeundâ hereditate sec. j. hod.
267	28 id.	Baudry	Henri-Joseph	Bruxelles	De patriâ potestate.
268	6 mars	Moreau	Gér.-Aug.-P.-V.	Herve	De transactionibus sec. j. hod.
269	id.	Gheuse	Henri-Pierre-Jos.	Soiron	De societate in nomine colectivo.
270	27 id.	de Chestret	Eugène	Haneffe	De modis quibus executio sententiarum in materia criminali vim rei judicatæ habentium impeditur.



N <sup>o</sup> d'ord	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
271	17 avril.	Herman	Gust.-Alp.-Jos.	St-Hubert	De principis philosophico-juridicis quoad specialem pro commercio jurisdictionem.
272	24 id.	Collette	Jean-Joseph	Liège	De successione irregularibus.
273	id.	Gillain	Alex.-Aug.-Ch.	Namur	De thori et mensae separatione.
274	8 mai.	De Fooz	Jean-Henri-Nic.	Liège	Summaria possessionis doctrinae.
275	22 id.	Rodberg	Denis-Napoléon	Liège	De judiciali potestate.
276	id.	Baillet	Nicolas-Benoit	Liège	De divortio.
277	29 id.	Loizelier	N.	Dinant	De liberis naturalibus.
278	id.	Dognée	Pierre-Jos.-Ant.	Liège	De re judicata.
279	12 juin	Hannotte	André-Victorien	Petit-Rechain	De principis argentariae dissolutionis.
280	19 id.	de la Barre	Gustave	Bruxelles	De praescriptionibus sec. jus romanum.
281	id.	Capitaine	Edouard	Gors-op-Leeuw	De potestate leges ferendi.
282	25 id.	Drapier	Edouard-Joseph	Charleroi	De authentico instrumento.
283	id.	Bernard	Henri	Sollingen (Gd.-d. de Lux.).	De instrumento privato.
284	26 id.	Thomassin	Louis-Auguste	Liège	De consensu ad matrimonium contrahendum requisito.
285	id.	Bérard	Adolphe	Mons	De obligatione affecta extra extramos.
286	10 juil.	Fassin	Pierre-Joseph	Lambermont	De rei venditae traditione.
287	id.	Mersman	Jean	Bruxelles	De industriae libertate.
288	id.	Henkart	Henri-Léonard	Liège	De stigmatate.
289	14 id.	Ophoven	Constantin	Liège	Nonnulla de proprecidio.
290	id.	de Weichs	Clément	Wanne	De collegiis opificum.
291	id.	de Stembier	Eugène-François	Liège	De testamentariis executoribus.
292	15 id.	Hermans	Lambert-Joseph	Mechelen	De nautico fœnore, sec. Cod. gall. et novum Cod. belgicum.
293	id.	Grégoire	Hyacinthe	Huy	De obligationibus mercatoribus impositis.
294	id.	de Ridder	Louis	Ostende	De lusu contractu.
295	17 id.	Willmar	L.-J.-H.	Luxembourg	De effectu conventionum erga tertios.
296	id.	Fallon	Félicien	Namur	De solutione.
297	id.	Behr	Frédéric-Louis	Maastricht	De hypothecis et privilegii (principis).
298	18 id.	de Borman	Théodore-Nicolas	Bréc	De conditionibus.
299	id.	de Lom de Berg	Pierre-Louis	Venlo	De maritae potestate.
300	id.	Van Halen	Bernard	Venlo	De supremâ potestate.
301	19 id.	Pelletier	François Joseph	Namur	De rescissione divisionum.
302	id.	Simonis	Léon	Verviers	De via publicâ.
303	23 oct.	Mélotte	Ant.-Marie-Ad.	Liège	De penis universè, deque his quae infamiam notantur.
304	id.	Vuylsteke	Jourdain-Maxim	Swevezele	De legum seu statutorum in variis territoriis obtinentium collisione.
305	6 nov.	Bonjean	Remacle-Joseph	Marche	De calumnia.
306	7 id.	Bertrand	Charles-Joseph	Liège	De probati ne per testes.
307	27 nov.	de Benghen	Alphonse	Bruxelles	De jure venationis.
308	id.	Herla	Edouard	Huy	De vitis quibus matrimonia contaminari queunt, sec. Codices Gall. et Belgicum.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
309	4 déc.	Debrun	Louis-Hub.-Jos.	Huy	De emptione et venditione. De repræsalis.
340	18 id. 1829.	Verduchène	Nicolas-Joseph	Maestricht	
341	15 janv.	Dubois	Éd. - Adolp.-Vict.	Racour	De fideicommissis sec. jus. rom. et hod.
342	30 id.	Nickmilder	Armand-Jul.-Jos.	Chièvres	De legitimis oppugnantarum sententiarum mediis. De legatis.
343	6 févr.	Hock	François-Joseph	Namur	De publicis pactis, ceteribus pacisque compositionibus.
344	20 id.	De le Bidart	Alphonse	Namur	De servitutum acquisitione sec. j. rom. De legatis.
345	26 id.	Hérin	Célest.-Ad. - Aug.	Tellin	
346	27 id.	Del Marmol de St-Marc	Ferdinand-Eug.	Bruxelles	
347	id.	Del Marmol de St-Marc	Prosp. Constantin	Saint-Marc	De emphyteusi sec. j. rom. et hod.
348	5 mars	Putzeys	Jules - Ant. - Ad.-Henri	Liège	De libertate reis concedenda (mise en liberté provisoire) sec. j. hod.
349	id.	Koch	Jean	Luxembourg	De requisitis essentialibus donationis inter vivos.
320	26 id.	Liégeois	Alphonse-Joseph-Augustin	Thuin	De præcipuis obligationibus ex matrimonio natis.
321	id.	Wautlet	Julien	Namur	De peregrinorum conditione in Belgio sec. j. hod.
322	24 id.	Cloquette	Benoît	Ath	De hæreditatis delegatione sec. Cod. civilém.
323	20 juin	Hennequin	Nicoclès	Paris	De conflictibus.
324	26 id.	Cazius	Guillaume-Elisa	Utrecht	De his quæ ad succedendum requiruntur.
325	3 juillet	Beltjens	Mat.-Gilles-Hub.	Ruremonde	De libertate industria.
326	id.	Dolez	Hubert-Joseph	Mons	De dominio fofinarum.
327	40 id.	Bottin	Léon.-F.-P. Alex.	Liège	De frumentaria mercatura.
328	id.	de Borman	Arn.-Ferd.-Jacq.	Brée	De præscriptione generatim sumpta.
329	14 id.	Laphaye	H.-Michel-Prosp.	Liège	De juris origine atque progressu.
330	15 id.	Warzée	Auguste-Nicolas	Huy	De eremodicio.
331	id.	de Robaulx de Sou-moy	Aimé	Namur	De rogatarum legum disceptatione.
332	16 id.	Brouwers	Norbert-Pierre	Gertruidenberg	De divortio.
333	id.	Mutsaers	Jacques-Arnold	Tilburg	De sanctione legis naturalis.
334	17 id.	de Lasaulx	Pierre-Ign.-Arn.	Moresnet	De prætoris in integrum restitutionibus.
335	id.	de Hennin	Cam.-Louis-Jos.	Lanefle	De probationibus.
336	id.	Cartuyvels	Hyacinthe	Ligney	De jurisconsultis apud Romanos necnon de eorum in jurisprudentia auctoritate.
337	18 id.	de Marnix	Charles	Bornhem (Anvers).	De absentia effectibus quoad matrimonium.
338	id.	de Luesemans	Charles-Joseph	Tirlemont	De his qui singulari jure succedunt.
339	id.	Darrigade	Jules	Namur	De novatione et delegatione.
340	id.	Piercot	René-Joseph	Bruxelles	De compensationibus tam ex rom. quam hod. jure.



No d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
341	15 oct.	de Felleitz-Hoethost	Renier-Louis	Venlo	De interdictione.
342	3 déc.	Koeler	Jean -Bapt.-Ad.	Bruxelles	De ministerio publico.
343	id.	Moulan	Waltheré	Liège	De natura et vi iurium in re etc.
344	id.	Maskens	Charles	Bruxelles	De testibus in instrumentis publicis.
345	10 id.	Cremer	Math.-Nic.-Jos.	Limbourg	De divortio à thoro et mensâ.
346	11 id.	Ophoven	Hyac.-Edouard	Liège	De coloniis.
347	id.	Dutreux	Joseph-Auguste	Luxembourg	De his modis, quibus sec. j. e. hod. status civilis probatur.
348	17 id. 1830.	Jurion	V.	Diekirch	De absentibus.
349	7 janv.	Guillon	Henri-Emile	Stamproy (Limbourg)	De natura fidejussionis.
350	21 id.	Godet	Emman.-Victor	Liège	Essai sur l'histoire externe du droit dans la Gaule et la Belgique sous la période franque et la période féodale.
351	22 id.	Sagehomme	Pascal	Dison	De collatione bonorum.
352	29 id.	Remacle	Armand	St-Hubert	De beneficio inventarii.
353	id.	Remacle	Adolphe-Louis	St-Hubert	De dispositionibus sub onere restituendi.
354	id.	Demarteau	Henri-Joseph	Liège	De commercio et eis qui commercium exercent.
355	18 fév.	Terwangne	César	Liège	De possessionis effectibus.
356	18 mars	Luden	Jean	Amsterdam	De legitimâ portione deque eam vindicandi remedio.
357	id.	Luden	Antoine	Amsterdam	De liberorum illegitimorum agnitione.
358	19 id.	Ghysens	Eugène	Hoskart ?	De legis operis.
359	1 avril	Schoonbroodt	Jean-Guillaume	St-Jean-Sart	De adoptione.
360	2 id.	Romsée	Dieudonné	Liège	De locatione, conductione pradiorum urbanorum et rusticorum.
361	id.	Duchêne	Guill.-Joseph	Libin-bas(Lux.)	De legatis.
362	30 id.	Hubert	Alphonse-Joseph	Mons	De cassationis curia prout in Gallia viget.
363	13 mai	Donckier	Edmond	Bruxelles	De mulieribus.
364	3 juin	Hacksteen de Cadier	Jacques-Pierre	Rotterdam	De emancipatione.
365	11 id.	Keucker	Jean-Joseph	Luxembourg	De restitutione legis Juliae et Papiae apprim. sec. nov. fontes.
366	23 id.	Crutzen	Jean-Gabriel	Aubel	De potestate provinciarum municipiarum administrandi.
367	29 id.	de Gonne	Joseph	Liège	De mandato sec. j. rom.
368	id.	de Waha	Edouard	Ouhar	De iis ex quibus contractus potestas presentativa.
369	30 id.	de Lhonneux	Hyacinte	Huy	De ministerio publico et de accusatione.
370	id.	Dereine	Gustave	Charleroi	De domicilio.
371	4 juill.	de Geradon	Théodore	Liège	De tigno juncto.
372	id.	Nyst	J. N.	Maestricht	De emptyteusi.
373	2 id.	Op de Beeck	Jean-Ferd.-F. X.	Malines	De potestate mariti in uxoris personam.
374	id.	Delvaux	H.-Eug.-Léandre	Tirlemont	De revocandis donationibus.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
375	7 juillet	Bamps	Jean-Louis	Lummen	De interdictione.
376	8 id.	André	Charles-Fr.-Jos.	Mons	De accessione.
377	9 id.	Garnier	Hyacinthe	Luxembourg	De testamentorum revocatione.
378	id.	Baclesse	Benoît	Luxembourg	De concursu actionum civilium.
379	id.	Sacqueleu	Franç.-Dom.-Jos.	Tournai	De recognitione.
380	10 id.	L'Hoest	Jean-Guill.-Jos.	Liège	De personis juris negotiorum incapacibus, tum ex jure theoretico, tum ex jure civili.
381	id.	Verheyen van der Gheest	Ant.-J.-J.-Ig.-F.	Bois-le-Duc	De occupatione.
382	14 id.	Villers	Max.-Joseph	Malmedy	De cultu exteriori sec. jus naturale et jus publicum.
383	id.	Mathieux	Paul-Em.-Henri	Malvoisin (N <sup>r</sup> .)	De familiae eriscunda judicio.
384	id.	Bellefroid	Victor	Liège	De additione hæreditatis.
385	id.	Winand	Victor-Henri-Jos.	Namur	De arbitrorum judicio.
386	id.	Leveaux	Justin Philippe	Namur	De judiciali conciliationis remedio.
387	16 id.	Berhaut	Jos.-M.-Engelb.	Maestricht	De jure belli.
388	id.	Robert	Jean-Lambert	Burdinne	De voluntate deficiente in delictis ex Codice penali.
389	id.	Logé	Henri	Hubinne (N <sup>r</sup> .)	De patria potestate sec. j. c. hod.

## C. Docteurs en sciences physiques et mathématiques.

N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
1	1821. 23 janv.	Martens	Martin	Maestricht	De combustione.
2	1823. 20 févr.	Gloesener	Michel	Haut - Charage (G. d. de Lux)	De identitate fluidi electrici et magnetici.
3	1829. 18 févr.	Leclercq	Désiré	Liège	De ligni distillatione.
4	3 juin	Plateau	Joseph	Bruxelles	De sliquis qualitatibus impressionum à lumine in visus organum productarum.
5	14 juill.	Valerius	Benoît	Diekirch	De seriebus.
6	4 déc.	Brasseur	Jean Baptiste	Esch-sur-l'Alzette	De resolutibilitate functionum algebricarum integrarum in factores reules primi vel secundi gradus.
7	1830. 15 juill.	Jacquemyns	Edouard	Vernbroeck (Fl. or).	De venenis metallicis.



## D. Docteurs en médecine.

No d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
	1818.				
1	30 juill.	Crespin	Jean-Jos.-Jacq.	Namur	De chlorosi.
2	4 août	Janné	Liévin	Hex (Limb).	De gangrenâ.
3	id.	Gautier	Pierre-Max.-Jos.	Mons	De chinchinâ.
4	28 oct.	Tielmans	Jean-Pierre	Bruxelles	De pleuritide simplici.
5	8 nov.	Gautier	Fr.-Jos.-Adrien	Charleroi	De leucorrhœa seu fluxu albo mulierum.
6	13 nov.	Fisse	Ch.-Nic.-Robert	Munsterbilsen	De dysenteria simplici.
7	2 déc.	Landrain	Ferd.-Joseph	Thisnes	De dysenteria simplici et complicata.
	1819.				
8	18 janv.	Dreher	J.-Pierre-Xavier	Bastogne	De peritonitide.
9	28 id.	Fanis	Jean	Maestricht	N. B. Déjà docteur en chirurgie et en accouchements.
10	12 fév.	Bovy	Jean-Paul	Liège	De canceri uteri.
11	19 fév.	Deneubourg	Franc.-Antoine	Bruxelles	De anginâ tracheali infarctulorum.
12	15 mars	Noël	Guill.-Jean	Bruxelles	De tussi convulsivâ.
13	19 juin	Dewante	Joach.-Fr.-Jos.	Péronne	De peripneumonia.
14	4 juill.	Denis	Célestin	Mons	De anginâ gangrænosâ.
15	7 id.	Verbelen	Josse-Laurent	Releghem (Br.)	De status dynamici complicationibus cum gastricâ, mucosâ nervosâque febribus.
16	12 id.	Bols	Antoine	Bois-le-Duc	De morbo scrophuloso.
17	19 id.	Sigart	Joseph	Mons	De arthritide.
18	id.	Lorent	Alexandre	Châtelet	De angio-tenicâ.
19	4 août	Dupret	Mathias-Jos.	Charleroi	De apoplexiâ.
20	6 id.	Blaimont	Jean-Joseph	Fosses	De pleuritide.
21	11 oct.	Provot	Philippe-Théod.	Liège	De blennorrhagiâ.
22	13 oct.	Vaust	Jean-François	Liège	De structurâ et motibus cordis.
23	13 déc.	Culis	Alexandre	Strepy	De gastritide acutâ et chronicâ.
24	14 id.	Lebeau	Henri-Ch.-Jos.	Huy	De erysipelate phlegmonicâ.
	1820.				
25	12 fév.	Leclercq	Adrien-Victor	Binche	De hysteria.
26	18 mars	Lejeune	A. N. S.	Verviers	De quarundam indigenarum plantarum virtutibus commentarii.
27	24 id.	Wynans	Guillaume-Paul	Maestricht	De menorrhagiâ.
28	40 avril	Helin	Maximilien	Casteau	De catarrho pulmonali acuto.
29	17 avril	Willams	Henri-Marie-M.	Tirlemont	De hydrocele per effusionem.
30	10 mai	L'Olivier	Auguste	Ath	De ascite.
31	30 juin	Wagener	Henri-Joseph	Soumagne	De gastritide acutâ.
32	5 août	Simon	Jacq.-Henri-Jos.	Liège	De seentis medicinarum adscitis.
33	id.	Simon	François-Joseph	Liège	De lithotomiâ in homine.
34	8 id.	Sauveur	J.-Jos.-Dieudon.	Liège	De læsionibus calvarie.
35	11 id.	Vottem	Ferd.-Ch.-Ed.	Visé	De ventriculi perforationibus.
36	4 déc.	Demeuse	Baudouin	Liège	De empyemate.
37	28 id.	Vossius	Jean-François	Opheers (Limb)	De symptomatologiâ.
38	id.	Bragard	Henri-Hubert	Malmedy	De cataractâ.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
	1821.				
39	22 janv.	Feigneaux	Eug.-Louis-G.	Bruxelles	De morbis arteriarum.
40	22 fév.	Collignon	Gustave	Rochefort	De fracturâ ossis fibulae.
41	13 avril	Lekens	Jacques-Norbert	Moll (Anvers)	De apoplexiâ, sive hæmorrhagiâ cerebri.
42	18 mai	Dillenburg	Louis	Pittingen (Gr.-D. de Lux.)	De rheumatismo.
43	28 id.	Gouzée	Henri-Prosper	Bruxelles	De vomitu ut therapeutices auxiliùm percipio.
44	12 juin	Ridder	Gerard-Léonard	Rotterdam	De morbo cucullato.
45	27 id.	De Lavacherie	Martin-Valentin	Eysden	De cæcero.
46	id.	de Borman	Franç.-Corneille	Brée	De hydropè in genere.
47	28 id.	Beckers	Jean	Maestricht	De pseudarthrosibus.
48	id.	Martens	Martin	Maestricht	De phthisi laryngæ.
49	29 id.	Meersch	Renier-Guill.	Vroenhoven (Limb.)	De animi pathematibus, eorumque in producendas morbos potentia.
50	14 juil.	Claes	Georges	Looz	De onaniâ.
51	id.	Berggrath	Pierre-Guillaume	Eschweiler	De rachitide.
52	13 id.	Hoflerlin	François-Joseph	Bastogne	De ophthalmiâ.
53	id.	Jerôme	Louis	Awirs	De abusu medicamentorum.
54	31 id.	Ballard	J.-J. Léopold	Wancenne (N.)	De partu secundario.
55	6 août	Deleeuw	Franç.-Laur.	Tessengerloo	De gangrenâ.
56	8 id.	Picard	Jean-Franç.	Tignée	De peritonitide acutâ.
57	id.	Proumen	Ch.-Alexis	Chaineux	De usu vesicantium in inflammationibus internis generaliter consideratis.
58	9 id.	Collart	Joseph	Neerheyllissem	De gastritide.
59	18 déc.	Nicolaï	Olivier-Lamb.	Herve	De anemiâ fossorum carbonis fossilis.
60	28 id.	Fraikin	Jean-Joseph	Liège	De purgantibus in genere.
	1822.				
61	7 juin	Schlögel	Xavier-Jos.-Lib.	Ciney	De opio.
62	27 id.	Crabbe	Clément	Bruxelles	De blennorrhagiâ.
63	29 id.	Fisse	Laur.-Athanase	Munsterbilsen	De pleuritide.
64	2 juillet	Vedrine	J.-J. M.	Liège	De herniis in genere et speciatim de inguinâli et crurali herniâ.
65	6 id.	Hollanders	M.-Louis	Peer (Limb.)	De scarlatina.
66	id.	Sleurs	Jean-Fr.-Gérard	Venlo	De hæmaturâ.
67	8 id.	Fion	Ch.-Alexis-Jos.	Mons	De usu vini interno.
68	13 id.	Carlier	Jean-Baptiste	Ath	De fundâ uteri nec non de quibusdam morbis venereis.
69	24 id.	Craeybeckx	Guillaume	Ulbæck	De cosmeticorum nec non quorundam vestimentorum usu et abusu.
70	26 id.	Detombay	M.-J.	Angleur	De hirudinum usu ad morborum curationem.
71	31 juil.	André	Pierre-Edouard	Bruxelles	De asthmate convulsivo.
72	2 août	Hoeten	Jos.-Jean	Bonmur	De hæmoptysi.
73	8 id.	Bertholet	Pierre-Antoine	Stavelot	De spontaneâ sive consecutivâ femoris luxatione.
74	id.	Peters	Nicolas	Liège	De lactis secretionem.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
75	12 nov.	Coyon	Henri	Huy	De hydrocephalo.
76	29 id.	de Roose	Pierre-Jos.	Opwyck	Disq. circa objectiones precipuas quas Iatromastiges in defensionis suae basin praesupponunt.
77	10 avr. 1823.	Gendebien	Henri-Joseph	Awirs	De nephritide idiopathica acuta et chronica.
78	4 juin	Cambresy	Jean-Louis	Verviers	De membranis mucosis et serosis in genere.
79	15 id.	Ansiaux	Nicolas-Jos.-Vic.	Liège	De fistulâ lacrymali.
80	21 juill.	d'Huyvetter	Jean-Baptiste	Nocker (F.-O.)	De animi pathematibus eorundemque in corpore humano effectibus.
81	4 août	Hennau	Victor-Napoléon	Liège	De erysipelate.
82	5 id.	Sauveur	Hyacinthe	Liège	De scarlatina.
83	id.	Würth	Jean-Théodore	Luxembourg	De observatione in medicina.
84	8 id.	Verstraeten	Adrien-Joseph	Bruxelles	De hepatitide.
85	9 id.	Bron	Louis-Max-Jos.	Huy	De encephalitide acuta.
86	18 oct. 1824.	Godin	Léopold	Huy	De camphora.
87	14 fév.	Rousseau	Jean-Bapt.-Fr.	Ruremonde	De amenorrhœa.
88	id.	Van Hoorebeke	Félix-Léon	Gand	De laryngo-trachitide infantum.
89	22 juill.	Duval	Ch.-Félix-Const.-Prosper	Hannut	De digitali purpurea.
90	id.	Houdet	Philippe	Gand	De fistulâ ani.
91	4 août	Stappers	Charles.-H.-H.	Liège	De amaurosi.
92	7 id.	Biron	Charl.-Louis-Jos.	Filot (Liège)	De morbillis.
93	id.	L'Hoest	Jean-Baptiste	Walcourt	De dignitate et utilitate medicinae.
94	4 nov.	Schaetzen	Jean-Mat.-Benoît	Tongres	De apoplexia.
95	13 id.	Van Eeckhoven	Ch.-Fr.-Jos.-L.	Anvers	De Vulneribus scopulariis.
96	27 id.	Bouchez	Pierre	Verviers	De usu hygienico necnon therapeutico balnearum.
97	30 id.	Routet	César-Joseph	Ruremonde	De febris intermittenti benignâ.
98	20 déc.	Servais	François-Joseph	Marbais	De ophthalmiâ in genere et speciatim de ophthalmiâ in exercitu Belgico saviente.
99	24 id. 1825.	Malherbe	Marie-L.-Const.-Renier	Liège	De remediis externis quae adversus hemorrhagiam traumaticam adhibentur.
100	14 janv.	Goffin	Jacques-Ferdin.	Herve	De pneumonia acuta.
101	17 id.	Hurault	Jacques-Joseph	Maestricht	De pyrotechniâ.
102	29 avr.	Knapen	Antoine-Henri	Heythuysen	De febris intermittentibus.
103	30 mai	Bernutz	Henri-Victor	Bouillon	De infantia, infantique morbis in gen.
104	20 juin	Courtois	Richard	Verviers	Conspectus typographiae physico-medicae prov. Leod.
105	24 id.	Van Langenacker	Henri-Louis	Tongres	De phthisi pulmonali in genere et speciatim de phthisi à prædispositione hereditaria.
106	1 juill.	Tosquinet	Albert-Joseph	Bastogne	De hydrocele.
107	6 juill.	Bamps	Jean-Arnold	Hasselt	De labio leporino.
108	11 id.	Audent	Amour-Antoine	Fontaine - l'Évêque	De therap. purgantium.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
109	11 juill.	Weideman	André	Trivières (Hainaut)	De veneficiis ab arsenio præparatis.
110	26 id.	Maroué	Aug.-Ant.-Jos.	Soignies	De arthritide.
111	id.	Brocal	Flor.-Lamb.-Jos.	Nameche (Namur)	De gangrænâ senili.
112	30 id.	Dumoulin	Louis Joseph	Petit - Bomal (Luxemb.)	De cataractâ.
113	5 août	Devillers	Lambert-Joseph	Slins (Liège)	De bilis secretione.
114	6 id.	Marquet	Toussaint	Jemeppe	De ulceribus atonicis.
115	id.	Schmerling	Philippe-Charles	Delft	De studii physiologiae in medicinâ utilitate et necessitate.
116	2 déc.	Stiels	Pierre-Joseph	Bilsen	De hæmorrhagiis uterinis in graviditate, partu, eoque peracto obvenientibus.
117	20 déc. 1826.	Fassin	Joseph-Auguste	Liège	De hæmorrhoidibus.
118	21 janv.	Knapen	Nicolas	Horpmael (L.)	De gangrænâ.
119	23 id.	Pepin	Nic.-Lambert	Namur	De retentionibus urinæ, ex canalis urethræ coarctationibus.
120	25 id.	Ackens	Jean-Joseph	Kirchrath	De cordis hypertrophîâ.
121	17 avril	Degauquier	Louis	Cambron - St-Vincent (Hain.)	De metritide acutâ.
122	11 mai	Van Gulpen	Jean-Théodore	Maestricht	De entero-mesenteride chronicâ, sive atrophîâ mesentericâ.
123	19 id.	Krans	Jean-Guillaume	Vaux (Hesb.)	De proprietatibus chymico-medicis plurimarum sulfuris consociationum.
124	27 id.	Wautier	Ferdinand	Liège	De anginâ membranaciâ.
125	31 id.	Luyckx	Benoit	Turnhout	De peritonitide puerperali.
126	14 juin	Collée	Jean-Franç.-L.	Roclenge	De inflammatione.
127	id.	Henroz	Jean-Henri-Fr.	Marche	De methodis ad sananda intestina divisa adhibitis, in quâ nova sanationis methodus proponitur.
128	24 id.	Robert	Eugène	Chênée	De strumâ.
129	28 id.	Maroué	Félicien	Soignies	De cystitide.
130	6 juill.	Rucloux	Lambert	Charleroi	De abortu accidentalî.
131	id.	Binard	François	Charleroi	De choreâ.
132	24 id.	Neumann	Mathias	Neudorf (Lux.)	De renuntiationibus.
133	3 août 1827.	Laurent	Adolphe	Frasnes (Nam.)	De acupuncturâ.
134	11 janv.	Masure	Philippe-Auguste	Ath	De structurâ anatomicâ hirudinis officinalis, nec non de illius usu medico in genere.
135	19 fév.	Van Puyfelick	Jacques-Jean	Anvers	De empyreumate purulento.
136	22 mars	Giroul	Pierre-Joseph	Vieux-Walleffe	De ambustione.
137	6 avril	Raick	Alexandre	Tilleur	De revulsoriis.
138	15 mai	Dubois	François-Joseph	Leuze	De arthritide acutâ.
139	5 juin	Arnauts	Ed.-Franç.-Th.	Gutz-Betz	De sede et naturâ fibræ maccæ dictæ.
140	3 juill.	Fain	J.-F.-J.-L.	Lyon	De hydroperitonitide.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
141	21 juill.	Lezaack	Lambert-Joseph	Spa	De proprietatis medicinalibus nec non de usu therapeutico aquarum spadanarum.
142	31 id.	Rycken	Jean-Mathias	Hamont	De morbillis.
143	id.	Morelle	Henri-Léopold	Peruwelz	De cholera-morbo.
144	2 août	Grégoire	Ernest	Charleroi	De causis syphilidis.
145	4 id.	Durand	Alexandre	Namur	De iode.
146	7 id.	Gouverneur	Toussaint	Louveigné	De febris ataxo-dynamieis.
147	id.	Sapin	Albert	Jemmappes	De phlebitide seu inflammatione venarum.
148	9 id.	Dechaineux	Martin-Félix	Liège	De delirio tremente.
149	24 oct.	Bautier	Pierre-Joseph	Gosselies	De systematum in medicina clinica exclusorium impotentia.
150	15 nov.	Collin	Camille	Barvaux	De tetano in genere et praesertim de traumatico.
151	21 déc.	d'Ancré	Franç.-Ferdin.	Louvain	De chloruretis sodae et calcis.
152	id.	Bourdon	Melchior-Ant.-Joseph	St-Trond	De erysipelate in genere et speciatim de erysipelate phlegmonoso.
153	11 janv.	Elsen	Richard	Feulen (Gr.-D. de Lux).	De infantium organismo, nec non de illorum morbis, etc.
154	28 id.	Van Es	Pierre-François	Weert	De rabie canin.
155	5 févr.	Cortiens	Jean	Lille	De scarlatina.
156	id.	Cornesse	François	Aywaille	De asphyxia.
157	13 id.	Barbier	DD.-Ferdinand	Namur	De gravidarum hyg.
158	5 mars	Charon	Philogène	Merbes-le-Château	De ophthalmia acuta et chronica.
159	id.	Englebienne	François	Souvret	De menstruatione.
160	14 id.	Lowie	Jean	Laden	De colica saturnina.
161	17 id.	Van Orle	Marie-Jacq.-Alp.	Liège	De lithotritia.
162	19 id.	Dahin	Dieudonné	Erpent	De praecipuis pubertatis phaenomenis.
163	22 id.	de Biefve	Joseph	Bruxelles	De kazis.
164	26 id.	Cartier	Andriea	Wandre	De febre intermittenti simplici.
165	15 avril	Tilman	Henri-Joseph	Cras-Avernas	De pustula maligna.
166	21 id.	Van Enst	Henri	Flessingue	De tinea.
167	id.	De la Brassine	Adrien-Emman.	Hoesselt	De dysenteria acuta simplici.
168	29 id.	Coenen	Walter-Lt.-Remi	Brouckom	De causis, sede et natura apoplexie.
169	id.	Jans	Pierre-Jean	Peer	De gastritide acuta.
170	12 juin	Hubert	Franç.-Léonard	Esneux	De tussi convulsiva.
171	27 id.	Deliège	Jean-Jacques	Cerexhe-Heuseux	De haemorrhagiis in genere, et in specie de haematemesi.
172	4 juil.	Hénin	Narcisse	Namur	De hernia femorali.
173	9 id.	Houtart	X. L. F.	Jumet	De dieta in morbis acutis.
174	16 id.	Desaive	Jean-Max.-Jos.	Visé	De haemoptysi.
175	id.	Bernard	Théophile	Lobbès	De convalescentia.
176	id.	Gouvy	Nicolas	Hodimont	De morte et ipsius signorum certitudine.
177	11 nov.	Wasseiges	Charles-Joseph	Liège	De alterationibus membranae mucosae gastro-intestinalis.
178	20 nov.	Bihet	Nicolas	Huy	De scarlatina quae in quibusdam locis prov. Leod. ann. 1827-1828 epidemici grassata est.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
179	21 nov.	Max	Antoine	Bruxelles	De systemate osseo et præsertim de fracturis in genere.
180	24 nov.	Chaineux	Pascal-Joseph	Fléron	De medico praxia in- cunte ejusque dotibus adipiscendis.
181	9 déc.	Maurissen	Gérard-Hubert	Maestricht	De hydrocele per ef- fusionem.
182	id.	Vandersmissen	Jean	Horpmael	De metritide acuta.
183	20 id.	Vaust	Nic. - Théodore- Franc.-Joseph	Liège	De hæmorrhagiis præ- sertim per exhalationem oris.
184	id. 1829.	d'Harveng	Emm.-Phil.-Jos.	Lessines	De peritonitide puer- perali acuta.
185	29 janv.	Loyens	Louis-Lamb.-A.	Liège	De tympanite.
186	20 mars	de Poorter	Jean-Hub.-Henri	Breda	De anginâ stridulâ.
187	25 id.	Gielis	Joseph-Antoine	Saint-Trond	De aneurismatibus cor- dis in genere et de ane- urismate cordis passivo in specie.
188	8 avril	Blomme	Félix	Nevele (Fl. or.)	De usu secalis cornuti in parturitione.
189	11 id.	Reyne	Pierre-Jacques	Amsterdam	De physica infantium educatione.
190	11 mai	Hustinx	Gérard	Maestricht	De hydropsiâ abdomi- nali.
191	22 id.	Dejaer	Jules	Liège	De veritate et utilitate medicinæ.
192	29 id.	Le Marchand	Thomas-Joseph	Dison	Physiologica.
193	26 juin	Van de Moortele	Félix	Thielt	De naturâ syphilidis.
194	id.	Jacquemyns	Edouard	Verreboeck (Fl. orientale)	De acido hydro-cya- nico.
195	30 id.	Didot	Alphonse	Annevoie	Anatomico - physiolo- gica.
196	3 juill.	de la Brassinne	Emmanuel-Flori- bert-Léonard	Hasselt	De pleuritide.
197	id.	Boesmans	Grégoire-Arnold	Looz	De cancro in genere considerato.
198	6 id.	Cales	François	Gand	De saniori humorum pathologiâ.
199	id.	Peetermans	Nicolas	Seraing	De encephalitide acuta.
200	id.	Blumenkamp	Ch. Alexandre.	Venloo	De pneumonitide acuta.
201	id.	Dewilde	Pierre-Ignace	Tirlemont	De naturâ et curâ sy- philidis.
202	id.	Bongaerts	Vincent-Mathias	Moll	De phthisi pulmonali.
203	14 id.	Beesan	Auguste	Ypres	De lithotomiâ recto vesicali.
204	id.	Jacquet	Henri-Joseph	Dison	De anthelmintichis.
205	21 oct.	de Strycker	Louis	Angiensis ?	De læsionibus apud strangulatos obviis.
206	27 id.	Pattyn	Henri	Handgaene.	De cystide.
207	5 nov.	Germain	Jean-Guillaume	Maestricht	De ischuriâ.
208	3 déc.	Horion	Philippe	Visé	De influxu nervoso.
209	17 id.	Dheure	Henri-Joseph	Banneux	De calorificatione.
210	1830. 7 janv.	Lhonneux	Jacques-Joseph	Saint-Georges (Liège)	De liberatione.
211	14 id.	Gillet	Jean-Gérard	Aubel	De splenitide.
212	1 fév.	Verschelden	Casimir	Wetteren	De gastritide acuta et chronica.
213	10 id.	Van Hoof	Joseph	Duffel	De tussi convulsivâ.
214	14 mars	Seyler	Jean-Gilles	Aubange	De physica juvenum educatione.
215	18 id.	de Prez	Franç.-Mathieu	Rotterdam	De pustulâ malignâ.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Thèses.
216	25 id.	Dardespine	Antoine	Liège.	De squirrho.
217	4 avril	Hanolet	Félix	Fleurus	De op. quibusdam in phlegmasiis membranae mucosae gastro-intestinales.
218	30 id.	Bodan	Victor	Fleurus	De angina tonsillari.
219	12 mai	Lhoest	C.-J.-M.	Liège	De pneumonia acuta.
220	19 id.	Canivet	François	Saint-Trond	De hypertrophia cordis.
221	id.	Drapier	Emile	Charleroi	De graviditate extrauterina.
222	2 juin.	Allard	Odilon	Bruxelles	De abortu.
223	14 id.	Lebeau	Toussaint-Jos.	Sarolay	De aborticidio.
224	24 id.	Defooz	Ch.-Jean-Louis	Liège	De febris intermittentibus, etc.
225	29 id.	Steurs	F.-J.	Bruxelles	De animi pathematibus.
226	1 juill.	Meers	Jean-Baptiste	Maestricht	De variola.
227	5 id.	Huwart	Jean-Baptiste	Piéton (Hain.)	De adynamia essentiali aut vera et de symptomatologica aut falsa.
228	14 id.	Midavaine	Isidore	Tournai	De causis ophthalmiae militaris.
229	id.	Van Halen	Théodore-Joseph	Venlo	De glandulis conglomeratis.
230	id.	Binard	Félix	Charleroi	De tumore et fistula lacrymalibus.
231	16 id.	Boset	Charles-Joseph	Limerlé	De hypostenia.
232	id.	Goffart	Auguste	Huy	De affectionum cancerosarum colli uteri curatione.
233	17 id.	Servais	Jean-Baptiste	Marbais (Br <sup>t</sup> )	De parte nervi sympathici cephalica in homine.
234	id.	Fleussu	Jean-Baptiste	Landen	De hydrocele tunicae vaginalis.
235	id.	De Backer	Jean-Baptiste	St-Gilles-Waes	De haemorrhoidibus.
236	id.	Houdret	J.-F.	Ans	De peritonitide puerperi.
237	id.	Moreau	Mathieu-Victor	Liège	De lacionibus et symptomatibus affectionis typhoidis.
238	id.	De Wildt	J.-H.	Maestricht	De alteratione sanguinis.

## E. Docteurs en chirurgie et en accouchements.

N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Observations.
1	1818.	Landrain	Ferd.-Joseph	Thisnes	Chirurgie.
2	2 déc.	Bosch	J.-Franç.-Jos.	Maestricht	Chir. et accouchem.
3	30 id.				
3	1819.	Dreher	J.-Pierre-Xavier	Bastogne	Chirurgie.
4	18 janv.	Bovy	Jean-Paul	Liège	Chir. et accouchements. (N. B. Déjà chirurgien des prisons de Liège).
4	12 fév.				



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Observations.
5	12 fév.	Mancel	Léon	Maestricht	Accouchements.
6	15 mars	Noël	Guill.-Jean	Bruxelles	Chir. et acc.
7	3 avril	Welter	Guillaume	Runeih	Idem.
8	1 juillet	Denis	Célestin	Mons	Chir.
9	4 août	Detienne	Ch.-Nicolas	Liège	Accouch. (docteur en médéc. et en chir.). Déjà doct. en médecine.
10	4 oct.	Provot	Philippe-Théod.	Liège	Chir. et acc.
11	13 id.	Vaust	Jean-François	Liège	Chirurgie (docteur en médecine de l'Univ. de Paris).
12	29 id.	Bamps	Antoine	Hasselt	Chir. et acc. (docteur en médecine de Leyde).
13	16 nov.	Everard	Pierre-Florentin	Ath	Chirurgie.
14	13 déc.	Culis	Alexandre	Strepy	Id. (docteur en médéc. de Leyde).
15	24 id.	Buys	Pierre-Joseph	Bruxelles	Id. (docteur en médéc. de Leyde).
	1820.				
»	15 mars	Id.	Idem.	Id.	Accouchements.
16	28 avril	Seutin	Louis	Nivelles.	Chir. et acc. (docteur en méd. de Leyde). Chirurgie (idem).
17	2 mai	Kalcker	Jean-Frédéric	Id.	Chir. et acc. (idem).
18	3 id.	Graux	Pierre-Joseph	Harmignies	Idem.
19	23 id.	Van Meerbeck	Henri-Camille	Bruxelles	Chir. et accouch.
20	27 juill.	Janné	Liévin	Hex	Idem.
	1823				
21	28 et 29 octobre	Kerckhoff	Louis	Nuth	Idem.
22	18 nov.	Haegbeeck	Jean-Guill.	Ulbeeck	Chirurgie.
23	9 déc.	Vedrine	Michel	Liège	Idem.
	1824.				
»	13 fév.	Id.	Idem.	Liège	Accouchements.
24	29 juill.	Van der Smissen	Nic.-Grégoire	Hasselt	Idem.
25	id.	Würth	Jean-Théodore	Luxembourg	Idem.
26	30 et 31 juillet	Hammelrat	Pierre-Henri	Venlo	Chirurgie et acc.
27	4 août	Houdet	Philippe	Gand	Accouchements.
»	6 id.	Id.	Idem.	Id.	Chirurgie (1).

## Note supplémentaire.

La loi du 12 mars 1818, réglant tout ce qui est relatif à l'art de guérir et à la collation des diplômes requis pour l'exercice des différentes branches de l'art médical, servit de complément au règlement de 1816. Elle créa, entr'autres, des Commissions médicales provinciales, autorisées à délivrer des certificats de capacité aux personnes qui désiraient obtenir le titre de chirurgien de ville, de campagne ou de vaisseau, à celui d'accoucheur ou de sage-femme, de pharmacien, d'oculiste, de dentiste, enfin de droguiste-herboriste. On eut ainsi égard à l'existence des Ecoles de médecine locales fondées sous le régime impérial. Le droit de pratiquer la médecine interne fut d'ailleurs réservé aux docteurs des Universités, ou aux docteurs étrangers accueillis par les Facultés de médecine. — Les listes des pharmaciens, etc., diplômés par les Commissions médicales ne rentrent pas directement dans notre cadre; nous ne donnons que les noms des élèves reçus par les Facultés ou par le jury.

(1) La statistique dressée par M. Nothomb porte le nombre des docteurs en médecine à 43, et celui des docteurs en accouchements à 38, pour cette période: nous avons soigneusement relu, à deux reprises différentes, tous les procès-verbaux du Conseil académique, et nous n'y avons trouvé que les 27 noms qui précèdent. Il est probable que M. Nothomb a tenu compte de quelques validations de diplômes accordées à des étrangers.



## DEUXIÈME PÉRIODE (1831 — 1835).

## A. Docteurs en philosophie et lettres.

Néant (1).

## B. Docteurs en droit.

P. 10. P. 02	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. 10. P. 02	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
1	1831.	Nagelmackers	Charles	Liège	44	11 fév.	Debrun	Louis	Liège
2	5 janv.	De Coune	Ferdinand-Joseph	Liège	45	17 id.	Toussaint	François-Joseph	Liège
3	id.	Cochaux	Joseph	Liège	46	id.	Leblanc	Ch.-Fr.-Steph.-Hip.	Neufchâteau
4	id.	Robert	Antoine	Liège	47	id.	Collet	Théophile	Dinant
5	id.	Franchimont	François	Tilteur	48	25 id.	Lion	Jos.-Err.-Victor	Dinant
6	id.	Knapien	J.-Victor-Michel	Huy	49	id.	De Monge	Louis-Joseph	Petigny
7	id.	Dubois	Charles-Joseph	Basselt	20	id.	Dognée	Jean-Nicolas	Liège
8	id.	Périer	Charles-Henri	Mons	21	4 mars	Renkin	Jean-Franc.-Aug.	Herve
9	id.	Hanolet	Clém.-Ch.-Louis	Felurus	22	10 id.	Sigers	J.-G.	Hasselt
10	id.	De Modave	Walдор	Nasogne	23	id.	Orban	Louis-Grégoire	Laroche
11	id.	Leclercq	Charles	Liège	24	14 id.	Fréard	Ph.-Jos.-Gis.-Guil.	Wareme
12	id.	Landman	François	Luxembourg	25	19 id.	Libert	Ad.-Jean-Louis-Jos.	Dienpart
13	14 janv.	Kaibel	Charles	Spa	26	24 id.	Teste	Charles-Emmanuel	Paris
					27	id.	Hanolet	Aug.-Xav.-Dieud.	Fleurus

(1) La suppression de la Faculté des lettres, en 1830, fut radicale et instantanée. Il fut même interdit aux professeurs de délivrer le diplôme de docteur aux élèves qu'ils avaient examinés en dernier lieu. C'est ainsi que M. L. Polain (v. ci-dessus, col. 44), après avoir fait toutes ses études à Liège et subi devant la Faculté toutes les épreuves exigées par la loi, dut aller demander sa promotion à l'Université de Louvain (43 janvier 1831). Feu P.-J. Lemoine (v. ci-dessus, col. 746 et p. xi) se trouva dans le même cas. M. Schwartz (v. col. 936), docteur de Louvain, est également un ancien élève de Liège. — Des faits analogues se produisirent dans la Faculté de droit, mais pour des raisons différentes. Parmi les étudiants liégeois diplômés à Louvain dans le cours de cette période de transition, nous citerons M. Ch. Faider, M. W. Frère (Feere-Orban), etc.



No.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
28	28 mars	Breuls	Henri-Guillaume	Maestricht	59	15 juillet	Dockx	Joseph-François	Turnhout
29	id.	Pietard	Mathias-Louis-Jos.	Thuin	60	23 id.	Bouhy	Ch.-Jos.-Alexandre	Liège
30	id.	Donnez	Jean-Jos.-François	Turnhout	61	id.	Lefebvre	Alph.-Fr.-Victor	Liège
31	26 id.	Aubée	Benoit-Jos.-Emile	Liège	62	6 août	De Brouckere	Charles	Maestricht (*)
32	28 id.	Dupont	Fr.-Xav.-Natalis	Walcourt	63	14 id.	Herwegh	François-Alexandre	Eupen
33	29 id.	Huwart	Ad.-Ch.-Fr.-Joseph	Prieton	64	4 déc.	Greis	Pierre-Martin	Maestricht
34	id.	Noyer	Prosper-Edouard	Bruxelles	65	23 id.	Blas	Auguste	Bruxelles
35	id.	del Marmol	Eugène-Théodore	St-Marc	66	id.	Thys	Jean-Fr.-Xavier	Verviers
36	30 id.	de Quadt	Charles	Anspach	4832.				
37	16 avr.	Boogaertis	Jean-Joseph	Louvain	67	20 janv.	Warzée	J.-Alex.-Christian	Liège
38	28 id.	Raout	Victor	Mons	68	31 mars	Dallemagne	Jean-Guillaume	Liège
39	30 id.	Thorn	J.-P.-Louis-Clém.	Luxembourg	69	12 avril	De Wildt	Jean-François	Maestricht
40	id.	Destriveaux	Pierre-Ant.-Joseph	Liège	70	13 id.	Heyvaert	François	Bruxelles
41	id.	Habart	Edouard	Charleroi	71	id.	Garnier	Claude-Fr.-Auguste	Luxembourg
42	7 mai	Hamal	Pierre-Joseph	Liège	72	id.	Masraeten	Louis-Pierre-Jos.	Bruxelles
43	id.	Muller	Clém.-Lamb.-Barth.	Liège	73	id.	Sachman	Auguste-Christien	Bruxelles
44	id.	Wauters	Ant.-Jos.-P.-Ed.	Liège	74	44 mai	Heplia	Jean-Hubert	Liège
45	14 id.	Fabri	Victor-Louis-Jos.	Seny	75	id.	Würth	Jean-Georges-Phil.	Luxembourg
46	16 id.	Fabri	Henri-Jos.-Eugène	Seny	76	26 id.	De Prelle	Emmanuel-Franc.	Nivelles
47	id.	Godchaux	Henri-Jos.-Eugène	Seny	77	16 juin	Langhoor	Jean-Denis	Abbel
48	id.	Nothomb	Cerf	Luxembourg	78	28 id.	Baugniet	Joseph	Nil-St-Vincent
49	id.	Malisoux	Jean-Pierre-Raph.	Namur	79	id.	Baugniet	Chislain-Auguste	Nil-St-Vincent
50	10 juin	Kupfferschlaeger	Henri	Liège	80	7 juillet	Portmans	Jean-Ign.-Claude.	St-Troud
51	18 id.	Henaux	Fr.-Henri-Joseph	Liège	81	id.	Maurissen	Xavier-Hubert	Maestricht
52	25 id.	Gengoux	Joseph-Ferdinand	Heure	82	14 id.	De Maes	Guillaume-Jacques	Ruremonde
53	id.	de Thier	Léopold	Liège	83	id.	Thimus	Jean-Fr.-Guill.-Jos.	Dolhain
54	id.	Despreetz	Pierre-Eugène	Liège	84	id.	Claessens	Nic.-Arn.-Isidore	Liège
55	2 juillet	de Waha	Jules	Liège	85	17 id.	Tesch	Jean-Bapt.-Victor	Messancy
56	id.	Marchal	Ger.-François-Ad.	Ouhart	86	id.	Laurent	François	Luxembourg
57	14 id.	Roland	Anselme	Dinant	87	20 id.	Raymond	Gustave	Namur
58	15 id.	Remont	Pierre-Felix-Ed.	Neufchâteau	88	id.	Rucoux	Alphonse	Charleroi

(\*) Diplôme conféré aux termes de l'art. 30 des règlements généraux (v. ci-dessus, p. XLII).



N <sup>o</sup>	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. n. o. p. o. n.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
89	27 juill.	Thimus	Guill.-J.-Nic.-Aug.	Dolhain	119	5 juill.	Dept	Firmin-Louis-Gh.	Nivelles
90	28 id.	Eléin	Joseph-François	Namur	120	23 id.	De Backer	Jean-Ios.-Aug.	Maines
91	id.	Reuleaux	Pierre-Joseph	Liège	121	24 id.	Jadol	Eug.-Ach.-Emm.	Marche
92	1 août	Spillehout	Ch.-Borromée	Roulers	122	26 id.	Meunier	Albert-Joseph	Huy
93	4 id.	De Grange	Erasme-Jean	Florennes	123	id.	Audent	Philogène-Joseph.	Fontaine-l'Evêque
94	id.	Simonis	Hubert-Henri	Liège	124	31 id.	Clermont	Julien-Joseph	Liège
95	6 id.	Dury	Edouard-Joseph	Gemboux	125	id.	Maus	Charles-Michel	Namur
96	7 id.	Sassen	Napoléon-Fr.-Jos.	Bois-le-duc	126	id.	Van Clempulte	Jean-François	Grammont
97	10 id.	Anstaux	Antoine	Liège	127	1 août	Malou	Jules-Ed. Fr.-Xav.	Ypres
98	id.	Moxhon	Casimir-J.-Mich.	Liège	128	2 id.	Daems	Othon-Guill.-Dom.	Mastricht
99	11 id.	De Hontheim	Auguste	Luxembourg	129	id.	d'Ansembourg	Oscar-Fr.-Michel	Amstenraedt
100	id.	Caters	Ernest	Tongres	130	6 id.	Vanderaetraeten-Ponthoz	Auguste-Gabriel	Ponthoz
101	3 nov.	Dubousquet	Gust.-Arnold	Liège	131	id.	Moxhon	Jean-Marie-Eugène	Liège
102	id.	Frésart	Jacq.-Nic.-Félix	Liège	132	9 id.	Vandenbergh	Jean	Tongres
103	id.	Briart	Franc.-Evr.-Ch.	Liège	133	10 id.	Drèze	Edouard-Auguste	Dison
104	7 déc.	Libionille	Aug.-Walter	Seron (Namur)	134	id.	Bovy	Jos.-Lamb.-Hubert	Liège
105	18 id.	Fabri	Ch.-Arsène-Joseph	Sery	135	31 oct.	Collin	François-Joseph	Liège
106	id.	Pirard	Louis-Victor	Verviers	136	id.	Sutor	Henri-André-Paul	Christian-Albrecht-leukœg (près Hambourg)
107	1 fév.	Laval	Jean-Auguste	Luxembourg	137	25 nov.	Frère	Jean	Tongres
108	id.	Musch	Pierre-Dominique	Liège	138	29 id.	De Rasse	Alph.-Paul-Alex.	Tournay
109	13 id.	Aeben	Théod.-Vil.-Marie	Ypres	139	id.	Govaert	Romain	Alost
110	id.	De Gerlache	François	Differdange	140	id.	Thissen	Albert-Jacq.-Hub.	Ruremonde
111	22 id.	Servais	Lamb.-Jos.-Emm.	Mersch	141	13 déc.	Raeynackers	Louis-Bernard	Bruxelles
112	22 mars	Robert	J.-Math.-Alphonse	Liège	142	21 id.	Trémouroux	Jean-Bapt.-Victor	Namur
113	id.	De Gheleke	Ch.-Narc.-F.-M.-G.	Ypres	143	id.	Orts	Auguste	Bruxelles
114	19 avr.	Huveneers	Hubert-Mathias	Assche	144	1834.	Vermissen	Joseph	St-Nicolas
115	id.	Wasseige	Arm.-Xav.-H. Gh.	Namur	145	10 janv.	Mockel	François-Adolphe	Mastricht
116	id.	Masson	Lucien-Nic.-Jos.	Hodimont					
117	21 juin	De Bayay	Jos.-Martin	Bruxelles					
118	5 juill.	Maskens	Louis	Bruxelles					



P. N. O. N.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. N. O. N.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
446	24 janv.	Fastré	Joseph	Jemeppe	176	14 août	Devellette	Maximin-Joseph	Dinant
447	id.	Delaunoy	Charles-Guillaume	Dolhain-Limbourg	177	17 déc.	de Knyff de Gontroel	Edm.-Pierre-Eug.	Bruxelles
448	7 fév.	Lamaye	Joseph-Grégoire	Liège	178	id.	Comhaire	Jules-Gustave-Nic.	Liège
449	id.	De Bie	Joseph-Marie	Gand	179	19 id.	Schoffeniels	Charles-Lambert	St-Trond
450	14 mars	Loiseau	Ant. Chrysanthe	Fontaine-l'Evêque	1833.				
451	21 id.	Pieret	Emm.-Guill.-Joseph	Marbais	180	8 janv.	Daywaille	Maurice-Arnold	Liège
452	id.	Wanters	Jean-Bernard-Fr.	Berchem	181	24 id.	Fallize	Victor	Liège
453	18 avril	Neissen	Phil.-Aug.-Fréd.	Huy	182	id.	Dohez	Martin	Namur
454	18 id.	dequesne	Edouard-Fr.-Jos.	Beaumont	183	31 id.	Willems	Jean-Ch.-Hyac. Jos.	Courtrai
455	2 mai	Jamme	Charles-Joseph	Liège	184	6 fcv.	Moreau	Hervé	Herve
456	10 id.	Cornabé	Louis-Henri-Daniel	Obbicht	185	20 id.	Pirard	Elic-Joseph	Gilly
457	id.	Veldekens	Jean-Joseph	Bruxelles	186	13 mars	Stoclet	Ad.-Jos. - Ghislain-Gérard	Gembloux
458	16 id.	de Hennin	Edouard-Léop.-Jos.	Lanefe					
459	id.	Duvivier	Charles-Joseph	Mons	187	14 id.	Gilquin	Charles-Bernard	Bruxelles
460	21 id.	Tremouroux	Clément-Joseph	Perwez	188	20 id.	Wittenauer	Jacques	Luxembourg
461	22 juill.	Massart	Fr.-Damien-Lamb.	Momalle	189	27 id.	Bertrand	Louis-Auguste	Huy
462	31 id.	Celys	Ch.-Mart.-Balthasar	Anvers	190	id.	Cloquet	Cyrille - Martial - Ghislain Jean.	Braine-l'Alleud
463	1 août	Vervoort	Désiré-Jean-Léon	Anvers					
464	id.	de Vivario	Albert-Edouard	Ramezée	191	id.	Lepoivre	Emile-Oscar	Lens
465	id.	Flechet	Pierre-Théodore	Warsage	192	3 avril	De Fastré	Jean-Léonard-Louis	Tongres
466	2 id.	de Behr	Philéas-Gust.-Louis	Xamur	193	10 id.	Van Hal	Louis-Jean-Franç.	Turnhout
467	id.	de Befve	Henri-Nic.-Guill.	Liège	194	id.	Bon	Louis	Lacanne (France).
468	5 id.	de Grady	Louis-Emile-Michel	La Neuville	195	id.	Buisseret	Auguste	Gozée
469	7 id.	Thisquen	Math.-Ferd.-Gust.	Limbourg	196	5 juin	du Mercy	Jean-Mathieu	Anvers
470	8 id.	de Vinek	Jules-Louis-Ferdin.	Bruxelles	197	id.	de Louvrex	Henri-Joseph	Liège
471	9 id.	Germain	Henri-Florent-Jos.	Marche	198	14 id.	de Wouters d'Oplinter	Jean-Lamb.-Phil.	Vertryck
472	12 id.	Courard	Jean-Henri-Michel	Herstal					
473	id.	de Sarolea de Cheratte	Marie-Aimé-Gab.-Eugène-Alphonse	Liège	199	id.	de Marnix	Vict.-Marie-Chilain	Bornhem
474	id.	d'Omalius	J.-B.-Julien-Franç.	Anthiane	200	13 id.	Van Eersel	Charles-Marie	Anvers
475	13 id.	Rausch	Michel	Praatz	201	id.	Arntz	Gilles-Joseph	Clèves



N <sup>o</sup>	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Ord <sup>e</sup>	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	
202	16 juin	Mols	Gustave-Adolphe	Anvers	211	4 août	de Paul Barchifontaine	Ch. - Hubert - Phil. - Alexandre	Marchienne-au-Pont	
203	id.	VanVinekeroy	Guillaume	St-Trond	212	id.	Gislain	Ferdinand-Joseph	Gembloux	
204	20 id.	Mongenast	Jean-Pierre	Ettelbruck	213	6 id.	Jessé	Jean-Hubert	Maestricht	
205	id.	Thonon	Ch. - Marie - Joseph	Liège	214	14 id.	Schon	Michel-Xavier	Kupperdange	
206	25 id.	Lohost	Jean-Pasc. - Cassian	Anvers	215	12 id.	Jacquier	François-Adolphe	Neufchâteau	
207	id.	Vandael	Norbert-Jos. - Jacq.	Liège	216	id.	Lefrancq	Edouard-And.-Jos.	Mons	
208	27 id.	Neuville	Jean-Edouard	Liège	217	13 id.	Le Paige	Const.-M.-A. - H.-A.	Anvers	
209	id.	Dejaer	Georges-Auguste	Liège	218	14 id.	Degenelle	Jean-Jos. - Gislain	Hannut	
210	4 août	Eberhard	Jean-Pierre	Diekirch						
<b>C. Docteurs en Sciences physiques et mathématiques.</b>										
1	1831.	de Bavay	Paul-Marie	Bruxelles	12	13 août	Steichen	Michel	Burange	
2	24 fév.	Goethals	Auguste	Bruges	13	18 déc.	Dusart	Louis-Balthasar	Tournai	
3	3 mars	Demeuldre	Victor-Joseph	Thuin	14	14 janv.	Dumont	André-Hubert	Liège	
4	16 avril	Manderlier	Eloi-Joachim-Jos.	Tournai	15	9 juin	Houbotte	Jacq. - Gérard-Jos.	Liège	
5	id.	Mailly	Edouard	Bruxelles	16	id.	Pinsart	Henri-Joseph	Liège	
6	3 août	Delatour	Paul-Marie	Bruxelles	17	12 id.	Berghems	François-Lambert	Amby	
7	6 id.				18	id.	Lambert	Toussaint	Grand-Halleux	
8	19 mai	Delatour	Albert-Marie	Bruxelles	19	id.	Falisse	Victor	Liège	
9	16 juin	Meyer	Antoine	Luxembourg	20	id.	Hissette	Louis	St-Léger	
10	13 août	Dandelin	Achille	Gand	21	22 juill.	Strosser	Jean	Walterdange	
11	14 déc.	Cantraine	François-Joseph	La Hamaide	22	13 août	Vingotte	Jean-Henri	Grand-Halleux	
12	1834.	Casterman	Louis	Tournai						



D. Docteurs en médecine.

Port N°	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Port N°	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
1	4834	de Saint-Moulin	Vincent-Joseph	Houdeng-Aimeries	27	4 mai	Kuborn	Jean-Baptiste	Luxembourg
2	11 janv.	Wathieu	Hubert-Joseph	Jemeppe	28	id.	Van Ormelingen	Pierre-Lambert	Tongres
3	20 id.	Morreau	Pierre	Dally	29	16 id.	Geerts	Jean-Baptiste	Vilvorde
4	30 id.	Sotteau	Aug.-Joseph-Henri	Mons	30	id.	Willems	Jean-Jacq.-Eugène	Herve
5	id.	Karelle	Henri-Joseph	Stavelot	31	19 id.	de Ridder	Jean-Henri	Vilvorde
6	18 fév.	De la Geneste	J.-Jos.-Jean-Bapt.	Tilbourg	32	id.	Delemarre	Phil.-Jacq.-Pierre	Eeckeren
7	7 id.	Van den Bruel	Ive	Heyst-op-den-Berg	33	id.	Moncelet	Louis	Grammont
8	id.	Gonne	Anselme-Joseph	Fleurus	34	28 id.	Clercx	Stanislas-Nicolas	Andennes
9	21 id.	NeuJean	Nicolas-Jos.-Franc.	Herve	35	id.		Théophile - Adrien-Phil.-Isid.	Walcourt
10	24 id.	Van Heuvel	Jean-Baptiste	Bruxelles	36	8 juin	Grandry	Michel-Joseph	Jemeppe
11	id.	Jannart	Maximilien	Namur	37	id.	Carlier	Florent-Joseph	Couvin
12	id.	Salpetier	Jean-Pierre	Cheratte	38	14 id.	Cornelis	Pierre-Jean-Ambrix	Tirlemont
13	12 mars	Malaise	Louis	Liège	39	id.	Lamberty	Christ.-Jos.-Charles	Stavelot
14	25 id.	Bodart	Emile-Augustin	Huy	40	id.	Thirionet	Jean-François	Glabais
15	26 id.	Mercier	L.-J.-F.-Florimont	Ath	41	21 id.	Gervoise	Aimé-Antoine	Hercbies
16	id.	Mahauden	Victor-Edmond	Enghien	42	25 id.	Bary	Charles-Antoine	Wavre
17	7 avril	Simons	Joseph-Marvin	Alken	43	27 id.	Thiriar	Jean-Philippe	Gouy-lez-Piéton
18	id.	Vandenbroeck	Fr.-Guill.-Adolphe	Hasselt	44	id.	Henry	Gustave-Adolphe	Grand-Rosière
19	id.	Wanten	Hub.-Godef.-Napol.	Alken	45	5 juillet	Comhaire	Jean-Baptiste	Liège
20	14 id.	Germain	Fr.-Jos.-Germain	Sprimont	46	id.	Kaisin	Pierre-Louis	Floreffe
21	id.	Von Kriss	Jean-Evang.-Abrah.	Philippeville	47	19 id.	De Langhe	Félix-Joseph	Liège
22	20 id.	Vandermeer	Henri-Joseph	Liège	48	22 id.	De laite	Henri-Etienne-Jean	Bruxelles
23	id.	Estiévenart	Jules	Dour	49	id.	Buys	Jean-Barthél.-Jos.	Vaux-Borsset
24	27 id.	Rousseau	Jean-Franc.-Hubert	Ruremonde	50	23 id.	Farcy	Mathieu-Louis	Berlingen
25	29 id.	Des Romains	Casim.-And.-Raym.	Frasnes	51	30 id.	Thys	Christophe-Jos.	Vielsalm
26	id.	Harbaux	Pierre-Charles	Bouillon	52	6 août	Lamberty		



No d'Ord	Date du DPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'Ord	Date du DPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
53	6 août	Duchesne	Ferdinand-Louis	Durbuy	83	3 août	Docteur	Louis-Joseph	Chapon-Seraing
54	id.	Cresson	Alex.-Paul-Joseph	Liège	84	4 id.	Van Moll	Jacques	Eindhoven
55	9 id.	Gosse	Anbert	Peruwelz	85	6 id.	Cartuyvels	Paul-Gérard	Tongres
56	id.	Regnard	Hub.-Justin-Joseph	Namur	86	10 id.	Schous	Jean-Jacques	Grevenbicht
57	11 id.	Poncelet	Dieudonné	Rochefort	87	id.	Wagemans	Victor	Tongres
58	12 id.	Neyen	Auguste	Luxembourg	88	id.	Kleinermann	Charles-Guill.-Hub.	Frauenrath
59	13 id.	Christiaens	Félix	Diest	89	14 id.	Ruyters	André-Charles	Maestricht
60	id.	Henrard	Jean-Jos.-Ferdin.	Wareme	90	id.	Habets	Adolphe-Joseph	Liège
61	29 nov.	Lambiotte	Victor Edouard	Barvaux	91	id.	Ansiaux	Jules-Antoine	Liège
62	17 déc.	Van Weddingen	Louis	Herten	92	14 id.	Carlton	Félix	Wynegne
63	14 janv.	Cornet	Jean-François	Verviers	93	id.	Grisar	Barthélémi	Hasselt
64	21 id.	Desmanet	Jean-Lambert	Falmouix	94	6 déc.	Decamps	François-Félix	Liège
65	3 mars	Becasseau	Charles	Liège	95	23 janv.	Neuman	Richard-Antoine	Trois-Vierges
66	17 id.	Delmotte	Gaspar Etienne	Ath	96	25 id.	Bellefroid	Gérard-Jacques	Wellen
67	13 avril	Nedonchel	Jean-Antoine	St-Trond	97	id.	Delattre	Jules-Abel-Christo- phore	Pâturages
68	id.	Loneux	Louis	Liège	98	23 fév.	Janne	Jos.-Ch.-Ghislain	Namur
69	14 id.	Grisar	Jean-Victor	St-Trond	99	2 mars	Houben	Pierre-Théod.-Fr.	Weert
70	17 id.	Lebrun	Grégoire	Vaux-Chavanne	100	15 id.	Verté	Pierre-François	Bruges
71	23 juin	Nollet	Ch.-François	Malines	101	27 id.	de Ceuleneer	Henri-Jos.-Hubert	Maestricht
72	28 id.	Rodigas	Fr.-Ch.-Joseph	St-Trond	102	id.	Quadvlieg	Louis-Charl.-Fréd.	Visé
73	5 juill.	Leclercq	Alphonse	Wavre	103	28 id.	Dufourny	Domin.-Ch.-Nicolas	Ville-sur-Haine
74	7 id.	Lefèvre	Jean-Pierre	Montigny	104	id.	André	Mathieu-Joseph	Thuin
75	8 id.	Famenne	Aug.-Franc.-Joseph	Yves (Namur)	105	id.	Spiroux	François-Joseph	Florennes
76	id.	Sohet	Louis-Aug.-Aimé	Frasnes (Namur)	106	26 avril	Tasset	Jean-Remi	Liège
77	24 id.	Thirion	Eug.-Guilain-Jos.	Namur	107	30 id.	Loos	Philippe-Jacques	St-Trond
78	29 id.	Boulvin	Constantin-Joseph	Gilly	108	id.	Arens	Jean-François	Goedange
79	30 id.	Mottard	François-Eugène	Ambresin	109	2 mai	Poirre	Jean-François	Wayre
80	31 id.	Bielen	Antoine	Zonhoven	110	18 id.	Phillips	Charles-Victor	Liège
81	id.	Vanmitsen	Jean-François	Montaigu	111	8 juin	Pasque	Ant.-Joseph-Lamb.	Oreye
82	3 août	Sovet	Alex.-Aug.-Joseph	Dinant					



D. N. O. P. N°	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	D. N. O. P. N°	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
412	15 juin	de Lenaerts	Ch.-Fr.-Léon-Ll.	Bunde	441	22 mars	Henry	Sébastien-Maurice	Grand-Rosière
413	21 id.	de Raet	Adolp.-H.-Gérard	Eeckeren	442	id.	Spiltoir	Philibert	Trois-Vierges
414	id.	Marneff	J.-B. Norbert	Tirlemont	443	10 avril	Dery	Jean-Pierre	Wandre
415	25 id.	Dirix	Egide	Bilsen	444	24 mai	Maieur	Pierre-François	Furnes
416	4 juillet	Ferchem	Gilles	Luxembourg	445	19 juin	Stephany	Jean	Bas-Bellain (Lux.)
417	6 id.	Daix	Jean-Joseph	Erpent	446	26 id.	Van der Maesen	Jean-Joseph	Herstal
418	id.	Brosteaux	Joseph	Bois-de-Villers	447	3 juillet	Bellefroid	Lambert	Zepperen
419	14 id.	Modave	Ant.-And.-Edouard	Calles	448	5 id.	Tart	André-Jules	Liège
420	25 id.	Leclercq	Xavier-Ruffin	Chievres	449	id.	Gloson	Gilles-Joseph	Liège
421	id.	Leclercq	Armand	Chievres	450	26 id.	Ramelot	Jean-Lamb.-Joseph	Petit-Avin
422	26 id.	Misson	Henri-Joseph	Namur	451	31 juill.	Dirick	Jean-Hub.-Gérard	Montenaeken
423	1 août	Renssonnet	Paul-Jos.	Oine	452	1 août	Vandeweyer	François-Charles	Louvain
424	2 id.	Van Herckenrode	Gérard-François	Tongres	453	5 id.	Thys	Jean-Joseph	Visé
425	id.	Van Herckenrode	Pierre-Joseph	Tongres	454	9 id.	Van Everthroeck	Jos.-Ch.-Gaspar	Turnhout
426	3 id.	Merchie	Zéphirin-Zacharie	Jemmapes	455	12 id.	Herfst	Jean-Joseph	Maeseck
427	id.	Bodson	Charles-François	Dinant	456	13 id.	Cartuyvels	Edouard Guill.	Hasselt
428	7 id.	Jaegers	Jean-Joseph	Heerlen	457	id.	Naveau	Florimond	Grandreng
429	8 id.	Gram	Henri-Regnier	Rotterdam	458	9 janvier	Wouters	Léon	Oostham
430	9 id.	Albert	Phil.-Noël-Alph.	Liège	459	id.	Jacques	Charles-Auguste	Waremmes
431	id.	Legros	Hyac.-Nicolas	Huy	460	id.	Barthelouse	J.-Bapt.-Léonard	Profondeville
432	13 id.	Grandorange	Guillaume	Liège	461	14 id.	Schmit	Pierre	Contern (Lux.)
433	id.	Mottard	Edouard-Albert	Liège	462	22 id.	Noël	Louis	Luxembourg
434	id.	Rongé	Charles	Liège	463	24 id.	Schoolmeester	Pierre-Nicolas	Beek
435	21 nov.	Libois	Désiré-Joseph	Falmignoul	464	id.	Desmette	Theod.-Louis-Jos.	Soignies
436	23 déc. 1834	Philips	Jean-Joseph	Lontzen	465	29 id.	Van Santen	Aug.-François	Grammont
437	6 janvier	Michiels	Louis-Eusèbe	Bruxelles	466	26 mars	Lowet	Charles-Louis	Montenaeken
438	21 id.	Stock	Bruno	Ruyssede	467	4 avril	Vandeven	François	Eindhoven
439	20 mars	Hubert	Jean-Jos. Désiré	Basse-Wavre	468	id.	Hollenfeltz	Jean-Bapt.-Alois	Arlon
440	24 id.	Ligy	Emm.-Jean-Henri	Dinant	469	9 id.	Macors	Mathieu-François	Hannut



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
170	14 avril	Delcour	Henri-Jos.-Jules	Grandry	190	4 août	Vasset	Charles-Félix	Hannut
171	2 mai	Henroin	Fortunat-Joseph	Tellin	191	5 id.	Aulit	Delphin-Ad.-Joseph	Mons
172	21 id.	Denis	Simon-Joseph	Biomont.	192	id.	Hanot	Gaspard	Cuesmes
173	id.	Macors	Pierre-Florent	Hannut	193	6 id.	Andries	Louis-Joseph	Tessenderloo
174	14 juin	Vaust	Léonard-Fr.-Jos.	Liège	194	id.	Deleuze	Louis-Joseph	Hannêche
175	18 id.	Laurent	Alphonse-Joseph	Bouvignes	195	7 id.	Froidmont	Jean-Lambert	Haccourt
176	25 id.	Doudelet	Alexandre-Joseph	Thimister	196	8 id.	Jourdain	Charles	Binche
177	2 juill.	Brasseur	François-Grégoire	Jemappes	197	id.	Lechat	Aug.-J.-N.-Marcel	Liège
178	9 id.	Debrulle	Ch. Louis-Antoine	Bouillon	198	11 id.	Beauleye	Ensebe-Joseph	Spay
179	18 id.	Kraus	Jean-Philippe	Vaux-Borsel	199	12 id.	Heurard	Pierre-Paul	Thimister
180	19 id.	Lotin	Charles	Gembloux	200	id.	Stevens	Jean Louis	Fall et Mheer
181	21 id.	Detrooz	Louis-Léopold	Liège	201	id.	Salade	Emm.-Ch.-Victor	Sombrefie
182	id.	Detrooz	Emile-Hyacinthe	Liège	202	13 id.	Chizelle	Théod.-Maurice	Liège
183	22 id.	Hackin	Jean-Denis	Herve	203	id.	d'Ollislaget	Gustave	Calloo
184	25 id.	Bodart	Henri-Joseph	Evrechaillies	204	id.	Caers	Louis-Grégoire	Gheel
185	id.	Henrotay	Jean-Ant.-Eug.	Thimister	205	id.	Flamme	Charles-Joseph	Mous
186	id.	Goossens	Antoine-Arnold	Venlo	206	id.	d'Andrimont	Henry-Toussaint	Theux
187	31 id.	Combault	Jacq.-M.-Jos. (4)	Ahaus (Prusse)	207	14 id.	Delexhy	Math.-Jos.-Balth.	Jemeppe
188	4 août	Anten	Ad.-Gér.-Jos.	Ans	208	id.	Magerotte	Floral	Ramet
189	4 id.	Dequesne	Athanase-Joseph	Thieusies					

## Note supplémentaire.

Le nombre des docteurs en médecine recueils entre 1831 et 1835 est relativement considérable, surtout si l'on a égard à la statistique de la période suivante. Ce fait s'explique, d'abord, par l'influence des événements politiques, qui empêchèrent beaucoup de jeunes gens, sur le point d'achever leurs études, de subir leur examen en 1830 ou en 1831; ensuite, par l'appréhension que fit naître dans la jeunesse l'imminence de la promulgation d'une nouvelle loi sur la collation des diplômes. Le législateur de 1835 rendit effectivement plus sérieuses, en les dédoublant, les épreuves du doctorat en médecine; de là un moment d'arrêt, comme l'on devait s'y attendre.

(4) Déjà docteur en médecine de l'Université de Greifswald.



## TROISIÈME PÉRIODE (1835-1849) (1)

## A. Docteurs en philosophie et lettres.

N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. n. o.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
1	1837.	Fabri-Rossius	Louis-Jean-de-Dieu	Liège	5	1843.	Grandjean	Mathieu-Lambert	Liège
2	5 avril 1838.	Lenaerts	Pierre-Jean	Aubel	6	19 mai 1844.	Jeanne	Auguste-Nicolas	Liège
3	13 sept. 1838.	Conne	Jean-Louis-Joseph	Liège	7	24 oct. 1849.	de Closset	Léon	Liège
4	3 mai 1841.	Le Roy	Alphonse	Liège		48 mai			Liège

## B. Docteurs en droit.

1	1836.	Dupuis	Théod.-Phil.	Nivelles	7	24 août	Descamps	Louis-Joseph	Ath
2	8 avril	Jacobs	Ch.-Jean-Jacques	Brée	8	25 id.	Aubert	Jules-Frédéric	Ciney
3	id.	Duvivier	François	Schalkhoven	9	26 id.	Rigo	Philibert-Nic.	My
4	9 id.	Hechtermans	Jacques-Edmond	Bilsen	40	27 id.	Dupont	Auguste-Ernest	Liège
5	id.	Augustin	Guill.-Mathieu	Eitelbruck	41	id.	Josse	Léonard-Joseph	Wandre
6	20 août	Van Hissenhoven	Joseph-André	Anvers	42	30 id.	Cornesse	Ferd.-G.-Nic.-Henri	Slavelot
	23 id.				43	id.	Wyvckens	Florian-Albert	Nivelles

(1) La liste des docteurs de la 3<sup>e</sup> période a été dressée d'après les minutes des procès-verbaux du jury central, que l'administration supérieure a bien voulu mettre à notre disposition, avec une rare obligeance. Pour les premières années, la tâche était relativement facile, parce que le jury, à la fin de chaque session, adressait au gouvernement un état numérique des résultats obtenus dans chaque Université. Nous avions dès lors un moyen de contrôle. Mais le jury ayant renoncé, sur la proposition du professeur F. Huel, de Gand, à faire de la statistique, notre tâche est devenue beaucoup plus pénible pour les dernières sessions. Du commencement à la fin, du reste, chaque nom a dû être retrouvé dans les registres aux inscriptions de l'Université de Liège, où l'ordre des dates, *non l'ordre alphabétique*, est forcément suivi. Malgré tous nos soins, il se pourrait qu'on eût à nous signaler quelque omission : nous comptons sur l'indulgence du public.



Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
1837.							
14	Dufays	Math.-Franc, Jos.	Limcé	40	Defossé	Hubert-Joseph	Verviers
15	Gulikers	Pierre-Edouard	Maestricht	41	Caers	Benoit-Stan.	Gheel
16	de Limpens	Ch. Lothaire	Herenthals	42	Mottin	Ed.-Demis-Jos.	Hannut
17	Lefort	Antoine	Luxembourg	43	Simons	Thomas-Henri	Alken
18	Toutsch	Jean-Pierre	Weiswampach	44	Bartels	Jean-Théod.	Bruxelles
19	de Mesmaeker	Louis-Joseph	Huldenberg	45	de Bellefroid	Jules	Tongres
1838.				46	Chokier	Ch.-Jos.-Ferd.	Liège
20	Moreau	Alex.-Joseph	Wasseiges	47	Colen	Guillaume	Maestricht
21	Heylen	Charles	Zunden (Holl.)	48	de Savoye	Théodore	Ath
22	Vanderveken	Guill.-Fréd.	Louvain	49	Descamps	Adolphe	Ath
23	Ramoux	Just.-Louis	Liège	50	Vercauteren	Ernest	Bruges
24	Engels	Jean-Edm.-Jos.	Bruxelles	51	Lepourcq	Antoine-François	St-Nicolas
25	Putzeys	Edouard	Liège	52	Prevost	Valère	Bruges
26	de Jamblinne	Louis-Aimé-Jérôme	Noville (Brab.)	53	Van Ham	Léon-H.-Fr.	St-Trond
27	Schous	Pierre	Grevenbricht (près Sittard)	54	Gillet	Emile-Vict.-Jos.	Liège
28	Lepage	Norbert-Jean-Jos.	Liège	55	Sigers	Ferdinand	Hasselt
29	Van Erp	L.-Hubert-Gérard	Baerlo	56	Huyaux	Joseph	Momignies
30	Henkart	Ch.-Jos.	Dinaut	57	Fagard	Henri-Jos.	Liège
31	Delbouille	Louis-Jos.	Bodegnée	58	Detroz	Nic.-Jos.-Auguste	Liège
32	Brandebourg	François	Stavelot	59	Corbisier	Alexandre	Nivelles
33	Hervy	Jean-Baptiste	Soignies	60	Tonnard	Henri-Edouard	Liège
34	Geoffroy	Jules	Liège	61	De Cock	Eugène	Bruges
35	Hynderick	Em.-Ch.-Jos-Marie- Chislain	Ypres	62	Picard	Abraham-Adolphe	Liège
36	Rolans	André	Liège	63	de Closset	Fr.-Xav.-Damien- Pierre-Marie	Liège
37	Dupont	Victorien	Walcourt	64	Davignon	Henri	Francomont
38	Lebe	E.-M.-J.	Herve	65	Falloise	Alphonse-Joseph	Liège
39	Thonissen	Jean-Joseph	Hasselt	66	Fuss	Ant.-Chr.-Théoph.	Liège



Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
67 20 août	de Grady	Henri	Voroux-Goreux	94 11 avr.	Thiry	Victor	Dinant
68 21 id.	Coupery de Saint-Georges	Hippolyte	Mons	95 id.	Massart	Joseph	Liège
69 29 id.	Heuse	Louis-Joseph	Louvenné	96 24 août.	Gilliaux	François	Gilly
70 1 sept.	de Mesmacker	Pierre-Jean	Huldenberg	97 id.	De Greeff	Jean-Louis-Félix	St-Trond
71 id.	Martial	Epiphane	Liège	98 id.	Toussaint	Hub.-Florentin	Liège
72 4 id.	Lejeune	Guillaume	Warame	99 2 sept.	Fivé	Georges-Fr.-Alex.	Seraing
73 11 id.	Neuwens	Jules-P.-Ch.-Jos.	Bruxelles	100 6 id.	Lincé	Jean-Joseph	Verviers
74 13 id.	Bernard	Félix	Montegnée	101 id.	Devaux	Louis-Antoine-Jos.	La Malte (Liège)
75 16 avr.	Dubois	Benjamin	Racour	102 7 id.	Raeymackers	Julien	Neerhespen
76 id.	Cudell	Math.-Adolphe	Maestricht	103 20 avr.	Lauwers	Jean-Baptiste	Ostende
77 17 id.	Beltonville	Auguste	Maestricht	104 21 id.	Dubois	Auguste	Marchienne-au-Pont
78 20 id.	Kaibel	Joseph	Spa	105 22 id.	Sampermans	Egide-L.-Eugène	Tongres
79 22 id.	Keppenne	Charles	Liège	106 28 id.	Lancelot	François	Monceau-sur-Sambre
80 id.	Hermans	Pierre-Théodore	Mechelen	107 18 août	Rul	Edouard	Anvers
81 id.	Seny	Stanislas	Bertée	108 19 id.	Finck	Joseph	Anvers
82 id.	Baillieux	François	Liège	109 25 id.	Delruc	Alfred	Gembloux
83 25 id.	Lecoq	Henri-Lucien	Namur	110 30 id.	Colson	Adrien	Namur
84 28 août	Delporte	Jacques	Tirlemont	1844.			
85 1 sept.	Grisard	Joseph	Grâce-Montegnée	111 25 avr.	Bayel	Fréd.-Jos.-Désiré	Namur
86 2 id.	Henaux	Eugène	Neerhespen	112 23 août	Henaux	Victor-Georges	Liège
87 3 id.	Devillers	Etienne	Liège	113 24 id.	Lemaître	Pierre-Guill.	Maestricht
88 4 id.	Mersch	Henri-Jos.-Fr.	Liège	114 27 id.	Boitoux	Lambert-Joseph	Liège
89 8 id.	Mouton	Hippolyte	Liège	115 29 id.	Philippon	Nicolas-Félicien	Villers-St-Ghislain
90 15 id.	Nossent	Narcisse	Clavier	116 30 id.	Kallen	Louis	Sittard
91 4 avr.	De Wael	Cornelle	Tongres	117 2 sept.	Lohest	Jos.-Maximin	Liège
92 6 id.	Dery	Norbert	Anvers	118 6 id.	Rousseau	Phil.-Adolphe	Canne
93 7 id.		Edouard	Liège	1845.	Bergh	Charles	Neufchâteau



P. 10. P. 2	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. 10. P. 2	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
120	31 mars	Soetemans	Jules	Liège	145	20 sept.	Collinet	Eugène	Liège
121	3 avril	Mottard	Gustave	Liège	146	27 id.	Stapik-aux	Adolphe	Namur
122	id.	Lethon	Charles	Marche	147	28 id.	Desnoux	Grégoire-Joseph	Mont-St-André
123	8 id.	Duceller	Casimir	Arcamières	148	id.	Didier	Edouard	Diekirch
124	26 août	Hannequart	Léon-Ernest	Givry		1848.			
125	15 sept.	Guillery	Jules	Nivelles	149	27 avril	Broquet	Auguste	Ath
126	16 id.	Macors	Jos.-Cépard	Liège	150	29 id.	Bury	Auguste	Liège
127	id.	Wodon	Léon	Dinant	151	3 mai	Schoffeniels	Eyraud J.-B.	St-Trond
128	id.	Macors	Félix	Liège	152	9 id.	Lebrun	Alfred	Lens
129	id.	Gautier	Evariste	Mons	153	id.	Collette	Edouard	Bertrix
130	23 id.	Allard	Alexandre	Wavre	154	18 id.	Piette	Gustave	Liège
131	29 id.	Loumaye	Henri-Théod.	Verlaine	155	20 id.	Borguet	Eugène	Liège
	1846.				156	19 août	Delvaux	Charles-H.-Jos.	Liège
132	18 avril	Dams	Emile	Remich	157	30 id.	Delboulle	Louis	Liège
133	28 id.	Roseret	Charles	Cincy	158	12 sept.	Delchambre	Félix	Liège
134	8 sept.	Mottet	Gustave	Wavre	159	id.	Borguet	Louis	Liège
135	9 id.	Vandenbusch	François	Tongres	160	13 id.	Wodon	Paul-Emile	Dinant
	1847.				161	14 id.	Thierry	Eugène	Tournay
136	9 avril	de Behr	Jules	Liège	162	23 id.	Charles	Prosper	Liège
137	12 id.	Dumon	Edouard	Tournai	163	1849.			
138	13 id.	de Closset	Alois	Liège		16 avril	Libens	Jean	Liège
139	id.	de Bontridder	Henri	Vilvorde	164	26 id.	Minette	Jules	Liège
140	17 id.	Beckers	Victor	Liège	165	30 id.	Devaux	Victor	La Malle
141	24 id.	Tedesco	Victor	Arion	166	8 mai	Huart	Daniel	St-Léger
142	23 août	Behaeghel	Charles	Ypres	167	11 id.	Orban	Dieudonné	La Roche
143	28 id.	Boutique	Edmond	Ath	168	id.	Declercq	Emile	Bruges
144	16 sept.	Lamarche	Nicolas	Liège					



## C. Docteurs en Sciences naturelles.

Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
4 16 sept.	Dugniolle	Maximilien	Kelles	2 16 sept.	Hannon	Joseph-Désiré	Bruxelles

## D. Docteurs en Sciences physiques et mathématiques.

4 30 sept.	Berchmans	François-Xavier	Audgchem (Fl.)	1849 3 mai	Bède	Emile	Verviers
------------	-----------	-----------------	----------------	---------------	------	-------	----------

## E. Docteurs en médecine.

4 11 avril	Fossion	Nicolas-Gisbert	Hannut	12 19 sept.	Brognion	Auguste	Soignies
2 14 avril	Reuter	Michel-Joseph	Luxembourg	13 20 id.	Van der Loo	Jean-Pierre-Hubert	Ottersum
3 15 id.	Vervier	Servais-Joseph	Herve	14 21 id.	Dejardin	Louis	Liège
4 18 sept.	Charpenlier	Michel-Joseph	Enival	15 22 id.	Vanderheyden	Henri-Antoine-Jean	Eindhoven
5 9 id.	Fabry	Michel-Lambert	Limont	16 28 avril	Tombeur	Louis	Waleff-St-Pierre
6 id.	Adan	Pierre-Ignace	Thines	17 id.	Dejardin	Charles-Dieudonné	Liège
7 id.	Beckman	Franc.-Sebastien	Ruremonde	18 1 mai	Lezaack	Jules	Spa
8 id.	Semet	Alph.-Alb.-Jos.	Velaines	19 id.	Dechange	Charles-Hubert	Liège
9 14 id.	Fontaine	Jean-Baptiste	Antoing	20 3 id.	Festraerts	Jean-Henri-Auguste	Oreye
10 id.	Henrotin	Lucien	Tellin	21 29 août	Van Meerbeeck	Philippe-Jacques	Malines
11 id.	Morandi	Ferd. Nic. Lucien	Dinant	22 30 id.	Palante	Paschat-Joseph	Thimister
				23 id.	Dambré	Benoît	Kemmel



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du diplôme.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
24	31 août	Delvigne	Gérard	Veckmael	1842	Pierre-Jean	Meeswyck
25	5 sept.	Stevens	Jean-François	Rumstorp	41 avril	Pierre-Joseph	Flémalle
26	7 id.	Destienne	Charles	Liège	Dejae	Jean	Coursel
27	10 avril	Wacquart	Théodore	Foëtz (gr.-d. Lux.)	Truyens	Jean-Baptiste	Anvers
28	11 id.	Lelarge	François	Liège	Declerk	François-Hubert	Maeseyck
29	id.	Canoy	Jos.-Franç.-Hubert	Venlo	Ernst	Gérard	Montzen
30	id.	Podor	François-Joseph	Ambresin	d'Hollander	Jean-Vincent	Moerzeke (Fl. or.)
31	17 id.	Bosser	Henri	Venlo	Loyens	Eugène	Liège
32	29 août	Cartuyvels	Louis	Hasselt	1843	P.-J.-Bonaventure	Borloo (Limb.)
33	30 id.	Putzeys	Isidore	Liège	Odeurs	Maximilien-Joseph	Gerpinnes
34	id.	Gengoux	Edouard	Herve	Geortette	Ang.-Diouonné	Ouffet
35	30 avril	Remy	Pierre-François	Lierneux	Delbovier	Charles-Edmond	Paris
36	1 mai	Dogné	Louis-Franç.-Noël	Sprimont	Lecoïnte	Léon	Audenaerde
37	id.	Vankeer	Mathieu	Ans	Thierpont		
38	28 août	Wilmart	Alexandre	Vinalmont	1844	Marcellin	Silly (Hainaut)
39	29 id.	Delville	Benoit-Joseph	Ortho	Cakemberghe	Nic.-Joseph-Louis	Liège
40	id.	Picard	Nicolas-Joseph	Tignée	Borgnet	Edouard	Berlaere
41	id.	Hubar	Charles	Wareme	Janssens	Auguste	Beaurating
42	1 sept.	Brughmans	Pierre-Albert	Diest	Vermer	Henri	Liège
43	28 avril	Gerardy	Jules-Charles	Wiltz	Gaëde	Adolphe	Liège
44	27 août	Dejean	Henri	Châtelet	Maquinay		
45	28 id.	Lekeux	Louis	Ligny (Namur)	Le Prévost, dit de	Gustave	Duffel
46	id.	Van Olmen	Benoit	Veerle	Basserode	Jean-Hubert	Wegnez
47	30 id.	Depas	Charles-Joseph	Liège	Dresse	Jean-Lambert	Jupille
48	1 sept.	Veldeman	Léon	Berlaere	Massart	Jean-Baptiste	Ecaussines-Lalaing
49	2 id.	Borlée	Joseph-Augustin	Huy	1846		
70	27 août				1846		
71	29 id.						
72	48 avril						



N <sup>o</sup>	Date du DPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. o. p.	Date du DPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
73	25 avr.	Struman	Gérard-Joseph	Holl.-aux-Pierres	84	3 sept.	Servais	Gustave	Wiltz
74	id.	Dewaide	Nicolas-Joseph	Battice	7	id.	Collignon	Auguste	Couvin
75	4 mai	Rihoux	Edouard	Anhée	85	1848	Fisse	Joseph	Maestricht
76	3 sept.	Lhermitte	Constantin	Holton	86	3 mai	Courtoy	Jacques-Antoine	Marchin
77	4 id.	Bunotte	Jean-Baptiste	Florenville	87	id.	Wolcarius	Ernest	Isoghem
	4847		Pierre	Glons	88	5 id.	Bovy	Henri	Liège
78	17 avr.	Pivotte	Clément	Verviers	89	1849	Naman	Constant	Vivy (Lux.)
79	20 id.	Chapuis	Nicolas-Désiré	Roloux	90	18 avr.	Petit	Eugène	Tirlenont
80	22 id.	Hamal	Pierre	Dinant	91	id.	Wagnon	Charles-François	Antoing
81	id.	Watrisse	Joseph	Dinant	92	49 id.	Segard	Auguste-Joseph	Soignies
82	2 sept.	Pepinster	Joseph	Tongres	93	id.			
83	3 id.	de Fastré	Joseph						
<b>F. Docteurs en chirurgie.</b>									
	1836.	Kraus	Jean-Phil.-Jos.	Vaux-Borsel	9	14 sept.	Van de Loo	J.-P.-Hubert	Ottersum (Limb.)
1	31 août				10	22 id.	Putzeys	Félix-Emm.-Henri	Liège
	1837.	Semet	Alph.-Alb.-Jos.	Velaines	11	10 sept.	Wilmart	Alexandre	Vinalmont
2	30 sept.				12	id.	Palante	Paschal-Joseph	Thimister
	1838.	Van Meerbeeck	Philippe-Jacques.	Malines		1842.	Veldeman	Léon	Berlaere
3	14 oct.				13	21 avr.	Gerardy	Jules-Charles	Willz
	1839.	Dambré	Benoît	Kemmel (Fl. or.)	14	22 id.	Viengels	Pierre-Jean	Meeswyck
4	16 avr.		Louis	Liège	15	8 sept.	Truyens	Jean	Coursel
5	6 sept.	Dejardin	Gérard	Vechemael	16	id.	Depas	Charles-Joseph	Liège
6	id.	Delvigne	Auguste	Oreye	17	id.			
7	7 id.	Festraerts	Jules	Longchamps	18	id.		Joseph-Augustin	Huy
8	9 sept.	Melebeke							



P. n. o. p. n.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N. o. d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
19	1843, 15 sept.	Odeurs	Pierre-Jean-Bona-venture	Borloo (Limb.)	34	1847	Peeters	Paul-Gisbert	Neeroeteren
20	id.	Georlette	Max.-Jos.	Gerpinne	35	14 id.	Watrisse	Pierre	Dinant
21	1844, 4 sept.	Borgnet	Nic.-Jos.-Louis	Liège	36	16 id.	Delienné	Servais-Charles	Liège
22	id.	Ernst	Gérard	Montzen	37	id.	Henrotay	Eugène	Thimister
23	id.	Vermer	Auguste	Beauraing	38	id.	Chapis	Clément	Verviers
24	1845, 23 avr.	Le Prevost dit de Basserode	Gustave	Duffel	39	23 id.	Hamal	Nicolas-Désiré	Roloux
25	3 sept.	Dresse	Jean-Hubert	Wégnez	40	28 id.	Servais	Gustave	Willz
26	4 id.	Termonia	Cornelle	Aix-la-Chapelle	41	2 oct.	de Pastre	Joseph	Tongres
27	6 mai	Declercq	Jean-Bapt.	Wégnez	42	id.	Pepinster	Joseph	Dinant
28	7 id.	Rihoux	Edouard	Aix-la-Chapelle	43	id.	Collignon	Auguste	Couvin
29	8 id.	Heuse	Henri	Anvers	44	7 sept.	Bovy	Henri	Liège
30	24 sept.	Lhermitte	Constantin	Anthée	45	8 id.	Wolfcarus	Ernest	Iseghem
31	25 id.	Burnotte	Jean-Bapt.	Louvain	46	id.	Courtoy	Jacques-Antoine	Marchin
32	26 sept.	Dewaide	Nicolas-Joseph	Hotton	47	id.	Lhoest	Victor	Liège
33	id.	Minne	Jean-Bapt.	Battice	48	id.	Henrotin	Lucien	Tellin
				Florenville	49	1849,	Kenetienorf	Barthélemy	Tournai
				Battice	50	27 avr.	de Condé	Henri-Vincent	Liège
				Ecaussines-Lalaing	51	id.	Cordier	Adolphe	Havay (Hainaut)

G. Docteurs en accouchements.									
1	1837, 26 avril	Naveau	Florimond	Grandring (Hainaut)	5	3 oct.	Beeckman	Franç.-Sébastien	Ruremonde
2	27 id.	Krans	Jean-Phil.-Jos.	Vaux-Borsel	6	id.	Charpentier	Michel-Joseph	Herve
3	3 oct.	Adan	Pierre-Ignace	Thisnes	7	1838,		Philippe-Jacques	Malines
4	id.	Cuvellier	Robert-Ernest	Cortessen	8	18 sept.	Van Meerbeeke	Aug.-Jean-Henri	Oreye



Ord. N°	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Ord. N°	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
9	19 sept.	Bayot	Augustin	Fleurus	36	27 sept.	Brognion	Auguste	Soignies
10	id.	Lezaack	Jules	Spa	37	28 id.	Delhovier	Auguste-Dieudonné	Ouffet
11	20 id.	Palante	Pascal-Joseph	Thimister	38	29 id.	Odeurs	Pierre-Jean-Bonas	Bortloo (Limb.)
12	id.	Dambé	Benoît	Kemmel (Fl. occ.)	39	1844.		Martin-Théod.-Jos.	Silly (Hainaut)
13	id.	Delvigne	Gérard	Vechemael	40	14 mai		Edouard	Berlaere
14	21 id.	Henrofin	Louis	Tellin	41	24 id.		Léon	Audenaerde
15	1840.				42	25 sept.		Henri	Liège
16	29 août	Haenen	Egide	Maestricht	43	26 id.		Nicolas-Jos.-Louis	Liège
17	13 sept.	Deroitte	Benoît-Jos.	Ortho	44	27 id.		Auguste	Beauraing
18	17 id.	Dogné	Louis-Fr.-Jos.	Sprimont	45	1845.			Duffel
19	1841.				46	23 avril			Aix-la-Chapelle
20	19 mai	Bughmans	Pierre-Albert	Diest	47	26 sept.			Wegnez
21	14 sept.	Vankeer	Mathieu	Ans	48	29 id.			
22	15 id.	Wilmart	Alexandre	Vinamont	49	12 mai			
23	id.	Dajean	Henri	Châtelet	50	1846.			
24	id.	Puzeys	Isidore	Liège	51	19 id.			
25	1842				52	20 id.			
26	30 avril	Lekeux	Louis	Ligny	53	29 sept.			
27	2 mai	Gerardy	Jules-Charles	Willz	54	2 id.			
28	15 sept.	Hackin	Jean-Denis	Liège	55	2 oct.			
29	16 id.	Rademakers	Fr.-Hubert	Maesevick	56	5 id.			
30	id.	Borlée	Jos.-Aug.	Huy	57	1847.			
31	19 id.	Ernst	Gérard	Montzen	58	7 mai			
32	id.	Vieugels	Pierre-Jean	Meeswyck	59	10 id.			
33	20 id.	Truyens	Jean	Coursel	60	14 id.			
34	id.	Depas	Charles-Joseph	Liège		17 id.			
35	21 id.	Declerck	Jean-Bapt.	Anvers		27 sept.			
36	21 id.	Dejaer	Pierre-Joseph	Flémalle		8 oct.			
37	21 id.	Bellefroid	Gérard-Jacques	Wellen		id.			
38	21 sept.	Georlette	Max-Joseph	Gerpennes					



D. I. O. P. n°	Date du DIPLOME.	Nom	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. I. O. P. n°	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
61	13 oct. id.	Watrisse	Pierre	Dinant	68	19 mai	Wolicarius	Ernest	Iseghem
62	14 id.	Servais	Gustave	Wiltz	69	id.	Courtroy	Jacq.-Ant.	Marchin
63	14 id.	Lhoest	Victor	Liège	70	1 mai	Segard	Aug.-Jos.	Soignies
64	id.	Colignon	Auguste	Couvin	71	id.	Nannan	Constant	Vivy
65	id.	Beelen	Antoine	Weert (¹)	72	3 id.	Wagnon	Charles-Franc.	Antoing
66	17 mai 1848.	Fisse	Joseph	Maestricht	73	4 id.	Petit	Eugène	Tirlemont
67	18 id.	Bovy	Henri	Liège					

## QUATRIÈME PÉRIODE (1849-1869).

## A. Docteurs en philosophie et lettres.

1	1850	Wagener	Auguste	Ruramonde	10	7 avril 1855.	Tontor	Louis	Liège
2	30 août id.	Tychon	François	Hombourg (Liège)	11	18 août	Delbecq	Joseph	Liège
3	12 août 1851	Gilliodts	Gustave	Bruges	12	17 id.	Toussaint	Benjamin	Huy
4	13 id.	Jooris	Joseph	Bruges	13	18 id.	François	Salomon	Heure-le-Tixhe
5	id.	Meyers	Jean	Maestricht	14	17 id.	Delmer	Alexandre	Ath
6	26 avril 1854	Keiffer	Dominique	Arlon	15	1 avril 1856	Jeanne	Jules	Liège (²)
7	4 sept. id.	Merten	Alphonse	Neufchâteau	16	2 id.	DelPierre	Emile	Antoing
8	id.	Hennebert	Oscar	Tournai (²)	17	2 id.	Defossé	Léopold	Spa
9	id.	Courtroy	Hyacinte	Vinalmont	18	3 sept.	Coppée	Emile	Bouvignes
					19	4 id	Dufel	Louis	Tournai

(¹) A subi son examen en Hollande.

(²) Professeur.

(³) Id.



Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. O. P. O. N.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
20 4 sept. 1857	Panaux	Gustave	Hainin (Hainaut)	37	1862	Lipstadt	Lambert	St-André (Liège)
21 28 avril	Denol	François	Liège	38	7 août	Bertrand	Célestin-Joseph	Humain (Luxemb.)
22 28 juillet	Bormans	Stanislas-Marie	Hasselt	39	1863			
23 id.	Barlet	Edouard	Bruxelles	40	29 août	Van Marcke	Charles	Liège
24 id.	Tontor	Gustave	Liège	41	id.	Rooses	Maximilien	Anvers
25 29 id.	Grandmont	Alphonse	Liège	42	1864			
26 id.	Merten	Oscar	Liège	43	9 août	Nossent	Jules	Tongres
27 13 août	Comlaire	Charles	Liège	44	id.	Caprasse	Charles	Warnant-Dreye
28 27 avril	Créon	Theodore	Liège	45	10 id.	Spineto	Eugène	Dinant
29 id.	Woygnet	Joseph	Hermalle-sous-Ar-	46	1865			
30 30 juill.	Coremans	Edouard	genteau	47	28 juill.	Demaret	Godefroid	Liège
31 20 août	Hubert	Alexandre	Chenois (Luxemb.)	48	id.	Noblet	Elisée	Bruxelles
32 21 id.	Banning	Emile	Anvers	49	29 id.	Lapaille	Richard	Liège
33 id.	Prinz	Edouard		50	id.	Loslever	Auguste	Verviers
34 2 avril	Telle	Louis	Tongres	51	1867			
35 29 juill.	Lanser	Jean-Pierre	Liège	52	5 août	Deschamps	Arsène-Barth.-Jos.	Liège
36 30 id.	Peltier	Jean	Hasselt	53	id.	Cordonnier	Theophile	Montenaken
				54	1868			
				55	1 sept.	Lallenant	Alexis	Esneux
				56	27 id.	Volders	Léon	Pael (Limb.)
				57	id.	Wilmart	Jules	Jambes (Namur)
				58	1869			
				59	16 avril	Mathys	Alphonse	St-Trond

## B. Docteurs en droit.

1 13 sept.	Lesoinne	Léon	Liège	3	14 sept.	Darfontaine	Jean-Baptiste	Liège
2 id.	Gobert	Auguste	Namur	4	id.	Tanturier	Hippolyte	Liège
				5	id.	Rongé	Louis	Liège



Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. O. P. O. N.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. O. P. O. N.
1850.	Gilliodts	Louis	Bruges	35	22 avr.	Jongen	François	Liège	
24 avr.	Losseau	Félix	Thuin	36	id.	Bède	Alfred	Verviers	
id.	Choquet	Alfred	Hornu	37	23 id.	Loumaye	Alphonse	Envoz	
25 id.	Bejaer	Louis	Liège	38	7 mai	Boux	Amand	Waremmé	
26 id.	Bouché	François	Namur	39	11 août	Schlegel	Charles	Ciney	
27 id.	Galmeyn	Pierre	Bruxelles	40	id.	Boseret	Edouard	Ciney	
id.	Loomans	Joseph	Lanaken	41	1852.				
id.	Cousinne	Charles	Troyennes	42	5 mai	Vercken	Léon	Liège	
id.	Brasseur	Hubert	Esch-sur-Alzette.	43	id.	Barré	Léopold	Deynze	
id.	Landuyt	Charles	Termonde	44	6 id.	Roselier	Hyacinthe	Limont	
23 août	Dignelle	Victor	Liège	45	id.	Santkin	Nicolas	Mons (Liège)	
id.	Delige	Charles	Fléron	46	id.	Mouton	Edouard	Neufchâteau	
id.	Seghers	Louis	Ath	47	id.	Debove	Dieudonné	Liège	
24 id.	Germeau	François	Grand'ville	48	id.	Detroz	Auguste	Elouze	
id.	Dewandre	Ferdinand	Liège	49	id.	Cartuyvels	Jules	Liège	
26 id.	Dochen	Hubert	Grand-Hallet	50	4 sept.	Gourdet	Alphonse	Blehen	
id.	Lorette	Pierre-Joseph	Mettet	51	id.	Freson	Léon	Neufchâteau	
id.	Clocheroux	Henri	Liège	52	id.	Binart	Jules	Huy	
27 id.	Delame	Emile	Liège	53	id.	Baliaux	Charles	Châteaulinet	
id.	Jacobs	Joseph	Bruxelles	54	id.	Schloss	Emile	Fleurus	
28 id.	Bribosia	Alfred	Namur	55	id.	Van Becelaere	Henri	Verviers	
id.	Jacques	Emile	Waremmé	56	id.	Nihon	Félix	Bruxelles	
29 id.	Hankenne	Lambert	Liège	57	id.	Del Marmol	Louis-Adolphe	Mons	
id.	De Grave	Gustave	Ypres	58	id.	Orban	Charles	Liège	
id.	Carion	Edouard	Mons	58	id.		Léopold	Liège	
30 id.	d'Erckenteel	Eugene	Nandrin	59	29 mars	Payen	Alexandre	Tournai	
31 id.	Lahaye	Célestin	Bierwart	60	id.	Lion	Emile	Liège	
32 id.	Minette	Charles	Liège	61	id.	Winand	Guillaume	Verviers	
1851.	Roberti	Auguste	Voroux-Goreux	62	6 août	Vinckenbosch	Louis	Tirlemont	
22 avril				63	id.	Vandermaesen	Servais	Verviers	



P. n. o.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. n. o.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
64	6 août	Lecoq	Ernest	Liège	92	5 avr.	Poncelet	Charles	Neufchâteau
65	8 id.	Honlet	Florent	Huy	93	6 id.	Kerstenne	Méfiard	Crisnée
66	id.	Louvat	Edmond	Namur	94	14 août	Tschoffen	Edmond	Neufchâteau
67	9 id.	De Give	Laurent	Dinant	95	16 id.	Gérard	Frédéric	Soignies
68	id.	De Macar	Charles	Liège	96	id.	Dumonceau	Jules	Liège
69	id.	Van den Berg	Jean-Bapt.	Liège	97	id.	de Maurissens	Edmond	Tirlemont
70	10 id.	Fontaine	Jean-Bapt.	Flobeq	98	id.	Servais	Michel	Wiltz
71	id.	Raikern	Florent	Liège	99	17 id.	Cloes	Edouard	Liège
72	id.	Ansiaux	Emile	Namur	100	id.	Johnen	Henri	Montzen
73	id.	Bougard	Charles	Namur	101	id.	Larmoyer	Hippolyte	Liège
74	8 mai	Peetermans	Nicolas	Seraing	102	id.	Dognée	Eugène	Liège
75	id.	Gilman	Nicolas	Liège	103	9 avril	Leboulengé	Victor	Gembloux
76	id.	Van Praet	Charles	Ypres	104	id.	Drion	Alfred	Liège
77	9 id.	de Pitteurs - Hie-gaerts	Edouard	St-Trond	105	id.	de Hansez	Adolphe	Theux
78	id.	Cornesse	Prosper	Stavelot	106	id.	Bellevroid	Richard	Liège
79	id.	Winand	Louis	Andennes	107	id.	Dinon	Ernest	Ciney
80	10 id.	de Gottal	Emile	Anvers	108	3 sept.	Vandenborne	Charles	Liège
81	id.	Goethals	Charles	Bruges	109	id.	Bockstaël	Henri-Etienne	Mons
82	11 id.	Dietz	Emile	Thuin	110	id.	Vanheule	Louis	Ypres
83	id.	Verluyzen	Theophile	Diest	111	id.	Guinotte	Alfred	Verviers
84	id.	Masset	Oscar	Liège	112	5 id.	Gernay	Gustave	Spa
85	id.	Mouton	Gustave	Liège	113	id.	Beckers	Ernest	Namur
86	28 août	Kirsch	Hyacinthe	Liège	114	id.	Giroul	Jules	Racour
87	id.	De Thier	Charles	Huy	115	id.	Dumonceau	Charles	Maestricht
88	id.	Motte	Maximilien	Châtelaineau	116	6 id.	de Theux	Joseph	St-Trond
89	id.	Jourdain	Gustave	Namur	117	id.	Maus	Jean	Bruxelles
90	5 avril	Adan	Alfred	Bruxelles	118	id.	Poncelet	Emile	Neufchâteau
91	id.	de Molinari	Charles	Liège	119	11 avril	de Rossius	Fernand	Liège



P. O. P. N	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. O. P. N	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
120	44 avr.	Dubois	Ernest	Huy	149	16 août	Feron	Charles	Chimai
121	25 juill.	Ziane	Emile	Liège	150	17 id.	Lemaire	Xavier	Namur
122	id.	Bonjean	Remacle	Marche	151	id.	Catteaux	Armand	Anvers
123	27 id.	Closon	Joseph	Liège	152	id.	Broquet	Victor	Ligue
124	id.	Defize	Auguste	Stembert	153	id.	Géromont	Edouard	Liège
125	id.	Hanssens	Léopold	Turnhout	154	18 id.	Wilkers	Gustave	Namur
126	id.	Renson	Antoine	Montegnée	155	id.	Coart	Camille	Soignies
127	28 id.	Caillieux	Joseph	Trilemont	156	id.	de Mathys	Arsène	Tongres
128	id.	Mottart	Eugène	Marilles	157	19 id.	Harzé	Adrien	Hasselt
129	id.	Audent	Jules	Charleroi	158	id.	de Watremont	Anaïole	Liège
130	29 id.	Brahant	Charles	Namur	159	id.		Amédée	Liège
131	id.	Bellefroid	Paul	Liège	160	27 avr.	Delvaux	Frédéric	Anvers
132	id.	Willems	Alexandre	Tongres	161	id.	Beljens	Gustave	Tongres
133	15 avrill	Dupont	Emile	Liège	162	16 août	Heidenscheidt	Auguste	Lierre
134	id.	Croquet	Frédéric	Beaumont	163	id.	Coppée	Adolphe	Mons
135	id.	Laurent	Constant	Dinant	164	id.	Boseret	Eugène	Giney
136	16 id.	Rousselle	Charles	Mons	165	id.	Frémie	Auguste	Malines
137	id.	Lebrun	Pierre-François	Bastogne	166	17 id.	Kuborn	Joseph	Liège
138	13 août	Dupont d'Abérée	Alfred	Wagnée	167	id.	Polain	Léon	Martelange
139	id.	Boulerger	Marius	Dour	168	id.	Dolez	Léon	Mons
140	id.	Lebeau	Adolphe	Huy	169	id.	Preud'homme	Edouard	Huy
141	id.	Desmons	Edouard	Tournai	170	18 id.	Pecher	François	Mons
142	14 id.	Honoré	Adolphe	Liège	171	id.	Warrant	Julien	Huy
143	id.	Laloux	Adolphe	Liège	172	16 août	Dolez	Jules	Mons
144	id.	Dejaer	Léon	Liège	173	id.	Collinet	Charles	Namur
145	id.	Olivier	Louis	Verviers	174	id.	Derricks	Joseph	Liège
146	16 id.	Dejardin	Prosper	Liège	175	id.	Dereux	Leon	Liège
147	id.	Desoer	Ch.-Auguste	Liège	176	17 id.	Bruls	Edouard	Gellick
148	id.	Douxchamps	Ch.-Léopold	Namur					



Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	p. o. p. o. n.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	p. o. p. o. n.
177	Verdin	Louis	Liège	207	27 août	Lescarts	Arthur	Mons	
178	Jamar	François	Liège	208	28 id.	Cartuyvels	Lucien	Liège	
179	Groulard	Victor	Liège	209	id.	Mouliart	Charles	Bruges	
180	Bormans	Théophile	Liège	210	id.	Panaux	Gustave	Hainin	
181	Bernimolin	Auguste	Liège	211	id.	Bellefroid	Hadelin	Evrehaillies	
182	Fluussu	Jules	Liège	1831.					
183	De Noël	François	Liège	212	5 avril	Goethals	Gustave	Courtrai	
184	De Blanckaert	Charles	Namur	213	id.	Hippert	Henri-Emile	Arion	
185	Leku	Félix	Battice	214	id.	de Borman	Camille	Looz	
186	Grandmont	Alphonse	Liège	215	7 août	Delheid	Charles	Liège	
187	Cornelian	Gustave	Namur	216	id.	Vanden Bogaerde	Edouard	Ypres	
188	Lavalleye	Edouard	Liège	217	id.	Van Orle	Léon	Liège	
189	Lemaigre	Eugène	Viesville	218	id.	Prion	Florent	Durbuy	
190	Février	Gustave	Sombrefe	219	8 id.	Bourlard	Leopold	Tournai	
191	Moxhon	Leopold	Liège	220	id.	Minette	Alexandre	Liège	
192	de Lhonneux	Gustave	Huy	221	id.	Seputchre	Alexandre	Sollières	
193	Vandriken	Lambert	Huy	222	id.	Ruyters	Louis	Maestricht	
194	de Theux	Xavier	Liège	223	9 id.	Wala	Eugène	Dinant	
195	Donckier de Donceel	Léon	St-Trond	224	id.	Douxchamps	Emile	Namur	
196	Vanden Driesschen	Gustave	Arzèle	225	id.	Springuel	Lucien	Huy	
197	Meermans	Henri	Thourout	226	id.	Ruys	Alfred	Tongres	
198	Eloin	Jules	Namur	227	10 id.	Leptice	Hubert	Larëid	
199	Diercxsens	Alexandre	Herenthals	228	id.	Whettnall	Edouard	Liège	
200	Humblet	Léon	Liège	229	id.	Lambolle	Leopold	Liège	
201	Crouckaerts	Emile	Courtrai	230	12 id.	Deville	Arthur	Huy	
202	de Waha	Victor	Liège	231	id.	Delwaide	Henri	Visé	
203	de Montpellier	Jules	Liège	232	id.	Magis	Alfred	Liège	
204	Mouton	Louis	Annevoie	233	13 id.	Neujean	Xavier	Theux	
205	Delannoy	Alfred	Liège	234	id.	Bâthune	Léon	Liège	
206	Bury	François	Gand	235	id.	Combaire	Charles	Liège	



No	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
236	13 août	Piedbœuf	Théodore	Jupille	263	14 août	Sirtaine	Codefroid	Verviers
237	14 id.	Bertrand	Oscar	Liège	266	1863			
238	30 avril	de Hennin	Alfred	Mons	267	8 avril	Houbaer	Emile	Jeneppe
239	id.	Lhoest	Emile	Liège	267	id.	Orban	Marcel	Liège
240	id.	Delgeur	Constant	St-Trond	268	id.	Robert	George	Liège
241	id.	Thys	Charles	Tongres	269	20 août	Collinet	Léon	Liège
242	1 mai	de Borman	Alexandre	Liège	260	id.	Krans	Maximilien	Liège
243	id.	Forgeur	Richard	Liège	271	id.	Doreye	Armand	Liège
244	id.	Borrmans	Alard	Gand	272	id.	Dresse	Emile	Liège
245	id.	Defer	Charles	Clermont	273	21 id.	Henoul	Amay	Liège
246	2 id.	de Grune	Arthur	Liège	274	id.	Janssen	Liège	Liège
247	id.	Van Beeck	Charles	Esschen	275	id.	Jadot	Antoine	Marche
248	id.	Ancion	Henri	Philippeville	276	22 id.	Malisoux	Henri	Namur
249	9 août	Perrot	Jules	Hersfal	277	id.	Houet	Léon	Liège
250	id.	Jacqué	Gustave	Bruges	278	id.	Martens	Jean	Hasselt
251	id.	Pollet	Alphonse	Basseveld	279	id.	Romzee	François	Bastogne
252	id.	Desoer	Emmanuel	Liège	270	24 id.	Hippert	Théodore	Bruxelles
253	40 id.	Dupont	Eugène	Tournai	281	id.	Herla	Julien	Verviers
254	id.	Isbecque	Emile	Tournai	282	25 id.	Grenson	Camille	Liège
255	id.	Ruytars	Louis	Tournai	283	id.	Borsu	Huy	Huy
256	12 id.	Cloes	Gustave	Maestricht	284	id.	Ancion	Alexandre	Liège
257	id.	Godlyn	Emile	Liège	1864				
258	id.	Martésal	Célestin	Bruges	285	4 avril	Lambin	Joseph	Liège
259	id.	Leroux	Charles	Liège	286	id.	Nicolaï	Charles	Verviers
260	13 id.	Warnant	Joseph	Dison	287	id.	Demarteau	Lucien	Huy
261	id.	Herla	Edouard	Huy	288	16 août	Letellier	Abel	Mons
262	id.	Scallquin	Opdat	Verviers	289	id.	Leton	Louis	Antoing
263	id.	de Fuisseaux	Léon	Braine-le-Comte	280	id.	Bernolet	Benoit	Pervyze
269	14 id.	Van Aken	Jules	Mons	291	17 id.	Terwagne	Maurice	Liège
				Maestricht	292	id.	De Moffaents	Camille	Liège



P. n. o.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. n. o.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
293	17 août	Sény	Hector	Huy	323	26 août	de Gardin	Antoine	Thalin
294	id.	Van Cutssem	Henri	Bruxelles	324	27 id.	Delloye	Charles	Liège
295	18 id.	Cartuyvels	Clément	St-Trond	325	id.	De Bagenricux	Fernand	Mons
296	id.	Hogge	Joseph	Liège	326	id.	Bertrand	Auguste	Huy
297	id.	Flechet	Fernand	Liège		1865			
298	id.	Collette	Gustave	Liège	327	19 avril	Pissart	Jules	Tongres-N.-Dame
299	19 id.	Lottin	Joseph	Jamoux	328	id.	De Vaulx	Charles	Dinant
300	id.	Henry	Alix	Dinant	329	id.	Bræckers	Ferdinand	Brée
301	id.	Fabri	Eugène	Sony	330	7 août	Bernaerts	Gust. Louis	Maines
302	id.	Bokiau	Jules	Huy	331	id.	Gilmont	Louis	Senefle
303	20 id.	Fraipont	Jules	Burdinne	332	id.	Dubus	Paul	Tournai
304	id.	Demonceau	Auguste	Liège	333	8 id.	Demarteau	Georges	Huy
305	id.	Henrotin	Jules	Jodoigne	334	id.	Wauters	Edouard	Liège
306	22 id.	Nicolai	Victor	Verviers	335	id.	Martial	Théotime	Liège
307	id.	Romsée	Ernest	Bastogne	336	id.	de Thibault de Boesinghe	Emile	Bruges
308	id.	Vienne	Charles	Alh	337	9 id.	Rossignon	Joseph	Huy
309	23 id.	Grégoire	Auguste	Huy	338	id.	Van Zuylen	Albert	Anvers
310	id.	Hubert	Nestor	Castillon	339	id.	de Thibault	Octave	Hasselt
311	id.	de Selys	Emile	Liège	340	id.	Warnant	Charles	Huy
312	id.	Philippe	Louis	Henri-Chapelle	341	10 id.	Eberhard	Edouard	Liège
313	24 id.	Moreau	Nicolas	Charneux	342	id.	Fossion	Gisbert	Liège
314	id.	Cartuyvels	Alfred	Lens-St-Remi	343	11 id.	d'Hofschmidt	Napoléon	Bastogne
315	id.	de Corswarem	Théodore	Hasselt	344	id.	Aerts	Robert	St-Trond
316	id.	Grégoire	Camille	Herstal	345	id.	Mabieu	Edmond	Tournai
317	25 id.	de Moreau	Alphonse	Andoy	346	id.	Robert	Victor	Liège
318	id.	Dautrebande	Gustave	Huy		1866			
319	id.	Stems	Armand	Schaerbeck	347	13 avril	Camauer	Godtfroid	Huy
320	id.	de Gamond	Louis	Anvers	348	id.	Gillet	Frédéric	Aubel
321	26 id.	Van Hayre	Henri	Anvers	349	id.	Duez	Louis	Peruwelz
322	id.	Mussche	Gustave	Hai					



État du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Ord.	État du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
350	17 août	Soubre	Joseph	378	1 août	Loumaye	Félix	Liège
351	id.	Lehon	Paul	379	id.	Nossent	Jules	Tongres
352	id.	Fineuse	Emile	380	id.	Jacqué	Jules-Marie	Bruges
353	id.	Waroux	Nicolas	381	2 id.	De Thibault	Ch.-Marie-Albert	Mons
354	18 id.	Moojoie	Adolphe-Joseph	382	id.	Lethon	Emile	Marche
355	id.	Van den Nest	Amédée	383	id.	Scny	Alphonse	Poussel lez-Huy
356	id.	Coune	Emile	384	id.	Forgeur	Albert	Liège
357	id.	Dettienne	Ferdinand	385	3 id.	Spelten	Adam	Anvers
358	20 id.	Pirotte	Firmin	386	id.	Vandevanne	Raymond	Sweveghem
359	id.	Albert	Stephany	387	id.	Mestreit	Laurent-Joseph	Arlon
360	id.	Gravez	Léon	388	id.	Bisschop	Théophile-Erneste	Anvers
361	id.	Baar	César	389	5 id.	Van Buylaere	Edmond	Bruges
362	21 id.	Sotiau	Emile	390	id.	Van Marcke	Charles	Liège
363	id.	Dulait	Louis	1868.				
364	id.	Leroux	Gustave	391	25 avril	Selb	Florent	Anvers
365	22 id.	Halbart	Gustave	392	id.	Coemans	Robert	St-Trond
366	id.	de Liedekerke-Beaufort	Jules	393	17 août	Deprez	William	Spa
367	id.	Claes	Hadelin	394	id.	Micha	Alfred	Liège
368	23 id.	Vandevelde	Jean-Baptiste	395	id.	Mortehan	Edmond	Virton
369	id.	Coppée	Pierre	396	id.	Moreau	Eug.-Edouard	Herve
370	id.	De Gueldre	Fernand	397	18 id.	Henry	O.	Thuin
371	24 avril	Aubert	Gustave	398	id.	Darrigade	E.	Namur
372	id.	Kupferschlaeger	Maurice	399	id.	Marnette	Charles	Liège
373	31 juillet	Fagnan	Joseph Fr.-Victor	400	id.	Gendebien	Charles	Durbuy
374	id.	Gouttier	Edmond	401	19 id.	De Guise	Lamb. Edmond	Liège
375	id.	Mergbelynck	Emile	402	id.	Cortonnier	Henri	Bastogne
376	id.	Bronne	Ferdinand	403	id.	Kleinermann	Albert	Liège
377	1 août		Georges-Albert	404	id.	Toussaint	Aug.-Jos.	Liège
				405	20 id.	Loslever	Auguste	Verviers
				406	id.	Demaret	Godefroid	Liège



P. O. P. N.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
407	17 août	De Locht	Victor	Schaerbeek	415	Fabri	Jules-Marie	Liège
408	id.	Belljens	Arthur	Liège	416	Hock	Alphonse	Namur
409	21 id.	Spée	Germain	Lillo	417	Stevant	Ferdinand	Somzée
410	id.	Boumet	Emile	Troyennes (Hainaut)	1869	Bertrand	François	Liège
411	id.	Hallet	Léon	Hannut	31 mars	Hannin	Charles	Marche
412	id.	Servais	Lucien	Liège	419	Logé	Joseph	Namur
413	22 id.	Vitry	Théodore	Beaumont	420			
414	id.	De Ponthière	Philippe	Liège				

## C. Docteurs en Sciences politiques et administratives.

1	1849	Devaux	Victor	La Malle	43	Mouton	Diédonné	Liège
2	11 sept.				14	Vercken	Léon	Liège
3	16 avril	Wala	François-Joseph	Dinant	1853			
4	6 sept.	Hachez	Jean-Joseph	Dinant	26 mars	Detroz	Jules-Constantin	Liège
5	id.	Brassine	Hubert	Esch sur l'Alzette	id.	Schloss	Henri	Verviers
6	19 sept.	Dochen	Hubert	Grand-Hallet	5 août	Borguet	Eugène	Liège
7	12 août	Lahaye	Célestin	Bierwart	1854	Van Praet	Charles	Ypres
8	10 mai	Folville	Jules	Liège	1 sept.	Maus	Jean	Bruxelles
9	1852	Renard	Hyacinthe	Liège	1857	de Theux	Joseph	St-Trond
10	10 id.	Jacques	Emile	Wareme	19 41 avril	Bernimolin	Engène	Liège
11	id.	Lejeune	Jules	Luxembourg	20 25 juill.	Honoré	Adolphe	Liège
12	10 sept.	De Guaila	Louis	Maestricht	1858.	Denoël	François	Liège
	id.	De Wandre	Ferdinand	Liège	16 août			
					1859.			
					22 13 août			
					23 id.			



P. n. o.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	P. n. o.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
24	1860	Bellefroid	Hadelin	Evrachailles	48	5 avril	Krans	Jules	Liège
25	17 avril	Delheid	Charles	Liège	49	id.	de Ponthière	Charles	Liège
26	id.	Winckenbosch	Henri-Julien-Hub.	Hasselt	50	4 août	Doreye	Maximilien	Liège
27	1860, 2 <sup>e</sup> session	Polain	Léon	Liège	51	id.	Henot	Léon	Amay
28	1861.	Lavalleye	Edouard	Liège	52	5 août	Ancion	Jules	Liège
29	5 août	Verdin	Louis	Liège	53	id.	Grenson	Camille	Liège
30	id.	de Caters	Amédée	Anvers	54	1865	De Selys	Emile	Liège
31	1862.	Van den Bossche	Léon	Tirlemont	55	20 avril	Hanquet	Ferdinand	Liège
32	18 août	Whetnall	Edouard	Liège	56	id.	Demarteau	Lucien	Liège
33	id.	Piedboeuf	Théodore	Jupille	57	id.	Grégoire	Auguste	Huy
34	id.	Prion	Florant	Durbuy	58	22 juil.			Huy
35	19 id.	Ruys	Alfred	Tongres	59	1866.	Bertrand	Auguste	Huy
36	id.	De Lionneux	Gustave	Huy	60	18 avril	Demarteau	Georges	Huy
37	id.	Thys	Charles	Tongres	61	id.	Rossignon	Joseph	Huy
38	1863.	Magis	Alfred	Liège	62	id.	Van Marcke	Charles	Liège
39	16 avril	Collinet	Léon	Liège	63	16 août	Van Zuylen	Albert	Anvers
40	id.	Hippert	Théodore	Liège	64	id.	Henry	Alix	Dinant
41	id.	Janssen	Camille	Bruxelles	65	id.	Hogge	Joseph	Liège
42	17 avril	de Gerlache	Joseph-Louis-Paul	Liège	66	1867.	Leroux	Léon	Dison
43	id.	Leroux	Charles	Liège	67	30 avril	Mestreit	Laur.-Clém.-Jos.	Arlon
44	42 août	Dupont	Eugène	Liège	68	id.	Selb	Florent	Anvers
45	14 id.	Maréchal	Célestin	Dison	69	1 mai	Soubre	William	Spa
46	id.	Van Acken	Jules	Tournai	70	30 juil.	Baar	Joseph	Bruxelles
47	5 avril	Steurs	Armand	Maestricht	71	id.	Mahieu	Emile	Liège
				Schaenbeck	72	1868.	Kupferschlaeger	Edmond	Tournai
					73	25 août	Tripels	Joseph	Liège
						id.		Gustave	Maestricht



Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	États du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
74 26 août id.	Couttier	Emile	Bruly-de-Couvin	1869	Vanden Bossche	Albert	Tirlemont
75 id.	Bisschop	Théophile-Ernest	Anvers	1 avril id.	Montangie	Jacques	Bruges
76 id.	Van Buylaere	Edmond	Bruges	80 2 id.	de Thibault	Ch.-Marie-Albert	Mons
77 id.	Mergelyneck	Ferdinand	Ypres				
<b>Ed. Candidats notaires (1).</b>							
1880	Delbouille	Louis	Ans	47 43 sept.	Bourguignon	Auguste	Marche
7 sept. id.	Monfelt	Florent	Saive	48 14 id.	Legrand	Adolphe	Nassogne
4881	Dogné	Alphonse	Sprimont	49 id.	Jamouille	Auguste	Faines
24 avril id.	Gortier	Jacques	Liege	20 id.	Lecampe	Jean-Lambert-Jos.	Argenteau
42 août id.	Demonceau	Hyacinte	Herve	21 45 id.	Depret	Félix	Chimai
7 id.	Grégoire	Eugène	Voroux-Goreux	22 id.	Thiry	Auguste-François	Dinant
13 id.	Jacob	Louis-Jules-Ernest	Herve	4883	Deleuse	Léon	Laroche
8 id.	Devaux	Emile	La Malle	23 30 mars	Reding	Adolphe	Fauvillers
9 id.				24 31 id.	Dejaer	Jules	Liège
4882	Schloegel	Charles	Ciney	25 id.	Wilsens	Auguste	Hasselt
10 41 mai	Gillis	Jacques	Warsage	26 1 avril	Loumaye	Alphonse	Evoz
11 12 id.	Henault	Arnold-Dieudonné	Fallais	27 id.	Payen	Alexandre	Tournai
12 id.	Leurquin	Camille	Vinalmont	28 5 août	Renoiz	Ernest	Paris
13 id.	d'Hanis	Charles	Anvers	29 id.	Remy	Jean	Queue-du-Bois
14 id.	Frankin	Jean-Touss.-Léon	Chokier	30 id.	Jacques	Emile	Waramme
15 43 sept. id.	Otterspagh	Adolphe	Maestricht	31 id.	Fraipont	Jean	Burdinne
16 id.				32 id.	Dochon	Hubert	Grand-Hallet

(1) Avant 1849, les aspirants au notariat subissaient leur examen devant les Chambres des notaires.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du diplôme.	Nom.	Prénoms.	Lieu de naissance.	N <sup>o</sup> d'ord.	Date du diplôme.	Nom.	Prénoms.	Lieu de naissance.
34	9 août id.	Herman Paque	Emile Charles	Stavelot Liège	60	5 sept. id.	Horion Franceschini	Henri Jules	Visé Namur
35	1854				61	1857.			
36	12 mai	Grandry	Michel-Jos.-André-Alphonse	Héron	62	10 avril id.	Bolly Dubois	Pierre-Adolphe Léon Félix	Oreye Fexhe-le-H.-Clocher Hannut
37	id.	Stappers Dupont	Charles-Joseph Edouard	Verviers Liège	63	id. id.	Mottin	Félix	Hannut
38	31 août id.	Liebens	J.-P.-Ed.-Victor	Liège	64	11 août id.	Lejeune Destexhe	Hyacinthe Emile Ernest	Battice Engis Giney
39	1855				65	id. id.	Dinon	Ernest Jules	Battice Engis Giney
40	6 avril	de Munyneck	Alcibiade	Tournai	66	id. id.	Misson	Jules	Bure
41	19 août id.	Versluisen	Théophile	Diest	67	12 id. id.	Vanbockryck	Constant Gustave	Munsterbilsen Tongres
42	id.	Farcy Philippart	Emile Hubert	Villers-le-Bouillet Marche	68	id. id.	Noven Melot	Gustave Arsène	Tongres Flavion
43	20 id.	Wasseige	Emile	Liège	69	13 id. id.	Bertrand	Eugène	Flavion Dinant
44	id. id.				70	14 id. id.			
45	1856				71	id. id.			
46	14 avril	Coemans	Oscar	St Trond	72	4858.			
47	id.	Clément	Jules	Fehe-Slins	73	3 mai	Denis Smal	Victor Léon	Vielsalm Landenne-s.-Meuse
48	15 id.	Servais Borré	Michel-Joseph Denis	Wiltz Putte	74	id. id.	Legrand	Jules Edouard	Nassogne St-Gérard
49	id.	Cuénair Lambinet	Emile Hippolyte	Amay Virton	75	id. id.	Wiame	Edouard Ernest	Huy
50	2 sept. id.	Barbier	Alexandre	Walcourt	76	id. id.	Dubois Collignon	Emile-Henri Jacques-Jos.	Opheers Etalle
51	id.	Biar	Nicolas	Stavelot	77	id. id.	Dochen	Jean-Baptiste Charles François	Villers-le-Bouillet Namur
52	id.	Courard	Emile	Herstal	78	5 id. id.	Brabant	Eugène	Namur
53	3 id.	Vandamme	Eugene	Audenaerde	79	id. id.	De Tiège	Alphonse	Henri-Chapelle Cornesse
54	id.	Galand	Georges	Glons	80	id. id.	Lefebvre	Constant	Dinant
55	id.	Delannoy	Fleury	Tournai	81	31 août id.	Laurent	Gustave-Jos.-Henri	Dinant
56	4 id.	Poncelet	Adolphe	Rochefort	82	1 sept. id.	Dery	Eugène	Ohain Liège
57	id.	Desmons	Edouard	Tournai	83	id. id.	Polain	Eugène	Liège
58	id.	Heughebaert	Frédéric	Tournai	84	2 id. id.		Charles	Mons
59	id.				85	id. id.			
					86	id. id.			
					87	3 id. id.			



N.º	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N.º	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
88	3 sept.	Lambot	Victor	Chimay	116	15 avr.	Clavareau	Camille	Namur
89	4 id.	Van Grootloon	Pierre	Wellen	117	16 août	Jullien	Adrien	Neufchâteau
90	id.	Van Kersschaever	Pierre-Paul	Lissoweghe	118	id.	Poncelet	Eugène	Florenville
91	3 mai 1859.	Honoré	Adolphe	Liège	119	id.	Février	Gustave	Namur
92	id.	Leroux	Henri	Dison	120	17 août	Eloin	Jules	Liège
93	4 id.	Marsigny	Emile	Namur	121	id.	Moxhon	Léopold	Liège
94	20 août	Thirion	Julien	Namur	122	27 août	Goossens	Théophile	Tirlemont
95	id.	Seny	Victor	Namur	123	id.	Doncet	Charles	Liège
96	22 id.	Servais	François	Vieux-Walleffe	124	27 id.	Droixhe	Jean-Henri	Vivegnis
97	23 id.	Delaveux	Eugène	Liège	125	id.	Cartuyvels	Lucien	Liège
98	24 id.	Seillier	Achille	Virton	126	id.	Deliège	Joseph	Henri-Chapelle
99	id.	Gilkinet	Léon	Liège	127	28 id.	De Fooz	Léon	Borre-s.-Argenteau
100	25 avril 1860.	Bolline	Charles-Joseph	Huy	128	id.	Nicaise	Edouard	Mont-s.-Marchienne
101	id.	Bertrand	Oscar	Liège	129	29 id.	Francken	Xavier	Liège
102	26 avr.	Stasse	Alexis	Liège	130	18 avril 1863.	Rinamé	Henri-Gustave	Dinant
103	id.	Drion	Alfred	Liège	131	id.	Doirenge	Roland-Joseph	Hanefte
104	27 id.	Rousseaux	Désiré	Anvers	132	20 août	Houyel	Ernest	Beauraing
105	id.	Lampaert	Tryphon	Nevele	133	id.	Jabon	Alfred	Limont
106	6 sept.	Delvoie	Julien	Tongres	134	id.	Devaux	Octave	Huy
107	id.	Leroy	Constant	Brée	135	21 id.	Lambinet	Octave	Virton
108	id.	Gernay	Gustave	Spa	136	22 id.	Houbaer	Emile	Jemeppe
109	7 id.	Mareschal	Léopold-Maximil.	Ortho	137	7 avril 1864.	Legrand	Edouard-Joseph	Xhendellesse
110	id.	Grégoire	Alphonse	Dalhem	138	8 id.	Reding	Ernest	Fauvillers
111	id.	Verbois	Léon	Verviers	139	id.	Thioux	Albert	Porcheresse
112	8 id.	Moreau	Nicolas	Charneux	140	6 sept.	Hanquet	Ferdinand	Liège
113	10 id.	Douxchamps	Victor	Namur	141	id.	Krans	Jules	Liège
114	id.	Lambotte	Joseph	Bois-Borsu	142	id.	Aerts	Auguste	Liège
115	15 avril 1864.	Bellefroid	Hadelin	Eyrebaillies	143	17 id.	Balthasar	Félix-Paul	Andennes



pro. p. n.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prenoms.	Lieu de NAISSANCE.	pro. p. n.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prenoms.	Lieu de NAISSANCE.
144	7 sept.	Laurend	Jules	Frainex-Nandrin	170	16 avr.	Warnant	Charles	Huy
145	id.	Petitjean	Armand	Eghezée	171	17 id.	Philippe	Louis	Verviers
146	9 id.	Juliet	Louis	Lincet	172	id.	Chyseus	Ferdinand	Bilsen
147	10 id.	Driou	Henri	Bouvignes	173	1 sept.	Jean-Henri-Eugène	Jean-Henri-Eugène	Haeten
148	id.	Varlet	François	Soumagne	174	id.	Rossignon	Joseph	Huy
149	id.	Delvaux	Damien-Gilles-Jos.	Jeneffe	175	id.	Lapierre	François	Tournai
150	12 id.	Mortehan	Victor-Adolphe	Vinton	176	id.	Mahieu	Edmond	Fraiture
151	id.	Pingray	Eugène	Verviers	177	id.	Plissart	Albert	Tongres-N.-Dame
152	13 id.	Henrotay	Pierre	Verviers	178	3 id.	Pinnoy	Albert	St-Trond
153	id.	Wala	Achille	Dinant	179	id.	Ancion	Jules	Liège
154	14 id.	Herla	Julien	Verviers	180	id.	Bernaerts	Gustave-Louis	Malines
155	27 avr. 1865	Lottin	Victor-Joseph	Jamionx	181	2 mai	Lehon	Paul	Antoing
156	id.	Lehon	Louis	Antoing	182	3 id.	Maitrejean	Félix	Belfontaine
157	id.	Muller	Nicolas	Freylange	183	id.	Brasseur	Edmond	Gilly
158	28 id.	Moreau	Ernest	Herve	184	id.	Monjole	Adolphe-Joseph	Groyenne-Andennes
159	id.	Jacquier	Ernest	Neufchâteau	185	4 id.	Sony	Arthur	Poncel
160	id.	Perot	Emile	Bouillon	186	23 août	Collignon	Théophile	Bastogne
161	14 août	Barbier	Henri-Victor-Léon	Namur	187	id.	Detienne	Ferdinand	Esneux
162	id.	Henry	Alexis	Dinant	188	24 id.	Kokai	Charles	Stavelot
163	46 id.	Fiechel	Armand	Warsage	189	28 avr. 1868	Jacqué	Jules	Bruges
164	17 id.	Lambert	Joseph	Liège	190	29 id.	Gontier	Emile	Bruly-de-Convin
165	id.	Simons	Armand	Liège	191	30 id.	Regnier	Auguste	Oline
166	18 id.	Romsée	Ernest	Bastogne	192	id.	Seny	Anatole	Huy
167	id.	Cartuyvels	Alfred	Lens-St-Remy	193	1 mai	Delvigne	Fernand	Liège
168	19 id.	Verdcour	Lambert	Glons	194	5 sept.	de Lonneux	Eugène	St-Gérard
169	16 avr. 1866	Ruth	Jules	Neufchâteau	195	id.	Legrand	Firmin	Samson
					196	id.	Cartier	Erasmé	Achet
					197	7 id.	Kerstenne	Célestin	Kemexhe

interrogés  
à Louvain.



No d'ord.	Date du DPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date du DPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
198	7 sept.	Pire	Alfred	Namur	301	1866	De Bruyn	Henri	Schooten
199	8 id.	Grandry	Jules-Michel-Joseph	Héron	302	7 avr.	Lenger	Léon	Differt
300	9 id.	Paradis	Charles	Nivelles	303	8 id.	Vandevienne	Raimond	Sweveghem

## E. Docteurs en Sciences naturelles.

1	1849.	Chapuis	Felicien	Verviers	43	1857.	de Blanckart	Charles	Namur
2	3 sept.	Scohy	François-Joseph	Lodelinsart	44	27 juill.	Malaise	Constantin	Liège
3	6 août	Guibert	Victor	Paris	45	1858	Albert	Eugène	Liège
4	14 août	Beaujean	Emériste	Liège	46	12 avr.	Dastot	Jules	Mons
5	1853	Bourdon	Jules	Liège	47	26 avr.	Kleyer	Jean-Franç.-Joseph	Mutton
6	26 mars	Minette	Alphonse	Liège	48	29 juill.	Leroy	Jules	Bruxelles (1)
7	6 août	De Wael	Ferdinand	Buenos-Ayres	49	id.	Georges	Maximilien	Engis
8	1854	Dewalque	Gustave	Stavelot	20	30 id.	Neujean	Alexandre	Liège
9	25 août	Horton	Charles	Hermalle-sous-Ar-genteau	21	23 juill.	Van Horen	Franç.-Henri-Guill.	St-Trond
10	26 id.	Morren	Edouard	Gand	22	1863.	Pasquier	Alfred	Fleurus (2)
11	1855.	Vandriken	Lambert	Liège	23	août	Angenot	Charles	Goé (3)
12	26 id.	Schonbroodt	Léopold	St-Jean-Sart	24	1867.			
	7 avr.				25	1868.			
	1856.				26	sept.			

(1) A subi son examen à Louvain.

(2) Id.

(3) Id.



F Docteurs en Sciences physiques et mathématiques.

No d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
1	1853. 30 mars	Bertrang	François	Ingeldorf Grand-Duch. de Lux.)	7	1858. 10 août	Delboeuf	Joseph	Liège
2	id. 1854. 26 août	Houtain	Louis	Liège	8	1859. 29 juill.	Rollin	Eugène	Gand
3	1855. 13 août	Devivier	Auguste	Liège	9	1861. 24 juill.	Sneyders	Henri	Hasselt
4	1857. 9 avr.	Folie	François	Venlo	10	1863. 25 juill.	Dwelschavers	Victor	Dinant
5	1857. 28 juill.	Meier	François	Echternach	11	1865. 18 avr.	Ross	Gustave	Heerlen
6		Brasseur	Léopold	Liège	12	1867. 23 juill.	Grandorge	Joseph	Liège

G. Docteurs en médecine (1849-1857. — 1<sup>re</sup> section).

1	1849. 13 août	Hamelius	Etienne	Hosingen	9	1851. 18 avr.	Bressers	Jean	Oerle
2	id.	Fessler	Adolphe	Soulme	10	id.	Mawet	Denis	Fléron
3	1850. 16 avr.	Hamelius	Etienne	Hosingen	11	19 id.	Rydams	Joseph	Moll
4	30 août	Buttigembach	Henri	Kerkraede	12	id.	Collette	Joseph	Herstal
5	31 id.	Defize	François	Sins	13	8 août	Marlin	Jean-Drion	Cheratte
6	2 sept.	Schieffer	Léon	Ruremonde	14	id.	Lartinois	Remi	Herve
7	2 sept.	Snyers	Jean-Pierre	Trognée	15	9 août	Noulard	Louis	Fosses
8	3 id.	Lenaert	Constant-Joseph	Jodoigne	16	id.	André	Alfred	Hyon

\* Examen subi d'après la loi de 1835. \*\* Troisième doctorat (conformément à la loi de 1849).



D. O. P. N.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
47	1832 26 avril	Moreau	Gérard	Liège	45	Wasseige	Adolphe	Liège
48	id.	Surlemont	Jules	Dollain	46	Renoy	Joseph	Aye
49	id.	Dillen	Ferdinand	Moll	47	Alexandre	Wallhère	Liège
20	27 id.	Bruggeman	Remi	Turnhout	48	Goossens	François	Brée
21	id.	Delheid	Louis	Liège	49	Dumoulin	Théodore	Maestricht
22	16 août	Hiegnet	Dieudonné	Liège	50	Fleussu	Xavier	Liège
23	id.	Raymond	Joseph-Clément	Namur	51	Snock	Victor	Charneux
24	17 id.	Michotte	Jean-Baptiste	Malmédy	52	Delcourt	Charles	Andennes
25	id.	Candéze	Ernest	Namur	53	Otte	Constant	Vielsalm
26	id.	Van Huffel	Jean-Joseph	Bruxelles	54	Lhonneux	Jacques	St-Georges
27	18 id.	Jouant	Jules	Namur	55	Collard	Louis-François	Harzé
28	id.	Lombard	Paul-Emile	Liège	56	Kuborn	Louis-Hyacinthe	Seraing
29	id.	Heynen	Gilles	Fouron-le-Comte	57	Picard	Charles	Barchon
30	19 id.	Balisaux	Abel	Fleurus	58	Demeuse	Dieudonné	Wandre
31	id.	Chapuis	Félicien	Verviers	59	Thibaux	Pierre-Joseph	Thisnes
32	8 août	Jacquin	Auguste	Noville	60	Renson	Servais	Bruyères
33	id.	Dewalque	Gustave	Stavelot	61	Wibin	Benjamin	Stavelot
34	id.	Hambursin	Louis	Rostenne	62	Muraille	Emile	Hermalle-s.-Argent.
35	9 id.	Dormal	Martin	Latime	63	d'Awans	Robert-Antoine	Zepperen
36	id.	William	Victorien	Lessines	64	Baplu	Jean-Edouard	Exel
37	id.	De Thier	Felix	Hannut	65	Roberti	Victor	Voroux-Goveux
38	10 id.	Beaupain	Charles	Cierreux	66	Honlet	Antoine	Borlez
39	id.	Michiels	Louis-Hubert	Léau	67	Tilmaes	Jules	Virton
40	1834 3 mai	Goossens	Charles	Brée	68	Desneux	Pierre-Joseph	Mont-St-André
41	id.	Boëns	Hubert	Charleroi	69	Dellcour	Martin	Charneux
42	4 id.	Piret	Emile	Dinant	70	Laurent	Louis	Dinaut
43	id.	Rausy	Oscar	Liège	71	Horion	Charles-Joseph	Hermalle-s. Argent.
44	21 août	Batvier	Louis	Momignies				



**H. Docteurs en chirurgie**

reçus d'après les dispositions transitoires de la loi de 1849.

Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ORDRE	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
1849	Petit	Eugène	Tirlemont	5	4 sept. 1853	Nannan	Constant	Vivy
1 31 août id.	Wagnon	Charles	Antoing	6	2 août 1856	Deroitte	Benoit-Joseph	Ortho
3 1 sept.	Sigard	Auguste-Joseph	Soignies	7	30 août	Alexandre	Albert-Franc. Jos.	Marche
4 id.	Fessler	Adolphe	Soulme					

**I. Docteurs en accouchements**

reçus d'après les dispositions transitoires de la loi de 1849.

1 1849	Fessler	Adolphe	Soulme	3	1852 24 avril	Boset	Charles Joseph	Limerlé
2 1850	Rihoux	Paul	Anthée	4	2 avril	Van Herckenrode	Gérard-François	Tongres
				5	2 août	Desneux	Charles	Mont-St-André

**J. Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements.**

1 1857	Otte	Victor	Commanster	5	30 juill.	Marcotty	Jos. ph	Jeneppe
2 id.	Lemmens	Paul	Helchieren	6	id.	Brixhe	Jules	Liège
3 29 id.	Muset	Charles-Jos.	Namur	7	31 id.	Bertrand	Henri	Montenaeken
4 id.	Delvoie	Victor	Tongres	8	id.	Henrad	Joseph-Félix	Herstal



Pro. n.º	Date du diplôme.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
9	1 août id.	Senny	Théodore	Septon
10	id.	Piérard	Franc.-Jos.-Victor	Montigny-s/Sambre
11	id.	Van der Eycken	Jean-Léopold	Stevooort
12	1888	Quaedvlieg	Edouard	Visé
13	12 avril id.	Lodevyeckx	Léopold	Hongaerde
14	id.	Jacquin	Jean-Bapt.-Hubert	Noville
15	14 id.	Demarteau	Gustave-Const.-Jos.	Theux
16	id.	Duvivier	Olivier	Liège
17	15 id.	Deggeller	Georges	Heerlen
18	6 août id.	Hannotiau	Théophile	Bruxelles
19	id.	Vossius	Jean-François	Opheers
20	id.	Marquet	Eugène	Liège
21	id.	Laurent	Hadelin	Dinant
22	id.	Berten	Jordan	Hoogfede
23	id.	Tedesco	Charles	Luxembourg
24	id.	Meuleman	Emile	Jauche
25	id.	Dewardre	Victor	Herve
26	9 id.	Dupont	Paul	Cortil-Wodon
27	id.	Nihoul	Nicolas	Tongres
28	id.	Garol	Isidore	Grand-Hallet
29	id.	Ansiaux	Oscar	Liège
30	11 id.	Nicolay	François	Bouges
31	id.	Mottart	Adrien	Geer
32	id.	Mélotte	Ferdinand	Emael
33	id.	Bidlot	François	Momalle
34	1889	Gilkinet	Prosper	Liège
35	26 avril id.	Piters	Henri	Eysden
36	id.	Sarolea	Jean	Tongres
37	5 août id.	Verspiere	Louis	Audaerde
38	id.	Willems	Isidore	Schimmet
39	6 id.	Boset	Fulgence	Liège
40	id.	Raick	Arthur	Liège
41	8 id.	Goffart	Léon	Huy
42	id.	Krans	Gustave	Liège
43	9 id.	Disery	Diédonné	Engis
44	id.	Donceel	Prosper	Borsel
45	10 id.	Charlier	Eugène	Liège
46	id.	Marchant	Camille	Herbeumont
47	11 id.	Van Lair	Auguste	Wommerson
48	id.	Denis	Jean-Baptiste	Paris
49	12 id.	Pepin	Constant	Malines
50	id.	Rasquinet	Clément	Thorembais - St - Trond
51	13 id.	Antoine	Antoine	Liège
52	17 avril 1860	Germain	Célestin	Sprimont
53	id.	Delvaux	Charles	Liège
54	11 août id.	Pirene	Hubert	Aubel
55	id.	Wilmois	Diédonné	Tongres
56	id.	Nyst	Jules	Namur
57	id.	Picard	François	Mae stricht
58	id.	Heynen	Winand	Barchon-Cheratte
59	id.	Wurth	Charles	Fouron-le-Comte
60	id.	Bidlot	Félix	Liège
61	14 août id.	Massenge	Oscar	Liège
62	id.	Disery	Léon	Engis
63	id.	Heiderscheidt	Eugène	Lierre
64	id.			



No d'ord.	Date du DPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date du DPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
65	48 août	Cupers	Michel	Herve	93	44 août	Spineux	Léon	Esneux
66	id.	Pastot	Adolphe	Mons	94	id.	Doutrewe	Pierre	Louvelgné
67	id.	Charbonnier	Nestor	Dinant	95	18 id.	Michel	Joseph	Liège
68	id.	Delheid	Jules	Liège	96	id.	Guyot	Ernest	Novilles-lez-Bois
69	id.	Pirene	Joseph	Aubel	97	id.	Grégoire	Hippolyte	Herstal
70	id.	Cartier	Théophile	Herstal		4863.			
71	24 juillet	Van de Casserie	Séraphin	Cand	98	44 août	Warnant	Emile	Huy
72	id.	Evrard	Adolphe	Verlaine	99	id.	Davreux	Michel	Liège
73	25 id.	Ronvaux	Louis-Jos.	Novilles-lez-Bois	100	17 id.	Pirotte	François	Liège
74	id.	Falla	Martin-Guillaume	Velin	101	id.	Henard	Alfred	Lanaken
75	26 id.	Leclerc	Charles	Moscou	102	18 id.	Jamain	Charles	Lescheunes
76	id.	Lejeune	Ferdinand	Battice	103	id.	Blandot	Joachim	Huy
77	27 id.	Bacquin	Oscar	Liège	104	19 id.	De Rasquinnet	Léon	Liège
78	id.	Wery	Alphonse	Roux	105	id.	Jonet	Louis	Fize-Fontaine
79	id.	Goebbels	Wilhelm	Cologne	106	20 id.	Jeanly	Alphonse	Vinton
80	id.	Martiny	Louis	Habay-la-Neuve	107	id.	Gillet	Alphonse	Aubel
81	30 id.	Masius	Voltaire	Remich	108	21 id.	de Fooz	Hyacinthe	Liège
	1862				109	id.	Ruelle	Joseph	Liège
82	24 avril	Gillieaux	Zaccharie	Gilly	110	22 id.	Legros	Léon	Vinton
83	9 août	Marq	Dieudonné	Houdeng-Aimeries	111	id.	Henard	Etienne	Wormeldange
84	id.	Collard	Emile	Roy	112	24 id.	Delvaux	Paul	Rochefort
85	id.	Groulard	Alfred	Charleroi	113	id.	Laval	Charles	Rendeux
86	id.	Pintiaux	Eugène	Marchin	114	25 id.	Pinard	Charles	Havelange
87	14 id.	Jeanly	Joseph	Echternach	115	id.	Marcoffy	Hubert	Frameries
88	id.	Laurent	Alphonse	Awirs (les)	116	26 id.	Carlier	Edouard	Herstal
89	id.	Smets	Charles	Overpelt	117	id.	Hubert	Alphonse	Esneux
90	id.	Willems	Hubert	Fouron-St-Martin	118	27 id.	Melin	Félix	Huy
91	id.	Van Lair	Constant	Créteil (France)		1864			
92	id.	Bartholomé	Thomas	Fléron	119	2 avr.	Degroote	Paul	Dixmude
					120	24 août	Auvray	Alexis	Mesffe



No d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
421	24 août	Poussart	Gaspar	Theux	149	25 août	Lambert	Gustave	Yvoir
422	id.	Mawet	Lambert	Fliron	150	1 sept.	Delgoutalle	Alfred	Liège
423	id.	Lejeune	Edouard	Liège	151	id.	Bury	Victor	St-Troind
424	id.	Hanson	Victor-Ferdinand	Chapon-Seraing	152	id.	Smets	Eugène	Overpelt
425	id.	Slegers	Joseph	Coursel	153	id.	Galand	Constantin	Grâce-Berleur
426	27 id.	Demolin	Joseph	Liège	154	id.	Tedesco	Jules	Arlon
427	id.	Fuss	Théophile	Liège	155	id.	Doutrewe	Albert	Louveigné
428	id.	Ancion	Louis	Liège	156	id.	Lens	Eugène	Herve
429	id.	Heiderscheidt	Charles	Malines	157	id.	Frémie	Eugène	Malines
430	id.	Bodart	Emile	Metzet	158	id.	Mathot	Jean	Abolens
431	id.	Verniory	René	Seraing	159	id.	Chincéau	Adolphe	Tongres
432	30 id.	Loiseau	Constant	Namur	160	5 sept.	Stacquez	Léopold	Verloo
433	id.	Grenson	Alexis	Liège	161	id.	Etienne	Clément-Jos.	Romsée
434	id.	Roosens	Henri-Jos.	Maffle	162	id.	Beco	Toussaint	Chockier
435	id.	Patart	Nestor	Battice	163	id.	Houbeau	Gustave-Henri	Branchon
436	id.	Droixhe	Charles	Burdinne	164	id.	Deghilaie	Emile	Grand-Reng
437	id.	Palante	Théophile	Liège	165	id.	Umé	Joseph	Bruxelles
	4865				166	id.	D'Ans	Auguste	Liège
438	25 août	Rosbach	Armand	Bouillon	167	8 id.	Collard	Philippe-Antoine	Haccourt
439	id.	Duchesne	Gustave	Jemeppe	168	id.	Palante	Léopold	Liège
440	id.	Barlet	Henri	Bruxelles	169	id.	Jacoby	Jean-Baptiste	Assehorn
441	id.	Dooime	Damien	Thimister	170	id.	Grandjean	Nicolas-Joseph	Volenville
442	id.	Leurquin	Michel	Vinalmont	171	id.	Delbastaille	Alfred	Liège (*)
443	id.	Grandry	Alfred	Tilleur		1867			
444	id.	Lebeau	Jules	Argenteau	172	29 avril	Tandel	Henri	Liège
445	id.	Farcy	Emile	Bodegnée	173	2 août	Cendebien	Philippe	Awirs
446	id.	Molitor	Emile	Arlon	174	id.	Defalle	Libert	Crisnée
447	id.	Millet	Emile	Bruges	175	id.	Vanderaa	Ernest	Beerlingen
448	id.	Jacquemart	Laurent	Seraing					

(\*) A subi un examen devant le jury central.



Ordre	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N.° Ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
176	2 août	Collard	Jean-Henri	Haccourt	1868	40 août	Baigniet	Alfred	Perwez
177	id.	Hardy	Edouard-Ignace	Sart	191	id.	Farcy	Paul	Winalmont
178	id.	Villers	Olivier	Fexhe-Slins	192	id.	Lagasse	Paul	Wavre
179	id.	Sentroul	Charles	Liège	193	id.	Piron	Louis	Roclenge-sur-Geer
180	id.	D'Aus	Eugène	Liège	194	id.	Noël	Jules	Braves
181	8 id.	Bielen	Alphonse	Zonhoven	195	id.	Fraikin	Alphonse	Chokier
182	id.	Reypens	Charles	Duffel	196	13 août	Rosart	Jules	Velaine
183	id.	Michel	Henri	Bellefontaine	197	id.	Defays	Camille	Ambresin
184	id.	Bellefroid	Auguste	Herten	198	id.	Mottart	Charles-Lambert	Coeur
185	id.	Jurdant	Bernard	Soumagne	199	id.	Lenoir	Eugène	Liège
186	id.	Goffin	Thiophilite	Herve	200	id.	Henroz	Henri	Wellin
187	id.	Brasseur	Joseph	Aiseaux	201	id.	Drisket	Félix	Liège
188	id.	Charles	Nicolas	Liège					
189	id.	Rollin	Arthur	Ciney					

**K. Pharmaciens**  
diplômés par le jury universitaire (1).

1	1853	Schonbroodt	Jean-Guill.-Léop.	3	9 sept.	Chamby	Auguste	Auxerre
	26 août			4	id.	Lambert	Emile	Gosselies
	1854			5	id.	Belval	Théodore	Tournai
2	6 sept.	Descamps	Auguste	6	16 id.	Desbastaile	Théophile	Liège

(1) Les diplômes de pharmacien furent délivrés, jusqu'en 1849, par les Commissions provinciales instituées en 1818 (V. ci-dessus, p. LXVII). Ils ne conféraient point le droit de pratiquer en dehors de la province où ils avaient été obtenus. Un pharmacien qui voulait s'établir dans un autre ressort devait, dans les trois mois, faire viser son diplôme par la Commission médicale de la province où il comptait transférer son domicile: le refus du visa pouvait entraîner l'obligation de subir un nouvel examen. Cette disposition, restée en vigueur après 1849 pour les pharmaciens diplômés sous l'ancien régime, a été modifiée par l'art. 53 de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1857. — Les pharmaciens recrus par le jury universitaire sont autorisés à pratiquer dans toute l'étendue du royaume (v. Jules Sauveur, *Histoire de la législation médicale belge*, et A. Festraets, *Almanach général du corps médical belge*, année 1865, p. 133 et suiv.).



Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Prénoms.	Nom.	Date du DIPLOME.	Lieu de NAISSANCE.
7 16 sept. 1855	Albert	Eugène	Liège	Philippe	Jénicot	31 19 juill.	Jemeppe
8 27 avril	Fassin	Hubert	Liège	Jules	De Boeck	32 id.	Liège
9 21 sept.	Libert	François	Liège	Jules	Derneville	33 id.	Sivry
10 id.	Gendebion	Nicolas	Awirs	Gérard	Janssen	34 23 id.	Tongres
11 id.	Dastot	Jules	Mons	Dieudonné	Mareq	35 id.	Houdeng-Almeries
12 9 sept. 1856	Cambresy	Timons	Liège	Victor	Vraucken	36 id. 1860	Tongres
13 id.	Papy	Jean-Joseph	Momalle	Adam	Van Vinkenroy	37 18 août	Maeseck
14 id.	Frank	Victor	Liège	Arnold	Dubois	38 id.	Battice
15 id.	Malaise	Constantin	Liège	Michel	Lamotte	39 id.	Liège
16 18 sept. 1857	Millet	Lambert	Liège (*)	François	Seyrin	40 id.	Tailles
17 12 août	Vrebosch	Pierre-Jean	Campenhout	Hippolyte	Kuborn	41 23 id.	Seraing
18 id.	Thiriar	Zénon	Fayt	Ferdinand	Eymael	42 id.	Liège
19 id.	Hansoul	Edouard	Liège	Edouard	Leenaers	43 id.	Wareme
20 21 avril 1858	Tilman	Emile	Virton	Jean-Balthasar	Vanhaeren	44 28 id.	Fouron-le-Comte
21 id.	Bormans	Eugène	St-Georges	Hyacinthe	Nossent	45 id.	Liège
22 18 août	Lezaack	Leopold	Spa	Adolphe	Gilman	46 id.	Liège
23 id.	Gillet	Alfred	Aubel	Jules	Henneau	47 5 avril 1861	Nivelles
24 id.	Constant	Louis	Marche	Charles	Talbot	48 18 sept.	Aubel
25 id.	Juliet	Félix	Lincent	Henri	Bartels	49 id.	St-Georges
26 2 mai 1859	Coossens	Louis	Brée	Henri	Defooz	50 id.	Maeseck
27 id.	Paque	Erasme	Clermont	Charles	Dukers	51 21 id.	Dolhain
28 id.	Bullot	Hyacinthe	Liège	Alfred	Delbastille	52 id.	Liège
29 5 id.	Tixhon	Arthur	Liège	Julien	Rousseau	53 id.	Ceroux-Mousty
30 id.	Mottard	Eugène	Avins	Louis	Massot	54 9 sept. 1862	Vincimont
				Julien	Colard	55 id.	Hodimont
				Louis	Genneré	56 id.	Beauvechain

(\*) Examiné à Louvain.



N <sup>o</sup>	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N <sup>o</sup>	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Date du DIPLOME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
57	13 sept	Berteau	Henri	Ans	82	Vigoureux	Edix	Hozémont	29 sept.			
58	id.	Moreau	Théophile	Franc-Waret	83	Garnier	Jean	Lize-Seraing	id.			
59	id.	Cornélis	Désiré	Jauche	84	Kittel	Victor-Joseph	Aubel	id.			
60	16 avr. 1863.	Van Beneden	Charles	Maestricht (*)	85	Tailland	Prosper	Herve	4 oct.			
61	29 sept.	Vieren	Ulysse	Hasselt	86	Van Aubel	Jean-Charles	Meertsen	id.			
62	id.	Nihoul	Antoine	Warisoux	87	Lowet	Théophile	Wommerson	9 mai 1867			
63	id.	Cartier	Henri	Herstal	88	Allard	Jules	Charleroi	id.			
64	id.	Deprez	Alfred	Liège	89	Van de Walle	Desiré	Lichervelde	14 id.			
65	id.	Wodon	Alexandre	Anvelais	90	Leroy	Edmond	Macon	6 sept.			
66	id.	Dethy	Ernest	Namur	91	Tombour	Charles-Louis	Ligney	id.			
67	id.	Monoyer	François	Houdeng-Aimeries.	92	Debattice	Olivier	Herve	11 id.			
68	id.	Ranwez	Jules	Chatelle	93	Leers	Joseph	Argenteau	id.			
69	3 août 1864	Xhrouet	Georges	Dison	94	Loey	Victor	Braine-le-Comte	id.			
70	id.	Davreux	Jean	Liège	95	Duquenne	Polydore	Liège	16 id.			
71	id.	Putzeys	Joseph	Heers	96	Bodson	Lucien	Grâce-Berleur	id.			
72	9 id.	Deggeller	Ferdinand	Galoppe	97	Beghin	Auguste	Beauraing	id.			
73	id.	Paillet	Alfred	Momalle	98	Collard	Cornelle	Saint-Georges	20 sept.			
74	id.	Van Kerckhoven	Emmanuel	Louvain	99	Smeets	Alf.-M.-Th.-Gérard	Liège	id.			
75	id.	Brodchoux	Edmond	Beaumont	100	Peters	Emmanuel	Liège	25 id.			
76	21 juill. 1865	Delaute	Armand	Mettet	101	Frère	Charles	Charleroi	12 sept.			
77	id.	Demalte	Alphonse	Tongres	102	Thys	Victor-Emile	Maines	id.			
78	id.	Lamblotte	François	Engis	103	Péters	Emile	Liège	id.			
79	25 sept. 1866.	Vansegevelt	Edmond	Malines	104	Deleydt	Jules	Wamont	17 id.			
80	id.	Vande Vyvere	Auguste	Bruges	105	Evrand	Eugène	Verlaine	id.			
81	id.	Deheselle	Antoine	Thimister	106	Depaive	Georges	Gions	id.			
					107	Michel	Jean	Bellefontaine	22 id.			
					108	Dubois	Evonor	Gouy-lez-Piéton	id.			

(\*) Reçu pharmacien en Hollande et autorisé à pratiquer en Belgique à la suite d'une épreuve pratique.



VI  
LISTE GÉNÉRALE

DES  
PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN  
DU DEGRÉ SUPÉRIEUR  
POUR LES HUMANITÉS.

No d'ord	Date du DIPLOME.	Nom	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Observations.
1	1851 Session extraord.	* Wagener (*)	Jean	Autelbas (Lux.)	Décédé prof. à l'Athé- née de Gand.
2	id.	Collard	Emile	St-Georges	Prof. à l'Ath. de Has- selt.
3	Session ordinaire.	* Demarest	Pierre-Joseph	Forges	Préfet des études de l'Ath. d'Arlon.
4	id.	de Han	Alexandre	Noville-sur- Mehaigne	Décédé prof. à l'Ecole indust. et lit. de Verviers
5	1852	Coppée	Emile	Bouvignes	Prof. à l'Ath. d'An- vers.
6	id.	Rodberg	Jean-Jacques	Herve	id. id. de Mons.
7	id.	Gilles	Dieudonné-Jos.	Braives	Id. id. de Bruges.
8	id.	* Delval	Auguste	Blandin (Hain.)	Prof. au Coll. comm. de Nivelles.
9	id.	* Malchair	Frédéric	Liège	Prof. à l'Ath. de Na- mur.
10	id.	Courtoy	Hyacinthe	Vinalmont	Id. id. de Gand.
11	1853	Schoofs	Edouard	St-Trond	Prof. au Coll. comm. de Nivelles.
12	id.	Gillet	Antoine	Aubel	A été secrétaire de l'E- cole normale; n'est pas entré dans l'enseigne- ment.
13	id.	Stellings	Joseph	Namur	Prof. à l'Ath. de Na- mur.
14	id.	Duffief	Jean-Baptiste	Tournai	Prof. à l'Ath. de Bru- xelles.
15	id.	Hurdebise	Auguste-Constant	Bovigny	Id. id. de Tournai.
16	1853	* Flamencourt	Edouard	Tournai	Id. id. de Tournai.

(\*) L'astérisque désigne les personnes qui n'ont pas fréquenté les cours normaux.



N <sup>o</sup> d'ord.	Date du DIPLÔME.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	Observations.
17	1855	Votion <sup>(1)</sup>	Louis	Thuin	Journaliste à Verviers (a été prof. à l'École industr. et litt. de cette ville).
18	id.	Draily	Nestor	Charleroi	Prof. au Coll. comm. de Charleroi.
19	id.	Grégoire	Ferdinand	Cortil-Wodon	Prof. au Coll. comm. de Diest.
20	id.	Bernimoulin	Émile	Liège	Prof. à l'Ath. de Liège.
21	id.	Bartholomé	Thomas	Fléron	Médecin à Fléron.
22	1856	Lequarré	Nicolas	Retinne	Prof. à l'Ath. de Liège.
23	id.	Cauchie	Auguste	Ath	Id. id. de Namur.
24	id.	Rasquin	François	Houtain-l'Évêque	Id. id. de Bruxelles.
25	id.	Courtoy	Alexandre	Vinalmont	Id. au Coll. comm. de Tongres.
26	id.	Merten	Oscar	Liège	V. ci-dessus, p. xxxiv.
27	1857	Daxhelet	Nicolas-Hubert	Trognée	Prof. à l'Ath. de Mons.
28	id.	Deltombe	Eugène	Bruges	Id. id. de Hasselt.
29	1858	Dory	Isidore	Liège	Id. id. de Liège.
30	id.	Discailles	Ernest	Tournai	Id. id. de Bruxelles.
31	id.	Sarton	Adolphe	Bruxelles	Id. id. de Liège.
32	id.	Stevens	Jean	Hénis	Id. id. d'Anvers.
33	1859	Lebrocqy	Guillaume	Anvers	Journaliste à Dinant
34	id.	Duykers	Joseph	Maestricht	Prof. à l'Ath. d'Anvers.
35	1860	Jungers	Pierre	Heinsch	Id. id. de Namur.
36	id.	Delhaize	Edouard	Ransart	Id. ibid.
37	id.	Demarteau	Joseph	Liège	Id. id. de Mons
38	id.	Hallet	Maximilien	Huy	Id. id. de Tournai.
39	1861	Jopken	Ernest	Huy	Id. id. de Mons
40	1862	Meurice	Oscar	Gand	Id. id. de Hasselt.
41	1863	Deltour	Henri	Tihange	Décédé prof. au Coll. comm. de Bouillon.
42	id.	Stordeur	Louis	Tongres	Prof. au Coll. comm. de Thuin.
43	1864	Nelissen	Eugène	St-Trond	Id. à l'Ath. de Gand.
44	id.	Nelis	Aloïs	Anvers	Id. id. de Hasselt.
45	id.	Vieuxjean	Jules	Nivelles	Id. id. de Mons
46	id.	Gouder de Beauregard	Adolphe	Tongres	Id. id. Namur.
47	1865	Lassinne	Ernest	Bastogne	Décédé prof. à l'Ath. d'Anvers.
48	id.	Rasquin	Gérard	Houtain-l'Évêque	Prof. à l'Ath. d'Arion.
49	id.	Iserentand	Félix	Herve	Id. au Coll. comm. de Chimai.
50	id.	Raskop	Jean	Tongres	Id. à l'Ath. de Tournai.
51	1866	Caprasse	Hubert	Warnant-Dreye	Id. à l'Ath. d'Arion.
52	1867	Kugener	Jean-Antoine	Mersch	Id. ibid.
53	id.	Orban	Alphonse	Chimai	Id. ibid.
54	1868	Blondeel	Aimé	Bruges	Id. au Coll. comm. de Louvain.
55	id.	Dewael	Joseph	Landen	Id. id. de Huy.
56	id.	François	Auguste	Bourlers	Id. à l'Ath. de Mons.
57	id.	Piters	Armand	Namur	Id. id. de Tournai.
58	1869	Kurth	Godefroid	Arion	
59	id.	Verly	Auguste	Virton	
60	id.	Dupont	Henri	Anvers	

(<sup>1</sup>) Les agrégés nos 1 à 17, ainsi que le n<sup>o</sup> 26, ont subi leur examen conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 16 avril 1851; tous les autres ont été interrogés d'après l'arrêté royal du 9 juillet 1854 (V. ci-dessus, col. 762 et suiv.).



## VII

## LISTE GÉNÉRALE

DES INGÉNIEURS SORTIS DE L'ÉCOLE DE LIÈGE DEPUIS 1837.

## A. Relevé des candidats

Qui ont atteint ou dépassé la limite d'admissibilité au grade de CONDUCTEUR EFFECTIF  
OU HONORAIRE DES MINES, aux concours de 1837 à 1846 inclusivement.  
(La limite d'admissibilité était de 50 points).

N° d'ord.	Date de L'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
1	1837	* Stroesser	Jean	Luxembourg (¹)
2	id.	Laguesse	Emile	Liège (²)
3	id.	* Rocour	Michel-François	Liège
4	id.	* Dupont	Félix	Condé
5	id.	Eloin	Joseph	Namur
6	id.	* Beaujean	Eugène	Liège
7	id.	* Dejaer	Charles-Auguste	Liège
8	1838	* Trasenster	Louis	Beaufays
9	id.	* Flamache	Victor	Liège
10	id.	* Berchem	F.	Luxembourg
11	id.	* Ransy	Auguste	Liège
12	id.	* Deschamps	Louis	St-Trond
13	id.	* Delvaux	Adolphe	Liège
14	id.	* Defize	Edmond	Liège
15	1839	* Lambert	Guillaume	Grand-Halleux
16	id.	Godin	Arnold	Charleroi
17	id.	* Flamache	Hubert	Liège
18	id.	Toilliez (³)		
19	id.	* Castellain	Lothaire	Gouy-le-Piéton
20	id.	Delattre (⁴)		

(¹) L'astérisque désigne les conducteurs effectifs.

(²) A fait ses études à l'École centrale de Paris. — Nommé sous-ingénieur en 1841 (la plupart des conducteurs ont également obtenu cette promotion).

(³) Porté sur une liste Ms. dressée par D. Arnould; ne figure pas sur les listes des élèves de l'École.

(⁴) Id.



No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
21	1840	* Lambert	Charles	Grand-Halleux	40	1843	Bouhy	Victor	Liège
22	id.	* Bougnet	Eustache	Jemeppe	41	id.	Van Scherpenzeel-Thim	Adolphe	Liège
23	1841	Hamal	Charles	Borlez					
24	id.	* Van Scherpenzeel-Thim	Jules	Liège					
25	id.	* Clément	Charles	Neufchâteau					
26	id.	* de Simoni	Hyacinthe	Liège					
27	id.	* Lambert	Theophile	Esneux					
28	id.	* Fabry	Auguste	Grand-Halleux					
29	1842	Barbierre	Gilles-Joseph	Liège	42	id.	Dehonssse	Pierre	Liège
30	id.	Dawance	Leopold	Liège	43	id.	Hubert	Félix	Bouges (Nam.)
31	id.	Gillot	Gilles	Liège	44	id.	Michaux	François	Marèle
32	id.	Chaudron	Joseph	Gosselies	45	id.	Paquet	Emile	Liège
33	id.	Reul	Leonard	Herve	46	id.	Marcq	Jules	Dison
34	id.	Heusschen	Edouard	Bruxelles	47	1844	Drien	François	Charleroi
35	id.	Roset	Pierre-Antoine	Limerié	48	id.	Hennin	François	Presles
36	id.	Marquet	Adrien	Ougrée	49	id.	Gilbert	François	Fleurus
37	id.	Brouta	Emile	Moss	50	id.	Clermont	Jules	Hodimont
38	id.	Renard	Lucien	Liège	51	id.	Deneubourg	Marius	Bouvignes
39	id.	Blochouse	Marcel-Alexandre	Liège	52	id.	Lixon	Pierre	Verlaine
					53	1845	* Englebert	Walter	Liège
					54	id.	* Herpin	Alexandre	Jodoigne
					55	id.	* Demoustier	Florimond	Jemmapes
					56	id.	* Fréson	Gilbert	Amay
					57	1846	Bratry	Edouard	Liège (1)
<b>B. Eugénieurs honoraires des mines.</b>									
1	1841	Trasenster	Louis	Beaufays	5	1843	Geoffroy	Adolphe	Liège
2	1842	Barbrière	Gilles-Joseph	Liège	6	id.	Van Scherpenzeel-Thim	Jules	Liège
3	id.	Delvaux	Adolphe	Liège					
4	1843	Cilon	Jules	Verviers	7	id.	Collette	Charles	Butrin

(1) Dans tout le cours de cette période, un grand nombre d'élèves de l'École, leurs études achevées, sont entrés immédiatement dans l'industrie et n'ont pas jugé à propos de concourir. D'autres, étrangers à la Belgique, sont allés remplir des fonctions publiques dans leur pays. On comprendra aisément que nous devons nous borner.



No d'ord.	Date de l'ADMISSION	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
8	1833	Majerus	François-Emile	Luxembourg	38	1848	Sampermans	Hippolyte	Tongres
9	id.	Richard	Victor	Gourdinnes	39	1849	Ziane	Theophile	Liège
10	id.	Hancart	Emile	Gilly	40	id.	Wodon	Guillaume	Liège
11	1844	Cambrelin	François	Namur	41	1850	Pérad	Louis	Liège
12	id.	Brixhe	Louis	Liège	42	id.	Nivard	Mathieu	Verviers
13	id.	Deneubourg	Marius-Brutus	Bouvignes	43	1851	Habé	Jean	Cracovie
14	id.	Gendebien	Albert	Bruxelles	44	id.	Arnould	Gustave	Liège
15	id.	Carez	Félix	Corfontaine	45	id.	Gille	Joseph	Liège
16	id.	Stouls	Armand	Liège	46	id.	Francau	Arthur	Mons
17	id.	Wittenauer	Georges	Luxembourg	47	id.	Bourgeois	Nestor	Fleurus
18	1845	Dumont	Gustave	Liège	48	1852	Sainctelette	Adolphe	Mons
19	id.	Chaudron	Joseph	Gosselies	49	id.	Goffin	Joseph	Mons
20	id.	Smits	Eugene	Quiévrain	50	1853	Collette	Charles	Liège
21	id.	Pastur	Octave	Jodéigne	51	id.	Rongé	Oscar	Liège
22	id.	Hamal	Charles	Borlée	52	1854	Simonis	Albert	Liège
23	id.	Dupont	Félix	Condé	53	id.	Timmerhans	Louis	Liège
24	id.	Godin	Arnold	Charleroi	54	1855	Gilleaux	Victor	Gilly
25	1846	Devaux	Benoit-Adolphe	Liège	55	id.	Del Marmol	Antoine	Enival
26	id.	Accarain	Albert	Pâraiges	56	id.	Bamal	Benjamin	Ville-en-Hesbaye
27	id.	Paris	Rodolphe	Binche	57	1856	Lachat	Hyppolite	Craselles (Savoie)
28	id.	Renard	Lucien	Liège	58	id.	Deprez	Jules	Liège
29	id.	Thilges	Constant	Clerveaux	59	id.	Daxhellet	Auguste	Huy
30	1847	Frésart	Oscar	Liège	60	id.	Magis	Léon	Liège
31	id.	Descamps	Edouard	Mons	61	1857	Cheneux	Louis	Beaufays
32	id.	Goret	Léopold	Liège	62	id.	Schora	Auguste	Luxembourg
33	1848	Micha	Léonard	Seraing	63	id.	Depoiter	Edouard	Liège
34	id.	Polis	Joseph	Maestricht	64	1858	Franquoy	Joseph	Liège
35	id.	Jottrand	Achille	Jemmapes	65	id.	Harzé	Emile	Liège
36	id.	Sépulchre	François	Sollières	66	id.	Delbré	Victor	Mazy (Namur)
37	id.	Gernaert	Alfred	Mons	67	id.	Dupret	Victor	Gand



No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
68	1858	Coulon	Arthur	Paris	98	1861	Albo	Albert	Ath
69	1859	Malherbe	Renier	Liège	99	id.	Willems	Léopold	Hasselt
70	id.	Lhoest	Léon	Liège	100	id.	Grandprez	Winand	Stavelot
71	id.	Descamps	Emile	Liège	101	id.	Gordinne	Victor	Liège
72	id.	Gillet	Lambert	Liège	102	id.	Fastré	Emile	Couthuin
73	id.	Charlier	Oscar	Liège	103	id.	Detry	Adolphe	St-Amand
74	1860	Dejaer	Ernest	Liège	104	id.	Vanvinckeroy	Herman	Liège
75	id.	Firket	Adolphe	Liège	105	id.	de Grady	Albert	Liège
76	id.	Fischer	Louis	Bruxelles	106	id.	Otte	Emile	Neufchâteau
77	id.	Brassart	Victor	St-Josse-ten-Noode	107	id.	Ancion	Alfred	Liège
78	id.	Schabus	Oscar	Maseyek	108	id.	Charlier	Gustave	Liège
79	id.	Piedhoent	Louis	Jupille	109	id.	Anstaux	Gustave	Liège
80	id.	Massart	Alfred	Liège	110	id.	Raick	Alfred	Liège
81	id.	Léjeune	Alphonse	Liège	111	1862	Havrez	Jules	Herstal
82	id.	Gilkinet	Godefroid	Liège	112	id.	de Cuyper	Edmond	Bruxelles
83	id.	Houyet	Jules	Liège	113	id.	Ledent	Jean	Liège
84	id.	Malaise	Auguste	Liège	114	id.	Hock	Gustave	Namur
85	id.	Thonnar	Léon	Liège	115	id.	Demanel	Charles	Namur
86	id.	Gernaert	Ferdinand	Liège	116	id.	Bronne	Louis	Liège
87	id.	Dupont	Adolphe	Liège	117	id.	Beauprez	Jules	Olne
88	id.	Goujon	Emile	Huy	118	id.	Martin	Hubert	Marchienne-au-Pont
89	id.	Dewalque	François	Stavelot	119	id.	Guérin	Pierre	Flémalle-Haute
90	1864	Sneyders	Henry	Hasselt	120	id.	Douxfls	Charles	Namur
91	id.	Schorn	Gustave	Liège	121	id.	Bemelmans	Léon	Namur
92	id.	Rolin	Eugène	Gand	122	id.	Nissen	Mathieu	Dison
93	id.	Dejaer	Jules	Verviers	123	id.	Mueseler	Edmond	Liège
94	id.	Smeysters	Joseph	Liège	124	id.	Douxfls	Jules	Namur
95	id.	Franquoy	François	Liège	125	id.	Somzé	Léon	Liège
96	id.	Havrez	Paul	Herstal	126	id.	Leku	Adolphe	Liège
97	id.	Gevaert	Romain	Beveren	127	id.	de Macar	Julien	Liège



No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
128	1862	Lottin	Emile	Jamoux	438	1864	Masui	Remi	Bollinne
129	id.	Massart	Oscar-Hypolyte	Liège	439	id.	Dupont	Henri	Liège
130	id.	Nothomb	Eugene	Bruxelles	460	id.	Eyckholt	Paul	Motenbeck-St-Jean
131	id.	Zboinski	Hyacinthe	Bruxelles	461	id.	Dapsens	Léon	Tournai
132	1863	Guchez	Fulbert	Hornu	462	id.	Marsigny	Augustin	Mons
133	id.	Habets	Alfred	Liège	463	id.	Goffart	Jules	Jeneppe
134	id.	Sievert	Armand	Liège	464	id.	LeGrand	Charles	Bruxelles
135	id.	Krans	Félix	Liège	465	id.	Brasseur	Auguste	Liège
136	id.	Morel	Ernest	Bruxelles	466	id.	Du Pont	Adolphe	Tournai
137	id.	Hubert	Eugène	Ixelles	467	id.	François	Jules	Charleroi
138	id.	Barlet	Alphonse	Malines	468	id.	Grosfils	Alfred	Spa
139	id.	Docteur	Eugène	Liège	469	id.	De Paul	Ernest	Mons
140	id.	Laurent	Odon	Silly (Hain.)	470	id.	Descamps	Armand	Dour
141	id.	Rainguard	Amedée	Grammont	471	1865	Dubiez	Théophile	Velaines
142	id.	Fivet	Alexis	Seilles	472	id.	Levanlet	Cyrille	Hannut
143	id.	Depaive	Alphonse	Grammont	473	id.	Delarge	Alexandre	Liège
144	id.	Henricot	Emile	Namur	474	id.	Thonard	Léon-E.-J.	Ixelles
145	id.	Leurquin	Louis	Vinatmont	475	id.	De Keyser	Ernest	Anvers
146	id.	Schmitz	Hubert	Aix-la-Chapelle	476	id.	De Meyst	Jules	Anvers
147	id.	Béthune	Jules	Liège	477	id.	Bevrand	René	Liège
148	1864	Greiner	Adolphe	Bruxelles	478	id.	Chevron	Laurent	Liège
149	id.	Gérard	Léo	Liège	479	id.	Dupont	Armand	Malines
150	id.	Willem	Léon	Liège	480	id.	Gobert	Auguste	Liège
151	id.	Courtin	Adolphe	Liège	481	id.	Malpas	Alphonse	Liège
152	id.	Bollis	Victor	Ghlin (Hain.)	482	id.	Closset	Victor	Libois
153	id.	Philippart	Alfred	Genappe	483	id.	Vinçotte	Robert	Borgerhout
154	id.	Brunin	Louis	Tournai	484	id.	Fraikin	Joseph	Tilteur
155	id.	Boscheron	Alfred	Mons	485	id.	Laduron	Zénon	Montigny-s/Sambre
156	id.	Laduron	Charles	Liège	486	id.	Mairaux	Armand	Frasnes
157	id.			Beaumont	487	id.	Ryez	Alexandre	Nivelles



N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
188	1865	Godebski	Casimir	Menin	214	1867	Bodin	Alexandre	Liège
189	id.	Picard	Gustave	Anvers	215	id.	Willems	Edouard	Bruges
190	1866	Mocquel	Ernest	Liège	216	id.	Fassin	Léon	Engis
191	id.	Matisoux	Emile	Namur	217	id.	Drissen	Ferdinand	Liège
192	id.	Goffart	Michel	Ouffel	218	id.	Wasseige	Jules	Liège
193	id.	Ornon	Ernest	Lessines	219	id.	Malpas	Amédée	Liège
194	id.	Masset	Joseph	Verviers	220	id.	Flechet	Ferdinand	Warsage
195	id.	Bouquié	Paul	Bruxelles	221	id.	Pergameni	Edgard	Bruxelles
196	id.	Cutt'er	Adolphe	Bruxelles	222	1868	Dutroux	Léon	Arion
197	id.	Humblet	Emile	Livige	223	id.	Movisy	Emile	Mons
198	id.	Smets	Jean-Baptiste	Oreye	224	id.	Alvin	Louis	Bruxelles
199	id.	Gildain	Alfred	Liège	225	id.	Falfoise	Hubert	Liège
200	id.	Spaak	Edmond	Liège	226	id.	Bodson	Materne	Liège
201	1867	Witmeur	Henri	Liège	227	id.	Moyaux	Léon	Bruxelles
202	id.	Franquoy	Léon	Liège	228	id.	Banneux	Joseph	Liège
203	id.	Van Zuylen	Ferdinand	Anvers	229	id.	Bianchart	Emile	Thuin
204	id.	Corteil	Maximilien	Liège	230	id.	Bisquet	Alexandre	Huy
205	id.	De Koninck	Lucien	Liège	231	id.	Frankignoulle	Léandre	Near-Heylissen
206	id.	Heinerscheidt	Auguste	Mons	232	id.	Malherbe	Gustave	Herstal
207	id.	Charlier	Jules	Liège	233	id.	Bernard	Alfred	Liège
208	id.	Destexhe	Emile	Hogouol	234	id.	De Fauconval	Léon	Liège
209	id.	Ba	Gustave	Liège	235	id.	Maréchal	Gustave	Kelles
210	id.	Gaillard	Michel	Liège	236	id.	Tomson	Namur	Namur
211	id.	Pyro	Joseph	Liège	237	id.	Habran	Eugène	Clermont
212	id.	Reculez	Nicolas	Liège	238	id.	Van Weyenberg	François	Tignée
213	id.	Cartuyvels	Jules	Liège	239	id.	Destexhe	Charles	St-Josse-ten- Noode



## C. Ingénieurs civils des mines.

(Catégorie des élèves qui n'aspirent pas à entrer dans l'administration).

No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
1	1842 31 déc.	Cabany	Armand	Paris	1860	4 sept.	Gernaert	Fernand	Liège
2	id.	Letoret	Jules	Mons	19	14 nov.	Dewalque	François	Stavelot
3	1848 id.	Cifuentes	Edouard	Gijon	20	12 sept.	Ancion	Alfred	Liège
4	id.	Oyanaarte	Paulino	St-Sébastien	21	id.	Charlier	Gustave	Liège
5	id.	Filgueira	Patricio	Vigo	22	id.	Ansiaux	Gustave	Liège
6	1852 30 oct.	Burke	Ricard	Dublin	23	id.	Raick	Alfred	Liège
7	id.	Bronne	Joseph	Liège	24	26 août	Nothomb	Eugène	Bruxelles
8	1855 31 août	Varela	Manuel	Liège	25	id.	De Cuyper	Edmond	Bruxelles
9	1856 25 août	D'Andrimont	Julien	St-Jacques de Com- postelle	26	7 sept.	Gernaux	Edouard	Seilles
10	id.	Mora	Vincent	Liège	27	id.	Wuillot	Léandre	Paturages
11	1857 10 sept.	Landois	Eugène	Paris	28	id.	Petitbois	Gustave	Namur
12	id.	Frédéric	Alphonse	Liège	29	id.	Bauchau	Paul	Sény
13	1858 40 sept.	Lion	Léopold	Liège	30	30 août	Dianand	Jules	Chambéry
14	1859 30 nov.	Despret	Victor	Chimai	31	id.	Van Aken	Jérôme	Maestricht
15	1859 4 sept.	Burke	Charles	Cheltenham	32	id.	de Barandica	Torcuato	Bilbao
16	1860 4 sept.	Dupont	Adolphe	Liège	33	id.	Rosoor	Alphonse	Ypres
17	id.	Goujon	Emile	Huy	34	12 sept.	Ross	Gustave	Heerlen
					35	id.	Breithof	Nicolas	Luxembourg
					36	id.	Bourlard	Télesphon	Mons
					37	id.	Velleman	Gustave	Gand



N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
38	1865 17 sept.	Bois d'Enguien	Jules	Tubize	32	1867	Callinisco	Alexandre	Michaelin (Roumanie)
39	id.	Van Oppen	Ferdinand	Schimmert	33	id.	Rimnitschanow	Stephan	Bucharest
40	25 sept.	Cavens	Charles	Anvers	34	id.	Falisse	Abel	Liège
41	id.	Robert	Auguste	Liège	35	id.	Henrotte	Jean-Georges	Liège
42	id.	Dallemagne	Jules	Selessin	36	id.	Melin	Adrien	Huy
43	id.	Sirens	Emile	Bruxelles	37	id.	Van Schrieck	Désiré	Louvain
44	16 déc.	Philippot	Jules	Charleroi	38	id.	Flechet	Ferdinand	Warsage
45	id.	Hay	Emile	Bruxelles	39	4868	Servais	Emile	Luxembourg
46	1867 12 sept.	De Jaer	Jules	Namur	40	id.	Dupret	Ernest	Charleroi
47	id.	Desguin	Pierre	Bruxelles	61	id.	Davreux	Paul	Liège
48	id.	Michaëlis	Frédéric	Luxembourg	62	id.	Poncelet	Charl	Gedinne
49	id.	Duchassis	Charles	Bruxelles	63	id.	Debauque	Léon	Houdong Gœgnis
50	id.	Desenfans	Gustave	Maurage	64	id.	Heuschling	Victo	Bruxelles
51	id.	Gantois	Léonce	Bruxelles	65	id.	Linchet	Louis	Liège

D. Ingénieurs civils des arts et manufactures.									
N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
1	1842 id.	Mestdach	Louis	Bruxelles	9	1845 id.	De Rasquin	Louis	Liège
2	id.	Letoret	Jules	Mons	10	id.	Pirard	Simon	Verviers
3	id.	Cahany	Armand	Paris	44	id.	Petry	Naj oléon	Hermée
4	1843 id.	Marique	Bernard	Namur	12	id.	Simon	Henri	Lobbes
5	id.	Fromont	Martial	Charleroi	13	id.	Dulait	Jules	Charleroi
6	1844 id.	Boulangier	Eugène	Verviers	14	id.	Lessel	Gustave	Grevenmacher
7	id.	Descamps	Joseph	Ath	15	id.	Dechesne	Hippolyte	Liège
8	id.	Wincoz	Félicien	Ath	16	1846 id.	Ritter	Frédéric	Grevenmacher
					17		Fréson	Gilbert	Amay



No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
48	1846	Engelbert	Walther	Liège	41	1852	Onsmonde	Joseph	Liège
49	id.	Demoustier	Florimont	Jemmapes	42	id.	Chevremont	Charles	Charlroi
					43	id.	Fagot	Charles	Liège
20	1847	Charlier	Victor	Liège	44	id.	Lewicki	Ladislas	Proszowski (Gallicie)
21	id.	Wellens	Edmond	Anvers					
22	id.	Paris	Joseph	Binche	45	id.	Skwarcow	Pierre	Varsovie
23	id.	Storms	Charles	Deuze	46	id.	Wathien	Edmond	Jemeppe
					47	id.	Pollenus	Louis	Bruxelles
24	1848	Bellefroid	Joseph	Liège	48	id.	Steinbach	Alphonse	Andennes
25	id.	Deliege	Victor	Hannut					
26	id.	Delvigne	Amédée	Tournai	49	id.	Cambresy	Alphonse	Liège
27	id.	Dumont	Félix	Liège	50	id.	Renard	Camille	Liège
					51	id.	Del Marmol	Ferdinand	Liège
28	1849	Conne	Maximilien	Braive	52	id.	Desirée	Olivier	Laeken
29	id.	Janssens	Edouard	Liège	53	id.	Kropwinski	Casimir	Varsovie
30	id.	Cœnegracht	Joseph	Fillière	54	id.	De Bal	Auguste	Louvain
31	id.	Hamal	François	Tongres					
32	id.	Remont	Victor	Ville-en-Hesbaye	55	id.	Wellenstein	Alfred	Liège
33	id.	Delfosse	Léopold	Liège	56	id.	Burdo	Emile	Liège
34	id.		Eugène	Liège	57	id.	Wodon	Alfred	Liège
					58	id.	Anton	Norbert	Pampelune
35	1850	Fries	Joseph	Turnhout	59	id.	Comblen	Arnaud	Liège
36	id.	Zabala	Florentin	Tolosa	60	id.	Beer	Charles	Châtellet
					61	id.	Jacqué	Hector	Bruges
37	1851	Fromont	Léon	Liège	62	id.	Fallice	Armand	Liège
38	id.	Gillon	Auguste	Liège	63	id.	D'Andrimont	Julien	Liège
39	id.	Kinart	Louis	Noville-s-Méhaigne	64	id.			
					65	1857	Gindorff	François	Luxembourg
40	1852	Montefiore-Levi	Georges	Londres	66	id.	Schon	Joseph	Luxembourg



No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
67	1887 id.	Linon	Victor	Spa	95	1889 id.	Motrie	Emile	Ath
68	id.	Poncelet	Edouard	Neuchâteau	96	id.	Podowski	Emile	Varsovie
69	id.	Gaben	Michel	Eitelbruck	97	id.	Louette	Henri-Joseph	Awans
70	id.	Dupont	Dieudonné	Cheratte	98	4 sept.	Herboth	Henri	Maestricht
71	id.	D'Andrimont	Léon	Liège	99	id.	Vanderheyden	Etienne	Montzen
72	id.	Dagois	Hippolyte	Diekirch	100	id.	Vauthier	Emile	Bruxelles
73	id.	Comtois	Pierre	Trognée	101	id.	Falize	Georges	Liège
74	1888 id.	Fayn	Joseph	Visé	102	id.	Limon	Gustave	Verviers
75	id.	Hobbelyneck	Oscar	Tournai	103	id.	Hiskaire	Isidore	Liège
76	id.	Hein	Edmond	Liège	104	id.	Prové	Emile	Anvers
77	id.	Lison	Félix	Louvain	105	id.	Lohmann	Louis	Warendorf (Prusse)
78	id.	Body	Michel	Spa	106	id.	Wasselge	Henri	Liège
79	id.	Hennebert	Armand	Liège	107	id.	Danly	Joseph	Marcinelle
80	id.	Beaulieu	Charles	Liège	108	id.	Poutlet	Jean	Philippeville
81	id.	Steinbach	Victor	Malmédy	109	id.	Henward	Jean	Visé
82	id.	Maréchal	Remacle	Jemeppe	110	id.	Remont	Lucien	Liège
83	id.	Gradenwitz	Alexandre	Varsovie	111	id.	Petit	Edouard	Rupelmonde
84	id.	Taskin	Léopold	Jemeppe	112	id.	Bennimolin	Hyacinthe	Liège
85	1889 4 sept.	Van Hees	Nicolas	Maestricht	113	id.	Huffer	Léon	Eupen
86	id.	Gislain	Paulin	Somzée	114	id.	De Brouckere	Henri	Roulers
87	id.	Tilman	Eugene	Vinton	115	id.	Navay	Jules	Toldeock (Hongrie)
88	id.	Epstein	Jules	Varsovie	116	id.	Van Zuylen	Gustave	Liège
89	id.	Plewinski	Bromislas	Varsovie	117	id.	Eichhorn	Jacques	Dusseldorf
90	id.	Kropiwnicki	Stanislas	Varsovie	118	id.	Wirth	Xavier	Liège
91	id.	Ziane	Jules	Liège	119	id.	Baillet	Jean-Baptiste	Marchienne-au-Pont
92	id.	Bourg	Philippe	Luxembourg	120	id.	Vaust	Jules	Liège
93	id.	De Bal	Jean	Sweveghem	121	4 sept.	Hovine	Donat	Espiclin
94	id.	Mottard	Albert	Liège	122	id.	Bormans	Alard	Gand



No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
423	1861	Michelet	Gustave	Bruxelles	482	26 août	Thys	Edouard	Dalhem
424	id.	Nyst	Frédéric	Maesricht	483	id.	Godebski	Ladislas	Gand
425	id.	Marlin	Paul	Namur	484	id.	Washer	Charles	Bruxelles
426	id.	Poswick	Jules	Hodimont	485	id.	Leembruggen	Jean	Hillegom (Holl.)
427	id.	Rosius	Jules	Liège	486	id.	Orban	Eugène	Rotterdam
428	id.	Steinmetz	Alphonse	Bruges	487	id.	Fenoll	Eugène	Liège
429	id.	Dejuzaine	Emile	Liège	488	id.	Cobos	Antonio-Fulgencio	Carthagène
430	id.	Négant	Edouard	Liège	489	id.	Beer	Salvador	Guatemala
431	id.	Vandenbogaerde	Alfred	Ypres	490	id.	Bellefroid	Clément	Jemeppe
432	id.	Aulike	Bernard	Munster	491	id.	Thiry	Philippe	Evrehailles
433	id.	Gilbert	Auguste	Fleurus	492	id.	Lavalleye	Léonard	Liège
434	id.	Thiry	Louis	Jemeppe	493	id.	De Lezaack	Constant	Liège
435	id.	Renson	Fernand	Liège	494	id.	Vissoit		Montign.-s.-Samb.
436	id.	Renson	Edouard	Herstal	495	id.			
437	id.	Walland	Albert	Nimègue	4863				
438	id.	Beco	Jean	Chokier	466	7 sept.	Demonceau	Léopold	Liège
439	id.	Jamar	Armand	Ans	467	id.	Heger	Prosper	Bruxelles
440	id.	Jacques	Léon	Seraing	468	id.	Magery	Jules	Namur
441	id.	Urbin	Edouard	Holler	469	id.	Vanderton	Gustave	Bruxelles
442	id.	Taillard	Ernest	Herve	470	id.	Spiertz	Léon	Liège
443	id.	Challe	Xavier	Farciennes	471	id.	Simonis	Alfred	Verviers
444	26 août	Despret	Louis	Chimai	472	id.	Sepulchre	Victor	Solihères
445	id.	Kennis	Guillaume	Louvain	473	id.	Bayo	Frédéric	Madrid
446	id.	Francken	Victor	Liège	474	id.	Malaise	Jules	Rocour
447	id.	Macoir	Edouard	Liège	475	id.	Pavoux	Eugène	Bruges
448	id.	Baginski	Louis	Givet	476	id.	Delize	Alfred	Liège
449	id.	Lebrun	Auguste	Varsovie	477	id.	Xhrouet	Alfred	Dison
450	id.	Gerimont	Maurice	Mons	478	id.	Witry	Eugène	Lintgen
451	id.	Alexandre	Camille	Liège	479	id.	Andries	Victor	Bruxelles
				Amay	480	id.	Crels	Albert	Arlon



N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
181	1863	Xhofferay	Alfred	Dolhain	212	1865	Ophoven	Armand	Liège
182	id.	Bécard	Georges	Tervuren	213	id.	Baud	Victor	Louvain
183	id.	Faust. Marlin	Victor	Liège	214	id.	Jado	Laureano	Munqua (Esp.)
184	7 déc.	De Keyser	Emile	Anvers	215	id.	Aulike	Frédéric	Munster
185	id.	Mozinski	Maximilien	Varsovie	216	id.	Delvaux	Edouard	Anvers
186	1864	Tschiderer	Victor	La Rochette (Lux.)	217	id.	Romel	Charles	Bruxelles
187	30 août	Brabant	Victor	Namur	218	id.	Duchêne	Antoine	Seraing
188	id.	Lammens	Edouard	Bruxelles	219	id.	Bourdouxhe	Arthur	Liège
189	id.	Peltzer	Armand	Verviers	220	id.	Puissant	Emile	Charleroi
190	id.	Duguet	Gustave	Liège	221	25 sept.	Mitarnowski	Alexandre	Varsovie
191	id.	Huberti	Alphonse	Bruxelles	222	id.	Lemerel	Edouard	Ath
192	id.	Delexhy	Désiré	Jemeppe	223	id.	Laduron	Emile	Beaumont
193	id.	Bzowski	Etienne	Radom	224	id.	Droixhe	Alexandre	Burdinne
194	id.	Farcy	Henri	Anseremme	225	id.	Frankignoulle	Louis	Liège
195	id.	Bron	Arthur	Beaumont	226	id.	Leduc	Victor	Liège
196	id.	Albert	Victor	Liège	227	id.	Jacquemin	Sylvain	Fiemalle-Grande
197	id.	de Arellano	Richard	Bilbao	228	id.	Thiriar	Joseph	Liège
198	id.	Hermans	Léon	Heel	229	id.	Ubags	Lucien	Liège
199	1865	Stoclet	Victor	Bruxelles	230	id.	Villi	Adolphe	Liège
200	12 sept.	Reuteaux	Jules	Liège	231	id.	Dallemagne	Léon	Sclessin
201	id.	Moreau	Prosper	Herve	232	id.	De Mélotte	Victor	Liège
202	id.	Poncellet	Jean-Baptiste	Gediane	233	id.	Challe	Adrien	Farcennes
203	id.	Loewenstein	Mecislas-Nicolas	Varsovie	234	id.	Delplanche	Louis	Farcennes
204	id.	Binon	Joseph	Herstal	235	id.	Ranson	Charles	Montegnée
205	id.	Detry	Jean-Baptiste	St-Amand	236	id.	Berleur	Gérard	Liège
206	id.	Borkowski	Jean	Jaronowica (Polog.)	237	16 déc.	Delstanche	Paul	Bruxelles
209	id.	Devigne	Adolphe	Liège	238	id.	Claes	Théophile	Liège
210	id.	Bellerroche	Eugène	Bouvigny	239	4867	Massalski	Urbain	Kudrasowska (Pol.)
211	id.	Losert	Hubert	Hollange (Luxemb.)	240	42 sept.	Devos	Lucien	Liège



No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
241	12 sept.	Abras	Charles	Namur	265	1868	Loiseau	Oscar	Landelics
242	id.	Picard	Emile	Bruxelles	266	7 sept.	Kirsch	Léopold	Liège
243	id.	Fievez	Charles	Bruxelles	267	id.	Kelecom	Eugène	Bruxelles
244	id.	Franck	Victor	Liège	268	id.	Londot	Pierre	Liège
245	id.	Petit	Claéstin	Freux	269	id.	Carez	Gustave	Cerfontaine
246	id.	Raikem	Alphonse	Liège	270	id.	Mottart	François	Peit-Hallet
247	id.	Marcotty	Arnold	Montagnée	271	id.	Klattenhoff	Louis	Francfort
248	id.	Cremier	Jean-Henri	Batavia	272	id.	Tahon	Victor	Bruxelles
249	id.	Bertrand	Gustave	Liège	273	id.	Degive	Théodore	Holl.-aux-Pierres
250	id.	Delvaux	Eugène	Evrethailles	274	id.	Noblet	Albert	Liège
251	id.	Braconnier	Oscar	Ougrée	275	id.	Camus	Gaspar	Farciennes
252	id.	Horward	Henri	Frapont	276	id.	De Cuyper	Georges	Liège
253	id.	Janasz	Ladislas	Varsovie	277	id.	Deleège	Georges	Liège
254	id.	Guillaume	Edouard	Luxembourg	278	id.	Sauvage	Paul	Liège
255	id.	Nagelmackers	Georges	Liège	279	id.	Houdret	Emile	Val-St-Lambert
256	id.	Daunay	Léon	Tilteur	280	id.	Durieu	Félix	Paris
257	id.	Bois d'Enghien	Emile	Tubize	281	id.	Berteur	Adolphe	Liège
258	id.	Wilmotte	Charles	Liège	282	id.	Leclercq	Félix	Liège
259	id.	Erbreich	Gaspar	Breslau	283	id.	de Gotte	Théodule	Couvin
260	id.	Philippe	Armand	Bnisy-Thy	284	id.	Collignon	Richard	Landenne
261	id.	Croquet	Amédée	Beaumont	285	id.	Chaudoir	Georges	Liège
262	id.	Bertrand	Arnaud	Andennes	286	id.	Boullanger	Joseph	Huy
263	id.	Hicquet	Joseph	Pervez	1869				
264	27 nov.	André	Rodolphe-Maryan	Osowa (Pol.)	287	9 janv.	Mokietewski	Joseph	Varsovie

E. Ingénieurs civils mécaniciens.									
1	1846	Lenoir	Jules	Liège	4	1848	Scheller	Otto	Duren
2	id.	De Vaux	Emile	Bruxelles	5	1849	Tonnar	Félix	Eupen
3	1847	Peck	Léonard	Liège	6	id.	Libert	Walthere	Liège



N <sup>o</sup> d'ord.	Date de L'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N <sup>o</sup> d'ord.	Date de L'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
7	1849 id.	Poensgen	Rodolphe	Schielden	33	1857	Christoffel	Charles	Montjoie
8	1851 id.	Van Hoorick	Eugène	Bruxelles	34	id.	Kersten	Théodore	Liège
9	26 nov. id.	Sarg	Charles	Francfort	35	id.	Raze	Auguste	Esneux
10	id.	Raoult	Antoine	Liège	36	1858	Helin	Camille	Ronquières
11	id.	Goethals	Charles	Liège	37	id.	Guinotte	Lucien	Verviers
12	id.	Villiot	Charles	Liège	38	id.	Collette	Louis	Liège
13	id.	Teston	Charles	Verviers	39	id.	Paltemberg	Joseph	Cologne
14	1852	Bollis	Horace	Genappe	40	id.	Cortina	André	Bilbao
15	5 juin id.	Zimmermann	Jules	Eupen	41	id.	Pivotte	Joseph	Liège
16	id.	Urban	Adolphe	Namur	42	id.	Beer	Jules	Jemeppe
17	id.	Hotton	Adolphe	Bruxelles	43	id.	Dondelinger	Félix	Lintgen
18	id.	Dejante	Achille	Lisbonne	44	1859	Miecznikowski	Alexandre	Varsovie
19	20 oct. id.	Berbuto	Jean-Baptiste	Huy	45	id.	Bernard	Henri-Joseph	Liège
20	29 oct. id.	Schmidt	Albert	Wezel	46	id.	Bertrand	Guillaume	Liège
21	id.	De Vadder	Théodore	Bruxelles	47	id.	Quintana	Jean	Santarem
22	1854	Hoff	Lauritz	Laurwig (Norwège)	48	id.	Hartogh	Hermand	Delft
23	16 août id.	Urban	Maurice	Namur	49	id.	Cambresy	Armand	Liège
24	id.	Halbreceq	Alphonse	Mons	50	id.	Gouvy	Florent	Messine (Sicile)
25	id.	Wayez	Adolphe	Braine-Lalleud	51	id.	Bérard	Joseph	Willz
26	id.	Dewalque	Félix	Stavelot	52	1860	Micha	Joseph	Seraing
27	id.				53	4 sept. id.	Théodore	Ernest	Paris
28	1856	Krzyninski	Pierre	Varsovie	54	id.	Oberstadt	Ferdinand	Dortmund
29	25 août id.	Arregui	Laureano	Vitoria (Esp.)	55	id.	Hubin	Alexandre	Huy
30	id.	Skwarcow	John	Sheffield	56	id.	Spineux	Adolphe	Liège
31	id.	De Haussy	Anatole	Tineux	57	id.	Pastegeer	Joseph	Souverain-Wandre
32	id.	Galleja	Enrique	Madrid	58	id.	Ybarra	Joseph	Bilbao



No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	No d'ord.	Date de l'ADMISSION.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
39	1860	Lafleur	Théophile	Liège	84	7 sept.	Claussette	Auguste	Bruxelles
60	id.	Muller	Eugène	Grevenmarchem	85	id.	Ganois	Félix	Mons
61	id.	Duesberg	Henri	Moselkern	86	id.	Maroquin	Alfred	Quaregnon
62	id.	Del Rivero	Firmin	Santander	87	id.	Pascal	Joseph	Liège
63	id.	Morel	Benjamin	Toulouse	88	id.	Doye	David	Hornu
64	1861	Dwelschauvers	Victor	Dinant	89	id.	Bousson	Michel	Bruxelles
65	12 sept.	Hanrez	Prosper	Tirlemont	90	id.	Clavel	Armand	Boussu
66	id.	Domanski	Louis	Varsovie	91	id.	Cardoner	Juan	La Jonquera
67	id.	Capdevila	Ramon	Barcelone	92	id.	Bertrand	Charles	Hassel
68	id.	Capdevila	Juan	Barcelone	93	id.	Ueas	Léon	Bruxelles
69	id.	De Vivanco	Castor	Bilbao	94	id.	Mohn	Christian	Bergen (Norw.)
70	id.	Stang	Théodore	Hamelstrang (Norwège)	95	id.	Oepen	Adolphe	Liège
71	id.	Lange	Jules-Adolphe	Varsovie	96	id.	Dianant	Gustave	Chambéry
72	id.	Lecanda	Théodore	Varsovie	97	7 déc.	Szeczynski	Adolphe	Varsovie
73	id.	Boeck	Axel	Palencia	98	id.	Altdorfer	Pie	Varsovie
74	id.	Wladislawleff	André	Kongsberg (Christiania)	99	1864	Everst	Jean	Arnhem
75	26 août	Bihet	Oscar	Varsovie	100	30 août	Nagant	Julien	Liège
76	id.	Kielezewski	Thadée	Liège	101	id.	Ubahgs	Isidore	Binche
77	id.	Zillesen	Pieter	Lublin	102	id.	Kohler	Joseph	Liège
78	id.	Sierra	Léopold	Amsterdam	103	id.	Jaquet	Emile	Chêacé
79	id.	Frohlich	Harold	Cuenca	104	id.	Pavelasco	Jean	Romnic-Sarat
80	id.	Maillic	Jules	Christiania	105	id.	Lupelisco	Jean	Cernetsi (Roum.)
81	id.	Barenechea	Alejandro	Lille	106	id.	Petitbois	Ernest	Namur
82	id.	Lamana	Saturnino	Logrono (id.)	107	id.	Bernard	Joseph	Huy
83	1863	Duheltowicz	Valentin	Varsovie	108	12 sept.	Tennstedt	Alphonse-François	Louvain
7	sept.				109	id.	Frakin	Pierre	Tilieur
					110	id.	de Aguirre	Germain	Bilbao
					111	id.	Masion	Antoine	Liège
					112	id.	Drisket	André	Liège



N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'Admission.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.	N <sup>o</sup> d'ord.	Date de l'Admission.	Nom.	Prénoms.	Lieu de NAISSANCE.
113	12 sept.	Spée	Alphonse	Liège	134	12 sept.	Gay	Jacques	Varsovie
114	id.	Boscheron	Léon	Liège	135	id.	Tugendhold	Benedykt	Lodz
115	id.	Cambier	Léon	Bruxelles	136	id.	Porta	Nicolas	Huy
116	id.	Rolbiecki	Ladislav	Varsovie	137	id.	Yguerravide	Joseph	San-Luis de Potosi (Mexique)
117	id.	Pasquier	Ferdinand	Paris					
118	id.	Bonardeaux	Charles	Dinant	138	id.	Leviex	Victor	Liège
119	id.	Bidlot	Joseph	Liège	139	id.	Leboutte	Léon	Liège
120	id.	Livron	Hippolyte	Liège	140	id.	Moës	Hyacinthe	Seilles
121	id.	Bouhon	Julien	Bruxelles	141	id.	Terhorst	Evrard	Steenwyck
122	id.	De Cuyper	Gustave	Bruxelles	142	id.	de Anita	Luis	Vitoria
	1866				143	id.	Magis	Félix	Bruxelles
123	25 sept.	Destordeur	Joseph	Jupille	144	id.	Colongues	Anibal	Santander
124	id.	Verloop	Cornille-Joseph	Utrecht	145	id.	Charlier	Edouard	Liège
125	id.	Pincker	Jean	Liège					
126	id.	Fraget	Jules	Varsovie	146	7 sept.	Candentier	Gustave	Gand
127	id.	Nagelmackers	Alfredo	Avilès	147	id.	Jeanjean	Julien	Philippeville
128	id.	Prodhomme	Henri	Versailles	148	id.	Dheure	Henri	Theux
129	id.	Antoine	Hyacinthe	Grâce-Berleur	149	id.	Laurent	Ernest-Arthur	Englilien
130	id.	Deneef	Joseph	Theux	150	id.	Kloos	Ivo-Eliza	Alblasserdam
131	id.	Dorman	Mathieu	Esival	151	id.	André	Ernest	Namur
132	id.	Dupret	Alfred	Lodelinsart	152	id.	de Bayay	Fernand	Vitvorde
133	1867				153	id.	Horward	Guillaume	Spa
134	12 sept.	Mabiels	Albert	Arras	154	id.	André	Fidèle	Thy-le-Château



## VIII

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

## DES DIPLOMES DE SORTIE (¹).

Grades.	PREMIÈRE PÉRIODE. (1817-1830)	DEUXIÈME PÉRIODE. (1831-1833)	TROISIÈME PÉRIODE. (1833-1849)	QUATRIÈME PÉRIODE. (1849-1869 1 <sup>re</sup> session).	TOTAUX par GRADES.
Docteurs en philosophie et lettres . . .	10	«	7	53	70
Docteurs en droit . . . . .	389	218	168	420	1185
Docteurs en sciences politiques et administratives . . . . .	»	»	»	80	80
Candidats-notaires . . . . .	»	»	»	203	203
Docteurs en sciences naturelles . . .	»	»	2	23	25
Docteurs en sciences physiques et mathématiques . . . . .	7	22	2	12	43
Docteurs en médecine. . . . .	238	208	93	71	610
Docteurs en chirurgie . . . . .	23	»	51	7	81
Docteurs en accouchements . . . .	20	»	73	5	98
Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements . . . . .	»	»	»	201	201
Pharmaciens . . . . .	»	»	»	108	108
Professeurs agrégés de l'enseigne- ment moyen du degré supérieur pour les humanités. . . . .	»	»	»	60	60
Conducteurs des mines . . . . .	»	»	61 <sup>(²)</sup>	»	61
Ingénieurs honoraires des mines . .	»	»	40	199	239
Ingénieurs civils des mines . . . .	»	»	5	60	65
Ingénieurs civils des arts et manu- factures . . . . .	»	»	34	253	287
Ingénieurs civils mécaniciens . . .	»	»	8	144	152
Totaux par périodes. . . . .	687	448	544	1899	Total général : 3568

(¹) Non compris les diplômes scientifiques.

(²) Depuis 1834; v. à la page suivante.



## SUPPLÉMENT A LA LISTE A (page cxij).

Des Concours furent institués, dès 1854, à Bruxelles, par arrêté du Ministre de l'Intérieur, dans le but d'éclairer le gouvernement sur le mérite des candidats qui se présentaient pour les places de conducteurs vacantes au corps des mines.

Trois candidats réussirent en 1854 :

MM. Jochams, Félix, de Genappe ;  
De Crassier, E., de Maestricht ;  
Mueseler, G., de Liège.

On a porté (p. cxij, n° 18) L. Toilliez au nombre des candidats admis en 1859 ; des renseignements officiels que nous recevons à l'instant même nous permettent de rectifier cette date. M. Toilliez, Albert, de Mons, a été reçu au Concours de 1855.

L'année suivante furent admis en qualité de conducteurs :

MM. Defize, Edouard (et non Edmond), de Liège, (désigné par D. Arnould comme ayant pris part au Concours de 1858 ; v. p. cxij, n° 14), et Poncelet, Jean-Baptiste, de Bruxelles.

## FAUTES A CORRIGER

DANS LA DERNIÈRE PARTIE DE L'OUVRAGE.

- P. viij, ligne antépénultième : Ptolémis, *lisez* Ptolemœis.  
P. x, l. 29 : Interse, *lisez* inter se. — L. 50, etymologium, *lisez* etymologiam.  
P. xci, col. 7, l. 6 : 1851, *lisez* 1861.  
P. xcvi, col. 3, 4<sup>e</sup> nom : Brassine, *lisez* Brasseur.  
P. ci, col. 1, l. 3 : 500, *lisez* 200, et ainsi de suite à la col. 6 : 201, 202 et 205.  
P. cij, au titre G : 1<sup>re</sup> section, *lisez* 1<sup>re</sup> session.



# TABLE GÉNÉRALE

## DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS . . . . .	Page 1
PREMIÈRE PARTIE. LES FÊTES DU 3 NOVEMBRE 1867.	
I. SÉANCE ACADÉMIQUE. . . . .	5
II. BANQUET. . . . .	21
APPENDICE. Discours de M. Nypels . . . . .	37
Notes du discours précédent (par M. Nypels) . . . . .	55
DEUXIÈME PARTIE. LA FAMILLE UNIVERSITAIRE.— I. LES PROFESSEURS ET LEURS AUXILIAIRES.	
INTRODUCTION. . . . .	III
I. Administrateurs. . . . .	Col. 1
II. Professeurs décédés . . . . .	25
III. Professeurs émérites, démissionnaires, etc. . . . .	629
» Agrégés non chargés de cours. . . . .	745
IV. Corps enseignant actuel. . . . .	749
V. Tableau général de la répartition des cours depuis 1817 . . . . .	985
VI. Autorités académiques . . . . .	1005
VII. Ecoles spéciales annexées à la Faculté des Sciences . . . . .	1015
» Tableau du personnel des Ecoles spéciales depuis leur réorganisation . . . . .	1048
» Indications supplémentaires (Conseil de perfectionnement, etc.) . . . . .	1061
VIII. Collections . . . . .	1065
1. Bibliothèque . . . . .	1075
2. Jardin botanique, Musée des préparations végétales et Musée d'agriculture . . . . .	1084
3. Cabinet de physique . . . . .	1114
4. Laboratoires de chimie et collections qui en dépendent . . . . .	1119
5. Cabinet de zoologie et de paléontologie . . . . .	1125
6. Cabinet de minéralogie et de géologie . . . . .	1129
7. Musée de mécanique appliquée . . . . .	1136
8. Musée d'exploitation des mines . . . . .	1139
9. Cabinet de métallurgie. . . . .	1140



10. Musée de géométrie descriptive et d'architecture industrielle, et cabinet de modèles de dessin . . . . .	Col. 1140
11. Cabinet d'anatomie générale et . . . . .	
12. Cabinet de physiologie . . . . .	1142
13. Musée d'anatomie descriptive. . . . .	1148
14. Musée d'anatomie pathologique . . . . .	1152
15. Cabinet d'anatomie comparée. . . . .	1155
16. Collection d'instruments de chirurgie et d'obstétrique . . . . .	1157
17. Instruments servant à la clinique interne . . . . .	1158
18. Laboratoire de pharmacie . . . . .	1159
IX. Cliniques . . . . .	1161
X. Services divers. . . . .	1169
Additions et corrections . . . . .	1175
<b>TROISIÈME PARTIE. LA FAMILLE UNIVERSITAIRE.— II. LES ÉLÈVES.</b>	
OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES. . . . .	Page iij
I. Tableau indicatif du nombre des élèves qui ont fréquenté l'Uni- versité depuis 1817. . . . .	v
II. Concours universitaire.	
PREMIÈRE PÉRIODE : 1817 — 1830 . . . . .	vij
DEUXIÈME PÉRIODE : 1841 — 1869 . . . . .	xx
III. Doctorat spécial. . . . .	xxix
IV. Diplômes honorifiques et diplômes scientifiques . . . . .	xxxix
V. Liste générale des docteurs sortis de l'Université de Liège depuis 1817 . . . . .	xliij
PREMIÈRE PÉRIODE : 1817 — 1830.	
A. Docteurs en philosophie et lettres . . . . .	xlvi
B. Docteurs en droit . . . . .	xlviij
C. Docteurs en Sciences physiques et mathématiques. . . . .	lix
D. Docteurs en médecine . . . . .	lx
E. Docteurs en chirurgie et en accouchements. . . . .	lxvi
DEUXIÈME PÉRIODE : 1831 — 1835.	
A. Docteurs en philosophie et lettres. . . . .	lxviiij
B. Docteurs en droit. . . . .	<i>Ibid.</i>
C. Docteurs en Sciences physiques et mathématiques. . . . .	lxxij
D. Docteurs en médecine . . . . .	lxxiiij
TROISIÈME PÉRIODE : 1835 — 1849.	
A. Docteurs en philosophie et lettres . . . . .	lxxviiij
B. Docteurs en droit . . . . .	<i>Ibid.</i>
C. Docteurs en Sciences naturelles . . . . .	lxxxij
D. Docteurs en Sciences physiques et mathématiques. . . . .	<i>Ibid.</i>
E. Docteurs en médecine . . . . .	<i>Ibid.</i>
F. Docteurs en chirurgie . . . . .	lxxxiiij
G. Docteurs en accouchements. . . . .	lxxxiv
QUATRIÈME PÉRIODE : 1849 — 1869.	
A. Docteurs en philosophie et lettres . . . . .	lxxxvi
B. Docteurs en droit . . . . .	lxxxviiij
C. Docteurs en Sciences politiques et administratives. . . . .	xcv
D. Candidats-notaires . . . . .	xcviij



TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

CXXXij

E. Docteurs en Sciences naturelles . . . . .	Page ci
F. Docteurs en Sciences physiques et mathématiques . .	cij
G. Docteurs en médecine (1849 — 1857. — 1 <sup>re</sup> session).	<i>Ibid.</i>
H. Docteurs en chirurgie reçus d'après les dispositions transitoires de la loi de 1849 . . . . .	civ
I. Docteurs en accouchements id. id. . . . .	<i>Ibid.</i>
J. Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouche- ments . . . . .	<i>Ibid.</i>
K. Pharmaciens diplômés par le jury universitaire. . .	cvij
VI. Liste générale des professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités. . . . .	cx i
VII. Liste générale des ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège depuis 1837 . . . . .	cxij
A. Relevé des candidats qui ont atteint ou dépassé la limite d'admissibilité au grade de conducteur effectif ou honoraire des mines, aux Concours de 1837 à 1846 inclusivement . . . . .	cx iij
B. Ingénieurs honoraires des mines . . . . .	cxiv
C. Ingénieurs civils des mines. . . . .	cxix
D. Ingénieurs civils des arts et manufactures . . . . .	cxx
E. Ingénieurs civils mécaniciens . . . . .	cxxv
VIII. Récapitulation générale des diplômes de sortie. . . .	CXXIX
Additions et corrections . . . . .	CXXX



1. Introduction to the study of the history of the United States

2. The early years of the United States: 1776-1800

3. The growth of the United States: 1800-1848

4. The Civil War and Reconstruction: 1848-1877

5. The Gilded Age and Progressive Era: 1877-1914

6. World War I and the 1920s: 1914-1929

7. The Great Depression and World War II: 1929-1945

8. The Cold War and the 1950s: 1945-1960

9. The 1960s and the Vietnam War: 1960-1975

10. The 1970s and the Watergate Scandal: 1975-1980

11. The 1980s and the Reagan Revolution: 1980-1993

12. The 1990s and the Clinton Presidency: 1993-2001

13. The 2000s and the Bush Presidency: 2001-2009

14. The 2010s and the Obama Presidency: 2009-2017

15. The 2020s and the Biden Presidency: 2017-2021



## TABLE ALPHABÉTIQUE

—

Les grands chiffres se rapportent au compte-rendu des fêtes du 5 novembre 1867 et à l'introduction ; les autres désignent les colonnes des dictionnaires biographiques ou les pages de la dernière partie du volume.

—

- Académie de Bruxelles, 473, 528.  
 Académies, LXXI.  
 Accouchements, 570 et suiv., 4465.  
 Ackersdyck (J.) XXIX, XXXV, 25.  
 Adelman, VIII.  
 Administrateurs, 1, 651.  
 Administration communale de Liège, 144 (v. *Collections*).  
 Administration supérieure de l'instruction publique, LXII et suiv., 414.  
 Agrégés (Institution des), xxx et suiv. — Agrégés non chargés de Cours, 745.  
 Ahrens, 858.  
 Albert (E.), 1054, 1055, 1125.  
 Alcide Pryor, 856.  
 Alger, VIII.  
 Alvin (L.), LXIII et suiv., 401, 417, 4064.  
 Ampère, 668 et suiv.  
 Anatomie comparée (cabinet d'), 1074, 1155.  
 Anatomie descriptive (Musée d'), 1148.  
 Anatomie générale (Cabinet d') 1142.  
 Anatomie pathologique (Musée d'), 1152.  
 André (Valère), III.  
 Andries, 499.  
 Andrieux, 522.  
 Annales des Universités de Belgique, xxij.  
 Annoot (L.-B.), 492.  
 Ansiaux (J.), 748, 1165, 1175.  
 Ansiaux (N.-G.-A.-J.), 58, XIX, XXVIII, 38, 567, 663.  
 Ansiaux (N.-A.-J.), 39, 663.  
 Ansiaux (N.-J.-V.), 43, 663, 749.  
 Ansiaux (O.-N.-A.), 751, xxxv et suiv.  
 Anthropologie, 584.  
 Antiquités romaines, 324, 966.  
 Appariteurs, 1169 et suiv.  
 Archives médicales belges, 979.  
 Arnould (D.), 67, 3, 309, 1020, 1048, 1061 et suiv., cxij.  
 Aspirants des mines, 1031.  
 Association des ingénieurs, LXVII et suiv., 210, 958, 1046, 1055.  
 Association des médecins liégeois, 257, 940.  
 Association professorale, 629.  
 Atelier de construction, 82, 1028, 1074.  
 Athénées et Collèges avant 1830, XXVI.  
 Attributions des professeurs, XXXIV.  
 Autorités académiques, 74, 1005 et suiv.  
 Axonométrie, 917.  
 Bailleux (F.), 856, 861, 863.  
 Bamps (A.), xvij.  
 Banning (E.-T.-J.), xxvij.  
 Banque, (v. *Belgique*).  
 Banquet du 3 novembre 1867, 21.  
 Bareel (C.-F.-J.), 1061.  
 Barbier, 1084.  
 Baron (A.-A.-F.), 69, XLVII, 51, 342, 764, 973.  
 Bartels (Ad.), XXXI, L.  
 Bassenge (J.-N.), 820.  
 Bâtiments de l'Université, 1067 et suiv.  
 Bavière (Ernest de), XIII, 4161.  
 Bavière (Maximilien-Henri), XV et suiv.  
 Bavière (Hôpital de), 42, 864 et suiv., 910, 1158, 1161 et suiv.  
 Bavière (Jean-Théod. de), XV.  
 Becart (A.-J.), 746.  
 Bède (E.), 440, 629, 673, 745, 907, 1119, xxvi.  
 Bède (Ph.), 629, 848.  
 Bekker (G.-J.), XXIX, 70, 310, 680.  
 Belgique (Banque de), 295.  
 Belgique horticole, (1a), 463, 888.  
 Bellamij, 353.  
 Berchmans (F.-M.), 1053 et suiv., 1062.  
 Berghes (Georges-Louis de), XV, 871.  
 Bernard (Ph.), 746.  
 Beuckers (J.), xv.  
 Beving (C.), xi.



- Bibliophile belge* (le), 195.  
 Bibliothèque acad., LXXVIII.  
 Bibliothèque de l'École des mines, 1064.  
 Biblioth. d'Everhode, 1076.  
 Bibliothèque royale de Bruxelles, 178.  
 Biblioth. populaires, 824.  
 Bibliothèque de l'Université, 820 et suiv., 1067 et suiv., 1075 et suiv.  
 Bidaut (G.), 780, 1016, 1063 et suiv., 1177.  
 Bilderdyck, 354 et suiv.  
 Blaupart-ten-Cate (J.), xi.  
 Blondeau, 276.  
 Blondel, 768.  
 Boëns, 429, 433.  
 Bollis (H.), 1063 et suiv.  
 Borgnet (Ad.), 51, 601, 635, 720, 753, 790, 896, 1178.  
 Borgnet (L.-J.), 567.  
 Borlée (J.-A.), 533, 746, 759, 1178.  
 Bormans (J.-H.), XXI, 108, 634, 763, 1175, ix.  
 Bormans (St.), 614, 851.  
 Bouchez (P.), xix.  
 Bouille (le P.), XV.  
 Bourdon (J.-A.-M.), xxvij.  
 Bourgeois (P.-F.-H.), 1125 et suiv.  
 Braine (J. B.), 1136.  
 Brasseur (H.), LV, 1177, xxvi.  
 Brasseur (J.-B.), LXX, 77, 673, 1027, 1062, 1064, 1072, 1136 et suiv., 1140, 1177.  
 Brasseur (L.), 1053.  
 Breschet, 306 et suiv., 513.  
 Britz (J.), 1176.  
 Brixhe (L.), 1055.  
 Brogniez, 1158.  
 Bronn (H.-G.), 89.  
 Bronn (V.), 89.  
 Brouwer (P. van Limburg), 96, 271, 332.  
*Bulletin communal*, 394, 863.  
 Burggraff (P.), 635, 761, 824.  
*Burschenschaft*, 873.  
 Bury, 842, xxv.  
 Busch-Keiser (Is.), xi.  
 Cabinets, 1074 et suiv.  
 Cahuac, 267, 269.  
 Callier (G.), 803, 948, xxxiv.  
 Candidats notaires, xcviij.  
 Canisius (P.), XII.  
 Capitaine (Ed.), 364 et suiv.  
 Capitaine (F.) père, XXXIII.  
 Capitaine (Ul.), XI, XXXIX, LXXVIII, 104, 105, 111, 167, 320, 433, 436, 441, 514, 623, 912, 970.  
 Carlier (A.), 120, 1129.  
 Carte générale des mines, 212.  
 Carte géologique agricole de la Belgique, 815.  
 Carte géologique de la Belgique, 211 et suiv., 1134.  
 Id. du sous-sol, 240.  
 Id. de l'Europe, 239.  
 Casterman (L.), xiv.  
 Catalan (E.), 78, 81, 768.  
 Catalogues de la bibliothèque, 819 et suiv., 1078 et suiv.  
 Catherinistes d'Alost, 405.  
 Cauchy, 1017.  
 Cavernes d'Engis, 556 et suiv., 1131.  
 Caverne de Hogheur, 563.  
 Cellules (Théorie des), 928 et suiv.  
 Cercle *Ozanam*, 679.  
 Chalon (R.), 179.  
 Chandelon (J.-T. P.), 425, 777, 788, 838, 1032, 1048, 1063, 1122 et suiv., 1136.  
 Chantraine (J.-H.), 1119.  
 Chapuis, 811.  
 Charlemagne, VI et suiv.  
 Charlier (Eug.), 1173.  
 Charlier (N.-J.), 1172.  
 Charmant, 40, 103.  
 Charon (Ph.), xix.  
 Chateaubriand, 724.  
 Chaudfontaine, XXX.  
 Chauveau (P.-J.-O.), 835.  
 Chèvremont (l'abbé), 765.  
 Chimie (Collections de), 1122.  
 Chimie (Cours de), 788, 1179.  
 Chirurgie (Instruments de), 1157, 1180.  
 Claes (F.), 1173.  
 Claes (G.), xvij.  
 Claes (publiciste), 893.  
 Clinique (Chefs de), 1166 et suiv.  
 Cliniques, 1161.  
 Cocheret de la Morinière, 352 et suiv.  
 Code pénal (Révision du), 897.  
 Colinez (L.-H.), xij.  
 Collections, 1065 et suiv.  
 Collège (Grand) de Liège, XVIII, 1068.  
 Collège philosophique de Louvain, XXXI et suiv., 149, 575, 576, 761.  
 Colson Dr, 518.  
 Colson (H.), 721.  
 Colson (T.-H.), xxiv.  
 Combaire (J.-N.), 58, XIX, XXVIII, 39, 42, 110, 663, 1151.  
 Commissions d'examen, 45, XLV et suiv., 336, XLIV.  
 Commission royale d'histoire, 179, 611, 636, 755.  
 Commissions médicales provinciales, Lxvij.  
 Concordat, XXXII.  
 Concours universitaire, LXX, 541, vij et suiv., xxxij.  
 Conducteurs des mines, 1015, 1022 et suiv., 1030, cxij, cxxx.  
 Conducteurs honoraires des mines, 1023 et suiv.  
 Congrès des étudiants, LIV.  
 Congrès libéral, 872, 876.  
 Congrès national, 42, XLV.  
 Congrès professoral, 57, 630, 848.  
 Congrès scientifique de Liège, 564, 1111.  
 Conseil des mines, 1017.  
 Conseil de l'École des mines, 1064.  
 Conseil de perfectionnement de l'École des mines, 1029, 1032, 1064.  
 Conseil de salubrité de Liège, 592, 940.  
 Conservatoire royal de musique de Liège, 1073.  
*Constitutionnel* (le), 709, 727.  
 Coune (J.), 824, 848, 1084.  
*Courrier de la Meuse*, 963.  
*Courrier des Pays-Bas*, 480, 894.  
*Courrier universel*, XXXIII, 479.  
 Cours à certificat, 46, XLV.  
 Cours libres, 62.  
 Cours normaux, 635.  
 Cours publics, 89, 757, 831, 882, 949, 1051, xxxvij et s.  
 Courtois (R.-J.), 114, 333, 574, 1085, 1111, 1130.  
 Cousin (V.), XXVI, XXXIV, 337.  
 Crewe (le général), 975.  
 Croisières, 1088.  
 Crocq, 1136.  
 Curateurs, 62, XXXVII et s., 203, 651, 823, 1166, 1169.  
 Cuvier (G.), XXV, 842.  
 Czarnowski (J.), xliij.  
 Dandelin (G.-P.), 126, 423, 498.



- Dandelin (N.), 1180.  
 D'Andrimont (J.), 15 et suiv., 51, 52.  
 Daunou, 708, 1175.  
 Daussoigne-Méhuil, 69.  
 Davreux (C.-J.), 119, 747, 782, 1136, 1160, 1178.  
 De Baillet, 292.  
 De Broich (le baron), XXXVII, 355.  
 De Brouckere (Ch.), XXXIV et suiv., XLVIII, 605, 848, 1016, xli, xliij.  
 De Brouckere (H.), 5, 8, 27, 293, xij.  
 De Busscher (E.), 194.  
 Decaisne (J.) 447.  
 De Candolle (A.), 457.  
 Dechange (C.-H.), 1177.  
 De Chênédollé (Ch.-J. Lioult de), 101, 724.  
 De Chênédollé (J.-L.-C.-A. Lioult de), 102, 336, 724.  
 De Closset (Al.), 1177, xxv, xliij.  
 De Closset (Léon), 139, 745, 766, 803, 965, xxv.  
 De Cuyper (A.-C.) 6, 8, 24, 784, 1032 et suiv., 1048, 1061 et suiv.  
 De Decker (P.), LV et suiv.  
 De Donceel (M<sup>lle</sup>), 1077.  
 De Foere, 287.  
 De Fooz (J.-H.-N.), 141, 858, 869, x.  
 Defossez (E.), 1062.  
 Defrecheux (N.), 851, 1171, 1172.  
 De Gerlache, XXXIV et suiv.  
 De Grave, 404.  
 De Groot (Gérard), XII.  
 Dehaut (L.-J.), 149.  
 De Glen (J.), XI.  
 De Hemricourt (J.), X.  
 De Horion, XV.  
 Dejaer (Affaire), XLIII, 144.  
 De Jaer (E.-J.-L.), xxviiij.  
 Dejardin (Ch.), 748.  
 Dejardin (L.), 748, 1158, 1180.  
 De Jonghe, 722.  
 De Koninck (L.), 223, 466, 479, 788, 809, 1063, 1122 et suiv., 1179.  
 De la Guéronnière, 291.  
 De Lavacherie (B.-V.), 154, xviiij.  
 De Laveleye (E.-L.-V.), 8, 796, xxiv.  
 Delbecq, 1160.  
 Delbœuf (J.), 766, 802, xxxiv.  
 Delbovier (R.), 1152.  
 Delcour, 281.  
 Delcourt (J.), 615.  
 Delforge (L.), 1119.  
 Delfosse (Aug.), 144, 1174.  
 De Liedekerke (le comte), XXXVII.  
 Dellafaille (le baron), LXIII.  
 De Louvrex (M.-G.), XV.  
 Delvaux (Ms. de), 699.  
 Delvaux de Fenffe (Ad.), 642, 745, 1056, 1064, 1139 et suiv.  
 Delvaux de Fenffe (J.-Ch.-Ph.-J.), XXVIII, 451, 568, 589, 777, 788, 1119.  
 De Martius, 940.  
 Demblon, 1092.  
 De Mélotte d'Envoz (D.-M.), XXXVIII.  
 De Meulenaere, 289.  
 De Mortier (C.-J.), x.  
 De Nieuport (le commandeur), 498, xliij.  
 Denzinger (L.), 116, 164, 271, 821, 1083.  
 De Panhausen (J.), XI.  
 Depas (Ch.-Jos.), 748, 1152.  
 De Potter, XXXII, 971.  
 De Pouhon, 616.  
 De Pradel (E.), 742.  
 Dequesne (L.), LXIV.  
 De Ram, 55, 284.  
 De Reiffenberg (F.-A.-F.-T.), XXX, LXV, 74, 170, 346, 409, 605, 700, 756, 893.  
 De Riemer (Dr), 549.  
 Dérivation de la Meuse, 976.  
 Derote, 755.  
 De Savoye (Th.), 748, 807, 955.  
 Deschamps (Ad.), XLVIII, LVII.  
 De Sécus, 291.  
 De Sélys (W.), 35.  
 Desguin (P.-I.-J.), xxviiij.  
 De Sluse (R.), XIV.  
 De Smet, 611.  
 Desoer (Ch.-Aug.), 1172.  
 Despret (E.-A.-G.), 1044, 1049, 1137.  
 Despret (J.-V.), xxviiij.  
 Destriveaux (P.-J.), XXXV, 39, 48, 198, 271, 318, 1174.  
 De Sybel, 615.  
 De Theux, XLVII, LXIII, 289, 290, 843, 896.  
 Detienne (Ch.), 574.  
 De Tornaco, 5.  
 De Vaux (J.-A.-J.), 208, 231, 421, 690, 957, 1032 et suiv., 1048, 1061 et suiv.  
 Devaux (P.), 755, 969.  
 Deville (F.), 1086, 1092.  
 Deville (G.), 1171.  
 De Villenfagne (H.-N.), XXXVIII et suiv.  
 Devivier (A.), 1046, 1054, 1062, 1180.  
 Dewalque (F.), 1046, 1056, 1136.  
 Dewalque (G.), 229, 232, 809, 905, 1129 et suiv., 1136, 1148, xxvi, xxxiv.  
 Dewez, 498, xli.  
 Dewezade (la), 753.  
 Dewiltd (Dr), 748.  
 D'Eynatten (A.), XI.  
 D'Huart, 289, 297.  
 Didot (A.), 432, 1178.  
 Diplômes de sortie (Récapitulation générale des), cxxix.  
 Diplômes scientifiques, xxxix et suiv.  
 Dirickx (D.-J.), 1092.  
 Docteurs en accouchements, Lxvi, Lxxxiv, civ.  
 Docteurs en chirurgie, Lxvi, Lxxxiiij, civ.  
 Docteurs en droit, xlvij, Lxviiij, Lxxxviiij.  
 Docteurs en médecine, Lx, Lxxxiiij, Lxxxix, cij.  
 Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements, civ.  
 Docteurs en philosophie et lettres, XLvi, Lxviiij, Lxxxviiij, Lxxxvi.  
 Docteurs en sciences naturelles, ci.  
 Docteurs en sciences physiques et mathématiques, Lix, Lxxxiiij, Lxxxix, cij.  
 Docteurs en sciences politiques et administratives, xcvi.  
 Doctorats honorifiques, 842, xxxix et suiv., xliij.  
 Doctorat en philosophie et lettres, Lxxxv, 869.  
 Doctorat en sciences, 667.  
 Doctorat spécial, Lxxxv, xxix et suiv.  
 Dolez (le président), 5, 27.  
 D'Omalus d'Halloy, 217.  
 Donckier (l'ingénieur), 1136.  
 Dresse (J.-H.), 255, 746, 1150, 1175.  
 Droit civil (Cours de), 283 et suiv., 808 et suiv., 955.



- Droit coutumier, 975.  
 Droit criminel (Cours de), 898.  
 Droit public (Cours de), 866.  
 Dubus, 287, 288.  
 Ducpétiaux (L.), 971.  
 D'Udekem (P.), 747.  
 Duesberg (Otto), 806.  
 Dugniolle (M.), 747, xxv.  
 Duguet (G.), 1054.  
 Dumonceau (J.-L.-D.), 1054, 1062.  
 Dumont (A.-H.), LXX, 216, 666, 672, 814, 838, 843, 906, 1069, 1132, 1175.  
 Dumont (G.), 233, 1136.  
 Dumont d'Urville, 843.  
 Dumortier, 296.  
 Duperron (Louis), LII, 947, 960.  
 Dupont (Ev.), 50, 41, 309, 392, 645, 1006, xij.  
 Dupret (V.-A.-G.), LXX, 259, 595.  
 Dwelshauwers - Dery (V. A.-E.), 817, 1053 et suiv., 1188 et suiv.  
 Ecole des arts et manufactures, 1018, 1021 et suiv.  
 Ecole centrale de Liège, 1068, 1085.  
 Ecoles centrales, 54.  
 Ecole spéciale de commerce, 12, 348, 647.  
 École de droit de Bruxelles, 58, 54, 180, 267, 657, 1076.  
 Ecole industrielle de Gand, 451.  
 Ecole industrielle de Liège, 826, 1062.  
 Ecole de St-Lambert, VII et suiv.  
 Ecole des mécaniciens, 1029 et suiv., 1039.  
 Ecole de médecine de St-Clément, 42, 111, 155, 567, 590.  
 Ecole préparatoire des mines, 1024 et suiv.  
 Ecole des mines, 59, LXVI et suiv., 137, 209, 421, 698, 1013 et suiv.  
 Ecole des mines (élèves de l'ancienne), 1016.  
 Ecole des mines de Louvain, LXXVI, 1045.  
 Ecoles moyennes, LXXV.  
 Ecole normale des humanités, 57, 661, 754, 762 et suiv., 1081, cxi.  
 Ecole de pharmacie, 1072, 1091.  
 Ecoles primaires de Liège, XXV, 834.  
 Ecole propédeutique, 59, XXX, 165.  
 Ecole des sages-femmes, 569.  
 Economie agricole et forestière, XXX, 92.  
 Economie industrielle (Cours d'), 697, 796.  
 Economie politique (Cours d'), 697, 796.  
 Edits et Ordonnances, 16.  
 Electro magnétisme, 667 et suiv., 1115.  
 Elèves ingénieurs des mines, 1031.  
 Encyclopédie du XVIII<sup>e</sup> siècle, XVI.  
 Encyclopédie du droit, 283.  
 Engrais des villes, 915 et s.  
 Enseignement agricole, 847, 1114.  
 Enseignement communal, X.  
 Eracle, VII.  
 Ernst (A.), 276, 282, 391.  
 Ernst (J.-G.-J.), XXVIII, 266.  
 Ernst (J.-W.), 389.  
 Ernst (L.), 276, 656, 737, 1175.  
 Ernst (S.-P.), 177, 188, 265, 701, 702.  
 Ernst (U.), 266.  
 Esthétique, 939.  
 Examens d'admission aux écoles spéciales, 1038.  
 Examens de passage et de sortie aux Ecoles spéciales, 1039.  
 Exploitation des mines (Musée d'), 1139.  
 Fabry-Rossius, 747, 1178.  
 Faculté de droit, XXVI, LXVI.  
 Faculté de médecine, LXVI, LXXV.  
 Faculté de philosophie, LXVI, LXXV.  
 Faculté des sciences, LXVI, LXXV.  
 Facultés libres, 45, XLV, 103, 318, 336, 412, 451, 661, 742, 973.  
 Faichamps, 1059.  
 Faider (Ch.), 698, Lxviii.  
 Falck, XXVIII, 72, 498.  
 Falisse (V.), 1051, 1052, 1177.  
 Falloise (A.), 861.  
 Familles du règne végétal, 1092, 1179.  
 Fassin (E.-DD.), 336, 660, 745.  
 Fayn, 225, 233 et suiv.  
 Fédération des Sociétés horticoles de la Belgique, 883.  
 Feith (R.), 360 et suiv.  
 Festraerts (Dr), 941, cviiij.  
 Fieiss (J.), 439, 604, 818, 1075 et suiv.  
 Firket (A.), 1056.  
 Focale parabolique, 128 et suiv.  
 Fohmann (V.), XXIX, 158, 272, 300, 552, 590, 843, 980, 1148 et suiv., 1155, 1180.  
 Folie (F.), 89, 1050 et suiv., 1062.  
 Forgeur (J.), 45 et suiv.  
 Porir (H.), 850.  
 Fossion (N.-G.), 745, 828, 1157.  
 Fouché, 537.  
 Foullon (le P.), XIV et suiv.  
 Fouquet (G.), 847.  
 Fraikin (J.-J.), xviiiij.  
 Francken (V.), 1054, 1125.  
 Frankinet (J.-J.-C.), 625, 662.  
 Frère-Orban (W.), 5, LII, 947, Lxviiiij.  
 Froment (Ch.), 174, 892, 1174.  
 Fuss (J.-Domin.), 58, 56, LXXVIII, 255, 314, 336, 634, 656, 821, 972, 1083, 1173.  
 Gachard, 193, 621, 882.  
 Gaède (H.-M.), 119, 331, 589, 672, 1085, 1092, 1126 et suiv.  
 Gaillard (Affaire), 671.  
 Gall (F.-P.), 318, 334, 972.  
 Gazette de Liège, 974.  
 Gauthy (E.), 791, 1125, 1160.  
 Gendebien (député), 286.  
 Gendebien (pharmacien), 1160.  
 Génération spontanée, 923.  
 Géologie (cabinet de), 1133.  
 Géométrie descriptive, 80 et suiv., 917, 1136.  
 Gérardon (J.-J.), ix.  
 Gérard, (L.), 1054.  
 Gérard (P.-A.-F.), 614 et suiv.  
 Gérard (P.), 1062.  
 Gernaert, 1063.



- Gheldolf (Alb.), 608.  
 Gibon (Le P.), 344.  
 Gibon (H.), 56, 337, 576.  
 Gille (J.), 1125.  
 Gillet (J.-H.), 1160.  
 Gillon (Aug.), 425, 831, 1056 et suiv., 1064, 1140, 1179, xxvij.  
*Globe*, 482, 707, 712, 715.  
 Gloden, 445.  
 Gloesener (M.), 220, 631, 666, 1115, 1119, 1173, xiv, xv, xvi.  
 Godet (E.-V.), 347, 648.  
 Godin (L.), xvij.  
 Goethe, 716.  
 Goffart (L.), xxxv, xxxvij.  
 Goffin (Hubert), 44.  
 Goret (L.), 1055.  
 Gosselet, 814.  
 Gouttier (J.-J.), 1028.  
 Gouvernement provisoire (l'enseignement supérieur sous le), XLIV.  
 Grade d'élève universitaire, LXXXIII, 848.  
 Graas (Ph.), 575.  
 Gradué en lettres (Examen de), LXXXIII.  
 Grandorge (J.), 1051 et suiv.  
 Grammaire générale, 767.  
 Grandgagnage (Ch.), 850.  
 Grandgagnage (J.), 553, xij.  
 Grandjean (M.), 823, 824, 1084.  
 Grandry (L.), 1148.  
 Gravures (Collections de), 1078.  
 Grenson (A.), 1149 et suiv.  
 Grétry, XVII.  
 Groesbeck (G. de), XIII.  
 Guerreiro (A.-D.), XLII.  
 Guibert (V.), xxvi.  
 Guillaume I, 41, XIX et suiv., XXX, 1013, 1066, 1085, 1126.  
 Guillery (H.), fils, 1177.  
 Guillery (Jules), XLV.  
 Guillery (J.-H.), 862.  
 Gunst, xv.  
 Gymnase de Liège, 162, 335, 1068, 1085.  
 Habets (A.), 492, 914, 1056 et suiv.  
 Habets (Dr.), 483, 550.  
 Hannon (J.-D.), xxv.  
 Hannon (J.), 1125.  
 Hanssens (L.), 806.  
 Harzé (R.), 1148.  
 Hebrant, 1125.  
 Helfferich, LIII, 480.  
 Henaux (Et.), 74.  
 Henaux (F.), XIII, XVIII, 1115.  
 Henaux (V.), 825.  
 Hennau (Ch.-Aug.), 696, 796.  
 Hennau (V.-N.), xvij.  
 Hennebert (F.) père, 630, 848.  
 Hennequin, 824, 1084.  
 Henrard (D.), 1113 et suiv.  
*Herkaauwer (de)*, 367.  
 Heuse (H.), 532, 534, 746, 835, 979, 1152.  
 Hicquet (DD.), xxxv et suiv.  
 Hiéronymites, XI et suiv., 1067.  
 Histoire des institutions de la Flandre, 608.  
 Hoensbroeck, XVII et suiv.  
 Homme fossile, 553, 945 et suiv.  
 Horion (Ch., de Hermalle-sous-Argenteau), xxxvi.  
 Horion (de Visé), xvi.  
 Horloges électriques, 674 et suiv.  
*Hortus Morrenianus*, 463.  
 Hossche (Le P. de), 977.  
 Houet, 34.  
 Houtain (L.), 748, xxvij.  
 Hugo (Victor), 709, 720.  
 Humblet (J.), 1148.  
 Humboldt (Alex. et Guill. de), 953.  
 Idiome luxembourgeois, 445.  
 Ile aux Hochets, 1067.  
 Incubation artificielle, 934.  
 Infini en mathématiques, 491.  
 Ingénieurs civils des arts et manufactures, 1028, cxx.  
 Ingénieurs civils mécaniciens, 1035, cxxv.  
 Ingénieurs civils des mines, 1035, cxix.  
 Ingénieurs honoraires des mines, cxiv.  
 Inscription globale, LXXIV.  
 Inspecteurs de l'École des mines, 1024 et suiv.  
 Installation de l'Université de Liège, 57.  
 Institutes, 283, 648, 876 et suiv., 890.  
 Institut ophthalmique, 1165.  
 Institut St-Jean, 826, 835.  
 Institut supérieur de demoiselles, à Liège, 838, 950.  
 Instruction obligatoire, 961.  
 Introduction aux langues orientales, 761, 988.  
 Jacob-Makoy, 122.  
 Jacotot, 72, 373, 741 et suiv.  
 Jacquemyns (Aug.) xix.  
 Jacquemyns (Ed.), 396, 451.  
 Jacquet (F.-J.), xix.  
 Jamar, LXV.  
 James (L.), 948.  
 Jaminé, 894 et suiv.  
 Jamme (Louis), XLI, 976.  
 Janin (J.), 59.  
 Jardin botanique, 333, 456, 883, 1068, 1074, 1084 et suiv.  
 Jean d'Outremeuse, X, 758.  
 Jésuites, XII et suiv., XVIII.  
 Jésuites anglais, XIV.  
 Joassart (H.-J.), 1174.  
 Jochams (F.), 207, 1064, cxxx.  
 Jonckbloet, III.  
 Joseph II, XX.  
 Joséphisme, XX et suiv.  
 Jottrand (L.), 391, 894.  
*Journal de Bruxelles*, 964.  
*Journal encyclopédique*, XV.  
*Journal de Gand*, XXXII.  
*Journal de Liège*, 963.  
 Jouy, 403 et suiv.  
 Jubilé de l'Université, 1.  
 Jury d'examen, 45 et suiv., 70 et suiv., XLIX et suiv., 638, 650, 853, 860, 946 et suiv., 960 et suiv., XL et suiv., xLij et suiv.  
 Jury professionnel, 71, LII, LX et suiv., LXVI, 946 et suiv., 962.  
 Juste (Th.), XXIX, XLIV, LXII, 410.  
 Kersten, (P.), 578, 768, 851, 894, 970.  
 Kinker, (J.), XXIX, XXXV, 273, 350.  
 Kirsch (H.), père, 824, 1083 et suiv.  
 Kittel (V.-J.), 1160.  
 Kleinermann (le Dr), 624.  
 Krans (G.) xxxv et suiv.  
 Krans (J.-G.), xvi.  
 Kuborn (H.), 109, 831, 1180.  
 Kupfferschlaeger (F.), 391, 864, 890, 939.  
 Kupfferschlaeger (Is.), 8, 745, 792, 837, 1054 et suiv., 1125 et suiv., 1136, 1160.  
 Laboratoire de pharmacie, 1159.



- Laboratoire de recherches, 4047, 1071.  
 Laboratoires de chimie, 1071, 1119 et suiv.  
 Laboulaye (Ed.), 601 et suiv.  
 Lacordaire (le P.), 841, xli.  
 Lacordaire (Th.), 80, 449, 452, 625, 722, 840, 1126 et suiv., 1156 et suiv.  
 Laduron (C.-H.), xxviii.  
 Lafleur (T.), 1053, 1061 et suiv.  
 Lamarle, 492.  
 Lambotte (H.), 747, 1156 et s.  
 Langius, XIV.  
 Langue allemande, 579.  
 Langue arabe, 762.  
 Langue flamande, XXI, 637.  
 Langue hébraïque, 743, 764.  
 Langue hollandaise, XXI, 370 et suiv.  
 Lanthier, 401.  
 Larondelle (N.-J.), xxxvii.  
 Latin moderne, 322 et suiv.  
 Latouche (l'abbé), 743.  
 Laurent (Ad.), xix.  
 Laurent (F.), LVI, xi.  
 Laurenty, 1062.  
 Lauth, 303.  
 Lavalleye (Ed.), LXV, 265, 700, 1056.  
 Lebeau (J.), 286, 288, 289, 894, 969.  
 Lebel (Jean), X, 47.  
 Lebon (J.), 538.  
 Leclerc (D.), 747, xiv.  
 Leclercq (O.), XL.  
 Legrain (F.), 1084.  
 Legrand (S. J.), 639, 905, xxvi.  
 Legros (L.), 1148.  
 Lejeune (D'), 114, 417.  
 Lemaire (J.-F.), 220, 394, 440, 787, 1048, 1061.  
 Lemoine (P.-J.), 746, xi, Lxviii.  
 Lenz (Th.), 600, x.  
 Léon XII, XXXII.  
 Le Pas (A.), 766.  
 Léopold I, LXXVII.  
 Léopold II, 50, 140.  
 Leresco (J.-C.), XLII.  
 Le Roy (Alph.), 2, 57, 628, 745, 763, 807, 847, 858, 937, 948.  
 Leroy (J.-A.), 397, 484.  
 Le Roy (J.-J.), 361, 377.  
 Lesbroussart (J.-B.), 401, 524 et suiv., 656.  
 Lesbroussart (Ph.), 67, XLVI et suiv., LXII, 172, 402, 841, 973, 1069 et suiv.  
 Lesoinne (Ph.-Ad.), 420, 782, 833, 1062, 1136.  
 Levy (A.), 425.  
 Leys (J.), xxviii.  
 Liagre, 77 et suiv.  
 Libéralisme, XXIII et suiv.  
 Libert (W.), 1037, 1050.  
 Libotte, 1027.  
 Liebrecht, 764 et suiv.  
 Lignac (H.), 969 et suiv.  
 Linden (l'abbé), 765.  
 Linden (natural.), 1087, 1128.  
 Lippens, 675 et suiv.  
 Lippi, 303 et suiv.  
 Lithographie (atelier de), 1144.  
 Logique, 169, 582, 805 et suiv.  
 Loi fondamentale, XIX et suiv.  
 Loi sur l'enseignement supérieur, 44 et suiv., 66 et suiv.  
 Lois de la contraction musculaire, 925.  
 Lombard (L. M.), 428, 837.  
 Loomans (Ch.), 576, 764, 857, 937.  
 Lonay (l'abbé), 577.  
 Louis (l'abbé), 847, 848.  
 Lybart (P.), 1053, 1061 et suiv.  
 Lycée de Liège, XVIII, 1068, 1076, 1085.  
 Lycklama van Nyeholz (M.-K.-J.), xviii.  
 Lyell (sir Ch.), 554 et suiv.  
 Macors (Félix), 146, 746, 868, 897.  
 Macors (J.-G.), 392, 697, 746, 808, 861, 955, 1179.  
 Macropedius, XI.  
 Malafosse (Affaire), 290.  
 Malaise (C.), 558, 813, 1056, 1136.  
 Manbour, (B.), 747.  
 Manipulations chimiques, 838.  
 Manipulations de physique, 680.  
 Manuscrits, 1083.  
 Manuscrits de St-Trond, 1076.  
 Marchant (A. L.), 492.  
 Marcotty, (J.-T.-H.), xxiv.  
 Maréchal (R.), 1171, 1174.  
 Mareska (D.-B.), xiv.  
 Marlin (P.-F.-H.-D.), 747, x.  
 Marquet (T.), xvij.  
 Martens (M.), xv, xviii.  
 Martin (F.), xliij.  
 Martynowski (J.), 433, 492, 1050 et suiv., 1062.  
 Masius (V.), 871, 1148, 1150 et suiv.  
 Massalski, 1046.  
 Maternité (Hospice de la), 40, 114, 568 et suiv., 870, 908, 1161 et suiv.  
 Mathieu (Ad.), 170, 174, 182, 1176.  
 Mathieu Laensbergh (le), XXXIII, 271, 894, 969.  
 Mattou (C.-F.), x.  
 Mauhin (H.-M.), 1176.  
 Maurissens (Ch.-L.), 267.  
 Maynz (Ch.-G.), 872.  
 Méan, XV.  
 Mécanique appliquée (Musée de), 1072, 1136.  
 Médailles (Cabinet de), 1078, 1083.  
 Merten (O.), xxxiv.  
 Métallurgie (Cabinet de), 1140.  
 Métallurgie (Cours de), 421, 833, 1033, 1064, 1179.  
 Metz (André), 163.  
 Meyer (A.), 434, 438, 543, 821.  
 Meyer (G.-J.), xli.  
 Miedel (M.-T.), 1129.  
 Minéralogie (Cabin. de), 816.  
 Mines (Organisation du service des), 1015.  
 Moke (G.), 627.  
 Molitor (J.-P.), 534, xiiij.  
 Mone, 580, 605.  
*Moniteur de l'enseignement*, 491, 629, 848.  
*Moniteur universel* (le), 730.  
 Montalant-Bongleux, XIX.  
 Monts-de-Piété, 4 et suiv.  
 Morelle (H.-L.), xix.  
 Moresnet (Territoire neutre de), 658.  
 Morren (Aug.), 447, 461.  
 Morren (Ch.), LXX, 304, 396, 446, 550, 667, 881 et suiv., 1085 et suiv.  
 Morren (Ed.), 447, 459 et s., 880, 1091 et suiv., 1126, 1179, xxxv, cxliv.  
 Morren-Verrassel (M<sup>me</sup>), 460.  
 Mortalité, 69, 627.  
 Mouvements du cœur, 830, 943, 980.  
 Mueseler, 212.  
 Mühlenbruch, 879.



- Muller (Cl.), 531, 722.  
 Muller (Jean), 920 et suiv.  
 Münch (E.), XXXIII, 179, 390, 479.  
 Murchison, 795.  
 Musée d'agriculture, 1112.  
 Musée d'anatomie pathologique, 514, 1152.  
 Musée de botanique, 455, 883, 1111.  
 Musée (Cours du) de Bruxelles, 53.  
 Nagelmackers (A.), 425.  
 Nagelmackers père, 282.  
 Namur (bibliothécaire), 819 et suiv., 1075 et suiv., 1084.  
 Namur (P.), 808, 889.  
 Nesselrode (le comte de), 334.  
 Nerenburger, 505.  
 Neujean (A.), 1125.  
 Nieuhoff, 360.  
 Nisard, (D.), 57.  
 Noël (J.-N.), 79, 484, 785, 906, 1057.  
 Noël (L.), 492.  
 Nopius, 665.  
 Notger, VIII et suiv.  
 Nothomb (J.-B.), 55, XIX, XXVII, XXXIII, XLV, LXII, 535, 970.  
 Nouvelle Montagne, 832.  
 Nypels (G.), 2, 11 et suiv., 57, 266, 350, 892.  
 Observatoire, 1074, 1115.  
 Obstétrique (Instruments d'), 1157.  
 Orangisme, XXII.  
 Oratoriens de Visé, XVI, 536.  
 Organisation militaire, 864.  
 Origine du langage, 578, 585.  
 Ortolan, 877, 890.  
 Pagani (G. M.), 79, 496, XLij.  
 Pairou (Ch.), 1139, 1142.  
 Paléontologie, 224 et suiv., 792, 814, 1125, 1129, 1133.  
 Pandectes, 648, 876.  
 Pâque (A.-N. J.), 492.  
 Partis politiques, XXII et suiv., LIII et suiv.  
 Pasquet (E.), 1084.  
 Patois de Liège, 807, 824, 850.  
 Pédagogie. V. *Ecole normale et Ecole propédeutique*.  
 Peine de mort, 291, 660, 899.  
 Pénitencier de Namur, 294.  
 Pénitencier de Saint-Hubert, 294.  
 Pepsine (Découverte de la), 922.  
 Pérard (L.), 631, 905, 1053, 1117 et suiv., xxvi.  
 Périodicité physiologique, 944.  
 Peters (l'abbé), 507.  
 Peters-Vaust, 69, 508, 782, 968, 1160.  
 Pétilionnement, 65.  
 Pétrarque, X.  
 Pfeffer (Dr), 48, 49.  
 Pharmaciens, LXvij, cvij.  
 Pharmacopée belge, 163.  
 Philarète Durosor, 153.  
 Philosophie critique, 358 et suiv.  
 Philosophie morale, 586.  
 Physiologie (Cabin. de), 1142.  
 Physique (Cabinet de), 1114.  
 Physique (Cours de), 631, 673 et suiv., 907.  
 Picard (Ad.), 856.  
 Piercot, 1090, 1122, xxij.  
 Pimpurniaux (B.), 191, 756.  
 Pimpurniaux (J.), 756.  
 Pirmez (E.), 802.  
 Pirotte, 1027.  
 Placentius, XI.  
 Plaschaert, 529, 976.  
 Plongeurs (Appareil pour les), 933.  
 Polain (M.-L.), 11, 614, 747, 973, 1033, 1034, 1048, 1063, 1067, 1074, 1159, Lxvij.  
 Politique (le), 970 et suiv.  
 Pomologie, 699.  
 Poncetlet (Dr), 312.  
 Ponson (A.-T.), 1059 et suiv.  
 Port-Royal, 718, 732.  
 Pratt (W.), XLij.  
 Prinz (X.), 661, 763.  
 Professeurs agrégés de l'enseignement supérieur pour les humanités, cxi.  
 Professeurs étrangers, 65, XXVIII, XLIV, 71.  
 Programmes de l'Université, 59, 60, 69, 74.  
 Pyro (J.), xxvij.  
 Quérard, 20, 169 et suiv.  
 Question du grec, 802.  
 Quetelet (Ad.), XXVIII, 127 et suiv., 170, 185, 395, 403 et suiv., 427, 443, 497 et suiv., 541 et suiv., 935.  
 Raikem (A.-F.-J.), 312, 510, 836, 1152 et suiv.  
 Raikem (G.-F.-J.), 509.  
 Rambert, 719, 732.  
 Ramoux (le chirurgien), 40, 568.  
 Ransonnet (le capitaine), 1075.  
 Raoul, 409 et suiv.  
 Récamier (M<sup>me</sup>), 723.  
 Règlement organique de 1816, XXVII et suiv., XXXVI, vij, xxxix.  
 Rémont, 780, 827, 1073, 1088, 1106, 1120.  
 Renan (E.), 729.  
 Renard (C.), 838, 1053 et suiv.  
 Renard (L.), père, 536, 1054.  
 Rensing, LXV.  
 Renversément du courant, 674 et suiv.  
 Repelaer van Driel, 58, 57, 1066.  
 Reuleaux, 18 et suiv.  
 Révolution liégeoise, XVIII.  
 Revue belge, 14, 201, 349, 415, 416, 973.  
 Revue des deux mondes, 713, 842.  
 Revue de Liège, 14, 973.  
 Revue universelle des mines, LXXV, 787, 958, 1057.  
 Robespierre, 538.  
 Rock (L.), 1084.  
 Rodembourg (Em.), 1092.  
 Roersch (L.-C.), 766.  
 Rogier (Ch.), 5, 44 et suiv., XLII et suiv., LXIII, 288, 289, 440, 662, 704, 720, 847, 894, 969 et suiv., 1090 et suiv.  
 Rogier (F.), 749, 969.  
 Ronveaux (J.), 1152.  
 Rotteck, 612.  
 Rouffart (l'abbé), 765.  
 Rouillé (L.-P.), 272, 336, 522, 972.  
 Rousseau (P.), XV.  
 Rouveroy (Fréd.), XXXIX.  
 Royer (J.-G.), 532, 836, 979.  
 Rucloux (J.), 1057 et suiv., 1064.  
 Ruth (I.-A.), 534, 955.  
 Sainte-Beuve (Ch.-Aug.), 57, 703, 973, 1175, cxliv.  
 Sainte-Beuve (J. de), 704.



- St-Genois (Jules de), 603 et suiv.  
 Salle académique, 6, 2, 600, 1068.  
 Salpétier, 1151, 1157.  
 Sauvage (L.), 1119.  
 Sauveur (DD.), 58, XXVIII, 271, 536, 663, 911, 1130.  
 Sauveur (DD.-J.-J.), 911.  
 Sauveur (H.), 454, 912, 1162 et suiv.  
 Say (J.-B.), 696.  
 Schaar (M.), 541.  
 Scheler (Aug.), 195, 747.  
 Schmerling (Ph.-Ch.), 550.  
 Schmidt, 1174.  
 Schmit (de Bruxelles), 913.  
 Schmit (J.-P.), 232, 487, 914, 1053, 1061, 1140 et suiv., 1180.  
 Schollaert, 277.  
 Schorn (P.), 1051, 1052.  
 Schwann (Th.), 829, 919, 940, 1142 et suiv., 1150.  
 Schwartz (N.-J.), 763, 765, 858, 936, LXVIII.  
 Séance académique du 3 novembre 1867, 5.  
 Secours aux noyés, 595.  
 Séminaire épiscopal de Liège, XIV, 820.  
 Sentelet, 670.  
 Serres du Jardin botanique, 461, 1107 et suiv.  
 Siège des Universités, 55 et suiv., 67 et suiv., XVII, XLVII, 411, 1016.  
 Simon (le commissaire H.), 567.  
 Simon (J.-H.-J.), 40, 566, 778, 983, 1125.  
 Société d'Emulation, XVI et suiv., 19, 43, 104, 112, 142, 540.  
 Société d'encouragement pour l'instruction élémentaire, XXIV, 3, 350.  
 Société d'étudiants, LXIX.  
 Société Franklin, 949.  
 Société générale, 295.  
 Société liégeoise de littérature wallonne, 850.  
 Société littéraire de Bruxelles, 403 et suiv.  
 Société médico-chirurgicale de Liège, LXXV, 752.  
 Société des sciences physiques et médicales de Liège, 540.  
 Société Pradélienne, 742.  
 Société du samedi, LV.  
 Société royale des sciences, LXXV, 163, 673.  
 Société Tandem, XXX, 369.  
 Somnambulisme, 581.  
 Sotiau (D.), 255, 1172.  
 Sottais, 553.  
 Sourds-muets et aveugles, 9, 850, 855, 982.  
 Sous-ingénieurs des mines, 1015, 1022 et suiv.  
 Sous-ingénieurs honoraires des mines, 1023 et suiv.  
 Spring (J.-A.), 24, 75, L et suiv., LVI, 429, 485, 569, 845, 915, 938, 1135, 1142 et suiv., 1150, 1152, 1162 et suiv.  
 Staedtler (H.), xxxiv.  
 Star Numan (C.), 636, ix.  
 Stas (le chimiste), 55, 787.  
 Stas (le conseiller), 364 et suiv.  
 Statistique, 580, 599.  
 Stecher (J.), XXI, 764 et suiv. 948, 1047.  
 Stehres, 78.  
 Stévant (A.), 1125.  
 Stroesser (J.), 1053.  
 Struyckex (H.), XII.  
 Tableau général de la répartition des Cours de l'Université depuis 1817, 985.  
 Tableau indicatif du nombre des élèves qui ont fréquenté l'Université de Liège depuis 1817, v.  
 Tandel (N.-E.), LXIV, LXX, 574, 763, 859, 937.  
 Teichman, 67.  
 Télégraphes, 674 et suiv.  
 Temps (le), 731.  
 Termonia (C.), 748.  
 Terwangne (l'abbé), 820 et s., 1119, 1135.  
*Thémis* (la), 35, 604, 619.  
 Thiersch (Fr.) XLVIII.  
 Thiéry (C.-F.-A.), LXIV, 1062.  
 Thimus (F.-G.-J.), 736.  
 Thiry (V.), 746, 954.  
 Thonissen, XX, XLV, 285 et suiv.  
 Tiedemann, 300 et suiv.  
 Tilman (H.-J.), xvi.  
 Timmermans, 544, 547.  
 Tissington (T.), 1119.  
 Trasenster (L.), LII, 210, 422, 745, 861, 947, 957, 1048, 1053, 1062, 1139.  
 Travail des femmes dans les mines, 831.  
 Troisfontaines (A.), 744, 745, 767, 963.  
 Troplong, VI, 843.  
 Troubles de 1826-1827, 41, 64, XXXII, 167, 271.  
 Tychon (F.), 639.  
 Union des catholiques et des libéraux, 41, XXIV, XXXIII, XLVII, 894, 960.  
*Universis disciplinis*, 336.  
 Université libre de Bruxelles, 63, IV, XLVII et s., 55, 340.  
 Université de Gand, IV, XLIV et suiv., 947, 1068, xxxi.  
 Université de Louvain (Ancienne), 57, 55, XI et s., XV, XXXVI.  
 Université catholique de Louvain, 68, IV, XLVII et s., LXXVI, 55, 340, 1045.  
 Université de l'Etat, à Louvain, XLIV et suiv., 150, 176, 1068.  
 Universités allem., XXXV, LVI, LXXV, 860, 891, 919, 938.  
 Universités (anciennes), IX et suiv.  
 Université de Liège (Esprit de), LXXVII.  
 Universités (Mission des), LXXII.  
 Vaccine, 570.  
 Valerius (B.), xiv, xv.  
 Van Aubel (J.-C.), 967, 1152, 1158, 1160.  
 Van Bommel (C.-R.-A.), XXXII, 144.  
 Van Brabant, 447.  
 Van Breda, 395, 449 et suiv.  
 Van Crombrughe, 610.  
 Van der Burgh (J.-A.), xij.  
 Vanderheyden (J.-M.), 588, 667, 1114.  
 Van der Wijck, 357 et suiv.  
 Van de Weyer (S.), XIX, 67, 179, 194, 480, 747, 894, xxxi et suiv.  
 Van Driessche, 853.  
 Van Galen, xiv.  
 Van Gobbelschroy, 274.  
 Van Halen (T.-H.-J.), xvij.  
 Van Hall (M.-C.), 352 et suiv.  
 Van Hasselt (A.), 642, 747.  
 Van Hemert, 359, 373, 384.  
 Van Hoorick, 1028.  
 Van Horen (F.-H.-G.), xxviii.



Van Hulst (F.), 14, 521, 745, 968.	Vieille-Montagne, 780, 1141, Vilain XIII, 843.	Wasseige (Ch.-Jos.), 748, 981.
Van Hulthem, 175, 178, 447.	Vincent (J.-H.), 267.	Wazon, VIII et suiv.
Vanille (Acclim. de la), 462.	Vingt quatre articles (les), 285.	Weiler, (J.-G.), xvi.
Vanlair (C.-F.), 978, 1152 et suiv.	Visschers (A.), 293, 698, 1061.	Wery (F.), 1172.
Van Mons, 398, 700.	Von Gross, 1124.	Wespelaer (Parc de), 529.
Van Rees (R.), 20, 40, 65, 271, 272, 589, 656, 738.	Vottem, 312, 589, 1150.	Weustenraad (Th.), 747, 894, 973.
Van Roosbroeck (F.), xvi.	Wafelaer (P.-F.), xiv.	Wezel (J.-L.), 491, xiv.
Van Scherpenzeel Thim (J.), 231, 747, 814, 920, xxiv.	Wagemann (J.-G.), XXIX, XXXV, 29, 201, 317, 596, 1068.	Wiertz (A.), 432.
Van Vinckeroy (K.), 1125.	Wallons (caractère des), XXIX.	Wilmart (P.-A.), 624, 665, 746.
Van Vloten, 352, 383.	Walter (J.-J.), XL, 1, 132, 275, 498, 1068.	Wilmsen, 832.
Van Winckler (G.-T.), 1129, 1157.	Wamèse, XII.	Wronski (H.), 498.
Vaust (Fr.), 980, 1148 et suiv.	Warnkoenig (Ant.), 602.	Würth (J.-F.), xvij.
Vaust (J.), 748, 981, 1180.	Warnkoenig (L.-A.), XXX, 272, 276, 601, 647, 821, 822, 896, 1083, 1136.	Würth (J.-F.-X.), 369, 740, vij.
Vaust (Th.), 980, 1148 et suiv.	Wasseige (Ad), 981, 1158, 1180, xxxv.	Zendralli (J.), xliij.
Velbruck, XV et suiv.		Ziane (Th.), LXVII, 748.
Verrier (J.-J.), XLII.		Zoologie (Cabinet de), 1071, 1125 et suiv.



*[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, appearing as bleed-through. The text is largely illegible due to its orientation and fading.]*



## DERNIÈRES ADDITIONS ET CORRECTIONS.

(V. col. 1173 et p. cxxx).

— Le 15 octobre 1869 est mort à Paris Ch.-Aug. SAINTE-BEUVE, l'une des gloires de la littérature française contemporaine. Il a conservé jusqu'à la fin l'attitude qu'il avait prise dans ces dernières années (v. ci-dessus, col. 717 et 730). D'après sa volonté formelle, aucune invitation n'a été adressée pour ses obsèques, fixées au 16 ; deux à trois mille personnes, parmi lesquelles un grand nombre de hautes notabilités de tout genre, ont néanmoins voulu accompagner sa dépouille mortelle au cimetière de Mont-Parnasse. Point de discours : M. La Caussade lui a adressé un simple adieu.

La veille de l'inhumation, M. le docteur Piogé avait procédé à l'autopsie du cadavre. On a trouvé trois pierres, d'une dimension telle, qu'il eût été impossible de les extraire pendant la vie du malade. Le corps a été ensuite embaumé (V. le *Temps*, n° du 17 octobre).

Sainte-Beuve laisse inachevé, mais très-avancé, paraît-il, un travail considérable sur Proudhon et ses œuvres. Malgré ses souffrances, il semble avoir pris pour devise le mot de Trajan : *Oportet imperatorem stanlem mori*.

— Nous avons fait remarquer, dans une note de la page LXVIIJ, qu'un certain nombre d'élèves, immédiatement après la révolution de 1830, se firent recevoir docteurs à Louvain. — D'anciens étudiants nous rapportent qu'antérieurement à cette époque, sous l'influence des ordonnances concernant l'emploi de la langue hollandaise, on vit plus d'une fois des séries tout entières de candidats en droit aller subir leurs derniers examens dans les Universités du nord. Nous citerons entr'autres, pour l'année 1825, MM. L. Masset (actuellement bourgmestre de Herstal), Nierstrass, Siebens et Van Vloten, qui terminèrent à Utrecht leurs études commencées à Liège. La thèse de M. Masset nous est tombée sous la main ; elle est intitulée : *De publicatione legum*. — Cf. l'art DUPONT, col. 646.

— Sous ce titre : *Les Floraliés russes*, M. Ed. Morren vient de publier son rapport sur l'Exposition internationale d'horticulture de Saint Pétersbourg. Gand (octobre) 1869, un vol. in-8°, avec vues et portraits.

— FAUTES A CORRIGER DANS L'INTRODUCTION. — P. VII, l. 4 : réguliers, lisez régaliens. — P. XLI, l. 7 (en remontant) : voies, lisez vues.



